
DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA
Taylor Institution.



6 no.

735
314

12312
192

502
14358

17·432

14

363·16

NS. 1 a

/C/ A

HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE



TOME PREMIER.


DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



6 no.

735
314

12312
192

14358
254
17432

1452

363 16

NS. 1 a

1c1 A

HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE



TOME PREMIER.

Beaugency.— GASNIER, imprimeur.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

PAR

L'ABBÉ FLEURY,

PRÊTRE, PRIEUR D'ARGENTEUIL, CONFESSEUR DU ROI LOUIS XV, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE;

AUGMENTÉE DE QUATRE LIVRES

(LES LIVRES CI, CII, CIII ET CIV)

COMPRENANT L'HISTOIRE DU QUINZIÈME SIÈCLE

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

D'après un manuscrit de Fleury appartenant à la Bibliothèque impériale,

AVEC

UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

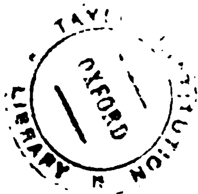
TOME PREMIER.

PARIS

DELAROQUE FRERES, LIBRAIRES,

21, QUAI VOLTAIRE.

1856





AVERTISSEMENT.



La réputation de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, fondée sur un mérite réel et incontestable, nous dispense d'en faire l'éloge. A quoi bon répéter qu'elle se distingue par la simplicité et la netteté du style, la science des faits et une critique judicieuse, puisque personne ne lui dénie ces qualités? Il est des livres qui se soutiennent par eux-mêmes, et qui n'ont nul besoin du renfort d'une préface louangeuse, pour se faire lire. Tel est l'ouvrage de Fleury. Aussi, ses successeurs, bien loin de le faire oublier, n'ont pas même pu l'égaler. Il est donc étrange qu'on ait multiplié des histoires médiocres, et

qu'on ait négligé celle-ci. Nous entreprenons cette tâche qui nous paraît être un acte de justice envers un historien, à qui, sans doute, on peut reprocher quelques défauts, mais qui n'en est pas moins le premier en France, et même en Europe, qui ait rendu l'histoire ecclésiastique intéressante; aussi il nous est permis d'espérer un légitime succès qui, cette fois du moins, ne sera dû à aucun éloge mensonger.

Se fondant sur des raisons plus spécieuses que solides, on avait cru devoir changer le titre de cette histoire; mais un examen plus approfondi et notre déférence pour de justes représentations nous ont engagé à le rétablir tel que l'a conçu l'auteur, et tel que la chose l'indique réellement. Le lecteur est donc prié de ne tenir aucun compte du titre courant à la page, et de ne reconnaître pour véritable que celui qui est indiqué par le frontispice.

Sans nous engager dans l'aridité des critiques plus ou moins justes qui ont été faites de cet ouvrage, nous laissons au lecteur judicieux le soin de les faire lui-même.

Le précieux manuscrit des quatre livres qui devaient former le vingt-unième tome de l'ancienne édition, et qu'une heureuse découverte a mis entre nos mains, comme nous l'avons annoncé, donnera un nouvel éclat à notre publication, qui sera la seule complète.

Cette continuation que nous mettons au jour fera, nous l'espérons, tomber les derniers doutes qu'on aurait pu conserver sur l'authenticité du XXI[e] volume du savant historien de l'Église; l'existence de ce livre était connue depuis longtemps, car M. Daragon, professeur de l'université de Paris, devenu possesseur des manuscrits de Fleury, par la mort de son neveu, M. de la Vigne de Frécheville, ayant publié, en 1769, l'ouvrage posthume de Fleury, sur le droit public de France, dit, dans une note de l'avertissement dont il a fait précéder sa publication (page viij du 1[er] vol. de l'édition in-12):

« J'espère tracer un jour l'idée de sa vie (de Fleury) et de ses ouvrages,
» tant imprimés que manuscrits. Il y a parmi ces derniers des morceaux que

» je me propose de donner au public, comme *le Soldat chrétien*, la seconde » partie de l'*Institution aux droit français*, qui a paru jusqu'à présent sous le » nom de M. Argout; *le tome XXIe de l'Histoire ecclésiastique*, une traduction » du nouveau Testament avec des notes, une *histoire universelle* jusqu'à » Jules César, avec quelques morceaux détachés d'histoire moderne, qui ont » servi à l'éducation des princes, plusieurs morceaux sur les missions et les » nouveaux convertis, et sur l'histoire ecclésiastique, quelques morceaux de » littérature, etc. »

Fleury, dans l'édition qu'il donna en 1720, du recueil de ses huit discours historiques, en promettait un neuvième, qu'il espérait donner au commencement du XXI[e] volume de son histoire ecclésiastique, et qui devait avoir pour objet le renouvellement des études depuis le XIV[e] siècle. Il avait préparé les matériaux de ce discours, quand la mort le surprit. (*Voyez* Opuscules de Fleury, publiés par Rondet, tome I, p. XXXIX.)

La Bibliothèque royale de Paris ayant acquis les manuscrits de Fleury, ce volume s'y trouve avec tous les autres. Ceux qui auraient encore le moindre doute à cet égard peuvent s'adresser aux conservateurs des manuscrits, qui les leur communiqueront avec leur bienveillance accoutumée.

Retranchant la suite qu'a donnée le père Fabre, lourd bagage qui rendait si pesante l'allure de Fleury, nous avons jugé convenable de nous en tenir purement et simplement au texte de ce dernier.

Les notes marginales, si nécessaires pour consulter les monuments historiques et mettre à l'épreuve la véracité de l'auteur (notes dont les écrivains se dispensent trop facilement aujourd'hui, comme si on était tenu de les croire toujours sur parole) n'ont de valeur réelle que par leur exactitude. Aussi avons-nous apporté le plus grand soin à les vérifier. Inutile de dire que nous en avons corrigé une foule, citées avec tant d'inexactitude, qu'il était presque impossible de trouver ce qu'elles indiquaient, même après les plus longues recherches.

Une autre amélioration inappréciable, c'est le soin apporté à la ponctuation; des phrases mal coupées arrêtaient la rapidité de la narration; maintenant tous ces défauts ont disparu, les phrases sont mieux distribuées, les membres mieux divisés, l'air circule à travers tous ces espaces qu'on a su ménager; enfin, les éditeurs n'ont rien négligé de ce qui pouvait assurer la supériorité de leur édition sur les anciennes. Fleury a gagné entre les mains des habiles correcteurs qui ont revu le texte. Peu d'impressions sont traitées avec autant de conscience, et nous ne craignons pas de dire que nous en ferons une des plus belles et des plus utiles publications de l'époque.

PRÉFACE.

I. Matière de l'histoire ecclésiastique.

Le sujet de l'histoire ecclésiastique est de représenter la suite du christianisme, depuis son établissement. Car la véritable religion a cet avantage, que l'origine en est certaine, et la tradition suivie jusqu'à nous, sans aucune interruption. Son origine est certaine, puisqu'il est constant, par le témoignage même des infidèles, que Jésus-Christ est venu au monde il y a près de dix-sept cents ans. Nous avons entre les mains son histoire écrite par ses disciples témoins oculaires; nous avons les prophéties qui l'avoient promis si long-temps auparavant; et nous en savons les dates et les auteurs, à remonter jusqu'à Moïse, dont les livres sont les plus anciens qui soient au monde. Il n'en est pas de même des fables sur lesquelles étoit fondée la religion des Grecs et des autres anciens païens. Les poètes qui étoient leurs prophètes et leurs théologiens, se disoient bien en général instruits par les muses ou par d'autres divinités : mais ils n'en donnoient aucune preuve; ils n'osoient même marquer les circonstances des faits merveilleux qu'ils racontoient, ni en citer les témoins. Aucun n'a jamais dit qu'il eût vu Jupiter changé en taureau ou en cygne, Neptune secouant la terre de son trident, le chariot du Soleil ou de la Lune. Ce n'étoient que des contes de vieilles et de nourrices, consacrés par un respect aveugle pour l'antiquité, et ornés par les charmes de la poésie, de la musique et de la peinture; et comme ces fables s'étoient formées en divers pays et en divers temps, elles étoient pleines d'une infinité de contradictions qu'il étoit impossible d'accorder. Nous voyons la même chose dans les Indes et chez tous les idolâtres modernes. Des histoires prodigieuses, et semblables aux songes les plus extravagants, avancées sans aucune preuve, sans aucune circonstance de temps ni de lieux, sans aucun rapport à ce que l'on peut connoître d'ailleurs d'histoire véritable, sans suite, sans liaison avec le présent.

Il est vrai que l'on sait l'origine de la suite du mahométisme : mais aussi n'y voit-on rien que de naturel. Un homme hardi, habile et éloquent en sa langue, quoique d'ailleurs très-ignorant, a séduit des ignorants comme lui, sous prétexte de ruiner l'idolâtrie décriée depuis plusieurs siècles; et leur a proposé une créance sans mystères, et des pratiques conformes à leurs mœurs. Il s'est établi les armes à la main, et a fait des conquêtes que ses successeurs ont poussées plus loin : il n'y a rien là au-dessus du cours ordinaire des choses humaines. Ceux qui ont attribué quelques miracles à Mahomet n'ont écrit que long-temps après; et lui-même, qui doit en être cru, dit pour toute réponse à ceux qui lui demandent des preuves de sa mission, que Dieu ne l'a pas envoyé pour faire des miracles, et que Moïse et Jésus en ont assez fait. Au reste, nous ne voyons point que cette religion ait subsisté en aucun lieu, non-seulement sous la persécution, mais sous une domination étrangère.

C'est donc le caractère propre de la vraie religion d'être également certaine et merveilleuse. Les miracles étoient nécessaires pour témoigner que Dieu parloit, et réveiller les hommes accoutumés à voir les merveilles de la nature sans les admirer. La preuve des miracles étoit nécessaire aussi, afin que la foi fût raisonnable, et différente de la crédulité aveugle, qui suit au hasard tout ce qui lui est proposé comme merveilleux. Or la même bonté par laquelle Dieu a fait tant de miracles, pour nous rappeler à lui, en s'accommodant à notre foiblesse, l'a porté à les faire à la plus grande lumière du monde : je veux dire dans les temps et les lieux les plus propres à en conserver la mémoire. Moïse a fait ses miracles en Égypte, dans la ville capitale, en présence du roi, dans le temps où les Egyptiens étoient les plus savants et les plus polis de tous les hommes, et il en a eu pour témoin un peuple entier, qu'il a délivré, et à qui il a donné des lois écrites par lui-même dans le même

livre qui contient tous ses miracles. Jésus-Christ est venu du temps d'Auguste, dans le siècle le plus éclairé de l'empire romain, dont il nous reste un si grand nombre d'écrits, qu'il nous est beaucoup plus connu que chez nous le règne de Louis le jeune. Jésus-Christ devoit naître en Judée suivant les prophéties : il a enseigné sa doctrine, et fait la plupart de ses miracles à Jérusalem, qui en étoit la capitale ; il y est mort et ressuscité. Ses disciples se sont aussitôt répandus par tout l'empire romain, et peu de temps après par tout le monde. Ils ont prêché d'abord dans les plus grandes villes, à Antioche, à Alexandrie, à Rome même ; ils ont enseigné à Athènes, à Corinthe, par toute la Grèce ; dans les villes les plus savantes, les plus corrompues, les plus idolâtres. C'est à la face de toutes les nations, des Grecs, des barbares, des savants, des ignorants, des Juifs, des Romains, des peuples et des princes, que les disciples de Jésus-Christ ont rendu témoignage des merveilles qu'ils avoient vues de leurs yeux, ouïes de leurs oreilles, et touchées de leurs mains, et particulièrement de sa résurrection. Ils ont soutenu ce témoignage sans aucun intérêt, et contre toutes les raisons de la prudence humaine, jusques au dernier soupir ; et l'ont tous scellé de leur sang. Voilà l'établissement du christianisme.

Qu'est-il arrivé depuis ? Cette doctrine si incroyable, cette morale si contraire aux passions des hommes, ont-elles pu se soutenir ? N'y a-t-il point quelque vide, quelque interruption ? Par où en avons-nous la connoissance ? Par une succession suivie de docteurs et de disciples, par des écrits publiés d'âge en âge, et conservés de main en main, par des traditions qui ont passé des pères aux enfants, par des assemblées solennelles en chaque province et en chaque ville, pour l'exercice de cette religion, et par les bâtiments destinés à ces usages, dont quelques-uns subsistent depuis mille ans : tout cela sans aucune interruption. Depuis que saint Pierre et saint Paul ont fondé l'église romaine, il y a toujours eu à Rome un pape chef des chrétiens ; nous en savons toute la suite et tous les noms jusqu'à Innocent XII. Nous avons la suite de tous les évêques de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople. Pour venir chez nous, nous connoissons les évêques de Lyon depuis saint Pothin et saint Irénée ; de Toulouse depuis saint Saturnin ; de Tours depuis saint Gatien ; de Paris depuis saint Denis ; et les églises mêmes dont l'origine est plus obscure ont une succession connue depuis environ mille ans. C'est la preuve la plus sensible de la vraie religion. Toute église qui remonte jusqu'aux premiers siècles, montrant une suite de pasteurs toujours unis de communion avec les autres églises, et principalement avec l'église romaine, toute église qui a cet avantage, est catholique. Au contraire, on connoît les sociétés des hérétiques, parce qu'en remontant on trouve plus tôt ou plus tard le temps précis auquel ils se sont séparés de l'église où ils étoient nés. La doctrine nouvelle ou particulière est fausse ; la véritable est celle qui a toujours été enseignée par toute l'église.

C'est là matière de l'histoire ecclésiastique : cette heureuse succession de doctrine, de discipline, de bonnes mœurs. Si cette connoissance n'est pas également nécessaire à tous, du moins il n'y a personne à qui elle ne soit très-utile. Rien n'est plus propre à nous confirmer dans la foi, que de voir la même doctrine que nous enseignons aujourd'hui, enseignée dès le commencement par les martyrs, et confirmée par tant de miracles. Plus la discipline est entière, plus elle est vénérable, soit dans la forme des prières, soit dans la pratique des jeûnes, soit dans l'administration des sacrements et les autres saintes cérémonies. Enfin les exemples des saints nous font voir en quoi consiste la solide piété, et détruisent nos mauvaises excuses, en montrant que la perfection chrétienne est possible, puisqu'ils l'ont effectivement pratiquée. Ce sont les trois parties que je me suis proposé de représenter dans toute la suite de cette histoire : la doctrine, la discipline, les mœurs.

II. Dessein de l'auteur.

Mon dessein n'est pas de repaître la vaine curiosité de ceux qui ne cherchent qu'à voir des faits nouveaux ou extraordinaires, ou qui lisent par simple amusement pour se désennuyer : ils ont des histoires profanes, et des livres de voyages. J'écris pour les chrétiens qui aiment leur religion, qui veulent s'en instruire de plus en plus, et la réduire en pratique. Je n'écris pas toutefois pour les théologiens et les gens de lettres : ils apprendront mieux l'histoire ecclésiastique dans les autres originaux dont je l'ai tirée. Si ce n'est que quelqu'un, encore nouveau dans cette étude, veuille s'aider de mes citations, pour trouver plus facilement les pièces qu'il doit consulter. J'écris principalement pour ceux, de quelque condition qu'ils soient, qui n'ont ni les connoissances nécessaires, ni le loisir, ni la commodité de lire tant de livres ; mais qui ont de la foi, du bon sens, de l'amour pour la vérité ; qui lisent pour apprendre des vérités utiles et en devenir meilleurs ; qui veulent connoître le christianisme grand et solide comme il est, et en séparer tout ce que l'ignorance et la superstition y ont voulu mêler de temps en temps. Je vois bien que cette histoire ne plaira pas aux petits esprits attachés à leurs préjugés, et toujours prêts à condamner ceux qui les veulent désabuser, détournant leurs oreilles de la vérité pour se tourner à des fables (1), cherchant des docteurs selon

(1) I. Tim. I, 3, 4.

leurs désirs, ils ne trouveront que trop d'autres livres selon leur goût. C'est pour me rendre utile au commun des personnes sensées que j'écris en françois, au hasard de ne pas assez bien exprimer la force du latin et du grec, et de m'écarter de la pureté de ma langue.

III. Choix des faits.

Je ne compte pour preuves que les témoignages des auteurs originaux, c'est-à-dire de ceux qui ont écrit dans le temps même, ou peu après. Car la mémoire des faits ne se peut conserver long-temps sans écrire : c'est beaucoup si elle s'étend à un siècle, depuis que la vie des hommes est bornée à soixante ou quatre-vingts ans. Un fils peut se souvenir après cinquante ans, de ce que son père ou son aïeul lui auront raconté cinquante ans après l'avoir vu. Les faits qui passent par plusieurs degrés n'ont plus la même sûreté : chacun y ajoute du sien, même sans y penser. C'est pourquoi les traditions vagues de faits très-anciens qui n'ont jamais été écrits, ou fort tard, ne méritent aucune créance, principalement quand elles répugnent aux faits prouvés. Et qu'on ne dise point que les histoires peuvent avoir eté perdues : car, comme on le dit sans preuve, je puis dire aussi qu'il n'y en a jamais eu. Il en est de même à proportion des auteurs qui ont écrit des faits plus anciens qu'eux de plusieurs siècles : s'ils ne citent leurs auteurs, on a droit de les soupçonner d avoir cru trop légèrement des bruits populaires. Mais quand un auteur grave nomme les auteurs plus anciens dont il a tiré ce qu'il raconte, il doit en être cru, quoique les auteurs plus anciens soient perdus. Ainsi Eusèbe tient lieu d'original pour les trois premiers siècles, parce qu'il avoit quantité d'écrits que nous n'avons plus, dont souvent il rapporte les propres paroles, et par ceux qui nous restent nous voyons qu'il cite fidèlement. Toutefois quand un auteur ancien en cite un plus ancien que nous avons, il faut toujours consulter l'original, et cette précaution est encore plus nécessaire quand celui qui cite est moderne. Ainsi, quoique Baronius non-seulement cite ses auteurs, mais en transcrive les passages, je ne voudrois pas me contenter de son autorité. Quiconque veut savoir sûrement l'histoire ecclésiastique, doit consulter les sources d'où Baronius l'a tirée ; d'autant plus qu'il a donné pour authentiques des pièces dont la supposition a été reconnue depuis, et que les versions des auteurs grecs dont il s'est servi ne sont pas toujours fidèles. Son travail ne laisse pas d'être d'une très-grande utilité à l'église ; et je reconnois que c'est sur ce fond principalement que j'ai travaillé, tâchant d'y joindre tout ce que les savants ont découvert depuis un siècle.

Les auteurs même contemporains ne doivent pas être suivis sans examen, et c'est tout cet art d'examiner les preuves, que les gens de lettres nomment critique. Premièrement il faut savoir si les écrits sont véritablement de ceux dont ils portent les noms. Car on en a supposé plusieurs, principalement pour les premiers siècles. Quiconque est un peu instruit ne s'arrête plus aujourd'hui aux prétendus actes de saint Pierre par saint Lin, et de saint Jean par Prochore, aux faux Hegesippes, aux décrétales attribuées aux premiers papes : on a reconnu, entre les ouvrages de la plupart des pères de l'église, des sermons et des autres pièces qu'on avoit fait mal à propos passer sous leur nom. Quand l'auteur est certain, il faut encore examiner s'il est digne de foi, à peu près comme on examine des témoins en justice. Celui dont le style montre de la vanité, peu de jugement, de la haine, de l'intérêt, ou quelqu'autre passion, mérite moins de créance qu'un autre sérieux, modeste, judicieux, dont la vertu et la sincérité sont d'ailleurs connues. Les hommes trop fins ou trop grossiers sont presque également suspects : ceux-ci ne savent pas dire ce qu'ils veulent, ceux-là donnent souvent pour vérités leurs pensées et leurs conjectures. Celui qui a vu est plus croyable que celui qui a seulement oui-dire ; et à proportion on doit préférer l'habitant du pays à l'étranger, celui qui rapporte ses propres affaires aux personnes indifférentes. Car chacun doit être cru sur sa doctrine, sur l'histoire de sa secte : nul autre n'en est jamais si bien informé ; les étrangers et les ennemis sont suspects, mais on prend droit sur ce qu'ils disent de favorable au parti contraire. Ce qui est contenu dans les lettres et les autres actes du temps doit être préféré au récit des historiens. C'est par ces règles que l'on doit se déterminer sur les contradictions des écrivains contemporains. S'il n'y a que la diversité, il faut les concilier : s'il est impossible, et que le fait soit important, il faut choisir. Je sais qu'il est plus commode pour l'historien de rapporter les différentes opinions des anciens, et en laisser le jugement aux lecteurs. Mais ce n'est pas le plus agréable pour eux. La plupart cherchent des faits certains ; ils ne veulent pas étudier, mais profiter des études d'autrui, et n'aiment pas à douter, parce que c'est toujours ignorer. C'est ce qui m'a fait prendre le parti d'omettre la plupart des faits douteux, d'autant plus que je ne manquois pas de matière.

Mais je n'ai pas cru devoir rapporter tous les faits qui sont bien prouvés : j'ai laissé ceux qui m'ont paru inutiles à mon dessein, c'est-à-dire à montrer la doctrine de l'église, sa discipline et ses mœurs. Il est vrai que dans les premiers siècles tout m'a paru précieux, et j'ai mieux aimé en mettre plus que moins. J'ai même passé les bornes de la simple narration, en insérant des passages ou des extraits assez longs des auteurs anciens. Mais j'ai considéré que l'histoire même profane ne consiste pas seule-

ment en des faits extérieurs et sensibles. Elle ne se contente pas de raconter les voyages, les batailles, les prises de villes, la mort ou la naissance des princes : elle explique leurs desseins, leurs conseils, leurs maximes; cette partie est d'ordinaire la plus agréable aux gens sensés, et c'est toujours la plus utile. A plus forte raison l'histoire de la religion ne doit pas seulement consister à marquer les dates de l'élection ou de la mort des papes et des évêques, à raconter des miracles, ou les supplices des martyrs, ou les austérités des moines. Tout cela y doit entrer ; mais il est encore plus nécessaire d'expliquer quelle étoit cette doctrine que les miracles autorisoient, et que les martyrs soutenoient par leur témoignage. Il ne suffit pas de dire qu'en tel temps et en tel lieu on tint un concile, où un tel hérétique fut condamné : il faut, autant qu'on le peut, expliquer les dogmes de cet hérétique, quelle couleur il leur donnoit, et par quelles preuves on les refusoit. Si on écrivoit l'histoire de la philosophie, on ne se contenteroit pas de raconter la vie des philosophes et leurs actions, on expliqueroit leurs dogmes. Or l'histoire ecclésiastique est l'histoire de la vraie philosophie; et les faits les plus importants qui la composent, c'est que dès un tel temps on enseignoit telle doctrine, et on suivoit telle maxime.

Quant aux menus faits sans liaison entr'eux, ou sans rapport au but principal de toute l'histoire, j'estime que l'on doit hardiment les négliger. Il ne s'agit pas de montrer que nous avons tout lu, et que rien n'a échappé à nos recherches : ce seroit une vanité puérile; il s'agit d'édifier l'église, et d'employer utilement notre loisir pour le soulagement de nos frères. Il ne faut mêler rien d'étranger au sujet, quelque curieux qu'il nous paroisse, et ne pas faire comme Platine qui, faute de matière, remplit les vies des premiers papes de l'histoire des empereurs païens du même temps. On doit soigneusement distinguer même dans les princes chrétiens ce qu'ils ont fait comme chrétiens, de ce qu'ils ont fait comme princes; et depuis que les évêques et les papes ont eu grande part aux affaires séculières, ou qu'ils ont été princes temporels, il ne faut pas prendre le change, ni charger l'histoire ecclésiastique, de ce qu'ils ont fait en une autre qualité que d'évêques et de chrétiens. J'ai cru seulement devoir marquer la suite des empereurs, comme un fil pour conduire la chronologie, et j'ai raconté quelques faits de l'histoire profane qui avoient rapport à mon sujet, principalement les morts tragiques des persécuteurs. Autant qu'il faut retrancher les faits inutiles, autant faut-il avoir soin de circonstancier les faits utiles. Non que je voulusse me donner la liberté d'ajouter la moindre particularité, sous préexte qu'elle seroit vraisemblable. Cette licence n'appartient qu'aux poètes : l'historien doit mettre l'exacte vérité pour fondement de son travail. Mais il doit recueillir exactement toutes les circonstances qu'il trouve dans les originaux, afin de peindre les faits importants, et les mettre autant qu'il peut devant les yeux. Outre le plaisir que donnent ces peintures, l'utilité en est grande : elles frappent vivement l'imagination, et entrent profondément dans la mémoire, tenant l'esprit arrêté long-temps sur un même objet. Quand je n'écrirois qu'un abrégé, je voudrois raconter ainsi les faits que je jugerois dignes d'y entrer, retranchant les autres absolument pour leur faire place; et c'est principalement le défaut de cette observation qui rend tant d'histoires sèches et ennuyeuses.

IV. Qualité du style.

On croit y remédier par l'élégance du style, par les sentences et les réflexions ingénieuses. Souvent les ignorants y sont pris, et ne laissent pas d'admirer et de louer une histoire qui les ennuie, et dont ils ne retiennent rien. Les gens sensés ne se payent ni d'épithètes, ni de grandes phrases, ni de jeux d'esprit, ni de sentences, ni en un mot de tout ce qui n'est que de l'auteur : ils cherchent des faits solides sur lesquels ils puissent eux-mêmes porter leur jugement. Pour peu que l'auteur soit judicieux, il doit penser que plusieurs de ses lecteurs le seront plus que lui ; il ne doit pas les prévenir, ni leur ôter le plaisir de faire leurs réflexions; son devoir est seulement de leur en fournir la matière. D'ailleurs, s'il se donne la liberté de juger des personnes et des actions, ou seulement de les qualifier par des épithètes, il témoigne de la passion, il prend parti et se rend suspect. Le plus sûr est donc de s'en tenir à la simple narration, et ne faire, depuis le commencement de l'ouvrage jusqu'à la fin, que raconter des faits sans préambules, sans transitions affectées, sans réflexions; en sorte que le lecteur ne soit occupé que des choses qu'il apprend, comme si elles se passoient réellement devant ses yeux, et qu'il n'ait pas le loisir de penser si elles sont bien ou mal écrites, si elles sont écrites, s'il a un livre entre les mains, s'il y a un auteur au monde. C'est ainsi qu'Homère écrivoit, et c'est ainsi, pour nous proposer un modèle plus digne, qu'écrivoient Moïse, Samuel et les autres historiens sacrés : quiconque sait les goûter trouve qu'ils ont atteint la perfection de l'histoire, par le choix judicieux des faits, la clarté de la narration, la vivacité des peintures, et la simplicité du style qui leur attire la créance.

S'il faut retrancher les réflexions, à plus forte raison les dissertations et les discussions de critiques. Après qu'un bâtiment est achevé, on ôte les échafauds, les machines, et enfin les cintres des voûtes. Ce n'est pas que tous ces secours n'aient été nécessaires pour le bâtiment, et qu'on ait pu les employer sans beau-

coup d'industrie et de dépense, mais ils ne feroient plus qu'embarrasser et défigurer l'ouvrage. Ainsi, l'historien doit examiner avec tout le soin possible les faits qui méritent d'entrer dans son histoire, n'y rien mettre et n'en rien rejeter que pour de bonnes raisons; mais il ne doit pas en rendre compte au public par des digressions fréquentes et incommodes au lecteur, qui ne recherche que des faits; surtout quand par l'examen on trouve que des faits sont faux ou inutiles, j'estime que la critique ne doit aboutir qu'à les passer sous silence; et rien ne me paroît plus fatigant, dans une histoire, qu'une longue dissertation qui se termine à ne m'apprendre rien; car encore qu'il soit vrai que les autres se sont trompés, je ne compte pas pour connoissance utile, par rapport à l'histoire, cette connoissance de leurs erreurs; je m'attache au fond et aux faits qu'il faut croire ou rejeter. L'auteur doit donc prendre sur lui toute la peine, pour procurer au lecteur le plaisir d'apprendre facilement des faits utiles. Il est vrai qu'en suivant cette méthode, la plus grande partie du travail de l'auteur demeurera cachée; mais il lui importe peu s'il est raisonnable, et moins encore s'il est chrétien, et s'il n'attend sa récompense que de celui qui voit dans le secret.

V. Régles de critique.

Dans l'examen des faits je vois deux excès à éviter : l'un de crédulité, l'autre de critique. Or ce n'est pas seulement la simplicité qui rend trop crédules, il y a des gens qui le sont par politique et par mauvais raffinement; ils croient le peuple incapable ou indigne de connoître la vérité, et regardent comme nécessaire de l'entretenir dans toutes les opinions qu'il a reçues sous le nom de religion, craignant d'ébranler le solide en attaquant le frivole. Dans le fond, ces politiques superbes sont eux-mêmes très-ignorants; faute de connoître la religion, ils ne la prennent point sérieusement, et n'y sont attachés que par les préjugés de l'enfance et par des intérêts temporels. Ils n'ont jamais examiné les preuves solides de l'Evangile, ni goûté l'excellence de sa morale et l'espérance des biens éternels. C'est pourquoi ils n'osent approfondir; ils craignent de connoître l'antiquité, sachant bien qu'elle ne leur est pas favorable; ils veulent croire que l'on a toujours vécu comme aujourd'hui, parce qu'ils ne veulent pas changer de mœurs; comme s'il ne pouvoit jamais être utile de se tromper, ou si la vérité pouvoit devenir fausse à force d'être examinée. Grâces à Dieu, la religion chrétienne a été mise à toute épreuve, et elle ne craint que de n'être pas connue.

Une autre espèce de gens trop crédules sont des chrétiens sincères, mais foibles et scrupuleux, qui respectent jusqu'à l'ombre de la religion, et craignent toujours de ne croire pas assez. Quelques-uns manquent de lumière, d'autres se bouchent les yeux et n'osent se servir de leur esprit; ils mettent une partie de la piété à croire tout ce qu'ont écrit des auteurs catholiques, et tout ce que croit le peuple le plus ignorant. Pour moi, j'estime que la vraie piété consiste à aimer la vérité et la pureté de la religion, et à observer avant toutes choses les préceptes marqués expressément dans l'Ecriture. Or je vois que saint Paul recommande plusieurs fois à Tite et à Timothée d'éviter les fables (1), et qu'entre les désordres des derniers temps il prédit que l'on se détournera de la vérité pour s'appliquer à des fables (2). Je vois que les doctes fables ne sont pas moins rejetées par saint Pierre (3) que les contes de vieilles par saint Paul; et comme il condamne les fables judaïques, je crois qu'il auroit condamné les fables chrétiennes s'il y en eût eu dès lors. Que diront à cela ceux que la timidité rend si crédules? n'auront-ils point de scrupule de mépriser une telle autorité? diront-ils que jamais il n'y a eu de fables chez les chrétiens? Il faudroit démentir toute l'antiquité; et quand nous n'aurions que la légende dorée de Jacques de Voragine, elle n'est que trop suffisante. La donation de Constantin n'est pas crue, même à Rome. La papesse Jeanne, crue autrefois par les catholiques, est abandonnée et réfutée par les protestants. Baronius, sans doute bon catholique, a rejeté quantité d'écrits apocryphes et de fables avancées par Métaphraste et par plusieurs autres.

La critique est donc nécessaire; sans manquer de respect pour les traditions, on peut examiner celles qui sont dignes de créance; on le doit même, sous peine de manquer de respect aux vraies en y en mêlant de fausses. Sans douter de la toute-puissance de Dieu, on peut et on doit examiner si les miracles sont bien prouvés, pour ne pas porter faux témoignage contre lui, en lui en attribuant qu'il n'a pas faits. Tous ces faits particuliers ne font rien à la religion. Que saint Jacques ne soit jamais venu en Espagne, ni sainte Madeleine en Provence; que nous ignorions l'histoire de saint Grégoire et de sainte Marguerite, l'Evangile en sera-t-il moins vrai? Serons-nous moins obligés à croire la Trinité et l'Incarnation? à porter notre croix, à renoncer à nous-mêmes, et à mettre toute notre espérance dans le ciel? Les traditions universellement reçues, touchant les dogmes de la foi, l'administration des sacrements et les pratiques de piété, ne peuvent être trop respectées; la plupart même se trouvent marquées dans les écrits des premiers siècles; mais ce respect ne doit pas être étendu à tous les faits que l'ignorance ou la malice, abusant

(1) I Tim. v. 3, 4; et IV, 7; Tit. I, 14.
(2) II Tim. IV, 4.
(3) II Pet. I, 16.

de la crédulité des peuples, a introduits depuis sept ou huit cents ans; car les fables se découvrent tôt ou tard, et alors elles donnent occasion de se défier de tout, et de combattre les vérités les mieux établies. C'est un des prétextes les plus spécieux des protestants pour calomnier l'église catholique. Ils ont persuadé aux peuples que nous avions oublié Jésus-Christ pour n'adorer que les saints, que notre religion étoit réduite à des cérémonies extérieures, le culte des images, les pèlerinages, les confréries, que nous avions supprimé l'Ecriture, pour substituer à sa place des légendes fabuleuses.

Sur ce fondement ils ont donné dans l'extrémité opposée; ils ont outré la critique jusqu'à ne laisser rien de certain, et la mauvaise émulation de paroître savants a entraîné quelques catholiques dans cet excès. Il y en a qui n'osent croire ni miracles, ni visions, de peur de paroître trop simples; et si j'avois voulu suivre les avis qui m'ont été donnés, j'en aurois supprimé plusieurs; mais j'ai trouvé des esprits plus élevés, et au-dessus des esprits forts, qui m'ont rassuré. Ils m'ont représenté qu'il n'y a plus de religion, si nous ne lui donnons pour fondement la créance des faits surnaturels, et que ces preuves sensibles de la puissance divine ont converti le monde idolâtre, bien plus que les raisonnements et les disputes. Un véritable chrétien ne doit donc avoir aucune peine, en général, à croire des miracles; il n'est question que de la preuve du fait particulier. Ceux que l'Ecriture rapporte sont au-dessus de toute autorité; mais ceux qui sont rapportés par des auteurs graves ont aussi la leur à proportion. Saint Irénée doit être cru, quand il témoigne que de son temps les guérisons, les autres miracles, et le don de prophétie étoient communs dans l'église catholique. Saint Cyprien doit être cru, quand il rapporte les révélations que lui ou d'autres personnes de son temps avoient eues. Je ne fais pas plus de difficulté de celles qu'Hermas récite dans son livre du Pasteur, et je les crois au pied de la lettre. Je crois celles de sainte Perpétue dont les actes sont cités par Tertullien et par saint Augustin. Je crois les autres à proportion de l'autorité de ceux qui les ont écrites, et je n'accorderai jamais aux protestants que la piété des auteurs, ni la profession monastique, diminue leur autorité; au contraire, la vraie piété éloigne la vanité et les passions, qui sont les sources du mensonge.

Un autre excès de critique est de donner trop aux conjectures. Erasme, par exemple, a rejeté témérairement quelques écrits de saint Augustin, sur le style qui lui a paru différent. D'autres ont corrigé des mots qu'ils n'entendoient pas, ou nié des faits écrits dans un auteur, parce qu'ils ne pouvoient les accorder à d'autres d'une égale ou d'une moindre autorité, ou parce qu'ils ne pouvoient les concilier avec la chronologie dans laquelle ils se trompoient. On a voulu tout savoir et tout deviner; chacun a raffiné sur les critiques précédentes, pour ôter quelque fait aux histoires reçues et quelque ouvrage aux auteurs connus. J'ai méprisé cette critique dédaigneuse, et j'ai suivi ce que j'ai trouvé le plus universellement approuvé par les savants, sans trop m'arrêter aux conjectures nouvelles et singulières. Ayant une fois pris mon parti, j'ai donné pour vrai ce qui m'a paru bien prouvé, le racontant simplement. J'ai mis *on dit* à ce qui m'a paru douteux, quand j'ai cru le devoir rapporter, car le plus souvent je l'ai entièrement passé sous silence. C'est, ce me semble, le meilleur moyen de combattre les erreurs innocentes, de ne les point relever. Je ne voudrois jamais avancer, en prêchant ni en écrivant, des faits que je ne croirois pas véritables, quoiqu'ils passent pour tels parmi le peuple; mais je ne voudrois pas aussi les combattre publiquement sans nécessité. Quand on croira que saint Jacques a prêché en Espagne, ou que saint Martial a été un des soixante-douze disciples, on ne mettra pas son salut en danger; mais de combattre directement ces créances en certains lieux et devant certaines personnes, ce seroit les scandaliser, les aigrir, et altérer notablement la charité. Il vaut donc mieux tolérer ces opinions, les passant sous silence dans les écrits et dans les discours publics, et nous contenter de les attaquer en particulier, quand nous trouvons des personnes capables de goûter nos raisons. Appliquons-nous à édifier plutôt qu'à détruire, recueillons avec soin toutes les vérités importantes, établissons-les solidement et les publions sur les toits, nous verrons insensiblement tomber les erreurs qu'une contradiction trop âpre ne feroit que fortifier.

Que l'on ne me demande donc point pourquoi dans le premier siècle j'ai dit si peu de choses de la sainte Vierge et des apôtres: j'en ai dit tout ce que j'ai trouvé de certain, et j'ai recueilli jusqu'aux moindres parcelles des traditions rapportées par saint Clément Alexandrin, et par les autres auteurs les plus proches. Le surplus rapporté par Métaphraste, par Nicéphore et d'autres modernes, quiconque se contente de leur autorité le peut croire: pour moi je ne l'ai pas cru digne d'être mêlé avec ce que j'ai tiré des actes et des épîtres des apôtres. Un fait n'est ni plus certain, ni même plus vraisemblable pour se trouver dans un grand nombre d'auteurs nouveaux, qui se sont copiés les uns les autres. Quand tous les docteurs qui vivent aujourd'hui, s'accorderoient à dire que la sainte Vierge a vécu soixante-quinze ans, cette opinion n'en seroit ni plus vraie, ni plus probable, puisqu'elle n'a aucun fondement dans l'antiquité, et que les faits ne se devinent point à force de raisonner. Cependant comme les hommes aiment à se détermi-

ner, ce que le premier a avancé en devinant et disant : « peut-être ; il est plus pieux de le croire ainsi » : un autre dit qu'il est vraisemblable ; un troisième l'avance comme certain, en citant les deux premiers ; la foule s'y laisse entraîner, et quiconque veut ensuite approfondir et remonter à la source, est un novateur et un curieux téméraire. C'est par la même raison que j'ai dit si peu de chose des premiers papes, et que je n'ai point rapporté les actes de tant de martyrs fameux, dont on trouve des légendes. La vraie piété nous fait aimer la vérité, et nous contenter de ce que Dieu veut que nous sachions : je crains au contraire que plusieurs ne trouvent ici trop d'actes de martyrs, et rapportés trop longuement. Je n'ai pas mis néanmoins tous ceux que le révérend père Dom Thierry Ruinart Bénédictin nous a donnés sous le nom d'actes sincères et choisis, et j'en ai laissé quelques-uns, où je n'ai rien vu de singulier. Voilà les règles que j'ai voulu suivre dans le choix des matériaux de cette histoire.

VI. Méthode pour écrire l'histoire.

Quant à la manière d'écrire, je vois deux méthodes pratiquées par les auteurs : l'une de rapporter tout au long les passages des originaux, en sorte que l'auteur ne parle que pour en faire la liaison ; l'autre d'en prendre la substance, et composer l'histoire d'un style égal et continu. La première méthode est celle des centuriateurs et de Baronius, et on peut dire aussi que M. Hermant, dans ses vies, l'a plus suivie que l'autre. Elle paroît la plus sûre et la plus solide. C'est comme produire les pièces dans un procès ; le lecteur n'a qu'à juger par lui-même. Mais cette méthode engage à une grande longueur et à de fréquentes répétitions. Car, comme le même fait est souvent rapporté par différents auteurs avec quelque diversité de circonstances, il faut les rapporter tous, autrement le lecteur ne seroit pas pleinement instruit. De plus, en transcrivant les passages entiers, on se charge de tous les défauts du style des originaux, de leur obscurité, de leur longueur, de leurs phrases et de leurs paroles superflues : ce qui ne fait que fatiguer le lecteur, quand ce ne seroit que par la bigarrure du style. Les ouvrages, même les mieux écrits, deviennent très-désagréables, quand on n'en voit que des pièces hors de leur place, car tout ce qui sert de preuve à l'histoire n'est pas histoire ; on la tire de toutes sortes d'écrits, des lettres, des sermons, des panégyriques. Ce que saint Grégoire de Nazianze a dit fort éloquemment dans l'oraison funèbre de saint Basile, devient froid et ennuyeux au milieu d'une histoire, où l'on ne cherche que le simple fait : au lieu que, dans les discours figurés, les faits ne sont le plus souvent que touchés, et toujours enveloppés et ornés ; on ne les démêle qu'avec beaucoup d'application. Ainsi le lecteur de Baronius est réduit à faire une étude pénible, au lieu de l'instruction facile qu'il cherchoit : c'est plutôt la matière de l'histoire qu'il a bien mieux préparée, que l'histoire même. D'ailleurs, on se trompe si l'on prétend que cette méthode laisse au lecteur la liberté entière de juger ; le choix des faits et des passages dépend toujours de l'auteur : souvent il supprime ce qui est contraire à ses préjugés ; et, quant aux passages qu'il rapporte souvent, il les détourne ou les affoiblit par les réflexions et les dissertations que cette méthode attire nécessairement. Car en rapportant les passages, il faut expliquer les termes obscurs, lever les contradictions, concilier les diversités. De tout c la ensemble résulte une prodigieuse longueur d s livres, qui est un plus grand mal que l'on ne croit, puisque c'est une des sources de l'ignorance : car qui a le loisir et le courage de lire tant de gros volumes?

L'autre méthode est d'écrire d'un style uniforme, prenant seulement la substance des originaux, sans s'assujettir à leurs paroles. C'est celle de M. Godeau, de M. Maimbourg, et de la plupart des historiens anciens et modernes ; et c'est sans doute la plus agréable pour les lecteurs, mais ce n'est pas la plus sûre. Quand l'auteur a l'esprit brillant, et l'imagination fertile, il a peine à se contenir dans les bornes étroites de la vérité, et à ne pas ajouter du sien quelques réflexions qui lui paroissoient judicieuses, quelques sentences, quelques descriptions, ou du moins quelques épithètes. J'ai cru prendre un milieu entre ces deux méthodes, en écrivant d'un style suivi, et qui n'est qu'une narration continue, mais employant, autant qu'il m'a été possible, les paroles des originaux, traduites fidèlement en notre langue sur le grec et sur le latin. J'ai cru toutefois ne point donner d'atteinte à la vérité en retranchant les paroles inutiles, et ajoutant celles qui m'ont paru nécessaires, pour éclaircir les passages obscurs. J'ai mis en marge les citations, afin que les savants puissent juger si mon histoire est fidèle, et j'exhorte tous ceux qui en sont capables à la vérifier et à lire eux-mêmes les originaux. Les propres paroles des auteurs frappent tout autrement, et je puis m'être quelquefois trompé dans le choix ou la tradition. Mais j'écris principalement, comme j'ai dit, pour ceux qui ne peuvent pas lire les originaux, faute d'avoir les livres en main, ou d'entendre assez bien le grec et le latin, ou d'avoir le loisir de lire les traductions françoises qui en ont été faites, de comparer et de concilier les auteurs.

VII. Extraits de doctrine.

C'est en faveur de ces lecteurs que j'ai interrompu la narration par quelques extraits de doctrine. J'ai cru faire plaisir à ceux à qui les livres ecclésiastiques ne sont pas familiers, en

leur donnant dans un seul livre ce qu'ils ne liroient jamais autrement ; et qui ne doit pas leur être indifférent, s'ils ont de l'amour pour la religion. Ils verront dans ces extraits plusieurs faits généraux de mœurs, de cérémonies et de traditions anciennes, qu'il seroit difficile de rapporter autrement, et qui ne devoient pas être omis, comme ce que j'ai tiré des apologies de saint Justin et de Tertulien, et des autres ouvrages de ce dernier. On verra dans ces extraits les passages les plus formels, pour prouver les vérités catholiques contre les hérétiques des derniers siècles. Enfin on y verra quels étoient ces grands hommes, qui ont établi et soutenu la religion, puisqu'après leurs actions rien ne les fait tant connoître que leurs paroles. Ces extraits sont plus fréquents et plus longs dans les premiers siècles, dont l'autorité est plus grande, et qui servent de fondement à toute la suite. Il est difficile, quand on veut être chrétien, de résister à la tradition constante des disciples des apôtres. D'ailleurs les auteurs les plus anciens sont en petit nombre, et la plupart si peu connus, que leurs ouvrages paroîtront à plusieurs des curiosités : car qui connoît la lettre de saint Clément, pape, et le livre du pasteur, hors les savants de profession ? Cependant ce que j'en ai tiré, et de saint Clément Alexandrin, peut donner l'idée de la véritable piété, et montrer que ce n'est pas une invention des moines, ni un raffinement des derniers temps. Le seul inconvénient que je trouve aux extraits en général, c'est qu'ils allongent mon ouvrage que je souhaitois extrêmement faire court pour le rendre utile.

Je ne mets pas au nombre de ces extraits les formules de foi et les canons des conciles : elles me paroissent des parties nécessaires de l'histoire, pour faire entendre le dogme et la discipline. C'est comme dans une histoire profane les traités de paix et d'alliance, les lois et les règlements de police, dont il faut au moins mettre la substance. Ces pièces ne sont pas agréables, il est vrai, mais je n'écris ni un poëme, ni un roman, et je demande des lecteurs sérieux et attentifs. Les actes des martyrs m'ont paru nécessaires, afin qu'un si grand objet fît sur les esprits une aussi forte impression qu'il le mérite, et j'ai cru les devoir rapporter dans leur simplicité originale, parce que ce sont des pièces authentiques pour la plupart, des interrogatoires en bonne forme et des procès-verbaux de questions, qui feroient preuve en justice. Par le plaisir qu'ils m'ont donné, j'ai jugé qu'ils en donneroient à quiconque aime le vrai et le naturel ; et je ne vois point de lecture plus propre à nourrir la piété. Ces avantages m'ont paru préférables à l'uniformité et à l'élégance du style. Après les martyrs, les plus grands spectacles sont les moines : c'est pourquoi j'ai mis assez au long la vie des premiers et des plus illustres, m'arrêtant plus aux vertus qu'aux miracles. Quoique ces vies soient assez connues, et entre les mains de tout le monde, j'aurois cru, en les omettant, omettre une partie considérable de mon sujet, qui ne comprend pas moins les mœurs que la discipline et la doctrine. Or les mœurs s'apprennent bien mieux par les exemples singuliers, que par des observations générales : rien ne fait tant connoître les hommes que le détail de leurs discours et de leurs actions. Au reste, je ne me propose point de ne dire que des choses nouvelles.

Je n'ai pas cru devoir remonter jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, parce que son histoire est assez connue des chrétiens, et on ne la peut mieux apprendre que par la lecture continuelle des évangiles. Quiconque s'imagine la pouvoir mieux écrire, ne l'entend pas ; et nous n'en savons rien ou presque rien, que ce qui est dans le texte de l'Écriture. Il n'en est pas de même de l'histoire des apôtres ; outre les actes, il y a plusieurs faits considérables dans les épîtres de saint Paul, et dans les auteurs étrangers du même temps, comme Joseph et Philon. Joseph surtout est précieux par le soin qu'il a pris d'écrire la ruine de Jérusalem, et de vérifier ainsi, sans y penser, les prophéties de Jésus-Christ.

VIII. Régles de chronologie.

Quant à l'ordre des temps, je n'ai pas cru m'y devoir attacher trop scrupuleusement. Il ne convient qu'à un historien contemporain, comme Tacite, de faire des annales, écrivant des faits qu'il connoît dans un grand détail, et dont la proximité rend les dates certaines. Ainsi qui se proposeroit l'histoire ecclésiastique depuis le concile de Trente, ou même depuis celui de Constance, auroit raison de la ranger par annales. Mais de vouloir réduire ainsi des actes très-anciens, dont souvent on ne sait le temps que par conjectures, et souvent on l'ignore absolument, c'est se donner une grande peine, au hasard de se tromper, et d'induire les autres en erreur. Aussi, malgré l'érudition profonde et le travail immense de Baronius, on a trouvé de grands mécomptes dans sa chronologie, et le révérend père Pagi entre les autres, vient de nous donner un gros volume pour corriger ceux des quatre premiers siècles. Toutefois Baronius lui-même n'a pu fixer tous les faits : il y en a un grand nombre qu'il n'a rangés sous certaines années que par occasion, sans leur donner de date certaine, parce qu'en effet il est impossible de la savoir : comme quand il place la retraite de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze l'an 363 après la mort de Julien l'apostat : il auroit pu la mettre tout aussi bien cinq ou six ans plus tôt. Cependant le lecteur, qui veut être déterminé, s'arrête à cette autorité, et croit sans l'examiner que chaque fait est arrivé dans l'année qu'il voit en tête de la page. Dans les

faits même les plus certains, il n'est pas toujours à propos de suivre exactement l'ordre des années, autrement l'histoire tombera dans une extrême sécheresse, étant interrompue à tous moments et comme hachée en menues parcelles, dont chacune fera peu d'impression, et ne donnera aucun plaisir. Il faudra passer incessamment d'Orient en Occident, de Rome à Antioche, quitter un concile commencé en Italie, pour en voir un autre en Afrique, insérer une ligne pour marquer la mort d'un pape ou d'un empereur; tout cela sans liaison ou par des transitions forcées. Il vaut bien mieux anticiper quelques années, ou y remonter, pour reprendre un fait important dès son origine, et le conduire jusqu'à la fin. Le meilleur ordre est celui qui conduit l'esprit le plus naturellement, pour entendre les choses, et les retenir; et l'on remédie à la confusion en marquant les dates.

Mais il est de la bonne foi de ne les marquer que quand on les sait, et il n'est pas du devoir d'un historien de passer sa vie à les rechercher. Cependant l'émulation des savants du dernier siècle a poussé la chronologie à une telle exactitude, que la vie de Noé n'y suffiroit pas. Il faudroit calculer exactement toutes les éclipses dont on a connoissance, et fixer leurs places dans la période Julienne, savoir les époques de toutes les nations, leurs différentes espèces d'années et de mois, et en faire la rédaction à la nôtre, examiner toutes les inscriptions des membres antiques et des médailles, corriger les fastes consulaires, conférer toutes les dates qui se trouvent dans les historiens, et, quand on descend plus bas, venir aux cartulaires et aux titres particuliers. Quand finiront ces recherches? Et comment s'assurera-t-on de ne s'être point mécompté? Encore peut-on les souffrir dans des faits dont il importe de savoir le temps; mais combien y en a-t-il qui ne sont d'aucune conséquence? Combien de disputes sur le sens d'une inscription ou sur l'occasion d'une médaille, qui au fond ne nous apprend rien; pour savoir l'âge d'un empereur, le jour précis de sa mort; d'autres faits semblables, dont on ne veut rien conclure, sinon que Baronius ou Scaliger se sont trompés. N'est-ce point là ce que saint Paul appelle languir après des questions qui ne produisent que des jalousies et des querelles (1)? On retient bien plus les faits que les dates : dans notre propre vie souvent nous nous souvenons d'avoir fait ou dit telles choses en tel lieu, avec telle personne, en telle saison, sans nous souvenir du jour, ni de l'année. La plupart des historiens, et surtout les historiens sacrés ont écrit ainsi, et n'ont marqué les temps, que quand ils étoient nécessaires, comme les dates des prophéties. Il importe pour la suite de la tradition de savoir la succession continue des papes et des autres évêques des siéges apostoliques; aussi les anciens nous l'ont-ils fidèlement conservée. Mais il est impossible de savoir la durée de chaque pape pendant les deux premiers siècles; et quand on la sauroit, l'utilité en seroit petite, puisqu'on ne sait presque rien de leurs actions.

Voilà les raisons qui m'ont empêché de m'enfoncer dans les recherches de chronologie, afin d'avoir plus de temps pour examiner la substance des faits, et les mettre en évidence. Je me suis servi du travail de ceux qui m'ont précédé, sans toutefois les suivre aveuglément; j'ai marqué les dates qui m'ont paru solidement établies; je n'en ai point mis aux faits dont je n'ai point trouvé le temps certain, et je les ai placés dans les intervalles les plus vraisemblables, toujours prêt à corriger mes fautes, quand je les aurai reconnues. J'ai suivi les mêmes règles pour la géographie : je m'en suis rapporté à ceux qui en ont fait une étude particulière. Mais j'ai soigneusement observé de nommer les lieux conformément à l'usage de chaque temps. Pendant ces premiers siècles, je dis toujours la Gaule, la Germanie, la Grande-Bretagne, la Lusitanie. Il me semble que c'est faire un anacronisme de parler autrement, et de nommer France ou Angleterre les pays où les Francs et les Anglois n'étoient pas encore. J'ai été plus embarrassé pour la traduction des noms propres qui ne sont pas familiers en notre langue, et j'ai mieux aimé pour la plupart les laisser entiers, comme on les prononce en grec et en latin, que de les trop défigurer, ou en rendre la prononciation incommode. Quant aux noms de dignités et de fonctions, ou de certaines choses qui regardent les mœurs, je les ai souvent laissés dans leur langue originale, les expliquant par circonlocution, plutôt que de les rendre par les mots qui signifient parmi nous des choses approchantes, mais qui tiennent trop de nos mœurs. Ainsi je ne dis point un colonel, mais un tribun; je dis des licteurs, plutôt que des sergents; je ne parle ni de gentilshommes, ni de bourgeois, mais de nobles, de citoyens, d'esclaves; enfin je conserve le caractère des mœurs antiques, autant que notre langue le peut souffrir, et peut-être avec un peu trop de hardiesse.

IX. Pourquoi si peu d'écrits des premiers siècles.

En général, j'ai moins fait d'attention à l'exactitude du style qu'au fond des choses, et j'espère que le lecteur équitable prendra le même esprit, qu'il ne cherchera dans l'histoire ecclésiastique que ce qui est, et qu'il s'appliquera plutôt à en profiter, qu'à la critiquer. Quelques-uns trouvent mauvais que l'histoire ne dise pas tout. Pourquoi, disent-ils, avons-nous si peu de chose des apôtres, de leurs pre-

(1) I Tim. c. VI, 4.

miers disciples, des premiers papes; pourquoi les anciens ne nous ont-ils pas expliqué plus en détail les cérémonies, la discipline et la police des églises, les dogmes même de la religion? C'étoit la plainte des centuriateurs (1). Aveugles, qui ne voyoient pas que ces plaintes attaquent la Providence divine, la promesse de Jésus-Christ d'assister perpétuellement son église! Adorons avec un profond respect la conduite de la sagesse incarnée, sans rien désirer au delà de ce qu'il lui a plu de nous donner. C'est sans doute par de très-solides raisons que Jésus-Christ lui-même n'a rien écrit, et que ses apôtres ont écrit si peu. Il y en a sept dont nous n'avons pas un mot, et plusieurs dont nous ne savons que les noms. Mais ce que les actes nous racontent de saint Pierre et de saint Paul suffit pour nous faire juger des autres. Nous y voyons comment ils prêchoient aux Juifs, aux gentils, aux ignorants, aux savants, leurs miracles, leurs souffrances, leurs vertus. Quand nous saurions le même détail des actions de saint Barthélemy ou de saint Thomas, nous n'en tirerions pas d'autres instructions : la curiosité seulement seroit plus satisfaite, mais elle est de ces passions que l'Evangile nous apprend à mortifier. Au contraire le silence des apôtres est d'une grande instruction pour nous. Rien ne prouve mieux qu'ils ne cherchoient point leur propre gloire, que le peu de soin qu'ils ont pris de conserver dans la mémoire des hommes les grandes choses qu'ils ont faites. Il suffiroit pour la gloire de Dieu et pour l'instruction de la postérité, qu'une petite partie fût connue : l'oubli qui ensevelit le reste, est plus avantageux aux apôtres que toutes les histoires, puisqu'il ne laisse pas d'être constant, qu'ils avoient converti des peuples innombrables. Tant d'églises que nous voyons dès le second siècle dans tous les pays du monde, ne s'étoient pas formées toutes seules; et ce n'étoit pas par hasard qu'elles conservoient toutes la même doctrine et la même discipline. La meilleure preuve de la sagesse des architectes et du travail des ouvriers, est la grandeur et la solidité des édifices.

Les disciples des apôtres suivirent leurs maximes. Saint Clément Alexandrin si proche de leur temps, en rend ce témoignage remarquable : «Les anciens n'écrivoient point pour ne se pas détourner du soin d'enseigner, ni d'employer à écrire le temps de méditer ce qu'ils devoient dire. Peut-être aussi ne croyoient-ils pas que le même naturel pût réussir en l'un et en l'autre genre. Car la parole coule facilement et enlève promptement l'auditeur : mais l'écrit est exposé à l'examen rigoureux des lecteurs. L'écrit sert à assurer la doctrine, faisant passer à la postérité la tradition des anciens : mais comme de plusieurs matières l'aimant n'attire que le fer, ainsi de plusieurs lecteurs les livres n'attirent que ceux qui sont capables de les entendre (1).» Ce sont les paroles de saint Clément. Il faut avouer toutefois que nous avons perdu un grand nombre d'anciens écrits, sans compter ceux dont Eusèbe et les autres font mention expresse; on ne peut douter que les évêques des grands siéges, et les papes en particulier n'écrivissent souvent des lettres sur diverses consultations : on en peut juger par celles du pape saint Corneille que saint Cyprien et Eusèbe nous ont conservées, et par celles du pape saint Jules au sujet de saint Athanase. Mais la perte de tant d'écrits si précieux n'est pas arrivée sans cette même Providence, sans laquelle un passereau ne tombe pas à terre.

X. Utilité de l'histoire ecclésiastique.

Laissant donc les vains désirs, appliquons-nous à profiter de ce qui nous reste, et considérons dans toute la suite de l'histoire ecclésiastique la doctrine, la discipline, les mœurs. Ce ne sont point ici des raisonnements ni de belles idées, ce sont des faits positifs qui n'en sont pas moins vrais, soit qu'on les croie ou non, qu'on les étudie ou qu'on les néglige. On voit une église subsistante sans interruption par une suite continuelle de peuples fidèles, de pasteurs et de ministres, toujours visible à la face de toutes les nations, toujours distinguée, non-seulement des infidèles par le nom de chrétienne, mais des sociétés hérétiques ou schismatiques par le nom de catholique ou universelle. Elle fait toujours profession de n'enseigner que ce qu'elle a reçu d'abord, et de rejeter toute nouvelle doctrine; que si quelquefois elle fait de nouvelles décisions et emploie de nouveaux mots, ce n'est pas pour former ou exprimer de nouveaux dogmes, c'est seulement pour déclarer ce qu'elle a toujours cru, et appliquer des remèdes convenables aux nouvelles subtilités des hérétiques. Au reste, elle se croit infaillible en vertu de la promesse de son fondateur, et ne permet pas aux particuliers d'examiner ce qu'elle a une fois décidé. La règle de la foi est la révélation divine, comprise non-seulement dans l'Écriture, mais dans la tradition, par laquelle elle connoît même l'Écriture.

XI. Discipline.

Quant à la discipline, nous voyons dans cette histoire une politique toute spirituelle et toute céleste. Un gouvernement fondé sur la charité, ayant uniquement pour but l'utilité publique, sans aucun intérêt de ceux qui gouver-

(1) Tome I, préface.

(1) Ex scrip. elect. n. 27.

sent. Ils sont appelés d'en haut ; la vocation divine se déclare par le choix des autres pasteurs et par le consentement des peuples. On les choisit pour leur seul mérite, et le plus souvent malgré eux : la charité seule et l'obéissance leur font accepter le ministère dont il ne leur revient que du travail et du péril, et ils ne comptent pas entre les moindres périls celui de tirer vanité de l'affection et de la vénération des peuples, qui les regardent comme tenant la place de Dieu même. Cet amour respectueux du troupeau fait toute leur autorité ; ils ne prétendent pas dominer comme les puissances du siècle, et se faire obéir par la contrainte extérieure ; leur force est dans la persuasion : c'est la sainteté de leur vie, leur doctrine, la charité qu'ils témoignent à leur troupeau par toutes sortes de services et de bienfaits qui les rendent maîtres de tous les cœurs. Ils n'usent de cette autorité que pour le bien du troupeau même, pour convertir les pécheurs, réconcilier les ennemis, tenir tout âge, tout sexe dans le devoir et la soumission à la loi de Dieu. Ils sont maîtres des biens comme des cœurs, et ne s'en servent que pour assister les pauvres, vivant pauvrement eux-mêmes, et souvent du travail de leurs mains. Plus ils ont d'autorité, moins ils s'en attribuent ; ils traitent de frères les prêtres et les diacres ; ils ne font rien d'important sans leur conseil et sans la participation du peuple. Les évêques s'assemblent souvent pour délibérer en commun des plus grandes affaires, et se les communiquent encore plus souvent par lettres ; en sorte que l'église répandue par toute la terre habitable n'est qu'un seul corps parfaitement uni de créances et de maximes.

La politique humaine n'a aucune part à cette conduite. Les évêques ne cherchent à se soutenir par aucun avantage temporel, ni de richesses, ni de crédit, ni de faveur auprès des princes et magistrats, même sous prétexte du bien de la religion. Sans prendre de parti dans les guerres civiles, si fréquentes en un empire électif, ils reçoivent paisiblement les maîtres que la Providence leur donne, par le cours ordinaire des choses humaines ; ils obéissent fidèlement aux princes païens et persécuteurs, et résistent courageusement aux princes chrétiens, quand ils veulent appuyer quelque erreur ou troubler la discipline. Mais leur résistance se termine à refuser ce qu'on leur demande contre les règles, et à souffrir tout et la mort même, plutôt que de l'accorder. Leur conduite est droite et simple, ferme et vigoureuse sans hauteur, prudente sans finesse ni déguisement. La sincérité est le caractère propre de cette politique céleste : comme elle ne tend qu'à faire connoître la vérité, et à pratiquer la vertu, elle n'a besoin ni d'artifices ni de secours étrangers ; elle se soutient par elle-même. Plus on remonte dans l'antiquité ecclésiastique, plus cette candeur et cette noble simplicité y éclate ; en sorte que l'on ne peut douter que les apôtres ne l'aient inspirée à leurs plus fidèles disciples, en leur confiant le gouvernement des églises ; s'ils avoient eu quelqu'autre secret, ils leur auroient enseigné, et le temps l'auroit découvert. Et qu'on ne s'imagine point que cette simplicité fut un effet du peu d'esprit ou de l'éducation grossière des apôtres et de leurs premiers disciples ; les écrits de saint Paul, à ne les regarder même que naturellement, ceux de saint Clément pape, de saint Ignace, de saint Policarpe, ne donneront pas une opinion médiocre de leur esprit ; et pendant les siècles suivants on voit la même simplicité de conduite, jointe à la plus grande subtilité d'esprit, et la plus puissante éloquence.

Je sais que tous les évêques, même dans les meilleurs temps, n'ont pas également suivi ces saintes règles, et que la discipline de l'église ne s'est pas conservée aussi pure et aussi invariable que la doctrine. Tout ce qui gît en pratique, dépend en partie des hommes, et se sent de leurs défauts. Mais il est toujours constant, que dans les premiers siècles, la plupart des évêques étoient tels que je les décris, et que ceux qui n'étoient pas tels, étoient regardés comme indignes de leur ministère. Il est constant que dans les siècles suivants on s'est toujours proposé pour règle cette ancienne discipline ; on l'a conservée ou rappelée autant que l'ont permis les circonstances des lieux et des temps. On l'a du moins admirée et souhaitée : les vœux de tous les gens de bien ont été pour en demander à Dieu le rétablissement ; et nous voyons depuis deux cents ans un effet sensible de ces prières. C'en est assez pour nous exciter à connoître cette sainte antiquité, et nous encourager à l'étudier de plus en plus.

Enfin la dernière chose que je prie le lecteur de considérer dans cette histoire, et qui est plus universellement à l'usage de tous, c'est la pratique de la morale chrétienne. En lisant les livres de piété anciens et modernes, en lisant l'Evangile même, cette pensée vient quelquefois à l'esprit : Voilà de belles maximes, mais sont-elles praticables ? des hommes peuvent-ils arriver à une telle perfection ? En voici la démonstration : ce qui se fait réellement est possible, et des hommes peuvent pratiquer avec la grâce de Dieu ce qu'elle a fait pratiquer à tant de saints qui n'étoient que des hommes. Et il ne doit rester aucun doute touchant la vérité du fait : on peut s'assurer que tout ce que j'ai mis dans cet ouvrage est aussi certain, qu'aucune histoire que nous ayons.

On verra donc ici tout ce que les philosophes ont enseigné de plus excellent pour les mœurs, pratiqué à la lettre et par des ignorants, des ouvriers, de simples femmes. On verra la loi de Moïse bien au-dessus de la phi-

losophie humaine, amenée à sa perfection par la grâce de Jésus-Christ. Et pour entrer un peu dans le détail, on verra des gens véritablement humbles, méprisant les honneurs, la réputation, contents de passer leur vie dans l'obscurité et l'oubli des autres hommes. Des pauvres volontaires, renonçant aux voies légitimes de s'enrichir, ou même se dépouillant de leurs biens pour en revêtir les pauvres. On verra la douceur, le pardon des injures, l'amour des ennemis, la patience jusqu'à la mort et aux plus cruels tourments, plutôt que d'abandonner la vérité. La viduité, la continence parfaite, la virginité même, inconnue jusqu'alors, conservée par des personnes de l'un et de l'autre sexe, quelquefois jusque dans le mariage. La frugalité et la sobriété continuelles, les jeûnes fréquents et rigoureux, les veilles, les cilices, tous les moyens de châtier le corps et de le réduire en servitude : toutes ces vertus pratiquées, non par quelques personnes distinguées, mais par une multitude infinie. Enfin des solitaires innombrables, qui quittent tout pour vivre dans les déserts, non-seulement sans être à charge à personne, mais se rendant utiles, même sensiblement, par les aumônes et les guérisons miraculeuses, uniquement occupés à dompter leurs passions, à s'unir à Dieu, autant qu'il est possible à des hommes chargés d'un corps mortel. Mais je ne prétends pas en être cru sur ma parole ; jugez-en vous-même, lisez et voyez.

HISTOIRE

DU

CHRISTIANISME.

LIVRE PREMIER.

I. Dessein de ce premier livre.

Je suppose que mon lecteur est suffisamment instruit du mystère de Jésus-Christ, de sa génération éternelle, de sa naissance miraculeuse dans le temps, de sa vie, de ses miracles, de sa doctrine, de sa passion, de sa mort, de sa résurrection et de son ascension glorieuse. Quiconque prendra la peine de lire mon histoire, aura sans doute la dévotion de lire les saints évangiles. Je ne touche donc point à cette histoire sacrée ; et quoique je commence aux actes des apôtres, je ne les transcris pas tout au long. Je n'en prends que la substance, pour avoir occasion d'y joindre les faits que nous savons d'ailleurs, soit par les épîtres des apôtres mêmes, soit par une tradition certaine. Je ne prétends commencer ma narration exacte dans toute son étendue, qu'à l'endroit où finit celle de l'Écriture Sainte, après l'arrivée de saint Paul à Rome, c'est-à-dire à mon second livre. Je ne marque les années que quand je les crois certaines, et je les compte, non suivant la chronologie exacte, mais suivant le calcul ordinaire, qui nous donne seize cent quatre-vingt-dix ans depuis l'incarnation.

II. Élection de saint Mathias.

Après l'ascension de Jésus-Christ, les apôtres retournèrent à Jérusalem remplis de joie, et montèrent dans le cénacle, c'est-à-dire la salle haute où ils s'étoient renfermés depuis sa passion (1). Là ils persévéroient dans l'oraison avec les autres disciples de Jésus-Christ, les saintes femmes qui l'avoient suivi, la sainte vierge Marie sa mère, et ses parents. Ils étoient environ six-vingts personnes. Saint Pierre leur proposa d'élire un apôtre, pour remplir la place de Judas le traître. Ils en présentèrent deux : Joseph Barsabas, surnommé Juste, et Matthias. Après avoir prié Dieu de montrer celui des deux qu'il choisissoit, ils tirèrent au sort, et le sort tomba sur Matthias Il fut donc mis au rang des apôtres, et ils se trouvèrent encore douze, savoir : Pierre, Jean et Jacques, enfants de Zebedée ; André, frère de Pierre ; Philippe ; Thomas ; Barthélemy ; Matthieu ; Jacques, fils d'Alphée ; Simon, de Cana ; Judas, fils de Jacques ; et Matthias. On raconte de Barsabas le Juste, qu'ayant une fois bu du poison, il n'en sentit aucun mal (1) : comme le Sauveur l'avoit promis à ceux qui croiroient en lui (2).

III. Publication de l'Évangile.

Le jour de la Pentecôte étant venu, comme tous les disciples étoient dans le même lieu, à l'heure de tierce, c'est-à-dire à neuf heures du matin, le Saint-Esprit vint sur eux en forme de langues de feu, et ils commencèrent à parler diverses langues, en louant Dieu (3). Le peuple qui étoit venu à Jérusalem de tous côtés pour la fête, accourut en foule autour d'eux. Il y avoit de toutes les nations du monde, quoique tous Juifs de religion. Car depuis la captivité de Babylone, il étoit demeuré des Juifs dans tout l'Orient : et l'empire des Perses ayant été ruiné par Alexandre le

(1) Act. I, 12.

(1) Papias ap. Euseb. III. Hist. c. ult.
(2) Marc. XVI, 18.
(3) Act. II.

grand, les Juifs s'étoient étendus dans toute la domination des rois macédoniens ses successeurs. Il y avoit donc des Juifs Parthes, Mèdes, Elamites (1), c'est-à-dire de cette partie de Perse que l'on nommoit en hébreu Elam, et en grec Elymaïde. Il y en avoit de Mésopotamie, et de toutes les provinces de l'Asie mineure, de celle qui s'appeloit proprement Asie, de Cappadoce, de Pont, de Phrygie, de Pamphilie. Il y en avoit d'Egypte et de la Lybie voisine, que l'on nommoit Cyrenaïque. Il y en avoit d'Arabie, de l'île de Crète, de Rome même. Les uns étoient Juifs de naissance, les autres prosélytes : c'est-à-dire gentils convertis à la religion judaïque. Les uns étoient habitants de Jérusalem, car ils venoient s'y établir de toutes les provinces ; les autres s'y trouvoient seulement en passant assemblés à l'occasion de la fête, et ils y étoient venus cette année en plus grand nombre qu'à l'ordinaire, persuadés que le Messie alloit paroître. Car il étoit certain, suivant les prophéties, particulièrement de Daniel (2), que son temps étoit accompli, et cette créance étoit répandue par tout l'Orient (3). Ce peuple mêlé de tant de nations, fut extrêmement surpris d'entendre les apôtres, tous Galiléens, parler les langues qui étoient naturelles à chacun d'eux.

Saint Pierre prit la parole (4), et leur dit : Ceux-ci ne sont pas ivres comme vous pensez, puisqu'il n'est encore que l'heure de tierce. Car les Juifs n'avoient accoutumé de manger les jours de fête qu'après les prières du matin finies, à l'heure de sexte ou midi (5). C'est le Saint-Esprit, continua saint Pierre, qui est répandu sur eux, suivant la prophétie de Joël (6). Ensuite il commença à leur prêcher Jésus de Nazareth qu'ils avoient crucifié, leur déclarant que c'étoit le Seigneur et le Christ, et les exhortant à se faire tous baptiser en son nom, pour recevoir la rémission de leurs péchés et le don du Saint-Esprit. Trois mille se convertirent à cette fois, reçurent le baptême, et augmentèrent le nombre des disciples. Ils persévéroient dans la doctrine des apôtres (7), assidus à écouter leurs instructions ; ils étoient tous les jours ensemble dans le temple à prier ; ils faisoient dans les maisons la fraction du pain, ce qui signifie l'eucharistie, qu'ils ne pouvoient célébrer qu'avec les fidèles baptisés, et ils prenoient ensemble leurs repas avec joie et simplicité de cœur. Tous les fidèles mettoient leurs biens en commun ; ils vendoient leurs héritages, et distribuoient à chacun ce qui lui étoit nécessaire.

Dieu faisoit par les mains des apôtres un grand nombre de miracles qui tenoient en crainte tout le peuple (8). Saint Pierre et saint Jean montèrent au temple, à l'heure de la prière de none, à trois heures après midi, c'étoit le temps du sacrifice du soir (1). Un boiteux étoit à la porte, qui avoit plus de quarante ans, et n'avoit jamais marché. Comme il leur demanda l'aumône, saint Pierre lui dit : Je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai je te le donne. Au nom de Jésus-Christ nazaréen, lève-toi, et marche. Il fut guéri sur-le-champ, et entra dans le temple marchant et sautant. Tout le peuple accourut à ce miracle, et saint Pierre en prit encore occasion de leur prêcher Jésus-Christ. Il y eut cinq mille hommes qui se convertirent.

Les sacrificateurs et le capitaine du temple, c'est-à-dire celui qui commandoit les lévites portiers, qui y faisoient la garde jour et nuit (2), survinrent avec les saducéens, irrités de ce que les apôtres, prêchant Jésus-Christ, enseignoient la résurrection des morts. Ils les arrêtèrent et les mirent en prison. Le lendemain le sanhédrin s'assembla. C'étoit le conseil souverain des Juifs, composé des chefs de chaque troupe de sacrificateurs, des docteurs, lévites, et des anciens de toutes les tribus (3). Ils étoient en tout soixante-et-onze, et ne jugeoient que les affaires les plus importantes : comme le crime d'une tribu, ou d'une ville entière, le souverain pontife, ou un faux prophète. Alors les principaux du sanhédrin étoient Anne, Caïphe, Jean, et Alexandre. Anne ou Ananus étoit le nasi, c'est-à-dire le président ; il avoit été souverain pontife quelques années auparavant. Car alors ils ne l'étoient que pour un temps, et au gré des gouverneurs romains ; la plupart pour un an. Caïphe, gendre d'Anne, l'étoit toutefois depuis sept ans, ce qui fut singulier en sa personne (4). C'étoit lui qui avoit condamné Jésus-Christ, et il avoit dans le sanhédrin un titre qui le rendoit comme un second président. Jean étoit fils d'Ananus, et Alexandre, surnommé Lysimaque et frère de Philon dont nous avons les écrits, étoit le plus riche des Juifs. En ce conseil étoient aussi tous les parents du pontife. Quand ils eurent tous pris leur séance qui étoit en demi-cercle, le président dans le fond, les apôtres furent amenés au milieu de la place. On leur demanda en quel nom ils avoient fait cette action ; et Pierre rempli du Saint-Esprit, répondit hardiment : Au nom de Jésus-Christ nazaréen que vous avez crucifié. Ils admirèrent la fermeté de Pierre et de Jean, sachant que c'étoient des hommes du commun et sans lettres ; et ne pouvant contredire ce miracle, ils se contentèrent de leur défendre d'enseigner au nom de Jésus, ni d'en parler en façon quelconque. Saint Pierre et saint Jean leur répondirent : Jugez vous-mêmes s'il est juste de vous obéir plutôt qu'à Dieu ; car nous ne pouvons nous empêcher de

(1) Act. II, 9.
(2) Dan. IX, 25.
(3) Joseph, lib. VII, p. 12. Suet. Vesp., c. IV.
(4) Act. II, 14.
(5) Jos. de vita, 1020. D.
(6) Joël, II, 28.
(7) Act. II, 42.
(8) Act. V, 12.

(1) Jos. XIV, Ant. c. 8.
(2) Thalmud, Cod. Middoth, cap. I, n. 2.
(3) Cod. Thalm. Sanhedr., c. I, § 5; c. 4, § 3, 4.
(4) Jos. II; Bell. XXV.

dire ce que nous avons vu et entendu. Ils les laissèrent aller ; et les apôtres vinrent trouver les fidèles, qui, ayant appris d'eux ce qui s'étoit passé, en rendirent grâces à Dieu, lui demandant la force de prêcher son nom et les miracles pour soutenir sa parole. Après cette prière, le lieu où ils étoient assemblés fut ébranlé, et ils furent tous remplis du Saint-Esprit.

IV. Église de Jérusalem. Esséniens.

Toute la multitude des fidèles n'avoit qu'un cœur et qu'une âme. Personne ne disoit que rien fût à lui en particulier, mais tous leurs biens étoient communs (1) ; en sorte qu'il n'y avoit point de pauvres entre eux. Car ceux qui avoient des terres ou des maisons les vendoient, et en mettoient le prix aux pieds des apôtres (2). Les fidèles de Jérusalem renonçoient ainsi à leurs biens, pour pratiquer exactement le conseil de Jésus-Christ de tout quitter pour le suivre, et pour n'avoir rien qui les attachât à cette malheureuse ville (3), sachant qu'elle devoit être ruinée et tout le pays désolé, avant qu'il se passât une génération (4), comme Jésus-Christ l'avoit prédit (5) : d'ailleurs la charité qui les unissoit étoit la marque qu'il avoit donnée pour connoître ses disciples.

Il y avoit depuis long-temps des Juifs qui pratiquoient la vie commune (6). On les nommoit esséens, ou esséniens, comme plus saints que les autres. Car de tous les Juifs, c'étoient ceux qui avoient le plus de réputation pour la vertu. Ils fuyoient les grandes villes et habitoient dans les bourgades ; leur occupation étoit le labourage et les métiers innocents, mais ils ne s'appliquoient ni au trafic ni à la navigation. Ils n'avoient point d'esclaves, mais ils se servoient les uns les autres. Ils méprisoient les richesses, n'amassoient ni or ni argent, et ne possédoient pas même de grandes pièces de terre, se contentant du nécessaire pour la vie, et s'étudiant à se passer de peu. Ils vivoient en commun, mangeant ensemble, et prenant à un même vestiaire leurs habits qui étoient blancs. Plusieurs logeoient sous un même toit. Les autres ne comptoient point que leurs maisons leur fussent propres : elles étoient ouvertes à tous ceux de la même secte. Car l'hospitalité étoit grande entre eux, et ils vivoient familièrement ensemble sans s'être jamais vus. Ils mettoient en commun tout ce que produisoit leur travail, et prenoient grand soin des malades.

La plupart des esséniens renonçoient au mariage, et vivoient en continence, craignant l'infidélite des femmes, et les divisions qu'elles causent dans les familles. Ils élevoient les enfants des autres, les prenant dès l'âge le plus tendre, pour les instruire et les former à leurs mœurs. On éprouvoit les postulants pendant trois années : une pour la continence, les deux autres pour le reste des mœurs. En entrant dans l'ordre, ils lui donnoient tout leur bien, et vivoient ensuite comme frères ; en sorte qu'il n'y avoit entre eux ni pauvres ni riches. On choisissoit des économes pour chaque communauté.

Ils avoient un grand respect pour les vieillards, et gardoient une grande modestie ; ils retenoient leur colère, ne mentoient ni ne juroient point, excepté le serment qu'ils faisoient en entrant dans l'ordre. C'étoit d'obéir aux supérieurs, de ne se distinguer en rien, si on le devenoit, ne rien enseigner que comme on l'auroit appris, ne rien céler à ceux de la secte, n'en point révéler les mystères à ceux de dehors, quand il iroit de la vie. Leur seule étude étoit la morale, qu'ils apprenoient dans la loi, principalement les jours de sabbat, assemblés dans leurs synagogues avec grand ordre. Il y en avoit un qui lisoit, un autre qui expliquoit. Tous les jours ils observoient de ne point parler de choses profanes avant le soleil levé, et de donner ce temps à la prière ; ensuite leurs supérieurs les envoyoient au travail. Ils s'y appliquoient jusqu'à la cinquième heure, qui revient à onze heures du matin. Alors ils s'assembloient et se baignoient, ceints avec des linges ; mais ils ne s'oignoient point d'huile. Ils mangeoient en une même salle, assis en silence ; on ne leur servoit que du pain et un seul mets. Ils faisoient la prière devant et après le repas, puis retournoient au travail jusqu'au soir. Ils étoient sobres, et vivoient la plupart jusques à cent ans. Leurs jugements étoient sévères. On chassoit de l'ordre celui qui étoit convaincu de quelque grande faute, et il lui étoit défendu de recevoir des autres même la nourriture ; en sorte qu'il y en avoit qui mouroient de misère. Mais souvent on les reprenoit par pitié.

Il n'y avoit des esséniens qu'en Palestine, encore n'y étoient-ils pas en grand nombre, seulement quatre mille ou environ (1). C'étoient les plus superstitieux de tous les Juifs, et les plus scrupuleux à observer le sabbat et les cérémonies légales (2) ; jusque-là qu'ils n'alloient point sacrifier au temple, mais y envoyoient leurs offrandes, parce qu'ils n'étoient pas contents des purifications ordinaires. Il y avoit entre eux des devins, qui prétendoient connoître l'avenir par l'étude des livres sacrés, jointe à certaines préparations. Ils vouloient même y trouver la médecine et les propriétés des racines et des pierres. Ils donnoient tout au destin et rien au libre arbitre, étoient fermes dans leurs résolutions, méprisoient la mort et les tourments, et avoient un grand zèle

(1) Act. IV, 32.
(2) Matth. XIX, 21.
(3) Aug. de Catechiz. c. 23.
(4) Jos. XIII, 35.
(5) Matth. XXIV.
(6) Philo, Quod om. pr. liber, p. 876. D. — Jos. II. Bell. c. XII, p. 705.

(1) Pline, lib. V, c. XVII.
(2) Joseph, XVIII Antiq. c. II, p. 617, C.

pour la liberté, ne reconnoissant pour chef et pour maître que Dieu seul, et prêts à tout souffrir, plutôt que d'obéir à un homme (1). Ainsi, de quelque vertu qu'ils fissent profession, ils étoient bien au-dessous des disciples de Jésus-Christ.

Entre ceux qui vendirent leurs héritages pour en apporter le prix aux apôtres, fut Joseph, lévite, natif de Chypre, que les apôtres surnommèrent Barnabé (2). Mais un nommé Ananias, de concert avec Saphira sa femme, ayant vendu un héritage, retint une partie du prix, et apporta le reste aux apôtres (3). Saint Pierre lui dit : Ananias, pourquoi t'es-tu laissé tenter par Satan, de mentir au Saint-Esprit ? Ananias mourut sur-le-champ. Sa femme vint trois heures après ; et saint Pierre lui ayant demandé combien ils avoient vendu la terre, elle répondit comme son mari. Saint Pierre lui dit : Vous avez donc concerté tous deux de tenter l'esprit de Dieu. Ceux qui viennent d'enterrer ton mari t'enterreront aussi. Et elle tomba morte à ses pieds. Ce miracle causa une grande crainte dans toute l'Eglise et dans tous ceux qui l'apprirent. Les fidèles s'assembloient d'ordinaire pour prier au temple, dans la galerie de Salomon, ainsi nommée parce qu'Hérode l'avoit bâtie au lieu que Solomon avoit comblé autrefois. Le reste du peuple n'osoit se joindre à eux, par la crainte des plus puissants, mais les louoit et les honoroit; et la multitude des fidèles croissoit tous les jours. Les apôtres faisoient une infinité de miracles. On mettoit les malades sur des lits le long des rues, afin que l'ombre de saint Pierre portât sur eux quand il passeroit ; on apportoit des villes voisines les malades et les possédés du démon, et tous étoient guéris.

Le souverain pontife avec deux de son parti, qui étoient les saducéens, fit encore mettre les apôtres en prison ; mais un Ange les délivra (4). Le sanhédrin assemblé les ayant envoyé quérir dans la prison, on ne les y trouva point, quoiqu'elle fût bien fermée : ils étoient dans le temple qui enseignoient. On les amena dans le conseil, et le pontife leur dit : Nous vous avions défendu d'enseigner en ce nom. Pierre et les apôtres répondirent : Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, et commencèrent à leur soutenir que Jésus étoit le sauveur. Les Juifs, déchirés de rage, vouloient les faire mourir. Mais un docteur vénérable nommé Gamaliel, de la secte des Pharisiens, leur conseilla de les laisser faire, disant : Si cette entreprise vient des hommes, elle sera dissipée ; si elle vient de Dieu, vous ne pouvez lui résister. Ils suivirent son avis, et toutefois en renvoyant les apôtres ils les firent fouetter et leur défendirent encore de parler au nom de Jésus. Les apôtres s'en allèrent joyeux d'avoir été trouvés dignes de recevoir pour lui cet affront. Ils ne cessoient tous les jours d'enseigner dans le temple et par les maisons.

(1) Jos. XIII, Antiq. c. IX, p. 442. E.
(2) Act. c. IV, v. 36.
(3) Act., c. V.
(4) Act., c. V, v 17 et seq.

V. Élection des diacres.

Le nombre des disciples croissoit toujours, et il y avoit une grande quantité de sacrificateurs (1). Entre tant de fidèles étoient plusieurs hellénistes, c'est-à-dire des Juifs, qui étant nés entre les Grecs ne parloient point la langue syriaque, comme ceux de Palestine, mais seulement la langue grecque. Ceux-ci se plaignirent, que dans les distributions ordinaires leurs veuves étoient méprisées (2). Les douze apôtres assemblèrent la multitude des disciples et leur dirent : Il n'est pas juste que nous quittions la parole de Dieu pour servir aux tables ; choisissez d'entre vous sept hommes de bonne réputation pleins du Saint-Esprit et de sa sagesse, que nous établissions pour cette œuvre : et pour nous, nous nous appliquerons à la prière et au ministère de la parole. Ils choisirent Etienne, Philippe, Procore, Nicanor, Timon, Parmenas et Nicolas prosélite d'Antioche. Leurs noms sont tous grecs, et l'on peut croire qu'ils étoient la plupart hellénistes. Ils les présentèrent aux apôtres qui prièrent et leur imposèrent les mains. Ce furent les premiers diacres. Ils avoient soin de la nourriture des pauvres, et de la distribution de ce qui étoit nécessaire à chacun pour sa subsistance, dans cette Eglise où tous les biens étoient en commun. Mais de plus ils servoient à la table sacrée, c'est-à-dire à l'administration de l'eucharistie ; même ils prêchoient l'Évangile dans les occasions.

Alors, comme l'on croit, l'apôtre saint Jacques surnommé le juste fut établi premier évêque de Jérusalem (3). On le nommoit encore le frère du Seigneur, parce qu'il étoit parent de Jésus-Christ fils d'Alphée et de Marie sœur de la Sainte-Vierge. Ce furent saint Pierre et les deux fils de Zebedée, saint Jacques et saint Jean qui le choisirent évêque, sans lui disputer cet honneur, ni se prévaloir des marques de préférence que le Seigneur leur avoit données. On dit que pour marque de sa dignité il portoit sur le front une lame d'or (4). Il fut saint, c'est-à-dire consacré à Dieu dès le ventre de sa mère ; il ne but jamais de vin, ni ne mangea d'aucun animal ; le rasoir ne passa point sur sa tête ; il ne se baignoit, ni se frottoit point d'huile, grande austérité en pays chaud. Il avoit seul permission d'entrer dans le sanctuaire, parce qu'il ne portoit point de laine, mais seulement du linge. Dans le temple on le trouvoit à genoux demandant pardon pour le peuple, ce qu'il faisoit si continuel-

(1) Act. c. VI, v. 7.
(2) Act. c. VI, v. 1.
(3) Euseb. Chron. ann. 34.— Id. lib. XI. Hist. c. I.
(4) Epiph. hares. 29, n. 4. Hier. descript. in Jac. — Hegesip. 5. Hist. ap Euseb. XI Hist. c. XXIII.

lement, que ses genoux s'étoient endurcis comme ceux d'un chameau. L'excellence de sa vertu le faisoit nommer le juste, et en syriaque Oblia, c'est-à-dire le rempart du peuple, ou plutôt Ophila, la forteresse de Dieu. Il gouverna l'église de Jérusalem vingt-neuf ans.

VI. Martyre de saint Étienne.

Saint Etienne le premier des diacres, étant plein de grâce et de force, faisoit de grands miracles, et prêchoit librement Jesus-Christ (1). Quelques Juifs des provinces s'élevèrent contre lui. Il y en avoit de libertins, c'est-à-dire en latin affranchis; et l'on croit qu'ils portoient ce nom, parce qu'ils avoient ete emmenés en Italie esclaves des Romains, et depuis mis en liberté. Il y en avoit de Cyrénéens, descendus de ceux que le premier des Ptolomees avoit transférés à cette partie d'Afrique (2). Il y en avoit d'Alexandrie, de Cilicie et d'Asie. Comme ils ne pouvoient résister à saint Etienne dans la dispute, ils suscitèrent de faux témoins, qui l'accusèrent d'avoir blasphémé contre Moïse et contre Dieu, et d'avoir dit que Jesus de Nazareth détruiroit le lieu saint et changeroit les traditions. Il fut pris et amené dans le conseil, où il rendit compte de sa doctrine (3), montrant par l'histoire du peuple de Dieu depuis Abraham, et par les témoignages des prophètes, que la religion n'etoit point attachée à la terre sainte, ni au temple; que les Juifs avoient toujours rejeté ceux que Dieu leur avoit envoyés, pour les delivrer, et lui avoient toujours resisté (4). Ce discours les mit en fureur: ils le traînèrent hors de la ville et le lapidèrent. C'etoit le supplice des blasphémateurs et des séducteurs (5).

Un des plus échauffés contre lui, étoit un jeune homme de Cilicie, nommé Saul. Il gardoit les manteaux des temoins qui, suivant la loi, jetoient les premières pierres contre celui qu'on lapidoit (6). Saint Etienne en mourant se mit à genoux et cria à haute voix: Seigneur, ne leur imputez pas ce péché. Ce fut le premier martyr, c'est-à-dire en grec, témoin, parce qu'il fut le premier qui mourut pour le temoignage de la doctrine de Jesus-Christ. Des hommes pieux l'ensevelirent et firent un grand deuil pour lui (7), montrant ainsi qu'ils ne le tenoient pas pour condamné. Car ceux qui l'étoient legitimement etoient prives de la sépulture de leurs ancêtres et on n'en faisoit point de deuil (8). On dit même que les fidèles gardèrent des pierres dont saint Etienne avoit été lapidé (9).

Cependant il y eut une grande persecution contre l'église qui etoit à Jerusalem (10); et tous les fidèles se dispersèrent par la Judée et la Samarie, hors les apôtres. Plusieurs toutefois furent emprisonnés à Jérusalem (1), plusieurs condamnes et exécutés à mort, contre lesquels Saül dit son avis comme les autres. Les princes des prêtres lui avoient donné pouvoir, en vertu duquel il en fit punir plusieurs par les synagogues, les contraignant de blasphémer contre Jésus-Christ. Il entroit dans les maisons, prenoit tout, hommes et femmes et les mettoit en prison (2). Les fidèles dispersés à cette occasion ne s'étendirent pas seulement dans la Palestine, mais dans la Phénicie, l'île de Chypre, et jusques à Antioche (3); et ce fut comme une semence répandue pour fructifier plus loin, car ils prêchoient partout l'Evangile, ne l'annonçant toutefois encore qu'aux seuls Juifs (4). Un disciple nommé Ananias alla à Damas, et y assembla une église.

VII. Conversion de Samarie.

Saint Philippe le second des diacres vint à Samarie, et y prêcha Jésus-Christ (5), car encore que les Samaritains fussent regardés par les Juifs comme hérétiques, ils n'étoient pas comptés entre les gentils. Ils avoient la circoncision et faisoient profession d'adorer le vrai Dieu suivant la loi de Moïse. Les Samaritains écoutèrent Philippe, voyant les grands miracles qu'il faisoit; plusieurs furent baptisés et la ville fut remplie de joie. Il y avoit à Samarie un nommé Simon, natif de Gitthon dans la même province. Il étoit magicien, se disoit un grand personnage, et avoit long-temps abusé le peuple de ses prestiges (6), en sorte que tous l'écoutoient et le nommoient la grande vertu de Dieu. Il se fit alors baptiser comme les autres, étonné des grands miracles qu'il voyoit. Les apôtres qui étoient à Jérusalem, ayant appris que Samarie avoit reçu l'Evangile, y envoyèrent saint Pierre et saint Jean, qui, étant arrivés, prièrent pour eux et leur imposèrent les mains, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit, car ils n'étoient encore que baptisés.

Simon le magicien voyant que par l'imposition des mains des apôtres on recevoit le Saint-Esprit, qui se rendoit alors sensible par le don des langues, des guérisons et des autres miracles, Simon, voyant ces merveilles, offrit de l'argent aux apôtres, et leur dit: Donnez-moi aussi ce pouvoir; que tous ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent le Saint-Esprit. Saint Pierre lui dit: Que ton argent périsse avec toi, puisque tu crois pouvoir acheter le don de Dieu; et l'exhorta à faire pénitence. Mais Simon ne se convertit point: au contraire il abusa du nom de Jésus-Christ pour faire

(1) Act. VI, 8.
(2) Joseph. contr. Ap. lib. 2, p. 1063, F.
(3) Act. VII.
(4) Levit. XXIV, 14.
(5) Cod. Tal. San. c. VII, n. 4.
(6) Deuter. XVII, 7. San. c. V, n. 4.
(7) Act. VIII.
(8) Sanhedr. c. VI, n. 5, 6.
(9) Aug. ser. 32, de divers. aliàs 323, n. 2.
(10) Act. VIII, 1.

(1) Act. XXVI, 10.
(2) Act. VIII, 3.
(3) Act. XI, 19.
(4) Athan. homil. de sem. p. 1012, B.
(5) Act. VIII, 5.
(6) Justin. 2, Apolog. p. 69, C. edit. 1615.

une secte particulière ; il fut le plus grand adversaire des apôtres, et le premier auteur d'hérésie.

VIII. Hérésies de Simon le magicien.

Il disoit (1) qu'il étoit la souveraine puissance, qui souffroit d'être nommée comme les hommes vouloient ; qu'il avoit paru entre les Juifs comme fils, à Samarie comme père, chez les autres nations comme Saint-Esprit. Il menoit avec lui une femme nommée Hélène, ou Sélène, c'est-à-dire lune, qu'il avoit achetée à Tyr, où elle étoit esclave prostituée. Il la nommoit la première conception de son esprit, la mère de toutes choses, par qui il avoit fait les anges et les archanges. Il disoit que cette pensée sortant de lui et connaissant ses volontés, étoit descendue en bas et avoit engendré les anges et les puissances, qui avoient fait le monde ; qu'ils avoient arrêté leur mère par envie, ne voulant pas que l'on crût qu'ils eussent été produits par un autre. Car pour lui, qui étoit le père, ils ne le connoissoient point du tout. La pensée étant ainsi détenue par les anges, ils lui avoient fait souffrir toutes sortes d'affronts, pour l'empêcher de remonter à son père ; ils l'avoient enfermée dans un corps, en sorte que de siècle en siècle elle avoit passé, comme d'un vaisseau à l'autre, dans les corps de diverses femmes. Elle étoit la belle Hélène, cause de la guerre de Troie. Le poète Stésicore avoit perdu la vue, pour avoir médit d'elle, et l'avoit recouvrée, quand il s'étoit repenti, chantant à sa louange la fameuse palinodie. Passant de corps en corps elle avoit été enfin réduite à cette infamie, d'être exposée dans un lieu de débauche. C'étoit la brebis égarée, pour laquelle il disoit qu'il étoit venu, afin de la délivrer la première, et ensuite sauver les hommes se faisant connoître à eux.

Car, disoit-il, comme j'ai vu que les anges gouvernoient mal le monde, et que chacun d'eux vouloit être le premier, je suis venu tout corriger, et je suis descendu sous la figure des vertus, des puissances et des anges ; j'ai même paru homme entre les hommes, sans être homme, et j'ai paru souffrir en Judée, sans souffrir en effet. Les prophètes, ajoutoit-il, ont été inspirés par les anges, auteurs du monde ; c'est pourquoi ceux qui croient en moi et en Sélène, ne doivent plus s'y arrêter. Ils doivent faire ce qu'ils veulent, comme étant libres. Car les hommes sont sauvés par ma grâce, et non par les bonnes œuvres, puisqu'il n'y a point d'œuvres qui soient bonnes naturellement, mais seulement par accident et par l'institution des anges, qui ont fait le monde, et qui ont donné aux hommes des préceptes pour les réduire en servitude. C'est pourquoi je détruirai le monde, et je délivrerai les miens de la servitude de ceux qui l'ont fait.

Telle fut la doctrine de Simon le magicien (2). Pour s'attirer plus de sectateurs, en les délivrant du péril de mort, auquel les chrétiens s'exposoient, il leur enseigna d'être indifférents pour l'idolâtrie. Ils l'adorèrent lui-même sous la figure de Jupiter, et Sélène sous la figure de Minerve. Leurs prêtres vivoient dans la débauche, s'appliquoient à la magie, aux enchantements, aux charmes pour donner de l'amour, à l'explication des songes, et à toutes les vaines curiosités. Cette secte ne fut point persécutée, et toutefois elle ne paroissoit plus en aucun lieu du monde deux cents ans après.

IX. Apollonius de Tyane.

Vers ce même temps, sur la fin du règne de Tibère, ou au commencement du règne de Caligula, il vint à Antioche un autre fameux imposteur, nommé Apollonius, que les païens n'ont pas eu honte d'opposer aux apôtres et à Jésus-Christ même (3). Il étoit né à Tyane, en Cappadoce, d'une famille ancienne, et de parents riches. Il avoit un grand esprit naturel, une excellente mémoire, parloit très-bien grec, et étoit si beau, qu'il attiroit les yeux de tout le monde. A quatorze ans son père l'envoya à Tarse, en Cilicie, pour étudier la rhétorique Mais il s'appliqua à la philosophie, et choisit la secte de Pythagore, dont il commença à faire profession à l'âge de seize ans. Il renonça aux viandes animées, comme n'étant pas pures et épaississant l'esprit, et ne se nourrissoit que d'herbes et de légumes. Il ne condamnoit pas le vin, et toutefois il s'en abstenoit, comme capable de troubler la sérénité de l'âme. Il marchoit nuds pieds sans sandales, et ne s'habilloit que de lin, pour ne rien porter qui vînt des animaux. Il laissoit croître ses cheveux, et vivoit dans le temple d'Esculape, faisant croire qu'il étoit son favori, et que ce dieu guérissoit volontiers les malades en sa présence. On venoit de tous côtés voir ce jeune homme.

Il parut désintéressé, en donnant la moitié de son bien à son frère aîné, et distribuant la plus grande partie de l'autre moitié à ceux de ses parents qui en avoient besoin, en sorte qu'il en garda peu pour lui. Il renonça au mariage et fit profession de vivre en continence : toutefois il ne put éviter d'être accusé de quelque amour déshonnête. Pendant cinq ans il garda le silence, mais ce n'étoit pas pour se cacher. Il ne laissa pas de converser avec les hommes, et de se promener dans la Pamphylie et la Cilicie. En cet état il apaisoit les séditions, en se montrant seulement au peuple ; il parloit

(1) Item. l. 1, c. 20, p. 115, edit. 1630. Justin. ibid.

(1) Orig. in Cels. l. I, p. 272.

(1) Orig. contra Cels. lib. VI, p. 282.

(1) Philostr. vita Apoll. lib. 1, cap. 3, 4.

par signes, et au besoin il écrivoit quelques mots.

Ce fut après cinq ans de silence qu'il vint à Antioche, et commença à parler dans les lieux où il jugeoit les hommes les plus raisonnables, méprisant les autres. Son style n'étoit ni d'une élévation poétique, ni d'une politesse trop affectée. Il n'usoit ni d'ironie, ni de détours pour surprendre les auditeurs, comme Socrate avoit fait. Mais il parloit décisivement en ces termes : Je sais, il me semble, il faut savoir. Ses sentences, qu'il prononçoit comme autant d'oracles, étoient courtes et solides ; les mots propres et significatifs. Je ne cherche pas comme les autres philosophes, disoit-il. J'ai cherché étant jeune ; il n'est plus temps de chercher, mais d'enseigner : le sage doit parler comme un législateur, qui ordonne aux autres, ce dont il s'est persuadé lui-même. C'est ainsi qu'Apollonius se conduisit à Antioche : et par ces manières il attiroit les hommes même les plus éloignés des sciences. Ayant remarqué combien la vanité des philosophes les avoit rendus méprisables, il le prenoit d'un ton plus haut, et faisoit l'homme inspiré et chéri des dieux, traitant sérieusement les religions reçues du peuple idolâtre.

Il fit ensuite un grand voyage pour converser avec les brachmanes des Indes, et voir en passant les mages des Perses. A Ninive un nommé Damis s'attacha à lui, et le suivit partout, écrivant jusques aux moindres particularités de ses actions et de ses paroles. Mais de ces relations il ne nous reste que ce qu'en a recueilli le sophiste Philostrate, qui vivoit deux cents ans après ; et il n'y a qu'à lire, pour voir combien cette histoire est fabuleuse, et éloignée de la gravité de l'Evangile.

X. Conversion de l'eunuque éthiopien.

Les apôtres, après avoir instruit Samarie, retournèrent à Jérusalem, annonçant l'Evangile dans tout le pays des Samaritains (1). Mais le diacre saint Philippe reçut ordre de Dieu par un ange d'aller vers le midi au chemin de Gaza, ville autrefois illustre, et alors déserte, depuis qu'Alexandre le Grand l'avoit ruinée (2). Philippe y trouva un eunuque, trésorier de Candace, reine d'Ethiopie, qui s'en retournoit de Jérusalem, où il étoit venu adorer Dieu, étant apparemment Juif prosélyte. Philippe s'approcha de lui, et prenant occasion d'un passage du prophète Isaïe, que l'eunuque lisoit sans l'entendre, il l'instruisit de la foi de Jésus-Christ, et l'ayant persuadé, le baptisa. L'eunuque continua son chemin plein de joie, et étant arrivé en Ethiopie, il y prêcha l'Evangile de Jésus-Christ comme il l'avoit appris (3). Cependant l'esprit de Dieu enleva Philippe : il se trouva à Azot, et de là passa jusqu'à Césarée, prêchant l'Evangile dans toutes les villes.

(1) Act. VIII, 25.
(2) Strabon. l. 16, p. 759, C.
(3) Iren. lib. III, c. 12, p. 265, D; et lib. IV, c. 40, p. 379.

XI. Conversion de Saül.

Saül continuoit de persécuter les disciples de Jésus-Christ, ne respirant que les menaces et le sang (1). Il étoit de la tribu de Benjamin, né à Tarse, ville métropole de Cilicie, où il avoit pu s'instruire des sciences des Grecs, qui s'y enseignoient comme à Alexandrie et à Athènes (2). Il étoit venu à Jérusalem s'instruire de sa loi et des traditions des Juifs, sous le docteur Gamaliel ; il suivoit la secte des pharisiens et était zélé pour sa religion, autant qu'aucun autre Juif. Il demanda des lettres au souverain pontife, pour les synagogues de Damas, afin que s'il trouvoit des disciples de Jésus-Christ, il les amenât prisonniers à Jérusalem.

Comme il approchoit de Damas (3), tout d'un coup en plein midi, il fut environné d'une lumière venant du ciel, et plus éclatante que celle du soleil, qui le fit tomber et tous ceux qui étoient avec lui. Alors il entendit une voix, qui lui dit en hébreu : Saül, Saül, pourquoi me persécutes-tu? Saül répondit : Qui êtes-vous, Seigneur? La voix lui dit : Je suis Jésus que tu persécutes. Saül dit en tremblant : Seigneur, que voulez-vous que je fasse? Lève-toi, dit le seigneur ; entre dans la ville, et on te dira ce que tu dois faire, car je t'ai apparu afin de t'établir ministre et témoin de ce que tu as vu, et de ce que je te ferai connoître. Je te délivrerai du peuple et des nations à qui je t'envoie maintenant pour leur ouvrir les yeux, les ramener des ténèbres à la lumière, et de la puissance de Satan à Dieu, afin qu'ils reçoivent la rémission des péchés, et la part avec les saints, en croyant en moi.

Ceux qui accompagnoient Saül étoient épouvantés, voyant la lumière et oïant une voix confuse, sans entendre les paroles, ni voir celui qui parloit. Lui s'étant relevé, ne voyoit point, quoiqu'il eût les yeux ouverts. On le mena par la main à Damas, où il demeura trois jours, sans voir et sans boire ni manger. Pendant ces trois jours, étant en prières, il crut voir un homme, nommé Ananias, qui entroit et lui imposoit les mains pour lui rendre la vue. Cet Ananias étoit un disciple de Jésus-Christ qui demeuroit à Damas, et qui par son ordre vint trouver Saül, dans la maison où il logeoit, lui imposa les mains, et lui dit : Mon frère Saül, regardez. Le seigneur Jésus, qui vous a apparu en chemin, m'a envoyé, afin que vous recouvriez la vue, et soyez rempli du Saint-Esprit. Aussitôt tombèrent des yeux de Saül comme des écailles, et il regarda Ana-

(1) Act. IX.
(2) Strab. lib. 4, ff. 673, D.
(3) Act. XXII, 6. XXVI, 13.

nias, qui lui dit : Le Dieu de nos pères vous a destiné pour voir le juste, c'est-à-dire Jésus-Christ, et apprendre sa volonté de sa bouche, car vous rendrez témoignage pour lui à tous les hommes, de ce que vous avez vu et ouï; et maintenant que tardez-vous? levez-vous, recevez le baptême, et lavez vos péchés par l'invocation de son nom (1).

Saül fut baptisé, et prit ensuite de la nourriture. Il demeura quelques jours avec les disciples qui étoient à Damas, et commença aussitôt à prêcher, dans les synagogues, que Jésus étoit le fils de Dieu et le Christ, et à confondre les Juifs. Tous admiroient son changement. Après avoir passé quelque temps à Damas, il alla dans l'Arabie voisine, d'où il revint à Damas et y demeura long-temps (2). Saül ne fut pas le seul que les Juifs chargèrent de persécuter les chrétiens. Ils choisirent des hommes, qu'ils envoyèrent de Jérusalem par toute la terre, pour dire que cette secte étoit sans Dieu, et répandre contre les fidèles des calomnies, qui trouvèrent créance chez les païens (3). On peut croire qu'ils prirent occasion de la coutume qu'ils avoient d'écrire en tous lieux (4), pour avertir les autres Juifs des criminels qu'ils avoient condamnés et exécutés a mort.

XII. Relation de Pilate. Mort de Tibère.

C'étoit aussi la coutume chez les Romains, que les gouverneurs des provinces fissent leur rapport à l'empereur des exécutions remarquables. Ainsi Pilate écrivit à Tibère tout ce qui s'étoit passé à l'égard de Jésus-Christ, et lui envoya les actes de son procès. L'empereur, persuadé de sa divinité, proposa au sénat de le recevoir au nombre des dieux (5) : mais le sénat le refusa, et Dieu ne permit pas que son fils fût confondu avec les faux dieux, que les hommes se faisoient eux-mêmes (2). Tibère demeura dans son opinion, et menaça de mort ceux qui accuseroient les sectateurs de Jésus-Christ. Pilate ayant fait mourir ensuite quelques Samaritains, qui s'étoient assemblés en armes, leurs sénateurs allèrent trouver Vitellius, gouverneur de Syrie, et accusèrent Pilate, parce, disoient-ils, qu'ils n'avoient pris les armes que pour se garantir de ses injustices (7). Vitellius envoya Marcel, un de ses amis, pour prendre soin de la Judée, et donna ordre à Pilate d'aller à Rome pour instruire l'empereur sur les accusations des Juifs. Pilate obéit, ne pouvant résister à Vitellius, et quitta la Judée, après y avoir demeuré dix ans. Mais avant qu'il arrivât à Rome, l'empereur Tibère mourut l'an trente-sept de Jésus-Christ, 4790 de la fondation de Rome, après avoir régné vingt-deux ans et demi, et en avoir vécu soixante-dix-sept. Caïus, fils de Germanicus son neveu, lui succéda à l'âge de vingt-quatre ans. On l'avoit surnommé Caligula, du nom d'une chaussure militaire.

XIII. Agrippa, roi des Juifs.

Une des premières actions de son règne, fut de délivrer Agrippa, fils d'Aristobule, et petit-fils du vieil Hérode, que Tibère tenoit dans les fers (1). Agrippa avoit gagné depuis long-temps les bonnes grâces de Caïus. Un jour comme ils étoient ensemble en chariot, Agrippa se mit à faire des souhaits que Tibère s'en allât promptement, et laissât l'empire à Caïus. Le cocher, qui étoit un affranchi d'Agrippa, nommé Eutychus, l'entendit, et depuis s'étant brouillé avec son maître, le dénonça à Tibère, qui fit arrêter Agrippa et le mit aux fers. Il fut six mois en prison. Sitôt que Tibère fut mort, Marsyas, autre affranchi d'Agrippa, accourut à lui au lieu où on le gardoit, et lui dit en hébreu : Le lion est mort. Peu de jours après, Caïus déjà empereur étant venu à Rome, envoya quérir Agrippa, le fit raser, lui fit changer ses habits, lui mit le diadème sur la tête, et le declara roi du pays que son oncle Philippe avoit gouverné sous le nom de tétrarque, lui donnant encore la tétrarchie de Lysanias. Ensuite il lui fit présent d'une chaîne d'or, du poids de la chaîne de fer qu'il avoit portée.

Le vieil Hérode, aïeul d'Agrippa, avoit été roi de toute la Palestine, sous la protection de Jules César et d'Auguste. Il laissa trois fils : Archélaüs; Philippe et Antipas, et deux petits-fils de son fils Aristobule qu'il avoit fait mourir, Agrippa dont nous parlons, et Hérode, depuis roi de Chalcide. Le vieil Hérode par son testament fit son principal héritier Archelaüs qui étoit l'aîné, lui laissant le titre de roi, avec la Judée, l'Idumée et la Samarie (2). Il ne donna aux deux autres que le nom de tétrarque, déjà usité en Orient pour marquer les moindres princes. Le partage de Philippe comprenoit la Trachonite, la Batanée et l'Auranite, provinces situées vers le mont Liban et les sources du Jourdain. Antipas aussi nommé Hérode avoit la Galilée et la Pérée, c'est-à-dire le pays au delà du même fleuve (3). L'empereur Auguste confirma le testament. Seulement il ôta à Archélaüs le titre de roi, et ne lui donna que celui d'ethnarque. Au bout de neuf ans, il le relégua à Vienne sur le Rhône où il périt (4). Auguste réduisit ses états en province romaine, et y envoya pour gouverneur Quirinus, après lequel il y en eut quatre

(1) Act. XXII, 14.
(2) Gal. I, 17.
(3) Justin. Triph. p.234, D.
(4) Sanhedr. c. X, n. 4.
(5) Tertull. Apolog. c. 5, 21. Eus. chron. an. 37.
(6) Chrys. hom. 27, in 2 Cor.
(7) Jos. XVIII, antiq. c. 5.

(1) Jos. XVIII, antiq. c. 8.
(2) Jos. XVII, antiq. c. 10.
(3) Ibid. c. 13, 11, bell. c. 4. ibid. c. 6.
(4) Jos. XVVIII, antiq. c. 6, p. 625.

autres jusqu'à Pilate. Philippe régna paisiblement trente-sept ans, et ce fut sa tétrarchie que l'empereur Caligula donna à Agrippa, y joignant celle de Lysanias qui n'étoit point de la famille d'Hérode, et dont la capitale étoit Abila, ville de Syrie au delà de Damas. Hérode Antipas vivoit encore alors dans sa tétrarchie. Il avoit épousé la fille d'Arétas, roi de l'Arabie Pétrée (1); mais il la répudia pour prendre Hérodiade, sa nièce, sœur d'Agrippa, dont il étoit amoureux. Arétas, irrité de cet affront, entra en guerre avec Hérode Antipas, et par conséquent avec les Romains. Toute l'armée d'Hérode fut défaite en une bataille : ce que les Juifs attribuèrent à la vengeance divine de la mort de saint Jean-Baptiste, que ce même Hérode avoit fait décoler en prison, à la poursuite d'Hérodiade.

XIV. Voyages de saint Paul. Miracles de saint Pierre.

Il y avoit déjà trois ans que Saül étoit converti, quand les Juifs de Damas, ne pouvant plus le souffrir, tinrent conseil et résolurent de le tuer (2). De peur qu'il ne leur échappât, ils obtinrent du gouverneur, qui tenoit la ville pour le roi Arétas, d'en faire garder les portes. Il fut aisé de faire passer Saül pour un espion, d'autant plus qu'il avoit été en Arabie quelque temps auparavant. Mais il fut averti du mauvais dessein des Juifs ; et les frères le descendirent par une fenêtre dessus la muraille de la ville dans une corbeille (3). Ainsi il se sauva et vint à Jérusalem (4). Il y vint pour voir saint Pierre, non par curiosité, pour connoître son visage, ni par nécessité, pour s'instruire et pour assurer sa doctrine, car il l'avoit reçue immédiatement de Jésus-Christ : mais il voulut rendre honneur au chef de l'Église, et le connoître (5).

Quand il fut arrivé à Jérusalem, tous les disciples le craignoient, ne croyant pas encore qu'il fût des leurs; mais Barnabé le mena aux apôtres et leur conta sa conversion (6). Ainsi Saül demeura quinze jours chez Pierre, et ne vit aucun autre des apôtres, sinon Jacques frère du Seigneur. Un jour, comme il prioit dans le temple, il fut ravi en extase (7), et vit Jésus qui lui dit : Sors promptement de Jérusalem, car ils ne recevront pas le témoignage que tu rends de moi. Saül répondit : Seigneur, ils savent que je mettois en prison, et que je faisois fouetter par les synagogues ceux qui croyoient en vous, et que, lorsque l'on répandoit le sang de votre martyr Étienne, j'y assistois, j'y consentois et gardois les manteaux de ceux qui le faisoient mourir. Jésus lui dit : Va, je t'enverrai aux nations éloignées. En effet, les hellénistes avec lesquels il disputoit cherchoient à le faire mourir. Ce que les frères ayant appris, ils le conduisirent à Césarée, d'où ils l'envoyèrent à Tarse. Il passa quelque temps en Syrie et en Cilicie. Les églises de Judée ne connoissoient point son visage, seulement elles savoient sa conversion, et en glorifioient Dieu (1).

L'Eglise étoit en paix dans toute la Judée, la Galilée et la Samarie, et s'édifioit de plus en plus, marchant dans la crainte de Dieu, et remplie de la consolation du Saint-Esprit (2). Alors saint Pierre entreprit de visiter partout les fidèles. Il vint à Lydde, où il guérit un paralytique nommé Enée : et ce miracle convertit les habitants de Lydde et de Saronne. De Lydde il alla à Joppé, à la prière des disciples ; et quand il y fut arrivé, ils le menèrent dans une chambre, où étoit le corps d'une fidèle nommée Thabithe qui venoit de mourir, et qui étoit fort regrettée pour ses aumônes. Saint Pierre la ressuscita, et plusieurs de Joppé se convertirent. Il y demeura long-temps, demeurant chez un nommé Simon, corroyeur.

XV. Juifs maltraités à Alexandrie.

La seconde année du règne de Caligula, trente-huitième de Jésus-Christ, le nouveau roi des Juifs, Agrippa, lui demanda permission d'aller faire un voyage en son royaume (3). L'empereur le lui permit; mais au lieu du chemin ordinaire par la Syrie, il lui conseilla d'aller par l'Egypte. Agrippa vint donc à Alexandrie, où le peuple, qui haïssoit les Juifs, indigné de ce qu'ils avoient un roi, le voulut tourner en ridicule, étant autorisé secrètement par Flaccus, préfet d'Egypte, à qui la présence de ce roi donnoit de la jalousie, et qui d'ailleurs haïssoit les Juifs.

Il y avoit un fou, nommé Carabas, qui se promenoit tout nu par les rues d'Alexandrie, et étoit le jouet des enfans. Ils le menèrent au gymnase, c'étoit le lieu des exercices publics, et l'ayant élevé, lui mirent sur la tête un diadème de papier d'Égypte, dont la feuille est nommée *papyros;* sur les épaules une natte pour manteau, et à la main, pour sceptre, un morceau de roseau qu'ils trouvèrent à terre. Des jeunes gens l'entouroient avec des perches sur leurs épaules, pour représenter ses gardes. Les uns venoient lui faire la révérence, les autres lui demandoient justice, d'autres le consultoient sur les affaires de l'état ; et ceux qui étoient amassés à l'entour, crioient : *Mári*, c'est-à-dire seigneur en syriaque.

Le peuple d'Alexandrie s'échauffant de plus en plus, s'assembla le lendemain dès le matin au théâtre, et cria qu'il falloit consacrer des statues, c'est-à-dire mettre des idoles dans les

(1) Jos. ibid c. 7.
(2) Gal. I, 18. act. IX, 23.
(3) 2 Cor. XI, 33.
(4) Gal. I, 8.
(5) Hier, in epist. ad Galat. Chrysost. ibid.
(6) Act. IX, 26.
(7) Act. XII, 17.

(1) Gal. I, 21.
(2) Act. IX, 31.
(3) Jos. XVIII, antiq. c. 8. Phil. in Flac. p. 968, D.

synagogues des Juifs, se servant du nom de l'empereur pour couvrir cette entreprise séditieuse. Flaccus le permit. Ainsi on leur ôta leurs synagogues : une partie fût abattue ou brûlée (1); dans les autres on mit des statues de l'empereur Caligula, qui avoit la folie de se faire adorer comme un dieu. Flaccus publia ensuite une ordonnance par laquelle il les déclara étrangers, quoiqu'ils fussent citoyens et avec les mêmes privilèges qu'à Antioche, et quoiqu'ils fussent en si grand nombre, que, dans Alexandrie et le reste de l'Égypte, ils étoient bien un million (2). Enfin il permit à tout le monde de traiter les Juifs comme des captifs pris en guerre (3).

Alexandrie étoit divisée en cinq quartiers, qui portoient le nom des premières lettres de l'alphabet. Il y en avoit deux particulièrement attribués aux Juifs. On les réduisit à une petite partie d'un seul quartier. En sorte que plusieurs, n'y pouvant trouver place, étoient réduits à errer sur le bord de la mer, dans les tombeaux et les fumiers, étant dépouillés de tout. Cependant les gentils pilloient leurs maisons, enfonçoient leurs boutiques, enlevoient les marchandises et les partageoient en plein marché : et les Juifs ne pouvoient plus exercer leur commerce ni leurs métiers. Les gentils passèrent plus avant. Ils tuèrent et brûlèrent grand nombre de Juifs, et traînèrent leurs corps par la ville. Flaccus fit fouetter cruellement plusieurs de leurs sénateurs; et, sous prétexte de désarmer la nation, il fit fouiller les maisons, et en tira plusieurs femmes qu'il faisoit tourmenter, quand elles refusoient de manger de la chair de porc. C'est ainsi que la vengeance divine commençoit à éclater contre les Juifs.

Ces cruautés servoient de divertissement public pour la fête de l'empereur, et les Alexandrins prétendoient lui faire leur cour, en traitant ainsi les Juifs qui ne vouloient pas le reconnoître pour un dieu, quoiqu'ils lui eussent rendu tous les honneurs que leur loi permettoit de rendre à un homme (4). On lui envoyoit des relations de ce qui s'étoit passé chaque jour à l'occasion des synagogues, et l'empereur ne lut jamais avec tant de plaisir ni poème, ni histoire. Ce qui n'empêcha pas que la même année il ne fît arrêter Flaccus, contre lequel il étoit irrité depuis long-temps. Il l'envoya en exil, et le fit mourir peu de temps après (5).

XVI. Fin d'Hérode Antipas et de Pilate.

Agrippa, arrivant en Palestine, surprit tout le monde par le changement de fortune (6). Il en étoit parti misérable et accablé de dettes, et revenoit avec le nom de roi et le diadème. Sa sœur Hériodade en fut la plus touchée, et en conçut une jalousie extrême. Elle reprochoit à son mari Antipas que, s'il eût eu du courage, et s'il eût voulu aller trouver l'empereur, il auroit bien plus facilement obtenu le titre de roi, étant déjà tétrarque, que son neveu, qui n'étoit que simple particulier. Hérode, après avoir résisté quelque temps, céda enfin aux importunités de sa femme, et entreprit le voyage; mais Agrippa envoya après lui Fortunat, son affranchi, qui arriva en Italie aussitôt que Hérode. L'empereur étoit à Baïe. Hérode Antipas le salua le premier. Incontinent après il reçut les lettres d'Agrippa, qui accusoit Antipas d'avoir conspiré contre l'empereur Tibère avec Séjan, et d'être alors d'intelligence avec Artaban, roi des Parthes. La preuve étoit que dans ses magasins il avoit des armes pour 70,000 hommes. L'empereur en fut ému, et lui demanda s'il étoit vrai qu'il eût cette provision d'armes. Antipas ne le put nier, et l'empereur le tenant pour convaincu de rébellion, donna sa tétrarchie à Agrippa, dont il accrut le royaume. Il lui donna aussi les biens d'Antipas et d'Hérodiade, et relégua Antipas pour toujours à Lyon, en Gaule, où sa femme Hérodiade le suivit. De là ils s'enfuirent en Espagne, et y périrent. Telle fut la fin d'Hérode Antipas, qui avait fait mourir saint Jean-Baptiste, et traité Jésus-Christ avec mépris. Il régna quarante-deux ans entiers depuis la mort du vieil Hérode son père, jusqu'à cette troisième année de Caligula, 39 de J.-C. Pilate, qui avoit été condamné dès le commencement du règne de Caligula, et envoyé en exil à Vienne sur le Rhône, y mourut cette même année 39 de J.-C., s'étant tué de désespoir (1).

XVII. Conversion du centenier Corneille.

Cependant saint Pierre étoit toujours à Joppé, logé chez Simon, le corroyeur (2). Un jour, il monta au haut de la maison, pour prier à l'heure de sexte, c'est-à-dire à midi, tandis qu'on lui préparoit à manger. Il fut ravi en extase, et eut une vision, où il lui fut commandé de manger indifféremment de toutes sortes de viandes, sans distinguer les animaux immondes marqués par la loi. Comme il songeoit à ce que signifioit cette vision, l'esprit de Dieu lui dit : Voilà trois hommes qui te cherchent, va avec eux sans hésiter. En effet, dans le moment arrivèrent trois hommes envoyés par un Romain, nommé Corneille, centurion d'une cohorte, qui demeuroit à Césarée. Il craignoit Dieu, faisoit de grandes aumônes, et étoit toujours en prières. Un ange lui apparut, et lui ordonna d'envoyer quérir Simon Pierre à Joppé.

Saint Pierre se mit en chemin avec six des

(1) Eus. chr. an. 39.
(2) Phil. de leg. p. 10. C. In Flac. p. 973. A.
(3) Ibid. p. 971. C.
(4) Philo. de leg. p. 1010, A.
(5) Philo. in Flac. p. 981.
(6) Jos. ant. XVIII, c. 9, bell. c. 8.

(1) Euseb. II, hist. 6, 7.
(2) Act. x, 7.

frères, et suivit les gens de Corneille, qui de son côté l'attendoit avec ses parens et ses amis assemblés. Saint Pierre leur dit : Vous savez l'horreur qu'ont les Juifs d'entrer chez un étranger, mais Dieu m'a fait connoître qu'il ne faut tenir personne pour immonde. Je demande donc pourquoi vous m'avez fait venir. Corneille lui raconta sa vision, et saint Pierre commença à les instruire du mystère de Jésus-Christ, rendant témoignage de sa résurrection. Il parloit encore, quand le Saint-Esprit tomba sur tous ceux qui l'écoutoient, en sorte qu'ils parloient diverses langues et glorifioient Dieu. Les fidèles circoncis, qui étoient venus avec saint Pierre, furent surpris de voir la grâce du Saint-Esprit répandue sur les gentils, et saint Pierre dit : Peut-on refuser l'eau à ces gens, qui ont reçu le Saint-Esprit comme nous? et il les fit baptiser Tel fut le commencement de la conversion des gentils; et on dit que Corneille fut depuis évêque de Césarée, qui étoit alors la plus grande ville de Judée, et dont la plupart des habitants étoient Grecs (1).

Saint Pierre étant retourné à Jérusalem, les fidèles circoncis eurent avec lui quelque contestation sur ce sujet, lui demandant pourquoi il étoit entré chez les incirconcis, et avoit mangé avec eux (2). On dit que Cérinthe, l'hérésiarque, étoit le principal auteur de cette dispute (3). Saint Pierre leur raconta tout ce qui s'étoit passé, et comme le Saint-Esprit étoit tombé sur Corneille et sa compagnie, tandis qu'il leur parloit. Alors, dit-il (4), je me suis ressouvenu de cette parole du Seigneur : Jean a baptisé d'eau, mais vous serez baptisés du Saint-Esprit (5). Si donc Dieu leur a fait la même grâce qu'à vous, qui étois-je pour l'empêcher? Les fidèles ayant ouï ses paroles, se turent et glorifièrent Dieu, disant avec étonnement : Quoi donc, Dieu a aussi accordé aux gentils la pénitence pour la vie éternelle. Ceux qui avoient été dispersés à la mort de saint Étienne, allèrent jusqu'à Antioche (6). Il y avoit entr'eux des Cypriens et des Cyrénéens, qui parlèrent aux hellénistes, et leur annoncèrent Jésus-Christ, et il s'en convertit un grand nombre.

XVIII. Caligula veut être adoré des Juifs.

A Jamnia, ville maritime de Palestine, près de Joppé, il y avoit des étrangers mêlés avec les Juifs, qui, ayant appris que l'empereur Caligula avoit la folle passion de se faire adorer comme un dieu, dressèrent en son honneur un autel de terre, pour faire dépit aux Juifs (7). Les Juifs renversèrent aussitôt cet autel comme une profanation de la terre sainte, et leurs ennemis s'en plaignirent à Capiton, receveur des impôts, qui en écrivit à l'empereur, exagérant la chose, tant pour prévenir les accusations qu'il craignoit, à cause de ses concussions, que pour en prendre occasion de piller les Juifs de nouveau. L'empereur ayant reçu cet avis, le communiqua à ses domestiques les plus familiers, entr'autres à Hélicon et à Apelles. Celui-ci, natif d'Ascalon en Palestine, avoit été acteur de tragédies, après avoir fait en sa jeunesse un métier encore plus infâme. Hélicon étoit un Égyptien d'Alexandrie, qui étant esclave avoit été donné à Tibère; il avoit de l'esprit et de la littérature, étoit bouffon et flatteur, et, comme premier valet de chambre de Caligula, il avoit le plus de commodité de lui parler à toutes heures, et s'appliquoit à lui inspirer la haine des Juifs par des railleries qui sembloient n'avoir pour but que de divertir ce jeune prince. Caligula, poussé par ces confidents, écrivit qu'au lieu de l'autel de terre abattu à Jamnia, on mît un colosse doré à Jérusalem dans le temple, et que le gouverneur de Syrie fît venir en Judée la moitié de l'armée qui gardoit les passages de l'Euphrate contre les irruptions des rois d'Orient, pour escorter la statue et prêter main-forte à sa consécration.

Ce gouverneur étoit Pétrone, chevalier romain, homme de réputation pour la guerre (1), que Caligula venoit d'envoyer en Syrie à la place de Vitellius. Ayant reçu cet ordre, il se mit en devoir de l'exécuter (2). Il assembla le plus qu'il put de troupes auxiliaires, avec deux légions romaines, et vint prendre son quartier d'hiver à Ptolémaïde, ville maritime entre Tyr et Césarée. Là, plusieurs milliers de Juifs vinrent le trouver, et le supplièrent de ne les forcer à rien de contraire à leurs lois, où s'il avoit absolument résolu d'ériger la statue, de les faire mourir auparavant. Pétrone en colère leur dit : Si j'étois l'empereur, et si j'agissois de mon mouvement, vous auriez raison de me parler ainsi, mais j'ai un ordre de César à qui on ne désobéit pas impunément. Les Juifs répondirent : Comme vous êtes résolu de ne point manquer aux ordres de l'empereur, nous sommes aussi résolus de ne point violer notre loi. Nous nous confions en la puissance de notre Dieu, et nous ne serons pas si malheureux que la crainte de la mort nous fasse tomber dans sa disgrâce. Vous voyez bien vous-même qu'il doit être préféré à Caïus.

Pétrone, ayant compris par ces discours qu'il seroit difficile de leur faire changer de sentiments, et d'ériger la statue sans répandre bien du sang, prit ses amis et domestiques, et alla de Ptolémaïde à Tibériade, sur le lac de Galilée, pour observer les Juifs de plus près. Cependant il faisoit travailler à la statue à Sidon, où il avoit fait venir les ouvriers les plus ex-

(1) Jos. III, Bell. c. 28, p. 851, C.
(2) Act. XI.
(3) Epiph. hæres. 2, 8.
(4) Act. XI, 16.
(5) Act. I, 5.
(6) Act. XI, 19.
(7) Philo. de leg. p. 1021.

(1) Strab. liv. 17.
(2) Jos. XVIII, antiq. c. 11. Bell. II, 9.

cellents. Grand nombre de Juifs vinrent encore le trouver à Tibériade, et le supplièrent de ne les pas réduire au désespoir, en profanant leur ville par une statue. Pétrone leur dit : Ferez-vous donc la guerre à César, sans considérer sa puissance, ni votre foiblesse? Les Juifs répondirent : Non, nous ne lui ferons point la guerre, mais nous mourrons plutôt que de violer nos lois; et, se couchant sur le visage, ils découvroient leur col, comme prêts à se faire égorger. Cela dura quarante jours pendant le temps des semailles, et ils négligeoient leurs travaux. Alors Aristobule, frère du roi Agrippa, et plusieurs autres des premiers de la nation, exhortèrent Pétrone à ne pas pousser ce peuple à l'extrémité.

Il suivit leur conseil, retira ses troupes de Ptolémaïde, et retourna à Antioche (1), d'où il écrivit à l'empereur que, s'il ne vouloit perdre le pays et les habitants, il ne falloit pas presser l'exécution de ses ordres; qu'il falloit du temps aux ouvriers pour achever la statue, parce que l'on vouloit faire un ouvrage immortel, qui ne cédât en rien aux plus fameux originaux; que, si on mettoit les Juifs au désespoir, il étoit à craindre qu'ils n'abandonnassent la culture des terres, et ne brûlassent eux-mêmes leurs arbres et leurs moissons (2). Or il y avoit une raison particulière de conserver les fruits de cette année, parce que l'empereur devoit venir à Alexandrie par la Syrie. Caligula ne goûta point cette lettre (3), et se mit en grande colère contre Pétrone; mais il dissimula, parce qu'il craignoit les gouverneurs des grandes provinces, principalement ceux qui commandoient des armées, comme il y en avoit en Syrie vers l'Euphrate. Il écrivit donc à Pétrone, louant sa prudence, et toutefois lui ordonnant que son plus grand soin fût de faire poser promptement la statue.

XIX. Députation des Juifs d'Alexandrie.

Cependant les Juifs d'Alexandrie avoient envoyé des députés à Rome, pour se plaindre des mauvais traitements qu'ils avoient soufferts (4). Les députés étoient cinq, et avoient pour chef Philon, savant même dans les livres des Grecs et dans leur philosophie. Les Grecs d'Alexandrie envoyèrent aussi des députés, dont le chef étoit Apion, grammairien, grand ennemi des Juifs. Il les chargeoit de plusieurs calomnies, et les accusoit de ne pas donner à l'empereur les mêmes honneurs que lui donnoient tous les autres peuples de l'empire, c'est-à-dire de ne lui pas ériger des temples, des autels et des statues, et de ne pas jurer par son nom. Ce même Apion écrivit contre les Juifs un livre plein de mensonges et d'impostures; entr'autres, que dans leur sanctuaire il y avoit une tête d'âne, et que, comme elle étoit d'or et de grand prix, Antiochus Epiphane l'avoit emportée lorsqu'il pilla le temple. Cet Apion étoit un homme vain, grand parleur et plein d'ostentation; l'empereur Tibère l'appeloit le tambour du monde (1).

Les députés des Juifs étant arrivés à Rome, ils se présentèrent à l'empereur pour la première fois dans le Champ-de-Mars, comme il sortoit du jardin de sa mère (2). Il leur rendit leur salut, leur montra un visage gai, fit signe de la main qu'il leur seroit favorable, et il leur fit dire par Homilus, qui étoit chargé du soin des ambassadeurs, qu'il entendroit leur affaire à loisir. Tous les assistants les félicitoient de ce bon accueil; mais Philon, qui avoit plus d'âge et d'expérience que les autres, se défioit de ces belles apparences.

Ils allèrent à Pouzole à la suite de l'empereur qui visitoit les belles maisons de cette côte (3). Comme ils attendoient leur audience, un Juif s'approcha d'eux, hors d'haleine, les yeux égarés et baignés de larmes. Il les tira à part, et leur dit : Savez-vous les nouvelles? et comme il voulut continuer, les pleurs lui coupèrent la parole jusqu'à trois fois. Les députés épouvantés le pressèrent de s'expliquer. Nous n'avons plus de temple, leur dit-il, Caïus fait dresser une statue colossale dans le sanctuaire sous le nom de Jupiter. Les députés, à cette nouvelle, demeurèrent sans voix et sans mouvement, elle leur fut confirmée par d'autres, ils s'en firent conter le détail, et on leur dit ce qui s'étoit passé à Jamnia, l'ordre que Pétrone avoit reçu, la sollicitation que les Juifs de Palestine lui avoient faite, et tout le reste.

Dans le même temps, c'est-à-dire peu après que l'empereur eut fait réponse à Pétrone, le roi Agrippa, qui étoit à Rome et ne savoit rien de tout cela, vint pour lui faire sa cour (4). Il vit que l'empereur étoit en colère et le regardoit de travers, et il ne savoit qu'en penser. L'empereur lui dit : Agrippa, je veux vous tirer de peine. Vos bons et fidèles sujets, qui seuls de tout le genre humain ne me tiennent pas pour un dieu, semblent par leur désobéissance chercher la mort. J'ai ordonné que l'on consacre dans leur temple une statue de Jupiter; et ils sont sortis de la ville et du plat pays à grandes troupes, en apparence pour demander grâce, en effet pour résister à mes ordres. Il alloit continuer; mais Agrippa, après avoir changé plusieurs fois de couleur, commença à trembler depuis la tête jusqu'aux pieds, et fût tombé si ceux qui se trouvèrent proches ne l'eussent soutenu. On l'emporta à son logis, privé de sentiment. Mais l'empereur n'en fut que plus irrité contre les Juifs : Car,

(1) Jos. II, Bell. c. 17.
(2) Phil. leg. p. 1028.
(3) Id. p. 1028.
(4) Jos. XVIII, antiq. c. 10.

(1) Gel. lib. V, c. 14. Plin. præf. hist. nat.
(2) Philo. legat. p. 1018, C.
(3) Leg. p. 1019.
(4) Philo. leg. p. 1029. Jos. XVIII, antiq. c. 11, p. 642, C.

disoit-il, si Agrippa, mon ami, qui m'a tant d'obligations, est si attaché à sa religion qu'il ne peut entendre une parole qui la choque sans tomber en foiblesse, que dois-je attendre des autres que rien ne retient?

Agrippa demeura sans connoissance tout ce jour, et le jour suivant jusqu'au soir. Enfin, étant revenu à lui, il écrivit à l'empereur une grande lettre, où il lui représentoit qu'étant Juif et né à Jérusalem, il ne pouvoit s'empêcher de prendre l'intérêt de la ville et de toute la nation. Que Jérusalem étoit regardée comme capitale et métropole non-seulement par la Judée, mais par les Juifs établis dans tous les pays voisins, et principalement au delà de l'Euphrate, où ils étoient en très-grand nombre; que tous sentiroient l'effet de la grâce qu'il demandoit; que cette grâce n'étoit ni le droit de cité, ni la liberté, mais seulement la conservation de leur religion. Venant au temple en particulier, il représentoit qu'il avoit été épargné par les ennemis mêmes, et respecté par les étrangers (1). Qu'Agrippa, aïeul de l'empereur, avoit admiré le bel ordre du service; que l'empereur Tibère avoit conservé les droits du temple et de la sainte cité, jusqu'à obliger Pilate à ôter de Jérusalem des boucliers d'or qu'il lui avoit consacrés, quoique sans aucune image; qu'Auguste avoit défendu d'empêcher les Juifs de s'assembler dans leurs synagogues (2), ni d'envoyer leurs collectes à Jérusalem, et avoit lui-même fondé un sacrifice perpétuel d'un taureau et de deux agneaux tous les jours; que l'impératrice Livie, son épouse, avoit donné au temple des coupes d'or et d'autres vases précieux. Agrippa finissoit par les grâces que lui-même avoit reçues de l'empereur, et concluoit que, paroissant en être tant aimé, s'il n'obtenoit pas cette liberté pour sa religion, on croiroit qu'il avoit trahi la cause commune.

L'empereur, lisant la lettre d'Agrippa, fut agité de divers mouvemens (3). Enfin il s'adoucit; il lui accorda comme une grâce très-singulière que la statue ne seroit point dédiée, et écrivit à Pétrone de ne rien innover dans le temple des Juifs. Mais, ajouta-t-il, si dans les autres villes, excepté Jérusalem seule, quelqu'un me veut ériger des autels, des temples, ou des statues, quiconque s'y opposera, soit aussitôt puni, ou qu'on me l'envoie. Il se repentit bientôt de cette bonté; et laissant la statue de Sidon, il fit faire à Rome un autre colosse de bronze doré, pour le transporter secrètement par mer, et le mettre tout d'un coup dans le temple de Jérusalem, avant que personne s'en aperçût.

Il donna enfin audience aux députés des Juifs d'Alexandrie (4). Ce fut près de Rome, comme il se faisoit montrer les maisons qui dépendoient des jardins de Mécénas et de Lamia. Au premier abord, les Juifs se prosternèrent, l'appelant empereur et auguste. Lui, d'un air moqueur et outrageant, leur demanda: Etes-vous ces ennemis des dieux, qui êtes les seuls à ne me pas connoître pour un dieu, moi, qui le suis du consentement de tout le monde, et qui me préférez votre Dieu sans nom? Puis les mains au ciel, il ajouta une parole que Philon n'a osé rapporter, tant elle étoit impie. Les ennemis des Juifs étoient ravis. Ils battoient des mains; ils sautoient, et donnoient à l'empereur les titres de tous les dieux. Un nommé Isidore lui dit: Seigneur, vous détesteriez bien davantage ces gens, si vous connoissiez leur impiété et leur malice. Ils ont été les seuls qui n'ont point fait de sacrifices pour votre santé. Et quand je dis ceux-ci, je dis tous les Juifs. Les députés des Juifs s'écrièrent tout d'une voix: Seigneur Caïus, c'est une calomnie. Nous avons immolé des hécatombes; et, après avoir répandu le sang sur l'autel, nous avons fait brûler les victimes tout entières sans emporter les chairs pour les manger; et nous l'avons fait par trois fois: la première, à votre avènement à l'empire, la seconde, quand vous revîntes de votre grande maladie, la troisième, pour demander la victoire sur les Germains. Soit, dit l'empereur, vous avez fait des sacrifices, mais à un autre: de quoi cela me sert-il, puisque ce n'est pas à moi que vous avez sacrifié? A ces paroles, les députes frissonnèrent d'horreur.

Cependant il visitoit les appartements du haut en bas, regardant les salles et les chambres, marquant ce qui lui déplaisoit, et ce qu'il vouloit changer (1). Les députés montoient et descendoient après lui, poussés et moqués comme en une comédie. Après avoir donné quelques ordres pour ses bâtiments, il leur demanda d'un air sérieux: Pourquoi ne mangez-vous point de porc? Il s'éleva un grand éclat de rire, comme s'il eût dit un bon mot, en sorte que quelques-uns de ses officiers trouvoient qu'on lui manquoit de respect. Les Juifs répondirent que chaque nation avoit ses coutumes, et que leurs adversaires s'abstenoient aussi de certaines viandes. Un d'eux ajouta que plusieurs ne mangeoient point d'agneau, quoiqu'il s'en trouve partout. Je le crois bien, dit l'empereur en riant, c'est qu'il n'a point de goût.

Enfin, il leur dit avec quelque émotion: Je voudrois bien savoir sur quoi vous fondez ce droit de cité que vous prétendez. Ils commencèrent à parler; mais, comme il vit que leurs raisons n'étoient pas méprisables, avant qu'ils en disent de plus fortes, il s'enfonça en courant dans une grande salle, et commanda d'y mettre des vitres aux fenêtres. Puis il revint doucement, et leur demanda ce qu'ils di-

(1) Leg. pag. 133, C.
(2) P. 1035, E.
(3) P. 1033.
(4) Phil. leg. p. 1040, D.

(1) P. 1042.

soient. Ils réduisoient leurs discours en abrégé, quand il se mit à courir dans une autre salle, où il faisoit placer des tableaux originaux. Enfin, témoignant avoir pitié d'eux, il dit : Ces gens ne me paroissent pas si méchants que malheureux, de ne se pouvoir persuader que je participe à la nature divine. Il s'en alla, et leur ordonna de se retirer. C'est ainsi que l'empereur Caligula traita les députés des Juifs (1). Philon, pour les consoler, leur disoit : Prenons courage ; puisque Caïus nous témoigne tant de colère par ses paroles, Dieu nous défendra par les effets.

XX. Juifs maltraités chez les Parthes.

Dans ce même temps, les Juifs étoient maltraités aussi chez les Parthes, en Mésopotamie et vers Babylone (2), et ils y furent tués en plus grand nombre, qu'en aucune occasion dont on eût encore ouï parler. Il y avoit quantité de Juifs à Nisibe et à Naharda sur l'Euphrate, deux villes fortes, où se mettoit en dépôt tout l'argent que les Juifs du pays envoyoient à Jérusalem. Deux Juifs de Naharda, Asinée et Anilée, frères, s'étant mis à piller avec une troupe de volontaires, se rendirent si redoutables, que leur réputation alla jusqu'à Artaban, roi des Parthes : il les voulut voir, et donna à Asinée le gouvernement de la province de Babylone, dont il jouit quinze ans avec un pouvoir absolu dans toute la Mésopotamie (3). Son frère Anilée succéda à sa puissance, mais il ne la sut pas conserver, et, s'étant rendu odieux, les Babyloniens le surprirent de nuit, le tuèrent et défirent toutes ses troupes. Délivrés de cet obstacle, ils firent éclater librement leur haine ancienne contre les Juifs, fondée sur l'opposition de leurs mœurs.

Ils se jetèrent donc sur les Juifs qui, n'étant pas assez forts pour leur résister, ni assez patients pour souffrir leurs insultes, passèrent en Séleucie, où leur nombre s'accrut quelque temps après de ceux qu'une peste chassa de Babylone. Séleucie étoit la ville la plus considérable du pays, fondée par Seleucus Nicanor, habitée par des Grecs en grand nombre, et des Syriens. Ces deux nations étoient toujours opposées, et les Grecs étoient les plus forts ; mais alors les Syriens soutenus par les Juifs prirent le dessus. Les Grecs cherchèrent à les diviser, et s'étant réunis eux-mêmes avec les Syriens, ils se jetèrent tout d'un coup sur les Juifs, et en tuèrent plus de 50,000. Les amis et les voisins en sauvèrent par pitié quelques-uns, qui se retirèrent à Ctésiphon, ville grecque voisine de Séleucie, croyant y être plus en sûreté, par le respect du roi des Parthes, qui avoit accoutumé d'y passer l'hiver.

(1) Jos. XVIII, antiq. c. 10.
(2) Ibid. c. 10, p. 644.
(3) Ibid. p. 647.

Cependant tous les Juifs des environs étoient dans des alarmes continuelles, puisque tous les Syriens, c'est-à-dire tous les naturels du pays, conspiroient à leur ruine avec les Séleuciens. C'est l'état où se trouvoient les Juifs dans cette partie de l'Orient : et la vengeance divine commençoit à éclater contre eux de toutes parts.

XXI. Mort de Caligula. Claude empereur.

L'empereur Caligula, s'étant rendu insupportable par ses cruautés et ses extravagances, fut tué le 24ᵉ jour de janvier, l'an 41ᵉ de J.-C. (1). Il étoit dans la vingt-neuvième année de son âge, et la quatrième de son règne, ayant commandé pendant trois ans et dix mois. Ce fut Cassius Chérea, tribun des soldats prétoriens, c'est-à-dire de ses gardes, qui le prit dans un passage souterrain, comme il regardoit de jeunes gens destinés au théâtre. On le perça de trente coups ; sa femme Césonia fut tuée par un centurion d'un coup d'épée au travers du corps, et sa fille, encore enfant, écrasée contre une muraille. Sa mémoire fut condamnée comme d'un tyran. A sa place fut reconnu empereur son oncle Tibérius Claudius Drusus Germanicus, fils de Drusus, fils de l'impératrice Livie. Il étoit âgé de cinquante ans, et en régna treize. Il avoit de l'étude et de bonnes inclinations, mais il étoit abstrait et indifférent, jusqu'à l'insensibilité : ses femmes et ses affranchis le gouvernoient.

Ce ne fut pas sans difficulté qu'il fut reconnu empereur : le sénat vouloit rétablir l'ancienne liberté, et le roi Agrippa, qui se trouvoit alors à Rome, rendit à Claude quelque service en cette occasion (2). Aussi dès qu'il fut empereur, il lui confirma le royaume que Caligula lui avoit donné, y ajoutant tout ce qui avoit été sous l'obéissance d'Hérode, son aïeul, c'est-à-dire la Judée et la Samarie, comme un bien de sa famille (3). Il lui donna aussi les honneurs consulaires, et à son frère Hérode la dignité de préteur et le royaume de Chalcide en Syrie (4) ; cet Hérode épousa Bérénice, sa nièce, fille d'Agrippa.

XXII. Juifs mieux traités.

Les Juifs d'Alexandrie prirent courage à la mort de Caligula. On dit que Philon, le chef de leurs députés, lut à Rome, en plein sénat, la relation qu'il avoit faite de sa députation et des folies de Caïus, et qu'il en acquit tant d'estime, que ses ouvrages furent mis dans les bibliothéques (5). A Alexandrie, ils se relevèrent tellement, qu'ils en vinrent aux armes avec les païens (6). L'empereur écrivit au gouverneur

(1) Suet. in Caio C. 18. Jos. XIX, antiq. c. 1, 2.
(2) Jos. XIX, ant. c. 2, 3.
(3) Jos. XIX, antiq. 4.
(4) Dio. lib. 70, p. 770.
(5) Euseb. II, hist. c. 17
(6) Jos. XIX, antiq. c. 4.

d'Egypte d'arrêter la sédition, et, à la prière d'Agrippa et d'Hérode, il envoya un édit, par lequel il reconnoissoit que les Juifs d'Alexandrie y avoient dès le commencement droit de citoyens ; qu'il leur avoit été conservé depuis la réunion de l'Egypte à l'empire romain, aussi bien que le droit d'élire un ethnarque ou chef de leur nation, et n'avoient été troublés en ces droits qu'à l'occasion de la folie de Caïus, qui se vouloit faire reconnoître dieu. C'est pourquoi il ordonnoit, qu'ils fussent maintenus dans leurs anciens priviléges. Il envoya un autre édit par tout l'empire, portant que, même dans les villes grecques, il leur fût permis d'observer les coutumes de leurs ancêtres, les avertissant toutefois qu'ils fussent contents de cette grâce, sans mépriser les religions des autres. L'empereur Claude ne donna pas tant de liberté aux Juifs de Rome, qui étoient en très-grand nombre. Il ne leur permit point de s'assembler, et dissipa les assemblées établies sous Caligula, jusque-là qu'il ruina les cabarets (1).

Il renvoya le roi Agrippa avec honneur dans son royaume, et ce roi s'y rendit en diligence (2). Sitôt qu'il fut arrivé à Jérusalem, il s'acquitta des sacrifices qu'il avoit voués, et ordonna à plusieurs nazaréens de couper leurs cheveux. Il fit pendre dans le temple la chaîne d'or que Caligula lui avoit donnée; du même poids que sa chaîne de fer. Il ôta la charge de souverain pontife à Théophile, fils d'Ananus, et mit à sa place Simon, surnommé Canthéra, fils de Boëthus. Sa résidence étoit à Jérusalem ; et pour se faire aimer du peuple, il leur remit le tribut que payoit chaque maison (3). Il observoit exactement les purifications de la loi, et ne manquoit point de sacrifier tous les jours.

A Dora, ville de Phénicie, près du mont Carmel, quelques jeunes étourdis mirent une statue de César dans la synagogue des Juifs (4). Agrippa alla aussitôt trouver Pétrone, gouverneur de Syrie, et se plaignit à lui de cette insolence. Pétrone écrivit aux magistrats de Dora, de lui envoyer les coupables, et de prendre garde qu'il n'arrivât à l'avenir aucun trouble (5) : Car, dit-il, le roi Agrippa et moi n'avons point de plus grand soin, que d'ôter aux Juifs les occasions de s'assembler, et de s'emporter sous prétexte de se défendre. Marsus succéda peu de temps après à Pétrone dans le gouvernement de Syrie. Le roi Agrippa ôta le sacerdoce à Simon Canthéra, et le voulut rendre à Jonathas, fils d'Ananus ; mais celui-ci le remercia, et le pria de le donner plutôt à son frère Matthias, qu'il en jugeoit plus digne : le roi suivit son conseil, et donna le sacerdoce à Matthias.

(1) Dio. lib. 60, p. 768, E.
(2) Jos. XIX, antiq. c. 5.
(3) Jos. 2. in app. p. 1067, B.
(4) Jos. XIX, ant. c. 5.
(5) Ibid. c. 6.

XXIII. Progrès de l'Évangile. Chrétiens.

Cependant le nombre des disciples de Jésus-Christ croissoit toujours (1), et ceux de Jérusalem, ayant appris qu'il s'en étoit fait un grand nombre à Antioche, y envoyèrent Barnabé, qui, y étant arrivé, se réjouit de la grâce que Dieu leur avoit faite, et les exhorta à persévérer. Il s'en convertit encore une grande quantité. Barnabé alla à Tarse chercher Saül, et l'ayant trouvé, le mena à Antioche. Ils y demeurèrent un an entier, et instruisirent un grand nombre de personnes, en sorte que ce fut à Antioche que l'on commença à donner le nom de chrétiens aux disciples de Jésus-Christ (2). Il vint alors à Antioche des prophètes de Jérusalem, dont l'un, nommé Agab, prédit une famine universelle, qui devoit arriver peu après. Les disciples se proposèrent d'envoyer du secours aux frères qui étoient en Judée, et l'envoyèrent en effet aux prêtres, par les mains de Barnabé et de Saül.

XXIV. Martyre de saint Jacques. Prison de saint Pierre.

Hérode Agrippa, cherchant tous les moyens de gagner l'affection des Juifs, commença à persécuter l'Eglise, et attaqua les apôtres (3). Il fit mourir par le glaive saint Jacques, fils de Zébédée, frère de saint Jean. Celui qui l'avoit accusé, ayant vu comme il avoit rendu témoignage à Jésus-Christ, en fut touché, et confessa qu'il étoit aussi chrétien. On les mena ensemble au supplice, et par le chemin, l'accusateur pria saint Jacques de lui pardonner. L'apôtre, après y avoir un peu pensé, lui dit : La paix soit avec vous, et le baisa. Ainsi ils eurent tous deux la tête coupée (4). Hérode, voyant le plaisir qu'il faisoit aux Juifs, fit aussi arrêter saint Pierre. Mais comme c'étoit le temps de la pâque, il le fit mettre en prison, voulant après la fête en donner le spectacle au peuple.

Tandis que Pierre étoit en prison, l'Eglise faisoit des prières continuelles pour lui. La nuit du jour qu'il devoit être exécuté, il dormoit chargé de chaînes entre deux soldats, et d'autres faisoient la garde devant la porte de la prison. Car ils étoient seize à le garder, qui se relevoient quatre à quatre. Un ange le vint éveiller; ses chaînes tombèrent, les portes s'ouvrirent, et il se trouva dans les rues de Jérusalem, croyant que c'étoit une vision. Etant revenu à lui, il vint à la maison de Marie, mère de Jean, surnommé Marc, où plusieurs étoient assemblés en prières : il frappa à la porte ; et une jeune fille, nommée Rode, vint voir ce que c'étoit. Ayant reconnu la voix de Pierre, elle en eut tant de joie, qu'au lieu de lui ouvrir elle courut le dire dans la maison. On lui dit qu'elle étoit folle. Elle soutint qu'elle

(1) Act. XI, 21.
(2) Act. XIII, 27.
(3) Act. XII, Eus. II. hist. c. 8. ex Clem. Alex. 9 hypotyp.
(4) Act. XII.

disoit vrai, d'autres disoient que c'étoit son ange. Cependant Pierre frappoit toujours. Enfin on lui ouvrit. Il fit faire silence, et leur raconta comment le Seigneur l'avoit délivré, puis il leur dit d'en avertir Jacques et les frères; pour lui, il sortit et s'en alla dans un autre lieu. Quand il fut jour, les soldats furent bien embarrassés de ce que Pierre étoit devenu; et Hérode, sachant qu'il ne se trouvoit plus, les fit mener au supplice.

On croit que, peu après cette prison, la seconde année de l'empereur Claude, quarante-deuxième de J.-C., saint Pierre vint à Rome (1), et y établit son siége, après l'avoir tenu sept ans à Antioche, et avoir prêché aux Juifs dispersés dans le Pont, dans la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie. A sa place il laissa à Antioche Evode, son disciple, qui gouverna cette église vingt-six ans. Saint Pierre vint à Rome accompagné de saint Marc et de plusieurs autres disciples, pour combattre Simon le magicien, qui, ayant perdu son crédit en Palestine, étoit venu à Rome, et s'y faisoit admirer par ses opérations magiques, jusque-là qu'il fut tenu pour un dieu, et qu'on lui érigea une statue dans l'île du Tibre avec cette inscription : A Simon dieu saint (2).

XXV. Dispersion des apôtres. Évangile de saint Mathieu.

Ce fut, comme l'on croit, vers ce même temps, que les apôtres se dispersèrent pour prêcher l'Evangile par tout le monde. Avant que de se séparer, ils composèrent le symbole, c'est-à-dire l'abrégé de la foi, qui distinguoit les fidèles des Juifs et des hérétiques (3). C'est pourquoi ils ne l'enseignèrent que de vive voix; et pendant plusieurs siècles, on ne permit point de l'écrire : d'où vient que la formule en étoit différente selon les églises. C'étoit comme le mot du guet pour les troupes de Jésus-Christ.

Les apôtres prêchèrent en divers pays, suivant les divers mouvements du Saint-Esprit qui les conduisoit. Saint Jean, fils de Zébédée, passa dans l'Asie mineure, et demeura particulièrement à Ephèse, ayant avec lui la Sainte-Vierge Marie, mère de Jésus (4). L'église d'Ephèse avoit été fondée par saint Paul, et saint Jean y demeura le reste de ses jours, c'est-à-dire jusqu'à la fin de ce premier siècle (5). Car ce que nous disons de la dispersion des apôtres, n'arriva pas tout en un temps. Saint Jean fonda et gouverna plusieurs autres églises en Asie, savoir celle de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardis, de Philadelphie, de Laodicée (1). On dit qu'il alla jusque chez les Parthes; et sa première lettre portoit autrefois leur nom comme leur étant adressée (2).

Saint André fut envoyé vers les Scythes, d'où il passa en Grèce et en Epire (3). Saint Philippe travailla dans la haute Asie, et mourut à Hiérapolis en Phrygie (4). Il avoit plusieurs filles : deux desquelles ayant gardé la virginité et vécu un grand âge, furent enterrées avec lui au même lieu, et y ressuscitèrent un mort (5). Il maria les deux autres : dont une, après avoir vécu saintement, fut enterrée à Ephèse. Saint Thomas alla chez les Parthes, et jusqu'aux Indes. Saint Barthelemi passa dans la grande Arménie (6); et il est certain qu'il prêcha dans la partie de l'Inde la plus proche de nous, et y porta l'Evangile de saint Matthieu, qui fut écrit le premier de tous.

Mais saint Matthieu ne put se résoudre à l'écrire qu'avec peine (7). Car étant prêt d'aller vers d'autres nations, après avoir prêché aux Hébreux, il céda à leurs prières, et voulut bien leur laisser un écrit pour suppléer à son absence. C'est pourquoi il écrivit en hébreu, c'est-à-dire en la langue vulgaire des Juifs de Palestine, qui n'étoit plus l'ancienne langue hébraïque, mais un dialecte de la syriaque. Les autres apôtres se servirent de cet évangile; et saint Jacques, le frère du Seigneur, l'expliquoit à Jérusalem (8). Saint Matthieu prêcha en Ethiopie. Il observoit une rigoureuse abstinence, ne mangeant point de chair, et ne se nourrissant que d'herbes, de graines et de bourgeons.

Saint Simon, le cananéen, ou le zélateur, prêcha en Mésopotamie et en Perse. Saint Jude, autrement saint Thadée, travailla aussi en Mésopotamie, en Arabie et en Idumée (9). Saint Matthias alla en Ethiopie. On rapporte de lui deux paroles remarquables (10), l'une : Estimez les choses présentes, c'est-à-dire soyez-en content; l'autre : Si le voisin du fidèle pèche, le fidèle pèche. Pour dire, qu'il devoit le convertir par son exemple seul. C'est ce que l'on sait de la mission des apôtres.

XXVI. Histoire de la reine Hélène et de son fils Izates.

La famine, prédite par le prophète Agab, arriva, et les Juifs furent secourus par une

(1) Eus. III, hist. 1. ex Orig. 3, in Genes. Eus. chron. an. 43. Hier. de scrip. et Gal. II, 11. Eus. II, hist. 13.
(2) Justin apolog. 2, p. 69. Iren. lib. 1, c. 20. Eus. 2, c. 13. V. Bar. an. 44, n. 13.
(3) Ruf. præf. in symb. ap. Hier. tom. ult Hier. ad Sammach. ep. 61, c. 9. infr.
(4) Hier. III. hist. c. 1. ex. Orig. 3, in Genes. Conc. Ephes. act. 1, ep. synod. p. 574.
(5) Iren. l. III, c. 3.

(1) Tertull. IV, cont. Marc. c. 5.
(2) Indic. Possid. in S. Aug.
(3) Orig. 5, in Gen. ap. Euseb. III, hist. c. 1.
(4) Greg. Naz. or. 25, p. 438, A.
(5) Pap. ap. Eus. III, hist. c. ult. Polycr. ibid. c. 3.
(6) Euseb. 5, c. 10, de Pantano.
(7) Euseb. III, hist. c. 18. Hier. de script. Chrysost. hom. 1. in Matt.
(8) Athanas. in Synop. p. 135, B.
(9) Sophron. ap. Hier. de scrip.
(10) Clem. 2, Strom. p. 380, A. 1, Stromat. 748, C.

reine nommée Hélène, qui vint alors à Jérusalem visiter le temple, adorer Dieu, et lui offrir des sacrifices d'action de grâces (1). Elle étoit veuve de Monobase, roi d'Adiabène, et mère d'Izates, qui régnoit alors dans cette province située dans les confins des deux grands empires des Romains et des Parthes (2). Izates, du vivant de son père, avoit été élevé chez un petit roi voisin. Un marchand juif, nommé Ananias, ayant trouvé entrée chez les femmes de ce prince, leur apprit à servir Dieu à la manière des Juifs. Elles firent connoître ce marchand à Izates, à qui il persuada la même chose.

Monobase, un peu avant que de mourir, rappela son fils Izates, et lui donna une terre, nommée Cairon, où l'on montroit les restes de l'arche de Noé. Izates persuada au Juif Ananias de le suivre; et cependant Hélène, sa mère, instruite par un autre Juif, embrassa aussi leur loi. Izates l'ayant appris lorsqu'il fut venu à la couronne, en fit profession ouvertement; et croyant n'être pas vraiment Juif, s'il n'étoit circoncis, il étoit prêt à le faire; mais sa mère s'y opposa, craignant qu'il ne mît en péril son autorité et qu'il ne se rendît odieux à ses sujets. Ananias fut du même avis, et menaça le roi de le quitter, craignant d'être maltraité, comme auteur d'un changement indigne de lui. Au reste, ajouta-t-il, vous pouvez servir Dieu sans être circoncis, pourvu que vous soyez bien résolu à imiter les mœurs des juifs, car c'est là l'essentiel plutôt que la circoncision; et Dieu vous pardonnera de vous en être abstenu par nécessité. Le roi Izates céda pour lors à ces raisons, sans quitter entièrement son désir.

Ensuite il vint un autre Juif de Galilée, nommé Eléazar, qui passoit pour très-savant dans la religion. Etant entré pour saluer le roi, il le trouva lisant la loi de Moïse, et lui dit: Vous ne vous apercevez pas, seigneur, que vous faites une grande injure à la loi, et par conséquent à Dieu. Il ne suffit pas de la savoir, il faut commencer par la pratiquer. Jusques à quand demeurerez-vous incirconcis? Si vous n'avez pas encore lu la loi sur ce point, lisez-là maintenant, vous verrez quelle impiété c'est d'y manquer. A ces mots, le roi ne différa pas davantage. Mais il passa dans une autre chambre, appela son chirurgien, et se fit faire l'opération; puis il envoya quérir sa mère et Ananias, et leur déclara la chose. Ils furent saisis d'étonnement et de crainte pour le roi, et pour eux-mêmes. En effet, le roi Izates eut dans la suite plusieurs grands périls à essuyer de la part de ses sujets indignés de ce changement: mais il en sortit heureusement, et mourut en paix, laissant un grand nombre d'enfants. Nous voyons par cette histoire, que les Juifs s'appliquoient à la conversion des gentils, et qu'ils n'étoient pas bien d'accord entre eux sur la nécessité de la circoncision; et tout cela préparoit les voies à l'Evangile.

La reine Hélène vint donc à Jérusalem dans le temps de la famine, apportant avec elle beaucoup d'argent. Elle envoya de ses gens, les uns à Alexandrie a heter quantité de blé, les autres en Chypre pour apporter des figues sèches. Ils revinrent promptement; et elle distribua ces vivres à ceux qui en avoient besoin. Le roi Izates, ayant appris les nouvelles de cette famine, envoya aussi de grandes sommes d'argent au premier de Jérusalem. La reine, sa mère, fit dresser, à trois stades de la ville, trois pyramides, où ses os et ceux de son fils Izates furent apportés après leur mort. Quelques-uns ont écrit qu'ils avoient même été chrétiens.

XXVII. Mission de Saül et de Barnabé.

En cette même famine, les fidèles de Judée furent secourus par ceux d'Antioche; et c'est la première quête ou collecte, pour subvenir aux nécessités des fidèles, dont il soit fait mention depuis l'établissement de l'Eglise (1). Barnabé et Saül en furent chargés; et s'étant acquittés de leur ministère, ils retournèrent de Jérusalem à Antioche, et emmenèrent avec eux Jean, surnommé Marc (2). Il y avoit, dans l'église d'Antioche, des prophètes et des docteurs (3), entre lesquels étoient Barnabé; Simon, surnommé Niger; Lucius Cyrénéen et Manahen, frère de lait d'Hérode, le tétrarque. Comme ils jeûnoient et célébroient le service divin, le Saint-Esprit leur dit: Séparez-moi Saül et Barnabé pour l'œuvre à laquelle je les ai destinés. Alors, ayant jeûné et prié, ils leur imposèrent les mains et les congédièrent. Telles étoient dès lors les ordinations des ministres publics de l'Eglise, souvent précédées de révélations et de commandements exprès de Dieu (4), toujours accompagnées de jeûnes, du saint sacrifice et d'autres prières, et la grâce y étoit conférée par l'imposition des mains (5).

Saül et Barnabé, ayant reçu leur mission du Saint-Esprit, allèrent à Séleucie (6), d'où ils passèrent en Chypre, ayant avec eux Jean Marc. Ils vinrent à Salamine, et prêchoient dans les synagogues des Juifs. Ce fut en ce temps, c'est-à-dire la deuxième année de l'empereur Claude, quarante-deuxième de J.-C., que Saül fut ravi au troisième ciel, c'est-à-dire au paradis, soit en corps, soit en esprit seulement, et entendit des secrets dont il n'est pas permis à un homme de parler (7).

(1) Act. x, 29. (2) Joseph. xx, antiq. c. 2.

(1) Oros. lib. vii, c. 6.
(2) Act. ii, 25.
(3) Act. xiii.
(4) 1 Tim. iv, 14. Chrys. hom. 5. in 1 Tim. init.
(5) 2 Tim. i, 6.
(6) Act. xiii, 4.
(7) 2 Cor. xii, 2.

XXVIII. Première épître de saint Pierre. Évangile de saint Marc.

Cependant saint Pierre étoit à Rome, d'où il écrivit sa première épître adressée aux fidèles convertis d'entre les Juifs, qui étoient dispersés dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie mineure, la Bithynie, où il avoit lui-même fondé des églises. Dans cette épître (1), il nomme Rome Babylone, comme étant la capitale de l'empire et de l'idolâtrie. Il y recommande aux fidèles de se saluer les uns les autres par un baiser saint, c'est-à-dire accompagné de pureté et de sincérité (2). Elle fut écrite ou traduite par saint Marc, son cher disciple, qu'il nomme son fils et qui lui servoit d'interprète. Soit que saint Pierre, non plus que les autres, n'eût pas toujours le don de toutes sortes de langues, soit qu'il fallût traduire en diverses langues ce que l'apôtre avoit écrit, quoi qu'il en soit, il est certain que Marc étoit son interprète, qu'après lui Glaucia fit la même fonction, et que Tite fut l'interprète de saint Paul (3).

Ce fut pendant ce séjour de Rome que saint Marc écrivit son évangile, à la prière des fidèles (4), qui vouloient conserver par écrit ce que saint Pierre leur avoit enseigné de vive voix (5). Saint Marc n'avoit pas vu le Seigneur, et n'écrivit pas les choses dans l'ordre que le Seigneur les avoit dites ou faites, mais comme il les avoit apprises de saint Pierre, qui suivoit dans ses instructions l'utilité de ses auditeurs, sans mettre par ordre les discours du Seigneur. Saint Marc écrivit donc exactement les choses comme il les avoit retenues, prenant bien garde de ne rien omettre et de ne rien écrire qui ne fût vrai. De là vient que quelques-uns attribuoient cet évangile à saint Pierre lui-même (6). Car, ayant appris par révélation ce qui s'étoit passé, il se réjouit de l'affection des fidèles, et autorisa cet écrit pour être lu dans les églises (7). Saint Marc écrivit son évangile en grec (8), qui étoit la langue de commerce pour tout l'Orient, et si commune à Rome, que les femmes même la parloient (9). Il ne faut pas confondre saint Marc, l'évangéliste, avec Jean, surnommé Marc, fils de Marie et cousin de Barnabé; celui-ci étoit avec Saül, en Orient, en même temps que l'évangéliste étoit à Rome ou à Alexandrie.

De Rome, saint Pierre envoya de ses disciples pour fonder des églises en plusieurs lieux d'Italie et des autres provinces d'Occident. En sorte qu'il demeura constant dans les siècles suivants, que dans l'Italie, les Gaules, les Espagnes, l'Afrique, la Sicile et les îles voisines, personne n'avoit institué des églises, que ceux que l'apôtre saint Pierre ou ses successeurs avoient établis évêques, et qu'aucun autre apôtre n'avoit enseigné dans toutes ces provinces (1). Plusieurs églises conservent les noms de leurs premiers évêques, qu'elles prétendent avoir été disciples de saint Pierre. Mais ces traditions sont peu certaines pour la plupart; et dans les siècles suivants, on qualifioit envoyés de saint Pierre, ceux qui étoient envoyés de Rome, par l'autorité du Saint-Siége.

(1) 1. Pet. v, 13.
(2) Athenag. apol. p. 16, D.
(3) Clem. Alexan. 7. Strom. Hier. ep. 150, ad Hedib. q. 11.
(4) Eus. II, hist. c. 14.
(5) Pap. ap. Eus. III, hist. c. ult.
(6) Tertull. 4, cont. Marcion. c. 5.
(7) Clem. Alex. ap. Euseb. II, hist. c. 15.
(8) Aug. de Cons. evang. lib. 1 c. 2, n. 4.
(9) Juven. sat. 6. v. 185. Martial. x, epig. 68.

XXIX. Mort d'Hérode Agrippa.

Le roi Agrippa avoit ôté à Matthias la sacrificature du temple de Jérusalem, et l'avoit donnée à Elionée, fils de Cithée (2). C'étoit la troisième année qu'il régnoit sur toute la Judée, lorsqu'il vint à Césarée, et y célébra des jeux pour la santé de l'empereur. Le second jour de la solennité, il vint le matin au théâtre, s'assit sur un tribunal et harangua le peuple (3). Il étoit vêtu d'un manteau tout d'argent, d'un ouvrage admirable, dont les rayons du soleil relevoient encore l'éclat. Ses flatteurs commencèrent à crier de divers côtés : C'est la voix d'un dieu et non pas d'un homme; et il souffrit cette impiété. Aussitôt un ange le frappa, et il sentit des douleurs d'entrailles et des tranchées violentes. Voilà, dit-il, votre Dieu qui va mourir. On le reporta dans son palais. Il voyoit de sa chambre le peuple, et jusques aux femmes et aux enfants prosternés à terre sur des sacs, pour demander à Dieu sa santé. Mais il ne l'obtint pas. Il mourut au bout de cinq jours, rongé des vers, à l'âge de cinquante-quatre ans. C'étoit la septième année de son règne, depuis qu'il fut délivré par Caligula, sous lequel il régna quatre ans et trois sous Claude. Il laissa quatre enfants : un fils, nommé Agrippa comme lui, âgé de dix-sept ans; trois filles, Bérénice, mariée à son oncle Hérode, roi de Chalcide, âgée de seize ans, Marianne et Drusille encore filles.

Le roi Agrippa avoit fait son possible pour se faire aimer des Juifs, étant naturellement doux, bienfaisant, et libéral jusqu'à la prodigalité. Toutefois sitôt qu'il fut mort, les Grecs, habitants de Césarée et de Sébaste, autrefois Samarie, qui étoient païens, commencèrent à dire des injures contre lui. Les soldats tirèrent du palais les statues de ses filles, les portèrent dans des lieux infâmes, et les traitèrent avec toute l'indignité possible. Ils firent publiquement des festins, étant couronnés de fleurs et parfumés. Ils offroient des libations à Caron, et buvoient au dernier soupir du roi. Agrippa, son fils, étoit à Rome, où l'empereur le faisoit élever; il vouloit l'envoyer

(1) Innoc. epist. 1 ad Decent. init.
(2) Jos. XIX, antiq. c. 7.
(3) Act. XII, 21.

pour régner à la place de son père ; mais les affranchis qui le gouvernoient lui représentèrent que ce prince étoit trop jeune : ainsi il envoya, pour commander en Judée, Cuspius Fadus, ayant cette considération pour la mémoire du roi Agrippa, de n'y pas envoyer Marsus, gouverneur de Syrie, parce qu'ils avoient été mal ensemble. Au contraire, il lui donna un successeur comme Agrippa l'en avoit souvent prié, et ce fut Cassius Longin. Quant à Fadus, le premier ordre qu'il reçut de l'empereur, fut de châtier l'insolence et l'ingratitude des habitants de Césarée et de Sébaste (1).

XXX. Prédication de saint Paul et de saint Barnabé.

Cependant Saül et Barnabé continuoient d'annoncer l'Evangile. Après avoir prêché à Salamine, ils parcoururent le reste de l'île de Chypre, et vinrent jusqu'à Paphos, où ils trouvèrent un magicien juif, faux prophète, nommé Barjesu, autrement Elymas. Il étoit avec le proconsul Sergius Paulus, homme sensé, qui désira d'entendre la parole de Dieu, et fit venir Saül et Barnabé. Elymas s'y opposoit ; mais Saül le rendit aveugle sur-le-champ, et le proconsul, étonné de ce miracle, se convertit. C'est ici que l'Ecriture commence à donner à Saül, l'apôtre, le nom de Paul sous lequel il est connu (2), soit qu'il l'eût pris de ce proconsul, comme un monument de sa conquête spirituelle, soit que dès le commencement il eût deux noms : l'un hébreu, comme Juif; l'autre latin, comme citoyen romain, car il l'étoit par sa naissance; et ce nom étoit plus doux aux Grecs et aux Romains (3). Saint Paul et ceux qui l'accompagnoient, s'embarquèrent à Paphos, et vinrent à Pergé, en Pamphilie, où Jean Marc les quitta et retourna à Jérusalem (4). De Pergé ils vinrent à Antioche de Pisidie, où ils entrèrent dans la synagogue le jour du sabbat, et s'assirent. Après la lecture de la loi et des prophètes, les chefs de la synagogue les invitèrent à parler pour exhorter le peuple. Saint Paul se leva et commença à leur expliquer le mystère de Jésus-Christ, marquant comme il avoit été promis, sa passion, sa résurrection, et l'accomplissement des prophéties. Au sortir de la synagogue, on le pria de parler encore du même sujet, le sabbat suivant ; et plusieurs des Juifs et des étrangers, qui adoroient Dieu, les suivirent et se convertirent.

Le sabbat suivant, presque toute la ville vint pour entendre les apôtres. Les Juifs en furent jaloux, et se mirent à contredire saint Paul avec injures. Saint Paul et saint Barnabé leur dirent : C'étoit à vous qu'il falloit d'abord porter la parole de Dieu ; mais puisque vous la rejetez, et vous jugez indignes de la vie éternelle, nous nous tournons vers les gentils. Les gentils s'en réjouirent, et plusieurs crurent. La parole de Dieu se répandoit par tout le pays ; mais les Juifs excitèrent les femmes qui faisoient profession de piété, les femmes de qualité, et les premiers de la ville, et firent chasser saint Paul et saint Barnabé de leur territoire. Les apôtres secouèrent contre eux la poussière de leurs pieds, suivant l'ordre du Seigneur (1), et vinrent à Icone.

Là, ils entrèrent dans la synagogue, et convertirent grand nombre de Juifs et de gentils (2); mais les Juifs qui demeurèrent incrédules, excitèrent les gentils contre les chrétiens. Ce qui n'empêcha pas les apôtres de demeurer longtemps en ce lieu-là avec confiance, faisant quantité de miracles. On croit que, pendant ce séjour, saint Paul instruisit et convertit l'illustre sainte Thècle (3), en sorte qu'étant déjà fiancée à un homme bien fait, riche, noble, et des premiers de la ville, elle renonça à ses noces, pour embrasser la virginité (4). Son époux irrité l'accusa, et la fit condamner à être exposée aux bêtes qui l'épargnèrent ; entre autres des lions (5). On dit qu'elle fut aussi délivrée miraculeusement du feu (6) ; et elle est comptée pour la première martyre de son sexe.

Les apôtres souffrirent beaucoup à Icone (7), car la ville se trouva divisée : les uns étoient pour eux, les autres étoient pour les Juifs. Ils reçurent plusieurs affronts, ils furent poursuivis à coups de pierre, enfin ils se retirèrent en Lycaonie, et prêchèrent l'Evangile à Lystres, à Derbe, et partout aux environs. A Lystres, saint Paul guérit un homme boiteux de naissance. Le peuple idolâtre s'écria en sa langue lycaonienne : Les dieux sont venus à nous en forme d'hommes. Ils nommoient saint Barnabé Jupiter, et saint Paul Mercure, parce qu'il portoit la parole. Le sacrificateur du temple de Jupiter qui étoit devant la ville, fit amener des taureaux ornés de couronnes de fleurs, et vouloit sacrifier. Les apôtres l'ayant appris, déchirèrent leurs habits, et se jetèrent au milieu de la foule, en criant : Que faites-vous, mes amis? nous sommes des hommes comme vous, qui venons vous prêcher de quitter ces vaines superstitions, pour vous convertir au Dieu vivant qui a fait le ciel et la terre. Après qu'ils les eurent arrêtés avec bien de la peine, il survint des Juifs d'Antioche et d'Icone, qui persuadèrent au peuple que les apôtres n'étoient que des imposteurs, en sorte qu'ils accablèrent saint Paul de pierres, et le traînèrent hors la ville, le croyant mort. Les disciples l'environ-

(1) Jos. XX, antiq. c. 1.
(2) Act. XIII, 9.
(3) Orig. præfat. in epist. ad Rom.
(4) Act. XIII, 13.

(1) Matth. X, 14.
(2) Act. XIV.
(3) Greg. Naz. in S. Cypr. orat. 18, p. 279.
(4) Greg. Nyss. in Cant. hom. 14, p. 675, D. Epiph. hær. 78, n. 18.
(5) Amb. de virg. lib. 2.
(6) Ado. martyr. 23. Sep.
(7) 2 Tim. III, 2. Act. XIV, 4.

nèrent et le ramenèrent dans la ville, d'où il s'en alla le lendemain à Derbe avec saint Barnabé. Après y avoir instruit quelques personnes, ils revinrent à Lystres, à Icone et à Antioche de Pisidie, fortifiant les disciples dans la foi et dans la patience. Ils établirent en chaque église des prêtres; et ayant fait des prières et des jeûnes, ils les recommandèrent à Dieu. Ensuite ils traversèrent la Pisidie, vinrent en Pamphylie, et prêchèrent à Pergé; puis ils descendirent à Attalie où ils s'embarquèrent, et se rendirent à la grande Antioche de Syrie, d'où ils étoient partis, ayant accompli l'œuvre de Dieu qui leur avoit été confié (1). Etant arrivés ils assemblèrent l'église, et firent leur rapport des grandes choses que Dieu avoit faites avec eux, et comme il avoit ouvert aux gentils la porte de la foi. Ils demeurèrent un temps considérable à Antioche. On croit que ce fut vers ce temps-là que saint Paul alla prêcher l'Evangile à ceux qui n'avoient point encore ouï parler de Jésus-Christ, et jusqu'en Illyrie (2).

XXXI. État de la Judée.

Cuspius Fadus, gouverneur de Judée, voulut, suivant un ordre de l'empereur, obliger les pontifes des Juifs et les principaux de Jérusalem, à remettre les habits sacrés du souverain pontife dans la forteresse Antonia, sous la garde des Romains (3), comme ils y avoient été avant le gouvernement de Vitellius. Les Juifs prièrent qu'il leur fût permis d'envoyer des députés à l'empereur, et l'obtinrent en donnant des otages. Leurs députés furent présentés par le jeune Agrippa; l'empereur accorda à ses prières ce qu'ils demandoient, et en écrivit à Fadus et aux magistrats des Juifs. La date de la lettre marque l'an quarante-cinquième de J.-C., Hérode, roi de Chalcide, et oncle du jeune Agrippa, demanda à l'empereur l'autorité sur le temple et sur les trésors sacrés, et le droit d'établir les pontifes. Il l'obtint, et conserva ce droit dans sa famille jusqu'à la fin. Il ôta la dignité de souverain pontife à Canthéra, et la donna à Joseph, fils de Canée ou Camyde; puis il l'ôta à celui-ci et la donna à Ananias, fils de Nébédée. Ce roi mourut la huitième année de l'empereur Claude, quarante-huitième de J.-C. A Cuspius Fadus succéda Tibère Alexandre, fils d'Alexandre, frère de Philon, et le plus riche de tous les Juifs. Tibère renonça à la religion de ses pères. Après la mort d'Hérode, roi de Chalcide, l'empereur Claude donna son royaume à son neveu Agrippa, l'an quarante-neuf de J.-C. (4); mais pour la Judée, où Agrippa le père avoit régné, elle étoit gouvernée par Ventidius Cumanus, qui avoit succédé à Tibère Alexandre. Ce fut sous lui que les Juifs commencèrent à se révolter.

A la fête de Pâque, Cumanus, craignant quelque tumulte, mit une cohorte sous les armes, dans les galeries du temple (1), comme les gouverneurs précédents avoient accoutumé de faire aux jours solennels. Le quatrième jour de la fête, un soldat, relevant sa tunique, et accroupi d'une manière indécente, tourna le derrière aux Juifs, avec des paroles aussi insolentes que la posture. A cette vue tout le peuple s'émut. Ils crioient que ce n'étoit pas à eux que l'on insultoit, mais à Dieu même. Quelques-uns s'en prenoient à Cumanus, et lui disoient des injures. Les plus emportés se mirent à jeter des pierres aux soldats. Cumanus n'ayant pu les apaiser, fit venir toutes ses troupes en armes dans la citadelle Antonia qui commandoit le temple. La populace effrayée se mit à fuir, et croyant avoir les ennemis à leurs talons, ils se pressèrent tellement dans les issues du temple, qui étoient étroites, que plusieurs furent étouffés. On compta jusqu'à vingt mille personnes qui périrent en cette occasion; la fête fut tournée en deuil; on quitta les sacrifices et les prières pour s'abandonner aux larmes et aux gémissements.

Ce désordre n'étoit pas apaisé, qu'il en survint un autre. Quelques séditieux rencontrèrent sur le grand chemin de Jérusalem, un esclave de César, nommé Etienne. Ils le volèrent, et lui ôtèrent tout ce qu'il avoit. Cumanus envoya aussitôt piller les bourgades voisines, et lui amener prisonniers les principaux habitants. Dans ce pillage, un soldat ayant trouvé les livres de Moïse, les déchira publiquement, et les jeta au feu, disant plusieurs paroles insolentes contre la loi et la nation. Les Juifs, aussi irrités que si tout le pays eût été en feu, allèrent en grand nombre à Césarée, où étoit alors Cumanus, lui demandèrent justice; et lui, du conseil de ses amis, craignant une révolte entière, fit couper la tête au soldat; ainsi le tumulte fut apaisé.

XXXII. Premier concile à Jérusalem.

Cependant quelques-uns des frères vinrent de Judée à Antioche, et y excitèrent un trouble considérable, disant que les fidèles ne pouvoient être sauvés sans la circoncision (2). Cérinthe, faux frère et faux apôtre, étoit le chef de cette sédition, et vouloit obliger les fidèles, non-seulement à la circoncision, mais à toutes les observances de la loi mosaïque. Saint Paul et saint Barnabé s'y opposoient, disant que Jésus-Christ étoit venu affranchir les siens de cette servitude, et que sa grâce ne serviroit de rien à ceux qui regarderoient la circoncision

(1) Act. XIV, 23.
(2) Rom. XV, 19.
(3) Jos. XX, antiq. c. 1.
(4) Jos. XX, antiq. c. 3.

(1) Jos. XX, antiq. c. 3, 4, D. II, Bell. c. 20, p. 794.
(2) Act. XV. Epiph. hæres. 28, n. 2. Philastr. de hæres. c. 8.

comme nécessaire (1). On résolut qu'ils iroient à Jérusalem consulter les apôtres et les prêtres sur cette question. Ils prirent Tite avec eux, et traversèrent la Phénicie et la Samarie, racontant la conversion des gentils, qui donnoit une grande joie aux frères. Étant arrivés, ils furent reçus par les apôtres, les prêtres et toute l'église. Ainsi saint Paul revint à Jérusalem quatorze ans après sa conversion, et y vint par révélation divine (2). Il conféra avec les frères, et en particulier avec les apôtres qui y étoient, c'est-à-dire avec saint Pierre, saint Jacques et saint Jean, que l'on regardoit comme les colonnes de l'Église. Il compara avec leur doctrine celle qu'il prêchoit aux gentils, et qu'il n'avoit apprise d'aucun homme, mais par la révélation de Jésus-Christ, voulant s'assurer que son travail n'étoit pas inutile. Tout se trouva conforme de part et d'autre; mais quelques fidèles de la secte des pharisiens soutenoient que les gentils convertis devoient être circoncis, et obligés à observer la loi de Moïse (3).

Les apôtres et les prêtres s'assemblèrent pour examiner cette affaire, et c'est le premier concile qui est tenu dans l'Église. Il y avoit cinq apôtres: saint Pierre, saint Jean, saint Jacques, saint Paul et saint Barnabé. Après que l'on eut bien agité la question, saint Pierre prit la parole, et dit: Mes frères, vous savez que depuis long-temps Dieu m'a choisi pour faire entendre l'Evangile aux gentils par ma bouche, et lui qui connoît les cœurs, a rendu témoignage à leur foi, leur donnant le Saint-Esprit comme à nous sans distinction. Il parloit de la conversion de Corneille. Pourquoi donc tentez-vous Dieu, imposant aux disciples un joug que ni nos pères, ni nous, n'avons pu porter? Nous espérons être sauvés par la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ aussi bien qu'eux. Saint Pierre ayant ainsi parlé, toute la multitude se tut; et ils écoutoient saint Barnabé et saint Paul, qui racontoient les miracles que Dieu avoit faits par eux chez les gentils.

Saint Jacques prit ensuite la parole, et confirma l'avis de saint Pierre, par les témoignages des prophètes touchant la vocation des gentils. C'est pourquoi, dit-il, je juge que l'on ne doit point inquiéter les gentils convertis, mais leur écrire seulement qu'ils s'abstiennent de la souillure des idoles, de la fornication, des viandes suffoquées et du sang. Et il ne faut pas craindre qu'on oublie la loi de Moïse, qui de tout temps est lue et enseignée dans les synagogues tous les jours de sabbat. Alors les apôtres, les prêtres et toute l'Église conclurent d'envoyer à Antioche, avec Paul et Barnabé, deux hommes choisis et des premiers d'entre les frères, Judas, surnommé Barsabas, et Silas; et ils les chargèrent d'une lettre conçue en ces termes (4):

(1) Gal. v.
(2) Gal. II.
(3) Act. xv, 5.
(4) Amos. IX, 12.

Les apôtres, les prêtres et les frères, aux frères d'entre les gentils qui sont à Antioche, en Syrie et en Cilicie, salut. Sur ce que nous avons appris que quelques uns, sortis d'entre nous, vous ont dit, sans que nous leur en eussions donné charge, des choses qui vous ont troublés, et qui tendoient à la ruine de vos âmes, nous avons résolu, étant assemblés, de choisir quelques personnes, et vous les envoyer avec nos très-chers Barnabé et Paul qui ont exposé leur vie pour le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Nous avons donc envoyé Judas et Silas qui vous diront aussi de bouche la même chose. C'est qu'il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous, de ne vous imposer autre charge que celle-ci, qui est nécessaire; de vous abstenir des viandes immolées aux idoles, du sang des bêtes suffoquées et de la fornication. Vous ferez bien de vous en garder. Adieu.

Il étoit nécessaire d'avertir les gentils que la fornication étoit défendue, parce que la plupart d'entr'eux la comptoient pour rien. La religion des païens ne les éloignoit d'aucune espèce de débauche: les lois civiles ne défendoient que l'adultère, mais elles permettoient d'entretenir des concubines, et toléroient les femmes abandonnées au public. De plus, chacun pouvoit user, comme il lui plaisoit, de ses esclaves. Quant à la défense de manger du sang, et par conséquent de la chair des animaux étouffés, elle venoit de plus haut que la loi de Moïse, puisqu'elle avoit été déclarée à Noé au sortir de l'arche (1): ainsi elle sembloit regarder toutes les nations. Il est donc à croire que les apôtres voulurent laisser d'abord cette seule observance légale assez facile, pour réunir les gentils avec les israélites, et les faire souvenir de l'arche de Noé, figure de l'Église qui rassemble toutes les nations. Joint que l'on croyoit que les faux dieux, c'est-à-dire les démons, se repaissoient du sang des victimes (2).

Les apôtres, dans ce premier concile, ont donné l'exemple que l'Église a suivi dans les conciles généraux, pour terminer les questions de foi et de discipline, comme il est remarqué dans les conciles mêmes (3). Se trouvant une division considérable entre les fidèles, on envoie consulter l'église de Jérusalem, où la prédication de l'Évangile avoit commencé et où saint Pierre se trouvoit alors. Les apôtres et les prêtres s'assemblent en aussi grand nombre qu'il est possible. On délibère à loisir, chacun dit son avis, on décide. Saint Pierre préside à l'assemblée: il en fait l'ouverture, il propose la question, et dit le premier son avis; mais il n'est pas seul juge: saint Jacques juge aussi, et le dit expressément. La décision est fondée sur les saintes Écritures, et formée par le com-

(1) Gen. IX, 4. Aug. XXXIII, cont. Faust. c. 13.
(2) Orig. cont. Cels. lib. 8, p. 418.
(3) Epist. Cælest. ad Conc. Ephes. Act. 2, p. 614. to. III, Conc. v, Collat. 8, p. 563. to. v.

mun consentement. On la rédige par écrit, non comme un jugement humain, mais comme un oracle; et on dit avec confiance : Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous. On envoie cette décision aux églises particulières, non pour être examinée, mais pour être reçue et exécutée avec une entière soumission.

Ainsi fut terminée la question des observances légales (1). Tite, que saint Paul et saint Barnabé avoient amené, ne fut point contraint d'être circoncis, quoiqu'il fût gentil d'origine. Saint Jacques, saint Pierre et saint Jean reconnurent que Dieu avoit confié à saint Paul la prédication de l'Evangile pour les gentils, comme à saint Pierre pour les Juifs : ainsi ils lui donnèrent la main, à lui et à saint Barnabé, en signe de société, afin que les uns prêchassent aux gentils, les autres aux circoncis, leur recommandant seulement le soin des pauvres de Judée. Ce n'est pas que les uns et les autres n'eussent droit d'annoncer l'Évangile aux Juifs et aux gentils. Saint Pierre avoit été le premier par qui les gentils avoient été appelés (2), saint Paul s'adressoit toujours d'abord aux Juifs; mais cette distinction marquoit le principal objet de leur vocation (3). Saint Pierre, chef de l'Église, étoit envoyé aux Juifs (4), pour lesquels Jésus-Christ même étoit principalement venu (5) : saint Paul avoit été appelé pour les gentils (6), et étoit leur docteur et leur protecteur particulier.

Saint Paul et saint Barnabé retournèrent à Antioche, emmenant Judas et Silas (7). Ils assemblèrent la multitude des fidèles, qui, ayant ouï la lecture de la lettre des apôtres, se réjouirent de la consolation qu'elle apportoit aux gentils. Ils furent aussi consolés par les discours de Judas et de Silas qui étoient prophètes, et les fo. tifioient dans la foi. Après qu'ils eurent demeuré quelque temps à Antioche, les frères les renvoyèrent en paix à ceux qui les avoient envoyés; mais Silas aima mieux demeurer, et il n'y eut que Judas qui retourna à Jérusalem. Saint Paul et saint Barnabé demeurèrent aussi à Antioche, enseignant et prêchant l'Évangile avec plusieurs autres. Saint Pierre y vint lui-même, et y passa quelque temps.

XXXIII. Saint Pierre repris par saint Paul.

D'abord il ne faisoit point de difficulté de converser avec les gentils, et de manger avec eux (8) : mais quelques-uns des circoncis étant venus de la part de saint Jacques, saint Pierre craignit de leur déplaire, et commença à se séparer des gentils. Les autres Juifs entrèrent dans cette dissimulation, et entraînèrent même saint Barnabé. Alors saint Paul, voyant qu'ils ne marchoient pas droit, suivant la vérité de l'Evangile, résista en face à saint Pierre, parce qu'il étoit répréhensible, et lui dit devant tous : Si vous, qui êtes Juif, vivez comme les gentils, et non comme les Juifs, pourquoi contraignez-vous les gentils à judaïser? Ce n'est pas qu'ils ne fussent d'accord de la doctrine : saint Pierre venoit de déclarer dans le concile, que les gentils n'étoient point obligés aux observances légales; et d'ailleurs, saint Paul reconnoissoit qu'il étoit encore permis de les pratiquer, puisqu'il les pratiquoit lui-même aux occasions (1), et vivoit en Juif avec les Juifs, de peur qu'il ne semblât condamner comme mauvaises ces cérémonies, bonnes pour le temps auquel Dieu les avoit ordonnées. La faute de saint Pierre n'etoit donc qu'une faute de conduite et de pratique (2), une complaisance excessive pour les Juifs, par laquelle non-seulement il vivoit à leur manière en son particulier, mais encore il se séparoit des gentils de peur de les choquer, comme s'il eût tenu les gentils pour immondes. Ce qui les eût obligés, contre la décision du concile, à judaïser, pour ne demeurer pas séparés des Juifs fidèles. Aussi saint Pierre ne se prévalut point de sa primauté, et ne regarda point que saint Paul étoit plus nouveau dans l'apostolat, et avoit persécuté l'Eglise; mais il reçut son conseil, qui contenoit la vérité, et se rendit volontiers aux raisons pertinentes qu'il alléguoit (3).

XXXIV. Voyages de saint Paul avec saint Luc, Silas, Timothée.

Quelque temps après, saint Paul dit à saint Barnabé (4) : Retournons visiter les frères par toutes les villes où nous avons prêché, pour voir comment ils se conduisent. Saint Barnabé vouloit prendre avec eux Jean Marc; mais saint Paul le prioit de le laisser, parce qu'il les avoit quittés en Pamphylie. S'étant trouvés de différents avis, ils se séparèrent. Saint Barnabé prit Marc avec lui, et passa en Chypre; saint Paul prit Silas, et partit, après avoir été recommandé à la grâce de Dieu par les frères. Cette contestation fut avantageuse à Marc (5), dont en effet saint Paul se servit utilement ensuite (6); et le fruit de leur séparation fut de prêcher l'Evangile en plus de lieux.

Saint Paul avec Silas parcouroit la Syrie et la Cilicie (7), et affermissoit les églises, leur faisant garder les ordonnances des apôtres et des prêtres de Jérusalem. Il vint à Derbes et

(1) Gal. II, 3.
(2) Act. XIII, 46.
(3) Hier. in ep. ad Gal. II.
(4) Rom. XV, 8.
(5) Matth XV, 24.
(6) Act. XIX, 15
(7) Act. XV, 30
(8) Gal. II.

(1) 1 Cor. IX, 20.
(2) Aug. ad Hier. ep. 40. c. 3. et ep. 82, c. 6.
(3) Cyp. epist. 71, ad Quint. Aug. de bap. cont. Don. lib. 2, c. 2.
(4) Act. XV, 36.
(5) Chrysost. hom. 34, in Act.
(6) Coloss. IV, 10, 2. Tim. IV, 11.
(7) Act. XV, 41.

à Lystres (1) où il trouva un disciple, nommé Timothée, dont tous les frères de Lystres et d'Icone rendoient un bon témoignage. Il étoit fils d'un gentil; mais sa mère Eunice étoit Juive fidèle, et son aïeule Loïs avoit aussi suivi la vraie foi (2). Paul voulut le prendre avec lui; et auparavant il le circoncit, à cause des Juifs du pays, qui savoient tous que son père étoit gentil, et qui n'auroient pu se résoudre à recevoir les instructions d'un incirconcis. Ses parents maternels, qui étoient Juifs, auroient pu croire que saint Paul avoit aversion pour les cérémonies de la loi (3); et il vouloit leur montrer que si les gentils ne s'en chargeoient pas, ce n'est pas qu'ils les crussent mauvaises, mais qu'elles n'étoient plus nécessaires (4). Saint Paul, connoissant par esprit de prophétie (5) que Timothée étoit élu de Dieu pour le saint ministère, lui imposa les mains avec les prêtres de l'Eglise, et la grâce lui fut ainsi communiquée (6).

Saint Paul, accompagné de Silas et de Timothée, continuant sa visite, traversa la Phrygie et la Galatie (7); et le Saint-Esprit leur défendit de prêcher dans la province particulière d'Asie. Etant venus en Mysie, ils vouloient aller en Bithynie, et l'esprit de Jésus ne leur permit pas. Ils vinrent à Troade ville d'Asie sur la mer, autrement nommée Antigonie (8). Là saint Paul eut une vision, la nuit, d'un Macédonien qui le prioit de passer en Macédoine. Aussitôt il chercha à le faire, étant assuré de la vocation de Dieu, et s'embarqua à Troade avec Silas et Timothée (9). On croit que saint Luc commença alors à le suivre, parce que c'est ici où il commence à se compter dans l'histoire des actes des apôtres qu'il a écrite (10). Il étoit d'Antioche, médecin de profession, et fut le compagnon inséparable de saint Paul en ses voyages.

XXXV. Saint Paul en Macédoine.

De Troade ils allèrent en droiture à Samothrace, le lendemain à Naples, de là à Philippi, qui étoit une colonie romaine en Macédoine, et ils y demeurèrent quelques jours (11). Le jour du sabbat, ils allèrent hors la porte de la ville près de la rivière, où il y avoit une proseuque, ou lieu d'oraison, comme les Juifs avoient accoutumé d'en avoir, outre les synagogues qui étoient dans les villes. Là saint Paul et ses compagnons s'étant assis, parloient aux femmes qui s'étoient assemblées, et convertirent Lydie marchande de pourpre de la ville de Thyatire en Asie. Elle fut baptisée, et toute sa maison, et obligea les apôtres à loger chez elle.

Comme ils alloient à l'oratoire, une fille qui devinoit par un malin esprit dont elle étoit possédée, crioit après eux : Ces hommes sont les serviteurs du Dieu très-haut, qui vous annoncent la voie du salut. Elle continua pendant plusieurs jours; saint Paul en eut de la peine, et se retournant il dit à l'esprit : Je te commande au nom de Jésus-Christ de sortir de cette fille; et il sortit à la même heure. Les maîtres de la fille, qui tiroient un grand profit de ses réponses, voyant leur espérance perdue, prirent saint Paul et Silas, et les menèrent à la place devant les magistrats, disant : Voici les Juifs qui troublent la ville, et enseignent une manière de vivre qu'il ne nous est pas permis de recevoir, à nous qui sommes Romains. Le peuple accourut contre eux, et les magistrats les firent battre de verges, après avoir déchiré leurs habits; puis on les mit en prison, et on les recommanda au geôlier, qui leur mit les pieds dans des ceps.

A minuit, saint Paul et Silas prioient et louoient Dieu, et les prisonniers les entendoient. Aussitôt il survint un tremblement de terre, les fondements de la prison furent ébranlés, les portes s'ouvrirent, les chaînes se rompirent. Le geôlier vouloit se tuer, croyant que tous les prisonniers s'étoient enfuis. Saint Paul lui cria : Ne vous faites point de mal, nous voici tous. On apporta de la lumière. Le geôlier se jeta en tremblant aux pieds de saint Paul et de Silas, demandant ce qu'il devoit faire pour être sauvé. Ils l'instruisirent et le baptisèrent la nuit même avec toute sa maison. Lui de son côté lava leurs plaies, leur donna à manger, et se réjouit avec eux. Le lendemain les magistrats envoyèrent des licteurs, ou huissiers portant des faisceaux de verges, avec ordre de les délivrer. Mais saint Paul dit : Ils nous ont écorchés en public sans forme de procès, puis nous ont envoyés en prison, nous qui sommes citoyens romains; et maintenant ils nous mettent dehors en cachette. Il n'en sera pas ainsi. Qu'ils viennent nous en tirer eux-mêmes. Les magistrats, ayant appris qu'ils étoient citoyens romains, eurent peur, et vinrent leur faire excuse, et les prier de se retirer de la ville. Au sortir de la prison, ils allèrent chez Lydie, consolèrent les frères, et partirent.

De Philippi, saint Paul et ses compagnons passèrent à Amphilopolis et à Apollonie, et vinrent à Thessalonique, capitale de la Macédoine (1). Les mauvais traitements qu'ils avoient soufferts à Philippi, ne les empêchèrent pas de prêcher avec confiance à Thessalonique (2). Les Juifs y avoient une synagogue; Paul y entra selon sa coutume, et, durant trois jours de sabbat, il leur expliqua le mystère de

(1) Act. XVI, 1.
(2) 2 Tim. I, 5.
(3) Chrys. hom. 34, in Act. XVI, 3.
(4) Aug. de mend. c. 5, n. 8.
(5) 1 Tim. IV, 14.
(6) 2 Tim. I, 6.
(7) Act. XVI, 6.
(8) Plin. lib. V, c. 30.
(9) Act. XVI, 10. Iren. lib. III, c. 14.
(10) Hier. de script. in Luc.
(11) Act. XVI, 13.

(1) Act. XXII.
(2) 1 Thess. II, 2.

Jésus-Christ. Sa prédication étoit soutenue par les miracles et par les marques du Saint-Esprit (1), aussi ne fut-elle pas vaine. Non-seulement des Juifs, mais un grand nombre de gentils qui adoroient déjà Dieu, et plusieurs femmes de qualité se convertirent. Ces nouveaux fidèles reçurent la prédication des apôtres, non comme la parole des hommes, mais comme la parole de Dieu ; ils imitoient les églises de Judée, et servirent de modèles à celles de Macédoine et d'Achaïe, conservant la joie du Saint-Esprit au milieu des afflictions. Les apôtres leur avoient prédit qu'ils en auroient de grandes à souffrir (2) ; car ils ne les flattoient point, et ne cherchoient ni la gloire, ni le profit. Ils se rendoient petits au milieu d'eux, comme une nourrice qui caresse ses enfants ; et, quoiqu'ils pussent, comme apôtres de Jésus-Christ, se faire donner les choses nécessaires à la vie, ils aimoient mieux travailler jour et nuit, pour n'être à charge à personne, et pour donner l'exemple d'éviter l'avarice, l'oisiveté et l'inquiétude. Il n'y eut que la seule église de Philippi, dont saint Paul reçut quelque secours temporel ; et ils lui envoyèrent deux fois à Thessalonique (3). C'est ainsi que saint Paul et Silas se conduisoient en Macédoine.

Les Juifs, jaloux de leurs progrès, excitèrent du tumulte à Thessalonique (4), par les plus méchants de la populace, et vinrent à la maison de Jason, chez qui les apôtres logeoient, pour les livrer au peuple. Ne les trouvant point, ils prirent Jason lui-même, et quelques-uns des frères, et les traînèrent devant les magistrats, disant : Il est venu ici des gens qui troublent le monde, et que Jason a reçus. Ils contreviennent aux ordonnances de l'empereur, disant qu'il y a un autre roi nommé Jésus. Par ces paroles ils émurent le peuple et les magistrats, qui toutefois se contentèrent de faire donner caution à Jason et aux autres de se représenter, et les laissèrent aller.

Mais les frères envoyèrent promptement et de nuit, Paul et Silas à Berée, où ils entrèrent dans la synagogue (5). Les Juifs de Berée étoient d'un meilleur naturel que ceux de Thessalonique, et reçurent l'Evangile avec une grande affection, examinant tous les jours les Ecritures, pour voir si ce qu'on leur disoit, y étoit conforme. Il y en eut plusieurs qui crurent, et plusieurs gentils, entre autres des femmes de condition. Les Juifs de Thessalonique l'ayant appris, vinrent à Berée émouvoir la populace. Aussitôt les frères se pressèrent de faire sortir saint Paul, comme pour aller à la mer ; Silas et Timothée demeurèrent.

(1) 1 Thess. I, 4.
(2) 1 Thess. III, 4. Ibid. I, 5, 6.
(3) Phil. IV, I, 5.
(4) Act. XVII, 5.
(5) Act. XVII, 10. Chrysost. hic.

XXXVI. Saint Paul à Athènes.

Ceux qui accompagnoient saint Paul, le conduisirent jusques à Athènes, d'où il les renvoya pour dire à Silas et à Timothée de venir le trouver au plus tôt. Tandis que saint Paul les attendoit à Athènes, il étoit touché de zèle, voyant combien cette ville étoit adonnée à l'idolâtrie. Car c'étoit le lieu de toute la Grèce où la superstition régnoit le plus (1), et le peuple que les païens estimoient le plus religieux (2). Saint Paul discouroit dans la synagogue avec les Juifs et les autres qui adoroient Dieu, et dans la place publique avec tout le monde. Athènes avoit toujours un grand concours d'étrangers, non-seulement de la Grèce, mais de tous les autres pays. C'étoit le centre des sciences, des beaux-arts et de la politesse ; et la plus grande occupation de tous ses habitants, tant naturels qu'étrangers, étoit de dire ou d'apprendre quelque chose de nouveau. Leur passion dominante étoit la curiosité. Ils écoutoient donc saint Paul, parce qu'il leur annonçoit une doctrine nouvelle. Quelques philosophes disputoient avec lui ; car Athènes en étoit pleine, et de diverses sectes, dont les deux qui avoient alors le plus de crédit, étoient les épicuriens et les stoïciens. Les épicuriens mettoient la félicité dans les plaisirs des sens : les stoïciens la mettoient dans la perfection de la raison, et dans la vertu morale ; mais, ni les uns ni les autres ne faisoient pas grand cas de la Divinité. Ainsi la plupart méprisoient la doctrine de saint Paul. Il y en eut toutefois des plus curieux qui voulurent savoir ce que c'étoit que cette nouvelle doctrine, et ils le menèrent à l'aréopage.

C'étoit le lieu où s'assembloit une compagnie de juges choisis, qui connoissoient des affaires les plus importantes, comme des causes capitales de ce qui regardoit la religion et les mœurs (3). Ce tribunal étoit le plus renommé de toute la Grèce. Saint Paul y fut donc amené, comme enseignant une religion étrangère. Etant entré dans l'aréopage, il prit occasion d'un autel qu'il avoit vu à Athènes, dédié au Dieu inconnu. On dit que l'inscription étoit en ces termes : Aux dieux d'Asie, d'Europe et d'Afrique ; aux dieux inconnus et étrangers. C'étoit une précaution de ces idolâtres superstitieux à l'excès, qui craignoient de manquer à honorer quelque divinité, et se piquoient d'exercer l'hospitalité envers les dieux, comme envers les hommes (4).

Saint Paul prit cette occasion pour leur dire que ce Dieu qu'ils adoroient sans le connoître, étoit le vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre, qui n'habite point dans les temples, et ne peut être figuré par les ouvrages des hommes, puisque les hommes mêmes sont ses

(1) Jos. in App. lib. II.
(2) Pausan. lib. 1.
(3) Meurs. Areop. c. 9.
(4) Hier. in epist. ad Tit. I. 12. Chrysost. in Act. XVIII, c. 4, hom. 38.

ouvrages. Que Dieu, ayant pitié de l'ignorance du genre humain, l'invitoit à la pénitence, par la considération du jugement qu'il devoit exercer par un homme à qui il avoit donné créance, en le ressuscitant des morts. Quand les Athéniens entendirent parler de résurrection des morts, quelques-uns s'en moquèrent, d'autres dirent : Nous vous entendrons encore sur ce sujet. Il y en eut qui suivirent saint Paul, et se convertirent, entr'autres Denis, un des aréopagites, et une femme nommée Damaris. Ce Denis fut le premier évêque d'Athènes (1).

Tandis que saint Paul y étoit, Silas et Timothée vinrent le trouver (2); mais il envoya Timothée à Thessalonique, et Silas en Macédoine, peut-être à quelqu'autre ville, pour exhorter et affermir les fidèles, et il demeura seul à Athènes. Il eût voulu aller lui-même à Thessalonique, tant il aimoit cette église, et l'essaya une et deux fois; mais Satan l'en empêcha. Ainsi ne pouvant plus se passer de leur donner quelque consolation, ni d'en recevoir d'eux, il y envoya son disciple.

XXXVII. Saint Paul à Corinthe.

D'Athènes il alla à Corinthe (3), où il trouva un Juif, nommé Aquila, originaire de Pont, qui étoit venu depuis peu d'Italie avec sa femme Priscilla, à cause de l'ordre que l'empereur Claude avoit donné à tous les Juifs, de sortir de Rome. Ce fut dès la neuvième année de son règne, quarante-neuvième de J. C. qu'il les en chassa (4), à cause des tumultes qu'ils excitoient continuellement à l'occasion de l'Evangile, et du nom de Jésus-Christ. Saint Paul demeuroit avec Aquila, parce qu'ils étoient du même métier, qui étoit de faire des tentes de cuir à l'usage des gens de guerre (5). Les métiers étoient honnêtes chez les Juifs, les plus sages conseilloient à leurs disciples de travailler de leurs mains, pour n'être à charge à personne, à l'exemple des prophètes (6). Ils ont conservé la mémoire des métiers qu'exerçoient plusieurs de leurs rabbins les plus célèbres. L'un faisoit du charbon, les autres des souliers ou d'autres ouvrages. Saint Paul travailloit donc, et donnoit pour règle, que qui ne travaille pas, doit aussi ne point manger (7).

Pendant qu'il séjournoit à Corinthe (8), il parloit tous les jours de sabbat dans la synagogue, employant le nom de Jésus-Christ et convertissant des Juifs et des gentils. Silas et Timothée étant venus de Macédoine à Corinthe, saint Paul pressoit encore plus les Juifs de croire en Jésus-Christ. Comme ils le contredisoient avec des blasphèmes, il secoua ses habits, et leur dit : Votre sang sera sur votre tête : j'en suis innocent, et je vais désormais vers les gentils. En effet, il sortit de là, et entra chez un nommé Tite Juste, serviteur de Dieu (1), dont la maison tenoit à la synagogue. Il y eut toutefois plusieurs Corinthiens qui crurent et reçurent le baptême, entr'autres Stéphanas et sa maison, que saint Paul baptisa de sa main; et ils furent les prémices de l'Achaïe. Il baptisa aussi Crispe chef de la synagogue, avec toute sa maison, et Caïus. Il en baptisa peu, car il n'étoit pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher (2). Il fut encouragé par une vision qu'il eut la nuit, où le Seigneur lui dit : Ne crains point de parler, je suis avec toi, personne ne te pourra nuire, et j'ai un grand peuple en cette ville (3). Comme la gloire d'Athènes et de Lacédémone étoit tombée depuis long-temps, Corinthe étoit devenue la première ville de la Grèce (4). Sa situation avantageuse dans l'isthme du Péloponèse y attiroit un grand commerce par la communication des deux terres et des deux mers, dont l'une ouvroit le chemin de l'Asie, l'autre de l'Italie. De ce côté, c'est-à-dire au couchant, étoit le port de Léchée; au levant, le port de Cencrée, à trois lieues et demie de Corinthe. Elle étoit donc extrêmement riche et peuplée; elle étoit pleine de recteurs et de philosophes; mais d'ailleurs la débauche et la dissolution y étoient extrêmes. Saint Paul y demeura un an et demi, depuis l'an 50 de J. C. jusqu'en 52. Il y souffrit beaucoup, et y fit plusieurs miracles (5).

XXXVIII. Évangile de saint Luc.

Comme saint Paul étoit en Achaïe et en Béotie, saint Luc qui l'accompagnoit, écrivit son évangile. On croit que c'est cet évangile que saint Paul dans ses épitres appelle le sien (6); et qu'il parle de saint Luc quand il marque un des frères, qui avoit acquis de la gloire dans toutes les églises, par l'Evangile (7). Saint Luc n'avoit pas vu le Seigneur, et il écrivit sur la relation de ceux qui l'avoient vu, et avoient été depuis le commencement ministres de la parole (8), c'est-à-dire des apôtres dont il étoit disciple, et particulièrement de saint Paul (9). Son dessein fut d'affermir la vérité (10) contre les histoires suspectes ou fabuleuses de plusieurs faux apôtres, qui avoient entrepris de raconter ce qui s'étoit passé entre les fidèles. Saint Luc écrivit son évangile en grec, et l'adressa à un disciple, nommé Théophile, qui paroît avoir été un homme considérable, par le titre qu'il lui donne (11).

(1) Dionys. Cor. ap. Eus. h. hist. c. 23.
(2) 1 Thess. II. 17. III, 12.
(3) Act. XVIII.
(4) Suet. Claud. c. 25.
(5) Chrysost. pass.
(6) Abarbanael. Nahal. Aboth.
(7) Act. XX, 34. 2 Thess. III. 10.
(8) Act. XVIII, 4.

(1) 1 Cor. I. 16, XVI, 15.
(2) 1 Cor. I, 14.
(3) Chrys. arg. in 1 Cor.
(4) Strab. lib. 8, p. 378.
(5) 2 Cor. XI, 12.
(6) Hier. præ. in Matth. Id. de script.
(7) Rom. II, 16. XVI, 25. 2. Cor. VIII, 15.
(8) Luc. 1, 2.
(9) Iren. I, c. 20. III, c. 11, Tertull. IV, Marc. c. 2.
(10) Luc. 1.
(11) Orig. hom. in Luc. Epip. hæres. 51, c. 17. Ambr. in Luc. 1.

XXXIX. Épître aux Thessaloniciens.

Ce fut de Corinthe que saint Paul écrivit les deux épîtres aux Thessaloniciens, qui sont les premières de toutes dans l'ordre du temps; mais on les a rangées suivant la dignité des églises. Dans toutes les deux, il met en tête les noms des deux disciples qui étoient avec lui, Silvain et Timothée; car Silvain est le même que Silas. Dans la première il console et encourage les fidèles de Thessalonique, au milieu des afflictions qu'ils avoient à souffrir de leurs concitoyens, et leur donne des marques d'une extrême tendresse. Il les exhorte à demeurer fermes dans la pratique des préceptes qu'il leur a donnés, à s'abstenir de l'impureté et de la fraude, à continuer leurs aumônes qu'ils répandoient dans toute la Macédoine, à être laborieux et tranquilles, et à conserver leur réputation à l'égard des païens Il les avertit aussi de se consoler de la mort de leurs amis, par l'espérance de la résurrection, et d'attendre le jour du Seigneur, sans se mettre en peine d'en savoir le temps, s'assurant sur la vigilance et les bonnes œuvres. Il leur recommande ceux qui travailloient entr'eux à l'œuvre du Seigneur, qui les gouvernoient et les exhortoient, c'est-à-dire les prêtres et les pasteurs; il les prie de leur faire la charité abondamment, et de conserver la paix avec eux. Il les conjure à la fin que sa lettre soit lue à tous les frères. Telle est la première épître aux Thessaloniciens.

La seconde a principalement pour but de les rassurer contre de faux bruits que l'on faisoit courir que le jour du Seigneur étoit proche. Il les fait souvenir de ce qu'il leur en avoit dit, et il ajoute : Tenez les traditions que vous avez apprises, soit de vive voix, soit par ma lettre. Par où il est clair que les apôtres ont enseigné bien des choses de vive voix, qui ne sont pas moins dignes de foi que leurs écrits (1). Il conclut par des menaces sévères contre les inquiets et les fainéants. Si quelqu'un, dit-il, n'obéit pas à ce que nous mandons, notez-le, et ne communiquez point avec lui, afin qu'il ait de la confusion; et ne le regardez pas comme un ennemi, mais reprenez-le comme un frère (2). Il dit à la fin : La salutation est de ma main, donnant cette marque pour reconnoître ses lettres.

XL. Séditions des Juifs.

Cependant il y eut de grands mouvements en Palestine, entre les Juifs et les Samaritains. Les Juifs de Galilée, allant à Jérusalem, avoient accoutumé de traverser la Samarie (3). Un jour, comme ils passoient par la ville de Naïm, située dans la grande plaine, il y eut querelle entre les passants et les habitants, et ils en vinrent aux mains (1). Plusieurs Galiléens y furent tués; et les principaux d'entre eux l'ayant appris, allèrent trouver Cumanus, gouverneur de Judée, et lui demandèrent justice; il n'en tint compte, étant gagné par les présents des Samaritains; et les Galiléens, irrités, excitèrent la populace des Juifs à prendre les armes, et à se mettre en liberté. Les magistrats vouloient les apaiser, et promettoient d'obliger Cumanus à leur faire justice; mais la populace ne voulut rien écouter, et prit les armes sous la conduite d'Eléazar, fils de Dinée. C'étoit un chef de voleurs qui, depuis plusieurs années, tenoit les montagnes; et avec lui les Juifs pillèrent et brûlèrent quelques bourgades des Samaritains.

Cumanus l'ayant appris, amena des troupes, arma les Samaritains, et marcha contre les Juifs qu'il joignit, en tua et en prit plusieurs. Alors les plus considérables de Jérusalem se revêtirent de sacs, et mirent de la cendre sur leurs têtes pour fléchir le peuple, en leur représentant qu'ils alloient exposer leur patrie à être ruinée, le temple à être brûlé, leurs femmes et leurs enfants à être menés en captivité : ils leur persuadèrent de se séparer. Les voleurs se retirèrent dans leurs forts, et depuis ce temps toute la Judée fut pleine de brigandages.

Les chefs des Samaritains allèrent à Tyr trouver Vinidius Quadratus, gouverneur de Syrie, accusèrent les Juifs d'avoir pillé leurs villes, et encore plus d'avoir méprisé la puissance romaine en se voulant faire justice eux-mêmes. Les Juifs, au contraire, rejetoient la cause de la sédition sur les Samaritains, et principalement sur Cumanus, l'accusant de s'être laissé corrompre par leurs présents : Quadratus remit à juger cette affaire, quand il seroit sur les lieux. Il vint peu après à Samarie, où ayant entendu les parties, il connut que le tumulte avoit commencé par la faute des Samaritains; mais, comme les Juifs aussi se trouvèrent coupables, il fit mettre en croix ceux que Cumanus avoit pris, mit aux fers Ananias, le souverain pontife, et l'envoya à Rome avec les principaux des Samaritains et des Juifs. Il y envoya même le procurateur Cumanus et le tribun Celer. Cependant il alla à Jérusalem, où ayant trouvé tout paisible et les Juifs occupés à célébrer la fête de Pâques il s'en retourna à Antioche.

Cumanus et les Samaritains étant à Rome gagnèrent la faveur des affranchis de l'empereur Claude, qui le gouvernoient, et ils auroient fait condamner les Juifs, si le jeune Agrippa, qui étoit alors à Rome, n'eût gagné l'impératrice Agrippine, pour rendre l'empereur favorable aux Juifs. Il prit donc connoissance de l'affaire; et ayant trouvé que le tumulte avoit commencé par les Samaritains, i

(1) Chrys. ad 2 Thes. IV.

(2) Thes. III, 14.

(3) Jos. XX, antiq. c. 5.

(1) II, Bell. c. 20, p. 794, F.

fit mourir ceux d'entre eux qui étoient venus à Rome, et envoya Cumanus en exil. Pour le tribun Celer, il le renvoya à Jérusalem, avec ordre de le traîner par les rues, et le faire ainsi mourir. A la place de Cumanus, il envoya pour procurateur en Judée Claude Félix, frère de Pallas, un des affranchis ses favoris.

XLI. Voyages de saint Paul.

Le proconsul d'Achaïe faisoit sa résidence à Corinthe, qui en étoit la capitale; c'étoit alors Lucius Junius Gallion, frère du philosophe Sénèque. Les Juifs amenèrent saint Paul à son tribunal (1), disant qu'il persuadoit de servir Dieu d'une manière contraire à la loi. Comme saint Paul ouvroit la bouche pour se défendre, Gallion dit aux Juifs : S'il s'agissoit de quelque injustice ou de quelque crime, je vous écouterois; mais si ce sont des questions de mots et de noms sur votre loi, je m'en rapporte à vous, et n'en veux point être le juge. Il les fit ainsi retirer de son tribunal; et les assistants prirent Sosthène, chef de la synagogue, et le frappoient en présence du proconsul, sans qu'il s'en mît en peine.

Saint Paul, ayant demeuré long-temps à Corinthe, dit adieu aux frères, et s'embarqua pour la Syrie avec Aquila et Priscilla (2); mais avant que de partir, il se coupa les cheveux au port de Cenchrée, à cause d'un vœu de nazaréen, qu'il avoit fait suivant la loi (3). Ils abordèrent à Ephèse, où Aquilla et Priscilla demeurèrent. Saint Paul ne voulut pas s'y arrêter, quoique les Juifs l'en priassent; mais il alla à Césarée de Palestine, puis à Jérusalem, où il salua l'église, et ensuite il passa à Antioche de Syrie. Après y avoir fait quelque séjour, il parcourut de suite la Galatie et la Phrygie, affermissant tous les disciples. Il fut reçu chez les Galates comme un ange de Dieu, comme Jésus-Christ même. Ils auroient voulu, s'il eût été possible, s'arracher les yeux pour les lui donner (4).

Cependant il vint à Ephèse un Juif d'Alexandrie, nommé Apollos, éloquent, et puissant dans les Ecritures (5); il étoit instruit de la doctrine du Seigneur, et l'enseignoit avec ferveur et avec soin; mais il ne connoissoit que le baptême de saint Jean. Aquilla et Priscilla l'ayant ouï, s'appliquèrent à l'instruire plus exactement; et, comme il vouloit passer en Achaïe, ils écrivirent aux frères en sa faveur. Il vint à Corinthe, et servit utilement à confirmer les fidèles et à convaincre les Juifs.

XLII. Saint Paul à Éphèse.

Comme il étoit à Corinthe, saint Paul revint à Ephèse, après avoir parcouru les parties les plus hautes de l'Asie mineure. Là, il trouva quelques disciples, environ au nombre douze, qui ne connoissoient point le Saint-Esprit, et n'avoient reçu que le baptême de saint Jean. Il les fit baptiser au nom du Seigneur Jésus, puis il leur imposa les mains, et le Saint-Esprit vint sur eux, en sorte qu'ils parloient diverses langues, et prophétisoient. On voit encore ici, comme à la conversion de Samarie, deux sacrements distingués (1) : le baptême qui est donné par d'autres que par les apôtres, comme par des prêtres ou des diacres; l'imposition des mains pour recevoir le Saint-Esprit, c'est-à-dire la confirmation, qui ne peut être donnée que par les apôtres en personne et par les évêques, leurs successeurs. Pendant trois mois saint Paul alloit à la synagogue, et y prêchoit hardiment l'Evangile (2); mais comme il y avoit des Juifs endurcis qui disoient publiquement des paroles injurieuses contre la doctrine du Seigneur, saint Paul les quitta, et sépara les chrétiens; et au lieu qu'auparavant il n'enseignoit que les samedis dans la synagogue, depuis il enseigna tous les jours dans l'école d'un nommé Tyran. Il le fit pendant deux ans, en sorte que tous ceux qui demeuroient en Asie, Juifs et gentils, eurent connoissance de l'Evangile.

Tout le séjour de saint Paul à Ephèse fut d'environ trois ans (3); il s'appliquoit jour et nuit à instruire et à exhorter les fidèles, avec larmes, en public, et en particulier dans les maisons. Il ne prenoit rien de personne, mais fournissoit, par le travail de ses mains, à ce qui étoit nécessaire pour lui et pour ceux qui l'accompagnoient, montrant l'exemple d'un désintéressement parfait. Il souffrit de grandes persécutions de la part des Juifs, qui lui dressèrent souvent des embûches (4), et combattit contre des hommes plus cruels que les bêtes les plus farouches. En même temps, il faisoit de grands miracles (5), jusque-là que les mouchoirs et les ceintures qui l'avoient touché guérissoient les maladies et chassoient les démons. Il y avoit des Juifs qui couroient par le monde (6), faisant profession de chasser les démons par des invocations qu'ils prétendoient avoir été enseignées par Salomon; on les nommoit exorcistes. De ce nombre étoient sept frères, fils de Sceva, pontife, deux desquels s'avisèrent de conjurer un possédé par le nom de Jésus, que Paul prêchoit. Le malin esprit répondit : Je connois Jésus, et je sais qui est Paul; mais vous autres, qui êtes-vous? Alors le possédé se jeta sur eux, et étant le plus fort, les maltraita de sorte qu'ils sortirent de la maison nus et blessés.

Cette action fut connue de tous les Juifs et de tous les gentils qui demeuroient à Ephèse,

(1) Act. XVIII, 12.
(2) Act. XVIII, 18.
(3) Num. VI, 18.
(4) Gal. IV, 14.
(5) Act. XVIII, 24.

(1) Sup. Num. 7.
(2) Act. XIX, 8.
(3) Act. XX, 31.
(4) 1 Cor. XV, 32.
(5) Act. XIX, 11.
(6) Jos. VIII, antiq. c. 2, p. 257. Orig. tract. 35, in Mat. XXVII, 63.

et le nom du Seigneur en fut glorifié. Plusieurs des fidèles venoient confesser leurs péchés : exemple remarquable de confession après le baptême. Plusieurs aussi, qui avoient étudié des curiosités inutiles, apportèrent leurs livres, et les brûlèrent devant tout le monde. Le prix en fut compté, et on trouva la valeur de cinquante mille drachmes (1), revenant à plus de quinze mille livres de notre monnoie. On croit que c'étoient des livres de magie (2), car les Ephésiens donnoient des caractères fameux dans l'antiquité (3).

XLIII. Mort de Claude. Néron empereur.

L'empereur Claude, la treizième année de son règne, donna au jeune Agrippa, roi des Juifs, la tétrarchie de Philippe et la Batanée, y ajoutant la Traconite et Abila, qui avoit été la tétrarchie de Lysanias. Mais en même temps il ôta la Chalcide à Agrippa, après qu'il en eut joui quatre années. L'année suivante, cinquante-quatrième de J.-C. (4), sous le consulat d'Asinius Marcellus et d'Acilius Aviolus, mourut l'empereur Claude, empoisonné par sa femme Agrippine; il étoit en sa soixante-quatrième année, et avoit régné treize ans et huit mois (5). Néron, son fils adoptif et son gendre, lui succéda; il étoit fils d'Agrippine et de Domitius, son premier mari; il avoit alors dix-sept ans, et régna aussi treize ans et huit mois. Ce jeune empereur donna au roi Agrippa une partie de la Galilée, lui soumettant Tibériade et Tarichée (6). Il lui donna encore Juliade, delà le Jourdain, et les quatorze villages d'alentour, laissant le reste de la Judée à Félix, gouverneur romain.

XLIV. Épître aux Galates.

Peu de temps après le voyage que saint Paul avoit fait en Galatie, il apprit que quelques faux frères y avoient troublé les fidèles, en leur prêchant que la circoncision étoit nécessaire, avec tout le reste des cérémonies de la loi mosaïque (7) : ce qu'ils faisoient, tant pour plaire aux Juifs que pour se mettre à couvert de la persécution des gentils, en passant pour Juifs. Comme saint Paul avoit enseigné le contraire (8), ils s'efforçoient de diminuer son autorité, en disant qu'il n'étoit qu'un apôtre du second rang, comme saint Barnabé, choisi et instruit par les premiers apôtres que Jésus-Christ même avoit appelés; que ces apôtres du premier ordre, comme saint Pierre, saint Jacques et saint Jean, étoient les colonnes de l'Eglise, qui avoient vu le Seigneur sur la terre, et conversé avec lui; qu'ils favorisoient la circoncision et les pratiques de la loi, au lieu que Paul les méprisoit, afin d'attirer les gentils.

Pour détruire les calomnies, et ramener les Galates à la sainte doctrine, saint Paul leur écrivit une lettre véhémente, où il commence par déclarer qu'il est apôtre, non par la vocation des hommes, mais par celle de Jésus-Christ et de Dieu, le père (1); que c'est Jésus-Christ lui-même qui l'a instruit par révélation, sans qu'il ait rien appris des hommes (2). Qu'après sa conversion miraculeuse, il demeura trois ans sans aller à Jérusalem, ni voir les autres apôtres, encore n'y séjourna-t-il alors que quinze jours, et ne vit que saint Pierre et saint Jacques (3). Qu'il y revint au bout de quatorze ans, suivant une révélation, et conféra avec les mêmes apôtres, et avec saint Jean, mais sans rien apprendre d'eux. Il rapporte ensuite comme il résista en face à saint Pierre, parce qu'en se séparant des gentils convertis, il sembloit vouloir les obliger à judaïser (4).

Ayant établi pour sa justification ces faits, dont il prend Dieu à témoin, il explique la doctrine (5). Il dit que l'homme n'est point justifié par la pratique de la loi cérémoniale, mais par la foi en Jésus-Christ, en sorte que ceux-mêmes qui sont nés Juifs ont besoin de la foi. Car si la loi étoit suffisante pour la justification, Jésus-Christ seroit mort en vain (6). Il prouve la différence de la foi et des œuvres de la loi, par les effets sensibles du Saint-Esprit, et le don des miracles qui étoit commun dans cette église, comme dans les autres (7). Car, dit-il, ce n'est pas par la pratique de la loi que vous avez reçu ces grâces, mais par la foi qui vous a été prêchée; il le prouve par leurs souffrances qui étoient grandes, et ne devoient pas être vaines. Remontant à l'origine de l'alliance de Dieu avec son peuple, il dit qu'Abraham a été justifié par la foi; par conséquent que ceux qui ont la foi sont les vrais enfants d'Abraham, et participent à la bénédiction qui lui a été promise pour toutes les nations (8). Que les promesses faites à Abraham, et à son fils en particulier, doivent s'entendre de Jésus-Christ, et ne doivent pas être annullées par la loi donnée si long-temps après (9); par conséquent, l'héritage éternel doit être toujours donné à la foi, suivant la promesse. Il explique l'allégorie des deux enfants d'Abraham : Ismaël né d'une esclave, et fils d'Abraham seulement selon la chair; Isaac né selon la promesse, et d'une femme libre. Ismaël est la figure de l'ancienne alliance, et

(1) 15,750 livres à huit sols la drachme.
(2) Hesych. Eph. litt. Clem.
(3) Alex. 5. Strom.
(4) Jos. XX, antiq. c. 20, p. 693, B.
(5) Suet. Claud. n. 44. Dio. lib. 60.
(6) Jos. XX. antiq. c. 5. p. 194. Bell. II. 12, p. 696.
(7) Gal. I. 6.
(8) Gal. VI. 12.

(1) Gal. I, 1.
(2) II, 12, 13. et c.
(3) Gal. II.
(4) Sup. n. 33.
(5) 1, 20.
(6) II, 15, 16.
(7) III, 2, 5.
(8) III, 6.
(9) III, 16.

de la Jérusalem terrestre. Isaac représente la nouvelle alliance et la Jérusalem céleste, qui est l'Église. La loi n'étoit donc qu'une préparation à la grâce qui devoit venir par la foi (1). La loi étoit comme un tuteur, ou un pédagogue (2), pour conduire le peuple de Dieu dans son enfance et sa première jeunesse, en le tenant sujet aux choses sensibles (3). Les Grecs nommoient pédagogues les esclaves à qui ils donnoient le soin de leurs enfants, pour les conduire, les garder, et même leur donner les premières instructions. Saint Paul continue: Le temps de la foi et de la grâce étant venu, il n'y a plus de distinction de Juif ou de gentil, de libre ou d'esclave, d'homme ou de femme; nous sommes tous un en Jésus-Christ, tous enfants d'Abraham, et héritiers des promesses (4). La circoncision ne sert plus de rien, mais la foi qui opère par la charité; car l'amour du prochain renferme toute la loi (5).

Saint Paul exhorte les Galates à demeurer fermes dans cette doctrine. Qui que ce soit, dit-il, qui vous annonce autre chose que ce que je vous ai prêché, fût-ce moi-même, fût-ce un ange du ciel, qu'il soit anathème (6). Il est clair qu'il parle de ce qu'il leur avoit enseigné de vive voix, puisqu'il ne paroît point qu'il leur eût encore écrit. Et ensuite: Je vous dis, moi Paul, que si vous recevez la circoncision, Jésus-Christ ne vous servira de rien; et je déclare à quiconque la reçoit, qu'il est obligé à la pratique de toute la loi (7). Il les exhorte à vivre selon l'esprit, à conserver l'union et se supporter et s'excuser les uns les autres (8), à être libéraux envers ceux qui les instruisent, et à profiter du temps pour faire du bien à tous, mais particulièrement aux fidèles (9). Il marque qu'il avoit écrit cette lettre de sa main (10), et qu'il portoit sur son corps les marques de Jésus-Christ, c'est-à-dire les cicatrices des coups de fouet, ou des autres blessures reçues en diverses occasions (11). Ce qu'il dit pour opposer à la circoncision, dont les autres se vantoient, et pour montrer qu'il auroit pu se glorifier en sa chair, avec bien plus de raison. C'est la substance de l'épître de saint Paul aux Galates.

Etant toujours à Ephèse, il se proposa, par un mouvement du Saint-Esprit, de passer en Macédoine et en Achaïe, retourner à Jérusalem, et ensuite aller à Rome (12). Il envoya devant en Macédoine, deux de ceux qui le servoient dans son ministère, Timothée et Eraste, et demeura cependant à Ephèse, résolu d'y être jusqu'à la Pentecôte, parce qu'il y voyoit la porte ouverte pour le progrès de l'Evangile, quoiqu'il eût plusieurs adversaires. Ephèse étoit une ville d'un grand abord, à cause de la superstition du temple de Diane. C'étoit la capitale de l'Asie mineure, et la résidence du proconsul; il y avoit quantité de philosophes, d'orateurs, et de gens de lettres de toutes sortes (1).

XLV. Première épître aux Corinthiens.

Saint Paul apprit alors par quelques Corinthiens de la maison de Chloé, qu'il y avoit des divisions dans leur église, que les uns disoient: Je suis disciple de Paul, d'autres: Je suis disciple d'Apollos; d'autres, de Pierre; d'autres, de Jésus-Christ (2). Soit que saint Pierre y eût déjà prêché, car il est certain qu'il travailla à l'établissement de l'église de Corinthe (3), soit qu'ils l'eussent ouï ailleurs. Ils étoient accoutumés aux disputes des philosophes divisés en plusieurs sectes, dont chacune prenoit le nom de son auteur, et l'élevoit au-dessus de tous les autres (4). Ils se piquoient de sagesse et d'éloquence. Saint Paul n'usoit, ni de discours étudiés, ni de syllogismes réguliers, et n'assujettissoit pas l'Evangile aux lois de la grammaire ou de la dialectique (5). Sa prédication étoit principalement appuyée sur les preuves surnaturelles, sur les prophéties, les miracles, et les marques évidentes de l'esprit de Dieu. Ce n'est pas qu'il n'enseignât la sagesse véritable, bien plus haute que la sagesse humaine, et que ses discours n'eussent une force merveilleuse. Il savoit raisonner juste, et employer les vérités connues à ses auditeurs, pour les mener aux conséquences inconnues. Il savoit étendre, ou resserrer son discours, presser, encourager, étonner, adoucir, exciter tous les mouvements convenables; en un mot, il possédoit le fonds de la dialectique et de la rhétorique, il ne lui en manquoit que l'écorce (6). Car au milieu des occupations dont il étoit accablé, il n'avoit pas le loisir de choisir, ni d'arranger ses paroles; et il n'en trouvoit point dans le langage humain, pour exprimer la hauteur de ses pensées. Ainsi son grec n'est pas pur; souvent le tour de la phrase est hébraïque; souvent il néglige la construction du discours, il commence plusieurs périodes sans les achever. La suite est principalement dans les pensées. C'est qu'il parloit du cœur, et dictoit rapidement, suivant l'impétuosité de l'esprit de Dieu; la lumière abondante dont il étoit plein, ne cherchoit qu'à sortir, et à se répandre au dehors. Tant de vérités, qui lui étoient toujours présentes, et qu'il voyoit extrêmement simples et unies entre elles, le pressoient de tout dire à la fois, et à

(1) IV, 22.
(2) III, 24.
(3) IV, 2.
(4) III, 2, 8.
(5) V, 6, 14.
(6) I, 8.
(7) V, 2, 3.
(8) V, 16.
(9) VI, 1, 2.
(10) VI, 11.
(11) VI, 17.
(12) Act. XIX, 21.

(1) Philostr. vit. Apoll. lib. 8.
(2) 1 Cor. I, 11.
(3) Dion. Cor. ap. Eus. II. hist. 25.
(4) Chrys. argum. in 1 Cor.
(5) 1 Cor. II.
(6) Aug. lib. 1, contr. Crescen. c. 13. 14. et c. et Doctr. Christ. lib. IV, c. 7.

toute occasion. De là viennent tant de parenthèses et de digressions dans ses épîtres, tant d'hyperbates et de transpositions qui rendent son style difficile (1). D'ailleurs il vivoit dans une extrême pauvreté (2), et tout son extérieur étoit humble et simple. Tout cela le rendoit méprisable aux Grecs, qui n'étoient pas encore bien guéris de la vaine curiosité.

Il avoit encore appris qu'un des fidèles de Corinthe avoit commis un crime inoui, même entre les païens, un inceste avec sa belle-mère, femme de son père (3). Que quelques-uns ayant des affaires ensemble, s'adressoient aux juges païens, et plaidoient devant eux, au lieu de prendre des arbitres chrétiens (4). Que quelques-uns mêmes faisoient tort à leurs frères (5). Qu'il y avoit du désordre dans leurs assemblées ecclésiastiques; que dans les repas qui accompagnoient la célébration de l'eucharistie, les riches apportoient de quoi manger abondamment, et n'en faisoient point de part aux pauvres. Que quelques-uns tiroient vanité des dons surnaturels qu'ils avoient reçus, et affectoient de parler des langues inconnues (6). Que quelques-uns nioient la résurrection (7). Outre ces désordres dont il étoit informé, l'église de Corinthe lui avoit écrit pour le consulter sur plusieurs articles, sur la continence et le mariage, sur les viandes immolées aux idoles (8).

Saint Paul, répondant aux Corinthiens (9), met d'abord avec lui Sosthènes, qui par conséquent l'accompagnoit à Ephèse. Il les humilie au sujet de leurs divisions (10), et leur montre que, loin d'être savants et sages, comme ils s'imaginoient, ils sont encore grossiers et charnels, puisqu'au lieu de s'attacher uniquement à Jésus-Christ, ils s'attachent à ses ministres, se vantant d'être disciples, les uns de Paul, les autres d'Apollos, et voulant se rendre juges des apôtres mêmes. Il les humilie encore au sujet de l'incestueux, et dit que, tout absent qu'il est, étant présent en esprit à leur assemblée, il l'a déjà jugé, et l'a livré à Satan pour perdre la chair et sauver l'esprit. Cet abandonnement à Satan, étoit le retranchement de la société des fidèles, c'est-à-dire l'excommunication pour un temps, afin de corriger le coupable, suivie alors par miracle de quelque maladie, ou de quelque autre plaie sensible (11). Il ajoute : Je vous ai écrit dans ma lettre (soit qu'il parle de cette même lettre, ou de quelque autre écrite auparavant, qui ne soit pas venue jusqu'à nous). Je vous ai, dit-il, écrit dans ma lettre, de ne vous point mêler avec les impudiques. Je n'ai pas entendu parler des impudiques, des avares, ou des idolâtres de ce monde, autrement il faudroit en sortir (1). Mais si un des frères est noté pour être impudique, ou avare, ou idolâtre, ou médisant, ou ivrogne, ou voleur, de ne pas même manger avec lui (2), car je ne juge point de ceux du dehors. Ainsi les chrétiens avoient plus d'éloignement des chrétiens pécheurs scandaleux, quand ils étoient jugés et condamnés par l'autorité de l'Eglise, que des païens mêmes. Cette peine étoit dès auparavant en usage chez les Juifs, et ils chassoient des synagogues ceux qui avoient commis de grands crimes (3). Les esséniens, quand ils étoient excommuniés, n'osoient même recevoir à manger de personne, pour ne pas violer leurs serments, et se contentoient de vivre d'herbes, en sorte que quelquefois on les laissoit mourir misérablement (4).

Saint Paul vient ensuite aux procès, et dit que c'est déjà un péché d'en avoir entre eux (5), qu'il vaudroit mieux souffrir quelque injustice et quelque perte, c'est-à-dire que ces différents étoient scandaleux pour les païens, parce que les fidèles étoient principalement recommandables par la charité qui les unissoit. D'ailleurs on ne pouvoit se présenter aux tribunaux des païens, sans quelque péril d'idolâtrie, ne fût-ce qu'à cause des serments. Saint Paul veut donc que, si les chrétiens ont quelques différents pour les affaires temporelles, ils les fassent juger par des chrétiens; et, afin qu'ils ne s'excusent pas sur le manque de gens habiles, il dit que les plus méprisables d'entre eux doivent suffire pour de si petits intérêts (6). Il est clair que ces jugements ne pouvoient être que de simples arbitrages, puisque toute l'autorité temporelle étoit entre les mains des païens. Or la coutume a duré long-temps dans l'Eglise, que les chrétiens ne plaidoient point devant les infidèles, et que les évêques étoient les arbitres de tous leurs différents (7).

XLVI. Préceptes de continence, etc.

Quant au mariage, saint Paul dit aux Corinthiens, que la continence parfaite est le meilleur état; mais que les personnes mariées se rendront le devoir l'un à l'autre, et ne se sépareront que peu de temps pour la prière, et d'un commun accord. De peur, dit-il, que Satan ne vous tente, à cause de votre incontinence (8). Car la débauche étoit extrême à Corinthe. L'apôtre ajoute, comme un précepte du Seigneur : Qu'il n'est permis, ni à la femme

(1) Iren. lib. III, c. 7.
(2) 2 Cor. X, 1.
(3) 1 Cor. V.
(4) 1 Cor. VI.
(5) 1 Cor. XI, 17.
(6) 1 Cor. XII.
(7) Ibid. XV, 12.
(8) Ibid. VII, 8.
(9) Ibid. I, 1.
(10) I, II, III, IV.
(11) Tertull. de pudic. c. 13. Hier. in Ezech. XVII, 19. Aug. de fide et op. c. 26, n. 48. Chrys. hic hom. 15.

(1) 1 Cor. V, 9. Aug. hom. 50. c. 12.
(2) Id. cont. ep. Parm. lib. III, c. 1, 2.
(3) Jos. IX, 22. XVI, 2.
(4) Jos. II, bell. c. 12, p. 787, A.
(5) 1 Cor. VI, 7.
(6) VI, 1. Chrys. ibid. hom. 16.
(7) Const. apost. lib. II, c. 45, 46.
(8) 1 Cor. VII, 10.

de quitter son mari, ni au mari de quitter sa femme, ou qu'ils doivent demeurer séparés sans se remarier (1). Puis il dit, comme de son chef : Qu'un homme fidèle peut demeurer avec une femme infidèle, et la femme fidèle tout de même, si l'infidèle y consent (2), sans croire devoir éviter l'infidèle comme immonde à la manière des Juifs, parce qu'il est en quelque manière sanctifié par sa femme (3) Il conseille à chacun de demeurer en l'état où il étoit, quand il a été appelé au christianisme, circoncis ou non, libre ou esclave, marié ou non.

Il conseille la virginité et la continence à ceux qui sont libres, plutôt que le mariage, parce que ceux qui ne sont point mariés ne sont occupés que de plaire à Dieu, et de conserver la sainteté du corps et de l'esprit (4). Au lieu que les personnes mariées sont obligées à prendre soin de se plaire l'un à l'autre, sont partagees entre Dieu et le monde, et exposées à plusieurs afflictions temporelles. D'ailleurs le temps est court, la figure de ce monde passe, et il n'est permis de s'attacher à rien de ce qui passe avec lui (5). Saint Paul témoigne assez qu'il gardoit lui-même la continence, lorsqu'il dit : Je voudrois que vous fussiez tous comme moi, et ensuite : Je dis à ceux qui ne sont point mariés, et aux veuves : Il leur est bon de demeurer en cet état, comme j'y demeure (6).

On voit ici la force de la prédication de l'Evangile, d'avoir pu introduire une si haute perfection dans une ville si corrompue. Car il y avoit à Corinthe un temple de Vénus, dont dépendoient plus de mille esclaves prostituées, que diverses personnes, hommes et femmes, avoient données à la déesse, à qui toute la ville étoit dédiée (7). Il étoit ordinaire de lui vouer de telles offrandes. Ces femmes de Vénus étoient employées aux occasions importantes, pour implorer le secours de la déesse ; elles étoient célébrées par des monuments publics, et par les vers des poètes les plus illustres. Elles causoient une grande dépense aux étrangers ; d'où vint le proverbe : Qu'il n'appartenoit pas à tout le monde d'aller à Corinthe. C'étoit donc déjà beaucoup, pour des Corinthiens, de les réduire aux bornes de la chasteté conjugale. Mais saint Paul les mène à la continence parfaite dans la viduité ou le célibat, et jusqu'à la virginité. Il s'y trouve un seul crime, grand à la vérité ; mais il les en humilie tous, toute l'Eglise s'en afflige, de telle sorte qu'il est ensuite obligé de les consoler.

Quant aux viandes immolées, il dit : Nous savons que les idoles ne sont rien, puisqu'il n'y a qu'un Dieu (1) ; mais quelques-uns par ignorance font scrupule de manger de ces viandes comme immondes (2). Prenez donc garde, vous qui êtes plus éclairés, de ne pas scandaliser des foibles, par la liberté que vous vous donneriez de manger des viandes immolées, et de porter les autres à en manger contre leur conscience (3). Ainsi, quoique les idoles ne soient rien, toutefois parce que ce qui leur est immolé est consacré aux démons, vous ne devez pas en manger quand vous le connoissez pour tel (4), puisque vous ne pouvez en même temps participer à la table du Seigneur, c'est-à-dire à son corps, et à la table des démons (5). Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous informer d'où il vient. Si un infidèle vous invite, mangez tout ce qui vous sera servi ; mais si quelqu'un dit : Ceci a été immolé aux idoles, n'en mangez pas, de peur de le scandaliser. Nous ne devons pas seulement regarder ce qui nous est permis, mais ce qui est expédient pour le salut des autres (6).

Il prouve cette maxime par son exemple. Je pourrois, dit-il (7), me faire donner les choses nécessaires à la vie, et me faire servir. Je pourrois mener avec moi une femme d'entre nos sœurs, comme font les autres apôtres, et les parents du Seigneur, et Pierre lui-même (8), car nous ne sommes pas les seuls, Barnabé et moi, qui n'ayons pas ce pouvoir. Ces femmes suivoient les apôtres pour les servir, comme sainte Magdeleine et les autres dont parle l'Evangile, avoient suivi Jésus-Christ. Saint Paul continue : Ceux qui servent à l'autel, vivent de l'autel, suivant la loi (9) ; et le Seigneur a ordonné à ceux qui prêchent l'Evangile, de vivre de l'Evangile (10). Mais je n'ai point voulu user de cette liberté, de peur que l'Evangile ne fût à quelqu'un occasion de scandale, si nous paroissions chercher quelque récompense temporelle.

Pour montrer que l'on doit s'abstenir de tout pour l'Evangile, il se sert de la comparaison des combats solennels, qui se faisoient en l'honneur des faux dieux (11). Entre les quatre plus célèbres étoient ceux de l'isthme qui se faisoient près de Corinthe en l'honneur de Neptune, et dont la récompense, c'est-à-dire la marque de la victoire, étoit une couronne d'une espèce de persil (12). Les combats étoient la course, la lutte, les coups de poing, le palet (13). Les athlètes, ou combattants, s'y préparoient dès la jeunesse par des exercices continuels, et un régime très-exact (14). Ils ne mangeoient que de certaines viandes, et à certaines heures ; ils ne buvoient

(1) 1 Cor. VII, 10.
(2) VII, 12.
(3) Aug. lib. 2 de pec. mer. c. 26.
(4) 1 Cor. VII, 25, 26.
(5) VII, 7.
(6) VII, 8.
(7) Strabon, lib. VIII, p. 378. D. Athen. lib. XIII, p. 573, C.

(1) VIII, 4.
(2) VIII, 7.
(3) VIII, 10.
(4) X, 19, 20.
(5) X, 16.
(6) X, 25, 26.
(7) IX.
(8) Matt. XXVII, 55. Luc. VIII, 2.
(9) Deut. XVIII, 1.
(10) Luc. X, 7.
(11) 1 Cor. IX, 25.
(12) Strab. lib. 8, p. 380, C.
(13) Horat. Art. Poet.
(14) Epist. Enchir. c. 35.

point de vin, et n'avoient point de commerce avec les femmes; leur travail et leur repos étoient réglés (1). Tels étoient ces combats dont saint Paul se servoit pour exciter les fidèles au travail et à la mortification (2); et il en conclut en disant : Je ne prétends pas courir, ni combattre en vain; mais je châtie mon corps, et le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché les autres, je ne sois réprouvé moi-même (3).

Il donne ensuite aux fidèles de Corinthe divers règlements ecclésiastiques, confirmant ce qu'il leur avoit enseigné de vive voix. Il défend aux hommes de prier, ou de prophétiser la tête couverte d'un voile, comme faisoient les Juifs, et plusieurs païens, parce que l'homme est l'image de la gloire de Dieu. Et au contraire, il défend aux femmes de prier ou de prophétiser sans être voilées, pour marque de leur sujettion, et à cause des anges, c'est-à-dire des prêtres et des autres ministres sacrés. Il défend aussi aux hommes de porter les cheveux longs, qui étoit un usage des philosophes, et de ceux que les païens tenoient pour prophètes ou consacrés aux dieux. Et comme sur ces matières, de soi indifférentes, on peut avoir divers usages, et raisonner diversement, il conclut par l'autorité, en ces termes : Si quelqu'un semble être contentieux, nous n'avons point cette coutume, ni l'église de Dieu.

Il les blâme du peu de respect qu'ils apportoient à la cène du Seigneur (4), c'est-à-dire à la sainte eucharistie. Comme Jésus-Christ l'avoit instituée le soir en soupant, elle en gardoit le nom, et l'usage étoit de l'accompagner d'un souper de viandes ordinaires, que les chrétiens prenoient tous ensemble, avant que de se séparer; chacun y contribuoit selon son pouvoir, et les pauvres y devoient profiter de l'abondance des riches. Car c'étoit un repas de charité, d'où vient qu'on lui donna le nom grec d'*agape*. Mais à Corinthe, la division des esprits avoit passé jusqu'à ce repas. Chacun apportoit son souper et le mangeoit à part, en sorte que les riches en avoient trop, et les pauvres manquant du nécessaire recevoient de la confusion (5). Pour leur faire voir la grandeur de cette irrévérence, l'apôtre les rappelle à l'institution de l'eucharistie. D'où il conclut, que quiconque mange ce pain et boit ce calice indignement, est coupable du corps et du sang du Seigneur; et qu'il faut s'éprouver avant que de le prendre, pour ne pas manger et boire son jugement. Et c'est, dit-il, pour punition de ces péchés, que plusieurs d'entre vous sont malades, et meurent. Ainsi, mes frères, quand vous vous assemblez, attendez-vous les uns les autres. Si quelqu'un a besoin de manger plus que les autres, il pourra manger chez lui. Je réglerai tout le reste quand je serai venu. Ces dernières paroles montrent qu'il ne leur écrivoit pas tout; et on croit qu'elles enferment les principales cérémonies de la consécration et de la distribution de l'eucharistie (1), c'est-à-dire celles qui ont été observées de même manière dans toute l'église catholique.

XLVII. Dons des langues, de prophétie, etc.

Saint Paul vient ensuite aux effets sensibles du Saint-Esprit, comme le don des langues, des guérisons miraculeuses, de prophétie, qui dans ces commencements de l'Eglise étoient répandus si communément sur les fidèles, que quelques-uns en tiroient vanité, et d'autres en étoient jaloux, en sorte qu'il étoit nécessaire de leur donner des règles pour en bien user (2). Et comme les Corinthiens étoient dans une des villes les plus superstitieuses de la Grèce (3), au milieu des oracles et des devins, il commence par leur marquer la différence de l'esprit de Dieu et de l'esprit malin. Les faux prophètes des païens étoient agités par le démon qui les faisoit parler malgré eux, leur troublant l'esprit, et les mettant en fureur. L'esprit de Dieu agissoit doucement sur les vrais prophètes, les éclairoit, les rendoit humbles et tranquilles (4), et leur laissoit la liberté de parler ou de se taire. Une autre différence est, que l'esprit malin blasphémoit souvent contre Jésus-Christ. A ces marques on pouvoit discerner les esprits, sans attendre l'événement des prophéties.

Ici l'apôtre fait le dénombrement des grâces surnaturelles, mettant au dernier rang le don des langues, que les Corinthiens estimoient trop (5). Il montre que tous ces dons viennent de la même source, qui est l'esprit de Dieu, et tendent à une même fin, qui est l'édification de son église. Comme notre corps a plusieurs membres pour différentes fonctions, les unes plus nobles, les autres moins, sans qu'ils aient droit de se mépriser, ou de s'envier les uns les autres, ainsi dans l'Eglise chacun ne doit pas considérer l'excellence du don que lui ou un autre possède, mais l'utilité commune. Il va plus loin, et montre que tous ces dons sont imparfaits, ne regardant que l'état de la vie présente, bien inférieurs à la charité, et inutiles sans elle (6). D'où s'ensuit que c'est un étrange désordre d'en prendre occasion d'altérer la charité par la vanité et la jalousie.

Il exhorte donc les Corinthiens à s'exercer surtout à la charité; et s'ils désirent des dons spirituels, il veut qu'ils recherchent, non les plus merveilleux, par une curiosité puérile, mais les plus utiles (7), c'est-à-dire le don de prophétie plutôt que le don des langues, et

(1) Mercur. Art. gymn. lib. I, C. 15.
(2) 1 Cor. IX, 26.
(3) 1 Cor. XI, Chrys. hic. Homil. 26, init.
(4) XI, 20.
(5) Chrys. hic. Hom. 27, init.

(1) Aug. ad Januar. epist. 118, n. 8.
(2) 1 Cor. XII.
(3) Chrysost. hic. Homil. 29.
(4) Lib. Pastor. mand. 12.
(5) 1 Cor. XII, 4.
(6) XIII.
(7) XIV.

le don d'interpréter la langue avec celui de la parler, car ces dons étoient différents : tel parloit une langue par miracle, sans l'entendre; et tel autre, par miracle, la savoit interpréter. Tous ces dons, quoique distribués par le Saint-Esprit comme il vouloit, s'accordoient souvent aux prières de ceux qui les demandoient, puisque saint Paul leur conseille de désirer l'un plutôt que l'autre, et leur propose la prière comme le moyen de l'obtenir (1). Il rend raison de ce conseil. Si celui qui a le don de parler une langue, n'a pas le don de l'interpréter, elle ne sert, ni pour son édification, ni pour celle des autres; l'esprit de Dieu prie en lui, sans que sa raison y ait de part. Celui qui l'écoute ne peut répondre *amen* à sa prière, ne sachant pas même s'il prie. Le don des langues est alors seulement un prodige, pour étonner les infidèles. Il peut même les scandaliser. S'ils entrent dans votre assemblée, et vous entendent parler tous diverses langues, ils vous prendront pour des insensés : au contraire, le don de prophétie sert à édifier, à exhorter, à consoler (2). Un infidèle, voyant qu'un prophète lui découvre le secret de son cœur, se jettera le visage contre terre, adorera Dieu, et confessera qu'il est véritablement en vous.

Saint Paul descend à des règlements plus particuliers. Quand vous êtes assemblés, dit-il, si chacun de vous est inspiré pour chanter un psaume, pour enseigner, pour déclarer une révélation, parler une langue ou l'interpréter, que tout se fasse pour l'édification de l'Eglise (3). Quant à ceux qui ont le don des langues, que deux ou trois tout au plus parlent dans chaque assemblée l'un après l'autre, et que quelqu'un explique. S'il n'y a point d'interprète, que celui qui a le don de la langue se taise dans l'église, et se contente de la parler en particulier à Dieu et à lui-même. Que deux ou trois prophètes parlent l'un après l'autre dans la même assemblée, et que les autres en jugent, de peur qu'il ne s'y mêle quelque faux prophète (4). Si un de ceux qui sont assis pour écouter reçoit la révélation, que le premier se taise pour le laisser parler à son tour, car les esprits des prophètes leur sont soumis; et quoiqu'ils ne soient pas inspirés quand ils veulent, ils ne sont pas forcés de parler. Que les femmes se taisent dans l'église; si elles veulent s'instruire de quelque chose, qu'elles le demandent à leurs maris dans leurs maisons. Que tout se fasse avec paix, avec modestie, avec ordre.

Il est évident que ces dons surnaturels étoient bien fréquents, puisque l'on avoit besoin de tels règlements. Et ce n'étoit pas seulement à Corinthe : saint Paul dit, qu'il enseigne la même chose dans toutes les églises (5). Ainsi s'accomplissoit à la lettre la promesse de Jésus-Christ, que ceux qui croiroient en lui parleroient des langues nouvelles, guériroient les maladies et feroient d'autres miracles (1). On voit aussi combien dès lors étoient recommandés l'ordre et la bienséance dans les assemblées de l'Eglise, puisque les prophètes mêmes et les autres qui avoient des dons miraculeux étoient soumis à la discipline. Que si l'on observe soigneusement ce que les apôtres nous ont marqué en divers lieux de leurs écrits, on y trouvera ce qui nous a été depuis expliqué plus distinctement touchant ces saintes assemblées. Elles se tenoient le dimanche dans quelque salle d'une maison particulière (2), et il étoit défendu d'y manquer (3). On y lisoit les saintes Écritures, non-seulement l'ancien Testament, mais les épîtres des apôtres (4). Les apôtres ou les docteurs ordonnés par l'imposition de leurs mains, c'est-à-dire les évêques et les prêtres, instruisoient et exhortoient le peuple; souvent aussi c'étoient des prophètes inspirés extraordinairement. On chantoit, ou les psaumes de David et les autres anciens cantiques, ou ceux que l'esprit de Dieu dictoit de nouveau. Là, étoit la table du Seigneur, l'autel propre aux chrétiens. Là, étoit consacrée l'eucharistie et distribuée aux fidèles; et ils faisoient tous ensemble un repas de viandes communes, qui étoit l'agape (5).

Après tous ces règlements de discipline, saint Paul vient au dogme de la résurrection, et montre aux Corinthiens que le fondement de toute sa prédication est la résurrection de Jésus-Christ (6). Je vous ai enseigné, dit-il, que Jésus-Christ est mort et ressuscité suivant les Ecritures, et qu'il a apparu à Pierre, puis à tous les onze apôtres; ensuite il a été vu de plus de cinq cents frères tout à la fois, dont plusieurs vivent encore, quelques-uns sont morts; puis il a apparu à Jacques, puis à tous les apôtres; enfin, il m'a aussi apparu, à moi, qui suis le dernier de tous comme un avorton. Que si la résurrection étoit impossible, Jésus-Christ ne seroit pas ressuscité, nous serions tous de faux témoins contre Dieu, notre prédication seroit vaine, et votre foi vaine. Car si nous n'espérions en Jésus-Christ que pour cette vie, nous serions les plus misérables de tous les hommes. Pourquoi nous exposerions-nous à toute heure aux périls et à la mort? Il faudroit dire comme les impies : Buvons et mangeons, nous mourrons demain. Et que feroient ceux qui se baptisent pour les morts? Quoi que ce fût que ce baptême ou ce bain, il paroît que c'étoit quelque cérémonie pieuse que l'on croyoit utile aux morts, quand on la faisoit à leur intention.

A la fin de l'épître, saint Paul recommande

(1) XIV, 13.
(2) XIV, 22.
(3) XIV, 26.
(4) Chrysost. hic. Homil. 36.
(5) XIV, 33.

(1) Marc. XVI, 17.
(2) Act. XX, 7.
(3) Heb. X, 25.
(4) Coloss. IV, 16.
(5) 1 Cor. XI, 21. Heb. XIII, 10. 1 Cor. XI, 18.
(6) 1 Cor. XV.

les collectes ou quêtes qui se faisoient partout pour les fidèles de Judée. Elles semblent avoir succédé à celles que faisoient les Juifs, à la place des offrandes ordonnées par la loi, les réduisant en or que l'on envoyoit tous les ans à Jérusalem de toutes les provinces (1). L'apôtre donne aux Corinthiens, sur ce sujet, la même règle qu'il avoit donnée aux églises de Galatie. Que chacun de vous, dit-il, mette à part chez lui le dimanche ce qu'il voudra, et que l'on n'attende pas que je sois venu pour faire la quête. Quand je serai présent, j'enverrai ceux que vous aurez approuvés par lettres, pour porter votre charité à Jérusalem; et si la chose mérite que j'y aille, ils iront avec moi. Ensuite, il leur recommande Timothée comme un ministre fidèle, et leur marque qu'Apollos n'avoit pu aller à eux. Il leur recommande la maison de Stéphanas, de Fortunat et d'Achaïque qui étoit avec lui à Ephèse (2), et finit par ces paroles : Les églises d'Asie vous saluent, comme aussi Aquilla et Priscilla avec leur église domestique (3). C'est chez eux que je loge. Tous les frères vous saluent. Saluez-vous les uns les autres par le saint baiser. Le salut est de ma main. Si quelqu'un n'aime pas Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème. *Maran atha;* ces deux derniers mots signifient en syriaque : Notre Seigneur vient, et contiennent une menace du dernier jugement. Telle est la première épître de saint Paul aux Corinthiens.

XLVIII. Tumulte à Éphèse.

Comme il étoit encore à Ephèse, après avoir résolu de passer en Macédoine, il arriva un grand tumulte à l'occasion de l'Evangile (4) Le temple de Diane d'Ephèse étoit une des merveilles du monde. Toute l'Asie avoit contribué à le bâtir pendant quatre cents ans. Il étoit long de quatre cent vingt-cinq pieds, large de deux cent vingt, soutenu de cent vingt-sept colonnes de soixante pieds de haut, dont chacune avoit été donnée par un roi, ornées de sculptures. La charpente du to t étoit de cèdre, les portes de cyprès. On avoit choisi ce bois parce qu'il se conserve beau plus longtemps. L'idole étoit fort petite. Les uns disoient qu'elle étoit d'ébène, les autres de bois de vigne, et que c'étoit toujours la même, quoique le temple eût été rebâti sept fois. Il eût fallu plusieurs volumes pour décrire les ornements et les richesses de ce temple. On venoit le voir de fort loin; et les étrangers étoient curieux d'en emporter des modèles (5).

Un orfèvre, nommé Démétrius, faisoit de ces petits temples d'argent, et entretenoit un grand nombre d'ouvriers que ce travail enrichissoit (1). Il les assembla un jour avec les autres du même métier, et leur représenta que Paul détournoit quantité de gens du service des dieux, non-seulement à Ephèse, mais par toute l'Asie; que leur trafic et même l'honneur de la grande Diane étoit en danger. Ce discours les anima de colère, et ils commencèrent à crier : La grande Diane d'Ephèse. Ainsi, l'intérêt se mêlant à la religion, toute la ville fut émue; ils coururent au théâtre, et y traînèrent Gaïus et Aristarque, Macédoniens de la suite de saint Paul. On l'empêcha d'y aller lui-même. Et quelques-uns des asiarques, qui étoient de ses amis, l'envoyèrent prier de ne point paroître dans le théâtre. Ces asiarques étoient les plus considérables de la province, qui avoient inspection sur les cérémonies de la religion païenne et sur les affaires publiques. Les théâtres, quoique destinés principalement aux tragédies et aux comédies, servoient aussi aux assemblées politiques; et il arrivoit souvent dans ces villes grecques d'Asie, que des artisans et d'autres gens du menu peuple faisoient ainsi des assemblées tumultueuses, où ils ne laissoient pas de faire des décrets au nom de toute la ville (2). Telle fut cette assemblée d'Ephèse. Ce n'étoit que confusion; ils crioient sans s'entendre les uns les autres; la plupart ne savoient pourquoi ils étoient venus.

Alors les Juifs poussèrent un nommé Alexandre, en sorte qu'il fendit la presse et fit signe de la main pour demander du silence, voulant parler au peuple, apparemment pour excuser les Juifs et rejeter la haine sur les chrétiens. On croit que cet Alexandre étoit un ouvrier en cuivre, dont saint Paul se plaint lui-même (3). Les gentils l'ayant reconnu pour Juif, s'écrièrent tous d'une voix : La grande Diane d'Ephèse; et ce cri dura environ deux heures. Enfin, le secrétaire de la ville, ayant apaisé le peuple, dit : Ephésiens, qui ne sait que cette ville honore la grande Diane, fille de Jupiter? Ces hommes, que l'on a amenés, n'ont commis ni sacrilége ni blasphème contre votre déesse. Si Démétrius et ses compagnons ont quelque différend avec quelqu'un, il y a des proconsuls et des tribunaux où ils peuvent se pourvoir. Si vous demandez quelqu'autre chose, on pourra la traiter dans une assemblée légitime; car, pour celle-ci, nous courons hasard d'être accusés de sédition. Par ce discours il congédia l'assemblée; et ainsi Dieu modéroit les esprits les plus échauffés, pour ne pas arrêter le progrès de son Evangile. Après que ce tumulte fut apaisé, saint Paul appela les disciples, les exhorta, leur dit adieu, et partit pour la Macédoine.

(1) Cicer. pro Flac. n. 28. 1 Cor. XVI.
(2) XVI, 10.
(3) XXI, 19.
(4) Act. XIX, 23.
(5) Paus. lib. 7, pag. 405. Strab. lib. 14, p. 640. Plin. lib. XVI, c. 40; XXXVI, c. 14.

(1) Act. XIX, 24.
(2) Cic. pro Flac. n. 7.
(3) 2 Tim. IV, 14.

XLIX. Apollonius de Tyane à Éphèse.

Tandis qu'il travailloit avec tant de succès à détruire l'idolâtrie en Asie et en Grèce, Apollonius de Tyane s'efforçoit de la soutenir. Car ce fut en ce temps et au commencement du règne de Néron qu'il vint à Ephèse. Au retour de son grand voyage des Indes, il fut mal reçu à Antioche, où les sciences grecques n'etoient pas estimées. Il passa en Chypre et de là en Ionie, et s'arrêta à Ephèse (1). Tout le monde le suivoit; les artisans mêmes quittoient leurs métiers; l'un admiroit sa science, l'autre sa bonne mine, son habit, sa manière de vivre; les oracles les plus célèbres chantoient ses louanges. Les villes lui envoyoient des députations pour lui offrir leur amitié, et lui demander conseil sur la règle de leur vie, sur les autels et les statues qu'ils vouloient dresser. Il régloit tout, ou en leur écrivant, ou en promettant de les aller voir. Il haranguoit les Ephésiens en public, et les exhortoit à quitter tout pour s'appliquer à la philosophie et à une vie sérieuse. Car Ephèse étoit une ville efféminée et passionnée pour la danse; ce n'étoient que flûtes, que tambours; la paresse et la vanité y régnoient.

Un jour, comme il leur parloit de la communication des biens, et les exhortoit à se nourrir les uns les autres, il y avoit de petits oiseaux perchés dans un bois qui étoit proche; il en vint un autre, qui vola vers eux en criant, comme s'il leur eût apporté une nouvelle; alors ils commencèrent tous ensemble à crier et s'envolèrent avec lui. Apollonius s'arrêta, et dit au peuple: Un garçon, qui portoit du blé, a fait un faux pas et en a répandu une grande partie dans une telle rue; cet oiseau s'y est trouvé et est venu avertir les autres de cette bonne fortune. Plusieurs des auditeurs coururent au lieu qu'il avoit marqué pour voir ce qui en étoit, et revinrent peu après (2) en criant et remplis d'étonnement. Apollonius continuoit cependant d'exhorter le peuple à se communiquer leurs biens par cet exemple des oiseaux. On crut ainsi qu'il entendoit leur langage; mais il est aisé de juger qu'il avoit remarqué en passant ce blé répandu, et avoit inventé le reste.

Il passa aux autres villes d'Ionie. A Smyrne, trouvant les citoyens studieux et curieux des belles connoissances, il les y encouragea et les exhorta à s'estimer plus eux-mêmes que leur ville. Elle passoit pour la plus belle qui fût sous le soleil, tant par sa situation sur le bord de la mer, que par l'agrément de ses bâtiments, les galeries, les peintures, l'or dont elle étoit ornée (3). Alexandre le Grand l'avoit bâtie telle qu'elle étoit alors. Les Ephésiens rappelèrent Apollonius pour les délivrer d'une peste. Etant arrivé, il les assembla et leur dit: Prenez courage, je ferai cesser aujourd'hui la maladie. Il les mena tous au théâtre, où il y avoit un temple d'Hercule libérateur. Là, il aperçut un pauvre vieillard couvert de haillons, et portant une besace, qui demandoit l'aumône. Frappez, dit-il, cet ennemi des dieux; jetez-lui le plus de pierres que vous pourrez. Les Ephésiens avoient peine à s'y résoudre: ce miserable leur faisoit pitié, et leur demandoit grâce d'une manière fort touchante; mais Apollonius ne cessa point de les presser qu'ils ne l'eussent assommé et accablé de pierres, en sorte qu'ils en élevèrent sur lui un très-grand monceau. Après un peu d'intervalle, Apollonius leur dit d'ôter les pierres, et de voir quel animal ils avoient tué. Ayant découvert la place, ils ne trouvèrent qu'un grand chien, et ne doutèrent point que le vieillard n'eût été un fantôme et un mauvais démon. Ils élevèrent à la place même une statue d'Hercule. C'est ainsi qu'Apollonius délivra Ephèse de la peste. On croira, si l'on veut, que le démon fit paroître un fantôme pour favoriser son prophète. Mais il est assez vraisemblable qu'il n'y eut que de la hardiesse et de l'industrie, qu'en faisant ôter les pierres, il y fit mettre un chien mort, et que l'on ne chercha pas plus avant, car il est aisé d'imposer à un peuple prévenu.

Allant en Grèce, il s'arrêta à Ilium, et prétendit qu'Achille lui étoit apparu, et lui avoit révélé plusieurs secrets de l'Iliade (1). Puis il vint à Athènes, où d'abord le hiérophante refusa de l'initier aux mystères d'Eleusine, comme un magicien et un homme qui n'étoit pas pur du commerce avec les démons (2). Mais Apollonius paya de hardiesse, et voyant les Athéniens fort superstitieux, il leur parla des cérémonies de leur religion; comment il falloit sacrifier en chaque temple à chacun des dieux; à quelle heure du jour ou de la nuit on devoit offrir des sacrifices, des libations ou des prières. Il prétendoit savoir les raisons mystérieuses des statues et de leurs diverses postures. Sur les libations, il donnoit ces préceptes importants: qu'il ne falloit point boire dans la coupe dont on les faisoit, mais la garder pure pour les dieux; qu'elle devoit avoir des oreilles, et que c'étoit par-là qu'il falloit verser la libation, parce que c'est par cet endroit qu'on boit le moins. Un jeune folâtre, qui étoit présent à ce discours, s'éclata de rire; mais Apollonius dit qu'il étoit possédé du démon. En effet, il commença à en donner des marques. Apollonius commanda au démon de sortir, et, pour signe de sa sortie, de renverser une statue. Ce qu'il fit; et le jeune homme devint si sage, qu'il prit même l'habit de philosophe et la manière de vivre d'Apollonius. S'il avoit commerce avec les démons, comme les païens mêmes l'en accusoient, on peut bien croire qu'ils s'entendoient avec lui, pour entrer dans les hommes et en

(1) Philostr. vita Apoll. L. III, in fin.
(2) Lib. IV, c. 1.
(3) Pausan. lib. VII, p. 404.

(1) C. 4, 5.
(2) C. 6.

sortir, afin de lui donner crédit et d'obscurcir les miracles des chrétiens qui les chassoient tous les jours.

Il reprit les Athéniens de leur manière de célébrer les bacchanales ; en ce qu'au lieu des spectacles réglés, ce n'étoit par toute la ville que danses efféminées, où les uns étoient habillés en heures, les autres en nymphes, les autres en bacchantes, en représentant les poésies d'Orphée. Il les rappeloit au courage et à la vertu de leurs ancêtres ; il condamna aussi les spectacles des gladiateurs qui se donnoient à Athènes ; il visita tous les temples de la Grèce, qui étoient fameux par les oracles, et tous les lieux où se faisoient les combats consacrés aux dieux. Etant à l'isthme de Corinthe, il dit : Cette langue de terre sera coupée, ou plutôt ne le sera pas. Ce qui fut pris pour une prédiction de l'entreprise de Néron, qui commença à la faire couper et n'acheva point (1) ; mais il étoit difficile qu'une telle prophétie ne s'accomplît. Enfin Apollonius vint à Rome, après avoir parcouru toute la Grèce.

L. Saint Paul en Macédoine. Seconde épître aux Corinthiens.

Cependant saint Paul, étant parti d'Ephèse, alloit en Macédoine. Etant venu à Troade, et y trouvant la porte ouverte pour l'Evangile, il n'y eut point de repos parce qu'il n'y rencontra point Tite, son disciple. Il passa le détroit de l'Hellespont, vint en Macédoine, la parcourut, et exhorta les frères par plusieurs discours (2). Tite l'y vint trouver, et le consola par les bonnes nouvelles qu'il lui apporta de Corinthe, lui racontant combien les fidèles avoient été touchés de sa lettre précédente, le regret qu'ils avoient de son absence, leurs larmes, leur zèle pour le contenter (3). Il lui dit encore que, dès l'année précédente, l'Achaïe étoit prête à fournir sa contribution pour les fidèles de Judée (4) ; et l'apôtre se servit de cet exemple pour exciter les Macédoniens, quoique déjà disposés à contribuer abondamment à proportion de leur pauvreté (5).

Saint Paul étant ainsi instruit de l'effet de sa première épître aux Corinthiens, leur en écrivit une seconde adressée en son nom, et au nom de Timothée, à l'église de Corinthe, et aux fidèles de toute l'Achaïe (6). Il leur marque d'abord qu'il a souffert en Asie une persécution extrême et au-dessus de ses forces, jusqu'à désirer la mort (7) ; ce qui semble marquer quelque tentation plus violente que la sédition de Démétrius. Il ajoute que, s'il a changé le dessein qu'il avoit de les aller voir, comme il leur avoit promis par la lettre précédente (8), ce n'est ni par légèreté, ni par une conduite humaine (1), mais pour les épargner et pour s'épargner la douleur de traiter sévèrement ceux qui ne s'étoient pas encore corrigés de leurs péchés, et de voir les autres dans l'affliction extrême où ils étoient du crime de l'incestueux (2). C'est pourquoi, jugeant qu'il étoit assez puni par la correction que l'église de Corinthe lui avoit faite, et la douleur qu'elle avoit témoignée de son crime, il les prie de lui pardonner et de le recevoir à la paix, et leur demande cette indulgence comme une preuve de leur obéissance (3). Il en rend raison, de peur que le coupable ne soit accablé d'une tristesse excessive, et que nous ne nous laissions surprendre aux artifices du démon, en poussant ce misérable au désespoir (4). Suivant ces maximes, les pasteurs ont souvent usé d'indulgence envers les pécheurs (5) touchés de la ferveur de leur contrition ou de quelqu'autre raison importante.

Saint Paul emploie la plus grande partie de cette épître à relever son ministère, et à montrer combien sa conduite est au-dessus de celle des faux apôtres qui abusoient de la crédulité et de la piété des fidèles. Ils les traitoient d'une manière dure et insolente, exerçoient sur eux un empire absolu comme sur des esclaves, les pilloient et les mangeoient en exigeant de grosses rétributions ; et les chrétiens souffroient tout avec patience, les prenant pour de vrais ministres de Jésus-Christ (6). Ils se vantoient d'être israélites et de la race d'Abraham (7), car les Juifs étoient les pires de ces faux docteurs (8). Ils faisoient valoir leurs travaux et leurs souffrances pour l'Evangile, et cherchoient à s'élever en abaissant les autres (9) ; ils méprisoient saint Paul comme parlant grossièrement, et disoient : Ses lettres, à la vérité, ont de la force, et il cherche à vous étonner par-là ; mais sa présence et son discours n'ont rien que de bas et de méprisable (10). Ils le traitoient comme si sa conduite eût été purement humaine.

Se trouvant donc obligé à se recommander et à se louer lui-même, il commence par leur faire remarquer la sincérité parfaite de son procédé, prenant leur conscience à témoin de la droiture de sa conduite, et des effets qu'ils ont sentis de sa prédication. Il montre l'excellence de son ministère par l'avantage de la nouvelle alliance, écrite dans les cœurs par le Saint-Esprit, au-dessus de l'ancienne, écrite sur des tables de pierre (11) ; et il nomme le ministère de Moïse un ministère de condamnation et de mort (12), parce que la loi, sans la grâce, ne rendoit les hommes que plus coupa-

(1) Suet. Ner. c. 15.
(2) 2 Cor. II, 12.
(3) Act. XX, 2. 2 Cor. VII, 16.
(4) 2 Cor. IX, 2.
(5) VIII, 2.
(6) 2 Cor. I, 1.
(7) Ibid. I, 8.
(8) Ibid. 15.

(1) Ibid. 23. II, 1, 2; VII, 9; XII, 20; XIII, 10.
(2) 2 Cor. II, 6.
(3) 8.
(4) 7.
(5) 11.
(6) XIII, 1; XI, 20.
(7) XI, 22.
(8) Tit. I, 10.
(9) 2 Cor. X, 12, 13.
(10) X, 1, 10.
(11) II, 15. III, 4.
(12) III, 7, 9.

bles (1). Il dit que les apôtres sont les ambassadeurs que Dieu a envoyés pour lui réconcilier le monde par Jésus-Christ; mais il ménage tellement ce qu'il dit de grand lui-même, qu'aussitôt il le corrige, et rapporte tout à Dieu. Faisant une opposition continuelle de la foiblesse humaine qui est en lui et dans les autres apôtres, et de la vertu divine qui s'y déclare (2) : en sorte que leurs souffrances représentent la mort de Jésus-Christ et leurs opérations surnaturelles, avec les effets qu'elles produisent dans les fidèles, font paroître sa vie glorieuse et céleste (3).

Ce dont il se vante le plus, c'est de ses souffrances (4); encore traite-t-il ce discours de folie et d'extravagance, et n'y vient que par pure nécessité (5). Il dit que les apôtres souffroient tout pour ne choquer personne, et ne donner aucun prétexte de blâmer leur ministère; qu'ils gardoient une égalité parfaite dans les mauvais et les bons traitements et dans toutes sortes d'états (6). Venant à ses souffrances en particulier, il dit qu'il a été souvent en prison, souvent battu, souvent en péril de mort; que les Juifs lui ont donné par cinq fois trente-neuf coups : c'étoit leur manière de fouetter; la loi défendoit de donner aux coupables plus de quarante coups (7). De peur d'excéder par mégarde, ils en donnoient un de moins, et frappoient le patient depuis la ceinture en haut, avec un fouet composé de quatre courroies. Saint Paul ajoute qu'il a été trois fois battu de verges, c'est-à-dire par les licteurs des magistrats romains, qui délioient leurs faisceaux, et donnoient plusieurs coups avec des baguettes : il fut ainsi traité à Philippi (8). Il ajoute qu'il a été lapidé une fois; c'étoit à Lystres (9), par ceux qui avoient voulu l'adorer; qu'il a fait naufrage trois fois, et a passé un jour et une nuit dans la haute mer, se sauvant à la nage, comme il est à croire (10). Puis il marque en général les divers périls qu'il avoit courus sur les rivières, dans les villes, dans la solitude, de la part des voleurs, des gentils, des faux frères; il ajoute le travail, la fatigue, les veilles, la faim, la soif, les jeûnes volontaires, le froid, la nudité, et par-dessus tout, comme le plus grand de tous ses travaux, son application continuelle au gouvernement de toutes les églises.

Enfin, il vient aux révélations, et particulièrement à celle qu'il avoit eue quatorze ans auparavant (11); et toutefois, après tant d'excuses, il ne peut encore se résoudre à se nommer, et ne parle qu'en tierce personne; et aussitôt, pour s'humilier, il revient à ses foiblesses, et dit : De peur que la grandeur des révélations ne m'élève, un aiguillon de ma chair m'a été donné, un ange de Satan qui me donne des soufflets (1); par où il signifie, ou les adversaires qui le persécutoient, ou quelque incommodité corporelle, ou une tentation violente, soit d'orgueil, soit de quelque autre vice; car la chair signifie les hommes charnels, et en général tous les effets de la concupiscence. Il ajoute : J'ai prié trois fois le Seigneur de m'en delivrer, et il m'a dit : Ma grâce te suffit, car ma puissance éclate plus dans la foiblesse de la créature. C'est ainsi que saint Paul se loue malgré lui, pour fortifier les Corinthiens contre les artifices des faux apôtres.

Il s'excuse d'une chose, c'est de les avoir instruits gratuitement (2), ce qu'il ne fait point par ironie; mais les fidèles étoient alors si charitables et si reconnoissants envers ceux qui les instruisoient, qu'ils étoient affligés si l'on ne recevoit rien d'eux, et disposés à s'en offenser comme d'une marque de mépris ou d'indignation. Saint Paul s'en justifie donc sérieusement, et montre que ce n'est pas manque d'affection, mais pour ne donner aucun prétexte de gloire à quelques-uns des faux apôtres, qui affectoient de se distinguer en ne prenant rien (3). Et puis, dit-il, je ne cherche pas vos biens, mais vous-mêmes (4). Après s'être ainsi excusé et recommandé, il les avertit que tout ce discours ne tend qu'à leur édification, afin qu'ils se corrigent des défauts qu'il leur a reprochés par sa première lettre, des disputes, des jalousies, des animosités, des divisions, des médisances, des murmures, de l'enflure, de la sédition; et que ceux qui avoient auparavant commis des péchés d'impureté en fassent pénitence (5): Car, dit-il, je viendrai à vous pour la troisième fois. On ne voit point quelle a été la seconde, si ce n'est qu'au premier voyage il fût allé de Corinthe à quelque ville voisine, et revenu à Corinthe. Il ajoute qu'il entendra les témoins et jugera dans les formes, et qu'il n'usera plus d'indulgence (6). Mais aussitôt il prie Dieu de n'être point obligé à leur faire de mal, ni à user durement de la puissance qu'il a reçue pour l'édification, et non pour la destruction (7). C'est ainsi que la charité ingénieuse de saint Paul lui fait mêler la douceur à sa sévérité, et l'humilité à la hardiesse, dans sa seconde épître aux Corinthiens.

LI. Épître aux Romains.

Après avoir parcouru la Macédoine, il passa en Grèce, et y demeura trois mois; il vint à Corinthe pour la troisième fois (8), suivant sa promesse. Comme il étoit prêt à en partir pour retourner à Jérusalem (9), il écrivit aux Romains, c'est-à-dire principalement aux gentils

(1) V, 18.
(2) IV, 7.
(3) IV, 10, 11, 12; X, 1, 3, 4
(4) XI, 1, 16.
(5) VI, 3, 4.
(6) XI, 24.
(7) Deut. XXV, 3. Thalm. Maccoth. c. 3, n. 10, 13.
(8) Act. XVI, 22.
(9) Act. XIV, 18.
(10) Chrys. hic Homil. 25.
(11) 2 Cor. 12.

(1) Tertull. de Pudic. c. 13. Chrysost. hic Hom. 26.
(2) XI, 7; XII, 13.
(3) XI, 12.
(4) XII, 14.
(5) XII, 19.
(6) XIII, 1.
(7) XIII, 7, 10.
(8) Act. XX, 3.
(9) Rom. XV, 25.

convertis, car il y en avoit déjà un grand nombre, soit que saint Pierre ou d'autres les eussent instruits (1). Leur foi étoit célèbre par tout le monde; partout on parloit de leur science, de leur charité, de leur obéissance (2). L'église de Rome étoit mêlée de plusieurs Juifs, sans compter ceux qui n'étoient pas convertis; et il y avoit de fréquentes disputes entre eux et les Grecs, c'est-à-dire les gentils (3). Les Juifs trouvoient mauvais qu'on les admît à la grâce de l'Evangile, sans les obliger à la circoncision, ni aux observances légales, car ils les regardoient toujours comme des nations immondes, se glorifiant, au contraire, d'être la nation choisie à qui Dieu avoit promis son Christ et donné sa loi. Il leur sembloit donc que la grâce de l'Evangile leur étoit due, à cause des promesses de Dieu et de leurs bonnes œuvres, et ils ne comprenoient point qu'ils eussent besoin d'un rédempteur pour les délivrer de leurs péchés (4), car ils ne connoissoient point d'autre justice que la pratique des œuvres extérieures marquées par la loi; ils croyoient être sans péché pourvu qu'ils l'eussent ainsi accomplie, et ils croyoient la pouvoir accomplir par leurs propres forces. Ainsi ils ne connoissoient la nécessité ni de la pénitence ni de la confiance au médiateur : tels étoient les Juifs charnels.

Les Grecs, au contraire, c'est-à-dire les gentils, se glorifioient de la philosophie qui leur avoit fait connoître et pratiquer la plupart des préceptes de la morale sans le secours de la révélation et de la loi, et méprisoient les Juifs, qui, après avoir reçu de Dieu tant de grâces, lui avoient été tant de fois rebelles, et enfin avoient rejeté et crucifié le Christ. Saint Paul travaille, dans l'épître aux Romains, à humilier les uns et les autres. D'abord il humilie les Grecs, c'est-à-dire les païens les plus sages et les philosophes, montrant que les lumières dont ils se vantoient n'ont servi qu'à les rendre plus coupables. Ils ont, dit-il, retenu la vérité de Dieu captive injustement; car le connoissant par les merveilles de ses ouvrages, ils ne l'ont point glorifié, ni fait connoître au peuple ce qu'ils en connoissoient (5). Socrate, par exemple, avoit une haute idée de la Divinité; mais étant accusé de ne pas adorer les dieux d'Athènes, il l'a nié, et ses disciples ont pris soin de l'en justifier (6). Les sages du monde, ajoute saint Paul, n'ayant pas rendu gloire à Dieu, à cause des connoissances qu'il leur avoit données, et, s'étant arrêtés à leurs pensées, comme si elles fussent venues d'eux-mêmes, ils sont tombés dans l'aveuglement, et l'égarement d'esprit qui les a jetés dans l'idolâtrie (1) : ce qui semble convenir particulièrement aux sages des Egyptiens dont les Grecs avoient pris la plupart de leurs superstitions. En punition de ces crimes, Dieu les a livrés à leurs propres passions, qui leur ont fait commettre des infamies abominables, et abuser de leurs corps par toutes sortes d'impudicités (2) : ce qui étoit commun à tous les idolâtres, et se voit particulièrement dans les discours de Socrate et de ses disciples. Ce renversement de raison et ce dérèglement du cœur (3), même dans les plus sages, a attiré tous les vices dont l'apôtre fait ici le dénombrement; et il ne dit rien qui ne fût alors commun à Rome et dans la cour de Néron, telle que Tacite l'a décrite. Cependant, la lumière naturelle de la raison n'étoit pas éteinte dans ces païens si corrompus (4), quand il s'agissoit de juger les actions des autres, en qui ils condamnoient tous les vices auxquels eux-mêmes étoient sujets, surtout les philosophes, qui s'établissoient juges des mœurs.

L'apôtre vient ensuite aux Juifs, et les humilie en décrivant leur orgueil. Ils s'attachoient à leur nom de Juifs ou d'israélites; ils se reposoient sur leur loi, et ne s'en servoient pas pour la pratiquer, mais pour l'admirer et la louer, méprisant ceux qui n'avoient pas de si belles connoissances; ils se glorifioient en Dieu d'une gloire humaine qui ne se rapportoit pas à lui, mais à eux, pour dire qu'ils étoient son peuple choisi et bien-aimé; au contraire, ils le déshonoroient, en violant sa loi qu'ils élevoient si haut par leurs paroles(5). Les Juifs n'avoient donc aucun avantage sur les gentils du côté du mérite (6); ils n'étoient pas plus dignes de la grâce de l'Evangile, puisque tous, Juifs et gentils, étoient également enveloppés dans le péché, et que tous sans distinction avoient besoin de la puissance de Dieu pour être justifiés gratuitement par sa grâce, en vertu de leur foi en Jésus-Christ (7). Il explique comment la foi seule est le principe de la justification, sans que Dieu ait égard aux œuvres précédentes, puisqu'autrement ce seroit une récompense, et non pas une grâce (8).

Puis il revient à ce qui réunit les Juifs et les gentils dans la même église. Ce ne sont pas seulement les enfants d'Abraham selon la chair, ni ceux qui sont circoncis comme lui qui sont sauvés (9), mais les enfants de la promesse et les imitateurs de la foi (10); donc les Juifs ne doivent pas mépriser les gentils; les gentils non plus ne doivent pas mépriser les Juifs, quoique le gros de la nation soit éprouvé, parce que cette nation est la racine et le tronc sur lequel l'église des gentils est entée, en

(1) Orig. præf. in Rom. Theod. in Rom. I.
(2) Hier. præf. Lib. 2, in Gal.
(3) Rom. I, 8; XV, 14; XVI, 19.
(4) Aug. expos. incho. Init.
(5) Rom. I, 28.
(6) Plato Apolog. Socr. Xenoph., Lib. I, mem. init.

(1) Rom. I, 21.
(2) I, 24.
(3) Rom. I, 29.
(4) II, 1.
(5) II, 17.
(6) III, 9.
(7) III, 23, 34.
(8) IV, 4, 5.
(9) IV, 2, 12.
(10) IX, 8.

sorte qu'elles ne font qu'une seule église et un même corps d'enfants de Dieu (1). La sévérité de Dieu à l'égard des Juifs qui ont abusé de sa grâce, doit tenir en crainte les gentils, qu'il a appelés à leur place. Ici l'apôtre découvre qu'à la fin des siècles, après que tous les prédestinés des nations seront entrés dans l'Eglise, tous les juifs se convertiront; et ce grand miracle ranimera la foi de tous les autres fidèles (2).

Il exhorte les Romains à l'humilité, à la concorde et au bon usage de la prophétie et des autres dons surnaturels que Dieu donnoit à quelques-uns pour l'utilité de l'Eglise (3); mais il n'insiste pas tant sur ce point que dans la première épître aux Corinthiens, parce que les Romains en usoient mieux (4); il recommande l'obéissance aux puissances temporelles, de peur que quelques-uns n'abusassent de ce qu'il disoit de la liberté de l'Evangile (5); et il la recommande à toutes personnes généralement, sans excepter ni prêtre, ni prophète, ni qui que ce soit (6); il donne des règles semblables à celles qu'il avoit données aux Corinthiens, pour ne point scandaliser ceux qui avoient des scrupules touchant les viandes immolées aux idoles, ou impures de quelque autre manière suivant la loi. La foiblesse de quelques-uns alloit jusqu'à ne manger que des herbes, pour plus grande sûreté. Il veut donc que ceux qui, étant plus éclairés, se croient tout permis, ne méprisent point les autres, et que les plus scrupuleux ne condamnent point les premiers. Il donne la même règle pour l'observation des jours, c'est-à-dire les jeûnes les premiers jours des mois et les autres fêtes des Juifs, parce que ces œuvres étoient indifférentes d'elles-mêmes, et que tous avoient également bonne intention : les uns croyoient honorer Dieu en observant sa loi à la lettre, les autres croyoient l'honorer davantage en usant de la liberté de l'Evangile (7). Les règles générales sont de conserver la charité, et ne jamais agir contre notre conscience (8).

Saint Paul dit ensuite qu'il a prêché l'Evangile depuis Jérusalem, tout autour de la mer, jusqu'en Illyrie, sans avoir bâti sur le fondement d'autrui, mais l'annonçant principalement à ceux qui n'en avoient point ouï parler, et qu'il désire depuis long-temps d'aller à Rome, mais qu'il en a été empêché jusqu'alors (9). Maintenant, dit-il, je m'en vais à Jérusalem pour le service des saints (10); car la Macédoine et l'Achaïe ont trouvé bon d'y contribuer pour les pauvres d'entre les fidèles qui y sont. Et c'est leur devoir. Car si les gentils participent à leurs grâces spirituelles, ils doivent aussi leur fournir les secours temporels. Quand donc je leur aurai remis ce secours, j'irai chez vous pour passer en Espagne. Je vous prie de m'aider de vos prières, afin que je sois délivré des infidèles de Judée, et que mon service soit une offrande agréable aux saints de Jérusalem. C'est ainsi que cet apôtre regardoit l'aumône comme un tribut et un sacrifice; et il songeoit plus à contenter le cœur des pauvres qu'à soulager leur nécessité.

Il recommande aux Romains Phébé, diaconesse de l'église de Cencrée, près de Corinthe, qui alloit à Rome, et les prie de la recevoir et de l'assister dans ses affaires. Il les prie de saluer Prisca ou Priscilla, et son mari Aquilla, qui, par conséquent, étoient retournés à Rome. Ils ont exposé leurs têtes, dit-il, pour me sauver la vie (1). Il salue aussi leur église domestique; par où il montre que l'on s'assembloit chez eux, à Rome, comme à Corinthe chez Caïus (2). Il salue encore Epénétus, les prémices de Jésus-Christ en Asie; Marie, qui avoit beaucoup travaillé à Rome; Andronic et Junia, qu'il nomme ses parents, qui ont été, dit-il, en prison avec moi, qui étoient chrétiens devant moi, et sont illustres entre les apôtres; car on donnoit le nom d'apôtres à plusieurs, outre les douze (3), apparemment à ceux qui avoient annoncé l'Evangile les premiers en quelque lieu. Il ajoute Ampliat, Urbain, Stachys, Apellés, et donne à chacun son éloge. Il salue aussi ceux de la maison d'Aristobule; Hérodion, qu'il nomme son parent, et les chrétiens de la maison de Narcisse. Ils pouvoient être connus pour avoir été de la famille de Narcisse, le fameux affranchi de l'empereur Claude, qu'Agrippine fit mourir au commencement du règne de Néron (4). L'apôtre salue encore Tryphéna, Tryphosa et Perside, et loue ces trois femmes et leurs travaux pour le Seigneur. Il salue Asyncrite, Phlégon, Hermas, Patrobas, Hermas, et les frères qui étoient avec eux. Il salue Philologue et Julia, Nérée et sa sœur, et Olympiade, et tous les fidèles qui étoient avec eux. Voilà les chrétiens de Rome à qui saint Paul se recommande en particulier; et on peut croire que c'étoient les plus saints et les plus illustres de cette église : leurs noms grecs font voir que la plupart étoient venus de Grèce et d'Orient. Le plus remarquable de tous est Hermas, à qui les anciens attribuent le livre du Pasteur (5). Saint Paul nomme aussi, dans l'épître aux Romains, quelques-uns de ceux qui étoient avec lui. Timothée, dit-il, le compagnon de mes travaux, vous salue, et Lucius et Jason, et Sosipater mes parents. Ce Lucius peut bien être saint Luc l'évangéliste, car il étoit avec saint Paul. Tertius, qui avoit écrit la lettre,

(1) XI, 1, 19.
(2) XI, 12, 15, 25.
(3) XII.
(4) Chrysost. in 1 Cor. Hom. 29.
(5) XIII.
(6) Chrysost. hic. hom. 13.
(7) Rom., XIV.
(8) XIV, 23.
(9) XV, 19.
(10) XV, 26.

(1) Rom. XVI.
(2) Rom. XV, 23.
(3) Eus. I, Hist., c. 12.
(4) Tacit. 13, annal. init.
(5) Eus. III, Hist., c. 3. Hier. de Script. Rom. XVI, 21. Orig. in Rom. XVI, l. 10.

met aussi son salut. Ensuite est nommé Gaïus, hôte de saint Paul et de toute l'Église, c'est-à-dire qui prêtoit sa maison pour les assemblées. Puis Eraste, trésorier de la ville de Corinthe, et Quartus (1).

LII. Suite des voyages de saint Paul. Troade, Milet.

Saint Paul, après avoir demeuré trois mois en Grèce, vouloit s'embarquer pour passer en Syrie, mais les Juifs lui dressèrent des embûches qui l'obligèrent à retourner par la Macédoine (2). Il fut accompagné par Sopater de Bérée, fils de Pyrrhus; par Aristarque et Second, tous deux de Thessalonique; par Gaïus de Derbe, Timothée, Tychique et Trophyme d'Asie. Ceux-là passèrent devant, et attendirent à Troade. Saint Paul s'embarqua à Philippi, après les jours des azymes, ayant saint Luc avec lui. Ils vinrent en cinq jours à Troade, où ils trouvèrent Sopater et les autres qui les attendoient, et y demeurèrent sept jours. Le dimanche, les fidèles étant assemblés pour la fraction du pain, c'est-à-dire pour la célébration de l'eucharistie, saint Paul commença à leur parler, et poussa son discours jusqu'à minuit. Ils étoient dans une salle à manger à un troisième étage, où grand nombre de lampes étoient allumées, et les fenêtres ouvertes comme en pays chaud. Un jeune homme, nommé Eutychus, s'étant assis sur une fenêtre, s'endormit profondément et tomba dehors, en sorte qu'il fut levé mort : saint Paul descendit et le ressuscita, puis, étant remonté, il fit la fraction du pain et mangea, et, après les avoir entretenus jusqu'au jour, il partit (3). On voit ici qu'ils célébroient déja l'eucharistie à jeun, et ne faisoient pas de difficulté, en cas de besoin, de passer le dimanche entier sans manger (4).

Saint Paul, étant parti de Troade, alla par terre à Asson, où il s'embarqua avec saint Luc et ses autres compagnons, qui s'y étoient rendus par mer. De là ils passèrent à Mitylène, dans l'île de Lesbos; le lendemain à l'île de Chio; le jour suivant à celle de Samos, et le troisième à Milet, en la terre ferme : c'étoit, après Ephèse, la ville la plus considérable d'Asie (5). Saint Paul passa tout exprès devant Ephèse, sans s'y arrêter, de peur d'y être retenu par les frères, car il se pressoit d'arriver à Jérusalem pour y être le jour de la Pentecôte, à cause du grand concours du peuple qui y viendroit pour la fête. De Milet il envoya à Éphèse, et assembla les prêtres et les évêques des églises voisines (6). Il leur représenta combien il avoit travaillé et souffert pour les églises d'Asie; le soin qu'il avoit pris de les instruire en public et en particulier; l'exemple qu'il leur avoit donné d'être parfaitement désintéressés, jusqu'à subsister du travail de leurs mains. Il leur déclara qu'il ne les reverroit plus, et que le Saint-Esprit l'avertissoit de tous côtés que des chaînes et des afflictions l'attendoient à Jérusalem (1). Après leur avoir parlé, il se mit à genoux, quoique ce fût le temps pascal, et pria avec eux. Ils fondoient en larmes, et, se jetant à son cou, ils le baisoient, et le conduisirent ainsi jusqu'au vaisseau (2).

De Milet, saint Paul, avec saint Luc et ses compagnons, passa à l'île de Cos, le lendemain à l'île de Rhodes, puis à Patare dans la terre ferme en Lycie (3). Là ils trouvèrent un vaisseau qui passoit en Phénicie, et s'y embarquèrent. Étant à la hauteur de l'île de Chypre, ils la laissèrent à gauche, et allèrent mouiller à Tyr, où le vaisseau devoit laisser sa charge. Ils y demeurèrent sept jours avec les chrétiens, qui disoient à Paul, en esprit de prophétie, qu'il n'allât point à Jérusalem. Il ne laissa pas de partir. Ils le conduisirent tous avec leurs femmes et leurs enfants jusque hors la ville, et, s'étant mis à genoux sur le rivage, ils prièrent avant que de se séparer.

De Tyr, saint Paul fit le reste du voyage par terre. Il alla d'abord à Ptolémaïde, où il demeura un jour chez les frères avec saint Luc et sa compagnie. Ils partirent le lendemain, et vinrent à Césarée, où ils logèrent chez saint Philippe, l'un des sept diacres, qui étoit évangéliste, c'est-à-dire chargé d'annoncer l'Evangile (4) : il avoit quatre filles vierges et prophétesses. Saint Paul demeura quelques jours chez lui; et cependant le prophète Agab, étant venu de Judée, prit la ceinture de saint Paul, et s'en lia les pieds et les mains, disant, de la part du Saint-Esprit : Les Juifs lieront ainsi, à Jérusalem, celui à qui appartient cette ceinture, et le livreront entre les mains des gentils. Saint Luc et les autres disciples vouloient empêcher saint Paul d'aller à Jérusalem, mais ils ne purent le persuader. Ils se mirent donc en chemin, et quelques disciples de Césarée se joignirent à eux, amenant celui qui devoit les loger à Jérusalem. C'étoit un ancien disciple du nombre des soixante-douze, nommé Mnason, de l'île de Chypre (5). Ils arrivèrent à Jérusalem assez tôt pour y célébrer la Pentecôte, suivant le projet de saint Paul.

LIII. Saint Paul à Jérusalem, et sa prise.

Le lendemain de leur arrivée, ils allèrent chez saint Jacques l'apôtre, évêque de Jérusalem, où tous les prêtres s'assemblèrent (6). Saint

(1) Rom. XVI, 21.
(2) Act. XX, 3.
(3) Aug. Ep. 86, ad Casul. c. 12, n. 28.
(4) Aug. ibid.
(5) Strab., lib. 14.
(6) Chrys. hic Homil. 43, in act.

(1) Iren. III, c. 14.
(2) Act. XX, 36.
(3) Act. XXI.
(4) 2 Tim. IV, 5.
(5) Chrys. hom. 45, in act. XX, 14.
(6) Act. XXI, 18.

Paul leur raconta en détail ce que Dieu avoit fait chez les gentils par son ministère. Ils en louèrent Dieu, et lui dirent : Vous voyez, mon frère, combien il y a de milliers de Juifs convertis ; ils sont tous zélés pour la loi, et ont ouï-dire que vous enseignez aux Juifs, répandus entre les gentils, de la quitter entièrement, et de ne point circoncire leurs enfants. Ils savent votre arrivée ; voici donc ce que nous vous conseillons. Nous avons quatre hommes qui ont accompli leur vœu de nazaréens, préparez-vous pour sacrifier avec eux, afin que tous sachent que ce qu'ils ont ouï-dire de vous est faux, et que vous observez la loi comme les autres. Quant aux gentils convertis, nous nous en tenons à ce que nous leur en avons écrit, de s'abstenir de l'idolâtrie, des viandes immolées et étouffées, du sang et de la fornication. Saint Paul suivit ce conseil ; il se purifia, et entra le lendemain dans le temple avec les nazaréens, déclara l'accomplissement de leur vœu, et assista aux sacrifices qui furent offerts par chacun d'eux.

La cérémonie de la purification des nazaréens duroit sept jours (1). Ils alloient finir, quand les Juifs d'Asie voyant saint Paul dans le temple, mirent la main sur lui, et excitèrent tout le peuple, en criant : Au secours (2). Voici cet homme qui prêche partout contre le peuple, la loi et le temple, et qui l'a même profané, y faisant entrer des gentils. Ils avoient vu Trophyme d'Éphèse dans Jérusalem avec saint Paul, et croyoient qu'il l'eut fait entrer au temple. Le concours du peuple fut grand. On tira saint Paul hors du temple dont on ferma aussitôt les portes. Le tribun de la cohorte romaine qui faisoit garde auprès du temple, averti que toute la ville étoit en tumulte, accourut avec des soldats et des centurions. Quand les Juifs le virent, ils cessèrent de battre saint Paul qu'ils alloient tuer.

Le tribun le fit d'abord charger de deux chaînes, et ne pouvant savoir de quoi il s'agissoit, à cause du tumulte et des voix confuses, il le fit mener à la citadelle, c'est-à-dire à la forteresse Antonia, qui étoit à Jérusalem le logement de la garnison romaine. Elle joignoit le temple au coin du septentrion au couchant, et l'on y montoit par plusieurs degrés. Les princes Assamonéens l'avoient bâtie, et nommée Baris ; mais Hérode la réparant lui avoit changé de nom en l'honneur de Marc-Antoine. Au dedans elle avoit la magnificence d'un palais et les commodités d'une ville ; au dehors elle étoit fortifiée et flanquée de quatre tours. Par sa hauteur elle commandoit le temple, comme le temple commandoit la ville (3). En y arrivant, les soldats portoient saint Paul sur les degrés, tant la foule du peuple étoit grande.

(1) Num. VI, 9.
(2) Act. XXI, 27.
(3) Jos. XV. Antiq. c. 14, p. 544, C. VI, Bell. c. 15, p. 919, D.

Il demanda au tribun : Puis-je vous parler ? Le tribun lui demanda s'il savoit le grec, car c'étoit la langue commune des Orientaux avec les Romains. Puis il lui dit : N'es-tu pas cet Égyptien qui as excité du tumulte ces jours passés, et as mené au désert quatre mille sicaires ?

LIV. Séditions en Judée. Sicaires.

En effet, peu de temps auparavant un imposteur venant d'Égypte à Jérusalem, et faisant le prophète, persuada au peuple de le suivre au mont des Olives, à un quart de lieue de la ville, où ils devoient en voir tomber les murailles à son commandement, en sorte qu'ils entreroient par les brèches (1). Félix, gouverneur de Judée, l'ayant appris, fit armer de la cavalerie et de l'infanterie, et marcha à leur tête contre ce peuple que l'Égyptien avoit séduit. Il y en eut quatre cents de tués, et deux cents de pris ; l'Égyptien s'enfuit dans le combat, et ne parut plus. Dans le même temps s'élevèrent plusieurs autres imposteurs, qui attirèrent dans les déserts le peuple crédule, promettant de leur faire voir de grands miracles. Félix en dissipa plusieurs. Il fit aussi punir plusieurs voleurs, entr'autres Éléazar, fils de Dinée, qu'il prit en trahison, après lui avoir promis de ne lui point faire de mal ; mais l'ayant en son pouvoir, il le mit aux fers et l'envoya à Rome avec plusieurs autres. Il y en avoit un grand nombre qu'il fit crucifier en Judée.

Ce fut le même Félix qui, sans y penser, introduisit les sicaires ou assassins. Il haïssoit le souverain pontife Jonathas qui l'avertissoit souvent de ses fautes, voyant qu'elles retomboient sur lui-même ; car c'étoit Jonathas qui l'avoit demandé à l'empereur pour gouverner la Judée. Ces avis l'avoient rendu insupportable à Félix. Il promit de l'argent à un nommé Dores de Jérusalem, qui paroissoit le plus fidèle ami de Jonathas, et lui persuada de le faire assassiner. Celui-ci employa pour ce dessein quelques-uns de ces voleurs dont le pays étoit plein. Ils vinrent à Jérusalem sous prétexte de religion, avec des poignards cachés sous leurs habits, et, s'étant approchés de Jonathas, ils le tuèrent. Ce crime étant demeuré impuni, ils y prirent goût. Ainsi à toutes les fêtes il se trouvoit de ces voleurs, qui se mêloient dans la foule et commettoient des meurtres dont ensuite ils feignoient d'être les plus indignés, en sorte qu'il étoit impossible de les reconnoître ; et personne n'étoit en sûreté, même dans le temple. Les uns commettoient ces crimes pour exercer leurs vengeances particulières, les autres pour gagner de l'argent. Leurs uniques armes étoient de petits poignards courbés comme les cimeterres des Perses ; et parce qu'en latin *sica* signifie un poignard, ils furent

(1) Jos. XX. Antiq. c. 6, II Bell. c. 23, p. 796, E.

nommés par les Romains *sicarii*; et ce nom leur demeura. Ces voleurs, répandus par tout le pays, excitoient le peuple à la révolte, et pilloient les maisons de ceux qui demeuroient dans l'obéissance des Romains. A Jérusalem même ce n'étoit que des séditions (1).

Le roi Agrippa ayant donné le souverain sacerdoce à Ismaël, fils de Phabée, la division se mit entre les pontifes et les moindres sacrificateurs, à qui les principaux citoyens se joignirent. Ils marchoient accompagnés d'hommes insolents et séditieux; ils se disoient des injures et se jetoient des pierres sans que personne les retînt, comme s'il n'y avoit point de gouvernement dans la ville. Les pontifes en vinrent jusqu'à envoyer leurs gens dans les aires, où les grains étoient entassés, pour enlever les décimes des prêtres; en sorte que quelques-uns des plus pauvres, qui n'avoient que ces décimes pour vivre, mouroient de misère (2). Jérusalem se trouvoit en cet état quand saint Paul fut pris.

LV. Saint Paul prisonnier à Jérusalem.

Le tribun lui ayant demandé s'il étoit l'Égyptien séditieux, il répondit simplement ce qu'il étoit, et demanda permission de parler au peuple (3). L'ayant obtenue, il se tint debout sur les degrés qui menoient à la citadelle, et fit signe de la main. On fit un grand silence, et il commença à parler en hébreu vulgaire, c'est-à-dire en syriaque : ce qui redoubla l'attention. Mes frères, dit-il, et mes pères, écoutez ma défense (4). Je suis un homme Juif, né à Tarse en Cilicie, nourri en cette ville aux pieds de Gamaliel, selon la vérité de la loi de nos pères pour laquelle j'étois zélé, comme vous l'êtes tous aujourd'hui. J'ai persécuté cette secte jusqu'à la mort, comme le souverain pontife et les sénateurs peuvent le témoigner. Ensuite il leur raconta son voyage à Damas, la vision qu'il eut en chemin, sa conversion, son baptême, son retour à Jérusalem, et la seconde vision dans laquelle Jésus-Christ lui dit que les Juifs ne recevroient point son témoignage, et l'envoya aux gentils.

Les Juifs écoutèrent saint Paul jusque-là; mais quand il vint à nommer les gentils, qu'ils avoient en horreur, ils s'écrièrent : Otez cet homme, il ne doit pas vivre. En criant ils ôtoient leurs manteaux et jetoient de la poussière en l'air. Le tribun fit mener saint Paul dans la citadelle, et, voulant savoir la cause qui mettoit les Juifs en telle furie contre lui, il voulut le faire fouetter et le mettre à la question. Saint Paul étoit déjà lié, quand il dit au centurion qui étoit présent : Vous est-il permis de fouetter un citoyen romain sans l'avoir jugé? Le centurion l'alla dire au tribun, qui vint lui-même demander à saint Paul s'il étoit citoyen romain. Oui, dit-il, je le suis. Le tribun répondit : J'ai acheté bien cher ce droit de cité. Moi, dit saint Paul, je l'ai par ma naissance. En effet, c'étoit un privilége de la ville de Tarse; tous ses citoyens étoient censés Romains, et elle portoit le titre de *municipium* plus grand que celui de colonie, parce que dans les guerres civiles elle avoit témoigné son affection pour Jules César, et ensuite pour Auguste, jusqu'à prendre le nom de Juliopolis (1). Saint Paul ayant déclaré qu'il étoit citoyen romain, ceux qui vouloient le tourmenter se retirèrent aussitôt, et le tribun, craignit d'être repris même de l'avoir fait lier, car il n'étoit pas permis de faire fouetter ou battre de verges les citoyens romains pour quelque cause que ce fût (2). Le lendemain le tribun, voulant savoir plus exactement de quoi saint Paul étoit accusé, le délia, fit assembler le sanhédrin ou conseil des Juifs, et le fit paroître au milieu d'eux. Comme il commençoit à parler, le souverain pontife Ananias commanda de lui donner un soufflet. Saint Paul lui dit : Dieu te frappera, muraille blanchie (3). On lui représenta que c'étoit le souverain pontife, et il s'excusa, disant : Je ne savois pas qu'il le fût, car la loi défend de donner des malédictions au prince du peuple (4).

Il n'est point merveilleux que saint Paul, quoique Juif et nourri à Jérusalem, ne connût point Ananias, ou ne sût pas qu'il étoit souverain pontife. Il y avoit peu séjourné depuis sa conversion, c'est-à-dire depuis près de vingt-cinq ans; et pendant ce temps il y avoit eu grand nombre de pontifes. Car, depuis le règne d'Hérode, ils n'étoient plus à vie et ne succédoient plus selon l'ordre légitime. Ce roi fit venir de Babylone un nommé Ananéel, homme méprisable, quoique de la race sacerdotale; et, à son exemple, les autres rois et les gouverneurs romains changèrent les pontifes à leur gré; en sorte que, depuis cet Ananéel jusqu'à la ruine de Jérusalem, il y en eut vingt-huit dans l'espace de cent sept ans (5). Cette confusion marquoit assez que l'ancien sacerdoce alloit s'abolir pour faire place au nouveau (6). Le pontife que saint Paul ne connoissoit pas, étoit Ananias, fils de Nébédée, qui, étant en charge quatre ou cinq ans auparavant (7), avoit été envoyé à Rome enchaîné avec d'autres par Quadrat, gouverneur de Syrie, et depuis délivré par la faveur du jeune Agrippa; c'étoit Ismaël, fils de Phabée, qui étoit alors pontife en fonction. Mais Ananias ne laissoit pas d'en conserver le titre et les honneurs, comme Anne du temps de Caïphe (8).

Saint Paul, sachant qu'une partie de ceux qui composoient le sanhédrin étoient pharisiens et

(1) Jos. xx, Antiq. c. 7.
(2) Jos. xx, Antiq. c. 6.
(3) Act. xxi, 30.
(4) Act. xxii.

(1) Dio. lib. 47, p. 300.
(2) Valer. Max. lib. 4, c. 1. Cic. in Verr. l. 5, n. 54
(3) Act. xxiii.
(4) Exod. xxii, 21.
(5) Jos. xv. ant. c. 2; et xx, c. 18, p. 701.
(6) Eus. i, Hist., c. 6.
(7) Jos. xv, Antiq. c. 3, c. 5, p. 692, E, c. 6.
(8) Supr. num. 40.

une partie saducéens, s'écria (1) : Mes frères, je suis pharisien, fils de pharisien ; il s'agit ici de la résurrection des morts. Ces paroles mirent la division entre eux : car les saducéens ne croyoient ni la résurrection, ni anges, ni esprit ; les pharisiens croyoient l'un et l'autre. Ainsi plusieurs s'élevèrent, et disoient : Nous ne trouvons rien de mauvais en cet homme ; si un ange ou un esprit lui a parlé, qu'y trouvet-on à dire? Ils s'échauffèrent tellement les uns contre les autres, que le tribun, craignant qu'ils ne missent saint Paul en pièces, le fit enlever par des soldats et mener à la citadelle. La nuit suivante le Seigneur lui appurut, et lui dit : Courage ; comme tu m'as rendu témoignage à Jerusalem, il faut aussi que tu me le rendes à Rome.

Le lendemain il y eut plus de quarante Juifs qui se présentèrent au pontife et aux sénateurs, et leur dirent (2) : Nous avons fait vœu de ne boire ni ne manger que nous n'ayons tué Paul ; demandez donc au tribun de l'amener dans le conseil comme pour être encore examiné, et avant qu'il approche nous le tuerons. Saint Paul en fut averti par son neveu, fils de sa sœur, et le fit conduire au tribun par un centurion, qui dit : Le prisonnier Paul m'a prié de vous envoyer ce jeune homme, qui a quelque chose à vous dire. Le tribun le prit par la main, le tira à part, et lui demanda quel avis il avoit à lui donner. Le jeune homme lui expliqua la conjuration, et le tribun le renvoya après lui avoir recommandé le secret. Puis il appela deux centurions, et leur commanda de tenir prêts deux cents soldats, pour aller à Césarée avec soixante-dix cavaliers et deux cents archers, et des chevaux pour monter Paul, et partir à trois heures de nuit.

Le tribun craignoit que saint Paul ne fût tué par les Juifs, et qu'on l'accusât de s'être laissé corrompre. C'est pourquoi il l'envoya à Félix, gouverneur de Judée, qui demeuroit à Césarée, et lui écrivit une lettre où il marquoit que ce prisonnier étoit citoyen romain, que les Juifs ne l'accusoient que de questions de leur loi, et que toutefois ils l'avoient voulu tuer. L'ordre du tribun fut exécuté : les soldats menèrent saint Paul de nuit à Antipatride. Le lendemain ils lui laissèrent les cavaliers pour l'escorter pendant le reste du chemin, et s'en revinrent au camp à Jérusalem. Les cavaliers, étant arrivés à Césarée, présentèrent saint Paul au gouverneur, et lui donnèrent la lettre du tribun Lysias. Il s'informa de quelle province étoit le prisonnier ; on lui dit qu'il étoit de Cilicie. Je vous entendrai, dit-il, quand vos accusateurs seront venus ; et il le fit garder dans le palais d'Hérode.

LVI. Saint Paul accusé devant Félix.

Cinq jours après, le pontife Ananias vint à Césarée avec quelques sénateurs, et un orateur nommée Tertullus (1). Ils se présentèrent au gouverneur ; Paul fut cité, et Tertullus, déployant sa rhétorique pour se rendre le juge favorable, commença par un exorde étudié, et dit : La paix que vous nous procurez, et les biens que nous avons reçus par votre sage conduite, attirent de nous, illustre Félix, des sentiments continuels d'une extrême reconnoissance. Mais pour ne pas vous tenir plus longtemps, je vous prie, ayez la bonté de nous écouter en peu de mots. Nous avons trouvé cet homme pernicieux, qui excite par tout le monde des séditions entre les Juifs, étant chef de la secte des Nazaréens, et qui a même voulu profaner le temple. Nous l'avons pris, voulant le juger selon notre loi ; mais le tribun Lysias est survenu, et nous l'a enlevé avec une grande violence, nous renvoyant devant vous. Si vous voulez l'interroger, vous pourrez apprendre la vérité de sa bouche. Les Juifs ajoutèrent que la chose étoit comme Tertullus avoit dit. Le gouverneur fit signe à saint Paul de parler, et il dit : Je me défends de bon cœur, sachant que vous êtes juge de cette nation depuis plusieurs années. Car vous pouvez apprendre qu'il n'y a pas plus de douze jours que je suis allé à Jérusalem faire mes prières. J'avoue que je sers Dieu suivant cette secte, qu'ils traitent d'hérésie, croyant à la loi et aux prophètes, et espérant la résurrection des morts. Je suis venu après plusieurs années apporter des aumônes à ma nation, et des offrandes. Ils m'ont trouvé dans le temple purifié, sans disputer avec personne, ni assembler le peuple, ni exciter aucun tumulte ; et ils ne peuvent rien prouver de ce qu'ils avancent.

Félix remit à les ouïr plus amplement quand le tribun Lysias seroit venu. Cependant il recommanda saint Paul à un centurion, afin qu'il fût gardé honnêtement, et que les siens eussent liberté de le servir. Quelques jours après, il le fit appeler en présence de sa femme Drusille, qui étoit Juive, fille du premier roi Agrippa, et sœur du jeune qui vivoit alors (2). Il l'avoit mariée à Aziz, roi d'Emèse, qui avoit bien voulu se faire circoncire. Félix, gouverneur de Judée, l'ayant vue, en devint amoureux, car elle étoit d'une beauté singulière. Il employa auprès d'elle un Juif de Chypre, nommé Simon, qui faisoit le magicien, et qui lui persuada de quitter le roi Aziz, et d'épouser Félix. Elle y consentit, pour se délivrer de sa sœur Bérénice, qui étoit jalouse de sa beauté ; et, au mépris de sa religion et de son rang, elle épousa Félix païen, et de basse naissance, car il avoit été esclave, et s'étoit élevé par la faveur de Pallas, son frère, affranchi de l'empereur Claude. Saint Paul étant donc en sa présence, lui expliqua la doctrine de Jésus-Christ ; mais,

(1) Act. XXIII, 6. (2) Act. XXXII, 12.

(1) Act. XXIV. (2) Jos. XV, Antiq. c. 5, II Bell. c. 10.

comme il parla de la justice, de la chasteté et du jugement futur, Félix fut épouvanté, et le remit à une autre fois. Il le faisoit ainsi venir souvent pour lui parler, espérant aussi d'en tirer de l'argent; peut-être parce qu'il savoit que saint Paul avoit apporté des sommes considérables pour les aumônes. Le temps de son gouvernement étant fini, on envoya pour lui succéder Portius Festus, et il laissa saint Paul en prison, pour faire plaisir aux Juifs (1). Ce qui n'empêcha pas les principaux de Césarée d'aller à Rome l'accuser, et ce ne fut que par la faveur de Pallas, son frère, qu'il évita la peine des maux qu'il avait faits aux Juifs (2), car il étoit cruel et débauché, comme sont souvent les gens de fortune (3).

LVII. Saint Paul devant Festus.

Festus, étant arrivé dans la province de Césarée, alla trois jours après à Jérusalem, où les chefs des sacrificateurs, et les premiers des Juifs le vinrent solliciter contre saint Paul. Festus leur répondit que ce n'étoit pas la coutume des Romains de condamner quelqu'un sans que ses accusateurs fussent présents, et qu'il eût la liberté de se défendre. Ils lui demandèrent en grâce de le faire amener à Jérusalem, espérant de le tuer par le chemin. Festus répondit qu'on le gardoit à Césarée, et qu'ils y vinssent l'accuser. Après avoir demeuré huit ou dix jours avec eux, il retourna à Césarée. Le lendemain, sans différer, il s'assit sur son tribunal, et fit amener saint Paul. Les Juifs, qui étoient venus de Jérusalem, proposoient contre lui de grandes accusations, qu'ils ne pouvoient prouver; et saint Paul se défendoit, en disant qu'il n'avoit rien fait contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre l'empereur. Festus, désirant favoriser les Juifs, lui dit : Voulez-vous aller à Jérusalem, et que je vous y juge? Paul répondit : Je suis devant le tribunal de César, j'y dois être jugé. Je n'ai point fait de tort aux Juifs; on ne peut me livrer à eux. J'appelle à César. Festus ayant pris l'avis de son conseil, ordonna qu'il iroit à César, puisqu'il y avoit appelé (4). Ainsi saint Paul ne fit point de difficulté d'implorer la puissance séculière, même d'un empereur païen, pour sauver sa vie si importante à l'Eglise (5).

Quelques jours après, Festus reçut une visite du roi Agrippa et de Bérénice, sa sœur (6). Elle avoit épousé Hérode, roi de Chalcide, son oncle, et demeura quelque temps veuve, en mauvaise réputation d'une habitude criminelle avec le jeune Agrippa, son frère. Afin de se justifier, elle se voulut remarier, et persuada à Polémon, roi de Cilicie, de se faire circoncire pour l'épouser. Il le fit, attiré principalement par les richesses de Bérénice. Mais ils ne demeurèrent pas long-temps ensemble; et, quand elle eut quitté Polémon, il quitta aussi la religion judaïque (1). Telle étoit Bérénice, qui vint à Césarée avec Agrippa rendre visite à Festus. Ils y demeurèrent quelque temps; et Festus parla au roi de Paul que Félix avoit laissé prisonnier, et que les Juifs accusoient comme s'il n'eût pas été digne de vivre (2). Toutefois, dit Festus, quand ils ont été en présence, ils ne l'ont accusé d'aucun des crimes que je soupçonnois; mais seulement ils proposoient contre lui des questions de leur religion, et parloient d'un certain Jésus mort, que Paul assuroit être vivant. Je voudrois bien, dit le roi Agrippa, entendre cet homme. Vous l'entendrez demain, dit Festus.

Le lendemain Agrippa et Bérénice vinrent avec grand appareil à l'auditoire de Festus, où se trouvèrent aussi les tribuns et les principaux de la ville (3). On fit venir saint Paul, et Festus dit : J'ai ordonné que cet homme seroit envoyé à l'empereur, parce qu'il a appelé; mais je n'ai rien de certain à en écrire. C'est pourquoi je l'ai fait venir, afin que vous l'entendiez, vous principalement, roi Agrippa. Car il ne me paroît pas raisonnable d'envoyer un prisonnier, sans écrire de quoi il est accusé. En effet, c'étoit la coutume des gouverneurs romains d'écrire à l'empereur le sujet des causes, ou le crime des prisonniers qu'ils lui renvoyoient (4).

Le roi Agrippa dit à saint Paul (5) : On vous permet de parler pour vous. Saint Paul, étendant la main, commença ainsi : Je m'estime heureux, roi Agrippa, d'avoir à me défendre devant vous, qui savez toutes les coutumes et les questions des Juifs. Ensuite il dit comme il avoit toujours suivi la doctrine des pharisiens, et la foi de la résurrection, qu'il avoit été le plus zélé contre le nom de Jésus de Nazareth, et de ses disciples. Il raconte sa conversion et sa prédication, et conclut ainsi (6) : Voilà pourquoi les Juifs m'ont pris dans le temple, et m'ont voulu tuer; mais, appuyé du secours de Dieu, je demeure jusqu'à ce jour, rendant témoignage de la vérité aux grands et aux petits, ne disant que ce qui a été prédit par les prophètes et par Moïse : que le Christ devoit souffrir, qu'il est le premier de la résurrection des morts, qu'il doit annoncer la lumière au peuple et aux gentils.

Comme il parloit ainsi, le gouverneur Festus s'écria à haute voix : Vous n'êtes pas sage, Paul; vous avez perdu l'esprit à force d'étudier. Saint Paul répondit : Je n'ai point perdu l'esprit, illustre Festus; c'est la vérité et la

(1) Act. XXIV, 27.
(2) Jos. XX, Antiq. c. 7.
(3) Tacit. XII. Annal., Suet. Claud., VI, 28.
(4) Act. XV.
(5) Aug. Epist. 50, ad Bonif. n. 28.
(6) Act. XXV, 13.

(1) Jos. XX. Antiq. c. 5.
(2) Act. XXV, 14.
(3) Act. XXV, 23.
(4) L. un. ff. de libell. dimiss.
(5) Act. XXVI.
(6) Act. XXVI, 21.

sagesse qui me font parler. Je parle hardiment devant le roi, qui est instruit de tout ceci, car rien ne s'est fait en cachette. Croyez-vous aux prophètes, roi Agrippa? Je sais que vous y croyez. Agrippa dit à saint Paul : Peu s'en faut que vous ne me persuadiez d'être chrétien. Saint Paul répondit : Je prie Dieu qu'il ne s'en faille rien, et que vous et tous les assistants deveniez aujourd'hui tels que je suis, excepté ces chaînes que je porte. Ils se levèrent tous, et demeurèrent d'accord qu'il étoit innocent, et Agrippa dit à Festus : Vous pouviez le mettre en liberté, s'il n'avoit appelé à l'empereur. Mais il fut résolu qu'il passeroit en Italie.

LVIII. Séditions des Juifs.

Festus trouva la Judée pleine de voleurs, qui pilloient et brûloient impunément les bourgades (1). Les plus terribles étoient les sicaires, ou assassins. Il envoya de la cavalerie et de l'infanterie contre un imposteur, qui avoit attiré du peuple dans les déserts, les séduisant par les vaines promesses de les délivrer de leurs maux. Vers le même temps le roi Agrippa fit bâtir un grand appartement à Jérusalem, dans le palais des Assamonéens, en lieu élevé, qui avoit une fort belle vue sur la ville, en sorte que de sa chambre il voyoit tout ce qui se faisoit dans le temple. Les principaux de Jérusalem le trouvèrent fort mauvais, parce que leurs lois ne permettoient pas que l'on regardât ce qui se passoit dans le temple, principalement les sacrifices. Ils firent donc élever une muraille au-dessus de la salle qui étoit dans le temple du côté du couchant. Cette muraille étoit fort haute, et ôtoit la vue, non-seulement à l'appartement du roi, mais encore à la galerie où les Romains faisoient garde les jours de fête, qui étoit hors le temple, au couchant. Agrippa et Festus furent offensés de cette muraille, et Festus commanda de l'abattre; mais les citoyens de Jérusalem dirent qu'ils ne pourroient vivre si on touchoit aux bâtiments du temple, et demandèrent permission d'envoyer des députés à l'empereur : ce qui leur fut accordé. Ils en envoyèrent dix avec le souverain pontife Ismaël, et Helquias, garde du trésor sacré. Etant arrivés près de l'empereur, ils obtinrent que la muraille demeurât, et cela par le crédit de Popée, femme de Néron, qui étoit favorable aux Juifs; mais l'empereur retint Helquias et Ismaël, comme en otage, et Agrippa donna le pontificat à Joseph, surnommé Cabi, fils de Simon, souverain pontife.

LIX. Voyage de saint Paul en Italie.

Le voyage de saint Paul étant résolu, il fut mis, avec les autres prisonniers, entre les mains d'un centenier, nommé Jules, qui le fit embarquer dans un vaisseau d'Adrumet. Saint Luc et Aristarque de Thessalonique s'embarquèrent avec lui; ils prirent leur route vers l'Asie, et vinrent le second jour à Sidon, où le centurion, qui traitoit saint Paul honnêtement, lui permit de voir ses amis et de se rafraîchir. Delà ils cotoyèrent l'île de Chypre, parce que les vents étoient contraires, et traversèrent en Lycie, où le centenier, trouvant un vaisseau d'Alexandrie qui alloit en Italie, les y fit embarquer. Leur navigation fut lente, et à peine en plusieurs jours purent-ils arriver à Gnide, qui étoit dans une péninsule à l'extrémité de la Carie. Le vent les empêchant de passer outre, ils demeurèrent long-temps à côtoyer l'île de Crète. Le temps n'étoit pas propre pour la navigation, car le jeûne solennel des Juifs étoit passé, c'est-à-dire le dixième du septième mois. Or, la saison la plus fâcheuse sur la mer Méditerranée est vers les équinoxes. Saint Paul les avertit que la navigation devenoit dangereuse, non-seulement pour la charge et le corps du vaisseau, mais pour les personnes mêmes; mais le centenier en croyoit plus le maître du vaisseau et le pilote (1).

Espérant donc de passer l'hiver à Phénix de Lampée, qui étoit une ville de la même île de Crète, du côté du midi, avec un bon port, ils partirent d'un lieu nommé Asson (2), et côtoyoient l'île, ayant le vent favorable pour arriver à Phénix; mais il devint contraire, et les jeta vers une petite île, nommée Cauda, qui est proche de Crète, en sa partie méridionale vers le couchant. Dès lors ils furent accueillis d'une grande tempête, qui les obligea le second jour de faire le jet des marchandises, et le troisième de jeter les agrès du vaisseau. Pendant plusieurs jours ils ne virent ni le soleil ni les étoiles; la tempête continuoit, en sorte qu'ils n'avoient plus d'espérance et ne prenoient point de nourriture. Alors saint Paul se leva au milieu de la compagnie, et dit : Vous deviez me croire et ne point partir de Crète; mais prenez courage, personne ne périra, il n'y aura que le corps du vaisseau; car cette nuit, un ange du Dieu, à qui je suis et que je sers, m'a apparu et m'a dit : Ne crains point, Paul, il faut que tu sois présenté à l'empereur, et Dieu t'a donné tous ceux qui sont avec toi. J'ai confiance en Dieu qu'il en sera ainsi, mais il faut que nous arrivions dans une île.

La quatorzième nuit, comme ils voguoient toujours dans la mer Adriatique, les mariniers crurent apercevoir quelque terre; ils jetèrent la sonde et trouvèrent vingt brasses; un peu plus loin ils en trouvèrent quinze; et, craignant de donner dans des roches, ils jetèrent quatre ancres du côté de la poupe, et attendoient ainsi le jour. Ils mirent ensuite la

(1) Jos. XX Antiq., c. 7.

(1) Act. XXVII. (2) Strab. lib. X, p. 475, A.

chaloupe en mer, sous prétexte de lâcher aussi les ancres de la proue, mais en effet pour s'enfuir. Saint Paul s'en aperçut, et dit au centenier et aux soldats : Si ces gens ne demeurent dans le vaisseau, vous ne pouvez vous sauver. Les soldats coupèrent les cordes de la chaloupe et la laissèrent aller. A la pointe du jour, saint Paul les prioit de manger, leur représentant que c'étoit le quatorzième jour qu'ils demeuroient sans rien prendre, et les assurant qu'ils ne perdroient pas un cheveu. Il prit du pain tout le premier, et, ayant rendu grâces à Dieu devant tout le monde, il le rompit et le mangea. Tous prirent courage et mangèrent. Ils étoient en tout deux cent soixante-seize personnes. Après s'être rassasiés, ils jetèrent leur blé pour soulager encore le vaisseau. Le jour étant venu, ils ne reconnoissoient point la terre qui étoit proche, et songeoient seulement à se mettre à la rade d'une baie qu'ils voyoient. Ils se laissèrent aller au gré du vent, et échouèrent sur une arête où la proue demeura enfoncée, tandis que la mer emportoit la poupe. Les soldats étoient d'avis de tuer les prisonniers, de peur que quelqu'un ne se sauvât à la nage; mais le centenier, voulant conserver saint Paul, l'empêcha, et commanda que ceux qui pouvoient nager se jetassent les premiers en mer; les autres se sauvèrent sur des planches et sur les débris du vaisseau, et enfin tous arrivèrent à terre.

LX. Saint Paul à Malte, puis à Rome.

C'étoit l'île de Malte, où les barbares, c'est-à-dire les naturels du pays, les reçurent fort humainement (1). Ils leur allumèrent du feu pour les sécher de la pluie et les réchauffer, et saint Paul ramassa du menu bois pour mettre sur le feu; mais la chaleur en fit sortir une vipère qui le saisit. Les barbares, voyant cet animal pendu à sa main, disoient entre eux : Il faut que ce soit quelque meurtrier, puisque, après qu'il s'est sauvé de la mer, la vengeance divine ne le laisse pas vivre. Mais saint Paul ne fit que secouer la main, la vipère tomba dans le feu et il ne sentit aucun mal. Les barbares l'observèrent long-temps, croyant qu'il alloit enfler et tomber mort; enfin, voyant qu'il ne lui arrivoit aucun accident, ils changèrent de sentiment et disoient que c'étoit un dieu. Un Romain, nommé Publius, le premier de l'île, avoit des terres en ces quartiers-là, où il reçut saint Paul et sa compagnie, et les traita bien pendant trois jours. Saint Paul guérit le père de ce Publius, qui étoit malade de la fièvre et de la dyssenterie; ensuite de quoi tous les malades de l'île venoient le trouver et il les guérissoit. Cela leur attira de grands honneurs; et, quand ils s'embarquèrent, on leur fournit les provisions nécessaires.

(1) Act. xxviii.

Après que saint Paul eut demeuré trois mois à Malte, il s'embarqua avec sa compagnie dans un vaisseau d'Alexandrie, qui y avoit passé l'hiver, qui portoit le nom de Castor et de Pollux (1). Ils mouillèrent d'abord à Syracuse, où ils demeurèrent trois jours; delà, côtoyant la Sicile, ils vinrent à Rège, où ils demeurèrent un jour, et le lendemain, ayant le vent favorable, ils arrivèrent à Pouzole. Là, ils trouvèrent des chrétiens qui les retirèrent sept jours chez eux. Ils allèrent par terre à Rome, d'où les chrétiens, ayant appris leur venue, vinrent au-devant, les uns jusqu'à Forum Appii, qui étoit à cinquante milles, d'autres aux trois Tavernes, qui étoit à trente-trois milles. On l'appelle aujourd'hui Cisterno. Saint Paul, voyant ces chrétiens, rendit grâces à Dieu, et prit courage. Il arriva à Rome, accompagné de saint Luc et d'Aristarque. On lui permit de demeurer en son particulier avec le soldat qui le gardoit, et qui le suivoit toujours attaché avec lui à une longue chaîne; car les Romains faisoient ainsi garder ceux qui n'étoient pas renfermés dans une prison (2).

Trois jours après que saint Paul fut arrivé, il assembla les principaux des Juifs, et leur déclara qu'il n'étoit point venu accuser sa nation, mais qu'il avoit appelé à l'empereur pour se retirer des mains des Juifs de Jérusalem : Et c'est, dit-il, à cause de l'espérance d'Israel que je porte cette chaîne (3). Les Juifs lui répondirent que l'on ne leur avoit rien mandé de Judée contre lui; mais, ajoutèrent-ils, nous vous prions de nous expliquer vos sentiments, car nous savons que cette secte est combattue partout (4). Ils prirent jour, et vinrent en grand nombre à son logis. Il leur parla depuis le matin jusqu'au soir, leur expliquant l'Evangile, et leur prouvant par Moïse et par les prophètes le mystère de Jésus-Christ. Une partie le crurent, et ils se retirerent divisés et disputant entre eux. Saint Paul leur reprocha leur endurcissement, par les paroles du prophète Isaïe (5), et leur déclara que les gentils recevroient la grâce à leur refus. Il demeura deux ans entiers à Rome, dans un logement qu'il avoit loué, où il recevoit tous ceux qui le venoient trouver, et enseignoit la doctrine de Jésus-Christ en toute liberté et sans obstacle (6). Ainsi finit l'histoire des actes des apôtres, écrite par saint Luc, disciple de saint Paul et compagnon de ses voyages. Il prêcha l'Evangile en Dalmatie, en Gaule, en Italie, en Macédoine. Il garda le célibat, vécut jusqu'à quatre-vingt-quatre ans, et mourut à Patras en Achaïe.

(1) Act. xxviii, 11.
(2) Jos. xviii Ant., p.634. D. Seneca, ep. 5, v. Grot. hic.
(3) 17.
(4) 23.
(5) Isa. vi, 9.
(6) Hier. script. Epiph. hær 51, n.11, baud. de dedic. serm. 17.

LIVRE DEUXIÈME.

I. Épître aux Philippiens.

Pendant le séjour que saint Paul fit à Rome, Onésiphore d'Éphèse le chercha avec grand soin, et, l'ayant trouvé, lui donna du soulagement, sans avoir honte de ses chaînes (1). Épaphrodite lui apporta aussi du secours et de l'argent, de la part des chrétiens de Philippi en Macédoine, dont il étoit l'apôtre (2), comme saint Paul le nomme, c'est-à-dire l'évêque. Il tomba malade et fut à la mort, et la nouvelle en fut portée en Macédoine. C'est pourquoi, quand il fut guéri, saint Paul se pressa de le renvoyer pour la consolation des fidèles (3). Il le chargea d'une lettre qui portoit en tête, avec son nom, celui de Timothée qui par conséquent étoit alors à Rome (4). Elle étoit adressée aux fidèles de Philippi, avec les évêques et les diacres. Soit que par le nom d'évêques, saint Paul entende ceux que nous appelons prêtres, comme par celui d'apôtre il entend l'évêque, soit qu'il entende les évêques des villes voisines (5). Il leur marque le progrès que fait l'Evangile à Rome par sa présence. Que ses chaînes et la cause de sa prison sont connues dans le palais et partout ailleurs (6). En effet, par cette lettre même, il paroît qu'il y avoit des fidèles de la maison de l'empereur (7). Il ajoute que ses chaînes avoient donné de la confiance à plusieurs des frères pour prêcher la parole de Dieu plus hardiment (8). Les uns, dit-il, le font par une charité sincère, sachant que je suis établi pour la défense de l'Evangile; d'autres prêchent par envie et par esprit de contradiction, croyant rendre mes chaînes plus pesantes; mais qu'importe, pourvu que l'on fasse connoître Jésus-Christ, soit par occasion, soit par un véritable zèle (9). Il ajoute que, quelque désir qu'il ait d'aller à Jésus-Christ, il sait qu'il demeurera encore pour leur utilité (10), et les exhorte à l'union et à l'humilité, par l'exemple de Jésus-Christ (11).

(1) 2 Tim. I, 17.
(2) Phil. II, 25; IV, 10, 18.
(3) Theod. in Phil. II, 25.
(4) Phil. I, 1.
(5) Theod. ibid.
(6) Phil. I, 12, 13.
(7) Phil. IV, 22.
(8) I, 14.
(9) 25.
(10) II, 5.
(11) II, 10.

J'espère, dit-il ensuite, vous envoyer bientôt Timothée, afin que je sois consolé en apprenant de vos nouvelles. Car je n'ai personne dont les sentiments soient si conformes aux miens, et qui prenne soin de vous d'une affection si sincère. Car tous cherchent leurs intérêts, et non pas ceux de Jésus-Christ. Voyez-en la preuve, en ce qu'il m'a servi dans le ministère de l'Evangile, comme un fils serviroit son père. J'espère donc vous l'envoyer sitôt que j'aurai vu comment iront mes affaires; et je me confie en Notre Seigneur d'aller bientôt vous trouver moi-même. Cependant j'ai cru nécessaire de vous envoyer Épaphrodite pour votre consolation et pour la sienne. Recevez-le avec toute la joie possible, et rendez honneur à ceux qui lui ressemblent. Car il a été jusqu'à la mort pour l'ouvrage de Jésus-Christ, et a exposé sa vie pour me rendre le service que vous ne pouviez me rendre.

Parlant de faux apôtres, il dit (1): Prenez garde aux chiens, aux mauvais ouvriers, aux faux circoncis. Car c'est nous qui sommes la véritable circoncision. Et encore (2): Il y en a plusieurs, comme je vous ai dit souvent, et vous le dis encore en pleurant, qui sont ennemis de la croix de Jésus-Christ, dont la fin est la perdition, dont le Dieu est leur ventre, qui font gloire de leur confusion, qui n'ont que des pensées terrestres. Il parle des Juifs et des hérétiques, qui disoient que Jésus-Christ n'avoit été crucifié qu'en apparence, comme Simon, le magicien, et Cerinthe (3). Car il distinguoit Jésus du Christ, et disoit que Jésus avoit été crucifié, mais que le Christ étoit impassible. C'est pourquoi l'apôtre dans cette épître relève tant le mystère de la croix. Soyez, dit-il encore (4), mes imitateurs, et observez ceux qui se conduisent suivant le modèle que nous vous avons donné. Car les apôtres montroient quelle devoit être la vie chrétienne, par leurs exemples, encore plus que par leurs discours.

Il s'adresse à quelques personnes particulières, en ces termes (5): Je prie Evodia, et je conjure Syntique, d'avoir les mêmes senti-

(1) Phil. III, 2.
(2) Phil. III, 18.
(3) Iren. l. I, c. 2, in fine. 25. Epiph. hær. 28, n. 1.
(4) Phil. II, 18; III, 17.
(5) IV, 2, 3.

ments en Notre Seigneur. Je vous prie aussi, fidèle compagnon de mes travaux, aidez celles qui ont travaillé avec moi pour l'Evangile, avec Clément, et avec les autres qui m'ont aidé, et dont les noms sont écrits au livre de vie. C'est saint Clément qui gouverna depuis l'église romaine. Saint Paul finit (1), en remerciant encore les Philippiens du secours qu'ils lui avoient envoyé par Epaphrodite, dont toutefois il se réjouit plus pour l'avantage spirituel qui leur en revient que pour son utilité temporelle. Puis il ajoute : Vous savez que dès le commencement de ma prédication en Macédoine, aucune église n'a fourni à ma dépense que vous seuls. Car vous m'avez envoyé par deux fois du secours à Thessalonique.

II. Épître à Philémon.

Tandis que saint Paul étoit à Rome, un esclave, nommé Onésime, le vint trouver. Il étoit Phrygien, et appartenoit à Philémon, citoyen de la ville de Colosse, située sur le fleuve Lycus, assez près du lieu où il entre dans le Méandre, et voisine d'Hiérapolis et de Laodicée (2). Philémon étoit disciple de saint Paul, illustre entre les chrétiens par sa charité et par sa libéralité ; c'étoit chez lui que l'Eglise s'assembloit. Son esclave Onésime l'avoit volé, et s'étoit enfui. Il arriva à Rome, et vint trouver Saint Paul, qu'il savoit être ami de son maître. Saint Paul le convertit : non-seulement il le fit repentir de sa faute, mais il le fit chrétien, et, lui trouvant du talent et du mérite, il le retint quelque temps auprès de lui pour le servir pendant sa prison. Ensuite il le renvoya à son maître avec Tychique qu'il envoyoit à l'église de Colosse (3), et qu'il chargea de deux lettres, l'une à l'église de Colosse, l'autre à Philémon en particulier. Ces deux lettres furent donc écrites à Rome vers ce même temps.

L'épître à Philémon est si courte et si belle, qu'il vaut mieux l'insérer ici tout entière. Paul, prisonnier de Jésus-Christ et frère de Timothée : A notre cher Philémon, qui travaille avec nous à l'œuvre de Dieu ; à notre chère Appia, à Archippe compagnon de nos combats, et à l'Eglise, qui est dans votre maison ; la grâce et la paix soient avec vous de la part de Dieu, notre père, et de Notre Seigneur Jésus-Christ. Je me souviens de vous sans cesse dans mes prières, et je rends grâce à mon Dieu de ce que j'apprends quelle est votre foi et votre charité envers Jésus-Christ et envers tous les Saints, et combien la libéralité que votre foi vous inspire se fait connoître par toutes les bonnes œuvres que vous faites pour Jésus-Christ. Car, mon frère, votre charité nous a donné une grande joie et une grande consolation, de ce que par votre moyen les saints ont le cœur soulagé. C'est pourquoi, bien que j'aie en Jésus-Christ une entière liberté de vous ordonner une chose convenable, la charité me fait plutôt user de prières, étant tel que je suis, Paul vieillard, et maintenant encore prisonnier de Jésus-Christ. Or, la prière que je vous fais est pour mon fils Onésime, que j'ai engendré dans mes chaînes, qui vous a été autrefois inutile, mais qui maintenant nous est utile, à vous et à moi. Je vous le renvoie, et je vous prie de le recevoir comme mon cœur. J'avois désiré de le retenir auprès de moi, afin qu'il me servît à votre place dans les chaînes que je porte pour l'Evangile. Mais je n'ai rien voulu faire sans votre avis, afin que votre bonne œuvre ne soit pas nécessaire, mais volontaire. Car peut-être qu'il est éloigné de vous pour un peu de temps, afin que vous le receviez pour l'éternité ; non plus comme un esclave, mais, au lieu d'un esclave, un frère qui m'est fort cher : combien plus à vous, à qui il appartient selon le monde et selon le Seigneur ? Si vous me considérez donc comme uni à vous, recevez-le comme moi-même. Que s'il vous a fait quelque tort, ou s'il vous doit quelque chose, je satisferai pour lui. Moi Paul, je l'écris de ma main ; c'est moi qui vous le rendrai, pour ne pas dire que vous vous devez vous-même à moi. Oui, mon frère, donnez-moi cette joie en Notre Seigneur, donnez à mon cœur ce soulagement en Notre Seigneur. Je vous écris, persuadé de votre obéissance, sachant que vous ferez même plus que je ne dis. Préparez-moi aussi un logement, car j'espère que par vos prières Dieu me donnera à vous. Epaphras, qui est comme moi dans les chaînes pour Jésus-Christ, vous salue. Marc aussi, Aristarque, Demas et Luc, qui partagent le travail avec moi. La grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. Amen.

Appia semble être la femme de Philémon, et Archippe l'évêque de Colosse. Saint Paul se nomme vieillard : ce qui fait voir qu'il n'étoit pas si jeune à sa conversion que quelques-uns ont cru, car il n'y avoit pas trente ans depuis. La charité mêlée à l'autorité, en un mot, l'éloquence du cœur paroît en cette lettre, autant ou plus qu'en aucune autre. Aussi eut-elle son effet : Philémon pardonna à Onésime, et le mit en liberté ; et Onésime fit un tel progrès dans la vertu, qu'il fut évêque d'Ephèse après Timothée (1). L'Eglise l'honore comme martyr le seizième février.

III. Épître aux Colossiens.

Les Colossiens avoient été instruits par Epaphras, que l'on compte pour leur premier évêque, et qui avoit aussi pris soin de l'église de Laodicée et de celle de Hiérapolis, car ces trois

(1) IV, 10. D. Plin. l. v, c. ult.
(2) Strab. lib. XII, p. 576. (3) Coloss. IV, 7.

(1) Ignat. Epist. ad Eph.

villes étoient voisines en Phrygie (1). Saint Paul n'y avoit point été, et ces trois églises ne connoissoient point son visage (2). Epaphras étoit alors avec lui prisonnier à Rome, et Archippe étoit évêque de Colosse (3) ; mais il s'y méloit, comme ailleurs, de faux apôtres qui, par de vains discours de philosophie humaine, et sous prétexte de fausses révélations, vouloient les assujettir au culte des anges (4). Car les Juifs disoient que les astres avoient des anges qui y étoient attachés pour les faire mouvoir, et confondoient la milice spirituelle du ciel avec la milice sensible, qui sont les astres, suivant le langage de l'ancien Testament. Ils en observoient donc curieusement le cours, particulièrement de la lune, et régloient les commencements des mois, et toutes leurs fêtes, sur son apparition visible (5), retombant insensiblement dans l'ancienne idolâtrie de leurs pères (6).

D'ailleurs Cérinthe élevoit extrêmement les anges, qu'il disoit être les auteurs de la nature, et comptoit le Dieu des Juifs pour un d'entr'eux (7). Il les mettoit bien au-dessus de Jésus-Christ, qu'il ne tenoit que pour un pur homme, et se fondoit sur de prétendues révélations (8). Il vouloit aussi assujettir les chrétiens à la circoncision et aux cérémonies de la loi. Ainsi ces faux apôtres entretenoient les fidèles dans une crainte basse, leur marquant encore des distinctions de viandes, et des choses immondes, et leur disant (9) : Gardez-vous de goûter de ceci, ou de toucher de cela : ce qui n'étoit qu'une contrainte extérieure, sans mortification effective. C'étoit apparemment le premier levain de l'hérésie des montanistes, qui parut principalement en Phrygie, et en prit le nom. Saint Paul ayant appris ce qui se passoit chez les fidèles de Colosse, leur écrivit pour les fortifier contre toutes ces tentations.

En tête de cette épître il nomme Timothée, comme dans l'épître à Philémon, et fait à la fin les recommandations des mêmes personnes qui étoient avec lui à Rome ; dans celle-ci il insiste principalement sur la grandeur de Jésus-Christ. Il dit qu'il est l'image de Dieu invisible (10), le premier né avant toute créature ; que par lui ont été faites toutes les choses célestes, terrestres, visibles et invisibles, trônes, dominations, principautés, puissances ; qu'il est le chef du corps de l'Eglise, le principe, le premier né d'entre les morts ; enfin, que la plénitude de la divinité habite en lui réellement. Il défend de condamner personne sur la distinction des viandes (11), ni sur l'observation des fêtes de la nouvelle lune ou du sabbat (1), parce que ces cérémonies étoient des ombres des choses futures dont Jésus-Christ est le corps. Il dit que, dans le nouvel homme réparé par Jésus-Christ, il n'y a plus de distinction de gentil, de Juif, de circoncis, d'incirconcis, de barbare, de Scythe, d'esclave, de libre, mais que Jésus-Christ est tout en tous (2). Il les exhorte à s'instruire et s'avertir par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, et à diriger toutes leurs actions et leurs paroles au nom de Jésus-Christ (3).

A la fin de l'épître il dit (4) : Pour ce qui me regarde, vous apprendrez tout de Tychique, notre cher frère, fidèle ministre du Seigneur qu'il sert avec moi. Je l'ai envoyé vers vous, afin qu'il sache en quel état vous êtes, et qu'il vous console avec le cher et fidèle frère Onésime, qui est d'entre vous. Ils vous diront tout ce qui se passe ici. Aristarque, captif avec moi, vous salue, et Marc, cousin de Barnabé, que l'on vous a recommandé ; recevez-le s'il va vers vous. Jésus, surnomme Juste, vous salue aussi. Ces trois sont du nombre des circoncis, et les seuls qui m'aident pour le royaume de Dieu. Ils m'ont fort soulagé. Epaphras, qui est d'entre vous, vous salue aussi. C'est un serviteur de Jésus-Christ, qui a toujours eu grand soin de demander en ses prières que vous soyez fermes dans la perfection et la soumission à la volonté de Dieu. Car je lui rends témoignage de la peine qu'il se donne pour vous et pour ceux de Laodicée et d'Hiérapolis. Le médecin Luc, qui m'est très-cher, et Demas, vous saluent. Saluez les frères de Laodicée, et Nymphas, et l'Eglise qui est chez lui ; et, après que cette lettre aura été lue chez vous, faites-la lire en l'eglise de Laodicée, et lisez aussi celle de Laodicée. Dites à Archippe qu'il prenne garde au ministère qu'il a reçu du Seigneur, et qu'il l'accomplisse. Ce sont ces paroles qui font croire qu'Archippe étoit l'évêque de Colosse, ou du moins un des principaux du clergé (5). L'apôtre continue : La salutation est de ma main. Souvenez-vous de mes chaînes. La grâce soit avec vous. Amen. Ainsi finit l'épître aux Colossiens.

IV. Épître aux Éphésiens.

Si saint Paul a écrit aux Laodiciens, l'épître est perdue, et même les anciens en ont rejeté une qui passoit sous ce titre ; mais il y en a qui ont entendu que c'étoit une lettre écrite à saint Paul par l'église de Laodicée (6). Quelques-uns ont donné ce titre des Laodiciens à celle qui porte aujourd'hui celui des Ephésiens (7). Quoi qu'il en soit, l'épître aux Ephé-

(1) Col. I, 17.
(2) Martyrol. 19, jul.
(3) Col. IV, 13. Col. II, 1. Philem. 23.
(4) Ambr. in Coloss.
(5) Luc. II, 13. Deuter. XVII, 3.
(6) Hier. ep. 151, ad Algas. q. 10.
(7) Tertull. præscr. 48.
(8) Theod. 2 hær. fab. c. a. Epiph. hær. 28, n. 1, 2.
(9) Coloss. II, 21.
(10) Col. I, 15, 16.
(11) II, 9.

(1) II, 16.
(2) III, 11.
(3) III, 16.
(4) Col. IV, 7.
(5) Chrysost. in ep. ad Philem. init.
(6) Hier. de script. in Paul.
(7) Chrys. hom. 12, in Col. IV, 16. Theodor. in Col. init.

siens fut écrite vers ce même temps de Rome, où saint Paul étoit dans les chaînes, et envoyée par le même Tychique qui fut chargé de l'épître aux Colossiens. L'apôtre relève de même en celle-ci la grandeur de Jésus-Christ, qui est, dit-il (1), au-dessus de toute principauté, puissance, vertu et domination. Il insiste sur la grâce de la vocation purement gratuite, principalement à l'égard des gentils, à qui cette épître semble particulièrement adressée; et il explique le mystère de leur vocation. Il marque les différentes grâces que Jésus-Christ a répandues sur son église, et dit qu'il a fait les uns apôtres, les autres prophètes, les autres évangélistes, les autres pasteurs et docteurs (2). Les trois premiers noms marquent les grâces qui accompagnoient la mission extraordinaire pour l'établissement de l'Eglise; les pasteurs et les docteurs sont ceux qui doivent régulièrement la conduire dans toute la suite des siècles, c'est-à-dire les évêques et les prêtres.

En cette même épître, l'apôtre dit, en parlant du mariage: C'est un grand sacrement; je dis en Jésus-Christ et en l'Église (3), parce que l'union de l'homme et de la femme, suivant l'institution divine, est l'image de l'amour parfait de Jésus-Christ pour son Eglise. Il y parle souvent de ses chaînes. Il y fait mention de Tychique, à peu près en mêmes paroles que dans l'épître aux Colossiens (4). Afin, dit-il, que vous sachiez l'état où je suis et ce que je fais, je vous envoie exprès Tychique, notre cher frère et fidèle ministre du Seigneur. Il fut donc chargé de l'une et de l'autre lettre : et en effet c'étoit son chemin de passer à Ephèse pour aller à Colosse et à Laodicée.

V. Saint Marc et l'église d'Alexandrie.

Cependant saint Marc gouvernoit l'église d'Alexandrie. Cette ville étoit comptée pour la seconde du monde après Rome; mais elle étoit la première pour le commerce, à cause de la commodité de son port, à l'une des embouchures du Nil (5). Les marchandises précieuses des Indes y venoient par la mer Rouge; et Alexandrie les communiquoit à toute la mer Méditerranée. C'étoit donc une ville très-riche, très-magnifiquement bâtie et très-peuplée. Outre les Grecs issus des premiers citoyens macédoniens, que les Ptolomée y avoient établis (6), il y avoit un grand nombre d'Egyptiens naturels, si attachés à leurs anciennes superstitions, qu'ils auroient plutôt souffert toutes sortes de tourments que de faire mal à un ibis, un aspic, un chat ou un crocodile, qu'ils tenoient pour animaux sacrés (7). Il y avoit aussi à Alexandrie un très-grand nombre de Juifs, et des étrangers de tous pays, non-seulement de Syrie, de Lybie, de Cilicie, des Ethiopiens, des Arabes, mais encore des Bactriens, des Scythes, des Perses, et des Indiens attirés par le commerce. Saint Marc y assembla une église très-nombreuse, dont il est à croire que les Juifs firent d'abord la meilleure partie, principalement les thérapeutes.

(1) Eph. I, 21.
(2) IV, 11.
(3) V, 32.
(4) III, 1; IV, 1; VI, 20; Eph. VI, 21; Col. IV, 7.
(5) Herodien, liv. VII.
(6) Strab. lib. VII, p. 791.
(7) Cic. 5, Tuscul.

VI. Thérapeutes.

On nommoit ainsi en grec ceux qui s'appliquoient à la vie contemplative, soit à cause du soin qu'ils prenoient de leurs âmes, soit à cause qu'ils servoient Dieu, car *therapeuin* signifie l'un et l'autre (1). Ils s'engageoient à ce genre de vie, non par coutume, ou par l'exhortation de quelqu'un, mais par leur choix. Ils quittoient leurs biens, les laissant à leurs parents ou à leurs amis; ils quittoient même leur pays. Il y en avoit en divers endroits du monde, mais en Egypte plus qu'ailleurs, et principalement vers Alexandrie : par où l'on voit qu'ils étoient différents des esséniens, qui ne se trouvoient qu'en Palestine, et dont la vie étoit plus active. Les thérapeutes habitoient principalement un lieu commode et sain, près du lac Méris, où on les envoyoit de tous côtés (2). Ils fuyoient les villes, et demeuroient à la campagne en des jardins écartés. Leurs maisons étoient séparées pour mieux garder la solitude, mais non pas éloignées, afin qu'ils pussent se défendre des voleurs, et vivre en société. Ces maisons étoient simples, et n'avoient que le nécessaire pour les mettre à couvert du chaud et du froid. Chacun y avoit son oratoire, qu'ils nommoient *semneion* ou *monasterion*, destiné à la méditation, aux chants et aux exercices de piété.

La tempérance passoit chez eux pour le fondement des vertus (3); ils ne buvoient ni ne mangoient qu'après le soleil couché, donnant tout le jour à l'étude, et la nuit seulement aux soins du corps. Quelques-uns ne mangeoient qu'une fois en trois jours, d'autres une fois en six jours. Leur nourriture n'étoit que du pain, à quoi les plus délicats joignoient du sel et de l'hyssope; ils ne buvoient que de l'eau; leurs habits étoient simples; l'hiver ils portoient un gros manteau, l'été un habit plus léger ou un linge; ils fuyoient en tout la vanité, comme fille du mensonge (4).

Il prioient deux fois le jour : le matin et le soir; tout l'intervalle s'employoit à la lecture et à la méditation (5). Leur lecture étoit les livres sacrés, où ils cherchoient continuellement des allégories, en quoi ils suivoient le chemin tracé par les anciens chefs de leur secte, dont ils lisoient aussi les écrits; ils composoient des cantiques et des hymnes de di-

(1) Philo de vita contemp.
(2) Ibid. p. 892, E.
(3) P. 894, C.
(4) P. 900, D.
(5) P. 893, C.

verses mesures et sur divers chants ; ils pensoient à Dieu continuellement, et même en dormant ils avoient des songes pieux. Le jour du sabbat ils s'assembloient dans un oratoire commun, séparé en deux par une muraille de deux ou trois coudées de haut, afin que les femmes fussent séparées des hommes, et pussent ouïr l'instruction sans être vues. Là, ils étoient assis de rang selon leur âge, les mains cachées, la droite sur la poitrine, la gauche au-dessous. Le plus ancien et le plus instruit s'avançoit et leur parloit ; son regard étoit doux, sa voix modérée, son discours solide et sans ornement. Tous écoutoient en grand silence ; et s'ils témoignoient leurs sentiments, c'étoit seulement par quelques signes des yeux et de la tête.

Leur principale fête étoit, après sept semaines, le cinquantième jour, c'est-à-dire la Pentecôte (1). Celui qui en avoit la charge à son tour les avertissoit, et ils s'assembloient vêtus de blanc, pour prier et manger ensemble avec joie. Etant debout, rangés modestement, ils levoient les yeux et les mains au ciel, et prioient Dieu que leur festin lui fût agréable. Les femmes y étoient admises, mais c'étoient des vierges, la plupart âgées ; elles se mettoient à gauche, et les hommes à droite ; après la prière ils se couchoient sur des nattes de jonc, un peu relevées pour appuyer le coude. En ce festin ils n'étoient pas rangés selon l'âge, mais selon l'ordre de la réception ; on y gardoit un tel silence, que pas un n'osoit même respirer trop fort. Cependant, quelqu'un d'entre eux proposoit une question de l'Ecriture-Sainte, et l'expliquoit simplement, mais à loisir, et d'une manière propre à inculquer sa doctrine. Les auditeurs étoient attentifs, et marquoient par un signe de tête, un regard ou un geste, s'ils avoient bien entendu ou s'ils doutoient. L'explication étoit allégorique, car ils regardoient ce sens comme l'âme de l'Ecriture, et la lettre comme le corps.

Le discours fini, tous y applaudissoient ; celui qui avoit parlé se levoit, et commençoit à chanter un ancien cantique, ou un nouveau qu'il avoit composé. Tous les autres écoutoient paisiblement, et répondoient à la fin, les femmes aussi bien que les hommes. Le cantique achevé, ceux qui les servoient apportoient les tables ; c'étoient des jeunes gens choisis ; ils ne portoient point de ceintures comme dans les festins profanes, mais leurs tuniques étoient abattues ; les tables n'étoient chargées que de leur nourriture ordinaire, du pain levé, du sel et de l'hyssope, et en ce festin on ne buvoit que de l'eau ; seulement on en donnoit de chaude aux plus délicats d'entre les vieillards. Après le repas, ils se levoient tous ensemble au milieu de la salle, et faisoient deux chœurs, un d'hommes et un de femmes, dont chacun étoit conduit par la personne la plus honorable, et qui chantoit le mieux ; ils chantoient divers cantiques en l'honneur de Dieu, tantôt tous ensemble, tantôt alternativement ; et cependant ils gesticuloient des mains, ils dansoient, et paroissoient transportés selon ce que demandoient les chants ou les parties du cantique ; ensuite ils s'unissoient en une seule danse, à l'imitation de celle du passage de la mer Rouge (1). Les voix graves des hommes, mêlées avec les voix aiguës des femmes, formoient un agréable concert.

(1) P. 899, B.

Toute la nuit qui précédoit la fête se passoit ainsi, et ils se trouvoient plus éveillés à la fin que quand ils s'étoient assemblés. Ils étoient tournés vers l'Orient ; et, quand ils voyoient lever le soleil, ils levoient les mains au ciel, demandoient un jour heureux, et prioient Dieu de leur donner la vérité et un esprit capable de l'entendre. Après ces prières, chacun se retiroit chez soi, et recommençoit ses exercices ordinaires : telle étoit la vie des Juifs, nommés thérapeutes selon Philon, qui vivoit à Alexandrie peu d'années avant que saint Marc y fondât une église chrétienne.

Or, soit que les thérapeutes aient embrassé la foi de Jésus-Christ ou non, il est certain que, dès le temps de saint Marc, il y avoit plusieurs chrétiens que le désir de vivre plus parfaitement que le commun portoit à se retirer à la campagne, dans le voisinage d'Alexandrie, et à demeurer enfermés dans des maisons, priant, méditant l'Ecriture-Sainte, travaillant de leurs mains, et ne prenant leur nourriture qu'après le soleil couché. Saint Marc, ayant fondé et gouverné cette église et plusieurs autres en Egypte et dans les pays voisins, mourut la huitième année de Néron (2), soixante-deuxième de J.-C. (3). A sa place fut évêque d'Alexandrie Anien, homme pieux et admirable en tout, qui gouverna cette église pendant vingt-deux ans (4).

VII. Épître aux Hébreux.

Saint Paul étoit toujours à Rome, et l'on croit que ce fut en ce temps qu'il écrivit l'épître aux Hébreux. La tradition de l'Eglise nous apprend que cette épître est de lui, et elle est parfaitement conforme aux autres, quant aux pensées et au fond de la doctrine (5). Mais le style, moins sublime et moins vif, nous peut faire croire, avec quelques anciens, que saint Paul ne la dicta pas mot à mot ; que quelqu'un de ses disciples, soit saint Luc, soit saint Clément, soit saint Barnabé, l'écrivit par son ordre, et que saint Paul l'ayant lue, l'approuva et la souscrivit ; ou que saint Paul l'ayant écrite en syriaque, un disciple la tra-

(1) Ex. xv, 20.
(2) Cass. II, instit. c. 5 ; Collat., XVIII, c. 5.
(3) Eus. II. Hist. c. 24. Hier. de script.
(4) Eus. chron. an. 63.
(5) Conc. Carth. III, c. 47.

duisit en grec (1). On remarquoit une grande conformité entre le style des actes écrits par saint Luc et celui de cette épître. Saint Paul n'y met point son nom de peur de choquer les Juifs, à qui il étoit odieux, et les rebuter dès le premier mot, outre qu'il laissoit à Jésus-Christ l'honneur d'être l'apôtre des Juifs, et prenoit pour lui en particulier le titre d'apôtre des gentils.

D'abord il relève la dignité de Jésus-Christ au-dessus de tous les prophètes et des anges mêmes, prouvant tout par l'autorité de l'Écriture (2). Il montre qu'il est autant au-dessus de Moïse que le fils est au-dessus du serviteur (3); qu'il y a un autre sabbat et un autre repos à espérer, après celui dont les Juifs avoient joui dans la possession de la terre promise (4); que Jésus-Christ est le véritable pontife choisi de Dieu suivant la promesse, selon l'ordre de Melchisédec, plus ancien et plus excellent que l'ordre d'Aaron (5); d'où s'ensuit le changement de la loi cérémoniale, fondée sur le sacerdoce lévitique, et l'établissement d'une alliance plus parfaite, qui met les lois de Dieu dans l'esprit des fidèles, et les écrit dans leur cœur, comme il l'avoit promis (6). Il montre l'imperfection du tabernacle, des cérémonies de l'ancienne loi, et même des sacrifices, qui n'étoient que des ombres de la vérité (7), au lieu que Jésus-Christ est la vraie et unique victime, qui a effacé pour toujours nos péchés; et sa mort est le seul sacrifice qui n'a plus besoin d'être recommencé, étant parfaitement suffisant pour réconcilier les hommes avec Dieu (8). Il insiste ensuite sur la nécessité de la foi, rapportant l'exemple de tous les saints de l'ancien Testament, que la foi avoit rendus tels (9) : voilà le sommaire de la doctrine de l'apôtre dans l'épître aux Hébreux.

A la fin il leur recommande de se souvenir de leurs pasteurs défunts, d'imiter leur foi et leur heureuse mort (10); de ne se pas laisser détourner par des doctrines diverses et étrangères; de se fonder sur la grâce, et non sur la distinction des viandes, qui n'est d'aucune utilité. Nous avons, ajoute-t-il, un autel dont ceux qui servent au tabernacle n'ont pas le pouvoir de manger (11), car personne ne mangeoit les victimes dont le sang étoit porté dans le sanctuaire pour l'expiation des péchés (12). Les chrétiens avoient donc dès lors un sacrifice qui leur étoit propre, et dont la victime ne pouvoit être que le corps de Jésus-Christ, car nous le mangeons, quoiqu'il soit offert pour le péché (1). Saint Paul recommande ensuite l'aumône, et l'obéissance aux pasteurs. Après la conclusion de la lettre, sont ces mots qu'il semble avoir ajoutés de sa main : Je vous prie, mes frères, souffrez ces paroles de consolation, car je vous ai écrit en peu de mots; sachez que notre frère Timothée est délivré (2); s'il vient bientôt, je vous verrai avec lui. Saluez de ma part tous vos pasteurs et tous les saints; les frères d'Italie vous saluent : la grâce soit avec vous tous. Amen. Ce sont principalement ces paroles qui font voir que l'épître est de saint Paul; il y souscrit à sa manière ordinaire; il y nomme Timothée, le compagnon de ses voyages et de ses travaux, qui étoit alors à Rome avec lui; il marque l'intérêt qu'il prend à la conservation de ce cher disciple. Au reste, les anciens ont remarqué (3) qu'au lieu que les Juifs, dans leurs lettres, ne souhaitoient que la paix, saint Paul souhaitoit toujours la grâce aux fidèles, quoique quelquefois il y joigne aussi la paix. Voilà ce que nous connoissons du premier voyage de saint Paul à Rome, et de ce qu'il fit pendant deux ans qu'il y demeura. Il alla ensuite en Espagne comme il avoit promis, et y prêcha l'Évangile (4). On dit qu'il passa par les Gaules, et y laissa des évêques de ses disciples : Crescent à Vienne, Paul à Narbonne, Trophyme à Arles, qui fut la source d'où la foi se répandit par toutes les Gaules. L'apôtre, après avoir visité l'Occident, retourna en Orient et en Asie.

VIII. Martyre de saint Jacques, évêque de Jérusalem.

Festus, gouverneur de Judée, étant mort, Néron envoya Albin à sa place. Mais avant qu'il arrivât, le roi Agrippa déposa le souverain pontife Joseph Cabi, et mit à sa place Anne, ou Ananus, fils du premier Ananus, fils de Joseph, qui est Anne, célèbre dans l'Evangile (5). Les Juifs l'estimoient le plus heureux de tous les hommes, parce qu'après avoir joui long-temps de la dignité de souverain pontife, elle avoit passé à ses cinq fils l'un après l'autre, sans compter Caïphe, son gendre : ce qui n'étoit jamais encore arrivé. Cet Ananus, le père, avoit été fait pontife à la place de Joazar par Quirinus, gouverneur de Syrie, et déposé ensuite par Valérius Gratus, la première année de Tibère (6); après avoir tenu cette place environ quinze ans, son fils aîné, Eléazar, lui succéda (7). Puis son second fils, Jonathas, succéda à Caïphe; son troisième fils, nommé Théophile, fut aussi souverain pontife; puis le quatrième, nommé Matthias, et enfin le cinquième, nommé Ananus, comme le père :

(1) Orig. ap. Eus. VI Hist., c. 25. Hier. ep. 129, ita Dard. Eus. III hist. c. 3; Id. VI hist. c. 6, 14. ex Clem. Alex.
(2) Heb. I, II, III.
(3) IV, 8, 9.
(4) III, 1; IV, 14; V, VI, 20; VI, VII, 1.
(5) VII, 12.
(6) VIII, 6.
(7) X, 1.
(8) IX, 26; X, 12.
(9) XI.
(10) XI, 17.
(11) XIII, 10.
(12) Levit. XVI, 27.

(1) Heb. XIII, 16, 17.
(2) XIII, 22.
(3) Tertull. cont. Marc., lib. V, c. 5.
(4) Clem. ad Cor. Chrys. orat. 7, in Paul. Cyr. Catech. 17. Ado. Vien. Martyr, 22. Mart. 29. Dec. 27 jun.
(5) Eus. Chr. an 57. Jos. XX Antiq., c. 8.
(6) Jos. XVIII Antiq., c. 3.
(7) Ibid, c. 6, 7.

ce dernier étoit hardi et féroce, de la secte des saducéens, qui étoient les juges les plus sévères (1).

Pendant qu'Albin étoit en chemin, il voulut profiter de cet interrègne pour empêcher le progrès de l'Evangile (2). Et ayant assemblé le sanhédrin, il y fit amener saint Jacques, parent de Jésus-Christ et évêque de Jérusalem (3). Car c'étoit contre lui que toute la mauvaise volonté des Juifs s'étoit tournée, voyant que saint Paul leur avoit échappé, et étoit allé à Rome (4). Mais saint Jacques étoit respecté de tout le peuple à cause de sa vertu, qui l'avoit fait surnommer le Juste, et en hébreu Oblia, c'est-à-dire le soutien du peuple, ou plutôt Ophlia, la forteresse de Dieu. Ils firent donc semblant de le consulter, et lui demandèrent quelle étoit la porte de Jésus, c'est-à-dire l'introduction à sa doctrine ? Il répondit que Jésus étoit le Sauveur, et quelques-uns crurent sur son témoignage. C'étoit le temps de la fête de Pâques, et il y avoit une grande assemblée de peuple à Jérusalem. Les Juifs dirent à saint Jacques : Il faut que tu désabuses tout ce peuple qui suit Jésus, car tous te reconnoissent pour un homme juste, et qui n'a point d'égard aux personnes; tous croiront ton témoignage. Monte donc sur la terrasse du temple, afin que le peuple t'entende facilement.

Après qu'il y fut monté, les scribes et les pharisiens commencèrent à lui crier : O juste, que nous devons tous croire, puisque le peuple s'égare en suivant Jésus crucifié, montre-nous quelle est la porte de Jésus. Saint Jacques répondit à haute voix : Pourquoi m'interrogez-vous sur Jésus le fils de l'homme ? Il est assis au ciel et à la droite de la grande vertu de Dieu, et viendra dans les nuées du ciel. Plusieurs le crurent, et commencèrent à louer Dieu, en disant : Hosanna au fils de David. Mais les scribes et les pharisiens dirent entre eux : Nous avons mal fait d'attirer ce témoignage à Jésus. Il faut précipiter cet homme. Ils s'écrièrent : Oh ! le juste même s'est égaré. Et, étant montés, ils le précipitèrent du haut de la terrasse du temple, en disant : Il le faut lapider. Toutefois il ne mourut pas aussitôt; mais il se mit à genoux, et dit : Je vous prie, Seigneur Dieu, notre Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. Comme ils lui jetoient des pierres, un des prêtres de la famille des Récabites s'écria : Que faites-vous ? Le juste prie pour vous; mais il se trouva là un foulon, qui prit son maillet à fouler les draps, et lui en donna sur la tête. Ainsi il acheva son martyre, après avoir gouverné l'église de Jérusalem vingt-neuf ans (5). Il fut enterré au même lieu près du temple, et on y dressa une petite colonne.

Le pontife Ananus fit condamner par le sanhédrin plusieurs autres avec saint Jacques (1). C'étoient apparemment des chrétiens, et ils furent lapidés, comme ayant violé la loi. Ce qui déplut à tous les gens de bien; et ils furent particulièrement indignés de la mort de saint Jacques, que sa vertu rendoit vénérable, même aux païens. Quelques-uns en avertirent secrétement le roi Agrippa, et le prièrent d'empêcher Ananus de faire de tels attentats. D'autres allèrent au-devant d'Albin, qui venoit par Alexandrie, et lui firent entendre qu'Ananus n'avoit pas dû assembler le sanhédrin sans son consentement. Il en écrivit au pontife d'un style plein d'indignation, le menaçant de l'en punir. Mais, au bout de trois mois, le roi Agrippa lui ôta pour ce sujet le pontificat, et le donna à Jésus, fils de Dannée. A la place de saint Jacques, les chrétiens élurent pour évêque de Jérusalem, Siméon, cousin de Jésus-Christ, fils de Cléophas son oncle (2). Tous le préférèrent par cette considération. Mais un nommé Thébuthis, irrité de n'avoir pas été fait évêque, commença à semer des erreurs et à corrompre cette église, que l'on nommoit vierge, parce que jusqu'alors la pureté de sa doctrine n'avoit point été attaquée.

IX. Épître de saint Jacques.

Nous avons une épître de l'apôtre saint Jacques, qui est comptée pour la première des épîtres catholiques, c'est-à-dire universelles, parce qu'elle n'est adressée à aucune église en particulier, mais aux douze tribus qui étoient dans la dispersion, c'est-à-dire à tous les fidèles d'entre les Juifs répandus parmi les gentils (3). L'apôtre y recommande fort les œuvres, sans lesquelles il montre que la foi est vaine (4); et cela pour combattre l'erreur qui s'étoit élevée dès lors sur les paroles de saint Paul mal entendues, qui sembloit abaisser les œuvres (5). Sur la fin de cette épître, saint Jacques dit ces paroles (6) : Quelqu'un de vous est-il malade, qu'il fasse venir les prêtres de l'Eglise, afin qu'ils prient sur lui, et l'oignent d'huile au nom du Seigneur : l'oraison de la foi sauvera le malade, le Seigneur le soulagera, et s'il est dans les péchés, ils lui seront remis. Ce que l'antiquité a entendu d'un sacrement institué pour les fidèles malades (7). Il se trouve des exemples d'une autre sorte d'onction pour guérir les maladies (8). Mais on l'appliquoit à toutes sortes de malades,

(1) Jos. XIX, Antiq. c. 6.
(2) Eus. II, Hist. c. 23. Hier. script.
(3) Jos. XX, Antiq. c. 8.
(4) Hegésip. ap. Eus. II, Hist. 23.
(5) Hier. ibid.

(1) Jos. XX, Antiq. c. 8.
(2) Heges. ap. Eus. IV, Hist. c. 22.
(3) Eus. II, Hist. c. 22. Hier. script.
(4) Jac. II, 14, 24.
(5) Aug. de Fide et oper. c. 14, n. 21.
(6) Jac. V, 14.
(7) Innoc. Épist. I, c. 8.
(8) Marc. VI, 13. Ruff. II, Hist. c. 4.

même aux infidèles; et des laïques la donnoient aussi bien que des prêtres, quand ils avoient le don des miracles (1).

X. Lamentations de Jésus, fils d'Ananus.

Les Juifs regardèrent la mort de saint Jacques comme une des causes principales de la ruine de Jérusalem, qui arriva peu de temps après; et dès lors, c'est-à-dire quatre ans avant le commencement de la guerre, ils en virent un terrible présage (2). Un nommé Jésus, fils d'Ananus, homme du peuple et de la campagne, vint à la fête des tabernacles, lorsque la ville de Jérusalem étoit dans une grande paix et une grande opulence, et commença tout d'un coup à crier dans le temple: Voix de l'orient, voix de l'occident, voix des quatre vents, voix contre Jérusalem et contre le temple, voix contre les nouveaux mariés et les nouvelles mariées, voix contre tout ce peuple. Il crioit ainsi jour et nuit par toutes les rues de la ville. Quelques-uns des principaux, choqués de ce mauvais présage, le prirent et lui donnèrent plusieurs coups. Il ne dit rien, ni pour lui, ni en particulier contre ceux qui le maltraitoient; mais il continua toujours de crier comme auparavant. Les magistrats, croyant qu'il y avoit quelque chose de divin, le menèrent à Albin, gouverneur pour les Romains, qui le fit fouetter et déchirer jusqu'aux os. Mais il ne pria personne, ni ne pleura. Seulement à chaque coup il répondoit d'une voix débile et lamentable: Ah! ah! Jérusalem! Albin lui demanda qui il étoit, d'où il venoit, pourquoi il parloit ainsi; mais il ne répondoit rien, et continuoit toujours sa lamentation sur la ville. Enfin Albin le laissa aller comme un insensé.

Il continua cette vie pendant sept ans et cinq mois. On ne le vit parler à personne, ni se plaindre de ceux qui le maltraitoient tous les jours, ni remercier ceux qui lui donnoient à manger. Son unique réponse à tout étoit sa triste lamentation. Il crioit principalement les jours de fête; il ne se lassoit pas de crier, et sa voix n'en devint point plus rauque. Quant la ville fut assiégée, il marchoit autour des murailles en criant: Malheur à la ville, au temple et au peuple. Enfin il ajouta: Malheur à moi-même, et à l'instant il fut tué d'un coup de pierre lancée d'une machine. Mais ceci n'arriva que quatre ans après.

XI. Incendie à Rome, et ses premiers martyrs.

La dixième année de Néron, soixante-quatrième de J.-C., le dix-neuvième de juillet, le feu prit à Rome par des boutiques du grand cirque, et dura pendant six jours. De quatorze régions ou quartiers qui composoient la ville, il n'en resta que quatre d'entiers (1); trois furent entièrement ruinés, dans les sept autres il demeura quelques restes de maisons brûlées. Néron étoit alors à Antium; il passa pour constant que c'étoit lui qui avoit fait brûler Rome, pour avoir le plaisir de voir un beau feu, de la rebâtir ensuite plus magnifique, et de lui donner son nom. Pendant le fort de l'incendie, il prit un habit de théâtre, et monta sur un lieu élevé, d'où il pouvoit voir le feu, et en cet état il chanta la prise de Troye.

Il donna toutefois du soulagement au peuple affligé de cet accident: il leur ouvrit des lieux de retraite, leur fit dresser des cabanes, fournit les meubles, et donna du blé à bon marché. Il fit consulter les livres des Sibyles, faire des sacrifices et diverses cérémonies pour apaiser les dieux. Mais tout cela ne suffisoit pas pour faire cesser les bruits fâcheux qui couroient. Néron voulut donc donner un objet à la haine publique, et accusa de cet incendie les chrétiens qui étoient odieux, comme faisant profession d'une superstition nouvelle, et qui les engageoit à des maléfices (2). Car on les accusoit confusément de plusieurs crimes, sans examiner la vérité (3). On en prit donc d'abord quelques-uns qui se confessoient chrétiens, et ensuite une grande multitude que l'on fit mourir, comme convaincus, non de ce crime d'incendie, mais d'être odieux au genre humain. On joignit à leur supplice de cruelles moqueries (4). On les couvroit de peaux de bêtes pour les faire déchirer par des chiens (5); on les attachoit à des croix ou à des pieux, qui leur perçoient la gorge pour les tenir droits (6). On les revêtoit de tuniques trempées de poix, ou d'autres matières combustibles, puis on y mettoit le feu; en sorte que les patients servoient comme de torches pour éclairer pendant la nuit. Néron en fit un spectacle dans son jardin, où lui-même conduisoit des chariots à la lueur de ces flambeaux si funestes. Le peuple romain en avoit pitié, quoiqu'il crût les chrétiens criminels et dignes des derniers exemples, les regardant comme immolés à la cruauté d'un seul homme plutôt qu'à l'utilité publique. Ce fut la première persécution des empereurs contre les chrétiens; et ils faisoient gloire d'avoir commencé à être condamnés par Néron, ennemi de tout bien (7).

XII. État de la Judée. Albin. Florus.

Vers le même temps, le roi Agrippa ôta le pontificat à Jésus, fils de Dannée, et le donna à Jésus, fils de Gamaliel: ce qui causa une grande division entre eux. Ils joignirent à leur

(1) Sozom. VI, c. 19, 29.
(2) Orig. I, cont. Cels., p. 35. Jos. VII, Bell. c. 12.

(1) Tac. XV, Annal. Suet. Ner. c. 38. Xiphil. ex Dio. p. 178.
(2) Suet. Ner. 16.
(3) 1 Pet. II, 12.
(4) Juven. Sat. 1, Sat. 8.
(5) Senec. Epist. 14.
(6) Tertull. Apol. c. 6.
(7) Jos. XX, Antiq. c. 8, p. 699.

parti des hommes hardis, et en vinrent souvent aux pierres après les injures. Il y avoit aussi d'autres factions, dont les chefs étoient Ananias, considérable par ses richesses, Castobar et Saül, tous deux de la race royale, et parents d'Agrippa. Depuis ce temps, Jérusalem fut toujours agitée, et l'état des Juifs alla de pis en pis.

Cependant Albin, ayant appris qu'on lui avoit donné pour successeur Gessius Florus, et qu'il étoit en chemin, voulut témoigner quelque bonté à la ville de Jérusalem : il fit amener tous les prisonniers, et condamna tous ceux qui étoient manifestement dignes de mort, mais il délivra pour de l'argent ceux qui n'étoient que médiocrement chargés; ainsi la prison fut vidée, et le pays rempli de voleurs. Florus étoit de Clazomène, et obtint ce gouvernement par le crédit de sa femme, Cléopâtre, amie de l'impératrice Poppée (1). Il traita si mal les Juifs, qu'ils regrettèrent Albin, quoiqu'il leur eût fait de grands maux. Car au moins se cachoit-il : mais Florus sembloit en faire gloire. Il étoit inflexible à la pitié, et d'une avarice insatiable, jusqu'à être de part avec les voleurs. Leurs pillages firent déserter plusieurs Juifs, qui s'allèrent établir en pays étranger.

Le roi Agrippa avoit toujours l'autorité sur le temple, et sur ceux qui le servoient (2). Les lévites, qui étoient chantres, lui persuadèrent d'assembler le sanhédrin, et d'ordonner qu'il leur fût permis de porter l'habit de lin, comme aux sacrificateurs : ce qui leur fut accordé et exécuté, et les autres lévites, qui étoient occupés au service du temple, obtinrent aussi qu'il leur fût permis d'apprendre les cantiques sacrés : tout cela contre les règles. Le bâtiment du temple étoit achevé, et dix-huit mille ouvriers, qui avoient accoutumé d'en vivre, n'avoient plus de quoi subsister. Le peuple vouloit que le roi fît rebâtir la galerie orientale, qui étoit un ouvrage de Salomon. Le roi ne voulut pas, et leur permit seulement de paver la ville de pierre blanche. Il ôta encore le pontificat à Jésus, fils de Gamaliel, et le donna à Matthias, fils de Théophile, sous lequel commença la guerre des Juifs, la douzième année de Néron.

XIII. Première épître à Timothée.

L'apôtre saint Paul étant encore en Orient environ l'an soixante-cinq de J.-C., demeura quelque temps à Ephèse, où il laissa Timothée, lorsqu'il en partit pour aller en Macédoine (3). Il l'avoit ordonné évêque, lui communiquant la grâce par l'imposition des mains des prêtres, quoiqu'il n'eût qu'environ trente ans. Ainsi Timothée fut le premier évêque d'Ephèse (1). Saint Paul le pria d'y demeurer, et de réprimer les mauvais docteurs (2). Il laissa Tite, un autre de ses plus chers disciples, dans l'île de Crète, où lui-même avoit prêché, et dont il le fit évêque, lui donnant la charge de régler ce qui manquoit, et d'établir par les villes des évêques. Saint Paul passa cependant en Macédoine, et demeura chez les Philippiens, comme il leur avoit promis (3). De là, comme l'on croit, il écrivit sa première épître à Timothée, vers l'an soixante-six de J.-C.

Elle contient les principaux devoirs d'un évêque. Premièrement, de réprimer les mauvais docteurs (4) qui, s'étant écartés de la foi et de la pureté de conscience, s'occupoient à de vaines disputes, de combats de paroles, de mots nouveaux, et de contes de vieilles, assurant ce qu'ils n'entendoient pas, ignorants, superbes et intéressés, comptant la religion pour un moyen de s'enrichir (5). Entre les fables de ces faux docteurs, saint Paul marque des généalogies sans bornes, où l'on peut voir un commencement de la doctrine des gnostiques, qui comptoient les attributs divins, la sagesse, l'intelligence, la puissance, la bonté, comme autant de personnes qu'ils faisoient sortir l'une de l'autre, et ne pouvoient s'accorder ni sur leur nombre, ni sur leur ordre. Il nomme entre ces faux docteurs, Hyménée et Alexandre, qu'il avoit livrés à Satan, pour leur apprendre à ne pas blasphémer (6). Hyménée disoit que la résurrection étoit déjà faite, ne reconnoissant que la résurrection spirituelle du péché à la grâce, et niant celle des corps. Alexandre étoit un ouvrier en cuivre, qui avoit fait beaucoup de mal à saint Paul, résistant fortement à ses discours (7). C'étoit apparemment le même qui voulût parler à Ephèse, dans l'assemblée que Démétrius l'orfèvre avoit provoquée.

L'apôtre marque à Timothée les qualités de ceux qu'il doit choisir pour le ministère sacré. L'évêque doit être sans reproche, mari d'une seule femme (8). Car il étoit bien difficile alors, trente ans ou environ après la publication de l'Evangile, de trouver des hommes qui eussent gardé la continence jusqu'à quarante ou cinquante ans, qui étoit l'âge auquel régulièrement on ordonnoit les évêques et les prêtres. On prenoit donc les chefs de famille les plus réglés, et c'étoit bien assez d'en trouver qui se fussent contentés d'une seule femme, puisque les Juifs et les autres Orientaux en pouvoient avoir plusieurs à la fois, et que le divorce, qui étoit partout en usage, donnoit même aux Grecs et aux Romains la liberté d'en changer. C'est pourquoi l'apôtre veut encore que l'on prenne garde si celui que l'on

(1) Jos. XX, Antiq. c. 9. II, Bell. c. 2 4, p. 798.
(2) Jos. XX, Antiq. c. 8, p. 690, D.
(3) 1 Tim. IV, 14. Eus. III, Hist. c. 4.

(1) 1 Tim. 1, 3, 4.
(2) Tit. 1, 5.
(3) Phil. I, 25, 26; II, 24.
(4) 1 Tim. I, 6, 7.
(5) VI, 4, 5, 20; IV.
(6) I, 20.
(7) 2 Tim. II, 18. Ibid. IV, 14. Act. XIX, 33. Sup. n. 48.
(8) III, 2.

destine à l'épiscopat gouverne bien sa maison, si la chasteté y règne, et si ses enfants lui sont soumis (1). Il ajoute que l'évêque doit être sobre, non sujet au vin, réglé, modeste, point querelleur, ni prompt à frapper, point avare, mais hospitalier, prudent, appliqué à enseigner. Qu'il ne soit pas néophite, c'est-à-dire nouvau chrétien, et qu'il soit en bonne réputation, même chez les païens.

L'apôtre demande à peu près les mêmes qualités pour les diacres. Qu'ils soient maris d'une seule femme, qu'ils gouvernent bien leurs enfants et leurs maisons, qu'ils soient sans reproche, qu'on les éprouve avant que de les ordonner (2). Qu'ils ne soient ni doubles en leurs paroles, ni sujets au vin ou au gain sordide. Ceux qui auront bien servi, dit-il, se font un degré pour être élevés plus haut dans le ministère (3). Pour les diaconesses, il demande qu'elles soient chastes, sobres, fidèles en tout, non médisantes (4). Que les veuves, qui seront choisies pour cette fonction, n'aient pas moins de soixante ans, et qu'elles aient une réputation établie par leurs bonnes œuvres, d'avoir nourri leurs enfants, d'avoir exercé l'hospitalité, lavé les pieds des fidèles, assisté les affligés (5). Il recommande à son disciple de ne pas se presser d'imposer les mains à personne, de peur de participer aux péchés d'autrui (6); de ne pas recevoir d'accusation contre un prêtre, s'il n'y a deux ou trois témoins (7); de donner double rétribution aux prêtres qui font bien leur devoir, et qui travaillent à parler et à instruire (8). Ce sont les fondements de la discipline ecclésiastique.

L'apôtre marque à Timothée les devoirs de tous les chrétiens. Tous en général doivent prier pour tous les hommes, principalement pour les rois et les grands; car en grec on nommoit rois même les empereurs romains, afin que sous leur protection nous menions une vie tranquille (9). Je veux donc, dit-il, que les hommes prient en tout lieu, levant au ciel des mains pures, sans colère ni dispute. Les femmes tout de même, vêtues modestement, ornées de pudeur et de sobriété, non de frisures, d'or, de pierreries ou d'habits précieux (10). Je ne permets point à une femme d'enseigner ni de prendre autorité sur son mari. Elle doit être entièrement soumise, et s'instruire en gardant le silence. Elle se sauvera en mettant des enfants au monde, et conservant la foi, la charité et la sainteté (11).

Les veuves, qui ont des enfants, doivent premièrement s'appliquer à gouverner leur maison, ou à assister leurs pères et leurs mères; car qui n'a pas soin des siens, est pire qu'un infidèle (1). Les jeunes veuves doivent se marier pour éviter la fainéantise, les vaines conversations, les visites inutiles, la curiosité, le luxe et les autres tentations (2). Les vraies veuves sont celles qui sont sans secours, n'ayant ni enfants ni parents (3). L'Eglise doit prendre soin de les faire subsister; et elles, de leur côté, doivent s'appliquer jour et nuit à la prière. Que les riches ne soient pas fiers, et ne fondent pas leur espérance sur des richesses incertaines, mais sur la bonté de Dieu qui nous donne les biens en abondance (4). Qu'ils soient riches en bonnes œuvres, par la libéralité et les aumônes. Que les esclaves, qui ont des maîtres infidèles, leur soient parfaitement soumis, pour ne pas donner occasion de blâmer la religion; et que ceux qui ont des maîtres fidèles ne les méprisent pas, parce qu'ils sont leurs frères (5).

L'apôtre prédit à Timothée, suivant une révélation manifeste du Saint-Esprit, que, dans les derniers temps, quelques-uns quitteront la foi et suivront la doctrine des démons, défendant le mariage, et ordonnant l'abstinence de certaines viandes, comme si toutes n'étoient pas des créatures de Dieu, également bonnes. Ce qui fut accompli à la lettre dans les deux siècles suivants, par les hérésies des encratites, des marcionites et des manichéens (6). Car le dernier temps, suivant le style des apôtres, est tout le temps qui coule depuis la prédication de l'Evangile (7).

Saint Paul donne à Timothée quelques avis personnels. D'être doux envers tous, principalement envers les personnes âgées (8). De ne se pas laisser mépriser à cause de sa jeunesse (9). De reprendre publiquement ceux qui auront failli pour intimider les autres (10). D'être l'exemple des fidèles par ses discours et sa manière de vivre, sa charité, sa pureté (11). Il lui défend toutefois de continuer à ne boire que de l'eau; mais il lui ordonne un peu de vin, à cause de la foiblesse de son estomac et de ses fréquentes maladies (12). Il lui recommande surtout de s'appliquer à la lecture et à l'instruction (13), et lui ordonne, devant Dieu et Jésus-Christ, de garder en sa pureté le dépôt de la doctrine sainte (14). Je vous écris, dit-il (15), espérant d'aller bientôt à vous; afin que si je tarde, vous sachiez comment vous devez vous conduire dans l'église de Dieu, qui est la colonne et l'appui de la vérité. C'est ce que contient la première épître de saint Paul à Timothée.

XIV. Épître à Tite.

Ce fut aussi de Macédoine et vers le même

(1) III, 3, 4.
(2) III, 8, 9, etc.
(3) III, 11.
(4) V, 9.
(5) V, 22.
(6) V, 19.
(7) V, 17.
(8) II, 1, 2.
(9) II, 8.
(10) II, 9, 10.
(11) II, 15.

(1) V, 4, 8.
(2) V, 13, 14.
(3) V, 5, 16.
(4) VI, 17.
(5) VI, 1, 2.
(6) IV.
(7) Chrysost. Hom. 12, init. in 1 Tim.
(8) 1 Joan. II, 19.
(9) V, 1, 2.
(10) IV, 12.
(11) V, 20.
(12) IV, 12.
(13) V, 23.
(14) IV, 13, 15; VI, 13, 20.
(15) III, 14.

temps, que saint Paul écrivit à Tite une épître, où il lui donne à peu près les mêmes instructions. Il y avoit des raisons particulières dans l'île de Crète, où Tite étoit évêque, d'élever au sacerdoce des hommes mariés, et de prendre garde que leurs enfants ne fussent pas débauchés, à cause des anciennes lois de Crète, qui obligeoient tous les citoyens à se marier dès leur jeunesse, et qui autorisoient et mettoient en honneur les amours les plus infâmes (1). Saint Paul, en cette épître, marque à Tite les instructions qu'il doit donner à toutes sortes de personnes, aux vieillards, aux vieilles femmes qui doivent instruire celles qui sont jeunes, aux jeunes hommes, aux esclaves (2). Il l'avertit de résister aux faux docteurs, particulièrement d'entre les Juifs; de les reprendre sévèrement, et d'éviter un hérétique, après l'avoir averti une première et seconde fois (3). A la fin, quand je vous aurai envoyé Artémas ou Tychique, hâtez-vous de me venir trouver à Nicopoli, car j'ai résolu d'y passer l'hiver. Pourvoyez soigneusement au voyage de Zénas, le docteur de la loi et d'Apollos, en sorte que rien ne leur manque (4).

XV. Saint Pierre et saint Paul à Rome.

L'hiver étant passé, saint Paul retourna à Ephèse trouver Timothée, et de là il alla à Troade; il laissa Trophyme malade à Ephèse. Eraste demeura à Corinthe, où il avoit une charge, étant trésorier de la ville (5). Saint Paul revint à Rome, où il fut accusé devant Néron, et personne ne l'accompagna pour le défendre, mais tous l'abandonnèrent (6). Il ne laissa pas, par le secours de Dieu, d'être délivré de ce péril; il demeura encore un an à Rome, prêchant l'Evangile aux gentils qui y venoient de toutes parts. Saint Pierre étoit alors à Rome avec saint Paul, et Dieu les avertit tous deux de leur mort prochaine (7). Ils y prêchèrent entre autres choses, comme ils l'avoient appris de Jésus-Christ, que les Juifs alloient être punis; que, dans peu de temps, Dieu leur enverroit un roi qui les soumettroit à main armée, ruineroit leurs villes, et les réduiroit à une telle famine qu'ils se mangeroient les uns les autres; que ceux qui resteroient seroient captifs de leurs ennemis; qu'ils verroient violer leurs femmes et leurs filles, écraser leurs enfants, ravager tout par le fer et par le feu, et que ces malheureux captifs demeureroient à jamais bannis de leurs terres. Ces prédictions, que saint Pierre et saint Paul faisoient à Rome, demeurèrent par écrit (8).

(1) Strab. lib. 10, p. 483.
(2) Tit. II.
(3) I, 10; III, 10.
(4) III, 12, 13.
(5) 2 Tim. IV, 13, 20.
(6) Ibid. 16, 17.
(7) 2 Pet. I, 14. 1 Tim. IV, 6.
(8) Lact. lib. IV, c. 21.

XVI. Prodiges en Judée, et commencement de la guerre.

Il arriva cependant à Jérusalem plusieurs prodiges qui furent regardés comme des signes des malheurs suivants. L'an onzième de Néron, de J.-C. soixante-cinq, le huitième du mois Xantique, selon les Macédoniens, c'est-à-dire d'avril, qui étoit la fête des azymes, à neuf heures de nuit, il parut autour de l'autel et du temple une telle lumière, qu'il sembloit qu'il fût grand jour, ce qui dura une demi-heure (1). A la même fête, une vache, que l'on menoit pour être immolée, fit un agneau au milieu du temple. La porte orientale du temple, qui étoit d'airain, et si pesante que vingt hommes avoient peine à la fermer, qui avoit des barres garnies de fer, et des verroux qui entroient bien avant dans le seuil fait d'une seule pierre, cette porte se trouva ouverte d'elle-même à six heures de nuit. Les gardes du temple coururent en avertir le capitaine; il y vint, et eut peine à la faire refermer. Peu de jours après la fête, le vingt-un d'Artémisius ou de mai, avant le coucher du soleil, on vit partout le pays des chariots et des troupes armées en l'air, traverser les rues et environner la ville. A la fête de la Pentecôte, les sacrificateurs, étant entrés dans le temple pour leurs fonctions, sentirent d'abord un mouvement et un bruit; puis tout d'un coup ils ouïrent une voix qui disoit : Sortons d'ici.

L'année suivante, soixante-six, à la même fête des azymes, Cestius Gallus, gouverneur de Syrie, vint d'Antioche à Jérusalem, et voulut savoir le nombre du peuple et l'envoyer à l'empereur, afin qu'il vît que la nation des Juifs n'étoit pas méprisable comme il le pensoit (2). Pour cet effet, les sacrificateurs comptèrent les victimes que l'on immoloit le jour de Pâques, depuis trois heures après midi jusqu'à cinq, et ils en trouvèrent deux cent-cinquante-cinq mille six cents: c'étoit l'agneau pascal; et, pour le manger, ils s'assembloient au nombre de dix personnes au moins, et quelquefois jusqu'à vingt. A dix personnes seulement pour chaque victime, c'étoit deux millions cinq cent cinquante-six mille personnes purifiées (3). En cette occasion, il en vint au-devant de Cestius environ trois millions, le priant de les secourir et de leur ôter Florus; mais ils ne gagnèrent rien; et, Florus se rendant de jour en jour plus insupportable, ils en vinrent enfin à la rébellion manifeste et à la guerre, qui commença au mois de mai cette année douzième de Néron, soixante-sixième de J.C., dix-septième d'Agrippa, la seconde du gouvernement de Florus.

Le roi Agrippa fit ce qu'il put pour ramener les Juifs à la raison, en leur représentant la puissance romaine, et les suites de la guerre

(1) Jos. VII, Bell. c. 12, p. 960.
(2) Jos. XVII, Bell. p. 968.
(3) Jos. II, Bell. c. 21.

où ils s'engageoient. Mais il leur parla en vain, et il fut contraint de sortir de Jérusalem (1). Quelques-uns des plus séditieux surprirent la forteresse de Massada, et tuèrent tous les Romains qu'ils y trouvèrent. A Jérusalem, Eléazar, fils du pontife Ananias, jeune homme hardi, et alors capitaine du temple, persuada aux sacrificateurs de ne plus recevoir de victimes que des Juifs, et de n'en plus offrir pour l'empereur et pour les Romains, comme ils avoient accoutumé. Les principaux de la ville, qui aimoient le repos, voyant les conséquences de cet attentat, envoyèrent des députés à Césarée pour en avertir Florus, et d'autres au roi Agrippa, afin qu'ils envoyassent promptement des troupes pour arrêter la sédition dans son commencement. Florus, qui ne demandoit que le désordre pour se mettre à couvert des accusations légitimes qu'il eût eues à craindre dans la paix, ne tint compte d'y envoyer. Agrippa, qui avoit déjà essayé inutilement de ramener par la raison le peuple de Jérusalem, y envoya trois mille chevaux, qui, étant favorisés par les pontifes, les principaux citoyens et tous ceux qui vouloient le repos, se rendirent maîtres de la ville haute contre les séditieux qui tenoient le temple et la ville basse : ces deux partis se battirent pendant sept jours. Le jour que l'on portoit le bois au temple, plusieurs sicaires, étant entrés dans le temple avec les autres, forcèrent les troupes d'Agrippa, les chassèrent de la ville haute, et les réduisirent au palais haut d'Hérode, ayant brûlé le palais des Asmonéens, qui étoit alors celui d'Agrippa, la maison du pontife Ananias et les archives qu'ils brûlèrent exprès, afin de perdre les actes publics qui contenoient les obligations des particuliers, et par ce moyen attirer à leur parti les gens obérés.

Le lendemain, quinzième de Loüs ou d'août, ils assiégèrent la forteresse Antonia, et la prirent au bout de trois jours; ils tuèrent tous les soldats romains qui y étoient, et la brûlèrent. Le chef de ces séditieux étoit Manahem, fils de Judas de Galilée, ce faux docteur qui avoit été chef de révolte du temps de Quirinus. Manahem alla à Massada, pilla le magasin d'armes qu'Hérode y avoit fait, et en arma ses troupes. Peu de temps après, il attaqua le haut du palais, prit la partie que l'on appeloit le camp, la brûla, et demeura ainsi le maître. Mais Eléazar, capitaine du temple, se jeta sur lui dans le temple, comme il faisoit sa prière avec grand appareil en habit royal. Il fut pris et exécuté à mort après plusieurs tourments, avec les principaux chefs de son parti. Quelque peu de sicaires qui accompagnoient Manahem regagnèrent Massada, sous la conduite d'Eléazar, fils de Jaïr, son parent. Le peuple, en se défaisant de Manahem, croyoit avoir apaisé la sédition. Mais Eléazar, capitaine du temple, travailloit pour lui-même; il attaqua les Romains, qui, après la prise du palais, s'étoient retirés dans les trois tours, Hippique, Phasaël et Mariamne; ils se rendirent, mais les séditieux les tuèrent tous contre la parole donnée, quoiqu'ils fussent désarmés, et que ce fût le jour du sabbat.

(1) Jos. II, Bell. c. 30.

XVII. Juifs massacrés en divers lieux.

Le même jour et à la même heure, les gentils s'élevèrent contre les Juifs à Césarée en Palestine, où ces derniers désordres avoient commencé (1). Florus même excitoit les païens, et ils tuèrent plus de vingt mille Juifs, en sorte qu'il n'en resta plus à Césarée; car Florus fit prendre ceux que l'on avoit épargnés, et les envoya enchaînés dans les ports.

A ce massacre de Césarée, toute la nation des Juifs entra en fureur (2); ils se partagèrent, et se mirent à ravager les bourgs des Syriens et les villes voisines : Philadelphie, Gébonite, Gérasse, Pella, Scythopolis; puis ils attaquèrent Gadare, Hippos et la religion gaulanite. De ces villes ils minoient les unes et brûloient les autres. Ils marchèrent encore contre Cédase des Tyriens, contre Ptolémaïde, Gaba et Césarée. Ni Sébaste ni Ascalon ne put résister à leurs efforts; mais, après les avoir brûlées, ils renversèrent Anthédon et Gaza. Plusieurs villages furent pillés autour de ces villes, et une infinité d'hommes furent pris et tués. Les Syriens, de leur côté, n'épargnèrent pas plus les Juifs; ils prenoient ceux qui étoient dans les villes et les égorgeoient, joignant à leur ancienne haine la nécessité de les prévenir, pour se mettre en sûreté. Ainsi chaque ville étoit divisée comme en deux armées, et toute la Syrie dans une confusion terrible. Les plus modérés étoient excités au massacre par le pillage, car c'étoit un honneur à qui entassoit dans sa maison plus de dépouilles. On voyoit les villes pleines de corps morts, les vieillards jetés sur les enfants, les femmes exposées à découvert.

Il y eut une ville où les Juifs mêmes s'armèrent contre leurs frères : ce fut à Scythopolis. Mais les habitants ne pouvant s'y fier, les obligèrent, comme pour preuve de leur fidélité, à s'enfermer avec leurs familles dans un petit bois, et là ils les égorgèrent tous au nombre de plus de treize mille. Simon, fils de Saül, qui avoit paru le plus zélé contre sa nation, voyant ce triste événement, se voulut punir lui-même d'y avoir contribué. Il s'écria : Je n'ai que ce que je mérite, mais je ne dois périr que de ma main. Alors il regarde toute sa famille avec des yeux égarés. Il prend son père par ses cheveux blancs et le perce de son

(1) Jos. II, Bell. c. 18.

(2) Jos. II, Bell. c. 19, p. 813.

épée; puis sa mère, qui n'y résista pas; puis sa femme et ses enfants, qui alloient presque au-devant des coups; enfin, il éleva le bras pour mieux faire remarquer une si belle action, et s'enfonça dans le sein son épée jusqu'aux gardes. Telle étoit la fureur des Juifs.

L'exemple de Scythopolis anima les autres villes. A Ascalon, on tua deux mille cinq cents Juifs; à Ptolémaïde deux mille; on en tua plusieurs à Tyr, et on en mit la plupart aux fers (1). Il n'y eut qu'Antioche, Sidon et Apamée qui les épargnèrent; mais, à Alexandrie, le massacre fut grand (2). Le peuple étoit assemblé dans l'amphithéâtre, pour délibérer sur une députation qu'ils devoient envoyer à l'empereur. Il s'y trouva plusieurs Juifs. Leurs adversaires les voyant, s'écrièrent tout d'un coup que c'étoit des ennemis et des espions, et en même temps ils se jetèrent sur eux. Les Juifs s'enfuirent: on en prit trois, et on les traînoit comme pour les brûler vifs. Tous les Juifs vinrent au secours. Ils commencèrent par jeter des pierres aux Grecs; puis, prenant des flambeaux, ils coururent à l'amphithéâtre à dessein de brûler tout le peuple qui y étoit, et l'auroit fait, si Tibère Alexandre, gouverneur de la ville, ne les eût retenus. Il leur envoya dire qu'ils prissent garde de ne pas irriter les troupes romaines; ils se moquèrent de ses avis, et lui dirent des injures à lui-même. Alors il lâcha sur eux les deux légions qui étoient à Alexandrie, et cinq cents soldats de Lybie qui s'y trouvoient par hasard. Il leur donna ordre, non-seulement de les tuer, mais de piller leurs biens et de brûler leurs maisons. Les soldats les attaquèrent dans le Delta d'Alexandrie, qui étoit leur quartier. Les Juifs se défendirent autant qu'ils purent avec ce qu'ils avoient de gens les mieux armés; mais enfin ils plièrent, et les Romains les tuèrent sur la place et dans leurs maisons, sans distinction d'âge ni de sexe, en sorte que tout le quartier nageoit dans le sang, et que les corps entassés montoient jusqu'au nombre de cinquante mille. Alexandre, par pitié, conserva le reste. Les soldats romains, accoutumés à l'obéissance, se retirèrent aussitôt; mais il fut bien difficile d'arracher le peuple d'Alexandrie d'autour de ces corps morts, tant il haïssoit les Juifs.

XVIII. Guerre de Judée sous Cestius.

Cestius Gallus, gouverneur de Syrie, voyant partout les Juifs en armes, crut ne pouvoir plus demeurer en repos (3). Il partit d'Antioche avec la douzième légion, les troupes auxiliaires des rois Antiochus et Agrippa, et quelques autres. Agrippa l'accompagnoit en personne, et, comme il connoissoit mieux le pays, il servoit de guide. Cestius s'avança à Ptolémaïde et ensuite à Césarée, d'où il envoya un détachement contre Joppé. Elle fut prise et brûlée, et on y tua tous les Juifs, au nombre de huit mille quatre cents. D'ailleurs, Cestius Gallus envoya en Galilée un autre Gallus avec des troupes suffisantes. Séphoris, qui étoit la ville la plus forte de la province, lui ouvrit les portes, et tout le reste suivit son exemple; il y eut seulement quelque peu de séditieux qui résistèrent, et on en tua plus de mille. La Galilée étant paisible, Gallus vint à Césarée rejoindre Cestius, qui marcha à Antipatride, puis à Lydda, qu'il brûla, et continua sa marche vers Jérusalem. Il monta par Béthoron, et vint camper à Gabaon, à cinquante stades, c'est-à-dire moins de trois lieues de Jérusalem. Tout le peuple y étoit assemblé pour la fête des tabernacles; ils prirent les armes, sortirent en foule de la ville, vinrent avec de grands cris contre les Romains, et, quoiqu'ils marchassent sans ordre, ils étoient en si grand nombre et donnèrent d'abord avec tant de furie, qu'ils enfoncèrent les bataillons et mirent en péril toute l'armée de Cestius. Les Romains perdirent en cette journée cinq cent quinze hommes, et les Juifs seulement vingt-deux. Le roi Agrippa envoya deux hommes leur porter des propositions de paix de la part des Romains; mais les séditieux tuèrent un de ces députés et blessèrent l'autre, quoique la plupart du peuple ne désirât que la paix. Cestius, voulant profiter de leur division, s'avança avec toutes ses troupes, et vint camper à sept stades ou près d'un quart de lieue de la ville. Il l'attaqua le trentième d'Hyperberétée ou d'octobre. Les séditieux, qui étoient les seuls qui résistoient, eurent peur du bel ordre des Romains, abandonnèrent les parties extérieures de la ville, et se retirèrent à la ville intérieure et au temple. Cestius brûla les deux parties de Jérusalem, que l'on nommoit Bézétha, et la ville neuve, et campa devant le palais royal pour attaquer la ville haute.

S'il eût voulu à l'heure même donner l'assaut, il eût dès lors pris la ville et fini la guerre; mais le préfet du camp, Tyrannius Priscus, et la plupart de ceux qui commandoient la cavalerie, étant gagnés par l'argent de Florus, gouverneur de Judée, l'en détournèrent. Cestius négligea même les propositions que quelques-uns faisoient de lui ouvrir les portes, et il n'osa s'y fier; enfin, le sixième jour, il fit donner un assaut au temple, du côté du septentrion. Les soldats romains, joignant leurs écus et faisant ce qu'ils appeloient la tortue, étoient prêts à saper la muraille et à brûler les portes. Les séditieux perdoient courage et le peuple les reprenoit, et alloit recevoir Cestius comme son bienfaiteur; mais Cestius ne s'aperçut pas de ces avantages, et se retira contre toute sorte de raison. Les séditieux reprirent cœur et battirent les Romains en queue; et

(1) C. 20.
(2) C. 21.
(3) Jos. II, Bell. c. 22, p. 817.

pendant plusieurs jours que dura leur retraite jusqu'à Antipatride, ils furent toujours poursuivis et battus; en sorte que toute l'armée de Cestius y pensa périr. Il perdit de son infanterie cinq mille trois cents hommes, et neuf cent quatre-vingts de sa cavalerie. Les Juifs prirent son bagage, surtout les traits et les machines qu'il avoit fait apporter pour le siége, qui leur servirent bien depuis pour défendre Jérusalem contre les Romains mêmes. Cestius fit cette perte le huitième de Dius ou novembre (1), la douzième année de Néron, soixante-sixième de J.-C.

XIX. Retraite des chrétiens de Jérusalem.

Après cette défaite de Cestius, plusieurs des plus considérables d'entre les Juifs se sauvèrent de Jérusalem comme on se sauve d'un vaisseau qui coule à fond, et il est vraisemblable que les chrétiens furent de ce nombre. Ils voyoient l'accomplissement de la prophétie de Jésus-Christ, l'abomination de la désolation dressée dans le lieu saint (2), c'est-à-dire les armées autour de Jérusalem (3); car les troupes romaines ne marchoient pas à cette guerre sans leurs enseignes, qui étoient chargées d'idoles; or les idoles, dans l'Ecriture, sont nommées abomination, et toute la terre, principalement autour de Jérusalem, étoit regardée comme sainte. Les chrétiens se retirèrent donc à la petite ville de Pella, située dans les montagnes, près du désert vers la Syrie (4).

La nouvelle de cette défaite des Romains étant venue à Damas, les habitants résolurent de se défaire de tous leurs Juifs (5). Ils les avoient déjà enfermés dans leur gymnase; mais ils craignoient leurs femmes, la plupart adonnées à la religion des Juifs. Ils leur en firent un secret, et, tenant ainsi les Juifs désarmés en un lieu étroit, ils les égorgèrent tous en même temps, au nombre de dix mille.

Les Juifs de Jérusalem, encouragés par leur victoire, donnèrent le commandement de toute la guerre à Joseph, fils de Gorjon, et à Ananus, fils d'Ananus, qui avoit été pontife et en portoit encore le titre. Ils envoyèrent aussi des gouverneurs dans toutes les provinces, entr'autres Joseph sacrificateur, fils de Matthias. Ils lui donnèrent le commandement de la Galilée, où il eut beaucoup à souffrir de la part des autres Juifs séditieux et jaloux de son emploi : c'est ce Joseph qui a écrit l'histoire de cette guerre. A Jérusalem, Ananus faisoit les préparatifs nécessaires pour la défendre (6). Il réparoit les murailles; il faisoit forger des armes pour toute la ville; il essaya, mais en vain, de faire entendre raison à ceux qui se nommoient zélateurs. Il envoya des troupes pour prendre Simon, fils de Gioras, qui pilloit le pays et se vouloit faire chef de parti, mais Simon se sauva à Massada avec les séditieux, qui de là faisoient des courses par toute la Judée et l'Idumée.

Cestius donna avis du mauvais état de la Judée à l'empereur Néron, qui étoit alors en Achaïe; il fut alarmé de cette guerre, et se prit à Cestius du mauvais succès (1). Pour le réparer, il donna le commandement des troupes de Syrie à Vespasien, qui envoya son fils Titus à Alexandrie, pour y prendre deux légions, la cinquième et la dixième, et les conduire en Judée : lui cependant passa d'Achaïe en Syrie, pour s'y acheminer par terre. C'est ce qui se passa en cette guerre pendant l'année soixante-six de J.-C.

XX. Seconde épître de saint Pierre.

Ce fut vers la fin de cette année ou le commencement de la suivante, que les apôtres saint Pierre et saint Paul écrivirent leurs dernières épîtres. La seconde de saint Pierre est d'un style un peu différent de la première, parce que, selon les occasions, il se servoit de divers interprètes (2). Elle est adressée aux mêmes personnes, c'est-à-dire aux fidèles dispersés dans l'Asie, le Pont, la Cappadoce et les provinces voisines. Car l'apôtre dit : Voici la seconde lettre que je vous écris (3). Il paroît aussi qu'elle est écrite peu avant sa mort, puisqu'il dit : Je suis assuré que je quitterai bientôt ma tente, c'est-à-dire mon corps, selon que Notre Seigneur Jésus-Christ me l'a marqué; mais je ferai en sorte que vous ayez après ma mort de quoi vous souvenir de ma doctrine (4). Il les exhorte à rendre leur vocation certaine par les bonnes œuvres, et à se tenir fermes à ce qu'il leur a enseigné (5), non sur de vains rapports, mais comme témoin oculaire de la gloire de Jésus-Christ, ayant ouï sur le Thabor le témoignage que lui rendit le Père éternel (6).

Il leur recommande aussi la doctrine des prophètes et des autres apôtres (7), particulièrement de saint Paul, dans les lettres duquel, dit-il (8), il y a des choses difficiles à entendre, dont les ignorants abusent pour leur perte, comme des autres écritures. Il dit encore (9) : Que l'on ne doit pas interpréter l'Ecriture sainte par un sens particulier, parce qu'elle ne vient pas de la volonté humaine, mais de l'inspiration du Saint-Esprit. Il les avertit de se garder des faux prophètes et des faux docteurs qui nioient Jésus-Christ, leur rédempteur, blasphémant contre la vraie doc-

(1) II, Bell. c. 15, p. 821, F.
(2) Matt. XXIV, 15.
(3) Luc. XXI, 20.
(4) Eus. III, Hist. c. 3. Epiph. Hær. 7. Nazar. Item. Hær. 29, et de Pond. 30.
(5) Jos. II, Bell. c. 41, p. 822.
(6) Jos. II, Bell. c. 44, p. 828.

(1) Jos. III, Bell. c. 1.
(2) Hier. Ep. 150, ad Hedib. qu. 11.
(3) 2 Pet. III, 1.
(4) I, 14, 15.
(5) I, 10.
(6) I, 16, 17.
(7) III, 2.
(8) III, 15.
(9) I, 20.

trine qu'ils ignoroient (1); qui, par leurs discours trompeurs, trafiquoient des armes pour contenter leur avarice (2); qui méprisoient l'autorité, se complaisant en eux-mêmes (3); qui suivoient les désirs de la chair et les plaisirs impurs, mettant leur bonheur dans la volupté passagère, dans les festins et les délices, pleins de désirs criminels, et y attiroient les autres sous prétexte de liberté. Ils retournoient ainsi à leur vomissement, après avoir quitté le monde, et professé la doctrine de Jésus-Christ (4).

XXI. Hérésie des nicolaïtes.

Les hérétiques dont parle ici saint Pierre, et qu'il compare aux disciples de Balaam, étoient les nicolaïtes, qui avoient pris leur nom de Nicolas, l'un des sept premiers diacres de Jérusalem (5). Il avoit une belle femme; et les apôtres après l'ascension du Sauveur, lui ayant reproché qu'il en étoit jaloux, il la présenta aux frères, et lui permit d'épouser qui elle voudroit; mais il savoit bien qu'aucun des fidèles ne la prendroit. Il avoit un fils qui garda la continence, et des filles qui vécurent jusqu'à la vieillesse dans la virginité; lui-même ne toucha jamais à aucune autre femme. Ce qui montre qu'il étoit bien éloigné d'approuver l'impureté, et qu'en offrant de quitter sa femme, il avoit seulement voulu se justifier sur la jalousie. Il avoit ajouté une parole équivoque: Qu'il falloit abuser de la chair; voulant dire qu'il falloit la mortifier, et ne la pas employer à tous ses usages. On rapportoit une parole semblable de l'apôtre saint Matthias: Qu'il falloit abuser de la chair, c'est-à-dire la combattre, en ne lui accordant rien pour le plaisir. Toutefois, cette parole du diacre Nicolas, jointe à l'action qu'il avoit faite, servit de prétexte à quelques-uns pour mépriser les règles du mariage, se couvrant du nom de ce diacre, comme s'il eût été le chef de leur secte.

Ils s'abandonnoient à l'impureté, et mangeoient sans scrupule les viandes offertes aux idoles (6). Ils disoient que le père de Jésus-Christ n'étoit pas le créateur. Quelques-uns d'eux honoroient une certaine Barbelo, qui habitoit, disoient-ils, le huitième ciel. Elle étoit sortie du père, et étoit mère d'Ialdabaoth ou, selon d'autres, Sabaoth qui s'étoit emparé par force du septième ciel, et disoit à ceux d'en bas: Je suis le premier et le dernier, et il n'y a point d'autre Dieu que moi. D'autres donnoient le nom de *Prounicos* à celle qu'ils honoroient comme la mère de tous les princes célestes; et sous l'un ou l'autre nom ils lui attribuoient des actions infâmes, dont ils prétendoient autoriser les leurs. Il y en avoit qui montroient des livres et de prétendues révélations, sous le nom d'Ialdabaoth, et donnoient une infinité de noms barbares aux princes et aux puissances qu'ils mettoient en chaque ciel. Ils en nommoient un Caulaucauch, abusant d'un passage d'Isaïe, où se lisent ces mots hébreux: *Cau-la-cau*, *Cau-la-cau* (1), pour représenter l'insolence avec laquelle les impies se moquoient du prophète, en répétant plusieurs fois quelques-unes de ses paroles. C'est ainsi que ces hérétiques trompoient les ignorants. Ils ne durèrent que fort peu de temps sous le nom de nicolaïtes, mais se divisèrent en plusieurs sectes, et prirent divers noms, principalement le nom général de gnostiques (2).

(1) II, 1, 12.
(2) II, 3.
(3) II, 10, 13.
(4) II, 18, 19.
(5) Iren. lib. I, c. 27. Clem. Alex. 3, Strom. Euseb. III, Hist. c. 29.
(6) Iren. lib. III, c. 11, p. 25, A. Epiph. Hær. 25.

XXII. Apollonius à Rome.

La même année, douzième de Néron, soixante-sixième de J.-C., Apollonius de Tyane vint à Rome. Comme il en étoit à six-vingt stades ou six lieues, il rencontra un nommé Philolaüs, qui voulut le détourner d'y entrer, disant qu'il n'y avoit pas de sûreté. En effet, Néron haïssoit la philosophie, et croyoit que c'étoit un prétexte pour couvrir l'art de deviner. Il avoit fait mettre aux fers Musonius, estimé le second après Apollonius pour la sagesse. La plupart des disciples d'Apollonius eurent peur, et quittèrent sous divers prétextes: de trente-quatre il ne lui en resta que huit, entre autres Ménippe, Dioscoride Egyptien, et Damis. Pour lui, il n'en fut que plus excité d'aller à Rome, pour montrer, disoit-il, qu'un vrai philosophe ne craint rien, et pour voir de près quel animal c'étoit qu'un tyran. Etant arrivé à Rome, il fut appelé par Télésin, l'un des consuls de cette année soixante-six, qui l'interrogea sur son habit et sa profession, et sur la manière de prier les dieux (3). Le trouvant savant dans la religion, il lui permit de visiter tous les temples, et donna ordre aux sacrificateurs de le recevoir; car le consul avoit autorité sur eux par sa charge. Il lui permit même de loger dans les temples, suivant sa coutume (4). Apollonius passoit de l'un à l'autre, disant qu'il étoit juste de rendre ses devoirs à tous les dieux, et par ses discours il attiroit à les servir; il parloit indifféremment à tout le monde, sans faire sa cour aux grands.

Démétrius le cynique, grand admirateur d'Apollonius, étant venu à Rome, parla si librement contre les abus des bains, que Tigellin, le plus puissant des favoris de Néron, le chassa et fit soigneusement observer tous les discours et toutes les actions d'Apollonius. Il y eut une éclipse de soleil, et il tonna en même

(1) Isa. XXVIII, 10.
(2) Eus. III, Hist. c. 29.
(3) Eus. III, Hist. c. 13.
(4) C. 14.

temps. Apollonius dit, regardant le ciel : Quelque chose de grand arrivera et n'arrivera pas. Car c'est ainsi qu'il prophétisoit pour le plus sûr. Le troisième jour après, comme Néron mangeoit, la foudre tomba sur la table, et fit tomber la coupe qu'il tenoit déjà près de sa bouche. On crut qu'Apollonius avoit voulu dire qu'il s'en faudroit peu que l'empereur ne fût frappé. Il lui échappa enfin quelque raillerie, dont Tigellin prit occasion de le faire accuser d'avoir manqué de respect à l'empereur(1). Mais, comme il ouvrit le libelle d'accusation, il trouva un papier blanc sans aucune écriture, ce qui lui fit soupçonner quelque artifice du démon. Il interrogea Apollonius en secret, et il lui demanda comment il jugeoit des démons et des apparitions des fantômes : Comme je juge des homicides et des impies, répondit-il, reprochant tacitement les crimes à celui qui l'interrogeoit. Il nia aussi d'être devin, et parla du reste avec tant de fermeté, que Tigellin en fut étonné, et le laissa aller. Apollonius comptoit pour magiciens ceux qui faisoient paroître des fantômes, qui prétendoient forcer le destin par des enchantements ou des onctions, et qui sacrifioient à la manière des barbares (2). Pour lui, il s'attachoit aux cérémonies grecques, prétendoit suivre les destinées, et prédire par la connoissance que les dieux lui donnoient eux-mêmes de leurs volontés. Etant aux Indes, et voyant des trépieds et d'autres meubles se remuer d'eux-mêmes, il n'avoit pas voulu s'informer comment cela se faisoit

Mais voici le grand miracle d'Apollonius (3). Comme il étoit encore à Rome, une jeune fille, d'une famille consulaire, étant prête à se marier, parut morte. On la portoit sur un lit à découvert suivant la coutume, et son fiancé suivoit en se lamentant. Apollonius s'y rencontra, et dit : Mettez le lit à terre, je ferai cesser vos larmes. Il demanda le nom de la fille, la toucha, et dit quelques paroles tout bas : alors elle s'éveilla, commença à parler, et retourna à la maison de son père. Les parents voulurent donner à Apollonius une grande somme d'argent, mais il dit qu'il la donnoit en dot à la fille. Ceux mêmes qui étoient présents n'osoient assurer qu'elle fût morte : il sortoit encore quelque vapeur de son visage, et il tomba de la rosée, qui put bien la faire revenir de sa pamoison. C'est ainsi que les propres admirateurs d'Apollonius ont rapporté ce prétendu miracle. Néron, partant pour la Grèce, fit publier que tous les philosophes sortissent de Rome, et Apollonius prit le chemin de l'Espagne.

XXIII. Mort de Simon le magicien.

Simon le magicien étoit aussi à Rome, il s'y faisoit admirer, comme ailleurs, par divers prestiges. L'empereur Néron étoit si passionné pour la magie, qu'il ne l'étoit pas plus pour la musique (1). Il prétendoit, par cet art, commander aux dieux mêmes. Il n'épargna, pour l'apprendre ni la dépense, ni l'application ; et toutefois il ne trouva jamais de vérité dans les promesses des magiciens ; en sorte que son exemple est une preuve illustre de la fausseté de cet art. D'ailleurs, personne n'osoit lui rien contester, ni dire que ce qu'il ordonnoit fût impossible. Jusque-là qu'il commanda de voler à un homme qui le promit, et fut longtemps nourri dans le palais sous cette espérance. Il fit même représenter, dans le théâtre, un Icare volant ; mais au premier effort Icare tomba près de sa loge, et l'ensanglanta lui-même (2).

Simon promit aussi de voler, et de monter au ciel, et s'éleva en effet, étant porté par les démons ; mais saint Pierre et saint Paul se mirent, à genoux et prièrent ensemble, invoquant le nom de Jésus-Christ (3). Les démons épouvantés abandonnèrent Simon : il tomba, et demeura étendu les jambes brisées. On l'emporta à un autre lieu, où, ne pouvant souffrir les douleurs et la honte, il se précipita d'un comble très-élevé. Ainsi périt Simon le magicien, par la vertu des apôtres (4). L'empereur, irrité de cet accident, les fit mettre en prison. On dit encore une cause particulière de sa haine contre saint Paul. Il avoit converti une de ses concubines les plus chères, et lui avoit persuadé de renoncer à ses embrassements impurs (5). Les deux apôtres étoient accusés d'enseigner la chasteté : ce qui irritoit les gentils (6).

XXIV. Seconde épître à Timothée.

On peut rapporter, au temps de cette dernière prison, la seconde épître de saint Paul à Timothée, qui étoit toujours à Ephèse. Car l'apôtre y parle de ses chaînes plusieurs fois. Ne rougissez point, dit-il (7), du témoignage de notre Seigneur, ni de moi qui suis prisonnier pour lui ; et ensuite (8) : Je souffre tout ceci pour la prédication de l'Evangile, sans en avoir de confusion ; et encore (9) : Je travaille jusqu'aux fers comme un malfaiteur, mais la parole de Dieu n'est point enchaînée. Il encourage son disciple à tenir ferme, nonobstant les persécutions et les oppositions des faux frères et des faux docteurs (10). Vous savez, dit-il (11), que tous ceux qui sont en Asie se sont éloignés de moi, entre lesquels est Phygellus et Hermogènes ; ensuite il nomme, entre les faux

(1) C. 15.
(2) Philostr. lib. c. 4.
(3) C. 10.

(1) Plin. lib. xxx, c. 2.
(2) Suet. Ner. 12.
(3) Arnob. lib. 2, in Gent. Cyrill. Catech. 6, p. 54, A. Sever. Hist. l. 2.
(4) Aug. Hær. 1.
(5) Chrys. in Vitup. Mon.
(6) Ambros. in Aux.
(7) 2 Tim. 1, 8.
(8) I, 12.
(9) II, 9.
(10) I, 6, 7.
(11) I, 15.

docteurs, dont les discours s'étendent comme la gangrène, Hyménée et Philétus, qui disoient que la résurrection étoit déjà faite, et avoient renversé la foi de quelques-uns (1). Il avertit son disciple d'éviter les vains discours, les questions impertinentes et les disputes, parce qu'elles ne servent qu'à scandaliser les auditeurs, et engendrer des querelles qui ne conviennent pas à un serviteur de Dieu (2); car il doit être doux, docile et patient, et reprendre avec modestie ceux qui résistent à la vérité, considérant que Dieu peut les convertir par sa grâce (3).

L'apôtre recommande surtout à Timothée le sacré dépôt de la doctrine de l'Evangile. Gardez, lui dit-il (4), le modèle de la saine doctrine que vous avez ouïe de moi dans la foi et la charité en Jésus-Christ. Conservez le bon dépôt par le Saint-Esprit qui habite en nous (5). Ce que vous m'avez ouï-dire devant plusieurs témoins, confiez-le à des hommes fidèles qui seront capables d'enseigner d'autres (6). Voilà la meilleure manière de perpétuer une doctrine : de ne la pas confier seulement à des écrits qui tombent entre les mains de tout le monde, et ne s'expliquent pas toujours assez; mais de l'enseigner à des hommes choisis, dont on connoisse la fidélité, pour ne point altérer la doctrine et la capacité pour la faire passer à d'autres; en sorte qu'elle se perpétue jusqu'à la fin des siècles, par une succession continuelle de pères et d'enfants spirituels, c'est-à-dire de docteurs et de disciples.

Saint Paul marque combien un évêque est obligé à enseigner, par les paroles suivantes : Je vous conjure, devant Dieu et Jésus-Christ, par son avénement, son jugement, son royaume (7); prêchez, appliquez-vous à temps et à contre-temps, corrigez, priez, reprenez en toute patience, veillez, travaillez partout, faites l'œuvre d'évangéliste, remplissez votre ministère (8). Il prédit qu'il viendra un temps où l'on ne pourra plus souffrir la saine doctrine, où l'on quittera la vérité pour s'appliquer à des fables, où la démangeaison d'entendre des nouveautés fera que chacun cherchera des docteurs selon ses désirs (9). Il se trouvera des hommes remplis de l'amour d'eux-mêmes et de toutes sortes de vices, qui auront une apparence de piété, la rejetant en effet (10). De ce nombre sont, dit l'apôtre, ceux qui s'insinuent dans les maisons, et s'asservissent des femmes chargées de péchés et agitées de différents désirs; qui apprennent toujours et n'arrivent jamais à la connoissance de la vérité. Or, comme Janès et Mambrès résistèrent à Moïse, ainsi ces hommes corrompus résisteront à la vérité. Les noms de ces deux magiciens d'Egypte ne se trouvent point ailleurs dans l'Ecriture.

A la fin de cette lettre, il marque sa mort prochaine, en ces termes : On prépare déjà mon sacrifice (1), et le temps de ma délivrance est proche. Il presse Timothée de venir le trouver avant l'hiver, et ajoute : Prenez Marc, et l'amenez avec vous, car il m'est utile pour le ministère (2). Apportez avec vous le gros manteau que j'ai laissé à Troade chez Carpus, et les livres, principalement les parchemins (3). C'étoit, à ce que l'on croit, l'Ecriture sainte, suivant l'usage des Juifs; et on voit ici la pauvreté de l'apôtre qui se faisoit apporter un manteau de si loin, d'Ephèse à Rome. Il marque son état présent en ces termes : Demas m'a abandonné, emporté de l'amour du siècle, et s'en est allé à Thessalonique (4); Crescent en Galatie, c'est-à-dire en Gaule (5), car c'est en grec le même nom (et, en effet, on compte pour premier évêque de Vienne, Crescent que l'on dit être disciple de saint Paul (6)), et Titus est allé en Dalmatie. Ces deux derniers ne l'avoient pas quitté, mais il les avoit envoyés. Il ajoute : J'ai envoyé Tychique à Ephèse; j'ai laissé Trophyme malade à Milet (7); Eraste est demeuré à Corinthe; Luc est seul avec moi (8). En ma première défense, tous m'ont abandonné (9); mais le Seigneur m'a soutenu, et j'ai été délivré de la gueule du lion (10), c'est-à-dire de la cruauté de Néron. Il se plaint d'Alexandre, l'ouvrier en cuivre d'Ephèse (11), et se loue au contraire d'Onésiphore, qui apparemment étoit mort, puisqu'il ne le salue point à la fin, mais seulement sa famille. Il prie pour lui, et dit : Dieu lui fasse la grâce de trouver miséricorde en ce jour-là, c'est-à-dire au jour du jugement (12). Il salue Timothée de la part de tous les frères qui étoient à Rome, entre lesquels il nomme Eubule, Pudens, Lin et Claudia (13). On croit que ce Pudens est le sénateur, père de Pudentienne et de Praxède. Lin est celui qui succéda à saint Pierre dans le saint-siége de Rome.

XXV. Martyre de saint Pierre et de saint Paul.

On dit que les apôtres étoient gardés dans la prison de Mamertin, qui étoit au pied du Capitole, et s'étendoit sous terre; qu'ils y demeurèrent neuf mois; que deux de leurs gardes, Processus et Martinien, étonnés de leurs miracles, se convertirent, et que saint Pierre les baptisa, avec quarante-sept autres personnes qui se trouvèrent dans la prison (14). Les

(1) II, 17, 18.
(2) II, 14, 16, 23.
(3) II, 24, 25.
(4) I, 13.
(5) I, 14.
(6) II, 2.
(7) IV, 1, 2.
(8) IV, 5.
(9) IV, 3, 4.
(10) III, 2, 3, et seq.

(1) IV, 6, 7.
(2) V, 8, 21.
(3) IV, 11, 13.
(4) IV, 9, 10, 11.
(5) Theodoret hic.
(6) Ado. Vien. in Chron. Martyr. 27 Jun.
(7) IV, 12.
(8) IV, 20.
(9) IV, III.
(10) IV, 14.
(11) I, 16, 18.
(12) Grot. hic.
(13) IV, 21.
(14) Baron. ad Martyr. 14 Mart.

fidèles excitèrent les apôtres à se retirer. Saint Pierre sortit, mais étant arrivé à la porte de la ville, Jésus-Christ lui apparut, comme venant pour y entrer. Où allez-vous, Seigneur? lui dit-il. Jésus-Christ lui répondit : Je vais à Rome être crucifié encore une fois. Saint Pierre dit en lui-même : Jésus-Christ ne peut plus mourir; c'est donc en ma personne qu'il doit être crucifié, et retourna sur ses pas (1).

Néron étoit encore en Achaïe, et ce furent les gouverneurs de Rome qui condamnèrent à mort les apôtres (2), et les firent exécuter en un même jour qui fut, comme l'on croit, le vingt-neuf de juin, l'an soixante-sept de J.-C., treizième de Néron. Saint Paul, comme citoyen romain, eut la tête tranchée; saint Pierre fut crucifié, comme Juif et personne vile. On dit que saint Paul, allant au supplice, convertit trois soldats (3) qui souffrirent le martyre peu de temps après. Il fut mené à trois milles de Rome, au lieu nommé les eaux Salviennes, où l'on voit encore trois fontaines que l'on dit être sorties alors par miracle. Ce fut là qu'il fut exécuté; mais Lucine, dame romaine, l'ensevelit en sa terre sur le chemin d'Ostie. Saint Pierre fut conduit au-delà du Tibre, au quartier que les Juifs habitoient, et crucifié au haut du mont Janicule, au-dessous duquel, vers le Tibre, étoit une naumachie (4). On vouloit le crucifier à l'ordinaire; mais il dit qu'il ne méritoit pas d'être traité comme son maître, et voulut être attaché la tête en bas (5). Son corps fut enseveli au Vatican, dans la voie Aurélia ou triomphale, près d'un temple d'Apollon.

Les fidèles avoient eu soin de faire peindre les portraits des apôtres, suivant la coutume qu'ils avoient, étant encore gentils, de garder les images de leurs bienfaiteurs. On voyoit, deux cent cinquante ans après, de ces portraits de saint Pierre et de saint Paul, et de Jésus-Christ même. Saint Paul avoit la tête chauve et le nez aquilin, et étoit de petite taille (6). La femme de saint Pierre avoit souffert le martyre avant lui. La voyant mener au supplice, il se réjouit de ce qu'elle retournoit à la patrie. Il l'exhorta, la consola, et, l'appelant par son nom, il lui dit : Souviens-toi du Seigneur (7). Il eut une fille, nommée Pétronille, qui vécut vierge, et mourut saintement à Rome (8). On trouve dans les martyrologes plusieurs martyrs sous Néron, outre ceux qu'il fit mourir sous prétexte de l'incendie. Ce qui est certain, c'est qu'il fit des édits contre la religion chrétienne, irrité par le grand nombre de ceux qui abandonnoient le service des idoles (1). On prétend avoir trouvé en Espagne une inscription en ces termes : A Claude, Néron, César, Auguste souverain pontife, pour avoir purgé la province de voleurs, et de ceux qui chargeoient le genre humain d'une superstition nouvelle.

XXVI. Saint Lin et saint Clément, papes.

Les apôtres, ayant fondé et édifié l'église romaine, donnèrent la charge de la gouverner à saint Lin, le même dont saint Paul écrivoit à Timothée. A saint Lin succéda saint Clément, ou saint Clet, autrement nommé Anaclet (2). Il est certain qu'ils furent les trois premiers évêques de Rome ; mais ni leur ordre, ni le temps de leur pontificat, n'est pas certain. On donne douze ans à saint Lin : et toutefois il est plus vraisemblable qu'il ne survécut aux apôtres qu'un an ou deux, et par conséquent qu'ils l'avoient établi évêque de Rome, pour la gouverner sous eux, comme ils en usoient dans les autres églises. Saint Clément est celui dont parle saint Paul dans l'épître aux Philippiens (3). Il avoit vu les apôtres et conversé avec eux ; leurs préceptes et leurs exemples étoient toujours devant ses yeux. De son temps, il arriva une grande division dans l'église de Corinthe : jusque-là, que des laïques s'élevèrent contre les prêtres, et en firent déposer quelques-uns dont la conduite étoit irréprochable. L'église de Corinthe, ainsi affligée, écrivit à l'église romaine, lui proposant quelques questions. Mais on ne put leur répondre sitôt de Rome, à cause des troubles qui y survinrent, et qui agitèrent tout l'empire après la mort de Néron.

XXVII. Guerre de Judée. Vespasien.

Cependant la guerre de Judée continuoit. Vespasien, à qui l'empereur en avoit donné la conduite, arriva à Antioche au commencement de l'année soixante-sept. Il y trouva le roi Agrippa, qui l'attendoit avec ses troupes (4). De là Vespasien marcha à Ptolémaïde, où les habitants de Séphoris en Galilée vinrent l'assurer de leur fidélité, et il leur donna garnison. Titus, son fils, qui avoit pris le chemin d'Alexandrie, vint le trouver à Ptolémaïde, et lui amena les deux légions d'Egypte. Là, fut le rendez-vous de toute l'armée romaine, qui se trouva composée de soixante mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie, en comptant les troupes auxiliaires, mais sans compter les valets. Les troupes auxiliaires

(1) Martyrol. 2 Jul. Ado. de Festiv. Apost. Ambros. in Aux. n. 13, post. epist. 21.
(2) Clem. epist. ad. Corinth.
(3) Martyrol. 2. Jul.
(4) Orig. ap. Euseb. III, Hist. c. 1. Hier. scrip. de Pet. Prud. Peri Stoh. 12.
(5) Theodor. orat. de Charit. p. 689, D. Eus. VII, Hist. c. 18.
(6) Lucian. Philo. part. p. 1122, A. Clem. Alex. 7, Strom. p. 756, C.
(7) Ado. Martyrol. 31 Maii Martyrol. Rom.
(8) 14 Mart. 15 April. 17 Mai, 2 Jul.

(1) Sulpic. Sev. lib. 2. Hist. c. 2, et Chr. an. 69. 2. Oros. lib. VII, c. 5.
(2) Iren. III, c. 3. Epiph. Hæres. XXVII, n. 6. Eus. III, Hist. c. 2, et Chr. an. 69. 2. Tim. IV, 21.
(3) Phil. IV, 3.
(4) Jos. III, Bell. c. 3.

étoient celles d'Agrippa, roi de Judée, d'Antiochus, roi de Comagène, de Sohem, roi d'Emèse, et de Malc, roi des Arabes.

Vespasien entra d'abord en Galilée, et prit d'emblée Gadare qu'il brûla (1). Le vingt-et-unième d'Artémisius ou de mai, il vint devant Jotapate. Joseph l'historien y commandoit, et la défendit vigoureusement. Mais enfin, après quarante jours de siége, elle fut prise, ruinée et brûlée (2), le premier de Panémus ou de juillet, la treizième année de Néron, soixante-sept de J.-C. Il y eut quarante mille hommes de tués. Joseph fut pris dans une caverne où il étoit caché, et se rendit volontairement aux Romains, malgré les Juifs cachés avec lui, qui se tuèrent les uns les autres. Vespasien lui donna la vie et le tint prisonnier. Après la prise de Jotapate, il mena les troupes à Césarée, où il mit deux légions en quartier d'hiver, et la troisième à Scythopolis. Les Juifs avoient réparé Joppé, ruinée par Cestius. Vespasien la prit sans combat, et la ruina de nouveau. Ensuite il alla voir le royaume d'Agrippa qui l'y avoit invité, et passa de Césarée sur la mer à Césarée de Philippe, où, durant trois semaines, ses troupes se reposèrent. Lui cependant faisoit des sacrifices d'actions de grâces et de festins.

De là il envoya assiéger Tibériade et Tarichée, deux villes sur le lac de Genesareth, qui étoient du royaume d'Agrippa, mais disposées à la révolte; car Agrippa s'étoit attiré cette visite de Vespasien pour affermir sa puissance. Tibériade se rendit d'abord; et le roi obtint qu'elle ne seroit ni ruinée ni pillée. Tarichée, qui souffrit le siége, fut prise le huitième de Gorpiée ou septembre. On la ruina, et on en vendit trente mille captifs. Rien ne résistoit plus aux Romains dans la Galilée que Giscale, le mont Itabure ou Thabor qui étoit fortifié, et Gamale dans la Gaulanite. Mais Gamale fut prise le vingt-troisième d'octobre ou d'Hyperberetée, après un mois de siége; et le mont Itabure un peu devant (3). Après la prise de Gamale, Vespasien retourna à Césarée sur la mer, pour donner du repos à ses troupes, et laissa Tite en Galilée pour prendre Giscale. Jean, fils de Lévia, qui la tenoit avec les séditieux de son parti, feignit d'écouter les propositions de paix; mais la nuit suivante il s'enfuit à Jérusalem avec les siens. Tite conserva la ville et y mit garnison. Ainsi les Romains furent maîtres de toute la Galilée. Tite revint à Césarée, et Vespasien en partit pour marcher contre Jamnia et Azot, et revint après les avoir soumises. C'étoit au mois de décembre de l'année soixante-sept.

(1) Ibid. c. 9.
(2) C. 23, p. 350, F.
(3) Jos. IV, Bell. c. 1, etc.
(4) Ibid. c. 8.

XXVIII. Division des Juifs. Insolence des zélateurs.

Les Juifs étoient divisés par tout le pays, non-seulement en chaque ville, mais en chaque maison : les uns vouloient la paix, les autres la guerre; et comme ceux-ci étoient les plus jeunes et les plus hardis (1), ils l'emportoient sur les plus vieux et les plus sages. Ils prenoient les armes, et pilloient d'abord leurs voisins; puis, se joignant aux grosses troupes, ils ravageoient tout le pays, en sorte qu'on les craignoit plus que les Romains. Enfin, las de piller le plat pays, les chefs de ces partis se rassemblèrent de tous côtés, et vinrent fondre à Jérusalem, où il n'y avoit point de maître. Ils y furent reçus comme des gens qui venoient la secourir, joint que c'étoit comme la patrie commune où tous ceux de la nation étoient bien venus. Ces séditieux ne se contentoient pas d'y voler impunément; ils tuoient, et en plein jour, et les personnes les plus considérables. Ils arrêtèrent Antipas, garde des trésors publics, et plusieurs autres des plus nobles et des plus puissants de la ville; puis les égorgèrent dans la prison, sans forme de procès, les accusant faussement d'avoir voulu livrer la ville aux Romains. Ils profitèrent des divisions qui étoient entre les plus puissants, pour les animer les uns contre les autres.

Toutefois, le peuple s'éleva contre eux, poussé par Ananus, le plus vieux et le plus sage des pontifes; mais les séditieux se saisirent du temple et s'y fortifièrent. Puis, pour étonner le peuple et montrer leur puissance, ils voulurent choisir les pontifes par le sort, prétendant que c'étoit l'ancien usage (2). Ils appelèrent une des familles pontificales, nommée Eniacim ou Jacim, qui étoit la douzième dans l'ordre; le sort, étant jeté, tomba sur un nommé Phanias, fils de Samuel, du bourg d'Aphta, homme rustique et ignorant, qui savoit à peine ce que c'étoit qu'être pontife. Ils le firent venir malgré lui de son village; et, l'ayant revêtu des habits sacrés comme un personnage de théâtre, ils lui montroient ce qu'il devoit faire, tournant ainsi la religion en ridicule.

Le peuple ne put souffrir cet attentat, et voulut se délivrer de la tyrannie des zélateurs, car les séditieux s'étoient donné ce beau nom, prétendant n'agir que par zèle de religion. Les plus considérables citoyens, Gorion, fils de Joseph, Siméon, fils de Gamaliel, et les pontifes les plus estimés, Jésus, fils de Gamalas, et Ananus, fils d'Ananus (3), animoient le peuple dans les assemblées et dans les entretiens particuliers, leur représentant que les zélateurs profanoient indignement le temple, et que, s'il falloit avoir des maîtres, il valoit mieux obéir aux Romains avec le reste du monde, qu'à une poignée de scélérats. On les attaqua donc dans le temple qui fut souillé de leur sang (4).

(1) Jos. IV, Bell. c. 11.
(2) 1 Par. XXIV, 12.
(3) C. 13.
(4) C. 14, p. 875.

Se sentant pressés, ils abandonnèrent l'enceinte extérieure, se retirèrent dans l'intérieur, et en fermèrent les portes. Ananus n'osa forcer les portes sacrées, ni faire entrer dans le lieu saint le peuple qui n'étoit pas purifié.

Cependant Jean (1), qui s'étoit sauvé de Giscale, et qui avoit une furieuse passion de dominer, feignoit d'être pour le peuple, ne quittoit point Ananus et les autres chefs, étoit complaisant pour eux jusqu'à la flatterie, et assistoit à tous leurs conseils; mais il les trahissoit, et donnoit avis de tout aux zélateurs. Les chefs du peuple se fiant au serment qu'il leur avoit fait, l'envoyèrent aux zélateurs pour traiter d'accommodement; mais Jean, étant entré dans le temple, se déclara entièrement pour les zélateurs, et leur dit que, sans perdre de temps, ils devoient pourvoir à leur sûreté, qu'Ananus avoit envoyé à Vespasien pour l'inviter à prendre la ville au plus tôt; qu'ils n'avoient point de pardon à espérer, ni d'autre parti à prendre que d'attirer quelque secours du dehors. Les chefs des zélateurs étoient Éléazar, fils de Simon, Zacharie, fils de Phalec, tous deux de la race sacerdotale. Ils crurent ne pouvoir mieux faire que d'envoyer aux Iduméens, nation inquiète et violente, et toujours prête à marcher au combat comme à une fête. Ils écrivirent une lettre, portant qu'on les tenoit assiégés dans le temple, parce qu'ils défendoient la liberté, et qu'Ananus avoit mandé les Romains, ce qui toutefois étoit une calomnie que Jean avoit inventée.

XXIX. Iduméens au secours des zélateurs.

Les Iduméens vinrent en diligence au nombre de vingt mille. Ils trouvèrent les portes fermées; mais, à la faveur d'un grand orage qui survint la nuit, les zélateurs les firent entrer secrètement dans la ville et dans le temple (2). Puis, donnant avec eux sur les gardes endormis, et ensuite sur le reste du peuple, ils remplirent de sang tout le dehors du temple; et, le jour venu, on compta jusqu'à huit mille cinq cents morts. Les Iduméens, non contents de ce massacre, se jetèrent dans la ville, pillèrent les maisons, et tuèrent ceux qu'ils rencontrèrent. Mais ils s'attachèrent principalement aux sacrificateurs. Ils tuèrent Ananus et Jésus, insultèrent à leurs cadavres, et les laissèrent sans sépulture. La mort d'Ananus fut regardée comme le commencement de la prise de Jérusalem. Son courage et son habileté le rendoient seul capable de procurer la paix, et ce fut un spectacle horrible de voir ces deux pontifes, peu auparavant revêtus des ornements sacrés, et adorés même par les étrangers qui venoient de tous côtés à Jérusalem, exposés alors tout nus en proie aux chiens et aux autres bêtes.

(1) C. 15.

(2) C. 16, 17, 18.

Les zélateurs et les Iduméens massacrèrent ensuite une infinité de menu peuple, selon qu'ils les rencontroient (1); mais pour les nobles et les plus jeunes, ils les mettoient en prison, espérant les attirer à eux; et quand ils désespéroient de les gagner, ils les faisoient mourir, après leur avoir fait souffrir toutes sortes de tourments. Ils en firent périr ainsi douze mille, et les laissèrent sans sépulture (2); à peine osoit-on la nuit jeter avec les mains un peu de poussière sur ces corps. La frayeur du peuple étoit telle, qu'ils retenoient même leurs gémissements et leurs larmes, sinon lorsqu'ils étoient bien enfermés, et après avoir regardé de tous côtés si personne ne les écoutoit.

Les zélateurs, pour garder quelque apparence de formalité contre un personnage de grand mérite et fort riche, Zacharie, fils de Baruch, assemblèrent soixante-dix juges, et l'accusèrent d'avoir voulu livrer la ville aux Romains. Il se défendit généreusement, leur reprochant leurs crimes, et comme ils n'apportoient aucune preuve de ce qu'ils disoient contre lui, il fut absous tout d'une voix. Alors les zélateurs s'écrièrent contre les juges, et deux d'entr'eux, s'approchant de Zacharie, le tuèrent au milieu du temple, en lui disant : Voilà notre sentence, et cette absolution est plus sûre; puis ils le jetèrent dans le précipice qui étoit proche, et chassèrent les juges honteusement. Les Iduméens, voyant ces manières d'agir, commencèrent à se repentir d'être venus, principalement quand ils apprirent que la trahison, dont on accusoit les principaux citoyens, étoit une pure supposition. Ils délivrèrent deux mille de ceux que les zélateurs tenoient en prison; puis ils sortirent de Jérusalem, et se retirèrent chez eux.

La retraite des Iduméens laissant les zélateurs plus libres, les rendit plus furieux. Ils tuèrent les plus nobles et les plus braves du parti contraire, entre autres Gorion et Niger. Enfin il n'y avoit personne contre qui ils ne trouvassent quelque prétexte pour le perdre. L'un les avoit autrefois choqués avant la guerre; l'autre étoit un glorieux, parce qu'il ne s'approchoit pas d'eux; l'autre s'en approchoit trop familièrement; celui qui les ménageoit vouloit les trahir; et le châtiment de tous, sans distinction, étoit la mort. Plusieurs, pour se tirer de leurs mains, s'alloient rendre à Vespasien, mais ils mirent garde aux portes et aux chemins. Vouloir passer chez les Romains devint bientôt le plus grand crime; et ceux qui en étoient seulement soupçonnés, étoient tués, s'ils ne rachetoient leur vie. On défendoit de leur donner la sépulture, et les chemins en étoient couverts. Ces prétendus zélateurs fouloient aux pieds tout droit humain et divin, se moquoient des choses saintes, et surtout des prophéties qu'ils accomplissoient sans le savoir.

(1) C. 19.

(2) Liv. V, c. 1, p. 883.

ils se divisèrent entre eux. Jean de Giscale vouloit commander aux autres, qui s'estimoient autant que lui. Une partie le suivit : ils étoient en garde les uns contre les autres, mais ils ne se faisoient guère de mal; leur grand effort étoit à qui pilleroit plus le peuple. D'autres, par les sicaires ou assassins, s'étoient emparés de Massada, château très-fort, proche Jérusalem. Voyant les Romains en repos, ils en sortirent la nuit de Pâques, surprirent le bourg d'Engaddi et le pillèrent, puis les villages d'alentour. Ensuite ils passèrent dans le désert, et continuèrent à tuer et butiner; ainsi, à l'exemple de Jérusalem, tout le pays étoit plein de brigandages.

Vespasien en étoit bien averti; mais il vouloit laisser affoiblir les Juifs, qui se ruinoient eux-mêmes, tandis que ses troupes se reposoient. Les transfuges l'excitoient à délivrer leur pays de ces misères, et il se disposoit au siége de Jérusalem. Mais, pour ne point laisser d'ennemis derrière, il marcha avec son armée à Gadare, capitale du pays, de là le Jourdain, où il étoit appelé par les citoyens les plus modérés, et y entra le quatrième de mars ou Dystrus de l'année soixante-huit. Les séditieux s'enfuirent. Il envoya après eux Placide avec de la cavalerie; ils furent défaits, quinze mille tués, deux mille deux cents pris, et un grand nombre noyés dans le Jourdain. Ainsi tout le pays au-delà jusqu'au lac de Sodome, demeura paisible et soumis aux Romains, excepté le château de Macheron.

XXX. Révolte contre Néron et sa mort.

Cependant Vespasien apprit que les Gaulois, sous la conduite de Jules Vindex, s'étoient révoltés contre Néron. Cette nouvelle, lui faisant prévoir une guerre civile, l'excita à finir promptement celle de Judée (1). Vers le commencement du printemps, il partit de Césarée avec ses troupes, s'avança vers le midi, courut toute la Judée et l'Idumée, et, y ayant fait le dégât, il revint à Emmaüs, où il avoit un camp fortifié, pour serrer de près Jérusalem. De là il passa au septentrion et s'assura de toute la Samarie, puis il vint par l'Orient à Jéricho, où il arriva le troisième de juin ou Désius. Trajan, un de ses chefs, l'y joignit avec les troupes d'au-delà du Jourdain. Vespasien trouva Jéricho abandonnée; il s'en saisit, et de Gérasa sur le lac de Génésareth; il mit garnison à tous les postes importants, et retourna à Césarée pour se préparer à marcher avec toutes les forces contre Jérusalem, qui, étant investie de toutes parts, ne pouvoit espérer aucun secours.

Néron étoit à Naples quand il apprit la nouvelle de la révolte de Vindex, le même jour qu'il avoit fait tuer sa mère, quelques années auparavant. D'abord il n'en parut pas fort alarmé, car il se fioit à des prédictions qui lui promettoient la domination de l'Orient, et en particulier de Jérusalem. Mais c'étoient des prophéties touchant le règne du Messie, mal entendues. Néron se consoloit encore par l'espérance que, s'il devenoit simple particulier, son art de musicien le feroit subsister, car il croyoit y exceller, et c'étoit sa folie. Mais quand il sut que l'Espagne, et Galba qui y commandoit, s'élevoit aussi contre lui, il perdit courage, en sorte qu'il demeura long-temps sans voix et sans mouvement. Il lui vint ensuite d'autres nouvelles fâcheuses; que Rufus, qui commandoit en Germanie, avoit été reconnu empereur par son armée après la mort de Vindex, et que Rubrius Gallus, envoyé par Néron même contre les rebelles, se révoltoit comme eux (1). Enfin, il se vit abandonné par ses propres gardes, les soldats prétoriens. Néron, désespérant alors de ses affaires, et voulant au moins sauver sa vie, s'enfuit de Rome couvert d'un méchant habit, avec quatre de ses affranchis, dont l'un avoit une maison à quatre milles de Rome. Là, il résolut de se tuer; et, ayant appris que le sénat l'avoit déclaré ennemi de l'état, comme il entendit approcher des cavaliers qui le cherchoient, il s'égorgea à grand'peine avec le secours de ceux qui l'accompagnoient, et se déroba ainsi au supplice : il étoit dans sa trente-deuxième année, et en avoit régné treize et huit mois. Il mourut le neuvième de juin, l'an de J.-C. soixante-huit, à pareil jour qu'il avoit fait mourir sa femme Octavia, fille de l'empereur Claude. Il courut un bruit qu'il n'étoit point mort, et depuis un imposteur parut sous son nom (2); quelques chrétiens mêmes crurent qu'il étoit l'antechrist, et qu'il devoit revenir à la fin du monde (3).

XXXI. Galba, Othon et Vitellius, empereurs.

Galba fut reconnu empereur à sa place, âgé de soixante-douze ans; il ne régna que sept mois, car, s'étant rendu odieux aux soldats par son avarice, ils le tuèrent à Rome le quinzième de janvier, l'an de J.-C. soixante-neuf, et firent empereur à sa place Othon, qui avoit été favori de Néron, et depuis gouverneur de Lusitanie. Mais en même temps, c'est-à-dire dès le troisième de janvier, l'armée de la basse Germanie reconnut pour empereur Vitellius qui la commandoit (4). Il vint en Italie; Othon soutint d'abord la guerre, mais enfin il se tua le vingt-unième d'avril, ayant régné seulement trois mois ou quatre-vingt-quinze jours : il étoit âgé de trente-huit ans.

---

1. Jos. v, Bell. c. 26, etc.

(1) Suet. Ner. 40, etc. Xiphil. in Ner. p. 196.
(2) Tacit. 2, hist.
(3) Sever. 2 Hist. et Dial. 2, in fine.
(4) Tacit. 1, Hist. Suet. Xiphil.

Vespasien étoit de retour à Césarée, et se préparoit à marcher contre Jérusalem, quand il apprit la mort de Néron (1). Cette nouvelle lui fit suspendre la guerre; il envoya son fils Tite à Galba pour recevoir ses ordres; mais Tite revint bientôt à Césarée, apportant à son père la nouvelle de la mort de Galba, qu'il avoit apprise en Achaïe. Vespasien, voyant l'empire romain ébranlé, voulut attendre l'événement de ces troubles avant que de poursuivre la guerre contre des étrangers.

XXXII. Vespasien empereur.

Mais quand on eut appris à Césarée la mort d'Othon et l'élection de Vitellius, l'armée romaine proclama empereur Vespasien lui-même, et le força de l'accepter. Il envoya son fils Tite à Alexandrie, pour attirer à son parti Tibère Alexandre, préfet d'Egypte, et les deux légions qui y étoient, ce qu'il obtint aussitôt; et Tibère fit prêter serment à Vespasien par les légions, le premier de juillet, la même année soixante-neuf de J.-C. Vespasien alla d'abord à Béryte, où Mucien, proconsul de Syrie, vint le trouver, et ils allèrent ensemble à Antioche, d'où Vespasien l'envoya en Italie avec une armée (2).

Pendant le séjour que Vespasien fit à Antioche, comme le peuple étoit assemblé dans le théâtre (3), un Juif, nommé Antiochus, accusa les autres Juifs, et entre eux son père, contre qui il étoit irrité, d'avoir voulu brûler la ville en une nuit, et livra quelques Juifs étrangers comme complices. Le peuple en furie fit brûler aussitôt le théâtre, ceux qui avoient été livrés, et commença à courir sus à tous les Juifs; Antiochus les échauffoit; et, pour montrer qu'il renonçoit au judaïsme, il sacrifia comme les païens, disant qu'il falloit obliger tous les autres à en faire autant, et tenir pour convaincus de trahison tous ceux qui le refuseroient. Il y en eut peu qui voulussent sacrifier, et plusieurs furent tués pour ne l'avoir pas voulu faire. Comme il y avoit à Antioche grand nombre de chrétiens circoncis, il y a apparence que quelques-uns furent, en cette occasion, confondus avec les Juifs (4). En effet, on trouve que saint Evode leur évêque mourut cette année, première de Vespasien, soixante-neuf de J.-C., après avoir gouverné l'église d'Antioche depuis l'an quarante-trois, c'est-à-dire vingt-six ans. Il est compté pour martyr, et fut le premier évêque de cette église après saint Pierre. Son successeur fut saint Ignace, disciple des apôtres comme lui, qui tint le siége pendant quarante ans (5).

Toute la Syrie fit serment de fidélité à Vespasien avant le quinzième de juillet. Les rois voisins, Sohem, Antiochus et Agrippa le reconnurent, et toute l'Asie et l'Achaïe (1). En Mésie, Antoine, grand capitaine, se déclara aussi pour Vespasien; il mena en Italie une légion contre Vitellius (2), battit ses troupes, vint à Rome, où il se joignit avec Mucien, et dans le milieu de la ville ils défirent l'armée de Vitellius qui, après avoir souffert mille indignités, fut tué et jeté dans le Tibre, le troisième d'octobre, l'an de J.-C. soixante-neuf, après avoir régné huit mois et cinq jours, et avoir vécu cinquante-six ans (3). Mucien fit reconnoître à Rome pour prince Domitien, second fils de Vespasien, en attendant son arrivée.

Vespasien apprit ces nouvelles à Alexandrie, où il attendoit le temps propre pour s'embarquer. Apollonius de Tyane y étoit déjà, et profitoit de la superstition excessive des Egyptiens pour s'y faire admirer plus qu'ailleurs (4). Il reprit fortement le peuple d'Alexandrie de la passion pour les courses de chevaux, qui le faisoit souvent venir à jeter des pierres, tirer des épées et répandre du sang. Vespasien, qui connoissoit Apollonius, le demanda d'abord quand il fut arrivé à Alexandrie, l'honora comme un homme divin, et le consulta avec deux autres philosophes, Euphrate et Dion, sur la conduite qu'il devoit tenir (5).

Cependant il arriva des prodiges, où l'on peut croire qu'Apollonius avoit part (6). Vespasien étoit entré seul dans le temple de Sérapis, comme pour consulter ce Dieu; après avoir fait plusieurs prières pour se le rendre propice, il se retourna et vit un de ses affranchis, nommé Basilide, qui lui présentoit, selon la coutume, de la verveine, des couronnes et des gâteaux. Il savoit que personne ne l'avoit fait entrer, et que depuis long-temps il ne pouvoit marcher à cause d'une foiblesse de nerfs. Il envoya des courriers pour s'en assurer, et il se trouva qu'à cette même heure Basilide étoit à quatre-vingts milles, qui font plus de vingt-six lieues. Le nom de Basilide, qui en grec signifie royal, fut pris comme un bon augure.

Dans ce même temps, un aveugle du peuple d'Alexandrie vint se jeter aux genoux de l'empereur, et lui dit en gémissant (7): Le Dieu Sérapis m'a averti de m'adresser à vous pour recouvrer la vue; faites-moi seulement la grâce de cracher sur mes yeux. Un autre qui avoit mal à la main, par l'ordre du même dieu prioit l'empereur de lui marcher dessus. Vespasien s'en moquoit d'abord; et, comme ils le pressoient, il craignit de passer pour un esprit léger s'il s'y arrêtoit. Toutefois, il dit aux médecins de juger si ces yeux et cette main étoient humainement incurables. Les mé-

(1) Jos. V, Bell. c. 6. Tacit. Hist. init.
(2) Jos. V, Bell. c. 10. Ibid. c. 1.
(3) Jos. VII, Bell. c. 9.
(4) Eus. Chr. an. 69, et III, Hist. c. 22.
(5) Orig. Hom. 6, in Luc.

(1) Tacit. 2, Hist. c. 21.
(2) Tac. 3, Hist. Jos. V, Bell. c. 13.
(3) Sueton.
(4) Philost. Vita c. 8.
(5) C. 10, 11, etc.
(6) Tacit. 4, Hist. Suet. Vesp. n. 7.
(7) Tacit. 4, Hist. Suet. Vesp. n. 7.

decins répondirent que l'aveugle pouvoit recouvrer la vue, si on en ôtoit les obstacles; que l'estropié avoit les articles disloqués, mais qu'ils pouvoient être remis. Vespasien résolut de hasarder, et d'un visage gai fit ce qu'on lui demandoit, en présence de la multitude fort attentive. Aussitôt l'aveugle recouvra la vue, et l'estropié eut l'usage de sa main. Il n'y avoit rien en tout cela que le démon ne pût faire, puisqu'au jugement des médecins ces maux n'étoient absolument pas sans remède, et qu'il n'y eut d'extraordinaire que la promptitude de la guérison.

Ces miracles, vrais ou faux, confirmèrent puissamment la créance qu'il y avoit quelque chose de divin dans l'élection de Vespasien. Tout l'Orient étoit imbu d'une ancienne opinion fondée sur les oracles des livres sacrés, qu'en ce temps des conquérants sortis de Judée soumettroient toute la terre (1) : c'étoit en effet le règne spirituel de Jésus-Christ et la prédication des apôtres. Mais les Juifs se l'appliquoient à eux-mêmes, et c'est ce qui les opiniâtroit le plus dans leur révolte; car ils espéroient, non-seulement de se délivrer, mais de se rendre les maîtres du monde (2). Les païens appliquèrent cette prophétie à Vespasien, et quelques Juifs donnèrent dans cette flatterie, même Joseph l'historien, qui, dès qu'il fut pris, lui dit avec une grande assurance : Vous me délivrerez bientôt, quand vous serez empereur (3). Il y en eut qui reconnurent Vespasien pour le messie, tout idolâtre qu'il étoit. Et peut-être fut-ce par ce motif et pour accomplir les prophéties, qui disoient que le messie seroit un prince de la paix, que Vespasien fit ensuite bâtir à Rome le magnifique temple de la Paix, dont on voit encore les ruines et des inscriptions qui le consacrent à la paix éternelle. Vespasien passa en Italie sur la fin de cette année soixante-neuf, et envoya son fils Tite en Judée avec des troupes pour y achever la guerre. Lui, cependant, fut reconnu empereur [illegible] consentement de tout le monde, et régna paisiblement pendant dix ans.

XXXIII. Épître de saint Clément aux Corinthiens.

La guerre civile étant finie à Rome et le commerce rétabli avec les provinces, saint Clément, déjà pape ou seulement encore prêtre, fit réponse à l'église de Corinthe sur le sujet de la division qui y étoit arrivée. Sa lettre commence en ces termes : L'église de Dieu, qui est à Rome, à l'église de Dieu, qui est à Corinthe, à ceux qui sont appelés et sanctifiés par la volonté de Dieu en Notre Seigneur Jésus-Christ, que la grâce et la paix de Dieu tout-puissant, par Jésus-Christ, s'accroissent sur chacun de vous et soient mutuelles. Nous craignons, mes chers frères, que les afflictions qui nous sont arrivées n'aient retardé l'application que nous devions avoir aux questions que vous nous avez faites, touchant l'impie et détestable sédition dont les élus de Dieu doivent être si éloignés, et qu'un petit nombre d'insolents et d'emportés ont échauffée jusqu'à un tel point d'extravagance, que votre nom si fameux, si vénérable et si aimable à tous les hommes, en a souffert de grands reproches. Car, qui n'estimoit votre vertu et la fermeté de votre foi, pour peu qu'il eût demeuré parmi vous? Qui n'admiroit la sagesse et la modération chrétienne de votre piété? Qui ne publioit la magnificence de votre hospitalité? Qui ne vous estimoit heureux pour la perfection et la sûreté de votre science? Vous faisiez tout, sans exception de personnes, et vous marchiez, suivant les lois de Dieu, soumis à vos pasteurs. Vous rendiez l'honneur convenable à vos anciens. Vous avertissiez les jeunes gens d'avoir des sentiments honnêtes et modérés; et les femmes, d'agir en tout avec une conscience pure et chaste, aimant leurs maris comme elles doivent, demeurant dans la règle de la soumission, s'appliquant à la conduite de leur maison avec une grande modestie.

Vous étiez tous dans des sentiments d'humilité, sans aucune vanité, plutôt disposés à vous soumettre qu'à soumettre les autres, et à donner qu'à recevoir; contents de ce que Dieu vous donne pour le voyage de cette vie, et vous appliquant soigneusement à sa parole, vous la gardiez dans le cœur, et aviez toujours sa doctrine devant les yeux. Ainsi vous jouissiez de la douceur d'une profonde paix, vous aviez un désir insatiable de faire du bien, qui faisoit que, pleins du Saint-Esprit, vous vous répandiez sur tout. Remplis de bonne volonté, de zèle et d'une sainte confiance, vous étendiez vos mains au Dieu tout-puissant, le suppliant de vous pardonner les péchés de fragilité. Vous travailliez jour et nuit pour tous les frères, afin que le nombre des élus de Dieu fût sauvé par sa miséricorde, et par la pureté de leur conscience. Vous étiez sincères et innocents, sans ressentiment des injures. Toute sédition, toute division, vous faisoit horreur. Vous pleuriez les chutes du prochain; vous estimiez que leurs fautes étoient les vôtres. Vous faisiez toute sorte de biens sans regret, et vous étiez prêts à toute bonne œuvre. Une conduite vertueuse et digne de respect étoit votre ornement, et vous faisiez tout dans la crainte du Seigneur; ses commandements étoient écrits sur les tables de votre cœur. Vous étiez dans la gloire et dans l'abondance, et l'Ecriture s'est accomplie : Il a bu et mangé le bien aimé; il est venu dans l'abondance, il s'est engraissé et a regimbé (1). De là est sortie la jalousie, la con-

(1) Suet. Vesp. c. 4. Tacit. 5, Hist.
(2) Jos. VII, Bell. c. 12, p. 961, C.
(3) Suet. c. 5. Jos. III, Bell. c. 17.

(1) Deut. XXXII, 15.

tention, la sédition, la persécution, le désordre, la guerre, la captivité. Les personnes les plus viles se sont élevées contre les plus considérables, les insensés contre les sages, les jeunes contre les anciens. Ainsi la justice et la paix se sont éloignées, depuis que la crainte de Dieu a manqué, que la foi s'est obscurcie, que personne n'a voulu suivre les lois, ni se gouverner suivant les maximes de Jésus-Christ, mais suivre chacun ses mauvais désirs, s'attachant à la jalousie injuste et impie, par laquelle la mort est entrée dans le monde.

XXXIV. Témoignage du martyre des apôtres.

Il rapporte ensuite plusieurs exemples de l'ancien Testament, pour montrer les mauvais effets de la jalousie, à commencer par Caïn, puis il ajoute (1) : Mais laissons les anciens exemples, et venons aux athlètes qui ont combattu depuis peu. Prenons les illustres exemples de notre temps. C'est par la jalousie et l'envie que les fidèles et les justes, colonnes de l'Église, ont été persécutés jusqu'à une mort cruelle. Mettons-nous devant les yeux les saints apôtres. C'est par une jalousie injuste que Pierre a souffert, non une ou deux fois, mais plusieurs fois, et ayant ainsi accompli son martyre, il est allé dans le lieu de gloire qui lui étoit dû. C'est par la jalousie que Paul a remporté le prix de sa patience, après avoir porté les fers sept fois, avoir été battu de verges et lapidé, avoir prêché en Orient et en Occident, et enseigné la justice au monde entier. Enfin, étant venu à l'extrémité de l'Occident, il a souffert le martyre sous les gouverneurs; il a été délivré du monde, et est allé dans le lieu saint, nous donnant un grand exemple de patience. A ces hommes, dont la vie a été divine, s'est joint une grande multitude d'élus qui ont souffert par jalousie plusieurs affronts et plusieurs tourments, et ont été parmi nous un illustre exemple. Saint Clément parle ici de la persécution de Néron. Ce qu'il dit, que saint Paul est venu à l'extrémité de l'Occident, semble marquer son voyage d'Espagne; et les gouverneurs sous lesquels il le fait souffrir, sont ceux qui commandoient à Rome, tandis que Néron étoit en Achaïe.

Il exhorte les Corinthiens à la pénitence, par les exemples de tous les temps, à commencer par Noé; puis il leur recommande la fidélité et l'obéissance à Dieu, par les exemples d'Hénoc, de Noé, d'Abraham et des autres. Il les exhorte à la charité, à la sincérité et à l'humilité, par l'exemple de Jésus-Christ et des saints de l'ancien Testament. Il leur propose les bienfaits de Dieu, et poursuit ainsi (2) : Il est donc juste de ne pas nous écarter de sa volonté, comme des déserteurs, et de choquer, plutôt que lui, des hommes imprudents et insensés, qui s'élèvent et se glorifient par la vanité de leurs discours. Craignons le Seigneur Jésus-Christ, dont le sang a été donné pour nous, respectons nos pasteurs, honorons nos anciens, instruisons nos jeunes gens dans la crainte de Dieu. Corrigeons nos femmes; que la chasteté, cette vertu si aimable, paroisse dans leur conduite; qu'elles montrent une douceur sincère, que leur silence fasse paroître comme elles modèrent leur langue. Qu'elles témoignent leur charité, non pas suivant leurs inclinations, mais également à tous ceux qui craignent Dieu. Que nos enfants soient instruits chrétiennement, qu'ils apprennent combien l'humilité a de force devant Dieu, quel est devant lui le pouvoir de la charité pure, combien sa crainte est belle, grande et puissante, pour sauver tous ceux qui vivent saintement dans la pureté de cœur. Car il sonde les pensées et les désirs, son souffle est en nous et il l'ôtera quand il lui plaira.

Saint Clément continue à exhorter les Corinthiens, par la considération de la résurrection, dont il donne plusieurs exemples tirés de la nature, entre autres celui du phénix. En quoi il suit, sans l'examiner, l'opinion commune, tellement reçue alors, que Tacite n'a pas feint de la rapporter sérieusement dans son histoire (1). Saint Clément représente la puissance et la bonté de Dieu, la magnificence de sa gloire, et les anges qui crient : Saint, saint, saint; puis il ajoute (2) : Nous donc, aussi assemblés et unis de cœur, crions fortement vers lui comme d'une seule bouche, afin de participer à ses grandes et illustres promesses. Car il dit : L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point ouï, et il n'est point tombé dans la pensée de l'homme quels biens il a préparés à ceux qui espèrent en lui (3). Que les dons de Dieu sont heureux et admirables, mes chers frères! La vie avec immortalité, la splendeur avec justice, la vérité avec liberté, la foi avec confiance, la continence avec sainteté; et tout cela tombe dans notre pensée; que sera donc ce qu'il a préparé à ceux qui espèrent en lui? Lui qui est le créateur, le père des siècles, le très-saint; c'est lui qui en connoît la grandeur et la beauté. Efforçons-nous donc d'être de ce nombre, de ceux qui espèrent, afin de participer à ses promesses. Et comment le ferons-nous, mes chers frères? Si notre pensée est affermie dans la foi; si nous cherchons ce qui est agréable à Dieu; si nous accomplissons ce qui s'accorde avec sa sainte volonté; si nous suivons le chemin de la vérité, rejetant de nous toute injustice, toute

(1) N. 5, p. 93, F, édit. Coteler.

(2) N. 21, p. 102, B.

(1) N. 24. Tac. VI, Annal. an. 787.

(2) N. 34, p. 107, D.

(3) Isa. LXIV, 4; 1 Cor. 12, 9, n, 36.

avarice, la contention, les malices, les ruses, les murmures, les médisances, l'impiété, l'orgueil, la vanité, l'ambition. Et ensuite : C'est là le chemin, mes très-chers frères, où nous trouvons Jésus-Christ notre sauveur, le souverain pontife de nos offrandes, celui qui nous gouverne, et qui aide notre foiblesse. Il ajoute quelques éloges de Jésus-Christ, dans les mêmes termes qui sont au commencement de l'épître de saint Paul aux Hébreux. Puis il continue ainsi :

Considérons ceux qui portent les armes sous nos princes, avec combien d'ordre et de soumission ils exécutent leurs commandements (1). Tous ne sont pas préfets, ni tribuns, ni centurions; mais chacun en son rang exécute les ordres de l'empereur ou des commandants. Les grands ne peuvent être sans lès petits, ni les petits sans les grands. Il y a un mélange et un usage en toutes choses. Prenons notre corps. La tête sans les pieds n'est rien, ni les pieds sans la tête. Les plus petites de nos parties sont nécessaires à tout le corps. Mais toutes conspirent et sont subordonnées pour la conservation du tout. Que tout votre corps se conserve donc en Jésus-Christ, et que chacun soit soumis à son prochain, selon qu'il a été placé par la grâce. Que le fort ne néglige pas le foible, que le foible respecte le fort, que le riche donne aux pauvres, et que le pauvre remercie Dieu de lui avoir donné celui qui remplit ses besoins. Que le sage montre sa sagesse, non par des discours, mais par de bonnes œuvres; que l'humble ne se rende pas témoignage à soi-même, mais le laisse rendre par les autres. Que celui qui garde la pureté de la chair n'en soit pas plus vain, reconnoissant qu'il tient d'un autre le don de continence. Faisons réflexion, mes frères, de quelle matière nous avons été formés, en quel état nous sommes entrés dans le monde, comme sortant d'un tombeau et des ténèbres. Celui qui nous a créés nous a fait entrer dans son monde, où il nous avoit préparé ses bienfaits auparavant. Ayant reçu de lui tant de bien, nous devons le remercier de tout. A lui soit gloire dans tous les siècles des siècles. Amen.

Et un peu après :

XXXV. Ordre dans le ministère ecclésiastique.

Connoissant clairement tout cela, pénétrant la profondeur de la science divine, nous devons faire, avec ordre, tout ce que le Seigneur nous a commandé (2). Il nous a ordonné d'accomplir dans les temps les oblations et les offices, non pas de les faire négligemment et sans ordre, mais en des jours et des heures certaines; et il a déterminé lui-même, par sa souveraine volonté, quand et par qui ce service doit être fait, afin qu'étant célébré saintement, il puisse lui être agréable. Ceux donc qui font leurs offrandes dans les temps ordonnés, ont le bonheur de lui plaire, car ils ne pèchent point, puisqu'ils suivent la loi du Seigneur. Il y a des fonctions particulières au souverain pontife; les sacrificateurs ont leur place réglée, les lévites sont chargés du service qui leur est propre, l'homme laïque est astreint aux préceptes qui lui conviennent. Que chacun de vous, mes frères, rende grâce à Dieu en son rang, gardant la pureté de conscience et la modestie, sans excéder la règle du service qui lui est prescrit. On n'offre pas partout, mes frères, le sacrifice perpétuel, ni le sacrifice pour les vœux ou pour les péchés, mais à Jérusalem seulement; et là même, on ne l'offre pas en tout lieu, mais devant le temple à l'autel, après que la victime a été examinée par le pontife et par les autres officiers que nous avons marqués. Ceux qui contreviennent à la volonté de Dieu sont punis de mort. Ceci semble montrer que le temple de Jérusalem subsistoit encore lorsque cette lettre fut écrite : ce qui toutefois n'est pas absolument nécessaire, puisque tout ce discours n'est qu'une comparaison. Or, il est assez ordinaire dans les comparaisons de proposer les choses comme présentes, quoique passées. Saint Clément continue ainsi : Vous le voyez, mes frères, plus est grande la science dont nous sommes honorés, plus nous sommes exposés à un grand péril.

Les apôtres nous ont prêché l'Evangile de la part de Notre Seigneur Jésus-Christ, et Jésus-Christ de la part de Dieu. Dieu a envoyé Jésus-Christ, et Jésus-Christ a envoyé les apôtres. L'un et l'autre s'est fait, selon l'ordre, par la volonté de Dieu. Ayant donc reçu des préceptes, et ayant été persuadés par la résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ, affermis dans la foi par la parole de Dieu et par la certitude du Saint-Esprit, ils sont allés annonçant les approches du royaume de Dieu. Ainsi, prêchant dans les pays et dans les villes, ils ont établi les prémices d'entre eux, après les avoir éprouvés par le Saint-Esprit, pour évêques et pour diacres, de ceux qui devoient croire. Et ce n'a pas été une nouveauté. Il y avoit long-temps que l'Ecriture parloit d'évêques et de diacres, puisqu'elle dit quelque part : J'établirai leurs évêques en justice, et leurs diacres en foi (1). Il passe ensuite à l'exemple de Moïse et de la verge d'Aaron qui fleurit, et continue (2) : Nos apôtres, éclairés par Notre Seigneur Jésus-Christ, ont connu parfaitement qu'il y auroit de la contention pour le nom de l'épiscopat. C'est pourquoi ils ont établi ceux que nous avons dit, et ont donné ordre qu'après leur mort d'autres hommes éprouvés succèdent à leur ministère. Ceux donc qui ont été établis par eux, ou ensuite

(1) N. 37, p. 109, B. (2) N. 40, p. 110, D.

(1) Isa. LX, 17, sec. 70. (2) N. 44, p. 112, F.

par d'autres hommes excellents, du consentement de toute l'Église, et qui ont servi sans reproche le troupeau de Jésus-Christ, humblement, paisiblement et sans bassesse, à qui tous ont rendu bon témoignage pendant longtemps, nous ne croyons pas juste de les rejeter du ministère. Car ce ne nous sera pas un petit péché, si nous rejetons de l'épiscopat ceux qui offrent dignement les dons sacrés. Heureux les prêtres qui ont achevé leur carrière saintement et avec fruit, car ils ne craignent point d'être ôtés de la place qui leur est assurée. Nous voyons que vous en avez ôté quelques-uns qui vivoient bien, et qui s'acquittoient du ministère, non-seulement sans reproche, mais avec honneur. Vous êtes contentieux, mes frères, et jaloux pour des choses inutiles au salut. Considérez les Écritures : vous n'y trouverez point que les justes aient été persécutés par les saints, mais par les méchants. Et ensuite :

Pourquoi y a-t-il entre nous des contentions, des querelles, des divisions (1)? N'avons-nous pas un même Dieu, un même Christ, un même esprit de grâce répandu sur nous, une même vocation en Jésus-Christ? Pourquoi déchirons-nous ses membres? Pourquoi faisons-nous la guerre à notre propre corps? Sommes-nous assez insensés pour oublier que nous sommes les membres les uns des autres? Et ensuite : Votre division a perverti plusieurs personnnes, en a découragé plusieurs, en a jeté plusieurs dans le doute, et nous tous dans l'affliction; et votre sédition persévère. Prenez l'épître du bienheureux Paul l'apôtre. Quelle est la première chose qu'il vous écrit, au commencement de son évangile, c'est-à-dire de sa prédication? En vérité le Saint-Esprit lui dictoit ce qu'il vous a écrit, de lui, de Céphas et d'Apollos (2), parce que dès lors vos inclinations étoient divisées, mais elles étoient bien moins criminelles. Vous aviez de l'attachement pour des apôtres et pour un homme qu'ils avoient approuvé. Maintenant considérez qui sont ceux qui vous ont troublés, et qui ont donné atteinte à votre charité fraternelle, si vénérable et si renommée. Il est honteux, mes bien-aimés, et très-honteux, et indigne de la morale chrétienne, d'entendre dire que l'église de Corinthe, si ferme et si ancienne, se révolte contre les prêtres à cause d'une ou deux personnes; et ce bruit est venu non-seulement jusqu'à nous, mais jusqu'à ceux qui sont aliénés de nous. En sorte que le nom du Seigneur est blasphémé par votre imprudence, et que vous vous mettez en péril. Otons promptement ce scandale, jetons-nous aux pieds du Seigneur; supplions-le avec larmes de vouloir bien nous pardonner, et nous établir dans la gloire de la charité fraternelle. Et ensuite : Que quelqu'un soit fidèle, qu'il ait du talent pour expliquer la science, qu'il ait de la sagesse à discerner les discours, que ses œuvres soient pures : il doit s'humilier d'autant plus qu'il parott plus grand, et cherchez l'utilité commune de tous, et non la sienne propre. Il s'étend ensuite sur les louanges de la charité, et sur les avantages de la pénitence; et, comme il cite souvent l'Écriture, il dit : Car vous savez, mes frères, vous savez bien les saintes Écritures, et vous avez étudié la doctrine de Dieu (1).

(1) N. 46, p. 113, D.

(2) 1 Cor. 1, 12.

Après avoir relevé la charité de Moïse, qui demandoit d'être effacé du livre de vie s'il ne pouvoit obtenir le pardon du peuple, il ajoute : Qui donc est généreux entre vous, qui est tendre, qui est plein de charité (2)? Qu'il dise : Si je suis cause de la sédition, de la querelle, des divisions, je me retire, je m'en vais où vous voudrez, et je fais ce qu'ordonne la multitude. Seulement que le troupeau de Jésus-Christ soit en paix avec les prêtres qui y sont établis. Celui qui en usera ainsi s'acquerra une grande gloire en Notre Seigneur, et sera reçu partout. Car la terre est au Seigneur, et tout ce qu'elle contient (3).

Il apporte ensuite des exemples des païens mêmes qui se sont livrés à la mort et condamnés à l'exil pour l'utilité publique. Il y joint quelques exemples des saints. Il représente l'utilité de la correction, et il ajoute (4) : Vous donc qui avez commencé la sédition, soumettez-vous aux prêtres, et recevez la correction en pénitence; fléchissez les genoux de vos cœurs, apprenez à vous soumettre, et quittez la hardiesse vaine et insolente de votre langue. Car il vaut mieux pour vous être petits avec estime dans le troupeau de Jésus-Christ que d'en être chassés, en vous mettant par votre opinion au-dessus des autres. Il finit en ces termes :

Que Dieu qui voit tout, le maître des esprits, le Seigneur de toute chair (5), qui a choisi Notre Seigneur Jésus-Christ et nous par lui pour être son peuple particulier, donne à toute âme qui invoque son saint et magnifique nom, la foi, la crainte, la paix, la patience, la force de courage, la continence, la chasteté, la tempérance, pour plaire à son saint nom par Jésus-Christ notre souverain pontife et notre chef, par qui lui soit gloire et majesté, puissance, honneur, maintenant et dans tous les siècles des siècles. Amen. Renvoyez-nous en diligence et avec joie, Claude, Ephébus et Valère, Viton et Fortunat, que nous avons envoyés, afin qu'ils nous apportent l'heureuse nouvelle de votre paix et de votre concorde, que nous désirons si ardemment. Telle est la lettre que saint Clément écrivit à l'église de Corinthe, au nom de l'église romaine. On la lisoit encore publiquement dans l'église de

(1) N. 53, p. 116, C.

(2) N. 54.

(3) Ps. XXIII.

(4) N. 57, p. 118.

(5) N. 58.

Corinthe plus de soixante - dix ans après (1).

XXXVI. Divisions à Jérusalem. Tite l'assiége.

Les Juifs ne profitèrent point de la guerre civile des Romains, ni de l'absence de Vespasien; et leurs divisions croissoient toujours (2). Simon Bargioras, c'est-à-dire fils de Gioras, jeune homme hardi et vigoureux, et ayant appris la mort du pontife Ananus, sortit de Massada, où il s'étoit retiré chez les Sicaires, et gagna les montagnes de Judée. Là, il forma des troupes en peu de temps, promettant la liberté aux esclaves, et des récompenses aux hommes libres. Il se mit à piller, non-seulement le plat pays, mais les villes, et devint bientôt assez puissant pour ravager toute l'Idumée et la Judée, jetant partout la terreur par ses cruautés. Il vint enfin camper aux portes de Jérusalem. Ainsi, elle étoit pressée des deux côtés : au dedans par les zélateurs Galiléens que Jean de Giscale commandoit, au dehors par Simon et son armée (3).

Ces Galiléens étoient les pires; et Jean, qu'ils avoient élevé, leur permettoit tout. Ils fouilloient dans les maisons des riches, tuoient les hommes, insultoient aux femmes, et, quand ils s'étoient gorgés de butin, ils contrefaisoient eux-mêmes les femmes par l'habit, la coiffure, le fard et les actions les plus infâmes. Toute la ville sembloit n'être qu'un lieu de débauche; et ces efféminés n'en étoient pas moins cruels. Des Iduméens qui étoient dans les troupes de Jean, se brouillèrent avec lui : ils en vinrent aux mains, tuèrent plusieurs de ses zélateurs, prirent et brûlèrent un palais où il se retiroit, et le repoussèrent dans le temple avec les siens. Alors ils craignirent, et les citoyens aussi, que Jean dans son désespoir ne mît de nuit le feu à la ville, et résolurent, d'un commun accord, d'appeler Simon. Quand il fut entré, ils attaquèrent le temple; mais les zélateurs se défendirent vigoureusement. Il y avoit donc trois factions à Jérusalem (4). Simon Bargioras tenoit la ville haute, c'est-à-dire la montagne de Sion, et une partie de la ville basse; ils logeoient dans la tour de Phasaël. Les zélateurs étoient divisés en deux partis. Eléazar, fils de Simon, qui les avoit commandés le premier, ne pouvoit souffrir que Jean de Giscale se fût rendu le maître par sa hardiesse et ses artifices, il sépara donc de lui une partie des zélateurs, et se retrancha dans l'intérieur du temple. Il étoit plus foible par le nombre, mais plus fort par l'avantage du lieu. Jean tenoit les dehors du temple, avec les galeries et une partie de la ville basse. Il avoit à se défendre des deux côtés : au dehors contre Simon et le peuple de Jérusalem, au dedans contre Eléazar et les zélateurs retranchés.

Dans leurs différentes attaques, ils brûlèrent la plupart des dehors du temple, et gâtèrent le blé et les autres vivres, qui leur eussent bien servi lorsqu'ils furent assiégés par les Romains. Au milieu de ce désordre, on offroit encore des sacrifices. Eléazar et ses gens laissoient entrer ceux qui venoient sacrifier, après les avoir fouillés; et comme Jean l'attaquoit souvent avec des traits et des pierres lancées par des machines, il arrivoit quelquefois que les sacrificateurs, ou ceux pour qui ils s'offroient, étoient tués ou blessés; en sorte que le temple étoit plein de sang et de corps morts. Eléazar et ses gens subsistoient des oblations qui étoient en réserve dans le temple, et ne feignoient point, non-seulement d'en manger sans être purifiés, mais d'en prendre avec excès, et de s'enivrer souvent. Telle étoit la piété de ces zélateurs.

Tite vint d'Alexandrie à Césarée, où il assembla son armée, composée de quatre légions, et des troupes auxiliaires des rois voisins (1). Ensuite il marcha à Jérusalem, et campa jusqu'à six stades ou un quart de lieue de la ville. C'étoit un peu avant la Pâque : ainsi une multitude innombrable s'y trouva renfermée, et consuma en peu de temps ce qu'il y avoit de vivres. La peste s'y mit, et ensuite la famine. Le jour des azymes, qui étoit le quatorzième d'avril ou de Xantique, cette année soixante-dix de J.-C. Eléazar, qui tenoit le dedans du temple, ouvrit les portes au peuple qui vouloit adorer Dieu (2). Jean, chef de l'autre parti des zélateurs, profita de l'occasion, et fit entrer avec le peuple de ses gens qui n'étoient point purifiés et avoient des armes cachées. Étant entrés, ils les firent paroître, tuèrent plusieurs des zélateurs d'Eléazar, et se rendirent maîtres du dedans du temple (3). Ainsi toute la faction des zélateurs revint au parti de Jean. Ils étoient huit mille quatre cents, et le parti de Simon, qui tenoit la ville, étoit de dix mille Juifs et cinq mille Iduméens (4). Ces deux partis, quoique divisés entre eux, se réunissoient contre les Romains.

Tite s'approcha de la ville, et y entra par une brèche le troisième de mai ou d'Artémisius. Il se trouva maître de toute la partie septentrionale jusqu'à la vallée de Cédron (5). Mais de ce côté-là, Jérusalem avoit trois murailles. Cinq jours après, Tite fit encore une brèche à la seconde enceinte, gagna la ville neuve, et vint à la troisième muraille et à la tour Antonia. Il y demeura du temps, car les Juifs firent sur lui des sorties et brûlèrent ses machines. Il tenta toutes les voies de la douceur, et fit parler aux assiégés par Joseph l'historien, mais inutilement. Il ne put toucher les factieux. Quelques-uns du temple s'enfuirent, et Tite leur permit d'aller où ils vouloient. Mais Jean et

(1) Dion. Corinth. ap. Eus. IV, Hist. c. 23.
(2) Jos. V, Bell. c. 7.
(3) C. 34.
(4) Jos. VI, Bell. c. 1.

(1) Jos. V, Bell. c. 6.
(2) Jos. V, Bell. c. 1, p. 910.
(3) Ibid. c. 16.
(4) Ibid. c. 7.
(5) V, Bell. c. 21.

Simon faisoient garder les portes; en sorte qu'il n'étoit guère plus facile aux Juifs de sortir de Jérusalem qu'aux Romains d'y entrer (1).

XXXVII. Famine horrible.

La famine étoit déjà grande au dedans. On ne voyoit plus de blé, et les factieux se jetoient dans les maisons pour les fouiller. S'ils en trouvoient, ils frappoient pour l'avoir célé; s'ils n'en trouvoient pas, ils tourmentoient pour l'avoir trop bien caché. Ils jugeoient, à l'inspection des personnes, que ceux qui se soutenoient encore avoient des vivres en abondance. Plusieurs vendoient en cachette leurs héritages pour une mesure de froment, et les pauvres pour de l'orge. Puis s'enfermant dans le plus secret de leurs maisons, les uns mangeoient le grain tout cru, les autres en faisoient du pain, selon qu'ils étoient plus ou moins pressés de la faim et de la peur. On ne voyoit nulle part des tables dressées; ils tiroient de dessus le feu la viande à demi crue, et se l'arrachoient les uns les autres; car le plus fort l'emportoit, et la faim avoit effacé la honte. La femme ôtoit le pain de la bouche de son mari, le fils à son père, et, ce qui est le plus étrange, la mère à son enfant qui défailloit entre ses bras.

Ils ne pouvoient se cacher aux séditieux. Une porte fermée signifioit qu'il y avoit des vivres. Ils l'enfonçoient, et leur ôtoient presque les morceaux, en les prenant à la gorge. On frappoit les vieillards qui défendoient leur pain; on prenoit aux cheveux les femmes qui cachoient ce qu'elles tenoient à leurs mains. On enlevoit les enfants avec le morceau où ils s'attachoient, et on les brisoit contre terre. Leur plus grande rage étoit contre ceux qui les avoient prévenus, en avalant les morceaux avant leur entrée. Les tourments qu'ils employoient étoient également cruels et honteux à dire, et ne tendoient souvent qu'à découvrir un pain ou une poignée de farine. Ce n'est pas que ces facticux fussent pressés de la faim, c'étoit afin d'amasser des provisions pour plusieurs jours. Ils arrachoient même aux pauvres les herbes qu'ils avoient cueillies la nuit hors de la ville, au péril de leur vie, sans leur en vouloir laisser une partie qu'ils leur demandoient au nom de Dieu. Bienheureux s'ils ne les tuoient pas encore. Quant aux plus riches, ils les accusoient de trahison ou de désertion, et les faisoient mourir. Simon renvoyoit à Jean ceux qu'il avoit pillés, et Jean en renvoyoit à Simon. Le seul crime qu'ils connoissoient étoit l'injustice de ne pas partager entre eux le butin. Ils maudissoient leur nation, et témoignoient moins de haine contre les étrangers (2).

Cependant il y avoit de ces séditieux armés, que la faim contraignoit, comme les autres, à sortir pour chercher des herbes. Tite commanda de la cavalerie pour les observer; et avec eux on prenoit aussi des gens du peuple qui n'osoient se rendre sans combat, de peur que les séditieux ne s'en vengeassent sur leurs femmes et leurs enfants. Ceux qui étoient ainsi pris les armes à la main, Tite les faisoit crucifier sans distinction, tant pour la difficulté de les garder, que pour épouvanter les assiégés. On en crucifioit jusqu'à cinq cents par jour, et quelquefois plus; en sorte que l'on manquoit, et de croix, et de place pour les dresser. Les soldats, par moquerie, les clouoient en différentes postures. Mais les séditieux se servoient de ce spectacle pour animer le peuple; et, traînant sur la muraille les parents et les amis des patients, ils leur montroient combien il faisoit bon se rendre aux Romains. Il y en eut que Tite leur renvoya les mains coupées; mais rien ne pouvoit ni les effrayer ni les adoucir.

Pour achever de les affamer (1), Tite résolut de les enfermer entièrement, et fit bâtir par ses troupes, tout autour de la ville, une muraille de deux lieues de circuit, soutenue de treize petits forts où l'on faisoit garde nuit et jour. Ce grand ouvrage fut achevé en trois jours. Jérusalem étant ainsi fermée, la famine emportoit les familles tout entières (2); les maisons étoient pleines de femmes et d'enfants morts, les rues de vieillards. On voyoit dans les places de jeunes gens enflés se traîner comme des fantômes, puis tomber tout d'un coup. Ils n'avoient plus ni la force ni le courage d'enterrer les morts. Plusieurs mouroient en enterrant les autres; plusieurs se mettoient dans leurs sépulcres pour y attendre la mort. On ne voyoit plus de larmes, on n'entendoit plus de cris; toute la ville étoit dans un profond silence, et comme dans une funeste nuit. Les séditieux ouvroient les maisons pour piller les morts; et, après les avoir dépouillés, ils s'en alloient en riant. Ils essayoient la pointe de leurs épées sur ces cadavres, et quelquefois même sur ceux qui respiroient encore; mais, si quelqu'un les prioit de l'achever, ils n'en tenoient compte. Les mourants tournoient les yeux vers le temple, comme pour se plaindre à Dieu de ce qu'il laissoit encore en vie ces méchants. Du commencement, ils faisoient enterrer les morts aux dépens du trésor public, pour n'en être pas infectés; ensuite, n'y pouvant suffire, ils les jetoient de la muraille dans les précipices. Tite, les voyant remplis de ces cadavres, et frappé de l'odeur qui en sortoit, soupira, et, levant les mains, prit Dieu à témoin que ce n'étoit pas son ouvrage; et, pour finir ces misères, il fit continuer ses travaux.

XXXVIII. Violences des séditieux.

Les séditieux continuoient aussi leurs vio-

(1) V, Bell, c. 27. (2) VII, c. 12.

(1) VI, c. 13. (2) VI, c. 14.

lences. Simon accusa le pontife Matthias d'être pour les Romains, et le condamna à mort sans lui permettre de se défendre, quoique ce pontife l'eût fait entrer lui-même dans la ville (1). Simon fit aussi mourir les trois fils de Matthias à ses yeux, et, quoiqu'il demandât à mourir le premier, il ne put obtenir cette grâce; et leurs corps demeurèrent sans sépulture. Simon fit encore périr dix-sept autres personnes considérables. Il se rendit si odieux, que Judas, un de ceux qui commandoient sous lui, voulut livrer aux Romains une tour dont il avoit la garde; mais Simon le prévint et le fit mourir avec ses complices, au nombre de dix. D'un autre côté, Jean, qui étoit enfermé dans le temple, ne pouvant plus piller le peuple, pilla le temple même (2). Il fondit plusieurs des pièces qui étoient consacrées à Dieu, et même des vaisseaux nécessaires pour le service, des coupes, des plats, des tables, disant à ses gens que l'on pouvoit hardiment se servir pour Dieu de ce qui étoit à Dieu, et que le temple devoit nourrir ceux qui le défendoient. Ainsi ils consumoient sans scrupule l'huile destinée aux sacrifices, et le vin sacré dont ils prenoient sans mesure.

Cependant quelques-uns du peuple s'échappoient toujours pour passer aux Romains (3), et se sauver de la famine. Ils étoient enflés comme des hydropiques, et crevoient bientôt de la nourriture qu'ils prenoient tout d'un coup avec excès, à moins que d'user d'une grande discrétion. Un de ces transfuges fut surpris par des Syriens, comme il ramassoit des pièces d'or dans ses excréments; car il y avoit une grande quantité d'or dans la ville, et ils l'avoient avalé pour le dérober aux recherches exactes des séditieux. Le bruit se répandit, dans le camp, que ces transfuges étoient pleins d'or. En sorte que les Arabes et les Syriens leur ouvroient le ventre, et cherchoient dans leurs entrailles. En une nuit on en trouva deux mille ainsi éventrés. Tite, l'ayant appris, pensa d'abord envoyer de la cavalerie pour tirer sur les coupables: mais, voyant qu'ils étoient en plus grand nombre que les morts, il se contenta d'appeler les chefs des troupes auxiliaires, et même des siennes, car quelques Romains aussi étoient accusés de cette barbarie, et déclara qu'il puniroit de mort quiconque en seroit convaincu. Nonobstant cette défense, les Syriens et les Arabes en éventrèrent encore plusieurs, seulement ils se cachoient des Romains; mais la plupart ne trouvèrent rien, et commirent inutilement cette cruauté.

Mannée, un des transfuges, raconta à Tite que, par une seule porte dont il avoit la garde, on avoit enlevé cent quinze mille huit cent quatre-vingts corps, depuis le quatorzième d'avril où le siége avoit commencé, jusqu'au premier de juillet; et cela des pauvres seulement, que l'on enterroit aux dépens du public, ce qui l'obligeoit à les compter pour payer les porteurs (1). Les parents enterroient les autres. D'autres transfuges dirent que l'on avoit jeté par les portes six cent mille corps de pauvres; le reste ne se pouvoit compter. Et, comme il n'étoit plus possible d'enlever les pauvres, on les entassoit dans les plus grandes maisons, que l'on fermoit quand elles en étoient pleines. Ces transfuges ajoutoient que la mesure de blé se vendoit un talent, qui est au moins deux mille livres, et que, comme on ne pouvoit plus aller dehors cueillir des herbes, il y en avoit qui fouilloient jusque dans les égouts, où ils cherchoient de vieille fiente de bœuf, et mangeoient ce qu'auparavant ils n'auroient pu regarder. Les Romains étoient touchés du seul récit de ces misères; mais les Juifs factieux n'étoient pas touchés de les voir. Leur fureur en augmentoit, et ils marchoient sans horreur sur les monceaux de corps dont la ville étoit pleine, pour aller au combat contre les étrangers, avec des mains ensanglantées du meurtre de leurs citoyens. Ce n'étoit plus l'espérance de vaincre, mais le désespoir de se sauver qui leur donnoit du courage.

Les Romains firent de nouvelles plates-formes avec bien de la peine (2), à cause de la rareté du bois qu'il falloit aller chercher jusqu'à quatre-vingt-dix stades, c'est-à-dire près de quatre lieues, et ils en dépouillèrent tout le pays; en sorte que les environs de Jérusalem, auparavant délicieux à voir, furent entièrement défigurés et méconnoissables. Enfin, après des combats furieux, Tite prit la forteresse Antonia, la ruina, et vint jusqu'au temple le dix-septième de juillet, jour auquel le Tamide, ou sacrifice perpétuel, avoit cessé faute d'hommes pour l'offrir, ce qui affligeoit extrêmement le peuple (3). Tite essaya encore, par Joseph et par lui-même, d'obliger les séditieux à se rendre sans forcer le lieu saint, mais inutilement. Il vint aux attaques, et se rendit maître des deux galeries extérieures du temple, qui le fermoient au septentrion et à l'occident. Les Juifs avoient déjà brûlé une partie de ces galeries, et les Romains achevèrent.

Cependant la famine croissoit toujours dans la ville. Sur la moindre apparence de nourriture dans une maison, c'étoit une guerre; et les personnes les plus chères en venoient aux mains. Les voleurs couroient comme des chiens enragés, la gueule béante, frappoient aux portes, et rentroient aux mêmes maisons deux ou trois fois dans une heure. On mettoit tout sous la dent, même ce qui ne seroit pas à l'usage des bêtes les plus sales. Ils ne laissèrent ni leurs ceintures, ni les courroies de leurs sandales, ni les cuirs de leurs boucliers. On

(1) VI, Bell. c. 15.
(2) VI, c. 16.
(3) VI, c. 26.

(1) VI, c. 16.
(2) VII, Bell. 1.
(3) VII, Bell. 4.

mangeoit les restes de vieux foin, on en ramassoit jusqu'aux moindres brins, dont une petite quantité se vendoit au poids, quatre dragmes attiques (on estime la dragme environ huit sous de notre monnoie).

XXXIX. Mére qui mange son enfant.

Une femme, nommée Marie, fille d'Eléazar d'au-delà du Jourdain, distinguée par son bien et par sa naissance, se trouva comme les autres enfermée dans la ville (1). Les séditieux lui prirent tout ce qu'elle avoit apporté, et enfin le reste de ses joyaux, et jusqu'à la nourriture qu'elle pouvoit trouver de jour en jour. Outrée de douleur, elle les chargeoit d'injures et de malédictions, faisant son possible pour les obliger à la tuer. Enfin, pressée de la faim et du désespoir, elle prit son enfant qu'elle nourrissoit de son lait, et, le regardant avec des yeux égarés, elle dit : Malheureux enfant, à qui est-ce que je te garde? Est-ce pour mourir de faim, ou pour devenir esclave des Romains, ou pour tomber entre les mains de ces séditieux encore pires? Elle le tue, le rôtit, en mange la moitié et cache le reste. Aussitôt les séditieux accoururent, attirés par l'odeur de la viande, et, tirant leurs épées, menaçoient la femme de l'égorger sur-le-champ si elle ne la leur montroit. Je vous en ai gardé une bonne part, dit-elle, et leur découvrit ce qui restoit de son enfant. Ils furent saisis d'horreur, et, regardant fixement, ils demeuroient immobiles et hors d'eux-mêmes. Elle continua : C'est mon enfant, c'est moi qui l'ai tué; vous en pouvez bien manger après moi. Vous n'êtes pas plus délicats qu'une femme, ni plus tendres qu'une mère. Ils sortirent de la maison en tremblant, et le bruit de cette abomination se répandit bientôt par toute la ville. Chacun en eut horreur, comme si lui-même l'eût commise, et envia la condition de ceux qui étoient morts avant que de voir un tel désastre. Les Romains eurent peine à le croire, quelques-uns en eurent pitié, la plupart en furent plus animés contre cette malheureuse nation. Tite protesta encore devant Dieu que c'étoit eux qui avoient voulu la guerre, et qui avoient refusé la paix et l'amnistie qu'il leur offroit. Ainsi fut accomplie la menace que Dieu avoit faite par Moïse à tout son peuple en général (2), et la prophétie particulière de Jésus-Christ aux femmes de Jérusalem, qu'un jour viendroit où l'on estimeroit heureux les ventres stériles, et les mamelles qui n'auroient point allaité (3).

XL. Le temple pris et brûlé.

Le huitième d'août les Romains attaquèrent la seconde enceinte du temple (1); ils ne purent abattre les murs avec leurs béliers, ni déraciner les seuils des portes, à cause de la grandeur des pierres et de la force de leurs liaisons; ils ne purent aussi escalader les galeries à cause de la résistance des Juifs. Tite fut donc contraint de faire ce dont le respect du lieu l'avoit détourné jusqu'alors, et, ce même jour, fit metre le feu aux portes de la seconde enceinte du temple. Le feu gagna les galeries, qui brûlèrent le reste de ce jour-là et toute la nuit suivante. Tite et ses capitaines vouloient conserver le corps du temple, mais, le dixième d'août, les Juifs, qui gardoient le temple, ayant fait une sortie sur les Romains qui travailloient par ordre de Tite à éteindre le feu de la seconde enceinte, furent repoussés dans le corps du temple. Alors un soldat romain (2), sans attendre l'ordre, mais poussé comme d'un mouvement surnaturel, prit un tison à ce feu, et, soulevé par un autre soldat, le jeta dans une des fenêtres dorées des cabinets qui tenoient au temple du côté du septentrion. Le feu prit aussitôt; Tite y accourut lui-même. Mais le tumulte étoit tel, qu'il ne pût se faire obéir; le feu pénétra au dedans même du temple, et le consuma entièrement, quelque soin que prit Tite pour le faire éteindre. Ainsi fut accomplie la prophétie de Jésus-Christ, qu'il n'y resteroit pas pierre sur pierre (3). Ce second temple fut brûlé le même jour du même mois que le premier avoit été brûlé par Nabuchodonosor, c'est-à-dire le dixième du mois judaïque, nommé Ab, qui est le cinquième depuis le mois de la pâque nommé Nisan. Comme ces mois furent purement lunaires, il est difficile de les ajouter aux nôtres; mais j'ai suivi l'ancien interprète de Joseph, qui exprime, par les mois romains, les mois macédoniens dont Joseph a pris les noms, quoique Joseph ait en effet voulu marquer par ces noms les mois judaïques qui y répondent à peu près.

Tout ce qui se trouva dans le temple fut massacré (4), sans distinction d'âge, de sexe, de condition : l'autel étoit environné de corps entassés, le pavé ne paroissoit point, tant il étoit couvert de sang et de carnage. Il n'y eut que les séditieux qui s'échappèrent l'épée à la main, et gagnèrent le mont de Sion. Entre le peuple qui périt dans le temple, il y avoit six mille personnes, hommes, femmes, enfants, qu'un faux prophète avoit abusés, et y avoit fait monter de la ville, disant que Dieu l'ordonnoit, et qu'ils y recevroient de sa part des signes de salut. Il y avoit plusieurs imposteurs semblables dont les tyrans se servoient pour retenir le peuple, et l'empêcher de passer vers les Romains.

(1) VII, 7.
(2) Deut. XXXVIII, 53.
(3) Luc. XXIII, 9.

(1) Jos. VI, Bell. c. 9.
(2) VII, Bell. c. 19.
(3) Matth. XXIV, 2. Jerem. LII, 12.
(4) Jos. VI, Bell. c. 32.

Le temple étant brûlé, les Romains plantèrent leurs enseignes devant la porte orientale, et leur sacrifièrent la place même, c'est-à-dire aux idoles, dont leurs enseignes étoient chargées. Les séditieux avoient gagné la ville haute. Tite les somma de se rendre à discrétion, la vie sauve; mais ils demandèrent qu'il leur permît d'aller dans le désert avec leurs femmes et leurs enfants (1). Tite, irrité de leur insolence, fit brûler toute la ville basse, et attaqua la ville haute, où les Romains entrèrent par la brèche, le huitième de septembre ou Gorpiée, jour du sabbat, la seconde année de Vespasien, soixante-dix de J.-C., et y mirent tout à feu et à sang. Tite acheva de faire abattre ce qui restoit du temple et de la ville, et y fit passer la charrue. Il réserva seulement une partie de la muraille à l'occident avec trois tours, Hyppique, Phasaël et Mariamne, afin que leur beauté fît voir à la postérité un échantillon de cette malheureuse ville auparavant si magnifique. Le butin fut si grand, que l'or diminua de la moitié de son prix en Syrie.

On trouva dans les égouts souterrains environ deux mille corps de Juifs morts de faim ou de maladie, ou qui s'étoient tués les uns les autres plutôt que de se rendre aux Romains. Les deux tyrans, Jean et Simon, qui s'y étoient cachés, se rendirent à la fin, et furent gardés pour le triomphe (2). On compte jusqu'à onze cents mille Juifs morts en ce siége, et quatre-vingt-dix-sept mille vendus; mais à peine vouloit-on les acheter. Tite refusa des couronnes que les nations voisines lui offroient pour honorer sa victoire (3). Il dit que ce n'étoit point son ouvrage, et qu'il n'avoit fait que prêter ses mains à la vengeance de Dieu irrité contre les Juifs. Pour garder les ruines de Jérusalem, il y laissa une légion, et avec deux autres retourna à Césarée, où il assembla tous les captifs et tout le butin, et y demeura le reste de l'année soixante-dix (4), attendant le temps propre pour se mettre en mer et passer en Italie. A la fête de la naissance de son frère Domitien, qui étoit le vingt-quatrième d'octobre, il y eut plus de deux mille cinq cents Juifs qui périrent, soit par le feu, soit par les bêtes auxquelles ils furent exposés, soit les uns par les mains des autres comme gladiateurs (5). Il périt un grand nombre de ces misérables captifs, aux jeux que Tite fit à Béryte en Phénicie, pour célébrer l'anniversaire de l'avénement de son père à l'empire, qui fut le premier de juillet de l'année suivante soixante-onze de J.-C.

Tite alla ensuite à Antioche, où les Juifs étoient accusés d'avoir brûlé la place carrée, les archives, le greffe et les basiliques (1). On eut bien de la peine à retenir le peuple qui les vouloit massacrer; mais il fut vérifié que c'étoient des gens obérés qui avoient commis ce crime pour se délivrer des poursuites de leurs créanciers. Tite y étant venu, les citoyens le prièrent d'en chasser les Juifs, ou du moins de leur ôter leurs priviléges. Mais il refusa l'un et l'autre, et les Juifs demeurèrent à Antioche comme devant. Tite visita les autres villes de Syrie; puis il revint par la Judée et par Jérusalem en Egypte, et s'embarqua à Alexandrie. Après qu'il fut arrivé à Rome, il triompha de la Judée avec son père.

En ce triomphe furent menés Jean et Simon, chefs des séditieux, avec sept cents Juifs des plus forts et des mieux faits (2). Simon, comme chef des ennemis, fut exécuté à mort, suivant la coutume. En ce même triomphe fut portée la table, le chandelier d'or à sept branches, et ce que l'on avoit conservé des vaisseaux sacrés du temple, principalement le livre de la loi, qui fut gardé dans le palais avec les rideaux de pourpre du sanctuaire (3). On voit encore à Rome l'arc qui fut bâti pour ce triomphe, où paroissoient en bas-reliefs de marbre le chandelier et la table. Le chandelier est porté par huit hommes; contre la table sont appuyées deux trompettes croisées l'une sur l'autre; avant la table on porte un titre, un second avant le chandelier, un troisième suit qui précédoit apparemment le livre de la loi. On voit aussi, dans les cabinets des curieux, des médailles de Vespasien et de Tite, où est représentée une femme assise au pied d'une palme, couverte d'un grand manteau, la tête penchée et appuyée sur sa main, avec cette inscription : La Judée captive.

XLI. Fin de la guerre des Juifs.

Pour achever entièrement la conquête, Lucilius Bassus fut envoyé en Judée, en qualité de légat, avec des troupes (4). Il prit par composition le château d'Hérodion; puis il assiégea celui de Macheron au delà du Jourdain, et le prit enfin par composition, quoique très-fort (5). Libérius Maxime étoit procurateur de la Judée (5). L'empereur lui écrivit de vendre toute la terre des Juifs, et leur imposa pour tribut, quelque part qu'ils fussent, de porter tous les ans au Capitole les deux dragmes que suivant la loi ils avoient accoutumé de porter au temple de Jérusalem. Ce fut l'an de J.-C. soixante-douze.

L'année suivante, Publius Sylva fut gouverneur de la Judée, à la place de Bassus qui étoit mort (6). Il assiégea la forteresse de Massada, qui passoit pour imprenable, et où com-

(1) Ibid. c. 40.
(2) VII, Bell. c. 7.
(3) Philost. Apoll. lib. 6, c. 14.
(4) Jos. VII, Bell. c. 4, 6.
(5) Ibid. c. 2.

(1) Ibid. c. 9.
(2) Ibid. c. 16, 17.
(3) Ibid. VII, Bell. c. 19; Vilalp. to. 2. p. 587.
(4) Jos. VII, Bell. 20.
(5) Ibid. c. 25.
(6) Jos. VII. Bell. c. 30.

mandoit Eléazar, petit-fils de Judas le Galiléen, et chef des sicaires, qui s'opiniâtroit encore à faire la guerre et à traiter comme ennemis tous ceux qui obéissoient aux Romains. Les sicaires, voyant qu'ils ne pouvoient plus résister, suivirent le conseil furieux d'Eléazar. Ils tuèrent leurs femmes et leurs enfants, puis s'égorgèrent les uns les autres; et, ayant tiré au sort, celui qui demeura le dernier regarda de tous côtés s'il ne restoit plus personne en vie, puis mit le feu au palais, et enfin se tua lui-même. Le nombre des morts fut de six cent quatre-vingt-dix. C'étoit le quinzième d'avril, l'an soixante-treize. Les Romains entrèrent le lendemain dans Massada, et, par cette conquête, toute la Judée fut paisible.

Plusieurs des sicaires s'échappèrent de Judée et vinrent en Egypte, où ils sollicitèrent à la révolte des Juifs d'Alexandrie (1); mais ceux-ci, par le conseil des principaux, se jetèrent sur les sicaires. Six cents furent pris et livrés aux Romains qui en firent justice; les autres s'enfuirent par l'Egypte et la Thébaïde, où ils furent aussi pris. Ils montrèrent une constance extraordinaire dans les plus cruels tourments, et jamais on ne put en contraindre aucun, non pas même les enfants, de donner à l'empereur le nom de maître. Vespasien, ayant appris ce reste de révolte, commanda à Lupus, préfet d'Egypte, de détruire le temple que les Juifs y avoient et qu'Onias, frère du pontife Onias, avoit bâti du temps de Ptolomée Philométor, deux cent trente-cinq ans auparavant (2). Lupus se contenta de fermer le temple, après avoir ôté quelque partie des présents qui l'ornoient. Mais Paulin, son successeur, ôta le reste, ferma les portes et le rendit inaccessible.

La fureur des sicaires s'étendit dans la Cyrénaïque (3). Un tisserand, nommé Jonathas, très-méchant homme, attira dans les déserts plusieurs misérables, promettant de leur faire voir des miracles. Catulle, gouverneur de cette partie de Lybie, y envoya de la cavalerie et de l'infanterie qui les défit facilement. On lui amena Jonathas, qui accusa les plus riches d'entre les Juifs de lui avoir donné ce conseil. Quoique ce fût une calomnie, Catulle voulut le croire, et en fit massacrer trois mille; Jonathas fut envoyé à Rome chargé de chaînes, et l'empereur le fit battre de verges et brûler vif. Le nombre des Juifs qui périrent pendant cette guerre en diverses occasions, compris les onze cent mille du siége, monte à treize cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix, sans ceux que l'on n'a pas comptés. Le roi Agrippa, le dernier de la race d'Hérode, reçut de l'empereur une augmentation de son royaume, avec les honneurs de la préture (4), et vécut jusqu'à la troisième année de l'empereur Trajan. Sa sœur Bérénice fut aimée de l'empereur Tite (1), jusqu'à vouloir l'épouser; mais enfin la famille d'Hérode, quoique très-nombreuse, périt presque toute dans les cent ans. Cette histoire de la guerre des Juifs a été écrite en grec par Joseph, fils de Matthias sacrificateur, qui, ayant été pris par l'empereur et mis en liberté, prit le nom de Flavius, comme son affranchi; car Flavius étoit le nom de famille de Vespasien. Joseph fut témoin oculaire presque de tout ce qui se passa en cette guerre, et, étant demeuré Juif, il n'est point suspect d'avoir voulu montrer l'accomplissement des prophéties de Jésus-Christ.

(1) Ibid. VII, 36.
(2) Ibid. c. 30.
(3) Jos. VII. Bell, c. 36,37.
(4) Just. Tiber. ap. Phoc. cod. 33.

XLII. Hérésies. Ebion. Cerinthe. Menandre.

Après la ruine Jérusalem, les sectes des Juifs ne durèrent pas long-temps. On n'entend plus guère parler des pharisiens et des saducéens (2). On vit encore des nazaréens, autrement nommés minéens, mais c'étoient plutôt des chrétiens qui gardoient la circoncision et les observances légales, et qui, voulant être juifs et chrétiens tout ensemble, n'étoient en effet ni l'un ni l'autre (3). Ils se servoient de l'évangile de saint Matthieu dans sa langue originale, et savoient l'hébreu parfaitement (4). Ils se joignirent aux sectateurs d'Ebion, dont l'hérésie commença en ce même temps (5). Car, lorsque les chrétiens de Jérusalem étoient encore à Pella, ville de Décapole, Ebion demeuroit au même quartier, en un bourg nommé Cacata, au pays de Basan (6). Le nom d'Ebion signifie pauvre; et, quoiqu'il l'eût reçu en naissant, ses disciples en tiroient vanité, prétendant suivre la sainte pauvreté de ceux qui avoient mis le prix de leurs biens aux pieds des apôtres.

Ils se disoient disciples de saint Pierre, et rejetoient saint Paul qu'ils chargeoient de calomnies (7), disant qu'il n'étoit pas Juif d'origine, mais un gentil prosélite qui, étant à Jérusalem, avoit voulu épouser la fille d'un sacrificateur; que pour cet effet il s'étoit fait circoncire, et que, n'ayant pu l'obtenir, de dépit il s'étoit mis à combattre la circoncision et la loi. Pour attribuer leurs erreurs à saint Pierre, ils avoient corrompu la relation de ses voyages écrite par saint Clément (8). Ils observoient comme les fidèles le dimanche, donnoient le baptême et consacroient l'eucharistie, mais avec de l'eau seule dans le calice. Ils disoient que Dieu avoit donné l'empire de toutes choses à deux personnes, au Christ et au diable. Que le diable avoit tout pouvoir sur

(1) Suet. Tit. n. 7; Jos. XVIII, Antiq. c. 7.
(2) Epiph. Hær. 19, n. 5.
(3) Id. Hær. 29, n. 7.
(4) Hier. ad Aug. Ep. 89, Hier. in Matth. XII, init.
(5) Epiph. Hær. 29, n. 9. Char. 30, n. 2.
(6) Id. Hær. 30, n. 17.
(7) Iren. lib. 1, c. 26;
(8) Epiph. Hær. 30, n. 15.

le monde présent, le Christ sur le siècle futur (1). Que le Christ étoit créé comme un des anges, mais plus grand que les autres. Que Jésus étoit né de Joseph et de Marie, à la manière ordinaire, par le concours des deux sexes; et qu'ensuite, faisant progrès dans la vertu, il avoit été choisi pour être fils de Dieu par le Christ, qui étoit descendu en lui d'en haut en forme de colombe (2). Ils ne croyoient pas que la foi en Jésus-Christ fût suffisante pour le salut, sans les observances légales, et se servoient de l'évangile de saint Matthieu, qu'ils avoient tronqué, et surtout en avoient retranché la généalogie. Ils rejetoient tous les prophètes depuis Josué, comme Samson, David, Salomon et Elie même; et dans la loi ils retranchoient plusieurs passages (3); ils adoroient Jérusalem comme la maison de Dieu, obligeoient tous leurs sectateurs à se marier, même avant l'âge de puberté, et permettoient la pluralité des femmes : telle étoit la doctrine d'Ebion.

Celle de Cérinthe en approchoit; il disoit que ce n'étoit pas Dieu qui avoit fait le monde (4), mais une certaine vertu séparée et très-éloignée de la vertu souveraine, et qu'elle l'avoit fait à son insu; que le Dieu des Hébreux n'étoit pas le Seigneur, mais un ange; que Jésus étoit né de Joseph et de Marie comme les autres hommes, mais que, comme il les surpassoit tous en vertu et en sagesse, le Christ, envoyé par le Dieu souverain, étoit descendu en lui après son baptême, en figure de colombe, et qu'alors il avoit annoncé le père, inconnu jusque-là, et avoit fait des miracles. A la fin, le Christ s'étoit envolé et s'étoit retiré de Jésus dans le temps de la Passion, en sorte qu'il n'y avoit que Jésus qui avoit souffert, et qui étoit ressuscité; mais le Christ, étant spirituel, étoit demeuré immortel et impassible. Cérinthe publioit une prétendue révélation contenant des images monstrueuses qu'il disoit lui avoir été montrées par des anges (5), et assuroit qu'après la résurrection générale, il y auroit un règne terrestre de Jésus-Christ; qu'à Jérusalem les hommes jouiroient de tous les plaisirs, et satisferoient tous les désirs de la chair, disant qu'ils passeroient mille ans dans les noces et les fêtes (6). Voilà les erreurs de Cérinthe; il les enseignoit en Asie.

Dans le même temps vivoit Ménandre, le principal disciple de Simon le magicien. Il étoit samaritain, comme lui d'un bourg nommé Capparetala; il avoit aussi commerce avec les démons, et devint parfait magicien, en sorte qu'il seduisit plusieurs personnes à Antioche par ses prestiges (7); il disoit, comme Simon, que la vertu inconnue l'avoit envoyé pour le salut des hommes, et que personne ne pouvoit être sauvé s'il n'étoit baptisé en son nom; mais que son baptême étoit la vraie résurrection, en sorte que ses disciples seroient immortels, même en ce monde. Toutefois, il y avoit peu de gens qui reçussent son baptême (1).

XLIII. Philosophes.

Le démon avoit aussi des apôtres chez les païens. Plusieurs philosophes couroient le monde, et s'arrêtoient dans les grandes villes pour discourir et haranguer le peuple, sous prétexte de rétablir les bonnes mœurs, mais en les attachant de plus en plus à leurs anciennes superstitions. Le plus illustre fut Apollonius de Tyane; ensuite Euphrate Tyrien, d'abord son intime ami, puis son plus grand adversaire (2). Euphrate étoit un grand homme, bien fait, que ses cheveux longs et sa barbe blanche ornoient encore; il avoit joint à une grande science une grande politesse; ses manières étoient douces et sa vie austère, car ces philosophes se piquoient de mépriser les plaisirs et la douceur (3). Il y avoit encore Démétrius le cynique, Musonius et son gendre Artémidore. Musonius fut le seul que l'empereur Vespasien conserva à Rome, en chassant tous les autres philosophes. Tels étoient aussi Damis, pythagoricien (4); Epictecte, stoïcien; Lucien de Samosate, épicurien; Diogène le jeune, cynique, qui fut une fois battu de verges en plein théâtre, pour les injures qu'il avoit dites au peuple (5), et un autre, nommé Héras, pour une pareille insolence, eut la tête coupée. On peut mettre au rang de ces harangueurs, Dion du Pruse, surnommé Chrysostome, c'est-à-dire bouche d'or (6).

XLIV. Livre du pasteur. Visions.

En ce temps, c'est-à-dire sous le pontificat de saint Clément, vivoit à Rome Hermas, auteur du livre du Pasteur, tenu par plusieurs autrefois pour écriture canonique, et cité comme tel par quelques-uns des plus anciens pères de l'Eglise (7). On croit que cet Hermas est celui dont saint Paul fait mention entre les chrétiens de Rome les plus illustres. Il étoit marié, avoit des enfants, et ne paroît avoir été que simple laïque, mais d'une piété singulière. Dieu se communiquant à lui, comme il étoit ordinaire en ces premiers temps, l'instruisit de plusieurs vérités utiles pour la morale; et, de ces révélations fidèlement rapportées, il

(1) Ibid n. 3, n. 16; Tertull. de Car. Chr. c. 14. Eus. III, Hist. c. 27.
(2) Epiph. Hær. 30, n. 13; Iren. lib. I, c. 26.
(3) Epiph. n. 18.
(4) Iren. I, c. 25; Tertull. Præscr. c. 48.
(5) Caius ap. Eus. 3, Hist. c. 28; Dionys. ap. Eus. 7, c. 25.
(6) Iren. ibid.
(7) Iren lib. I. c. 21.

(1) Tertull. de An. c. 50.
(2) Plin. lib. I, Epist. 10; Philostr. Apoll. lib. 4, 5, 6, 7.
(3) Plin. lib. 3, Ep. 11.
(4) Xiphil. Vesp. p. 220, D.
(5) Id. p. 212, C.
(6) Philost. Apoll. l. 5, c. 12; Id. de Sophist.
(7) V. testimon. veter. in edit. Cotelerti; Hier. script. Rom. XVI, 14.

composa son livre, qu'il écrivit d'un style très-simple, et le divisa en trois parties. Il nomme la première, les visions; la seconde, les préceptes; la troisième, les similitudes; mais la première et la troisième partie contiennent des révélations à peu près semblables.

Dans la première vision, il dit qu'il retrouva à Rome une fille qu'il avoit connue étant jeune, et qu'il aimoit comme sa sœur; qu'un jour l'ayant vue, il pensa en lui-même qu'il auroit été heureux s'il avoit épousé une femme aussi bien faite et d'aussi bonnes mœurs. Ma pensée, dit-il, n'alla pas plus loin. Quelque temps après, je me promenois, m'entretenant de ces pensées, et considérant la grandeur et la beauté des ouvrages de Dieu; ensuite, je m'endormis, et l'esprit m'enleva à droit par un lieu où l'on ne pouvoit marcher à cause des roches et des eaux. Après avoir passé ce lieu, je vins à une plaine, et, m'étant mis à genoux, je commençai à prier le Seigneur et à confesser mes péchés. Pendant ma prière, le ciel s'ouvrit et je vis cette femme que j'avois désirée, qui me salua du ciel, et me dit: Bon jour, Hermas. Je la regardai et lui dis: Que faites-vous là? Elle me répondit: On m'a mise ici pour accuser tes péchés devant le Seigneur. Dieu, qui habite dans les cieux, qui a créé de rien les choses qui sont et les a multipliées à cause de sa sainte Eglise, est irrité parce que tu as péché contre moi. Et quand, lui dis-je, ou en quel lieu vous ai-je dit quelque parole indécente? Ne vous ai-je pas toujours respectée comme ma sœur? Elle me dit en souriant: Un mauvais désir est entré dans ton cœur. Ne crois-tu pas que ce soit un péché pour un homme juste? C'en est un et bien grand. Si l'homme juste a des pensées justes et marche droit, Dieu lui sera propice; mais ceux qui ont des pensées criminelles dans le cœur, s'attirent la mort et la captivité, principalement ceux qui aiment ce siècle, qui se glorifient dans leurs richesses, qui n'attendent pas les biens futurs, qui doutent et n'espèrent pas au Seigneur. Pour toi, prie-le, et il guérira tes péchés et ceux de toute ta maison et de tous les saints.

Après qu'elle eut ainsi parlé, le ciel se ferma. Je demeurai plein de tristesse et de crainte, et je disois en moi-même: Si ce péché m'est imputé, comment pourrai-je me sauver? ou comment pourrai-je apaiser le Seigneur pour mes péchés qui sont en grand nombre? Comme j'étois occupé de ces pensées, je vois devant moi une grande chaire de laine, blanche comme une neige. Il vint une vieille femme, vêtue d'un habit éclatant, ayant un livre à la main. Elle s'assied seule, et me salua. Je lui rendis son salut en pleurant. Elle me dit: Hermas, pourquoi es-tu triste, toi qui étois patient, modeste et toujours gai? Je lui répondis: Une femme vertueuse m'a fait un reproche honteux d'avoir péché contre elle. Elle dit: Dieu veuille préserver ses serviteurs d'un tel mal; mais peut-être tu l'as désirée dans ton cœur; une pensée si abominable ne doit pas être dans un serviteur de Dieu; il ne doit pas désirer de mauvaise action, et principalement Hermas, qui s'est toujours abstenu de tout désir criminel, dont la simplicité et l'innocence est si grande. Mais ce n'est pas à cause de toi que le Seigneur est irrité, c'est à cause de tes enfants, qui ont commis un crime contre lui et contre leurs parents.

Comme tu aimes tes enfants, tu ne les as pas avertis, tu leur as laissé faire des violences; c'est pour cela que le Seigneur est irrité contre toi; mais il guérira tous les maux qui se sont faits dans ta maison et qui sont cause de la ruine de tes affaires temporelles. Il a maintenant pitié de toi; prends courage, fortifie ta famille, continue de leur enseigner tous les jours la parole sainte, et ne cesse de les avertir; car le Seigneur sait qu'ils se repentiront de tout leur cœur, et il t'écrira au livre de vie. Ayant fini ces mots, elle me dit: Veux-tu m'entendre lire? Volontiers, lui dis-je. Ecoute donc. Et ayant ouvert le livre, elle lisoit des choses si magnifiques et si merveilleuses, que je ne pouvois les retenir, car c'étoient des paroles terribles, au-dessus de la portée d'un homme. Je retins toutefois les dernières paroles: Voici le Dieu des armées qui, par sa puissance invisible et sa sagesse infinie, a créé le monde; qui, par son conseil glorieux, a environné de beauté ses créatures; qui, par la force de sa parole, a affermi le ciel et fondé la terre sur les eaux, et, par sa puissance, a formé sa sainte Eglise qu'il a bénie; voici qu'il transportera les cieux et les montagnes, les collines et les mers, et tout sera rempli de ses élus, afin qu'il accomplisse en eux sa promesse, après qu'ils auront observé en grand honneur et en grande joie les lois de Dieu qu'ils ont reçues avec grande foi. Quand elle eut achevé de lire, elle se leva, et il vint quatre jeunes hommes qui emportèrent la chaire vers l'orient. Elle m'appela, me toucha la poitrine et me dit: Ma lecture t'a-t-elle plu? Je lui dis: Ces dernières paroles me plaisent, mais les précédentes sont bien dures. Ces dernières, me dit-elle, sont pour les justes; les autres pour les apostats et les païens. Tandis qu'elle me parloit, il parut deux hommes qui l'enlevèrent sur leurs épaules, et s'en allèrent du même côté que la chaire, à l'orient. Elle partit joyeusement, en me disant: Prends courage, Hermas. Telle est la première vision.

Deuxième vision.

L'année suivante il vit encore la même vieille, non plus assise, mais marchant et lisant un mémoire qu'elle lui donna à copier. Il l'écrivit lettre à lettre, sans pouvoir distinguer les syllabes. Lorsqu'il l'eut copié, il lui fut enlevé des mains sans qu'il vît par qui. Quinze jours après, comme il eut jeûné et beaucoup prié,

le sens de cet écrit lui fut révélé. C'étoient des avis des péchés de ses enfants et de sa femme qui étoit médisante ; il lui étoit ordonné de les corriger, mais sans leur vouloir de mal, pour le tort qu'ils lui avoient fait. Il lui fut dit que sa femme deviendroit sa sœur, pour marquer qu'ils vivroient en continence. Tout cela fut révélé en dormant, par un jeune homme bien fait, qui lui dit : Qui penses-tu que soit cette vieille de qui tu as reçu le mémoire (1) ? Une sibylle, dit Hermas. Tu te trompes, dit le jeune homme, c'est l'Eglise de Dieu. Pourquoi est-elle vieille ? dit Hermas. Parce, répondit-il, qu'elle a été créée la première, et le monde a été fait pour elle. Ensuite, dit Hermas, j'eus une vision dans ma maison ; cette vieille vint, et me demanda si j'avois déjà donné le mémoire aux prêtres. Je lui répondis que non. Tu as bien fait, dit-elle, car j'ai encore quelque chose à te dire. Quand j'aurai achevé, les élus entendront tout clairement. Tu écriras donc deux mémoires, et tu en enverras un à Clément et un à Grapté. Clément l'enverra aux villes de dehors, Grapté avertira les veuves et les orphelins, et toi tu les liras en cette ville aux prêtres qui gouvernent l'Eglise (2). Ce Clément ne peut être que le pape, gouvernant en chef l'Eglise romaine, avec autorité sur les autres églises ; Grapté semble être une diaconesse.

Troisième vision.

Après qu'Hermas eut encore beaucoup jeûné et prié Dieu de lui révéler ce que la femme lui avoit promis, elle lui apparut la nuit, et lui dit de venir a midi dans un lieu écarté à la campagne. Il se trouva au rendez-vous, et vit un banc avec un oreiller, et un linge étendu dessus. Voyant cela dans un lieu si solitaire, il eut peur, et les cheveux lui dressèrent à la tête. Mais il prit courage, se mit à genoux, et confessa encore à Dieu ses mêmes péchés. Alors la femme vint avec les six jeunes hommes qu'il avoit vus, et le touchant par derrière, elle lui dit : Cesse de tant prier pour tes péchés. Prie aussi pour la justice, afin que ta maison y ait part. Elle le fit lever, le prit par la main, le mena vers le banc, et dit aux jeunes hommes : Allez, bâtissez. Alors elle fit asseoir Hermas, et, comme il vouloit se mettre au côté droit, elle lui fit signe de passer à gauche. La droite, lui dit-elle, est destinée à ceux qui ont souffert pour le nom de Dieu. Tu as encore beaucoup à faire pour t'asseoir avec eux, tu as encore bien des défauts.

Ensuite, elle lui fit voir une grande tour que l'on bâtissoit sur les eaux avec des pierres carrées et luisantes. Le plan de la tour étoit carré. C'étoit les six jeunes hommes qui la bâtissoient, et plusieurs milliers d'autres hommes apportoient les pierres. Quelques-uns les tiroient du fond de l'eau, d'autres les transportoient sur la terre et les présentoient à ces six jeunes hommes. Les pierres que l'on tiroit du fond de l'eau étoient toutes taillées, en sorte qu'il n'y avoit qu'à les placer ; elles se joignoient si bien, que les joints ne paroissoient point, et que la tour sembloit être d'une pierre. Quant aux autres pierres que l'on apportoit de terre, il y en avoit que les jeunes hommes employoient au bâtiment, d'autres qu'ils rejetoient et qu'ils cassoient. Autour de l'édifice on voyoit plusieurs autres pierres qu'ils n'employoient point, parce que les unes étoient raboteuses, les autres fendues, les autres blanches, mais rondes, en sorte qu'elles ne s'ajustoient pas au bâtiment. Quelques-unes étoient jetées loin de la tour, et tomboient dans le chemin, où elles ne demeuroient pas, mais rouloient dans un lieu désert ; d'autres tomboient dans le feu et brûloient ; d'autres tomboient dans l'eau et ne pouvoient y rouler, quelque désir qu'elles en eussent.

Hermas ayant demandé l'explication de cette vision, la vieille femme lui dit (1) : Cette tour que tu vois bâtir, c'est moi-même, c'est-à-dire l'Eglise. On la bâtit sur les eaux, parce que votre vie est sauvée par l'eau, et fondée sur la parole du nom glorieux et tout-puissant. Par-là elle marquoit le baptême. Elle continua ainsi (2) : Ces six jeunes hommes, qui bâtissent, sont les anges de Dieu, à qui il a donné pouvoir sur toutes ses créatures. Les autres qui apportent des pierres sont aussi des saints anges, mais les premiers sont plus excellents. Quand le bâtiment sera achevé, ils feront tous ensemble un festin près de la tour, et glorifieront Dieu. Les pierres blanches et carrées, qui s'ajoutent bien, sont les apôtres, les évêques, les docteurs et les ministres (3), c'est-à-dire les prêtres et les diacres, soit morts, soit vivants, qui se sont acquittés de leur devoir avec sainteté et modestie envers les élus de Dieu, et ont conservé la paix et l'union avec eux. Les pierres que l'on tire du fond de l'eau, et qui s'ajustent au bâtiment, sont ceux qui sont morts et ont souffert pour le nom du Seigneur. Celles que l'on apporte sur terre, et que l'on emploie au bâtiment, sont les néophytes et les fidèles. Celles que l'on rejette, et qui demeurent près de la tour, sont ceux qui ont péché et qui veulent faire pénitence. S'ils la font tandis que l'on bâtit, ils pourront être employés dans le bâtiment ; mais quand le bâtiment sera une fois achevé, ils ne trouveront plus de place.

Les pierres que l'on casse et que l'on jette au loin, sont les méchants qui ont embrassé la foi avec dissimulation, sans quitter rien de leur malice (4). Ils ne peuvent servir au bâtiment, et il n'y a point de salut pour eux. Quant aux

(1) N. 4.

(2) V. Orig. Periarc. lib. IV, c. 2, in Philocal. c. 1.

(1) N. 3.

(2) N. 4.

(3) N. 5.

(4) N. 6.

autres pierres qui n'entrent point dans le bâtiment, les raboteuses sont ceux qui ont connu la vérité, mais n'y sont pas demeurés et ne sont pas joints aux saints. Celles qui ont des fentes, sont ceux qui gardent dans leur cœur la discorde et n'ont la paix qu'en apparence. Celles qui sont trop petites, sont ceux qui ont embrassé la foi, mais ont gardé la plus grande partie de leurs vices. Enfin, les pierres blanches et rondes, sont celles qui ont embrassé la foi; lorsque la persécution vient, leurs richesses les font renoncer au Seigneur; ils ne seront utiles au bâtiment que quand leurs richesses seront retranchées, comme les pierres rondes dont il faut ôter une grande partie. Juges-en par toi-même, Hermas; quand tu étois riche, tu étois inutile, à présent tu es propre à la vie. Car tu as été de ces pierres.

Celles qui sont jetées loin de la tour, et qui roulent dans le chemin et de là dans le désert, sont ceux qui ont cru, mais qui, par leur incertitude, ont quitté le vrai chemin, s'imaginant en pouvoir trouver un meilleur (1). Ils sont errants et misérables. Celles qui tombent dans le feu, sont ceux qui se sont éloignés pour toujours du Dieu vivant, à qui il ne vient plus en pensée de faire pénitence, tant ils sont passionnés pour leurs débauches et leurs crimes. Celles qui tombent près de l'eau et n'y peuvent entrer, sont ceux qui ont ouï la parole de Dieu et désirent le baptême; mais, quand ils pensent à la sainteté de la religion, ils se retirent et retombent dans leurs désirs criminels. C'est ainsi que l'Eglise expliquoit à Hermas la vision de la tour. Elle lui fit voir ensuite sept femmes autour de ce bâtiment, dont la première étoit la foi, puis sa fille l'abstinence, ensuite la simplicité, l'innocence, la modestie, la discipline, la charité (2). Chacune étoit fille de la précédente, la simplicité fille de l'abstinence, l'innocence fille de la simplicité, et ainsi des autres. Elles soutenoient la tour, et y faisoient entrer ceux qui les servoient.

Hermas désiroit fort de savoir pourquoi l'Église lui avoit apparue en trois formes différentes (3). La première fois très-vieille et assise dans une chaire. La seconde fois avec un visage jeune, mais la chair et les cheveux d'une vieille, lui parlant debout, et paroissant plus gaie que la première fois. La troisième elle lui parut toute jeune et belle, excepté qu'elle avoit les cheveux d'une vieille. Elle étoit assise sur un banc, le visage riant. Après qu'il eut prié et jeûné, un jeune homme lui apparut la nuit, et lui dit (4) : D'abord elle t'a apparu vieille et dans une chaire, pour montrer que votre esprit est foible et languissant, à cause des affaires temporelles, qui vous ont rendu triste et paresseux comme dans une vieillesse décrépite, au lieu de mettre votre confiance en Dieu. Après que vous avez ouï la révélation que Dieu vous a faite, votre esprit s'est renouvelé, votre foi et votre force se sont augmentées, comme un vieillard, qui apprend qu'il lui est venu une succession, se lève avec joie, prend de la force, se tient debout et agit vigoureusement. C'est ce que signifie le second état où vous avez vu cette femme plus jeune et debout. La troisième fois elle a marqué encore plus de force et de gaieté pour montrer comme votre esprit a été renouvelé par la vision de la tour, et par les autres biens que Dieu vous a faits; et le banc sur lequel elle étoit assise marque par ses quatre pieds la solidité de cet état, et l'effet de la sincère pénitence.

Quatrième vision.

Hermas eut une autre vision, trois semaines après la précédente. Il marchoit seul à la campagne dans un autre lieu écarté, allant à une maison éloignée près de demi-lieue du grand chemin. En marchant, il prioit Dieu d'accomplir ce qu'il lui avoit révélé, et de donner la pénitence à tous ses serviteurs qui étoient tombés, afin que son nom fût honoré. Alors il entendit comme une voix qui lui dit : Ne crains point, Hermas. Il dit en lui-même : Qu'ai-je à craindre après les grandes choses que j'ai vues? S'étant un peu avancé, il vit de la poussière jusqu'au ciel, environ à la distance de six-vingts pas. Il crut que c'étoient des chevaux; mais, voyant la poussière s'élever de plus en plus, il soupçonna quelque miracle. Un rayon de soleil qui parut lui fit voir une bête grande comme une baleine, haute d'environ cent pieds, jetant par la gueule des sauterelles de feu. Hermas commença à pleurer et à prier Dieu de le délivrer de ce monstre. Puis il se souvint de cette parole qu'il venoit d'entendre : Ne crains point. Il s'arma de foi, et s'exposa hardiment à la bête. Elle marchoit d'un train à renverser une ville tout d'un coup. Mais quand Hermas s'approcha, elle s'étendit par terre, tirant seulement la langue, et ne se remua point qu'il ne l'eût passée tout entière; s'étant avancé environ trente pieds au delà, il rencontra une fille parée comme au sortir de sa chambre, toute vêtue de blanc jusqu'à la chaussure (1). Elle portoit une mitre, et étoit couverte de ses cheveux, qui étoient luisants. Il reconnut que c'étoit l'Église, et en eut bien de la joie. Elle lui demanda s'il n'avoit rien rencontré, et lui dit que c'étoit par sa foi qu'il avoit évité la bête. Le Seigneur, ajouta-t-elle, a envoyé son ange, qui commande aux bêtes, et qui lui a fermé la gueule de peur qu'elle ne te dévorât. Va donc, et raconte les merveilles de Dieu à ses élus, et leur dis que cette bête est la figure de la persécution qui doit venir. Qu'ils aient confiance en Dieu : s'ils veulent,

(1) N. 7.
(2) N. 8.
(3) N. 10.
(4) N. 11.

(1) N. 2.

ce ne sera rien. Voilà les quatre visions contenues dans le premier livre d'Hermas.

XLV. Préceptes du pasteur.

Le second livre commence ainsi : Ayant prié chez moi, et m'étant assis sur un lit, je vis entrer un homme d'une figure vénérable, en habit de pasteur, couvert d'un manteau blanc, avec une panetière qui pendoit de ses épaules, et un bâton à sa main (1). Il me salua, je lui rendis son salut ; il s'assit auprès de moi, et me dit : Je suis envoyé par cet ange vénérable pour habiter avec toi le reste de tes jours. Je crus qu'il étoit venu pour me tenter, et lui dis : Qui êtes-vous donc? car je sais à qui j'ai été confié. Il me dit : Tu ne me connois pas? Non, lui dis-je. Je suis, dit-il, ce pasteur à qui on t'a confié. En parlant il changea de figure, et je le reconnus pour mon gardien. J'eus de la confusion, de la crainte et de la douleur de lui avoir répondu si imprudemment. Il me dit : Prends courage par les préceptes que je vais te donner. Car je suis envoyé pour te montrer encore tout ce que tu as déjà vu. Ecris donc premièrement mes préceptes et mes similitudes. Le reste tu l'écriras comme je te le montrerai. Je t'ordonne d'écrire d'abord mes préceptes et mes similitudes, afin que les relisant de temps en temps tu les gardes plus aisément. Je les ai donc écrits comme il me l'a ordonné. Si vous les observez et les exécutez d'un cœur pur, vous recevrez du Seigneur ce qu'il vous a promis. Si, après les avoir ouïs, vous ajoutez encore à vos péchés au lieu de faire pénitence, le Seigneur vous enverra des adversités. C'est ce que m'a ordonné d'écrire ce pasteur, ange de pénitence.

Après cette préface, suivent les préceptes au nombre de douze, qui sont comme autant de chapitres contenant les principales règles de la morale chrétienne. Et c'est en cette vision, où l'ange se montre en forme de pasteur, que ce nom a été donné à tout l'ouvrage d'Hermas; car c'est toujours cet ange qui parle dans ce second livre et dans le troisième. Souvent Hermas fait des questions, et l'ange lui répond. Dans le quatrième précepte, il donne ses règles sur le mariage. Si la femme chrétienne a commis adultère, tant que son mari l'ignore il n'est point coupable de vivre avec elle (2); s'il le sait, et qu'elle n'ait point fait pénitence, vivant avec elle il participe à son crime; il doit donc la quitter et demeurer seul; s'il prend une autre femme, il commet lui-même un adultère. Que si la femme fait pénitence et veut revenir à lui, il doit la recevoir; autrement il feroit un grand péché; mais il ne doit pas la recevoir plusieurs fois, car il n'y a qu'une pénitence pour les serviteurs de Dieu. Ce qu'il dit suivant l'usage ancien de l'Eglise, qui n'accordoit qu'une fois la pénitence publique des grands crimes. Il ajoute (1) que l'adultère est égal dans l'homme et dans la femme; il approuve les secondes noces (2), en disant qu'après la mort du mari ou de la femme, si le survivant se remarie, il ne pèche point, mais que s'il demeure seul il acquiert un grand honneur devant Dieu.

J'ai ouï-dire à quelques docteurs, dit Hermas (3), qu'il n'y a point d'autre pénitence que le baptême, et qu'ensuite il ne faut plus pécher. L'ange répond que le baptême n'est pas proprement pénitence, mais rémission, et la pénitence est pour ceux qui, après avoir été appelés et mis au nombre des fidèles, sont tombés par les artifices du démon. Dieu leur accorde une pénitence (4); mais celui qui tombe et fait pénitence de temps en temps, elle ne lui servira de rien; car il sera difficile qu'il vive pour Dieu, c'est-à-dire que les fréquentes rechutes rendent la pénitence suspecte. Dans le sixième prétexte, il dit que chaque homme a deux anges, un bon et un mauvais (5); le premier nous porte à la vertu, et l'autre au vice; et par nos dispositions, nous connoissons celui qui est avec nous.

Dans le dixième, il dit qu'il y a de faux prophètes qui pervertissent les serviteurs de Dieu, s'ils ne sont pas assez fermes dans la foi (6). Ils vont interroger quelqu'un de ces trompeurs, comme s'il avoit un esprit divin, et lui demandent ce qui leur doit arriver. Le faux prophète leur répond suivant leurs questions, et les remplit de promesses qui les flattent. Il dit aussi quelque vérité, parce que le démon le remplit de son esprit, pour faire tomber quelqu'un des justes. Ceux qui sont forts dans la foi et attachés à la vérité fuient ces faux prophètes (7); il n'y a que ceux qui doutent et qui font pénitence de temps en temps qui les consultent comme les païens, et tombent ainsi dans l'idolâtrie par trop d'attachement à leurs affaires temporelles, car c'est sur quoi ils interrogent les devins. L'esprit, qui est véritablement de Dieu, n'attend pas qu'on l'interroge; il dit tout de lui-même. L'ange fit voir ensuite à Hermas des hommes assis sur des bancs, qui étoient ces foibles fidèles, et un autre assis dans une chaire, qui étoit un de ces faux prophètes, rempli d'un esprit terrestre (8). Il ne vient point, dit-il, dans l'église des vivants, il la fuit; il s'attache à ceux qui sont incertains et vides, leur prophétise dans des coins et des lieux cachés, et les flatte en leur parlant selon leurs désirs. Il donne encore les marques pour distinguer les vrais prophètes et les faux; l'esprit de Dieu,

(1) Tertull. de Orat. c. 12. (2) Mand. IV, n. 1.

(1) V. not. Coteler. (2) N. 4. (3) N. 5. (4) Clem. Alex. 2 Strom. p. 385; A. Heb. VI, 4. (5) Mand. VI, n. 2. Orig. III, princ. 2 Hom. 35 in Luc Cass. Coll. 8, c. 17, et Coll. 13, c. 12. (6) Mand. X, n. 1. (7) Clem. Alex. 1 Strom, p. 312, A. (8) Mand. XI.

dit-il (1), est paisible et humble; il s'éloigne de toute malice et de tous les vains désirs de ce monde, et se met au-dessus de tous les hommes; il ne répond point à ceux qui l'interrogent ni aux personnes particulières, car l'esprit de Dieu ne parle point à l'homme quand l'homme veut, mais quand Dieu veut. Donc, lorsqu'un homme qui a l'esprit de Dieu vient dans l'assemblée des fidèles, et que l'on fait la prière, un saint ange remplit cet homme du Saint-Esprit, et il parle dans l'assemblée comme Dieu veut. Au contraire, on connoît l'esprit terrestre, vain, sans sagesse et sans force, en ce que celui qu'il agite s'élève et affecte la première place. Il est importun parleur, vivant dans les délices et les plaisirs; il se fait payer, et ne devine point sans récompense : un prophète de Dieu n'agit pas ainsi.

Hermas ayant reçu de l'ange ces douze préceptes, lui dit qu'il les trouvoit grands et beaux. Mais je ne sais, ajouta-t-il (2), si un homme peut les garder. L'ange lui dit : Tu garderas aisément ces préceptes, et ils ne seront point rudes; mais, si tu te mets dans l'esprit qu'un homme ne les peut garder, tu ne les garderas pas. Or, je te dis que, si tu y manques, tu ne seras point sauvé, ni toi, ni tes enfants, ni ta maison, pour avoir jugé toi-même qu'on ne peut garder ces préceptes. Il dit ces paroles en colère, et avec un visage si terrible, qu'il n'y avoit homme qui en pût supporter la vue. Hermas en fut épouvanté; et l'ange, le voyant ainsi troublé, commença à lui parler plus doucement et plus gaiement, lui reprochant sa foiblesse et son ignorance de ne pas considérer la puissance de Dieu, qui a soumis à l'homme toutes les créatures, et lui a donné le pouvoir de faire ses commandements. Celui-là, dit-il, sera maître de tous ces préceptes, qui a Dieu dans son cœur; mais ceux qui ne l'ont que sur les lèvres les trouvent rudes et difficiles. Hermas lui dit : Il n'y a personne qui ne demande à Dieu de pouvoir garder ses commandements; mais le démon est cruel, et tient les serviteurs de Dieu sous sa puissance. L'ange répondit : Le démon n'a point de puissance sur les serviteurs de Dieu qui croient en lui de tout leur cœur. Il peut combattre, mais il ne peut vaincre; si vous lui savez résister, il s'enfuira confus.

XLVI. Similitudes du pasteur.

La troisième partie du livre d'Hermas, qui sont les similitudes, est pleine d'instructions morales comme le reste. Celles-ci sont remarquables entre les autres. L'ange lui recommande de s'abstenir de la multitude des affaires, parce qu'elles attirent beaucoup de péchés, et sont comme des liens qui empêchent de servir Dieu (1). Parlant du jeûne, il lui dit : Qu'il faut commencer par observer les commandements de Dieu (2). Si ensuite on veut y ajouter quelque bonne œuvre, comme le jeûne, on recevra une plus grande récompense. Le jour que tu jeûneras, ajoute-t-il, tu ne prendras rien que du pain et de l'eau; et ayant supputé ce que tu as accoutumé de dépenser par jour pour ta nourriture, tu le mettras à part et le donneras à la veuve, à l'orphelin et au pauvre. Le jeûne y est nommé station; celui qui jeûnoit commençoit dès le matin à se retirer pour prier.

L'ange dit ensuite (3), parlant de ceux qui font pénitence : Penses-tu que leurs péchés soient effacés aussitôt? Non, pas si tôt. Mais il faut que celui qui fait pénitence s'afflige et s'humilie en toute rencontre, et qu'il souffre diverses peines; et, après qu'il aura souffert tout ce qui lui est ordonné, peut-être qu'alors son créateur sera touché, et par sa clémence lui donnera quelque remède, s'il voit que son cœur soit pur de toute œuvre mauvaise. Ailleurs, parlant de différents pécheurs, Hermas demande à l'ange pourquoi ils n'ont pas fait pénitence. L'ange répond (4) : Ceux dont le Seigneur a vu que l'âme seroit pure, et qu'ils le serviroient de tout leur cœur, il leur a accordé la pénitence; mais ceux où il a vu de la malice, et qui revenoient à lui faussement, il leur a refusé le retour à la pénitence, de peur qu'ils ne proférassent encore des malédictions contre sa loi.

Sous deux images différentes, il représente les différents états des chrétiens (5). Les apostats, qui ont renoncé à Dieu jusqu'à dire des blasphèmes contre lui et trahir ses serviteurs, demeurent morts et sans pénitence, quoiqu'on leur propose les commandements de Dieu, principalement s'ils sont farouches et séparés des fidèles, désespérant eux-mêmes de leur salut. Les hypocrites, qui enseignent de mauvaises doctrines, principalement pour détourner les autres de la pénitence, se convertiront difficilement; et il n'y a point pour eux de pénitence s'ils ne l'embrassent promptement. Il reste toutefois espérance, parce qu'ils n'ont point blasphémé contre Dieu, ni trahi ses serviteurs; mais le désir d'avoir leur a donné de la complaisance pour les pécheurs.

D'autres étoient incertains dans la foi; quelques-uns médisants, parlant mal des absents, envieux, et ne gardant jamais la paix. Quelques-uns, quoique fidèles et bons, ne laissoient pas d'avoir entre eux quelque jalousie et quelque dispute pour le rang et la primauté. Comme il y avoit en eux plus de foiblesse que de malice, la pénitence ne leur étoit pas si difficile. D'autres, embarrassés d'affaires temporelles, se retiroient du commerce des

(1) Mand. XII. (2) N. 5.

(1) Simil. IV.
(2) Simil. V, n. 3.
(3) Simil. VII.
(4) Simil. VIII, n. 6.
(5) Simil. VIII et IX; VIII, 6; IX, 19, 26.

serviteurs de Dieu, à demi morts pour la vie spirituelle (1). Ils tomboient quelquefois dans le doute et l'incertitude, et pouvoient faire pénitence, pourvu qu'ils la fissent promptement. D'autres, riches et remplis de biens, s'éloignoient aussi des serviteurs de Dieu, craignant qu'ils ne leur demandassent quelque chose. Le désir d'être célèbres, chez les païens, les faisoit tomber dans l'orgueil; ils concevoient de grandes espérances, abandonnoient la vérité, et, se séparant de la compagnie des justes, ils menoient, avec les gentils, une vie qu'ils trouvoient plus douce; ils n'abandonnoient pas Dieu entièrement, et gardoient la foi, mais sans en faire les œuvres. Quelques-uns faisoient pénitence, s'appliquant aux œuvres de charité; d'autres, emportés par la compagnie des païens, s'abandonnoient aux plaisirs et aux crimes, et leur devenoient semblables.

D'autres, ayant toujours été bons et fidèles, avoient commis quelques petits péchés, emportés par les vains plaisirs et par la légèreté de leurs pensées: ceux-là faisoient aisément pénitence. D'autres avoient vécu dans le crime; mais, gardant toujours la foi, et exerçant l'hospitalité envers les serviteurs de Dieu, ils faisoient promptement pénitence, et souffroient volontiers les adversités, en considération de leurs péchés. D'autres, n'ayant le Seigneur que sur les lèvres (2), et non dans leur cœur, ne vivoient qu'en paroles, mais leurs œuvres étoient mortes. Ils étoient incertains; le moindre bruit de persécution les faisoit retourner aux idoles. Aussi n'y avoit-il point de pénitence pour eux, s'ils ne la faisoient promptement; d'autres avoient la foi, mais étoient hardis et présomptueux, voulant paroître tout savoir et enseigner les autres, quoiqu'ils ne sussent rien en effet (3). Leur vanité en avoit fait tomber plusieurs. Quelques-uns, ayant reconnu leur erreur, avoient fait pénitence et s'étoient soumis aux plus sensés; les autres pouvoient aussi revenir, car ils étoient plutôt imprudents que méchants. D'autres, ayant la foi, avoient des querelles et des différents légers, et ceux-là pouvoient faire aisément pénitence; mais elle étoit difficile pour ceux qui avoient de grands démêlés, qui gardoient leur colère, et se souvenoient des injures (4). Il y avoit aussi des ministres de l'Eglise qui s'acquittoient mal de leur charge, pillant les veuves et les orphelins, appliquant ce qu'ils recevoient à leur soulagement, et non à celui des autres (5). Il n'y a point de salut pour eux, dit le pasteur, s'ils ne renoncent à l'avarice (6). D'autres enseignoient avec pureté et sincérité, sans céder aux mauvais désirs, mais attachés à la vérité et à la justice. D'autres fidèles avoient toujours été simples et

(1) IX, 20.
(2) IX, 21.
(3) 2.
(4) 23.
(5) 26.
(6) N. 25.

bons, sans différents entre eux (1), se réjouissant des vertus des autres, toujours prêts à faire bien à tout le monde, et à donner à tous de leur travail, sans le reprocher et sans délibérer. Dieu, voyant leur simplicité et leur sainte enfance, bénissoit leurs travaux et favorisoit toutes leurs œuvres. Les plus chéris de Dieu sont ceux qui ont cru avec la sincérité des enfants, à qui aucune malice n'est venue dans l'esprit, qui dans aucune affaire n'ont violé ses préceptes, et sont demeurés fermes toute leur vie dans les mêmes sentiments (2). Telles sont les instructions que l'ange donne à Hermas. Il dit en un endroit, que le fils de Dieu est plus ancien que toutes les créatures (3). Ailleurs il dit, que l'ange saint Michel a puissance sur le peuple chrétien et le gouverne (4). Ailleurs il dit, que les apôtres après leur mort ont prêché Jésus-Christ aux saints qui étoient morts auparavant, et leur ont donné le baptême, sans quoi leurs bonnes œuvres étoient inutiles (5). Ce qu'il faut entendre, non de l'eau, mais de la grâce du baptême, et ça été l'opinion de plusieurs anciens, que les apôtres avoient prêché aux morts, comme saint Pierre le dit de Jésus-Christ même. Enfin il dit, que les révélations et les visions sont pour ceux qui doutent et raisonnent sur la vérité de ce qu'ils ont appris, afin d'affermir leur foi encore foible (6).

XLVII. Fin du pape saint Clément, et ses ouvrages.

Le pape saint Clément gouverna, dit-on, l'église romaine pendant près de dix ans, jusqu'à la huitième année de Vespasien, soixante-dix-sept de J.-C. Alors saint Clet lui succéda; mais il n'est pas assuré que saint Clément fût mort (7). On dit qu'il céda la chaire pontificale pour éviter un schisme, et qu'il ne mourut que long-temps après, savoir, l'an cent de J.-C. On le compte entre les plus illustres martyrs. Sa grande réputation lui a fait attribuer tous les écrits que l'on estimoit les plus anciens, après les Ecritures canoniques, et qui n'avoient point d'auteur certain, comme les canons des apôtres et les constitutions apostoliques, qui est un recueil de toute la discipline de l'Eglise, au moins pour l'Orient, écrit au plus tard dans le troisième siècle. On lui a aussi attribué ses Récognitions, qui est une prétendue histoire de sa vie, avec des reconnoissances merveilleuses de ses parents; et, comme l'auteur y décrit plusieurs voyages de saint Pierre, et ses disputes avec Simon le magicien, on nommoit

(1) N. 23.
(2) N. 29.
(3) Simil. IV, n. 12.
(4) Simil. VIII, n. 3; Simil. IX, n. 16.
(5) V. not. Cotele. Clem. Alex. 2, Strom. p. 679, C.; 6, Strom. p. 638, C.
(6) 1 Pet. III, 19. Vis. III, n. 4. Clem. Alex. 1, Strom. in. fin.
(7) Lib. pontific. Catal. Buch. Epiphan. Hær. 27, c. 6. Eus. III, Hist. c. 34. Hier. de Script.

aussi cet ouvrage l'Itinéraire de saint Pierre. On a attribué encore à saint Clément quelques autres écrits apocryphes, qui sont recueillis sous le nom de Clémentines; mais il n'y a rien de sûr, hors l'épître aux Corinthiens que j'ai rapportée.

XLVIII. Mort de Vespasien. Tite et Domitien, empereurs.

L'empereur Vespasien mourut l'an soixante-dix-neuf de J.-C., le vingt-quatre de juin, âgé de soixante-neuf ans, après en avoir régné dix (1). Se voyant dangereusement malade, il dit : Je pense que je deviens dieu, se moquant de la cérémonie qu'il voyoit bien que l'on feroit après sa mort pour le mettre au nombre des dieux (2). Tite, son fils aîné, lui succéda. Il étoit si bienfaisant, qu'un soir en soupant, comme il se souvint de n'avoir accordé ce jour-là aucune grâce à personne, il dit : Mes amis, j'ai perdu la journée (3); mais il ne régna que deux ans, deux mois et vingt jours, et mourut le treize de septembre, l'an de J.-C. quatre-vingt-un, âgé de quarante-et-un ans. Son frère Domitien lui succéda, et ne céda guère à Néron en cruauté et en impudicité. S'il est vrai que saint Lin, qui le premier gouverna l'église de Rome après les apôtres, ait tenu le saint-siége douze ans, il ne sera mort que l'an soixante-dix-neuf. Il fut enterré au Vatican près de saint Pierre, le vingt-trois septembre, et on le met entre les martyrs (4). Après lui et saint Clément, on compte pour pape saint Clet, que les Grecs nomment Anaclet ou Anenclet, c'est-à-dire sans reproche. On lui donne aussi douze ans de pontificat; et peut-être a-t-on confondu ses années avec celles de saint Lin; mais la succession est certaine. On rapporte au temps de Vespasien le martyre de saint Apollinaire, premier évêque de Ravenne, qui mourut en paix après avoir été tourmenté plusieurs fois (5). Ce n'est pas qu'il y eût de persécution générale sous Vespasien; mais on trouvoit toujours assez de prétextes de faire mourir les chrétiens comme séditieux ou sacriléges.

L'empereur Domitien fit d'abord quelques règlements utiles. Il défendit de faire des eunuques, et renouvela les lois contre les adultères (6). Il chassa encore les philosophes, non-seulement de Rome, mais de toute l'Italie (7), entre autres Musonius, que son père avoit conservé, Dion, Chrysostome, Epictète le stoïcien; Péregrin; Démétrius le cynique, qui demeura à Pouzzole malgré la défense. Il y en eut qui changèrent d'habit et se retirèrent les uns en Espagne, les autres dans les déserts de Lybie ou de Scythie. Domitien fit mourir quelques Romains sous ce prétexte de philosophie.

(1) Suet. n. 24.
(2) Id. n. 23.
(3) Suet. Tit. n. 8.
(4) Eus. Chr. et v, Hist. c. 13. et 21. Martyrol. 23 sept. Iren. lib. III, c. 111, p. 232. Sup. n. 26.
(5) Martyrol. 23 jul. Petr. Chrys. Serm. 128. Martyr. 18 jun.
(6) Suet. Domit. c. 7. Martial. 6. Epig. 9. Lucian. Peregr. Suet. Domit. c. 10.
(7) Philostr. Apoll. VII, c. 2.

XLIX. Apollonius accusé devant Domitien.

Apollonius de Tyane étoit en Asie, où il parloit avec grande liberté contre la tyrannie de Domitien, qui, en étant averti par Euphrate, manda au gouverneur d'Asie de prendre Apollonius et le lui envoyer, pour rendre compte des entretiens secrets qu'il avoit eus avec Nerva et ses amis Orfitus et Rufus (1); car l'empereur les avoit exilés sur des soupçons de conspirations, et Nerva lui succéda en effet (2). Apollonius prévint l'ordre, et se rendit en Italie (3). A Pouzzole, il trouva Démétrius le cynique, et lui expliqua les raisons de son voyage, le mépris de la mort, la crainte de paroître coupable et de laisser ses amis en péril (4). Il arriva à Rome accompagné du seul Damis, à qui il avoit fait couper les cheveux et prendre un habit ordinaire; mais pour lui il garda toujours le sien. Elien, préfet du prétoire, qui avoit connu Apollonius en Egypte du temps de Vespasien, et lui portoit une affection singulière, lui rendit tous les bons offices qu'il put, dissimulant toutefois pour ne pas se rendre suspect à l'empereur. Il instruisit Apollonius des chefs d'accusation que l'on proposoit contre lui (5). Premièrement, dit-il, votre habit et votre manière de vivre; qu'il y a des gens qui vous adorent; qu'à Ephèse vous avez rendu un oracle touchant la peste; que vous avez parlé contre l'empereur, en secret et en public, et comme de la part d'un dieu. La principale est, qu'étant allé à la campagne chez Nerva, vous avez ouvert un enfant arcadien, en sacrifiant contre l'empereur, la nuit et à la fin du mois (6). Elien, l'ayant instruit de la sorte, le fit mettre en la prison la plus honnête, où il passoit son temps à discourir avec Damis, et à consoler les autres prisonniers.

L'empereur l'envoya quérir pour le voir avant le jugement. Il alla, accompagné de Damis, qui avoit grand'peur (7). On fit entrer Apollonius seul, et il trouva Domitien, qui venoit de sacrifier à Minerve dans un salon d'Adonis, car on appeloit ainsi des salons de verdure et de fleurs, dont la mode venoit de Syrie. Domitien se retourna, et voyant la figure extraordinaire d'Apollonius, il dit : Elien, vous m'avez amené un démon. Je vois bien, dit Apollonius sans s'étonner, que Minerve ne vous a pas encore fait la même grâce qu'à Diomède (8), de vous ôter de devant les

(1) Philost. lib. 7, c. 4.
(2) Ibid. c. 3.
(3) C. 5, 6, 7.
(4) C. 8.
(5) C. 10.
(6) C. 11.
(7) C. 12, c. 13, c. 14.
(8) Iliad. E, v, 127.

yeux le nuage qui empêche de discerner les dieux et les hommes. Ensuite l'empereur, entrant en matière, l'interrogea sur la conspiration de Nerva, de Rufus et d'Orfitus ; mais Apollonius, loin de rien avouer, loua hautement leur fidélité et leur désintéressement. L'empereur, irrité, lui fit raser la barbe et les cheveux, grande injure à un philosophe, et le fit mettre aux fers avec les plus criminels.

Étant dans le cachot, comme Damis le plaignoit, il lui dit : Je n'ai plus rien à souffrir et on ne me fera point mourir (1). Et quand serez-vous délivré ? dit Damis. Par mon juge, dit Apollonius, aujourd'hui ; par moi-même, tout à l'heure ; et, en disant cela, il tira sa jambe des fers, et dit à Damis : Je vous montre la preuve de ma liberté, prenez courage. Damis crut alors, pour la première fois, avoir reconnu qu'Apollonius étoit au-dessus de l'homme, et d'une nature divine. Car il ne croyoit pas que cette merveille pût s'attribuer à un art magique, puisqu'Apollonius l'avoit faite sans aucun sacrifice, sans aucune prière, sans aucune parole, comme si les démons ne pouvoient agir sans cet appareil extérieur (2). Mais enfin c'étoit leur opinion. Apollonius remit incontinent sa jambe dans les fers, et le même jour on l'en tira, à la sollicitation d'Elien, pour le remettre dans l'autre prison. Il renvoya Damis à Pouzzole, pour l'y attendre avec Démétrius, et Damis y arriva le troisième jour.

Apollonius fut enfin mené devant l'empereur pour plaider sa cause (3). En entrant on le fouilla, de peur qu'il ne portât quelque bandage, quelque billet ou quelqu'autre sorte de caractère. L'auditoire étoit paré comme en jour solennel, et les personnages les plus considérables de l'empire étoient présents, par ordre de l'empereur. Après que l'accusateur eut parlé, Apollonius se préparoit à prononcer un grand discours, qu'il avoit composé pour sa défense, mais l'empereur le réduisit à quelques questions (4). Pourquoi il ne s'habilloit pas comme les autres ? Parce, dit-il, que la terre qui me nourrit, me vêtit aussi, sans être à charge aux pauvres animaux. Pourquoi on le nommoit dieu ? Parce, dit Apollonius, que quiconque est estimé homme de bien, peut être honoré de ce nom. Et par où saviez-vous, dit l'empereur, la maladie qui devoit arriver à Ephèse pour la prédire ? La nourriture simple que je prends, dit Apollonius, me fit apercevoir le premier du mal, et si vous voulez, je vous dirai les causes de ces maladies. Il n'en est pas besoin, dit l'empereur, craignant peut-être qu'il ne lui reprochât ses crimes. Après avoir pensé quelque temps, il lui dit : Dites-moi, quand vous sortites de la maison un tel jour, et que vous allâtes à la campagne, à qui sacrifiâtes-vous cet enfant ? Parlez mieux, dit Apollonius, si je suis allé à la campagne, j'ai sacrifié ; si j'ai sacrifié, j'en ai mangé ; que des témoins dignes de foi disent ce qui en est. Voulant faire entendre qu'il n'étoit rien de tout cela.

Il y eut un grand applaudissement de toute l'assemblée, et l'empereur, comme persuadé de ses raisons, dit : Je vous renvoie absous des accusations ; mais vous demeurerez jusqu'à ce que nous nous entretenions en particulier. Croira qui voudra, sur la foi de Philostrate, que Domitien, l'un des plus cruels tyrans qui fût jamais, renvoya si légèrement un homme qu'il avoit fait venir de si loin, sur des soupçons de conjuration contre sa personne, et qu'il le laissa sur sa bonne foi. Cependant l'historien ajoute des faits encore plus incroyables. Apollonius, dit-il, remercia l'empereur ; mais, pour ne plus s'exposer à de pareilles questions, et montrer qu'on ne l'auroit pas pris s'il n'avoit voulu, il disparut de l'auditoire (1). Domitien ne fit pas semblant de s'en apercevoir ; mais on reconnut son trouble en ce que, dans une cause du testament qu'il jugeoit ensuite, il oublia les noms des parties et le sujet de la cause. Il n'est pas possible qu'Apollonius, n'étant plus gardé, se fût dérobé dans la foule. Mais ce qui suit ne paroît pas possible sans le secours du démon. Quoi qu'il en soit, on le raconte ainsi.

Apollonius disparut avant midi de l'auditoire qui étoit à Rome, et se trouva le même jour, vers le soir, à Pouzzole, qui est à près de cinquante lieues. Damis s'y étoit rendu la veille, suivant son ordre, quoiqu'il ne s'attendît point à le revoir ; et, après s'être promené sur le bord de la mer avec Démétrius le cynique, ils s'étoient assis dans un temple des nymphes (2). O dieux, disoit Damis en gémissant, verrons-nous encore cet excellent ami ? Oui, vous le verrez, dit Apollonius en s'approchant, ou plutôt vous l'avez vu. Et tendant la main à Démétrius, qui demandoit s'il étoit vivant ou mort : Prenez-moi, dit-il (3), et si je m'enfuis, croyez que je suis un fantôme envoyé par Proserpine ; si je demeure, persuadez aussi à Damis que je suis vivant. En retournant à la ville, il leur compta tout ce qui lui étoit arrivé depuis le départ de Damis, et dit qu'il avoit grand besoin de repos. Aussi dit-on qu'il reste une lassitude extraordinaire à ceux que le démon a transportés d'un lieu à l'autre. Etant arrivé au logis de Démétrius, il lava ses pieds, se jeta sur un lit ; et ayant dit, comme pour sa prière du soir, un vers d'Homère à la louange du sommeil, il s'endormit fort tranquille en apparence.

Le lendemain, Damis lui demanda en quel

(1) C. 16.
(2) C. 17.
(3) Luc. VIII, c. 1.
(4) C. 2.

(1) C. 4.
(2) N. 5.
(3) C. 6.

pays du monde il vouloit se retirer. En Grèce, dit Apollonius. C'est un pays bien éclairé, dit Damis. Je n'ai point besoin de me cacher, dit Apollonius; et, laissant Démétrius, ils s'embarquèrent le jour même, passèrent en Sicile, et de là dans le Péloponèse, à la solennité des jeux olympiques. Tout le monde savoit qu'Apollonius avoit été pris et mis aux fers, et le bruit s'étoit répandu que Domitien l'avoit fait brûler; d'autres disoient qu'il l'avoit fait mettre dans un puits; d'autres en parloient autrement. Mais quand on sut qu'il étoit à Pise, on y accourut de toute la Grèce. Chacun avoit honte de ne pas connoître un homme si merveilleux. Quand on lui demandoit comment il s'étoit sauvé des mains de l'empereur, il répondoit simplement qu'il s'étoit justifié. Mais comme ceux qui venoient d'Italie racontèrent ce qui s'étoit passé, sa modestie, tout affectée qu'elle étoit, parut si merveilleuse, que cette opinion, jointe aux anciens préjugés, le fit regarder comme un homme divin; et peu s'en fallut que toute la Grèce ne l'adorât. Un jour Damis l'avertit qu'il leur restoit peu d'argent pour leur subsistance (1). J'y pourvoirai demain, dit-il. Le lendemain il vint au temple, et dit au sacrificateur : Donnez-moi mille drachmes de l'argent de Jupiter, si vous ne croyez qu'il le trouve mauvais. Ce qu'il trouvera mauvais, dit le sacrificateur, c'est que vous n'en preniez pas davantage. Il passa ainsi deux ans en Grèce, instruisant tous ceux qui venoient à lui, et les exhortant à la vie tranquille et à l'éloignement des affaires. Ensuite il retourna en Ionie (2).

L. Évêques d'Alexandrie et de Rome.

Anien, évêque d'Alexandrie, successeur de saint Marc, mourut la quatrième année de Domitien, quatre-vingt-cinq de J.-C., après avoir tenu le siége vingt-deux ans. Abilius lui succéda, et gouverna cette église treize ans (3). A Rome, le pape saint Clet ou Anaclet mourut, dit-on, en la quatorzième année de Domitien, quatre-vingt-quinze de J.-C. On le compte entre les martyrs (4). Il y en a qui distinguent Clet et Anaclet comme deux papes, dont le premier, ayant succédé à saint Clément en soixante-dix-sept, seroit mort en quatre-vingt-trois. D'autres mettent saint Anaclet devant saint Clément. Quoi qu'il en soit, le pape suivant fut saint Evariste, à qui on donne treize ans de pontificat; ensuite saint Alexandre, à qui on en donne huit; puis saint Sixte ou Xiste, qui commença au plus tôt en l'an cent un; car leurs années ne sont pas certaines, quoique la succession le soit.

(1) C. 7.
(2) C. 8.
(3) Eus. Chron. an. 85, et 111, Hist. c. 14
(4) Iren. 111, c. 3. Cat. Bucher.

LI. Martyre de saint Jean, et son apocalypse.

L'empereur Domitien persécuta les chrétiens sur la fin de son règne. L'apôtre saint Jean, étant à Rome, fut mis dans une cuve d'huile bouillante près la porte Latine; mais il ne souffrit aucun mal. Ensuite il fut relégué dans l'île de Pathmos, qui est une des Sporades dans l'Archipel, d'environ dix lieues de tour (1). Là, étant en esprit le jour du dimanche, il eut plusieurs révélations, et reçut ordre de les écrire aux sept principales églises d'Asie, savoir : à celles d'Éphèse, de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardis, de Philadelphie et de Laodicée. L'apôtre adresse la parole aux anges de ces églises, c'est-à-dire aux évêques. Mais on croit que les avis qu'il leur donne, regardent plutôt l'état entier de chaque église que les qualités personnelles de chaque évêque. La première est l'église d'Éphèse, où l'apôtre faisoit sa résidence ordinaire, et dont on croit que saint Timothée, disciple de saint Paul, étoit encore évêque. Saint Jean loue cette église de son travail, de sa patience et de sa persévérance, de sa fermeté contre les faux apôtres, de la haine qu'elle porte aux actions des nicolaïtes; mais il la blâme d'avoir relâché la ferveur de sa charité et l'exhorte à pénitence (2). La seconde église est celle de Smyrne (3), dont l'évêque étoit dés lors apparemment saint Polycarpe, qui certainement y fut établi par l'apôtre saint Jean. Il loue cette église de sa pauvreté, de sa patience dans les adversités et les calomnies des Juifs; il l'encourage et l'avertit que quelques-uns d'eux seront persécutés pendant dix jours (4). Ce qui arriva sans doute en cette persécution de Domitien, qui fut courte et foible.

La troisième église est celle de Pergame (5). L'apôtre nomme cette ville l'habitation de Satan, où il a son trône, à cause d'un temple fameux d'Esculape, où l'on venoit de toute l'Asie (6). Il nomme un martyr Antipas, qui y avoit donné sa vie pour Jésus-Christ. L'apôtre, ou plutôt Jésus-Christ au nom duquel il parle, loue l'église de Pergame d'avoir conservé son nom; mais il lui reproche de souffrir des nicolaïtes, qui enseignent de s'abandonner aux débauches de la table et des femmes, à l'exemple du faux prophète Balaam. La quatrième église est celle de Thyatire (7). L'apôtre la loue de sa foi, de sa charité, de sa patience et de ses bonnes œuvres qui vont toujours croissant; mais il lui reproche de

(1) Tertull. Præf. c 36 de Script. Hier. de Script. Joan. id. in Matth. XX, 23. Orig. ib. Hom. 12. Apoc. I, 10.
(2) Apoc. XI, 1.
(3) Iren. 111, c. 3. Hier. de Script.
(4) II, 8.
(5) Apoc. XI, 12.
(6) Philost. Apoll. lib. IV, c. 3. Stat. III, Silv. 4.
(7) Apoc. II, 18.

souffrir qu'une fausse prophétesse, une autre Jézabel, enseigne et séduise les fidèles, les excitant à l'impureté, et à manger des viandes immolées. C'étoit la même doctrine des nicolaïtes.

La cinquième église est celle de Sardis (1). Sa réputation étoit plus grande qu'elle ne méritoit, étant morte à la grâce dans la plus grande partie de ses membres. Il y restoit toutefois quelque peu de personnes qui ne s'étoient pas souillées. L'apôtre l'excite à faire pénitence, et à conserver la doctrine qu'elle a reçue.

La sixième église étoit à Philadelphie (2). Sa force n'étoit pas grande, mais elle avoit été fidèle à confesser la foi. Jésus-Christ dit qu'il lui a ouvert une porte que personne ne pourra fermer, et que les Juifs viendront se prosterner à ses pieds. Ce qui marque la propagation de l'Evangile. Il promet de la protéger dans la tentation qui va attaquer toute la terre, c'est-à-dire dans les persécutions suivantes, plus longues et plus universelles que celles de Néron et de Domitien. La septième église d'Asie étoit à Laodicée (3). L'apôtre lui reproche sa tiédeur et sa pauvreté qu'elle ne connoissoit pas, s'imaginant être en bon état pour être exempte des vices grossiers. Il l'excite fortement à se convertir. Voilà les instructions que saint Jean envoya aux églises d'Asie par l'ordre de Jésus-Christ.

Ensuite il eut plusieurs visions, qui lui représentoient ce qui devoit arriver dans les siècles suivants, particulièrement les persécutions que souffriroit l'Eglise, la punition des persécuteurs, la ruine de Rome, où régnoit l'idolâtrie, la destruction de l'idolâtrie même, et la gloire de l'Eglise victorieuse. Tout cela lui fut représenté sous des images magnifiques, et le recueil de toutes ces révélations qu'il reçut à Pathmos pendant son exil, est le livre de l'Apocalypse. Il dit à la fin (4): Je proteste à quiconque écoute cette prophétie, que si quelqu'un y ajoute, Dieu y ajoutera sur lui les plaies écrites en ce livre, et si quelqu'un en diminue, Dieu ôtera sa part du livre de vie de la sainte cité. Cette protestation semble regarder principalement les écrivains qui copioient les livres, pour les obliger à transcrire fidèlement celui-ci, dont il étoit plus facile d'ôter ou d'y ajouter, sans que l'on s'en aperçût, à cause de son obscurité.

LII. Persécution de Domitien.

Dans le même temps de cette persécution, Domitien, sachant qu'il y avoit des chrétiens Juifs d'origine de la race de David, et parents de Jésus, qui avoit été reconnu pour Messie et pour roi, craignit qu'ils ne fissent quelque entreprise contre l'état (1). C'étoient les petits-fils de Judas, frère de Jésus-Christ selon la chair, qui furent menés à l'empereur par un soldat. L'empereur leur demanda s'ils étoient de la race de David; ils le confessèrent. Il leur demanda combien de terres ils possédoient, et combien d'argent. Ils répondirent qu'à eux deux ils avoient vaillant neuf mille deniers, c'est-à-dire trois mille quatre cent livres de notre monnoie, et qu'ils n'avoient pas ce bien en argent, mais en terres, contenant seulement trente-neuf plèthres, qui font sept arpents et quatre perches de Paris. Qu'ils en payoient les tributs et en subsistoient, les cultivant eux-mêmes. En même temps ils montrèrent leurs mains pleines de calus, et leurs corps endurcis au travail. L'empereur leur demanda ce que c'étoit que le royaume de Jésus-Christ, en quel lieu, et quand il devoit régner. Ils répondirent que son royaume n'étoit ni terrestre ni de ce monde, mais céleste et angélique, qui paroîtroit à la fin du monde, quand il viendroit avec sa majesté juger les vivants et les morts. Domitien, les méprisant comme des personnes viles, les renvoya en liberté, sans leur faire aucun mal. Il donna même un ordre pour faire cesser la persécution, du moins en Judée. Ces deux confesseurs gouvernèrent depuis les églises, et vécurent jusqu'au temps de Trajan.

A Rome, les Juifs étoient maltraités, et menoient une vie très-misérable. On exigeoit avec la dernière rigueur les tributs dont ils étoient chargés, jusque-là qu'un vieillard de quatre-vingt-dix ans, qui prétendoit n'être point Juif, fut visité publiquement dans la place pour voir s'il étoit circoncis (2). La plupart étoient réduits à la mendicité, vendoient des alumettes, et n'avoient pour tous meubles qu'une corbeille et un peu de foin pour se coucher (3). On confondoit les chrétiens avec les Juifs; et plusieurs Romains furent accusés d'avoir passé aux mœurs des Juifs, et de n'avoir point de dieux : ce qui signifioit, dans le langage des païens, qu'ils avoient embrassé le christianisme.

Flavius Clément, cousin germain de l'empereur, fut consul la quatorzième année de son règne, quatre-vingt-quinze de J.-C. Il avoit deux enfants encore petits, que l'empereur avoit destinés pour être ses successeurs à l'empire, et avoit changé leurs noms en ceux de Vespasien et Domitien (4). Le consul Clément étoit chrétien; et la vie paisible et retirée qu'il menoit, comme la plupart des chrétiens, le faisoit passer pour un homme avili et incapable d'aucune entreprise. Lui et sa femme Flavia Domitilla, qui étoit de la même

(1) Apoc. III, 1.
(2) Apoc. III, 7.
(3) III, 14.
(4) Apoc. XXII, 18.

(1) Hegesip. ap. Eus. III, Hist. c. 10.
(2) Suet. Domit. c. 12.
(3) Martial. I, Epig. 42. Juv. Sat. 3, 6, 5. Stat. I, Silv. 5.
(4) Suet. Domit. n. 15. Epist. Dion. p. 236.

famille, et parente de l'empereur, furent accusés d'impiété et de judaïsme (1). Clément fut mis à mort, étant à peine sorti du consulat, la quinzième année de Domitien, quatre-vingt-seize de J.-C.; sa femme Domitilla fut seulement reléguée dans l'île de Pandantaria, près de l'Italie. Plusieurs furent en même temps accusés du même crime. Il y en eut que l'on fit mourir; d'autres qui ne furent que dépouillés de leurs biens. Le consul Clément avoit une nièce nommée Flavia Domitilla, comme sa tante. Elle fut aussi reléguée, mais dans un autre île nommée Pontia. Nérée et Achille, ses eunuques, l'y suivirent; ils souffrirent plusieurs tourments, et eurent enfin la tête tranchée sous le consulaire Memmius Rufus (2). Domitilla demeura dans l'île Pontia, logée en des cellules que l'on voyoit encore trois cents ans après (3).

LIII. Mort de Domitien. Nerva, empereur.

L'empereur Domitien s'étoit déjà rendu très-odieux par ses cruautés, mais la mort du consul Clément hâta sa perte. Celui qui entreprit de le tuer fut Etienne, intendant de de Domitilla, accusé d'avoir détourné de l'argent (4). Il portoit exprès depuis quelques jours le bras gauche en écharpe, et un peu avant l'action il prit une canne creuse qui cachoit une épée; puis, ayant fait dire à l'empereur qu'il avoit un avis important à lui donner, il lui présenta un mémoire, comme d'une conjuration qu'il découvroit, et, tandis que l'empereur lisoit, Etienne lui perça les aines, d'autres lui aidèrent et l'achevèrent (5). Ainsi mourut Domitien, le dix-septième de septembre, la quarante-cinquième année de son âge, et la quinzième de son règne, quatre-vingt-seize de J.-C.

Apollonius de Tyane étoit à Ephèse, où il haranguoit le peuple, à la même heure, entre onze heures et midi (6). Il commença à baisser la voix comme s'il eût eu peur; puis il parloit négligemment comme ceux qui regardent quelque chose en parlant; ensuite il se tut et sembloit avoir perdu ce qu'il vouloit dire; puis, ayant les yeux hagards et fichés en terre, il avança trois ou quatre pas, et cria: Frappe, frappe le tyran, frappe. On eût dit qu'il étoit présent à l'action. Toute la ville d'Ephèse, qui l'écoutoit, fut étonnée. Apollonius s'arrêta comme pour voir le succès de l'action, ensuite il dit: Courage, mes amis, le tyran a été tué aujourd'hui; et que dis-je? aujourd'hui, tout maintenant; j'en jure par Minerve. Maintenant que j'ai cessé de parler. Les Ephésiens crurent qu'il y avoit de la folie; et, quoiqu'ils désirassent que la nouvelle fût vraie, ils craignoient d'y ajouter foi. Apollonius dit: Je ne m'étonne pas que vous ne vouliez pas croire une nouvelle que tout Rome ne sait pas encore; mais voilà qu'ils la savent. Peu de temps après, arrivèrent des courriers avec des lettres qui confirmèrent entièrement la nouvelle que Domitien étoit mort, et Cocceius Nerva reconnu empereur, du consentement du sénat et des armées (1).

Apollonius mourut l'année suivante, quatre-vingt-dix-sept de J.-C. Afin de mourir sans témoins, il éloigna Damis, son ami le plus fidèle, sous prétexte de l'envoyer à Rome porter une lettre à l'empereur Nerva qui lui avoit écrit dès qu'il étoit parvenu à l'empire. Damis se sentit troublé en le quittant, quoiqu'il ne sût point ce qui devoit arriver. Apollonius, qui le savoit, ne lui dit rien toutefois de ce qu'ont accoutumé de se dire ceux qui ne doivent plus se revoir. Il lui dit seulement, comme il partoit: Damis, quoique vous soyez philosophe par vous-même, regardez-moi (2). C'est tout ce que l'on sait de sa fin, et que sa vie fut très-longue; mais les auteurs ne convenoient ni du lieu, ni de la manière de sa mort, ni de son âge; les uns lui donnoient quatre-vingts ans, d'autres plus de quatre-vingt-dix, d'autres plus de cent; encore n'avons-nous pas les premières histoires de ceux qui pouvoient l'avoir vu. La vie d'Apollonius qui nous reste, n'a été écrite que plus de six-vingts ans après sa mort par Philostrate le sophiste, dont la manière d'écrire lui attire peu de créance. On dressa des statues à Apollonius, et on lui rendit les honneurs divins; mais on ne voyoit nulle part son tombeau, et quelques-uns disoient qu'il avoit été enlevé au ciel (3). Toutefois, il ne laissa ni disciples ni sectateurs; et ce grand éclat de réputation, dont il éblouit les peuples pendant sa vie, n'eut aucun effet solide; sa mémoire, encore honorée pendant quelque temps, s'évanouit bientôt avec les ténèbres de l'idolâtrie. L'empereur Nerva fut un très-bon prince, mais il ne régna qu'un an et quelques mois. Il rappela les exilés, particulièrement ceux qui l'étoient sous prétexte de religion, et défendit par une ordonnance que l'on accusât personne d'impiété ou de judaïsme (4); il soulagea même les Juifs des tributs dont ils étoient accablés.

LIV. Dernières actions de l'apôtre saint Jean.

Les exilés étant libres, l'apôtre saint Jean sortit de l'île de Pathmos et retourna à Ephèse,

(1) Eus. Chr. an. 97, et III, Hist. c. 17, 18.
(2) Martyr. Adon. 12, mai.
(3) Hier. ep. 27, de Paula.
(4) Philostr. Apoll. lib. VIII. c. .
(5) 10. Suet. Dom. 15. ep. 237.
(6) Philostr. ib. Suet. n. 16. Epict. Dion. in fin. Domit.

(1) Philost. lib. VIII, c. 11.
(2) Philost. lib. VIII, c. 12.
(3) Philost. ib.
(4) Epist. Dom. p. 240.

où il passa le reste de ses jours, gouvernant de là toutes les églises d'Asie (1). Il alloit dans les lieux voisins, selon qu'il en étoit prié, soit pour établir des évêques, soit pour choisir des clercs, suivant que le Saint-Esprit lui montroit ceux qui en étoient dignes, soit pour régler les églises entières (2).

Etant donc allé à une ville peu éloignée d'Ephèse, après avoir consolé les frères, il jeta les yeux sur un jeune homme bien fait et d'un esprit vif; et, l'ayant pris en affection, il s'adressa à l'évêque, et lui dit: Prenez grand soin de ce jeune homme, je vous le recommande en présence de l'Eglise et de Jésus-Christ que j'en prends à témoin. L'évêque s'en chargea, et l'apôtre le lui recommanda encore très-fortement, puis retourna à Ephèse. L'évêque prit le jeune homme chez lui, l'éleva avec une application particulière, et enfin le baptisa; ensuite il se relâcha un peu du soin qu'il en prenoit, croyant l'avoir mis en sûreté par le sacrement. Le jeune homme, ayant trop tôt cette liberté, se laissa entraîner à la compagnie de jeunes débauchés. D'abord ils l'attirèrent par de grands repas, puis ils l'emmenoient avec eux la nuit pour dépouiller les passants, puis ils l'engageoient à des actions encore pires. Peu à peu il s'y accoutuma; et, comme c'étoit un grand naturel, quand il se fut une fois égaré, comme un cheval vigoureux qui a pris le mors aux dents, il ne garda plus de mesures, et, désespérant de son salut, il se jeta dans les plus grands crimes. Avec ces mêmes jeunes gens, il forma une compagnie de voleurs, dont il fut le chef.

Il se passa du temps. L'apôtre saint Jean fut appelé pour quelque besoin des églises. Après avoir terminé les affaires, il demanda compte à l'évêque du dépôt qu'il lui avoit confié. L'évêque fut surpris, croyant d'abord qu'on lui demandoit un dépôt d'argent. Il savoit bien qu'il n'en avoit point reçu, et n'osoit se défier de l'apôtre. C'est le jeune homme que je demande, dit saint Jean, c'est l'âme de notre frère. Alors le vieillard, baissant les yeux et pleurant, dit: Il est mort. Comment, dit l'apôtre, et de quelle mort? Il est mort à Dieu, dit l'évêque. Il est devenu un méchant et un perdu, enfin un voleur; au lieu de l'Eglise, il tient la montagne avec une troupe de scélérats comme lui. L'apôtre déchira sa robe, fit un grand cri, et se frappa la tête en disant: J'ai laissé un bon gardien à l'âme de notre frère! Que l'on me donne tout à l'heure un bon cheval et un guide. Il partit promptement de l'église dans l'état où il étoit; lorsqu'il fut arrivé au poste que tenoient les voleurs, leur garde avancée l'arrêta. Lui, sans les fuir ni se détourner, dit à haute voix: Je suis venu tout exprès, menez-moi à votre chef.

Le capitaine attendoit tout armé; mais, quand il reconnut l'apôtre, il s'enfuit de honte. Saint Jean le suivoit à toute bride, sans songer à son grand âge, et crioit: Mon fils, pourquoi fuis-tu ton père, un vieillard sans armes? Prends pitié de moi, mon fils, ne crains rien; il y a encore espérance de te sauver. Je rendrai compte pour toi à Jésus-Christ; et, s'il est besoin, je donnerai volontiers ma vie pour toi, comme il a donné la sienne pour nous. Arrête: crois que Jésus-Christ m'a envoyé ici. A ces mots le jeune homme s'arrêta, regardant à terre; puis il jeta ses armes. Ensuite il commença à trembler et à pleurer amèrement. Quand le saint vieillard l'eut joint, le jeune homme l'embrassa baigné de larmes, cachant seulement sa main droite. L'apôtre le rassura, lui jura qu'il avoit obtenu du Sauveur son pardon, pria, s'agenouilla, lui baisa la main droite comme lavée par ses larmes et le ramena à l'église. Il fit des prières fréquentes pour lui; il jeûnoit avec lui continuellement; il l'entretenoit de divers discours pour adoucir son esprit, et ne partit point de ce lieu-là qu'il ne l'eût rendu à l'église comme un grand exemple de pénitence.

On dit qu'un chasseur rencontra un jour cet apôtre, qui tenoit entre ses mains une perdrix et la flattoit doucement (1). Il fut surpris de voir un si grand homme s'abaisser à un amusement si petit, et ne put s'empêcher de le lui témoigner. Que tenez-vous à votre main? lui dit saint Jean. C'est un arc, répondit-il. Pourquoi ne le tenez-vous pas toujours bandé? Parce, dit le chasseur, qu'il perdroit sa force. Jeune homme, dit l'apôtre, ne soyez donc pas choqué si je donne un peu de relâche à mon esprit, afin qu'il puisse mieux s'appliquer ensuite. L'apôtre saint Jean fit plusieurs miracles à Ephèse; entre autres il ressuscita un mort (2). Ces miracles pouvoient servir d'antidote aux prestiges d'Apollonius de Tyane.

LV. Évangile de saint Jean, et ses épîtres.

Ce fut aussi à Ephèse que le même apôtre écrivit son évangile dans les derniers temps de sa vie. Il avoit plus de quatre-vingt-dix ans, et toutefois jusque-là il s'étoit contenté d'enseigner de vive voix (3), et ne put se résoudre à écrire que lorsqu'il s'y vit contraint par les prières de la plupart des évêques d'Asie et les députations de plusieurs églises (4). Il ordonna un jeûne public, et mit les frères en prière avant que de commencer. Son dessein fut de réfuter les hérétiques qui nioient la divinité de Jésus-Christ, entre autres Ebion et Cérinthe, et d'expliquer les premiers temps de sa prédication (5), avant la prison de saint Jean-Baptiste.

---

(1) Eus. III, Hist. c. 23. (2) Clem. Alex. Quis dives, etc.

(1) Cass. Coll. 24, c. 21. (2) Appol. ap. Eus. V, Hist. c. 18. Sozom. VII, Hist. c. 26. (3) Iren. lib. III, c. 24. (4) Epiph. Hær 51, n. 12. (5) Epiph. Hær. 30, p. 3.

Il écrivit en grec, qui étoit la langue du pays.

Ce fut contre ces mêmes erreurs qu'il écrivit ses trois épitres, à peu près dans le même temps, c'est-à-dire à la fin de sa vie. La première est générale, et portoit autrefois le nom des Parthes, comme leur étant adressée (1). Soit que saint Jean y eût prêché l'Evangile, soit qu'il écrivît aux juifs convertis, dispersés dans l'empire des Parthes, comme saint Pierre à ceux de Pont et de Galatie.

Saint Jean commence ainsi cette épître : Ce qui étoit du commencement, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons considéré, ce que nos mains ont touché du verbe de vie, ce que nous vu et ouï, nous vous l'annonçons. Il dit ensuite (2) : Mes chers enfants, nous sommes à la dernière heure, et, comme vous avez ouï-dire, l'antechrist vient ; et maintenant il y a plusieurs antechrists. Ils sont sortis de nous, mais ils n'étoient pas d'entre nous. Et ensuite (3) : Qui est le menteur, sinon celui qui dit que Jésus n'est pas le Christ ? Celui-là est un antechrist. Quiconque nie le fils, n'a pas même le père. Pour vous, que ce que vous avez ouï du commencement demeure en vous. Il dit encore (4) : Mes chers enfants, ne croyez pas à tout esprit. Mais éprouvez les esprits, pour voir s'ils sont de Dieu, car plusieurs faux prophètes ont paru dans le monde. Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair, est de Dieu, et tout esprit qui divise Jésus n'est pas de Dieu ; et celui-là est l'antechrist que vous avez ouï-dire qui vient, et il est déjà dans le monde. Et ensuite (5) : Quiconque confessera que Jésus est fils de Dieu, Dieu demeure en lui, et lui en Dieu. Et encore : Quiconque croit que Jésus est le Christ, celui-là est né de Dieu. Et encore (6) : Qui croit au fils de Dieu, a le témoignage de Dieu en soi : qui ne croit pas au fils, fait Dieu menteur, parce qu'il ne croit pas au témoignage que Dieu a rendu de son fils. Ainsi parle l'apôtre saint Jean dans sa première épître.

La seconde est adressée à une dame, nommée Electe, et à ses enfants. Il les congratule de ce qu'ils sont demeurés dans la vérité et dans la doctrine qu'ils ont reçue du commencement : Car, ajoute-t-il (7), plusieurs séducteurs ont paru dans le monde, qui ne confessent pas que Jésus-Christ soit venu dans la chair. Celui-là est un séducteur et un antechrist. Et ensuite (8) : Si quelqu'un vient à vous, et n'apporte pas cette doctrine, c'est-à-dire la doctrine de Jésus-Christ, ne le recevez pas dans votre maison, et ne lui dites pas même bonjour. Car qui lui dit bonjour participe à ses mauvaises œuvres.

J'avois beaucoup d'autres choses à vous écrire, mais je n'ai pas voulu les confier au papier et à l'encre. Car j'espère être bientôt chez vous et vous les dire de bouche, afin que votre joie soit pleine. Les enfants de votre sœur Electe vous saluent.

La troisième épître de l'apôtre saint Jean est adressée à un nommé Caïus, qu'il loue de sa fermeté dans la foi, et de sa charité envers les frères étrangers. Ils en ont, dit-il (1), rendu témoignage en présence de l'Eglise ; et vous avez bien fait de les secourir d'une manière digne de Dieu, car ils ont entrepris ce voyage pour son nom, ne prenant rien des gentils. Nous devons donc recevoir ceux qui sont de la sorte, afin que nous coopérions à la vérité. J'aurois peut-être écrit à l'Eglise, mais Diotrèphes, qui aime à tenir chez eux la première place, ne nous reçoit pas. C'est pourquoi, si je viens, je l'avertirai des œuvres qu'il fait, et des discours malins qu'il tient contre nous, et, non content de ne pas recevoir les frères, il les défend à ceux qui les reçoivent, et les chasse de l'Eglise. Ensuite (2) : Tout le monde rend témoignage à Démétrius, et la vérité même. Il finit ainsi : J'avois bien des choses à vous écrire, mais je n'ai pas voulu vous les écrire avec l'encre et la plume ; j'espère vous voir bientôt, et nous nous entretiendrons de vive voix. La paix soit avec vous. Nos amis vous saluent. Saluez nos amis par leur nom. En ces deux dernières lettres saint Jean ne se nomme point autrement que le vieillard ou le prêtre, car le mot grec *presbyteros* signifie l'un et l'autre.

Dans ces derniers temps de sa vie, à peine alloit-il encore à l'église entre les mains de ses disciples qui le portoient (3). Comme il n'avoit plus la force de parler long-temps de suite, il ne faisoit à chaque assemblée que répéter ces paroles : Mes chers enfants, aimez-vous les uns les autres. Enfin ses disciples, ennuyés de cette répétition, lui dirent : Notre maître, pourquoi nous dites-vous toujours la même chose ? Il répondit, parce que c'est le commandement du Seigneur ; et pourvu qu'on l'exécute, il suffit. Il mourut l'an soixante-huit, après la passion, quatre-vingt-dix-neuf de Jésus Christ, et fut enterré près la ville d'Ephèse. Son évangile et ses trois épîtres sont, quant à l'ordre du temps, les dernières de toutes les saintes Ecritures dictées par l'esprit de Dieu. Si ce n'est que l'épître de saint Jude soit plus nouvelle. Car elle paroît écrite après la mort des autres apôtres (4).

LVI. Épître de saint Jude.

Elle a le même sujet, et contient en substance la même doctrine que la seconde épître de saint Pierre, étant contre les mêmes héré-

(1) Possid. in Indic. Aug. c. 9.
(2) 1 Jo. II, 1.
(3) II, 12.
(4) IV, 1.
(5) C. 6.
(6) C. 10.
(7) Jo. 7.
(8) 10.

(1) III, Jo. 6.
(2) 12.
(3) Hier. in Gal. VI, lib. 3; id. de Script.
(4) Jud. 18.

tiques, c'est-à-dire les nicolaïtes et leurs semblables. L'apôtre y fait mention du combat de l'archange saint Michel contre le démon, touchant le corps de Moïse, dont il étoit parlé dans un livre apocryphe, nommé l'enlèvement de Moïse. Il y cite encore un passage du livre qui passoit sous le nom du patriarche Hénoc, le septième depuis Adam. Ces livres se trouvent aussi cités par quelques-uns des plus anciens pères (1). Mais de ce que saint Jude les cite, on ne doit pas conclure qu'il les approuve comme divins, puisque saint Paul a cité même des poëtes profanes (2). Le Saint-Esprit nous a marqué par ces citations quelques vérités contenues en ces ouvrages, sans autoriser le reste. Saint Jude parle des agapes ou festins de charité, que les hérétiques qu'il combat profanoient par leurs débauches (3). Cet apôtre saint Jude, surnommé Thadée ou Lébée, étoit frère de saint Jacques, l'évêque de Jérusalem.

LVII. Épître de saint Barnabé. Doctrine.

On peut rapporter au même temps l'épître de saint Barnabé, apôtre du second ordre, qui du moins est écrit après la ruine de Jérusalem. Elle contient deux parties : la première de doctrine, principalement contre les Juifs, la seconde de morale. Après une préface pleine de charité et de tendresse, il montre, par l'autorité des prophètes, que Dieu a rejeté les sacrifices de l'ancienne loi, pour faire place à l'oblation humaine de la loi nouvelle de Jésus-Christ, qui n'impose point un joug de nécessité (4). Il montre, par les mêmes autorités, que les jeunes ne sont point agréables à Dieu sans les bonnes œuvres ; que les derniers temps prédits par Daniel sont venus ; que nous ne devons pas croire les Juifs, quand ils disent que leur alliance est la nôtre (5). La leur étoit marquée par la loi, écrite sur les tables de pierre que Moïse brisa, pour montrer qu'ils l'avoient perdue par leur idolâtrie : mais l'amour de Jésus-Christ est empreint dans nos cœurs. Il vient à la passion de Jésus-Christ (6) : il montre comme elle avoit été prédite par Isaïe (7), et ajoute :

Il a bien voulu souffrir pour nos âmes, lui qui est le maître du monde, lui à qui il a été dit avant la création : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance (8). Apprenez donc comment il a souffert d'être ainsi traité par les hommes. Les prophètes ont parlé de lui par le don qu'ils avoient reçu de lui-même ; lui, pour détruire la mort et montrer la résurrection, a bien voulu paroître dans la chair, comme il étoit nécessaire, pour accomplir la promesse faite aux pères, pour préparer le peuple nouveau, et montrer, étant sur la terre, qu'il jugera après avoir fait la résurrection. Ensuite enseignant Israël, et faisant tant de prodiges et miracles, il a fait voir avec quel excès il l'aimoit. Et quand il a choisi ses apôtres pour prêcher son évangile, qui étoient pécheurs au delà de toute iniquité, pour montrer qu'il n'étoit pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à pénitence, il a bien fait voir alors qu'il étoit fils de Dieu, S'il n'étoit point venu dans la chair, comment, nous autres hommes, aurions-nous pu vivre en le regardant, puisque ceux qui regardent le soleil qui doit périr, et qui est l'ouvrage de ses mains, ne peuvent arrêter les yeux sur ses rayons ? Le fils de Dieu est donc venu dans la chair, afin de mettre le comble aux péchés de ceux qui avoient persécuté ses prophètes jusqu'à la mort. C'est pour cela qu'il a souffert.

Saint Barnabé continue de montrer comment la passion de Jésus-Christ avoit été prédite par les prophètes (1), comment il est la pierre mystérieuse dont ils avoient parlé. Qu'il étoit figuré par la terre promise, découlant le lait et le miel, en ce que, par la génération, il nous ramène à une sainte enfance. Or, dit-il, on fait vivre les enfants premièrement avec le miel, et ensuite avec le lait. C'étoit en effet la coutume des anciens de nourrir d'abord les enfants de miel et de lait : delà vint la cérémonie si ancienne dans l'Eglise, d'en faire goûter aux nouveaux baptisés. Saint Barnabé ajoute (2) que Jésus-Christ étoit figuré par les deux boucs que l'on offroit à la fête des expiations (3) : l'un pour le brûler sur l'autel, l'autre pour le chasser dans le désert, chargé de la malédiction des péchés du peuple, et par la génisse (4) dont la cendre servoit pour les purifications. Il prouve que la vraie circoncision est celle des oreilles et du cœur, qui rend dociles et obéissants (5), et que la circoncision corporelle n'est point celle que Dieu a principalement commandée (6). Car, dit-il, tous les Syriens, les Arabes, les Egyptiens, et les prêtres des idoles, sont circoncis. Sont-ils donc aussi compris dans l'alliance de Dieu (7).

Il passe aux animaux dont la loi défendoit de manger, et les explique par des allégories morales, disant que l'on doit éviter le commerce des hommes que ces animaux représentent. Le porc marque les voluptueux et les ingrats, qui ne reconnoissent leurs maîtres que dans le besoin. Les oiseaux de proie sont les voleurs, qui, sans travailler, vivent aux dépens d'autrui. Les poissons qui demeurent au fond de l'eau, sans nager au-dessus, sont les pécheurs impénitents. Le lièvre, l'hyène et la belette sont les symboles

(1) Tertull. de Cl. fem. lib. I, c. 3.
(2) Hier. in Tit. I, 12.
(3) Jud. 12.
(4) Cap. 2, edit. Coteler.
(5) C. 3.
(6) C. 5.
(7) Isa. LIII.
(8) Gen. I, 26.

(1) C. 6.
(2) C. 7.
(3) Levit. XIV.
(4) C. 8.
(5) Num. XIX.
(6) C. 9.
(7) C. 10.

de l'impureté. Car l'apôtre suppose ce que l'on en croyoit communément, sans approfondir la vérité de l'histoire naturelle. Les animaux qui ruminent et qu'il est permis de manger, sont les justes qui méditent la nourriture spirituelle que Dieu leur donne. Le pied fourchu montre que, marchant en ce monde, ils attendent la vie future. Saint Barnabé relève aussi le mystère de l'eau (1), qui en plusieurs endroits des prophètes représente le baptême (2), et le mystère du bois et de la figure de la croix principalement le serpent d'airain (3). Il montre que l'alliance de Dieu et son héritage nous appartiennent plutôt qu'aux Juifs, par la prédiction faite à Rebecca (4), que des deux peuples qu'elle portoit dans sein, le plus grand seroit soumis au moindre; et par la bénédiction que Jacob donna à Ephraïm, préférablement à Manassés, son aîné (5). Il dit que l'alliance de Dieu avoit été promise aux Juifs, et donnée à Moïse pour eux, mais qu'ils s'en sont rendus indignes, et que c'est nous qui l'avons reçue, parce que le Seigneur lui-même nous l'a donnée souffrant pour nous, nous rachetant et nous amenant des ténèbres à la lumière pour être son peuple saint. Venant au sabbat, il dit que les six jours de la création signifient autant de milliers d'années, et que Dieu terminera tout en six mille ans (6). Ensuite ce sera le septième jour quand son fils viendra juger les impies. Il changera le soleil, la lune et les astres, et le commencement du huitième jour sera le commencement d'un autre monde. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous passons en joie le huitième jour, dans lequel Jésus est ressuscité. Il continue (7) : Je vous parlerai encore du temple. Comment les malheureux Juifs y ont-ils mis leur espérance, et non en Dieu même qui les a faits ? Car ils semblent l'avoir voulu consacrer dans le temple, comme les gentils. Il cite le prophète Isaïe (8) ; puis il ajoute : Cela est arrivé. Parce qu'ils ont fait la guerre, leur temple vient d'être ruiné par leurs ennemis. Mais il montre que Dieu a un autre temple, à savoir, notre cœur qui étoit auparavant un bâtiment corruptible, comme fait de main d'homme, et un temple d'idoles, et qui devient le temple de Dieu quand il commence à habiter en nous, après nous avoir remis nos péchés, et nous avoir fait de nouvelles créatures (9). Alors il habite véritablement en nous par la parole de sa foi, sa vocation pour la promesse, la sagesse de ses justifications, les préceptes de sa doctrine ; lui-même prophétisant en nous, nous ouvrant les portes du temple, c'est-à-dire la bouche, à nous qui étions esclaves de la mort, nous donnant la pénitence ; il nous a fait entrer dans le temple incorruptible. Car celui qui désire d'être sauvé ne garde pas l'homme, mais celui qui habite en lui, et qui parle en lui étonné de ce que jamais il n'a ouï de telles paroles de la bouche de personne, ni même souhaité de les entendre. C'est là un temple spirituel bâti au Seigneur. Telle est la première partie de l'épître de saint Barnabé, et il la conclut ainsi : Autant qu'il a été possible, je pense m'être expliqué simplement, et n'avoir rien omis de ce qui peut servir à notre salut : je dis des choses présentes. Car si je vous écrivois touchant les choses futures, vous ne les entendriez pas, parce qu'elles s'expriment en paraboles.

(1) C. 11.
(2) C. 12.
(3) C. 13.
(4) Gen. XXV, 21.
(5) Gen. XLVIII, 9, 11.
(6) C. 15.
(7) C. 16.
(8) Isa. LX, 12; LXVI, 1; XLIX, 17.
(9) Clem. 2, Str. p. 410.

LVIII. Mort de saint Barnabé.

La seconde partie est de morale et de pratique. Passons, dit-il, à une autre doctrine. Il y a deux voies très-différentes entr'elles, celle de la lumière et celle des ténèbres (1). A l'une président les anges de Dieu qui mènent à la lumière, à l'autre les anges de Satan. L'un est le Seigneur des siècles, l'autre le prince du temps d'iniquité (2). Voici donc quelle est la voie de la lumière, si quelqu'un se hâte par ses œuvres d'arriver au lieu destiné. Tu aimeras celui qui t'a fait, tu glorifieras celui qui t'a racheté de la mort. Tu seras simple de cœur et riche d'esprit. Tu ne te joindras point à ceux qui marchent dans la voie de mort. Tu haïras toute hypocrisie. Tu ne t'élèveras point, mais tu seras humble. Tu ne t'attribueras point de gloire. Tu ne prendras point de mauvais conseils contre ton prochain. Tu ne commettras ni fornication, ni adultère, ni autre impudicité. La parole que Dieu t'a donnée ne sortira point de ta bouche pour exprimer quelque impureté. Tu ne te préviendras point, en reprenant quelqu'un d'une faute. Tu seras doux, paisible, tremblant des paroles que tu as ouïes, sans douter s'il sera ainsi ou non.

Tu ne garderas point de mauvaise volonté contre ton prochain. Tu aimeras ton prochain plus que ta vie. Tu ne feras point périr un enfant, ni avant sa naissance, ni après. Ce précepte étoit nécessaire aux païens, qui ne faisoient pas grand scrupule de faire périr les enfants, quand ils en étoient trop chargés. Tu ne lèveras point la main dessus ton fils ou ta fille; mais dès la jeunesse tu leur apprendras la crainte du Seigneur. Tu ne seras point avare. Ton cœur ne sera point attaché aux grands; mais tu te rangeras avec les justes et les humbles. Tu recevras comme des biens les accidents qui t'arriveront. Tu ne seras double ni de cœur ni de langue, car la duplicité de langue est un piége mortel. Tu seras soumis au Seigneur et aux seigneurs, comme à l'image de Dieu, avec respect et crainte. Tu ne commanderas point avec amertume à ta servante ou à ton esclave, de peur de ne pas craindre

(1) N. 18.
(2) N. 19.

Dieu, notre maître commun, qui est venu sans avoir égard aux personnes, ceux à qui il a préparé l'esprit. Tu communiqueras tous tes biens à ton prochain sans dire que rien te soit propre. Car si vous êtes en société pour les choses incorruptibles, combien plus y devez-vous être pour les corruptibles.

Tu ne seras point prompt à parler, car la bouche est un piége de mort. Tu seras chaste selon tes forces, et même au-dessus. Garde-toi d'étendre les mains pour recevoir, et les retirer pour ne pas donner (1). Tu aimeras, comme la prunelle de ton œil, tous ceux qui t'annoncent la parole du Seigneur. Tu te souviendras jour et nuit du jour du jugement. Tu chercheras tous les jours à voir les fidèles, et t'appliqueras à les consoler par tes discours et par tes visites, t'étudiant à sauver des âmes; et tu travailleras de tes mains pour racheter tes péchés (2). Donne sans hésiter et sans murmurer. Donne à quiconque te demandera, et tu connoîtras celui qui sait bien récompenser. Tu garderas ce que tu as reçu sans y ajouter ni en ôter. Tu ne feras point de division, mais tu procureras la paix entre ceux qui sont en querelle. Tu n'iras point faire ta prière en mauvaise conscience. Voilà la voie de lumière.

Mais la voie noire est oblique et pleine de malédiction, car c'est le chemin de la mort éternelle et du supplice (3). Là, sont les maux qui perdent les âmes; l'idolâtrie, l'audace, l'élévation, l'hypocrisie, la duplicité de cœur, l'adultère, le meurtre, le vol, l'orgueil, l'apostasie, la tromperie, la malice, l'impudence, l'empoisonnement, la magie, l'avarice, le mépris de Dieu. Ils persécutent les bons, ils haïssent la vérité, ils aiment le mensonge, ils ne connoissent point la récompense de la vertu, ils ne s'attachent point au bien, ils ne rendent point justice à la veuve et à l'orphelin, ils veillent, non pour la crainte de Dieu, mais pour le mal. Loin d'eux est la douceur et la patience. Ils aiment les choses vaines, ils cherchent leur intérêt, ils n'ont point de pitié du pauvre, et ne se mettent point en peine de celui qui souffre. Ils sont toujours prêts à médire. Ils ne connoissent point celui qui les a faits. Meurtriers de leurs enfants, corrupteurs de l'ouvrage de Dieu, ils ont aversion des misérables; ils accablent celui qui est affligé; ils sont les défenseurs des riches, les juges injustes des pauvres, pécheurs en tout.

(1) Eccl. IV, 36.
(2) Luc. IV, 60.
(3) C. 20.

Saint Barnabé conclut en exhortant les fidèles à la pratique de tous ces préceptes par la vue du jugement qui est proche (1); il leur recommande de se souvenir de lui, et finit par ces paroles : Je vous salue, enfants de charité et de paix; que le Seigneur de la gloire et de toute grâce soit avec votre esprit. Amen. Telle est l'épître de l'apôtre saint Barnabé, que quelques-uns des anciens comptoient entre les écritures canoniques. On dit qu'il fonda l'église de Milan. Il fut enterré dans l'île de Chypre où il avoit pris naissance, et on mit avec son corps un exemplaire de l'évangile de saint Matthieu (2).

LIX. Mort de Nerva. Trajan, empereur. Persécution.

L'empereur Nerva, se sentant vieux et méprisé, adopta pour son fils et nomma César, Marc Ulpius Trajan, né en Espagne, qui commandoit alors une armée en Germanie. Nerva mourut l'année suivante, quatre-vingt-dix-huit de J.-C. (3), le vingt-septième de janvier, âgé de soixante-cinq ans, après avoir régné un an, quatre mois et dix jours (4) : et Trajan lui succéda. Au commencement de son règne, il défendit les confréries ou sociétés (5), et ce fut un prétexte de persécuter les chrétiens qui ne laissoient pas de continuer leurs assemblées. En Italie, on fit mourir Flavia Domitilla la jeune, qui avoit été reléguée sous Domitien, dans l'île de Pontia. On mit le feu à sa chambre où elle fut brûlée avec deux filles qui la servoient, Euphrosyne et Théodore (6). Un peu auparavant, on avoit fait mourir en divers lieux, Nérée et Achille, ses eunuques, Entiche, Victorin et Maron, qui étoient aussi ses domestiques (7). Dans toutes les villes le peuple excita des séditions contre les chrétiens.

Abilius, troisième évêque d'Alexandrie, mourut cette année, quatre-vingt-dix-huit de J.-C., après avoir tenu le siége treize ans, et s'être acquitté très-dignement de sa charge; son successeur fut Cerdon, qui tint le siége onze ans. L'église d'Antioche étoit gouvernée par saint Ignace, successeur de saint Evode, qui avoit succédé à saint Pierre.

(1) C. 21.
(2) Martyrol. 11 jun.
(3) Epit. Dion. in Nerva. p. 241, D.
(4) Plin. X, Epist. 43, 97.
(5) Martyr. 7 mai.
(6) Eus. III, Hist. c. 32.
(7) Eus. III, Hist. c. 21.

LIVRE TROISIÈME.

I. Martyre de saint Siméon de Jérusalem.

Dans les persécutions particulières qui s'excitèrent sous l'empire de Trajan, fut compris l'évêque de Jérusalem. C'étail Siméon, fils de Cléophas et de Marie, cousin germain de Jésus-Christ. Il avoit succédé en ce siége à l'apôtre saint Jacques, et étoit âgé de six-vingts ans quand il fut présenté au consulaire Attique, gouverneur de Syrie (1). Quelques hérétiques, plutôt Juifs que chrétiens, le dénoncèrent comme étant chrétien et de la race de David; car les empereurs avoient pris grand soin d'exterminer cette famille, pour ôter aux Juifs tout prétexte de révolte. Mais les accusateurs de Siméon furent convaincus d'être eux-mêmes de cette race. Il fut tourmenté pendant plusieurs jours, au grand étonnement de tout le monde, et du consulaire lui-même, qui ne pouvoit assez admirer tant de force et de patience en un vieillard de cet âge. Enfin, il fut attaché à la croix et y mourut, après avoir tenu le siége de Jérusalem pendant plus de quarante ans. On mit à sa place Juste, Juif de naissance; car une infinité de circoncis avoient embrassé la foi (2). Un nommé Thébutis, qui aspiroit à cette chaire, fut rejeté. De dépit, il se fit auteur d'une secte, et il s'en éleva plusieurs entre ces chrétiens judaïsans. Car, lorsqu'il ne se trouva plus sur la terre aucun des premiers disciples qui avoient vu Jésus-Christ de leurs yeux, et avoient ouï sa doctrine de leurs oreilles, les hérésies, qui jusque-là s'étoient tenues dans les ténèbres, commencèrent à lever la tête, et à se produire avec plus d'impudence.

II. Osséniens hérétiques.

Une de ces sectes de juifs demi-chrétiens, étoit celle des osséniens ou osséens, qui semblent être les mêmes que les esséens; ils habitoient dans l'Arabie, au voisinage de la Palestine, près la mer Morte (3). Un nommé Elxaï se joignit à eux en ce temps-ci, sous le règne de Trajan. C'étoit un faux prophète, qui étoit Juif d'origine et de sentiments; mais il n'observoit pas la loi. Il fit une hérésie particulière, composa un livre par inspiration, à ce qu'il disoit, et ordonna à ses sectateurs une forme de serment par le sel, l'eau, la terre, le pain, le ciel, l'air et le vent. D'autres fois il leur ordonnoit de prendre sept autres témoins de la vérité; le ciel, l'eau, les esprits, les saints anges de la prière, l'huile, le sel et la terre. Ces serments étoient pour eux un culte religieux, quoique manifestement contraires à la défense de l'Evangile (1). Elxaï étoit ennemi de la virginité et de la continence, et contraignoit au mariage. Il disoit que l'on pouvoit sans péché céder à la persécution, adorer les idoles, et professer au dehors ce que l'on vouloit, pourvu que le cœur n'y eût point de part. Pour autoriser cette hypocrisie, il apportoit l'exemple d'un certain Phinées, sacrificateur, descendu d'Aaron et du premier Phinées, qui, pendant la captivité de Babylone, avoit, disoit-il, adoré Diane à Suze, pour éviter la mort sous le règne de Darius.

Il disoit que le Christ étoit le grand roi; mais, par son livre, il ne paroissoit pas s'il parloit de Notre Seigneur Jésus-Christ, ou s'il en attendoit un autre (2). Il défendoit de prier vers l'orient, et vouloit que l'on tournât le visage vers Jérusalem, en quelque pays que l'on fût. Cependant il condamnoit les sacrifices, comme ne convenant pas à Dieu, et ne lui ayant été offerts ni par les pères, ni en vertu de la loi; il ne vouloit point que l'on mangeât de la chair comme faisoient les Juifs, et rejetoit l'autel et le feu comme étrangers à Dieu. Il disoit ces paroles dans son livre: Enfants, marchez, non vers la forme du feu, de peur de vous égarer, car ce n'est qu'erreur; vous le voyez fort proche, et il est fort loin. Ne marchez pas vers sa forme, marchez plutôt vers la voix de l'eau; car il assuroit que l'eau étoit bonne.

Il décrivoit le Christ comme une certaine vertu, dont il donnoit les mesures. Vingt-quatre schènes en longueur, c'est-à-dire quatre-vingt-seize mille pas. Six schènes en largeur, ou vingt-quatre mille pas, et l'épaisseur à proportion. Ces mesures semblent avoir été forgées sur un

(1) Hegesip. ap. Eus. III, Hist. c. 32. Vales. ibid.
(2) Heges. ap. Eus. IV, Hist. c. 22.
(3) Epiph. Hær. 19, et Hær. 30, n. 17.

(1) Matt. V, 34.
(2) N. 3.

passage de saint Paul, pris grossièrement (1). Par une erreur semblable, il donnoit au Saint-Esprit le sexe féminin; apparemment parce qu'en hébreu *rouah*, qui signifie esprit, est de ce genre. Il le faisoit semblable au Christ, et posé devant lui, droit comme une statue, sur un nuage entre deux montagnes, et toutefois invisible. Il donnoit à l'un et à l'autre la même mesure, et disoit l'avoir connue par la hauteur des montagnes, parce que leurs têtes y arrivoient. Il enseignoit dans son livre une prière en paroles barbares, dont il défendoit de chercher l'explication, et que saint Epiphane traduit ainsi: La bassesse, la condamnation, l'oppression et la peine de mes pères est passée par la mission parfaite qui est venue. Les disciples d'Elxaï se joignirent à ceux d'Ebion; ils gardoient la circoncision et le sabbat, et durèrent encore plusieurs siècles.

III. Lettre de Pline à Trajan.

Pline second, le jeune, qui étoit gouverneur de Bithynie, y trouva un si grand nombre de chrétiens, qu'il fut embarrassé de la manière dont il devoit se conduire à leur égard, et consulta l'empereur (2). En effet, l'apôtre saint Pierre avoit prêché dans cette province (3), et y avoit confirmé la foi par ses écrits. Voici la lettre de Pline à Trajan (4):

Je me fais un devoir, seigneur, de vous rapporter toutes les affaires dont je doute. Car, qui peut mieux me conduire dans mon incertitude, ou m'instruire dans mon ignorance? Je n'ai jamais assisté aux procès des chrétiens, c'est pourquoi je ne sais ce que l'on y punit ou ce que l'on y recherche; et je n'ai pas peu douté, s'il y a quelque différence d'âge, si les plus tendres enfants ne doivent point être distingués des grandes personnes, si le repentir mérite pardon, ou s'il ne sert de rien de n'être plus chrétien quand on l'a une fois été; si ce que l'on punit est le nom seul, sans autres crimes, ou les crimes attachés au nom. Cependant, voici la méthode que j'ai suivie à l'égard de ceux qui m'ont été déférés comme chrétiens. Je les ai interrogés s'ils l'étoient; quand ils l'ont confessé, je les ai interrogés une seconde et une troisième fois, les menaçant du supplice; et quand ils ont persévéré, je les y ai fait conduire. Car je n'ai point douté, quoi que pût être ce qu'ils confessoient, qu'au moins il ne fallût punir l'opiniâtreté et l'obstination inflexible. Il y en a eu d'autres aussi insensés que j'ai notés pour être envoyés à Rome, parce qu'ils étoient citoyens romains. Cependant les accusations s'étendoient comme il est ordinaire, et plusieurs cas se sont présentés. On a proposé un libelle sans nom d'auteur, contenant les noms de plusieurs qui nient d'être chrétiens ou de l'avoir été. Quand j'ai vu qu'ils invoquoient les dieux avec moi, et offroient de l'encens et du vin à votre image, que j'avois exprès fait apporter avec les statues des dieux, et de plus qu'ils maudissoient le Christ, j'ai cru les devoir renvoyer; car on dit qu'il est impossible de contraindre à rien de tout cela ceux qui sont véritablement chrétiens. D'autres, nommés par le dénonciateur, ont dit qu'ils étoient chrétiens, et l'ont nié aussitôt. Ils ont dit qu'ils l'avoient été, mais qu'ils ne l'étoient plus; les uns depuis trois ans, les autres depuis long-temps, quelques-uns depuis vingt ans. Tous ont adoré votre image, et les statues des dieux; ils ont même maudit le Christ.

Voici à quoi ils disoient que se réduisoient leur faute ou leur erreur. Qu'ils avoient accoutumé de s'assembler un certain jour avant le soleil levé, et de dire ensemble à deux chœurs un cantique en l'honneur du Christ, comme d'un dieu; qu'ils s'obligeoient par serment, non à aucun crime, mais à ne commettre ni larcin, ni vol, ni adultère; ne point manquer à leur parole et ne point dénier un dépôt; qu'ensuite ils se retiroient, puis se rassembloient pour prendre un repas, mais ordinaire et innocent: encore avoient-ils cessé de le faire après mon ordonnance, par laquelle, suivant vos ordres, j'avois défendu les assemblées. Pline remarque, que les repas des chrétiens étoient innocents, à cause des calomnies qui s'étoient déjà répandues, qu'ils égorgeoient un enfant et le mangeoient. Il continue: J'ai cru d'autant plus nécessaire, pour en savoir la vérité, de faire donner la question à deux femmes esclaves, que l'on disoit y avoir servi; mais je n'ai trouvé autre chose qu'une superstition mal réglée et excessive. C'est pourquoi j'ai différé le jugement, et je me suis pressé de vous consulter.

La chose m'a paru digne de consultation, principalement à cause du nombre des accusés. Car on met en péril plusieurs personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition. Cette superstition a infecté, non-seulement les villes, mais les bourgades et la campagne, et il semble que l'on peut l'arrêter et la guérir. Du moins, il est constant qu'on a recommencé à fréquenter les temples presque abandonnés, à célébrer les sacrifices solennels après une longue interruption; et que l'on voit partout des victimes, au lieu que peu de gens en achetoient. D'où on peut aisément juger la grande quantité de ceux qui se corrigeront, si on donne lieu au repentir.

Trajan répondit ainsi à la lettre de Pline (1): Vous avez suivi la conduite que vous deviez, mon cher Second, dans les causes de ceux qui vous ont été déférés comme chrétiens; car on ne peut rien établir en général qui ait une règle certaine. Il ne faut pas les rechercher; mais, s'ils sont dénoncés et convaincus, il faut les

(1) Ephes. III, 18.
(2) Eus. III, Hist. c. 33.
(3) 1 Pet. init.
(4) Plin. lib. 18, Ep. 97.

(1) Ibid. Ep. 98.

punir. En sorte, toutefois, que quiconque dira qu'il n'est pas chrétien, et le montrera en effet sacrifiant à nos dieux, obtiendra le pardon par son repentir, quelque suspect qu'il ait été pour le passé. Quant aux libelles proposés sans nom d'auteur, ils ne devoient avoir lieu en aucune espèce d'accusation : la chose est de très-mauvais exemple, et n'est point digne de notre siècle.

Cette réponse de l'empereur éteignit en quelque façon la persécution qui menaçoit les chrétiens (1); mais elle ne laissa pas de moindres prétextes à leurs ennemis pour leur faire du mal. Le peuple en certains lieux, en d'autres les magistrats, leur tendoient des piéges. En sorte que, sans persécution déclarée et générale, il y avoit des persécutions particulières en chaque province.

IV. Voyage de saint Ignace.

Saint Ignace gouvernoit alors l'église d'Antioche, qu'il avoit conservée pendant la persécution de Domitien, s'appliquant à l'oraison, au jeûne et à l'instruction continuelle, et, craignant de n'avoir pas encore acquis la vraie charité pour Jésus-Christ, il ne respiroit que le martyre (2). On le nommoit Théophore, comme portant Dieu en lui; il étoit connu sous ce nom, et ne s'en défendoit pas. Trajan, après avoir vaincu les Daces, passa en Orient, la neuvième année de son empire, cent six de J.-C., marchant en Arménie et contre les Parthes. Comme il étoit à Antioche, saint Ignace, craignant pour son église, voulut bien être amené devant lui. L'empereur lui dit : Qui es-tu, malheureux, qui méprises nos ordres, et persuades aux autres de se perdre? Saint Ignace ayant dit son nom de Théophore, Trajan dit : Qui est celui qui porte Dieu? Saint Ignace répondit : Celui qui a Jésus-Christ dans le cœur, confessant ainsi clairement la divinité de Jésus-Christ. Trajan dit : Tu crois donc que nous n'avons pas dans le cœur les dieux qui combattent avec nous contre nos ennemis? Saint Ignace dit : Vous vous trompez de nommer dieux les démons des gentils. Il n'y a qu'un Dieu, qui a fait le ciel et la terre, la mer, et tout ce qu'ils contiennent; et il n'y a qu'un seul Jésus-Christ, le fils unique de Dieu, au royaume duquel j'aspire. Trajan dit : Tu parles de celui qui a été crucifié sous Ponce-Pilate? Saint Ignace dit : Celui qui a crucifié mon péché avec son auteur, et qui met toute la malice du démon sous les pieds de ceux qui le portent dans le cœur. Trajan dit : Tu portes donc en toi le crucifié? Saint Ignace dit : Oui, car il est écrit : J'habiterai et marcherai en eux (3). Trajan prononça cette sentence : Nous ordonnons qu'Ignace, qui dit qu'il porte en lui le crucifié, sera enchaîné et conduit à Rome par les soldats, pour être dévoré par les bêtes, dans les plaisirs du peuple. Saint Ignace s'écria plein de joie : Je vous rends grâce, seigneur, de m'avoir honoré de la charité parfaite envers vous, pour être chargé de chaînes de fer, comme votre apôtre Paul. En parlant ainsi il se mit dans les chaînes avec plaisir, pria premièrement pour l'Église, et la recommanda à Dieu avec larmes, puis fut enlevé par les soldats. Il étoit ordinaire d'envoyer à Rome, de toutes les provinces, les plus fameux criminels; et l'empereur regardoit comme tel le docteur et le chef des chrétiens de la grande Antioche, capitale de l'Orient.

Saint Ignace, poussé du désir du martyre, fit gaiement le voyage d'Antioche à Séleucie, où il devoit s'embarquer. Avec lui s'embarquèrent dix soldats qui le gardoient, et trois de ses disciples, Réus et Agathopus de Syrie, et Philon, diacre de Cilicie. Après de grandes fatigues, ils abordèrent à Smyrne. Saint Ignace se pressa de descendre à terre pour voir saint Polycarpe, évêque de cette ville, son ancien ami, car ils avoient été ensemble disciples de l'apôtre saint Jean. Y étant mené, il communiqua avec lui les grâces spirituelles; et, se glorifiant de ses chaînes, il le pria de concourir avec toutes les églises à l'accomplissement de son martyre. A Smyrne se trouvèrent des députés de toutes les églises voisines, qui s'empressoient à participer aux grâces de ce martyre. Onésime, évêque d'Éphèse, que l'on croit être le disciple de l'apôtre saint Paul, y vint avec Crocus, Burrus, Euplus et Froton. Damas, évêque de Magnésie sur le Méandre, y vint accompagné des prêtres Bassus et Apollonius, et du diacre Sotion. Polybe, évêque de Tralles, y vint aussi. Saint Ignace, pour témoigner sa reconnoissance envers ces trois églises, leur écrivit des lettres dont il chargea leurs députés.

V. Épître de saint Ignace aux Éphésiens.

La lettre aux Éphésiens commençoit ainsi (1) : Ignace, autrement Théophore, à l'église bénite dans la grandeur et la plénitude de Dieu le Père, prédestinée avant les siècles à une gloire permanente, immuable, unie et élue en la passion véritable, et en la volonté du Père et de Jésus-Christ, notre Dieu, à l'église justement heureuse qui est à Éphèse en Asie, salut en Jésus-Christ, et en sa grâce très-pure. Toutes ses épîtres commencent ainsi par de longues salutations, comme celles de saint Paul, et son style suit plutôt les mouvements d'une ardente charité que les règles de la grammaire. Il ajoute un peu après : J'ai reçu votre multitude en la personne d'Onésime, votre évêque,

(1) Eus. III, Hist. c. 33. édit. Buir.
(2) Acta Ignat. gr. et lat. (3) 2 Cor. VI, 16.

(1) Edit. Cotcler.

homme d'une charité inexplicable. Je prie Dieu que vous l'aimiez selon Jésus-Christ, et que vous lui ressembliez tous. Béni soit celui qui vous a donné un tel évêque, à vous qui êtes si dignes de le posséder. Quant à mon confrère Burrus, votre diacre, rempli de toute bénédiction, je prie Dieu qu'il demeure pour votre gloire et pour celle de l'évêque. Et Crocus, digne de Dieu et de vous, que j'ai reçu comme un modèle de votre charité, qui m'a soulagé en tout. Ainsi, le père de Jésus-Christ le consolera lui-même avec Onésime, Burrus, Euplus et Fronton, par lesquels je vous ai tous vus quant à la charité. Et ensuite :

Je ne prétends pas de vous ordonner comme si j'étois quelque chose (1); car, bien que je sois lié pour le nom de Jésus-Christ, je ne suis pas encore parfait. Je ne fais que commencer à être disciple, et je vous parle comme à ceux qui sont maîtres autant que moi; car j'avois besoin que vous m'eussiez préparé au combat, en m'inspirant la foi, la patience, la constance. Et ensuite : Vous devez concourir à la volonté de l'évêque, comme vous faites; car vos dignes prêtres sont d'accord avec l'évêque, comme les cordes d'une lyre; et votre union fait un concert merveilleux pour chanter la gloire de Jésus-Christ. Et ensuite : Si en peu de temps j'ai contracté avec votre évêque une telle amitié qui n'est pas humaine, mais spirituelle, combien êtes-vous plus heureux, vous qui lui êtes unis comme l'Eglise à Jésus-Christ, et Jésus-Christ au Père, afin que tout s'accorde en union. Que personne ne se trompe : quiconque est séparé de l'autel est privé du pain de Dieu (2); car si la prière d'une ou deux personnes a une telle force, combien plus celle de l'évêque et de tout l'Eglise. Celui donc qui ne vient pas à l'assemblée est un superbe, et se sépare lui-même; car il est écrit : Dieu résiste aux superbes. Prenons donc garde à ne pas résister à l'évêque, afin d'être soumis à Dieu. Et plus on voit l'évêque garder le silence, plus on le doit craindre; car tous ceux que le père de famille envoie pour le gouvernement de sa maison, nous devons les recevoir comme celui qui les envoie.

Il est donc évident que nous devons regarder l'évêque comme le Seigneur lui-même. Au reste, Onésime est le premier à louer hautement le bon ordre qui est en vous, c'est-à-dire que vous vivez tous selon la vérité, qu'aucune hérésie n'habite chez vous, que vous n'écoutez personne plus que Jésus-Christ.

Car il y a des trompeurs qui, se parant du nom de Dieu, font des choses indignes de lui (3). Vous devez les éviter comme des bêtes farouches. Ce sont des chiens enragés, qui mordent en cachette. Donnez-vous-en de garde, ils sont difficiles à guérir. Il n'y a qu'un médecin corporel et spirituel (1), engendré et éternel, Dieu en l'homme, vraie vie dans la mort, qui est de Marie et de Dieu, premièrement passible et puis impassible, Jésus-Christ Notre Seigneur (2). Et ensuite : J'ai su qu'il a passé chez vous des gens qui tiennent une mauvaise doctrine; mais vous avez bouché vos oreilles pour ne pas la recevoir. Et un peu après : Je suis ravi de l'honneur que j'ai de vous entretenir de cette lettre, et de me réjouir avec de ce que, dans la vue d'une autre vie, vous n'aimez que Dieu seul. Vous priez aussi sans cesse pour les autres hommes (3); car il y espérance qu'ils se convertiront pour jouir de Dieu. Donnez-leur donc moyen de s'instruire du moins par vos œuvres. Opposez à leurs emportements, votre douceur; à leurs paroles hautaines, votre humilité; à leurs injures, vos prières; à leurs erreurs, votre fermeté dans la foi; à leur férocité, votre humanité. Gardons-nous de les imiter; mais soyons leurs frères par la complaisance, et cherchons à imiter le Seigneur. Que ce soit à qui souffrira le plus d'injustices, de pertes et de mépris. Ensuite parlant de Jésus-Christ : C'est pour lui que je porte mes chaînes, ces perles spirituelles. Puissé-je ressusciter avec elles par vos prières, dont je désire être toujours participant, et d'être mis au rang des chrétiens d'Ephèse, qui ont toujours été d'accord avec les apôtres, par la vertu de Jésus-Christ. Je sais qui je suis, et à qui j'écris. Je suis condamné, vous avez reçu miséricorde. Je suis dans le péril, vous êtes affermis dans la grâce. Vous êtes le passage de ceux que l'on fait mourir pour Dieu, disciples de Paul, ce saint, ce martyr, ce bienheureux; puissé-je me trouver sous ses pieds quand je jouirai de Dieu !

Il dit encore : L'arbre se déclare par son fruit (4); ainsi ceux qui font profession d'être chrétiens, seront connus par leurs œuvres; car ce n'est pas la profession qui sert, mais la foi effective, et la persévérance jusqu'à la fin (5). Il vaut mieux se taire et être, que de parler et n'être point. Il est bon d'enseigner, si l'on fait ce que l'on dit. Il n'y a qu'un maître, qui a dit et tout a été fait; et ce qu'il a fait en se taisant est digne du Père. Celui qui possède la parole de Jésus peut aussi entendre son silence pour être parfait, pour agir en parlant, et se faire connoître en se taisant. Ensuite, parlant contre les erreurs de son temps, il dit (6) : Jésus-Christ notre Dieu, a été conçu de Marie, selon la disposition de Dieu, du sang de David, et du Saint-Esprit. Il est né et a souffert d'être baptisé pour purifier l'eau. Le prince de ce monde a ignoré la virginité de Marie (7), et son enfantement, et la mort du Seigneur (8) : trois mystères éclatants qui ont été accomplis dans le silence de Dieu.

(1) N. 3.
(2) Prov. III, 34, sec. 70.
(3) N. 7.

(1) Athanas. de S. P. 922.
(2) Theod. Dial. I, p. 34.
(3) N. 10.
(4) Matt. XII, 33.
(5) N. 15.
(6) N. 18.
(7) Orig. Hom. 6. in Luc. Basil. Hom. 25.
(8) Hier. ad Matt. 1.

Saint Ignace finit ainsi cette lettre : Si Jésus-Christ m'en fait la grâce par vos prières, je vous écrirai une seconde lettre, où je vous expliquerai ce que j'ai commencé, touchant le mystère du nouvel homme Jésus-Christ, de la foi et de la charité dont il est l'objet, de sa passion et de sa résurrection, principalement si le Seigneur me le révèle ; car par sa grâce vous concourez tous en une seule foi, et en un seul Jésus-Christ, qui, selon la chair, est de la race de David, qui est le fils de l'homme et fils de Dieu : en sorte que d'un esprit indivisible vous obéissez à l'évêque et aux prêtres, rompant un même pain, qui est le remède pour l'immortalité, l'antidote pour ne point mourir, mais pour vivre toujours en Jésus-Christ. Je donnerois ma vie pour vous, et pour ceux que vous avez envoyés pour la gloire de Dieu à Smyrne, d'où je vous ai écrit. Je rends grâces à Dieu, et j'aime Polycarpe comme je vous aime. Souvenez-vous de moi, comme Jésus-Christ de vous. Priez pour l'église de Syrie, d'où on m'emmène à Rome enchaîné, moi qui suis le dernier de cette église, où Dieu m'a fait la grâce de me trouver pour sa gloire. Je vous salue en Dieu le père et en Jésus-Christ, notre commune espérance. Telle est l'épître de saint Ignace aux Éphésiens.

VI. Épître aux Magnésiens.

Dans l'épître aux Magnésiens, après la salutation, il dit : Ayant l'honneur de porter un nom d'une dignité divine à cause de mes chaînes, je chante la gloire des églises, et leur souhaite l'union de la chair et de l'esprit de Jésus-Christ notre perpétuelle vie, de la foi et de la charité que rien ne surpasse, et, ce qui est le principal, de Jésus et du Père, par qui nous souffrirons toutes les insultes du prince de ce siècle, et nous nous enfuirons pour jouir de Dieu. Puis donc que j'ai eu l'avantage de vous voir par Damas, votre évêque digne de Dieu, et les dignes prêtres Bassus et Apollonius, et mon confrère le diacre Sotion, puissé-je jouir de lui, puisqu'il est soumis à l'évêque comme à la grâce de Dieu, et aux prêtres comme à la loi de Jésus-Christ ! Vous ne devez pas abuser de l'âge de votre évêque, mais lui rendre tout respect, suivant la puissance de Dieu le père : ainsi que j'ai vu faire aux saints prêtres, qui ne prennent pas avantage de sa jeunesse apparente, mais lui cèdent comme prudents selon Dieu. Ou plutôt ce n'est pas à lui qu'ils cèdent, mais à l'évêque de tous, au père de Jésus-Christ. Vous devez donc, en l'honneur de celui qui le veut, obéir sans aucune dissimulation, puisque ce n'est pas cet évêque visible que l'on trompe, mais on offense l'invisible : on n'a pas affaire ici aux hommes, mais à Dieu, qui voit les choses cachées.

Il faut donc être chrétiens, non-seulement en avoir le nom, comme ceux qui reconnoissent de nom un évêque, et font tout sans lui. Je ne vois pas qu'ils soient en bonne conscience, puisque leurs assemblées ne se font pas sûrement, selon le précepte. Toutes choses prennent fin. Nous sommes également proche de la mort et de la vie. Chacun va à son lieu. Il y a comme deux monnoies, celle de Dieu et celle du monde ; chacune a son caractère propre, les infidèles ont celui du monde, les fidèles ont en la charité le caractère de Dieu par Jésus-Christ. Si nous ne sommes disposés à mourir pour imiter sa passion, sa vie n'est point en nous. Puis donc que, dans les personnes que j'ai dites, j'ai vu toute votre multitude en foi et en charité, je vous exhorte à faire tout en la concorde divine, l'évêque présidant à la place de Dieu, et les prêtres à la place du sénat des apôtres, les diacres qui me sont si chers, comme ceux à qui est confié le mystère de Jésus-Christ, qui étoit avant les siècles avec le Père et a paru à la fin. Et ensuite : Comme le Seigneur n'a rien fait, ni par lui, ni par ses apôtres, sans le Père auquel il est uni, ainsi ne faites rien sans l'évêque et les prêtres. N'essayez pas même de trouver rien de raisonnable en particulier. Mais n'ayez tous ensemble qu'une pensée et une espérance ; faites les mêmes prières et les mêmes vœux avec une charité et une joie sans reproche. Rien n'est meilleur que Jésus-Christ qui est un. Courez ensemble comme à un seul temple de Dieu, à un seul autel, à un seul Jésus-Christ, qui est sorti d'un seul père, est en lui seul, et est allé à lui seul.

Ne vous égarez pas dans les opinions étrangères, ni dans les anciennes fables qui sont inutiles. Si nous vivons encore selon la loi, c'est avouer que nous n'avons pas reçu la grâce. Car les divins prophètes ont vécu selon Jésus-Christ, et c'est pourquoi ils ont été persécutés, étant inspirés par sa grâce pour persuader aux incrédules qu'il n'y a qu'un Dieu, qui s'est manifesté par Jésus-Christ, son fils, son verbe éternel, qui n'est pas sorti du silence. Par ces dernières paroles (1), saint Ignace condamne ceux qui disoient que le silence ou *Sigé*, dont ils faisoient comme une personne, avoit été en Dieu avant qu'il proférât son verbe : ce qui fut depuis relevé et amplifié par l'hérétique Valentin. Saint Ignace ajoute, que les prophètes étoient en esprit les disciples de Jésus-Christ, et l'attendoient comme leur maître. Il rejette les noms de diverses sectes, en disant (2) : Apprenons à vivre selon le christianisme, car celui qui porte un autre nom, n'est point de Dieu. Et ensuite : Il est absurde de nommer Jésus-Christ et judaïser. Car ce n'est pas le christianisme qui s'est converti au judaïsme, mais le judaïsme au christianisme.

(1) V. Not. Coteler. et Vos. (2) N. 10.

Ce que j'en dis, mes chers frères, n'est pas que je connoisse aucun de vous ainsi disposé; mais, comme le moindre de vous, je veux vous préserver de l'appât des vaines opinions. Et encore : Tout enchaîné que je suis, je ne vaux pas un de vous qui êtes libres. Je sais que vous ne vous enflez pas, car vous avez Jésus-Christ en vous; et quand je vous loue, vous en êtes confus. Et ensuite : Souvenez-vous de moi en vos prières, afin que j'arrive à Dieu, et de l'église de Syrie, dans laquelle je ne mérite pas d'être compté. Les Ephésiens vous saluent de Smyrne, d'où je vous écris, et où ils sont venus pour la gloire de Dieu comme vous. Ils m'ont soulagé en tout. Polycarpe, évêque de Smyrne, et les autres églises vous saluent en l'honneur de Jésus-Christ. Soyez fermes en la concorde divine, possédant l'esprit indivisible, qui est Jésus-Christ. Telle est l'épître de saint Ignace aux Magnésiens.

VII. Épître aux Tralliens.

L'épître aux Tralliens commence ainsi, après la salutation : Je sais que vos pensées sont pures, vos cœurs unis, et votre patience non passagère, mais comme naturelle ainsi que je l'ai appris de Polybe, votre évêque, qui est venu à Smyrne par la volonté de Dieu et de Jésus-Christ, et s'est tellement réjoui avec moi des chaînes que je porte pour Jésus-Christ, que j'ai vu en lui toute votre multitude. Et ensuite : Tant que vous êtes sujets à votre évêque comme à Jésus-Christ, il me semble que vous vivez, non selon l'homme, mais selon Jésus-Christ. Et encore : Il est donc nécessaire, comme vous le pratiquez, de ne rien faire sans l'évêque, mais d'être soumis même aux prêtres comme aux apôtres. Il faut aussi que les diacres, ministres des mystères de Jésus-Christ, plaisent à tous en toutes manières. Car leur ministère ne regarde pas le boire et le manger, mais le service de l'église de Dieu; ils doivent donc éviter comme le feu de s'attirer des reproches. Tous aussi doivent respecter les diacres, comme établis par l'ordre de Jésus-Christ; l'évêque, comme celui qui est l'image du père; les prêtres, comme le sénat de Dieu, comme la compagnie des apôtres. Sans eux on ne doit point parler d'église. Je suis persuadé que vous en pensez de même. Car j'ai reçu le modèle de votre charité, et je l'ai avec moi en la personne de votre évêque, dont le seul extérieur est une grande instruction. Sa douceur est sa force, et je crois que les impies mêmes le respectent.

J'ai de grands sentiments de Dieu; mais je me mesure moi-même, de peur que la gloire ne me perde. Car c'est à présent que je dois craindre le plus, et ne me pas arrêter à ceux qui m'enflent. Ceux qui me parlent me blessent. J'aime à souffrir, il est vrai; mais je ne sais si j'en suis digne. Plusieurs ne s'aperçoivent pas de la jalousie de l'ennemi qui me fait une cruelle guerre. J'ai donc besoin de la modestie qui détruit le prince de ce monde. Ne puis-je pas écrire les choses célestes? Mais comme vous êtes encore enfants, je crains de vous nuire, et que ce que vous ne pourriez comprendre, pardonnez-le-moi, ne vous suffoque. Car encore que je sois enchaîné, et que je puisse connoître les choses célestes, les places des anges, les rangs des principautés, les choses visibles et invisibles, il ne s'ensuit pas que je sois déjà disciple. Il nous manque bien des choses, afin que Dieu ne nous manque pas. Il les exhorte ensuite à se donner de garde du poison des hérétiques, à s'attacher à l'évêque et à l'unité de l'Eglise, et continue (1) :

Soyez donc sourds quand on vous parlera sans Jésus-Christ, qui est de la race de David, qui est né de Marie véritablement, qui a bu et mangé, qui a été véritablement persécuté sous Ponce-Pilate, véritablement crucifié et mort à la vue de tout ce qui est au ciel, en la terre et sous la terre. Qui est véritablement ressuscité des morts par la puissance de son père, qui nous ressuscitera de même, nous qui croyons en lui. Que s'il n'a souffert qu'en apparence, comme disent quelques impies, je veux dire les incrédules, qui ne sont eux-mêmes qu'en apparence, pourquoi suis-je enchaîné? Pourquoi désirai-je de combattre les bêtes? Je meurs donc en vain : non assurément je ne meurs pas contre le Seigneur. Il ajoute ensuite : Je souhaite que vous m'écoutiez en charité, afin que ma lettre ne soit pas un témoignage contre vous. Priez aussi pour moi, qui ai besoin de votre charité en la miséricorde de Dieu, afin que je sois digne de jouir du partage qui m'est destiné, et que je ne sois pas réprouvé (2). La charité des Smyrniens et des Ephésiens vous salue. Souvenez-vous en vos prières de l'église de Syrie, dans laquelle je ne suis pas digne d'être compté, étant le dernier d'entre eux. Je vous dis adieu en Jésus-Christ. Soyez soumis à l'evêque et aux prêtres, suivant le commandement de Dieu; et chacun, en particulier, aimez-vous d'un cœur indivisible. Puisse mon esprit vous sanctifier, non-seulement à présent, mais quand je jouirai de Dieu. Je suis encore dans le péril, mais le père est fidèle pour accomplir par Jésus-Christ ma prière et la vôtre. Puissiez-vous être sans tache devant lui. Ainsi finit l'épître aux Tralliens.

VIII. Épître de saint Ignace aux Romains.

Saint Ignace trouvant à Smyrne des Éphésiens qui alloient à Rome en droiture, et qui devoient y arriver avant lui, les chargea d'une lettre pour l'église romaine, où, après l'avoir saluée avec de grands éloges, il commence ainsi : J'ai obtenu ce que je demandois à Dieu, de voir vos

(1) N. 9. (2) N. 12.

visages dignes de lui, comme je l'en priois instamment. Car, étant lié pour Jésus-Christ, j'espère de vous embrasser, si c'est sa volonté que j'aie le bonheur de persévérer jusqu'à la fin. Le commencement est bien disposé, pourvu que je reçoive la grâce et que rien ne m'empêche d'obtenir mon partage. Je crains que votre charité ne me nuise. Car il vous est aisé de faire ce que vous voulez, et il m'est difficile d'arriver à Dieu si vous m'épargnez. Je ne veux pas avoir pour vous une complaisance humaine, mais plaire à Dieu, comme vous lui plaisez. Car je n'aurai jamais une si belle occasion d'arriver à Dieu; ni vous, si vous demeurez en repos, jamais vous n'aurez l'honneur d'une œuvre meilleure. Si vous ne parlez point de moi, j'irai à Dieu : si vous m'aimez selon la chair, je retournerai à la course. Vous ne pouvez me procurer un plus grand bien que d'être immolé à Dieu, tandis que l'autel est encore prêt. On voit par-là combien saint Ignace craignoit que les chrétiens de Rome par leur crédit, ne le délivrassent du supplice. Il continue :

Vous n'avez jamais été envieux de personne: vous avez instruit les autres. Je veux que les préceptes que vous avez donnés demeurent fermes. Seulement demandez pour moi de la force au dedans et au dehors, afin que je ne dise pas seulement, mais que je veuille; que l'on ne me nomme pas seulement chrétien, mais qu'on me trouve tel. Et ensuite : J'écris aux églises, et leur mande à toutes que je meurs volontairement pour Dieu, si vous ne m'en empêchez. Je vous conjure, ne m'aimez pas à contre-temps. Souffrez que je sois la pâture des bêtes, qui me feront jouir de Dieu. Je suis le froment de Dieu, et je serai moulu par les dents des bêtes pour devenir un pain tout pur de Jésus-Christ. Flattez plutôt les bêtes, afin qu'elles soient mon tombeau, et qu'elles ne laissent rien de mon corps, de peur qu'après ma mort je ne sois à charge à quelqu'un. Je serai vrai disciple de Jésus-Christ, quand le monde ne verra pas même mon corps. Priez le Seigneur pour moi, afin que par ces instruments je devienne une victime. Je ne vous ordonne pas comme Pierre et Paul; c'étoient des apôtres, je suis un condamné. Ils étoient libres, je suis encore esclave; mais, si je souffre, je serai affranchi de Jésus-Christ, et je ressusciterai libre par lui. Dès à présent, j'apprends dans mes chaînes à ne rien désirer de temporel ou de vain.

Depuis la Syrie jusqu'à Rome, je combats contre les bêtes par mer et par terre, le jour et la nuit : étant lié avec dix léopards, c'est-à-dire une escouade de soldats, qui deviennent plus méchants, même quand on leur fait du bien. Mais leurs mauvais traitements m'instruisent de plus en plus, et je ne suis pas justifié pour cela (1). Dieu veuille que je jouisse des bêtes qui me sont préparées. Je souhaite de les trouver bien prêtes; et je les flatterai, afin qu'elles me dévorent promptement, et qu'il ne m'arrive pas comme à quelques-uns qu'elles n'ont osé toucher. Si elles ne vouloient pas, je les forcerai. Pardonnez-moi, je connois ce qui m'est utile. Maintenant je commence à être disciple. Aucune créature, ni visible, ni invisible, ne m'empêchera d'arriver à Jésus-Christ. Le feu, la croix, les troupes de bêtes, la séparation de mes os, la division de mes membres, la destruction de tout mon corps, les pires tourments du démon puissent venir contre moi, pourvu seulement que je jouisse de Jésus-Christ.

Les plaisirs du monde, ni les royaumes de ce siècle, ne me serviroient de rien. Il vaut mieux que je meure pour Jésus-Christ que de régner sur toute la terre. Et ensuite : Le prince de ce monde veut m'enlever, et corrompre ma volonté attachée à Dieu. Que personne d'entre vous ne prenne son parti. Prenez plutôt le mien, c'est-à-dire celui de Dieu. Gardez-vous de parler de Jésus-Christ en aimant le monde. Que l'envie n'habite point chez vous. Quand je vous prierois d'autre chose, étant présent, ne le faites pas; croyez plutôt ce que je vous écris. Je vous écris vivant et amoureux de la mort. Mon amour est crucifié. Je n'ai point un feu matériel, mais une eau vive qui parle en moi, et me dit intérieurement : Allons au père. Je ne suis sensible, ni à la nourriture corruptible, ni aux plaisirs de cette vie. Je désire le pain de Dieu, le pain céleste, le pain de vie, qui est la chair de Jésus-Christ le fils de Dieu, qui à la fin est né du sang de David et d'Abraham. Je désire le breuvage de Dieu, son sang qui est la charité incorruptible et la vie sans fin.

Il dit encore : Souvenez-vous en vos prières de l'église de Syrie, qui a Dieu pour pasteur à ma place. Jésus-Christ seul la gouvernera, et votre charité. Pour moi, j'ai honte que l'on dise que j'en suis; je n'en suis pas digne, je suis le dernier d'entre eux, et un avorton. Mais, par la miséricorde de Dieu, je suis quelque chose si je puis arriver à lui. Mon esprit vous salue, et la charité des églises qui m'ont reçu au nom de Jésus-Christ, non comme un passant. Car, celles qui ne sont pas venues me voir en effet, ont fourni aux frais, chaque ville pour sa part. Je vous écris ceci de Smyrne, par des Ephésiens, nos bienheureux frères. Le cher frère Crocus est auprès de moi avec plusieurs autres. Quant à ceux qui sont allés devant moi de Syrie à Rome pour la gloire de Dieu, je crois que vous les connoissez. Vous leur ferez savoir que je suis proche. Car ils sont tous dignes de Dieu et de vous. Vous devez les soulager en toutes choses. Je vous ai écrit ceci le neuvième des calendes de septembre, c'est-à-dire le vingt-quatrième d'août. Je vous salue, vous souhaitant jusqu'à la fin la patience de Jésus-Christ. Ainsi finit l'épître

(1) 1 Cor. IV, 4.

aux Romains, la plus fameuse de toutes celles de saint Ignace.

IX. Épître aux Philadelphiens.

De Smyrne, il fut conduit à Troade, où l'évêque de Philadelphie en Asie le vint trouver. Il écrivit de là à cette église, à celle de Smyrne, et à saint Polycarpe, dans l'épître aux Philadelphiens. Dès la salutation, il recommande l'union avec l'évêque, les prêtres et les diacres, puis il ajoute : J'ai connu que votre évêque a reçu le ministère public, non de lui-même, ni par les hommes, ni avec vaine gloire, mais dans la charité de Dieu le père et du Seigneur Jésus-Christ. J'ai été surpris de sa douceur. Son silence est plus puissant que les vains discours des autres. Car il est réglé par les commandements de Dieu, comme une lyre par ses cordes. C'est pourquoi je le félicite de sa volonté attachée à Dieu, vertueuse et parfaite, de son immobilité, de son éloignement de la colère par la douceur du Dieu vivant. Saint Ignace les exhorte ensuite à fuir les divisions et les mauvaises doctrines, et ajoute (1) : Ce n'est pas que j'aie trouvé de la division entre vous, mais quelque distinction. Car tous ceux qui sont à Dieu et à Jésus-Christ sont avec l'évêque ; et tous ceux qui se repentiront et viendront à l'unité de l'Église seront aussi à Dieu, pour vivre selon Jésus-Christ. Ne vous trompez pas, mes frères. Si quelqu'un suit l'auteur d'un schisme, il n'aura point de part au royaume de Dieu ; si quelqu'un suit une doctrine étrangère, il ne s'accorde point avec la passion de Jesus-Christ. Prenez donc garde d'user d'une seule eucharistie, car il n'y a qu'une chair de Notre Seigneur Jésus-Christ et un calice en l'union de son sang, un seul autel, comme un seul évêque, avec les prêtres et les diacres mes confrères, afin que tout ce que vous faites, vous le fassiez selon Dieu. Il recommande de s'attacher aux prophètes, aussi bien qu'aux apôtres, puis il ajoute :

Si quelqu'un vous explique le judaïsme, ne l'écoutez pas (2). Il vaut mieux recevoir le christianisme de la bouche d'un circoncis, que le judaïsme de la bouche d'un incirconcis ; mais l'un et l'autre, s'ils ne parlent de Jésus-Christ, je les regarde comme des colonnes et des sépulcres qui portent seulement des noms d'hommes en écrit. Il dit encore : Je rends grâce à mon Dieu, de ce que j'ai la conscience nette à votre égard, et qu'aucun ne peut se vanter, ni en secret, ni en public, que j'ai été à charge à personne, ni peu, ni beaucoup. Et tous ceux à qui j'ai parlé, je prie Dieu qu'il ne leur soit point reproché. Car encore que quelques-uns aient voulu me tromper selon la chair (3), on ne trompe point l'esprit qui vient de Dieu. Il sait d'où il vient et où il va, et il découvre les choses cachées (1). Je criois, étant parmi vous, je disois à haute voix : Attachez-vous à l'évêque, aux prêtres et aux diacres. Ils me soupçonnoient de le dire, parce que je prévoyois la division de quelques-uns. Mais celui pour qui je suis lié m'est témoin que je ne l'ai point connu par les hommes. C'est l'esprit qui l'a déclaré en disant (2) : Ne faites rien sans l'évêque. Gardez votre chair comme le temple de Dieu. Aimez l'union, fuyez les divisions. Soyez imitateurs de Jésus-Christ, comme lui de son père.

Il relève ensuite la dignité de Jésus-Christ, et la nécessité de sa médiation, et ajoute (3) : Puisque par vos prières et par les entrailles de votre charité j'ai appris que l'église d'Antioche de Syrie est en paix, vous devez, comme église de Dieu, choisir un diacre pour y aller en ambassade de la part de Dieu, se réjouir avec eux de leur union. Ces paroles montrent, que ce qui avoit troublé la paix de l'église d'Antioche étoit quelque division au dedans entre les fidèles, plutôt que la persécution extérieure des païens. Saint Ignace ajoute : Heureux en Jésus-Christ celui qui sera honoré d'une telle charge. Vous en aurez aussi la gloire. Si vous le voulez faire pour le nom de Dieu, il ne vous sera pas impossible ; comme les églises les plus voisines ont envoyé des évêques, d'autres des prêtres, d'autres des diacres.

Quant à Philon, le diacre de Cilicie, homme d'un mérite reconnu, qui me sert encore à présent dans la parole de Dieu, avec Reus et Agathopus, homme choisi, qui me suit depuis la Syrie, ayant renoncé à la vie, ils vous rendent témoignage ; et je remercie Dieu pour vous de ce que vous les avez reçus, comme je souhaite que le Seigneur vous reçoive, et que ceux qui les ont méprisés soient délivrés par la grâce de Jésus-Christ. La charité des frères de Troade vous salue. C'est d'où je vous écris par Burrus, que les Éphésiens et les Smyrniens ont envoyé avec moi pour me faire honneur. Que Jésus-Christ, en qui ils espèrent, les honore selon la chair, l'âme, la foi, la charité, la concorde. Je vous salue en Jésus-Christ, notre commune espérance.

X. Épître aux Smyrniens.

Dans l'épître aux Smyrniens, saint Ignace travaille principalement à les fortifier dans la foi de l'incarnation contre les hérétiques docites ou fantastiques. J'ai remarqué, dit-il, que vous êtes parfaits par une foi inébranlable, comme cloués à la croix du Seigneur Jésus-Christ, en chair et en esprit, et affermis en la charité par son sang, pleinement persuadés qu'il est véritablement de la race de David selon la chair, fils de Dieu selon la volonté et

(1) N. 3.
(2) N. 6.
(3) N. 7.

(1) Jo. III, 8.
(2) Const. Apost. II, 27.
(3) N. 10.

la puissance de Dieu, véritablement né d'une vierge (1), baptisé par Jean pour accomplir toute justice, véritablement crucifié pour nous en sa chair, sous Ponce-Pilate et Hérode le Tétraque, et un peu après il a souffert véritablement, comme il s'est véritablement ressuscité lui-même, non, comme disent quelques incrédules, qu'il n'a souffert qu'en apparence; ils ne sont eux-mêmes qu'en apparence, et il leur arrivera suivant leurs opinions, puisqu'ils sont fantastiques et démoniaques. Pour moi, je sais qu'il a eu sa chair même après la résurrection, et je crois qu'il l'a encore. Et quand il vint à ceux qui étoient avec Pierre, il leur dit : Prenez, touchez-moi, et voyez que je ne suis pas un esprit incorporel. Et aussitôt ils le touchèrent, et crurent, convaincus par sa chair et par son esprit; c'est pourquoi ils ont méprisé la mort et se sont trouvés au-dessus d'elle ; et après sa résurrection il a bu et mangé avec eux, comme corporel, quoique spirituellement uni au père.

Je vous donne ces avis, mes chers frères, sachant que vous êtes dans ces sentiments, afin que vous puissiez vous garder de ces bêtes à figure humaine, que vous devez, non-seulement ne pas recevoir, mais, s'il se peut, ne pas rencontrer, et vous contenter seulement de prier pour eux, afin qu'ils se convertissent, s'il est possible, car il est bien difficile; mais il est au pouvoir de Jésus-Christ, notre véritable vie; car si Jésus-Christ n'a fait tout cela qu'en apparence, je ne suis donc aussi lié que par imagination. Et pourquoi me suis-je livré moi-même a la mort, au feu, au glaive, aux bêtes ? Mais près du glaive on est près de Dieu ; entre les bêtes on est avec Dieu. Et ensuite (2) : Que me sert qu'on me loue si on blasphème contre mon Seigneur, en ne confessant pas qu'il porte une chair. Celui qui parle ainsi le renie entièrement et ne porte qu'un cadavre. Je n'ai pas jugé à propos d'écrire ici les noms de ces incrédules; Dieu me garde même d'en faire mention jusqu'à ce qu'ils se convertissent. Il ajoute un peu après : Remarquez comme ils sont contraires à la volonté de Dieu. Ils n'ont point de charité; ils n'ont soin ni de la veuve, ni de l'orphelin, ni de l'affligé, ni de celui qui est en prison ou qui est dehors, ni de celui qui a faim ou qui a soif; ils s'abstiennent de l'eucharistie et de la prière, parce qu'ils ne confessent pas que l'eucharistie soit la chair de notre Sauveur Jésus-Christ, celle qui a souffert pour nos péchés, celle que, par sa bonté, le père a ressuscitée; il faut donc s'éloigner d'eux, et ne leur parler ni en particulier, ni en public. Et un peu après :

Fuyez les divisions comme la source des maux (3); suivez tous l'évêque comme Jésus-Christ suit son père, et les prêtres comme les apôtres; respectez les diacres comme établis par le commandement de Dieu. Que personne ne fasse rien de ce qui regarde l'Eglise sans l'évêque; que l'on compte pour eucharistie légitime celle que fait l'évêque ou celui qu'il a commis. Où l'évêque paroît, là soit la multitude; comme où est Jésus-Christ, là est l'église catholique. Il n'est permis, sans l'évêque, ni de baptiser ni de faire l'agape; ce qu'il approuve est agréable à Dieu, afin que tout soit légitime et solide. Et un peu après : Celui qui fait quelque chose à l'insu de l'évêque sert le démon.

Il les remercie du secours qu'ils lui ont donné; et à trois de ceux qui l'accompagnoient, Philon, Réus et Agathopus (1), il les exhorte d'envoyer à Antioche, et dit : Il est à propos, pour la gloire de Dieu, que votre église choisisse un député, qui, étant arrivé jusqu'en Syrie, se réjouisse avec eux de ce qu'ils sont en paix, qu'ils ont recouvré leur grandeur et rétabli leur corps. La chose mérite, ce me semble, d'envoyer quelqu'un des vôtres avec une lettre, pour glorifier Dieu avec eux du calme qu'il leur a donné, et de ce que par vos prières ils sont arrivés au port. Et ensuite : La charité des frères de Troade vous salue ; c'est d'où je vous écris par Burrus, que vous avez envoyé m'accompagner avec vos frères d'Ephèse; il m'a soulagé en toutes choses, et plût à Dieu que tous l'imitassent; c'est un modèle pour les ministres de Dieu ; la grâce le récompensera en tout. Je salue votre digne évêque, vos vénérables prêtres, mes confrères les diacres, et tous en commun et en particulier, au nom de Jésus-Christ, de sa chair, de son sang, de sa passion, et de sa résurrection corporelle et spirituelle, en l'union qui est entre Dieu et vous. Je salue les maisons de mes frères avec leurs femmes et leurs enfants, et les vierges que l'on nomme veuves. C'étoient les diaconesses (2) à qui l'on donnoit toujours le nom de veuves, parce qu'elles l'étoient d'ordinaire. Fortifiez-vous en la vertu de l'esprit; Philon, qui est avec moi, vous salue. Je salue la maison de Tavia, et prie Dieu qu'elle-même s'affermisse dans la foi et la charité corporelle et spirituelle. Je salue ma chère Alcé et l'incomparable Daphnus, et Eutecnus, et tous en particulier; Dieu vous conserve en sa grâce. Ainsi finit l'épître aux Smyrniens.

XI. Épître à saint Polycarpe.

Saint Ignace vouloit écrire aux autres églises d'Asie; mais tout d'un coup on le fit embarquer pour passer à Naples de Macédoine. Il se contenta d'écrire à saint Polycarpe, évêque

(1) Matt. III, 19.
(2) N. 7.
(3) N. 8.

(1) N. 10.
(2) Coteler. hic Const. Ap. VI, c. 17. Epiph. Expos. n. 21.

de Smyrne, et le pria de leur écrire. En cette épître il donne à saint Polycarpe des avis semblables à ceux que saint Paul donnoit à saint Timothée. Remplissez, dit-il (1), votre charge avec une grande application de corps et d'esprit. Ayez soin de l'union, rien n'est meilleur. Supportez tous les autres, comme le Seigneur vous supporte. Souffrez de tous avec charité, comme vous faites. Appliquez-vous sans cesse à la prière, demandez la sagesse encore plus abondante que vous n'avez. Veillez, puisque vous possédez l'esprit qui ne dort point. Parlez à chacun en particulier, selon le secours que Dieu vous donne. Portez les maladies de tous, comme un parfait athlète. Où le travail est plus grand, le profit l'est aussi. Si vous aimez les bons disciples, on ne vous en a pas d'obligation. Appliquez-vous plutôt à soumettre par la douceur les plus corrompus. Toute la plaie ne se guérit pas par le même emplâtre. Apaisez les inflammations en arrosant.

Il dit ensuite (2) : Ne vous laissez pas étonner par ceux qui paroissent dignes de foi, et enseignent des erreurs. Demeurez ferme comme une enclume frappée. Il est d'un grand athlète d'être déchiré et vaincre. Et un peu après : Que les veuves ne soient pas négligées : après le Seigneur, soyez leur protecteur. Que rien ne se fasse sans votre volonté, et ne faites rien aussi sans la volonté de Dieu. Que les assemblées soient fréquentes. Cherchez-y chacun par son nom. Ne méprisez pas les esclaves; mais aussi qu'ils ne s'enflent pas. Au contraire, qu'ils servent mieux pour la gloire de Dieu, afin d'obtenir de lui une meilleure liberté. Qu'ils ne désirent pas d'être affranchis par la communauté de l'Eglise, de peur de devenir esclaves de leurs passions. Fuyez les mauvais artifices, ou plutôt n'en parlez pas même en conversation. Dites à mes sœurs d'aimer le Seigneur, et d'être contentes de leurs maris, pour l'esprit comme pour le corps. Exhortez aussi mes frères, au nom de Jésus-Christ, à les aimer comme il aime son Eglise. Si quelqu'un peut demeurer en continence, en l'honneur de la chair du Seigneur, qu'il y demeure, mais sans vanité. S'il s'en glorifie, il est perdu ; et s'il veut paroître plus que l'évêque, il est corrompu. Quant à ceux et celles qui se marient, ils doivent le faire avec l'autorité de l'évêque, afin que le mariage soit selon Dieu, et non selon la cupidité. Que tout se fasse pour la gloire de Dieu.

Saint Ignace continue, en adressant la parole à toute l'église de Smyrne. Car il savoit, qu'encore que son épître ne fût adressée qu'à l'évêque, elle seroit lue publiquement en l'assemblée des fidèles, suivant la coutume. Il dit donc : Ecoutez l'évêque afin que Dieu vous écoute. Je donnerois ma vie pour ceux qui sont soumis à l'évêque, aux prêtres, aux diacres; puissé-je avoir avec eux mon partage en Dieu ! Que tout soit commun entre vous, les travaux, les combats, les courses, les souffrances, le sommeil, la veille. Il revient à saint Polycarpe, à l'occasion de la paix rétablie dans l'église d'Antioche, et dit : Il faut, bienheureux Polycarpe, assembler un concile, et choisir quelqu'un qui vous soit très-cher, que l'on puisse nommer le courrier de Dieu, afin qu'il ait l'honneur d'aller en Syrie, et de faire paroître la ferveur de votre charité. Un chrétien n'est pas à lui, il est à Dieu. Il ajoute un peu après :

Puisque je n'ai pu écrire à toutes les églises, parce qu'il a fallu m'embarquer subitement pour passer de Troade à Naples, comme Dieu l'ordonne, vous écrirez aux églises qui sont au delà, comme instruit de la volonté de Dieu, afin qu'elles fassent aussi la même chose. Ceux qui pourront, y enverront par terre; les autres écriront, et chargeront de leurs lettres ceux que vous enverrez, afin que vous receviez de cette œuvre immortelle la gloire que vous méritez. Je salue tous les fidèles en particulier, et la femme d'Epitrope, avec toute sa maison et ses enfants. Je salue mon cher Attale. Je salue celui qui aura l'honneur de faire le voyage de Syrie. La grâce sera toujours avec lui, et avec Polycarpe qui l'envoie. Je souhaite que vous vous portiez toujours bien en Jésus-Christ, notre Dieu, et que par lui vous demeuriez en l'unité et la conduite de Dieu. Je salue ma chère Alcé. Que le Seigneur vous conserve (1). Ainsi finit l'épître à saint Polycarpe. Et voilà les sept épîtres de saint Ignace connues de toute l'antiquité : aux Ephésiens, aux Magnésiens, aux Tralliens, aux Romains, aux Philadelphiens, aux Smyrniens, et à saint Polycarpe. On les lisoit publiquement depuis dans les églises d'Asie.

XII. Martyre de saint Ignace.

Saint Ignace, ayant passé par mer de Troade à Naples (2), vint à Philippi, et traversa par toute la Macédoine, jusqu'à Epidamme, autrement Duras, ville maritime, sur la mer Adriatique. Là, il s'embarqua, et passa dans la mer de Toscane. Etant à la vue de Pouzzole, il vouloit y descendre, suivant les traces de saint Paul (3), mais le vent contraire l'en empêcha. Il fallut se contenter d'estimer heureux les frères qui y étoient. Le vent leur fut favorable ensuite un jour et nuit, et ils arrivèrent à Porto, à l'embouchure du Tibre. Les compagnons de saint Ignace gémissoient de ce qu'il alloit être séparé d'eux, lui qui croyoit ne pouvoir assez tôt quitter le monde pour aller à Dieu. De Porto, ils vinrent à

(1) *Ad. Polyc.* n. 8, n. 3. (2) N. 8.

(1) Eus. III, Hist. c. 36. Hier. Script. Ign. (2) Act. S. Ign. n. 4. (3) Act. XXVIII, 13.

Rome ; et le bruit s'étant répandu de l'arrivée du saint martyr, les frères vinrent au devant, pleins de crainte et de joie. Ils se réjouissoient de l'honneur d'avoir saint Ignace avec eux ; mais ils savoient qu'on le menoit à la mort. Il imposa silence à quelques-uns, que leur ferveur emportoit, et leur faisoit dire qu'il falloit apaiser le peuple infidèle, afin qu'il ne demandât pas la perte de cet homme juste. Il les connut d'abord par l'esprit, les salua tous, les pria d'avoir pour lui une vraie charité, et de ne lui pas envier le bonheur d'aller au Seigneur, leur en disant encore plus que dans sa lettre aux Romains. Il se mit à genoux avec tous les frères, et pria le fils de Dieu pour les églises, pour la cessation de la persécution, pour la charité mutuelle des frères ; puis il fut mené en hâte à l'amphithéâtre, et aussitôt exposé aux bêtes, pour servir à la solennité profane que les Romains nommoient *Sigillaria*, et qu'ils célébroient le treizième des calendes de janvier, c'est-à-dire le vingtième jour de décembre. Le peuple étoit venu en foule au spectacle; et les bêtes furent si cruelles, que le martyr fut aussitôt dévoré. Il ne resta de son corps que les plus gros os ; et, suivant son désir, personne ne fut embarrassé de recueillir ses reliques. Le peu qui restoit fut enveloppé dans un linge, et reporté à Antioche comme un trésor inestimable ; et ce fut une grande consolation pour les fidèles de tous les lieux où passèrent ces précieuses reliques. Elles furent mises dans une châsse, et ensevelies dans le cimetière qui étoit près de la porte de Daphné (1). Ceux qui ont écrit l'histoire du martyre de saint Ignace la terminent ainsi (2) : Ceci se passa le treizième des calendes de janvier, sous les consuls Sura et Sénécion, pour la seconde fois ; c'est l'an cent sept de J.-C. Nous en fûmes nous-mêmes spectateurs avec larmes ; et dans la maison nous veillâmes toute la nuit, et avec beaucoup de génuflexions et de prières, nous demandions à Dieu de nous fortifier en notre foiblesse, nous faisant connoître ce qui s'étoit passé. Nous nous endormîmes un peu ; et quelques-uns virent Ignace comme présent tout d'un coup et nous embrassant, les autres comme priant pour nous, et, au sortir d'un grand travail, se présentant au Seigneur avec une grande confiance et une gloire ineffable. Cette vue nous a remplis de joie : ainsi glorifiant Dieu et louant le saint, nous vous avons déclaré le jour et l'année de son martyre, afin que nous assemblant en ce même temps, nous ayons part à ce généreux athlète, glorifiant en sa sainte mémoire Notre Seigneur Jésus-Christ.

(1) Chrys. p. 504, t. 5, édit. Ox.

(2) Hier. Script. Ign.

XIII. Épître de saint Polycarpe.

Cependant saint Polycarpe, ne sachant pas encore ce qui étoit arrivé à saint Ignace depuis son départ, écrivit aux Philippiens pour en apprendre des nouvelles, en répondant à une lettre qu'ils lui avoient écrite (1). Nous avons encore celle de saint Polycarpe, connue et révérée de toute l'antiquité. Elle commence ainsi: Polycarpe, et les prêtres qui sont avec lui à l'église de Dieu, qui est à Philippi : que la miséricorde et la paix se multiplient sur vous de la part de Dieu tout-puissant et du Seigneur Jésus-Christ, notre Sauveur. J'ai pris grande part à la joie que vous avez eue en Notre Seigneur, de recevoir les modèles de la vraie charité, et d'avoir conduit, comme il nous convenoit, ceux qui étoient chargés de chaînes sacrées, qui sont les diadèmes des vrais élus de Dieu, et de ce que votre foi solide, et publiée dès les premiers temps, demeure jusqu'à présent, et fructifie pour Notre Seigneur. Il parle de la réception qu'ils avoient faite à saint Ignace et aux compagnons de son voyage.

Il leur donne ensuite plusieurs instructions utiles (2) ; et, descendant au particulier, il veut que les femmes aient un amour sincère pour leurs maris, et une charité égale pour les autres dans une pureté parfaite, et qu'elles instruisent leurs enfants dans la crainte de Dieu. Que les veuves, il faut entendre principalement les diaconesses, soient modérées dans ce qui regarde la foi, c'est-à-dire qu'elles ne veuillent pas en savoir trop. Qu'elles prient sans cesse pour tous, entièrement éloignées de la calomnie, de la médisance, de l'avarice et de tout mal, sachant qu'elles sont les autels de Dieu, qu'il voit tout ce qui est en nous, et que rien ne lui est caché jusqu'aux pensées les plus secrètes du cœur (3). De même les diacres doivent être sans reproche, comme ministres de Dieu et de Jésus-Christ, et non des hommes. Ni calomniateurs, ni doubles en leurs paroles, ni avares, mais retenus en toutes choses. Compatissants, soigneux, marchant selon la vérité de Dieu. Que le premier soin des jeunes gens soit de conserver la pureté, et de tenir en bride leurs désirs. Qu'ils soient soumis aux prêtres et aux diacres, comme à Dieu et à Jésus-Christ, que les vierges conservent sans tache la pureté de leur conscience. Que les prêtres soient tendres et compatissants envers tous, qu'ils ramènent les égarés, qu'ils visitent les malades, et ne négligent pas la veuve, l'orphelin et le pauvre. Qu'ils s'éloignent entièrement de la colère, de la préoccupation et de l'injustice dans les jugements de l'avarice. Qu'ils ne croient pas légèrement le mal, et ne soient pas trop sévères, sachant que nous sommes tous pécheurs.

(1) Edit. Coteler.

(2) N. 4.

(3) N. 5.

Il recommande de s'éloigner des scandaleux et des faux frères, qui se couvrent faussement du nom du Seigneur, et séduisent les esprits légers (1). Quiconque ne confesse pas que Jésus-Christ est venu dans la chair est un antechrist. Et celui qui ne confesse pas la vérité de la croix est du démon ; et celui qui détourne la parole de Dieu suivant ses désirs, et dit qu'il n'y a ni résurrection ni jugement, est le fils aîné de Satan. Quittons donc les vains discours et les fausses doctrines de plusieurs, pour nous en tenir à ce qui nous a été enseigné du commencement ; appliquons-nous à veiller, à prier, à jeûner. Il dit ensuite (2) : Je vous exhorte donc tous d'obéir à la parole de justice, et de vous exercer en tout à la patience dont vous avez vu des exemples de vos yeux, non-seulement dans les bienheureux Ignace, Zosime et Rufe, mais dans les autres d'entre vous, dans Paul lui-même, et dans le reste des apôtres. Etant persuadés que tous ces grands hommes n'ont pas couru en vain, et qu'ils sont arrivés au lieu qui leur étoit dû après le Seigneur, avec lequel ils ont souffert. On croit que Zosime et Rufe étoient des premiers qui avoient fondé l'église de Philippi (3). Saint Polycarpe leur joint saint Ignace comme déjà mort, jugeant bien qu'il devoit avoir souffert le martyre, quoiqu'il n'en eût pas encore des nouvelles particulières.

Saint Polycarpe parle ensuite d'un certain Valens qui avoit été prêtre à Philippi (4), et qui s'étoit rendu indigne de son rang. Je suis fort affligé, dit-il, pour lui et pour sa femme, et prie Dieu de leur donner une véritable pénitence. Ne les regardez pas comme des ennemis, mais comme des membres malades ; rappelez-les, afin de sauver tout votre corps. Je m'assure que vous êtes bien exercés dans les saintes lettres, et que rien ne vous est caché (5). Et ensuite : Priez pour tous les saints. Priez aussi pour les rois, les princes et les puissances, et pour ceux qui vous persécutent et vous haïssent, et pour les ennemis de la croix, afin que le fruit de votre foi soit manifeste à tout le monde.

Vous m'avez écrit, vous et Ignace, que si quelqu'un va en Syrie, il porte aussi vos lettres (6) : ce que je ferai si je trouve le temps propre, soit moi, soit celui que j'enverrai comme député pour vous et pour nous. Je vous envoie, comme vous l'avez mandé, les lettres qu'Ignace nous a écrites, et toutes les autres que nous avions ; elles sont en suite de celle-ci. Vous en pourrez tirer une grande utilité, car elles sont pleines de foi, de patience, et de toutes sortes d'édification. Faites-nous savoir aussi ce que vous savez de plus certain touchant Ignace, et ceux qui sont avec lui. Je vous écris ceci par Crescent, que je vous ai déjà recommandé, et que je vous recommande encore. Car il a vécu avec nous sans reproche, et avec vous aussi, comme je crois. Je vous recommande encore sa sœur, quand elle viendra chez vous. Que le Seigneur vous conserve dans sa grâce avec tous les vôtres. Amen. Cette épître de saint Polycarpe se lisoit encore publiquement trois ans après dans l'église d'Asie (1).

(1) 1 Jo. IV.
(2) N. 9.
(3) Martyrol. 18 dec.
(4) N. 11.
(5) N. 12.
(6) N. 13.

XIV. Succession d'évêques.

Le successeur de saint Ignace dans le siége d'Antioche fut Héron, diacre de la même église, qui la gouverna vingt ans (2). Cerdon, évêque d'Alexandrie, mourut la même année cent sept, après avoir tenu le siége onze ans. Son successeur fut Primus, qui gouverna dix ans (3). On croit que le pape Evariste mourut l'année suivante cent huit ; et il est certain qu'Alexandre lui succéda, puis Sixte, puis Télesphore, qui souffrit glorieusement le martyre, et dont quelques-uns mettent le commencement l'an cent onze. Car leurs temps sont incertains. A Jérusalem, l'évêque Juste mourut l'an cent onze (4). Son successeur fut Zachée ; puis Tobie ; puis Benjamin ; puis Jean ; puis Matthias ; puis un second Benjamin, autrement nommé Philippe. Ces six évêques ne durèrent que treize ans, tant cette église fut persécutée ; et on ne sait pas combien a duré chacun d'eux, non plus que ceux de Rome. On rapporte au même temps de Trajan la mort de saint Onésime, évêque d'Ephèse, disciple de saint Paul (5). On dit qu'il fut mené à Rome chargé de chaînes et qu'il y fut lapidé. On l'y ensevelit d'abord, mais ensuite ses reliques furent reportées à Ephèse.

XV. Papias.

En ce même temps vivoit Papias, évêque d'Hierapolis en Phrygie, homme très-savant en toutes matières, et très-instruit de l'Ecriture (6). Il étoit disciple de Jean, le prêtre d'Ephèse, et ami de saint Polycarpe. Il n'avoit pas vu les apôtres, mais leurs disciples et quelques-uns des disciples du Seigneur, et il avoit été très-soigneux de retenir leurs traditions. Je n'aimois pas, disoit-il, comme la plupart, ceux qui disoient beaucoup de choses, mais ceux qui enseignoient la vérité ; ni ceux qui rapportoient des préceptes étrangers, mais ceux qui rapportoient les préceptes que le Seigneur nous a confiés, et qui procèdent de la vérité même. Que s'il venoit quelqu'un qui eût suivi les anciens, je l'interrogeois de leurs discours. Que disoit André, ou Pierre, ou Phi-

(1) Hier. Script.
(2) Eus. Chr. an. 107 ; Id. Hist. c. 1.
(3) Eus. Chr. an. 108.
(4) Eus. Chr. an. 112 ; Id. IV, Hist. p. 5.
(5) Ado. festiv. Apost. Martyrol. 16 febr.
(6) Eus. III, Hist. c. [illegible]

lippe, ou Thomas, ou Jacques, ou Jean, ou Matthieu, ou quelqu'autre des disciples du Seigneur, et ce que disoit Aristion, ou le prêtre Jean, l'ancien disciple du Seigneur. Car il me sembloit que ce que je voyois dans les livres ne me profitoit pas tant que ce que j'apprenois de vive voix. Ce sont les paroles de Papias, où il faut remarquer comme il distingue le prêtre Jean de l'apôtre.

Papias avoit écrit cinq livres de l'exposition des discours du Seigneur. Il y avoit mêlé quelques paroles étrangères et quelques discours fabuleux; entre autres il enseignoit qu'après la résurrection des morts, Jésus-Christ régneroit corporellement sur la terre pendant mille ans. Ce qui venoit de quelques traditions qu'il avoit mal entendues, ayant pris au pied de la lettre des expressions figurées, car il avoit l'esprit fort petit, comme ses écrits le témoignoient. Cependant son antiquité et son amour pour la tradition lui avoient acquis une telle autorité, que de grands hommes l'ont suivi dans cette erreur des millenaires; et l'Eglise ne laisse pas de le compter au nombre des saints (1).

XVI. Guerre des Juifs.

La dix-huitième année de Trajan, cent quinze de J.-C., les Juifs, comme transportés d'un esprit séditieux, se révoltèrent dans Alexandrie, dans toute l'Egypte et la Cyrénaïque, sous la conduite d'un nommé André ou Andrias, et commencèrent à faire main basse sur les Romains et sur les Grecs. Non contents de les tuer, ils mangeoient leur chair, se ceignoient de leurs intestins, se frottoient de leur sang, et se revêtoient de leurs peaux (2). Ils en scièrent plusieurs par le milieu, depuis la tête; ils en donnèrent d'autres aux bêtes, et en forcèrent quelques-uns à se battre l'un contre l'autre. Ils firent ainsi périr plus de deux cent vingt mille personnes. Dans l'île de Chypre, ils en tuèrent environ deux cent quarante mille, sous la conduite d'Artémion. Ce qui attira une loi par laquelle il fut défendu à aucun Juif d'aborder en Chypre, sous peine de la vie. En sorte que ceux mêmes qui y alloient innocemment, sans savoir la loi, ou qui y étoient jetés par la tempête, étoient punis de mort.

L'année suivante, dix-neuvième de Trajan, cent seize de J.-C., sous le gouvernement de Loup, préfet d'Egypte (3), il se donna un combat où les Juifs eurent de l'avantage : ce qui obligea les gentils à se retirer promptement à Alexandrie, où ils se saisirent des Juifs qui y demeuroient et les firent mourir. Les Juifs de Cyrène, privés du secours de leurs frères d'Alexandrie, se mirent à piller et à ravager l'Egypte, sous la conduite de Lucua qu'ils reconnoissoient pour roi. L'empereur envoya contre eux Marcius Turbo, avec de l'infanterie, de la cavalerie et des vaisseaux. La guerre fut assez longue, et il y eut plusieurs combats, où Turbo tailla en pièces une infinité de Juifs qui étoient venus au secours de Lucua, non-seulement de Cyrène, mais d'Egypte. L'empereur donc, craignant que les Juifs de Mésopotamie ne se jetassent sur les habitants de ce pays-là, donna ordre à Lucius Quiétus d'en délivrer la province. Il leur livra bataille, et en tua une très-grande multitude. Pour récompense de cette action, l'empereur le fit gouverneur de la Judée. Ainsi les Juifs s'attiroient de jour en jour de nouveaux malheurs, tandis que l'église de Jésus-Christ devenoit plus étendue et plus florissante.

XVII. Mort de Trajan. Adrien, empereur.

L'empereur Trajan mourut l'an de J.-C. cent dix-sept, après avoir régné dix-neuf ans, six mois et quinze jours (1). Il eut pour successeur Elius Adrien, son fils adoptif, fils d'Adrien Afer, son cousin germain. L'empereur Adrien fut extrêmement curieux, et attaché à toutes les superstitions du paganisme. Il fit mourir plusieurs personnes à Rome, au commencement de son règne (2), et on peut croire qu'il y eut des chrétiens de ce nombre.

XVIII. Succession d'évêques.

Primus, évêque d'Alexandrie, mourut l'an cent dix-huit de J.-C. Juste lui succéda et tint le siége onze ans (3). Il y en a qui mettent l'an cent vingt-deux le martyre du pape saint Thélesphore, à qui succéda Hygin, puis Pius, puis Anicet (4). A Jérusalem, après Philippe, Sénèque fut évêque, l'an cent vingt-cinq; puis Juste; puis Lévi; puis Ephrem; puis José ou Joseph; puis Judas, le quinzième et le dernier des circoncis. Ces sept évêques ne durèrent que douze ans, et on ne sait point les années de chacun en particulier.

XIX. Hérétiques. Saturnin. Basilide.

Du temps de l'empereur Adrien s'élevèrent plusieurs hérétiques, dont les principaux furent Saturnin, Basilide et Carpocras, disciples de Ménandre, disciple de Simon le magicien (5). Saturnin étoit d'Antioche, et enseignoit en Syrie. Il disoit, comme Ménandre, qu'il y avoit un seul père inconnu à tous, qui avoit fait les anges, les archanges, les vertus et les puissances (6); mais que sept an-

(1) Martyrol. 22 feb. Hie. Ep. 28, ad Lucin.
(2) Epit. Dion. Traj. p. 254, F. Eus. IV, c. 2.
(3) Eus. ibid.

(1) Epit. Dion.
(2) Epit. Dion.
(3) Eus.Chr.
(4) Eus. IV, Hist. c. 5; Id. Chr. an. 125.
(5) Eus. IV, Hist. c. 7.
(6) Iren. I, 6, 22.

ges avoient fait le monde et l'homme même. Que le Dieu des Juifs étoit un de ces anges qui s'étoient révoltés contre le père. Pour détruire ce Dieu des Juifs, le Christ, qui étoit inconnu et incorporel, avoit paru en figure humaine, afin de perdre les méchants hommes et sauver les bons. Car il disoit, que les anges avoient fait des hommes de ces deux sortes. Il condamnoit le mariage et la génération, comme étant une invention de Satan qu'il disoit être un ange opposé aux auteurs du monde. Plusieurs de ses sectateurs ne mangeoient rien d'animé, et cette apparence d'austérité imposoit aux simples. Il attribuoit les prophéties, partie aux anges, auteurs du monde, partie à Satan, partie au dieu des Juifs.

Basilide étoit d'Alexandrie, et enseignoit en Egypte (1). Il se vantoit d'être disciple de Glaucia, interprète de saint Pierre; il inventa de nouvelles fables, et des mystères plus relevés, à ce qu'il prétendoit, que ceux de Saturnin. Il disoit que le père, qui n'a point d'origine, avoit produit *Nous*, c'est-à-dire l'intelligence qui avoit produit *Logos*, c'est-à-dire le verbe qui avoit produit *Phronesis*, c'est-à-dire la prudence qui avoit produit *Sophia* et *Dynamis*, la sagesse et la puissance qui avoient produit les vertus, les princes, les anges, qui avoient fait le premier ciel; que ceux-là en avoient produit d'autres qui avoient fait un second ciel; d'autres un troisième; puis un quatrième, et ainsi de suite jusqu'au nombre de trois cent soixante-cinq cieux, d'où venoit, selon lui, le nombre des jours de l'année. Le dieu des Juifs n'étoit que le chef des anges du dernier ordre, qui, ayant voulu soumettre toutes les nations, avoit excité contre lui les autres princes. Alors le père ou souverain Dieu avoit envoyé *Nous*, son premier né, pour délivrer le genre humain de la puissance des anges, auteurs du monde. Ce *Nous* étoit le Christ, qui avoit paru sur la terre en forme humaine, et avoit été nommé Jésus; car, étant une vertu incorporelle, il prenoit telle figure qu'il vouloit. Ainsi, quand les Juifs le voulurent crucifier, il prit la forme de Simon le Cyrénéen, qui avoit porté sa croix, et donna sa forme à Simon : en sorte que les Juifs crucifièrent Simon pour Jésus (2), qui les regardoit faire et se moquoit d'eux; puis il se rendit invisible, et remonta à son père qui l'avoit envoyé.

Delà, ils concluoient qu'il ne falloit point adorer ni confesser le crucifié, autrement l'on étoit encore sujet aux puissances qui avoient fait le corps. Ainsi ils évitoient le martyre, mangeoient des viandes offertes aux idoles, et dissimuloient leur créance selon l'occasion, tenant cette maxime: Connois les autres, et que personne ne te connoisse (3). Basilide faisoit observer à ses disciples cinq ans de silence, comme Pythagore, et recommandoit de tenir ses mystères fort secrets, traitant tous les autres hommes de porcs et de chiens, à qui, suivant l'Evangile (1), il ne falloit pas exposer les choses saintes. Il disoit que l'âme étoit punie en cette vie des péchés qu'elle avoit faits auparavant, enseignoit la métempsycose, et nioit la résurrection de la chair, parce que le salut n'avoit pas été promis au corps (2). Il enseignoit qu'en chaque homme il y avoit autour de l'âme raisonnable plusieurs esprits (3) qui excitoient les différentes passions; que, loin de les combattre, il falloit leur obéir, c'est-à-dire s'abandonner à toutes sortes d'impuretés. Il avoit composé un grand nombre de livres; puisque saint Clément Alexandrin cite le vingt-troisième de ses explications (4.)

Il divisoit le corps humain en trois cent soixante-cinq membres, afin d'en attribuer un à chacune des vertus célestes, et faisoit faire des images chargées de ces noms, principalement du nom *Abrasax*, qu'il attribuoit au souverain Dieu, parce que les lettres grecques qui le composent font le nombre de trois cent soixante-cinq. On trouve encore des pierres gravées de ces noms avec des figures extravagantes, qui servoient, ou à des opérations magiques, ou à des remèdes superstitieux. Basilide mourut à Alexandrie, vers l'an cent trente de J.-C. Il fut réfuté de son temps par Castor Agrippa, qui développa tous ses prétendus mystères.

XX. Carpocras. Gnostiques.

Carpocras étoit d'Alexandrie comme Basilide, et tenoit à peu près la même doctrine. Il disoit que Jésus-Christ étoit fils de Joseph (5), né comme les autres hommes, et distingué seulement par sa vertu; que les anges avoient fait le monde, et que, pour arriver à Dieu qui est au-dessus d'eux, il falloit avoir accompli toutes les œuvres du monde et de la concupiscence (6), à laquelle il falloit obéir en tout, disant que c'étoit cet adversaire à qui l'Evangile ordonne de céder (7), tandis que l'on est avec lui dans la joie. Que l'âme qui résistoit à sa concupiscence en étoit punie, en passant après la mort dans un autre corps, et ensuite dans un autre, jusqu'à ce qu'elle eût tout accompli. Qu'ainsi, le plus sûr étoit de s'acquitter de cette dette au plus tôt, en accomplissant dans ce corps où l'on se trouve toutes les œuvres de la chair; car ils tenoient qu'il n'y avoit point d'action bonne ou mauvaise de soi, mais seulement par l'opinion des hommes. De ce principe suivoit que toutes les impudicités étoient, non-seulement permises, mais

(1) Clem. VII, Strom.
(2) Epiph. Hær. 24, n. 3.
(3) Epiph. Hær. n. 5.

(1) Matt. VII, 6.
(2) Clem. IV, Strom. p. 306, D.
(3) Clem. XI, Strom.
(4) IV, Strom. p. 506, A.
(5) Clem. III, Strom. init.
(6) Epiph. Hær. 27, n. 5.
(7) Matt. V, 25.

commandées. Aussi n'y en avoit-il point que les gnostiques ne pratiquassent; car les sectateurs de Carpocras, aussi bien que ceux de Basilide, se donnoient ce beau nom, qui signifie savants ou illuminés, et que les catholiques appliquoient aux chrétiens les plus parfaits.

Les gnostiques donc détestoient le jeûne (1), disant qu'il venoit de l'auteur du monde; ils se nourrissoient de chair, de vin et de viandes délicieuses, se baignoient et se parfumoient le corps jour et nuit. Souvent ils faisoient leurs prières entièrement nus, comme pour marque de liberté. Les femmes étoient communes entre eux; et, quand ils recevoient un étranger qui étoit de leur secte, d'abord ils lui faisoient bonne chère, quelque pauvres qu'ils fussent; après le repas, le mari offroit lui-même sa femme; et cette infamie se couvroit du beau nom de charité. Ils nommoient aussi leurs assemblées agapes (2), où l'on dit qu'après les excès de bouche ils éteignoient les lumières; et suivoient indifféremment tous leurs désirs; toutefois, ils empêchoient la génération autant qu'ils pouvoient. On les accusoit même de faire avorter les femmes, et de commettre plusieurs abominations sacriléges, que l'on peut voir plus au long dans saint Epiphane, qui avoit vu en Egypte des restes de cette secte. Ce que lui et les autres plus anciens rapportent des gnostiques, paroîtroit incroyable, si on ne savoit jusqu'à quel point alloit la dissolution des païens, particulièrement en Egypte. Une grande partie des philosophes faisoit profession de ne chercher que le plaisir; et Platon lui-même (3), estimé le plus sage de tous, avoit proposé la communauté des femmes avec certaines règles, comme la perfection de la société civile. Or, toutes ces hérésies venoient du mélange de la philosophie avec la religion.

Carpocras laissa un fils, nommé Epiphane (4), qu'il instruisit des lettres humaines et de la philosophie de Platon, sur les principes de laquelle ce jeune homme composa un livre de la justice, où il définissoit la justice de Dieu une communauté avec égalité. Il prétendoit prouver que la communauté en toutes choses, sans exception, venoit de la loi naturelle et divine, et que la propriété des biens et la distinction des mariages n'avoient été introduites que par la loi humaine. Il combattoit ouvertement la loi de Moïse, particulièrement les deux derniers commandements du Décalogue, touchant les désirs. Mais il ne combattoit pas moins l'Evangile, qu'il prétendoit suivre, puisque Jésus-Christ approuve la loi, et y ajoute (5) : Quiconque a regardé une femme pour la désirer, a déjà commis adultère en son cœur. Epiphane ne vécut que dix-huit ans; et, après sa mort, fut honoré comme un dieu en la ville de Same, dans l'île de Céphalonie, dont étoit sa mère. Là, on lui consacra un lieu bâti superbement, avec des autels et des temples; à la nouvelle lune, on célébroit sa fête par des sacrifices, des libations, des hymnes et des festins; car le culte de gnostiques étoit mêlé d'idolâtrie et de magie. Ils gardoient des images de Jésus-Christ sur le modèle d'une, qu'ils disoient avoir été faite par Pilate; et d'autres de Pythagore, et de Platon, et d'Aristote, et leur rendoient les mêmes honneurs que les païens à leurs idoles (1).

XXI. Calomnies contre les chrétiens.

Comme tous ces hérétiques prenoient le nom de chrétiens, les extravagances qu'ils enseignoient rendoient le christianisme méprisable; et les abominations qu'ils commettoient le rendoient odieux; car les païens n'examinoient pas assez pour distinguer les vrais chrétiens d'avec les faux. Delà, vinrent ces calomnies, dont les Juifs furent les principaux auteurs, et qui étoient alors si universellement reçues. On disoit que, quand les chrétiens vouloient recevoir quelqu'un dans leur société et l'initier à leurs mystères (2), ils lui présentoient un enfant couvert de farine; en sorte que, pensant couper un pain, il tuoit l'enfant; que tous les assistants le mettoient en pièces aussitôt, le mangeoient et en léchoient le sang, et que le nouveau chrétien demeuroit engagé à leur garder le secret par ce crime dont il se trouvoit complice. On disoit encore que, quand les chrétiens s'assembloient à certains jours pour manger ensemble, ils y menoient leurs enfants, leurs femmes, leurs mères, leurs sœurs; en sorte que l'assemblée étoit composée de personnes de tout sexe et de tout âge. Qu'après le festin, lorsqu'ils étoient échauffés par le vin et par les viandes, quelqu'un jetoit un morceau à un chien attaché au chandelier; en sorte qu'étant obligé de sauter plus loin que la longueur de sa corde, il renversoit le chandelier. Qu'alors, à la faveur des ténèbres, chacun suivoit sans honte sa passion brutale, selon ce que le hasard lui présentoit. Voilà ce que l'on disoit des assemblées secrètes des chrétiens; et le peuple infidèle en étoit persuadé.

Mais, outre ces bruits populaires, il y eut aussi des gens de lettres qui attaquèrent la religion chrétienne par des raisonnements et par des écrits. Celse, philosophe épicurien, publia un livre du temps de l'empereur Adrien, intitulé : Discours de vérité (3), où il attaquoit le judaïsme et le christianisme. Il combattoit d'abord les Juifs, comme auteurs des chrétiens, et disoit beaucoup de faussetés contre Moïse. Puis il faisoit disputer un Juif

(1) Epiph. Hæres. 26, n. 5. 4.
(2) Clem. Alex. Strom. III, p. 430, D.
(3) Lib. V de Repub.
(4) Clem. Alex. III, Strom p. 248, B.
(5) Matt. V, 28. p. 428, B.

(1) Iren. I, c. 25.
(2) Eus. lib. IV, c. 7. Orig. cont. Gel. lib. 6, p. 293. Min. Felix. Octav.
(3) Orig. cont. Cels. l. 1, 2, 3, 6.

contre Jésus-Christ et contre l'Evangile. Ce même Juif poussoit violemment les Juifs qui s'étoient faits chrétiens, sur ce qu'ils avoient quitté leurs lois et leurs mœurs, et s'étoient laissé tromper pour changer de nom et de manière de vivre. Enfin Celse, reprenant son personnage de païen, se moquoit de cette dispute d'entre les Juifs et les chrétiens, la traitant d'impertinente, et prétendant réfuter également les uns et les autres. Il se vantoit faussement d'avoir lu tous les livres des chrétiens, et de connoître parfaitement leur religion. Son ouvrage étoit une satire continuelle, où il traitoit ses adversaires avec le dernier mépris. Il prenoit aussi prétexte de calomnier l'Eglise à cause des hérésies, et disoit (1) : Après que les chrétiens se sont étendus au loin, ils se sont divisés en plusieurs partis ; chacun voulant faire le sien, et, se combattant les uns les autres, ils n'ont plus rien de commun que le nom, et sont divisés dans tout le reste.

XXII. Apologie de Quadrat et d'Aristide.

Aussi les chrétiens commencèrent-ils alors à écrire pour leur défense quelques discours que l'on nommoit en grec *apologie*. La première fut celle de Quadrat. L'empereur Adrien, visitant les provinces de l'empire, vint pour la seconde fois à Athènes, la huitième année de son règne, cent vingt-quatre de J.-C. Il y passa l'hiver, et se fit initier aux mystères d'Eleusine (2). Quadrat en étoit évêque, ayant succédé à Publius, qui avoit souffert le martyre, après avoir succédé à saint Denis l'aréopagite (3). Quadrat étoit disciple des apôtres ; et, par sa foi et son zèle, il rassembla cette église, dispersée par la terreur de la persécution. Ce fut donc lui qui présenta à l'empereur Adrien une apologie pour la religion chrétienne (4), où l'on voyoit des marques de la bonté de son esprit et de sa droiture apostolique. Pour montrer la différence des miracles de Jésus-Christ d'avec les prestiges des imposteurs, il disoit : Mais pour les œuvres de notre Sauveur, elles demeuroient toujours, car elles étoient vraies. Les malades guéris, les morts ressuscités, n'ont pas seulement paru guéris et ressuscités ; ils sont demeurés tels. Et non-seulement pendant que le Sauveur étoit sur la terre, mais ils sont demeurés long-temps après qu'il s'est retiré ; en sorte que quelques-uns d'eux sont venus jusqu'à notre temps. C'est tout ce qui nous reste de l'apologie de Quadrat (5) ; mais il ne reste rien de celle qu'Aristide, Athénien comme lui, et philosophe, écrivit un peu après.

(1) Ap. Orig. lib. III, p. 118.
(2) Eus. Chr. an. 124. Dion. Cor. ap. Eus. IV, Hist. c. 23.
(3) Hier Script. Id. Ep. 84. ad Magn.
(4) Eus. Chr. an.127. Id. IV, Hist. c. 3.
(5) Eus. et Hier. ibid.

XXIII. Lettre d'Adrien en faveur des chrétiens.

Sérénius Granianus, proconsul d'Asie, avoit déjà représenté à l'empereur que c'étoit une grande injustice de donner aux cris de la populace le sang de tant d'innocents (1) ; et de condamner des gens sur le seul nom d'une secte. Adrien, touché de ces remontrances, écrivit à plusieurs gouverneurs de provinces, et entre les autres à Minutius Fundanus, proconsul d'Asie, en ces termes (2) : J'ai reçu la lettre de l'illustre Sérénius Granianus, à qui vous avez succédé. Je ne suis pas d'avis de laisser la chose sans examen, afin qu'il n'y ait point de troubles, et que l'on ne donne point occasion aux calomnies. Si donc les provinciaux veulent soutenir leurs plaintes contre les chrétiens, jusqu'à répondre devant votre tribunal, qu'ils prennent cette seule voie, non pas celle des plaintes vagues et des seules clameurs. Car il est bien plus raisonnable que, si quelqu'un veut accuser, vous en preniez connoissance. Si donc quelqu'un les accuse, et prouve qu'ils font quelque chose contre les lois, en ce cas jugez selon le mérite de la faute. Mais, si quelqu'un intente l'accusation par calomnie, châtiez-le selon son mérite, et ayez soin d'en faire justice. Telle fut la lettre d'Adrien, qui toutefois n'éteignit pas entièrement la persécution, puisqu'il restoit toujours assez d'autres prétextes pour accuser les chrétiens.

XXIV. Révolte des Juifs. Barcoqueba.

Les Juifs prirent occasion des voyages d'Adrien pour se révolter encore, tandis qu'il étoit dans des pays éloignés (3). Il avoit envoyé une colonie à Jérusalem pour la rétablir sur ses ruines, et l'avoit nommée Elia Capitolina, et avoit bâti un temple de Jupiter à la place du temple de Dieu. Il étoit insupportable aux Juifs de voir la sainte cité pleine de gentils et d'idolatrie. On leur défendoit même de se circoncire. Il souffrirent quelque temps par la crainte d'Adrien, quand il se trouva près d'eux (4) ; et cependant ils se préparoient à la guerre. Ils firent entre autres quantité de cavernes et de conduits souterrains pour se pouvoir cacher, communiquer, s'assembler secrètement, et s'enfuir quand ils seroient pressés ; et ces chemins couverts avoient de distance en distance des ouvertures pour donner de l'air et du jour. Les Romains méprisèrent quelque temps leurs efforts ; mais ensuite ils virent toute la province se remuer, et les Juifs, qui étoient répandus dans tous les autres pays, conspirer en même temps, et faire de grands maux aux Romains, en cachette et à découvert ; en sorte que le mouvement des Juifs ébranloit tout l'univers. Rufus, gouver-

(1) Eus. IV, Hist. c. 8, 9.
(2) Id. IV, Hist. 8, 9.
(3) Dion. in Adr. 162, D.
(4) Spart. in Adr. p. 7, B.

neur de Judée, ayant reçu des troupes de l'empereur, se servit de cette occasion du désespoir des Juifs pour les traiter cruellement (1) ; il en fit mourir un nombre infini, sans épargner les femmes ni les enfants, et confisqua leurs terres au profit du peuple romain. En cette révolte, le chef des Juifs étoit Barcoqueba. C'étoit un voleur et un scélérat; mais le nom spécieux qu'il avoit pris, lui attiroit un grand nombre de sectateurs. Car ce nom signifie, en syriaque, fils de l'étoile; et il disoit qu'il étoit cette étoile de Jacob prédite par Balaam (2), qui devoit délivrer les Juifs et soumettre les gentils, c'est-à-dire le Messie. Ce Barcoqueba vouloit obliger les chrétiens à prendre parti, avec les Juifs, contre les Romains (3) ; et, comme ils le refusoient, il les faisoit mourir cruellement dans les tourments (4).

Adrien, ayant été quelque temps à Antioche, irrité contre cette ville, passa de Syrie en Arabie, la douzième année de son règne, cent vingt-neuf de J.-C. (5); et, la même année, Héron, évêque d'Antioche, successeur de saint Ignace, souffrit le martyre, après avoir gouverné cette église vingt ans. Corneille, qui lui succéda, fut le quatrième évêque d'Antioche, et tint ce siége apostolique treize ans.

XXV. Dernière ruine de Jérusalem.

L'empereur, voyant que Tinius Rufus ne suffisoit pas pour défaire les Juifs, envoya de nouvelles troupes, sous la conduite de Jules Sévère, qu'il fit venir de la Grande-Bretagne. Sévère n'osa donner bataille, voyant la multitude et le désespoir des ennemis (6). Il les prit séparément, avec un grand nombre de troupes et de chefs, leur coupa les vivres et les enferma; en sorte qu'il les abattit et les ruina, avec plus de temps, mais avec moins de péril, et que très-peu lui échappèrent. Cinquante forteresses considérables, et neuf cent quatre-vingt-cinq bourgades les plus renommées furent détruites. Il y eut cinq cent quatre-vingt mille hommes de tués dans les combats et les courses. Car on ne put compter ceux qui périrent par le feu, la faim et les maladies. Grand nombre furent vendus; et ceux que l'on ne put vendre furent transportés en Egypte. Ainsi la Judée fut réduite en solitude (7).

Depuis ce temps il fut défendu aux Juifs d'entrer en Jérusalem, ni même de la regarder de loin. La ville, habitée désormais par des gentils, n'eut plus d'autre nom qu'Elia; et sur la porte qui regardoit Bethléem, on mit un pourceau de marbre, l'animal estimé le plus immonde par les Juifs, mais que les Romains portoient entre leurs enseignes. Et comme les chrétiens n'étoient pas moins odieux que les Juifs, Adrien fit dresser une idole de Jupiter au lieu de la résurrection de Jésus-Christ (1), et une Vénus de marbre au calvaire sur la roche de la croix. A Bethléem, il fit planter un bois en l'honneur de Tamuze ou Adonis (2), et lui dédia la caverne où Jésus-Christ étoit né; et toutefois ce lieu demeura connu et célèbre (3). On montroit et la caverne et la crèche; et les païens mêmes savoient qu'en cette grotte étoit né Jésus que les chretiens adoroient (4). La fin de cette guerre et la ruine de Jérusalem arrivèrent la dix-huitième année d'Adrien, cent trente-quatre de J.-C.

On dit qu'Adrien se servit, pour rétablir Jérusalem, d'un nommé Aquila, natif de Sinope, dans le Pont (5). Il étoit païen; mais, voyant les miracles des chrétiens qui revinrent de Pella à Jérusalem, il se convertit et fut baptisé. Depuis, comme il ne vouloit point quitter l'astrologie, à laquelle il étoit fort attaché, il fut chassé de l'Eglise; et, de dépit, il se fit circoncire, et fit profession du judaïsme. Alors il s'appliqua à apprendre la langue hébraïque; et, s'y étant rendu fort savant, il fit une nouvelle version de l'Ecriture, se piquant de corriger les Septante, et affoiblissant les passages qui parlent de Jésus-Christ. Jusque-là, l'église de Jérusalem n'avoit guère été composée que de Juifs convertis, qui gardoient encore les observations légales sous la liberté de l'Evangile (6). Mais alors, comme il étoit défendu aux Juifs d'y demeurer, et qu'il y avoit même des gardes pour leur en défendre l'entrée, il n'y eut plus que les chrétiens, gentils d'origine; ainsi, les restes de l'ancienne servitude de la loi s'abolirent entièrement. Jérusalem avoit eu quinze évêques de la circoncision, depuis la passion de Jésus-Christ jusqu'à cette dernière ruine sous Adrien (7), c'est-à-dire depuis l'apôtre saint Jacques jusqu'à Judas inclusivement. Mais on ne sait point pendant combien de temps chacun d'eux tint ce saint siége. Marc fut le premier des gentils, et le seizième de tous.

XXVI. Hérésie de Valentin.

En ce temps parut l'hérésiarque Valentin, dont on ne savoit pas bien l'origine. D'abord, il avoit prêché la foi catholique en Egypte, d'où l'on dit qu'il étoit, et à Rome même (8). Ce fut en l'île de Chypre qu'il se pervertit (9).

---

(1) Eus. IV, c. 6.
(2) Num. XXIV, 17.
(3) Justin. Apol. I, p. 72, D.
(4) Spart. in Adr. p. 7, B.
(5) Eus. Chr. an. 120.
(6) Epit. Dion. Adr. p. 163, C.
(7) Hier. in Zachar. XI, 5, lib. III. Ibid. IV, Hist. 6.

(1) Paulin. ad Sever. Ep. 11.
(2) Hier. Ep. ad Paul. XIII, c. 1.
(3) Orig. in Cels. I, p. 39.
(4) Eus. Chron. an. 135.
(5) Epiph. de Mens. n. 14, 15.
(6) Sever. Hist. 2.
(7) Eus. IV, c. 5.
(8) Eus. in Chr. an. 141.
(9) Tertull. cont. Val. c. 4. præf.

Il avoit de l'esprit et de l'éloquence, ce qui lui avoit fait espérer l'épiscopat; mais un martyr lui fut préféré, et, de dépit, il se mit à combattre la doctrine de l'Eglise. Il avoit étudié les livres des Grecs, et particulièrement la philosophie platonicienne. Ainsi, mêlant la doctrine des idées et les mystères des nombres avec la théogonie d'Hésiode et l'évangile de saint Jean, qui étoit le seul qu'il recevoit, il bâtit un système de religion approchant de celui de Basilide et des gnostiques, dont ses disciples prenoient aussi le nom; car c'étoit le titre général de tous ceux qui se prétendoient plus éclairés que le commun.

La maladie de tous ces hérétiques étoit de trouver trop simple la doctrine de l'Eglise catholique, et de vouloir relever plus haut le dieu qu'ils reconnoissoient pour souverain. Ils confondoient les idées corporelles avec les spirituelles, prenoient en un sens réel et grossier les termes métaphoriques, faisoient de tous les noms des personnes à qui ils attribuoient l'un ou l'autre sexe, et leur donnoient comme des corps humains; quoiqu'ils les supposassent plus spirituelles que les anges. Enfin, ils prétendoient prouver toutes leurs visions par des explications forcées des saintes Ecritures.

XXVII. Théologie des valentiniens. Leurs Eones.

Valentin, raffinant sur ceux qui l'avoient précédé, déduisoit une longue généalogie de plusieurs *Eones* ou *Aiones*, car il les nommoit ainsi, abusant d'un nom qui se trouvoit souvent dans l'Ecriture, et ne signifie que les siècles (1); mais il en faisoit des personnes. Le premier et le plus parfait étoit dans une profondeur invisible et inexplicable, et il le nommoit *Proon*, préexistant, et de plusieurs autres noms, mais plus ordinairement *Bythos*, c'est-à-dire profondeur. Il étoit demeuré plusieurs siècles inconnu, en silence et en repos, ayant avec lui seulement *Ennoia*, c'est-à-dire la pensée que Valentin nommoit aussi *Charis*, grâce ou *Sigé*, silence, et dont il faisoit comme sa femme. Enfin, Bythos avoit voulu produire le principe de toutes choses, et avec Sigé il avoit engendré *Nous*, son fils unique, semblable et égal à lui, seul capable de le comprendre. Ce fils étoit le père et le principe de toutes choses. Nous, en grec, signifie intelligence; mais il est du genre masculin. C'est pourquoi ils en faisoient un fils, et, quoiqu'il fût unique, ils lui donnoient une sœur *Aletheia*, c'est-à-dire la vérité. Ces deux premiers couples, Bythos et Sigé, Nous et Aletheia, formèrent un carré qui étoit comme la racine et le fondement de tout le système. Car Nous avoit engendré deux autres personnages ou Eones, *Logos* et *Zoé*, le verbe et la vie, et ces deux en avoient encore produit deux autres, *Antropos* et *Ecclesia*, l'homme et l'église : ces huit Eones étoient les principaux de tous. Valentin prétendoit les trouver dans le commencement de l'évangile de saint Jean, Dieu étoit Bythos, la grâce Sigé, le principe Nous; la vérité, le verbe, la vie et l'homme y sont en propres termes; il n'y a que l'église qui, par malheur, ne s'y trouve point. Mais suivons la généalogie.

Le verbe et la vie, voulant glorifier le père, avoient encore produit dix autres Eones, c'est-à-dire cinq couples; car ils étoient tous deux à deux. L'homme et l'église avoient produit douze autres Eones, entre lesquels étoient le paraclet, la foi, l'espérance, la charité; les deux derniers étoient *Teletos* le parfait, et *Sophia* la sagesse. Voilà les trente Eones qui, tous ensemble, faisoient le *Pleroma*, ou plénitude invisible et spirituelle. Ces trente Eones étoient figurés, disoient-ils, par les trente années de la vie cachée du Sauveur. Ils les trouvoient encore dans la parabole des vignerons (1), dont les uns sont envoyés à la première heure, d'autres à la troisième, d'autres à la sixième, à la neuvième, à la onzième; car un, trois, six, neuf, onze, font trente. Il y avoit encore du mystère à la division des Eones en huit, dix et douze; les douze étoient marqués par les douze ans que le Sauveur avoit, quand il disputa contre les docteurs, et par les douze apôtres; les autres étoient marqués par les deux premières lettres du nom de Jésus; car iota vaut dix, et etha vaut huit. Saint Paul signifioit clairement le Pleroma, quand il disoit qu'en Jésus-Christ habite toute la plénitude de la divinité (2).

Continuant leurs fables, ils disoient que Sophie, le dernier ou plutôt la dernière des Eones, étoit sortie du Pleroma, qu'elle avoit voulu connoître le premier père; et, comme il étoit impossible, elle se seroit égarée, si elle n'avoit été retenue par la vertu qui conservoit le Pleroma, nommé *Horos*, c'est-à-dire terme, autrement *Stauros*, c'est-à-dire croix, et de plusieurs autres noms. Horos donc avoit remis Sophie dans le Pléroma; mais l'effort qu'elle avoit fait pour en sortir, et son désir de voir le père, étoit une substance spirituelle foible et informe, qui étoit demeurée hors le Pleroma. C'est ce qu'ils nommoient *Euthimesis*, autrement *Achamoth* ou plutôt *Hachamoth*, d'un nom hébreu qui signifie sagesse au pluriel. Il se trouve souvent dans l'Ecriture pour le singulier. Après que sa mère Sophie avoit été remise dans le Pleroma et rendue à son époux Teletos, Nous avoit produit une autre couple par la providence du père, de peur qu'il n'arrivât à quelqu'un des Eones un accident semblable à celui de Sophie. Cette nouvelle couple étoit le Christ et le Saint-Esprit, qui avoient affermi le Pleroma et l'union de

(1) Iren. I, c. 1. Tertull. adversus Valent. c. 7, 8, 9, etc.

(1) Matt. XI.

(2) Colos. XII, 9.

tous les Eones. Le Christ leur avoit appris à connoître le père, ou plutôt à se contenter de savoir qu'il est incompréhensible; le Saint-Esprit leur avoit appris à le louer et à demeurer dans un parfait repos. Dans cette joie, tous les Eones, pour témoigner au père leur reconnoissance, avoient produit de son consentement, et du Christ et du Saint-Esprit, Jésus ou le Sauveur, contribuant chacun ce qu'il avoit de plus exquis; en sorte qu'il étoit comme la fleur de tout le Pleroma, et portoit les noms de tous les Eones, particulièrement ceux de Christ et de verbe, parce qu'il procédoit d'eux tous; ainsi expliquoient-ils cette parole de saint Paul: Que tout est rassemblé en Jésus-Christ (1). Ils ajoutoient que, pour faire honneur au Sauveur, avoient été produits en même temps des anges de même nature que lui, comme ses gardes. Tout cela se trouvoit dans l'Ecriture. La chute du dernier et douzième des Eones étoit marquée par la chute de Judas, le douzième des apôtres, et par la maladie de la femme affligée d'une perte de sang pendant douze ans (2). C'étoit Sophie, dont la substance s'écouloit à l'infini, si la vertu du fils, c'est-à-dire Horos, ne l'avoit arrêtée et guérie.

Cependant, Achamoth étoit demeurée hors du Pleroma, comme un misérable avorton informe et imparfait. Christ en eut pitié, étendit sa croix, et lui donna la forme de l'êt e, mais non de la connoissance. Ensuite il retira sa vertu, et la laissa dans une grande détresse de connoître sa misère, et se voir hors du Pleroma sans pouvoir y arriver. Elle fut donc accueillie de toutes sortes de passions, de tristesse, de crainte, d'angoisse, et enfin se tourna à celui qui lui avoit donné la vie, et de là vint la matière et tout ce monde visible. Car ce mouvement de conversion fut la cause des âmes; la tristesse et la crainte produisirent la matière. Ses larmes firent des fleuves et la mer. Son découragement stupide et insensible fit la terre. Mais ceci a besoin d'être un peu plus expliqué.

XXVIII. Fables sur la matière et l'auteur du monde.

Quand Achamoth eut fait cet effort, pour se tourner vers son auteur, Christ lui envoya le Sauveur, avec la puissance du père et de tous les Eones. Il vint accompagné de ses anges, donna à Achamoth la science, et la délivra de ses passions, sans les anéantir toutefois; seulement il les condensa, et, de ses affections incorporelles condensées, il en fit une matière corporelle qui se trouva de deux sortes: l'une mauvaise qui venoit des passions; l'autre qui venoit de la conversion, et qui demeura seulement sujette aux passions. Achamoth ainsi délivrée commença à rire, et son ris fit la lumière. Dans sa joie elle embrassa les anges qui accompagnoient le Sauveur, et en conçut un fruit spirituel comme eux. Ainsi voilà trois substances: spirituelle ou *pneumatique*, bonne par nature, et incapable de corruption; aimable ou *psychique*, capable de périr ou de se sauver, selon qu'elle se tourne au bien ou au mal; matérielle ou *hylique*, non-seulement corruptible, mais destinée à périr nécessairement et incapable de salut. Achamoth étoit de la substance spirituelle, mais elle avoit formé les deux autres; et de la substance animale, elle avoit formé le Demiourgue, c'est-à-dire l'auteur et le dieu de tout ce qui étoit hors le Pleroma: et voilà en quel rang ces hérétiques mettoient l'auteur du monde, qu'ils nommoient *Demiourgos*, d'un nom reçu par les théologiens catholiques, et qui signifie ouvrier. Selon Valentin, il avoit fait sept cieux, au-dessus desquels il étoit. Le paradis étoit le quatrième, en montant. Achamoth étoit au-dessus de tous, mais au-dessous du Pleroma, dans une région moyenne. L'auteur du monde ne connoissoit point les choses spirituelles, ni tout ce qui étoit au-dessus de lui. C'est pourquoi il se croyoit le seul Dieu, et disoit par les prophètes (1): Je suis Dieu, et il n'y en a point d'autres que moi. Il étoit le créateur du *Cosmocrator*, ou prince de ce monde, c'est-à-dire du diable et de tous les esprits malins qui étoient formés de la tristesse d'Achamoth. Le Cosmocrator habitoit notre monde, et, parce qu'il étoit spirituel, il connoissoit ce qui étoit au-dessus de lui.

Le Demiourgue ayant fait le monde, fit aussi l'homme matériel ou *choïque*, d'une matière invisible, puis lui inspira l'âme, le faisant ainsi à son image et à sa ressemblance: à son image, en tant que matériel; à sa ressemblance, en tant qu'animal. Ensuite il le revêtit de la tunique de peau, c'est-à-dire de cette chair sensible. L'homme reçut de plus la semence spirituelle qu'Achamoth avoit reçue des anges, et qu'elle avoit déposée dans l'auteur du monde, sans que lui-même s'en aperçût, afin qu'il la semât dans l'âme et dans le corps matériel, où elle devoit germer et croître. Cette semence spirituelle étoit ce qu'ils appeloient l'Église, image de l'église supérieure qui étoit dans le Pleroma Le Sauveur avoit pris les prémices de ce qu'il devoit sauver. D'Achamoth il avoit reçu le spirituel; l'auteur du monde l'avoit revêtu du Christ animal, en sorte que son corps même étoit psychique, invisible et impassible. Mais il n'avoit rien pris de matériel, parce que la matière étoit incapable de salut. Il y en avoit qui disoient que l'auteur du monde avoit produit un Christ de même nature que lui, qui avoit passé par Marie, comme l'eau par

(1) Colos. I, 9. (2) Matt. IX, 20.

(1) Isa. XLV, 6.

un canal, et que le Sauveur, sorti du Pleroma avec les perfections de tous les Eones, étoit descendu en ce Christ à son baptême. Mais qu'il s'étoit retiré quand il fut présenté à Pilate, et qu'il n'y avoit que le Christ animal qui eût souffert. La fin de toutes choses sera, disoient-ils, quand tous les hommes spirituels seront formés ou perfectionnés par la *Gnose* ou vraie science. Alors toute la semence spirituelle ayant reçu sa perfection, Achamoth, leur mère, passera de la région moyenne dans le Pleroma, et sera mariée au Sauveur, formé de tous les Eones. Voilà l'époux et l'épouse. Les hommes spirituels, dépouillés de leurs âmes et devenus purs esprits, entreront aussi dans le Pleroma et seront les épouses des anges qui environnent le Sauveur. L'auteur du monde passera à la région moyenne, où étoit sa mère, et sera suivi des âmes des justes; mais rien d'animal n'entrera dans le Pleroma. Alors le feu qui est caché dans le monde paroîtra, s'allumera, consumera toute la matière, et se consumera avec elle jusqu'à s'anéantir.

Telle étoit la fable entière de la théologie des valentiniens. Je l'ai rapportée un peu au long, parce que plusieurs hérésies fameuses en ont depuis conservé ou renouvelé les principales parties. Et j'ai cru qu'il étoit bon de montrer une fois jusqu'où les plus beaux esprits se sont égarés, quand ils ont suivi leurs pensées dans l'explication de l'Écriture, méprisant la règle infaillible de la tradition apostolique et de l'autorité de l'Église. Au reste, il n'étoit pas facile de réfuter les valentiniens, parce qu'il n'étoit presque pas possible de pénétrer le secret de leur doctrine. Un profond silence la couvroit aux profanes, c'est-à-dire à tous ceux qui n'étoient pas de la secte. Si quelqu'un vouloit y entrer, il y avoit bien des portes à passer, et bien des rideaux à tirer avant que d'arriver à ce sanctuaire (1). Leurs docteurs se faisoient beaucoup prier, et même payer chèrement pour enseigner aux curieux des mystères si sublimes. Il en coûtoit au moins bien du temps et de la peine.

XXIX. Morale des valentiniens.

De leur doctrine ils tiroient ces conclusions morales. Les psychiques, tels qu'étoient selon eux les catholiques, étant incapables d'arriver à la science parfaite, ne se peuvent sauver que par la foi simple et les œuvres; et il n'y a qu'eux à qui les œuvres soient utiles. C'est à eux que convient la continence et le martyre. Les charnels ne seront jamais sauvés, quoi qu'ils fassent; les spirituels n'ont point besoin d'œuvres, puisqu'ils sont bons par nature, et propriétaires de la grâce, en sorte qu'elle ne peut leur être ôtée. C'est comme l'or, qui ne se gâte point dans la boue. De là vient qu'ils mangeoient indifferemment des viandes immolées, et prenoient part aux fêtes des païens et aux spectacles mêmes des gladiateurs (1). Quelques-uns s'abandonnoient sans mesures aux plaisirs les plus infâmes, disant qu'il falloit rendre à la chair ce qui appartient à la chair, et à l'esprit ce qui appartient à l'esprit. Plusieurs femmes, converties à la foi catholique, confessoient qu'ils les avoient corrompues. Ils se moquoient des catholiques, qui craignoient les péchés de paroles et même de pensées, les traitant de simples et d'ignorants. Surtout ils condamnoient le martyre, et disoient que c'étoit une folie de mourir pour Dieu. Le Christ est mort une fois pour nous, disoient-ils (2), il a été tué une fois, afin que nous ne soyons pas tués. S'il demande la pareille, est-ce qu'il attend d'être sauvé par ma mort? Dieu veut-il le sang des hommes, lui qui refuse le sang des taureaux et des boucs (3)? Il aime mieux la pénitence que la mort du pécheur; c'est pitié de voir traiter si mal une secte qui ne fait mal à personne, et de voir tant d'innocents périr sans sujet.

Pour initier à leurs mystères, il y en avoit qui préparoient une chambre nuptiale, et avec de certaines paroles célébroient un mariage qu'ils nommoient spirituel, à l'imitation de l'union des Eones. D'autres amenoient leurs disciples à l'eau, et les baptisoient au nom de l'inconnu père de tout, et en la vérité mère de tout, et en celui qui est descendu en Jésus, en l'union, la rédemption et la communauté des puissances. D'autres disoient que le baptême d'eau étoit superflu, et se contentoient de jeter sur la tête de l'huile et de l'eau mêlée, et d'oindre de baume. D'autres rejetoient toutes les cérémonies extérieures, disant que le mystère de la vertu invisible et ineffable ne se pouvoit accomplir par des créatures sensibles et corruptibles; que la rédemption étoit toute spirituelle, et s'accomplissoit intérieurement par la connoissance parfaite. Valentin vint à Rome du temps du pape Hygin, et y demeura sous Pie, sous Anicet, et jusqu'au temps d'Eleuthère, son successeur.

XXX. Autres hérétiques.

Il y eut dans la suite plusieurs sortes de valentiniens, entre lesquels on comptoit trois sectes assez obscures, mais singulières par leur extravagance (4). Les séthiens, qui honoroient particulièrement Seth, et vouloient que Jésus-Christ ne fût que Seth lui-même. Les caïnites, qui tenoient pour saints et pour parfaits ceux que l'Ecriture condamne, Caïn, Coré,

(1) Tertull. in Valent. c. 1, 2, 3.

(1) Iren. 1, c. 1.
(2) Tertull. Scorp. c. 1.
(3) Ps. 49.
(4) Iren. 1, c. 34, 55. Epiph. Hær. 37, 38, 39.

les sodomites, et surtout Judas le traître. Les ophites, qui disoient que la sagesse s'étoit faite serpent, et adoroient un serpent pour Jésus-Christ. Cerdon, autre hérétique, vint aussi à Rome, sous le pape Hygin, et y séjourna longtemps, tantôt enseignant son hérésie en cachette, tantôt revenant à l'Eglise, et faisant pénitence en apparence (1). Il enseigna d'abord en Syrie, et suivit la tradition de Simon le magicien, et de Saturnin. Il mettoit deux principes, c'est-à-dire deux dieux; un bon et un mauvais, qu'il faisoit créateur du monde et auteur de la loi (2). Il disoit que le Christ étoit fils du bon Dieu, qu'il n'étoit point né, et n'avoit point souffert réellement. Il admettoit la résurrection de l'âme, non de la chair, et ne recevoit que l'évangile de saint Luc; encore ne le recevoit-il pas tout entier.

XXXI. Martyre de sainte Symphorose, et de ses fils.

L'empereur Adrien bâtit à Tibur, près de Rome, une maison de campagne, ou plutôt un palais magnifique, où il représenta tout ce qu il y avoit de plus curieux dans toutes les provinces (3). Ayant achevé ce palais, il voulut le dédier par des cérémonies païennes, et commença à sacrifier pour faire parler les oracles des idoles. Les démons répondirent : La veuve Simphorose, avec ses sept fils, nous déchire tous les jours en invoquant son dieu; si elle sacrifie avec ses fils, nous promettons d'accorder tout ce que vous demandez. Adrien la fit arrêter avec ses fils, et d'abord il les exhorta doucement à sacrifier. Symphorose répondit (4) : Mon mari Gétulius, avec son frère Amantius, étant vos tribuns, ont souffert divers tourments pour le nom de Jésus-Christ plutôt que de sacrifier aux idoles, et ont vaincu vos démons par leur mort, choisissant d'être décollés plutôt que de se laisser vaincre. La mort qu'ils ont soufferte, leur a attiré l'ignominie devant les hommes et la gloire devant les anges; et maintenant ils jouissent dans le ciel de la vie éternelle.

L'empereur Adrien dit à Symphorose : Ou sacrifie aux dieux tout-puissants avec tes fils, ou je te ferai offrir toi-même en sacrifice avec eux. Symphorose dit : Vos dieux ne peuvent me recevoir en sacrifice; mais si je suis brûlée pour le nom de Jésus-Christ, mon Dieu, je rendrai les flammes de vos démons plus cuisantes. L'empereur dit : Choisis l'un des deux, ou de sacrifier à mes dieux, ou de finir misérablement. Symphorose répondit : Vous croyez que la crainte me fera changer, moi qui désire de reposer avec mon époux, que vous avez fait mourir pour le nom de Jésus-Christ. L'empereur Adrien la fit conduire au temple d'Hercule, où on lui donna des soufflets, et ensuite on la pendit par les cheveux. Et comme elle demeuroit ferme en sa sainte resolution, il la fit jeter dans le fleuve avec une grande pierre au cou. Son frère Eugène, un des principaux du conseil de Tibur, recueillit son corps et l'ensevelit proche de la même ville.

Le lendemain, l'empereur Adrien se fit amener ses sept fils tous ensemble; les ayant exhortés en vain à sacrifier, et voyant que ses menaces mêmes étoient inutiles, il fit planter sept pieux autour du temple d'Hercule, où on les étendit avec des poulies, et on les fit mourir diversement. Le premier, nommé Crescent, eut la gorge percée; le second, nommé Julien, fut piqué à la poitrine; le troisième, Némésius, fut frappé au cœur. Les trois suivants, Primitius, Justin et Stacteus furent percés en différentes parties. Et le septième, nommé Eugène, fut fendu depuis le haut jusqu'en bas. Le lendemain, l'empereur vint au temple d'Hercule, et commanda d'ôter tous leurs corps ensemble et les jeter dans une fosse profonde. Les pontifes païens nommèrent ce lieu les sept biothanates (1). Ce qui signifioit en grec, et dans le style de la magie, des gens morts de mort violente, et particulièrement des suppliciés. Ensuite la persécution cessa pendant dix-huit mois; alors on rendit aux martyrs l'honneur qui leur étoit dû, et on ensevelit leurs corps avec soin sur le chemin de Tibur, à huit milles de Rome (2). On y voit encore les restes d'une église élevée en leur mémoire en un lieu nommé les Sept-Frères.

XXXII. Mort d'Adrien; Antonin, empereur.

L'empereur Adrien avoit adopté pour son fils Lucius Ceyonius Commodus Verus, qui mourut avant lui. Il adopta à sa place Titus Aurélius Fulvius Bojonius, autrement nommé Arrius Antonin, à cause de son aïeul maternel (3). Adrien fut cruel à la fin de sa vie, et fit mourir plusieurs personnes considérables. Enfin, il tomba malade d'hydropisie en sa maison de Tibur, et, voyant que les remèdes ne le soulageoient point, il désiroit la mort. Souvent il demanda du poison ou une épée; mais personne ne lui en donnoit, quoiqu'il promît l'impunité et de l'argent. Même son médecin se tua pour éviter de lui donner du poison. Il fit venir un barbare de la nation des Yaziges, nommé Mastor, dont il se servoit dans ses chasses, à cause de sa force et de sa hardiesse, partie par menaces, partie par promesses, il lui persuada de le frapper au-dessus de la mamelle, à l'endroit que le médecin Hermogène lui avoit montré, pour mourir sans douleur. Mais le barbare fut saisi de

(1) Iren. I, c. 28 et 111. c. 4. Cypr. Ep. 74. ad Pompei. Epiph. Hær. 41.
(2) Epiph. Hær. 41. ap. Tert. Præscr. 51.
(3) Acta Mart. sincera, p. 18.
(4) Martyr. 10 jun.

(1) Tertul. An. c. 57.
(2) Martyr. R. Usu. Ado. 21 jun. Roma Subter. lib. IV, c. 17.
(3) Epit. Dion. Ad. p. 267. Spart. in Ad.

crainte et s'enfuit. L'empereur se lamentoit de n'avoir pas le pouvoir de se faire mourir, lui qui pouvoit encore faire mourir les autres. Enfin il rompit sa diète, se mit à boire et à manger, ce qui ne lui convenoit point, et mourut en criant que la multitude des médecins l'avoit tué. Il étoit âgé de soixante-deux ans, et en avoit régné vingt-et-un. Son successeur fut son fils adoptif, Arrius Antonin, qui fut surnommé le Pieux. Il commença à régner aussitôt, l'an cent trente-huit de J.-C.

XXXIII. Succession d'évêques.

Corneille, évêque d'Antioche, mourut l'an cent quarante-un, après avoir gouverné cette église treize ans. Il eut pour successeur Héron ou Eros, qui tint le siége vingt-sept ans (1). L'année suivante Eumènes, évêque d'Alexandrie, mourut; et Marc second lui succéda. Quelques-uns mettent le commencement du pape Anicet la même année cent quarante-deux, d'autres le diffèrent jusqu'à l'an cent cinquante-huit. Mais il est plus certain que, cette année cent cinquante (2), Céladion succéda à Marc le jeune dans le siége d'Alexandrie, et le tint quatorze ans.

XXXIV. Hérésie de Marcion.

L'hérétique Marcion parut vers ce même temps, sous l'empereur Antonin, environ cent quinze ans après la passion de Jésus-Christ, qui revient à l'an cent quarante-huit de l'incarnation (3). Il étoit de la province de Pont, de la ville de Synope, fils d'un évêque catholique. Il passa ses premières années en solitude, gardant la continence. Ensuite il corrompit une vierge; et son père en fut si affligé, qu'il le chassa de l'église; car c'étoit un vieillard illustre par sa piété, par son attachement à la sainte doctrine, et son application aux fonctions de l'épiscopat. Marcion eut beau supplier et demander pardon, il ne put l'obtenir de son père; et, ne pouvant souffrir les railleries des autres, il vint à Rome, et s'adressa aux anciens prêtres qui restoient encore de ceux que les disciples des apôtres avoient instruits; mais ils ne voulurent point l'admettre à leur compagnie. Sa jalousie et le dépit lui firent prendre le mauvais parti, et suivre l'imposteur Cerdon. Il disoit ensuite à ces saints prêtres: Pourquoi ne m'avez-vous pas voulu recevoir? Nous ne le pouvions, disoient-ils, sans la permission de votre père. Il n'y a qu'une foi et qu'une concorde. Nous ne pouvons nous opposer à un homme qui est notre digne collègue. L'indignation et l'orgueil l'emporta, et il dit: Je déchirerai votre église, et j'y mettrai une division éternelle.

(1) Eus. Chr. an. 143.
(2) Eus. Chr. an. 150.
(3) Tertull. in Marc. lib. I, c. 9. Epiph. Hær. 42, init. Tertull. Præs. 51.

Marcion (1), suivant la doctrine de Cerdon, son maître, établit deux principes, l'un bon, l'autre mauvais. Il prétendoit prouver ce dogme par ces paroles de l'Évangile (2): L'arbre qui fait de mauvais fruits n'est point bon, et l'arbre qui fait de bons fruits n'est point mauvais. Il se servoit aussi de la parabole, de ne point coudre de drap neuf avec le vieux, et de ne point mettre le vin nouveau dans les vieilles outres (3), pour montrer que l'ancienne loi ne convenoit point avec la nouvelle, et que Jésus-Christ l'avoit rejetée (4). Il disoit que le souverain Dieu étoit invisible et sans nom, que le Créateur du monde étoit le dieu des Juifs, et que chacun de ces dieux avoit promis son Christ. Que le nôtre, qui avoit paru sous Tibere, étoit le bon, et que celui des Juifs, promis par le Créateur, n'étoit pas encore venu. Il rejetoit l'ancien Testament, comme ayant été donné par le mauvais principe, et avoit composé un livre nommé les Antithèses ou Contrariétés de la Loi et de l'Évangile. Il disoit que Jésus-Christ, descendant aux enfers, n'avoit point sauvé Abel, Hénoc, Noé, et les autres justes de l'ancien Testament, qui étoient les amis du dieu des Hébreux, mais qu'il avoit sauvé ses ennemis, comme Caïn, les Sodomites et les Egyptiens (5). Il tenoit ce dieu des Hébreux pour le créateur et l'auteur de la matière, et par conséquent de la chair. C'est pourquoi il nioit qu'elle dût ressusciter, et condamnoit le mariage, ne baptisant que ceux qui faisoient profession de continence. Ses sectateurs s'abstenoient de la chair des animaux et du vin, et n'usoient que d'eau dans le sacrifice. Ils jeûnoient le samedi, en haine du Créateur, et ils poussoient la haine de la chair jusqu'à s'exposer d'eux-mêmes à la mort, sous prétexte de martyre. Cette hérésie eut un grand nombre de sectateurs; elle s'étendit loin, et dura pendant plusieurs siècles.

XXXV. Apelles, hérétique.

Entre les disciples de Marcion, le plus fameux fut Apelles, qui, étant tombé dans un péché d'incontinence avec une femme, fut retranché de la communion par son maître, et pour se dérober à sa vue, s'enfuit à Alexandrie (6). Il disoit que Dieu avoit fait plusieurs anges et plusieurs puissances, et de plus une vertu qu'il nommoit le Seigneur, qui avoit fait le monde à l'imitation d'un monde supérieur, dont toutefois il n'avoit pu atteindre la perfection. C'est pourquoi il avoit mêlé au sien le repentir. Il disoit que Jésus-Christ n'avoit pas eu seulement l'apparence d'un corps, comme disoit Marcion, ni une véritable chair comme dit l'Evangile, mais qu'en descendant

(1) Iren. c. I, 29.
(2) Luc. VI, 43.
(3) Luc. V, 36.
(4) Epit. Hær. 42, n. 3. Tertull. in Marc. lib. I, c. 14, 15.
(5) Iren. I, c. 29.
(6) Tertull. Præs. 30. Epiph. Hær. 44.

du ciel il s'étoit fait un corps céleste et aérien, et qu'en remontant après sa résurrection il en avoit rendu chaque partie, en sorte que l'esprit seul étoit retourné au ciel. Aussi nioit-il la résurrection de la chair, et tenoit les autres dogmes de Marcion.

Il avoit des écrits qui lui étoient particuliers, et qu'il appeloit Phanereses ou révélations (1); c'étoient les rêveries d'une fille nommée Philumène, qu'il tenoit pour prophétesse, et que l'on croit plutôt avoir été possédée. Apelles vécut long-temps, et en sa vieillesse il paroissoit fort grave et fort sévère par son âge et par sa manière de vivre (2). Rodon, docteur catholique, disputant un jour avec lui, et l'ayant convaincu d'avoir dit plusieurs choses mal à propos, il fut contraint de dire qu'il ne faut point examiner la religion; que chacun doit demeurer ferme dans la créance qu'il a une fois embrassée, et que ceux qui ont mis leurs espérances en Jésus-Christ crucifié, seront sauvés, pourvu qu'ils soient trouvés pleins de bonnes œuvres.

XXXVI. Saint Justin, philosophe chrétien.

Du même temps de Marcion, vivoit saint Justin, philosophe chrétien, dont les ouvrages sont venus jusqu'à nous. Il étoit de la province de Samarie, de la ville de Sichem, nommée aussi Flavia, à cause d'une colonie de Grecs, que Vespasien ou ses enfants y avoient envoyés; toutefois, il n'étoit pas samaritain, mais grec païen et incirconcis. Il se fit chrétien avec grande connoissance de cause, après avoir essayé de toutes les sectes de philosophes, comme il raconte lui-même en ces termes (3): D'abord je me donnai à un stoïcien; et, après avoir passé bien du temps avec lui, voyant que je n'apprenois rien de Dieu, car lui-même n'en savoit rien, et disoit que cette connoissance n'étoit pas nécessaire, je le quittai, et m'adressai à un péripatéticien, homme subtil, comme il croyoit. Après m'avoir souffert les premiers jours, il me pria de lui fixer son salaire, afin que nos conversations ne nous fussent pas inutiles: ce qui me le fit quitter, jugeant qu'il n'étoit point du tout philosophe. Et comme j'étois encore dans le plus grand empressement d'apprendre ce que la philosophie a de propre et de singulier, j'allai trouver un pythagoricien qui étoit en grande réputation, et n'avoit pas lui-même une moindre opinion de sa sagesse. Après que je lui eus témoigné que je voulois être son disciple: Eh bien, me dit-il, avez-vous étudié la musique, l'astronomie, la géométrie? Où croyez-vous pouvoir entendre quelque chose de ce qui mène à la béatitude, sans avoir acquis ces connoissances qui dégagent l'âme des objets sensibles, la rendent propre aux intelligibles, et la mettent en état de contempler la beauté et la bonté essentielle? Comme j'avouai que je n'avois point étudié ces sciences, il me renvoya, car il les tenoit nécessaires.

On peut juger quelle étoit ma peine de me voir frustré de mon espérance, d'autant plus que je croyois qu'il savoit quelque chose; mais d'ailleurs, voyant le temps qu'il m'auroit fallu employer à ces études, je ne pus souffrir un si long délai, et je me déterminai à suivre les platoniciens. Il y en avoit un dans notre ville, homme de bon sens et distingué parmi eux. J'eus plusieurs conversations avec lui, et j'y profitai beaucoup. Je prenois grand plaisir à connoître les choses incorporelles, et la considération des idées élevoit mon esprit comme sur des ailes; en sorte que je croyois être devenu sage en peu de temps, et j'avois conçu la folle espérance de voir Dieu bientôt: c'est le but de la philosophie de Platon. Cette disposition d'esprit me faisoit chercher la solitude. Comme je me promenois au bord de la mer, je vis en me retournant un vieillard qui me suivoit d'assez près. Son extérieur n'étoit pas méprisable, et montroit beaucoup de douceur et de gravité. Nous entrâmes en conversation, et il me dit: Je vois que vous aimez les discours, et non pas les œuvres et la vérité, et que vous cherchez la science et les paroles plutôt que de venir à la pratique.

Saint Justin rapporte ensuite un grand entretien, dans lequel ce vieillard lui fit voir que les philosophes mêmes qu'il estimoit le plus, Platon et Pythagore, avoient erré dans les principes, et n'avoient bien connu ni Dieu, ni l'âme raisonnable; que les véritables sages étoient les prophètes que Dieu avoit inspirés, comme il paroissoit par leurs prédictions et par leurs miracles (1). Ce qui leur avoit donné créance, en sorte qu'ils avoient établi la vérité par l'autorité, et non par des disputes et de longs raisonnements, dont peu de gens sont capables. Que ces prophètes faisoient connoître Dieu, le père et l'auteur de toutes choses, et son fils le Christ qu'il a envoyé; qu'il falloit prier de nous ouvrir les portes de la lumière, et nous faire connoître la vérité. Le discours de ce vieillard donna à saint Justin un amour ardent pour les prophètes et pour les amis de Jésus-Christ, et il connut que cette doctrine étoit la seule philosophie sûre et utile.

Il dit encore ailleurs (2): Moi-même aimant la doctrine de Platon, comme j'entendois calomnier les chrétiens, et voyois qu'ils ne craignoient point la mort ni tout ce qui est estimé le plus terrible, je compris qu'il étoit impossible qu'ils vécussent dans le vice et dans l'amour de la volupté. Car, disois-je, qui est

(1) Tertull. præs. c. 6 et 30.
(2) Eus. v, c. 13.
(3) Dial. cum Triph. init. p. 218, D. edit. 615.

(1) P. 124, D.
(2) Apol. 1, p. 50, A. edit. 1615.

l'homme voluptueux ou intempérant, jusqu'au point d'être friand de chair humaine, qui cherche la mort pour se priver lui-même de ses biens ? Et qui ne cherche pas plutôt à vivre toujours en ce monde et à se cacher aux magistrats, loin de se dénoncer lui-même, et pour être mis à mort ? C'est ainsi que saint Justin rapporte les motifs de sa conversion. Il ne cessa pas, étant chrétien, de garder l'habit de philosophe comme plusieurs autres.

XXXVII. Première apologie de saint Justin.

Il composa une apologie pour les chrétiens, l'an de J.-C. cent cinquante, et y mit hardiment ce titre : A l'empereur Titus Elius Adrien Antonin, pieux, auguste, césar, et à son fils Vérissime, philosophe ; et à Lucius, philosophe, fils de César selon la nature, et de l'empereur par adoption, amateur de la science ; et au sacré sénat, et à tout le peuple romain. Pour les personnes de toutes conditions qui sont haïes et maltraitées injustement. Justin, fils de Priscus Bacchius, natif de Flavia ou Naples de Palestine, l'un de ces persécutés, présente cette requête. Saint Justin nomme ici d'abord l'empereur, qui, étant fils adoptif d'Adrien, en portoit les noms ; puis il nomme les deux fils adoptifs de l'empereur. Le premier étoit Marc Annius Vérus, que l'empereur Adrien nommoit Vérissime, et qui prit aussi les noms d'Aurèle et d'Antonin, depuis qu'Antonin le pieux l'eut adopté. Son autre fils adoptif étoit Lucius Célonius Elius Commodus Vérus Antonin, fils de Lucius Cébonus Commodus Vérus, qu'Adrien avoit adopté, et l'avoit nommé Elius Vérus. Les empereurs, principalement depuis Adrien, se piquoient de philosophie et de littérature et tenoient à honneur le titre de philosophe. C'est pourquoi saint Justin commence ainsi son apologie.

La raison nous enseigne que ceux qui sont véritablement pieux et philosophes n'estiment et n'aiment que la vérité, sans s'arrêter aux opinions des anciens, si elles sont mauvaises. On vous nomme partout pieux et philosophes ; on dit que vous gardez la justice, et que vous aimez la doctrine, l'effet montrera ce qui en est. Car nous ne prétendons pas vous flatter par cet écrit, mais vous demander justice suivant la plus exacte raison, et vous prier de n'écouter ni les préjugés, ni la complaisance pour les superstitieux, ni la passion, ni les faux bruits semés depuis long-temps, pour rendre des jugements qui vous nuiroient à vous-mêmes. Pour nous, nous sommes persuadés que personne ne nous peut faire du mal, tant que l'on ne pourra nous convaincre d'être des malfaiteurs. Vous pouvez nous faire mourir, mais vous ne pouvez nous nuire. Et afin que l'on ne croie pas que ce discours est téméraire, nous prions que l'on informe exactement des crimes que l'on nous objecte. S'ils sont prouvés, qu'on nous punisse comme ils méritent, et même plus rigoureusement ; si on ne trouve en nous rien à reprendre, la droite raison ne veut pas que vous maltraitiez les innocents, à cause d'un faux bruit, ou plutôt que vous vous fassiez tort à vous-mêmes, en punissant par passion et non par justice. La forme légitime des jugements est que les sujets rendent un compte fidèle de leur vie et de leurs discours, et que les princes jugent non par violence et par tyrannie, mais suivant la piété et la sagesse. C'est donc à nous à exposer à la vue de tout le monde notre vie et notre doctrine, de peur que nous n'ayons sujet de nous imputer les crimes que l'on commet contre nous par ignorance. C'est à vous à nous montrer que vous êtes de bons juges. Car, si après cette instruction vous n'agissez pas justement, vous n'aurez plus d'excuse devant Dieu.

Il montre ensuite l'injustice qu'il y a de condamner les chrétiens sur leur seul nom (1), en sorte qu'il suffit de l'avouer pour être réputé convaincu, et de le nier pour être absous, quoique plusieurs portassent à tort ce nom, ne suivant point les préceptes de Jésus-Christ, comme il y avoit plusieurs philosophes qui ne l'étoient que de nom. Il dit que les démons, auteurs de l'idolâtrie, ont procuré la mort de Socrate qui les combattoit par la raison, et persécutent de même les chrétiens, disciples de la raison incarnée, qui est Jésus-Christ ; il ajoute (2) : Parce que nous n'adorons pas ces démons, on nous nomme athées, et nous demeurons d'accord de l'être à l'égard de tels dieux, mais non à l'égard du vrai Dieu, père de la justice, de la chasteté et de toutes les autres vertus, sans mélange d'aucun vice. Avec lui nous honorons et adorons le fils qui est venu de lui, et nous a enseigné toutes ces vérités et l'esprit prophétique. Il marque que la vie éternelle, en la compagnie de Dieu (3), est leur unique espérance, et qu'ils attendent un jugement après la mort, qui sera exercé, non par Rhadamante et Minos, comme Platon avoit dit, mais par Jésus-Christ, devant qui les hommes seront présentés en corps et en âme, et les coupables punis d'une peine éternelle. Il allègue souvent les philosophes et les poètes, à cause de la grande autorité qu'ils avoient chez les païens, leur montrant ainsi que la doctrine de Jésus-Christ n'étoit pas absurde ou incroyable.

Il dit encore (4) : Quand on vous dit que nous attendons un royaume, vous croyez sans discernement que nous parlons d'un royaume humain, au lieu que nous parlons de celui de Dieu. Ce qui est clair, par la confession que nous faisons du christianisme, sachant qu'il y va de la vie. Si nous attendions un royaume terrestre, nous nierions, nous nous cacherions pour nous conserver et en jouir ; mais, comme

(1) P. 54, C.
(2) 56, B.
(3) 57, A.
(4) 58, D

nos espérances ne sont pas pour cette vie, nous ne nous soucions pas d'être tués, sachant qu'il faut toujours mourir. De tous les hommes, nous sommes les plus propres à concourir avec vous pour la paix, étant persuadés qu'il est impossible que personne se cache de Dieu, ni le méchant, ni l'avare, ni le traître, ni l'homme de bien, et que chacun marche à un supplice ou à un salut éternel, selon le mérite de ses actions; car, si tous les hommes connoissoient ces vérités, personne ne choisiroit le vice pour un peu de temps, sachant qu'il le conduiroit au feu éternel; mais il n'y auroit rien qu'il ne fît pour se contenir et acquérir la vertu, afin d'obtenir les biens qui viennent de Dieu. Ni vos lois, ni vos supplices ne retiennent point les méchants; ils sayent que l'on peut se cacher de vous, qui n'êtes que des hommes; mais, s'ils étoient persuadés qu'il y a un Dieu à qui il est impossible de rien cacher, non-seulement de nos actions, mais de nos pensées, vous conviendriez vous-mêmes que la crainte au moins les rendroit sages; mais il semble que vous craigniez que tout le monde ne vive bien, et que vous n'ayez plus personne à punir. Pensée plus digne de bourreaux que de bons princes.

XXXVIII. Doctrine chrétienne.

Il explique la doctrine des chrétiens, disant qu'ils adorent premièrement le Dieu éternel, auteur de tout, puis en second lieu son fils Jésus-Christ, qui a été crucifié sous Ponce-Pilate, et au troisième rang ils honorent l'esprit prophétique. Pour montrer qu'ils ne sont pas insensés d'adorer un homme crucifié, il dit que cet homme est la souveraine raison qui change entièrement ses sectateurs. Autrefois nous aimions la débauche (1), à présent nous n'aimons que la pureté; nous qui employions l'art magique, nous nous abandonnons uniquement à la bonté de Dieu; nous ne cherchions que les moyens de nous enrichir, et nous mettons en commun nos biens pour en faire part aux autres; nous nous haïssions jusqu'à la mort, et suivions nos coutumes de ne manger qu'avec nos compatriotes. Depuis la venue de Jésus-Christ, nous vivons ensemble familièrement, et nous prions pour nos ennemis. Nous nous efforçons de convertir nos persécuteurs, afin que, vivant selon les préceptes de Jésus-Christ, ils espèrent de Dieu le même bien que nous espérons; et ensuite, nous pouvons en montrer plusieurs, qui, ayant été avec nous, de violents et emportés, se sont changés et laissés vaincre, ou par la vie réglée de leurs voisins, ou par la patience extraordinaire des compagnons de leurs voyages, ou par la fidélité qu'ils ont éprouvée dans les affaires.

Saint Justin rapporte ensuite quelques préceptes de la morale de Jésus-Christ (2). Ses discours, dit-il, étoient courts et concis, car ce n'étoit pas un sophiste, mais sa parole étoit la vertu de Dieu; et, après avoir mis les passages de l'Evangile sur la chasteté, et montre qu'il condamne jusqu'aux pensées, il ajoute (1): Il y a plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, qui, à l'âge de soixante ou soixante-dix ans, conservent la pureté, ayant suivi dès l'enfance la doctrine de Jésus-Christ; et je me vante d'en pouvoir montrer de tels dans toutes les conditions; car à quoi bon parler du nombre infini de ceux qui de la débauche ont passé à la vie réglée? Il continue de rapporter les préceptes de l'Evangile sur l'amour des ennemis, sur l'aumône et le désintéressement, sur la patience, sur l'obéissance aux princes. Puis il ajoute: Ainsi nous n'adorons que Dieu seul; mais nous vous obéissons avec joie dans tout le reste, vous reconnoissant pour empereurs et maîtres des hommes, et priant qu'avec la puissance souveraine vous ayez aussi la droite raison. Que si vous nous méprisez tandis que nous prions pour vous, et que nous vous exposons clairement toutes choses, nous n'y perdrons rien, persuadés que nous sommes que chacun souffrira, par un feu éternel, la peine que ses actions méritent, et que Dieu lui demandera compte, à proportion de la puissance qu'il lui a donnée.

Voici comme il parle de la génération du verbe (2). Nous croyons que notre doctrine doit être reçue, parce qu'elle est vraie, et nous a été enseignée par Jésus-Christ, qui seul est fils de Dieu proprement engendré, étant son verbe, son premier né et sa vertu, et fait homme par sa volonté. Et ensuite (3): Ceux qui prennent le fils pour le père, font voir qu'ils ne connoissent pas même le père, et ne savent pas que le père de l'univers a un fils qui, étant le verbe et le premier né de Dieu, est aussi Dieu, et a paru autrefois à Moïse et aux autres prophètes en forme de feu et en image incorporelle; et, maintenant sous votre empire, s'est fait homme par une vierge, selon la volonté du père, pour le salut de ceux qui croient en lui, et a bien voulu être méprisé et souffrir, pour vaincre la mort par sa mort et par sa résurrection.

XXXIX. Preuves par les prophéties.

Il prouve la vérité de la religion chrétienne par les prophéties, que les Juifs lisent comme nous (4). Il explique qui étoient les prophètes, et rapporte les principales prophéties qui regardent Jésus-Christ. Et pour connoître l'accomplissement de celles qui décrivoient la passion: Vous le pouvez apprendre, dit-il, des actes qui ont été faits sous Ponce-Pilate (5),

(1) P. 61, B.

(2) P. 61, D.

(1) P. 61, B.

(2) P. 68, C.

(3) P. 90, B.

(4) P. 72, B.

(5) P. 72, C.

et il renvoie à ces mêmes actes pour prouver que Jésus-Christ a guéri des aveugles et des lépreux, et ressuscité des morts (1). De peur que l'on ne prît pour une destinée fatale la prescience de Dieu (2), qui paroît dans les prophéties, il réfute cette erreur de la destinée, et prouve le libre arbitre par le blâme et la louange, par le changement des mœurs en bien ou en mal, parce qu'il n'y auroit ni vice ni vertu, et que le bien ou le mal ne seroit que dans l'opinion des hommes. Ce qui est, dit-il, la souveraine impiété et la souveraine injustice, comme la droite raison le montre. Il dit que les démons avoient fait ordonner la peine de mort contre ceux qui liroient les livres d'Hystaspe, de la sibylle ou des prophètes (3). Ce qui ne nous empêche pas, ajoute-t-il, de lire les prophètes hardiment, et de vous les proposer. Nous n'avons rien de cet Hystaspe. On voit seulement que le nom est persan; et pour les sibylles, les vers que nous avons sous leurs noms, et qui dès lors passoient pour être d'elles, sont supposés (4). Saint Justin marque le temps auquel il écrivoit, en disant que Jésus-Christ étoit né sous Cyrénius, il y avoit cent cinquante ans. Il dit que, même avant sa naissance, il y a eu des chrétiens; parce que Jésus-Christ est le verbe de Dieu et la raison souveraine dont tout le genre humain participe, et que ceux qui ont vécu suivant la raison sont chrétiens, entre lesquels il compte Socrate, supposant qu'il a suivi en tout la droite raison : ce qui ne se trouve pas véritable.

Après avoir rapporté les principales prophéties touchant les deux avénements de Jésus-Christ, la ruine de Jérusalem et la vocation des gentils (5), il ajoute : Tant de choses que nous voyons suffisent pour mériter raisonnablement la créance de ceux qui aiment la vérité, et qui ne sont ni vains ni passionnés. Mais ceux qui enseignent les fables de vos poëtes, n'en apportent aucunes preuves aux jeunes gens qui les apprennent; et nous montrons qu'elles n'ont été inventées que par la séduction du genre humain, par l'opération des démons. Ces gens qui enseignoient les fables des poëtes étoient les grammairiens; et c'étoit presque toute l'étude de la jeunesse. Il prétend que les philosophes ont pris des prophètes plusieurs de leurs dogmes, et Platon en particulier de Moïse; puis il ajoute (6) : Chez nous on peut apprendre ces vérités de ceux mêmes qui ne connoissoient pas les lettres, qui sont grossiers et barbares pour le langage, mais sages et fidèles pour l'esprit.

XL. Impiétés et crimes soufferts.

Il se plaint que les chrétiens sont les seuls que l'on persécute, tandis que l'on souffre toutes les autres religions (1). D'autres, dit-il, adorent des arbres et des fleuves, des rats, des chats, des crocodiles et la plupart des bêtes. Encore tous n'adorent pas les mêmes choses; le culte est différent selon les lieux, en sorte que tous sont impies les uns à l'égard des autres. Cependant le seul reproche que vous nous faites est que nous n'adorons pas les mêmes dieux que vous, et que nous n'offrons aux morts ni libations, ni couronnes, ni sacrifices. Cependant, vous savez bien que les autres ne conviennent pas de ce qu'ils doivent tenir pour dieux, ou pour bêtes, ou pour victimes (2). Il se plaint encore que l'on n'a point persécuté les imposteurs qui, depuis l'ascension de Jésus-Christ, ont voulu passer pour dieux (3). Comme, dit-il, Simon le samaritain, du bourg de Gitton, qui, du temps de l'empereur Claude, ayant fait plusieurs opérations magiques par l'art des démons qui le possédoient, a été reconnu pour dieu à Rome, votre ville impériale, a été honoré, comme dieu, d'une statue qui est dressée dans le Tibre au milieu des deux ponts, avec cette inscription latine : A Simon, dieu saint. Ménandre, disciple de Simon, a séduit beaucoup de monde à Antioche; Marcion enseigne encore à présent qu'il faut reconnoître un autre dieu plus grand que le Créateur. Tous ces gens se disent chrétiens. Nous ne savons s'ils font ce que l'on raconte, de renverser des lampes, de manger de la chair humaine et commettre d'autres abominations; mais nous savons que vous ne les persécutez ni ne les faites point mourir même pour leur doctrine.

C'étoit une coutume chez les païens d'exposer leurs enfants, quand ils ne vouloient pas les nourrir, soit par pauvreté, soit par quelqu'autre raison; et les philosophes mêmes l'autorisoient (4). Saint Justin en prend occasion de parler ainsi : Nous croyons qu'il n'y a que des méchants qui exposent des enfants. Premièrement, parce que nous voyons que l'on ne les élève la plupart que pour les prostituer. On ne voit chez toutes les nations que des troupes d'enfants destinés à de honteux usages, que l'on nourrit comme des troupeaux de bétail. Vous en tirez des tributs, au lieu de les exterminer de votre empire; et ceux qui abusent de ces misérables, outre le crime qu'ils commettent contre Dieu, peuvent abuser par hasard de leurs propres enfants. Telles étoient les mœurs des Romains, sous un des plus sages de leurs empereurs; encore ne dis-je pas tout ce que saint Justin en rapporte. Il continue ainsi (5) : De peur que quelqu'enfant exposé ne périsse, et que nous ne soyions homicides, nous ne nous marions que pour nourrir des enfants, ou, re-

(1) P. 74, C.
(2) P. 80, C.
(3) P. 82, B.
(4) P. 83, B.
(5) P. 89, A.
(6) P. 92, C.

(1) P. 68, D.
(2) P. 69, C.
(3) P. 91, B.
(4) Plato 5. Rep, p. 461, C. p. 70, C.
(5) P. 71, D.

nonçant au mariage, nous gardons la continence parfaite. Même un des nôtres à Alexandrie, pour vous persuader que dans nos mystères il n'y a rien des infamies qu'on nous attribue, présenta requête au gouverneur Félix, pour permettre à un chirurgien de le faire eunuque, car on disoit que cette permission étoit nécessaire (1). Félix ne voulut pas répondre à la requête, et le jeune homme demeura en repos, content du témoignage de sa conscience.

XLI. Baptême et Eucharistie.

Enfin, comme il falloit justifier les chrétiens sur le sujet de leurs assemblées et de leurs cérémonies, saint Justin ne feint point d'en publier le secret, quoique régulièrement il ne fût pas permis d'en parler devant ceux qui n'étoient pas chrétiens. Il explique donc le baptême en ces termes : Nous exposerons maintenant de quelle manière nous sommes consacrés à Dieu et renouvelés par le Christ, de peur que l'on ne croie que nous le dissimulons par malice (2). Ceux qui sont persuadés de la vérité de notre doctrine, et qui promettent de mener une vie qui y soit conforme, nous les obligeons à jeûner, à prier, à demander à Dieu la rémission de leurs péchés passés, et nous prions et jeûnons avec eux ; ensuite, nous les amenons au lieu où est l'eau, et ils sont régénérés en la manière que nous l'avons été ; car ils sont lavés dans l'eau, au nom du Seigneur Dieu, père de toutes choses, et de notre Sauveur Jésus-Christ, crucifié sous Ponce-Pilate, et du Saint-Esprit, qui a prédit par les prophètes tout ce qui regardoit le Christ (3). Nous appelons cette ablution *illumination*, parce que les âmes y sont éclairées.

Après cette ablution, nous amenons le nouveau fidèle, et admis, comme nous disons, au nombre des frères, nous l'amenons, dis-je, au lieu où ils sont assemblés, pour prier en commun avec attention, tant pour eux-mêmes que pour l'illuminé et pour les autres, quelque part qu'ils soient, afin qu'ayant connu la vérité, nous puissions, par les œuvres et l'observation des commandements, arriver au salut éternel. Les prières finies, nous nous saluons par le baiser. Puis on présente à celui qui préside aux frères, du pain et une coupe de vin et d'eau. Les ayant pris, il donne louange et gloire au père, par le nom du fils, du Saint-Esprit, et lui fait une longue action de grâces pour ces dons dont il nous a gratifiés. Après qu'il a achevé les prières et l'action de grâces, tout le peuple assistant dit à haute voix, *Amen*, c'est-à-dire en hébreu, Ainsi soit-il. Ensuite, ceux que nous appelons diacres distribuent à chacun des assistants le pain, le vin et l'eau consacrés par l'action de grâces, et en portent aux absents.

Nous appelons cette nourriture eucharistie ; et il n'est permis à personne d'y participer, s'il ne croit la vérité de notre doctrine, s'il n'a été lavé pour la rémission des péchés à la nouvelle vie, et s'il ne vit conformément aux préceptes de Jésus-Christ, car nous ne les prenons pas comme un pain commun et comme un breuvage ordinaire ; mais comme, par la parole de Dieu, Jésus - Christ s'est fait chair, et a pris la chair et le sang pour notre salut, ainsi la nourriture, sanctifiée par la prière de son verbe, devient la chair et le sang du même Jésus-Christ incarné, elle qui deviendroit notre chair et notre sang par le changement qui arrive à la nourriture. Ensuite nous nous rappelons ces choses en mémoire les uns aux autres : ceux qui ont du bien secourent tous les pauvres, et nous sommes toujours les uns avec les autres. En toutes ces offrandes, nous bénissons le Créateur par son fils Jésus-Christ et par le Saint-Esprit.

Et le jour que l'on appelle du soleil, c'est ainsi que les païens nommoient le dimanche, tous ceux qui demeurent à la ville ou à la campagne s'assemblent en un même lieu. On lit les écrits des apôtres et des prophètes, autant que l'on a de temps. Le lecteur ayant cessé, celui qui préside fait un discours au peuple pour l'exhorter à imiter de si belles choses. Puis nous nous levons tous, et nous faisons nos prières, qui étant faites, on offre, comme j'ai dit, du pain, du vin et de l'eau. Le prélat fait la prière et l'action de grâces selon qu'il le peut, et le peuple répond Amen. On distribue à tous ceux qui sont présents les choses sanctifiées, et on en envoie aux absents par les diacres. Les plus riches donnent librement et selon qu'ils veulent une certaine contribution ; et ce qui est ainsi recueilli se garde chez le prélat ; il en assiste les orphelins, les veuves, et ceux que la maladie ou quelqu'autre cause réduit à la pauvreté, les prisonniers, les étrangers ; en un mot, il est chargé du soin de tous ceux qui sont en nécessité. Nous nous assemblons d'ordinaire le jour du soleil, parce que c'est le premier où Dieu fit le monde, et que Jésus-Christ ressuscita le même jour, apparut à ses disciples, et leur enseigna ce que nous vous avons exposé.

Si vous le trouvez raisonnable, respectez-le ; si vous le jugez impertinent, méprisez-le ; mais ne condamnez pas à mort pour cela des gens qui n'ont fait aucun mal ; car nous vous déclarons que vous n'éviterez pas le jugement de Dieu, si vous persévérez dans cette injustice. De notre part nous dirons : Que la volonté de Dieu soit faite. Nous pouvions vous demander justice en vertu de la lettre du grand et illustre César Adrien, votre père ; mais nous avons mieux aimé nous fonder sur la seule

(1) L. IV, § 2, ff. ad l. Corn. de sic.
(2) P. 93, D.
(3) 94, D.
(4) 97, B.

justice de nos demandes. Il met ensuite la copie de la lettre d'Adrien à Minutius Fundanus. Ainsi finit la première apologie de saint Justin. On ne voit point quel en fut l'effet; mais on voit grand nombre de martyrs sous ce règne par tout l'empire.

XLII. Martyre de sainte Félicité.

A Rome, vers ce même temps, il s'éleva une sédition de la part des pontifes païens; et Félicité, femme du rang des illustres, fut arrêtée avec ses sept fils (1). C'étoit une veuve qui avoit voué à Dieu de vivre en continence. Elle s'appliquoit à l'oraison jour et nuit, donnant une grande édification aux âmes pieuses. Les pontifes se plaignirent d'elle à l'empereur Antonin, que cette veuve avec ses fils insultoit aux dieux et attiroit leur colère. L'empereur ordonna à Publius, préfet de Rome, de l'obliger avec ses enfants à sacrifier pour apaiser les dieux. Le préfet la fit amener en particulier, et s'efforça de la persuader par douceur et par menaces, l'exhortant à conserver au moins ses enfants; mais elle demeura ferme. Le lendemain il tint sa séance dans la place de Mars, et la fit amener avec ses enfants. Elle, au lieu de céder, se tourna vers eux, et leur dit: Regardez en haut, mes enfants, voyez le ciel; c'est là où Jésus-Christ vous attend avec ses saints. Demeurez fidèles dans son amour, et combattez pour vos âmes. Le préfet lui fit donner un soufflet, en disant: Tu es bien hardie de leur donner en ma présence de tels avis, au mépris des ordres de nos princes. Alors il appela les sept enfants l'un après l'autre, le premier, nommé Janvier, ayant confessé hardiment, fut battu de verges et mis en prison. Le second, nommé Félix, confessa et fut aussi renvoyé; de même les cinq autres, Philippe, Silanus, Alexandre, Vital, Martial: tous demeurèrent fermes dans la confession de la foi. Le préfet rapporta à l'empereur Antonin le procès-verbal de cet interrogatoire; et l'empereur les renvoya à divers juges pour les punir diversement. L'un de ces juges fit mourir le premier des frères à coup de lanières plombées, c'est-à-dire garnies de balles de plomb par les bouts. Un autre fit assommer le second et le troisième à coups de bâton. Un autre juge fit précipiter le quatrième; un autre fit couper la tête au cinquième, au sixième et au septième. Un autre fit aussi décoller la mère. Ainsi finirent ces martyrs.

Il est certain toutefois que l'empereur Antonin le pieux donna quelques édits favorables aux chrétiens (2). Plusieurs gouverneurs des provinces lui ayant écrit, il répondit qu'il ne falloit point les inquiéter, si l'on ne trouvoit qu'ils entreprissent quelque chose contre l'état (1). Il écrivit aussi aux villes, pour leur défendre de les troubler, et nommément à Larisse, à Thessalonique, à Athènes, et à tous les Grecs.

XLIII. Question de la pâque. Saint Polycarpe à Rome.

Du temps de cet empereur, et l'an cent cinquante-huit de J.-C., saint Polycarpe, évêque de Smyrne, vint à Rome, où le pape Anicet gouvernoit l'église. Le sujet de son voyage étoit le différent touchant le jour de la pâque (2). La coutume de Rome, d'Alexandrie et de tout l'Occident, étoit de la célébrer toujours le dimanche (3). Les églises d'Asie la célébroient toujours le quatorzième jour du premier mois, quelque jour de la semaine qu'il arrivât, conformément à l'usage des Juifs, et prétendoient en cette pratique suivre la tradition de l'apôtre saint Jean. Après que saint Anicet et saint Polycarpe eurent un peu conféré ensemble ils s'accordèrent aussitôt, et convinrent de ne point rompre les liens de la charité, pour ce point de la fête, qui sembloit être le capital de la dispute. Et toutefois saint Anicet ne pouvoit persuader à saint Polycarpe de quitter sa coutume; et saint Polycarpe ne put persuader à saint Anicet d'observer la coutume d'Asie en aucune manière, parce qu'il se croyoit obligé à suivre exactement l'usage des anciens qui l'avoient précédé. Ce qui étant ainsi réglé, ils communiquèrent ensemble, et saint Anicet fit l'honneur à saint Polycarpe de lui céder la consécration de l'eucharistie. Aussi saint Polycarpe étoit considéré comme un homme vraiment apostolique, et avoit le don de prophétie. Il se sépara de saint Anicet en paix, et cette paix étoit commune à toutes les églises, tant celles qui célébroient la pâque le quatorzième jour que les autres.

Saint Polycarpe étant à Rome, y rencontra l'hérétique Marcion, qui lui demanda s'il le connoissoit (4)? Oui, répondit saint Polycarpe, je te connois pour le fils aîné de Satan. C'étoit sa coutume quand il entendoit quelque proposition contraire à la doctrine de l'Église, de se boucher les oreilles, de s'écrier (5): O bon Dieu, à quel temps m'avez-vous réservé! Et, soit qu'il fût assis ou debout, il s'enfuyoit aussitôt de la place où il avoit ouï le blasphème. L'hérétique Valentin, qui étoit venu à Rome sous le pape Hygin, y étoit encore sous Anicet (6). Une femme nommée Marcelline, de la secte des gnostiques, y pervertit plusieurs personnes (7). Mais saint Polycarpe, pendant

(1) Greg. Hom. 3, in Evang. Acta Martyr. sincera. p. 21.

(2) Marc. Eus. IV, hist. c. 15. v. Vales. not.

(1) Melito ap. Eus. IV, Hist. c. 26.

(2) Eus. IV, Hist. c. 14. Chron. Alex. an. 158. Ir. III, c. 3. Eus. IV, Hist. c. 14.

(3) Socr. V, Hist. c. 21. Eus. V, Hist. c. 23. Badarat. temp. 42.

(4) Iren. III, c. 3.

(5) Iren. ap. Eus. V, Hist. c. 20.

(6) Iren. III, c. IV.

(7) Id. I, c. 26. Epiph. Hær. 27, n. 6.

son séjour, ramena à la foi de l'Eglise plusieurs de ceux que Valentin et Marcion avoient pervertis. Valentin et Marcion eux-mêmes feignirent d'abjurer leurs erreurs, et furent reçus dans l'Eglise (1); et Marcion donna une somme d'argent qui lui fut rendue, quand on le chassa encore.

XLIV. Hégésippe.

Hégesippe étoit à Rome dans le même temps (2); il étoit né juif, et, ayant embrassé la foi chrétienne, il écrivit en cinq livres l'histoire ecclésiastique, depuis la passion de Jésus-Christ jusqu'à son temps. C'étoit un recueil sincère des traditions apostoliques d'un style simple (3). Car Hégésippe, quoique très-savant, imitoit la manière d'écrire des apôtres aussi bien que leur vie. Allant à Rome, il conféra pendant son voyage avec plusieurs évêques, et trouva qu'ils tenoient tous la même doctrine et les mêmes maximes. A Corinthe, où il fit quelque séjour, il eut avec Primus, qui en étoit évêque, plusieurs conversations très-agréables à l'un et à l'autre; et Hégésippe y reconnut que l'église de Corinthe avoit persévéré constamment jusque-là dans la vraie et saine doctrine. Etant arrivé à Rome, il y demeura jusqu'au pontificat d'Eleuthère, qui étoit alors diacre sous le pape Anicet. Or, il est assez constant que le pape Anicet mourut l'an cent soixante-un, et que Soter, qui lui succéda, arriva jusqu'à l'an cent soixante-dix, qui fut le commencement d'Eleuthère. En général, Hégésippe rendoit témoignage que, jusqu'à son temps, il n'y avoit aucun siége épiscopal, à compter la succession depuis les apôtres, ni aucune ville où l'on ne gardât fidèlement tout ce que la loi avoit ordonné, ce que les prophètes avoient enseigné, et ce que le Seigneur lui-même avoit prêché. L'Eglise le compte entre les saints (4); mais nous avons perdu ses écrits, hors quelques petits fragments conservés par Eusèbe.

XLV. Mort d'Antonin; Marc-Aurèle, empereur.

L'empereur Antonin le pieux mourut l'an de J.-C. cent soixante-un, âgé de soixante-dix ans, après en avoir régné vingt-deux. Ses deux fils adoptifs lui succédèrent, savoir, Marc, son neveu et son gendre, et Lucius. Marc étoit fils d'Anius Vérus, frère de l'impératrice Faustine, dont il épousa la fille, nommée aussi Faustine; par l'adoption, il prit le nom d'Aurèle Antonin; et il nous est plus connu sous le nom de Marc-Aurèle. Lucius étoit fils de Lucius Céïonus Commodus, qu'Adrien avoit adopté. Il portoit aussi les noms de Vérus et d'Antonin, et est connu sous le nom de Lucius Vérus. Il épousa Lucille, fille de Marc-Aurèle. Ce fut la première fois que l'on vit deux empereurs romains régner ensemble; mais Lucius fut un homme de peu de mérite. Marc-Aurèle étoit habile et vertueux, et faisoit profession ouverte de philosophie, qui étoit ce que les païens connoissoient de meilleur pour les mœurs : aussi le nomme-t-on souvent Marc-Antonin le philosophe; mais il n'en étoit pas moins attaché aux superstitions du paganisme. Dès l'âge de huit ans, l'empereur Adrien l'avoit mis dans la compagnie des saliens, consacrés à Mars (1). Il y passa par toutes les charges, reçut lui-même quelques-uns dans la compagnie, et congédia d'autres, sans que personne lui suggérât les paroles solennelles, parce qu'il les savoit par cœur. Il affectoit de ressembler à Numa, dont il prétendoit tirer son origine, et par conséquent d'être exact observateur de l'ancienne religion des Romains, et de leurs lois, qui défendoient les religions étrangères. La secte de philosophie qu'il avoit embrassée, étoit celle des stoïciens, les plus superstitieux de tous, et qui faisoient profession d'être inflexibles dans leurs résolutions, et inexorables envers les coupables.

Ainsi Marc-Aurèle persécuta les chrétiens (2), quoiqu'il se piquât de clémence, et qu'il eût accoutumé de punir au-dessous de la rigueur des lois. S'il ne fit pas d'édit pour ordonner la persécution générale, du moins il souffrit des persécutions particulières et violentes en plusieurs provinces. Dans son recueil de sentences morales que nous avons, il dit (3) : Qu'il faut être toujours prêt à mourir par un jugement qui nous soit propre, non par une simple obstination comme les chrétiens, mais avec raison et gravité; en sorte que l'on persuade les autres sans éclat. On voit par-là combien il les connoissoit peu. D'ailleurs il étoit animé contre eux par les philosophes, à qui leur vertu solide étoit insupportable, parce qu'elle montroit qu'ils n'étoient que de vains discoureurs. Celui qui se signala le plus contre eux alors fut le cynique Crescent, ennemi mortel de saint Justin; il étoit de Mégalopolis, fort adonné à l'argent et aux amours les plus infâmes, scélérat achevé, et toutefois honoré de tout le monde (4); l'empereur lui donnoit six cents sols d'or de pension, c'est-à-dire environ douze cents écus. Il accusoit les chrétiens d'être athées, et disputoit de leur doctrine sans la connoître.

XLVI. Mort du cynique Péregrin.

Un autre cynique donna alors un exemple rare de l'excès où peut porter la vanité. C'é-

(1) Tertull. Præs. 30.
(2) Eus. IV, Hist. c. 8, 11, 22.
(3) Hier. de Scrip.
(4) Mart. Rom. 7 Apr.

(1) Capitol. in M. p. 29, D. n. 5.
(2) Capitol. p. 32, D.
(3) M. Anton. lib. XI,
(4) Justin. Apol. p. 47. A, Tatiam. in Gent.

toit Péregrin, autrement nommé Protée, natif de Parium dans la Troade, d'où il avoit été chassé pour ses crimes (1). Car il avoit été convaincu d'adultère et de débauche encore pire, et il passoit pour constant qu'il avoit étouffé son père, trouvant qu'il vivoit trop long-temps. Fuyant de pays en pays, il vint en Palestine, où il se fit chrétien ; et, comme il avoit de l'esprit, il acquit une telle estime, qu'il parvint aux premières places de l'Eglise. On le mit en prison pour la foi, ce qui augmenta sa réputation. Les chrétiens firent tous leurs efforts pour le délivrer ; et, comme il étoit impossible, ils lui donnoient tous les secours imaginables. On voyoit dès le matin des vieilles femmes, des veuves, des enfants orphelins, qui attendoient à la porte de la prison. Les plus considérables des fidèles, ayant gagné les gardes, passoient la nuit avec lui au dedans, s'entretenant de discours de piété. On lui apportoit des vivres en abondance. Quelques églises d'Asie envoyèrent des députés pour le visiter, le consoler et lui porter du secours; car les chrétiens n'épargnoient rien en ces occasions. En sorte que Péregrin amassa beaucoup d'argent sous ce prétexte de persécution.

Le gouverneur de Syrie, qui aimoit la philosophie, et voyoit que cet homme méprisoit la mort, le mit en liberté. Il retourna en son pays, où, pour apaiser ceux qui vouloient encore le poursuivre à cause de son parricide, il abandonna à la ville ce qui lui restoit de bien, et s'acquit ainsi la réputation d'un véritable philosophe. Alors il se remit à voyager, assuré de ne manquer de rien par la charité des chrétiens qu'il trompoit encore. Cela dura quelque temps. Mais enfin il mangea de quelque viande défendue, peut-être de quelque victime des idoles; et les chrétiens n'eurent plus de commerce avec lui, l'ayant reconnu pour ce qu'il étoit. Il voulut rentrer dans son bien par l'autorité de l'empereur, mais il ne put l'obtenir, et se remit à voyager. En Egypte, il s'exerça à tout ce que les cyniques pratiquoient de plus impudent, pour montrer combien ils méprisoient l'opinion des hommes. En Italie, il se mit à médire de tout le monde, et principalement de l'empereur, jusqu'à ce que le préfet de Rome, voyant qu'il abusoit trop de la bonté du prince, le chassa : ce qui lui fit encore honneur devant les ignorants. Il passa en Grèce, où il continua de médire (2), et d'exciter les peuples à la révolte. Toutefois il fut estimé de plusieurs, pendant quelque séjour qu'il fit à Athènes, logé dans une cabane hors de la ville.

Enfin, se voyant vieux et méprisé parce qu'il ne faisoit ni disoit plus rien de nouveau, il s'avisa de se rendre illustre par une mort extraordinaire. A l'assemblée des jeux olympiques, qui étoit la plus grande solennité de toute la Grèce, il promit qu'à l'olympiade suivante il se brûleroit. Il tint parole. La première année de la deux cent trente-sixième olympiade (1), les jeux étant finis, il fit dresser un grand bûcher; et la nuit, accompagné de plusieurs autres cyniques, il vint y mettre le feu, ôta sa besace, son manteau et son bâton, car c'étoit l'équipage des cyniques, jeta de l'encens dans le feu, et dit, tourné vers le midi : Démons de mon père et de ma mère, recevez-moi favorablement. Aussitôt il sauta dans le feu et ne parut plus, tant la flamme en étoit grande. Cette tragédie fut jouée l'an de J.-C. cent soixante-cinq.

XLVII. Apologie d'Athénagore.

Athénagore en parle dans l'apologie qu'il publia, comme l'on croit, l'année suivante, cent soixante-six (2), et qu'il adressa aux deux empereurs, Marc-Aurèle et Lucius Vérus. Il se plaint que les chrétiens sont les seuls que l'on persécute pour leur nom (3), tandis qu'il est permis à tous les autres peuples de vivre suivant leurs lois et leur religion. Nos persécuteurs, dit-il, ne se contentent pas de nous ôter les biens et l'honneur, et tout le reste de ce que la plupart des hommes estiment important, car nous méprisons tout cela. Nous avons appris, non-seulement à ne point frapper ceux qui nous frappent, et à ne point faire de procès à ceux qui nous pillent; mais si on nous donne un soufflet, à tendre l'autre joue ; si on nous ôte notre tunique, à donner encore le manteau. Quand nous avons renoncé aux biens, on attaque nos personnes et nos vies, en nous accablant d'accusations, dont le soupçon même ne nous convient pas, et que ceux qui parlent contre nous mériteroient mieux. Si quelqu'un peut nous convaincre du moindre de ces crimes, nous ne refusons pas le supplice le plus cruel; mais si on ne nous accuse que de notre nom, c'est à vous, très-grands et très-sages princes, à nous défendre par les lois; car jusqu'ici, ce que l'on dit contre nous n'est qu'un bruit confus; aucun chrétien n'a été convaincu de crime; et il n'y a point de chrétien méchant, s'il n'est hypocrite. Ensuite il entre dans le détail, et dit (4) : Il y a trois crimes dont le bruit commun nous accuse, l'athéisme, le repas de chair humaine, les incestes. Si cela est, n'épargnez ni âge, ni sexe; exterminez-nous avec nos femmes et nos enfants. Mais si ce sont des inventions et des calomnies, sans autre fondement que l'opposition naturelle du vice et de la vertu, c'est à vous d'examiner notre vie, notre doctrine et notre affection à votre service, et de nous faire la même justice que vous feriez à nos adversaires.

(1) Luc. de mort. Pereg. (2) A. Gel. lib. XXII, 6, 11.

(1) Eus. Chr. an. 166. (2) Eus. Chr. (3) Ap. Just. edit. 1615. (4) P. 4, C.

Quant à l'athéisme, il rapporte premièrement l'exemple de plusieurs philosophes qui avoient fait profession de ne point croire de dieux, sans qu'on leur en fît un crime (1). Ensuite il déclare que les chrétiens adorent un dieu créateur de tout, qui n'a point commencé, parce que ce qui est ne commence pas, mais ce qui n'est point, et qui a tout fait par son verbe. Il montre que les poètes et les philosophes les plus illustres ont reconnu un esprit souverain, qui a fait tous les corps, ou du moins qui les gouverne. Ainsi que, sous d'autres paroles, ils ont enseigné à peu près la même doctrine que les chrétiens. Pourquoi donc, ajoute-t-il, est-il permis aux autres de dire et d'écrire ce qu'ils veulent (2) touchant la Divinité? tandis que la loi n'est que contre nous, qui pouvons donner des preuves solides de notre créance, au lieu que les poètes et les philosophes ne parlent que par conjecture? Ensuite il montre qu'il ne peut y avoir qu'un dieu, et par la raison, et par l'autorité des prophètes, et conclut (3) : J'ai donc suffisamment prouvé que nous ne sommes pas athées, puisque nous croyons un Dieu éternel, invisible, impassible, incompréhensible, immense, qui ne peut être connu que par la pensée. Nous concevons encore que Dieu a un fils. Et qu'on ne traite pas cette créance de ridicule, car ce que nous croyons de Dieu et de son fils, ne ressemble pas aux fables des poètes, qui ne représentent pas leurs dieux meilleurs que les hommes. Le fils de Dieu est le verbe du père, c'est-à-dire son idée et sa vertu; car tout a été fait par lui; et le père et le fils sont un. Le fils est dans le père, et le père est dans le fils, par l'union et la vertu de l'esprit, et le fils de Dieu est la pensée et le verbe du père. Que si par la sublimité de votre génie vous voulez pénétrer ce que veut dire ce nom de fils, je le dirai en peu de mots.

Premièrement, c'est une production du père. Non qu'il ait été fait; car dès le commencement, Dieu, étant un esprit éternel, avoit en lui le verbe, la raison éternelle. Mais il a procédé pour être la forme et la cause efficiente de toutes les choses matérielles. C'est ce que dit l'esprit prophétique (4) : Le Seigneur m'a créé au commencement de ses voies pour ses ouvrages. Et ce même esprit qui agit dans les prophètes, nous disons aussi que c'est un écoulement de Dieu qui en procède comme le rayon du soleil (5). Qui ne s'étonnera donc que l'on nomme athées ceux qui disent qu'il y a un Dieu père, un fils Dieu, et un Saint-Esprit, qui sont unis en puissance et distingués en ordre? Notre théologie n'en demeure pas là. Nous disons encore qu'il y a une multitude d'anges que le Créateur a distribués par son verbe, pour conserver l'ordre des éléments, des cieux et de l'univers. Et ne vous étonnez pas que je vous explique si exactement notre doctrine: c'est afin que vous en sachiez la vérité, et ne vous laissiez pas emporter à l'opinion commune, qui est sans raison.

Il fait ensuite la comparaison de la morale chrétienne, et des études vaines et stériles des philosophes, et il ajoute (1) : Chez nous, vous trouverez des ignorants, des ouvriers, des vieilles femmes, qui ne pourroient peut-être pas montrer par des raisonnements la vérité de notre doctrine, mais qui montrent par les effets l'utilité de leurs sentiments. Ils ne savent pas des discours par cœur, mais ils font de bonnes œuvres, ne se défendant point quand on les maltraite, donnant à qui leur demande, aimant leur prochain comme eux-mêmes. Si nous n'étions persuadés qu'il y a un Dieu qui observe le genre humain, prendrions-nous tant de soin de nous purifier? Il répond ensuite, pourquoi les chrétiens ne font point de sacrifices sanglants, pourquoi ils n'adorent point d'idoles ni de choses matérielles. Il réfute les fables des poètes sur l'origine des dieux, et les allégories par lesquelles les philosophes vouloient y donner un sens raisonnable (2). Il accorde que les idoles faisoient quelques miracles, et montre que l'on ne peut en attribuer l'effet qu'aux démons, dont il explique l'origine et la nature, marquant clairement le libre arbitre des anges comme des hommes (3). Il vient ensuite aux deux autres accusations, et parle ainsi :

Ce que j'ai dit devroit suffire pour nous justifier (4); car je ne crois pas que vous doutiez que des gens dont toute la vie se propose Dieu pour règle, et dont le but est de se rendre irrépréhensibles devant lui, ne s'abstiennent même de la pensée du moindre péché. Car si nous ne croyons vivre que sur la terre, on pourroit nous soupçonner de suivre la chair et le sang, et de nous abandonner à l'avarice et à la débauche; mais nous, qui croyons que Dieu est présent jour et nuit, non-seulement à toutes nos actions, mais à toutes nos paroles et nos pensées; qui est toute lumière, et voit jusque dans nos cœurs; et qu'après cette vie mortelle nous en mènerons une dans le ciel, bien plus excellente; ou que, tombant avec les autres, nous en mènerons une bien pire dans le feu, il n'est pas vraisemblable que nous voulions être méchants, et nous livrer à la justice de ce grand juge.

Pour mieux réfuter la calomnie des incestes, il relève la charité pure et la chasteté des chrétiens, et dit (5) : Selon la différence des âges nous regardons les uns comme nos enfants, les autres comme nos frères et nos sœurs, et nous honorons les personnes plus âgées comme nos pères et nos mères. Ainsi nous avons grand soin de conserver la pureté de ceux que

(1) P. 5, A.
(2) P. 7, D.
(3) P. 10, B.
(4) Prov. VIII, 22. sei. 70.
(5) V. p. 17, A. V. p. 27, A.

(1) P. 12, A.
(2) P. 23, A.
(3) P. 27, C.
(4) P. 35, B.
(5) P. 36, C.

nous regardons comme nos parents. Quand nous venons au baiser, c'est avec une grande précaution, comme à un acte de religion; puisque s'il étoit souillé de la moindre pensée impure, il nous priveroit de la vie éternelle. L'espérance de cette autre vie nous fait mépriser la vie présente, et jusqu'aux plaisirs de l'esprit. Chacun de nous prenant une femme selon nos lois, ne se propose que d'avoir des enfants, imite le laboureur qui, ayant une fois confié son grain à la terre, attend la moisson en patience. Vous trouverez parmi nous plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe qui vieillissent dans le célibat, espérant dans cet etat d'être plus unis à Dieu.

Sur la calomnie de manger de la chair humaine, il dit (1) : Il ne nous est permis, ni de résister à ceux qui nous frappent, ni de ne pas bénir ceux qui nous maudissent; car nous ne nous contentons pas de la simple justice, qui se borne à rendre la pareille, nous nous proposons encore la bonté et la patience Puisque nous tenons ces maximes, peut-on, sans extravagance, nous appeler homicides? Car on ne peut manger la chair d'un homme sans l'avoir tué. Que si on demande à nos accusateurs s'ils ont vu ce qu'ils disent, il n'y en aura point d'assez impudents pour le dire; cependant nous avons des esclaves, les uns plus, les autres moins; nous ne pouvons nous cacher d'eux; toutefois, pas un n'a encore dit ce mensonge contre nous. Comment peut-on accuser de tuer et de manger des hommes, ceux qui ne peuvent, comme l'on sait, souffrir la vue d'un homme que l'on fait mourir même justement? Qui n'a de l'empressement pour les spectacles des gladiateurs et des bêtes, principalement quand c'est vous qui les donnez? Il parle aux empereurs. Toutefois, nous avons renoncé à ces spectacles, croyant qu'il n'y a guère de différence entre regarder un meurtre et le commettre. Nous tenons pour homicides les femmes qui se font avorter, et nous croyons que c'est tuer un enfant que de l'exposer. Comment pourrions-nous les tuer quand on les a déjà nourris? Nous sommes égaux en tout, obéissant à la raison, sans prétendre la gouverner. C'est la substance de l'apologie d'Athénagore, que nous avons entière, avec un traité de la résurrection des morts.

XLVIII. Martyre de Polycarpe.

La persécution ne cessa pas pour cela. L'année suivante, septième de Marc-Aurèle, cent soixante-sept de J.-C., plusieurs martyrs souffrirent à Smyrne en Asie (2), entre autres l'évêque saint Polycarpe, qui gouvernoit cette église depuis environ soixante-dix ans, y ayant été mis par l'apôtre saint Jean. Quelques-uns furent tellement déchirés à coups de fouet, que l'on voyoit le dedans du corps jusqu'aux veines et aux artères, et que les assistants, touchés de compassion, les plaignoient, tandis que les martyrs eux-mêmes n'ouvroient pas la bouche pour soupirer; d'autres méprisoient le feu, d'autres les bêtes auxquelles ils étoient condamnés. On cherchoit à lasser leur patience en les couchant sur des coquilles pointues, et leur faisant souffrir divers tourments.

On remarqua entre les autres un jeune homme, nommé Germanicus, à qui le proconsul s'efforçoit de persuader qu'il eût compassion de lui-même, et qu'il considérât son âge; mais le martyr, sans hésiter, attira une bête farouche et la contraignit à le déchirer. Le peuple infidèle, étonné et irrité de la vertu des chrétiens, se mit à crier tout d'une voix : Otez les impies; que l'on cherche Polycarpe! Un nommé Quintus, Phrygien, nouvellement venu de son pays, eut peur quand il vit les bêtes. Il s'étoit présenté lui-même, et en avoit entraîné d'autres; mais le proconsul le pria tant, qu'il lui persuada de jurer et de sacrifier. On vit, par cet exemple, qu'il ne falloit pas s'exposer inconsidérément. Saint Polycarpe, ayant appris ce qui se passoit, n'en fut point troublé. Il vouloit demeurer dans la ville, mais il céda aux prières de ses amis, et se retira à la campagne, dans une maison peu éloignée, où il demeura avec peu de personnes. Toute son occupation, jour et nuit, étoit de prier pour toutes les églises du monde; car c'étoit sa coutume. Trois jours avant qu'il fût pris, il eut une vision dans la prière, et vit son chevet brûler. Il se tourna vers ceux qui étoient avec lui, et leur dit en prophétie : Je dois être brûlé vif. Comme on continuoit de le chercher, il passa dans une autre maison de campagne. Ceux qui le cherchoient y arrivèrent aussitôt; et, ne le trouvant pas, ils prirent deux jeunes garçons, dont l'un, cédant aux tourments, le découvrit.

C'étoient des archers et des cavaliers armés comme pour prendre un voleur, qui marchoient conduits par ce garçon un vendredi au soir. Ils arrivèrent tard, et trouvèrent saint Polycarpe couché dans une chambre haute. Il eût pu se retirer dans une autre maison, mais il ne voulut pas, et dit : La volonté du Seigneur soit faite. Ayant donc ouï arriver ces gens, il descendit et leur parla. Eux, étonnés de son âge et de sa fermeté, disoient : Falloit-il se tant presser pour prendre ce bon vieillard? Aussitôt il leur fit donner à boire et à manger autant qu'ils voulurent, et les pria de lui accorder une heure pour prier librement : l'ayant obtenue, il pria debout, animé de la grâce; en sorte que pendant deux heures il ne put cesser. Ceux qui l'entendoient furent étonnés, et plusieurs se repentoient d'être venus prendre un vieillard si divin. Dans cette prière il fit mention de tous ceux qu'il avoit jamais connus, grands et petits, considérables

(1) P. 38, A.
(2) Eus. Chr. an. 167; Id. IV, Hist. c. 14. Epist eccl. Smyrn.

ou non, et de toute l'église catholique répandue dans le monde.

Sa prière étant achevée, et l'heure de partir étant venue, ils le conduisirent à la ville, monté sur un âne. C'étoit le jour du grand samedi, c'est-à-dire, comme l'on croit, la veille de Pâques. Hérode, qui étoit irénarque, et son père Nicètes vinrent au devant, et le prirent dans leur chariot. L'irénarque étoit dans ces villes un magistrat chargé de faire arrêter les séditieux, et de maintenir la tranquillité publique : son nom signifie juge de paix (1). Hérode et Nicètes, ayant avec eux saint Polycarpe, lui disoient : Quel mal y a-t-il de dire : Seigneur César; sacrifier et se sauver? Saint Polycarpe ne répondit rien d'abord; et, comme ils le pressoient, il dit : Je ne ferai point ce que vous me conseillez. Alors ils lui dirent des injures, et le chassèrent du chariot avec tant de précipitation, qu'il tomba, et se blessa à l'os de la jambe; il ne s'en émut point, et, comme s'il n'eût rien souffert, il marcha gaiement et se laissa conduire à l'amphithéâtre. Le bruit y étoit si grand, que l'on n'y pouvoit rien entendre. Lorsqu'il y entra, il vint du ciel une voix qui dit : Courage, Polycarpe, tiens ferme. Personne ne vit celui qui parloit; mais les chrétiens qui étoient présents entendirent la voix.

Il s'avança; et, quand on sut qu'il étoit pris, il s'excita un grand tumulte. On le présenta au proconsul, qui lui demanda s'il étoit Polycarpe. Il répondit qu'oui. Le proconsul l'exhortoit à nier, lui disant d'avoir pitié de son âge, et les autres discours ordinaires. Puis il lui dit : Jure par la fortune de César; reviens à toi, et dis : Otez les impies! C'étoit une acclamation ordinaire contre les chrétiens. Saint Polycarpe regarda d'un visage sévère toute la multitude du peuple infidèle qui étoit dans l'amphithéâtre, étendit la main vers eux, leva les yeux au ciel, et dit en soupirant : Otez les impies! témoignant le désir ardent qu'il avoit de leur conversion. Le proconsul le pressoit et lui disoit : Jure, et je te renverrai; dis des injures au Christ. Saint Polycarpe répondit : Il y a quatre-vingts six ans que je le sers, et il ne m'a jamais fait de mal; comment pourrois-je dire des blasphèmes contre mon roi, qui m'a sauvé? Le proconsul le pressa encore, et lui dit : Jure par la fortune des Césars. Saint Polycarpe répondit : Si vous croyez qu'il y va de votre honneur que je jure par ce que vous appelez fortune de César, et si vous feignez de ne pas savoir qui je suis, je le dirai librement, écoutez-le : Je suis chrétien; que si vous voulez connoître la doctrine des chrétiens, donnez-moi un jour, et vous l'entendrez. Le proconsul lui dit : Persuade le peuple. Saint Polycarpe répondit : Pour vous, je veux bien vous parler, car on nous apprend à rendre aux magistrats et aux puissances établies de Dieu l'honneur qui leur est dû, et qui ne nous nuit point. Mais pour ceux-là je ne les crois pas dignes de me défendre devant eux.

Le proconsul dit : J'ai des bêtes, je t'y exposerai si tu ne changes. Saint Polycarpe répondit : Faites-les venir, car je suis incapable de changer de bien en mal; mais il m'est bon de passer des souffrances à la justice. Le proconsul lui dit : Je te ferai consumer par le feu si tu méprises les bêtes, et si tu ne changes. Saint Polycarpe répondit : Vous me menacez d'un feu qui brûle pour un temps, et s'éteint incontinent, car vous ne connoissez pas le feu du jugement futur et du supplice éternel, qui est réservé aux impies. Mais que tardez-vous? amenez ce qu'il vous plaira. Il dit ces paroles et plusieurs autres, plein de hardiesse et de joie, et le visage rempli de grâce; en sorte qu'il étonnoit le proconsul, qui ne laissa pas d'envoyer son crieur pour dire trois fois au milieu de l'amphithéâtre : Polycarpe a confessé qu'il étoit chrétien.

Cette proclamation étant faite, toute la multitude des païens et des Juifs qui étoient à Smyrne, saisis d'une fureur indomptable, se mit à crier à haute voix : C'est le docteur de l'Asie, le père des chrétiens, le destructeur de nos dieux; c'est lui qui a appris à tant de gens à ne point sacrifier aux dieux et à ne point les adorer. En même temps ils prièrent avec de grands cris Philippe l'asiarque de lâcher un lion contre Polycarpe. L'asiarque étoit celui qui étoit choisi par le conseil commun de toutes les villes d'Asie, pour avoir l'intendance de tout ce qui regardoit la religion, dont les spectacles faisoient partie (1). Philippe répondit qu'il ne lui étoit pas permis, parce que les combats des bêtes étoient achevés. Alors ils s'accordèrent à crier tous d'une voix que Polycarpe fût brûlé vif; car il falloit que sa prophétie fût accomplie. En même temps, tout ce peuple courut en foule prendre du sarment et d'autre bois, dans les boutiques et dans les bains. Les Juifs étoient les plus empressés à leur ordinaire.

Le bûcher étant préparé, saint Polycarpe ôta sa ceinture, se dépouilla de tous ses habits, et fit effort pour se déchausser : ce qu'il n'avoit pas accoutumé de faire, car les fidèles avoient une telle vénération pour sa vertu, que c'étoit à qui le toucheroit le premier. On mit autour de lui les instruments du bûcher; et, comme on vouloit l'y clouer, il dit : Laissez-moi ainsi; celui qui me donne la force de souffrir le feu m'en donnera aussi pour demeurer ferme sur le bûcher, sans la précaution de vos clous. Ils se contentèrent de le lier. Etant ainsi attaché, les mains derrière le dos, il ressembloit à un bélier choisi dans tout le

(1) V. Aug. Ep. 140 et 159; et lib. 49. Cod. Theod. de Decur.

(1) V. not. Vales. Aristid. Orat. 4. Aug. Epist. 5.

troupeau pour être offert à Dieu en holocauste. Alors, regardant le ciel, il dit : Seigneur, Dieu tout-puissant, père de Jésus-Christ, votre fils béni et bien-aimé, par qui nous avons reçu la grâce de vous connoître; Dieu des anges et des puissances, Dieu de toutes les créatures et de toute la nation des justes qui vivent en votre présence, je vous rends grâces de ce que vous m'avez fait arriver à ce jour et à cette heure, où je dois prendre part au nombre de vos martyrs, au calice de votre Christ, pour ressusciter à la vie éternelle de l'âme et du corps, dans l'incorruptibilité du Saint-Esprit. Que je sois admis aujourd'hui en votre présence avec eux, comme une victime grasse et agréable, ainsi que vous l'avez préparé, prédit et accompli, vous qui êtes le vrai Dieu, incapable de mensonge. C'est pourquoi je vous loue de toutes choses, je vous bénis, je vous glorifie par le pontife éternel et céleste Jésus-Christ, votre cher fils, avec qui gloire soit rendue à vous et au Saint-Esprit, maintenant et dans les siècles futurs. Amen.

Quand il eut dit Amen, ceux qui en avoient la charge allumèrent le bûcher, et il s'éleva une grande flamme. Alors on vit un miracle surprenant, car le feu s'étendit autour du martyr, comme une voûte ou comme une voile de navire enflée par le vent. Il étoit au milieu, semblable, non à de la chair brûlée, mais à du pain cuit, ou à de l'or ou de l'argent dans la fournaise. Il exhaloit une odeur comme d'encens ou de quelqu'autre parfum précieux. Les persécuteurs, voyant qu'il ne pouvoit être consumé par le feu, commandèrent à un confecteur de s'approcher, et de lui enfoncer un poignard. On nommoit confecteurs ceux qui avoient charge d'achever les bêtes qui demeuroient blessées dans l'amphithéâtre. Celui-ci ayant percé le martyr, le sang sortit en si grande abondance qu'il éteignit le feu. Les spectateurs s'étonnoient qu'il y eût tant de différence entre les chrétiens et les autres hommes. Les Juifs inspirèrent à Nicétes, père d'Hérode, et frère d'Alcé, de prier le proconsul que l'on ne donnât point de sépulture au corps de saint Polycarpe, de peur, disoient-ils, que les chrétiens ne quittent le crucifié pour honorer celui-ci. Le centurion, voyant l'empressement des Juifs, fit brûler le corps au milieu du feu, d'où les fidèles retirèrent ensuite les os, malgré les Juifs, qui les observoient.

XLIX. Lettre de l'église de Smyrne.

Cette histoire du martyre de saint Polycarpe fut écrite par ceux qui en avoient été témoins. Car les fidèles de Philadelphie ayant prié ceux de Smyrne, de leur en donner la relation, ils la leur envoyèrent par un nommé Marc, en forme de lettre, au nom de l'église de Smyrne, aderssée à l'église de Philadelphie et à toutes les églises catholiques du monde. Ils disent d'abord que le bienheureux Polycarpe a semblé mettre le sceau à la persécution pour la finir. Après avoir raconté son martyre, et rapporté cette parole des persécuteurs : De peur qu'ils ne quittent le crucifié pour adorer celui-ci, ils ajoutent : Ils ne savoient pas que nous ne pourrons jamais quitter Jésus-Christ, qui a souffert pour le salut de tous ceux qui se sauvent par tout le monde, ni en honorer un autre ; car nous l'adorons parce qu'il est le fils de Dieu; mais nous regardons les martyrs comme ses disciples et ses imitateurs ; et nous les honorons avec justice, à cause de leur affection invincible pour leur roi et leur maître. Puissions-nous entrer en leur société, et être avec eux ses disciples!

Après avoir dit comment le corps de saint Polycarpe fut brûlé, ils ajoutent : Nous retirâmes ensuite ses os plus précieux que des pierreries, et que l'or le plus épuré, et nous les mîmes où il étoit convenable. Où le Seigneur nous fera la grâce de nous assembler, comme il nous sera possible, pour célébrer avec joie la fête de son martyr, pour nous souvenir de ceux qui ont combattu, et pour exercer et préparer ceux qui viendront. C'est ce qui regarde le bienheureux Polycarpe, qui a souffert le martyre à Smyrne, avec les douze de Philadelphie; mais il n'est fait mention que de lui, en sorte que les païens mêmes en parlent partout ; car il n'a pas seulement été un docteur fameux, mais un martyr illustre. Et ensuite : Vous nous aviez demandé une ample relation de ce qui s'est passé; mais, quant à présent, nous ne vous en donnons qu'un abrégé par notre frère Marc. Vous enverrez cette lettre aux frères qui sont au delà, afin qu'ils glorifient aussi le Seigneur. Et ensuite : Saluez tous les saints. Ceux qui sont avec nous vous saluent; et Evareste, qui a écrit ceci, avec toute sa maison. Le bienheureux Polycarpe a souffert le martyre le second jour du mois Xantique, le septième avant les calendes de mai, le grand samedi à huit heures, c'est-à-dire le vingt-cinquième d'avril à deux heures après midi. Ils ajoutent : Il a été pris pas Hérode, sous le souverain pontife Philippe de Tralles, et le proconsul Statius Quadratus. A la fin de cette lettre, on a trouvé ce qui suit dans les anciens exemplaires : Ceci a été transcrit sur la copie d'Irénée, disciple de Polycarpe, par Gaïus, qui a vécu avec Irénée; et moi, Socrate, je l'ai écrit à Corinthe, sur la copie de Gaïus. La grâce soit avec tous. Et moi, Pionius, je l'ai écrit sur le précédent, après que je l'eus cherché, et que Polycarpe me l'eut fait connoître par révélation, comme je dirai ensuite. J'ai recueilli ceci déjà presque gâté par le temps, afin que le Seigneur Jésus-Christ me recueille avec ses élus. A lui la gloire avec le père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Amen.

Il ne nous reste de saint Polycarpe que la lettre aux Philippiens (1) ; mais il est certain qu'il en avoit écrit plusieurs autres aux églises voisines pour les confirmer dans la foi, et à quelques autres particuliers pour les instruire et les exhorter. Sa réputation étoit grande, même chez les païens (2). Il laissa plusieurs disciples, dont quelques-uns vinrent dans les Gaules (3). Savoir : saint Irénée, qui fut évêque de Lyon, et qui avoit été auprès de lui dès l'enfance ; saint Andoche, prêtre ; saint Tyrse, diacre ; et saint Félix, qui souffrirent le martyre à Autun, et saint Bénigne, prêtre, qui le souffrit à Dijon.

L. Martyre de saint Ptolomée, etc.

Ce fut alors que saint Justin écrivit la seconde apologie pour se plaindre de l'injustice des magistrats envers les chrétiens ; et voici quelle en fut l'occasion particulière (4). Il y avoit à Rome une femme dont le mari étoit extraordinairement débauché, et elle avoit accoutumé d'avoir pour lui des complaisances criminelles. Etant devenue chrétienne, elle ne se contenta pas de se corriger elle-même, elle voulut encore persuader à son mari de quitter ses habitudes infâmes, par la considération du feu éternel dont sont menacés ceux qui ne vivent pas selon la raison. Ces remontrances n'ayant fait qu'aliéner d'elle l'esprit de son mari, elle étoit résolue de le quitter entièrement, pour n'être plus exposée à ses passions brutales ; mais ses amis lui persuadèrent de se contraindre pour un temps, comme si le mari eût donné quelqu'espérance de correction. Cependant il s'en alla à Alexandrie, où elle apprit qu'il se plongeoit dans le crime de plus en plus : ce qui la fit résoudre à se séparer, et elle lui dénonça le divorce suivant les lois. Le mari, de retour à Rome, l'accusa devant l'empereur d'être chrétienne ; elle, de son côté, présenta une requête, demandant qu'il lui fût permis de régler ses affaires domestiques, et promettant ensuite de répondre à l'accusation : ce qui lui fut accordé.

Son mari, ne pouvant plus la poursuivre, s'en prit à un nommé Ptolomée, qui l'avoit instruite dans les saintes lettres, l'accusa devant Urbicius, préfet de Rome, et persuada au centurion qui l'avoit arrêté, et qui étoit de ses amis, qu'il n'y avoit qu'à l'interroger seulement s'il étoit chrétien. Ptolomée l'avoua ingénument, et le centurion le tint en prison long-temps avec de grandes rigueurs. Enfin il fut mené au préfet Urbicius, qui ne l'interrogea que de ce seul article, s'il étoit chrétien ; Ptolomée le confessa constamment, et Urbicius ordonna qu'il fût mené au supplice. Alors un nommé Lucius, qui étoit aussi chrétien, s'adressant au préfet, lui fit ce reproche : Pourquoi condamnez-vous un homme qui n'a commis ni adultère, ni homicide, ni vol ; en un mot, qui n'est convaincu d'aucun crime, mais seulement qui confesse le nom de chrétien ? Croyez-moi, Urbicius, ce jugement ne convient point aux maximes du pieux empereur, ni du philosophe, son fils, ni du sacré sénat. Urbicius, sans autre réponse, dit à Lucius : Il me semble que tu es aussi de ce nombre ? Et Lucius ayant constamment dit que oui, le préfet commanda qu'il fût aussi mené au supplice. Lucius dit qu'il lui avoit une grande obligation, puisque non-seulement il seroit délivré de si méchants maîtres, mais qu'il iroit à Dieu, ce père et ce roi si bon. Il en survint un troisième, qui fut aussi condamné. Tout cela se passa à Rome, environ l'an cent soixante-six.

LI. Seconde apologie de saint Justin.

Saint Justin prit occasion de cet événement pour montrer l'injustice des magistrats, dans sa seconde apologie adressée au sénat romain. On nous dira, dit-il : Tuez-vous donc tous, et vous en allez trouver Dieu, sans nous embarrasser davantage. A quoi il répond, que la foi qu'ils ont en la Providence ne le permet pas de le faire. Ensuite il montre l'origine de l'idolâtrie, dont les démons sont les auteurs ; que le vrai Dieu n'a point de nom particulier ; que les mauvais démons ont toujours persécuté ceux qui ont suivi la droite raison, comme Socrate. Je m'attends aussi, dit-il, à sentir les artifices de quelqu'un de ceux que l'on nomme philosophes, et d'être mis en croix quand il n'y auroit que Crescent le cynique. Il ajoute que (1), pour autoriser les calomnies que l'on imposoit aux chrétiens, on mettoit à la question des esclaves, des enfants, des femmes, et on leur faisoit souffrir des tourments horribles pour extorquer d'eux la confession des incestes et des repas de chair humaine, dont on accusoit les chrétiens. Ceux qui nous accusent de ces crimes, ajoute-t-il, les commettent eux-mêmes, et les attribuent à leurs dieux : pour nous, comme nous n'y avons point de part, nous ne nous en mettons pas en peine, ayant Dieu pour témoin de nos actions et de nos pensées.

Il conclut ainsi : Nous vous prions que cette requête soit rendue publique, après que vous l'aurez répondue comme il vous plaira, afin que les autres connoissent ce que nous sommes, et que nous puissions être délivrés de ces faux soupçons qui nous exposent au supplice. Tous les hommes ont naturellement l'idée de ce qui est honnête ou honteux ; et on ne sait pas que nous condamnons ces infamies que l'on publie de nous, et que c'est pour cela que nous avons

(1) Hier. de Scrip.
(2) Iren. ap. Eus. lib. IV, c. 20.
(3) Adon. Martyr. 24 sep.
(4) Eus. IV, Hist. c. 17, ex Justino.

(1) Justin. p. 50, C.

renoncé aux dieux qui ont commis ces crimes, et en exigent de semblables. Si vous l'ordonnez ainsi, nous exposerons nos maximes à tout le monde, afin qu'ils se convertissent s'il est possible; car c'est le seul motif que nous nous sommes proposé dans cet écrit. Notre doctrine, si on en juge sainement, n'est point honteuse, mais au-dessus de toute la philosophie humaine. Du moins elle n'a rien de semblable à ce qu'enseignent les écrits des épicuriens, de Sotade, de Philénis, et les autres semblables, dont la lecture est permise à tout le monde. On attribuoit à une certaine Philénis un écrit touchant les impudicités les plus criminelles dont les femmes soient capables (1). Sotade étoit un poète ionique, infâme dans un autre genre, et médisant (2). Saint Justin ajoute : Nous finissons après avoir fait nos efforts et adressé nos prières, afin que tous les hommes se trouvent dignes d'arriver à la connoissance de la vérité. Nous ne voyons pas que cette seconde apologie ait eu plus d'effet que la première.

LII. Dialogue de saint Justin avec Tryphon.

Saint Justin écrivit encore un traité de controverse contre les Juifs. C'est le récit d'une conversation qu'il avoit eue avec un Juif nommé Tryphon, qui, ayant été chassé par la guerre, s'étoit retiré en Grèce, et avoit passé bien du temps à l'étude de la philosophie, particulièrement à Corinthe (3). Ayant rencontré saint Justin dans une promenade publique, et l'ayant reconnu pour philosophe à son habit, il lui témoigna l'estime qu'il faisoit de la philosophie. Et de quoi vous peut-elle servir, dit saint Justin, en comparaison de votre législateur et des prophètes? Quoi, dit Tryphon, les philosophes ne parlent-ils pas de Dieu, de son unité, de sa providence? La plupart, dit saint Justin, tiennent cette connoissance inutile pour la félicité. Ils veulent nous persuader que Dieu a soin de l'univers, des genres et des espèces, mais non pas de vous et de moi, et des choses singulières. Or, il n'est pas difficile de comprendre où aboutit cette doctrine. C'est à une sécurité et une liberté de suivre leurs opinions, de faire et de dire tout ce qu'ils veulent, n'attendant de la part de Dieu ni châtiment ni récompenses. En effet, ils croient que rien ne change, et que les hommes vivront toujours de la même manière, sans être meilleurs ni pires (4). Ou bien supposant l'âme immortelle et incorporelle, ils concluent qu'ils ne seront point punis pour avoir mal fait, parce que ce qui est incorporel est impassible, et qu'ils n'ont point besoin de Dieu puisqu'ils ne peuvent mourir.

Alors Tryphon souriant agréablement : Et vous, dit-il, quelle opinion avez-vous de Dieu, et quelle est votre philosophie? Je vous le dirai, dit Justin. Rien n'est plus précieux que la philosophie, qui seule nous approche de Dieu; mais la plupart ne savent pas quelle elle est, ni pourquoi elle a été envoyée aux hommes; car il n'y auroit ni platoniciens, ni stoïciens, ni péripatéticiens, ni pythagoriciens, puisque c'est une seule science. Ce qui l'a ainsi divisée, c'est que ceux qui s'y sont attachés les premiers sont devenus illustres, et ont été suivis par les autres qui n'ont point examiné la vérité; mais, frappés des vertus et des discours extraordinaires de leurs maîtres, ils ont tenu pour vrai ce qu'ils avoient appris d'eux. Ils ont enseigné les mêmes dogmes à ceux qui les ont suivis, et ont gardé le nom du père de chaque opinion. Justin raconte ensuite les différents maîtres dont il avoit essayé, jusqu'à ce vieillard qui, le désabusant de la philosophie humaine (1), lui fit connoître l'autorité des prophètes, et lui persuada que la doctrine de Jésus-Christ étoit la seule philosophie sûre et utile. Voilà, dit Justin, comment je suis philosophe. Je voudrois que tous eussent le même courage pour ne point quitter les discours du Sauveur; car ils ont je ne sais quoi de terrible, capable de confondre ceux qui s'écartent du droit chemin, et sont au contraire un repos très-doux à ceux qui les méditent. Si vous avez donc quelque soin de votre salut et quelque confiance en Dieu, vous pouvez devenir heureux, vous à qui cette doctrine n'est pas étrangère, en reconnoissant le Christ, et prenant le chemin de la perfection.

Après que Justin eut ainsi parlé, ceux qui étoient avec Tryphon s'éclatèrent de rire; mais Tryphon, souriant seulement, lui dit: Je reçois tout le reste, et j'admire votre ardeur pour la Divinité; mais il valoit mieux vous attacher à la philosophie de Platon ou de quelqu'autre, vous exerçant à la patience et à la tempérance, que de vous laisser tromper par des mensonges, et suivre des hommes de néant; car, demeurant dans les mœurs de philosophe, et vivant sans reproche, vous pouviez espérer un meilleur sort; mais, ayant quitté Dieu pour mettre votre espérance en un homme, quel salut pouvez-vous attendre? Si vous voulez donc me croire, car je vous compte déjà pour mon ami, commencez par vous faire circoncire, ensuite gardez le sabbat et les fêtes ordonnées de Dieu, en un mot, tout ce qui est écrit dans la loi, et peut-être qu'alors Dieu vous fera miséricorde. Quant au Christ, s'il est né et s'il est quelque part, il est inconnu et ne se connoît pas lui-même, et il n'a aucune puissance jusqu'à ce qu'Elie vienne le sacrer et le faire connoître à tout le monde. Cependant vous avez reçu une fausse opinion, et vous

(1) Athen. lib. 8, p. 335, C. ex Chrysippo.
(2) Athen. lib. 14, p. 620, F. Martial 2, Epig. 86.
(3) Edit. gr. lat. 1615, p. 217.
(4) P. 218, B.

(1) Sup. n. 26.

vous figurez un Christ pour lequel vous périssez mal à propos. On voit ici que les Juifs, forcés par les prophéties qui marquoient le temps du Messie, n'osoient dire qu'il ne fût pas venu, et cherchoient des subtilités pour les éluder, comme ils ont toujours fait depuis (1).

Dieu vous le pardonne, dit Justin, car vous ne connoissez pas ce que vous dites. Vous croyez vos docteurs, qui n'entendent point les Ecritures, et vous dites au hasard ce qui vous vient à l'esprit. Mais, si vous voulez, je vous montrerai que nous ne sommes pas trompés, et que nous avons raison de ne point cesser de confesser ce Christ, quelque honte qui nous en vienne de la part des hommes, et quelqu'effort que fassent les plus cruels tyrans pour nous y faire renoncer. Je vous ferai voir que nous n'avons pas cru de vaines fables, mais des discours solides et pleins de l'esprit de Dieu. Les autres recommencèrent à rire et à crier d'une manière indécente. Justin se leva pour s'en aller. Mais Tryphon le prit par le manteau, et lui dit : Qu'il ne le quitteroit point qu'il n'eut exécuté sa promesse. Faites-donc taire vos amis, dit Justin, et les rendez plus sages. Ensuite ils se séparèrent. Deux se retirèrent, se moquant de leur sérieux; Justin et Tryphon avec deux autres s'assirent sur des siéges de pierre, qui étoient des deux côtés de la lice destinée aux courses; ils parlèrent quelque temps de la guerre de Judée; puis Justin recommença en ces termes :

LIII. Abolition de l'ancienne loi.

Avez-vous quelqu'autre reproche à nous faire, sinon que nous ne vivons pas selon la loi, que nous ne sommes pas circoncis et n'observons pas le sabbat (1)? A-t-on aussi décrié chez vous notre vie et nos mœurs? Je veux dire, si vous croyez que nous mangeons de la chair humaine, et qu'après le festin, les lampes éteintes, nous commettons des impuretés abominables, ou si vous nous condamnez précisément parce que nous suivons cette doctrine que vous croyez fausse? C'est ce qui nous étonne, dit Tryphon, car ce que dit le peuple ne mérite pas de créance, la nature y répugne trop; au contraire, je sais que les préceptes de votre Évangile sont si grands et si merveilleux, que je ne crois pas que personne les puisse garder, car j'ai eu la curiosité de les lire. Ce qui nous met en peine, est que vous, qui prétendez avoir de la piété, et vous distinguer des autres, ne menez point une vie différente des gentils, puisque vous n'observez ni les fêtes, ni le sabbat, ni la circoncision; et, mettant votre espérance en un homme crucifié, vous attendez des récompenses de Dieu, dont vous ne pratiquez pas les commandements. N'avez-vous pas lu que celui qui ne sera pas circoncis le huitième jour périra d'entre son peuple (1)?

Justin répondit : Il n'y aura et il n'y a jamais eu d'autre Dieu que celui qui a créé cet univers. Nous ne croyons pas avoir un autre dieu que le vôtre, mais celui-là même qui a tiré vos pères d'Egypte. C'est en lui que nous espérons comme vous, ce dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Mais ce n'est ni par Moïse, ni par la loi, que nous espérons en lui, autrement nous ferions comme vous. J'ai appris dans l'Ecriture qu'il y auroit une dernière loi et une alliance d'une autorité souveraine, que doivent maintenant garder tous ceux qui aspirent à l'héritage de Dieu : la loi donnée en Horeb est déjà vieille, et elle étoit pour vous seuls; celle-ci est pour tous absolument. Le Christ nous a été donné pour loi éternelle, après laquelle il n'y en a plus. Là-dessus, il lui cite les autorités d'Isaïe et de Jérémie (2), qui montrent que Dieu enverra une loi pour éclairer les gentils, et qu'il fera avec son peuple une nouvelle alliance, autre que celle qu'il a faite avec leurs pères à la sortie d'Egypte. Or, puisque nous voyons, ajoute-t-il, qu'au nom de Jésus-Christ on quitte les idoles et tous les vices pour s'approcher de Dieu, et que l'on soutient jusqu'à la mort la confession de la piété, tout le monde peut comprendre par les effets que c'est ici la nouvelle loi, la nouvelle alliance et l'attente de ceux qui en toutes les nations espéroient les biens qui leur devoient venir de Dieu. Il montre que le véritable Israël est le spirituel; que la circoncision, l'observation du sabbat et des azymes, tout doit s'entendre spirituellement de la correction des mœurs, et que la vraie purification est celle de l'âme par le sang de Jésus-Christ, sur quoi il rapporte le fameux passage d'Isaïe, où la passion du Sauveur et la rédemption est si manifestement prédite (3).

Il fait voir que la circoncision n'est point nécessaire, par l'exemple des saints incirconcis, Abel, Hénoc, Noé, Melchisédec (4), et conclut que ce n'est pas une œuvre de justice, mais seulement un signe pour distinguer les Juifs des autres peuples. Ce ne fut qu'après le péché du veau d'or que Dieu leur ordonna les sacrifices pour les détourner de l'idolâtrie (5), et l'abstinence de certaines viandes, afin que, même en buvant et en mangeant, ils eussent sa loi devant les yeux. Les prophètes disent expressément que ces préceptes cérémoniaux ne leur avoient pas été donnés comme bons par eux-mêmes, et que Dieu n'avoit pas besoin de leurs sacrifices (6).

Tryphon demande si ceux qui ont vécu selon

(1) V. Gemar. ad Sanhedr. c. XI, n. 26, 27, etc. edit. Cock.
(2) P. 227, A.

(1) Gen. XVII, 1.
(2) Isa. II, 4. Jerem. XXXI, 31.
(3) Isa. LIV, 10; ad LV, 6.
(4) P. 236.
(5) P. 257.
(6) Ezech. XX, 25. Amos. V, 18, 25. Ps. 49.

la loi de Moïse seront sauvés comme Job, Hénoc et Noé dans la résurrection des morts (1)? Justin répond que oui, parce que la loi de Moïse comprend les préceptes qui sont naturellement bons, universels et éternels, outre ce qui est ordonné en particulier pour la dureté du peuple. Mais ceux qui voudroient encore à présent observer ces préceptes en reconnoissant Jésus-Christ seroient-ils sauvés? dit Tryphon. Voyons, dit Justin, s'il est possible de les observer tous à présent. Tryphon demeura d'accord qu'il n'étoit plus possible d'immoler la pâque, ni de faire les autres sacrifices. Avouez donc, dit Justin, qu'il y en a d'impossibles, et reconnoissez que l'on peut se sauver en observant les préceptes éternels. Mais, dit Tryphon, on peut observer le sabbat, la circoncision et les purifications. Si donc quelqu'un, croyant en votre Christ (2), veut encore garder ces observances sans les croire nécessaires, sera-t-il sauvé? A mon avis, il le sera, dit Justin, pourvu qu'il ne contraigne pas aux mêmes pratiques les gentils convertis à Jésus-Christ, comme vous faisiez au commencement de notre entretien. Tryphon reprit: Mais pourquoi dites-vous, à mon avis, sinon parce que d'autres n'en sont pas? Quelques-uns, dit Justin, croient que l'on ne doit avoir aucun commerce avec eux; mais je ne suis pas de cet avis. Car, si par foiblesse ils veulent observer ce qu'ils peuvent, de ce que Moïse a ordonné pour la dureté du cœur, croyant en même temps à Jésus-Christ, et observant les commandements éternels sans faire difficulté de vivre avec les autres chrétiens ni les obliger à ces observances, il faut les recevoir comme nos frères et nos entrailles. Mais, s'ils veulent obliger les fidèles d'entre les gentils à observer la loi de Moïse sous peine de ne point communiquer avec eux, je ne les reçois pas. Je crois bien toutefois que ceux qui se laisseroient persuader d'observer la loi avec la confession de Jésus-Christ pourroient être sauvés. Mais ceux qui, après l'avoir reconnu et confessé, auroient passé aux observances légales par quelqu'autre motif que ce fût, et ensuite auroient nié qu'il fût le Christ, et ne s'en seroient pas repentis avant la mort, je dis qu'ils ne seront point sauvés. Et ceux de la race d'Abraham, qui vivent selon la loi, s'ils ne croient en Christ avant la mort, je dis qu'ils ne seront point sauvés non plus, principalement ceux qui prononcent anathème contre lui dans leurs synagogues.

Il reproche aux Juifs qu'ils prononçoient ainsi des malédictions publiques contre les chrétiens (3), et il ajoute: La puissance qui règne aujourd'hui ne vous permet pas de les tuer de vos propres mains; mais toutes les fois que vous l'avez pu, vous l'avez fait. Après avoir crucifié le Juste, quand vous avez vu qu'il étoit monté au ciel, suivant les prophéties (1), vous avez choisi des hommes que vous avez envoyés de Jérusalem par toute la terre dire qu'il a commencé à paroître une secte impie dont l'auteur a été Jésus de Galilée, et publier les sacriléges dont nous accusent ceux qui ne nous connoissent pas. Les Juifs continuent encore en ce siècle de faire comme alors (2), dans leurs prières publiques et particulières, des imprécations contre Jésus-Christ et contre les chrétiens.

(1) P. 263, C.
(2) P. 265, D.
(3) P. 234, B.

LIV. Preuves de la doctrine chrétienne.

Saint Justin prouve la vérité de notre doctrine, premièrement en distinguant les deux avénements du Messie, le premier où il a paru mortel, sans gloire et sans beauté, passant pour un artisan, et faisant des charrues et des jougs (3); car il marque cette espèce d'ouvrages, et il pouvoit l'avoir appris par une tradition récente. Le second avénement est celui où le Messie paroîtra glorieux, et viendra sur les nuées, suivant la prophétie de Daniel (4). Saint Justin montre ces divers états du Messie par le psaume cent neuf, que l'on ne peut entendre d'Ezéchias, comme vouloient les Juifs, puisqu'il n'a jamais été sacrificateur, et par le psaume soixante-onze qui ne convient point à Salomon, puisqu'il n'a point régné jusqu'aux extrémités de la terre, et qu'il est tombé dans l'idolâtrie : ce qui n'arrive pas même aux gentils convertis par Jésus crucifié. Il montre que le Christ n'est pas un pur homme, comme les Juifs l'attendoient (5); mais qu'étant Dieu avant tous les siècles, il s'est fait homme dans le temps. Il prouve sa divinité par plusieurs psaumes (6), principalement par le quarante-quatrième et par les apparitions par lesquelles Dieu s'est montré aux patriarches et à Moïse, qu'il attribue au verbe, comme plusieurs des anciens, et conclut que le Dieu qui a paru en ces occasions, est autre que le Dieu créateur : Autre, dit-il, en nombre, non en volonté (7). Il dit qu'au commencement, avant toutes les créatures, Dieu a engendré de lui-même une certaine vertu raisonnable, que le Saint-Esprit nomme aussi gloire du Seigneur, quelquefois fils, quelquefois sagesse, tantôt ange, tantôt Dieu, tantôt Seigneur et Verbe. Il n'approuve pas l'opinion de ceux qui disoient que cette vertu étoit inséparable du père, comme le rayon du soleil, en sorte qu'il la poussoit hors de lui quand il vouloit, et quand il vouloit la retiroit : C'est, dit-il, une vertu permanente et distinguée, non-seulement de nom comme le rayon du

(1) P. 335, C.
(2) Buxtorf. synag. c. 5, et 11.
(3) P. 316, C.
(4) Dan. VII.
(5) P. 267, B.
(6) Ps. 23, 45, 98.
(7) P. 276, D. p. 384, A.

soleil, mais de nombre, sans toutefois que la substance du père soit divisée ni changée (1). Nous avons, dit-il, en nous un exemple de cette génération. En proférant une parole nous l'engendrons, mais non par retranchement, en sorte que notre raison en soit diminuée. Ainsi un feu en produit un autre, sans que le second diminue rien du premier auquel il a été allumé.

Il montre que Jésus crucifié est le Messie, en expliquant les figures de sa passion, l'agneau pascal (2), les deux boucs de la fête des expiations et les autres victimes. Les offrandes des farines représentoient le pain de l'eucharistie, que nous offrons en mémoire de notre rédemption. Il répète plusieurs fois en ce dialogue (3), que l'eucharistie est ce sacrifice pur qui doit être offert à Dieu du levant au couchant, même entre les gentils suivant la prophétie de Malachie (4); et il nomme expressément l'eucharistie, sacrifice. Tryphon lui objecte la malédiction de la loi contre les crucifiés (5). Saint Justin répond par les figures de la croix, marquées dans l'Ecriture, entre autres le serpent d'airain si contraire en apparence à la défense des images. L'un des Juifs qui accompagnoient Tryphon avoue qu'il avoit interrogé leurs docteurs sur cette difficulté, et qu'aucun ne l'avoit pu satisfaire. Saint Justin dit que cette malédiction de la loi signifioit la malédiction générale du péché répandue sur tous les hommes, et la persécution contre les chrétiens (6). Il ajoute l'explication du psaume vingt-et-un, où la croix du Sauveur est si bien marquée.

Il dit que Jérusalem sera rebâtie (7), pour y rassembler le peuple fidèle qui s'y réjouira en la compagnie des patriarches et des prophètes, avec Jésus-Christ avant son dernier avénement. Je le crois ainsi, ajouta-t-il, et plusieurs autres; mais il y en a plusieurs de la pure et pieuse doctrine des chrétiens qui ne le croient pas. Car pour ceux qui se disent chrétiens, et sont des hérétiques impies, leur doctrine est pleine de blasphèmes et d'absurdités. Si donc vous trouvez de ces gens qui osent blasphémer contre le dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, nier la résurrection et dire qu'au moment de la mort les âmes sont enlevées au ciel pour ne plus reprendre leurs corps, ne les tenez pas pour chrétiens, comme vous ne tenez pas pour Juifs, les saducéens et les autres sectes semblables. Pour moi, et tous ceux qui ont des sentiments droits, et sont entièrement chrétiens, nous croyons la résurrection de la chair; et les prophètes Ezéchiel, Isaïe (8) et les autres, reconnoissent que l'on doit passer mille ans dans Jérusalem après qu'elle aura été rebâtie, ornée et augmentée. Il insiste aussi sur l'autorité de l'Apocalypse. C'est ainsi que saint Justin avoit donné, comme Papias, dans l'opinion des millénaires, sans quitter non plus que lui l'unité de la foi catholique. Il montre le progrès de l'Evangile, en disant (1) : Qu'il n'y a aucune espèce d'hommes, ni Grecs, ni barbares, ni Scythes errants dans les chariots, ni pâtres logés sous des tentes, ni de quelque nom qu'on les appelle, chez qui l'on n'adresse au Créateur des prières et des actions de grâces au nom de Jésus crucifié. Il relève la fidélité des chrétiens, en disant : Il est évident que personne ne peut intimider ceux qui croient en Jésus par toute la terre (2). Nous ne cessons point de le confesser, encore que l'on nous coupe la tête, que l'on nous crucifie, que l'on nous expose aux bêtes. Nous souffrons les fers, le feu, les tourments. Plus on nous persécute, plus il y en a qui deviennent fidèles et pieux par le nom de Jésus. Et encore (3) : Dieu a permis que le soleil fût adoré; mais on n'a jamais vu personne souffrir la mort pour la religion du soleil; au lieu que l'on voit des hommes de toutes nations qui souffrent tout pour le nom de Jésus-Christ. Il marque plusieurs fois en ce dialogue que les dons surnaturels de prophétie, de guérison des maladies, et d'autres miracles, étoient encore communs parmi les fidèles, particulièrement le pouvoir de chasser les démons au nom de Jésus crucifié sous Ponce-Pilate.

LV. Description des hérétiques.

Mais j'apprends, dit Tryphon, que plusieurs de ceux que l'on nomme chrétiens mangent sans scrupule des viandes offertes aux idoles. Justin répond : Ces gens qui reconnoissent Jésus crucifié pour Seigneur et pour Christ, n'enseignent pas sa doctrine, mais celle des esprits d'erreur, nous rendent plus fermes dans la foi et dans l'espérance qu'il nous a donnée, nous qui suivons sa vraie et pure doctrine, puisque nous voyons en cela même l'accomplissement réel de ses prédictions. En effet, plusieurs sont venus au nom de Jésus enseigner des dogmes et des pratiques pleines d'impiété. Ils gardent les noms de ceux par qui chaque opinion a commencé; car ils blasphèment en différentes manières contre le Créateur de l'univers, contre le Christ qu'il a promis, et contre le dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Nous ne communions avec aucun d'eux, nous qui savons qu'ils sont impies et injustes, et qu'ils ne confessent Jésus que de nom, comme les païens donnent le nom de dieu à leurs idoles. Les uns s'appellent marcionites, les autres valentiniens ou basilidiens, ou saturniens, ou portent d'autres noms tirés de l'auteur de chaque secte, comme les philo-

(1) P. 358, A.
(2) P. 259, B.
(3) P. 260, B.
(4) Mal. I, 10, p. 317, A.
(5) Deut. XXI, 23.
(6) P. 322, D.
(7) P. 306, B.
(8) Isa. XIV, 17.

(1) P. 345, C.
(2) P. 33, B.
(3) P. 349, D.

sophes. C'est l'idée que saint Justin nous donne des hérétiques.

LVI. Aveuglement des Juifs.

Il reproche aux Juifs leur aveuglement en plusieurs manières ; car, après avoir rapporté divers passages touchant la circoncision spirituelle et la vocation des gentils, il ajoute (1) : Il me semble que, par ces discours, je devrois persuader les esprits les plus bouchés ; car ce n'est pas moi qui les ai préparés par un artifice humain, c'est ce que David a chanté, ce qu'Isaïe et Zacharie ont prêché, ce que Moïse a écrit. Vous le reconnoissez, Tryphon ; tout cela est écrit dans vos livres, ou plutôt dans les nôtres ; car nous les croyons, et vous les lisez sans les entendre. Il dit ailleurs : Je ne fais que vous rapporter les Ecritures, et ne travaille pas à vous donner des démonstrations fondées sur l'art de raisonner (2). J'ai reçu de Dieu la grâce d'entendre les Ecritures, et je ne cherche qu'à la communiquer gratuitement à tout le monde, de peur d'être condamné au jugement de Dieu, à qui je rendrai compte.

Il marque les mauvaises subtilités des rabbins (3), qui demandoient pourquoi, en un tel endroit des livres sacrés, il étoit parlé d'une femelle de chameau ; pourquoi, dans les oblations, telles mesures de farine ou d'huile, et en donnoient des explications basses et terrestres. Il les accuse d'entendre si grossièrement les paroles de l'Ecriture (4), qu'ils s'imaginoient que Dieu avoit des pieds et des mains, un corps et une âme, et que c'étoit par ce corps qu'il avoit apparu à Abraham et à Jacob. Entre mille bonnes choses, dit-il (5), que l'on vous aura dites, s'il y en a une petite qui vous déplaise ou que vous n'entendiez pas, vous laissez tout le reste pour vous attacher à ce petit mot et nous en faire un crime, comme les mouches qui s'attachent aux ulcères.

Vos docteurs, dit-il, vous permettent encore à présent d'avoir quatre et cinq femmes ; et si quelqu'un en voit une belle et la désire, ils rapportent les histoires de Jacob et des autres patriarches, et disent qu'ils ne font point de mal en les imitant. Misérables et insensés ! chacune de ces actions étoit mystérieuse, et préparoit de grandes choses ; et, après avoir expliqué ces mystères, il ajoute que la conduite de David à l'égard de la femme d'Urie, et sa pénitence, marquent bien que les anciens ne croyoient pas qu'il fût permis à chacun d'épouser autant de femmes qu'il voudroit, et comme il voudroit, ainsi que font, dit-il, aujourd'hui les gens de votre nation, qui prennent des femmes sous le nom de mariage, en tous les pays où ils vont. Ce que saint Justin dit ici de David semble avoir ce sens : si David eût cru pouvoir user, selon sa passion, de la liberté du divorce et de la polygamie, il n'eût eu rien à cacher, et sans faire mourir Urie, il l'eût obligé d'autorité à répudier sa femme, comme Auguste obligea Drusus à répudier Livie ; mais ces mariages n'étoient que des concubinages palliés.

(1) P. 246, C.
(2) P. 71.
(3) P. 330, C.
(4) P. 342, A.
(5) P. 343.

LVII. Martyre de saint Justin.

Saint Justin scella de son sang la foi qu'il avoit si bien défendue, et souffrit le martyre environ l'an cent soixante-sept (1). Il fut amené avec ceux qui l'accompagnoient devant Rustique, préfet de Rome, qui lui demanda à quel genre d'étude il s'étoit appliqué. Saint Justin répondit : J'ai essayé de toutes sortes de doctrines, et enfin je me suis appliqué à celle des chrétiens, quoiqu'elle ne plaise pas à ceux qui suivent l'erreur. Quelle est cette doctrine ? dit le préfet. Justin répondit : La doctrine des chrétiens est de croire un seul dieu, créateur de toutes les choses visibles et invisibles, et de confesser Notre Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu, qui doit venir juger le genre humain, qui a annoncé le salut et instruit ceux qui ont reçu sa bonne doctrine. Pour moi, je suis un homme foible, et incapable de dire quelque chose de grand de sa divinité infinie. Je confesse que c'est la charge des prophètes qui, par inspiration divine, ont prédit, plusieurs siècles auparavant, que le fils de Dieu viendroit dans le monde.

Le préfet demanda en quel lieu s'assembloient les chrétiens. Justin répondit : Chacun s'assemble où il veut et où il peut. Croyez-vous que nous ayons accoutumé de nous assembler tous en un même lieu? Il n'en est pas ainsi. Saint Justin parloit de la sorte pour ne pas trahir ses frères, en découvrant les lieux de leurs assemblées ; et d'ailleurs il vouloit dire que leur culte n'étoit pas attaché à de certains lieux comme celui des païens. C'est pourquoi il ajouta : Le dieu des chrétiens n'est pas enfermé dans un lieu. Comme il est invisible, il remplit le ciel et la terre ; les fidèles l'adorent partout, et le glorifient partout. Le préfet dit : Dis donc en quel lieu tu assembles tes disciples. Saint Justin répondit : J'ai demeuré jusqu'à présent auprès de la maison d'un nommé Martin, et du bain Timotinum. C'est la seconde fois que je suis venu à Rome, et je ne connois point d'autre lieu. Que si quelqu'un a voulu me venir trouver, je lui ai communiqué la doctrine de la vérité. Tu es donc chrétien ? dit le préfet : Assurément, répondit Justin, je suis chrétien.

Alors le préfet dit à Cariton : Es-tu chrétien? Cariton dit : Je suis chrétien par la grâce de Dieu. Il fit la même question à une

(1) Acta Martyr. sincera, p. 48.

femme nommée Caritine; et elle répondit de même. Puis il dit à Evelpiste : Et toi, qui es-tu? Il répondit : Je suis esclave de César, mais chrétien : Jésus-Christ m'a affranchi; et, par sa grâce, je suis participant de la même espérance que ceux que vous voyez. Ensuite le préfet demanda la même chose à Hiérax, qui dit : Oui, je suis aussi chrétien; car je sers et adore le même dieu. Est-ce Justin, dit le préfet, qui vous a faits chrétiens? Hiérax répondit : J'ai été chrétien et je le serai. Ne voulant pas en dire davantage pour ne pas dénoncer son maître. Péon, qui étoit présent, dit : Je suis chrétien. Et qui t'a instruit? dit le préfet. Il répondit : Ce sont mes parents. Evelpiste ajouta : J'écoutois les discours de Justin avec grand plaisir, mais j'ai aussi appris de mes parens à être chrétien. Le préfet dit : Où sont tes parents? En Cappadoce, dit Evelpiste. Le préfet demanda aussi à Hiérax en quel pays étoient ses parents. Hiérax répondit : Notre vrai père est le Christ, et notre mère la foi par laquelle nous croyons en lui; quant aux parents que j'avois sur la terre, ils sont morts. Au reste, j'ai été tiré de la Phrygie pour venir ici. Le préfet demanda à Libérien ce qu'il disoit, s'il étoit aussi chrétien et impie contre les dieux? Libérien dit : Je suis aussi chrétien; car je sers et adore le seul vrai Dieu.

Alors le préfet, se tournant vers Justin, lui dit : Ecoute, toi qui passes pour éloquent, qui crois avoir la vraie science; quand tu seras déchiré de coups de fouet depuis la tête jusqu'aux pieds, crois-tu que tu monteras au ciel? Je crois, dit Justin, que si je souffre ce que vous dites, j'aurai ce qu'ont déjà ceux qui ont gardé les préceptes de Jésus-Christ; car je sais que la grâce de Dieu est réservée, jusqu'à ce que le monde finisse, à tous ceux qui vivront ainsi. A quoi le préfet répondit : Tu t'imagines donc monter au ciel pour recevoir quelque récompense? Je ne me l'imagine pas, dit Justin, je le sais, et j'en suis si assuré que je n'en doute point. Le préfet dit : Venons à ce dont il s'agit, et qui est de plus pressé. Assemblez-vous et sacrifiez aux dieux tous de concert. Justin dit : Aucune personne de bon sens ne quitte la piété pour tomber dans l'erreur et l'impiété. Le préfet dit : Si vous n'obéissez à nos ordres, vous serez tourmentés sans miséricorde. Justin dit : Ce que nous souhaitons le plus, est de souffrir des tourments pour Notre Seigneur Jésus-Christ; car c'est ce qui nous donnera de la confiance devant son tribunal terrible, où tout le monde doit comparoître. Les autres martyrs en dirent autant, et ajoutèrent : Faites vite ce que vous voudrez, car nous sommes chrétiens, et nous ne sacrifions point aux idoles.

Le préfet, ayant ouï ces paroles, prononça cette sentence : Que ceux qui n'ont pas voulu sacrifier et obéir à l'ordonnance de l'empereur, soient fustigés et emmenés pour être punis de mort, comme les lois ordonnent. Les saints martyrs, louant Dieu, furent menés au lieu accoutumé, et, après avoir été fouettés, ils furent décollés avec la hache. Ensuite quelques fidèles enlevèrent leurs corps en cachette, et les enterrèrent en un lieu convenable. Tel fut le martyre de saint Justin le philosophe. Il nous reste de lui plusieurs ouvrages écrits en grec, dont les principaux et les plus certains sont (1): les deux Apologies pour les chrétiens, le Dialogue avec Tryphon, la seconde partie de son Traité de la Monarchie, c'est-à-dire de l'unité de Dieu. Son plus fameux disciple fut Tatien, Assyrien de naissance, et philosophe.

LVIII. Saint Denis, évêque de Corinthe.

Dans ce même temps, Denis, évêque de Corinthe, écrivit à l'église romaine une lettre adressée à Soter, qui la gouvernoit alors, où il disoit (2) : Dès le commencement vous avez accoutumé de répandre vos bienfaits sur les frères, et d'envoyer la subsistance à plusieurs églises. Ici vous soulagez les besoins des pauvres, particulièrement de ceux qui travaillent aux mines, gardant, comme de vrais Romains, l'ancienne coutume de vos pères. Votre bienheureux évêque Soter ne s'est pas contenté de les imiter, il a fait plus; et, en prenant soin des libéralités que l'on envoie aux saints, il a consolé en même temps par ses pieux discours les frères qui sont allés vers lui, comme un père tendre pour ses enfants. Denis disoit dans la même lettre : Nous avons aujourd'hui célébré le saint jour du dimanche, et nous avons lu votre lettre, que nous continuerons toujours de lire pour notre instruction, aussi bien que la précédente, qui nous a été écrite par Clément. Tel étoit l'ancien usage de lire ces lettres dans l'église après les saintes Ecritures.

Saint Denis ne se contentoit pas d'instruire son église de Corinthe, il étendoit son zèle sur les autres par les lettres qu'il leur écrivoit (3). Nous en connoissons huit, en comptant celle aux Romains. La seconde étoit adressée aux Lacédémoniens, où il les instruisoit de la foi orthodoxe, et les exhortoit à la paix et à l'union. La troisième aux Athéniens, pour réveiller en eux la foi et la pratique de l'Evangile. Il les reprenoit de la négliger, et d'avoir presque abandonné la sainte doctrine, depuis qu'ils eurent perdu leur évêque Publius, qui avoit souffert le martyre dans les persécutions de ce temps-là. Il faisoit mention de Quadrat, successeur de Publius, rendant témoignage du soin qu'il avoit pris de les rassembler et de réveiller leur foi. Il parloit aussi de saint Denis l'aréopagite, que saint Paul convertit, et qui fut le premier évêque d'Athènes.

(1) Eus. Hist. IV, c. 18. Hist. c. 23.
(2) Hier. Script. Eus. IV,
(3) Eus. IV, Hist. c. 23.

La quatrième lettre de saint Denis de Corinthe étoit adressée aux Nicomédiens : dans celle-là il combattoit l'hérésie de Marcion, lui opposant la règle de la vérité. La cinquième étoit adressée à l'église d'Amastris, dans le Pont. Il fut excité à l'écrire, comme il le marquoit, par Bacchylide et par Elpistre. Il nommoit leur évêque Palmas, et ordonnoit de recevoir ceux qui se convertissent, après quelque chute que ce soit, de péché ou d'hérésie. Ce qu'il disoit apparemment contre l'excessive rigueur des montanistes, qui commençoient à paroître en Phrygie. La sixième de ses lettres s'adressoit à l'église de Gortine en Crète. Il y reconnoissoit le mérite de Philippe, leur évêque, par le témoignage que l'on rendoit des grandes vertus de son église, et il les avertissoit de se garder de la séduction des hérétiques.

La septième lettre s'adressoit aux gnosiens, dans la même île de Crète. Il exhortoit Pinytus, leur évêque, à ne pas imposer aux frères le pesant fardeau de la continence comme nécessaire, voulant qu'il eût égard à l'infirmité du commun des hommes. Il craignoit sans doute que, par un excès de zèle, ce saint évêque n'approchât de l'erreur des encratites, qui défendoient généralement le mariage. Pinytus écrivit une réponse où il témoignoit une haute estime pour Denis ; mais il l'exhortoit de son côté à donner une nourriture plus forte à son peuple, par des lettres plus parfaites, de peur que, s'il continuoit à ne les nourrir que de lait, ils vieillissent sans s'apercevoir, vivant comme des enfants. Il faut croire que Pinytus vouloit parler de quelqu'autre genre de perfection que de la continence générale, puisqu'il auroit combattu la doctrine catholique. Car nous apprenons que cette même lettre montroit sa droiture dans la foi, le soin qu'il avoit de son peuple, son érudition et la science des choses divines.

La huitième lettre de saint Denis de Corinthe étoit adressée à une sœur nommée Chrysophora. Il se plaignoit en quelqu'un de ses écrits, que l'on avoit corrompu ses lettres, et disoit : J'ai écrit plusieurs lettres à la prière des frères, et les apôtres du démon les ont remplies de zyzanie, par des retranchements et des additions ; la malédiction les attend. Il ne faut pas s'étonner si l'on a entrepris de corrompre les Écritures du Seigneur, puisque l'on s'est attaqué même à celles qui en sont si différentes. Voilà ce que nous savons des écrits de saint Denis, évêque de Corinthe.

LIX. Successions d'évêques.

Céladion, évêque d'Alexandrie, mourut l'an cent soixante-sept, après avoir gouverné quatorze ans. Son successeur fut Agrippa, qui gouverna douze ans (1). L'année suivante, cent soixante-huit, huitième de Marc-Aurèle, mourut Héron, évêque d'Antioche, après avoir tenu le siége vingt-six ans. Son successeur fut Théophile, homme de grand esprit et de grande érudition. Il fut le sixième après saint Pierre, et gouverna treize ans. L'année cent soixante-neuf mourut l'empereur Lucius Vérus, après avoir régné neuf ans avec Marc-Aurèle, son frère adoptif, qui demeura seul empereur. L'année cent soixante-dix, suivant l'opinion la plus vraisemblable, mourut le pape Soter, et Eleuthère lui succéda. Au commencement de son pontificat il reçut une lettre d'un roi, nommé Lucius, qui régnoit dans la Grande-Bretagne, sujet ou allié des Romains, par laquelle il le prioit que par son secours il pût devenir chrétien (2). Le pape Eleuthère lui accorda ce qu'il demandoit, et les Bretons conservèrent la foi paisiblement jusqu'au temps de Dioclétien. A Jérusalem, Cassien, dix-septième évêque, succéda à Marc, la dix-neuvième année du règne d'Antonin le pieux, cent cinquante-sept de J.-C. (3). A Cassien succéda Publius, puis Maxime, puis Julien, puis Gaïen, puis Symmaque, puis Caïus, puis un autre Julien, puis Capiton, qui fut le vingt-cinquième évêque de Jérusalem, et dura jusqu'à la cinquième année de l'empereur Commode, cent quatre-vingt-cinq de J.-C.

(1) Eus. Chr. lat. an. 167, et Hist. IV, c. 19.
(2) Beda Hist. Aug. lib. I, c. 4.
(3) Eus. Chron. an. 157 ; Id. V, Hist. 12.

LIVRE QUATRIÈME.

I. Apologie de Méliton.

La dixième année de Marc-Aurèle, cent soixante-dix de Jésus-Christ, Méliton, évêque de Sardis en Asie, lui adressa une requête pour les chrétiens, où il disoit entre autres choses (1) : On persécute les serviteurs de Dieu, et on les poursuit par de nouveaux décrets dans toute l'Asie : ce qui n'étoit jamais arrivé. Il faut entendre les décrets des assemblées populaires. Il ajoutoit : Les calomniateurs, impudents et avides du bien d'autrui, se servent du prétexte des ordonnances pour voler ouvertement jour et nuit, et piller les innocents. Et ensuite : Si c'est par votre ordre, j'accorderai que c'est bien fait : un prince juste n'ordonne jamais rien d'injuste, et nous recevons volontiers la récompense d'une telle mort. La seule prière que nous vous faisons, est de connoître par vous-même ceux que l'on accuse d'opiniâtreté, pour juger ensuite s'ils sont dignes de souffrir la mort et les supplices, ou de demeurer en repos et en sûreté. Que si ce n'est pas de vous que vient ce conseil et cette nouvelle ordonnance, qui ne conviendroit pas même contre des ennemis barbares, nous vous prions bien plus instamment de ne pas nous abandonner à ces brigandages populaires.

Il ajoute : Notre philosophie avoit cours auparavant chez les barbares ; vos peuples en furent éclairés sous le grand règne d'Auguste, et elle porta bonheur à votre empire. Car depuis ce temps la puissance et la gloire des Romains a toujours été croissant. Vous y avez heureusement succédé, et la conserverez avec votre fils, si vous gardez cette philosophie qui a été élevée avec l'empire, et que vos ancêtres ont honorée avec les autres religions. Aussi depuis ce temps n'avez-vous eu aucun mauvais succès, mais toujours de la prospérité et de la gloire, suivant les vœux de tout le monde. Néron et Domitien ont été les seuls de tous qui, à la persuasion de quelques envieux, ont voulu décrier notre doctrine. C'est d'eux que le mensonge et la calomnie se sont débordés sur nous par une coutume sans raison. Mais la piété de vos pères a corrigé leur aveuglement, réprimant souvent par écrit ceux qui ont osé faire de nouvelles entreprises contre nous. Adrien, votre aïeul, écrivit entre autres à Fondanus, gouverneur d'Asie. Votre père, lors même que vous gouverniez tout avec lui, a écrit aux villes sur ce sujet, et nommément aux Larissiens, aux Thessaloniciens, aux Athéniens. Vous qui avez les mêmes sentiments, et encore plus humains et plus dignes d'un philosophe, nous sommes persuadés que vous nous accorderez tout ce que nous vous demanderons. Ce sont les paroles de Méliton. Ce qu'il dit de Néron et de Domitien peut signifier qu'ils furent les seuls qui firent de nouvelles lois contre les chrétiens ; mais il y avoit toujours assez de prétextes de les persécuter, en vertu des anciennes lois qui défendoient les religions étrangères. D'ailleurs, il étoit bon de montrer que la persécution avoit commencé par deux tyrans, dont la mémoire étoit si odieuse.

II. Lettre de Marc-Aurèle pour les chrétiens.

Soit que l'empereur eût égard à cette requête ou autrement, on rapporte avec vraisemblance, à cette dixième année de son règne, la lettre qu'il écrivit, en faveur des chrétiens, aux peuples de l'Asie mineure (1). Il paroît que c'est une réponse, en ce qu'il ne s'explique qu'à demi, supposant leur consultation. Voici la lettre entière : L'empereur César Marc-Aurèle-Antonin, Auguste, Arménien, souverain pontife, tribun du peuple la quinzième fois, consul la troisième fois, à la communauté de l'Asie, salut. Je sais que les dieux mêmes ont soin que ces sortes de gens ne demeurent pas cachés ; car ils ont bien plus d'intérêt que vous à punir ceux qui ne veulent pas les adorer. Mettant ces gens dans le trouble, vous confirmez l'opinion qu'ils ont de vous lorsqu'ils vous accusent d'impiété (2). Il leur est plus avantageux d'être accusés en apparence, et de mourir pour leur dieu que de vivre. Ainsi ils demeurent vainqueurs, prodiguant leur vie plutôt que de céder à ce que vous désirez d'eux. Quant aux tremblements de terre passés ou présents, il est bon de vous

(1) Eus. Hist. IV, c. 26. V. Vales. hic.

(1) Chr. Alex. Eus. IV, Hist. c. 13.

(2) V. Not. Vales.

avertir que vous vous découragez quand ils arrivent, et cependant vous vous comparez à ces gens qui n'en ont que plus de confiance en leur dieu, au lieu que, quand rien ne vous avertit, vous négligez les dieux et le culte de l'immortel, et persécutez jusqu'à la mort les chrétiens qui l'honorent. Plusieurs gouverneurs de provinces ont déjà écrit à mon divin père au sujet de ces gens-là, et il leur a répondu de ne les point inquiéter, s'ils ne paroissoient entreprendre quelque chose contre l'empire romain. Plusieurs m'ont aussi écrit, et je leur ai fait des réponses conformes à l'intention de mon père. Que si on continue de faire des affaires à quelqu'un d'eux comme chrétien, que l'accusé soit renvoyé absous, quand même il seroit convaincu d'être tel, et qu'il y ait action contre l'accusateur. Proposé à Ephèse en l'assemblée de l'Asie.

III. Autres écrits de Méliton.

Méliton écrivit plusieurs autres ouvrages de doctrine et de morale outre son apologie (1). On en compte jusqu'à vingt-sept, dont il ne nous reste que peu de fragments. Il y avoit entre autres un recueil de sentences courtes et choisies de l'Écriture, qui contenoit le catalogue de celles de l'ancien Testament, reconnues de tout le monde. Cet ouvrage commençoit ainsi : Méliton à son frère Onésime, salut. Comme vous m'avez souvent prié, pour l'affection que vous avez pour notre doctrine, de vous faire des extraits de la loi et des prophètes touchant le Sauveur et toute notre créance, et de vous apprendre exactement le nombre et l'ordre des livres anciens, je me suis appliqué à le faire, sachant que votre zèle pour Dieu et le soin de votre salut vous font préférer ces connoissances à toutes les autres. Je suis donc allé en Orient, et jusqu'au lieu où les choses ont été prêchées et accomplies ; et, ayant appris exactement quels sont les livres de l'ancien Testament, je vous en envoie les noms. Cinq de Moïse : Genèse ; Exode ; Lévitique ; Nombres ; Deutéronome. Jésus Nave ; les Juges ; Ruth. Quatre des Rois ; deux des Paralipomènes ; les Psaumes de David ; les Proverbes de Salomon, autrement la Sagesse ; l'Ecclésiaste ; le Cantique des cantiques ; Job. Les prophètes Isaïe ; Jérémie, les douze en un livre ; Daniel ; Ezéchiel ; Esdras, dont j'ai fait des extraits que j'ai divisés en six livres. C'est le premier catalogue des saintes Ecritures que nous trouvions dans les auteurs chrétiens. Il est conforme à celui des Juifs, et contient vingt-deux livres, comptant comme eux les Rois pour deux, et les Paralipomènes pour un (2). Seulement Méliton omet le livre d'Esther qu'ils reçoivent ; ainsi, quelque soin qu'il eût pris, son catalogue n'est pas entièrement exact. Toutes les églises n'étoient pas encore également instruites sur ce sujet, et quelques-unes ne connoissoient pas tous les livres canoniques. Mais il ne faut pas s'étonner, puisqu'il y avoit des églises qui subsistoient sans aucune écriture, comme saint Irénée le témoigne (1).

(1) Eus. IV, Hist. c. 26. (2) Hier. Prolog. galeat.

Dans un traité de la pâque, Méliton marquoit le temps où il avoit écrit, car il commençoit ainsi : Lorsque Servilius Paulus étoit proconsul d'Asie, qui fut le temps du martyre de Sagaris, il y eut une grande question touchant la pâque, qui se rencontroit dans ces jours-là, et ceci fut écrit. Voilà ce qui nous reste des écrits de Méliton. Le martyr Sagaris, dont il fait mention, étoit évêque de Laodicée, et y mourut (2). Il soutenoit aussi bien que Méliton la pratique de célébrer la pâque le quatorzième de la lune. Méliton fut enterré à Sardis (3). Il étoit eunuque, homme d'une sainte vie, d'une bel esprit et d'un style très-élégant. Plusieurs le tenoient pour prophète.

IV. Autres écrivains ecclésiastiques.

Dans le même temps, Apollinaire, évêque d'Hiérapolis, illustre aussi bien que Méliton, adressa aussi à l'empereur une apologie pour les chrétiens (4). Il composa plusieurs autres livres, et on en compte dix, tant contre les gentils que contre les juifs, sans ce qu'il écrivit ensuite contre les montanistes, dont l'hérésie commençoit de naître. Il y eut de ce temps plusieurs auteurs célèbres. Dans l'île de Crète Pinytus, évêque de Gnose, dont nous avons parlé, et Philippe, évêque de Gortine, qui écrivit un bel ouvrage contre Marcion (5). Modeste mit aussi la même erreur bien en son jour. Musanus écrivit un discours très-fort contre quelques-uns qui avoient quitté l'Église pour l'hérésie des encratites, qui commençoit alors, et dont Tatien fut l'auteur. Tous ces écrivains ecclésiastiques vivoient sous l'empereur Marc-Aurèle.

V. Hérésie de Montan.

C'est à l'onzième année de son règne, cent soixante-onze de J.-C. que l'on rapporte le commencement de l'hérésie des montanistes (6). Dans la Mysie phrygienne, en un bourg nommé Ardabau, vivoit un eunuque néophyte, nommé Montan, du temps que Gratus étoit proconsul d'Asie. Il désiroit excessivement la première place ; et, ayant ainsi donné entrée au démon, il s'en trouva tout d'un coup possédé ; et, étant hors de lui, il commença à parler, à dire des mots extraordinaires et

(1) Lib. III, c. 4.
(2) Inf. n. 44.
(3) Polycr. ap. Euseb. lib. 4, c. 24. Hier. de Script.
(4) Eus. Hist. IV, c. 27.
(5) Eus. IV, Hist. 28. Hier. ibid.
(6) Eus. in Chron. an. 172. Script. antiq. ap. Eus. Hist. V, c. 16.

à prophétiser contre la tradition et la coutume reçue dans l'Eglise, par succession depuis l'origine. De ceux qui l'entendoient ainsi parler, les uns le regardoient comme possédé d'un esprit d'erreur, et, indignés de ce qu'il troubloit le peuple, ils le menaçoient et l'empêchoient de parler, se souvenant de l'avis que le Sauveur nous a donné, de nous garder des faux prophètes. Les autres, emportés d'une vaine joie, comme si c'eût été une grâce du Saint-Esprit et un don de prophétie, se laissoient séduire, et l'excitoient à parler, en sorte que l'on ne pouvoit plus l'empêcher.

A Montan se joignirent deux femmes débauchées qui se trouvèrent remplies du même esprit. Elles parloient comme Montan, hors de sens, hors de propos, et d'une manière extraordinaire. Leurs sectateurs s'estimoient heureux, et étoient enflés de la grandeur de leurs promesses, mais ce n'étoit qu'un petit nombre de Phrygiens. Quelquefois aussi ils étoient frappés des reproches que leur faisoit le malin esprit, qui sembloit les convaincre de leurs péchés, qu'il devinoit par des conjectures vraisemblables (1). Les deux femmes se nommoient Prisca ou Priscilla, et Maximilla (2). Elles étoient nobles et riches, et corrompoient plusieurs personnes par leurs largesses, ne laissant pas de prendre d'ailleurs des présents. Sitôt que l'esprit de prophétie les eut prises, elles commencèrent par quitter leurs maris (3). Elles prétendoient avoir succédé dans le ministère prophétique à Quadrat et à Ammia de Philadelphie, qui avoient été de vrais prophètes catholiques. Car il passoit pour constant que le don de prophétie n'avoit point cessé dans l'Eglise, et devoit y demeurer jusqu'à la fin (4).

Montan prétendoit que lui et ses prophétesses avoient reçu la plénitude de l'esprit de Dieu, qui n'avoit été communiqué qu'imparfaitement aux autres, abusant de ce que dit saint Paul (5) : Nous connoissons en partie et nous prophétisons en partie. Il se mettoit donc au-dessus des apôtres, disant qu'il avoit reçu la perfection, c'est-à-dire le paraclet que Jésus-Christ avoit promis. D'où vient que les sectateurs de Montan lui donnoient le nom de paraclet (6). Ils disoient que Dieu avoit voulu premièrement sauver le monde par Moïse et par les prophètes; que, ne l'ayant pu, il s'étoit incarné, et, n'ayant pas réussi encore par ce second moyen, il étoit descendu par le Saint-Esprit en Montan, en Prisca et en Maximilla. Aussi prétendoit-il enseigner une plus grande perfection que les apôtres. Saint Paul avoit permis les secondes noces : Montan les défendoit comme une débauche, et permettoit de dissoudre les mariages. Il ordonnoit de nouveaux jeûnes (1). Les apôtres n'avoient institué qu'un carême ; Montan en ordonnoit trois par an. Il défendoit de fuir la persécution, et vouloit que l'on se présentât au martyre (2). Ses sectateurs se vantoient, comme les marcionites, du grand nombre de leurs martyrs. Montan ne recevoit presque point de pécheurs à pénitence. Chez les catholiques, les évêques tenoient le premier rang, comme étant à la place des apôtres; chez les montanistes, on comptoit d'abord les patriarches, puis ceux qu'ils nommoient *cenones*, puis les évêques au troisième rang. Péguze, petite ville de Phrygie, étoit sa capitale, qu'il nommoit Jérusalem pour y attirer les gens (3).

Il avoit établi des receveurs qui se faisoient payer de l'argent sous le nom d'oblations, et profitoient non-seulement sur les riches, mais sur les pauvres, les orphelins et les veuves. Il donnoit des pensions à ses prédicateurs, afin de soutenir sa doctrine par la bonne chère; car leurs mœurs étoient bien éloignées de la sévérité de leurs dogmes. Les prophétesses prenoient de l'or, de l'argent et des habits précieux. Un de leurs confesseurs, nommé Thémison, étant dans les fers pour la foi, s'en tira à force d'argent; et ensuite, se glorifiant comme un martyr, il écrivit une épître générale à l'imitation des apôtres, prétendant non-seulement défendre sa doctrine, mais instruire les catholiques.

Un nommé Alexandre, qui mangeoit avec une des prophétesses, et devant qui plusieurs se prosternoient, avoit été condamné pour des vols et d'autres crimes, dont il y avoit preuve dans les archives publiques de l'Asie. Il y avoit été jugé à Ephèse par le proconsul Emilius Frontinus, et, quoiqu'il fût déjà apostat, il trompa les fidèles, qui le firent délivrer comme accusé pour le nom de Jésus-Christ. Son église ne le voulut point recevoir, parce qu'il étoit voleur. Mais il demeura plusieurs années avec la prophétesse, sans qu'elle connût quel il étoit. Apollonius, auteur ecclésiastique du temps, leur reprochoit tout cela, et ajoutoit : Nous pouvons en montrer autant de plusieurs autres. S'ils se confient en leur innocence, qu'ils soutiennent la preuve. Et ailleurs : S'ils nient que leurs prophètes ont reçu des présents, qu'ils confessent au moins que, si l'on peut les en convaincre, ils ne sont point prophètes ; et nous en produirons mille preuves. Mais il faut examiner tous les fruits d'un prophète. Dites-moi, un prophète se teint-il le poil ? se peint-il les sourcils ? aime-t-il les ornements ? un prophète joue-t-il aux dés ? un prophète prête-t-il à usure ? Qu'ils disent si cela est permis ou non ; je montrerai qu'ils le font.

(1) Hier. Epist. 54, ad Marcell.
(2) Apollon. ap. Eus. Hist. v, c. 17.
(3) Miltiad. ap. Eus. v, c. 17.
(4) Justin. in Tryph.
(5) 1 Cor. XIII, 9.
(6) Hier. Ep. 54, ad Marcell.

(1) Hier. ibid.
(2) Tertull. de Fuga, in fine
(3) Apollon. ap. Eus. v, c. 18.

VI. Condamnation des montanistes.

Plusieurs saints évêques voulurent convaincre Maximille de fausses prophéties, et chasser l'esprit malin qui la possédoit (1), comme Zotique du bourg de Comane, que l'on croit avoir été en Pamphylie, et Julien d'Apamée en Phrygie; mais les partisans de Thémison leur fermèrent la bouche; et l'esprit qui possédoit Maximille, disoit dans un discours contre Astérius Urbanus : Je suis persécuté comme un loup par les brebis. Je ne suis point un loup. Je suis parole, esprit et vertu. Sotas d'Anchiale voulut aussi chasser l'esprit de Priscilla (2), mais ses sectateurs ne le souffrirent pas. Les fidèles d'Asie s'assemblèrent souvent en divers lieux pour examiner ces prétendues prophéties. Ils trouvoient que Montan avoit commencé par l'ignorance volontaire, d'où il étoit tombé dans une folie involontaire, et dans un transport qui lui ôtoit toute crainte (3). Or, on ne pouvoit montrer qu'aucun prophète de l'ancien ni du nouveau Testament eût été ainsi emporté par l'esprit. Ni Agab, ni Judas, ni Silas, ni les filles de saint Philippe, ni la prophétesse Ammia de Philadelphie, ni Quadrat, ni les autres prophètes qu'ils avoient connus, n'avoient éprouvé rien de semblable (4). Les prophéties de Montan, ayant donc été examinées, furent déclarées profanes, et son hérésie réprouvée, ses sectateurs chassés de l'Eglise et privés de la communion.

Sérapion, qui fut évêque d'Antioche après Maximin, rendoit témoignage de cette condamnation dans une lettre à Caricus et à Ponticus, où il parloit ainsi (5) : Afin que vous sachiez que cette prétendue nouvelle prophétie a été rejetée comme abominable par toute la fraternité qui est en Jésus-Christ dans toute la terre habitable, je vous ai envoyé les écrits du bienheureux Claude Apollinaire, qui a été évêque d'Hiérapolis en Asie. Cette lettre de Sérapion étoit souscrite par plusieurs évêques, entre autres par Aurélius Cyrénius, martyr, et Élius Publius Jules, évêque de Débelte, colonie de Thrace (6). Les hérétiques avoient obtenu du pape des lettres par lesquelles, voulant rendre la paix aux églises d'Asie et de Phrygie, il reconnoissoit les prophéties de Montan, de Prisca et de Maximilla. Mais Praxéas, qui avoit quitté leur secte, lui fit connoitre leurs erreurs, et, l'ayant mieux informé, l'obligea à révoquer les lettres de paix qu'il leur avoit déjà envoyées. Quelques martyrs, qui se trouvèrent pris avec ces hérétiques, déclarèrent qu'ils ne croyoient point à leurs prophéties, et leur résistèrent jusqu'au dernier soupir. Tels furent Caïus et Alexandre, qui souffrirent le martyre à Apamée, sur le Méandre.

(1) Script. antiq. ap. Eus. v, c. 16.
(2) Serap. ap. Eus. c. 19.
(3) Eus. v, c. 17.
(4) Sup. lib. I, n. 47.
(5) Ap. Eus. v, c. 19.
(6) Tertull. ad. Prax. c. 1.

Un de ceux qui écrivit contre cette hérésie, disoit qu'il s'étoit long-temps retenu, non par la difficulté de convaincre le mensonge et d'établir la vérité (1), mais par la crainte religieuse qu'il ne parût à quelques-uns vouloir ajouter à la doctrine du nouveau Testament à laquelle on ne peut ni ajouter, ni ôter, quand on veut vivre conformément à l'Évangile. Puis il ajoute : Etant il n'y a pas long-temps à Ancyre de Galatie, et trouvant que cette fausse prophétie troubloit l'église de ce lieu-là, autant qu'il fut possible avec l'aide du Seigneur nous parlâmes plusieurs jours dans l'église sur ce sujet, examinant ce qui étoit proposé de part et d'autre, en sorte que l'église en fut réjouie et confirmée dans la vérité, et les adversaires repoussés et affligés. Les prêtres du lieu me prièrent, en présence de notre confrère, le prêtre Zotique d'Otrène, de laisser quelque mémoire de cette dispute : ce que je ne fis pas là; mais je leur promis de l'écrire ici, et de leur envoyer au plus tôt. Ce sont les paroles de cet ancien auteur dont nous ignorons le nom.

Il passa pour constant que Montanus et Maximilla, poussés par l'esprit qui les agitoit, s'étoient pendus. On disoit aussi que Théodore, l'un des premiers qui avoit fait valoir cette prophétie, s'étoit fié à un malin esprit qui, l'ayant enlevé en l'air, l'avoit précipité tout d'un coup, et qu'il étoit mort ainsi. L'événement montra la fausseté de leurs prophéties. Maximilla avoit dit : Il n'y aura plus de prophétesse après moi; mais ce sera la fin. Elle avoit aussi prédit des guerres et des séditions ; et Apollinaire, écrivant plus de treize ans après qu'elle fut morte, rendoit témoignage qu'il n'y en avoit eu aucune dans le monde dont il eût connoissance, et que les chrétiens même avoient été en grande paix, sans persécution. Cette hérésie ne laissa pas de durer. On l'appela l'hérésie des Phrygiens ou selon les Phrygiens, *Cata-Phrygas*, et elle se divisa en plusieurs sectes. Il y en avoit qui suivoient Proculus ou Proclus; d'autres qui suivoient Eschine (2); d'autres qui suivoient Quintilla. Il y en avoit que l'on nommoit *Tascodrougites* en phrygien, et en en grec *Passalorinchites* (3), parce qu'en faisant leur prière ils mettoient le doigt devant le nez pour se fermer la bouche et marquer leur application.

VII. Traité de Tatien contre les Grecs.

Vers le même temps que parut l'hérésie de Montan, on reconnut aussi celle de Tatien, c'est-à-dire la douzième année de Marc-Aurèle, cent soixante-douze de J.-C. (4). Il étoit Assyrien de nation; de philosophe plato-

(1) Eus. v, Hist. c. 16.
(2) Ap. Tertull. de Præs. c. 52.
(3) Epiph Hær. 48, n. 14.
(4) Eus. in Chron. an. 173.

nicien il devint chrétien, et fut disciple de saint Justin le martyr. Tant que son maître vécut, il ne s'écarta pas de la saine doctrine, et donna des marques d'une grande piété. Sa réputation étoit grande, même chez les païens, et nous avons encore un ouvrage qu'il écrivit contre eux, ou plutôt contre les Grecs; car le nom d'*Hellènes* signifie l'un et l'autre chez les auteurs ecclésiastiques.

D'abord il leur montre que toutes les études et leurs arts leur viennent des peuples qu'ils nommoient barbares (1). Il montre la vanité de leurs études, qui étoient la grammaire, la rhétorique, la poétique et la philosophie, et s'étend principalement sur les défauts et les contradictions de leurs philosophes. Puis il ajoute (2) : Pourquoi voulez-vous renfermer, comme dans votre main, nos manières de vivre? Pourquoi suis-je haïssable comme un scélérat, si je ne veux pas suivre vos mœurs? L'empereur impose des tributs, je suis prêt à les payer. Mon maître veut que je le serve, je me reconnois son esclave. Il faut honorer l'homme humainement, et craindre Dieu seul. Il n'y a que pour le renoncer que je n'obéirai pas. Je mourrai plutôt pour n'être ni menteur ni ingrat.

Il parla ensuite de la nature de Dieu, et dit (3) : Qu'au commencement le maître de l'univers, qui soutient toutes choses, étoit seul en tant que la créature n'étoit pas encore faite; mais, par sa puissance, tout étoit avec lui. Le verbe qui étoit en lui subsistoit. Il est engendré par distinction, non par retranchement. Comme on allume plusieurs flambeaux d'un seul sans diminuer sa lumière; ainsi le verbe, procédant de la puissance du père, ne l'a pas laissé sans verbe et sans raison. Je vous parle, et vous m'écoutez; je ne demeure pas privé de ma parole qui passe à vous.

Tatien établit clairement le libre arbitre dans les anges et dans les hommes (4). Mais, au reste, il n'avoit pas des idées assez nettes de la nature de l'âme, faute de bien distinguer la substance spirituelle de la corporelle. Il fait mention de saint Justin, son maître, en ces termes (5) : Justin, cet homme admirable, disoit que les démons ressembloient aux voleurs qui donnent la vie à ceux qu'ils prennent pour s'en faire payer la rançon. Ainsi les faux dieux estropient des hommes, puis leur apparoissent en songe, et leur ordonnent de venir à eux devant tout le monde. Alors ils dissipent le mal et les remettent comme ils étoient auparavant. Il parle aussi de Crescent le cynique, dont il dépeint les mœurs infâmes. Il décrit la vanité et l'imposture des autres philosophes (6). Leur mérite, dit-il, consiste à montrer une épaule à la négligence, à porter de grands cheveux, une longue barbe, des ongles de bêtes, et dire qu'ils n'ont besoin de rien (1). Cependant nous en avons vu qui recevoient de l'empereur deux cents pièces d'or de pension.

Le corps de l'ouvrage tend à montrer l'absurdité de l'idolatrie et de toutes ses suites, comme la divination et la corruption des mœurs. Il s'étend en particulier sur les spectacles (2) ; il décrit l'infamie du théâtre, où l'on publioit les crimes que la nuit a coutume de cacher, l'inutilité des combats d'athlètes, la cruauté de ceux des gladiateurs, des misérables que l'on achetoit et que l'on nourrissoit exprès pour avoir le plaisir de les voir s'égorger dans le cirque. Il montre combien la vraie religion est au-dessus des sciences humaines. Chez nous, dit-il (3), on ne désire point la vaine gloire; nous suivons la loi de Dieu, et rejetons toute opinion humaine. Notre philosophie n'est pas seulement pour les riches, les pauvres l'apprennent gratuitement; car les choses divines sont au-dessus des récompenses temporelles. Nous recevons tous ceux qui veulent nous écouter, fussent des vieilles femmes, fussent des enfants. Nous honorons tous les âges sans distinction : qui veut philosopher avec nous, le peut. Nous ne regardons ni à l'habit, ni au reste de l'extérieur. Vous vous moquez de nous, parce que nous nous amusons, dites-vous, à causer avec des enfants, des filles et des femmes. Il leur reproche ensuite l'honneur qu'ils rendoient par des statues et par des monuments publics aux femmes les plus impudiques.

Il finit par la démonstration de l'antiquité de notre doctrine. Moïse et Homère sont les plus anciens auteurs, l'un chez les barbares, l'autre chez les Grecs (4). Or, de plusieurs auteurs grecs qui avoient cherché le temps d'Homère, celui qui le faisoit plus ancien le mettoit avant la descente des Héraclites, dans les quatre-vingts ans après la guerre de Troie : et Moïse est plus ancien, non pas que la prise (5), mais que la fondation de Troie. Tatien le prouve par les auteurs chaldéens, phéniciens et égyptiens. Berose, Chaldéen, parloit de la guerre que Nabuchodonosor fit en Judée, par où l'on voyoit le temps des histoires des Juifs. Trois historiens phéniciens, Théodates, Hypsicrate et Moch, faisoient mention de l'amitié d'Hiram et de Salomon, et les mettoient près du temps de la guerre de Troie. Or, on sait combien Salomon est depuis Moïse. Enfin Ptolomée des Mendes, en Égypte, mettoit la sortie des Juifs sous la conduite de Moïse du temps du roi Amosis, qui se rapportoit à celui d'Inaque, premier roi d'Argos, depuis lequel il y a vingt générations jusqu'à la guerre

(1) Post. Justin. edit. 1615.
(2) P. 154, B.
(3) P. 145, A.
(4) P. 146, C.
(5) P. 157, C.
(6) P. 162, B.

(1) P. 161, B.
(2) P. 157, D.
(3) P. 167, B.
(4) P. 166, A.
(5) P. 171, A.

de Troie, c'est-à-dire quatre cents ans; ce qu'il prouve encore par la suite des rois d'Athènes et de Macédoine. Il montre que Moïse est plus ancien que les auteurs grecs, plus ancien qu'Homère, dont il reste quelque mémoire, et marque le temps de chacun des législateurs et des sages de la Grèce. Il conclut ainsi son ouvrage : Voilà, ô Grecs, ce que j'ai écrit pour vous, moi Tatien, sectateur de la philosophie des barbares, né en Assyrie, instruit d'abord de votre doctrine, ensuite de celle dont je fais profession. Je connois maintenant qui est Dieu, et quel est son ouvrage, et je me représente devant vous pour l'examen de mes dogmes, à la charge de ne jamais renoncer à vivre selon Dieu.

VIII. Hérésie de Tatien.

De la manière dont Tatien parle en cet ouvrage de saint Justin, il paroît qu'il étoit mort : et ce fut depuis sa bienheureuse mort qu'arriva la chute de Tatien. Car voulant être le docteur des autres (1), et se laissant emporter à la vanité, il tomba dans les erreurs de Valentin, de Marcion et de Saturnin. Tant qu'il fut à Rome il ne montra point ses erreurs; mais, étant retourné en Orient, il prêcha à Daphné, près d'Antioche, en Cilicie et en Pisidie (2). Il disoit qu'Adam n'étoit pas sauvé, et relevoit tellement la continence, qu'il traitoit le mariage de corruption et de débauche. Aussi ses sectateurs furent-ils nommés encratites ou continents. Ils s'abstenoient de la chair des animaux et du vin, dont ils ne se servoient pas même dans l'eucharistie, d'où vient que ses disciples furent aussi nommés hydroparastates ou aquariens (3). Il disoit que la loi étoit d'un autre dieu que l'Evangile. On dit qu'il avoit eu la hardiesse de changer quelques mots dans saint Paul, prétendant corriger la construction de son discours (4). Il avoit joint les quatre évangiles en une suite de discours, par une espèce de concordance, que l'on nommoit en grec *diatessaron*. Mais il en avoit retranché les généalogies, et tout ce qui fait voir que Notre Seigneur est né de David selon la chair (5).

Un nommé Sévère, enchérit sur les erreurs de Tatien; ses sectateurs furent nommés sévériens (6). Jules Cassien, disciple de l'hérésiarque Valentin, se joignit aussi à Tatien. Ce Cassien fut chef de l'hérésie des docites, qui disoient que Jésus-Christ n'avoit pris qu'un corps fantastique ou apparent. Il écrivit un livre de la continence, où il apportoit un passage du faux évangile selon les Egyptiens, qui faisoit parler Jésus-Christ avec Salomé pour détester le mariage. Expliquant la Genèse, il disoit : Que le fruit défendu étoit le mariage, et les habits de peaux la chair humaine. Les erreurs de Tatien furent combattues par les écrits de Musanus, d'Apollinaire, évêque d'Hiérapolis, de Clément Alexandrin et d'Origène.

IX. Bardesane.

Comme les hérésies se multiplioient dans la Mésopotamie, Bardesane (1), qui étoit arrivé au comble de la science des Chaldéens, et qui parloit excellemment sa langue syriaque, composa des dialogues contre Marcion et contre quelques autres hérétiques. Ses œuvres furent si estimées, qu'on les traduisit en grec. Il y avoit entre autres un traité contre le destin, adressé à l'empereur. Bardesane suivit d'abord l'hérésie de Valentin, ensuite il s'en retira, mais il en garda toujours quelque tache. Il étoit d'Edesse, et ami du prince Abgar, avec qui il s'étoit instruit (2). Apollonius de Chalcédoine, le premier des stoïciens de ce temps-là, et le maître de l'empereur Marc-Aurèle, voulut persuader à Bardesane de quitter la religion chrétienne. Bardesane lui résista, et dit qu'il ne craignoit point la mort, ne la pouvant éviter, quand même il ne résisteroit pas à l'empereur (3). Il eut un fils, nommé Harmonius, qui étudia à Athènes à la manière des Grecs, et composa plusieurs écrits.

Bardesane, dans son Traité du destin (4), rapportoit les mœurs de plusieurs nations différentes, pour montrer qu'elles ne viennent point de la nature ni de la nécessité imposée par les astres, mais du libre arbitre; puis il parloit ainsi : Que dirons-nous de la secte des chrétiens dont nous sommes, si nombreuse et répandue en tant de climats différents? Les chrétiens de Parthie n'ont point plusieurs femmes quoiqu'ils soient Parthes; ceux de Médie ne jettent point les morts aux chiens; ceux de Perse n'épousent point leurs filles quoiqu'ils soient Perses; ceux qui sont chez les Bactres et les Gaulois ne corrompent point les mariages; ceux qui sont en Egypte n'adorent ni le veau Apis, ni le chien, ni le bouc, ni le chat. Quelque part qu'ils soient, ils ne cèdent point aux lois et aux coutumes qui sont mauvaises; et la constellation qui a présidé à leur naissance ne les force point de faire les maux que leur maître leur a défendu. Ils supportent la maladie et la pauvreté, les souffrances et ce que l'on estime infamie. Si nous pouvions tout, nous serions tout; si nous ne pouvions rien, nous ne serions point à nous, mais les instruments des autres. Ainsi parloit Bardesane.

(1) Eus. v, c. 29.
(2) Apud Tertull. Præs. c. 52. Epiph. Hær. 46, 47.
(3) Clem. Alex. 2, Pædag. c. 1. Theodor. Hæres. fab. lib. 1, c. 20. Clem. Alex. 2, Strom.
(4) Eus. Hist. iv, c. 20.
(5) Euseb. ibid. Theodor. Hæres. fab. lib. 1, c. 20.
(6) Eus. iv, c. 29. Aug. Hær. 24. Clem. 3, Strom.

(1) Eus. iv, Hist. c. ult.; Id. vi, c. Præpar. c. 8.
(2) Epiph. Hær. 56, n. 1.
(3) Theodor. Hær. fab. 1, c. 22.
(4) Eus. Præpar. Ev. lib. vi, c. 8.

X. Auteurs hérétiques. Marcosiens, etc.

Plusieurs autres disciples de l'hérésiarque Valentin se rendirent fameux. Ptolomée et Second suivirent entièrement sa doctrine, excepté qu'à ses trente Eones ils en ajoutèrent quatre, et ensuite quatre autres (1). Second se joignit à Epiphane, fils de Carpocras (2). Il y eut aussi un nommé Héracléon, dont les sectateurs avoient coutume d'invoquer sur les morts certains noms de principautés, et les oindre d'huile et d'eau, et quelquefois de baume, afin, disoient-ils, de les rendre incompréhensibles et invisibles aux principautés supérieures. Marc et Colarbase, aussi disciples de Valentin (3), prétendoient que toute la plénitude et la perfection de la vérité étoit dans l'alphabet grec, et que pour cela Jésus-Christ étoit nommé alpha et oméga.

Marc joignoit la magie à l'hérésie, et passoit pour faire des miracles (4). Ayant prononcé une longue invocation sur un calice mêlé de vin et d'eau, il le faisoit paroître d'un rouge de pourpre, disant que la grâce souveraine y faisoit dégoutter son sang; en sorte que les assistants s'empressoient pour goûter ce breuvage. C'étoit principalement aux femmes riches et nobles qu'il s'adressoit, pour les abuser par ses prestiges. Après leur avoir fait bénir en sa présence un calice de vin et d'eau, il versoit cette prétendue eucharistie dans un calice beaucoup plus grand, en disant des paroles magnifiques, qui promettoient un accroissement de grâce. Alors la liqueur contenue dans le petit calice paroissoit remplir le grand jusqu'à se répandre. Quelquefois il disoit à celle qu'il vouloit tromper : Je veux te faire participante de ma grâce, le père de tout voit toujours ton ange devant sa face; reçois premièrement la grâce de moi et par moi. Et ensuite : Voici la grâce qui monte en toi; ouvre la bouche et prophétise. Quand la femme disoit : Je ne sais point prophétiser, il faisoit sur elle d'autres invocations pour l'étonner, et il lui disoit : Ouvre la bouche, et dis tout ce qui viendra, tu prophétiseras. La femme séduite, sentant une chaleur et une palpitation de cœur extraordinaire, se hasardoit à dire quelques rêveries; puis, se croyant prophétesse, elle rendoit grâce à Marc, et ne savoit comment le récompenser.

Il y eut des femmes fidèles qui, étant tentées par cet imposteur lorsqu'il leur ordonnoit de prophétiser, souffloient contre lui et lui disoient anathème. Quelques-unes de celles qu'il avoit séduites revenoient à l'Eglise et confessoient qu'il avoit abusé d'elles, et qu'elles l'avoient aimé passionnément. Un diacre d'Asie l'ayant reçu dans sa maison, sa femme, qui étoit belle, se laissa corrompre, et suivit longtemps Marc. Les frères la convertirent à grande peine, et elle passa le reste de sa vie en pénitence. Les disciples de Marc faisoient comme lui, et corrompoient plusieurs femmes, même en Gaule, devers le Rhône. Ils se nommoient parfaits, prétendant que personne n'étoit arrivé à la hauteur de leur connoissance, pas même les apôtres; qu'ils étoient les seuls qui avoient pénétré la grandeur de la vertu inénarrable, et qui par conséquent avoient toute liberté et faisoient tout sans rien craindre.

On nomma les disciples de Marc marcosiens (1); et on leur joignit les ascodroutes ou ascodroupites et les archontiques. Ils rejetoient les sacrements, disant que les choses incorporelles ne pouvoient être communiquées par des choses visibles et corporelles, qui, étant l'effet de l'ignorance et de la passion, étoient détruites par la connoissance. Ils mettoient donc la rédemption parfaite dans la connoissance, et rejetoient le baptême. Les archontiques avoient des livres particuliers, qu'ils nommoient les révélations des prophètes. Ils mettoient sept cieux, et en chacun un archon ou prince, d'où leur venoit le nom d'archontiques. Ils disoient que le dieu Sabaoth exerçoit sa tyrannie dans le septième ciel; qu'il avoit engendré le diable, qui par Eve avoit produit Caïn et Abel (2). Ils nioient la résurrection des corps. Ils comptoient deux nouveaux prophètes, Martiade et Marsien, qui avoient été enlevés au ciel, et en étoient descendus au bout de trois jours. Ces hérétiques vivoient en solitude, faisant profession de renoncer à tout. On comptoit encore entre les disciples de Valentin un Théotime, qui avoit beaucoup travaillé sur les images de la loi (3). Ces valentiniens s'étoient fort éloignés de la doctrine de Valentin, et elle changeoit tous les jours de forme. Ils furent tous combattus par saint Justin, martyr, par Miltiade, autre philosophe chrétien, et par saint Irénée, qui s'instruisit curieusement de tous leurs dogmes (4), et les réfuta par ses disputes de vive voix et par ses écrits.

XI. Miracle de la légion fulminante.

Cependant l'empereur Marc-Aurèle faisoit la guerre contre les Sarmates, contre les Quades, les Marcomans, et plusieurs autres peuples de Germanie (5). C'étoit la quatorzième année de son règne, cent soixante-quatorze de J.-C. Les Quades l'engagèrent dans un pays enfermé de bois et de montagnes (6), c'est au-

(1) Tertull. adv. Valent. c. 4; App. Tertull. præf. c. 49.
(2) Epiph. Hær. 23, n. 3; Id. Hær. 36, n. 2.
(3) Tertull. Append. præf. c. 50. Epiph. Hær. 34, n. 4, 5, 6, 7, 8, etc.
(4) Iren. lib. 1, c. 8, 9.

(1) Theod. Hær. fab. 1, c. 10, 11.
(2) Epi. Hær. 40, n. 7.
(3) Tertull. adv. Valent. c. 4.
(4) Idem 1, c. 5. Iren. in præf. ix.
(5) Eus. Chron. an. 174.
(6) Epitom. Dion. in M. Aur. p. 174.

jourd'hui la Bohême, où les Romains étoient incommodés de la chaleur et de la soif, sans se pouvoir retirer, parce que les barbares, qui étoient en bien plus grand nombre, occupoient tous les postes des environs, et les tenoient comme assiégés. Il y avoit dans l'armée romaine un grand nombre de soldats chrétiens, la plupart de Mélitine en Arménie, ou des environs (1). Ils se mirent à genoux, et firent à Dieu de ferventes prières. Les ennemis s'en étonnoient, mais ils furent bien plus surpris de ce qui suivit.

Il s'amassa tout d'un coup de grands nuages, puis il tomba une pluie extraordinaire. D'abord les Romains levoient la tête, et la recevoient dans la bouche, tant la soif les pressoit; puis ils en emplirent leurs écus et leurs casques, burent abondamment, et abreuvèrent leurs chevaux. Et comme les barbares les attaquèrent en même temps, ils buvoient en combattant, et il y eut des blessés qui burent leur sang mêlé avec l'eau. Cependant il tomboit sur les ennemis une grêle violente mêlée de foudre; l'eau et le feu sembloient tomber du ciel au même endroit; mais le feu ne touchoit point aux Romains ou s'éteignoit aussitôt. Au contraire, la pluie ne servoit de rien aux barbares, elle les brûloit comme de l'huile, en sorte que, tout mouillés, ils cherchoient de l'eau, et se blessoient l'un l'autre pour éteindre le feu avec le sang. Plusieurs passoient du côté des Romains, voyant que l'eau n'étoit salutaire que pour eux, et Marc-Aurèle en eut pitié.

A cette occasion l'armée lui donna le nom d'empereur pour la septième fois; et, quoiqu'il n'eût pas accoutumé de recevoir cet honneur avant que le sénat l'eût ordonné, il ne le refusa pas alors, comme lui venant du ciel; car tout le monde reconnoissoit cet événement comme miraculeux. Mais les païens l'attribuoient à leurs faux dieux, et disoient qu'un magicien, nommé Arnuphis, Egyptien, qui étoit avec l'empereur, avoit invoqué par son art Mercure aérien et d'autres démons. D'autres attribuoient ce prodige aux prières de l'empereur même (2).

Les troupes des chrétiens, qui avoient attiré ce miracle, furent nommées la légion fulminante, ou plutôt incorporées à celle qui portoit déjà ce nom. On voit encore à Rome un monument de ce miracle dans les bas-reliefs de la colonne Antonienne, faite en ce même temps (3). Les Romains y sont représentés les armes à la main, contre les barbares que l'on voit étendus par terre avec leurs chevaux; et sur eux tombe une pluie mêlée d'éclairs et de foudre, qui semble les terrasser. Il est vrai que, comme ceux qui ont fait ces sculptures étoient païens, ils ont représenté dans le ciel un homme volant les bras étendus, avec une grande barbe qui semble se perdre en pluie. Les savants croient qu'ils ont voulu représenter Jupiter Pluvius, car c'est un des titres qu'ils lui donnoient. On dit qu'à cette occasion Marc-Aurèle écrivit des lettres où il témoignoit que son armée, prête à périr, avoit été sauvée par les prières des chrétiens (1).

(1) Eus. v, c. 5, et Ep. D. Eus. v, Hist. c. 5. Dion. ibid.
(2) Capit. in Marc. p.32, (3) Vet. Insc. ap. Baron. hoc. an. n. 18; ibid. n. 24.

XII. Lettre des martyrs de Vienne et de Lyon.

Ce qui n'empêche pas que, trois ans après, en cent soixante-dix-sept, la persécution ne s'élevât contre eux violemment en plusieurs villes par des émotions populaires, particulièrement dans les Gaules (2). On le voit par la lettre que ceux qui en furent témoins oculaires écrivirent en grec avec ce titre : Les serviteurs de Jésus-Christ qui demeurent à Vienne et à Lyon de Gaule, aux frères d'Asie et de Phrygie, qui ont la même foi et la même espérance, paix, grâce et gloire de la part de Jésus-Christ Notre Seigneur. Après quelque préambule, ils racontent le détail de leurs souffrances en ces termes : L'animosité des païens étoit telle contre nous, que l'on nous chassoit des maisons particulières, des bains, de la place publique, et qu'en général on ne souffroit point qu'aucun de nous parût en quelque lieu que ce fût. Les plus foibles se sauvèrent, les plus courageux s'exposèrent à la persécution. D'abord le peuple s'emportoit contre eux en confusion et en grandes troupes, par des cris et des coups, les tirant, les pilant, leur jetant des pierres, les enfermant, et faisant tout ce que peut une multitude effarouchée. On les mena dans la place, où ils furent examinés publiquement par le tribun et par les magistrats de la ville; et, ayant confessé, ils furent mis en prison jusqu'à la venue du gouverneur. Ensuite ils lui furent présentés; et, comme il les traitoit cruellement, Vettius Epagathus, jeune homme d'une vie irréprochable et d'un grand zèle, ne le put souffrir, et demanda d'être écouté pour les défendre, et pour montrer qu'il n'y a aucune impiété chez nous. Tous ceux qui étoient autour du tribunal s'écrièrent contre lui, car il étoit fort connu; et le gouverneur, au lieu de recevoir sa requête, lui demanda seulement s'il étoit aussi chrétien. Vettius le confessa à haute voix, et fut mis au nombre des martyrs, avec le titre d'avocat des chrétiens. Il y en eut environ dix qui tombèrent par foiblesse, étant mal préparés au combat. Leur chute nous affligea sensiblement, et abattit le courage des autres, qui, n'étant pas encore pris, assistoient les martyrs, et ne les quittoient point, malgré tout ce qu'il falloit souffrir. Nous étions tous dans de grandes alarmes, à cause de l'incertitude de la confession. Nous n'avions pas peur

(1) Eus. Chron. an. 174. (2) Eus. v, Hist. init.

des tourments, mais nous regardions la fin, et nous craignions que quelqu'un ne tombât. On faisoit tous les jours des captures, en sorte que l'on rassembla tous les bons sujets des deux églises, qui les soutenoient principalement.

Avec les chrétiens on prit aussi quelques païens qui les servoient, car le gouverneur avoit fait une ordonnance publique de les chercher tous. Ces esclaves païens, craignant les tourments qu'ils voyoient souffrir aux fidèles, et poussés par les soldats, accusèrent faussement les chrétiens des festins de Thyeste et des mariages d'Œdipe, c'est-à-dire des incestes et des repas de chair humaine, et de tout ce qu'il ne nous est permis ni de dire, ni de penser, ni même de croire que jamais les hommes l'aient commis. Ces calomnies étant divulguées, tout le peuple fut saisi de fureur contre nous; en sorte que, s'il y en avoit qui gardassent encore quelque mesure d'amitié, ils s'emportoient alors frémissant de rage. On voyoit l'accomplissement de la prophétie du Sauveur (1), que ceux qui feroient mourir ses disciples croiroient rendre service à Dieu.

Ceux que la fureur du peuple, du gouverneur et des soldats attaqua le plus violemment, furent Sanctus, diacre, natif de Vienne; Maturus, néophyte; Attalus, né à Pergame, mais qui avoit toujours été le soutien de ces églises; et Blandine, esclave. Nous tous, et principalement sa maîtresse, qui étoit du nombre des martyrs, nous craignions qu'elle n'eût pas même la hardiesse de confesser, à cause de la foiblesse de son corps. Cependant elle mit à bout ceux qui, l'un après l'autre, lui firent souffrir toutes sortes de tourments, depuis le matin jusqu'au soir. Ils se confessoient vaincus, ne sachant plus que lui faire; ils admiroient qu'elle respirât encore, ayant tout le corps ouvert et disloqué, et témoignoient qu'une seule espèce de torture étoit capable de lui arracher l'âme, bien loin qu'elle en dût souffrir tant et de si fortes. Pour elle, la confession du nom chrétien la renouveloit; son rafraîchissement et son repos étoit de dire : Je suis chrétienne, et il ne se fait point de mal parmi nous. Ces paroles sembloient la rendre insensible.

Le diacre Sanctus souffrit aussi des tourments excessifs; mais, au lieu que les païens espéroient par-là d'en tirer quelque parole indigne de lui, il eut une telle fermeté, que jamais il ne leur dit ni son nom, ni sa nation, ni la ville d'où il étoit, ni s'il étoit libre ou esclave. A toutes ces questions, il répondit en latin : Je suis chrétien. Ils ne lui ouïrent jamais dire autre chose. Le gouverneur et les bourreaux en furent tellement irrités contre lui, que, ne sachant plus que lui faire, enfin ils lui appliquèrent sur les parties les plus délicates des lames de cuivre embrasées. Ainsi brûlé, il demeuroit immobile et ferme dans la confession. Son corps étoit tout plaie et meurtrissure, tout retiré, et il n'y paroissoit plus de figure humaine. Quelques jours après les païens voulurent le remettre à la gêne, croyant le vaincre en appliquant les mêmes tourments à ces plaies enflammées, qui ne pouvoient pas même souffrir d'être touchées avec les mains, ou du moins qu'il mourroit dans les tourments et épouvanteroit les autres; mais, contre toute apparence, son corps se redressa et se rétablit à la seconde gêne; il reprit sa première forme et l'usage de ses membres, en sorte qu'il sembloit que ce fût plutôt le panser que le tourmenter.

Biblis, l'une de ceux qui avoient nié, fut appliquée à la gêne pour lui faire avouer les impiétés dont on accusoit les chrétiens. Les tourments la réveillèrent comme d'un profond sommeil : ces douleurs passagères la firent penser aux peines éternelles de l'enfer. Et comment, dit-elle, mangerions-nous des enfants, nous à qui il n'est pas même permis de manger le sang des bêtes? Dès lors elle se confessa chrétienne, et fut mise avec les martyrs. Les chrétiens observoient encore alors, et plusieurs siècles après, la défense de manger du sang, portée par l'ancienne loi, et confirmée par le concile des apôtres (1).

Les tourments se trouvant inutiles par la vertu de Jésus-Christ et la patience des martyrs, on les enferma dans une prison obscure et incommode; on leur mit les pieds dans des entraves de bois, les étendant jusqu'au cinquième trou, et on les traita si cruellement, que la plupart furent étouffés dans la prison. Quelques-uns, après avoir été si violemment tourmentés, qu'ils sembloient ne pouvoir vivre quand ils auroient été pansés avec tout le soin imaginable, demeurèrent dans la prison privés de tout secours humain, mais tellement fortifiés par le Seigneur, qu'ils consoloient et encourageoient les autres. D'autres, tout frais et nouvellement pris, dont les corps n'avoient point été maltraités, ne pouvoient souffrir l'incommodité de la prison et y mouroient.

XIII. Saint Pothin.

Pothin, évêque de Lyon, fut de ce nombre. Il étoit âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, foible et infirme, en sorte qu'à peine pouvoit-il respirer. Le zèle et le désir du martyre le fortifioit. Il fut traîné devant le tribunal, conduit par les magistrats, et regardé de tout le peuple, qui jetoit toutes sortes d'imprécations contre lui, comme si c'eût été Jésus-Christ même. Il rendit témoignage à la vérité; et, comme le gouverneur lui demanda qui étoit le dieu des chrétiens, il dit : Si vous en êtes digne, vous le connoîtrez. Alors on ne l'épargna plus, il fut traîné et battu de tous côtés. Ceux qui

(1) Joan. XVI, 21.

(1) Sup. l. 1, n. 32.

étoient proche le frappoient des mains et des pieds, sans aucun respect pour son âge. Ceux qui étoient loin lui jetoient ce qu'ils trouvoient dans leurs mains. Tous croyoient commettre une grande impiété s'ils manquoient à lui insulter, pensant venger ainsi leurs dieux. A peine respiroit-il encore, quand il fut jeté dans la prison, et y rendit l'âme deux jours après.

Dans cette prison étoient, avec les martyrs, ceux qui avoient renié la première fois qu'ils avoient été pris; car, en ce temps-là, il ne servoit de rien de nier : ceux qui avoient confessé étoient enfermés comme chrétiens, sans être accusés d'autre chose; ceux-ci étoient gardés comme des meurtriers et des scélérats; en sorte que les uns étoient soulagés par la joie de leur confession, par l'espérance des promesses, par l'amour pour Jésus-Christ et par l'esprit du père; les autres étoient tourmentés par leur conscience. Cette différence paroissoit au dehors. Les uns avoient le visage gai et plein de dignité et de grâce, plutôt ornés que chargés de leurs chaînes, répandant une bonne odeur qui faisoit croire à quelques-uns qu'ils se servoient de parfums; les autres étoient tristes, abattus et défigurés, les païens même leur reprochoient leur lâcheté. Ce spectacle confirmoit les autres chrétiens.

On tira premièrement de prison quatre martyrs pour les exposer aux bêtes, en un spectacle qui fut donné exprès pour les nôtres. Ces quatre furent Maturus, Sanctus, Blandine et Attale. Maturus et Sanctus passèrent de nouveau par tous les tourments dans l'amphithéâtre, comme s'ils n'avoient rien souffert auparavant. Ils furent traînés par les bêtes. On leur fit souffrir tous les maux que le peuple enragé demandoit par divers cris, les uns d'un côté, les autres d'un autre, et surtout la chaise de fer où on les fit rôtir, en sorte que l'odeur frappoit les spectateurs. Mais ils n'en étoient que plus furieux. Ils ne purent toutefois tirer autre parole de Sanctus, que la confession qu'il avoit accoutumé de faire dès le commencement. Enfin ces deux martyrs, après avoir long-temps résisté, furent immolés ce jour-là, ayant tenu lieu dans ce spectacle de tous les divers combats de gladiateurs.

Blandine fut attachée à une pièce de bois pour être dévorée par les bêtes; et ce spectacle donnoit courage aux martyrs, à qui elle représentoit le Sauveur crucifié. On la traitoit ainsi, parce qu'elle étoit esclave. Aucune des bêtes ne lui toucha; elle fut détachée et remise dans la prison. Le peuple demandoit instamment Attale, car il étoit connu. On lui fit faire le tour de l'amphithéâtre avec un écriteau devant lui, où étoit en latin : C'est le chrétien Attale. Le peuple frémissoit contre lui; mais le gouverneur, ayant appris qu'il étoit citoyen romain, le fit remettre en prison avec les autres, attendant la réponse de l'empereur, à qui il avoit écrit à leur sujet.

XIV. Humilité et charité des martyrs.

En cet état les martyrs firent paroître leur humilité et leur charité. Ils désiroient tellement d'imiter Jésus-Christ (1), qu'après avoir confessé son nom, non-seulement une fois ou deux, mais plusieurs fois, ayant été exposés aux bêtes, brûlés, couverts de plaies, ils ne s'attribuoient pas le nom de martyrs, et ne nous permettoient pas de le leur donner. Mais si quelqu'un de nous les nommoit martyrs, en leur écrivant ou en leur parlant, ils s'en plaignoient amèrement. Ils cédoient ce titre à Jésus-Christ, le vrai et fidèle témoin, le premier né d'entre les morts, le chef de la vie divine, et faisoient mention de ceux qui étoient déjà sortis du monde. Ceux-là, disoient-ils, sont martyrs que Jésus-Christ a daigné recevoir dans la confession de son nom, la scélant ainsi par leur mort. Nous autres ne sommes que de petits confesseurs. Ils prioient les frères avec larmes de faire pour eux de ferventes prières, afin qu'ils souffrissent jusqu'à la fin; et ils montroient par leurs actions la force du martyre, parlant aux païens avec grande liberté. Ils étoient remplis de la crainte de Dieu, et s'humilioient sous sa main puissante, excusant tout le monde, n'accusant personne, et priant pour ceux qui les maltraitoient. Leur plus grande application étoit de retirer de la gueule de l'ennemi ceux qu'il sembloit avoir engloutis. Car ils ne s'élevoient pas de gloire contre ceux qui étoient tombés, mais ils suppléoient aux besoins des autres par leur abondance, leur montrant une tendresse maternelle, et répandant pour eux beaucoup de larmes devant le père céleste. Ils demandèrent la vie, et elle leur fut accordée, en sorte qu'ils en firent part à leurs frères. Leur patience et leurs exhortations donnèrent du cœur à ceux qui avoient renié la foi, et les disposèrent à confesser.

Entre les martyrs, étoit un nommé Alcibiade, accoutumé à mener une vie très-austère, et à ne prendre pour toute nourriture que du pain et de l'eau (2). Il vouloit continuer dans la prison; mais Attale, après son premier combat de l'amphithéâtre, apprit par révélation qu'Alcibiade ne faisoit pas bien de ne pas user des créatures de Dieu, et qu'il étoit aux autres une occasion de scandale. Alcibiade se laissa persuader, et dès lors il mangeoit de tout avec action de grâces. Dieu visitoit les martyrs par ses faveurs, et le Saint-Esprit étoit leur conseil. Ils savoient le bruit qui s'étoit répandu en Phrygie de la prétendue prophétie de Montan, qui commandoit les abstinences extraordinaires; et, pour montrer qu'ils condamnoient sa doctrine, ils écrivirent en prison plusieurs lettres aux frères d'Asie et de Phrygie. Ils écrivirent aussi au pape Eleuthère, le priant de donner la paix

(1) Eus. v, Hist. c. 2. (2) Eus. v, Hist. c. 3.

aux églises, peut-être à cause de la question de la pâque (1). Saint Irénée, prêtre de l'église de Lyon, fut chargé de leur lettre, qui commençoit ainsi : Nous prions Dieu de vous donner toujours sa joie, père Eleuthère. Nous avons prié notre frère Irénée, qui est en notre communion, de vous porter ces lettres, et nous vous prions de l'avoir en recommandation, comme zélé pour le testament de Jésus-Christ. Si nous savions que le rang donnât de la vertu, nous vous l'aurions recommandé comme notre prêtre, puisqu'il l'est en effet.

La réponse de l'empereur vint cependant (2). Elle portoit que l'on fît mourir ceux qui confesseroient, et que ceux qui nieroient fussent mis en liberté. Donc au commencement de l'assemblée des jeux solennels, qui se tient en ce lieu-là, et qui est très-nombreuse, parce que toutes les nations y viennent, le gouverneur fit amener les martyrs à son tribunal, voulant encore les montrer au peuple, et lui en donner un spectacle. Il les interrogea de nouveau, et fit couper la tête à tous ceux qui se trouvèrent citoyens romains, les autres furent envoyés aux bêtes. Il examina séparément ceux qui avoient nié, croyant n'avoir qu'à les renvoyer; mais, contre l'attente des païens, ils confessèrent, et furent joints à la troupe des martyrs. Quelques-uns demeurèrent dehors; mais ceux-là n'avoient jamais eu ni trace de foi, ni respect pour la robe nuptiale, ni pensée de la crainte de Dieu, et avoient déshonoré la religion par leur conduite.

Pendant l'interrogatoire, un nommé Alexandre, Phrygien de nation, et médecin de profession, qui avoit demeuré plusieurs années dans les Gaules, et étoit connu de tout le monde par sa charité envers Dieu et sa liberté à publier la doctrine, car il avoit part à la grâce apostolique; celui-ci étant près du tribunal, leur faisoit des signes pour les exciter à la confession de Jésus-Christ, et se donnoit tant d'action qu'il ressembloit à une femme en travail, et que tout le peuple le remarquoit. Comme ils étoient indignés de voir que ceux qui avoient nié confessoient alors, ils s'écrièrent contre Alexandre, comme s'il en eût été cause. Le gouverneur se tourna vers lui, et lui demanda qui il étoit; il dit qu'il étoit chrétien; et le gouverneur en colère le condamna aux bêtes. Il entra donc le lendemain dans l'arène avec Attale, que le gouverneur exposa encore aux bêtes, par complaisance pour le peuple. Après avoir passé par tous les tourments que l'on pratiquoit dans l'amphithéâtre, ils furent enfin égorgés. Alexandre ne jeta pas un soupir, et ne dit pas le moindre mot, se contenta de s'entretenir avec Dieu en son cœur. Attale, étant mis sur la chaise de fer, comme son corps brûloit et que l'odeur de la graisse s'élevoit, dit au peuple en latin : Voilà ce que c'est de manger des hommes; c'est ce que vous faites ici. Pour nous, nous ne mangeons point d'hommes, et ne faisons aucun mal. On lui demanda quel nom avoit Dieu, et il répondit : Dieu n'a pas un nom comme un homme.

(1) Ibid. c. 4. (2) Ibid. c. 1.

XV. Sainte Blandine.

Après eux tous, le dernier jour des gladiateurs, Blandine fut encore amenée avec un enfant d'environ quinze ans, nommé Ponticus. On les avoit amenés tous les jours pour voir les supplices des autres, et on les vouloit contraindre à jurer par les idoles. Comme ils demeurèrent fermes à les mépriser, le peuple entra en fureur contre eux, et sans avoir égard ni à l'âge de l'un ni au sexe de l'autre, ils les firent passer par tous les tourments, les pressant l'un après l'autre de jurer. Ils n'en purent venir à bout; car Ponticus étoit encouragé par Blandine, en sorte que tout le peuple s'en apercevoit. Il souffrit donc généralement tous les tourments, et rendit l'esprit. Blandine fut la dernière; elle alloit à la mort avec plus de joie qu'à un festin de noces. Après les fouets, les bêtes, la chaise ardente enfin, on l'enferma dans un filet, et on l'exposa à un taureau qui la secoua long-temps. Mais elle ne sentoit rien de ce qu'on lui faisoit, par l'espérance et l'attachement à ce qu'elle croyoit, et par les entretiens qu'elle avoit avec Jésus-Christ. Enfin elle fut aussi égorgée, et les païens même confessoient qu'ils n'avoient jamais vu une femme tant souffrir.

Ils ne furent pas contents de la mort des martyrs : ils étendirent la persécution sur leurs cadavres. Ceux qui avoient été étouffés dans la prison furent jetés aux chiens, et gardés soigneusement nuit et jour, de peur que nous ne les enterrassions. Ils assemblèrent aussi les restes de ceux qui avoient souffert dans l'amphithéâtre, c'est-à-dire ce que les bêtes ou le feu avoient laissé de leurs membres déchirés ou réduits en charbon, et les têtes coupées des autres avec leurs troncs. Ils firent garder tous ces restes pendant plusieurs jours par des soldats. Les uns frémissoient et grinçoient les dents, en regardant ces reliques; les autres rioient et se moquoient, exaltant leurs idoles et leur attribuant la punition de leurs ennemis. Les plus raisonnables témoignoient quelque compassion, et leur faisoient des reproches en disant : Où est leur dieu, et que leur a servi cette religion qu'ils ont préférée à leur propre vie? Cependant, nous étions sensiblement affligés de ne pouvoir enterrer ces corps. La nuit n'y servoit de rien. Les gardes ne se laissoient gagner ni par argent ni par prières. Ils sembloient faire un grand profit si ces corps demeuroient sans sépulture. Après les avoir laissés à l'air exposés en spectacle pendant six jours, ils les brûlèrent et les réduisirent en cendre, puis les jetèrent dans le Rhône, afin qu'il n'en parût aucun reste sur la terre. Ils le faisoient pour ôter aux chrétiens

l'espérance de la résurrection, qui leur donne, disoient-ils, la confiance de nous introduire une religion étrangère et nouvelle, de mépriser les tourments et d'aller à la mort avec joie. Voyons maintenant s'ils ressusciteront, si leur dieu pourra les secourir et les tirer de nos mains. Les cendres de ces martyrs, qui étoient au nombre de quarante-huit (1), furent retrouvées et ensevelies sous l'autel, dans l'église des apôtres, au lieu nommé Athanacum, à présent l'abbaye d'Aisnay. Marcel et Valérien étoient aussi à Lyon (2), d'où, ayant trouvé moyen de s'échapper, ils s'enfuirent, et souffrirent ensuite le martyre dans deux villes voisines; Marcel à Chalons-sur-Saône, Valérien à Trénorchium, qui est Tournus.

XVI. Martyre de saint Epipode, et saint Alexandre.

On trouve en cette même persécution deux martyrs illustres à Lyon, Epipode et Alexandre. Alexandre étoit Grec de nation, Epipode natif de Lyon même, tous deux de parents qui portoient le titre de clarissimes (3). Leur amitié s'étoit formée dès l'enfance dans les écoles, et, étant déjà chrétiens, ils s'excitoient l'un l'autre à la piété, et se préparoient au martyre par la sobriété, la frugalité, la chasteté et les œuvres de miséricorde. Tous deux étoient dans la fleur de leur jeunesse, mais point encore mariés. La persécution étant allumée, la dix-septième année de Marc-Aurèle, cent soixante-dix-sept de Jésus-Christ, ils cherchoient à se cacher, suivant le précepte de l'Evangile; ils sortirent de la ville et seuls et secrètement, et se retirèrent au bourg de Pierre-Encise, où ils se cachèrent dans la maison d'une pauvre veuve chrétienne. La bassesse du lieu les mit quelque temps à couvert; mais enfin on les chercha avec tant de soin, qu'on les trouva; et, comme ils faisoient leurs efforts pour s'enfuir encore, Epipode perdit un de ses souliers, qui fut trouvé par une femme chrétienne, et serré comme un trésor.

Sitôt qu'ils furent pris on les mit en prison (4), même avant l'interrogatoire contre l'usage des Romains, qui n'emprisonnoient que les personnes viles ou déjà convaincues; mais le seul nom de chrétien passoit pour un crime notoire. Trois jours après, ils furent présentés, les mains liées derrière le dos, devant le tribunal du gouverneur. Il leur demanda leurs noms et leur profession; ils dirent leurs noms et leur qualité de chrétiens. Le peuple fit un grand cri, et le juge en colère disoit: A quoi donc ont servi les tourments de ceux qui ont été exécutés, si l'on parle encore de Christ? De peur qu'ils ne s'exhortassent l'un l'autre, du moins par signes, il les fit séparer, et, prenant d'abord Epipode, qu'il croyoit plus foible, comme plus jeune, il lui dit: Il ne faut pas que tu périsses par opiniâtreté. Nous adorons les dieux immortels que tous les peuples et nos princes mêmes honorent; nous honorons les dieux par la joie, les festins, la musique, les jeux, les divertissements. Vous adorez un homme crucifié, à qui on ne peut plaire en jouissant de tous ces biens. Il rejette la joie, il aime les jeûnes et la chasteté stérile, et condamne le plaisir. Quel bien vous peut faire celui qui n'a pu se garantir de la persécution des plus misérables? Je te le dis afin que tu quittes l'austérité pour jouir du bonheur de ce monde avec la joie qui convient à ton âge.

Epipode répondit: Je ne me laisse pas toucher à cette feinte et cruelle compassion. Vous ne savez pas que Jésus-Christ Notre Seigneur éternel est ressuscité après avoir été crucifié, comme vous dites, lui qui, par un mystère ineffable, étant homme et Dieu tout ensemble, a ouvert aux siens le chemin de l'immortalité. Mais, pour vous parler selon votre portée, êtes-vous assez aveugle pour ignorer que l'homme est composé de deux substances, d'âme et de corps? Chez nous, l'âme commande, le corps obéit. Les infamies que vous commettez en l'honneur de vos démons donnent du plaisir au corps et tuent les âmes. Quelle vie, où la partie principale est celle qui perd? Nous faisons la guerre au corps en faveur de l'âme. Vous, après vous êtes soûlés de plaisirs comme les bêtes, ne trouvez à la fin de cette vie qu'une triste mort. Nous, quand vous nous faites périr, nous entrons dans une vie éternelle.

Le juge, irrité de cette réponse, lui fit donner des coups de poing sur la bouche. Epipode, ayant les dents tout en sang, disoit: Je confesse que Jésus-Christ est Dieu avec le père et le Saint-Esprit; il est juste que je rende mon âme à celui qui m'a créé et m'a racheté. Ce n'est pas perdre la vie, c'est la changer en mieux. Comme il parloit ainsi, le juge le fit pendre au chevalet, et deux licteurs vinrent des deux côtés pour le déchirer avec les ongles de fer. Alors s'éleva tout d'un coup un cri terrible du peuple, qui demandoit qu'on le lui abandonnât pour l'accabler d'une grêle de pierres ou le mettre en pièces, car le juge n'alloit pas assez vite à leur gré. Il craignit qu'ils n'en vinssent à une sédition, et ne perdissent le respect de sa dignité; et, pour prévenir le mal, il fit ôter le martyr de devant son tribunal pour lui couper promptement la tête. Ce qui fut exécuté.

Après un jour d'intervalle, le gouverneur fit tirer Alexandre de prison, et lui dit: Tu peux encore profiter de l'exemple des autres; car nous avons tellement donné la chasse aux chrétiens, qu'il n'y a plus guère que toi qui en reste. Alexandre dit: Je rends grâces à Dieu de ce que vous m'encouragez par l'exemple des autres martyrs. Vous vous trompez, le nom chrétien ne peut être éteint. Dieu l'a établi sur

(1) Ado. Martyrol. 2 jun. Acta. Martyr. selecta.
(2) Ado. 4 et 15 sept.
(3) Ado. 22 et 24 apr.
(4) L. 1, 4, 5, ff. de Custod. Reor.

des fondements si solides, qu'il se conserve par la vie des hommes, et s'étend par leur mort. Je suis chrétien et l'ai toujours été, et le serai pour la gloire de Dieu. Le gouverneur le fit étendre les jambes écartées, et frapper par trois bourreaux qui se relayoient l'un l'autre: ce qui dura très-long-temps sans qu'il lui échappât aucune réponse indigne. Enfin, le juge, le voyant inébranlable, le condamna à mourir en croix. Les exécuteurs le prirent, lui étendirent les bras et l'attachèrent; mais il ne souffrit pas long-temps; car son corps étoit tellement déchiré, qu'à travers les côtes décharnées on voyoit les parties les plus cachées des entrailles Ainsi, invoquant Jésus-Christ par les derniers efforts d'une voix mourante, il rendit l'esprit heureusement. Comme les gentils empêchoient la sépulture des martyrs, les chrétiens dérobèrent les corps de ces deux saints, et les cachèrent près de la ville au fond d'une vallée, dans un lieu couvert d'arbres et d'eaux qui y tomboient de tous côtés. Mais ce lieu devint ensuite célèbre par la piété des fidèles et par la multitude des miracles.

XVII. Saint Irénée, évêque de Lyon.

A la place de saint Pothin, on élut évêque de Lyon le prêtre Irénée, disciple de saint Polycarpe et de Papias (1). A son retour de Rome, il écrivit contre Florentin et contre Blastus qu'il y avoit vus. C'étoient deux prêtres de l'église romaine, déposés pour leurs erreurs. Chacun avoit sa secte à part, et y avoit attiré plusieurs disciples. Blastus vouloit ramener le judaïsme, et s'attachoit à célébrer la pâque le quatorzième jour. Saint Irénée lui écrivit une lettre du schisme. Florin mettoit un dieu auteur du mal, et par conséquent deux principes. C'est pourquoi saint Irénée lui écrivit une lettre de la monarchie, c'est-à-dire de l'unité de principe. Il disoit ces paroles:

Ces dogmes, Florin, pour parler modérément, ne sont pas d'une saine doctrine. Ces dogmes ne s'accordent pas avec l'Eglise, et jettent dans la plus grande impiété ceux qui les embrassent. Les hérétiques mêmes, qui sont hors de l'Eglise, n'ont jamais osé proférer rien de semblable. Ce n'est pas là ce que nous ont enseigné les prêtres, nos prédécesseurs, qui ont conversé avec les apôtres. Car, étant encore enfant, je vous ai vu dans la Basse-Asie, chez Polycarpe, dont vous cherchiez d'acquérir l'estime, ayant vous-même un emploi considérable à la cour. Je me souviens mieux de ce temps-là que de ce qui vient d'arriver. Car les connoissances que l'on a reçues dans l'enfance croissent avec l'âme et s'unissent à elle; en sorte que je pourrois dire le lieu où étoit assis le bienheureux Polycarpe quand il parloit, ses démarches, sa manière de vie, sa figure extérieure, les discours qu'il faisoit au peuple. Comme il nous racontoit qu'il avoit vécu avec Jean et avec les autres qui avoient vu le Seigneur. Comme il se souvenoit de leurs discours, et de ce qu'il leur avoit ouï-dire touchant leur Seigneur, ses miracles, sa doctrine. Polycarpe rapportoit tout cela conformément aux Ecritures, l'ayant appris de ceux qui avoient vu de leurs yeux le verbe de vie.

Dieu me faisoit alors la grâce d'écouter tous ces discours avec une grande application, et de les écrire, non sur le papier, mais dans mon cœur; et, par la miséricorde de Dieu, je les rumine encore continuellement. Et je puis assurer devant Dieu que, si ce bienheureux et apostolique vieillard eût ouï quelque chose de semblable, il auroit bouché ses oreilles, et se seroit écrié suivant sa coutume: O bon Dieu! à quels temps m'avez-vous réservé pour souffrir de tels discours! Et s'en seroit fui de la place où il les auroit ouïs, fût-il assis ou debout. On peut voir la même chose par les lettres qu'il a écrites, ou aux églises voisines pour les fortifier, ou à quelques-uns des frères pour les instruire et les exhorter. Ce sont les paroles de saint Irénée. Florin fut ensuite entraîné dans l'erreur des valentiniens; et saint Irénée écrivit pour lui le Traité de l'odoate, c'est-à-dire des huit premières Eones, où il marquoit qu'il a touché à la première succession des apôtres. A la fin de cet ouvrage il avoit mis ces paroles: Toi qui transcriras ce livre, je te conjure, par Notre Seigneur Jésus et par son glorieux avénement où il jugera les vivants et les morts, de le collationner après que tu l'auras copié, et le corriger exactement sur l'original, de transcrire aussi cette conjuration et la mettre dans la copie.

XVIII. Martyre de saint Symphorien.

Dans la même persécution des Gaules, sous Marc-Aurèle, souffrit à Autun Symphorien, fils de Fauste, d'une famille noble et chrétienne (1). Il avoit été baptisé par saint Bénigne, et levé des fonds par saint Andoche. Il étoit dans la fleur de son âge, instruit dans les bonnes lettres et les bonnes mœurs. La ville d'Autun étoit une des plus anciennes et des plus illustres des Gaules, mais aussi des plus superstitieuses. On y adoroit principalement Cybèle, Apollon et Diane. Un jour, le peuple s'étoit assemblé pour la solennité profane de Cybèle, qu'ils appeloient la mère des dieux; Héraclius, homme consulaire, étoit alors à Autun, appliqué à rechercher les chrétiens. On lui présenta Symphorien que l'on avoit arrêté comme séditieux, parce qu'il n'avoit pas adoré l'idole de Cybèle que l'on portoit dans un chariot, suivie d'une grande foule de peu-

(1) Eus. v, Hist. c. 15, 20.

(1) Acta Mart. selecta.

ple. Héraclius, étant assis sur son tribunal, lui demanda son nom et sa condition. Il répondit : Je suis chrétien, je m'appelle Symphorien. Le juge dit : Tu es chrétien? A ce que je vois, tu nous as échappé, car ce nom n'est pas fréquent parmi nous. Pourquoi refuses-tu d'adorer l'image de la mère des dieux? Symphorien répondit : Je vous le viens de dire, je suis chrétien, j'adore le vrai dieu qui règne dans le ciel; mais, pour l'idole du démon, si vous me le permettez, je la briserai à coups de marteau. Le juge dit : Celui-ci n'est pas seulement sacrilége, il veut être rebelle. Que les officiers disent s'il est citoyen de ce lieu? Un officier dit : Il est d'ici et d'une famille noble. Le juge dit : Tu te flattes, Symphorien, de ta naissance, et peut-être ne sais-tu pas l'ordonnance des empereurs : qu'un officier la lise. On la lut. Et ensuite le juge dit : Que dis-tu à cela, Symphorien? Pouvons-nous renverser les ordonnances des princes? Il y a deux chefs d'accusation contre toi, de sacrilége contre les dieux, de rébellion contre les lois. Comme Symphorien continua de détester l'idole, le juge le fit battre par ses licteurs, et l'envoya en prison.

Il se le fit amener deux jours après, et lui dit : Tu ferois bien mieux, Symphorien, de servir les dieux immortels, et recevoir un présent du trésor public avec l'honneur de la milice : on nommoit ainsi les charges. C'est pourquoi, si tu veux, je ferai orner de fleurs les autels, afin que tu offres aux dieux l'encens qui leur est dû. Symphorien montra, par sa réponse, qu'il méprisoit les promesses du consulaire, et encore plus les divinités qu'il lui proposoit, et détesta les cruelles et extravagantes superstitions du culte de Cybèle. Enfin, le juge prononça contre lui sa sentence, et le condamna à mourir par le glaive. Comme on le menoit hors de la ville pour l'exécuter, sa mère lui crioit de dessus la muraille : Mon fils, mon fils Symphorien, souviens-toi du dieu vivant; élève ton cœur en haut, et regarde celui qui règne dans le ciel. On ne t'ôte pas aujourd'hui la vie, on te la change en mieux. Après qu'il eut été exécuté, des hommes pieux enlevèrent son corps secrètement, et l'enterrèrent dans une petite cellule, près d'une fontaine, hors le champ public. C'étoit quelque lieu destiné aux exercices.

XIX. Mort de Marc-Aurèle. Commode, empereur.

L'empereur Marc-Aurèle mourut la vingtième année de son règne, cent quatre-vingts de J.-C. Comme il étoit en Pannonie, faisant la guerre aux Marcomans, il tomba malade et se fit mourir volontairement, en s'abstenant de prendre de la nourriture. Il étoit âgé de cinquante-neuf ans, et en avoit régné dix-neuf et dix jours. Le lendemain de sa mort, le dix-huitième d'avril, l'an de J.-C. cent quatre-vingts, son fils Commode, qui étoit à l'armée, fut reconnu empereur à l'âge de dix-neuf ans (1). Il s'abandonna à toutes sortes d'impudicités, et fut très-cruel, jusques à faire mourir un très-grand nombre de sénateurs; mais il ne persécuta point les chrétiens. Peut-être fut-il adouci en leur faveur par Marcia, l'une de ses concubines, qu'il traitoit presque comme une épouse légitime, et lui avoit donné tous les honneurs des impératrices, hors celui du feu que l'on portoit devant elles (2). Car cette Marcia étoit fort affectionnée aux chrétiens.

Cette même année, première de l'empereur Commode, mourut Agrippin, évêque d'Alexandrie, après avoir tenu le siége douze ans; et Julien lui succéda. D'autres le mettent deux ans plus tôt, la dix-huitième année de Marc-Aurèle. Mais il est certain que Théophile, évêque d'Antioche, ne mourut que sous l'empereur Commode, et au plus tôt cette année cent quatre-vingts, puisqu'il marque le temps de la mort de Marc-Aurèle dans son traité à Autolyque, que nous avons encore.

XX. Traité de Théophile à Autolyque.

Autolyque étoit un païen, homme d'esprit et curieux, mais prévenu contre la religion chrétienne, qu'il traitoit comme les autres de doctrine extravagante et sans fondement. Théophile lui répondit par cet ouvrage divisé en trois livres (3). Dans le premier, sur la question que lui avoit faite Autolyque touchant le vrai dieu, il parle ainsi : Si vous me dites montrez-moi votre dieu, je vous dirai aussi montrez-moi que vous êtes homme. Montrez que vous regardiez des yeux de l'âme, et que vous écoutiez des oreilles du cœur; les yeux du corps ne voient que les choses terrestres et sensibles. Les aveugles ne voient pas la lumière du soleil, qui n'en brille pas moins. Ainsi les yeux de votre âme sont offusqués par vos péchés. C'est un miroir crasseux : montrez-vous donc tel que vous êtes. N'êtes-vous ni adultère, ni impudique, ni voleur, ni usurpateur, ni médisant, ni colère, ni envieux, ni avare; obéissez-vous à vos parents, ne vendez-vous point vos enfants? Dieu ne se fait point connoître à ceux qui vivent de la sorte, s'ils ne se purifient auparavant. Vous me direz : Vous donc qui voyez, décrivez-moi la forme de Dieu? A quoi il répond par l'énumération de ses principaux attributs, puis il ajoute :

Comme l'âme de l'homme est invisible, et se fait connoître par le mouvement du corps, ainsi nous ne pouvons voir Dieu de nos yeux; mais nous le connoissons par sa providence et par ses ouvrages. Celui qui voit un vaisseau

(1) Epist. Dion. in Comm. p. 83.
(2) Herod. 1, Ep. Dio. in Comm. p. 284, D.
(3) Poss. Justin. edit. 1615.

voguer en mer et entrer dans le port, ne doute pas qu'il n'y ait dedans un pilote qui le gouverne. Ainsi nous devons croire qu'il y a un Dieu qui gouverne l'univers, quoique nous ne le voyions pas des yeux de la chair. On croit qu'il y a un empereur sur la terre, quoique tous ne le voient pas ; mais on le connoît par ses lois, par ses officiers, par ses images (1). Et vous ne voulez pas connoître Dieu par ses œuvres et par les effets de sa puissance? Pourquoi ne voulez-vous pas croire? Ne voyez-vous pas qu'il faut commencer par la foi en toutes choses? Que moissonneroit le laboureur, s'il ne confioit son grain à la terre? Comment pourroit-on passer la mer sans se confier au pilote? Quel malade pourroit guérir, s'il ne se confioit au médecin? Quel art, quelle science peut-on apprendre, si on ne commence pas par croire celui qui l'enseigne?

Il montre la fausseté des dieux des païens (2), et conclut : J'honorerai donc plutôt l'empereur, sans toutefois l'adorer ; mais j'adorerai le vrai Dieu, qui est Dieu réellement. L'empereur n'est pas un dieu, mais un homme établi de Dieu, non pour être adoré, mais pour juger justement. C'est une administration que Dieu lui a confiée. L'empereur lui-même ne veut pas que ceux qu'il a au-dessous de lui soient nommés empereurs ; c'est son nom qu'il n'est pas permis de donner à un autre. Il n'est aussi permis d'adorer que Dieu seul. Honorez l'empereur par votre affection, par votre soumission, en priant pour lui ; ainsi vous ferez la volonté de Dieu (3). Il exhorte Autolyque à lire les saintes Écritures, pour s'instruire et éviter la rigueur du jugement de Dieu dont il le menace. Dans le second livre, Théophile montre l'absurdité de l'idolâtrie, l'ignorance des philosophes et des poëtes sur le sujet de la Divinité, et leurs contradictions. Et en cet endroit il cite le passage entier d'Aratus, dont saint Paul avait cité un demi-vers (4). Il montre combien les prophètes sont au-dessus ; il rapporte l'histoire de la création selon Moïse (5), et l'explique au long même par des allégories morales (6). Il marque que toutes les nations comptoient la semaine et le septième jour que les juifs nomment sabbat. Il dit ensuite que le verbe de Dieu est son fils, non comme les poëtes et les auteurs des fables disent, que les dieux ont des enfants engendrés à la manière des hommes, mais comme la vérité le raconte du verbe, qui étoit toujours dans le cœur de Dieu. Car, avant que rien fût fait, il l'avoit pour conseiller, et il étoit sa pensée et sa prudence. Mais, quand Dieu voulut faire tout ce qu'il avoit résolu, il engendra ce verbe proféré, premier né de toute créature. Non qu'il demeurât vide de son verbe ; mais l'ayant engendré, il converse toujours avec lui. Ainsi Théophile reconnoît le verbe co-éternel au père. Mais il nomme génération, suivant le style des anciens théologiens, cette progression par laquelle il s'est manifesté au dehors, lorsque le père a produit les créatures par lui. Il ajoute : Que Dieu le verbe, né de Dieu, est envoyé par le père quand il veut. Il dit encore (1) : Les trois jours qui ont précédé la création des astres sont figures de la trinité de Dieu, de son verbe et de sa sagesse, entendant par la sagesse le Saint-Esprit qui la donne (2). Et c'est la première fois que nous trouvons dans les anciens le nom de *trias* ou trinité, en ce sens, pour marquer la distinction des personnes divines. Théophile dit que Dieu n'avoit créé l'homme ni mortel, ni immortel (3) · mais capable de l'un et de l'autre, selon qu'il useroit du libre arbitre avec lequel il étoit créé.

Dans le troisième livre, il réfute deux calomnies des païens, que nos livres sacrés étoient nouveaux, et que les chrétiens commettoient des abominations dans leurs assemblées (4). Premièrement, il montre combien les poëtes, les historiens et les philosophes mêmes proposoient des maximes et des exemples de ces mêmes crimes dont on accusoit les chrétiens, surtout les exemples des dieux ; puis il propose la sainteté de la loi de Dieu, rapportant le Décalogue et plusieurs passages des prophètes et de l'Evangile, et conclut (5) : Voyez donc si ceux qui apprennent une telle doctrine peuvent vivre au hasard et se plonger dans les ordures les plus abominables, ou, ce qui est le plus impie, manger de la chair humaine, puisqu'il nous est même défendu de voir les spectacles des gladiateurs, de peur d'être complices des meurtres. Nous ne devons point voir non plus les autres spectacles de peur de salir nos yeux ou nos oreilles de ce qui s'y chante. Car, si on parle de manger de la chair humaine, c'est là que l'on voit Thyeste et Thérée manger leurs enfants. S'il est question d'adultères, on y entend non-seulement ceux des hommes, mais ceux des dieux, chantés par de belles voix, et avoir de grandes récompenses. Loin des chrétiens la seule pensée de ces crimes ; ils s'exercent à la continence et à la tempérance ; ils gardent l'unité du mariage, ils embrassent la chasteté. Chez eux l'injustice est bannie, le péché déraciné ; on étudie la justice, on vit selon la loi, on pratique la piété, on confesse Dieu ; la grâce conserve, la parole sainte conduit, la sagesse enseigne, la vie récompense : c'est Dieu qui règne.

Pour réfuter solidement l'objection de la nouveauté de notre doctrine, Théophile montre, par le témoignage même des auteurs profanes, combien les Grecs étoient ignorants dans

(1) P. 74, D.
(2) P. 76, C.
(3) P. 79, B.
(4) P. 80, B. Act. XVII, 28.
(5) P. 91, D.
(6) P. 100, B.

(1) P. 94, D.
(2) V. S. Tho. 2, 21, q. 45, n. 1.
(3) P. 103, C.
(4) P. 107, 112.
(5) P. 120, C.

les histoires anciennes, et combien Moïse et les autres prophètes étoient anciens, en comparaison de leurs historiens et de leurs poètes. Il cite Manéthon, Egyptien, Ménandre, Ephésien, pour l'histoire des rois de Tyr, et Bérose, Chaldéen. Il rapporte toute la suite de la chronologie, et depuis Adam jusqu'à son temps, c'est-à-dire jusqu'à Marc-Aurèle, à qui il donne de règne dix-neuf ans et dix jours. Il met ensuite les sommes suivant différentes époques, et compte depuis la création du monde jusqu'à la mort de Marc-Aurèle, cinq mille six cent quatre-vingt-quinze ans. C'est ce qu'il y a de plus remarquable dans les trois livres de Théophile d'Antioche à Autolyque. Théophile écrivit des commentaires sur les proverbes et sur les quatre évangiles qu'il avoit joints ensemble, et fit d'autres traités courts et élégants pour l'édification de l'Eglise; entre autres il écrivit contre Marcion et contre Hermogène, autre hérétique qui parut de son temps (1); et dans cet ouvrage il citoit des passages de l'Apocalypse de saint Jean.

XXI. Hérésie d'Hermogène.

Hermogène étoit peintre et philosophe; il quitta la doctrine de l'Eglise pour celle des stoïciens, et soutenoit que la matière étoit éternelle et increéée; que les démons seroient un jour réunis à la matière, et que le corps de Jésus-Christ étoit dans le soleil. Il enseigna en Afrique, et vivoit encore du temps de Tertullien, aussi bien que son disciple Nigidius (2). Il y eut aussi en Galatie un Séleucus et un Hermias, qui soutinrent la même opinion de la matière éternelle, comme Dieu (3). Ils disoient que les âmes des hommes étoient de feu et de vent, et que les anges les avoient créées. Ils n'usoient point de notre baptême, à cause de cette parole de saint Jean (4) : Il vous baptisera par l'esprit et le feu; ils disoient que ce monde étoit l'enfer, et qu'il n'y avoit point d'autre résurrection que la génération ordinaire. De ce même temps, vivoit à Antioche Lucien de Samosate, qui s'est moqué de la religion chrétienne comme des fables et des superstitions du paganisme et des opinions des philosophes.

XXII. Version de Théodotion.

Ce fut dans ces premières années de l'empereur Commode (5), que parut une version nouvelle des Ecritures de l'ancien Testament, faite par Théodotion, natif d'Ephèse. Il avoit été disciple de Tatien (6); ensuite il se fit marcianite, puis juif; et alors il entreprit de traduire l'Ecriture d'hébreu en grec. Sa version fut la troisième, et l'Eglise ne la méprisa pas, quoique venant d'un apostat : on s'en servoit ordinairement pour le livre de Daniel (1). Saint Irénée fait mention de cette version de Théodotion (2) dans son Traité des hérésies, qu'il écrivit vers ce même temps, sous le pape Eleuthère.

XXIII. Traité de saint Irénée contre les hérésies.

Dans la préface il dit : N'attendez pas de nous, qui habitons chez les Celtes, et qui usons le plus souvent d'une langue barbare, l'art du discours, que nous n'avons pas appris, ni la force du style ou l'ornement des paroles. Mais recevez avec charité ce que nous vous écrivons avec charité, simplement et véritablement, et que vous saurez bien augmenter, étant plus capable que nous. On ne sait pas le nom de celui à qui saint Irénée adresse son ouvrage, mais on ne peut presque douter que ce ne fût un évêque, par la manière dont il lui parle, comme à celui qui devoit instruire les autres. Lyon, dont saint Irénée étoit évêque, étoit capitale de la Gaule celtique, et la langue barbare qu'il parloit étoit le gaulois ou même le latin, que les Grecs regardoient comme tel. Car pour lui, qui étoit venu d'Asie, sa langue naturelle étoit le grec. Aussi avoit-il écrit en grec cet ouvrage; mais nous n'en avons plus qu'une ancienne version latine, avec quelques fragments de l'original. Il est divisé en cinq livres. Le premier contient l'exposition de la doctrine des valentiniens, dont il explique le système tout au long. Il marque aussi, dans ce premier livre, que l'Eglise étoit répandue par tout le monde, et nomme en particulier les églises de Germanie, d'Espagne, de Gaule, d'Orient, d'Egypte, de Lybie, assurant qu'elles sont toutes éclairées de la même foi comme du même soleil. Il met à la fin le dénombrement de tous les hérétiques qui avoient paru jusqu'alors (3), suivant l'ordre des temps, depuis Simon le magicien jusqu'à Tatien.

Il commence dans le second livre à les réfuter. Et, comme ils s'appuyoient principalement sur les paraboles de l'Evangile en leur donnant des explications arbitraires (4), il donne des principes pour l'intelligence de l'Ecriture. S'attacher principalement à ce qui nous est mis clairement devant les yeux, par des paroles propres, comme : Qu'il n'y a qu'un Dieu, et qu'il est créateur de toutes choses; puis se servir de ces passages clairs pour expliquer ceux qui sont obscurs, au lieu que les hérétiques expliquoient les énigmes par d'autres plus grandes énigmes. Il montre l'ab-

(1) Hier. Script.
(2) Tertul. in Herm. c. 1, 2, et Praesc.
(3) Philostr. de Haeres. 2, c. 8.
(4) Matth. III, 11.
(5) Epiph. de Mens. et Pond., n. 17.
(6) Iren. III, c. 14 et ex illo Eus. V, c. 8.

(1) Hier. Pref. in Dan. init. Eus. V, Hist. c. 8. Chr. Alex.
(2) Iren. lib. III, c. 24.
(3) Lib. I, c. 20, 21, etc.
(4) Lib. II, c. 10 et 46.

surdité des mystères qu'ils trouvoient dans les nombres (1), et dans les lettres grecques qui les marquent, parce que ces rapports sont arbitraires. Il demeure d'accord que Dieu ne fait rien au hasard, et que tout ce que nous lisons dans l'Ecriture a des raisons profondes; mais il soutient qu'il n'est pas donné aux hommes de les pénétrer, et qu'il ne faut pas former la règle de la foi sur des nombres, mais expliquer les nombres suivant la règle de la foi, et donner des bornes à la curiosité. Jésus-Christ a dit que les cheveux de notre tête sont comptés (2). Faut-il donc entreprendre d'en savoir le nombre, et les raisons pour lesquelles une tête en a plusieurs milliers plus que l'autre? On trouveroit des mystères, si l'on vouloit, sur le nombre des étoiles ou des grains de sables.

XXIV. Miracles et prophéties.

Il oppose aux vains prestiges des hérétiques les vrais miracles qui étoient encore alors fréquents dans l'Eglise (3). Ils ne peuvent, dit-il, donner la vue aux aveugles, ni l'ouïe aux sourds, ni chasser les démons, si ce n'est ceux qu'ils envoient eux-mêmes, tant s'en faut qu'ils ressuscitent un mort comme le Seigneur a fait, et ses apôtres. Et entre les frères souvent pour quelque nécessité, toute l'Eglise d'un lieu l'ayant demandé avec beaucoup de jeûnes et de prières, l'esprit d'un mort est retourné dans son corps, et la vie d'un homme a été accordée aux désirs des saints. Ils sont si éloignés de le faire, qu'ils ne le croient pas même possible, et appellent résurrection leur prétendue connoissance de la vérité. Il ajoute que, dans l'Eglise, non-seulement ces miracles se faisoient gratuitement, mais souvent l'on donnoit encore l'aumône à ceux que l'on avoit guéris. Et ensuite parlant des hérétiques :

Leurs prétendus miracles n'ont aucune utilité (4). Mais ils font venir des jeunes enfants, et trompent les yeux en montrant des fantômes qui cessent aussitôt et ne durent pas un moment; par où l'on voit qu'ils ressemblent, non à Notre Seigneur Jésus-Christ, mais à Simon le magicien. Et ensuite parlant de Jésus-Christ : Ceux qui sont véritablement ses disciples, ayant reçu de lui la grâce, opèrent en son nom pour le bien des autres hommes, chacun suivant ce qu'il leur a donné. Les uns chassent les démons sûrement et véritablement, en sorte que souvent ceux qu'ils en ont délivrés embrassent la foi et demeurent dans l'Eglise. D'autres ont la science des choses futures, des visions et des discours prophétiques. D'autres guérissent les malades par l'imposition des mains, et leur rendent la santé parfaite. Nous avons déjà dit que des morts sont ressuscités et ont demeuré avec nous plusieurs années. Enfin, on ne peut dire le nombre des merveilles que l'Eglise opère chaque jour par tout le monde pour l'utilité des nations, au nom de Jésus-Christ crucifié sous Ponce-Pilate. Et elle le fait sans artifice et sans intérêt; car, comme elle a reçu de Dieu gratuitement ce pouvoir, elle l'exerce gratuitement. Sans user d'invocation des anges, il entend les invocations superstitieuses des hérétiques, ni d'enchantement, ni d'aucune mauvaise curiosité, mais purement et à découvert, elle adresse ses prières à Dieu créateur, et invoque Notre Seigneur Jésus-Christ. Son nom attire ces grâces, et non ceux de Simon, de Ménandre, de Carpocrate ou de quelqu'autre. Il dit encore ailleurs (1) : Nous apprenons que plusieurs frères dans l'Eglise ont des grâces prophétiques, parlant toutes sortes de langues par la vertu du Saint-Esprit, découvrant aux hommes pour leur utilité ce qu'ils ont de plus caché, et expliquent les mystères de Dieu.

Dans le troisième livre (2), saint Irénée prouve la doctrine de l'Eglise catholique par l'Ecriture et par la tradition. Il dit que les apôtres n'ont prêché qu'après avoir reçu la connoissance parfaite, et ajoute (3) : Matthieu a donné aux Hébreux l'Evangile écrit en leur langue, tandis que Pierre et Paul prêchoient à Rome, et y fondoient l'Eglise. Après leur sortie, Marc, disciple et interprète de Pierre, nous a aussi donné par écrit ce que Pierre avoit prêché. Et Luc, qui suivoit Paul, a mis en un livre l'Evangile que Paul avoit enseigné. Ensuite Jean, le disciple du Seigneur, qui avoit reposé sur sa poitrine, a aussi donné son évangile, demeurant à Ephèse en Asie. Il ajoute que saint Jean écrivit son évangile contre les erreurs de Cérinthe et des nicolaïtes (4). Il dit : Qu'il ne peut y avoir ni plus ni moins de quatre évangélistes, et applique aux évangélistes le mystère de ces quatre animaux de l'Apocalypse. Il marque l'artifice des hérétiques qui (5), étant pressés par l'Ecriture, avoient recours à la tradition, et, convaincus par la tradition, revenoient à l'Ecriture, accusant les apôtres d'avoir mêlé le judaïsme au christianisme, et déguisé leur doctrine pour l'accommoder à leurs auditeurs (6).

XXV. Tradition de l'église romaine.

Il prouve la tradition par la succession des évêques. Nous pouvons compter, dit-il, ceux que les apôtres ont établis évêques dans les églises, et leurs successeurs jusqu'à nous, qui n'ont enseigné rien de semblable à ces rêve-

(1) C. 40, 42, 43.
(2) Matth. x, 30, c. 45.
(3) C. 56.
(4) C. 57.

(1) Lib. v, c. 6.
(2) Lib. III, c. 1.
(3) Eus. v, Hist. c. 8
(4) Lib. III, c. 2, 3, 2, 6, A; ibid. p. 259.
(5) C. 2.
(6) C. 5.

ries (1). Car, si les apôtres eussent su des mystères qu'ils n'eussent enseigné qu'aux parfaits, ils les eussent principalement enseignés à ceux à qui ils confioient les églises mêmes. Car ils choisissoient les plus parfaits pour en faire leurs successeurs, et leur laisser la charge d'enseigner à leur place, sachant de quelle importance seroit leur bonne ou leur mauvaise conduite. Mais, parce qu'il seroit trop long de compter les successions de toutes les églises, nous nous contenterons de marquer la tradition de la plus grande et la plus ancienne église connue de tout le monde, fondée et établie à Rome par les glorieux apôtres Pierre et Paul. Par cette tradition qu'elle a reçue des apôtres, et cette foi annoncée aux hommes et conservée jusqu'à nous par les successions des évêques, nous confondons tous ceux qui font des assemblées illégitimes, de quelque manière que ce soit, par amour propre, par vaine gloire, par aveuglement ou par malice. Car c'est à cette église, à cause de sa puissante primauté, que toute l'Église doit s'accorder, c'est-à-dire tous les fidèles, quelque part qu'ils soient, dans laquelle la tradition des apôtres a été conservée par les fidèles de tout pays.

Donc, les bienheureux apôtres, ayant fondé et édifié l'Église, conférèrent à Lin la fonction de l'épiscopat. C'est ce Lin dont Paul fait mention dans les épîtres à Timothée (2). Son successeur fut Anenclet, et après lui, au troisième rang après les apôtres, Clément reçut l'épiscopat; lui qui avoit vu les bienheureux apôtres, et avoit conféré avec eux, et qui avoit encore devant les yeux la prédication récente et la tradition des apôtres: et il n'étoit pas seul, car il en restoit encore plusieurs que les apôtres avoient instruits. Sous ce Clément, s'étant formé une grande division entre les frères de Corinthe, l'église romaine écrivit une puissante lettre aux Corinthiens, pour les ramener à la paix, et renouveler en eux la foi et la tradition qu'ils venoient de recevoir des apôtres. Et ensuite, à ce Clément succéda Évariste, à Évariste Alexandre; puis le sixième après les apôtres fut Xyste, et après lui Télesphore, qui souffrit un glorieux martyre Ensuite Hygin, puis Pius, et après lui Anicet, à qui Soter ayant succédé, maintenant Éleuthère possède l'épiscopat au douzième rang après les apôtres. C'est suivant cet ordre et cette succession que la tradition des apôtres et la prédication de la vérité est venue dans l'Église jusqu'à nous.

Et Polycarpe, qui non-seulement avoit été instruit par les apôtres et avoit conversé avec plusieurs de ceux qui avoient vu Jésus-Christ, mais encore avoit été établi par les apôtres en Asie, évêque de l'église de Smyrne, que j'ai vu moi-même en ma première jeunesse; car il a vécu long-temps, et étoit extrêmement vieux lorsqu'il est sorti de cette vie par un très-glorieux et très-illustre martyre. Il a toujours enseigné ce qu'il avoit appris des apôtres, ce que l'Église enseigne, et qui est seul véritable. Toutes les églises d'Asie, et ceux qui jusqu'à présent ont succédé au siége de Polycarpe, rendent témoignage qu'il est un témoin de la vérité, et bien plus digne de foi et plus certain que Valentin et Marcion et tous les autres errants. Il vint à Rome du temps d'Anicet, et ramena à l'église de Dieu plusieurs sectateurs de ces hérétiques, publiant que l'unique et seule vérité qu'il avoit apprise des apôtres, étoit celle que l'Église enseigne. Ce sont les paroles de saint Irénée.

Il ajoute un peu après (1): S'il y avoit dispute sur la moindre question, ne faudroit-il pas recourir aux églises les plus anciennes où les apôtres ont vécu? Mais que seroit-ce si les apôtres ne nous avoient point laissé d'écritures? Ne faudroit-il pas suivre la tradition qu'ils ont laissée à ceux à qui ils confioient les églises? C'est ce qu'observent plusieurs nations barbares, qui croient en Jésus-Christ sans papier ni encre, ayant la doctrine du salut écrite dans leurs cœurs par le Saint-Esprit, et gardant fidèlement l'ancienne tradition touchant un Dieu créateur et son fils Jésus-Christ. Ceux qui ont reçu cette foi sans écriture sont barbares quant au langage, par rapport à nous, mais quant aux sentiments et à la conduite, ils sont très-sages et très-agréables à Dieu, observant la justice et la chasteté. Et si quelqu'un leur annonçoit en leur langage ce que les hérétiques ont inventé, aussitôt ils boucheroient leurs oreilles, s'enfuiroient au plus loin, et ne voudroient pas même ouïr ces blasphèmes. L'ancienne tradition des apôtres fait que ces doctrines monstrueuses ne leur viennent pas même dans l'esprit, parce qu'il n'y avoit point encore chez eux d'assemblées d'hérétiques. Car avant Valentin il n'y avoit point de valentiniens, ni de marcionites avant Marcion, ni aucun des autres hérétiques avant leur auteur.

Ce fut sous Hygin que Valentin vint à Rome; sous Pius il fut dans sa force, et demeura jusqu'à Anicet. Ce fut sous Hygin, neuvième évêque, que Cerdon, prédécesseur de Marcion, vint dans l'Église; et, après avoir reçu la pénitence, il y demeura, tantôt enseignant en cachette, tantôt revenant à la pénitence, tantôt convaincu de sa mauvaise doctrine, et se retirant de la communion des frères. Marcion vint après, et fleurit sous Anicet, qui fut le dixième évêque.

Il représente ainsi les artifices des valentiniens (2). En public ils usent de discours séduisants à cause des catholiques, qu'ils appellent chrétiens communs; et, pour les attirer à venir souvent, ils font semblant de prêcher comme nous, et se plaignent de ce qu'encore qu'ils

(1) Lib. III, c. 3. (2) 2 Tim. IV, 21.

(1) C. 4. (2) Lib. III, c. 15.

aient la même doctrine, nous nous abstenons sans sujet de leur communion, et les nommons hérétiques. Quand ils en ont écarté quelques-uns de la foi par leurs questions, et les ont rendus dociles, ils leur expliquent en particulier le mystère ineffable de leur Pleroma. Mais si quelqu'un les contredit, ils le regardent comme incapable de la vérité; ils disent qu'il n'a pas reçu de leur mère la semence d'en haut, et ne lui disent rien du tout, le tenant pour un homme de moyen étage, c'est-à-dire des psychiques. Que si quelqu'un se livre à eux pour recevoir leur prétendue rédemption, il s'imagine n'être ni dans le ciel ni sur la terre, mais au dedans du Pleroma, et avoir déjà embrassé son ange; il marche fièrement avec un sourcil élevé. Quelques-uns disent que l'homme qui vient d'en haut doit pratiquer les bonnes mœurs, c'est pourquoi ils affectent un extérieur grave. Mais la plupart méprisent toute règle de vie, comme étant parfaits, se nomment spirituels, et disent qu'ils connoissent déjà le lieu de leur repos dans le Pleroma.

XXVI. Doctrine. Incarnation. Eucharistie.

Le fond de la doctrine que saint Irénée prouve en ce troisième livre, est qu'il n'y a qu'un seul Dieu le père (1), le même qui a créé le monde et donné la loi, un seul Jésus-Christ et un Saint-Esprit (2), distingué du père et du fils (3), qui nous donne la grace et le secours nécessaire pour le salut (4). Que le fils de Dieu est véritablement Seigneur et véritablement Dieu, puisque dans le psaume quarante-quatrième, l'un et l'autre est nommé Dieu, et le fils qui reçoit l'onction, et le père qui la donne. Après plusieurs autres preuves, il conclut que Jésus-Christ est nommé Dieu d'une manière qui ne lui est commune avec aucun des enfants d'Adam (5), mais qu'il est proprement Dieu et Seigneur. Il est tout ensemble Dieu et homme, suivant les Ecritures, qui marquent ce qui lui convient (6) comme homme passible et méprisé, et comme Dieu puissant et glorieux. Il n'est point fils de Joseph, mais seulement de la Vierge Marie; il a eu une vraie chair tirée d'Adam comme la nôtre (7); il a souffert réellement, et non en apparence. Le but de son incarnation est le salut des hommes, qui ne se pouvoient sauver par eux-mêmes, et avoient besoin de son secours (8). Saint Irénée prouve amplement tout cela par les Ecritures.

Dans le quatrième livre, il prouve la doctrine catholique, principalement par les paroles de Jésus-Christ. Voici comme il parle de l'eucharistie (9). Après avoir montré que les sacrifices extérieurs étoient inutiles sans la charité et les vertus intérieures, il ajoute, parlant de Jésus-Christ : Conseillant à ses disciples d'offrir à Dieu les prémices de ses créatures, non comme s'il en avoit besoin, mais afin qu'ils aient l'avantage de la reconnoissance, il prit le pain, qui est l'ouvrage du Créateur, et, rendant grâces, il dit : Ceci est mon corps; et de même, prenant le calice, selon nous ouvrage du Créateur, il déclara que c'étoit son sang, et enseigna la nouvelle oblation du nouveau Testament, que l'Eglise, ayant reçu des apôtres, offre à Dieu par tout le monde, suivant ce qui est dit en Malachie (1) : Du levant au couchant mon nom est glorifié entre les nations, et en tout lieu on offre en mon nom la victime et le sacrifice pur. Il dit ensuite (2) : Il y a ici des oblations comme il y en avoit là; il y avoit des sacrifices dans l'ancien peuple, il y a des sacrifices dans l'Eglise; il n'y a que l'espèce de changée, parce que ce ne sont plus des esclaves qui offrent, mais des gens libres. Et ensuite (3) : Il n'y a que l'Eglise qui offre cette oblation pure au Créateur, lui offrant avec action de grâces son ouvrage : les Juifs n'en offrent plus.

Et encore, parlant des hérétiques : Comment pourront-ils être assurés que le pain de l'eucharistie est le corps de leur Seigneur, et le calice son sang, s'ils ne le connoissent pas pour le fils du Créateur (4)? Et comment, disent-ils, que la chair, qui est nourrie du corps et du sang du Seigneur, est sujette à la corruption, et ne reçoit point la vie? Qu'ils changent d'opinion, ou qu'ils cessent d'offrir ce que j'ai dit. Et encore : Comme le pain qui vient de terre, recevant l'invocation divine, n'est plus un pain commun, mais l'eucharistie composée de deux choses, l'une terrestre et l'autre céleste (5); ainsi nos corps recevant l'eucharistie ne sont plus corruptibles, mais ont l'espérance de la résurrection. Les deux choses dont il dit que l'eucharistie est composée sont la chair de Jésus-Christ terrestre, et de même nature que la nôtre, et son esprit, c'est-à-dire son âme et sa divinité, par laquelle il est du ciel et céleste (6). Il dit encore contre les marcionites : Comment donc le Seigneur, s'il est fils d'un autre père, prenant le pain, qui est l'ouvrage du Créateur, a-t-il déclaré qu'il est son corps, et assuré que la liqueur mêlée dans le calice est son sang? Et contre ceux qui nioient que la chair pût devenir incorruptible : Il s'ensuivroit que le Seigneur ne nous auroit point rachetés de son sang, et que le calice de l'eucharistie ne seroit point la communication de son sang, ni le pain que nous rompons la communication de son corps.

(1) C. 6.
(2) C. 17, 18, etc.
(3) C. 19.
(4) C. 6.
(5) C. 21
(6) C. 23.
(7) Lib. v, c. 14.
(8) Lib. III, c. 22.
(9) C. 32.

(1) Malach. I, 11.
(2) C. 34, p. 362, B.
(3) Ibid. p. 363.
(4) Ibid. B.
(5) Perron. Euchar. lib. II, c. 4.
(6) 1 Cor. XV, 47. Lib. IV, c. 57; lib. V, c. 2.

XXVII. Vraie église.

Saint Irénée recommande en ces termes la soumission à l'Église (1) : Il faut obéir aux prêtres qui sont dans l'Église, qui tiennent des apôtres la succession, comme nous avons montré, qui avec la succession de l'épiscopat ont reçu la grâce certaine de la vérité, selon le bon plaisir du père. Les autres qui se séparent de la succession principale, et qui font des assemblées quelque part que ce soit, doivent être tenus pour suspects, soit comme hérétiques, soit comme schismatiques et superbes, soit comme hypocrites, et agissant par intérêt et par vaine gloire. Et ensuite (2) : Où sont les grâces du Seigneur, c'est là qu'il faut apprendre la vérité de ceux qui ont reçu des apôtres la succession de l'Église, et qui conservent la doctrine saine et entière. Et ailleurs, après avoir montré comme l'homme vraiment spirituel juge chaque espèce d'hérétique, il ajoute (3) : Il jugera les faux prophètes, qui, sans avoir reçu de Dieu le don de prophétie, mais par vaine gloire, par intérêt ou par opération du malin esprit, font semblant de prophétiser, mentant contre Dieu. Il jugera aussi ceux qui font des schismes (4), qui sont cruels, sans amour de Dieu, regardant leur utilité plutôt que l'unité de l'Église, qui, pour de petits sujets, déchirent le corps de Jésus-Christ si grand et si glorieux, et le tuent autant qu'il est en eux, parlant de paix et faisant la guerre, passant le moucheron et avalant le chameau; car ils ne peuvent faire de correction qui égale le mal du schisme. Il jugera tous ceux qui sont hors de la vérité, c'est-à-dire hors de l'Église. Et un peu après (5) : La vraie science est la doctrine des apôtres, et l'ancien état de l'Église par tout le monde, et le caractère du corps de Jésus-Christ suivant les successions des évêques à qui ils ont confié l'église de chaque lieu, qui est parvenue jusqu'à nous conservée sincèrement par l'explication entière et fidèle des Écritures. Et la charité qui est le plus excellent de tous les dons, plus précieux que la science et plus glorieux que la prophétie (6). C'est par cette charité que l'Église, en tous lieux et en tout temps, envoie au père une multitude de martyrs. Les autres n'en peuvent montrer chez eux, et ne disent pas même que le martyre soit nécessaire, si ce n'est qu'il s'en trouve un ou deux qui aient été confondus avec nos martyrs, et menés ensemble au supplice.

Il dit encore (7) : Dieu a mis dans l'Église toutes les opérations du Saint-Esprit, auxquelles ne participent point ceux qui ne viennent pas à l'Eglise, mais se privent de la vie par leurs mauvaises opinions et leur mauvaises œuvres; car où est l'Eglise là est l'esprit de Dieu, et où est l'esprit de Dieu là est l'Église. L'esprit est la vérité. C'est pourquoi ceux qui n'y ont point de part ne reçoivent point des mamelles de la mère la nourriture de vie, ni l'eau pure dont le corps de Jésus-Christ est la source. Et ailleurs, parlant des hérétiques (1) : Tous ceux-là sont bien depuis les évêques à qui les apôtres ont confié les églises. Et parce qu'ils sont aveugles pour la vérité, il faut par nécessité qu'ils s'égarent en divers chemins. Mais la voix de ceux qui sont de l'Eglise fait le tour du monde, ayant la tradition ferme des apôtres, et nous ouvre les yeux pour voir tous une même foi, méditant tous les mêmes préceptes, gardant tous la même forme du gouvernement dans l'Eglise avec la même espérance. La prédication de l'Eglise est vraie et ferme, montrant par tout le monde la même voie de salut. C'est le chandelier à sept branches, qui porte la lumière de Jésus-Christ. Ceux donc qui abandonnent la doctrine de l'Eglise accusent d'ignorance les saints prêtres, ne considérant pas combien un ignorant pieux est au-dessus d'un sophiste impudent et blasphémateur.

XXVIII. Libre arbitre.

Saint Irénée enseigne en plusieurs endroits le libre arbitre de l'homme comme de l'ange, et que lui seul a été la cause de sa perte, et l'est encore tous les jours (2). Que c'est la raison des préceptes, des exhortations, des reproches, des louanges, des récompenses et des peines. Il montre que la cause du mal n'est point de la part de Dieu (3), mais de la créature, qui est essentiellement imparfaite et moindre que le Créateur, et qu'il ne faut point l'accuser de n'avoir pas empêché qu'il y eût du mal. Par sa bonté, dit-il, il nous a bien donné le bien, et nous a faits hommes libres et semblables à lui (4). Par sa providence il a connu l'infirmité humaine et ses suites; par sa bonté et sa puissance il a voulu surmonter la nature de la substance créée. Car il falloit premièrement que la nature parût, et ensuite que ce qui est mortel fût vaincu et absorbé par l'immortalité, et que l'homme devînt l'image parfaite de Dieu. Le mal que Dieu fait aux hommes pour punir leurs crimes est un bien par rapport à sa justice (5). Selon la nature nous sommes tous enfants de Dieu, parce que nous sommes tous ses créatures (6). Selon l'obéissance et la foi, tous ne sont pas enfants de Dieu, mais ceux-là le sont qui croient en lui et qui font sa volonté; les autres sont les enfants et les anges du diable, en faisant ses œuvres (7).

---

(1) Lib. IV, c. 43.
(2) C. 45.
(3) C. 61.
(4) C. 62.
(5) C. 63.
(6) C. 64.
(7) Lib. III, c. 40.

(1) Lib. V, c. 20.
(2) Lib. IV, c. 9, 29, 71, 72.
(3) C. 73, 74.
(4) C. 75.
(5) C. 77.
(6) C. 79, 80.
(7) Lib. IV, c. 3; lib. V, c. 10. August. in Jul. 1, c. 3.

Il enseigne manifestement le péché originel, en disant : Que les hommes ne peuvent être sauvés de l'ancienne plaie du serpent, sinon par la foi en celui qui étant élevé de terre a tout attiré à soi. Et ailleurs : Que le péché du premier homme a été corrigé par le premier né qui est Jésus-Christ.

Il dit que, comme dans le nouveau Testament, la foi a accru, aussi la pratique de la vertu doit être plus exacte (1), puisqu'il ne nous est pas seulement ordonné de nous abstenir des mauvaises actions, mais encore des mauvaises pensées, des discours inutiles et des paroles de raillerie. Il cite deux fois saint Justin en ces termes (2) : Justin a bien dit dans son traité contre Marcion : Je n'aurais pas cru le Seigneur lui-même s'il avoit annoncé un autre dieu que le Créateur. Saint Irénée étoit tombé, comme saint Justin, dans l'opinion des millenaires (3), et il enseigne clairement que les saints doivent régner sur la terre avec Jésus-Christ après la première résurrection et avant le dernier jugement. Il étoit frappé de l'autorité de quelques anciens qui avoient laissé cette tradition, entre autres de Papias ; et, voulant s'éloigner le plus qu'il étoit possible des explications allégoriques sur lesquelles se fondoient les hérétiques qu'il combattoit, il donnoit dans l'excès contraire, et prenoit trop à la lettre les passages de l'ancien et du nouveau Testament, qui décrivent la gloire de l'Eglise ou la félicité éternelle sous diverses figures sensibles. C'est ce qui paroît de plus remarquable dans le traité de saint Irénée contre les hérésies.

XXIX. Martyre de saint Apollonius.

Sous l'empire de Commode, l'Eglise jouissoit par tout le monde d'une profonde paix, qui donna lieu à un grand nombre de conversions (4) ; en sorte qu'à Rome plusieurs personnes nobles et riches embrassèrent la foi chrétienne, avec leurs domestiques et leurs parents. De ce nombre fut Apollonius, sénateur illustre dans les lettres et dans la philosophie (5). Il fut accusé par un de ses esclaves, nommé Sévère, qui fut puni de mort suivant l'ordonnance de Marc-Aurèle, par laquelle il défendoit d'accuser les chrétiens comme chrétiens. L'esclave fut donc mis en croix, et eut les jambes cassées, par sentence de Pérennis, préfet du prétoire. Mais ensuite Pérennis pria Apollonius de rendre compte au sénat de sa conduite. Il composa un discours excellent, où il confessoit nettement la foi chrétienne et en faisoit l'apologie, et le récita au sénat. Mais comme ils tenoient pour maxime de ne point pardonner aux chrétiens qui avoient une fois comparu en jugement s'ils ne se rétractoient (1), il fut condamné par décret du sénat à perdre la tête, ce qui fut exécuté. C'étoit la huitième année de Commode, cent quatre-vingt-neuf de Jésus-Christ.

XXX. Succession d'évêques. Sérapion.

L'an de J.-C. cent quatre-vingt-cinq, mourut le pape Eleuthère ; et Victor lui succéda, qui gouverna douze ans (2). Julien, évêque d'Alexandrie, mourut l'an cent quatre-vingt-huit, la dixième année de son épiscopat. Son successeur fut Démétrius, qui tint le siége quarante-trois ans. L'année cent quatre-vingt-huit de J.-C., à Antioche, après Maximin, fut élu Sérapion. Il y avoit en même temps plusieurs autres évêques illustres : Théophile à Césarée de Palestine ; Narcisse à Jérusalem ; Bacchile à Corinthe ; Polycrate à Ephèse. Sérapion d'Antioche écrivit plusieurs ouvrages, et entre autres la lettre à Ponticus et Caricus, dont il a été parlé au sujet des montanistes (3), un traité contre Domninus, qui étant tombé dans la persécution s'étoit fait juif, un autre traité de l'évangile de saint Pierre, qu'il composa pour quelques frères de l'église de Rosse en Cilicie, qui, sous prétexte de ce faux évangile, suivoient des opinions mauvaises. Dans cet ouvrage, Sérapion parloit ainsi :

Quant à nous, mes frères, nous recevons Pierre et les autres apôtres comme Jésus-Christ, mais nous rejetons les écrits qui portent faussement leur nom, sachant que nous ne les avons point reçus par la tradition. Quand je me trouvai chez vous, je croyois que tous étoient dans la foi orthodoxe, et, n'ayant pas lu dans l'évangile qu'ils montroient sous le nom de Pierre, je dis : S'il n'y a que cela qui semble causer du scandale, qu'on le lise. Mais à présent, ayant appris que leur esprit étoit imbu de quelqu'hérésie, j'aurai soin de retourner chez vous ; attendez-moi au premier jour. Pour nous, mes frères, nous savons quelle étoit l'hérésie de Marcion, et comme il se contredisoit entièrement, ne sachant ce qu'il disoit : ce que vous apprendrez par ce qui vous a été écrit. Nous avons eu aussi la commodité d'emprunter cet évangile de quelques autres qui l'étudient, c'est-à-dire des successeurs de ceux qui ont commencé de s'en servir, que nous appelons docites ; car la plupart de ces sentiments viennent d'eux. L'ayant donc lu, nous avons trouvé que c'est pour la plupart la sainte doctrine du Sauveur ; mais il y a quelque chose qui ne s'y accorde pas, et que nous vous envoyons : ce sont les paroles de Sérapion. On

(1) Lib. IV, c. 47.
(2) Ibid. c. 14.
(3) Lib. V, c. 32, 33, etc.
(4) Eus. V, Hist. c. 21.
(5) Hier. de Script.

(1) Eus. in Chron. an. 171.
(2) Eus. V, Hist. c. 22.
(3) Id. VI, Hist. c. 12. Sup. n. 6.

appeloit docites ceux qui disoient que le mystère de l'incarnation ne s'étoit accompli qu'en apparence.

XXXI. Panthénus.

Dès le temps de l'évêque Julien, vivoit à Alexandrie Panthénus, qui gouvernoit l'école chrétienne établie par une ancienne coutume (1). C'étoit un homme illustre par sa doctrine, philosophe, sorti de l'école des stoïciens. Son zèle fut tel que, sous l'évêque Démétrius, il alla prêcher la foi aux nations orientales, et fut envoyé jusque dans les Indes; car il y avoit encore alors plusieurs évangélistes qui, imitant le zèle des apôtres, s'efforçoient de travailler à la propagation de la foi. Panthénus étant arrivé dans l'Inde, on dit qu'il y trouva quelques chrétiens qui avoient l'évangile de saint Matthieu; car l'apôtre saint Barthélemy y avoit prêché, et y avoit laissé cet évangile écrit en hébreu, qui s'étoit conservé jusque-là. Panthénus, après avoir fait de grandes choses en sa mission, revint à Alexandrie, où il conduisit jusqu'à la mort l'école des saintes lettres, enseignant de vive voix et par écrit. Il forma plusieurs disciples, entre autres Clément, qui lui succéda en cette fonction.

XXXII. Mort de Commode. Pertinax, Julien, Sévère, empereurs.

L'an de J.-C. cent quatre-vingt-douze, le dernier jour de décembre, l'empereur Commode fut tué. Il avoit résolu de faire mourir encore plusieurs consulaires et plusieurs sénateurs, entre autres Létus, préfet du prétoire, Electus, garde de la chambre, et même sa concubine Marcia (2). Mais ils surprirent un mémoire qu'il en avoit écrit de sa main, et résolurent de le prévenir. Marcia lui donna du poison la nuit avant le premier jour de l'an. Il but et mangea ensuite excessivement, ce qui le fit vomir. Craignant donc qu'il n'échappât, ils le firent étouffer dans le bain par un athlète, nommé Narcisse. Ainsi mourut Commode, âgé de trente-un ans, après en avoir régné douze et neuf mois. Helvius Pertinax, vieillard vénérable, éprouvé dans les grands emplois sous Marc-Aurèle, fut déclaré empereur le premier jour de janvier, cent quatre-vingt-treize; mais comme il vouloit rétablir l'état, qui étoit en grand désordre, les soldats s'élevèrent contre lui, et il fut tué, n'ayant régné qu'environ trois mois, c'est-à-dire quatre-vingt-deux jours (3). Il avoit soixante-sept ans, et fut regretté de tous les gens de bien.

Didius Julien, voyant que l'empire étoit entre les mains des soldats prétoriens, qui l'offroient à qui leur donneroit le plus, leur promit ce qu'ils voulurent, et ils le déclarèrent empereur, malgré le peuple et le sénat dont il fut toujours haï. Cependant trois généraux qui commandoient dans les provinces furent reconnus empereurs, chacun par son armée, savoir : Pescennius Niger, en Syrie; Claudius Albinus, en Bretagne, et Septimius Sévérus, en Pannonie. Ce dernier l'emporta. Il s'avança vers Rome, et obligea les soldats prétoriens à abandonner Julien, qui fut tué après avoir régné deux mois, c'est-à-dire soixante-six jours.

Sévère étoit Africain, né à Leptis d'une ancienne famille romaine. Il fut nommé empereur par son armée à Carmute en Pannonie, le treizième d'août, la même année cent quatre-vingt-treize, étant âgé de quarante-sept ans. Il en régna dix-sept et huit mois. D'abord il feignit de s'accommoder avec Albin, qui commandoit en Gaule et en Bretagne, et lui donna le titre de César. Cependant il alla en Orient contre Pescennius Niger, qui s'étoit fait déclarer empereur à Antioche, et le défit (1); puis il revint contre Albin, qu'il défit aussi. Ces guerres civiles ne finirent que l'an cent quatre-vingt-dix-huit de J.-C. Les chrétiens n'y prirent point de part, et ne soutinrent ni le parti d'Albin, ni celui de Niger (2). Aussi Sévère les traita bien du commencement (3). Il fit chercher un chrétien, nommé Proculus, homme d'affaires d'Evodius, à qui Sévère avoit confié l'éducation d'Antonin, son fils aîné. L'empereur fit chercher ce Proculus, parce qu'il avoit guéri Evodius avec de l'huile, c'est-à-dire par une onction miraculeuse, et le garda dans son palais tant qu'il vécut. Sachant que plusieurs personnes clarissimes, c'est-à-dire de l'ordre des sénateurs, de l'un et de l'autre sexe, avoient embrassé le christianisme, non-seulement il ne leur fit point de mal, mais il en rendit un témoignage avantageux, et résista en face à la fureur du peuple.

XXXIII. Théodote de Byzance, hérétique.

Le pape Victor condamna et excommunia Théodote de Byzance, qui vouloit corrompre la doctrine de l'Eglise. Ce Théodote étoit corroyeur de son métier, mais très-savant (4). Etant pris avec plusieurs autres pendant la persécution par le magistrat de la ville, et interrogé (5), les autres souffrirent le martyre, et il apostasia. Ensuite, ne pouvant supporter les reproches qu'on lui en faisoit, de honte il s'enfuit de son pays et revint à Rome. Après

(1) Eus. v, Hist. c. 10. Hier. Script.
(2) Herod. lib. 1, Dion. Ep. in Commod. Lamprid.
(3) Herod. lib. 2.

(1) Herod. lib. 3.
(2) Tertull. Apol. c. 35, ad Scap. c. 2.
(3) Tertull. ad Scap. c. 4.
(4) Theod. Hær. fab. lib. 2, c. 5.
(5) Epiph. Hær. 54, n. 1.

quelque temps on l'y reconnut. On lui fit encore les mêmes reproches, et on lui demandoit comment un homme si bien instruit avoit abandonné la vérité. Se sentant pressé, il inventa une mauvaise défense, et dit : Ce n'est point Dieu que j'ai renié, mais un homme. Quel homme, lui dit-on? Jésus-Christ, dit-il, qui n'est qu'un homme. Cette hérésie, qui renouveloit les erreurs de Cérinthe et d'Ebion, eut de grandes suites, et ceux qui la soutenoient furent nommés en grec *Alogi*, comme rejetant le verbe. Ils disoient que tous les anciens et même les apôtres avoient reçu et enseigné cette doctrine, et qu'elle s'étoit conservée jusqu'au temps de Victor, qui étoit le treizième évêque de Rome depuis saint Pierre; mais que Zéphyrin, son successeur, avoit corrompu la vérité. Ainsi parle un auteur de ce temps-là, qui ajoute :

Ce qu'ils disent pourroit être probable, s'ils n'avoient contre eux, premièrement, les Ecritures divines, puis les écrits de quelques frères plus anciens que le temps de Victor, composés pour la défense de la vérité contre les gentils et contre les hérétiques de leur temps; je veux dire de Justin, de Miltiade, de Tatien, de Clément et de plusieurs autres, qui disent tous que Jésus-Christ est Dieu. Car, qui ne connoît les livres d'Irénée, de Méliton et des autres, qui disent que Jésus-Christ est Dieu et homme? Combien les frères ont-ils de cantiques et d'hymnes écrites dès le commencement par les fidèles qui chantent que Jésus-Christ est le verbe de Dieu et Dieu lui-même? Comment donc est-il possible que le sentiment de l'Eglise, étant enseigné depuis tant d'années, on ait prêché ce qu'ils prétendent jusqu'à Victor? Et comment n'ont-ils pas de honte d'avancer une telle calomnie contre Victor, sachant fort bien que Victor excommunia le corroyeur Théodote, auteur et père de cette secte d'apostats qui nient la divinité de Jésus-Christ, et le premier qui dit que Jésus-Christ est un pur homme? Il faut entendre qu'il étoit le premier à l'égard d'Artémon et des autres qui suivirent. Si Victor étoit de leur sentiment, comme ils l'enseignent faussement, comment rejettera-t-il Théodote, inventeur de cette hérésie?

Le même auteur ajoutoit, en parlant de ces hérétiques, sectateurs de Théodote (1): Ils ont corrompu témérairement les saintes Ecritures, et ont rejeté la règle de l'ancienne foi. Ils ignorent Jésus-Christ, et ne cherchent pas ce que les divines Ecritures disent de lui, mais quelle figure de syllogisme est la plus propre à confirmer leur erreur? Si on leur allègue un passage de l'Ecriture, ils demandent s'il peut former un syllogisme en forme conjonctive ou disjonctive. Toute leur application est à la géométrie. Ils font grand cas d'Euclide, d'Aristote, de Théophraste, quelques-uns même de Galien. Ils se servent de l'art des infidèles pour établir leurs opinions, et de la subtilité des impies pour corrompre la simplicité des Ecritures, sous prétexte de les corriger. On peut les en convaincre aisément, en conférant leurs exemplaires. Ceux d'Asclépiodote sont très-différents de ceux de Théodote; et ses exemplaires sont en grand nombre, parce que les disciples de l'un et de l'autre ont eu soin d'en faire des copies, suivant leurs prétendues corrections. Ceux d'Hermophile sont différents de ceux-là. Ceux d'Apollonius ne s'accordent pas avec eux-mêmes. Car, si l'on compare ceux qu'il a faits les premiers avec ceux qu'il a corrompus ensuite, on les trouvera très-différents. Je crois qu'ils voient eux-mêmes combien cette entreprise est téméraire et grossière. Ou ils ne croient pas que les saintes Ecritures aient été dictées par le Saint-Esprit, et ils sont infidèles; ou ils se croient plus sages que le Saint-Esprit, et ils ne peuvent nier leur entreprise, puisque les exemplaires sont écrits de leur main. Ce n'est pas ainsi qu'ils ont reçu les Ecritures de la main de ceux qui les ont instruits, et ils ne peuvent montrer les originaux dont ils ont tiré ces copies. Quelques-uns ne se sont pas même donné la peine de faire ces falsifications, mais se sont jetés dans le précipice de l'aveuglement, rejetant absolument la loi et les prophètes comme s'ils contenoient une doctrine mauvaise et impie. Ainsi parloit cet ancien auteur, dont nous ne savons pas le nom.

XXXIV. Autres hérétiques.

Peu de temps après, parut un autre Théodote (1), qui disoit aussi que Jésus-Christ étoit un pur homme, conçu du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, mais inférieur à Melchisédech parce qu'il est dit de lui : Tu es prêtre selon l'ordre de Melchisédech; que Melchisédech étoit une vertu céleste qui étoit l'avocat et l'intercesseur des anges comme Jésus-Christ des hommes. Il le mettoit encore au-dessus de Jésus-Christ, parce qu'il est sans père, sans mère et sans généalogie, disant que l'on ne peut comprendre ni son commencement ni sa fin (2). Ce dernier Théodote, chef des melchisédéciens, étoit changeur.

Après eux (3), Praxéas introduisit une nouvelle hérésie, disant que Dieu le père toutpuissant, étoit le même que Jésus-Christ qui avoit été crucifié; d'où il suivoit, entre autres absurdités, qu'il étoit assis lui-même à sa droite. Praxéas étoit Phrygien (4), et avoit été montaniste (5) aussi bien que Théodote de Byzance. Il vint d'Asie à Rome, quitta la secte de Montan, et en fit même connoître les er-

(1) Eus. v, c. 28, in fine.

(1) Append. ad Ter. præs. c. ult.
(2) Theodor lib. 2, Hær. fab. c. 6.
(3) App. ad Tertul. Præs. in fine.
(4) Par. ad Sempr. Ep. 1.
(5) Tertull. in Prax. c. 1.

reurs au pape ; mais il commença à semer son hérésie, enflé de la gloire du martyre, quoiqu'il eût seulement souffert la prison pendant peu de temps. Ses sectateurs furent nommés monarchiques, parce que, pour ne mettre qu'un principe, ils ne mettoient en Dieu qu'une personne. On les appela aussi patropassiens, parce qu'ils attribuoient au père comme au fils la passion et la croix.

XXXV. Auteurs ecclésiastiques.

Il y avoit en ce temps-là plusieurs auteurs fameux dans l'église catholique, comme Rodon qui, étant originaire d'Asie, vint à Rome et y fut disciple de Tatien (1). Il écrivit plusieurs livres, et combattit entre autres l'hérésie de Marcion. Il portoit que, de son temps, elle étoit divisée en plusieurs sectes, dont il décrivoit les auteurs et réfutoit leurs mensonges. Il nommoit le vieillard Apelles, dont nous avons parlé (2), qui ne mettoit qu'un principe ; Potitus et Basilique qui en mettoient deux comme Marcion, et Synéros qui en mettoit jusqu'à trois. Rodon avoit aussi fait un traité sur l'ouvrage des six jours. Candide et Appion avoient traité le même sujet. Héraclite avoit écrit sur l'apôtre ; Maxime avoit traité la fameuse question de l'origine du mal, et montré que la matière n'est pas éternelle. Sextus avoit écrit sur la résurrection (3), Arabien sur une autre matière, et plusieurs autres, dont on ne sait pas précisément le temps, avoient fait d'autres ouvrages. Mais le plus illustre de tous fut Clément Alexandrin, qui fleurissoit dès la seconde année de l'empereur Sévère, cent quatre-vingt-quatorze de J.-C.

XXXVI. Saint Clément Alexandrin.

Il se nommoit Titus Flavius Clément ; quelques-uns l'appellent Athénien, ce qui fait croire qu'il étoit né à Athènes (4). Il s'étoit rendu fort savant dans les belles-lettres, dans la philosophie particulièrement de Platon, et enfin dans les saintes Écritures et la doctrine de l'Évangile. Il nous apprend lui-même le soin qu'il avoit eu de s'en instruire, parlant ainsi au commencement de ses stromates (5) : Je n'ai point composé cet ouvrage pour l'ostentation ; c'est un trésor de mémoires que j'amasse pour ma vieillesse, un remède sans art contre l'oubli ou la malice, un léger crayon de ces discours vifs et animés, et de ces hommes bienheureux et vraiment dignes de mémoire que j'ai eu l'avantage d'entendre (6). L'un en Grèce, qui étoit Ionien, l'autre en Italie ; l'un d'eux étoit de Syrie, l'autre d'Égypte ; deux autres dans l'Orient, l'un en Syrie, l'autre en Palestine, Hébreu d'origine. Ayant rencontré le dernier, qui étoit le premier en mérite, je me suis arrêté en Égypte, l'étudiant sans qu'il s'en aperçût. C'étoit une abeille industrieuse qui, suçant les fleurs de la prairie des apôtres et des prophètes, a produit, dans les esprits de ses auditeurs, un trésor immortel de connoissances.

Ceux-là avoient conservé la vraie tradition de la bienheureuse doctrine qu'ils avoient reçue immédiatement des saints apôtres, de Pierre, de Jacques, de Jean et de Paul, chacun comme un fils de son père ; mais il y en a peu de semblables à leurs pères. Ils sont venus par la grâce de Dieu jusqu'à nous, pour nous confier cette semence divine ; et je sais qu'ils se réjouiront de voir ici leurs discours, non pas expliqués, mais seulement marqués pour les conserver. Car je crois que l'on a voulu décrire une âme qui désire que la bienheureuse tradition demeure fixe, quand on a dit : Un homme qui aime la sagesse réjouira son père (1). Ce sont les paroles de saint Clément Alexandrin.

On croit que le dernier de ses maîtres, qui le retint en Égypte, est Panthénus ; et il est certain qu'il lui succéda dans l'école d'Alexandrie (2), qui avoit principalement pour but l'instruction des catéchumènes (3). Il fut ordonné prêtre ; et Alexandre, évêque de Jérusalem, successeur de Narcisse, lui rendoit ce témoignage dans une lettre à l'église d'Antioche : Je vous écris ceci, messeigneurs mes frères, par le bienheureux Clément, prêtre, homme vertueux et éprouvé, que vous connoissez déjà ; mais vous le connoîtrez encore plus. Étant venu ici par une providence et une grâce particulière du Seigneur, il a fortifié et augmenté l'église de Jésus-Christ. Le même Alexandre, écrivant depuis à Origène, disoit (4) : Il a plu à Dieu, comme vous savez, que j'aie conservé et même fortifié l'amitié que mes pères m'ont laissée. Car je reconnois pour pères ces saints qui nous ont précédés, et que nous irons bientôt trouver. Je dis le bienheureux Panthénus mon seigneur, le saint homme Clément, qui a été mon seigneur et qui m'a tant fait de bien.

Clément fit plusieurs disciples illustres, outre cet Alexandre et Origène qui lui succéda dans la charge d'instruire. Il composa plusieurs ouvrages (5), et on dit qu'il avoit expliqué toute la sainte Écriture depuis le commencement jusqu'à la fin. Ce qui nous reste est l'exhortation aux gentils, le pédagogue, les stromates et le petit traité : Qui est le riche qui sera sauvé ? L'exhortation aux gentils montre d'un côté la beauté de la religion chrétienne, qui n'est que raison et vertu, et de l'autre, l'absurdité de

(1) Eus. v, Hist. c. 23.
(2) Sup. l. III, c. 35.
(3) Eus. ibid. c. 19.
(4) Epiph. Hær. 32. n.
(5) 1, Strom. p. 274, ed. 1641.
(6) V. Vales. ad Eus. v, Hist. c. 11.

(1) Prov. x, 1.
(2) Hier de Script. in Clem.
(3) Eus. VI, c. 11.
(4) Eus. VI, c. 14.
(5) Clem. Alex. Ped. 10 et 11, c. 8. Cassiod. Præs. Inst. div. lect.

l'idolâtrie. Clément en découvre l'origine, la fausseté des fables, les infamies que cachoient les mystères profanes, et les explique fort en détail. Il répond à l'objection de la coutume, qui étoit le plus grand obstacle à la conversion des païens, et conclut en les invitant charitablement, mais fortement, à croire en Jésus-Christ, et à vivre suivant ses lois. Ce discours est plein de passages des poètes, que l'auteur semble avoir entassés, non-seulement pour convaincre les païens par leurs propres auteurs, mais pour les attirer en parlant le langage qui leur étoit familier; il est d'une élégance singulière.

XXXVII. Pédagogue de Clément Alexandrin.

Le pédagogue est un abrégé de toute la morale chrétienne, composé principalement pour les cathécumènes; car Clément étoit chargé de leur instruction (1). Il tend à les guérir de leurs passions et de leurs mauvaises habitudes, et à les préparer à la doctrine de l'Eglise. Il est divisé en trois livres. Dans le premier, l'auteur explique ce qu'il entend par son pédagogue. L'idée de ce nom étoit plus noble chez les Grecs que chez nous, et répondoit à peu près à ce que nous appelons un gouverneur chargé d'accompagner toujours un enfant pour lui apprendre à vivre, et former ses mœurs en toutes rencontres. Le pédagogue que Clément propose en ce livre n'est pas moins que Jésus-Christ, le verbe incarné, la raison souveraine. Les hommes, s'en éloignant (2), sont tombés dans le péché et dans l'idolâtrie; pour les ramener (3), Dieu les instruit par sa parole. Ce divin pédagogue nous remet les péchés comme Dieu (4), et nous en préserve comme homme par ses instructions sensibles. Il instruit également l'un et l'autre sexe (5), et réduit tous les disciples à une heureuse enfance, qui ne laisse pas d'être un état de perfection (6). Il a conduit les Israélites par la crainte (7), et depuis son incarnation il conduit le nouveau peuple par l'amour (8); c'est toutefois le même, et il n'est pas moins bon lorsqu'il exerce sa justice que lorsqu'il use de miséricorde : ce que l'auteur prouve amplement et solidement à cause des hérétiques qui rejetoient le dieu de l'ancien Testament. Il conclut (9) en montrant que la vie chrétienne consiste dans la foi, qui est la soumission à la souveraine raison, et dans la pratique des vertus et l'observation de ses commandements, même par le ministère du corps.

Dans le second livre, il commence à régler les mœurs en détail (10). Il veut que la nourriture se mesure non par le plaisir, mais par la nécessité de vivre avec santé et avec force; qu'elle soit très-simple (1), plutôt du poisson que de la chair, plutôt ce qui se mange cru que ce qu'il faut apprêter au feu. Un repas par jour le soir, deux tout au plus (2). C'est-à-dire, outre le souper, un déjeuner de pain sec sans boire (3). Pour la boisson, il prouve, contre les encratites, que l'usage du vin est permis, et cela par l'exemple de Jésus-Christ même; mais il veut que l'on en boive peu, et seulement le soir, pas même beaucoup d'eau. Il défend le vin aux jeunes gens (4). Il blâme ceux qui abusoient des agapes, et les convertissoient en de grands repas. Il suit les préceptes de saint Paul, défendant de manger des viandes immolées, et permettant toutefois de manger avec les infidèles quand on est prié (5) : alors il exhorte à ne point craindre la variété des viandes (6), ni la rechercher. Il défend tout ce qui sent le luxe dans les meubles et la vaisselle, et même l'argent (7). Il défend les instruments de musique, les chansons profanes, même dans les repas; et n'y permet que des cantiques spirituels (8). Il ne permet de rire que peu, modestement et sans éclater (9); il défend tous les discours déshonnêtes, et donne plusieurs préceptes de civilité et de politesse dans la conversation et le commerce de la vie (10). Il ne veut point que les chrétiens se servent de couronnes de fleurs, ni de parfums ou d'huiles de senteur (11), si ce n'est pour des onctions médicinales.

Il règle la manière de passer la nuit (12). Après le repas, nous louerons Dieu des biens qu'il nous a donnés, et de la journée que nous avons passée. Puis on dormira dans les lits qui ne soient ni précieux, ni trop mous. On dormira peu, afin d'allonger la vie, dont le sommeil semble un temps perdu (13). On se relèvera plusieurs fois la nuit pour prier. On se lèvera avant le jour; les hommes pour étudier ou travailler, les femmes pour filer. On ne dormira jamais le jour. Ce précepte est remarquable dans un pays aussi chaud que l'Egypte. Comme la corruption des mœurs y étoit excessive (14), il traite à fond la matière de la chasteté, et montre solidement et en philosophe combien toute sorte d'impureté est contraire à la raison. La seule fin de l'union des deux sexes est la production des créatures raisonnables qui doivent durer éternellement (15). L'homme est particulièrement l'image de Dieu, en tant qu'il concourt avec lui à la production d'un homme. Il faut donc

(1) Strom. lib. 6, p. 616, B.
(2) C. 1, 6. 7.
(3) C. ult.
(4) C. 3.
(5) C. 4.
(6) C. 6.
(7) C. 7.
(8) C. 8, 9, 10, 11, 12.
(9) C. ult.
(10) Lib. II, c. 1.

(1) P. 148, B, edit. 1641.
(2) P. 152, B.
(3) P. 153, A.
(4) P. 141. B.
(5) P. 144, D.
(6) C. 3.
(7) C. 4.
(8) C. 5.
(9) C. 6.
(10) C. 7.
(11) C. 8.
(12) C. 9.
(13) P. 185, D.
(14) C. 10.
(15) P. 188, A.

ou se marier ou s'abstenir entièrement (1); et, puisque l'on délibère même si l'on doit se marier, à plus forte raison ne doit-on pas regarder ce commerce comme une nécessité pareille à la nourriture et d'un usage ordinaire. Il est injuste de chercher le plaisir seul dans le mariage (2), dont l'usage doit être par la raison et l'honnêteté, et est toujours dangereux, quoique légitime. Il faut être continuellement attentif à la présence de Dieu qui voit dans les ténèbres les plus obscures (3), et respecter nos corps qui sont ses temples.

Comme la parure tend principalement à la débauche, il traite ensuite des habits (4). Il veut qu'ils soient simples pour la nécessité de se couvrir, mais que la personne vaille toujours mieux que ce qui la couvre. Il veut que les habits soient blancs et sans aucune teinture (5), et qu'ils ne soient point traînants (6); mais il permet aux femmes un peu plus de délicatesse qu'aux hommes. Le blanc étoit la couleur la plus en usage chez les Grecs et les Romains; ils portoient ordinairement des habits longs. Clément descend jusqu'à la chaussure (7). Il conseille aux femmes d'être toujours chaussées pour la bienséance, et aux hommes d'aller toujours nus-pieds, hors à la guerre (8). Il défend l'or et les pierreries, de se farder et de se teindre le poil (9).

Il continue dans le troisième livre, recommandant la vraie beauté qui est l'intérieure (10): Et la seule, dit-il, que Notre Seigneur a voulu avoir (11). Il montre qu'il est indigne d'une honnête femme de se parer, et encore plus d'un homme (12). Toutefois il permet aux femmes de s'orner pour plaire à leurs maris (13). Mais dans les hommes il blâme le trop grand soin de se peigner, de se raser, de se rendre semblables aux femmes; et il condamne absolument l'usage des faux cheveux (14). Il s'élève contre la mollesse infâme qui régnoit chez les Romains, et loue la frugalité des Scythes, des Germains, des Gaulois et des Arabes (15). Il blâme la multitude des esclaves, particulièrement les eunuques, les nains, les monstres et les bêtes que les femmes nourrissoient plutôt que des pauvres. Il défend de se baigner trop souvent (16), mais seulement pour la santé ou la propreté, et condamne surtout les bains communs d'hommes et de femmes.

Il montre qu'il n'y a que le chrétien qui soit vraiment riche (17), et que son trésor est la frugalité. Il conseille de s'exercer le corps, principalement en jeunesse (1), et propose aux hommes la lutte, la paume, la promenade, mais surtout le travail pour le besoin de la vie, tirer de l'eau, fendre le bois, bêcher la terre; aux femmes le ménage et le service domestique. Il condamne les dés et les jeux semblables (2), l'oisiveté et ses suites, les spectacles du cirque et du théâtre, comme une source de corruption pour les mœurs (3), quand on ne les prendroit que pour un simple divertissement. Il dit que les hommes et les femmes doivent aller à l'église vêtus modestement, d'un pas grave, gardant le silence, avec une charité sincère, chastes de corps et de cœur, disposés à prier (4); les femmes voilées. Qu'au sortir de l'église, elles ne doivent pas quitter leur modestie, ni croire qu'il leur soit permis de prendre un air vain et dissipé avec les gens du monde. Il recommande la sainteté du baiser de paix, et n'approuve pas la mauvaise hardiesse de quelques chrétiens, qui affectoient de saluer les frères à haute voix dans les rues, se découvrant inutilement aux infidèles. Il recommande de vivre parmi eux avec une grande discrétion. Voilà un sommaire du pédagogue, qui peut donner quelque idée de la vie des chrétiens du second siècle. Car, encore que les préceptes proposent d'ordinaire la perfection, saint Clément Alexandrin étoit homme de trop bon sens pour proposer à tous les chrétiens de telles règles, si elles n'eussent été praticables et pratiquées de plusieurs.

XXXVIII. Stromates de saint Clément Alexandrin.

Les stromates ou tapisseries sont ainsi nommées, comme Clément dit lui-même, parce que c'est un tissu de la philosophie chrétienne, où l'auteur passe d'une matière à l'autre sans ordre, mais avec une agréable variété (5). Et il les avoit composées exprès, pour les rendre obscures aux profanes. Dans le premier livre, il marque la distribution de l'eucharistie en ces termes (6): Quand on a divisé l'eucharistie selon sa coutume, on permet à chacun du peuple d'en prendre sa part. Et il dit, que l'on doit à proportion examiner si l'on est digne d'instruire les autres, ou de recevoir la sainte doctrine. Il dit ailleurs que le vin de l'eucharistie doit être mêlé d'eau, pour marquer l'union de l'esprit avec notre humanité (7). Le principal sujet de ce premier livre des stromates, est de montrer l'utilité de la philosophie humaine à un chrétien (8), quand ce ne seroit que pour la réfuter avec connoissance de cause. Il dit qu'elle a servi aux Grecs

(1) P. 193, C.
(2) P. 194, C.
(3) P. 195, C.
(4) C. 10, p. 197.
(5) P. 201, A.
(6) P. 23, D.
(7) C. 11.
(8) C. 12.
(9) P. 199, A.
(10) P. 217, 123, lib. III, c. 1.
(11) C. 2.
(12) C. 3.
(13) C. 11, p. 145, D.
(14) P. 248, B.
(15) C. 4.
(16) C. 5, 9.
(17) C. 6, 7.

(1) C. 10.
(2) C. 11, p. 253, D.
(3) C. 254, C.
(4) C. 255, D.
(5) Lib. IV, p. 475, D.
(6) Lib. I, p. 276, C; p. 271 C.
(7) Ped. lib. II, c. 2, p. 151, C.
(8) P. 278, D.

pour les préparer à l'Evangile (1), comme la loi aux Hébreux. Il rapporte l'origine des sciences et des arts, et l'histoire de la philosophie chez les Grecs et les autres peuples (2), et montre que celle des Hébreux est la plus ancienne de toutes, suivant la méthode de Tatien qu'il cite (3). Il marque exactement la chronologie (4), et compte depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la mort de l'empereur Commode, cent quatre-vingt-quartorze ans et un mois (5). Ce qui revient à l'an cent quatre-vingt-douze selon nous; car les Alexandrins mettoient la naissance de Jésus-Christ deux années plus tard. Il rapporte diverses opinions touchant le jour de la naissance de Jésus-Christ et celui de sa passion.

Dans le second livre, il dit (6): La foi que les Grecs décrient comme vaine et barbare, est un préjugé volontaire, un consentement pieux. Il montre, contre les disciples de Basilide et de Valentin, que la foi n'est pas naturelle à de certains hommes, mais qu'elle vient de leur choix. Il définit l'infidèle: Celui qui aime volontairement le faux (7). Il montre que le commencement de toutes les sciences n'est pas la démonstration, mais la foi (8); que de la foi vient la pénitence (9); qu'il y en a une première pour ceux qui ont vécu dans l'ignorance de la gentilité, et une seconde que Dieu, par sa bonté, accorde à ceux qui sont tombés dans quelque péché, étant fidèles; mais qu'elle doit être unique et sans rechutes; que les fréquents retours de péché et de pénitence ne diffèrent de l'infidélité, sinon en ce que l'on pèche avec connoissance. C'est une préparation à pécher, et une apparence de pénitence.

XXXIX. Doctrine sur le mariage.

Il commence ensuite à traiter du mariage. Il rapporte les diverses opinions des philosophes (10). Démocrite et Epicure le rejetoient, comme un embarras et une source de chagrins. Les stoïciens le comptoient pour indifférent, les péripatéticiens pour un bien; mais, de quelque manière qu'ils parlassent, la plupart étoient débauchés, entretenoient des femmes, ou pis encore. Il apporte les raisons pour approuver le mariage. La conformation naturelle des corps, l'intention du Créateur: Croissez, multipliez. Que c'est une perfection de produire son semblable pour remplir sa place. Que dans les maladies et la vieillesse il n'y a point de secours pareils à celui d'une femme et des enfants. Il recommande la sainteté de cette société.

Dans le troisième livre, il continue cette matière, et réfute les hérétiques qui combattoient le mariage par des excès opposés (1). Les nicolaïtes, les disciples de Carpocrate et de son fils Epiphane, vouloient que les femmes fussent communes, comme les autres biens (2). Les marcionites, au contraire, croyant la matière mauvaise, s'abstenoient du mariage, pour ne pas emplir le monde fait par le Créateur. Ainsi ils étoient continents par haine du Créateur, et non par choix; et cependant ils ne laissoient pas de se nourrir de ce qu'il avoit créé, et de respirer son air (3). Tatien condamnoit aussi le mariage, comme détournant la prière, et faisant servir à deux maîtres. Jules Cassien, disciple de Valentin, étoit de la même opinion; et, plutôt que d'approuver la génération, il disoit que Jésus-Christ n'avoit eu un corps qu'en apparence (4). Les hérétiques du premier genre disoient qu'il falloit vivre comme on vouloit, et user indifféremment de la liberté de l'Évangile. On répondoit qu'il doit être libre aussi de pratiquer la vertu, et que c'est sans doute le plus sûr. De plus, ou cette liberté devoit être bornée à certains plaisirs, et ce n'étoit plus la liberté parfaite qu'ils prétendoient, ou, si elle étoit sans bornes, il n'y avoit ni impureté, ni aucune abomination qui ne fût permise. Or, l'état de celui-là n'est pas heureux, qui entretient ses passions au lieu de les réprimer, puisque la passion, qui tend au plaisir, est un désir mêlé d'inquiétude et de douleur.

L'autre genre d'hérétiques poussoit la continence à l'excès, disant que toute union des sexes étoit criminelle, et condamnant leur propre origine. Ils se vantoient d'imiter le Seigneur (5); mais ils ne considéroient pas qu'il avoit son épouse, l'Eglise, que ce n'étoit pas un homme ordinaire, qui eût besoin de secours ou de postérité, étant immortel et fils unique de Dieu. Clément applique à ces hérétiques la prédiction de saint Paul (6), touchant ceux qui viendroient dans les derniers temps défendre le mariage, et leur oppose les exemples des apôtres saint Pierre et saint Philippe, qui étoient mariés et eurent des enfants. Il dit que la continence des païens ne va qu'à combattre les désirs, et ne leur pas obéir jusqu'aux œuvres (7), jouissant cependant du plaisir de la pensée, et celle des chrétiens à ne pas même désirer (8); mais que l'on ne peut avoir cette continence que par la grâce de Dieu. Il marque (9) clairement la perfection de la continence des eunuques volontaires; mais il s'étend principalement sur le mariage à cause des hérétiques.

XL. Du martyre.

Dans le quatrième livre, il traite du martyre, et premièrement il montre ce que c'est que la mort, et comme on la doit mépriser (10); puis

(1) P. 282, D.
(2) P. 299.
(3) P. 320.
(4) P. 333.
(5) P. 340, B.
(6) P. 362, B.
(7) P. 366, C.
(8) P. 69, C.
(9) P. 385, B.
(10) P. 421.

(1) P. 428, B.
(2) P. 431, C.
(3) P. 460, A.
(4) P. 565, B. p. 469, D.
(5) P. 446, D.
(6) Tim. IV. p. 462, C.
(7) P. 418, B.
(8) P. 450, A.
(9) P. 459, D.
(10) P. 479, D.

il marque que le vrai martyr ne donne pas sa vie seulement par la crainte des peines éternelles ou l'espérance des récompenses, mais par une vraie charité; et qu'il croit même avoir obligation à ceux qui le délivrent de cette vie. Il combat deux sortes d'hérétiques (1). Les uns disoient que le vrai martyr étoit la connoissance du vrai Dieu, mais que celui qui le confessoit aux dépens de sa vie étoit homicide de soi-même. D'autres s'empressoient à se livrer eux-mêmes à la mort, en haine du Créateur (2). Il rapporte les exemples de plusieurs païens qui avoient souffert constamment la mort et les tourments; puis il ajoute (3): Toute l'Eglise est pleine de personnes de l'un et de l'autre sexe, qui s'exercent toute leur vie à mourir avec ardeur pour Jésus-Christ. Car, suivant nos maximes, on peut philosopher sans lettres, soit un Grec, soit un barbare, soit un esclave, un vieillard, un enfant, une femme : la vertu convient à tous, et il est toujours temps de s'y appliquer.

Les païens (4) disoient : Si Dieu a soin de vous, pourquoi permet-il que vous soyez persécutés et mis à mort? Clément répond (5): Nous ne croyons pas que Dieu veuille les persécutions ; mais il les a prévues, et nous en avertit, afin de nous exercer à la fermeté ; et puis : Nous ne sommes pas seuls exposés à des supplices. Mais les autres, diront les païens, sont des criminels; ainsi, répond-il, ils reconnoissent eux-mêmes notre innocence, et que l'on nous punit injustement. Or, l'injustice du juge ne fait rien contre la Providence. Le juge est maître de sa sentence. Ce n'est pas un instrument inanimé, qui soit tiré comme avec des cordes par une cause extérieure. On l'éprouve sur la justice, comme nous sur la patience : il sera jugé pour nous avoir condamnés sans nous connoître, ni vouloir nous connoître, et pour s'être laissé emporter à une prévention sans fondement sur le seul nom de chrétien. Mais enfin, dit-on, pourquoi Dieu ne vous secourt-il pas? Et quel mal nous fait-on de nous mettre par notre mort en liberté d'aller au Seigneur, et de nous faire changer de vie comme nous changerions d'âge ? Si nous sommes sages, nous aurons obligation à ceux qui nous donnent occasion de partir promptement. Si les autres connoissoient la vérité, ils se jetteroient en foule dans le même chemin. Il ajoute cette parole de Socrate (6) : Mes accusateurs peuvent bien me faire mourir; mais ils ne me peuvent nuire. Il réfute l'erreur de Basilide, qui, pour sauver la Providence, vouloit que tous ceux qui souffroient eussent péché, du moins dans une vie précédente; et il soutient que la persécution n'arrive ni par la volonté de Dieu, ni sans sa volonté (7), mais par sa permission. Il explique l'amour des ennemis en distinguant le péché d'avec l'homme pécheur (1), et dit nettement que l'inimitié et le péché ne sont rien sans le pécheur et l'ennemi (2). Au sujet de la charité, il cite l'épître de saint Clément aux Corinthiens, et le nomme apôtre (3). Expliquant cette parole du Sauveur (4): Celui qui a regardé une femme pour la désirer, a déjà commis un adultère en son cœur, il dit que le péché ne consiste pas seulement au désir de l'action criminelle, mais au plaisir de voir la beauté, si ce plaisir est selon la chair (5). Et celui qui regarde avec une charité pure ne songe pas à la chair, mais à la beauté de l'âme, et ne regarde le corps que comme une statue, dont la beauté le ramène à l'ouvrier et à la beauté essentielle. Il montre que les femmes ne sont pas moins capables de la perfection que les hommes (6), et s'étend sur leurs devoirs, particulièrement à l'égard de leurs maris infidèles. Il dit que la vertu est ce qui dépend le plus de nous, et que personne ne peut nous en détourner; car c'est un don de Dieu, qui ne dépend d'aucun autre que de lui (7). En quoi il marque nettement l'accord du libre arbitre et de la grâce.

Pour montrer la perfection du vrai chrétien qu'il appelle *gnostique* (8), il dit que, si par impossible la connoissance de Dieu pouvoit être séparée du salut éternel, il choisiroit sans hésiter la connoissance, et que, si Dieu lui promettoit l'impunité en faisant ce qu'il défend (9), on lui offroit à ce prix la récompense des bienheureux, ou s'il croyoit se pouvoir cacher de Dieu, il ne voudroit rien faire contre ce qu'il a une fois choisi, comme conforme à la raison et bon par soi-même. Aussi, dit-il que celui qui n'est juste que par la crainte de la peine ou de la haine des hommes ou de quelqu'autre péril auquel son crime l'expose, n'est pas bon volontairement (10), non plus que celui qui ne s'abstient du crime que par l'espérance de la récompense qu'il doit recevoir, même de Dieu : c'est paroître juste, plutôt que l'être. Il dit que Dieu châtie par trois raisons : pour rendre meilleur celui qui est châtié, pour donner exemple aux autres (11), et afin que celui qui est maltraité ne soit pas méprisé et exposé à une nouvelle injure.

Le cinquième livre des stromates est principalement employé à montrer que les Grecs avoient pris des barbares, et en particulier des Hébreux, toute leur sagesse et leur manière de l'enseigner. Il montre l'usage et l'antiquité des symboles et des énigmes (12). Il en rend raison, pour aider la mémoire par la brèveté, pour ne communiquer la vraie philosophie et

(1) P. 481, B.
(2) P. 496, C.
(3) P. 497, B.
(4) P. 501, C.
(5) P. 504, D.
(6) Soc. Apol. p. 30, D.
(7) P. 507, A.

(1) P. 508, B.
(2) P. 511, C.
(3) P. 516, A.
(4) Matth. v. 28.
(5) P. 520, C.
(6) P. 521, C.
(7) P. 523, D.
(8) P. 529, B.
(9) P. 522, D.
(10) P. 531, D.
(11) P. 536, C.
(12) P. 555, D.

la vraie théologie qu'à ceux dont la fidélité et les mœurs seroient éprouvées (1), afin que ceux qui voudroient s'instruire eussent besoin de maître ; ce qui les excite à étudier, et fait qu'ils sont moins trompés ; enfin, pour rendre la vérité plus vénérable, par la difficulté d'en approcher.

Il dit que la grande difficulté de parler de Dieu vient de ce qu'il est le premier principe de tout. Or, en chaque chose le principe est difficile à trouver. Et comment exprimer celui qui n'est ni genre, ni différence, ni espèce, ni individu, ni nombre, ni accident, ni sujet? Ce n'est pas bien dit, même de l'appeler tout ; car le tout est de l'ordre de la grandeur, et Dieu est le père de tout. Il ne faut pas dire non plus qu'il ait des parties, puisque l'unité est indivisible : c'est pourquoi il est infini, non parce qu'on ne peut rien penser au delà, mais parce qu'il est sans distance et sans bornes. Il est aussi sans figure et sans nom ; et, si nous le nommons, c'est improprement, soit que nous le nommions Un, ou Bon, ou Esprit, ou Etre, ou Père, ou Dieu, ou Créateur, ou Seigneur. Ce n'est pas que nous disions un nom qui lui soit propre, c'est par indigence que nous nous servons de ces beaux noms pour fixer notre pensée, et l'empêcher de s'égarer sur d'autres objets. On connoît les choses, ou parce qu'elles sont en elles-mêmes, ou par le rapport qu'elles ont les unes aux autres : et rien de tout cela ne convient à Dieu. On ne peut le comprendre non plus par une science démonstrative, car elle est fondée sur ce qui est antérieur et plus connu, et rien ne précède l'Eternel. Il ne reste pour connoître ce dieu inconnu que sa grâce et son verbe.

XLI. Idée du vrai gnostique.

Il commence dans le sixième livre à donner l'idée de son gnostique et de la vertu chrétienne, dont il dit que son pédagogue ne contenoit que les premiers éléments (2). Il dit que le véritable gnostique, tel qu'étoit Jacques, Pierre, Jean, Paul et les autres apôtres, sait tout et comprend tout par une connoissance certaine (3). Que cette science ou *gnose*, d'où il prend son nom, est le principe de ses desseins ou de ses actions, et s'étend même aux objets qui sont incompréhensibles aux autres hommes, parce qu'il est disciple du verbe, à qui rien n'est incompréhensible. La foi est une connoissance sommaire des vérités les plus nécessaires (4). La science est une démonstration ferme de ce qu'on a appris par la foi (5). La philosophie prépare à la foi, sur laquelle est fondée la science (6).

Ce gnostique n'est plus sujet aux passions, si ce n'est à celles qui sont nécessaires pour l'entretien du corps, comme la faim et la soif. Il s'est rendu maître de celles qui peuvent troubler l'âme, comme la colère et la crainte, et n'admet pas même celles qui paroissent bonnes, comme la hardiesse, la jalousie, la joie, le désir. Son âme est dans une consistance solide, exempte de tout changement. Il n'est pas besoin de hardiesse, parce que rien en cette vie n'est fâcheux pour lui, ni capable de le détourner de l'amour de Dieu. Il n'a pas besoin de se rendre tranquille, parce qu'il ne tombe point dans la tristesse, persuadé que tout va bien. Il n'entre point en colère, et rien ne l'émeut, parce qu'il aime toujours Dieu, et est tourné tout entier vers lui seul ; en sorte qu'il ne peut haïr aucune de ses créatures. Il n'a point de jalousie, parce que rien ne lui manque. Il n'aime personne de cette amitié commune, mais il aime le Créateur par les créatures. Il n'est sujet à aucun désir, parce qu'il n'a aucun besoin selon l'âme, étant déjà par la charité avec son bien-aimé. L'action même de cette charité n'est point un mouvement violent (1), mais une union étroite de l'âme avec son bien, qu'elle embrasse sans distinction de temps ni de lieu. Elle est déjà par la charité où elle doit être, et ne désire rien parce qu'elle a l'objet de son désir autant qu'il est possible.

Ainsi le gnostique est plutôt délivré de ses passions qu'occupé à les modérer. La joie de la contemplation dont il se repaît continuellement sans en être rassasié, ne lui permet pas de sentir les petits plaisirs de la terre. Il ne lui reste plus de sujet pour retourner aux biens du monde, après avoir reçu la lumière inaccessible. Il habite déjà par la charité avec le Seigneur, quoique son corps paroisse encore sur la terre. Il ne se tire pas de la vie, parce qu'il ne lui est pas permis ; mais il tire son âme des passions. Il permet, sans y prendre part, que son corps use des choses nécessaires pour ne pas être cause de sa mort. Il sera donc accoutumé à mépriser tout ce qu'il y a de fâcheux (2). Il sera inflexible aux voluptés du jour ou de la nuit. Sa vie frugale le rendra tempérant, composé, grave. Il aura besoin de peu ; et de ce peu même il n'en fera pas son capital, et ne s'y appliquera qu'autant qu'il sera nécessaire. Il comptera pour une perte le temps qu'il sera obligé de donner à la nourriture.

Clément montre ensuite quel usage son gnostique pourra faire de toutes les sciences humaines. Ce sera son divertissement quand il voudra se relâcher de ses occupations plus sérieuses (3), comme des confitures à la fin du repas. Il dit que c'est une foiblesse de craindre la philosophie des païens (4). La foi qui peut être ruinée par leurs raisonnements est bien

(1) P. 574, B.
(2) P. 616, B.
(3) P. 648, D.
(4) Lib. VII, p. 712, D.
(5) P. 710, A.
(6) P. 720, A.

(1) P. 651, B.
(2) P. 654, B.
(3) P. 695, B.
(4) P. 655, A.

fragile; la vérité est inébranlable, la fausse opinion s'efface. Il marque l'usage de la musique pour régler les mœurs. Dans nos repas, dit-il, nous chantons en buvant les uns aux autres (1); nous charmons nos passions, et nous louons Dieu des biens qu'il nous donne si abondamment pour la nourriture de l'âme et du corps. Le gnostique n'estimera pas beaucoup de vivre, mais de bien vivre (2). Quand il aura des enfants, il regardera sa femme comme sa sœur, puisqu'elle la doit être un jour lorsqu'ils auront quitté leurs corps. Il prie à toute heure de la pensée. Premièrement, il demande la rémission de ses péchés, puis de ne plus pécher (3), afin de pouvoir bien faire, et, par la pureté de cœur, arriver à voir Dieu face à face par son fils. Il dit que le véritable prêtre et le véritable diacre n'est pas estimé juste, parce qu'il est prêtre (4); mais il est mis en ce rang, parce qu'il est juste; et les promotions qui se font dans l'Église, d'évêques, de prêtres et de diacres, sont des imitations de la gloire des anges.

La philosophie n'a plu qu'aux Grecs, et non pas à tous (5). Chaque philosophie n'a eu que peu de disciples. La doctrine de notre maître n'est pas demeurée dans la Judée; elle s'est répandue par toute la terre, persuadant les Grecs et les barbares, en chaque nation, en chaque ville, en chaque bourgade, amenant à la vérité les familles entières et chacun des auditeurs en particulier, et même plusieurs philosophes. La philosophie païenne s'évanouit aussitôt, si le moindre magistrat la défend: notre doctrine, depuis qu'elle a commencé à être annoncée, est défendue par les empereurs, les rois, les gouverneurs particuliers et les officiers; une infinité d'hommes l'attaque, et fait tous les efforts possibles pour l'exterminer, et elle fleurit de plus en plus.

Dans le septième livre, Clément montre que le gnostique est le seul véritablement pieux, pour réfuter la calomnie d'athéisme, dont les païens prenoient le plus grand prétexte des persécutions. Le service de Dieu est le soin continuel que le gnostique prend de son âme, et son application à Dieu par une charité qui ne cesse point (6). A l'égard des hommes, il y a deux sortes de services: l'un pour les rendre meilleurs, l'autre pour les soulager. Dans l'Église, les prêtres s'acquittent du premier, les diacres du second. Le gnostique sert ainsi Dieu dans les hommes, s'appliquant principalement à les ramener à lui. Rien n'est meilleur sur la terre que l'homme pieux, ni dans le ciel que l'ange bienheureux. Mais la plus parfaite, la plus sainte, la plus dominante, royale, bienfaisante, est la nature du fils (7), la plus approchante du seul tout-puissant unie au *autosechestate*.

Par ces paroles, il sembleroit que Clément distingueroit la nature du fils de Dieu de celle du père, s'il ne disoit ailleurs (1): Notre pédagogue est le Dieu Jésus, le verbe conducteur de toute la nature humaine, le Dieu qui aime les hommes (2). Et encore: Dieu ne hait rien, ni le verbe; car tous deux sont un, c'est-à-dire Dieu (3). Et encore: Le Dieu de l'univers est seul bon, juste, créateur, le fils dans le père. Et encore à la fin du pédagogue (4): Louons et remercions le seul père et le fils; le fils et le père notre pédagogue, et le fils notre maître avec le Saint-Esprit. Tout à un, en qui est tout, par qui tout est un. Et dans le cinquième des stromates, expliquant un passage de Platon, il dit: Je ne puis l'entendre autrement que de la sainte Trinité (5); car le troisième est le Saint-Esprit, et le fils est le second.

L'action du gnostique parfait est de converser avec Dieu par le grand-pontife, auquel il se rend semblable autant qu'il est possible, en servant Dieu de toutes manières (6). Les sacrifices agréables à Dieu sont les vertus, l'humilité avec la science, se captiver, se détruire soi-même, faire mourir le vieil homme, c'est-à-dire le péché et les passions. Dieu ne peut être touché ni par le plaisir sensible, ni par l'intérêt; et par conséquent il n'a besoin ni de sacrifices, ni d'offrandes pour orner les temples, ni de gloire extérieure; il ne cherche pas la dépense, mais l'affection dans les sacrifices (7). Or, ce culte extérieur étoit toute la religion des païens (8). L'image de Dieu la plus ressemblante est l'âme du juste, formée sur le modèle de la loi éternelle du verbe, qui est la première image de Dieu; en sorte que l'homme est le troisième (9). Ceci est dit pour opposer aux idoles la vraie image de Dieu. Le gnostique honore Dieu, non en certains lieux déterminés, ni en certains jours de fête, mais toute sa vie et en tout lieu où il trouve des gens de sa créance, ou même seul, parce qu'il croit que Dieu est partout. Toute sa vie est une fête (10); il loue Dieu en labourant, en naviguant, en tout état (11). Il y avoit toutefois dès lors des heures marquées pour la prière, comme tierce, sexte et none. On se tournoit à l'orient, et la posture ordinaire, en priant, étoit de lever la tête et les mains au ciel: on levoit même les pieds, en répondant à la conclusion de la prière; mais le gnostique s'exerçoit à l'oraison continuelle et mentale.

Saint Clément ajoute: Le gnostique fait du bien, autant qu'il peut, à tous les hommes.

---

(1) P. 659, C.
(2) P. 664, C.
(3) P. 665, C.
(4) P. 667, B.
(5) P. 697, D.
(6) P. 700, D.
(7) P. 702, D.

---

(1) P. Ped. c. 7.
(2) P. 109, D.
(3) C. 8, p 113, D.
(4) P. 119, D.
(5) P. 198, D.
(6) P. 706, B. 7.
(7) P. 707, B.
(8) P. 719, A.
(9) P 708, B.
(10) P. 728, B.
(11) P. 719, D. p. 722, p. 724, C.

S'il est constitué en autorité comme Moïse, il gouverne ceux qui lui sont soumis pour leur salut. Il a toutes les vertus du courage, la fermeté, la grandeur de l'âme, la liberté, la magnificence (1) : ce qui fait qu'il n'est touché, ni des plaintes du vulgaire, ni de son estime ou de ses flatteries. Il est tranquille, prudent, modéré, tempérant, riche, parce qu'il ne désire rien et a besoin de peu ; juste, bienfaisant, fidèle. L'application qu'il a par la prière aux choses spirituelles le rend doux, affable, patient (2), et en même temps sévère, jusqu'à n'être pas même tenté, ne donnant prise sur lui ni au plaisir ni à la douleur. Sa tempérance ne vient ni du désir de la gloire, comme celle des athlètes, ni d'avarice, ni d'amour de la vie et de la sainteté, ni de rusticité et d'ignorance des plaisirs, mais de connoissance et de vraie charité (3). Si la raison l'appelle à être juge, il sera inflexible, n'accordant rien aux passions, et marchant ferme où la justice le mène naturellement.

Comme un homme vulgaire demande à Dieu la santé, ainsi le gnostique demande la persévérance dans la vertu (4). Il lui offre des prières et des louanges; il lit l'Ecriture sainte avant le repas; il chante des psaumes et des hymnes pendant le repas, et avant que de se coucher (5). Il prie encore la nuit. Sa prière vocale ne consiste pas en beaucoup de paroles. Il prie en tout lieu, mais en secret dans le fond de son âme, en promenade, en conversation, dans le repos, pendant la lecture ou le travail. Il loue Dieu continuellement (6), non-seulement le matin en se levant et à midi, mais se promenant, dormant, s'habillant. Il rend toujours gloire à Dieu, comme les séraphins d'Isaïe. Il ne jure point, parce que ses paroles sont plus dignes de foi que les serments des autres. La dignité du gnostique croît encore quand il est chargé de gouverner les autres, et de leur procurer par l'instruction le plus grand de tous les biens, qui est l'union à Dieu (7). Cet homme parfait, menant comme les apôtres une vie commune même dans le mariage, est au-dessus du solitaire qui n'a soin que de lui-même, et qui se met à couvert des tentations, au lieu que le premier y est continuellement exposé par le soin nécessaire de sa femme, de ses enfants, de ses domestiques et de ses biens, qui servent d'exercice à sa vertu, sans altérer la charité inébranlable qui l'attache à Dieu.

XLII. Idée de l'hérétique.

Clément répond ensuite à l'objection (8) que les païens et les juifs tiroient de la multitude des hérésies, et montre qu'elles ne devroient détourner personne d'embrasser la foi, puisqu'il y avoit aussi différentes sectes chez les juifs et chez les philosophes grecs. Au contraire, c'est un motif pour s'appliquer plus fortement à chercher la vérité, et à la distinguer de l'erreur. Il y a des règles infaillibles qui servent à condamner tous ceux que la paresse ou la prévention empêchent de s'en servir. La doctrine la plus exacte n'est que dans la seule, vraie et ancienne église, conformément aux Ecritures (1). Les hérétiques se sont révoltés contre la tradition de l'Eglise, pour se jeter dans des opinions humaines (2). Ils se servent des Ecritures; mais ils en retranchent des livres entiers, et tronquent les autres. Ils choisissent quelques passages par-ci par-là, et s'arrêtent aux paroles sans pénétrer le sens. Souvent, quand ils sont convaincus, ils ont honte de leurs dogmes, et les nient. Il n'y a rien qu'ils ne fassent, plutôt que d'abandonner les premières places qu'ils ont dans leurs églises et dans leurs fausses agapes. La vanité leur fait imaginer qu'ils ont rafiné sur les anciens (3), au lieu qu'ils seroient bienheureux d'avoir conservé la tradition qu'ils avoient reçue.

Il est facile, dit-il, de montrer que leurs assemblées humaines sont plus nouvelles que l'église catholique (4). Le Seigneur est venu sous Auguste, et a prêché vers le milieu du règne de Tibère. La prédication de ses apôtres jusqu'au ministère de Paul finit sous Néron. Les auteurs des hérésies sont venus plus bas, vers le temps de l'empereur Adrien, et ont duré jusqu'au vieil Antonin : comme Basilide, quoiqu'il se vante d'être disciple de Glaucias, interprète de Pierre : comme on dit que Valentin avoit écouté Théodate, qui étoit connu de Paul. Marcion a été du même temps. Cela étant, il est clair que ces hérésies, et celles qui sont venues depuis, sont sorties de l'église la plus ancienne et la plus vraie, ayant innové et falsifié la doctrine, et qu'il n'y a qu'une seule vraie église, celle qui est effectivement ancienne, qui contient les justes prédestinés. Car, comme il n'y a qu'un Dieu et un Seigneur, il n'y a qu'une église que les hérésies s'efforcent de couper en plusieurs. Basilide se vantoit aussi d'être disciple de saint Matthias; mais, dit Clément, les apôtres n'ont eu qu'une tradition, non plus qu'une doctrine (5). Il nomme les hérésies de son temps, savoir : celles de Valentin, de Marcion, de Basilide, les pératiques, les phrygiens, les encratictes, les docites, les aimatites, les caïnistes, les ophianiens, les eutychistes, partie des simoniens (6). Il rejette l'opinion de quelques-uns, qui disoient que la Sainte-Vierge étoit accouchée comme les autres femmes. Le huitième livre des stromates contient

(1) P. 709, A.
(2) P. 725, D.
(3) P. 739, A.
(4) P. 726, B.
(5) P. 728, B.
(6) P. 147, C.
(7) P. 729, D; p. 741,
(8) P. 753, C.

(1) P. 755, B.
(2) P. 757, A.
(3) P. 762, C.
(4) P. 764, D.
(5) P. 765, C.
(6) P. 765, C.

les préceptes de dialectique et de métaphysique, pour établir contre les pyrrhoniens qu'il y a des connoissances certaines, et donner les moyens de les acquérir. C'est ce qui paroît de plus remarquable dans les ouvrages que nous avons de saint Clément Alexandrin.

Il nous reste quelques fragments des Hypotyposes, sous le titre de Doctrine orientale de Théodote, que l'on croit avoir été un des maîtres de Clément (1). On y voit ces paroles remarquables (2) : Les anciens prêtres n'écrivoient point, ne voulant pas se détourner du soin d'enseigner par celui d'écrire, ni employer à écrire le temps de préméditer ce qu'ils devoient dire. Peut-être aussi ne croyoient-ils pas que le même naturel pût réussir en l'un et en l'autre genre de composer et d'instruire; car la parole coule facilement, et peut enlever promptement l'auditeur, mais l'écrit est exposé à la censure des lecteurs qui l'examinent à la dernière rigueur. L'écrit sert à assurer pour ainsi dire la doctrine, faisant passer à la postérité la tradition des anciens par le ministère des écrivains. Or, comme de plusieurs matières l'aimant n'attire que le fer, ainsi de plusieurs lecteurs les livres n'attirent que ceux qui sont capables de les entendre. Mais le gnostique n'est point jaloux, il donnera à celui qui n'en est pas digne, plutôt que de refuser à celui qui l'est, et quelquefois par excès de charité il communiquera sa doctrine à un indigne qui l'en prie instamment, non à cause de sa prière, car il ne cherche pas la gloire, mais à cause de sa persévérance à prier, qui est une disposition à la foi.

XLIII. Question de la pâque. Conciles.

Ce fut la quatrième année de Sévère, cent quatre-vingt-seize de J.-C., que la question de la pâque fut le plus fortement agitée (3). Les églises d'Asie, suivant une ancienne tradition, vouloient que la pâque fût célébrée le même jour qu'il avoit été commandé aux Juifs d'immoler l'agneau (4), c'est-à-dire le quatorzième de la lune, en quelque jour de la semaine qu'il se rencontrât (5). Les autres églises répandues par tout le monde gardoient la coutume qu'elles tenoient de la tradition apostolique, de finir le jeûne et célébrer la pâque le jour que le Sauveur est ressuscité, c'est-à-dire le dimanche, et non pas un autre jour. A cette occasion furent tenus plusieurs conciles entre les évêques; il y en a eu un à Césarée en Palestine, où présidèrent Théophile, évêque de cette église, et Narcisse, évêque de Jérusalem. Cassius de Tyr et Clarus de Ptolémaïde y assistèrent avec plusieurs autres évêques

(1) Vales. in Eus. v, Hist. c. 1.
(2) Ex Script. Electa, n. 27.
(3) Eus. in Chron. lat. an 197.
(4) Eus. v, Hist. 23.
(5) Sup. l. 3, n. 43.

non-seulement de Palestine, mais encore de quelques autres pays. Il fut conclu que la pâque seroit célébrée le dimanche, et on écrivit une lettre synodale qui finissoit ainsi : On enverra volontiers des copies de notre lettre à toutes les églises, de peur qu'on ne nous impute la faute de ceux qui s'engagent témérairement dans l'erreur. Nous voulons aussi qu'ils sachent que l'église d'Alexandrie célèbre la fête le même jour que nous. Ils nous en écrivent et nous leur en écrirons réciproquement : ce qui fait voir que dès lors les lettres pascales étoient en usage.

Le pape Victor assembla un concile à Rome sur ce sujet (1). Il y eut aussi un concile des évêques de Pont, où présida Palmas, évêque d'Amastris, comme le plus ancien et le plus vénérable. Il y eut un concile des églises de Gaule, où présida saint Irénée, un de Bachylle, évêque de Corinthe, un des églises d'Osroène et des pays voisins, et un grand nombre d'autres, qui tous d'un accord firent la même ordonnance, que la pâque devoit être célébrée le dimanche.

XLIV. Lettre de Polycrate.

Celui qui parut le plus attaché à célébrer la pâque le quatorzième jour, fut Polycrate, évêque d'Ephèse. Il y assembla les évêques d'Asie, à la prière du pape, et marqua la conclusion de leur concile dans la lettre qu'il écrivit au pape et à l'église romaine, en ces termes (2) : Nous célébrons le jour de la pâque inviolablement, sans rien ajouter ni diminuer; car c'est dans l'Asie que se sont endormies au Seigneur ces grandes lumières de l'Eglise, qui ressusciteront au jour de son glorieux avénement. Je veux dire Philippe, l'un des douze apôtres, qui est mort à Hiérapolis, et deux de ses filles qui sont demeurées vierges jusqu'à une extrême vieillesse, et une autre de ses filles qui étoit inspirée du Saint-Esprit, et après avoir vécu saintement est décédée à Ephèse. Ajoutez-y Jean, qui a reposé sur la poitrine du Seigneur, qui a été pontife et a porté la lame d'or, qui a été martyr et docteur, et enfin s'est endormi à Ephèse; et Polycarpe, évêque et martyr à Smyrne; et Traséas, évêque et martyr d'Euménie, et mort à Ephèse. Qu'est-il besoin de nommer Sagaris, évêque et martyr, qui est mort à Laodicée (3), et le bienheureux Papyrius, et l'évêque Méliton, qui s'est conduit en tout par le Saint-Esprit, et est enterré à Sardis, attendant d'être visité du ciel pour ressusciter ?

Tous ceux-là ont célébré la pâque le quatorzième jour de la lune, suivant l'Evangile, sans s'écarter, mais observant la règle de la foi. Et moi Polycrate, le dernier de vous tous, j'observe la tradition de mes parents,

(1) Eus. v, Hist. c. 23.
(2) Eus. v, Hist. c. 24.
(3) Sup. l. IV, n. 3.

dont quelques-uns ont été mes maîtres; j'ai eu sept évêques de mes parents, et je suis le huitième. Ils ont toujours célébré le jour de la pâque dans le temps où les Juifs purgeoient le levain. Moi donc qui ai vécu au Seigneur soixante-cinq ans, qui ai communiqué avec les frères de tout le monde, qui ai lu toute l'Ecriture sainte, je ne suis point troublé de ce qu'on nous oppose pour nous faire peur; car ceux qui étoient plus grands que moi ont dit : Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes (1). Polycrate ajoutoit : Je pourrois mettre ici le nom des évêques présents que j'ai convoqués à votre prière; si j'écrivois leurs noms, vous verriez leur grande multitude, et que, connoissant ma petitesse, ils n'ont pas laissé d'approuver cette lettre, sachant que je ne porte pas en vain ces cheveux blancs, mais que je me suis toujours conduit selon Jésus-Christ. Telles sont les paroles de Polycrate.

Le pape Victor, voyant cette résistance, voulut retrancher de la communion les églises de toute l'Asie et des environs, comme tenant une doctrine particulière, et les nota par ses lettres, déclarant absolument excommuniés tous les frères de ces quartiers-là (2). Mais les autres évêques n'approuvèrent pas tous cette conduite, et l'exhortèrent fortement à conserver la paix et la charité. Plusieurs lui en écrivirent, entre autres saint Irénée, au nom des frères qu'il gouvernoit en Gaule. Il soutenoit que le mystère de la résurrection du Sauveur ne devoit être célébré que le dimanche, mais qu'il ne falloit pas retrancher du corps de l'église universelle un si grand nombre d'églises pour cet attachement à leur ancienne coutume. Voici les paroles de saint Irénée :

XLV. Lettre de saint Irénée.

Cette dispute ne regarde pas seulement le jour de la pâque, mais la manière du jeûne même. Car les uns croient ne devoir jeûner qu'un jour, d'autres deux, d'autres davantage : quelques-uns comptent pour leur jeûne quarante heures du jour et de la nuit. On croit avec raison que saint Irénée ne parle ici que des jeûnes de la semaine sainte, qui étoient les plus rigoureux de tous; en sorte que l'on passoit au moins un jour, comme le samedi saint, sans prendre aucune nourriture. Il ajoute : Et cette diversité d'observances n'a pas commencé de notre temps, mais il y a longtemps sous nos prédécesseurs, qui semblent n'avoir pas usé d'assez de précaution en observant des coutumes introduites par simplicité ou par ignorance. Toutefois, ils ont tous gardé la paix, et nous la gardons entre nous : ainsi la différence des jeûnes confirme l'unité de la foi.

Saint Irénée ajoutoit, parlant toujours à Victor : Les prêtres qui avant Soter ont gouverné l'église où vous présidez aujourd'hui, je veux dire Anicet, Pius, Hygin, Télesphore, Sixte, n'ont pas gardé cette observance, ni ne l'ont permise à ceux qui étoient avec eux; mais ils ont conservé la paix avec ceux des églises où on la gardoit, quand ils venoient les trouver, quoique la contrariété des observances parût plus en cette rencontre, et jamais personne n'a été chassé de l'Église pour cette coutume. Au contraire, vos prédécesseurs, ne gardant point cette observance, n'ont pas laissé d'envoyer l'eucharistie à ceux des églises qui la gardoient. Ainsi parloit saint Irénée; et il ajoute ensuite ce qui se passa entre saint Polycarpe et le pape saint Anicet. On croit que cette lettre au pape Victor est la lettre synodale du concile de Gaule, qui fut tenu sur ce sujet par saint Irénée (1). Il écrivit à plusieurs autres évêques, touchant cette question, s'efforçant de maintenir la paix entre les églises.

Mais le pape Victor pouvoit avoir des raisons nouvelles pour user d'une rigueur plus grande que ses prédécesseurs. Car Blastus, prêtre de l'église romaine, avoit fondé son schisme, principalement sur cette observance; en sorte qu'étant devenue dangereuse, il semblait qu'elle ne dût plus être tolérée. Elle dura toutefois encore quelques siècles en Asie et en Orient. Le pape Victor mourut peu de temps après, l'an de J. C. cent quatre-vingt-dix-sept, et Zéphyrin lui succéda. L'année suivante, cent quatre-vingt-dix-huit, l'empereur Sévère, ayant défait ses deux compétiteurs Niger et Albin, vint à Rome, et fit reconnoître empereur avec lui son fils aîné Bassien, à qui il donna le nom d'Antonin, et fit César son second fils, nommé Géta (2); c'étoit la sixième année de son règne.

XLVI. Saint Narcisse de Jérusalem.

Narcisse, évêque de Jérusalem, étoit recommandable par sa vertu et par ses miracles. La nuit de la veille de pâque, l'huile manqua aux diacres pour allumer les lampes de l'église, et le peuple en fut affligé. Narcisse commanda à ceux qui préparoient le luminaire de tirer l'eau à un puits qui étoit là proche et de la lui apporter; ayant fait sa prière sur cette eau, il leur ordonna de la verser dans les lampes avec une foi ferme et sincère, et elle se trouva changée en huile. On en garda chez plusieurs des fidèles, pour mémoire du miracle; et il en restoit encore quelque peu du temps d'Eusèbe de Césarée, environ six vingts ans après.

Quelques mauvais chrétiens se sentant coupables, et ne pouvant souffrir la sévérité et la fermeté de Narcisse, conspirèrent contre lui et l'accusèrent d'un grand crime. Ils furent

(1) Act. v, 29. (2) Eus. v, c. 24.

(1) Sup. l. III, n. 45. (2) Spart. Sev. c. 12. Herod. l. 3, c. 9.

trois qui confirmèrent leurs calomnies par de faux serments. Le premier dit : Si je ne dis vrai, je veux périr par le feu ; le second : Je veux être consumé par une fâcheuse maladie ; le troisième : Je veux perdre la vue. La vertu de Narcisse et la pureté de sa vie étoit si connue, que personne n'ajouta foi à cette calomnie ; mais il ne la put souffrir, outre qu'il avoit embrassé depuis long-temps la vraie philosophie. Il se déroba donc aux yeux du peuple, et passa plusieurs années dans des lieux déserts et cachés à la campagne. Cependant ses calomniateurs furent punis. Quant au premier, le feu prit de nuit à la maison qu'il habitoit par une petite étincelle qui y tomba, sans qu'on pût en trouver la cause, et il fut brûlé avec toute sa famille. Le second périt par une maladie qu'il avoit demandée, dont il fut infecté depuis les pieds jusqu'à la tête. Le troisième, craignant un pareil jugement de Dieu, confessa publiquement le crime qu'il avoit commis avec eux d'avoir accusé Narcisse. Il en eut un tel regret, que pleurant continuellement il perdit la vue (1). Narcisse ayant disparu, les évêques des églises voisines jugèrent à propos d'établir un autre évêque à Jérusalem. Ils élurent Dius, qui ne la gouverna pas long-temps, et eut pour son successeur Germanion, qui mourut peu de temps après, et Gordius lui succéda.

XLVII. Tertullien. Son traité du baptême.

Il y avoit alors à Carthage un célèbre homme pour sa doctrine et son éloquence, nommé Quintus Septimius Florens Tertullianus : il est connu par ce dernier nom (2). Il étoit né à Carthage même, fils d'un centurion des troupes proconsulaires. Il étudia toutes les sciences avec succès, et passoit pour le plus éloquent de son temps dans la langue latine. Il avoit été païen. Depuis sa conversion, il écrivit plusieurs ouvrages utiles à l'Église, savoir, de la pénitence, du baptême, de l'oraison. Etant jeune il avoit fait, pour se divertir, un traité des incommodités du mariage ; toutefois il étoit marié, comme il paroît par les deux livres adressés à sa femme.

Le livre du baptême est écrit à l'occasion d'une femme nommée Quintille (3), de l'hérésie des caïnites, espèces de valentiniens qui vouloient combattre la nécessité du baptême, et en rendre la simplicité méprisable. Il relève les avantages de l'eau, commençant à la création du monde, où le Saint-Esprit étoit porté sur les eaux (4). Il dit qu'il n'y a point de différence d'être baptisé dans la mer, dans un étang, une rivière, une fontaine, une mare, un bassin, ni entre ceux que saint Jean a baptisés dans le Jourdain, et ceux que saint Pierre a baptisés dans le Tibre (5). Il dit qu'il y a un ange saint qui préside au baptême ; qu'au sortir de l'eau nous recevons l'onction, d'où vient le nom de chrétien (1) ; qu'ensuite on nous impose la main, avec la bénédiction et l'invocation du Saint-Esprit, où il marque le sacrement de confirmation (2). Il dit qu'avant la descente du Saint-Esprit, les apôtres ne donnoient que le baptême de saint Jean, pour préparer à la grâce ; mais il soutient que tous furent baptisés, quoique l'Écriture ne le dise que de saint Paul (3).

Il prouve la nécessité du baptême sous le nouveau Testament, par le commandement de Jésus-Christ (4) : Allez, baptisez, et par la menace de ne point entrer au royaume de Dieu (5). Il dit qu'il n'y a qu'un baptême, comme un Dieu et une Église (6) ; puis il ajoute : Mais on peut examiner ce qu'il faut observer à l'égard des hérétiques ; ils n'ont aucune part à notre discipline : le retranchement de la communion témoigne qu'ils sont étrangers. Ils n'ont ni le même Dieu que nous, ni le même Christ, ni par conséquent le même baptême ; comme il n'est point légitime, sans doute il est nul. Tertullien parle des hérétiques de son temps, qui, la plupart, usoient d'une autre forme de baptême, ou l'entendoient autrement que les catholiques, ne croyant ni le même père ni le même fils. Il renvoie au traité qu'il en avoit écrit en grec, et que nous avons perdu. Il ajoute : Nous avons un second baptême, mais unique comme le premier (7) : c'est celui du sang.

Le droit de donner le baptême appartient à l'évêque, ensuite aux prêtres et aux diacres, mais par l'ordre de l'évêque, pour l'honneur de l'Église et le maintien de la paix (8). Les laïques le peuvent aussi donner en cas de nécessité, et celui qui y manquera sera coupable de la perte d'un homme (9). Il dit qu'il ne faut pas donner légèrement le baptême, mais le différer selon les dispositions de la personne, la condition, l'âge, principalement à l'égard des enfants. Il ne faut pas exposer les parrains au péril de leur manquer par la mort, ou d'être trompés par leur mauvais naturel ; il veut qu'on les instruise auparavant, et qu'ils le demandent. On voit ici l'usage des parrains, qui répondent pour leurs enfants ; et ce que dit Tertullien peut avoir un bon sens, si on l'entend des enfants des païens, ou des autres dont l'éducation étoit en péril. Il veut que l'on diffère aussi les adultes qui ne sont point mariés, jusqu'à ce qu'ils se marient ou qu'ils soient fortifiés dans la continence. Si on comprend l'importance du baptême, on craindra plutôt de le recevoir que de le différer. Le jour solennel du baptême est la pâque (10), et en-

(1) Eus. 7, 10.
(2) Hier. cont. Jovin. c. 7.
(3) Sup. lib. III, n. 30.
(4) C. 3.
(5) C. 4.

(1) C. 5.
(2) C. 7.
(3) C. 8.
(4) C. 13.
(5) Matth. XXVIII. 19, Jo. III, 5.
(6) C. 15.
(7) C. 16.
(8) C. 17.
(9) C. 18.
(10) C. 19.

suite tout l'intervalle jusqu'à la Pentecôte ; mais on le peut donner en tout temps et à toute heure. On se doit préparer au baptême par des prières fréquentes, des jeûnes, des génuflexions et des veilles, et par la confession de tous les péchés passés. C'est beaucoup de ne les pas confesser publiquement.

XLVIII. Traité de Tertullien de la pénitence.

Dans le livre de la pénitence, il traite d'abord de cette vertu en général (1), et dit qu'elle est nécessaire pour tous les péchés du corps et de l'esprit, d'action ou de pensée et de volonté. Ensuite il parle de la pénitence (2) qui prépare au baptême; et dit qu'il écrit principalement pour les catéchumènes qui, se voyant assurés de la rémission de leurs péchés par le baptême qu'ils espéroient, vouloient profiter, pour satisfaire encore leurs passions, du temps qui leur restoit, et obtenir le pardon sans en payer le prix, qui est la pénitence. Vous pouvez, dit-il, tromper par vos promesses le ministre du baptême; mais Dieu garde son trésor, et n'en laisse pas approcher les indignes : c'est ce qui fait que l'on en voit tant tomber ensuite. On ne nous lave pas afin que nous ne péchions plus, mais parce que nous avons cessé de pécher, parce que nous sommes déjà lavés dans le cœur. Si nous ne cessons de pécher qu'après le baptême, c'est plutôt par nécessité que par amour de l'innocence.

Il passe à la pénitence qui suit le baptême, et témoigne qu'il en parle à regret. Il souhaite que les chrétiens ne connoissent point d'autre pénitence que la première, et craint que, parlant d'un second remède, il semble montrer encore un espace où il soit libre de pécher. Dieu connoissant la malice et les efforts du démon, quoique la porte du pardon soit fermée, et qu'il n'y ait plus de baptême à espérer, a encore donné une ouverture par une seconde pénitence, mais pour une seule fois (3). Il parle de la pénitence publique, qui ne s'accordoit qu'une fois comme savent les théologiens (4). Il dit ensuite (5) : Plus cette seconde et unique pénitence est resserrée, plus l'épreuve est difficile; il ne suffit pas qu'elle soit dans la conscience, il faut qu'elle s'exprime par des actions. C'est ce qu'on appelle d'un mot grec *exomologese*, qui est un exercice pour abattre l'homme et l'humilier; qui lui prescrit une manière de vie propre à attirer la miséricorde; qui règle même son habit et sa nourriture; qui l'oblige à coucher dans le sac et la cendre, à avoir le corps crasseux, l'esprit triste, ne boire et ne manger que des choses simples seulement pour soutenir la vie, le plus souvent nourrir ses prières par les jeûnes, gémir, pleurer, crier jour et nuit vers son Dieu, se prosterner devant les prêtres, se mettre à genoux devant les amis de Dieu, charger tous les frères de nous secourir de leurs prières. Il parle ensuite contre ceux qui différoient leur pénitence (1), ou par mauvaise honte, ou par la crainte des incommodités corporelles (2).

(1) C. 3, 4, de Pœnitent.
(2) C. 6.
(3) Aug. Epist. 54. ad Maced.
(4) C. 7.
(5) C. 9.

XLIX. Traité de la prière.

Dans le livre de la prière, il reprend quelques superstitions qui s'introduisoient entre les fidèles, sans aucun précepte de Notre Seigneur ni des apôtres, et plutôt à l'imitation des païens, qui est, dit-il, une raison suffisante pour les rejeter. Il y en avoit qui n'osoient prier, s'ils ne s'étoient lavés tout le corps ou du moins les mains. Ce qu'ils prétendoient faire en mémoire de ce que Pilate avoit fait en livrant Notre Seigneur aux Juifs. D'autres ôtoient leurs manteaux pour prier; d'autres s'asseyoient après la prière (3); d'autres affectoient de parler haut. Il étoit ordinaire de se donner le baiser de paix après la prière publique, excepté les jours de jeûne solennel, comme la nuit de Pâque (4). Il y en avoit qui s'abstenoient aussi du baiser, quand ils jeûnoient en particulier. Il condamne cet usage comme celui de s'abstenir des prières du sacrifice les jours de stations, sous prétexte qu'après avoir reçu le corps de Notre Seigneur on rompoit le jeûne, apparemment à cause des agapes ou repas communs qui suivoient le sacrifice.

L. Avis de Tertullien à sa femme.

Le premier livre de Tertullien à sa femme tend à lui persuader de ne se point remarier s'il meurt le premier, non pour aucun intérêt qu'il y ait, mais pour son avantage à elle-même (5). Il dit qu'aucune des raisons qui portent au mariage ne convient aux chrétiens, ni de contenter la chair, ni de s'établir dans le monde, ni de laisser des enfants. Quand nous en avons, dit-il, nous souhaitons de les envoyer devant, en vue des malheurs qui nous menacent, ne désirant nous-mêmes que de sortir de ce siècle injuste pour aller au Seigneur. Il marque que plusieurs s'engageoient à la continence aussitôt après le baptême, et que plusieurs la gardoient dans le mariage d'un consentement mutuel.

Dans le second livre, il lui déclare que, si elle veut se remarier, elle doit au moins épouser un chrétien, et prouve en général qu'il n'est point permis aux fidèles de contracter mariage avec les infidèles, quoiqu'il leur soit permis

(1) C. 10.
(2) C. 11.
(3) C. 13.
(4) C.
(5) C. 3.

de demeurer ensemble, quand ils étoient mariés avant la conversion de la partie fidèle (1). Quelques exemples de ces mariages illicites, contractés par des femmes chrétiennes, l'avoient excité à en écrire. Il insiste principalement sur ces paroles de saint Paul (2) : La femme est libre après la mort de son mari; qu'elle épouse qui elle voudra, seulement au Seigneur. Il marque les inconvénients de ces mariages mal assortis (3). La femme chrétienne rendra à ce mari païen des devoirs de païenne, la beauté, la parure, une propreté mondaine, des caresses honteuses, principalement dans les devoirs secrets; car ce n'est pas de même que chez les saints, où tout se passe avec retenue et modestie, comme sous les yeux de Dieu.

Comment pourra-t-elle servir Dieu, ayant à ses côtés un serviteur du démon, chargé par son maître de l'empêcher (4)? S'il faut aller à l'église pour une station, il lui donnera rendez-vous aux bains plus tôt qu'à l'ordinaire. S'il faut jeûner, il donnera à manger le même jour; s'il faut sortir, jamais les domestiques ne seront plus occupés. Souffrira-t-il que sa femme aille de rue en rue visiter les frères, et dans les plus pauvres maisons? Qu'elle se lève d'auprès de lui pour assister aux assemblées de la nuit? Souffrira-t-il tranquillement qu'elle découche à la solennité de pâque; la laissera-t-il aller sans soupçon à la table du Seigneur, si décriée parmi eux? Trouvera-t-il bon qu'elle se glisse dans les prisons pour baiser les chaînes des martyrs? qu'elle lave leurs pieds, qu'elle leur offre avec empressement à boire et à manger qu'elle pense aux absents et qu'elle en soit occupée? S'il vient un frère étranger, comment sera-t-il logé dans une maison étrangère? S'il faut donner quelque chose, le grenier, la cave, tout sera fermé.

Quand même le mari païen consentiroit à tout, c'est un mal d'être obligé à lui faire confidence des pratiques de la vie chrétienne. Vous cacherez-vous de lui en faisant le signe de la croix sur votre lit, sur votre corps, en soufflant pour chasser quelque chose d'immonde, vous levant même la nuit pour prier? Et ne croira-t-il pas que c'est quelque opération magique? Ne saura-t-il point ce que vous prenez en secret, avant toute nourriture; et s'il sait que c'est du pain, ne croira-t-il pas qu'il est tel que l'on dit? Tertullien parle de l'eucharistie. Les chrétiens l'emportoient dans leurs maisons pour pouvoir communier tous les jours, et on voit ici que dès lors on communioit à jeun, et souvent sous la seule espèce du pain. Les païens disoient que ce pain étoit trempé dans le sang d'un enfant; et le secret avec lequel on le gardoit leur faisoit soupçonner du maléfice.

Il continue de montrer à sa femme les inconvénients de demeurer dans une maison pleine de superstitions païennes, et d'assister à des festins profanes. Que chantera-t-elle avec son mari? elle entendra quelques chansons de théâtre ou de cabaret. Il n'y aura ni mention de Dieu, ni invocation de Jésus-Christ, ni lecture des Écritures pour nourrir la foi, ni bénédiction divine. C'étoient les pires d'entre les païens qui prenoient des femmes chrétiennes; et c'étoient les plus foibles chrétiennes qui les cherchoient, les femmes riches pour satisfaire à leur vanité et à leur luxe, pour avoir une chaise, des porteurs de belle taille, des mules : ce qu'un chrétien même riche ne leur auroit peut-être pas donné.

Il conclut en représentant le bonheur d'un mariage chrétien. L'Église en fait le traité, l'oblation le confirme, la bénédiction en est le sceau, les anges le rapportent au père céleste qui le ratifie. Deux fidèles portent ensemble le même joug; ils ne sont qu'une chair et un esprit, ils prient ensemble, ils s'instruisent et s'exhortent l'un l'autre; ils sont ensemble à l'église et à la table de Dieu, dans les persécutions et dans le soulagement. Ils ne se cachent rien et ne s'incommodent point l'un l'autre. On visite librement les malades. On fait l'aumône sans contrainte. On assiste aussi aux sacrifices sans inquiétude. Ils chantent ensemble les psaumes et les hymnes, ils s'excitent à louer Dieu. On voit par ces exemples quelle étoit la vie ordinaire des chrétiens.

(1) C. 2.
(2) 1 Cor. VII, 39.
(3) C. 3.
(4) C. 4.

LIVRE CINQUIÈME.

I. Persécution de Sévère.

L'EMPEREUR Sévère, ayant fait la guerre en Orient contre les rois qui avoient pris le parti de Niger (1), revenoit victorieux, la dixième année de son règne, deux cent deux de J.-C. Passant de Syrie en Egypte par la Palestine, il voulut punir les juifs qui s'étoient encore révoltés, et leur défendit de faire des prosélytes (2), ne leur permettant de circoncire que leurs enfants : ce qu'Antonin le pieux avoit déjà ordonné sous peine capitale (3). Sévère défendit aussi de faire des chrétiens, et donna lieu à la persécution générale qui commença cette année en Egypte, d'où elle s'étendit aux autres provinces (4). Plusieurs crurent, tant elle fut cruelle, que le temps de l'antechrist approchoit (5), comme témoignoit Judas, auteur ecclésiastique de ce temps-là, qui fit un commentaire sur les soixante-dix semaines de Daniel (6), où il apportoit l'ordre des temps jusqu'à cette dixième année de Sévère.

II. Martyre de saint Léonide.

Létus étoit alors gouverneur d'Egypte, et Démétrius, successeur de Julien, étoit évêque d'Alexandrie. Il y eut un très-grand nombre de martyrs en cette ville (7), parce que l'on y envoyoit les chrétiens de toute l'Egypte, et même de la Thébaïde. Entre eux fut Léonide, père d'Origène. Il avoit élevé avec grand soin ce fils, qui étoit alors en sa dix-septième année. Outre les arts libéraux et les belles-lettres, il l'avoit instruit des saintes Ecritures, dont il lui faisoit chaque jour apprendre et réciter quelques sentences avant les études profanes. Origène s'y appliquoit tellement, qu'il ne se contentoit pas du sens littéral et facile; mais il vouloit toujours y trouver des sens cachés, jusqu'à fatiguer son père par ses questions. Léonide avec un visage sévère réprimoit sa curiosité, et l'avertissoit de ne pas excéder la portée de son âge; mais en son cœur il étoit ravi de ce beau naturel, et rendoit à Dieu de grandes actions de grâces de lui avoir donné un tel fils. Souvent, pendant qu'Origène dormoit, son père s'approchoit du lit, et, lui découvrant l'estomac, le baisoit avec respect, comme un temple de l'esprit de Dieu. La persécution étant ouverte, Origène fut touché d'un si grand désir du martyre, qu'il se seroit présenté lui-même si sa mère ne l'eût retenu par ses prières et par sa tendresse. Mais, quand il sut que son père étoit en prison, il redoubla ses efforts, et sa mère fut réduite à lui cacher tous ses habits pour le contraindre à demeurer dans la maison. Ne pouvant faire autre chose, il écrivit à son père une lettre très-forte, pour l'encourager au martyre, où il lui disoit ces mots : Tenez ferme, et ne vous mettez point en peine de nous; car il avoit six petits frères plus jeunes que lui.

Léonide eut la tête tranchée, et comme ses biens furent confisqués, il laissa sa veuve chargée de sept enfants dans une extrême pauvreté.

III. Martyrs scillitains.

En Afrique la persécution fut violente; et nous trouvons qu'elle y avoit commencé deux ans auparavant, puisque les actes des martyrs scillitains sont datés du consulat de Claude, sous le proconsul Saturnin, ce qui se rencontre la huitième année de Sévère, deux cents de J.-C. Ce Saturnin fut le premier de ce temps-là qui employa le glaive en Afrique contre les chrétiens (1). On lui en présenta douze à Carthage, dont les principaux étoient Spérat, Narzal, Cittin, et trois femmes Donate, Seconde et Vestine; étant devant le proconsul, il leur dit à tous (2) : Vous pouvez espérer le pardon des empereurs, nos maîtres, si vous revenez au bon sens en observant les cérémonies de nos dieux. Spérat dit : Nous n'avons jamais fait de mal, ni participé à l'injustice. Nous ne nous souvenons pas d'avoir injurié personne; au contraire, étant maltraités, nous avons toujours rendu grâces à Dieu. Nous avons même prié pour ceux qui

(1) Herod. lib. III.
(2) Spart. p. 70, D.
(3) Lib. II. ff. ad leg. Corn. de Sic.
(4) Eus. VI, Hist. c. 2.
(5) Eus. in Chro. VI, et Hist. c. 2. Hier de Scrip. in Origen.
(6) Eus. VI, Hist. 2.
(7) Eus. VI, c. 1, 2,

(1) Tertul. ad Scap.
(2) Act. Martyr. sincera, r. 77.

nous persécutoient injustement; en quoi nous obéissons à notre empereur, qui nous a prescrit cette règle de vie. Le proconsul Saturnin dit: Nous avons aussi une religion qui est simple. Nous jurons par le génie des empereurs, et nous faisons des vœux pour leur santé. Vous devez en faire autant. Spérat répondit: Si vous voulez m'écouter tranquillement, je vous dirai le mystère de la simplicité chrétienne. Le proconsul Saturnin dit: T'écouterai-je dire du mal de nos cérémonies? Jurez plutôt tous par le génie des empereurs nos maîtres, pour jouir des plaisirs de cette vie. Spérat dit: Je ne connois point le génie de l'empereur de ce monde, mais je sers le Dieu céleste qu'aucun homme n'a vu, ni ne peut voir. Je n'ai jamais fait aucun crime punissable par les lois publiques. Si j'achète quelque chose, j'en paye les droits aux receveurs. Je reconnois pour empereur de toutes les nations mon Dieu et mon Seigneur. Je n'ai fait de plaintes contre personne, on ne doit point en faire contre moi. Le proconsul se tourna vers les compagnons de Spérat et leur dit: Ne suivez pas la folie de ce furieux, mais plutôt craignez notre prince et obéissez à ces commandements. Cittin répondit: Nous n'avons personne à craindre que le Seigneur, notre Dieu, qui est au ciel. Le proconsul dit: Qu'on les mène en prison, et qu'on les mette aux ceps jusqu'à demain.

Le jour suivant, le proconsul, assis sur son tribunal, se les fit présenter, et dit aux femmes: Honorez notre prince et sacrifiez aux dieux. Alors Donate dit: Nous rendons honneur à César comme à César, mais nous offrons à notre Dieu l'honneur et la prière. Vestine dit: Je suis aussi chrétienne. Seconde dit: Et moi aussi je crois en mon Dieu et je veux être en lui; pour vos dieux nous ne les servons ni ne les adorons. Le proconsul commanda de les séparer; puis, ayant appelé les hommes, il dit à Spérat: Persévères-tu à être chrétien? Spérat dit: Oui, je persévère. Ecoutez tous; je suis chrétien. Tous ceux qui avoient été arrêtés avec lui l'ouïrent et dirent: Nous sommes aussi chrétiens. Le proconsul dit: Vous ne voulez ni délibérer ni recevoir grâce? Spérat répondit: En un combat légitime, il n'y a point de grâce; faites ce que vous voudrez. Nous mourons avec joie pour Jésus-Christ. Le proconsul dit: Quels sont les livres que vous lisez et que vous adorez? Spérat répondit: Les quatre évangiles de Notre Seigneur Jésus-Christ, les épîtres de l'apôtre saint Paul et toute l'Ecriture inspirée de Dieu. Le proconsul dit: Je vous donne trois jours de temps pour revenir à vous. Spérat dit: Je suis chrétien, et tous ceux qui sont avec moi; et nous ne quitterons point la foi de Notre Seigneur Jésus-Christ, faites ce qu'il vous plaira.

Le proconsul, voyant leur fermeté, rendit contre eux sa sentence par la main du greffier, en ces termes: Spérat, Narzal, Cittin, Véturius, Félix, Acyllin, Létantius, Januaria, Généreuse, Vestine, Donate et Seconde s'étant avoués chrétiens, et ayant refusé de rendre honneur et respect à l'empereur, j'ordonne qu'ils aient la tête tranchée. Cette sentence ayant été lue, Spérat et tous ceux qui étoient avec lui dirent: Nous rendons grâce à Dieu, qui nous fait l'honneur aujourd'hui de nous recevoir martyrs dans le ciel pour la confession de son nom. Ayant dit cela, ils furent menés au lieu du supplice, où ils se mirent à genoux tous ensemble; et, ayant encore rendu grâce à Jésus-Christ, ils eurent tous la tête tranchée. On les nomma martyrs scillitains, et ils furent fameux en Afrique. Ce proconsul, Vigellius Saturnin, qui le premier en cette persécution avoit employé le glaive contre les chrétiens, perdit la vue quelque temps après, au rapport de Tertullien (1).

IV. Apologie de Tertullien.

Il étoit alors à Carthage, et ce fut vers le commencement de cette persécution qu'il publia une apologie pour les chrétiens, la plus ample et la plus fameuse de toutes. Il ne s'y nomme point, et adresse la parole à ceux qui tenoient les premières places dans l'empire (2), c'est-à-dire, comme il s'explique ensuite, aux gouverneurs des provinces.

Il insiste d'abord sur l'injustice de condamner les chrétiens sur leur nom, sans vouloir connoître ce qu'ils étoient. S'il est certain, dit-il (3), que nous sommes criminels, pourquoi ne nous traitez-vous pas comme les autres? Ils se défendent et par leur bouche et par le ministère des avocats, et il n'est permis de condamner personne sans l'entendre (4). Les chrétiens sont les seuls qui n'ont aucune liberté de se justifier. On attend seulement d'eux qu'ils confessent leur nom pour satisfaire à la haine publique. Si un coupable avoit confessé le nom d'homicide ou de sacrilége, vous ne vous en contenteriez pas pour le condamner. Vous examineriez la qualité du fait, le lieu, la manière, le temps, les complices. Il faudroit vérifier de même les crimes que l'on nous impose, de combien d'enfants chacun auroit goûté, combien d'incestes il auroit commis. Nous trouvons que l'on a défendu même d'informer contre nous.

Là-dessus il rapporte la réponse de Trajan à Pline, et en relève l'absurdité de défendre que l'on recherche les chrétiens, comme les jugeant innocents, et d'ordonner toutefois de les punir quand on les trouve, comme si c'étoit un crime d'être découvert. Puis il continue: Aussi vous procédez contre nous d'une

(1) Martyrol. 16, jul. Tertull. ad Scap.
(2) C. 3.
(3) C. 2.
(4) Sup. lib. III, n. 3.

façon toute singulière ; vous mettez les autres à la question pour leur faire confesser leurs crimes ; nous, pour nous le faire nier. Un homme crie : Je suis chrétien. Il dit ce qu'il est. Vous êtes assis pour tirer la vérité de la bouche des criminels. Il n'y a que nous que vous vouliez forcer au mensonge. Ce renversement vous doit faire entrer en soupçon qu'il n'y ait quelque force secrète qui vous fasse agir contre les lois et contre les règles de la procédure. Chez les tyrans on employoit les tourments pour supplices ; chez vous ils ne doivent servir qu'à découvrir la vérité. Si la confession les prévient, ils sont inutiles ; il n'y a qu'à prononcer (1). Vous croyez qu'un chrétien est chargé de toutes sortes de crimes, ennemis des empereurs, des lois, de bonnes mœurs, de la nature, et vous les forcez de nier pour l'absoudre : c'est prévariquer contre les lois.

La haine de notre nom, ajoute-t-il (2), est si aveugle en la plupart, qu'ils mêlent ce reproche en disant du bien de quelqu'un. Un tel est un honnête homme, c'est dommage qu'il est chrétien. Je m'étonne qu'un tel, qui est un homme sage, s'est tout d'un coup fait chrétien. Ils gâtent le bien qu'ils connoissent, par un mal qu'ils ne connoissent point. D'autres louent en voulant noter de ce nom ceux qu'ils méprisoient auparavant. Cette femme si folâtre, si réjouie, ce jeune homme si enjoué, si amoureux, ils se sont faits chrétiens. Quelques-uns satisfont à cette haine aux dépens de leurs propres intérêts. Un mari chasse sa femme qui est devenue sage, et dont il n'est pas jaloux. Un père désavoue son fils qui lui est maintenant soumis, et dont il souffroit auparavant. Un maître éloigne de ses yeux un esclave qu'il épargnoit, et qui est devenu fidèle. Quiconque se corrige en devenant chrétien déplaît. La haine de notre nom l'emporte sur tout le bien qui en revient.

Il combat ensuite les lois que l'on opposoit aux chrétiens, en montrant que les lois humaines ne sont pas infaillibles, et que l'on abrogeoit tous les jours à Rome des lois qui avoient long-temps subsisté (3). Pour venir, dit-il (4), à l'origine de ces lois, il y avoit un ancien décret qui défendoit de consacrer aucun dieu sans l'approbation du sénat. Tibère donc, ayant reçu de Palestine des avis qui lui marquoient la vérité de la divinité de Jésus-Christ, les porta au sénat, y ajoutant son suffrage pour le faire recevoir. Le sénat rejeta la proposition, parce qu'il n'en étoit pas l'auteur. Mais l'empereur demeura dans son opinion, et menaça de grosses peines les accusateurs des chrétiens. Consultez vos mémoires, vous y trouverez que Néron le premier a employé le fer contre cette secte qui s'élevoit alors principalement à Rome. Nous tenons à honneur d'avoir un tel auteur de notre condamnation. Domitien avoit aussi entrepris de nous persécuter ; mais il cessa bientôt, et rappela ceux qu'il avoit relégués. Tels ont été nos persécuteurs, ceux que vous ordonnez vous-même. De tant d'autres princes instruits du droit divin et humain, montrez-en un qui ait poursuivi les chrétiens.

Au contraire, nous en montrons un qui les a protégés, si on veut chercher les lettres de Marc-Aurèle, ce sage empereur, où il rend témoignage de la pluie que les soldats chrétiens obtinrent par leurs prières pour apaiser la soif de son armée en Germanie. Quelles sont donc ces lois qui ne sont exécutées contre nous que par des princes injustes, infâmes, brutaux, insensés, que Trajan a éludées en partie, défendant de rechercher les chrétiens ; que ni Adrien, quelqu'appliqué qu'il fût à rechercher tout ce qui étoit curieux, ni Vespasien, quoiqu'il eût détruit les Juifs, ni Pius, ni Vérus, n'ont jamais autorisées (1)? Il ajoute que les lois touchant la religion n'étoient pas mieux observées à Rome que les autres, et que l'on y avoit enfin reçu les cérémonies étrangères de Sérapis et de Bacchus après les avoir rejetées.

Il vient aux calomnies des enfants tués, des repas de chair humaine et des incestes (2). Après avoir montré que non-seulement il n'y en a pas de preuve, mais qu'elles ne sont pas même vraisemblables, il ajoute qu'elles pouvoient être fondées sur ce que les païens faisoient eux-mêmes. En Afrique, dit-il (3), on immoloit publiquement des enfants à Saturne jusqu'au proconsulat de Tibère, qui fit crucifier les sacrificateurs sur les mêmes arbres dont le temple étoit couvert. Les milices de notre pays, qui servirent le proconsul en cette occasion, en rendent témoignage. Mais on ne laisse pas de faire encore en cachette ces sacrifices impies. Les parents mêmes offroient ces pauvres enfants, et les flattoient de peur qu'ils ne pleurassent quand on les immoloit. Chez les Gaulois, on égorge en l'honneur de Mercure des hommes faits. A Rome même, il y a un certain Jupiter que l'on arrose du sang humain, aux jeux qui se font en leur honneur. Pour montrer combien les chrétiens étoient éloignés de manger du sang des enfants, il dit : Nous ne mangeons pas même le sang des animaux ; et c'est pourquoi nous nous abstenons des bêtes suffoquées ou mortes d'elles-mêmes, de peur de nous souiller du sang qui seroit demeuré dans leurs entrailles. Enfin vous employez les boudins pleins de sang entre les épreuves dont vous usez pour connoître les vrais chrétiens. En effet, ils gardoient la défense de manger du sang, portée par le concile des apôtres ; et elle a été encore observée long-temps depuis.

(1) L. XXI, ff. ad Quest.
(2) C. 3.
(3) C. 4.
(4) C. 5.

(1) C. 6.
(2) C. 7.
(3) C. 9.

V. Réfutation de l'idolâtrie.

Après avoir réfuté les calomnies sans fondement, il vient aux accusations manifestes. Il y en avoit deux capitales contre les chrétiens, de sacrilége et de lèse-majesté, parce qu'ils n'adoroient point les dieux, et ne faisoient point de sacrifices pour les empereurs. Nous cessons, dit-il, d'adorer vos dieux, depuis que nous connoissons qu'ils ne le sont point. Mais, dites-vous, nous les tenons pour dieux. Nous appelons, dit-il, de vous à votre conscience; condamnez-nous si vous pouvez nier que tous vos dieux aient été des hommes. Ensuite, il le prouve en commençant par Saturne et par Jupiter, et ajoute : Et parce que, n'osant pas nier qu'ils aient été hommes, vous vous êtes avisés d'assurer qu'ils ont été faits dieux après leur mort, examinons-en les causes. Premièrement, il faut que vous accordiez qu'il y a quelque dieu supérieur, propriétaire de la divinité, qui ait fait dieux ceux qui n'étoient que des hommes. Car ils ne pouvoient prendre pour eux la divinité qu'ils n'avoient pas; et un autre ne pouvoit la leur donner s'il ne la possédoit en propre. S'ils avoient pu se faire dieux eux-mêmes, ils n'auroient pas commencé par être hommes. Donc, s'il y a quelqu'un qui puisse faire des dieux, je reviens aux causes qu'il peut avoir eues d'en faire, et je n'en vois point d'autres, que les services et les secours dont ce grand Dieu peut avoir eu besoin dans l'exercice de ses fonctions. Mais il est indigne de lui d'avoir eu besoin d'un autre, et surtout d'un mort, et je ne vois pas quel service il en auroit pu attendre. Que le monde soit éternel, selon Pythagore, ou qu'il ait été fait, selon Platon, il est parfait, et n'a jamais attendu ni Saturne ni sa race. Il faut être bien simple pour douter que, dès le commencement, il n'y ait eu de la lumière, des astres, de la pluie, des tonnerres, et que Jupiter n'ait craint lui-même la foudre que vous lui mettez en main; que la terre n'ait produit tous les fruits avant Bacchus, Cérès et Minerve, même avant le premier homme. Si Bacchus est dieu pour avoir montré la vigne, on a fait tort à Lucullus de ne l'avoir pas fait dieu pour avoir apporté les cerises de Pont en Italie.

Mais vous cherchez une autre cause, et vous répondez que la divinité a été donnée pour récompenser les mérites. Je crois que vous accorderez que ce dieu, qui fait les autres, est très-juste. Voyons donc s'ils ont mérité d'être élevés au ciel, ou plutôt d'être abîmés au fond de l'enfer. Car on y place les enfants dénaturés, les incestes, les adultères, les ravisseurs, les corrupteurs d'enfants, ceux qui sont cruels, qui tuent, qui dérobent, qui trompent, en un mot, tous ceux qui ressemblent à quelqu'un de vos dieux. Et quand ils auroient été bons et vertueux, combien y a-t-il eu d'hommes plus excellents, que vous laissez entre les morts, un Socrate, un Aristide, un Thémistocle, un Alexandre? Lequel de vos dieux est plus sage que Caton, plus juste et plus brave que Scipion, plus éloquent que Cicéron (1)? Ainsi, quant à vos dieux, je ne vois que des noms d'anciens morts, et je n'entends dire que des fables; quant aux idoles, je ne trouve autre chose que de la matière, la même dont on fait la vaisselle et les meubles ordinaires. Peut-on dire que nous offensions ceux que nous savons certainement n'être point? Mais, dites-vous, nous les tenons pour des dieux. Comment donc n'êtes-vous pas impies et sacriléges de les mépriser comme vous faites (2)? Il parcourt plusieurs indignités que les païens même commettoient contre leurs dieux, principalement dans les spectacles, où souvent on les tournoit en ridicule, et on les faisoit servir de sujet à des farces. Puis il continue :

Qu'adorent dont ceux qui n'adorent pas tout cela? C'est ici qu'il faut vous expliquer nos mystères, après avoir réfuté les fausses opinions; car quelques-uns de vous ont imaginé que notre dieu étoit une tête d'âne (3). Corneille Tacite vous a donné ce soupçon; d'autres pensent que nous adorons la croix; d'autres, par une opinion plus humaine et plus vraisemblable, croient que le soleil est notre dieu : c'est qu'ils savent que nous prions tournés vers l'Orient, et que nous donnons à la joie le jour du soleil; mais la raison de cette pratique étoit différente. Par ces mots, il marque la solennité du dimanche. Il continue : On a fait paroître notre dieu depuis peu dans cette ville, sous une forme nouvelle. Quelque misérable, de ceux qui se louent pour combattre contre les bêtes, a exposé un tableau avec cette inscription : Le dieu des chrétiens, race d'âne. Il avoit des oreilles d'âne, un pied rond, un livre à la main, un manteau à la romaine. Nous avons ri et du nom et de la figure. Venons maintenant à expliquer notre religion, après avoir écarté toutes ces impostures.

VI. Doctrine chrétienne.

Ce que nous adorons est un seul Dieu (4), qui, par sa parole, sa raison et sa puissance, a tiré du néant tout ce monde avec ce qui le compose, les éléments, les corps, les esprits, pour être l'ornement de sa grandeur. Voulez-vous le connoître par ses ouvrages? voulez-vous le témoignage de l'âme, qui, malgré la mauvaise éducation, les passions, la servitude des faux dieux, toutes les fois qu'elle se réveille, le nomme par ce seul nom de Dieu, grand Dieu! bon Dieu! ce qui plaira à Dieu! Dieu le voit! je le recommande à Dieu! Dieu me le rendra? témoignage de l'âme naturellement chrétienne; et, en disant cela, elle ne regarde pas le Ca-

(1) C. 12.
(2) C. 13, 14, 15.
(3) C. 16.
(4) C. 17.

pitole, mais le ciel. Pour nous donner une connoissance plus parfaite de lui et de ses volontés, il nous a donné le secours de l'Ecriture. Car, dès le commencement, il a envoyé dans le monde des hommes dignes, par leur justice et leur sainteté, de le connoître et de le faire connoître aux autres, les ayant remplis de son esprit pour publier qu'il n'y a qu'un Dieu, qui a tout créé, qui a formé l'homme de terre, qui a réglé le cours du monde, et donné des préceptes pour lui plaire, que vous ignorez ou abandonnez, qui à la fin de ce monde jugera tous ceux qui le servent pour les récompenser de la vie éternelle, et à condamner les impies au feu éternel, après avoir ressuscité tous les morts. Nous nous sommes moqués autrefois de cette doctrine; nous avons été des vôtres, les hommes ne naissent pas chrétiens, ils le deviennent.

Il marque ensuite comme les écrits, qui contiennent les discours et les miracles des prophètes, furent traduits par ordre de Ptolomée Philadelphe. Aujourd'hui, dit-il, on montre la bibliothèque de Ptolomée avec l'original hébraïque, près le temple de Sérapis (1). Il prouve l'autorité de ces livres par l'antiquité de Moïse, plus anciens que les histoires des païens, que leurs villes et leurs nations, que leurs dieux et leurs religions. La preuve, dit-il, n'en est pas si difficile qu'elle est immense; et, après avoir fait le dénombrement des auteurs d'où on la pouvoit tirer, il ajoute : C'est déjà une partie de la preuve que d'en avoir indiqué les sources. Une autre preuve de l'autorité des livres sacrés, est l'accomplissement des prophéties (2). Et, afin que l'on ne dît pas que les chrétiens se servoient de l'antiquité des juifs pour couvrir leur nouveauté, il montre que c'est une même religion, et explique la divinité de Jésus-Christ en ces termes :

Les juifs étoient seuls agréables à Dieu, à cause de la foi et de la vertu de leurs pères. De là venoit la grandeur de leur nation, leur royaume florissant, leur bonheur (3), tel que Dieu même les avertissoit de conserver ses bonnes grâces. Enflés du mérite de leurs ancêtres, ils se sont écartés des règles, et sont tombés dans l'impiété et dans toutes sortes de crimes. Quand ils ne l'avoueroient pas, l'état où ils sont aujourd'hui réduits le prouveroit. Dispersés, vagabonds, bannis de leur terre, ils errent dans le monde sans avoir ni hommes ni Dieu pour roi. Il ne leur est pas permis de mettre le pied dans leurs pays, même comme étrangers. La sainte parole qui les menaçoit de ces malheurs leur inculquoit en même temps que, vers la fin des siècles, Dieu se choisiroit de toute nation, de tout peuple et de tout lieu, des adorateurs plus fidèles, à qui il feroit passer sa grâce, et plus abondante à cause de la grandeur de celui qui les instruiroit. Il étoit prédit que l'auteur de cette grâce, le maître qui enseigneroit cette doctrine au genre humain, et qui viendroit l'éclairer et le conduire, seroit le fils de Dieu, non pas engendré de sorte qu'il rougisse du nom du fils, ou qu'il ait en sa naissance rien de semblable aux amours de votre Jupiter. J'expliquerai sa nature, et par-là on entendra sa génération.

Nous avons déjà dit que Dieu a créé ce monde par sa parole, sa raison et sa puissance. Vos sages mêmes conviennent que *logos*, c'est-à-dire la parole et la raison, semblent être l'ouvrier de l'univers. Nous disons encore que la propre substance du verbe, de la raison et de la vertu par laquelle Dieu a tout fait, est l'esprit; que Dieu l'a proféré, et en le proférant l'a engendré; c'est pourquoi il est nommé fils de Dieu, et Dieu à cause de l'unité de substance, car Dieu est esprit. Quand le soleil pousse un rayon, la substance n'est pas séparée, mais étendue. Ainsi le verbe est esprit d'un esprit et Dieu de Dieu, comme une lumière allumée d'une autre lumière. Ainsi ce qui procède de Dieu est Dieu et fils de Dieu, et les deux sont un. Un esprit procède de l'esprit, et un Dieu de Dieu, autre en propriété, non en nombre; en ordre, non en nature : il est sorti de son principe sans le quitter. Donc ce rayon de Dieu, comme il avoit toujours été prédit, est descendu dans une certaine vierge, a été fait chair dans son sein, est né homme uni à Dieu; cette chair, soutenue de l'esprit, se nourrit, croît, parle, enseigne, opère, et c'est le Christ. Recevez toujours cette fable semblable aux vôtres, en attendant que je montre comme on prouve qu'il est le Christ.

Il marque ensuite comment les juifs l'ont persécuté; et, parlant de sa mort, il dit : Toutefois, étant crucifié, il rendit l'esprit en parlant, et prévint le ministère du bourreau. Au même moment, le jour manqua en plein midi. Ceux qui ne savoient pas que cela même avoit été prédit de Jésus-Christ, le prirent pour une éclipse; n'ayant pu y trouver leur compte, ils le nièrent; mais ce prodige est rapporté dans vos archives. Il marque la résurrection et l'ascension, puis il ajoute : Pilate, déjà chrétien en sa conscience, donna avis à Tibère, qui régnoit alors, de tout ce qui concernoit Jésus-Christ; les empereurs même y auroient cru s'ils n'étoient pas nécessaires au monde, ou s'ils pouvoient être empereurs et chrétiens. Nous avons fait voir la date de notre secte et de notre nom avec son auteur. Que personne désormais n'en parle ni n'en juge autrement, puisqu'il n'est permis à qui que ce soit de mentir touchant sa religion. Nous disons, et nous le disons hautement et dans les tourments, nous servons Dieu par Jésus-Christ; tenez-le si vous voulez pour un homme, c'est par lui et en lui que Dieu veut être connu et servi. Les Juifs ont appris à servir Dieu par Moïse, qui étoit un homme; chez les Grecs, Orphée, Musée, Mélampus, Trophonius, ont établi des cé-

(1) C. 19.
(2) C. 20.
(3) C. 21.

rémonies; vous-mêmes, Numa, qui n'étoit qu'un homme, vous a chargés de superstitions très-pénibles. Trouvez bon que Jésus-Christ ait enseigné aussi la divinité qui lui est propre, non comme Numa pour humaniser des hommes encore farouches, en les étonnant par la multitude des divinités qu'il leur proposoit à servir, mais pour ouvrir les yeux à des hommes déjà polis, trompés par leur propre politesse, afin de leur faire connoître la vérité.

VII. Aveu des démons.

Après avoir établi la vraie religion, il vient à l'origine des fausses et explique la nature des démons, leurs occupations à tenter les hommes (1), leurs oracles trompeurs, leurs miracles apparents, et comme ils se font adorer sous le nom de faux dieux; puis il ajoute: Jusqu'ici ce ne sont que des paroles; voici la preuve par la chose même. Que l'on amène ici, devant vos tribunaux, quelqu'un qui soit reconnu pour possédé du démon (2). Que le premier venu d'entre les chrétiens commande à cet esprit de parler, il avouera également qu'il est véritablement un démon, et qu'ailleurs il se dit faussement un dieu. De même, que l'on amène quelqu'un de ceux que l'on croit être agités par quelque dieu, qui, ouvrant la bouche sur les autels, reçoivent la divinité avec la fumée, qui parlent avec effort et comme hors d'haleine. Si ceux qui les agitent ne confessent qu'ils sont des démons, n'osant pas mentir à un chrétien, répandez sur-le-champ le sang de ce chrétien téméraire.

Qu'y a-t-il de plus manifeste, si ailleurs ils sont véritablement dieux; pourquoi disent-ils faussement qu'ils sont démons, est-ce par complaisance pour nous? Si en un lieu ils sont démons, pourquoi répondent-ils qu'ailleurs ils se font passer pour dieux?

Cette confession, pour laquelle ils déclarent qu'ils ne sont pas dieux, et qu'il n'y a point d'autre Dieu qu'un seul à qui nous sommes dévoués, suffit pour nous justifier de l accusation d'offenser la religion (3): il est certain qu'ils ne sont pas dieux, il est certain que ce n'est pas une religion. Le reproche retombe sur vous qui adorez le mensonge, qui non-seulement méprisez, mais combattez la vraie religion du vrai Dieu, et vous rendrez ainsi coupables de vraie irreligion. Car, quand il seroit constant qu'ils seroient dieux, ne convenez-vous pas, suivant l'opinion commune, qu'il y en a un plus élevé et plus puissant, comme prince du monde? Quel crime commet celui qui ne veut plaire qu'au souverain, et qui n'appelle Dieu que le premier? Prenez garde que ce ne soit encore une autre espèce d'irreligion, d'ôter la liberté de religion et le choix de la divinité, puisque chaque province, chaque peuple, chaque petite ville d'Italie, a ses dieux. Il n'y a que nous à qui on ne permet point de religion particulière; chez vous on a droit de tout adorer, hors le vrai Dieu.

Il réfute ensuite l'erreur des païens, qui attribuoient aux faux dieux la grandeur de l'empire romain, comme la récompense des honneurs qu'ils y recevoient (1). Il montre que ni les dieux étrangers n'ont eu intérêt d'agrandir les Romains leurs ennemis, ni les dieux des Romains, qui n'en ont reçu de grands honneurs que depuis leur grande puissance. Du temps de Numa, dit-il, les Romains n'avoient encore ni statues ni temples; la religion étoit frugale, les cérémonies pauvres; on ne voyoit point de Capitole élevé jusqu'au ciel, mais des autels de gazon, des vaisseaux de terre, une légère fumée; le dieu ne paroissoit nulle part. L'art des Grecs et des Toscans n'avoit pas encore rempli la ville de statues.

VIII. Soumission des chrétiens aux empereurs.

Il vient au crime de lèse-majesté humaine, bien plus auguste chez les païens que la divine; car ils se parjuroient plutôt après avoir juré par tous les dieux, que par le seul génie de l'empereur. Nous ne prions point, dit-il (2), pour lui des dieux qui ne sont point, des morts, des statues qui sont en sa puissance; mais nous invoquons, pour la santé des empereurs, le Dieu éternel, le vrai Dieu, le Dieu vivant. Levant les yeux au ciel, étendant les mains (3), la tête nue, nous prions pour tous les empereurs, et nous demandons pour eux une longue vie, un règne tranquille, la sûreté dans leur maison, la valeur dans les troupes, la fidélité dans le sénat, la probité dans le peuple, le repos par tout le monde, et tout ce que peut désirer un homme et un empereur. Je ne puis le demander qu'à celui que je sais qui peut l'accorder, à qui j'offre la victime qu'il a commandée, l'oraison qui vient d'un corps chaste, d'une âme innocente, et du Saint-Esprit. Non quelques grains d'encens, quelque peu de gomme, quelques gouttes de vin, ou du sang d'un chétif animal, et, ce qui est pire, une conscience infecte.

Il rapporte le commandement de Dieu (4), de prier pour les princes et pour les puissances, et il ajoute (5): Nous avons encore une autre nécessité de prier pour les empereurs et pour tout l'empire; c'est que nous savons que la fin du monde, avec les misères horribles dont elle nous menace, est retardée par le cours de l'empire romain. Nous jurons, non par le génie de César, mais par sa santé, plus auguste que tous les génies (6). Ne savez-vous pas que les génies sont les démons? Je ne nommerai

(1) C. 22.
(2) C. 23.
(3) C. 24.

(1) C. 24.
(2) C. 28, 29.
(3) C. 30.
(4) C. 31.
(5) C. 32.
(6) C. 33.

point non plus l'empereur Dieu, parce que je ne sais pas mentir, et que je le respecte trop pour me moquer de lui. Je le nommerai bien Seigneur ; mais ce sera quand on ne me contraindra point de dire Seigneur pour dire Dieu (1). Je n'ai qu'un Seigneur, Dieu tout-puissant et éternel, qui est aussi le sien.

Voilà donc pourquoi les chrétiens sont des ennemis publics, parce qu'ils ne rendent pas aux empereurs des honneurs vains et faux ; parce que, faisant profession de la vraie religion, ils célèbrent les jours de réjouissance publique, plutôt par les sentiments de leur cœur que par la débauche (2). On fait bien de l'honneur aux princes de dresser en public des foyers et des tables, manger dans les rues, faire de toute la ville un cabaret, mêler le vin avec la boue, courir en troupes pour commettre des insolences. Ne peut-on exprimer la joie publique que par une honte publique? Nous sommes bien coupables d'acquitter nos vœux pour les empereurs avec chasteté, sobriété et modestie, de n'y pas couvrir nos portes de branches de laurier, et n'y pas allumer des lampes en plein jour, comme on fait pour marquer les lieux infâmes? Il montre ensuite que ceux qui paroissoient les plus empressés à rendre aux empereurs ces vains honneurs, étoient souvent les moins fidèles de leurs sujets, et les plus prompts à la révolte ; puis, pour montrer la fidélité des chrétiens, il ajoute :

Combien de cruautés exercez-vous contre les chrétiens, soit par votre inclination, soit pour obéir aux lois (3)? Combien de fois arrive-t-il que le peuple, sans attendre vos ordres, nous jette des pierres, ou met le feu à nos maisons? Dans la fureur des bacchanales, ils n'épargnent pas même les chrétiens morts ; ils les tirent de leurs sépulcres et les mettent en pièces. Qu'avez-vous remarqué que nous ayons jamais fait pour nous venger de tant d'injustice et de cette animosité à nous poursuivre jusqu'à la mort? Une seule nuit avec quelques flambeaux pouvoit nous satisfaire abondamment, s'il nous étoit permis de rendre le mal pour le mal, et si nous voulions nous déclarer ouvertement vos ennemis, manquerions-nous de forces et de troupes? Les Maures, les Marcomans, les Parthes mêmes, ou quelque nation que ce soit, est-elle plus nombreuse que toutes les nations du monde? Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons tout, vos villes, vos îles, vos châteaux, vos bourgades, vos champs, vos tribus, le palais, le sénat, la place ; nous ne vous laissons que vos temples.

Ne serions-nous pas bien propres à la guerre, même à forces inégales, nous qui nous faisons tuer si volontiers, s'il n'étoit de nos maximes de souffrir la mort plutôt que de la donner? Nous pourrions vous combattre sans prendre les armes, sans nous révolter, seulement en nous séparant. Car, si un tel nombre d'hommes vous avoit quittés pour se retirer en quelque coin du monde, la perte de tant de sujets auroit décrié votre gouvernement, leur abandon vous auroit punis, vous auriez été épouvantés de votre solitude et du silence des affaires, le monde auroit semblé mort, vous auriez cherché à qui commander, il vous seroit demeuré plus d'ennemis que de sujets. Maintenant la multitude des chrétiens fait que vous avez moins d'ennemis. Et qui vous délivreroit de ces ennemis cachés qui vous ruinent l'esprit et la santé? je veux dire des démons que nous chassons de vous sans récompense ; ce seul moyen de les laisser dans leur possession suffiroit pour nous venger.

IX. Union des chrétiens.

Il montre ensuite que l'on ne devoit point craindre l'union des chrétiens comme une faction dangereuse, parce que n'ayant point d'ambition (1), ils ne se mêloient point des affaires publiques, et que, cherchant d'autres plaisirs, ils s'éloignoient des spectacles où les factions régnoient. Puis il ajoute : Maintenant je veux vous montrer à quoi s'occupe la faction des chrétiens (2). Nous faisons corps, parce que nous nous connoissons pour avoir la même religion, la même morale, la même espérance. Nous nous assemblons pour prier Dieu, comme par une sainte conjuration, et pour lire les Écritures divines ; là, se font les exhortations et les corrections ; on y juge avec grands poids, comme en la présence de Dieu ; on regarde comme un terrible préjugé pour le jugement futur, si quelqu'un a péché jusqu'à être privé de la communication des prières, des assemblées et de tout notre saint commerce. Ceux qui président sont les vieillards les plus éprouvés. Ils arrivent à cet honneur, non par argent, mais par le témoignage de leur mérite ; car l'argent n'a point de lieu dans les choses de Dieu, et si nous avons une espèce de trésor, ce n'est pas qu'il en coûte pour acheter la religion. Chacun apporte quelque peu d'argent tous les mois, ou quand il veut, s'il veut et s'il peut ; on n'y contraint personne, la contribution est volontaire. C'est comme un dépôt de piété, qui ne s'emploie pas en festins inutiles, mais à nourrir et enterrer les pauvres, à entretenir les enfants orphelins, les vieillards, ceux qui ont fait naufrage, ceux qui travaillent aux mines, qui sont relégués dans des îles, ou prisonniers pour la cause de Dieu. Cette charité déplaît à quelques-uns. Voyez, disent-ils, comme ils s'aiment, comme ils sont prêts à mourir l'un pour l'autre ; ils rendent même odieux les noms de frères, que

(1) C. 34.
(2) C. 35.
(3) C. 37.

(1) C. 38.
(2) C. 39.

nous nous donnons, parce que chez eux tous les noms de parenté ne marquent qu'une affection feinte. Comme nous sommes unis d'esprit et de cœur, nous ne feignons point de communiquer nos biens ; tout est commun entre nous hors les femmes; il ne faut donc point s'étonner si une telle amitié produit des repas communs.

Je sais que nos petits soupers sont décriés, non-seulement comme criminels, mais comme excessifs, tandis que l'on ne dit mot des festins de tant de sociétés païennes. Notre souper montre sa cause par son nom d'agape, qui signifie en grec charité, nous donnons ce soulagement aux pauvres. On n'y souffre ni bassesse, ni immodestie. On ne se met à table qu'après avoir fait la prière à Dieu, on mange autant que l'on a faim, on boit autant qu'il est utile sans nuire à la pureté, on se rassasie comme devant prier Dieu, même la nuit, on s'entretient comme sachant que Dieu nous écoute. Après que l'on a lavé les mains, et que les lampes sont allumées, chacun est invité à chanter les louanges de Dieu qu'il tire des saintes Ecritures, ou qu'il compose lui-même. On voit par-là comment il a bu ; le repas finit aussi par la prière; ensuite on se sépare, non pour commettre des insolences, mais avec pudeur et modestie. Telles sont les assemblées des chrétiens; nous sommes tels assemblés que séparés, n'offensant personne, n'affligeant personne.

Il faudroit plutôt donner le nom de factieux à ceux qui conspirent contre les chrétiens, sur ce vain prétexte qu'ils sont cause de tous les malheurs publics (1). Si le Tibre inonde, si le Nil n'inonde pas, si la pluie manque, si la terre tremble, s'il vient une famine ou une peste, aussitôt on crie : Les chrétiens au lion. Je vous prie, combien y a-t-il eu de semblables malheurs dans le monde avant le règne de Tibère et la venue de Jésus-Christ. Ce sont des effets de la colère de Dieu, justement irrité contre les hommes ingrats et criminels. Cependant, quand la sécheresse fait craindre la stérilité, vous sacrifiez à Jupiter, en fréquentant les bains, les cabarets et les autres lieux de débauche. Nous autres nous cherchons à toucher le ciel par la continence et la frugalité, par les jeûnes, le sac et la cendre; et, quand nous avons obtenu miséricorde, on honore Jupiter; mais ces malheurs ne nous touchent point (2). Nous n'avons autre intérêt en ce monde que d'en sortir promptement.

On nous fait un autre reproche : on dit que nous sommes inutiles au commerce de la vie (3). Comment le peut-on dire, puisque nous vivons avec vous, usant de la même nourriture, des mêmes habits, des mêmes meubles? Nous allons à vos places, à vos marchés, à vos foires, à vos bains, à vos boutiques, à vos hôtelleries. Nous naviguons avec vous, nous trafiquons, nous portons les armes, nous labourons, nous faisons les mêmes métiers, nous travaillons à votre usage. Si je ne fréquente pas vos cérémonies, je ne laisse pas de vivre ce jour-là, et de dépenser pour le bain, pour la table. Je ne me couronne point de fleurs, mais je ne laisse pas d'en acheter; que vous importe comment je m'en serve? Je ne vais point aux spectacles, mais si j'ai envie de ce qui s'y vend, j'aime mieux l'aller acheter à sa place. Il est vrai que nous n'achetons point d'encens pour sacrifier, mais nous en employons plus pour les sépultures.

Mais, direz-vous, les revenus des temples diminuent tous les jours. On ne met plus rien dans les troncs. C'est que nous ne pouvons suffire aux hommes et aux dieux qui demandent; que Jupiter étende la main, nous lui donnerons. Au contraire, si on examine avec quelle fidélité nous payons les tributs, et combien ils diminuent par vos fraudes et vos fausses déclarations, on trouvera que ce seul article récompense tous les autres. Je vous dirai ceux qui peuvent se plaindre qu'il n'y a rien à gagner avec les chrétiens. Premièrement, ceux qui trafiquent des femmes débauchées, puis les assassins, les empoisonneurs, les magiciens, les aruspices, les devins, les astrologues (1). On gagne beaucoup de ne faire rien gagner à tous ces gens-là. Cependant personne ne considère cette perte si grande et si effective pour l'état, de faire périr tant d'innocents. J'en prends à témoin vos registres (2); vous qui jugez les criminels, y en a-t-il un seul qui soit chrétien? Ce sont des vôtres qui remplissent les prisons, qui travaillent aux mines, qui sont exposés aux bêtes; il n'y a point là de chrétien, ou il n'y est qu'à ce titre; s'il y est à un autre titre, il n'est plus chrétien. L'innocence est pour nous une nécessité (3); nous la connoissons parfaitement, l'ayant apprise de Dieu, qui est un maître parfait, et nous la gardons fidèlement, comme ordonnée par ce juge que l'on ne peut mépriser.

X. Vraie philosophie.

Quelques-uns ne pouvant nier la vertu des chrétiens, disoient qu'elle n'avoit rien de divin, et que c'étoit une espèce de philosophie (4).

Tertullien fait donc voir la différence des philosophes et des chrétiens, premièrement pour la science, en ce que chez les chrétiens le moindre artisan connoît Dieu, et le fait connoître aux autres, au lieu que Platon disoit qu'il est difficile de trouver l'auteur de l'univers, et encore plus difficile d'en parler devant le peuple. Ensuite, pour les mœurs, il fait voir, par les

(1) C. 40.
(2) C. 41.
(3) C. 42.

(1) C. 43.
(2) C. 44.
(3) C. 55.
(4) C. 46.

exemples des philosophes les plus fameux, l'avantage des chrétiens sur eux, en toutes les vertus, la chasteté, la modestie, l'humilité, la patience, la fidélité, la simplicité, la douceur. Toute la sagesse est venue des prophètes et des saintes Ecritures que les philosophes ont corrompues, comme ont fait depuis les hérétiques sortis d'entre eux (1); et ce que les poètes et les philosophes avoient emprunté des dogmes de la vraie religion, comme le jugement, le paradis, l'enfer, ne servoit qu'à en diminuer la créance.

Ces dogmes ne sont traités de préjugés que chez nous (2); chez les philosophes et les poètes, c'est une science rare, ce sont d'habiles gens, nous des idiots; on les honore, on se moque de nous, et, qui pis est, on nous punit. Quand nos opinions seroient fausses et impertinentes, du moins elles sont utiles, puisqu'elles nous rendent meilleurs, et dès là elles ne sont plus impertinentes. Mais quand elles le seroient, du moins elles ne nuisent à personne; s'il falloit les punir, ce seroit par la moquerie, non par le fer, le feu, les croix et les bêtes. Ce n'est pas seulement la populace qui se réjouit de cette injustice; quelques-uns de vous s'en servent pour flatter le peuple et en tirent de la gloire, comme si cette puissance que vous avez sur nous ne dépendoit pas de nous; assurément je suis chrétien, parce que je veux l'être. De quoi donc vous plaignez-vous, dira-t-on, puisque vous voulez souffrir (3)? Nous aimons les souffrances comme on aime la guerre; on ne s'y engage pas volontiers, à cause des alarmes et des périls, mais on combat de toute sa force, et on se réjouit de la victoire. Vous avez beau nous reprocher les fagots de sarment et les pieux où l'on nous attache, ce sont des ornements de notre triomphe.

Vous nous traitez de désespérés, à cause du mépris de la mort, qui a couvert de gloire Scévola, Régulus, Empédocle, Anaxarque et tant d'autres, parce qu'ils sont morts pour leur patrie, pour l'empire, pour l'amitié; il n'y a que de mourir pour Dieu qui vous paroît une folie. Mais tourmentez-nous tant qu'il vous plaira, votre injustice est la preuve de notre innocence. Dernièrement, condamnant une chrétienne à être exposée dans un lieu infâme, vous avez reconnu que nous craignons l'impureté plus que tous les tourments, et que la mort même. Et toutefois votre cruauté la plus raffinée ne gagne rien; nous multiplions à mesure que vous nous moissonnez; le sang des chrétiens est une semence féconde. Plusieurs de vos philosophes ont écrit des exhortations à souffrir les tourments et la mort; mais les actions des chrétiens font plus d'effet que leurs discours. Cette obstination, même que vous nous reprochez, est une instruction; en la voyant on est ébranlé, on veut en pénétrer la cause, on s'approche, on désire de souffrir pour se reconcilier à Dieu, pour racheter par son sang le pardon de tous ses péchés. Delà vient que nous vous rendons grâce de vos jugements; car, lorsque vous nous condamnez, Dieu nous absout, tant sa conduite est contraire à celle des hommes. Ainsi finit l'apologétique de Tertullien; mais nous ne voyons point qu'il ait eu d'effet.

(1) C. 47.
(2) C. 48.
(3) C. 50.

XI. Martyre de sainte Perpétue et sainte Félicité.

A Carthage même, on prit quatre jeunes catéchumènes, Révocat et Félicité, esclaves du même maître, Saturnin et Secondulus, et avec eux Vivia Perpétua, noble et bien élevée (1). Elle avoit son père et sa mère, et deux frères, dont l'un étoit aussi catéchumène. Elle étoit mariée, et avoit un fils à la mamelle, qu'elle nourrissoit de son lait (2); son âge étoit d'environ vingt-deux ans; Félicité étoit enceinte. A ces cinq on joignit Satur, qui se livra volontairement pour n'être point séparé de ses frères. On les garda quelques jours avant que de les mettre en prison. Perpétue écrivit elle-même l'histoire de son martyre en ces termes: Comme nous étions encore avec les persécuteurs, mon père vouloit me faire tomber, par l'affection qu'il me portoit. Comme il continuoit, je lui dis: Mon père, voyez-vous ce vase qui est par terre? Oui, dit-il. J'ajoutai: Peut-on lui donner un autre nom que le sien? Non, répondit-il; je ne puis non plus me dire autre que je suis, c'est-à-dire chrétienne. Mon père, touché de ce mot, se jeta sur moi pour m'arracher les yeux; mais il ne fit que me maltraiter, et s'en alla vaincu, avec les inventions du démon. Ayant été quelques jours sans voir mon père, j'en rendis grâce au Seigneur, et son absence me soulagea.

Ce fut dans ce peu de jours que nous fûmes baptisés, et je fus inspirée de ne demander au sortir de l'eau que la patience dans les peines corporelles. Peu de jours après on nous mit en prison; j'en fus effrayée, car je n'avois jamais vu de telles ténèbres. La rude journée! Un grand chaud à cause de la foule; les soldats nous poussoient; enfin je séchois d'inquiétude pour mon enfant. Alors les bienheureux diacres Tertius et Pompone, qui nous assistoient, obtinrent pour de l'argent que nous pussions sortir, et passer quelques heures en un lieu plus commode dans la prison pour nous rafraîchir. Nous sortîmes; chacun pensoit à soi: je donnois à téter à mon enfant qui mourait de faim, je le recommandois soigneusement à ma mère, je fortifiois mon frère. Je séchois de douleur de voir celle que je leur causois, et je passai plusieurs jours dans de telles inquiétudes. M'étant accoutumée à gar-

(1) Acta Martyr. Selecta, p.86. Tertull. de An. c. 55.
(2) Aug. Serm. 280, et seq. de His. Marty. et in Ps. 47.

ler mon enfant dans la prison, je me trouvai aussitôt fortifiée, et la prison me devint un palais, en sorte que j'aimois mieux y être qu'ailleurs. Alors mon frère me dit : Ma sœur, je sais que vous avez grand crédit auprès de Dieu ; demandez-lui qu'il vous fasse connoître par quelque vision si ceci finira par le martyre. Comme je savois que je m'entretenois avec le Seigneur, qui m'avoit fait tant de faveurs, je répondis hardiment à mon frère, que le lendemain je lui en dirois des nouvelles. Je demandai, et voici ce qui me fut montré.

XII. Première vision de sainte Perpétue.

Je vis une échelle d'or merveilleusement haute, qui s'élevoit de terre jusqu'au ciel, mais si étroite, qu'il n'y pouvoit monter qu'une personne à la fois. Aux deux côtés, étoient attachés toutes sortes de ferrements, des épées, des lances, des crocs, des couteaux ; en sorte que, qui eût monté négligemment ou sans regarder en haut, auroit été déchiré, et auroit laissé sa chair à ces ferrements. Au bas de l'échelle, étoit couché un dragon d'une grandeur énorme, qui guétoit ceux qui vouloient monter, et pour les en détourner leur faisoit peur. Le premier qui monta fut Satur, qui n'étoit point avec nous quand nous fûmes arrêtés, et se livra depuis volontairement à cause de nous. Lorsqu'il fut arrivé au haut de l'échelle, il se tourna vers moi, et me dit : Perpétue, je vous attends ; mais prenez garde que ce dragon ne vous morde. Je lui répondis : Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, il ne me fera point de mal. Le dragon leva doucement sa tête de dessous l'échelle, comme s'il eût eu peur de moi ; ayant marché sur le premier échelon, je marchai sur sa tête. Je montai et je vis un jardin d'un espace immense, et au milieu un grand homme assis, habillé en pasteur, avec les cheveux blancs. Il tiroit le lait de ses brebis, environné de plusieurs milliers de personnes vêtues de blanc. Il leva la tête, me regarda, et me dit : Vous êtes la bien-venue, ma fille ; puis il m'appela, et me donna comme une bouchée de caillé de ce lait qu'il tiroit. Je le reçus en joignant les mains, et le mangeai, et tous ceux qui l'environnoient répondirent amen. Je m'éveillai à ce bruit, mâchant quelque chose de doux. Aussitôt je racontai cette vision à mon frère ; nous connûmes que nous devions souffrir, et nous commençâmes à n'avoir plus aucune espérance dans le siècle. Perpétue et son frère crurent que cette bouchée précieuse signifioit l'eucharistie que l'on avoit coutume de donner aux martyrs pour les préparer au combat. Elle continue ainsi son récit :

Peu de jours après, le bruit se répandit que nous devions être interrogés ; mon père vint aussi de la ville à la prison, accablé de tristesse, et me disoit : Ma fille, ayez pitié de mes cheveux blancs, ayez pitié de votre père ; si je suis digne que vous m'appeliez votre père, si je vous ai moi-même élevée jusqu'à cet âge, si je vous ai préférée à tous vos frères, ne me rendez pas l'opprobre des hommes. Regardez votre mère et votre tante ; regardez votre fils qui ne pourra vivre après vous, quittez cette fierté, de peur de nous perdre tous ; car aucun de nous n'osera plus parler, s'il vous arrive quelque malheur. Mon père me parloit ainsi par tendresse, me baisant les mains, et se jetant à mes pieds, pleurant, et ne me nommant plus sa fille, mais sa dame. Je le plaignois, voyant que de toute notre famille il seroit le seul qui ne se réjouiroit point de mon martyre. Je lui dis pour le consoler : Sur l'échafaud il arrivera ce qu'il plaira à Dieu, car sachez que nous ne sommes point en notre puissance, mais en la sienne. Il se retira contristé.

XIII. Premier interrogatoire des martyrs.

Le lendemain, comme nous dînions, on vint tout d'un coup nous enlever pour être interrogés, et nous arrivâmes à la place. Le bruit s'en répandit aussitôt dans les quartiers voisins, et il s'amassa un peuple infini. Nous montâmes sur l'échafaud ; les autres furent interrogés et confessèrent. On vint aussi à moi : mon père parut à l'instant avec mon fils, et il me tira de la place, me conjurant d'avoir pitié de mon enfant. Le procurateur Hilarien exerçoit alors le droit de glaive, c'est-à-dire la puissance de vie et de mort, à la place du proconsul Minucius Timinien, qui étoit mort. Il me dit : Epargnez la vieillesse de votre père, épargnez l'enfance de votre fils ; sacrifiez pour la prospérité des empereurs. Je n'en ferai rien, répondis-je. Êtes-vous chrétienne? me dit-il, Et je lui répondis : Je suis chrétienne. Comme mon père s'efforçoit de me tirer de dessus l'échafaud, Hilarien commanda qu'on le chassât, et il reçut un coup de baguette. Je le sentis, comme si j'eusse été frappée moi-même, tant je fus affligée de voir mon père maltraité en sa vieillesse. Alors Hilarien prononça notre sentence, et nous condamna tous à être exposés aux bêtes. Nous retournâmes joyeux à la prison. Comme mon enfant avoit accoutumé de me téter, et de demeurer avec moi dans la prison, j'envoyai aussitôt le diacre Pompone pour le demander à mon père ; mais il ne le voulut pas donner, et Dieu permit que l'enfant ne demandât plus à téter, et que mon lait ne m'incommodât plus.

Quelques jours après, comme nous priions tous, tout d'un coup au milieu de la prière il m'échappa de nommer Dinocrate ; et je fus étonnée de ce qu'il ne m'étoit point encore venu dans l'esprit. Le souvenir de son malheur m'affligea ; et je connus à l'instant que j'étois digne de prier pour lui, et que je le devois. Je commençai donc à le faire avec ferveur en gémissant devant Dieu, et la nuit même j'eus cette vision.

XIV. Seconde vision de sainte Perpétue. Dinocrate.

Je vois Dinocrate sortir d'un lieu ténébreux, où il y avoit plusieurs autres personnes : il étoit dans une grande ardeur et une grande soif, le visage crasseux, le teint pâle, avec l'ulcère qu'il avoit quand il mourut. Ce Dinocrate étoit mon frère selon la chair ; à sept ans il mourut malheureusement d'un cancer au visage, faisant horreur à tout le monde; c'étoit pour lui que j'avois prié. Il y avoit une grande distance entre lui et moi ; en sorte qu'il étoit impossible de nous approcher. Près de lui étoit un bassin plein d'eau, dont le bord étoit plus haut que la taille de l'enfant. Il s'étendoit pour boire, et quoiqu'il y eût de l'eau, il ne pouvoit y atteindre, ce qui m'affligeoit fort. Je m'éveillai, et je reconnus que mon frère étoit dans la peine ; mais j'eus confiance que je le pourrois soulager. Je commençai à prier pour lui, demandant à Dieu jour et nuit avec larmes qu'il me l'accordât. Je continuai jusqu'à ce que nous fûmes transférés à la prison du camp, étant destinés au spectacle qu'on devoit donner à la fête du César Géta.

Le jour que nous étions dans les ceps, j'eus cette vision. Je vis le même lieu que j'avois vu, et Dinocrate le corps net, bien vêtu, se rafraîchissant, et au lieu de sa plaie une cicatrice. Le bord du bassin que j'avois vu étoit abaissé jusqu'au nombril de l'enfant, il en tiroit de l'eau sans cesse, et sur ce rebord étoit une fiole d'or pleine d'eau. Dinocrate s'approcha, et commença à en boire, sans qu'elle diminuât, et, lorsqu'il fut rassasié, il quitta l'eau avec joie pour aller jouer comme font les enfants. Je m'éveillai, et connus qu'il avoit été tiré de la peine (1). Il faut croire que cet enfant avoit été baptisé, et avoit péché depuis son baptême. La sainte continue ainsi : Le concierge de la prison, qui étoit un officier nommé Pudens, nous estimoit beaucoup, voyant qu'il y avoit en nous une grande vertu divine ; ainsi il laissoit entrer plusieurs personnes pour nous voir et nous consoler les uns les autres. Comme le jour du spectacle approchoit, mon père vint me trouver accablé de tristesse. Il commença à s'arracher la barbe, se jeter à terre, et se coucher sur le visage, maudire ses années, et dire des choses capables d'émouvoir toutes les créatures. J'avois pitié de sa malheureuse vieillesse.

XV. Troisième vision de sainte Perpétue.

La veille de notre combat, j'eus cette vision : Le diacre Pompone étoit venu à la porte de la prison, et frappoit bien fort. Je sortis et je lui ouvris ; il étoit vêtu d'une robe blanche, semée de petits ronds; il me dit : Perpétue, nous vous attendons, venez. Il me prit par la main, et nous commençâmes à marcher par des lieux rudes en tournoyant. Enfin nous arrivâmes à l'amphithéâtre à grand'peine et tout hors d'haleine ; il me conduisit au milieu de l'arène, et me dit : Ne craignez point, je suis ici avec vous, et je prends part à vos travaux. Il se retira, et j'aperçus un grand peuple tout étonné ; comme je savois que j'étois destinée aux bêtes, je m'étonnois de ce qu'on ne les lâchoit point contre moi. Alors il parut un Egyptien fort laid qui vint me combattre, accompagné de quelques autres. Je vis aussi des jeunes hommes bien faits qui s'approchèrent pour me secourir ; je me trouvai changée en athlète, avec une vigueur mâle ; ils me frottèrent d'huile pour le combat (1), et je vis de l'autre côté l'Egyptien se rouler dans la poussière.

Il parut un homme merveilleusement grand, en sorte qu'il étoit plus haut que l'amphithéâtre, vêtu d'une tunique sans ceinture, avec deux bandes de pourpre pardevant, et semée de petits ronds d'or et d'argent. Il tenoit une baguette comme les maîtres des gladiateurs, et un rameau vert où étoient des pommes d'or. Ayant fait faire silence, il dit : Si l'Egyptien surmonte la femme, il l'a tuera avec le glaive ; si elle le surmonte, elle aura ce rameau. Et il se retira. Nous nous approchâmes, et nous commençames à donner des coups de poing ; il vouloit me prendre par les pieds, et e lui en donnois des coups dans le visage. Je fus élevée en l'air, et commençai à le battre ainsi, le foulant aux pieds ; mais comme je vis que cela duroit trop, je joignis mes deux mains, passant les doigts les uns dans les autres, et, le prenant par la tête, je le fis tomber sur le visage, et lui marchai sur la tête ; le peuple se mit à crier, et mes compagnons à chanter. Je m'approchai du maître, qui me donna le rameau avec un baiser, disant : La paix soit avec vous, ma fille. Je commençai à marcher avec gloire vers la porte Sana-Vivaria de l'amphithéâtre ; je m'éveillai, et je compris que je ne combattois pas contre les bêtes, mais contre le démon, et me tins assurée de la victoire : c'est ce que j'ai fait jusqu'à la veille du spectacle ; quelqu'autre écrira s'il veut ce qui s'y passera. Ainsi finit la relation de sainte Perpétue.

XVI. Vision de Satur.

Satur eut aussi une vision qu'il écrivit en ces termes : Nous avions souffert ; nous sortîmes de nos corps, et nous commençâmes à être portés vers l'orient par quatre anges, dont les mains ne nous touchoient point ; nous allions, non pas à la renverse regardant en haut, mais comme montant une douce colline. Nous vîmes d'abord une lumière immense, et je dis à Perpétue, car elle étoit à côté de moi : Voici ce que le Seigneur nous promet. Les quatre

(1) Aug. de An. lib. I, c. 10 ; et lib. CXV, c. 9. to. 10.

(1) Aug. de Anima, l. IV, c. 18, to. 10.

anges nous portant toujours, nous nous trouvâmes dans un grand espace comme un jardin, où il y avoit des rosiers et toutes sortes de fleurs ; les arbres étoient hauts comme des cyprès, dont les feuilles tomboient incessamment. Dans ce jardin étoient quatre anges plus éclatants que les autres ; quand ils nous virent, ils nous firent honneur, et dirent avec admiration aux autres anges : Les voici, les voici. Alors les quatre anges qui nous portoient nous mirent à bas tout étonnés.

Nous fîmes à pied un stade de chemin par une allée large, et trouvâmes Jocondus, Saturnin et Artaxius, qui avoient été brûlés vifs dans la même persécution, et Quintus, qui étoit mort martyr dans la prison. Nous leur demandions où étoient les autres, mais les anges nous dirent : Venez auparavant, et entrez pour saluer le Seigneur. Nous nous approchâmes d'un lieu dont les murailles étoient comme bâties de lumière ; devant la porte étoient debout quatre anges, qui, en entrant, nous revêtirent de robes blanches. Nous entrâmes et vîmes une lumière immense, et entendîmes une voix réunie de plusieurs, qui disoient sans cesse : Agios, agios, agios, c'est-à-dire en grec saint. Nous vîmes au milieu comme un homme assis ; il avoit les cheveux blancs comme la neige, et le visage d'un jeune homme ; nous ne vîmes point ses pieds ; à sa droite et à sa gauche étoient vingt-quatre vieillards, et derrière eux plusieurs autres. Étant entrés, nous demeurâmes debout devant le trône, saisis d'admiration. Quatre anges nous soulevèrent, nous baisâmes celui qui étoit assis, et il nous passa les mains sur le visage. Les autres vieillards nous dirent : Arrêtons. Nous nous arrêtâmes, et nous donnâmes le baiser de paix, et les vieillards nous dirent : Allez vous réjouir. Je dis à Perpétue : Vous avez ce que vous désirez. Elle me dit : Dieu soit loué ; j'ai plus de joie ici que je n'en ai jamais eu dans la chair.

En sortant, nous trouvâmes devant la porte à main droite l'évêque Optat, et à main gauche le prêtre et docteur Aspase, séparés et tristes. Ils se jetèrent à nos pieds, et nous dirent : Accordez-nous ; vous êtes partis, et nous avez laissés en cet état. Nous leur dîmes : N'êtes-vous pas notre père, et vous un prêtre ? Est-ce à vous à vous jeter à nos pieds ? Nous nous jetâmes sur eux et les embrassâmes. Perpétue commença à s'entretenir avec eux, et nous les tirâmes à part dans le jardin sous un rosier. Comme nous leur parlions, les anges leur dirent : Laissez-les se rafraîchir ; si vous avez quelque sujet de division, pardonnez-vous l'un à l'autre. Ils les éloignèrent, et dirent à Optat : Corrigez votre peuple ; ils vont à votre assemblée comme s'ils retournoient du cirque et s'ils disputoient des factions. Il nous parut qu'ils vouloient fermer les portes. Là, nous reconnûmes plusieurs de nos frères, et des martyrs aussi. Nous étions tous nourris d'une odeur ineffable qui nous rassasioit. Là-dessus, je m'éveillai plein de joie. Telle fut la vision de Satur.

XVII. Accouchement de sainte Félicité.

Secondule mourut dans la prison. Félicité étoit grosse de huit mois ; et, voyant le jour du spectacle si proche, elle étoit fort affligée, craignant que son martyre ne fût différé, parce qu'il n'étoit pas permis d'exécuter les femmes grosses avant leur terme (1). Elle craignoit de répandre ensuite son sang innocent avec quelques scélérats. Les compagnons de son martyre étoient sensiblement affligés, de leur côté, de la laisser seule dans le chemin de leur commune espérance ; ils se joignirent donc tous ensemble à prier et à gémir pour elle trois jours avant le spectacle. Aussitôt après leur prière, les douleurs la prirent ; et comme l'accouchement est naturellement plus difficile dans le huitième mois, son travail fut rude, et elle se plaignoit. Un des guichetiers lui dit : Tu te plains, que feras-tu quand tu seras exposée aux bêtes ? Félicité lui répondit : C'est moi qui souffre maintenant ce que je souffre ; mais là, il y en aura un autre en moi qui souffrira pour moi, parce que je souffrirai pour lui. Elle accoucha d'une fille, qu'une femme chrétienne éleva comme son enfant.

Le tribun traitoit les martyrs plus rudement, parce que, sur l'avis de quelques gens de légère créance, il craignoit qu'ils ne se tirassent de la prison par des enchantements de magie. Perpétue lui dit ensuite : Pourquoi ne nous donnez-vous pas du soulagement, puisque nous sommes les condamnés du très-noble César, destinés à combattre à sa fête ? N'est-il pas de votre honneur que nous y paroissions bien nourris ? Le tribun en frissonna et en rougit, et commanda que l'on les traitât plus humainement, en sorte que les frères et les autres eussent la liberté d'entrer dans la prison et de se rafraîchir avec eux. Le concierge de la prison étoit déjà converti. Le jour de devant le combat on leur donna, suivant la coutume (2), le dernier repas, que l'on appeloit le souper libre, et qui se faisoit en public ; mais les martyrs le convertirent en une agape modeste, autant qu'il étoit en eux. Ils parloient au peuple avec leur fermeté ordinaire, les menaçant du jugement de Dieu, relevant le bonheur de leurs souffrances, et se moquant de la curiosité de ceux qui y accouroient. Satur leur disoit : Le jour de demain ne vous suffit pas pour voir à votre aise ceux que vous haïssez ; aujourd'hui amis, demain ennemis. Mais remarquez bien nos visages, afin de nous reconnoître en ce jour du jugement. Ils s'en retournoient tout interdits, et plusieurs se convertirent.

---

(1) L. 3, ff. de Pœn.

(2) Tertull. Apolog. c. 42.

XVIII. Dernier combat des martyrs.

Le jour du combat étant venu, les martyrs sortirent de la prison pour l'amphithéâtre comme pour le ciel, gais, d'un visage agréable, plutôt émus de joie que de crainte. Perpétue suivoit d'un visage et d'un pas tranquille, comme une personne chérie de Jésus-Christ, baissant les yeux pour en dérober aux spectateurs la vivacité. Félicité étoit ravie de se bien porter de sa couche pour combattre les bêtes. Etant arrivés à la porte, on voulut les obliger, suivant la coutume, à prendre les habits dont on ornoit ceux qui paroissoient à ce spectacle : c'étoit pour les hommes un manteau rouge, qui étoit l'habit des prêtres de Saturne, pour les femmes une bandelette autour de la tête, qui étoit la marque des prêtresses de Cérès. Les martyrs refusèrent ces cérémonies idolâtres, et dirent : Nous ne sommes venus ici volontairement que pour conserver notre liberté ; nous avons sacrifié notre vie pour ne rien faire de semblable, nous en sommes convenus avec vous. Le tribun permit qu'ils entrassent simplement comme ils étoient.

Perpétue chantoit comme déjà victorieuse ; Révocat, Saturnin et Satur menaçoient le peuple qui regardoit. Etant arrivés à la vue d'Hilarien, ils lui disoient par signes de la main et de la tête : Tu nous juges et Dieu te jugera. Le peuple en fut irrité, et demanda qu'ils fussent fouettés, selon la coutume, en passant devant les veneurs. Ainsi nommoit-on ceux qui étoient armés pour combattre les bêtes. Ils se mettoient de rang avec des fouets à la main, et donnoient chacun leur coup aux bestiaires ou condamnés, que l'on faisoit passer nus devant eux. Les martyrs se réjouirent de participer à la passion du Sauveur. Dieu leur accorda la mort que chacun avoit souhaitée ; car, lorsqu'ils s'entretenoient ensemble du martyre qu'ils désiroient, Saturnin avoit témoigné qu'il eût voulu être exposé à toutes sortes de bêtes pour souffrir davantage. Ainsi, dans le spectacle, lui et Révocat, après avoir été attaqués par un léopard, furent aussi secoués par un ours sur l'échafaud. Satur ne craignoit rien tant que l'ours, et espéroit qu'un léopard le tueroit d'un seul coup de dent. Il fut d'abord exposé à un sanglier ; mais le veneur, qui avoit lâché la bête, en reçut un coup dont il mourut quelques jours après le spectacle. Satur fut seulement traîné. On l'attacha sur le pont, proche d'un ours ; mais l'ours ne sortit pas de sa loge, parce que le soldat Pudens en avoit arrêté la porte avec des chairs corrompues. Ainsi Satur, étant sain et entier, fut rappelé pour la seconde fois.

Perpétue et Félicité furent dépouillées, et mises dans des filets, pour être exposées à une vache furieuse. Le peuple en eut horreur, voyant l'une si délicate et l'autre qui venoit d'accoucher, les mamelles encore dégouttantes ; on les retira et on les couvrit d'habits flottants. Perpétue fut secouée la première, et tomba sur le dos ; elle se mit à son séant, et, voyant son habit déchiré par le côté, elle le retira pour se couvrir la cuisse. On la reprit, et elle renoua ses cheveux épars, pour ne pas paroître affligée. Elle se leva, et voyant Félicité toute froissée, lui donna la main et la releva ; elles allèrent ainsi vers la porte Sana-Vivaria, où Perpétue fut reçue par un catéchumène, nommé Rustique, qui la suivoit. Alors elle s'éveilla comme d'un profond sommeil, et commença à regarder autour d'elle, en disant : Je ne sais quand on nous exposera à cette vache. On lui dit ce qui s'étoit passé ; elle ne le crut que lorsqu'elle vit sur son corps et sur son habit des marques de ce qu'elle avoit souffert, et qu'elle reconnut le catéchumène. Elle fit appeler son frère, et, s'adressant à lui et à Rustique, elle leur dit : Demeurez fermes dans la foi ; aimez-vous tous les uns les autres, et ne soyez point scandalisés de nos souffrances.

Satur, à une autre porte, exhortoit le soldat Pudens, et lui disoit : Me voici, enfin, comme je l'ai promis et prédit, aucune bête ne m'a encore touché ; croyez donc de tout votre cœur ; je m'en vais là, et je finirai par une seule morsure d'un léopard. Aussitôt à la fin du spectacle, il fut présenté à un léopard, qui d'un seul coup de dent le couvrit de sang. Le peuple s'écria : Il est bien lavé. Satur dit alors au soldat Pudens : Allez, souvenez-vous de ma foi, et que ceci vous fortifie plutôt que de vous troubler ; donnez-moi l'anneau que vous avez au doigt. L'ayant trempé dans sa plaie, il le lui rendit plein de sang pour le garder, et tomba mort au lieu où on avoit accoutumé d'égorger ceux que les bêtes n'avoient pas achevés. On nommoit ce lieu *Spoliarium*. Ainsi Satur mourut le premier, suivant la vision de Perpétue.

Le peuple demanda qu'on les ramenât au milieu de l'amphithéâtre, pour avoir le plaisir de leur voir donner le coup de la mort. Les martys se levèrent et s'y en allèrent d'eux-mêmes, après s'être donné le baiser de paix. Les autres reçurent le dernier coup sans parler et sans branler. Perpétue tomba entre les mains d'un gladiateur maladroit, qui la piqua entre les os et la fit crier ; car ces exécutions des bestiaires demi-morts étoient l'apprentissage des nouveaux gladiateurs, pour les accoutumer sans péril au sang, et on les nommoit confecteurs. Perpétue conduisit elle-même à sa gorge la main tremblante du sien, et finit ainsi son martyre.

XIX. Martyre de saint Irénée, etc.

Saint Irénée, évêque de Lyon, souffrit le martyre en cette même persécution de Sévère, et avec lui une multitude innombrable de son

peuple. Il fut enterré par le prêtre Zacharie dans la cave de l'église de Saint-Jean (1). Il avoit laissé grand nombre d'écrits; mais il ne nous reste que les cinq livres contre les hérésies. Entre les martyrs des Gaules, on compte aussi dans le Vivarais Andéole, sous-diacre, envoyé par saint Polycarpe avec d'autres pour prêcher l'Evangile (2). A Comane en Phamphylie, on marque l'évêque Zotique, qui avoit travaillé contre les montanistes (3).

A Alexandrie, plusieurs s'enfuirent à cause de la persécution, même ceux qui étoient chargés de l'école chrétienne; et le principal d'entre eux, qui étoit le prêtre Clément, rend ainsi raison de cette conduite dans ses stromates, composées en ce même temps (4). Lorsque le Seigneur nous dit (5) : Quand on vous poursuivra en cette ville, fuyez en l'autre; il ne nous conseille pas de fuir la persécution comme un mal, ni de craindre la mort; mais il veut nous empêcher d'être cause ni participants du péché de ceux qui nous persécutent. Celui qui ne lui obéit pas est téméraire; car si celui qui tue un homme de Dieu pèche contre Dieu, celui qui s'expose, en ne fuyant pas la persécution, se rend aussi coupable. C'est pour cela qu'il nous est commandé de ne nous attacher à aucune des choses de la vie, mais de donner notre tunique à celui qui prend notre manteau, non-seulement pour nous affranchir de nos passions, mais de peur qu'en redemandant notre bien nous n'aigrissions nos adversaires, et n'attirions des reproches au nom chrétien. Il combat auparavant les marcionites, qui ne permettoient point de fuir. Il y en a, dit-il (6), qui ne sont des nôtres que de nom, et qui s'empressent de se livrer, désirant la mort en haine du Créateur. Nous disons qu'ils ne sont point martyrs, quoiqu'ils souffrent le supplice publiquement, parce qu'ils ne gardent point le caractère du vrai martyr, ne connoissant pas le vrai Dieu. C'est en vain qu'ils se livrent à la mort, comme les gymnosophistes des Indes se jettent dans le feu. Clément, s'étant ainsi retiré d'Alexandrie, alla jusqu'en Cappadoce, et prit soin de l'église d'un évêque, nommé Alexandre, prisonnier pour la foi (7). Par ses instructions il affermit et accrut cette église, et l'évêque Alexandre le reconnoissoit pour son père et pour son maître.

XX. Commencements d'Origène.

Cependant l'école d'Alexandrie étant demeurée vide, on chargea de l'instruction des catéchumènes Origène, tout jeune qu'il étoit (8). Après le martyre de son père Léonide, il étoit tombé, avec sa mère et ses petits frères, dans une extrême pauvreté. Une dame chrétienne très-riche le retira dans sa maison; mais elle nourrissoit aussi un hérétique, nommé Paul d'Antioche, qu'elle avoit adopté pour son fils. Il tenoit des conférences, où assistoit une grande multitude d'hérétiques et même de catholiques, attirés par son éloquence. Origène se tint ferme à la règle de l'Eglise et ne communiqua jamais avec lui dans la prière; enfin il se retira de la maison de cette femme, et, pour subsister par lui-même, il se mit à enseigner la grammaire (1). En cet état, il fut chargé de l'instruction des catéchumènes, l'an de J.-C. deux cent trois, n'ayant encore que dix-huit ans. Alors il quitta la profession de la grammaire, et vendit ce qu'il avoit de livres des sciences profanes, à une personne qui lui fournissoit pour sa nourriture quatre oboles, c'est-à-dire six sols par jour : ce qui lui suffit pendant plusieurs années, car sa vie étoit très-dure. Il dormoit sur la terre nue, veilloit beaucoup, et employoit la plus grande partie de la nuit à méditer l'Ecriture sainte, qu'il apprit toute par cœur; ses jeûnes étoient fréquents. Pendant plusieurs années, il ne but point de vin, et mangea si peu, qu'il pensa se ruiner l'estomac; pendant plusieurs années il marcha, même l'hiver, les pieds entièrement nus, et se contenta d'un seul habit. Il refusoit ce que ses amis lui vouloient donner; avec cette austérité et ce zèle ardent, ses discours étoient accompagnés d'une douceur qui attiroit tout le monde. Aussi eut-il un très-grand nombre de disciples (2), non-seulement des gens du commun, mais des savants et des philosophes; il y avoit des gentils qui venoient l'écouter. Le premier de ses disciples fut Plutarque, le second Héraclas, son frère, depuis évêque d'Alexandrie. Plutarque souffrit le martyre en cette même persécution, comme plusieurs autres disciples d'Origène.

XXI. Traité de Tertullien des spectacles.

L'an deux cent quatre de J.-C., douzième de l'empereur Sévère, il célébra les jeux que l'on appeloit à Rome séculaires : ce furent les huitièmes. On croit que ces jeux donnèrent occasion aux livres de Tertullien des spectacles et de l'idolâtrie (3). Dans le premier, il dit que la crainte de renoncer aux plaisirs détournoit plus de gens du christianisme que la crainte de la mort (4). Il avoue qu'il n'y a point dans les saintes Ecritures de défense formelle des spectacles (5); mais il soutient que c'étoit une partie de l'idolâtrie et des pompes du démon,

1. Ado. Martyr. 28 junii. Greg. Turon. 1, Hist. c. 29. Id. de Glor. Martyr. c. 50. Eus. v, Hist. c. 20.
2. Hier de Scrip. Mart. Adon. et Usuard. 1 maii.
3. Eus. v, Hist. c. 16. Martyr. 21 jul.
(4) Clem. iv, Strom. p. 504, B.
(5) Matth. x, 23.
(6) Strom. p. 481, C.
(7) Euseb. vi, Hist. c. 8, 11, 14.
(8) Ibid. c. 2.

(1) Ibid. c. 3.
(2) Greg. Thaum. ad Orig.
(3) Censor. 2 die init. c. 17. Zozym. lib. II, Tertull. de Spect.
(4) C. 2.
(5) C. 3.

auxquels les chrétiens renoncent dans leur baptême (1). Il montre (2) l'origine de chaque espèce de jeux, et comme ils étoient tous fondés sur l'idolâtrie; et, parlant de ceux du cirque en particulier (3), il fait entendre qu'il n'étoit pas à Rome, et peut-être qu'il n'y avoit jamais été. Quoique le cirque fût rempli d'idoles et de marques de superstition, il demeure d'accord que, hors le temps des spectacles, les chrétiens pouvoient y entrer sans scrupule; puisqu'ils entroient dans les temples mêmes, s'ils avoient quelque raison innocente d'y aller. Au reste, ajoute-t-il, les rues, la place, les bains, les hôtelleries, nos propres maisons, ne sont pas sans idoles (4). Du cirque il passe au théâtre, consacré particulièrement à Vénus et à Bacchus (5), puis aux combats d'athlètes, consacrés chacun à leur divinité (6), et enfin aux gladiateurs, dont l'origine étoit les pompes funèbres. Ces derniers spectacles étoient de l'amphithéâtre.

Outre la principale raison qui est l'idolâtrie, il montre les autres périls des spectacles. Dieu, dit-il (7), a commandé de conserver, par la tranquillité, la douceur et la paix, le Saint-Esprit tendre et délicat de sa nature, et ne le pas inquiéter par la bile, la colère et la douleur. Comment donc peut-il s'accorder avec les spectacles, qui ne sont point sans agitation d'esprit? Il n'y a point de plaisir sans la passion, qui lui donne du goût; la passion entraîne l'émulation, la colère, la fureur, et toutes ces suites ne conviennent point à notre discipline. Si quelqu'un vient aux spectacles sans passion et y demeure sans en être touché, il n'y a point de plaisir, et il est coupable au moins de l'inutilité qui ne nous convient point. Un autre motif est l'impudicité du théâtre (8), où l'on produisoit en public toutes les infamies, qu'ailleurs on cachoit avec le plus de soin. Il relève l'absurdité de rechercher avec empressement dans les spectacles ce qui, dans tout le reste de la vie, donneroit de la honte ou de l'horreur.

On ne doit point aimer les images de ce que l'on ne doit point faire (9); or, le théâtre ne représente que des actions criminelles (10) de fureur dans la tragédie, de débauche dans la comédie. On ne doit point être cruel, ni par conséquent se plaire à voir tuer des hommes dans l'amphithéâtre, quand ce ne seroit que des criminels (11). Il est absurde d'estimer un art, quand on méprise ceux qui l'exercent, jusqu'à les noter d'infamie (12). Il parle contre les masques, et n'oublie pas la malédiction portée par la loi contre les hommes qui prennent des habits de femmes (13); parce que c'étoient des hommes qui jouoient sous le masque les personnages des femmes. Il marque le péril de ces assemblées, où les hommes et les femmes ne vont que pour voir et être vus, et avec une parure extraordinaire, la difficulté d'y méditer l'Ecriture sainte et les préceptes de Jésus-Christ. Il rapporte un exemple (1), dont il prend Dieu à témoin, d'une femme qui, ayant été au théâtre, en revint possédée du démon (2).

Comme dans l'exorcisme on reprochoit à l'esprit immonde d'avoir osé attaquer une fidèle, il répondit hardiment : J'ai eu raison, je l'ai trouvée chez moi. Une autre ayant assisté à une tragédie, la nuit suivante on lui montra un linge, lui reprochant le nom de l'acteur, et elle ne vécut pas plus de cinq jours.

Pour montrer quels doivent être les plaisirs d'un chrétien, il dit (3) : Quel plaisir plus grand que le mépris du monde, la vraie liberté, la pureté de conscience; se contenter de peu et ne point craindre la mort? Vous foulez aux pieds les dieux des gentils, vous chassez les démons, vous guérissez les maladies, vous demandez des révélations, vous vivez à Dieu : voilà les plaisirs, voilà les spectacles des chrétiens.

XXII. Traité de l'idolâtrie.

Après le traité des spectacles, Tertullien en écrivit un de l'idolâtrie, où il traite divers cas de conscience (4). La plupart croyoient que l'on ne commettoit l'idolâtrie qu'en brûlant de l'encens, en immolant des victimes, ou se faisant initier aux mystères ou aux sacerdoces profanes (5). Il n'importe de quelle manière soit l'idole (6), de plâtre, couleurs, de pierre, d'or, d'argent, de fil, c'est-à-dire de broderie, ni quelle en soit la figure, d'homme ou de bête. Dieu ne défend pas seulement d'adorer des idoles, mais d'en faire (7); donc il n'est pas permis à des chrétiens de fabriquer ce que les païens adorent, même sous prétexte de gagner leur vie, s'ils ne savent point d'autres métiers. On pourroit croire que Tertullien condamneroit ici toutes sortes d'images sans distinction (8), s'il ne s'en expliquoit ailleurs, et s'il ne témoignoit que sur les calices dont on se servoit dans les églises, on peignoit l'image du bon pasteur (9). A la fabrication des idoles, il joint tout ce qui sert à leur culte, comme de leur bâtir des temples ou des autels, ou de les orner (10).

Le chrétien doit employer son art à des ouvrages innocents, se rabaissant s'il est nécessaire pour devenir, par exemple, de sculpteur simple menuisier. En général, il doit

(1) C. 4.
(2) C. 5, 6, 7.
(3) C. 8.
(4) C. 10.
(5) C. 11.
(6) C. 12.
(7) C. 15.
(8) C. 1.
(9) C. 21.
(10) C. 18.
(11) C. 19.
(12) C. 22.
(13) C. 23. Deut. XXII.

(1) C. 25.
(2) C. 26.
(3) C. 27.
(4) De Idol. c. 13.
(5) C. 2.
(6) C. 3.
(7) C. 4.
(8) Lib. II, in Marcion. c. 22, de Pudic.
(9) C. 1.
(10) C. 8.

prendre garde qu'il ne sorte de ses mains aucun ouvrage qu'il sache être destiné aux idoles. L'astrologie judiciaire est absolument défendue aux chrétiens, comme toute autre sorte de magie. Ils ne doivent pas même tenir écoles ni professer les lettres humaines (1). Tertullien fonde cette défense sur deux raisons, que ces professions engageoient alors à plusieurs superstitions, et qu'il falloit expliquer les noms, les généalogies et toutes les fables des faux dieux (2) : ce qui étoit comme le catéchisme de l'idolâtrie. Il permet toutefois aux chrétiens d'étudier à ces mêmes écoles par la nécessité d'apprendre les lettres, utiles pour toute la vie, et parce que le fidèle, étant instruit de la religion, saura distinguer le vrai et l'utile dans les lectures profanes.

Le chrétien qui trafique doit être exempt d'avarice et du désir de s'enrichir (3). En particulier, il ne doit trafiquer ni d'encens ni de victimes publiques; autrement comment oseroit-il passer devant un temple, souffler et cracher contre les autels fumants? La crainte de la pauvreté n'est point une excuse pour un chrétien qui a de la foi (4). Les chrétiens ne doivent prendre aucune part aux fêtes et aux réjouissances publiques des païens (5), puisqu'il leur a été dit (6) : Le monde se réjouira et vous serez dans l'affliction. La plupart croient être excusables de faire à l'extérieur comme les païens, de peur d'attirer des reproches au nom chrétien. Les reproches à éviter sont ceux qui viennent des fraudes, des injustices, des crimes; pour éviter ceux qui viennent des bonnes actions, il faudroit cesser d'être chrétiens. C'est par la modestie, la patience et les autres vertus de la société qu'il faut se faire à tout le monde.

Que s'il n'est pas permis de prendre part aux fêtes des païens, le crime est bien plus grand de les célébrer entre les chrétiens. Cependant il y en avoit qui faisoient entre eux des saturnales, qui jouoient et donnoient des festins aux mois de décembre et de janvier, et s'envoyoient des présents, ce qui étoit autant de superstitions païennes; et, comme dès lors ces présents portoient le nom d'étrennes, ce nom a été long-temps rejeté par les chrétiens. Tertullien blâme entre autres ceux qui mettoient des lampes et des couronnes de laurier à leurs portes en plein jour aux réjouissances publiques (7), et regarde cette pratique comme un culte des petites divinités que les païens plaçoient aux portes; puis il ajoute : Je sais qu'un de nos frères fut rudement châtié en une vision la même nuit que ses esclaves avoient couronné sa porte, sur une joie publique annoncée subitement. Et toutefois il ne l'avoit ni fait ni commandé; car il étoit sorti, et l'avoit trouvé fait à son retour.

Quant aux assemblées de familles, innocentes par elles-mêmes (1), comme pour des fiançailles ou des noces, pour donner le nom à un enfant ou la toge virile à un jeune homme, c'est-à-dire le manteau romain, qui marquoit son entrée dans le monde, je crois, dit-il, qu'il n'y a point de péril, quoiqu'il s'y fasse des sacrifices, puisque nous n'y prenons point de part, et nous en sommes simples spectateurs et à regret. Mais si je suis appelé à un sacerdoce ou à un sacrifice, je n'irai point, je n'y participerai, ni de mon conseil, ni de mon argent, ni de mon ministère. Si quelqu'un donne le vin pour la libation, ou sert au sacrifice d'une parole, il sera réputé ministre de l'idolâtrie (2); c'est aux esclaves et aux affranchis fidèles à voir sur ces règles quels services ils peuvent rendre à leurs maîtres ou aux magistrats lorsqu'ils sacrifient (3). Tertullien condamne ici toutes les charges publiques, comme interdites aux chrétiens, non-seulement à cause des actes d'idolâtrie qui en étoient presque inséparables, mais à cause de la nécessité de faire mourir les criminels. En quoi sans doute il est excessif (4), aussi bien qu'en ce qu'il condamne la profession des armes, puisque lui-même dit ailleurs que les chrétiens servoient dans les armées avec les païens.

Quant aux paroles, quoique la loi défende de nommer les faux dieux (5), il n'est pas défendu de prononcer leurs noms, ce qui est quelquefois nécessaire, mais de les nommer comme dieux, encore plus de jurer par eux, ne fût-ce que par habitude, comme les Romains juroient par Hercule (6). Il n'est pas même permis de se taire étant conjuré par une idole (7), de peur d'approuver tacitement le serment, ni de recevoir une bénédiction au nom des faux dieux, comme il arrivoit en faisant l'aumône à des païens (8). Un chrétien, empruntant de l'argent d'un païen, avoit signé une obligation qui contenoit un serment par les faux dieux (9). Tertullien le condamne comme ayant dû savoir ce qu'il signoit. Il conclut que les chrétiens ne peuvent user de trop de précaution au milieu de tant de périls de l'idolâtrie.

XXIII. Livre de Tertullien aux martyrs. Des ornements des femmes.

Ce fut vers le même temps qu'il écrivit le livre aux martyrs, celui de la patience, et les deux des ornements des femmes. Le premier est adressé aux martyrs prisonniers, pour leur donner une consolation spirituelle, comme

(1) C. 9.
(2) C. 10.
(3) C. 11.
(4) C. 12.
(5) C. 13.
(6) C. Joan. xi, 20, c. 14.
(7) Conc. Antisio. an. 578, c. 1, p. 1.

(1) C. 16.
(2) C. 17.
(3) C. 18.
(4) C. 19.
(5) Apolog. c. 37, 42. Idol. c. 20.
(6) C. 2.
(7) C. 22.
(8) C. 23.
(9) C. 24.

l'Eglise leur donnoit la nourriture corporelle, tant en général de son trésor, que par la dévotion particulière des fidèles. Il les exhorte à prendre garde aux tentations de passion ou de division entre eux, et à conserver la paix qu'ils donnoient souvent aux autres. Car c'étoit la coutume que ceux qui pour leurs péchés étoient chassés de l'Eglise, cherchoient les recommandations des martyrs pour être réconciliés. Il leur marque en ces termes les avantages de la prison : Vous ne voyez point des dieux étrangers (1), vous ne rencontrez point leurs images, vous n'êtes point mêlés aux solennités des païens, ni frappés de l'odeur impure de leur sacrifice, ni des cris de leurs spectacles pleins de cruauté, de fureur ou d'impureté ; vos yeux ne tombent point sur les lieux publics de débauche.

Dans le second livre des ornements des femmes, il dit (2) : Qu'une femme chrétienne ne peut en conscience désirer de plaire, par la beauté qu'elle sait être naturellement propre à exciter les mauvais désirs ; qu'elle doit non-seulement rejeter la parure affectée, mais cacher et obscurcir la beauté naturelle en la négligeant, pour se mettre à couvert de l'injustice et de la violence des hommes. Que si une personne chrétienne doit se glorifier en sa chair, c'est quand elle est déchirée pour Jésus-Christ, non quand elle attire les yeux et les soupirs des jeunes gens (3). Il parle fortement contre le fard, les faux cheveux et les autres ornements semblables, qui semblent faire injure à l'œuvre de Dieu qu'il blâme encore plus dans les hommes (4). Que si votre richesse, dit-il (5), votre naissance ou votre dignité, vous oblige de marcher avec quelque pompe, modérez ce mal ; en sorte que vous ne lâchiez pas la bride à la licence, sous prétexte de nécessité. Ne voyez-vous pas ceux qui s'engagent à la continence, et qui renoncent pour le royaume de Dieu à un plaisir si violent et assurément permis (6) ? N'y en a-t-il pas qui se défendent les créatures de Dieu, s'abstenant du vin et des animaux pour humilier leurs âmes ? Et ensuite (7) : Quel sujet aurez-vous de sortir si parés ? Vous n'allez ni au temple, ni au spectacle, et ne connoissez point les fêtes des gentils ; car c'est pour ces assemblées, pour voir et être vus, que l'on paroît pompeusement en public, vous n'avez des raisons de sortir que très-sérieuses, visiter un des frères malades, assister au sacrifice, ou à la parole de Dieu (8). Il les exhorte enfin par la considération de la persécution présente à secouer les délices. Je ne sais, dit-il, si les mains accoutumées à des brasselets pourront souffrir des menottes. Si une jambe ornée des bandelettes s'accommodera des entraves ; je crains qu'une tête si chargée de filets, de perles et d'émeraudes, ne donne pas de place à l'épée. Ainsi parloit Tertullien aux femmes chrétiennes.

(1) C. 2.
(2) C. 2.
(3) C. 3.
(4) C. 5, 6, 7, 8.
(5) C. 9.
(6) C. 11.
(7) C. 13.
(8) C. 15

XXIV. Pénitence de Natalius.

Vers ce temps, étoit à Rome un nommé Natalius, qui, après avoir été confesseur, s'étoit laissé séduire par Asclépiodote et par Théodote le changeur (1), tous deux disciples de Théodote le corroyeur, que le pape Victor avoit excommunié (2). Ces deux l'avoient persuadé de se laisser ordonner évêque de leur secte, moyennant une pension de cent cinquante deniers d'argent, c'est-à-dire soixante livres de notre monnoie, qu'ils devoient lui fournir par mois. Dieu, ayant pitié de ce martyr de Jésus-Christ, lui envoya plusieurs visions pour l'avertir de quitter ces hérétiques ; et, comme il étoit retenu par l'intérêt et par la vanité de se voir à la première place, enfin il fut fouetté par un ange pendant toute une nuit. Le lendemain il se revêtit d'un cilice, se couvrit de cendre, et, répandant beaucoup de larmes, alla se jeter aux pieds du pape Zéphyrin, et se prosterner non-seulement devant le clergé, mais devant les laïques. Toute l'Eglise en fut touchée ; toutefois, quoiqu'il employât d'instantes prières, et montrât les marques des coups qu'il avoit reçus, il eut bien de la peine à être admis à la communion de l'Eglise (3). Le pape Zéphyrin combattit toutes les hérésies de ce temps-là, entre autres celles de Marcion, de Praxéas, de Sabellius et de Valentin. Elles furent aussi combattues par Tertullien, et ce fut la quinzième année de Sévère, deux cent sept de J.-C., qu'il composa ses livres contre Marcion.

XXV. Chute de Tertullien.

Mais dès lors, il étoit tombé lui-même dans l'hérésie des montanistes. Il était prêtre, et demeura dans l'Eglise jusqu'au milieu de son âge, c'est-à-dire jusqu'à quarante ans ou plus ; car il arriva à une extrême vieillesse (4) ; mais l'envie que les clercs de l'église romaine conçurent contre lui, et les affronts qu'ils lui firent, le portèrent à se joindre aux montanistes, alléguant, pour cause de séparation, qu'il avoit reconnu le paraclet (5). On croit qu'il fut séduit par Proclus, le plus éloquent de tous les montanistes, qui étoit alors à Rome, sous le pontificat de Zéphyrin. Le génie de Tertullien, dur, sévère et violent, s'accommodoit de la rigueur de cette secte, qui relevoit excessivement la continence, défendoit d'éviter le martyre, ordonnoit plus de jeûnes, de veilles et de prières que l'église catholique ; et la chaleur de son imagination le

(1) Scrip. Antiq. Eus. V, Hist. c. 28.
(2) Sup. IV, c. 31.
(3) Optat. Milev. l. I.
(4) Hier. de Script.
(5) Tertull. adv. Prax. c. 1.

rendoit crédule, et lui faisoit ajouter foi trop aisément aux prétendues révélations de Montan et de ses disciples, jusqu'à lui faire croire que l'âme étoit un corps de figure humaine, solide et palpable, mais transparent, parce qu'une de leurs sœurs l'avoit ainsi vue en vision (1). Dès lors il ne nomma plus les catholiques que psychiques, suivant le style des hérétiques du temps.

XXVI. Traité contre Marcion.

Ce fut depuis sa chute qu'il composa l'ouvrage contre Marcion, comme il paroît quand il dit (2) : Que le paraclet a donné des bornes au mariage et en prescrit l'unité; quand il nomme les nouvelles prophéties, et quand parlant de certaines révélations il dit : Sur quoi il y a question entre nous et les psychiques, nous et eux, montre clairement diversité de communion. Cet ouvrage ne laisse pas d'être excellent, et digne qu'on le regarde comme un des trésors de l'ancienne théologie. Tertullien avoit d'abord composé sur ce sujet un petit écrit à la hâte (3); il en fit un second qui lui fut dérobé par un apostat, et, pour le réparer, celui-ci, qui fut le troisième, fut composé la quinzième année de Sévère, deux cent sept de J. C. (4).

Il établit premièrement l'unité de Dieu, montrant qu'il est impossible qu'il y ait plus d'un être souverainement grand, et que l'on mettroit aussitôt plusieurs principes que deux. Qu'en Dieu tout est essentiel et éternel (5), rien de contingent, tout raisonnable, tout parfait. Marcion abusoit principalement des effets de la justice du Créateur pour le calomnier et le faire auteur du mal, suivant le passage d'Isaïe (6) : C'est moi qui forme la paix et qui crée le mal. Tertullien montre combien il est absurde et téméraire aux hommes de dire : Dieu ne devoit pas faire ainsi, mais plutôt ainsi. Ensuite il montre la bonté du Créateur dans tous ses ouvrages, et particulièrement dans la création de l'homme (7). D'ailleurs il prouve que la justice est nécessaire pour réprimer le mal, c'est-à-dire ce qui est fait contre la défense et la volonté de Dieu. Inutilement défendroit-il de parole ce qu'il ne puniroit point quand il est fait; c'est donner toute licence aux pécheurs que de leur proposer un dieu qui n'a point d'enfer, qui ne veut point être craint : si l'injustice est mauvaise, il faut que la justice soit bonne, et par conséquent toutes ses suites, la sévérité, la colère, la jalousie, c'est-à-dire les volontés que nous exprimons ainsi, sans imaginer en Dieu des passions humaines (8). Car c'étoit sur ce fondement que les philosophes et les hérétiques, leurs sectateurs, faisoient leur dieu insensible, de peur de lui attribuer des passions, et de le rendre changeant, altérable, et par conséquent corruptible et mortel. Ces raisonnements ne faisoient point de peur aux chrétiens, qui croient un dieu mort, et toutefois vivant éternellement. On voit ici combien alors étoit constante la divinité en Jésus-Christ et l'unité de personne. Tertullien ajoute que la ressemblance des noms ne doit pas nous tromper; et parce que l'Écriture donne de la colère et de la jalousie à Dieu, nous ne devons pas en conclure que ce soient des sentiments pareils aux nôtres, non plus que quand elle lui donne des yeux, des mains et des pieds. La bonté de Dieu est avant la sévérité que le péché a attirée (1); le crime est le premier mal dont la peine n'est qu'une suite; elle est donc mal d'une autre sorte, mal pour celui qui souffre, en tant qu'elle l'afflige, bien en tant qu'elle le corrige, et bien absolument pour celui qui l'ordonne justement.

Pour montrer l'origine du mal, Tertullien établit le libre arbitre de l'homme (2); c'est par-là qu'il est principalement l'image de Dieu. Mais, comme l'image est toujours au-dessous de l'original, l'homme est défectueux essentiellement. Dieu l'avoit mis en état de vie; il s'est mis lui-même en état de mort (3). Il en est de même de l'ange, Dieu l'a fait ange, et c'est lui qui s'est fait démon (4). Ainsi s'évanouit l'objection que l'on tiroit du péché de l'homme, pour accuser le Créateur d'ignorance s'il ne l'avoit pas prévu, ou de malice de ne l'avoir pas empêché l'ayant prévu. Dieu est ferme dans ses desseins (5); il conserve son ouvrage tel qu'il l'a fait (6); il a créé l'homme libre; le pouvoir de pécher est une suite de la liberté créée; il la laisse avec toutes ses suites, les crimes, les supplices, qui retournent à sa gloire.

Quant à l'incarnation et la mission du Messie, il dit que ce n'étoit pas assez qu'il fît des miracles, s'il n'eût été promis par les prophéties qui l'avoient précédé; parce que nous sommes avertis que les faux prophètes feront aussi des miracles (7). Il rend raison pourquoi les prophéties comptent souvent le futur pour le présent, c'est que Dieu tient pour fait ce qu'il a une fois résolu (8). Pour montrer que Jésus-Christ étoit un homme réellement, non-seulement en apparence, il dit que s'il avoit pu tromper les hommes quant à son humanité, il auroit pu encore plus aisément les tromper quant à la divinité, et paroître Dieu sans l'être (9). Il avoit un vrai corps, puisqu'il touchoit et étoit touché, puisqu'il dit qu'il touchoit les malades pour les guérir, qu'il reçut l'onction de la pécheresse qui répandit le par-

(1) Tertull. de An. c. 9.
(2) Lib. I, c. 30; l. III, c. 24, v. 24; l. IV, c. 22.
(3) Lib. 1, c. 1.
(4) C. 15. lib. I, c. 3, 5.
(5) C. 22, 23, 24.
(6) Isai. XLV, 7.
(7) Lib. II, c. 2; lib. I, c. 26, 27.
(8) Lib. II, c. 2, 12, 13, 16.

(1) Ibid. c. 11, 14, 16.
(2) Lib. II, c. 5, 9.
(3) C. 8.
(4) C. 10.
(5) C. 5.
(6) C. 7.
(7) Lib. III, c. 3.
(8) C. 5, 8.
(9) Lib. IV, c. 8, 42.

fum sur ses pieds; enfin puisqu'il mourut et rendit l'esprit, qu'il apparut après sa résurrection, et se fit toucher, pour preuve qu'il avoit de la chair et des os. S'il n'avoit eu un vrai corps, il ne seroit ni mort ni ressuscité, et toute notre foi seroit vaine.

Les marcionites disoient que la chair étoit indigne de Jésus-Christ et relevoient avec exagération tout ce qu'il y a de sale et de honteux dans la naissance des hommes (1). Mais Tertullien nomme tout cela les saints et vénérables ouvrages de la nature, et dit que la mort et la croix seroient plus indignes d'un Dieu que la naissance et l'enfance, mais que rien n'est si indigne de lui que le mensonge, pour paroître ce qu'il n'est pas. Au reste, il étoit prédit qu'il seroit chargé d'opprobre et de confusion, jusqu'à paroître un ver plutôt qu'un homme, et il falloit qu'il eût de honte à le confesser, afin que l'homme, qui n'avoit pas rougi d'adorer le bois et la pierre, satisfît à Dieu pour l'impudence de l'idolâtrie par la sainte impudence de la foi. Il dit qu'il étoit notoire que Jésus-Christ étoit fils de David (2), parce que la distinction des familles et des tribus subsistoit encore alors chez les Juifs, et que la naissance de Jésus-Christ étoit marquée dans le cens fait sous Auguste, et gardé dans les archives romaines (3). Il s'est nommé fils de l'homme en montrant qu'il pouvoit remettre les péchés (4), pour prouver qu'il étoit Dieu et homme tout ensemble : et c'est ce fils de l'homme, marqué dans Daniel, à qui a été donnée la puissance de juger (5). Au reste, en parlant du royaume de Jésus-Christ, Tertullien montre clairement qu'il étoit millénaire (6) : ce qui n'est pas merveilleux, puisqu'il avoit même donné dans les visions des montanistes.

XXVII. Défense de l'ancienne loi.

Le principal artifice des marcionites, pour calomnier le Créateur, étoit d'opposer l'ancien Testament au nouveau, en relevant tout ce qui paroît bas ou dur dans la loi et dans les prophètes. Tertullien montre que ce ne sont pas divers auteurs, mais le même qui a tenu une conduite différente, selon les différents états du genre humain; que Dieu a promis d'abord aux hommes des récompenses moindres, comme des preuves et des gages des plus grandes qu'il leur réservoit (7); que les richesses ne sont pas indignes de Dieu, mais bonnes en elles-mêmes, et ainsi que tous les autres biens sensibles, promis et donnés dans l'ancien Testament, les biens terrestres aussi bien que les célestes, appartiennent au créateur du ciel et de la terre. Il résout les objections particulières que l'on tiroit du vol que les Israélites semblent avoir fait aux Egyptiens (1), des préceptes qui semblent contradictoires, comme de ne point faire d'images, et de faire le serpent d'airain et les chérubins de l'arche, à quoi il répond que les images n'étoient défendues que quand on les adoroit (2). La loi du talion n'étoit pas proposée pour venger effectivement l'injure, mais pour la réprimer par la crainte (3).

Les hérétiques se moquoient de ce qui paroît bas dans l'ancienne loi, les sacrifices sanglants, les purifications, la circoncision, le choix des viandes (4). Dieu avoit ordonné tout cela pour humilier la sagesse humaine, en attendant que le secret de ces préceptes fût révélé par Jésus-Christ, cependant ils avoient leur utilité : Si la loi, dit-il (5), retranche quelques viandes et déclare immondes des animaux qui avoient été bénis auparavant, comprenez le dessein d'exercer la tempérance, et de réprimer cette gourmandise qui regrettoit les concombres et les melons d'Egypte, en mangeant le pain des anges; reconnoissez que l'on prévient en même temps le luxe et l'impureté, compagne de l'intempérance. C'est encore afin d'éteindre en partie l'amour de l'argent, en lui ôtant le prétexte de la subsistance nécessaire; enfin c'est pour préparer l'homme à jeûner pour Dieu, l'accoutumant à peu de viandes et peu recherchées. Les cérémonies des sacrifices servoient à retenir ce peuple enclin à l'idolâtrie, et à l'attacher à la vraie religion par des observances de même genre que celles dont les gentils exerçoient leurs superstitions, même dans le commerce de la vie ordinaire au dedans et au dehors (6). Dieu a tout déterminé jusqu'à la purification de la vaisselle, afin que, rencontrant partout ces instructions de sa loi, ils ne pussent être un moment sans le regarder. Mais d'ailleurs pour aider cette loi plutôt favorable que pesante, il a envoyé ses prophètes, qui enseignoient ces maximes dignes de lui (7). Otez la malice de votre âme; apprenez à bien faire, cherchez la justice et le reste, qui fait voir l'essentiel de la religion, dans les vertus et les bonnes œuvres. Il s'étend sur ce point si important, et montre que la loi a enseigné la charité et le pardon des injures, réservant à Dieu la vengeance, sans quoi la patience seroit une foiblesse, puisqu'il est nécessaire que les méchants soient réprimés. Il dit que Jésus-Christ n'a pas défendu le divorce en cas d'adultère, mais seulement de se remarier après une telle séparation (8). Enfin il donne cette belle règle touchant la foi; que la première vérité qu'il

(1) Lib. v, c. 19; lib. III, c. 10, 21; lib. IV, c. 21.
(2) Lib. IV, c. 7, 19, 36.
(3) C. 10.
(4) Luc, v. 4.
(5) Dan. vII. 12.
(6) Lib. III, c. 26; lib. III, c. 26; lib. IX, c. 2.
(7) Lib. III, 1, 24; IV, c. 14, 15.

(1) Lib. II, 20.
(2) C. 21, c. 22.
(3) Lib. II, c. 18; lib. v, c. 14.
(4) Ibid. c. 5.
(5) Lib. II, c. 18.
(6) C. 19.
(7) Isai. I, 16.
(8) Lib. IV, c. 16.

faut croire, est que l'on ne doit rien croire légèrement (1).

XXVIII. Prescriptions de Tertullien.

Au commencement de cet ouvrage contre Marcion, Tertullien renvoie à son Traité des prescriptions, en des termes qui semblent le promettre, comme un livre qu'il n'avoit pas encore publié, ce qui toutefois est difficile à croire, qu'il ait donné des armes si fortes pour combattre l'erreur depuis qu'il y fut tombé lui-même. Quoi qu'il en soit, et en quelque temps que ce livre des prescriptions ait été composé, c'est un des plus utiles de Tertullien. Le mot de *prescription* est tiré des jurisconsultes, et signifie en latin ce qu'en termes d'affaires nous appelons fins de non recevoir, par lesquelles on se décharge d'une poursuite sans entrer dans le fond de la question. Il répond d'abord au scandale que prenoient quelques-uns de la multitude des hérésies (2), et dit qu'il ne s'en faut non plus étonner, que de la fièvre et des autres maladies. Il y auroit plus à se scandaliser si elles n'arrivoient point, après avoir été si distinctement prédites. Il ne veut point que l'on s'émeuve non plus de la chute des personnes les plus considérables dans l'Eglise, quand un évêque, un diacre, une veuve, une vierge, un docteur, un martyr même, tomberoient dans l'erreur. Éprouvons-nous, dit-il, la foi par les personnes, ou les personnes par la foi? Il semble avoir prévenu le scandale qu'il a lui-même donné.

Il définit l'hérésie par le choix, suivant l'étymologie du nom. L'hérétique est celui qui par son choix invente ou embrasse une doctrine (3); pour nous, il ne nous est permis, ni d'inventer, ni de choisir ce qu'un autre aura inventé. Nous avons pour auteurs les apôtres du Seigneur, qui eux-mêmes n'ont rien introduit par leur choix, mais ont fidèlement consigné aux nations la doctrine qu'ils avoient reçue de Jésus-Christ. Il dit que la philosophie humaine a fourni la matière des hérésies (4). Valentin avoit été platonicien, Marcion stoïcien; les hérétiques cherchoient comme les philosophes l'origine du mal, l'origine de l'homme et de Dieu même. Il blâme Aristote qui leur a préparé la dialectique, l'art des disputes plus propre à ruiner qu'à établir la vérité, et il soutient que c'est cette philosophie trompeuse, dont saint Paul avertissoit les Colossiens de se garder (5). Qu'a de commun Athènes avec Jérusalem, l'académie et l'Eglise? Qu'est-ce qu'un christianisme stoïcien, platonicien, dialecticien? Nous n'avons point besoin de curiosité après Jésus-Christ, ni de recherches après l'Evangile; quand nous croyons, nous ne voulons plus rien croire au delà. Les hérétiques insistoient sur cette parole : Cherchez et vous trouverez (1). Il répond qu'elle s'adressoit à ceux qui doutoient encore s'ils devoient suivre la doctrine de Jésus-Christ. Ce qu'il faut chercher, est ce que Jésus-Christ a enseigné; quand on l'a trouvé, le croire. Celui qui est une fois chrétien n'a donc plus rien à chercher; car on ne cherche que ce que l'on n'a pas encore, ou ce que l'on a perdu (2). S'il y a quelque chose à chercher, cherchons chez nous, c'est-à-dire dans l'Église, pour résoudre les questions que nous pouvons former sans violer la règle de la foi.

(1) Ibid. c. 34; lib. v, c. 7; ibid. init.
(2) C. 12.
(3) C. 6.
(4) C. 7.
(5) Coloss. II, 8, c. 8.

XXIX. Preuve de la vraie foi par l'origine et la succession des églises.

Venant plus particulièrement à son dessein, il soutient que les hérétiques ne sont point recevables à disputer sur l'Ecriture; il faut voir auparavant à qui appartient la possession de l'Ecriture pour n'y pas admettre celui qui n'a aucun droit (3). Les hérétiques ne reçoivent pas quelques-unes de nos Ecritures, ou ils ne les reçoivent pas entières, ou ils les expliquent autrement; ainsi on ne gagne rien dans la dispute, et les auditeurs foibles peuvent en être ébranlés. Il faut en venir à savoir qui sont ceux à qui appartient la foi (4)? De qui, par qui, quand et à qui est venue la doctrine qui fait les chrétiens. Quoi qu'il en soit de Jésus-Christ et de sa doctrine, il est certain qu'il l'a enseignée à douze hommes (5), qu'il a envoyés par tout le monde après sa résurrection; qu'ils ont fondé des églises, premièrement en Judée, ensuite chez les autres nations, dans certaines villes, d'où les autres ont pris la semence de la doctrine (6), et la prennent tous les jours à mesure que les églises se forment. C'est pourquoi on les compte aussi pour églises apostoliques, comme filles des premières, et tenant la même doctrine; et toutes ensemble ne font qu'une même église, par la communication de la paix fondée sur l'unité de doctrine.

Donc on ne doit recevoir que ce que les apôtres ont enseigné (7), et on ne le doit prouver que par les églises que les apôtres ont fondées, et qu'ils ont eux-mêmes instruites, et de vive voix, et ensuite par leurs lettres (8). C'est aux hérétiques à montrer les origines de leurs églises, l'ordre et la succession de leurs évêques, en sorte qu'elles remontent à un apôtre ou à quelqu'un de ces hommes apostoliques qui ont vécu avec les apôtres jusqu'à la fin (9). Ainsi l'église de Smyrne rapporte que Polycarpe y fut établi par Jean (10); ainsi l'église

(1) Matth. VII, 7.
(2) C. 11, 12.
(3) C. 16.
(4) C. 16.
(5) C. 20.
(6) C. 32.
(7) C. 21.
(8) C. 32.
(9) C. 36.
(10) C. IV, in Mar.

romaine montre Clément ordonné par Pierre; et ensuite (1) : Parcourez les églises apostoliques, où l'on voit encore à leurs places les mêmes chaires des apôtres, où l'on lit encore leurs lettres originales. Etes-vous près de l'Achaïe, vous avez Corinthe; en Macédoine, vous avez Philippes et Thessalonique; si vous pouvez passer en Asie, vous avez Ephèse; si vous êtes près de l'Italie, vous avez Rome, dont nous, c'est-à-dire les Africains, prenons aussi l'autorité. Qu'elle est heureuse cette église, où les apôtres ont répandu toute leur doctrine avec leur sang, où Pierre a souffert comme le Sauveur, où Paul a été couronné comme Jean-Baptiste, où l'apôtre Jean, après avoir été plongé dans l'huile sans en souffrir de mal, a été relégué dans une île!

Les hérétiques de ce temps-là soutenoient que les apôtres n'avoient pas tout su ni enseigné tout ce qu'ils savoient. C'est pourquoi Tertullien s'applique à montrer (2) qu'ils n'ont rien ignoré de la doctrine du salut, ni rien caché à leurs disciples; que cette doctrine n'a point été altérée par les églises dans la suite des temps, puisqu'elle est encore partout uniforme (3). Si l'on s'est trompé, dit-il, l'erreur a donc régné partout, jusqu'à ce que les hérétiques fussent venus délivrer la vérité (4). Cependant on prêchoit mal, on croyoit mal; tant de milliers de milliers ont été mal baptisés (5), tant d'œuvres de foi mal administrées, tant de miracles mal opérés, tant de sacerdoces et de ministères mal exercés, tant de martyrs enfin mal couronnés. En toutes choses la vérité est devant l'image. Il marque le temps de chaque hérétique en particulier (6), et conclut que ce qui a été enseigné le premier est vrai et divin, ce qui a été ajouté depuis est faux et étranger (7). Il veut que les hérétiques prouvent leur mission. comme les apôtres par des miracles (8). Ayant une fois établi qu'ils sont hérétiques (9), on a montré qu'ils n'ont aucun droit à nos Ecritures (10); on doit présumer qu'ils les ont corrompues pour les ajuster à leur doctrine nouvelle (11); ceux qui les ont dès le commencement n'ont eu aucun intérêt de les corrompre. Il marque que dans les superstitions païennes il y avoit des imitations de plusieurs cérémonies de la vraie religion des Juifs et des chrétiens (12); ainsi les hérésies sont de mauvaises copies du christianisme.

XXX. Mœurs des hérétiques.

Pour le faire mieux voir, il montre la différence de leurs mœurs (13); combien la morale des hérétiques est méprisable, terrestre, humaine, sans gravité, sans autorité, sans discipline. Premièrement, dit-il, on ne sait qui est catéchumène ou qui est fidèle; ils entrent également, ils écoutent, ils prient sans distinction, ils admettent les païens mêmes, et traitent d'affectation notre attachement à la discipline, ils donnent la paix à tout le monde indifféremment; ils ne se mettent point en peine de la diversité des sentiments, pourvu que l'on s'accorde à combattre la vérité. Tous sont enflés, et promettent la science; les catéchumènes sont parfaits avant que d'être instruits. Quelle est l'insolence de leurs femmes! Elles osent bien enseigner, disputer, exorciser, promettre des guérisons, peut-être même baptiser. Leurs ordinations se font au hasard, légèrement, inégalement; tantôt ils élèvent des néophytes, tantôt des gens engagés au siècle, tantôt de nos apostats pour les attacher. Aujourd'hui ils ont un évêque, demain un autre; celui qui est aujourd'hui diacre, sera demain lecteur; aujourd'hui prêtre, demain laïque; car ils donnent même aux laïques les fonctions sacerdotales. Ils se font une affaire non de convertir les païens, mais de pervertir les nôtres; ils ne sont humbles, flatteurs et soumis que pour cela.

Au reste, ils ne portent point de respect même à leurs prélats; et c'est par cette raison qu'il n'y a guère de schismes chez les hérétiques, parce qu'ils n'y paroissent pas. Ils varient entre eux, s'écartant de leurs propres règles; chacun tourne à sa fantaisie la doctrine qu'il a apprise, comme celui qui l'a enseignée l'avoit composée à sa fantaisie. Les valentiniens et les marcionites ont autant de droit d'innover à leur gré dans la foi que Valentin et Marcion; si l'on y regarde, on trouvera que toutes les hérésies s'écartent en plusieurs points des sentiments de leurs auteurs; la plupart n'ont pas même d'églises, et sont errants et vagabonds, sans mère, sans demeure fixe, sans foi (1). Les hérétiques sont encore notés par le commerce qu'ils ont avec les magiciens, les charlatans, les astrologues, les philosophes. Par leurs mœurs on peut juger de leur foi; ils disent qu'il ne faut point craindre Dieu; aussi se donnent-ils toute liberté. C'est ainsi que Tertullien nous décrit les hérétiques.

XXXI. Tertullien condamne Praxéas.

Un autre ouvrage excellent, composé certainement depuis sa chute, est celui qu'il écrivit contre Praxéas, pour défendre la foi de la trinité, sur laquelle les montanistes convenoient avec l'église catholique. Il emploie expressément le nom de trinité, et marque que les hérétiques affectoient de relever le nom de monarchie pour imposer aux simples, et faire croire qu'ils ne défendoient que l'unité

(1) C. 5.
(2) C. 21.
(3) C. 25.
(4) C. 27.
(5) C. 29.
(6) C. 30.
(7) C. 31.
(8) C. 35.
(9) C. 36.
(10) C. 37.
(11) C. 38.
(12) C. 40.
(13) C. 41.

(1) C. 43.

de Dieu (1). Pour prouver la distinction du père et du fils, il examine tout ce qui est dit du fils (2). Dieu, dit-il, étoit seul avant la création du monde, parce qu'il n'y avoit rien hors de lui, mais en lui étoit sa sagesse, sa raison et sa parole intérieure, qui se produisit ensuite au dehors, et devint sa parole extérieure (3). Il aime mieux ne la nommer parole qu'après cette production, suivant le style des anciens théologiens; toutefois il reconnoît que l'usage étoit déjà de la nommer parole dès le commencement qu'elle étoit en Dieu, et admet ces expressions comme indifférentes. Et ceci sert à expliquer ce qu'il dit ailleurs (4), que le fils n'a pas toujours été, parce qu'il nomme génération cette prolation extérieure du verbe, par laquelle Dieu dit : Que la lumière soit sans préjudice de l'éternité du verbe intérieur, qui est la sagesse (5).

C'est, dit-il, cette parole que je dis être une personne, et à qui j'attribue le nom de fils, et le reconnoissant pour fils, je soutiens qu'il est le second après le père; il a toujours été dans le père, et a été produit de lui sans en être séparé (6). Il en a été produit comme la plante de sa racine, le fleuve de sa source, le rayon du soleil. Je déclare donc que je les nomme deux, Dieu et son verbe, le père et son fils; et le troisième après Dieu et son fils, qui est l'esprit. Souvenez-vous toujours de la règle que j'ai établie, que le père, le fils et l'esprit sont inséparables l'un de l'autre. Quand je dis que le père est autre que le fils et que le Saint-Esprit, je le dis par nécessité non pour marquer diversité, mais ordre; non division, mais distinction; il est autre en personne, non en substance. Le père est toute la substance, le fils en est un écoulement, aussi dit-il (7) : Le père est plus grand que moi.

Autre est celui qui engendre, et celui qui est engendré; autre celui qui envoie; et celui qui est envoyé; autre celui qui fait, et celui par qui il fait. Le Seigneur même a usé du mot d'autre en la personne du paraclet, en disant : Je prierai mon père, et il vous enverra un autre consolateur (8). Il insiste sur la nature des relations. Dieu conserve ce qu'il a institué; pour être père il faut avoir un fils, et pour être fils il faut avoir un père; autre chose est d'avoir un père, autre chose de l'être; et il est impossible, étant seul, ni d'avoir un fils, ni de l'être. Cependant c'étoit la prétention de Praxéas, que Dieu étoit lui-même son fils. Dieu devoit donc dire, dit Tertullien : Je suis mon fils, je me suis engendré avant l'aurore (9) : Je me suis produit au commencement de mes voies (10). Or, il dit tout le contraire. Que craignoit-il? sinon de mentir et de nous tromper, comme il auroit fait, si, n'étant qu'une même personne, il parloit à lui-même et de lui-même. Ensuite :

Jamais le nom de deux dieux et de deux seigneurs ne sortira de notre bouche, non que le père ne soit Dieu, et le fils Dieu et le Saint-Esprit Dieu (1), mais parce que le fils n'est nommé Dieu que par l'union avec le père; donc, pour ne pas scandaliser les gentils, j'imiterai l'apôtre, et, si je dois nommer ensemble le père et le fils, j'appellerai le père Dieu, et le fils Notre Seigneur Jésus-Christ; mais quand je nommerai Jésus-Christ seul, je pourrai le nommer Dieu (2). Quand l'Écriture dit qu'il n'y a qu'un Dieu, c'est contre les païens qui admettent la multitude des faux dieux, ou contre les hérétiques qui font aussi des idoles par leurs discours, c'est-à-dire ceux qui mettoient plusieurs principes, comme Marcion et les semblables. Il répond aux passages dont abusoit Praxéas (3). Le père et moi nous sommes un. Il ne dit pas, je suis, mais nous sommes, et ne dit pas *unus* au masculin, mais *unum* au neutre (4), une même chose, non une même personne (5). Pour montrer l'unité de substance, non la singularité de personnne, il dit : Je suis dans le père, et non pas je suis le père (6). Tertullien relève la cérémonie mystérieuse qui s'observoit alors au baptême, où l'on plongeoit, non une seule fois, mais trois, pour chaque nom des personnes divines (7).

Les hérétiques, pressés par la distinction du père et du fils, si évidente dans l'Écriture, se réduisoient à dire que le fils étoit la chair, l'homme Jésus (8); le père, l'esprit; le Dieu, le Christ; ainsi il n'y a qu'une personne divine. Mais, pour défendre l'unité de Dieu, ils détruisoient l'incarnation. Car, ce qui est né de la Vierge est le fils de Dieu, Emmanuel, Dieu avec nous; donc ce n'est pas la chair seule, car la chair n'est pas Dieu. De plus, Dieu ne peut changer : toutefois le verbe s'est fait chair, donc il n'a pas été changé en chair, mais s'en est revêtu pour se rendre sensible et palpable. Autrement, si Jésus-Christ étoit mêlé de la chair et de l'esprit, ce seroit une troisième substance qui ne seroit ni l'un ni l'autre, ni Dieu, ni homme. Or, en Jésus-Christ il y a deux substances non confuses, mais jointes en une personne, le Dieu et l'homme; chaque substance a conservé ses propriétés; l'esprit faisoit des miracles, la chair souffroit (9). Il paroît encore que le Christ n'est pas le père, en ce qu'il est dit expressément que le Christ est mort (10); et il paroit que ce n'est pas le père qui a souffert, puisque le fils se plaint à la croix que son Dieu

(1) C. 1, 30.
(2) C. 3.
(3) C. 5.
(4) Cont. Herm. c. 3, 45.
(5) Cont. Prax. c. 7.
(6) C. 8.
(7) Jo. XIV, 28. c. 12.
(8) Jo. XIV, 16. c. 16.
(9) Ps. 2, Ps. 109.
(10) Prov. VIII, 22.

(1) C. 13, 19.
(2) C. 18.
(3) C. 22.
(4) Jo. X, 30.
(5) C. 25.
(6) C. 24.
(7) C. 26.
(8) C. 27.
(9) C. 23.
(10) C. XV, 3.

l'a abandonné (1) : si c'étoit son père, à quel Dieu s'adresseroit-il? C'est ainsi que Tertullien réfutoit Praxéas, par la doctrine constante de l'Eglise : après quoi il y a sujet de s'étonner que dans les siècles suivants on ait encore tant disputé sur les mystères de la trinité et de l'incarnation.

XXXII. Tertullien contre Hermogène, de l'âme, etc.

Il y a quelques autres traités de doctrine écrits par Tertullien vers ce même temps, savoir, contre Hermogène, de l'âme, de la chair de Jésus-Christ, de la résurrection de la chair (2). Hermogène vivoit encore, et enseignoit que la matière étoit éternelle. Son principe étoit que Dieu, étant bon, n'avoit pu de son choix rien faire qui ne fût bon ; cependant il y a des maux dans le monde : Donc, disoit-il (3), il y a quelque nécessité à laquelle Dieu a été assujetti, et c'est le défaut de la matière. Tertullien répond : Que faire la matière éternelle, c'est la faire égale à Dieu, et en un mot mettre un autre Dieu, parce qu'il ne sera plus le seul être souverain. Il ne sera point non plus tout-puissant, puisqu'il ne sera point maître de la matière ; car si elle est mauvaise et éternelle, le mal sera immuable et nécessaire (4), ou si elle est capable de changement, elle n'est pas éternelle, et alors Dieu sera toujours auteur du mal, selon Hermogène, puisqu'il l'aura fait ou souffert par sa volonté (5). En ce traité, Tertullien explique nettement qu'il appelle corps toute substance, et qu'il ne compte pour choses incorporelles que les modes de la substance, comme l'action, la passion et le mouvement (6). Ce qui fait entendre pourquoi il a dit que Dieu même étoit corporel ; au reste, il ne l'a pas cru matériel, puisque ce traité entier ne tend qu'à prouver qu'il a créé la matière (7).

Le traité de l'âme est fait depuis celui-ci et depuis le traité contre Marcion, constamment par Tertullien montaniste (8). Il soutient que l'âme n'est point matérielle, et toutefois qu'elle est corps, comptant que ce qui n'est point corps n'est point, et prétend réfuter Platon et les autres qui la tenoient incorporelle ; mais il reconnoît ailleurs que cette opinion qu'il combat est la plus reçue, puisqu'il la traite de vulgaire (9). Il donne même à l'âme les trois dimensions, et en allègue sérieusement pour preuve la vision d'une prétendue sainte des montanistes (10). Il assure, suivant l'autorité de l'Ecriture, que l'âme n'est point éternelle, mais créée du souffle de Dieu (11) ; qu'elle est incorruptible et immortelle ; mais il combat la métempsycose (1). Il soutient le libre arbitre et la corruption de la nature dont le serpent est l'auteur, et qui est comme une autre nature (2). Toute âme est immonde en Adam, jusqu'à ce qu'elle soit reconnue par Jésus-Christ. Dieu seul est sans péché, et le seul homme sans péché est Jésus-Christ, parce qu'il est Dieu (3).

Il dit que le démon obsède les hommes dès leur naissance, invité par les superstitions païennes (4). Pendant la grossesse, on entouroit le ventre de la femme de bandages préparés devant les idoles (5) ; on avoit imaginé une déesse Alémone pour nourrir l'enfant, une None et une Décime pour le faire naître à terme, une Partula pour régler l'accouchement. Dans le travail, on invoquoit Lucine et Diane ; durant toute la semaine on dressoit une table à Junon (6) ; le dernier jour on appeloit les gens pour écrire le moment fatal de la naissance ; on consacroit à la déesse Statine les premiers pas que l'enfant faisoit sur la terre. Ensuite, on vouoit toute sa tête, ou quelqu'un de ses cheveux ; on les rasoit, ou on les destinoit à un sacrifice, pour la famille particulière ou pour le public. Il explique par-là ces paroles de saint Paul (7) : Que les enfants des fidèles sont saints, et non pas immondes, comme ceux des païens, parce qu'ils sont exempts de ces cérémonies impures. Peut-être étoit-ce une des raisons des exorcismes qui précèdent le baptême.

Parlant du sommeil, il dit qu'en cet état il n'y a ni mérite ni péché (8). Il dit que la mort ne vient pas de la nature, mais du péché (9), et le prouve par la loi conditionnelle, qui menaçoit l'homme de mort, en cas qu'il péchât (10). Il marque expressément, dans une histoire qu'il rapporte, que les prêtres prioient aux sépultures (11). Il croyoit que toutes les âmes étoient dans les enfers, c'est-à-dire au milieu de la terre, jusqu'au jour du jugement, et que celles des saints y étoient soulagées. Il ne met dans le paradis que celles des martyrs, et se fonde sur l'apocalypse et sur la vision de sainte Perpétue ; mais il marque assez que d'autres y mettoient tous les saints (12).

XXXIII. De la chair de Jésus-Christ. De la résurrection.

Le traité de la chair de Jésus-Christ combat divers hérétiques qui disoient que Jésus-Christ n'avoit eu un corps qu'en apparence, ou un corps céleste, ou un corps animal, c'est-à-dire l'âme rendue sensible (13). Il prouve que Jésus-Christ a eu une chair humaine et née de la

(1) Matth. XXVIII, 46.
(2) Adv. Her. c. 2.
(3) C. 4, 7, 11.
(4) C. 9, 11, 10.
(5) C. 35, 36.
(6) De Carne Chr. c. 11. V. Aug. Ep. 66, ad Hier. n. 4. Tertull.
(7) C. 16.
(8) C. 21.
(9) C. 5, 6, 2, 6.
(10) De Carne Chr. c. 11. De Resurr. c. 17, 9.
(11) T. 22. 37, c. 21.

(1) C. 41. V. in Marcion.
(2) C. 17.
(3) C. 40.
(4) C. 28.
(5) C. 39.
(6) C. 37.
(7) 1 Cor. VII, 14.
(8) C. 45.
(9) C. 52.
(10) C. 51.
(11) C. 55.
(12) De Resurr. c. 42.
(13) C. 25.

Vierge (1). Premièrement, il montre par l'Ecriture que Jésus-Christ avoit une âme et une chair, puisqu'il dit (2) : Mon âme est triste jusqu'à la mort ; et ailleurs (3) : Le pain que je donnerai est ma chair, pour la vie du monde. Il dit que Jésus-Christ est Dieu, fils de Dieu et fils de l'homme, composé d'âme et de chair (4). Il prouve sa divinité contre Ebion, en ce que jamais il ne dit comme les prophètes : L'ange qui me parloit dit ainsi, ou, le Seigneur dit, mais de son autorité : Et moi je vous dis. Expliquant ce que dit saint Paul, que Jésus-Christ a eu la ressemblance de la chair de péché (5) : Ce n'est pas, dit-il, que ce fût une chair imaginaire, ou d'une nature plus excellente que la nôtre ; elle étoit la nôtre, sans être pécheresse, parce que la faisant sienne, il l'a faite exempte de péché. Il a dû naître d'une vierge et d'une manière nouvelle, pour être l'auteur d'une nativité nouvelle (6) ; s'il avoit eu un père et une mère comme homme, il seroit tout entier fils de l'homme ; donc un simple homme, fils de l'homme par la chair, fils de Dieu par l'esprit, mais non fils de Dieu ; en tant qu'homme étant né de Marie, il doit avoir tiré d'elle sa chair, d'autant que par elle il est du sang de David et d'Abraham. Tertullien marque et condamne les différentes manières dont les hérétiques divisoient Jésus-Christ (7).

Le traité de la résurrection est contre les valentiniens et les autres qui nioient la résurrection de la chair, n'admettant que celle de l'âme, c'est-à-dire la conversion des mœurs (8), et tournant en allégories tout ce que l'Ecriture dit de la résurrection des corps. Ils le faisoient en haine de la chair et du Créateur ; et commençoient d'ordinaire par cette question pour séduire les simples, rendant la résurrection incroyable, et venant ensuite à rendre odieuse et la chair et son auteur. Tertullien marque expressément qu'il a écrit ce traité après ceux de la chair de Jésus-Christ, de l'âme et contre Marcion, et il cite Prisca ou Priscilla, prophétesse de Montan (9).

Il relève la dignité de la chair par les avantages de la création, par son union avec l'âme, qui est telle que l'on ne sait si c'est la chair qui porte l'âme ou l'âme qui porte la chair (10). Il la relève encore par les sacrements, en disant : On lave la chair, pour purifier l'âme, et on oint la chair, pour consacrer l'âme (11) ; on fait sur la chair le signe de la croix pour fortifier l'âme ; on met la chair à l'ombre par l'imposition des mains, afin que l'âme soit éclairée par l'esprit ; la chair mange le corps et le sang de Jésus-Christ, afin que l'âme soit engraissée de Dieu même. Nous voyons ici les trois sacrements, que l'on conféroit d'ordinaire en même temps, le baptême, la confirmation et l'eucharistie. Il ajoute la gloire qui revient à la chair par le martyre, et conclut : Quoi donc, cette chair que Dieu a formée de ses mains et animée de son souffle, qu'il a établie pour commander à tous ses ouvrages, qu'il a revêtue de ses sacrements, dont il aime la pureté, dont il approuve la mortification, dont il prise les souffrances, cette chair ne ressuscitera pas, elle qui est à Dieu par tant de titres !

Pour cause de la résurrection, il apporte la justice de Dieu (1), afin que la chair, qui a eu part aux bonnes et aux mauvaises actions, ait part à la récompense, parce qu'elle n'est pas seulement un instrument, mais une partie de l'homme (2) ; or, Jésus-Christ est venu sauver l'homme entier. Comme les hérétiques éludoient les passages les plus formels de l'Ecriture par des allégories, il montre qu'il faut souvent prendre à la lettre les prédictions des prophètes et les paroles de Jésus-Christ (3). Il rejette expressément l'opinion de ceux qui vouloient que la mort éternelle ne fût autre chose que l'anéantissement de la chair et de l'âme même (4) ; inutilement seroit-il parlé du feu éternel s'il brûloit inutilement, et inutilement la chair, qui n'étoit plus, ressusciteroit-elle pour retourner dans son néant (5) ? Il répond aux objections propres aux hérétiques et à celles qui leur étoient communes avec les païens, et conclut que toute chair ressuscitera, c'est-à-dire tous les corps humains ; que ce sera la même chair, et qu'elle sera entière (6) ; car la perte de quelque membre est une partie de la mort, qui doit être entièrement détruite.

XXXIV. Martyrs d'Égypte. Plutarque, Potamiène, etc.

La persécution étoit toujours violente en Egypte sous le préfet Aquila ; plusieurs disciples d'Origène y souffrirent le martyre. Le premier fut Plutarque, qu'Origène assista à la mort, et pensa être tué par les amis de Plutarque, qui le regardoient comme la cause de sa perte (7). Le second fut Sérénus, qui fut brûlé ; le troisième Héraclide, encore catéchumène ; le quatrième Héro, nouveau baptisé : ces deux furent décolés avec la hache. Le cinquième fut un autre Sérénus, qui, après plusieurs tourments, eut aussi la tête tranchée ; le sixième fut une fille, nommée Héraïs, qui fut brûlée, n'étant encore que catéchumène ; le septième un nommé Basilide, qui avoit conduit au supplice la sainte martyre Potamiène : ces sept martyrs étoient disciples d'Origène.

Potamiène étoit une esclave de rare beauté (8).

(1) C. 13.
(2) Matth. XXVI, 38.
(3) Jo. VI, 52.
(4) C. 14.
(5) C. 16.
(6) C. 16.
(7) C. 18. IV, in Marc. c. 10, 12, 22, 23, 24.
(8) C. 2.
(9) C. 2, 11.
(10) C. 5.
(11) C. 7, 8.

(1) C. 14, 15, 16, 55.
(2) C. 34, 47.
(3) C. 20, 33.
(4) C. 3, 5, 54.
(5) C. 6.
(6) C. 75.
(7) Eus. VI, Hist. c. 14.
(8) Eus. ib. c. 55. Pallad. l. Hist. Laut. c. 3.

Son maître, ayant voulu abuser d'elle, et n'ayant pu la persuader, la livra au préfet Aquila, l'accusant d'être chrétienne, et de parler contre le gouvernement et contre les empereurs à cause de la persécution. Il promit au préfet une grande somme d'argent, le priant de ne lui faire aucun mal si elle consentoit à son désir, mais de la faire mourir si elle persistoit en sa dureté, afin qu'elle ne se moquât pas de lui. Le préfet, n'ayant pu la persuader, lui fit souffrir plusieurs tourments; il fit mettre sur le feu une grande chaudière pleine de poix, et quand elle fut bouillante il dit : Va, obéis à ton maître, sinon sache que je te ferai jeter là-dedans. Elle répondit : A Dieu ne plaise qu'il y ait un juge assez injuste pour me condamner à consentir à une passion déshonnête. Il la menaça ensuite de l'exposer à être violée par des gladiateurs, et, ne pouvant l'ébranler, il commanda qu'elle fût dépouillée et jetée dans la chaudière. Potamiène dit : Je vous conjure, par la vie de l'empereur, de ne me point faire paroître nue; commandez plutôt que l'on me descende peu à peu dans la chaudière avec mes habits, et vous connoîtrez quelle patience m'a donnée Jésus-Christ que vous ne connoissez pas. Le préfet le lui accorda; et, après lui avoir prononcé sa sentence, la mit entre les mains de Basilide, qui étoit un de ses gardes, pour la mener au supplice. Ce soldat la traita avec beaucoup de douceur et d'honnêteté. Il repoussoit la populace qui, le long du chemin, s'empressoit pour insulter à Potamiène et lui dire des paroles insolentes. Elle lui dit d'avoir bon courage, et lui promit que, sitôt qu'elle seroit sortie de cette vie, elle demanderoit grâce pour lui à son Seigneur, et qu'il sentiroit bientôt les effets de sa reconnoissance. Après qu'elle eut ainsi parlé, on lui mit les pieds dans la poix bouillante, et on l'y enfonça peu à peu jusqu'au sommet de la tête; ainsi elle accomplit son martyre. Sa mère, Marcelle, fut brûlée en même temps.

Peu après, les soldats, compagnons de Basilide, voulant l'obliger à jurer, apparemment par quelqu'un de leurs faux dieux, il dit qu'il ne lui étoit pas permis de jurer, parce qu'il étoit chrétien, et qu'il le déclaroit publiquement. Ils crurent d'abord qu'il railloit; mais, voyant qu'il continuoit avec fermeté, ils le menèrent au préfet qui, ayant ouï la même confession, le fit mettre en prison. Les chrétiens vinrent le visiter, et lui demandèrent la cause d'un changement si subit; il répondit : Potamiène m'a apparu la nuit, trois jours après son martyre, et m'a mis une couronne sur la tête en disant qu'elle avoit demandé grâce au Seigneur pour moi et qu'elle l'avoit obtenue, et que dans peu il me recevroit à sa gloire. Les frères lui donnèrent ensuite le sceau du Seigneur, c'est-à-dire le baptême, et le lendemain il fut décolé avec la hache. Sainte Potamiène apparut en songe à plusieurs autres qui se convertirent à la foi.

Origène témoigne dans ses écrits qu'il avoit vu plusieurs exemples semblables, des gens qui avoient été attirés à la religion chrétienne comme malgré eux, et qui s'étoient trouvés tout d'un coup changés, après des visions qu'ils avoient eues, soit en dormant, soit en veillant, jusqu'à souffrir volontiers la mort pour cette doctrine qu'ils détestoient auparavant (1).

XXXV. *Zèle d'Origène.*

Lui-même, dans cette persécution, signala son zèle et son affection pour les martyrs. Il les visitoit dans les prisons, et les accompagnoit pour les encourager pendant que le juge les interrogeoit, et même lorsqu'on les menoit au supplice, leur parlant hardiment, et leur donnant le baiser de paix. Il ne craignoit point la fureur des gentils qui entouroient les martyrs en foule, et qui l'auroient lapidé s'il ne leur eût échappé comme par miracle. Irrités du grand nombre de ceux qu'il convertissoit par ses instructions, ils lui dressèrent plusieurs fois des embûches, jusqu'à préparer des soldats pour l'assassiner secrètement dans sa maison, ce qui l'obligeoit à changer souvent de logis; en sorte qu'Alexandrie sembloit n'être pas assez grande pour le cacher. Souvent il fut pris et traîné par la ville; il fut plusieurs fois appliqué à la question (2). Un jour les infidèles le rasèrent comme les prêtres des idoles, et le menèrent sur les degrés du temple de Sérapis, lui donnant des branches de palmes pour les distribuer à ceux qui montoient. Origène les prit, et dit à haute voix : Venez, recevez ces palmes, non comme celles de votre idole, mais comme celles de Jésus-Christ. Tel étoit le zèle d'Origène; mais il l'emporta trop loin.

Comme il étoit jeune, et obligé par sa fonction de catéchiste à converser continuellement non-seulement avec des hommes, mais avec des femmes, il voulut se mettre en sûreté contre les tentations, et même contre les mauvais discours (3). Ayant plus de zèle que d'expérience, il prit trop à la lettre cette parole de l'Evangile : Il y a des eunuques qui se sont rendus tels pour le royaume des cieux, et il en vint à l'exécution réelle. Il tint cette action fort secrète, et la cacha même à la plupart de ses amis; mais elle vint à la connoissance de Démétrius, son évêque, qui fut extrêmement surpris de la hardiesse de ce jeune homme, et toutefois estima sa ferveur et la simplicité de sa foi. Il l'exhorta donc à prendre courage et à s'attacher à sa fonction de plus en plus. Origène lui-même condamna depuis cette explication si grossière de l'Evangile, et la réfuta amplement, donnant un sens allégorique à tout ce

(1) Contra Cels. l. 1, p. 35.

(2) Epiph. Hæres. 64, n. 1.

(3) Eus. vi, Hist. c. 8. Hier. Ep. 65, c. 8. Hist. xix, 12.

que Jésus-Christ dit en cet endroit des trois sortes d'eunuques (1).

XXXVI. Tertullien. De la fuite. Scorpiaque contre les juifs.

Il semble que ce fut sous cette persécution que les chrétiens commencèrent à se mettre à couvert pour de l'argent, payant une espèce de tribut non-seulement aux magistrats, mais encore aux délateurs et aux soldats établis pour les chercher. Les églises entières rachetoient ainsi leur repos, et les évêques approuvoient cette conduite (2), puisque c'étoit souffrir une perte de biens, et la préférer au péril de l'âme; mais les montanistes la blâmoient, aussi bien que la fuite de la persécution, contre laquelle Tertullien fit un traité exprès, adressé à un nommé Fabius, catholique, qui l'avoit consulté sur ce sujet. Il y marque l'utilité de la persécution. Alors, dit-il, la foi est plus soigneuse, comme en temps de guerre la discipline est plus exacte, pour les jeûnes, les stations, les prières pour l'humilité, la haine mutuelle, la pureté, la sobriété. Il parle du saint martyr, nommé Rutilius (3), qui, après avoir fui plusieurs fois la persécution de place en place, après avoir racheté le péril par de l'argent, croyant s'être mis en sûreté, fut pris inopinément et présenté au gouverneur, et, après plusieurs tourments, finit par le feu. Il marque que jusqu'alors, entre les inventions de faire venir de l'argent au trésor de l'empereur, on ne s'étoit point encore avisé d'imposer aux chrétiens un tribut particulier pour leur faire acheter la liberté de leur religion, quoique leur grande multitude pût apporter par-là un grand revenu; mais c'étoit l'effet de la haine des païens, qui ne cherchoient qu'à les exterminer.

On peut rapporter à ce même temps le scorpiaque de Tertullien; au moins paroît-il écrit après l'ouvrage contre Marcion, puisqu'il y renvoie (4). Il le nomme ainsi comme contre-poison contre les scorpions, c'est-à-dire contre les hérétiques qui détournoient du martyre : c'étoient les valentiniens et les autres gnostiques. Ils prenoient leur temps de tenter les catholiques dans le fort des persécutions, comme les scorpions dans la plus grande ardeur de l'été, et cette comparaison étoit bien sensible en Afrique. Les fidèles qui se laissoient ébranler à leurs discours tomboient dans l'hérésie, ou retournoient au siècle, c'est-à-dire à l'idolâtrie. Pour les combattre, Tertullien prouve la nécessité du martyre par les préceptes divins de l'ancien et du nouveau Testament, et compare ce que le martyre avoit de rigoureux aux opérations de chirurgie, cruelles, mais salutaires (1). Il réfute la rêverie des valentiniens (2), qui vouloient que la confession commandée par Jésus-Christ ne se dût pas faire sur la terre et en cette vie, mais après que les âmes seroient sorties des corps, devant les hommes et les puissances qu'ils imaginoient dans les divins étages du ciel. En cet endroit, il dit clairement que l'entrée du ciel nous est ouverte par la vertu de Jésus-Christ, et que les chrétiens y sont admis sans examen ni retardement; que Jésus-Christ en a laissé ici-bas les clefs à saint Pierre, et par lui à l'Eglise, et que chacun les porte avec lui par la confession de la foi. Il marque que les païens crioient souvent dans le cirque : Jusqu'à quand souffrira-t-on cette troisième espèce? en parlant des chrétiens (3). Ils se comptoient eux-mêmes, c'est-à-dire les Romains pour la première espèce, et les juifs pour la seconde.

Ce fut encore vers ce même temps, et dans les dernières années de l'empereur Sévère, que Tertullien écrivit contre les juifs, à l'occasion d'une dispute entre un chrétien et un juif prosélyte, qui avoit duré tout un jour en présence de plusieurs personnes de l'une et de l'autre religion (4). Il prouve que les sacrifices de la loi devoient être abolis, parce que d'un côté elle défend de sacrifier en un autre lieu qu'à Jérusalem, et que d'ailleurs le prophète Malachie promet un sacrifice qui s'offrira par tout le monde (5). Parlant de l'étendue de l'Evangile, il nomme les nations suivantes (6) : Diverses espèces de Gétules et de Maures, l'Espagne entière, diverses nations des Gaules, les quartiers de la Grande-Bretagne inaccessibles aux Romains, soumis à Jésus-Christ, des Sarmates, des Daces, des Germains, des Scythes et plusieurs nations cachées, plusieurs provinces et plusieurs îles inconnues aux Romains. En tous ces lieux, règne le nom du Christ, qui est déjà venu.

XXXVII. Mort de Sévère. Caracalla, empereur.

L'empereur Sévère faisoit la guerre aux barbares dans la Grande-Bretagne (7). Comme il étoit en marche avec son armée, Antonin, son fils aîné, qui marchoit auprès de lui, retint un peu son cheval, et sans dire mot tira son épée pour le frapper par derrière et le tuer. Ceux qui suivoient firent un cri qui empêcha Antonin d'achever son coup. L'empereur, son père, se contenta de lui en faire des reproches; mais il en conçut une telle affliction, qu'il mourut peu de temps après, plutôt de chagrin que de maladie. Il avoit vécu soixante-cinq ans, et en avoit régné dix-sept et huit mois. Il mourut à Eborac ou

(1) In Mat. 19, 12, init.
(2) Tertul. de Fuga. Petr. Alex. c. 12.
(3) C. 5. Martyr. R. 2, Aug.
(4) Scorp. c. 5.

(1) C. 2, 5, 9.
(2) C. 10.
(3) Lib. 1, ad Nation. c. 8; Adv. Jud. c. 1.
(4) C. 5.
(5) Malach. lib. II.
(6) C. 7.
(7) Epit. Dion. p. 841.

York, le quatre de février, l'an de J.-C. deux cent onze. Ses deux fils, Antonin et Géta, qu'il avoit associés à l'empire, lui succédèrent.

Mais ils ne pouvoient se souffrir l'un l'autre; et pendant le voyage qu'ils faisoient pour revenir à Rome, chacun essaya plusieurs fois de faire périr son frère. Enfin, Antonin, n'ayant pu faire empoisonner Géta, le fit tuer à coups d'épée, et il expira dans le sein de sa mère, qui fut couverte de son sang. Antonin fit aussi tuer tous les soldats et les autres qui avoient témoigné quelque inclination pour Géta, même leurs femmes et leurs enfants, jusqu'à vingt mille âmes; ensuite il fit mourir un grand nombre de sénateurs, particulièrement ceux qui avoient été en faveur auprès de son père. Enfin, dans les jeux du cirque, le peuple romain s'étant moqué d'un conducteur de chariot qu'il aimoit, il le prit à injure, et fit venir des troupes qui firent main-basse sur tout le peuple. Cependant ce même Antonin ne persécuta point les chrétiens. Il se nommoit Bassien avant que son père l'eût associé à l'empire; depuis on lui donna le surnom de Caracalla, à cause d'une espèce de grand manteau dont il fit largesse au peuple, et il est plus connu par ce nom.

XXXVIII. Saint Alexandre, évêque de Jérusalem.

Vers le commencement de son règne, Sérapion, évêque d'Antioche, étant mort, Asclépiade lui succéda, et gouverna l'Eglise sept ans; il avoit été confesseur pendant la persécution (1). Alexandre, évêque en Cappadoce, qui étoit encore en prison pour la foi, écrivit à cette occasion une lettre qui commençoit ainsi : Alexandre, serviteur du Seigneur et prisonnier de Jésus-Christ à la sainte église d'Antioche, salut en Notre Seigneur. Quand j'ai appris qu'Asclépiade, que la grandeur de sa foi rend très-propre au ministère, a reçu par la divine Providence le gouvernement de votre église, le Seigneur a adouci les fers dont j'étois chargé dans la prison, et les a rendus légers. Il envoya cette lettre par le prêtre Clément d'Alexandrie, homme, dit-il, éprouvé et consommé dans la vertu, et que la providence de Dieu a amené en ce pays pour affermir l'église de Jésus-Christ.

Alexandre étant sorti de prison eut une révélation en songe, qui lui ordonna d'aller à Jérusalem visiter les saints lieux (2). Il y trouva Narcisse, qui avoit repris le gouvernement de son église; car, ayant disparu plusieurs années, il revint au temps de Gordius, que l'on avoit mis à sa place, et parut comme ressuscité des morts. Le respect que l'on avoit pour sa vertu, principalement à cause de sa patience contre la calomnie, fit que tous les frères le prièrent de reprendre la conduite de son troupeau, mais il étoit si âgé qu'il ne pouvoit presque plus agir. Les plus vertueux d'entre les frères eurent une révélation la nuit; une voix très-distincte leur ordonna de sortir hors des portes de la ville, et de prendre pour évêque celui que Dieu leur enverroit. Ils trouvèrent Alexandre; et, quoiqu'il fût déjà évêque d'une autre église, le témoignage de la volonté de Dieu et la confession illustre qu'il avoit faite pendant la persécution, furent cause qu'ils le retinrent, de l'avis commun de tous les évêques des églises voisines. Ainsi, Alexandre demeura évêque de Jérusalem avec Narcisse; c'est le premier exemple d'un évêque transféré d'un siége à un autre, et donné pour coadjuteur à un évêque vivant, quoiqu'à vrai dire Alexandre étoit plutôt le successeur de Narcisse, qui n'avoit plus que l'honneur de l'épiscopat. Il en faisoit mention dans une lettre écrite aux antinoïtes, en ces termes : Narcisse vous salue, lui qui a tenu ici avant moi la place d'évêque, et qui, ayant déjà plus de cent seize ans, est maintenant uni avec moi par les prières. Il vous prie, comme moi, d'être de mêmes sentiments.

(1) Eus. VI, Hist. c. 11; Id. Chr. an. 212.

(2) Eus. VI, c. 10.

XXXIX. Auteurs ecclésiastiques. Gaïus. Minutius. Félix.

A Rome, dans ce même temps du pape Zéphyrin et de l'empereur Caracalla, il y eut une dispute célèbre entre Gaïus catholique et Proclus montaniste, où Gaïus, qui étoit très-éloquent, le convainquit de défendre sans raison la nouvelle prophétie (1). Il avoit écrit la relation de cette dispute, où il disoit entre autres choses : Je puis montrer clairement les trophées des apôtres. Car si vous voulez aller au vatican ou sur le chemin d'Ostie, vous trouverez les trophées de ceux qui ont établi cette église par leurs discours et par leurs vertus.

C'est à peu près le temps que Minutius Félix, avocat fameux, vivoit à Rome, et écrivoit un excellent dialogue pour la défense de la religion chrétienne contre les calomnies des païens (2). Il fait parler avec lui deux de ses amis, Octavius Januarius déjà chrétien, et Cécilius Natalis encore païen. Octave étoit de tout temps ami de Félix; il avoit été le confident de ses amours, et le compagnon des égarements de sa jeunesse, et, quand ils quittèrent l'idolâtrie pour se convertir à la foi chrétienne, Octave fut le premier. Après quelque temps d'absence, une affaire et le désir de voir son ami Félix lui fit quitter sa maison, sa femme et ses enfants encore petits, pour venir à Rome, où Félix, qui ne l'attendoit point, le reçut avec une joie extrême. Au bout d'un jour ou deux, ils allèrent à Ostie, où Félix devoit pas-

(1) Hier. de Script. in Gaio. Eus. VI, Hist. 20. Eus. II, Hist. 25.

(2) Hier. de Scrip.

ser les vacations de l'automne, et Cécilius fut de la partie. Un matin, comme ils se promenoient tous trois sur le bord de la mer, Cécilius, ayant remarqué une idole de Sérapis, porta la main à sa bouche et la baisa : c'étoit une manière d'adoration. Alors Octave dit à Félix : Mon frère, il n'est pas digne de vous de laisser dans cette ignorance vulgaire un homme qui vous accompagne continuellement. Ils continuèrent leur promenade, s'entretenant de discours indifférents; et, revenant sur leurs pas, ils trouvèrent des enfants qui se jouoient à faire couler des cailloux plats sur la superficie de la mer. Les deux autres prirent plaisir à ce spectacle innocent, mais Cécilius parut rêveur et chagrin. Félix lui en demanda le sujet, et il avoua qu'il étoit piqué du discours d'Octave, et proposa d'examiner à fond la question.

XI. Plaintes des païens contre la religion chrétienne.

Ils s'assirent, mettant Félix au milieu comme leur juge, et Cécilius commença par relever l'incertitude des connoissances humaines, et la témérité de ceux qui aiment mieux embrasser au hasard une opinion que de se donner la patience d'examiner la vérité. C'est pourquoi, dit-il, on ne peut voir sans indignation et sans douleur que des ignorants, qui n'ont ni teinture des lettres, ni connoissance des arts les plus communs, osent décider de la nature souveraine, dont tant de sectes de philosophes depuis tant de siècles disputent encore, et avec raison ; puisque, bien loin de connoître les choses divines, nous ne connoissons pas même ce qui est dans le ciel, au-dessus de nous, ni dans le fond de la terre, et nous serions bien heureux de nous connoître nous-mêmes. Ensuite il apporte les raisons qui faisoient douter les philosophes si le monde avoit un auteur, et s'il étoit gouverné par une Providence, et conclut que dans cette incertitude le meilleur étoit de suivre les anciennes traditions touchant la religion, et sans vouloir juger des dieux, en croire leurs pères et leurs ancêtres, qui étoient plus près de l'origine du monde. Il s'étend sur la grandeur de l'empire romain, qu'il prétend être la récompense de leur piété envers tous les dieux, même étrangers.

Ainsi, dit-il, puisque toutes les nations s'accordent à croire les dieux immortels, quoique le culte en soit différent et l'origine incertaine, je ne puis souffrir qu'il y ait des gens si présomptueux et si enflés de leur sagesse impie, que de vouloir détruire ou affoiblir une religion si ancienne, si utile, si salutaire. N'est-il pas déplorable de voir cette faction abandonnée et désespérée s'élever contre les dieux, former une conjuration profane en ramassant la lie du peuple le plus bas et le plus ignorant, et des femmes foibles et crédules se joindre par des assemblées nocturnes, des jeux solennels et des repas inhumains, nation obscure et ennemie de la lumière, muette en public, parleuse en secret ? Ils regardent les temples comme des bûchers funestes, ils crachent contre les dieux, ils se moquent des sacrifices, ils ont pitié des honneurs du sacerdoce et méprisent la pourpre, étant eux-mêmes à demi nus. Leur folie va jusqu'à ne compter pour rien les tourments présents, parce qu'ils en craignent de futurs et d'incertains ; et, de peur de mourir après leur mort, ils n'appréhendent point de mourir.

Comme le mal est fécond, la corruption des mœurs croissant toujours, cette conjuration impie s'étend par tout le monde. Ils se reconnoissent à certaines marques secrètes, ils s'aiment presque avant que de se connoître, ils s'appellent tous frères et sœurs, couvrant sous ces beaux noms les infamies et les crimes dont ils se font une religion. On ne diroit pas d'eux tant de choses honteuses si ces bruits n'étoient soutenus d'un grand fond de vérité. J'apprends qu'ils adorent la tête d'un âne, par je ne sais quelle impertinente opinion. Il ajoute une autre calomnie infâme et absurde, dont on ne peut deviner d'autre fondement sinon que l'on voyoit les chrétiens se mettre à genoux devant l'évêque assis, soit pour recevoir l'imposition des mains à la confirmation et à la pénitence, soit en diverses autres occasions, comme nous le pratiquons encore. Cécilius continue : On dit aussi qu'ils adorent un homme qui a été puni du dernier supplice pour ses crimes, et le bois funeste de la croix : ces autels conviennent à des scélérats, et ils adorent ce qu'ils méritent (1). Il rapporte ensuite ces fables odieuses de l'enfant couvert de farine que l'on donnoit à manger, du chien qui éteignoit la lumière, des incestes et des abominations que l'on attribuoit aux assemblées des chrétiens.

Il allègue, comme une grande preuve de ces faits, l'obscurité de la religion. Car, dit-il, quoi que ce soit qu'ils adorent, pourquoi s'efforcent-ils tant de le cacher ? les choses honnêtes aiment à paroître en public, les crimes cherchent le secret. Pourquoi n'ont-ils ni temples, ni autels, ni images connues ? pourquoi n'osent-ils parler ouvertement, ni s'assembler librement, si ce n'est que ce qu'ils adorent si secrètement soit punissable ou honteux ? Mais enfin qui est ce dieu ? d'où vient-il ? où est-il ? ce dieu unique, solitaire, abandonné, qu'aucune nation libre ne connoît ; il n'y a que les juifs, peuple misérable, qui aient aussi adoré un seul dieu ; encore avoient-ils des temples, des autels, des victimes, des cérémonies. Mais ce dieu a si peu de puissance, qu'il est captif des Romains avec son peuple. Pour les chrétiens, quels prodiges n'inventent-ils point ? que ce dieu, qu'ils ne peuvent ni montrer, ni voir,

(1) Sup. lib. III, c. 21.

s'informe exactement des mœurs de tout le monde, des actions, des paroles, des pensées les plus secrètes, c'est-à-dire qu'il se promène et se trouve partout, qu'il est incommode, inquiet, curieux jusqu'à l'impudence; puisqu'il est en tous lieux, et présent à toutes les actions, occupé de chacun en particulier, comme s'il pouvoit suffire à tous (1). Que dirons-nous de ce qu'ils menacent du feu le monde entier, comme si l'ordre de la nature pouvoit être renversé? Et non contents de cette opinion extravagante, ils y joignent des contes de vieilles, en disant qu'ils renaîtront après être morts et réduits en cendre; de là vient sans doute l'horreur qu'ils ont des bûchers, où nous brûlons les corps. C'est sur ce fondement qu'ils se promettent une vie heureuse et éternelle après la mort, et menacent les autres d'une peine éternelle. Et toutefois vous attribuez à Dieu tout ce que nous faisons, comme les autres l'attribuent au destin, et vous dites que ce n'est pas ceux qui le veulent qui embrassent votre secte, mais ceux qui sont choisis; ainsi vous faites un juge injuste, qui punit dans les hommes le hasard et non pas la volonté. Cécilius attaque ici manifestement le dogme de la grâce. Il attaque ensuite celui de la résurrection, et continue : Vous devriez au moins juger, par l'expérience du présent, combien vos espérances vous trompent. Vous êtes pauvres pour la plus grande et la meilleure partie, comme vous dites vous-mêmes, vous souffrez le froid, la faim, le travail, et votre dieu l'endure? Il ne veut ou ne peut vous secourir, tant il est foible ou injuste. Sans parler des maladies et des autres misères communes, on vous menace, on vous fait souffrir les tourments, la croix, le feu. Où est ce dieu? il peut vous secourir après la résurrection, et ne le peut pendant la vie?

Ne voyez-vous pas les Romains, sans votre dieu, régner, jouir de l'empire de tout le monde, et vous commander à vous-mêmes? Tandis que, pleins de crainte et d'inquiétude, vous vous abstenez des plaisirs honnêtes; vous ne prenez part ni aux spectacles, ni aux pompes, ni aux festins publics; vous détestez les combats sacrés et les viandes offertes sur les autels, tant vous craignez les dieux que vous dites qui ne sont point! Vous ne vous couronnez point de fleurs, ni ne vous parfumez point le corps; vous êtes pâles et tremblants, vous ne ressusciterez point, et ne vivrez pas en attendant. Donc, s'il vous reste un peu de bon sens ou de modestie, cessez de chercher les secrets du ciel et la destinée du monde; c'est assez de regarder à ses pieds, principalement pour des gens ignorants, grossiers, rustiques; ceux qui ne sont pas capables d'entendre les affaires de la vie civile, sont bien moins capables de discourir des choses divines. Ou, si vous voulez philosopher, imitez Socrate, qui disoit que ce qui est au-dessus de nous ne nous regarde point; la souveraine sagesse est d'avouer son ignorance. Pour moi, j'estime qu'il faut laisser les choses douteuses comme elles sont, et ne pas juger témérairement, tandis que l'on voit tant de grands hommes dans le doute, de peur d'introduire une superstition ridicule, ou de détruire toute la religion. Ainsi parla Cécilius.

XLI. Réponses des chrétiens.

Octavius répondit que tous les hommes sans distinction d'âge, de sexe, de condition, sont nés capables de raison, et que les philosophes, même avant que leur réputation fût établie, étoient méprisés des grands et des riches, comme des hommes vulgaires, pauvres et ignorants. Moins le discours est étudié, plus il est clair que c'est la vérité seule qui persuade. Il est raisonnable que l'homme se connoisse lui-même; mais il ne le peut sans connoître le reste du monde, tant les parties en sont liées, et sans connoître Dieu qui en est l'auteur; il faut connoître cette grande société pour se bien conduire dans la société civile. Il vient ensuite aux preuves naturelles d'un Dieu qui a fait le monde, et qui le gouverne par sa providence. Nous ne pouvons, dit-il, ni le voir, ni le comprendre, parce qu'il est au-dessus de nos sens et de nos connoissances, immense, infini, connu de lui seul tel qu'il est. Il ne faut point non plus chercher son nom; son nom est Dieu. On a besoin de noms pour distinguer chaque particulier dans une multitude; le nom de Dieu suffit pour celui qui est seul Dieu. Il n'est autre chose qu'esprit et raison; les philosophes mêmes l'ont enseigné ainsi pour la plupart.

Il réfute ensuite amplement les fables et les autres absurdités de l'idolâtrie. En parlant des hommes que l'on faisoit dieux après leur mort, comme alors tous les empereurs romains, il dit : On leur donne ce nom malgré eux; ils souhaitent de demeurer hommes, et craignent de devenir dieux, quelque vieux qu'ils soient. Il demande quand les idoles commencent à être des dieux : On le fond, on le fabrique, on le répare; il n'est pas encore dieu. On le dresse, on l'affermit avec du plomb; il ne l'est pas encore, on l'orne, on le consacre, on le prie; le voilà dieu, quand il a plu à un homme de le dédier. Il répond au reste, comme Tertullien à l'objection de la grandeur romaine et aux calomnies des incestes et des repas de chair humaine, et rapporte aux démons l'idolâtrie et la haine contre les chrétiens. Il dit que nous n'adorons ni ne souhaitons les croix; mais, c'est comme il a dit auparavant, que l'on se trompe fort si l'on croit que nous tenions pour dieu un homme terrestre ou criminel. Octavius, ou plutôt Minucius qui le fait parler, n'entre dans l'explication d'aucun mys-

(1) Tertull. de Test. An. c. 2.

tère (1); ainsi il n'explique ni l'incarnation, ni la croix de Jésus-Christ, il se contente d'éloigner les idées basses des païens, qui croyoient que nous adorions un homme ordinaire, et la figure de la croix en elle-même comme instrument du supplice (2). Au reste, cette objection ne leur fût pas venue dans l'esprit s'ils n'avoient vu les chrétiens ou dans les églises ou dans leurs maisons, rendre quelque respect à la figure de la croix. Et si les chrétiens n'avoient eu aucune sorte d'images, Cécilius n'auroit pas dit qu'ils n'en ont point de connues, mais absolument qu'ils n'en ont point.

Contre le reproche que les chrétiens n'avoient ni statues, ni temples, ni autels, ni sacrifices, il se contente de dire que l'homme est la vraie image de Dieu; le monde, son temple; la vie pure et les bonnes œuvres, le véritable sacrifice. C'est à peu près ainsi qu'Origène répondoit peu de temps après, et avant lui Clément Alexandrin, son maître. Ce n'est pas qu'il ne fût notoire que les chrétiens s'assembloient en certains lieux pour l'exercice de leur religion (3); mais ces lieux ressembloient plutôt à des écoles qu'à des temples, tels que ceux des païens, qui n'étoient jamais sans idoles de relief, ni sans autels propres à brûler des victimes. Il dit qu'il n'y a aucune autre destinée que la providence de Dieu, et promet un traité du destin que nous n'avons plus (4). Sur ce que l'on reproche aux chrétiens leur pauvreté, il dit: C'est notre gloire; comme le luxe relâche le courage, la frugalité l'affermit. Et toutefois peut-on être pauvre quand on n'a besoin de rien, quand on ne désire point le bien d'autrui? Si nous croyions les richesses utiles, nous les demanderions à Dieu; celui à qui tout appartient pourroit bien nous en donner quelque partie. Mais nous aimons mieux les mépriser que les garder; nous lui demandons plutôt l'innocence et la patience. C'est ce qu'il y a de plus singulier dans le dialogue de Minutius Félix, dont la conclusion est la conversion de Cécilius.

XLII. Avis de Tertullien à Scapula.

Vers ce même temps, au commencement de Caracalla, ou peut-être sur la fin de Sévère, Tertullien adressa un écrit à Scapula, proconsul d'Afrique, pour l'exhorter à faire cesser la persécution, qui par conséquent duroit encore en cette province. Il y marque d'abord que ces avis, que les chrétiens donnent aux persécuteurs, ne sont pas pour l'intérêt des chrétiens, qui se réjouissent plus d'être condamnés que d'être absous, mais pour l'intérêt des persécuteurs eux-mêmes. Il dit expressément (1): A Dieu ne plaise que nous soyons indignés des maux que nous désirons souffrir, ni que nous nous procurions quelque vengeance, nous qui l'attendons de Dieu. Il remarque, comme des signes évidents de cette vengeance divine, plusieurs événements extraordinaires arrivés depuis sa persécution.

Sous le gouverneur Hilarien, le peuple cria que l'on ôtât aux chrétiens les aires où ils faisoient leurs sépultures, et les aires où ils battoient leurs blés furent inutiles, car ils n'eurent point de moisson. Il y eut des pluies et des tonnerres extraordinaires; des feux parurent la nuit sur les murailles de Carthage; à Utique, le soleil s'éclipsa contre les règles de l'astronomie. Claude Herminien, gouverneur de Cappadoce, indigné de la conversion de sa femme, traita cruellement les chrétiens; il fut seul attaqué de la peste dans son palais, et plein de vers, bien qu'encore tout vivant; il disoit: Il ne faut pas qu'on le sache, de peur que les chrétiens ne s'en réjouissent. Ensuite, reconnoissant sa faute d'avoir contraint quelques-uns par les tourments à apostasier, il mourut presque chrétien. Cécilius Capella, quand Sévère prit Byzance sur le parti de Niger, s'écria: Réjouissez-vous, chrétiens, parce que Sévère leur étoit alors favorable. Il rapporte ensuite les exemples de plusieurs gouverneurs qui avoient traité les chrétiens plus humainement (2). Cincius Sévère à Thysdre, en Afrique, leur suggéroit lui-même les réponses qu'ils devoient faire pour être renvoyés. Vespronius Candide renvoya un chrétien, sous prétexte qu'il ne pouvoit contenter ceux qui le poursuivoient sans favoriser le tumulte. Asper en voyant un qui cédoit à de légers tourments, ne le contraignit point à sacrifier, après avoir déclaré à son conseil qu'il étoit fâché que cette affaire lui fût venue. Pudens, comme on lui eut envoyé un chrétien, ayant compris par le titre d'accusation qu'elle étoit calomnieuse, la déchira et renvoya l'accusé, disant qu'il ne l'interrogeroit point sans accusateur légitime, suivant l'ordre de l'empereur.

Tous ces gouverneurs étoient en Afrique; car Tertullien ajoute: Tout cela vous peut être attesté par vos officiers et par vos conseillers, qui ont eux-mêmes obligation aux chrétiens. Le secrétaire de l'un d'eux fut délivré du démon qui l'alloit précipiter; un parent d'un autre, un petit garçon d'un autre, et combien d'hommes de qualité, pour ne pas parler de gens du commun, ont été délivrés des démons ou guéris de leurs maladies? Il marque en ces termes que la persécution duroit toujours: Encore à présent ce nom est persécuté par le commandant de la légion, et par le gouverneur de la Mauritanie, mais jusqu'au glaive seulement, comme il a été ordonné au commencement, c'est-à-dire que ses

(1) V. Perron. Confer. t. past et refut. p. 237, etc.
(2) Ad Tertull. Apolog. c. 16.
(3) Orig. in Cel. lib. VIII, p. 389. Clem. 7, Strom. v. Mœurs. Chr. n. 28.
(4) Hier. Script. de Min.

(1) C. 24.
(2) C. 4.

officiers se contentoient de faire mourir les chrétiens sans les tourmenter. Il finit en représentant leur grand nombre, et de personnes considérables surtout, à Carthage.

XLIII. Occupations d'Origène.

Origène continuoit toujours d'enseigner à Alexandrie ; mais le désir de voir l'église de Rome si ancienne, le porta à y faire un voyage vers ce même temps, sous le pontificat de Zéphyrin (1). Son séjour n'y fut pas long, et il retourna bientôt à Alexandrie reprendre ses occupations ordinaires sous l'évêque Démétrius, qui l'exhortoit et le supplioit presque de s'appliquer à servir l'Eglise. Origène vit qu'il ne pouvoit suffire à l'étude profonde de la théologie, à l'explication de l'Ecriture (2), et en même temps à l'instruction de ceux qui venoient à lui, et qui ne le laissoient pas respirer, se succédant les uns les autres depuis le matin jusqu'au soir. Il partagea donc cette multitude, et choisit entre ses amis Héraclas pour le soulager. C'étoit un homme appliqué à la théologie, et d'ailleurs très-savant dans les humanités, et raisonnablement instruit de la philosophie. Il le chargea de donner les premières instructions à ceux qui commençoient, se réservant les plus avancés.

La passion qu'il avoit d'entendre l'Ecriture sainte lui fit apprendre la langue hébraïque (3), quoique cette étude ne convînt guère à son âge et à sa nation (4) ; car il avoit déjà environ trente ans, et les Alexandrins ni les autres Grecs n'apprenoient pas volontiers les langues étrangères. Il acheta donc les exemplaires hébraïques dont les Juifs se servoient, et rechercha les versions grecques qui en avoient été faites, outre celle des Septante (5), c'est-à-dire la version d'Aquila, de Théodotien et de Symmaque. Cette dernière venoit d'être faite du temps de l'empereur Sévère (6) ; l'auteur s'étoit plus attaché à rendre le sens que les paroles ; et après avoir fait une première version, il en fit une seconde. Il avoit été chrétien, et, passa à la secte des ébionites (7), pour laquelle il écrivit contre l'évangile de saint Matthieu (8) ; quelques-uns le font auteur de certains hérétiques demi-juifs, que l'on nommoit symmaquiens.

Ce fut alors qu'Origène convertit à la foi catholique Ambroise, homme considérable à Alexandrie pour ses richesses et pour son esprit, mais engagé dans les erreurs des valentiniens (9) ; étant convaincu et éclairé, il se rendit, et fut depuis un des plus grands amis d'Origène. Il y eut plusieurs autres savants hommes, que la réputation d'Origène attira pour l'écouter, et non-seulement des hérétiques, mais des païens et des philosophes ; car il ne se contentoit pas d'enseigner la doctrine chrétienne, il y joignit la philosophie et les lettres humaines. Ceux en qui il trouvoit le plus beau naturel, il les introduisoit à la philosophie, leur enseignant la géométrie, l'arithmétique et les autres sciences préliminaires ; puis il leur montroit les sectes des philosophes et leurs différentes opinions, expliquoit leurs écrits, et y faisoit des commentaires. Il excitoit à l'étude des humanités ceux qui avoient l'esprit plus commun, assurant qu'elles n'étoient pas peu utiles pour l'intelligence et la preuve des saintes Ecritures. Telles étoient ses raisons pour s'appliquer lui-même à l'étude des lettres humaines et de la philosophie. Sa réputation étoit si grande, même chez les païens, que souvent leurs philosophes le consultoient, lui dédioient des livres, ou faisoient mention de lui dans leurs écrits.

Il étoit ainsi occupé à Alexandrie, lorsqu'il vint un soldat apportant les lettres du gouverneur d'Arabie à l'évêque Démétrius et au préfet d'Egypte (1), afin de lui envoyer en diligence Origène pour l'entretenir de science. Ils envoyèrent Origène ; il alla en Arabie, et, ayant terminé en peu de temps l'affaire qui l'y avoit appelé, il revint à Alexandrie. Peu de temps après, une guerre civile assez violente qui s'y alluma l'obligea d'en sortir ; et, ne se trouvant pas en sûreté dans l'Egypte, il passa en Palestine, et s'arrêta à Césarée, où il se mit à enseigner publiquement. Ce fut dans ce voyage de Palestine qu'il trouva une version de l'Ecriture sans nom d'auteur ; car il marquoit qu'il l'avoit trouvée à Jéricho, dans un vaisseau de terre, sous l'empereur Antonin, fils de Sévère. Quoiqu'Origène ne fût pas encore prêtre, les évêques du pays l'invitèrent non-seulement à parler, mais à expliquer les Ecritures dans l'assemblée publique de l'église. Démétrius, évêque d'Alexandrie, s'en plaignit ; mais Alexandre de Jérusalem et Théoctiste de Césarée lui répondirent en ces termes : Ce que vous ajoutez dans vos lettres, qu'il est inoui que des laïques parlent devant les évêques et expliquent les Ecritures, il nous semble qu'en cela vous vous êtes manifestement trompé. Car, lorsque l'on trouve des hommes capables d'aider les frères dans la parole de Dieu, les évêques les prient de l'expliquer au peuple, comme à Larande l'évêque Néron a fait parler Evelpis, à Icone l'évêque Celse a employé Paulin, à Synnade l'évêque Attique a employé Théodore. C'étoient tous de saints personnages ; il est à croire que le même se pratique en d'autres lieux, quoique nous n'en ayons pas de connoissance. Ainsi

(1) Eus. VI, Hist. c. 14.
(2) C. 15.
(3) C. 16.
(4) Hier. de Scrip. V. Huet. Orig.
(5) Lib. XI, c. 1, lib. XII, c. 2.
(6) Hier. in. Jer. XXXII, 30.
(7) Eus. VI, Hist. c. 17.
(8) Pref. in Epist. ad Gal. ap. Ambros.
(9) Eus. VI, c. 18.

(1) Eus VI, Hist. c. 19.

parloit Alexandre, évêque de Jérusalem. Démétrius écrivit à Origène, et lui envoya même des diacres de son église pour le presser de revenir à Alexandrie; il revint et reprit ses études et ses occupations ordinaires.

XLIV. Mort de Caracalla. Macrin, empereur.

La guerre qui avoit chassé Origène d'Alexandrie étoit apparemment le désordre qu'y fit l'empereur Caracalla. Car il y vint la cinquième année de son règne, deux cent quinze de J.-C. Le peuple de cette grande ville, railleur et insolent, s'étoit moqué de lui, principalement sur la mort de son frère, il avoit résolu de s'en venger (1). Mais il dissimuloit et feignoit d'aimer cette ville à cause d'Alexandre le Grand, son fondateur, qu'il se piquoit d'imiter. Il y entra donc en grande solennité; ensuite il fit assembler toute la jeunesse, comme pour une revue; mais tandis qu'il les amusoit de paroles, il les fit environner par ses troupes, puis il se retira; et à un certain signal on les tua avec tous leurs parents et les autres qui s'y trouvèrent engagés. En même temps, l'armée se saisit des rues et des toits des maisons; chaque citoyen eut ordre de demeurer chez lui, et chaque soldat ordre d'égorger son hôte. Avec les Alexandrins périrent plusieurs étrangers, même de la suite de l'empereur, parce que dans une si grande ville on ne pouvoit les discerner entre ceux que l'on tuoit jour et nuit. On jetoit les corps dans des fosses profondes pour en dérober la connoissance, l'empereur n'osa publier le nombre des morts; mais il écrivit au sénat qu'il importoit peu combien avoient perdu la vie, puisque tous l'avoient mérité. Ainsi fut traitée Alexandrie, qui avoit fait souffrir tant de martyrs durant la persécution de Sévère.

L'empereur Caracalla étoit extrêmement curieux et soupçonneux (2); et, sachant qu'il étoit haï, il consultoit tous les oracles, faisoit venir de tous côtés des magiciens, des astrologues, des aruspices et des imposteurs de toutes sortes; il rendit de grands honneurs à la mémoire d'Apollonius de Tyane, et lui fit dresser un monument. Comme il étoit en Mésopotamie, faisant la guerre contre les Parthes, il écrivit à Maternien, qui avoit soin de ses affaires à Rome, de chercher les meilleurs magiciens, et même de consulter les esprits des morts pour savoir quelle devoit être sa fin, et si quelqu'un conspiroit contre lui. Maternien lui écrivit qu'il se gardât de Macrin, l'un des deux préfets du prétoire, qui en effet étoit mécontent. Par l'imprudence de l'empereur la lettre tomba entre les mains de Macrin, qui résolut de le prévenir. Il se servit pour l'exécution d'un centurion, nommé Martial, mécontent aussi de son chef. Un jour donc, l'empereur partit de Carres en Mésopotamie pour aller à un temple de la lune, et y sacrifier, ayant seulement une petite escorte de cavalerie. Au milieu du chemin il s'arrêta pour quelque nécessité naturelle. Martial feignant d'être appelé s'approcha de lui par derrière, le frappa dans la jointure des cuisses, et le tua sur-le-champ. Ainsi mourut Antonin Caracalla, après avoir vécu vingt-neuf ans, et en avoir régné six et deux mois; il fut tué le huitième d'avril, l'an de J.-C. deux cent dix-sept (1). Il y eut deux jours d'interrègne, et le onzième du même mois on reconnut empereur le même Macrin, qui avoit fait tuer Caracalla. Il déclara aussitôt César son fils Diaduménien, qu'il nomma Antonin, et lui donna même ensuite le titre d'empereur; mais ils ne régnèrent que quatorze mois. Macrin étoit natif de Césarée en Mauritanie, et se nommoit Opilius Macrinus.

XLV. Traités de Tertullien. Monogamie. Jeûnes.

Le pape Zéphyrin mourut cette même année deux cent dix-sept, après avoir tenu le saint siége près de vingt ans, et Calixte lui succéda, qui le tint cinq ans. A Antioche, l'évêque Asclépiade mourut, et Philéus lui succéda. C'est le temps du traité de Tertullien, de la monogamie; car il dit qu'il y avoit environ cent soixante ans depuis les apôtres, particulièrement depuis les épîtres de saint Paul aux Corinthiens, que l'on rapporte ordinairement à l'an cinquante-sept. Ce livre écrit ouvertement contre la doctrine de l'église catholique, qui approuvoit les secondes noces, suivant l'autorité de saint Paul, et condamnoit comme hérésie la doctrine de Montan, qui les rejetoit, prétendant que le paraclet avoit amené une plus grande perfection que les apôtres (2).

Tertullien écrivit ensuite le traité des jeûnes, pour soutenir les nouvelles lois que les montanistes vouloient imposer en cette matière. Les catholiques ne reconnoissoient pour jeûnes d'obligation, dans la loi nouvelle, que ceux qui prétendoient la pâque en mémoire de la passion de Jésus-Christ, et que l'on a nommés depuis le carême (3). C'est ainsi que l'Eglise entendoit cette parole de Jésus-Christ, qu'elle jeûneroit quand son époux lui seroit ôté (4). Ce jeûne de la pâque duroit jusqu'à l'heure de vêpres, c'est-à-dire jusqu'au soir. Il y avoit d'autres jeûnes qui n'étoient que de dévotion (5), savoir, toutes les semaines la quatrième et la sixième férie, c'est-à-dire le mercredi et le vendredi : ce jeûne s'appeloit la station; il y avoit les jeûnes commandés par les évêques pour les besoins des églises, et ceux que chacun s'imposoit par sa dévotion particu-

(1) Huet. XI. Origen. c. 2, an. 215. Herod. lib. IV.
(2) Herod. lib. IV.

(1) Epit. Dion. p. 358.
(2) C. 4.
(3) C. 2.
(4) Const. Apost. V, c. 18. Matth. IX, 15. Marc. II, 20.
(5) C. 10.

lière. Ces jeûnes de dévotion ne duroient que jusqu'à none. Quelques-uns qui ajoutoient au jeûne la xérophagie, c'est-à-dire l'usage des viandes sèches, s'abstenant non-seulement de la chair et du vin, mais des fruits vineux et succulents; et quelques-uns se réduisoient au pain et à l'eau; mais ces austérités étoient de dévotion. Tels étoient les jeûnes des catholiques, selon Tertullien même, que l'on ne soupçonnera pas de les avoir flattés en ce traité. Origène presque dans le même temps en parle à peu près de même (1).

Les montanistes ajoutoient plusieurs autres jeûnes qu'ils regardoient comme d'obligation, prétendant que le paraclet les avoit ordonnés; et tous leurs jeûnes étoient jusqu'au soir et avec xérophagie, à laquelle ils joignoient l'abstinence du bain, grande austérité en pays chaud. Tertullien montre bien en ce traité l'excellence et l'utilité du jeûne; mais il ne prouve point cette prétendue obligation, au-delà de la pratique universelle de l'église. Il marque la xérophagie comme recommandée en temps de persécution pour se préparer au combat, les prières solennelles à tierce, à sexte et à none (2), la raison de jeûner jusqu'à none pour honorer la mort de Jésus-Christ, et à vêpres pour sa sépulture. Il marque les jours que les chrétiens distinguoient des autres (3), savoir: La fête de Pâques et celle de la Pentecôte, avec les cinquante jours entre les deux que l'on passoit en toute sorte de joie; les stations de la quatrième et de la sixième férie, le jeûne de la parascève, c'est-à-dire du grand vendredi, auquel les catholiques joignoient quelquefois le samedi. Il dit qu'en Grèce on tenoit en certains lieux des conciles de toutes les églises assemblées pour traiter en commun des affaires les plus importantes (4), et que ces assemblées commençoient par des stations et des jeûnes. Il remarque que dans les agapes on donnoit double portion aux évêques par honneur (5).

XLVI. De la pudicité.

Dans le livre de la pudicité, Tertullien combat la pratique de l'Église, qui recevoit à pénitence ceux qui après le baptême étoient tombés dans la fornication, ou même dans l'adultère (6). Le pape avoit fait un décret sur ce sujet, dont il se moque en ces termes: J'apprends que l'on a apposé un édit et même péremptoire; le souverain pontife, c'est-à-dire l'évêque des évêques, dit: Je remets les péchés d'adultère et de fornication à ceux qui auront accompli leur pénitence. Les papes ne prenoient point alors ces titres, et c'est par ironie que Tertullien les leur donne; mais cette raillerie eût été sans fondement si ce pape n'eût été en effet regardé par tous les catholiques comme le chef de la religion et le pasteur des évêques mêmes (1). Il lui donne ensuite les titres de pape et d'apostolique, que les catholiques lui donnoient (2). Les montanistes prétendoient qu'il y avoit des péchés irrémissibles, savoir, l'idolâtrie, l'homicide et l'adultère, c'est-à-dire que Dieu seul pouvoit remettre, mais pour lesquels l'Église n'accordoit point de pardon. Ils ne laissoient pas de mettre en pénitence ceux qui y étoient tombés; mais ils réservoient à Dieu de les absoudre. Ils comptoient pour péchés rémissibles les péchés journaliers, au rang desquels Tertullien met, se fâcher injustement, frapper, dire des injures, jurer en vain, mentir par honte ou par nécessité (3). Il suppose en plusieurs endroits que les catholiques n'admettoient point à pénitence les idolâtres et les homicides: ce qui toutefois ne s'accorde point avec les autres monuments de ce même siècle. Il est constant que trente ans après, saint Cyprien, et toute l'église catholique d'Afrique, accordoit la pénitence et l'absolution à ceux qui après leur baptême étoient tombés dans l'idolâtrie. Mais Tertullien remarque fort bien que l'église catholique n'imposoit point de pénitence pour les péchés commis avant le baptême dans l'ignorance (4).

En se proposant les objections des catholiques, il dit (5): Vous pourrez commencer par la parabole où l'on voit la brebis perdue que le Seigneur cherche et rapporte sur ses épaules. Montrez jusqu'aux peintures de vos calices; y pourra-t-on distinguer si cette brebis signifie le pécheur chrétien ou le païen? Et ensuite: Vous aurez le suffrage du pasteur, que vous peignez sur vos calices (6). Les chrétiens avoient donc dès lors des images dans les églises et sur les vases sacrés; et Tertullien, tout envenimé qu'il étoit contre les catholiques, ne leur en fait point un reproche. Il marque les cérémonies de la pénitence en ces termes (7): Et vous, introduisant dans l'Église un adultère pénitent pour adoucir les frères en sa faveur, vous le ferez prosterner au milieu de la place devant les veuves et les prêtres, avec le cilice et la cendre, défiguré à faire horreur, les prenant tous par leurs habits, baisant leurs pieds, embrassant leurs genoux. Vous, cependant, bon pasteur et pape béni, vous prêchez sur son malheur avec tout l'artifice possible pour exciter la compassion, et vous chercherez vos chèvres dans la parabole de la brebis. Il reconnoît que l'Eglise a le pouvoir de remettre les péchés, et que les catholiques le fondoient sur la promesse faite à saint Pierre (8). Il reconnoît aussi que l'Église accordoit le pardon des pénitents aux prières des martyrs (9).

(1) Orig. Hom. 10. in Levitic. c. 1.
(2) C. 9.
(3) C. 10.
(4) C. 13.
(5) C. 17.
(6) Const. Apost. 11, c. 28.

(1) C. 13.
(2) C. 21.
(3) C. 19.
(4) C. 10.
(5) C. 17.
(6) C. 10.
(7) C. 13.
(8) C. 21.
(9) C. 22.

Il parle ainsi des mariages clandestins (1) : Chez nous les conjonctions cachées, c'est-à-dire qui n'ont pas été auparavant déclarées dans l'Église, courent hasard d'être traitées comme l'adultère et la fornication, de peur qu'elles n'évitent l'accusation sous le prétexte de mariage. Tertullien fit encore un traité pour montrer, à ce qu'il prétendoit, qu'il faut voiler les vierges, c'est-à-dire que, depuis qu'elles ont atteint l'âge nubile, elles ne doivent plus paroître, principalement dans l'église, que couvertes d'un grand voile jusqu'à la ceinture (2). Il y marque quelles étoient les vierges nommées veuves, celles que l'évêque mettoit au même rang, et leur attribuoit comme aux veuves une pension de l'Eglise (3).

XLVII. Mort de Macrin. Héliogobale, empereur.

*L'*empereur Macrin, au lieu d'aller à Rome où il étoit désiré, demeura à Antioche, où il se rendit méprisable aux troupes, par une gravité affectée et un luxe excessif (4) ; car il étoit plutôt homme de ville qu'homme de guerre, et toutefois il exerça sur les soldats de grandes cruautés, sous prétexte de discipline. L'impératrice Julie, femme de Sévère, et mère de Caracalla, avoit laissé une sœur nommée Mésa, qui s'étoit retirée au lieu de sa naissance, à Emèse en Phénicie ; elle avoit deux filles, dont chacune avoit un fils. Sohémia étoit mère de Bassien, âgé de quatorze ans, et Maméa d'Alexien, âgé de dix ans. La vieille Mésa avoit procuré à Bassien le sacerdoce d'un temple de réputation qui étoit à Emèse, dédié au soleil, sous le nom syrien d'Elagabale, c'est-à-dire le lieu des montagnes, et dont l'idole n'étoit qu'un gros caillou noir formé en cône, que l'on disoit être tombé du ciel (5). Bassien étoit parfaitement beau, et attiroit les yeux de tout le peuple, quand on le voyoit dans ce temple paré d'un long habit de pourpre brodé d'or, sur la tête une couronne d'or chargée de pierreries, dansant avec une grâce merveilleuse, au son des flûtes et des autres instruments qui accompagnoient les sacrifices. Son aïeule Mésa répandit le bruit qu'il étoit fils de Caracalla, quoiqu'il passât pour avoir un autre père ; les troupes déjà dégoûtées de Macrin le prirent en affection : ils le reçurent dans un camp qu'ils avoient près d'Emèse, et le déclarèrent empereur. Les autres armées, après quelque résistance, abandonnèrent Macrin, qui s'enfuit et fut tué avec son fils, l'an de J. C. deux cent dix-huit, le troisième de juin, n'ayant régné que quatorze mois. Le nouvel empereur vint à Rome l'année suivante, y apporta son dieu, dont le nom lui demeura. Il se nommoit auparavant Lupus Avitus Varius Bassien, et depuis qu'il fut reconnu pour fils d'Antonin Caracalla, on y ajouta les noms d'Aurélius Antonin ; mais il est plus distingué par le nom d'Elagabale ou Héliogabale, suivant la prononciation grecque (1). Il apporta donc ce dieu à Rome, et lui fit bâtir un temple au mont Palatin, où il voulut transférer l'idole de Cybèle, le feu de Vesta, le Palladium, et tout ce que les Romains avoient de plus sacré ; car il vouloit que l'on n'adorât que son dieu, qu'il préféroit à Jupiter même (2). Pour lui donner une épouse digne de lui, il fit apporter de Carthage la déesse nommée Céleste, et la plaça au même lieu, disant qu'il vouloit y transférer aussi la religion des juifs, des samaritains et des chrétiens même. Il se fit circoncire, et s'abstenoit de la chair de porc ; souvent il paroissoit en public vêtu à la syrienne en son habit de sacrificateur, ce qui lui attira le surnom d'Assyrien, avec le mépris et la haine des Romains.

(1) C. 24.
(2) C. 17.
(3) C. 9.
(4) Herod. lib. v.
(5) Lamprid. il. Heliog. et ibi. Salmas.

XLVIII. Mort d'Héliogabale. Alexandre, empereur.

Toute sa vie n'étoit que superstitions et débauches. A l'âge de quatorze ans, il étoit déjà le plus corrompu de tous les hommes, et ne respiroit que les plaisirs les plus infâmes, les profusions les plus excessives, et tout ce qu'il pouvoit imaginer de plus extravagant. Il y joignit la cruauté, et fit mourir plusieurs personnes considérables qui n'avoient pas assez de complaisance pour ses folies. Enfin il entreprit contre la vie de son cousin Alexien qu'il avoit adopté et fait César, et que dès lors on nomma Alexandre ; il devint odieux à Héliogabale, parce qu'il vouloit mener une vie raisonnable, et n'imitoit point ses emportements. Héliogabale, s'étant donc rendu insupportable à tout le monde, fut tué avec sa mère ; on traîna leurs corps par les rues de Rome, puis on les jeta dans le Tibre. Il n'étoit âgé que de dix-huit ans, et en avoit régné trois et neuf mois ; il périt l'an de J.-C. deux cent vingt-deux, le sixième de mars. Le même jour, Alexandre fut reconnu empereur dans le sénat, avec de grandes acclamations, du consentement des soldats et du peuple.

Il n'étoit encore que dans sa seizième année, mais ses inclinations étoient bonnes, et il avoit été bien élevé par les soins de sa mère Mamée. Elle lui avoit même inspiré des sentiments favorables pour les chrétiens ; et il les laissa en paix pendant tout son règne (3). Il avoit un premier cabinet ou oratoire domestique, où tous les matins il rendoit des honneurs divins aux princes qui avoient été mis entre les dieux, et aux âmes qu'il estimoit les plus saintes, entre lesquelles il mettoit Apollonius de Tyane, Jésus-Christ, Abraham et Orphée. C'est

(1) Lamprid.
(2) Epit. Dion. p. 367.
(3) Lamprid. p. 223, E.

ce que rapporte Lampride, historien païen, écrivant à Constantin, sur le témoignage d'un auteur contemporain; et il ajoute (1): Il voulut faire un temple à Christ, et le recevoir entre les dieux; et on dit qu'Adrien en avoit eu la pensée, car il avoit fait faire des temples dans toutes les villes, que l'on appelle aujourd'hui d'Adrien parce qu'ils n'ont point de divinités (2). On dit qu'il les avoit préparées pour cela; mais il en fut empêché par ceux qui, consultant les oracles, avoient trouvé que tout le monde seroit chrétien s'il exécutoit son dessein, et que l'on abandonneroit les autres temples. Ce sont les paroles de Lampride (3).

Il dit encore que les chrétiens ayant occupé un lieu qui avoit été public, et que les cabaretiers disoient leur appartenir, Alexandre leur répondit qu'il valoit mieux que Dieu y fût servi de quelque manière que ce fût, que d'en faire un cabaret. Il disoit souvent à haute voix cette sentence qu'il avoit apprise des juifs ou des chrétiens : Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas que l'on te fasse. Il la faisoit dire par un crieur quand il châtioit quelqu'un, et l'aimoit tellement, qu'il la fit écrire dans le palais et dans des bâtiments publics. Quand il vouloit faire des gouverneurs de provinces, ou d'autres officiers (4), il proposoit leurs noms en public, avertissant le peuple que, si quelqu'un avoit à les accuser de quelque crime, il le prouvât clairement, sous peine de sa vie. Il est honteux, disoit-il, de ne pas faire pour les gouverneurs des provinces, à qui l'on confie les biens et la vie des hommes, ce que font les chrétiens et les juifs, en publiant les noms de ceux qui doivent être ordonnés pour le sacerdoce. En effet, Origène, qui écrivoit alors, témoigne avec quel soin les chrétiens choisissoient ceux qui étoient appelés au gouvernement des âmes, et soutient que les magistrats politiques ne leur étoient aucunement comparables (5). Quelques-uns nommoient l'empereur Alexandre par raillerie archisynagogue, peut-être parce qu'il étoit Syrien de naissance et favorisoit les juifs.

XLIX. Jurisconsultes ennemis des chrétiens.

Quoiqu'il ait aussi été favorable aux chrétiens, on ne laisse pas de compter plusieurs martyrs de son temps, entre autres le pape Calixte, qui mourut la première année de son règne, deux cent vingt-deux de J.-C., et Urbain, qui lui succéda (6). Mais on peut croire que c'étoient les magistrats qui, à l'insu de l'empereur, persécutoient les chrétiens, particulièrement les jurisconsultes, leurs grands ennemis. Car

(1) Id. p. 220, C.
(2) Epiph. Hær. 30, n. 13.
(3) Id. p. 132, C.
(4) Id. p. 130, B.
(5) Cont. Cels. l. VIII, inf. Ibid. lib. III, Lamp. p. 123, D.
(6) Caland. Buch.

Alexandre, voulant réparer les désordres des règnes passés, mit dans ses conseils et dans les plus grandes charges, Sabin, Ulpien, Paul, Africain, Modestin, et plusieurs autres jurisconsultes célèbres, dont nous voyons encore les décisions dans le Digeste (1). Or, ces jurisconsultes, attachés aux anciennes lois romaines, regardoient la religion chrétienne comme une nouveauté étrangère, et une source de division et de trouble (2). Ulpien avoit fait un traité du devoir d'un proconsul, dans le septième livre duquel il avoit recueilli toutes les ordonnances des princes qui marquoient les peines que l'on devoit imposer aux chrétiens. Ce même Ulpien fut préfet de Rome; et il étoit de la charge de préfet de rechercher les malfaiteurs et empêcher les séditions. Par le conseil de ces sages, l'empereur Alexandre fit plusieurs beaux règlements; entre autres il défendit de porter à son trésor le tribut que payoient les lieux infâmes, et l'employa aux réparations des théâtres et des autres ouvrages publics (3). Mais, d'ailleurs, il favorisa les astrologues, et leur permit d'enseigner publiquement; lui-même étoit fort savant dans la vaine science des aruspices, possédoit celles des augures mieux que les Gascons, les Espagnols et les Pannoniens.

L. Travaux d'Origène.

La cinquième année de son règne, deux cent vingt-six de J.-C., Artaxerce, Persan, ayant vaincu Artaban, roi des Parthes, éteignit cette puissance, et rétablit celle des Perses (4). Il fit ensuite la guerre aux Romains; en sorte que l'empereur Alexandre fut obligé d'aller en Orient, et séjourna à Antioche, l'an deux cent vingt-neuf. Sa mère Mamée ne le quittoit point; elle avoit de la religion et de la curiosité, si bien qu'ayant ouï parler d'Origène, elle lui envoya une escorte et le fit venir (5). Il demeura du temps auprès d'elle, et lui montra par ses discours la gloire du Seigneur et la puissance de sa doctrine; puis il retourna à ses occupations ordinaires. Il commença alors à écrire des commentaires sur l'Écriture, y étant principalement excité par Ambroise, qui étoit très-riche, et lui donnoit tous les secours nécessaires (6).

Plus de sept notaires étoient toujours prêts à écrire ce qu'il dictoit, et se soulageoient en se succédant tour à tour. Il n'avoit pas moins de libraires pour mettre au net; et même des filles, exercées à bien écrire, travailloient à transcrire ses ouvrages. Les anciens appeloient notaires ceux qui savoient l'art d'écrire en notes abrégées, dont chacune valoit un mot; et qui

(1) Lamp. Alex. inf.
(2) Lactant. V, Instit. c. 11, 12.
(3) Lamp. p. 521.
(4) Pagi. an. 226, n. 3. An 229.
(5) Eus. VI, c. 21.
(6) Eus. VI, Hist. c. 23.

écrivoient si vite, qu'ils n'avoient point de peine à suivre la parole dans les discours les plus animés. C'est ainsi que l'on rédigeoit les dépositions des témoins, les procédures judiciaires, les délibérations du sénat, et tous les autres actes publics ; en sorte que l'on voyoit les mêmes paroles, mot pour mot, qui avoient été prononcées jusqu'aux exclamations et aux interruptions. On nommoit libraires ou antiquaires ceux qui transcrivoient au net et en beaux caractères, ou du moins lisibles, ce qui avoit été écrit en notes. Ambroise fournissoit abondamment toutes les choses nécessaires à toutes les personnes qui travailloient pour Origène. Il avoit lui-même beaucoup d'esprit et de savoir, comme témoignoient ses lettres à Origène, et Origène reconnoissoit qu'il lui aidoit à composer et à corriger ses ouvrages (1). Il dit que c'étoit un homme de Dieu, qui faisoit ses efforts pour se mettre au-dessus de l'homme, et pour être spirituel ; toutefois il étoit marié à une femme, nommée Marcelle, dont il avoit des enfants : il fut diacre et confesseur de Jésus-Christ. Origène, étant donc aidé de la sorte, commença ses commentaires sur l'Ecriture à Alexandrie, environ l'an deux cent vingt-neuf (2). Premièrement, il composa les cinq premiers tomes sur saint Jean, puis les huit premiers des douze sur la genèse, il expliqua les vingt-cinq premiers psaumes et les lamentations de Jérémie ; il composa les livres des principes et les stromates.

LI. Autres écrivains ecclésiastiques. Saint Hippolyte.

Nous voyons d'autres écrivains ecclésiastiques sous Zébin ou Sébennus, évêque d'Antioche, qui succéda à Philétus, la septième année de l'empereur Alexandre, deux cent vingt-neuf de J.-C. On en marque trois entre les autres, Géminus ou Géminien, prêtre, dont nous n'avons plus les écrits ; deux évêques, Bérylle de Bosre en Arabie, et Hippolyte, on ne sait de quelle église (3). Alexandre, évêque de Jérusalem, eut soin de mettre les écrits de ces deux derniers, particulièrement leurs lettres, dans la bibliothèque qu'il dressa pour son église ; et Eusèbe les y voyoit encore cent ans après (4) : Ce fut cet Hippolyte qui inventa un nouveau calcul pour trouver le jour de la pâque, par le moyen d'un cycle de seize ans que nous avons encore. Il y marque les caractères de la première année du règne d'Alexandre, en disant que le quatorzième de la lune fut le treizième d'avril, un samedi : ce qui ne convient qu'à l'an deux cent vingt-deux de J.-C. Il fit plusieurs commentaires sur divers livres de l'Écriture, et plusieurs traités, entre autres un de l'antechrist, et une homélie à la louange du Sauveur, où il marquoit qu'il parloit en la présence d'Origène.

De tout cela il ne reste que quelques fragments, particulièrement du livre des hérésies, finissant à celle de Noétus, qui vivoit en ce même temps. Nous avons bien un traité de l'antechrist ou du jugement, sous le nom de saint Hippolyte ; mais on ne croit pas qu'il soit de lui (1). Il fut martyr, et on croit qu'il mourut à Porto, en Italie : ce qui a fait dire à quelques-uns qu'il en étoit évêque. Cette ville étoit le port de Rome, à l'embouchure du Tibre (2) ; mais elle ne subsiste plus, on en voit seulement quelques ruines, et de l'église de saint Hippolyte, avec le puits où l'on dit qu'il fut jeté, et qui est maintenant comblé (3). En quinze cent cinquante-un on trouva près l'église de Saint-Laurent, hors de Rome (4), une statue de marbre, assise dans une chaire, avec des inscriptions qui font croire qu'elle est de saint Hippolyte, car elles contiennent un catalogue de ses ouvrages, et deux cycles de huit années, l'un pour les quatorzièmes lunes, l'autre pour les dimanches : et c'est le plus ancien canon pascal que nous ayons. Cette statue est dans la bibliothèque vaticane. Le pape Urbain mourut l'an deux cent trente, après avoir tenu le saint siége environ huit ans, et Pontien lui succéda (5).

LII. Noétus, hérétique.

L'hérétique Noétus étoit d'Asie, né à Smyrne. Il soutenoit, comme Praxéas en Occident, qu'il n'y avoit point de distinction entre les personnes divines ; que le père avoit souffert, et étoit de même que le fils ; qu'il étoit visible et passible quand il vouloit (6). Les prêtres de l'église d'Éphèse, où il étoit, le firent venir devant eux, et l'interrogèrent s'il étoit vrai qu'il soutînt cette erreur que personne n'avoit encore avancée, et d'abord il la nia ; mais ensuite, ayant attiré dix hommes à son parti, il devint plus hardi, et enseigna publiquement son hérésie. Les mêmes prêtres le firent encore venir avec ceux qu'il avoit séduits, il leur dit : Quel mal ai-je fait ? je ne glorifie qu'un seul Dieu ; je n'en connois qu'un seul, et nul autre qui ait été engendré, qui ait souffert, qui soit mort. A quoi les prêtres répondoient : Nous honorons aussi un seul Dieu et un seul Christ ; mais, comme nous le connoissons, un Christ, fils de Dieu, qui a souffert, qui est mort, qui est ressuscité, qui est au ciel, qui est à la droite du père, qui viendra juger les vivants et les morts : c'est ce que

(1) Orig. Epist. de Jus. in fin. Id. præf. in Joan. p. 3, A, G, L.
(2) Hier. Scrip. Amb. Huet. Orig. 1, c. 2, 11, 9, An. 229. Eus. VI, Hist. c. 24.
(3) Hier. de Script.
(4) Eus. IV, Hist. c. 20 ; Id. VI, 22. Hier. Script. v. Fug. an 222.

(1) Phot. Cod. 121. Bibl. Patr. to. 2, init.
(2) Baron. an. 207, n. 15.
(3) Mabill. Iter Italic. 22 fevr. 1686.
(4) Cruter. p. 140, 141.
(5) Lib. Pontif. v. Pagi. an. 231, n. 2.
(6) Epiph. Hær. 57, n. 1 ; Theodor. Hæret. Fab. lib. III, c. 3.

nous avons appris des Ecritures divines, et ce que nous savons. Comme Noétus demeuroit opiniâtre, il fut chassé de l'Église avec ses disciples; il étoit si insensé, qu'il se nommoit Moïse et son frère Aaron.

LIII. Ordination d'Origène, et sa condamnation.

Cependant Origène fut obligé d'aller à Athènes pour secourir les églises d'Achaïe, travaillées de plusieurs hérésies. Il partit d'Egypte avec une lettre ecclésiastique de son évêque, et passa en Palestine. Il s'arrêta à Césarée, où Théoctiste, évêque du lieu, et Alexandre, évêque de Jérusalem, lui imposèrent les mains et l'ordonnèrent prêtre, à l'âge de quarante-cinq ans; car c'étoit environ l'an deux cent trente. Démétrius, évêque d'Alexandrie, le trouva fort mauvais, soit par jalousie du mérite d'Origène, soit par le zèle de la discipline ecclésiastique. Il publia alors la faute qu'Origène avoit commise, se faisant eunuque, qui jusque-là avoit été tenue secrète. Car cette mutilation étoit défendue par les lois de l'Église (1), et rendoit irrégulier; celui qui se la faisoit étoit regardé comme homicide de soi-même, et ennemi de l'ouvrage de Dieu. Alexandre de Jérusalem se défendoit, en disant qu'il n'avoit ordonné Origène que sur le témoignage avantageux que Démétrius lui-même en avoit donné par ses lettres (2); toutefois, cette ordination excita des troubles qui durèrent long-temps dans l'Eglise. Origène fit son voyage en Grèce, et revint à Alexandrie, où il continua les écrits qu'il avoit commencés.

L'évêque Démétrius avoit déjà témoigné de l'aigreur contre lui (3), en se plaignant qu'à son premier voyage de Palestine, les évêques l'avoient fait prêcher, n'étant que laïque Son ordination l'irrita beaucoup plus; outre l'irrégularité qui s'y trouvoit, il releva plusieurs erreurs qui paroissent dans les ouvrages d'Origène, et assembla un concile d'évêques et de prêtres, où il lui fut fait défense d'enseigner à Alexandrie, ni même d'y demeurer. Origène se retira à Cesarée en Palestine, laissant à Héraclas la conduite de son école pour l'instruction des fidèles (4); c'étoit la dixième année de l'empereur Alexandre, deux cent trente-un de J.-C. (5). Démétrius passa plus avant ensuite, et dans un autre concile de quelques évêques d'Egypte, il prononça contre Origène une sentence de déposition qu'il leur fit souscrire; enfin il en vint jusqu'à l'excommunication, et écrivit de tous côtés pour le faire rejeter de la communion de tous les évêques (6). Démétrius mourut peu de temps après, la même année deux cent trente-un après avoir tenu le siége d'Alexandrie quarante-trois ans, et Héraclas lui succéda.

LIV. Erreurs d'Origène.

Les erreurs que l'on reprochoit à Origène se trouvoient principalement dans son traité *peri-archôn*, c'est-à-dire des principes, qui étoit comme une introduction à la théologie. Nous ne l'avons que de la version de Rufin (1) qui l'a corrigé autant qu'il a pu, et déclare qu'il en a ôté tout ce qui paroissoit contraire à la doctrine de l'Église, principalement touchant la trinité; toutefois nous y lisons encore des opinions hardies et singulières, qui, n'étant point tirées de la tradition de l'Église, ont été universellement rejetées, nonobstant la grande autorité d'Origène. Dans ce traité des principes il entreprend de renverser par les fondements les hérésies de Valentinien, de Marcion et des autres semblables, qui, pour trouver la cause du mal, avoient inventé deux principes, et vouloient qu'il y eût des esprits et des hommes de deux natures différentes; les uns essentiellement bons, les autres essentiellement mauvais. Origène établit au contraire (2) qu'il n'y a que Dieu qui soit de sa nature bon et immuable, que toute créature est sujette au changement et capable de bien ou de mal; que la cause du mal est l'imperfection de la créature raisonnable, qui, usant mal de sa liberté, déchoit de la perfection de son origine par sa pure faute.

Il établit donc pour fondement le libre arbitre qu'il prouve solidement (3) et par la raison et par l'Ecriture, répondant à tous les passages dont les hérétiques abusoient pour le combattre. Mais il en pousse trop les conséquences (4); car il prétend que l'inégalité des créatures n'est que l'effet de leur mérite. Selon lui, Dieu a créé avant les corps un certain nombre d'esprits égaux, qui la plupart ont failli, et selon les degrés de leurs fautes ont été attachés à divers corps créés exprès pour les punir; en sorte que de purs esprits ils sont devenus âmes, ou d'anges, ou d'astres, ou d'hommes. Car il tient les anges composés d'âmes et de corps très-subtils, et appliqués suivant leur mérite à différents ministères (5). Il tient aussi que les astres sont animés, et ne sont que de belles prisons pour des esprits moins coupables que ceux qui habitent ce bas monde (6). Celui de tous les esprits, qui dès le commencement s'est attaché à Dieu par une charité plus parfaite, a mérité de lui être uni d'une manière plus excellente, pour n'en être jamais séparé, et c'est l'âme de Jésus-Christ, tous les autres es-

(1) Const. apost. 22.
(2) Hier. Scrip. in Alex.
(3) Sup. n. 48.
(4) Phot. Cod. 118, in Pamph.
(5 Eus. VI, Hist. c. 26. An. 231.
(6) Sup. liv. IV, n. 30.

(1) Ruf. Praef. in lib. 1, et 11.
(2) Lib. I, c. 8, c. 6.
(3) Lib. III, c. 1.
(4) Lib. II, c. 1, 8.
(5) Lib. I, c. 8; II, c. 8; II, c. 2; I, c. 7,
(6) II, c. 6.

prits sont sujets à changer de bien en mal, et de mal en bien. La félicité des bienheureux ne les rend pas impeccables (1), de peur qu'ils ne se l'attribuent à eux-mêmes plutôt qu'à Dieu; et d'ailleurs, le démon même cessera un jour d'être ennemi de Dieu, sa mauvaise volonté étant détruite, afin que Dieu soit tout en tous. Mais cela n'arrivera qu'après une longue suite de siècles (2); car après ce monde il y en aura un autre et plusieurs autres, comme il y en a eu plusieurs devant; même il n'y a jamais eu de temps sans monde, et il n'y en aura jamais, de peur que Dieu ne soit oisif (3).

Origène avoit puisé ces opinions dans la philosophie de Platon, qu'il savoit parfaitement (4). Il en avoit pris entre autres ce principe spécieux, que les peines sont toutes médecinales, et n'ont pour but que la correction de celui qui les souffre, ce qui lui paroissoit plus propre à accorder la justice de Dieu avec sa bonté, que des peines éternelles (5). Il n'avance rien toutefois qu'il n'appuie de quelque passage de l'Ecriture, mais souvent dans le sens détourné il distingue tres-bien les trois sens de l'Ecriture, le littéral ou grammatical, le figuré ou allégorique et l'anagogique ou mystique; il montre les erreurs des juifs et des hérétiques qui ont pris trop à la lettre des expressions figurées, et de ceux qui ont voulu trouver des mystères partout. Mais il se trompe souvent dans l'application de ces règles : il donne trop au sens mystique, et néglige trop le littéral. Voilà les principales erreurs d'Origène, tellement renfermées dans son traité des principes, qu'elles en font le corps et le principal dessein.

LV. Défense d'Origène.

Il est vrai qu'il ne les avance que comme des opinions, en doutant et les soumettant au jugement du lecteur. Il expose d'abord la foi de l'église catholique, et ce qu'elle enseigne universellement; il traite le reste comme des questions problématiques, sur lesquelles il propose ses pensées avec une grande modestie. C'est ainsi qu'il peut être excusé sur les opinions qui sont constamment de lui; car il en avoit d'autres qu'il désavouoit absolument, se plaignant que les hérétiques avoient falsifié ses ouvrages. Voici comme il en parloit dans une de ses lettres (6) : Un certain hérésiarque, après que nous eûmes disputé en présence de plusieurs personnes, prit la relation des mains de ceux qui l'avoient écrite, y ajouta, en ôta, y changea ce qu'il voulut, faisant paroître sous mon nom ce qu'il avoit écrit lui-même et m'insultant. Nos frères de Palestine en furent indignés, et m'envoyèrent un homme à Athènes pour avoir l'original. Je ne l'avois ni lu ni revu; et je l'avois tellement négligé, que j'eus peine à le trouver. Je l'envoyai toutefois; et je prends Dieu à témoin, qu'ayant été trouver celui qui avoit falsifié cet écrit, comme je lui demandois pourquoi il l'avoit fait, il me répondit, comme pour me satisfaire, qu'il avoit voulu orner et corriger notre dispute. Voyez quelle correction. C'est ainsi que Marcion ou Appelles, son successeur, ont corrigé les évangiles et saint Paul. Il ajoutait : A Éphèse, un certain hérétique, m'ayant vu et n'ayant voulu, je ne sai pourquoi, ni conférer avec moi, ni même ouvrir la bouche en ma présence, écrivit ensuite une conférence telle qu'il lui plût sous son nom et sous le mien, et l'envoya à ses disciples à Rome, comme je l'ai appris; et je ne doute pas qu'il ne l'ait envoyée aussi à ceux des autres lieux. Il m'insultoit même à Antioche avant que j'y vinsse, en faisant courir sa prétendue conférence; mais quand j'y fus, je le convainquis en présence de plusieurs témoins; et, comme il persistoit dans son impudence, je demandai que l'on représentât l'écrit, afin que mon crime fût connu par les frères, qui connaissoient mon style et ma doctrine; il n'osa montrer le livre, et la fausseté fut convaincue. Ainsi parloit Origène. Mais enfin ses ouvrages demeurèrent infectés de plusieurs erreurs, tant de celles qu'il avoit proposées en doutant, que de celles que les hérétiques y avoient malicieusement insérées; et ces erreurs trouvèrent plusieurs sectateurs à cause de la grande réputation de la doctrine et de la vertu de l'auteur, et causèrent dans les siècles suivants de grands troubles dans l'Église.

LVI. Disciples d'Origène.

Origène, s'étant retiré en Palestine, passa quelque temps à Jérusalem, où il visita les saints lieux (1); mais son principal séjour fut à Césarée, près de l'évêque Theoctiste, qui aussi bien qu'Alexandre de Jérusalem, lui donna toujours à lui seul la charge d'expliquer l'Écriture sainte, et d'enseigner la doctrine de l'Eglise (2). Il eut alors un grand nombre de disciples, qui des pays les plus éloignés venoient en Judée exprès pour l'entendre. Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, étoit célèbre dès lors; il avoit une telle affection pour Origène, qu'il le pria quelquefois de venir chez lui (3) pour l'utilité des églises, et quelquefois il vint le trouver en Judée, et passa quelque temps avec lui pour s'instruire de plus en plus des choses divines.

Mais, de tous les disciples qu'eut Origène pendant ce séjour en Palestine, le plus illustre fut Théodore, depuis nommé Grégoire, et surnommé thaumaturge, c'est-à-dire faiseur

(1) Lib. II, c. 3.
(2) Lib. I, c. 6.
(3) Lib. II, c. 1, 3,5.
(4) II, c. 21. Plat. Gorg. edit. ser. p. 476.
(5) Lib. IV, c. 2.
(6) Ap. Ruf. Apolog. pro Orig.

(1) Eus. VI, 26, 27.
(2) Ibid. c. 30.
(3) Eus. VI, 27.

de miracles (1). Il étoit de Néocésarée dans le Pont, né de parents nobles et riches, mais d'un père païen (2) : il le perdit à quatorze ans; et dès lors il commença à avoir quelque connoissance de la vraie religion (3). Sa mère lui fit étudier la rhétorique, et il y réussit tellement que l'on jugeoit qu'il seroit un des grands orateurs de son temps; il eut aussi un maître pour la langue latine, nécessaire à ceux qui pouvoient aspirer aux charges. Ce maître, qui savoit le droit romain, l'excita à l'étudier, et lui en donna les commencements; pour s'y perfectionner, on lui conseilla d'aller à Béryte en Phénicie, où étoit alors une école célèbre des lois romaines, et il se proposa de passer jusqu'à Rome.

Cependant, le gouverneur de Palestine avoit emmené avec lui le beau-frère de Théodore, mari de sa sœur, pour se servir de ses conseils, comme il étoit ordinaire aux magistrats romains d'avoir auprès d'eux des jurisconsultes qui les soulageoient dans les fonctions de leurs charges. Cet homme, ne pouvant vivre long-temps séparé de sa femme, obtint du gouverneur des lettres pour la faire venir aux dépens du public. Il vint donc un officier à Néocésarée avec les ordres nécessaires pour lui faire faire ce voyage, et à plusieurs personnes de sa suite. Le public fournissoit les voitures, et en chaque ville il y avoit des personnes chargées de loger et de défrayer ceux qui voyageoient ainsi. Comme il n'étoit pas de la bienséance que cette femme fît seule un si grand voyage, on persuada à son frère Théodore de la suivre, puisque aussi bien Césarée où ils alloient n'étoit pas bien loin au delà de Béryte, où il devoit aller pour ses études. Un second frère, nommé Athénodore, fut aussi de ce voyage, au moins est-il certain qu'ils se trouvèrent tous deux ensemble à Césarée.

LVII. Méthode d'Origène.

Y étant arrivés, ils s'attachèrent à écouter Origène, qui les y retint plus qu'ils ne pensoient (4). Il commença par les louanges de la philosophie, c'est-à-dire de la vraie sagesse, montrant que, pour vivre véritablement de la vie qui convient à des personnes raisonnables, il faut s'appliquer premièrement à se connoître soi-même, puis connoître les vrais biens qu'il faut chercher, et les vrais maux qu'il faut fuir. Il blâmoit l'ignorance et l'aveuglement de ceux qui vivent comme des bêtes, sans songer même à s'instruire, et faisoit voir que sans cette philosophie on ne peut avoir de vraie piété envers Dieu. Il continuoit ces discours pendant plusieurs jours, avec une grâce et une adresse merveilleuse. Il ne disputoit pas avec eux, comme pour les vaincre par le raisonnement; mais il leur témoignoit une bonté et une affection singulière, comme ne cherchant qu'à les sauver et leur communiquer les vrais biens. Ces discours avoient une telle force, qu'il étoit impossible de lui résister, et il se rendoit maître des esprits; et toutefois, le commun des hommes ne le connoissoit point, et n'y voyoit rien d'extraordinaire. Ainsi, les deux frères demeurèrent comme charmés et unis à lui de l'amitié la plus intime, oubliant l'étude des lois, leur patrie et leurs parents, pour s'attacher uniquement à lui et à la philosophie.

Origène ne se contentoit pas de leur donner des instructions superstitieuses (1); il creusoit et pénétroit leurs sentiments; il les interrogeoit et écoutoit leurs réponses; il les reprenoit et les terrassoit quelquefois par des questions socratiques qui les surprenoient. Enfin, ayant découvert en eux un beau naturel, il n'omit rien pour le cultiver, pour dompter ces esprits encore fiers, pour les rendre traitables et soumis à la raison. Les ayant ainsi préparés et excités à s'instruire par un enchaînement de discours engageants, dont ils ne pouvoient se défendre, il commença à leur donner les instructions solides de la vraie philosophie. Premièrement de la logique, en les accoutumant à ne recevoir ni rejeter au hasard les preuves, mais à les examiner soigneusement, sans s'arrêter à l'apparence ni aux paroles dont l'écla[t] éblouit ou dont la simplicité dégoûte, et ne pas rejeter ce qui semble paradoxe et souvent se trouve le plus véritable, en un mot à juger de tout sainement et sans prévention. Ensuite il les appliquoit à la physique, c'est-à-dire à la considération de la puissance e[t] de la sagesse infinie de l'auteur du monde, s[i] propre à nous humilier.

Il leur enseignoit encore les mathématiques principalement la géométrie et l'astronomie, e[t] enfin la morale qu'il ne faisoit pas consiste[r] en vains discours, en définitions et en divisions stériles; mais il l'enseignoit par la pratique, leur faisant remarquer en eux-même[s] les mouvements des passions, afin que l'âme se voyant comme dans un miroir, pût arracher jusqu'à la racine des vices, et fortifie[r] la raison, qui produit toutes les vertus. Au[x] discours il joignit les exemples, étant lui-même un modèle de vertu.

Après les autres études, il les amena à l[a] théologie (2), disant que la connoissance l[a] plus nécessaire est celle de la première cause Il leur faisoit lire tout ce qu'en avoient écri[t] les anciens, soit poètes, soit philosophes, Grec[s] ou barbares, excepté ceux qui enseignoien[t]

(1) Ibid. c. 30.
(2) Greg. Niss. Vita Thaum.
(3) Greg. Thaum. in Orig. p. 55. Greg. Thaum. ib.
(4) Greg. Thaum. ib.

(1) P. 62.
(2) P. 69.

expressément l'athéisme, en niant qu'il y eût ni dieu, ni providence. Il leur faisoit tout lire, afin que, connoissant le fort et le foible de toutes les opinions, ils pussent se garantir des préjugés ; mais il les conduisoit dans cette étude, les tenant comme par la main pour les empêcher de broncher, et pour leur montrer ce que chaque secte avoit d'utile ; car il les connoissoit toutes parfaitement. Il les exhortoit de ne s'attacher à aucun philosophe, quelque réputation qu'il eût, mais à Dieu seul et à ses prophètes. Ensuite il leur expliquoit les saintes Ecritures, dont il étoit le plus savant interprète de son temps (1). C'est ainsi que saint Grégoire thaumaturge raconte lui-même la manière dont Origène l'avoit instruit, par où l'on peut juger en général de sa conduite à l'égard de ses autres disciples. Pendant ce séjour de Césarée, il continua ses commentaires sur l'Ecriture, et travailla sur Isaïe et sur Ezéchiel (2).

(1) 72.

(2) Eus. VI, c. 21.

LIVRE SIXIÈME.

I. Mort d'Alexandre. Maximin, empereur. Persécution.

Dès le temps que l'empereur Alexandre étoit en Orient, faisant la guerre contre les Perses, il apprit que les Germains avoient passé le Rhin et le Danube, et pilloient les terres des Romains. Il envoya des ordres pour les réprimer, puis il marcha lui-même contre eux, et vint à Mayence avec sa mère Mamée, qui ne le quittoit point (1). Il y avoit dans l'armée un nommé Jule Maximin, né en Thrace, plutôt barbare que Romain, car son père étoit Goth, sa mère de la nation des Alains (2). Il étoit haut de plus de huit pieds, et si fort, qu'il remuoit lui seul un chariot chargé, que d'un coup de poing il cassoit les dents à un cheval, et d'un coup de pied lui rompoit une jambe. D'abord il fut pâtre, puis simple cavalier, et de degré en degré il parvint jusqu'au commandement des armées et au gouvernement des provinces. Alors il avoit l'inspection de toutes les nouvelles troupes; l'empereur l'avoit chargé de leur faire faire l'exercice, et de les dresser à la guerre, dont il savoit parfaitement tout le détail.

Les soldats étoient ennuyés du gouvernement d'Alexandre, ou plutôt de sa mère dont il dépendoit toujours, et dont la principale passion étoit l'avarice. Ils trouvoient en ce prince trop peu de vigueur, et d'ailleurs trop d'exactitude pour la discipline; c'est pourquoi ils lui donnèrent le nom de Sévère. Ils se révoltèrent donc, et reconnurent pour empereur Maximin, qui fit tuer Alexandre avec sa mère dans sa tente où il s'étoit retiré. Il avoit régné treize ans et neuf jours, et en avoit vécu vingt-neuf; il fut tué le quatorzième de mars, l'an deux cent trente-cinq de J.-C. Maximin étoit féroce et cruel. Ayant découvert une conspiration formée contre lui, il fit mourir sans forme de procès plus de quatre mille personnes, entre autres les amis et les serviteurs d'Alexandre (3); et, comme il y en avoit plusieurs de chrétiens, ce fut une occasion de persécuter l'Eglise.

Les tremblements de terre qui arrivèrent dans le même temps, y contribuèrent (4); car les païens, même les plus sensés, ne manquèrent pas d'en accuser les chrétiens à leur ordinaire, comme des autres calamités publiques (1). Dans la Cappadoce et dans le Pont, plusieurs édifices furent ruinés et des villes entières abîmées. Sérénien, qui en étoit alors gouverneur, étoit un des jurisconsultes chéris d'Alexandre, cruel ennemi des chrétiens. Les fidèles qui vivoient en paix depuis la mort de l'empereur Sévère, c'est-à-dire depuis vingt-quatre ans, furent surpris de cette persécution, et ils passoient d'un lieu à un autre pour s'en garantir; car elle n'étoit pas universelle, mais seulement locale. L'empereur n'avoit ordonné de faire mourir que ceux qui enseignoient et qui gouvernoient les églises; mais on ne voit point que la persécution ait cessé pendant son règne, qui fut de trois ans; et on remarque qu'il y eut des églises brûlées: ce qui montre que les chrétiens avoient dès lors des lieux publics pour faire leurs assemblées.

II. Livre de Tertullien de la couronne.

Maximin associa à l'empire son fils Maxime; et il est à croire qu'il fit à son avénement des libéralités aux soldats. Nous pouvons rapporter à cette occasion le livre de Tertullien de la couronne du soldat, écrit depuis sa chute, et après une longue paix dans l'Eglise; et rien n'empêche qu'il ait vécu encore plusieurs années depuis. Voici donc comme il rapporte le fait qui lui donna sujet d'écrire: Les soldats s'approchoient couronnés de laurier, suivant la coutume, pour recevoir la distribution. Il y en eut un qui se présenta la tête nue, tenant sa couronne à la main. Les autres le montroient de loin et s'en moquoient; les plus proches frémissoient de colère. Il étoit déjà passé quand le bruit en vint au tribun. Pourquoi, lui dit-il, n'es-tu pas comme les autres? Il ne m'est pas permis, répondit-il. On lui en demanda la raison. Parce, dit-il, que je suis chrétien. On prit les avis, et il fut renvoyé aux préfets du camp: là, il fut dégradé, et quitta son manteau, sa chaussure et son épée, et fut mis en prison. Plusieurs le blâmèrent comme s'étant exposé témérairement, et ayant mis en danger

(1) Herod. lib. VI. Lamprid. p. 135.
(2) Capitol. in Max.
(3) Capit. p. 142, A. Herod. lib. VII.
(4) Eus. VI, c. 28.

(1) Firmil. ap Cypr. Ep. 75.

la longue paix de l'Eglise, soutenant d'ailleurs que cette couronne étoit un ornement indifférent. Tertullien prétend au contraire que c'étoit une marque d'idolâtrie, et entreprend la défense du soldat. On demandoit en quel endroit de l'Ecriture ces couronnes étoient défendues; mais Tertullien soutient que la tradition suffit, et rapporte les exemples d'un grand nombre de pratiques fondées sur la seule tradition. Voici ses paroles :

Pour commencer par le baptême (1), avant que d'entrer dans l'eau, là même, et encore quelque temps auparavant dans l'Eglise et sous la main du prélat, nous protestons que nous renonçons au démon, à ses pompes et à ses anges. Ensuite nous sommes plongés trois fois, répondant quelque chose au delà de ce que le Seigneur a déterminé dans l'Evangile. Etant levés des fonts, nous goûtons du lait et du miel; et depuis ce jour nous nous abstenons du bain ordinaire pendant toute la semaine. Le sacrement de l'eucharistie, que le Seigneur a ordonné à tous, et dans le temps du repas, nous le prenons même aux assemblées avant le jour, et ne le recevons que de la main de ceux qui y président. Nous faisons tous les ans des oblations pour les défunts et pour les fêtes des martyrs. Nous ne croyons pas permis de jeûner le dimanche, ni de prier à genoux; nous jouissons du même privilége depuis le jour de Pâques jusqu'à la Pentecôte. Nous souffrons avec peine que l'on fasse tomber à terre quelque chose de notre pain ou de notre coupe.

A toutes nos démarches, nos mouvements, nos entrées et nos sorties, en nous chaussant, nous baignant, nous mettant à table ou au lit, prenant un siége, allumant une lampe, à quelque action que ce soit, nous marquons notre front du signe de la croix. Si vous demandez une loi tirée des Ecritures pour ces pratiques et pour les autres semblables, vous n'en trouverez point; on vous dira que la tradition les a autorisées, la coutume les a confirmées, la foi les observe. Origène rapporte en même temps ces mêmes pratiques (2), disant que tous les observent, quoique tous n'en sachent pas la raison.

III. Fin de Tertullien.

On pourroit rapporter ici le traité de la fuite dans la persécution, et quelques autres des derniers de Tertullien, dont nous ne savons point le temps, non plus que de sa mort. Nous savons seulement qu'il se sépara même des montanistes, et qu'il fit des assemblées particulières (3). Il resta de ses sectateurs, nommés tertullianistes, et ils durèrent à Carthage encore deux cents ans, jusqu'au temps de saint Augustin; alors ils se réunirent à l'église catholique. Tertullien semble avoir rejeté le baptême des hérétiques (1). Outre ce qu'il dit dans le livre du baptême, écrit lorsqu'il étoit catholique, dans celui de la pudicité il dit : Chez nous l'hérétique, comme égal au païen et même encore pire, est purgé par le baptême de vérité avant que d'être admis (2). Quoi qu'il en soit de Tertullien, il est certain qu'il y eut un évêque de Carthage nommé Agrippin, qui changea l'ancienne coutume reçue par la tradition des apôtres, de reconnoitre pour valable le baptême des hérétiques, et introduisit l'usage de les rebaptiser (3), ne croyant pas que rien de bon pût venir d'eux : ce qu'il fit toutefois après avoir pris l'avis des autres évêques d'Afrique et de Numidie (4). On ne sait pas le temps d'Agrippin; mais il ne peut avoir vécu plus tard, puisqu'il a été avant Donat, prédécesseur de saint Cyprien (5).

Comme ceux qui enseignoient dans les églises étoient condamnés à mort par l'édit de la persécution, Origène fut obligé de se retirer. On a même écrit qu'il étoit le principal objet de ce sanglant édit, comme le docteur le plus renommé dans l'Eglise. Il est vraisemblable qu'il se retira à Césarée de Cappadoce, chez l'évêque Firmilien, son ami; qu'ils se cachèrent ensemble pour éviter la persécution, et que leur retraite fut chez une femme riche et pieuse, nommée Julienne, chez laquelle il est certain qu'Origène passa deux ans (6). Elle avoit quantité de livres qui lui étoient venus par succession de Symmaque, le traducteur de l'Ecriture. Ainsi, Origène y eut la commodité de conférer les divers exemplaires des différentes versions, et peut-être y commença-t-il ses hexaples qu'il acheva depuis à Tyr.

IV. Fausse prophétesse.

Les églises de Cappadoce furent alors troublées par une femme qui, étant hors d'elle, se prétendit prophétesse et inspirée du Saint-Esprit. Elle trompa long-temps les fidèles, faisant paroître des prodiges, et promettant entre autres de faire trembler la terre, parce que le démon prévoyoit le tremblement (7). Il la faisoit marcher à pieds nus sur la neige au fort de l'hiver, sans en sentir d'incommodité. Elle disoit qu'elle se hâtoit d'aller en Judée et à Jérusalem, prétendant en être venue; elle s'étoit acquis une telle autorité sur ses sectateurs, qu'ils la suivoient partout, et lui obéissoient en tout. Elle eut souvent la hardiesse de contrefaire la consécration de

(1) C. 3.
(2) Orig. Homil. 5. in Numer.
(3) Aug. de Hæres. c. 86.

(1) De Bapt. c. 14; Sup. liv. IV, n. 47.
(2) De Pudic. c. 93.
(3) Aug. de Bapt. cont. Donat. lib II, c. 7, 8, 9.
(4) Cypr. Epist. 71, ad Quint.
(5) Huet. I. Orig. c. 3. Oros. lib. VII, c. 19.
(6) Pallad. Laus. c. 1.
(7) Firmil. Epist. 75, ap. Cypr.

l'eucharistie par l'invocation terrible, et d'offrir à Dieu le sacrifice avec la prière ordinaire, de baptiser plusieurs personnes, employant les termes de l'interrogation légitime; en sorte qu'elle sembloit ne s'éloigner en rien de la règle de l'Eglise. Elle trompa un prêtre, nommé Rustique, et un diacre, jusqu'à venir à la dernière corruption, ce qui fut découvert peu de temps après. Car, un des exorcistes, homme d'une vertu connue, excité par plusieurs des frères, s'éleva contre l'esprit qui agitoit cette femme, et lui résista si fortement, qu'il montra que c'étoit un esprit malin et non pas saint, comme on croyoit auparavant. Le demon toutefois avoit pris ses précautions, en prédisant au peuple qu'il viendroit un adversaire qui les tenteroit.

V. Exhortation d'Origène au martyre.

Ce fut dans cette persécution, et apparemment de sa retraite, qu'Origène écrivit l'exhortation au martyre à son ami Ambroise, qui avoit été pris avec un prêtre de Césarée en Palestine, nommé Prototecte, et quelques autres (1). Origène nomme Germanie le lieu où ils devoient souffrir le martyre; et l'on trouve en Orient quelques villes de ce nom. Mais il n'est pas impossible que l'empereur Maximin les eût fait amener dans la grande Germanie, c'est-à-dire dans l'Allemagne, où il étoit alors.

Origène dit en ce traité (2) que, pour emplir la mesure de la confession, il faut, pendant tout le temps de l'examen et de la tentation, ne donner aucune prise sur nous au démon qui veut nous infecter de mauvaises pensées de renonciation ou de doute, ne dire aucune parole qui s'éloigne de la confession, souffrir tout de la part de nos adversaires (3), les insultes, les moqueries, les risées, le mépris, la compassion qu'ils témoignent de l'erreur et de la folie qu'ils nous attribuent; de plus, n'être point emportés par l'affection naturelle pour des enfants, pour une femme et pour les autres personnes chères, par l'attachement aux biens ou à la vie, mais être détachés de tout, et entièrement à Dieu. Et ailleurs : Il ne faut pas seulement combattre pour ne pas nier, mais pour n'avoir pas de honte dès le commencement que l'on est traité indignement par les infidèles, principalement après avoir été honoré et reçu en plusieurs villes : ce qui s'adresse à Ambroise, qui avoit eu de grandes charges. Il marque ailleurs qu'outre sa femme et ses enfants, il avoit des frères et des sœurs. Il dit encore (4) : Comme les martyrs qui ont souffert des tourments ont montré plus de vertu que ceux qui n'en ont point souffert; ainsi, nous autres pauvres, devons vous céder la première place à vous qui par la charité avez foulé aux pieds la gloire, vos grands biens et la tendresse de vos enfants. Il les fait souvenir des promesses qu'ils ont faites à ceux qui les instruisoient pour le baptême et leur montre que la liberte qu'ils avoient alors de choisir le vrai Dieu, est devenue une nécessité par l'engagement (1). Il rapporte fort au long l'exemple d'Eléazar (2) et des sept frères dont le martyre est décrit dans le livre des Machabées (3), et il le rapporte comme tiré de l'Ecriture.

Quelques-uns regardoient les sacrifices comme une chose indifférente, et disoient que les noms étant d'institution, il n'importoit de dire : J'honore le soleil ou Apollon, ou Diane pour la lune, ou Cérès pour l'esprit de la terre, suivant la doctrine des sages d'entre les païens. Mais Origène prétend que ces noms avoient quelque force particulière pour attirer les démons, et soutient qu'il n'est permis de donner au vrai Dieu que les noms employés par Moïse, par les prophètes et par Jésus-Christ même (4), savoir : Sabaoth, Adonaï, Saddaï, le dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Origène conclut ainsi ce traité : Je souhaite que ces avis vous soient utiles; mais si l'état où vous êtes et la connoissance plus abondante des mystères de Dieu vous les fait regarder comme puériles et méprisables, j'en serai ravi. Mon dessein n'est pas que vous arriviez à la couronne par mon ministère, mais que vous y arriviez de quelque manière que ce soit; et Dieu veuille que ce qu'il y a de plus divin et de plus excellent vous y conduise : je veux dire le verbe et la sagesse de Dieu.

VI. Saint Fabien, pape.

Le pape Pontien fut sans doute des premiers qui sentirent la persécution; aussi fut-il relégué en Sardaigne, cette année deux cent trente-cinq, première de Maximin, sous le consulat de Sévère et de Quintien (5). Il eut pour compagnon de son exil un prêtre, nommé Hippolyte. Le saint pape renonça au pontificat dans cette île, le vingt-huitième de septembre, après avoir tenu le saint siége cinq ans et trois mois, et mourut le dix-neuvième de novembre. A sa place, mais seulement après sa mort, savoir, le vingt-unième de novembre, on élut Antéros, qui ne dura guère qu'un mois, car il mourut l'année suivante deux cent trente-six (6), le troisième de janvier. Huit jours après, et le onzième de janvier, Fabien fut élu d'une manière merveilleuse. Il avoit quitté la campagne pour venir à Rome avec quelques

(1) Eus. VI, et XXVIII. Orig. Martyr. p. 207.
(2) P. 171.
(3) P. 172.
(4) P. 177.

(1) P. 178.
(2) 183.
(3) 1 Mach. VI, 18, 20.
(4) 212, 218.
(5) Lib. pontif.
(6) V. Pagi. hic; an. 236. Eus. V, Hist. c. 20.

autres après la mort d'Antéros. Comme les frères étoient assemblés dans l'église pour l'élection d'un évêque, on proposoit plusieurs personnes considérables, mais personne ne pensoit à Fabien, quoiqu'il fût présent, quand tout d'un coup une colombe volant d'en haut, vint s'arrêter sur sa tête. Le peuple s'écria tout d'une voix qu'il étoit digne de l'épiscopat. On l'enleva aussitôt, et on le mit dans le siége qu'il remplit pendant quatorze ans.

VII. Les deux Gordiens, empereurs; puis Puppien et Balbin; puis Gordien le jeune.

Cependant l'empereur Maximin se rendoit odieux de plus en plus par ses cruautés et son avarice. L'Afrique commença à se déclarer contre lui. Quelques mécontents forcèrent le proconsul Gordien d'accepter l'empire, et ce fut à Carthage qu'il en prit les marques (1). C'étoit un vieillard de quatre-vingts ans, qui avoit passé sa vie dans les grands emplois. Il associa à l'empire son fils, nommé Gordien comme lui. Son élection fut approuvée à Rome par le peuple et par le sénat, qui avoit toujours haï Maximin. Mais Capellien, gouverneur de Numidie, ancien ennemi de Gordien, et irrité de ce qu'il vouloit le destituer, marcha contre lui avec de bonnes troupes au nom de Maximin, et défit aisément la multitude mal aguerrie du peuple de Carthage. Gordien le fils fut tué dans le combat; le père, voyant les affaires désespérées, s'étrangla de sa ceinture (2). Ainsi finirent les deux Gordiens, après avoir régné seulement trois mois, depuis avril jusqu'en juin de l'année deux cent trente-sept.

Le sénat ayant appris leur défaite, et n'attendant plus de Maximin que les dernières cruautés, élut pour empereur deux autres personnes considérables par leur âge et leur dignité, Claude-Maxime Puppien, auparavant préfet de Rome, et Célius Balbin, qui avoit été deux fois consul. Le peuple n'étoit pas content de cette élection à laquelle il n'avoit point eu de part; et, pour l'apaiser, il fallut donner le titre de César au jeune Gordien, âgé seulement de douze ans, petit-fils du vieux Gordien. Ce fut le neuvième de juillet de la même année deux cent trente-sept.

Cependant Maximin, sur la nouvelle de l'élection du vieux Gordien, avoit marché vers l'Italie; et, ayant passé les Alpes, il fut arrêté par la résistance d'Aquilée, qui lui ferma les portes, et se trouva obligé de l'assiéger. Le siége tirant en longueur, les soldats, fatigués de la guerre et irrités de sa cruauté, le tuèrent dans sa tente en plein midi avec son fils, et envoyèrent leurs têtes à Rome, où l'on fit des réjouissances extraordinaires de se voir délivré

(1) Herod. lib. VII, Capitol. p. 163.

(2) Pagi. an. 236, n. 7, 8.

de ce tyran. Ce fut environ le printemps de l'an deux cent trente-huit; et Maximin périt après avoir régné plus de trois ans (1). Puppien et Balbin commençoient à régner librement, mais ils n'étoient pas bien unis, et les soldats ne pouvoient se résoudre à obéir à des empereurs choisis par le sénat. Ils s'élevèrent donc ouvertement contre eux aux jeux capitolins, les traînèrent honteusement par la ville, et les tuèrent après leur avoir fait souffrir mille indignités. C'étoit au mois de mai de la même année deux cent trente-huit (2). Ainsi Puppien et Balbin ne régnèrent pas une année entière. Les soldats conservèrent le jeune Gordien, qui fut reconnu de tout le monde pour empereur, quoiqu'il n'eût qu'environ treize ans. C'est ce qui paroît de plus certain pour les dates de ce règne, qui ne sont pas sans difficulté.

VIII. Lettre d'Origène à Africain.

On peut rapporter à ce temps la lettre d'Origène à Africain, écrite de Nicomédie, apparemment à son retour de Cappadoce, car la persécution cessa avec la puissance de Maximin. Jules Africain, un des plus savants d'entre les chrétiens, étoit de Nicopoli en Palestine. C'étoit l'ancienne Emmaüs, dont les Romains, après la ruine de Jérusalem, avoient fait une ville au lieu d'une simple bourgade, et lui avoient donné ce nom en mémoire de leurs victoires sur les Juifs. Elle avoit été brûlée depuis, et Africain lui-même fut député vers l'empereur Héliogabale pour la faire rétablir, et il l'obtint. Africain étoit plus âgé qu'Origène, puisqu'il le nomme son fils (3), et toutefois il ne laissa pas d'aller exprès à Alexandrie pour voir Héraclas, disciple d'Origène, du temps qu'Héraclas conduisoit l'école chrétienne de cette grande ville avant que d'en être évêque (4). Cet Africain donc écrivit à Origène une lettre, où il lui propose les raisons par lesquelles ils étoient persuadés que l'histoire de Susanne, qui est à la fin du livre de Daniel, étoit supposée. Sa principale raison étoit, que ni cette histoire, ni celle de Bel et du dragon, ne sont point dans les exemplaires des juifs.

Origène lui répondit, s'excusant sur le peu de séjour qu'il faisoit à Nicomédie, qui ne lui permettoit pas de traiter à fond cette question (5). Il dit d'abord qu'il ne s'agit pas seulement de ces parties de l'histoire de Daniel, mais de plusieurs autres dans Daniel même, et dans plusieurs livres de l'Ecriture, particulièrement dans Esther, qui se trouvent dans les exemplaires grecs de toutes les églises de Jésus-Christ, et ne se trouvent point chez les Hébreux. Ces différences étoient alors encore plus grandes avant les travaux d'Origène, et

(1) Pagi hoc. an. 238.
(2) Eus. Chr. an. 238.
(3) Eus. Chr. an. 21.
(4) Id. Hist. 6, c. 31.
(5) Epist. Orig. p. 222, 246, p. 228.

avant la version latine de saint Jérôme. Prenez donc garde, dit-il à Africain, que, sans y penser, en supprimant ces passages, nous n'imposions une loi aux frères de rejeter les livres sacrés reçus par toutes les églises, et de flatter les juifs, en les priant de nous faire part de ceux qui sont purs, et qui n'ont rien de supposé. La providence de Dieu n'a-t-elle pas donné à toutes les églises de Jésus-Christ le moyen de s'édifier par les Ecritures saintes? Ce n'est pas que je refuse d'examiner les écritures des juifs, et de les conférer avec les nôtres. Je l'ai fait, si je l'ose dire, autant que personne, discutant toutes les éditions et leurs différences, examinant en même temps, autant qu'il est possible, la version des Septante, de peur qu'il ne semble que je veuille imposer à toutes les églises qui sont sous le ciel, et donner prétexte de calomnier les exemples communs et célèbres. Nous nous exerçons aussi à ne pas ignorer les écritures des juifs, afin qu'en disputant avec eux nous puissions leur citer les passages selon leurs exemplaires, et qu'ils n'aient plus de prétexte pour mépriser les fidèles gentils d'Origène, et se moquent d'eux, comme ignorant la vérité qui est dans leurs Ecritures (1). Il marque ailleurs qu'il y avoit des fidèles qui ne convenoient pas de l'autorité du texte hebreu.

Il ajoute que l'histoire de Susanne et des vieillards qui l'avoient calomniée n'étoit pas inconnue aux juifs (2); et il montre par le nouveau Testament qu'ils avoient connoissance de plusieurs autres faits qui ne sont point écrits dans les livres de l'ancien. D'où il conclut qu'il est probable que les juifs en avoient retranché quelques parties pour faire perdre la mémoire des faits qui leur étoient les plus honteux, comme d'avoir fait mourir les prophètes, et que la différence de nos exemplaires et des leurs, vient de ce que les nôtres ont été pris sur des originaux plus entiers. Il marque que le livre de Tobie ni celui de Judith n'étoient point en usage chez les juifs (3), et qu'ils ne les avoient point en hébreu, même entre les livres apocryphes, mais que les églises s'en servoient (4).

Il dit, comme témoin oculaire, que les juifs, quoique sujets et tributaires des Romains, avoient un chef ou ethnarque, dont le pouvoir étoit très-grand par la permision de l'empereur, et qu'à son insu ils condamnoient quelquefois à mort (5). Il rapporte en cette lettre quelques étymologies qui ont donné sujet à ceux qui entendent l'hébreu, de dire qu'il n'y étoit pas fort savant. Il conclut ainsi : Celui-là vous salue qui m'a aidé à dicter cette lettre, qui y a toujours assisté, et y a corrigé ce qu'il a voulu : c'est mon seigneur et mon frère le pieux Ambroise. Sa très-fidèle compagne Marcelle vous salue aussi, avec leurs enfants et Anicet. Saluez notre digne pape Apollinaire, et ceux qui nous aiment. Le nom de pape marque un évêque, mais on ne sait de quel siége l'étoit cet Apollinaire. Il paroît ici qu'Ambroise étoit sorti de prison.

Origène s'explique encore ailleurs touchant les livres apocryphes. Il ne veut pas que l'on les rejette tous, mais que l'on s'en serve avec discernement, puisque les apôtres et Jésus-Christ même semblent s'en être servis, en rapportant plusieurs faits qui ne sont point dans les livres canoniques (1). Il distingue les livres canoniques ou secrets des juifs et ceux des chrétiens (2), et fait mention de plusieurs ; d'un écrit prétendu de Salomon touchant les exorcismes, d'un d'Elie, d'un d'Isaïe, d'un de Jéremie; de la prière de Joseph dont il rapporte un grand passage, du livre d'Enoch, d'une addition à Esther touchant l'ange Anahel, et de quelques-uns du nouveau Testament, entre autres du livre du pasteur, qu'il cite comme inspiré de Dieu.

IX. Œuvres d'Africain.

Outre la lettre à Origène, Africain en avoit écrit une à un nommé Aristide, pour accorder les deux généalogies de Jésus-Christ selon saint Matthieu et selon saint Luc (3). Il y rapportoit ce qu'il avoit appris de la tradition de ceux qui restoient en Palestine de la famille de Notre Seigneur, appelés en grec par cette raison desposynes, savoir que Jacob et Héli étoient frères utérains; qu'Héli étant mort sans enfants, saint Jacob épousa sa veuve et fut père de Joseph selon la nature et d'Héli selon la loi. Ils ajoutoient que le vieil Hérode, pour couvrir la bassesse de son origine, avoit fait brûler tous les mémoires que les Juifs conservoient encore pour reconnoître leurs généalogies et pour distinguer les Israélites d'origine d'avec les prosélytes, et ceux qui étoient mêlés de l'un et de l'autre et qu'ils appeloient giores.

Africain avoit encore composé un grand ouvrage de chronologie (4), pour servir à la controverse contre les païens, en leur montrant l'antique de la vraie religion, et la nouveauté de leurs histoires et de leurs fables (5). Cet ouvrage, divisé en cinq livres, contenoit la suite de l'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, puis il parcouroit le reste jusqu'au règne de Macrin, et comptoit en tout cinq mille sept cent vingt-trois ans, finissant au consulat de Gratus et de Séleucus, qui est l'an deux cent vingt-un de Jésus-Christ, et le qua-

(1) Lib. I, cont. Cels. p. 17.
(2) Ad Afric. p. 22. 231.
(3) P. 242.
(4) P. 243.
(5) P. 240.

(1) In Matth. XXIII. Hom. 26.
(2) In Matth. tract. 35; In Joan. t. 5, t. 8; Rom. XII, lib. 9; Rom. XVI, lib. 10.
(3) Eus. I, Hist. c. 7.
(4) Eus. VI, Hist. c. 31.
(5) Phot. bibl. cod. 34.

trième d'Héliogabale (1). Nous n'avons plus cet ouvrage que dans la chronique d'Eusèbe.

X. Commencements de saint Grégoire thaumaturge.

Origène passa en Grèce, et demeura quelque temps à Athènes, où il acheva les commentaires sur Ezéchiel, et commença ceux sur le cantique, dont il fit là cinq tomes (2); puis il revint à Césarée de Palestine, où il fit les cinq autres. Firmilien de Cappadoce l'y vint trouver, et on peut croire que Théodore ou Grégoire du Pont y revint aussi après avoir été à Alexandrie, où peut-être s'étoit-il retiré pendant la persécution (3). Ce qui est certain, est que Théodore, avant que d'être baptisé, alla à Alexandrie, où la jeunesse se rendit de toutes parts pour étudier la philosophie et la médecine. Là, quelques jeunes étudiants, jaloux de sa sagesse et de la pureté de ses mœurs, lui suscitèrent une misérable qui avoit été chassée avec infamie d'un lieu de débauche. Comme il s'entretenoit gravement, suivant sa coutume, avec des savants, et traitoit quelque question de philosophie, cette femme s'approcha d'une manière affectée et insolente, témoignant par ses discours et par ses gestes une grande familiarité avec lui. Enfin elle se plaignit qu'il ne lui avoit pas payé son salaire, ajoutant impudemment la cause de sa prétention. Ceux qui connoissoient la vertu de Théodore étoient indignés; lui, sans s'émouvoir, dit doucement à un de ses amis : Je vous prie, donnez-lui de l'argent, afin qu'elle ne nous interrompe pas davantage. Celui-ci demanda à la femme ce qu'elle prétendoit, et le lui donna. Mais à peine eut-elle l'argent dans sa main, que, saisie d'un esprit malin, elle se mit à hurler d'une voix qui n'étoit pas humaine, et tomba sur le visage au milieu de l'assemblée, ayant les cheveux épars qu'elle arrachoit de ses mains, les yeux renversés, la bouche écumante. Le démon l'eût étouffée si Théodore n'eût prié Dieu pour elle.

Etant donc revenu trouver Origène en Palestine, et lui ayant été recommandé par Firmilien, son compatriote, il acheva de s'instruire; et, après avoir été cinq ans son disciple, ayant reçu le baptême, il s'en retourna en son pays, avec son frère Athénodore, qui fut depuis évêque et martyr. Mais, avant que de partir, Théodore voulut témoigner à Origène sa reconnoissance par un discours qu'il prononça en sa présence, et devant une grande assemblée (4), où il lui donne les plus grandes louanges qu'on puisse donner à un homme, jusqu'à le traiter d'inspiré de Dieu et de divin. Nous avons encore ce discours (5). A son retour, toute sa nation jetoit les yeux sur lui, croyant qu'il devoit briller dans les assemblées, et montrer les fruits de ses longues études; mais il se retira de toute société, et même de la ville, demeurant à la campagne en solitude, et quitta tous ses biens, ne se réservant ni terres, ni maison, ni aucune des choses nécessaires à la vie (1).

On rapporte à ces premiers temps après son retour, la lettre qu'Origène lui écrivit touchant l'usage des sciences humaines, qui semble plutôt écrite avant son entière conversion (2). Origène dit que son beau naturel le rend capable de devenir un grand jurisconsulte entre les Romains, ou un grand philosophe entre les Grecs; mais il l'exhorte à l'employer tout entier à la pratique du christianisme. Vous devez, dit-il, prendre des sciences profanes, ce qui peut peut servir à l'intelligence des saintes Ecritures; en sorte que, comme les philosophes disent que la géométrie, la musique, la grammaire, la rhétorique, l'astronomie, sont des dispositions à la philosophie, nous disons de même de la philosophie à l'égard du christianisme. Il l'exhorte à s'appliquer principalement à l'Ecriture sainte, à la lire avec grande attention, pour n'en parler ni n'en juger légèrement, mais avec une foi inébranlable, et avec la prière, qu'il dit être absolument nécessaire pour l'entendre.

XI. Hexaples d'Origène.

Cependant Origène travailloit à un grand ouvrage, qu'il avoit commencé à Alexandrie, continué en Cappadoce et dans ses autres voyages, et qu'il acheva à Tyr, vingt-huit ans après qu'il l'eût commencé (3). C'étoient des éditions de l'Ecriture sainte à plusieurs colonnes, pour conférer ensemble des différentes versions. Il en fit trois, que l'on nomma en grec hexaples, octaples ou tétraples, selon le nombre des colonnes. Les hexaples en avoient six, dont la première contenoit le texte hébreu, en lettres hébraïques; la seconde le même texte en lettres grecques, en faveur de ceux qui entendoient l'hébreu sans le savoir lire; la troisième colonne contenoit la version d'Aquila; la quatrième celle de Symmaque; la cinquième les Septante; la sixième Théodotion. Origène avoit ainsi placé les Septante, afin qu'ils fussent au milieu des versions grecques, et qu'il fût plus facile de les y comparer; car la version des Septante étoit la plus authentique, sur laquelle les autres devoient être corrigées. Les octaples contenoient de plus deux versions grecques qui, depuis peu, avoient été trouvées dans les vaisseaux de terre; on les nomma la cinquième et la sixième, parce que l'on n'en savoit point les auteurs (4). Origène avoit trouvé la cinquième à Jéricho, vers

(1) Scalig. in Eus. p. 213. Pagi. an. 220. n. 12.
(2) Eus. VI, 52.
(3) Greg. Nyss. Vita Thaum. p. 972. c.
(4) Eus VI, Hist. c. 30.
(5) Greg. Nyss. p. 975.

(1) P. 984, B.
(2) Philos. c. 13.
(3) Eus. VI, 16. Epiph. de Mens. n. 19.
(4) Sup. liv. V, n. 43. Epiph. de Mens. n. 18.

la fin du règne de Caracalla, et la sixième à Nicopoli, en Epire, près d'Actium, sous l'empire d'Alexandre (1). Les octaples avoient donc huit colonnes ; à la première le texte hébreu en lettres hébraïques, à la seconde le texte hébreu en lettres grecques, à la troisième Aquila, à la quatrième Symmaque, à la cinquième les Septante, à la sixième Théodotion, à la septième la cinquième version, à la huitième colonne la sixième version ; ainsi les Septante étoient justement au milieu. Chacune des versions étoit distinguée au haut des colonnes par la première lettre du nom de l'auteur, alpha pour Aquila, sigma pour Symmaque, thêta pour Théodotion, les Septante et les deux versions sans nom, par les lettres grecques qui marquent les nombres.

Comme ces exemplaires à plusieurs colonnes étoient chers, Origène fit les tétrapes, où il les réduisit aux quatre les plus nécessaires : à la première colonne étoit Aquila, à la seconde Symmaque, à la troisième les Septante, à la quatrième Théodotion. Il fit encore un autre travail, afin que la seule édition des Septante pût tenir lieu de toutes. Cette édition étoit le corps de l'ouvrage; il y avoit ajouté ce que l'hébreu contenoit de plus (2), tiré de la version de Théodotion, et marqué par des astériques, c'est-à-dire de petites étoiles (3); mais ce que les Septante avoient de plus que l'hébreu étoit marqué par des obélisques, c'est-à-dire de petites broches, comme pour le retrancher. Dans la suite du temps, les copistes négligèrent les astériques et les obélisques, d'où vient que nous n'avons plus l'édition des Septante dans sa pureté (4).

Origène, par ces travaux, ne prétendoit pas diminuer l'autorité de la version des Septante, que les apôtres même avoient citée, et dont l'Eglise s'étoit toujours servie ; car elle étoit en usage partout où l'on parloit grec, et sur elle avoient été faites les versions latines qui avoient cours en Occident. Il prétendoit seulement corriger l'édition des Septante, et en éclaircir les difficultés. Nous avons vu ses sentiments sur cette matière dans la lettre à Africain. Il s'en explique encore en plusieurs endroits de ses commentaires et de ses homélies sur l'Ecriture (5). Il veut qu'on l'explique suivant l'édition reçue dans l'Eglise, sans omettre les différences du texte original ; il dit en avoir trouvé plusieurs entre les exemplaires des Septante, soit par la négligence des écrivains ou autrement ; et les avoir corrigées par le secours des autres éditions (6). Sur le nouveau Testament, il avoue qu'il ne donne que des conjectures. Il se plaint que les exemplaires grecs sont remplis de fautes, particulièrement dans les noms propres (1), et dit les avoir corrigés par le texte hébreu et par l'inspection des lieux.

(1) Eus. VI, Hist. c. 16.
(2) Orig. tom. 15, in Matth. p. 381, G, L.
(3) Hier. Præf. in Pentat. Epist 104.
(4) Hier. Epist. 89. ad Aug. c. 6.
(5) Hom. II, in Jerem.
(6) Comm. in Matth. to. 15, p. 381, D, G, L.

XII. Conversion de Bérylle, hérétique.

Béryllе, évêque de Bostre en Arabie, voulut introduire dans l'Eglise une doctrine étrangère à la foi. Il disoit que Notre Seigneur n'avoit point subsisté par une différence personnelle (2), avant que de paroître entre les hommes, et qu'il n'avoit point d'autre divinité que celle du père, qui habitoit en lui ; ainsi il anéantissoit la personne divine du verbe éternel (3). Plusieurs évêques disputèrent contre Béryllе pour le tirer de cette erreur, et, ne pouvant le réduire, ils appelèrent Origène, qui lui parla d'abord en particulier pour le sonder ; mais, le voyant opiniâtre, il l'attaqua en public, et le pressa par de si fortes raisons, qu'il le convainquit, et le ramena à la saine doctrine qu'il avoit tenue auparavant. On voyoit encore du temps d'Eusèbe, cent ans après, les décrets du concile assemblé sur ce sujet, avec les conférences qu'Origène avoit eues avec Béryllе, en présence de l'Eglise qu'il gouvernoit.

XIII. Épiscopat de saint Grégoire thaumaturge.

Grégoire de Néocésarée dans le Pont y étant retourné, en fut bientôt ordonné évêque (4). Phédime, évêque d'Amasée, qui avoit le don de prophétie, désiroit de l'attacher au service de l'Eglise, mais Grégoire se cachoit et passoit d'une solitude à l'autre. Phédime, voyant qu'il ne le pouvoit joindre, poussé de l'esprit de Dieu, résolut de l'élire, quoiqu'absent de trois journées de chemin, et le destina à cette ville de Néocésarée, où il y avoit une infinité d'idolâtres, et seulement dix-sept chrétiens. Grégoire acquiesça, et, après que son ordination eut été célébrée avec les solennités accoutumées, il pria Phédime de lui donner quelque temps pour connoître plus exactement les mystères, et demanda à Dieu de lui en accorder la connoissance (5).

Après avoir passé toute la nuit à examiner la doctrine de la foi, pour éviter les erreurs de plusieurs qui y méloient des raisonnements humains, il vit paroître un vieillard vénérable par son visage et par son habit. Il se leva de son lit tout étonné, et lui demanda qui il étoit, et pourquoi il étoit venu. Le vieillard d'une voix grave le rassura, et lui dit que Dieu l'avoit envoyé pour lui découvrir la vérité de la foi. Puis, étendant la main, il lui montra de l'autre côté une personne qui paroissoit en forme de femme, mais au-dessus

(1) In Jo. to. 8, p. 104; in Luc. Hom. XXXI.
(2) Eus. VI, c. 33. V. Vales. not.
(3) Orig. in Tit. III, ap. Pamph. Apol.
(4) Greg. Nyss. in Vita Thaumat. p. 976, B.
(5) P. 977, A.

de la condition humaine. Grégoire épouvanté baissoit les yeux, et ne pouvoit supporter l'éclat de cette vision; car, quoique la nuit fût obscure, ces deux personnes étoient accompagnées d'une grande lumière. Cependant il entendoit que la femme, nommant Jean l'évangéliste, l'exhortoit à découvrir à ce jeune homme le mystère de la vraie religion, et que saint Jean répondoit qu'il étoit prêt à le faire, puisque la mère du Seigneur l'avoit agréable. Après qu'il eut expliqué cette doctrine, la vision s'évanouit, et Grégoire écrivit aussitôt ce qu'il venoit d'apprendre, en ces termes :

Il n'y a qu'un Dieu, père du verbe vivant, de la sagesse subsistante, de la puissance et du caractère éternel, parfait, père d'un fils parfait, père d'un fils unique. Il n'y a qu'un Seigneur, seul d'un seul, Dieu de Dieu, caractère et image de la Divinité, verbe efficace, sagesse qui comprend l'assemblage de toutes choses, et puissance qui a fait toutes les créatures, vrai fils d'un vrai père, fils invisible d'un père invisible, fils incorruptible d'un père incorruptible, fils immortel d'un père immortel, fils éternel d'un père éternel. Et il n'y a qu'un seul Saint-Esprit qui tient son être de Dieu, et qui par le fils a paru aux hommes, image du fils, parfait comme lui, vie cause des vivants, source sainte, sainteté qui donne la sainteté, par qui est manifesté Dieu le père, qui est surtout et en toutes choses, et Dieu le fils, qui est par toutes les choses. Trinité parfaite, sans division ni changement, en sa gloire, en son éternité et en son règne. Telle fut l'exposition de foi révélée à saint Grégoire thaumaturge. Il l'écrivit sur-le-champ, l'enseigna toujours dans son église, et la laissa à ses successeurs écrite de sa main. On la voyoit encore du temps de saint Grégoire de Nysse.

XIV. Miracles de saint Grégoire thaumaturge.

Grégoire sortit alors de sa retraite pour retourner à Néocésarée. Etant surpris de la nuit et d'une pluie violente, il entra avec ceux qui l'accompagnoient dans un temple d'idoles, le plus fameux de tout le pays, à cause des oracles (1). Il invoqua d'abord le nom de Jésus-Christ, et fit plusieurs signes de croix, pour purifier l'air infecté par la fumée des sacrifices profanes. Ensuite il passa la nuit à chanter les louanges de Dieu, suivant sa coutume. Le matin après qu'il fut parti, le sacrificateur des idoles vint pour faire les cérémonies ordinaires. Les démons lui apparurent, et lui dirent qu'ils ne pouvoient plus habiter ce temple, à cause de celui qui y avoit passé la nuit. Il fit son possible par des sacrifices et des purifications de toutes sortes, pour les obliger à revenir, mais en vain.

Alors, transporté de colère, il chercha Grégoire, et le menaça de le maltraiter et de le faire punir par les magistrats, pour avoir eu la hardiesse, étant chrétien, d'entrer dans le temple des dieux. Grégoire l'écouta sans s'émouvoir, et lui dit : Avec l'aide de Dieu je puis chasser les démons d'où il me plaira, et les faire entrer où il me plaira. Fais-les donc rentrer dans leur temple, dit le sacrificateur. Alors Grégoire rompit un petit morceau d'un livre qu'il tenoit, et y écrivit ces paroles. Grégoire à Satan : Entre. Le sacrificateur emporta ce billet, le mit sur son autel et offrit ses sacrifices ordinaires; et il vit dans le temple ce qu'il avoit accoutumé d'y voir auparavant. Il retourna sur ses pas, et, ayant atteint Grégoire avant qu'il fût arrivé à la ville, il le pria de lui faire connoître quel étoit ce Dieu, à qui les autres dieux obéissoient. Grégoire lui expliqua la doctrine chrétienne; mais il fut choqué de l'incarnation du verbe, jugeant indigne de Dieu de paroître avec un corps parmi les hommes. Ce ne sont, dit Grégoire, ni les paroles, ni les raisonnements humains qui persuadent cette vérité, mais les merveilles de la puissance de Dieu. Eh bien, dit le sacrificateur, lui montrant une pierre d'une grandeur extraordinaire, commandez à cette pierre de changer de place, et d'aller dans un tel endroit, qu'il lui marqua. Grégoire commanda à la pierre; elle obéit comme si elle eût été animée, et le païen ne délibéra plus. Il abandonna sa femme, ses enfants, sa maison, son bien, son sacerdoce, pour suivre Grégoire et devenir son disciple.

Le bruit de ces miracles l'ayant précédé, le peuple sortit de la ville en foule pour le voir. Mais ils furent bien surpris quand il passa au milieu d'eux sans regarder personne, non plus que s'il eût marché dans un désert. Comme il avoit tout quitté lorsqu'il se retira, il n'avoit plus de maison dans la ville, et les fidèles qui le suivoient étoient en peine de se loger. Quoi donc, leur dit-il, ne sommes-nous pas à couvert sous la protection de Dieu? vous trouvez-vous trop à l'étroit sous le ciel? et faut-il à des chrétiens une autre demeure que celle que Dieu a donnée à tous les hommes? Songez à bâtir chacun votre maison spirituelle, et ne vous affligez que de ce que nous ne trouverons point de tels édifices préparés; les maisons de pierre ne servent guère qu'à couvrir les crimes des méchants. Alors un des plus riches de la ville nommé Musone, le pria de venir loger en sa maison, et il le préféra à plusieurs autres qui lui faisoient le même offre, parce qu'il étoit chrétien. Avant la fin du jour, un grand nombre crut à la parole de Dieu; et le lendemain dès le matin on vit à la porte de l'évêque des femmes, des enfants, des vieillards et toutes sortes de malades. Grégoire les guérissoit tous, et, soutenant ainsi la prédication par ses miracles, il gagna en peu de temps une grande multitude. Il entreprit alors de faire bâtir une église, chacun y contribua de son argent ou de sa

(1) Vita Thaumat. p. 980, B.

peine; elle fut placée dans le lieu le plus éminent de la ville, et on regarda comme un miracle qu'elle résista à plusieurs tremblements de terre, qui ruinèrent presque cette ville, et qu'elle fut épargnée dans la persécution de Dioclétien.

Grégoire étoit le conseil de son peuple dans toutes leurs affaires et l'arbitre de tous leurs différents. Deux frères en partageant la succession de leur père se disputoient un étang; le saint évêque ne put les accorder, et ils assembloient de part et d'autre des gens armés. La veille du jour qu'ils en devoient venir aux mains, il alla sur le bord de l'étang, et, après avoir passé la nuit en prière, il commanda à l'eau de se retirer, et elle se retira, sans qu'il en restât une goutte; les frères vinrent le matin, et ne trouvèrent plus que de la terre. On voyoit encore cent ans après les marques de cet étang desséché.

On voyoit aussi la preuve d'un autre miracle. Le fleuve Lycus s'enfloit l'hiver, et, resserré par des montagnes, se débordoit ensuite, ravageant le bas pays. Le peuple vint à grandes troupes prier le saint évêque d'y remédier; il alla sur le lieu, et, s'appuyant sur un bâton, il les entretenoit par les chemins de l'espérance de l'autre vie. Lorsqu'ils furent arrivés à l'endroit où la rivière avoit accoutumé de rompre sa digue, il leur représenta que c'est de Dieu seul qu'il faut attendre des miracles; puis invoquant Jésus-Christ à haute voix, il enfonça son bâton au lieu où la digue étoit rompue, et pria Dieu d'arrêter désormais ces eaux. Il s'en retourna; le bâton prit racine et devint un arbre, qui servit toujours de digue à cette rivière. Quand elle venoit à s'enfler, sitôt que l'eau approchoit du pied de l'arbre, elle s'arrêtoit, et demeuroit resserrée au milieu de son canal, jusqu'à ce que les torrents fussent écoulés. Voilà quelques-uns des miracles innombrables qui donnèrent à Grégoire le surnom de thaumaturge; car ce nom signifie en grec faiseur de miracles.

XV. Saint Alexandre le charbonnier.

Il établit la foi, non-seulement dans sa ville de Néocésarée, mais dans le voisinage, et donna des évêques à plusieurs villes. Celle de Comane lui envoya des députés pour le prier d'établir leur église, en leur donnant un évêque. Il y alla, et passa chez eux quelques jours, échauffant leur zèle pour la religion, par ses discours et par ses actions. Le temps étant venu de leur choisir un pasteur, les magistrats et les principaux de la ville cherchoient le plus noble, le plus éloquent, le plus distingué par les qualités éclatantes qu'ils voyoient en Grégoire même. Pour lui qui ne considéroit que la vertu, après qu'ils en eurent présenté plusieurs, il leur dit qu'ils ne devoient pas dédaigner de chercher même entre ceux dont l'extérieur étoit le plus méprisable. Un de ceux qui présidoient à l'élection voulut tourner ce discours en raillerie, et dit: Si vous voulez laisser ce que nous avons de meilleur, et prendre un évêque dans les artisans et le bas peuple, je vous conseille de choisir Alexandre le charbonnier, nous y consentirons tous. Grégoire répondit: Et qui est-il, cet Alexandre? Un de la compagnie le présenta en riant. Il étoit à demi nu, le reste couvert de haillons sales et déchirés; on connoissoit aisément son métier à la noirceur de son visage, de ses mains et de tout ce qui étoit découvert; tout le monde se mit à rire en voyant cette figure au milieu de l'assemblée.

Alexandre n'étoit point étonné, ne regardoit personne, et paroissoit content de son état; ce qui fit juger a Grégoire qu'il y avoit en cet homme quelque chose d'extraordinaire. Il le tira à part, et lui demanda qui il étoit. Alexandre lui avoua que ce n'étoit point la nécessité qui l'avoit réduit en cet état, mais le désir de se cacher en pratiquant la vertu. Je regarde, disoit-il, cette poussière de charbon qui me défigure comme un masque qui m'empêche d'être connu. Je suis jeune, comme vous voyez, et en un autre état je paroîtrois assez bien fait; ce sont des occasions de tentation à qui se propose la continence. Ce métier sert encore à me faire gagner de quoi subsister innocemment. Grégoire, l'ayant examiné soigneusement, le laissa entre les mains de ceux qui l'accompagnoient, leur prescrivant ce qu'il falloit faire, et retourna dans l'assemblée. Il y parla des devoirs d'un évêque, et les entretint jusqu'à ce que ceux à qui il en avoit donné charge ramenèrent Alexandre. Ils l'avoient fait baigner, et l'avoient revêtu des habits de Grégoire; en sorte qu'il parut un autre homme, et attira les yeux de tout le monde. Ne vous étonnez pas, dit Grégoire, si vous vous étiez trompés en jugeant selon les sens; le démon même vouloit rendre utile ce vase d'élection, le tenant caché. Ensuite il consacra Alexandre solennellement avec les cérémonies accoutumées, et le pria de parler devant l'assemblée; il s'en acquitta si bien, qu'il justifia pleinement le jugement de saint Grégoire. Son discours étoit solide et plein de sens, mais peu orné; un jeune Athénien qui se trouva présent s'en moqua, parce qu'il n'avoit pas l'élégance attique, mais il en fut repris en une vision. Alexandre gouverna dignement l'église de Comane jusqu'à la persécution de Décius, où il souffrit le martyre par le feu.

XVI. Mort de Gordien. Philippe, empereur.

Babylas gouvernoit alors l'église d'Antioche, ayant succédé à Zébin. De son temps, cette grande ville fut prise par Sapor, roi de Perse, successeur d'Artaxerxe; et l'empereur Gordien marcha contre lui (1). Mais auparavant

(1) Eus. IV, c. 29. Capit. Gord. 3, p. 161.

il épousa la fille de Misithée, homme très-habile, qu'il fit préfet du prétoire; et, se gouvernant par ses sages conseils, il se retira de la sujétion de sa mère dont les eunuques vendoient tous les emplois, et rétablit les affaires de l'état. Il reprit sur les Perses Antioche, Carres et Nisibe, et les eût poussés encore plus loin, si Misithée ne fût mort. On croit qu'il fut empoisonné par Philippe, qui fut après lui préfet du prétoire.

C'étoit un Arabe, né à Bostre, qu'il nomma Philippopolis. Il étoit de basse naissance, mais habile; et, loin de soutenir le jeune empereur Gordien qui l'avoit élevé à ce dessein, il ne chercha qu'à le ruiner. Il fit en sorte que les troupes manquèrent de vivres, et fomenta leurs murmures, en disant que Gordien étoit trop jeune pour gouverner l'empire; il corrompit même les chefs, en sorte que l'un demandoit publiquement que Philippe fût déclaré empereur. Il fallut en convenir, et qu'il régneroit avec Gordien, comme pour être son tuteur. Mais, comme il usoit insolemment de l'autorité, Gordien monta sur le tribunal pour s'en plaindre, espérant le faire déposer. Il hâta par là sa perte; il demanda que leur pouvoir fût égal, et ne l'obtint pas; ensuite il demanda d'être au moins César, puis d'être préfet du prétoire, et tout cela lui fut refusé. Enfin il se réduisit à demander le titre de duc, c'étoit alors celui d'un gouverneur de province, et qu'on le laissât vivre. Philippe y avoit presque consenti; mais, faisant réflexion combien Gordien étoit aimé du peuple et du sénat, il voulut profiter de la mauvaise humeur des soldats, et le fit tuer. Gordien avoit régné six ans entiers, et n'en avoit vécu que dix-neuf, c'étoit l'an de J.-C. deux cent quarante quatre (1).

Marc Jule Philippe, étant déclaré empereur, fit reconnoître César, son fils, de même nom que lui (2). On dit que cet empereur étoit chrétien, et que la veille de Pâques, comme il voulut entrer dans l'église et participer aux prières du peuple, l'évêque ne lui permit pas d'entrer qu'il ne se fût confessé et mis au rang des pénitents, à cause des crimes qu'il avoit commis. Il obéit de bon cœur à l'évêque, et témoigna en cette occasion une piété sincère; et c'est à saint Babylas que l'on attribue cette grande action. En effet, Philippe devoit passer à Antioche pour revenir à Rome après la guerre des Perses; et ce qu'il avoit fait pour parvenir à l'empire méritoit assez d'être expié par la pénitence (3). Etant venu à Rome, il abolit une infamie publique, que l'empereur Alexandre n'avoit pu ôter (4), et ôta les poètes du nombre des professeurs des arts libéraux, qui avoient des priviléges (5); mais il assista aux jeux profanes qui furent célébrés la millième année de la fondation de Rome, la quatrième de son règne, deux cent quarante-sept de J.-C. Ces jeux furent très-magnifiques, et durèrent trois jours et trois nuits. On les nomma jeux séculaires, quoique ce ne fussent pas ceux que l'on célébroit régulièrement au commencement de chaque siècle. Ceux-ci furent les neuvièmes et les derniers (1). Il n'est pas merveilleux que Philippe prît part à ces cérémonies païennes, étant exclu de l'Eglise pour de plus grands crimes dont il n'avoit pas fait pénitence (2); car il paroît bien qu'il l'avoit acceptée, mais non pas qu'il l'eût accomplie.

XVII. Travaux d'Origène.

La même année deux cent quarante-sept, mais quelques mois devant, la troisième du règne de Philippe durant encore, mourut Héraclas, évêque d'Alexandrie, après en avoir tenu le siége seize ans (3). Son successeur fut Denis, disciple et ami d'Origène, qui gouverna dix-sept ans. Origène, toujours en Palestine, continuoit ses travaux, et ce fut alors qu'il commença à permettre que l'on écrivît ses homélies, ayant déjà plus de soixante ans. Il parloit sur-le-champ; car l'exercice lui avoit acquis une grande habitude de parler; et des notaires, par cet art que j'ai marqué, rédigeoient ses discours pendant qu'il les prononçoit. Le nom grec d'*homélie* signifie un discours familier, comme le mot latin de sermon, et l'on nommoit ainsi les discours qui se faisoient dans l'église, pour montrer que ce n'étoient pas des harangues et des discours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes, mais des entretiens, comme d'un maître à ses disciples ou d'un père à ses enfants. On recueillit plus de mille sermons d'Origène. Il écrivit une lettre à l'empereur Philippe et une autre à sa femme Sévéra, qui furent longtemps conservées, aussi bien qu'un grand nombre d'autres; en sorte qu'Eusèbe en avoit recueilli plus de cent (4). Il écrivit au pape Fabien et à plusieurs autres évêques touchant la droiture de sa foi, pour se justifier des erreurs qui lui étoient attribuées. Ce fut vers ce temps qu'il écrivit les vingt-cinq tomes de commentaires sur saint Matthieu, et un plus grand nombre sur les petits prophètes. Peut-être est-il le premier qui ait expliqué toute l'Ecriture sainte; car nous avons déjà vu plusieurs auteurs qui en avoient expliqué des parties. Les explications d'Origène étoient de trois sortes, des scholies ou notes abrégées sur les endroits difficiles; des tomes ou commentaires étendus, où il donnoit l'essor à son génie, et des homélies au peuple, où il se ré-

(1) 22, Capit. 10, Herod.
(2) Eus VI, 34.
(3) Chrysost. con. Gent. de S. Bab. 660.
(4) Lamprid. in Alex. p. 121, E.
(5) L. poëtæ 3, C. de Profes. lib. X.

(1) V. Pagi. hic, n. 4, 5.
(2) Eus. Chron.
(3) Pagi. 246, 3, Eus. VI, c. 36.
(4) Vinc. Liren. c. 23.

duisoit aux explications morales, pour s'accommoder à la portée de ses auditeurs. Il nous reste une grande partie des commentaires et des sermons d'Origène (1) ; mais la plupart ne sont que des traductions fort libres faites par Rufin, par saint Jérôme et par d'autres anciens auteurs inconnus (2). On y voit partout une grande doctrine et une grande piété, et on y peut remarquer les faits suivants.

On prêchoit tous les dimanches et les vendredis que les chrétiens nommoient encore parascève comme les juifs, mot qui signifie en grec préparation, parce que ce jour ils préparoient tout ce qui étoit nécessaire pour le sabbat. Les chrétiens s'assembloient donc ces deux jours ; mais Origène se plaint de plusieurs qui ne venoient à l'église qu'aux jours solennels (3), et y venoient moins pour s'instruire que pour se relâcher. Quelques-uns, dit-il (4), s'en vont sitôt qu'ils ont ouï la lecture sans conférer ensemble, sans interroger les prêtres ; d'autres n'attendent pas seulement que la lecture soit finie ; d'autres ne savent pas même si on fait une lecture, mais demeurent à s'entretenir dans un coin de l'église, et plusieurs pensent à toute autre chose. Il se plaint que les chrétiens étoient trop attachés à leurs affaires temporelles, à l'agriculture, au trafic, aux procès. Qu'ils ne faisoient point pour l'étude de la loi de Dieu, ce que l'on fait pour les lettres humaines, où l'on ne plaint point la dépense pour les maîtres, les livres, les voyages. Il dit qu'il exhortoit souvent les jeunes gens à lire l'Ecriture, mais inutilement (5).

XVIII. Maximes sur l'étude de l'Écriture sainte.

Voici les règles qu'il donne touchant la manière de l'entendre. Il veut que ceux qui enseignent dans l'église ne disent rien d'eux-mêmes, mais qu'ils prouvent tout par l'Ecriture, et fait valoir sur ce sujet l'exemple de saint Paul, qui la cite si souvent, bien qu'il fût lui-même inspiré de Dieu (6). Origène blâme ceux qui expliquent l'Ecriture suivant leur propre sens, au lieu de suivre celui du Saint-Esprit ; et lui-même il cite souvent ceux qui l'ont expliquée avant lui, quoiqu'il ne les nomme pas. Il ne veut pas que l'on se fie aux hérétiques quand ils citent l'Ecriture (7) ; mais d'ailleurs il veut qu'on la respecte jusqu'à y laisser les solécismes sans rien corriger. Nous devons, dit-il (8), nous imputer à nous-mêmes ce qui nous choque, et ne pas laisser de la lire, quoique nous y trouvions de l'obscurité ; car, étant la parole du Créateur, il n'est pas merveilleux que nous ne l'entendions pas, non plus que nous ne comprenions pas ses ouvrages. Pour bien entendre un passage il faut assembler tous ceux où il est parlé de la même chose, ou auxquels le même mot se trouve employé (1) ; d'abord il faut chercher le sens simple et littéral, puis le spirituel. Origène traite d'ordinaire ce premier sens de méprisable, quoique souvent meilleur que celui qu'il rapporte ensuite (2). Il fait son apologie en se plaignant des ignorants qui expliquoient tout à la lettre, et condamnoient ceux qui cherchoient des allégories. Toutefois, il avoue que les paraboles n'ont, pour l'ord naire, qu'un point principal où consiste la ressemblance, et qu'il ne faut pas prétendre appliquer chaque partie ni subtiliser sur chaque mot.

Personne, dit-il (3), ne doit ouïr la parole de Dieu qu'il ne soit sanctifié de corps et d'esprit ; car il doit entrer peu après au festin nuptial ; il doit manger la chair de l'agneau et boire la coupe de salut. On voit par-là que la prédication étoit ordinairement suivie de la célébration de l'eucharistie. Il dit encore ailleurs : Vous qui avez accoutumé d'assister aux mystères, vous savez avec quelle précaution et quel respect vous recevez le corps du Seigneur, de peur qu'il n'en tombe la moindre partie ; car vous vous croiriez coupables, et avec raison, si, par votre négligence, il s'en perdoit quelque chose. Que si vous usez et avec justice d'une telle précaution pour conserver son corps, pensez-vous que ce soit un moindre crime de mépriser sa parole ? Et encore (4) : quand vous participez au festin incorruptible, Quand vous mangez et buvez le corps et le sang du Seigneur, alors le Seigneur entre sous votre toit. Vous donc, vous humiliant, imitez ce centenier, et dites : Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit. On voit ici l'origine de cette formule dont nous usons encore en recevant l'eucharistie. Il marque la coutume de se donner le baiser de paix, et dit que ce baiser est appelé saint, parce qu'il est chaste et sincère, étant le signe d'une véritable charité (5).

XIX. Droit des évêques et des prêtres.

Touchant les ordinaires et les devoirs des ministres de l'Eglise, il dit : Que ces prélats ne doivent pas désigner, par testament, leurs successeurs, ni choisir leurs parents pour remplir leur place, mais laisser le choix à Dieu (6). Qu'en l'ordination de l'évêque, outre le choix de Dieu, la présence du peuple est requise, afin que tous soient assurés que l'on élit pour le sacerdoce celui qui est le plus excellent en-

(1) Hier. Præf. Hom. in Ezech.
(2) Ruf. Præf. in Num. In Exod. Hom. VII, in Isai. Hom. V.
(3) Hom. X, in Gen.
(4) Hom. XII, in Exod.
(5) Hom. XIII, in Ezech.
(6) In Rom. III, lib. III; Hom. II, in Ezech.; Homil. II, in Jer.
(7) Phil. cal. c. 8, 10, 12.
(8) C. 2.

(1) In Jos. Hom. XVIII.
(2) In Matth. tract. 12. In Matth. Hom. 25.
(3) In Exod. Hom. II, Ibid. Hom. 13.
(4) In divers. Hom. 5, edit. 1619, p. 285, E.
(5) In Rom. XVI, lib. X.
(6) In Num. Hom. 22, in Levit. Hom. 6.

tre tout le peuple, le plus docte, le plus saint, le plus éminent en toute vertu. Le peuple est donc présent, afin que personne ne puisse y revenir, et qu'il ne reste aucun scrupule. Il dit que, selon les mérites du peuple, Dieu lui donne de bons pasteurs ou de mauvais, qui le laissent languir dans la faim et la soif spirituelle (1). Que celui qui est appelé à l'épiscopat est appelé, non pas au commandement, mais au service de toute l'Église (2); et qu'il doit rendre ce service avec tant de modestie et d'humilité, qu'il soit utile à celui qui le rend et à celui qui le reçoit; car le gouvernement des chrétiens doit être entièrement éloigné de celui des infidèles, plein de dureté, d'insolence et de vanité.

Il ajoute : Voilà ce que la parole de Dieu nous enseigne; et nous, ou n'entendant pas, ou méprisant les instructions de Jésus, nous surpassons quelquefois le faste des mauvais princes païens. Nous voudrions presque avoir des gardes comme les rois; nous nous rendons terribles et de difficile accès, principalement aux pauvres; nous traitons ceux qui nous parlent et qui nous prient de quelque chose, comme feroient les tyrans et les gouverneurs les plus cruels. On voit en plusieurs églises, principalement des grandes villes, ceux qui conduisent le peuple de Dieu, ne garder plus aucune egalité, quelquefois même avec les meilleurs disciples de Jésus; et user de menaces dures, tantôt sous prétexte de quelque péché, tantôt par mépris de leur pauvreté.

Ce n'est pas qu'il faille s'humilier mal à propos, et qu'il ne soit quelquefois nécessaire de reprendre publiquement les pécheurs pour intimider les autres, et user de la puissance pour les livrer à Satan; mais il le faut faire rarement, et ne pas regarder le pécheur comme un ennemi. Dieu veut que les crimes soient punis mais par les juges séculiers, non par les évêques, c'est-à-dire qu'il ne leur convient pas d'user des peines corporelles. Il continue : Que le chef d'une église n'imite donc pas les princes infidèles, mais qu'il imite autant qu'il est possible Jésus-Christ, qui est de si facile accès (3), qui parloit à des femmes, qui imposoit les mains à des enfants, qui lavoit les pieds à ses apôtres. Et ailleurs (4) : Un évêque pèche contre Dieu, si, au lieu de servir ses frères comme étant serviteur du même maître, il les traite en maître. Il se plaint des évêques et des prêtres, qui, étant eux-mêmes imparfaits, méprisoient et calomnioient de simples fidèles meilleurs qu'eux, et même des confesseurs, et de ceux qui imposoient aux fidèles des pratiques de continence qu'ils n'observoient pas eux-mêmes.

Il se plaint qu'il se trouvoit des gens dans l'Église qui faisoient plusieurs choses (5), premièrement pour devenir diacres, quoiqu'ils en fussent très-indignes, ensuite pour arriver à la prêtrise ou à l'épiscopat, ne cherchant en ces dignités que le profit et l'honneur des premières places. Mais il reconnoît ailleurs que l'on rejetoit les ambitieux, pour n'appeler aux charges ecclésiastiques que les plus dignes, et malgré eux. Ceux qui vendent les colombes dans le temple sont, dit-il (1), ceux qui confient les églises à des évêques ou à des prêtres avares, tyranniques, sans discipline et sans religion. Les changeurs dont Jésus-Christ renverse les tables sont les diacres, qui ne sont pas fidèles dans le maniement des deniers de l'église, mais en détournent toujours quelque chose pour s'enrichir du bien des pauvres, et n'emploient pas même avec justice ce qu'ils emploient. Tous ceux-là sont chassés de l'Église dans la persécution, comme nous voyons maintenant. Ce que l'on peut entendre de la persécution de Décius; car Origène ne commença ses commentaires sur saint Matthieu, dont ceci est tiré, que sous Gordien ou Philippe, et ne les écrivit pas tout à la fois. Il dit que le démon attaque toujours plus violemment les clercs pour faire tomber le peuple. Que les scandales viennent principalement des mauvais pasteurs, qui enseignent bien et font mal; qui ne se mettent point en peine du salut des ouailles, ne cherchant que la vaine gloire et le profit temporel.

Il dit qu'il est bien difficile d'être tout ensemble des dispensateurs fidèles et prudents des revenus de l'église (2). Fidèles, pour ne pas manger le bien des veuves et des pauvres, et sous prétexte que celui qui prêche doit vivre de l'Evangile, ne pas rechercher plus que la simple nourriture et le vêtement nécessaire, et ne pas garder pour nous plus que nous ne donnons aux frères qui ont faim et soif, qui sont nus et dans le besoin. Prudents, pour donner à chacun selon qu'il le mérite; car il ne faut pas traiter de même ceux qui ont vécu durement dès l'enfance, et ceux qui ont été élevés dans l'abondance et dans les délices. On doit donner différents secours aux hommes et aux femmes, aux vieux ou aux jeunes, à ceux qui ne peuvent travailler, et à ceux qui peuvent s'aider en partie. Il faut s'informer du nombre de leurs enfants; s'il y a de la négligence, ou si leur travail ne peut leur suffire. La dispensation spirituelle n'est pas moins difficile, pour ne pas répandre la doctrine au hasard et sans choix à toutes sortes de personnes, cherchant plutôt à faire paroître notre capacité qu'à les édifier par ces discours de morale, ou ne voulant pas nous donner la peine d'expliquer la doctrine plus relevée à ceux qui en sont capables, ou craignant le mépris des gens d'esprit et des savants, si l'on s'arrête à des explications simples (3). Il veut que celui

(1) In Judic. Hom.
(2) In Mat. xx, 25.
(3) Rom. xii, lib. 9.
(4) Tract. 21, in Matth. Tract. 25, tract. 34.
(5) Tract. 21.

(1) Contr. Cels. lib. viii, in fin. in Matth. Tr. 15.
(2) Tr. 25, in Matt. Tr. 31.
(3) Rom. xii, lib. ix. Hom. xvi, in Genes. Hom ii, in Num.

qui gouverne l'église soit tout occupé des soins du spirituel, et point du tout du temporel ; il dit que les prêtres qui ont un partage sur la terre, et qui s'appliquent à la cultiver, sont plutôt des prêtres de Pharaon que du Seigneur ; car Jésus-Christ nous recommande de renoncer à tout. Comment pouvons-nous lire ce précepte ou l'expliquer au peuple? nous qui, non-seulement ne renonçons pas à ce que nous possédons, mais qui voulons acquérir ce que nous n'avions point avant que de venir à son service.

Origène estimoit nécessaire d'observer à la lettre la loi des prémices, comme plusieurs autres qui n'ont point été abolies par l'Evangile ; au contraire Jésus-Christ l'a confirmée, en disant que celui qui sert à l'autel doit vivre de l'autel, et il est digne que celui qui entre dans l'église ne donne pas aux prêtres et aux ministres qu'il voit à l'autel, occupés à la parole de Dieu et au service de l'église ; qu'il ne leur fasse aucune part des fruits de la terre que Dieu lui donne, faisant lever son soleil et tomber ses pluies. Ce qu'il dit des prémices, il le dit aussi des décimes, et ce qu'il dit des fruits, il le dit aussi du bétail. Et ailleurs (1) : La loi de Dieu est confiée aux prêtres et aux lévites, afin qu'ils s'en occupent uniquement sans autre soin. Mais, afin qu'ils le puissent faire, ils ont besoin du secours des laïques ; autrement, s'ils sont obligés de s'occuper des besoins du corps, vous en souffrirez vous-mêmes ; la lumière de la science s'obscurcira si vous ne fournissez de l'huile à la lampe, et un aveugle conduira une autre aveugle. Que si, recevant de vous abondamment les choses nécessaires, ils négligent de s'appliquer à l'instruction, ils rendront compte à Dieu de vos âmes. Saint Cyprien, incontinent après, marquoit aussi cette obligation.

Origène décrit ainsi les différents ordres de l'Eglise (2) : Jésus-Christ en est le chef, les évêques les yeux, les diacres et les autres ministres les mains, le peuple les pieds ; on voit ici d'autres ministres outre les diacres, c'est-à-dire des lecteurs, des portiers et d'autres officiers semblables, comme dans l'église latine. Il nomme ailleurs l'évêque, le prêtre, le diacre, ou autre dignité ecclésiastique. Ailleurs (3), il marque ainsi les divers ordres de l'Eglise, les clercs et les laïques, les diacres, les prêtres, les évêques, les veuves et les vierges (4). Il marque le célibat des prêtres de la loi nouvelle, qui n'aspirent qu'à la fécondité spirituelle (5). Parlant de l'étendue de la religion chrétienne, il dit que la Grande-Bretagne et la Mauritanie s'accordent en la religion d'un seul Dieu (6). Mais il marque les nations suivantes à qui l'Evangile n'avoit point encore été prêché (7), quelques Ethiopiens, principalement ceux qui sont au delà du fleuve, apparemment c'est le Nil ; les Serres qui habitoient quelque partie des Indes delà le Gange ; plusieurs des Bretons et des Germains vers l'Océan, des Daces, des Sarmates et des Scythes (1). Il dit ailleurs que la Providence avoit réuni la plupart des nations sous un seul empire du temps d'Auguste, pour faciliter la prédication de l'Evangile par la paix et la liberté du commerce. Il dit qu'il n'y a point de salut hors l'église figurée par la maison de Raab (2).

(1) Hom. 17, in Josue.
(2) Cyp. de Unit. Ep. 66, al. 1. In Matth. Tr. 5.
(3) Hom. II, in Jer.
(4) Rom. XI, lib. VIII.
(5) Levit. Hom. VI.
(6) In Ezech. Hom.
(7) In Matth. Tract. 28.

XX. Régle sur le baptême et la pénitence.

Toi qui commences, dit-il, à désirer de sortir des ténèbres de l'idolâtrie pour t'instruire de la loi de Dieu, tu commences à quitter l'Egypte (3). Quand tu es mis au nombre des catéchumènes, et que tu commences à obéir aux lois de l'Eglise, tu as passé la mer Rouge, et tu es dans le désert. Si tu viens à la fontaine mystique du baptême, et qu'en présence de l'ordre sacerdotal et lévitique tu sois initié à ces mystères vénérables que savent ceux à qui il est permis de les connoître, tu passes le Jourdain pour entrer dans la terre promise, sous la conduite de Jésus. Je vous conjure, leur dit-il (4), de ne venir au baptême qu'avec une grande circonspection ; montrez auparavant des fruits dignes de pénitence ; passez quelque temps dans une bonne vie, vous préservant de toutes les ordures et de tous les vices, et alors vous recevrez la rémission des péchés. Il veut que l'on use d'indulgence pour les choses indifférentes (5). Si un juif, ou un de ceux que l'on appelle sévériens ou tatiens, veut croire en Jésus-Christ, ne le pressez pas de manger toutes sortes de viandes, comme s'il ne pouvoit être sauvé sans prendre celles qu'il a en aversion. Il dit que souvent on tentoit les catéchumènes et même les fidèles de retourner à l'idolâtrie, en leur disant : Une telle idole a guéri d'une telle maladie, ou a deviné telle chose.

Quant à la forme du baptême, il dit, selon l'usage de l'Eglise, nous sommes tous baptisés par l'eau visible et le chrême visible. Et un peu après : Il n'y a point de baptême légitime qu'au nom de la trinité. Et ensuite : Du temps des apôtres, on ne donnoit pas seulement, comme aujourd'hui, la formule des mystères à ceux que l'on baptisoit, mais on leur en expliquoit la vertu et la raison ; que l'on est enseveli avec Jésus-Christ, et que l'on doit marcher avec lui dans une nouvelle vie. Il apporte le baptême des enfants pour preuve du péché originel. Car, dit-il (6), puisque le baptême est donné en rémission des péchés,

(1) In Cels. lib. II, p. 79.
(2) Jos. Hom. 3.
(3) Jos. Hom. 4.
(4) In Luc. Hom. 21.
(5) In Rom. XIV, lib. 10.
(6) In Lev. Hom. VIII.

pourquoi le donne-t-on même aux enfants? Suivant l'usage de l'Eglise, il marque les renonciations que l'on faisoit au baptême en ces termes : Que chacun des fidèles se souvienne des paroles qu'il a prononcées, quand il est venu aux eaux du baptême, quand il a reçu le signe du salut, qu'il a déclaré au démon de ne point prendre part à ses œuvres, ni à ses pompes, ni à ses plaisirs, ni à rien de ce qui se fait pour son service. Il ne doit donc plus goûter d'aucune science diabolique, ni d'astrologie, ni de magie, ni d'aucune doctrine contraire à la piété. Ailleurs il parle fortement contre ceux qui croyoient à l'astrologie judiciaire, et dit qu'ils sont dans la terre des Chaldéens (1), c'est-à-dire exposés aux plus terribles menaces de Dieu. Le baptême de sang est plus excellent, dit-il (2), que le baptême d'eau; après celui-ci il y en a très-peu d'assez heureux pour se conserver sans tache jusqu'à la fin de la vie; qui est baptisé dans son sang ne peut plus pécher.

Il marque les différents états des chrétiens (3), les uns attachés uniquement au service de Dieu, dégagés des affaires temporelles, et combattant pour les foibles par les prières, les jeûnes, la justice, la piété, la douceur, la chasteté et toutes les vertus; en sorte que les foibles mêmes profitent de leurs travaux. C'étoient les ascètes, dont peu de temps après vinrent les moines. Mais il y en avoit qui, bien qu'ils eussent la foi, ne prenoient aucun soin de corriger les mœurs. Ils venoient à l'église; ils s'inclinoient devant les prêtres, témoignoient de la dévotion pour les serviteurs de Dieu, donnoient pour l'ornement de l'autel ou de l'église, la servoient volontiers, mais sans quitter leur ancienne vie, demeurant engagés dans les ordures et les vices (4). Aussi l'Église ne peut être entièrement pure sur la terre, et la zyzanie y est mêlée avec le froment (5). Après avoir exhorté à se décharger de ses péchés, il ajoute : Seulement examinez avec soin à qui vous devez les confesser. Eprouvez auparavant le médecin à qui vous exposerez la cause de votre maladie, afin qu'ayant reconnu sa capacité et sa charité, vous suiviez les conseils qu'il vous donnera. S'il estime que votre mal doive être découvert dans l'assemblée de toute l'église pour votre guérison et l'édification des autres, il le faut faire, mais avec grande délibération. L'on doit chasser de l'Eglise ceux dont les péchés sont manifestes (6), non ceux dont ils sont douteux ou cachés; ces pécheurs manifestes sont exclus même de la prière commune, et souvent on leur refuse la communion, quoiqu'ils la demandent, de peur qu'ils ne nuisent à plusieurs autres par leur exemple. Il dit qu'il est plus dangereux de s'égarer dans la doctrine que dans les mœurs; que toutes les vertus paroissent être dans les hérétiques; mais qu'elles y sont fausses, et le martyre même, et que les hérétiques dont les mœurs sont bonnes sont les plus pernicieux. Il réfute nommément les anthropomorphites, qui donnoient à Dieu un corps humain prenant trop grossièrement quelques passages de l'Ecriture (1). C'est ce qui paroît de plus remarquable dans les commentaires et les sermons d'Origène, où, parlant aux chrétiens pour les exciter à la perfection, il ne faut pas s'étonner s'il relève avec soin tous leurs défauts.

XXI. Condamnation de quelques hérétiques.

Il fut appelé à un concile de plusieurs évêques, qui se tenoit en Arabie vers ce même temps, sur la fin du règne de Philippe (2). C'étoit contre des hérétiques, qui disoient que les âmes mourroient en même temps que les corps, et seroient ressuscitées en même temps. Origène leur parla si fortement, qu'il les ramena à croire la saine doctrine. Il combattit aussi d'autres hérétiques, qui venoient alors de paroître, savoir, les helcésaïtes. Ils rejetoient quelques parties de l'Écriture, et se servoient de quelques passages, tant de l'ancien que du nouveau Testament; mais ils rejetoient entièrement saint Paul. Ils avoient un livre qu'ils disoient être tombé du ciel, et que celui qui y croyoit recevroit la rémission de ses péchés, diverse de celle de Jésus-Christ. Ils soutenoient que de renier la foi étoit une chose indifférente, et que, quoique la bouche prononçât en cas de nécessité, il suffisoit de bien croire dans le cœur. C'étoit plutôt une erreur renouvelée que nouvelle, car elle a grand rapport avec celle d'Elxaï du temps de Trajan (3).

XXII. Commencements de saint Cyprien.

Vers le même temps, ou un peu devant, il y eut aussi en Afrique un concile de quatre-vingt-dix évêques, dans la colonie de Lambèse, où Privat, hérétique, fut condamné (4); et il fut noté en termes très-sévères par les lettres du pape Fabien et de Donat, évêque de Carthage. A Donat succéda Cyprien, homme d'un grand esprit, cultivé par la philosophie et les belles-lettres; il excelloit principalement dans l'éloquence, et l'avoit longtemps enseignée publiquement. Il étoit né païen, et ne se convertit à la foi qu'après avoir mûrement délibéré. Il me sembloit très-difficile, dit-il (5), de renaître pour mener une vie

(1) In Jer. Hom. III, in fin.
(2) In Judic. Hom. 7.
(3) Nem. Hom. 25.
(4) Hom. 21. in Jos.
(5) Homil. 2. in Ps. 37, v. 19.
(6) Tract. 35, in Matth. Jerem. Hom. 9.

(1) In Epist. ad Rom. lib. I, in fin.
(2) Eus. VI, Hist. c. 37. Eus. VI, 38.
(3) Epiph. Hær. 53. Sam. init. Sup. l. II, n. 2.
(4) Cypr. Epist. 59. ad Cornel.
(5) Cypr. ad Donat. init.

nouvelle, et de devenir un autre homme, gardant le même corps. Comment peut-on, disois-je, dépouiller tout d'un coup des habitudes enracinées et endurcies, qui viennent ou de la nature même de la matière, ou d'un long usage entretenu jusqu'à la vieillesse? Comment apprendre le frugalité, quand on est accoutumé à une table abondante et délicate? Comment celui qui a paru vêtu de riches étoffes, brillant d'or et de pourpre, s'abaissera-t-il à un habit simple et vulgaire? Quand on est accoutumé aux faisceaux, aux honneurs et à une grande foule d'amis et de clients, on ne peut se résoudre à la vie privée, on compte pour un supplice d'être seul. Je me parlois ainsi souvent à moi-même, et, désespérant de trouver mieux, j'aimois le mal qui m'étoit comme naturel. Mais quand l'eau vivifiante eut lavé les taches de ma vie passée, et que mon cœur purifié eut reçu la lumière d'en haut et l'esprit céleste, je fus étonné, mes doutes s'évanouirent, tout fut ouvert, tout lumineux, je trouvois facile ce qui m'avoit paru impossible; en sorte que l'on pouvoit reconnoître que ce qui étoit né selon la chair, et vivoit sujet au crime, venoit de terre, et que ce que le Saint-Esprit animoit venoit de Dieu. Vous le savez assurément, et vous reconnoissez avec moi ce que nous a ôté cette mort des crimes, qui est la vie des vertus. Ainsi parloit Cyprien écrivant à un ami.

Les païens furent extrêmement choqués de sa conversion (1); il y en eut qui le nommèrent par mépris Coprien, par une froide allusion de son nom au mot grec qui signifie du fumier; et ils lui reprochoient qu'ayant un bel esprit et propre à de grandes choses, il s'étoit abaissé à croire des contes de vieilles. Ce fut un prêtre, nommé Cécilius, qui le convertit (2). Cyprien le regarda depuis comme son père, et prit son nom avec celui de Thascius qu'il portoit déjà, en sorte qu'on le nommoit Thascius-Cécilius-Cyprianus. Le prêtre Cécilius le regardoit aussi comme son meilleur ami, et en mourant il lui recommanda sa femme et ses enfants.

Cyprien, incontinent après sa conversion, distribua aux pauvres les richesses qu'il avoit acquises pendant long-temps, et qui étoient grandes; pour cet effet il vendit ses terres et même des jardins qu'il avoit près de Carthage (3). Il embrassa la continence parfaite; il prit un habit de philosophe, et tout son extérieur étoit grave et modeste, quoique sans affectation. Il lisoit l'Écriture pour la réduire en pratique, et disoit que quand Dieu loue quelqu'un il faut chercher en quoi il lui a été agréable, et l'imiter en cela. Entre les auteurs ecclésiastiques, il estimoit particulièrement Tertullien, il ne passa jamais de jour sans en lire; et quand il le demandoit à un jeune homme qui écrivoit sous lui, il disoit: Donnez-moi le maître. Dans ces premiers temps de sa conversion (1), il écrivit à Donat son ami, qui avoit été baptisé avec lui, une grande lettre sur le mépris du monde et la grâce de Dieu; et l'on peut rapporter au même temps le traité de la vanité des idoles, qu'il composa apparemment pour se confirmer dans sa foi.

La vertu de Cyprien fit qu'étant encore néophyte, il fut élevé à la prêtrise par une dispense de la règle marquée par saint Paul (2). Peu de temps après, Donat, évêque de Carthage, étant mort, tout le peuple fidèle s'empressa à le demander. Il se retira humblement, cédant aux plus anciens cet honneur, dont il se jugeait indigne; mais un grand nombre de frères assiégeoit sa maison, et en observoit toutes les issues: les autres l'attendoient avec inquiétude, et eurent une grande joie quand ils le virent venir (3). Il fut donc élu évêque de Carthage par l'ordre de Dieu, par le jugement des évêques tout d'une voix, et avec le consentement du peuple, l'an de J.-C. deux cent quarante-huit (4). Il y eut seulement quelque opposition de la part de cinq prêtres, suivis de peu d'autres personnes. Cyprien leur pardonna avec une bonté qui fut admirée de tout le monde, et les traita comme ses meilleurs amis (5). Dans son épiscopat, il montra beaucoup de piété, de charité, de justice et de vigueur. Une telle sainteté éclatoit sur son visage, que l'on ne pouvoit le regarder sans respect; sa gravité étoit mêlée de gaieté; ce n'étoit ni une sévérité triste, ni une complaisance excessive; on ne savoit ce qu'on lui devoit le plus, de l'amour ou de la vénération. Son extérieur étoit modéré comme son visage, on n'y voyoit ni faste séculier, ni pauvreté affectée (6). Il avoit un très-grand soin des pauvres. Tel fut Cyprien dès le commencement de son épiscopat, et dès lors il prit la résolution de ne rien faire sans le conseil de son clergé, et la participation de son peuple. On croit que ce fut en ce premier temps qu'il écrivit le traité de la conduite des vierges, et l'on pourroit y rapporter les lettres à Pompone (7) et à l'église de Furnes, dont nous parlerons ensuite, car on n'en sait pas le temps (8).

XXIII. Martyrs à Alexandrie. Sainte Apolline, etc.

L'Église étoit alors en paix par tout l'empire sous le règne de Philippe chrétien, ou du moins favorable aux chrétiens; toutefois à Alexandrie il y eut, cette même année deux cent quarante-huit, une persécution particulière (9). Celui

(1) Lact. lib. v, inst. c. 1, in fin. Hier. Scrip. in Cypr.
(2) Pont. Vita. Cypr.
(3) Pont. Cypr. ad Donat.

(1) Hier. Scrip. in Tertull.
(2) Pont.
(3) Cypr. Epist. 55, ad Corn.
(4) Cypr. Epist. 40, ad pleb,.
(5) Pont.
(6) Cypr. Epist. 6. 12, 28.
(7) Epist. 4, inf. n. 25.
(8) Ep. 1, inf. n. 21.
(9) Eus. VI, 6.

qui en fut l'auteur, quel qu'il fût, sembloit deviner la persécution générale, qui suivit un an après. Le peuple infidèle, excité par cet homme dont on ne sait pas le nom, croyoit ne pouvoir faire un plus grand acte de religion que de tuer des chrétiens. Ils prirent d'abord un vieillard nommé Métras ou Matran, à qui ils voulurent faire dire des paroles impies; et, n'ayant pu l'y obliger, ils le frappèrent à coups de bâton par tout le corps, lui piquèrent le visage et les yeux avec des roseaux pointus, et, l'ayant tiré aux faubourgs, le lapidèrent.

Ensuite, ils menèrent une femme, nommée Cointa ou Quinta, à un temple d'idoles, la voulant contraindre à les adorer; et comme elle le refusa avec horreur, ils la lièrent par les pieds, la traînèrent par toute la ville sur le pavé très-rude, la froissèrent contre de grandes pierres, et enfin la menèrent au même lieu que le premier, où ils la lapidèrent. Après cela, ils se jetèrent tous à la fois dans les maisons des fidèles; chacun menoit en diligence celui que le voisinage lui faisoit connoître; ils pilloient et enlevoient tout, détournant les meubles précieux, et jetant ce qui valoit moins, comme ce qui n'étoit que de bois, pour le brûler dans les rues. On croyoit voir une ville prise par des ennemis; les fidèles se cachoient et se retiroient, souffrant avec joie la perte de leurs biens; à peine y en eut-il un qui reniât sa foi.

Les païens prirent entre les autres Apollonia ou Apolline, vierge d'un grand âge et d'une vertu admirable. Ils lui donnèrent tant de coups sur les mâchoires, qu'ils lui firent tomber toutes les dents; et, ayant allumé un grand feu dans les faubourgs, ils la menacèrent de l'y brûler vive si elle ne prononçoit avec eux des paroles impies. Elle témoigna demander un peu de temps; et, quand ils l'eurent lâchée, elle sauta vigoureusement dans le bûcher, où elle fut consumée. Un nommé Sérapion fut pris dans sa maison, et tourmenté si cruellement, qu'on lui rompit toutes les jointures, puis on le précipita d'une chambre haute. Il n'y avoit ni grande ni petite rue où les chrétiens pussent passer de jour ni de nuit. Partout les infidèles crioient sans cesse que quiconque ne prononceroit pas les paroles impies, seroit aussitôt traîné et brûlé. Ces maux durèrent long-temps; mais enfin la guerre civile qui survint tourna la fureur des païens contre eux-mêmes, et donna un peu de temps aux chrétiens pour respirer. Il est à croire que cette persécution d'Alexandrie arriva au commencement de l'année, puisque l'Église honore la mémoire de saint Métran, le trente-unième de janvier; de sainte Cointa, le huitième de février, et de sainte Apolline, le neuvième.

XXIV. Mort de Philippe. Décius, empereur. Persécution.

Le règne de Philippe fut troublé par plusieurs révoltes dans les provinces, entre autres en Pannonie, où il envoya Décius, homme capable et de grande expérience; mais les soldats, qu'il vouloit corriger, aimèrent mieux se procurer l'impunité, en se donnant un maître capable de commander, et déclarèrent empereur Décius lui-même (1). Il s'avança vers l'Italie à la tête de ses troupes, et après qu'il eut gagné une bataille, Philippe fut tué par ses soldats à Vérone, et son fils à Rome. Ils avoient régné cinq ans et quelques mois (2). On le mit au nombre des dieux : ce qui montre que leur christianisme n'avoit pas été fort connu. Ils furent tués vers le mois de juillet, l'an de J.-C. deux cent quarante-neuf (3). L'empereur Philippe avoit fondé en Thrace la ville de Philippopolis, qui garde encore son nom.

Décius étoit de Budale, dans la basse Pannonie; son nom entier étoit Cnéius-Messius-Quintus-Trajanus-Décius. Il avoit un fils, Décius Etruscus, qu'il fit césar. Se piquant de réformer les désordres introduits sous le règne de Philippe, il fit une cruelle persécution aux chrétiens (4). Un des saints de l'église de Carthage en fut averti long-temps devant, au rapport de saint Cyprien (5), par cette vision : il vit un père de famille assis, ayant à sa droite un jeune homme qui paroissoit plein de douleur et d'indignation. Il étoit assis, avec un visage triste, s'appuyant la joue sur la main; un autre étoit debout, à la gauche, tenant un filet, qu'il menaçoit de jeter pour prendre le peuple qui paroissoit aux environs. Celui qui eut cette vision fut étonné; et lui dit que le jeune homme qui étoit assis à la droite étoit affligé de ce que l'on n'observoit point ses commandements, et que celui qui étoit à gauche étoit ravi d'avoir occasion d'obtenir du père de famille la permission de faire du mal. En effet, saint Cyprien attribuoit la cause de cette persécution au relâchement des chrétiens (6), qui venoit de la longue paix.

Chacun, dit-il, s'appliquoit à augmenter son bien avec une avidité insatiable, ne se souvenant plus de ce que les fidèles avoient fait sous les apôtres, ni de ce qu'ils devoient toujours faire. Les évêques n'étoient point dévoués à la religion; la fidélité des ministres n'étoit pas entière; la miséricorde ne paroissoit point dans les œuvres, ni la discipline dans les mœurs. Les femmes se fardoient, les hommes se teignoient la barbe, les sourcils, les cheveux, comme pour corriger l'ouvrage de Dieu. On trouvoit des artifices pour tromper les simples; on prostituoit les membres de Jésus-Christ aux infidèles, en contractant des mariages avec eux. On juroit en vain, et même on se parjuroit; on se disoit des injures, on étoit divisé par des haines opiniâtres, on méprisoit insolemment les

(1) Zosym. lib. I.
(2) Eutrop. lib. IX.
(3) Pagi. bis. Eus. Chr. an. 249.
(4) Eus. VI, Hist. 39.
(5) Cypr. Epist. 11.
(6) Cypr. de Laps.

prélats. Plusieurs évêques, au lieu d'exhorter les autres et de leur montrer l'exemple, négligeant les affaires de Dieu, se chargeoient d'affaires temporelles, quittoient leurs chaires, abandonnoient leur peuple, et se promenoient dans d'autres provinces, pour fréquenter les foires et s'enrichir par le trafic. Ils ne secouroient point les frères qui mouroient de faim (1); ils vouloient avoir de l'argent en abondance, usurper des terres par de mauvais artifices, tirer de grands profits par des usures. Ainsi parloit Cyprien. Et ailleurs il dit : Nous nous appliquons à gagner et à augmenter notre patrimoine. Nous sommes pleins d'orgueil, de jalousie, de division; nous négligeons la simplicité et la foi; nous avons renoncé au monde de parole et non d'effet; nous nous plaisons à nous-mêmes, et nous déplaisons à tout le monde.

XXV. Cruauté de cette persécution.

Décius donc, au commencement de son règne, étant venu à Rome, publia un édit sanglant contre les chrétiens, et l'envoya à tous les gouverneurs des provinces (2). La persécution commença avec un effort terrible. Tous les magistrats n'étoient occupés qu'à chercher les chrétiens et les punir. Aux menaces ils joignoient un appareil épouvantable de toutes sortes de supplices, des épées, des feux, des bêtes cruelles, des fosses, des chaises de fer ardentes, des chevalets pour étendre les corps et les déchirer avec des ongles de fer. Chacun s'étudioit à trouver quelque nouvelle invention. Les uns dénonçoient, les autres cherchoient ceux qui étoient cachés, d'autres poursuivirent les fugitifs, d'autres s'emparoient de leurs biens. Les supplices étoient longs, pour ôter l'espérance de la mort et tourmenter sans fin, jusqu'à ce que le courage manquât (3).

Voici deux exemples du raffinement de la cruauté. Un martyr ayant souffert les chevalets et les lames ardentes, le juge le fit frotter de miel par tout le corps, puis exposer à un soleil très-ardent, couché à la renverse, les mains liées derrière le dos, pour être piqué par les mouches (4). Un autre, qui étoit jeune et dans la vigueur de l'âge, fut mené par son ordre dans un jardin délicieux, entre les lis et les roses, près d'un ruisseau qui couloit avec un doux murmure, et d'arbres que le vent agitoit légèrement. Là on l'étendit sur un lit de plumes, où on l'attacha avec des liens de soie, et on le laissa seul. Puis on fit venir une courtisane très-belle, qui commença à l'embrasser et le solliciter avec toute l'impudence imaginable. Le martyr ne sachant plus comment résister aux attaques de la volupté, se coupa la langue avec les dents, et la cracha au visage de cette infâme. L'horreur de la persécution fut telle, que l'on croyoit voir l'accomplissement de cette parole terrible de Jésus-Christ, que les élus mêmes, s'il étoit possible, seroient induits en erreur.

(1) V. Conc. Elib.
(2) Greg. Nyss. Vita Thaum. p. 1000, B.
(3) Cypr. Ep. 11.
(4) Hier. in Vita Pauli. init.

XXVI. Chute de plusieurs chrétiens.

A Alexandrie, l'épouvante fut générale. Plusieurs des plus considérables se présentèrent d'abord; les officiers étoient conduits à l'idolâtrie par les fonctions de leurs charges, d'autres, traînés par leurs voisins, et appelés par leur nom, s'approchoient des sacrifices profanes (1); les uns pâles et tremblants, comme s'ils devoient être eux-mêmes sacrifiés aux idoles; en sorte que le peuple, qui les environnoit en foule, se moquoit d'eux; car on voyoit qu'ils avoient peur de tout, de sacrifier et de mourir. D'autres couroient d'eux-mêmes aux autels, assurant hardiment qu'ils n'avoient jamais été chrétiens, et vérifiant la sentence du Sauveur : Qu'il est difficile qu'un riche se sauve; leur mauvais exemple en entraînoit plusieurs. D'autres s'enfuyoient, quelques-uns étoient pris et alloient jusqu'aux fers et à la prison; mais quelques-uns, après y avoir demeuré plusieurs jours, renonçoient avant que d'approcher du tribunal; quelques-uns succomboient aux tourments après les avoir soufferts pendant quelque temps.

Le même arriva à Carthage (2). Plusieurs, sans attendre d'être interrogés ni d'être pris, coururent d'eux-mêmes à la place publique, comme s'ils n'eussent attendu que l'occasion pour se déclarer. Il y en eut un si grand nombre qui vouloient tout à la fois renoncer au christianisme, que les magistrats les vouloient remettre au lendemain, parce qu'il étoit trop tard; mais ils le prioient que l'on ne différât point. Plusieurs pervertissoient les autres. Quelques-uns apportoient leurs enfans, et les présentoient de leurs propres mains pour leur faire perdre la grâce du baptême. C'étoient les riches qui étoient les plus foibles, et que leurs biens retenoient, en les empêchant de fuir. On peut juger par ces exemples combien fut grand le nombre de ceux qui tombèrent dans toute l'Eglise. Les degrés de chutes étoient différents; les uns avoient sacrifié aux idoles ou mangé des viandes immolées, les autres avoient offert de l'encens, d'autres avoient seulement déclaré aux magistrats qu'ils renonçoient au christianisme, et avoient pris d'eux des libelles ou billets de sûreté pour n'être point recherchés, et s'épargner la honte d'une déclaration publique. On les appeloit libellatiques, et ils étoient censés avoir idolâtré comme les autres.

(1) Eus. VI, c. 41.
(2) Cyp. de Laps.

XXVII. Martyre de saint Fabien, de saint Alexandre et de saint Babylas.

Un des premiers qui souffrit le martyre en cette persécution fut le pape saint Fabien, qui mourut glorieusement le vingtième de janvier, sous le consulat de Décius et de Gratus, c'est-à-dire l'an deux cent cinquante de J.-C. (1), après avoir tenu le Saint-Siége treize ans entiers; et c'est depuis ce temps que les années des papes commencent à être plus certaines. Pour élire un évêque à la place de saint Fabien, on attendit que la rigueur de la persécution fût apaisée; car dans ce commencement une partie du clergé de Rome et des évêques voisins étoient prisonniers, ou dispersés ou cachés. Ainsi le Saint-Siége vaqua près d'un an et demi; et cependant le clergé prit soin du gouvernement de l'Eglise. Peu après le martyre de saint Fabien, Moïse et Maxime prêtres, et Nicostrate diacre, furent mis en prison; et avec eux Urbain, Sidonius et Célérinus, tous à Rome.

Saint Alexandre, évêque de Jérusalem, vénérable par ses cheveux blancs et par son extrême vieillesse, fut présenté à Césarée devant le tribunal du gouverneur de Palestine, et confessa le nom de Jésus-Christ glorieusement pour la seconde fois; car il l'avoit déjà confessé dans la persécution de Sévère, environ quarante ans auparavant, étant dès lors évêque (2). Il fut mis en prison, où il demeura long-temps, et mourut dans les fers, vers la fin de l'année suivante, deux cent cinquante-un. Il laissa à Jérusalem une bibliothèque considérable de livres ecclésiastiques recueillis par ses soins; son successeur fut Mazabanes.

Saint Babylas, évêque d'Antioche, après avoir confessé, fut mis aussi en prison et chargé de chaînes; il y mourut, et voulut être enterré avec ses fers. Avec lui moururent trois jeunes enfants qu'il instruisoit (3). Son successeur fut Fabius ou Fabien (4). Origène sentit aussi l'effort de la persécution, comme étant le plus fameux docteur des chrétiens. Il fut mis en prison et chargé de chaînes, ayant au col un carcan de fer et des entraves aux pieds jusqu'au quatrième trou, et qui écartoit les jambes excessivement. On lui fit souffrir plusieurs autres tourments, et on le menaça souvent du feu; mais on ne le fit pas mourir, dans l'espérance d'en attirer plusieurs par sa chute. Il demeura ferme, et écrivit pendant ce temps plusieurs lettres, pour consoler et pour encourager les autres.

XXVIII. Retraite de saint Denis d'Alexandrie.

A Alexandrie, la persécution ayant été publiée, Sabin, préfet d'Egypte, envoya à l'heure même un soldat chercher l'évêque Denis, qui demeura cependant quatre jours dans sa maison, attendant l'arrivée du soldat (1). Mais celui-ci le cherchoit partout ailleurs, dans les chemins, sur la rivière, à la campagne, ne pouvant trouver la maison, comme s'il eût été aveuglé, et ne croyant point que l'évêque pût y être. Au bout des quatre jours, saint Denis quitta sa maison par ordre de Dieu, et avec peine; en sortant il fut accompagné de ses serviteurs et de plusieurs des frères, entre lesquels étoient Cajus, Fauste, Pierre et Paul. Au soleil couchant il tomba avec sa suite entre les mains des persécuteurs, c'est-à-dire d'un centurion avec des magistrats de la ville, des soldats et des ministres de justice. Il le menèrent à Taposiris, petite ville d'Egypte, dans la Maréôte.

Le prêtre Timothée, qui ne s'étoit pas trouvé avec les autres, ne fut point pris. Mais, étant allé à la maison de l'évêque, il trouva qu'elle étoit abandonnée, qu'il y avoit garnison, et que l'évêque étoit pris. Alors, tout troublé, il se mit à fuir en diligence. Un paysan le rencontra, et lui demanda ce qui le pressoit. L'ayant appris, il entra dans une maison où se faisoit une noce dont il étoit prié, et raconta aux conviés ce qu'il venoit d'apprendre. Ceux-ci se levèrent de table tous ensemble, comme de concert, coururent au lieu où saint Denis étoit avec sa suite, y entrèrent en criant, et les pressèrent de sortir. Les soldats qui gardoient les martyrs s'enfuirent aussitôt; les paysans les trouvèrent couchés sur de petits lits sans garniture. Saint Denis les prit d'abord pour des voleurs, et demeura sur son lit comme il étoit, nu en chemise, leur présentant le reste de ses habits, qui étoient auprès de lui. Ils lui dirent de se lever et de sortir au plus vite. Alors, comprenant pourquoi ils étoient venus, il commença à crier et leur dire : Retirez-vous, je vous supplie, et nous laissez; ou, si vous voulez me faire plaisir, prévenez ceux qui m'emmènent, et coupez-moi la tête. Tandis qu'il crioit ainsi, ils le firent lever de force. Il se jeta par terre à la renverse; mais ils le prirent par les pieds et par les mains et le traînèrent dehors. Cajus, Fauste, Pierre et Paul le suivoient, qui le portèrent à bras hors de la ville, le firent monter à poil sur un âne, et l'emmenèrent. C'est ainsi que saint Denis d'Alexandrie fut tiré malgré lui d'entre les mains des persécuteurs. Il se retira depuis dans un lieu désert, à trois journées de Parétoine, dans la Marmarique, et s'y enferma avec deux des siens seulement, Pierre et Cajus. Il racontoit lui-même dans ses lettres toutes ces particularités.

XXIX. Retraite de saint Cyprien et de saint Grégoire thaumaturge.

Dès le commencement de la persécution, le

(1) Eus. VI, c. 9. janu. Thelost. VII, Hist. n. 8.
(2) Eus. VI, c. 39.
(3) Eus. ibid. Martyr. 24
(4) Eus. VI, Hist. c. 39.

(1) Eus. VI, c. 40, et VII, c. 11.

peuple infidèle de Carthage cria plusieurs fois dans le cirque et dans l'amphithéâtre : Cyprien au lion (1) ! Ces cris l'obligèrent à se retirer ; et d'ailleurs il en avoit reçu ordre de Dieu. Mais il ne le fit pas tant pour sa sûreté particulière, que pour le repos public de son église, de peur qu'en se montrant avec trop de confiance, il n'excitât davantage la sédition qui avoit commencé (2). Cependant il fut proscrit, et ses biens confisqués ; les affiches portoient : Si quelqu'un tient ou possède des biens de Cécilius Cyprien, évêque des chrétiens. Pendant son absence il ne cessa point d'assister son troupeau de ses prières, de sa conduite et de ses instructions.

Saint Grégoire, évêque de Néocésarée, dans le Pont, surnommé le grand ou le thaumaturge, conseilla à son peuple de se garantir par la fuite du péril de la persécution : ce qui lui réussit si bien, que personne des siens ne tomba (3). Lui-même montra l'exemple, et se retira sur une colline déserte, accompagné de ce prêtre d'idoles qu'il avoit converti, et que depuis il avoit fait diacre. Les persécuteurs les suivirent en grand nombre, et ayant appris le lieu où ils étoient cachés, les uns gardoient le passage de la vallée, les autres cherchoient par toute la montagne. Grégoire dit à son diacre de se mettre en prière avec lui, et d'avoir confiance en Dieu ; il commença lui-même à prier, se tenant debout les mains étendues, et regardant le ciel fixement. Les païens, ayant couru par toute la montagne et visité toutes les roches et toutes les cavées, revinrent dans le vallon, et dirent qu'ils n'avoient rien trouvé, que deux arbres assez proches l'un de l'autre. Quand ils se furent retirés, celui qui leur avoit servi de guide y alla, et trouva l'évêque et son diacre immobiles en oraison, au même lieu où les autres disoient avoir vu ces arbres. Il se jeta aux pieds de Grégoire, se convertit et devint compagnon de sa fuite.

Cependant les païens, désespérant de le prendre, tournèrent leur rage contre son troupeau, et, les cherchant dans leurs retraites, les traînoient à la ville et en emplissoient les prisons. Grégoire les secouroit de ses prières. Un jour, ceux qui étoient avec lui virent qu'en priant il se troubla tout d'un coup. Il détournoit les yeux comme d'un spectacle odieux, et se bouchoit les oreilles. Il fut quelque temps immobile, puis il revint à lui, et se mit à louer Dieu, en disant : Béni soit Dieu, qui nous a délivrés d'entre leurs dents (4) ! Ceux qui étoient présents le prièrent de leur faire part de sa vision. Il leur dit qu'il avoit vu un grand combat, où un jeune homme avoit terrassé le démon. Ils le prièrent de s'expliquer, et il dit : Qu'à la même heure, un jeune homme, noble, nommé Troadius, avoit été présenté au gouverneur par les licteurs, et, après plusieurs tourments, avoit emporté la couronne du martyre. Son diacre s'en informa, et trouva qu'il étoit ainsi. Dans cette même persécution Alexandre le charbonnier, évêque de Comane, souffrit le martyre par le feu.

(1) Cypr. Ep. 50, ad Cler. Rom. et 59, ad Corn.

(2) Ep. 10; Ep. 66, ad up.

(3) Greg. Nyss. Vita Thaum. p. 1001, C.

(4) Ps. 125.

XXX. Martyre de saint Pionius.

A Smyrne, dans l'Asie mineure, l'évêque Eudémon tomba dans l'apostasie, et par sa chute entraîna plusieurs des fidèles ; mais le prêtre Pionius demeura ferme (1). La veille de la fête de saint Polycarpe, comme il jeûnoit avec Sabine et Asclépiade, il vit en songe qu'il seroit pris le lendemain. La vision étoit si claire qu'il connut qu'elle étoit certaine ; c'est pourquoi il se mit une chaîne au cou, et en fit faire autant à Sabine et à Asclépiade, afin que les persécuteurs vissent qu'ils vouloient bien être pris. Le samedi, vingt-troisième de février, l'an deux cent cinquante, et le second jour du mois Xantique, qui étoit le sixième mois des Asiatiques, ils furent arrêtés. Comme ils avoient fait la prière solennelle, et pris le pain sanctifié et de l'eau, Polémon, garde du temple des idoles, vint, accompagné de ceux que les magistrats lui avoient donnés pour chercher les chrétiens. Quand il vit Pionius, il dit : Savez-vous qu'il y a un commandement de l'empereur qui vous ordonne de faire des sacrifices ? Pionius répondit : Nous connoissons des commandements, mais ce sont ceux qui nous ordonnent d'adorer Dieu. Venez à la place, dit Polémon, pour voir la vérité de ce que j'ai dit. Sabine et Asclépiade dirent à haute voix : Nous obéissons au vrai Dieu. Comme on les menoit, le peuple, voyant les chaînes qu'ils portoient, fut frappé de cette nouveauté, et accourut en foule, en sorte que la presse étoit très-grande. Quand ils furent venus à la place, elle fut bientôt remplie d'une multitude immense, qui couvroit jusqu'aux toits des temples. Il y avoit aussi des troupes innombrables de femmes, parce qu'il étoit jour de sabbat, qui faisoit cesser le travail des femmes juives. Il y avoit des personnes de tout âge qui s'empressoient pour voir ; les plus petits montoient sur des bornes ou sur des coffres.

Comme les martyrs étoient au milieu du peuple, Polémon dit : Il vaut mieux, Pionius, que vous obéissiez comme les autres pour éviter les supplices. Alors Pionius étendant la main, et montrant un visage gai et animé commença à parler ainsi : Citoyens de Smyrne qui vous réjouissez de la beauté de vos murailles et de votre ville, et qui vous glorifiez du poète Homère, et les juifs, s'il y en a parmi vous, écoutez-moi parler en peu de mots. Nous avons déjà vu que Smyrne passoit pour la plus

(1) Eus. IV, Hist. c. 15. Acta sinc. p. 123.

belle ville du monde, et on la comptoit pour la première de celles qui se disputoient l'honneur d'être la patrie d'Homère (1). Saint Pionius continue : J'apprends que vous vous moquez de ceux qui se présentent d'eux-mêmes pour sacrifier, ou qui ne le refusent pas quand on les y contraint; au lieu que vous devriez écouter Homère, votre maître, qui dit: Qu'il n'est pas permis de se réjouir de la mort des hommes (2). Et vous, juifs, vous devriez bien obéir à Moïse, qui vous dit (3): Si tu vois la bête de ton ennemi tombée sous sa charge, ne passe pas sans la relever. Et Salomon dit (4) : Si ton ennemi est tombé, ne te réjouis pas de son malheur. Pour moi, j'aime mieux mourir et souffrir toutes sortes de tourments que de contrevenir à ce que j'ai appris ou à ce que j'ai enseigné. D'où viennent donc ces éclats de rire et ces railleries cruelles des juifs, non-seulement contre ceux qui ont sacrifié, mais contre nous? Ils nous insultent, et disent que nous avons eu un grand temps de licence. Quand nous serions leurs ennemis, nous sommes toujours des hommes. Car, enfin, quel tort leur avons-nous fait? quel supplice leur avons-nous fait souffrir? qui avons-nous blessé de paroles? qui avons-nous persécuté par une haine injuste? qui avons-nous contraint d'adorer les idoles? Pensent-ils n'être pas plus coupables que ceux que la crainte des hommes fait maintenant tomber? Ensuite il reprocha aux juifs les idolâtries et les ingratitudes de leurs pères, en rapportant les histoires de l'Ecriture, et menaça les gentils du jugement dernier.

Il parla long-temps, et fut écouté avec une grande attention. Enfin, comme il disoit : Nous n'adorons point vos dieux ni vos images d'or, on les tira d'une galerie où ils étoient d'abord, et on les mena à l'air au milieu de la place. Le peuple qui les entouroit leur disoit avec Polémon : Croyez-nous, Pionius, votre probité et votre sagesse font que nous vous jugeons digne de vivre; il est bon de respirer et de voir la lumière. Et moi aussi, dit Pionius, je dis qu'il est bon de vivre et de voir la lumière; mais je le dis de celle que nous désirons. Nous ne quittons point par mépris ces présents de Dieu; mais ce que nous leur préférons est beaucoup meilleur. Ce qu'il disoit à cause des marcionites. Au reste, dit-il, je vous loue de l'affection que vous me témoignez; mais j'y soupçonne de l'artifice : la haine déclarée est moins nuisible que des caresses trompeuses.

Alors, un certain Alexandre, homme malin, lui dit: Ecoute-moi aussi. Pionius répondit : Ecoute-moi toi-même, car je sais tout ce que tu sais, et tu ne sais pas ce que je sais. Alexandre lui dit en se moquant : Que veulent dire ces chaînes? Pionius répondit : De peur qu'en nous voyant passer par la ville on ne croie que nous allons sacrifier, et afin que vous ne nous meniez pas aux temples comme les autres, et pour vous montrer qu'il n'est pas besoin de nous interroger, puisque nous allons de nous-mêmes à la prison. Le peuple continuoit de le prier; et comme Pionius demeuroit ferme, les reprenoit et leur parloit des choses futures, Alexandre dit : Qu'est-il besoin de tant de discours, puisque vous ne sauriez vivre ni vous empêcher de périr?

Le peuple vouloit aller dans le théâtre pour entendre plus commodément les paroles du martyr; mais quelques-uns s'approchèrent de Polémon, et lui dirent que, s'il donnoit au martyr occasion de parler, il en viendroit du tumulte et de la confusion. Polémon dit donc à Pionius : Si tu ne veux pas sacrifier, du moins entre dans le temple. Il n'est pas bon, dit-il, pour les idoles, que nous y entrions. Il est donc impossible, dit Polémon, de te le persuader? Et Pionius dit : Plût à Dieu que je pusse vous persuader de devenir chrétiens! Quelques-uns dirent tout haut en s'en moquant : Garde-toi bien de le faire, de peur que nous ne soyons brûlés vifs. C'est bien pis, dit Pionius, d'être brûlé après la mort. Pendant cette contestation ils virent que Sabine rioit, et lui dirent d'une voix menaçante : Tu ris? Elle dit : Je ris si Dieu le veut, car nous sommes chrétiens. Tu souffriras, dirent-ils, ce que tu ne voudrois pas; car on jette dans les lieux infâmes celles qui ne veulent pas sacrifier. Le Dieu saint y pourvoira, dit-elle.

Polémon dit encore à Pionius : Obéis-nous. Pionius répondit : Si vous avez ordre de persuader ou de punir, vous devez punir, puisque vous ne pouvez persuader. Polémon, piqué de la sécheresse de ce discours, dit : Sacrifie. Il répondit : Je n'en ferai rien. Pourquoi non? Parce, dit-il, que je suis chrétien. Quel dieu adores-tu? dit Polémon. Pionius répondit : Le Dieu tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, tout ce que le ciel et la terre contiennent, et nous tous, et nous donne abondamment toutes choses, que nous connoissons par son verbe Jésus-Christ. Sacrifie au moins à l'empereur? dit Polémon. Pionius dit : Je ne sacrifie point à un homme.

XXXI. Premier interrogatoire.

Ensuite, Polémon l'interrogea juridiquement, faisant écrire toutes ses réponses par un notaire qui les gravoit sur de la cire, et lui demanda : Comment t'appelles-tu? Il répondit : Chrétien. De quelle église? dit Polémon. Pionius répondit : De la catholique. Il laissa Pionius, et s'adressa à Sabine, et lui demanda son nom. Or, elle avoit changé de nom par le conseil de Pionius, de peur de retomber entre les mains de sa maîtresse païenne, qui, sous l'empereur Gordien, voulant lui faire quitter la foi, l'avoit enchaînée et reléguée dans les montagnes, où les frères l'a-

(1) Sup. liv. I, n. 40. 4, 2. Pausan. lib. VII, p. 404.
(2) Hom. Odyss. XXII, v.
(3) Deut. XXII, 4.
(4) Prov. XXIV, 17.

voient nourrie secrètement. Elle répondit donc qu'elle s'appeloit Théodore et chrétienne. Polémon lui dit : Si tu es chrétienne, de quelle église es-tu ? De l'église catholique, dit-elle. Quel dieu adores-tu, dit-il ? Elle répondit : Le Dieu tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, que nous connoissons par Jésus-Christ son verbe. Ensuite il interrogea Asclépiade, qui n'étoit pas loin, et lui demanda son nom. Il répondit : Chrétien. De quelle église? Asclépiade dit : De la catholique. Polémon lui demanda : Quel dieu adores-tu? Jésus-Christ, dit Asclépiade. Quoi donc ! est-ce un autre ? dit Polémon. Non, dit Asclépiade, c'est le même qu'ils viennent de confesser.

Après cela on les amena en prison. La foule du peuple qui les suivoit remplissoit toute la place; quelques-uns disoient de Pionius : Voyez cet homme qui étoit toujours pâle et défait, comme il est devenu rouge tout d'un coup. Comme Sabine le tenoit par son habit pour se soutenir dans la foule, quelqu'un dit : Il semble que tu craignes d'être privée de son lait. Un autre s'écria : S'ils ne veulent pas sacrifier qu'ils soient punis. Polémon leur répondit : Nous n'avons pas ce pouvoir; nous n'avons ni faisceaux ni haches. Un autre disoit, en se moquant d'Asclépiade : Ce petit homme s'en va sacrifier. Tu ments, dit Pionius, il n'en fera rien. Un autre disoit tout haut : Celui-ci et celui-là sacrifieront. Pionius dit : Chacun a sa volonté; je m'appelle Pionius; il ne m'importe qui ce soit qui sacrifie, qu'on dise le nom de celui qui l'aura fait. Entre ceux qui parloient de côté et d'autre, il y en eut un qui dit à Pionius : Toi qui es si savant, pourquoi cours-tu à la mort avec tant d'obstination? Ce que vous croyez être ma perte, dit Pionius, m'oblige à tenir plus ferme. Vous savez quelle mortalité et quelle famine vous avez soufferte sans les autres maux. Mais, dit un autre : Tu as aussi souffert la faim avec nous. Oui, dit Pionius, mais avec l'espérance que j'avois en Dieu. La foule étoit si grande, qu'à peine les gardes purent entrer dans la prison pour y mettre les martyrs.

Ils y trouvèrent un prêtre de l'église catholique, nommé Lemnus, une femme du bourg de Carma, nommée Macédonia, et un nommé Eutychien, de l'hérésie des phrygiens ou montanistes. On les mit tous ensemble : et les gardes s'aperçurent que Pionius, par une résolution prise avec les siens, ne recevoit point ce que les fidèles lui offroient. Car il disoit : Quelque besoin que j'aie eu, je n'ai jamais été à charge à personne; qui peut m'obliger à prendre maintenant? Les gardes, qui avoient accoutumé de recevoir des présents de ceux qui venoient voir les chrétiens, irrités de ce que ceux-ci ne leur attiroient rien, les jetèrent dans la partie intérieure de la prison, pour les tourmenter par les ténèbres et la puanteur. Ils acquiescèrent en louant Dieu, et donnèrent aux gardes ce qu'on avoit accoutumé de donner. Le geôlier en fut étonné, et les voulut remettre à la première place; mais ils y demeurèrent, disant : Dieu soit loué, nous nous en trouvons bien; nous sommes en liberté de méditer et de prier jour et nuit.

Plusieurs païens les visitoient dans la prison, et s'efforçoient de persuader Pionius; mais ils admiroient ses réponses. Ceux qui avoient sacrifié par force y entroient aussi, et excitoient de grands pleurs, principalement ceux dont la vie avoit été sans reproche. Pionius disoit en les voyant : Je souffre un nouveau supplice; il me semble que l'on me met en pièces quand je vois les perles de l'Eglise foulées au pied des pourceaux, et les étoiles du ciel tirées à terre par la queue du dragon (1) ; mais, dit-il, ce sont nos péchés qui en sont cause. Et comme il savoit que les juifs invitoient quelques-uns de ces chrétiens tombés à venir à leurs synagogues, il parla fortement contre les juifs, et dit entre autres choses : Ils prétendent que Jésus-Christ est mort par force comme un autre homme. Dites un peu, quel est l'homme mort par force dont les disciples aient chassé les démons pendant tant d'années? Quel est l'homme mort par force, pour qui ses disciples et tant d'autres aient souffert volontairement les supplices? Après avoir longtemps parlé, il leur commanda de sortir de la prison.

XXXII. On le mène au temple.

Alors Polémon et Théophile, maîtres de la cavalerie, survinrent avec des gardes et une grande foule, et dirent d'une voix terrible : Voilà Eudémon, votre évêque, qui a sacrifié. Obéissez aussi; Lépide et Eudémon vous interrogeront dans le temple. Pionius répondit : Ceux qui sont en prison doivent attendre la venue du proconsul. Pourquoi voulez-vous faire sa charge? Après ce refus ils se retirèrent; mais ils revinrent avec une plus grande troupe, et le chef de la cavalerie leur dit artificieusement : Le proconsul nous a envoyés, nous que vous voyez ici, avec ordre de vous ramener à Ephèse. Pionus dit : Que celui qui est chargé de l'ordre vienne, et nous sortirons sans délai. Le chef de la cavalerie dit : Si tu refuses d'obéir à l'ordre, tu sentiras mon pouvoir, et lui mit une corde au cou, le pressant si fort qu'il pensa l'étrangler. Il le mit donc entre les mains des gardes, qui le menèrent à la place avec Sabine et les autres. Ils crioient tous à haute voix qu'ils étoient chrétiens, et se couchoient à terre, de peur d'entrer dans le temple des idoles; mais six officiers enlevèrent Pionius, qui résistoit si fort qu'ils eurent peine à le pousser dedans, lui donnant des

(1) Apoc. XII, 4.

coups de pieds dans les côtes sans qu'il s'en émût; au contraire, il se rendoit plus pesant. Ils appelèrent donc du secours, et, le portant avec grande joie, le mirent à terre devant l'autel, comme une victime. Eudémon y étoit encore debout après avoir sacrifié.

Lépide, qui étoit un juge, dit d'une voix sévère : Pourquoi ne sacrifiez-vous pas vous autres? Parce, dit Pionius, que nous sommes chrétiens. Lépide ajouta : Quel dieu adorez-vous? Pionius répondit : Celui qui a fait le ciel et la terre, et tout ce qu'ils contiennent. Lépide dit : Parles-tu de celui qui a été crucifié? Celui, dit Pionius, que Dieu le père a envoyé pour le salut du monde. Les juges disoient entre eux, mais en sorte que Pionius pouvoit l'entendre : Il faut les contraindre de dire ce que nous voulons; et Pionius répondit : Rougissez, adorateurs des cieux, ayez quelqu'égard à la justice, obéissez à vos lois; elles ne vous ordonnent pas de faire violence à ceux qui résistent, mais de les faire mourir.

Alors, un nommé Rufin, qui passoit pour éloquent, dit : Cesse, Pionius, de chercher la vaine gloire. Pionius répondit : Est-ce là ton éloquence? Est-ce là ce que t'ont appris tes livres? Socrate n'a-t-il pas été ainsi traité par les Athéniens? On ne voit plus que des hommes imparfaits, paresseux, lâches et poltrons. A ton avis donc, Socrate, Aristide, Anaxarque et leurs semblables cherchoient la vaine gloire, parce qu'ils s'appliquoient à la sagesse et à la vertu? Rufin, l'ayant ouï parler ainsi, se tut. Un autre, qui étoit constitué en dignité, lui dit avec Lépide : Ne crie pas si haut, Pionius. Il répondit : Ne nous faites point de violence; mais allumez un feu, et nous y entrerons volontiers. Un nommé Térence cria dans la foule : Sachez que c'est celui-ci qui soutient les autres par son discours et par son autorité, et qui les empêche de sacrifier. Alors on mit sur la tête de Pionius des couronnes qu'il rompit, et les pièces demeurèrent devant l'autel. Un sacrificateur étoit venu avec des broches, où étoient des entrailles des victimes encore chaudes, comme pour les donner à Pionius; mais il n'osa les présenter à pas un d'eux, et se contenta de les manger lui-même devant tout le monde. Ils s'écrièrent encore : Nous sommes chrétiens, et les païens, ne sachant que leur faire, les remenèrent en prison.

Le peuple se moquoit d'eux et leur donnoit des soufflets. Il y en eut un qui dit à Sabine : Ne pouvois-tu mourir en ton pays? Elle répondit : Quel est mon pays? je suis sœur de Pionius. Térence, qui avoit soin des combats des bêtes, dit à Asclépiade : Je te demanderai comme condamné pour servir dans les combats des gladiateurs. Asclépiade répondit : Tu ne m'épouvanteras pas pour cela. Ils arrivèrent ainsi à la prison. En y entrant, un des gardes donna à Pionius un grand coup sur la tête et le blessa : Pionius le souffrit patiemment; mais le garde eut aussitôt la main et le côté si enflés et si enflammés, qu'à peine pouvoit-il respirer. Etant entrés, ils louoient Dieu de la force qu'il leur avoit donnée, particulièrement contre le perfide Eudémon.

XXXIII. Second et troisième interrogatoire.

Peu de jours après, le proconsul Quintilien revint à Smyrne selon la coutume, et, étant assis sur son tribunal, il fit amener Pionius, et lui demanda son nom. Il répondit : Pionius. Le proconsul dit : Sacrifie. Il répondit : Non. Le proconsul dit : De quelle secte es-tu? Pionius répondit : De la catholique. De quelle catholique? dit le proconsul. Pionius répondit : De l'église catholique Le proconsul dit : Tu étois leur docteur? Je les instruisois, dit-il. Tu leur enseignois la folie? Non, la piété. Quelle piété? Celle qui regarde Dieu, qui a fait le ciel, la terre et la mer. Sacrifie donc, dit le proconsul. J'ai appris, répondit Pionius, à adorer le Dieu vivant. Le proconsul dit : Nous adorons tous les dieux, et le ciel et ceux qui y sont; pourquoi regardes-tu l'air? Sacrifie. Il répondit : Ce n'est pas l'air que je regarde, mais Dieu qui a fait l'air. Le proconsul dit : Qui l'a fait? Pionius répondit : Il n'est pas à propos de le dire. Le proconsul dit : Il faut que tu dises que c'est Jupiter qui est dans le ciel, avec qui sont les dieux et toutes les déesses. Sacrifie-lui donc à ce roi du ciel et de tous les dieux. Comme Pionius se tut, le proconsul le fit prendre pour lui donner la question; et lorsque l'on eut commencé à le tourmenter, le proconsul dit : Sacrifie. Il répondit : Point du tout. Le proconsul dit : Plusieurs ont sacrifié et ont évité les tourments. Il répondit : Je ne sacrifie point. Le proconsul dit : Sacrifie. Pionius dit : Non. Le proconsul : Point du tout? Pionius dit : Non. Le proconsul : Quelle présomption et quelle persuasion te fait courir à la mort! fais ce que l'on t'ordonne. Pionius dit : Je ne suis point présomptueux; mais je crains le Dieu éternel. Le proconsul : Que dis-tu? Sacrifie. Pionius : Vous avez ouï que je crains le Dieu vivant. Le proconsul : Sacrifie aux dieux. Pionius : Je ne puis.

XXXIV. Condamnation et exécution.

Le proconsul, le voyant ainsi ferme, délibéra long-temps avec son conseil, puis, s'adressant encore à Pionius, il lui dit : Persistes-tu dans ta résolution? ne veux-tu pas te repentir tôt ou tard? Il répondit : Non. Le proconsul lui dit encore : Tu as la liberté de consulter et de délibérer plus long-temps. Il répondit : Non. Le proconsul : Puisque tu cours à la mort, tu seras brûlé vif. Ensuite, il fit lire la sentence écrite en latin sur une tablette, en ces termes :

Pionus sacrilége s'étant avoué chrétien, nous avons jugé qu'il doit être brûlé vif, pour venger les dieux et donner de la crainte aux hommes. Pionius se rendit gaiement et d'un pas ferme au lieu du combat. Y étant arrivé, il n'attendit pas que l'officier le lui dit, et se dépouilla lui-même. Alors, pensant à la pureté de son corps, il fut rempli d'une grande joie, leva les yeux au Ciel et rendit grâce à Dieu qui l'avoit ainsi conservé. Il s'étendit sur le bois, et se livra à un soldat pour être cloué.

Après qu'il fut attaché, l'exécuteur lui dit : Reviens à toi, et change d'avis, et on ôtera les clous. Il répondit : Je les ai bien sentis. Et après être demeuré quelque temps pensif, il dit : Je me presse, Seigneur, pour me relever plus tôt, marquant la résurrection. On l'éleva donc attaché au bois, et ensuite un nommé Métrodore, de la secte des marcionites. Ils étoient tous deux tournés vers l'orient, Pionius à droite, Métrodore à gauche. On entassa tout autour une grande quantité de bois; et comme Pionius fermoit les yeux, le peuple crut qu'il étoit mort. Mais il prioit en secret; et, ayant fini sa prière, il ouvrit les yeux, regarda le feu d'un visage gai, dit amen, et expira comme par un léger soupir, en disant : Seigneur, recevez mon âme. Après que le feu fut éteint, les fidèles qui étoient présents trouvèrent son corps entier, et comme en pleine santé, les oreilles molles, les cheveux tenant à la tête, la barbe belle, tout le visage éclatant. Les chrétiens étoient confirmés dans la foi, les infidèles se retiroient épouvantés et agités des reproches de leur conscience. Ceci se passa sous le proconsul Jules-Proculus-Quintilien, sous le troisième consulat de l'empereur Décius, et le second de Gratus; selon les Romains, le quatrième des Ides, c'est-à-dire le douzième de mars; selon l'usage d'Asie, le douzième du sixième mois macédonien, nommé Xantique, à dix heures; suivant notre manière de compter, l'an de J.-C. deux cent cinquante, le cinquième jour de mars, à quatre heures après midi. On ne sait pas comment finirent les autres martyrs, compagnons de saint Pionius.

XXXV. Lettres de saint Cyprien.

Cependant saint Cyprien de sa retraite écrivoit souvent à son clergé, qui étoit demeuré à Carthage, et dans une de ses lettres il leur dit (1) : Puisque l'état des lieux ne me permet pas d'être présent, je vous prie de vous acquitter en conscience de votre devoir et du mien; en sorte que rien ne manque à l'ordre ni à l'exactitude de la discipline. Quant à la dépense qu'il faudra faire, soit pour les confesseurs qui sont en prison, soit pour les pauvres qui persévèrent dans la foi, je vous prie que rien ne leur manque, puisque toute la somme qui a été amassée n'a été distribuée entre les mains des clercs qu'afin que plus de personnes eussent de quoi pourvoir aux besoins de chacun. Que si les frères, par l'ardeur de leur charité, s'empressent à visiter les bons confesseurs, je crois qu'il doivent user de précaution, et n'y pas aller à grandes troupes, de peur d'exciter l'indignation et nous faire refuser l'entrée; en sorte que nous perdions tout par l'avidité de trop avoir. Prenez-y garde, et même que les prêtres, qui offrent le sacrifice dans les prisons des confesseurs, y aillent tour à tour avec un diacre, parce que le changement des personnes les rendra moins odieuses. Nous devons en tout être doux et humbles, comme il convient à des serviteurs de Dieu, nous accommoder au temps, et procurer le repos du peuple; saluez tous nos frères. Le diacre Victor et ceux qui sont avec moi vous saluent. On voit dans cette lettre l'affection des chrétiens pour le saint sacrifice de l'eucharistie, puisque les prêtres alloient le célébrer jusque dans les prisons, plutôt que de priver les confesseurs de cette consolation. On voit aussi qu'en cas de besoin on le célébroit avec peu de solennité, mais que le prêtre avoit au moins un diacre pour le servir.

On peut rapporter au même temps une lettre (1) écrite à Sergius, à Rogatien et aux autres confesseurs prisonniers, où il leur dit de même qu'il souhaiteroit de jouir de leur présence, si l'état des lieux le permettoit : Car, continue-t-il, que me pourroit-il arriver de plus agréable que d'embrasser ces mains pures qui ont généreusement rejeté un culte impie, de baiser ces bouches qui ont confessé hautement le nom de Jésus-Christ. Ensuite il les exhorte à la persévérance, par l'espérance des biens éternels; puis il ajoute : Heureuses aussi les femmes qui sont avec vous, et qui, s'élevant au-dessus de la foiblesse de leur sexe, ont donné aux autres femmes un si bel exemple; et afin que rien ne manquât à votre gloire, Dieu vous a associé même des enfants. Et ensuite : Suivez en tout le chemin que le prêtre Rogatien, ce glorieux vieillard, vous montre par son courage, lui qui, avec notre frère Félicissime, toujours paisible et modéré, a soutenu les efforts du peuple furieux, et est entré le premier dans la prison, comme pour vous y marquer les logis de la part de Dieu.

Dans une autre lettre (2), écrite aux prêtres et aux diacres, il témoigne le désir qu'il a de les revoir, si ce n'étoit la crainte d'aigrir les gentils, et dit qu'il retournera quand ils lui écriront que les choses seront adoucies, ou quand le Seigneur le lui fera connoître par révélation. Cependant il leur recommande d'avoir soin des veuves, des malades et de tous les pauvres, particulièrement des étrangers. Donnez-leur, dit-il, ce que j'ai laissé de mon fonds chez le prêtre Rogatien; et de peur que

(1) Epist. 5.

(1) Epist. 2. (2) Ep. 7, Pam. 36.

ce fonds ne soit déjà consumé, je lui ai envoyé une autre somme par l'acolyte Narique. Ce fonds, que saint Cyprien marque comme lui étant propre, pouvoit être pris de la pension que l'Eglise lui faisoit pour son entretien comme évêque; car, quant à ses biens de patrimoine, il les avoit distribués dès le commencement de sa conversion.

XXXVI. Lettre du clergé de Rome.

Le clergé de Rome, qui gouvernoit l'Eglise durant la vacance du Saint-Siége, ayant appris la retraite de saint Cyprien, lui écrivit et à son clergé, par Clémentius, sous-diacre de Carthage, qui étoit allé à Rome. La lettre à saint Cyprien est perdue, mais il paroît qu'elle lui apprit le martyre du pape saint Fabien. Celle du clergé de Rome au clergé de Carthage commence ainsi (1) : Nous avons appris que le bienheureux pape Cyprien s'est retiré; ce qu'il aura fait par de bonnes raisons, étant un personnage considérable comme il est. Le nom de pape se donnoit alors à tous les évêques. Ils les exhortent ensuite à être fermes dans la foi, et à soutenir le peuple: Et nous vous en montrons l'exemple, disent-ils, comme vous le pourrez apprendre de ceux qui vont d'ici vers vous; nous en avons même ramené de ceux que l'on faisoit monter pour les contraindre. Ils entendent ceux que l'on menoit au Capitole pour sacrifier aux faux dieux. Ils ajoutent : Cette église est ferme dans la foi, quoique quelques-uns soient tombés, soit par respect humain, à cause de leur dignité, soit par crainte, se voyant pris. Nous les avons séparés de nous; mais nous ne les abandonnons pas, de peur qu'ils ne deviennent pires. Vous devez faire de même, et relever le courage à ceux qui sont tombés, afin que, s'ils sont repris, ils puissent confesser le nom de Jésus-Christ, et réparer ainsi leur faute. Si, étant malades, ils se repentent et désirent la communion, il faut les secourir, soit des veuves et des affligés qui ne peuvent s'entretenir, ou d'autres qui soient en prison ou chassés de leurs maisons; quelqu'un doit avoir soin de les servir. Les catéchumènes qui tombent malades ne doivent point être trompés dans leur attente, et on doit les assister, c'est-à-dire les baptiser. Et ce qui est encore plus important, c'est la sépulture des martyrs et des autres fidèles, dont ceux qui ont la charge seront responsables. Cet article est marqué comme important, et par le respect des reliques des martyrs, et par le danger de décourager les fidèles si les morts demeuroient sans sépulture. Le clergé de Rome ajoute : Les frères qui sont dans les fers vous saluent, et les prêtres et toute l'Eglise; sachez que Bassien est arrivé ici. Nous vous prions, vous qui avez du zèle pour Dieu, d'envoyer copie de cette lettre à tous ceux à qui vous le pourrez, même par un exprès.

Saint Cyprien répondit par une lettre adressée aux prêtres et aux diacres de Rome, qui commence ainsi (1) : Nous n'avions encore appris, mes chers frères, que par des bruits incertains la mort du saint homme, mon collègue, lorsque j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée par le sous-diacre Clémentius, par laquelle j'ai été pleinement instruit de sa fin glorieuse, et je me suis extrêmement réjoui qu'il ait si dignement couronné une administration si pure. Et ensuite : J'ai lu aussi une lettre qui ne marque ni par qui elle est écrite, ni à qui elle s'adresse; et parce que l'écriture, la substance de la lettre et le papier même m'ont fait douter que l'on n'y ait ôté ou changé quelque chose, je vous l'ai renvoyée en original, afin que vous reconnoissiez si c'est la même dont vous avez chargé le sous-diacre Clémentius; car il seroit très-fâcheux qu'une lettre ecclésiastique eût été falsifiée. Afin donc que nous puissions le savoir, voyez si c'est votre écriture et votre suscription, et nous apprenez au vrai ce qui en est. Ces paroles de saint Cyprien font voir qu'il y avoit dès lors quelque forme particulière pour les lettres que les églises s'écrivoient, par laquelle on pouvoit en reconnoître la vérité, et assurer ce commerce, où le secret étoit si nécessaire, surtout en temps de persécution. Peut-être étoit-ce la crainte de ce péril qui avoit empêché le clergé de Rome de mettre à sa lettre le titre ordinaire, qui étoit le nom de celui qui l'écrivoit, et celui à qui il écrivoit.

XXXVII. Confession de saint Acace.

Les derniers jours du mois de mars de la même année deux cent cinquante (2), Achatius ou Acace, évêque en Orient, on ne sait pas bien de quelle église, fut amené devant le consulaire Marcien, qui lui dit : Vous devez aimer nos princes, vous qui vivez sous les lois romaines. Acace répondit : Et qui aime plus l'empereur que les chrétiens? Nous prions continuellement pour lui, afin qu'il vive longtemps, qu'il gouverne les peuples avec une puissance juste, que son règne soit paisible; ensuite pour les soldats et pour tout le monde. Marcien dit : Je loue tout cela; mais, afin que l'empereur connoisse mieux votre soumission, faites-lui un sacrifice avec nous. Acace dit : Je prie le grand et le vrai Dieu pour l'empereur, mais il ne doit point exiger de sacrifice, et nous ne lui en devons point. Qui pourroit sacrifier à un homme? Marcien dit : Répondez, à quel dieu faites-vous vos prières, afin que nous lui fassions aussi des sacrifices? Acace dit : Je souhaite que vous le connoissiez utilement.

(1) Apud Cypr. Ep. 8, Pamel 2.

(1) Ep. 9, Pam. 4.

(2) Acta sinc. p. 139.

Marcien dit : Dites-moi son nom? Acace dit : Le dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Marcien dit : Sont-ce des noms des dieux? Non, répondit Acace, mais celui qui leur a parlé est le vrai Dieu, que nous devons craindre. Marcien dit : Qui est-il? Acace dit : Le Très-Haut, Adonaï, assis sur les chérubins et les séraphins. Marcien dit : Qu'est-ce qu'un séraphin? Acace répondit : Un ministre du Dieu très-haut, qui approche de son trône. On voit ici la pratique de ce que disoit Origène peu de temps auparavant (1), qu'il n'est pas permis de donner à Dieu d'autres noms que l'Ecriture ne lui donne.

Marcien : Quelle vaine philosophie vous abuse? Laissez les choses invisibles, et reconnoissez plutôt pour vrais dieux ceux que vous voyez. Acace dit : Qui sont les dieux à qui vous m'ordonnez de sacrifier? Marcien dit : Apollon, notre conservateur, qui nous garantit de la famine et de la peste, qui conserve et gouverne tout le monde. Acace répondit : Quoi! ce malheureux qui, brûlant d'amour pour une fille, couroit éperdu, ne sachant pas qu'il perdoit cette proie si chère? Il est donc clair qu'il n'étoit pas divin; et il n'étoit pas dieu non plus, puisqu'une fille le trompa. C'est la fable de Daphné qu'Acace relève ici; de là il passe à celle d'Hyacinte et à quelques autres, puis il conclut : Quand il iroit de la vie, dois-je adorer ceux que je ne dois pas imiter, et dont vous punirez vous-même les imitateurs? Marcien dit : C'est la coutume des chrétiens d'inventer plusieurs calomnies contre nos dieux; c'est pourquoi, je vous ordonne de venir avec moi sacrifier à Jupiter et à Junon, afin que nous fassions agréablement le festin solennel, et que nous rendions aux dieux ce qui leur est dû. Acace répondit : Comment sacrifierai-je à celui dont le sépulcre est constamment en Crète? est-il ressuscité?

Marcien dit : Ou sacrifie, ou meurs. Acace répondit : Ainsi font les voleurs de Dalmatie, quand ils ont pris un passant dans un chemin étroit, ils ne lui font point d'autre composition que de laisser l'argent ou la vie. Il n'est point là question de ce qui est raisonnable, mais qui est le plus fort. Or, je ne crains rien; les lois publiques punissent les adultères, les infâmes, les voleurs, les empoisonneurs, les homicides; si je suis coupable de quelqu'un de ces crimes, je me condamne tout le premier. Mais c'est vous qui n'avez point d'excuse; car il est écrit que chacun sera jugé comme il jugera (2). Marcien dit : Je n'ai pas ordre de juger, mais de contraindre; c'est pourquoi, si tu n'obéis, sois assuré de la peine. Acace répondit : J'ai ordre aussi de ne jamais nier mon Dieu; si vous obéissez à un homme foible, qui sortira bientôt du monde et sera mangé des vers, combien dois-je plus obéir au Dieu tout-puissant, qui est éternel, et qui a dit (1) : Qui me reniera devant les hommes, je le renierai devant mon père qui est au ciel.

Marcien dit : Tu viens de confesser l'erreur de cette doctrine que j'avois toujours désiré d'apprendre. Tu dis donc que Dieu a un fils? Acace répondit : Oui. Marcien dit : Qui est le fils de Dieu? Acace répondit : Le verbe de vérité et de grâce. Marcien dit : Est-ce là son nom? Acace répondit : Vous ne m'aviez pas demandé son nom. Marcien dit : Dis-le. Acace répondit : Il s'appelle Jésus-Christ. Marcien dit : De quelle femme Dieu l'a-t-il eu? Acace répondit : Dieu n'a pas engendré son fils à la manière des hommes. Il a formé de sa main le premier homme; et après avoir fait une figure achevée, il lui a donné l'âme et l'esprit. Ainsi le fils de Dieu, la parole de vérité, est sorti de son cœur; c'est pourquoi il est écrit (2) : Mon cœur a produit une bonne parole. Marcien dit : Dieu est donc corporel? Acace dit : Lui seul se connoît; nous ne connoissons point sa forme invisible, mais nous honorons sa vertu et sa puissance. Marcien dit : S'il n'a point de corps, il n'a point de cœur; car il ne peut y avoir de sentiment sans les membres. Acace répondit : La sagesse ne vient pas de nos membres, c'est Dieu qui la donne; que sert le corps pour le sentiment?

Marcien dit : Regarde les cataphryges, gens d'une ancienne religion; ils ont quitté ce qu'ils étoient pour sacrifier aux dieux avec nous. Obéis de même; rassemble tous les chrétiens de la loi catholique, et suis avec eux la religion de l'empereur; fais venir tout le monde qui dépend de toi. Acace répondit : Ce n'est pas moi qui les gouverne, c'est l'ordre de Dieu. Qu'ils m'écoutent si je leur conseille des choses justes; si je leur en propose de mauvaises, qu'ils me méprisent. Marcien dit : Donne-moi tous leurs noms. Acace répondit : Leurs noms sont écrits au ciel dans le livre de Dieu. Marcien dit : Où sont les magiciens, tes compagnons, et les docteurs de cette erreur artificieuse? Apparemment il vouloit dire les prêtres. Acace répondit : Nous sommes très-coupables devant Dieu, mais nous détestons l'art magique. Marcien dit : Votre magie est cette nouvelle religion que vous nous amenez. Acace répondit : Nous détruisons les dieux que vous craignez après les avoir fait vous-mêmes. Marcien dit : Donne les noms si tu veux éviter les peines. Acace dit : Je suis devant le tribunal, et vous demandez mon nom? Espérez-vous en vaincre plusieurs, vous que je confonds moi seul? Si vous êtes curieux de noms, on m'appelle Acace, mon nom propre est Agathange, et ceux-ci, Pison, évêque de Troye et Ménandre, prêtre; faites maintenant ce qu'il vous plaira. Marcien dit : Tu seras mis en prison, afin que l'empereur voie le procès et ordonne ce qu'on doit faire de toi. Cet inter-

(1) Orig. de Martyr. p. 212. sup. n. 5.

(2) Matth. VII, Luc. IV.

(1) Matth. x, 33.

(2) Ps. 44.

rogatoire fut fait le quatrième des calendes d'avril, c'est-à-dire le vingt-neuvième de mars; et l'empereur Décius, en ayant lu le procès-verbal, ne fit que rire de cette dispute; il donna à Marcien le gouvernement de la Pamphylie; mais il admira tellement Acace, qu'il lui rendit la liberté.

XXXVIII. Redoublement de la persécution en Afrique.

Vers le commencement d'avril, le proconsul d'Afrique étant venu à Carthage, la persécution devint plus rigoureuse qu'elle n'avoit été sous les magistrats de la ville qui l'avoient commencée, et qui s'étoient contentés d'emprisonner et de bannir (1). Alors on employa les tourments, les fouets, les bâtons, les chevalets, les ongles de fer, les flambeaux; on recommençoit si souvent les tourments, que ce n'étoit plus le corps des martyrs que l'on déchiroit, mais leurs plaies. Le seizième de ce mois, Mappalicus fut tourmenté devant le proconsul, et lui dit, entre autres choses (2): Vous verrez demain le combat. En effet, le lendmain il souffrit le martyre avec quelques autres. Incontinent après, saint Cyprien écrivit aux martyrs et aux confesseurs qui étoient en prison, après avoir souffert les tourments, ou destinés à les souffrir (3). Il leur donne de grandes louanges, et relève avec toute son éloquence la cruauté de la persécution et la fermeté de leur courage. Il les exhorte à la persévérance, mais il ajoute que, si avant le jour de leur combat Dieu donne la paix à son Église, ils ne doivent pas s'affliger d'être privés de la gloire extérieure du martyre, puisque Dieu, de qui ils attendent la couronne, connoît leur disposition. On voit ici que ces saints avoient besoin de consolation quand ils ne souffroient ni la mort ni les tourments pour Jésus-Christ.

Il écrivit aussi aux prêtres et aux diacres une lettre, où il les excite à prier et à s'humilier pour apaiser la colère de Dieu (4). La voix, dit-il, ne suffit pas, il faut y joindre les jeûnes, les larmes et toutes sortes de soumissions; car il faut avouer que nos péchés ont attiré cette tempête. Nous sommes frappés comme nous méritons; et que ne méritons-nous point? puisque les confesseurs mêmes, qui doivent montrer aux autres l'exemple, n'observent pas la discipline. Ainsi, tandis que quelques-uns s'élèvent insolemment pour la fausse gloire qu'ils se donnent de leur confession, les tourments sont venus, et des tourments sans fin qui nous envient la consolation et de la mort et la couronne, et ne cessent point qu'ils n'aient lassé la patience.

Prions donc du fond du cœur; frappons, et on nous ouvrira, pourvu que notre prière soit unanime. Car vous devez savoir, et c'est ce qui m'a pressé de vous écrire cette lettre, que le Seigneur a bien voulu faire paroître une vision dans laquelle il a été dit: Demandez et vous obtiendrez. Ensuite il a été commandé au peuple, qui étoit présent, de prier pour certaines personnes marquées; mais dans leurs prières les voix ont été discordantes et les volontés divisées. Ce qui a fort déplu à celui qui avoit dit: Demandez et vous obtiendrez. Et ensuite: Sachez, mes chers frères, qu'il nous a déjà été reproché autrefois, en vision, que nous sommes endormis dans nos prières. Il les excite à la vigilance par l'exemple des apôtres et de Jésus-Christ même, qui passoit les nuits en prières (1), et il ajoute: Enfin Dieu a bien voulu faire avertir ainsi le moindre de ses serviteurs chargé de péchés, et indigne de l'honneur qu'il lui fait. Dites-lui qu'il soit assuré que la paix viendra; ce qui la retarde un peu, c'est qu'il en reste quelques-uns à éprouver. Dieu daigne bien aussi nous avertir d'être sobres dans le boire et dans le manger, de peur que les cœurs déjà élevés par la grâce céleste ne s'affoiblissent, et que l'esprit accablé de viandes ne soit moins vigilant pour la prière. Je n'ai pas dû vous cacher tout ceci, ni me contenter de le savoir. Ne cachez pas non plus cette lettre, mais faites-la lire aux frères.

Dans une autre lettre aux prêtres et aux diacres, il dit (2): On doit avoir un soin particulier des corps de tous ceux qui meurent en prison, quoiqu'ils n'aient pas été tourmentés. Il faut les compter entre les bienheureux martyrs, puisqu'ils ont souffert, autant qu'il étoit en eux, tout ce qu'ils ont été prêts de souffrir. Marquez le jour de leur mort, afin que nous puissions célébrer leur mémoire avec celle des martyrs. Il est vrai que notre frère Tertullus, suivant son zèle ordinaire, m'écrit les jours auxquels nos frères prisonniers passent à l'immortalité; et nous célébrons ici pour leur mémoire des sacrifices que nous offrirons bientôt avec vous, s'il plaît à Dieu. Ne manquez pas aussi, comme je vous l'ai souvent écrit, d'avoir soin des pauvres; j'entends de ceux qui sont demeurés fermes dans la foi, et non succombés, ni à la pauvreté, ni à la persécution.

XXXIX. Lettres de Célerin et de Lucien.

Entre les confesseurs prisonniers à Carthage étoit un nommé Lucien (3), qui vers ce temps-là reçut de Rome une lettre d'un de ses amis, nommé Célerin, qui avoit confessé en présence de l'empereur, au commencement de la persécution, et depuis étoit sorti de prison. Après des témoignages d'une tendre et sainte amitié, Célerin lui marquoit son extrême dou-

(1) An. Cypr. an. 250, n. 9.
(2) Martyr. R. 17 april.
(3) Epist. 10, Pam. 9.
(4) Epist. 11, Pam. 8.

(1) Luc. VI, 12.
(2) Epist. 12. Pam. 37.
(3) Ap. Cyp. p. 25.

leur pour la mort spirituelle de quelques sœurs qui avoient sacrifié aux idoles (1). C'est pourquoi, ajoutoit-il, j'ai passé dans les larmes la joie de la pâque, pleurant jour et nuit, couvert d'un cilice et de cendre, jusqu'à ce que Notre Seigneur Jésus-Christ, par sa grâce et par votre intercession, ou par celle que vous demanderez à nos frères qui seront couronnés, leur accorde le pardon de leur crime. Car je me souviens de votre charité; je ne doute point que vous ne soyez touché de la faute de nos sœurs Numérie et Candide, que vous connoissez. Si vous intercédez pour elles auprès de Jésus-Christ, vous qui êtes ses martyrs, je crois qu'il leur pardonnera en considération de la pénitence qu'elles ont faite, et des assistances qu'elles ont rendues à nos frères, qui, étant bannis, sont venus ici de chez vous, et vous en rendront témoignage. Je vous prie donc de parler à vos confrères de nos sœurs Numérie et Candide, et de conjurer ceux qui seront couronnés les premiers de leur remettre leur péché. Car, pour Etécuse, elle n'a fait que donner de l'argent pour se racheter de sacrifier; elle n'est montée que jusqu'à Tria-Fata, c'étoit un lieu dans la grande place de Rome, elle est descendue aussitôt, et je sais fort bien qu'elle n'a point sacrifié. Leur cause ayant été examinée, ceux qui les gouvernent leur ont ordonné de demeurer ainsi jusqu'à ce qu'il y ait un évêque. C'étoit le clergé de Rome qui gouvernoit pendant la vacance du Saint-Siége. Célerin continue : Je vous supplie donc de rapporter ceci à vos confrères les confesseurs; ainsi Jésus-Christ veuille vous donner la couronne que vous avez méritée non-seulement par la confession, mais par tout le cours de votre vie, qui a été un exemple de vertu. Car, vous devez savoir que je ne suis pas seul qui demande cela pour elles, mais Statius, Sévérien, et tous les confesseurs qui sont venus ici de chez vous. Elles ont été les recevoir au port, les ont amenés dans la ville, les ont assistés jusqu'au nombre de soixante-cinq, et continuent jusqu'à présent à les assister en toutes choses; car ils logent tous chez elles. Macaire vous salue, avec ses sœurs Cornélie et Emérite, qui se réjouissent de votre glorieuse confession, et tous les autres frères, et Saturnin, qui a aussi confessé courageusement sous les ongles de fer; il vous prie instamment de la même chose. Vos frères Calphurnius et Marie, et tous les saints vous saluent.

Lucien, répondant à cette lettre de Célerin, témoignoit d'abord une grande confusion de ce que Célerin n'osoit l'appeler son frère : Moi, dit-il, qui n'ai confessé le nom de Dieu que devant de petites gens, et en tremblant; au lieu que vous avez épouvanté ce grand serpent, précurseur de l'antechrist, c'est-à-dire l'empereur Décius, devant qui Célerin avoit confessé, au lieu que Lucien n'avoit confessé que devant les magistrats municipaux de Carthage. Lucien, venant au sujet de la lettre, ajoute : Vous avez dû savoir ce qui s'est passé ici. Le bienheureux martyr Paul, étant encore au monde, m'appela, et me dit (1) : Lucien, je vous dis devant Jésus-Christ, après qu'il m'aura appelé, si quelqu'un vous demande la paix, donnez-la-lui en mon nom; et tous, tant que nous sommes que Dieu a daigné appeler en cette persécution, nous avons tout d'un accord donné à tous des lettres de paix. Sachez donc, mon frère, que j'ai résolu d'exécuter ce que Paul a ordonné, et que nous l'avons tous conclu depuis que nous sommes en cette affliction, lorsqu'on a ordonné, suivant le commandement de l'empereur, de nous faire mourir de faim et de soif, et que l'on nous a enfermés en deux cachots, où la chaleur étoit insupportable; maintenant on nous a rendu le jour. C'est pourquoi, mon cher frère, je vous prie de saluer Numéria et Candida, qui auront la paix, suivant l'ordre de Paul et des autres martyrs, dont voici les noms : Bassus, qui est mort dans la carrière; Mappalicus, à la question; Fortunion, dans la prison; Paul, après la question; Fortune; Victorin; Victor; Hérénée; Crédula; Hérène; Donat; Firmus; Ventus; Fructus; Julie; Martial et Ariston, qui, par la volonté de Dieu, sont morts de faim dans la prison. Vous apprendrez bientôt que nous les aurons suivis; car nous sommes enfermés pour la seconde fois. Il y a huit jours aujourd'hui que je vous écris; et, avant ces huit jours, cinq jours durant on ne nous a donné qu'un peu de pain et de l'eau par mesure. C'est pourquoi je demande que, quand le Seigneur aura donné la paix à l'Église, suivant l'ordre de Paul et notre conclusion, elles aient la paix, après avoir expliqué la cause devant l'évêque, et avoir fait la pénitence; et non-seulement elles, mais celles à qui vous savez que s'applique notre intention.

Lucien se recommande ensuite aux mêmes personnes dont Célerin lui avoit fait les compliments, et ajoute Sabine, Spésine, et les sœurs Januaria, Dativa et Donata. Et encore : Nous saluons Satur et les siens, avec Bassien et tout le clergé, Uranius, Alexius, Quintien, Colonica, et tous les autres dont je n'ai pas écrit les noms, parce que j'étois déjà las; ils doivent me le pardonner. Je souhaite une bonne santé à Alexius, à Gételicus, aux argentiers et aux sœurs. Mes sœurs Januaria et Sophie vous saluent, et je vous les recommande. Telle étoit la lettre de Lucien. Il ne mourut pas dans la prison; et, comme il avoit plus de zèle que de science et de discrétion, il se mit à donner indifféremment aux apostats des billets de réconciliation, écrits de sa main au nom des confesseurs, se faisant comme chef de faction. Il en écrivit plusieurs au nom d'un jeune homme nommé Aurélius, qui ne savoit pas écrire; plu-

Ap. Cyp. p. 25.

(1) Ap. Cypr. Ep 22.

sieurs au nom du martyr Paul, dont il parloit dans sa lettre, même après la mort de Paul.

Saint Cyprien ne sut ce désordre que depuis; mais cependant, comme il apprit que quelques confesseurs se relâchoient et ne donnoient pas l'exemple qu'ils devoient aux autres fidèles, il en écrivit au prêtre Rogatien, et aux autres confesseurs, les exhortant à les corriger (1). Quelle honte, dit-il, pour votre nom, que l'on en voie un parmi vous ivre et immodeste; un autre qui revient en son pays, après avoir été banni; en sorte que si on le reprend il périsse non comme chrétien, mais comme coupable! J'apprends que quelques-uns s'enflent et s'élèvent, et, ce qui est exécrable, que quelques-uns profanent les temples de Dieu, sanctifiés de nouveau par la confession, en couchant indifféremment dans le même lieu où couchent des femmes; quand leur conscience ne leur reprocheroit point d'autre crime, le seul scandale en est un grand. Il ne doit y avoir non *plus* entre vous, ni disputes, ni jalousies, ni querelles, ni paroles injurieuses. Avançons de plus en plus dans la voie du Seigneur, afin que, quand par sa miséricorde il nous aura donné la paix qu'il nous promet, nos frères et les païens mêmes nous trouvent entièrement changés. Quoique j'aie écrit à notre clergé depuis peu, lorsque vous étiez encore en prison, et même depuis (2), que l'on vous fournît ce dont vous pourriez avoir besoin pour la nourriture ou pour le vêtement, je n'ai pas laissé de vous envoyer, sur le petit fonds que j'avois emporté avec moi pour ma dépense, deux cent cinquante sesterces, outre les deux cent cinquante que je vous avois envoyés auparavant. Victor, qui de lecteur a été fait diacre, et qui est avec moi, vous en a aussi envoyé quatre cent vingt-cinq. Le sesterce valoit environ deux sols de notre monnoie; ainsi, les deux cent cinquante font vingt-cinq livres, et les quatre cents vingt-cinq quarante-deux livres dix sols. Ces confesseurs hors de prison, et les autres revenus de leur exil, semblent montrer que la persécution s'adoucissoit à Carthage; mais elle continuoit ailleurs.

XL. Martyre de saint Maxime.

En Asie, vers ce même temps, c'est-à-dire le quatorzième de mai, un marchand, nommé Maxime, fut présenté au proconsul Optimus, qui, après lui avoir demandé son nom, lui demanda aussi sa condition (3). Il répondit: Je suis né libre, mais je suis esclave de Jésus-Christ. Le proconsul dit: Quelle est ta profession? Maxime répondit: Je suis un homme du peuple, qui vis de mon trafic. Es-tu chrétien? dit le proconsul. Maxime dit: Quoique pécheur, je suis chrétien. Le proconsul dit: Ne sais-tu pas les ordres des empereurs, qui viennent d'arriver? Quels ordres? dit Maxime. Le proconsul dit: Que tous les chrétiens quittent leur superstition, reconnoissant le vrai prince à qui tout est soumis, et adorent ses dieux. Maxime répondit: Je sais l'ordonnance injuste du prince de ce monde, et c'est pourquoi je me suis montré en public. Le proconsul dit: Sacrifie donc aux dieux. Maxime répondit: Je ne sacrifie qu'à Dieu seul, à qui je me réjouis d'avoir sacrifié dès ma jeunesse. Le proconsul dit: Sacrifie si tu veux te sauver, sinon je te ferai périr par divers tourments. Maxime répondit: C'est ce que j'ai toujours désiré; c'est pour cela que je me suis montré pour être délivré de cette misérable vie et arriver à l'éternelle. Alors le proconsul le fit battre à coups de bâton, et lui disoit cependant: Sacrifie, Maxime, pour être délivré de ces tourments. Maxime répondit: Ce ne sont pas des tourments ce que l'on souffre pour le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, ce sont des onctions salutaires; mais si je m'éloigne de ses préceptes, les vrais tourments m'attendent, qui sont éternels. Le proconsul le fit pendre au chevalet; et, comme on le tourmentoit, il lui dit: Reconnois maintenant ta folie, misérable, et sacrifie pour sauver ta vie. Je la sauverai, dit Maxime, si je ne sacrifie point, et je la perds si je sacrifie. Ni vos bâtons, ni vos ongles de fer, ni vos feux ne me font point de douleur, parce que la grâce de Jésus-Christ demeure en moi. Alors le proconsul prononça contre lui cette sentence: J'ordonne que Maxime, qui n'a pas voulu obéir aux lois et sacrifier à la grande Diane, soit lapidé pour donner de la terreur aux autres chrétiens. Aussitôt il fut enlevé par les exécuteurs, et mené hors les murailles de la ville, où ils le lapidèrent (1).

XLI. Martyre de saint Pierre, etc., à Lampsaque.

Sous le même proconsul Optimus, et le seizième de mai, on prit à Lampsaque, près l'Hellespont, un jeune homme, nommé Pierre, bien fait de corps et d'esprit (2). Après qu'il eut dit son nom et confessé qu'il étoit chrétien, le proconsul lui dit: Tu as devant les yeux les ordonnances de nos invincibles princes; sacrifie donc à la grande déesse Vénus. Pierre répondit: Je m'étonne que vous me vouliez persuader de sacrifier à une femme impudique et infâme, qui a fait des actions dont le seul récit seroit honteux. Je dois bien plutôt offrir au vrai Dieu et à Jésus-Christ le sacrifice de la prière et de la louange. Le proconsul, oyant cela, le fit étendre par des roues, avec des pièces de bois tout autour et des liens de fer qui lui serroient tout le corps, en sorte que ses os furent brisés en petites pièces. Mais plus il étoit tourmenté, plus il étoit constant; et,

(1) Ep. 13, p. 7.
(2) Addit. Rigalt.
(3) Act. sinc. p. 144.

(1) Martyr. 30 april.
(2) Acta sinc. p. 147.

riant et regardant le ciel, il dit : Je vous rends grâces, mon Seigneur Jésus-Christ, qui me donnez la patience pour vaincre ce cruel tyran. Le proconsul, voyant sa persévérance, lui fit couper la tête.

Dans le même temps, comme le proconsul alloit à Troade, ville voisine, qu'Alexandre le grand avoit fait bâtir sous les murs de l'ancienne Troyes, on lui présenta trois autres chrétiens, André, Paul et Nicomaque. Il leur demanda d'où ils étoient, et de quelle religion ; et Nicomaque répondit impatiemment et à haute voix : Je suis chrétien. Le proconsul dit à André et à Paul : Vous autres, que dites-vous? Ils répondirent : Nous sommes chrétiens. Le proconsul dit à Nicomaque : Sacrifie aux dieux comme il est ordonné. Nicomaque répondit : Un chrétien, comme vous savez, ne doit pas sacrifier aux démons. Le proconsul le fit pendre et tourmenter; comme il étoit prêt à rendre l'esprit par la violence des tourments, il s'écria à haute voix : Je n'ai jamais été chrétien; je sacrifie aux dieux. Le proconsul le fit aussitôt descendre. Mais au moment qu'il eut sacrifié, il fut saisi du démon, et se battant contre terre et se coupant la langue de ses dents, il rendit l'esprit.

Dans la foule des spectateurs, une fille, nommée Denise, âgée de seize ans, s'écria : Misérable! pourquoi t'es-tu attiré une peine éternelle pour un moment de relâche? Le proconsul, ayant ouï ces paroles, la fit tirer au milieu de la place, et lui demanda si elle étoit chrétienne. Oui, répondit-elle, je le suis; c'est pourquoi, je plains ce malheureux de n'avoir pas souffert encore un peu pour arriver au repos éternel. Le proconsul dit : Il a trouvé le repos lorsqu'il a satisfait aux dieux et aux princes en sacrifiant; et de peur qu'il ne souffrît des reproches à cause de votre vaine religion, la grande déesse Vénus a bien voulu le prendre. Sacrifie aussi, toi, de peur qu'après t'avoir fait traîner honteusement, je ne te fasse brûler vive. Denise répondit : Mon Dieu est plus grand que vous ; c'est pourquoi je ne crains point vos menaces; il peut me donner la force de souffrir tout ce que vous me pourrez faire. Alors le proconsul la livra à deux jeunes hommes pour la corrompre, et fit mettre en prison André et Paul. Ces jeunes gens prirent Denise et la menèrent à leur logis ; mais après s'être efforcés jusqu'à minuit de lui faire violence, il leur fut impossible. Vers minuit, il leur apparut un jeune homme éclatant de lumière, qui éclaira toute la maison ; ils furent saisis de peur, et se jetèrent aux pieds de la sainte. Elle les releva en disant : Ne craignez point, c'est mon défenseur et mon gardien. Ils la prioient d'intercéder pour eux, de peur qu'il ne leur arrivât du mal.

Le jour étant venu, tout le peuple vint au proconsul en criant et en demandant qu'on leur livrât André et Paul. Deux sacrificateurs de Diane, Onésicrate et Macédon, étoient les plus ardents à exciter la sédition. Le proconsul ayant donc fait venir les martyrs, leur dit : Sacrifiez à la grande Diane. André et Paul répondirent : Nous ne connoissons ni Diane ni les autres démons que vous adorez, et n'avons jamais adoré que Dieu seul. A ces mots, le peuple prioit le proconsul de les leur abandonner pour les faire mourir. Le proconsul voyant qu'il ne pouvoit vaincre la constance des martyrs, les fit fouetter, puis les livra au peuple pour les lapider. Ils les prirent, et, leur ayant lié les pieds, les traînèrent hors de la ville.

Comme on les lapidoit, Denise en ouït le bruit; elle se mit à crier et à pleurer; et, s'échappant de ses gardes, elle courut au lieu où ils étoient, et se jeta sur eux, en disant : Afin de vivre avec vous dans le ciel, je veux mourir ici avec vous sur la terre. On rapporta au proconsul comment Denise avoit été conservée par un jeune homme lumineux, et comment elle s'étoit échappée pour se jeter sur les corps d'André et de Paul. Le proconsul commanda de la séparer, et de la mener en un autre lieu pour être décolée, ce qui fut exécuté.

On trouve plusieurs autres martyrs en Asie sous cette persécution (1); à Nicomédie, Quadrat, qui, après avoir été tourmenté plusieurs fois, eut la tête tranchée ; à Nicée, Tryphon et Respicius; en Lycie, l'illustre martyr saint Christophe ; à Césarée en Cappadoce, saint Mercure, officier considérable dans les troupes ; à Mélitine en Arménie, saint Polyeucte. C'est aussi à ce temps de Décius que l'on rapporte les sept Dormans, c'est-à-dire sept frères qui, fuyant la persécution, sortirent d'Ephèse, et se retirèrent dans une caverne, où ils furent enfermés, et ainsi s'endormirent au Seigneur (2); d'où vient que, quand on trouva leurs corps long-temps après, on les appela les sept Dormans.

XLII. Saint Cyprien suspend la réconciliation des apostats.

Saint Cyprien étoit toujours dans sa retraite ; et quoiqu'il semblât nécessaire d'en sortir pour remédier avec le conseil de son clergé aux désordres, particulièrement de ceux qui étoient tombés, il jugea toutefois plus à propos de demeurer encore caché, et cela par le conseil de Tertullus, à qui il les renvoie pour apprendre le détail de ses raisons (3). Il les exhorte d'avoir soin des pauvres qui étoient demeurés fermes, particulièrement des confesseurs qui étoient sortis de prison. Surtout il recommande qu'on les instruise de la discipline, et qu'on les exhorte à être humbles, modestes et paisibles : Car j'apprends, dit-il, avec douleur, que quelques-uns se promènent insolemment, s'occupent de choses vaines, et

(1) Marty. R. 7 mai, 10 nov. 25 jul. 2 nov.

(2) 13 febr. Martyr. R. 27 jul. et ibi. Baron.

(3) Epist. 14, p. 6.

sément des divisions ; qu'ils profanent par des conjonctions illicites les membres de Jésus-Christ, même après l'avoir confessé ; que les diacres et les prêtres ne peuvent plus les gouverner, et que ce peu de mauvais confesseurs semblent, par leur conduite déréglée, travailler à ternir la gloire d'un grand nombre de bons. Il ajoute à la fin : Quant à ce que m'ont écrit nos frères, les prêtres Donat et Fortunat, Novat et Gordius, je n'ai pu y répondre seul, parce que, dès le commencement de mon épiscopat, j'ai résolu de ne rien faire de mon chef sans votre avis et le consentement du peuple. Mais quand Dieu m'aura fait la grâce de retourner avec vous, nous traiterons ensemble des choses faites ou à faire, comme le respect que nous nous devons réciproquement nous y oblige. Telle étoit la déférence des saints évêques pour leur clergé, et même pour tout le peuple fidèle.

Cette affaire, dont les quatre prêtres avoient écrit à saint Cyprien, et dont il diffère la résolution, étoit peut-être le rétablissement de ceux qui étoient tombés. Ils étoient en grand nombre en cette église (1) : c'étoit la plus grande partie du peuple, et une partie même du clergé. Saint Cyprien apprit qu'ils sollicitoient les martyrs et les confesseurs pour obtenir des lettres de recommandation ; en sorte qu'il s'en donnoit tous les jours des milliers contre la règle (2) ; car c'étoit un usage reçu dans l'Eglise, que les pécheurs avoient recours aux martyrs et aux confesseurs, et qu'à leur recommandation on abrégeoit ou on adoucissoit leur pénitence, et leur réconciliation à l'Eglise étoit plus facile (3). On appeloit, à proprement parler, martyrs ceux qui avoient souffert des tourments, et confesseurs ceux qui avoient seulement confessé la foi publiquement ; mais dans l'usage on confondoit quelquefois ces noms. Saint Cyprien, ayant donc appris ce désordre, écrivit trois lettres ; la première aux martyrs et aux confesseurs, la seconde aux prêtres et aux diacres, la troisième aux laïques qui étoient demeurés fermes, et marqua que chacune devoit être lue à ceux à qui s'adressoient les deux autres. La lettre aux martyrs et aux confesseurs portoit :

Le devoir de notre charge nous oblige à vous avertir que vous, qui avez gardé la foi au Seigneur avec tant de courage, devez aussi être les plus zélés à garder sa loi et sa discipline. J'avois cru que les prêtres et les diacres qui sont présents vous instruiroient pleinement des règles de l'Evangile, comme il a toujours été pratiqué sous nos prédécesseurs ; que les diacres alloient à la prison, et régloient les désirs des martyrs. Mais j'ai senti une grande douleur d'apprendre qu'au lieu que vous m'avez écrit avec précaution, avec respect, d'examiner vos demandes et d'accorder la paix à quelques-uns de ceux qui sont tombés quand la persécution sera finie, il y a des prêtres, qui, avant qu'ils aient achevé leur pénitence, offrent pour eux et leur donnent l'eucharistie. On peut le pardonner aux coupables. Qui est le mort qui ne chercheroit pas la vie avec empressement ? Mais c'est à ceux qui président à garder la règle, et n'être pas bouchers au lieu de pasteurs ; car c'est les tromper que de leur accorder ce qui leur nuit. Et parce que j'apprends, nos chers frères, que quelques-uns vous pressent avec impudence et abusent de votre bonté, je vous prie, aussi instamment que je puis, de vous souvenir de l'Evangile, de considérer ce que les martyrs, vos prédécesseurs, ont autrefois accordé, afin de peser exactement les demandes de ceux-ci ; vous qui êtes les amis du Seigneur et qui jugerez un jour avec lui, examinez la vie et le mérite de chacun et la qualité des péchés, de peur que, si vous permettiez ou si nous faisions quelque chose avec précipitation, notre église n'en rougît devant les païens mêmes. Modérez les demandes que l'on vous fait, reconnoissant et réprimant ceux qui abusent de vos grâces, pour s'en faire des amis ou même en trafiquer indignement. Ces mots semblent signifier que quelques-uns vendoient à d'autres des billets de martyrs. Saint Cyprien continue : Vous devez aussi prendre garde de marquer nommément ceux à qui vous désirez que l'on donne la paix ; car j'apprends qu'il y a des billets en ces termes : Qu'un tel avec les siens soit reçu à la communion : ce que jamais les martyrs n'ont fait, de peur qu'une demande confuse ne nous charge de haine ; car ce mot, *avec les siens*, s'étend loin, et on peut nous en présenter vingt et trente ou plus qui se diront parents, alliés, affranchis et domestiques de celui qui reçoit le billet. Je vous prie donc de marquer nommément dans le billet ceux que vous voyez, que vous connoissez, et dont vous savez que la pénitence est proche de la satisfaction.

La lettre aux prêtres et aux diacres portoit : J'ai eu long-temps patience, mais je ne puis plus me taire, sans exposer le peuple et nous-mêmes à l'indignation de Dieu, puisque quelques-uns des prêtres, ne songeant ni au jugement futur, ni à l'évêque qui les gouverne maintenant, veulent s'attribuer tout, contre ce qui s'est pratiqué sous nos prédécesseurs. Je souffrirois l'injure que reçoit l'épiscopat ; mais il n'y a plus lieu de dissimuler, puisque quelques-uns de vous trompent nos frères, et, pour s'attirer des applaudissements en rétablissant contre l'ordre ceux qui sont tombés, leur nuisent davantage. Ils savent eux-mêmes que leur crime est le plus grand de tous ; cependant au lieu que dans les moindres péchés les coupables font pénitence pendant un temps réglé, viennent à l'exomologèse selon l'ordre de la discipline, et reçoivent le droit de communier par l'imposition des mains de l'évêque et du clergé ; ceux-ci sont admis à la communion,

(1) Ep. 14.
(2) Ep. 20.
(3) Tertull. de Pudic. c. 12.

quoique la persécution dure encore ; on offre leur nom, et, sans pénitence ni exomologèse ni imposition des mains, on leur donne l'eucharistie. Saint Cyprien semble ici prendre le mot d'exomologèse non pour toute la pénitence, comme Tertullien, mais pour une partie, c'est-à dire, suivant la signification du mot grec, pour une confession qui se pouvoit faire après avoir achevé la pénitence avant que de recevoir l'imposition des mains; mais on ne sait si cette confession étoit secrète ou publique. Il continue ainsi : Ceux qui ne savent pas si bien les Ecritures n'en seront pas coupables, mais ceux-là le seront qui président et n'en avertissent pas les frères. De plus, ils rendent odieux les bienheureux martyrs, et les commettent avec l'évêque. Car, au lieu que les martyrs m'ont écrit et m'ont prié de remettre l'examen des apostats et leur réconciliation après la paix de l'Eglise et mon retour; ceux-ci communiquent dès à présent et offrent avec eux, et leur donnent l'eucharistie. Au lieu que si les martyrs, par la chaleur de leur gloire, demandoient quelque chose de plus que la loi de Dieu ne permet, ce seroit aux prêtres et aux diacres de les avertir, comme l'on a toujours fait par le passé. Aussi, Dieu ne cesse point de nous reprendre jour et nuit. Car, outre les visions nocturnes, le jour même, les enfants innocents qui sont avec nous sont remplis du Saint-Esprit. Ils voient en extase de leurs yeux, et entendent et disent les choses dont le Seigneur a la bonté de nous avertir. Vous apprendrez tout à mon retour. Cependant ceux d'entre vous qui sont imprudents et enflés doivent savoir que, s'ils continuent, j'userai de la correction que le Seigneur commande; je leur défendrai cependant d'offrir, et les obligerai à plaider leur cause devant nous, devant les confesseurs, et même devant tout le peuple, quand nous aurons recommencé de nous assembler. Cette défense aux prêtres d'offrir pour un temps, semble être la peine canonique que l'on a depuis nommée suspense.

Dans la lettre au peuple fidèle, il témoigne une extrême compassion pour ceux qui étoient tombés, et leur fait espérer leur rétablissement, pourvu qu'ils ne précipitent rien. Il blâme encore les prêtres qui ont commencé de communiquer avec eux, d'offrir pour eux, et leur donner l'eucharistie, au lieu d'observer l'ordre de la pénitence, de l'exomologèse et de l'imposition des mains. Il exhorte le peuple à contenir les coupables, et à leur inspirer la patience, et ajoute : Qu'ils écoutent notre conseil, qu'ils attendent notre retour, afin qu'alors, en l'assemblée de plusieurs évêques et en la présence des confesseurs, nous puisions examiner les lettres des bienheureux martyrs.

XLIII. Saint Cyprien use d'indulgence pour les malades.

Saint Cyprien crut, quelque temps après, devoir un peu se relâcher, à cause de la saison, et écrivit ainsi aux prêtres et aux diacres (1) : Comme je vois qu'il n'est pas encore possible d'aller à vous, et que nous entrons déjà dans l'été qui apporte de grandes et fréquentes maladies, je crois qu'il faut pourvoir à nos frères, afin que ceux qui ont des billets des martyrs, s'ils sont prévenus de mal et se trouvent en péril, puissent, sans attendre notre présence, faire la confession de leur péché devant tout prêtre présent, ou, s'il ne se trouve point de prêtre et que la mort presse, devant un diacre; et qu'ayant reçu l'imposition de la main pour la pénitence, ils aillent au Seigneur avec la paix que les martyrs nous ont prié de leur donner. On ne croit pas que ceci doive s'entendre de l'absolution sacramentelle, mais seulement de quelque cérémonie qu'un diacre peut accomplir par commission de l'évêque. Saint Cyprien continue (2) : Soutenez aussi le reste de ceux qui sont tombés et les consolez, afin qu'ils ne perdent pas la foi, et ne désespèrent pas de la miséricorde du Seigneur. Que votre vigilance s'étende aussi sur les catéchumènes; si, se trouvant près de mourir et en péril, ils implorent la grâce de Dieu, elle ne doit pas leur être refusée. Mais, comme quelques-uns qui n'avoient point de billets des martyrs pressoient indiscrètement, il confirma le même ordre, et ajouta : Comme cette affaire ne regarde ni un petit nombre de personnes, ni une église ou une province seule, mais le monde entier, qu'ils attendent la paix publique de l'Eglise, afin que, dans une assemblée de plusieurs évêques et en présence du peuple qui n'est point tombé, nous puissions tout régler d'un commun avis. Il ne seroit pas raisonnable de faire entrer dans l'Eglise quelques-uns des apostats, tandis qu'il y a des confesseurs exilés qui n'ont pu encore revenir, étant dépouillés de tous leurs biens. Ceux qui sont si pressés ont en leur pouvoir ce qu'ils demandent, et même plus. On combat tous les jours, si leur repentir est sincère et si leur zèle est si ardent qu'ils ne puissent souffrir de délai, ils peuvent recevoir la couronne du martyre.

Cette conduite de saint Cyprien fut soutenue par des lettres du clergé de Rome au clergé de Carthage, et des confesseurs de Rome à ceux de Carthage, pour les exhorter à tenir ferme contre les importunités des apostats, suivant la rigueur de l'Evangile; et saint Cyprien de son côté écrivit aux prêtres et aux diacres de Rome pour leur rendre compte de sa retraite dont on ne leur avoit pas fait un rapport assez fidèle. Il leur envoyoit aussi les lettres qu'il avoit écrites pendant sa retraite, au nombre de treize, pour leur apprendre tout ce qui s'étoit passé, et comme il s'étoit conformé à leurs conseils touchant les apostats malades, pour conserver l'unité dans la discipline

(1) Epist. 18. (2) Epist. 19.

XLIV. Indiscrétion de Lucien.

Lucien continuoit toujours à presser avec son zèle indiscret la réconciliation des apostats, en vertu des billets des confesseurs; mais, ayant vu les lettres par lesquelles saint Cyprien ordonnoit de les différer, il vint à cet excès de témérité d'écrire au nom de tous les confesseurs la lettre qui suit (1): Tous les confesseurs au pape Cyprien, salut. Sachez que nous avons donné la paix à tous ceux dont vous serez informé comme ils se sont conduits depuis leur péché, et nous désirons que vous le fassiez savoir aux autres évêques. Nous souhaitons que vous ayez la paix avec les saints martyrs. En présence d'un exorciste et d'un lecteur, écrit par Lucien. Saint Cyprien, ayant reçu ce billet et voyant qu'il échauffoit des esprits turbulents qu'il avoit dès auparavant de la peine à gouverner et les poussoit à vouloir extorquer la paix de l'Eglise, voyant cela, il écrivit à ses prêtres et à ses diacres de s'en tenir à ce qu'il leur avoit écrit au sujet des apostats (2), parce, dit-il, que c'est une affaire qui nous regarde tous, et que nous devons juger en commun. C'est pourquoi je n'ose me l'attribuer seul, ni porter un préjugé. J'ai envoyé copie des lettres que je vous ai écrites à plusieurs de mes collègues, qui m'ont répondu qu'ils étoient du même avis, et qu'il falloit nous y tenir jusqu'à ce que nous puissions nous assembler et examiner les cas particuliers. Et afin que vous sachiez ce que m'a écrit Caldonius, mon collègue, et ce que je lui ai répondu, j'ai joint à cette lettre la copie de la sienne et de ma réponse; et je vous prie de lire le tout à nos frères, afin qu'ils se disposent de plus en plus à la pénitence.

La lettre de Caldonius étoit adressée à saint Cyprien et aux prêtres de Carthage, et portoit (3): La nécessité du temps fait que nous ne devons pas légèrement donner la paix; mais ceux qui, après avoir sacrifié, ont été tentés de nouveau et se sont bannis volontairement, me paroissent avoir effacé leur péché, ayant abandonné leurs terres et leurs maisons pour faire pénitence et suivre Jésus-Christ. Ainsi Félix, mon proche voisin, que je connois particulièrement, et qui étoit prêtre sous Décius, et Victoire sa femme, et Lucius, se sont bannis et leurs biens sont confisqués. Une femme nommée Bone a été traînée par son mari pour sacrifier, d'autres lui tenoient les mains et sacrifioient; elle disoit : Ce n'est pas moi qui le fais, c'est vous. Quoique sa conscience fût nette, elle s'est aussi bannie. Ils demandent tous la paix, disant : Nous avons recouvré la foi que nous avions perdue, faisant pénitence, et confessant publiquement Jésus-Christ. Quoique je croie qu'il la leur faille donner, je les ai renvoyés à votre conseil, de peur de paroître m'attribuer quelque chose. Ecrivez-moi donc ce que vous avez résolu en commun (1). Saint Cyprien répondit à Caldonius, approuvant entièrement sa conduite, et pour lui faire connoître comme il s'étoit conduit lui-même, il lui envoya cinq lettres qu'il avoit écrites sur ce sujet. Je les ai déjà envoyées, ajoute-t-il, à plusieurs de nos collègues; elles leur ont plu, et ils ont répondu qu'ils étoient du même avis. Je vous prie de le faire savoir à ceux de nos collègues que vous pourrez, afin que nous ayons tous une même conduite et un même esprit suivant les préceptes du Seigneur.

Saint Cyprien écrivit encore au clergé de Rome pour lui rendre compte de tout ceci, c'est-à-dire de l'indiscrétion de Lucien et de son billet (2). Ces termes, dit-il, dont vous serez informés comment ils se sont conduits depuis leur péché, nous rendent plus odieux. Quand nous aurons examiné les causes particulières, il semblera que nous ayons refusé à plusieurs ce que tous se vantent d'avoir reçu des martyrs et des confesseurs. Enfin la sédition a déjà commencé; car, en plusieurs villes de notre province, le peuple s'est élevé contre les prélats, criant que les martyrs et les confesseurs avoient une fois donné la paix à tous; et se la sont fait donner sur-le-champ, intimidant les prélats qui n'ont pas eu assez de courage et de foi pour leur résister. En même temps il écrivit aux prêtres Moïse et Maxime (3), et aux autres confesseurs qui étoient encore en prison à Rome, pour les congratuler de leur généreuse confession, et encore plus de leur fermeté à maintenir la discipline. Il donna avis à son clergé de la lettre qu'il écrivoit au clergé de Rome : Et parce, dit-il (4), qu'il falloit l'envoyer par des clercs; que plusieurs des nôtres sont absents, et que le peu qui sont avec vous suffisent à peine pour le service ordinaire, il a été nécessaire d'en ordonner de nouveaux. Sachez donc que j'ai fait lecteur Satur, et sous-diacre Optat, confesseur, que nous avions déjà disposés à la cléricature d'un commun avis, quand nous fîmes lire deux fois Satur le jour de Pâques, et quand nous établîmes Optat entre les lecteurs pour instruire les catéchumènes, dans l'examen que nous faisions des lecteurs avec les prêtres les plus habiles pour voir s'ils avoient toutes les qualités requises à ceux que l'on disposoit au clergé. Je n'ai donc rien fait de nouveau en votre absence; mais la nécessité m'a fait avancer ce que nous avions déjà résolu d'un commun accord. Telle étoit l'exactitude de la discipline au fort de la persécution; et l'on voit avec quel soin les évêques examinoient et préparoient ceux qu'ils destinoient même aux moindres ordres.

(1) Ap. Cypr. p. 23.
(2) Epist. 26.
(3) Ap. Cypr. Ep. 24.

(1) Ep. 25.
(2) Ep. 27.
(3) Ep. 281. Pam. 25.
(4) Epist. 29.

XLV. Décret du clergé de Rome touchant les apostats.

Le clergé de Rome, ayant reçu la lettre que saint Cyprien avoit envoyée par Satur et par Optat, lui écrivit une grande lettre, par laquelle il approuvoit entièrement sa conduite, blâmant l'indiscrétion des apostats, et encore plus de ceux qui les excitoient. Ils marquent combien il est nécessaire dans les temps les plus fâcheux de se tenir ferme à la discipline de l'Eglise, comme de ne pas abandonner le gouvernail dans la tempête; puis ils ajoutent : Et ce n'est pas une résolution formée depuis peu chez nous; nous trouvons que cette sévérité, cette foi, cette discipline est ancienne. L'apôtre n'auroit pas dit que l'on parloit de notre foi par tout le monde (1), si dès lors elle n'eût jeté de fortes racines; et ce seroit un grand crime de dégénérer d'une telle gloire. Et ensuite : Dieu garde l'église romaine de perdre sa vigueur par une facilité profane, et de relâcher les nerfs de la sévérité, en renversant la majesté de la foi! Quand on voit nos frères non-seulement renversés, mais tombant encore tous les jours, leur accorder le remède prématuré d'une reconciliation qui ne leur servira de rien, c'est par une fausse miséricorde ajouter de nouvelles plaies à celle de l'apostasie; en ôtant à ces malheureux le remède même de la pénitence, ce n'est pas guérir, mais si nous voulons dire le vrai, c'est tuer. Et ensuite :

Nous avons une nécessité plus pressante de différer, nous qui depuis la mort de Fabien, de glorieuse mémoire, par la difficulté du temps, n'avons pu encore avoir d'évêque pour régler tout ceci, et pour examiner avec autorité et conseil ceux qui sont tombés. En cette grande affaire, nous sommes de votre avis, qu'il faut attendre la paix de l'Eglise, et ensuite examiner la cause des apostats, en consultant avec les évêques, les prêtres, les diacres, les confesseurs et les laïques qui sont demeurés fermes. Car, il nous semble que ce seroit nous charger d'une grande haine, si un seul prononçoit sur un crime commis par tant de personnes : un décret ne peut être ferme sans avoir le consentement de plusieurs. Regardez le monde entier ravagé, et plein de restes de ceux qui sont tombés : un mal si étendu demande de grands conseils et de grands remèdes; et, comme ceux qui sont tombés, sont tombés par aveuglement et faute de précaution, ceux qui veulent réparer ce mal doivent y employer toute la sagesse des meilleurs conseils, de peur que ce qui ne seroit pas fait comme il faut ne soit jugé de tous comme nul. Ils ajoutent : Cherchant à garder ce tempérament, nous avons consulté long-temps et en grand nombre avec quelques évêques de notre voisinage et avec ceux que la persécution a chassés ici des autres provinces éloignées, et nous avons cru qu'il ne falloit rien innover avant l'établissement d'un évêque, mais tenir en suspens ceux qui peuvent attendre. Et à l'égard de ceux qui se trouvent en péril de mort, qu'après avoir fait pénitence, et témoigné souvent la détestation de leurs péchés, s'ils donnent des signes d'un vrai repentir par leurs larmes et leurs gémissements; quand il n'y aura plus humainement d'espérance qu'ils puissent vivre, qu'en ce cas on les secoure avec grande précaution. Dieu sait ce qu'il en fait et comment il règle son jugement; c'est à nous à prendre bien garde que les méchants ne louent notre excessive facilité, et que les vrais pénitents ne nous accusent de dureté et de cruauté. Ce décret du clergé de Rome fut écrit et récité par Novatien premièrement, et souscrit par les autres prêtres, entre autres par le confesseur Moïse (1). Ensuite les lettres en furent envoyées par tout le monde pour venir à la connoissance de toutes les églises, et à celle qui étoit pour Carthage on joignit la copie de celle qui étoit pour la Sicile. Avec cette lettre, saint Cyprien reçut aussi celle des prêtres Moïse et Maxime, des diacres Nicostrate et Rufin, et des autres confesseurs qui étoient prisonniers à Rome, et qui répondoient à la sienne avec de grandes actions de grâces. Il en fit part à son clergé, et, leur en envoyant des copies, il leur dit : Ayez soin, autant qu'il est possible, que nos lettres et leurs réponses soient connues de nos frères. Même si quelqu'un des évêques étrangers, mes collègues, ou des prêtres, ou des diacres se trouvent présents, ou surviennent, instruisez-les de tout ceci, et permettez-leur, s'ils veulent, d'en prendre des copies pour emporter chez eux, quoique j'aie ordonné à notre frère, le docteur Satur, de les laisser copier à tous ceux qui le désireront, afin que tous agissent de concert pour régler ainsi les églises en attendant.

XLVI. Fermeté de saint Cyprien.

Cependant les apostats, pressant toujours leur rétablissement, écrivirent à saint Cyprien comme au nom de toute l'Eglise, prétendant que la paix leur étoit due, et que le martyr Paul l'avoit donnée à tous (2). Saint Cyprien leur répondit (3) : Le Seigneur a fondé l'Eglise sur les évêques, en disant à Pierre : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. L'Eglise consiste dans l'évêque, le clergé et tout le peuple fidèle. Car encore que ces paroles de Jésus-Christ établissent principalement la primauté de saint Pierre et de son siége, les autres évêques s'en sont servis à cause de l'unité de l'épiscopat. Il dit ailleurs (4) : Encore qu'une multitude

(1) Rom. I, 8.

(1) Cypr. Epis. 35.
(2) Ep. 35.
(3) Ep. 33, p. 27.
(4) V. lib. VII, n. Ep. 66, p. 09, ad Pup.

rebelle se sépare, l'Eglise ne se retire pas de Jésus-Christ; et ceux-là sont l'Eglise, le peuple uni à l'évêque : l'évêque est dans l'Eglise, et l'Eglise dans l'évêque. L'église catholique est une, et les évêques joints ensemble sont les liens de son union. A Dieu ne plaise de permettre que le nombre des apostats s'appelle l'Eglise; il n'est pas le dieu des morts, mais des vivants (1). S'ils sont l'Eglise, que reste-t-il, sinon que nous les prions de vouloir bien nous recevoir? Quelques-uns, qui avant leur chute s'étoient signalés dans l'Eglise par leurs bonnes œuvres, m'ont écrit depuis peu avec humilité et modestie, disant qu'encore qu'ils eussent un billet des martyrs, ils ne vouloient pas demander la paix à contre-temps. Vous donc qui venez de m'écrire, marquez vos noms, afin que je sache à qui je dois répondre.

Il approuva aussi la conduite de son clergé, qui de l'avis des évêques qui s'étoient trouvés à Carthage avoit résolu de ne point communiquer avec Gaïus, prêtre de Didde, et avec son diacre, parce qu'ils avoient communiqué avec les apostats et présenté leurs offrandes; même après en avoir été repris deux fois par les évêques, ils avoient persisté (2). Saint Cyprien ordonna à son clergé d'en user de même à l'égard des prêtres et des diacres étrangers qui pourroient tomber dans la même faute. Ils l'avoient aussi consulté touchant Philumène et Fortunat, sous-diacres, et Favorin, acolyte, qui étoient revenus après s'être retirés. Il ordonne qu'ils s'abstiennent seulement de recevoir la distribution qui leur étoit due par mois comme clercs, sans être privés de leurs fonctions. Mais au reste, il déclare qu'il ne peut juger seul cette affaire, et qu'elle doit être examinée avec ses collègues, c'est-à-dire avec les prêtres et avec tout le peuple (3). Il donna encore avis de tout ceci au clergé de Rome, et leur envoya les copies de ces lettres, même de celle où il parle si avantageusement de l'épiscopat. En même temps, il les avertissoit de se donner de garde de Privat, évêque hérétique de Lambèse. Ce fut le sous-diacre Fortunat qui fut chargé de ces lettres.

XLVII. Martyrs d'Alexandrie.

Pendant cette première année de la persécution, il y eut plusieurs martyrs à Alexandrie, qui souffrirent constamment les tourments et la mort (4). Le premier, nommé Julien, vieux, et si goutteux qu'il ne pouvoit ni marcher ni se soutenir, fut présenté avec deux hommes qui le portoient, dont l'un renonça aussitôt, l'autre, nommé Chronion, surnommé Eunus, confessa comme Julien. On les mit sur des chameaux, et on les fouettoit ainsi élevés, les promenant par toute la ville, l'une des plus grandes du monde; enfin, ils furent brûlés dans un grand feu, le peuple étant en foule tout autour à les regarder. Comme on les menoit au lieu du supplice, un soldat, nommé Besa, les accompagnoit, et résistoit à ceux qui leur insultoient. Le peuple se mit à crier contre lui : on le mena devant le juge, et enfin il fut décolé. Un Africain, nommé Macar, n'ayant pu être porté à renier la foi, fut brûlé vif. Ensuite Epimaque et Alexandre, après avoir été long-temps en prison et souffert les ongles de fer, les fouets et mille tourments, furent brûlés. Il y eut aussi quatre femmes : la première fut Ammonarium, vierge, que le juge tourmenta très-long-temps et très-opiniâtrement, parce qu'elle s'étoit vantée de ne dire jamais rien de ce qu'il lui commandoit; elle tint parole, et fut menée au supplice. La seconde fut Mercuria, vénérable pour sa vieillesse; la troisième Denise, mère de plusieurs enfants, la quatrième une autre Ammonarium. Le préfet, craignant de les tourmenter encore inutilement et de demeurer vaincu par des femmes, leur fit couper la tête (1).

On présenta encore Héron, Ater et Isidore, Egyptiens, et un enfant de quinze ans, nommé Dioscore (2). Le juge commença par ce jeune homme, et, après avoir inutilement tenté de le vaincre par des flatteries et par les tourments, étonné de son courage et de la sagesse de ses réponses, il le laissa, disant qu'à cause de son âge il vouloit lui donner quelques jours pour se reconnoître. Les trois autres furent cruellement tourmentés et enfin brûlés. Dioscore, étant en liberté, se retira auprès de l'évêque saint Denis. Un autre Egyptien, nommé Némésion, étoit accusé d'être logé avec des voleurs (3). S'étant purgé de cette calomnie devant le centurion, il fut dénoncé comme chrétien, et amené chargé de chaînes au gouverneur, qui le fit tourmenter et fouetter au double des voleurs et brûler entre eux. Quatre soldats, nommés Ammon, Zénon, Ptolomée et Ingènes ou Ingénuus, s'approchèrent tout d'un coup avec un nommé Théophile, et se présentèrent devant le tribunal (4). Un chrétien étoit à la question, et penchoit déjà à renoncer; ceux-ci commencèrent à grincer les dents, étendre les mains, lui faire des signes du visage et de tout le corps. Tout le peuple jeta les yeux sur eux; mais, avant que personne leur touchât, ils accoururent à l'échafaud, disant qu'ils étoient chrétiens. Le préfet et ses conseillers en furent épouvantés; et les martyrs, au sortir du tribunal, marchèrent avec joie au supplice. Plusieurs, dans les autres villes et dans les bourgs, furent mis en pièces par les gentils (5). Un nommé Ischyrion faisoit les affaires d'un magistrat; son maître lui comman-

(1) Matth. XXII, 32.
(2) Ep. 34, p. 28.
(3) Ep. 35, 20.
(4) Eus. VI, Hist. c 42.

(1) Martyr. 12 dec.
(2) Martyr. 14 dec.
(3) Martyr. 10 nov.
(4) Martyr. 20 dec.
(5) Eus. VI, 42. Martyr. 22 dec.

da de sacrifier; sur le refus qu'il en fit, il lui dit des injures, et le maltraita; et, comme il souffroit tout, enfin il prit un grand pieu dont il lui perça les entrailles et le fit mourir.

XLVIII. Saint Paul, premier ermite.

La terreur de cette persécution fit fuir un grand nombre de chrétiens dans les déserts voisins de l'Egypte ou dans les montagnes, où plusieurs errant moururent de faim, de soif, de froid et de maladie, et furent tués par les bêtes ou par les voleurs (1). Plusieurs, ayant gagné le mont Arabique, furent pris par les Sarrasins; quelques-uns furent rachetés à grandes peines pour de grandes sommes d'argent, les autres demeurèrent esclaves. Chérémont, évêque de Nilopolis, fort âgé, ayant fui avec sa femme vers cette montagne, on ne put savoir ce qu'ils étoient devenus : les chrétiens les cherchèrent plusieurs fois, et ne purent seulement trouver leurs corps.

Dans la basse Thébaïde il y avoit un jeune homme, nommé Paul, que son père et sa mère avoient laissé à l'âge de quinze ans héritier d'un grand patrimoine (2). Il étoit bien instruit des lettres grecques et égyptiennes, d'un esprit doux et plein d'un grand amour de Dieu. Il avoit une sœur mariée, et demeuroit avec elle. La persécution le fit retirer à l'écart dans une maison de campagne; mais le mari de sa sœur le voulut déclarer pour avoir son bien : ce que Paul ayant appris, il se retira aux montagnes désertes, et, attendant la fin de la persécution, il s'affectionna à la solitude, où il s'étoit engagé par nécessité. Il s'avançoit peu à peu, s'arrêtoit de temps en temps, et recommençoit souvent. Enfin, il trouva une montagne de roche, au pied de laquelle étoit une grande caverne, fermée d'une pierre; il l'ouvrit par curiosité, et trouva dedans comme un grand salon, ouvert par-dessus et ombragé d'une vieille palme qui étendoit ses branches. Une fontaine très-claire en sortoit, et faisoit un petit ruisseau qui, après avoir un peu coulé dehors, rentroit aussitôt dans la terre. Paul choisit ce lieu pour sa retraite, et y demeura quatre-vingt-dix ans; car il en avoit vingt-trois, et vécut jusqu'à cent treize.

XLIX. Évêques des Gaules : saint Saturnin; saint Denis, etc.

Ce fut cette même année deux cent cinquante de J.-C., sous le consulat de Décius et de Gratus, que saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, commença à s'y établir; et dans le même temps, plusieurs autres évêques fondèrent des églises en diverses villes considérables des Gaules (3), savoir, Gratien à Tours, Trophyme à Arles, Paul à Narbonne, Denis à Paris, Strémoine à Clermont en Auvergne, Martial à Limoges. Saint Denis de Paris et saint Saturnin de Toulouse furent martyrs, mais apparemment dans quelqu'une des persécutions suivantes; autrement ils n'auroient pas eu le temps de former des disciples, et de fonder ces célèbres églises, qui ont toujours subsisté depuis. Toutefois, une autre tradition porte que Paul, premier évêque de Narbonne, et Trophyme d'Arles, étoient disciples de l'apôtre saint Paul (1); et il est certain d'ailleurs que du temps de Décius l'évêque d'Arles se nommoit Marcien, et favorisoit l'antipape Novatien (2).

L. Ordinations d'Aurelius, de Célerin et de Numidique.

Le clergé de Rome fit réponse à la lettre que saint Cyprien leur avoit envoyée par le sous-diacre Fortunat, approuvant en tout sa conduite. Sur l'article de Privat de Lambèse, ils disoient (3) : Vous avez suivi votre coutume en nous donnant avis de ce qui nous touche, car nous devons tous veiller pour le corps de toute l'Eglise, dont les membres sont distribués par toutes les provinces. Peu de temps après, le confesseur Célerin vint de Rome à Carthage, alla trouver saint Cyprien dans sa retraite, et l'entretint des sentiments de respect et d'affection que Moïse et les autres confesseurs de Rome avoient pour lui : ce qui porta Saint Cyprien à leur écrire encore pour les congratuler de leurs longues souffrances, car il y avoit environ un an qu'ils étoient en prison (4).

Quelques évêques étant venus trouver saint Cyprien dans sa retraite, il fit avec eux des ordinations, apparemment pendant le mois de décembre, savoir, de deux lecteurs, Aurélius et Célerin, et d'un prêtre nommé Numidique. Aurelius avoit deux fois confessé la foi (5), premièrement devant les magistrats de Carthage, qui l'avoient banni, ensuite dans la place publique, où il avoit souffert des tourments en la présence du proconsul. Ses mœurs étoient très-pures, avec une humilité et une modestie singulières. Il méritoit un rang plus élevé; mais, comme il étoit encore fort jeune, saint Cyprien le fit commencer par la charge de lecteur qu'il exerça pour la première fois le dimanche en lisant publiquement l'Evangile, comme pour annoncer la paix rendue à l'Eglise : ce qui montre que la persécution avoit cessé en Afrique. Célerin étoit le fameux confesseur venu depuis peu de Rome. Il avoit confessé le premier dans cette persécution, souffert de longs tourments, et dix-neuf jours de prison, étant aux fers, avec la faim et la soif; il portoit sur son corps plusieurs cicatrices. Son aïeule Célerine, et ses on-

(1) Dio. ap. Eus. VI, 42.
(2) Hier. Vita Pauli.
(3) Actasinc. p. 110. Greg. Tur. I, Hist. Franc. c. 30.

(1) Sup. l. II, n. 7.
(2) Cypr. Ep. 68.
(3) Ep. 36, Pam. 30.
(4) Ep. 37, Pam. 16.
(5) Ep. 38, Pam. 33.

des Laurent et Ignace, avoient souffert le martyre, et on offroit le sacrifice en leur mémoire. Célerin n'étoit pas moins vertueux, ni moins humble qu'Aurélius; il fut ordonné lecteur avec lui; mais il ne put se résoudre à accepter cet honneur qu'après y avoir été contraint par une vision céleste. L'un et l'autre furent dès lors destinés pour être élevés à la prêtrise dans un âge plus mûr, et on leur assigna dès lors pour leur subsistance la même distribution par mois que les prêtres recevoient. On voit par-là, qu'alors les simples lecteurs lisoient même l'Evangile, au moins dans l'Eglise d'Afrique.

Numidique étoit un homme plus âgé qui par ses exhortations avoit fortifié un grand nombre de martyrs lapidés et brûlés (1). Il avoit vu avec une sainte joie sa femme qu'il chérissoit brûlée avec les autres. Lui-même, demi-brûlé et accablé de pierres, avoit été laissé pour mort; sa fille, cherchant son corps, lui trouva encore la vie, le retira et le fit revenir en santé. Saint Cyprien le mit au nombre des prêtres de l'église de Carthage pour réparer la chute de quelques prêtres, espérant avec le temps l'élever à un plus haut rang (2). Il donna avis à son clergé et à son peuple de ces trois ordinations, parce qu'il avoit toujours accoutumé de les consulter auparavant dans ces occasions, et d'examiner en commun les mœurs et le mérite des ordinants; mais Dieu avoit rendu à ceux-ci des témoignages surnaturels.

LI. Schisme de Félicissime.

Cependant il se forma un schisme dans l'Eglise de Carthage (3). Il y avoit un prêtre nommé Novat, homme inquiet, amateur des nouveautés, et suspect aux évêques pour la foi, présomptueux, avare, flatteur, séditieux, ennemi de la paix. Il avoit dépouillé des pupilles et des veuves, détourné les deniers de l'Eglise. Il avoit laissé mourir de faim son père dans un village, sans même prendre soin de l'enterrer. Il avoit fait avorter sa femme, lui donnant un coup de pied comme elle étoit grosse: ce qui pouvoit être arrivé avant qu'il fût prêtre. Les frères pressoient pour le faire punir de tant de crimes; il devoit être déposé et même excommunié; le jour de son jugement étoit proche, quand la persécution commença et le mit en sûreté, empêchant les évêques de s'assembler. Pour prévenir leur jugement, il se sépara et excita les autres à se séparer de l'évêque. Il fit ordonner pour son diacre Félicissime, qui dès le commencement s'étoit opposé à l'élection de saint Cyprien: et cette ordination se fit sans la permission et à l'insu de saint Cyprien.

Félicissime ne valoit pas mieux que Novat. Il étoit convaincu d'avoir commis des fraudes et des rapines; des chrétiens dignes de foi l'accusoient d'adultère, et offroient de le prouver. Il s'étoit appliqué à attirer à lui les confesseurs qui vouloient relâcher la discipline, et même à flatter les apostats qui demandoient avec importunité leur réconciliation (1). Ainsi il forma un parti, à la tête duquel il se mit avec cinq prêtres, et commença à ériger un autel à part, et à tenir des assemblées sur une montagne, d'où vint à ce schisme le nom des montagnards.

Saint Cyprien avoit envoyé deux évêques, Caldonius et Herculanus, avec des prêtres, Rogatien et Numidicus, pour examiner en son absence les besoins des frères, et fournir ce qui seroit nécessaire à ceux qui vouloient exercer leurs mérites (2). En même temps, ils devoient examiner l'âge, la condition et le mérite de chacun, afin que saint Cyprien pût les connoître tous parfaitement, et élever aux charges ecclésiastiques ceux que leur humilité et leur douceur en rendroient dignes. Félicissime s'opposa à cet examen, menaça ceux qui s'y étoient présentés les premiers, les intimidant avec violence, et déclara que ceux qui obéiroient à Cyprien ne communiqueroient point avec lui dans la montagne. Saint Cyprien l'ayant appris prononça contre lui la même condamnation, et le déclara excommunié. Il excommunia aussi Augendus, qui s'étoit joint aux schismatiques, et menaça de la même peine tous ceux qui s'y joindroient. Il en écrivit aux deux évêques et aux deux prêtres qu'il avoit faits ses vicaires, et les chargea de lire sa lettre aux frères qui étoient avec eux, de l'envoyer au clergé à Carthage, et de marquer les noms des schismatiques. Ils le firent (3), et déclarèrent excommuniés Félicissime et Augendus, Répostus et Sophronius, exilés, Irène, Paul, couturière, Sophrone, Soliasse, et Budinaire. Deux de ceux-là, savoir, Répostus et Sophrone, avoient été bannis pour la foi.

Saint Cyprien écrivit aussi à son peuple de se donner de garde de cette séduction des schismatiques, comme d'une persécution plus dangereuse que celle des païens (4). Il n'y a qu'un Dieu, leur dit-il, et un Christ, et une Église, et une chaire fondée sur Pierre par la parole du Seigneur. On ne peut élever un autre autel, ni faire un sacerdoce nouveau, hors un seul autel et un seul sacerdoce. Qui assemble ailleurs disperse. Il conclut en disant: Quiconque passera au parti de Félicissime et de ses adhérents sache qu'il ne pourra plus revenir à l'Eglise, ni communiquer avec les évêques et avec le peuple de Jésus-Christ. Dans cette lettre, il marque que la faction des schismatiques l'empêchoit de sortir de sa retraite, et le privoit de la joie de célébrer la pâque avec son peuple, mais qu'il espéroit incontinent après se trouver à Carthage avec

(1) Ep. 40, Pam. 35.
(2) Ep. 36, Pam. 33.
(3) Ep. 52, p. 43.

(1) Ep. 43, p. 40.
(2) Ep. 41, p. 38.
(3) Ap. Cypr. Ep. 44, p. 39.
(4) Ep. 43, p. 40.

les évêques ses collègues. La pâque étoit le vingt-troisième de mars, cette seconde année de la persécution, deux cent cinquante-un de J.-C., sous le consulat des deux Décius, le père et le fils (1).

Le prêtre Novat avoit déjà passé la mer, et étoit arrivé à Rome vers le commencement de cette année. Il y sépara de l'Eglise un prêtre, nommé Novatien, ami du prêtre et confesseur Moïse; mais dès lors ce saint confesseur se sépara de sa communion, et mourut peu de temps après dans la prison où il étoit depuis près d'un an. Novat, s'étant joint à Novatien, changea de maximes; et, au lieu qu'en Afrique il avoit excité les apostats à extorquer l'indulgence, il se plaignit à Rome qu'on les recevoit à la pénitence trop facilement.

LII. Élection du pape saint Corneille.

Après que le Saint-Siége eut vaqué seize mois, Corneille fut élu pape vers le mois de juin de cette année deux cent cinquante-un (2). C'étoit un homme d'une pureté virginale, d'une modestie et d'une fermeté singulière; il avoit passé par tous les degrés des offices ecclésiastiques; il n'avoit ni demandé, comme plusieurs autres, ni désiré l'épiscopat, au contraire il fallut lui faire violence pour l'obliger à l'accepter. Il fut élu par seize évêques, qui se trouvèrent à Rome, entre lesquels il y en avoit deux d'Afrique, Pompée et Étienne; presque tous les clercs rendirent témoignage de son mérite, et le peuple qui étoit présent consentit à son ordination. Les évêques écrivirent des lettres à toutes les églises et à Carthage en particulier pour leur en faire part, et elle fut approuvée d'un commun consentement par tous les évêques du monde. En acceptant cette charge, Corneille s'exposoit visiblement au martyre; car l'empereur Décius faisoit les menaces les plus terribles contre les évêques, et eût souffert plus patiemment un compétiteur dans l'empire qu'un pape à Rome.

LIII. Schisme de Novatien.

Le prêtre Novatien se déclara hautement contre cette élection; et voici quel il étoit. Il avoit été philosophe stoïcien et en réputation pour son éloquence (3). Le démon l'avoit possédé : ce qui lui avoit donné occasion d'embrasser la foi. Ayant été délivré par les secours des exorcistes, il étoit demeuré catéchumène jusqu'à ce qu'étant tombé dangereusement malade, en sorte que l'on croyoit qu'il devoit mourir, il fut baptisé dans son lit par infusion. Étant guéri, il ne reçut point le sceau du Seigneur de la main de l'évêque, c'est-à-dire la confirmation, ni le reste de ce que l'on faisoit après le baptême selon la règle de l'Église. Il fut toutefois ensuite ordonné prêtre, nonobstant l'opposition de tout le clergé et de plusieurs laïques, fondée sur ce qu'il n'étoit pas permis d'ordonner ceux qui avoient été baptisés dans le lit; mais l'évêque, qui l'aimoit, pria instamment qu'on lui permît d'imposer les mains seulement à celui-ci. La persécution étant venue, Novatien se tint enfermé dans sa maison, et, comme les diacres le prioient de sortir pour venir assister les frères qui avoient besoin de secours, il se sépara d'eux en colère et s'en alla, disant qu'il ne vouloit plus être prêtre parce qu'il étoit amoureux d'une autre philosophie. Ensuite il fit le sévère, et se plaignit qu'à Rome on recevoit les apostats à la pénitence avec trop de facilité. Plusieurs du clergé de Rome, encore prisonniers pour la foi, se laissèrent séduire à cette apparence de zèle pour la discipline, entre autres Maxime, Nicostrate, Urbain, Sidoine, Macaire, Célerin; il n'y eut que le prêtre Moïse qui demeura ferme.

Novatien et le schismatique Novat venu d'Afrique publioient diverses calomnies contre le pape Corneille, disant (1), qu'il avoit pris un billet du magistrat pour éviter la persécution, et qu'il avoit communiqué avec des évêques coupables d'avoir sacrifié aux idoles, entre autres avec un nommé Trophyme. Sur ces fondements, Novatien sépara plusieurs confesseurs et plusieurs autres fidèles de la communion de Corneille, et, passant plus avant, il se fit lui-même ordonner évêque de Rome, quoiqu'il eût protesté avec serment qu'il ne désiroit point l'épiscopat. Il choisit deux de ses partisans les plus désespérés, et les envoya en un coin de l'Italie, où ils s'adressèrent à trois évêques, gens rustiques et très-simples; ayant inventé un prétexte, ils leur persuadèrent de venir à Rome en diligence, assurant que leur présence y étoit nécessaire pour apaiser la division avec les autres évêques qui s'y trouveroient (2). Ces pauvres évêques s'étant ainsi laissé séduire et étant arrivés à Rome, Novatien, accompagné de quelques gens de sa sorte, les tint enfermés et les fit boire et manger avec excès, et, comme ils furent ivres, à quatre heures après midi il les força de lui imposer les mains et de l'ordonner évêque de Rome comme si le siége eût été vacant, ne comptant pour rien l'ordination de Corneille, ni le consentement de tout le clergé et de tout le peuple qui étoit fort nombreux. Car il y avoit alors à Rome quarante-six prêtres, sept diacres, sept sous-diacres, quarante-deux acolytes, cinquante-deux tant exorcistes que lecteurs et portiers, quinze cents veuves et autres affli-

(1) Annal. Cyp.
(2) Cyp. ad Anton, Ep. 55. Pam. 52.
(3) Pacian. ad Sympron. Ep. 2, 3. Ep. Corn. ap. Eus. VI, Hist. c. 43.

(1) Cypr. Ep. 52.
(2) Epist. Corn. ap. Eus. VI, Hist. c. 43.

gés que l'Eglise nourrissoit; le reste du peuple chrétien étoit innombrable. Un des évêques qui avoient eu part à la fausse ordination de Novatien revint peu de temps après à l'Eglise, pleurant et confessant son péché; et saint Corneille lui accorda la communion à la prière de tout le peuple, mais seulement la communion laïque; car il demeura déposé aussi bien les deux autres, et saint Corneille envoya d'autres évêques remplir leurs places. Telle fut l'ordination de Novatien, le premier antipape et le chef du premier schisme dans l'Eglise.

Au schisme il joignit l'hérésie (1), soutenant que l'Eglise ne pouvoit accorder la paix à ceux qui étoient une fois tombés dans la persécution, quelque pénitence qu'ils fissent, et qu'il n'étoit jamais permis de communiquer avec eux. Il condamnoit aussi les secondes noces (2). Ses disciples se nommèrent en grec *cathares*, c'est-à-dire purs, et affectèrent de porter des habits blancs; et cette secte dura plus d'un siècle. Pour retenir ses partisans dans le schisme, Novatien les faisoit jurer sur la sainte eucharistie (3). Car après l'oblation, distribuant à chacun sa part, il lui prenoit les deux mains et ne le quittoit point qu'il ne lui eût fait faire, au lieu de bénédiction, un serment en ces propres termes : Jure-moi par le corps et le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ de jamais ne me quitter pour retourner à Corneille; et le malheureux qui faisoit ce serment ne mangeoit point qu'il n'eût prononcé cette malédiction, et qu'il n'eût dit : Je ne retournerai plus à Corneille, au lieu de dire *amen*, comme on avoit accoutumé de le dire en recevant le pain sacré.

Novatien, incontinent après son ordination, envoya des députés à diverses églises avec des lettres par lesquelles il donnoit avis de son élection suivant la coutume, feignant d'avoir été ordonné malgré lui. Il exhortoit tous les évêques à ne point admettre les apostats à la participation des mystères, mais seulement les exciter à pénitence, et en laisser le jugement à Dieu; et il n'oublioit pas les calomnies dont il chargeoit le pape saint Corneille. Ce qui leur donnoit autorité, c'étoit le témoignage des confesseurs qu'il avoit séduits, et qui écrivoient en même temps (4). Ces lettres troublèrent presque toutes les églises; car on ne croyoit pas se pouvoir tromper en suivant ceux qui avoient confessé Jésus-Christ si glorieusement, et souffert une année de prison. Mais saint Denis, évêque d'Alexandrie, répondit en ces termes à Novatien : Si on vous a ordonné malgré vous, comme vous dites, vous le montrerez en cédant volontairement (5). Car, il falloit tout souffrir pour ne pas diviser l'Eglise de Dieu; et le martyre que vous auriez enduré pour ne pas faire de schisme n'eût pas été moins glorieux que pour ne pas idolâtrer, et même plus grand selon moi. Car ici chacun souffre le martyre pour sa seule âme, et là pour toute l'Eglise. Maintenant, si vous persuadez aux frères de se réunir, l'action sera plus belle que la faute n'a été grande, on ne vous l'imputera plus, et vous recevrez des louanges; si vous n'êtes plus le maître des autres, sauvez au moins votre âme à quelque prix que ce soit. Je vous souhaite une bonne santé avec la paix du Seigneur.

(1) Socr. VI, Hist. c. 20.
(2) Conc. Nic. can. 8.
(3) Cornel. ibid.
(4) Soc. IV, Hist. c. 23.
(5) Ap. Eus. VI, Hist. c. 45. Hier. de Scrip. in Dion.

LIV. Premier concile de saint Cyprien.

Saint Cyprien, sorti enfin de sa retraite, tint un concile avec un grand nombre d'évêques, qui, après avoir célébré les fêtes de Pâques chacun chez eux, s'étoient assemblés à Carthage pour régler les affaires de l'Eglise (1). D'abord, ayant reçu les nouvelles de l'élection de Corneille, et du puissant parti qui s'étoit élevé contre lui, ils suspendirent leur jugement, et, avant que de le reconnoître pour évêque et de communiquer avec lui, ils voulurent s'instruire plus à fond de la régularité de son ordination. Pour cet effet ils envoyèrent à Rome deux évêques, Caldonius et Fortunat, et aussi pour travailler à réunir les membres de l'Eglise et à y rétablir la charité. Cependant saint Cyprien exhortoit tous ceux qui alloient à Rome de s'informer quel étoit le parti de l'Eglise catholique et de s'y attacher.

Mais quand les lettres de Novatien vinrent à Carthage, portées par Maxime, prêtre, Augendus, diacre, et deux autres, nommés Machée et Longin, les évêques d'Afrique, ayant connu que les schismatiques avoient poussé leur audace jusqu'à se faire un autre évêque, furent touchés de l'irrégularité de cette ordination, et résolurent aussitôt de refuser leur communion aux députés de Novatien, ne laissant pas toutefois de réfuter les calomnies qu'ils soutenoient avec obstination. Alors Pompée et Etienne, évêques africains, revinrent de Rome, et instruisirent leurs collègues de ce qui s'y étoit passé. C'étoient des personnages si graves et d'une fidélité si connue, qu'après leur témoignage on ne jugea pas à propos d'écouter davantage les députés de Novatien. Ils ne laissèrent pas de faire grand bruit dans l'assemblée, et de demander à haute voix que les évêques et le peuple examinassent publiquement les accusations dont ils se disoient porteurs, et qu'ils offroient de prouver. Les évêques d'Afrique, pensant toutes choses, eurent plus d'égard à leur honneur commun et à la sainteté du sacerdoce, et répondirent qu'il ne convenoit pas à leur gravité de souffrir que la réputation de leur confrère fût encore attaquée, après qu'il avoit été élu, ordonné et approuvé par tant

(1) Cypr. Ep. 44. p. 41 et 55, p. 52.

de suffrages, et que dans une si grande assemblée, où les pontifes de Dieu étoient assis et l'autel dressé, on ne devoit ni lire ni entendre un libelle diffamatoire (1). On dit, pour toute réponse aux schismatiques, qu'un évêque étant une fois établi et approuvé par le témoignage et le jugement des évêques et du peuple, il n'y a plus de moyen d'en établir un autre. Les schismatiques ainsi rejetés ne se rendirent pas; mais ils continuèrent à aller de maison en maison, et de ville en ville, cherchant des compagnons de leur erreur. Saint Cyprien et les évêques d'Afrique envoyèrent au pape saint Corneille le prêtre Primitif pour l'instruire amplement de tout ce qui s'étoit passé en cette occasion.

Dans ce même concile de Carthage fut examinée la cause de Félicissime et des cinq prêtres qui l'avoient suivi. Ils furent ouïs, condamnés et excommuniés; et le concile en écrivit au pape saint Corneille une lettre synodale, suscrite de la main des évêques. En ce concile fut aussi examinée la cause des apostats, qui avoit été réservée (2). Les saintes Ecritures y furent long-temps alléguées de part et d'autre, et on trouva enfin ce tempérament de ne pas leur ôter tout-à-fait l'espérance de la communion, de peur que le désespoir ne rendît leur chute encore pire, et que, voyant l'Eglise fermée pour eux, ils ne retournassent au siècle pour vivre en païens. D'ailleurs on ne vouloit pas relâcher la discipline, en les admettant sans choix à la communion; mais on résolut de tirer en longueur leur pénitence, de prier pour eux avec larmes le père des miséricordes, d'examiner les causes, les volontés et les besoins de chacun en particulier. Ce décret du concile fut rédigé en plusieurs articles ou canons, que l'on envoya à Rome et aux autres églises. Ce sont ces canons que l'on a depuis appelés pénitentiaux, qui régloient la conduite des évêques à l'égard des pécheurs pénitents, suivant les divers degrés des péchés (3). Avec ces canons et la lettre synodale, saint Cyprien envoya aussi une lettre qu'il écrivit en son particulier au pape saint Corneille, par Mettius, sous-diacre, et Nicéphore, acolyte; et il écrivit en même temps aux confesseurs qui étoient tombés dans le schisme de Novatien (4); mais il ordonna à Mettius de lire auparavant au pape les lettres qu'il leur écrivoit, et de ne les point rendre si le pape ne le jugeoit à propos, de peur qu'on ne lui fît dire autre chose que ce qu'il disoit effectivement. Tel fut le premier concile tenu à Carthage par saint Cyprien depuis la persécution. Il paroît avoir duré long-temps, ou plutôt avoir été interrompu et repris plusieurs fois.

(1) Cypr. Ep. 45, p. 42.
(2) Cypr. Ep. 45, p. 42, 55, p. 52.
(3) Ep. 45, p. 42.
(4) Ep. 47, p. 43, 46. c. 44.

LV. Concile de Rome.

Le pape saint Corneille, ayant reçu ces lettres d'Afrique, assembla à Rome un concile de soixante évêques, et d'un plus grand nombre de prêtres et de diacres. Le décret du concile de Carthage, touchant les apostats, y fut reçu et confirmé, entre autres le canon qui portoit que les évêques tombés dans le crime seroient reçus à l'Eglise après avoir fait pénitence, mais seulement au rang des laïques, sans jamais pouvoir offrir de sacrifice, ni faire aucune fonction sacerdotale (1). Ce même concile condamne Novatien, son schisme, et sa cruelle doctrine qui refusoit la communion à ceux qui étoient tombés, quelque pénitence qu'ils fissent. Saint Corneille fit part aux autres églises de ce qui s'étoit passé en ce concile. Il écrivoit entre autres à Fabius, évêque d'Antioche, lui montrant que toutes les églises d'Italie et d'Afrique étoient du même sentiment (2). Il en écrivit aussi à Denis d'Alexandrie. Il se tint des conciles semblables dans les autres provinces touchant le schisme et l'erreur des novatiens. On dit que ce fut en ce même temps, et à l'occasion de leur condamnation, que les évêques ajoutèrent au canon ou catalogue du clergé de chaque église, un prêtre pénitencier pour recevoir les confessions de ceux qui seroient tombés après le baptême (3). Novatien, se voyant ainsi vaincu à Rome, envoya en Afrique un évêque de son parti, nommé Evariste, Novat, le prêtre de Carthage, un diacre, nommé Nicostrate, confesseur, et deux autres schismatiques, nommés Primus et Denis, pour faire une nouvelle tentative en faveur du parti; et saint Corneille en donna aussitôt avis à Saint Cyprien par une lettre dont il chargea le confesseur Augendus.

LVI. Retour des confesseurs schismatiques.

Novat étant parti de Rome, les confesseurs qu'il avoit séduits revinrent à eux. Ils pouvoient aussi avoir vu la lettre de saint Denis d'Alexandrie à Novatien; ils avoient reçu celles que saint Cyprien leur avoit écrites, et peut-être son traité de l'unité de l'Église qu'il écrivit en ce même temps, et l'envoya à Rome (4). On s'apercevoit déjà qu'ils étoient adoucis et moins enflés. Urbain et Sidoine vinrent trouver les prêtres de l'église romaine, disant que Maxime, prêtre et confesseur, vouloit revenir à l'Eglise avec eux; mais, comme ce qu'ils avoient fait donnoit sujet de s'en défier, le pape voulut que les prêtres les ouïssent condamner de leur propre bouche leur erreur. Ils vinrent. Les prêtres leur demandèrent compte de leur conduite, et particulièrement des lettres remplies de calomnies qui venoient d'être

(1) Cypr. Ep. 67.
(2) Eus. vi, Hist. 1.
(3) Socr. Hist. l. v, 19.
(4) Ap. Cypr. Ep. 50. Ep. Corn. ap. Cypr. 49. Eus. v, Hist. 43.

envoyées sous leur nom, et qui avoient troublé la plupart des églises. Ils assurèrent qu'ils avoient été trompés, et qu'ils n'avoient point su ce que contenoient ces lettres; que véritablement ils étoient entrés dans le schisme et l'hérésie, souffrant que l'on imposât les mains à Novatien pour le faire évêque; et, comme on leur en fit des reproches et de tout le reste de leurs fautes, ils supplièrent que tout fût oublié.

Tout cela étant rapporté au pape, il assembla ses prêtres avec cinq évêques qui s'y trouvèrent. Ils délibérèrent, et résolurent d'un commun avis ce qui devoit être observé à l'égard de ces confesseurs schismatiques; et la délibération fut rédigée par écrit. Cela fait, on fit entrer dans l'assemblée Maxime, Urbain, Sidoine, Macaire, et la plupart des frères qui s'étoient joints à eux, qui prièrent très-instamment que le passé fût oublié, et que tout fût remis comme s'il ne s'étoit rien fait ni rien dit de part et d'autre. Ensuite, comme il étoit de l'ordre, le pape fit part au peuple de cette action, afin qu'il vît dans l'Eglise ceux dont l'égarement l'affligeoit. Le peuple fidèle, ayant appris leur bonne volonté, accourut en grand nombre. On n'entendoit que des actions de grâces rendues à Dieu tout d'une voix; ils exprimoient par leurs larmes la joie de leur cœur, embrassant les confesseurs comme s'ils n'étoient sortis de prison que ce jour-là. Les confesseurs firent leur déclaration publique en ces termes : Nous savons que Corneille est évêque de la très-sainte église catholique, par le choix de Dieu tout-puissant et de Jésus - Christ, Notre Seigneur. Nous confessons notre erreur; on nous a imposé par des discours captieux; encore qu'en apparence nous eussions quelque communication avec un homme schismatique et hérétique, notre cœur a toujours été sincèrement dans l'Eglise. Car nous n'ignorons pas qu'il n'y a qu'un Dieu, un Seigneur Jésus-Christ que nous avons confessé, un Saint-Esprit, et qu'il ne doit avoir qu'un évêque dans l'église catholique.

Après cette déclaration des confesseurs, le pape ordonna au prêtre Maxime de reprendre sa place, et reçut tous les autres avec un grand applaudissement du peuple, remettant tout à Dieu, qui a tout en sa puissance. Au même moment il dépêcha l'acolyte Nicéphore pour en porter la nouvelle à saint Cyprien, qui l'avoit envoyé à Rome, et il le fit partir du lieu même où l'église étoit assemblée pour s'embarquer en diligence. Il avertit saint Cyprien d'envoyer sa lettre aux autres églises, afin que tout le monde sût que le parti schismatique s'évanouissoit de jour en jour. Avec cette lettre, saint Corneille envoyoit à saint Cyprien l'acte de la délibération qu'il avoit faite avec les prêtres de l'église romaine, et les cinq évêques qui s'étoient trouvés présents. Il chargea aussi l'acolyte Nicéphore d'une petite lettre à saint Cyprien (1), où il l'avertit pour la seconde fois du passage de Novat et des autres quatre schismatiques en Afrique, et l'instruisit des crimes d'Évariste et de Nicostrate, qui, seuls de tous les confesseurs, étoient demeurés dans le schisme. Évariste avoit été déposé de l'épiscopat comme auteur de schisme, et Zétus mis à sa place. Nicostrate avoit volé une femme dont il étoit esclave, et dont il faisoit les affaires; et depuis, étant diacre, il avoit emporté des dépôts considérables de l'église. L'acolyte Nicéphore arriva à Carthage le lendemain de l'arrivée des schismatiques (2).

LVII. Mort de Décius. Gallus, empereur.

L'empereur Décius n'étoit déjà plus à Rome le vingt-septième d'octobre de cette année deux cent cinquante-un, étant occupé sur la frontière du Danube à repousser les Carpes, espèce de Scythes qui pilloient la Thrace (3). Mais Gallus, à qui il avoit laissé la garde du Tanaïs, le trahit; et, étant d'intelligence avec les barbares, l'engagea dans un marais où il s'enfonça avec son cheval et y périt; en sorte qu'on ne trouva pas même son corps : c'étoit près d'Abrut, en Mésie. Son fils mourut avec lui en cette occasion; et ainsi finit l'empereur Décius, après avoir régné trente mois et vécu cinquante ans. Gallus, qui ne l'avoit fait périr que pour prendre sa place, se fit reconnoître empereur avec Hostilien, second fils de Décius qu'il adopta, et fit déclarer César son propre fils Volusien. Les noms de cet empereur sont Caïus-Vibius-Trébonianus-Gallus. Hostilien mourut bientôt après, ou de peste, ou par les ordres de Gallus, qui craignoit qu'il ne s'attirât l'amour du peuple. La paix fut entièrement rendue à l'Eglise par la mort de Décius, que les chrétiens regardèrent comme une punition divine (4).

(1) Ap. Cyp. Ep. 50, Pam.
(2) Ep. 52, Pam. 43. Cyp. p. 49, 52.
(3) Trebellin. Valer. init. Lact. de Mor. n. 4. Zozym. l. 1, p. 643. Aurel. de Cæs. et in Ep. Eutrop. l. 9.
(4) Dexip. apud Sync. p. 806, Cypr. de Laps. init.

LIVRE SEPTIÈME.

I. Traité de saint Cyprien, de l'unité de l'église.

Saint Cyprien, ayant appris la réconciliation des confesseurs de Rome, écrivit au pape saint Corneille pour l'en féliciter, et pour lui dépeindre la personne et les crimes de Novat; car, comme il étoit prêtre de l'église de Carthage, il y étoit mieux connu qu'à Rome (1). Saint Cyprien écrivit aussi aux confesseurs réconciliés, et leur envoya deux traités qu'il venoit de composer, celui de l'unité de l'Eglise, et celui *de lapsis*, c'est-à-dire de ceux qui étoient tombés dans la persécution. Dans le premier de ces traités, il dit que les hérésies viennent de ce qu'on ne remonte point à la source de la vérité; qu'on ne cherche point le chef, et qu'on ne garde point la doctrine du maître céleste. Le Seigneur dit à Pierre (2): Je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et le reste. Il a bâti son église sur un seul, et quoiqu'après sa résurrection il donne à tous ses apôtres une puissance égale, toutefois pour montrer l'unité il a établi une chaire, et a posé l'origine de l'unité en la faisant descendre d'un seul. Sans doute les autres apôtres étoient ce qu'étoit Pierre; ils participoient au même honneur et à la même puissance, mais le commencement vient de l'unité. La primauté est donnée à Pierre, pour montrer qu'il n'y a qu'une église de Jésus-Christ et une chaire; ils sont tous pasteurs; mais on ne voit qu'un troupeau, que tous les apôtres doivent paître d'un commun accord.

Et ensuite : L'épiscopat est un, et chaque évêque en possède solidairement une portion (3); l'Eglise de même est une, et se répand par sa fécondité en plusieurs personnes. Et encore : Celui qui se sépare de l'église de Jésus-Christ ne recevra jamais les récompenses de Jésus-Christ; c'est un étranger, c'est un profane, c'est un ennemi. Celui-là ne peut plus avoir Dieu pour père, qui n'a point l'Eglise pour mère. Si quelqu'un a pu se sauver hors de l'arche de Noé, l'on se peut sauver aussi hors de l'Eglise. Et ensuite : Il n'y a qu'un Dieu, qu'un Christ, qu'une Eglise; l'unité ne peut être divisée, et un corps ne subsiste plus quand il est démembré; quiconque se sépare du tronc ne peut plus avoir de vie. Et ailleurs : Que personne ne s'imagine que les bons puissent sortir de l'Eglise; le vent n'emporte point le froment, mais seulement la paille légère. Ce sont ceux qui, sans ordre de Dieu, s'élèvent d'eux-mêmes sur une troupe de téméraires, qui se font prélats contre les lois de l'ordination, qui se donnent le nom d'évêques sans recevoir l'épiscopat de personne. Et ensuite : Le schisme est un crime si énorme, que la mort même ne peut l'expier : celui qui n'est point dans l'Eglise ne peut être martyr; il peut être tué, mais il ne peut être couronné.

Comme il y avoit encore des confesseurs dans le schisme, il répond à ce préjugé, en disant : que la confession du nom de Jésus-Christ ne met pas à couvert des attaques du démon. Autrement, dit-il, les confesseurs ne tomberoient ni dans l'adultère, ni dans les autres crimes où nous en voyons avec douleur quelques-uns; un confesseur, quel qu'il soit, n'est ni plus vertueux ni plus chéri de Dieu que Salomon. Il n'y aura de sauvé que celui qui persévérera jusqu'à la fin. Et ensuite : Les apôtres ne perdirent pas leur foi et leur fermeté pour avoir été abandonnés par Judas; ainsi l'infidélité de quelques confesseurs ne détruit pas la sainteté de tous les autres. Enfin, il ordonne de se séparer des schismatiques et de les fuir.

II. Punition miraculeuse des apostats.

Dans le traité de ceux qui étoient tombés, il n'épargne ni les reproches pour les humilier, ni les autres remèdes propres à les guérir. Et afin de rendre plus sensible l'énormité de leur crime, il rapporte plusieurs punitions miraculeuses dont il avoit une connoissance particulière. Un d'eux, qui étoit monté volontairement au Capitole pour nier la foi, devint muet aussitôt qu'il eut renoncé à Jésus-Christ. Une femme, étant allée au bain après avoir commis ce crime, tomba saisie du malin esprit, se déchira la langue de ses dents, et mourut peu de temps après, tourmentée de douleur de ventre et des entrailles. Des parents en s'enfuyant laissèrent une petite fille à la mamelle entre les bras de sa nourrice, qui la porta aux ma-

(1) Epist. Cypr. 51, p. 47; Epist. 52, p. 47; Ep. 54, p. 51.

(2) Matth. XVI, 18.

(3) V. sup. lib. VI, n. 46.

gistrats; comme cet enfant ne pouvoit encore manger de la chair, on lui donna du pain trempé dans le vin qui restoit du sacrifice. La mère, ayant depuis repris sa fille et ne sachant point ce qui s'étoit passé, l'apporta à l'église comme saint Cyprien offroit le saint sacrifice. L'enfant pendant toutes les prières ne fit que pleurer et se tourmenter. Après la consécration, lorsque le diacre vint présenter le calice aux assistants, le rang de la petite fille étant venu, elle détourna le visage, serra les lèvres et refusa le calice. Le diacre insista et lui fit avaler malgré elle du sacrement contenu dans le calice; alors elle se mit à sangloter et à vomir, et rejeta ce qu'elle avoit pris de l'eucharistie. Une femme adulte, qui étoit tombée dans l'apostasie, s'étant aussi présentée comme saint Cyprien sacrifioit, et ayant reçu la communion par surprise, perdit tout d'un coup la respiration, et tomba tremblante et palpitante. Un autre, ayant ouvert son coffre où étoit la sainte eucharistie, en vit sortir un feu qui l'épouvanta, et elle n'osa y toucher. Un homme qui avoit apostasié, ayant reçu en cachette sa part après la célébration du sacrifice, quand il ouvrit les mains n'y trouva que de la cendre; plusieurs furent saisis des esprits immondes; plusieurs perdirent la raison et devinrent furieux.

III. Lettre à Antonien.

Saint Cyprien eut soin, par les ordres et par les avis qu'il donna aux autres évêques d'Afrique, d'empêcher que les schismatiques n'y trouvassent créance, et n'y fissent plus de ravage. Toutefois Antonien, qui étoit évêque en Numidie, fut ébranlé par les lettres de Novatien, dont il avoit d'abord rejeté la communion pour s'attacher à saint Corneille, suivant le conseil de saint Cyprien. Il demandoit quelle hérésie Novatien avoit introduite, et comment Corneille avoit communiqué avec Trophyme et avec ceux qui avoient encensé des idoles? Saint Cyprien lui répondit premièrement: Que les hommes graves, et une fois fondés sur la solidité de la prière, ne doivent pas être ébranlés, non-seulement par de petits vents, mais par les tempêtes les plus violentes. Ensuite, il rend raison de la diverse conduite qu'il avoit tenue à l'égard des apostats. Dans le fort de la persécution, on leur refusoit la réconciliation, hors le cas de l'extrémité de la vie, afin de les animer à retourner au combat. La persécution étant apaisée, le concile d'Afrique et celui de Rome accordèrent la réconciliation à ceux qui avoient accompli une sérieuse pénitence, suivant les distinctions portées par les canons qui en furent dressés. Il lui explique le mérite du pape Corneille et la régularité de son élection, et le purge des calomnies des schismatiques. Sachez, dit-il, que nos collègues ont reconnu très-certainement qu'il n'est coupable ni d'avoir pris un billet de sûreté, ni d'avoir eu une communication sacrilége avec les évêques qui ont sacrifié aux idoles. A l'égard de Trophyme, une grande partie du peuple qui s'étoit séparée avec lui ne seroit point revenue sans lui, et il les ramenoit avec une humilité et une satisfaction entière. Corneille en ayant délibéré avec plusieurs de nos collègues, Trophyme a été reçu, mais seulement à la communion laïque, et non comme les malicieux vous ont écrit pour avoir le rang d'évêque.

Ce que l'on vous a dit, que Corneille communique indifféremment avec ceux qui ont sacrifié, est encore un faux bruit inventé par les apostats. Si quelqu'un est surpris de maladie, on le secourt dans le péril, comme il a été résolu; mais, après que nous leur avons ainsi donné la paix, nous ne pouvons pas les étouffer de nos propres mains, ni les obliger à mourir effectivement, parce qu'ils n'ont reçu la paix que comme mourants. Il montre ensuite les différents degrés de chute. Il ne faut pas égaler celui qui d'abord s'est présenté volontairement au sacrifice abominable, et celui qui, après avoir résisté et combattu long-temps, y est venu par nécessité. Celui qui s'est livré avec tous les siens, et celui qui s'est exposé au péril pour tous, mettant à couvert sa femme, ses enfants et sa famille. Celui qui a poussé au crime ses hôtes ou ses amis, et celui qui les a épargnés et qui a reçu chez lui plusieurs frères qui s'enfuyoient en exil, et leur a donné la retraite, offrant au Seigneur plusieurs âmes vivantes et saines qui prient pour la sienne.

Quant à celui pour qui on a pris un billet, il peut dire: J'avois lu et j'avois ouï prêcher à l'évêque qu'il ne faut point sacrifier aux idoles. De peur de le faire, l'occasion s'étant présentée d'avoir un billet, je suis venu au magistrat, où j'ai chargé un autre qui y alloit de lui dire que j'étois chrétien; qu'il ne m'étoit pas permis de sacrifier ni d'aller aux autels du démon; que je donnois de l'argent pour ne le pas faire. Maintenant, continue saint Cyprien, ce même homme, ayant appris de nous qu'il ne devoit pas même prendre de billet, pleure, se lamente, proteste qu'il a péché par erreur plutôt que par malice, et qu'à l'avenir il sera plus ferme. Si nous rejetons ces pénitents, aussitôt le démon les jettera dans l'hérésie ou dans le schisme avec leurs femmes et leurs enfants qu'ils avoient conservés. Les stoïciens ont d'autres maximes, eux qui disent que tous les péchés sont égaux, et qu'un homme grave ne doit pas aisément se laisser fléchir; mais les chrétiens sont fort éloignés des philosophes, ce qu'il dit à cause de Novatien, qui d'abord avoit fait profession de la philosophie stoïcienne, et il conclut: Il a donc été résolu, après avoir examiné les cas particuliers, que les libellatiques seroient admis dès à présent, et que ceux qui ont sacrifié seroient secourus à la mort.

Au reste, il ne faut pas craindre que cette indulgence diminue le nombre des martyrs; il ne laisse pas d'y avoir des vierges et des conti-

nents, quoique l'on accorde la pénitence aux adultères; il est vrai qu'autrefois quelques évêques de cette province leur ont entièrement fermé l'entrée de la pénitence; mais ils ne se sont pas séparés pour cela des autres évêques. Sans rompre le lien de la concorde, chaque évêque règle sa conduite, dont il doit rendre compte à Dieu. Quant à ceux qui ne montrent point la douleur de leurs péchés par des témoignages manifestes, nous avons été d'avis de leur ôter toute espérance de communion s'ils commencent à la demander dans la maladie; car ce n'est pas le regret du péché qui les presse, mais la crainte de la mort; et celui-là ne mérite pas d'être consolé à la mort qui n'a pas songé qu'il devoit mourir. Telle étoit alors cette discipline que les novatiens accusoient de relâchement. Saint Cyprien continue :

Quant à ce que vous me demandez, quelle hérésie Novatien a introduite; sachez premièrement que nous ne devons point être curieux de ce qu'il enseigne, puisqu'il enseigne dehors. Il n'y a qu'une seule Église, que Jésus-Christ a divisée en plusieurs membres par tout le monde, et un épiscopat, qui s'étend par la multitude des évêques que la concorde reunit; et celui-ci, après l'institution de Dieu, s'efforce de faire une église humaine, et envoie ses nouveaux apôtres en plusieurs villes pour mettre de nouveaux fondements. Et quoiqu'il y ait depuis long-temps en chaque province des évêques ordonnés, vénérables par leur âge, par l'intégrité de leur foi et leur constance dans la persécution, il ose créer encore d'autres faux évêques. Quand il auroit été évêque auparavant, il en perdroit le pouvoir, abandonnant le corps des évêques et l'unité de l'Eglise. C'est ce que saint Cyprien écrivoit à Antonin.

IV. Histoire du vieillard Sérapion.

Fabien, évêque d'Antioche, sembloit incliner au schisme et à la doctrine de Novatien (1). Sur quoi saint Denis d'Alexandrie lui écrivit une lettre, où il lui disoit beaucoup de choses de la pénitence, et de ceux qui avoient souffert depuis peu le martyre à Alexandrie; puis il ajoutoit : Je veux vous proposer un exemple qui est arrivé parmi nous. Il y avoit ici un vieillard fidèle, nommé Sérapion, qui, après avoir passé sans reproche la plus grande partie de sa vie, étoit enfin tombé dans la persécution. Il avoit souvent demandé grâce, et on ne l'avoit point écouté parce qu'il avoit sacrifié. Étant tombé malade, il demeura trois jours de suite sans voix et sans sentiment; le quatrième jour, s'étant un peu éveillé, il appela le fils de sa fille, et lui dit : Eh, mon enfant, jusqu'à quand veut-on me retenir ? de grâce, qu'on se dépêche pour me congédier au plus tôt; appelle-moi quelqu'un des prêtres. Ayant dit cela, il perdit encore la parole. L'enfant courut au prêtre; il étoit nuit et le prêtre étoit malade; il ne put donc y aller. J'avois donné ordre que l'on donnât l'absolution aux mourants s'ils la demandoient, et principalement s'ils l'avoient instamment demandée auparavant, afin qu'ils s'en allassent avec une bonne espérance. Le prêtre donna donc à l'enfant un petit morceau de l'eucharistie, lui ordonnant de la tremper et la faire couler dans la bouche du vieillard. L'enfant retourna; et, comme il étoit proche, avant qu'il entrât, Sérapion, étant encore revenu à lui, dit : Viens-tu, mon enfant ? le prêtre n'a pu venir, mais fais vite ce qu'il a ordonné, et me délivres. L'enfant trempa l'eucharistie et la fit aussitôt couler dans la bouche du vieillard, qui rendit l'esprit après un léger soupir. N'est-il pas manifeste qu'il fut conservé jusqu'à ce qu'il fut absous de son péché et reconnu pour fidèle, à cause de tant de bonnes œuvres qu'il avoit faites?

Saint Denis d'Alexandrie fit plusieurs autres écrits à cette occasion (1). Une lettre à tous les chrétiens d'Égypte, où il marquoit ce qu'il avoit ordonné touchant les apostats, distinguant les divers degrés de péchés. Une exhortation à son troupeau d'Alexandrie, et une lettre à Origène en particulier sur le martyre, par où l'on voit qu'il le tenoit en sa communion. Il écrivit un traité de la pénitence, adressé à Conon, évêque d'Hermopolis, une lettre aux frères de Laodicée, dont Thelmydres étoit évêque; une à ceux d'Arménie, dont l'évêque étoit Mérouzane.

V. Concile d'Antioche contre Novatien.

D'ailleurs, le pape saint Corneille écrivit à Fabien d'Antioche depuis la réconciliation des confesseurs, outre deux lettres qu'il lui avoit écrites auparavant touchant la condamnation de Novatien et le consentement des autres églises (2). Dans cette dernière, il expliquoit au long les crimes de Novatien et l'irrégularité de son ordination, le retour des confesseurs qu'il avoit séduits, et comme tout le monde l'abandonnoit. A la fin de cette lettre étoient les noms des évêques assemblés à Rome, qui avoient condamné l'erreur de Novatien, et les noms de leurs églises. On y lisoit aussi les noms et les églises de ceux qui, étant absents, avoient envoyé à Rome leur avis et leur consentement par lettres (3); et c'est peut-être ce que saint Jérôme appelle le concile d'Italie.

Saint Corneille écrivit aussi à saint Denis d'Alexandrie contre Novatien; et saint Denis dans sa réponse lui marquoit qu'il avoit été

(1) Eus. VI, Hist. c. 44.

(1) Eus. VI, Hist. c. ult.
(2) Eus. VI, Hist. c. 43.
(3) De Script. in Corn. Eus. VI, Hist. c. 46.

invité de se trouver à un concile qui se devoit tenir à Antioche, ou quelques-uns s'efforçoient d'établir l'hérésie de Novatien. Ceux qui avoient invité saint Denis à ce concile étoient Hélénus, évêque de Tarse en Cilicie, Firmilien de Césarée en Cappadoce, Théoctiste de Césarée en Palestine, tous trois évêques des métropoles voisines d'Antioche. Mais, avant la célébration du concile, Fabien mourut, après avoir tenu le siége environ deux ans depuis le martyre de saint Babylas (1). A Fabien succéda Démétrien, quatorzième évêque d'Antioche. Il tint le concile, où Novatien fut condamné et déposé, comme favorisant le péché en rendant la pénitence impossible (2).

VI. Second concile de saint Cyprien.

Dans le temps de pâque de la même année deux cent cinquante-deux, saint Cyprien reçut une lettre de Fortunat et de cinq autres évêques d'Afrique, qui, étant assemblés à Capse pour l'ordination d'un évêque, furent consultés par l'évêque supérieur touchant trois chrétiens tombés dans la persécution, nommés Ninus, Clémentien et Florus (3). D'abord ayant été pris, ils avoient confessé le nom du Seigneur, et vaincu la violence des magistrats municipaux et l'emportement du peuple; ensuite, étant cruellement tourmentés devant le proconsul, ils cédèrent à la rigueur des tourments. Mais, quoique leur chute eût été si peu volontaire, ils ne cessèrent point de faire pénitence pendant trois ans. Fortunat et les autres évêques consultoient saint Cyprien pour savoir s'il étoit permis d'admettre alors ces pénitents à la communion. Saint Cyprien répondit : Il me semble que c'est assez qu'ils aient perdu la gloire de la confession, sans que nous devions encore leur fermer la porte de l'indulgence. Toutefois, parce que vous m'avez écrit de traiter cette affaire avec plusieurs de nos confrères, et qu'à présent ils sont presque tous arrêtés chez eux avec les frères dans les premières solennités de la pâque, quand la fête sera passée et qu'ils s'assembleront avec moi, je l'examinerai plus à fond afin de vous écrire une résolution certaine par le conseil de plusieurs évêques.

La pâque étoit cette année-là l'onzième d'avril (4). Après qu'elle fut passée, les évêques se rendirent à Carthage, où le concile fut célébré le jour des ides de mai, c'est-à-dire le quinzième. Ce fut le second concile où saint Cyprien présida, et il y eut quarante-deux évêques. On y examina les causes de tous ceux qui étoient tombés pendant la persécution. On fit grande différence entre ceux qui étoient demeurés dans l'Eglise et ceux qui avoient apostasié, soit qu'ils fussent retournés au siècle et menassent une vie païenne, soit qu'ils se fussent joints aux hérétiques ou schismatiques pour faire la guerre à l'Eglise. Ceux qui étoient demeurés dans l'Eglise, pleurant continuellement leur péché et implorant la miséricorde divine, furent traités avec indulgence; et au lieu que, dans le concile précédent il avoit été résolu de ne leur donner la paix que quand ils seroient en péril de mort, on ordonna dans celui-ci de la leur donner incessamment. La raison de ce changement de conduite fut l'approche de la persécution; car les évêques connurent par des visions et par des révélations fréquentes et certaines qu'elle alloit recommencer plus cruelle que devant.

On disoit contre cette indulgence, que ceux qui après leur chute souffriroient le martyre seroient assez purifiés par leur sang, sans avoir besoin de recevoir la paix de l'evêque; qu'il étoit à craindre que plusieurs la demandassent avec dissimulation, et qu'après l'avoir reçue ils ne refusassent de combattre. Mais on répondoit premièrement que pour être propre au martyre il falloit recevoir de l'Eglise les armes spirituelles, et être soutenu par l'eucharistie; que ceux qui s'enfuiroient dans les déserts, quittant tout pour suivre le Seigneur, ne devoient pas mourir sans la paix de l'Eglise, comme il arriveroit s'ils devenoient malades ou tomboient entre les mains des voleurs. Quant aux hypocrites, disoit-on, ils se trompent eux-mêmes; les évêques jugent par l'extérieur, il n'y a que Dieu qui sonde les cœurs; il n'est pas juste que les mauvais nuisent aux bons, mais plutôt que les bons servent aux mauvais. Enfin, l'on conclut de recevoir sans délai à la paix tous ceux que l'on jugeoit véritablement pénitents, et on en écrivit une lettre synodale adressée au pape saint Corneille, qui porte en tête les noms de quarante-deux évêques, dont saint Cyprien est le premier (1).

VII. Schisme de Fortunat.

L'hérétique Privat, qui avoit été évêque de Lambèse en Numidie, mais déposé par ses crimes par un concile de quatre-vingt-dix évêques, vint se présenter (2) à ce concile de Carthage, accompagné du faux évêque Félix qu'il avoit ordonné depuis sa séparation, accompagné aussi de Jovin et de Maxime, condamnés par neuf évêques pour des sacrifices impies et pour d'autres crimes, et de nouveau excommuniés par le concile de Carthage de l'année précédente. Privat se présenta donc à ce concile, disant qu'il vouloit se justifier;

(1) Eus.Chr. an. 253.
(2) Lib. Synod. to. 1, Conc. 719.
(3) Ep. 56, p. 53, an. 252.
(4) An. Cypr. an. 252, n. 6.

(1) Ep. 57, p. 54.
(2) Ep. 59.

mais il n'y fut pas reçu. De dépit il ordonna un faux évêque de Carthage, savoir, Fortunat, l'un des cinq prêtres, qui l'année précédente avoient été chassés de l'Eglise. Il fut ordonné par Privat, Jovin, Maxime et Reposte de Tubursique, qui non-seulement étoit tombé dans la persécution, mais en avoit entraîné plusieurs autres. Ces cinq évêques, accompagnés de quelque peu de ceux qui avoient sacrifié, reconnurent Fortunat pour évêque.

Il envoya aussitôt à Rome pour demander la communion du Saint-Siége, comme évêque de Carthage. Le chef de la légation fut Félicissime, ancien ennemi de Cyprien, et auteur du schisme. Il se chargea des lettres qui portoient que Fortunat avoit été élu par vingt-cinq évêques, et contenoient plusieurs autres mensonges et plusieurs calomnies contre saint Cyprien; et il s'embarqua pour l'Italie avec une troupe de gens de sa faction. Saint Cyprien ne s'empressa pas de donner à saint Corneille la nouvelle de cet attentat, non plus que l'ordination du prêtre Maxime qui, ayant été envoyé en Afrique par Novatien, y avoit été rejeté de la communion de l'Eglise, et que son parti avoit depuis fait évêque. Il méprisoit ces impertinences des hérétiques et des schismatiques, et ne croyoit pas qu'il convînt à la dignité de l'église catholique de se mettre en peine de leurs folles entreprises. Il savoit que Félicissime et Fortunat étoient assez connus à saint Corneille par les lettres de l'année précédente, comme étant du nombre des cinq prêtres excommuniés par les évêques d'Afrique. Il venoit d'envoyer au pape le nom des évêques d'Afrique qui étoient catholiques et sans reproche, afin qu'il sût à qui lui et les autres évêques devoient écrire, et de qui ils devoient recevoir les lettres, et que tous les autres étoient ou tombés dans l'idolâtrie ou hérétiques. Saint Cyprien se reposoit sur tout cela. Toutefois, ayant trouvé l'occasion de l'acolyte Félicien, homme de confiance que le pape saint Corneille lui avoit envoyé avec l'évêque Persée; entre autres avis il lui donna encore celui-ci de l'entreprise de Fortunat. Mais Félicien fut retardé, soit par le vent, soit par d'autres lettres de saint Cyprien qu'il attendoit; et le schismatique Félicissime, ayant usé de diligence, le prévint.

Quand il fut arrivé à Rome, il se présenta à l'Eglise, accompagné d'une troupe de schismatiques désespérés, prétendant faire reconnoître Fortunat pour évêque de Carthage; mais le pape saint Corneille ne vouloit pas seulement l'écouter, et le rejeta de l'Eglise avec une vigueur sacerdotale, comme ayant été légitimement condamné pour de grands crimes; car ce Félicissime avoit détourné de l'argent qu'il avoit en dépôt, corrompu des vierges et commis des adultères. Saint Corneille en donna avis à saint Cyprien par une lettre pleine de charité et de force dont il chargea Satur acolyte. Les schismatiques se voyant rejetés revinrent à la charge avec des menaces et des emportements furieux, disant que s'il ne recevoit les lettres dont ils étoient porteurs, ils les liroient publiquement et diroient quantité de choses honteuses, et faisant sonner haut le nombre de vingt-cinq évêques qu'ils disoient avoir assisté à l'ordination de Fortunat. Saint Corneille fut ébranlé par ces menaces, et écrivit une seconde lettre à saint Cyprien, où il se plaignoit de n'avoir point reçu d'avis de sa part touchant la prétendue ordination de Fortunat; car l'acolyte Félicien n'étoit pas encore arrivé à Rome.

VIII. Lettre de saint Cyprien à saint Corneille.

Saint Cyprien, ayant reçu cette seconde lettre de saint Corneille, lui répondit en ces termes (1) : S'il est ainsi, mon très-cher frère, que l'audace des méchants se fasse craindre, et qu'ils emportent par leur insolence ce qu'ils ne peuvent obtenir par la justice, c'est fait de la vigueur épiscopale, et de la puissance sublime et divine du gouvernement de l'Eglise, car les gentils et les Juifs nous menacent; les hérétiques et tous ceux que le démon obsède témoignent leur rage par des discours furieux; il ne faut pas toutefois céder pour cela, ni croire que l'ennemi soit plus grand que Jésus-Christ, parce qu'il a tant de puissance dans le siècle. Nous ne devons pas seulement considérer les menaces des gentils et des Juifs. Il n'importe qui nous trahisse, et ce ne nous est pas une honte de souffrir de nos frères comme Jésus-Christ en a souffert, ni à eux une gloire de faire ce qu'a fait Judas. Et ensuite : Les hérésies et les schismes ne sont venus que faute d'obéir au pontife de Dieu, et de songer qu'il y a dans l'Eglise un seul évêque et un seul juge pour un temps, qui tient la place de Jésus-Christ. Autrement il ne se trouveroit personne qui, après le jugement de Dieu, le suffrage du peuple, le consentement des autres évêques, se fît juge non de l'évêque, mais de Dieu même; si ce n'est qu'il y ait quelqu'un assez impie et assez insensé pour croire qu'un évêque se fait sans le jugement de Dieu, tandis qu'il nous dit qu'un passereau ne tombe pas à terre sans sa volonté. Il y a des évêques qui ne se font pas par la volonté de Dieu; mais ce sont ceux qui se font hors de l'Eglise. Le Seigneur lui-même a souffert que plusieurs le quittassent, se contentant de dire à ses apôtres : Voulez-vous aussi vous en aller? Mais Pierre, sur qui il avoit bâti l'Eglise, répondit pour tous : Seigneur, à qui irons-nous (2)? Montrant que ceux qui quittent Jésus-Christ périssent par leur faute, que l'Eglise qui croit en lui ne le quitte jamais, et que ceux-là sont l'Eglise qui demeurent dans la maison de Dieu.

(1) Ep. 59, p. 55. (2) Joan. VI, 67.

Ensuite, parlant des calomnies des schismatiques : Je ne dois pas, dit-il, les imiter en rapportant le détail de leurs crimes; nous devons considérer ce que doivent dire et écrire des pontifes de Dieu; la douleur doit moins me faire parler que la modestie; et je ne dois pas donner lieu de croire, qu'étant attaqué je me défende par des médisances. Je ne parle donc point des fraudes qu'ils ont faites à l'Eglise, je passe les conjurations, les adultères, et divers genres de crimes; il y en a un seul dont je ne crois pas pouvoir me taire, parce qu'il ne s'agit ni de mon intérêt, ni de celui des hommes, mais de Dieu. C'est que dès le premier jour de la persécution, lorsque les péchés étoient récents, et que la fumée des sacrifices abominables se voyoit encore non-seulement sur les autels mais dans les mains et la bouche des apostats; ils n'ont point cessé de communiquer avec eux, et de les détourner de la pénitence. En effet, les deux schismes qui divisoient alors l'Eglise étoient fondés sur des excès opposés. Novatien ne vouloit point que l'on donnât l'absolution ni la paix à ceux qui étoient une fois tombés dans l'idolâtrie, quelque pénitence qu'ils fissent. Félicissime vouloit qu'on les reçût d'abord sans leur imposer de pénitence. Saint Cyprien continue : Non contents d'avoir ôté aux pécheurs l'espérance de la satisfaction, leur faisant perdre tout sentiment et le fruit de la pénitence, ils ont encore établi hors de l'Eglise et contre l'Eglise une assemblée de leur faction, composée d'une troupe de gens qui ne veulent point satisfaire à Dieu pour les crimes dont ils se sentent coupables.

Après cela, ils osent encore passer la mer, et porter des lettres de la part des schismatiques à la chaire de Pierre et à l'Eglise principale, qui est la source de l'unité sacerdotale, sans penser que ceux à qui ils s'adressent sont ces Romains dont l'apôtre a loué si hautement la foi (1), et auprès de qui l'infidélité ne peut trouver d'accès. Mais quelles raisons ont-ils d'y aller, et d'y porter la nouvelle d'un faux évêque établi contre les évêques véritables? car, ou ils sont contents de ce qu'ils ont fait, ou, s'ils s'en repentent, ils savent où ils doivent revenir. Il est établi entre nous tous, et avec justice, que chaque coupable soit examiné au lieu où le crime a été commis; une portion du troupeau est attribuée à chaque pasteur pour la gouverner et en rendre compte au Seigneur. Il ne faut donc pas que ceux qui nous sont soumis courent çà et là, et mettent la désunion entre les évêques, mais qu'ils plaident leur cause au lieu où ils peuvent avoir des accusateurs et des témoins de leur crime. Si ce n'est que ce petit nombre de désespérés ne trouve pas suffisante l'autorité des évêques d'Afrique qui les ont déjà jugés et condamnés. Leur cause a été examinée, leur sentence prononcée; et il est indigne de la gravité des évêques qu'on leur pût reprocher d'être légers et inconstants, puisque le Seigneur nous apprend que nous ne devons dire que oui, oui, non, non. Si l'on compte ceux qui les jugèrent l'année dernière avec les prêtres et les diacres, on en trouvera plus qu'il n'en paroît maintenant avec Fortunat. C'est ainsi que saint Cyprien, écrivant au pape même, se plaint d'une appellation à Rome comme d'un procédé notoirement irrégulier.

Il ajoute que la plupart des schismatiques revenoient à l'Eglise, mais qu'il ne les recevoit pas sans choix. Car, dit-il, il y en a à qui plusieurs crimes ou l'opposition de nos frères font un tel obstacle, qu'il n'est pas possible de les recevoir, au scandale du plus grand nombre; pour recueillir de misérables fragments, il ne faut pas blesser ce qui est sain et entier. Et ensuite : Je souhaite que tous retournent à l'Église, je remets tout, je dissimule, je n'examine pas en toute rigueur les fautes commises contre Dieu, je pèche presque moi-même par trop de facilité, j'embrasse avec joie et avec amour ceux qui reviennent avec repentir, et qui confessent humblement leur péché. Mais si quelques-uns croient se pouvoir ouvrir la porte de l'Église par les menaces et par la terreur plutôt que par les prières et les soumissions, qu'ils sachent que le camp invincible de Jésus-Christ ne cède point à des menaces. Un évêque tenant l'Evangile et gardant les préceptes de Jésus-Christ peut être tué, mais il ne peut être vaincu. Faut-il abandonner la dignité de l'église catholique, afin que celui qui y préside soit jugé par ceux qui en sont dehors? Que reste-t-il, sinon que l'Eglise cède au Capitole, que les prêtres se retirent, emportant l'autel du Seigneur, et que les idoles avec leurs autels profanes passent au milieu de notre sanctuaire? Ce sanctuaire étoit un demi-cercle où les prêtres étoient assis, ayant l'évêque au milieu d'eux, et environnant la table sacrée où l'on offroit le saint sacrifice. Saint Cyprien continue : Ne seroit-ce pas donner à Novatien une ample matière de déclamer contre nous, si ceux qui ont renié publiquement Jésus-Christ non-seulement sont reçus sans pénitence, mais encore se rendent terribles? S'ils demandent la paix, qu'ils quittent les armes; s'ils veulent satisfaire, pourquoi menacent-ils? Qu'ils sachent que les prêtres de Dieu ne les craignent point. Quand l'antechrist viendra on ne lui cédera pas, parce qu'il menacera de mort ceux qui lui résisteront. Il ne nous importe par qui et quand nous soyons tués, puisque nous recevons toujours de Notre Seigneur la récompense de notre mort. Et quoique je sache que l'affection que nous nous devons vous oblige de lire toujours mes lettres à votre clergé et à votre peuple, je vous prie néanmoins de faire cette fois à ma prière ce que vous faites de vous-même, afin que, si les discours empoisonnés que l'on a répandus contre moi ont laissé quelque mauvaise impression, elle soit entièrement

(1) Rom. I, 8.

effacée. Enfin il avertit les fidèles de Rome de n'avoir aucun commerce avec les schismatiques, non pas même dans les repas ou les conversations. C'est ce qui m'a semblé de plus remarquable dans cette lettre de saint Cyprien à saint Corneille.

IX. Persécution de Gallus.

La persécution dont les évêques avoient été avertis du ciel étoit déjà commencée, à l'occasion d'une peste violente qui s'étendit en plusieurs parties de l'empire (1). L'empereur Hostilien en étoit mort, et comme elle augmentoit, Gallus et son fils Volusien eurent recours à leurs dieux, et envoyèrent des édits par toutes les provinces pour ordonner des sacrifices (2). Saint Cyprien fut demandé pour la seconde fois dans le cirque par les cris du peuple de Carthage pour être exposé à un lion, et on croit que ce fut alors qu'il écrivit le traité de l'exhortation aux martyrs (3). Le pape saint Corneille fut le premier à Rome qui confessa le nom de Jésus-Christ dans cette persécution; son exemple encouragea tellement les fidèles, que tous ceux qui surent qu'il étoit interrogé accoururent pour confesser avec lui, et plusieurs de ceux qui étoient tombés se relevèrent en cette occasion. Saint Corneille, ayant donc refusé de sacrifier aux faux dieux, fut envoyé en exil par ordre de l'empereur Gallus à Centumcelles, aujourd'hui Civitavecchia, qui étoit un lieu très-agréable, à quarante cinq milles de Rome (4). Là, il reçut une lettre de saint Cyprien, qui le congratuloit et toute l'église romaine de sa glorieuse confession. Il marque la différence de Novatien que les persécuteurs laissoient cependant en repos, puis il conclut: Puisque nous sommes avertis par la Providence divine que le jour de notre combat approche, appliquons-nous sans cesse avec tout le peuple aux jeûnes, aux veilles et aux prières. Souvenons-nous les uns des autres, et qui que ce soit de nous qui sorte d'ici le premier par la miséricorde de Dieu, que notre charité continue auprès de lui, et que nos prières ne cessent point pour nos frères. Ainsi parloit le confesseur Cyprien au confesseur Corneille.

X. Martyre de saint Hippolyte, et du pape saint Corneille.

Un des plus illustres martyrs de Rome, que l'on rapporte à cette persécution et à l'an deux cent cinquante-deux, fut saint Hippolyte, prêtre, qui avoit suivi le schisme de Novat et de Novatien. Comme on le menoit au martyre, le peuple, dont il avoit le soin et qui par affection le suivoit en grand nombre (5), le consulta quel étoit le meilleur parti. Fuyez, *dit-il*, le malheureux Novat, et revenez à l'église catholique. Je vois maintenant les choses tout autrement, et je me repens de ce que j'ai enseigné. Après qu'il eut ainsi détrompé son peuple, il fut mené à Ostie, où le préfet de Rome étoit allé ce jour-là pour étendre la persécution hors la ville qu'il avoit déjà remplie de sang. Il étoit sur son tribunal, environné de bourreaux et d'instruments de supplices, et devant lui des troupes fidèles dont la crasse et les cheveux longs montroient qu'ils avoient croupi long-temps en prison. Mais, voyant que les tourments étoient inutiles et qu'il n'en pouvoit ébranler aucun, il les condamna tous à la mort. A l'un il fit couper la tête, il fit mettre l'autre en croix, il en fit jeter plusieurs dans une barque pourrie qui coula promptement à fond.

On lui présenta le vieillard Hippolyte chargé de chaînes; et une foule de jeunes gens crioient tout autour que c'étoit le chef des chrétiens, qui devoit périr par quelque nouveau genre de supplice. Comment s'appelle-t-il? dit le préfet. Ils répondirent qu'il se nommoit Hippolyte. Qu'il soit donc traité comme Hippolyte, dit le préfet; et qu'il soit traîné par des chevaux indomptés. Il faisoit allusion à Hippolyte, fils de Thésée, fameux dans les poètes profanes, qui, fuyant la colère de son père, rencontra un monstre dont les chevaux furent épouvantés, en sorte qu'il tomba de son chariot, fut traîné et mis en pièces (1). Aussitôt on prend d'un haras deux chevaux des plus farouches, on les attache ensemble à grande peine, et on passe entre eux au lieu de timon une longue corde au bout de laquelle on attache les pieds du martyr. Puis ils excitent les chevaux par de grands cris, des coups de fouet et des aiguillons. Les dernières paroles du saint que l'on entendit furent: Seigneur, ils déchirent mon corps, prenez mon âme. Les chevaux commencèrent à l'emporter avec furie dans les bois, sur des rochers et sur des épines. Ils abattent les haies et rompent tous les obstacles; leur chemin est arrosé du sang du martyr, et son corps déchiré en mille pièces qui demeurent éparses de tous côtés. Les fidèles suivoient fondant en larmes, et, conduits par les traces de son sang, ramassoient soigneusement ses reliques, et jusqu'au sang dont la terre et les arbres étoient imbibés, et qu'ils recueilloient avec des éponges. Enfin, ils l'ensevelirent à Rome dans les catacombes, auprès d'un autel. On célèbre sa mémoire le treize d'août.

Le pape saint Corneille mourut dans son exil cette même année deux cent cinquante-deux, le quatorze de septembre, après avoir tenu le Saint-Siége un an et environ cinq mois (2). Les quatre lettres qu'il avoit écrites

(1) Cypr. Ep. 58. Eus. Chr. an.
(2) 253, Oros. VII, c. 21.
(3) Cypr. Ep. 59, p. 55.
(4) Plin. VI, Ep. 31. Cyp. Ep. 60, p. 57.
(5) Acta sinc. p. 155, ex Prudent.

(1) Ovid. 20. Metam. fab. 45.
(2) Lib. Pontif. Pagi. an. 252, n. 11. Hier. Scrip. in Corn.

à Fabius, évêque d'Antioche, au sujet de Novatien, restoient du temps de saint Jérôme. Au pape saint Corneille succéda Lucius, l'un des prêtres confesseurs qui avoient été exilés avec lui; mais Lucius fut encore relégué par les persécuteurs peu de temps après son élection. Sitôt que saint Cyprien l'eut apprise (1), il lui écrivit pour se réjouir avec lui du double honneur qu'il avoit reçu de la confession et du sacerdoce. L'exil du pape Lucius ne fut pas long, et il lui fut permis de revenir à Rome; et saint Cyprien avec les évêques, ses confrères, lui écrivirent une seconde lettre pour le congratuler de son retour (2). Nous comprenons, dit-il (3), mon très-cher frère, les salutaires conseils de Dieu, et pourquoi cette persécution subite s'est élevée. Le Seigneur a voulu confondre les hérétiques, et montrer quelle étoit l'Église; quel étoit l'unique évêque élu par son ordre, les prêtres unis à l'évêque, le véritable peuple de Jésus-Christ; qui étoient ceux que l'ennemi attaquoit; qui étoient au contraire ceux que le démon épargnoit comme lui étant acquis. Le pape Lucius ne tint le Saint-Siége que cinq mois, et mourut le quatre de mars, l'an deux cent cinquante-trois (4). Le treize de mai suivant, on élut Etienne, qui gouverna quatre ans et près de trois mois (5).

XI. Conversion de Néocésarée.

Cependant la peste, qui continuoit avec violence, fut cause dans le Pont de la conversion de plusieurs infidèles (6). Car, elle y commença dans une fête solennelle qu'ils célébroient à Néocésarée, en l'honneur d'un de leurs faux dieux. Tout le peuple du pays y venoit en foule; le théâtre étoit plein, et cette année la presse étoit si grande, que ni les musiciens, ni les joueurs de gobelets et les autres charlatans ne pouvoient se faire entendre ni montrer leur adresse. Alors cette grande multitude s'écria tout d'une voix : Jupiter, fais-nous de place. Saint Grégoire thaumaturge l'ayant appris, envoya un des siens leur dire qu'ils auroient bientôt plus de place qu'ils ne voudroient. En effet, la peste se mit dans cette même assemblée, et changea les danses et les chants de joie en cantiques funèbres; ce fut comme un feu qui s'étendit promptement dans toutes les maisons. Les temples étoient pleins de malades qui alloient implorer le secours de leurs dieux et y demeuroient morts; on les voyoit autour des fontaines chercher du rafraîchissement qu'ils ne trouvoient point. Plusieurs alloient eux-mêmes dans les sépulcres, parce que les vivants ne suffisoient plus pour ensevelir les morts. Des spectres entroient dans les maisons comme pour les avertir, et la mort suivoit aussitôt. En cette extrémité, ils eurent recours à saint Grégoire, et, sitôt que le spectre funeste étoit entré dans une maison, on prioit le saint évêque d'y venir faire des prières. Il chassoit partout la maladie, et le bruit s'en répandit d'une maison à l'autre; on ne cherchoit plus d'autre remède, on ne consultoit plus les oracles, on ne faisoit plus de sacrifices, on ne demeuroit plus dans les temples. Tous regardoient le saint évêque, et chacun vouloit l'attirer chez soi; la récompense qu'il tiroit d'eux étoit le salut de leurs âmes. Ainsi il les convertit tous, les uns pour les avoir délivrés de la maladie, les autres par la crainte d'y tomber.

XII. Traité de saint Cyprien, de la mortalité.

En Afrique, la maladie ne fut pas moindre; chacun fuyoit les malades et les exposoit sans pitié. Carthage étoit pleine de corps morts dont personne ne prenoit soin, sinon autant que l'intérêt l'y engageoit. Alors saint Cyprien assembla le peuple et l'excita aux œuvres de charité (1) par les exemples de l'Écriture sainte, ajoutant que nous devons imiter la bonté de Dieu et assister même nos ennemis. Il distribua aussitôt à chacun des fidèles sa fonction selon les conditions; les pauvres contribuoient de leur travail, les riches de leurs biens. Ainsi on donna un secours considérable, non-seulement aux chrétiens, mais aux païens même qui persécutoient l'Eglise.

Saint Cyprien écrivit aussi le traité de la mortalité, pour consoler les fidèles et les animer au mépris de la mort. Quelques-uns, dit-il, sont touchés de ce que cette maladie attaque les nôtres aussi bien que les infidèles, comme si le chrétien n'avoit embrassé la foi qu'afin d'être exempt des maux et de jouir heureusement de ce monde, et comme si, en souffrant toutes les adversités temporelles, il n'étoit pas réservé aux délices de la vie future. Si un chrétien comprend à quelles conditions il est entré dans l'Eglise, il saura qu'il doit souffrir dans le siècle plus que les autres, ayant à soutenir de plus grands combats contre le démon. Mais quelqu'un dira : Ce qui m'afflige est que je m'étois préparé à la confession de la foi, et que je suis privé du martyre qui m'étoit sûr. Premièrement, le martyre n'est pas en votre pouvoir; Dieu en favorise qui il lui plaît, et vous ne pouvez dire que vous ayez perdu ce que vous ne saviez si vous méritez de recevoir. De plus, Dieu qui sonde les cœurs voit votre bonne disposition, et ne la laissera pas sans récompense. Et ensuite : Enfin pour nous montrer plus clairement le jugement de la divine Providence, un des évêques nos confrères, abattu par la maladie et alarmé des reproches de la

(1) P. 61.
(2) Lib. Pontif.
(3) Ead. Ep. 61.
(4) Eus. Chr. 154. Idem. VII, Hist. c. 2.
(5) Calend. Rom. Buch. Pagi. an. 253.
(6) Greg. Nyss. Vita Th. p. 1007, D.

(1) Pont. in Vita Cyp.

mort, demandoit un peu de temps; alors il se présenta à lui un jeune homme si majestueux, d'une taille si avantageuse, d'un regard si éclatant, qu'un mortel eût eu peine à le voir s'il n'eût été prêt à sortir du monde. Ce jeune homme, témoignant quelque indignation par le son de sa voix, lui dit : Vous craignez de souffrir, vous ne voulez point sortir d'ici, que voulez-vous que je vous fasse? Puis il ajoute : Moi-même, qui suis le dernier de tous, combien de fois Dieu m'a-t-il commandé en révélation de prêcher souvent qu'il ne faut point pleurer nos frères quand il les appelle, puisque nous savons qu'ils ne sont pas perdus, mais seulement partis les premiers comme pour un voyage, et que nous ne devons pas prendre ici des habits noirs, puisque nous savons qu'ils en portent là-haut de blancs, ni donner sujet aux infidèles de nous reprocher que nous pleurons comme perdus ceux que nous disons qui vivent avec Dieu. Ce que saint Cyprien dit ici des habits noirs (1), marque que les chrétiens d'Afrique ne portoient pas d'ordinaire cette couleur, comme plusieurs autres. Au reste, chez les Romains les hommes portoient le deuil avec du noir, les femmes avec du blanc (2).

XIII. Saint Cyprien contre Démétrien.

Outre la peste, l'empire étoit affligé de plusieurs guerres; les Scythes, les Goths et d'autres barbares ravageoient l'Europe; les Perses vinrent jusqu'à Antioche, la prirent et la pillèrent (3). On rejetoit à l'ordinaire sur les chrétiens la cause de tous ces maux. C'est le sujet du livre de saint Cyprien contre le juge Démétrien, où, parlant de la foiblesse des faux dieux, il dit : O! si tu voulois les écouter et voir quand nous les conjurons pour les chasser des corps qu'ils possèdent, comme ils sont tourmentés par nos armes spirituelles, comme ils pleurent et comme ils crient, sentant les coups de la puissance divine? Reconnois la vérité de ce que je dis; crois-en du moins ces dieux que tu adores. Tu verras ceux que tu pries nous prier eux-mêmes, ceux que tu respectes comme tes maîtres, trembler sous nos mains comme enchaînés. Tu dois au moins avoir honte de ton erreur, en voyant tes dieux découvrir ce qu'ils sont, sitôt que nous les interrogeons, et ne pouvoir cacher leur illusion même en votre présence.

Il dit que Dieu envoie toutes ces plaies pour venger le sang des chrétiens, quoique les chrétiens en soient frappés eux mêmes. Car les adversités du monde ne sont des peines que pour celui qui met toute sa joie et sa gloire dans le monde. Celui-là s'afflige d'y être mal, qui ne peut être bien ailleurs, qui met ici tout son bonheur, à qui, quand il sera sorti de cette vie courte et fragile, il ne reste que le supplice et la douleur. Pour nous, ni les adversités ne nous abattent, ni les pestes ou les maladies ne nous font murmurer. Nous vivons plus par l'esprit que par la chair, et nous savons que ce qui est pour vous un supplice est pour nous une épreuve. Croyez-vous que nos souffrances soient égales, voyant que nous les portons d'une manière si différente? Chez vous on ne voit qu'une impatience plaintive, chez nous une patience courageuse, pieuse, toujours tranquille, reconnoissante envers Dieu; personne de nous ne cherche ici ni joie ni prospérité, mais il demeure doux, paisible et ferme contre les révolutions du monde, attendant le temps des promesses divines. Nous avons la force de l'espérance et la fermeté de la foi, l'esprit élevé au milieu des débris du monde qui tombe en ruine, une vertu immobile, une patience toujours contente, une âme toujours assurée de son Dieu. Tels étoient alors les chrétiens.

XIV. Charité des chrétiens envers les captifs.

Plusieurs villes de Numidie furent affligées d'une incursion des barbares (1), apparemment de ceux qui, habitant les terres plus avancées vers les déserts, ne furent jamais soumis aux Romains. Ils emmenèrent en captivité plusieurs chrétiens de l'un et de l'autre sexe. Huit évêques des villes où ce malheur étoit arrivé en écrivirent à saint Cyprien, lui demandant quelque secours pour racheter des captifs. Cyprien ne put lire ces lettres sans répandre des larmes, et il fut particulièrement touché du péril des vierges. Il fit part de ces lettres aux fidèles de Carthage, qui, touchés de la même douleur, contribuèrent tous à cette bonne œuvre aisément et abondamment. Tout ce que donna le clergé et le peuple de Carthage montoit à cent mille sesterces, c'est-à-dire environ sept mille cinq cents livres. D'autres évêques qui se trouvèrent présents donnèrent aussi quelques petites sommes pour eux et pour leur peuple. Saint Cyprien envoya tout cet argent aux évêques de Numidie, avec une lettre où il disoit (2) : Si pour éprouver notre charité il arrivoit quelque pareil accident, ne feignez point de nous l'écrire, et encore que toute notre église demande par ses prières qu'il n'arrive plus rien de tel, soyez assurés que s'il arrive elle donnera du secours volontiers et abondamment. Et afin que vous priiez à l'intention de nos frères et de nos sœurs, qui ont contribué de bonne grâce à cette bonne œuvre, j'ai mis ici les noms de chacun d'eux.

XV. Saint Cyprien condamne les aquariens.

Dans ce même temps de la persécution,

(1) Baron. an. 256, n. 19, etc. Herodian. l. 1, init.
(2) Plut. quest. Rom. 16.
(3) Zozim. in Volus. p. 645.

(1) Aug. ad Hesich. Ep. 199, n. 35.
(2) Ep. 62.

saint Cyprien reçut ordre de Dieu de faire observer l'institution de Jésus-Christ dans l'oblation du calice au saint sacrifice (1). Car il y avoit quelques évêques, qui, par ignorance ou par simplicité, n'y employoient que de l'eau, parce qu'ils offroient le saint sacrifice de grand matin, et craignoient d'être reconnus pour chrétiens à l'odeur du vin. Au reste, ils ne faisoient point de difficulté d'offrir du vin le soir à l'heure du souper. Car il étoit encore en usage d'offrir le saint sacrifice de l'eucharistie deux fois le jour, le matin et le soir (2); mais le sacrifice du soir étoit moins solennel, parce que l'on ne pouvoit pas y assembler le peuple. Cet abus de consacrer le matin avec de l'eau seule avoit passé en coutume, et pour la combattre saint Cyprien écrivit à Cécilius, s'excusant de ce qu'il entreprenoit de corriger les autres sur l'ordre exprès qu'il en avoit reçu de Dieu. La règle qu'il donne est que dans le saint sacrifice nous devons seulement faire ce que le Seigneur a fait le premier pour nous.

Il prouve par les figures de l'ancien Testament la nécessité d'offrir du vin, principalement par l'exemple de Melchisédech, selon l'ordre duquel Jésus-Christ est sacrificateur (3). Et cet ordre, dit-il, consiste en ce que Melchisédech fut sacrificateur du Dieu très-haut, en ce qu'il offrit du pain et du vin et qu'il bénit Abraham. Car, qui est plutôt sacrificateur du Dieu très-haut que Notre Seigneur Jésus-Christ qui a offert un sacrifice à Dieu le père, qui a offert le même que Melchisédech avoit offert, à savoir, son corps et son sang, et a béni Abraham en bénissant tout le peuple fidèle ? Il dit que l'eau, dans les saintes Ecritures, signifie le baptême, et que le vin signifie l'eucharistie ; que comme le vin commun relâche l'esprit et délivre de la tristesse, ainsi en buvant le sang du Seigneur nous perdons la mémoire du vieil homme, nous oublions la première vie passée dans le siècle, et le cœur affligé de ses péchés, et dilaté par la joie de la miséricorde divine; que l'eau signifie le peuple, comme il est dit dans l'Ecriture (4). Ainsi, quand on mêle de l'eau au vin dans le calice, on marque l'union du peuple fidèle avec Jésus-Christ, en qui il croit, et dont il ne peut être séparé; d'où il conclut que, dans la consécration du calice, on ne peut non plus offrir de l'eau seule que du vin seul. Il ajoute: Le prêtre est véritablement vicaire de Jésus-Christ quand il imite ce que Jésus-Christ a fait; et il offre alors dans l'Eglise un véritable sacrifice à Dieu le père, quand il l'offre comme Jésus-Christ l'a offert. Ainsi parle saint Cyprien du sacrifice de l'eucharistie.

XVI. Fin d'Origène. Son ouvrage contre Celse.

Origène mourut vers ce temps-là, sous le règne de Gallus, et au commencement de l'année deux cent cinquante-trois. Il avoit soixante-neuf ans, et s'étoit occupé jusqu'à la fin à servir l'Eglise par ses discours et par ses écrits (1). Un de ses derniers, et le plus utile de ceux qui nous restent, est l'ouvrage contre Celse, philosophe épicurien, qui, du temps de l'empereur Adrien, avoit écrit un livre plein de calomnies et d'injures contre la religion chrétienne. Origène entreprit cette réponse à la sollicitation de son ami Ambroise, et la commence en disant qu'il eût peut-être été plus à propos d'imiter Jésus-Christ qui ne répondoit aux calomnies de ses ennemis que par les merveilles de sa vie, gardant le silence devant ces juges. Ainsi, quoiqu'il soit toujours calomnié, tant qu'il y aura de la malice dans les hommes, il ne se défend que par la vie de ses véritables disciples, dont l'éclat l'emporte sur tous les mensonges. Cette réponse, dit-il, est inutile pour les véritables fidèles. Saint Paul ne compte point les paroles entre les tentations qui pourroient nous séparer de la foi (2) ; j'écris seulement pour les infidèles et pour les foibles chrétiens.

Il ne se contente pas de détruire les objections particulières de Celse, il en sape les fondements, et établit solidement la religion chrétienne, non par des raisonnements (3), mais par des faits constants, par les prophéties qui ont promis Jésus-Christ, par ses miracles et par les mœurs de ses disciples. La foi, même sans raisonnements, est nécessaire parce que le commun des hommes n'a ni la capacité ni le loisir d'examiner (4); toute la vie humaine roule sur la créance de certaines maximes communes de conduite; et les philosophes, qui se piquoient tant de raisonnement, choisissoient une secte plutôt qu'une autre, sur quelques préjugés souvent légers et téméraires. Il est bien plus raisonnable, puisqu'il faut croire, de suivre l'autorité divine. Le style de l'Ecriture, que les païens méprisoient comme trop simple (5), étoit nécessaire pour ce dessein de se faire entendre à tous les hommes; au lieu que les écrits de Platon et des autres philosophes n'étoient d'usage que pour les gens d'esprit et les savants. Mais, quoique les chrétiens s'appliquent à l'instruction des simples, où les raisonnements sont peu d'usage (6), ils ne négligent pas la conversion des sages ni les raisonnements qui leur conviennent. Ils ont appris de saint Paul à ne pas croire témérairement (7).

Quant aux prophéties, il est juste d'ajouter foi aux livres des juifs, du moins comme à ceux des autres nations, chacune pour ce qui regarde ses antiquités. Or, on ne peut douter de l'antiquité des juifs (8), si l'on considère

(1) Ep. 63.
(2) Tertull. Coron. c. 3.
(3) Psal. 109.
(4) Apoc. XVIII, 15.

(1) Sup. l. III, n. 21, p. 388. Orig. in Cels. I, p. 8.
(2) Rom. VIII, 37, 38.
(3) Lib. IV, init.
(4) Lib. I, p. 9, 10.
(5) Lib. VI, init.
(6) Lib. III, p. 142.
(7) Lib. VI, p. 261. 2 Cor. XV, 2.
(8) Lib. I, p. 13.

les preuves que donne Joseph dans les livres contre Appion, et Tatien contre les Grecs (1). Il étoit nécessaire que les juifs eussent des prophètes, quand ce n'eût été que pour les détourner de consulter les oracles et les devins des païens (2), autrement la vraie religion eût paru inférieure aux fausses. Origène rapporte les principales prophéties qui ont prédit distinctement la naissance, la passion, la mort et les autres circonstances de l'avénement de Jésus-Christ (3), et observe que, depuis qu'il est venu, les juifs n'ont plus ni prophéties, ni miracles, ni aucune marque de l'assistance divine, comme l'on en voit chez les chrétiens (4). On opposoit aux prophéties les oracles des païens; mais les plus sages d'entre eux n'y ajoutoient guère de foi; et, quand il y eût eu quelque chose de surnaturel, le peu de vertu de ceux qui les rendoient, et la manière honteuse dont la pithonesse étoit inspirée, devoit faire croire que les esprits impurs en étoient les auteurs (5), au lieu que les prophètes de Dieu étoient d'ordinaire les plus saints personnages. L'obscurité sembloit commune aux uns et aux autres; mais il y a cette différence, que les oracles profanes étoient toujours obscurs ou ambigus, au lieu que les prophètes parlent clairement dans tout ce qui devoit être entendu aussitôt, principalement dans les exhortations et les instructions morales. Aussi a-t-on conservé leurs discours pour servir à la postérité par les instructions et par les prédictions. Il y a des choses obscures pour exercer ceux qui ont le courage de les étudier; mais il n'y a presque rien que l'on ne puisse entendre quand on confère les manières de parler semblables, et quand on prend toute la suite de la doctrine; en sorte qu'il n'est pas libre de leur donner telle explication que l'on veut.

XVII. Miracles de Jésus-Christ.

Celse ne nioit pas que Jésus-Christ eût fait des miracles; mais il les attribuoit à la magie qu'il avoit, disoit-il, apprise en Egypte; et, comme l'Evangile même fait mention de faux prophètes et de faux miracles, il vouloit les confondre et attribuer tout également à l'art magique et à l'opération des démons. Origène soutient que, posant une fois quelque puissance au-dessus de la nature, s'il y en a une mauvaise, il faut qu'il y en ait une bonne encore supérieure; et par conséquent, s'il y a de faux miracles dont les démons soient auteurs, il y en a de vrais qui viennent de Dieu. Or, il y a des moyens sûrs de les discerner : les mœurs de ceux qui les font, leur doctrine et les effets qui en suivent. Moïse et les prophètes (6), Jésus-Christ et ses disciples n'ont rien enseigné que de très-digne de Dieu, conforme à la raison, utile aux bonnes mœurs et à la société civile; ils ont pratiqué les premiers ce qu'ils enseignoient, et l'effet a été grand et permanent. Moïse a formé une nation entière, gouvernée par des lois saintes et des mœurs pures. Jésus-Christ a rassemblé toutes les nations dans la connoissance du vrai Dieu (1), et dans la pratique des mœurs les plus conformes à la raison. Les charlatans ne cherchent point à corriger les hommes, étant eux-mêmes très-corrompus, et les miracles des imposteurs ont eu peu de suite (2). Je ne crois pas, dit Origène, qu'il reste trente sectateurs de Simon le magicien dans tout le monde, quoique jamais ils n'aient été persécutés; les disciples de Theudas et de Judas de Galilée furent bientôt dissipés.

La résurrection de Jésus-Christ ne peut être soupçonnée d'aucun artifice (3). Il est mort en public sur une croix, à la face de tout le peuple juif, avec toutes les autres circonstances de sa mort et de sa sépulture que les évangélistes ont remarquées. Et il ne faut point demander pourquoi il n'a pas disparu étant sur la croix, ou pourquoi il n'a pas apparu à tout le monde après sa résurrection (4)? Ce n'est pas à nous à prescrire à Dieu comment il doit faire ses miracles (5). Il suffit que Jésus-Christ a apparu à Pierre, comme aux prémices des apôtres, puis à tous les douze, puis à cinq cents disciples tous à la fois (6). S'ils ne l'avoient vu ressuscité, et n'avoient été persuadés de sa divinité, comment leur seroit-il venu dans l'esprit de ne point craindre d'être traités comme lui, d'affronter le péril, et de quitter leur pays pour enseigner suivant son ordre la doctrine qu'ils avoient reçue de lui? Sa mort honteuse devoit avoir effacé l'opinion qu'ils en avoient conçue; ils devoient se regarder comme trompés, et être les premiers à le condamner. Il falloit qu'ils eussent vu quelque chose de bien extraordinaire qui les obligeât non-seulement à suivre sa doctrine, mais à la faire suivre aux autres; et pour cet effet, embrasser une vie errante (7), s'exposer à une mort certaine en osant innover partout, et renoncer à l'amitié de tous ceux qui ne changeoient pas d'opinions et de mœurs (8). On doit croire ceux qui souffrent tous les tourments et la mort même plutôt que de blesser la vérité, seulement d'une parole, en ce qui regarde Dieu, qui rapportent de bonne foi ce qui semble honteux à leur maître et à eux-mêmes.

D'ailleurs, les apôtres n'étoient ni des sages (9), ni des savants, mais des hommes de la lie du peuple (10), qui n'avoient pas même

(1) P. 14.
(2) P. 25.
(3) P. 39, etc.
(4) P. 62, lib. II.
(5) P. 338.
(6) Lib. II, p. 61.

(1) Lib. I, p. 54.
(2) Lib. I, p. 44. Lib. VI, p. 287.
(3) Lib. II, p. 95.
(4) P. 102.
(5) P. 100.
(6) Lib. I, p. 24.
(7) Lib. V, 260.
(8) P. 81.
(9) Lib. I, p. 48.
(10) Lib. II, in fin.

appris à lire, et chargés de péchés, comme Celse le reprochoit, et ils le confessent eux-mêmes. D'où leur est venue cette force pour persuader tant de juifs et de gentils? Jésus-Christ étoit donc plus qu'un homme, puisqu'il a répandu sa religion par tout le monde, comme il l'avoit prédit, et surmonté tout ce qui lui résistoit, les empereurs, les gouverneurs, le sénat, les magistrats et le peuple (1). Toute la puissance romaine n'a pu empêcher que la parole de Dieu, sortie d'un coin de la Judée, ne se répandît sur tous les hommes; les efforts qu'a faits le démon pour détruire le christianisme, n'ont servi qu'à l'étendre et à l'affermir (2). Et non-seulement Jésus-Christ a attiré des sages, mais des plus déraisonnables, les plus passionnés et les plus difficiles à convertir, et cela en si peu de temps. Jamais aucune histoire n'a rien raconté de semblable d'aucune doctrine (3).

Il ne faut pas seulement considérer les merveilles que chaque nation peut raconter à son avantage, il faut voir l'intention de ceux qui ont fait des miracles, et l'effet qu'ils ont produit (4). Il n'est point vraisemblable, ni que les apôtres, hommes ignorants et vulgaires, aient osé entreprendre de prêcher s'ils ne se fussent sentis soutenus par une vertu divine, ni que leurs auditeurs eussent quitté les anciennes coutumes de leurs ancêtres pour passer à une doctrine qui en étoit si éloignée, sans avoir été touchés par une puissance extraordinaire et par des faits miraculeux.

Il restoit encore du temps d'Origène des vestiges de ce don des miracles parmi les véritables chrétiens (5). Ils guérissoient plusieurs malades (6), et chassoient les démons (7) sans cérémonies magiques ni application de drogues (8), mais par des prières et de simples conjurations, y joignant quelquefois des jeûnes. Ils les chassoient en prononçant le nom de Jésus-Christ, et récitant les évangiles (9). Ce saint nom avoit seul tant de force, qu'il chassoit les démons, quelquefois même étant prononcé par les méchants. Il y avoit des païens qui, sans connoître Abraham, employoient le nom du dieu d'Abraham pour exorciser le démon (10); les Egyptiens et tous les magiciens méloient à leurs enchantements les noms d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et d'Israël. Les chrétiens chassoient les démons non-seulement des hommes, mais des bêtes et des lieux dédiés aux démons (11). Plusieurs voyant les peines que souffroient les esprits immondes se convertissoient à la foi; plusieurs se corrigeoient, et surtout les possédés (12).

(1) Ibid. p. 68; Lib. v, p. 265.
(2) Lib. IV, p. 185.
(3) Lib. I, p. 22.
(4) Lib. CXII, p. 1027.
(5) Lib. I, p. 5.
(6) P. 34.
(7) P. 20.
(8) Hom. 23, in Jos.
(9) Lib. III, p. 135; VII, p. 134, I; p. 7.
(10) P. 17,
(11) Lib. IV, p. 184; IV, p. 376.
(12) Hom. I, in 1 Reg. Hom. 20, in Num.

XVIII. Mœurs des chrétiens.

Le grand effet de la prédication de l'Evangile est la conversion des mœurs. Si quelqu'un avoit guéri cent personnes de l'impureté, de l'injustice, du mépris de la Divinité, on auroit peine à croire qu'il n'y eût rien de surnaturel (1): que doit-on donc penser d'une si grande multitude de chrétiens, tellement changés depuis qu'ils ont reçu cette doctrine que les païens traitoient de tromperie, embrassant même la continence parfaite, et cela pour tout le monde? car il n'y a point de nation sous le ciel où cette doctrine ne soit établie. Elle est si éloignée de la sédition, que le législateur des chrétiens leur a défendu tout homicide, et a condamné l'entreprise de ses disciples, même contre les plus méchants hommes (2). Il a voulu qu'ils se laissassent égorger comme des brebis, plutôt que de se défendre contre leurs persécuteurs. Aussi combat-il pour eux, en sorte qu'ils gagnent plus par cette douceur qu'ils ne feroient par la résistance; et, bien loin que l'on ait pu les exterminer (3), le nombre des martyrs est petit en comparaison des autres. Les lois politiques étoient nécessaires aux Juifs, tant qu'ils ont fait un corps d'état, qu'il falloit défendre au dehors contre les étrangers, et punir les crimes au dedans; les chrétiens, vivant sous l'empire romain, n'avoient point besoin de lois particulières pour le temporel.

Le zèle des chrétiens pour la conversion des infidèles étoit tel, que quelques-uns faisoient leur occupation d'aller pour cet effet par les villes, les bourgs et les villages (4); et, de peur qu'on ne les soupçonnât d'intérêt, quelquefois ils ne recevoient pas même leur subsistance; ou, si le besoin les y obligeoit, ils se contentoient du nécessaire, quoiqu'on voulût leur donner plus. A quoi Origène ajoute: Maintenant que dans la multitude de ceux qui se convertissent il y a des riches, des personnes constituées en dignité, des femmes nobles et opulentes, peut-être quelqu'un oseroit dire que quelque petite gloire attire à enseigner notre doctrine. Mais on ne pouvoit avoir ce soupçon du commencement, lorsque le péril étoit grand principalement pour les docteurs; et, à présent même, l'honneur que nous pouvons recevoir de quelques-uns des nôtres n'égale pas le mépris que nous souffrons des païens. Le zèle des conversions n'empêchoit pas les chrétiens d'éprouver, autant qu'il leur étoit possible, ceux qui vouloient les écouter (5). Ils les préparoient en particulier par des exorcismes avant que de les recevoir dans l'assemblée; et, quand ils les trouvoient suffisamment avancés dans le désir de bien vivre, ils les y introduisoient, les

(1) Lib. I, p. 21.
(2) Lib. II, p. 68; III, 115.
(3) P. 116. Lib. VII, p. 349.
(4) P. 116.
(5) Lib. III, p. 141.

distinguant encore en deux ordres : l'un, des commençants qui n'avoient pas encore appris le symbole ; l'autre, de ceux qui paroissoient entièrement résolus à suivre les maximes du christianisme. Il y avoit des personnes préposées pour examiner leur conduite, pour éloigner ceux qui faisoient des choses défendues, et recevoir les autres de tout leur cœur, les rendant meilleurs de jour en jour. On ne proposoit pas aux catéchumènes de croire au hasard, et on les instruisoit peu à peu selon leur portée, ayant égard aux mœurs et à la condition. On exhortoit à croire simplement ceux qui n'étoient pas capables de plus ; on s'efforçoit de démontrer aux autres la vérité par des questions et des réponses suivies (1).

Les assemblées des chrétiens instruits de la sorte, comparées aux assemblées populaires des villes qu'ils habitoient, étoient comme les lumières du monde (2). Car, dit Origène, qui ne confessera que les pires de l'Eglise, dont le nombre est petit en comparaison des meileurs, valent beaucoup mieux que ceux qui composent les assemblées populaires? L'Eglise de Dieu qui est, si vous voulez, à Athènes, est douce et paisible, ne cherchant en tout qu'à plaire à Dieu ; l'assemblée des Athéniens est séditieuse et nullement comparable à celle-ci. Il en est de même de l'église de Corinthe et de celle d'Alexandrie, comparées avec les assemblées populaires des mêmes villes. Quiconque voudra l'examiner sans passion, s'étonnera que l'on ait entrepris, et que l'on ait pu exécuter, de former partout de ces divines assemblées. De même, si l'on compare le sénat de l'Église avec le sénat de chaque ville, on trouvera que les sénateurs de l'Église sont dignes de gouverner la cité de Dieu ; au lieu que les autres n'ont rien dans leurs mœurs qui les rende dignes de leur rang, et qui les mette au-dessus du commun des citoyens. Il faut comparer de même celui qui gouverne la ville, afin de voir une très-grande différence de mœurs au-dessus des magistrats, même dans les évêques et les prêtres les plus relâchés, et les plus éloignés de la perfection. Les prêtres étoient le sénat de l'Eglise, dont l'évêque étoit le chef.

Les maximes des chrétiens, reconnues de tout le monde, les mettent au-dessus des autres nations (3), bien loin qu'il y eût sujet de les comparer comme faisoit Celse à des grenouilles, des chauves-souris, des fourmies et des vers plongés dans la boue. Les autres adoroient des bêtes et des statues, et enfin des créatures ; les chrétiens portoient leur culte au-dessus de toutes les choses visibles ou créées, jusqu'à celui de qui tout dépend, et qui voit jusqu'aux plus secrètes pensées, prêt à tout souffrir plutôt que de renoncer à la piété. Ils conservoient soigneusement le lien de la société civile, qui est la justice ; ils pratiquoient la bonté et l'humanité. Pour plaire à Dieu, ils domptoient les inclinations les plus violentes des plaisirs sensuels ; au lieu que les païens se plongeoient dans les plus sales voluptés, sans s'en cacher, et soutenant au contraire qu'il n'y avoit rien en cela contre le devoir d'un honnête homme. Les chrétiens les plus ignorants étoient, sur cette matière, bien au-dessus des philosophes, des vestales et des pontifes les plus purs des païens. Aucun chrétien, dit Origène (1), n'est taché de ces vices, de ceux qui sont chrétiens à proprement parler ; s'il s'en trouve quelqu'un, il n'est pas de ceux qui viennent aux assemblées et qui participent aux prières, si ce n'est quelqu'un qui se cache dans la multitude : ce qui arrive rarement.

En effet, on chassoit de l'Eglise ceux qui tomboient dans quelque péché principalement d'impureté. On les pleuroit comme morts à Dieu ; mais s'ils ressuscitoient par la pénitence on les recevoit, toutefois après de plus longues épreuves que pour le baptême ; et ils n'étoient jamais admis à aucune charge publique dans l'Eglise. Celse reconnoissoit lui-même qu'il y avoit parmi les chrétiens de la modestie et de l'humilité. Elle ne consiste pas, dit Origène (2), à s'abaisser d'une manière abjecte et indécente, à se mettre à genoux, se prosterner, porter un habit sale et se couvrir de poussière ; on ne peut mettre l'humilité dans cet extérieur que par une grossière ignorance. Elle consiste à s'abaisser sous la main puissante de Dieu, ayant d'ailleurs des pensées nobles et grandes.

XIX. Divinité de Jésus-Christ.

Les objections de Celse supposoient que Jésus-Christ étoit reconnu par les chrétiens pour un Dieu (3) ; et il témoignoit que les chrétiens reprochoient aux juifs de ne l'avoir pas cru. La divinité de Jésus-Christ étoit donc crue du temps d'Adrien. Origène en rend aussi dans cet ouvrage plusieurs illustres témoignages. Les mages, dit-il (4), lui apportèrent des présents, comme à un composé, pour ainsi dire, de Dieu et d'un homme mortel. Et ensuite (5) : Nous croyons ce que dit Jésus de la divinité qui étoit en lui. Je suis la voie, la vérité et la vie ; et de ce qu'il avoit un corps mortel. Maintenant, vous cherchez à faire mourir un homme qui vous a dit la vérité. Nous disons donc qu'il étoit quelque chose de composé. Il ajoute (6) : L'homme qui paroissoit étoit proprement le fils de Dieu, le verbe de Dieu, la puissance et la sagesse de Dieu. Et un peu après (7) il l'appelle Dieu, qui, pour nous faire du bien, a paru dans un corps humain.

Il fait voir comment il entendoit l'incarna-

(1) Lib. VI, p. 282.
(2) Lib. III, p. 128.
(3) Lib. IV, p. 177.

(1) P. 365, lib. VII.
(2) Lib. VI, p. 285.
(3) Lib. I, p. 54, 55 ; II, 61.
(4) Lib. I, p. 46.
(5) Ibid. p. 51.
(6) P. 51.
(7) P. 54.

tion, en disant (1) : Nous ne séparons point le fils de Dieu de Jésus ; car, après ce mystère, l'âme et le corps de Jésus sont parfaitement un avec le verbe de Dieu. Et ensuite, parlant du corps de Jésus-Christ, il dit (2) que c'étoit le vrai temple du verbe de Dieu, de la vérité et de la sagesse. Et ailleurs (3) : Il étoit utile au genre humain de recevoir Jésus comme Dieu, fils de Dieu, venu dans une âme et un corps humain. Et ensuite (4) : Sachent nos calomniateurs que celui que nous croyons être dès le commencement Dieu et fils de Dieu, c'est celui-là qui est la raison même, la sagesse même, la vérité même. Et nous croyons que son corps mortel et son âme humaine lui sont si parfaitement unis, qu'ils participent à la Divinité. Ailleurs, parlant de l'immutabilité de Dieu, il dit (5) : Si Celse s'imagine que le verbe de Dieu immortel soit changé pour avoir pris un corps et une âme humaine, qu'il apprenne que le verbe demeurant verbe en sa substance, ne souffre rien de ce que souffre le corps et l'âme. Et ensuite : On peut répondre à ceci, en distinguant la nature du verbe divin, qui est Dieu, d'avec l'âme de Jésus.

Celse demandoit pourquoi les juifs et les chrétiens n'adoroient pas le soleil et les astres. Origène y répond, et dit entre autres choses, qu'ils ont appris à s'élever noblement au-dessus de toutes les créatures ; et que, comme les adorateurs du soleil n'adoroient pas une étincelle de feu ou une lampe, ainsi ceux qui ont compris comment Dieu est lumière (6), et comment le fils de Dieu est la vraie lumière qui éclaire tout homme, et comment il dit, Je suis la lumière du monde, ne peuvent raisonnablement adorer cette petite étincelle de la vraie lumière, qui est dans le soleil et dans les astres. Non que nous méprisions ces grands ouvrages de Dieu, mais parce que nous savons combien Dieu et son fils unique sont infiniment au-dessus. Il marque encore la différence infinie du verbe et des créatures, en disant (7) : Personne ne peut connoitre dignement celui qui est incréé, et premier né de toute nature créée, sinon le père qui l'a engendré ; et personne ne peut connoître le père que son verbe animé, sa sagesse et sa vérité (8). Et ensuite il distingue cette proposition : Que Dieu n'est point compréhensible à la raison. Il l'accorde, si on parle de la raison qui est en nous ; il la nie, si on parle de la raison qui étoit au commencement, qui étoit en Dieu, qui étoit Dieu, c'est-à-dire du verbe (9) ; car le même mot *logos* signifie en grec l'un et l'autre, parole et raison. Et encore : Quel autre peut sauver l'âme de l'homme et la conduire à Dieu, sinon le verbe de Dieu, qui étant en Dieu au commencement s'est fait chair pour ceux qui étoient attachés à la chair, et qui étoient comme devenus chair afin qu'ils pussent le recevoir, eux qui ne le pouvoient voir en tant qu'il étoit verbe et en Dieu, et Dieu lui-même.

Celse reprochoit aux chrétiens qu'ils avoient tort d'accuser les autres d'adorer plusieurs dieux, puisqu'eux-mêmes, outre le Dieu souverain, adoroient encore Jésus-Christ (1). A quoi Origène répond par cette parole de Jésus-Christ : Le père et moi nous sommes un ; le père est en moi et moi dans le père ; et, après avoir pris ses précautions contre ceux qui en vouloient inférer l'unité de personne, il conclut : Nous adorons donc un seul Dieu, le père et le fils. C'est par ces témoignages clairs et certains, tirés de l'ouvrage d'Origène qui nous reste le plus entier, et conformes à ce que l'Eglise a toujours enseigné sur la trinité, qu'il faut juger de ses sentiments sur ce mystère, et s'en servir pour expliquer quelques expressions qui paroissent dures et contraires à celles des pères qui ont écrit depuis le concile de Nicée (2).

XX. Traité d'Origène, de la prière.

Ce qui fait le plus de peine est ce qu'il dit dans le traité de la prière, qu'il ne faut prier que le père, sans y joindre aucune autre personne, non pas même Jésus-Christ (3). Mais il s'explique ensuite en montrant qu'il craint seulement que l'on n'adresse la prière au père et au fils en nombre pluriel, comme si c'étoient deux dieux ; et il veut que l'on prie le père par le fils, suivant la pratique ancienne et universelle de l'Eglise. Dans ce même traité de la prière (4), il dit que Jésus-Christ n'est pas le seul qui prie pour nous, mais encore les anges. Il le prouve par le livre de Tobie (5), et ne marque que les juifs qui en rejetassent l'autorité (6). Il prouve aussi, par l'histoire des Machabées (7), que les saints prient pour nous ; et il ajoute : Car il est absurde de croire que, comme les saints ont reçu la perfection de la science, ils n'aient pas aussi la perfection des autres vertus, dont une des principales est la charité du prochain (8). Il veut que l'on prie au moins trois fois le jour : le matin, à midi, le soir et encore la nuit : ce qu'il prouve par les exemples de l'Ecriture. Il réfute ceux qui disoient que la prière est inutile, puisque Dieu a tout prévu et tout ordonné, et que nos prières ne changeront rien à ses décrets éternels (9) ; il répond que ces décrets renferment même les prières auxquelles Dieu a résolu d'accorder certaines grâces. Il marque le pouvoir de re-

(1) Ibid. p. 64.
(2) Ibid.
(3) Lib. III, p. 128.
(4) Ibid. p. 135, 136.
(5) Lib. IV, p. 170.
(6) P. 238.
(7) Lib. VI, p. 287.
(8) P. 320.
(9) P. 322.

(1) Lib. VIII, p. 385.
(2) V. Bull. defens. fid. Nic. sect. 2, c. 9, § 22.
(3) De Orat. n. 50.
(4) N. 33.
(5) N. 40.
(6) N. 34.
(7) 2 Mac. XV, 14.
(8) N. 34.
(9) N. 14, 15.

mettre les péchés (1), donné particulièrement aux apôtres par ces paroles (2) : Recevez le Saint-Esprit, ceux dont vous aurez remis les péchés et le reste. Ce pouvoir, dit-il, a passé des apôtres à leurs successeurs, et regarde les péchés commis contre Dieu ; au lieu que chacun de nous peut et doit remettre les péchés pour ce qui regarde l'offense qu'il a reçue. Mais c'est assez parler d'Origène et de ses écrits.

XXI. Mort de Gallus. Émilien, empereur ; puis Valérien.

Comme l'empire étoit exposé de tous côtés aux barbares sous le foible gouvernement de Gallus, Emilien, qui commandoit les légions de Pannonie, encouragea ses troupes, repoussa les barbares jusque sur leurs terres, et emporta contre eux des avantages au-dessus de toute espérance, aussi ses troupes le déclarèrent empereur (3). Il marcha promptement vers l'Italie pour surprendre Gallus, qui, de son côté, s'avança avec ce qu'il avoit de troupes, et cependant envoya des ordres à Valérien pour amener les légions de Gaule et de Germanie. Mais, quand les deux armées d'Emilien et de Gallus furent proches, les troupes de Gallus, se voyant beaucoup plus foibles et connoissant sa négligence et sa lâcheté, le tuèrent avec son fils Volusien, près d'Interramna en Umbrie, et se joignirent à l'armée d'Emilien (4). Gallus et Volusien périrent ainsi, après avoir régné dix-huit mois. Ils furent tués l'an de J.-C. deux cent cinquante-trois, vers le mois de mai ; le père avoit quarante-sept ans.

Cependant Valérien vint en Italie avec les troupes qu'il amenoit de Gaule et de Germanie, et qui l'avoient déclaré empereur dans le Norique (5). Il étoit résolu de combattre Emilien ; mais l'armée de celui-ci, voyant qu'il agissoit plus en soldat qu'en capitaine, le fit mourir comme peu propre à régner (6). Il fut tué près de Spolète, après avoir régné quatre mois, et vécu quarante-six ans. Licinius Valérien fut donc reconnu empereur du consentement de tout le monde. Il étoit de famille noble, censeur et chef du sénat dès le temps de Décius. Aussitôt son fils Licinus Gallien fut déclaré César à Rome par le sénat ; et le Tibre inonda extraordinairement au fort de l'été.

XXII. Troisième concile de saint Cyprien.

L'empereur Valérien favorisa d'abord les chrétiens plus qu'aucun des empereurs ses prédécesseurs, sans en excepter les Philippe ; toute sa maison étoit pleine de personnes pieuses (1). Ainsi la persécution cessa, et l'Eglise fut en paix pendant plus de trois ans. Les évêques en profitèrent pour tenir des conciles et réparer la discipline de l'Eglise (2). Il s'en tint un à Carthage, de soixante-six évêques (3), où entre autres choses furent lues des lettres de l'évêque Fidus, contenant deux chefs. Le premier de Victor, qui avoit été prêtre et étoit tombé dans la persécution, à qui l'évêque Thérapius avoit donné la paix avant l'accomplissement de sa pénitence. Le second chef étoit touchant les enfants nouveaux nés, que Fidus ne croyoit pas que l'on pût baptiser avant le huitième jour, suivant la loi de la circoncision. Quant au premiér chef, les évêques trouvèrent mauvais que Thérapius n'eût pas observé le décret du concile précédent, en donnant la paix avant que la pénitence fût accomplie, sans qu'il y eût ni maladie pressante, ni persécution qui obligeât d'user d'indulgence. Toutefois, après une mûre délibération, ils se contentèrent de faire une réprimande à Thérapius, et de l'avertir de n'en pas user de même à l'avenir ; mais ils ne crurent pas que la paix, une fois accordée par un évêque de quelque manière que ce fût, dût être ôtée.

Quant à la question du baptême des enfants, tous les évêques du concile de Carthage déclarèrent que Dieu n'a point égard aux âges, non plus qu'aux personnes, et que la circoncision n'étoit qu'une image du mystère de Jésus-Christ. Ils conclurent donc que les évêques, autant qu'il dépend d'eux, ne doivent exclure personne du baptême et de la grâce de Dieu. Saint Cyprien, qui présidoit à ce concile, en écrivit les décisions à Fidus en son nom et au nom de ses confrères, et ces paroles de sa lettre sont remarquables : Si les plus grands pécheurs venant à la foi reçoivent la rémission des péchés et le baptême, combien doit-on moins le refuser à un enfant qui vient de naître et qui n'a point péché, si ce n'est en tant qu'il est né d'Adam selon la chair, et que, par sa première naissance, il a contracté la contagion de l'ancienne mort ; il doit avoir l'accès d'autant plus facile à la rémission des péchés, que ce ne sont pas ses péchés propres, mais ceux d'autrui qui lui sont remis. C'est ainsi que saint Cyprien reconnoissoit le péché originel.

Ce fut peut-être à ce même concile que fut apportée la lettre de l'évêque Rogatien (4), par laquelle il se plaignoit d'un de ses diacres qui l'avoit injurié et maltraité, sans respecter sa dignité ni son grand âge. Saint Cyprien lui répondit : Vous nous avez fait honneur, et vous avez suivi les sentiments de votre humilité ordinaire, en vous plaignant à nous plutôt que d'user de la puissance épiscopale pour le punir aussitôt, étant assuré que tous vos confrères l'auroient agréable. Et ensuite : Les

(1) N. 59, § 17.
(2) Joan. XX, 23.
(3) Zozym. p. 645. Eutrop. lib. IX. Victor. de Cæs.
(4) Dexipp. ap. sync. p. 246, an. 246.
(5) Zos. p. 646. Eutrop.
(6) Victor. Epist. Trebell. Valer.

(1) Dionys. Alex. ap.
(2) Ap. Eus. VII, Hist. c. 10.
(3) Cypr. Ep. 64.
(4) Cypr. Ep. 3. Pam. 65.

diacres se doivent souvenir que le Seigneur a choisi les apôtres, c'est-à-dire les évêques, et que ce sont les apôtres qui, après l'ascension du Seigneur, ont établi les diacres pour être les ministres de leur épiscopat et de l'Eglise. Si nous pouvons entreprendre quelque chose contre Dieu qui fait les évêques, les diacres peuvent aussi entreprendre contre nous qui faisons les diacres. C'est pourquoi il faut que le diacre dont vous écrivez fasse pénitence de son audace, et satisfasse à son évêque avec une entière humilité. Ce mépris des supérieurs est le commencement des hérésies et des schismes. Que s'il continue à vous outrager, vous userez de votre puissance pour le déposer ou l'excommunier avec ces complices. Nous les exhortons néanmoins plutôt à se convertir; car nous aimons mieux vaincre les injures par la patience que de les venger par l'autorité sacerdotale.

On peut aussi rapporter à ce concile la réponse (1) qu'il fit à l'église de Furnes en Afrique sur ce qu'un chrétien, nommé Géminius Victor, avoit par son testament nommé tuteur le prêtre Géminius Faustin. Saint Cyprien, les évêques et les prêtres qui étoient avec lui furent touchés de cette nouvelle, parce que dans un concile précédent on avoit ordonné que personne ne fît un clerc tuteur ou curateur par son testament, pour ne le pas détourner de la prière et du service de l'autel; et que, si quelqu'un l'avoit fait, on n'offriroit point pour lui, et on ne célébreroit point le sacrifice pour son décès. Ils conclurent donc que le décret du concile devoit être exécuté, et que l'on ne devoit faire ni oblation ni aucune prière pour Géminius Victor. Ces règles ecclésiastiques n'empêchoient pas les magistrats païens d'imposer à tous les chrétiens indistinctement la charge des tutelles, puisque la diversité de religion n'étoit pas une cause pour s'en excuser, et que les juifs étoient contraints de prendre la tutelle de ceux même qui n'étoient pas juifs (2). Aussi le décret de ce concile ne parle ni des tutelles légitimes qui étoient différées par droit de parenté, ni des tutelles datives imposées par le magistrat, mais seulement des tutelles testamentaires qui dépendoient de la disposition des particuliers. Il est marqué dans cette lettre que les prêtres étoient assis dans le concile avec les évêques; et, ce qui est bien plus important, on y voit que la prière et le sacrifice pour les morts étoient dès lors des pratiques anciennes.

XXIII. Évêques tombés. Basilide et Martial.

Dans cet intervalle de repos, plusieurs évêques et plusieurs prêtres, tombés dans la persécution, faisoient effort pour se rétablir (3). En Afrique, Fortunatien, évêque d'Assure, vouloit après sa chute exercer ses fonctions comme auparavant. Saint Cyprien, l'ayant appris, en fut sensiblement affligé, et écrivit à Epictète, qui étoit alors évêque en sa place, et au peuple d'Assure, qu'ils ne les devoient point souffrir, marquant que ces faux pasteurs ne s'empressoient à redemander leurs places que par des motifs d'intérêt, pour les quêtes, les oblations et les festins. Il conclut que, s'ils continuent dans leur aveuglement, on doit séparer d'eux tous les frères, c'est-à-dire les excommunier.

En Espagne, Basilide et Martial, l'un évêque de Léon, l'autre d'Asturie, avoient pris des billets d'idolâtrie et commis d'autres crimes (1). Basilide étoit convaincu par sa propre confession d'avoir blasphémé contre Dieu étant malade; et, pressé par sa conscience, il avoit quitté volontairement l'épiscopat, et s'étoit mis au rang des pénitents, se tenant bien heureux d'avoir la communion laïque. On avoit élu Sabin à sa place, suivant les règles. Depuis, Basilide étoit allé à Rome solliciter le pape Etienne de le faire rétablir, l'avoit trompé lui déguisant le fait, et, prenant avantage de l'éloignement qui l'empêchoit d'être instruit de la vérité, il avoit obtenu par surprise des lettres favorables. Martial avoit long-temps fréquenté les festins impurs et les compagnies des païens; il avoit enterré ses enfants dans leurs sépulcres profanes; il avoit déclaré par acte public, devant le procurateur ducénaire, qu'il obéissoit à l'ordre de sacrifier aux idoles, et qu'il renioit Jésus-Christ. A sa place, Félix avoit été élu évêque (2). Les ducénaires étoient des officiers de finances à deux cents sesterces de gages, chargés du recouvrement des tributs, et sous ce prétexte ils recherchoient les chrétiens pour en tirer de l'argent dans le temps de persécution.

Comme Basilide et Martial s'efforçoient toujours de rentrer dans leurs siéges, Félix et Sabin, leurs légitimes successeurs, allèrent à Carthage avec des lettres des églises de Léon, d'Asturie et de Mérida, et d'un autre Félix, évêque de Sarragosse, connu en Afrique comme attaché à la foi et défenseur de la vérité. Ces lettres furent lues dans un concile de trente-six évêques, à la tête desquels étoit saint Cyprien, qui répondit au nom de tous par une lettre adressée au prêtre Félix et au peuple fidèle de Léon et d'Asturie, et au diacre Lélins avec le peuple de Mérida. Dans cette lettre il établit par l'autorité des Ecritures que les évêques doivent être sans reproche, et que leur ordination se doit faire avec la participation du peuple.

Il faut, dit-il, avoir grand soin d'observer cette règle, qui vient de la tradition divine et de la pratique des apôtres, et qui s'observe

(1) Cypr. Epist. 1, Pam. 66.
(2) L. Spadon. 15, § 6. ff. de Excus. tutor.
(3) Cypr. Ep. 65.

(1) Ep. 67, Pam. 68.
(2) Rigault. Hist. Epist. 68.

aussi parmi nous, et presque par toutes les provinces. Que pour rendre les ordinations légitimes les évêques qui sont les plus proches dans la même province s'assemblent au lieu pour lequel on ordonne l'évêque, et qu'il soit choisi en présence du peuple, qui connoît parfaitement la vie et la conduite de ceux qu'il a toujours vus. C'est pourquoi le concile approuve les ordinations de Sabin et de Félix, et, sans avoir égard aux lettres que Basilide avoit obtenues du pape saint Etienne pour être rétabli, et qui ne servent, dit saint Cyprien, qu'à rendre Basilide plus criminel pour avoir usé de surprise, il veut que l'on observe ce qui avoit été ordonné par tous les évêques du monde, et en particulier par le pape saint Corneille, que ces sortes de pécheurs fussent admis à la pénitence, mais exclus de l'honneur du sacerdoce, et de toute entrée dans le clergé.

XXIV. Marcien, évêque d'Arles. Le schismatique Puppien.

Dans les Gaules, Marcien, évêque d'Arles, étoit attaché à la secte de Novatien, contre les sentiments de tous les évêques catholiques (1); il refusoit la paix aux pénitents, et en avoit laissé mourir plusieurs en cet état pendant les années précédentes. Il se vantoit même depuis long-temps de s'être séparé de la communion des autres évêques pour s'attacher à Novatien. Faustin de Lyon et les autres évêques de la même province en écrivirent au pape saint Etienne et à l'église romaine. Faustin en écrivit aussi deux fois à saint Cyprien, ce qui l'obligea d'écrire à saint Etienne : C'est à nous, dit-il, mon très-cher frère, à y remédier ; à nous qui tenons la balance pour gouverner l'Eglise ; c'est pourquoi il faut que vous écriviez des lettres très-amples à nos confrères les évêques des Gaules, et au peuple d'Arles en particulier, pour excommunier Marcien, en substituer un autre à sa place, et rassembler le troupeau de Jésus-Christ, dissipé par ce schisme. C'est pour cela qu'il y a un si grand corps d'évêques uni par les liens de la concorde, afin que, si quelqu'un d'eux entreprend de faire une hérésie ou un schisme, les autres viennent au secours ; car, encore que nous soyons plusieurs pasteurs, nous paissons toutefois un seul troupeau. Et à la fin de la lettre : Ne manquez pas de nous faire savoir celui que l'on aura mis à Arles à la place de Marcien, afin que nous sachions à qui nous adresserons nos frères, et à qui nous écrirons.

Saint Cyprien étoit alors dans la sixième année de son épiscopat (2), l'an deux cent cinquante-trois de J.-C., et il crut qu'il étoit temps de répondre quelque chose aux calomnies atroces d'un évêque d'Afrique nommé Florentius Puppien, qui, après avoir été confesseur dans la persécution de Décius, s'étoit attaché au parti de Novatien, et ne vouloit point reconnoître saint Cyprien pour évêque. Il offre de le recevoir à sa communion s'il se repent, mais à la charge de consulter Dieu auparavant ; Car je me souviens, ajoute-t-il, de ce qui m'a été révélé, ou plutôt de ce que le Seigneur a ordonné à un serviteur qui le craint. Il lui a dit entre autres choses : Celui qui ne croit pas Jésus-Christ lorsqu'il fait un évêque commencera à le croire lorsqu'il le vengera. Je n'ignore pas que les songes et les visions semblent ridicules à certaines gens ; mais c'est à ceux qui aiment mieux croire ce que l'on dit contre les évêques que de croire les évêques. Il conclut par ces terribles paroles : Vous avez ma lettre et moi la vôtre, au jour du jugement toutes deux seront lues devant le tribunal de Jésus-Christ. Dans toute cette lettre (1), il suppose que c'est Dieu même qui fait les évêques, et que l'élection canonique n'est que la déclaration de son jugement, et il le dit encore ailleurs.

XXV. Divers réglemens de discipline.

On peut rapporter à cette paix de l'Eglise quelques lettres de saint Cyprien sur divers points de discipline, desquelles on ne sait point le temps précis. Eucratius, évêque, le consulta touchant un comédien, qui, ayant quitté le théâtre, continuoit à instruire de jeunes païens dans le même métier, savoir, s'il devoit demeurer dans la communion de l'Eglise. Saint Cyprien lui répondit (2) : Je crois qu'il ne convient ni à la majesté de Dieu, ni à la discipline de l'Evangile, de souiller l'honnêteté de l'Eglise par une telle infamie. Car, puisque la loi défend aux hommes de prendre des habits de femmes (3), combien est-ce un plus grand crime d'y ajouter des gestes efféminés déshonnêtes ? Ce qu'il dit, parce qu'alors c'étoient des hommes qui jouoient sur les théâtres les personnages des femmes (4). Il ajoute : Si celui-ci allègue sa pauvreté, l'Eglise le peut secourir avec les autres, pourvu toutefois qu'il se contente d'une nourriture frugale, et qu'il ne prétende pas qu'on lui doive une récompense pour le tirer du péché, puisque c'est son intérêt et non pas le nôtre. Que si chez vous l'Eglise ne peut suffire au besoin de ses pauvres, il pourra recevoir ici ce qui lui sera nécessaire.

Un autre évêque, nommé Pompone, écrivit à saint Cyprien touchant certaines vierges qui, après une ferme résolution de garder la continence, avoient été convaincues ensuite de dormir en même lit avec des hommes et même avec un diacre. Elles confessoient et soutenoient néanmoins qu'elles avoient gardé

(1) Cypr. Ep. 68.   (2) Cypr. Ep. 69.

(1) Epist. 55, ad Anton.
(2) Epist. 2, al. 61.
(3) Deut. xxv, 5.
(4) Juven. Sat. 3.

leur intégrité. Pompone avoit excommunié le diacre et les autres, qui avoient été trouvés avec ces vierges. Sa lettre fut lue devant saint Cyprien avec quatre autres évêques, Cécilius, Victor, Sédatus, Tertullus et quelques prêtres qui se trouvoient présents, et saint Cyprien fit la réponse en leur nom (1). Elle porte que les évêques doivent faire observer la discipline, et ne permettre pas que les chrétiens vivent à leur fantaisie, que les vierges en particulier ne doivent pas même loger avec les hommes. Si c'est de bonne foi, dit-il, qu'elles se sont consacrées à Jésus-Christ, qu'elles persévèrent dans la pureté, sans donner sujet de parler d'elles. Si elles ne veulent ou ne peuvent persévérer, il vaut mieux qu'elles se marient que de tomber dans le feu par leurs crimes; du moins qu'elles ne fassent point de scandale. Il ne paroît point que ces vierges eussent fait vœu irrévocable. Saint Cyprien ajoute : Les prêtres et les diacres doivent être les plus attachés à la discipline. Car comment peuvent-ils faire observer la continence s'ils sont les premiers à y manquer? Il approuve donc l'excommunication de ceux avec qui les vierges avoient été trouvées, et, quant à elles, il décide ainsi : Si elles se repentent et sont encore vierges, qu'elles rentrent dans la communion, à la charge que si elles retournent avec les mêmes hommes ou habitent sous un même toit, elles soient chassées de l'Eglise avec une censure plus rigoureuse, et n'y rentrent pas facilement. Que si quelqu'une se trouve corrompue, qu'elle fasse la pénitence pleine, comme ayant commis un adultère contre Jésus-Christ, et qu'on lui prescrive un certain temps, après lequel elle revienne à l'Eglise. S'ils demeurent obstinés à ne se point séparer, qu'ils sachent que nous ne les recevrons jamais.

XXVI. Questions du baptême des hérétiques.

En ce temps, sous le pontificat du pape saint Etienne, s'émut une grande question entre les évêques catholiques, touchant la validité du baptême des hérétiques (2). Ce fut premièrement en Afrique qu'elle fut agitée; et saint Cyprien fut le premier de ce temps-là qui soutint que le baptême des hérétiques étoit nul, et qu'il falloit les baptiser quand ils revenoient à l'Eglise. Car, tout le monde convenoit qu'il n'y a qu'un baptême, et qu'on ne peut rebaptiser celui qui a été une fois baptisé légitimement. Saint Cyprien tenoit cette doctrine dès auparavant, comme il paroît dans son traité de l'unité de l'Eglise; il la tenoit de son prédécesseur Agrippin, évêque de Carthage, qui avoit été le premier à changer l'ancienne coutume (3). Saint Cyprien, frappé des raisons très-fortes en apparence que l'on apportoit contre le baptême donné par les hérétiques, et ne voyant pour le défendre que l'autorité d'une coutume déjà attaquée dans sa province, crut devoir soutenir ce qui lui paroissoit le plus véritable (1).

Saint Denis, évêque d'Alexandrie, étoit dans les mêmes sentiments que saint Cyprien, et il écrivit plusieurs lettres sur ce sujet (2). La première au pape saint Etienne (3), où, après plusieurs discours sur cette question, il lui donnoit avis à la fin que, la persécution de Gallus étant apaisée, toutes les églises avoient rejeté les nouveautés de Novat, c'est-à-dire de Novatien, car les Grecs les confondoient pour l'ordinaire. Voici ses paroles : Sachez maintenant, mon frère, que toutes les églises qui étoient auparavant divisées sont unies; celles d'Orient et celles qui sont encore au delà, tous les évêques sont d'accord et ont une joie excessive de cette paix, à laquelle ils ne s'attendoient pas. Démétrien à Antioche, Théoctiste à Césarée, Mazabane à Elia, c'est Jérusalem, Marin à Tyr, Héliodore à Laodicée, Hélénus à Tarse, et toutes les églises de Cilicie, Firmien et toute la Cappadoce. Je me suis contenté de nommer les plus considérables évêques, pour ne vous être pas à charge par la longueur de ma lettre. Toutes les parties de la Syrie, l'Arabie que vous assistez toujours et à qui vous avez écrit maintenant, la Mésopotamie, le Pont et la Bithynie, tous, en un mot, en tous lieux se réjouissent et remercient Dieu de la concorde et de l'amitié fraternelle. Comme Fabien d'Antioche avoit incliné au parti de Novatien, c'étoit une agréable nouvelle pour le pape saint Etienne de voir son successeur et les autres évêques d'Orient réunis sur ce point. Mais la question du baptême pensa les diviser de nouveau.

Saint Cyprien écrivit plusieurs lettres sur ce sujet; la première à Magnus qui l'avoit consulté si l'on devoit mettre les novatiens au rang des autres hérétiques? A quoi saint Cyprien répondit : Qu'il faut donner le baptême de l'Eglise généralement à tous ceux qui viennent à l'Eglise. Magnus demandoit encore si ceux qui avoient été baptisés en maladie devoient être tenus pour chrétiens légitimes, vu qu'ils n'avoient pas été lavés, mais seulement arrosés. Cette question pouvoit encore regarder Novatien, qui avoit été baptisé en maladie; or, la coutume étoit de baptiser par immersion, en plongeant entièrement dans le bain sacré, et on ne s'en dispensoit que dans les cas de nécessité. Saint Cyprien répond : Que les bienfaits de Dieu ne peuvent être affoiblis quand ils sont reçus avec une foi entière, et que le sacrement ne lave pas les péchés à la manière du bain corporel. Il prouve

(1) Epist. 4, Gel. 62.
(2) Eus. VII, Hist. c. 7.
(3) Sup. l. VI, n. 3.

(1) Aug. lib. II, de Bapt. contr. Donat. c. 8.
(2) Hier. de Script. in Dionys.
(3) Eus. VII, Hist. c. 2.4.

par l'Ecriture que l'aspersion suffit pour purifier ; il dit qu'il ne faut point s'arrêter au nom de cliniques que quelques-uns donnoient à ceux qui avoient été baptisés dans le lit au lieu de les nommer chrétiens. Il conclut que quiconque a reçu la grâce dans l'Eglise doit être jugé chrétien légitime, et ajoute qu'il a dit son avis sans faire la loi à personne.

Il fut ensuite consulté par plusieurs évêques de Numidie, Janvier, Saturnin, Maxime et quinze autres, faisant en tout le nombre de dix-huit. Ils soutenoient l'opinion de rebaptiser, et ne laissoient pas de demander l'avis des évêques d'Afrique, non sur les novatiens en particulier, mais sur tous les hérétiques et les schismatiques en général. Leur lettre fut lue dans un concile de trente-deux évêques et de plusieurs prêtres, où saint Cyprien présidoit. Ils répondirent suivant la doctrine établie depuis long-temps par leurs prédécesseurs, que personne ne peut être baptisé hors de l'Eglise (1). En cette lettre saint Cyprien marque expressément l'onction d'huile sanctifiée sur l'autel, qui accompagnoit le baptême, et l'interrogation en ces mots : Crois-tu en la vie éternelle et la rémission des péchés par la sainte Eglise ?

Quintus, évêque de Mauritanie, chargea le prêtre Lucien de consulter saint Cyprien sur cette même question, et saint Cyprien dans sa lettre s'efforça de répondre à deux raisons des évêques qui ne rebaptisoient point (2). La première, que le baptême est un et ne peut être réitéré; la seconde, qu'il faut suivre l'ancienne coutume. Il demeure d'accord qu'il n'y a qu'un baptême ; mais il soutient que cet unique baptême n'est que dans l'Eglise, que chez les hérétiques on ne reçoit rien parce qu'il n'y a rien, et qu'il ne sert de rien, suivant l'Ecriture (3), d'être baptisé par un mort. Quant à la coutume, il en convient, mais il dit que la raison doit l'emporter : Pierre, dit-il, que le Seigneur a choisi le premier, sur qui il a édifié son église, quand Paul disputa avec lui touchant la circoncision, ne s'attribua rien avec arrogance pour dire qu'il avoit la primauté, et que les nouveaux venus devoient plutôt lui obéir. Et il ne méprisa point Paul, parce qu'il avoit persécuté l'Eglise ; mais il reçut son conseil, et céda à ses raisons, pour nous apprendre à n'être point opiniâtrément attachés à nos opinions, et à tenir pour nôtres les sentiments qui nous sont suggérés par nos frères, quand ils sont véritables. Car, ce n'est pas nous vaincre que de nous montrer de meilleurs avis. Cet exemple de saint Pierre semble regarder le pape saint Etienne. Saint Cyprien ajoute l'autorité du concile tenu par Agrippin, son prédécesseur, avec les évêques d'Afrique et de Numidie.

XXVII. Concile de saint Cyprien rejeté par saint Étienne.

Mais, voyant que ni cet ancien concile, ni celui qu'il avoit tenu depuis peu avec trente-un évêques de la province proconsulaire d'Afrique, ne suffisoit pas pour apaiser cette dispute, il en convoqua un second, où il appela aussi les évêques de Numidie (1). Ils s'assemblèrent au nombre de soixante-onze. Plusieurs autres affaires y furent traitées et terminées ; mais on y décida encore, Qu'il n'y a point d'autre baptême que celui qui se donne dans l'église catholique ; que ceux qui ont été souillés de l'eau profane des hérétiques devoient être baptisés quand ils viennent à l'Eglise, et qu'il ne suffit pas de leur imposer les mains afin qu'ils reçoivent le Saint-Esprit. Ce concile ordonna de plus : Que si quelques prêtres ou quelques diacres, après avoir été ordonnés dans l'église catholique, avoient passé chez les hérétiques, ou si quelqu'un avoit été ordonné chez les hérétiques, ils ne seroient reçus dans l'Eglise qu'à la charge de se contenter de la communion laïque, sans pouvoir jamais exercer aucunes fonctions ecclésiastiques.

Saint Cyprien donna avis de ce concile au pape saint Etienne, et lui envoya en même temps copie de la lettre synodale de son concile précédent, adressée aux évêques de Numidie, et de celle qu'il avoit écrite à l'évêque Quintus de Mauritanie (2). J'ai cru, dit-il, vous devoir écrire sur ce sujet qui regarde l'unité et la dignité de l'église catholique, et en devoir conférer avec une personne aussi grave et aussi sage que vous, persuadé que votre piété et votre foi vous rendront agréable ce qui est conforme à la vérité. Au reste, nous savons qu'il y en a qui ne veulent point quitter les sentiments dont ils sont une fois imbus, et qui gardent leurs usages particuliers sans préjudice de la concorde entre les évêques, en quoi nous ne faisons violence ni ne donnons la loi à personne. Avec ces lettres saint Cyprien envoya à Rome deux évêques députés ; mais le pape saint Etienne ne voulut ni leur parler ni les voir, et défendit même aux fidèles de les recevoir, ni d'exercer envers eux la simple hospitalité. Il écrivit à saint Cyprien une lettre, où il décidoit la question en ces termes : Si quelqu'un vient à nous de quelque hérésie que ce soit, que l'on garde, sans rien innover, la tradition, qui est de lui imposer les mains pour la pénitence. Par cette même lettre, il rejetoit la décision du concile d'Afrique, et déclaroit qu'il ne communiqueroit plus avec Cyprien et les autres évêques du même sentiment, s'ils ne quittoient leur opinion (3). Il écrivit de même touchant Hélénus de Tarse, Firmilien de Césarée, et tous les évêques de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie et de tous les pays voisins (4),

(1) Cypr. Ep. 72.
(2) Ep. 70.
(3) Eccl. XXXIV.

(1) Cypr. Ep. 72 et 73.
(2) Ep. 72.
(3) Cypr. Ep. 74, ad Pompei.
(4) Dionys. Alex. p. Eus. VII, c. 5.

sachant qu'ils tenoient tous la même opinion et la même pratique de rebaptiser les hérétiques, et déclara qu'il ne communiqueroit plus avec eux.

XXVIII. Lettre de saint Cyprien à Jubaïen, et à Pompée.

Cependant saint Cyprien écrivit un traité du bien de la patience, pour apaiser les esprits qu'il voyoit s'aigrir de jour en jour sur cette question (1). Mais il eut la discrétion de n'y rien dire de particulier qui pût choquer personne, et de s'en tenir aux considérations générales. On croit que ce fut aussi vers ce même temps qu'il composa le traité de la jalousie et de l'envie. Il envoya le traité de la patience à un évêque, nommé Jubaïen, qui l'avoit prié de lui mander son avis sur cette question. Il lui envoya les lettres qu'il en avoit déjà écrites, et lui en écrivit à lui-même une grande, où il dit qu'il faut regarder quelle est la créance des hérétiques, et s'ils croient le même père, le même fils, le même Saint-Esprit, la même église (2). Puis, examinant en particulier les marcionites, il soutient que leur baptême ne peut être bon, puisqu'ils ne croient pas que le Créateur soit le père de Jésus-Christ, ni que le verbe se soit fait chair. Il insiste sur la nécessité de l'imposition des mains que l'on faisoit aux hérétiques, d'où il prétend inférer la nécessité du baptême; et, parlant de l'imposition des mains que les apôtres donnèrent aux samaritains baptisés (3), il dit : C'est ce qui se fait encore à présent parmi nous, ceux qui ont été baptisés dans l'Eglise sont présentés aux prélats, et, par notre oraison et l'imposition de nos mains, ils reçoivent le Saint-Esprit et sont perfectionnés, c'est-à-dire confirmés par le signe du Seigneur. Il reconnoît qu'on lui opposoit la tradition apostolique, et répond qu'il ne paroît point que les apôtres aient reçu personne avec le baptême des hérétiques. Il dit qu'il ne suffit pas que le baptême ait été donné au nom de Jésus-Christ, s'il n'a été donné avec la vraie foi de Jésus-Christ. Que le baptême n'est pas plus fort que le martyre, qui toutefois ne sert de rien à ceux qui sont tués hors de l'Eglise. Il est vrai que le martyre sauve les catéchumènes sans baptêmes ; mais ils tiennent la foi entière et l'unité de l'Eglise, et reçoivent le baptême de leur sang, qui suffit avec la vraie foi, comme on voit par l'exemple du bon larron. Que deviendront donc ceux qui, par le passé venant de l'hérésie à l'Eglise, ont été reçus sans baptême? Dieu est assez puissant pour leur faire miséricorde; mais parce que l'on s'est quelquefois trompé, il ne s'ensuit pas que l'on doive se tromper toujours. C'est ainsi que saint Cyprien écrivit à Jubaïen.

Cependant il reçut la réponse du pape saint Etienne, et les autres évêques en ayant eu la nouvelle, un d'eux, nommé Pompée, pria saint Cyprien de lui mander ce que contenoit cette réponse. Saint Cyprien lui envoya copie de la lettre du pape, avec une lettre par laquelle il prétendoit la réfuter. Nous n'avons point la lettre de saint Etienne. Comme il insistoit sur la tradition, saint Cyprien s'efforce de montrer (1) que ce n'est qu'une tradition humaine qui doit céder à l'Ecriture et aux préceptes de Jésus-Christ, suivant lesquels nous devons fuir l'hérésie et tout ce qui en vient, et nous attacher à l'unité de l'Eglise. La coutume, dit-il, sans la vérité, n'est qu'une vieille erreur. Saint Etienne se servoit de l'exemple des hérétiques, qui ne se rebaptisoient point quand ceux d'une secte passoient à l'autre; ce qu'il entendoit apparemment en ce sens la tradition de ne point rebaptiser a jeté de si profondes racines, que les hérétiques même n'osent la combattre. Saint Cyprien appuie sur la comparaison de la confirmation et du baptême, en disant : Que, puisque l'on confirme les hérétiques, on doit à plus forte raison les baptiser; et qu'ils ne peuvent pas plus donner le Saint-Esprit par un sacrement que par l'autre. Il dit que, l'effet du baptême étant la régénération, l'hérésie ne peut engendrer à Dieu des enfants par Jésus-Christ dont elle n'est point l'épouse; il insiste sur l'unité de l'Eglise marquée dans le cantique par le jardin fermé, la fontaine scellée et le puits d'eau vive (2). Comment, dit-il, celui qui est hors de l'Eglise peut-il entrer dans ce jardin, ou boire de cette fontaine? Il paroît irrité de ce que le pape avoit déclaré qu'il ne communiqueroit plus avec les évêques qui défendoient cette opinion; il l'accuse d'aveuglement, de dureté et d'obstination, et dit qu'un évêque doit être docile, et non-seulement enseigner, mais apprendre et s'instruire tous les jours.

XXIX. Dernier concile de saint Cyprien.

Saint Cyprien convoqua ensuite un concile de trois provinces, d'Afrique, de Numidie et de Mauritanie (3), qui fut tenu à Carthage le premier jour de septembre, deux cent cinquante-six. Il s'y trouva quatre-vingt-cinq évêques avec les prêtres, les diacres et une grande partie du peuple; et entre ces évêques il y avoit quinze confesseurs dont quelques-uns furent martyrs. On y lut les lettres de Jubaïen et de saint Cyprien, puis il dit : Vous avez ouï, mes chers collègues, ce que notre confrère Jubaïen m'a écrit, et ce que je lui ai répondu; on vous a lu aussi une autre lettre de Jubaïen, par laquelle, répondant à la mienne, non-seulement il a consenti, mais, suivant le mouvement de sa piété, il m'a remercié de l'avoir instruit. Il reste que chacun de nous

(1) Epist. ad Jubai. 73.
(2) Epist. 73.
(3) Act. VIII, 14.

(1) Epist. 74.
(2) Cant. IV, 12.
(3) Conc. Carth. ap. Cypr.

dise son avis sur le même sujet, sans juger personne, ou séparer de la communion celui qui ne seroit pas de notre avis. Car, aucun de nous ne s'établit évêque des évêques, et ne réduit ses collègues à lui obéir par une terreur tyrannique, puisque tout évêque a une pleine liberté de sa volonté et une entière puissance; et, comme il ne peut être jugé par un autre, il ne le peut aussi juger. Attendons tous le jugement de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui seul a la puissance de nous préposer au gouvernement de son Eglise, et de juger de notre conduite.

Il est aisé de voir que, par ces mots d'évêque des évêques (1), saint Cyprien marque le pape saint Etienne, comme Tertullien en avoit usé en parlant de saint Zéphyrin, et c'est au pape qu'il reproche d'user de terreur tyrannique; toutefois, saint Etienne avoit raison dans le fond, et soutenoit le bon parti que toute l'église catholique a embrassé. Quant à ce que dit saint Cyprien, que chaque évêque est libre dans sa conduite et n'en doit rendre compte qu'à Dieu; cela est vrai dans les points sur lesquels il n'y a encore ni décision de l'Église, ni canons universellement reçus. C'est ainsi que saint Augustin l'explique; et c'est par ce principe qu'il excuse saint Cyprien de s'être trompé dans cette question si difficile (2).

Après que saint Cyprien eut ainsi parlé pour l'ouverture du concile (3), chacun des évêques dit son avis de suite, commençant par les plus anciens, selon l'ordre de leur ordination. Ils ne firent que répéter les mêmes raisons et les mêmes autorités de l'Ecriture, que saint Cyprien avoit employées dans ses lettres, chacun s'attachant à celle qui l'avoit le plus frappé (4). On y voit les exorcismes avant le baptême (5); c'est Crescent, évêque de Cyrthe en Numidie, qui en fait mention. Sédat de Tuburbe en Mauritanie parle de l'eau sanctifiée dans l'Eglise par la prière de l'évêque pour le baptême (6). Libosus de Vaga dit : Le Seigneur dit dans l'Evangile (7), Je suis la vérité, et non pas je suis la coutume. Janvier de Muzule dit : L'Église et l'hérésie sont deux differentes choses (8) : si les hérétiques ont le baptême, nous ne l'avons pas; si nous l'avons, les hérétiques ne le peuvent avoir. Il y en a deux qui disent qu'étant nouveaux évêques ils ont attendu l'avis de leurs anciens (9). Natalis d'Oée parle pour lui et pour deux absents dont il a pouvoir; et un de ces absents est Pompée de Sabrate, dans la province de Tripoli, apparemment celui à qui saint Cyprien avoit écrit. Les avis de ces deux absents sont comptés comme ceux des présents; ce qui fait que l'on compte ce concile de quatre-vingt-sept évêques. Saint Cyprien, comme y présidant, dit son avis le dernier, et renvoya sa lettre à Jubaïen. Tel fut le troisième concile de Carthage touchant le baptême des hérétiques.

(1) Lap. l. v, n. 46.
(2) Aug. de Bapt. contra Donat. lib. III, c. 3, n. 15.
(3) Conc. n. 71, 75.
(4) N. 8.
(5) N. 18.
(6) N. 30.
(7) Jo. XIV, 6.
(8) N. 34.
(9) Prudent. n. 71. Vict. n. 78, n. 23.

XXX. Lettre de Firmilien.

Saint Cyprien savoit que le pape saint Etienne avoit écrit sur ce sujet aux évêques d'Orient, et avoit déclaré qu'ils n'auroient plus de communion avec ceux qui rebaptisoient les hérétiques (1). Un des plus illustres évêques d'Orient, et un des plus attachés à cette opinion, étoit Firmilien, évêque de Césarée, métropole de la Cappadoce (2). Saint Cyprien lui écrivit par le diacre Rogatien, qu'il chargea aussi des copies de ses lettres à Etienne et à Jubaïen; Firmilien le renvoya vers l'hiver avec une grande lettre pour saint Cyprien, où il montre partout une grande estime et une grande affection pour lui; mais, en même temps, il fait éclater son indignation contre le pape avec une entière liberté. Il marque en ces termes la coutume de tenir des conciles tous les ans : On observe chez nous, comme une règle nécessaire, que, tous les ans, tous tant que nous sommes de prêtres et d'évêques, nous nous assemblons pour régler ce qui est de notre charge, et consulter en commun sur les affaires les plus importantes. Sur l'argument de la tradition apostolique, il dit : Que ceux de Rome n'observent pas en tout les traditions originales, puisqu'on voit chez eux quelques diversités touchant la célébration de la pâque et de plusieurs autres mystères, et qu'ils n'observent pas toutes choses précisément comme on les observe à Jérusalem. Ces paroles de Firmilien semblent montrer qu'il faisoit la pâque le quatorzième de la lune, comme la plupart des Asiatiques. Il ajoute : Ainsi dans plusieurs autres provinces il y a une grande variété, suivant les lieux et les personnes, sans que l'on ait jamais rompu pour cela la paix et l'unité de l'église catholique, comme Etienne a maintenant osé faire.

Il dit encore : L'hérétique ne peut ni ordonner, ni imposer les mains, ni baptiser, ni faire aucune fonction spirituelle, étant étranger de l'esprit et de la sainteté divine. Nous avons établi tout cela il y a long-temps à Icone en Phrygie, où nous étions assemblés de Galatie, de Cilicie et des pays voisins, et nous avons résolu de le soutenir fortement contre les hérétiques ; car quelques-uns en doutoient à cause des montanistes, qui semblent reconnoître le même père et le même fils que nous.

Le baptême des hérétiques est charnel ou spirituel; s'il est charnel, il ne diffère en rien

(1) Dion. Alex. ap. Ruf. VII. c. 5.
(2) Ap. Cyp. Ep. 75.

de celui des juifs, qui n'est qu'un bain ordinaire pour se nettoyer. Mais comment pourroient-ils avoir un baptême spirituel, puisqu'ils n'ont point le Saint-Esprit? La synagogue des hérétiques n'est point l'épouse, c'est une adultère; et par conséquent elle ne peut engendrer des enfants de Dieu. Si ce n'est que nous disions comme Etienne que l'hérésie enfante et expose, et que l'Eglise élève ces enfants exposés, et les nourrit comme les siens. Il ne peut y avoir chez les hérétiques de rémission des péchés; la puissance de les remettre a été donnée aux apôtres et aux églises qu'ils ont établies, étant envoyés par Jésus-Christ, et aux évêques qui sont à leurs places, par une ordination successive. Mais les ennemis de l'unique église catholique dans laquelle nous sommes; et de nous qui avons succédé aux apôtres, qui s'attribuent entre eux un sacerdoce illicite, et érigent des autels profanes, que sont-ils autre chose que Coré, Dathan et Abiron?

Quant à l'argument de la coutume, il dit : Vous autres, Africains, vous pouvez dire que vous avez quitté l'erreur de la coutume quand vous avez connu la vérité. Mais pour nous, nous joignons la coutume à la vérité, conservant depuis le commencement ce que Jésus-Christ et les apôtres ont enseigné, et nous n'avons point de mémoire que cette pratique ait jamais commencé chez nous. C'est que les hérétiques de l'Asie mineure pervertissoient la forme du baptême pour la plupart, ne connoissant point la trinité, ou ne la confessant que de nom (1). Firmilien s'objecte : Que deviendront donc ceux qui, sortant d'entre les hérétiques, ont été reçus dans l'Eglise sans les baptiser? S'ils sont morts nous les mettons au nombre des catéchumènes morts sans baptême, s'ils sont encore au monde, qu'on les baptise. Ainsi parloit Firmilien.

XXXI. Défense du pape saint Étienne.

Le sentiment du pape saint Etienne et de la plupart des églises fut défendu en ce temps-là par un auteur dont le traité nous reste, mais dont nous ignorons le nom (2). Il parle comme étant évêque, et c'est peut-être saint Etienne lui-même, ou quelqu'un des papes suivants. Il n'y auroit point eu, dit-il, de dispute si chacun de nous se contentoit de l'autorité de toutes les églises, et conservoit l'humilité sans vouloir innover. Car, on doit jeter tout ce qui est douteux, s'il est jugé contraire à l'ancienne pratique de tous nos saints prédécesseurs. On ne tire autre fruit de la nouveauté, sinon qu'un particulier est vanté par des hommes légers, comme ayant corrigé les erreurs de toutes les églises. En quoi ils imitent les hérétiques, dont la consolation est de montrer qu'ils ne sont pas seuls qui manquent; car toute leur application est de charger l'Eglise de calomnies.

Entrant en matière, il distingue deux baptêmes : le baptême d'eau et le baptême du Saint-Esprit, suivant ces paroles de saint Jean-Baptiste (1), Celui qui vient après moi vous baptisera au Saint-Esprit et au feu. Et Jésus-Christ même dit, Jean a baptisé d'eau; mais vous serez baptisés du Saint-Esprit dans peu de jours. Le baptême du Saint-Esprit se trouve séparé dans l'exemple du centenier Corneille (2), qui reçut le Saint-Esprit avant que d'avoir reçu le baptême d'eau; le baptême d'eau se trouve séparé dans les apôtres, qui avoient été baptisés long-temps avant que de recevoir le Saint-Esprit. Ce qui n'empêche pas que l'un et l'autre ne doivent ordinairement être joints; car Jésus-Christ a dit (3) : Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume des cieux. Aussi le baptême d'eau ne serviroit de rien sans celui de l'Esprit; mais le baptême seul ne laisse pas de conférer la grâce, quoiqu'il soit séparé de l'imposition des mains, instituée particulièrement pour donner le Saint-Esprit. Car, dit l'auteur, on ne peut douter qu'il n'arrive souvent encore aujourd'hui que plusieurs meurent après le baptême, sans avoir reçu l'imposition des mains de l'évêque, et ne laissent pas d'être tenus pour fidèles parfaits. Autrement le salut des évêques seroit impossible, s'ils étoient obligés de subvenir en personne à tous ceux qui sont sous leur charge, et qui peuvent tomber malades en divers lieux, vu que les moindres clercs ne peuvent leur donner ce secours. De là il conclut que, quand le baptême au nom de Jésus-Christ a précédé, la seule imposition des mains de l'évêque peut conférer le Saint-Esprit à un homme pénitent et croyant.

Car, l'efficacité du nom de Jésus-Christ est grande, jusque-là que les païens même font quelquefois des miracles en son nom. Celui qui a été baptisé étant dans quelque erreur ou péché, s'il se corrige ensuite de sa créance et change de vie, renonçant au péché, s'il vient à l'évêque et à l'Eglise, et reçoit l'imposition des mains, il recevra le Saint-Esprit, sans perdre cette invocation précédente du nom de Jésus-Christ, célébrée légitimement par le sacrement qui toutefois ne lui suffiroit pas seul pour le salut, et qui prend alors la vertu qu'elle n'auroit pas eue. Les apôtres, après leur baptême, commirent des péchés, principalement quand ils abandonnèrent Jésus-Christ, et saint Pierre quand il le renia; leur foi même étoit encore très-imparfaite (4); toutefois, en cet état, ils étoient baptisés et baptisoient les autres.

Mais que direz-vous de ceux qui sont bapti-

(1) V. Ep. Basil. ad Amphil. p. 1.

(2) De Baptis. haeret. inter epist. Cyp.

(1) Matth. III, 11. Act. 1, 4.

(2) Act. X, 44.

(3) Joan. III, 5.

(4) Joan. V, 2.

sés, comme il arrive souvent, par des évêques de très-mauvaise vie, qui, étant enfin convaincus, sont privés de l'épiscopat ou même de la communion? Et que direz-vous de ceux qui seront baptisés par des évêques ou errants dans leur créance ou ignorants, si en donnant le sacrement ils ne parlent pas bien nettement, ou s'ils disent quelque chose autrement qu'il ne faut, qui toutefois ne donne pas grande atteinte à notre vraie foi? Reconnoissons donc la force de la vertu céleste et de l'opération divine; et, puisque notre salut consiste dans le baptême d'esprit, qui, le plus souvent, est joint avec le baptême d'eau, si nous donnons nous-mêmes le baptême. L'auteur parle ici en évêque. Exécutons pleinement ce qui est écrit avec toute l'intégrité et la solennité possible, sans rien retrancher; ou si un clerc d'un moindre rang a donné le baptême en cas de nécessité, attendons l'événement pour suppléer nous-mêmes ce qui manque, ou réserver au Seigneur de le suppléer. Que s'il a été donné par des étrangers, apportons-y le remède dont la chose est capable. Le Saint-Esprit n'est point hors de l'Eglise, la foi même ne peut être saine, non-seulement chez les hérétiques, mais chez les schismatiques; quand donc ils font pénitence et se corrigent, ils n'ont besoin d'autre secours que du baptême spirituel et de l'imposition des mains de l'évêque; de peur que nous ne semblions mépriser l'invocation du nom de Jésus, qui ne peut être effacée, puisque l'apôtre dit qu'il n'y a qu'un baptême. Ensuite il explique le baptême de sang, marqué par Jésus-Christ quand il dit (1), Je dois être baptisé d'un autre baptême; ce baptême supplée au baptême d'eau pour les catéchumènes, et remplit ce qui manquoit au baptême des hérétiques convertis. Ce ne sont pas deux baptêmes différents, mais deux matières qui concourent à donner le même salut; on peut se passer de l'une des deux. Les catéchumènes martyrs se passent d'eau; et toutefois, s'ils ont quelque relâche, on leur donne le baptême d'eau; les fidèles baptisés régulièrement se passent du baptême de leur sang. Ce sont les deux fleuves sortant du cœur de Jésus-Christ, marqués par le sang et l'eau qui sortirent de son côté à la croix, et qui l'un et l'autre signifient le Saint-Esprit. D'où vient que l'apôtre saint Jean les joint ensemble, disant : Il y en a trois qui rendent témoignage, l'esprit, l'eau et le sang; et ces trois sont une même chose (2).

XXXII. Fin de la question du baptême.

On ne sait point quel fut alors l'événement de cette dispute. Il est certain qu'elle duroit encore sous le pape saint Sixte, successeur de saint Etienne; on le voit par les lettres que saint Denis d'Alexandrie lui écrivit; et il ne paroît pas que saint Cyprien ni Firmilien aient changé d'avis. Toutefois, saint Cyprien est compté entre les plus illustres martyrs, même dans l'Eglise romaine, qui le nomme au canon de la messe, préférablement au pape saint Etienne (1); et les Grecs, dans leur Ménologe, honorent la mémoire de Firmilien (2). C'est avec fondement, puisque nous le verrons présider au premier concile d'Antioche contre Paul de Samosate, et que les pères du second concile, écrivant au pape, nomment Firmilien d'heureuse mémoire, comme Denis d'Alexandrie. Ce qui fait que l'erreur de saint Cyprien et de saint Firmilien ne nuit point à leur sainteté (3), c'est qu'ils conservèrent toujours de leur part l'unité de l'Eglise et la charité, et qu'ils soutenoient de bonne foi une mauvaise cause qu'ils croyoient bonne, et sur laquelle il n'y avoit point encore de décision reçue par un consentement unanime de toute l'Eglise. C'est ainsi qu'en parle saint Augustin (4), ne comptant pas pour dernière décision le décret du pape saint Etienne, quoique véritable dans le fond, et revêtu de toute la force qu'il pourroit lui donner : aucun des anciens n'a accusé ces saints évêques d'opiniâtreté pour n'avoir pas obéi à ce décret. Le sentiment du pape saint Etienne touchant le baptême des hérétiques a prévalu, parce qu'il étoit le plus ancien et le plus universel, et par conséquent le meilleur. Les mêmes évêques africains, qui avoient ordonné avec saint Cyprien de rebaptiser les hérétiques, changèrent d'avis et firent un décret contraire; et toutefois on voit encore des Africains qui rebaptisoient du temps du premier concile d'Arles, cinquante ans après saint Cyprien (5). Les Orientaux se rétractèrent aussi; et enfin cette question fut entièrement terminée par l'autorité du concile universel, c'est-à-dire, pour le plus tard, au concile de Nicée (6).

XXXIII. Persécution de Valérien.

La persécution qui emporta le pape saint Etienne et saint Cyprien lui-même, commença la cinquième année de l'empire de Valérien, deux cent cinquante-sept de Jésus-Christ, et dura trois ans et demi, jusqu'à ce qu'il fût pris par les Perses. Elle dura tout ce temps au moins en Egypte (7); car saint Denis d'Alexandrie applique à Valérien ces paroles de l'Apocalypse (8) : et une bouche lui fut donnée pour proférer de grands mots et des blasphèmes, il lui fut ordonné d'exercer sa puissance quarante-deux mois. Celui qui le détourna de la bonne volonté qu'il avoit auparavant pour les chré-

(1) Luc. XII, 50.
(2) Jo. VIII, 38; Jo. XIX, 34, 1; Jo. V, 6.

(1) Aug. Epist. 93, ad Vincent. n. 38.
(2) Menol. 28 octob.
(3) Eus. VII, Hist. c. 30.
(4) Aug. de Bap. contra Don. lib. II, c. 4.
(5) Hier. in Lucifer, c. 8. Conc. Arelat. 1, 8.
(6) Aug. III, in Cresc. init.
(7) Ap. Eus. VII, Hist. c. 10.
(8) Apoc. XIII, 5.

tiens fut Macrien, le plus grand personnage qui fût alors dans l'empire, le plus grand capitaine, le plus sage politique, le plus expérimenté dans les affaires, le plus riche. Il aspiroit à l'empire, et les magiciens le lui faisoient espérer; pour y parvenir, il faisoit avec eux des enchantements et des sacrifices impies, égorgeant des enfants, les ouvrant et regardant curieusement leurs entrailles. Les chrétiens dissipoient ces prestiges non-seulement par leurs paroles, mais par leur souffle ou leurs regards. Ainsi Macrien, prenant la protection des magiciens d'Egypte, persuada à l'empereur, qu'il gouvernoit, de persécuter les chrétiens.

Le pape saint Etienne fut un des premiers martyrs de cette persécution (1). Il mourut le deuxième jour d'août, sous le quatrième consulat de Valérien et le troisième de Gallien, qui est cette année deux cent cinquante-sept, et fut enterré dans le cimetière de Callixte (2). Il avoit tenu le saint siége quatre ans et près de trois mois. Après vingt-deux jours de vacance, on élut, le vingt-quatrième jour d'août, Sixte ou Xyste, second du nom, qui ne gouverna pas un an entier. Quelques jours après le martyre de saint Etienne, des soldats trouvèrent Tarsic, acolyte, qui portoit la sainte eucharistie. Ils voulurent savoir de quoi il étoit chargé. Lui, plutôt que de découvrir aux profanes les saints mystères, souffrit d'être battu jusqu'à la mort, à coups de pierres et de bâtons; mais, quelque soin qu'ils prissent de le fouiller et de retourner son corps, ils ne purent rien trouver (3).

XXXIV. Exil de saint Denis d'Alexandrie.

La persécution étant commencée, Emilien, préfet d'Egypte, fit venir devant lui saint Denis, évêque d'Alexandrie, suivi du prêtre Maxime et de trois diacres, Fauste, Eusèbe et Chérémon (4). Il y avoit aussi avec eux un chrétien venu de Rome, nommé Marcel. Quand ils furent entrés, Emilien dit : J'ai voulu vous parler aussi de vive voix de l'humilité dont nos princes ont usé envers vous; car ils font dépendre de vous votre salut, si vous voulez adorer les dieux qui conservent leur empire, et oublier ce qui répugne à la nature. Que dites-vous donc à cela? je m'attends que vous ne serez pas méconnoissants de leur bonté. Saint Denis répondit : Tous n'adorent pas tous les dieux, mais chacun adore ceux qu'il croit. Pour nous, c'est le seul Dieu, le créateur de toutes choses, qui même a mis l'empire entre les mains des augustes Valérien et Gallien, qui lui sont très-chers, c'est celui-là que nous honorons et que nous adorons; et nous lui faisons continuellement des prières pour leur règne, afin qu'il soit toujours tranquille. Le préfet Emilien leur dit : Et qui vous empêche d'adorer ce Dieu, s'il est Dieu, avec ceux qui le sont naturellement; car on vous ordonne d'honorer les dieux, et les dieux que tout le monde connoît. Saint Denis répondit : Nous n'en adorons aucun autre. Emilien dit : Je vois que vous êtes ingrats et insensibles à la bonté des empereurs; c'est pourquoi, vous ne demeurerez pas en cette ville, mais je vous enverrai du côté de la Lybie, en un lieu nommé Kéfro, que j'ai choisi par leur ordre, et il ne vous sera permis ni à vous, ni à aucun autre, de faire des assemblées, ni d'entrer dans ce que vous nommez cimetières. Si quelqu'un ne se rend pas au lieu que j'ordonne, ou s'il se trouve en quelque assemblée, il se mettra lui-même en péril, et le châtiment convenable ne lui manquera pas. Allez donc où il vous est ordonné.

Quoique saint Denis fût malade, on le pressa de partir sans lui donner un jour de délai. Il ne savoit pas où étoit ce lieu de Kéfro où on l'envoyoit, et à peine l'avoit-il ouï nommer auparavant; il y alla de bon cœur. Quand il y fut, il ne laissa pas d'y assembler une église nombreuse; plusieurs chrétiens le suivirent d'Alexandrie, plusieurs s'y rassemblèrent de l'Egypte. Cependant il excitoit avec soin les fidèles d'Alexandrie à s'assembler comme s'il eût été présent. L'Evangile n'avoit point encore été annoncé à Kéfro; d'abord, les habitants persécutoient saint Denis et ses disciples jusqu'à leur jeter des pierres; ensuite il y en eut qui quittèrent les idoles pour se convertir à Dieu, et ils ne furent pas en petit nombre. Il sembloit que Dieu y eût envoyé les saints confesseurs exprès pour lui rendre ce service; car, incontinent après, on les transféra à Collouthion dans la Maréote.

Le dessein d'Emilien étoit de les mettre dans les lieux les plus rudes et les plus proches de la Lybie; c'est pourquoi, il les fit tous venir dans la Maréote, marquant à chacun son bourg, afin de les avoir plus en main quand il voudroit les prendre tous ensemble. Il mit saint Denis et sa suite sur le chemin pour les avoir les premiers. Quand saint Denis apprit qu'ils devoient être transférés de Kéfro à Collouthion, il en fut chagrin; car, quoique le lieu lui fût connu, il croyoit n'y trouver ni chrétiens, ni gens raisonnables, et il savoit qu'il étoit exposé à l'importunité des voyageurs et aux courses des voleurs. Mais les frères lui firent considérer qu'il étoit plus proche d'Alexandrie. Il est vrai, disoient-ils, qu'à Kéfro il se rassemble un grand mélange de chrétiens d'Egypte, qui font des assemblées plus nombreuses; mais ici le voisinage d'Alexandrie vous donnera le plaisir de voir plus souvent vos véritables amis et les personnes qui vous sont les plus chères. Ils viendront l'un après l'autre aux assemblées, comme dans un fau-

(1) Cal. Bucher.
(2) Sup. l. 7, n. 3.
(3) Martyr. 15 aug. Damas. Carm. 35.
(4) Act. ap. Eus. VII, c. 11.

bourg éloigné ; et la chose arriva ainsi (1). De ceux qui accompagnoient saint Denis d'Alexandrie en sa confession, le prêtre Maxime lui succéda en l'épiscopat ; le diacre Eusèbe fut peu de temps après évêque de Laodicée en Syrie ; le diacre Fauste vécut jusqu'à la persécution de Dioclétien ; pendant laquelle il eut la tête tranchée dans une extrême vieillesse.

XXXV. Lettre de saint Denis d'Alexandrie sur le baptême.

Pendant cet exil, saint Denis d'Alexandrie écrivit plusieurs lettres touchant la question du baptême (2). La première au pape Sixte, que l'on comptoit pour la seconde de celles qu'il avoit écrites sur cette matière, où, parlant du pape saint Etienne, il disoit : Il avoit écrit comme ne voulant plus communiquer avec Hélénus Firmilien et tous ceux de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie et des pays voisins, parce qu'ils rebaptisoient les hérétiques, quoiqu'en cela ils suivissent des décrets de leurs plus grands conciles. Je lui écrivis en le priant pour eux tous. Et ensuite : J'écrivis d'abord en peu de mots à nos chers confrères les prêtres Denis et Philémon, qui étoient de l'avis d'Etienne, et qui m'avoient écrit sur le même sujet ; et maintenant je leur écris plus au long.

Dans cette même lettre, saint Denis d'Alexandrie donnoit avis au pape Sixte de l'hérésie de Sabellius, qui commençoit à paroître. Il s'est élevé, dit-il, à Ptolémaïde dans la Pentapole, une doctrine véritablement impie, contenant plusieurs blasphèmes contre Dieu le père, tendant à ne point croire son fils unique le premier de toute créature, le verbe incarné, et ne point reconnoître le Saint-Esprit. J'en ai reçu premièrement des écrits de part et d'autre, et ensuite des frères sont venus m'en parler ; sur quoi j'ai écrit quelques lettres comme j'ai pu avec le secours de Dieu, traitant la question assez dogmatiquement, et je vous envoie les copies. En effet, quelques évêques étoient dans les sentiments de Sabellius, et leurs opinions avoient tellement prévalu, que l'on ne prêchoit presque plus le fils de Dieu (3). Saint Denis, qui avoit le soin de ces églises, l'ayant appris, y envoya et exhorta les auteurs de cette erreur de la quitter. Ils n'en firent rien, au contraire ils passèrent leur impiété avec plus d'imprudence. Ce qui l'obligea à écrire une lettre à Euphranor et à Amonius, où il relevoit ce qui marque l'humanité du Sauveur dans les évangiles ; afin de montrer que ce n'est pas le père mais le fils qui s'est fait homme pour nous, et par conséquent que le père n'est pas le fils, et les amener ensuite à la connoissance de la divinité du fils. Cette hérésie de Sabellius étoit la même dans le fond que celle de Praxéas et des patropassiens, qui nioient la trinité et la distinction réelle des personnes divines (1) ; et Sabellius l'avoit apprise de Noétus, dont il étoit disciple. L'hérésie de Sabellius s'étendit fort loin ; il avoit plusieurs sectateurs en Mésopotamie, et plusieurs à Rome (2).

La lettre que saint Denis d'Alexandrie avoit écrite à Rome au prêtre Philémon (3), étoit la troisième du baptême, et on y voyoit ces paroles remarquables : Je lisois les écrits des hérétiques, souillant bien que mon âme étoit infectée de leurs pensées exécrables ; mais j'en tirois ce profit ; de les convaincre en moi-même, et les détester beaucoup davantage. Un de nos frères les prêtres m'en détournoit, et me faisoit craindre de m'engager dans ce bourbier ; car il disoit que mon âme en étoit toujours infectée, et il me sembloit qu'il disoit vrai. Alors Dieu m'envoya une vision qui me fortifia, et j'entendis une voix qui me commanda manifestement en ces mots (4) : Lis tout ce qui te viendra dans les mains ; car tu es capable de redresser et d'éprouver tout ; tu as eu cet avantage dès le commencement, et il t'a conduit à la foi. Je reçus la vision comme conforme à cette parole apostolique adressée aux plus forts, Soyez bons changeurs. Ensuite, après avoir dit quelque chose de toutes les hérésies, il ajoutoit : J'ai reçu cette règle et cette forme de notre bienheureux pape Héraclas ; il chassoit de l'Eglise ceux qui venoient de quelques hérésies après s'être séparés, ou qui étoient dénoncés comme fréquentant ceux qui enseignoient une autre doctrine ; et, quoiqu'ils le priassent, il ne les admettoit point, jusqu'à ce qu'ils déclarassent publiquement tout ce qu'ils avoient ouï chez nos adversaires. Alors il les recevoit sans qu'ils eussent besoin d'un autre baptême, car il le leur avoit donné auparavant dans le Saint-Esprit. Après avoir amplement traité la question du baptême, saint Denis concluoit ainsi : Ce ne sont pas seulement les Africains qui ont introduit cela de nos jours ; il y a long-temps que l'on a fait des décrets semblables dans les synodes de nos frères, à Icone et à Synnade, et en plusieurs lieux ; or, je ne puis prendre sur moi de les jeter dans les disputes et les querelles ; en renversant leurs sentiments. Ces conciles d'Icone et de Synnade sont les mêmes dont parloit Firmilien dans sa lettre à saint Cyprien.

La quatrième lettre de saint Denis d'Alexandrie touchant le baptême, étoit adressée à Denis, prêtre de l'église romaine, qui en fut depuis évêque (5). L'évêque d'Alexandrie y rendoit témoignage que c'étoit un homme admirable et d'une grande doctrine. La cinquième étoit adressée encore au pape Sixte, où, après avoir dit beaucoup de choses contre

(1) Eus. VII, Hist. c. 11, in fi.
(2) Eus. VII, Hist. c. 5.
(3) Athanas. de Sentent. Dionit. I, p. 552, A.

(1) Sup. lib. IV, n. 34.
(2) Epiph. Hæres. n. 1.
(3) Euseb. VI, c. 7.
(4) V. Vales. hic.
(5) Eus. VI, c. 7.

les hérétiques, il ajoutoit cette histoire : Effectivement, mon frère, j'ai besoin de conseil, et je vous demande votre avis sur cette affaire qui m'est arrivée, craignant de me tromper. Un de nos frères, qui passe pour ancien fidèle, et qui est dans notre communion dès devant mon ordination, et, je crois même, devant celle du bienheureux Héraclas, s'étant trouvé présent depuis peu à quelques baptêmes, et, ayant ouï les interrogations et les réponses, est venu me trouver fondant en larmes; et se jetant à mes pieds, il m'a juré que le baptême qu'il a reçu chez les hérétiques n'est point tel, et n'a rien de commun avec celui-ci, et qu'il est plein d'impiété et de blasphèmes. Il sentoit, disoit-il, en son âme de grands remords, et n'osoit lever les yeux à Dieu, tant il étoit frappé de l'impiété de ces actions et de ces paroles. C'est pourquoi, il prioit qu'il pût recevoir cette ablution très-pure, et être admis à l'Eglise et à la grâce. Je n'ai pas osé le faire, disant que le long temps qu'il a passé dans la communion de l'Eglise doit suffire. Car, après qu'il a ouï la consécration de l'eucharistie et répondu amen avec les autres, après qu'il s'est présenté debout à la table, qu'il a étendu les mains pour recevoir la sainte nourriture, et qu'il a participé au corps et au sang de Notre Seigneur Jésus-Christ pendant long-temps, je n'oserois recommencer à l'initier tout de nouveau. Mais je l'ai exhorté à prendre courage, et à s'approcher avec une ferme foi et une bonne espérance de la participation des saints mystères. Cependant, il ne cesse point de s'affliger, il tremble d'approcher de la table; et à peine peut-on lui persuader d'assister aux prières (1). Saint Denis d'Alexandrie écrivit une sixième lettre en son nom et de son église, adressée à saint Sixte et à l'église romaine, où il traitoit au long la question du baptême, tant il étoit constant qu'elle n'étoit pas encore terminée. Pendant cette question, il écrivit plusieurs lettres pascales, entre autres une à Domitius et à Didyme, où il expliquoit le cycle de dix-huit ans, et prouvoit que la pâque ne devoit être célébrée qu'après l'équinoxe du printemps.

XXXVI. Exil de saint Cyprien.

En Afrique, saint Cyprien fut le premier qui confessa devant le proconsul en cette persécution; puis il fut envoyé en exil, ce qui se passa ainsi (2). Sous le quatrième consulat de Valérien et le troisième de Gallien, le troisième jour avant les calendes de septembre, c'est-à-dire le trentième d'août de la même année deux cent cinquante-sept, à Carthage, dans la chambre du conseil, le proconsul Paterne dit à l'évêque Cyprien : Les très-sacrés empereurs Valérien et Gallien m'ont fait l'honneur de m'adresser les lettres par lesquelles ils m'ont ordonné que ceux qui ne suivent pas la religion romaine la reconnoissent désormais. Je demande donc votre nom, que me répondez-vous? Cyprien dit : Je suis chrétien et évêque; je ne connois point d'autres dieux qu'un seul vrai Dieu, qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent. C'est ce Dieu que nous servons, nous autres chrétiens, et que nous prions jour et nuit pour nous et pour tous les hommes, et pour la prospérité des empereurs mêmes. Le proconsul dit : Vous persévérez donc dans cette volonté? L'évêque Cyprien répondit : La bonne volonté, fondée sur la connoissance de Dieu, ne doit point être changée. Le proconsul dit : Vous pourrez donc, suivant l'ordre de Valérien et de Gallien, aller en exil à la ville de Curube? L'évêque Cyprien dit : Je m'y en vais. Le proconsul dit : Ils m'ont fait l'honneur de m'écrire; non-seulement des évêques, mais des prêtres. Je veux donc savoir de vous qui sont les prêtres qui demeurent en cette ville? Cyprien dit : Vous avez fort bien ordonné par vos lois que nous ne devons point être délateurs : c'est pourquoi, je ne puis les découvrir, mais on les trouvera chez eux. Le proconsul dit : Je les cherche aujourd'hui en ce lieu. Cyprien dit : Puisque notre discipline défend que personne ne s'offre de lui-même, et que vous ne le trouveriez pas bon, ils ne peuvent s'offrir eux-mêmes; mais quand vous les chercherez, vous les trouverez. Le proconsul dit : Je les trouverai. Et il ajouta : Ils ont aussi défendu que l'on fasse des assemblées en aucun lieu, ni que l'on entre dans les cimetières; si quelqu'un n'observe pas cet ordre si salutaire, il sera puni de mort. L'évêque Cyprien dit : Faites ce qui vous est ordonné. Alors le proconsul Paterne commanda que saint Cyprien fût mené en exil (1). Il alla donc à Curube, et y arriva le quatorzième de septembre. C'étoit une petite ville, à cinquante milles de Carthage, sur la mer, au promontoire de Mercure, qui regardoit la Sicile; le lieu étoit agréable, en bon air, et le logement de saint Cyprien étoit écarté comme il le désiroit. La première nuit qu'il y passa, il y eut une vision qu'il raconta en cette manière aux compagnons de son exil, entre lesquels étoit le diacre Ponce, qui a écrit sa vie : Je n'étois pas encore endormi, disoit saint Cyprien, quand j'ai vu un jeune homme d'une taille plus qu'humaine; il me sembloit qu'il me menoit au prétoire, et que l'on me faisoit approcher du tribunal, où le proconsul étoit assis. Quand il m'eut regardé, il commença aussitôt à écrire sur une tablette sa sentence, que je ne savois point; car il ne m'avoit point interrogé auparavant à l'ordi-

(1) Eus. VII, c. 20.

(2) Ap. Cyp. Ep. 77; Act. S. Cypr.

(1) Pont. diac.

naire. Mais le jeune homme qui étoit debout derrière lui lut avec une grande curiosité tout ce qui étoit écrit, et même le fit entendre par signe, ne le pouvant faire de paroles. Car, ayant étendu et aplati sa main en forme d'épée, il représenta le coup de l'exécution ordinaire, et je compris que c'étoit ma sentence de mort. Aussitôt, j'ai commencé à demander que l'on me donnât au moins un jour de délai, jusqu'à ce que j'eusse réglé mes affaires; et, comme je répétois cette prière, le juge recommença à écrire je ne sais quoi sur la tablette. Je compris toutefois par la sérénité de son visage, qu'il étoit touché de ma juste demande; et le même jeune homme me fit entendre promptement par geste que l'on m'avoit accordé délai jusqu'au lendemain, en tournant les doigts les uns derrière les autres. Ce geste en effet étoit chez les Romains le signe d'un délai dans les poursuites. Telle fut la vision de saint Cyprien, et l'événement fit voir que ce jour de délai signifioit une année; car il souffrit le martyre au bout de l'an, le même jour qu'il avoit eu la vision.

XXXVII. Confesseurs aux mines.

Pendant son exil, il fut traité avec beaucoup d'amitié par les citoyens de Curube, et reçut de fréquentes visites des chrétiens de dehors. Il sut que l'on avoit pris neuf évêques avec des prêtres, des diacres, et un grand nombre de peuple fidèle, jusqu'à des vierges et des enfants, et qu'après leur avoir donné des coups de bâton on les avoit envoyés travailler aux mines de cuivre des montagnes de Mauritanie et de Numidie (1). Ces neuf évêques avoient tous assisté au dernier concile de Carthage (2); et leurs noms étoient Némésien, Félix, Lucius, un autre Félix, Littéus, Polien, Victor, Jader, Dativus. Saint Cyprien leur écrivit, et aux autres martyrs qui étoient avec eux, une lettre de consolation, où il dit que la gloire de leurs souffrances est la récompense de leur foi et de leurs vertus. Il marque qu'une partie d'entre eux avoit déjà consommé son martyre, et qu'une partie étoit encore en prison; il décrit leur état présent dans le travail des mines. Ils avoient toujours les fers aux pieds, et, quand on les renfermoit à la fin de la journée, on y ajoutoit des entraves; après leurs fatigues, ils n'avoient pour lit que la terre nue; leurs prisons étoient obscures, et pendant tout le jour ils souffroient la mauvaise odeur de la fumée. N'ayant plus la commodité des bains, ils demeuroient sales et crasseux, les cheveux longs et négligés. Leur nourriture n'étoit qu'un peu de pain; les habits leur manquoient dans le froid, soit que ce fût en hiver, ou parce qu'il fait toujours froid dans les montagnes; car d'ailleurs le pays est chaud. Mais leur plus grande peine étoit de ne pouvoir offrir à Dieu le saint sacrifice. Saint Cyprien conclut ainsi sa lettre : A présent que vos prières sont plus efficaces, demandez plus instamment que Dieu nous fasse à tous la grâce d'amener notre confession à sa perfection, et de nous délivrer glorieusement avec vous de ces ténèbres et de ces piéges du monde. Il envoya cette lettre par Hérénien, sous-diacre, Lucain, Maxime et Amantius, acolytes, et les chargea aussi d'une somme d'argent pour le soulagement des confesseurs. Ils les allèrent trouver en trois lieux différents, où ils étoient dispersés, et en rapportèrent des lettres de remercîment. Saint Cyprien demeura environ onze mois en cet exil à Curube, et profita de ce temps pour régler les affaires de l'Eglise, principalement ce qui regardoit le soin des pauvres (1).

(1) Strabo, lib. IV, p. 830, D.

(2) Sup. n. 77, Epist. 77.

XXXVIII. Martyre du pape saint Sixte.

L'année suivante, deux cent cinquante-huit de J.-C., sous le consulat de Memmius Fuscus et de Pomponius Bassus, l'empereur Valérien, étant en Orient occupé à la guerre contre les Perses, laissa tout le soin des affaires à Macrien, le grand ennemi des chrétiens (2). On peut donc croire que ce fut à sa persuasion que l'empereur écrivit au sénat une lettre portant que l'on fît mourir sans délai les évêques, les prêtres et les diacres; que les sénateurs, ceux qui avoient le titre d'*egregius*, et les chevaliers romains, perdissent leur dignité, et fussent encore dépouillés de leurs biens; que, si après avoir perdu leurs biens ils continuoient d'être chrétiens, on les fît aussi mourir. Les femmes de qualité perdroient leurs biens, et seroient envoyées en exil; les Césariens ou affranchis de César, qui avoient déjà confessé ou qui confessoient alors, seroient confisqués comme esclaves de l'empereur, enchaînés et envoyés dans ses terres. A cette lettre adressée au sénat, l'empereur avoit joint des copies des lettres qu'il envoyoit aux gouverneurs des provinces touchant les chrétiens.

En exécution de cette ordonnance, on fit mourir à Rome le pape saint Sixte. Il fut pris avec quelques-uns de son clergé comme il étoit au cimetière de Calliste pour célébrer les saints mystères. Lorsqu'on le menoit au supplice, saint Laurent, le premier des diacres de l'église romaine, le suivoit en pleurant, et lui disoit (3) : Où allez-vous, mon père, sans votre fils? vous n'avez pas accoutumé d'offrir le sacrifice sans ministre; en quoi vous ai-je déplu? Eprouvez si je suis digne du choix que vous avez fait de moi, pour me confier la dis-

(1) Ap. Cypr. Ep. 78, 79, 80.

(2) Orat. Valer. ap. Trebell. Cypr. ad Luc. Epist. 82.

(3) Ambr. II, off. c. 28.

pensation du sang de Notre Seigneur. Saint Sixte lui répondit : Ce n'est pas moi qui te laisse, mon fils, mais un plus grand combat t'est réservé ; on nous épargne, nous autres vieillards ; tu me suivras dans trois jours. Le pape saint Sixte eut la tête tranchée, le six d'août, dans le cimetière de Calliste, et avec lui Quartus. Il avoit tenu le saint siége onze mois et six jours. Ce qu'il fit de plus mémorable fut la translation des corps de saint Pierre et de saint Paul aux catacombes, peut-être pour les mettre plus en sûreté: Il la fit cette même année deux cent cinquante-huit, le jour de leur fête, vingt-neuvième de juin (1). Après la mort de saint Sixte, le siége vaqua près d'un an, pendant lequel les prêtres gouvernèrent l'église romaine.

XXXIX. Martyre de saint Laurent.

Cependant, le préfet de Rome, croyant que les chrétiens avoient de grands trésors en réserve, et voulant s'en assurer, se fit amener saint Laurent qui en avoit la garde comme le premier des sept diacres de l'église romaine (2). Le voyant en sa présence, il lui dit : Vous vous plaignez d'ordinaire que nous vous traitons cruellement ; il n'y a point ici de tourments ; je vous demande doucement ce qui dépend de vous. On dit que dans vos cérémonies les pontifes offrent des libations avec des vases d'or ; que le sang de la victime est reçu dans des coupes d'argent, et que, pour éclairer vos sacrifices nocturnes, vous avez des cierges fichés à des chandeliers d'or. On dit que, pour fournir à ces offrandes, les frères vendent leurs héritages et réduisent souvent leurs enfants à la pauvreté ; mettez au jour ces trésors cachés, le prince en a besoin pour l'entretien de ses troupes. Aussi bien j'apprends que, selon votre doctrine, il faut rendre à César ce qui lui appartient. Je ne crois pas que votre dieu fasse battre monnoie ; il n'a pas apporté de l'argent quand il est venu au monde, il n'y a apporté que des paroles ; rendez-nous l'argent, et soyez riches en paroles.

Saint Laurent répondit sans s'émouvoir : J'avoue que notre église est riche, et l'empereur n'a pas de si grands trésors. Je vous ferai voir ce qu'elle a de plus précieux ; donnez-moi seulement un peu de temps pour mettre tout en ordre, en dresser l'état, et en faire le calcul. Le préfet, content de cette réponse, et croyant déjà tenir les trésors de l'église, lui accorda trois jours de terme. Pendant ces trois jours, saint Laurent courut par toute la ville pour chercher en chaque rue les pauvres que l'église nourrissoit, et qu'il connoissoit mieux que personne ; les aveugles, les boiteux, les estropiés, les ulcérés. Il les assemble, il écrit tous leurs noms, et les range devant l'église. Le jour marqué étant passé, il va trouver le préfet, et lui dit : Venez voir les trésors de notre Dieu, vous verrez une grande cour pleine de vases d'or, et les talents entassés sous des galeries. Le préfet le suit, et voyant ces troupes des pauvres hideux à regarder qui s'écrièrent en demandant l'aumône, il se retourne contre Laurent avec des yeux troublés et menaçants. De quoi vous fâchez-vous? répondit-il, l'or que vous désiriez si ardemment n'est qu'un vil métal tiré de la terre, et sert de motifs à tous les crimes ; le vrai or est la lumière dont ces pauvres sont les disciples. La foiblesse de leurs corps est un avantage pour l'esprit ; les vraies maladies sont les vices et les passions ; les grands du siècle sont les pauvres vraiment misérables et méprisables. Voilà les trésors que je vous avois promis ; j'y ajoute les perles et les pierreries : vous voyez ces vierges et ces veuves, c'est la couronne de l'église ; profitez de ces richesses pour Rome, pour l'empereur et pour vous-même.

C'est donc ainsi que tu me joues, dit le préfet. Je sais que vous vous piquez vous autres de mépriser la mort ; aussi ne te ferai-je pas mourir promptement. Alors il fait apporter un lit de fer et étendre dessous la braise demi-éteinte pour brûler le martyr plus lentement. On le dépouille, on l'étend et on l'attache sur ce gril. Son visage parut aux chrétiens nouveaux baptisés environné d'un éclat extraordinaire, et l'odeur de son corps rôti leur parut agréable ; mais les infidèles ne virent point cette lumière, et ne sentirent point cette odeur. Après que le martyr eut été long-temps sur un côté, il dit au préfet : Faites-moi retourner, je suis assez rôti de ce côté. Et quand on l'eut tourné il dit : Il est assez cuit, vous en pouvez manger. Puis, regardant au ciel, il pria Dieu pour la conversion de Rome, et rendit l'esprit. Des sénateurs convertis par l'exemple de sa constance emportèrent son corps sur leurs épaules. Il fut enterré à Véran, près le chemin de Tibur, dans une grotte, le dixième d'août de la même année deux cent cinquante-huit.

XL. Dernières lettres de saint Cyprien.

Saint Cyprien étoit revenu de son exil par la permission de l'empereur, et demeuroit dans un jardin près de Carthage, qu'il avoit vendu au commencement de sa conversion, et que la Providence lui avoit rendu (1). Il l'auroit encore vendu pour en faire des aumônes, s'il n'eût craint d'attirer l'envie des païens dans ce temps de persécution. Ce fut là qu'il acheva de régler les affaires de l'Eglise, et de distribuer

(1) Cypr. Ep. 82. Catalog. Buch. Pagi. an. 852 n. 5.

(2) Prudent. Peristeph. Hymn. 2. V. Aug. Serm. 302, 303, e c.

(1) Pont. et acta.

aux pauvres ce qui lui restoit. Il y apprit que la persécution avoit recommencé, et, comme on en faisoit courir divers bruits confus, il envoya des gens exprès à Rome pour savoir des nouvelles certaines. Ils lui rapportèrent ce que Valérien avoit écrit au sénat, le martyre du pape Sixte, et qu'à Rome les préfets pressoient tous les jours la persécution pour faire mourir ceux qui leur étoient présentés, et confisquer leurs biens. Il en donna avis à son clergé, non pas aussitôt, mais quand il put, parce que tous les clercs qui étoient auprès de lui, n'attendant que l'heure du combat, ne pouvoient s'écarter. Il pria que l'on fît part de ces nouvelles aux autres évêques, afin que partout ils pussent préparer les fidèles au martyre : En sorte, dit-il, que chacun de nous pense plus à l'immortalité qu'à la mort.

Le proconsul Galère Maxime avoit succédé à Aspase Paterne, et on n'attendoit que le jour où il enverroit prendre saint Cyprien. Grand nombre de sénateurs et d'autres personnes considérables par leurs charges et par leur naissance le venoient trouver ; et, poussés par l'amitié qu'ils lui portoient depuis long-temps, lui conseilloient de se retirer ailleurs, et lui offroient des lieux de retraite. Lui, qui ne tenoit plus au monde, n'y voulut point consentir ; mais il ne perdoit aucune occasion d'assister les fidèles, et de les exhorter au mépris des souffrances temporelles ; et il souhaitoit que, quand il souffriroit le martyre, ce fût en parlant de Dieu. Toutefois, ayant appris que le proconsul, qui étoit Utique, avoit envoyé des soldats pour l'y amener, il céda au conseil de ses meilleurs amis, et se retira de son jardin dans un lieu où il étoit plus caché. Delà, il écrivit sa dernière lettre adressée aux prêtres, aux diacres et à tout le peuple de son église. Il leur rendit cette raison de sa retraite, qu'il convient à un évêque de confesser le Seigneur dans la ville où il gouvernoit l'église. Car, dit-il, ce que l'évêque dit au moment de sa confession, tout son troupeau le semble dire avec lui. Ce seroit flétrir l'honneur d'une église aussi glorieuse que la nôtre si je recevois à Utique ma sentence, et si j'en partois pour aller recevoir la couronne du martyre ; aussi ne cessai-je point de désirer ardemment et de demander dans toutes mes prières que je confesse chez vous le Seigneur pour vous et pour moi, et que j'en parte pour aller à lui. Et ensuite : Quant à vous, mes frères, observez la discipline ; et, suivant les préceptes du Seigneur et les instructions que je vous en ai si souvent données dans mes services, gardez le repos et la tranquillité. Qu'aucun de vous ne fasse de bruit à cause de nos frères, ou ne se présente de lui-même aux païens ; il suffit qu'il parle lorsqu'il sera pris, puisqu'alors c'est le Seigneur qui parle en nous. Ainsi parloit saint Cyprien dans sa dernière lettre.

XLI. Martyre de saint Cyprien.

Le proconsul étant revenu à Carthage, saint Cyprien aussi retourna à son jardin. Comme il y étoit le treizième de septembre, tout d'un coup vinrent deux officiers du proconsul, le prince ou chef de sa compagnie et le maréchal des logis avec des soldats. Ils pensoient le surprendre, mais il s'attendoit à être pris. Ils le firent monter dans un chariot au milieu d'eux, et le menèrent à un lieu nommé Sexte, à six milles de Carthage, sur la mer, et dans le diocèse où le proconsul s'étoit retiré pour recouvrer sa santé. Saint Cyprien y alla avec un visage gai et un courage ferme, se tenant assuré de son martyre ; mais le proconsul le remit au lendemain. On le ramena du prétoire au logis du prince des officiers dans la rue de Saturne, entre celle de Vénus et de Salus. Cependant le bruit se répandit par toute la ville de Carthage que Thascius Cyprien avoit été mené au proconsul. Comme il étoit connu de tout le monde principalement par ses bienfaits, un grand peuple accourut au spectacle, les fidèles pour fortifier leur foi, les infidèles par compassion. La multitude étoit grande à proportion de la grandeur de Carthage, qui ne cédoit qu'à Rome pour le nombre des habitants.

Saint Cyprien étoit gardé chez le prince d'une manière honnête, en sorte qu'il ne laissa pas de manger avec ses amis, et de les avoir auprès de lui à son ordinaire. Cependant le peuple fidèle, qui craignoit que l'on ne fît quelque chose à son insu pendant la nuit, la passa dans la rue devant la porte du logis du prince. Ils sembloient être assemblés pour célébrer la veille de son martyre. Saint Cyprien, toujours vigilant pour son troupeau, ordonna que l'on prît garde aux jeunes filles qui étoient parmi ce peuple. Le lendemain, quatorzième de septembre au matin, le proconsul envoya quérir saint Cyprien. Il sortit de la maison du prince accompagné d'une grande multitude, le ciel étoit fort serein et le soleil éclatant (1) ; la distance jusqu'au prétoire étoit d'une stade, c'est-à-dire de cent vingt-cinq pas. Quand il y fut arrivé, le proconsul ne paroissoit point encore ; on le fit attendre dans un lieu retiré, où il s'assit sur un siége couvert d'un linge qui se trouva là par hasard ; et on avoit accoutumé de couvrir ainsi par honneur les siéges des évêques. Comme il étoit tout trempé de sueur à cause du chemin qu'il avoit fait, un soldat, qui avoit été chrétien, lui offrit des habits à changer, espérant garder la sueur du martyr. Saint Cyprien lui répondit : Nous voulons remédier à des maux qui peut-être ne seront plus qu'aujourd'hui.

Aussitôt, on avertit le proconsul qu'il étoit là ; et il se le fit amener dans la salle du criminel, où il étoit assis. Le proconsul lui dit : Etes-

(1) V. Conc. Matisc. c. 10.

vous Thascius Cyprien ? il répondit : Oui, c'est moi. Le proconsul dit : Est-ce vous qui vous êtes porté pour pape des hommes sacriléges ? Cyprien répondit : Oui. Le proconsul dit : Les très-sacrés empereurs vous ordonnent de sacrifier. Cyprien dit : Je n'en ferai rien. Le proconsul dit : Pensez à vous. Cyprien dit : Faites ce qui vous est ordonné ; en une chose si juste il n'y a point à consulter. Le proconsul, ayant pris l'avis de son conseil, prononça la sentence avec beaucoup de peine, parce qu'il se portoit mal ; elle étoit conçue en ces mots : Il y a long-temps que tu vis avec un esprit sacrilége, que tu assembles un grand nombre de personnes d'une conspiration illicite, et que tu es ennemi déclaré des dieux romains et des lois sacrées. Nos très-sacrés princes Valérien et Gallien, Augustes, et Valérien, très-noble César, n'ont pu te ramener à leurs cérémonies. C'est pourquoi, étant convaincu d'être auteur de crimes si pernicieux, tu serviras d'exemple à ceux que tu as rassemblés avec toi par ton crime ; la police sera autorisée par ton sang. Ayant dit cela, il lut le décret écrit sur une tablette en ces mots : Il est dit que Thascius Cyprien sera exécuté par le glaive. Cyprien dit : Dieu soit loué. Les chrétiens qui étoient présents en foule, disoient : Que l'on nous décole aussi avec lui, et faisoient du bruit.

Comme il sortoit de la porte du prétoire, une troupe de soldats l'accompagnoit, et des centurions et des tribuns marchoient à ses côtés. On le mena à la campagne, dans un lieu uni, environné d'arbres, où plusieurs montèrent pour le voir de loin à cause de la foule. Saint Cyprien, étant arrivé à cette place, ôta son manteau, se mit à genoux sur la terre, et se prosterna pour prier Dieu ; puis il se dépouilla de sa dalmatique, qu'il donna aux diacres, et demeura en chemise. La dalmatique étoit une certaine espèce de tunique dont la mode étoit venue de Dalmatie, et dont l'usage étoit commun en ce temps-là. L'exécuteur étant venu, saint Cyprien lui fit donner vingt-cinq sous d'or. Il se banda lui-même les yeux ; mais, comme il ne pouvoit lui-même se lier les mains, Julien, prêtre, et Julien, diacre, les lui attachèrent ; les chrétiens mirent devant lui des linges et des mouchoirs pour recevoir le sang. En cet état, il eut la tête tranchée, le quatorzième de septembre, sous le consulat de Tuscus et de Bassus, c'est-à-dire l'an deux cent cinquante-huit, le même jour au bout de l'an où il avoit eu la vision touchant sa mort. Le proconsul Galère Maxime mourut peu de temps après.

Entre les évêques de Carthage, saint Cyprien fut le premier qui souffrit le martyre. Pour prévenir la curiosité des gentils, on mit son corps en un lieu proche, avec des torches et des cierges, dans les aires de Macrobius Candidus, procurateur, au chemin de Mappale, près les piscines ; le convoi se fit en grande pompe. Flavien, diacre de l'église de Carthage, eut alors cette vision. Il crut voir saint Cyprien, et lui demander si les martyrs sentoient la douleur des coups. Saint Cyprien lui répondit : La chair ne souffre point quand l'esprit est dans le ciel, et le corps ne sent rien si l'âme est entièrement dévouée à Dieu. Le successeur de saint Cyprien dans le siége de Carthage fut Lucien, à qui succéda Mensurius (1). Nous avons grand nombre d'écrits de saint Cyprien, célèbres dans tous les siècles qui ont suivi (2). Dans la suite, on érigea deux églises en sa mémoire, l'une au lieu de son martyre, que l'on appeloit la table de Cyprien (3), l'autre au lieu de sa sépulture, nommée Mappalia.

XLII. Autres martyrs en Afrique.

Dans la même persécution, souffrirent ensemble à Utique plusieurs martyrs à qui le gouverneur offrit le choix d'être jetés dans une fosse de chaux vive, ou d'offrir de l'encens aux idoles (4). Les martyrs ne délibérèrent point, et, sans lui faire d'autre réponse, ils coururent de toute leur force se jeter tous ensemble dans la fosse, où ils furent consumés. On retira ensuite leurs reliques, et, comme elles ne faisoient qu'un corps avec la chaux, on les appela, La masse blanche. Ils étoient plus de cent cinquante, d'autres disent jusqu'à trois cents. Théogène, évêque d'Hyppone, qui avoit assisté au dernier concile de saint Cyprien touchant le baptême, souffrit le martyre vers le même temps (5). Il y eut depuis une église érigée en son nom. A Tuburbe Lucernaria, souffrirent trois personnes nobles, Maxima, Donatilla et Seconda : cette dernière n'avoit que douze ans (6).

XLIII. Martyre de saint Lucius, saint Montan, etc.

Après la mort de Galère Maxime, proconsul d'Afrique, Solon, procurateur du fisc, continua la persécution, en attendant qu'il vint de Rome un nouveau proconsul (7). Il fit prendre huit chrétiens, la plupart clercs et disciples de saint Cyprien, savoir : Lucius, Montan, Flavien, Julien, Victoric, Primolus, Rénus et Donatien. Flavien étoit diacre ; Donatien n'étoit que catéchumène, et, ayant été baptisé dans la prison, rendit aussitôt l'esprit. Primolus mourut de même, et n'eut point d'autre baptême que la confession qu'il avoit faite quelques mois auparavant. D'abord qu'ils furent pris, on les donna en garde aux officiers du quartier, où les soldats du gouverneur leur disoient qu'ils seroient condamnés au feu. Ils prièrent Dieu avec tant

---

(1) Optat. contra Parm. lib. I.
(2) Hie. Sc. Aug. de divers. Serm. 310, n. 2.
(3) Victor. Vita de Persec. Vandal. lib. I, p. 6.
(4) Prudent. Peristeph. 12, in fi.
(5) Aug. Serm. 311, n. 10.
(6) Conc. Num. 14. Aug. Serm. 274. Martyr. 26 jan. Martyr. 30 jul.
(7) Act. Sincer. p. 233.

de ferveur de les délivrer de ce supplice qu'il le leur accorda; le gouverneur changea d'avis, et les fit mettre dans une prison ténébreuse et très-incommode. Là, Renus vit en songe que l'on les tiroit l'un après l'autre, que l'on portoit une lampe devant chacun d'eux, et que celui qui n'avoit point de lampe n'étoit point tiré de prison. Le jour suivant, on vint tout d'un coup les prendre pour les mener au procurateur, qui faisoit la fonction du défunt proconsul. On les mena chargés de chaînes, qui faisoient grand bruit tandis qu'on les promenoit autour de la place, ne sachant où le gouverneur les voudroit entendre. Il les fit venir dans le cabinet; et, après qu'ils eurent généreusement confessé, il les renvoya en prison.

Il leur fit souffrir la faim et la soif pendant plusieurs jours, jusqu'à leur refuser de l'eau après le travail. Le diacre Flavien faisoit des jeûnes extraordinaires, ne prenant pas même le peu qu'on leur donnoit aux dépens du fisc avec une épargne sordide. Alors, le prêtre Victor, l'un des martyrs, eut cette vision. Il vit un enfant dont le visage étoit d'un éclat merveilleux, qui, étant entré dans la prison, les menoit de tous côtés pour les faire sortir, et toutefois ils ne le pouvoient. Il leur dit : Vous avez encore un peu de peine, parce qu'on vous retient; mais prenez courage, je suis avec vous, et il ajouta : Dis-leur qu'ils auront une couronne plus glorieuse. Victor lui demanda : Où est le paradis? L'enfant répondit : Il est hors du monde. Montrez-le-moi, dit Victor. L'enfant répondit : Et où sera la foi? Victor dit : Je ne puis retenir ce que vous m'ordonnez; dites-moi un signe que je leur donne. L'enfant dit : Dis-leur le signe de Jacob. Aussitôt après cette vision le prêtre Victor mourut.

Une chrétienne, nommée Quartillosa, étoit dans la même prison. Il y avoit trois jours que son mari et son fils avoient souffert le martyre; elle les suivit de près, mais auparavant elle eut cette vision. J'ai vu, dit-elle, mon fils qui a souffert; il étoit dans la prison, assis sur un bassin d'eau, et m'a dit : Dieu a vu votre peine. Ensuite est entré un jeune homme merveilleusement grand, qui portoit deux fioles, une à chaque main, et elles étoient pleines de lait. Il a dit : Ayez bon courage, Dieu s'est souvenu de vous. Il a donné à boire à tous de ces fioles, et elles ne tarissoient point. Aussitôt on a ôté la pierre qui sépare la fenêtre en deux; les fenêtres ont paru claires, et on voyoit librement le ciel. Le jeune homme a mis les fioles qu'il portoit, l'une à droite, l'autre à gauche, et il a dit : Voilà que vous êtes rassasiés; il en reste, et il vous viendra une troisième fiole. On n'avoit point donné de nourriture aux martyrs le jour précédent, et on ne leur donna encore rien le jour qui suivit cette vision; mais enfin Lucien, alors prêtre et depuis évêque de Carthage, surmonta tous les obstacles, et leur fit apporter de la nourriture en abondance par le sousdiacre Hérennien, et un catéchumène, nommé Janvier, qui sembloit être marqué par les deux fioles. Cet Hérennien pouvoit être le même que saint Cyprien avoit envoyé aux martyrs condamnés aux mines. Ce secours soulagea extrêmement les martyrs prisonniers, principalement ceux qui étoient tombés malades faute d'eau fraîche.

Montan eut aussi une vision. Il m'a semblé, dit-il, que les centurions étoient venus à nous; ils nous conduisoient par un long chemin, et nous sommes arrivés à une plaine immense, où nous avons rencontré Cyprien et Lucius. Ce Lucius est apparemment celui qui, étant en exil, avoit écrit à saint Cyprien (1). Il continue : Nous sommes venus en un lieu lumineux; nos habits sont devenus blancs, notre chair encore plus blanche que nos habits, et tellement transparente, que la vue pénétroit jusqu'au fond du cœur; en me regardant, j'ai vu quelques ordures dans mon sein. J'ai cru m'éveiller, et, dormant toujours, j'ai rencontré Lucien; je lui ai raconté ma vision, et lui ai dit : Savez-vous que ces ordures signifient que je ne me suis pas accordé aussitôt avec Julien? Là-dessus je me suis éveillé. C'est ainsi que Montan racontoit son songe. Jusqu'ici, les martyrs écrivirent eux-mêmes dans la prison ce qui leur étoit arrivé; le reste fut écrit par ceux qui étoient présents, à qui le diacre Flavien, l'un des martyrs, l'avoit recommandé.

Les martyrs demeurèrent plusieurs mois en prison, et souffrirent long-temps la faim et la soif. Enfin, ils furent présentés au gouverneur, et confessèrent tous glorieusement; mais les amis de Flavien se récrièrent, soutenant qu'il n'étoit point diacre, quoiqu'il l'avouât; et, par conséquent, n'étoit point compris dans l'ordonnance de l'empereur pour être condamné à mort. Il fut donc renvoyé en prison et les autres jugés, savoir : Lucius, Montan, Julien, Victoric. On les mena au lieu de l'exécution, où il y eut un grand concours de gentils; et tous les fidèles y vinrent, car les instructions qu'ils avoient reçues de saint Cyprien leur faisoient honorer particulièrement les martyrs. Ceux-ci marchoient avec un visage gai, et chacun d'eux exhorta le peuple. Lucius, naturellement doux et modeste, étoit abattu de maladie et de l'incommodité de la prison. C'est pourquoi, il marcha devant, accompagné de peu de personnes, de peur qu'il ne fût accablé de la foule et n'eût pas l'honneur de répandre son sang. Il ne laissa pas de parler comme il put à ceux qui l'accompagnoient. Les frères lui disoient : Souvenez-vous de nous. Vous-mêmes, dit-il, souvenez-vous de moi; tant il présumoit peu de la gloire de son martyre. Julien et Victoric exhortèrent

(1) Cypr. Ep. 78.

long-temps les frères à la paix, et leur recommandèrent tous les clercs, particulièrement ceux qui avoient soulagé leur faim dans la prison.

Montan étoit fort de corps et d'esprit. Il crioit (1) : Celui qui sacrifie aux faux dieux sera exterminé, si ce n'est au Seigneur seul; ce qu'il répéta plusieurs fois. Il réprimoit l'orgueil et la témérité des hérétiques, leur disant qu'ils devoient connoître la vraie église, au moins par la multitude de ses martyrs. Il exhortoit ceux qui étoient tombés à ne se point presser à accomplir leur pénitence, les autres à demeurer fermes, les vierges à conserver leur pureté, tous généralement à honorer les évêques, et les évêques à la concorde. Car, disoit-il, c'est souffrir pour Jésus-Christ que de l'imiter, et donner par nos exemples des preuves de notre foi. Le bourreau ayant déjà levé l'épée sur sa tête, il étendit les mains à Dieu, et pria à haute voix; en sorte que les païens mêmes l'ouïrent que Flavien les suivit le troisième jour. Il déchira en deux le mouchoir dont il devoit se bander les yeux, et en fit garder la moitié pour Flavien. Il fit aussi garder pour lui une place dans l'aire où on devoit les enterrer, afin qu'ils ne fussent pas séparés de sépulture.

XLIV. Martyre de saint Flavien.

Flavien étoit retourné dans la prison, fort triste d'être séparé d'une si bonne compagnie; mais il se soumettoit à la volonté de Dieu. Sa mère, qui ne le quittoit point, étoit aussi affligée que lui de ce retardement. Vous savez, ma mère, lui disoit-il, que j'ai toujours souhaité d'avoir le loisir de jouir du martyre, de paroître souvent avec les chaînes, et d'être souvent remis. Une nuit, comme il étoit affligé d'être demeuré après ses confrères, un homme lui apparut et lui dit : De quoi vous affligez-vous? vous êtes confesseur pour la troisième fois, et vous serez martyr par le glaive : ce qui se trouva véritable. Il crut voir aussi l'évêque Successus, qui avoit souffert avec Paul et avec d'autres. Successus avoit le visage et l'habit si éclatants, qu'à peine Flavien le put reconnoître. Je suis venu, dit-il, vous annoncer que vous devez souffrir. Aussitôt vinrent deux soldats qui menèrent Flavien en un lieu où les frères étoient assemblés; sa mère y étoit, qui lui dit : Je te loue de ce que personne n'a souffert le martyre comme toi. Ces visions consoloient Flavien.

Cependant les deux jours se passèrent, et le troisième jour on les fit venir, suivant la prédiction de Montan. Comme les frères s'empressoient autour de lui pour le saluer, il leur dit qu'il leur donneroit la paix à tous dans Fuscien : c'étoit un lieu ainsi nommé. Etant entré dans le prétoire, il demeuroit à la place des prisonniers, attendant qu'on l'appelât. Ceux qui ont écrit cette relation étoient auprès de lui, et lui tenoient les mains par honneur et par amitié. Quelques païens, qui avoient étudié avec lui, lui conseilloient même avec larmes de sacrifier alors pour faire ensuite ce qu'il voudroit, et de ne pas craindre une seconde mort incertaine, plus que la mort présente. Il les remercia de l'amitié qu'ils lui témoignoient, en lui donnant le conseil qu'ils croyoient le meilleur; mais il leur dit que, pour conserver sa liberté, il valoit mieux mourir que d'adorer des pierres; qu'il y a un Seigneur souverain qui a tout fait par son commandement, et qui par conséquent doit être seul adoré, ajoutant que nous vivons après la mort; qui est ce que les païens croyoient le moins, même quand ils avoient quelque bon sentiment touchant la Divinité.

Le gouverneur l'ayant fait entrer, lui demanda pourquoi il mentoit, se disant diacre, quoiqu'il ne le fût pas. Flavien répondit : Je ne ments point. Le centenier dit : On m'a donné une déclaration qui porte qu'il feint de l'être. Flavien répondit : Mais il n'est pas vraisemblable que je mente en ceci, plutôt que celui qui a donné la déclaration. Le peuple se récrioit et disoit : Vous mentez. Le gouverneur l'interrogea encore, s'il étoit vrai qu'il mentît? Et qu'y gagnerois-je? dit-il. Le peuple en fut aigri, et demanda par des cris réitérés qu'il fût tourmenté; mais le gouverneur le jugea aussitôt et le condamna à mort. Etant certain de souffrir et rempli de joie, il eut même la consolation de parler à ses amis, et donna ordre d'écrire la relation de son martyre, et d'y joindre les visions qu'il avoit eues.

Il marchoit au supplice en grande compagnie et avec beaucoup de dignité. Une pluie douce et abondante survint, qui fit dire à Flavien que l'eau seroit jointe au sang dans sa passion, à l'exemple de celle de Notre Seigneur. Cette pluie servit aussi à arrêter la mauvaise curiosité des gentils, et donna occasion au martyr d'entrer dans une hôtellerie, près du lieu nommé Fuscien, où il donna la paix à tous les frères, sans qu'aucun profane en fût témoin. Il sortit ensuite de l'hôtellerie, et, étant monté en un lieu élevé et propre à se faire entendre, il étendit la main pour demander du silence, et dit : Mes très-chers frères, vous avez la paix avec nous, si vous avez la paix de l'Eglise, et si vous gardez l'union de la charité. La dernière chose qu'il dit, et qui fut comme son testament, c'est qu'il recommanda fortement le prêtre Lucien, qui fut en effet peu après élu évêque de Carthage. Ayant achevé de parler, il descendit au lieu du martyre; il se banda les yeux de la moitié du mouchoir que Montan lui avoit fait garder deux jours auparavant; s'étant mis à genoux comme pour faire la prière, il acheva son martyre avec son oraison. On honore la mémoire de tous ces martyrs en un même jour, le vingt-quatrième de février.

(1) Ex. XX, 1, 20.

XLV. Saint Jacques, saint Marien, etc.

En Numidie, un évêque, accompagné de Jacques, diacre, et de Marien, lecteur, arriva en faisant voyage à un lieu, nommé Muguas, près de Cyrthe, colonie romaine, à présent Constantine, où la persécution étoit fort échauffée (1). On recherchoit même ceux qui avoient été exilés pour les faire mourir. Entre ceux-là, étoient les évêques Agapius et Secondin, tous deux recommandables par leur charité, et l'un même par la perfection de sa continence. Comme on les menoit du lieu de leur exil pour les présenter au gouverneur, ils passèrent au lieu où étoient les autres confesseurs, et logèrent chez eux. Ils les fortifièrent par leurs exemples et par leurs discours, les exhortant fortement à la constance. Deux jours après qu'ils furent partis, une troupe d'infidèles vint au village de Muguas, où étoient les confesseurs, et les emmenèrent à Cyrthe. Là ils furent mis en prison, puis exposés aux tourments par un stationnaire, accompagné de quelques centurions et des magistrats municipaux de Cyrthe. On appeloit stationnaires certains officiers du gouverneur distribués en divers lieux pour l'avertir de ce qui se passoit (2). Jacques affecta de confesser non-seulement qu'il étoit chrétien, mais qu'il étoit diacre. Marien se confessa lecteur; on le pendit par les pouces avec de grands poids aux pieds; après les tourments, on les remit en prison.

Marien s'y endormit profondément, et, quand il fut éveillé, il raconta un songe qu'il avoit eu, en ces termes : J'ai vu un tribunal fort haut et d'une blancheur éclatante, où quelqu'un présidoit tour à tour à la place du gouverneur. Il y avoit un échafaud où l'on montoit par plusieurs degrés; on y exposoit les troupes de confesseurs l'un après l'autre, et le juge les faisoit mener pour mourir par le glaive. Alors j'entendis une voix immense et éclatante qui disoit, Applique Marien. Je montois à cet échafaud, et tout d'un coup j'ai été surpris de voir Cyprien assis à la droite du juge; il a étendu la main, m'a élevé au plus haut de l'échafaud, et m'a dit en riant : Venez vous asseoir avec moi. J'étois donc assis avec eux pendant qu'on interrogeoit d'autres troupes; le juge s'est levé, et nous le reconduisions à son prétoire, marchant par une prairie agréable, environnée d'arbres chargés de feuilles et d'une belle verdure, avec des cyprès qui montoient jusqu'au ciel; en sorte que l'on ne voyoit que des bois à l'entour, et au milieu étoit une fontaine très-pure et très-abondante. Le juge a disparu tout d'un coup; et Cyprien a pris une fiole qui étoit sur le bord de la fontaine, l'ayant emplie, il en but, puis l'a remplie, et me l'a présentée; j'en ai bu volontiers, et, comme je rendois grâces à Dieu, je me suis éveillé au son de ma voix.

Marien ayant ainsi raconté son songe, Jacques lui dit : Je me souviens que ces jours passés, comme nous faisions voyage vous et moi dans un même chariot, vers le midi je m'endormis, quoique le chemin fût fort rude, et je crus voir un jeune homme extraordinairement grand, vêtu d'une robe ouverte par devant, si éclatante qu'il étoit impossible de le regarder fixément. Ses pieds ne touchoient point à terre, et son visage étoit au-dessus des nues. En passant devant nous, il nous jeta à chacun une ceinture de pourpre, à vous, Marien, et à moi; et dit, Suivez-moi vite.

Il y avoit dans la même prison un confesseur, nommé Emilien, de l'ordre des chevaliers, qui avoit gardé la continence, bien qu'il fût âgé de près de cinquante ans; il faisoit dans la prison des jeûnes de deux jours de suite et des prières très-fréquentes. Il s'endormit en plein jour, et ensuite raconta ainsi ce qu'il avoit vu : On m'a tiré de la prison, et j'ai rencontré un païen qui est mon frère selon la chair; il m'a demandé avec curiosité, et comme pour m'insulter, comment nous nous trouvions des ténèbres et du jeûne de la prison? Je lui ai répondu que la parole de Dieu sert de lumière et de nourriture aux soldats de Jésus-Christ. Sachez, m'a-t-il dit, que tous tant que vous êtes de prisonniers, si vous vous opiniâtrez, la peine de mort vous attend; et, comme je semblois en douter, il me l'a confirmé. Puis il a ajouté : Mais vous autres, qui méprisez ainsi la vie, je voudrois savoir si tous indifféremment vous aurez la même récompense dans le ciel. Je ne suis pas capable, lui ai-je dit, de décider une si grande question; mais levez les yeux au ciel : ces étoiles innombrables ont-elles toutes la même lumière? Il m'a dit encore : S'il y a de la différence, qui sont ceux que Dieu préfère? Ceux, dis-je, dont la victoire est plus rare et plus difficile, comme les riches. C'est ainsi qu'Emilien racontoit sa vision. Il souffrit le martyre au même lieu de Cyrthe (1). Les évêques Agapius et Secondin y finirent aussi le leur, et avec deux vierges, Tertulla et Antonia, qu'Agapius aimoit comme ses filles. Il avoit souvent demandé à Dieu qu'il leur fît cette grâce de souffrir le martyre avec lui, et on lui répondit : Pourquoi demandez-vous si souvent ce que vous avez obtenu dès la première fois?

Après les visions qui ont été racontées, Jacques et Marien demeurèrent encore quelques jours en prison; puis il furent menés en public et présentés aux magistrats de Cyrthe. Un des fidèles qui étoient spectateurs, attira les yeux de tous les infidèles par les marques de zèle qui paroissoient sur son visage; ils lui demandèrent avec emportement s'il étoit de la même religion; il le confessa aussitôt, et fut joint aux martyrs que les magistrats renvoyèrent au gouverneur de la province. Ils allè-

(1) Acta sinc. p. 225. (2) Gloss. Cang.

(1) Martyrol. 24 apr.

rent le trouver en diligence par un chemin long et difficile; et, quand ils lui eurent été présentés, on les mit dans la prison de Lambèse. Pendant plusieurs jours, le gouverneur fit mourir un grand nombre de fidèles laïques, avant que d'en venir à Jacques et à Marien. Les clercs étoient affligés de cette distinction et du retardement de leur victoire. Dans cette prison, Jacques vit en dormant l'évêque Agapius, qui faisoit un grand festin et témoignoit beaucoup de joie; lui et Marien y étoient appelés comme à une agape, et ils rencontrèrent un enfant, l'un des deux jumeaux qui trois jours auparavant avoient souffert avec leur mère. Cet enfant avoit autour du cou une couronne de roses, et tenoit à sa main droite une palme très-verte. Il leur dit : Et où allez-vous si vite? Réjouissez-vous, vous souperez demain avec nous.

Le lendemain, Marien, Jacques et tous les autres clercs furent condamnés à mort. On les mena au lieu de l'exécution, qui étoit sur le bord du fleuve dans un vallon, avec des collines élevées de deux côtés comme pour favoriser le spectacle. Parce qu'ils étoient en grand nombre, on les fit ranger de suite, afin que l'exécuteur ne fît que passer de l'un à l'autre en coupant les têtes ; autrement l'exécution eût été trop longue, et il y eût eu trop de corps en un monceau, s'il les eût fallu faire venir l'un après l'autre à la même place. Quand ils eurent les yeux bandés, la plupart disoient aux fidèles qui étoient proches qu'ils voyoient en haut des chevaux blancs, montés par de jeunes hommes vêtus de blanc, d'autres disoient qu'ils entendoient le frémissement des chevaux. Marien disoit hardiment que la vengeance du sang innocent étoit proche, et que le monde seroit affligé de diverses plaies, de peste, de captivité, de famine, de tremblements de terre, d'insectes; ce qui marquoit la prise de l'empereur Valérien, et les guerres qui suivirent sous les trente tyrans. La mère de saint Marien, nommée Marie, étoit présente, qui, le voyant mort, se félicitoit elle-même d'avoir mis au monde un tel fils; elle embrassoit son corps, donnoit cent baisers à son cou coupé. L'histoire de ces martyrs fut écrite à leur prière par un de leurs amis, qui avoit été présent à tout.

XLVI. Saint Fructueux de Tarragone.

En Espagne, Fructueux, évêque de Tarragone, fut pris un jour de dimanche, quinzième de janvier, l'an deux cent cinquante-neuf, et avec lui deux diacres, Augure et Euloge (1). Comme Fructueux étoit dans sa chambre, six soldats, de ceux que l'on appeloit bénéficiers, et qui étoient du premier rang, vinrent à sa maison. Les ayant ouï frapper de leur bâton à sa porte, il se leva aussitôt et sortit en pantoufles. Ils lui dirent : Venez, le gouverneur vous demande avec vos diacres. L'évêque leur dit : Allons où vous voudrez, je vais me chausser. Les soldats lui dirent : Chaussez-vous à votre aise. Sitôt qu'ils furent venus on les mit en prison. Fructueux, assuré de la couronne et plein de joie, prioit sans cesse; les frères qui s'y trouvoient se recommandoient à lui; le lendemain il baptisa Rogatien. Ils furent six jours en prison; le mercredi ils célébrèrent solennellement la station de la quatrième série, c'est-à-dire le jeûne avec les prières. On les présenta pour être ouïs le vendredi, vingtième de janvier (1). Le gouverneur Emilien dit : Amenez l'évêque Fructueux, Augurius et Eulogius. Les officiers dirent : Les voici. Emilien dit à Fructueux : Avez-vous ouï ce que les empereurs ont ordonné? Fructueux dit : Je ne sais ce qu'ils ont ordonné; pour moi, je suis chrétien. Emilien dit : Ils ont ordonné que l'on adore les dieux. Fructueux dit : J'adore un seul Dieu, qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qui y est compris. Emilien dit : Savez-vous qu'il y a des dieux? Fructueux répondit : Non, je n'en sais rien. Emilien dit : Vous le saurez tantôt. Fructueux regarda vers Dieu, et commença à prier en lui-même. Emilien dit : Qui écoute-t-on (2), qui craint-on, qui adore-t-on, si on ne sert pas les dieux, et si on n'adore pas le visage des empereurs? Puis il dit au diacre Augurius : N'imite pas les discours de Fructueux. Augurius dit : J'adore Dieu tout-puissant. Emilien lui dit : Adores-tu aussi Fructueux? Augurius dit : Je ne sers pas Fructueux, mais je sers celui qu'il sert lui-même. Emilien dit à Fructueux : Es-tu évêque? Oui, répondit-il. Emilien dit : Tu ne l'es plus, et commanda qu'ils fussent brûlés vifs.

On mena Fructueux avec ses diacres à l'amphithéâtre, et tout le peuple le plaignoit, car il étoit aimé même des infidèles à cause de sa vertu. Les chrétiens se réjouissoient plus de sa gloire qu'ils ne s'affligeoient de le perdre. Plusieurs, par un mouvement de charité, lui offroient un breuvage pour le fortifier ; mais il dit : Il n'est pas encore l'heure de rompre le jeûne; car il n'étoit que dix heures du matin, et c'étoit le vendredi jour de station. On voit ici l'exactitude des saints à garder ces pratiques, et qu'ils croyoient que boire rompoit le jeûne (3). Comme ils furent arrivés à l'amphithéâtre, un nommé Augustal, qui étoit son lecteur, s'approcha en pleurant, et lui dit : Permettez-moi de vous déchausser. Fructueux répondit : Laissez, mon fils, je me déchausserai avec joie, je suis assuré de

(1) Acta sinc. p. 220. Aug. sermon. 273. Prud. Per steph. 6.

(1) V. Pagi. an. 251, n. 8.

(2) V. Aug. Serm. c. 273, n. 3; VIII, Civit. c. 27; XXII, contr. Faust. c. 21.

(3) V. Thomass. Jeûnes 1, part. c. 19, et 2, part. c. 15.

la promesse du Seigneur. Après qu'il se fut déchaussé, un chrétien, nommé Félix, s'approcha et lui prit la main, le priant de se souvenir de lui. Fructueux lui dit tout haut, en sorte que tout le monde l'entendit : Je dois avoir dans l'esprit toute l'église catholique, étendue depuis l'Orient jusqu'à l'Occident. Etant à la porte de l'amphithéâtre et prêt d'entrer au combat, il consola encore les frères, les assurant qu'ils ne manqueroient point de pasteur. Après que les bandelettes qui leur lioient les mains furent brûlées, l'évêque se mit à genoux et prioit encore suivant sa coutume, assuré de la résurrection. Deux chrétiens, Babylon et Magdonius, domestiques du gouverneur, virent le ciel ouvert pour recevoir les martyrs, et montrèrent à une petite fille d'Emilien l'évêque avec ses deux diacres monter au ciel couronnés, les pieux où ils avoient été attachés demeurant encore. Ils appelèrent Emilien lui-même pour lui montrer les martyrs ; il ne les vit point alors, mais ensuite saint Fructueux lui apparut avec ses diacres en des habits éclatants, et lui déclara que ce qu'il avoit fait contre eux n'avoit servi qu'à leur gloire. Cependant, les fidèles vinrent la nuit à l'amphithéâtre avec du vin pour éteindre les corps demi-brulés. Ils ramassèrent les cendres, dont chacun prit ce qu'il put; mais saint Fructueux leur apparut, et les avertit que chacun rendît ce qu'il en avoit pris, et qu'ils les enterrassent tous ensemble.

XLVII. Saint Saturnin de Toulouse. Saint Denis de Paris.

On peut rapporter à cette persécution de Valérien le martyre de saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, qui s'y étoit établi environ dix ans auparavant (1). Les oracles des démons cessèrent par sa puissance ; il découvrit leurs impostures et affoiblit leur autorité ; et comme l'église étoit près du Capitole et sa maison au delà, il passoit et repassoit souvent devant le Capitole, et sa présence rendoit les idoles muettes. Les pontifes païens s'en aperçurent et résolurent sa perte. Un jour, comme ils avoient assemblé le peuple et tenoient un taureau prêt pour apaiser leurs dieux par un sacrifice, ils virent passer saint Saturnin qui alloit à son ordinaire célébrer les divins offices. Voilà, dirent-ils, l'ennemi des dieux et l'auteur de cette nouvelle religion, vengeons leur injure, qu'il sacrifie ou qu'il meure. Ils l'environnent en foule et le traînent au Capitole, lui seul ; car un prêtre et deux diacres qui l'accompagnoient s'enfuirent.

Comme on le pressoit de sacrifier, il dit à haute voix : Je ne connois qu'un Dieu, je sais que les vôtres sont des démons ; comment voulez-vous me faire craindre ceux que vous dites qui me craignent ? Alors la multitude irritée prit le taureau que l'on alloit sacrifier. Ils l'entourent d'une corde qu'ils laissent pendre par derrière et y attachent les pieds du saint ; puis ils piquent le taureau avec des éguillons, et le poussent du haut de leur Capitole en bas. A la descente des premiers degrés, le saint eut la tête cassée, et sa cervelle se répandit ; puis tout le reste de son corps fut déchiré. Le taureau ne laissa pas de le traîner jusqu'à ce que la corde se rompit. Le corps y demeura et fut enterré tout proche, par le soin de deux femmes, qui le mirent dans une bière de bois et dans une fosse profonde, de peur que les païens n'achevassent de le dissiper. Les autres chrétiens, qui étoient en petit nombre, n'osoient l'ensevelir ; il n'y eut que ces deux femmes qui en eurent le courage. Le lieu où demeura le corps de saint Saturnin s'appelle encore le Taur. Depuis il en fut tiré et transféré dans l'Eglise bâtie en son honneur par les soins de saint Exupère, évêque de Toulouse, environ cinquante ans après.

On peut croire aussi que la même persécution emporta saint Denis, premier évêque de Paris, envoyé en même temps que saint Saturnin. La tradition constante est qu'il eut la tête tranchée avec un prêtre, nommé Rustique, et un diacre, nommé Eleuthère, au lieu que nous nommons encore Montmartre, ou le Mont des Martyrs. On montre le cachot où il fut gardé à saint Denis de la Chartre, et à saint Denis du Pas le lieu où il fut tourmenté. Les reliques des trois martyrs sont gardées à la fameuse abbaye de saint Denis en France (1). Les églises voisines de Meaux et de Senlis reconnoissent le même saint Denis pour leur fondateur. On rapporte à ce même temps de Valérien le martyr saint Ponce, dont les reliques sont à Nice en Provence ; saint Privat, évêque de Mende, qui fut tué par les Allemands dans une irruption qu'ils firent sous la conduite de Chroc, leur roi, et plusieurs autres martyrs, dans les Gaules.

XLVIII. Saint Félix de Nole.

On peut aussi rapporter avec vraisemblance à cette persécution les dernières souffrances de saint Félix de Nole (2). Son père étoit un Syrien, nommé Hermias, qui vint s'établir en Italie à Nole, et laissa deux fils avec de grands biens, Hermias et Félix. Hermias demeura dans le monde ; Félix se donna à Dieu, et fut ordonné lecteur dans ses premières années, puis exorciste, et enfin prêtre sous le vieillard Maxime, évêque de Nole, qui l'aimoit comme son fils et le destinoit pour être son successeur. La persécution ayant commencé sous Décius ou sous Gallus, l'évêque Maxime s'enfuit dans les lieux déserts. On chercha Félix comme le

(1) Sup. liv. VI, n. 49. Acta sinc. p. 210.

(1) Martyr. R. 14 mai. Turen. 1, Hist. c. 31, 32. Martyr. 21 aug. Greg. (2) Acta mart. sinc. p. 258.

chef du troupeau, on le prit, on le mit en prison chargé de chaînes, on lui passa les pieds dans les entraves, et on sema la place de pots cassés, afin qu'il ne pût reposer. Cependant l'évêque Maxime, dans la montagne déserte où il s'étoit retiré, étoit prêt à périr de faim et de froid, couché sur la terre, exposé à toutes les injures de l'air, sans aucune nourriture, accablé d'années, de tristesse et d'inquiétude pour le salut de son troupeau. Mais Dieu ne l'abandonna pas.

Au milieu de la nuit, un ange vint dans la prison de Félix, l'éveilla par ses paroles et par l'éclat de sa lumière. Félix croyoit d'abord que c'étoit un songe, et disoit que ses chaînes, les portes et les gardes l'empêchoient de suivre. L'ange lui commande de se lever; les fers tombent de ses mains et de son cou, il tire ses pieds des entraves, les portes s'ouvrent, les gardes demeurent endormis; il sort, et par des chemins inconnus il arrive jusqu'au lieu désert où étoit le saint vieillard Maxime, prêt à rendre le dernier soupir. L'ayant reconnu, il l'embrasse et le baise; mais il le trouve froid, sans voix, sans pouls, sans mouvement, il restoit seulement un peu de respiration. Le plus pressé étoit de lui donner quelque nourriture. Il cherche, il prie, et aperçoit enfin au-dessus de sa tête une grappe de raisin pendue à des ronces; il la prend, l'approche de la bouche du vieillard mourant, qui avoit déjà les dents serrées, et ne sentoit plus rien. Il écarte ses lèvres desséchées, presse la grappe, et en fait entrer le suc.

Le malade reprend un peu de vigueur, la parole lui revient, il reconnoît Félix, et lui dit: Vous venez bien tard, il y a long-temps que Dieu m'avoit promis que vous viendriez à mon secours. L'état où vous me trouvez fait bien voir que je n'ai pas fui par la crainte de la mort; mais je me suis défié de la foiblesse de mon corps; reportez-moi, je vous prie, à mon troupeau. Félix le charge aussitôt sur ses épaules et le porte chez lui. L'évêque étoit logé pauvrement, et n'avoit qu'une vieille femme pour tous domestiques. Félix frappe à la porte, la vieille s'éveille fort surprise, elle ouvre en tremblant, et reçoit son maître, qui, en quittant Félix, lui met la main droite sur la tête en lui souhaitant toutes sortes de bénédictions. Félix s'en retourna dans sa maison, où il demeura caché jusqu'à ce que la persécution fût finie.

Après quelque temps de paix, la persécution recommença, apparemment celle de Valérien; et l'on chercha encore Félix. On alla à sa maison, mais il étoit dehors, au milieu de la ville, accompagné à son ordinaire de plusieurs amis, et instruisant les fidèles. Les persécuteurs y vinrent, et, l'ayant devant eux, ne le reconnurent point; en sorte qu'ils demandoient où il étoit, soit que Dieu leur eût troublé la vue ou changé le visage de Félix. Quelqu'un s'étant aperçu de leur méprise les en avertit; ils retournèrent sur leurs pas, par où Félix avoit passé. Il entendit le bruit, et se cacha promptement dans une masure qui se trouva proche; mais, comme elle étoit ouverte, il eût été bientôt pris, si dans le moment une araignée n'eût fait sa toile qui ferma l'ouverture de ces ruines. Les persécuteurs, y étant venus, crurent qu'il y auroit de la folie à s'imaginer qu'un homme eût pu passer par-là sans rompre une toile d'araignée, ou qu'elle eût pu être faite si promptement : ils cherchèrent Félix partout ailleurs, et Dieu le sauva par ce miracle.

Quand ils se furent retirés, Félix alla se cacher en un lieu écarté, dans une vieille citerne sèche, et il y fut nourri par un autre miracle. Une femme consacrée à Dieu logeoit tout proche, et, sans savoir que Félix y fût caché, elle aportoit du pain et d'autres viandes qu'elle avoit préparées pour elle-même, et les mettoit sur le bord de la citerne sans connoître ce qu'elle faisoit, croyant au contraire les mettre dans sa maison, et oubliant aussitôt ce qu'elle avoit fait et par où elle alloit ou revenoit. Félix demeura six mois dans cette citerne; un puits voisin lui fournissoit de l'eau, mais il sécha quelquefois, et la pluie y suppléa. La persécution étant finie, et la paix rendue à l'Eglise, il sortit de sa retraite par ordre de Dieu, et retourna à sa patrie, où il fut reçu comme un homme revenu du ciel.

XLIX. Autres martyrs.

A Césarée en Cappadoce, un enfant, nommé Cyrille, montra une constance extraordinaire. Il nommoit toujours Jésus-Christ, et ni les paroles, ni les coups ne pouvoient l'empêcher de se dire chrétien (1). Plusieurs enfants de son âge se déclaroient ses ennemis; son père même le chassa de sa maison, lui refusant tout secours; et quelques-uns louoient et admiroient le père. Le juge, irrité contre Cyrille, se le fit amener par ses officiers, et pensa d'abord l'épouvanter; mais il le trouva intrépide et n'estimant rien en comparaison de la foi. Mon enfant, dit-il, je te pardonne tes fautes : ton père te recevra chez lui, tu peux jouir de ses biens, pourvu que tu sois sage et que tu penses à toi. Le bienheureux enfant dit : J'ai de la joie de souffrir ces reproches, Dieu me recevra; je suis bien aise d'être chassé de ma maison, j'en ai une plus grande; je ne crains point la mort pour acquérir une meilleure vie. Comme il parloit ainsi avec une vertu divine, on le fait lier publiquement comme pour le mener à la mort; mais le juge avoit donné ordre que l'on se contentât de lui faire peur. Quand on lui rapporta que l'enfant n'avoit point jeté de larmes, ni craint le feu où on le menaçoit de le jeter, il le rappela, et lui dit :

(1) Acta sinc. p. 253.

Mon enfant, tu as vu le feu, tu as vu le glaive; sois sage pour rentrer dans la maison et dans la fortune de ton père. Cyrille répondit : Tyran, tu m'as fait grand tort de me rappeler; ton feu et ton glaive sont inutiles; je vais à une grande maison et à des richesses plus excellentes; dépêche-moi promptement, afin que j'en jouisse. Les assistants pleuroient, l'entendant ainsi parler; mais il leur disoit : Vous devriez rire et me conduire avec joie au supplice; vous ne savez pas quelle cité je vais habiter, ni quelle est mon espérance. Il alla ainsi à la mort, et fut l'admiration de tous les habitants de Césarée en Cappadoce.

A Césarée de Palestine, trois hommes considérables, Priscus, Malcus et Alexandre souffrirent le martyre dans cette persécution de Valérien (1). Ils demeuroient à la campagne, et d'abord s'accusèrent de lâcheté de mépriser une si belle occasion d'acquérir la couronne du martyre. Puis, ayant pris ensemble une résolution, ils s'en allèrent à Césarée, se présentèrent au juge, et furent condamnés aux bêtes.

L. Saint Nicéphore.

Il y avoit à Antioche un prêtre, nommé Saprice, et un laïque, nommé Nicéphore, qui s'aimoient comme deux frères (2). Après avoir vécu long-temps dans cette étroite amitié, ils se divisèrent et devinrent si ennemis, qu'ils évitoient même de se rencontrer dans la rue. Nicéphore revint à lui, et, faisant réflexion que la haine est un vice diabolique, il pria de ses amis d'aller trouver le prêtre Saprice, et de le prier de lui pardonner, et d'avoir égard à son repentir. Mais Saprice ne voulut point lui pardonner. Nicéphore lui envoya une seconde fois d'autres amis pour se réconcilier avec lui, et Saprice ne voulut pas même les écouter. Nicéphore, pour la troisième fois, le fit prier par d'autres de ses plus chers amis de lui pardonner sa faute : Saprice demeura dur et inflexible. Enfin, Nicéphore courut à la maison de Saprice, et se jeta à ses pieds en lui disant : Mon père, pardonnez-moi pour Notre Seigneur. Mais le prêtre endurci ne voulut point se réconcilier.

Cependant la persécution vint tout d'un coup; Saprice fut pris et présenté au gouverneur, qui lui demanda son nom, et ensuite de quelle race il étoit. Je suis chrétien, dit Saprice. Clerc ou laïque? dit le gouverneur; Saprice dit : J'ai le rang de prêtre. Le gouverneur dit : Les empereurs, nos maîtres, Valérien et Gallien, ont ordonné que ceux qui se diroient chrétiens sacrifieroient aux dieux immortels, sous peine des tourments et de la mort? Saprice répondit : Nous autres chrétiens, nous avons pour roi Jésus-Christ, qui est le vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre; périssent les idoles qui ne peuvent faire ni bien ni mal. Le gouverneur irrité le fit jeter dans un pressoir, où il fut cruellement tourmenté pendant long-temps, et, comme il demeuroit ferme, enfin il le condamna à perdre la tête (1).

Nicéphore, ayant appris qu'on le menoit au supplice, courut au devant de lui, et se jeta à ses pieds, en disant : Martyr de Jésus-Christ, pardonnez-moi si je vous ai offensé. Saprice ne lui répondit rien. Nicéphore le prévint encore dans une autre rue, avant qu'il sortît de la ville, et lui dit : Je vous prie, martyr de Jésus-Christ, faites-moi grâce, et me pardonnez l'offense que je vous ai faite par foiblesse humaine. Vous allez recevoir la couronne des mains du Seigneur que vous avez confessé. Mais Saprice demeura dans son endurcissement sans vouloir lui répondre; en sorte que les bourreaux mêmes disoient à Nicéphore : Nous n'avons jamais vu un si sot homme que toi. Il va perdre la tête et tu lui demandes grâce. Nicéphore leur dit : Vous ne savez pas ce que je demande au confesseur de Jésus-Christ. Dieu le sait. Etant arrivé au lieu où Saprice devoit être exécuté, il lui dit encore : Il est écrit (2) : Demandez et on vous donnera, et le reste. Mais il ne put fléchir la dureté de Saprice, que Dieu en punit, et le priva de sa grâce.

Les bourreaux lui dirent : Mets-toi à genoux pour avoir la tête coupée. Pourquoi? dit Saprice. Parce, dirent-ils, que tu n'as pas voulu sacrifier, et que tu as méprisé l'ordonnance des empereurs pour un homme que l'on nomme Christ. Saprice leur dit : Ne me frappez pas, je fais ce qu'ordonnent les empereurs et je sacrifie aux dieux. Alors Nicéphore lui dit : Non, mon frère, n'apostasiez pas et ne renoncez pas à Notre Seigneur Jésus-Christ. Ne perdez pas la couronne que vous avez gagnée par tant de tourments? Mais Saprice ne l'écouta point. Nicéphore, le voyant perdu, dit aux bourreaux : Je suis chrétien, et je crois au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ que celui-ci a renoncé; faites-moi donc mourir. Ils n'osoient le frapper sans l'ordre du gouverneur; mais ils s'étonnoient qu'il se livrât lui-même à la mort. Car il disoit : Je suis chrétien, et je ne sacrifie point à vos dieux. Un des bourreaux courut au gouverneur, et lui dit : Saprice a promis de sacrifier aux dieux; mais il y en a là un autre qui veut mourir pour Christ, et qui crie en disant hardiment : Je suis chrétien, je ne sacrifie point à vos dieux, et n'obéis point aux ordonnances de vos empereurs. Le gouverneur le condamna, en disant : S'il est ainsi, qu'il meure par le glaive. Suivant cet ordre, Nicéphore eut la tête coupée, et reçut la couronne du martyre pour récompense de sa foi en Jésus-Christ, de sa charité envers le prochain et de son humilité.

(1) Eus. VII, Hist. c. 12. (2) Acta sinc. 244.

(1) V. Gallon. Cruci. mart. p. 36. (2) Matth. VII, 7.

LI. Valérien pris par les Perses. Gallien, empereur.

L'empereur Valérien avoit déjà régné six ans avec son fils Gallien, lorsque, voyant ses affaires en mauvais état dans l'Orient, il voulut acheter la paix de Sapor, roi de Perse, en lui donnant de l'argent (1). Sapor refusa de traiter avec d'autres qu'avec l'empereur lui-même. Il alla imprudemment à la conférence peu accompagné, et fut pris par le roi de Perse, qui le tint en captivité le reste de ses jours, et ne voulut jamais le rendre, quelque prière que lui en fissent les rois voisins. Sapor faisoit amener Valérien quand il vouloit monter à cheval, et lui mettoit le pied sur le col pour lui servir d'étrier; et enfin il le fit écorcher et saler (2). Sa peau fut teinte en rouge, et gardée dans un temple pour la montrer dans la suite aux ambassadeurs romains. Les païens s'étonnoient de son malheur, car ils le comptoient entre les meilleurs empereurs; mais les chrétiens reconnoissoient la vengeance divine pour punir la persécution (3). Valérien fut pris la septième année de son règne, deux cent cinquant-neuf de J.-C., et vécut encore dix ans dans sa captivité. Son fils Gallien, qui avoit régné sept années avec lui, en régna encore huit, et en tout quinze.

Mais son règne ne fut pas paisible; et, après la prise de Valérien, il s'éleva plusieurs tyrans (4). Macrien et Baliste recueillirent les débris de l'armée, et consultèrent qui ils reconnoîtroient empereur; car ils comptoient pour rien Gallien qui étoit à Rome, et négligeoit toutes choses. On reconnut pour empereur, Macrien le père avec ses deux fils, Macrien et Quiétus; et les deux Macrien marchèrent contre Gallien, laissant en Orient Baliste et Quiétus. Macrien craignoit Valens, proconsul d'Achaïe, et envoya Pison pour le tuer; mais Pison trouva que Valens avoit pris l'empire, et se retira en Thessalie, où, ayant aussi pris la pourpre, il fut tué. Auréolus, qui commandoit l'armée d'Illyrie, fut aussi reconnu empereur; et Macrien, étant venu aux mains avec lui, fut tué la neuvième année de Gallien (5), qui étoit consul la quatrième fois avec Volusien; c'étoit l'an deux cent soixante-un de J.-C. Emilien, préfet d'Egypte, y prit aussi le titre d'empereur, et Posthume dans les Gaules. On compte jusqu'à trente tyrans, qui se disoient alors empereurs des Romains. Odénat, roi de Palmyre, ayant appris la mort de Macrien, fit aussi mourir Quiétus et Baliste. Ainsi Macrien, qui avoit été auteur de la persécution, périt avec toute sa race.

Depuis que Gallien régna seul, la persécution cessa, et on ne voit pas que de son chef il fût grand ennemi des chrétiens, quoique d'ailleurs fort cruel. Il révoqua même par des ordonnances expresses celles qui avoient été faites contre les chrétiens (1). Voici celle qu'il envoya à Alexandrie. L'empereur César Publius-Licinius-Gallus, pieux, heureux, auguste, à Denis, à Pinnas, à Démétrius et aux autres évêques. J'ai ordonné que l'effet de ma grâce s'étendît par tout le monde, en sorte que l'on se retire des lieux consacrés à la religion, et que vous puissiez vous servir de la forme de mon rescrit, sans que personne vous trouble; et il y a déjà long-temps que j'ai accordé ce que vous pouvez maintenant exécuter librement; c'est pourquoi, Aurélius Cyrénius, intendant général, observe le rescrit que j'ai donné. Il y avoit une autre ordonnance adressée à d'autres évêques, qui leur permettoit de reprendre les places des cimetières.

La paix étant rendue à l'Eglise, saint Félix retourna à Nole, et y fut reçu comme un homme revenu du ciel (2). L'évêque Maxime étoit mort après une une longue vie; et tout le peuple demandoit pour pasteur Félix, qui avoit le titre de confesseur et le talent de la parole, et menoit une vie exemplaire. Mais il céda l'honneur de l'épiscopat à un vieillard nommé Quintus, parce qu'il avoit été ordonné prêtre avant lui, quoique la différence ne fût que de sept jours: ce qui marque qu'en ces temps-là les ordinations n'étoient pas encore attachées à certains temps, et qu'on pouvoit les faire tous les dimanches. L'évêque Quintus, en récompense, honoroit Félix comme s'il eût été son supérieur, et lui laissoit le ministère de la parole.

Saint Félix avoit hérité de son père de grands biens, en maisons et en fonds de terre. Il les avoit perdus étant proscrit pendant la persécution; mais alors il ne tenoit qu'à lui de les redemander en justice. Il aima mieux suivre le conseil de saint Paul et abandonner son droit pour se tenir à ce qui étoit le plus édifiant (3). Plusieurs le fatiguoient pour lui persuader de se faire rendre ses biens, entre les autres une veuve riche et pieuse, nommée Archelaïs, avec laquelle il étoit lié d'une amitié sainte. Elle lui faisoit souvent des reproches de ce qu'il négligeoit son bien, dans lequel il pouvoit rentrer facilement, et dont il feroit des aumônes qui lui produiroient un grand mérite devant Dieu. Souvent même elle lui offroit des présents. Félix demeuroit tranquille et rioit de ses empressements de femme, ne voulant être riche que de la grâce de Jésus-Christ et des biens éternels. Il prit donc à loyer un jardin contenant trois *jugeres*, c'est-à-dire environ un arpent et demi d'une terre maigre, le cultivoit de ses mains, et partageoit avec les pauvres les herbes qu'il en recueilloit, ne réservant rien pour le lendemain. Il n'a-

(1) Zozym. p. 650, an. 259.
(2) Trebell. in Vales. Oros. VII, c. 12.
(3) Constant. Epist. ad SS. c. 24. Lactant. de Mort. c. 5. Pagi. an. 259, n. 6.
(4) Chron. Pasc. an. 260. p. 275. Aurel. Victor. Epit. Trebell. in Gall. init.
(5) Pagi. an. 261.

(1) Eus. VII, Hist. c. 13.
(2) Paulin. Nat. V, V. 215.
(3) Cor. VI, 12.

voit point de valet, ne portoit qu'un habit, et souvent le changeoit contre celui de quelque pauvre, ou lui en donnoit un meilleur que celui qu'il portoit lui-même. Il acheva ainsi sa vie dans une heureuse vieillesse, et fut enterré hors la ville avec un grand concours de peuple; mais le temps encore exposé aux persécutions fut cause que d'abord on ne fit qu'un bâtiment pauvre et petit pour sa sépulture. Dans la suite on y éleva une église magnifique.

LII. Martyre de saint Marin.

Quoique l'empereur Gallien eût rendu la paix à toutes les églises, Marin, homme distingué par sa naissance et par ses richesses, et qui avoit un rang considérable entre les officiers du gouverneur, souffrit le martyre à Césarée en Palestine (1). Il devoit, selon l'ordre, arriver à une place de centurion qui étoit vacante, et étoit prêt à l'obtenir lorsqu'un autre se présenta au tribunal, et dit que, suivant les lois, il n'étoit pas permis à Marin d'arriver à cette charge parce qu'il étoit chrétien, et ne sacrifioit point aux empereurs; mais que lui, qui l'accusoit, devoit l'avoir selon son rang. Le gouverneur de Palestine, qui se nommoit Achée, demanda à Marin de quel sentiment il étoit; il confessa constamment qu'il étoit chrétien, et le juge lui donna trois heures de temps pour considérer ce qu'il avoit à faire. Comme il se fut retiré du tribunal, l'évêque Théotecne l'aborda, et, s'entretenant avec lui, le prit par la main et le mena à l'église. Il le fit entrer jusque dans le sanctuaire, et, ayant un peu détourné son manteau, il lui montra l'épée qu'il portoit au côté, et en même temps lui présenta le livre des saints Evangiles, lui disant de choisir ce qu'il aimoit le mieux des deux. Marin sans hésiter étendit la main droite, et prit le livre sacré. Attachez-vous donc, lui dit Théotecne, attachez-vous à Dieu, il vous fortifiera, et vous obtiendrez ce que vous avez choisi : allez en paix. Comme il sortit de l'église, le crieur l'appeloit pour comparoître devant le juge, car le terme préfix étoit passé. Il se pésenta au tribunal, et, ayant témoigné sa foi encore plus hardiment, il fut aussitôt emmené en l'état où il étoit, et exécuté à mort.

Asturius eut soin de sa sépulture, c'étoit un patrice romain qui avoit eu la faveur des empereurs, et qui étoit connu de tout le monde, à cause de sa naissance et de ses grands biens (2). Il se trouva présent au martyre de saint Marin, et, quoiqu'il fût vêtu magnifiquement, il prit le corps sur ses épaules, l'ensevelit richement, et l'enterra comme il convenoit. On racontoit mille autres exemples de la vertu d'Asturius, et entre autres ce miracle. Auprès de Césarée de Philippe, sont les sources du Jourdain, qui sortent du mont Panéas (1). Dans une de ces fontaines qu'ils appeloient la coupe à cause de la rondeur du bassin, les païens prétendoient qu'il se faisoit un miracle, car on y jetoit une victime qui ne paroissoit plus ensuite. Asturius, s'étant une fois trouvé à cette cérémonie, eut pitié de l'erreur de ce peuple; et, levant les yeux au ciel, il pria Dieu par Jésus-Christ de découvrir l'imposture du démon. Sitôt qu'il eut fait sa prière, la victime revint sur l'eau de la fontaine; et il ne fut plus parlé depuis de ce faux miracle. Théotecne, disciple d'Origène, étoit alors évêque de Césarée en Palestine, ayant succédé à Domne, qui avoit tenu ce siége pendant peu de temps après Théoctiste (2). Hyménée étoit évêque de Jérusalem après la mort de Mazabane.

LIII. Charité des chrétiens d'Alexandrie.

Emilien, préfet d'Egypte, y prit le titre d'empereur malgré lui, étant contraint de prendre parti dans une sédition qui avoit commencé par une querelle particulière d'un esclave du curateur d'Alexandrie avec un soldat. L'esclave disoit que ses souliers étoient meilleurs que ceux du soldat; il fut battu, le peuple y prit intérêt; car il n'en falloit pas davantage pour mettre en fureur la populace d'Alexandrie. Cette sédition fut si violente qu'il n'y avoit point de commerce d'un quartier de la ville à l'autre (3). L'évêque saint Denis y étoit revenu de son exil, lorsque la paix avoit été rendue à l'Eglise; mais il étoit obligé d'écrire aux fidèles de la ville même dans la fête de Pâques, comme s'il eût été fort éloigné (4). Il étoit plus facile d'écrire et d'avoir réponse d'Orient en Occident que d'Alexandrie à Alexandrie; il y avoit plus de péril dans les rues de la ville que dans les déserts; le port étoit souvent plein de sang. C'est ainsi que saint Denis lui-même en parle à un évêque d'Egypte, nommé Hiérax.

Alexandrie fut aussi affligée de famine, parce qu'Emilien se rendit maître des greniers publics (5); et la guerre avec la famine y attirèrent peu de temps après la peste. Cependant, l'empereur Gallien envoya Théodote en Egypte avec des troupes; et enfin Emilien fut pris et étranglé dans la prison.

Pendant que la peste étoit à Alexandrie, comme la fête de Pâques approchoit, saint Denis écrivit une lettre aux fidèles, où il marquoit le triste état de la ville (6). Pour les autres hommes, dit-il, c'est-à-dire pour ceux qui ne sont pas chrétiens, il ne sembleroit pas que le temps fût propre à célébrer une fête en l'état où sont les choses : ce n'est que deuil, tous sont affligés, la ville retentit de gémissements, il n'y

(1) Euseb. VIII, c. 15. (2) Euseb. VII, c. 16.

(1) Euseb. VII, c. 17. (2) Euseb. VII, c. 14. (3) Trebell. in Æmil. 21, n. 30. Tyran. p. 19. (4) Eus. VII, Hist. c. 21. (5) Trebell. ibid. (6) Eus. VII, c. 22.

a point de maison qui n'ait quelque mort. Et ils le méritent bien; ils nous ont chassés, et nous sommes les seuls qui, étant poursuivis de tout le monde jusqu'à la mort, n'avons pas laissé de célébrer la fête; le lieu où chacun de nous se trouvoit dans cette oppression, lui servoit de lieu d'assemblée, la campagne, le désert, un vaisseau, une hôtellerie, une prison; et ceux qui ont célébré la fête la plus joyeuse sont les martyrs admis au banquet céleste. Il dit ensuite que cette maladie étoit pour les païens la plus cruelle de toutes les calamités, et pour les chrétiens un exercice et une épreuve; puis il ajoute : La plupart de nos frères, par l'excès de leur charité, ne se sont point épargnés. Ils ont eté les uns après les autres visiter les malades sans précaution, et les ont consolés et servis assidûment, s'attirant volontiers la maladie; de sorte que plusieurs en guérissant les autres sont morts eux-mêmes. Les meilleurs de nos frères s'en sont allés de la sorte, quelques prêtres, quelques diacres, et les laïques les plus estimés; et on a jugé que ce genre de mort ne différoit en rien du martyre. Ils ont pris les corps de ces saints entre leurs bras, leur ont nettoyé les yeux et fermé la bouche, les ont emportés sur leurs épaules sans craindre de les toucher et de s'y joindre de si près; ils les ont étendus, lavés, habillés, et peu de temps après ils ont eu le même sort, mais ceux qui restent succèdent toujours aux autres. Les païens font tout le contraire. Dès le commencement de la maladie, ils s'éloignent et fuient ceux qu'ils aimoient le plus; ils les jettent dans les rues demi-morts, ils laissent les corps sans sépulture comme du fumier, tant ils craignent de gagner la maladie mortelle, que toutefois il n'est pas facile d'éviter, quelque artifice qu'ils emploient. Ainsi parloit saint Denis d'Alexandrie. L'Église honore encore comme martyrs ceux que la charité fit mourir à l'occasion de cette peste (1).

LIV. Doctrine de saint Denis d'Alexandrie sur la trinité.

Ce fut apparemment dans ce temps de trouble que saint Denis d'Alexandrie fut accusé auprès du pape saint Denis d'avoir écrit que le fils de Dieu étoit une créature et un ouvrage d'une autre substance que le père. Dans la lettre à Euphranor et à Ammonius, combattant l'erreur de Sabellius, et voulant montrer par le chemin le plus court la distinction des personnes divines, il insistoit sur ce qui convient au fils de Dieu comme homme (2), par exemple, qu'il est fidèle à celui qui l'a fait, et qu'il a été fait plus excellent que les anges (3), et principalement sur ce que Jésus-Christ dit lui-même : Je suis la vigne, et mon père le vigneron; car, comme il est impossible que le même soit le vigneron et la vigne, l'ouvrier et l'ouvrage qui est fait, il prouvoit clairement que Dieu le père et Jésus-Christ ne sont pas la même personne. Cependant, quelques fidèles bien instruits de la foi, ayant lu ces paroles et ne s'étant point enquis de saint Denis lui-même comment il les entendoit, allèrent à Rome et le dénoncèrent au pape (1). Le pape assembla un concile qui désapprouva la doctrine attribuée à saint Denis d'Alexandrie, et le pape lui écrivit, suivant l'avis de tous, le priant d'éclaircir les points dont il étoit accusé. Et en même temps le pape écrivit aussi un traité où il condamnoit également les deux erreurs opposées, celle de Sabellius et celle que l'on attribuoit à saint Denis, de dire que le verbe de Dieu étoit sa créature et son ouvrage. Saint Denis d'Alexandrie répondit aussitôt par un ouvrage divisé en trois livres, qu'il intitula, Réfutation et Apologie, et l'accompagna d'une lettre au pape, à qui il l'adressoit (2).

Dans le premier livre il disoit ces paroles : Quand j'ai dit qu'il y a des choses que l'on conçoit comme produites et faites, j'en ai rapporté des exemples en passant comme des choses moins importantes : Car, ai-je dit, ni la plante n'est de même nature que celui qui la cultive, ni la barque n'est semblable au charpentier. Mais ensuite je me suis arrêté à ce qui vient mieux au sujet; je me suis étendu davantage sur les exemples plus véritables, et j'en ai cherché plusieurs de diverses sortes, que je vous ai écrits dans une autre lettre. Par où j'ai convaincu de fausseté l'accusation que l'on a formée contre moi, comme si je disois que Jésus-Christ n'est pas consubstantiel à Dieu; car, bien que je dise que je n'ai trouvé ni lu ce mot en aucun endroit des Ecritures divines, toutefois mes preuves suivantes, qu'ils ont passées sous silence, ne s'éloignent pas de ce sens. Car, j'ai apporté l'exemple de la génération humaine, où sans doute l'un et l'autre est de même nature, en disant que les pères ne sont autres que les enfants, qu'en ce qu'ils ne sont pas eux-mêmes les enfans. Je ne puis montrer la lettre, comme j'ai déjà dit, à cause des circonstances présentes; autrement, je vous en enverrois les propres paroles, ou plutôt la copie entière; et je le ferai quand j'en aurai la commodité. Mais je me souviens bien que j'ai apporté plusieurs comparaisons de choses de même nature. Car j'ai dit qu'une plante qui vient d'une semence ou d'une racine, est autre que ce qui la produit, et toutefois demeure absolument de même nature; qu'un fleuve qui coule d'une source prend une autre figure et un autre nom; car on ne nomme point la source fleuve, le fleuve source; cependant, tous les deux subsistent; la source est comme le père, et le fleuve est l'eau qui vient de la source. Ces circonstances fâcheuses,

(1) Martyrol. 28 febr. de Sent. Dion. p. 558.
(2) Sup. n. 35, Athan. (3) Heb. I, 4.

(1) Athan. ibid. et de Synod. p. 918.
(2) Euseb. VII, Hist. c. 26 Athan. de Sent. p. 501, C.

qui empêchoient saint Denis d'envoyer à Rome la copie de sa lettre semblent marquer un temps auquel il étoit hors de chez lui et n'avoit pas ses papiers, comme le temps de la guerre d'Emilien, ou son exil pendant la persécution. Il faut bien remarquer ici le mot de *consubstantiel* dont il se sert, et qui fut ensuite consacré par la décision du concile de Nicée.

Dans le premier livre il disoit encore (1) : Que Dieu n'a jamais été sans être père, et que Jésus-Christ a toujours été verbe, sagesse et vertu; car Dieu ne les a pas engendrées après avoir été sans elles. Mais il disoit que le fils n'est pas de lui-même, et qu'il tient l'être de son père. Et ensuite : Etant la splendeur de la lumière éternelle, il faut aussi qu'il soit éternel; puisque la lumière est toujours, il est clair que la splendeur est toujours aussi, car c'est par sa splendeur que l'on entend qu'il est la lumière, et une lumière ne peut être sans éclairer. Revenons aux comparaisons. Si le soleil est, la splendeur est, le jour est; si l'un et l'autre manque, il n'y a point de soleil. Si donc le soleil étoit éternel, le jour ne cesseroit point; mais, parce qu'il ne l'est pas, le jour commence et finit avec lui. Or, Dieu est une lumière éternelle qui n'a point commencé et ne finira jamais. Il a donc une splendeur éternelle, qui est toujours avec lui et est toujours engendrée, procédant de lui sans commencement. C'est cette sagesse qui dit (2) : Je suis celle avec qui il se plaisoit, et tous les jours je me réjouissois devant sa face en tout temps. Il ajoutoit ensuite : Le père donc étant éternel, le fils aussi est éternel, et lumière de lumière ; car s'il y a un père il y a un fils ; s'il n'y avoit point de fils, comment et de qui seroit-il père? Mais l'un et l'autre est, et est toujours.

Dans le second livre, saint Denis répondoit au reproche que l'on lui faisoit de parler du père sans nommer le fils, et de parler du fils sans nommer le père; de les diviser ainsi et les éloigner l'un de l'autre (3). Il disoit : Chacun des noms que j'ai dits est inséparable. J'ai nommé le père; et, avant que de parler du fils, je l'ai marqué dans le père. J'ai nommé le fils; quand je n'aurois pas parlé du père, on l'a déjà compris dans le fils. J'ai ajouté le Saint-Esprit, mais en même temps j'ai ajouté d'où et par qui il est venu. Mais ils ne savent pas que le père ne peut être séparé du fils, en tant que père, car ce nom établit en même temps la liaison. Le fils non plus ne peut être séparé du père, car le nom du père montre l'union; et l'esprit est entre leurs mains, puisqu'il ne peut être sans celui qui l'envoie et sans celui qui le porte. Comment donc, en me servant de ces noms, peut-on penser que je les divise ou que je les sépare l'un de l'autre? Et un peu après : Ainsi nous étendons l'unité indivisible à la trinité, et nous renfermons la trinité dans l'unité, sans la diminuer. Il disoit encore (1) : Si quelqu'un de mes calomniateurs, parce que j'ai dit que Dieu est l'auteur et l'ouvrier de toutes choses, croit que je dise qu'il l'est aussi de Jésus-Christ, qu'il prenne garde que je l'ai nommé père auparavant, en quoi le fils est aussi marqué par avance; car, après avoir nommé le père auteur, j'ai ajouté: Et il n'est pas père des choses dont il est auteur, si on entend proprement le père qui a engendré; car nous prouverons dans la suite l'étendue du nom de père. Le père non plus n'est pas auteur, si on n'attribue ce nom qu'aux ouvriers; car chez les Grecs les savants sont nommés poètes, c'est-à-dire auteurs de leurs discours.

Il disoit encore (2) : Notre pensée pousse la parole de son fond, suivant cette expression du prophète. Mon cœur a poussé une bonne parole, et chacune est distinguée de l'autre, ayant un lieu propre et séparé, l'une dans le cœur, l'autre sur la langue : toutefois elles ne sont pas éloignées, et ne peuvent être l'une sans l'autre; car la pensée n'est point sans la parole, ni la parole sans la pensée; mais la pensée fait la parole en laquelle elle paroît, et la parole montre la pensée en laquelle elle est. La pensée est comme une parole cachée au dedans, et la parole une pensée qui se produit au dehors; la pensée passe dans la parole, et la parole communique la pensée aux auditeurs. L'une est comme le père, savoir, la pensée qui est d'elle-même : l'autre comme le fils, savoir, la parole, puisqu'il est impossible qu'elle soit avant la pensée, ni qu'étant avec elle elle vienne dehors. Ainsi le père, étant la grande pensée, la pensée universelle, a pour premier interprète et premier ange son fils le verbe (3). Et ailleurs : La pensée qui sort par la bouche est autre que celle qui est dans le cœur. Car celle-ci, ayant envoyé l'autre, demeure telle qu'elle étoit, et celle-là, étant envoyée, s'envole et va partout. L'une est dans l'autre, et toutefois distinguée de l'autre; elles sont un, quoiqu'elles soient deux. C'est ainsi qu'il a été dit que le père et le fils sont un, et qu'ils sont l'un dans l'autre. Il disoit encore : Au commencement étoit la parole; mais la parole n'est pas celui qui l'a proférée, car la parole étoit en Dieu. Le Seigneur est la sagesse engendrée; donc celui qui a produit la sagesse n'étoit pas la sagesse, car, dit-elle, j'étois celle en qui il se plaisoit. Il finissoit le second livre par cette formule de louange, qu'il disoit avoir reçue de ses anciens (4) : A Dieu le père et au fils Notre Seigneur Jésus-Christ avec le Saint-Esprit, gloire et puissance dans les siècles des siècles. Amen. Il disoit encore : La vie a en-

(1) Athan. de Sent. p. 559, D.
(2) Prov. VIII, 30, Gr.
(3) Athan. de Sent. p. 591, A.

(1) Athan de Sent. p. 563, D.
(2) Athan. p. 565, D. Ps. 44.
(3) Ath. p. 565, C.
(4) Basil. ad. Amp. de Sp. S. c. 29, p. 216, B.

gendré la vie : c'est comme un fleuve qui a coulé d'une source, et une lumière éclatante allumée d'une lumière qui ne s'éteint point. C'est ainsi que saint Denis, évêque d'Alexandrie, expliquoit le mystère de la trinité dans son apologie; et c'est ce qui nous en reste. Il se justifia pleinement des erreurs qu'on lui imputoit, et demeura dans l'église et dans sa dignité (1).

LV. Traité de saint Denis d'Alexandrie contre les millénaires.

Depuis long-temps l'erreur des millénaires étoit établie en Egypte. Leur principal auteur avoit été l'évêque Népos, qui, prenant trop judaïquement les promesses des saintes Ecritures, disoit que Jésus-Christ régneroit sur la terre pendant mille ans, et que, pendant ce temps, les saints jouiroient de tous les plaisirs du corps (2). Il se fondoit principalement sur l'apocalypse de saint Jean, et avoit écrit un traité sur ce sujet, intitulé, Réfutation des allégoristes. Saint Denis d'Alexandrie y répondit par un traité qu'il intitula, Des promesses, et qu'il divisa en deux livres. Car, quoique Népos fût mort, plusieurs suivoient avec attachement son opinion. Saint Denis disoit dans le second livre de son traité :

En plusieurs autres choses je reçois Népos, et je l'aime à cause de sa foi, de son affection au travail, de son étude de l'Ecriture, et des cantiques qu'il a composés, dont plusieurs de nos frères reçoivent encore à présent de la consolation; j'ai encore plus de respect pour lui, parce qu'il n'est plus au monde, mais j'aime et j'honore la vérité par-dessus tout. S'il étoit présent et n'enseignoit que de parole, la simple conversation suffiroit pour le convaincre par des questions et des réponses; mais il reste un écrit, qui semble à quelques-uns très-convaincant; et il y a des docteurs qui, ne comptant pour rien la loi et les prophètes, et sans s'attacher ni aux évangiles ni aux épîtres des apôtres, prêchent la doctrine de cet écrit, comme un grand mystère. Ils ne permettent point aux plus simples d'entre nos frères d'avoir des pensées hautes du glorieux avénement de Notre Seigneur, ni de notre résurrection et de notre ressemblance avec lui; mais ils leur persuadent de n'en espérer, dans le royaume de Dieu, que des choses petites, périssables, semblables à celles de la vie présente. C'est ce qui nous oblige à parler à Népos comme s'il étoit présent. Il dit ensuite :

Etant dans le canton d'Arsinoé, où, comme vous savez, cette doctrine a eu cours depuis long-temps jusqu'à faire des schismes dans les églises, j'assemblai les prêtres et les docteurs des frères qui sont dans les bourgades, et, en présence de ceux qui voulurent s'y trouver, je les excitai à examiner publiquement cette matière. Ils proposoient ce livre comme une forteresse invincible. Je m'assis donc avec eux trois jours de suite, depuis le matin jusqu'au soir, et je tâchai d'examiner cet écrit. Là, j'admirai extraordinairement la solidité de ces frères, leur amour pour la vérité, leur facilité à me suivre, leur intelligence, avec quel ordre et quelle douceur nous faisions les questions et les objections, comment nous convenions de plusieurs points, sans vouloir soutenir en toute manière et avec contention ce que nous avions une fois jugé vrai, si nous ne le trouvions tel en effet, et sans éluder les objections. Nous faisions bien nos efforts pour appuyer nos sentiments; mais, s'ils étoient détruits par raison, nous en changions et n'avions point honte de l'avouer; nous recevions sans dissimulation et avec des cœurs simples devant Dieu ce qui étoit établi par les saintes Ecritures. Enfin Coracion, qui étoit le chef et le docteur de cette opinion, nous protesta, en présence de tous les frères, qu'il ne s'y arrêteroit plus, qu'il ne l'enseigneroit, n'en parleroit, ni n'en feroit aucune mention : et tous les frères, qui étoient présents, se réjouirent de cette conformité de sentiments. Rare exemple d'une dispute vraiment chrétienne.

Dans ce même ouvrage, saint Denis d'Alexandrie traitoit de l'autorité de l'Apocalypse, qui étoit le principal fondement des millénaires. Il dit que quelques-uns de leurs prédécesseurs la rejetoient entièrement comme portant un faux titre, et étant l'ouvrage de l'hérésiarque Cérinthe. Pour moi, dit-il, je n'ose rejeter ce livre, dont plusieurs de nos frères font tant de cas; mais j'estime qu'il est au-dessus de ma capacité, et je soupçonne qu'il contient une doctrine cachée et merveilleuse. Car, quoique je ne l'entende pas, je me doute que ces paroles enferment un sens plus profond, et je ne les mesure pas par ma raison particulière; je donne plus à la foi, et loin de condamner ce que je n'entends pas, ce m'est plutôt une raison pour l'admirer. Or, quoiqu'il convînt que l'auteur de ce livre étoit un saint et un homme inspiré de Dieu, il ne croyoit pas toutefois que ce fût saint Jean l'évangéliste. Car, dit-il, je crois qu'il y en a eu plusieurs de même nom que Jean l'apôtre, qui ont été excités à prendre ce nom par l'amour qu'ils portoient à sa personne, l'admiration et l'émulation de ses vertus et le désir d'être aimés du Seigneur comme lui : ainsi nous y voyons que les enfants des fidèles portent souvent les noms de Pierre et de Paul. Les raisons de saint Denis, pour montrer que l'auteur de l'Apocalypse n'est pas saint Jean l'apôtre, sont tirées la plupart de la différence du style, mais son opinion sur ce point n'a pas été suivie; et toute l'église catholique a reconnu le livre de l'Apocalypse, non-seulement pour écriture canonique, mais pour l'ouvrage de saint Jean l'apôtre.

(1) Ath. p. 550, D.

(2) Eus. VII, Hist. c. 24.

LVI. Epître canonique de saint Denis d'Alexandrie.

De tous les écrits de saint Denis d'Alexandrie, le seul qui nous reste entier et indubitable est la lettre canonique à l'évêque Basilide, qui l'avoit consulté sur plusieurs points de discipline (1). Le premier, de savoir à quelle heure on pouvoit rompre le jeûne le jour de Pâques. Quelques-uns disoient qu'il falloit attendre le chant du coq, après avoir passé tout le samedi sans manger : et tel étoit l'usage de Rome. Les Egyptiens mangeoient plus tôt, et quelques-uns dès le soir du samedi. Saint Denis répond : Il est certain que l'on ne doit commencer la fête et la joie pascale qu'au temps de la résurrection de Notre Seigneur. Mais il est difficile de déterminer l'heure précise de la résurrection, à cause que les évangélistes ne l'ont point marquée, et se sont exprimés différemment sur l'heure que les saintes femmes vinrent au sépulcre. Car, saint Matthieu dit le soir du samedi (2); saint Jean le matin, étant encore nuit (3); saint Luc à la première pointe du jour (4); saint Marc le soleil étant déjà levé (5). Il montre toutefois comment on les doit concilier; d'où il résulte que Jésus-Christ est ressuscité le dimanche avant le jour; puis il ajoute : Cela étant ainsi, nous déclarons à ceux qui veulent savoir précisément à quelle heure, quelle demi-heure ou quel quart d'heure, il faut commencer la joie pascale, que nous blâmons d'intempérance ceux qui se hâtent trop, et qui rompent le jeûne lorsqu'ils voient approcher minuit; que nous louons le courage de ceux qui tiennent ferme jusqu'à la quatrième veille, et que nous n'inquiétons pas ceux qui se reposent cependant selon leur besoin et leur commodité. C'est que les plus fervents passoient la nuit entière sans dormir. Il ajoute : Aussi bien tous n'observent pas également les six jours de jeûne. Il y en a qui les passent tous six sans manger, d'autres en passent deux, d'autres trois, d'autres quatre, d'autres pas un. Ceux qui ont poussé le jeûne le plus loin, et qui ensuite se trouvent foibles et presque défaillants, on doit leur pardonner s'ils mangent plus tôt; quant à ceux qui non-seulement n'ont point continué le jeûne, mais n'ont point jeûné, ou même ont fait bonne chère pendant les quatre premiers jours, et qui, venant ensuite aux deux derniers, au vendredi et au samedi, les passent sans manger et croient faire beaucoup d'attendre jusqu'à l'aurore, je ne crois pas que leur combat soit égal à ceux qui se sont exercés pendant plusieurs jours.

Saint Denis conclut ainsi cette lettre : Vous nous avez fait ces questions, mon cher fils, non par ignorance, mais pour nous faire honneur et entretenir la concorde; et moi, j'ai déclaré ma pensée non pour faire le docteur, mais pour user de la simplicité avec laquelle nous devons parler ensemble. Vous en jugerez suivant votre science, et m'écrirez ce qui vous paroîtra le meilleur. L'humilité le faisoit parler ainsi; car, en effet, son autorité étoit très-grande par la dignité de son siége, de son âge, par la gloire de la confession qu'il avoit deux fois acquise, par ses vertus et par sa science. Aussi cette lettre a-t-elle toujours été comptée par l'église d'Orient entre les canons ou règles de discipline.

LVII. Épître canonique de saint Grégoire thaumaturge.

Vers le même temps, saint Grégoire thaumaturge en écrivit une qui n'est pas de moindre autorité (1). Pendant la foiblesse de l'empire de Gallien, les Goths avoient couru la Thrace et la Macédoine, et avoient passé dans l'Asie et dans le Pont. Ils pillèrent et brûlèrent le temple de Diane à Ephèse, et firent de grands ravages. En cette calamité, le pape saint Denis écrivit à l'église de Césarée en Cappadoce, et envoya de quoi racheter les captifs. Mais ces mêmes désordres donnèrent occasion à plusieurs chrétiens de commettre des crimes. Un évêque, dont on ne sait pas le nom, demanda à saint Grégoire des règles pour les mettre en pénitence; et saint Grégoire lui répondit en ces termes (2) : Ce qui nous fait peine, très-saint pape, ne sont pas les viandes que les captifs peuvent avoir mangées, telles qu'elles leur ont été offertes par leurs maîtres, vu principalement que l'on convient tout d'une voix que les barbares qui ont couru nos quartiers n'ont point sacrifié aux idoles. L'apôtre dit (3) : La viande est pour l'estomac et le reste; et le Seigneur, qui purifie toutes les viandes, dit (4) : Ce n'est pas ce qui entre qui souille l'homme, mais ce qui sort. Nous ne sommes pas non plus si touchés des violences qu'ont souffertes les femmes captives. Car, si dès devant il y en avoit dont la vie fût notée, l'habitude criminelle forme contre elles un grand soupçon pour le temps de la captivité; et elles ne doivent pas être facilement admises à la communion des prières. Mais, s'il y en a quelqu'une qui ait vécu dans une parfaite continence, qui se soit conservée pure même de tout soupçon, et qui maintenant soit tombée par violence dans un malheur inévitable, nous avons un exemple dans le Deutéronome touchant la jeune fille qu'un homme auroit forcée en pleine campagne. Vous ne lui ferez rien, dit la loi (5), elle n'est point digne de mort. Car, c'est comme si un homme s'élève contre son prochain et le tue; la fille a crié, et il ne s'est trouvé personne pour la secourir.

Tous les usurpateurs du bien d'autrui doi-

(1) Conc. tom. I, p. 832.
(2) Matth. XXVIII.
(3) 1 Joan. XX, 1.
(4) Luc, XXIV, 1.
(5) Marc. XVI, 2.

(1) Tom. I, conc. p. 837. Tertull. in Gal. p. 178, A. Zozym. lib. I, p. 151. Oros. VII, c. 22. Basil. Ep. 220.
(2) Cant. 1.
(3) 1 Corint. VI, 13.
(4) Matth. XV, 11.
(5) Deuter. XXII, 25.

vent être bannis de l'Eglise (1). Mais, dans le temps d'une incursion d'ennemis, s'imaginer que la ruine commune soit une occasion de profit, il n'y a que des impies et des ennemis de Dieu qui en soient capables. Il est donc résolu de les excommunier tous, de peur que la colère de Dieu ne tombe sur tout le peuple, et premièrement sur les prélats qui n'en feroient pas justice. Que si quelques-uns de ceux qui étoient déjà en pénitence à cause des péchés que l'avarice leur avoit fait commettre du temps de la paix, sont retournés aux mêmes crimes dans le temps de la colère de Dieu, profitant du sang et de la ruine des fugitifs, des captifs ou des morts, que doit-on attendre, sinon qu'ils accumulent la vengeance pour eux et pour tout le peuple (2)? Il propose l'exemple d'Achan dans le livre de Josué (3); puis il ajoute :

Que personne ne se trompe soi-même sous prétexte d'avoir trouvé; il n'est pas même permis de profiter de ce que l'on trouve (4). Le Deutéronome dit (5) : Si tu trouves le veau ou la brebis de ton frère égarée dans le chemin, tu ne les négligeras pas; et, dans l'exode, il en est dit autant des bêtes de l'ennemi (6) : Il est ordonné de les lui ramener. Que si dans la paix il n'est pas permis de profiter aux dépens d'un frère ou d'un ennemi qui néglige son bien par paresse, combien moins aux dépens d'un malheureux qui l'abandonne par la nécessité de fuir les ennemis? D'autres se trompent en retenant le bien d'autrui qu'ils ont trouvé au lieu du leur qu'ils ont perdu; ainsi, parce que les Borades et les Goths ont exercé contre eux des hostilités, ils sont eux-mêmes Borades et Goths pour les autres (7). Nous avons donc envoyé notre frère, le prêtre Euphrosine, vers vous pour ce sujet, afin que, suivant la forme que nous suivons ici, il nous marque ceux dont il faut recevoir les accusations, et ceux qu'il faut exclure des prières.

On nous a rapporté une chose incroyable, et qui ne peut convenir qu'à des infidèles, que l'on dit toutefois être arrivée dans votre pays (8). Savoir, que quelques-uns sont allés jusqu'à cet excès d'inhumanité, que de retenir en captivité ceux qui fuyoient. Envoyez dans le pays, de peur que la foudre ne tombe sur les coupables. Quant à ceux qui se sont enrôlés avec le barbares dont ils étoient captifs, qui se sont mêlés à leurs courses sans se souvenir qu'ils étoient pontiques et chrétiens, et qui sont devenus barbares jusqu'à étrangler leurs compatriotes ou les tuer à coups de bâtons et montrer aux barbares les chemins ou les maisons qu'ils ne connoissent pas, ceux-là doivent être exclus même du rang des auditeurs, jusqu'à ce que l'on ait ordonné en commun dans l'assemblée des saints, où présidera le Saint-Esprit.

Ceux qui ont eu la hardiesse d'entrer dans les maisons d'autrui (1), s'ils sont accusés et convaincus, ils seront privés même du rang des auditeurs; s'ils se dénoncent eux-mêmes et restituent, ils se prosterneront au rang des convertis. Ceux qui ont trouvé dans la campagne ou dans leurs maisons quelque chose que les barbares avoient laissée, s'ils sont accusés ou convaincus, ils seront aussi entre les prosternés; s'ils dénoncent et restituent, ils seront même admis à la prière (2). Ceux qui accomplissent le commandement de Dieu, le doivent accomplir sans aucun intérêt sordide, sans rien demander ni pour avoir indiqué, ni pour avoir sauvé, ni pour avoir trouvé, ni sous quelqu'autre prétexte que ce soit (3). Telle est l'épître canonique de saint Grégoire thaumaturge. On y voit plusieurs degrés de pénitence distingués dès lors : quelques-uns étoient admis aux prières publiques, mais prosternés; d'autres n'étoient admis qu'aux instructions; d'autres en étoient même exclus. On y voit, comme dans celle de saint Denis d'Alexandrie, que ces anciens casuistes décidoient tout par l'autorité de l'Ecriture.

LVIII. Conversions des barbares.

Ce ne fut pas seulement l'Asie et la Grèce, qui souffrirent par les incursions des barbares; les Germains passèrent les Alpes, traversèrent la Réthie, et entrèrent en Italie jusqu'à Ravenne; les Allemands coururent les Gaules et passèrent aussi en Italie (4). Les Quades et les Sarmates ravagèrent la Pannonie; des Germains plus reculés entrèrent en Espagne; les Parthes vinrent jusqu'en Syrie. Il y eut des guerres civiles par tout l'empire; et il fut affligé en même temps par la guerre, par la peste qui continuoit toujours, par des tremblements de terre et des inondations. La peste étoit si grande à Rome et dans les villes d'Achaïe, qu'en un jour elle emportoit cinq mille personnes. Sous le consulat de Gallien et de Faustin, l'an deux cent soixante-deux de J.-C. (5), li y eut un tremblement de terre qui dura plusieurs jours, avec des ténèbres et un mugissement souterrain. Plusieurs moururent de peur; le plus grand mal fut dans les villes d'Asie; Rome et la Lybie furent aussi secouées; la terre s'ouvrit en plusieurs lieux, et les fossés étoient remplis d'eau salée; la mer inonda plusieurs villes. Ainsi Dieu commençoit à faire éclater sa vengeance contre les persécuteurs de l'Eglise, mais l'Eglise croissoit, même hors de l'empire à l'occasion de ces calamités publi-

(1) Can. 2.
(2) Can. 30.
(3) Jos. VII, 18.
(4) Can. 4.
(5) Deut. XXII, 1.
(6) Ex. XXII, 4.
(7) Can. 5.
(8) Can. 6.

(1) Can. 8.
(2) Can. 9.
(3) Can. 10.
(4) Oros. liv. VII, c. 22.
(5) Trebell. in Gall, p. 177, D.

tues (1). Les barbares qui ravagèrent l'Asie emmenèrent entre leurs captifs plusieurs saints évêques, qui guérissoient les malades, chassoient les démons par le nom de Jésus-Christ, et enseignoient la vertu par leurs discours et par leurs exemples (2). Les barbares les admiroient et les trouvoient sages, et se persuadoient qu'en les imitant ils trouveroient Dieu propice. Ainsi plusieurs se faisoient instruire, recevoient le baptême, et s'assembloient à la manière des autres chrétiens. Tel fut le commencement de la conversion de ces barbares.

LIX. Plotin, philosophe.

Le philosophe Plotin étoit alors en grand crédit, même auprès de l'empereur Gallien et de sa femme Salonine (3). Il avoit étudié plusieurs années à Alexandrie sous Ammonius, dont notre Origène fut aussi disciple; mais on croit qu'il y avoit en même temps un autre Origène ami de Plotin, et peut-être un troisième, son disciple. La curiosité de connoître la philosophie des Perses et des Indiens engagea Plotin à suivre l'empereur Gordien le jeune en Orient; mais, cet empereur ayant été tué, il vint à Rome, âgé de quarante ans, et y demeura vingt-six ans. Il faisoit profession de suivre principalement la doctrine de Platon, y joignant celle de Pythagore, et prenant quelque chose des stoïciens et des péripatéticiens. Il passoit pour ne rien ignorer dans les mathématiques, c'est-à-dire dans la géométrie, l'arithmétique, la mécanique, l'optique, la musique. Il étoit si modeste, qu'il n'alloit point aux bains, et si attaché à son abstinence pythagorique, qu'il refusa d'user de thériaque à cause de la chair de vipère qui y entre. Il sembloit avoir honte d'être dans un corps, en sorte qu'il ne vouloit point permettre que l'on fît son portrait, ni parler de sa naissance, de ses parents et de son pays. Aussi toute son application étoit à considérer la nature des esprits et des idées universelles, comme nous voyons par ses écrits, remplis de spéculations métaphysiques de peu d'usage.

Il prétendoit avoir un génie ou démon familier, comme Socrate; mais celui de Plotin étoit, disoit-on, au-dessus des simples démons et du rang des dieux; en sorte que les enchantements n'avoient aucun pouvoir sur lui. Un magicien, nommé Olympius, en avoit fait l'expérience, et un prêtre égyptien, ayant invoqué le démon de Plotin dans le temple d'Isis, car c'étoit le seul lieu qu'il avoit trouvé pur à Rome, avoit vu un dieu au lieu d'un démon. Delà vient que comme Amélius, un des disciples de Plotin, alloit sacrifier dans les temples aux nouvelles lunes et aux autres fêtes, et prioit Plotin d'y venir avec lui, il répondit : C'est à eux de venir à moi, et non pas à moi d'aller à eux, montrant le peu de cas qu'il faisoit des dieux vulgaires. Ses disciples n'osèrent lui demander le sens de cette parole. Ils prétendoient que par la lumière de son génie, il s'étoit élevé jusqu'au souverain Dieu, qui n'a ni forme ni idée, et qui est au-dessus de tout esprit et de toute intelligence. Car, ces philosophes reconnoissoient, suivant la doctrine de Platon, un être souverain, mais sans préjudice des dieux et des démons qu'ils mettoient au-dessous en divers ordres (1); ainsi ils suivoient et autorisoient toutes les superstitions de l'idolâtrie et même de la magie.

Plotin eut un grand nombre d'admirateurs, d'amis et de disciples, même des sénateurs romains et des femmes de qualité. L'empereur Gallien et sa femme Salonine l'honoroient particulièrement; et, pour profiter de cette faveur, Plotin demanda le rétablissement d'une ville de la Campanie, qui étoit ruinée, pour s'y établir avec tous ses amis, et y vivre en philosophe, suivant les lois de Platon; aussi la ville devoit-elle s'appeler Platonopolis. Il eût facilement obtenu ce qu'il demandoit, si quelques-uns des confidents de l'empereur ne l'en eussent détourné. Tant la philosophie étoit foible, même avec la faveur des princes, tandis que la religion chrétienne triomphoit partout malgré eux.

Le plus fameux disciple de Plotin fut Porphyre. Il étoit de Tyr, et son nom syriaque étoit Malco qui signifie roi, d'où vient qu'on le nommoit aussi en grec Basile. Il vint à Rome la dixième année de Gallien, deux cent soixante-deux de J.-C., et commença à être disciple de Plotin, étant âge de trente ans. Ce fut lui qui eut le soin de corriger et de mettre par ordre les écrits de Plotin, et qui écrivit sa vie. Comme la peste duroit long-temps à Rome, Porphyre disoit : Il ne faut pas s'en étonner, puisque ni Esculape ni les autres dieux ne viennent plus à nous (2). Car, depuis que l'on a commencé d'adorer Jésus, on n'a plus senti aucune utilité publique de la part des dieux. Ce Porphyre écrivit beaucoup contre la religion chrétienne, dont il étoit ennemi déclaré, après l'avoir abjurée, car il avoit été chrétien (3). Mais il ne croyoit guère plus à la religion païenne qu'il professoit, comme on voit par sa lettre à Anébo. Plusieurs hérétiques et plusieurs autres imposteurs se servoient alors du nom de chrétiens et de gnostiques pour tromper les peuples, faisant valoir de prétendues révélations de Zoroastre et de quelques autres. Plotin les combattit, parce qu'ils soutenoient que Platon n'avoit pas pénétré le fond de l'essence intelligible; et Porphyre convainquit de

(1) Oros. VII, c. 22.
(2) Sozom. lib. II, c. 5.
(3) Porphyr. Vita Plot.

(1) August. VII, Civit. c. 12.
(2) Theodor. con. Gen. 11, in fin.
(3) Aug. X, Civit. c. 11.

fausseté et de nouveauté le livre attribué à Zoroastre.

Plotin mourut de cette peste ou maladie populaire dont le principal accident étoit une enflure intérieure de la gorge, qui étouffoit le malade. Eustochius, son ami, l'étant venu voir comme il étoit près de mourir, il dit : Je t'attends encore, et je m'efforce de rejoindre ce qu'il y a en nous de divin à ce qu'il y a de divin dans l'univers. Cependant un serpent passa sous son lit et alla se cacher dans un trou de la muraille ; et aussitôt Plotin rendit l'esprit, âgé de soixante-six ans, la seconde année de l'empereur Claude deux, cent soixante-neuf de J.-C. Les disciples de Plotin prirent sans doute ce serpent pour son démon familier. Après sa mort, Amélius consulta l'oracle d'Apollon pour savoir où son âme étoit allée, et l'oracle répondit, en faisant l'éloge de Plotin, d'un style plus pompeux que solide, et le mettant aux Champs-Elysées avec Platon et Pythagore : ce qu'il n'y avoit point de poète qui ne pût dire, et toutefois Porphyre prétend tirer grand avantage de cet oracle.

LIVRE HUITIÈME.

I. Hérésie de Paul de Samosate.

Odénat, roi de Palmyre, étoit maître de tout l'Orient; sa femme Zénobie, plus illustre que lui, étoit une princesse d'une vertu et d'une conduite admirable, savante même dans les auteurs grecs, qu'elle avoit étudiés avec le rhéteur Longin (1). Elle étoit juive de religion, et, voulant aussi connoître la doctrine des chrétiens, elle s'adressa à Paul de Samosate, évêque d'Antioche, qui avoit succédé à Démétrien. Il ne lui enseigna rien de Jésus-Christ qu'elle ne pût croire aisément. Car, il en avoit lui-même des sentiments bas et terrestres, ne lui attribuant que la nature d'un homme ordinaire contre la doctrine de l'Église; sa vie étoit d'ailleurs peu conforme à la sainteté de son ministère (2). Ainsi les évêques d'Orient résolurent de s'assembler pour remédier à ce désordre. Saint Denis d'Alexandrie fut invité à ce concile; mais il demanda un délai, s'excusant sur son âge et sur la foiblesse de sa santé. Cependant il envoya une lettre qui contenoit son avis sur la question; mais il l'adressa à toute l'église d'Antioche, sans faire l'honneur à Paul de le saluer, ni de lui adresser la parole (3). Le concile fut tenu à Antioche, la douzième année de l'empereur Gallien, deux cent soixante-quatre de J.-C. Les évêques les plus illustres qui s'y trouvèrent furent : Firmilien de Césarée en Cappadoce; Grégoire thaumaturge, évêque de Néocésarée, et son frère Athénodore, évêque d'une autre église dans le Pont; Hénus de Tarse en Cilicie; Nicomas d'Icone; Hyménée de Jérusalem, élu cette même année après la mort de Mazabane; Théotecne de Césarée en Palestine; Maxime de Bosre. Il y en avoit un grand nombre d'autres, avec quantité de prêtres et de diacres; ils s'assemblèrent plusieurs fois, et la question fut amplement traitée (4) : Les sectateurs de Paul s'efforçoient d'envelopper leurs erreurs; les catholiques s'appliquoient à les mettre au jour, et à montrer qu'ils blasphémoient contre Jésus-Christ. Firmilien, qui semble avoir présidé à ce concile, le convainquit publiquement d'avoir innové dans la foi (1).

La doctrine de Paul de Samosate (2) rouloit principalement sur ce fondement (3) : Que le fils de Dieu n'étoit point avant Marie, mais qu'il tenoit d'elle le commencement de son être, et que d'homme il étoit devenu dieu. Pour le prouver, il usoit de ce sophisme : Si Jésus-Christ n'est devenu dieu d'homme qu'il étoit, il n'est donc pas consubstantiel au père, et il faut de nécessité qu'il y ait trois substances, une principale, et les deux autres qui viennent de celle-là. Pour répondre à ce sophisme, les pères du concile d'Antioche dirent : Que Jésus-Christ n'étoit pas consubstantiel au père, prenant le mot de consubstantiel au sens de Paul, c'est-à-dire corporellement (4). Mais ils ne prirent pas ce mot dans sa signification exacte, et parlèrent assez simplement de la divinité du fils. Tout leur soin fut de montrer que le fils étoit avant toutes choses, et qu'il n'avoit pas été fait dieu d'entre les hommes; mais qu'étant dieu il s'étoit revêtu de la forme d'esclave, et qu'étant verbe il avoit été fait chair. Paul, étant convaincu, promit de changer. Firmilien le crut, et, espérant que l'affaire s'accommoderoit sans attirer de reproche contre la religion, il différa le jugement; mais Paul le trompa.

II. Mort de saint Denis d'Alexandrie et de saint Grégoire thaumaturge.

Saint Denis, évêque d'Alexandrie, mourut cette année, douzième de Gallien, deux cent soixante-quatre de J.-C., après avoir tenu le siége dix-sept ans. La plupart des anciens le nomment le grand Denis; son successeur fut Maxime (5). Peu après, mourut aussi saint Grégoire thaumaturge (6). Se voyant près de la mort, il s'informa exactement s'il restoit encore quelques infidèles dans toute la ville et le territoire (7); il apprit qu'il n'en restoit que dix-sept. Il est fâcheux, dit-il, regardant le ciel, qu'il manque quelque chose à la plé-

(1) Trebell. in Gal. et Tyran. 29. Ath. de Solit. tom. I, p. 857, D.
(2) Eus. VII, Hist. c. 27.
(3) Eus. VII, c. 30.
(4) Eus. VII, c. 28.

(1) Synod. ap. Eus. VII, c. 30.
(2) Athan. de Synod. p. 19, D.
(3) 920, A, C.
(4) V. Bull. sect. 2, c. 13.
(5) Eus. VII, c. 8.
(6) Hier. Script. in Dion.
(7) Greg. Nyss. p. 1006, D.

nitude de ceux qui se sauvent; mais je dois à Dieu de grandes actions de grâce de ne laisser à mon successeur qu'autant d'infidèles que j'ai trouvé de chrétiens. Il défendit que l'on achetât de lieu pour son sépulcre. Afin, dit-il, que la postérité sache que Grégoire n'a eu la propriété d'aucun héritage, et qu'après sa mort il a emprunté le sépulcre d'un autre. L'Eglise honore la mémoire de ces deux saints, Denis et Grégoire, le même jour dix-septième novembre. Les ennemis même de l'Église appeloient saint Grégoire un autre Moïse, à cause de ses miracles (1).

III. Mort de Gallien. Claude II, empereur.

L'empire romain étoit au pillage. Les barbares y entroient de tous côtés; et ceux qui se trouvèrent à la tête des armées pour les repousser, prenoient la plupart le titre d'empereur, tandis que Gallien étoit à Rome, abandonné à ses plaisirs. Il marcha toutefois contre les Scythes, et, pendant qu'il leur faisoit la guerre, il apprit la révolte d'Auréolus. Il l'avoit laissé à Milan pour s'opposer à Posthume, qui, étant depuis plusieurs années maître des Gaules, vouloit entrer en Italie (2). Gallien vint donc en Italie; mais, comme tout le monde étoit las de ses débauches et de ses cruautés, son préfet du prétoire, Héraclien, résolut de s'en défaire de concert avec Claude, qui après l'empereur avoit le plus d'autorité. Un capitaine de cavalerie, Dalmate nommé Cécropius, se chargea de l'exécution. Comme Gallien soupoit, celui-ci vint lui donner une fausse alarme, et dit qu'Auréolus paroissoit. Il se lève de table, monte à cheval, crie aux armes, et sort à la hâte sans attendre ses gardes; Cécropius prend son temps et le tue. On fit aussi mourir son frère et ses enfants. C'étoit sous le consulat de Paterne et de Marinien, l'an deux cent soixante-huit de J.-C. (3). Gallien étoit âgé de cinquante ans, et en avoit régné quinze entiers.

Claude fut reconnu empereur, et son élection particulièrement approuvée du sénat par de grandes acclamations (4). C'étoit un homme de mérite, éprouvé depuis long-temps à la guerre et dans les gouvernements. Il étoit de l'Illyrie, et portoit ces noms, Marcus-Aurélius-Flavius Claudius. Il avoit deux frères, Quintillus et Crispus. Claudia, fille de ce dernier, épousa Eutrope, homme très-noble de la nation des Dardaniens, dont elle eut l'empereur Constantius.

IV. Second concile contre Paul de Samosate.

Comme on s'aperçut que Paul de Samosate n'avoit fait que dissimuler, et ne corrigeoit ni sa doctrine ni ses mœurs (1), les évêques s'assemblèrent de nouveau au nombre de soixante-dix, dont les principaux étoient : Hélénus de Tarse; Hyménée de Jérusalem; Théotecne de Césarée en Palestine; Maxime de Bosre; Nicomas d'Icone (2). Le concile étant déjà assemblé, on attendoit Firmilien de Cappadoce qui y avoit été invité, et s'étoit mis en chemin, nonobstant son grand âge. Mais quelque temps après, on eut nouvelle qu'il étoit mort à Tarse, le vingt-huitième d'octobre de l'année deux cent soixante-neuf (3). Celui qui travailla le plus à convaincre Paul de Samosate fut Malchion, homme très-savant et grand philosophe, qui gouverna long-temps les écoles des lettres humaines à Antioche, et à cause de la pureté de sa foi fut honoré de la prêtrise dans la même église. Ce fut le seul qui put convaincre Paul, développer ses artifices, et découvrir malgré lui ses sentiments. Leur dispute fut écrite par des notaires, et les actes en demeurèrent.

Paul, étant convaincu, fut déposé et excommunié par le concile; et en sa place ils élurent Domne, fils de Démétrien, qui avoit glorieusement rempli la même chaire. Domne aussi étoit orné de toutes les vertus qui conviennent à un évêque. Tout cela ayant été réglé d'une commune voix, le prêtre Malchion écrivit une lettre synodale au nom de tous les évêques, les prêtres et les diacres, et de toute l'église d'Antioche et des lieux circonvoisins. Elle étoit adressée nommément aux évêques des deux premiers siéges, au pape saint Denis et à Maxime d'Alexandrie, et en général à tous les évêques, les prêtres, les diacres, et à l'Église universelle, et fut envoyée par toutes les provinces (4). Par cette lettre, ils rendoient compte de tout ce qui s'étoit passé dans les deux conciles, et particulièrement de l'hérésie de Paul, des questions qui lui avoient été proposées, et de la manière dont il avoit été convaincu. Ils expliquoient aussi le déréglement de ses mœurs en ces termes : Il étoit pauvre auparavant, et n'avoit point de bien qu'il eût hérité de ses parents ou acquis par quelque profession réglée; maintenant il est arrivé à une richesse excessive par des sacriléges, par des demandes injustes et des concussions qu'il exerce sur les frères, se faisant un profit de leurs pertes. Car, il se fait payer le secours qu'il leur promet; il les trompe et abuse de la facilité que l'on trouve en ceux qui ont des affaires, et qui donnent tout pour en être délivrés. Comme les évêques étoient les arbitres ordinaires entre les chrétiens, c'étoit une matière de concussion à ceux qui étoient intéressés. La lettre continue : Il ne regarde la religion que comme un moyen de gagner. D'ailleurs, il est

(1) Basil. de Sp. S. c. 29, p. 220. Hier. de Script.
(2) Zozym. p. 652. Treb. in Valer. p. 101, D.
(3) Eus. Chr. an. 268, Victor. Ep.
(4) Trebel Claud.

(1) Ath. de Synod. Synodica. ap.
(2) Eus. VII, Hist. c. 30.
(3) Pagi. an. 271, n. 2, an. 269.
(4) Hier. de Scrip. Malch.

plein de vanité et imite les dignités séculières; il aime mieux le nom de ducénaire que celui d'évêque. Le ducénaire étoit un officier de finance, comme il a été dit (1). Il marche avec faste dans la place; il lit des lettres et y répond publiquement en marchant. Il est environné d'une grande troupe de gens, qui marchent devant et après comme des gardes; son arrogance attire l'envie et la haine contre la foi. Dans les assemblées ecclésiastiques, il emploie des artifices de théâtre pour frapper l'imagination et s'attirer de la gloire, en étonnant les simples. Il s'est dressé un tribunal et un trône élevé, non tel que le doit avoir un disciple de Jésus-Christ. Il a un cabinet secret, comme les magistrats séculiers, et lui donne le même nom. En parlant au peuple, il frappe de la main sur sa cuisse, et des pieds sur son tribunal. Il se fâche contre ceux qui ne le louent pas, qui ne secouent pas leurs mouchoirs comme dans les théâtres, qui ne crient pas et ne se lèvent pas, comme font ceux de son parti, hommes et femmes, qui l'écoutent de cette manière indécente. Il reprend et maltraite ceux qui écoutent avec ordre et modestie, comme étant dans la maison de Dieu. Il s'emporte aussi contre les évêques défunts, les déchirant en public, et parlant avantageusement de lui-même, comme un sophiste et un charlatan plutôt que comme un évêque. Il a supprimé les cantiques composés en l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ, comme étant nouveaux et faits par des auteurs modernes; cependant, il en fait chanter par des femmes à son honneur de lui-même, au milieu de l'église, le grand jour de Pâques, qui font horreur à entendre, et il permet à ses flatteurs, soit des évêques des villes et des villages voisins, soit des prêtres, de tenir le même langage en parlant au peuple. Par ces évêques des villages, on peut entendre des chorévêques. Il ne veut pas confesser que le fils de Dieu soit venu du ciel (2); mais ceux qui le louent dans leurs cantiques et dans leurs sermons disent qu'il est lui-même un ange descendu du ciel. Et il ne l'empêche pas; il souffre même qu'on le dise en sa présence, l'insolent qu'il est.

Que dirons-nous de ses femmes sous-introduites, comme on les nomme à Antioche, et de celles de ses prêtres et de ses diacres, dont il couvre les péchés, quoiqu'il les connoisse et qu'il les en ait convaincus? mais il veut les tenir dans sa dépendance par la crainte, et les empêcher de l'accuser. Il les a même enrichis, afin de se faire aimer de ceux qui sont intéressés. Nous savons, nos chers frères, que l'évêque et tout le clergé doit donner au peuple l'exemple de toutes sortes de bonnes œuvres, et nous n'ignorons pas combien il y en a qui sont tombés pour avoir eu des femmes avec eux : combien ils ont été soupçonnés. Ainsi, quand on lui accorderoit qu'il ne fait rien de déshonnête, il devoit du moins craindre le soupçon que produit une telle conduite, de peur de scandaliser quelqu'un, ou lui donner mauvais exemple. Car, comment pourroit-il reprendre un autre ou l'avertir de ne point fréquenter une femme de peur de broncher, comme il est écrit (1), lui qui en a déjà renvoyé une, et en retient deux avec lui, qui sont bien faites et dans la fleur de leur âge, et qu'il mène partout où il va : et cela vivant délicieusement et mangeant avec excès? Tous en gémissent en secret, mais ils craignent tellement sa puissance et sa tyrannie qu'ils n'osent l'accuser. On pourroit juger sur tout cela un homme qui seroit des nôtres, et qui tiendroit la foi catholique; mais nous croyons n'avoir aucun compte à demander à celui qui a renoncé à nos mystères, et qui fait gloire de l'infâme hérésie d'Artémas (2).

Ensuite, les pères du concile rapportoient au long les dogmes de Paul, et comment ils avoient été réfutés, et vers la fin de la lettre ils marquoient sa déposition et l'élection de Domne; puis ils ajoutoient : Nous vous le faisons savoir, afin que vous lui écriviez et que vous receviez ses lettres de communion. Pour celui-ci qu'il écrive à Artémas, et que les sectateurs d'Artémas communiquent avec lui.

Le pape saint Denis, à qui cette lettre synodale étoit adressée, mourut le vingt-sixième de décembre, sous le consulat de l'empereur Claude et de Paterne, qui est l'an deux cent soixante-neuf de J.-C. (3), après avoir tenu le saint-siége plus de dix ans. Par conséquent le concile d'Antioche fut tenu cette année. Le vingt-huitième du même mois fut élu pape Félix, qui gouverna près de cinq ans. Il écrivit une lettre à Maxime et au clergé d'Alexandrie, où il parloit ainsi de l'incarnation du verbe, apparemment à l'occasion de Paul de Samosate : Nous croyons en Notre Seigneur Jésus-Christ, né de la vierge Marie, nous croyons que lui-même est le fils éternel de Dieu et le verbe, non pas un homme que Dieu ait pris, en sorte que cet homme soit un autre que lui (4). Car, le fils de Dieu étant Dieu parfait, a été aussi homme parfait, étant incarné de la Vierge.

V. Eusèbe et Anatolius d'Alexandrie.

A l'occasion de ces conciles d'Antioche, Eusèbe et Anatolius, tous deux d'Alexandrie, vinrent en Syrie, où ils furent retenus, et gouvernèrent l'un après l'autre l'église de Laodicée (5). Ils avoient rendu de grands services à leur patrie. Car, Alexandrie étant assiégée

(1) V. Vales. hic. Sup. l. VII, n. 23.
(2) Vales. hic.

(1) Eccl. IX, 9.
(2) Sup. lib. IV, n. 33.
(3) Lib. Pontif. Pagi. an. 271. n. 2, 7.
(4) Conc. Eph. I, Act p. 512.
(5) Eus. VII, Hist. c.

par une armée romaine et divisée au dedans, la partie qui tenoit contre les Romains souffroit une famine cruelle, et Anatolius y étoit. Eusèbe étoit dans l'autre qui tenoit pour les Romains; ils étoient d'intelligence et s'écrivoient. Eusèbe, qui étoit en grande considération auprès du général de l'armée romaine, lui demanda en grâce de vouloir bien recevoir les transfuges, et il l'obtint. Anatolius, en étant averti, fit assembler le conseil de la ville, et persuada de mettre dehors les bouches inutiles pour ne garder que les hommes de service. Sous ce prétexte, il sauva la plus grande partie des assiégés, les faisant sortir de nuit déguisés en femmes. Quand ils étoient au camp des Romains, Eusèbe en prenoit soin et leur donnoit tous les secours nécessaires après les souffrances d'un long siége. Ils sauvèrent ainsi premièrement les chrétiens, puis un grand nombre d'infidèles.

Eusèbe donc étant venu en Syrie à l'occasion de l'affaire de Paul de Samosate, ceux qui gouvernoient l'Eglise en cette province, ne le laissèrent point retourner chez lui, et le retinrent pour être évêque de Laodicée après Socrate. En effet, Eusèbe étoit un homme d'une piété singulière, suivant le témoignage de saint Denis d'Alexandrie, son évêque, dont il avoit été diacre, et avoit confessé la foi avec lui (1). Anatolius étoit très-savant dans les lettres humaines et dans la philosophie. Il étoit grand rhétoricien, et savoit la dialectique, la physique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie en perfection : ces citoyens lui avoient déféré l'école d'Aristote, très-considérable à Alexandrie. Comme il se trouva en Syrie à l'occasion du concile d'Antioche, Théotecne, évêque de Césarée, le retint et lui imposa les mains pour l'épiscopat, le destinant à lui succéder; et ils gouvernèrent ensemble cette église quelque peu de temps. Mais ensuite, passant à Laodicée, il y fut arrêté par les frères, et ils l'élurent évêque à la place d'Eusèbe, son ami, qui étoit mort. Il laissa plusieurs ouvrages, entre autres un canon pascal que nous avons (2).

VI. Commencements de saint Antoine.

Ce fut environ vers ce temps que le grand saint Antoine, auteur des communautés monastiques, se retira du monde pour vivre en solitude (3). Il étoit Egyptien, né à Coma, près d'Héraclée, dans la Haute-Egypte ou Arcadie (4), ses parents étoient nobles et riches, et, étant chrétiens, ils l'élevèrent chrétiennement; ils le nourriroit en leur maison, et il ne connoissoit qu'eux et leur famille. Lorsqu'il vint à croître, il ne voulut point être instruit aux lettres, pour éviter la communication avec les autres enfants (1). Ainsi il ne sut jamais ni lire ni écrire, ni aucune langue que l'égyptienne. Il alloit à l'église avec ses parents, mais il n'y assistoit pas négligemment; il étoit très-attentif aux lectures, et en conservoit le fruit dans son cœur. Il rendoit une grande obéissance à son père et à sa mère, et, bien qu'ils fussent riches, il ne les importunoit jamais pour la dépense d'une nourriture délicate, mais se contentoit de ce qu'on lui donnoit.

Son père et sa mère étant morts, et l'ayant laissé à l'âge de dix-huit à vingt ans avec une sœur encore fort jeune, il prit le soin qu'il devoit d'elle et de la maison; mais à peine six mois furent-ils passés, qu'allant selon sa coutume à l'église, il avoit l'esprit recueilli, et pensoit en lui-même durant le chemin comment les apôtres avoient abandonné toutes choses pour suivre Jésus-Christ (2), et comment ceux dont il est parlé dans les actes vendoient leurs biens, et en mettoit le prix aux pieds des apôtres pour être distribué à ceux qui en avoient besoin (3), et quelle est l'espérance qui leur est réservée dans le ciel (4). Plein de ces pensées, il entra dans l'église au même temps que l'on lisoit l'Evangile où Notre Seigneur dit à un riche (5) : Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, et viens et me suis; et tu auras un trésor au ciel. Antoine regarda le souvenir de l'exemple des saints comme envoyé de Dieu, et la lecture de l'Evangile comme faite pour lui; et sitôt qu'il fut sorti de l'église, il distribua à ses voisins, afin qu'ils n'eussent rien à démêler avec lui ni avec sa sœur, tous les héritages qu'il avoit de son patrimoine, qui étoient de trois cents arures de terre très-fertile et très-agréable : l'arure est un peu moins de demi-arpent. Quant à ses meubles, il les vendit tous, et, en ayant tiré une somme notable, il donna cet argent aux pauvres, à la réserve de quelque peu qu'il retint pour sa sœur.

Etant une autre fois entré dans l'église (6), et entendant lire l'Evangile où Jésus-Christ dit (7) : Ne soyez point en souci du lendemain, il ne put se résoudre à demeurer davantage, et, ayant encore donné aux pauvres ce qui lui restoit, et mis sa sœur entre les mains de quelques filles chrétiennes de sa connoissance pour l'élever avec elles, il quitta sa maison pour embrasser la vie ascétique, veillant sur lui-même, et gardant une très-grande tempérance. L'Egypte n'avoit pas encore tant de maisons de solitaires, et aucun d'eux ne connoissoit le grand désert; mais chacun de ceux qui vouloient penser à leur salut demeu-

(1) Sup. liv. VII, c. 34.
(2) Ap. Bucher. Doct. temp. p. 439.
(3) Soz. lib. I, c. 13.
(4) Athanas. Vita Anton.

(1) Aug. Doct. Christ. Prol. n. 4.
(2) Matt. XIX, 27.
(3) Act. IV, 35.
(4) Coloss. I, 5.
(5) Matth. XIX.
(6) Vita Ant. c. 2.
(7) Matth. VI, 34.

roit seul en quelque lieu près de son bourg.

Dans le voisinage d'Antoine vivoit un vieillard, qui, dès sa jeunesse, s'étoit exercé à la vie solitaire; l'ayant vu, il fut touché d'une louable émulation, et commença premièrement à demeurer aussi hors du bourg. Mais s'il entendoit parler de quelque vertueux solitaire, il l'alloit chercher, et ne s'en retournoit point sans l'avoir vu, et avoir reçu de lui quelque instruction. Il demeura là du commencement, affermissant son esprit; en sorte qu'il ne pensoit plus aux biens de ses parents ni à ses amis, et s'appliquoit tout entier à acquérir la perfection de la vie solitaire. Il travailloit de ses mains, sachant qu'il est écrit (1) : Que celui qui ne travaille point ne doit point manger, et, ne retenant que ce qui lui falloit pour vivre, il donnoit le reste aux pauvres; il prioit continuellement, parce qu'il avoit appris qu'il faut prier sans cesse (2); car il écoutoit la lecture avec tant d'attention, que rien ne lui échappoit, et sa mémoire ensuite lui servoit de livres.

Par cette manière de vivre, il se rendit aimable à tous; il se soumettoit sincèrement à ces serviteurs de Dieu qu'il alloit visiter, et remarquoit en quelle vertu chacun d'eux excelloit, l'humeur agréable de l'un, l'assiduité à prier de l'autre, la douceur de celui-ci et la bonté de celui-là, les veilles, l'amour de l'étude, il admiroit la patience des uns, les jeûnes et les austérités de quelques autres qui n'avoient pour lit que la terre; il se rendoit attentif à voir la bénignité de l'un et la constance de l'autre, leur piété à tous pour Jésus-Christ, et leur charité entre eux. Rempli de toutes ces images, il retournoit dans sa solitude, où repassant les vertus qu'il avoit vues séparées en tant de personnes, il s'efforçoit de les rassembler en lui seul. Il n'eut jamais aucune contestation avec ceux de son âge, si ce n'est pour ne paroître pas le second dans les exercices de la vertu; en cela même il ne contristoit personne, au contraire il leur donnoit de la joie; ainsi, tous ses saints amis l'appeloient le bien-aimé de Dieu, et le saluoient les uns du nom de fils, et les autres du nom de frère.

VII. Premières tentations de saint Antoine.

Le démon, ne pouvant souffrir ce zèle en un homme de cet âge, l'attaqua par diverses tentations. D'abord, il lui mit devant les yeux les biens qu'il avoit quittés, le soin qu'il devoit prendre de sa sœur, sa noblesse, le désir de la gloire, les plaisirs de la vie (3). D'ailleurs, il lui représentoit d'extrêmes difficultés dans le chemin de la vertu, la foiblesse de son corps, la longueur de la vie, et un nuage épais de diverses autres pensées. Antoine les ayant dissipées par sa foi et par ses prières continuelles, le démon l'attaqua violemment par des pensées d'impureté, dont il le tourmentoit jour et nuit; mais Antoine les surmonta par la considération de la noblesse que Jésus-Christ nous a donnée, de la spiritualité de l'âme et des peines de l'enfer; en sorte que le démon se présenta à lui sous la forme d'un enfant noir, disant qu'il étoit l'esprit de fornication, et se confessant vaincu.

Après cette première victoire, Antoine, loin de se relâcher, augmenta ses austérités (1). Il veilloit tellement, que souvent il passoit la nuit entière sans dormir. Il ne mangeoit qu'une fois le jour après le soleil couché, quelquefois de deux en deux jours, et souvent de quatre en quatre. Sa nourriture étoit du pain et du sel, et il ne buvoit que de l'eau. Pour la chair et le vin, c'étoit déjà l'usage établi chez tous les autres solitaires de s'en abstenir. Son lit n'étoit qu'une natte; mais le plus souvent il couchoit sur la terre nue. Jamais il ne se frottoit d'huile : ce qui étoit en ce pays une austérité considérable. Il disoit que les solitaires devoient se proposer pour modèle le prophète Elie.

L'Egypte étoit pleine de sépulcres, qui étoient des bâtiments considérables (2). Antoine en choisit un des plus éloignés du bourg, où il alla s'enfermer, ayant prié un de ses amis de lui apporter du pain de temps en temps. Le démon l'y vint attaquer la nuit, et le battit de telle sorte, qu'il le laissa étendu par terre sans pouvoir parler, et sentant des douleurs excessives. Le lendemain, son ami vint à l'ordinaire lui apporter du pain, ayant ouvert la porte, et le voyant étendu comme mort, il le porta à l'église du bourg, où il le mit à terre; et plusieurs de ses parents et de ses voisins, le croyant mort, vinrent s'asseoir auprès de lui. Sur le minuit, Antoine s'éveilla, et les vit tous endormis, hors son ami seul. Il lui fit signe d'approcher, et le pria de le reporter dans le sépulcre sans éveiller personne, ce qu'il fit; et Antoine, ayant refermé la porte, continua d'y demeurer seul. Ne pouvant se soutenir à cause des coups qu'il avoit reçus, il prioit couché et défioit le démon. Alors, il ouït un si grand bruit que tout le bâtiment en fut ébranlé; les démons, ayant ouvert les quatre murailles de la chambre, parurent y entrer en foule sous diverses formes de bêtes affreuses, de lions, d'ours, de léopards, de taureaux, de loups, de scorpions, d'aspics, et d'autres serpents, chacun jetant son cri et s'élançant sur lui avec furie. Antoine, bien que percé de coups, demeura ferme et continua de les mépriser. Enfin, levant les yeux, il vit le toit comme s'ouvrir, et un rayon de lumière qui venoit à lui; les démons disparurent, ses douleurs cessèrent, le bâtiment fut rétabli. Antoine dit : Où étiez-vous, Seigneur, et pourquoi n'êtes-vous pas venu dès le commencement? Il ouït une voix

(1) 2 Thess. III, 10.
(2) 1 Thess. V, 17.
(3) Vita, c. 3.

(1) C. 4.
(2) C. 5.

qui répondit : J'étois ici ; mais je voulois être spectateur de ton courage ; puisque tu as résisté, je t'assisterai toujours et te rendrai célèbre par toute la terre. Antoine se leva pour prier, et, sentant en lui plus de force qu'il n'en avoit auparavant, il partit, dès lendemain, pour aller dans le désert. Il avoit environ trente-cinq ans : et ainsi se passèrent les quinze premières années de sa retraite.

VIII. Mort de Claude. Aurélien, empereur. Persécution.

L'empereur Claude II mourut la troisième année de son règne, vers le mois de novembre, sous le consulat d'Antiochien et d'Orfitus, c'est-à-dire l'an deux cent soixante-dix de J.-C. (1). Des soldats élurent empereur son frère Quintilius ; mais il leur devint odieux pour sa sévérité ; et, se voyant abandonné, il se coupa les veines, et mourut après avoir régné seulement vingt jours, laissant l'empire à Aurélien, qui commandoit sous Claude toute la cavalerie, et qui étoit fameux dès le temps de l'empereur Valérien (2). Il étoit né en Pannonie de parents obscurs, et s'étoit élevé par les armes. Il étoit juste, mais très-sévère, principalement à ses domestiques et aux gens de guerre. Ses noms étoient Domitius Valérius Aurélianus. Il commença à régner sur la fin de cette année deux cent soixante-dix de J.-C.

Deux ans après, il marcha en Orient contre Zénobie, qui y soutenoit toujours son empire sous le nom de ses enfants (3). Il prit Tyane, et, comme il l'assiégeoit, il fut frappé de quelques prestiges qui lui firent embrasser le culte d'Apollonius, à qui il promit une statue et un temple (4). Il prit Antioche, et, après avoir gagné une bataille près d'Emesse, il assiégea Zénobie dans Palmyre, sa capitale, qu'il prit enfin, et emmena Zénobie dans les fers. Paul de Samosate s'étoit soutenu jusque-là par la protection de cette reine ; il demeuroit toujours à Antioche, sans obéir à la condamnation du concile, ni quitter la maison qui appartenoit à l'Eglise (5). Les chrétiens s'en plaignirent à l'empereur Aurélien ; et il ordonna que la maison fût adjugée à ceux à qui les évêques d'Italie et de Rome adresseroient leurs lettres. Tant il étoit notoire, même aux païens, que la marque des vrais chrétiens étoit la communion avec l'église romaine. Paul de Samosate fut donc chassé de l'Eglise par le magistrat séculier avec la dernière infamie.

Mais l'empereur Aurélien ne fut pas toujours si favorable aux chrétiens. Il étoit fort attaché aux superstitions païennes ; et, ayant appris que le sénat doutoit s'il falloit consulter les livres des Sibylles, il leur témoigna qu'il s'en étonnoit : Comme si vous parliez dans l'église des chrétiens, et non pas dans le temple de tous les dieux. Ce sont les termes de sa lettre. Et comme ces consultations produisoient toujours de grands sacrifices, il ajoute (1) : Je ne refuse aucune dépense, ni les captifs de quelque nation que ce soit, ni aucune espèce d'animaux ; car on sacrifioit même des hommes dans ces cérémonies profanes. Il fonda des temples en Orient, et à Rome un temple du soleil très-magnifique. Tous les temples de Rome étoient pleins de ses offrandes ; et il mit en un seul quinze mille livres d'or.

Sur la fin de son règne, il fit des édits contre les chrétiens, mais qui n'eurent pas l'effet qu'il prétendoit (2). Car, tous ces persécuteurs pensoient abolir le christianisme, et la mort l'empêcha de continuer. Il ne nous reste aucun acte certain des martyrs de cette persécution ; mais les martyrologes y en rapportent un grand nombre, particulièrement dans les Gaules (3), où nous voyons sainte Colombe, vierge, à Sens ; à Troyes, l'évêque saint Savinien ; à Autun, saint Révérien, aussi évêque (4) ; dans l'Auxerrois, saint Prisque, vulgairement saint Bry, avec une grande multitude d'autres martyrs dont les chrétiens mirent les corps à la hâte dans une citerne (5). A Preneste, en Italie, on remarque saint Agapit, âgé seulement de quinze ans (6) ; et on dit seulement que l'exemple de sa constance dans les tourments convertit un corniculaire ou greffier, nommé Anastase, qui souffrit aussi le martyre (7). On compte plusieurs martyrs à Rome dans cette persécution ; et il y a apparence que le pape saint Félix fut du nombre, car il mourut le vingt-deuxième de décembre, sous le consulat de l'empereur Aurélien et de Capitolin, c'est-à-dire l'an deux cent soixante-quatorze, après avoir tenu le saint-siége près de cinq ans. Le cinquième de janvier suivant, on élut à sa place Eutichien, qui gouverna près de neuf ans.

IX. Mort d'Aurélien. Tacite, empereur ; puis Probus.

L'empereur Aurélien s'attira la haine des siens en suivant son humeur sévère (8), jusqu'à faire mourir sa nièce pour un sujet très-léger. Il menaça sur quelque soupçon un affranchi qui étoit son secrétaire ; et celui-ci, sachant qu'il ne pardonnoit point, contrefit son écriture, dressa un mémoire de plusieurs officiers des troupes, à qui Aurélien vouloit du mal, il n'oublia pas son nom, il montra ce mémoire à ceux qui y étoient nommés. La crainte et le dépit d'être si mal récompensés ne manqua pas de les animer ; ils prirent leur temps, comme il marchoit dans la Thrace, entre Byzance et Héraclée, en un

(1) Eus. Chron. 271, l. II. Cod. de div. Reser. rebell.

(2) Claud. p. 206, c. Vop. Aurel.

(3) Eus. Chr.

(4) Vopis. Aurel.

(5) Eus. VII, Hist. c. 30.

(1) Vopis. in Aurel. p. 21, 5, E.

(2) Euseb. VII, Hist. 30. Lactant. de Mort. n. 6.

(3) Martyrol. 31 dec. 29 janu. 1 jun.

(4) Martyr. R. 20 mai. Hist. episc. Antis. p. 416.

(5) 18 aug.

(6) 21 aug.

(7) Lib. pontific.

(8) Vopis. in Aurel. p. 221, B. Zozym. p. 662.

lieu nommé Cénofrurium, ils se jetèrent sur lui et le tuèrent. C'étoit environ le mois d'avril l'an de J.-C. deux cent soixante-quinze. Aurélien régna quatre ans et quatre mois.

L'empire vaqua six mois. Les soldats, ne voulant élire aucun de ceux qui avoient eu part à la mort de ce prince, qu'ils chérissoient, déférèrent l'élection au sénat (1). Le sénat la renvoya aux soldats, sachant qu'ils ne recevoient pas volontiers les empereurs que le sénat avoit choisis; ils se renvoyèrent ainsi l'élection les uns aux autres jusqu'à trois fois. Enfin le sénat élut Tacite, le vingt-cinquième septembre de la même année deux cent soixante-quinze; mais il ne régna que six mois, et mourut à Tyane, au mois d'avril de l'année deux cent soixante-seize. Le sénat et le peuple romain avoient conçu de grandes espérances de ce prince; aussi, pour les consoler de sa mort, les aruspices prirent occasion de la foudre qui avoit abattu ses statues et celles de Florien, son frère, et publièrent une prédiction (2) : Qu'un jour, de cette famille viendroit un empereur romain, soit par les mâles, soit par les femmes, qui donneroit des juges aux Parthes et aux Perses, qui soumettroit aux lois romaines les Francs et les Allemands, qui ne laisseroit pas de barbares dans toute l'Afrique, qui donneroit des gouverneurs à la Taprobane et à la Bretagne, qui commanderoit aux Sarmates, et s'assujettiroit toute la terre que l'Océan environne; qu'ensuite il rendroit l'empire au sénat, et vivroit suivant les anciennes lois; qu'il vivroit six-vingts ans, et mourroit sans héritier. Il devoit venir dans mille ans du jour que la foudre avoit renversé les statues. Telle fut la vaine prophétie des aruspices.

Après la mort de Tacite, son frère Florien s'empara de l'empire, de son autorité propre; mais à peine avoit-il régné deux mois, qu'il fut tué à Tarse par les soldats. Cependant, on apprit que les troupes d'Orient avoient élu celui que le sénat avoit désiré, et que le peuple romain avoit demandé par ses acclamations (3) : c'étoit Marc-Aurélius-Valérius-Probus. Il étoit né à Sirmium en Pannonie, et fils de Maxime, tribun militaire. Le mérite de Probus lui avoit attiré l'estime des empereurs Aurélien et Tacite, et il avoit repoussé par de grandes victoires les barbares qui vouloient inonder l'empire.

X. Origine de l'hérésiarque Manès.

Ce fut la seconde année de Probus, lorsqu'il étoit consul avec Paulin, c'est-à-dire l'an de J.-C. deux cent soixante-dix-sept, que parut l'hérésiarque Manès, dont il faut reprendre l'origine de plus haut. Il y en avoit en Egypte un nommé Scythien, Sarrasin de nation, qui n'avoit rien de commun avec le christianisme ni avec le judaïsme (1). Il demeuroit à Alexandrie, et suivoit la secte d'Aristote. Il composa quatre livres; il nomma le premier évangile, le second des chapitres, le troisième des mystères, le quatrième des trésors. Le premier n'avoit rien de commun avec l'Evangile de J.-C. que le simple titre. Scythien mourut de maladie avant que de passer en Judée, qu'il se proposoit d'infecter de sa doctrine. Il avoit un disciple, nommé Terbinthe, qui fut l'héritier de ses livres, de sa doctrine et de l'argent qu'il avoit amassé en trafiquant aux Indes par la mer Rouge. Terbinthe vint en Palestine et en Judée, où, étant connu et condamné, il résolut de passer en Perse, et, pour n'y être pas connu, il changea de nom et se fit appeler Boudas. Il y trouva aussi pour adversaires les prêtres de Mithra, et, après plusieurs disputes, il fut convaincu d'erreur et chassé, et se retira chez une veuve. Là, étant monté sur la terrasse de la maison pour invoquer le démon de l'air, il fut frappé de Dieu, tomba de la terrasse et expira. La veuve hérita de ses livres et de son argent.

Comme elle n'avoit point de parents, elle acheta de cet argent un jeune esclave, nommé Coubric, qu'elle adopta pour son fils, le fit instruire dans les sciences des Perses, en sorte qu'il devint considérable entre leurs sages. La veuve étant morte, il hérita des livres et de l'argent, et, afin que l'on ne lui put reprocher sa servitude, il quitta le nom de Coubric et prit celui de Manès, qui, en persan, signifioit conversation, parce qu'il croyoit exceller dans la dialectique. Il disoit qu'il étoit le paraclet, et se vantoit de faire des miracles. Le fils du roi de Perse étoit malade; il y avoit un grand nombre de médecins; mais Manès promit de le guérir par ses prières. Les médecins se retirèrent; l'enfant mourut. Manès fut mis en prison; il trouva moyen de s'échapper. Le roi fit mourir les gardes; Manès s'enfuit en Mésopotamie. Etant encore dans les déserts qui séparoient l'empire romain de celui de Perse (2), il entendit parler de Marcel, homme de grande piété, qui demeuroit à Caschare, ville de Mésopotamie, et faisoit de grandes aumônes. Manès espéra de le gagner, et par son moyen plusieurs autres. Il lui écrivit donc une lettre, d'un château nommé Arabion, sur le fleuve Stranga, et l'envoya par un de ses disciples, nommé Turbon. La lettre étoit conçue en ces termes :

Manès, apôtre de Jésus-Christ, et tous les saints et les vierges qui sont avec moi, à Marcel, mon fils bien-aimé, grâce, miséricorde, paix de la part de Dieu le père de Notre Seigneur Jésus-Christ, et que la main droite de la lumière vous préserve du siècle présent, de ses accidents et des piéges du méchant. Amen.

(1) Vopis. in Tac.
(2) Vopis. in Flor. p. 231, C.
(3) Eus. Chr. an. 276. Vopisc. in Prob. p. 234, B.

(1) Eus Chron. Cyrill. Serm. 74, c. 6. Hier. Catech. 6, p. Epiph. Hær. 66. Leo de Pentec.
(2) Ep. Hær. 66.

J'ai bien eu de la joie d'apprendre la grandeur de votre charité, mais je suis fâché que votre foi ne soit pas conforme à la vraie doctrine. C'est pourquoi, étant envoyé pour redresser le genre humain, et ayant pitié de ceux qui s'abandonnent à l'erreur, j'ai cru nécessaire de vous écrire cette lettre, afin que vous acquerriez la discrétion qui manque aux docteurs des simples; car ils enseignent que le bien et le mal viennent du même principe, ne discernant pas la lumière des ténèbres, ni ce qui est hors de l'homme d'avec ce qui est dedans, ils mêlent incessamment l'un avec l'autre. Mais pour vous, mon fils, ne les unissez pas, comme le commun des hommes fait sans raison; car ils attribuent à Dieu le commencement et la fin de ces maux (1). Leur fin est proche de la malédiction. Ils ne croient pas même ce que Notre Seigneur dit dans l'Evangile (2): Que le bon arbre ne peut faire de mauvais fruits, ni le mauvais arbre de bons fruits. Et je m'étonne comment ils osent dire que Dieu soit l'auteur et le créateur de Satan et de ses mauvaises œuvres. Mais plût à Dieu qu'ils n'eussent pas été plus loin, et qu'ils n'eussent pas dit que le fils unique, descendu du sein du père, est fils d'une certaine Marie, formé du sang et de la chair et du reste de l'impureté des femmes. Je n'en dirai pas davantage dans cette lettre de peur de vous fatiguer, n'ayant pas l'éloquence naturelle; mais vous apprendrez tout quand je serai auprès de vous (3), si vous avez encore soin de votre salut; car je ne mets la corde au col à personne, comme font les moins sages du vulgaire. Comprenez ce que je dis, mon très-cher fils.

Quand Marcel reçut cette lettre, Archélaüs, évêque de la ville, étoit chez lui. Marcel fut surpris; l'évêque, plein de zèle, grinçoit les dents, et vouloit aussitôt aller chercher Manès et le prendre comme un transfuge des barbares. Marcel, qui étoit prudent, l'adoucit, et voulut renvoyer Turbon à Manès; mais il aima mieux demeurer; et Marcel lui envoya un des siens en diligence, avec une lettre par laquelle il le prioit de venir pour déclarer sa doctrine. Cependant, Turbon expliqua amplement à Marcel et à Archélaüs tous les dogmes de Manès, qui, ayant reçu la lettre, accourut à Caschare. Archélaüs, poussé par son zèle, vouloit que, s'il étoit possible, on l'arrêtât et on le fit mourir comme une bête dangereuse. Marcel crut qu'il falloit avoir la patience d'entrer en conférence avec lui. Quand il fut arrivé avec sa suite, Archélaüs, étant bien préparé par la science qu'il avoit des saintes Ecritures, et par ce qu'il avoit ouï de Turbon, la conférence se fit publiquement à Caschare; et, d'un commun accord, on prit pour juges des païens, savoir: Marsipe, philosophe; Claude, médecin; Egialée, grammairien, et Cléobule, sophiste. Archélaüs prit de tels juges, afin que l'on ne dît pas que des chrétiens le favorisassent.

(1) Heb. VI, 8.
(2) Matth. VII, 17.
(3) 1 Cor. VII, 35.

XI. Dispute de Manès contre Archélaüs, et sa mort.

Etant assemblés, Archélaüs dit à Manès: Dites ce que vous prêchez (1). Manès dit: Le Dieu de l'ancien Testament est l'auteur du mal, puisqu'il dit de lui-même (2), Je suis un feu dévorant. Archélaüs répondit: De qui donc est fils celui qui dit, Je suis venu mettre le feu sur la terre? Si vous accusez celui qui dit, Le Seigneur donne la mort et la vie, pourquoi honorez-vous Pierre qui a ressuscité Tabitha et a fait mourir Saphira? Si vous vous plaignez de celui qui a préparé le feu, pourquoi ne vous plaignez-vous pas de celui qui dit, Retirez-vous de moi et allez dans le feu éternel (3)? Si vous accusez celui qui dit, Je suis Dieu, qui fait la paix et qui crée le mal (4), expliquez comment Jésus dit (5), Je ne suis pas venu mettre la paix, mais le glaive? Puisque tous deux parlent le même langage, pourquoi accusez-vous l'un plutôt que l'autre? Manès dit: Et quel est un Dieu qui aveugle? Car Paul dit (6), Le Dieu de ce siècle a aveuglé les esprits des infidèles, de peur que la lumière de l'Evangile ne les éclaire. Lisez un peu devant, dit Archélaüs (7), Que si notre Evangile est caché, il est caché à ceux qui périssent; car il ne faut pas donner aux chiens les choses saintes (8). Et puis, n'y a-t-il que le Dieu de l'ancien Testament qui a aveuglé les esprits des infidèles? Jésus n'a-t-il pas dit lui-même (9), C'est pour cela que je leur parle en paraboles, afin qu'en voyant ils ne voient pas? Est-ce parce qu'il les haïssoit, qu'il ne vouloit pas qu'ils vinssent, ou parce qu'ils en étoient indignes et qu'ils fermoient les yeux? Où la malice est affectée, de là se tire la grâce; car il sera donné à celui qui a, et celui qui n'a point on lui ôtera ce qu'il semble avoir (10). Le soleil aveugle ceux qui ont la vue foible, non qu'il soit fait pour aveugler, mais parce que les yeux sont mal disposés. Ainsi les fidèles qui ont le cœur malade ne peuvent regarder les rayons de la Divinité. Et il ne dit pas, Il a aveuglé les esprits, en sorte qu'ils n'écoutent pas l'Evangile, mais en sorte qu'ils ne soient pas éclairés par la lumière de la gloire de l'Evangile; car il est permis à tous d'écouter l'Evangile; mais la gloire de l'Evangile n'est réservée qu'aux vrais chrétiens. C'est ainsi qu'Archélaüs combattoit contre Manès; et il écrivit en syriaque cette conférence (11).

Manès confondu se retira secrètement, et s'en

(1) Luc. XII, 49.
(2) L. Reg. 11, 6.
(3) Matth. XXV, 41.
(4) Isa. XIV, 7.
(5) Matth. X, 34.
(6) 2 Cor. IV, 4.
(7) Ibid. 3.
(8) Matth. 1, 6.
(9) Matth. XIII, 13.
(10) Matth. XIII, 12.
(11) Hier. de Script. in Archel.

alla dans un petit bourg, nommé Diodoride, où il disputa avec un saint prêtre, nommé Tryphon, qui le confondit encore; et le peuple l'auroit lapidé si l'évêque Archélaüs, qui y accourut, ne l'eût délivré (1). Manès s'enfuit; mais il tomba entre les mains des gardes du roi de Perse, qui le cherchoient de tous côtés. Il fut pris et mené au roi, qui lui reprocha ses mensonges, sa fuite, sa servitude, et, pour expier la mort de son fils et des gardes de la prison, le condamna, suivant la coutume des Perses, à être écorché avec une pointe de roseau. Son corps fut donné aux bêtes pour le dévorer, sa peau fut pendue aux portes de la ville. Telle fut la triste fin de Manès.

XII. Disciples de Manès et sa doctrine.

Il avoit douze apôtres, dont trois étoient ses principaux disciples, Thomas, Baldas et Hermas. Ce Thomas avoit écrit un évangile que quelques-uns par simplicité croyoient être de l'apôtre saint Thomas (2). On compte entre les disciples de Manès Acua, d'où les sectateurs furent nommés acuanites (3). Il y eut aussi un nommé Adimante, qui écrivit un livre contre la loi et les prophètes (4). Un autre, nommé Leucius ou Séleucus, écrivit des actes sous le nom des apôtres, et un petit livre de la nativité de la sainte Vierge. Les disciples de Manès avoient aussi des actes, les uns sous le nom de saint André, d'autres de saint Jean, d'autres de saint Pierre, d'autres de saint Paul (5). Manès lui-même se nommoit apôtre de Jésus-Christ, non pour se mettre au rang de saint Pierre, de saint Paul, il prétendoit bien être au-dessus, mais pour dire qu'il étoit envoyé de la part de Jésus-Christ, étant le paraclet promis.

Toute la doctrine de Manès rouloit sur la distinction des deux principes : le bon, qu'il nommoit prince de la lumière, et le mauvais, qu'il nommoit prince des ténèbres (6) ; et il ne prenoit pas ces mots de lumière et de ténèbres par métaphore, mais au pied de la lettre; car il ne reconnoissoit rien que de corporel. Le monde avoit été fait du mélange de ces deux natures, du bien et du mal (7). Il y avoit cinq éléments de la nation de ténèbres, la fumée, les ténèbres, le feu, l'eau et le vent. Dans la fumée étoient nés les animaux à deux pieds et les hommes mêmes, dans les ténèbres les serpents, dans le feu les animaux à quatre pieds, dans l'eau les poissons, dans l'air les oiseaux. Pour combattre ces cinq éléments, Dieu en avoit envoyé cinq autres de sa substance; et dans le combat ils s'étoient mêlés, savoir, l'air à la fumée, la lumière aux ténèbres, le bon feu au mauvais, la bonne eau à la mauvaise, le bon vent au mauvais. Le soleil et la lune étoient deux vaisseaux voguants dans le ciel comme en une grande mer, le soleil composé du bon feu, la lune de la bonne eau. C'est ainsi qu'ils expliquoient la trinité divine (1). Le père habitoit dans une lumière reculée, le fils dans le soleil, la sagesse dans la lune, le Saint-Esprit dans l'air. Ainsi le fils n'étoit qu'une partie de la substance du père. Dans ces deux vaisseaux, le soleil et la lune étoient de jeunes garçons et de jeunes filles d'une excellente beauté, qu'ils appeloient les vertus saintes; les princes des ténèbres, qui étoient aussi des deux sexes, en devenoient amoureux, et de ces amours suivoient des effets merveilleux, entre autres la pluie (2).

En chaque homme il y avoit deux âmes : l'une bonne, qui venoit du bon principe, et qui étoit une partie de la substance, corporelle comme lui; l'autre âme étoit une partie du mauvais principe (3). Les âmes des fidèles, c'est-à-dire des manichéens, étoient purgées par les éléments et portées dans la lune, d'où elles passoient dans le soleil qui les reportoit à Dieu, pour y être réunies (4). Les âmes de ceux qui n'avoient pas reçu sa doctrine étoient envoyées en enfer pour être tourmentées un temps par les démons à proportion de leurs crimes. Etant ainsi purgées, elles étoient renvoyées dans des corps d'autres hommes, de bêtes ou de plantes, et si elles ne se corrigeoient point, elles étoient enfin jetées dans le grand feu. Ainsi, tout le mystère de la rédemption consistoit à détacher les particules de la Divinité des corps mauvais où elles étoient engagées pour les réunir à leur principe. Toutefois il n'étoit pas permis de séparer les âmes; et celui qui le faisoit devoit souffrir la même peine (5); celui qui avoit tué un animal devoit être changé au même animal ; celui qui avoit arraché ou coupé une plante devoit être changé en la même plante. Ils ne laissoient pas d'en manger quand d'autres les avoient cueillies. Quand donc on donnoit un pain à un manichéen, il disoit : Retirez-vous un peu que je fasse ma bénédiction. Alors il prenoit le pain, et disoit : Je ne t'ai pas fait, et le jetoit en haut, maudissoit celui qui l'avoit fait. Puis il ajoutoit : Je ne t'ai pas semé; que celui qui t'a semé soit semé lui-même. Je ne t'ai pas moissonné; que celui qui t'a moissonné soit moissonné lui-même. Je ne t'ai pas fait cuire ; que celui qui t'a cuit soit cuit lui-même. Après ces protestations il en mangeoit en sûreté. En haine de la chair qui étoit du mauvais principe, il falloit empêcher la génération, et par con-

(1) Epiph. de Mens. n. 20, Id. Hæres. 66; x, 12.
(2) Cyr. Catec. 6, p. 61.
(3) Epiph. Hær. 66.
(4) De Fide cent. Man. c. 38, in append. Aug. le Naüs. S.
(5) Mar. ap. Hier. c. ult. Philostr. Apocryph. c. 40.
(6) Epiph. Hær. 66, n. 13, etc.
(7) Aug. lib. v, Conf. c. 10. et lib. VII, id. Hær. c. 46 ; Id. de Mor. Man.

(1) Aug. xx, cont. Faust. c. 6, 7.
(2) Cyrill. Cat. 6, p. 63.
(3) Aug. de Duab. Anim. init.
(4) Id. Hœres. c. 46.
(5) Cyrill. Cat. 6, p. 61, C.

séquent le mariage. Il ne falloit point donner l'aumône, ni honorer les reliques des saints, ce qu'ils traitoient d'idolâtrie, ni croire que Jésus-Christ se fût incarné et qu'il eût véritablement souffert. Voilà le principal de la doctrine de Manès.

Quelque absurde qu'elle fût, elle ne laissa pas de s'étendre loin et de durer très-longtemps (1). Ceux qui l'enseignoient disoient qu'ils ne vouloient point employer d'autorité, mais la raison toute simple, pour délivrer les hommes de l'erreur et les amener à Dieu. Nous ne faisons pas comme vous, disoient-ils aux catholiques, en obligeant d'abord à croire; nous ne voulons que l'on croie qu'après avoir examiné et reconnu la vérité. Ils étoient puissants dans la réfutation; ils avoient des manières douces et insinuantes, et usoient d'un grand art pour engager insensiblement dans leurs pensées. L'un d'eux trouva un catholique fatigué des mouches, disant qu'il ne les pouvoit plus souffrir et qu'il les haïssoit (2). Le manichéen lui dit : Qui les a faites? Le catholique, dans la colère où il étoit, n'osa dire que ce fût Dieu. Le manichéen dit : Si ce n'est pas Dieu, qui donc les a faites? Je crois, répondit-il, que c'est le démon. Le manichéen dit : Si le démon a fait la mouche, comme le bon sens vous le fait avouer, qui a fait l'abeille? L'autre n'osa dire que Dieu eût fait l'abeille plutôt que la mouche. De l'abeille le manichéen le mena à la sauterelle, à un lézard, à un oiseau, à un mouton, à un bœuf, à un éléphant, enfin à l'homme, et lui persuada que Dieu n'avoit pas fait l'homme.

Les manichéens étoient divisés en deux ordres : les auditeurs et les élus (3). Les élus faisoient profession de pauvreté et d'une abstinence très-rigoureuse; les auditeurs pouvoient avoir du bien, et vivre à peu près comme les autres hommes. Ils devoient néanmoins tous s'abstenir du vin, de la chair, des œufs et du fromage, parce qu'ils disoient que ces corps n'avoient aucune partie de la substance divine. Entre les élus, il y en avoit douze qu'ils nommoient maîtres, et un treizième, qui étoit le premier, à l'exemple de Manès et de ses douze disciples. Au-dessous étoient soixante-douze évêques, ordonnés par les maîtres; et ces évêques ordonnoient des prêtres et des diacres. Ils avoient un baptême, mais corrompu (4). Ils célébroient l'eucharistie, mais avec un mélange si exécrable qu'on n'ose l'écrire (5).

XIII. Succession d'évêques.

Domne, évêque d'Antioche, étoit mort l'an deux cent soixante-quinze, et Timée lui avoit succédé. A Timée succéda Cyrille, l'an deux cent quatre-vingt-un. De son temps, vivoit à Antioche un prêtre, nommé Dorothée, natif de Tyr (1). C'étoit un homme de mérite, instruit des lettres humaines, et si zélé pour la science de la religion, qu'il étudia l'hébreu, et entendoit l'Ecriture en original; il vécut jusqu'à cent cinq ans. Maxime, évêque d'Alexandrie, mourut en deux cent quatre-vingt-deux, et Théonas lui succéda (2). A Césarée de Palestine, après Théodore, Agapius fut évêque; à Jérusalem, après Himénée, Zambdas, puis Hermon. Du temps de Théonas, l'église d'Alexandrie avoit deux prêtres illustres, Achillas et Piérius. Achillas avoit la charge de l'école chrétienne : c'étoit un excellent philosophe, et un modèle parfait de la pratique de l'Evangile. Piérius étoit recommandable par sa pauvreté et l'austérité de sa vie, par les sciences divines et humaines qu'il possédoit. Il savoit parfaitement la dialectique et la rhétorique, étoit grand théologien, fort exercé à expliquer l'Ecriture et à parler dans l'église; on le nommoit le jeune Origène. Une veille de Pâques il expliqua le prophète Osée, par un sermon très-long qui demeura par écrit. Il survécut à la persécution de Dioclétien, et passa le reste de sa vie à Rome.

En même temps, vivoit dans le Pont l'évêque Mélétius, surnommé le miel attique, par allusion à son nom, à cause de son éloquence admirable (3). Il étoit d'une érudition consommée et parfait en toutes les sciences; sa vertu n'étoit pas moindre que sa capacité. Pendant la persécution, il s'enfuit en Palestine, et y demeura sept années entières. A Rome, le pape Euthychien mourut l'an deux cent quatre-vingt-trois (4), le septième décembre, après avoir tenu le saint-siége près de neuf ans. Caïus fut élu à sa place le quinzième du même mois, et gouverna douze ans.

XIV. Mort de Probus. Carus, empereur; puis Dioclétien et Maximien.

Cependant, l'empereur Probus, ayant régné six ans, fut tué par les soldats, près de Sirmium en Illyrie, l'an deux cent quatre-vingt-deux. A sa place ils élurent Marcus-Aurélius-Carus, préfet du prétoire, qui fit césars ses deux fils, Carin et Numérien (5). Carus étoit de Narbonne, régna environ deux ans, et mourut en faisant la guerre aux Perses (6). Ses deux fils continuèrent de régner : Numérien en Orient, où il étoit avec Probus, Carin en Occident, où il l'avoit laissé (7). Numérien, malade d'affliction de la mort de son père, fut

(1) Aug. de Util. Cred. c. 1.
(2) Aug. in Jo. tract. 1, c. 14.
(3) Aug. v, cont. Faust. c. 5, 20, c. ult.
(4) Cyrill. Cat. 6, p. 62, B.
(5) Aug. Hær. c. 46.

(1) Eus. VII, Hist. c. 32, et Chron. an. 280.
(2) Anas. Chr. Pagi. an. 283, n. 3.
(3) Eus. ibid. Basil. de Sp. S. c. 29, p. 221, B.
(4) Lib. pontif.
(5) Eus. Chr. an. 282; et Hist. c. 30. Vopisc. p. 241, B; 250, A.
(6) Aur. Vict. Eutr. l. IX.
(7) Eus. an. 283.

tué quelques mois après dans sa litière, par l'ordre d'Aper, son beau-père, qui vouloit régner lui-même, et cacha quelque temps sa mort sous prétexte de la maladie (1). Mais l'odeur du corps l'ayant enfin découvert, l'armée déclara empereur Caïus-Aurélius-Valérius Diocles, qui prit le nom de Dioclétien et le surnom de Jovius (2). Il commença à régner le dix-septième de septembre, l'an deux cent quatre-vingt-quatre, et son règne est une époque fameuse dans la suite. Il étoit Dalmate de nation, de basse naissance, et avoit été affranchi du sénateur Anullinus. Cependant Carin régnoit toujours en Occident; et, pour lui opposer un adversaire, Dioclétien déclara César Marcus-Valérius-Maximien, qui prit le surnom d'Herculius, et commença à régner le vingtième de novembre de la même année deux cent quatre-vingt-quatre (3). Il étoit de Sirmium en Pannonie. Carin s'attira la haine du sénat et des soldats par ses mœurs infâmes et son arrogance.

Les Gaules se révoltèrent, et il s'y éleva une faction, nommée les Bagaudes, sous la conduite d'Élien et d'Amand (4). En Illyrie, Julien vouloit aussi se faire empereur. Carin marcha contre lui; Julien fut tué, mais peu après Carin, ayant gagné une bataille contre Dioclétien : comme il poursuivoit sa victoire, il fut tué par les siens près de Murge, au bord du Danube, en la haute Mysie. C'étoit sous le consulat de Dioclétien et d'Aristobule, l'an deux cent quatre-vingt-cinq de J.-C. (5). L'année suivante, le premier d'avril, Dioclétien donna à Maximien le titre d'auguste à Nicomédie; ils régnèrent depuis ensemble avec égale autorité, et ce règne dura vingt ans: ce qui ne s'étoit point vu depuis plus d'un siècle.

XV. Saint Antoine au désert.

Il y avoit déjà quinze ans que saint Antoine vivoit en solitude, lorsque, poussé d'un nouveau zèle, il alla trouver le vieillard, qui avoit été son premier maître, et le pria de trouver bon qu'ils demeurassent ensemble dans le désert (6). Le bon homme s'excusa sur son âge, et sur ce que ce n'étoit pas encore la coutume; et Antoine partit aussitôt pour la montagne. Dans le chemin il crut voir un grand plat d'argent; il s'arrêta, et dit en le regardant : D'où vient un plat en ce désert, ce n'est point ici un chemin battu; ce plat est trop grand pour être tombé sans qu'on s'en soit aperçu, et sans qu'on soit venu le chercher. C'est un artifice du démon; mais tu ne ralentiras pas par-là l'ardeur qui me pousse, ton argent périsse avec toi. Il n'eut pas achevé ces paroles que le plat s'évanouit comme de la fumée.

Antoine, continuant son chemin, y vit r pandue une grande quantité d'or, non pl imaginaire, mais réel, soit l'ennemi qui lui fit voir, soit un ange pour l'éprouver. A toine passa sur cet or comme sur un feu, sans se tourner prit sa course, afin de n pas même remarquer la place. Il arriva do à la montagne, où, ayant trouvé au delà Nil, à l'orient, un vieux château abandon depuis long-temps et plein de reptiles, il arrêta et y établit sa demeure. Tous ces a maux s'enfuirent aussitôt, comme si on les eût chassé; il ferma l'entrée, et fit provisi de pain pour six mois, car en Thébaïde on faisoit de tel, et qui duroit même un an enti sans se corrompre; il y avoit de l'eau là-dedan Il y demeura seul sans en sortir, et sans vo personne de ceux qui y vinrent.

Il vécut long-temps de cette sorte, receva seulement deux fois l'année du pain qu'on l jetoit de dessus le toit. Ceux de ses amis q venoient le visiter, étant contraints, à cau qu'il ne les laissoit point entrer, de pass souvent au dehors les jours et les nuits, i entendoient au dedans comme des troupes d gens qui murmuroient, qui faisoient gran bruit, et qui crioient avec des voix lamenta bles : Retire-toi d'un lieu qui nous appartient qu'as-tu affaire dans le désert? Tu ne résis teras pas à nos attaques. Ses amis croyoien d'abord que c'étoient des hommes, qui, étan descendus avec des échelles, disputoient contr lui; mais, ayant regardé par une fente e ne voyant personne, ils conclurent que c'é toient des démons, et saisis de frayeur il appelloient Antoine, qui ne témoignoit pa moins de charité pour eux que de mépris pou les démons. Ses amis venoient continuelle ment ainsi le voir, et, croyant le trouver mort, ils l'entendoient qui chantoit des psaumes pour invoquer le secours de Dieu, et montrer sa confiance. Il demeura environ vingt ans en cette retraite, sans sortir ni se laisser voir à personne.

XVI. Martyre de Claude, Astérius et Néon.

Les empereurs Dioclétien et Maximien furent long-temps favorables aux chrétiens, et ne firent des édits contre eux qu'à la fin de leur règne (1). Nous trouvons toutefois des martyrs dès le commencement, ce qu'il faut attribuer aux occasions particulières et à l'humeur des gouverneurs de province, qui agissoient en vertu des anciennes lois. A Egée en Cilicie (2), Claude Astérius et Néon furent déférés au magistrat municipal par leur belle-mère, comme chrétiens et ennemis des dieux. Domnine et Théonille furent accusées du même crime, et on les mit tous en prison, jusqu'à l'arrivée du proconsul Lysias.

(1) Eus. an. 284. Lact. de Mort. n. 9.
(2) Eutrop. ibid.
(3) Vopisc. in Car.
(4) Victor. Cæsar.
(5) Pagi. an. 281.
(6) Vita Ant. c. 6.

(1) Eus. VIII, Hist. c. 1.
(2) Acta sinc. p. 270.

Le proconsul, visitant la province, vint à Egée, où, étant assis sur son tribunal, il dit : Qu'on amène devant moi les chrétiens que les officiers ont livrés au magistrat de cette ville. Eulalius, geôlier, dit : Suivant vos ordres, seigneur, le magistrat de cette ville vous présente ce qu'il a pu prendre de chrétiens. Il y a trois jeunes frères et deux femmes, avec un petit enfant. En voici un que l'on a amené devant vous ; que voulez-vous qu'on en fasse? Lysias lui dit : Comment t'appelles-tu ? Il répondit : Je m'appelle Claude. Lysias dit : Ne perds point ta jeunesse par cette folie ; viens sacrifier aux dieux, suivant l'ordre de l'empereur, pour éviter les tourments qui te sont préparés. Claude dit : Mon Dieu n'a point besoin de tels sacrifices ; il aime mieux les aumônes et l'innocence de la vie ; mais vos dieux sont des démons impurs qui se plaisent à ces sacrifices, et qui préparent des peines éternelles à ceux qui les font : vous ne me persuaderez jamais de les adorer. Lysias dit : Qu'on l'attache pour être battu de verges, autrement je ne pourrai le mettre à la raison. Claude dit : Quand vous me feriez souffrir des peines plus cruelles, vous ne me nuisez point ; vous préparez à votre âme un supplice éternel. Lysias dit : Les empereurs ont ordonné que les chrétiens sacrifient aux dieux, qu'on punisse ceux qui refuseront, et que l'on promette des honneurs et des récompenses à ceux qui obéiront. Claude dit : Leurs récompenses sont temporelles ; la confession de Jésus-Christ sauve éternellement.

Alors, le proconsul commanda qu'on le pendît au chevalet, qu'on lui appliquât le feu aux pieds, qu'on lui coupât de petits morceaux de chair aux talons, et qu'on les lui présentât. Claude dit : Le feu ni les tourments ne font point de mal à ceux qui craignent Dieu ; cela leur sert pour le salut éternel. Lysias commanda qu'on le déchirât avec les dents de fer, puis qu'on lui frottât les côtes avec des morceaux de pots cassés, et que l'on y appliquât des flambeaux allumés. Claude dit : Votre feu et tous vos tourments sauveront mon âme. Je compte comme un grand profit de souffrir pour Dieu, et comme une grande richesse de mourir pour Jésus-Christ. Telle est notre condition, qu'en souffrant nous acquérons la vie éternelle. Lysias dit : Détachez-le, ramenez-le en prison, et amenez-en un autre.

Eulalius, concierge, dit : Suivant vos ordres, seigneur, voilà Astérius, le second frère. Lysias lui dit : Crois-moi du moins, sacrifie aux dieux. Tu as devant les yeux les tourments qui sont préparés à ceux qui le refusent. Asterius dit : Il n'y a qu'un Dieu, qui habite au ciel, et qui regarde les choses les plus basses en sa grande puissance : mes parents m'ont appris à l'adorer et à l'aimer. Je ne connois point ceux que vous adorez et que vous nommez dieux. Lysias le fit pendre au chevalet, en disant : Serrez-lui les côtes, et lui dites, Crois du moins maintenant, et sacrifice aux dieux. Astérius dit : Je suis frère de celui qui vient de vous répondre, nous n'avons qu'un même esprit et une même confession ; mon corps est en votre pouvoir, non pas mon âme. Lysias dit : Prenez les moufles de fer, liez-lui les pieds, et le tourmentez fortement. Astérius dit : Insensé, pourquoi me tourmentez-vous ? N'avez-vous pas devant les yeux la récompense que le Seigneur vous en rendra ? Lysias dit : Mettez-lui sous les pieds des charbons ardents, frappez-le de verges et de nerfs, sur le dos et sur le ventre. Astérius dit : Faites, faites qu'il n'y ait pas un de mes membres qui ne souffre. Lysias dit : Détachez-le, gardez-le avec les autres ; amenez le troisième.

On amena Néon. Lysias lui dit : Mon fils, approche, sacrifie aux dieux afin d'éviter les tourments. Néon répondit : Si vos dieux ont quelque pouvoir, qu'ils se défendent eux-mêmes de ceux qui les nient, sans avoir besoin de votre défense. Si vous êtes compagnon de leur malice, je vaux bien mieux que vos dieux et que vous, puisque je ne vous obéis point, ayant le vrai Dieu qui a fait le ciel et la terre. Lysias dit : Frappez-le sur le col, et lui dites, Ne blasphème point contre les dieux. Néon dit : Vous trouvez que je blasphème en disant la vérité. Lysias dit : Etendez-le par les pieds, mettez des charbons sur lui, et lui déchirez le dos à coups de nerfs. Après que cela fut fait, Néon dit : Je ferai ce qui est utile à mon âme ; on ne peut m'ôter cette résolution.

XVII. Martyre de Domnine et de Théonille.

Lysias dit : Eulalius, concierge, et Archélaüs, spiculateur, prendront soin que ces trois frères soient crucifiés comme ils méritent hors de la ville, afin que les oiseaux déchirent leurs corps. Eulalius, concierge, dit : Suivant vos ordres, seigneur, voici Domnine. Lysias lui dit : Tu vois, femme, quels feux et quels tourments on te prépare. Si tu veux les éviter, approche et sacrifie. Domnine répondit : Je ne le ferai pas de peur de tomber dans le feu éternel et les tourments perpétuels. J'adore Dieu et son Christ, qui a fait le ciel et la terre, et tout ce qu'ils contiennent. Vos dieux sont de pierre et de bois, faits par les mains des hommes. Lysias dit : Otez-lui ses habits : étendez-la et déchirez tous ses membres à coups de verges. Archélaüs, spiculateur, dit à Lysias Par votre grandeur, Domnine est déjà morte. Lysias dit : Qu'on jette son corps au fond de la rivière.

Eulalius dit : Voilà Théonille. Lysias dit : Tu as vu, femme, de quels supplices et de quelles flammes l'on a puni ceux qui n'ont point obéi ; c'est pourquoi, rends honneur aux dieux et sacrifie. Théonille répondit : Je crains le feu éternel qui peut faire périr l'âme et le

corps, et principalement de ceux qui abandonnent Dieu et adorent les idoles et les démons. Lysias dit : Donnez-lui des soufflets, jetez-la par terre, liez-lui les pieds, tourmentez-la vigoureusement. Théonille dit : Est-il raisonnable de faire souffrir de telles peines à une femme étrangère, de condition libre? Vous le savez, et Dieu voit ce que vous faites. Lysias dit : Pendez-la par les cheveux, et frappez-la sur le visage. Théonille dit : Ne suffit-il pas de m'avoir fait mettre toute nue, ce n'est pas moi seule, c'est votre mère et votre femme que vous avez couvertes de confusion en ma personne; nous sommes toutes de même nature. Lysias dit : As-tu un mari, es-tu veuve? Théonille dit : Je suis veuve depuis vingt-trois ans. Je suis demeurée dans cet état pour l'amour de mon Dieu, m'appliquant aux jeûnes, aux veilles et aux prières, depuis que j'ai quitté les idoles impures. Lysias dit : Rasez-lui la tête, afin qu'elle ait plus de confusion. Faites-lui une ceinture d'épines, étendez-la à quatre pieux, et la frappez de courroies non-seulement sur le dos, mais par tout le corps; mettez-lui aussi des charbons sur le ventre, et qu'elle meure ainsi. Eulalius, geôlier, et Archélaüs, spiculateur, dirent : Seigneur, elle a déjà rendu l'âme. Lysias leur dit : Cousez son corps dans un sac; liez-le bien, et le jetez à l'eau. Eulalius et Archélaüs dirent : Nous avons exécuté les ordres de votre grandeur touchant les corps des chrétiens. Ces saints martyrs souffrirent à Egée le dixième des calendes de septembre, sous le consulat de Dioclétien et d'Aristobule, c'est-à-dire le vingt-troisième d'août, l'an deux cent quatre-vingt-cinq de J.-C. Les illustres martyrs saint Cosme et saint Damien, frères et médecins, souffrirent dans la même ville d'Egée, sous le même Lysias, et on lui attribue un grand nombre d'autres martyrs (1).

XVIII. Saint Maurice et sa légion.

L'empereur Maximien passa en Gaule dès le commencement de son règne, contre Amand et Elien, et la faction des Bagaudes qu'il défit (2). Il fit venir d'Orient une légion, nommée la thébéenne, toute composée de chrétiens (3). Comme il voulut s'en servir à persécuter les chrétiens, ainsi que des autres soldats, ils refusèrent d'obéir. L'empereur, pour se reposer de la fatigue du voyage, s'étoit arrêté dans les Alpes, en un lieu nommé Octodure, aujourd'hui Martinach en Valais; la légion thébéenne étoit proche à Agaune, au pied de la montagne que l'on nomme à présent le grand Saint-Bernard. Maximien, irrité de cette désobéissance, ordonna que la légion fût décimée, et réitéra ses ordres pour contraindre le reste à persécuter les chrétiens. La décimation étoit une peine militaire établie contre les corps coupables. Les soldats thébéens, ayant appris ce second ordre, commencèrent à crier par tout le camp qu'ils souffriroient plutôt toutes sortes d'extrémités que de rien faire contre la religion chrétienne (1). Maximien commanda qu'on les décimât une seconde fois, et que l'on fît obéir les autres. On fit donc encore mourir le dixième, suivant le sort, et les autres s'exhortoient à persévérer.

Ils étoient principalement encouragés par trois de leurs officiers généraux, Maurice, Exupère et Candide, qui leur proposoient l'exemple de leurs camarades, que le martyre avoit déjà conduits au ciel. Par leur conseil, ils envoyèrent une remontrance à l'empereur, qui étoit telle en substance : Nous sommes vos soldats, seigneur, mais serviteurs de Dieu, nous le confessons librement; nous vous devons le service de guerre, à lui l'innocence; nous recevons de vous la paye, il nous a donné la vie; nous ne pouvons vous obéir en renonçant à Dieu, notre créateur et notre maître et le vôtre, quand vous ne le voudriez pas. Si on ne nous demande rien qui l'offense, nous vous obéirons, comme nous avons fait jusqu'à présent; autrement nous lui obéirons plutôt qu'à vous. Nous offrons nos mains contre quelqu'ennemi que ce soit; mais nous ne croyons pas permis de les tremper dans le sang des innocents. Nous avons fait serment à Dieu avant que de vous le faire, vous ne devez point vous fier au second si nous violons le premier. Vous nous commandez de chercher des chrétiens pour les punir; vous n'avez que faire d'en chercher d'autres : nous voici. Nous confessons Dieu le père, auteur de tout, et son fils Jésus-Christ. Nous avons vu égorger nos compagnons sans les plaindre; nous nous sommes réjouis de l'honneur qu'ils ont eu de souffrir pour leur Dieu. Ni cette extrémité, ni le désespoir, ne nous ont point portés à la révolte; nous avons les armes à la main, et nous ne résistons pas, parce que nous aimons mieux mourir innocents que vivre coupables.

Maximien, désespérant de pouvoir vaincre une telle constance, ordonna de les faire tous mourir, et fit marcher des troupes pour les environner et les tailler en pièces. Ils ne firent aucune résistance; mais ils mettoient les armes bas, et présentoient le col aux persécuteurs. La terre fut couverte de leurs corps; on voyoit couler des ruisseaux de sang. On croit qu'ils étoient environ six mille, car c'étoit le nombre ordinaire des légions (2).

Un soldat vétéran, nommé Victor, qui n'étoit point de cette légion et ne servoit plus, se rencontra en passant son chemin au milieu de ceux qui avoient fait mourir les martyrs, et qui se réjouissoient en faisant bonne chère de

(1) Martyr. 27 sep.
(2) Eutrop. l. IX, Diocl.
(3) Acta. Mart. sinc. p. 290.

(1) V. Baron ad Martyr. 21 sept.
(2) Verget. 2, de Re Mil. c. 2.

leurs dépouilles. Ils l'invitèrent à manger avec eux, et lui contèrent avec plaisir tout ce qui s'étoit passé. Comme il se retiroit, détestant le festin et ceux qui le faisoient, ils lui demandèrent s'il n'étoit point aussi chrétien. Il répondit qu'il l'étoit et qu'il le seroit toujours; aussitôt ils se jetèrent sur lui et le tuèrent. On dit que de la même légion étoient Ursus et Victor, dont les reliques demeurèrent à Solodore, c'est-à-dire Soleure en Suisse. On en compte aussi cinquante que l'on dit avoir souffert le martyre à Cologne, soit devant, soit après les autres (1).

XIX. Autres martyrs en Gaule.

On peut rapporter plusieurs autres martyrs célèbres aux voyages que Maximien fit dans les Gaules, non-seulement contre les Bagaudes (2), mais contre le parti de Carause. C'étoit un grand capitaine, qui avoit eu la commission de tenir la mer libre sur les côtes de la Belgique et de l'Armorique, contre les courses des Francs et des Saxons, et qui, enfin, étant devenu suspect, se révolta et se rendit maître de la Grande-Bretagne, où il subsista sept ans. On compte donc à Nantes en Armorique saint Donatien et saint Rogatien (3). C'étoient deux frères illustres par leur naissance. Donatien étoit le plus jeune, mais il se convertit le premier; et, ayant reçu le baptême, il travailloit à la conversion des autres. Rogatien, son frère aîné, en fut touché; il voulut aussi être chrétien, et pria Donatien de lui faire recevoir le baptême avant la persécution, afin qu'elle ne le surprît pas païen ou catéchumène. Mais l'absence de l'évêque, qui s'étoit enfui, l'empêcha d'être baptisé. Cependant le gouverneur, qui persécutoit les chrétiens, étant venu dans la ville, Donatien lui fut déféré comme détournant les autres du culte des dieux, et particulièrement son frère. Le gouverneur se le fit amener; il confessa constamment, et fut mis en prison les fers aux pieds. Rogatien étant aussi présenté au gouverneur, d'abord il lui parla doucement, et s'efforça de le gagner par ses promesses; mais, le voyant aussi ferme que son frère, il le fit aussi mettre en prison. Rogatien s'affligeoit d'avoir été pris avant que d'avoir eu la grâce du baptême. Son frère pria pour lui que sa foi et son sang, qu'il devoit répandre le lendemain, lui tînt lieu de baptême; ainsi ils passèrent la nuit en veilles et en prières. Le lendemain, le gouverneur les fit encore présenter à son tribunal, et, les voyant fermes, les fit pendre au chevalet où ils furent tourmentés, et ensuite eurent la tête coupée.

Ce fut dans la Belgique, où Maximien fit plus de séjour, et c'est aussi où nous trouvons plus de martyrs de son temps. A Amiens, l'évêque saint Firmin; dans la même ville, Victorie et Fuscien, avec Gentien leur hôte. A Auguste, capitale de Vermandois, ville depuis ruinée, saint Quentin. A Soissons, saint Crépin et saint Crépinien. A Tournai, saint Piat ou Piaton, prêtre. A Fismes, près de Reims, la vierge sainte Macre (1). A Louvre, en Parisis, saint Just ou Justin, qui, allant à Amiens avec son père et son frère, et n'ayant pas voulu découvrir aux persécuteurs ceux qui l'accompagnoient, eut la tête tranchée. On compte encore plusieurs martyrs à Trèves, sous Rictiovare, gouverneur de la Gaule-Belgique, à qui l'on attribue aussi la plupart des précédents. Dans la Grande-Bretagne, on remarque entre autres saint Alban, qui, ayant reçu chez lui un clerc qui fuyoit la persécution, se livra lui-même pour le sauver.

En Aquitaine, saint Caprais d'Agen se cacha par la crainte de la persécution (2); mais ensuite il se montra, et souffrit le martyre, excité par l'exemple de sainte Foy, vierge (3). Près d'Agde, Tibère, Modeste et Florentia. A Vienne, Ferréolo tribun militaire; et un de ses soldats, nommé Julien, eut la gorge coupée à Brioude en Auvergne. A Embrun, Vincent, Oronce et Victor. A Arles, Denès, greffier, encore jeune et catéchumène, entendant lire devant le tribunal l'ordre pour persécuter les chrétiens, et, ne pouvant se résoudre à l'écrire, jeta devant les pieds du juge les tablettes cirées sur lesquelles il écrivoit, s'enfuit et se cacha. Le juge ordonna de le prendre, et, comme on ne le put trouver, il le condamna à perdre la tête sitôt qu'on l'auroit trouvé. Cependant, le martyr fit demander à l'évêque, par des gens fidèles, de le baptiser. L'évêque, soit qu'il n'en pût trouver le temps, ou qu'il se défiât de sa jeunesse, lui fit dire qu'il seroit suffisamment baptisé dans son sang. Enfin Dieu permit qu'il fut découvert. Il voulut encore s'échapper, en passant le Rhône à la nage; mais il fut pris de l'autre côté et eut la tête tranchée. On ne sait point le temps de son martyre; toutefois il est trop mémorable pour l'omettre, faute d'en savoir la place.

XX. Saint Victor de Marseille.

Quant à saint Victor de Marseille, il est certain qu'il souffrit le martyre par les ordres de l'empereur Maximien présent, et après la légion thébéenne (4). C'étoit un soldat chrétien si zélé, qu'il alloit pendant la nuit visiter les fidèles, et les encourager au martyre. Etant pris, il fut d'abord présenté aux préfets, qui l'exhortèrent à ne pas perdre ses services et la faveur du prince pour le culte d'un homme

(1) Greg. Tur. 1, de Glor. Mart. c. 62.
(2) Eutrop. lib. IX Diocle t.
(3) Acta sinc. p. 295.

(1) Jan. 6, 8, august. Beda.
(2) 6 octob.
(3) 28 aug. 1 feb. Acta sin. p. 603.
(4) Acta sinc. p. 390.

mort; car ils regardoient ainsi Jésus-Christ. Il répondit avec une liberté qui attira les cris et les injures de tout le peuple infidèle qui l'environnoit. Mais, parce que c'étoit un personnage considérable, les préfets le renvoyèrent à la personne de l'empereur. Il ne témoigna pas moins de constance à ce tribunal. L'empereur, irrité, commanda qu'on le traînât par toute la ville. On le lia par les bras et par les pieds, et on le traîna de la sorte exposé aux coups et aux injures de la populace, dont chacun eût cru faire un crime en ne lui insultant pas. Il fut ramené tout déchiré et tout sanglant au tribunal des préfets, qui, le croyant abattu par cet affront, le pressèrent encore par les raisons ordinaires des païens. Le martyr, au contraire, encouragé par ce commencement de victoire, leur répondit en témoignant également sa fidélité pour l'empereur et son mépris pour les faux dieux, dont il releva les infamies, leur opposant la véritable grandeur de Jésus-Christ. Après qu'il eut parlé long-temps, les préfets lui dirent : Victor, ne cesseras-tu point de philosopher? Choisis, en un mot, ou d'apaiser les dieux ou de périr misérablement. Puisque vous me le proposez, dit-il, il faut confirmer mon discours par mon exemple. Je méprise les dieux, je confesse Jésus-Christ; faites-moi souffrir tous les tourments que vous pourrez. Les préfets irrités, voulant le tourmenter l'un plus que l'autre, se divisèrent; l'un d'eux, nommé Euticius, se retira; la charge de faire tourmenter le martyr demeura à Astérius. Il le fit attacher aussitôt, et tourmenter long-temps et cruellement. Le martyr tenoit les yeux au ciel, demandant la patience à celui dont elle est le don. Jésus-Christ lui apparut tenant sa croix entre les mains, et lui dit : La paix soit avec toi, Victor; je suis Jésus, qui souffre dans mes saints; prends courage, je t'assiste dans le combat. Ces paroles firent évanouir la douleur et les tourments. Le martyr commença à louer Dieu d'un visage gai; les bourreaux, déjà fatigués, virent qu'ils n'avançoient rien, et le préfet ordonna de le détacher du chevalet et de le mettre dans une prison très-obscure.

Au milieu de la nuit, Jésus-Christ l'envoya visiter par des anges; la prison fut ouverte et remplie d'une lumière plus claire que le jour; le martyr chantoit avec les anges les louanges de Dieu. Trois soldats qui le gardoient, voyant cette lumière, se jettent aux pieds du saint, le prient de leur pardonner, demandent le baptême. Le martyr les instruit soigneusement, selon que le temps lui permettoit, et, ayant fait venir des prêtres la même nuit, il les mena à la mer, où ils furent baptisés de sa main, et il les retira de l'eau, c'est-à-dire qu'il fut leur parrain. Leurs noms étoient Alexandre, Longin et Félicien. Le lendemain matin, leur conversion étant divulguée, l'empereur envoya des appariteurs qui les prirent avec Victor, et les amenèrent à la place publique, où toute la ville accourut. Les trois soldats persévérèrent fidèlement dans la confession; et aussitôt, par ordre de l'empereur, ils eurent la tête tranchée. Victor prioit Dieu avec larmes qu'il pût être compagnon de leur martyre. Il fut encore frappé, suspendu et battu cruellement à coups de bâton et de nerfs de bœuf. On le remit en prison, où il demeura trois jours en prières, recommandant à Dieu son martyre avec une grande contrition de cœur et des larmes abondantes. Ensuite, l'empereur se le fit encore amener; et, après l'avoir interrogé et menacé, fit apporter un autel de Jupiter, auprès duquel étoit le sacrificateur tout prêt. Alors l'empereur dit à Victor : Mets de l'encens, apaise Jupiter, et sois notre ami. Le martyr s'approcha comme pour sacrifier, et prenant l'autel de la main du sacrificateur le renversa par terre d'un coup de pied. L'empereur lui fit couper le pied sur-le-champ. Ensuite il le fit mettre sous la meule d'un moulin à bras que les bourreaux firent tourner, et commencèrent ainsi à l'écraser, et lui briser même les os. Mais la machine se rompit; et, comme il sembloit respirer encore un peu, on lui coupa la tête. On entendit d'en haut une voix céleste qui dit : Tu as vaincu, bienheureux Victor, tu as vaincu. L'empereur fit jeter dans la mer les corps des martyrs; mais ils vinrent à bord et furent ensevelis par les chrétiens dans une grotte taillée dans le roc, et il s'y fit ensuite plusieurs miracles.

XXI. Constantius et Galérius, césars.

Dioclétien ne se contenta pas d'avoir associé à l'empire Maximien Herculius avec le titre d'auguste (1); mais, pour soutenir les guerres dont l'empire étoit attaqué de toutes parts, il en joignit encore deux autres au second rang et avec le nom de césar, savoir, Constantius Chlorus et Galérius Maximien, surnommé Armentarius, qui étoit le quatrième. Dioclétien adopta celui-ci pour son fils, et lui fit répudier une femme qu'il avoit, pour épouser sa fille Valéria qu'il avoit eue de l'impératrice Prisca (2). Maximien adopta Constans, et lui fit répudier Hélène, dont il avoit déjà Constantin, qui fût depuis empereur, pour épouser Théodore, sa belle-fille; ces adoptions se firent le premier jour de mars, l'an deux cent quatre-vingt-treize. Les quatre princes avoient chacun plus de troupes que l'empire entier n'en entretenoit auparavant (3); et, pour les entretenir, ils firent des impositions extraordinaires, en sorte que les terres demeuroient désertes. Ils divisèrent les provinces et multiplièrent les gouvernements et les officiers; ainsi les juges, manquant

(1) Eutrop. l. IX.
(2) Euseb. VIII. Hist. c. 5.
(3) Lactant. de Mort. n. 7, 8, 9. Aur. Victor.

d'affaires civiles, faisoient plusieurs concussions et plusieurs procès criminels sous de légers prétextes. Constantius eut pour son partage tout ce qui étoit au deçà des Alpes sous l'obéissance des Romains, c'est-à-dire les Gaules et la Grande-Bretagne; Herculius eut l'Afrique et l'Italie; Gallérius l'Illyrie et le reste jusqu'au Pont-Euxin.

Dioclétien étoit homme de guerre et politique, et il défendit assez bien l'empire contre les barbares; mais il étoit avare, et, nonobstant la dépense de la guerre, il amassoit des trésors immenses. Il aimoit passionnément les bâtiments, et obligeoit les provinces à fournir des ouvriers et des voitures. Là, il faisoit une basilique, là, un cirque, là, un hôtel des monnoies, là, un arsenal, là, une maison pour sa femme ou pour sa fille. Et quand un bâtiment étoit achevé par la ruine des provinces, souvent il disoit: Il n'est pas bien fait; qu'on le fasse d'une autre manière. Il falloit abattre et recommencer. Il bâtissoit principalement à Nicomédie, qu'il vouloit égaler à Rome, parce qu'il y faisoit son séjour le plus ordinaire. Maximien Herculius, son frère d'adoption, n'étoit pas moins avide; mais, ayant dans son partage des provinces riches, comme l'Afrique et l'Espagne, il ne se mettoit pas tant en peine de thésauriser. Il fit accuser par calomnies plusieurs sénateurs d'avoir aspiré à l'empire pour usurper leur bien. Il étoit débauché jusqu'à violer des filles de première qualité; partout où il passoit on les enlevoit à leurs parents pour les lui présenter. Il suivoit brutalement toutes ses passions, étoit cruel et imprudent, sans foi et sans parole, amateur des nouveautés. La rudesse de son humeur paroissoit à son visage et à son air négligé, aussi n'avoit-il ni politesse, ni éducation, comme étant né en Pannonie de parents rustiques (1).

Le césar Constance étoit le meilleur des quatre, et on ne lui reproche aucun vice; mais le césar Galérius Maximien étoit le pire. C'étoit une bête féroce, qui tenoit plus du barbare que du Romain; aussi sa mère étoit-elle venue d'au-delà du Danube. Il étoit grand et gros à faire peur; le regard, le geste, la voix, les discours, tout en étoit terrible; son beau-père Dioclétien, naturellement timide, le craignoit horriblement. Tels étoient ceux qui gouvernoient alors l'empire.

Ils laissèrent d'abord les chrétiens en liberté: ce qui n'empêcha pas qu'Herculius, suivant son humeur brutale et inégale, ne les persécutât quelquefois, comme nous avons vu dans les Gaules (2). Les autres leur furent même favorables, jusqu'à leur confier des gouvernements de provinces, et leur donner des charges dans leurs palais, souffrant qu'à leur vue ils parlassent librement de la vraie religion, et l'exerçassent avec leurs femmes, leurs enfants et leurs domestiques. Ils les distinguoient et les chérissoient plus que leurs autres serviteurs. Tels étoient à Nicomédie, auprès de Dioclétien, Dorothée, le plus cher et le plus fidèle de ses officiers, à qui les gouverneurs et les magistrats rendoient de grands honneurs, et Gorgonius, aussi fort célèbre. Les assemblées ecclésiastiques étoient si nombreuses dans toutes les villes, que les anciens bâtiments n'étant plus suffisants, il fallut en faire partout des nouveaux dès les fondements; et personne n'empêchoit ces grands ouvrages.

Cette prospérité causa du relâchement. Les chrétiens étoient envieux les uns des autres, et se déchiroient par des injures et des médisances. Les peuples étoient séditieux, et les chefs divisés contre les chefs. L'hypocrisie et la dissimulation étoient grandes, les pasteurs oublioient la loi de Dieu, avoient des jalousies entre eux, exerçoient des haines, usoient de menaces, et poursuivoient avec ambition les charges ecclésiastiques, comme des dominations temporelles. Ces péchés attirèrent la persécution, et voici quel en fut le commencement.

XXII. Commencement de persécution.

Dioclétien étoit en Orient; comme il étoit craintif et curieux de l'avenir, il faisoit immoler des bêtes pour consulter les entrailles; quelques-uns de ses serviteurs chrétiens qui étoient présents firent sur le front le signe de la croix, ce qui troubla les sacrifices (1). Les aruspices ne trouvoient plus dans les entrailles des victimes les marques accoutumées, et, quelque quantité qu'ils en fissent immoler, elles ne leur montroient rien; enfin leur chef, soit par soupçon, soit qu'il l'eût vu, dit qu'il y avoit là des hommes profanes dont la présence empêchoit que les sacrifices ne réussissent. Alors, l'empereur en furie commanda que l'on fît sacrifier non-seulement ceux qui servoient aux sacrifices, mais tous ceux qui étoient dans le palais, et que, s'ils refusoient, ils fussent châtiés à coups de fouet. Il écrivit aussi à ceux qui commandoient les troupes de contraindre les soldats à sacrifier et de casser ceux qui n'obéiroient pas (2). Ainsi, la persécution commença par les chrétiens qui servoient dans les armées; et plusieurs quittèrent volontiers le service plutôt que de renoncer à Dieu. On se contenta d'abord de cette peine, et on en fit mourir peu; car les empereurs craignoient le grand nombre des chrétiens.

XXIII. Martyre de saint Maximilien.

Sous le consulat de Tuscus et d'Anulinus, le quatrième des ides, c'est-à-dire le douzième de mars, l'an deux cent quatre-vingt-seize (3),

(1) Victor. de Cæs.

(2) Eus. VIII, Hist. init.

(1) Lactant. de Mort. n. 10.

(2) Eus. VIII, c. 4.

(3) Acta sinc. p. 309.

à Tébeste en Numidie, Fabius Victor fut présenté avec son fils Maximilien dans la place devant le proconsul Dion; et Pompéien, avocat, demanda que ce jeune homme fût mesuré, pour être engagé au service de guerre. Car, chez les Romains, tous les jeunes gens étoient obligés à servir un certain nombre de campagnes, et, sur le grand nombre de ceux qui étoient en âge, on choisissoit les plus grands et les mieux faits. Le proconsul Dion lui demanda comment il s'appeloit. Maximilien répondit : Pourquoi voulez-vous savoir mon nom ? Il ne m'est pas permis de porter les armes, parce que je suis chrétien. Ce n'étoit pas la profession des armes précisément que les chrétiens rejetoient, mais l'idolâtrie, qui en étoit inséparable, après les ordres que Dioclétien venoit de donner, comme on voit en d'autres actes. Le proconsul dit : Appliquez-le à la mesure. Maximilien dit : Je ne puis porter les armes; je ne puis mal faire; je suis chrétien. Le proconsul dit : Qu'il soit mesuré. Il le fut, et un officier dit tout haut : Il a cinq pieds et dix pouces. C'étoit la mesure suffisante. Dion dit aux officiers (1) : Qu'on le marque. C'étoit aussi l'usage de les marquer par des piqûres sur la peau ou autrement. Maximilien résistoit, en disant : Je n'en ferai rien ; je ne puis porter les armes. Dion lui dit : Il faut que tu les portes, ou que tu périsses. Maximilien dit : Je n'en ferai rien. Coupez-moi la tête, je ne sers point le siècle, je sers mon Dieu. Dion dit : Qui te l'a persuadé ? Mon esprit, dit Maximilien, et celui qui m'a appelé. Dion dit à Victor : Conseille ton fils. Victor répondit : Il a son conseil; il sait ce qui lui est bon. Dion dit à Maximilien : Reçois la marque. Il répondit : Je ne la recevrai point; j'ai déjà la marque de Jésus-Christ mon Dieu. Dion dit : Je t'enverrai tout-à-l'heure à ton Christ. Je voudrois, répondit-il, que vous le fissiez tout-à-l'heure; c'est ma gloire. Dion dit aux officiers : Qu'on le marque. Il résistoit en disant : Je ne recevrai point la marque du siècle. Si vous me la donnez, je la romprai, parce qu'elle ne vaut rien. Je suis chrétien. Il ne m'est pas permis de porter du plomb à mon cou, après le signe salutaire de Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, que vous ne connoissez pas. Le proconsul, après l'avoir encore pressé plusieurs fois, lui dit : A la suite de nos maîtres, Dioclétien et Maximien, Constance et Maxime, il y a des soldats chrétiens qui font le service. Maximilien dit : Ils savent ce qui leur convient; pour moi, je suis chrétien, et je ne puis faire de mal. Quel mal font ceux qui servent? dit le proconsul. Maximilien répondit : Vous savez ce qu'ils font. On voit par-là qu'ils ne refusoient pas le service de guerre comme mauvais par lui-même, mais à cause des occasions du péché, principalement sous des empereurs païens.

(1) V. inf. n. 27, Veget. liv. I, c. 5; ibid. c. 8; et lib. II, c. 5.

Dion, voyant qu'il ne pouvoit le persuader dit : Mettez son nom; puis il ajouta : Parce que tu as refusé le service par un esprit rebelle, tu seras condamné comme tu mérites pour donner exemple aux autres. Et il récita la sentence sur la tablette : Parce que Maximilien a refusé le serment militaire par un esprit de révolte, il est ordonné qu'il sera puni par le glaive. Maximilien répondit : Dieu soit loué. Il étoit âgé de vingt-un ans, trois mois et dix-huit jours. Comme on le menoit au supplice, il dit : Mes chers frères, hâtez-vous de toutes vos forces, et avec tout l'empressement possible, d'aller voir le Seigneur et d'obtenir de lui une couronne pareille. Il dit à son père d'un visage gai : Donnez à ce exécuteur l'habit neuf que vous m'aviez préparé pour la guerre, ainsi puissions-nous être ensemble dans la gloire avec le Seigneur. Aussitôt il fut exécuté. Une dame, nommée Pompéienne, obtint son corps du juge, le mit dans sa litière, le conduisit à Carthage, et l'enterra sous une petite montagne près de saint Cyprien. Elle mourut treize jours après, et y fut aussi enterrée. Victor, père du martyr, retourna chez lui avec une grande joie, rendant grâces à Dieu, à qui il avoit envoyé devant un tel présent, qu'il suivit bientôt après; mais on ne sait lequel c'est de plusieurs martyrs du même nom de Victor qu'honoroit l'église d'Afrique.

XXIV. Succession d'évêques. Schisme de Mélèce.

L'année suivante, deux cent quatre-vingt-seize de J.-C., sous le sixième consulat de Dioclétien et le second de Constantius, le vingtième d'avril, mourut le pape Caïus, après avoir tenu le saint-siége douze ans et quatre mois (1). On élut à sa place Marcellin, qui gouverna l'Eglise huit ans. La même année, deux cent quatre-vingt-seize, treizième de Dioclétien, Zambda succéda à Hyménée, évêque de Jérusalem. Zambda mourut deux ans après la quinzième année de Dioclétien, deux cent quatre-vingt-dix-huit de J.-C., et Hermon lui succéda (2). L'année suivante, deux cent quatre-vingt-dix-neuf de J.-C., Cyrille, évêque d'Antioche, étant mort, Tyran lui succéda (3). Ce fut le dixième évêque d'Antioche qui gouvernoit cette église du temps de la persécution. Du même temps, vivoit à Tyr l'évêque Tyrannion, qui souffrit le martyre (4). Théonas, évêque d'Alexandrie, mourut la dix-septième année de Dioclétien, trois cents de J.-C., après avoir gouverné cette église dix-neuf ans. Pierre lui succéda et la gouverna douze ans, trois ans

(1) Lib. pontif. Eus. Chr. an. 296.
(2) Eus. Chr. an. 303; Eus. VII, Hist. c. 18.
(3) Euseb. VII, Hist. c. ult.
(4) Athan. 2, Apol.

avant la persécution, et neuf ans depuis, jusqu'à ce qu'il souffrit le martyre.

De son temps, se forma un schisme en Egypte (1). Car Mélétius ou Mélèce, évêque de Lycopolis en Thébaïde, ayant été convaincu de plusieurs crimes, et entre autres d'avoir sacrifié aux idoles, fut déposé dans un concile par Pierre, évêque d'Alexandrie. Mélèce n'eut point recours à un autre concile, et ne chercha point à se justifier devant les successeurs de Pierre, car il vécut long-temps après; mais il fit un schisme; se séparant de Pierre et des autres évêques, contre lesquels il commença à publier des calomnies pour couvrir la honte de sa déposition. Il prétendoit s'être séparé de Pierre pour n'avoir pas été de même avis touchant la réconciliation des apostats, et l'accusoit de trop d'indulgence (2). Ce schisme commença vers l'an trois cent un, et eut de grandes suites.

XXV. Édit de Dioclétien contre les manichéens.

Dès l'an deux cent quatre-vingt-seize ou environ, l'empereur Dioclétien recouvra l'Egypte, après avoir défait Achille, qui y régnoit depuis six ans (3). Etant à Alexandrie, il répondit à Julien, proconsul d'Afrique, qui l'avoit consulté touchant les manichéens. Dans ce rescrit, il dit que l'oisiveté excite les hommes à passer les bornes de la nature, et à introduire des superstitions vaines et honteuses; mais qu'il n'est pas permis de résister à ce que les dieux ont ordonné, et à ce que plusieurs grands hommes ont approuvé et établi par de sages conseils. L'ancienne religion, continue-t-il, ne doit pas être corrigée par une nouvelle; car c'est un très-grand crime de retoucher à ce que les anciens ont une fois défini, et qui a pris un cours certain et un état fixe. C'est pourquoi, nous avons une grande application à punir l'opiniâtreté des méchants dont l'esprit est corrompu, et qui introduisent des sectes nouvelles et inconnues pour exclure à leur fantaisie, par de mauvaises religions, celles que les dieux nous ont accordées. Ce discours semble regarder en général tous ceux qui portoient le nom de chrétiens. Le rescrit continue : Nous avons appris que les manichéens, dont vous nous avez écrit, sont comme de nouveaux monstres venus depuis très-peu de temps en notre monde de chez les Perses nos ennemis, et qu'ils commettent quantité de crimes en troublant le repos des peuples; de sorte qu'il est à craindre que dans la suite du temps ils n'introduisent chez les Romains les coutumes exécrables et les lois infâmes des Perses. Et, comme ce que vous nous écrivez de leur religion a un rapport manifeste avec les maléfices des magiciens, nous ordonnons qu'ils subissent les mêmes peines. Que les auteurs et les chefs soient brûlés avec leurs écritures abominables, que les sectateurs opiniâtres soient punis de mort et leurs biens confisqués, excepté les personnes constituées en dignité, qui seront seulement condamnées aux mines avec confiscation de biens. Les empereurs chrétiens ont depuis suivi ces lois contre les manichéens (1).

XXVI. Hérésie d'Hiérax.

Vers le même temps, s'éleva en Egypte une hérésie nouvelle, dont l'auteur fut Hiérax ou Hiéracas (2). Il étoit Egyptien, de Léonto, fort instruit dans les sciences des Grecs et des Egyptiens, parlant bien l'une et l'autre langue, surtout la sienne. Etant chrétien, il tomba dans l'erreur et fit une secte particulière. Il nioit la résurrection de la chair, et n'admettoit que celle de l'âme, c'est-à-dire la résurrection spirituelle du péché à la grâce. Il condamnoit le mariage comme étant de l'imperfection de l'ancienne loi, et disoit que la continence étoit cette sanctification sans laquelle personne ne verra Dieu (3); que les enfants qui meurent avant l'usage de la raison sont exclus du royaume des cieux, parce qu'il est écrit que personne ne sera couronné s'il n'a combattu dans les règles (4); que Melchisédech étoit le Saint-Esprit, dont il est écrit qu'il prie pour nous par des gémissements inénarrables, et disoit que c'est lui qui est le prêtre éternel. Il se fondoit principalement sur un livre apocryphe, nommé la montée d'Isaïe. Hiérax s'attiroit des sectateurs par l'austérité de sa vie, car il s'abstenoit du vin et de la plupart des viandes ordinaires. Il n'admettoit entre ses disciples que des vierges, des veuves ou des continents, et séduisit plusieurs de ceux qui pratiquoient en Egypte la vie ascétique. Il composa un grand nombre de livres en grec et en égyptien, entre autres une explication de l'ouvrage des six jours, mêlée de plusieurs fables. Il composa aussi plusieurs cantiques. Il vécut plus de quatre-vingt-dix ans, et jusqu'à la fin il avoit la main bonne pour écrire, et ses yeux ne s'étoient point affoiblis.

Dioclétien, étant en Egypte, envoya le césar Galérius contre Narsès, roi de Perse, qui, à l'exemple de Sapor, son aïeul, avoit fait une grande entreprise pour envahir les provinces orientales de l'empire romain (5). Dioclétien, craignant l'exemple de Valérien, aima mieux y envoyer Galérius que d'y aller en personne, et demeura cependant en Orient. Galérius défit par adresse les Perses, embarrassés de grands

(1) Ath. Or. I, in Ar. p. 305, B; et Apol. 2, p. 777, B. Socr. lib. I, c. 3.
(2) Epiph. Hær. 68. Pag. an. 306, n. 24.
(3) Eutrop. l. IX. Collat. Leg. Mosaic. tit. 15, ex Cod. Greg.

(1) L. 4, 5. 11, 12, 16, Cod. de Hær. et Manich.
(2) Epiph. Hær. 67.
(3) Heb. XII, 14.
(4) 1 Tim. II, 5.
(5) Lact. de Mort. c. 9.

équipages. Narsès s'enfuit; Galérius prit ses femmes et ses enfants, et revint chargé de butin, après avoir repris la Mésopotamie, et borné l'empire par le Tigre. C'étoit sous le cinquième consulat d'Herculius, et le second de Galérius (1), c'est-à-dire l'an deux cent quatre-vingt-dix-sept. Cette victoire le rendit insolent et terrible à Dioclétien. Ayant reçu de lui une lettre, où il lui donnoit à l'ordinaire le titre de césar, il s'écria d'un ton et d'un regard farouche : Quoi! toujours césar? Il vouloit passer pour le fils de Mars, sans se mettre en peine de l'honneur de sa mère Romula.

XXVII. Saint Marcel centurion, et saint Cassien, martyrs.

Ce fut alors que les soldats chrétiens commencèrent à être persécutés par Vétérius, maître de la milice, l'an deux cent quatre-vingt-dix-huit, sous le consulat de Faustus et de Gallus (2). On peut rapporter au même temps le martyre de quarante soldats chrétiens, qui souffrirent de grands tourments à Lauriac dans le Norique, ville à présent ruinée, qui étoit sur la rivière d'Ens, près son embouchure dans le Danube. Florien, leur compagnon, se joignit à eux, et le préfet Aquilin le fit battre à coups de bâton, et ensuite jeter dans la rivière d'Ens.

A Tingi ou Tanger en Mauritanie, près le détroit (3), le jour de la naissance de l'empereur étant venu, pendant que tout le monde étoit occupé aux festins et aux sacrifices, Marcel, centurion dans la légion de Trajan, tenant ces festins pour profanes, ôta la ceinture militaire devant les enseignes de la légion, et dit à haute voix : Je suis soldat de Jésus-Christ, le roi éternel. Il jeta aussi son sarment de vigne et ses armes, et ajouta : Je ne veux plus servir dans les troupes de vos empereurs, ni à vos dieux de bois et de pierre, qui sont des idoles sourdes et muettes. Si la condition des gens de guerre est telle qu'ils soient obligés de sacrifier aux dieux et aux empereurs, je laisse le sarment de vigne et la ceinture, et je renonce au service. On voit ici manifestement la cause qui obligeoit les chrétiens à déserter, c'est qu'on les forçoit de prendre part à l'idolâtrie. Au reste, la ceinture où pendoit l'épée étoit la marque de la milice, et le sarment de vigne étoit la marque des centurions; car ils s'en servoient pour châtier les soldats, et ne les frappoient point autrement (4).

Les soldats furent surpris d'entendre Marcel parler ainsi; ils l'arrêtèrent et en donnèrent avis à Anastase Fortunat, président de la légion, qui le fit mettre en prison. Quand les festins furent finis, comme il étoit assis dans son consistoire, il commanda qu'on fit entrer le centurion Marcel. On l'amena, et Fortunat lui dit : De quoi vous êtes-vous avisé de jeter le baudrier et le sarment de vigne contre la discipline militaire? Marcel dit : Dès le douzième jour des calendes d'août, lorsque vous célébriez la fête des empereurs, je répondis tout haut, devant tout le monde et devant les enseignes de cette légion, que j'étois chrétien, et que dorénavant je ne pouvois plus servir que Jésus-Christ, fils de Dieu, le père tout-puissant. Cette autre fête de l'empereur devoit être le jour qu'Herculius avoit été nommé césar, le vingt-unième de juillet (1). Fortunat dit : Je ne puis dissimuler votre témérité; ainsi j'en donnerai avis aux empereurs et au césar. Vous serez conduit sain et sauf à mon seigneur Aurélien Agricolaüs, vicaire des préfets du prétoire. Régulièrement, le préfet de la légion devoit juger les soldats sans les renvoyer au gouverneur de la province; mais le préfet du prétoire, dont Agricolaüs tenoit la place, avoit juridiction sur les gens de guerre.

Marcel fut donc mené sous garde dans la Mauritanie Tingitane devant Aurélien Agricolaüs (2). Il lui fut présenté le trentième d'octobre, et un des officiers dit : Anastase Fortunat, président de la légion, renvoie devant vous Marcel, centurion, qui est ici présent. Voici la lettre qu'il en a écrite; je la lirai si vous l'ordonnez. Agricolaüs dit : Qu'on la lise. Un officier dit : Ce soldat a jeté la ceinture militaire, a témoigné qu'il étoit chrétien, et a prononcé devant tout le peuple plusieurs blasphèmes contre les dieux et contre César; c'est pourquoi nous l'avons renvoyé devant vous, afin que vous en ordonniez comme il vous plaira. Après la lecture de la lettre, Agricolaüs dit : Avez-vous ainsi parlé en présence du président? Marcel dit : Oui, j'ai parlé ainsi. Agricolaüs dit : Etiez-vous centurion ordinaire? Marcel dit : Oui, je l'étais. Agricolaüs dit : Quelle fureur vous a fait jeter les marques de votre serment, et dire de telles paroles? Marcel répondit : Ceux qui craignent Dieu n'ont point de fureur. Agricolaüs dit : Avez-vous dit tout ce qui est contenu dans les actes du président? Je l'ai dit, reprit Marcel. Agricolaüs dit : Avez-vous jeté vos armes? Marcel répondit : Je les ai jetées parce qu'il ne faut pas qu'un chrétien, qui sert Jésus-Christ, serve pour les embarras du siècle. Agricolaüs dit ; Ce que Marcel a fait est de telle nature, que la discipline doit être observée pour l'en punir. Et il prononça cette sentence contre lui : Il est dit que Marcel, qui étoit centurion ordinaire, qui s'est déshonoré en renonçant publiquement à son serment, et qui a proféré en présence du tribun d'autres paroles pleines de fureur, sera exécuté à mort. On lui coupa la tête, et il mourut ainsi pour le nom de Jésus-Christ. La désertion, principalement accompagnée d'un autre crime, comme

(1) Idac. Fast. Chron. Pasch.
(2) Prosp. in Chron. Eus. Chron. edit. Pontac.
(3) Acta sinc. p. 312.
(4) V. Baron. hic an. 298, n. 3.

(1) Pag. an. 298, n. 2.
(2) L. desert. ff. de Re Milit. lib. 1, ff. de Præf. præst.

d'impiété et de désobéissance, étoit un crime capital par les lois romaines (1).

Le greffier qui devoit écrire cette sentence, après avoir écrit tout ce qui est rapporté ci-dessus, étoit Cassien (2). Mais, voyant la constance de Marcel, il témoigna à haute voix que cette condamnation lui faisoit horreur, et jeta à terre les tables et le stylet dont il écrivoit. Tous les officiers furent surpris, Marcel rioit; le juge se leva de son siége tout ému, et lui demanda pourquoi il avoit jeté les tables avec dédain. Cassien répondit : Parce que vous avez dicté une sentence injuste. Il le fit aussitôt prendre et mettre en prison. Marcel, qui avoit ri de joie, prévoyant que Cassien seroit compagnon de son martyre, fut exécuté le même jour, trentième d'octobre. Comme on le menoit au supplice, il dit au juge Agricolaüs : Dieu vous fasse du bien. Ensuite il eut la tête tranchée. Un mois après, et le troisième de décembre, Cassien fut ramené au même lieu où Marcel avoit été interrogé; il fit à peu près les mêmes réponses, et obtint aussi la couronne du martyre.

XXVIII. Persécution générale.

L'empereur Dioclétien vint passer l'hiver à Nicomédie, la dix-neuvième année de son règne, trois cent deux de J.-C. Le césar Galérius Maximien, après avoir défait les Perses, y vint aussi pour l'exciter à persécuter les chrétiens, poussé lui-même par sa mère, femme superstitieuse qui adoroit les dieux des montagnes, et faisoit tous les jours des sacrifices et des festins de viandes immolées (3). Les chrétiens, loin d'y prendre part, jeûnoient cependant et s'appliquoient à la prière. Elle en conçut de la haine contre eux, et, par ses plaintes, excita son fils à les perdre; car il n'étoit pas moins superstitieux qu'elle. Il délibéra sur cette affaire avec Dioclétien pendant tout l'hiver; et, comme personne n'étoit admis à ce conseil, on croyoit qu'il s'agissoit de l'intérêt capital de l'empire. Le vieil empereur résista long-temps à l'emportement de Galérius, montrant combien il étoit dangereux de troubler le repos du monde, et de répandre tant de sang. Que les chrétiens ne demandoient qu'à mourir; qu'il se falloit contenter de détourner de cette religion les officiers du palais et les gens de guerre.

Galérius ne se rendit point à ces raisons. Dioclétien voulut donc prendre conseil; car il avoit cette malice, de ne point consulter quand il vouloit faire du bien, afin d'en avoir seul l'honneur, mais de consulter quand il vouloit faire du mal, afin d'en rejeter le blâme sur d'autres. On fit entrer quelque peu d'officiers de justice et de guerre, et on leur demanda leur avis suivant leur dignité. Quelques-uns, poussés par leur haine particulière, disoient qu'il falloit ôter les ennemis des dieux et de la religion publique; et ceux qui étoient d'un autre avis firent semblant d'être de celui-ci, voyant où penchoit Galérius. Dioclétien ne se rendit pas pour cela; il dit qu'il falloit principalement consulter les dieux, et envoya un aruspice à Apollon de Milet. Apollon répondit non par la prêtresse, mais du fond d'un antre obscur, que les justes qui étoient sur la terre l'empêchoient de dire la vérité, et que c'étoit la raison pourquoi les oracles qu'il rendoit du trépied étoient faux. La prêtresse disoit la même chose, ayant les cheveux épars, se lamentant du malheur du genre humain (1). Dioclétien demanda à ses officiers, qui étoient ces justes sur la terre. Un de ceux qui servoient aux sacrifices dit : Ce sont les chrétiens sans doute. L'empereur l'écouta avec plaisir, et résolut la persécution, ne pouvant résister à ses amis, au César et à Apollon. Il vouloit toutefois garder la modération de ne point répandre de sang; au lieu que Galérius vouloit que l'on brûlât vifs ceux qui refuseroient de sacrifier.

Le jour qui fut marqué pour l'exécution (2), comme un jour convenable et heureux, fut la fête des Terminales, le dernier jour de l'ancienne année romaine, qui étoit le vingt-troisième de février, comme pour terminer en ce jour la religion chrétienne. Ce jour étant donc venu, l'an trois cent trois de J.-C., qui étoit le vingtième du règne de Dioclétien, son huitième consulat, et le septième de Maximilien Herculius; dès la pointe du jour, un préfet, avec des capitaines, des tribuns et des trésoriers, vint à l'église de Nicomédie. Ayant rompu les portes, on cherchoit l'idole du dieu. On brûle les Ecritures que l'on trouve, on abandonne tout au pillage; on prend, on court de tous côtés. L'église étoit en un lieu élevé que l'on voyoit du palais. Dioclétien et Galérius la regardoient, et consultèrent long-temps s'il ne valoit pas mieux la brûler. Dioclétien fut d'avis que non et l'emporta, de peur qu'allumant un si grand feu on ne brûlât une grande partie de la ville; car l'église étoit environnée de toutes parts de plusieurs grandes maisons. On envoya des soldats prétoriens qui marchoient en bataille avec des cognées et d'autres ferrements; ils environnèrent le bâtiment, et, quoiqu'il fût fort élevé, en peu d'heures ils le rasèrent.

Le lendemain, on afficha un édit portant que toutes les églises seroient rasées et les Ecritures brûlées; que tous ceux de cette religion seroient privés de tout honneur et de toute dignité; qu'ils seroient sujets aux tourments, de quelque ordre et de quelque rang qu'ils fussent; que

(1) L. Non omn. v, § Qui Desert. ff. de Re Mil. lib. Omne vi, § Contum. 2, ff.

(2) Acta sinc. p. 315.

(3) Lact. de Mort. Persec. n. 10, 11. Pagi. hoc an.

(1) Constant. ap. Eus. I, xi, Vit. c. 50.

(2) Eus. viii, Hist. c. 2; Pagi. an. 302, 5.

l'on auroit action contre eux, et qu'ils n'en auroient contre personne, non pas même pour redemander ce qu'on leur auroit enlevé, pour se plaindre d'une injure ou d'un adultère; que les affranchis perdroient la liberté. Il y eut un chrétien d'une qualité distinguée, qui, poussé d'un zèle excessif, eut la hardiesse d'arracher publiquement cet édit et de le déchirer, se moquant des victoires contre les Goths et les Sarmates dont il faisoit mention. Ce chrétien fut pris aussitôt, tourmenté et brûlé, ce qu'il souffrit avec une patience admirable. Cet édit fut bientôt suivi d'un autre, qui ordonnoit de prendre partout les évêques, les mettre aux fers, et ensuite les contraindre à sacrifier par toutes sortes de moyens. On écrivit à l'empereur Maximien Herculius et au césar Constance de faire la même chose de leur côté, quoiqu'on n'eût pas attendu leur avis pour une affaire de cette importance.

XXIX. Martyrs de Nicomédie.

Le césar Galérius, non content de ses édits, et voulant pousser Dioclétien à une persécution plus cruelle, fit mettre le feu secrètement au palais; et, quelque partie ayant été brûlée, on en accusoit les chrétiens, comme des ennemis publics (1). On disoit qu'ils avoient comploté avec les eunuques de faire périr les deux empereurs, qui avoient pensé être brûlés vifs dans leur propre maison. Dioclétien, tout fin qu'il croyoit être, ne soupçonna rien de cet artifice, mais, brûlant de colère, il ordonna aussitôt que l'on tourmentât cruellement tous les siens. Il étoit assis, faisant griller ces innocents. Tous les juges et tous les chefs des offices du palais faisoient donner la question par le pouvoir qu'il leur avoit attribué; c'étoit à qui découvriroit le premier quelque chose; mais on ne trouvoit rien, parce qu'on ne mettoit pas à la question les serviteurs de Galérius, entre lesquels étoient les coupables. Il étoit présent et fort empressé pour ne pas laisser ralentir la furie du vieil empereur. Quinze jours après, il entreprit encore un autre embrasement; mais on s'en aperçut de bonne heure, sans toutefois découvrir l'auteur. Galérius, qui avoit préparé son voyage, partit le même jour, quoique ce fût encore au fort de l'hiver, disant hautement qu'il s'enfuyoit pour n'être pas brûlé tout vif.

Dioclétien étendoit sa colère non-seulement contre ses domestiques, mais contre tous. Il contraignit sa fille Valéria toute la première, et sa femme Prisca, de sacrifier. Il fit mourir des eunuques autrefois très-puissants, qui avoient soutenu et le palais et lui-même. Dorothée, le premier d'entre eux avec Gorgonius, et plusieurs qui étoient sous sa charge, furent étranglés après de longs tourments. Pierre, ayant refusé de sacrifier, fut élevé nu en l'air et fouetté par tout le corps. Comme on l'avoit déchiré jusqu'à lui découvrir les os sans ébranler sa constance, on mit du sel et du vinaigre dans ses plaies; on apporta un gril et du feu, et on le fit rôtir comme les viandes que l'on veut manger, lui déclarant qu'il ne sortiroit point de cet état s'il ne vouloit obéir; il demeura ferme, et mourut dans ce tourment. On compte encore entre ces martyrs domestiques de l'empereur l'eunuque Indes, Mygdonius, et Mardonius (1).

(1) Lact. n. 14.

On prit les prêtres et les diacres, et sans aucun examen sur leur confession, on les condamnoit et on les menoit au supplice avec tous les leurs (2). Anthime, évêque de Nicomédie, eut la tête coupée; plusieurs autres furent égorgés (3); plusieurs de tout âge et de tout sexe furent brûlés, non pas un à un, mais à tas, en mettant du feu autour d'eux. On dit qu'il y eut des hommes et des femmes qui, par un excès de zèle, sautèrent d'eux-mêmes dans le bûcher. D'autres, liés par les bourreaux en grande quantité, furent mis dans des barques et jetés en mer avec de grosses pierres au cou. On jeta aussi dans la mer les corps des officiers de l'empereur que l'on avoit enterrés d'abord; mais ensuite on les fit déterrer, de peur que, s'ils demeuroient dans des tombeaux, on ne les adorât comme des dieux; car c'est ainsi que les païens jugeoient des honneurs que l'on rendoit aux martyrs. Toutefois Dioclétien et Maximien avoient eux-mêmes décidé que les criminels suppliciés ne devoient pas être privés de sépulture (4).

La persécution s'étendit sur tout le peuple de Nicomédie (5). Les juges, dispersés par tous les temples, contraignoient tout le monde à sacrifier; les prisons étoient pleines. On inventoit des tourments inouis; et, de peur de se méprendre en rendant justice à des chrétiens, il y avoit des autels devant les tribunaux et dans les cabinets des juges, pour faire sacrifier les parties avant que de plaider leurs causes. On vit dans la même province de Bithynie un gouverneur transporté de joie, comme s'il eût vaincu un peuple barbare, parce qu'un chrétien qui avoit résisté pendant deux ans avec une grande force parut à la fin céder (6).

XXX. Écrits contre la religion chrétienne.

Dans le même temps que l'on abattoit l'église de Nicomédie, il y eut deux auteurs qui publièrent des écrits contre la religion chrétienne (7). L'un étoit philosophe de profession, mais dont les mœurs étoient contraires à sa doctrine; en public il recommandoit la modération, la frugalité, la pauvreté; mais il ai-

(1) Mart. 26 dec.
(2) Lactan. n. 15.
(3) Eus. VIII, c. 6.
(4) L. Obnox. Cod. de Relig.
(5) Lactant.
(6) Lact. lib. V, Inst. c. 11.
(7) Id. ibid.

noit l'argent, le plaisir et la dépense, et faisoit meilleure chère chez lui qu'au palais. Tous ses vices se couvroient par l'extérieur de ses cheveux et de son manteau, par ses grandes richesses et le crédit qu'il avoit auprès des magistrats, dont il vendoit les jugements et intimidoit ses voisins, qui n'osoient se plaindre des maisons et des terres qu'il avoit usurpées sur eux. On ne sait qui étoit ce philosophe; mais on sait qu'il publia trois livres contre la religion chrétienne (1). Il disoit d'abord qu'il étoit du devoir d'un philosophe de remédier aux erreurs des hommes, les ramenant au vrai chemin, c'est-à-dire au culte des dieux qui gouvernoient le monde, et de ne pas souffrir que les gens simples demeurassent en proie à la malice des séducteurs; qu'il vouloit montrer la lumière de la sagesse à ceux qui ne la voyoient pas, et les guérir de cette obstination qui les faisoit souffrir inutilement tant de tourments. Afin que l'on ne doutât pas du motif qui l'excitoit, il s'étendoit sur les louanges des princes, relevoit leur piété et leur sagesse, qui se signaloient même dans la défense de la religion, en réprimant une superstition impie et puérile. Mais, lorsqu'il vouloit entrer en matière, il ne savoit ce qu'il attaquoit; seulement il découvrit sa malice, d'avoir choisi ce ce temps pour publier cet ouvrage.

L'autre auteur étoit du nombre des juges, et un de ceux qui avoient conseillé la persécution. On croit que c'étoit Hiéroclès, né en une petite ville de Carie, et depuis gouverneur d'Alexandrie. Il écrivit deux livres, qu'il intitula philalèthes (2), c'est-à-dire amis de la vérité, et adressa son discours aux chrétiens mêmes pour ne pas paroître les attaquer, mais leur donner de salutaires conseils. Il s'efforçoit de montrer de la contradiction dans les Ecritures saintes, et en paroissoit si bien instruit, qu'il sembloit avoir été chrétien. Il attaquoit principalement saint Pierre, saint Paul et les autres disciples qu'il accusoit d'imposture, les reconnoissant toutefois pour des pêcheurs grossiers et ignorants sans considérer combien il étoit impossible que des ignorants, fussent d'habiles trompeurs. Il disoit que Jésus-Christ, ayant été chassé par les juifs, avoit assemblé neuf cents hommes, avec lesquels il pilloit le pays. Voulant réfuter ses miracles sans oser les nier, il s'efforçoit de montrer qu'Apollonius de Tyane en avoit fait de pareils ou même de plus grands. C'est ainsi qu'à Nicomédie on attaquoit les chrétiens par la violence et par les discours.

Peu de temps après (3), il y eut quelque entreprise contre l'empire vers Mélitine en Arménie, et un autre en Syrie, où un nommé Eugène fut reconnu empereur par ses soldats. Ce fut l'occasion d'un nouvel édit contre les chrétiens, portant que tous ceux qui gouvernoient les églises fussent mis aux fers; en sorte que c'étoit un spectacle pitoyable. On voyoit partout les prisons remplies, non plus d'homicides et de scélérats, mais d'évêques, de prêtres, de diacres, de lecteurs et d'exorcistes, il n'y restoit plus de place pour les malfaiteurs. Ensuite il vint d'autres lettres, portant que les prisonniers qui sacrifieroient seroient mis en liberté, et que ceux qui persévéreroient seroient tourmentés en toutes manières. Ce qui produisit une multitude innombrable de martyrs en chaque province, principalement en Afrique, en Mauritanie, en Thébaïde et en Egypte, dont plusieurs passèrent d'une ville et d'une province à l'autre. Un entre autres, nommé Donat, à qui Lactance adresse l'écrit de la mort des persécuteurs (1), fut tourmenté jusqu'à neuf fois par trois différents juges, par Flaccus, préfet de Bithynie, par Hiéroclès, un de ceux qui avoient conseillé la persécution, et enfin par Priscillien, son successeur.

XXXI. Martyrs de Palestine.

En Palestine, le premier qui souffrit le martyre fut Procope, qui dès sa jeunesse avoit conservé la chasteté et pratiqué toutes les vertus (2). Son corps, abattu d'austérités, sembloit être mort, et ne se soutenir que par la vigueur de l'âme (3); sa nourriture n'étoit que du pain et de l'eau, encore n'en prenoit-il que de deux ou trois jours l'un, et quelquefois au bout de sept jours. Il méditoit jour et nuit les saintes Écritures; mais il ne s'étoit guère appliqué aux lettres humaines. Le lieu de sa naissance étoit Elia, c'est-à-dire Jérusalem, mais sa résidence étoit à Scythopolis, où il faisoit trois fonctions dans l'Église, de lecteur, d'interprète en langue syriaque, et d'exorciste. Les lectures publiques de l'Écriture se faisoient en grec, et il l'expliquoit au peuple en syriaque, qui étoit la langue vulgaire.

Etant envoyé de Scythopolis à Césarée avec quelques autres, il fut arrêté à la porte de la ville, et mené au gouverneur, nommé Flavien. Ainsi, il ne fut point mis en prison; mais d'abord qu'il fut présenté au tribunal, et qu'on lui eut ordonné de sacrifier aux dieux, il dit qu'il n'en connoissoit qu'un à qui on doit sacrifier, ainsi qu'il le veut lui-même; et comme on lui ordonna d'offrir des libations aux quatre empereurs, il dit un vers d'Homère, qui porte, Qu'il n'est pas bon d'avoir plusieurs maîtres; et aussitôt on lui coupa la tête, le septième de juillet, un mercredi, à Césarée en Palestine. Après lui, dans la même ville, plusieurs évêques du pays souffrirent de grands tourments.

Quelques-uns cédèrent par lâcheté à la première attaque. Il y en avoit un à qui on tenoit

(1) Pagi. an. 302, n. 18.
(2) Epiph. Hær. 66.
(3) Eus. VIII, c. 6, et ibi. Vales.

(1) Lactant. de Mort. n. 16.
(2) Eus. de Martyr. Pal. c. 1.
(3) Acta sinc. p. 372.

les mains en l'approchant de l'autel des idoles, et on lui jetoit dedans du sacrifice profane, afin qu'il parût y participer; et, quoiqu'il n'y eut pas touché, il se retiroit sans rien dire, tandis que l'on disoit qu'il avoit sacrifié. Un autre, emporté demi-mort, étoit jeté comme s'il eût déjà rendu l'âme; on le relâchoit et le comptoit entre ceux qui avoient sacrifié. Un autre crioit et protestoit qu'il n'obéiroit pas; mais on le frappoit au visage, plusieurs mains lui fermoient la bouche, et on le repoussoit de force quoiqu'il n'eût pas sacrifié. Les païens comptoient pour beaucoup de paroître réussir dans leur dessein. Deux seuls d'entre tous ceux-là reçurent la couronne du martyre, Alphée et Zachée, dont le dernier étoit diacre de l'église de Cadare ou Gadda. Après avoir été fouettés, déchirés et tourmentés en plusieurs manières, ils furent tenus jour et nuit dans les entraves écartés jusqu'au quatrième trou, et eurent enfin la tête tranchée le dix-septième du mois Dius ou novembre.

Romain souffrit le même jour à Antioche. Il étoit de Palestine, diacre et exorciste de l'église de Césarée; car en ces temps-là, comme les clercs étoient en petit nombre, ils faisoient souvent plusieurs fonctions. Il se trouvoit à Antioche lorsque l'on abattit les églises; et voyant plusieurs personnes qui s'approchoient en foule des idoles, hommes, femmes, enfants, ce spectacle lui parut insupportable. Il s'avança et leur fit des reproches à haute voix (1). Cette hardiesse fut cause qu'on l'arrêta; et, comme le juge Asclépiade le faisoit tourmenter cruellement, il ne laissoit pas, au milieu des tourments, de montrer la vanité de l'idolâtrie et l'excellence du christianisme (2). Enfin, il proposa au juge d'interroger un enfant innocent pour voir ce qu'il en diroit.

On en prit un d'environ sept ans, nommé Barulas. Romain lui demanda lequel il valoit mieux adorer Jésus-Christ, et par lui le père ou la multitude des dieux. L'enfant répondit: Il n'y a qu'un Dieu, et Jésus-Christ est le vrai Dieu. Le juge fit approcher sa mère, en présence de laquelle il le fit fouetter si cruellement, que le sang couloit de tous côtés. Tous les assistants et les bourreaux mêmes ne pouvoient retenir leurs larmes; la mère l'encourageoit, et le reprit comme d'une foiblesse de ce qu'il demandoit à boire. L'enfant fut mis en prison, et on recommença à tourmenter Romain, qui fut enfin condamné au feu, et l'enfant à perdre la tête. La mère le porta entre ses bras jusqu'au lieu du supplice, et le donna au bourreau sans pleurer; seulement elle le baisa et se recommanda à ses prières. Elle étendit son manteau pour recevoir le sang et la tête qu'elle emporta dans son sein.

Cependant, on amena Romain au même lieu; on l'attacha au pieu, et on l'entoura de boi que l'on alloit allumer. On attendoit seulemen l'ordre de l'empereur Galérius, qui étoit pré sent à Antioche. Il y avoit des juifs qui di soient: Chez nous, les trois enfants furen sauvés de la fournaise, mais ceux-ci brûlent Aussitôt le ciel se couvrit, et il vint une grande pluie qu'on ne put pas même allume le feu. Le martyr s'écria: Où est donc ce feu L'empereur le fit délivrer; mais le juge le con damna à avoir la langue coupée. Un médecin nommé Ariston, qui, par foiblesse, avoit re nié la foi, se trouva présent; il avoit sur lu les instruments nécessaires pour cette opéra tion, car les médecins faisoient alors la chirur gie. On le contraignit malgré lui à couper l langue du martyr, et il la garda comme un relique précieuse. Le martyr fut envoyé e prison. En entrant, le geôlier lui demanda so nom: il le dit, et parla encore depuis, à tout occasion, prononçant mieux qu'il ne faisoi avant qu'on lui eût coupé la langue, car na turellement il bégayoit. Le juge et l'empereu l'ayant appris, ils soupçonnèrent le médecin comme chrétien, de l'avoir épargné. On le fi venir; il montra la langue qu'il avoit gardée, et dit: Qu'on fasse venir un homme qui ne soit point assisté de Dieu, qu'on lui coupe autant de la langue; s'il peut vivre après, accusez-moi d'artifice. On prit un condamné, on mesura exactement la langue coupée, on lui en coupa autant, et aussitôt il mourut. Cependant saint Romain étoit aux fers, où il demeura long-temps, les deux pieds étendus jusqu'au cinquième trou. Enfin, la fête de la vingtième année du règne étant proche, comme on délivroit tous les prisonniers, on le laissa seul en prison, et on l'y étrangla sans le tirer de ses entraves. Cela se passa la première année, lorsque la persécution n'attaquoit que les ministres de l'Eglise.

A Tyr, plusieurs martyrs, après avoir souffert des coups de fouet innombrables avec une constance merveilleuse, furent exposés à des léopards, des ours et des sangliers, que l'on excitoit avec le fer et le feu (1). Ces bêtes venoient avec des cris terribles, et les martyrs les attendoient de pied ferme; mais elles n'osoient pas en approcher, et se retournoient contre les païens qui les excitoient. Il n'y avoit que les martyrs qu'elles épargnoient, quoiqu'ils fussent nus et qu'ils remuassent les mains pour les attirer, car on leur commandoit de le faire. Quelquefois les bêtes s'élançoient contre eux; mais il sembloit qu'une force divine les repoussât en arrière. Une première bête n'ayant rien fait, on en faisoit venir une seconde et une troisième contre le même martyr. Un d'eux, qui n'avoit pas vingt ans, se tenoit debout, les mains étendues en forme de croix, et prioit tranquillement sans faire

(1) Prudent. Peristep. Hymn. 10. (2) Acta sinc p. 379.

(1) Eus. VIII, Hist. c. 7.

aucun mouvement, au milieu de ces bêtes qui sembloient l'aller dévorer, et qui, par une vertu secrète, retournoient en arrière. Cinq autres, qui étoient Egyptiens, furent exposés à un taureau furieux; il jetoit en l'air de ses cornes les païens qui s'approchoient de lui, et les laissoit demi-morts; mais, venant en furie contre les martyrs, il ne pouvoit s'approcher d'eux, et retournoit en arrière, trépignant des pieds et donnant des cornes de côté et d'autre. On leur présenta encore d'autres bêtes, et enfin on leur coupa la tête à tous et on les jeta dans la mer. Eusèbe, depuis évêque de Césarée, raconte ces faits pour les avoir vus de ses yeux.

XXXIII. Martyrs d'Égypte.

En Egypte, une infinité d'hommes, de femmes et d'enfants moururent en diverses manières (1); et toutefois les païens mêmes en sauvèrent plusieurs, cachant ceux qui avoient recours à eux, et s'exposant à la perte de leurs biens et à la prison plutôt que de les trahir (2). Saint Athanase disoit depuis l'avoir appris de ses pères. Quant aux martyrs, les uns, après avoir souffert les dents de fer, les fouets et les tortures, furent brûlés, les autres noyés dans la mer, d'autres eurent la tête tranchée, d'autres moururent dans les tourments, d'autres moururent de faim, d'autres furent crucifiés, les uns à l'ordinaire, comme les malfaiteurs, les autres cloués la tête en bas; et on les gardoit jusqu'à ce qu'ils mourussent de faim sur leurs poteaux. En Thébaïde, on exerça des cruautés incroyables. Au lieu d'ongles de fer, on se servoit de tests de pots cassés, pour déchirer les martyrs par tous les corps jusqu'à ce qu'ils expirassent. On attachoit des femmes par un pied, et on les élevoit ainsi en l'air avec des machines; en sorte qu'elles demeuroient pendues la tête en bas, entièrement nues, donnant un spectacle également honteux et cruel. Il y avoit des hommes que l'on lioit par les jambes à de grosses branches de deux arbres que l'on avoit approchées avec des machines, puis on les lâchoit pour reprendre leur situation naturelle, et en se redressant elles démembroient les martyrs.

Ces cruautés ne durèrent pas peu de temps; mais pendant les années entières on en faisoit mourir par jour, tantôt dix, tantôt vingt, tantôt trente, tantôt soixante, tantôt cent, avec leurs femmes et leurs enfants tout petits. Eusèbe dit avoir appris, étant sur les lieux, qu'en un jour on avoit coupé tant de têtes que le fer en étoit émoussé, et se cassoit même quelquefois, et que les bourreaux étoient si las de tuer, qu'ils se relayoient les uns les autres. Il dit avoir vu lui-même, sitôt que des chrétiens étoient condamnés, d'autres accourir de toutes parts autour du tribunal en se confessant chrétiens, et recevoir leur condamnation de mort avec joie, en riant et en chantant des cantiques d'action de grâces jusqu'au dernier soupir. Il y en avoit entre eux de distingués par leur naissance, par leur réputation, par la science et la philosophie.

Tel étoit Philorome, qui exerçoit une charge considérable à Alexandrie, et qui tous les jours rendoit la justice entouré de gardes, suivant l'usage des magistrats romains. Tel étoit aussi Philéas, évêque de Thmouis. Il s'étoit acquitté dignement des charges publiques de son pays, et étoit célèbre pour la philosophie. Ces deux martyrs étoient sollicités par une infinité de personnes, parents et amis, par les magistrats, par le juge même, de s'épargner et d'avoir pitié de leurs femmes et de leurs enfants; mais ils demeurèrent fermes, et eurent tous deux la tête coupée. Quelque temps auparavant Philéas, étant à Alexandrie, avoit écrit à son peuple de Thmouis une lettre, où il disoit en parlant des martyrs :

Qui pourroit faire le dénombrement des exemples de vertu qu'ils ont donnés (1)? Car, comme il étoit permis à tous ceux qui vouloient de les maltraiter, on se servoit de tout pour les frapper, de gros bâtons, de baguettes, de fouets, de lanières et de cordes. On lioit à quelques-uns les mains derrière le dos, puis on les attachoit au poteau, et on les étendoit avec des machines; ensuite on leur déchiroit avec les ongles de fer non-seulement les côtes comme aux meurtriers, mais le ventre, les jambes et les joues. D'autres étoient pendus par une main dans la galerie, souffrant une douleur excessive par l'extension des jointures. D'autres étoient liés à des colonnes contre le visage, sans que leurs pieds portassent à terre, afin que le poids du corps tirât leurs liens. Ils demeuroient en cet état, non-seulement tandis que le gouverneur leur parloit, mais presque tout le jour. Car, quand il passoit à d'autres, il laissoit des officiers pour observer les premiers, et pour voir s'il n'y en auroit point quelqu'un qui cédât à la force des tourments. Il ordonnoit de serrer les liens sans miséricorde, et, quand ils seroient prêts à rendre l'âme, les détacher et les traîner par terre; car ils nous comptoient pour rien, non plus que si nous n'étions plus.

Il y en avoit qu'après les tourments on mettoit aux entraves, étendus au quatrième trou; en sorte qu'ils étoient contraints à demeurer couchés sur le dos, ne pouvant plus se soutenir. D'autres jetés sur le pavé, faisant plus de pitié à voir que dans l'action de la torture, à cause de la multitude des plaies dont ils étoient couverts. Les uns sont morts constamment dans les tourments; d'autres, étant mis en prison demi-morts, ont fini peu de jours après par les douleurs; les autres, ayant été pansés, sont encore devenus plus courageux par le temps et par le séjour de la prison. De sorte que, quand on leur

(1) Athan. ad Sol. l. 1, p. 856, A.

(2) Euseb. VIII, Hist. c.

(1) Euseb. VIII, Hist. c. 10.

a donné le choix de demeurer libres en s'approchant des sacrifices profanes, ou d'être condamnés à mort, ils ont choisi la mort sans hésiter; car ils savoient ce qui est marqué dans les divines Ecritures (1), Celui qui sacrifie à des dieux étrangers sera exterminé. Et encore, Tu n'auras pas d'autres dieux que moi. C'est ainsi que le martyr Philéas écrivoit peu avant sa mort, étant encore en prison, pour encourager son troupeau.

XXXIII. Saint Philéas et saint Philorome.

Lorsqu'il fut sur l'échafaud, Culcien, gouverneur d'Egypte, le pressa de sacrifier, du moins au seul dieu qu'il reconnoissoit (2). Philéas répondit : Il ne désire pas de tels sacrifices, parlant des sacrifices sanglants. Culcien dit : Quels sont donc les sacrifices qui lui plaisent? Philéas répondit : La pureté du cœur et des sens, et la vérité dans les paroles. Culcien dit : Moïse n'a-t-il pas sacrifié? Philéas répondit : Il étoit ordonné seulement aux juifs de sacrifier à Dieu seul, à Jérusalem; les juifs pèchent maintenant, en célébrant ailleurs leurs solennités. Culcien dit : Laisse ces paroles inutiles, et sacrifie. Philéas répondit : Je ne souillerai point mon âme. Culcien dit : Perdons-nous l'âme? Philéas répondit : L'âme et le corps. Culcien dit : Ce même corps, cette chair ressuscitera-t-elle? Oui, dit Philéas. Culcien dit encore : Paul n'a-t-il pas nié Jésus-Christ? Non, dit Philéas, à Dieu ne plaise. Culcien ajouta : Paul n'étoit-il pas persécuteur? Philéas répondit : Non, à Dieu ne plaise. Culcien dit : Paul n'étoit-il pas un homme du commun, un Syrien qui parloit syriaque? Philéas répondit : Non, il étoit Hébreu et parloit grec, et avoit une sagesse au-dessus de tous les hommes. Culcien dit : Tu diras peut-être qu'il étoit au-dessus de Platon. Philéas répondit : Il étoit plus sage, non-seulement que Platon, mais que tous les philosophes; car il a persuadé les sages; et, si vous voulez, je vous dirai ses discours.

Culcien dit : Sacrifie donc. Philéas dit : Je n'en ferai rien. Est-ce par conscience? dit Culcien. Oui, répondit Philéas. Pourquoi donc, dit Culcien, ne fais-tu pas conscience d'abandonner ta femme et tes enfants? Parce, dit Philéas, que je dois à Dieu un plus grand amour. A quel dieu? dit Culcien. Philéas étendit les mains au ciel, et dit : Au Dieu qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent. Les avocats vouloient empêcher Philéas de tant parler, et lui disoient : Pourquoi résistez-vous au gouverneur? Philéas répondit : Je réponds à ce qu'il me demande, et ensuite, ce ne sont pas seulement les chrétiens qui font ainsi; voyez l'exemple de Socrate, comme on le menoit à la mort : sa femme, présente avec ses enfants, ne le fit pas revenir. Culcien dit : Jésus-Christ étoit-il Dieu? Oui, répondit Philéas. Culcien dit : Comment es-tu persuadé qu'il étoit Dieu? Philéas répondit : Il a fait voir des aveugles et ouïr des sourds; il a purifié des lépreux, ressuscité des morts, rendu la parole à des muets, guéri grand nombre de maladies, et fait plusieurs autres miracles. Culcien dit : Un crucifié est-il Dieu? Philéas répondit : Il a été crucifié pour notre salut; il savoit qu'il le devoit être, et qu'il devoit souffrir des affronts; et il s'est livré à toutes ces souffrances pour nous. Car tout cela avoit été prédit de lui par les saintes Ecritures, que les juifs croient avoir, et ne les ont pas; vienne qui voudra voir s'il n'est pas ainsi.

Culcien dit. Souviens-toi que j'ai épargné ton honneur; car j'aurois pu te maltraiter dans ta ville, et je ne l'ai pas fait. Philéas répondit : Je vous en remercie, mais faites-moi la grâce entière. Que désires-tu? dit Culcien. Philéas répondit : Suivez votre humeur, faites ce qui vous est commandé. Culcien dit : Veux-tu ainsi mourir sans sujet? Non pas sans sujet, dit Philéas, mais pour Dieu et pour la vérité. Culcien dit : Paul étoit-il Dieu? Non, répondit Philéas. Qu'étoit-il donc? dit Culcien. Philéas répondit : Un homme semblable à nous; mais le Saint-Esprit étoit en lui, et par la vertu du Saint-Esprit il faisoit des miracles. Culcien dit : Je te donne en grâce à ton frère. Philéas répondit : Faites-moi la grâce entière, suivez votre passion, et faites ce qui vous est commandé. Culcien dit : Si tu n'avois rien, je ne te pardonnerois pas; mais parce que tu as beaucoup de bien, et que tu peux nourrir presque toute la province, je t'épargne, et je te conseille de sacrifier. On voit par-là quelles étoient les aumônes des chrétiens riches. Culcien dit : Ta pauvre femme te regarde. Philéas répondit : Jésus-Christ est le Sauveur de tous nos esprits. Il m'a appelé à l'héritage de sa gloire, il peut aussi l'y appeler. Les avocats voulurent faire croire qu'il demandoit un délai, et se jetèrent à ses pieds avec tous tous les officiers, le curateur et tous ses parents, le priant d'avoir égard à sa femme, et de prendre soin de ses enfants (1). Il demeura ferme comme un rocher battu par la tempête, disant qu'il devoit tenir pour ses parents les saints martyrs et les apôtres.

Philorome, ce magistrat d'Alexandrie dont j'ai parlé, se trouva présent, et, voyant la fermeté de Philéas, il s'écria : Pourquoi faites-vous de vains efforts contre la constance de cet homme; pourquoi le voulez-vous rendre infidèle à Dieu? Ne voyez-vous pas qu'il ne vous voit ni ne vous entend, et qu'il est tout occupé de la gloire céleste? Ces paroles tournèrent la colère de tout le monde contre Philorome; ils demandèrent qu'il fût condamné comme Philéas par le même jugement. Le juge y consentit volontiers, et ordonna que tous deux eussent la tête coupée. Comme on les menoit au lieu ordinaire de l'exécution, le frère de Philéas,

(1) Ex. XXII, 20; XX, 3. (2) Acta sinc. p. 548.

(1) Euseb. VIII, Hist. c. 8.

qui étoit un des avocats, s'écria : Philéas demande abolition. Culcien le rappela, et lui dit : As-tu appelé? Philéas répondit : Je n'ai point appelé, Dieu m'en garde! Ne prenez pas garde à ce malheureux ; pour moi, je rends de grandes actions de grâces aux empereurs et à vous, d'être devenu cohéritier de Jésus-Christ. Quand ils furent arrivés au lieu de l'exécution, Philéas étendit les mains vers l'orient, et dit à haute voix : Mes chers enfants, vous qui cherchez Dieu, veillez sur vos cœurs ; car l'ennemi, comme un lion rugissant, cherche à vous abattre ; nous n'avons pas encore souffert, nous commençons à souffrir, et à être disciples de Jésus-Christ. Mes chers enfants, attachez-vous à ces préceptes. Invoquons celui qui est sans tache, incompréhensible, assis sur les chérubins, auteur de tout, le commencement et la fin ; à lui soit gloire dans les siècles des siècles. Amen. Quand il eut ainsi parlé, les bourreaux leur coupèrent la tête à tous deux.

XXXIV. Martyrs de Syrie, etc.

Il y eut à Alexandrie plusieurs martyrs à qui on coupoit le nez, les oreilles et les mains ; puis on mettoit le reste du corps en pièces. A Antioche, on en grilla plusieurs pour les faire souffrir long-temps (1) ; et d'autres aimèrent mieux laisser brûler leur main droite que de toucher aux sacrifices profanes ; d'autres, fuyant la tentation, avant que de tomber entre les mains des persécuteurs, se précipitèrent de dessus des toits élevés. Ce qui doit être attribué à une inspiration particulière du Saint-Esprit, sans être tiré à conséquence (2). Il y eut deux sœurs vierges, à Antioche même, d'une noblesse, d'une beauté, d'une piété singulière, que les persécuteurs firent jeter dans la mer. Dans la même ville, on compte encore pour martyrs Basilisse, Antoine, prêtre, Anastase, et plusieurs autres ecclésiastiques, Marcionille, un enfant nommé Celse, sept frères, et plusieurs autres. Dans la haute Syrie, nommée Augusta Euphratésia, Sergius et Bacchus, depuis très-illustres par leurs miracles (3).

En Mésopotamie, plusieurs furent pendus par les pieds, et étouffés d'un petit feu allumé au-dessous (4). En Arabie, on les tuoit à coups de cognées. En Cappadoce, on leur brisoit les jambes. Dans le Pont, on leur fichoit sous les ongles des roseaux pointus ; à d'autres on répandoit sur le dos du plomb fondu, et on leur faisoit souffrir des tourments si infâmes, qu'il n'est pas même possible de les exprimer. Les juges s'étudioient à trouver des inventions nouvelles de supplices, comme s'ils eussent combattu pour gagner un prix (5). En Phrygie, il se trouva une petite ville dont le gouverneur, le trésorier, tous les officiers et tout le peuple confessèrent qu'ils étoient chrétiens, et refusèrent d'obéir à ceux qui les vouloient faire idolâtrer. On envoya des gens de guerre qui entourèrent la ville, y mirent le feu et la brûlèrent avec les femmes et les enfants, qui invoquoient Jésus-Christ, Dieu souverain. Celui de cette ville qui se signala le plus, fut un officier romain, nommé Adaucus, d'une noblesse considérable en Italie, qui avoit passé par toutes les charges, même par celle de catholique, ou trésorier général.

(1) Euseb. VIII, Hist. c. 12.

(2) Aug. lib. de Civit. c. 26.

(3) Martyr. 9 janu.

(4) Eus. VIII, c. 12.

(5) Eus. VIII, c. 11.

XXXV. Histoire de saint Théodote, hôtelier.

Le gouverneur de Galatie, nommé Théotecne, étoit un homme violent et cruel, qui avoit promis à l'empereur d'y exterminer le christianisme. Sur le seul bruit de son arrivée dans la province (1), les églises furent dissipées, et un grand nombre de fidèles s'enfuirent dans les déserts et sur les montagnes. Car, il fit marcher devant lui plusieurs officiers l'un après l'autre, chargés de menaces terribles, et enfin des édits qui ordonnoient la démolition des églises et le reste de la persécution. Les païens étoient dans les festins et dans la joie ; ils se jetoient dans les maisons des chrétiens, et prenoient tout ce qu'ils rencontroient, sans que l'on osât leur résister seulement d'une parole ; autrement on étoit accusé de sédition. Aucun chrétien n'osoit plus paroître en public ; les principaux étoient en prison chargés de fers ; les femmes de condition étoient entraînées par des hommes insolents ; la plupart se retiroient dans les déserts, où ils se cachoient dans des cavernes, réduits à vivre d'herbes et de racines. Etant accoutumés à une vie plus commode, ils succomboient à cette misère ; les uns mouroient de faim, les autres venoient se faire prendre.

A Ancyre, capitale de cette province, étoit un chrétien, nommé Théodote, marié, et menant une vie commune en apparence, jusque-là qu'il tenoit une hôtellerie, mais en effet d'une vertu singulière. Dès sa jeunesse, il avoit méprisé les plaisirs et les richesses, s'appliquant au jeûne et à l'aumône. Il secouroit les malades et les affligés, travailloit à la conversion des pécheurs, et par ses exhortations fit plusieurs martyrs. Il avoit même le don des miracles, et guérissoit les maladies incurables, par ses prières et par l'imposition de ses mains.

Pendant la persécution, il assistoit les confesseurs prisonniers, et enterroit les corps des martyrs, quoiqu'on l'eût défendu sous peine de mort. C'étoit lui qui fournissoit du pain et du vin pour le saint sacrifice ; car on ne pouvoit en acheter, parce que le gouverneur avoit fait

(1) Acta sinc. p. 354.

offrir aux idoles tous les vivres que l'on trouvoit en public. Mais Théodote avoit fait ses provisions, et son métier lui donnoit occasion de donner à manger, et même de loger plusieurs personnes; en sorte que son hôtellerie devint l'église où on célébroit les mystères, l'hospice des étrangers et le refuge de tous les chrétiens.

Il alla à un bourg, nommé Mal, distant de la ville environ quarante milles ou treize lieues, pour recueillir les reliques du martyr Valens, que l'on avoit jetées dans le fleuve Halys. Il rencontra quelques chrétiens, qui avoient été arrêtés peu auparavant par leurs parents pour avoir renversé un autel de Diane, et qu'il avoit délivrés avec beaucoup de peine et de dépense. Ils lui rendoient grâce comme au bienfaiteur commun de tous les affligés. Il les pria de manger avec lui, pour continuer ensuite leur voyage, et ils s'assirent ensemble sur l'herbe près d'une caverne, au bord du fleuve, à deux stades du bourg, en un lieu orné de toutes sortes de fleurs, et environné de beaux arbres, d'où les oiseaux se faisoient entendre. Théodote envoya quelques-uns de ses compagnons au bourg inviter le prêtre de manger avec eux, et leur faire les prières ordinaires des voyageurs. Car, autant qu'il pouvoit, il ne mangeoit point sans la bénédiction d'un prêtre. Ceux qui étoient envoyés trouvèrent le prêtre qui sortoit de l'église après la prière de l'heure de sexte. Il leur demanda s'ils étoient chrétiens, et les pria d'entrer chez lui. Puis il ajouta : Voilà mon songe : j'ai vu deux hommes qui vous ressembloient et qui m'ont dit qu'ils apportoient un trésor à ce pays. Il est vrai, dirent-ils, nous avons un trésor, qui est Théodote, homme d'une piété singulière; mais montrez-nous le prêtre de ce bourg. C'est moi-même, dit Fronton, car il se nommoit ainsi. Mais il vaut mieux que vous ameniez chez moi Théodote. Il ne convient pas de demeurer dans le bois, en un lieu où il y a des chrétiens. Ils se joignirent et se baisèrent. Théodote s'excusoit de venir chez le prêtre Fronton, parce qu'il étoit pressé de retourner à Ancyre pour secourir les chrétiens. Après qu'ils eurent mangé, Théodote dit au prêtre en souriant : Ce lieu me paroît bien propre à mettre des reliques. Le prêtre dit : Il en faut avoir avant que de songer à bâtir. C'est mon affaire, dit Théodote, ou plutôt celle de Dieu, de vous fournir des reliques; ayez soin seulement de bâtir l'église, et n'y perdez point de temps; les reliques viendront bientôt. En disant cela, il tira son anneau de son doigt, et le donna au prêtre, en prenant Dieu à témoin de sa promesse. Ensuite il vint à la ville, où tout étoit renversé par la persécution, comme en un tremblement de terre.

XXXVI. Martyre de sept vierges.

Il y avoit sept vierges âgées et exercées à la vertu depuis leur première jeunesse, que le gouverneur, voyant fermes dans les tourments, avoit livrées à de jeunes insolents pour les outrager au mépris de la religion. Elles levoient les mains et les yeux au ciel, invoquant Jésus-Christ, protecteur de la pureté. Le plus impudent de la troupe ayant tiré à part Técuse, la plus âgée de toutes, elle lui prit les pieds en pleurant, et lui dit : Mon fils, que cherches-tu avec des personnes consumées, comme tu vois, de vieillesse, de jeûnes, de maladies, de tourments? J'ai plus de soixante-dix ans, et les autres ne sont guère plus jeunes, tu nous verras bientôt déchirer par les bêtes et par les oiseaux. Car, le gouverneur a défendu qu'on nous donne la sépulture. Elle ôtoit son voile en disant ces paroles, pour lui montrer ses cheveux blancs, et ajoutoit : Tu as peut-être une mère de cet âge, laisse-nous nos larmes, et prends pour toi l'espérance de la récompense que tu recevras de Jésus-Christ. Les jeunes hommes se mirent à pleurer avec elles, et se retirèrent.

Pour les tenter d'une autre manière, le gouverneur voulut les faire prêtresses de Diane et de Minerve. On avoit accoutumé de laver ces idoles tous les ans dans un étang voisin; et cette fête se rencontroit alors. Comme on les portoit en pompe dans des chariots, il fit mettre aussi dans des chariots les vierges debout et nues par dérision. Après, suivoient les idoles et une grande foule de peuple, avec des flûtes et des cymbales, et des femmes qui dansoient, les cheveux épars comme des bacchantes. Cependant, Théodote prioit pour les vierges exposées, craignant la foiblesse du sexe. Il s'étoit enfermé dans une petite maison apparte-nant à un nommé Théocharis, près l'église de patriarches, avec Polychronius, neveu de l vierge Técuse, et quelques autres chrétien Ils étoient demeurés prosternés en oraison de-puis le grand matin jusqu'à l'heure de sexte quand la femme de Théocharis leur vint dir que les vierges avoient été noyées dans le la Alors Théodote, se levant de sur le pavé, ma encore à genoux, étendit les mains au ciel fondant en larmes, et dit : Seigneur, je vo rends grâce de n'avoir point voulu que m pleurs fussent inutiles. Puis, il demanda à l femme ce qui s'étoit passé. Elle qui avoit été pr sente à tout avec les autres, dit : Toutes l promesses du gouverneur ont été inutiles; l prêtresses de Diane et de Minerve, qui pr sentoient aux vierges la couronne et l'hal blanc pour marques du sacerdoce, ont été même rejetées avec injures; enfin le gouve neur a commandé qu'on leur attachât des pie res au cou, si grosses que chacune aur chargé une charrette, qu'on les mit dans de p tits bateaux, et qu'on les portât au plus p fond de l'étang. Elles y ont donc été noyé environ à deux cents pieds du bord.

Théodote demeura au même lieu, consult avec Polychronius et Théocharis comment

pourroient tirer les corps de l'étang. Sur le soir, un jeune homme, nommé Glycérius, qui étoit aussi chrétien, leur vint dire que le gouverneur avoit mis des soldats près de l'étang pour garder les corps. Théodote en fut fort affligé, et quitta les autres pour aller à l'église des patriarches; mais les païens en avoient muré la porte. Ainsi, il se prosterna en dehors près de la conque où étoit l'autel, et y demeura quelque temps en prière. De là, il alla à l'église des pères qu'il trouva aussi murée, et pria de même. Ayant entendu derrière lui un grand bruit, il crut qu'on le poursuivoit, et revint chez Théocharis où il s'endormit. Alors, la vierge Técuse lui apparut, et lui dit : Tu dors, mon fils Théodote, sans te soucier de nous. Ne te souviens-tu pas des instructions que je t'ai données en ta jeunesse pour te conduire à la vertu contre l'attente de tes parents? Tu m'honorois comme ta mère, et tu m'oublies après ma mort; ne laisse pas nos corps en proie aux poissons. Un grand combat t'attend dans deux jours; lève-toi, va à l'étang, mais garde-toi d'un traître.

Il se leva et raconta sa vision à ses compagnons; et, le jour étant venu, ils envoyèrent Glycérius et Théocharis reconnoître plus exactement la garde, espérant que les soldats se seroient retirés à cause de la fête de Diane; mais ils étoient demeurés. Les chrétiens laissèrent donc encore passer ce jour-là. Le soir, ils sortirent étant à jeun, et portant des serpes tranchantes pour couper les cordes qui tenoient les pierres. La nuit étoit obscure, sans lune et sans étoiles. Etant arrivés au lieu où l'on exécutoit les criminels, plein de têtes coupées, fichées sur des pieux, et de restes hideux de corps brûlés, ils furent saisis d'horreur; mais ils entendirent une voix qui leur dit : Approche hardiment, Théodote. Chacun d'eux fit sur son front le signe de la croix, et aussitôt ils virent une croix lumineuse vers l'orient; ils se mirent à genoux, et adorèrent vers ce côté; ils continuèrent à marcher dans une telle obscurité, qu'ils ne se voyoient pas l'un l'autre. Il tomboit une grande pluie, et la boue étoit telle, qu'à peine ils pouvoient se soutenir. Ils s'arrêtèrent encore à prier; ils virent un feu qui leur montroit le chemin, et deux hommes revêtus d'habits éclatants, avec la barbe et les cheveux blancs, qui leur dirent : Courage, Théodote; le Seigneur a écrit ton nom entre les martyrs; il nous a envoyés pour te recevoir; c'est nous que l'on appelle les pères. Tu trouveras sur l'étang saint Sosandre armé, qui épouvante les gardes; mais tu ne devois pas amener un traître avec toi.

En effet, le martyr Sosandre apparut aux gardes, armé d'une cuirasse, d'un casque, d'un bouclier et d'une lance qui jetoit du feu de toutes parts; et en même temps la pluie et le vent étoient violents, avec des tonnerres et des éclairs. Les gardes épouvantés s'enfuirent dans les cabanes voisines. Le vent étoit si grand, qu'en chassant l'eau vers les bords, il découvroit le fond où étoient les corps des vierges. Ainsi Théodote et les siens coupèrent les cordes, tirèrent les corps, les mirent sur des chevaux, et les apportèrent à l'église des patriarches, auprès de laquelle ils les enterrèrent. Les noms de ces sept vierges étoient Técuse, Alexandria, Phaïna, Claudia, Euphrasie, Matrone, et Julitte. Les trois premières avoient renoncé à tout pour mener la vie apostolique.

Le lendemain, le bruit s'étant répandu que ces corps avoient été enlevés, toute la ville fut en rumeur. Dès qu'un chrétien paroissoit, on le traînoit à la question. Théodote ayant su que l'on en avoit pris ainsi plusieurs, vouloit se livrer lui-même; mais les frères l'en empêchèrent. Polychronius, voulant s'assurer de la vérité, se déguisa en paysan, et s'en alla dans la place; mais il fut pris et amené au gouverneur, où, après avoir été battu, se voyant menacé de mort, il avoua que Théodote avoit enlevé les reliques des vierges, et indiqua le lieu où il les avoit cachées. Elles en furent tirées et brûlées. Ainsi les chrétiens reconnurent que c'étoit le traître dont ils avoient été avertis. On le dit à Théodote, qui dit adieu aux frères, les exhorta à prier pour lui sans relâche, et se prépara au combat. Il pria long-temps avec eux, et demanda à Dieu la fin de la persécution et le repos de l'Église; il les embrassa avec quantité de larmes de part et d'autre, et leur recommanda, quand le prêtre Fronton viendroit de Mal avec son anneau, de lui donner ses reliques, s'il pouvoit les dérober. En disant cela il fit le signe de la croix sur tout son corps, et marcha hardiment au lieu du combat.

XXXVII. Martyre de saint Théodote.

Il rencontra deux citoyens de ses amis, qui lui voulurent persuader de se sauver pendant qu'il étoit encore temps; mais il leur dit : Si vous voulez me faire plaisir, allez plutôt dire aux magistrats : Voilà Théodote, que les prêtres de Minerve et de Diane accusent avec toute la ville; il est à la porte. Etant entré, il regardoit en souriant le feu des chaudières bouillantes, les roues et plusieurs autres instruments de supplice que l'on avoit préparés. Le gouverneur lui proposa de le mettre au nombre de ses amis, et de lui procurer la faveur des empereurs. Ils te feront, dit-il, l'honneur de t'écrire et de recevoir tes lettres; tu seras sacrificateur d'Apollon, avec pouvoir sur toute la ville; tu ordonneras les autres sacrificateurs; tu représenteras aux magistrats les besoins du pays, et tu enverras des députations aux empereurs pour les causes communes. Théodote lui répondit en relevant d'un côté les crimes des faux dieux et les infamies que les païens mêmes leur attribuoient, et de l'autre côté la grandeur et les miracles

de Jésus-Christ. La multitude des idolâtres fut irritée de son discours; les sacrificateurs déchiroient leurs habits et leurs couronnes; le peuple crioit pour exciter le gouverneur. Il fit donc attacher Théodote au chevalet, et plusieurs bourreaux l'un après l'autre le déchirèrent long-temps avec les ongles de fer. On ajouta du vinaigre sur ses plaies, et on y mit le feu. Le martyr, sentant l'odeur de sa chair brûlée, détourna un peu le visage, et le gouverneur crut qu'il commençoit à céder aux tourments. Non, dit Théodote, mais fais-toi mieux obéir; tes ministres se relâchent; invente de nouveaux tourments pour m'éprouver, ou plutôt reconnois le courage que me donne Jésus-Christ, et qui fait que je te méprise comme un vil esclave, et tes empereurs aussi. Le gouverneur lui fit battre les mâchoires avec des pierres, pour lui casser les dents. Le martyr dit : Quand tu me ferois couper la langue, Dieu exauce les chrétiens sans qu'ils parlent. Le gouverneur l'envoya en prison, mais en passant dans la place, il montroit à tout le monde son corps déchiré, comme une preuve de la puissance de Jésus-Christ et de la force qu'il donne aux siens, de quelque condition qu'ils soient sans distinction de personnes. Il est juste, disoit-il, de lui offrir de tels sacrifices, puisqu'il a souffert le premier pour chacun de nous.

Au bout de cinq jours le gouverneur se fit amener Théodote, et, après avoir fait rouvrir ses plaies, comme on l'eut déchiré de nouveau et mis sur des tessons brûlants qui lui firent une extrême douleur, le voyant invincible, il le condamna à perdre la tête, et ordonna que le corps fût brûlé, de peur que les chrétiens ne l'ensevelissent. Le martyr, étant arrivé au lieu de l'exécution, demanda encore à Jésus-Christ la fin de la persécution et la paix de l'Eglise; puis, se tournant vers les frères, il leur dit : Ne pleurez point, rendez grâces à notre Seigneur Jésus-Christ, qui m'a fait achever ma course, et vaincre l'ennemi. Désormais, je prierai Dieu pour vous dans le ciel avec confiance. Cela dit, il reçut le coup avec joie. On mit le corps sur un grand bûcher; mais il y parut une si grande lumière, que personne n'osa en approcher pour l'allumer. Le gouverneur, l'ayant appris, ordonna des soldats pour garder la tête et le corps au même lieu.

Cependant, le prêtre Fronton vint à Ancyre, portant l'anneau du martyr, et espérant d'emporter des reliques, comme il lui avoit promis. Il menoit une ânesse chargée de vin vieux de son crû et de sa vigne qu'il cultivoit lui-même. Il arriva sur le soir, et son ânesse se coucha au lieu où étoit le corps du martyr. Les gardes l'invitèrent à demeurer avec eux. Ils avoient fait une hutte de roseaux et de branches de saule, et le corps étoit auprès, couvert d'herbes et de feuillées; le feu étoit allumé et le souper prêt. Le prêtre ayant déchargé son ânesse, leur fit goûter de son vi[n] qu'ils trouvèrent excellent. En buvant, [ils] parloient des coups qu'ils avoient souffe[rts] pour avoir mal gardé des femmes qui avoie[nt] été jetées dans l'étang, et qui en avoient [été] tirées par un homme de fer, dont ils gardoie[nt] encore le corps. Fronton les fit expliquer, [et] il se trouva que cet homme de fer étoit Thé[o]dote, qu'ils nommoient ainsi parce qu'il av[oit] paru insensible à tous les tourments. Alors, [le] prêtre Fronton rendit grâces à Dieu et inv[o]qua son secours; puis, quand il vit les gard[es] profondément endormis, il prit le corps [du] martyr, lui remit son anneau au doigt, [le] chargea sur son ânesse, et remit les feuill[ées] et les herbes afin que les gardes ne s'aperçu[s]sent de rien. Il laissa aller son ânesse, q[ui] d'elle-même retourna au bourg, et s'arrê[ta] en un lieu où depuis fut bâtie une église e[n] l'honneur de saint Théodote. Cette histoire [a] été écrite par Nil, témoin oculaire, qui avo[it] passé sa vie avec le martyr, avoit été en pri[]son avec lui, et étoit parfaitement informé d[e] tout.

XXXVIII. Persécution en Occident.

La persécution se faisoit aussi en Occident, après que Maximilien Herculius et Constantius Chlorus eurent reçu les lettres de leurs collègues d'Orient (1). Constantius avoit, comme les autres empereurs, un grand nombre de chrétiens entre ses officiers et dans son palais (2). Il leur proposa le choix, ou de demeurer dans leurs charges s'ils sacrifioient aux idoles, ou s'ils le refusoient d'être bannis de sa présence et de perdre ses bonnes grâces. Plusieurs préférèrent l'intérêt temporel à la religion, plusieurs demeurèrent fermes; mais ils furent tous bien étonnés, quand Constantius déclara qu'il tenoit les apostats pour des lâches et des intéressés, et que, n'espérant pas qu'ils lui fussent plus fidèles qu'à Dieu, il les éloignoit pour jamais de son service; au contraire, ceux qui s'étoient montrés vrais serviteurs de Dieu, il les jugea dignes de les retenir auprès de lui, de leur confier la garde de sa personne et de son état; et de les compter entre ses meilleurs amis. Le césar Constantius se contenta de cette feinte pour exécuter l'édit de Dioclétien. Il est vrai qu'il souffrit que l'on abattît les églises, considérant qu'elles pouvoient être rebâties (3); mais il ne fit mourir personne, et il n'y eut point alors de sang de répandu dans les Gaules. En Italie, le vieux Maximien, qui de lui-même étoit cruel, obéit volontiers aux ordres de Dioclétien.

Le quatorzième d'avril de cette année trois cent trois, comme il étoit à Rome à célébrer les jeux dans le grand cirque (4), à la sixième

(1) Lactant. de Mort. n. 15.

(2) Eus. Vit. Const. l. 1, c. 16.

(3) Lactant. ibid.

(4) Lactant. S. Sabini. Baluz. tom. 2; Miscell. p. 47.

course il gagna sur la faction bleue, et la plus grande partie du peuple s'écria : Otez les chrétiens, et assurez nos plaisirs. Ce qui fut dit douze fois. Par la vie de l'empereur, point de chrétiens. Il y avoit quatre factions de ceux qui conduisoient des chariots dans le cirque, la blanche, la bleue, la verte, et la rouge, suivant la couleur de leurs habits; le peuple faisoit divers cris pour demander ce qu'il souhaitoit aux magistrats qui présidoient aux spectacles. Ces acclamations étoient soigneusement marquées; et, comme on en abusoit souvent, les mêmes empereurs, Dioclétien et Maximien, avoient ordonné que l'on n'écouteroit point les vaines acclamations du peuple, quand il demanderoit l'absolution d'un coupable ou la condamnation d'un innocent (1).

Le peuple cria encore dix fois en regardant Hermogénien, préfet de Rome : Auguste, autant que vous aimez la victoire, demandez au préfet ce que nous disons. Alors, Hermogénien fit savoir à l'empereur ce que le peuple avoit dit. L'empereur Maximien ordonna que l'on s'assemblât au Capitole; et une multitude innombrable de peuple s'y trouva le dix-neuvième d'avril. L'empereur leur parla en ces termes : Vous qui aimez la religion, il nous semble juste qu'elle s'augmente sous notre règne par vos bons avis. C'est pourquoi, je donnerai pouvoir de faire arrêter les chrétiens partout où on en trouvera par le préfet de Rome ou par ses officiers, et les faire sacrifier. Alors le peuple se sépara, criant tout d'une voix : Auguste, soyez victorieux et florissant avec les dieux.

Ensuite, un particulier vint trouver Hermogénien, préfet de Rome, et lui dit : Il y a un évêque qui fait tous les jours des assemblées avec les chrétiens, et leur explique les livres, séduisant le peuple. Le préfet en donna aussitôt avis à l'empereur Maximien, qui en eut de la joie, et fit écrire, le dernier avril, une lettre à Vénustien, gouverneur de Toscane, portant que partout où l'on trouveroit des chrétiens on les contraignît de sacrifier aux dieux, autrement qu'ils périssent par les supplices et que leurs biens fussent confisqués.

XXXIX. Martyre de Sabin d'Assise.

Vénustien, gouverneur de Toscane, commença donc à chercher avec soin s'il trouveroit quelque chrétien caché. On lui découvrit l'évêque Sabin, et il le fit arrêter à Assise, où il fut mis en prison avec deux diacres, Marcel et Exupérance et plusieurs clercs. Vénustien vint à Assise, et le lendemain se fit dresser un tribunal au milieu de la place; on lui présenta l'évêque et ses deux diacres. Le gouverneur lui demanda son nom, puis sa condition, s'il étoit libre ou esclave. Il falloit que son extérieur fût bien pauvre. Sabin répondit : Je suis esclave de Jésus-Christ, délivré de la servitude du démon. Vénustien lui demanda quelle charge il avoit. Sabin dit : Bien que pécheur et indigne, je porte le nom d'évêque. Et ces deux, dit Vénustien, quelle charge ont-ils? Ce sont mes diacres, dit Sabin. Vénustien lui dit : Quel pouvoir te donne la hardiesse de faire des leçons en secret, et d'enseigner au peuple à quitter les dieux pour suivre un homme mort? Sabin dit : Vous savez donc que Notre Seigneur Jésus-Christ est mort? Vénustien dit : Et il a été véritablement mis à mort et enseveli. Sabin dit : Vous ne savez pas qu'il est ressuscité le troisième jour? Vous devriez pourtant savoir le tout. Vénustien dit : Choisis l'un des deux, ou de sacrifier aux dieux et de vivre, ou de mourir dans les tourments que tu mérites, et ressuscite ensuite comme le Christ, ton Seigneur. Sabin dit : C'est ce que je désire d être tué et de mourir, afin que je ressuscite comme mon Seigneur Jésus-Christ.

Sabin continua de parler de la grandeur de Jésus-Christ et de la vanité des idoles, et ajouta : Pour vous montrer qu'il ne sert de rien d'adorer les démons, que l'on apporte ici votre dieu. Vénustien commanda que l'on apportât son dieu qu'il avoit dans sa chambre, partout où il logeoit : c'étoit un Jupiter de corail d'un ouvrage merveilleux, dont les vêtements étoient d'or. On l'apporta dans les mains avec des flambeaux, en faisant de grands cris, et Vénustien dit : Voilà notre protecteur. Sabin lui demanda la permission d'en faire ce qu'il voudroit, et, ayant pris l'idole entre ses mains et fait sa prière, il la jeta contre le pavé et la brisa. Vénustien se frappa le front de colère, et fit aussitôt couper à Sabin les deux mains. Marcel et Exupérance, ses deux diacres, furent saisis de crainte, et tremblèrent très-long-temps, mais l'évêque Sabin ayant les mains coupées les encourageoit.

Vénustien ramassa les morceaux de son idole dans des linges et dans une boîte d'argent qu il envoya chez lui, et fit pendre au chevalet les deux diacres en présence de l'évêque. Comme il leur commandoit de sacrifier, Marcel dit : Nous nous sommes une fois offerts en sacrifice à Dieu. Ils furent long-temps frappés à coups de bâton, et crièrent : Nous sommes renouvelés au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Vénustien dit : Je vais vous renouveler. Et leur fit déchirer les côtes avec les ongles de fer. Ils expirèrent tous deux dans ce tourment; le juge fit jeter leurs corps dans la rivière, et envoya l'évêque Sabin en prison. Un pêcheur et un prêtre recueillirent les corps des saints martyrs, Exupérance et Marcel, et les ensevelirent près le chemin, le dernier jour de mai.

Une dame chrétienne, nommée Sérène, de la ville de Spolette, qui étoit veuve depuis trente-un an, appliquée à la prière, au jeûne et à

(1) L. Decur. Cod. de pœn.

l'aumône, ayant appris ceci, venoit de nuit servir l'évêque Sabin, lui embrasser les pieds et les baiser. Elle ramassa ses mains coupées et les serra dans sa maison, les embauma dans un vaisseau de verre, les touchoit jour et nuit, et les mettoit sur ses yeux. Son petit-fils, nommé Priscien, qu'elle aimoit uniquement, étoit devenu aveugle, quoique les médecins eussent épuisé leur art pour le guérir. Elle le présenta à l'évêque Sabin, et lui dit : Seigneur, je vous conjure par Jésus-Christ, en qui vous croyez, de mettre vos bras sur son serviteur que voici, et de prier Dieu le créateur, et je crois qu'il sera éclairé. Alors Sabin, à genoux et répandant des larmes, dit : Seigneur, écoutez-moi, pécheur que je suis. Eclairez nos ténèbres, vous qui êtes la lumière de vérité et de vie, par Notre Seigneur Jésus-Christ et le Saint-Esprit, qui vit et règne avec vous dans les siècles des siècles. Ils répondirent, Amen. L'évêque Sabin mit les bouts de ses bras sur les yeux de l'aveugle, disant : Celui-là t'ouvre les yeux, qui a ouvert la mer et fait passer Israël au milieu; qu'il introduise sa lumière dans tes yeux, afin que toutes les nations connoissent qu'il est le créateur de toutes choses visibles et invisibles, que c'est lui qui a ouvert les yeux de l'aveugle-né. Alors, les yeux de Priscien furent ouverts. Tous ceux qui étoient dans la prison, voyant les merveilles de Dieu, se jetèrent aux pieds de Sabin, le priant de les baptiser. Ils furent baptisés le même jour au nombre de onze. Ce miracle de l'aveugle guéri ne put demeurer caché.

Un mois après, le gouverneur de Toscane, Vénustien, eut un si grand mal aux yeux, qu'il en perdoit la nourriture et le sommeil; et les médecins ne pouvoient le soulager. On lui dit que l'évêque Sabin avoit guéri un aveugle; il envoya sa femme et ses deux fils pour prier l'évêque avec grand honneur. Sabin remercia Dieu et vint chez Vénustien; on le prit entre les mains et on le jeta aux pieds de l'évêque, qui, le voyant en cet état, dit tout haut avec larmes : Que Jésus-Christ vous éclaire, lui qui a éclairé l'aveugle-né. Vénustien répondit en pleurant avec sa femme et ses enfants : Nous avons péché. Sabin répondit : Si vous croyez de tout votre cœur et avec repentir, rien ne sera refusé à votre foi; que l'on apporte ici les morceaux de l'idole. On les lui apporta, et il les fit mettre en poudre et jeter dans la rivière. Vénustien étoit pressé de ses douleurs. Sabin lui dit : Croyez-vous de tout votre cœur? Vénustien répondit : Je crois, mais vous me représentez le péché que j'ai commis contre vous, et c'est ce qui me tourmente. Sabin répondit : Mes péchés en sont la cause; seulement je vous avertis de vous repentir, de croire au Seigneur Jésus-Christ et recevoir le baptême; vous serez guéri, et vous obtiendrez la vie éternelle. Vénustien dit : Baptisez-moi au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, afin que je reçoive l'effet de vos promesses. Alors, l'évêque Sabin pria à genoux, et quoiqu'il eût les mains coupées, le fit catéchumène avec sa femme et ses fils; et, ayant pris de l'eau, le baptisa en disant : Croyez-vous en Dieu le père tout-puissant? Vénustien répondit, Je crois. Et en Jésus-Christ son fils? Il répondit : Je crois. Et au Saint-Esprit? Il répondit, Je crois. Et en celui qui est monté aux cieux, et qui doit encore venir pour juger les vivants et les morts, et le monde par le feu? Il répondit, Je crois. Et en son avénement et en son règne, la rémission des péchés et la résurrection de la chair? Vénustien répondit : Je crois en Jésus-Christ, fils de Dieu qui m'éclairera.

En même temps, on le lava du bassin et ses yeux furent ouverts; en sorte qu'il ne sentoit plus aucune douleur après son baptême. Il tenoit les pieds de Sabin et les arrosoit de ses larmes, en disant : Priez Notre Seigneur Jésus-Christ qu'il me pardonne le mal que je vous ai fait. Sabin répondit : Mon fils, j'ai souffert tout cela à cause de mes péchés, vous ne m'avez point offensé; et ils demeurèrent ensemble. L'empereur Maximien étant averti que Vénustien avoit été baptisé en fut irrité, et envoya le tribun Lucius avec commission de faire mourir Sabin et Vénustien. Le tribun Lucius vint, et, sans forme de procès, fit couper la tête à Vénustien, gouverneur de Toscane, avec sa femme et ses fils, en la ville d'Assise. Les chrétiens cachèrent si bien leurs corps, qu'on ne put les retrouver. En même temps, le tribun arrêta l'évêque Sabin et l'amena à Spolète, où il le fit battre jusqu'à la mort. La veuve Sérène, qui avoit déjà recueilli ses mains, le rejoignit à son corps, qu'elle ensevelit à deux milles ou environ de Spolète, le septième de décembre.

XL. Persécution en Afrique. Recherche des livres.

L'édit de la persécution fut apporté en Afrique : on abattit les églises, et on fit la recherche des livres sacrés (1). A Cyrthe, colonie romaine de Numidie, Munatius Félix, qui en étoit curateur ou premier magistrat, et qui étoit aussi flamine perpétuel, c'est-à-dire sacrificateur des idoles, alla avec ses officiers faire cette recherche, le dix-neuvième de mai. Quand ils furent arrivés à la maison où les chrétiens s'assembloient depuis la démolition des églises, le curateur Félix dit à Paul, qui étoit l'évêque de la ville : Montrez-nous les écritures de la loi et tout ce que vous avez ici, pour exécuter l'ordre que nous avons reçu. L'évêque dit : Ce sont les lecteurs qui ont les écritures; ce que nous avons ici, nous vous le donnons. Félix dit à l'évêque Paul : Montrez les lecteurs, ou les envoyez quérir. L'évêque dit : Vous les connoissez tous. Félix dit : Nous ne les connoissons pas. Vos officiers, dit l'é-

(1) Gesta purgat. Cæcil. Baluz. Miscell. tom. 2, p. 91, an 303.

vêque, je veux dire Edésius et Junius, vos notaires, les connoissent. Félix dit : Sans préjudice des lecteurs que les officiers montreront, donnez toujours ce que vous avez. L'évêque Paul étant assis, et avec lui Montan, Victor, Deusatélius et Mémorius, prêtres, Mars et Hélius, diacres, étant debout avec Marcuclius, Catulin, Sylvain et Carose, sous-diacres, Janvier, Méracle, Fructuose, Miggin, Saturnin, Victor et les autres fossoyeurs, Victor, fils d'Aufidius, écrivit ainsi en un mémoire : Deux calices d'or; six calices d'argent; six burettes d'argent; un petit chaudron d'argent; sept lampes d'argent; deux grands chandeliers; sept petits chandeliers de cuivre avec leurs lampes; onze lampes de cuivre avec leurs chaînes; quatre-vingt-deux tuniques de femmes; trente-huit voiles de tête; seize tuniques d'hommes; treize paires de chausses à homme, quarante-sept paires à femme. C'étoient des habits que l'on gardoit pour les pauvres; et l'on peut juger de la richesse des grandes églises par ces vases d'or et d'argent trouvés en une ville de Numidie. Le curateur Félix dit à Marcuclius, à Sylvain et à Carose Montrez-nous ce que vous avez. Sylvain et Carose dirent : Nous avons tiré dehors tout ce qui étoit ici. Felix leur dit : Les actes sont chargés de votre réponse.

Lorsqu'on fut arrivé à la bibliothèque, on y trouva les armoires vides. Sylvain montra des chapiteaux et des lampes d'argent, qu'il dit avoir trouvées derrière un grand vase. Victor, fils d'Aufidius, lui dit : Tu étois mort si tu ne les avois trouvées. Le curateur Félix dit à Sylvain : Cherche mieux, de peur qu'il n'y soit demeuré quelque chose. Sylvain dit : Il n'y a plus rien; nous avons mis tout dehors. Quand on eut ouvert la salle à manger, on y trouva quatre vaisseaux de vin et six d'huile. Félix dit : Montrez-nous les écritures que vous avez, afin que nous puissions obéir aux ordres des empereurs. Catulin leur donna un livre extraordinairement grand. Félix dit à Marcuclius et à Sylvain : Pourquoi n'avez-vous donné qu'un livre? donnez les écritures que vous avez. Ils dirent : Nous n'en avons pas davantage; car nous sommes sous-diacres; les lecteurs ont les livres. Félix dit : Montrez-nous les lecteurs. Marcuclius et Catulin dirent : Nous ne savons où ils demeurent. Si vous ne le savez pas, dit Félix, dites-nous leurs noms. Catulin et Marcuclius dirent : Nous ne sommes pas traîtres; nous voici, faites-nous tuer. Félix dit : Qu'on les arrête.

Lorsqu'on fut arrivé à la maison d'un des lecteurs, nommé Eugène; Félix lui dit : Donnez les écritures que vous avez pour obéir à l'ordre. Il tira quatre livres. Félix dit à Sylvain et à Carose : Indiquez les autres lecteurs. Ils dirent : L'évêque a déjà dit qu'Edusius et Junius, notaires, les connoissent tous; qu'ils vous mènent chez eux. Edusius et Junius dirent : Seigneur, nous vous les allons montrer. Quand on fut arrivé à la maison de Félix, marbrier, car les clercs exerçoient aussi des métiers, il donna cinq livres. Ensuite on alla chez Victorin, qui en donna huit; puis chez Projectus, qui en donna cinq grands et deux petits. Lorsqu'on fut arrivé en la maison du grammairien Victor, Félix lui dit : Donnez les écritures que vous avez pour obéir aux ordres. Victor le grammairien présenta deux volumes et quatre cahiers. Le curateur Félix lui dit : Donnez les écritures; vous en avez davantage. Victor le grammairien dit : Si j'en avois eu davantage, je les aurois données. On alla chez Euticus de Césarée, et Félix lui dit : Donnez les écritures que vous avez, pour obéir aux ordres. Euticus dit : Je n'en ai point. Félix dit : Votre déclaration est dans les actes. Ensuite on alla en la maison de Coddéon, et sa femme donna six volumes; car les lecteurs étoient mariés. Félix dit : Cherchez si vous n'en avez pas davantage, donnez-les. La femme répondit : Je n'en ai point. Félix dit au nommé le Bœuf, serviteur public : Entre et cherche, de peur qu'il n'y en ait encore. Le serviteur public dit : J'ai cherché et je n'en ai point trouvé. Félix dit à Victorin, à Sylvain et à Carose : Si vous n'avez pas fait ce que vous deviez, vous en répondrez. Ainsi les livres et les meubles de l'église de Cyrthe furent livrés aux persécuteurs; et le sous-diacre Sylvain, qui avoit livré tout ce qu'il avoit trouvé, en exécutant les ordres de l'évêque Paul, ne laissa pas d'être élu évêque depuis par brigue et par simonie.

XLI. Martyre de saint Félix de Tibiure.

L'édit de la persécution fut affiché dans la petite ville de Tibiure, dans l'Afrique particulière ou proconsulaire, le cinquième jour de juin (1). Félix, qui en étoit évêque, étoit allé ce jour-là même à Carthage. Magnilien, curateur de la ville, se fit amener Aper, prêtre, Cyrus et Vital, lecteurs, et il leur dit : Avez-vous les livres divins? Aper dit : Nous les avons. Magnilien dit : Donnez-les, afin qu'on les brûle. Aper dit : Notre évêque les a chez lui. Magnilien dit : Où est-il? Je ne sais, dit Aper. Magnilien dit : Vous serez entre les mains des officiers, jusqu'à ce que vous rendiez raison de votre conduite au proconsul Anulin. L'évêque Félix revint le jour suivant de Carthage à Tibiure. Magnilien l'envoya quérir par un officier, et lui dit : Evêque Felix, donnez tous les livres et les parchemins que vous avez. Félix, évêque, dit : Je les ai, mais je ne les donnerai pas. Magnilien dit : Ce que les empereurs commandent l'emportera sur ce que vous dites, donnez les livres afin qu'on les brûle. Félix dit : Il vaut mieux qu'on me brûle moi-même que ces écritures divines; car il

(1) Acta sinc. p. 376.

faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes. Magnilien dit : Ce que les empereurs ont commandé vaut mieux que ce que vous dites. L'évêque Félix dit : Les ordres de Dieu valent mieux que ceux des hommes. Magnilien dit : Pensez-y bien. Le troisième jour, le curateur commanda qu'on lui amenât l'évêque Félix, et lui dit : Y avez-vous bien pensé? Félix dit : Ce que j'ai dit d'abord je le dis maintenant, et je le dirai encore devant le proconsul. Magnilien dit : Vous irez donc devant le proconsul, et lui rendrez compte. Il lui donna pour conducteur Vincent Celsin, décurion de la ville de Tibiure. Felix partit de Tibiure le huitième des calendes de juillet, c'est-à-dire le vingt-quatrième de juin ; on le conduisoit lié. Le proconsul ordonna qu'on le mît dans la prison lié comme il étoit.

Le lendemain avant le jour, l'évêque Félix fut présenté au proconsul, qui lui dit : Pourquoi ne rendez-vous pas ces écritures inutiles? Félix dit : Je les ai, mais je ne les donnerai pas. Le proconsul ordonna qu'on le mît lié au fond de la prison. Au bout de seize jours, on amena l'évêque Félix de la prison avec ses liens devant le proconsul Anulin, à la quatrième heure de la nuit. On peut croire que la chaleur les obligeoit à faire ces procédures la nuit; car c'étoit en Afrique, au mois de juillet. Anulin dit à l'évêque Félix : Que ne donnez-vous ces écritures inutiles ? Félix répondit : Je ne les donnerai pas. Alors, le proconsul ordonna qu'on le mènerait au préfet du prétoire, le quinzième de juillet. Le préfet le fit mettre dans sa prison avec des chaînes plus pesantes; et, neuf jours après, il ordonna qu'on l'embarqueroit pour le mener aux empereurs L'évêque Félix entra dans le vaisseau avec de grosses chaînes, et demeura au fond de cale pendant quatre jours, ayant les pieds dans l'eau. Il arriva au port sans avoir ni bu ni mangé, dans la ville d Agrigente en Sicile, où les frères le reçurent, et ceux qui l'accompagnoient, avec un grand honneur. De là, ils allèrent à la ville de Cartane, où ils furent reçus de même. Ensuite ils arrivèrent à Messine, puis à Tauromine, où ils furent reçus de la même manière. Ils passèrent le détroit et arrivèrent à une ville de Lucanie, puis à Vénuse en Apulie. Alors le préfet fit ôter les chaînes à Félix, et lui dit : Félix, que ne donnez-vous les écritures; est-ce que vous ne les avez pas ? Il répondit : Je les ai, mais je ne les donnerai pas. Le préfet dit : Faites mourir Félix par le glaive. L'évêque Félix dit à haute voix : Je vous rends grâce, Seigneur, d'avoir bien voulu me délivrer. Le trentième jour d'août on le mena au lieu où il devoit souffrir. La lune devint rouge comme du sang ce même jour, c'est-à-dire qu'il y eut une éclipse. L'évêque Félix éleva les yeux au ciel, et dit tout haut : Je vous rends grâce, mon Dieu, j'ai vécu cinquante-six ans en ce monde, j'ai gardé la virginité, j'ai conservé l'Evangile, j'ai prêché la foi et la vérité. Seigneur Jésus-Christ, Dieu du ciel et de la terre, je baisse la tête pour vous être immolé, à vous qui vivez éternellement.

XLII. Martyre d'Abitine.

Dans une autre ville de l'Afrique proconsulaire, nommée Abitine, les chrétiens s'assemblèrent en la maison d'un nommé Octave Felix, le douzième de février, sous le neuvième consulat de Dioclétien et le huitième de Maximien, c'est-à-dire l'an trois cent quatre(1). Pendant qu'ils y célébroient les divins mystères, suivant la coutume, les magistrats de la colonie vinrent accompagnés des soldats stationnaires. Ils arrêtèrent Saturnin, prêtre, et ses quatre enfants, savoir, Saturnin le jeune et Félix, lecteurs, Marie, religieuse, et Hilarien, enfant. Ils arrêtèrent aussi Dativus, sénateur, Félix, Emeritus, Ampélius, Rogatien, Quintus, Maximien, Thélica, et plusieurs autres. Ils étoient en tout quarante-neuf, trente-deux hommes et dix-sept femmes, qui marchoient gaiement à la place où on les menoit, ayant Dativus à leur tête. Le prêtre Saturnin étoit entouré de ses enfants. Dans cette même place, l'évêque Fondanus avoit livré les écritures divines; et, comme le magistrat les eut mises dans le feu, quoique le temps fût serein, il vint tout d'un coup une grande pluie avec une grêle qui gâta tout le pays. Dativus, Saturnin et les autres, ayant confessé Jésus-Christ, on les chargea de chaînes, et on les conduisit à Carthage. Pendant le voyage ils témoignoient leur joie par le chant des hymnes et des cantiques.

Ils furent livrés aux officiers du proconsul Anulin, qui les lui présentèrent, et lui dirent que c'étoient des chrétiens que les magistrats d'Abitine renvoyoient devant lui pour s'être assemblés et avoir célébré les mystères contre l'édit des empereurs et des césars. D'abord, le proconsul interrogea Dativus de quelle condition il étoit et s'il avoit assisté à l'assemblée. Il répondit : Qu'il étoit chrétien, qu'il s'étoit trouvé à l'assemblée. Le proconsul lui demanda qui avoit présidé à l'assemblée; et aussitôt il commanda aux officiers de le mettre sur le chevalet, de l'étendre et de préparer les ongles de fer. Les bourreaux lui avoient déjà mis les côtes à nu, et tenoient les instruments tout prêts, quand Thélica se jeta au milieu d'eux, et s'écria : Nous sommes chrétiens, nous avons fait l'assemblée. Le proconsul en furie lui fit donner de grands coups, le fit étendre sur le chevalet et déchirer avec des ongles de fer. Cependant, Thélica disoit : Je rends grâces à Dieu. Jésus-Christ, fils de Dieu, délivrez vos serviteurs en votre nom. Comme il répétoit cette prière, le proconsul lui dit : Qui est avec vous l'auteur de votre assemblée? Il répondit : C'est

(1) Acta sinc. p. 409.

le prêtre Saturnin et tous les autres. Le proconsul cherchoit Saturnin, il le lui montra, non pour le trahir, puisque aussi bien il étoit présent, mais pour montrer que la collecte avoit été célébrée tout entière, puisqu'il y avoit un prêtre.

Cependant, Thélica dans ses douleurs prioit le Seigneur, et demandoit pardon pour ses ennemis; il disoit au proconsul et à ses bourreaux : Vous faites une injustice, malheureux, vous agissez contre Dieu. Dieu très-haut, ne consentez point à leurs péchés. Vous péchez, misérables, de mettre en pièces des innocents : nous ne sommes point homicides, nous n'avons fait tort à personne. Mon Dieu, ayez pitié d'eux. Je vous rends grâce; donnez-moi la force de souffrir pour votre nom; délivrez vos serviteurs des peines de ce monde; je vous rends grâce, et ne puis assez vous rendre grâce. Pendant qu'on redoubloit les coups de dents de fer, et que le sang couloit en abondance de ses côtes, le proconsul lui disoit : Commences-tu à sentir ce qu'il faut que tu souffres? Il répondit : C'est pour ma gloire; je commence à voir le royaume éternel, le royaume incorruptible. Seigneur Jésus-Christ, nous sommes chrétiens, vous êtes notre espérance. Dieu très-saint, Dieu très-haut, Dieu tout-puissant, nous vous rendons nos actions de grâce. Pendant qu'il prioit ainsi, le proconsul lui dit : Tu devois obéir aux ordres des empereurs et des césars. Thelica répondit : Je ne me soucie que de la loi de Dieu, que j'ai apprise. Je la garde, je meurs pour elle, il n'y en a point d'autre. Anulin ordonna qu'on le mît en prison.

Cependant Dativus, étendu sur le chevalet, répétoit souvent qu'il étoit chrétien et qu'il avoit assisté à la collecte. Fortunatien, avocat, frère de la martyre Victoire, et alors éloigné de la religion chrétienne, dit au proconsul : C'est lui, seigneur, qui, pendant que nous étudions ici, a séduit notre sœur Victoire, et l'a menée de cette ville de Carthage avec Restituta et Secunda en la colonie d'Abitine. Il n'est jamais entré dans notre maison que pour attirer ces jeunes filles par ses persuasions. Victoire ne souffrit pas qu'on accusât faussement Dativus. Personne, dit-elle, ne m'a persuadé de sortir, et je ne suis point venue à Abitine avec lui; je puis le prouver par des citoyens. J'ai tout fait de mon propre mouvement et par ma volonté; j'ai assisté à l'assemblée et célébré le mystère du Seigneur avec les frères, parce que je suis chrétienne. Alors son frère se mit à dire beaucoup d'injures à Dativus. Dativus, au contraire, dessus le chevalet, répondoit à tout et se justifioit. Anulin commanda qu'on lui enfonçât les dents de fer, et les bourreaux lui déchirèrent les côtes, en sorte que l'on voyoit le dedans de la poitrine. Dativus disoit : Seigneur Jésus-Christ, que je ne sois pas confondu. Le proconsul fit cesser les tourments; puis il lui demanda s'il avoit assisté à la collecte, c'est-à-dire à l'assemblée. Il répondit qu'il étoit arrivé comme on la tenoit, qu'il avoit assisté au mystère du Seigneur, et qu'un seul d'entre eux étoit la cause de ce qu'on avoit célébré la collecte. Sa réponse irrita le proconsul, qui le fit encore déchirer avec les dents de fer. Dativus répéta sa prière : Je vous prie, Jésus-Christ, que je ne sois pas confondu. Et il ajouta : Qu'ai-je fait? Saturnin est notre prêtre.

XLIII. Confession du prêtre Saturnin.

Le proconsul dit à Saturnin (1) : Est-ce toi qui les as assemblés contre l'ordre des empereurs et des césars? Saturnin répondit : Nous n'avons point craint de célébrer le mystère du Seigneur. Pourquoi? dit le proconsul. Il répondit : Parce qu'on ne peut pas y manquer. Aussitôt qu'il eut fait cette réponse, le proconsul le fit attacher auprès de Dativus, qui prioit cependant et disoit : Seigneur Jésus-Christ, secourez-moi, je vous prie, ayez pitié de moi, conservez mon âme, gardez mon esprit. Je vous prie, Seigneur, que je ne sois pas confondu, donnez-moi la patience. Le proconsul lui disoit : Tu devois bien plutôt travailler dans cette ville à tirer les autres de l'erreur que de désobéir aux ordres des empereurs et des césars. Dativus crioit encore plus haut, Je suis chrétien. Le proconsul dit, C'est assez, et le fit mettre en prison.

Le prêtre Saturnin étoit sur le chevalet, déjà teint du sang que les autres martyrs y avoient laissé, on lui demanda s'il étoit l'auteur de l'assemblée? Il dit : Oui, j'ai été présent à la collecte. Alors le lecteur Eméritus se présenta pour le combat, et dit : C'est moi qui en suis l'auteur, puisque la collecte s'est faite dans ma maison. Apparemment il logeoit avec Octave Félix. Le proconsul continuoit d'interroger le prêtre et lui disoit : Saturnin, pourquoi faisois-tu contre les ordonnances? Saturnin lui répondit : On ne peut omettre la célébration du saint mystère; la loi l'ordonne. Le proconsul dit : Tu ne devois pas pourtant mépriser les défenses des empereurs. Puis il commanda aux bourreaux de le tourmenter. Ils se jetèrent sur le corps de ce vieillard, et le déchirèrent de telle sorte, qu'au milieu du sang on voyoit les os à découvert. Cependant Saturnin disoit : Jésus-Christ, exaucez-moi, je vous prie; je vous rends grâces, mon Dieu. Commandez qu'on me coupe la tête. Jésus-Christ, ayez pitié de moi, je vous prie; fils de Dieu, secourez-moi. Le proconsul lui dit : Pourquoi contreviens-tu aux ordonnances? Saturnin dit : La loi l'ordonne; la loi l'enseigne. Alors Anulin dit : C'en est assez; et le fit mettre en prison, le destinant au supplice qu'il souhaitoit.

Quand Eméritus fut attaché, le proconsul

(1) N. 9.

lui dit : L'on a donc célébré la collecte dans ta maison, contre les ordres des empereurs ? Oui, dit Eméritus, nous avons célébré les mystères du Seigneur dans ma maison. Pourquoi, dit le proconsul, leur permettois-tu d'y entrer ? Parce, dit-il, qu'ils sont mes frères, et que je ne pouvois pas les en empêcher. Le proconsul dit : Tu devois les en empêcher. Je n'ai pu, lui répondit-il, car nous ne pouvons pas nous passer du saint mystère. Le proconsul commanda qu'on l'étendit sur le chevalet et qu'on le tourmentât. Pendant qu'un bourreau tout frais le frappoit violemment, il disoit : Jésus-Christ, secourez-moi, je vous prie. Vous faites contre le commandement de Dieu, malheureux que vous êtes. Le proconsul dit : Tu ne devois pas les recevoir. Il lui répondit : Je ne pouvois me dispenser de recevoir mes frères. Il valoit mieux, dit le proconsul, obéir aux ordres des empereurs et des césars. Eméritus dit : Dieu est plus grand que les empereurs. Je vous prie, Jésus-Christ, à vous la louange ; Seigneur Jésus-Christ, donnez-moi la patience. Pendant qu'il prioit ainsi, le proconsul dit : As-tu quelques écritures en ta maison ? Il répondit : J'en ai, mais c'est dans mon cœur. Le proconsul ajouta : En as-tu dans ta maison, ou non ? Eméritus dit : Je les ai dans mon cœur. Je vous prie, Jésus Christ, à vous la louange ; Jésus-Christ, délivrez moi ; je souffre en votre nom, je souffre peu de temps, je souffre volontiers. Jésus-Christ, que je ne sois pas confondu. C'en est assez, dit le proconsul ; ensuite il mit son interrogatoire au greffe avec les autres, et dit : Vous serez tous châtiés comme vos réponses le méritent.

Félix se présenta pour le combat. Le proconsul fatigué leur dit à tous d'une voix plus foible : J'espère que vous prendrez le parti de conserver votre vie, en obéissant aux ordonnances. Ils répondirent tout d'une voix : Nous sommes chrétiens, nous ne pouvons faire autre chose que de garder la loi sainte du Seigneur, jusqu'à répandre notre sang. Le proconsul dit à Félix : Je ne te demande pas si tu es chrétien, mais si tu as assisté à la collecte, ou si tu as quelques écritures. Félix dit : Les chrétiens ne peuvent se passer du mystère du Seigneur, ni le mystère se célébrer sans les chrétiens. Nous avons célébré la collecte avec grande religion ; nous nous assemblons toujours pour lire les Ecritures divines. Le proconsul le fit frapper à coups de bâton, jusqu'à ce qu'il rendit l'âme. Un autre Félix fit la même confession et fut traité de même ; on lui donna tant de coups de bâton, qu'il mourut dans la prison. Après eux souffrit Ampélius, gardien fidèle de la loi et des Ecritures divines. Le proconsul lui demanda s'il avoit assisté à la collecte. Il répondit gaiement et d'une voix ferme : J'ai assisté à la collecte avec mes frères, j'ai célébré le mystère du Seigneur ; je porte avec moi les Ecritures divines, mais c'est dans mon cœur qu'elles sont écrites. Je vous rends grâce, Jésus-Christ ; exaucez-moi, Jésus-Christ. Après qu'il eut ainsi parlé, on le frappa sur le cou, et on le mit en prison avec les autres. Rogatien confessa le nom du Seigneur, et fut joint à eux sans qu'on le fit souffrir. Quintus, étant appliqué à la question, confessa hautement le nom du Seigneur ; on le frappa à coups de bâton, et on le mit dans la prison pour être réservé au martyre. Maximien, qui le suivoit, fit la même confession et soutint le même combat. Après lui, le jeune Félix dit tout haut que le mystère du Seigneur étoit l'espérance et le salut des chrétiens. Pendant qu'on le frappoit à coups de bâton, il dit : J'ai célébré le mystère de tout mon cœur ; j'ai assisté à la collecte avec mes frères, parce que je suis chrétien. Il mérita par cette confession d'être joint à eux.

XLIV. Confession de Saturnin le jeune, etc.

Ensuite on appela le jeune Saturnin, fils de Saturnin le prêtre. Le proconsul lui demanda : Et toi, Saturnin, y as-tu assisté. Il répondit, Je suis chrétien. Le proconsul dit : Je ne te demande pas cela, mais si tu as assisté aux mystères. Saturnin répondit : J'y ai assisté, parce que Jésus-Christ est notre Sauveur. A ce mot de Sauveur, le proconsul en colère le fit étendre sur le chevalet où avoit été son père, et lui dit : Que dis-tu, Saturnin ; regarde où tu es ; as-tu quelques écritures ? Il répondit, Je suis chrétien. Le proconsul lui dit : Je demande si tu as été à l'asemblée, et si tu as des écritures ? Il répondit : Je suis chrétien ; après Jésus-Christ nous n'avons point de nom à révérer. Le proconsul dit : Puisque tu demeures dans ton obstination, il faut aussi te tourmenter ; dis si tu as quelques écritures. Et il dit aux officiers, Tourmentez-le. Les licteurs commencèrent à lui déchirer les côtes avec les dents de fer, encore teintes du sang de son père. Il crioit à haute voix : J'ai les Ecritures divines, mais c'est dans mon cœur. Je vous prie, Jésus-Christ, donnez-moi la patience, j'espère la vie. Le proconsul dit : Pourquoi faisois-tu contre l'ordonnance ? Il répondit : Parce que je suis chrétien. Après cette réponse le proconsul dit, C'est assez. On cessa de le tourmenter, et on le mit en prison avec son père. La nuit s'approchoit, le proconsul et les bourreaux étoient fatigués ; ne pouvant plus attaquer chacun des confesseurs en particulier, il leur dit à tous (1) : Voyez-vous ce qu'ont souffert ceux qui ont persévéré dans leur confession, et ce que souffriront ceux qui persévéreront encore. Que ceux d'entre vous qui voudront qu'on ait de l'indulgence pour eux le déclarent donc, afin qu'on leur sauve la vie ? Les confesseurs crièrent tous : Nous sommes chrétiens. Le proconsul les fit mettre en prison, les destinant au martyre.

(1) N. 15.

Les femmes et les vierges ne furent pas privées de la gloire du combat (1). Victoire étoit distinguée par sa naissance et par sa beauté, et plus encore par sa vertu. Dès l'enfance, elle avoit donné des marques d'un amour singulier pour la pureté; et ses parents la voulant marier malgré elle, elle se jeta par une fenêtre et se sauva à l'église, où elle consacra sa virginité à Dieu. Le proconsul lui demanda ce qu'elle professoit; elle répondit à haute voix, Je suis chrétienne. L'avocat Fortunatien, son frère, vouloit lui montrer par de vains raisonnements qu'elle avoit perdu l'esprit; mais elle répondit : Je suis en mon bon sens, je n'ai jamais changé. Le proconsul lui dit : Voulez-vous aller avec Fortunatien votre frère? Elle répondit : Non, parce que je suis chrétienne, et ceux-là sont mes frères qui gardent les commandements de Dieu. Ensuite le proconsul, quittant son autorité de juge, tâcha de la persuader : Songez à vous, disoit-il; vous voyez que votre frère cherche les moyens de vous sauver. Victoire répondit : Je suis en mon bon sens, je n'ai point changé; j'ai été à l'assemblée, et j'ai célébré le mystère du Seigneur avec mes frères, parce que je suis chrétienne. Sa réponse irrita le proconsul; il l'envoya en prison avec les autres, et les destina tous au martyre. Il ne restoit plus qu'Hilarien, un des fils du prêtre Saturnin, encore en bas âge. Le proconsul lui dit : As-tu suivi ton père et tes frères? Il répondit avec sa voix d'enfant (2) : Je suis chrétien; j'ai été à l'assemblée de mon propre mouvement avec mon père et mes frères. Le proconsul dit : Je te couperai les cheveux, le nez et les oreilles, et je te laisserai en cet état. Le jeune Hilarien répondit à haute voix : Faites tout ce que vous voudrez, je suis chrétien. Le proconsul ordonna qu'on le mît aussi en prison. Hilarien dit avec joie : Je rends grâces à Dieu. Ces martyrs demeurèrent long-temps en prison, et la plupart y moururent de faim les uns après les autres.

XLV. Conduite de Mensurius, évêque de Carthage.

L'évêque de Carthage étoit alors Mensurius, qui avoit succédé à Lucien, successeur de saint Cyprien (3). Craignant que les persécuteurs ne trouvassent les livres sacrés, il les emporta et les serra, laissant dans la basilique neuve tout ce qu'il avoit d'écrits réprouvés des hérétiques. Les persécuteurs les trouvèrent, les emportèrent, et ne lui demandèrent rien davantage. Quelques décurions de Carthage donnèrent avis au proconsul qu'on avoit trompé ceux qui avoient eu charge d'emporter et de brûler les écritures des chrétiens, qu'ils n'avoient laissé que des écrits qui ne les regardoient point, et que leurs vraies écritures étoient dans la maison de l'évêque, d'où il falloit les tirer pour les brûler; mais le proconsul ne le voulut pas. Mensurius écrivit tout cela à Second, évêque de Tigisi, et alors primat de Numidie; et dans la même lettre il blâmoit ceux qui, sans être pris, s'offroient aux persécuteurs, et disoient d'eux-mêmes, sans qu'on leur demandât, qu'ils avoient des écritures, et qu'ils ne les donneroient pas. Cette conduite déplaisoit à Mensurius, et il défendoit que ces téméraires fussent honorés comme martyrs. Il se plaignoit aussi dans cette lettre de quelques-uns qui, étant chargés de crimes et de dettes envers le fisc, se faisoient prendre à l'occasion de la persécution pour se délivrer de leur misère par une mort honorable, ou pour expier leurs crimes, à ce qu'ils croyoient, ou pour gagner de l'argent et faire bonne chère dans la prison, en abusant de la charité des chrétiens. Second de Tigisi répondit à Mensurius, et lui raconta ce que les persécuteurs avoient fait en Numidie, comme plusieurs avoient été pris pour ne vouloir pas livrer les saintes Ecritures, combien ils avoient souffert, et comment, après plusieurs grands tourments, on les avoit fait mourir. Il disoit qu'on les devoit honorer comme martyrs, et les louoit par l'exemple de cette femme de Jéricho, qui ne voulut pas livrer les espions de Josué (1) à ceux qui les poursuivoient.

Cependant, un des diacres de l'église de Carthage, nommé Félix, fut accusé d'avoir composé un libelle diffamatoire contre l'empereur (2). La crainte le fit cacher chez l'évêque Mensurius; on le lui demanda, il nia de l'avoir : l'empereur en fut averti. Il vint un ordre portant que si Mensurius ne rendoit pas le diacre Félix, on l'envoyât lui-même à la cour. Ayant reçu cet ordre, il se trouva fort embarrassé, car l'église de Carthage avoit quantité de vases d'or et d'argent, qu'il ne pouvoit ni enfouir en terre ni emporter avec lui. Il les confia aux vieillards qu'il estima les plus fidèles, et en fit un mémoire qu'il donna à une vieille femme, à condition que, s'il ne revenoit pas après que la paix seroit rendue aux chrétiens, elle les rendroit à celui qu'elle trouveroit assis dans la chaire épiscopale. Mensurius étant arrivé à la cour, plaida si bien sa cause, qu'il fut renvoyé à Carthage; mais il mourut avant que d'y arriver.

XLVI. Arnobe écrit pour la religion.

En ce même temps, Arnobe, rhéteur fameux en Afrique, écrivit pour la défense de la religion chrétienne (3). Comme il enseignoit la rhétorique dans la ville de Sicca, étant encore

(1) N. 16.
(2) N. 17.
(3) Aug. Brev. Collat. die 3, c. 13.

(1) Jos II.
(2) Optat. cont. Parm. Eus. lib. I.
(3) Hier. add. ad Chron.

païen, il fut pressé par des songes d'embrasser la foi ; mais parce qu'il l'avoit toujours combattue, les évêques ne pouvoient croire qu'il voulût sérieusement être chrétien. Pour leur donner un gage de sa conversion, il écrivit un ouvrage où il combat fortement l'idolâtrie, et réfute les calomnies que l'on avançoit contre les chrétiens ; mais il lui est échappé dans cet ouvrage quelques erreurs, parce qu'il n'étoit pas assez instruit de la religion chrétienne, n'étant pas encore baptisé. Il se plaint que l'on avoit abattu les églises et brûlé les livres sacrés, disant que l'on devoit plutôt brûler les livres des poètes païens et démolir les théâtres (1). Il compte mille cinquante ans ou environ depuis la fondation de Rome jusqu'au temps où il écrivoit (2), et environ trois cents ans depuis qu'il y avoit des chrétiens.

XLVII. Martyrs d'Espagne. Saint Vincent, sainte Eulalie.

En Espagne, le gouverneur Dacien exerçoit la persécution (3). On prit à Sarragosse l'évêque Valère, et Vincent, le premier de ses diacres, né à Huesca d'une famille illustre ; car son aïeul paternel, Agressus, avoit été consul. Il étoit jeune et bien fait, il avoit très-bien étudié, et l'évêque, après l'avoir instruit de la science divine, lui avoit donné la charge d'instruire les autres à sa place, parce qu'il ne parloit pas facilement (4). Dacien les fit amener chargés de chaînes à Valence, où il étoit. Comme il les eut exhortés à sacrifier, Vincent, voyant que Valère gardoi le silence, et sachant sa difficulté de parler, lui dit : Mon père, si vous l'ordonnez, je répondrai. Mon cher fils, dit Valère, comme je t'ai confié la parole de Dieu, je te charge aussi de répondre pour la foi, que nous soutenons ici. Alors, Vincent déclara qu'ils étoient chrétiens et prêts à tout souffrir pour le vrai Dieu. Dacien envoya l'évêque en exil, et fit mettre Vincent à la question. On l'attacha au chevalet, et on l'étendit. Il disoit : Voilà ce que j'ai toujours désiré, voilà le but de mes vœux. Dacien s'en prit à ses bourreaux, et les fit battre de verges et de bâtons, croyant que c'étoit par leur faute qu'il ne sentoit pas les tourments. Ensuite, il le fit étendre sur un gril en forme de lit de fer rouge et posé sur le feu, où on le brûloit encore par-dessus, en lui appliquant les lampes brûlantes, et on jetoit du sel sur le feu, qui en pétillant entroit dans les plaies jusqu'au dedans du corps. Le martyr demeuroit immobile, et prioit les yeux levés vers le ciel. Dacien le fit ôter de là, et le fit mettre dans un cachot noir, semé de pots cassés, pour renouveler ses plaies. Il y fut enfermé et laissé seul, ayant les pieds étendus dans les entraves ; il s'y endormit, et à son réveil il trouva le cachot éclairé d'une lumière céleste, les entraves rompues, les tests changés en fleurs, il vit une troupe d'anges qui le venoient consoler, et commença à chanter les louanges de Dieu. Les gardes, entendant ces voix si douces, regardèrent par les fentes de la porte, et virent le martyr qui se promenoit en chantant. A ce miracle, ils se convertirent, et le martyr les confirma par ses discours.

Dacien, l'ayant appris, et voulant lui ôter la gloire de mourir dans les tourments, le fit mettre sur un lit mollet pour le laisser reposer, et ensuite le tourmenter de nouveau. Les fidèles de la ville y accoururent ; ils baisoient ses plaies et les essuyoient avec des linges, pour garder son sang chez eux comme la bénédiction de leurs familles. Le martyr mourut aussitôt qu'il fut sur ce lit. Dacien fit jeter le corps dans un champ, pour être mangé des bêtes ; mais un corbeau le garda contre les autres oiseaux, et chassa même un loup qui vouloit en approcher. Dacien le fit jeter en haute mer, cousu dans un sac et attaché à une meule ; mais le martyr apparut à un saint homme, lui déclara qu'il étoit arrivé à terre, et lui marqua l'endroit. Comme celui-ci hésitoit, doutant de la vérité de sa vision, une sainte veuve fut aussi avertie en songe du lieu où le corps étoit caché dans le sable ; elle le dit à plusieurs chrétiens, et, les ayant menés avec elle, ils trouvèrent le saint corps et le portèrent à une petite église, où ils l'enterrèrent.

Dans la même ville de Sarragosse, où saint Vincent étoit diacre, on compte un grand nombre de martyrs sous le même Dacien (1), entre autres dix-huit, dont les reliques furent conservées dans le même sépulcre, savoir, Optat, Lupercus, Successus, Martial, Urbain, Julia, Quintilien, Publius, Fronton, Felix, Cécilien, Evotius, Primitius, Apodémius et quatre Saturnins. La vierge Encratide ou Engratia fut tellement tourmentée, qu'elle eut tout le corps déchiré, une mamelle coupée, et une partie du foie arrachée. En cet état, elle fut mise en prison vivant encore, et ne mourut que de la corruption de ses plaies (2). A Géronde ou Girone, on marque Félix, qui mourut dans les tourments. A Barcelone, Cucuphas, martyr illustre, et Eulalia (3). A Cordoue, Acisclus et Zoïle. Osius, qui en étoit évêque, confessa la foi dans cette persécution, et vécut plus de soixante ans après.

A Mérida, capitale de Lusitanie, Eulalie, vierge de famille noble, souffrit le martyre âgée seulement de douze ans (4). Dès l'enfance, elle avoit témoigné son amour pour la virginité, en méprisant les ornements et montrant une gravité au-dessus de son âge. Elle montroit aussi

(1) Arnob. l. IV, in fin.
(2) Id. lib. II, sub. fin. Lib. I.
(3) Acta sinc. p. 387. Prudent. Peristeph. Hymn 5.
(4) Aug. Serm. 275, 274, etc.

(1) Martyr. 3 nov. Prud. Hymn. IV. Martyr. 16 ap. Acta sinc. p. 516.
(2) Prud. ibid. Martyr. 1, aug. 25 jul.
(3) Athan. ad Solit.
(4) Prudent. Hymn. 3.

une telle ardeur pour le martyre, que ses parents la tenoient cachée loin de la ville, dans une maison de campagne. Mais elle s'échappa de nuit toute seule, vint à la ville à pied, à travers champ, et se présenta le matin au tribunal en criant : Vous cherchez les chrétiens, me voici; je méprise les idoles parce qu'elles ne sont rien, et Maximien parce qu'il les adore. Le gouverneur, après avoir en vain essayé de l'adoucir, la menaça des tourments. Eulalie lui cracha contre les yeux, renversa les idoles, et foula aux pieds la farine qu'on leur offroit. Aussitôt, deux bourreaux lui déchirèrent les côtés jusqu'aux os. Elle comptoit les coups, et disoit que c'étoit une écriture qui gravoit en elle la victoire de Jésus-Christ; elle ne jetoit ni larmes ni gémissements, et paroissoit insensible. On lui appliqua les flambeaux ardents; le feu prit à ses cheveux épars, dont elle se couvroit le sein par modestie; et la flamme étant montée à sa tête, elle ouvrit la bouche pour la recevoir et en fut étouffée. On vit pencher sa tête mourante, et en même temps une colombe blanche comme neige parut sortir de sa bouche et s'élever au ciel, représentant son âme pure; les bourreaux mêmes virent ce prodige. C'étoit au mois de décembre : aussitôt il tomba quantité de neige sur la place, qui couvrit le corps de la martyre et parut l'ensevelir. La vierge Léocadie étoit en prison à Tolède (1); ayant appris les tourments de sainte Eulalie et des autres martyrs, elle se mit à genoux et rendit l'esprit en priant Dieu.

A Complut, Just et Pasteur, deux jeunes enfants qui étoient aux écoles, mais déjà bien préparés au martyre, voyant tous les chrétiens étonnés de l'arrivée du gouverneur Dacien qui venoit les persécuter, jetèrent leurs livres et s'offrirent tous deux gaiement au martyre (2). Dacien les fit tourmenter cruellement, et leur fit couper la tête. La jeunesse pouvoit excuser ces excès de ferveur; mais en général il étoit défendu de se présenter au martyre. Voilà les plus illustres martyrs d'Espagne sous cette persécution. On croyoit y avoir éteint le christianisme, comme il paroît par ces inscriptions que l'on dit avoir trouvées (3): Dioclétien, Jovius, Maximien Herculius, césars, augustes, après avoir étendu l'empire romain en Orient et en Occident, et avoir aboli le nom des chrétiens qui renversoient l'état. Et cet autre : Dioclétien, césar - auguste, après avoir adopté Galérius en Orient, avoir aboli partout la superstition de Christ, et étendu le culte des dieux.

XLVIII. Saint Euplius.

En Sicile, la même année trois cent quatre, sous le neuvième consulat de Dioclétien et le huitième de Maximien, le douzième d'août (4), dans la ville de Catane, Euplius, diacre, étant amené près du cabinet du gouverneur et hors du rideau, s'écria : Je suis chrétien, et je désire mourir pour le nom de Jésus-Christ. Le gouverneur, qui étoit le consulaire Calvisien, l'ayant ouï, dit : Qu'on fasse entrer celui qui a crié. Euplius entra dans le cabinet du juge portant les Evangiles. Un des amis de Calvisien, nommé Maxime, dit : Il ne doit pas tenir de tels écrits contre les ordres des empereurs. Calvisien dit à Euplius : D'où viennent ces écrits, sont-ils sortis de ta maison? Euplius répondit : Je n'ai point de maison, mon Seigneur Jésus-Christ le sait. Calvisien dit : Les as-tu apportés ici? Euplius dit : Je les ai apportés ici moi-même, comme vous voyez; on m'en a trouvé saisi. Calvisien dit : Lisez-les. Euplius les ouvrit et lut : Bien heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, puisque le royaume des cieux est à eux (1). Et en un autre endroit : Que celui qui veut venir après moi porte sa croix, et qu'il me suive (2). Pendant qu'il lisoit, Calvisien dit : Que veut dire cela? Euplius dit : C'est la loi de mon Seigneur qui m'a été confiée. Calvisien dit : Par qui? Euplius répondit : Par Jésus-Christ, fils de Dieu vivant. Calvisien prononça cet interlocutoire : Puisque sa confession est évidente, qu'il soit interrogé à la question; qu'on le livre aux bourreaux. Après qu'on l'eut livré, l'on commença le second interrogatoire à la question.

Le même jour, Calvisien dit à Euplius, comme on l'eut présenté à la question : Que dis-tu maintenant de ce que tu nous as avoué aujourd'hui? Euplius fit sur son front le signe de la croix de la main qu'il avoit libre, et dit : Je confesse encore ce que j'ai déjà dit, que je suis chrétien, et que je lis les divines Ecritures. Calvisien dit : Pourquoi as-tu gardé ces Ecritures que les empereurs ont défendues, au lieu de les livrer? Euplius répondit : C'est que je suis chretien, et qu'il ne m'étoit pas permis de les livrer, il vaut mieux mourir. La vie éternelle y est; celui qui les livre perd la vie éternelle; pour ne la pas perdre, je donne ma vie. Calvisien prononça cet interlocutoire : Qu'on donne la question à Euplius, qui a lu les Ecritures au peuple, au lieu de les livrer suivant l'édit des princes. Euplius dit pendant qu'on le tourmentoit : Je vous rends grâce, Jésus-Christ, vous pour qui je souffre ces tourments, conservez-moi. Calvisien dit : Quitte cette folie, Euplius, adore nos dieux, et on te délivrera. Euplius dit : J'adore Jésus-Christ, je déteste les démons, faites ce qu'il vous plaira, je suis chrétien; il y a long-temps que je désire ceci, faites ce qu'il vous plaira; ajoutez d'autres tourments, je suis chrétien. Après que les bourreaux l'eurent tourmenté long-temps, Calvisien les fit cesser, et dit : Misérable, adore les dieux; adore Mars, Apollon et Esculape. Euplius dit : J'adore le

(1) Martyr. 9 decemb.
(2) Prud. Hymn. 4. Martyrol. 6 aug.
(3) Ap Gruser, p. 280.
(4) Acta sinc. p. 348.

(1) Matth. v, 10.
(2) Marc. xvi, 22.

père, le fils et le Saint-Esprit; j'adore la sainte trinité, hors laquelle il n'y a point de Dieu; périssent les dieux qui n'ont pas fait le ciel, la terre et ce qu'ils contiennent; je suis chrétien Calvisien dit : Sacrifie, si tu veux être délivré Euplius dit : Je me sacrifie maintenant à Jésus-Christ, mon Dieu, je ne puis faire davantage; vos efforts sont vains, je suis chrétien. Calvisien commanda qu'on recommençât à le tourmenter plus rudement. Euplius dit, pendant qu'on le tourmentoit : Je vous rends grâce, Jésus-Christ; secourez-moi, Jésus-Christ; c'est pour vous, Jésus-Christ, que je souffre ces tourments. Il le répéta plusieurs fois. Comme les forces lui manquoient, il disoit encore ces paroles ou d'autres semblables, des lèvres seulement, sans voix.

Calvisien entra derrière le rideau, et dicta sa sentence; puis il sortit avec une tablette, et lut : J'ordonne qu'on punisse par le glaive Euplius, chrétien, pour avoir méprisé les édits des princes, et blasphémé contre les dieux sans avoir voulu s'en repentir; menez-le. Alors on lui pendit au col l'Evangile dont on l'avoit trouvé saisi, et un crieur disoit : Euplius, chrétien, ennemi des dieux et des empereurs. Euplius, joyeux, disoit toujours : Je rends grâce à Jésus-Christ, mon Dieu. Quand il fut arrivé au lieu du supplice, il pria long-temps à genoux; et, rendant encore grâce, il présenta son col, que le bourreau lui coupa. Les chrétiens enlevèrent son corps, l'embaumèrent et l'ensevelirent. Dans la même persécution, à Syracuse, souffrit Luce ou Lucie, vierge et martyre illustre.

XLIX. Saint Genès, et autres martyrs à Rome.

L'empereur Dioclétien étoit en Italie, et y passa une grande partie de cette année trois cent quatre (1). Il étoit venu à Rome, dès l'année précédente, célébrer la vingtième année du règne de Maximilien Herculius, qui commençoit le vingtième de novembre, et en même temps il triompha des Perses. On peut rapporter à ces réjouissances le martyre de saint Genès. Il étoit comédien; et, jouant sur le théâtre devant l'empereur et tout le peuple, il se coucha comme s'il eût été malade, et dit : Ah! mes amis, je me sens bien pesant, je voudrois être soulagé. Les autres répondirent : Comment te soulagerons-nous? Veux-tu que nous te fassions raboter pour te rendre plus léger? Insensés, dit-il : je veux mourir chrétien. Pourquoi? dirent-ils. Afin qu'en ce grand jour, Dieu me reçoive comme un fugitif. On fit venir un prêtre et un exorciste, c'est-à-dire des comédiens qui en faisoient le personnage. S'étant assis près de son lit, ils lui dirent : Mon enfant, pourquoi nous as-tu envoyés quérir? Genès fut changé tout d'un coup par inspiration divine, et leur répondit sérieusement : Parce que je veux recevoir la grâce de Jésus-Christ, et renaître pour être délivré de mes péchés. Ils accomplirent les cérémonies du baptême; et, quand on l'eut revêtu d'habits blancs, des soldats le prirent en continuant le jeu, et le présentèrent à l'empereur pour être interrogé comme les martyrs.

Alors, il parla ainsi du lieu élevé où il étoit : Ecoutez, empereur et toute la cour, les sages et le peuple de cette ville; toutes les fois que j'ai seulement ouï nommer un chrétien, j'en ai eu horreur, et j'ai insulté à ceux qui persévéroient dans la confession de ce nom. J'ai détesté mes parents mêmes et mes alliés, à cause du nom de chrétien, et j'ai méprisé cette religion jusqu'à m'informer exactement de ses mystères pour vous en divertir. Mais quand l'eau m'a touché à nu, et quand j'ai été interrogé, j'ai répondu que je croyois; j'ai vu une main qui venoit du ciel et des anges lumineux au-dessus de moi; ils ont lu dans un livre tous les péchés que j'ai commis depuis mon enfance, les ont lavés dans la même eau dont j'ai été arrosé en votre présence, et m'ont ensuite montré le livre plus blanc que la neige. Vous donc maintenant, grand empereur, et vous peuple, qui avez ri de ces mystères, croyez avec moi que Jésus-Christ est le véritable Seigneur, qu'il est la lumière et la vérité, et que c'est par lui que vous pouvez obtenir le pardon. L'empereur Dioclétien, extrêmement indigné de ces paroles, le fit battre cruellement à coups de bâton, et on le mit entre les mains du préfet Plautien, pour le contraindre à sacrifier. Le préfet le fit mettre sur le chevalet, où il fut long-temps déchiré avec les ongles de fer, et brûlé avec des flambeaux; mais il disoit constamment : Il n'y a point d'autre roi que celui que j'ai vu; je l'adore et je le sers; et, quand on me tueroit mille fois pour son service, je serai toujours à lui; les tourments ne m'ôteront Jésus-Christ ni de la bouche ni du cœur. J'ai grand regret de mon égarement, de l'horreur que j'ai eue de son saint nom et d'être venu si tard à l'adorer. Enfin il eut la tête tranchée le vingt-cinquième d'août.

Dioclétien ne demeura pas à Rome jusqu'à la fin de l'an trois cent quatre (1); mais, choqué de la liberté du peuple, il en partit le vingtième de décembre, et se rendit à Ravenne, où il commença son neuvième consulat le premier de janvier trois cent quatre. En ce voyage, la pluie, le froid, et encore plus le chagrin, lui causèrent une maladie foible, mais longue, qui le retint à Ravenne tout l'été. Cependant à Rome, la même année trois cent quatre, il y eut plusieurs martyrs (2), entre autres Soteris, vierge de noble race, de la même famille dont vint saint Ambroise; elle comptoit des préfets et des consuls entre ses ancêtres. On

(1) Lact. Mort. c. 17. Acta sinc. p. 283.

(1) Lactant. de Mort. n. 17.

(2) Act. sinc. p. 465.

lui commanda de sacrifier, elle le refusa (1); le persécuteur lui fit donner des soufflets; elle ôta son voile et découvrit volontiers pour le martyre son visage qu'elle avoit accoutumé de cacher avec soin, car elle étoit d'une rare beauté. Elle souffroit constamment la honte et la douleur des coups qui la défiguroient, sans tourner le visage, sans jeter ni larme ni soupir; enfin elle mourut par le glaive qu'elle désiroit. Dans le même temps, souffrit aussi à Rome Pancrace, illustre martyr, âgé de quatorze ans (2). Agnès, jeune vierge de douze ans, qui eut la tête coupée, étonnant les bourreaux même par sa fermeté (3). C'est aussi le temps du martyre de saint Sébastien (4). Il étoit de Milan, mais la persécution n'y avoit pas encore commencé ou étoit déjà ralentie; il vint à Rome où elle étoit violente, et il y souffrit le martyre. Marcellin, prêtre, et Pierre, exorciste, eurent la tête coupée dans une forêt par ordre du juge, afin que personne ne connût le lieu de leur sépulture. Ils nettoyèrent la place de leurs propres mains, et après qu'ils furent exécutés, leurs corps demeurèrent dans une caverne, d'où une sainte femme, nommée Lucille, les retira, en ayant été avertie par eux-mêmes en révélation. Le bourreau, qui les avoit mis à mort, raconta tout cela depuis à Damase, alors enfant, et ensuite pape, qui en a conservé la mémoire. Cette forêt, nommée auparavant la forêt Noire, fut depuis nommée la forêt Blanche, et on y bâtit une ville qui devint un siége épiscopal. On marque plusieurs autres martyrs à Rome dans cette persécution, dont on peut voir les noms dans les martyrologes. Le pape Marcellin mourut cette même année trois cent quatre, après huit ans et trois mois de pontificat; et le saint-siége vaqua trois ans (5).

On compte un grand nombre de martyrs dans le reste de l'Italie. A Bologne, Agricola fut pris avec Vital, son esclave; l'esclave fut mis en croix et exécuté le premier pour épouvanter le maître. On les enterra tous deux avec les juifs, d'où saint Ambroise les retira dans la suite. A Milan, Nazarius et Celsus, Nabor et Félix, Gervais et Protais, dont le même saint Ambroise découvrit les reliques. A Aquilée, Cantius et Cantien frères, et Cantianille leur sœur, qui étoient de la famille consulaire Anicia (6). Ils vouloient se retirer de la ville, et étoient montés sur un chariot attelé de mules, dont l'une tomba tout d'un coup, comme ils n'étoient pas encore loin; on les arrêta, et ils souffrirent le martyre avec Protus, leur gouverneur.

(1) Ambros. de Exhortat. Virg. c. 12, et de Virgin. l. II, c. 6.

(2) Martyr. 12 mai.

(3) Ambros. de Virgin. lib. 1.

(4) Prud. Hym. 14. Ambros in Ps. 118, n. 44. Damas. carm. 12.

(5) Lib. Pontif. Pag. an. 304, n. 9.

(6) Serm. S. Max. inter Ambr. 4, de SS.

L. Sainte Afre.

Dans la Rhétie à Auguste, aujourd'hui Augsbourg, on prit une femme nommée Afre, connue pour avoir été abandonnée à la débauche publique (1). Le juge, nommé Gaïus, l'ayant interrogée et sachant qui elle étoit, lui dit : Sacrifie aux dieux; il t'est plus avantageux de vivre que de mourir dans les tourments. Afre répondit : J'ai assez commis de péchés avant que de connoître Dieu; mais je ne ferai jamais ce que vous me commandez. Gaïus dit : Va sacrifier au Capitole. Afre répondit : Mon Capitole est Jésus-Christ que j'ai devant les yeux; je lui confesse tous les jours mes péchés; et, parce que je suis indigne de lui offrir un sacrifice, je désire de me sacrifier moi-même pour son nom, afin que le corps par lequel j'ai péché soit purifié par les tourments. Gaïus dit : A ce que j'apprends, tu es une femme publique; sacrifie, puisque tu es étrangère au Dieu des chrétiens. Afre répondit : Mon Seigneur Jésus-Christ a dit qu'il étoit descendu du ciel pour les pécheurs. Ses Evangiles témoignent qu'une femme perdue lui arrosa les pieds de ses larmes et reçut le pardon, et qu'il n'a jamais méprisé ni ces femmes ni les publicains, à qui même il a permis de manger avec lui. Le juge dit : Sacrifie, afin que tes amants continuent à t'aimer et à t'enrichir. Afre répondit : Je ne recevrai jamais de cet argent détestable; j'ai jeté comme des ordures ce que j'en avois, en sentant ma conscience chargée. Mes frères les pauvres n'en vouloient point; mais je les ai obligés par mes prières à le recevoir, afin qu'ils priassent pour mes péchés. On voit ici l'ancienne discipline, suivant laquelle l'Eglise ne recevoit point, même pour les pauvres, les offrandes des pécheurs publics, ni l'argent acquis par de mauvaises voies (2).

Gaïus dit : Jésus-Christ ne veut point de toi. C'est en vain que tu veux le reconnoître pour ton Dieu, une femme publique ne peut être nommée chrétienne. Afre répondit : Il est vrai que je ne mérite pas le nom de chrétienne; mais la miséricorde de Dieu, qui ne regarde pas le mérite, m'a bien voulu admettre à ce nom. Gaïus dit : Comment le sais-tu? Afre répondit : Je connois que Dieu ne m'a pas rejetée de devant sa face, en ce qu'il me permet de venir à la glorieuse confession de son saint nom, par laquelle j'espère recevoir le pardon de tous mes crimes. Le juge dit : Ce sont des contes; sacrifie plutôt aux dieux qui te sauveront. Afre répondit : Mon Sauveur est Jésus-Christ, qui étant sur la croix promit les biens du paradis au larron qui le confessoit. Gaïus dit : Sacrifie, que je ne te fasse fouetter en présence de tes amants. Afre répondit : Je n'ai de la confusion que de mes péchés. Le juge dit : Sacrifie donc. Je suis honteux de disputer si long-temps avec toi,

(1) Acta sinc. p. 501.

(2) Constit. ap. lib. IV, c. 5, 6.

sinon tu mourras. Afre répondit : C'est ce que je désire, si je n'en suis pas indigne, de trouver le repos par cette confession. Gaïus dit : Sacrifie, autrement je te ferai tourmenter, et ensuite brûler vive. Afre répondit : Que ce corps, dans lequel j'ai péché, reçoive divers tourments; pour mon âme, je ne la souillerai point par les sacrifices des démons.

Alors, le juge dicta cette sentence : Nous ordonnons qu'Afre, femme publique, qui s'est déclarée chrétienne, et qui n'a pas voulu participer aux sacrifices, soit brûlée vive. Aussitôt les exécuteurs l'enlevèrent et la menèrent dans une île du Lec, où ils la dépouillèrent et la lièrent à un poteau. Elle leva les yeux au ciel et pria avec larmes, disant : Seigneur, Dieu tout-puissant, Jésus-Christ, qui n'êtes pas venu appeler les justes mais les pécheurs à pénitence, qui avez promis par votre parole inviolable qu'à quelque heure que le pécheur se convertisse, vous oublierez ses péchés, recevez à cette heure la pénitence de mes souffrances; et, par ce feu temporel préparé à mon corps, délivrez-moi du feu éternel qui brûle l'âme et le corps. Ensuite, on l'environna de sarment et on y met le feu. On l'entendit qui disoit : Je vous rends grâce, Seigneur Jésus-Christ, de l'honneur que vous me faites de me recevoir en victime pour votre nom, vous qui avez été offert en la croix, victime unique pour tout le monde, juste pour les injustes, exempt de péché pour tous les pécheurs. Je vous offre mon sacrifice à vous, mon Dieu, qui régnez avec le père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Amen. En disant cela elle rendit l'esprit. Cependant, Digna, Euménia et Euprepia, qui avoient été ses esclaves, pécheresses comme elle, et baptisées avec elle par le saint évêque Narcisse, étoient sur le bord du fleuve. Elles se firent passer dans l'île, et trouvèrent le corps de sainte Afre tout entier. Un garçon, qui étoit avec elles, repassa à la nage, et en porta la nouvelle à Hilaria, mère de la martyre. Elle vint la nuit avec les prêtres de Dieu, enleva son corps, et le mit, à deux milles de la ville, dans un sépulcre qu'elle avoit bâti pour elle et pour les siens. Gaïus, l'ayant appris, y envoya, avec ordre de leur persuader de sacrifier s'il étoit possible, sinon de les brûler dans le sépulcre même. Les soldats, après avoir employé en vain les promesses et les menaces, les voyant fermes à refuser de sacrifier, emplirent le sépulcre de sarment et d'épines sèches, le fermèrent sur elles, y mirent le feu et se retirèrent. Ainsi le même jour que sainte Afre avoit été ensevelie, sa mère et ses trois servantes souffrirent aussi le martyre. Les sépulcres des anciens étoient des bâtiments élevés, souvent assez grands pour contenir des logements.

LI. Saint Irénée de Sirmium.

A Sirmium, ville célèbre dans la Pannonie, le gouverneur Probus commença la persécution par le clergé (1). Il prit Montan, prêtre de l'église de Singidum, et le fit mourir. Ensuite, Irénée, évêque de Sirmium, fut aussi arrêté, et, comme il refusoit constamment de sacrifier aux idoles, Probus le fit tourmenter cruellement. Son père et sa mère, le voyant dans les tourments, le prioient de se laisser fléchir. Ses enfants encore petits le prenoient par les pieds, en disant : Mon père, ayez pitié de vous et de nous; des femmes éplorées s'efforçoient aussi de le toucher; tous ses parents, ses domestiques, ses voisins et ses amis l'exhortoient en pleurant à avoir pitié de sa jeunesse. Le gouverneur lui dit : Que dis-tu? laisse-toi fléchir à leurs larmes; conserve ta jeunesse et sacrifie. Il répondit : Je me conserve pour l'éternité, en ne sacrifiant point. Le gouverneur le fit mettre en prison, où il demeura long-temps, souffrant divers tourments. Au second interrogatoire, après l'avoir encore pressé de sacrifier, il lui demanda s'il avoit une femme. Non, dit Irénée. Et des enfants? Je n'en ai point. Et des parents? Je n'en ai point. Et qui sont donc, dit Probus, ceux qui pleuroient au premier interrogatoire? Irénée répondit : Mon Seigneur Jésus-Christ a dit (2) : Qui aime son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses frères, ou ses parents plus que moi, n'est pas digne de moi. En disant cela, il levoit les yeux au ciel, comme pour dire qu'il ne connoissoit plus personne sur la terre. Probus dit : Sacrifie du moins à cause d'eux. Irénée dit : Mes enfants ont le même Dieu que moi, qui peut les sauver. Probus dit : Je prononcerai ta sentence. Je vous en serai obligé, dit Irénée. Probus prononça donc ainsi : J'ordonne qu'Irénée, désobéissant aux ordres des empereurs, soit précipité dans le fleuve. Irénée dit : Après tant de menaces j'attendois de grands tourments, et que vous me feriez mourir par le fer. Je vous prie de le faire, afin que vous voyiez combien la foi donne aux chrétiens de mépris pour la mort. Probus, irrité, commanda qu'on lui coupât aussi la tête. Irénée en remercioit Dieu, comme d'une seconde victoire. Étant venu sur le pont, il se dépouilla de ses habits, et dit, les mains étendues au ciel : Seigneur Jésus-Christ, qui avez bien voulu souffrir pour le salut du monde, ouvrez-moi vos cieux, puisque je souffre pour votre nom et pour le peuple de votre église catholique de Sirmium. Daignez, par votre miséricorde, me recevoir et les confirmer dans votre foi. Ainsi il eut la tête tranchée et fut jeté dans la Save, le sixième d'avril.

LII. Saint Pullion.

Ensuite, le gouverneur Probus vint à Cibale, autre ville de Pannonie, dont il ne reste plus

(1) Acta sinc. p. 430; Ibi. p. 432.

(2) Matth. x, 37.

aujourd'hui de vestige, quoique ce fût alors une ville épiscopale. Le même jour que le gouverneur y arriva, on prit Pullion, premier des lecteurs, et on le lui présenta, comme un homme qui ne cessoit de parler insolemment contre les dieux et contre les princes. Probus lui demanda son nom, s'il étoit chrétien, quelle charge il avoit, ce que c'étoit que les lecteurs. Pullion répondit : Ceux qui ont accoutumé de lire au peuple la parole de Dieu. Oui, dit Probus, ces gens qui séduisent des femmes légères, les empêchant de se marier, et leur persuadant, à ce que l'on dit, une chasteté inutile. Pullion répondit : Ceux-là sont légers et impudents, qui quittent leur Créateur pour suivre vos superstitions. Mais ceux-là sont fermes et fidèles à leur roi éternel, qui s'efforcent d'accomplir, malgré les tourments, les préceptes qu'ils ont lus. Probus dit : Quels commandements ? de quel roi ? Les saints commandements de Jésus-Christ, dit Pullion. Quoi, dit Probus, que disent-ils ? Pullion répondit : Ils enseignent qu'il n'y a qu'un Dieu qui lance le tonnerre, que l'on ne peut nommer dieu ce qui est fait de bois ou de pierre ; ils corrigent les pécheurs ; ils fortifient les bons dans l'innocence. Ils enseignent aux vierges à garder l'état sublime de l'intégrité, aux femmes la continence qui convient à la production des enfants, aux maîtres à commander avec douceur à leurs frères, aux esclaves à servir plus par amour que par crainte, à obéir aux rois et aux puissances, quand ils commandent des choses justes, à rendre l'honneur aux parents, la pareille aux amis, le pardon aux ennemis, l'affection aux citoyens, l'humanité aux hôtes, la compassion aux pauvres, la charité à tous. Ne faire mal à personne, souffrir patiemment les injures, n'en faire aucune, céder ses biens, ne point désirer ceux d'autrui, pas même d'un regard de complaisance. Enfin, que celui-là vivra éternellement, qui pour la foi méprisera la mort d'un moment, que vous pouvez nous donner. Si ces maximes vous déplaisent, vous pouvez les condamner avec connoissance de cause. Probus dit : Et que servira tout cela à un homme mort, privé de la lumière et de tous les biens du corps ? C'est, dit Pullion, que la lumière perpétuelle et les biens permanents valent mieux. Que sert tout cela ? dit Probus ; fais ce que les empereurs ordonnent ; sacrifie ou tu mourras par le glaive. Pullion dit : Faites ce qui vous est ordonné ; pour moi, je dois suivre de toute ma force les traces des évêques, des prêtres et de tous les pères qui m'ont instruit. Probus le condamna au feu. Aussitôt, les exécuteurs l'emmenèrent à un mille de la ville, où il accomplit son martyre en louant Dieu, le vingt-septième d'avril.

LIII. Saint Philippe d'Héraclée, etc.

Philippe, vieillard vénérable, étoit évêque d'Héraclée, métropole de Thrace (1). Il avoit été diacre, puis prêtre, et enfin son mérite l'éleva à l'épiscopat. Il avoit deux disciples, entre autres Sévère, prêtre, et Hermès, diacre, qu'il confirmoit dans la sainte doctrine par de fréquents entretiens. La persécution étant ouverte, plusieurs lui conseilloient de sortir de la ville ; mais, au contraire, il ne bougeoit de l'église, exhortant les frères à la patience. Vers le saint jour de l'Epiphanie, comme il leur parloit, Aristomaque, stationnaire de la ville, vint mettre le scellé à l'église par ordre du gouverneur. Saint Philippe dit : Homme insensé, crois-tu que Dieu habite dans les murailles, plutôt que dans les cœurs des hommes ? Le lendemain, le stationnaire sortit, après avoir trouvé et scellé tous les vases sacrés de l'église. Les frères qui se trouvèrent présents étoient abattus de tristesse ; mais saint Philippe, appuyé sur la porte de l'église, qu'il ne quittoit point, les encourageoit et leur donnoit à chacun les instructions convenables. Ensuite, comme ils s'étoient assemblés, le gouverneur Bassus trouva Philippe avec les autres à la porte de l'église. Il les fit amener devant son tribunal, et dit : Qui de vous est le docteur des chrétiens ? Philippe dit : Je suis celui que vous cherchez. Bassus dit : Vous avez tous ouï la loi de l'empereur, qui défend aux chrétiens de s'assembler, et ordonne qu'ils sacrifient ou qu'ils périssent. Apportez donc en ma présence tout ce que vous avez de vases d'or ou d'argent, ou de quelque métal que ce soit et de quelque valeur, et les écritures dont vous vous servez pour lire et pour enseigner, de peur que vous ne le fassiez après les tourments. Philippe dit : Si vous vous plaisez à nous tourmenter, nous sommes prêts à le souffrir. Quant aux vases que vous demandez, nous allons vous les donner ; nous méprisons tout cela, ce n'est pas par les métaux précieux que nous honorons Dieu, mais par la crainte ; et l'ornement du cœur lui plaît davantage que l'ornement de l'église. Pour les écritures, il ne convient ni à vous de les recevoir, ni à moi de les donner. Alors, le gouverneur fit amener les bourreaux, et il en vint un, nommé Mucapor, très-inhumain. Le gouverneur fit entrer le prêtre Sévère dont il ne put rien tirer. Il fit long-temps tourmenter Philippe ; et le diacre Hermès, qni étoit proche, dit : Quand vous auriez pris toutes nos écritures, en sorte qu'il ne parût plus sur la terre de trace de la vraie doctrine, nos enfants feront de plus grands volumes par le soin qu'ils auront de la mémoire de leurs pères et du salut de leurs âmes, et enseigneront avec plus d'ardeur à craindre Jésus-Christ.

Après cela, il entra dans le lieu où on avoit caché toute l'argenterie et les écritures. Publius, assesseur du gouverneur, homme in-

(1) Acta sinc. p. 443.

téressé, le suivit, et voulut détourner quelques vases ; comme Hermès s'efforçoit de l'en empêcher, Publius le frappa sur le visage jusqu'au sang. Le gouverneur Bassus en fut irrité contre Publius, et commanda que l'on prît soin d'Hermès ; mais il fit donner à ses officiers tous les vases et les écritures que l'on avoit trouvés, et fit mener à la place Philippe et les autres entourés de gardes pour réjouir les infidèles et épouvanter les chrétiens. Afin qu'ils ne pussent s'assembler, il fit découvrir l'église et en ôter les tuiles, ce qui fut exécuté promptement. Cependant il chargea ses soldats des écritures et les fit brûler ; la flamme s'éleva si haut qu'elle épouvanta les assistants. On le vint dire à Philippe dans le marché, où il étoit assis entouré de plusieurs personnes ; il prit occasion de ce feu pour parler aux assistants de la vengeance divine dont les impies sont menacés, et leur représenta leurs temples, leurs idoles et leurs dieux mêmes, brûlés en diverses occasions, commençant par la mort d'Hercule, protecteur d'Héraclée, et dont elle avoit pris le nom. Tout cela tendoit apparemment à montrer que la religion n'étoit point intéressée à ce brûlement des Ecritures.

Cependant, Cataphronius, sacrificateur, parut dans la place avec ses ministres, qui portoient l'appareil du sacrifice et du festin profane. Alors Hermès dit : Ce repas que vous voyez est une invocation du démon, et on l'apporte pour nous en infecter. Incontinent après, le gouverneur Bassus entra dans la place, suivi d'une grande multitude de tout sexe et de tout âge, dont les uns, suivant la légèreté du peuple, étoient affligés du supplice des chrétiens, les autres n'en étoient que plus irrités, principalement les juifs. Bassus pressa Philippe de sacrifier premièrement aux dieux, puis aux empereurs, puis à la fortune de la ville, et lui dit enfin : Sois au moins touché de la présence d'Hercule, dont tu vois la statue si grande et si belle. A quoi Philippe répondit, en détestant le culte des idoles, et en démontrant l'absurdité. Bassus vint ensuite à Hermès, et lui dit : Sacrifie au moins, toi. Je ne sacrifie point, dit Hermès, je suis chrétien. Bassus dit : De quelle condition es-tu ? Hermès répondit : Je suis décurion, et j'obéis en tout à mon maître, parlant de l'évêque. Bassus dit : Si l'on persuade à Philippe de sacrifier, suivras-tu son autorité ? Hermès répondit : Je ne le suivrois pas ; mais on ne lui persuadera pas. Après l'avoir inutilement menacé et pressé de sacrifier, du moins aux empereurs, il les fit tous mettre en prison.

Comme ils y alloient, quelques insolents poussoient le saint vieillard Philippe et le faisoient souvent tomber ; mais il se relevoit avec un visage gai, sans témoigner ni indignation ni douleur. Tous admiroient sa patience. Ils entrèrent avec joie dans la prison, disant un psaume pour remercier Dieu de la force qu'il leur avoit donnée. Peu de jours après, on leur permit de demeurer dans la maison d'u nommé Pancrace, voisine de la prison. Là plusieurs chrétiens venoient de divers en droits, et ils les instruisoient des mystères d la religion. Ils furent remis dans la prison qui étoit contiguë au théâtre ; en sorte qu'il avoit une entrée secrète de la prison dans l théâtre fermé de tous côtés. Ils y recevoient l peuple, qui venoit les voir en foule avec tan d'empressement, qu'ils les visitoient même l nuit, et se prosternoient à terre pour baise les pieds de saint Philippe.

Cependant, le temps du gouvernement d Bassus finit, et Justin lui succéda. Les chré tiens en furent affligés ; car il étoit beaucou plus rude que Bassus, qui souvent se rendoi à la raison parce que sa femme servoit Dieu depuis quelque temps. Alors Zoïle, magistra de la ville, entouré de peuple et de soldats, fit amener saint Philippe au tribunal du gouverneur Justin, qui lui demanda s'il étoit l'évêque des chrétiens ? Je le suis, répondit Philippe, je ne le puis nier. Justin lui déclara l'ordre des empereurs, et le pressa de sacrifier. Philippe répondit : Je suis chrétien, c'est pourquoi je ne le puis faire ; vous avez ordre de punir, non pas de contraindre. Justin dit : Tu ne sais pas les tourments qui t'environnent? Philippe répondit : Vous pourrez me tourmenter, non pas me vaincre ; personne ne m'obligera de sacrifier. Justin dit : Tu seras traîné par les pieds au milieu de la ville, et si tu vis encore on te mettra en prison pour te tourmenter de nouveau. Philippe répondit : Plût à Dieu que tu le voulusses faire ! Justin commanda qu'on lui liât les pieds et qu'on le traînât. Il choqua contre tant de pierres qu'il fut déchiré par tout le corps, et les frères le portèrent dans la prison. Le peuple s'empressoit avec fureur pour chercher le prêtre Sévère qui s'étoit caché. Mais enfin, poussé du Saint-Esprit il se présenta lui-même et fut amené au gouverneur, qui, ayant essayé en vain de l'intimider, le fit mettre en prison. Il traita de même Hermès, et tint les martyrs en prison dans le mauvais air, pendant sept mois de suite ; puis il les fit amener à Adrianopolis ou Andrinople. Les chrétiens d'Héraclée furent sensiblement affligés de l'absence de leur saint docteur.

LIV. Saint Philippe et ses compagnons, transférés à Andrinople.

Les martyrs, étant arrivés à Andrinople, furent gardés dans la maison de campagne d'un nommé Sempor jusqu'à l'arrivée du gouverneur. Le lendemain, tenant sa séance publique dans les thermes, il fit amener Philippe, et, l'ayant trouvé toujours de même, commanda qu'on le dépouillât. Il fut battu de verges jusqu'à lui découvrir les entrailles. Son courage étonnoit les bourreaux et Justin même, qui le fit mettre en prison. Alors, il ap-

pela Hermès, à qui tous les officiers étoient favorables à cause de la charge de décurion qu'il avoit exercée et qui lui avoit donné occasion de leur faire plaisir. Mais il alla aussi dans la prison, où les saints martyrs rendirent avec grande joie leurs actions de grâces à Jésus-Christ pour ce commencement de victoire. Saint Philippe, qui avoit toujours eu le corps délicat, ne sentoit aucune incommodité.

Trois jours après, Justin les fit encore amener devant son tribunal, et, ayant inutilement pressé Philippe d'obéir aux empereurs, il dit à Hermès : Si l'approche de la mort dégoûte ce vieillard des biens de la vie, rends-toi plus heureux en sacrifiant. Hermès lui répondit, en montrant l'aveuglement et l'absurdité de l'idolâtrie; en sorte que Justin s'écria en colère : Tu me parles comme si tu pouvois me faire chrétien. Hermès répondit : Je souhaite que non-seulement vous, mais tous les assistants puissent devenir chrétiens. Enfin Justin prononça leur sentence en ces termes : Philippe et Hermès, qui, méprisant l'ordre des empereurs, se sont rendus indignes même du nom de Romains, nous commandons qu'ils soient brûlés vifs, afin que les autres apprennent à obéir à l'empereur. Ils alloient au feu avec joie. Le prêtre Sévère, qui étoit demeuré seul dans la prison, ayant appris qu'on les menoit au martyre, se réjouit de leur gloire, et pria Dieu instamment de ne le pas juger indigne d'y participer, puisqu'il avoit été avec eux dans la prison et confessé avec eux. Il fut exaucé et souffrit le martyre dès le lendemain.

Philippe avoit tellement mal aux pieds qu'il ne pouvoit marcher, et on le portoit au supplice. Hermès le suivoit à grande peine, affligé du même mal, et lui disoit : Mon maître, hâtons-nous d'aller au Seigneur; ne soyons point en peine de nos pieds, dont nous n'aurons plus de besoin. Puis, il dit à la multitude qui suivoit : Le Seigneur m'avoit fait connoître par révélation ce que je devois souffrir. Pendant que je dormois, j'ai cru voir une colombe blanche comme la neige, qui, étant entrée dans la chambre, s'est arrêtée sur ma tête, et, descendant sur mon estomac, m'a présenté une viande fort agréable. J'ai connu que le Seigneur m'appeloit et me vouloit honorer du martyre. En effet, cette viande délicieuse semble marquer l'eucharistie, que les martyrs recevoient avant le combat (1).

Quand ils furent arrivés au lieu du supplice, les bourreaux, suivant la coutume, couvrirent de terre les pieds de Philippe jusqu'aux genoux, et, lui ayant lié les mains derrière le dos, les clouèrent au poteau. Ils firent aussi descendre Hermès dans une fosse, et comme il se soutenoit d'un bâton, parce que ses pieds trembloient, il dit en riant : Ah! démon, tu ne peux même me souffrir ici! Aussitôt on lui couvrit les pieds de terre, mais avant que l'on allumât le feu, il appela un chrétien, nommé Véloge, et lui dit : Je vous conjure, par Notre Seigneur Jésus-Christ, de dire de ma part à mon fils Philippe, qu'il rende tous les dépôts que j'ai reçus, de peur qu'il ne m'en reste quelque scrupule; les lois même de ce monde l'ordonnent. Dites-lui encore qu'il est jeune, et qu'il doit gagner sa vie de son travail, comme il m'a vu faire, et se bien conduire avec tout le monde. Il étoit assez naturel que les chrétiens confiassent leurs dépôts à un diacre, choisi à cause de sa fidélité pour garder les trésors de l'Église. Hermès, ayant ainsi parlé, fut aussi attaché les mains derrière le dos. On mit le feu au bûcher, et les autres martyrs rendoient grâces à Dieu tant qu'ils purent parler. Leurs corps furent trouvés entiers : Philippe ayant les mains étendues, comme dans la prière, Hermès ayant le teint frais, les oreilles seulement un peu livides. Justin commanda de jeter leurs corps dans l'Hèbre; mais quelques citoyens d'Andrinople montèrent dans des barques avec des filets, les pêchèrent encore entiers, et les cachèrent pendant trois jours en un lieu nommé Ogestiron, à douze milles de la ville.

(1) Sup. l. v, n. 12.

LV. Sainte Agape et sainte Chionie.

A Thessalonique, la même année trois cent quatre (1), le gouverneur Dulcétius étant sur son tribunal, Artémensis, greffier, dit : Je lirai, si vous l'ordonnez, l'information faite touchant les personnes qui sont présentes, envoyées par le stationnaire. Dulcétius dit : Je l'ordonne d'en faire lecture. Le greffier dit : Je vous lirai par ordre, seigneur, tout ce qui est écrit. Voici ce que demande le bénéficier Cassander. Ces bénéficiers étoient des soldats qui servoient sous les gouverneurs, ainsi nommés à cause des bienfaits qu'ils avoient reçus du prince. Cassander disoit donc : Sachez, seigneur, qu'Agathon, Agape, Chionie, Irène, Cassia, Philippa et Eutychia ne veulent pas manger de ce qui a été immolé aux dieux; c'est pourquoi je les ai fait conduire devant vous. Alors Dulcétius leur dit : Quelle folie est la vôtre de ne vouloir par obéir aux ordres pieux des empereurs et des césars! Et parlant à Agathon : Toi qui allois aux sacrifices, selon la coutume de ceux qui sont consacrés aux dieux, pourquoi n'as-tu pas mangé de ces sacrifices? Agathon répondit : Parce que je suis chrétien. Dulcétius lui dit : Es-tu encore aujourd'hui dans cette résolution? Assurément, dit Agathon. Dulcétius dit : Et toi, Agape, que dis-tu? Elle répondit : Je crois au Dieu vivant, et je ne veux pas perdre la satisfaction d'avoir bien fait. Le gouverneur dit : Et toi, Chionie?

(1) Acta sinc., p. 42.

Parce, dit-elle, que je crois au Dieu vivant; je n'ai point voulu faire ce que vous dites. Le gouverneur se tourna vers Irène, et lui dit : Que réponds-tu? Pourquoi n'as-tu pas obéi aux ordres très-pieux des empereurs et des césars? Par la crainte de Dieu, dit Irène. Ensuite, le gouverneur dit : Et toi, Cassia, que dis-tu? Je veux sauver mon âme, dit Cassia. Et le gouverneur ajouta : Ne veux-tu pas participer aux sacrifices? Point du tout, dit-elle. Alors le gouverneur dit : Et toi Philippa, que dis-tu? Elle répondit : Je dis la même chose Quelle est, dit-il, la même chose que tu dis? Philippa lui dit : J'aime mieux mourir que de manger de vos sacrifices. Le gouverneur dit : Et toi, Eutychia, que dis-tu? Je dis de même, dit-elle; j'aime mieux mourir que de faire ce que vous commandez. Le gouverneur lui dit : As-tu un mari? Il est mort, répondit Eutychia. Le gouverneur dit : Combien y a-t-il qu'il est mort? Eutychia dit : Il y a bientôt sept mois. Le gouverneur ajouta : Et de qui donc es-tu grosse? Eutychia répondit : De ce mari que Dieu m'avoit donné. Le gouverneur dit : Je t'exhorte, Eutychia, à quitter cette folie et à rentrer dans des sentiments raisonnables. Qu'en dis-tu, veux-tu obéir à l'édit des empereurs? Eutychia répondit : Je n'y veux point obéir, car je suis chrétienne, servante du Dieu tout-puissant. Alors il dit : Puisqu'Eutychia est enceinte, qu'on la garde dans la prison. Car, suivant les lois romaines, on n'exécutoit point à mort les femmes enceintes (1).

Ensuite Dulcétius ajouta : Et toi Agape, que dis-tu? veux-tu faire ce que nous faisons, nous qui sommes dévoués aux empereurs et aux césars? Agape dit : Il n'est point à propos de me dévouer à Satan. Ces discours ne me tournent pas l'esprit, il est invincible. Le gouverneur dit : Et toi, Chionie, que dis-tu à cela? Chionie répondit : Personne ne peut pervertir notre esprit. Le gouverneur dit : N'y a-t-il point chez vous quelques mémoires des chrétiens impies, quelques parchemins ou quelques livres? Chionie répondit : Nous n'en avons aucun, seigneur; les empereurs qui règnent maintenant nous ont tout enlevé. Le gouverneur dit : Qui vous a donné ces sentiments? Chionie répondit : C'est le Dieu tout-puissant. Il ajouta : Qui sont ceux qui vous ont fait venir cette folie? Dieu tout-puissant, dit Chionie, et son fils unique Notre Seigneur Jésus-Christ. Le gouverneur dit : C'est une chose manifeste, qu'il faut que nous soyons tous soumis aux ordres des empereurs et des césars. Puis donc qu'après tant de temps, tant d'avertissements, tant d'édits et de menaces, vous avez eu l'audace et la témérité de mépriser leurs ordres, en gardant le nom impie de chrétiens, et puisque jusqu'à présent vous n'avez pas voulu obéir aux stationnaires et aux principaux soldats qui vous ont sollicités de renoncer par écrit à Jésus-Christ recevez les peines que vous méritez. Ensuite il leur lut ainsi la sentence qui étoit écrite : Agape et Chionie, pour avoir, par un esprit de malice et de contradiction, contrevenu à l'édit sacré des empereurs et des césars, et faire encore à présent profession de la téméraire et fausse religion des chrétiens, que toutes les personnes pieuses ont en horreur; je les condamne à être jetées au feu. Et il ajouta : Pour Agathon, Cassia, Philippa et Irène, qu'on les garde en prison tant qu'il me plaira.

(1) L. prægn. ff. de pœnis.

LVI. Sainte Irène.

Après que ces saintes femmes eurent été consommées par le feu, l'on mena de rechef Irène devant le gouverneur, qui lui parla ainsi : Ta folie est manifeste par ta conduite, d'avoir voulu garder jusqu'à présent tant de parchemins, de livres, de mémoires et d'écrits de tout ce qu'il y a jamais eu de chrétiens; on te les a représentés; tu les a reconnus, quoique tu eusses nié tous les jours de les avoir. Tu n'es pas contente du supplice qu'on a fait souffrir à tes sœurs, tu n'as point la crainte de la mort devant les yeux; ainsi il faut te punir. Cependant je ne refuse pas d'user encore de quelque condescendance; si tu veux du moins à présent reconnoître les dieux, tu demeureras impunie. Que dis-tu donc? Feras-tu ce que les empereurs ont commandé? Es-tu prête d'immoler aux dieux, et de manger des sacrifices? Irène répondit : Nullement, nullement par ce Dieu tout-puissant, qui a créé le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent. Car, on menace de la peine terrible du feu éternel ceux qui auront renoncé à Jésus, le verbe de Dieu. Le gouverneur dit : Qui t'a persuadé de garder jusqu'à aujourd'hui ces livres et ces écrits? Irène dit : Le Dieu tout-puissant, qui nous a commandé de l'aimer jusqu'à la mort. C'est pourquoi, nous n'avons pas osé le trahir; mais nous avons mieux aimé être brûlées vives, ou souffrir tout ce qui pourroit nous arriver, que de découvrir de tels écrits. Le gouverneur dit : Qui savoit que ces écrits étoient dans la maison où tu demeurois? Irène répondit : Personne ne le savoit que Dieu tout-puissant, à qui rien n'est caché; car nous nous cachions même de nos domestiques comme de nos plus grands ennemis, de peur qu'ils ne nous accusassent; ainsi nous ne les avons montrés à qui que ce soit.

Le gouverneur dit : Où vous cachâtes-vous l'année passée, lorsque l'on commença à publier ce pieux édit des empereurs et des césars? Irène dit : Nous nous cachâmes où il plut à Dieu; nous fûmes sur les montagnes à découvert, Dieu le sait. Le gouverneur dit : Chez qui viviez-vous? Irène répondit : Nous étions à l'air, allant de montagne en montagne. Le gouverneur dit : Qui étoient ceux qui vous fournissoient du pain? Dieu, dit Irène, qui donne la nourriture à tous. Le gouverneur

dit : Votre père savoit-il cela ? Irène répondit : Non, par le Dieu tout-puissant, il ne le savoit pas, il n'en a pas eu la moindre connoissance. Le gouverneur dit : Qui sont donc ceux de vos voisins qui en ont eu connoissance ? Irène dit : Interrogez nos voisins, informez-vous des lieux, ou de ceux qui savent où nous étions. Le gouverneur dit : Quand vous fûtes revenues des montagnes, comme vous dites, lisiez-vous ces écrits devant quelqu'un ? Irène répondit : Ils étoient dans notre maison, et nous n'osions les en tirer ; c'est pourquoi nous étions dans une extrême peine de ne pouvoir les lire jour et nuit, comme nous avions toujours fait jusqu'à l'année dernière que nous les cachâmes. Le gouverneur dit : Tes sœurs ont souffert le supplice auquel nous les avions condamnées ; pour toi, quoique avant ta fuite tu aies été condamnée à mort pour avoir caché ces écritures, je ne veux pas que tu meures si promptement ; mais j'ordonne que, par les soldats et par Zozime, bourreau public, tu sois exposée nue dans un lieu infâme, que tu n'aies qu'un pain par jour du palais, et que les soldats ne te permettent pas de sortir de ce lieu-là. Quand les soldats et le bourreau Zozime furent venus, le gouverneur leur dit : Sachez que si j'apprends qu'elle ait été un moment hors du lieu que j'ai ordonné, vous serez punis du dernier supplice. Il ajouta : Qu'on tire ces écrits hors des coffres et des cassettes d'Irène.

Irène fut donc exposée dans un lieu public de débauche ; mais, par la grâce du Saint-Esprit qui la protégeoit, pas un homme n'osa approcher d'elle ni lui faire ou lui dire rien de déshonnête. Le gouverneur la fit encore amener devant son tribunal, et lui dit : Persistes-tu dans la même folie ? Ce n'est point dans la folie, dit Irène, c'est dans la piété envers Dieu que je persiste. Le gouverneur, ayant demandé du papier écrivit cette sentence contre elle : Puisque Irène n'a pas voulu obéir aux ordres des empereurs et immoler aux dieux, qu'au contraire elle persévère encore à présent dans la religion des chrétiens, j'ordonne qu'elle sera présentement brûlée vive, comme ses deux sœurs l'ont été.

Le gouverneur Dulcétius ayant donné cette sentence, les soldats se saisirent d'Irène, la menèrent en un lieu élevé, où ses deux sœurs avoient souffert le martyre et, ayant allumé un grand bûcher, ils lui commandèrent de monter dessus. Sainte Irène, chantant des psaumes et célébrant la gloire de Dieu, se jeta dans le grand bûcher, et y fut consumée le vingt-cinq de mars, l'an trois cent quatre.

LVII. Sainte Anysie, saint Démétrius.

Dans la même ville de Thessalonique, il vint en pensée à une vierge chrétienne, nommée Anysie, d'aller à l'assemblée des fidèles (1). Comme elle passoit par la porte de Cassandre, il s'excita un tumulte parmi le peuple. Un des gardes de l'empereur, l'ayant vue, fut épris de sa beauté. Il alla au devant d'elle et lui dit : Demeure là, où vas-tu ? Anysie, voyant son insolence, et pensant à la tentation, fit sur son front le signe de la croix. Le soldat, se trouvant offensé de son silence, la saisit, et lui demanda rudement : Qui es-tu, où vas-tu ? Je suis, dit-elle, servante de Jésus-Christ, et je vas à l'assemblée du Seigneur. Je t'empêcherai bien, dit-il, d'y aller, je t'emmènerai sacrifier aux dieux ; car nous adorons aujourd'hui le soleil : les païens nommoient le dimanche le jour du soleil. En disant cela, il lui arracha le voile pour découvrir son visage. Anysie tâcha de l'en empêcher, et lui dit en lui soufflant au visage : Va, misérable, Jésus-Christ te punira. Le soldat, emporté de colère, tira son épée, qu'il lui passa au travers du corps par le côté. Elle tomba aussitôt par terre, tremblante et palpitante, baignée de son sang.

On compte plusieurs autres martyrs à Thessalonique pendant cette persécution ; le plus illustre de tous est saint Démétrius (2). Il fut arrêté par ceux qui étoient députés pour prendre les chrétiens. L'empereur Maximien Galérius, qui étoit à Thessalonique, alloit à l'amphithéâtre voir les gladiateurs ; comme il en étoit proche, on lui présenta Démétrius ; ayant appris que c'étoit un chrétien, il commanda qu'on le gardât là auprès en un bain public, et alla voir les combats. Il y avoit un gladiateur nommé Lyéus, que l'empereur aimoit fort, et qui passoit pour invincible. L'empereur promit une grande récompense à celui qui oseroit le combattre. Un jeune homme, nommé Nestor, se leva des degrés d'en haut et accepta le combat, quoique l'empereur l'en voulût détourner. Il donna à Lyéus un coup mortel, dont il tomba sur-le-champ, et l'empereur en eut un tel dépit qu'il se leva sur l'heure, et retourna tout chagrin à son palais, sans rien faire donner à Nestor. On le fit souvenir de Démétrius, et dans sa colère il commanda qu'on le perçât à coups de lance au même lieu où on le gardoit. Quelques hommes pieux vinrent de nuit en cachette enlever le corps du martyr avec la poussière et la terre où il étoit, et le conservèrent.

(1) Acta ap. Sur. 30 dec. et ap. Baron. an. 303, n. 48.

(2) Acta tom. I, Analect. p. 65.

LIVRE NEUVIÈME.

I. Actes de saint Tharaque, saint Probus et saint Andronic.

A Tarse, métropole de Cilicie, le gouverneur Numérien Maxime étant assis sur son tribunal, Démétrius, centurion, lui présenta Tharaque, Probus et Andronic (1), en disant : Vous voyez, seigneur, devant votre tribunal ceux qui ont été présentés à votre grandeur à Pompéiople par les spiculateurs Eutolmius et Palladius, comme étant de la religion impie des chrétiens, désobéissant aux ordres des empereurs. Le gouverneur Maxime dit à Tharaque : Comment t'appelles-tu ? car tu dois répondre le premier, puisque tu es en rang et le plus avancé en âge. Tharaque dit : Je suis chrétien. Maxime dit : Laisse ce mot impie. Quel est ton nom, dis ? Tharaque dit : Je suis chrétien. Maxime dit : Frappez-le sur la bouche, et lui dites, Ne réponds pas l'un pour l'autre. Tharaque dit : Je dis mon vrai nom ; si vous demandez mon nom d'usage, mes parents m'ont nommé Tharaque, et, quand je portois les armes, on me nommoit Victor. Maxime dit : De quelle condition es-tu ? Tharaque répondit : Ma condition est militaire, ma famille romaine, je suis né à Claudiopolis en Isaurie ; et, parce que je suis chrétien, j'ai maintenant quitté le service. Maxime dit : C'est qu'il ne t'étoit pas permis de servir à cause de ton impiété. Qui t'a donc donné ton congé ? Tharaque dit : J'ai prié Fulvion, chef de file, et il m'a congédié. Maxime dit : Et moi aussi, en considération de tes cheveux blancs, je veux te favoriser, te procurer de l'honneur et l'amitié des empereurs, pourvu que tu m'obéisses. Approche donc, et sacrifie aux dieux comme les empereurs font eux-mêmes par toute la terre. Tharaque dit : Ils se trompent eux-mêmes, entraînés par la grande erreur de Satan. Maxime dit : Cassez-lui les mâchoires pour avoir dit que les empereurs se trompent. Tharaque dit : Je l'ai dit, et je le dis toujours, qu'ils se trompent comme hommes. Maxime dit : Sacrifie, te dis-je, aux dieux de nos pères, et quitte ta fantaisie. Tharaque dit : Je sers le dieu de mes pères, non par des sacrifices sanglants, mais par la pureté du cœur ; car Dieu n'a pas besoin de tels sacrifices. Maxime dit : J'ai encore pitié de ta vieillesse, et je te conseille de quitter cette folie, d'honorer les empereurs, d'avoir du respect pour nous, et d'observer les lois de nos pères. Tharaque dit : Je ne m'éloigne point de la loi de mes pères. Maxime dit : Approche donc et sacrifie. Tharaque dit : Je ne puis faire une impiété ; j'ai dit que j'honore la loi de mes pères. Maxime dit : Quelle autre loi y a-t-il donc, misérable ? Tharaque dit : Oui, il y en a une, et vous la violez en adorant des pierres, du bois, des inventions humaines. Maxime dit : Frappez-le sur le cou, en lui disant, Quitte ta folie. Tharaque dit : Je ne quitte point cette folie qui me sauve. Maxime dit : Je te la ferai bien quitter, et je te rendrai sage. Tharaque dit : Faites ce que vous voudrez, mon corps est en votre puissance.

Maxime dit : Otez-lui sa tunique et le battez de verges. Tharaque dit : C'est maintenant que vous m'avez rendu vraiment sage, en me fortifiant par les coups pour me donner plus de confiance au nom de Dieu et de son Christ. Maxime dit : Impie et maudit, comment nies-tu les dieux, toi qui confesses que tu sers deux dieux ? Tharaque dit : Je confesse le Dieu qui est réellement. Maxime dit : Tu as encore nommé Dieu un certain Christ. Tharaque dit : Il est ainsi, car ce Christ est le fils du Dieu vivant ; c'est l'espérance des chrétiens, c'est lui qui nous sauve par ses souffrances. Maxime dit : Quitte ces vains discours, approche et sacrifie. Tharaque dit : Je ne suis point un discoureur, j'ai désormais soixante ans, j'ai été ainsi élevé, et je ne quitte point la vérité. Démétrius, centurion, dit : Mon ami, épargne-toi, crois-moi, sacrifie. Tharaque dit : Retire-toi, ministre de Satan, et prends pour toi tes conseils. Maxime dit : Qu'on le mette aux grands fers et qu'on le remène en prison. Amenez celui qui est le second en âge.

Démétrius, centurion, dit : Le voilà, seigneur. Maxime dit : Laisse à part le langage inutile, dis comment t'appelles-tu ? Probus dit : Premièrement et principalement je m'appelle chrétien, ensuite parmi les hommes on m'appelle Probus. Maxime dit : De quelle condition es-tu ? Probus dit : Mon père étoit de Thrace, je suis né à Side en Pamphylie, je suis du peuple et chrétien (1). Maxime dit : Ce nom ne

(1) Acta sinc. p. 457.

(1) Paganus.

sert de rien, crois-moi, sacrifie aux dieux, afin que tu sois honoré par les empereurs, et que tu aies notre amitié. Probus dit : Je n'ai pas besoin de l'honneur des empereurs et ne me soucie pas de votre amitié. J'avois des biens considérables, que j'ai méprisés pour servir au Dieu vivant par Jésus-Christ. Maxime dit : Otez-lui son manteau, ceignez-le, étendez-le et le frappez de nerfs de bœuf. Cette manière de ceindre les patients, marquée même dans l'Evangile (1), servoit apparemment à ne les pas exposer nus; on leur faisoit donc comme une ceinture de leur tunique ou de quelque autre chose. Tandis que l'on frappoit Probus à coups de nerfs, le centurion Démétrius lui dit : Epargne-toi, mon ami, tu vois ton sang couler par terre. Probus dit : Je vous abandonne mon corps, vos tourments me sont des parfums. Maxime dit : Ne quitteras-tu pas enfin ta folie ? Qu'attends-tu, misérable ? Probus dit : Je ne suis point fou, je suis plus sage que vous, puisque je n'adore point les démons. Maxime dit : Tournez-le et le frappez sur le ventre. Probus dit : Seigneur, assistez votre serviteur. Maxime dit : Dites-lui en le frappant, Où est celui qui t'assiste ? Probus dit : Il m'assiste et m'assistera ; car je méprise si bien vos tourments, que je ne vous obéis pas. Maxime dit : Regarde ton corps, misérable, la terre est remplie de ton sang. Probus dit : Sachez qu'autant que mon corps souffre pour Jésus-Christ, autant mon âme est plus vigoureuse. Maxime dit : Mettez-le aux fers ; étendez-le au quatrième trou, et ne souffrez pas que personne le panse. Amenez l'autre au milieu du tribunal.

Démétrius, centurion, dit : Le voilà, seigneur. Maxime dit : Comment t'appelles-tu ? Andronic dit : Je suis chrétien, car c'est ce que vous voulez savoir ; je vous le dis donc, je suis chrétien. Maxime dit : Puisque ce nom n'a servi de rien à ceux qui ont passé devant toi, dis-moi en un mot ton nom, que je te demande. Andronic dit : Si vous demandez mon nom vulgaire parmi les hommes, on m'appelle Andronic. Maxime dit : De quelle naissance es-tu ? Andronic dit : Je suis noble et fils des premiers de la ville d'Ephèse. Maxime dit : Laisse tous ces discours recherchés, je te parle en père ; crois-moi, ceux qui ont passé devant toi ont voulu faire les insensés, ils n'y ont rien gagné. Honore les empereurs, sacrifie aux dieux de nos pères et on te fera du bien. Andronic dit : Vous les nommez bien les dieux de vos pères, puisque vous avez pour père Satan, et vous êtes devenus des démons, car vous faites ses œuvres. Maxime dit : La jeunesse te rend insolent. Andronic dit : Je vous parois jeune par l'âge, mais mon esprit est avancé et préparé à tout. Maxime dit : Laisse tous ces discours et sacrifie pour éviter les tourments. Andronic dit : Croyez-vous à mon âge que je n'aie pas de sens et que j'aie moins de courage que les autres ? Je suis prêt à tout.

Le gouverneur dit : Déshabillez-le, ceignez-le et l'attachez. Demétrius, centurion, lui dit : Obéis, mon ami, avant que ton corps soit perdu. Andronic dit : Il vaut mieux perdre mon corps que mon âme, fais ce que tu voudras. Maxime dit : Obéis et sacrifie avant que je commence à te faire périr. Andronic dit : Je n'ai jamais sacrifié aux démons dès mon enfance, je ne commencerai pas à présent. Maxime dit : Qu'on le touche. Athanase, corniculaire, c'étoit une espèce de greffier, lui dit : Obéis au gouverneur, par l'âge je suis ton père, et je te le conseille. Andronic dit : Retire-toi, prends ton conseil pour toi, tu n'en es pas plus sage pour être vieux ; tu te presses bien de me donner ce beau conseil, de sacrifier aux pierres et aux démons. Le gouverneur lui dit : Misérable, es-tu insensible aux tourments pour n'avoir pas pitié de toi, et ne pas quitter cette folie ? Andronic dit : Cette folie nous est nécessaire, à nous qui espérons en Jésus-Christ, mais la sagesse temporelle attire la mort éternelle à ceux qui l'ont. Le gouverneur dit : Qui t'as appris cette folie ? Andronic dit : Notre Sauveur, pour qui nous vivons et vivrons dans le ciel, ayant notre espérance en lui. Le gouverneur Maxime dit : Quitte cette folie avant que je te fasse périr par des tourments plus rigoureux. Andronic dit : Mon corps est devant vous ; vous avez le pouvoir, faites ce que vous voudrez. Le gouverneur dit : Déchirez-lui les jambes bien fort. Andronic dit : Dieu le voie et juge promptement ; je n'ai point fait de mal et vous me tourmentez comme un meurtrier. Maxime dit : Tu es impie envers les dieux, tu méprises les empereurs et mon tribunal, et tu dis que tu ne fais point de mal. Andronic dit : Je combats pour la piété envers le vrai Dieu. Maxime dit : Si tu avois de la piété, tu honorerois les dieux que les empereurs mêmes honorent avec piété. Andronic dit : C'est impiété cela, et non piété, de laisser le Dieu vivant pour adorer du bois et des pierres. Maxime dit : Les empereurs sont des impies, bourreau ? Andronic dit : Oui, à mon avis ils le sont. Vous-même, si vous voulez raisonner droit, vous voyez bien que c'est une impiété de sacrifier aux démons. Maxime dit : Retournez-le et piquez-lui les côtés. Andronic dit : Je suis devant vous, faites souffrir à mon corps tout ce qu'il vous plaira. Le gouverneur dit : Mettez-y du sel, et lui frottez les côtés avec des tessons. Andronic dit : Vous avez fortifié mon corps par les plaies. Maxime dit : Je te ferai périr petit à petit. Andronic dit : Je ne crains point vos menaces, ma résolution est plus forte que toutes vos inventions et toute votre malice ; c'est pourquoi je méprise vos tourments. Le gouverneur dit : Mettez-lui les fers au cou et aux pieds, et le gardez dans la prison.

(1) Joan. XXI, 7, 18.

II. Second interrogatoire.

Le second interrogatoire se fit à Mopsueste. Le gouverneur Maxime dit : Faites venir ces impies qui suivent la religion des chrétiens. Démétrius, centurion, dit : Les voilà, seigneur. Le gouverneur dit à Tharaque : Il me semble que la plupart des hommes honorent la vieillesse à cause qu'elle est accompagnée de bon sens. Prends donc de toi-même un bon conseil, et ne suis point aujourd'hui tes premiers sentiments ; sacrifie aux dieux, et tu recevras la louange que mérite la piété. Tharaque dit : Je suis chrétien ; pour cette louange que vous dites, je souhaite que vous et les empereurs sortiez de votre aveuglement pour prendre des pensées plus raisonnables, afin que le vrai Dieu vous fortifie et vous donne la vie. Le gouverneur dit : Frappez-lui la bouche à coups de pierre, et dites, Quitte cette folie. Tharaque dit : Si je n'étois sage, je serois fou comme vous. Le gouverneur dit : Regarde tes dents ébranlées, et prends pitié de toi, misérable. Tharaque dit : Vous ne m'affligeriez point quand vous me feriez couper tous les membres l'un après l'autre ; mais je demeurerois ferme en celui qui me donne la force, qui est Jésus-Christ. Le gouverneur dit : Crois-moi, car c'est ton intérêt ; approche et sacrifie. Tharaque dit : Si je savois qu'il me fût plus avantageux, je ne souffrirois pas tout ceci. Et comme Tharaque ne parloit plus, le gouverneur dit : Frappez-lui la bouche, et lui dites qu'il crie. Tharaque répondit : Mes dents sont tombées ; et j'ai les mâchoires brisées ; je ne puis parler. Maxime dit : Et en cet état tu n'obéis pas, insensé ? Approche des autels et sacrifie aux dieux. Tharaque dit : Si vous m'avez ôté l'usage de la parole, du moins vous ne me ferez point changer de sentiment, au contraire, vous avez encore accru ma fermeté par vos supplices. Le gouverneur dit : Je saurai bien t'ôter cette fermeté, impie. Tharaque dit : Je suis prêt à soutenir tous vos assauts ; mais je vous surmonte, au nom de Dieu qui me fortifie. Le gouverneur dit : Ouvrez-lui les mains et les approchez du feu. Tharaque dit : Je ne crains point votre feu temporel ; je crains seulement d'être condamné au feu éternel si je vous obéissois. Le gouverneur dit : Voilà tes mains toutes perdues par le feu ; quitte ta folie, insensé, et sacrifie. Tharaque dit : Vous parlez à moi comme si je refusois vos cruelles inventions ; apprenez maintenant, du moins, que je suis ferme contre toutes vos attaques. Le gouverneur dit : Liez-le par les pieds, attachez-le en haut, et mettez sous son visage une fumée piquante. Tharaque dit : Je me suis moqué de votre feu et je ne craindrai point votre fumée. Maxime lui dit : Tandis que tu es suspendu, consens de sacrifier. Tharaque lui dit : Sacrifiez vous-même, proconsul, comme vous avez accoutumé de sacrifier à des hommes ; pour moi, Dieu me garde de le faire. Maxime dit : Mettez de bon vinaigre avec du sel et versez-lui dans les narines. Tharaque dit : Ton vinaigre est doux et ton sel est insipide pour moi. Maxime dit : Mêlez de la moutarde au vinaigre et lui mettez dans le nez. Tharaque dit : Tes ministres te trompent, Maxime, ils m'ont donné du miel pour de la moutarde. Maxime dit : Je chercherai pour toi de nouveaux tourments à la prochaine séance, et je te rendrai sage. Tharaque dit : Et moi je viendrai plus préparé contre tes inventions. Maxime dit : Détachez-le, mettez-le aux fers et le livrez au geôlier. Appelez celui qui suit.

Démétrius, centurion, dit : Le voici, seigneur. Maxime dit : Dis-moi, Probus, as-tu résolu de te délivrer des tourments, ou n'as-tu pas encore renoncé à ta folie ? Je te conseille d'approcher et de sacrifier aux dieux, comme les empereurs font, pour le salut de tous les hommes. Probus dit : Je viens devant vous aujourd'hui mieux préparé et fortifié par la question que j'ai déjà soufferte. Eprouvez-moi donc par toutes vos inventions ; car ni vous, ni vos empereurs, ni les démons que vous servez, ni votre père Satan, ne me persuaderont jamais cette impiété, d'adorer les dieux que je ne connois point. J'ai mon Dieu, le Dieu vivant qui est au ciel, c'est celui-là que j'adore et que je sers. Maxime dit : Et ceux-ci ne sont pas des dieux vivants, impie ? Probus dit : Ceux qui sont dans les pierres et dans du bois, dans les ouvrages des hommes, comment peuvent-ils être des dieux vivants ? vous vous trompez, proconsul, c'est une grande ignorance de les servir. Maxime dit : Tu crois donc, méchant, que je me trompe quand je t'avertis et quand je sers les dieux ? Probus dit : Périssent les dieux qui n'ont point fait le ciel et la terre, et tous ceux qui les servent. Maxime dit : Laisse tes fantaisies, sacrifie aux dieux, Probus, et te sauve. Probus dit : Je ne sers point les dieux, mais je sers et j'adore le Dieu que je connois véritable. Maxime dit : Eh bien, approche de l'autel de Jupiter et sacrifie, afin de ne pas servir plusieurs dieux, comme tu dis. Probus dit : J'ai un dieu dans le ciel, c'est celui-là que je crains ; mais je ne sers point ceux que vous appelez dieux. Maxime dit : Je te l'ai déjà dit, et je te le répète ; sacrifie à Jupiter le grand, l'invincible, qui voit tout. Probus dit : Au mari de sa propre sœur, à cet adultère, à cet impudique, à ce profane, comme tous les poètes le témoignent, pour ne pas dire le reste de ses infamies ; vous êtes assez injuste pour m'obliger à lui sacrifier ? Maxime dit : Frappez-le sur la bouche et lui dites, Ne blasphèmes pas. Probus dit : Pourquoi me maltraitez-vous ? Je vous ai dit ce que disent d'eux ceux qui les adorent ; je ne mens donc pas, je dis la vérité, vous le savez bien.

Maxime dit : J'entretiens ta folie en ne te punissant pas. Faites rougir des fers et le

mettez dessus. Probus dit : Votre feu est froid et ne me touche pas. Maxime dit : Rougissez-les plus fort, et mettez-le dessus, le tenant des deux côtés. Probus dit : Votre feu est devenu plus froid, vos ministres se moquent de vous. Maxime dit : Liez-le, étendez-le et lui déchirez le dos avec des nerfs crus, en lui disant, Sacrifie et sois sage. Probus dit : Je n'ai pas craint votre feu, et je ne me soucie pas de vos tourments. Si vous avez inventé quelqu'autre supplice, montrez-le, afin que je montre la puissance de Dieu qui est en moi. Maxime dit : Rasez-lui la tête, et y mettez des charbons ardents. Probus dit : Vous m'avez brûlé les pieds et la tête, et vous voyez que je suis serviteur de Dieu, et que je souffre vos menaces. Maxime dit : Si tu étois serviteur des dieux, tu leur sacrifierois et serois pieux. Probus dit : Je suis serviteur de Dieu et non des dieux, qui sont perdus, et perdent avec eux ceux qui les honorent. Maxime dit : Tous ceux donc qui les honorent, maudit que tu es, ne sont-ils pas autour de mon tribunal, honorés des dieux et des empereurs ; ils vous regardent avec mépris vous autres que l'on punit pour votre impiété. Probus dit : Croyez-moi, ils sont perdus s'ils ne se repentent et s'ils ne servent le Dieu vivant. Maxime dit : Déchirez-lui le visage, afin qu'il ne dise pas le dieu, mais les dieux. Probus dit : Vous me faites frapper parce que je dis la vérité. Maxime dit : Qu'on le remette aussi en prison, et faites venir celui qui suit.

Demétrius, centurion, dit : Voici Andronic. Maxime dit : Ceux qui ont été examinés devant toi ont souffert inutilement plusieurs tourments ; mais, après mille supplices, ils ont été contraints d'honorer les dieux, et sont prêts à recevoir des empereurs des honneurs extraordinaires. Epargne-toi donc les tourments, sacrifie aux dieux, et tu recevras les honneurs convenables ; sinon je te jure, par les dieux et par les empereurs invincibles que je punirai extraordinairement ta désobéissance. Andronic dit : N'accuse pas d'une telle foiblesse ceux qui t'ont répondu devant moi, et ne crois pas me tromper par tes artifices, ni faire que je t'obéisse, je ne serai pas si lâche. Je demeure ferme, armé de la foi que j'ai en mon Seigneur ; et je ne crains ni toi ni ton tribunal. Déploie donc toutes tes menaces et tous tes tourments. Maxime dit : Etendez-le aux pieux et le fouettez de nerfs crus. Andronic dit : Tu ne me fais pas grand'chose, après ce grand serment, par tes dieux et par les empereurs. Athanas, corniculaire, dit : Tout ton corps n'est qu'une plaie, et tu trouves que ce n'est rien, misérable ? Andronic dit : Ceux qui aiment le Dieu vivant ne se soucient pas de cela. Maxime dit : Frottez-lui le dos avec du sel : Andronic dit : Fais-moi saler davantage, afin que je sois incorruptible, et que je résiste mieux à ta malice. Maxime dit : Tournez-le et le frappez sur le ventre, afin d'aigrir ses premières plaies, et que la douleur pénètre jusqu'aux moelles. Andronic dit : Je suis entièrement guéri des plaies que m'avoient faites les tourments de la première journée, comme vous l'avez vu quand on m'a présenté à votre tribunal. Celui qui m'a guéri alors me guérira encore. Maxime dit : Méchants soldats, ne vous avois-je pas défendu que personne les pansât, afin qu'ils fussent réduits à nous obéir? Pégase geôlier dit : Par votre grandeur, personne d'eux n'a été pansé, et personne n'est entré à eux ; on les a gardés enchaînés dans le plus profond de la prison. Si vous me trouvez menteur, ma tête en répondra. Maxime dit : Comment donc leurs blessures ont-elles disparu ? Pégase geôlier dit : Je ne sais comment ils ont été guéris, par votre vertu. Andronic dit : Insensé, notre Sauveur et notre médecin est grand. Il guérit ceux qui espèrent en lui, non par l'application des médicaments, mais par sa parole. Quoiqu'il habite les cieux, il nous est présent, parce qu'il est partout ; mais tu ne le connois pas, insensé que tu es. Maxime dit : Ces sots discours ne serviront de rien, mais approche et sacrifie aux dieux, de peur que je ne te fasse un méchant parti. Andronic dit : Je n'ai rien à répondre, que ce que je vous ai dit une et deux fois ; car je ne suis pas un enfant, pour me laisser amuser par des flatteries. Le gouverneur dit : Vous ne me surmonterez pas vous autres, et ne mépriserez pas mon tribunal. Andronic dit : Nous ne nous laisserons pas vaincre non plus par vos menaces ; vous nous trouverez de braves combattants par la force que Dieu nous donne en Notre Seigneur Jésus-Christ. Et vous connoissez peut-être bien, proconsul, que nous ne craignons ni vous ni vos tourments. Le gouverneur dit : Qu'on me prépare divers supplices pour la prochaine séance ; qu'on mette celui-ci en prison avec des chaînes de fer, et qu'on ne les laisse voir à personne dans le cachot.

III. Troisième interrogatoire de saint Tharaque.

Le troisième interrogatoire se fit à Anazarbe en Cilicie. Numérius Maxime dit : Appelez ces impies de la religion des chrétiens. Démétrius, centurion, dit : Les voilà, seigneur. Tharaque étant venu, le gouverneur lui dit : Veux-tu du moins à présent céder aux coups, quitter ta confession impudente et sacrifier aux dieux, par qui toutes choses subsistent? Tharaque dit : Malheur à toi et à eux si le monde est gouverné par ceux qui sont destinés au feu et à des tourments éternels : et non-seulement malheur à eux, mais à tous ceux qui font leur volonté ! Le gouverneur dit : Cesseras-tu de blasphémer, méchant ; penses-tu l'emporter par ton impudence, et m'obliger à te faire couper la tête pour me défaire de toi? Tharaque dit : Si je pouvois mourir promptement, ce ne seroit pas un grand combat, mais allonge et fais ce que tu voudras, afin que ma couronne aug-

mente devant le Seigneur. Le gouverneur dit : Les autres prisonniers, que les lois font punir en souffrent autant. Tharaque dit : C'est en quoi est votre erreur et votre grand aveuglement de ne pas voir que ceux qui font des crimes méritent ce qu'on leur fait souffrir; mais ceux qui souffrent pour Jésus-Christ recevront de lui leur récompense. Le gouverneur dit : Impie et maudit, quelle récompense attends-tu après une si misérable mort? Tharaque dit : Il ne t'est pas permis de t'en informer, ni de savoir quelle est la récompense qui nous est réservée; c'est pourquoi nous souffrirons l'insolence de tes menaces.

Le gouverneur dit : Tu me parles, malheureux, comme si tu étois mon égal. Tharaque dit : Je ne suis pas ton égal, ni ne désire de l'être; mais je parle librement, et personne ne peut m'en empêcher, à cause de Dieu qui me donne de la force par Notre Seigneur Jésus-Christ. Le gouverneur dit : Je t'ôterai bien cette liberté, méchant. Tharaque dit : Personne ne peut m'ôter la liberté de parler, ni toi, ni tes empereurs, ni votre père Satan, ni les démons que tu adores. Le gouverneur dit : Parce que je te parle, impie, je te rends insolent. Tharaque dit: Ne t'en prends qu'à toi-même. Pour moi, le Seigneur que je sers sait que ton visage même me fait horreur, bien loin que j'aime à te répondre. Maxime dit : Enfin, songe à ne te pas faire tourmenter davantage, et viens sacrifier. Tharaque dit : Dans ma première confession à Tarse, et dans la seconde à Mopsueste, j'ai confessé que je suis chrétien; je suis encore ici le même, car il ne m'est pas permis de renverser la vérité. Maxime dit : Quand je t'aurai perdu de tourments, à quoi te servira de te repentir, misérable? Tharaque dit : Si je me repentois, j'aurois craint tes tourments la première ou la seconde fois et j'aurois fait ta volonté, maintenant je suis ferme, et par la grâce de Dieu je ne me soucie point de toi. Fais ce que tu voudras, impudent. Maxime dit : J'ai accru ton impudence en ne te punissant pas. Tharaque dit : Je l'ai dit et le dis encore, mon corps est en ton pouvoir, fais ce que tu voudras. Maxime dit : Liez-le et l'attachez afin qu'il devienne sage. Tharaque dit : Si j'étois fou je serois impie comme toi. Le gouverneur Maxime dit : Pendant que tu es attaché, obéis avant que de souffrir les peines que tu mérites. Tharaque dit : Quoiqu'il ne te soit pas permis de me faire souffrir toutes sortes de peines à cause de ma condition militaire, je ne refuse pourtant pas tes intentions. Fais ce que tu voudras. Maxime dit : Un soldat qui honore avec piété les dieux et les empereurs, reçoit des dons et avance dans les honneurs ; pour toi, tu n'es qu'un impie; et tu as été cassé honteusement; c'est pourquoi je te ferai souffrir des tourments plus grands. Tharaque dit : Uses-en comme il te plaira. Je t'en ai prié plusieurs fois, que diffères-tu? Le gouverneur dit : Ne pense pas, comme j'ai dit, que je te veuille promptement ôter la vie. Je te punirai petit à petit ; et ce qui restera de ton corps je le donnerai aux bêtes. Tharaque dit : Ne te contente pas de promettre fais au plutôt ce que tu as à faire. Le gouverneur dit : Tu te flattes, méchant, qu'après ta mort quelques femmes vont embaumer ton corps avec des parfums; mais j'aurai soin d'en dissiper les restes. Tharaque dit : Et maintenant et, après ma mort, fais de mon corps ce que tu voudras.

Le gouverneur dit : Approche, te dis-je, et sacrifie aux dieux. Tharaque dit : Je te l'ai dit plusieurs fois, stupide que tu es, que je ne sacrifie point à tes dieux et n'adore point des abominations. Le gouverneur dit : Prenez-lui les joues et lui déchirez les lèvres. Tharaque dit : Tu as défiguré mon visage, mais tu as renouvelé mon âme. Maxime dit : Tu me forces, misérable, à te traiter autrement que je n'ai fait. Tharaque dit : Ne crois pas m'épouvanter par des paroles ; je suis prêt à tout, portant les armes de Dieu. Maxime dit : Quelles armes portes-tu, maudit que tu es, tout nu et tout couvert de plaies? Tharaque dit : Tu es trop aveugle pour les voir ; mais avec cette armure divine je puis éteindre tous les traits enflammés de ton père le démon (1). Maxime dit : Je souffre ta folie. Tes réponses ne m'aigriront pas jusqu'à te faire mourir promptement. Tharaque dit : Quel mal ai-je fait de dire que tu ne peux voir mes armes, n'ayant point le cœur pur, mais étant impie et ennemi des serviteurs de Dieu? Maxime dit : Je te soupçonne d'avoir mal vécu dès auparavant, et d'avoir été, comme on dit, un enchanteur avant que de venir à mon tribunal. Tharaque dit : Je n'ai point été tel ni ne le suis, car je ne sers point les démons comme vous autres, mais je sers Dieu, qui me donne la patience et me suggère les paroles que je dois dire. Maxime dit : Ces raisonnements ne te serviront de rien ; sacrifie pour te délivrer de ces souffrances. Tharaque dit : Tu me crois bien insensé de quitter mon Dieu, qui me fera vivre éternellement, et m'attacher à toi qui peux soulager mon corps pour un moment en tuant mon âme pour l'éternité.

Le gouverneur dit : Faites rougir des broches et les mettez sur ses mamelles. Tharaque dit : Quand tu ferois encore pis, tu n'obligeras point un serviteur de Dieu à adorer les démons. Le gouverneur dit : Apportez un rasoir, coupez-lui les oreilles et lui rasez la tête; puis avec le rasoir ôtez-lui tout autour la peau de la tête. Tharaque dit : Quand tu m'écorcherois tout le corps, je ne m'éloigne point de mon Dieu. Le gouverneur dit : Prenez les broches toutes rouges et lui mettez dans les côtés. Tharaque dit, pendant qu'il souffroit : Que Dieu voie du ciel et qu'il juge ! Le gouverneur dit : Quel Dieu invoques-tu, maudit? Tharaque dit : Celui que tu ne connois pas, qui rendra à un chacun selon ses œuvres. Le

(1) Eph. IV, 13, 16.

gouverneur dit : Je l'ai déjà dit ; je ne souffrirai pas que ces femmes enveloppent tes reliques dans du linge et les embaument avec des parfums, mais je te ferai brûler, malheureux, et jeter tes cendres au vent. Tharaque dit : Je te l'ai déjà dit, et je te le dis encore, fais ce que tu voudras, mon corps est en ta puissance. Le gouverneur dit : Qu'on le remette en prison, et qu'on le garde pour l'exposer demain aux bêtes. Amenez-en un autre.

IV. Troisième interrogatoire de saint Probus.

Démétrius, centurion, dit : Seigneur, voilà Probus. Le gouverneur dit : Pense à toi, Probus, de peur de retomber dans les mêmes maux. Je suis persuadé que tu es devenu sage, et que tu veux sacrifier afin d'être honoré de nous comme pieux envers les dieux. Probus dit : Nous sommes dans le même sentiment ; nous servons au Seigneur notre Dieu. N'espérez pas nous entendre parler autrement ; ni vos flatteries ni vos menaces ne serviront de rien, vous n'amollirez pas mon courage, je me présente hardiment devant vous, méprisant votre dureté. Qu'attendez-vous donc ? que ne déployez-vous votre fureur ? Le gouverneur dit : Vous avez tous concerté de renoncer aux dieux avec la même malice. Et après quelques réponses de Probus, Maxime dit : Liez-le, mettez-lui la ceinture et le pendez par le bout des pieds. Probus dit : Tu ne cesses point d'être impie, tyran, et de combattre pour les démons tes semblables. Le gouverneur dit : Crois-moi, épargne ton corps avant que d'être tourmenté, tu vois les maux qu'on te prépare. Probus dit : Tout ce que tu me feras sera utile à mon âme. Ainsi fais ce que tu voudras. Le gouverneur dit : Rougissez les broches et mettez-lui sur les côtés afin qu'il soit sage. Probus dit : Plus je te parois fou, plus je suis sage devant mon Dieu. Le gouverneur ajouta : Rougissez davantage les broches et lui brûlez le dos. Probus dit : Mon corps est en ton pouvoir. Que le Seigneur voie du ciel mon abaissement et mes souffrances, et qu'il juge entre toi et moi. Maxime dit : Celui que tu invoques, misérable, c'est lui qui t'a livré comme tu mérites pour souffrir ceci. Probus dit : Mon Dieu est bon, il ne veut mal à aucun des hommes, mais chacun connoît ce qui lui est avantageux, étant libre et maître de sa raison. Maxime dit : Versez-lui du vin des autels et lui mettez de la chair dans la bouche. Probus dit : Seigneur Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, voyez d'en-haut la violence qu'on me fait, et jugez ma cause. Le gouverneur dit : Tu as bien souffert, misérable, et enfin tu as mangé du sacrifice. Que feras-tu maintenant ? Probus dit : Tu n'as rien fait de merveilleux de me faire prendre par force des sacrifices impurs ; le Seigneur connoît ma résolution. Le gouverneur dit : Tu en as bu et mangé, stupide ; promets-tu de le faire de toi-même pour être tiré de tes liens ? Probus dit : Malheur t'arrive, méchant, plutôt que tu surmontes ma résolution, et que tu profanes ma confession ; mais sache que quand tu m'aurois fait avaler tous tes sacrifices immondes, tu ne me ferois point de mal ; car le Seigneur voit du ciel la violence que je souffre.

Le gouverneur dit : Rougissez les broches et lui brûlez le gras des jambes. Probus dit : Ni ton feu, ni tes tourments, ni ton père Satan, ne peuvent obliger le serviteur du vrai Dieu à se départir de sa confession. Le gouverneur dit : Tu n'as plus de partie saine en ton corps, et tu persistes dans ta folie, misérable. Probus dit : Je t'ai abandonné mon corps, afin que mon âme demeure saine et entière. Maxime dit : Faites rougir des clous pointus et lui en percez les mains. Probus dit : Je vous rends grâce, Seigneur Jésus-Christ, de ce que vous avez bien voulu que mes mains soient clouées en votre nom, à l'imitation de votre passion. Le gouverneur dit : Le grand nombre des tourments t'a rendu encore plus fou. Probus dit : Ta grande puissance et ta malice sans bornes t'a rendu non-seulement fou, mais encore aveugle ; car tu ne sais ce que tu fais. Maxime dit : Impie, tu oses nommer fou et aveugle celui qui combat pour la piété des dieux. Probus dit : Plût à Dieu que tu fusses aveugle des yeux et non pas du cœur ! Le gouverneur dit : Estropié de tout le corps, tu te plains de moi parce que je t'ai laissé les yeux sains, et, encore après quelques autres réponses, il dit : Crevez-lui les yeux, afin que tout vivant il perde le jour petit à petit. Probus dit : Tu m'as ôté les yeux du corps ; mais malheur à toi, cruel tyran, il ne sera jamais en ton pouvoir de m'ôter les yeux vivants. Le gouverneur dit : Tu es tout en ténèbres, misérable, et tu parles ? Probus dit : Si tu connoissois tes ténèbres, impie, tu m'estimerois heureux. Maxime dit : Tu es mort de tout le corps, et tu ne cesses pas de discourir. Probus dit : Tant que mon esprit demeure en moi, je ne cesserai point de parler par le Dieu qui me fortifie. Maxime dit : Après tous ces tourments, espères-tu encore vivre ? et ne vois-tu pas que je ne te laisserai point la liberté de mourir ? Probus dit : C'est pour cela que je combats, afin que ma bonne confession soit parfaite, de quelque manière que tu me fasses mourir, impitoyable et ennemi du genre humain. Le gouverneur dit : Emportez-le, mettez-le dans les fers, gardez-le dans la prison ; ne permettez pas qu'aucun de leurs compagnons approche d'eux et les loue de ce qu'ils sont demeurés dans leur impiété. Bien entendu qu'au premier combat des bêtes on les exposera. Appelez l'impie Andronic.

V. Troisième interrogatoire de saint Andronic.

Démétrius, centurion, dit : Le voilà, sei-

gneur. Le gouverneur dit : A présent au moins as-tu pitié de ta jeunesse, et as-tu pris la sage résolution d'être pieux envers les dieux? autrement tu ne trouveras point de miséricorde. Approche donc, sacrifie aux dieux et te sauve. Andronic dit : Malheur à toi, ennemi de toute vérité, bête impudente, tyran, j'ai souffert toutes tes menaces, et maintenant tu crois me persuader de mal faire. Non, tu ne rompras pas ma confession ; je suis prêt à soutenir toutes tes attaques par le Seigneur, et à te montrer la vigueur de ma jeunesse et la fermeté de mon âme. Maxime dit : Il me semble que tu es en furie et possédé du démon. Andronic dit : Si j'étois possédé du démon, je t'obéirois ; mais comme je n'ai point de démon, je n'obéis point. Car, tu es tout entier au démon et tu fais les œuvres des démons. Le gouverneur dit: Ceux qui ont passé devant toi ont dit ce qu'ils ont voulu avant les tourments; mais la cruauté des peines les a persuadés d'être pieux envers les dieux et soumis aux empereurs, et ils se sont sauvés. Andronic dit : Quand tu mens, tu ne fais rien qui ne s'accorde à tes mauvaises maximes. Car ceux que tu adores ne sont point demeurés dans la vérité; tu es menteur comme ton père. C'est pourquoi Dieu te jugera promptement, ministre de Satan. Maxime dit : Si je ne te traite en impie et si je n'abaisse ta suffisance, je ne gagnerai rien. Andronic dit : Je ne crains ni toi, ni tes menaces au nom de mon Dieu. Le gouverneur dit : Faites des paquets de papier et mettez-lui le feu sur le ventre. Andronic dit : Quand tu me brûlerois tout entier, tant que je respire tu ne me vaincras pas, maudit tyran ; le Dieu que je sers m'assiste et me donne des forces. Le gouverneur dit : Tu résistes encore, insensé ; demande du moins à mourir pour ton intérêt. Andronic dit : Tant que je suis en vie je surmonte ta méchanceté, et je prétends que tu me fasses mourir tout entier ; car c'est là ma gloire devant Dieu. Le gouverneur dit : Chauffez des broches et les lui mettez toutes rouges entre les doigts. Andronic dit : Insensé, qui méprises Dieu, tout rempli de pensées de Satan, tu vois mon corps brûlé par les tourments, et tu penses que je craigne tes inventions. Jésus-Christ est en moi, je ne te crains point.

Le gouverneur dit : Ne sais-tu pas, insensé, que celui que tu invoques est un certain malfaiteur, qui fut mis en croix par l'autorité d'un gouverneur, nommé Pilate, et que nous en avons les actes? Andronic dit : Tais-toi, maudit, il ne t'est pas permis de dire cela, car tu n'es pas digne de parler de lui, impie. Si tu en étois digne tu ne persécuterois pas les serviteurs de Dieu; mais tu n'as point de part à son espérance. Le gouverneur dit : Et toi, quel profit trouves-tu à croire et à espérer en cet homme que vous appelez le Christ? Andronic dit : J'y trouve un grand profit, et j'aurai une grande récompense pour tout ce que je souffre. Après quelques autres discours, le gouverneur dit : Ouvrez-lui la bouche, mettez-y des viandes de dessus l'autel, et versez-y du vin. Andronic dit : Seigneur mon Dieu, voyez la violence que l'on me fait. Le gouverneur dit : Que feras-tu maintenant, maudit démon ; ceux à qui tu n'as pas voulu sacrifier, tu goûtes de leur autel? Andronic dit : Insensé, tu m'en as fait verser par force ; je n'en suis point souillé, parce que je ne l'ai point fait volontairement. Dieu le sait, lui qui sonde les pensées et qui peut me délivrer de la fureur de Satan et de ses ministres. Maxime dit : Je te ferai couper la langue pour t'empêcher de tant parler. J'ai tort de te souffrir, je te rends plus insensé. Andronic dit : Je t'en prie, fais-moi couper les lèvres et la langue, où tu crois que j'ai reçu tes abominations. Maxime dit : Quoi donc, insensé, jusqu'à quand te laisseras-tu tourmenter ? vois que tu en as goûté, comme j'ai dit. Andronic dit : Malheur à toi, infâme tyran, et à ceux qui t'ont donné cette puissance, je ne goûterai jamais de tes sacrifices impies. Tu verras ce que tu as fait contre un serviteur de Dieu. Le gouverneur dit : Méchant, tu maudis nos princes, qui nous ont procuré une si longue paix ? Andronic dit : J'ai maudit, et je maudis ces pestes et ces sangsues qui renversent le monde. Que le Seigneur avec son bras puissant les confonde et les perde. Le gouverneur dit : Mettez un fer dans sa bouche, détachez-lui les dents, et coupez sa langue qui blasphème, afin qu'il apprenne à ne pas injurier les empereurs. Emportez ses dents et sa langue; brûlez-les et les réduisez en cendres, que vous sèmerez partout, de peur que quelqu'un de cette religion impie, ou quelque femme, ne les recueille pour les emporter et les garder comme quelque chose de précieux, de saint; pour lui, remenez-le et le gardez dans la prison pour être exposé aux bêtes avec ses compagnons au premier combat.

VI. Dernier combat des martyrs.

Après que les martyrs eurent été ainsi interrogés pour la troisième fois, Maxime appela Térentien, pontife de Cilicie, et lui ordonna de donner le lendemain un spectacle de bêtes à tout le peuple de la ville. Aussitôt, Térentien donna ordre à ceux qui gouvernoient les bêtes de se tenir prêts. Dès le grand matin toute la ville, jusqu'aux femmes et aux enfants sortit pour aller à l'amphithéâtre, qui étoit environ à un mille. Quand il fut rempli de peuple, Maxime y vint et assista aux spectacles. Après que les jeux eurent duré une partie du jour, comme il y avoit déjà plusieurs hommes par terre, tués ou par les gladiateurs ou par les bêtes, Maxime envoya tout d'un coup des soldats pour amener les martyrs. Le feu et les autres tourments les avoient mis hors d'état de marcher ; ainsi les soldats furent contraints de les apporter. Quelques chrétiens, qui les observoient secrètement pour être les té-

moins de leur combat, se mirent alors sur une montagne voisine, et, s'étant assis entre des rochers, ils prioient avec des larmes et des soupirs. Quand les martyrs furent apportés au milieu de l'amphithéâtre, il s'éleva un grand murmure parmi le peuple. Plusieurs étoient indignés de leur condamnation injuste; plusieurs, pour ne point voir ce spectacle, se retirèrent, disant des injures à Maxime. Il donna ordre de marquer ceux qui s'en alloient, et de les citer devant lui le lendemain pour les condamner.

On lâcha plusieurs bêtes qui ne touchèrent point aux martyrs. Maxime s'en mit fort en colère. Il fit venir le gouverneur, le fit fouetter, et lui dit avec de grandes menaces : Si tu as quelque bête bien furieuse, lâche-la promptement contre ces criminels. Celui-ci tout tremblant lâcha une ourse qui avoit déjà tué trois hommes ce même jour. Quand elle fut proche, elle passa par-dessus les autres et courut à Andronic, puis elle s'assit auprès de lui et léchoit ses plaies. Andronic mettoit sa tête sur elle et s'efforçoit de l'irriter pour sortir plus tôt de la vie, mais l'ourse demeura couchée auprès de lui. Maxime en colère la fit tuer, et elle fut égorgée aux pieds d'Andronic. Térentien le pontife, craignant que Maxime ne s'en prît à lui-même, commanda de lâcher une lionne qu'Hérode, pontife d'Antioche, lui avoit envoyée. Quand elle parut, elle fit trembler les spectateurs par son rugissement et le grincement de ses dents, et, voyant les martyrs étendus par terre, elle vint à Tharaque, se baissa et se prosterna à ses pieds. Tharaque étendit la main, et la prenant par les crins et par les oreilles, l'attiroit à lui. Elle se laissoit tirer comme un mouton, sans résister, puis elle secoua la main de Tharaque et retourna vers la porte sans s'arrêter à Probus ni à Andronic. Maxime défendit qu'on lui ouvrît; et la lionne, prenant les planches avec les dents, s'efforçoit de les rompre, en sorte que le peuple épouvanté cria qu'on lui ouvrît. Maxime indigné s'en prenoit à Térentien, et commanda que l'on fît entrer des gladiateurs pour égorger les martyrs, ce qui fut exécuté.

Maxime sortant du spectacle laissa dix soldats avec ordre de garder les corps des martyrs que l'on avoit jetés pêle-mêle avec les corps des criminels. Il étoit déjà nuit. Alors, les chrétiens qui observoient ceci descendirent de la montagne, se mirent à genoux, et prièrent Dieu qu'il leur fît la grâce de pouvoir retirer les reliques des saints martyrs. Après leur prière, s'étant approchés, ils virent les gardes qui faisoient bonne chère, et un grand feu allumé auprès des corps. Ils se retirèrent un peu, se mirent encore à genoux, et prièrent tout d'une voix Dieu et son Christ, par le Saint-Esprit, de leur accorder son secours pour délivrer ces saints corps d'entre les corps profanes et immondes. Aussitôt, la terre trembla, l'air fut agité de tonnerres et d'éclairs, il vint une pluie épouvantable et la nuit étoit fort noire. Un peu après, le temps s'étant apaisé, ils prièrent encore et s'approchèrent des corps, ils trouvèrent que la pluie avoit éteint le feu et que les gardes s'étoient retirés. Voyant cela, ils approchèrent plus hardiment; mais, comme ils ne pouvoient discerner les corps saints, ils étendirent les mains au ciel et prièrent Dieu de les leur faire reconnoître. Aussitôt il leur envoya du ciel une étoile brillante qui leur marqua les corps en s'arrêtant sur chacun. Ils les emportèrent avec joie et retournèrent à la montagne voisine, en priant Dieu qui les favorisoit. Ayant passé une grande partie de la montagne, ils se déchargèrent pour se reposer un peu, et prièrent Dieu d'achever leur ouvrage et de leur faire connoître le lieu où ils devoient mettre les reliques de ces saints. Il les exauça, et leur envoya encore l'étoile pour les conduire. Elle les quitta à un endroit où ils virent une roche creuse, et y cachèrent les corps avec grand soin, puis revinrent à la ville voir ce qui se passoit; car ils savoient bien que l'on rechercheroit ces corps.

En effet, Maxime fit punir les gardes d'avoir laissé dérober les corps et se retira de la ville. Après quoi, c'est-à-dire au bout de trois jours, trois de ces chrétiens, savoir, Marcion, Félix et Barbas, demeurèrent au lieu où étoient les saintes reliques pour le rendre plus sûr, résolus d'y passer leur vie, et espérant d'être enterrés auprès d'eux. Les fidèles eurent soin de recueillir les actes des trois interrogatoires des martyrs, et en obtinrent une copie d'un des spiculateurs, nommé Sabaste, moyennant deux cents deniers, qui font près de quatre-vingts livres de notre monnoie. Ensuite ils envoyèrent ces actes aux fidèles d'Iconium par quelques-uns de ceux qui avoient été spectateurs de l'exécution, et les chargèrent d'une lettre, dont le titre est tel : Pamphile, Marcien, Lysias, Agatocles, Parménon, Diodore, Félix, Gemellus, Athénion, Tharaque et Orose, à Aquilus Bassus, Bérulle, Timothée et tous les frères qui sont à Icone. Ensuite ils les prient d'envoyer ces actes aux frères de la Pisidie et de la Pamphilie pour les édifier et les fortifier dans la foi. Après les actes et le récit de l'exécution, ils mettent la date en ces termes : Les saints martyrs ont été consommés la première année de la persécution, le cinquième des ides d'octobre, ou le onzième d'Hyperberetée. La nuit suivante, ont été mis dans la montagne les corps des saints martyrs Probus, Tharaque et Andronic, à l'illustre ville d'Anazarbe.

VII. Sainte Julitte et saint Cyrique.

Dans la même province de Cilicie, à Tarse, qui en étoit la métropole, Julitte souffrit le martyre avec son enfant (1). Elle étoit de Ly-

(1) Acta sinc. p. 529.

caonie, de race royale, et craignant la persécution qui s'y exerçoit cruellement par le gouverneur Domitien; elle abandonna ses biens qui étoient grands, et s'enfuit avec deux servantes et son fils Cyrique, âgé seulement de trois ans. Elle arriva à Séleucie, où elle trouva la persécution encore plus violente, sous le gouverneur Alexandre, pire que Domitien Elle passa donc à Tarse; mais Alexandre y arriva en même temps comme de concert. Elle fut prise tenant son enfant entre ses bras; les servantes s'enfuirent et regardoient ce qu'elle deviendroit. On la présenta au tribunal, Alexandre lui demanda son nom, sa condition, son pays; elle répondit : Je suis chrétienne. Alexandre lui fit ôter son enfant qui résistoit de tout son pouvoir, et ne quittoit point les yeux de dessus elle; mais les bourreaux le portèrent au gouverneur, qui fit étendre la mère et battre cruellement à coups de nerfs. Elle répondit seulement : Je suis chretienne et je ne sacrifierai jamais aux démons. Cependant Alexandre tenoit l'enfant sur ses genoux, le flattoit de la main, tâchoit de le baiser et de l'empêcher de pleurer. Mais l'enfant, ayant toujours les yeux sur sa mère, s'éloignoit du gouverneur autant qu'il pouvoit, détournoit la tête, le repoussoit des mains et des pieds dont il lui donnoit des coups dans les côtés, lui égratignoit le visage de ses petits ongles, et disoit comme sa mère : Je suis chrétien. Le gouverneur, irrité, le prit par le pied et le jeta à terre du haut de son tribunal. La tête de l'enfant se cassa, sa cervelle fut répandue sur les coins des degrés, et toute la place d'alentour arrosée de son sang. Sa mère le vit et dit : Je vous rends grâce, Seigneur, de ce que vous avez bien voulu que mon fils reçût avec moi la couronne immortelle.

Mais le juge, affligé de ce qu'il venoit de faire, lui fit déchirer les côtés, et répandre sur ses pieds de la poix bouillante, que l'on apporta dans une chaudière. En même temps il lui faisoit dire par un crieur : Julitte, prends pitié de toi et sacrifie aux dieux, de peur que tu ne meures malheureusement comme ton fils. Elle répondit en criant : Je ne sacrifie point aux statues sourdes et muettes, c'est-à-dire aux démons; mais j'adore Jésus-Christ, fils unique de Dieu, par qui le père a tout fait, et je me presse de rejoindre mon fils dans le royaume des cieux. Le juge ordonna qu'elle eût la tête coupée, et que le corps de son fils fût jeté au lieu des suppliciés. Les bourreaux, lui ayant mis un bâillon dans la bouche, la menèrent au lieu ordinaire des exécutions, où, après qu'elle eut fait sa prière à Jésus-Christ, elle eut la tête coupée, et son corps fut jeté hors la ville avec celui de son fils ; c'étoit le seizième de juillet. Le lendemain ses deux servantes enlevèrent les corps de nuit et les enterrèrent. Une d'elles vécut jusqu'au temps de Constantin et de la liberté de l'Eglise ; elle découvrit le lieu aux fidèles, et les saintes reliques furent honorées.

VIII. Martyrs de Palestine.

Cette seconde année la persécution fut plus violente en Palestine que la précédente (1). Urbain, qui en étoit gouverneur, reçut d'abord des lettres de l'empereur, qui ordonnoient généralement que tout le monde dans les villes sacrifiât aux idoles, sans se restreindre au clergé seul comme auparavant. A Gaza, Timothée, après plusieurs tourments, fut brûlé à petit feu. Avec lui souffrirent Agapius et Thècle, qui furent condamnés à être dévorés par les bêtes. Ensuite, comme les païens célébroient une fête et un spectacle ordinaire, le bruit courut que l'on exposeroit aux bêtes ceux qui venoient d'être condamnés. Alors six jeunes hommes, Timolaüs, né dans le Pont; Denis de Tripoli de Phénicie ; Romulus, sous-diacre de Diospolis; deux Egyptiens, Pausis et Alexandre ; un autre Alexandre de Gaza, ces six se lièrent les mains pour montrer qu'ils étoient prêts au martyre, et, comme le gouverneur Urbain alloit au spectacle des bêtes, ils s'approchèrent de lui en courant et confessant qu'ils étoient chrétiens. Le gouverneur et ceux qui l'accompagnoient furent surpris. On mit les martyrs en prison, et peu de jours après on leur en joignit deux autres, un second Agapius, qui avoit déjà souffert plusieurs tourments pour la foi en une autre occasion, et un second Denis qui le servoit. Ces huit eurent la tête coupée à Césarée, tous en un même jour, le vingt-quatrième du mois Distrus ou de mars.

IX. Saint Dydime et sainte Théodore.

En Egypte, à Alexandrie, le juge Proculus, étant assis sur son tribunal, dit : Appelez la vierge Théodore (2). Un officier dit : La voilà. Le juge dit : De quelle condition êtes-vous? Théodore répondit : Je suis chrétienne. Etes-vous née libre ou esclave? Je vous l'ai déjà dit, je suis chrétienne. Jésus-Christ est venu me délivrer, car en ce monde je suis née de parents libres. Le juge dit : Appelez le curateur de la ville, et quand il fut venu il lui dit : Que savez-vous de la vierge Théodore? Lucius, curateur, dit : Par votre grandeur elle est libre et de très-bonne maison. Le juge dit à Théodore : Pourquoi donc n'avez-vous pas voulu vous marier? Elle répondit : Pour Jésus-Christ, car, venant en ce monde dans la chair, il nous a tirés de la corruption et nous a promis la vie éternelle. Le juge dit : Les empereurs ont ordonné que vous autres vierges sacrifiiez aux dieux, ou soyez exposées aux lieux infâmes. Théodore répondit : Je crois que vous n'ignorez pas que Dieu regarde la volonté, et que la violence que l'on souffre n'est plus un crime. Le juge dit : J'ai pitié de toi par la considération de ta naissance et de ta beauté. Je t'avertis

(1) Eus. de Mart. Palest. c. 3.

(2) Acta sinc. p. 427.

de ne me pas mépriser, car tu n'y gagneras rien, par tous les dieux. Puis, il répéta la même ordonnance des empereurs. Théodore fit la même réponse, et ajouta : Si vous voulez me couper la tête, ou la main, ou le pied, ou mettre mon corps en pièces, ma volonté n'a point de part à ces violences. Mon vœu consiste dans la promesse que j'ai faite à Dieu par sa grâce; il est le maître et conserve son bienfait comme il lui plaît. Le juge dit : Ne déshonore pas ta famille par une infamie éternelle, puisque, suivant le témoignage du curateur, tu es noble et digne d'honneur. Théodore dit : Je confesse premièrement Jésus-Christ, qui m'a donné l'honneur et la noblesse; il sait comment il conservera sa colombe. Le juge lui dit : Donnez-lui de grands soufflets et lui dites : Ne sois point insensée, approche et sacrifie aux dieux. Théodore répondit : Par le secours du Seigneur, je ne sacrifie point et je n'adore point les démons. Le juge dit : Tu m'as contraint, malgré ta condition de te faire un affront devant tout ce peuple qui attend ton jugement. Et ensuite : Je te donne trois jours de temps, et par les dieux si tu n'obéis je t'exposerai, afin que toutes les femmes te voient, et que cet affront les corrige. Théodore dit : Ces trois jours sont déjà passés pour moi. Faites ce que vous voudrez; mais je vous prie de me mettre à couvert d'insulte, jusqu'à ce que vous donniez votre sentence. Le juge dit : J'ordonne que Théodore soit sous sûre garde jusqu'à trois jours pour voir si elle reviendra de son opiniâtreté. Mais ne lui faites point de violence à cause de sa noblesse.

Trois jours après, il s'assit et fit appeler Théodore, et, voyant qu'elle persistoit dans sa résolution, il dit : La crainte des empereurs m'oblige à prononcer contre toi, de peur de me rendre coupable moi-même, c'est toi qui te livres au lieu infâme. Voyons si ton Christ, pour qui tu t'opiniâtres à résister, t'en délivrera. Théodore répondit : Dieu qui connoît les choses cachées et qui sait tout avant qu'il arrive, qui m'a gardée sans tache jusqu'à présent, saura bien aussi me garantir de ceux qui me voudroient faire injure. Elle fut donc menée dans ce lieu, et, y étant entrée, elle leva les yeux au ciel et dit : Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, secourez-moi et me tirez d'ici, vous qui avez secouru Pierre dans la prison et l'en avez tiré sans aucun mal; tirez-moi d'ici sans tache, afin que tous voient que je suis votre servante. Le peuple étoit autour de la maison, observant qui entreroit le premier; mais Dieu suscita un chrétien, nommé Didime, qui s'habilla en soldat et y entra. Théodore, le voyant, fut troublée, et fuyoit par les coins de la chambre. Il lui dit : Je ne suis pas ce que vous pensez ; je suis votre frère, qui n'ai pris cet habit profane que pour vous délivrer. Venez, changeons d'habit, prenez celui-ci qui vous a fait peur, et sortez ; je demeurerai avec le vôtre. Elle y consentit, et prit entre autres un chapeau qu'il portoit, et l'enfonça sur son visage comme de honte, suivant qu'il l'avoit avertie. Il lui dit aussi de baisser les yeux et de ne parler à personne. Ainsi elle sortit heureusement.

Une heure après, un autre entra, et trouvant un homme au lieu d'une fille, il fut surpris et dit en lui-même : Est-ce que Jésus change aussi les filles en hommes? Celui qui étoit entré est sorti. Qui est celui-ci? Où est la fille que l'on y a enfermée? J'avois bien ouï dire qu'il avoit changé l'eau en vin, et je croyois que ce fût une fable. Je crains qu'il ne me change moi-même en femme. Mais Didyme ne se cacha point, et dit : Le Seigneur ne m'a point changé, il m'a couronné aussi bien qu'elle. Vous ne la tenez plus, prenez-moi. Celui qui étoit entré le dernier sortit; et le juge ayant appris ce qui s'étoit passé, fit amener Didyme. Il lui demanda son nom, et qui l'avoit envoyé pour faire cette action. C'est Dieu, répondit Didyme. Le juge dit : Confesse, avant les tourments, où est Théodore. Didyme répondit : Par Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, je n'en sais rien. Ce que je sais, certainement, c'est qu'elle est servante de Dieu, et qu'il l'a conservée sans tache. Le juge dit : Didyme, de quelle condition es-tu? Didyme répondit : Je suis chrétien, délivré par Jésus-Christ. Le juge le menaça, s'il ne sacrifioit aux dieux, de le faire tourmenter doublement, comme chrétien et comme ayant délivré Théodore; mais, le voyant ferme, il ordonna qu'il eût la tête coupée et que son corps fût jeté au feu.

Théodore courut au lieu du supplice pour lui disputer la couronne du martyre (1). C'est moi, disoit Didyme, qui ai été condamné. Et moi, disoit Théodore, je ne veux pas être coupable de votre mort; j'aime mieux mourir innocente. J'ai consenti que vous m'ayez sauvé l'honneur, mais non pas la vie; j'ai fui l'infamie et non pas la mort. Si vous m'aviez privée du martyre, vous m'auriez trompée. Enfin, ils gagnèrent tous deux et furent tous deux martyrs.

Ce sont les principaux martyrs qui souffrirent pendant la seconde année de la persécution, trois cent quatre de J.-C., et elle cessa dès lors en Occident. Eusèbe, qui vivoit alors, le témoigne en ces termes (2) : Toute l'Italie, la Sicile, la Gaule, l'Espagne, la Mauritanie et l'Afrique, reçurent promptement la paix par un regard favorable de Dieu, avant que les deux premières années de la persécution fussent finies.

X. Dioclétien renonce à l'empire.

L'empereur Dioclétien fut malade pendant toute l'année trois cent quatre (3), et son neuvième consulat. Après avoir passé l'été à Ravenne, il fit le tour de la Pannonie par le Danube, et se rendit à Nicomédie, où sa maladie devint considérable. Il ne laissa pas de se montrer pour faire la dédicace d'un cirque au bout

(1) Amb. II, de Virgin. 4.
(2) Palest. c. 3, in fin.
(3) Lactant. de Mort. Persec. n. 17, et ibid. Tomard.

de l'an de sa vingtième année. Sa maladie augmenta tellement, que l'on faisoit des prières dans tous les temples pour sa vie; le treizième de décembre, on le crut mort. Il revint le lendemain; mais l'esprit lui demeura si affoibli, qu'il tomboit en démence à certaines heures, puis revenoit en son bon sens. La plupart crurent que l'on céloit sa mort en attendant le césar Galérius, et ils n'en furent désabusés que quand il parut en public, le premier jour de mars de l'année trois cent cinq (1). Comme il étoit malade depuis près d'un an, à peine étoit-il connoissable. Galérius arriva à Nicomédie peu de jours après cet accident, et il se prévalut de l'état où il trouva Dioclétien, son père adoptif, pour l'obliger à quitter l'empire, comme il l'avoit déjà persuadé à Maximien Herculius, lui faisant peur d'une guerre civile. D'abord il s'y prit doucement, comme par affection, représentant à Dioclétien son grand âge, ses infirmités, et le besoin qu'il avoit de se reposer après ses grands travaux. Il lui alléguoit l'exemple de Nerva, qui avoit cédé l'empire à Trajan. Dioclétien disoit qu'il seroit honteux, après l'éclat d'une si haute élévation, de tomber dans l'obscurité d'une vie basse, et qu'il ne seroit pas même trop sûr, à cause de la multitude d'ennemis qu'il s'étoit faits dans un si long règne; que Nerva n'avoit régné qu'un an et étoit revenu à la vie privé, dans laquelle il avoit vieilli, que si Galérius désiroit le nom d'empereur, rien n'empêchoit qu'on les appelât tous augustes.

Galérius, qui vouloit quelque chose de plus qu'un nom, répondit : Il faut toujours garder l'ordre que vous avez établi, que l'empire ait deux chefs souverains, et deux moindres pour les aider. La concorde peut aisément se maintenir entre deux, mais nullement entre quatre égaux. Si vous ne voulez pas céder, je prendrai mes mesures pour n'être pas plus longtemps au dernier rang. Il y a déjà quinze ans que je suis relégué en Illyrie ou sur les bords du Danube, à combattre avec des nations barbares, tandis que les autres règnent à leur aise dans les pays plus libres et plus paisibles. Le foible vieillard, l'oïant ainsi parler, dit en pleurant : Soit, si vous le voulez. Il avoit déjà reçu des lettres du vieux Maximien, qui lui mandoit ce que Galérius lui avoit dit, et il avoit appris que Galérius augmentoit ses troupes. Etant donc résolu que Dioclétien et Maximien Herculius se retireroient, et que Constantius et Galérius, de césars deviendroient augustes, c'est-à-dire empereurs, il restoit de choisir deux césars pour remplir leur place. Il sembloit que l'on dût choisir leurs fils. Maximien Herculius en avoit un, nommé Maxence, gendre de Galérius. Constantius avoit un fils, nommé Constantin. Maxence étoit méchant et de mauvais naturel, et si superbe qu'il n'adoroit ni son père ni son beau-père. Aussi le haïssoient-ils tous deux. Le respect que l'on rendoit aux empereurs s'appeloit adoration. Constantin étoit un jeune homme bien fait de corps et d'esprit, de bonnes mœurs, qui avoit du génie pour la guerre, et une honnêteté singulière, en sorte que les soldats l'aimoient et le peuple le désiroit; il y avoit long-temps que Dioclétien l'avoit fait tribun du premier rang, et il étoit alors présent à Nicomédie. Mais Galérius craignit de n'être pas assez le maître s'il faisoit césar un homme de ce mérite et si agréable à tout le monde; il voulut avoir des gens qui dépendissent de lui absolument. Qui ferons-nous donc césars? dit Dioclétien. Galérius dit : Sévère. Quoi! dit Dioclétien, ce danseur, cet ivrogne, qui fait de la nuit le jour, et du jour la nuit? Il en est digne, dit Galérius, il a fidèlement commandé les troupes, et je l'ai envoyé à Maximien pour recevoir de lui la pourpre. Dioclétien dit : Soit. Quel autre nous donnerez-vous? Celui-ci, dit Galérius, en montrant son neveu, fils de sa sœur, nommé Daïa ou Daza, qui étoit un jeune homme demi-barbare, à qui Galérius avoit donné le nom de Maximin, approchant de son nom de Maximien. Dioclétien dit en soupirant : Ce ne sont pas là des gens capables de soutenir l'état. Mais, c'est désormais votre affaire, j'ai assez travaillé; s'il arrive quelqu'inconvénient, on ne s'en prendra pas à moi.

Les choses étant ainsi résolues, ils parurent le premier jour de mai, l'an trois cent cinq. A trois milles de la ville étoit une éminence, au haut de laquelle Galérius lui-même avoit reçu la pourpre, et on y avoit érigé une colonne avec une statue de Jupiter. Ils y allèrent, et assemblèrent les soldats pour les haranguer. Le vieil empereur dit en pleurant qu'il étoit infirme et demandoit du repos après ses travaux, qu'il laissoit l'empire aux autres plus vigoureux et substituoit d'autres césars. On étoit dans une grande attente, et tout le monde jetoit les yeux sur Constantin, qui étoit sur le tribunal. Tout d'un coup, Dioclétien déclara césars Sévère et Maximin. La surprise fut grande. On demandoit si Constantin avoit changé de nom. Mais Galérius, étendant la main, repoussa Constantin, tira Daïa qui étoit derrière, lui ôta son habit ordinaire et le mit en présence. Tout le monde demandoit qui il étoit et d'où il étoit venu; mais ils étoient si surpris, que personne n'osa parler. Dioclétien se dépouilla de sa pourpre et la jeta sur ce jeune homme. Ils descendirent du tribunal; Dioclétien traversa la ville en chariot, et fut renvoyé dans son pays, étant redevenu Dioclès et simple particulier; il retourna à Dioclée en Dalmatie. Le nouveau césar Daïa ou Maximin eut le gouvernement de l'Orient. Il n'y avoit pas long-temps qu'il avoit été tiré des forêts, où il gardoit des troupeaux; il avoit été d'abord écuyer, puis protecteur, c'est-à-dire garde du corps, puis tribun, et

(1) Lactant. de Mort. n. 17.

enfin césar, et tout cela en très-peu de temps; il ne savoit ni la guerre ni les affaires.

XI. Tyrannie de Maximien Galérius.

Son oncle, Maximien Galérius, se regarda dès lors comme le maître du monde. Ce n'est pas qu'il n'eût partagé avec Constantius, en sorte que Galérius avoit l'Illyrie, la Grèce et l'Orient, et Constantius la Gaule, l'Espagne, l'Italie et l'Afrique, mais il refusa l'Italie et l'Afrique; et d'ailleurs, Galérius ne le comptoit guère. Car, Constantius étoit doux naturellement et alors affoibli par la maladie, en sorte qu'il espéroit le voir mourir bientôt ou le dépouiller aisément, croyant qu'il ne pourroit lui seul résister à trois. Galérius avoit un ami qu'il consultoit sur toute sa conduite, ayant contracté avec lui une liaison fort étroite dès le commencement qu'il avoit porté les armes, c'étoit Licinius; mais il n'avoit pas voulu le faire césar, de peur de l'adopter pour son fils; il le réservoit pour le nommer auguste et frère à la place de Constantius, faire césar son fils Candidien, qui n'avoit encore que neuf ans, et se déposer lui-même, mais pour garder la souveraine autorité sur les quatre autres, savoir, sur Licinius et Sévère augustes, Maximien et Candide césars; en sorte qu'ils ne fussent que les remparts de sa puissance, et qu'à cet abri il passât tranquillement sa vieillesse. Tels étoient les projets de Galérius.

Cependant, il gouvernoit tyranniquement. Depuis qu'il eut vaincu les Perses, il louoit hautement leur gouvernement despotique et leur coutume de traiter leurs sujets comme des esclaves. Il diminuoit donc en tout la liberté des Romains. Il faisoit mettre à la torture toutes sortes de personnes, sans avoir égard aux dignités; on enlevoit de force pour son palais des femmes libres et même des nobles. Il avoit de grands ours à qui on trouvoit qu'il ressembloit assez bien; il leur faisoit dévorer des hommes pour se divertir, principalement pendant son souper. Il se plaisoit à faire brûler les gens à petit feu, et, s'étant exercé à tourmenter les chrétiens, il traitoit de même tous les autres qu'il comptoit pour coupables; en sorte que c'étoit une faveur d'avoir la tête coupée. Sous son règne, l'éloquence fut éteinte, les avocats et les jurisconsultes furent bannis ou tués; les études lui sembloient pernicieuses, et il haïssoit les gens de lettres. Les juges qu'il envoyoit dans les provinces étoient des soldats grossiers et ignorants, ils n'avoient point d'assesseurs, et il leur donnoit toute sorte de licence sans respect pour les lois. Il désola les provinces par la grandeur des cens et des capitations, et par la rigueur de l'exaction. Il sembloit vouloir se venger sur tous les Romains de ce que Trajan avoit fait pour subjuguer les Daces, ses ancêtres; et afin que personne ne s'exemptât de ses impositions sous prétexte de mendicité, il fit assembler tout ce qu'il put de mendiants, les fit mettre dans des barques, et jeter tous dans la mer. Telle étoit la tyrannie de Galérius Maximien. Il l'exerça principalement contre les chrétiens; ainsi cette troisième année la persécution fut la plus cruelle, mais seulement en Orient. Il n'y avoit plus de distinction de clercs et de laïques, on faisoit mourir indifféremment tous les chrétiens (1). Le césar Maximin qui gouvernoit sous lui la province d'Orient, le secondoit bien, la confusion étoit grande, plusieurs s'enfuyoient et se dispersoient en divers lieux.

XII. Martyre de saint Apphien.

A Césarée en Palestine, il y avoit un jeune homme, nommé Apphien, qui n'avoit pas encore vingt ans. Il étoit né à Pagas en Lycie, de parents fort riches, et avoit étudié à Béryte, où étoit alors une école célèbre de droit romain; mais il s'y étoit préservé des tentations de son âge et des mauvaises compagnies, vivant avec la pureté et la modestie que demandoit le christianisme. Etant retourné à sa ville, où son père tenoit le premier rang, il ne put demeurer avec ses parents, n'y ayant pas la liberté de vivre suivant sa religion, et s'enfuit secrètement, sans même emporter de quoi subsister, tant il se fioit à la Providence. Elle le conduisit à Césarée, où il vécut avec Eusèbe l'historien, et en peu de temps s'instruisit, autant qu'il étoit possible, des saintes Ecritures, et se prépara courageusement au martyre par des exercices de piété.

La persécution fut alors excitée pour la seconde fois, la troisième année depuis son commencement. Il vint des lettres du nouveau césar Maximin, portant ordre aux gouverneurs de faire sacrifier tout le monde sans distinction. Par toute la ville de Césarée, les crieurs appeloient les hommes avec leurs femmes et leurs enfants aux temples des idoles, et les tribuns appeloient chaque soldat par son nom sur les rôles. Alors, Apphien, sans avoir communiqué son dessein à personne, non pas même à Eusèbe ni aux autres avec qui il vivoit, alla trouver le gouverneur Urbain comme il sacrifioit, et s'approcha de lui sans que les gardes qui l'environnoient s'en aperçussent. Il lui prit hardiment la main, l'empêcha de sacrifier, et, lui parlant gravement, lui conseilla de se désabuser, lui représentant qu'il n'étoit pas raisonnable de quitter le seul vrai Dieu, pour sacrifier à des idoles et à des démons. Aussitôt, ceux qui entouroient le gouverneur se jetèrent sur Apphien comme des bêtes farouches, lui donnèrent mille coups par tout le corps, et le mirent en prison, où il demeura un jour et une nuit, les deux pieds étendus dans les entraves.

(1) Euseb. de Martyr. Pal. c. 4.

Le lendemain, il fut présenté au gouverneur, qui, le voulant contraindre à sacrifier, lui fit souffrir des tourments très-cruels. Il eut les côtés déchirés, non-seulement une et deux fois, mais plusieurs, en sorte que l'on voyoit les os et les entrailles; et son visage devint si enflé des coups qu'il avoit reçus, qu'il n'étoit plus reconnoissable. Comme il ne se rendoit point, les bourreaux lui entourèrent les pieds de mèches trempées d'huile, et les allumèrent. Le feu lui fondoit la chair, et pénétroit jusqu'aux os, et le suc de son corps dégouttoit comme de la cire fondue; mais il demeura toujours ferme, et fut remis en prison. Le troisième jour, il fut encore présenté au juge; il persista dans sa confession, et, quoique demi-mort, il fut jeté dans la mer. Aussitôt, il s'éleva une si grande tempête, non-seulement sur la mer, mais dans l'air, que la terre et toute la ville en fut ébranlée; et la mer, comme ne pouvant porter le corps du martyr, le jeta devant les portes de la ville. Tous ceux qui étoient alors à Césarée furent témoins de cette merveille, entre autres Eusèbe qui la raconte. Ce fut le deuxième jour du mois de Xantique ou le deuxième d'avril, un vendredi. Dans le même temps et les mêmes jours, un jeune homme, nommé Ulpien, souffrit le martyre à Tyr. Après avoir été fouetté et tourmenté cruellement, il fut enfermé dans un sac de cuir avec un chien et un aspic, et jeté dans la mer; c'étoit la peine des parricides.

Apphien avoit un frère de père, nommé Edésius. Il confessa plusieurs fois, et, après une longue prison, il fut condamné à travailler aux mines de Palestine. Il avoit plus étudié que son frère; et, avant que d'être chrétien, il avoit été philosophe, et en gardoit encore l'habit. Enfin, se trouvant à Alexandrie et voyant les excès auxquels le juge se laissoit emporter contre les chrétiens, en tourmentant des hommes graves et livrant des femmes d'une piété singulière et des vierges mêmes à des infâmes marchands d'esclaves, il s'approcha hardiment, et, ayant couvert le juge de confusion par ses reproches, il souffrit généreusement plusieurs sortes de tourments, et fut enfin jeté dans la mer comme son frère: ceci arriva peu de temps après.

XIII. Concile de Cyrthe.

En Afrique, la persécution étant cessée, mais les églises n'étant pas encore rebâties, onze ou douze évêques de Numidie s'assemblèrent à Cyrthe pour élire un successeur à l'évêque de cette ville, qui étoit mort (1). Ce fut le quatrième jour de mars, après le neuvième consulat de Dioclétien, autrement sous le cinquième de Constantius et de Galérius, c'est-à-dire cette année trois cent cinq de J.-C. Ils s'assemblèrent donc dans la maison d'Urbain Donat. Second, évêque de Tigisite, qui tenoit la première chaire, s'étant assis, dit: Commençons par nous éprouver, afin que nous puissions ordonner ici un évêque; puis il dit à Donat de Masculite: On dit que vous avez livré les écritures. Donat répondit: Vous savez, mon frère, comme Florus m'a cherché pour m'obliger à offrir de l'encens. Dieu n'a pas permis que je sois tombé entre ses mains; mais puisque Dieu m'a pardonné, réservez-moi aussi à Dieu. Second dit: Que ferons-nous donc des martyrs qui ont été couronnés pour ne les avoir pas livrées? Donat dit: Renvoyez-moi à Dieu, je lui en rendrai compte. Second lui dit: Passez d'un côté. Puis il dit à Marin de Tibilite: On dit que vous les avez aussi livrées. Marin répondit: J'ai donné de petits papiers à Pollus, mais j'ai conservé mes livres. Second dit: Passez de ce côté. Puis il dit à Donat de Calame: On dit que vous avez livré les écritures. Donat répondit: J'ai donné des livres de médecine. Second dit: Passez à côté. Puis il dit à Victor de Russicade: On dit que vous avez livré les quatre évangiles. Victor répondit: C'est Valentin le curateur; c'est lui qui m'a forcé à les jeter au feu; je savois bien qu'il les falloit perdre. Pardonnez-moi ce péché, et Dieu me le pardonnera. Second dit: Passez à côté.

Ensuite il dit à Purpurius de Limate: On dit que vous avez fait mourir les deux enfants de votre sœur, à Milée, dans la prison. Purpurius répondit: Pensez-vous m'épouvanter comme les autres? Et vous, qu'avez-vous fait, lorsque le curateur et le sénat vous ont arrêté pour vous faire livrer les écritures? Comment vous êtes-vous tiré de leurs mains, sinon en donnant ou en faisant donner tout ce que vous aviez? Ils ne vous laissoient pas aller aisément. Pour moi, j'ai tué et je tue ceux qui sont contre moi; ne m'obligez pas d'en dire davantage, vous savez que je ne me soucie de personne. Second le jeune dit à son oncle Second: Entendez-vous ce qu'il dit contre vous? Il est prêt à se retirer et à faire schisme, non-seulement lui, mais tous ceux que vous accusez; je sais qu'ils doivent vous quitter, et donner une sentence contre vous; vous demeurerez seul comme un hérétique. Que vous importe ce que chacun d'eux a fait? Ils en rendront compte à Dieu. L'évêque Second dit à Félix de Rotaria et à Victor de Garbe: Que vous en semble? Ils répondirent: Ils ont à en rendre compte à Dieu. Second dit: Vous le savez et Dieu aussi; asseyez-vous. Ils répondirent tous: Dieu soit loué. Après ce préliminaire, ces évêques, traditeurs par leur propre confession, ne laissèrent pas de procéder à l'élection d'un évêque de Cyrthe, capitale de Numidie.

(1) Aug. Brevit. Collat. Die pert. c. 15, 17. id. cont. Cresc. lib. III, c. 26, 27. Optat. Milevit. lib. I, An 305.

XIV. Concile d'Elvire.

On rapporte à ce même temps, où la persécution étoit apaisée en Occident, le concile tenu en Espagne, à Elvire (1), c'est-à-dire Elibéris ou Illibéris, dans la province Bétique. Cette ville est à présent ruinée, mais on croit qu'elle étoit proche de Grenade (2). Dix-neuf évêques s'y assemblèrent, entre autres Osius de Cordoue, déjà confesseur, et depuis encore plus célèbre; Sabin, de Séville; Flavius, d'Elvire, Libérius, de Mérida; Valère, de Sarragosse, fameux confesseur; Décentius, de Léon; Mélanthius, de Tolède; Vincent, d'Ossone; Quintien, d'Evora; Patrice, de Malaga. Avec les évêques vingt-six prêtres prirent séance au concile, les diacres étant debout, et tout le peuple présent. On y fit quatre-vingt-un canons de discipline, qui commencèrent par l'idolâtrie, comme le plus grand de tous les crimes.

Le premier porte : Que quiconque, après le baptême, étant en âge de raison, sera venu à un temple pour idolâtrer et l'aura fait, ne recevra pas la communion, même à la fin de sa vie. Les fréquentes chutes, que l'on avoit vues pendant la persécution, pouvoient obliger à cette sévérité envers ceux qui auroient apostasié volontairement. On défend aux chrétiens de monter au Capitole des païens, même pour voir le sacrifice; si un fidèle l'a fait, il est condamné à dix ans de pénitence (3). Il y avoit des chrétiens foibles, qui prenoient les charges de flamines, ou sacrificateurs des idoles (4), à cause de la dignité temporelle qui y étoit jointe : le concile les condamne comme les autres, s'ils ont sacrifié (5); mais s'ils ont seulement donné les spectacles, on leur accorde la communion à la fin, après avoir fait la pénitence légitime (6); s'ils sont catéchumènes, et qu'ils se soient abstenus des sacrifices, après trois ans ils seront admis au baptême (7). Les prêtres des faux dieux qui auront seulement porté la couronne, sans sacrifier ni contribuer aux frais du service des idoles, sont reçus à la communion après deux ans. Une des cérémonies des sacrifices profanes étoit de se couronner de fleurs (8). Le duumvir, pendant l'année de sa magistrature, devoit s'abstenir d'entrer dans l'église, parce qu'il ne pouvoit s'exempter d'assister au moins à quelque cérémonie païenne. Il est défendu aux femmes de donner leurs habits pour l'ornement d'une pompe séculière, c'est-à-dire païenne, sous peine d'être privées de la communion pendant trois ans (9). Il est défendu aux propriétaires des terres de passer en compte ce qui aura été employé pour une idole, sous peine de cinq ans d'excommunication (1). On exhorte les fidèles de ne point souffrir d'idoles dans leurs maisons, autant qu'il sera possible; s'ils craignent la violence de leurs esclaves, qu'au moins ils se conservent purs eux-mêmes (2). Les esclaves étoient en grand nombre, la plupart idolâtres, et soutenus par les magistrats. Si quelqu'un brise des idoles et est tué sur la place, il ne sera point reçu au nombre des martyrs, parce que cela n'est point écrit dans l'Evangile, et on ne trouve point qu'il ait jamais été pratiqué sous les apôtres (3).

Celui qui en aura fait mourir un autre par maléfice, parce qu'il n'a pu commettre ce crime sans idolâtrie, il ne recevra pas la communion même à la fin (4). Une maîtresse qui aura fouetté si cruellement son esclave qu'elle en soit morte, s'il paroît qu'elle l'a tuée volontairement, elle fera pénitence pendant sept ans (5); si c'est involontairement, pendant cinq ans (6). Si un fidèle, s'étant rendu dénonciateur, a fait proscrire ou mettre à mort quelqu'un, il ne recevra pas la communion même à la fin; si la cause est plus légère, il la recevra dans les cinq ans (7). Le faux témoin sera puni à proportion de l'accusation; si c'est contre un évêque, un prêtre ou un diacre, et qu'il ne l'ait pas prouvé, il ne recevra pas la communion, même à la mort (8). Ceux qui seront trouvés mettre des libelles diffamatoires dans l'église, seront anathématisés.

Si un fidèle est tombé dans l'adultère, et après avoit été mis en pénitence retombe dans la fornication, il ne recevra pas la communion même à la fin (9). Si un fidèle marié a commis adultère plusieurs fois, on l'ira trouver à l'article de la mort; s'il promet de cesser, on lui donnera la communion; s'il guérit et retombe, on ne souffrira pas qu'il se joue davantage de la communion (10). Si un homme marié tombe une fois, il fera cinq ans de pénitence : la femme de même (11). Le mari complice de l'adultère de sa femme ne recevra pas la communion même à la mort; s'il la quitte, il sera admis après dix ans. Si une femme devenue grosse d'adultère fait périr son fruit, on lui refusera la communion, même à la fin, à cause du double crime. De même si elle a vécu dans l'adultère jusqu'à la mort. Si elle l'a quitté, elle recevra la communion après dix ans de pénitence (12). Une catéchumène, qui aura étouffé son fruit conçu d'adultère, recevra le baptême à la fin (13). Si une veuve épouse celui avec qui elle aura péché, elle sera admise à la communion après cinq ans de pénitence (14) : si elle le quitte

(1) Concil. tom. I, p.
(2) Mendoza. l. 1, c. 1.
(3) C. 59.
(4) C. 2, et ibid. Albaspin.
(5) C. 3.
(6) C. 4.
(7) C. 55.
(8) Act. XIV, 12.
(9) C. 57.

(1) C. 40.
(2) C. 41.
(3) C. 60.
(4) C. 6.
(5) C. 5.
(6) C. 73, 75.
(7) C. 75, 52.
(8) C. 7.
(9) C. 47.
(10) C. 69.
(11) C. 65, 70.
(12) C. 63.
(13) C. 64.
(14) C. 68.

pour épouser un autre, elle n'aura pas la communion, même à la mort (1). Ceux qui abusent des garçons ne recevront pas la communion, même à la fin (2). Une mère, ou toute autre qui fait un trafic infâme d'une fille, ne recevra pas la communion, même à la mort (3). Il semble que dans ce concile le mot d'adultère ne se prend pas toujours en son propre sens, mais quelquefois pour la simple fornication.

Les divorces sont défendus; les femmes qui sans cause auront quitté leurs maris pour en épouser d'autres ne recevront pas la communion, même à la fin (4). Si une femme chrétienne quitte son mari adultère, mais chrétien, et veut en épouser un autre, qu'on lui empêche; si elle l'épouse, qu'elle ne reçoive la communion qu'après la mort de celui qu'elle aura quitté (5). Celle qui épouse un homme qu'elle sait avoir quitté sa femme sans cause, celle-là ne recevra pas la communion, même à la mort (6). Quant aux mariages, il est défendu de donner à des gentils des filles chrétiennes, de peur de les exposer en la fleur de leur âge à l'adultère spirituel (7). Il en est de même des juifs et des païens, et les parents qui violent cette défense sont retranchés de la communion pour cinq ans (8); mais ceux qui donneroient leurs filles aux sacrificateurs des idoles (9) ne recevroient pas la communion, même à la fin. Les parents qui auront faussé la foi des fiançailles seront retranchés pour trois ans, si ce n'est que le fiancé ou la fiancée soient trouvés en faute griève (10). Celui qui épousera la sœur de sa défunte femme sera retranché pour cinq ans (11); celui qui commettra un inceste en épousant la fille de sa femme ne recevra pas la communion, même à la fin (12).

Touchant les ordinations. Il est défendu d'ordonner dans une province ceux qui auront été baptisés dans une autre, parce que leur vie n'est pas connue (13). On ne doit point ordonner les affranchis dont les patrons sont dans le siècle, c'est-à-dire païens (14). C'est à cause des devoirs des affranchis, qui étoit un reste de servitude (15). On ne doit point ordonner sous-diacres ceux qui ont commis un adultère en leur jeunesse, de peur qu'ensuite ils n'arrivent par subreption à un degré plus élevé; si on en a ordonné, ils seront déposés (16). Il est ordonné généralement aux évêques, aux prêtres, aux diacres et à tous les clercs qui sont dans le service, de s'abstenir de leurs femmes, sous peine d'être privés de l'honneur de la cléricature (17). Si on découvre qu'un évêque, un prêtre ou un diacre, ait commis adultère depuis son ordination, il ne recevra pas la communion, même à la mort, tant pour le crime que pour le scandale (1). L'évêque, ou tout autre clerc, n'aura avec lui que sa sœur ou sa fille qui soit vierge ou consacrée à Dieu, mais point d'étrangère (2). Si on découvre que quelqu'un des clercs ait pris des usures, il sera dégradé et excommunié (3). Si un laïque en est convaincu et qu'il se corrige, on lui pardonnera; s'il persévère dans cette iniquité, on le chassera de l'église. Les évêques, les prêtres et les diacres ne quitteront point leurs places pour trafiquer (4), et ne voyageront point par les provinces, pour fréquenter les foires et les marchés. Toutefois, ils pourront envoyer leur fils, leur affranchi ou quelqu'autre personne pour se procurer la subsistance; et s'ils veulent trafiquer, ils trafiqueront dans la province. Les églises n'avoient point encore de revenus fixes, et la plupart des clercs étoient pauvres jusqu'aux évêques.

Les vierges consacrées à Dieu, qui auront trahi leur vœu et vécu dans la débauche, n'auront pas la communion, même à la fin; mais, si elles ne sont tombées qu'une fois par séduction ou par foiblesse, et ont fait pénitence toute leur vie, on leur donnera la communion à la fin (5). Les filles qui n'ont pas gardé leur virginité, si elles épousent ceux qui les ont corrompues, seront réconciliées après un an de pénitence; mais si elles ont connu d'autres hommes, elles feront pénitence pendant cinq ans (6).

XV. Suite du concile d'Elvire.

Touchant le baptême. Ceux qui commencent à se convertir à la foi, s'ils sont de bonnes mœurs, doivent être admis dans deux ans à la grâce du baptême, si la maladie n'oblige de les secourir plus tôt (7). On corrigera la coutume de mettre de l'argent dans les fonts (8) en recevant le baptême, de peur que l'évêque ne semble vendre ce qu'il a reçu gratuitement (9). Les évêques ne doivent pas leur laver les pieds, mais les clercs (10). En voyage sur mer (11), ou si l'église n'est pas proche (12), un fidèle qui a gardé l'intégrité de son baptême, et qui n'est point bigame, pourra baptiser un catéchumène en nécessité de maladie (13), à la charge, s'il survit, de le mener à l'évêque pour le perfectionner par l'imposition des mains, c'est-à-dire le confirmer. Si un diacre gouvernant un peuple a baptisé quelques personnes sans évêque et sans prêtre, l'évêque doit les perfectionner par sa bénédiction; s'ils décèdent auparavant, chacun sera sauvé selon sa foi.

(1) C. 72.
(2) C. 71.
(3) C. 12.
(4) C. 8.
(5) C. 9.
(6) C. 10.
(7) C. 15.
(8) C. 16.
(9) C. 17.
(10) C. 54.
(11) C. 61.
(12) C. 66.
(13) C. 16.
(14) C. 51.
(15) C. 80. V. ff. de Ope. libert.
(16) C. 30.
(17) C. 33.

(1) C. 19.
(2) C. 27.
(3) C. 20.
(4) C. 18.
(5) C. 13.
(6) C. 14.
(7) C. 42.
(8) C. 48.
(9) Cang. Gloss. Cancha.
(10) C. 38.
(11) C. 77.
(12) C. 44.
(13) C. 62.

On voit ici des diacres qui avoient une espèce de paroisse. Celle qui a été prostituée publiquement et ensuite mariée, si elle vient à la foi, doit être reçue sans difficulté. Si un cocher du cirque ou un pantomime veulent se convertir, qu'ils renoncent premièrement à leur métier sans espérance d'y retourner. Si, après avoir été reçus, ils contreviennent à cette défense, qu'on les chasse de l'église. Si les gentils étant malades désirent qu'on leur impose les mains, et que leur vie ait quelque chose d'honnête, on leur imposera et on les fera chrétiens, c'est-à-dire catéchumènes, puisqu'il n'est parlé que d'imposition des mains (1). Celui qui a été catéchumène et qui pendant un temps infini n'est point venu à l'église, si quelqu'un du clergé le reconnoît pour chrétien, ou si quelques fidèles en sont témoins, on ne lui refusera pas le baptême (2). On voit ici que le nom de chrétien se donne au catéchumène, et le nom de fidèle à celui qui est baptisé (3). Ceux qui sont tourmentés par les esprits immondes étant à l'article de la mort (4), doivent être baptisés ou recevoir la communion, s'ils sont déjà fidèles.

Si un fidèle, devenu apostat, n'est point venu à l'église pendant un temps infini, et qu'il revienne sans avoir été idolâtre, il recevra la communion après dix ans (5). Celui qui, étant dans la ville, manquera de venir à l'église par trois dimanches, sera exclus autant de temps pour correction (6). Les évêques ne doivent point recevoir de présents de celui qui ne communie point (7). Le nom d'un énergumène ne doit point être récité à l'autel avec l'oblation (8); et on ne doit point lui permettre de servir dans l'église de sa main. Si quelqu'un passe de l'église catholique à une hérésie et revient, il fera dix ans de pénitence, et ensuite recevra la communion (9). Les petits enfants qui auront été pervertis seront reçus sans différer, parce qu'il n'y a point de leur faute (10). On donnera seulement des lettres de communion à ceux qui apporteront des lettres de confession, de peur qu'ils n'abusent du nom glorieux de confesseurs pour exercer des concussions sur les simples. Les chrétiens en voyage prenoient des lettres de leurs évêques pour témoigner qu'ils étoient dans la communion de l'Eglise (11); s'ils avoient confessé la foi devant les persécuteurs, on le marquoit, et quelques-uns en abusoient. Partout, et principalement au lieu de la première chaire épiscopale, on doit interroger ceux qui portent des lettres de communion, pour savoir si tout va bien (12). Ainsi chaque évêque, ou du moins le métropolitain de chaque province, pouvoit être instruit de l'état de toutes les églises. On défend aux femmes de donner de ces lettres en leur nom, ni d'en recevoir adressées à elles seules.

(1) C. 39.
(2) C. 45.
(3) V. Aug. tract. 44, in Joan.
(4) C. 2, 37.
(5) C. 46.
(6) C. 21.
(7) C. 28.
(8) C. 29.
(9) C. 22.
(10) C. 25.
(11) C. 58. Thomass. p. 1, l. 1, c. 3, n. 4.
(12) C. 81.

Touchant diverses cérémonies. On célèbrera tous les mois les jeûnes doubles, nommés superpositions, excepté les deux mois de juillet et d'août, à cause de la foiblesse de quelques-uns (1). Ces jeûnes doubles ou renforcés étoient des jours que l'on passoit entiers sans manger (2). Le concile ajoute (3): On corrigera l'abus, en sorte que l'on observe le jeûne double tous les samedis. On voit donc que dès lors on jeûnoit en Espagne le samedi comme à Rome, et, qu'outre les deux jours de jeûne de chaque semaine, on en observoit un tous les mois. Il faut corriger la mauvaise coutume (4), en sorte que, suivant l'autorité des Ecritures (5), on célèbre la Pentecôte, non le quarantième jour après la pâque, mais le cinquantième; qui ne le fera pas, sera noté comme introduisant une nouvelle hérésie. On traite d'hérésie l'erreur sur ces cérémonies principales (6). On n'allumera point de cierges pendant le jour dans les cimetières, pour ne point inquiéter les esprits des saints, c'est-à-dire ne point troubler l'attention des fidèles qui s'y assembloient pour prier (7). Il est défendu aux femmes de passer la nuit en veilles dans les cimetières, parce que souvent il se commet des crimes en secret, sous prétexte de prière (8). Il ne doit point y avoir de peintures dans les églises, de peur que ce qui est servi et adoré ne soit peint sur les murailles (9). Peut-être craignoit-on que ces peintures, ne pouvant être enlevées dans le temps de la persécution, ne fussent profanées par les infidèles. Il est défendu aux clercs et à tous les fidèles de manger avec les juifs, sous peine d'excommunication (10). Si un fidèle joue de l'argent aux dés, il sera excommunié; s'il se corrige, il pourra être réconcilié après un an.

Sur la pénitence. Celui qui est tombé dans une faute mortelle ne doit pas recevoir la pénitence d'un prêtre, mais de l'évêque; toutefois si la maladie y oblige, le prêtre ou le diacre lui doit donner la communion par ordre de l'évêque (11). Il faut entendre par la communion le viatique, ou quelqu'absolution de juridiction, non celle qui est attachée à l'ordre sacerdotal, comme dans la lettre de saint Cyprien (12). Tous les évêques sont convenus que chacun doit recevoir la communion de l'évêque qui l'en a privé pour quelque crime (13).

(1) C. 23. De Pœnit. colomb.
(2) Cang. Gloss. 1, Superpositio.
(3) C. 26.
(4) C. 43.
(5) Levit. XXIII; Deut. XVI.
(6) C. 34.
(7) C. 35.
(8) C. 36.
(9) C. 50.
(10) C. 79.
(11) C. 32.
(12) Thomass. Discipl. 1, lib. 1, n. 25, 8.
(13) Cyp Ep. 18. Pam 13, sup. liv. VI.

Si un autre évêque ose l'admettre sans le consentement de celui qui l'avoit excommunié, qu'il sache qu'il en rendra compte à ses confrères au péril de sa place, c'est-à-dire que c'est une cause de déposition (1). Voilà ce qui fut ordonné dans le concile d'Elvire, le plus ancien dont il nous reste des canons de discipline. Le mot de communion s'y prend d'ordinaire pour la participation aux sacrements et aux prières publiques de l'Eglise, et la communion libre avec les fidèles, quoiqu'en quelques canons ce concile semble le prendre comme nous pour la participation de l'eucharistie (2). Le mot d'excommunication se prend pour un retranchement de la communion pendant quelque temps, tendant à la correction du pécheur, non pour l'anathème par lequel un incorrigible est retranché pour toujours et mis au rang des infidèles.

XVI. Histoire de Boniface et d'Aglaé.

Il y avoit à Rome une femme puissante, nommée Aglaé, fille d'Acace, qui avoit été proconsul, de race de sénateurs (3); elle avoit donné trois fois les jeux publics à ses dépens à Rome. Elle avoit soixante-treize intendants pour gouverner son bien, et un au-dessus de tous, nommé Boniface, avec lequel elle entretenoit un commerce criminel. Il étoit adonné au vin et à toutes sortes de débauches, mais il avoit trois bonnes qualités, l'hospitalité, la libéralité, la compassion. S'il voyoit un étranger ou un voyageur, il le servoit avec toute sorte d'affection; la nuit il alloit par les places et par les rues, et donnoit aux pauvres ce dont ils avoient besoin. Après plusieurs années, Aglaé, touchée de componction, l'appela et lui dit : Mon frère Boniface, tu vois en quels péchés nous sommes engagés sans songer qu'il faudra nous présenter devant Dieu, et lui rendre compte de ce que nous avons fait de mal en ce monde. J'ai ouï-dire aux chrétiens que, si quelqu'un sert les saints qui combattent pour Jésus-Christ, il aura part avec eux au jour du terrible jugement de Dieu. Je viens aussi d'apprendre que les serviteurs de Jésus-Christ combattent contre le démon en Orient, et livrent leurs corps aux tourments pour ne point nier Jésus-Christ. Va donc, et nous apporte des reliques des saints martyrs, afin que nous les servions, que nous leur bâtissions des oratoires dignes d'eux, et que par leur moyen nous soyons sauvés, nous et plusieurs autres.

Boniface prit quantité d'or pour acheter des reliques et pour donner aux pauvres, avec douze chevaux, trois litières et divers parfums pour honorer les martyrs. En partant il dit à sa maîtresse par plaisanterie : Madame, si je trouve des reliques des martyrs, je les apporterai; mais si mes reliques viennent sous le nom de martyr, recevez-les. Aglaé lui dit : Quitte tes folies, et songe que tu vas quérir des reliques des saints martyrs. Pour moi, pauvre pécheresse, je t'attends dans peu, et je prie le Dieu tout-puissant, qui a pris pour nous la forme d'esclave et répandu son sang pour le salut du genre humain, d'envoyer son ange devant toi, de conduire tes pas par sa miséricorde, et d'accomplir mon désir sans considérer mes péchés. Boniface partit, et par le chemin il disoit en lui-même : Il est juste que je ne mange point de chair et que je ne boive point de vin, puisque, tout indigne et tout pécheur que je suis, je dois porter les reliques des saints martyrs; et, levant les yeux au ciel, il dit : Seigneur Dieu tout-puissant, père de votre fils unique, venez à mon secours et conduisez mon voyage, afin que votre nom soit glorifié dans tous les siècles. Amen.

Après quelques jours de chemin, il arriva à la ville de Tarse, et, sachant qu'il y avoit des martyrs qui combattoient, il dit à ceux qui l'accompagnoient : Mes frères, allez chercher une hôtellerie, et faites reposer les chevaux; je m'en vais voir ceux que je désire le plus. Etant arrivé au lieu du combat, il vit les martyrs dans les tourments. L'un pendu la tête en bas et du feu dessous; un autre étendu à quatre pieux; un autre scié par les bourreaux; un autre avoit les mains coupées; un autre, ayant un pieu fiché dans la gorge, étoit ainsi cloué à terre; un autre avoit les pieds et les mains renversés et attachés par derrière, et les bourreaux le frappoient à coups de bâton. Ils étoient jusqu'au nombre de vingt hommes; et leurs tourments faisoient grande horreur aux spectateurs. Boniface s'approcha des martyrs et les baisoit en criant : Qu'il est grand le Dieu des chrétiens; qu'il est grand le Dieu des saints martyrs. Je vous prie, serviteurs de Jésus-Christ, priez pour moi, afin que j'entre en part avec vous au combat contre le démon. Il s'assit à leurs pieds, et embrassoit leurs liens, les baisant et disant : Combattez, martyrs de Jésus-Christ, foulez aux pieds le démon; un peu de patience, le travail est petit, et la récompense est grande.

XVII. Martyre de saint Boniface.

Le gouverneur, jetant les yeux sur le peuple, l'aperçut et dit : Qui est celui-là qui se moque ainsi de moi et des dieux? qu'on l'amène à mon tribunal. Puis il lui dit : Dis-moi, qui es-tu, toi, qui méprises la splendeur de mon siége? Boniface dit : Je suis chrétien, et ayant Jésus-Christ pour maître, je vous méprise, vous et votre tribunal. Le gouverneur dit : Comment t'appelles-tu? Boniface dit : Je vous l'ai déjà dit, je suis chrétien; mais si vous voulez savoir mon nom vulgaire, on m'appelle Boniface. Le gouverneur dit : Avant que je te touche les côtés, approche et sacrifie. Bo-

(1) C. 53, 87.
(2) C. 37.
(3) Vales. ad lib. XXVII. Amon. p. 332.

niface dit : Je vous ai déjà dit plusieurs fois que je suis chrétien, et que je ne sacrifie point aux démons. Si vous voulez faire quelque chose, faites ; voilà mon corps devant vous. Le gouverneur en colère fit aiguiser des roseaux, et les lui fit enfoncer sous les ongles des mains. Boniface regardoit le ciel et souffroit patiemment. Ce que voyant le gouverneur, il commanda qu'on lui ouvrît la bouche et qu'on y versât du plomb bouillant. Avant qu'on le fit, Boniface, regardant au ciel, fit cette prière : Je vous rends grâce, Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu, venez au secours de votre serviteur, soulagez-moi dans ces peines, et ne permettez pas que je sois vaincu par cet infâme gouverneur. Vous savez que c'est pour votre nom que je souffre. Ayant achevé sa prière, il cria aux autres martyrs : Je vous prie, serviteurs de Jésus-Christ, priez pour moi. Les martyrs dirent tous d'une voix : Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même enverra son ange pour vous délivrer de cet infâme, il achèvera dans peu votre course, et placera votre nom entre les premiers nés. Après qu'ils eurent achevé leur prière et dit amen, le peuple se mit à pleurer, et cria à haute voix : Il est grand le Dieu des chrétiens, il est grand le Dieu des martyrs ; Jésus-Christ, fils de Dieu, sauvez-nous. Nous croyons tous en vous, et nous avons recours à vous : anathème aux idoles des gentils. Alors, tout le peuple courut renverser l'autel et jeter des pierres au gouverneur. Il se leva et se retira effrayé de ce tumulte.

Le lendemain, il s'assit sur son tribunal, fit amener Boniface, et lui dit : Misérable, d'où te vient cette fureur de mettre tes espérances en un homme, et un homme qui a été crucifié comme malfaiteur ? Boniface lui dit : Tais-toi, n'ouvre pas tes lèvres infâmes pour nommer Notre Seigneur Jésus-Christ, serpent dont l'esprit est ténébreux, qui as vieilli en le mauvais jours. Malheur à toi ; car Jésus-Christ, mon maître, a souffert pour sauver le genre humain. Le gouverneur irrité commanda que l'on emplît une chaudière de poix, et que quand elle seroit bouillante on y jetât Boniface la tête la première. Le martyr, ayant fait le signe de la croix, y fut jeté. Mais, un ange descendit du ciel et toucha la chaudière, qui fondit aussitôt comme la cire devant le feu. Elle ne fit point de mal à Boniface ; mais elle brûla plusieurs des ministres. Le gouverneur, épouvanté de la puissance de Jésus-Christ et de la patience du martyr, commanda qu'on lui coupât la tête avec l'épée, disant : Nous ordonnons que celui qui n'obéit pas aux lois des empereurs souffre la peine capitale. Les soldats le tirèrent promptement du tribunal. Le martyr, ayant fait le signe de la croix, pria les bourreaux de lui donner un peu de temps pour prier, et se tenant debout, tourné vers l'Orient, il dit : Seigneur Dieu tout-puissant, père de Notre Seigneur Jésus-Christ, venez au secours de votre serviteur, envoyez votre ange et recevez mon âme en paix, afin que le dragon meurtrier ne lui puisse nuire. Mettez-moi en repos avec le cœur de vos saints martyrs, et délivrez votre peuple de cette oppression des impies. Car, à vous appartiennent l'honneur et la puissance avec votre fils unique, et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Amen. Ayant achevé sa prière, il fut exécuté ; et il se fit un grand tremblement de terre, en sorte que tous s'écrièrent · Il est grand le Dieu des chrétiens, et plusieurs crurent en Jésus-Christ.

XVIII. Reliques de saint Boniface.

Cependant, les compagnons de Boniface le cherchoient partout, et, ne le trouvant point, ils se disoient l'un à l'autre . Il est à présent dans un cabaret ou ailleurs à se rejouir, tandis que nous nous tourmentons à le chercher. En discourant ainsi, ils rencontrèrent le frère du geôlier, et lui dirent : N'avez-vous point vu ici un étranger venu de Rome ? Il leur dit : Hier il y eut un étranger qui fut martyrisé pour Jésus-Christ, et il eut la tête coupée. Et où est-il ? dirent-ils. Il répondit : Dans l'arène, et ajouta : Comment est-il fait ? Ils dirent : C'est un homme carré, épais, blond, qui porte un manteau d'écarlate. Il dit : Celui que vous cherchez souffrit hier le martyre. Ils répondirent : Celui que nous cherchons est un ivrogne et un débauché, qui n'a rien de commun avec le martyre. Il leur dit : Que vous coûtera-t-il de venir jusqu'à l'arène et de le voir ? Ils le suivirent, et il leur montra son corps étendu. Ils le prièrent de leur montrer aussi sa tête, il l'alla quérir et leur apporta. Le visage du martyr, étant présenté à ses compagnons, se mit à rire par la vertu du Saint-Esprit. Eux l'ayant reconnu pleurèrent amèrement, en disant : Ne vous souvenez pas de notre péché et du mal que nous avons dit de vous, serviteur de Jésus-Christ, et ils dirent à l'officier : Voilà celui que nous cherchons ; nous vous prions de nous le donner. Il refusa de le leur donner gratuitement, ils lui en payèrent cinq cents sous d'or et l'emportèrent. Ils l'embaumèrent et l'enveloppèrent de linges précieux, le mirent dans une des litières, et reprirent leur chemin avec joie, louant Dieu de l'heureuse fin du saint martyr.

Cependant, un ange apparut à Aglaé, et lui dit : Celui qui étoit votre esclave est à présent notre frère, recevez-le comme votre seigneur, et le placez dignement. Car, tous vos péchés vous seront remis par son intercession. Elle se leva promptement, et prit avec elle des ecclésiastiques pieux ; ainsi, faisant des prières avec des cierges et des parfums, ils allèrent au devant des saintes reliques, qui furent mises à cinquante stades de Rome, et elle y fit bâtir un oratoire digne du martyr. Il s'y fit plusieurs miracles, les démons y étoient chas-

sés, et les maladies guéries. Saint Boniface souffrit le martyre à Tarse, métropole de Cilicie, le quatorzième de mai, et fut enseveli à Rome le sixième de juin. Aglaé renonça au monde, donna tout son bien aux pauvres, et affranchit tous ses esclaves, retenant seulement quelque peu de ses filles, qui renoncèrent au monde avec elle. Elle se consacra ainsi au service de Jésus-Christ, et lui devint si agréable, qu'elle chassoit les démons et guérissoit toutes sortes de maladies par ses prières. Elle vécut encore dans les exercices de piété treize ans, après lesquels elle s'endormit en paix, et fut enterrée auprès de saint Boniface.

XIX. Saint Antoine sort du château.

Saint Antoine avoit passé environ vingt ans dans le château désert où il s'étoit enfermé, sans sortir et sans être vu de personne (1). Enfin, plusieurs, désirant avec ardeur imiter sa manière de vivre, et ses amis voulant à toute force rompre sa porte, il sortit comme d'un sanctuaire où il s'étoit consacré à Dieu et rempli de son esprit, et parut pour la première fois hors du château à ceux qui venoient vers lui. Ils furent remplis d'étonnement de voir son corps dans le même état, ni grossi manque d'exercice, ni atténué par tant de jeûnes et de combats contre les démons; il étoit tel qu'ils l'avoient connu avant sa retraite. Son âme étoit tranquille, ni abattue de tristesse, ni dissipée par la joie; il ne fut ni troublé de voir une si grande multitude, ni réjoui des compliments qu'il recevoit; mais il étoit égal en tout, comme gouverné par la raison et ferme dans son état naturel. Dieu guérissoit par lui plusieurs malades, délivroit plusieurs possédés, et donnoit tant de grâce à ses paroles qu'il consoloit les affligés et réconcilioit ceux qui étoient mal ensemble, leur disant à tous qu'il n'y a rien dans le monde de préférable à l'amour de Jésus-Christ. Il les exhortoit aussi à penser sérieusement aux biens à venir, et à la bonté que Dieu nous a témoignée, en livrant son propre fils à la mort pour notre salut (2) Ainsi, il persuada à plusieurs d'embrasser la vie solitaire; ce qui fut la cause de tant de monastères qui s'établirent depuis dans les montagnes, et qui peuplèrent les déserts. Les uns demeurèrent près de lui, à l'orient du Nil, en un lieu nommé Pisper; les autres à l'occident, vers la ville d'Arsinoé.

L'obligation de visiter ses disciples l'ayant engagé à traverser le canal d'Arsinoé qui étoit plein de crocodiles, il se mit en prière et le passa, sans que lui, ni aucun de ceux qui l'accompagnoient, reçût le moindre mal. Etant retourné à son monastère, il continua les mêmes travaux. Ses fréquentes exhortations augmentoient la ferveur de ceux qui avoient déjà embrassé la vie monastique, et portoient plusieurs autres à l'embrasser; et ainsi, par l'attrait de ses paroles, il se fit plusieurs monastères qu'il gouvernoit tous comme leur père (1). Un jour entre autres, comme ils étoient tous assemblés autour de lui, il leur fit un grand discours en sa langue égyptienne, les exhortant à ne compter pour rien leurs travaux passés, et leur découvrant les divers artifices des démons et les moyens de les vaincre. Il y avoit donc dans les montagnes des monastères remplis de solitaires, qui passoient leur vie à chanter, à étudier, à jeûner, à prier, à se réjouir dans l'espérance des biens à venir, à travailler pour pouvoir donner l'aumône, conservant entre eux la charité et l'union. Ainsi l'on pouvoit voir véritablement comme un pays particulier de piété et de justice. Il n'y avoit là personne qui fît tort à autrui ou qui en reçût; on n'y entendoit point la voix du collecteur (2); tous n'avoient autre désir que de s'avancer dans la vertu.

Antoine vivoit d'ordinaire retiré dans son monastère particulier, augmentant ses exercices, et soupirant sans cesse par la pensée des demeures célestes. Considérant la fragilité de cette vie et la noblesse de l'âme, il avoit honte d'être obligé à manger, à dormir et à descendre aux autres nécessités du corps. Souvent, lorsqu'il étoit prêt à manger avec ses disciples, se ressouvenant de la nourriture spirituelle, il s'en abstenoit et s'éloignoit d'eux. Ainsi, il mangeoit d'ordinaire seul, et ne laissoit pas de manger souvent avec ses frères lorsqu'ils l'en prioient, afin de pouvoir avec plus de liberté leur tenir des discours utiles. Il disoit qu'il faut plutôt donner tous nos soins à l'âme qu'au corps, que nous ne devons accorder au corps que fort peu de temps par nécessité, et tout employer à l'utilité de l'âme, afin qu'elle ne soit pas entraînée par les plaisirs du corps, et qu'au contraire elle le réduise en servitude. Telles étoient les maximes de saint Antoine.

XX. Persécution en Cappadoce. Saint Théodore.

La persécution de César Maximin fut cruelle en Cappadoce comme dans le reste de l'Orient (3). Il se piquoit de paroître plus zélé pour l'idolâtrie que les autres princes, et ils paroissoient humains au prix de lui. Plusieurs martyrs combattirent jusqu'à la mort; plusieurs, en ayant été fort proches, furent conservés pour être l'exemple des autres. Il y en eut qui s'enfuirent, entre autres le père et la mère de Basile, père du grand saint Basile depuis évêque de Césarée. Ils savoient la règle du martyre, qui étoit de ne point aller au combat volontairement pour épargner et les persécuteurs et les chrétiens foibles, mais de ne pas reculer quand on étoit en présence. Ils se retirèrent donc dans les forêts de Pont avec

(1) Vita S. Ant.
(2) Rom. VIII, 32.

(1) C. 24.
(2) Job. XXXIX, 10.
(3) Greg. Naz. Orat. 20 p. 319.

très-peu de domestiques, et y menèrent une vie très-rude pendant sept ans, c'est-à-dire depuis l'an trois cent six jusqu'à l'an trois cent treize, et la fin de la persécution. Ils étoient riches et accoutumés à une vie différente de celle qu'ils passoient dans ces bois inhabités, loin de leurs amis, exposés aux injures du temps, réduits à une nourriture très-chétive. Ils prièrent Dieu de les soulager, comme il avoit secouru son peuple dans le désert; et aussitôt il leur envoya quantité de cerfs, dont ils prirent autant qu'ils voulurent.

A Amasie, métropole du Pont, on prit Théodore pauvre et nouveau soldat venu d'Orient, qui étoit là avec sa légion en quartier d'hiver (1). Il fut présenté au gouverneur et au tribun ensemble, qui lui demandèrent pourquoi il n'obéissoit pas aux empereurs (2). Il répondit : Je ne connois point les dieux; mon dieu est Jésus-Christ, le fils unique de Dieu. Frappez, déchirez, brûlez-moi, coupez-moi la langue, si mes paroles vous choquent. Un soldat des premiers rangs voulut se moquer de cette réponse, et dit : Quoi donc, Théodore, ton dieu a-t-il un fils? Est-il sujet à l'amour et aux passions comme les hommes? Non, répondit-il, mon Dieu n'est point sujet aux passions, et toutefois je reconnois qu'il a un fils dont la naissance est digne de lui. Mais toi, n'as-tu pas de honte d'adorer une déesse comme une femme, mère de douze enfants? C'étoit Cybèle, la mère des dieux, que l'on adoroit à Amasie. On donna à Théodore du temps pour délibérer, et, pendant cet intervalle, poussé d'un zèle extraordinaire, il brûla le temple de Cybèle, bâti sur le bord du fleuve. Il ne s'en cacha point, et étant de nouveau présenté devant les juges, il le confessa sans attendre qu'on l'interrogeât. Ils ne laissèrent pas de le flatter, et de lui promettre de l'élever au-dessus de la bassesse de sa naissance, et de lui donner la dignité de pontife. Il s'en moqua, disant qu'il estimoit les pontifes les plus malheureux de tous les idolâtres, comme étant les plus criminels.

Alors, ils le firent pendre au chevalet et tourmenter cruellement, mais il ne disoit que ce verset du psaume (3): Je bénirai Dieu en tout temps, sa louange sera toujours en ma bouche. On le mit en prison, où la nuit on entendit une multitude de personnes qui chantoient, et on vit des flambeaux allumés comme dans les veilles des chrétiens. Le geôlier, étonné de cette vision, entra dans le cachot, où il ne trouva que le martyr et les autres prisonniers tous endormis. Après plusieurs épreuves, Théodore fut condamné au feu, et consomma ainsi son martyre.

XXI. Épître canonique de saint Pierre d'Alexandrie.

La quatrième année de la persécution, qui étoit l'an trois cent six de J.-C., Pierre, évêque d'Alexandrie, voyant approcher la pâque et étant pressé de plusieurs qui étoient tombés dans la persécution et demandoient d'être réconciliés à l'Église, donna les règles suivantes dans un traité de la pénitence.

Ceux qui ont été présentés et mis en prison (1), qui ont souffert les fouets et d'autres tourments insupportables, et qui ensuite ont été trahis par la foiblesse de la chair, quoique nous ne les ayons pas reçus d'abord à cause de la grandeur de leur chute; toutefois, parce qu'ils ont long-temps résisté, qu'ils ne sont tombés que par foiblesse, qu'ils portent en leurs corps les stigmates de Jésus-Christ, et qu'il y en a qui sont dans le deuil depuis trois ans; il suffit de leur ordonner après le retour encore quarante jours que Notre Seigneur jeûna après son baptême, pendant lesquels ils s'exerceront extraordinairement, ils jeûneront plus exactement, ils veilleront dans les prières et méditeront ce que le Sauveur dit à celui qui le tentoit de l'adorer, Retire-toi, Satan (2), et le reste. Ceux qui ont souffert l'infection et les autres incommodités de la prison, et ont ensuite été vaincus sans combat, une année leur suffira outre le reste du temps, puisqu'enfin ils se sont donnés à la persécution pour le nom de Jésus-Christ (3). Quant à ceux qui n'ont rien souffert, mais qui, trahis par la crainte, se sont livrés comme des transfuges (4), et maintenant viennent à la pénitence, il faut leur proposer la parabole du figuier stérile que le maître vouloit faire couper (5), et le jardinier demanda encore un an de pénitence. S'ils montrent des fruits dignes de pénitence, ils pourront être secourus dans le même espace de temps. Car, pour ceux qui sont entièrement désespérés (6), qui ne font point de pénitence, qui ne changent point de peau non plus que l'Ethiopien, ou sont changeants comme le léopard, on leur dira ce qui est dit à un autre (7) : Puisse-t-on ne jamais manger de ton fruit : aussi sécha-t-il incontinent.

Ceux qui ont imité David (8), qui feignit d'être épileptique, et n'ont pas nié ouvertement, mais ont éludé les artifices des ennemis comme des enfants plus habiles que les autres, par exemple, s'ils ont passé devant les autres; s'ils ont donné des billets, s'ils ont envoyé des païens à leur place, quoiqu'ils aient, à ce qu'on dit, entraîné quelques-uns des confesseurs; toutefois, parce qu'ils ont évité avec grand soin d'allumer le feu de leurs mains, et d'offrir l'encens aux démons, et qu'il est constant qu'ils ont agi par ignorance, on leur donnera six mois pour faire pénitence. Quelques-uns

(1) Greg. Nyss. Orat. in Tho.
(2) Acta sinc. p. 531.
(3) Ps. 33.

(1) Tom. I, cont. p. 936, Can. 1.
(2) Matth. IV.
(3) Can. 2.
(4) Can. 3.
(5) Luc. XIII, 6.
(6) Can. 4.
(7) Marc. X, 13.
(8) Can. 5. 1 Reg. XXI, 13.

ont substitué à leur place des esclaves chrétiens (1). Les esclaves qui étoient sous la main de leur maître, et pour ainsi dire dans leurs prisons, feront un an de pénitence, et apprendront désormais, comme esclaves de Jésus-Christ, à faire sa volonté, et à ne craindre que lui. Les maîtres seront en pénitence trois ans; tant parce qu'ils ont dissimulé que parce qu'ils ont fait sacrifier leurs esclaves (2). Qu'ils regardent ce qu'ils ont fait d'avoir attiré à l'idolâtrie nos conserviteurs.

Ceux qui après leur chute sont revenus au combat se déclarant chrétiens (3), et ont souffert la prison et les tourments, il est juste de les consoler, et de communiquer avec eux en tout, et pour la paix et pour la participation du corps et du sang, et pour l'exhortation; puisque, si tous ceux qui sont tombés eussent fait de même, ils auroient témoigné une parfaite conversion.

XXII. De ceux qui se livroient eux-mêmes.

Quant à ceux qui se sont approchés du combat à l'étourderie au lieu de le différer avec prudence, s'exposant à la tempête ou plutôt l'excitant contre les frères, il ne faut pas laisser de communiquer avec eux, puisqu'ils l'ont fait au nom de Jésus-Christ (4). Quoiqu'ils n'aient pas bien considéré ces paroles : Ne nous exposez pas à la tentation. Peut-être aussi ne savent-ils pas qu'il s'est souvent détourné de ceux qui le vouloient prendre; et qu'au temps de sa passion il ne se livra pas, mais attendit que l'on vînt à lui avec des épées et des bâtons (5). Il a dit : On vous livrera aux tribunaux; et non pas : Vous vous livrerez; et encore : Quand on vous poursuivra en une ville fuyez à une autre. Car, il ne veut pas que nous allions chercher les satellites du démon, de peur que nous ne soyons cause de leur perte, en les aigrissant et les portant à commettre des crimes; mais que nous attendions et nous tenions sur nos gardes. C'est ainsi qu'Etienne fut lapidé par les juifs, Jacques décollé par l'ordre d'Hérode, Pierre le premier des apôtres souvent pris, mis en prison, traité avec opprobre, et enfin crucifié à Rome. Ainsi, Paul, après plusieurs persécutions et plusieurs périls, eut la tête tranchée en la même ville; toutefois à Damas, il se fit descendre de nuit par la muraille dans une corbeille. Car, ils se proposoient principalement d'annoncer la parole de Dieu, et cherchoient ce qui étoit utile non à eux, mais au salut de plusieurs.

Il n'est pas juste de laisser dans le ministère (6) les clercs qui se sont livrés eux-mêmes et sont tombés, puis ont combattu de nouveau. Comment osent-ils demander ce qu'ils ont quitté dans le temps où ils pouvoient être utiles aux frères? Tant qu'ils sont demeurés fermes, on leur pardonnoit leur imprudence; mais, puisqu'ils sont tombés, ils ne peuvent plus servir comme étant prévaricateurs et s'étant souillés eux-mêmes. Qu'ils songent plutôt à faire pénitence et à se corriger de la vaine gloire. La communion leur suffit; mais il faut en avoir un soin particulier, de peur qu'on ne les afflige jusqu'à leur donner prétexte de chercher à sortir de cette vie, ou que quelques-uns ne prétendent excuser leur chute par la crainte du châtiment.

Il y en a qui se sont présentés dans la première chaleur de la persécution, entourant le tribunal et regardant les saints martyrs, dont le zèle les excitoit par une louable émulation, principalement parce qu'ils voyoient tomber ceux qui se retiroient (1); mais ils sont tombés, après avoir souffert la prison, la faim, la soif, ou les tourments. Puisque l'on demande avec empressement des prières pour eux, il est juste de les leur accorder. Il ne peut nuire à personne de pleurer avec ceux qui pleurent pour leurs parents, leurs frères ou leurs enfants; et nous savons que Dieu a fait quelquefois des grâces aux uns pour la foi des autres, en remettant les péchés, en rendant la santé corporelle, en ressuscitant des morts.

Ceux qui ont donné de l'argent pour se délivrer entièrement de la vexation des méchants sont exempts de reproche (2). Ils ont souffert de la perte en leurs biens pour éviter la perte de leur âme : ce que d'autres plus intéressés n'ont pas fait. On ne peut accuser non plus ceux qui se sont retirés, après avoir tout quitté (3), comme si les autres avoient été pris pour eux. Car, à Ephèse on prit dans le théâtre Cajus et Aristarque, qui accompagnoient Paul (4); et, quoiqu'il voulût se montrer au peuple, on l'en empêcha, parce que la sédition étoit excitée à cause de lui. Pierre, le prince des apôtres, fut délivré de prison par un ange (5) : ce qui fut cause qu'Hérode fit mourir les gardes, et toutefois on n'en accuse point Pierre.

Si on a fait violence à quelques-uns, si on leur a mis un bâillon à la bouche, s'ils ont souffert constamment qu'on leur brûlât les mains en les traînant aux sacrifices profanes, comme m'ont écrit de leur prison les bienheureux martyrs qui sont en Libye et d'autres de nos confrères, ils doivent être comptés entre les confesseurs et même entre les ministres sacrés, puisqu'ils ne pouvoient plus parler ni se remuer pour résister à la violence, et qu'ils n'ont point consenti aux crimes des persécuteurs (6).

Telles sont les règles de pénitence de saint

(1) Can. 6.
(2) Can. 7.
(3) Can. 8.
(4) Can. 9.
(5) Matth. XXVI. Marc. XIII.
(6) Can. 10.

(1) Can. 11.
(2) Can. 12.
(3) Can. 13.
(4) Act. XIX.
(5) Act. XII.
(6) Can. 14.

Pierre d'Alexandrie, où, suivant l'usage de ces premiers siècles, il résout tous les cas par l'autorité de l'Ecriture. Il ajoute à la fin cette règle touchant les jeûnes de l'Eglise (1) : Personne ne doit nous reprendre de ce que nous jeûnons la quatrième et la sixième férie, comme il nous est ordonné suivant la tradition. La quatrième à cause du conseil que tinrent les juifs de trahir le Seigneur, la sixième à cause de sa passion. Pour le dimanche, nous le passons en joie à cause de sa résurrection; et nous avons appris à ne pas même fléchir les genoux en ce saint jour.

XXIII. Mort de Constantius Chlorus. Constantin, empereur.

L'empereur Constantius étoit dans la Grande-Bretagne, malade à l'extrémité. Il avoit écrit à l'empereur Galérius Maximien, auprès duquel étoit son fils Constantin, de le lui envoyer pour le voir, et depuis long-temps il le demandoit inutilement. Mais Galérius cherchoit à se défaire du jeune Constantin, et l'avoit souvent exposé aux bêtes, sous prétexte de jeux et d'exercices (2). Car, il n'osoit pas l'attaquer ouvertement de peur d'exciter contre lui-même une guerre civile, et principalement de s'attirer la haine des troupes, ce qu'il craignoit le plus. Enfin, ne pouvant plus lui refuser son congé, un soir il lui donna une lettre et lui dit de partir le lendemain matin après avoir reçu ses ordres, prétendant le retenir sous quelque prétexte, ou écrire devant à Sévère de l'arrêter. Constantin le prévit bien, et, après le souper, quand Galérius fut endormi, il partit en diligence, et enleva les chevaux publics de plusieurs journées. Le lendemain, Galérius dormit exprès jusqu'à midi, puis il demanda Constantin. On lui dit qu'il étoit parti aussitôt après le souper (3). Il commença à murmurer et à s'emporter; il demanda des chevaux pour le faire ramener. On lui dit qu'ils étoient enlevés par toutes les postes; à peine put-il retenir ses larmes. Mais Constantin, faisant une diligence incroyable, arriva près de son père Constantius, comme il étoit prêt à mourir (4). Constantius le recommanda aux soldats, le marquant ainsi son successeur à l'empire, et mourut dans son lit avec consolation à York, le vingt-cinquième de juillet, l'an de J.-C. trois cent six. Il avoit régné treize ans comme césar, et près de quinze mois comme empereur. Les soldats reconnurent Constantin pour empereur, et le revêtirent de la pourpre, sitôt qu'il parut en public (5). Du côté de son père, il descendoit de l'empereur Claude II, qui descendoit de Vespasien, d'où lui vint le nom de Flavius (6). Sa mère étoit Hélène, que Constantius avoit pris à titre de concubine, parce qu'elle n'étoit pas de condition à être son épouse selon les lois, mais d'une naissance si obscure, que l'on disoit même que son père avoit tenu hôtellerie. Constantius la quitta l'an deux cent quatre-vingt-treize, pour épouser la belle-fille de Maximien Herculius, nommée Théodore, dont il laissa plusieurs enfants, Constantius, Dalmace, Annibalius, et deux filles, Constantia et Eutropia. Constantin avoit trente-un ans quand il vint à l'empire. Il étoit de belle taille et de bonne mine, robuste, adroit à toutes sortes d'exercices, et instruit des bonnes lettres; le latin étoit sa langue naturelle, et le grec lui étoit presque aussi familier (1). La première ordonnance qu'il fit à son avénement à l'empire fut pour rendre aux chrétiens le libre exercice de leur religion.

Les images de Constantin furent apportées à Rome. C'étoit l'usage de faire ainsi reconnoître les nouveaux empereurs. Maxence, fils d'Herculius, y étoit, qui, profitant de la disposition des soldats et des citoyens mécontents de Galérius, prit lui-même le titre d'empereur, c'est-à-dire de césar, le vingt-septième d'octobre de cette année trois cent six. D'abord, il fit semblant d'embrasser la foi chrétienne pour flatter le peuple romain. Il commanda à ses sujets de cesser la persécution, et voulut paroître beaucoup plus doux et plus humain que ses prédécesseurs (2). On trouve vers ce même temps que Melchiade, alors prêtre de l'église romaine, et depuis pape, envoya le diacre Straton avec des lettres de l'empereur Maxence et du préfet du prétoire au préfet de Rome, pour rentrer dans les lieux que l'on avoit ôtés aux chrétiens pendant la persécution (3). L'image de Constantin fut aussi portée à Galérius en Orient, couronnée de laurier suivant la coutume. Galérius délibéra long-temps s'il la recevroit (4). Il pensa la brûler, et celui qui l'avoit apportée; mais ses amis lui représentèrent qu'il avoit fait des césars inconnus malgré les soldats, qui, en étant irrités, se joindroient volontiers à Constantin. Il reçut donc son image à contre-cœur, et lui envoya à lui-même ensuite la pourpre, pour faire croire qu'il l'associoit volontairement à l'empire.

XXIV. Martyre de saint Agapius, sainte Domnine, etc.

Cependant, la persécution continuoit en Orient. Cette année, qui en étoit la quatrième, le vendredi vingtième de novembre, à Césarée de Palestine, le césar Maximin étant présent et célébrant la fête de sa naissance par des spectacles, on amena dans l'arène, pour combattre contre les bêtes, Agapius, qui y avoit été déjà exposé avec Thècle, la deuxième année

(1) Can. 15.
(2) Lactant. de Mort. Pers. c. 24; Zozim. lib. I.
(3) Eus. Vita Const. c. 12, 13, etc.
(4) Id. Hist. c. 26, 27.
(5) Id. in Fast.
(6) Gallican. in panegyr. 4. Zozim. lib. II, Eutrop. lib. X, Ambros. Infan. Theo.

(1) Lact. Num. 24; Id. n. 26.
(2) Euseb. Hist. VIII, c. 14.
(3) Aug. Brevit. diei 3, c. 18, et ad Donat. c. 12 et 13.
(4) Lact. n. 25.

de la persécution (1). Il avoit été plus de trois fois tiré de prison, pour être produit dans l'arène avec les malfaiteurs; et les juges avoient toujours différé son supplice, soit par pitié, soit par espérance de le faire changer. Ce jour donc, il fut amené en présence du césar au milieu de l'arène avec un esclave, qui avoit, dit-on, tué son maître. Ce criminel ayant quelque temps combattu contre les bêtes, le peuple en eut pitié; l'empereur lui accorda la liberté avec honneur; et le peuple se mit à jeter de grands cris, dont l'amphithéâtre retentit, pour louer l'empereur de la grâce qu'il avoit faite à ce misérable. L'empereur appela ensuite Agapius, et lui proposa de renoncer au christianisme; mais il confessa à haute voix, et protesta qu'il étoit prêt à souffrir tout avec plaisir pour le créateur de l'univers. En même temps, il courut au devant d'un ours qu'on avoit lâché contre lui, et qui, après l'avoir déchiré, le laissa respirant encore. Il fut remis en prison où il vécut un jour; et le lendemain on lui attacha des pierres aux pieds, et on le jeta dans la mer. Tel fut le martyre d'Agapius.

C'est environ le temps du martyre de sainte Domnine, avec ses deux filles, Prosdose et Bérénice (2). C'étoit une femme des plus nobles et des plus riches d'Antioche, bien faite, d'un grand esprit et d'une grande réputation. Ses deux filles étoient d'une beauté singulière, élevées dans la piété. Pour éviter la persécution, elle s'enfuit avec elles jusqu'à Edesse, souffrant toutes les incommodités d'un voyage qu'elle faisoit sans secours, et chargée de la garde de ses filles. Mais comme l'édit de la persécution portoit que les parents et les proches seroient obligés de découvrir les chrétiens, le mari de sainte Domnine vint à Edesse avec des soldats, et, l'ayant trouvée, l'emmena avec ses filles, et la fit conduire à Hiérapolis de Syrie. Dans le chemin, se rencontroit une rivière; pendant que les soldats dînoient, sainte Domnine prit ses deux filles, et les tenant toutes deux par les mains, couvertes modestement de leurs habits, elle entra avec elles dans la rivière, où elles se noyèrent toutes trois, pour éviter, non-seulement les tourments, mais les outrages dont leur pureté étoit menacée. L'église grecque les a toujours honorées comme martyres, ne doutant point qu'elles n'eussent cherché la mort par une inspiration particulière du Saint-Esprit.

XXV. Herculius reprend la pourpre. Mort de Sévère. Licinius, empereur.

L'empereur Galérius, s'étant enfin résolu à recevoir l'image de Constantin, ne voulut toutefois le reconnoître que pour césar, et donna le titre d'auguste à Sévère, qui étoit plus âgé, et qu'il avoit déjà fait césar (1). Ainsi, les deux augustes étoient Galérius lui-même et Sévère; les deux césars Maximin et Constantin, qui se trouvoit réduit au quatrième rang, au lieu du second que l'armée lui avoit donné. Il s'en contenta pour lors, et Galérius croyoit avoir bien arrangé ses affaires (2); mais il fut confondu par la nouvelle qui lui vint que Maxence, son gendre, avoit été déclaré empereur à Rome. Galérius le haïssoit et ne pouvoit faire trois césars; c'est pourquoi il résolut de le perdre, et envoya contre lui Sévère avec l'armée qui avoit été commandée par Maximien Herculius (3). Maxence, pour s'attirer cette armée plus sûrement, envoya la pourpre à Herculius, son père, qui avoit quitté l'empire et demeuroit alors en Campanie, et le nomma auguste pour la seconde fois. Herculius, qui aimoit les nouveautés, et qui avoit quitté l'empire malgré lui, le reprit volontiers. Voilà donc deux empereurs en Italie, Herculius et son fils Maxence, c'est-à-dire six en tout. Sévère s'avança et marcha jusqu'à Rome; mais aussitôt ses troupes l'abandonnèrent pour se ranger du côté d'Herculius, leur ancien empereur. Sévère se retire et s'enfuit à Ravenne, où il s'enferme avec peu de troupes; mais, voyant qu'on alloit le livrer à Maximien, il se rendit et remit la pourpre à celui de qui il l'avoit reçue, c'est-à-dire à Maximien Herculius. Il n'y gagna que de mourir plus doucement; car peu de jours après on lui fit couper les veines. Ainsi finit Sévère, environ le mois de février de l'an trois cent sept.

Herculius, qui connoissoit la fureur de Galérius, ne douta point que, quand il auroit appris la mort de Sévère, il ne vînt avec une armée en Italie (4). C'est pourquoi, ayant laissé Rome en état de défense, il alla en Gaule trouver Constantin pour l'attirer à son parti, en lui faisant épouser Fausta, sa fille cadette, qu'il avoit eue d'Eutropia. Constantin avoit déjà une femme ou concubine, nommée Minervine, dont il avoit un fils nommé Crispe. En faveur de son mariage avec Fausta, il reçut le nom d'Auguste, le dernier jour de mars de cette année trois cent sept. Cependant, Galérius vint en Italie avec une armée, et marcha droit à Rome, résolu de casser le sénat et de massacrer le peuple. Il trouva tout fermé et fortifié. Il n'avoit pas assez de troupes pour environner Rome, dont il ne connoissoit pas la grandeur; car il ne l'avoit jamais vue. Quelques légions l'abandonnèrent, irritées de ce qu'il les faisoit marcher contre son beau-père et contre Rome; le reste branloit. Pour les retenir, il fut réduit aux prières et aux soumissions, et à leur abandonner le pillage de l'Italie partout où ils passèrent. Ainsi, sans rien faire, il se retira en Illyrie. Herculius, étant revenu de Gaule à

(1) Euseb. de Mart. Palæst. c. 6. Ibid. c. 3.

(2) Euseb. VIII, Hist. c. 12. Acta p. 831. ex S. Chrysost.

(1) Lactant. de Mort. n. 25.

(2) Lact. n. 26.

(3) Zozim. l. III.

(4) Lactant. de Mort. n. 27.

Rome, régnoit avec son fils Maxence ; mais on obéissoit plus volontiers au fils, qui avoit été choisi empereur le premier dans ce dernier temps, et avoit associé son père. Le vieillard en conçut une jalousie puérile contre son fils, et il ne se trouvoit pas assez libre avec lui. Il assembla le peuple et les soldats pour les haranguer ; et, après avoir discouru long-temps sur les maux de l'état, il se tourna, les mains étendues contre son fils, disant qu'il en étoit la cause, et lui arracha la pourpre de dessus les épaules. Maxence, ainsi dépouillé, se jeta du tribunal en bas, et fut reçu par les soldats ; leurs cris et leur fureur épouvantèrent le père dénaturé, et il s'enfuit de Rome. Il retourna en Gaule, où il demeura quelque temps. Puis il passa en Pannonie, et vint à Carnonte trouver Galérius, l'ennemi de son fils, sous prétexte de traiter avec lui, mais en effet pour le perdre, s'il pouvoit. Dioclès y étoit aussi ; car Galérius l'avoit fait venir pour donner en sa présence l'empire à Licinius, à la place de Sévère. La cérémonie s'en fit le dixième de novembre trois cent sept, en présence des deux vieillards, Dioclès et Herculius. Ainsi, il y eut encore six empereurs à la fois : Galérius ; Licinius ; Maximin ; Constantin ; Herculius, et Maxence. Herculius vit par-là ses mesures rompues, et, s'étant accommodé avec Galérius, ils furent consuls ensemble l'année suivante trois cent huit.

XXVI. Martyrs de Palestine.

Cette année trois cent sept, la persécution continua en Orient sous le césar Maximin, et c'en étoit la cinquième année (1). Le jour de Pâques, qui étoit le second de Xantique ou d'avril, à Césarée de Palestine, une vierge tyrienne, qui n'avoit pas encore dix-huit ans, nommée Théodosia, vit quelques prisonniers, confesseurs de Jésus-Christ, assis devant le prétoire. Elle s'approcha d'eux pour les saluer, et les prier de se souvenir d'elle quand ils seroient devant Dieu. Aussitôt, elle fut prise par les soldats et présentée au gouverneur, qui lui fit déchirer les côtés et les mamelles jusqu'aux os ; et, comme elle respiroit encore et montroit un visage gai, il la fit noyer dans la mer. Ensuite, venant aux autres confesseurs, il les envoya tous aux mines de cuivre qui étoient à Phaino en Palestine.

Le quatrième de novembre, en la même ville de Césarée, plusieurs autres confesseurs, qui étoient avec le prêtre Sylvain, furent envoyés travailler aux mêmes mines par le même gouverneur, après leur avoir fait brûler les jointures des pieds. Le prêtre Sylvain fut depuis évêque et martyr. Avec ces confesseurs, fut aussi condamné Domnin, qui avoit confessé plusieurs fois, et qui étoit connu de tout le monde en Palestine pour la liberté avec laquelle il parloit. Il fut condamné au feu par le gouverneur Urbain, qui jugea tous ces martyrs et plusieurs autres. Il y en eut trois qu'il condamna à se battre ensemble à coups de poing, comme les athlètes. Il fit dévorer par les bêtes un sage et saint vieillard, nommé Auxence. Il en envoya d'autres aux mines de cuivre, après les avoir fait tailler et rendus eunuques, quoique ce fussent des hommes faits. Il en tenoit d'autres en prison après de cruels tourments, entre lesquels étoit l'illustre Pamphile, prêtre de l'église de Césarée. Mais Urbain, qui traitoit ainsi les chrétiens, et qui s'étudioit à inventer tous les jours contre eux de nouvelles cruautés, tomba dans la disgrâce du césar Maximin, dont la faveur le rendoit extrêmement fier. Il fut accusé, amené devant le tribunal, condamné à avoir la tête tranchée, et exécuté avec les autres criminels.

L'année suivante, trois cent huit, sixième de la persécution, entre une multitude innombrable de confesseurs relégués depuis longtemps en un lieu de la Thébaïde, nommé Porphyrite à cause des carrières de porphyre, on en prit quatre-vingt-dix-sept, hommes, femmes et petits enfants, et on les envoya en Palestine au gouverneur Firmilien, successeur d'Urbain (1). Après qu'ils eurent confessé Dieu le créateur et Jésus-Christ, il leur fit, par ordre de l'empereur, brûler avec un fer chaud les nerfs de la jointure du pied gauche. Puis, avec des stylets on leur creva à chacun l'œil droit, et on le brûla avec des fers chauds jusqu'au fond de l'orbitre et à la racine. En cet état, on les envoya travailler aux mines qui étoient dans la province. Le césar Maximin voulut aussi voir combattre devant lui les confesseurs de Palestine, qui avoient été condamnés au combat à coups de poing, quoiqu'ils n'eussent point été nourris à ses dépens, ni exercés comme les athlètes avoient accoutumé de l'être. Ils déclarèrent leur fermeté dans la foi et devant les procurateurs de César et devant Maximin lui-même, et souffrirent plusieurs tourments.

Incontinent après, on en amena d'autres que l'on avoit pris à Gaza, parce qu'ils avoient fait une assemblée pour lire les saintes Ecritures. Les uns eurent aussi les pieds brûlés et les yeux crevés ; les autres eurent les côtés déchirés et souffrirent des tourments plus cruels. Entre les chrétiens de Gaza, étoit une vierge qui, menacée de perdre l'honneur, dit que le césar donnoit le gouvernement à des juges bien cruels. Pour la punir de parler ainsi contre le prince, on lui donna plusieurs coups, puis, l'ayant suspendue en haut, on lui déchira les côtés. Alors, une vierge de Césarée même, nommée Valentine, mal faite de corps et de mauvaise mine, mais d'un grand courage, cria au juge du milieu de la foule : Tourmenteras-tu long-

(1) Eus. de Mart. Palæs. c. 7.

(1) Eus. Mart. Palæst. c. 8.

temps ainsi ma sœur ? On la prend, elle confesse hardiment le nom du Sauveur, et, comme elle refusoit de sacrifier, on la traîne de force à l'autel. Elle se jette dessus, et renverse à coups de pieds les bois et tout ce qui y étoit. Le juge en furie lui fit déchirer les côtés plus cruellement qu'à aucune autre; puis il la fit attacher avec celle qu'elle nommoit sa sœur, et les fit brûler toutes deux ensemble.

En même temps, un martyr, nommé Paul, fut condamné à perdre la tête. Il demanda à l'exécuteur un peu de temps, et l'ayant obtenu il pria Dieu à haute voix de se rendre favorable aux chrétiens, et de leur accorder au plus tôt la liberté; puis il pria pour la conversion des juifs, puis pour les samaritains, ensuite pour les gentils, afin qu'ils vinssent à la connoissance du vrai Dieu, et particulièrement pour la multitude qui l'environnoit. Enfin, il pria pour les empereurs, pour le juge qui l'avoit condamné et pour le bourreau qui l'alloit exécuter, afin que ce péché ne leur fût pas imputé. Tous les assistants l'ouïrent ainsi prier, et la plupart en furent touchés jusqu'aux larmes. Il se prépara lui-même, présenta son cou à découvert pour recevoir le coup, et souffrit ainsi le martyre le vingt-cinq de Panémus ou juillet, l'an trois cent huit. Peu de temps après, cent trente confesseurs égyptiens, par l'ordre de Maximin, eurent un pied estropié et un œil crevé, et furent envoyés, partie aux mines de Palestine, partie à celles de Cilicie.

Il y eut ensuite quelque relâche à la persécution, et les confesseurs qui travailloient aux mines de Thébaïde furent mis en liberté. Les chrétiens espéroient du repos; mais tout d'un coup, on ne sait comment, la persécution se ralluma plus violente qu'auparavant. Maximin envoya des lettres contre eux dans toutes les provinces; et les gouverneurs, par leurs lettres et par leurs édits, ordonnèrent à tous les magistrats des villes et à tous les commandants des places de faire exécuter les ordres de l'empereur. Que les temples des idoles, qui étoient ruinés, fussent relevés et réparés au plus tôt; que tous, hommes, femmes, esclaves, et jusqu'aux enfants à la mamelle, offrissent des sacrifices et de libations, et en goûtassent réellement; que tous les vivres exposés dans les marchés fussent profanés par ces libations; qu'aux portes des bains il y eût des gardes pour obliger tous ceux qui en sortiroient à sacrifier. Les gentils mêmes étoient fatigués de ces nouvelles vexations, et s'en plaignoient hautement.

Alors, à Césarée, trois chrétiens, Antonin, prêtre, Zébinas, natif d'Eleuthérople, et Germain, s'approchèrent de Firmilien, gouverneur de Palestine, comme il sacrifioit, et l'exhortoient à haute voix de quitter cette folie, puisqu'il n'y a point d'autre dieu que le Créateur. Il demanda qui ils étoient. Ils répondirent hardiment qu'ils étoient chrétiens; et Firmilien leur fit couper la tête sans autres tourments. C'étoit le treizième de novembre. Le même jour une vierge de Scytople, nommée Ennathas, fut traînée par force devant Firmilien. Après qu'il lui eut fait souffrir plusieurs coups et de grands tourments, un tribun qui commandoit près de là, nommé Maxis, robuste de corps et brutal, la prit de son autorité, la dépouilla toute nue de la ceinture en haut, la promena ainsi par toute la ville de Césarée, la fouettant de lanières par la place et par les rues, en sorte qu'il s'en faisoit un plaisir. Enfin, il la ramena au tribunal; et le juge la fit brûler toute vive. Il défendit de donner la sépulture aux corps des martyrs, et les fit garder jour et nuit à l'air exposés aux bêtes. Pendant plusieurs jours, il y avoit un grand nombre d'hommes occupés à cette garde, dont quelques-uns étoient en sentinelles sur des lieux élevés. Les bêtes et les oiseaux déchirèrent donc ces corps, et en dispersèrent les os et les entrailles; en sorte que ces restes hideux étoient semés tout autour de la ville, et que leurs ennemis mêmes en avoient horreur. Alors, quoique le temps fût beau et l'air très-serein, les colonnes des galeries publiques de la ville parurent couvertes de gouttes d'eau, la place et les rues furent mouillées: ce qui fit dire au peuple que la terre et les pierres les plus dures pleuroient de ces inhumanités. Le quatorze de décembre ou Apellée, on prit dans la même ville de Césarée des fidèles qui étoient partis d'Egypte, pour aller en Cilicie secourir les confesseurs condamnés aux mines. Il furent arrêtés par les gardes qui étoient aux portes de la ville à observer ceux qui entroient; et ils furent condamnés à la même peine que ceux qu'ils alloient soulager; on leur creva un œil, on leur estropia un pied. Mais on en fit mourir trois qui furent pris à Ascalon. Le premier, nommé Arès, fut brûlé; les deux autres, Promus et Elie, eurent la tête coupée.

XXVII. Mœurs de Maximin et de Maxence.

Le césar Maximin qui persécutoit ainsi les chrétiens, étoit fort adonné à la magie par foiblesse et par superstition, et n'osoit entreprendre la moindre chose sans consulter les oracles et les devins (1). Il fit réparer les temples dans toutes les villes, établit partout des sacrificateurs des idoles, et en chaque province un pontife avec une compagnie d'officiers et de gardes, et une grande autorité dans l'état. Il donnoit des dignités et de grands priviléges aux enchanteurs et aux magiciens, les regardant comme des hommes pieux et aimés des dieux. Il accabla les provinces où il commandoit d'exactions extraordinaires, et enleva à plusieurs riches leurs anciens patrimoines. Le vin le mettoit en fureur, et il donnoit étant ivre

(1) Eus. III, Hist. c. 14. Inf. n. 48.

des ordres dont il se repentoit à jeun. Son exemple excitoit ses soldats et les gouverneurs des provinces au luxe et à la débauche. Par toutes les villes où il passoit, il corrompoit des femmes et enlevoit des filles ; mais il y eut des chrétiens qui préférèrent la mort à cette infamie. Une femme d'Alexandrie entre les autres lui résista courageusement. Elle étoit noble, riche et savante ; car ce n'étoit point une chose extraordinaire de voir en cette ville-là des femmes instruites des lettres humaines et de la philosophie ; et à ces marques quelques-uns ont cru que c'étoit l'illustre Catherine ou Hécatérine. Quoiqu'elle demeurât invincible aux poursuites de Maximin, il ne se put résoudre à la faire mourir ; il se contenta de lui ôter tout son bien et de l'envoyer en exil.

A Antioche, une vierge, nommée Pélagie (1), âgée d'environ quinze ans, se trouva assiégée dans sa maison, en l'absence de sa mère et de ses sœurs (2). Comme elle savoit que l'on en vouloit à sa vie ou à son honneur, elle préféra la mort, et crut que Dieu lui permettoit de la chercher. Elle se précipita du toit de la maison, et fut honorée comme martyre. Les persécuteurs, voyant qu'elle leur avoit échappé, cherchèrent sa mère et ses sœurs (5). Elles s'étoient sauvées à la campagne, et se trouvèrent pressées par la rivière qui leur fermoit le chemin, elles relevèrent modestement leurs robes pour marcher plus librement, et, se tenant par les mains, elles entrèrent dans la rivière, cherchant les endroits où son lit étoit le plus profond. Ainsi, la mère et la fille moururent ensemble, se tenant étroitement embrassées (4).

Maxence, qui commandoit cependant à Rome, ressembloit tellement à Maximin par ses vices, que l'on eût pu les prendre pour deux frères. Il n'étoit ni moins impie ni moins infâme.

XXVIII. Martyrs de Palestine. Saint Pamphile, etc.

La septième année de la persécution, qui étoit l'an trois cent neuf de J.-C., l'onzième de janvier ou Audynée, Pierre Apselam fut martyrisé à Césarée en Palestine (5). Il étoit du bourg d'Anéa au territoire d'Eleutérople, et menoit la vie ascétique. Le juge et ses conseillers le prièrent plusieurs fois d'avoir pitié de lui-même et de considérer sa jeunesse, car il étoit à la fleur de son âge ; mais il demeura ferme et fut condamné au feu. Avec lui et dans le même bûcher fut brûlé un évêque des marcionites, nommé Esclépius, attaché par un faux zèle à son hérésie.

Au mois de février, Pamphile, prêtre de Césarée, fut présenté au gouverneur Firmilien, avec douze autres martyrs (1). Pamphile étoit né à Béryte en Phénicie, et disciple de Piérius d'Alexandrie dont nous avons parlé (2). Il avoit été ordonné prêtre par l'évêque Agapius. Il passa sa vie dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes, l'humilité, le mépris du monde et des espérances passagères, la libéralité à distribuer son bien aux pauvres, la générosité à servir ses parents et ses amis. Il vivoit en vrai philosophe, étudioit les saintes Écritures avec une application extraordinaire, écrivit de sa main la plus grande partie des œuvres d'Origène, et composa une apologie pour le défendre. Il rechercha avec grand soin tous ses ouvrages et ceux des auteurs ecclésiastiques, dont il composa une bibliothèque célèbre à Césarée, où il établit aussi une école chrétienne (3). Il avoit une industrie et une patience singulière, pour venir à bout de ses desseins. Il fut interrogé le premier, ensuite un vieillard vénérable, nommé Valens, diacre de l'église d'Élia, c'est-à-dire de Jérusalem, dont la bonne mine étoit ornée par des cheveux blancs, et qui savoit si parfaitement l'Ecriture, qu'il en citoit par cœur tel passage qu'il vouloit aussi facilement que s'il l'eût lu dans le livre. Le troisième étoit Paul, de la ville de Jamnia, homme d'une grande piété et d'une grande ferveur, qui avoit déjà confessé et souffert les fers brûlants. Ces quatre furent envoyés en prison et y demeurèrent deux ans entiers.

Cependant on prit des chrétiens égyptiens qui avoient conduit des confesseurs en Cilicie. En revenant, ils furent arrêtés à la porte de Césarée par des barbares que l'on y avoit mis en garde, et qui leur demandèrent qui ils étoient et d'où ils venoient ; ils ne purent cacher la vérité et furent réputés pris sur le fait. Ils étoient cinq, qui au lieu de noms de faux dieux que leurs parents leur avoient donnés, avoient pris des noms de prophètes, savoir, Elie, Jérémie, Isaïe, Samuel et Daniel. On les mena au gouverneur, et, après avoir confessé la foi, ils furent aussitôt envoyés en prison.

Le lendemain, qui étoit le seizième de février ou Péritius, le gouverneur fit amener Pamphile et les autres martyrs. Quand il vint à ces cinq Egyptiens, il demanda au premier, qui étoit un jeune homme, comment il s'appeloit. Elie, répondit-il. Firmilien, sans pénétrer le mystère de ce nom, lui demanda ensuite son pays. Elie répondit que Jérusalem étoit sa patrie. Firmilien ne connoissoit point ce nom, quoiqu'il fût en Palestine ; car depuis le temps de l'empereur Adrien, on ne se servoit plus que du nom d'Elia. Il vouloit donc savoir quelle étoit cette ville, et en quel pays. Il fit attacher le martyr les mains derrière le dos, et tirer ses pieds avec des machines, pour

(1) Ambros. de Vir. l. III, c. 7.
(2) Chrysost. Orat. de Pelag.
(3) Acta sinc. p. 5, 6.
(4) Euseb. VIII, Hist. c.
(5) Eus. Mar. Psal 14. c. 10.

(1) Phot. Bibl. cod. 18.
(2) Sup. lib. VIII, n. 13. Euseb. VII, Hist. c. 15, ult. et de Mart. c. 11, et ibid. Vales.
(3) Eus. de Mart. Palæs. c. 4. Hier. de Script.

l'obliger à dire la vérité. Elie répondit qu'il disoit vrai; et comme le juge le pressoit, il dit que cette cité n'étoit la patrie que des gens de bien, et qu'elle étoit située à l'orient. Le juge, embarrassé, croyoit que ce fût quelque ville où les chrétiens se voulussent fortifier contre les Romains. Enfin, après l'avoir bien fait tourmenter et déchirer, voyant qu'il n'en pouvoit tirer autre chose, il le condamna à perdre la tête. Les autres moururent de même après de pareils combats.

Firmilien vint ensuite à Pamphile et à ceux qui l'accompagnoient, et après les avoir encore interrogés, les condamna à la même peine. Un jeune homme d'entre les esclaves de Pamphile, qu'il avoit pris soin d'instruire, nommé Porphyre, voyant la sentence prononcée contre son maître, s'écria du milieu de la foule, et demanda que lui et les autres fussent enterrés après leur mort. Firmilien lui demanda s'il étoit chrétien; il répondit que oui. Firmilien le mit entre les mains des bourreaux, et, comme il refusa de sacrifier, il le fit déchirer jusqu'aux os. Porphyre ne disoit pas un mot, et ne témoignoit point sentir de la douleur. Firmilien, voyant qu'il y perdoit son temps, le fit enfin brûler à petit feu. Porphyre marcha au supplice avec joie, ayant le corps défiguré, mais le visage beau; il étoit vêtu d'un manteau de philosophe, qu'il avoit accoutumé de porter, et marquoit à ses amis tranquillement ce qu'il désiroit qu'ils fissent pour lui. Il conserva la gaieté de son visage étant attaché au poteau; et comme le feu étoit éloigné tout autour, il ouvrit la bouche pour recevoir la flamme plus aisément. D'abord que le feu le toucha, il dit tout haut : Jésus, fils de Dieu, secourez-moi. Puis il garda le silence, souffrant constamment jusqu'au dernier soupir. Telle fut la fin du jeune Porphyre.

Un confesseur, nommé Séleucus, vint en porter la nouvelle à Pamphile, et salua un des martyrs par le saint baiser. Des soldats le prirent et le menèrent à Firmilien, qui le condamna aussitôt à perdre la tête. Séleucus étoit né en Cappadoce, et avoit porté les armes dans les troupes romaines. C'étoit un jeune homme si bien fait, si grand, si fort, de si bonne mine, que tout le monde en parloit, et il étoit déjà avancé dans le service. Il fut cassé comme chrétien, et embrassa la vie ascétique, c'est-à-dire la méditation continuelle des saintes Ecritures, et les autres exercices de piété. Cependant, il s'appliquoit à secourir les veuves, les orphelins, les malades, les pauvres et les personnes abandonnées, et leur tenoit lieu de père. Tel étoit le martyr Séleucus, qui fut exécuté le dixième en ce même jour. Firmilien fit mourir ensuite Théodule, un de ses propres domestiques, et celui qu'il considéroit le plus, tant à cause de sa fidélité inviolable, qu'à cause de son grand âge; car il étoit bisaïeul, et voyoit la troisième génération de ses enfants. Son crime étoit le même que celui de Séleucus, d'avoir témoigné de l'amitié aux martyrs; mais Firmilien en fut plus irrité, parce qu'il étoit de sa famille, et il le fit mettre en croix.

Un chrétien de Cappadoce, nommé Julien, arriva alors à Césarée de Palestine pour la première fois. Il étoit d'une vie très-sainte, et recevoit des inspirations du Saint-Esprit. Ayant appris dans les rues la mort des martyrs, il alla droit à la place où ils étoient, et, voyant leurs corps étendus par terre, rempli d'une grande joie, il se mit à les embrasser l'un apres l'autre. Les exécuteurs de justice le prirent et le menèrent à Firmilien, qui le condamna à être brûlé à petit feu. Julien étoit transporté de joie, et rendoit tout haut grâces à Dieu de l'honneur qu'il recevoit. Ce fut le douzième de ceux qui souffrirent avec Pamphile. Leurs corps demeurèrent à l'air quatre jours et quatre nuits, gardés par l'ordre de Firmilien; mais ni oiseaux, ni chiens, ni autres bêtes n'y touchèrent; ils furent enlevés entiers et ensevelis honorablement.

Tout le monde parloit encore de leur martyre, quand des chrétiens du pays nommé Mangance, savoir Adrien et Eubule, vinrent à Césarée voir les autres confesseurs. A la porte de la ville on leur demanda où ils alloient; ils avouèrent ingénument la vérité, et furent menés à Firmilien, qui leur fit déchirer les côtés, et ensuite les condamna aux bêtes. Deux jours après, c'est-à-dire le cinquième de mars de cette année trois cent neuf, où le peuple de Césarée célébroit la fête de la fortune de la ville, Adrien fut exposé à un lion, puis égorgé. Eubule fut traité de même, deux autres jours après, le septième de mars à midi. Le juge lui offrit la liberté s'il vouloit immoler aux idoles; mais il préféra la mort. Il fut déchiré par les bêtes, et tué ensuite par le glaive. Ce fut le dernier de tous qui souffrit le martyre à Césarée de Palestine, et la persécution y finit cette septième année. Le gouverneur Firmilien, qui l'avoit si cruellement exercée, mourut aussi par le glaive, et fut mené au supplice avec d'autres criminels.

De tous les disciples du martyr Pamphile, le plus fameux fut Eusèbe, depuis évêque de Césarée, et auteur de l'Histoire ecclésiastique (1). Il étoit né vers la fin du règne de Gallien, en Palestine, ou du moins il y avoit été élevé (2). Un de ses maîtres fut Dorothée, prêtre de l'église d'Antioche, à qui il dit avoir ouï expliquer les saintes Ecritures. Mais Agapius, évêque de Césarée, l'ayant mis dans son clergé, il lia une étroite amitié avec le prêtre Pamphile, en sorte qu'on le nomma depuis Eusèbe de Pamphile; et il écrivit trois livres de la vie de ce martyr (3). Eusèbe étoit déjà prêtre de l'église de Césarée pendant cette

(1) Vales. de Vita et Scr. Eus.

(2) Eus. I, Vit. Cons. c. 19; III, Hist. c. 28; VII, c. 26; VII, Hist. c. 32.

(3) Hier. Script. Eus.

persécution, et y demeura presque toujours, instruisant et exhortant les martyrs, dont il nous a laissé l'histoire. Il visitoit continuellement Pamphile dans la prison, et ils composèrent ensemble cinq livres pour la défense d'Origène, auxquels Eusèbe en ajouta un sixième après la mort de Pamphile (1). Tout l'ouvrage étoit dédié aux confesseurs qui étoient aux mines de Palestine; mais de ces six livres il ne nous en reste que le premier de la version de Rufin (2). Pendant la persécution, Eusèbe fit un voyage à Tyr, où il fut témoin du martyre de cinq Egyptiens, qu'il a décrit. Il alla jusqu'en Egypte et en Thébaïde. Il fut lui-même mis en prison dans cette persécution, et soupçonné de n'en être sorti qu'en sacrifiant aux idoles. Mais, il n'y a pas d'apparence qu'il eût été élevé à l'épiscopat après une chute si honteuse.

Il écrivit une réponse (3) aux deux livres d'Hiéroclès contre la religion chrétienne, où il s'attache seulement à la comparaison d'Apollonius de Tyane avec Jésus-Christ, renvoyant pour tout le reste à l'ouvrage d'Origène contre Celse (4). Hiéroclès ne nioit pas les miracles de Jésus-Christ, mais leur opposoit ceux que les Grecs attribuoient à quelques personnages illustres, et s'arrêtoit à Apollonius, comme le plus nouveau (5). Là, il disoit ces paroles remarquables (6) : Cependant nous ne tenons pas pour un dieu celui qui a fait de si grandes choses, mais pour un homme favorisé des dieux; au lieu que les chrétiens, pour quelque peu de miracles, disent que Jésus est Dieu : témoignage irréprochable de la créance des chrétiens. Hiéroclès ajoutoit que les actions de Jésus n'avoient été écrites que par des ignorants et des imposteurs, comme Pierre, Paul et les autres; au lieu que celles d'Apollonius avoient été écrites par Maxime, Damis et Philostrate, qui étoient des philosophes et des savants.

Eusèbe s'attache à Philostrate, qui avoit recueilli tout ce qu'en avoient écrit les autres, et convient qu'il étoit homme de lettres et d'une grande érudition, mais non pas amateur de la vérité; pour le mieux prouver, il examine l'un après l'autre ses huit livres de la vie d'Apollonius que nous avons encore, et montre qu'ils sont remplis de fables absurdes et même de contradictions. La principale est qu'il fait passer Apollonius pour un homme divin qui savoit tout par lui-même (7), et toutefois il nomme les maîtres qu'il eut pour diverses sciences (8), et dit que ce fut pour s'instruire qu'il alla voir les sages de l'Inde et de l'Ethiopie (9), et que dans ces voyages il se servoit d'interprètes (10), lui qui savoit toutes les langues, même des oiseaux. Eusèbe réfute en particulier les miracles d'Apollonius (1), montrant que les faits sont très-douteux, et, qu'en tout cas, on peut les attribuer au démon. Il soutient qu'il n'étoit qu'un magicien, et remarque, comme un fait constant, que de son temps, je dis du temps d'Eusèbe, Apollonius n'étoit plus compté au nombre des philosophes (2). Il ne manque pas de marquer la prodigieuse différence de Jésus-Christ qui a été prédit avant sa venue, et dont la doctrine si sainte et si salutaire au genre humain a fait en si peu de temps de tels progrès, malgré l'opposition de toutes les puissances (3). En effet, Apollonius est tombé depuis dans un tel oubli, que plusieurs ont trouvé mauvais que j'en aie tant parlé dans les deux premiers livres de cette histoire ecclésiastique; mais j'ai cru devoir faire connoître ce grand original des imposteurs, et ne rien dissimuler de ce que ses partisans les plus prévenus en ont dit avec quelque sorte de vraisemblance.

XXIX. Autres martyrs. Saint Quirin, saint Cérénus, etc.

On rapporte à la même année trois cent neuf le martyre de saint Quirin, évêque de Siscia dans la haute Pannonie, c'est-à-dire la Croatie impériale (4). Le gouverneur Maxime ayant ordonné de le prendre, il sortit de la ville pour se dérober à la persécution; mais il fut pris et présenté au gouverneur, qui lui demanda où il fuyoit. Je ne fuyois pas, dit Quirin, mais j'exécutois l'ordre de mon maître. Car il est écrit (5) : Si on vous persécute en une ville, fuyez en une autre. Maxime dit : Qui a ordonné cela? Quirin répondit : Jésus-Christ, qui est le vrai Dieu. Maxime dit : Et ne sais-tu pas que les ordres des empereurs te peuvent trouver partout (6), et que celui que tu nommes le vrai Dieu ne peut te secourir quand tu seras pris, comme tu vois maintenant? Quirin répondit : Le Dieu que nous adorons est toujours avec nous, et peut nous secourir quelque part que nous soyons; il est ici qui me fortifie et qui vous répond par ma bouche. Maxime, après l'avoir pressé de sacrifier par diverses menaces, lui offrit de le faire sacrificateur de Jupiter. Quirin répondit : Je fais maintenant une vraie fonction de sacrificateur en m'offrant moi-même en sacrifice au vrai Dieu. Maxime le fit mettre en prison et charger de chaînes. Il se mit en prière et dit : Je vous rends grâce, Seigneur, d'avoir reçu ces affronts pour vous, et je vous prie que ceux qui sont en cette prison connoissent que j'adore le vrai Dieu, et qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous. A minuit, il parut une grande lumière dans la

(1) Phot. c. 118.
(2) VIII, Hist. c. 7; ibid. c. 9. Inf. lib. XI, c. 45.
(3) Sup. liv. VIII, n. 20.
(4) Eus. in Hier.
(5) Lact. lib. VII.
(6) Ap. Eus. p. 512, D.
(7) P. 424, D.
(8) 518.
(9) 521, D.
(10) P. 550, A.

(1) 534.
(2) P. 536, D.
(3) 541, A.
(4) Acta sinc. p. 552.
(5) Matth. x, 25.
(6) 26, ff. de Opert. libert.

prison; le geôlier Marcel l'ayant vue, se jeta aux pieds de saint Quirin, lui disant avec larmes : Priez le Seigneur pour moi, car je crois qu'il n'y a point d'autre Dieu que celui que vous adorez. Le saint évêque l'ayant long-temps exhorté, le marqua au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire au moins il le fit catéchumène. Trois jours après, Maxime envoya saint Quirin à Amantius, gouverneur de la première Pannonie, pour être jugé souverainement.

On le mena chargé de chaînes par toutes les villes qui étoient sur le Danube, jusqu'à ce qu'Amantius ordonna de le garder à Sabarie. Des femmes chrétiennes lui apportèrent à boire et à manger; et, comme il bénissoit ce qu'elles lui offroient, les chaînes tombèrent de ses mains et de ses pieds. Amantius se le fit présenter dans le théâtre après avoir vu les actes de ce qui s'étoit passé devant Maxime, et tâcha de l'ébranler par la considération de son grand âge, mais, le voyant inflexible, il lui fit attacher une meule au cou, et le fit jeter dans le fleuve. Au lieu d'aller au fond, il demeura long-temps sur l'eau, au grand étonnement du peuple, qui le regardoit assemblé en foule sur les bords (1). Saint Quirin les exhortoit à demeurer fermes dans la foi et à ne craindre ni les tourments ni la mort. Mais, voyant qu'il n'enfonçoit point, et craignant de perdre la couronne du martyre, il dit : Jésus tout-puissant, il n'est pas extraordinaire que vous arrêtiez les fleuves comme vous arrêtâtes le Jourdain, ni que vous fassiez marcher sur les eaux comme vous fîtes marcher Pierre sur la mer; ce peuple a assez vu en moi l'effet de votre puissance, accordez-moi la grâce qui reste, et qui est la plus précieuse, de mourir pour vous, Jésus-Christ mon Dieu. Après cette prière, il rendit l'esprit, et coula à fond; son corps fut trouvé assez proche, et honoré ensuite comme il méritoit. Il mourut le quatrième de juin.

Dans la même province de Pannonie, à Sirmium, vivoit un vieillard, nommé Sérénus, Grec de naissance, qui s'y étoit établi et cultivoit un jardin pour vivre, ne sachant point d'autre métier (2). La crainte de la persécution le fit cacher pendant quelques mois, puis il retourna à son jardin. Un jour, il y vint une femme avec deux filles pour s'y promener. Le vieillard lui dit : Que faites-vous ici? Je prends plaisir, dit-elle, à me promener dans ce jardin. Sérénus dit : Une femme de votre condition ne doit pas se promener à heure indue; il est déjà midi : vous êtes venue ici à quelque autre dessein; retirez-vous et gardez la bienséance qui convient aux personnes de votre sorte. Il étoit ordinaire aux Romains de se reposer à midi, comme on fait encore en Italie. Cette femme s'en alla pleine de dépit et de colère, parce qu'en effet le saint vieillard avoit deviné son mauvais dessein, et elle écrivit à son mari qui étoit dans les gardes de l'empereur Maximien, se plaignant de l'affront qu'elle avoit reçu. Il en parla à l'empereur et lui dit : Pendant que nous sommes attachés à votre personne, on maltraite nos femmes dans les pays éloignés. L'empereur lui donna une lettre pour le gouverneur de la province, afin qu'il se fit faire justice. Il partit avec cette lettre, et, étant arrivé, il la présenta au gouverneur, qui s'étonna que l'on eût osé attaquer la femme d'un officier servant auprès du prince, et demanda qui c'étoit. C'est, dit le mari, un homme du peuple, nommé Sérénus, jardinier. Le gouverneur le fit venir aussitôt, et, après lui avoir demandé son nom et sa condition, lui demanda pourquoi il avoit maltraité la femme de cet officier. D'abord il nia d'avoir maltraité aucune femme; mais, quand on lui eût parlé du jardin, il dit : Je me souviens d'une qui vint il y a quelques jours se promener dans mon jardin à heure indue : je la repris, et lui dis qu'il n'étoit pas honnête de sortir à une telle heure de la maison de son mari. Le mari, apprenant l'action honteuse de sa femme, rougit et se tut, et ne fit plus aucune poursuite auprès du gouverneur; mais le gouverneur, faisant réflexion sur la réponse du saint vieillard, dit en lui-même : Cet homme-ci est un chrétien qui trouve mauvais qu'une femme soit venue dans son jardin à heure indue, et lui demanda : De quelle nation es-tu? Il répondit aussitôt : Je suis chrétien. Le gouverneur dit : Où t'es-tu caché jusqu'à présent, et comment as-tu évité de sacrifier aux dieux? Sérénus répondit : Dieu m'a laissé en vie, comme il lui a plu. J'étois comme une pierre rejetée du bâtiment, maintenant, puisqu'il a voulu que je sois découvert, je suis prêt de souffrir pour son nom, afin d'avoir part à son royaume avec ses saints. Le gouverneur fort en colère dit : Puisque tu nous as échappé jusqu'à présent, et qu'au mépris des ordres des empereurs tu n'as pas voulu sacrifier aux dieux, nous ordonnons que tu perdes la tête. Aussitôt il fut emmené au lieu de l'exécution, et eut la tête coupée le vingt-troisième de février.

Cependant plusieurs évêques furent condamnés à garder des chameaux et à nourrir les chevaux de l'empereur (1). Le procurateur et les magistrats leur firent souffrir plusieurs affronts et plusieurs tourments, pour avoir les vases sacrés et les trésors de l'église. Il est vrai que quelques-uns le méritoient par le peu de soin qu'ils prenoient du troupeau de Jésus-Christ, par leur ambition, par leur facilité à imposer les mains contre les lois de l'Eglise, par les divisions qu'ils excitoient entre les confesseurs mêmes, par les nouveautés qu'ils introduisoient. Ces désordres des pasteurs attiroient la colère de Dieu sur l'Eglise.

(1) Prud Peristep. Hym. (2) Acta sinc. p. 54.
Y.

(1) Euseb. de Martyr. c. 12.

Le pape Marcel mourut cette année trois cent neuf, après avoir tenu le saint siége un an et près de huit mois (1). Il avoit été odieux à plusieurs, parce qu'il vouloit obliger ceux qui étoient tombés dans la persécution à faire pénitence de leur crime; la division en vint jusqu'à la sédition et aux meurtres. Enfin, il fut banni par Maxence, qui régnoit à Rome. Le saint siége vaqua quelques mois (2); ensuite Eusèbe fut élu au mois d'avril de l'an trois cent dix, et ne dura guère que quatre mois, jusqu'au vingt-sixième de septembre. Le deuxième de juillet trois cent onze, Melchiade ou Miltiade, son successeur, fut ordonné.

Etienne, évêque de Laodicée en Syrie, après Anatolius, avoit une grande réputation pour les lettres humaines et pour la philosophie (3); mais il montra bien qu'il n'étoit pas vrai philosophe par sa lâcheté dans la persécution. Son église, qui en paroissoit ébranlée, fut soutenue par Théodote, son successeur. Il étoit excellent médecin, d'une grande probité, doux, humain et secourable envers ceux qui avoient besoin de lui, fort exercé dans l'étude de la religion.

XXX. Derniers martyrs de Palestine.

La septième année de la persécution finissant, elle s'affoiblissoit insensiblement. Il y avoit un grand nombre de martyrs aux mines de cuivre de Palestine, et ils y jouissoient d'une telle liberté, qu'ils y avoient bâti des églises (4). Le gouverneur de la province, se trouvant sur les lieux, et apprenant leur manière de vivre, en écrivit à l'empereur. Ensuite l'intendant des mines y vint, et, comme par ordre de l'empereur, divisa les confesseurs, en envoya une partie en Chypre, d'autres dans le Liban, dispersa les autres en divers lieux de Palestine, et leur prescrivit différents travaux. Il en choisit quatre qui paroissoient les premiers de tous, et les envoya à celui qui commandoit les armées de ces quartiers-là. C'étoit Pelée et Nil, évêque d'Egypte, un prêtre et Patermonthi, le plus connu par le soin qu'il prenoit de tous. Le commandant leur proposa de nier leur religion, et, comme ils le refusèrent, il les fit consumer par le feu.

Il y avoit d'autres confesseurs à qui l'on avoit donné un quartier séparé à habiter, parce qu'ils étoient exempts du travail comme trop vieux ou comme invalides; leur chef étoit l'évêque Sylvain, sorti de Gaza, vrai modèle de piété chrétienne. Depuis le premier jour de la persécution, il s'étoit signalé par plusieurs combats et plusieurs confessions illustres, et sembloit être réservé pour mettre le sceau à la persécution de Palestine. Avec lui étoient plusieurs Egyptiens, entre autres Jean, qui avoit perdu la vue dès auparavant, et toutefois dans la persécution; après lui avoir brûlé le pied, on ne laissa pas de lui brûler l'œil dont il ne voyoit plus. Quoique sa vertu fût grande, sa mémoire étoit encore plus surprenante. Il savoit toute l'Ecriture sainte par cœur, en sorte qu'il étoit toujours prêt à en réciter ce qu'il vouloit. J'avoue, dit Eusèbe, que moi-même je fus surpris la première fois que je le vis dans l'église, debout au milieu d'une grande multitude, récitant quelque partie de l'Ecriture divine. Tant que je n'entendis que sa voix, je crus qu'il lisoit, comme on a accoutumé de le faire dans les assemblées; mais quand je fus assez proche pour voir ce qui se passoit, que tous les autres avec de bons yeux étoient debout tout autour, et que lui, ne se servant que des yeux de l'âme, parloit comme un prophète, je ne pouvois assez admirer et louer Dieu. Ce sont les paroles d'Eusèbe. Tous ces confesseurs, qui étoient dans un lieu séparé, s'occupoient à prier, à jeûner, et aux autres exercices de piété qui leur étoient ordinaires, quand il vint un ordre de Maximin, suivant lequel ils furent tous décapités en un même jour. Ils étoient au nombre de trente-neuf. Ce furent les derniers martyrs de Palestine; et la persécution y dura huit ans, c'est-à-dire jusqu'en trois cent dix.

XXXI. Mort de Maximin Herculius.

Le vieux Maximin Herculius étoit revenu en Gaule, et avoit quitté l'empire pour la seconde fois, dans le dessein de surprendre Constantin son gendre (1). Les Francs étoient en armes pour entrer dans les Gaules, et Constantin pensoit à les réprimer. Herculius lui persuada de ne pas faire marcher contre eux toute son armée, disant qu'un petit corps suffisoit pour les défaire. Constantin, qui ne se défioit de rien, le crut comme un vieillard expérimenté, et laissa la plus grande partie de ses troupes. Herculius attendit quelques jours, et, quand il crut que Constantin étoit sur les terres des barbares, tout d'un coup il reprend la pourpre, s'empare des trésors, et fait des largesses aux soldats, publiant des mensonges contre Constantin, qui, ayant appris ces nouvelles, revint avec son armée, et fit une diligence incroyable. Herculius fut surpris avant qu'il eût pourvu à ses affaires, et les troupes retournèrent à Constantin; c'étoit dans la Belgique. Herculius, se voyant le plus foible, s'enfuit dans la seconde Narbonnoise, et s'enferma dans Arles; étant poursuivi, il passa à Marseille, où Constantin vint l'assiéger. Herculius parut sur la muraille; Constantin s'approcha, et lui demanda sans aigreur ce qu'il avoit voulu faire, ce qui lui manquoit, et pourquoi il tenoit une conduite si indigne de lui. Herculius lui répondit par des injures;

(1) Damas. car. 26.
(2) Chr. Dam. Ragi an. 311, n. 7.
(3) Eus. VII, Hist.
(4) Eus. de Mart. Pal. c. 13.

(1) Lactant. de Mort. n. 20.

mais cependant on ouvrit les portes de la ville, et on y reçut les troupes de Constantin. On lui amena son beau-père; il se contenta de lui ôter la pourpre, après lui avoir reproché ses crimes, et lui donna la vie.

Mais Herculius ne pouvoit demeurer en repos (1). Il sollicite sa fille Fausta par prières et par flatteries d'abandonner Constantin, lui promettant un mari plus digne, et lui propose de laisser sa chambre ouverte et mal gardée. Elle lui promet, et aussitôt le rapporte à son mari; on prépare tout pour prendre Herculius sur le fait; un misérable eunuque est mis dans le lit à la place de Constantin. Herculius se lève au milieu de la nuit et trouve l'occasion favorable, peu de gardes et éloignés. Il leur dit en passant : J'ai fait un songe que je veux conter à mon fils. Il entre armé, et après avoir tué l'eunuque, il ressort, se vantant de ce qu'il croyoit avoir fait. Constantin paroît aussitôt d'un autre côté avec une troupe de gens armés. On tire de la chambre le corps mort; Herculius demeure sans voix et sans mouvement. Enfin, on lui donna le choix de genre de mort, il choisit la corde et être étranglé : mort que les Romains estimoient la plus honteuse. Telle fut la fin de Maximin Herculius.

Depuis que Licinius avoit été fait empereur (2), Maximin Daïa souffroit impatiemment de n'avoir que le nom de césar et le troisième rang, lui qui avoit reçu la pourpre le premier. Galérius essaya inutilement de le soumettre à ses volontés; enfin Maximin ôta le nom de césar, se déclara lui et Licinius augustes, Maxence et Constantin, fils des augustes, comme ils l'étoient en effet; mais ce nom étoit un titre de dignité. Maximin écrivit ensuite à Galérius, comme pour lui en donner part, que dans le dernier champ de Mars, c'étoit un nom d'assemblée militaire, l'armée lui avoit donné le nom d'auguste. Galérius reçut tristement cette nouvelle, et commanda de nommer empereurs tous les quatre, c'est-à-dire Licinius et Maximin, Constantin et Maxence.

XXXII. Maladie de Galérius.

Galérius étoit entré dans la dix-huitième année de son règne, le premier de mars trois cent dix, ayant été fait césar par Dioclétien, en deux cent quatre-vingt-treize (3). En cette dix-huitième, année Dieu le frappa d'une plaie incurable. Il lui vint un ulcère au périnée, qui s'étendit assez loin : on y appliqua le fer; la cicatrice étoit fermée quand la plaie se rouvrit, et il perdit du sang jusqu'à mettre sa vie en péril. On arrêta le sang; la cicatrice se referma et se rouvrit encore; il perdit plus de sang qu'auparavant; il devint pâle, ses forces diminuèrent (4). Le sang fut arrêté, mais la gangrène gagnoit tout autour. On appelle de toutes parts les plus fameux médecins : ils ne font rien. On a recours aux idoles, à Apollon, à Esculape : Apollon donne un remède qui augmente beaucoup le mal. Tout le siége et les parties inférieures s'en alloient en corruption. Les médecins, n'espérant plus de vaincre le mal, cherchent au moins à l'adoucir; mais il se retire au dedans et gagne les intestins : il s'y forme des vers. Une odeur insupportable s'étend non-seulement dans le palais, mais dans toute la ville de Sardique où il étoit, les conduits de l'urine et des autres excréments étoient confondus. Ses douleurs insupportables lui faisoient jeter des cris horribles. On faisoit cuire des animaux qu'on lui appliquoit tout chauds pour attirer les vers, et en effet il en sortoit une quantité prodigieuse; mais la corruption s'étendoit toujours. Son corps étoit défiguré en deux manières : le haut jusqu'à la plaie étoit si maigre et si desséché, que l'on ne voyoit qu'une peau livide enfoncée entre les os; le bas étoit enflé comme des outres, et il n'y avoit plus forme de pieds. L'empereur Galérius fut un an entier dans cette horrible maladie.

Il fit mourir plusieurs médecins qui ne pouvoient apporter de remède à son mal, ni en supporter la mauvaise odeur. Un d'eux, se voyant en ce péril, lui dit : Vous vous trompez, seigneur, si vous croyez que les hommes puissent vous ôter le mal que Dieu vous envoie : cette maladie n'est pas humaine ni sujette à nos remèdes. Souvenez-vous de ce que vous avez fait contre les serviteurs de Dieu et contre la sainte religion, et vous verrez où vous devez avoir recours. Je puis mourir comme les autres, mais les médecins ne vous guériront pas. Galérius commença alors de comprendre qu'il étoit homme (1); dompté par la maladie et pressé par la douleur, il s'écria qu'il rétabliroit le temple de Dieu, et qu'il satisferoit pour son crime (2); et, n'en pouvant plus, il fit dresser un édit en son nom et aux noms de Constantin et de Licinius. Galérius lui-même y est nommé consul pour la huitième fois, ce qui marque l'an trois cent onze. Voici les termes de l'édit (3).

XXXIII. Édit en faveur des chrétiens.

Entre les soins que nous prenons continuellement de l'utilité publique, nous avions voulu ci-devant rétablir toutes choses suivant les anciennes lois des Romains, et faire en sorte que les chrétiens, qui avoient quitté la religion de leurs ancêtres, revinssent à résipiscence. Car, ils étoient tellement préoccupés par un certain raisonnement, qu'ils ne suivoient plus ces maximes que leurs pères avoient établies, mais selon leurs fantaisies ils se faisoient des

(1) C. 30.
(2) C. 32.
(3) Pag. an. 311, n. 11. Lact. c. 33.
(4) Euseb. VIII, Hist. c. 16.

(1) Lact. n. 33
(2) Euseb. VIII, Hist. c. 17.
(3) Pagi. an. 311.

lois pour les observer, et assembloient le peuple en divers endroits. Enfin, comme nous avions fait une ordonnance pour les ranger aux maximes des anciens, plusieurs ont été mis en péril et plusieurs ont péri effectivement. Et comme nous les voyons la plupart demeurer dans leurs sentiments sans rendre aux dieux le culte qui leur est dû ni servir le Dieu des chrétiens, ayant égard à notre clémence et à la coutume que nous avons toujours observée de faire grâce à tous les hommes, nous avons cru devoir aussi étendre notre indulgence sur eux; en sorte qu'ils puissent être chrétiens comme auparavant, et rétablir les lieux de leurs assemblées, à la charge qu'ils ne fassent rien contre les règles. Au reste, nous ferons savoir aux juges par une autre lettre ce qu'ils devront observer. Donc, suivant cette grâce que nous leur faisons, ils seront obligés de prier leur Dieu pour notre santé, pour l'état et pour eux-mêmes, afin que l'état prospère de tous côtés, et qu'ils puissent vivre en sûreté dans leurs maisons.

Cet édit fut dressé en latin à Sardique, où étoit l'empereur, et ensuite publié et affiché dans les principales villes, et traduit en grec pour l'Orient (1). Il fut publié par toute l'Asie et les provinces voisines, et en particulier à Nicomédie, le dernier jour d'avril, sous le huitième consulat de Galérius et le second de Maximin, l'an trois cent douze. Alors les prisons furent ouvertes aux chrétiens; et entre les autres confesseurs, Donat, ami de Lactance, fut délivré, après y avoir demeuré six ans (2). Mais dans les provinces qui obéissoient à Maximin, c'est-à-dire la Syrie, l'Égypte et leurs dépendances, cet édit ne fut pas publié de même. Il déplaisoit à Maximin, ennemi capital de la religion chrétienne; toutefois, n'osant pas s'opposer à la volonté de Galérius, il supprima l'édit et se contenta d'ordonner de vive voix aux officiers qui dépendoient de lui de faire cesser la persécution; et ils s'en donnèrent avis par écrit les uns aux autres. Sabin, préfet du prétoire d'Orient, déclara la volonté de l'empereur par cette lettre écrite en latin et depuis traduite en grec :

Il y a long-temps que les empereurs nos divins maîtres ont ordonné avec une application et une dévotion particulière de ramener tous les esprits à la manière de vie la plus sainte et la plus droite, afin que ceux même que l'on voit suivre des coutumes différentes de celles des Romains, rendissent aux dieux immortels le culte qui leur est dû. Mais l'opiniâtreté et la dureté de quelques-uns a été si excessive, que ni les justes raisons du commandement n'ont pu leur faire changer de sentiment, ni les supplices n'ont pu les épouvanter. C'est pourquoi nos, divins maîtres les très-puissants empereurs, poussés par leur bonté et leur piété naturelle, et jugeant indigne de leurs maximes de laisser tant de personnes se mettre en péril, m'ont ordonné de vous écrire que si l'on trouve quelque chrétien observant la religion particulière de sa nation, vous le délivrerez de tout trouble et de tout péril, et ne le teniez punissable d'aucune peine pour ce sujet, puisque l'on a reconnu par un si long temps qu'il n'y a aucun moyen de les persuader et de les guérir de cette opiniâtreté. Vous devez donc écrire aux trésoriers, aux gouverneurs et aux curateurs du territoire de chaque ville, afin qu'ils sachent qu'ils ne doivent pas passer plus avant dans la poursuite de cette affaire. Telle fut la lettre de Sabin, préfet du prétoire.

Les gouverneurs et les magistrats des villes et de la campagne, croyant que c'étoit en effet l'intention de l'empereur, la firent connoître par écrit, et commencèrent même par l'exécution. Tous les confesseurs qui étoient en prison furent délivrés, ceux qui travailloient aux mines furent renvoyés; il sembloit que la lumière parût tout d'un coup après une nuit obscure. On voyoit dans toutes les villes les églises célébrer leurs assemblées et leurs collectes ordinaires. Les infidèles en étoient surpris, et, admirant ce changement si peu attendu, disoient tout haut que le Dieu des chrétiens étoit grand et le seul vrai Dieu. Les chrétiens qui avoient été fidèles dans la persécution reprenoient leur première liberté; ceux qui étoient tombés cherchoient avec empressement le remède à leurs âmes malades, priant ceux qui étoient demeurés fermes de leur tendre la main, et Dieu de leur être propice. Les confesseurs, délivrés du travail des mines, retournoient chez eux et traversoient les villes remplis d'une joie incroyable. On en voyoit sur les grands chemins et dans les places publiques des troupes nombreuses, qui marchoient en chantant à Dieu des psaumes et des cantiques; ils achevoient ainsi leur voyage, revenoient dans leurs maisons avec des visages contents; les infidèles mêmes se réjouissoient avec eux.

Maxence de son côté rendit aussi la liberté à l'Eglise, après s'être rendu maître de l'Afrique (1). Il y voulut faire recevoir ses images après la mort de son père Herculius; mais les soldats les refusèrent, et demeurèrent fidèles à Galérius. Dès lors, Maxence y eût passé, s'il n'eût été retenu par les devins qui ne trouvoient pas les présages favorables, et par la crainte d'Alexandre, lieutenant du préfet du prétoire, qui commandoit en Afrique. Maxence essaya de s'en défaire par artifice; mais. la trahison ayant été découverte, les soldats donnèrent la pourpre à Alexandre, qui soutint mal sa révolte, étant déjà vieux et naturellement timide et paresseux.

Il arriva cependant à Rome un accident qui pensa la renverser. Le temple de la Fortune fut brûlé sans que l'on pût savoir d'où venoit le feu. Comme on s'empressoit à l'éteindre, un soldat dit des paroles injurieuses à cette prétendue divinité, et fut tué par le peuple su-

(1) Eus. IX, Hist. c. 1. (2) Eus. II, Hist. c. 1.

(1) Zozim. lib. II, p. 674.

perstitieux, ce qui excita une sédition de soldats; et le mal eût été loin si Maxence ne l'eût promptement arrêté. On peut croire que le soldat qui fut tué étoit chretien, mais non pas ceux qui excitèrent la sédition à son sujet; seulement on voit que le mépris des faux dieux commençoit à éclater. Maxence méditoit dès lors de faire la guerre à Constantin, sous prétexte de venger la mort de son père Herculius; mais il voulut auparavant réduire l'Afrique. Il y envoya des troupes: dès le premier choc, celles d'Alexandre plièrent; lui-même fut pris et étranglé. Cette victoire fut un prétexte à Maxence de piller l'Afrique et de triompher à Rome; et ce fut alors apparemment qu'il envoya en Afrique une indulgence, c'est-à-dire des lettres d'amnistie ou de grâce, et qu'il rendit la liberté aux chrétiens! (1).

XXXIV. Commencement du schisme des donatistes.

L'Eglise étant donc en paix, les évêques s'assemblèrent à Carthage pour élire un évêque à la place de Mensurius (2). Bothrus et Céleusius, qui aspiroient à cette chaire, firent en sorte que l'on n'appelât que les évêques voisins, sans attendre ceux de Numidie, comme en effet il n'étoit point nécessaire. Car, c'étoit la coutume que les évêques des grands siéges étoient ordonnés, non par d'autres métropolitains des provinces voisines, mais par un évêque de la même province. Ainsi, à Rome même, l'évêque d'Ostie étoit dès lors en possession d'ordonner le pape (3). Les évêques de la province d'Afrique s'étant donc assemblés à Carthage, choisirent par le suffrage de tout le peuple Cécilien, diacre de la même église. Félix, évêque d'Aptunge, lui imposa les mains, et il fut ordonné évêque. Comme il fut assis dans la chaire épiscopale, on lui remit le mémoire des vases d'or et d'argent que Mensurius, son prédécesseur, avoit confiés en partant aux anciens de Carthage. Le mémoire fut présenté à l'évêque Cécilien en présence de témoins; on appela les anciens à qui le dépôt avoit été confié. Ils avoient compté d'en profiter, et plutôt que de le rendre ils firent un parti contre Cécilien.

Bothrus et Céleusius, irrités de n'avoir pas été élus, se joignirent à eux; Lucilla s'y joignit aussi. C'étoit une femme riche, puissante et factieuse, qui depuis long-temps ne pouvoit supporter la discipline de l'Eglise, et que Cécilien étant diacre avoit choquée pour ce sujet (4). Ces trois partis joints ensemble en firent un, qui se déclara contre Cécilien, refusant de communiquer avec lui, et voulant faire casser son ordination (5). Le chef de ce parti étoit un nommé Donat des Cases noires, qui, dès le temps que Cécilien étoit diacre, avoit déjà fait un schisme. Ils envoyèrent à Second, évêque de Tigisi et primat de Numidie, le priant de venir à Carthage. Avec lui, vinrent Donat de Mascule, Victor de Russicade, Marin de Tibili, Donat de Calame, Purpurius de Limate, Ménale et plusieurs autres évêques, jusqu'au nombre de soixante-dix, irrités de n'avoir pas été appelés à l'ordination de l'évêque de Carthage (1). Tous ceux qui s'étoient avoués traditeurs dans le concile tenu à Cyrthe le quatrième de mars de l'année trois cent cinq, étoient de ce nombre. Sylvain, évêque de Cyrthe, y étoit aussi, lui qui, étant sous-diacre sous l'évêque Paul (2), avoit livré une lampe et un chandelier d'argent l'an trois cent quatre, le dix-neuvième de mai. Ces soixante-dix évêques furent reçus et logés par le parti contraire à Cécilien, et pas un d'eux n'alla à la basilique, où presque toute la ville s'étoit assemblée avec lui, où la chaire épiscopale et l'autel sur lequel saint Cyprien, saint Lucien et les autres évêques avoient offert le sacrifice; mais ils érigèrent autel contre autel, et s'assemblèrent séparément en concile.

Ils citèrent Cécilien pour comparoître devant eux, mais le peuple catholique ne l'y laissa pas aller, et lui-même ne jugea pas raisonnable de quitter l'église pour aller dans une maison particulière s'exposer à la passion de ses ennemis (3). Il leur manda pour réponse: S'il y a quelque chose à prouver contre moi, que l'accusateur paroisse et qu'il le prouve. Ils ne purent rien inventer contre la personne de Cécilien; mais ils nommèrent quelques-uns de ses confrères, comme étant traditeurs, ce qu'ils disoient être prouvé par des actes publics, et toutefois ils ne firent point lire ces actes dans leur concile. Celui qu'ils accusoient le plus âprement étoit Félix d'Aptunge, ordinateur de Cécilien, et ils disoient qu'il étoit la cause de tout le mal. Cécilien, l'ayant appris, leur manda pour réponse: Si ceux qui m'ont ordonné sont traditeurs, s'ils croient que Félix ne m'ait rien donné par l'imposition de ses mains, qu'ils m'ordonnent eux-mêmes, comme si je n'étois encore que diacre. Ce qu'il disoit, non qu'il révoquât en doute son ordination, mais pour se moquer d'eux et leur ôter tout prétexte. Au reste, ce discours semble montrer que de diacre il avoit été fait évêque, sans jamais avoir été prêtre, comme il a été pratiqué long-temps depuis, même dans l'église romaine (4). Les schismatiques, ayant reçu cette réponse de Cécilien, dirent leur avis chacun en particulier, commençant par Second de Tigisi, qui présidoit à l'assemblée. Un

(1) Optat. Milev. lib I, cont. Parm.
(2) Optat. Milev. ibid. V. Vales. de Schism. Donat. c. 1.
(3) Aug. Brevic. coll. c. 16.
(4) Aug. Ep. 43, al. 162, c. 5.
(5) Aug. Brevi. die. 3, c. 12.

(1) N. 12.
(2) Sup. lib. VIII, n. 39.
(3) Aug. Brevic. d. 3, c. 14, et Ep. 43.
(4) V. Mabillon Com. in ord. Rom. n. 16, 18. Aug. ibid. c. 16.

d'eux, nommé Marcien, donna son avis en ces termes (1) : Notre Seigneur a dit dans l'Evangile (2) : Je suis la vraie vigne et mon père est le vigneron. Il coupera et jettera tous les ceps qui ne portent point de fruit. Donc, ni les traditeurs, ni les idolâtres, ni ceux qui sont ordonnés dans le schisme par les traditeurs, ne peuvent demeurer dans l'église de Dieu, s'ils ne sont réconciliés par la pénitence après avoir reconnu et pleuré leur faute. C'est pourquoi Cécilien, ayant été ordonné dans le schisme par des traditeurs, doit être excommunié. Purpurius de Limare, le même qui avoit avoué dans le concile de Cyrthe d'avoir tué son neveu, dit, en parlant de Cécilien : Qu'il vienne recevoir l'imposition des mains, et on lui cassera la tête pour pénitence.

Enfin, ils condamnèrent Cécilien, et fondèrent leur jugement sur trois chefs. Sur ce qu'il n'avoit pas voulu se présenter à leur concile; sur ce qu'il avoit été ordonné par des traditeurs ; sur ce qu'on disoit qu'étant diacre il avoit empêché de porter de la nourriture aux martyrs qui étoient en prison. Ainsi, regardant le siège de Carthage comme vacant, ils procédèrent à une nouvelle élection, et ordonnèrent un nommé Majorin, domestique de Lucilla, qui avoit été lecteur dans la diaconie de Cécilien. En faveur de cette ordination, Lucilla donna quatre cents bourses (3) : on fit courir le bruit que c'étoit pour les pauvres ; mais aucun ni des clercs, ni des veuves, et du reste du menu peuple n'en toucha rien ; les évêques partagèrent tout entre eux. Ensuite, les schismatiques écrivirent des lettres de tous côtés en Afrique pour détourner tous les fidèles de la communion de Cécilien. Mais il se crut suffisamment justifié, étant uni par lettres de communion avec toutes les églises, et principalement avec l'église romaine (4), où a toujours été la primauté de la chaire apostolique. Telle fut l'origine du schisme des donatistes en Afrique. Car on leur donna ce nom à cause de Donat des Cases noires, et d'un autre Donat plus fameux, qui succéda à Majorin dans le titre d'évêque de Carthage (5).

XXXV. Mort de Galérius. Persécution de Maximin.

Cependant l'empereur Galérius, se voyant à l'extrémité, recommanda à Licinius, qui étoit auprès de lui, sa femme Valeria, fille de Dioclétien, et son fils Candidien, âgé de quinze ans, et, peu de jours après son édit en faveur des chrétiens, il finit misérablement, tout son corps étant consumé et corrompu ; c'étoit la dix-neuvième année de son règne, et la vingtième devoit commencer le premier de mars de l'année suivante.

(1) Cont. Fulgent. Donat. ad Aug. c. ult.
(2) Joan. XVI.
(3) Gesta. Zenopill. consul.
(4) Aug. Epist. 433.
(5) Aug. Hær. 69.

Sitôt que Maximin eut appris la mort de Galérius, il partit d'Orient avec une extrême dilligence pour se rendre maître des provinces jusqu'au détroit de Chalcédoine, pendant l'absence de Licinius qui s'arrêtoit en Illyrie (1). La guerre étoit prête à se déclarer, et ils étoient en armes sur les bords de l'Hellespont chacun de leur côté ; enfin ils s'accommodèrent et firent un traité sur le détroit même. Maximin revint après avoir mis ses affaires en sûreté, et se montra tel à tout l'Orient qu'il avoit été en Syrie et en Egypte (2). Il résolut d'ôter aux chrétiens la liberté que l'édit de Galérius leur accordoit. D'abord, il leur défendit sous quelque prétexte de s'assembler dans les cimetières ; ensuite, pour paroître forcé à révoquer l'édit, il s'attira sous main des députations des villes, qui demandoient qu'il fût défendu aux chrétiens de bâtir des lieux d'assemblées dans leurs enceintes. Antioche fut la première à demander en grâce qu'il ne fût permis à aucun chrétien d'y demeurer. Le chef de cette poursuite étoit le curateur de la ville, nommé Théotecne, homme violent et artificieux, qui avoit persécuté les chrétiens de tout son pouvoir, s'appliquant à les tirer de leurs cachettes comme des voleurs, et à inventer contre eux toutes sortes de calomnies, et qui en avoit fait mourir un très-grand nombre. Enfin, il éleva une idole de Jupiter Philien, c'est-à-dire présidant à l'amitié, et fit, pour la consacrer, des cérémonies, des sacrifices et des purifications profanes (3). Entre autres, il fit voir à l'empereur, pour lui plaire, un oracle, par lequel ce dieu demandoit que ses ennemis, les chrétiens, fussent bannis de la ville et du territoire.

Théotecne ayant ainsi commencé, tous les autres magistrats des villes sujettes à Maximin, firent faire des décrets semblables, y étant exités encore par les gouverneurs des provinces, qui en faisoient leur cour à l'empereur (4). Il répondit à leurs décrets par des lettres très-favorables ; et ainsi la persécution recommença après environ six mois d'intervalle, depuis le commencement de mai jusque vers la fin d'octobre. Maximin établit en chaque ville pour sacrificateurs des idoles, et pour pontifes au-dessus d'eux, les personnages les plus considérables, et qui avoient le plus paru dans les charges. Ces pontifes étoient d'une institution nouvelle; ils s'appliquoient avec grand soin aux cérémonies de leur fausse religion, ils faisoient tous les jours des sacrifices devant tous leurs dieux (5) ; et, avec le secours des anciens sacrificateurs, ils empêchoient les chrétiens de bâtir des églises, ni de faire l'exercice de leur religion en public et en particulier ; ils les prenoient de leur autorité pour les faire sacrifier, ou les présentoient aux juges. Maxi-

(1) Lactant. de Mort. n. 36.
(2) Eus. II, Hist. c. 2.
(3) Ibid. c. 2.
(4) C. 4.
(5) Lact. n. 36.

min n'en demeura pas là ; il choisit dans les provinces des personnes plus élevées en dignité pour en faire des pontifes d'un ordre supérieur, et il voulut que les uns et les autres portassent des manteaux blancs. L'empressement extraordinaire du prince excitoit tout le monde ; les officiers et les particuliers croyoient que le meilleur moyen d'obtenir toutes les grâces qu'ils désiroient, étoit de crier contre les chrétiens, et d'inventer contre eux quelque malice nouvelle (1).

On fabriqua de faux actes de Pilate, contenant plusieurs blasphèmes contre Jésus-Christ, comme si c'eût été la procédure que Pilate avoit faite contre lui, et par l'ordre de l'empereur on les envoya partout, dans les villes et dans le plat pays, pour être exposés en public à tout le monde, et pour servir aux enfants de leçons que les maîtres d'écoles leur faisoient apprendre par cœur. Un commandant, du nombre de ceux que les Romains appeloient ducs, ayant pris à Damas dans la place de misérables femmes débauchées, les menaça de les mettre à la question, et leur fit dire qu'elles avoient été chrétiennes, qu'elles savoient leurs abominations, et qu'ils commettoient des impuretés dans les églises mêmes. Enfin, on leur fit dire tout ce qu'on voulut pour décrier la religion, et leurs dépositions furent rédigées en forme authentique, communiquées à l'empereur, et par son ordre envoyées et publiées dans toutes les villes et les autres lieux. Ce duc se tua lui-même peu de temps après.

Ainsi donc, les enfants dans les écoles (2) avoient à la bouche tout le long du jour les noms de Jésus et de Pilate, et dans toutes les villes on voyoit des décrets et des rescrits de l'empereur, gravés en tables d'airain. Celui qu'il envoya à la ville de Tyr contenoit ce qui suit : A la fin, la foiblesse de l'esprit humain a secoué l'obscurité de l'erreur, qui tenoit auparavant les hommes plutôt malheureux qu'impies, enveloppés des ténèbres pernicieuses de l'ignorance ; et ils reconnoissent qu'ils sont gouvernés par la providence des dieux immortels. Nous ne pouvons exprimer la joie que nous avons ressentie de recevoir cette illustre marque de votre dévotion envers les dieux, quoique dès auparavant personne n'ignorât quelle étoit votre religion, fondée, non sur une créance de paroles vaines, mais sur une suite continuelle de miracles éclatants. C'est pourquoi, votre ville s'appelle avec juste titre le siége et l'habitation des dieux immortels, ayant tant de preuves évidentes de leur présence. Maintenant, elle a négligé tous ses intérêts particuliers ; et, sitôt qu'elle s'est aperçue que ceux qui suivoient la maudite folie recommençoient à se glisser, et que le feu assoupi se réveilloit, elle a eu recours à notre piété comme au rempart de toutes les religions. C'est le grand Jupiter, lui qui préside à votre illustre ville, qui conserve vos dieux domestiques, vos femmes, vos enfants, vos maisons ; c'est lui qui vous a inspiré cette salutaire pensée, nous montrant combien il est utile de s'approcher des saintes cérémonies avec la vénération qui leur est due. Car, qui est assez insensé pour ne pas comprendre que c'est par la faveur des dieux que la terre donne ses fruits en abondance, que nous sommes exempts de guerres, de mauvais air, de tempêtes, de tremblements de terre ; au lieu que ces malheurs étoient fréquents auparavant ? Et tout cela arrivoit à cause de la pernicieuse erreur et de l'extravagance de ces scélérats, qui couvroient presque toute la terre de confusion : voyez la beauté des moissons et des prairies, et la sérénité du ciel. Réjouissez-vous de ce que la puissance du terrible Mars étant apaisée par vos sacrifices, vous jouissez d'une paix tranquille. Tous ceux qui, sortant de cet aveuglement, sont revenus à des sentiments raisonnables, doivent se regarder comme sauvés d'un naufrage et délivrés d'une dangereuse maladie ; mais que ceux qui demeurent dans leur maudite folie soient chassés au plus loin de votre ville et de son territoire, comme vous l'avez demandé, afin que, délivrée de toute profanation, elle puisse servir les dieux suivant les mouvements de sa piété. Au reste, pour vous faire connoître combien cette demande nous a été agréable, nous vous permettons de nous demander telle grâce qu'il vous plaira, en considération de votre affection pour le service des dieux. Vous l'obtiendrez sans délai, comme un témoignage éternel à vous et à vos descendants, de la manière dont nous avons récompensé votre religion.

Tel fut le rescrit de Maximin pour la ville de Tyr ; par où l'on peut juger des autres, et en général des solides raisons que les païens employoient contre la religion chrétienne. Maximin fit alors par tout son empire ce qu'il avait fait en Orient (1). Il défendoit, sous prétexte de clémence, de faire mourir les chrétiens, et commandoit seulement de les mutiler. Ainsi on arrachoit les yeux aux confesseurs, on leur coupoit les mains, les pieds, le nez ou les oreilles. Toutefois on en fit mourir plusieurs.

XXXVI. Saint Apollonius et saint Philémon.

Le moine Apollonius, qui pour son mérite avoit été ordonné diacre, avoit soin pendant la persécution de visiter les frères et de les encourager ; en sorte qu'il fit plusieurs martyrs (2). Il fut pris et mis en prison dans la ville d'Antinoüis en Egypte. Plusieurs païens venoient lui insulter et lui dire des injures, entre autres un nommé Philémon, joueur de flûte, fameux et chéri de tout le peuple. Il

(1) Eus. II, c. 4.

(2) Eus. IV, c. 7.

(1) Lactant. de Mort. n. 36.

(2) Acta sinc. p. 530, et Ruf. et Pall.

traitoit Apollonius d'impie et de séducteur, digne de la haine publique. Apollonius lui répondit : Mon fils, Dieu veuille avoir pitié de toi, et ne te pas imputer ces discours. Philémon fut touché de ces paroles, et en sentit un effet si merveilleux en son cœur, que tout à coup il se confessa chrétien. Il court au tribunal du juge, nommé Arien, et s'écrie devant tout le peuple : Vous êtes injuste de punir les amis de Dieu ; les chrétiens ne font ni n'enseignent rien de mauvais. Le juge, qui connoissoit le personnage, crut d'abord que c'étoit un jeu ; mais quand il vit qu'il continuoit sérieurement et constamment, il dit : Tu es fou, Philémon, tu as perdu l'esprit tout d'un coup. Ce n'est pas moi, dit Philémon, qui suis fou ; c'est toi-même : tu es un juge très-injuste et très-insensé de faire périr tant d'hommes justes. Pour moi, je suis chrétien, et il n'y a point de meilleurs gens que les chrétiens. Le juge, après avoir essayé de le ramener par la douceur, lui fit souffrir toute sorte de tourments.

Mais, sachant que ce changement de Philémon venoit des discours d'Apollonius, il le fit tourmenter cruellement, l'accusant d'être un séducteur. Apollonius dit : Plût à Dieu que vous, mon juge, et tous les assistants qui m'entendent, pussiez tous suivre cette erreur dont vous m'accusez ! Le juge, ayant ouï ces paroles, le condamna à être brûlé avec Philémon devant tout le peuple. Mais, après qu'ils furent entrés dans le feu, saint Apollonius dit à haute voix : Seigneur, ne livrez pas aux bêtes ceux qui vous confessent ; mais montreznous évidemment votre puissance (1). Aussitôt, un nuage plein de rosée les environna et éteignit le feu. Le juge et le peuple étonnés se mirent à crier tout d'une voix : Le Dieu des chrétiens est grand et unique, c'est le seul immortel. Le prefet d'Alexandrie l'ayant appris en fut extraordinairement irrité ; il choisit le plus cruel de ses officiers, et fit mener à Alexandrie, chargés de chaînes, le juge Arien qui s'étoit converti, et ceux qui avoient attiré le miracle. Pendant le voyage, saint Apollonius commença à instruire dans la foi ceux qui les conduisoient, et il les persuada tellement, qu'ils s'offrirent au juge avec leurs prisonniers, et se confessèrent aussi chrétiens. Le préfet d'Egypte, les voyant immobiles dans la foi, les fit jeter au fond de la mer, et les baptisa sans y penser. Leurs corps se trouvèrent ensuite tout entiers sur le rivage, on les mit dans un même sépulcre, et il s'y fit depuis des miracles en grand nombre.

XXXVII. Autres martyrs d'Alexandrie.

Plusieurs autres souffrirent le martyre à Alexandrie, Faustus, Didius et Amonius, prêtres, Hésychius, Théodore et Pacome, évêques de diverses églises, et un grand nombre d'autres en divers lieux où leur mémoire fut depuis célèbre. C'est le temps du martyr de saint Pierre, évêque d'Alexandrie. Il avoit tenu le siége douze ans, trois ans avant la persécution, neuf ans depuis qu'elle eut commencé (1). Il passa ces neuf années dans des exercices de piété plus rigoureux, ne laissant pas de prendre grand soin de son église. Car, il n'étoit pas moins recommandable par la science de la religion que par la vertu. Il fut arrêté sans aucun sujet, et lorsqu'on s'y attendoit le moins, par ordre de Maximin, qui lui fit promptement couper la tête, le vingt-cinquième de novembre cette année trois cent onze, neuvième de la persécution. Outre les canons de pénitence que j'ai rapportés, il avoit écrit un livre de la divinité (2), où il parloit très-correctement du mystère de l'incarnation, disant que le verbe Dieu s'est fait homme sans quitter sa divinité. L'église d'Alexandrie demeura un an sans pasteur (3).

Alors, saint Antoine quitta son monastère, et vint à Alexandrie avec les martyrs que l'on y conduisoit de toutes parts, disant : Allons aussi combattre ou voir les combats (4). Quelque désir qu'il eût du martyre, il ne voulut pas se livrer lui-même ; mais il servoit les confesseurs dans les mines où ils travailloient et dans les prisons. Il prenoit grand soin d'encourager devant les tribunaux ceux qui y étoient appelés, et, après qu'ils avoient confessé, il les accompagnoit jusqu'à l'exécution. Le juge, voyant la fermeté d'Antoine et de ses compagnons, défendit à aucun moine de paroître dans les jugements ou de séjourner dans la ville. Tous les autres se cachèrent ce jour-là ; mais Antoine méprisa tellement cette ordonnance, que le lendemain il se mit en un lieu élevé, ayant exprès lavé son habit de dessus, qui étoit blanc, afin qu'il parût davantage. Il se présenta ainsi au juge comme il passoit avec sa suite, et fut sensiblement affligé de n'avoir pas souffert le martyre ; mais Dieu le réservoit pour l'instruction des solitaires. Après la mort de saint Pierre d'Alexandrie, le fort de la persécution étant passé, il retourna à son monastère.

XXXVIII. Saint Lucien d'Antioche.

A Emèse en Phénicie, trois martyrs furent exposés aux bêtes et dévorés (5). L'un d'eux étoit l'évêque Sylvain, très-avancé en âge, qui avoit passé quarante ans entiers dans l'épiscopat. Mais un des plus illustres martyrs de cette persécution fut Lucien, prêtre de l'église d'Antioche, très-austère en sa vie, très-savant et très-

(1) Ps. LXXIII, 19.

(1) Eus. VII, Hist. c. ult. et IX, c. 6.

(2) An. 311, Conc. Eph. in Calc. Act. I, tom. 4, p. 286.

(3) Gelas. Cyzic. lib. II, c. 1.

(4) Athanas. Vita. An. c. 15, p. 479.

(5) Eus. IX, Hist. c. 6.

éloquent (1). Il fit une édition de l'Ecriture sainte, ou plutôt une correction des Septante suivant les meilleurs exemplaires, en sorte qu'il y en avoit trois éditions fameuses. Celle d'Egypte faite par Hésychius, celle de Palestine par le martyr Pamphile, celle d'Antioche par le martyr Lucien. Sa doctrine toutefois fut quelque temps suspecte : on l'accusa d'être dans les sentiments de Paul de Samosate, et il demeura séparé de la communion sous trois évêques, apparemment Domne, Timée et Cyrille. Mais peut-être ne l'accusoit-on que faute de le bien entendre, comme saint Denis d'Alexandrie. Quoi qu'il en soit, il mourut dans la communion de l'Eglise, considéré comme un grand ascète et un grand martyr (2). Il fut mené à Nicomédie, où l'empereur Maximin demeuroit alors (3), et présenta au gouverneur une apologie de la doctrine chrétienne, qui ne servit qu'à le faire mettre en prison. De là, il écrivit plusieurs lettres, une entre autres à l'église d'Antioche, qui finissoit par ces mots (4) : Toute la compagnie des martyrs vous salue. Je vous annonce la bonne nouvelle que le pape Anthime a terminé sa course par le martyre. Cette lettre fait voir qu'il étoit en communion avec les autres martyrs et avec l'église d'Antioche. Le pape Anthime qu'il nomme est l'évêque de Nicomédie.

Le gouverneur, après avoir inutilement exposé Lucien à plusieurs tourments, le voulut éprouver par la faim (5); et, quand il l'eut long-temps soufferte, on dressa devant lui une table chargée de viandes offertes aux idoles pour irriter l'appétit par la présence de l'objet; mais le saint martyr demeura ferme. Le gouverneur le fit amener à son tribunal, l'interrogea encore dans les tourments, et lui demanda son pays, ses parents, sa profession; mais il répondoit seulement à toutes les questions : Je suis chrétien. Il mourut en prononçant cette sainte profession, l'an trois cent douze, le septième de janvier, jour auquel l'Eglise célèbre encore sa mémoire (6). Il fut enterré à Deprane, ville de Bythinie, que Constantin rétablit depuis avec exemption de tributs en l'honneur de ce martyr, et lui donna le nom de sa mère, en la nommant Hélénople. Dans le même temps, Basilique, évêque de Comane, souffrit aussi le martyre à Nicomédie (7).

XXXIX. Autres martyrs.

Je rapporterai ici trois martyrs illustres, dont on ne sait pas précisément le temps, saint Gordius, saint Barlaam et sainte Julite. Gordius étoit de Césarée en Cappadoce, il porta les armes et fut centurion (1). Mais, voyant la violence de la persécution, il quitta le service, abandonna ses biens, ses esclaves, ses parents, ses amis, et se retira dans les lieux déserts, où il s'exerça long-temps aux jeûnes, aux veilles, aux prières, à la méditation de l'Ecriture sainte. Quand il crut être assez préparé au combat, il revint, et prit le temps d'une fête que les païens célébroient en l'honneur de Mars. Tout le peuple étoit assemblé pour voir des courses de chevaux; les juifs et plusieurs chrétiens foibles y assistoient avec les infidèles. Gordius se présenta hardiment au milieu de la carrière, et s'écria : Voilà que ceux qui ne me cherchoient point m'ont trouvé; je me suis montré à ceux qui ne m'interrogeoient point (2). Ces paroles attirèrent sur lui les yeux de toute l'assemblée. Il étoit tel qu'un homme qui depuis long-temps habitoit les montagnes, la barbe longue, les cheveux négligés, le corps sec, mal vêtu, portant une besace, appuyé sur un bâton. Tous se mirent à crier, les chrétiens de joie, les païens de fureur : le gouverneur qui présidoit aux jeux fit faire silence, et on amena Gordius à son tribunal. Il essaya en vain les menaces des plus cruels tourments, et les promesses les plus flatteuses. Enfin, il fit venir un bourreau avec l'épée nue, et condamna le martyr à la mort. Tout le peuple du spectacle environnoit le tribunal : ceux qui étoient demeurés dans la ville y accoururent aussi, jusqu'aux vieillards les plus infirmes et aux filles les plus retirées. Les parents et les amis de Gordius l'embrassoient en pleurant pour lui persuader de ne se pas perdre dans la fleur de sa jeunesse, et du moins de dissimuler sa foi. Mais il demeura ferme, et leur dit : Ne pleurez point sur moi, mais sur les ennemis de Dieu qui persécutent les chrétiens, et qui se préparent un feu bien plus terrible que celui dont ils nous menacent. Après leur avoir parlé long-temps, il fit sur lui le signe de la croix, et s'en alla au supplice avec un visage ferme et sans changer de couleur.

Barlaam étoit un homme rustique, simple et ignorant, mais d'un grand courage (3). Il fut mis en prison, et souffrit tous les tourments jusqu'à lasser les bourreaux qui l'avoient déchiré de coups. Enfin, il fut amené devant l'autel des idoles; on lui mit dans la main des charbons ardents avec de l'encens, afin qu'il semblât l'offrir en secouant la main. Mais il tint sa main ferme comme si elle eût été de bronze, et aima mieux la laisser brûler. En la même ville de Césarée, Julite, femme chrétienne, fit appeler en justice un homme riche et puissant, qui vouloit usurper tout son bien sans fondement (4). Ne pouvant se défendre, il s'avisa de dire qu'elle n'étoit

(1) Hier. in Catal. id Ep. 107, et in Ruf.
(2) Athan. in Synop. Script.
(3) Euseb. VIII, Hist. c. 13
(4) Chr. Pasc. an. 303, p. 277.
(5) Chrysos. Hom. 46, an. 312.
(6) Martyr. Rom. Chr. Pasch. an. 317, p. 283.
(7) Pall. Vita Chr. c. 11, p. 59.

(1) Acta sinc. p. 507. Ex Basil. Hom. 19.
(2) Rom. X, 20.
(3) Acta sinc. p. 565. Ex S. Basil. Hom. 18.
(4) Acta sinc. p. 573. Ex Basil. Orat. 8.

pas recevable à paroître en justice, parce qu'elle étoit chrétienne; et en effet les derniers édits le portoient. Le juge, laissant le principal de l'affaire civile, fit apporter du feu et de l'encens; et, comme elle refusa de sacrifier, il la condamna au feu. Elle, après avoir dit beaucoup de choses sur la confession du nom de Dieu, se jeta gaiement sur le bûcher, et y mourut. Son corps demeura entier, et fut ensuite enterré dans le vestibule de la principale église. A sa mort, il sortit une fontaine qui fut d'une grande utilité à la ville.

XL. Famine et peste.

Cependant, malgré la protection des dieux, dont les païens s'étoient flattés, et les beaux discours des édits de Maximin, son empire fut affligé de toutes sortes de maux (1). Les pluies d'hiver, cause de la fécondité dans les pays chauds, furent beaucoup moindres qu'à l'ordinaire; de là vint une famine imprévue, et ensuite la peste avec une autre maladie, consistant principalement en un ulcère enflammé que l'on nommoit charbon. Ce mal s'étendoit par tout le corps; mais il attaquoit principalement les yeux, et fit quantité d'aveugles, hommes, femmes et enfants. En même temps, Maximin s'attira la guerre avec les Arméniens, anciens amis et alliés des Romains. Ils étoient chrétiens, et affectionnés à la religion; et il se les rendit ennemis en les voulant obliger à sacrifier aux idoles. Il souffroit beaucoup en cette guerre d'Arménie, lui et ses troupes; et cependant les villes de son obéissance étoient ravagées par la peste et par la famine. Une médimne de froment se vendoit deux mille cinq cents dragmes attiques. La médimne étoit d'environ deux boisseaux et un quart, et les deux mille cinq cents dragmes faisoient plus de neuf cent soixante livres de notre monnoie. Il mouroit un grand nombre de personnes dans les villes, et plus encore dans la campagne. En sorte que les registres de cens qui contenoient les noms des paysans, étoient presque tous effacés. Quelques-uns vendoient pour un peu de nourriture ce qu'ils avoient de plus cher; d'autres, après avoir vendu leurs fonds petit à petit, étoient réduits à la misère. Il y en avoit qui mâchoient quelques poignées de foin et de mauvaises herbes, qui ruinoient leur santé. Des femmes les plus nobles étoient réduites à mendier dans les places des villes; la honte qui paroissoit sur leurs visages et la propreté de leurs habits faisoient voir leur qualité. Les uns, desséchés et semblables à des fantômes, alloient en bronchant de côté et d'autre, et tomboient enfin de foiblesse dans les rues; puis, couchés sur le ventre, ils demandoient un petit morceau de pain, et prêts à rendre le dernier soupir, ils crioient qu'ils mouroient de faim, n'ayant plus de force que pour cette parole. Les plus accommodés, étonnés de la multitude de ceux qui demandoient, après avoir beaucoup donné, devenoient durs et insensibles, craignant de tomber dans le même besoin. En sorte que l'on voyoit au milieu des places et des rues des corps morts tout nus, qui demeuroient plusieurs jours sans sépulture. Quelques-uns furent mangés des chiens: ce qui fit que les vivants se mirent à tuer les chiens, de peur qu'ils ne devinssent enragés, et ne les attaquassent eux-mêmes.

La peste ne faisoit pas moins de ravage, principalement sur ceux qui étoient à couvert de la famine. Il y eut un grand nombre de personnes constituées en dignité, de magistrats et de gouverneurs de provinces, que la violence du mal emporta en peu de temps, comme si la famine les eût exprès gardés à la peste. Tout étoit plein de gémissements; dans les places et dans les rues, on ne voyoit que des enterrements avec les flûtes et les tambours; souvent on portoit ensemble deux ou trois corps, et les familles entières périssoient. Il n'y eut que les chrétiens qui montrèrent de l'humanité en cette occasion, et s'appliquèrent à secourir les misérables. On les voyoit occupés tout le jour, les uns à ensevelir les morts dont personne ne prenoit soin et qui tomboient à milliers, les autres à rassembler les pauvres affamés et leur distribuer du pain. En sorte que tout le monde en parloit, et confessoit hautement que les chrétiens étoient les seuls qui confessent la véritable piété.

XLI. Tyrannie de Maximin.

L'empereur Maximin n'en étoit ni moins avare, ni moins débauché pour tous ces malheurs (1). Les impositions extraordinaires qu'il faisoit enlevoient tout ce que Dioclès et Maximien avoient laissé. On fermoit les greniers des particuliers, on scelloit leurs magasins, on exigeoit par avance les tributs des années suivantes. On enlevoit des troupeaux de bétails pour les sacrifies ordinaires et pour la subsistance des troupes, qui prodiguoient les vivres; tout cela ne contribua pas peu à la cherté et à la famine. Sa passion pour les femmes étoit encore plus insupportable; il y avoit des eunuques et d'autres ministres infâmes qui cherchoient partout. Sitôt que l'on trouvoit un beau visage, c'étoit aux maris et aux pères à se retirer. On dépouilloit les femmes et les filles de qualité pour les visiter; et, si quelqu'une en faisoit difficulté, on la faisoit mourir comme criminelle de lèze-majesté. Il y eut des maris qui se tuèrent eux-mêmes, ne pouvant se consoler qu'il eût abusé de leurs femmes qu'ils aimoient pour leur fidélité; souvent il les leur

(1) Eus. IX, Hist. c. 6. 8.

(1) Lact. n. 37.

renvoyoit après en avoir abusé, et c'étoient les premiers du sénat qu'il traitoit ainsi.

Sophronie, femme du préfet de Rome, étant abandonnée par son mari à l'empereur Maximin, demanda un peu de temps pour se parer; mais, quand elle fut seule dans sa chambre, elle se perça d'une épée, et ne laissa que son corps mort à ceux qui l'attendoient pour l'emmener. Maximin avoit établi que personne ne se mariât sans sa permission, et il faisoit épouser à ses esclaves des filles nées libres dont il avoit abusé. Ses officiers suivoient son exemple; ils enlevoient à leur gré les filles de médiocre condition, et ils demandoient à l'empereur les plus considérables que personne n'osoit leur refuser quand ils avoient une requête répondue de lui. Ses gardes et la plupart de sa suite étoient des barbares, principalement des Goths, qui, chassés par les leurs, s'étoient donnés à Galérius.

Maximin n'épargna pas même l'impératrice qu'il venoit d'appeler sa mère, Valérie, fille de Dioclès, veuve de Galérius. Elle avoit passé dans ses terres croyant y être plus en sûreté, vu principalement qu'il étoit marié; mais elle n'avoit pas encore achevé son deuil, qu'il lui envoya faire des propositions de mariage, étant prêt à répudier sa femme, si Valérie consentoit à l'épouser. Valérie répondit qu'elle ne pouvoit penser à des noces dans l'état de deuil où elle étoit; que, s'il répudioit une femme dont il étoit content, il pourroit lui en faire autant à elle-même; enfin, qu'il étoit sans exemple qu'une femme de son rang se fût remariée. Ayant reçu cette réponse, il entre en furie, la proscrit, lui ôte son bien, ses officiers, fait mourir les eunuques dans les tourments, l'envoie en exil avec sa mère, les faisant souvent changer de place comme pour s'en jouer. Il condamne ses amis sous de faux prétextes d'adultère. L'impératrice Valérie, étant ainsi reléguée dans les déserts de Syrie, trouva moyen d'en donner avis secrétement à Dioclès, son père. Il envoya prier Maximin de la lui envoyer, et, après plusieurs ambassades réitérées, il ne put l'obtenir.

XLII. Guerre de Maxence contre Constantin.

Maxence avoit déclaré la guerre à Constantin, sous prétexte de venger la mort de son père Herculius. Constantin, de sa part, avoit fait abattre les images de Maximien Herculius, et en même temps celles de Dioclétien; car, dans la plupart des peintures, ils étoient joints ensemble (1). Cela n'étoit jamais arrivé à un empereur de voir de son vivant ses images abattues; aussi Dioclétien en conçut un tel chagrin, qu'il résolut de mourir. Maximin avoit de la jalousie contre Licinius, que Galérius lui avoit préféré. Ainsi, nonobstant le traité qu'ils venoient de faire, quand il sut que Constantin avoit promis sa sœur à Licinius, la liaison de ces deux empereurs lui parut une conjuration contre lui. Il envoya donc secrètement à Rome, pour demander à Maxence son alliance et son amitié. Ce secours parut à Maxence comme venu du ciel: il reçut bien les ambassadeurs, on fit le traité, on mit ensemble les images des deux empereurs Maximin et Maxence. Maxence se tenoit enfermé dans Rome, à cause d'un oracle qui le menaçoit de mort s'il sortoit hors des portes. Il ne laissoit pas de faire la guerre par de bons capitaines, et il étoit le plus fort. Outre l'armée de son père, dont il avoit dépouillé Sévère, il en avoit une autre de Maures et d'Italiens qui lui étoit particulière. Il y eut quelques combats où les troupes de Maxence eurent l'avantage; enfin Constantin, se servant de tout son courage et résolu à tout événement, approcha de Rome avec toutes ses troupes, et campa vis-à-vis du pont Milvius.

XLIII. Croix miraculeuse.

Comme ses forces étoient moindres que celles de Maxence, il crut avoir besoin d'un secours supérieur, et pensa à quelle divinité il s'adresseroit (1). Il considéra que les empereurs, qui de son temps avoient été zélés pour l'idolâtrie et la multitude des dieux, avoient péri misérablement; et que son père Constance, qui avoit honoré toute sa vie le seul Dieu souverain, en avoit reçu des marques sensibles de protection. Il résolut donc de s'attacher à ce grand Dieu, et se mit à le prier instamment de se faire connoître à lui, et d'étendre sur lui sa main favorable. L'empereur Constantin prioit ainsi de toute affection, quand, vers le midi, le soleil commençant à baisser, comme il marchoit par la campagne avec des troupes, il vit dans le ciel, au-dessus du soleil, une croix de lumière et une inscription qui disoit: Ceci te fera vaincre. Il fut étrangement surpris de cette vision, et les troupes qui l'accompagnoient, et qui virent la même chose, ne furent pas moins étonnées. L'empereur, longtemps après, racontoit cette merveille, et assuroit avec serment l'avoir vue de ses yeux, en présence d'Eusèbe, évêque de Césarée, qui en a écrit l'histoire.

Constantin fut occupé le reste du jour de cette merveille, pensant à ce qu'elle pouvoit signifier. La nuit, comme il dormoit, Jésus-Christ lui apparut avec le même signe qu'il avoit vu dans le ciel, et lui ordonna d'en faire une image et de s'en servir contre ses ennemis dans les combats. L'empereur se leva avec le jour, et déclara le secret à ses amis; puis il fit venir des orfèvres et des joailliers, et, s'étant assis au milieu d'eux, leur expliqua la

(1) Zozim. lib. II, p. 675.

(1) Eus. Vita. Constant. lib. I, c. 27, 28, etc.

figure de l'enseigne qu'il vouloit faire, et leur commanda de l'exécuter avec de l'or et des pierres précieuses. En voici la forme : Un long bois comme d'une pique revêtu d'or avoit une traverse en forme de croix ; au bout d'en haut étoit attachée une couronne d'or et de pierreries qui enfermoit le symbole du nom de Christ, c'est-à-dire les deux premières lettres chi X et ro P, le ro posé au milieu du chi. A la traverse de la croix pendoit un petit drapeau carré d'une étoffe très-précieuse, de pourpre tissue d'or et chargée de pierreries. Au-dessus de ce drapeau et au-dessous de la petite croix, c'est-à-dire du monogramme, étoit en or l'image de l'empereur et de ses enfants Telle fut l'enseigne que fit faire Constantin ; la forme n'en étoit pas nouvelle, mais on ne trouve point avant ce temps le nom de *Labarum*, que l'on lui donna toujours depuis (1). L'empereur en fit faire de semblables pour toutes ses troupes. Lui-même portoit sur son casque la croix, ou le monogramme de Christ ; ses soldats le portoient sur leurs écus ; et les médailles des empereurs chrétiens en sont pleines. L'empereur choisit ensuite cinquante hommes des plus braves et des plus pieux de ses gardes, qui eurent la charge de porter le Labarum tour à tour.

Cependant il fit venir des évêques, et leur demanda quel étoit ce dieu qui lui avoit apparu, et que signifioit ce signe (2). Ils lui dirent : Ce dieu est le fils unique du seul Dieu ; le signe que vous avez vu est le trophée de la victoire qu'il a remportée sur la mort, quand il est venu sur la terre. Là-dessus, ils lui expliquèrent la cause de son avénement et le mystère de l'incarnation. L'empereur écoutoit ces discours, et, toujours frappé de ce qu'il avoit vu, les recevoit comme des instructions divines. Il voulut dès lors lire les saintes Ecritures, avoir toujours des évêques auprès de lui, et honorer en toutes manières le dieu qui lui avoit apparu.

XLIV. Victoire de Constantin.

Maxence demeuroit enfermé dans Rome, où il s'abandonnoit à toutes sortes de crimes (3). Un jour, sur un sujet assez léger, il fit massacrer une grande multitude de peuple par les soldats prétoriens ; sous divers prétextes il, fit mourir plusieurs sénateurs l'un après l'autre pour avoir leur bien, il réduisoit le peuple à une extrême famine. Il étoit fort superstitieux, et cherchoit à s'attirer la victoire par des opérations magiques (4) ; il faisoit immoler des lions, et offroit des sacrifices détestables, jusqu'à faire ouvrir des femmes enceintes, et fouiller dans les entrailles des petits enfants. Effrayé de quelque mauvais augure, il quitta le palais avec sa femme et son fils, et il se retira dans une maison particulière (1).

La cinquième année de son règne finissoit le vingt-huitième d'octobre de cette même année trois cent douze. Ce même jour, Constantin, encouragé par la vision céleste, mit ses troupes en bataille et s'approcha de Rome. Maxence fit sortir les siennes sans sortir lui-même ; elles passèrent le pont, les deux armées se rencontrèrent, et le combat s'échauffa. Cependant il y eut sédition dans Rome, et le peuple disoit tout haut que Maxence abandonnoit la cause publique. Comme il donnoit les jeux du cirque pour la fête de son avénement à l'empire, le peuple s'écria que Constantin étoit invincible. Consterné par ce cri, il s'enfuit du cirque, appela quelques sénateurs, et fit consulter les livres des Sibylles. On trouva que ce jour-là l'ennemi des Romains devoit périr misérablement, il crut la victoire assurée pour lui (2). Il sort et vient à l'armée ; une infinité de chouettes vinrent aussitôt se reposer sur les murailles. A la vue de Maxence, le combat se rallume, ses gens plient, il fuit ; et, poussé par la foule, il regagne le pont qu'il avoit fait faire avec des bateaux, mais en telle sorte que le milieu se pouvoit rompre en ôtant des chevilles de fer qui le tenoient. Il avoit cru par-là tendre un piége à ses ennemis, et il y fut pris lui-même. Le pont se trouva rompu, les bateaux s'enfoncèrent avec les hommes qui étoient dessus. Maxence tout le premier tomba dans le Tibre, ensuite ses gardes ; et telle fut la fin de ce tyran. Son corps fut trouvé, on lui coupa la tête, et on la porta dans Rome sur une pique.

Elle ouvrit aussitôt ses portes à Constantin, et il y entra victorieux. Le sénat et tout ce qu'il y avoit de grands, le peuple romain, et jusqu'aux femmes et aux enfants, le reçurent comme leur libérateur, avec une joie qui paroissoit à leurs régards et à leurs cris. Une grande multitude accourut de toute l'Italie à cette heureuse nouvelle. Constantin triompha ; la pompe fut ornée par les sénateurs délivrés des prisons, où les retenoit Maxence, dont la tête fut portée dans le triomphe, et ensuite envoyée en Afrique. Le sénat fit ériger un arc de triomphe à l'honneur de Constantin, qui se voit encore à Rome avec cette inscription : A l'empereur césar Flavius Constantin, grand, pieux, heureux, le sénat et le peuple romain a dédié cet arc de triomphe, parce que, poussé par la Divinité et par sa grandeur d'âme, accompagné de son armée, il a vengé l'état en même temps du tyran et de toute sa faction par ses justes armes. On orna cet arc de plusieurs bas-reliefs excellents, qui avoient été faits autrefois en l'honneur d'Antonin le pieux et de Marc-Aurèle. On dressa une statue à Constantin dans une

(1) V. Cang. Gloss. Prud. in Sym. lib. I.
(2) Eus. II, Vit. c. 8.
(3) Eus. I, Vita Const. 33, 34 ; etc. VIII, Hist. 26.
(4) Prud. in Sym, l. I.

(1) Panegyr. 24.
(2) Zozim. lib. II, p. 670.

place publique de Rome, où il vouloit paroître avec une longue croix à la main au lieu de lance, et fit mettre à la base cette inscription (1) : Par ce signe salutaire, vraie marque de courage, j'ai délivré votre ville du joug du tyran, et j'ai rétabli le sénat et le peuple en son ancienne splendeur. L'Italie dédia à Constantin un écu et une couronne d'or, Rome une statue d'or, comme d'un dieu ; il demeura à Rome le reste de cette année.

XLV. Mort de Dioclétien.

Maximin ayant appris la défaite de Maxence, en fut aussi affligé que s'il avoit été vaincu lui-même (2). Mais, ayant appris ensuite que le sénat avoit donné à Constantin le titre de premier empereur que lui-même s'attribuoit, il en fut tellement irrité, qu'il se déclara ouvertement son ennemi, et lui disoit des injures mêlées de railleries. Cependant, le vieux Dioclès étoit toujours languissant. Depuis qu'il eut appris que Constantin avoit abattu ses images avec celles d'Herculius, il résolut de mourir ; il alloit de côté et d'autre, agité de continuelles inquiétudes, sans prendre ni nourriture ni repos. Il ne faisoit que gémir et répandre des larmes, il se tournoit et retournoit sans cesse, tantôt dans son lit, tantôt à terre. Cet empereur, qui avoit régné vingt ans si heureusement, tombé depuis sept ans dans une vie obscure, méprisé et maltraité, réduit enfin à haïr la vie, mourut d'épuisement et d'affliction le troisième de décembre de cette année trois cent douze.

XLVI. Édit de Constantin et de Licinius en faveur des chrétiens.

Constantin ayant passé à Rome deux mois et demi, en partit le dix-huitième de janvier trois cent treize, et se rendit à Milan. Licinius s'y trouva aussi pour recevoir Constantia, sœur de Constantin, qu'il devoit épouser, et les noces y furent célébrées. Ce fut là que les deux empereurs firent un édit en faveur des chrétiens, en ces mots (3) : Nous, étant heureusement assemblés à Milan, moi Constantin auguste et moi Licinius auguste, et traitant de tout ce qui regarde la sûreté et l'utilité publique, nous avons cru qu'un de nos premiers soins devoit être de régler ce qui regarde le culte de la Divinité, et de donner aux chrétiens et à tous les autres la liberté de suivre telle religion que chacun voudroit, afin d'attirer la faveur du ciel sur nous et sur tous nos sujets. Nous avons donc résolu, par un conseil salutaire, de ne dénier à qui que ce soit la liberté d'attacher son cœur à l'observance des chrétiens, ou à telle religion qu'il croiroit lui être la plus convenable, afin que la souveraine Divinité, dont nous suivons la religion d'un cœur libre, puisse nous favoriser en tout de ses grâces ordinaires. C'est pourquoi, vous devez savoir (ils parlent aux officiers à qui l'édit est adressé) que, nonobstant toutes les clauses des lettres qui vous ont été adressées touchant les chrétiens, il nous a plu maintenant d'ordonner purement et simplement que chacun de ceux qui ont la volonté d'observer la religion chrétienne le fasse sans être inquiété ni molesté en façon quelconque. Ce que nous avons cru devoir vous déclarer nettement, afin que vous sachiez que nous avons donné aux chrétiens la faculté libre et absolue d'observer leur religion. Bien entendu que les autres auront la même liberté pour maintenir la tranquillité de notre règne.

Nous avons de plus ordonné à l'égard des chrétiens, que si les lieux où ils avoient coutume de s'assembler ci-devant, et touchant lesquels vous aviez reçu certains ordres par des lettres à vous adressées, ont été achetés par quelqu'un, soit de notre fisc, soit de quelque personne que ce soit, ils soient restitués aux chrétiens sans argent ni répétition de prix et sans aucun délai ni difficulté. Que ceux qui les auront reçus en don les rendent pareillement au plus tôt, et que, tant les acheteurs que les donataires, s'ils croient avoir quelque chose à espérer de notre bonté, s'adressent au vicaire de la province, afin qu'il leur soit pourvu par nous. Tous ces lieux seront incontinent délivrés à la communauté des chrétiens par vos soins. Et parce qu'il est notoire qu'outre les lieux où ils s'assembloient ils avoient encore d'autres biens appartenants à leur communauté, c'est-à-dire aux églises et non aux particuliers, vous ferez rendre à leurs corps et communauté toutes ces choses aux conditions ci-dessus exprimées, sans aucune difficulté ni contestation, à la charge que ceux qui les auront restituées sans remboursement pourront espérer de notre grâce leur indemnité. En tout ceci, vous emploierez très-efficacement votre ministère pour la communauté des chrétiens, afin d'exécuter nos ordres au plus tôt, et procurer la tranquillité publique. Ainsi, la faveur divine, que nous avons déjà éprouvée en de si grands événements, continuera toujours à nous attirer d'heureux succès avec le bonheur des peuples. Et afin que cette ordonnance puisse venir à la connoissance de tous, vous la ferez afficher partout avec votre attache, en sorte qu'elle ne puisse être ignorée de personne. Tel fut l'édit de Constantin et de Licinius pour la liberté de la religion chrétienne.

XLVII. Guerre de Maximin.

Maximin, apprenant qu'ils étoient occupés à célébrer des noces, partit de Syrie, fit marcher ses troupes dans la plus grande rigueur de l'hiver, et, doublant les journées, se rendit

(1) Eus. II, Hist. c. 9; Vita c. 4.

(2) Lact. n.44, idem. 43.

(3) Lact. Num. 45. Eus. Hist. 5.

en Bithynie avec une armée fatiguée (1). Il perdit par les pluies, les neiges, les boues, le froid et le travail, des chevaux et des bêtes de toutes sortes; les chemins en étoient couverts et sembloient montrer une défaite. Il ne se tint pas dans ses bornes : il passa le détroit et vint en armes aux portes de Bysance, où Licinius avoit laissé une garnison pour de tels événements. Il usa de prières et de menaces, et consuma les onze jours, pendant lesquels on envoya des lettres et des courriers à Licinius. La garnison de Bysance étant trop foible se rendit; Maximin passa à Héraclée, où il perdit encore quelques jours. Licinius, étant accouru à grandes journées, étoit déjà à Andrinople, et Maximin ayant pris Périnthe à composition, ils se trouvèrent à deux journées l'un de l'autre. Licinius songeoit plutôt à amuser son ennemi qu'à le combattre, car à peine avoit-il pu ramasser trente mille hommes, et Maximin en avait soixante-dix mille; mais les armées étoient si proches, que l'on attendoit de jour en jour une bataille. Alors, Maximin fit vœu à Jupiter que, s'il remportoit la victoire, il aboliroit entièrement le nom des chrétiens. La nuit suivante, comme Licinius dormoit, un ange lui apparut, et l'avertit de se lever promptement et de prier le dieu souverain avec toute son armée, lui promettant la victoire s'il le faisoit. A ces mots, il crut qu'il s'étoit levé, et qu'étant debout avec celui qui l'avertissoit, il apprenoit de lui la forme et les paroles de la prière. S'étant éveillé, il fit appeler un secrétaire, et lui dicta les paroles qu'il avoit ouïes en cette sorte: Grand Dieu, nous te prions. Dieu saint, nous te prions; nous te recommandons toute justice, nous te recommandons notre salut, nous te recommandons notre empire. C'est par toi que nous vivons; c'est par toi que nous sommes victorieux et heureux. Dieu grand et saint, exauce nos prières; nous te tendons les bras. Dieu saint et grand, exauce-nous. On en fit plusieurs copies que l'on distribua aux préfets et aux tribuns, afin que chacun l'enseignât à ses soldats. Tous sentirent croître leur courage, croyant que le ciel leur promettoit la victoire. Licinius marqua le jour de la bataille au premier de mai de cette année trois cent treize où il finissoit la huitième année depuis que Maximin avoit été déclaré césar, le premier de mai trois cent cinq. Licinius vouloit le vaincre le jour de son avénement à l'empire, comme Maxence avoit été vaincu le jour du sien. Maximin voulut anticiper, et mit ses troupes en bataille le matin du dernier d'avril, afin de célébrer le lendemain sa fête après la victoire. La nouvelle vint au camp de Licinius que Maximin s'étoit avancé; on prend les armes, on s'avance à sa rencontre. Il n'y avoit entre-deux qu'une plaine stérile, nommée Champserain. Déjà les deux armées étoient en présence, quand les soldats de Licinius ôtèrent leurs écus et leurs casques, levèrent les mains au ciel, et firent la prière qu'ils avoient apprise, et que leurs chefs et l'empereur prononçoient les premiers. L'autre armée entendit avec étonnement le bruit confus de leur voix. Après avoir dit trois fois la prière, pleins d'un nouveau courage, ils reprennent leurs casques et leurs écus.

(1) Lact. n 45.

XLVIII. Victoire de Licinius. Fin de la persécution.

Les empereurs s'avancèrent et eurent une conférence; mais il fut impossible de porter Maximin à la paix. Il méprisoit Licinius, et croyoit que ses soldats l'alloient abandonner parce que Licinius étoit ménager, et lui, prodigue; et il avoit entrepris la guerre sur cette espérance que, prenant l'armée de Licinius sans combat, il doubleroit ses forces pour attaquer Constantin. On s'approche donc, on sonne les trompettes, on déploie les enseignes; les gens de Licinius fondent vigoureusement sur leurs ennemis. Ceux-ci épouvantés ne purent ni tirer leurs épées ni jeter leurs traits. Maximin tournoit autour des bataillons et sollicitoit les troupes de Licinius, tantôt par des prières, tantôt par des promesses : personne ne l'écoutoit. On le charge, il fuit vers les siens, qui se laissoient tuer sans résistance, et ce grand nombre de légions tombe comme une moisson sous les mains d'un petit nombre. Ils sembloient tous avoir oublié leur nom, leur courage, leurs anciennes récompenses, et n'être pas venus pour combattre, mais pour se faire égorger, comme des victimes dévouées à la mort par l'ordre de Dieu. Il en étoit déjà tombé une grande multitude, quand Maximin, voyant tourner la chose autrement qu'il ne pensoit, quitta la pourpre, prit un habit d'esclave et repassa le détroit. Après lui, personne n'eut honte de s'enfuir. Il demeura sur la place la moitié de son armée, le reste se rendit ou prit la fuite. Il arriva à Nicomédie la nuit d'après le premier jour de mai, ayant fait soixante milles en un jour et en deux nuits; il prit à la hâte sa femme, ses enfants et quelque peu d'officiers de son palais, et marcha vers l'orient; mais il s'arrêta en Cappadoce, ayant rassemblé quelques fuyards et quelques troupes d'orient; et ce fut là qu'il reprit la pourpre. Licinius, ayant reçu une partie de l'armée de Maximin qui se rendit à lui et qu'il distribua dans ses troupes, fit passer son armée en Bithynie peu de jours apres la bataille. Il entra à Nicomédie, et rendit grâces à Dieu, qui lui avoit donné la victoire; puis le treizième de juin, sous le troisième consulat de Constantin avec lui, c'est-à-dire l'an trois cent-treize, il fit publier l'édit donné en faveur des chrétiens à Milan quelques mois auparavant, et les exhorta de vive voix à rétablir les églises en leur premier état. Ainsi finit la persécution au bout de dix ans et environ quatre mois. Car, elle avoit commmencé à Ni-

comédie lorsque l'église y fut abattue le vingt-troisième de février l'an trois cent trois.

XLIX. Mort de Maximin Daïa.

Licinius avec son armée victorieuse suivit Maximin, qui s'enfuit et se retira dans les détroits du mont Taurus, dont il ferma les passages par quelques retranchements ; et comme les vainqueurs perçoient tout du côté droit, il se retira enfin à Tarse. Là, se trouvant en péril par mer et par terre, et ne voyant plus de refuge, la crainte et le chagrin le firent recourir à la mort comme au remède le plus assuré. Il se remplit de vin et de viandes, comme ceux qui en prennent pour la dernière fois, puis il avala du poison ; mais comme il avoit l'estomac plein, l'effet présent n'en fut pas grand ; et il produisit une langueur qui le tourmenta plus long-temps. Il sentoit brûler ses entrailles avec des douleurs si excessives qu'il en vint jusqu'à la fureur, et que pendant quatre jours il prenoit de la terre à pleines mains pour la manger, comme pressé d'une faim extrême ; puis il se battoit la tête contre les murailles, de sorte que ses yeux enflèrent et qu'il en perdit la vue. Alors, il crut voir Dieu qui le jugeoit, environné d'officiers vêtus de blanc. Il crioit comme ceux qui sont à la torture, et disoit : Ce n'est pas moi qui l'ai fait, ce sont les autres. Ensuite il avouoit, comme vaincu par les tourments ; et, de temps en temps, il prioit Jésus-Christ en pleurant d'avoir pitié de lui. Il rendit l'esprit avec les gémissements d'un homme qui se sent brûler ; et telle fut la fin de Maximin Daïa, le plus cruel de tous les persécuteurs.

Toute leur race périt aussi. Licinius fit mourir Valère et Candidien ; on ne sait qui étoit Valère. Candidien étoit fils de Galérius et d'une concubine ; mais sa femme Valérie l'avoit adopté parce qu'elle étoit stérile. Licinius fit aussi punir de mort Sévérien, fils de Sévère, qui avoit suivi Maximin dans sa fuite, l'accusant d'avoir voulu prendre la pourpre après la mort de Maximin. Il fit mourir encore le fils aîné de Maximin, âgé de huit ans, sa fille âgée de sept ans, fiancée à Candidien, et fit précipiter leur mère dans le fleuve Oronte, qui passe à Antioche, où elle avoit souvent fait noyer des femmes vertueuses. Valérie, veuve de Galérius et fille de Dioclétien, après avoir erré pendant quinze mois en diverses provinces, vêtue pauvrement, fut enfin reconnue et arrêtée à Thessalonique avec sa mère. Leur supplice fut un grand spectacle, et attira la compassion du peuple, qui considéroit d'où elles étoient tombées. On leur coupa la tête, et on jeta les corps dans la mer. Tout ceci a été écrit dans le temps même par Lactance, en son traité de la mort des persécuteurs, pour faire voir la vengeance divine sur cette race criminelle.

LIVRE DIXIÈME.

I. Liberté de l'église.

Les chrétiens, se voyant en liberté après tant de persécutions, regardoient avec étonnement les merveilles de la puissance divine; une sainte joie éclatoit sur leurs visages (1). A la place des églises ruinées, on en bâtissoit partout de nouvelles, plus grandes et plus belles. Leurs dédicaces étoient des fêtes magnifiques (2); les évêques s'y assembloient en grand nombre, les peuples y accouroient en foule; tout âge, tout sexe y prenoit part. La rencontre des parents et des amis qui se trouvoient après une longue séparation, rendoit plus sensible l'union des membres de l'Eglise, et ils chantoient tout d'une voix des cantiques d'allégresse. Les prélats s'appliquoient aux saintes cérémonies qu'ils accomplissoient religieusement, et principalement les symboles mystiques de la passion du Sauveur, c'est-à-dire le saint sacrifice, e , si l'on veut, le baptême (3). Ils occupoient le peuple du chant des psaumes et de la lecture des saintes Ecritures; les plus éloquents d'entre eux prononçoient des panégyriques, c'est-à-dire des discours de louange et d'action de grâce pour entretenir saintement la joie de l'assemblée.

II. Lettres favorables de Constantin.

On voyoit partout des lettres de l'empereur, pour restituer aux chrétiens leurs biens confisqués, pour rappeler les bannis et délivrer les prisonniers. Il rendoit tous les honneurs possibles aux évêques, comme à des hommes consacrés à son Dieu, jusqu'à les admettre à sa table, quelque pauvre que fût leur extérieur (4). Il fournissoit les frais de tous leurs voyages. Ses libéralités étoient grandes envers les eglises; il leur élevoit de grands bâtiments, et ornoit les sanctuaires de présents magnifiques (5). Il répandoit des aumônes très-abondantes sur toutes sortes de pauvres, même sur les païens. A ceux qui mendioient publiquement, il donnoit non-seulement la nourriture, mais le vêtement; il assistoit plus libéralement ceux qui étoient tombés d'une meilleure fortune, donnant aux uns des fonds de terre, aux autres des charges. Il prenoit un soin particulier des orphelins et des veuves; il dotoit les filles et les marioit à des hommes riches et connus de lui. C'est apparemment sur ce prétexte que Zosyme, historien païen, se plaint que Constantin donnoit avec profusion à des personnes inutiles (1).

On peut juger de ses libéralités par la lettre qu'il écrivit en particulier à Cécilien, évêque de Carthage, en ces termes (2): Ayant résolu de donner quelque chose pour l'entretien des ministres de la religion catholique par toutes les provinces d'Afrique, de Numidie et de Mauritanie, j'ai écrit à Ursus, trésorier général d'Afrique, et lui ai donné ordre de vous faire compter trois mille bourses. Quand donc vous aurez reçu cette somme, faites-la distribuer à tous ceux que j'ai dit, suivant l'état qu'Osius vous en a envoyé. Que si vous trouvez qu'il manque quelque chose pour accomplir mon intention, vous ne devez point faire de difficulté de le demander à Héraclidas, intendant de mon domaine (3); car je lui ai donné ordre, de bouche, de vous faire compter sans délai tout l'argent que vous lui demanderiez. On peut appeler bourse ce que les Romains nommoient alors *follis*. C'étoit une somme de deux cent cinquante de leurs deniers d'argent, qui revient à cent quatre livres trois sols quatre deniers de notre monnoie. Ainsi les trois mille bourses font plus de trois cent mille livres. Constantin écrivit aussi à Anulin, proconsul d'Afrique, pour la restitution des biens des églises, en ces termes (4): Aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, nous voulons que vous fassiez restituer aux églises des chrétiens catholiques tout ce qui leur appartenoit dans chaque ville ou dans les autres lieux, et qui est maintenant occupé par des citoyens ou par d'autres personnes. Faites-leur rendre incessamment tout ce qu'elles avoient, soit jardins, soit maisons, soit quelque autre chose où elles eussent droit, si vous voulez nous donner des marques de votre obéissance (5). Il adressa au même Anulin une lettre portant que, dans sa

(1) Euseb. x, Hist. c. 1, 2.
(2) Ibid. c. 3.
(3) Vales. hic.
(4) Eus. Vita Const. l. 1, c. 41.
(5) Ibid. c. 41.

(1) C. 43.
(2) Zos. lib. 2.
(3) Cus. x, Hist. c. 6.
(4) Ibid. c. 5.
(5) Ibid. c. 7.

province, tous les ministres de l'église catholique, à laquelle, dit-il, Cécilien préside, et que l'on a coutume de nommer clercs, seront exempts de toutes les charges publiques, afin que rien ne les détourne du service de la religion. On ne peut douter qu'il n'ait écrit de même aux autres gouverneurs des provinces.

Constantin ne fit pas célébrer les jeux séculaires, dont le temps échut l'année qu'il fut consul avec Licinius pour la troisième fois, c'est-à-dire l'an de J.-C. trois cent treize, et les païens ne manquèrent pas de dire que les dieux, irrités de cette omission, en avoient puni l'empire romain par tous les malheurs qui arrivèrent depuis (1). Cette même année trois cent treize fut la première des indictions, qui commencèrent le vingt-quatrième de septembre de l'année précédente trois cent douze (2) : on n'en sait pas bien l'origine. Le nom signifie l'imposition d'un tribut ; il est assez vraisemblable que c'étoit ce que les provinces devoient fournir aux troupes pour leurs subsistances ; que cette imposition se renouveloit tous les ans un peu avant l'hiver (3), comme la taille parmi nous, et que l'on en comptoit quinze de suite, parce que les soldats romains étoient obligés à servir quinze campagnes. Il étoit nécessaire de marquer ici le commencement des indictions, parce que l'on s'en sert encore dans le style ecclésiastique.

III. Dédicace de l'église de Tyr.

Entre les églises qui furent rebâties en ce commencement de liberté, nous avons la description particulière de celle de Tyr, dont Paulin étoit évêque. Elle avoit été ruinée comme les autres, et les infidèles avoient pris à tâche d'en défigurer même la place, en y amassant toutes sortes d'immondices. Quoiqu'il fût facile de trouver une autre place, l'évêque Paulin aima mieux faire nettoyer celle-ci, pour rendre plus sensible la victoire de l'Église. Tout son peuple contribua libéralement avec une sainte émulation ; ils mirent tous la main à l'œuvre, l'évêque tout le premier ; et ce nouveau bâtiment fut beaucoup plus grand et plus magnifique que l'ancien qui avoit été ruiné. Cette église est la première dont nous trouvions la description ; mais celles que nous voyons incontinent après dans les autres pays y sont si conformes qu'elles paroissent avoir été bâties à peu près sur le même modèle, qui par conséquent venoit d'une tradition plus ancienne. Voici donc quelle étoit l'église de Tyr. Une enceinte de muraille renfermoit tout le lieu saint, dont l'entrée étoit un grand portail tourné à l'orient, si élevé qu'il paroissoit de fort loin, attirant les regards des infidèles comme pour les appeler à l'église. On entroit d'abord dans une grande cour carrée, environnée de quatre galeries soutenues de colonnes, c'est-à-dire un péristyle, et entre les colonnes étoit un treillis de bois, en sorte que les galeries étoient fermées, mais à jour. Là, s'arrêtoient ceux qui avoient encore besoin des premières instructions. Au milieu de la cour, et vis-à-vis de l'entrée de l'église, étoient des fontaines qui donnoient de l'eau en abondance, afin que l'on se pût laver avant que d'entrer, et pour être des symboles de la purification spirituelle. Ayant passé la cour, on trouvoit le portail de l'église ouvert aussi vers l'orient par trois portes : celle du milieu étoit beaucoup plus haute et plus large que les deux autres ; ses battants étoient de cuivre avec des liaisons de fer, ornés de sculptures agréables. Par cette principale porte on entroit dans la nef ou le corps de la basilique, et par les autres dans les bas côtés ou galeries qui l'accompagnoient de part et d'autre, et au-dessus desquelles étoient des fenêtres fermées seulement de treillis de bois d'un ouvrage délicat avec divers ornements. Car, dans les pays chauds les vitres ne sont pas d'usage.

La basilique étoit grande et élevée, soutenue de colonnes beaucoup plus hautes que celles du péristyle. Le dedans étoit bien éclairé et brilloit de tous côtés, orné des matières les plus précieuses et des ouvrages les plus exquis. Elle étoit pavée de marbre en très-beaux compartiments, couverte de cèdre, que le voisinage du Liban fournissoit en abondance. Au fond, on voyoit des trônes, c'est-à-dire des siéges fort élevés, pour les prêtres et pour l'évêque au milieu d'eux. Ces siéges étoient disposés en demi-cercle qui enfermoit l'autel par derrière ; car il n'y en avoit qu'un seul, en sorte que l'évêque dans les prières regardoit le peuple en face, et étoit tourné à l'orient. Le sanctuaire étoit fermé au peuple par une ba- lustrade ou treillis de bois orné de sculptu d'une délicatesse admirable, et tout le reste la basilique étoit rempli de bancs rangés av un grand ordre. Des deux côtés, en dehor étoient de grandes salles et d'autres pièces de tinées pour les catéchumènes, comme le bapti tère et les lieux où on les instruisoit. On pe aussi compter entre ces pièces, la diaconie, sacristie, la salle d'audience et d'autres sem blables, nommées en d'autres églises. C pièces avoient des portes de communicatio pour entrer dans la basilique par les bas côt L'église ainsi accompagnée étoit enfermée d'u muraille, pour la séparer de tous les lie profanes.

A la dédicace de cette église de Tyr, Eusè évêque de Césarée en Palestine, et success d'Agapius, prononça un panégyrique deva un grand peuple et en présence de plusieu évêques, à qui il adresse la parole, particuli rement à Paulin, évêque de la ville, vieillar

(1) Zosym. lib. II, p. 671.
(2) Pagi. an. 312, n. 20. Chr. Pasch. p. 181.
(3) Baron. an. 312, n. 106.

vénérable et son ami particulier (1). Il commence en ces termes : O amis de Dieu et pontifes, qui portez la sainte tunique et la couronne céleste de gloire, qui avez l'onction divine et la robe sacerdotale du Saint-Esprit. Ces paroles semblent montrer que dès lors les évêques portoient quelques ornements, au moins dans les églises, d'autant plus qu'il est souvent parlé de leur couronne. Il s'étend ensuite sur les merveilles de Dieu, qui leur étoient connues, non pas par le rapport de leurs pères, mais par le témoignage de leurs propres yeux. Il décrit la persécution, et relève la puissance de Jésus-Christ, qui a rendu son Eglise plus florissante de jour en jour, malgré la guerre que tous les hommes lui ont faite pendant des siècles entiers, qui a dompté les nations barbares les plus farouches, et étendu son empire aux extrémités de la terre. Il marque comme la merveille la plus extraordinaire ce qu'on n'avoit point encore vu, que les empereurs mêmes connoissoient le vrai Dieu; et c'est ce qui fait croire que ce discours a été prononcé lorsque la bonne intelligence de Constantin et de Licinius duroit encore. Car, il parle des mêmes empereurs qui venoient de purger le monde des tyrans impies.

IV. Préparation évangélique d'Eusèbe.

Vers le même temps, Eusèbe écrivit son grand ouvrage de la préparation et de la démonstration de l'Evangile, adressé à Théodote, que l'on croit être l'évêque de Laodicée en Syrie, dont Eusèbe fait l'éloge dans son histoire (2). C'est un corps entier de controverse contre les païens et contre les juifs, pour montrer que les chrétiens n'ont pas reçu l'Evangile par une foi aveugle et une crédulité téméraire (3); mais qu'après un examen sérieux ils ont été persuadés par de solides raisons et déterminés par un jugement bien fondé à quitter le paganisme dans lequel ils avoient été élevés, pour embrasser la doctrine des Hébreux sans s'assujettir aux cérémonies judaïques. Le traité de la préparation a pour sujet la première partie, et montre pourquoi les chrétiens ont rejeté la doctrine des Grecs et des autres païens pour s'attacher à celle des Hébreux (4) : le traité de la démonstration prouve l'autre partie; pourquoi, ayant embrassé la doctrine des Hébreux, nous n'observons pas la loi de Moïse, en un mot, quelle est la différence entre les chrétiens et les juifs.

La préparation est divisée en quinze livres, dont les six premiers contiennent la réfutation du paganisme, les neuf suivants montrent l'excellence de la doctrine des Hébreux. Il propose d'abord la théologie fabuleuse des nations les plus célèbres, c'est-à-dire des Phéniciens, des Egyptiens, des Grecs, des Romains (1); de peur qu'on ne l'accuse de leur imposer, il rapporte les propres paroles de leurs auteurs, de Diodore de Sicile, de Sanchoniathon, cité par Philon, Byblien, de Ménéthon, Egyptien, de Denis d'Halicarnasse (2). Après avoir montré l'absurdité de ces fables et de leurs suites, c'est-à-dire des cérémonies superstitieuses, et des mystères infâmes dont elles étoient le fondement, il réfute la théologie allégorique de quelques philosophes, qui dans les derniers temps s'étoient avisés de donner des sens mystérieux aux fables les plus grossières, et de les expliquer par la physique (3). Eusèbe montre, au contraire, que la vraie théologie des païens n'étoit que les fables prises au pied de la lettre comme les poëtes les avoient proposées, et que, suivant même les allégories des physiciens, c'étoit toujours une idolâtrie grossière, puisque sous les noms des dieux et des déesses on n'avoit adoré que les astres et les éléments, enfin des corps et de la matière.

Ces philosophes mystérieux, dont le plus célèbre est Porphyre, ruinoient l'idolâtrie en la voulant rendre raisonnable (4). Car, ils mettoient un dieu souverain au-dessus duquel étoient d'autres dieux subalternes, puis des démons bons et mauvais, et enfin des héros (5). Il n'y avoit que les mauvais démons qui demandassent des sacrifices sanglants; ils étoient aussi les auteurs des oracles, des devinations et de toute la magie. Or, ces philosophes enseignoient qu'il falloit renoncer au culte des démons pour servir le Dieu souverain, et ce dieu étoit si grand, selon eux, que tout culte extérieur, même de paroles, étoit indigne de lui, ainsi il ne devoit plus rester parmi les hommes de marque sensible de religion (6). Eusèbe s'attache en particulier à réfuter les oracles comme ce qui retenoit plus les peuples dans leurs anciennes superstitions (7). Il les combat, et toute devination en général, par les raisons des philosophes grecs, épicuriens et péripatéticiens, et il examine en détail tous les oracles célèbres pour en montrer l'illusion (8). Enfin, il détruit l'opinion du destin sur laquelle ils étoient fondés, montrant par les philosophes que cette opinion détruit le libre arbitre (9).

Il passe ensuite aux Hébreux, et montre l'excellence de leur doctrine, en la comparant avec ce qu'il a rapporté des autres nations (10). Il distingue les Hébreux des Juifs (11), en ce que les Juifs sont un peuple particulier, soumis à la loi de Moïse et à toutes ses cérémonies et ses observances pénibles, au lieu que les Hébreux, c'est-à-dire les fidèles qui ont vécu depuis le commencement du monde jusqu'à Moïse, ne

(1) Eus. x, Hist. c. 3.
(2) vii, Hist. c. 32.
(3) Euseb. Præp. lib. i, init.
(4) Præp. lib. xv, init.

(1) Lib. i.
(2) Lib. ii.
(3) Lib. iii.
(4) Lib. iv, v, etc.
(5) iv, n. 10, etc.
(6) iv, n. 18, etc.
(7) Lib. iv, n. 1, 2, 3.
(8) Lib. v.
(9) Lib. vi.
(10) Lib. vii.
(11) vii, c. 6.

suivoient que la loi de nature et la lumière de la raison, commune à toutes les nations. Leur morale étoit très-pure, leur doctrine consistoit principalement à reconnoître un dieu créateur de l'univers, qui le gouverne par sa providence et sa parole ou sagesse subsistante, par laquelle il a tout fait : des esprits bons et mauvais, les uns parfaitement soumis à ses volontés, les autres rebelles : l'homme composé de deux parties, d'un corps terrestre et d'une âme immortelle.

Il vient à la loi de Moïse faite pour les Juifs (1), c'est-à-dire pour la nation particulière qui habitoit la Judée. Il en décrit l'excellence par les témoignages de Philon, de Joseph et d'un autre Juif célèbre, nommé Aristobule. Il montre que les Juifs et leurs histoires n'ont pas été inconnus aux Grecs, en rapportant les passages des auteurs grecs qui en ont parlé (2). Il prouve par leur propre aveu qu'ils avoient emprunté tous les arts, les lettres et les sciences de ceux qu'ils nommoient barbares, et en particulier des Hébreux ; et il démontre l'antiquité de Moïse et des prophètes au-dessus des auteurs grecs, par ce qu'en avoient déjà écrit Afriquain, Tatien et Clément Alexandrin (3). Pour montrer de plus en plus avec combien de raison nous avons préféré les traditions hébraïques aux grecques, il fait voir la conformité des sentiments des plus célèbres philosophes avec les Hébreux, et commence par Platon, comme le plus excellent de tous (4). Il se sert même de son autorité pour montrer l'impiété de la théologie fabuleuse des poëtes (5), et la nécessité de soutenir la vérité, même aux dépens de notre vie (6). Quant aux philosophes dont la doctrine ne s'accorde pas avec la nôtre, il montre combien ils s'accordent peu entre eux, et les combat les uns par les autres. Il s'attache en particulier à réfuter Aristote, comme le plus dangereux, et à montrer l'utilité de la physique et de toute la philosophie, que les chrétiens ont rejetée, non par ignorance, mais par un mépris bien fondé (7). Voilà le dessein des quinze livres de la préparation évangélique.

V. Démonstration évangélique.

La démonstration contient principalement la controverse contre les juifs, pour montrer que nous avons eu raison de ne pas suivre leur manière de vivre, quoique nous ayons embrassé la doctrine des Hébreux. Cet ouvrage étoit divisé en vingt livres, dont il ne nous reste que la moitié ; les dix derniers sont perdus. Il montre dans le premier que la loi mosaïque ne convenoit qu'à un peuple particulier, habitant une certaine terre, obligé de sacrifier en un seul temple : ce que toutes les nations ne pourroient exécuter, quand elles voudroient. Cependant, par les propres livres des juifs, toutes les nations sont appelées à une nouvelle alliance ; et c'est l'Évangile qui n'enseigne que la loi naturelle observée avant Moïse, et qui mène la loi écrite à sa perfection. Là, il distingue deux sortes de chrétiens (1), les uns plus parfaits, qui renoncent au mariage, aux enfants, à la possession des biens temporels, à la compagnie des hommes, pour se consacrer entièrement à Dieu, et lui offrir continuellement pour tous les autres les sacrifices de leurs prières et de toutes sortes de vertus ; les autres qui demeurent dans la vie commune, dans le mariage, le soin des enfants et d'une famille, portant les armes, labourant, trafiquant, faisant toutes les fonctions de la vie civile, mais sans négliger la piété, ayant des temps réglés pour s'y exercer et pour s'en instruire. On voit ici manifestement la vie ascétique et monastique, usitée dès lors et préférée à la vie commune.

Eusèbe montre ensuite que nous ne sommes point étrangers aux promesses de Dieu, par les prophéties de la vocation des gentils répandues dans tous les livres sacrés (2). Cette vocation de toutes les nations à la connoissance du vrai Dieu est une des marques de la venue du Messie (3) ; une autre marque est la réprobation des juifs, à la réserve d'un petit nombre, et tout cela est prédit dans leurs Écritures (4). Il fait voir combien Jésus-Christ est au-dessus de Moïse, et il s'attache à prouver sa divinité contre ceux qui ne croient pas aux saintes Écritures. La pureté de sa morale et ses miracles prouvent qu'il n'est ni un imposteur ni un pur homme. On ne peut révoquer en doute qu'il ait fait des miracles, si l'on considère la simplicité de ses disciples, leur bonne foi, leur désintéressement, leur persévérance jusqu'à la mort, l'impossibilité qu'ils aient conçu le dessein de tromper le monde, ni qu'ils aient réussi. On ne peut attribuer à la magie les miracles de Jésus-Christ si on en considère l'effet, qui n'est que d'établir la vertu et la piété ; les oracles mêmes des faux dieux, rapportés par Porphyre, le reconnoissent pour un saint personnage (5), dont l'âme étoit heureuse dans le ciel. On vit ici le discours peut-être le plus fort qui soit dans les anciens, touchant le témoignage des apôtres, et les preuves sensibles de la divinité de Jésus-Christ.

L'auteur entre plus avant dans notre doctrine, et traite théologiquement de la nature du verbe, montrant qu'il est, avant toute créature, fils unique de Dieu, infiniment au-dessus de tous les esprits créés, dont il explique aussi la nature (6). Il expose notre créance touchant son incarnation ; ensuite, il commence à prou-

(1) Lib. VIII.
(2) Lib. IX.
(3) Lib. X.
(4) Lib. XI, XII.
(5) Lib. XIII.
(6) Lib. XIV.
(7) Lib. XV.

(1) Lib. I, n. 8.
(2) Lib. XIV.
(3) Lib. III, n. 2, p. 91.
(4) N. 3, 4, etc.
(5) P. 134.
(6) Lib. IV.

ver toute cette doctrine par les prophéties (1); après avoir montré combien elles sont au-dessus des oracles des démons, et combien les prophètes du vrai Dieu sont différents des devins du paganisme (2). Il entre dans le détail des révélations sur la préexistence du verbe divin; sur son incarnation en général et en particulier (3). Sur le temps de sa venue, où il explique les semaines de Daniel selon Afriquain, les commençant à la vingtième année d'Artaxerxe (4). Sur toutes les circonstances de sa naissance, de sa vie mortelle et de sa passion, finissant avec l'explication du psaume vingt-et-unième (5). C'est tout ce que nous avons : les dix derniers expliquent apparemment le reste, c'est-à-dire livres les prophéties touchant la sépulture de Jésus-Christ, sa résurrection, son ascension, l'établissement de son Eglise et son dernier avénement. Tel est ce grand ouvrage d'Eusèbe, le plus ample que nous ayons, pour la défense de la religion chrétienne contre les païens et contre les juifs.

VI. Saint Antoine sur la montagne.

Les savants soutenoient ainsi la religion par leur doctrine et leur éloquence; mais il y avoit des saints ignorants qui la soutenoient encore mieux par leurs vertus et leurs miracles (6). Après le voyage que saint Antoine fit à Alexandrie pendant la persécution, étant retourné à son monastère, il demeura quelque temps enfermé sans vouloir ouvrir à ceux qui le venoient importuner pour être guéris de leurs maux. Mais ils ne laissoient pas d'être délivrés en se tenant assis hors du monastère et priant avec foi. Enfin, pour conserver la retraite et fuir la vanité, il résolut d'aller à la haute Thebaïde, où il étoit inconnu. Ainsi, ayant pris du pain de ses disciples, il s'assit sur le bord du Nil pour voir s'il passeroit un bateau dans lequel il pût monter. Etant dans cette pensée, il entendit d'en haut une voix qui lui disoit : Antoine, où vas-tu? quel est ton dessein? Lui, sans se troubler, parce qu'il étoit accoutumé à entendre souvent de semblables voix, répondit : Ces peuples ne me laissent point en repos et me demandent ce qui est au-dessus de mes forces. La voix lui dit : Quand tu iras en Thébaïde et dans les lieux où il n'y a que des troupeaux, tu verras redoubler les peines; mais si tu veux être véritablement en repos, va dans le fond du désert. Et qui m'enseignera le chemin? dit-il. Aussitôt la voix lui montra des Sarrasins qui alloient de ce côté-là; il se joignit à eux, et les pria qu'il pût aller en leur compagnie dans le désert : ce qu'ils lui accordèrent volontiers. On appeloit dès lors Sarrasins certains Arabes qui erroient dans ces déserts des deux côtés de la mer Rouge.

(1) Lib. v, c. 1.
(2) Lib. vi, vii.
(3) viii.
(4) ix.
(5) x.
(6) Sup. lib. ix, 3, 37. Vita S. Ant. c. 16; p. 479.

Saint Antoine, ayant marché avec eux trois jours et trois nuits, arriva à une montagne très-haute, sous laquelle couloit une eau douce, claire et fraîche; autour étoit une plaine et quelques palmiers négligés. Il s'affectionna à ce lieu-là; et, ayant pris du pain de ceux qui l'avoient conduit, il y demeura seul, le regardant comme sa maison. Les Sarrasins y passoient exprès; et lui apportoient volontiers du pain; il recevoit aussi quelque petit soulagement des palmiers. Cette montagne est à une journée de la mer Rouge, et on la nomma Colzim ou le mont Saint-Antoine (1). Les frères, ayant découvert le lieu de sa retraite, eurent soin de lui envoyer du pain. Mais, voulant leur épargner un si grand travail, il les pria de lui apporter un hoyau avec une cognée et un peu de blé; puis, ayant considéré la terre d'autour la montagne, il en laboura un petit endroit le mieux arrosé, et y sema. Ainsi, il recueilloit tous les ans de quoi faire son pain, et avoit la joie de n'être à charge à personne. Mais, voyant que quelques personnes le venoient chercher, il cultiva aussi quelques herbes pour leur donner un petit rafraîchissement après ce pénible voyage. Les frères qui le servoient le prièrent de trouver bon qu'ils lui apportassent tous les mois des olives, des légumes et de l'huile; car il étoit déjà vieux, et en trois cent quinze il eut soixante-cinq ans (2). Il faisoit des corbeilles, qu'il donnoit à ceux qui le venoient voir, au lieu de ce qu'ils lui apportoient. Ceux-ci entendoient souvent un grand tumulte de voix et comme un bruit d'armes, et voyoient la nuit la montagne pleine de bêtes farouches tandis qu'il étoit en prières. Car, il soutint dans ce désert de terribles tentations.

Étant prié par les frères de descendre de la montagne pour les aller voir, il partit avec eux, faisant porter sur un chameau du pain et de l'eau (3). Car, tout le désert est sec, et il n'y a de bonne eau que dans cette montagne seule où étoit son monastère. L'eau leur manqua dans le chemin par une chaleur très-violente, et, après en avoir cherché de tous côtés, ne pouvant plus marcher, ils étoient couchés par terre sans espérance, laissant aller le chameau à l'aventure. Le saint vieillard, pénétré de douleur de les voir en ce péril, s'écarta un peu en soupirant, et se mit en prières, à genoux, les mains étendues. Aussitôt, le Seigneur fit sortir de l'eau de l'endroit où il s'étoit mis en prières, ils burent tous, et reprirent haleine, remplirent leurs outres, cherchèrent le chameau, et le trouvèrent attaché à une pierre où sa corde s'étoit accrochée par hasard; ainsi ils achevèrent heureusement leur voyage. Saint Antoine étant arrivé au monastère de Pisper, il y fut reçu comme un père, et sentit une grande joie de voir la ferveur des

(1) Vanslob. Relat. d'Eg. p. 300.
(2) C. 17.
(3) C. 18.

moines, et sa sœur qui avoit vieilli dans la virginité, qui conduisoit d'autres vierges. Après quelques jours, il retourna à la montagne, où plusieurs continuoient de l'aller trouver pour recevoir ses instructions ou la guérison de leurs maladies.

Entre autres avis importants, il conseilloit cette pratique pour éviter le péché (1). Que chacun de nous, disoit-il, marque et écrive ses actions et les mouvements de son âme, comme si nous devions nous en rendre compte les uns aux autres. Assurez-vous que la honte d'être connus nous fera cesser de pécher, et d'avoir aucune mauvaise pensée : notre écriture nous tiendra lieu des yeux de nos frères. Il compatissoit aux affligés, et prioit avec eux; mais, comme il ne tiroit point de gloire d'être souvent exaucé, aussi ne murmuroit-il point quand il ne l'étoit pas. Il rendoit toujours grâce à Dieu, et exhortoit les malades à prendre patience et à reconnoître que la guérison ne dépendoit ni de lui ni d'aucun homme, mais de Dieu seul, qui la donne quand et comme il lui plaît (2). Un officier du palais, nommé Fronton, ne put être guéri en sa présence, mais en arrivant en Égypte, comme il lui avoit prédit; et une fille de Busiris fut guérie, sans qu'il souffrît même qu'on l'amenât devant lui. Elle demeura hors de la montagne chez le confesseur Paphnuce, où ses parents l'avoient conduite. Saint Antoine, étant un jour assis sur la montagne, appela deux moines qui s'y rencontrèrent, et leur dit : Prenez une cruche d'eau et courez sur le chemin de l'Égypte; de deux frères qui venoient, l'un vient de mourir, l'autre va expirer si vous ne vous pressez, car je l'ai connu dans l'oraison. Les moines trouvèrent l'un mort, qu'ils enterrèrent, l'autre couché par terre, prêt à rendre l'âme. Ils le firent revenir et l'amenèrent au saint vieillard; c'étoit à une journée de chemin. Il eut plusieurs autres révélations de choses éloignées et cachées, particulièrement de l'état de l'âme après cette vie (3).

C'étoit malgré lui qu'il les racontoit; mais ses disciples, le voyant long-temps en prière, puis étonné en lui-même, lui demandoient et le pressoient tellement, qu'il étoit forcé de parler comme un père qui ne pouvoit rien cacher à ses enfants, et qui croyoit que ces connoissances leur seroient utiles pour connoître le fruit de leurs exercices (4). Il étoit très-patient et très-humble; car, avec toute sa réputation, il ne laissoit pas d'honorer extraordinairement l'ordre ecclésiastique, et de céder à tous les clercs. Il s'inclinoit devant les évêques et les prêtres; et si quelque diacre le venoit trouver pour profiter de ses instructions, il lui disoit ce qui lui étoit utile, mais il lui cédoit l'honneur de la prière. Loin d'avoir honte d'apprendre, il écoutoit tout le monde; et si quelqu'un disoit quelque chose d'utile, il avouoit qu'il en avoit profité. Son visage avoit une grâce extraordinaire, en sorte que, sans l'avoir jamais vu, on n'avoit point de peine à le reconnoître entre plusieurs autres moines. Il attiroit les regards, non qu'il fût d'une taille avantageuse, mais parce que la pureté et la tranquillité de son âme paroissoient toujours sur son visage par une sainte joie, sans aucun trouble de passion. Trois moines avoient accoutumé de l'aller voir une fois l'an : deux lui proposoient des questions, le troisième ne disoit jamais mot. Saint Antoine lui en demanda la raison, craignant que ce ne fût par crainte. Il répondit : Mon père, il me suffit de vous voir (1).

(1) C. 19.
(2) C. 20.
(3) C. 21, 22.
(4) C. 23.

VII. Saint Ammon de Nitrie.

Dans une autre partie de l'Egypte, vivoit un autre solitaire nommé Ammon (2), plutôt ami que disciple de saint Antoine : c'étoit dans le désert de Nitrie (3). Ammon naquit en Egypte, d'une famille noble et riche. A l'âge de vingt-deux ans, ses parents l'obligèrent de se marier; mais il persuada à sa femme de garder la continence, et ils vécurent ainsi dix-huit ans ensemble. Ensuite, il se retira au mont de Nitrie, où il devint supérieur de plusieurs moines, et fit plusieurs miracles (4). Un jour, voulant passer avec Théodore, son disciple, un fleuve, nommé Licus, qui étoit débordé, il pria Théodore de s'écarter, afin qu'ils ne se vissent point nus en nageant; puis il demeura pensif, ayant honte de se voir nu lui-même, et se trouva tout d'un coup transporté de l'autre côté du fleuve. Théodore, voyant qu'il étoit passé le premier sans être mouillé, lui demanda comment cela s'étoit fait, et le pressa tant qu'il lui avoua le miracle, lui ayant fait promettre de ne le dire à personne qu'après sa mort. Il alloit souvent trouver saint Antoine; et, dans une visite que saint Antoine lui rendit, ils marquèrent ensemble la place d'un nouveau monastère, en y plantant une croix à la distance de douze milles ou quatre lieues, que saint Antoine jugea suffisante (5). La femme de saint Ammon fut aussi, de son côté, la mère de plusieurs vierges; et il la visitoit deux fois l'an. Il mourut âgé de soixante-deux ans; et saint Antoine, quoique éloigné de treize journées de chemin, connut le moment de sa mort, en voyant son âme monter au ciel.

VIII. Commencements de saint Pacôme.

Dans la haute Thébaïde vivoit saint Pacôme, le premier dont nous ayons une règle, et qui ait donné la forme entière à la vie cénobitique (6). Il

(1) Coteler. Monu. ii. p. 349.
(2) Vita Patr.
(3) Ib. ii, c. 30.
(4) Vita S. Ant. p. 48,
(5) Coteler. Monum. to. i, p. 352.
(6) V. Gr. ap. Boll.

étoit né dans la Thébaïde, de parents infidèles; mais, dès l'enfance, il marqua son opposition à l'idolâtrie. Ayant goûté du vin offert aux idoles, il le rejeta à l'heure même. Une autre fois ses parents le menèrent pour sacrifier à une idole sur le bord du Nil, et le sacrificateur ne vit point l'effet accoutumé de ses cérémonies profanes: il en demeura surpris; mais le démon lui fit connoître que l'enfant Pacôme étoit cause de son silence, et s'écria: Que vient faire ici cet ennemi des dieux? hâtez-vous de le chasser. Ses parents le firent instruire soigneusement dans les lettres égyptiennes; et, dès sa première jeunesse, il chérissoit la chasteté et s'exerçoit à l'abstinence. A l'âge de vingt ans il fut enrôlé pour servir dans la guerre de Constantin contre Maxence. On l'embarqua sur un vaisseau avec plusieurs autres, et le soir ils arrivèrent dans une ville dont les habitants, touchés de compassion pour ces jeunes gens que l'on menoit à la guerre contre leur gré, leur donnèrent tous les secours nécessaires. Pacôme demanda qui étoient ces gens si charitables. On lui répondit que c'étoient des chrétiens. Il demanda ce que vouloit dire ce nom. On lui dit que c'étoit une espèce de gens qui croyoient en Jésus-Christ, fils unique de Dieu, et s'efforçoient de faire du bien à tout le monde, espérant d'en être récompensés dans une autre vie. Pacôme, touché de ce discours, leva les mains au ciel, et dit: Dieu tout-puissant, qui avez créé le ciel et la terre, si vous me tirez de cette affliction et me faites connoître la manière parfaite de vous servir, je m'y attacherai tout le reste de ma vie. Il continua son voyage; et, lorsqu'il se sentoit flatté par les plaisirs des sens, il repoussoit les tentations par le souvenir de sa promesse.

La guerre finie, Pacôme eut congé et retourna en Thébaïde. Il alla à l'église d'un bourg nommé Chinobosque, où il fut fait catéchumène, et peu de temps après baptisé. Ensuite, ayant appris qu'un vieillard, nommé Palémon, servoit Dieu dans le fond du désert, il alla le trouver à l'heure même et frappa à la porte de sa cellule. Le vieillard l'entr'ouvrit un peu, et lui dit d'un ton sévère: Que demandez-vous? Pacôme dit: Dieu m'a envoyé vers vous pour être solitaire. Palémon répondit: Vous ne le pouvez être ici. La vie monastique n'est pas une chose facile; plusieurs sont venus ici dégoûtés du monde, et n'ont pas persévéré. Comme Pacôme insistoit, Palémon ajouta: Je vous ai déjà dit que vous ne pouvez être reçu dans ce monastère; allez dans un autre, et quand vous y aurez pratiqué la pénitence quelque temps, je pourrai vous recevoir. Mais considérez, mon fils, que je ne mange que du pain et du sel, je n'use jamais d'huile, je ne bois point de vin, je veille la moitié de la nuit, et je l'emploie à psalmodier ou à méditer l'Ecriture sainte; quelquefois je passe la nuit entière sans dormir. Ces paroles faisoient trembler Pacôme, et toutefois il s'engagea à tout avec tant de foi, que Palémon lui ouvrit sa porte, et lui donna l'habit monastique. On voit ici l'antiquité de ces pratiques, car la conversion de saint Pacôme ne peut guère être arrivée plus tard que l'an trois cent treize.

Il demeura donc avec saint Palémon, travaillant à filer du poil et en faire des sacs pour avoir de quoi nourrir les pauvres. Un jour de Pâques, Palémon dit à Pacôme d'apprêter à manger pour la solennité de la fête. Pacôme mêla un peu d'huile au sel qu'ils avoient accoutumé de prendre avec les herbes sauvages; mais Palémon, l'ayant vu, se frappa le front, et dit avec larmes: Mon Seigneur a été crucifié, et je mangerai de l'huile, et ne put jamais s'y résoudre. Quelquefois il mangeoit sans boire, quelquefois il buvoit sans manger. Et comme on l'exhortoit à prendre quelque soulagement à cause de ses infirmités, il alléguoit l'exemple des martyrs qui avoient tant souffert pour Jésus-Christ; et, en effet, il avoit vu les persécutions. Saint Pacôme s'étant avancé assez loin dans un canton nommé Tabenne, comme il étoit en prière, il entendit une voix qui lui dit: Demeure ici, Pacôme, et y fais un monastère, car plusieurs viendront te trouver pour leur salut, et tu les conduiras suivant la règle que je te donnerai. Aussitôt, un ange lui apparut, et lui donna une table où étoit écrite cette règle qui y fut observée depuis. Il raconta cette révélation à saint Palémon, le priant de passer à ce lieu. Ils y bâtirent une petite cellule, et s'y établirent. Saint Palémon mourut quelque temps après dans une heureuse vieillesse. Ensuite Jean, frère de saint Pacôme et son aîné, vint le chercher et demeura avec lui, pratiquant les mêmes exercices. Ils donnoient aux pauvres ce qui leur restoit de leur travail, sans rien réserver pour le lendemain. Ils ne changeoient d'habits que par la nécessité extrême de les laver, et saint Pacôme portoit toujours un cilice. Il passa quinze ans sans se coucher, ne se reposant qu'assis au milieu de sa cellule, sans même s'appuyer contre la muraille; il prioit d'ordinaire debout, les mains étendues en croix, et passoit quelquefois les nuits en cette posture. Jean étant mort, Pacôme demeura seul quelque temps, et souffrit quantité de tentations et d'illusions du démon; cependant, il bâtissoit un monastère assez spacieux pour recevoir une grande multitude, suivant la promesse qu'il avoit reçue du ciel. Il fut quelquefois consolé par les visites d'un moine, nommé Apollon, qui mourut chez lui dans une heureuse vieillesse, et fut enseveli de ses mains. Souvent, Pacôme marchoit sur les serpents et les scorpions sans en souffrir de mal; souvent, quand il vouloit passer le fleuve, il se faisoit porter par des crocodiles. Telle étoit dès lors la vie monastique en Egypte, où il y avoit plusieurs monastères en différentes solitudes.

IX. Commencements de saint Hilarion.

D'un autre côté, saint Hilarion s'établit en Palestine. Il étoit né dans un bourg, nommé Tabathe, à cinq milles de Gaze, au midi (1). Ses parents étoient idolâtres, et l'envoyèrent dès sa première jeunesse à Alexandrie, pour étudier la grammaire. Il fit du progrès dans les lettres et dans la vertu; et, croyant en Jésus-Christ, il préféroit aux spectacles profanes les assemblées ecclésiastiques. Ayant ouï parler de saint Antoine, dont le nom étoit célèbre en Egypte, il l'alla voir au désert; et aussitôt il changea d'habit et demeura auprès de lui environ deux mois, observant sa manière de vivre, son assiduité à l'oraison, son humilité à recevoir les frères, sa sévérité à les reprendre, sa vigueur à les exhorter, sa persévérance dans les austérités. Mais, ne pouvant souffrir la multitude de ceux qui venoient pour être guéris ou délivrés des demons, et voulant commencer, comme saint Antoine, par une entière solitude, il retourna dans son pays avec quelques moines. Il trouva son père et sa mère morts; il donna une partie de son bien à ses frères et le reste aux pauvres, sans se rien réserver. Il n'avoit encore que quinze ans, et c'étoit environ l'an trois cent sept. Il se retira dans un désert, à sept milles de Majuma; ses parents et ses amis l'avertirent que ce lieu étoit décrié par les meurtres et les brigandages; mais il ne craignoit que la mort éternelle. On admiroit son courage dans un âge si tendre, et un corps naturellement délicat. Dès le commencement de sa retraite, des voleurs le vinrent chercher et lui demandèrent ce qu'il feroit s'il lui venoit des voleurs? Il répondit: Quand on n'a rien, on ne les craint point. Mais, dirent-ils, on te peut tuer. Il est vrai, répondit-il; mais c'est pour cela que je ne crains point les voleurs, parce que je suis prêt de mourir. Il souffrit dans ce désert de grandes tentations des démons, et commença à y être connu par ses miracles au bout de vingt-deux ans, c'est-à-dire lorsqu'il en avoit trente-sept, et vers l'an trois cent vingt-neuf.

Il étoit vêtu d'un sac, d'une tunique de peau que saint Antoine lui avoit donnée et d'un manteau de paysan, et demeuroit dans cette vaste solitude entre la mer et un marais, changeant souvent de place à cause des voleurs, et ne mangeant que quinze figues après le soleil couché. Sentant des tentations de volupté, il diminuoit cette nourriture, passoit quelquefois trois ou quatre jours sans manger, et labouroit la terre, outre les corbeilles de jonc qu'il faisoit à l'imitation des moines d'Egypte pour gagner sa nourriture. Par ses travaux, il réduisit son corps à n'avoir que la peau et les os. Sa couche n'étoit qu'une natte de jonc étendue sur la terre, et sa cellule si petite, qu'elle paroissoit plutôt un tombeau qu'une maison. Il ne coupoit ses cheveux qu'à Pâques, et ne lavoit jamais son sac, disant qu'il étoit superflu de chercher de la propreté dans un cilice; il ne quittoit sa tunique que quand elle étoit tout-à-fait usée. De temps en temps, il changeoit sa nourriture; mais, pendant plus de trente ans, ce fut six onces de pain d'orge avec des herbes un peu cuites, et sur la fin un breuvage de farine et d'herbes pilées du poids de cinq onces. Avec cela, il vécut quatre-vingts ans, et mourut vers l'an trois cent soixante-douze.

X. Troubles des donatistes.

L'empereur Constantin avoit donné ordre à Anulin, proconsul d'Afrique, et à Patrice, vicaire du préfet du prétoire, de s'informer de ceux qui troubloient la paix de l'Eglise catholique, et qui s'efforçoient de corrompre le peuple par leurs erreurs, c'étoient les donatistes (1); et, écrivant à Cécilien, évêque de Carthage, à la fin de la lettre que j'ai déjà rapportée (2), il lui marquoit de s'adresser aux mêmes juges pour avoir justice de ces insensés. En exécution de cet ordre, Anulin les exhorta à la paix (3); mais, peu de jours après, quelques-uns du parti contraire à Cécilien, ayant assemblé du peuple avec eux, vinrent présenter au proconsul un paquet cacheté et un mémoire ouvert, le priant instamment de les envoyer à la cour. Le paquet portoit pour titre: Mémoire de l'Eglise catholique touchant les crimes de Cécilien, présenté par le parti de Majorin. Le mémoire ouvert et attaché à ce paquet contenoit ces mots (4): Nous vous prions, Constantin très-puissant empereur, vous qui êtes d'une race juste, dont le père a été le seul entre les empereurs qui n'a point exercé la persécution, que, puisque la Gaule est exempte de ce crime, vous nous fassiez donner des juges de Gaule pour les différents que nous avons en Afrique avec les autres évêques. Donné par Lucien, Digne, Nassutius, Capiton, Fidentius et les autres évêques du parti de Majorin.

L'empereur, ayant reçu ces mémoires avec la relation d'Anulin, lui écrivit d'envoyer Cécilien et ses adversaires, chacun avec dix clercs de son parti, pour se trouver à Rome dans le second d'octobre, et y être jugés par des évêques (5). Anulin exécuta cet ordre, et en rendit compte à l'empereur, qui écrivit aussi au pape Miltiade et aux évêques de Gaule et d'Italie pour s'assembler à Rome le même jour, et leur envoya tous les mémoires et les papiers qu'Anulin lui avoit envoyés sur ce sujet. La lettre au pape est adressée aussi à Marc, que l'on croit être celui qui fut pape après saint Syl-

(1) Hier. Vita. Hilar.

(1) Ap. Euseb. x, Hist. c. 6.
(2) Sup. n. 2.
(3) Ap. Aug. Ep, 88.
(4) Ap. Op. lib. II.
(5) Ap. Aug. Col. 3, c. 318; Brev. p. 3, c. 12.

vestre (1). L'empereur y dit : J'ai jugé à propos que Cécilien aille à Rome avec dix évêques de ceux qui l'accusent, et dix autres qu'il croira nécessaires pour sa cause, afin qu'en présence de vous, de Réticius, de Materne et de Marin, vos collègues, à qui j'ai donné ordre de se rendre en diligence à Rome pour ce sujet, il puisse être entendu comme vous savez qu'il convient à la très-sainte loi. Réticius et les deux autres étoient les évêques de Gaule.

XI. Concile de Rome.

Cécilien avec les dix évêques catholiques, et les dix de l'autre parti, qui avoient à leur tête Donat des Cases-Noires, se trouvèrent à Rome au jour nommé, et le concile s'assembla dans le palais de l'impératrice Fausta, nommé la maison de Latran, ce même jour second d'octobre trois cent treize, qui étoit un vendredi (2). Le pape Miltiade présidoit. Ensuite, étoient assis les trois évêques gaulois, Réticius d'Autun, Materne de Cologne, Marin d'Arles; puis quinze évêques italiens, Mérocles de Milan, Stemnius de Rimini, Félix de Florence, Gaudence de Pise, Protérius de Capoue, Théophile de Bénévent, Savin de Terracine, Second de Preneste, Maxime d'Ostie, et quelques autres, faisant en tout dix-neuf évêques, le pape compris. L'ordre de cette séance est remarquable, particulièrement en ce que les trois évêques gaulois y tiennent le premier rang, et qu'entre les Italiens, les évêques d'Ostie et de Preneste, quoique suffragants du pape, n'ont point de rang particulier. On travailla trois jours durant avec des notaires qui rédigeoient en même temps les actes, c'est-à-dire le procès-verbal. Le premier jour, les juges informèrent qui étoient les accusateurs et les témoins contre Cécilien. Les évêques du parti de Majorin présentèrent un mémoire d'accusations donné contre lui par ceux de son parti, et sous ce prétexte ils prétendirent que tout le peuple de Carthage l'avoit accusé. Mais, les juges n'eurent point d'égard à ce mémoire, parce qu'il ne contenoit que des cris confus d'une multitude sans accusateur certain. Ils demandoient des témoins et des personnes qui voulussent soutenir l'accusation en leur nom; mais ceux que Donat et les autres évêques du parti de Majorin produisirent comme accusateurs et comme témoins déclarèrent qu'ils n'avoient rien à dire contre Cécilien.

Ensuite Cécilien accusa Donat d'avoir commencé le schisme à Carthage du vivant de Mensurius, d'avoir rebaptisé, d'avoir imposé de nouveau les mains à des évêques tombés dans la persécution. Enfin, dit-il, Donat et ses collègues ont soustrait les accusateurs et les témoins, qu'eux-mêmes avoient amenés d'Afrique contre moi, tant leur calomnie étoit évidente. Donat confessa qu'il avoit rebaptisé et imposé les mains aux évêques tombés, et promit de représenter les personnes nécessaires à cette cause, qu'on l'accusoit d'avoir soustraites. Mais, après l'avoir promis deux fois, il se retira, et n'osa plus lui-même se présenter au concile, craignant que les crimes qu'il avoit confessés ne le fissent condamner présent, lui qui étoit venu de si loin pour faire condamner Cécilien. Le second jour, quelques-uns donnèrent un libelle de dénonciation contre Cécilien. On examina les personnes qui l'avoient donné, et les chefs d'accusation qu'il contenoit; mais il ne se trouva rien de prouvé.

Le troisième jour, on examina le concile tenu à Carthage par soixante-dix évêques qui avoient condamné Cécilien et ses ordinateurs. C'étoit le grand fort de ses adversaires : ils faisoient sonner bien haut ce grand nombre d'évêques, et qu'étant tous du pays ils avoient jugé avec grande connoissance de cause. Mais, Miltiade et les autres évêques du concile de Rome n'eurent aucun égard au concile de Carthage, parce que Cécilien y avoit été condamné absent et sans être entendu. Or, il rendoit de bonnes raisons pour ne s'y être pas présenté. Il savoit que ces évêques avoient été appelés à Carthage par ses adversaires qui logeoient chez eux, et concertoient tous avec eux. Il savoit les menaces de Purpurius, évêque de Limate, dont la violence étoit connue. Les évêques du concile de Rome jugèrent donc que tout ce qui avoit été traité en ce concile de Carthage étoit encore en son entier, savoir : si Félix d'Aptonge étoit traditeur, ou quelqu'autre de ceux qui avoient ordonné Cécilien. Mais ils trouvèrent cette question difficile et inutile. Elle étoit difficile parce qu'il y avoit des témoins à interroger, des actes à examiner, et que Cécilien accusoit ses accusateurs du même crime, d'avoir livré les saintes Ecritures, à cause du concile de Cyrthe où ils l'avoient confessé. D'ailleurs il étoit inutile d'examiner si Félix étoit traditeur, puisque, quand il l'eût été, il ne s'ensuivoit pas que l'ordination de Cécilien fût nulle (1), car la maxime étoit constante qu'un évêque, tant qu'il étoit en place sans être condamné ni déposé par un jugement ecclésiastique, peut légitimement faire des ordinations, et toutes les autres fonctions épiscopales.

Les évêques du concile de Rome crurent donc ne devoir point toucher à cette question, de peur d'exciter de nouveaux troubles dans l'église d'Afrique au lieu de la pacifier. Ils déclarèrent Cécilien innocent, et approuvèrent son ordination; mais ils ne séparèrent pas de leur communion les évêques qui avoient condamné Cécilien, ni ceux qui avoient été envoyés pour l'accuser. Donat des Cases-Noires fut le seul qu'ils condamnèrent

(1) Ap. Euseb. x, Hist. c. 5.

(2) Optat. l. 1, coll. 3, Carth. Aug. Ep. 172.

(1) Sup. l. IX, n. 13.

comme auteur de tout le mal, convaincu de grands crimes par sa propre confession. On laissa le choix aux autres de demeurer dans leurs siéges, quoiqu'ordonnés par Majorin hors de l'Église, à la charge de renoncer au schisme (1). En sorte que, dans tous les lieux où il se trouveroit deux évêques, l'un ordonné par Cécilien, l'autre par Majorin, on conserveroit celui qui seroit ordonné le premier, et on pourvoiroit l'autre d'une autre église.

Voilà le jugement du concile de Rome, où l'on voit une discrétion singulière, et un exemple remarquable de dispense contre la rigueur des règles, pour le bien de la paix. En ce concile, chaque évêque dit son avis, selon la coutume, et le pape Milliade conclut l'action, disant le sien en ces termes : Puisqu'il est constant que Cécilien n'a point été accusé par ceux qui étoient venus avec Donat comme ils l'avoient promis, et qu'il n'a été convaincu par Donat sur aucun chef, je suis d'avis qu'il soit conservé en tous ses droits dans la communion ecclésiastique. Nous n'avons pas le reste de la sentence sur les autres chefs. Le pape et les autres évêques rendirent compte à l'empereur Constantin de ce jugement, lui envoyant les actes du concile, et lui mandèrent que les accusateurs de Cécilien étoient aussitôt retournés en Afrique. Le pape Milliade ou Melchiade mourut trois mois après, le dixième de janvier l'an trois cent quatorze; ayant tenu le saint siége deux ans et demi; et Sylvestre lui succéda le trenteunième du même mois de janvier (2).

Donat des Cases-Noires demanda qu'il lui fût permis de retourner en Afrique, à la charge de ne point aller à Carthage (3). Un nommé Philumène, qui sollicitoit l'empereur pour lui, demanda aussi que pour le bien de la paix Cécilien fût retenu à Bresse en Italie; ce qui fut fait. Cependant on envoya en Afrique deux évêques, Eunomius et Olympius, qui demeurèrent quarante jours à Carthage pour déclarer où étoit l'Église catholique; mais le parti de Donat vouloit l'empêcher, et tous les jours il y avoit du tumulte. Enfin, Eunomius et Olympius prononcèrent que l'Église catholique étoit celle qui étoit répandue par tout le monde, et que le jugement donné à Rome par les dix-neuf évêques ne pouvoit être infirmé. Ainsi, ils communiquèrent avec le clergé de Cécilien, et s'en revinrent après avoir dressé des actes de toute leur procédure; cependant, Donat vint à Carthage contre sa parole; ce que Cécilien ayant appris, il revint aussi en diligence à son troupeau. Ainsi la division recommença entre les deux partis.

Les donatistes revinrent à l'empereur, soutenant toujours que Cécilien étoit indigne des fonctions du sacerdoce (1). Il leur représenta que la cause avoit été terminée à Rome par des juges irréprochables; mais ils croyoient qu'elle n'avoit pas été entendue tout entière, et que des évêques en petit nombre s'étoient enfermés en un lieu et avoient jugé ce qu'ils avoient voulu avec précipitation. Le prétexte de dire que la cause n'avoit pas été ouïe tout entière étoit l'affaire de Félix d'Aptonge, que le concile de Rome n'avoit pas voulu examiner.

XII. Justification de Félix d'Aptonge.

Pour y satisfaire, Constantin écrivit à Vérus ou Vérin, vicaire du préfet du prétoire en Afrique, pour en prendre connoissance. Vérin étant malade, Elien, proconsul d'Afrique, exécuta l'ordre, et interrogea tous ceux qui pouvoient avoir connoissance du fait en question, savoir, si Félix, évêque d'Aptonge, avoit livré les saintes Écritures pendant la persécution. Il fit venir Claude Saturien, qui avoit été curateur de la république d'Aptonge, l'année de la persécution, c'est-à-dire en trois cent trois; Alfius Cécilien, qui avoit été magistrat, c'est-à-dire duumvir la même année; Callidius Gratien, qui étoit curateur cette année trois cent quatorze; Supérius, soldat stationnaire; Ingentius, greffier, accusé d'avoir falsifié une lettre d'Alfius Cécilien à Félix; Solon, serviteur public et quelques autres. Le proconsul Elien les interrogea le quinzième des calendes de mars, sous le consulat de Volusien et d'Annien, c'est-à-dire le quinzième de février trois cent quatorze (2). Nous avons une grande partie de son procès-verbal, où, après la lecture de quelques actes, un officier du proconsul, nommé Agésilas, du nombre apparemment de ceux que l'on nommoit excepteurs, parle ainsi :

Il y a d'autres lettres nécessaires en cette affaire, il importe de les lire. Le proconsul Elien dit : Lis-en, en présence de Cécilien, afin qu'il reconnoisse s'il les a dictées. Agésilas lut un acte fait à Carthage, en ces termes : En jugement devant Aurélius Didymus Spérétius, sacrificateur de Jupiter et duumvir de Carthage. Maxime dit : Je parle au nom des anciens du peuple chrétien de la loi catholique; c'étoit toutefois les donatistes. Il continue : Il faudra poursuivre devant les empereurs contre Cécilien et Félix, qui veulent usurper le gouvernement de la religion. On cherche les preuves de leurs crimes. Car, la persécution étant ordonnée contre les chrétiens, c'est-à-dire qu'ils sacrifiassent ou qu'ils donnassent à brûler toutes les écritures qu'ils avoient, Alfius Cécilien que vous voyez présent étoit alors magistrat. Sa charge l'obligeoit

(1) Aug. Ep. 50. (2) Const. Ep. ad Elas. Chr. Damas. Pag. an. 313, n. 13. (3) Optat. lib. I.

(1) Const. Ep. ad Elas. et ad Christ. (2) Aug. post. Coll. c. 33. Miscell. Balus. tom. 2.

d'exécuter l'ordre du proconsul pour contraindre tout le monde à sacrifier et à livrer les écritures. Vous voyez qu'il est vieux et qu'il ne peut aller à la cour; je vous prie qu'il déclare devant vous s'il a écrit des lettres de la convention qu'il avoit faite sur ce sujet, et si le contenu de ses lettres est véritable, afin que l'on en puisse découvrir la vérité devant l'empereur. Comme Cécilien étoit présent, le duumvir Spérétius lui dit : Avez-vous ouï cette réquisition ?

Alfius Cécilien dit : J'étois à Zama pour acheter des livres avec Saturnin. Quand nous y fûmes arrivés, les chrétiens mêmes envoyèrent vers moi au prétoire pour me dire : Avez-vous reçu l'ordre de l'empereur? Non, dis-je, mais j'en ai déjà vu des copies; et à Zama, et à Furnes j'ai vu abattre des églises et brûler des écritures. Donnez donc les écritures, si vous en avez, pour obéir à l'ordre de l'empereur. Alors, ils envoyèrent à la maison de l'évêque Félix, pour en tirer les écritures et les brûler. Galatius vint avec nous au lieu où ils avoient accoutumé de célébrer leurs prières. Nous en emportâmes la chaire, des lettres missives et les portes, et le tout fut brûlé suivant l'ordre de l'empereur. Et comme nous eûmes envoyé à la maison de l'évêque Félix, les officiers publics nous rapportèrent qu'il étoit absent. Il est vrai que depuis,[1] Ingentius, scribe d'Augentius avec qui j'ai exercé l'édilité, m'étant venu trouver, j'ai dicté à Augentius une lettre pour le même évêque Félix.

Maxime dit : Que la lettre lui soit représentée, afin qu'il la reconnoisse. Cécilien répondit, C'est la même. Maxime dit : Puisqu'il a reconnu sa lettre, je vais la lire, et je prie qu'elle soit insérée dans les actes tout au long. Il lut ainsi : Cécilien à son père Félix, salut. Ingentius étant venu trouver mon collègue Augentius son ami pour lui demander si dans l'année de mon duumvirat on a brûlé quelques écritures de votre loi suivant l'ordonnance de l'empereur, j'ai dit que je n'ai autre chose, sinon que Galatius, un des vôtres, a tiré publiquement de l'Église des lettres missives. Je souhaite, mon cher père, que vous soyez longtemps en bonne santé.

C'étoit la fin de la lettre; mais on y avoit ajouté ce qui suit, faisant toujours parler Cécilien à Félix : Vous me dites, Prenez la clef et emportez les livres que vous trouverez sur la chaire et sur la pierre, c'est-à-dire apparemment sur l'autel; mais prenez garde que les officiers n'emportent l'huile et le blé. Je vous dis, Ne savez-vous pas que l'on abat la maison où l'on trouve des écritures? Vous me dites, Que ferons-nous donc? Je vous dis, Que quelqu'un de vous les porte dans la place, où vous faites vos prières, j'y viendrai avec les officiers et les emporterai. Nous y vînmes en effet, nous emportâmes tout suivant la convention, et nous les brûlâmes suivant l'ordre de l'empereur. Par cette lettre de Cécilien, les donatistes prétendoient prouver que Félix, évêque d'Aptonge, étoit traditeur. Maxime, l'ayant lue, dit : Puisque la lettre a été lue, et qu'il reconnoît l'avoir envoyée, je demande acte de ce qu'il a dit. Spérétius, duumvir, dit, Ce que vous avez dit est écrit.

Après la lecture de cet acte fait à Carthage devant Spérétius, Agésilas dit devant le proconsul Élien : Cécilien vient de reconnoître sa lettre et dit que ce qu'on a lu à la fin est faux. Cécilien dit, Seigneur, j'ai dicté jusqu'à ces mots, je souhaite, mon cher père, que vous soyez en bonne santé. C'étoit en effet la conclusion ordinaire des lettres. Apronien, qui parloit pour les catholiques, dit : C'est ainsi que ceux qui n'ont pas voulu s'unir à l'Église catholique ont toujours agi par des faussetés et des impiétés, en intimidant, en jouant la comédie. Pendant que Paulin étoit vicaire d'Afrique, on suborna un particulier qui faisoit le courrier, et venoit aux catholiques pour les épouvanter. La fourbe fut découverte; on vouloit imposer au saint évêque Félix d'avoir livré et brûlé les écritures. Ingentius aussi, ne cherchant qu'à nuire au saint évêque Cécilien, a été aposté pour venir avec des lettres prétendues de l'évêque Félix au duumvir Cécilien, feignant d'être envoyé vers lui par Félix. Je dirai les propres mots qu'il a employés pour cette fiction. Le proconsul dit, Dis-les.

Apronien dit : Il a fait dire à Félix : Dites à mon ami Cécilien, J'ai reçu onze volumes des livres divins de grand prix, et, parce qu'à présent on me les veut faire rendre, dites que vous les avez brûlés pendant que vous étiez en charge. C'est donc sur quoi il faut interroger Ingentius; comment le tout a été forgé et machiné, comment il a voulu circonvenir le magistrat et le faire mentir, pour donner atteinte à la réputation de Félix, et par conséquent à l'honneur de Cécilien et à son ordination. Qu'il dise qui l'a envoyé, car il est, comme un député de nos adversaires, par la Mauritanie et la Numidie.

Comme Ingentius étoit présent, le proconsul Élien lui dit : Par l'ordre de qui t'es-tu chargé de faire ce qu'on te reproche? Où? dit Ingentius. Le proconsul dit : Puisque tu fais semblant de ne pas entendre ce qu'on te demande, je te dirai plus clairement. Qui t'a envoyé au magistrat Cécilien? Ingentius dit : Personne ne m'y a envoyé. Le proconsul dit : Comment donc y es-tu venu? Ingentius dit : On traitoit l'affaire de Maur, évêque d'Utique, qui avoit acheté l'épiscopat. Félix, évêque d'Aptonge, vint à la ville, et dit, Que personne ne communique avec lui parce qu'il a fait une fausseté. Je lui dis, Ni avec lui ni avec toi, qui es un traditeur. Car, j'étois fâché de l'affaire de Maur, qui étoit mon hôte, et avec qui j'avois communiqué en pays étranger quand je fuyois la persécution. Depuis, je menai avec moi trois anciens dans le pays de Félix, afin qu'ils vissent

s'il étoit véritablement traditeur ou non. Apronien dit : Ce n'est pas ainsi qu'il est venu vers Cécilien pour s'informer de lui. Le proconsul dit à Cécilien : Comment Ingentius est-il venu vers vous? Cécilien répondit : Il vint chez moi. Je dînois avec mes ouvriers. Il s'arrêta à la porte, en disant, Où est Cécilien? Je répondis, Il est ici ; qu'y a-t'-il ? tout va-t'-il bien? Oui, dit-il. Je lui dis, Voulez-vous dîner avec nous? Il me dit, Je vais revenir. Il revient seul et commence à me dire, Je suis chargé de m'informer si on a brûlé des écritures l'année de votre duumvirat. Je lui, dis Tu m'incommodes, tu es un espion, retire-toi. Il revint avec mon collègue avec qui j'ai été édile, c'étoit Augentius, qui me dit, Félix, notre évêque, a envoyé cet homme afin que vous lui écriviez. C'est qu'il a reçu des livres de prix qu'il voudroit ne pas rendre. Ecrivez-lui qu'ils ont été brûlés l'année de votre duumvirat. Je lui dis, Est-ce là la bonne foi des chrétiens?

XIII. Ingentius convaincu de faux.

Ingentius, se sentant alors pressé, dit au proconsul : Seigneur, qu'Augentius vienne aussi. J'ai mon honneur à garder, et nous avons ses lettres. Le proconsul dit à Ingentius : Tu es convaincu d'ailleurs. Puis il dit à ses officiers, qu'on l'attache et ensuite qu'on le suspende. C'étoit pour lui donner la question. Puis il dit à Cécilien : Comment Ingentius est-il venu vers vous? Cécilien répondit : Il me dit, Notre évêque Félix m'a envoyé ici afin que vous lui écriviez. Il y a, dit-il, un certain misérable qui a chez moi des livres très-précieux, et que je ne veux pas rendre. Ecrivez-moi qu'ils ont été brûlés afin que je les garde. Je dis alors : Est-ce là la bonne foi d'un Chrétien; et je commençai à le reprendre. Mon collègue me dit, écrivez à notre évêque Félix. Je dictai donc la lettre, et il paroît jusqu'où je l'ai dictée. Il semble que Cécilien ne savoit pas lire.

Le proconsul dit : Ecoutez sans crainte la lecture de votre lettre. Agésilas la lut, comme elle est ci-dessus insérée dans l'acte de Spérétius, duumvir de Carthage. Quand il eut lu ces mots, Je souhaite, mon cher père, que vous soyez en bonne santé, le proconsul dit à Cécilien : Vous avez dicté jusque-là? Oui, répondit-il, le reste est faux. Agésilas continua de lire le reste comme il est ci-dessus, et Cécilien dit encore : Cela est faux, ma lettre ne va que jusqu'à ces mots, Je souhaite, mon cher père, que vous soyez en bonne santé. Le proconsul dit : Qui croyez-vous qui a ajouté à votre lettre? Cécilien dit : C'est Ingentius. Le proconsul dit : Votre déclaration est dans les actes.

Puis il dit à Ingentius : Tu vas être tourmenté, ne ments pas. Ingentius dit : J'ai failli, c'est moi qui ai ajouté à cette lettre, étant fâché à cause de Maur, mon ami. Le proconsul dit : Les empereurs Constantin le grand et Licinius ont la bonté de favoriser les chrétiens ; mais ce n'est pas pour corrompre la discipline, c'est au contraire afin que cette religion soit observée. Ne te flatte donc pas pour me dire que tu es décurion, et que tu ne dois point être mis à la question ; tu y seras mis pour t'empêcher de mentir, ce qui ne convient point aux chrétiens, comme l'on sait. Dis donc tout simplement pour éviter les tourments. Ingentius dit : Je l'ai déjà confessé sans torture. Alors Apronien dit au proconsul : Ayez la bonté de lui demander par quelle autorité, par quel artifice, avec quelle fureur il a parcouru toute la Mauritanie, et même la Numidie? comment il a excité sédition dans l'Église catholique? Le proconsul dit à Ingentius : As-tu été en Numidie? Il répondit : Non, seigneur, qu'on le prouve. Le proconsul ajouta : Ni en Mauritanie? Ingentius répondit : J'y ai été pour trafiquer. Apronien dit : Il ment en cela même, seigneur, en disant qu'il a été en Mauritanie sans aller en Numidie, car ce n'est que par la Numidie que l'on va en Mauritanie. Le proconsul dit à Ingentius : De quelle condition es-tu? Ingentius répondit : Je suis décurion de Zique. Le proconsul dit aux officiers : Descendez-le. Puis il dit à Cécilien pour l'éprouver : Ce que vous avez dit est faux. Cécilien répondit : Non, seigneur. Faites venir celui qui a écrit la lettre, c'est son ami, il dira jusqu'où je l'ai dictée. Le proconsul dit : Qui est celui que vous voulez qui vienne? Cécilien dit : C'est Augentius avec qui j'ai été édile, c'est lui qui a écrit la lettre; il n'y a que lui par qui je puisse prouver jusqu'où je l'ai dictée ; il le peut dire. Le proconsul dit : Il est donc constant que la lettre est fausse. Cécilien répondit : Oui, seigneur, je ne ments point, sur ma vie. Le proconsul dit : Puisque vous avez été duumvir en votre ville, il faut ajouter foi à vos paroles. Apronien dit : Cela ne leur est pas nouveau ; ils ont ajouté aux actes ce qu'ils ont voulu, ils en font métier.

Le proconsul dit : La déclaration de Cécilien qui dit que les actes ont été falsifiés, et que l'on a beaucoup ajouté à sa lettre, fait voir manifestement à quel dessein Ingentius l'a fait, qu'il soit donc mis en prison, car il faut l'interroger plus rigoureusement. Quant au saint évêque Félix, il est manifeste qu'il est innocent d'avoir brûlé les Ecritures divines, puisque personne n'a pu prouver qu'il les ait seulement livrées. Car, il paroît par tous les interrogatoires qu'il n'y a point eu d'Écritures divines trouvées gâtées ou brûlées; que le saint évêque Félix n'a point été présent, n'a rien fait faire de semblable, et n'en a pas même eu connoissance. Agésilas dit : Qu'ordonne votre grandeur de ceux qui sont venus pour l'instruire? Le proconsul Elien dit : Qu'ils retournent chez eux. Il envoya à l'empereur une relation de tout ce qu'il avoit fait en cette cause.

avec les actes (1); et Constantin écrivit ensuite à Probien, proconsul d'Afrique, successeur d'Elien, de lui envoyer à sa cour Ingentius le faussaire sous bonne garde, pour fermer la bouche aux accusateurs de l'évêque Cécilien (2).

XIV. Concile d'Arles.

Cependant, fatigué par les plaintes des donatistes, qui disoient toujours que le concile de Rome n'avoit pas été assez nombreux, et, voulant leur ôter tout prétexte de tumulte, il résolut de faire assembler un plus grand concile, et dans les Gaules, comme ils désiroient, c'est-à-dire en la ville d'Arles. Il écrivit donc à Ablavius ou Élasus (3), vicaire d'Afrique, qui étoit chrétien, lui ordonnant de faire venir Cécilien, quelques personnes qu'il choisiroit, et d'autres évêques de toutes les provinces d'Afrique, savoir, de la Proconsulaire, de la Byzacène, de celle de Tripoli, des Numidies et des Mauritanies, avec ceux que chacun choisiroit, quelques-uns aussi du parti contraire à Cécilien; et de donner à chacun de ces évêques des lettres pour faire le voyage aux dépens du public, les faisant venir par terre autant qu'il se pouvoit, c'est-à-dire par la Mauritanie et l'Espagne. L'empereur écrivit aussi aux évêques (4), et nous avons la lettre adressée à Chrestus, évêque de Syracuse en Sicile, qui porte : Comme nous avons ordonné à plusieurs évêques de divers lieux de s'assembler en la ville d'Arles dans le premier d'août, nous avons aussi jugé à propos de vous écrire, afin que vous preniez une voiture publique, par l'ordre de Latronien, correcteur de Sicile, avec deux personnes du second ordre à votre choix, et trois valets pour vous servir pendant le chemin; et que vous vous trouviez au même lieu dans le jour marqué. On exprimoit dans ces lettres le nombre de personnes, parce que, durant le voyage, on leur fournissoit aux dépens du public la voiture, le logement et la nourriture (5). Chrestus, au lieu de deux prêtres, ne mena avec lui qu'un diacre, nommé Florus. Par cette lettre, on peut juger de celles qui furent écrites aux autres évêques; car c'étoit apparemment une lettre circulaire, où l'on ne changeoit que les noms des évêques et des gouverneurs (6). On croit que le pape étoit invité à ce concile, puisqu'il y envoya ses légats.

Les évêques s'assemblèrent donc à la ville d'Arles au jour nommé, le premier août de cette année trois cent quatorze. Le nombre des Gaulois étoit le plus grand; on en voit seize dans les souscriptions, entre lesquels sont les trois qui avoient assisté au concile de Rome. Il y eut au moins trente-trois évêques à ce concile, et quelques absents y envoyèrent des prêtres à leur place. Plusieurs églises de Gaule y sont marquées, entre autres Arles, Marseille, Vienne, Lyon, Autun, Reims, Trèves, Cologne, Rouen et Bordeaux. Dans la Grande-Bretagne, York et Londres. Il y a quelques Italiens, plusieurs Espagnols et plusieurs Africains. Marin, évêque d'Arles, étoit accompagné d'un prêtre et de quatre diacres; les légats que le pape saint Silvestre avoit envoyés de Rome, étoient deux prêtres, Claudien et Vitus, et deux diacres, Eugène et Cyriaque.

On examina d'abord la cause de Cécilien, évêque de Carthage. Les donatistes avançoient contre lui deux chefs d'accusation; l'un personnel, qu'étant encore diacre pendant la persécution, il étoit allé, par ordre de l'évêque Mensurius, à la porte de la prison, avec des fouets et une troupe de gens armés, pour empêcher de porter de la nourriture aux martyrs qui y étoient enfermés (1). L'autre chef d'accusation étoit que les évêques ordinateurs de Cécilien avoient livré les Écritures, entre autres Félix d'Aptonge. Les évêques du concile d'Arles, non plus que ceux du concile de Rome, ne trouvèrent aucunes preuves de ces accusations; ainsi Cécilien fut encore absous, et ses accusateurs condamnés. Mais, avant de se séparer, les évêques du concile d'Arles firent des canons de discipline, qu'ils adressèrent au pape saint Silvestre avec une lettre synodale.

Elle porte en tête les noms de trente-trois évêques, dont Marin, évêque d'Arles, est le premier; ce qui fait croire qu'il présidoit à ce concile. Les évêques disent qu'ils y ont été amenés par la volonté de l'empereur, et, après avoir marqué qu'ils ont condamné les donatistes, ils ajoutent : Plût à Dieu, notre cher frère, que vous eussiez assisté à ce grand spectacle; leur condamnation en eût été plus sévère, et notre joie plus grande; mais vous ne pouvez quitter ces lieux où les apôtres président, et où leur sang rend continuellement gloire à Dieu. Nous n'avons pas cru toutefois devoir seulement traiter du sujet pour lequel nous étions assemblés; nous avons fait divers réglements en présence du Saint-Esprit et de ses anges, et suivant ses mouvements; et nous avons cru que, selon l'ancien usage, c'étoit à vous principalement à les notifier aux autres, puisque vous avez la plus grande part dans le gouvernement de l'Eglise. Les réglements de ce concile sont compris en vingt-deux canons.

XV. Canons du concile d'Arles.

Le premier porte que la pâque sera observée par tout le monde en même jour, et que le pape en écrira des lettres à tous, suivant la coutume. Ce réglement étoit nécessaire à cause

(1) August. coll. d. 3, c. 550.
(2) Epist. Constant. ad Prob.
(3) Ep. ad Ablav.
(4) Eus. x, Hist. c. 5.
(5) Subscr. Conc. Arel.
(6) Vales. de Schism.

(1) Aug. Brev. coll. 3. Act. SS. Dativi, etc.

de ceux qui la célébroient encore le quatorzième de la lune (1); et les évêques regardoient comme un grand mal la moindre division dans la célébration du mystère, qui est le fondement de notre salut (2). Il est dit que tous les ministres de l'Eglise demeureront dans les lieux où ils auront été ordonnés (3), et que s'ils les abandonnent pour aller ailleurs, ils seront déposés (4). Les clercs usuriers seront excommuniés, suivant la loi de Dieu (5). Il est défendu aux diacres d'offrir, comme ils faisoient en plusieurs lieux (6). Les diacres de la ville épiscopale ne doivent rien s'attribuer de ce qui appartient aux prêtres, ni le faire sans leur participation (7). Quand un évêque étranger vient en une ville, on doit lui donner place pour offrir le saint sacrifice (8). Aucun évêque ne doit s'attribuer d'ordonner tout seul des évêques, il doit en prendre avec lui sept autres, ou trois tout au moins (9). Ceux qui ont été excommuniés ne peuvent rentrer dans la communion, qu'au même lieu où ils ont été privés, afin qu'aucun évêque ne soit foulé par son confrère (10).

Ceux qui quittent les armes (11) pendant la paix de l'Eglise seront retranchés de la communion. Sous les empereurs chrétiens, les fidèles n'avoient plus de raison de craindre la profession des armes, comme ils faisoient auparavant, à cause du péril de l'idolâtrie. Les fidèles qui conduisent des chariots dans le cirque (12), et les gens de théâtre tant qu'ils demeurent dans ces professions, seront séparés de la communion (13). On voit les raisons de ces canons dans le traité des spectacles de Tertullien (14), où il montre qu'ils étoient tous fondés dans l'idolâtrie, et propres à corrompre les mœurs (15). Les gouverneurs de province qui sont parvenus à ces charges étant fidèles, doivent prendre comme les autres des lettres de communion de leur évêque (16) : et l'évêque du lieu où ils exercent leur charges doit avoir soin d'eux, et peut les excommunier s'ils font quelque chose contre la discipline. Il en est de même de tous ceux qui ont des charges publiques. Les chrétiens passant d'une province à l'autre prenoient des lettres de leur évêque, pour montrer qu'ils étoient dans la communion de l'Eglise; et les Romains avoient pour maxime de ne point donner les charges aux naturels du pays (17). Parce qu'en Afrique la coutume de rebaptiser duroit encore, il est ordonné que, si quelque hérétique vient à l'église, on lui demande le symbole (18). Si l'on trouve qu'il ait été baptisé au nom du père, du fils et du Saint-Esprit, on lui imposera seulement les mains, afin qu'il reçoive le Saint-Esprit; s'il ne répond pas suivant la foi de la trinité, qu'on le baptise. Comme le prétexte du schisme des donatistes étoit d'accuser les catholiques de souffrir les traditeurs, le concile ordonne que ceux qui seront coupables d'avoir livré les Ecritures ou les vases sacrés, ou déféré leurs frères, soient déposés de l'ordre du clergé, pourvu qu'ils en soient convaincus par des actes publics, non par de simples paroles (1). Que s'ils ont ordonné quelqu'un qui soit approuvé d'ailleurs, que cette ordination ne lui nuise point. Ceci se rapporte manifestement à Cécilien. Le concile ajoute : Et parce que plusieurs résistent à la règle de l'Eglise, et prétendent être admis à accuser avec des témoins corrompus par argent, qu'ils ne soient point reçus, sinon à prouver par des actes publics, comme il a été dit. Cela regarde les calomnies des donatistes. Et encore (2) : Ceux qui accusent leurs frères à faux, ne recevront la communion qu'à la mort.

Ceux qui après avoir apostasié ne se représentent point à l'église (3), pas même pour demander la pénitence, et qui demandent la communion étant malades, on la leur doit refuser, si ce n'est qu'ils reviennent en santé, et fassent des fruits dignes de pénitence (4). On ne se fioit pas alors à ces conversions excitées par la seule crainte de la mort (5). Les filles chrétiennes qui épousent des païens, seront quelque temps séparées de la communion (6). Les maris chrétiens et jeunes qui surprennent leurs femmes en adultère, et à qui par conséquent il est défendu de se remarier, seront exhortés, autant qu'il sera possible, de ne point prendre d'autres femmes du vivant des leurs, quoiqu'adultères (7). On ne parle ici que d'exhortation, parce que les lois civiles permettoient de se remarier après le divorce, et quoique l'Eglise ne les suivît pas, en ce qui étoit contraire à l'Evangile, elle usoit de condescendance, pour ne les pas contredire ouvertement. Voilà les canons du concile d'Arles.

XVI. Concile d'Ancyre.

On rapporte au même temps le concile d'Ancyre et le concile de Néocésarée, célèbres par leurs canons (8); et il est certain que les conciles furent fréquents dans ces commencements de la liberté de l'Eglise. Ancyre étoit métropole de la Galatie, et Marcel en étoit alors évêque; on en marque dix-sept qui assistèrent avec lui à ce concile, entre autres (9) : Vital d'Antioche; Agricola de Césarée en Palestine, successeur du martyr Agapius, et prédécesseur

(1) L. IV, n. 35; Sup. l. III, n. 43.
(2) C. 2.
(3) C. 11.
(4) C. 12.
(5) C. 15.
(6) C. 18.
(7) C. 19.
(8) C. 20.
(9) C. 16.
(10) C. 17.
(11) C. 3, v. Aubesp.
(12) C. 4.
(13) C. 5.
(14) Sup. l. V, n. 21.
(15) C. 7.
(16) V. Aubes. pine.
(17) Cod. ut nulli patr. l, tit. 41.
(18) C. 8.

(1) C. 13.
(2) C. 14.
(3) C. 22.
(4) V. Conc. Eliber. c. 40.
(5) Cyp. Ep. ad Anton.
(6) C. 11.
(7) C. 10.
(8) Eus. X.
(9) Suscrip. Conc. Anc.

d'Eusèbe l'historien (1); Léonce de Césarée en Cappadoce; Longin de Néocésarée dans le Pont; Narcisse de Néroniade en Cilicie; Loup de Tarse; Pierre d'Icone en Lycaonie; Basile d'Amassée sur l'Hellespont, depuis martyr; Eustolius de Nicomédie, successeur du martyr Anthime. Ce concile fit vingt-cinq canons, dont les premiers regardent ceux qui étoient tombés dans la persécution qui ne venoit que de finir en Orient.

Les prêtres qui avoient sacrifié aux idoles, et qui étoient revenus au combat de bonne foi et sans artifice, on leur conserve l'honneur et le droit d'être assis dans l'église auprès de l'évêque (2); mais on leur défend d'offrir, de prêcher ni de faire aucune fonction sacerdotale. On ordonne le même pour les diacres; mais on permet aux évêques d'ajouter ou diminuer, selon la ferveur de la pénitence (3). Les paroles dont use le concile pour distinguer les fonctions des prêtres et des diacres, sont remarquables. A l'égard des prêtres il dit, offrir et prêcher, ou faire l'homélie; à l'égard des diacres, il dit, présenter l'offrande et annoncer, parce qu'ils faisoient dans l'église ce que faisoient les crieurs publics dans les assemblées profanes. Ceux qui ont fui, et ont été pris ou trahis par leurs domestiques, qui ont perdu leurs biens, souffert les tourments ou la prison, à qui l'on a mis par force de l'encens dans leurs mains, ou des viandes immolées dans la bouche, tandis qu'ils crioient qu'ils étoient chrétiens, et qui ont depuis témoigné leur douleur par leur habit et leur manière de vivre, ceux-là étant exempts de péché ne doivent point être privés de la communion; et si quelques-uns les en ont privés par ignorance ou par trop d'exactitude, qu'ils soient reçus sans délai. Ceci est égal pour les clercs et pour les laïques. Même les laïques qui se trouvent en ce cas pourront être promus aux ordres, si leur vie précédente est sans reproche. On pourra aussi admettre aux ordres les catéchumènes qui ont sacrifié avant leur baptême (4).

Ceux qui, après avoir sacrifié par force, ont encore participé au festin des idoles; s'ils y ont été en habit de fête, et témoignant de la joie, ils seront pendant un an auditeurs, prosternés pendant trois ans, deux ans participant seulement aux prières, et ensuite ils seront reçus à la communion parfaite (5). Mais, s'ils ont assisté à ce festin en habit de deuil, et quoiqu'ils aient mangé (6), n'ont fait que pleurer pendant tout le repas, après qu'ils auront été trois ans prosternés, ils seront admis aux prières sans offrir. Que s'ils n'ont point mangé, ils ne seront prosternés que deux ans, demeureront un an sans offrir, et au bout des trois ans auront la communion parfaite. Mais, les évêques auront le pouvoir d'allonger ou d'abréger ce temps, et d'user d'indulgence selon la manière dont les pénitents se conduiront, pendant le temps de leur pénitence devant et après (1). Ceux qui ont sacrifié, cédant à la simple menace du supplice, de la perte de leurs biens ou de l'exil, et qui, n'ayant point fait de pénitences jusqu'à présent, viennent à l'occasion du concile, témoignant vouloir se convertir, on les recevra auditeurs jusqu'au grand jour de Pâque; ensuite ils seront trois ans prosternés, après deux ans ils communiqueront sans offrir, et toute la pénitence sera de six ans. Ceux qui auront été reçus à pénitence avant ce concile, leurs six années courront dès lors. Ceux qui seront en péril de mort, seront reçus suivant la règle (2). Ceux qui à une fête profane ont mangé dans le lieu destiné aux païens, mais des viandes qu'ils y avoient eux-mêmes apportées, seront reçus après avoir été prosternés deux ans (3). Ceux qui ont sacrifié par force deux et trois fois, seront quatre ans prosternés, deux ans sans offrir, et on les recevra la septième. Ceux qui non-seulement ont apostasié, mais y ont contraint les frères, ou ont été cause de les y contraindre, seront trois ans auditeurs, six ans prosternés, un an sans offrir, dix ans en tout en pénitence (4).

Les autres canons du concile d'Ancyre sont sur d'autres points de discipline. Les diacres qui à leur ordination ont protesté qu'ils prétendoient se marier; s'ils l'ont fait ensuite, demeureront dans le ministère, puisque l'évêque le leur a permis. S'ils n'ont rien dit dans leur ordination et se marient ensuite, ils seront privés du ministère. Encore aujourd'hui parmi nous, les clercs ne font que tacitement le vœu de continence, en ne répondant rien à la déclaration que l'évêque leur en fait au sous-diaconat. Il n'est pas permis aux chorévêques d'ordonner des prêtres ou des diacres, ni aux prêtres de la ville de rien faire en chaque diocèse, sans la permission par écrit de l'évêque (5). Les chorévêques n'étoient, comme l'on croit, que des prêtres à qui l'évêque donnoit presque toute son autorité pour la campagne. Les prêtres ou les diacres qui s'abstiennent de manger de la chair, seront obligés au moins d'en goûter, et de ne pas refuser les herbes cuites avec de la graisse, sous peine d'être déposés (6). C'est à cause des hérétiques, qui par superstition s'abstenoient de la chair comme mauvaise (7). Si les prêtres pendant la vacance du siége ont vendu des biens de l'Église, elle y doit rentrer; mais c'est à l'évêque à juger s'il lui est plus avantageux de recevoir le prix ou les fonds aliénés. Ceux qui étant ordonnés évêques n'auront pas été reçus par le peuple, auquel ils étoient destinés, et qui voudroient s'emparer d'un autre diocèse, et y

(1) Sup. n. 3.
(2) C. 1.
(3) C. 2.
(4) C. 12.
(5) C. 4.
(6) C. 5.

(1) C. 6.
(2) C. 7.
(3) C. 8.
(4) C. 9.
(5) C. 13, ex edit. Dion. et Isid.
(6) C. 14.
(7) C. 15.

exciter des séditions contre l'évêque établi, seront séparés de la communion (1). S'ils veulent conserver leurs séances entre les prêtres où ils étoient auparavant, on leur laissera cet honneur; mais, s'ils y excitent des séditions contre les évêques, ils seront privés même de l'honneur de la prêtrise et excommuniés.

Les filles qui auront été enlevées après les fiançailles, doivent être rendues à leurs fiancés, quand même les ravisseurs en auroient abusé (2). Ceux qui manquent à la promesse de garder la virginité, seront traités comme ceux qui se remarient (3). Il est défendu aux vierges de loger avec des hommes, sous le nom de sœurs (4). Celui qui aura commis adultère ou souffert que sa femme le commette, fera sept ans de pénitence Ceux qui ont commis des péchés contre nature, si c'est avant l'âge de vingt ans, seront quinze ans prosternés, et cinq ans sans offrir (5). S'ils sont tombés dans les mêmes péchés après l'âge de vingt ans, et étant mariés, ils seront vingt-cinq ans prosternés, et cinq ans sans offrir. S'ils ont péché après l'âge de vingt-cinq ans, étant mariés, ils n'auront la communion qu'à la fin de la vie (6). Les femmes, qui pour faire périr le fruit de leur débauche se font avorter, ne doivent communier qu'à la fin de leur vie, suivant l'ancienne règle, mais nous avons cru plus humain de régler leur pénitence à dix ans (7). On commençoit dès lors à adoucir la rigueur de l'ancienne discipline. Ceux qui auront tué volontairement, demeureront prosternés, et ne recevront la communion qu'à la fin de leur vie (8). Les homicides involontaires doivent faire sept ans de pénitence, suivant l'ancienne règle, et cinq selon la nouvelle (9). Ceux qui suivent les superstitions des païens et consultent les devins, ou introduisent des gens chez eux pour découvrir ou défaire des maléfices, seront cinq ans en pénitence, trois ans prosternés, deux ans sans offrir. Voilà les canons du concile d'Ancyre.

XVII. Concile de Néocésarée.

Le concile de Néocésarée doit avoir été tenu quelque temps après, une partie des mêmes évêques y assistèrent; et on voit encore à leur tête Vital d'Antioche, qui semble avoir présidé à l'un et à l'autre concile. A celui-ci se trouvèrent Basile d'Amasée, Léonce de Césarée en Cappadoce, Loup de Tarse, Narcisse de Néroniade et Longin de Néocésarée dans le Pont, où le concile se tenoit; cette église étoit déjà illustre par saint Grégoire thaumaturge, qui l'avoit gouvernée cinquante ans auparavant. Nous avons les canons de ce concile au nombre de quinze,

(1) C. 18.
(2) C. 11.
(3) C. 19.
(4) C. 20.
(5) C. 16.
(6) C. 21.
(7) C. 22.
(8) C. 23.
(9) C. 24.

Si un prêtre se marie, il sera déposé; s'il commet une fornication ou un adultère, il sera même mis en pénitence (1). On ne peut ordonner un laïque dont la femme sera convaincue d'adultère (2). Si elle le commet après l'ordination du mari, et qu'il ne la quitte pas, il sera privé de son ministère. Ceci se peut entendre des moindres clercs qui peuvent être mariés. Si un prêtre confesse qu'il a commis un péché de la chair avant son ordination, il n'offrira plus, mais il gardera le reste de ses avantages, à cause de ses autres bonnes qualités (3). S'il ne le confesse point et n'en est point convaincu, on laisse à sa discrétion d'en user comme il voudra (4). Le diacre qui se trouve dans le même cas, sera mis au rang des ministres inférieurs (5). On ne doit point ordonner de prêtre avant trente ans, quelque digne qu'il soit, puisque Notre Seigneur Jésus-Christ n'a commencé à enseigner qu'à cet âge après son baptême (6). Celui qui a été baptisé en maladie ne peut être ordonné prêtre, parce qu'il semble n'avoir pas embrassé la foi avec une liberté entière; on pourra toutefois l'ordonner pour son mérite, et pour la rareté des sujets (7). Voilà des causes de dispense. Les prêtres de la campagne ne peuvent offrir dans l'église de la ville en présence de l'évêque ou des prêtres de la ville, ni donner le pain ou le calice dans la prière; mais en leur absence, celui qui s'y trouvera seul le peut; les chorévêques offrent par préférence (8). Comme il n'y avoit qu'un sacrifice, il étoit nécessaire de régler celui qui devoit l'offrir, c'est-à-dire présider à l'action; et la préférence des prêtres de la ville est remarquable (9). Il ne doit y avoir que sept diacres en chaque ville (10), quelque grande qu'elle soit, suivant la première instruction (11). On l'a toujours gardée à Rome.

On doit baptiser une femme enceinte quand elle le désire, et l'enfant sera baptisé séparément, car chacun répond pour soi dans le baptême (12). Peut-être craignoit-on que l'enfant ne parût baptisé deux fois. Si un catéchumène pèche depuis qu'il est admis à prier à genoux dans l'église, qu'il soit remis au rang des simples auditeurs; s'il pèche encore en cet état qu'il soit chassé (13). On voit ici deux ordres de catéchumènes, dont les uns n'étoient admis qu'à écouter les lectures et les instructions, comme les païens; les autres, plus avancés, étoient admis à prier avec les fidèles, mais à genoux et avant le sacrifice. Celui qui a désiré une femme, sans accomplir son mauvais désir, paroît avoir été

(1) C. 1.
(2) C. 8.
(3) C. 9.
(4) C. 10.
(5) C. 11.
(6) Luc. III, 23.
(7) C. 12.
(8) C. 13.
(9) C. 14.
(10) C. 15.
(11) Act. VI.
(12) C. 6.
(13) C. 5.

conservé par la grâce (1). C'est-à-dire que l'on n'imposoit point de pénitence canonique pour les péchés de simple pensée. Une femme qui a épousé les deux frères, ne recevra la communion qu'à la mort, encore à la charge, si elle revient en santé, de quitter ce mari et de faire pénitence (2). Ceux qui se marioient plusieurs fois étoient mis en pénitence pendant un certain temps (3) ; c'est pourquoi il étoit défendu aux prêtres d'assister aux festins des secondes noces ; quoiqu'elles soient permises, on les regardoit comme une foiblesse (4). Voilà les quinze canons du concile de Néocésarée.

XVIII. Appel des donatistes à l'empereur.

Les pères du concile d'Arles écrivirent à l'empereur Constantin pour lui rendre compte de ce qui s'y étoit passé, du jugement qu'ils avoient rendu, et de l'opiniâtreté de quelques-uns des donatistes ; car il y en eut plusieurs qui renoncèrent au schisme pour se réunir à Cécilien. Mais quelques chicaneurs opiniâtres appelèrent du jugement des évêques à l'empereur (5). Il en fut extrêmement irrité, et envoya des tribuns et des soldats de son palais pour amener à sa cour ces séditieux, les menaçant de les maltraiter s'ils ne se soumettoient au plus tôt. Il écrivit aussi au vicaire d'Afrique d'envoyer à son palais, sous bonne garde, tous ces rebelles (6). Cependant, il écrivit aux évêques assemblés à Arles d'avoir encore patience, et de laisser aux schismatiques la liberté de prendre le bon parti (7) ; mais s'ils les voyoient demeurer dans l'opiniâtreté, en ce cas de s'en retourner aussitôt chacun chez eux. Cette conduite donna juste sujet de blâmer Constantin de trop d'indulgence envers des méchants qui ne le méritoient pas, et qui n'en devenoient que plus insolents (8).

Les donatistes que Constantin avoit fait amener à sa cour, loin d'être punis, comme il les menaçoit, de la témérité de leur appel, firent si bien par eux-mêmes et par leurs amis, qu'ils persuadèrent à l'empereur de les juger lui-même, après le jugement des évêques, quelque aversion qu'il eût eue auparavant d'une telle entreprise contre l'autorité ecclésiastique (9). Mais il étoit si éloigné de le faire comme supérieur des évêques, qu'il déclare lui-même qu'il doit être jugé par eux, et qu'il regarde leur jugement comme celui de Dieu même. Il le fit donc seulement pour céder à l'importunité des donatistes, pour leur fermer la bouche à jamais, et pour n'omettre aucun moyen de pacifier l'Église, joint qu'il n'en connoissoit pas encore bien les lois, n'étant ni baptisé ni même catéchumène. D'abord il avoit résolu de faire venir d'Afrique Cécilien ; ensuite il changea d'avis, et renvoya en Afrique les évêques donatistes, afin que, suivant leur désir, tout le différend qu'ils avoient avec Cécilien y fût examiné et décidé par les juges que l'empereur auroit choisis (1). Peu de jours après, il changea d'avis une seconde fois, et trouva plus à propos de faire venir d'Afrique Cécilien, afin de juger la cause lui-même en personne, craignant que les donatistes, opiniâtres comme ils étoient, ne se rendissent pas au jugement des autres. Il écrivit donc à Cécilien qu'il se trouvât à Rome un certain jour pour défendre sa cause. Il donna ordre aussi à ses adversaires de s'y rendre, leur promettant que, s'ils pouvoient convaincre d'un seul crime Cécilien présent, il le tiendroit convaincu de tous ceux qu'ils lui reprochoient. Cependant, afin d'avoir de quoi convaincre les donatistes de leurs calomnies, il écrivit à Pétrone Probien, proconsul d'Afrique, d'envoyer à la cour Ingentius, qui étoit en prison pour avoir été convaincu de fausseté par Elien, son prédécesseur. C'étoit sous le quatrième consulat de Constantin et de Licinius, c'est-à-dire l'an trois cent quinze.

Cécilien ne s'étant pas trouvé à Rome au jour nommé, on ne sait par quelle raison, ses adversaires en prirent avantage, et pressèrent l'empereur de le condamner par contumace, comme refusant de se soumettre au jugement du prince (2). Mais Constantin donna un délai, et commanda aux parties de se trouver à Milan. Alors quelques donatistes, le regardant comme prévenu contre eux en faveur de Cécilien, se dérobèrent de la cour ; et l'empereur, s'en étant aperçu, donna des gardes aux autres, et les fit conduire à Milan. Mais, ceux qui s'étoient dérobés étant arrivés en Afrique, y excitèrent de nouveaux troubles, et donnèrent beaucoup d'affaires à Domitius Celsus, vicaire d'Afrique, que l'empereur avoit chargé d'y pacifier les choses. Leur chef étoit Ménalius, évêque en Numidie, qui autrefois étant appelé au concile de Cyrthe, feignit d'avoir mal aux yeux pour n'y point aller, craignant d'être convaincu d'avoir encensé les idoles. Celsus envoya sa résolution à l'empereur, accusant ce Ménalius comme le principal auteur de la sédition (3). L'empereur lui répondit de laisser les séditieux (4), de dissimuler pour lors leur insolence, et de mander à Cécilien et à ses adversaires que lui-même Constantin viendroit en Afrique incontinent, qu'il prendroit connoissance de leur différend avec des juges choisis, et puniroit très-sévèrement les auteurs du trouble, quels qu'ils fussent.

(1) C. 4.
(2) C. 2.
(3) C. 3.
(4) C. 7.
(5) Aug. Ep. 68.
(6) Ep. Const. Cels.
(7) Ep. Const. ad Ep. Cath.
(8) Eus. I, Vita c. 45 ; IV, c. 54.
(9) Epist. ad Episc. Cathol.

(1) Aug. Ep. 48, ad Cl. etc.
(2) Aug. Ep. 43, al 162, ad Gloriam. etc.
(3) Optat. l. I.
(4) Ep. Constantin. ad Cels.

XIX. Constantin condamne les donatistes à Milan.

Celsus, ayant reçu cette réponse, fit venir Cécilien et ses adversaires, et leur lut la lettre de l'empereur, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu. Alors, Cécilien, craignant l'indignation du prince, qui paroissoit dans cette lettre, alla en diligence à la cour, qu'il trouva à Milan. Et l'empereur, sachant son arrivée, résolut d'y terminer l'affaire. Il fit donc venir devant lui Cécilien et ses accusateurs dans son consistoire; car c'est ainsi que l'on nommoit le conseil où l'empereur traitoit les affaires les plus importantes, et où il jugeoit en personne (1). Mais, ce jugement fut rendu secrètement, avec les seules personnes nécessaires, et cela pour le respect de la religion, afin que les païens ne connussent pas les différends des évêques. L'empereur écouta tout ce que les parties voulurent proposer; il examina très-soigneusement toute l'affaire, ayant tous les actes, tant ecclésiastiques que séculiers, car on lui avoit tout envoyé (2). Enfin, il donna sa sentence (3), par laquelle il déclare Cécilien innocent, et les évêques du parti de Donat, calomniateurs. Il écrivit ce qu'il avoit fait en ce jugement à Eumalius, vicaire d'Afrique, par une lettre du quatrième des ides de novembre, sous le consulat de Sabin et de Rufin, c'est-à-dire du dixième de novembre trois cent seize (4).

Les donatistes ne se rendirent pas plus au jugement de l'empereur qu'à ceux des évêques (5); ils se plaignirent qu'il s'etoit laissé gagner par l'évêque Osius, qui favorisoit Cécilien, et qui l'avoit prévenu contre eux (6). C'est pourquoi Constantin fut obligé, malgré toute sa douceur, de bannir les plus séditieux, ce qu'il fit dans ce même mois de novembre trois cent seize (7). Mais au reste, il écrivit aux évêques et au peuple catholique d'attendre de Dieu le remède de ce mal, et de ne se défendre que par la patience, considérant que ceux qui seroient maltraités par ces séditieux auroient la gloire du martyre (8). Ensuite, les évêques d'Afrique lui écrivirent que les donatistes s'étoient emparés de l'église que lui-même avoit fait bâtir pour les catholiques dans la ville de Cyrthe, capitale de Numidie, nommée alors Constantine, de son nom; et qu'ayant été souvent averti de la rendre par l'empereur et par les juges, suivant son ordre, ils ne l'avoient pas voulu faire. Sur quoi les évêques, imitant la patience de Dieu, leur avoient abandonné ce bâtiment, et demandoient à l'empereur un autre lieu de son domaine; il le leur accorda très-volontiers, et donna les ordres nécessaires pour leur bâtir une nouvelle église. Et comme les donatistes avoient excité les magistrats à imposer aux clercs de l'Eglise catholique les charges publiques et les fonctions municipales contre l'exemption que l'empereur leur en avoit accordée, il ordonna qu'ils en fussent déchargés (1). Enfin, voyant que la douceur ne faisoit que les rendre plus insolents, il fit contre eux une loi très-sévère, par laquelle il leur ôtoit les basiliques, et confisquoit tous les lieux où ils avoient accoutumé de s'assembler.

XX. Lois de Constantin en faveur de l'Église.

On trouve de lui quelques autres lois en faveur de l'Eglise, données vers le même temps. L'une du seizième de novembre trois cent quinze, sur ce que les juifs avoient jeté des pierres, et insulté à quelques-uns d'entre ceux qui s'étoient convertis (2); par laquelle l'empereur leur déclare, et à leurs patriarches et à leurs autres chefs, que si à l'avenir quelqu'un fait un pareil attentat, il sera brûlé avec tous ses complices (3). Il fit deux autres lois, pour introduire en faveur de la religion deux nouveaux moyens d'affranchir les esclaves. La première est du septième juin trois cent seize, adressée à Protogène, évêque de Sardique, porte que l'on avoit déjà ordonné, long-temps auparavant, que les maîtres pussent affranchir leurs esclaves dans l'Eglise catholique, pourvu qu'ils le fissent en présence du peuple et des évêques, et qu'il y en eût un écrit, quel qu'il fût. C'est pourquoi il permet aux évêques d'affranchir comme ils voudront, pourvu qu'il y ait une preuve certaine de leur volonté. La seconde loi qui est du premier de mai trois cent vingt-un, étend ce privilége à tous les clercs, et veut que leurs affranchis jouissent de la liberté entière de quelque manière qu'ils l'aient reçue, au lieu que les laïques ne pouvoient la donner que dans l'assemblée de l'Eglise en présence de l'évêque.

XXI. Persécution de Licinius.

Tandis que Constantin favorisoit ainsi l'Eglise, Licinius commença à la persécuter. Leur union n'avoit pas duré long-temps (4). Peu après que Licinius eut épousé Constantia, sœur de Constantin, et partagé l'empire avec lui, Constantin lui proposa de faire césar Bassien, qui avoit épousé son autre sœur Anastasie; mais Licinius rendit ce projet inutile, et débaucha Bassien, qu'il arma contre Constantin même, par le moyen de Sinicius, frère de Bassien (5). Constantin, ayant convaincu et

(1) Brev. Coll. 3, c. 19.
(2) Coll. 3, c. 516.
(3) Aug. Ep. 162.
(4) Aug. ad Donat. post. Coll.
(5) Aug. Ep. 68, nunc, 88, Cler. Hipp.
(6) Janu. Ep. 165, nunc. 53.
(7) Generos. II. co t. Petil. l. c. 92, n. 206, post. Coll. in. c. ult.
(8) Epist. Constant. ad Epist. Afric. alia ad Zeuz. Gall. etc.

(1) V. Cod. Theodos. l. 16. tit, 2, 1, 2.
(2) 1. Cod. Theod. de Jud.
(3) Cod. de his qui. in eccl. tit. 13, lib. 1.
(4) Pag. an. 316. n. 5.
(5) Eus. Chron. an. Ex. Anonym. ap. Ammian. Val. Zos. l. 2.

châtié Bassien, demandoit aussi Sinicius pour le punir; mais Licinius refusa de le livrer. Ainsi, la guerre fut déclarée, et il y eut une grande bataille près de Cibale, en Pannonie, où Licinius fut défait le huitième octobre trois cent quatorze. Après avoir demandé plusieurs fois la paix à Constantin, enfin il l'obtint, et ils partagèrent l'empire de nouveau. Les deux fils de Constantin, Crispe et Constantin le jeune, et Licinius ou Licinien, fils de Licinius, furent tous trois faits césars; les pères furent consuls ensemble l'an trois cent quinze

Mais, Licinius recommença bientôt à brouiller les affaires, et à maltraiter les chrétiens en haine de Constantin (1). Premièrement (2), pour trouver des prétextes de calomnie contre les évêques, il leur défendit d'aller dans les maisons des païens, de peur qu'ils ne les convertissent; d'avoir aucune communication les uns avec les autres; de visiter les églises voisines ni de tenir des conciles : en sorte qu'il les mettoit dans la nécessité de s'exposer à la peine s'ils contrevenoient à sa loi, ou de violer les canons s'ils lui obéissoient; car il n'est pas possible de régler les grandes affaires de l'Église autrement que par des conciles. Ce sont les paroles d'Eusèbe (3). Ensuite Licinius chassa tout d'un coup de son palais tous les chrétiens, envoya en exil ses serviteurs les plus fidèles, donna comme esclaves ceux qu'il avoit honorés pour leurs grands services, confisqua leurs biens, et les menaça même de mort. C'étoit l'an trois cent dix-neuf. Constantin étant consul pour la cinquième fois avec le jeune Licinius, césar, l'empereur Licinius fit une seconde loi, par laquelle, sous prétexte d'honnêteté, il défendoit aux femmes de se trouver avec les hommes aux prières communes ou aux instructions dans les églises, et aux évêques de les instruire (4). Il vouloit qu'elles fussent instruites par d'autres femmes; mais comme tout le monde s'en moquoit, il s'avisa d'un autre moyen pour détruire les églises. Il voulut que les assemblées se fissent hors des villes en pleine campagne, disant que l'air y étoit meilleur.

Comme il vit que cette ordonnance n'étoit pas mieux observée, il commença à persécuter tout ouvertement, et commanda qu'en chaque ville les appariteurs et les autres officiers des gouverneurs fussent cassés s'ils ne sacrifioient aux idoles; ainsi plusieurs perdirent leurs charges (5). La persécution fut principalement contre les évêques, qu'il regardoit comme ses plus grands ennemis à cause de l'affection que Constantin leur témoignoit. On compte entre les autres, saint Basile, évêque d'Amasée dans le Pont; et ce fut dans cette ville et les autres de la même province qu'on exerça les plus grandes cruautés (1). On abattit quelques églises de fond en comble, et on ferma les autres (2). On fit mourir plusieurs évêques, et il y en eut dont les corps furent mis en pièces comme la chair à la boucherie, puis jetés dans la mer pour être la pâture des poissons (3). Les fidèles recommencèrent à s'enfuir comme dans les persécutions précédentes, et à se retirer dans les montagnes et les solitudes. Cependant, Licinius ne vouloit pas que l'on parlât de persécution, et la desavouoit de paroles, tandis qu'il l'exerçoit si cruellement en effet. Saint Blaise, évêque de Sébaste, en Arménie, souffrit le martyre en ce temps-là, le troisième de février, apparemment de l'année trois cent vingt, sous le gouverneur Agricola (4). Après avoir eu les côtés déchirés avec des peignes de fer, et souffert plusieurs autres tourments, il eut la tête coupée et deux jeunes enfants avec lui. On fit aussi mourir sept femmes, qui furent reconnues chrétiennes parce qu'elles recueilloient les gouttes de son sang.

XXII. Les quarante martyrs.

Dans la même ville de Sébaste, souffrirent quarante soldats chrétiens de différents pays, tous jeunes, bien faits, braves, et déjà considérables par leurs services (5). Le gouverneur Agricola ayant publié les ordres de l'empereur, ils s'avancèrent hardiment, et dirent qu'ils étoient chrétiens. Il essaya de les persuader par douceur, et de les piquer d'honneur, et de les tenter par des promesses; enfin il en vint aux menaces, mais les martyrs répondirent généreusement : Que pouvez-vous nous donner qui égale ce que vous voulez nous ôter? Votre pouvoir ne s'étend que sur nos corps; vous voulez dominer sur nos âmes, et vous regardez comme une grande injure si nous ne vous préférons pas à notre Dieu. Vous n'avez pas affaire à des lâches ni à des gens qui aiment la vie. Le gouverneur s'avisa d'un nouveau supplice. L'Arménie est un pays froid; c'étoit l'hiver, le neuvième de mars, et le vent de bise souffloit par une forte gelée. Il les fit mettre pendant une nuit sur un étang qui étoit au milieu de la ville, tellement glacé que l'on y passoit à pied sûrement. Il commanda qu'ils y fussent exposés tout nus; et afin de les tenter plus violemment par la facilité du remède, il fit préparer un bain chaud dans un gymnase qui étoit proche.

Les martyrs se dépouillèrent gaiement de tous leurs habits, et s'encourageoient l'un l'autre comme pour une faction militaire, disant qu'une mauvaise nuit leur vaudroit l'éternité. Ils faisoient tous la même prière :

(1) Soc. lib. I, c. 3.
(2) Eus. I, Vit. c. 51; X, Hist. c. 8.
(3) Eus. Vita III, 52. An. Vales.
(4) C. 53.
(5) C. 54.

(1) Eus. Chr. an. Pagi. 316, in. Martyrol. 26 apr.
(2) Eus. II, Vit. c. I.
(3) Id. X, Hist. c. 8.
(4) Socr. I, c. 3, Martyrol.
(5) Acta sinc. p. 583, ex Basil. Hom. 20.

Seigneur, nous sommes entrés quarante au combat, qu'il n'en manque pas un. Cependant, ils eurent la douleur de voir un d'entre eux perdre courage, et sortir de dessus l'étang pour se jeter dans le bain chaud. Il y avoit là un garde qui se chauffoit en attendant, et qui observoit si quelqu'un des martyrs se viendroit rendre. Il vit un spectacle surprenant. Des anges qui descendoient du ciel, et qui distribuoient des récompenses à ces généreux soldats, excepté à un seul; et c'étoit ce lâche qui se laissoit vaincre à la douleur. Mais il n'y gagna rien, car sitôt qu'il eut touché l'eau chaude il mourut. Quand le garde le vit venir, touché de la vision céleste, il ôta tous ses habits, et se mit à sa place avec les martyrs qu'il consola ainsi de la perte de ce malheureux.

Le jour étant venu, comme ils respiroient encore, on les mit sur des chariots, et on les jeta dans le feu, qui rendit leurs douleurs plus cruelles, les faisant passer d'une extrémité à l'autre. Il y en eut un que les bourreaux laissèrent, qui sembloit plus vigoureux, et qu'ils espéroient de faire changer; mais sa mère, qui se trouva présente, le mit de ses propres mains dans le chariot avec les autres, en disant : Va, mon fils, achève cet heureux voyage avec tes camarades, afin que tu ne te presentes pas à Dieu le dernier. Après qu'ils eurent été brûlés, on jeta leurs cendres dans le fleuve; et toutefois leurs reliques furent conservées et portées en diverses provinces, où depuis on bâtit des églises en leur honneur, et on célébra leur mémoire avec grande solennité.

XXIII. Information contre Sylvain, évêque de Cyrthe.

En Afrique, l'Eglise souffroit une autre persécution de la part des donatistes, particulièrement à Constantine, capitale de Numidie, où ils avoient Sylvain pour évêque et pour chef de la sédition; mais il fut alors puni. Il avoit déposé un nommé Nondinaire, son diacre et son élève, prétendant en avoir été offensé. Celui-ci avoit essayé de l'apaiser par le moyen des autres évêques, amis de Sylvain, sans avoir pu rentrer dans ses bonnes grâces. De dépit, il se rendit son dénonciateur, et donna aux catholiques les preuves de ses crimes, d'avoir livré les vases sacrés dans la persécution, et de s'être fait ordonner évêque par brigue et par simonie. L'information en fut faite juridiquement par Zénophile, consulaire de Numidie; et nous en avons encore le procès-verbal qui commence ainsi (1) : Sous le consulat de Constantin le grand, auguste, avec Constantin le jeune, très-noble césar, le jour des ides de décembre, c'est-à-dire le treizième de décembre l'an trois cent vingt, Sextus de Thamugade étant entré, et Victor le grammairien, en présence du diacre Nondinaire, Zénophile, consulaire, dit : Comment t'appelles-tu ? Il répondit : Victor. Zénophile dit : De quelle condition es-tu ? Victor repondit : Je suis professeur des lettres romaines, grammairien latin. Zénophile dit : Quelle est ta dignité? Victor dit : Mon père étoit décurion de Constantine, mon grand-père soldat : il avoit servi à la cour. Notre origine est du sang des Maures. Zénophile dit : Explique-nous simplement comme ayant ton honneur devant les yeux, quelle a été la cause de division entre les chrétiens. Victor dit : Je ne sais pas l'origine de la division; je suis un simple particulier. Comme j'étois à Carthage, l'évêque Second y étant enfin venu, on dit qu'ils trouvèrent je ne sais quel défaut dans l'ordination de l'évêque Cécilien, et ils en ordonnèrent un autre. Voilà d'où a commencé la division à Carthage; et voilà pourquoi je ne puis en bien savoir l'origine. Car, notre ville de Constantine n'a jamais eu qu'une église, et s'il y a eu de la division, nous n'en savons rien. Second, qu'il nomme ici, est l'évêque de Tigisi, qui présida au concile de Cyrthe en trois cent cinq.

Zénophile lui demanda : Communiques-tu avec Sylvain? C'étoit l'évêque de Constantine (1). Oui, répondit Victor. Zénophile dit : Pourquoi donc laissant à part celui dont l'innocence est justifiée.... Et il ajouta : On dit de plus que tu sais certainement une autre chose; c'est que Sylvain est traditeur, confesse-le. Victor dit : Je ne sais point cela. Zenophile dit au diacre Nondinaire : Victor dit qu'il ne sait point que Sylvain soit traditeur. Nondinaire dit : Il sait s'il a livré des écritures. Victor répondit : J'avois fui cette tempête; et si je ments, que je périsse. La persécution ayant éclaté tout d'un coup, nous nous enfuîmes au mont de Bellone. J'étois assis avec le diacre Mars et le prêtre Victor. On demanda à Mars tous les livres, il dit qu'il ne les avoit point. Victor donna les noms de tous les lecteurs. On vint à ma maison. Comme j'étois absent, les magistrats montèrent, et on emporta mes livres. Quand je vins je ne les trouvai plus. Nondinaire dit : Tu as pourtant répondu dans les actes, que tu as donné les livres; pourquoi nier ce qu'on peut prouver ? Zenophile dit : Avoue simplement, de peur que tu ne sois interrogé plus rigoureusement. Nondinaire dit : Qu'on lise les actes. Zénophile dit : Qu'on les lise. Nondinaire les donna, et un greffier les lut. C'étoient les actes de Munatius Félix, curateur de Cyrthe, du dix-septième mai, trois cent trois, qui ont été rapportés ci-dessus (2).

Après cette lecture, Zénophile dit à Victor le grammairien : Confesse simplement. Victor répondit : Je n'y étois pas. Le diacre Nondi

(1) Tom. 2, Misc. Baluz. p. 91.

(1) Sup. l. x, n. 3. (2) Liv. VIII, n. 41.

naire dit : Nous allons lire les lettres des évêques; et il lut la copie de ce mémoire, que lui-même Nondinaire avoit présenté aux évêques. Jésus-Christ est témoin et ses anges, que ceux avec qui vous avez communiqué sont des traditeurs, savoir, Sylvain, évêque de Cyrthe, qui est traditeur et larron du bien des pauvres. Vous savez tous tant que vous êtes d'évêques, de prêtres, de diacres et d'anciens, ce qui regarde les quatre cents bourses de Lucilla, et votre complot de faire Majorin évêque, d'où est venu le schisme. Victor le Foulon a aussi donné vingt bourses en présence de vous et du peuple, pour être fait prêtre; Jésus-Christ le sait et ses anges. On lut aussi la copie d'une lettre de Purpurius, évêque de Limate, à Sylvain, évêque de Cyrthe, par lequel il l'exhortoit à se réconcilier avec son diacre Nondinaire, qu'il avoit déposé, lui recommandoit fort le secret de ce qui s'étoit passé entre eux, et reconnoissant la vérité de ce que Nondinaire avançoit dans son mémoire contre Sylvain. Une autre lettre du même évêque Purpurius aux clercs et aux anciens de l'eglise de Cyrthe pour le même sujet, c'est-à-dire pour les exhorter à réconcilier leur évêque avec son diacre. Une autre lettre de l'évêque Fortis à Sylvain sur le même sujet, où il témoigne craindre que l'affaire ne devienne publique, et ne soit portée avec scandale au jugement des gentils. Une autre lettre de Fortis au clergé et aux anciens sur le même sujet. Il témoigne désirer que cette réconciliation se fasse avant Pâque, afin qu'ils puissent célébrer la fête en paix. Une autre lettre de Sabin, évêque de Numidie, à Sylvain sur le même sujet, où il lui dit : Je m'étonne qu'un homme de votre gravité en ait agi de la sorte avec son fils qu'il a nourri et ordonné. C'est ainsi que l'on regardoit un diacre à l'égard de son évêque. Une autre lettre de Sabin à Fortis, où il l'exhorte à travailler à cette paix comme ami particulier de Sylvain. Toutes ces lettres sont remplies de passages de l'Ecriture, et leur style est fort ecclésiastique, même celles du meurtrier Purpurius.

XXIV. Preuves que Sylvain étoit traditeur et schismatique.

Après ces lectures, le consulaire Zénophile dit : Par les actes et les lettres qui ont été lues, il est certain que Sylvain est traditeur; et parlant à Victor : Confesse simplement, lui dit-il, si tu sais qu'il ait livré quelque chose. Victor dit : Il a livré, mais non pas en ma présence. Zénophile dit : Quel ministère avoit alors Sylvain dans le clergé? Victor dit : La persécution commença sous l'évêque Paul, et Sylvain étoit sous-diacre. Le diacre Nondinaire dit : Quand on vint à le faire évêque, le peuple dit : Qu'on en fasse un autre, exaucez-nous, mon Dieu. Zénophile dit à Victor : Le peuple a-t-il dit que Sylvain étoit traditeur? Victor dit : Moi-même je me suis efforcé de l'empêcher d'être évêque. Zénophile lui dit : Tu savois donc qu'il étoit traditeur? Confesse-le. Victor dit : Oui, il étoit traditeur. Nondinaire dit : Vous autres anciens vous criez, Exaucez-nous, mon Dieu; nous voulons un de nos citoyens, celui-ci est traditeur. Ce citoyen qu'ils demandoient étoit Donat. Zénophile dit à Victor : Tu as donc crié avec le peuple que Sylvain étoit traditeur, et qu'il ne devoit pas être évêque? Victor dit : J'ai crié et le peuple aussi, car nous demandons un de nos citoyens, homme sans reproche. Je savois bien que nous en viendrions là, et que l'affaire seroit portée aux empereurs.

On fit aussi entrer Victor de Samsuric et Saturnin, fossoyeurs. Zénophile, ayant demandé à ce dernier son nom et sa condition, lui dit : Sais-tu que Sylvain soit traditeur? Saturnin dit : Je sais qu'il a livré une lampe d'argent. Zénophile dit : Et quoi encore? Saturnin répondit : Je ne sais autre chose, sinon qu'il la tira de derrière un vaisseau d'huile. On fit retirer Saturnin; et Zénophile, ayant aussi demandé à Victor de Samsuric son nom et sa condition, lui dit : Qui a livré le chapiteau d'argent? Victor répondit (1) : Je ne l'ai pas vu, je dis ce que je sais. Zénophile dit : Quoiqu'il soit déjà prouvé par les interrogatoires précédents, dis-nous toutefois si Sylvain est traditeur? Victor répondit : Comme on nous menoit à Carthage, j'ai ouï de la propre bouche de l'évêque ces paroles : On m'a donné une lampe d'argent et un chapiteau d'argent, et je les ai livrés. Zénophile dit : A qui l'as-tu ouï-dire? Victor dit : A l'évêque Sylvain. Zénophile dit : Tu lui as ouï-dire à lui-même qu'il les avoit livrés. Victor dit : Je lui ai ouï-dire à lui-même qu'il les avoit livrés de ses mains. Zénophile dit : Où l'as-tu ouï? Victor dit : Dans l'église. Zénophile dit : A Constantine? Victor dit : Il commença à parler au peuple, en disant : De quoi dit-on que j'ai été traditeur, d'une lampe et d'un chapiteau?

Zénophile dit à Nondinaire : Sur quoi crois-tu qu'il faille encore interroger ceux-ci? Nondinaire dit : Sur les cuves du fisc, savoir qui les a enlevées. Zénophile dit : Quelles cuves? Nondinaire dit : Elles étoient dans le temple de Serapis, l'évêque Purpurius les a enlevées; et le vinaigre qui étoit dedans, l'évêque Sylvain l'a pris avec le prêtre Dontius et le diacre Lucien. Zénophile dit à Nondinaire : Ceux qui sont ici savent-ils ce fait? Nondinaire répondit : Oui, ils le savent. Le diacre Saturnin dit : Nos anciens disoient qu'elles avoient été enlevées. Par qui? dit Zénophile. Saturnin dit : Par l'évêque Purpurius; et le vinaigre par Sylvain, avec Dontius et Supérius, prêtres, et Lucien, diacre. Nondinaire dit : Victor a donné vingt bourses, et on l'a fait prêtre. Zénophile dit : A qui les a-t-il données? Saturnin dit : A l'évé-

(1) V. l. VIII, n. 41.

que Sylvain. Zénophile dit à Saturnin : Donc, pour être fait prêtre, il a donné à l'évêque Sylvain vingt bourses de récompense. Saturnin dit : Il les a données. Zénophile dit : On a mis cet argent devant Sylvain. Saturnin dit : Devant la chaire des évêques. Zénophile dit à Nondinaire : Qui a enlevé l'argent? Nondinaire dit : Les évêques l'ont partagé entre eux. J'appelle toujours bourse, ce que le latin appelle *follis*, valant plus de cent de nos livres.

Zénophile dit à Nondinaire : Veux-tu que l'on fasse venir Donat? Nondinaire dit : Oui, qu'il vienne. C'est lui de qui le peuple a crié : Exaucez-nous, mon Dieu, nous voulons un de nos citoyens. Zénophile dit à Nondinaire : Est-il vrai que le peuple a ainsi crié? Oui, dit Nondinaire. Zénophile dit à Saturnin : A-t-on crié : Sylvain est traditeur? Saturnin dit : Oui. Nondinaire dit : Quand il fut fait évêque, nous ne communiquâmes point avec lui, parce qu'on disoit qu'il étoit traditeur. Saturnin dit : Ce qu'il dit est vrai. Nondinaire dit : Je vis le gladiateur Mutus le porter sur son cou. Zénophile dit à Saturnin : Est-il vrai? Oui, dit Saturnin. Zénophile dit : Tout ce que dit Nondinaire est-il vrai, que des gladiateurs l'ont fait évêque? Oui, dit Saturnin, il y avoit aussi des prostituées. Zénophile dit : Quoi, des gladiateurs l'ont porté : c'est-à-dire qu'ils l'avoient placé dans la chaire épiscopale. Saturnin dit : Ils l'ont porté avec la populace. Car, les citoyens étoient enfermés dans l'aire des martyrs. Nondinaire dit : Le peuple de Dieu étoit-il là ? Saturnin dit : Il étoit enfermé dans la Case-Majeure. C'étoit le nom de l'église, nommée autrement l'aire des martyrs. Zénophile dit : Tout ce que dit Nondinaire est donc vrai? Oui, dit Saturnin. Zénophile dit à Victor : Qu'en dis-tu? Victor dit : Tout est vrai, seigneur. Nondinaire dit : L'évêque Purpurius emporta cent bourses. Zénophile dit à Nondinaire : Touchant les quatre cents bourses, qui crois-tu qu'il faille interroger? Nondinaire dit : Qu'on fasse venir le diacre Lucien, car il sait tout Zénophile dit : Ceux-ci le savent-ils? Non, dit Nondinaire. Zénophile dit : Qu'on fasse venir Lucien. Nondinaire dit : Ceux-ci savent qu'on a reçu quatre cents bourses, mais ils ne savent pas que les évêques les ont partagées. Zénophile dit à Saturnin et à Victor : Savez-vous que l'on a reçu des bourses de Lucilla? Saturnin et Victor dirent : Oui, nous le savons. Zénophile dit : Les pauvres ne les ont-ils pas reçues? Ils dirent : Personne n'en a rien reçu. Zénophile leur dit : N'a-t-on rien emporté du temple de Sérapis? Ils dirent : Purpurius a enlevé les cuves; l'évêque Sylvain avec les prêtres Dontius et Supérius et le diacre Lucien ont enlevé le vinaigre. Zénophile dit : Par les réponses de Victor le grammairien, de Victor de Samsuric et de Saturnin, il paroît que Nondinaire n'a rien avancé que de vrai, qu'on les fasse sortir.

XXV. Autres témoins des mêmes faits.

Ensuite, il dit à Nondinaire : Quels autres crois-tu que l'on doive interroger? Nondinaire dit : Le diacre Castus, afin qu'il dise si Sylvain est traditeur. C'est lui qui l'a fait diacre. Castus étant entré, Zénophile lui demanda son nom et sa condition, puis si Sylvain étoit traditeur, et il répondit comme les autres touchant la lampe livrée, les cuves et le vinaigre enlevé. Ensuite Zénophile lui dit : Confesse combien de bourses Victor a données pour être fait prêtre. Castus dit : Seigneur, il a apporté un sac ; mais je ne sais ce qu'il y avoit. Zénophile dit : A qui a-t-on donné ce sac? Castus dit : Il fut apporté là dans la Case-Majeure. Zénophile dit : L'argent ne fut point distribué au peuple? Castus dit : Non, je n'en ai rien vu. Zénophile dit : Des bourses que Lucilla donna, le menu peuple n'en reçut-il rien ? Castus dit : Je ne vis personne en rien recevoir. Zénophile lui dit : Que devinrent-elles donc ? Castus dit : Je n'en sais rien. Nondinaire dit : Vous avez bien vu ou entendu si on a dit aux pauvres : C'est Lucilla qui vous donne de son bien. Castus dit : Je n'ai vu personne en recevoir. Zénophile dit : Il est clair, par la confession de Castus, qu'il ne sait point que les bourses données par Lucilla aient été distribuées au peuple ; ainsi qu'il se retire.

On fit entrer le sous-diacre Crescentien, et Zénophile lui ayant demandé son nom, lui dit : Confesse simplement, comme les autres, si tu sais que Sylvain soit traditeur. Crescentien dit : Les clercs le plus anciens ont tout dit. Zénophile dit : Qu'ont-ils dit? Crescentien dit : Ils disoient qu'il étoit traditeur. Zénophile lui dit ensuite : Quand il fut fait évêque, y étois-tu? Crescentien dit : J'y étois avec le peuple enfermé dans la Case-Majeure. Le diacre Nondinaire dit : Ce sont des gladiateurs qui l'ont fait évêque. Zénophile dit à Crescentien : Est-il vrai que le gladiateur Mutus l'a porté? Il répondit : Assurément. Zénophile lui dit encore : Sais-tu que l'on a enlevé des cuves du temple de Sérapis? Crescentien répondit : Plusieurs disoient que l'évêque Purpurius avoit enlevé les cuves, et que notre vieil évêque Sylvain avoit eu le vinaigre ; les enfants d'Elion le disoient aussi. Zénophile lui demanda encore si le peuple avoit reçu quelque chose des quatre cents bourses de Lucilla. Crescentien dit : Personne n'en a rien reçu. Je ne sais même qui les a données. Nondinaire dit : Les veuves n'en ont jamais rien reçu? Non, dit Crescentien. Zénophile dit : Quand on donne ainsi quelque chose, tout le peuple ne le reçoit-il pas publiquement? Crescentien dit : Je n'ai ni ouï ni vu rien donner à personne. Il nous en seroit venu quelque petite part. Zénophile dit : Où donc a-t-on porté ces bourses? Je ne sais, dit Crescentien, personne n'en a rien reçu. Nondinaire dit : Combien Victor a-t-il donné de bourses

pour être fait prêtre ? Crescentien dit : J'ai vu apporter des paniers avec de l'argent. Zénophile dit : A qui a-t-on donné ces paniers ? Crescentien dit : A l'évêque Sylvain. Zénophile dit : On n'en donna rien au peuple ? Rien, répondit-il. Nous en devions avoir aussi quelque chose, si ont l'eût distribué à l'ordinaire. Zénophile dit à Nondinaire : Que crois-tu qu'il y a de plus à demander à Crescentien ? Nondinaire dit : Voilà tout. Xénophile dit : Puisque le sous-diacre Crescentien a tout confessé simplement, qu'on le fasse retirer. Ensuite, entra le sous-diacre Janvier, qui fut aussi interrogé ; mais nous n'avons pas le reste de ce procès-verbal.

XXVI. Indulgence de l'empereur pour les donatistes.

Sylvain étant ainsi convaincu d'avoir livré les vases sacrés dans la persécution, et d'avoir été fait évêque par brigue et par simonie, Zénophile en envoya la relation à l'empereur Constantin, y ajoutant que Sylvain étoit dans la Numidie le principal auteur du schisme, qu'il y entretenoit la sédition, et avoit usurpé sur les catholiques la basilique de Constantine. L'empereur touché de ces considérations l'envoya en exil avec quelques autres de sa faction. Peu de temps après, les évêques donatistes présentèrent une requête à Constantin, le priant de les laisser en liberté, sans les contraindre à communiquer avec Cécilien ; parce qu'il n'y avoit rien qu'ils ne souffrissent plutôt (1). Ils le prioient aussi de rappeler Sylvain et les autres de leur exil, ce que l'empereur eut encore la bonté de leur accorder, sans s'arrêter aux injures qu'ils disoient à Cécilien, si pleinement justifié (2). Il écrivit à Vérin, vicaire d'Afrique, qu'il avoit rappelé les donatistes de leur exil, et qu'il falloit laisser à Dieu la punition de leur fureur. Cette lettre étoit du troisième des nones de mai, sous le second consulat de Crispe et de Constantin le jeune, c'est-à-dire le cinquième de mai l'an trois cent vingt-un, c'étoit quatre ans et six mois après qu'il avoit envoyé les premiers en exil, au mois de novembre trois cent seize (3). Ainsi les donatistes eurent la liberté de conscience, dont ils n'usèrent pas mieux qu'auparavant.

Leur schisme s'étendit jusqu'à Rome (4) ; et, comme il y en avoit quelques-uns qui s'y étoient établis, ils demandèrent un évêque pour présider à leurs assemblées, et on leur envoya d'Afrique Victor de Garbe, peut-être le même qui avoit assisté au concile de Cyrthe, composé de traditeurs en trois cent cinq (5). Quoiqu'il y eût plus de quarante églises à Rome, ils ne purent en obtenir aucune, et furent obligés de s'assembler hors de la ville, dans une caverne qu'ils fermèrent de claies ; et, comme c'étoit dans une montagne, on leur donna le nom de *montenses*, c'est-à-dire montagnards ; mais on ne sait pas le temps précis de leur commencement.

XXVII. Édit en faveur de la religion.

L'empereur Constantin continuoit toujours à protéger la religion. Le sixième de mars de la même année trois cent vingt-un, il ordonna que l'on célébreroit le jour du soleil, c'est-à-dire le dimanche (1) ; en sorte que tous les juges et le peuple des villes observassent le repos, mais il permit le travail de la campagne, pour ne pas manquer l'occasion de le faire utilement. Il ordonna aussi l'observation du vendredi, en mémoire de la passion de Notre Seigneur. C'étoient les deux jours où les chrétiens s'assembloient le plus ordinairement (2). Le premier juillet de la même année, il ordonna que chacun eût la liberté de laisser en mourant ce qu'il voudroit de ses biens à l'Eglise catholique. C'est-à-dire, qu'il leva quelque défense qui en avoit été faite auparavant (3). Il abolit aussi les anciennes lois romaines, qui imposoient des peines à ceux qui gardoient le célibat, et à ceux qui n'avoient point d'enfants légitimes, les rendant incapables de recevoir des legs ou des donations, parce que le célibat des païens n'avoit pour l'ordinaire autre principe que le libertinage et la débauche (4). Il étoit donc juste de changer ces lois en faveur des chrétiens, dont la continence méritoit plutôt d'être récompensée. Il abolit encore par une loi le supplice de la croix, auparavant usité chez les Romains. Par une autre, il permit aux parties de décliner la juridiction des magistrats séculiers, pour s'en rapporter au jugement des évêques (5), donnant autorité à leurs sentences, comme si elles étoient émanées de lui-même, et ordonnant aux magistrats et à leurs officiers de les mettre à exécution (6). Ainsi il autorisa les arbitrages des évêques, déjà établis entre les chrétiens.

XXVIII. Commencement de l'hérésie d'Arius.

L'Eglise étoit en cet état, quand elle fut attaquée au dedans par la plus grande tentation qu'elle eût éprouvée jusqu'alors. Ce fut l'hérésie d'Arius, prêtre d'Alexandrie. Il étoit natif de Lybie, et avoit suivi quelque temps le schisme de Mélèce (7). L'ayant quitté, il se

(1) Coll. Carth. 3, c. 544. Breviar. c. 12.
(2) Aug. Ep. 152.
(3) August. post. Coll. c. 33.
(4) Opt. lib. II.
(5) Sup. lib. II, n. 13, p. 604.

(1) Lib. III, Cod. de Fer.
(2) Eus. IV, Vit. c. 18. Sozom. lib. I, c. 7. Sup. lib. VI, n. 17. Lib. I, eod. de Sacr. Eccles.
(3) Lib. I, Cod. Theod. de Infirm. Pœn. Calib. lib 8.
(4) Eus. IV, Vit. c. 26. Sozom I, Hist. c. 9.
(5) Ibid. c. 8, 9.
(6) Constit. Ap. lib. II, c. 46, etc.
(7) Sozom. I, c. 15.

réconcilia avec saint Pierre, évêque d'Alexandrie, qui même l'ordonna diacre; mais ensuite il le chassa de l'Eglise, parce qu'Arius le blâmoit d'excommunier les partisans de Mélèce (1). Saint Pierre ayant souffert le martyre en trois cent onze, le siége d'Alexandrie vaqua pendant un an, après lequel on élut Achillas, qui étoit déjà prêtre sous saint Thomas, et dès lors avoit le soin de l'école chrétienne d'Alexandrie (2). C'étoit un homme très-grave, d'une âme grande, d'une vie pure; la piété et la sagesse reluisoient dans toutes ses actions (3). Toutefois, il reçut Arius qui vint lui demander pardon, il l'admit à sa communion, lui permit d'exercer ses fonctions de diacre, et enfin il l'éleva à la prêtrise. Saint Achillas ne gouverna l'église d'Alexandrie que quelques mois, et, après sa mort, on élut Alexandre vers l'an trois cent treize; sa vie étoit sans reproche, sa doctrine apostolique; il étoit éloquent, aimé du clergé et du peuple, doux, affable, libéral et charitable envers les pauvres (4).

Dès lors, Arius étoit non-seulement prêtre, mais chargé de la prédication et du gouvernement d'une église (5). Car, il y en avoit plusieurs à Alexandrie, où le peuple fidèle s'assembloit. On en nomme jusqu'à neuf, en chacune desquelles un prêtre présidoit et expliquoit les saintes Ecritures : c'étoit à peu près comme nos paroisses. Celle d'Arius se nommoit Baucale. Il avoit prétendu à l'épiscopat, et ne pouvoit souffrir qu'Alexandre lui eût été préféré (6). Ne trouvant rien à reprendre en ses mœurs, il chercha à calomnier sa doctrine, et il s'en présenta une occasion (7). Alexandre, parlant de la sainte trinité en présence des apôtres et des autres clercs, soutint qu'il y avoit unité dans la trinité (8). Arius prétendit que c'étoit introduire l'hérésie de Sabellius, et donna dans l'extrémité opposée, disputant avec trop d'aigreur, disant : Si le père a engendré le fils, celui qui est engendré a un commencement de son être; d'où s'ensuit qu'il y a eu un temps auquel le fils n'étoit point, et par conséquent qu'il est tiré du néant. Il ajoutoit que le fils de Dieu est sa créature et son ouvrage, capable de vertu et de vice par son libre arbitre; et plusieurs autres conséquences de son mauvais principe. Cette doctrine étoit nouvelle et inconnue jusqu'alors; au contraire, saint Alexandre enseignoit avec toute l'Eglise, que le fils de Dieu est de même dignité est de même substance que lui (9).

Arius ne répandit d'abord sa doctrine que dans les entretiens particuliers; en sorte que le mal demeura quelque temps caché; mais, quand il se vit écouté et soutenu d'un grand nombre de sectateurs, il la prêcha publiquement. Les autres prêtres qui gouvernoient les églises d'Alexandrie (1), se donnèrent aussi la liberté de prêcher des doctrines différentes, et le peuple prit parti pour chacun d'eux. Les plus fameux étoient Colluthe, Carponas et Sarmate; mais ces deux derniers se rangèrent du côté d'Arius, qui attira un grand nombre de vierges, douze diacres, sept prêtres, et même quelques évêques. Il avoit de grands talents pour séduire (2) : il étoit déjà vieux; on croyoit voir en lui de la vertu et du zèle; son extérieur étoit composé, sa taille extraordinairement grande, son visage sérieux et abattu, comme de mortification, son habit austère; car il ne portoit qu'une tunique sans manches, et un manteau étroit. D'ailleurs, sa conversation étoit douce et agréable, propre à gagner les esprits; il étoit instruit de la dialectique et des sciences profanes. Saint Alexandre essaya d'abord de le ramener par les avertissements charitables, et usa d'une telle patience, que quelques-uns s'en plaignoient. Colluthe en prit pretexte de se séparer, de tenir des assemblees à part, et même d'ordonner des prêtres, comme s'il eût été évêque, prétendant avoir besoin de cette autorité pour résister à Arius (3).

On dit même qu'il ajouta l'hérésie au schisme, enseignant que Dieu n'est point l'auteur des maux qui affligent les hommes, comme si ce n'étoit pas des biens par rapport à la justice (4). Mais la secte de Colluthe fut bientôt dissipée.

Comme celle d'Arius alloit toujours croissant, saint Alexandre assembla son clergé, et donna à Arius la liberté de soutenir son opinion (5). Il y eut deux conferences, dans lesquelles on ne put convenir de rien. Enfin, le saint évêque, voyant que cette erreur passoit d'Alexandrie dans les autres villes, assembla un concile, où tout d'une voix furent excommuniés le prêtre Arius, les diacres Achillas, Euzoïus, Aïthales, Lucius, Sarmate, Jules, Ménas, un autre Arius et Helladius, neuf diacres en tout. C'étoit environ l'an trois cent vingt (6). Il écrivit une lettre synodale à tous les évêques qui défendoient la doctrine apostolique, entre autres à Philogone d'Antioche, à Eustache de Berée, à l'évêque de Byzance, soit que ce fût encore Métrophane ou Alexandre. Nous avons la lettre qu'Alexandre d'Alexandrie lui adressa, où, entrant en matière, il parle ainsi (7) :

XXIX. Première lettre de saint Alexandre.

Arius et Achillas ont depuis peu formé une

(1) Sup. liv. IX, n. 37.
(2) Euseb. VII, Hist. c. 32.
(3) Gelas. Gyz. lib. XI, c. 8. Sozom. I, c. 15.
(4) V. Pag. an. 311, n. 19. Theod. I, Hist. c. 1.
(5) Epiph. Hæres. c. 69, n. 2. Sozom. I, c 15.
(6) Theod. I, Hist. c. 2.
(7) Socr. I, Hist. c. 5.
(8) Sozom. I, c. 5.
(9) Theod. lib. I, c. 2.

(1) Epiph. Hær. 69.
(2) Epiph. Hæres. 69, n. 3.
(3) Ath. Apol. p. 732.
(4) Aug. Hær. 65.
(5) Ruf. I, c. 1. Soz. I, c. 15.
(6) Ath. Er. I. Ar. p. 305.
(7) Theod. I, c. 3.

conspiration contre l'Eglise. Ils tiennent continuellement des assemblées, s'exerçant jour et nuit à inventer des calomnies contre Jésus-Christ et contre nous. Ils censurent la sainte doctrine apostolique, et, imitant les juifs, ils nient la divinité de notre Sauveur; ils excitent contre nous tous les jours des séditions et des persécutions, soit en nous traduisant devant les tribunaux par le crédit de quelques femmes indociles qu'ils ont séduites, soit en déshonorant le christianisme par l'insolence des jeunes filles de leur parti, que l'on voit courir dans les rues. Il ajoute qu'ils ont écrit à plusieurs évêques, sous prétexte de leur demander la paix et l'union, mais en effet pour en tirer de grandes lettres, qu'ils pussent lire à leurs sectateurs, afin de les retenir dans l'erreur. Il se plaint que quelques-uns les avoient reçus à leur communion, contre le canon apostolique. En effet, c'étoit une ancienne règle, qu'un évêque ne devoit pas recevoir ceux qui avoient été excommuniés par un autre, et nous la lisons entre les canons attribués aux apôtres (1).

Ensuite, il rapporte ainsi leur fausse doctrine : Ils disent qu'il y avoit un temps où le fils de Dieu n'étoit point, qu'il a été fait après n'avoir point été, et qu'il a été fait tel que sont naturellement tous les hommes. Car, ils disent que Dieu a tout fait de rien, et comprennent le fils de Dieu dans la création de tout ce qui est; conséquemment ils disent qu'il est de nature changeante, susceptible de vice et de vertu. Nous pouvons aussi, disent ces scélérats, devenir enfants de Dieu comme lui; car il est écrit (2) : J'ai engendré des enfants et les ai élevés. Et quand on leur objecte les paroles qui suivent, Et ils m'ont méprisé, ils sont assez impies pour répondre, que Dieu ayant prévu que ce fils ne le mépriseroit point, l'a choisi entre tous, sans qu'il ait rien de sa nature, qui le distingue des autres fils. Car, disent-ils, il n'y a personne qui soit naturellement fils de Dieu, ni qui lui appartienne proprement; mais celui-ci, étant changeant de sa nature, a été choisi parce qu'il s'est exercé à la vertu avec tant d'application qu'il ne s'est point changé en pis. En sorte que, si Paul ou Pierre avoient fait le même effort, leur filiation ne différeroit point de la sienne. Et ils détournent à ce sens ces paroles du psaume (3) : Tu as aimé la justice et haï l'iniquité; c'est pourquoi, ô Dieu, le Seigneur ton Dieu t'a oint de l'huile d'allégresse, plus excellemment que les autres.

Après avoir ainsi rapporté les blasphèmes d'Arius, il explique la doctrine de l'Église. Et premièrement, il insiste sur cette parole de saint Jean (4) : Le fils unique qui est dans le sein du père, pour montrer qu'ils sont inséparables. Et, pour montrer qu'il n'est pas mis au nombre des choses tirées du néant, il examine ces paroles (1) : Au commencement étoit le verbe, et le reste. Si toutes choses, dit-il, ont été faites par lui, comment celui qui a donné l'être aux créatures, peut-il n'avoir pas toujours été? Car, la raison ne peut comprendre que l'ouvrier soit de même nature que l'ouvrage. Or, il est contraire et entièrement éloigné d'être au commencement, et d'avoir commencé d'être; au lieu qu'on ne voit aucune distance entre le père et le fils, pas même concevable par la pensée. Saint Jean, considérant donc de loin que le verbe étoit Dieu, et qu'il étoit au-dessus de l'idée des créatures, n'a point voulu parler de sa génération et de sa production, n'osant pas employer les mêmes mots pour montrer le créateur et la créature. Non que le verbe ne soit engendré, il n'y a que le père seul qui ne le soit point; mais parce que la production ineffable du fils unique de Dieu surpasse la pensée des évangélistes, et peut-être même celle des anges. Au reste, c'est une imagination insensée que le fils soit tiré du néant, et que sa production soit temporelle. Car, ce que l'on dit qu'il n'étoit pas, doit se rapporter à quelque espace de temps ou de siècle; or, s'il est vrai que tout a été fait par lui, il est clair que tout siècle, tout temps, tout espace est son ouvrage; et comment n'est-il pas absurde qu'il y ait eu un temps auquel ne fut pas celui qui a fait tous les temps, c'est-à-dire que la cause soit postérieure à l'effet?

Il applique ici ces paroles de saint Paul (2) : Qu'il est né avant toute créature; que Dieu l'a établi héritier de tout, et qu'il a fait par lui les siècles mêmes. Et encore (3) : Tout a été créé par lui dans le ciel et sur la terre, les choses visibles et les invisibles, les principautés, les puissances et le reste; et il est avant toutes choses (4). Le père est donc toujours père, parce que le fils existe toujours avec lui. C'est une impiété de dire que la sagesse de Dieu, ou sa puissance, n'ait pas toujours été; que son verbe ait été autrefois imparfait, ou de nier l'éternité des autres nations qui caractérisent le père et le fils. La filiation du Sauveur n'a rien de commun avec la filiation des autres; étant conforme à la nature divine du père, elle le met infiniment au-dessus de ceux qui sont devenus par lui enfants adoptifs.

Il est d'une nature immuable, étant parfait et sans aucun besoin de rien; les autres, étant sujets au changement en bien et en mal, ont besoin de son secours. Car, quel progrès pourroit faire la sagesse de Dieu? que pourroit apprendre la vérité même? comment se pourroit perfectionner la vie, la vraie lumière? Mais, combien est-il plus contre la nature que la sagesse devienne jamais susceptible de folie, ou la puissance de Dieu de foiblesse; que la rai-

(1) Can. Apost. 6.
(2) Isa. 1, 2, sect. 70.
(3) Ps. 44, 48.
(4) Jo. 1, 18.

(1) Jo. 1, 1.
(2) Colos. c. 15.
(3) Heb. 1, 2.
(4) Coloss. 1, 16.

son soit déraisonnable, ou la vraie lumière mêlée de ténèbres? Ceux qui sont ses créatures, les hommes et les anges, ont reçu des bénédictions pour croître, en s'exerçant aux vertus et aux préceptes de la loi, afin de ne point pécher. C'est pourquoi, Notre Seigneur Jésus-Christ, étant par nature fils du père, est adoré de tous (1). Les autres, quittant l'esprit de servitude, et recevant l'esprit d'adoption par le progrès dans les bonnes œuvres, deviennent par sa grâce enfants adoptifs. Saint Paul déclare sa filiation véritable, propre, naturelle, excellente, en disant de Dieu (2) : Il n'a pas épargné son propre fils, mais il l'a livré à la mort pour nous tous; car il l'appelle son propre fils, à la différence de nous, qui ne le sommes ni proprement ni par nature. Il rapporte encore ce passage de l'Evangile (3) : Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui je me plais; et ces deux des psaumes? Le Seigneur m'a dit (4) : Tu es mon fils, et je t'ai engendré de mon sein avant l'aurore. Tout cela, pour montrer qu'il est fils véritablement et par nature.

XXX. Suite de la lettre de saint Alexandre.

Saint Alexandre ajoute : Je laisse plusieurs choses que je pourrois dire, mes chers frères, craignant d'être importun si j'usois de plus longs discours en parlant à des docteurs qui sont du même sentiment. On voit ici et en quelques autres endroits que saint Alexandre adresse la parole à plusieurs évêques : ce qui fait croire que c'est une lettre circulaire. Il continue : Vous êtes instruits de Dieu même, et vous n'ignorez pas que cette nouvelle doctrine ne soit celle d'Ébion et d'Artemas, et une imitation de Paul de Samosate, qui a été chassé de l'Eglise par un concile, et par le jugement de tous les évêques du monde. Lucien lui succéda, et demeura séparé plusieurs années sous trois évêques; et ceux-ci sont imbus de la même impiété. Nous ne voyons point d'autre Lucien à qui ces paroles de saint Alexandre puissent convenir, que le fameux martyr, prêtre d'Antioche, dont en effet Arius se vantoit d'être disciple (5). Il se peut faire que sa doctrine, faute d'être bien entendue, ait été quelque temps suspecte; mais quoi qu'il en soit, il est certain qu'au temps de son martyre il étoit dans la communion de l'Eglise : aussi saint Alexandre dit bien qu'il en a été séparé, mais non pas qu'il en soit demeuré exclus. Il ajoute : Ils sont échauffés par l'approbation de trois évêques de Syrie, ordonnés je ne sais comment, dont le jugement vous doit être réservé. Ces trois évêques qu'il ne nomme point par retenue sont Eusèbe de Césarée en Palestine, Paulin de Tyr, et Patrophile de Scythopolis.

(1) Rom. VIII, 15.
(2) Rom. VIII, 32.
(3) Matth. III, 17.
(4) Ps. 2, 7. Ps. 103, 3.
(5) V. to. 2. l. IX, n. 38, p. 678.

Ils savent par cœur, continue-t-il, les passages qui parlent de la passion du fils de Dieu, de son humiliation, de sa pauvreté, de son anéantissement, et tous les autres termes semblables qu'il a empruntés pour nous; ils les opposent à sa divinité. Mais, ils oublient les passages qui marquent sa gloire naturelle, sa noblesse et sa demeure dans le sein du père, comme celui-ci (1) : Le père et moi nous sommes une même chose. Ce que le Seigneur dit, non pour montrer qu'il est le père ou que les deux personnes n'en sont qu'une, mais que le fils garde naturellement la ressemblance exacte du père, et qu'il est une image parfaitement conforme à l'original.

Il ajoute en parlant des Ariens : Ils ne croient pas qu'on puisse leur comparer aucun des anciens, ou de ceux qui ont été nos maîtres en notre jeunesse, ni qu'aucun des évêques qui sont au monde soit arrivé à la mesure de la sagesse; ils sont les seuls sages, les seuls inventeurs de la doctrine; à eux seuls a été révélé ce qui n'est pas même venu en pensée à aucun autre sous le soleil. Et ensuite : Ils nous accusent d'enseigner qu'il y a deux êtres non-engendrés, et soutiennent qu'il le faut dire, ou dire comme eux que le fils est tiré du néant. Ne voyant pas la distance qu'il y a entre le père non-engendré et les créatures qu'il a faites de rien; au milieu de ces deux extrêmes est le fils unique, le Dieu verbe, par q i le père a tout fait de rien, que le père a engendré de lui-même.

Saint Alexandre explique ensuite sa foi en ces termes : Nous croyons, avec l'église apostolique, en un seul père, non-engendré, qui n'a aucun principe de son être immuable et inaltérable, toujours le même, incapable de progrès ou de diminution, qui a donné la loi, les prophètes et les évangiles, qui est le Seigneur des patriarches, des apôtres et de tous les saints. Et en un seul Seigneur Jesus-Christ, le fils unique de Dieu, engendré, non du néant, mais du père qui est, non à la manière des corps par retranchement ou par écoulement, comme veulent Sabellius et Valentin, mais d'une manière ineffable et inénarrable, comme il est dit (2) : Qui racontera sa génération, et comme il a dit lui-même (3) : Personne ne connoît qui est le père, que le fils; et personne ne connoît qui est le fils, que le père. Nous avons appris qu'il est immuable et inaltérable comme le père, qu'il n'a besoin de rien, qu'il est parfait et semblable au père, et qu'il ne lui manque que de n'être pas non-engendré comme lui; c'est en ce sens qu'il a dit lui-même (4) : Le père est plus grand que moi. Nous croyons aussi que le fils procède toujours du père; mais qu'on ne nous soupçonne pas pour cela de nier qu'il soit engendré; car ces mots : Il étoit et toujours et avant les siè-

(1) Jo. I, 30.
(2) Isa. LIII, 8.
(3) Luc. X, 22.
(4) Joan. XIV, 28.

des, ne signifient pas la même chose que non-engendré. Ils semblent signifier comme une extension de temps, mais ils ne peuvent exprimer dignement la divinité, et, pour ainsi dire, l'antiquité du fils unique. Il faut donc conserver au père cette dignité propre de n'être point engendré, en disant qu'il n'a aucun principe de son être; mais il faut aussi rendre au fils l'honneur qui lui convient, lui attribuant d'être engendré du père sans commencement, et reconnoissant comme la seule propriété du père, de n'être point engendré.

Nous confessons encore un seul Saint-Esprit, qui a également sanctifié les saints de l'ancien Testament, et des divins docteurs du nouveau. Une seule église catholique et apostolique, toujours invincible, quoique tout le monde conspire à lui faire la guerre, et victorieuse de toutes les entreprises impies des hérétiques, par la confiance que nous donne le père de famille en disant (1) : Prenez courage, j'ai vaincu le monde. Après cela, nous reconnoissons la résurrection des morts, dont Notre Seigneur Jésus-Christ a été les prémices, ayant pris de Marie la mère de Dieu, un corps véritable, non en apparence. Le terme de mère de Dieu *Theotocos*, est ici très-remarquable pour les suites. Saint Alexandre continue : Sur la fin des siècles, il a habité avec le genre humain pour détruire le péché; il a été crucifié, il est mort, sans aucun préjudice de sa divinité; il est ressuscité, il est monté au ciel, et il est assis à la droite de la majesté. Voilà ce que nous enseignons, ce que nous prêchons, voilà les dogmes apostoliques de l'Eglise, pour lesquels nous sommes prêts à souffrir la mort et les tourments.

Arius et les autres qui combattent avec lui ces vérités, ont été chassés de l'Eglise, suivant cette parole de saint Paul (2) : Si quelqu'un vous annonce un autre Evangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème. Qu'aucun de vous ne reçoive donc ceux-ci que nos frères ont excommuniés; que personne n'écoute leurs discours, ni ne lise leurs écrits : ce sont des imposteurs qui ne disent jamais la vérité. Condamnez-les avec nous, à l'exemple de nos confrères qui m'ont écrit, et qui ont souscrit au mémoire que je vous envoie avec leurs lettres, par mon fils le diacre Apion. Il y en a de toute l'Egypte et de la Thébaïde, de la Lybie et de la Pentapole, de Syrie, de Lycie, de Pamphylie, d'Asie, de Cappadoce et des provinces circonvoisines. Je m'attends à recevoir de vous des lettres semblables. Car, après plusieurs autres remèdes, j'ai cru que ce consentement des évêques achèveroit de guérir ceux qu'ils ont trompés. Telle est la lettre de saint Alexandre, à la fin de laquelle sont les noms de ceux qui étoient excommuniés, savoir, le prêtre Arius et les neuf diacres que j'ai nommés, et dont le premier est Achillas.

(1) Joan. XVI, 33. (2) Gal. I, 8.

XXXI. Seconde lettre de saint Alexandre.

Le mal croissoit toujours, et il s'étendoit dans l'Égypte, dans la haute Thébaïde et la Lybie, jusque-là que deux évêques s'étoient déclarés pour Arius, Second de Ptolémaïde dans la Pentapole, et Théonas de Marmarique, et qu'Eusèbe de Nicomédie prenoit hautement son parti (1). Saint Alexandre, voyant tout cela, assembla un second concile à Alexandrie des évêques d'Égypte et Lybie, au nombre de près de cent, où il excommunia de nouveau Arius et ses sectateurs (2); et il en rendit compte par une lettre adressée à tous les évêques du monde, où il dit, qu'il avoit voulu garder le silence pour étouffer le mal en la présence des apostats, et ne pas souiller les oreilles des personnes simples. Mais, ajoute-t-il, puisque Eusèbe, qui croit disposer des affaires de l'Eglise, parce qu'il a laissé Béryte, et usurpé l'église de Nicomédie sans que l'on en ait fait justice, se met aussi à la tête de ces apostats, et écrit de tous côtés en leur faveur, je suis obligé de rompre le silence pour vous faire connoître à tous, et les personnes des apostats, et les malheureux discours de leur hérésie, afin que vous ne vous arrêtiez point à ce qu'Eusèbe vous pourroit écrire. Ceux qui se sont séparés sont : Arius; Achillas; Aïthalès; Carponès, un autre Arius, Sarmate, Euzoïus, Lucius, Julien, Ménas, Helladius et Gaïus; et avec eux, Second et Théonas, ci-devant évêques. Voici ce qu'ils disent et qu'ils ont inventé sans autorité de l'Ecriture.

Dieu n'a pas toujours été père, mais il a été un temps qu'il ne l'étoit point. Le verbe de Dieu n'a pas toujours été, il a été fait de rien; ce fils est une créature et un ouvrage; il n'est point semblable au père en substance, ni son verbe véritable, ni sa vraie sagesse. On le nomme improprement verbe et sagesse, ayant été fait lui-même par le verbe propre de Dieu, et par la sagesse qui est en Dieu, par laquelle Dieu a tout fait. C'est pourquoi, il est changeant et altérable de sa nature, comme toutes les créatures raisonnables; il est étranger, différent et séparé de la substance de Dieu. Le père est ineffable pour le fils, qui ne le connoît pas parfaitement; car le fils ne connoît pas même sa propre substance telle qu'elle est. Il a été fait pour nous, afin d'être comme l'instrument par lequel Dieu nous a créés; et il n'auroit point été, si Dieu n'avoit voulu nous faire. On leur a demandé si le verbe de Dieu peut changer, comme le diable a fait, et ils n'ont pas eu horreur de dire : Oui, il le peut, car il est d'une nature changeante, puisqu'il a pu être engendré et créé. Comme Arius et ses sectateurs soutenoient tout cela avec impudence (3), nous les avons anathématisés, étant assemblés avec les évêques d'Egypte et de Lybie; Eusèbe et son

(1) Socr. I, c. 6. I, c. 4.
(2) Vales. in Theod. His. (3) V. Vales.

parti les ont reçus, s'efforçant de mêler la vérité avec le mensonge; mais ils n'y réussiront pas, la vérité demeure victorieuse.

Car, qui a jamais ouï rien de semblable, ou qui le peut ouïr maintenant sans être surpris, et sans boucher ses oreilles, de peur qu'elles n'en soient souillées? Qui peut entendre dire à saint Jean : Au commencement étoit le verbe, sans condamner ceux qui disent : Il a été un temps qu'il n'étoit point? Qui peut ouïr dans l'Evangile, le fils unique, et tout a été fait par lui, sans détester ceux qui disent que le fils est une des créatures (1)? Comment peut-il être l'une des choses qui ont été faites par lui? ou comment est-il fils unique, s'il est mis au nombre de tous les autres? Comment est-il sorti du néant, puisque le père dit (2) : Mon cœur a produit une bonne parole, et je t'ai engendré dans mon sein devant l'aurore (3)? Comment peut-il être dissemblable au père en substance, lui qui est l'image parfaite et la splendeur du père (4), et qui dit (5) : Celui qui me voit, voit aussi mon père? S'il est le verbe, c'est-à-dire la raison et la sagesse du père, comment n'a-t-il pas toujours été? Ils doivent donc dire que Dieu a été sans raison et sans sagesse. Comment peut-il être sujet au changement, lui qui dit (6) : Je suis dans le père, et le père en moi, et encore (7) : Le père et moi, nous ne sommes qu'un? Et selon l'apôtre (8): Jésus-Christ est le même aujourd'hui qu'hier, et dans tous les siècles. Quelle raison ont-ils de dire qu'il a été fait pour nous, quand saint Paul dit (9) : Que tout est pour lui et par lui? Quant à ce blasphème : Que le fils ne connoît pas parfaitement le père, il renverse cette parole du Seigneur (10): Comme le père me connoît, je connois le père. Si donc le père ne connoît le fils qu'imparfaitement, le fils connoît le père de même: ce qui n'est pas permis de dire.

C'est ainsi que nous les avons souvent réfutés par les divines Écritures; mais ils changent comme le caméléon; ce sont les pires de tous les hérétiques, puisque, voulant détruire la divinité du verbe, ils approchent le plus de l'antechrist. Ayant donc ouï nous-mêmes de nos oreilles leur impiété, nous les avons anathématisés et déclarés étrangers de la foi et de l'Eglise catholique; et nous en donnons avis à votre piété, nos chers et vénérables confrères, afin que si quelqu'un d'eux a l'audace de se présenter à vous, vous ne le receviez point, et que vous n'ajoutiez point de foi à ce qu'Eusèbe ou quelqu'autre pourroit vous écrire à leur sujet. On trouve dans quelques exemplaires de cette lettre les souscriptions de dix-sept prêtres et de treize diacres d'Alexandrie, de seize prêtres et de seize diacres de la Maréote, mais on ne trouve point celles de cent évêques (1).

(1) V. Vales.
(2) Ps. 44.
(3) Ps. 109.
(4) Heb. I, 2.
(5) Jo. XIV, 9.
(6) Jo. XIV, 10.
(7) Jo. X, 20.
(8) Heb. XIII, 8.
(9) Heb. II, 10.
(10) Jo. X, 15.

XXXII. Acte de la déposition d'Arius.

Après cette lettre, saint Alexandre réitéra la déposition d'Arius par un acte écrit en ces termes (2) : Alexandre, aux prêtres et aux diacres d'Alexandrie et de Maréote, nos chers frères en Notre Seigneur, salut en leur présence. Quoique vous ayez déjà souscrit aux lettres que j'ai envoyées aux sectateurs d'Arius, les exhortant à renoncer à leur impiété et à suivre la foi catholique, et que vous ayez déclaré la droiture de vos sentiments conformes à la doctrine de l'Eglise catholique; toutefois, puisque j'ai écrit à tous nos confrères touchant les Ariens, j'ai cru nécessaire de vous assembler, vous clercs de la ville, et de vous mander, vous clercs de Maréote principalement, parce que quelques-uns d'entre vous ont suivi les Ariens, et ont bien voulu être déposés avec eux, savoir : Charez et Piste, prêtres; Sérapion; Parammon; Zosime, et Irénée, diacres. J'ai donc voulu que vous connoissiez ce que j'écris maintenant, que vous témoigniez y consentir, et que vous donniez votre suffrage pour la déposition d'Arius, de Piste et de leurs adhérents. Car, il est à propos que vous sachiez ce que nous écrivons, et que chacun de vous l'ait dans le cœur comme s'il l'avoit écrit lui-même.

Arius, se voyant ainsi condamné, sortit d'Alexandrie et se retira en Palestine, où il trouva de l'appui auprès de quelques évêques (3). Son plus puissant protecteur étoit Eusèbe de Nicomédie, dès lors avancé en âge, de grande autorité à la cour, qui résidoit d'ordinaire en cette ville. Arius lui écrivit cette lettre, où il explique lui-même sa doctrine.

XXXIII. Lettre d'Arius à Eusèbe de Nicomédie.

A mon très-cher seigneur Eusèbe, homme de Dieu, fidèle orthodoxe, Arius, injustement persécuté par le pape Alexandre pour la vérité victorieuse de tout, que vous défendez vous-même, salut en Notre Seigneur (4). Mon père Ammonius partant pour Nicomédie, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de prendre cette occasion de vous saluer, et en même temps d'informer votre charité de la grande persécution que l'évêque nous fait, remuant tout contre nous, jusqu'à nous avoir chassés de la ville comme des impies, parce que nous ne convenons pas de ce qu'il dit publiquement : Dieu est toujours, le fils est toujours; le père et le fils sont ensemble; le fils est avec Dieu sans être engendré; il est toujours engendré; il est

(1) Gelas. Cyz. lib. II, c. 3.
(2) Coteler. not. in lib. VIII, Constant. Apost. p. 317.
(3) Epiph. Hæres. 69, n. 4.
(4) Epiph. ibid. n. 5. Theod. I, c. 5.

engendré et ne l'est pas. Le père ne précède pas le fils d'un moment, pas même de la pensée. Toujours Dieu, toujours le fils : le fils procède de Dieu même. Et parce qu'Eusèbe de Césarée, votre frère, Théodote, Paulin, Athanase, Grégoire, Aëtius et tous les Orientaux disent que Dieu est, avant son fils, sans commencement, ils ont été frappés d'anathème, excepté seulement Philogone, Hellaniq e et Macaire, trois hérétiques ignorants, qui disent que le fils est, les uns une expiration, les autres une projection, les autres, non-engendré comme le père. Nous ne pouvons seulement entendre de telles impiétés, quand ces hérétiques nous menaceroient de mille morts. Mais que disons-nous, que pensons-nous, qu'avons-nous enseigné, qu'enseignons-nous encore? Que le fils n'est point non-engendré, ni portion du non-engendré en aucune manière, ni tiré d'aucun sujet. Mais que par la volonté, et le conseil du père, il a subsisté avant les temps et avant les siècles, pleinement Dieu, fils unique, inaltérable, et qu'avant d'être engendré, ou créé, ou terminé, ou fondé, il n'étoit pas; car il n'étoit pas non-engendré. Nous sommes persécutés pour avoir dit : Le fils a un commencement, et Dieu n'en a point. C'est pour cela qu'on nous persécute, et pour avoir dit qu'il est tiré du néant. Ce que nous avons dit, parce qu'il n'est ni une portion de Dieu, ni tiré d'un sujet. C'est pour cela qu'on nous persécute. Vous savez le reste. Je souhaite que vous vous portiez bien en Notre Seigneur, et que vous vous souveniez de mes afflictions, pieux Eusèbe collucianiste. Telle fut la lettre d'Arius.

XXXIV. Évêque de l'un et de l'autre parti.

Il appelle Eusèbe collucianiste, parce qu'ils avoient été ensemble disciples du martyr saint Lucien, prêtre d'Antioche. Les évêques qu'Arius nomme en cette lettre, sont (1) : Eusèbe de Césarée en Palestine, et le titre qu'il lui donne de frère de l'autre Eusèbe fait croire qu'ils étoient effectivement parents; Théodote, évêque de Laodicée en Syrie, dont Eusèbe a fait l'éloge; Paulin de Tyr; Athanase d'Anazarbe en Cilicie; Grégoire de Bérite; Aëtius de Lydda, autrement Diospolis. Voilà ceux qu'il prétend avoir pour lui (2). Les trois qu'il avoue lui être contraires, sont, Philogone d'Antioche, Hellanique de Tripoli en Phénicie, Macaire de Jérusalem. Philogone fut d'abord engagé dans les affaires temporelles, et plaida devant les tribunaux : il étoit marié, et avoit une fille (3). Son mérite le fit élire évêque d'Antioche vers l'an trois cent dix-huit, après Vital, successeur de Tyran, qui avoit tenu ce siège apostolique depuis l'an deux cent quatre-vingt-dix-neuf jusqu'en trois cent douze (4). Philogone gouverna l'église d'Antioche pendant cinq ans, en des temps fort difficiles. La persécution ne venoit que de cesser, il en restoit de fâcheuses suites et bien des abus à corriger, et il eut besoin d'une grande sagesse pour arrêter le cours de l'hérésie qui commençoit à paroître. Macaire, évêque de Jérusalem, avoit succédé à Hermon en trois cent quatorze, et saint Athanase le compte entre les plus grands évêques de son siècle (1).

(1) Theod. I, c. 5.
(2) VII. Hist. c. 32. Sup. liv. IX, n. 29.
(3) Chrysost. Hom. in Philog. tom. 6.
(4) Sup. liv. IX, n. 24.

XXXV. Lettre d'Eusèbe de Nicomédie à Paulin de Tyr.

Eusèbe de Nicomédie, ayant reçu la lettre d'Arius, écrivit à Paulin de Tyr, louant le zèle d'Eusèbe de Césarée pour la défense de la vérité, c'est-à-dire, suivant sa pensée, pour la doctrine d'Arius; et blâmant le silence de Paulin, qu'il exhorte à écrire pour le soutenir. Il explique lui-même cette doctrine en ces termes : Nous n'avons jamais ouï-dire qu'il y ait deux êtres non-engendrés, ni un divisé en deux à la manière des corps. Nous n'avons rien appris de semblable. Mais nous croyons qu'il y a un être non-engendré, et un être qu il a véritablement produit; mais sans le tirer de sa substance, sans participer aucunement à la nature non-engendrée, entièrement différente de nature et de puissance, toutefois produit à la ressemblance parfaite de la nature et de la puissance de celui qui l'a fait. Nous croyons que son commencement est inexplicable par le discours, et même incompréhensible par la pensée, non-seulement des hommes, mais de tout ce qui est au-dessus des hommes. Et en parlant ainsi, nous ne nous fondons pas sur nos raisonnements, mais sur l'Écriture, qui nous apprend qu'il est créé, fondé et engendré dans sa substance, dans sa nature inaltérable, et dans sa ressemblance avec celui qui l'a fait, comme le Seigneur dit lui-même (2) : Dieu m'a créé au commencement de ses voies, et m'a fondé avant le siècle, et m'a engendré avant toutes les collines. S'il étoit tiré de lui comme une partie ou comme un écoulement de sa substance, on ne diroit plus qu'il a été créé ou fondé; il seroit dès le commencement non-engendré, comme celui dont il procéderoit. Que si, parce qu'il est dit engendré, on prend prétexte de dire qu'il est produit de la substance du père, et qu'il a par conséquent l'identité de nature, nous savons que l'Écriture ne dit pas de lui seul qu'il est engendré, mais encore de ceux dont la nature est entièrement dissemblable; car elle dit des hommes (3) : J'ai engendré et élevé des enfants, et ils m'ont méprisé. Et encore (4) : Tu as abandonné Dieu qui t'a engendré. Et ailleurs (5): Qui a engendré les gouttes de rosée? Non pour dire qu'une sub-

(1) Orat. I, in Arian. p. 291.
(2) Prov. VIII, 21, sec. 70.
(3) Isa. I, 2, sec. 70.
(4) Deut. XXXII, 18.
(5) Job. XXXVIII, 28.

stance soit tirée de l'autre, mais qu'il a tout produit par sa volonté ; car rien n'est tiré de sa substance. Il est Dieu ; le reste est fait, selon son bon plaisir, par son verbe, pour lui devenir semblable. Dieu a tout fait par lui, mais tout vient de Dieu. Prenez ceci et le mettez en œuvre selon la grâce que Dieu vous a donnée, et l'écrivez au plus tôt au seigneur Alexandre ; car je m'assure que vous le persuaderez. Telle fut la lettre d'Eusèbe à Paulin.

XXXVI. Lettres d'Arius à saint Alexandre.

Arius lui-même écrivit de Nicomédie à saint Alexandre, en ces termes (1) : Au bienheureux pape Alexandre, notre évêque, les prêtres et les diacres, salut en Notre Seigneur. La foi que nous avons reçue de nos ancêtres, et apprise de vous, bienheureux pape, est telle : Nous reconnoissons un Dieu, seul non-engendré, seul éternel, seul sans principe, seul véritable, qui seul possède l'immortalité (2), seul sage, seul bon, seul puissant, seul juge de tous, qui conduit et gouverne tout, immuable, inaltérable, juste et bon, le même Dieu de la loi des prophètes et du nouveau Testament, qui a engendré son fils unique avant le temps des siècles (3), par qui il a fait les siècles mêmes, et tout le reste. Il l'a engendré non en apparence, mais en vérité (4) ; il lui a donné l'être par sa volonté, et l'a rendu immuable et inaltérable, créature de Dieu parfait, non comme une des créatures ; fils, non comme un de ses fils. Il n'est pas sorti hors du père, comme Valentin l'a enseigné. Il n'est pas, comme Manès l'a inventé, une partie consubstantielle du père, ni tel que dit Sabellinius, qui, divisant l'unité, a dit qu'il est fils et père tout ensemble, ni, selon Hiéracas, une lampe allumée d'une lampe, ou un flambeau partagé en deux. Ce n'est pas non plus, que celui qui étoit auparavant, ait été engendré depuis ou créé fils. Vous-même, bienheureux pape, avez souvent condamné, au milieu de l'Église et dans l'assemblée des prêtres, ceux qui introduisoient ces erreurs.

Mais nous disons qu'il a été créé par la volonté de Dieu avant les temps, et avant les siècles, et qu'il a reçu du père la vie, l'être et la gloire, que le père lui a conférée en même temps. Car, le père, lui donnant la possession de toutes choses, ne s'est pas privé de ce qu'il en a lui-même, comme non-engendré. Il est la source de tout, en sorte qu'il y a trois hypostases. Dieu, étant la cause de tout, est sans principe et très-seul. Le fils, engendré hors le temps par le père, créé et fondé avant les siècles, n'étoit pas avant que d'être engendré ; mais il subsiste par le père, seul engendré hors le temps avant toutes choses. Car, il n'est pas éternel, ni coéternel au père, ou non-engendré comme lui ; et il n'a pas l'être en même temps que son père, comme quelques-uns disent des choses relatives, introduisant deux principes non-engendrés. Mais comme l'unité est le principe de tout, ainsi Dieu est avant toutes choses. C'est pourquoi, il est aussi avant le fils comme vous nous l'avez enseigné, prêchant au milieu de l'Eglise. Donc, en tant qu'il tient de Dieu l'être, la gloire et la vie, et qu'il en a reçu toutes choses, c'est ainsi que Dieu est son principe ; car il le précède étant son Dieu, et avant lui. Que si quelques-uns entendent ces expressions : Il est de lui et de son sein, et je suis sorti de mon père, et je viens, comme s'il étoit une partie consubstantielle ou une projection ; le père sera composé et divisible, et muable, et corps selon eux, et sujet à toutes les suites de la nature corporelle, lui qui est Dieu incorporel. Telle fut la lettre d'Arius, où l'on voit le fond de son hérésie. On ne peut s'empêcher d'admirer l'audace avec laquelle il soutient à son évêque d'avoir enseigné cette doctrine ; lui qui, dans sa lettre à Eusèbe de Nicodémie (1), se plaint que son évêque enseigne que le fils est coéternel au père.

Ce fut comme l'on croit vers ce même temps qu'Arius composa sa Thalie (2). C'étoit un cantique sur la même mesure et sur le même air des chansons infâmes que Sotade avoit autrefois composées pour les festins et pour les danses, ce qui suffisoit pour rendre ce cantique odieux, outre les erreurs qu'il contenoit ; car Arius y avoit enfermé la substance de sa doctrine. Il fit plusieurs autres cantiques, pour la répandre et l'insinuer agréablement dans les esprits, même des personnes les plus grossières : il y en avoit pour les voyageurs, pour les mariniers, pour ceux qui tournoient la meule (3).

XXXVII. Concile de Bithynie pour Arius.

Eusèbe de Nicomédie et ceux de son parti, se sentirent offensés de ce qu'Alexandre d'Alexandrie n'avoit point cédé aux prières qu'ils lui avoient faites plusieurs fois, de recevoir Arius ; et ils en furent plus animés à établir sa doctrine (4). Dès lors, ils conçurent une haine mortelle contre Athanase, diacre d'Alexandrie ; car, s'en étant informés curieusement, ils apprirent qu'il étoit continuellement avec l'évêque, et qu'il en étoit singulièrement estimé (5). Ils assemblèrent donc un concile en Bithynie, et écrivirent à tous les évêques du monde, de communiquer avec les Ariens, comme ayant des sentiments orthodoxes, et de disposer Alexandre de communiquer avec eux. Comme

(1) Athanas. de Synod. p. 885. Ep. Hær. 69, n. 7, 8.
(2) A. Tim. VI, 16.
(3) 2. Tim. I, 9.
(4) Heb. I, 2.

(1) Sup. n. XXXIII.
(2) Athan. in Ar. Or. 2, p. 188, 310 ; et de Sym. p. 883. Sup. l. III, c. 51.
(3) Philostorg. lib. II, c. 2.
(4) Sozom. l. I, c. 15.
(5) Conc. Alex. ap. Ath. 2 pol. Ap. 725, D.

ils ne gagnoient rien sur Alexandre, qui demeuroit toujours ferme, Arius envoya à Paulin de Tyr, à Eusèbe de Césarée et à Patrophile de Scythopolis, et leur demanda, pour lui et pour les siens, permission d'assembler le peuple qui étoit avec eux, comme étant déjà ordonnés prêtres; puisque c'étoit la coutume à Alexandrie que les prêtres assemblassent le peuple des églises particulières, sans préjudice de l'évêque, qui étoit au-dessus de tous. Car alors, il n'y avoit d'ordinaire en chaque ville qu'une assemblée ecclésiastique, où l'évêque présidoit, et c'étoit apparemment la grandeur d'Alexandrie, qui obligeoit à en tenir plusieurs. Ces trois évêques, s'étant assemblés avec d'autres évêques de Palestine, accordèrent à Arius ce qu'il demandoit, et lui permirent à lui et aux autres prêtres alexandrins de son parti, d'assembler leurs sectateurs comme auparavant, mais à la charge de demeurer soumis à Alexandre, et de le prier toujours qu'il leur accordât sa paix et sa communion. Ainsi, l'on voyoit en Palestine des assemblées particulières sous ces prêtres Ariens, qui malgré l'évêque d'Alexandrie prétendoient faire parti de son église.

XXXVIII. Seconde guerre de Licinius.

Le crédit d'Eusèbe de Nicomédie devint très-grand par le séjour que Constantin fit en cette ville, après avoir entièrement défait Licinius (1). Car, Constantin ne put souffrir long-temps la persécution que son collègue exerçoit contre les chrétiens; et Licinius s'attira d'ailleurs son indignation (2). Constantin étoit à Thessalonique, quand les Goths ou plutôt les Sarmates, voyant la frontière mal gardée, entrèrent dans la Thrace et la Mésie, et pillèrent le plat pays (3). Constantin les arrêta par sa vigueur et par la terreur de son nom, et leur fit rendre les captifs. Licinius se plaignit qu'il avoit entrepris la défense de ses terres, contre la foi des traités; et employant tantôt les prières, tantôt les menaces, il l'excita à lui déclarer la guerre. Licinius s'étoit d'ailleurs rendu odieux par son avarice, sa cruauté, ses débauches; il faisoit mourir plusieurs personnes pour avoir leurs richesses, ou il corrompoit leurs femmes.

A l'occasion de cette guerre, les Romains faisoient les sacrifices qu'ils appeloient *des lustres*, comme pour se purifier et attirer la faveur des dieux. Mais comme on y vouloit obliger les chrétiens et même les ecclésiastiques, Constantin fit une loi, par laquelle il défendit de les y contraindre, sous peine de coups de bâton ou de grosse amende, selon la condition des personnes (4). Cette loi fut donnée à Sirmium, le huitième des calendes de juin sous le consulat de Sévère et de Rufin, c'est-à-dire le vingt-cinquième mai trois cent vingt-trois qui fut le temps où commença cette guerre (1).

Les préparatifs en furent grands par mer et par terre. Constantin avoit deux cents galères à trente rames, et plus de deux mille moindres bâtiments; cent vingt mille hommes de pied, dix mille, tant sur les vaisseaux qu'en cavalerie (2). Sa flotte étoit au port de Pirée, près d'Athènes, commandée par Cripse, son fils, qu'il avoit fait césar cette même année. Licinius avoit trois cent cinquante galères d'Egyptiens, de Phéniciens, d'Africains et de Grecs asiatiques; cent cinquante mille hommes de pied, et quinze mille chevaux; sa flotte étoit dans l'Hellespont, commandée par Amand. Constantin, pour montrer qu'il attendoit de Dieu la victoire, menoit avec lui des évêques, et faisoit marcher à la tête de ses troupes l'enseigne ornée de la croix, c'est-à-dire le labarum. On le gardoit dans une tente séparée loin du camp; et, la veille des jours de combat, l'empereur s'y retiroit pour prier avec peu de personnes, observant une pureté particulière, et pratiquant le jeûne et la mortification.

Licinius s'en moquoit, et menoit avec lui des devins égyptiens, des magiciens, des empoisonneurs, des sacrificateurs et des prophètes des faux dieux, auxquels il sacrifioit, les interrogeant sur l'événement de la guerre (3). Ils lui promettoient une victoire certaine, par de longs oracles composés en vers magnifiques. Les interprètes des songes, les augures et les aruspices lui faisoient les mêmes promesses, qui le remplissoient de confiance (4). Il assembla les plus confidents de ses gardes et de ses amis dans un bois qu'ils estimoient sacré, rempli de plusieurs idoles; et, après qu'il leur eut allumé des cierges et fait les sacrifices ordinaires, il dit à ceux qui l'accompagnoient: Voilà, mes amis, les dieux de nos pères, que nous honorons, comme nous avons appris d'eux. Notre adversaire les a abandonnés pour je ne sais quel dieu étranger, dont le signe infâme profane son armée. Cette occasion fera voir qui de nous est dans l'erreur. Si ce dieu étranger de Constantin, dont nous nous moquons aujourd'hui, lui donne la victoire, malgré l'avantage du nombre, il faudra le reconnoître; si les nôtres l'emportent, comme il n'en faut pas douter, après cette victoire nous ferons la guerre aux impies qui les rejettent. Eusèbe de Césarée dit avoir appris ce discours de ceux qui l'avoient ouï de leurs oreilles.

Licinius étoit campé avantageusement sur une montagne près d'Andrinople (5). Con-

(1) Socr. Hist. 6. Eus. II, Vit. c. 3.
(2) Anon. Vales. post Amm. Marc. V. Pagi ad. 318, n. 3.
(3) Zosim. lib. II, p. 680.
(4) God.Theod, lib. XVI, l. V, tit. 2, de Episc. V. ibi. Gothofr.

(1) Pagi. an. 323, n. 3.
(2) Zosim. ibid.
(3) Eus. Vit. II, c. 3, 4, c. 12, 14.
(4) Ibid. c. 5.
(5) Zosim. p. 681. Anonim.

stantin, plus habile et mieux servi, surprit ses troupes et les mit en tel désordre, qu'il en demeura près de trente-quatre mille sur la place; son camp fut pris, et Licinius lui-même obligé de s'enfuir et de s'enfermer dans Byzance (1). C'étoit le cinquième des nones de juillet, sous le troisième consulat de Crispe et de Constantin le jeune, c'est-à-dire le troisième juillet l'an trois cent vingt-quatre. Constantin suivit Licinius, et l'assiégea dans Byzance. Cependant, sa flotte, conduite par Crispe, arriva à Gallipoli, où elle gagna une victoire si entière sur celle de Licinius, qu'Amand qui la conduisoit eut peine à se sauver. Licinius, voyant qu'il alloit être assiégé par mer comme il l'étoit déjà par terre, s'enfuit à Chalcédoine avec ses trésors. Constantin le poursuivit, et se rendit maître des côtes de Bythinie. Licinius vint encore au devant; il y eut un second combat près de Chalcédoine; il y fut défait, et avec un tel carnage, que, de cent trente mille hommes qu'il avoit, à peine s'en sauva-t-il trois mille. Aussitôt Byzance et Chalcédoine ouvrirent les portes à Constantin. Licinius se retira à Nicomédie, et Constantin l'y assiégea encore (2). Alors, désespérant de ses affaires, il sortit en état de suppliant, lui présentant la pourpre, le reconnoissant pour son empereur et son maître, demandant pardon du passé, et se contentant qu'il lui sauvât la vie, en considération de sa femme Constantia, sœur de Constantin. Le vainqueur lui accorda cette grâce, et l'envoya à Thessalonique, où, comme il ne pouvoit vivre en repos, il le fit mourir l'année suivante.

XXXIX. Protection divine sur Constantin.

Constantin reçut en cette guerre plusieurs marques de la protection divine. Dans les villes qui obéissoient à Licinius, on crut voir, en plein midi, les troupes de Constantin passer au travers, comme déjà victorieuses, quoiqu'elles en fussent encore éloignées (3). Dans les combats, partout où paroissoit le labarum, les ennemis fuyoient, et sa présence rassuroit les troupes ébranlées (4). Cinquante hommes choisis entre les protecteurs ou gardes du corps étoient destinés à la garde de cette enseigne (5), et la portoient tour à tour sur leurs épaules. Un d'eux, épouvanté dans le combat, la donna à un autre pour s'enfuir plus librement, et ausitôt il fut tué d'un trait dans le ventre (6). On tira plusieurs coups sur celui qui avoit pris le labarum, mais il ne fut blessé d'aucun; ils portèrent tous sur le bois de l'enseigne. Eusèbe avoit appris cette nouvelle de la propre bouche de l'empereur (7). Licinius, s'étant aperçu de la vertu de cette enseigne, donnoit ordre à ses gens de l'éviter autant qu'il seroit possible.

Quand Constantin entra dans Byzance, quelques philosophes s'approchèrent de lui, et se plaignirent qu'il introduisoit une religion nouvelle, au mépris des anciennes coutumes des Grecs et des Romains, observées par ses ancêtres. Ils demandèrent à entrer en dispute sur cette doctrine avec Alexandre, qui étoit évêque de Byzance; et il accepta le combat par ordre de l'empereur, quoiqu'il fût peu exercé à la dialectique; mais il étoit d'une vertu singulière. Les philosophes, étant assemblés, vouloient tous parler; mais saint Alexandre les pria d'en choisir un pour porter la parole. Quand ils l'eurent fait, saint Alexandre dit à celui qui étoit chargé de parler : Au nom de Jésus-Christ, je te commande de te taire. Aussitôt il demeura muet, comme s'il eût eu la bouche fermée; et on jugea que ce n'étoit pas un petit miracle d'avoir fait taire un philosophe.

XL. Nouveaux édits de Constantin pour l'Église.

Par cette victoire, la paix et la sûreté au dehors furent entièrement rendues à l'Église; et, pour la confirmer, Constantin fit plusieurs lois (1). Il ordonna que l'on rappelât tous ceux qui avoient été bannis pour la foi; que l'on déchargeât des fonctions publiques ceux que l'on y avoit rendus sujets, en les mettant exprès au tableau du conseil des villes, où ils n'étoient point auparavant; que l'on rendît les biens à ceux qui en avoient été dépouillés. Il rendit la liberté à ceux qui avoient été relégués dans les îles ou condamnés aux mines et aux autres ouvrages publics, entre autres à ceux qui avoient été engagés comme esclaves du fisc aux manufactures des toiles et d'étoffes (2). Il donna le choix à ceux qui avoient été dégradés de la milice comme chrétiens, de rentrer dans le service, ou de se retirer avec un congé honorable (3). Voilà pour les personnes. Quant aux biens, il rendit aux parents les successions des martyrs, des confesseurs (4), des bannis pour la foi, qui avoient été dépouillés. Au défaut des parents, il donna ces biens aux églises des lieux, et confirma les donations des martyrs et des confesseurs (5). Il condamna tous les possesseurs à rendre ces héritages, mais sans restitution des fruits, pourvu qu'ils les rendissent d'eux-mêmes (6). Il voulut que le fisc fît la même restitution; que l'on rendît aux églises tous leurs immeubles, maisons, terres, jardins, et particulièrement les lieux honorés par les corps des martyrs qui y étoient enterrés (7). Il promit de dédommager ceux qui au-

(1) Idat in Fast.
(2) Zosim.
(3) Eus. Vit. II, c. 6.
(4) C. 7.
(5) C. 8.
(6) C. 9.
(7) C. 6. Sozom. I, Hist. c. 18.

(1) Eus. II, Vit. c. 20.
(2) C. 34.
(3) C. 33.
(4) C. 35.
(5) C. 36.
(6) C. 37.
(7) C. 39, 40, 41.

roient reçu du fisc quelqu'un de ces héritages à titre d'achat, de donation ou autrement.

Cet édit fut proposé en Orient, et l'empereur le fit exécuter réellement (1). Les gouverneurs qu'il envoyoit dans les provinces étoient chrétiens pour la plupart; et il défendoit à ceux qui étoient encore païens de sacrifier aux idoles. Il en usoit de même à l'égard des officiers supérieurs, comme les préfets du prétoire et leurs vicaires. Il fit en même temps deux autres lois: l'une qui défendoit de sacrifier aux idoles, ni dans les villes, ni à la campagne, ni d'ériger des idoles, ni d'exercer les devinations ou les autres superstitions; l'autre loi ordonnoit de rebâtir des églises plus grandes qu'auparavant, comme si tous les hommes devoient se faire chrétiens : ce qui ne paroissoit pas alors croyable (2). Ces lois étoient adressées aux gouverneurs des provinces, et elles les exhortoient à ne point épargner la dépense que l'empereur fournissoit de son trésor. Il y avoit aussi des lettres conformes adressées à chaque évêque, au moins à ceux des grands siéges, pour les exhorter d'exciter les autres évêques, les prêtres et les diacres à rétablir ou augmenter les anciennes églises, ou même d'en bâtir de nouvelles, et à demander aux gouverneurs les choses nécessaires pour ces ouvrages (3) Il fit encore un grand édit adressé aux provinces d'Orient, pour exhorter tous ses sujets à quitter l'idolâtrie et embrasser la vraie religion (4); mais il déclare qu'il ne veut contraindre personne; il laisse une entière liberté de conscience (5), et défend aux particuliers de s'inquiéter l'un l'autre pour la diversité de leurs sentiments, n'approuvant pas ceux qui disoient déjà qu'il falloit abattre les temples.

XLI. Suite de l'arianisme.

Constantin travailloit ainsi en faveur de l'Eglise, quand il apprit la division qui commençoit en Egypte et dans les provinces voisines, à l'occasion des dogmes d'Arius. Ce n'étoient pas seulement les évêques et les prêtres qui disputoient, les peuples entiers étoient divisés, le désordre vint à tel point, que les païens, dans leurs théâtres, tournoient en raillerie le christianisme. Les statues mêmes de l'empereur furent outragées; et l'on croit que ce fut en cette occasion que, pour toute vengeance, il se contenta d'une raillerie; car, comme on lui disoit avec chaleur qu'on avoit jeté des pierres à une de ses statues, il porta la main à son visage, et dit qu'il ne se sentoit point blessé (6). Il y avoit déjà un grand nombre de lettres écrites de part et d'autre par les évêques. Arius recueillit toutes celles qui le favorisoient (7). Saint Alexandre d'Alexandrie recueillit toutes celles qui soutenoient la doctrine catholique, et on en comptoit des siennes seules jusqu'à soixante-dix (1). Ces lettres servirent depuis de fondement aux disputes entre les catholiques et les diverses sectes d'ariens (2). Les nouvelles de cette division affligèrent sensiblement Constantin; mais, comme il n'étoit encore ni baptisé, ni suffisamment instruit des mystères, il fut aisé à Eusèbe de Nicomédie de lui en donner telle impression qu'il voulut. L'empereur avoit un grand respect pour les évêques, et Eusèbe étoit à portée de lui parler facilement; car, après avoir vaincu Licinius, il fit du séjour à Nicomédie, qui, depuis Dioclétien, avoit été en Orient la résidence ordinaire des empereurs. Eusèbe fit entendre à Constantin que cette division des églises n'avoit autre fondement que des disputes de mots et de vaines subtilités qui ne faisoient rien au fond de la religion; que le plus grand mal étoit l'aigreur des esprits, et en particulier l'aversion de l'évêque Alexandre contre le prêtre Arius; et qu'il étoit de la piété de l'empereur d'employer son autorité pour lui imposer silence.

XLII. Lettre de Constantin à Alexandre et à Arius.

Il envoya donc à Alexandrie Osius, évêque de Cordoue, capitale d'Espagne, en qui il avoit une confiance particulière, comme nous l'avons déjà vu (3). C'étoit un vieillard d'environ soixante-sept ans, évêque depuis trente ans, confesseur dans la persécution de Maximien, renommé par toute l'Eglise. L'empereur le chargea d'une lettre adressée conjointement à Alexandre et à Arius, où il marque ainsi l'idée qu'on lui avoit donnée de leur différend (4) : J'apprends que telle a été l'origine de votre dispute (5). Vous, Alexandre, demandiez aux prêtres ce que chacun d'eux pensoit sur un certain passage de la loi, ou plutôt sur une vaine question. Vous, Arius, avançâtes inconsidérément ce que vous deviez n'avoir jamais pensé, ou l'étouffer par le silence. Il falloit ne point faire une telle question, ou n'y point répondre. Ces questions, qui ne sont point nécessaires, et qui ne viennent que d'une oisiveté inutile, peuvent être faites pour exercer l'esprit, mais elles ne doivent pas être portées aux oreilles du peuple. Qui, peut bien entendre des choses si grandes et si difficiles, ou les expliquer dignement? et à qui d'entre le peuple pourra-t-il les persuader? Il faut réprimer en ces matières la démangeaison de parler, de peur que le peuple ne tombe dans le blasphème ou dans le schisme.

Pardonnez-vous donc réciproquement l'indiscrétion de la demande et l'inconsidération de la réponse; car il ne s'agit point du capital de la loi, vous ne prétendez pas introduire

(1) C. 44.
(2) C. 45.
(3) C. 46.
(4) C. 47, 48, 56, etc.
(5) C. 60.
(6) Chrisost. Stat. Orat. 20.
(7) Soc. I, c. 6.

(1) Epiph. Hæres. 69, n. 4.
(2) Eus. II, c 63. Socr. I, c. 7.
(3) Sup. n. 2, 20.
(4) Sup. liv. VIII, n. 4, 6, p. 528.
(5) Eus. II, Vit. c. 69.

une nouvelle religion; vous êtes d'un même sentiment dans le fond, et vous pouvez aisément vous réunir. Etant divisés pour un petit sujet, il n'est pas juste que vous gouverniez selon vos pensées une si grande multitude du peuple de Dieu. Cette conduite est basse et puérile, indigne de prêtres et d'hommes sensés. Puisque vous avez une même foi, et que la loi vous oblige à l'union des sentiments, ce qui a excité entre vous cette petite dispute ne doit point vous diviser. Je ne le dis pas pour vous contraindre à vous accorder entièrement sur cette question frivole, quelle qu'elle soit; vous pouvez conserver l'unité avec un différend particulier, pourvu que ces diverses opinions et ces subtilités demeurent secrètes dans le fond de la pensée. Il finit ainsi: Pour vous montrer jusqu'à quel excès j'ai été affligé de ce différend, dernièrement, étant venu à Nicomédie, j'avois résolu d'aller en Orient, c'est-à-dire vers la Syrie et l'Egypte; mais cette nouvelle m'a fait changer d'avis, pour ne pas voir ce que je ne croyois pas même pouvoir entendre. Ouvrez-moi donc, par votre union, le chemin de l'Orient, que vous m'avez fermé par vos disputes. Ainsi parloit l'empereur Constantin, ou plutôt le secrétaire qui dressa cette lettre par son ordre; et peut-être fut-elle composée par Eusèbe de Nicomédie. Au reste, cette question, qu'on y traite de si frivole, n'étoit rien moins que de savoir si Jésus-Christ étoit Dieu ou créature; et par conséquent, si tant de martyrs et d'autres saints qui l'avoient adoré depuis la publication de l'Evangile avoient été idolâtres en adorant une créature, ou s'ils avoient adoré deux dieux, supposé qu'étant Dieu il ne fût pas le même Dieu que le père.

XLIII. Concile tenu à Alexandrie par Osius.

Osius, étant arrivé à Alexandrie avec cette lettre de l'empereur, y assembla un concile nombreux, dans lequel le prêtre Collute, qui avoit fait schisme, et qui, se portant pour évêque, avoit prétendu ordonner les prêtres, rentra dans son état de simple prêtre; ses ordinations furent déclarées nulles, et ceux qu'il avoit ordonnés redevinrent simples laïques (1). Ainsi, fut ôté ce schisme, dont toutefois on voit ensuite quelques restes; et c'est tout l'effet que nous connoissons de ce concile d'Osius (2). Car, il ne put apaiser la dispute qu'Arius avoit émue; seulement nous voyons qu'il traita des termes de substance et d'hypostase pour exclure l'erreur de Sabellius (3). Osius ne put terminer non plus la question de la pâque, pour laquelle aussi il avoit été envoyé (4). Car, plusieurs en Orient étoient encore attachés à la célébrer la quatorzième de la lune comme les juifs; et cette diversité produisoit une division très-sensible, en ce que les uns étoient en fê et en joie, tandis que les autres étoient encor dans le jeûne et l'affliction.

(1) Ap. Athan. Apol. 2, 794, D. 732, C.
(2) Eus. II, Vit. c. ul.
(3) Socr. III, Hist. c. 10. Sozom. I, Hist. c. 10.
(4) Eus. III, Vit. c. 5.

XLIV. Audius schismatique.

Il y avoit dès lors en Mésopotamie une sect de schismatiques, dont l'erreur la plus sensibl étoit cet attachement à célébrer la pâque comme les juifs (1); on les nommoit Audien ou Odiens, du nom d'Audius, leur chef, qu parut dans le même temps que le concile s'as sembla pour déposer Arius. Audius étoit d Mésopotamie, célèbre dans son pays pour se bonnes mœurs et son zèle. Il faisoit professio de dire hardiment la vérité, sans avoir égar aux personnes; il résistoit en face aux évêque et aux prêtres, quand ils faisoient quelqu chose contre les règles, et ne pouvoit se taire particulièrement s'il voyoit quelque ecclésiastique intéressé, ou vivant dans le luxe et le délices. S'étant ainsi rendu incommode à ceux dont la vie n'étoit pas tout à fait régulière, il fut contredit, haï et maltraité. Il souffrit longtemps leurs mépris et leurs insultes, continuant toujours à fréquenter les assemblées ecclésiastiques; et, quoique ses ennemis l'en eussent chassé, il ne cessoit pas de dire la vérité, sans rompre le lien de l'unité, ni se séparer de l'Eglise catholique. Enfin, on en vint jusqu'à le frapper lui et les siens par plusieurs fois, et on le poussa tellement, qu'il se sépara de l'Eglise, et fut suivi de plusieurs. Ce n'étoit d'abord qu'un simple schisme, et ils faisoient profession d'une morale très-sévère, sans errer dans la foi. Ils vivoient tous du travail de leurs mains, tant les laïques que les prêtres et les évêques; car Audius lui-même fut ordonné évêque par un évêque qui s'étoit séparé pour de semblables disputes.

Toutefois, ils furent bientôt quartodécimains et anthropomorphites (2). Ils célébroient la pâque le quatorzième de la lune, comme les juifs, prétendant que c'étoit l'ancienne coutume de l'Eglise, et, pour le prouver, alléguoient le livre des constitutions apostoliques, mais différent de celui que nous avons sous ce nom. Ils étoient anthropomorphites (3), en ce qu'ils prenoient trop à la lettre ce qui est dit que l'homme est fait à l'image de Dieu, sans distinguer si cette image étoit selon l'âme ou selon le corps, et, joignant les passages qui semblent attribuer à Dieu un visage, des yeux, des mains et le reste; ils le figuroient corporel et sous une forme humaine. Leur vie au reste étoit pure et innocente, au moins dans ces commencements; et ils avoient grand nombre de monastères, mais ils ne vouloient ni prier ni communiquer avec personne qui ne fût de leur secte, quel que sainte que fût sa vie (4).

(1) Theod. Fabul. IV, c. 10. Epih. Hæres. 78.
(2) Epiph. ibid. n. 9, 10.
(3) V. Petav. hic. Epiph. n. 2, 3, etc.
(4) Epiph. n. 15.

LIVRE ONZIÈME.

I. Convocation du concile de Nicée.

L'EMPEREUR Constantin, ayant appris par le retour d'Osius le peu d'effet de sa lettre et la grandeur des maux de l'Eglise, qui demandoient un remède plus puissant, résolut par le conseil des évêques d'assembler un concile œcuménique, c'est-à-dire de toute la terre habitable (1). La chose étoit jusqu'alors sans exemple; l'Eglise n'avoit pas eu la liberté de faire de si grandes assemblées sous les empereurs païens, et Constantin ne venoit que de réunir tout l'empire en sa personne par la défaite de Licinius. Il choisit pour le lieu de l'assemblée la ville de Nicée, l'une des principales de la Bithynie, voisine de Nicomédie où il résidoit; et il envoya de tous côtés aux évêques des lettres respectueuses, pour les inviter à s'y rendre en diligence. Il leur fournit libéralement les voitures, soit des chevaux, soit la commodité de ce que les Romains appeloient la course publique, pour ceux qui voyageoient par ordre du prince (2).

II. Saint Paphnuce et saint Spyridion.

Les évêques s'assemblèrent à Nicée au nombre de trois cent dix-huit, sans compter les prêtres, les diacres et les acolytes. On leur fournit à eux et à leur suite toutes les choses nécessaires, par ordre de l'empereur. Les plus illustres étoient Alexandre, évêque d'Alexandrie, accompagné du diacre Athanase, natif d'Alexandrie, et encore jeune (3), qu'il estimoit particulièrement, et qui lui fut d'un grand secours. Il y avoit encore deux fameux évêques entre ceux d'Egypte, Potammon d'Héraclée sur le Nil, et Paphnuce de la haute Thébaïde, qui dans la persécution avoit eu l'œil droit crevé, et le jaret gauche coupé, comme plusieurs autres confesseurs condamnés aux mines (4). Il avoit été moine à Pisper, disciple de saint Antoine; il chassoit les démons par sa parole, et guérissoit les malades par sa prière; on disoit même qu'il avoit rendu la vue à des aveugles. Pendant le concile, l'empereur le faisoit souvent venir dans son palais, l'embrassoit et lui baisoit l'œil qu'il avoit perdu pour la foi.

Spyridion, évêque de Trimithonte en l'île de Chypre, n'étoit pas moins admirable (1). Il gardoit des moutons, tout évêque qu'il étoit; et des voleurs, étant entrés de nuit dans sa bergerie, se trouvèrent attachés par des liens invisibles. Le saint vieillard, venant le matin pour mener paître son troupeau, les trouva encore suspendus, et, en ayant appris le sujet, il les délia par sa parole, et leur dit: Prenez un bélier, afin que votre peine ne soit pas perdue, mais vous auriez mieux fait de le demander. Il avoit une fille, nommée Irène, qui le servoit, et demeura vierge jusqu'à sa mort. Un particulier vint demander un dépôt qu'il lui avoit confié à l'insu de son père. Il chercha par toute la maison sans rien trouver; le dépositaire persistoit, pleurant, pressant, menaçant de se tuer. Spyridion va au tombeau de sa fille, et l'appelle par son nom, Irène. Que vous plaît-il, mon père? répondit-elle. Où avez-vous mis, dit-il, le dépôt d'un tel? Elle répond: Vous le trouverez enterré en tel endroit. Il l'y trouva en effet et le rendit. On racontoit plusieurs autres miracles de saint Spyridion.

On admiroit aussi son exactitude pour la tradition ecclésiastique (2). Un jour, les évêques de Chypre étant assemblés, Triphylle, évêque de Lèdre, fut chargé de prêcher le peuple dans la célébration des mystères. C'étoit un homme éloquent et de grande littérature. Etant obligé de citer ce passage de l'Evangile (3): Emporte ton grabat et marche, il dit un autre mot grec, comme qui diroit lit au lieu de grabat. Spyridion en fut indigné, et dit: Es-tu meilleur que celui qui a dit grabat, pour avoir honte d'employer ses paroles? et il se leva de sa chaire à la vue du peuple. Telle étoit sa gravité, et l'autorité que lui donnoit sa vertu et son grand âge. Voici un exemple de son hospitalité. Pendant le carême, et lorsqu'il avoit coutume avec sa famille de passer quelques jours de suite sans manger,

(1) Eus. III, Vit. c. 6. Ruf. I, Hist. c. 1. Sozom. I, c. 17.
(2) Sup. liv. V, n. 56.
(3) Ruf. I, c. 5. Soc. I, c. 8. Athan. Apolo. 2, p. 770, A.
(4) Ruf. I, c. 4 Sozom. I, c. 10.

(1) Ruf. I, c. 5. Sozom. I, c. 11.
(2) Sozom. ibid.
(3) Jo. V, 8.

c'est-à-dire apparemment pendant la semaine sainte, il lui vint un voyageur fort fatigué. Il dit à sa fille, qui vivoit encore : Lavez-lui les pieds et lui donnez à manger. Il n'y a, dit-elle, ni pain ni farine : nous n'en avons pas besoin à cause du jeûne. Spyridion, ayant fait sa prière à Dieu et ses excuses à l'hôte, commanda à sa fille de faire cuire de la chair de porc salé qu'il avoit dans sa maison. Quand elle fut cuite, il se mit à table avec l'hôte, en mange le premier, et l'invita à en faire autant. Celui-ci s'en excusoit, en disant qu'il étoit chrétien. C'est pour cela, dit-il, que vous devez moins en faire de difficulté, puisque la parole de Dieu dit (1) : Que tout est pur à ceux qui sont purs. Voulant montrer par ce discours et par son exemple combien les chrétiens doivent s'éloigner des scrupules judaïques.

III. Saint Jacques de Nisibe.

Saint Jacques, évêque de Nisibe en Mésopotamie, étoit aussi fameux par ses miracles (2). Il étoit de Nisibe même, que l'on nommoit en grec Antioche de Mygdonie. D'abord, il embrassa la vie solitaire et demeuroit sur les plus hautes montagnes. L'hiver, il se mettoit à couvert dans une caverne ; pendant les trois autres saisons, il demeuroit à l'air dans les bois. Sa nourriture n'étoit que des fruits sauvages qu'il cueilloit sur les arbres, et des herbes qu'il trouvoit propres à manger ; mais il n'usoit point de feu. Sa tunique et son manteau n'étoient que de poil de chèvre très-rude. Dieu lui donna le don de prophétie et des miracles ; et il en fit dans un voyage de Perse, qu'il avoit entrepris pour visiter les nouvelles églises qui s'y formoient (3). En effet, on trouve un évêque de Perse, nommé Jean, au concile de Nicée. Le mérite et la réputation de Jacques le firent choisir pour évêque de Nisibe, sa patrie ; mais il garda dans la ville la même manière de vie que sur les montagnes, ajoutant aux jeûnes et aux autres austérités le soin des pauvres, la correction des pécheurs, et les autres travaux de l'épiscopat. Un jour, comme il passoit en un certain lieu, quelques pauvres s'approchèrent de lui, demandant de quoi enterrer un de leurs camarades, qui étoit étendu comme mort. Il leur donna, et pria Dieu en même temps pour le mort de lui pardonner ses péchés, et l'admettre à la compagnie des saints, et alors ce misérable qui faisoit le mort expira en effet. Quand le saint fut passé, ses camarades le voulant faire lever, furent bien surpris de le trouver mort ; ils coururent après le saint, se jetèrent à ses pieds, avouant leur imposture, et s'excusant sur leur pauvreté. Il les écouta, et rendit la vie par sa prière à celui à qui sa prière l'avoit ôtée. Tel étoit l'illustre Jacques de Nisibe.

(1) Tit. I, 17.
(2) Theod. I, Hist. c. 7. Idem. Philoth. c. 1.
(3) Gelas. lib. II, c. 27.

IV. Autres évêques illustres.

Paul, évêque de Néocésarée sur l'Euphrate, avoit perdu l'usage des deux mains, dont on lui avoit brûlé les nerfs avec un fer chaud dans la persécution de Licinius (1). Eustache, évêque d'Antioche, se trouva aussi au concile. Il étoit de Side en Pamphylie ; et, ayant été quelque temps évêque de Bérée en Syrie, il avoit été appelé au siége d'Antioche après la mort de saint Philogone (2). Eustache étoit confesseur, également estimé pour la sainteté de sa vie, et pour sa doctrine (3). Il composa contre les ariens plusieurs ouvrages que nous n'avons plus ; mais il nous reste de lui un traité de la Pythonesse, où il montre, contre l'opinion d'Origène, qu'elle ne fit pas revenir Samuel même, mais seulement que le démon agit sur l'imagination de cette femme et de Saül.

On vit aussi à Nicée Macaire, évêque de Jérusalem (4), Léonce de Césarée, métropole de la Cappadoce, qui avoit déjà assisté au concile d'Ancyre et au concile de Néocésarée, aussi bien qu'Amphion, évêque d'Epiphanie en Cilicie. De la même province, vint aussi Macédonius de Mopsueste, alors encore catholique, depuis arien. Léonce avoit souffert de grands travaux pour la foi, et formé plusieurs martyrs, entre autres saint Grégoire d'Arménie. En venant du concile, il instruisit à la foi Grégoire, depuis évêque de Nazianze, père de saint Grégoire le théologien (5). De la même province de Cappadoce, vint Eupsyque de Tyane ; et des provinces voisines, Logien de Néocésarée ; Basile d'Amasée ; Mélèce de Sébastopolis ; Hypatius de Gangre en Paphlagonie, qui fut, dit-on, au retour du concile, tué à coups de pierres par les novatiens (6). Marcel, évêque d'Ancyre, métropole de la Galatie, depuis célèbre par les erreurs dont il fut accusé, mais toujours très-opposé aux ariens, fut reconnu très-orthodoxe dans le concile (7).

On y compte aussi Théonase de Cyzique ; Marin de Troade ; Eutychius de Smyrne ; Aunéchius de Laodicée en Phrygie. De Thrace, Phédria ; Pédore ou Pédérote, évêque d'Héraclée, qui en étoit la métropole, compté par saint Anathase entre les hommes apostoliques. Métrophane, évêque de Byzance, ne pouvoit venir au concile à cause de son grand âge, y envoya des prêtres à sa place, entre lesquels étoit Alexandre, qui lui succéda incontinent après (8). De Macédoine, Alexandre de Thessalonique, qui appeloit saint Athanase son fils, depuis même que ce saint fut évêque d'Alexandrie, marque de sa grande autorité (9). De

(1) Theod. I, c. 7.
(2) Hier. in Catal. et Epist. 126, ad. Evagr.
(3) Sozom. I, c. 2.
(4) Sup. l. x, n. 16, 17.
(5) Greg. Naz. Orat. 19.
(6) Philostorg. lib. I, c. 7. Martyrol. l. 14 nov. ex Menol.
(7) Epist. Jul. ap. Ath. Apol. l. 2, p. 750. Gelas. l. II, c. 35.
(8) Er. I, in Ar. p. 291. Gelas. Cyz. lib. II, c. 6 et 85.
(9) V. Pagi. an. 207, n. 6. Ath. Apol. 2, p. 783, et 709.

Grèce, Piste, évêque d'Athènes; Aristée, d'une autre ville. Un autre Piste, évêque de Marcianopolis en Mysie. De Dacie, Protogène, évêque de Sardique, illustre dès lors; Sylvestre, d'une autre ville. De Sicile, Capiton; d'Afrique, Cécilien, évêque de Carthage. On n'y trouve personne du parti des donatistes. Ils avoient pris occasion de la guerre de Licinius pour exciter de grands troubles en Afrique, pendant que Constantin étoit occupé si loin; et après sa victoire, il avoit résolu d'y envoyer des Orientaux pour réunir les esprits, voyant que les Occidentaux n'y avoient pas réussi (1). Mais, la nouvelle qu'il reçut en même temps de la question de l'arianisme, lui fit voir que les Orientaux eux-mêmes avoient plus besoin d'être réunis.

V. Légats du pape.

Le pape saint Sylvestre, ne pouvant assister au concile à cause de son grand âge, y envoya deux prêtres, Vitus et Vincent, avec ordre de consentir à ce qui s'y feroit (2). Vitus se trouve aussi nommé Viton et Victor. On croit qu'Osius, évêque de Cordoue, étoit chargé de représenter le pape en ce concile. Il paroît y avoir présidé, puisque son nom se trouve à la tête de toutes les souscriptions. Saint Athanase dit qu'il a gouverné tous les conciles; et il est certain qu'il présidoit au concile de Sardique, vingt-deux ans après (3). Or, on ne voit pas comment un simple évêque de Cordoue auroit présidé de son chef tous les évêques du monde, même ceux d'Alexandrie et d'Antioche, présents en personne. Gélase de Cysique dit expressément qu'Osius tenoit la place de Sylvestre, évêque de la grande Rome, avec les prêtres Viton et Vincent, et il ne doit point être suspect en ce point, étant Grec, et écrivant sur les actes et les mémoires des Grecs (4). Enfin la pratique suivante y est conforme; dans les conciles œcuméniques dont nous avons les actes, nous voyons les légats du pape à la tête; et c'est d'ordinaire un évêque avec deux prêtres. Voilà les plus illustres évêques qui assistèrent à ce concile.

VI. Évêques ariens.

On en compte jusqu'à vingt-deux du parti d'Arius, dont les plus connus sont les deux Eusèbes de Nicomédie et de Césarée; Théodote, de Laodicée; Paulin, de Tyr; Athanase, d'Anazarbe; Grégoire, de Béryte; Aétius, de Lydde. Arius lui-même comptoit ces sept pour lui (5). On y en doit joindre sept autres (6) : Maris, de Calcédoine; Théognis, de Nicée; Ménophante, d'Ephèse; Narcisse, de Néroniade, en Cilicie; Patrophile, de Scythopole, en Palestine; Second, de Ptolémaïde, en Lybie, et Théonas, de Marmarique. Ces deux derniers avoient été déposés au second concile tenu à Alexandrie par saint Alexandre (1). Les ariens, étoient en petit nombre en comparaison des catholiques, qui étoient près de trois cents; encore ceux-là, pour la plupart, dissimuloient soigneusement leurs erreurs (2). Il y avoit aussi au concile plusieurs laïques exercés à la dialectique, pour venir au secours des évêques des deux partis, la plupart plus versés dans les saintes lettres que dans les sciences humaines (3).

VII. Conversion d'un philosophe.

Quelques philosophes païens se trouvèrent à cette assemblée, et entrèrent en conversation avec les évêques; les uns vouloient savoir quelle étoit notre doctrine; les autres, irrités de ce qu'ils voyoient le paganisme pencher à sa perte, cherchoient à exciter des disputes entre les chrétiens, et à les diviser (4). On dit qu'un vieillard, du nombre des confesseurs, simple laïque et ignorant, ne pouvant souffrir le faste d'un de ces philosophes, s'attacha à lui parler. Il fit rire les plus emportés de ceux qui le connoissoient, et donna de la crainte aux plus sages : toutefois le respect les obligea de le laisser faire. Il parla donc ainsi : Philosophe, écoute au nom de Jésus-Christ. Il n'y a qu'un Dieu créateur du ciel et de la terre, de toutes les choses visibles et invisibles; qui a tout fait par la vertu de son verbe, et a tout affermi par la sainteté de son esprit. Ce verbe que nous appelons le fils de Dieu, ayant pitié des hommes et de leur vie brutale, a bien voulu naître d'une femme, converser avec les hommes et mourir pour eux, et il viendra encore pour juger comment chacun aura vécu. Voilà ce que nous croyons sans curiosité. Ne te fatigue donc pas en vain pour chercher des raisons contre les vérités de la foi, ou pour examiner comment cela peut s'être fait ou non; mais réponds-moi si tu le crois, c'est ce que je demande. Je le crois, dit le philosophe étonné. Il rendit grâce au saint vieillard de l'avoir vaincu, il se fit chrétien, et conseilla aux autres de faire de même, assurant avec serment qu'il s'étoit senti poussé par une force divine à se convertir.

VIII. Mémoires contre les évêques.

L'empereur étoit à Nicée dès le vingt-troisième de mai; plusieurs évêques voulurent profiter de l'occasion pour leurs intérêts particuliers, et lui donnèrent des mémoires contre

(1) Const. ap. Eus. II, Vit. c. 66, 67, 68.
(2) Theod. II, Hist. c. 8.
(3) Apol. p. 703, D.
(4) Gelas. l. II, c. 5.
(5) Sup. l. X, n. 34.
(6) Socr. I, Hist. c. 8.

(1) Sup. l. X, n. 57.
(2) Theod. I, Hist. c. 7.
(3) Socr. I, c. 8. Sozom. I, c. 17.
(4) Ibid. c. 18. Ruf. I, c. 3. Socr. I, c. 8.

leurs confrères (1). On croit que c'étoient principalement les ariens contre les catholiques. L'empereur les reçut, les fit rouler et attacher tous ensemble bien cachetés, ordonnant qu'on les lui gardât jusqu'à un certain jour, qu'il marqua. Cependant, il s'appliqua à réconcilier ceux qui se plaignoient les uns des autres, et le jour étant venu il se fit apporter ce paquet, et dit aux évêques : Vous ne devez pas être jugés par les hommes, puisque Dieu vous a donné le pouvoir de nous juger nous-mêmes ; remettez à son jugement vos différends, et unissez-vous pour vous appliquer à décider ce qui regarde la foi. Alors, il brûla tous ces mémoires en leur présence, assurant avec serment qu'il n'en avoit pas lu un seul, parce que les fautes des évêques ne devoient pas être publiées, de peur de scandaliser le peuple. On dit même qu'il ajouta que, s'il voyoit de ses yeux un évêque commettre un adultère, il le couvriroit de sa pourpre.

IX. Conférence des évêques.

Avant le jour de la séance publique, les évêques tinrent des conférences particulières, où ils appelèrent Arius (2). Il expliqua toutes ses erreurs, comme nous les avons rapportées dans ses lettres (3) : Que Dieu n'a pas toujours été père, et qu'il y a eu un temps où son fils n'étoit pas ; qu'il est tiré du néant, créature et ouvrage comme le reste. Il est muable de sa nature ; c'est par son libre arbitre qu'il a voulu demeurer bon, et quand il voudra il peut changer comme les autres. C'est pourquoi Dieu, prévoyant qu'il seroit bon, l'a prévenu de cette gloire, qu'il auroit eue depuis sa vertu ; en sorte qu'il est devenu tel par ses œuvres que Dieu a prévues. Il disoit donc que Jésus-Christ n'étoit pas vrai Dieu, mais par participation, comme tous les autres à qui le nom de Dieu est attribué. Il ajoutoit qu'il n'étoit pas le verbe substantiel du père et sa propre sagesse, par laquelle il a tout fait, mais qu'il a été fait lui-même par la sagesse éternelle ; qu'il est étranger en tout de la substance du père, que nous n'avons pas été faits pour lui, mais lui pour tous ; quand Dieu qui étoit seul auparavant a voulu nous créer. Qu'il a été fait par la volonté de Dieu, comme le reste, n'étant point auparavant. Car, il n'est point une production propre et naturelle du père, mais un effet de sa grâce ; il n'est point la vertu naturelle et véritable de Dieu, mais l'Ecriture lui donne le nom de vertu, comme elle le donne aux chenilles et aux hannetons. Il disoit encore que le père est invisible au fils, et qu'il ne peut le connoître parfaitement, mais seulement selon la mesure de son être, qui a commencé ; enfin, qu'il ne connoît pas sa propre substance. Tels étoient les blasphèmes d'Arius, odieux même à réciter.

Les évêques, assemblés de tant de pays, se bouchoient les oreilles, et rejetoient cette doctrine, comme étrangère et éloignée de la foi de l'Église (1). Les uns vouloient condamner sans examen toute nouveauté, pour se tenir à la foi qu'ils avoient reçue par tradition dès le commencement ; c'étoient principalement ceux que la simplicité de leurs mœurs éloignoit de toute curiosité dans la religion (2). D'autres soutenoient qu'il ne falloit pas suivre sans examen les anciennes opinions. Ces conférences donnèrent occasion à plusieurs des évêques et des clercs qui les avoient suivis, de montrer combien ils étoient forts dans la dialectique et exercés à la dispute ; et ils commencèrent à être connus de l'empereur et de sa cour, entre autres le diacre Athanase d'Alexandrie.

X. Séance publique du concile.

Le jour marqué pour la séance publique du concile étoit, selon les Romains, le treizième des calendes de juillet, sous le consulat de Paulin et de Julien ; selon les Macédoniens, le dix-neuvième de Désius, l'an d'Alexandrie six cent trente-six, selon nous le dix-neuvième de juin, l'an de J.-C. trois cent vingt-cinq (3). Ce jour venu, tous ceux qui devoient assister au concile se rendirent dans une salle qui étoit au milieu du palais, plus grande que toutes les autres pièces, et remplie de bancs rangés de deux côtés, où, s'étant assis, ils attendoient en silence. Alors, entrèrent quelques personnes de la suite de l'empereur, non de sa garde ordinaire, ni de gens armés, mais de ses amis et des chrétiens seulement. Tous s'élevèrent au signal qui marquoit l'entrée de l'empereur ; et il parut au milieu de l'assemblée, vêtu de pourpre, et orné d'or et de pierreries qui jetoient un éclat merveilleux.

La religion et le respect paroissoient sur son visage, il rougissoit, il baissoit les yeux et marchoit modestement. D'ailleurs, il étoit bien fait, d'un corps robuste, et d'une taille au-dessus de tous ceux qui l'environnoient ; tous ses avantages rehaussoient sa modestie et sa piété. Etant arrivé au haut de la salle, il se tint debout au milieu à la première place, devant un petit siége d'or qui lui étoit préparé. Il ne s'assit qu'après que les évêques l'en eurent prié par signe, et tous s'assirent après lui.

Alors l'évêque, qui étoit assis le premier (4) du côté droit, on croit que c'étoit Eustache d'Antioche, se leva, et, adressant la parole à l'empereur, rendit grâce à Dieu pour lui ; puis

(1) Lib. III, Cod. Theodor. de Div. Resec. v. Pag. an. 325, n. Ruf. I, c. 2. Sozom. I, c. 17. Theod. I, c. 11.

(2) Sozom. I, c. 17.

(3) Athan. Or. in Ar. p. 294, C.

(1) Ibid. p. 295, D.

(2) Sozom. I, c. 12.

(3) Socr. lib. I, c. 13. V. Pagi. an. 325, n. 3, 5. Eus. III, Vit, c. 10.

(4) Ibid. c. 11. Theod. 8, c. 7.

il se rassit, et tous demeurèrent en silence, les yeux arrêtés sur l'empereur. Il les regarda d'un visage serein; et, après s'être un peu recueilli en lui-même, il parla d'une voix douce et tranquille, leur témoignant une grande joie de les voir tous rassemblés, et un extrême désir de les voir parfaitement réunis de sentiments (1). Il parla en latin, qui étoit sa langue naturelle, et la langue de l'empire; mais on l'expliquoit en grec, parce que la plupart des pères entendoient mieux cette langue, qui s'étendoit partout l'Orient. Ensuite, l'empereur donna la parole à ceux qui présidoient au concile, et laissa aux évêques une pleine liberté d'examiner la doctrine (2).

XI. Examen de la doctrine d'Arius.

On examina d'abord celle d'Arius, on l'entendit lui-même, et il avança les mêmes blasphèmes en présence de l'empereur (3). Les eusébiens, voulant le défendre, cherchoient à disputer, et ne disoient que des impiétés : les autres évêques, qui étoient sans comparaison le plus grand nombre, leur demandoient doucement de rendre raison de leur doctrine, et d'en apporter des preuves conformes à la religion. Mais sitôt qu'ils voulurent parler, ils se combattoient eux-mêmes; ils demeuroient interdits, voyant l'absurdité de leur hérésie, et confessoient par leur silence la honte que leur attiroit leur vanité. Les évêques, ayant détruit les discours qu'ils avoient inventés, expliquèrent contre eux la sainte doctrine de l'Église (4). L'empereur écouta patiemment cette dispute, qui fut d'abord fort échauffée. Il s'appliquoit avec grande attention aux propositions que l'on avançoit de part et d'autre, et, les reprenant tour à tour, il tâchoit de rapprocher peu à peu ceux qui disputoient avec plus de contention. Il parloit à chacun d'eux avec douceur, se servant de la langue grecque, qu'il n'ignoroit pas; il employoit les raisons, les prières, les louanges pour les amener tous à la raison.

On lut dans le concile une lettre d'Eusèbe de Nicomédie, qui contenoit l'hérésie manifestement, et découvroit la cabale du parti (5). Elle excita une telle indignation qu'on la déchira devant tout le monde, et Eusèbe fut couvert de confusion. Il y disoit entre autres choses, que si l'on reconnoissoit le fils de Dieu incréé, il faudroit aussi le connoître consubstantiel au père (6) : ce qui semble montrer que c'étoit la lettre à Paulin de Tyr, où cette pensée se trouve exprimée par d'autres paroles (7). Les ariens présentèrent aussi à l'assemblée une confession de foi qu'ils avoient dressée; mais sitôt qu'elle eut été lue, on la déchira en la nommant fausse et illégitime; il s'excita contre eux un grand tumulte, et tout le monde les accusa de trahir la vérité (1).

Le concile, voulant détruire les termes impies dont les ariens se servoient, et employer les paroles autorisées par l'Écriture, dit que le fils est Dieu (2). Mais, les eusébiens vouloient que ce terme nous fût commun avec lui, parce qu'il est écrit (3) : Il n'y a qu'un Dieu de qui est tout. Et encore (4) : Je fais toutes choses nouvelles, et tout est de Dieu. Les pères, voyant leur malice, furent contraints d'expliquer plus clairement comme le fils est de Dieu, et de dire qu'il est de la substance de Dieu; car il est vrai de dire que les créatures sont de Dieu, puisqu'il est l'auteur; et cette expression est nécessaire, pour montrer qu'elles ne sont pas par hasard contre les philosophes qui vouloient que le monde se fût formé par un concours fortuit d'atomes, et pour établir contre quelques hérétiques qu'il n'a été fait ni par les anges, ni par un autre auteur que le vrai Dieu. Donc, Dieu, qui étoit, a fait par son verbe toutes choses qui n'étoient point auparavant, le verbe seul est du père; et, pour le mieux exprimer, on dit qu'il est de la substance du père, ce qui ne convient à aucune des créatures. Voilà pourquoi on employa ce mot de *substance*, dont il fut depuis tant disputé.

Les évêques demandèrent à ce petit nombre d'ariens s'ils diroient que le fils est la vertu du père, son unique sagesse, son image éternelle, qui lui est semblable en tout, immuable, subsistant toujours en lui, enfin vrai Dieu. Les eusébiens se contenoient et n'osoient contredire ouvertement de peur d'être convaincus, mais on s'aperçut qu'ils se parloient bas et se faisoient signe des yeux que ces termes de *semblable* et *toujours*, et *en lui*, et le nom de *vertu*, nous étoient encore communs avec le fils : Nous pouvons, disoient-ils, sans peine accorder ces termes. Celui de semblable, parce qu'il est écrit que l'homme est l'image et la gloire de Dieu. Celui de toujours, parce qu'il est écrit (5) : Car nous qui vivons sommes toujours. En lui, parce qu'il est dit (6) : En lui nous sommes, et nous avons la vie et le mouvement. Le mot d'invariable, parce qu'il est écrit, que rien ne nous sépare de la charité de Jésus-Christ. La vertu, parce qu'il est parlé de plusieurs vertus, et ailleurs la chenille et le hanneton sont appelés vertu, et la grande vertu (7). Souvent en parlant du peuple il est dit, que la grande puissance de Dieu sortit d'Égypte, et il y a d'autres vertus célestes; car il est dit (8) : Le seigneur des

(1) Eus. c. 12.
(2) Socr. I, c. 8. Athan. Or. 1, in Ar. p. 396, A.
(3) Epist. Synod. ap. Socr. I, c. 9. Athan. de Decr. p. 251, A.
(4) Eus. III, Vit. 13.
(5) Eustath. ap. Theod. I, c. 8.
(6) Ambros. III, de Fide, c. 7, aliàs 15, n. 125.
(7) Ap. Theod. c. 6. Sup. l. X, n. 43.

(1) Theod. I, c. 7.
(2) Athan. Decret. p. 367; et Ep. ad Afric. p. 936; et ap. Theodor. I, Hist. c. 8.
(3) 1 Cor. VIII, 6.
(4) 1 Cor. V, 17.
(5) 1 Cor. XV, 9.
(6) 2 Cor. IV, 11.
(7) Act. XVII, 18. Rom. VIII, 34. 1 Cor. XII, 10. Jo. II, 25.
(8) Ps. XLV, 12.

vertus est avec nous. Enfin quand ils diront que le fils est vrai Dieu, nous n'en serons point choqués, car il l'est vraiment, puisqu'il a été fait.

XII. Nécessité du terme de consubstantiel.

Alors, les évêques, voyant leur dissimulation et leur mauvaise foi, furent contraints, pour s'expliquer plus nettement, de renfermer en un seul mot le sens des Ecritures, et de dire que le fils est CONSUBSTANTIEL au père, se servant du mot grec *homoousios*, que cette dispute a rendu depuis si célèbre. Il marque que le fils n'est pas seulement semblable au père, mais si semblable qu'il est le même, et montre que la ressemblance et l'immutabilité du fils est autre que celle que l'on nous attribue, et que nous acquérons par la vertu et l'observation des commandements. D'ailleurs, les corps semblables peuvent être séparés et éloignés, comme entre les hommes un père et un fils quelque semblables qu'ils soient; mais la génération du fils de Dieu est bien différente. Il n'est pas seulement semblable, mais inséparable de la substance du père; le père et lui ne font qu'un, comme il a dit lui-même (1), le verbe toujours dans le père, et le père dans le verbe, comme la splendeur est à l'égard de la lumière. Voilà pourquoi les pères du concile de Nicée s'arrêtèrent au mot de consubstantiel; c'est saint Athanase qui nous l'apprend, lui qui y fut présent, et qui y eut si grande part. Nous apprenons, d'ailleurs, que les pères avoient remarqué que ce mot étoit redoutable aux ariens. Eusèbe de Nicomédie, dans sa lettre qui avoit été lue, relevoit comme un grand inconvénient que si l'on reconnoissoit le fils incréé (2), il faudroit avouer qu'il est de même substance que le père.

Les ariens rejetèrent avec murmure et moquerie le terme de consubstantiel, disant qu'il ne se trouvoit point dans l'Ecriture, et qu'il enfermoit de mauvais sens (3). Car, disoient-ils, ce qui est de même substance qu'un autre en vient de trois manières, ou par division, ou par écoulement, ou par production. Par production, comme la plante de sa racine (4); par écoulement, comme les enfants des pères; par division, comme deux ou trois coupes d'une seule masse d'or. Les catholiques expliquèrent si bien le terme de consubstantiel, que l'empereur lui-même comprit qu'il n'enfermoit aucune idée corporelle, qu'il ne signifioit aucune division de la substance du père absolument immatérielle et spirituelle, et qu'il falloit l'entendre d'une manière divine et ineffable (5). Ils montrèrent encore l'injustice des ariens (1), de rejeter ce mot, sous prétexte qu'il n'est pas dans l'Ecriture, eux qui employoient tant de mots qui ne sont point dans l'Ecriture, en disant que le fils de Dieu étoit tiré du néant, et n'avoit pas toujours été. Ils ajoutèrent que le mot de consubstantiel n'étoit pas nouveau, et que d'illustres évêques de Rome et d'Alexandrie, c'étoient les deux saints Denis, s'en étoient servis pour condamner ceux qui disoient que le fils étoit un ouvrage, et non pas consubstantiel au père (2). Eusebe de Césarée fut obligé de le reconnoître lui-même.

Quelques-uns insistoient sur ce que le mot de consubstantiel avoit été rejeté comme impropre dans le concile d'Antioche tenu contre Paul de Samosate, mais c'est qu'il le prenoit d'une manière grossière, et marquant de la division comme on dit que plusieurs pièces de monnoie sont d'un même métal (3). Il étoit seulement question contre Paul de montrer que le fils étoit avant toutes choses, et qu'étant verbe s'étoit fait chair (4); mais les ariens accordent qu'il étoit avant le temps, soutenant qu'il avoit été fait, et qu'il étoit une des créatures. Ils disoient que sa ressemblance et son union avec le père n'étoit pas selon la substance ni selon la nature, mais selon la conformité de la doctrine. Les pères ne trouvèrent donc point de terme plus propre pour trancher toutes leurs mauvaises subtilités que celui de consubstantiel, et ce mot fut toujours depuis la terreur des ariens.

XIII. Symbole de Nicée.

Après que l'on fut convenu de ce mot et des autres les plus propres pour exprimer la foi catholique, Osius en dressa le formulaire, et Hermogènes, depuis évêque de Césarée en Cappadoce, l'écrivit (5). Il fut conçu en ces termes : Nous croyons en un seul Dieu, père tout-puissant, créateur de toutes choses visibles et invisibles, et un seul Seigneur Jésus-Christ, fils unique de Dieu engendré du père, c'est-à-dire de la substance du père. Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu (6); engendré et non fait, consubstantiel au père, par qui toutes choses ont été faites au ciel et en la terre. Qui pour nous autres hommes, et pour notre salut, est descendu des cieux, s'est incarné et fait homme, a souffert, est ressuscité le troisième jour, est monté aux cieux, et viendra juger les vivants et les morts. Nous croyons aussi au Saint-Esprit. Quant à ceux qui disent : Il y a eu un temps où il n'étoit pas, et il n'étoit pas avant que d'être engendré, et il a été tiré du néant, ou qui prétendent que le fils de Dieu est d'une autre hypostase, ou d'une autre substance muable, ou

(1) Jo. x, 30.
(2) Ambr. III, de Fide c. 5, n. 125.
(3) Soc. I, Hist. c. 8, p. 29, A.
(4) Basil. Epist. 300.
(5) Euseb. Cæsar. ap. Theod. I, Hist. c. 12.

(1) Athan. ad Afric.
(2) Sup. liv. VII, n. 45, p. 389.
(3) Sup. liv. VIII, n. 1, Basil. Ep. 300.
(4) Athan. de Syn. p. 920, 921, etc.
(5) Athan. ad Solit. p. 837. Basil. Ep. 319 Euseb. Cæsar. ap. The. I, c. 2.
(6) Socr. I, c. 8. Basil. Epist. 77. Ruf. c. 5.

altérable, la sainte Église catholique et apostolique leur dit anathème.

Tous les évêques approuvèrent ce symbole et y souscrivirent, hors un petit nombre d'ariens (1). D'abord, ils furent dix-sept qui refusèrent d'y souscrire ; ensuite ils se réduisirent à cinq : Eusèbe de Nicomédie ; Théognis de Nicée ; Maris de Chalcédoine ; Théonas, et Second de Lybie. Eusèbe de Césarée approuva le mot de consubstantiel, après l'avoir combattu le jour précédent (2). Des cinq, il y en eut trois qui cédèrent à la crainte d'être déposés et bannis, car l'empereur avoit menacé d'exil ceux qui ne voudroient pas souscrire (3). Il n'y eut que Théonas et Second qui demeurèrent opiniâtrement attachés à Arius, et le concile les condamna avec lui (4). Les trois qui cédèrent furent Eusèbe de Nicomédie, Théognis et Maris. Eusèbe se donna bien du mouvement pour engager l'empereur à le soutenir, lui faisant parler sous main par différentes personnes pour se garantir d'être déposé (5). Mais enfin il céda aux persuasions de Constantia, sœur de l'empereur, et, ne pouvant éviter de souscrire, il distingua la profession de foi de l'anathème qui étoit à la fin, et souscrivit à la foi, mais non pas à l'anathème : Parce, disoit-il, qu'il étoit persuadé qu'Arius n'étoit pas tel que les pères le croyoient, en ayant une connoissance particulière par ses lettres et par ses conversations. On dit même, et c'est Philostorge, auteur arien, qui le dit (6), qu'Eusèbe et Théognis usèrent de fraude dans leurs souscriptions qui furent semblables, et que dans le mot homoousios ils insérèrent un iota qui faisoit *homoiousios*, c'est-à-dire semblable en substance, au lieu que le premier signifie de même substance. En condamnant Arius, on condamna ses écrits, et nommément sa thalie. On condamna aussi les personnes que le concile d'Alexandrie avoit condamnées avec lui, entre autres le diacre Euzoïus, depuis évêque arien d'Antioche, et Piste, depuis évêque arien d'Alexandrie.

XIV. Décret sur la pâque.

La question de la pâque, agitée du temps du pape saint Anicet et de saint Policarpe, et depuis sous le pape saint Victor, n'étoit pas encore finie (7), ce fut un des deux principaux motifs de la convocation du concile de Nicée, c'est-à-dire le plus important après l'hérésie d'Arius ; car les églises de Syrie et de Mésopotamie suivoient encore l'usage des juifs, et célébroient la pâque le quatorzième de la lune (1), sans considérer si c'étoit le dimanche ou non. Tout le reste des églises célébroient la pâque le dimanche, c'est-à-dire Rome, l'Italie, l'Afrique, la Lybie, l'Egypte, l'Espagne, la Gaule, la Bretagne, toute la Grèce, l'Asie, et le Pont. C'étoit une diversité scandaleuse de voir encore les uns dans le jeûne et l'affliction, tandis que les autres étoient dans la joie.

Cette question ayant été examinée, tous les pères convinrent d'observer la pâque le même jour, et les Orientaux promirent de se conformer à la pratique de Rome, de l'Egypte, et de tout l'Occident ; mais on prononça en d'autres termes sur cette matière que sur celle de la foi (2). C'est saint Athanase qui en remarque la différence. Sur la foi on dit : Voici quelle est la foi de l'Eglise catholique : Nous croyons, et le reste, pour montrer que ce n'étoit pas un règlement nouveau, mais une tradition apstolique. Aussi ne mit-on point à ce décret la date du jour ni de l'année. Sur la pâque on dit : Nous avons résolu ce qui suit, pour marquer que tous y devoient obéir (3). Le jour de la pâque fut fixé au dimanche immédiatement suivant la pleine lune la plus proche de l'équinoxe du printemps ; parce qu'il est certain que Notre Seigneur ressuscita le dimanche, qui suivit le plus près la pâque des juifs. Pour trouver plus aisément le premier jour de la lune, et par conséquent le quatorzième, le concile ordonna que l'on se serviroit du cycle de dix-neuf ans, parce qu'au bout de ce terme les nouvelles lunes reviennent à peu près aux mêmes jours de l'année solaire (4). Ce cycle, nommé en grec Ennéadecaëtéride, avoit été trouvé environ sept cent cinquante ans auparavant par un Athénien, nommé Méton, et on l'a nommé depuis nombre d'or, parce qu'on s'accoutuma à marquer en lettres d'or dans les calendriers les jours des nouvelles lunes (5). On croit que le concile chargea de ce calcul Eusèbe de Césarée, et il est certain qu'il avoit composé un canon pascal de dix-neuf ans (6), et qu'il avoit expliqué l'origine et le sujet de cette question dans un discours dédié à l'empereur Constantin, qui l'en remercia par une lettre (7).

Nonobstant la décision du concile, il resta des quartodécimains attachés opiniâtrement à célébrer la pâque le quatorzième, entre autres les audiens schismatiques en Mésopotamie, dont il a été parlé : seulement le concile leur servit de prétexte pour calomnier l'Eglise, et dire que ce n'étoit qu'alors que l'on avoit com-

(1) Ruf. c. 5. Socr. c. 1, 8.
(2) Ath. Des. p. 251.
(3) Eustath. ap. Theod. c. 8.
(4) Epist. Syn. ap. Socr. I, c. 9.
(5) Epist. Constant. ad Theodor. I, Hist. c. 20. Libell. Euseb. ap Socr. I, Hist. c. 14, et ap. Sozom. II, c. 16.
(6) Philostorg. lib. I, c.
(7) Sup. l. III, n. 43. L. IV, n. 43. Ath. de Syn. p. 872, D.

(1) Ad Afr. p. 953. B. Constant. ap. Eus. III, Vit. c. 18, 19.
(2) Epist. Syn. ap. The. I, c. 9.
(3) Ath. de Syn. p. 873, A.
(4) Amb. Ep. 23, ad Ep. Æmil.
(5) Petav. Rat. I, 1, p. lib. 1.1, c. 8, et 2, p. lib. I, c. 2.
(6) Hier. de Scrip. in Hyppolito.
(7) Euseb. IV, Vit. c. 34, 35.

mencé, par complaisance pour Constantin, à quitter l'ancienne tradition (1). Les évêques ayant déféré à Constantin le vieillard Audius, chef de ce schisme, qui détournoit les peuples de l'unité de l'Eglise, l'empereur le bannit en Scythie. Il y demeura plusieurs années, et passa bien avant chez les Goths, où il instruisit plusieurs personnes dans le christianisme, et y établit des vierges, des ascètes et des monastères très-réguliers. Leur plus grand mal étoit l'opiniâtreté dans le schisme.

XV. Décret touchant les Méléciens.

Le concile voulut aussi pourvoir au schisme des méléciens, qui divisoient l'Egypte depuis vingt-quatre ans, et fortifioient les ariens par leur union avec eux (2). On usa d'indulgence à l'égard de Mélèce, car à la rigueur il ne méritoit aucune grâce. On lui permit de demeurer dans sa ville de Lycopolis, mais sans aucun pouvoir, ni d'élire, ni d'ordonner, ni de paroître pour ce sujet ou à la campagne, ou dans aucune autre ville; en sorte qu'il n'avoit que le simple titre d'évêque (3). Quant à ceux qu'il avoit ordonnés, il fut dit qu'ils seroient réhabilités par une plus sainte imposition des mains, et admis à la communion avec l'honneur et les fonctions de leur ordre, mais à la charge de céder le rang en chaque diocèse et en chaque église à ceux qui avoient été ordonnés auparavant par l'évêque Alexandre. Ceci se doit entendre principalement des évêques; car Mélèce avoit eu l'audace d'en ordonner plusieurs, et on en trouve jusqu'à vingt-huit, la plupart dans la haute Egypte. Or, leur ordination n'étoit pas légitime, étant faite sans le consentement de l'évêque d'Alexandrie, contre l'ancienne coutume de la province (4). Le concile veut encore que ceux qui ont été ordonnés par Mélèce n'aient aucun pouvoir d'élire ceux qui leur plaira, ou d'en proposer les noms, sans le consentement de l'évêque catholique soumis à Alexandre: ce qui étoit nécessaire pour empêcher qu'ils ne fortifiassent leur cabale. Au contraire, ceux qui n'avoient point pris de part au schisme, et qui étoient demeurés sans reproche dans l'Eglise catholique, on leur conserve le pouvoir d'élire et de proposer les noms de ceux qui sont dignes d'entrer dans le clergé, et généralement de faire toutes choses selon la loi ecclésiastique (5). Que si quelqu'un d'eux vient à mourir, on pourra faire monter à sa place quelqu'un des nouveaux reçus, pourvu qu'il en soit trouvé digne, que le peuple le choisisse, et que l'évêque d'Alexandrie confirme l'élection. Tout cela fut accordé aux méléciens; mais pour la personne de Mélèce, on défendit de lui donner aucun pouvoir ni aucune autorité, à cause de son esprit indocile et entreprenant, de peur qu'il n'excitât de nouveaux troubles; et l'expérience fit voir ensuite que l'on n'avoit eu que trop d'indulgence pour ses sectateurs, et qu'il eût mieux valu ne les point recevoir du tout (1).

XVI. Canons de Nicée.

Le concile de Nicée fit encore des canons, ou règles générales de discipline, non pour en établir une nouvelle, mais pour conserver l'ancienne, qui se relâchoit (2). Ces canons sont au nombre de vingt, reconnus de toute l'antiquité (3). Le premier est conçu en ces termes : Si quelqu'un a été fait eunuque, ou par les chirurgiens en maladie, ou par les barbares, qu'il demeure dans le clergé; mais celui qui s'est mutilé lui-même étant en santé, doit être interdit s'il se trouve dans le clergé, et désormais on n'en doit promouvoir aucun. Et comme il est évident que ceci est dit seulement contre ceux qui de dessein prémédité osent se mutiler eux-mêmes, le canon reçoit dans le clergé ceux qui ont été fait eunuques par les barbares ou par leurs maîtres, si d'ailleurs on les trouve dignes. Ce canon fait connoître que le zèle mal réglé de la pureté avoit porté plusieurs personnes à imiter Origène; et nous voyons en effet une secte entière, quoiqu'assez obscure, qui se distinguoit principalement par cette cruelle pratique. On les nommoit valésiens; ils étoient tous eunuques, et ne permettoient à leurs disciples de manger rien qui eût vie, jusqu'à ce qu'ils fussent au même état; ensuite ils leur permettoient tout, comme étant en sûreté contre les tentations (4). Ils ne mutiloient pas seulement leurs disciples, mais leurs hôtes, et souvent malgré qu'ils en eussent. Il y en avoit au delà du Jourdain, à l'entrée de l'Arabie.

Le second canon du concile de Nicée défend les ordinations des néophytes en ces termes: Parce qu'il s'est fait bien des choses contre la règle de l'Eglise par nécessité, ou en cédant à l'importunité; en sorte que des hommes à peine sortis du paganisme pour embrasser la foi, après avoir été instruits peu de temps, ont été amenés au baptême, et aussitôt promus à l'épiscopat ou à la prêtrise : il a été jugé à propos que désormais on ne fasse rien de semblable. Car, il faut du temps pour instruire le catéchumène, et encore plus pour l'éprouver après qu'il est baptisé. L'apôtre dit clairement (5): Non un néophyte, de peur que l'orgueil ne le fasse tomber dans la condamnation et dans le piége du démon. Que si, dans la suite du temps,

(1) Sup. lib. x, n. 44. Epiph. Hæres. 70, n. 9, 14.
(2) Sup. l. VIII, n. 24.
(3) Synodica ap. Theod. lib. I, c. 9; et ap. Socr. I, c. 9.
(4) Athan. Apol. 2, p. 789.
(5) V. Vales. ad Eus. III, Vit. c. 69, 63.

(1) Athan. Apol. 2, p. 788.
(2) Tom. 2, Conc. p. 28.
(3) Justel Bibil. tom. 1.
(4) Ep. Hær. 58.
(5) 1 Tim. III, 6.

cette personne se trouve coupable de quelque péché de la chair, et en est convaincu par deux ou trois témoins, qu'il soit privé de son ministère. Qui contreviendra à ce canon se mettra lui-même en péril d'être déposé, ayant la hardiesse de résister au grand concile. Il est à croire que les ariens, comme les autres hérétiques, méprisoient cette règle (1). Le concile emploie ici le terme du *péché animal*, que je rends par péché de la chair. Le concile de Néocésarée, et auparavant encore le concile d'Elvire, avoient ordonné la même chose touchant ces sortes de péchés (2).

XVII. Célibat. Remontrance de saint Paphnuce.

Le troisième canon de Nicée pourvoit encore à la pureté des ecclésiastiques en ces termes : Le grand concile a défendu généralement, que ni évêque, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre clerc ne puisse avoir de femmes sous-introduites, si ce n'est la mère, la sœur, la tante, et les autres personnes qui sont hors de tout soupçon. On nommoit femmes sous-introduites, principalement à Antioche, celles que les ecclésiastiques tenoient dans leurs maisons, par un usage que l'Eglise condamnoit, comme il fut reproché à Paul de Samosate (3). Parce qu'encore que ce fût sous prétexte de charité et d'amitié spirituelle, les conséquences en étoient trop dangéreuses, ne fût-ce que pour le scandale (4). Le concile d'Elvire avoit déjà fait la même ordonnance (5). On vouloit à Nicée passer plus avant (6), et faire une loi générale qui defendît à ceux qui étoient dans les ordres sacrés, c'est-à-dire, comme l'explique Socrate, aux évêques, aux prêtres et aux diacres, d'habiter avec les femmes qu'ils avoient épousées étant laïques. Sozomène y ajoute les sous-diacres. Alors le confesseur Paphnuce, évêque dans la haute Thébaïde, se leva au milieu de l'assemblée, et dit à haute voix : Qu'il ne falloit point imposer un joug si pesant aux clercs sacrés ; que le lit nuptial est honorable et le mariage sans tache (7). Que cet excès de rigueur nuiroit plutôt à l'Eglise ; que tous ne pouvoient porter une continence si parfaite, et que la chasteté conjugale en seroit peut-être moins gardée. Qu'il suffisoit que celui qui étoit une fois ordonné clerc, n'eût plus la liberté de se marier, suivant l'ancienne tradition de l'Eglise, mais qu'il ne falloit pas le séparer de la femme qu'il avoit épousée étant encore laïque. Ainsi parloit saint Paphnuce, quoique lui-même eût gardé la virginité ; car il avoit été nourri dès l'enfance dans un monastère, et il étoit célèbre par sa pureté, autant qu'aucun autre. Tout le concile suivit son avis, et on ne fit point sur ce sujet de loi nouvelle, c'est-à-dire que chaque église demeura dans son usage et sa liberté.

(1) V. Tertull. Præsc. c. 40.
(2) Conc. Neoc. c. 9, 10; Eliber. c. 5.
(3) Sup. VIII, n. 4.
(4) Conc. Eliber. c. 27.
(5) Sozom. I, c. 13.
(6) Socr. l. I, c. 11.
(7) Heb. XIII, 4.

En effet, les coutumes étoient différentes sur ce point. L'historien Socrate, qui rapporte ce fait, témoigne ailleurs qu'en Thessalie, on excommunioit un clerc s'il habitoit avec sa femme, quoiqu'il l'eût épousée avant son ordination ; et que la même coutume s'observoit en Macédoine et en Grèce (1). Qu'en Orient tous observoient cette règle, mais volontairement, sans y être obligés par aucune loi, non pas même les évêques ; en sorte que plusieurs avoient eu des enfants de leurs femmes légitimes pendant leur épiscopat. Mais, saint Jérôme et saint Epiphane, plus anciens que Socrate, nous apprennent plus distinctement la différence de ces usages (2). Saint Jérôme dit que les églises d'Orient, d'Egypte et du saint siege apostolique, prenoient pour clercs des vierges ou des continents, ou que, s'ils avoient des femmes, ils cessoient d'être leurs maris. Voilà les trois grands patriarchats, Rome, Alexandrie et Antioche ; car ce dernier est ce qu'il appelle l'Orient. Saint Epiphane dit (3) : Que l'Eglise observe exactement de ne point ordonner les bigames, quoiqu'ils n'aient épousé la seconde femme qu'après la mort de la première ; que celui même qui n'a été marié qu'une fois n'est point reçu pour être diacre, prêtre, évêque ou sous-diacre du vivant de sa femme, s'il ne s'en abstient ; principalement dans les lieux où les canons sont gardés exactement. Car, il avoue qu'en quelques lieux il y avoit des prêtres, des diacres et des sous-diacres qui usoient du mariage. Cet usage, ajoute-t-il, n'est pas conforme à la règle, mais à la foiblesse des hommes qui se relâchent selon l'occasion, et à cause de la multitude, pour laquelle on manqueroit de ministres. On peut donc dire que le célibat des clercs étoit alors mieux gardé qu'à présent, puisque la Grèce et tout l'Orient s'en sont relâchés depuis plusieurs siècles ; mais il suffisoit que l'usage ne fût pas universel, pour empêcher le concile de Nicée d'en faire une loi universelle. Car, en ces temps-là on ne faisoit pas de canons pour introduire de nouvelles pratiques au hasard d'être mal observées, mais pour confirmer les anciens usages de tradition apostolique.

XVIII. Autres canons pour le clergé.

Le neuvième canon pourvoit encore à la pureté du clergé, en disant : Si quelqu'un a été ordonné prêtre sans examen, ou si dans l'examen il a confessé les péchés qu'il avoit commis, et qu'après sa confession on n'ait pas laissé de lui imposer les mains contre les canons, nous ne le recevons point. Car, l'Eglise catho-

(1) Lib. V, c. 22, p. 235.
(2) Hier. adv. Vigil. c. 1.
(3) Ep. Hær. 59, Carth. n. 4.

lique soutient la qualité d'irrépréhensible, c'est-à-dire qu'elle observe la règle donnée par saint Paul sur ce sujet (1). Jusque là et long temps après, le crime étoit une irrégularité, c'est-à-dire, que quiconque en avoit commis un depuis son baptême, n'étoit point admis aux ordres, quelque pénitence qu'il eût faite, parce que la mémoire qui en reste affoiblit toujours la réputation; et l'on a sujet de soupçonner ceux qui sont tombés d'être plus foibles que ceux dont la vie est entière. Le dixième canon applique cette règle en particulier à ceux qui avoient idolâtré pendant la persécution, en disant : Ceux qui étant tombés ont été ordonnés par ignorance, ou avec connoissance de la part des ordinateurs, ne préjudicient point au canon; car, étant connus, ils sont déposés. Le dix-septième canon regarde encore les mœurs des clercs, et leur défend l'usure en ces termes : Parce que plusieurs ecclésiastiques, s'adonnant à l'avarice et à l'intérêt sordide, oublient l'Ecriture divine, qui dit (2) : Il n'a point donné son argent à usure, et prêté à douze pour cent, le saint et le grand concile a ordonné que si, après ce règlement, il se trouve quelqu'un qui prenne des usures d'un prêt, qui fasse quelque trafic semblable, qui exige une moitié au-delà du principal, ou qui use de quelqu'autre invention pour faire un gain sordide, il sera déposé et mis hors du clergé. Comme l'usure étoit permise par les lois romaines, il étoit difficile d'en abolir l'usage; et l'Eglise commença par la défendre expressément aux clercs, sans pour cela l'approuver chez les laïques.

Le dix-huitième canon regarde les diacres en particulier, et dit : On a rapporté au grand concile qu'en quelques lieux les diacres donnent l'eucharistie aux prêtres. Mais, ni les canons ni la coutume ne permettent que ceux qui n'ont pas le pouvoir d'offrir donnent le corps de Jésus-Christ à ceux qui l'offrent. On a encore appris que quelques diacres prennent l'eucharistie même avant les évêques. Qu'on abolisse tous ces abus. Que les diacres se contiennent dans leurs bornes, sachant qu'ils sont les ministres des évêques, et inférieurs aux prêtres. Qu'ils reçoivent l'eucharistie en leur rang après les prêtres, de la main de l'évêque ou du prêtre. Qu'il ne soit non plus permis aux diacres de s'asseoir entre les prêtres; c'est contre les canons et contre l'ordre. Que si quelqu'un ne veut pas obéir, même après ce règlement, qu'il soit interdit du diaconat. Les diacres avoient été institués pour servir aux tables, c'est-à-dire principalement à la table sacrée (3). Saint Justin témoigne qu'ils distribuoient le pain et le vin à chacun des assistants (4). Depuis, ils ne donnoient que la communion du calice après l'évêque ou le prêtre officiant, qui distribuoit de sa main l'espèce du pain; car alors il n'y avoit ordinairement qu'un seul sacrifice pour tout le clergé et tout le peuple. D'ailleurs, les diacres avoient l'administration des offrandes et de tout le temporel, qui appartenoit aux églises; c'étoit par leurs mains que les pauvres recevoient les aumônes, et les clercs leurs pensions et leurs rétributions. Cette fonction leur attiroit une grande considération, et une espèce d'autorité sur les prêtres les moins désintéressés. Le concile d'Arles avoit déjà commencé à réprimer les entreprises des diacres, en leur défendant de se rien attribuer de ce qui appartient aux prêtres (1).

XIX. Ordination et juridiction des évêques.

Le quatrième canon règle l'ordination des évêques, et dit : L'évêque doit être institué, autant qu'il se peut, par tous ceux de la province. Mais, si cela est difficile pour une nécessité pressante, ou pour la longueur du chemin, il faut du moins qu'il y en ait trois assemblées, qui fassent l'ordination avec le suffrage et le consentement par écrit des absents; mais c'est au métropolitain en chaque province à confirmer ce qui a été fait. On voit ici la division des provinces établie, et le nom de métropolitain donné dès lors à l'évêque de la capitale, que les Grecs nomment métropole, comme qui diroit mère-ville; et ces provinces étoient réglées suivant la division de l'empire romain. Le concile d'Arles avoit ordonné la même chose, contre quelques évêques qui s'attribuoient l'autorité d'ordonner seuls d'autres évêques (2). On peut joindre à ce canon le quinzième, qui défend les translations, en ces termes : A cause des grands troubles et des séditions qui sont arrivées, il a été résolu d'abolir entièrement la coutume qui se trouve introduite en quelques lieux contre la règle; en sorte que l'on ne transfère d'une ville à l'autre, ni évêque, ni prêtre, ni diacre. Que si quelqu'un, après la définition du saint concile, entreprend rien de semblable ou y consent, on cassera entièrement cet attentat, et il sera rendu à l'église dans laquelle il a été ordonné évêque ou prêtre. L'exemple d'Eusèbe, qui de Béryte avoit passé à Nicomédie, peut avoir donné occasion à ce canon; mais Eusèbe n'étoit pas seul, et l'abus commençoit à se tourner en coutume. Au reste, il est remarquable que le canon s'étend aux prêtres et aux diacres, et ne leur ordonne pas moins la stabilité qu'aux évêques. Le seizième l'étend même à tous les clercs, en disant : Ceux qui témérairement, sans avoir la crainte de Dieu devant les yeux, ni connoître les canons, se retirent de l'église en laquelle ils sont prêtres, diacres, ou en quelque rang du clergé

(1) 1 Tim. III, 2, Vide Dist. 50, c. 55, etc.
(2) Ps. XIV, 5.
(3) Act. VI.
(4) Justin. Apol. 2, in fin.

(1) Concil. Arel. c. 18.
(2) Concil. Arel. I, c. 20.

que ce soit, ceux-là ne doivent aucunement être reçus en aucune autre église; mais on leur doit imposer une nécessité absolue de retourner dans leur diocèse, ou les excommunier s'ils demeurent. Que si quelqu'un a la hardiesse d'enlever celui qui dépend d'un autre, et l'ordonner dans son église sans le consentement du propre évêque d'avec lequel le clerc s'est retiré, l'ordination sera sans effet.

XX. Privilèges des grands siéges.

Le sixième canon règle encore les bornes de la juridiction, principalement pour l'ordination des évêques; le voici : Que l'on observe les anciennes coutumes établies dans l'Égypte, la Lybie et la Pentapole; en sorte que l'evêque d'Alexandrie ait l'autorité sur toutes ces provinces, puisque l'évêque de Rome a le même avantage : à Antioche aussi et dans les autres provinces, que chaque église conserve ses privilèges. En général, qu'il soit notoire que si quelqu'un est fait évêque sans le consentement du métropolitain, le grand concile déclare qu'il ne doit point être évêque. Mais, si l'élection étant raisonnable et conforme aux canons, deux ou trois s'y opposent par une opiniâtreté particulière, la pluralité des voix doit l'emporter. La dernière partie de ce canon confirme ce qui est dit, dans le quatrième de l'autorité du métropolitain pour les élections. Mais la première partie, qui est la plus importante, fait voir un degré au-dessus des métropolitains, c'est-à-dire une juridiction sur plusieurs provinces attribuées à certains évêques, que l'on a depuis nommés patriarches ou primats, comme on a aussi nommé les métropolitains archevêques; car ces noms n'étoient pas encore en usage.

Nous voyons donc que dès lors les évêques des trois premières villes du monde, Rome, Alexandrie et Antioche, avoient juridiction sur les provinces voisines, et que d'autres avoient encore d'autres privilèges. Il y en eut trois que l'on nomma depuis exarques, savoir, l'évêque d'Ephèse, capitale de l'Asie proprement dite, l'évêque de Césarée en Cappadoce, et celui d'Héraclée en Thrace (1). L'archevêque de Carthage avoit aussi une grande autorité sur toutes les provinces d'Afrique. Tous ces droits paroîtront davantage dans la suite de l'histoire : mais il ne faut pas croire qu'ils aient commencé seulement du temps des monuments qui nous en restent. Rufin, qui vivoit dans le même siècle du concile de Nicée, explique le pouvoir qui est attribué au pape dans ce canon, en disant qu'il avoit le soin des églises *suburbicaires* (2), ce qui signifie quelqu'étendue des provinces soumises à Rome d'une manière particulière; mais, quoi que signifie ce mot obscur, il ne regarde l'évêque de Rome que comme patriarche en Occident, sans préjudice de la qualité de chef de l'Eglise universelle, si bien établie dans les siècles précédents. Au reste, on croit que les entreprises des méléciens contre la juridiction de l'évêque d'Alexandrie furent l'occasion de ce canon.

Le septième canon de Nicée regarde en particulier l'église de Jérusalem. Puisque, suivant la coutume, dit-il, et la tradition ancienne, l'évêque d'Elia est en possession d'être honoré, il continuera à jouir de cet honneur, sans préjudice de la dignité du métropolitain. Jérusalem, ayant été ruinée par Titus, avoit été rétablie par Ædrien, ainsi qu'on a déjà vu (1), sous le nom d'Elia, comme une ville nouvelle peu considérable, et soumise à Césarée, métropole de la Palestine. Mais, les chrétiens conservoient toujours la mémoire de son antiquité, des mystères qui s'y étoient accomplis, et principalement de ce que le royaume spirituel de Jésus-Christ y avoit commencé par s'étendre par toute la terre. Cet honneur ne pouvoit guère consister qu'en la préséance sur les autres évêques de la province; et en effet nous avons vu des conciles de Palestine où l'évêque de Jérusalem présidoit, avec celui de Césarée, au rapport d'Eusèbe même, évêque de Césarée; et il nous a conservé la suite de tous les évêques de Jérusalem, comme des autres siéges apostoliques (2).

Le cinquième canon regarde encore la juridiction des évêques, et porte : Touchant les excommuniés, clercs ou laïques, la sentence doit être observée par tous les évêques de chaque province, suivant le canon qui défend que les uns reçoivent ceux que les autres ont chassés. Mais il faut examiner si l'évêque ne les a point excommuniés par foiblesse, par animosité, ou par quelque passion semblable. Afin que l'on puisse l'examiner dans l'ordre, il a été jugé à propos de tenir tous les ans deux conciles dans chaque province, où tous les évêques traiteront en commun ces sortes de questions; et tous déclareront légitimement excommuniés ceux qui seront reconnus avoir offensé leurs évêques, jusqu'à ce qu'il plaise à l'assemblée de prononcer un jugement plus favorable pour eux. Or, ces conciles se tiendront, l'un avant le carême, afin qu'ayant banni toute animosité on présente à Dieu une offrande pure; le second vers la saison de l'automne. L'occasion de ce canon semble avoir été le mépris qu'Eusèbe de Nicomédie et ceux de son parti avoient témoigné de l'excommunication prononcée par saint Alexandre contre Arius, comme il s'en plaignoit lui-même dans ses lettres. L'ancien canon mentionné dans celui-ci est nommé apostolique dans la lettre de saint Alexandre à l'évêque de Byzance; et il avoit été confirmé dans le concile d'Arles (3). On voit ici l'usage fré-

(1) Conc. I, Constantin. c. 2.

(2) Ruf. lib. I, c. 6.

(1) Liv. III, n. 24

(2) V. Hist. c. 12, 13, IV, c. 8.

(3) Sup. l. X, n. 21

quent des conciles provinciaux, qui ne pouvoient se tenir si régulièrement pendant les persécutions; mais sitôt que l'Eglise est en liberté, elle en profite pour les établir, parce que c'étoit le tribunal ordinaire où se devoient juger toutes les affaires importantes de l'Eglise. On voit aussi qu'il y est parlé du carême, comme d'un temps observé par toute l'Eglise, et comme nous en parlons aujourd'hui. Le mot grec *tessaracosté* signifie quarantaine, comme le latin *quadragesima*; parce qu'en effet la plupart jeûnoient quarante jours, quoiqu'il y eût de la différence en quelques églises (1). Au reste, pendant le carême, les évêques étoient tellement occupés à l'instruction des peuples, particulièrement des catéchumènes et des pénitents, que ce n'eût pas été un temps propre à tenir des conciles.

XXI. Canons pour la pénitence.

A la suite du dixième canon qui condamnoit les ordinations des apostats, on fit l'onzième qui s'étend aux laïques, et qui porte : Ceux qui ont apostasié sans contrainte, sans perte de leurs biens, sans péril ou rien de semblable, comme il est arrivé sous la tyrannie de Licinius, le concile a trouvé bon d'user envers eux d'indulgence, bien qu'ils en soient indignes. Ceux donc qui se repentiront sincèrement seront trois ans entre les auditeurs, quoique fidèles sept ans prosternés, et pendant deux ans ils participeront aux prières du peuple sans offrir. On voit ici les mêmes degrés de pénitence, qui ont été déjà marqués en d'autres canons (2). Il y en avoit un premier de demeurer quelques années à pleurer hors de la porte de l'église; le concile en dispense les apostats pénitents, puisqu'il n'en fait point mention. Et comme cet onzième canon ne regarde que les fidèles, on en fit un autre touchant les catéchumènes, qui est le quatorzième, et qui porte : Quant aux catéchumènes tombés, le grand concile a ordonné qu'ils seront trois ans auditeurs; et qu'ensuite ils seront avec les catéchumenes, c'est-à-dire avec les compétants. Car, il y avoit deux degrés de catéchumènes : les oïants ou *auditeurs*, qui se préparoient de loin à devenir chrétiens, en écoutant les instructions; ceux qui demandoient le baptême, et que l'on nommoit *compétants*, parce qu'ils étoient plusieurs qui le demandoient ensemble : ils étoient admis aux prières qui précédoient le sacrifice.

Le douzième canon regarde une autre espèce d'apostasie : Ceux, dit-il, qui ayant été appelés par la grâce, et ayant d'abord montré de la ferveur, et quitté leurs emplois, sont retournés ensuite à leur vomissement comme des chiens, jusqu'à donner de l'argent et des présents pour rentrer dans leurs charges; ceux-là seront dix ans prosternés après avoir été trois ans auditeurs. Mais surtout il faut examiner leur disposition et le genre de leur pénitence. Car, ceux qui vivent dans la crainte, les larmes, les souffrances, les bonnes œuvres, et qui montrent leur conversion, non par l'extérieur, mais par les effets; ceux-là, ayant accompli leur temps d'auditeurs, pourront participer aux prières, et il sera libre à l'évêque d'user envers eux d'une plus grande indulgence. Mais, ceux qui ont montré de l'indifférence, et qui ont cru que l'extérieur d'entrer dans l'Eglise suffisoit pour leur conversion, ceux-là accompliront leur temps tout entier. Il ne faut pas entendre ce canon, comme s'il condamnoit le service de la guerre ou de la cour, puisque le concile d'Arles condamnoit au contraire ceux qui quittoient le service pendant la paix de l'Eglise. Ce canon douzième doit s'entendre du temps de la persécution, et de ceux qui, ayant quitté le service pour s'en mettre à couvert, avoient cherché à y rentrer, la persécution durant encore, et s'étoient exposés de nouveau à l'idolâtrie (1). Il faut remarquer en ce canon la faculté qu'il donne à l'évêque d'user d'indulgence.

Le treizième canon dit : Quant aux mourants, on gardera toujours la loi ancienne et canonique; en sorte que, si quelqu'un décède, il ne sera point privé du dernier viatique si nécessaire. Que si quelqu'un a reçu la communion étant à l'extrémité, et revient en santé, il sera avec ceux qui ne participent qu'à la prière. En général, à l'égard de tous les mourants qui demandent la participation de l'eucharistie, l'évêque l'accordera avec examen. On voit ici que le viatique est la communion et l'eucharistie; on en voit l'antiquité et la nécessité.

XXII. Canons pour les novatiens et les paulianistes.

Il y a deux canons du concile de Nicée qui regardent certains hérétiques; le huitième est pour les novatiens en ces termes : Ceux qui se nomment purs, s'ils reviennent à l'Eglise, le grand concile juge qu'après avoir reçu l'imposition des mains, ils doivent demeurer dans le clergé. Mais, avant toutes choses, il faut qu'ils déclarent par écrit qu'ils approuveront et suivront les décrets de l'Eglise catholique et apostolique, savoir, de communiquer avec les bigames, et avec ceux qui sont tombés dans la persécution, à qui l'on a réglé le temps de leur pénitence. Dans les lieux donc où il ne se trouvera point d'autres clercs, soit villes, soit villages, qu'ils gardent le rang où ils se trouvent ordonnés. Mais, si quelques-uns viennent dans un lieu où il y ait un évêque

(1) Socr. lib. V, c. 22, p. 235.

(2) Sup. l. VII, n. 17.

(1) Can. 3.

ou un prêtre catholique, il est évident que l'évêque de l'Eglise catholique aura la dignité épiscopale; et celui qui porte le nom d'évêque chez les prétendus purs aura le rang de prêtre, si ce n'est que l'évêque catholique veuille bien lui faire part du nom d'évêque. Autrement, il lui trouvera une place de chorévêque ou de prêtre, afin qu'il paroisse effectivement dans le clergé, et qu'il n'y ait pas deux évêques dans la même ville.

Les novatiens, qui se nommoient en grec *catharis*, c'est-à-dire purs (1), condamnoient la pénitence que l'Eglise accordoit aux apostats, et les secondes noces. L'imposition des mains par laquelle on les reçoit, semble se devoir entendre, comme à l'égard des méléciens, de celle que l'on donnoit aux hérétiques en les réconciliant à l'Eglise, mais non pas d'une nouvelle ordination. Il est à remarquer qu'en faveur de la réunion on laisse dans le clergé ceux que les hérétiques avoient ordonnés; mais les dernières paroles de ce canon sont encore plus remarquables, et contiennent une règle importante, que jamais il ne doit y avoir deux évêques dans la même ville. L'empereur, poussé par le zèle de réunir les églises, avoit appelé au concile un évêque novatien, nommé Acésius (2). Après que l'on eut écrit le décret de la foi, et que le concile y eut souscrit, l'empereur demanda à Acésius s'il étoit d'accord de la confession de foi et du décret sur la pâque? Il répondit : Seigneur, le concile n'a rien ordonné de nouveau; c'est comme je l'ai appris, ce qui s'est conservé depuis le commencement, et depuis les apôtres, touchant la règle de la foi et le temps de la pâque. Pourquoi donc, dit l'empereur, vous séparez-vous de la communion des autres? Acésius lui expliqua ce qui étoit arrivé sous la perfection de Decius, et la sévérité du canon qui défendoit, à ce que prétendoient les novatiens, de recevoir à la participation des saints mystères ceux qui après le baptême avoient commis quelqu'un de ces péchés que l'Ecriture appelle digne de mort (3). Qu'il falloit les exciter à pénitence, sans leur faire espérer le pardon par le ministère des prêtres, mais par la seule bonté de Dieu, qui a toute puissance de remettre les péchés. Après qu'il eut ainsi parlé, l'empereur lui dit : Acésius, prenez une échelle et montez tout seul au ciel.

L'autre canon du concile de Nicée touchant certains hérétiques, est le dix-neuvième, qui porte : Quant aux paulianistes qui reviennent à l'Eglise catholique, il est décidé qu'il faut absolument les rebaptiser. Que si quelques-uns ont été autrefois dans le clergé et sont trouvés sans reproche, étant rebaptisés, ils seront ordonnés par l'évêque de l'Eglise catholique; mais si dans l'examen on les trouve indignes, il faut les déposer. On gardera la même règle à l'égard des diaconesses, et généralement de tous ceux qui sont comptés dans le clergé. On parle des diaconesses que l'on trouve portant l'habit; mais, comme elles n'ont reçu aucune imposition des mains, elles doivent être comptées absolument entre les laïques. Les paulianistes étoient les sectateurs de Paul de Samosate, qui ne croyoit Jésus-Christ qu'un pur homme, et ne baptisoit point au nom du père, et du fils, et du Saint-Esprit (1). C'est pourquoi, le concile ordonne de les baptiser, et non pas les novatiens qui n'erroient ni dans la foi de la trinité, ni dans la forme du baptême. Nous trouvons à la fin du concile d'Ephèse une confession de foi contre Paul de Samosate, attribuée au concile de Nicée, où il est plusieurs fois répété que le fils de Dieu est consubstantiel au père (2). Mais d'ailleurs on y prend tant de soin d'expliquer le mystère de l'incarnation, et la distinction des deux matières unies en une seule personne, que cette définition semble être plutôt de quelque concile tenu dans le cinquième siècle.

Les diaconesses recevoient l'imposition des mains, portoient un habit particulier, et étoient comptées entre les personnes consacrées à Dieu (3). Le concile met celle des paulianistes au rang des laïques, parce qu'elles n'avoient que l'habit sans imposition des mains. Au reste, les diaconesses faisoient à l'égard des femmes les mêmes fonctions que les diacres à l'égard des hommes, autant qu'elles en étoient capables, principalement pour la visite des pauvres et l'instruction des catéchumènes (4). Elles tenoient les portes du côté de l'église (5) où les femmes étoient séparées des hommes, et, dans l'action du baptême, elles leur aidoient à se déshabiller et à se revêtir, afin que tout se fît avec bienséance.

Le dernier canon de Nicée regarde une simple cérémonie, et porte : Parce qu'il y en a qui fléchissent les genoux le dimanche et pendant le temps pascal, afin que tout soit uniforme dans tous les diocèses, le saint concile a ordonné que l'on fera debout les prières que l'on doit à Dieu. On voit combien les pères étoient soigneux de conserver jusqu'aux moindres traditions, quand elles étoient anciennes : or, celle-ci l'étoit dès le temps de Tertullien (6). Voilà les vingt canons du concile de Nicée. Le respect de ce grand concile a fait passer sous son nom plusieurs autres règles qu'il n'avoit pas faites; et les chrétiens orientaux des derniers temps lui ont attribué toute l'ancienne discipline de l'Eglise : c'est ce qu'on appelle les canons arabiques du concile de Nicée.

(1) Sup. lib. VI, n. 5.
(2) Socr. I, c. 10. Soz. I, c. 22.
(3) 1 Jo. V, 16.

(1) Innoc. I, Epist. 21, c. 5.
(2) Conc. Ep. Par. 3, c. 5, p. 679, A.
(3) Conc. Chalced. c. 5.
(4) Const. Epist. lib. XV, c. 11, 57, 111.
(5) Epiph. Expos.
(6) Tertull. de Cor. c. 3.

XXIII. Lettre synodale.

Le concile, avant que de se séparer, écrivit une lettre synodale adressée principalement à l'église d'Alexandrie, comme la plus intéressée à tout ce qui s'y étoit fait. Elle s'adresse aussi à tous les fidèles d'Egypte, de Pentapole, de Lybie et de toutes les églises qui sont sous le ciel. Les évêques y reconnoissent d'abord que c'est par la grâce de Dieu et de l'empereur Constantin qu'ils sont assemblés de différentes provinces; puis ils ajoutent : Avant toutes choses, l'impiété d'Arius et de ses sectateurs a été examinée en présence de l'empereur; et on a résolu tout d'une voix de l'anathématiser, lui, sa doctrine impie, ses paroles et ses pensées, par lesquelles il blasphémoit contre le fils de Dieu, en disant : Qu'il est tiré du néant; qu'il n'étoit point avant que d'être engendré, et qu'il y a eu un temps auquel il n'étoit pas; que, par son libre arbitre, il est capable de vice et de vertu, et qu'il est créature. Le saint concile a anathématisé tout cela, souffrant même avec peine d'entendre prononcer ces blasphèmes. Pour ce qui regarde la personne d'Arius, vous avez déjà appris, ou vous apprendrez assez comment il a été traité. Nous ne voulons pas paroître insulter à un homme qui a reçu la digne récompense de son crime. Ceci se doit entendre de l'exil auquel Arius fut condamné aussitôt par l'empereur, car sa mort n'arriva que quelques années après. La lettre synodale continue : Son impiété a eu la force de perdre avec lui Théonas de Marmarique et Second de Ptolémaïde, et ils ont été traités de même. Ils racontent ensuite ce qui avoit été ordonné par les méléciens, comme il a été rapporté ci-dessus, se remettant du surplus à l'évêque Alexandre, parce que tout s'est fait avec sa participation et de son autorité. Ils rapportent aussi le décret touchant la pâque, et ajoutent (1) : Réjouissez-vous donc de tant d'heureux succès, de la paix et de l'union de l'Église, et de l'extirpation de toutes les hérésies, et recevez avec beaucoup d'honneur et de charité notre collègue, votre évêque Alexandre, qui nous a réjouis par sa présence, et qui, dans un âge si avancé, a pris tant de peine pour vous procurer la paix. Ils finissent en se recommandant à leurs prières.

XXIV. Lettres de l'empereur. L'exécution du concile.

L'empereur Constantin écrivit en même temps deux lettres pour publier les ordonnances du concile, et les faire connoître à ceux qui n'y avoient pas assisté. La première est adressée aux églises en général, et ce qu'elle explique en beaucoup de paroles se réduit à dire que la question de la foi a été examinée et si bien éclaircie, qu'il n'y est resté aucune difficulté (2); qu'il a été résolu tout d'une voix que la pâque seroit partout célébrée le même jour, et que l'on n'auroit sur ce point rien de commun avec les juifs (1). Il exhorte tout le monde à exécuter l'ordonnance du concile, ajoutant ces paroles remarquables (2) : Tout ce qui se fait dans les saints conciles des évêques doit être rapporté à la volonté de Dieu. Il envoya des copies de cette lettre dans toutes les provinces (3). La seconde est adressée en particulier à l'église d'Alexandrie; et, après avoir parlé de l'union dans la foi, il ajoute : C'est pour y parvenir que, par la volonté de Dieu, j'ai assemblé à Nicée la plupart des évêques, avec lesquels moi-même, comme un d'entre vous, car je me fais un souverain plaisir de servir le même maître, je me suis appliqué à l'examen de la vérité. On a donc discuté très-exactement tout ce qui sembloit donner prétexte à la division. Et Dieu veuille nous le pardonner! quels horribles blasphèmes a-t-on osé avancer touchant notre Sauveur, notre espérance et notre vie! professant une créance contraire aux Écritures divines et à notre sainte foi. Plus de trois cents évêques, très-vertueux et très-éclairés, sont convenus de la même foi, qui est en effet celle de la loi divine. Arius seul a été convaincu d'avoir, par l'opération du démon, semé cette doctrine impie, premièrement parmi vous, et ensuite ailleurs. Recevons donc la foi que Dieu tout-puissant nous a enseignée; retournons à nos frères, dont un ministre impudent du démon nous avoit séparés (4). Car, ce que trois cents évêques ont ordonné n'est autre chose que la sentence du fils unique de Dieu; le Saint-Esprit a déclaré la volonté de Dieu par ces grands hommes qu'il inspiroit. Donc, que personne ne doute, que personne ne diffère; mais revenez tous de bon cœur dans le chemin de la vérité. C'est ainsi que l'on proposoit la décision du concile, comme un oracle divin après lequel il n'y avoit plus à examiner; car on ne doit pas douter que ces lettres de l'empereur ne fussent dictées par les évêques, ou du moins dressées suivant leurs instructions.

Il publia encore une autre lettre, ou plutôt un édit qui condamne Arius et ses écrits, en ces termes : Constantin, vainqueur, grand, auguste, aux évêques et aux peuples. Puisque Arius a imité les méchants, il mérite d'être noté d'infamie comme eux. Porphyre, ayant composé des écrits impies contre la religion, est devenu l'opprobre de la postérité, et ses écrits ont été supprimés; de même je veux qu'Arius et ses sectateurs soient nommés porphyriens, afin qu'ils portent le nom de ceux qu'ils ont imités; que s'il se trouve quelqu'écrit composé par Arius, il soit jeté au feu, afin qu'il n'en reste aucun monument, et je déclare que quiconque sera convaincu d'avoir caché quelqu'écrit d'Arius, au lieu de le re-

(1) Sup. n. 15. 17. Theod. I, c. 10. Socr. I, c. 9. Ibid. c. 18.
(2) Ap. Eus. III, Vita c.

(1) C. 19.
(2) C. 20.
(3) Socr. I, c. 9, p. 15.
(4) Socr. I, c. 9, p. 27.

présenter et de le brûler, celui-là sera puni de mort aussitôt qu'il sera pris. Je prie Dieu qu'il vous conserve. On voit ici comme l'empereur use de son autorité temporelle pour exécuter le jugement du concile. On croit qu'il donna aux ariens le nom de porphyriens, pour montrer qu'ils vouloient ramener l'idolâtrie ; car, en disant que le fils qu'ils appeloient Dieu engendré étoit une créature, ils adoroient la créature outre le créateur, et ne différoient des païens qu'en ce qu'ils n'en adoroient qu'une (1). En même temps, l'empereur exila Arius et les deux évêques qui étoient demeurés les plus opiniâtres dans son parti, Second et Théonas.

Il fit publier une autre lettre contre Arius et ses sectateurs, qu'il fit proposer partout dans les villes, et nous la lisons encore (2). Elle est trop longue, d'un style d'orateur, ou plutôt de déclamateur emporté, assez ordinaire en ce temps-là, dans la chute des beaux-arts. L'auteur y dispute contre Arius, lui dit des injures, le raille et tourne en ridicule son extérieur sévère et négligé. Il lui applique une prétendue prophétie de la sibylle Erythrée. Ce qu'il y a de plus remarquable, est que les sectateurs y sont condamnés à payer, outre leur capitation, celle de dix autres personnes. L'exemplaire qui nous reste fut porté en Egypte par deux officiers, nommés Sinclétius et Gaudentius, lorsque Patérius en étoit gouverneur, et fut lu dans le palais.

XXV. Conclusion du concile.

La conclusion du concile se rencontra au même temps que le commencement de la vingtième année du règne de Constantin, c'est-à-dire le vingt-cinquième d'août trois cent vingt-cinq (3). Ce devoit être le vingt-cinquième de juillet, car il avoit commencé à régner à pareil jour de l'an trois cent six ; mais on croit qu'en faveur de la conclusion du concile il différa cette fête, qui se célébroit par tout l'empire avec grande solennité (4). En cette joie publique, Eusèbe de Césarée prononça un panégyrique de louange de l'empereur, et en sa présence, au milieu des évêques ; et l'empereur les voulut régaler magnifiquement, avant qu'ils se retirassent (5). Ils vinrent tous au palais ; et c'étoit pour eux un spectacle bien nouveau de passer sans crainte au milieu des gardes qui étoient à l'entrée l'épée nue à la main (6). Ils entrèrent jusqu'aux appartements les plus secrets, et se mirent à table, les uns avec l'empereur, les autres séparément sur des lits preparés des deux côtés. Ils croyoient voir une image du règne de Jésus-Christ, et plutôt un songe qu'une vérité. L'empereur, après le festin, les salua chacun en particulier, et leur fit des présents magnifiques à proportion de leur dignité (1) ; puis, quand ils furent prêts à se séparer, il leur parla pour prendre congé d'eux, et les exhorter à la paix, à l'union et la condescendance réciproque, et conclut en se recommandant à leurs prières (2). Ainsi finit le grand concile de Nicée, dont les Grecs et les Orientaux célèbrent encore la mémoire entre les fêtes des saints. L'empereur fit de grandes largesses aux peuples des villes et de la campagne à cette fête de la vingtième année de son règne, et donna aux évêques des lettres pour les gouverneurs des provinces (3), par lesquelles il établissoit aux vierges, aux veuves et aux clercs, des pensions annuelles, mesurées par sa liberalité, plutôt que par leurs besoins. Elles durèrent jusqu'au règne de Julien l'apostat, qui les ôta toutes.

Les principaux évêques furent chargés de porter dans leurs provinces, et de faire connoître partout les ordonnances du concile, et voici le catalogue qui nous en reste (4). Osius, par les prêtres Viton et Vincent qui l'accompagnoient, les envoya à Rome, en Italie, en Espagne, et à toutes les autres nations jusqu'à l'Océan, c'est-à-dire en Gaule, en Germanie, en Bretagne. Alexandre d'Alexandrie avec Athanase, son archidiacre, à toute l'Egypte, la Lybie, la Pentapole et aux provinces voisines. Macaire de Jérusalem avec Eusèbe de Césarée à la Palestine, l'Arabie et la Phénicie. Eustache d'Antioche à la Célésyrie, la Mésopotamie et la Cilicie. Jean, évêque persan, à toute la Perse et aux grandes Indes. Léonce de Césarée, à la Cappadoce, la Galatie, le Pont, la Paphlagonie, la grande et la petite Arménie. Théonas de Cyzique, à l'Asie, l'Hellespont, la Lydie et la Carie, par les évêques qu'il avoit sous lui, Eutychius de Smyrne et Marin de Troade. Nunéchius de Laodicée, à la première et à la seconde Phrygie. Alexandre de Thessalonique, par ceux qui dépendoient de lui, à la première et seconde Macédoine avec la Grèce, la Thessalie, l'Achaïe, l'Illyrie, l'une et l'autre Scythie. Alexandre de Byzance, alors prêtre, et depuis évêque, avec Paul, lecteur, son notaire, à toutes les îles Cyclades. Protogène de Sardique, à la Dacie, la Dardanie, et les pays voisins. Piste de Marcianople, à la Mysie et aux nations voisines. Cécilien de Carthage, à toutes les provinces d'Afrique, de Numidie et de Mauritanie. Ce dénombrement est utile pour connoître la subordination des églises, et la géographie ecclésiastique.

XXVI. Lettres d'Eusèbe de Césarée.

Eusèbe de Césarée écrivit en son particulier

(1) Athan. IV, in Arian. p. 468, 469.
(2) Socr. I, c. 9, p. 31, D. et ibi Vales. Gelas. Cyz. lib. III, c. 1.
(3) Eus. III, Vit. c. 15. Sozom. I, c. ult.
(4) Sup. liv. IX, n. 23. Pagi. an. 35, n. 3.
(5) Eus. Vit. c. 1.
(6) Ibid. c. 15. Theod. I, c. 1.

(1) Eus. III, Vit. c. 16.
(2) Ibid. c. 27.
(3) Eus. III, Vit. c. 22. The. I, c. 11.
(4) Gelas. lib. II, c. 35.

une lettre à son église, où quelques-uns apparemment l'accusoient d'avoir trahi le parti (1). Il suppose qu'ils ont déjà appris par la renommée ce qui s'est passé dans le concile touchant la foi; mais, pour les en mieux instruire, il leur envoie la formule qu'il dit avoir proposée, et ensuite celle du concile. Dans la sienne, il reconnoît que Jésus-Christ est le verbe de Dieu. Dieu de Dieu, lumière de lumière, vie de vie, fils unique, premier né de toute créature, engendré du père avant tous les siècles. Il dit d'abord : C'est ce que nous avons appris des évêque nos prédécesseurs, et au premier catéchisme, et quand nous avons reçu le baptême, et par la lecture des saintes Écritures, ce que nous avons cru et enseigné dans la prêtrise et dans l'épiscopat. Et à la fin, il ajoute : Nous assurons que nous le croyons ainsi, que nous l'avons toujours cru, et que jusqu'à la mort nous persévérerons dans cette foi, anathématisant toute hérésie. Nous protestons devant Dieu tout-puissant et Notre Seigneur Jésus-Christ que nous avons eu ces sentiments dans le cœur et dans l âme, depuis que nous nous connoissons, que nous le pensons encore et le disons en vérité; et nous pouvons prouver que nous l'avons cru et enseigné par le passé.

Il ajoute qu'après qu'il eut proposé cette formule, personne ne put y contredire, que l'empereur reconnut que c'étoit sa créance, et voulut que tout le monde y souscrivit, en y ajoutant seulement le mot de consubstantiel. L'empereur, dit-il, expliqua ce mot lui même, en disant qu'on ne l'entendoit pas d'une manière corporelle, par division ou par section, mais d'une manière divine et mystérieuse, convenable à la nature spirituelle. Il rapporte ensuite le symbole du concile, et dit : Je me fis encore expliquer comment on disoit que le fils est de la substance du père et consubstantiel; et je crus devoir admettre ce mot, pour le bien de la paix, voyant qu'on lui donnoit un bon sens, entièrement éloigné des idées corporelles, et qu'il avoit été employé par quelques anciens évêques, savants et illustres écrivains (2). Il remarque ici principalement saint Denis d'Alexandrie. Il ajoute que tous ont consenti à la formule de foi du concile, après l'avoir bien examinée; qu'ils ont aussi reçu sans peine l'anathème qui est à la fin, parce qu'il défend d'employer des termes qui ne sont point dans l'Ecriture, et qui étoient la cause de tout le désordre. C'est ainsi qu'Eusèbe de Césarée justifioit la conduite qu'il avoit tenue dans le concile.

XXVII. Exil d'Eusèbe de Nicomédie.

Mais Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée firent bientôt paroître que leurs souscriptions n'avoient pas été sincères (3). On dit qu'ils les effacèrent, ayant gagné celui qui gardoit les actes du concile par ordre de l'empereur, et qu'ils entreprirent d'enseigner publiquement qu'il ne faut pas croire que le fils soit consubstantiel au père. Qu Eusèbe en étant accusé, dit hardiment à l'empereur, en montrant l'habit qu'il portoit : Si on déchiroit ce manteau en ma présence, je ne dirois jamais que les deux pièces fussent de la même substance (1). Il est certain que l'empereur ayant fait venir d'Alexandrie des ariens qui brouilloient encore, Eusèbe et Théognis les reçurent, les mirent en sûreté et communiquèrent avec eux. On tint donc un concile, ils furent deposés et d'autres évêques mis à leur place; Amphion à Nicomédie et Chrestus à Nicée (2). Pour Eusèbe et Théognis, l'empereur irrité les envoya en exil dans les Gaules, trois mois après le concile de Nicée, et ils y demeurèrent trois ans (3).

En même temps, Constantin écrivit à l'église de Nicomédie une grande lettre, dont la première partie est un discours de théologie assez obscur sur la divinité du verbe, le reste est une invective véhémente contre Eusèbe (4). Il l'accuse d avoir été complice de la cruauté du tyran, c'est-à-dire Licinius, dans les massacres des évêques et dans la persécution des chrétiens Il a, dit-il, envoyé contre moi des espions pendant les troubles, et il ne lui manquoit que de prendre les armes pour le tyran; j'en ai des preuves par les prêtres et les diacres de sa suite que j'ai pris. Et ensuite, pendant le concile de Nicée, avec quel empressement et quelle impudence a-t-il soutenu contre le témoignage de sa conscience l'erreur convaincue de tous côtés? tantôt en m'envoyant diverses personnes pour me parler en sa faveur; tantôt en implorant ma protection, de peur qu'étant convaincu d'un si grand crime, il ne fût privé de sa dignité. Il m'a circonvenu et surpris honteusement, et a fait passer toutes choses comme il a voulu. Encore depuis peu, voyez ce qu'il a fait avec Théognis. J'avois commandé qu'on amenât d'Alexandrie quelques déserteurs de notre foi, qui allumoient la discorde : ces bons évêques, que le concile avoit réservés pour faire pénitence, non-seulement les ont reçus et protégés, mais encore ont communiqué avec eux. C'est pourquoi, j'ai fait prendre ces ingrats, je les ai envoyés au loin. Il exhorte les peuples à qui il écrit, à s'attacher à la vraie foi, et à recevoir avec joie les évêques fidèles, purs et sincères, c'est-à-dire Amphion et Chrestus, usant de menaces contre ceux qui oseront encore faire mention des séducteurs et leur donner des louanges (5). L'empereur écrivit aussi à Théodote de Laodicée,

(1) Theod. de Decr. p. 251, c. et de Synod. p. 882, B.
(2) Ath. ad Afric. p. 930, C.
(3) Sozom. II, c. 21.

(1) Epist. ad Nicom. ap. Theod. I, c. 20.
(2) Syn. ad Athan. Apol. p. 727, C. V. Vales. Not. ad Socr. I, c. 14.
(3) Philostorg. lib. II, c. ult.
(4) Gelas. l. III, c. 2. Th. l. I, c. 20.
(5) Gelas. lib. III, c. 2.

pour l'exhorter doucement à profiter de cet exemple, et à effacer de son esprit les mauvaises impressions qu'Eusèbe et Théognis pourroient lui avoir données.

XXVIII. Conduite de saint Alexandre avec Mélèce.

Saint Alexandre d'Alexandrie, étant de retour en Égypte, et connoissant l'esprit artificieux de Mélèce, lui demanda un état des évêques qu'il prétendoit avoir en Égypte, et des prêtres et des diacres qu'il pouvoit avoir à Alexandrie, dans le territoire qui en dépendoit (1). Ce qu'il fit, de peur que Mélèce, abusant de la liberté que le concile lui avoit accordée ne vendît plusieurs titres, et ne fît des faussetés, en supposant tous les jours ceux qu'il voudroit. Mélèce donna l'état des évêques au nombre de vingt-neuf, dont lui-même étoit le premier; et le dernier Jean de Memphis, qui par ordre de l'empereur devoit être avec l'archevêque, apparamment afin que l'on pût l'observer de plus près : les clercs d'Alexandrie étoient quatre prêtres et cinq diacres. Le nom d'archevêque attribué ici à l'évêque d'Alexandrie est remarquable. Mélèce, en donnant cet état, présenta à saint Alexandre ceux qui y étoient nommés ; il lui rendit aussi les églises dont il avoit usurpé la supériorité, et demeura à Lycopolis, où il mourut quelque temps après (2). Mais, en mourant il nomma pour son successeur, contre l'ordonnance du concile de Nicée, un de ses disciples, nommé Jean; et peut-être le même Jean de Memphis. Ainsi le schisme recommença, et les méléciens continuèrent leurs assemblées (3); il y en eut toutefois qui revinrent de bonne foi à l'unité de l'Église (4). Mais, les schismatiques envoyèrent à l'empereur une députation contre Alexandre, dont les principaux députés étoient Paphnuse, anachorète, de qui la mère avoit confessé la foi; Jean, chef de tout le parti, et Callinique, évêque de Péluse (5). Ils furent reçus de l'empereur avec honneur, comme des évêques; mais il ordonna, même par écrit, que le décret du concile fût observé, et les exhorta à la concorde (6).

XXIX. Saint Athanase, évêque d'Alexandrie.

Saint Alexandre d'Alexandrie mourut cinq mois après qu'il fut revenu chez lui, le lundi vingt-deuxième du mois égyptien Bermouda, c'est-à-dire le dix-septième avril, l'an trois cent vingt-six (7). Il déclara qu'il désiroit Athanase pour son successeur; et on crut qu'il le faisoit par inspiration divine (8). Car, comme il étoit près de mourir, il l'appela par son nom. Saint Athanase s'étoit absenté et caché, prévoyant ce qui arriva. Un autre Athanase, qui étoit présent, répondit ; mais saint Alexandre ne lui dit mot, montrant que ce n'étoit pas lui qu'il avoit appelé. Il appela encore Athanase, et répéta ce nom plusieurs fois. Celui qui étoit présent se tut ; on comprit de qui le saint évêque parloit; et il ajouta par esprit prophétique : Athanase, tu penses avoir échappé par la fuite, mais tu n'échapperas pas (1). En effet, après la mort d'Alexandre, les évêques de la province s'étant assemblés avec tout le peuple catholique, la multitude s'écria tout d'une voix pour demander Athanase, témoignant que c'étoit un homme vertueux, pieux, véritablement chrétien, menant la vie ascétique. Ils le demandoient publiquement à Jésus-Christ, et conjuroient les évêques de l'ordonner, ne sortant point de l'église pendant plusieurs jours, et ne les en laissant point sortir. Il fut donc ordonné évêque d'Alexandrie par le plus grand nombre des évêques, à la vue de toute la ville et de toute la province. Toutefois, les ariens osèrent bien avancer depuis, que six ou sept évêques l'avoient ordonné en cachette. L'ordination de saint Athanase ne se fit que le vingt-septième de décembre de cette année trois cent vingt-six, car il se cacha long-temps (2); et il en falloit encore pour assembler les évêques de toutes les provinces qui dépendoient d'Alexandrie. Il tint le siége quarante-six ans entiers, aussi étoit-il encore jeune à proportion d'une telle place.

XXX. Saint Grégoire de Nazianze le père.

Nous avons dit que Léonce, évêque de Césarée en Cappadoce, venant au concile de Nicée, instruisit dans la véritable foi Grégoire, depuis évêque de Nazianze, et père du théologien (3). Grégoire étoit de la secte des hypsistaires, ainsi nommés parce qu'ils faisoient profession d'adorer le Dieu très-haut, en grec *hypsistos* (4) ; mais ils révéroient aussi le feu et les lampes, et observoient le sabbat et la distinction des viandes, comme les juifs. Grégoire vivoit moralement bien, observant la justice et la chasteté conjugale avec sa femme Nonne, chrétienne, et d'une rare vertu; et ce fut elle qui contribua le plus à sa conversion. Et, ayant conçu le désir, il le fit connoître aux évêques, qui passèrent au lieu où il étoit en allant au grand concile, particulièrement à saint Léonce de Césarée. En l'instruisant, ils le firent mettre à genoux par mégarde, au lieu que les catéchumènes doivent être debout, et cette méprise fut regardée comme un présage de son épiscopat (5) ; parce que dès lors on faisoit mettre à genoux celui que l'on ordonnoit évêque. Peu de temps après, il reçut le bap-

(1) Ath. Ap. p. 788.
(2) Sozom. II, c. 21.
(3) Epiph. Hæres. 68, n. 5.
(4) Athan. Apol. p. 764, B.
(5) Ep. ibid.
(6) Eus. III, Vit. c. 23.
(7) Pagi. an. 326, n. 3.
(8) Theod. I, 26.

(1) Syn. ap. Ath. 2 Ap. p. 726.
(2) Pagi. an. 326, n. 3.
(3) Sup. n. 4.
(4) Greg. Naz. Orat. 19, p. 289, B.
(5) Ibid. p. 294.

tême, et, sortant du bain sacré, il fut environné d'une lumière extraordinaire, et si sensible, que l'évêque de Nazianze, qui le baptisoit, s'écria qu'il seroit un jour son successeur.

En effet, quelques années apres ayant été suffisamment éprouvé, il fut élevé à l'épiscopat de cette même ville (1) C'étoit, comme l'on croit, vers l'an trois cent vingt-huit. Il pouvoit être âgé de cinquante ans, et il en vécut encore plus de cinquante, c'est-à-dire en tout près de cent ans. Quoiqu'il eût étudié tard les saintes Ecritures, il en acquit en peu de temps une telle connoissance, et instruisit si bien son troupeau, qu'il se préserva des troubles que l'arianisme excitoit par tout l'Orient, et adoucit les mœurs sauvages de son peuple; car la ville de Nazianze étoit petite et peu considérable jusque-là; elle étoit en Cappadoce, voisine de Césarée.

Du mariage de Grégoire et de Nonne naquirent trois enfants, deux fils, Grégoire et Césaire, et une fille nommée Gorgonie, que l'on croit avoir été l'aînée. Grégoire fut le fruit des prières de sa mère, qui avoit instamment demandé à Dieu de lui donner un fils. Aussi, le lui offrit-elle aussitôt après sa naissance, et sanctifia ses mains en lui faisant toucher les livres sacrés (2). Il s'appliqua dès l'enfance à les lire, et donna dès lors de grandes marques de vertu. Etant encore fort jeune, il eut un songe mystérieux (3). Il crut voir auprès de lui deux jeunes filles de même âge, et d'une rare beauté, vêtues de blanc, mais sans ornement, et avec une extrême modestie. Elles le baisoient et le caressoient comme leur enfant. Transporté de joie, il leur demanda leurs noms; l'une dit: Je m'appelle la chasteté, l'autre la tempérance: nous sommes debout devant le trône de Jésus-Christ, en la compagnie des troupes célestes; viens avec nous, mon enfant, nous t'élèverons jusqu'à la lumière de la trinité immortelle. Ayant ainsi parlé, elles s'envolèrent au ciel, et, comme il les suivoit de la vue, il s'éveilla. Dès lors, il conçut de l'amour de la virginité, et renonça au mariage. Tels furent les commencements du jeune Grégoire.

XXXI. Lois de Constantin.

Nous trouvons quelques lois de Constantin touchant les matières ecclésiastiques, données pendant le cours de son règne trois cent vingt-six, c'est-à-dire sous son septième consulat, et le premier de son fils Constantius (4). La première est du premier jour de juin, adressée à Ablavius, et défend d'exempter des charges publiques des villes ceux qui y étoient sujets, sous prétexte de cléricature. Elle ordonne donc que l'on n'élira de nouveau un clerc, que pour remplir une place vacante par la mort d'un autre; que l'on n'élira point ceux qui, par leur naissance ou par leurs richesses, sont sujets aux charges publiques. Car, il faut, dit la loi, que les riches portent les charges du siècle, et que les pauvres soient nourris des biens des églises. Le nombre des clercs étoit réglé, parce qu'il n'y avoit point d'ordinations vagues, tous étoient attachés à une église certaine. Ils étoient exempts des charges publiques, mais on ne souffroit pas que cette exemption tournât en abus.

Les deux autres lois de cette année regardent les hérétiques (1). L'une est du premier septembre, et porte que les priviléges accordés en considération de la religion, ne doivent profiter qu'aux catholiques, non aux hérétiques et aux schismatiques, qui doivent au contraire être chargés plus que les autres (2). La dernière accorde aux novatiens la paisible possession des maisons de leur église et de leurs sépultures, qu'ils avoient acquises à juste titre, non de ce qui avant leur division avoit appartenu à l'Eglise catholique. Les novatiens étoient les moins odieux des hérétiques de ce temps-là (3); et leur évêque Acésius étoit estimé de l'empereur à cause de ses mœurs.

XXXII. Invention de la croix par sainte Hélène.

Entre les libéralités que fit Constantin à l'occasion de la vingtième année de son règne, on peut compter les bâtiments de plusieurs églises magnifiques, particulièrement dans la terre sainte (4). Les païens s'étoient efforcés d'abolir la mémoire de la résurrection de Jésus-Christ (5). Ils avoient comblé la grotte du saint sépulcre, élevé au-dessus une grande quantité de terre, pavé de pierre le haut, et bâti un temple de Vénus, où ils offroient des sacrifices à cette idole; afin que les chrétiens parussent l'adorer, quand ils viendroient en ce lieu pour adorer Jésus-Christ (6). Constantin donna ordre d'y bâtir une église magnifique, et en écrivit à l'évêque Macaire, lui recommandant que ce bâtiment surpassât en beauté, non-seulement les autres églises, mais tous les édifices des autres villes. J'ai donné ordre, ajoute-t-il, à Dracilien, vicaire des préfets du prétoire et gouverneur de la province, d'employer suivant vos ordres les ouvriers nécessaires pour élever les murailles. Mandez-moi quel marbre précieux, et quelles colonnes vous jugerez plus convenables, afin que je les y fasse conduire. Je serai bien aise de savoir si vous jugez à propos que la voûte de l'église soit ornée de lambris ou de quelqu'autre sorte d'ouvrage; si c'est du lambris, on y pourra mettre de l'or.

Ce fut sainte Hélène, mère de l'empereur,

(1) Ibid. p. 206.
(2) Carm. I, 39.
(3) Carm. IV, 71.
(4) L. VI, Cod. Theodor. de Epist. et Cler. lib. XVI.

(1) L. I, Cod. Theod. de Hæres. lib. XVI.
(2) Lib. II, ibid.
(3) Sozom. II, c. 32.
(4) Sup. l. II, n. 25.
(5) Eus. III, Vit. c. 26, 27, etc.
(6) Ruf. I, Hist. c. 7.

qui se chargea elle-même de l'exécution (1). Elle étoit alors âgée de quatre-vingt ans, vivant depuis plusieurs années dans la piété et les œuvres de charité. L'empereur son fils lui fit connoitre la vraie religion qu'elle ignoroit auparavant, lui donna le titre d'auguste, et fit mettre son effigie sur la monnoie d'or (2). Elle disposoit de ses trésors, mais c'étoit pour faire des libéralités et des aumônes. Elle étoit très-assidue aux eglises, les paroit de divers ornements, et ne négligeoit pas les oratoires des moindres villes (3); on la voyoit au milieu du peuple avec un habit simple et modeste dans les assemblées ecclésiastiques.

Elle alla, nonobstant son grand âge, visiter les saints lieux, et prendre soin de les orner de somptueux édifices par la libéralité de son fils (4). En traversant l'Orient, elle fit des largesses extraordinaires aux gens de guerre, aux communautés et à chacun des particuliers qui s'adressoient à elle (5). Aux uns elle donnoit de l'argent, aux autres des habits; elle délivroit les uns des prisons, les autres du travail des mines; elle rappeloit les exilés. Etant arrivée à Jérusalem, elle commença par faire abattre le temple et l'idole de Vénus, qui profanoient le lieu de la croix et de la résurrection (6). On ôta les terres, on creusa si avant que l'on découvrit le saint sépulcre (7); et tout proche on trouva trois croix enterrées (8). On ne savoit laquelle étoit celle du Sauveur; l'évêque saint Macaire imagina ce moyen de s'en éclaircir. Il fit porter les croix chez une femme de qualité, malade depuis long-temps, et réduite à l'extrémité: on lui appliqua chacune des croix en faisant des prières; et sitôt qu'elle eut touché la dernière elle fut entièrement guérie. Avec la croix, on trouva aussi le titre, mais séparé avec les clous, que sainte Hélène envoya à l'empereur avec une partie considérable de la croix, laissant l'autre à Jérusalem. Elle la fit mettre dans une châsse d'argent, et la donna en garde à l'évêque pour la conservation à la postérité. En effet, dans le siècle suivant on ne la montroit qu'une fois l'année à la solennité de Pâque, c'est-à-dire le vendredi saint (9). L'évêque, après l'avoir adorée le premier, l'exposoit pour être adorée de tout le peuple, et de là sans doute est venue dans toutes les églises cette pieuse cérémonie. On ne montroit point à Jérusalem la vraie croix hors ce seul jour, sinon quelquefois par grâce particulière de l'évêque, en faveur des personnes de piété qui avoient fait exprès le pèlerinage. Quant aux clous, Constantin en fit mettre une partie dans son casque, et une partie au mors de la bride de son cheval, pour lui servir de sauvegarde dans les combats.

Cependant, par ses ordres et par les soins de sa mère, on bâtissoit l'eglise du saint sépulcre, qui ne fut achevée que six ans après (1). Autour, s'élevoit une ville contre l'ancienne, mais non à la même place; et ce sembloit être la nouvelle Jerusalem prédite par les prophètes (2). Près de là, sur le haut du mont des Olives, l'empereur fit aussi bâtir une église magnifique pour honorer le lieu de l'ascension de Jésus-Christ, et une autre à Bethléem, pour honorer la grotte sanctifiée par sa naissance (3). Ces édifices étoient ornés de dons précieux, de vases d'or et d'argent, de voiles de diverses couleurs, et servoient à éterniser la mémoire de l'empereur et de sa mère. Elle fit encore quelque séjour en Palestine, et, entre les autres marques de sa piété, elle rendit un grand honneur aux vierges consacrées à Dieu (4). Car, les ayant toutes assemblées, et fait coucher sur plusieurs nattes, elle les servit à table, tenant elle-même l'aiguière sur le bassin pour leur laver les mains, apportant les viandes, versant le vin, et leur présentant à boire. Enfin, cette pieuse princesse, étant retournée à Rome, y mourut au mois d'août de cette même année trois cent vingt-six, entre les bras de l'empereur son fils, et de ses petits-fils les césars; et l'empereur lui fit des funérailles royales (5). L'Eglise honore sa mémoire le dix-huitième d'août (6). Constantin étoit à Rome dès le mois de juillet: il y célébra la vingtième année de son règne par des fêtes magnifiques, et y demeura trois mois; mais son application à ruiner l'idolâtrie le rendit odieux au sénat et au peuple romain, et ce fut le dernier voyage qu'il fit à Rome.

XXXIII. Constantin s'applique à ruiner l'idolâtrie.

En effet, il y eut des temples en plusieurs villes, dont il fit ôter les portes; d'autres qu'il fit découvrir, en sorte qu'ils tomboient en ruine; d'autres dont il fit enlever les statues de bronze, révérées et fameuses depuis plusieurs siècles, pour les exposer aux yeux de tous dans les places publiques (7). Quant aux idoles d'or et d'argent, il en fit un autre usage; il envoya secrètement dans les provinces des chrétiens de son palais, gens de confiance, qui, sans violence et sans éclat, obligèrent les sacrificateurs à donner les idoles les plus précieuses, même celles que l'on disoit être descendues du ciel, et de les tirer des lieux secrets où elles étoient cachées. Les particuliers craignoient pour eux et pour leurs familles s'ils résistoient à la volonté de l'empereur; les pré-

(1) Theod. II, c. 8.
(2) Euseb. III, Vit. c. 17.
(3) Ibid. c. 45.
(4) Ibid. c. 45.
(5) Ibid. 44.
(6) Theod. I, c. 78. Ruf. I, c. 78. Socr. I, c. 17. Soz. II, c. 1.
(7) Ambros. de Ob. Th. n. 42, etc.
(8) Cyrill. Hier. Ep. ad Const. imp.
(9) Paulin. Epist. II, ad Seve.

(1) Eus. II, c. 33.
(2) Ibid. c. 41.
(3) C. 53.
(4) Ruf. II, c. 8. Theod. I, c. 18.
(5) Theophan. Pagi. n 9.
(6) Gothefr. Chron. Cod. Theod.
(7) Eus. III, Vit. c. 24 Sozom. lib. III, c. 5.

tres et les gardiens des temples n'osoient s'y opposer, se voyant abandonnés de la multitude; et les émissaires de l'empereur, mettant à part pour le faire fondre ce qu'il y avoit d'or et d'argent, laissoient aux idolâtres ce qui restoit d'inutile. Il prit soin de détruire entre les autres quelques temples les plus odieux (1). En un lieu, nommé Aphaque, sur une des hauteurs du mont Liban, et près du fleuve Adonis, étoit un temple de Vénus, bâti à l'écart, et loin de tout commerce. On disoit qu'à un certain jour, en vertu d'une certaine invocation, un feu semblable à une étoile tomboit du sommet de la montagne et se perdoit dans le fleuve, et que c'étoit Vénus, Uranie ou Céleste. Ce temple, en effet, étoit une école d'impureté, où des hommes efféminés et des femmes abandonnées commettoient toutes sortes d'abominations, sous prétexte de religion; et cela impunément, parce qu'aucun homme grave n'osoit seulement y passer. L'empereur fit abattre ce temple depuis les fondements par la main des soldats qu'il y envoya, et le lieu fut purifié.

A Ege, en Cilicie, étoit un temple fameux d'Esculape, où l'on disoit que souvent il apparoissoit à ceux qui dormoient, et guérissoit toutes sortes de maladies (2); les peuples le regardoient comme un dieu sauveur, les sages même d'entre les païens en publioient les merveilles (3). Constantin fit encore ruiner ce temple de fond en comble par ses soldats; en sorte qu'il n'en resta pas de vestige. En Égypte, les païens attribuoient à leur dieu Sérapis l'inondation du Nil, qui fait la fertilité du pays, parce que la colonne qui servoit à la mesurer étoit dans le temple de cette idole. Constantin l'ayant fait transférer dans l'église d'Alexandrie, les païens disoient que le Nil ne monteroit plus à cause de la colère de Sérapis; mais l'année suivante et toutes les autres, il monta à l'ordinaire.

En Cilicie, il y avoit un fameux oracle d'Apollon Pythien, dont l'empereur fit abattre le temple de fond en comble. Alors, un grand nombre de païens ouvrirent les yeux, connoissant la vérité de leur religion; plusieurs devenoient chrétiens, plusieurs méprisoient au moins ce qu'ils respectoient auparavant, voyant ce que cachoit la belle apparence des temples et des idoles. On y trouvoit ou des os et des têtes de morts détournées pour des opérations magiques, ou de sales haillons, ou des monceaux de foin et de paille; car c'étoit ce qui remplissoit le creux des idoles. On ne trouvoit dans les parties les plus secrètes des temples, ni dieu qui rendît des oracles, comme on avoit cru, ni de démon, ni fantôme ténébreux. Il n'y avoit caverne si obscure et si profonde, ni sanctuaire si fermé, où ceux que l'empereur envoyoit, et les soldats même, ne pénétrassent impunément; on reconnoissoit l'aveuglement qui régnoit depuis tant de siècles.

A Heliopolis de Phénicie, les païens adorateurs de Vénus avoient leurs femmes communes, et prostituoient leurs filles aux passants (1), comme par droit d'hospitalité. Constantin leur défendit de le faire à l'avenir, et leur écrivit pour les exhorter à se convertir et à reconnoître le vrai Dieu. Il fit même bâtir une grande église en ce lieu-là, où jamais il n'y en avoit eu; il y établit un évêque, des prêtres et des diacres, et, pour attirer plus de gens à la vraie religion, il donna de grands biens pour les pauvres.

XXXIV. Église au chêne de Mambré.

Eutropia, Syrienne et mère de l'impératrice Fausta, écrivit à l'empereur son gendre, qu'auprès du chêne de Mambré, dans la Palestine (2), où Abraham avoit logé et exercé l'hospitalité envers les trois anges, on avoit dressé des idoles et un autel, et que l'on y offroit des sacrifices impies. Ce lieu se nommoit autrement le Térébinthe, à cause d'un arbre très-ancien (3); c'étoit à trente milles ou dix lieues de Jérusalem, autrement à deux cent cinquante stades. On y faisoit tous les ans en été une fête célèbre, et on y tenoit une foire où venoit un grand nombre de marchands du pays même et des parties plus avancées de la Palestine, de la Phénicie et de l'Arabie. Chacun célébroit la fête selon sa religion: les juifs honoroient la mémoire de leur patriarche, les chrétiens l'apparition du fils de Dieu. Car, les Orientaux, pour la plupart, croyoient qu'il y avoit paru lui-même avec deux anges. Les païens honoroient les anges, et on croit que les idoles qu'ils y avoient dressées étoient pour les représenter comme des dieux ou des démons favorables. Il les invoquoient et leur offroient des libations de vin et de l'encens; d'autres immoloient un bœuf, un bouc, un mouton ou un coq. Chacun nourrissoit avec soin pendant toute l'année ce qu'il avoit de meilleur, pour en faire avec les siens le festin de cette fête. Ils avoient tous un tel respect pour ce lieu, ou craignoient tellement la vengeance divine, s'ils l'eussent profané, qu'ils n'osoient y commettre aucune impureté, ni avoir commerce avec les femmes, quoiqu'elles y fussent plus en vue et plus parées qu'à l'ordinaire, et qu'ils campassent tous pêle-mêle, car c'étoit un camp sans bâtiments, hors la maison que l'on disoit être celle d'Abraham auprès du chêne, et le puits où personne ne puisoit pendant la fête; parce que les païens en gâtoient l'eau, y jetant du vin, des gâteaux, des pièces de monnoie, des parfums secs ou liquides, outre les lampes qu'ils allumoient sur le bord.

(1) Eus. ibid. 55. Soc. I, c. 18. Sozom. ibid.
(2) Ibid, c. 36.
(3) Socr. I, c. 18, c. 57.

(1) Can. 58. Socr. I, c. 18. XVIII.
(2) Ibi. c. 52, V. Val. Gen.
(3) Sozom. II, 6, 4.

La belle-mère de Constantin (1), étant venue en Palestine pour accomplir un vœu, et ayant vu ces superstitions qui se pratiquoient au chêne de Mambré, lui en donna avis, et il écrivit une lettre adressée à saint Macaire et aux autres évêques de Palestine, par laquelle, après leur avoir doucement reproché leur négligence à souffrir une telle profanation, il dit qu'il a écrit au comte Acace de faire incessamment brûler les idoles qui se trouveroient en ce lieu-là, renverser l'autel, et punir selon leur mérite ceux qui, au mépris de cette défense, seroient assez hardis pour y commettre quelque impiété. Il ajoute qu'il a ordonné que le même lieu soit orné d'une église, et recommande aux évêques que, s'il se passe quelque chose de contraire à ces ordres, ils ne manquent pas de l'en avertir incontinent, afin que les coupables soient punis du dernier supplice. En exécution de cet ordre, on bâtit en ce lieu une église magnifique. Mais apparemment ceci ne se passa que quelque temps après le voyage de sainte Hélène.

XXXV. Histoire du comte Joseph.

L'empereur Constantin fit bâtir plusieurs églises en Palestine, par les soins du comte Joseph, juif de naissance, dont la conversion est remarquable (2). Il étoit natif de Tibériade, et tenoit le rang d'apôtre; car c'est ainsi que les juifs nommoient ceux qui étoient les premiers après le patriarche chef de toute la nation, et qui composoient son conseil. Le patriarche étoit alors Hillel, de la race du fameux Gamaliel. Hillel, étant malade et près de mourir, pria l'évêque voisin de Tibériade de le venir trouver et de lui donner le baptême, sous prétexte de médecine. L'évêque vint à titre de médecin, et fit préparer un bain comme un remède utile au malade, qui de son côté fit retirer tout le monde, comme par pudeur. Ainsi le patriarche fut baptisé et reçut les saints mystères. Joseph étoit à la porte, et, regardant par des fentes, il vit tout ce qui se passoit au dedans, et le remarqua soigneusement. Il vit aussi que le patriarche ayant dans la main une quantité d'or considérable, le donna à l'évêque, en disant : Offrez-le pour moi, car il est écrit que Ce que les prêtres de Dieu lient et délient sur la terre, est lié et délié au ciel. Ensuite on ouvrit les portes, ceux qui étoient venus voir le patriarche, lui demandoient comment il se trouvoit de son bain, et il répondit qu'il se portoit très-bien, l'entendant d'une autre manière qu'eux. Après deux ou trois jours, pendant lesquels l'évêque le visitoit souvent comme médecin, il mourut heureusement, laissant son fils qui étoit très-jeune, sous la conduite de Joseph et d'un autre personnage très-vertueux. Ce fils, nommé Judas, étoit le patriarche des juifs; car cette dignité passoit de père en fils par succession, et pendant son bas âge, ses deux tuteurs gouvernoient tout.

Il y avoit à Tibériade une chambre destinée à garder le trésor, et scellée, ce qui faisoit soupçonner qu'elle renfermoit de grandes richesses. Joseph eut la hardiesse de l'ouvrir en secret, mais il n'y trouva que des livres, savoir, l'évangile selon saint Jean, et les actes des apôtres, l'un et l'autre traduits de grec en hébreu, et l'évangile selon saint Matthieu en hébreu, comme il l'avoit écrit. La lecture de ces livres et le souvenir de ce qui s'étoit passé au baptême du patriarche, donnoit à Joseph de grandes inquiétudes. Cependant, le jeune patriarche Judas, devenant grand, s'abandonna à la débauche, jusqu'à employer la magie pour corrompre des femmes. Il attaqua aussi une femme chrétienne, qui rendit les charmes inutiles par le nom de Jésus-Christ et le signe de la croix. Cette preuve du pouvoir de Jésus-Christ toucha encore fortement Joseph, mais sans le persuader de se faire chrétien. Le Sauveur lui apparut lui-même en songe, et lui dit : Je suis Jésus que tes pères ont crucifié; crois en moi. Il ne se rendit pas, et tomba dans une grande maladie, dont on désespéroit. Le Sauveur lui apparut encore, lui disant de croire, et qu'il seroit guéri. Il le promit, mais il ne tint pas sa parole, et demeura dans son endurcissement. Il tomba dans une autre maladie aussi dangereuse; et, comme on crut qu'il alloit mourir, un vieux docteur de la loi vint lui dire à l'oreille : Crois en Jésus-Christ crucifié sous Ponce Pilate, fils de Dieu, et ensuite né de Marie, qui est le Christ de Dieu, qui est ressuscité, et qui doit venir juger les vivants et les morts. Saint Épiphane, qui raconte cette histoire, témoigne que les juifs avoient accoutumé d'en user ainsi, et qu'il avoit appris d'un autre, qui étoit encore juif, qu'étant malade à la mort on lui avoit dit à l'oreille : Jésus-Christ crucifié, fils de Dieu, te jugera. Il semble qu'ils employoient ces paroles comme un caractère pour guérir les maladies.

Joseph demeuroit toujours endurci. Jésus-Christ lui apparut encore en songe, et lui dit : Je te guéris, crois quand tu seras relevé. Il releva en effet de cette maladie, mais il ne crut point. Jésus-Christ lui apparut en songe, comme il étoit en santé, et lui en fit des reproches, et lui dit : Pour te convaincre, si tu veux faire quelque miracle en mon nom, je te l'accorde. Il y avoit à Tibériade un insensé qui alloit tout nu par la ville, et déchiroit tous les habits qu'on lui donnoit. Joseph, voulant faire l'expérience de sa vision, mais encore incertain et honteux, l'amena chez lui, et ayant fermé la porte, prit de l'eau sur laquelle il avoit fait le signe de la croix, et en arrosa de sa main le furieux, en disant : Au

(1) Euseb. III, Vit. c. 52, 53.

(2) Epiph. Hæres. XXX, n. 5.

nom de Jésus Nazaréen crucifié, sors de lui, démon, et qu'il soit guéri. Cet homme fit un grand cri, tomba par terre, écuma, se débattit violemment, puis demeura long-temps immobile. Joseph crut qu'il étoit mort. Une heure après, il se leva en se frottant le visage, et, voyant sa nudité, il se couvroit des mains comme il put, ne se pouvant plus souffrir ainsi. Joseph lui donna un habit, il s'en vêtit, et, étant revenu en son bon sens, il lui rendit, et à Dieu, de grandes actions de grâces, voyant qu'il étoit guéri par son moyen. Ce miracle fut connu par toute la ville; et les juifs disoient : Joseph a ouvert le trésor, il a trouvé écrit le nom de Dieu, et, l'ayant lu, il fait de grands miracles. Ils disoient la même chose de Jésus-Christ qu'il avoit fait des miracles par la vertu du nom ineffable de Dieu qu'il avoit trouvé dans le temple. Joseph demeura encore endurci.

Le patriarche Judas, étant venu en âge d'homme, lui donna par reconnoissance, ou lui confirma la charge d'apôtre, qui étoit lucrative chez les juifs. Il l'envoya en Cilicie avec ses lettres, où, étant arrivé, il faisoit payer les dîmes et les prémices par les juifs de la province. Dans une certaine ville, il se trouva logé près de l'église, ayant fait amitié avec l'évêque, il lui demanda secrètement les Evangiles et les lisoit. Sa charge d'apôtre l'obligea de déposer et de changer plusieurs moindres officiers, comme des archisynagogues, des prêtres, des anciens, des azanites, c'est ainsi qu'ils nommoient ceux qui tenoient lieu de diacres ou de ministres. Joseph, voulant corriger leurs fautes et conserver la discipline, s'attira la haine de plusieurs. Pour s'en venger ils recherchoient curieusement ses actions, si bien qu'étant entrés chez lui tout d'un coup, ils le surprirent lisant les Evangiles. Ils se saisirent du livre, et de Joseph lui-même, le traînant par terre, et le maltraitant avec de grands cris; ils le menèrent dans la synagogue et le fouettèrent; l'évêque survint et le tira de leurs mains. Une autrefois ils le rencontrèrent dans un voyage, le jetèrent dans le fleuve Cydnus, qui passe en Cilicie, et crurent l'avoir noyé; mais il s'en sauva, et reçut peu de temps après le baptême. Il alla à la cour et fut aimé de l'empereur Constantin, à qui il raconta toute son histoire. L'empereur lui donna la dignité de comte, et lui dit de demander encore ce qu'il voudroit. Joseph demanda pour toute grâce d'avoir commission de l'empereur pour faire bâtir des églises dans les villes et bourgades des juifs, où jamais personne n'y en avoit pu bâtir, parce qu'il n'y avoit en ces lieux avec eux, ni païens, ni samaritains, ni chrétiens. Ce qu'ils observoient principalement à Tibériade, à Diocésarée, à Séphoris, à Nazareth et à Capharnaum, de n'y souffrir aucun mélange d'étrangers.

Joseph, ayant reçu ce pouvoir par lettres de l'empereur avec la dignité de comte, vint à Tibériade. Ses lettres lui donnoient commission de faire travailler aux dépens de l'empereur, et lui attribuoient une pension. Il commença à bâtir premièrement à Tibériade, et se servit d'un grand temple qu'il y trouva commencé et imparfait, que l'on nommoit Adrianée, parce qu'il avoit été commencé par l'empereur Adrien, apparemment dans le dessein de le consacrer à Jésus-Christ, comme il fit dans toutes les villes, au rapport de Lampride (1). Celui de Tibériade étoit déjà élevé à quelque hauteur, et bâti de pierres carrées de quatre coudées; les citoyens en vouloient faire un bain public. Le comte Joseph, ayant entrepris d'en faire une église, fit bâtir hors de la ville sept fours à chaux; mais les juifs en arrêtèrent le feu par des enchantements, en sorte que les ouvriers, voyant qu'avec quantité de menu bois ils ne pouvoient faire de feu, s'en plaignirent au comte. Il y accourut aussitôt, et, ayant fait emplir d'eau un grand vase de cuivre, en présence d'une grande multitude de juifs assemblés pour voir ce qu'il vouloit faire, il fit de son doigt le signe de la croix sur le vase, et dit : Au nom de Jésus le Nazaréen, que mes pères et ceux de tous les assistants ont crucifié, que cette eau ait la vertu de délier tout le charme que ceux-ci ont fait, et de donner au feu son activité pour l'accomplissement de la maison du Seigneur. Il prit de l'eau avec sa main, et en arrosa chaque fournaise. Le charme s'évanouit, et la flamme commença à sortir à gros bouillons devant tout le peuple, qui s'écria : Il n'y a qu'un dieu qui assiste les chrétiens, et ils se retirèrent. Comme ils persécutoient souvent le comte Joseph, il se contenta de bâtir à Tibériade une petite église dans une partie du temple d'Adrien, et vint s'établir à Scythopolis. Il bâtit aussi, et acheva des églises à Diocésarée, et en quelques autres villes.

XXXVI. Nouvelles églises à Rome et ailleurs.

Constantin fit bâtir plusieurs autres églises en divers lieux (2); il orna les principales villes de chaque province. A Nicomédie, capitale de Bithynie, et résidence des empereurs depuis plusieurs années, il en fit élever à ses dépens une très-grande et très-magnifique. A Antioche, capitale de tout l'Orient, il en fit une autre d'une beauté singulière; le corps de l'église étoit d'une hauteur extraordinaire, de forme octogone, et ses ornements si riches, qu'on la nomma l'église d'or. Elle étoit accompagnée tout autour de plusieurs salles ou chapelles, et de lieux élevés et souterrains, le tout enfermé dans une vaste enceinte. A Rome, il bâtit premièrement la basilique, qui de son nom a toujours été nommée Constantinienne, autrement l'église du Sauveur, dans le palais

(1) Lamprid. in Alexand. p. 220. Sup. lib. v, n. 48.

(2) Eus. III, 6, 30.

de l'impératrice Fausta, sa femme, auparavant nommé la maison de Latran, où s'étoit déjà tenu le concile contre les donatistes (1). Et parce qu'il y fit aussi un baptistère, et que les baptistères avoient l'image de saint Jean-Baptiste, on nomme plus ordinairement cette église Saint-Jean-de-Latran. C'est la principale église de Rome, où est marquée la station des jours les plus solennels; et les papes y ont fait leur résidence pendant plusieurs siècles.

On trouve, suivant les anciens mémoires de l'église romaine (2), que Constantin donna à ce baptistère en maisons et en terres, non-seulement en Italie, mais en Sicile, en Afrique et en Grèce, treize mille neuf cent trente-quatre sous d'or de revenu annuel: ce qui revient à près de cent quinze mille livres de rente. Car, le sou d'or de ce temps-là valoit huit livres cinq sous de notre monnoie. Il bâtit sept autres églises à Rome. Celle de Saint-Pierre au Vatican, à la place d'un temple d'Apollon, pour honorer le lieu du martyre, et la sépulture du prince des apôtres; celle de Saint-Paul au lieu de son martyre; celle de Sainte-Croix en la maison de Sessorius, que l'on nomme Sainte-Croix-de-Jérusalem, à cause d'une portion de la vraie croix qu'il y mit. Celle de Sainte-Agnès avec un baptistère, à la prière de sa fille Constantia et de sa sœur du même nom, qui furent baptisées par saint Sylvestre. Celle de Saint-Laurent hors de la ville, sur le chemin de Tibur, au lieu de la sépulture de ce martyr. Celle des martyrs saint Marcellin et saint Pierre, au lieu dit entre deux lauriers, où fut la sépulture de sainte Hélène. Il fit aussi de grands dons à l'église que saint Sylvestre avoit bâtie dans la maison d'un de ses prêtres, nommé Equitius, près les thermes de Domitien. Dans le reste de l'Italie, Constantin bâtit encore plusieurs églises; une à Ostie en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, et de saint Jean-Baptiste; une à Albe en l'honneur de saint Jean-Baptiste; une à Capoue en l'honneur des apôtres, que l'on nomma Constantinienne; une autre à Naples. Les revenus dont il dota toutes ces églises montent ensemble à dix-sept mille sept cent dix-sept sous d'or, c'est-à-dire à plus de cent quarante mille livres de notre monnoie. Elles avoient encore la valeur de plus de vingt mille livres de rentes, en divers aromates que les terres d'Egypte et d'Orient devoient fournir en espèces. Encore ne les comptai-je que suivant les prix d'aujourd'hui, beaucoup moindres sans comparaison que ceux d'alors.

L'église de Saint-Pierre, par exemple, avoit des maisons dans Antioche, et des terres aux environs, à Tarse en Cilicie, et à Tyr. Elle en avoit en Egypte près d'Alexandrie et ailleurs, et dans la province de l'Euphrate, près de Cyr. Une partie de ces terres étoit destinée à fournir tous les ans une certaine quantité de nard, de baume, de storax, de cannelle, de safran, et d'autres drogues précieuses pour les encensoirs et pour les lampes. Je ne parle point des vases d'or et d'argent pour le service et l'ornement de ces églises, dont les mêmes mémoires, rapportés par Anastase, font un long dénombrement. Il peut avoir confondu ce qui avoit été donné par d'autres empereurs; mais les titres des immeubles doivent avoir été mieux conservés. Ceci peut suffire pour donner quelqu'idée de la magnificence royale avec laquelle Constantin fonda tant d'églises. Il ne tiroit pas du trésor public toutes ces libéralités; il y appliquoit des biens confisqués sur des martyrs ou sur d'autres chrétiens dont il ne se trouvoit point d'héritiers, les revenus des temples d'idoles qu'il ruina, et les jeux profanes qu'il abolit. En effet, il ôta en Orient les combats des gladiateurs (1); du moins il défendit d'y employer ceux qui étoient condamnés pour leur crimes, ordonnant au préfet du prétoire de les envoyer plutôt travailler aux mines. La loi est datée du premier d'octobre trois cent vingt-cinq, à Béryte en Phénicie.

XXXVII. Conversions de païens.

Il se convertissoit un grand nombre de païens; les uns par la connoissance de l'inutilité de leurs anciennes superstitions, et de leur peu de fondement (2); les autres par émulation des chrétiens qu'ils voyoient honorés et chéris de l'empereur, et pour se conformer à l'inclination du maître. D'autres, s'appliquant à considérer la doctrine chrétienne, touchés par des miracles ou des songes, ou par les entretiens des évêques ou des moines, jugeoient qu'il valoit mieux être chrétiens. Depuis ce temps, on vit les villes et les peuples entiers se convertir, abattre d'eux-mêmes leurs temples et leurs idoles, et bâtir des églises. Les habitants de Majuma, qui étoit le port de Gaza en Palestine, auparavant très-attachés à leurs anciennes superstitions (3), se firent chrétiens tout d'un coup; et l'empereur, répondant à leur piété, érigea en cité ce lieu qui ne l'étoit pas, et la nomma Constantia, du nom de Constantius, le plus cher de ses fils. Par une raison semblable, il nomma Constantine une ville de Phénicie (4). Il nomma aussi Hélénople, en l'honneur de sa mère, une petite ville de Bithynie, nommée auparavant Drépane, qu'il érigea en cité, et lui donna exemption de tribut, en l'honneur du martyr saint Lucien d'Antioche, dont les reliques y étoient. Eusèbe de Nicomédie (5), qui se vantoit d'être disciple de saint Lucien, procura peut-être cette fondation

(1) Sup. liv. x, n. 12.
(2) Anastas. Bibl. in Silvestro.

(1) Socr. I, c. 18. Lib. I, Cod. Theod. de Glad. l. xv, et ib. Goth.
(2) Sozom. II, c. 5,
(3) Euseb. IV, Vit. c. 37, 38.
(4) Euseb. ibid. Socr. c. 39. I, c. 18; Chron. pasch. an. 327.
(5) Sup. l. IX, n. 39.

La religion chrétienne s'étendoit même hors de l'empire romain (1). Les nations des environs du Rhin, et les parties les plus reculées de la Gaule vers l'Océan, étoient déjà chrétiennes; les Goths et les autres peuples voisins du Danube l'étoient aussi, et la religion avoit donné à toutes ces nations des mœurs plus douces et plus raisonnables. Elles avoient commencé à se convertir par les incursions qu'elles firent sous l'empereur Gallien, environ soixante ans auparavant (2); les évêques captifs leur avoient inspiré l'amour de la religion, par leur vertu et par leurs miracles, et les ayant instruits, y avoient formé des églises (3). Les Arméniens avoient reçu le christianisme depuis long-temps. On dit que leur prince Tiridate, à l'occasion d'un miracle arrivé dans sa maison, s'étoit fait chrétien, et avoit ordonné à tous ses sujets d'embrasser la même religion. Elle s'étoit étendue dans les pays voisins; et le commerce de l'Osroëne et de l'Arménie l'avoit fait passer en Perse, où il y avoit des églises nombreuses (4). L'empereur Constantin en étoit bien informé; c'est pourquoi Sapor, roi de Perse, lui ayant envoyé une ambassade et des présents pour faire un traité d'alliance, il la fit, et lui renvoya des présents plus magnifiques (5). En même temps, il lui écrivit une grande lettre en faveur des chrétiens qui étoient dans ses états. Il y relève les avantages de la vraie religion, la punition des persécuteurs, particulièrement de Valérien, pris par les Perses, et finit en lui recommandant les chrétiens.

XXXVIII. Mission de Frumentius.

Le christianisme s'étendit encore plus loin. Un philosophe, nommé Métrodote, poussé par la curiosité de voir le pays et de connoître le monde, alla jusqu'à l'Inde ultérieure, comme parlent les anciens; mais en effet ce n'étoit qu'une partie de l'Éthiopie (6). A son retour, il présenta à Constantin des perles et des pierreries, et se plaignit que le roi de Perse, Sapor, lui avoit ôté des choses bien plus précieuses (7). A l'exemple de Métrodote, un autre philosophe tyrien, nommé Moripius, entreprit le même voyage par le même motif, et mena avec lui deux jeunes enfants qu'il instruisoit, parce qu'ils lui étoient proches : le plus jeune se nommoit Édésius, l'autre Frumentius. Le philosophe, ayant satisfait à sa curiosité, se mit en chemin pour revenir; et le vaisseau qui le portoit mouilla dans un port pour faire de l'eau, ou prendre quelqu'autre chose nécessaire. C'étoit la coutume chez ces barbares d'égorger tous les Romains qui se trouvoient chez eux, quand ils avoient appris de leurs voisins que leurs traités avec les Romains étoient rompus. On attaque le vaisseau, le philosophe et tous les autres sont tués. On trouve sous un arbre les enfants étudiant et préparant leurs leçons; les barbares en ont pitié et les mènent à leur roi. Il fit Édésius son échanson; et, croyant voir en Frumentius plus d'esprit et de conduite, il lui confia ses écritures et ses comptes. Depuis ce temps, ils furent fort honorés et fort aimés de ce roi. Il mourut, laissant le royaume à sa femme, avec un fils encore enfant, et accorda à ces deux jeunes hommes la liberté de faire ce qu'ils voudroient. Mais la reine, qui n'avoit personne plus fidèle dans tout son royaume, les pria instamment d'en partager le soin avec elle, jusqu'à ce que son fils fût en âge; principalement Frumentius, dont la sagesse étoit plus profonde, car l'autre ne montroit que de la fidélité et de la modération.

Frumentius ayant ainsi le gouvernement de cet état, Dieu lui inspira de chercher avec soin s'il y avoit des chrétiens entre les Romains qui venoient y trafiquer, de leur donner un grand pouvoir, et les exhorter à faire en chaque lieu des maisons d'assemblée pour y prier en commun, à la manière des Romains. Lui-même en donnoit l'exemple et les attiroit à l'imiter par sa faveur et par ses bienfaits. Il fournissoit les places pour bâtir, et les autres choses nécessaires, s'empressant à planter et fructifier le christianisme. Le jeune roi étant venu en âge de gouverner, Édésius et Frumentius lui rendirent un compte fidèle de leur administration, et revinrent en leur pays, malgré les prières de la reine et du jeune roi, et les efforts que l'on fit pour les retenir. Édésius se pressa d'aller à Tyr pour revoir ses parents; mais Frumentius prit le chemin d'Alexandrie, disant qu'il n'étoit pas raisonnable de cacher l'œuvre de Dieu. Il raconte à saint Athanase, qui en étoit évêque, tout ce qui s'étoit passé, et l'exhorte à choisir quelqu'un qui fût digne d'être envoyé pour évêque à ce grand nombre de chrétiens déjà assemblés, et à ces églises bâties dans les terres des barbares. Saint Athanase, considérant attentivement les discours et les actions de Frumentius dans une assemblée d'évêques, dit comme Pharaon à Joseph (1) : Et quel autre pourrons-nous trouver qui ait l'esprit de Dieu comme vous, et qui puisse exécuter de si grandes choses? Puis, l'ayant ordonné évêque, il lui commanda de retourner avec la grâce de Dieu au lieu d'où il venoit (2). C'étoit Auxume en Éthiopie, où Frumentius fit des miracles comme les apôtres, et convertit une infinité de barbares. Rufin, qui rapporte cette histoire, l'avoit apprise de la bouche d'Édésius, qui fut depuis ordonné prêtre à Tyr, sa patrie. Toute l'Église honore la mémoire de saint Frumentius; les

(1) Soz. II. c. 6.
(2) Sup. l. VII, n. 50.
(3) Soz. II, c. 8.
(4) Sup. n. 3.
(5) Eus. IV, Hist. c. 8, 9, etc. Socr. I, c. 25.
(6) Sup. I, c. 9.
(7) Am. M. r. l. XV, c. 4, et ibi. Vales. et Cent. an Const. 21.

(1) Gen. XLI, 38.
(2) Inf. lib. XIII, n. 34.

latins le vingt-septième d'octobre; les grecs le trentième novembre; et les abyssins le reconnoissent encore pour leur apôtre (1).

XXXIX. Conversion des Ibériens.

La conversion des Ibériens, peuples voisins du Pont-Euxin, ne fut pas moins merveilleuse (2). Une femme chrétienne, étant captive chez eux, attira leur admiration par la pureté de sa vie, sa sobriété, sa fidélité, son assiduité à l'oraison qui lui faisoit veiller les nuits entières. Les barbares étonnés lui demandoient ce que cela vouloit dire. Elle déclara simplement qu'elle servoit ainsi le Christ, son Dieu. Ce nom leur étoit aussi nouveau que le reste; mais sa persévérance excitoit la curiosité naturelle des femmes, pour savoir si ce grand zèle de religion étoit de quelqu'utilité. C'étoit leur coutume quand quelqu'enfant étoit malade, que la mère le portoit par les maisons, pour s'informer si quelqu'un savoit un remède. Une femme, ayant ainsi porté son enfant partout inutilement, vint aussi trouver la captive. Elle lui dit qu'elle ne savoit aucun remède humain; mais que son Dieu, Jésus-Christ qu'elle adoroit, pouvoit donner la santé aux malades les plus désespérés. Ayant donc mis l'enfant sur le cilice qui lui servoit de couche, et ayant fait sur lui sa prière, elle le rendit guéri à sa mère. Le bruit de ce miracle se répand, et vient aux oreilles de la reine, qui étoit malade avec de grandes douleurs, et réduite au désespoir. Elle prie qu'on lui amène la captive, qui refuse d'y aller, craignant de paroître avoir trop bonne opinion d'elle-même, et manquer contre la bienséance de son sexe. La reine se fait porter à la cellule de la captive, qui la met sur son cilice, et, ayant invoqué le nom de Jésus-Christ, la fait lever aussitôt en parfaite santé. Elle lui apprend que c'est Jésus-Christ, Dieu et fils de Dieu souverain qui l'a guérie, et l'exhorte à l'invoquer, disant que c'est lui qui donne la puissance aux rois, et la vie à tous les hommes.

La reine retourna chez elle remplie de joie; le roi lui demanda comment elle avoit été guérie si promptement, et, l'ayant appris, il commanda que l'on portât des présents à la captive. Mais la reine lui dit : Seigneur, elle méprise tout cela; elle ne veut ni or ni argent; le jeûne est sa nourriture; la seule récompense que nous pouvons lui donner c'est d'adorer Jésus-Christ, ce Dieu qu'elle a invoqué pour me guérir. Le roi différa pour lors, et négligea de se convertir, quoique sa femme l'en pressât souvent; mais un jour, comme il chassoit dans les bois, il survint une obscurité si épaisse en plein jour, que toute sa suite s'écarta, et il demeura seul égaré, ne sachant où se tourner. Dans cet embarras, il lui vint en pensée que si ce Christ, dont la captive avoit parlé à sa femme, le délivroit de ces ténèbres, il quitteroit tous les autres dieux pour l'adorer. Sitôt qu'il eut fait ce vœu de pensée, sans prononcer une parole, le jour revint, et il arriva heureusement à la ville. Il conte la chose à la reine : on fait promptement venir la captive; il lui déclare qu'il ne veut plus honorer d'autre Dieu que Jésus-Christ, et lui demande la manière de le servir. Elle l'explique autant qu'elle en étoit capable, demande que l'on bâtisse une église et en décrit la forme.

Le roi, ayant assemblé son peuple, raconte ce qui étoit arrivé à lui et à la reine, et les instruit comme il pouvoit dans la religion chrétienne : la reine, de son côté, instruit les femmes; on s'empresse d'un commun consentement à bâtir l'église. Les murailles étoient déjà élevées, il étoit temps de poser les colonnes. On dressa la première et la seconde; mais quand ce vint à la troisième, après l'avoir élevée en penchant, on ne put jamais passer outre, quelque force d'hommes et de bœufs et quelque machine qu'on employât. On essaya plusieurs fois sans pouvoir même l'ébranler; on ne savoit plus que faire, le roi commençoit à se décourager. Tout le monde s'étant retiré à la fin du jour, la captive demeura seule dans le bâtiment, et y passa la nuit en prières. Le roi inquiet vint de grand matin avec les siens, et vit la colonne posée à plomb sur la base, mais à un pied de distance, en sorte qu'elle étoit suspendue en l'air. Tout le peuple commence à louer Dieu, et dire que la religion de la captive étoit véritable, et à leurs yeux la colonne descend insensiblement sur la base, sans que l'on y touchât; les autres furent si faciles à placer, que l'on acheva de les mettre le même jour. L'église étant bâtie, comme ce peuple désiroit ardemment d'être instruit dans la foi, on envoya par le conseil de la captive une ambassade au nom de toute la nation à l'empereur Constantin. On lui expose la chose, et on le prie d'envoyer des évêques pour achever l'œuvre de Dieu. Il les envoya avec honneur, et sentit plus de joie de cette conversion que d'une grande conquête. Rufin, qui rapporte encore cette histoire, dit l'avoir apprise à Jérusalem de Bacurius, homme très-pieux et très-sincère, qui, après avoir été roi de cette nation, étoit devenu chez les Romains comte des domestiques, et duc des limites de la Palestine du temps de l'empereur Théodose (1).

XL. Rappel d'Arius et d'Eusèbe de Nicomédie.

Après la mort de sainte Hélène, l'empereur Constantin témoigna une tendresse particulière

(1) Holst. not. ad Mart. Rom. p. 323.

(2) Ruf. I, c. 10.

(1) Socr. I, c. 20. V. Vel. ad Amm. Marc. lib. 31, c. 12

à sa sœur Constantia, veuve de Licinius, comme pour se consoler de la perte de leur mère commune (1). Constantia avoit grande confiance en un prêtre qui favorisoit secrètement le parti d'Arius. Il fut long-temps sans lui en parler ; mais quand il se fut assez établi dans sa familiarité, il commença peu à peu à lui insinuer qu'on avoit rendu Arius odieux injustement, que son évêque, jaloux de l'affection que le peuple lui portoit, avoit fait éclater son inimitié particulière. Il répéta si souvent de semblables discours, qu'il gagna l'esprit de Constantia. Elle tomba malade de la maladie dont elle mourut, et dans les visites que lui rendoit l'empereur son frère pour la consoler et lui parler de piété, on dit qu'elle lui demanda pour dernière grâce de prendre confiance en ce prêtre, et d'écouter ce qu'il lui diroit pour son salut. Pour moi, disoit-elle, étant prête à sortir du monde, je n'y ai plus aucun intérêt ; mais je crains pour vous, que les souffrances des innocents exilés n'attirent la ruine de votre état. Constantin, persuadé de la bonne intention de sa sœur et de son affection pour lui, donna libre accès à ce prêtre, prit confiance en lui, et après l'avoir écouté, crut qu'Arius pouvoit être calomnié, et le rappela de son exil. Il rappela aussi Eusèbe de Nicomédie (2), Maris et Théognis, après qu'ils eurent envoyé aux principaux évêques une rétractation par écrit en ces termes : Ayant été condamné par votre piété sans connoissance de cause, nous devons souffrir en patience votre jugement ; mais, de peur de donner nous-mêmes par notre silence un prétexte aux calomnies, nous déclarons que nous convenons de la foi, et qu'ayant examiné le sens du mot de consubstantiel, nous sommes entièrement portés à la paix, n'ayant jamais suivi l'hérésie. Mais après avoir représenté pour la tranquillité des églises ce qui nous venoit dans l'esprit, et avoir persuadé ceux que nous devions satisfaire, nous avons souscrit à la profession de foi. Il est vrai que nous n'avons pas souscrit à l'anathème, non que nous trouvions à dire à la profession de foi, mais parce que nous ne croyons pas que l'accusé fût tel que vous pensiez, étant assuré du contraire par les lettres qu'il nous avoit écrites, et parce qu'il nous avoit dit de sa bouche. Mais, si votre saint concile l'a cru coupable, nous ne nous opposons pas à votre jugement, nous y acquiesçons, et nous vous assurons par cet écrit de notre consentement. Non que nous ayons peine à porter l'exil, mais pour nous purger de tout soupçon d'hérésie. Car, si voulez bien nous admettre en votre présence, vous nous trouverez entièrement soumis à vos jugements. Au reste, puisque vous avez usé d'indulgence envers l'accusé lui-même jusqu'à le rappeler, il seroit étrange de nous rendre suspects par notre silence, tandis que celui qui sembloit coupable est rappelé et justifié. Ayez donc la bonté, comme il est digne de vous, d'en parler à l'empereur, de remettre en ses mains cette requête, et de résoudre au plus tôt ce que vous croirez devoir faire pour nous. Telle fut la rétractation d'Eusèbe et de Théognis, où l'on voit la distinction du droit et du fait, c'est-à-dire de la foi et de l'anathème contre les personnes. L'accusé qu'ils ne nomment point est Arius, et l'on voit qu'il étoit déjà rappelé après avoir satisfait aux évêques, sans doute par quelque rétractation équivoque, comme il fit depuis. Eusèbe et Théognis furent donc rappelés après environ trois ans d'exil, c'est-à-dire l'an trois cent vingt-huit. Ils rentrèrent dans leurs églises (1), et en chassèrent ceux qui avoient été ordonnés à leurs places, Amphion à Nimédie et Chrestus Nicée.

Quoiqu'Arius fût revenu de son exil (2), saint Athanase ne vouloit point le recevoir ni lui permettre de rentrer à Alexandrie ; ainsi, les ariens, le regardant comme un ennemi irréconciliable, résolurent de le perdre (3). Eusèbe de Nicomédie écrivit en Égypte aux méléciens (4), les gagna par de grandes promesses, et prit avec eux de secrètes liaisons, se chargeant de les avertir quand il seroit temps qu'ils agissent. Cependant, il commença par écrire à saint Athanase, l'exhortant à recevoir Arius ; il l'en prioit par ses lettres et le faisoit menacer de vive voix ; mais saint Athanase répondit qu'il n'étoit pas juste de recevoir les auteurs de l'hérésie anathématisés par le concile œcuménique. Eusèbe lui en fit écrire par l'empereur même. La lettre fut portée par deux officiers du palais, Synclétius et Gaudence, et contenoit ces paroles entre autres : Etant donc informé de ma volonté, laissez libre l'entrée de l'église à tous ceux qui veulent y venir ; car si j'apprends que vous l'ayiez refusée à quelqu'un de ceux qui la désirent, j'enverrai aussitôt vous déposer, et même vous éloigner. Saint Athanase, sans s'étonner de ces menaces, écrivit à l'empereur, et lui fit entendre qu'une hérésie qui attaque Jésus-Christ ne peut avoir de communion avec l'Église catholique.

XLI. Saint Antoine vient à Alexandrie.

On peut croire que, pour fortifier les catholiques, il fit venir à Alexandrie saint Antoine, qui n'y avoit point paru depuis la persécution de Maximin (5). Il est certain que ce saint abbé, à la prière des évêques et de tous les fidèles, descendit de la montagne, et étant entré dans Alexandrie excommunia les ariens, disant que c'étoit une des dernières hérésies

(1) Ruf. I, c. II. Sozom. I, c. 27. Socr. I, c. 25.

(2) Socr. I, c. 14. Soz. II, c. 16; et ibid. Vales. Pagi. an. 327, n. 14.

(1) Philos. II, c. 7.

(2) Socr. ibid. c. 14.

(3) Athan. Apol. p. 777, D.

(4) Athan. Apol. p. 778, A.

(5) Sup. l. IX, n. 27.

qui procédoit l'antechrist (1). Il enseignoit au peuple que le fils de Dieu n'est point une créature, ni fait de rien, mais éternel, de la substance du père, son verbe et sagesse. N'ayez donc, disoit-il, aucune communication avec les impies ariens. Vous êtes chrétiens; ceux qui disent que le fils de Dieu est une créature, ne diffèrent en rien des païens, adorant la créature au lieu du créateur (2). Tout le peuple se réjouissoit de lui entendre anathématiser l'hérésie; on accouroit en foule pour le voir; les païens mêmes et leurs sacrificateurs venoient à l'église, en disant : Nous désirons de voir l'homme de Dieu, car tous le nommoient ainsi, et par ses prières Dieu délivra plusieurs possédés et guérit plusieurs insensés. Plusieurs, même des païens, désiroient au moins de le toucher, croyant en être soulagés; et, dans ce peu de jours, il se fit plus de chrétiens, qu'il ne s'en seroit fait en une année. Quelques-uns croyant que la foule pourroit l'importuner, voulant faire retirer tout le monde, il leur dit sans s'émouvoir : Ils ne sont pas en plus grand nombre que les démons avec qui nous combattons sur la montagne. Comme il s'en retournoit accompagné de plusieurs personnes et de saint Athanase lui-même, lorsqu'ils furent à la porte de la ville, une femme crioit derrière : Demeurez, homme de Dieu, ma fille est cruellement tourmentée par le démon; demeurez, je vous prie, que je ne meure moi-même à force de courir. On le pria d'arrêter, et il le fit volontiers. La femme s'approcha, sa fille se jetoit par terre; mais Antoine ayant prié et nommé Jésus-Christ, le démon sortit et sa fille se leva guérie; la mère bénissoit Dieu; tous lui rendirent grâces, et Antoine partit avec joie, retournant à la montagne comme à sa maison.

Deux philosophes païens l'y allèrent trouver un jour. Il avança, et leur parlant par interprète, il leur dit : Pourquoi vous fatiguez-vous tant à chercher un insensé? Ils dirent qu'ils le croyoient très-sage, et il ajouta : Si vous venez chercher un insensé, votre peine est inutile; et si vous me croyez sage, devenez comme moi. Car, si je vous étois allé chercher, je vous imiterois : or, je suis chrétien. Ils se retirèrent étonnés. D'autres l'étant venu trouver sur la montagne extérieure, et croyant se moquer de ce qu'il n'avoit pas étudié, il leur dit : Que vous ensemble? lequel est le premier, le bon sens ou les lettres? lequel est la cause de l'autre? C'est, dirent-ils, le bon sens qui est le premier, et qui a trouvé les lettres. Donc, reprit Antoine, les lettres ne sont pas nécessaires à celui qui a le sens droit. Ils s'en allèrent surpris de la sagesse de cet ignorant, car il n'étoit point rustique pour avoir vieilli dans la montagne, mais agréable et civil; et ses discours étoient assaisonnés d'un sel divin. Une autre fois, il confondit d'autres philosophes, leur montrant par un grand discours l'excellence de la religion chrétienne, et l'absurdité de l'idolâtrie, dont ils faisoient profession (1).

(1) Vita Ant. c. 24, p. 491, C. (2) Rom. I, 25.

XLII. Calomnie contre saint Athanase.

Eusèbe de Nicomédie, voyant la fermeté de saint Athanase à ne point recevoir Arius, écrivit aux méléciens qu'il étoit temps d'exécuter leur dessein, et d'inventer des prétextes pour accuser saint Athanase (2). Après en avoir cherché plusieurs inutilement, ils l'accusèrent de concert avec les eusébiens d'avoir imposé aux Egyptiens un nouveau tribut de tuniques de lin pour l'église d'Alexandrie (3), et d'avoir commencé par eux à l'exiger. L'empereur étoit à Nicomédie, quand cette plainte lui fut portée par trois des principaux méléciens, Ision, Eudémon et Callinique, dont les noms se trouvent dans l'état des évêques méléciens que Mélèce donna à saint Alexandre (4). Deux prêtres de l'église d'Alexandrie, Apis et Macaire se trouvèrent à Nicomédie tout à propos pour justifier leur évêque; en sorte que l'empereur écrivit en Egypte, condamnant Ision, et mandant à saint Athanase de se rendre auprès de sa personne. Eusèbe retint à la cour les méléciens; et sitôt que saint Athanase y fut arrivé, ils proposèrent deux nouvelles occasions; l'une contre le prêtre Macaire, l'accusant d'avoir brisé un calice; l'autre contre saint Athanase, qui étoit un crime d'état, disant qu'il avoit envoyé une bourse pleine d'or à un rebelle, nommé Philumène (5). Constantin examina ces accusations à Psammathie, près de Nicomédie; et, ayant reconnu l'innocence de saint Athanase, il le renvoya avec une lettre adressée au peuple catholique d'Alexandrie, où, après avoir déploré la malice de ceux qui troublent et divisent l'Eglise pour satisfaire à leur jalousie et à leur ambition, il ajoute (6) : Les méchants n'ont eu aucun pouvoir contre votre évêque. Croyez-moi, mes frères, toute leur application est d'abuser de notre temps, et de se mettre hors d'état de se repentir en cette vie. Et ensuite : J'ai reçu avec joie votre évêque Athanase, je lui ai parlé comme à un homme de Dieu, et je l'ai chargé de vous saluer de ma part. Le prêtre Macaire fut aussi justifié devant l'empereur.

XLIII. Déposition de saint Eustathe d'Antioche.

Un autre ennemi redoutable des ariens, étoit Eustathe, évêque d'Antioche, la première église après Alexandrie, et la troisième du monde (7). Il étoit confesseur, docte et élo-

(1) C. 26, 27.
(2) Ath. ibid. p. 778, C. Socr. I, p. 27.
(3) Cang. Glos. Sticharion.
(4) Ap. Athan. ibid. p. 789
(5) Theod. I, c. 26.
(6) Ap. Ath. p. 779.
(7) Ath. ad Solit. p. 812. Hier. Ed. 84.

quent, et combattit l'hérésie par plusieurs écrits. Son exactitude l'empêcha d'admettre dans le clergé plusieurs personnes suspectes, dont la plupart furent depuis faits évêques par le crédit des ariens, comme Etienne, Léonce l'eunuque, et Eudoxe, alors évêque de Germanie, qui furent tous trois évêques d'Antioche l'un après l'autre: George de Laodicée; Théodose de Tripoli, et Eustathe de Sébaste. Saint Eustache d'Antioche ne se contentoit pas de conserver son église (1); il envoyoit dans les autres des hommes capables d'instruire et d'encourager les fidèles. Il attaqua en particulier Eusèbe de Césarée, et l'accusa d'avoir altéré la confession de foi de Nicée (2): Eusèbe soutenoit qu'il ne s'en étoit point écarté, mais qu'Eustathe introduisoit le sabellianisme Car, c'étoit le reproche ordinaire de ceux qui n'aimoient pas le mot de consubstantiel, ils accusoient ceux qui le recevoient de favoriser les erreurs de Sabellius de Montan. Ce n'est pas que Montan lui-même eût rien avancé contre la trinité, mais il y avoit de ses disciples, qui nioient, comme Sabellius, la distinction des personnes, et disoient que le même étoit père, fils et Saint-Esprit (3). Saint Eustathe n'étoit pas moins déclaré contre Paulin de Tyr, et Patrophile de Scythopolis, qui, par leur autorité, entraînoient la plupart des évêques d'Orient (4).

Les ariens ayant donc résolu de le perdre (5), Eusèbe de Nicomédie feignit un grand désir de voir Jérusalem, et en particulier l'église magnifique que l'empereur y faisoit bâtir. Il le flatta si bien par ce prétexte, qu'il partit de Nicomédie avec grand honneur, l'empereur fournissant les voitures et tous les frais du voyage. Théognis de Nicée, son confident, partit avec lui. Arrivés à Antioche, ils se couvrirent du masque de l'amitié, et reçurent de saint Eustathe toutes sortes de bons traitements, et toutes les marques de la charité fraternelle. Quand ils furent arrivés aux saints lieux, ils virent ceux qui étoient dans leurs sentiments, Eusèbe de Césarée, Patrophile de Scythopolis, Aëtius de Lydde, Théodote de Laodicée et les autres ariens; ils leur découvrirent leur dessein, et revinrent avec eux à Antioche; car tous ceux-ci les accompagnèrent au retour sous prétexte de leur faire honneur.

Tous ces évêques, se trouvant ensemble à Antioche, tinrent un concile où Eustathe assista et plusieurs évêques catholiques, qui ne savoient rien du complot. Quand on eut fait sortir tout le monde, les ariens firent entrer une femme débauchée qu'ils avoient apostée; et qui, montrant un enfant à la mamelle, qu'elle nourrissoit, dit qu'elle l'avoit eu de l'évêque Eustathe, criant avec impudence. Eustathe demanda qu'elle produisît quelque témoin; elle dit qu'elle n'en avoit point; mais les juges lui déférèrent le serment. Elle jura, et dit encore à haute voix que l'enfant étoit à Eustathe; et comme s'il eût été convaincu, il fut condamné à la pluralité des voix. Les évêques, qui n'étoient point du complot, réclamoient ouvertement contre la sentence, et défendoient à Eustathe d'y acquiescer. Ils représentoient qu'elle étoit contre toutes les règles; puisque la loi de Dieu dit expressément (1), que pour la preuve il faut deux ou trois témoins; et saint Paul défend de recevoir autrement une accusation contre un prêtre (2). Toutefois Eustathe demeura condamné et déposé, seulement on ne publia pas la cause (3). On dit sourdement qu'il avoit été chargé d'un crime honteux, à quoi l'on joignit le reproche général de sabellianisme.

A la place de saint Eustathe, on voulut mettre Eusèbe de Césarée, et le transférer à Antioche. Sa réputation étoit grande, et l'empereur même l'estimoit. Le concile donc en écrivit à l'empereur, témoignant qu'ils désiroient cette translation, et que le peuple y consentoit (4). Mais en effet, il n'y en avoit qu'une partie; l'autre tenoit ferme pour Eustathe, et vouloit le conserver (5). Cette division du peuple vint jusqu'à la sédition, et pensa renverser la ville d'Antioche; car tout le monde prit parti, même les magistrats et les soldats (6); et ils en seroient venus aux mains, si l'empereur n'y eût mis ordre. Eusèbe et Théognis retournèrent promptement auprès de lui, laissant les autres évêques assemblés à Antioche. Ils persuadèrent à l'empereur qu'Eustathe étoit coupable, non-seulement du crime dont on l'accusoit, mais d'avoir autrefois fait injure à sainte Hélène, sa mère, et d'agir tyranniquement; car ils faisoient tomber sur lui la haine de la sédition. L'empereur envoya à Antioche, pour adoucir les esprits, un de ses plus fidèles serviteurs qui avoit la dignité de comte, et écrivit lettres sur lettres pour les exhorter à la paix (7). Il se fit envoyer Eustathe, qui, avant de partir, assembla son peuple, et l'exhorta à demeurer ferme dans la bonne doctrine, et ces exhortations furent de grand poids, comme la suite fera voir. L'empereur l'ayant ouï, ne laissa pas d'ajouter foi aux calomnies, et l'envoya en exil en Thrace; plusieurs prêtres et plusieurs diacres furent bannis avec lui (8). On croit qu'un de ces prêtres, bannis alors, fut Paul, depuis évêque de Constantinople, que l'empereur Constantin envoya dans le Pont. Saint Eustathe crut que le meilleur parti étoit de porter tranquillement cette persécution, et nous ne voyons aucun

(1) Chrysost. Hom. 51, in Eus.
(2) Socr. I, c. 23. Soz. II, l. XVIII.
(3) Theod. III, Fabul. c. Vales. ad Socr. I, c. 23.
(4) Soz. II, c. 19.
(5) Theod. I, Hist. c. 21.

(1) Deut XIX, 15.
(2) I Tim. V, 19.
(3) Socr. I, c. 24. Soz. II, c. 16.
(4) Euseb. III, Vita c. 62.
(5) Ibid. c. 60.
(6) Theod. I, c. 21.
(7) Chrys. in Eust.
(8) Pagi. an. 340, n. 10. Sozom. I, c. 10. Théod. I, 21.

effort qu'il ait fait pour se rétablir. Il mourut dans son exil, et fut enterré à Trajanople, dans la Thrace. La malheureuse femme qui l'avoit accusé, étant tombée dans une longue et fâcheuse maladie, déclara à plusieurs évêques toute l'imposture, et avoua qu'on l'avoit engagée à cette calomnie pour de l'argent (1); mais elle ne croyoit pas son serment entièrement faux, parce qu'elle avoit eu cet enfant d'un ouvrier en cuivre, nommé Eustathe.

Cependant, Eusèbe de Césarée ne jugea pas à propos d'accepter la translation de son église à celle d'Antioche, soit par zèle de la discipline, comme l'empereur le crut, soit par la crainte du peuple catholique d'Antioche, qui ne vouloit point reconnoître d'autre évêque que saint Eustathe. Eusèbe écrivit donc à l'empereur, et l'empereur lui répondit par une lettre qu'Eusèbe a pris grand soin de nous conserver (2). Constantin le loue de son attachement aux canons et à la tradition apostolique, et le félicite de ce que presque tout le monde l'a jugé digne de gouverner l'Eglise. L'empereur écrivit en même temps au peuple d'Antioche, pour le détourner du dessein d'élire Eusèbe. Je connois, dit-il (3), depuis long-temps sa doctrine et sa modestie, et j'approuve la bonne opinion que vous en avez; mais il ne faut pas pour cela renverser ce qui a été sagement établi, ni priver les autres de ce qui leur appartient. Ce que vous avez fait n'est pas retenir un évêque, c'est l'enlever; il n'y a que de la violence en un tel procédé, et point de justice; c'est un sujet de sédition. Il les exhorte enfin à conserver la tranquillité, puisque l'on a ôté d'entre eux ce qui pouvoit causer de la corruption. Par où il semble marquer la calomnie contre Eustathe, à laquelle il avoit ajouté foi.

Eusèbe rapporte une troisième lettre de l'empereur adressée à Théodote, à Théodore, à Narcisse, à Aëtius, à Alphée et aux autres évêques qui étoient à Antioche (4). Si Eusèbe de Nicomédie et Théognis y eussent encore été, il est vraisemblable qu'ils eussent été nommés. Dans cette lettre, Constantin témoigne qu'il a été informé de tout, tant par les lettres des évêques que par celles d'Acace et de Stratégius. On croit qu'Acace étoit le comte d'Orient (5), dont la résidence étoit à Antioche, et Stratégius, autrement Mausonien, le comte que l'empereur y avoit envoyé exprès pour apaiser cette sédition. Les lettres d'Eusèbe, dit-il, me paroissent très-conformes aux lois de l'Eglise; mais il faut aussi vous dire mon avis. J'ai appris qu'Euphronius, prêtre, citoyen de Césarée en Cappadoce, et George d'Aréthuse, aussi prêtre, ordonnés par Alexandre d'Alexandrie, sont très-éprouvés pour la foi. Vous pourrez les proposer avec les autres que vous jugerez dignes de l'épiscopat, pour en décider conformément à la tradition apostolique. Une telle proposition de l'empereur ne pouvoit manquer d'être d'un grand poids. Aussi furent-ils tous deux évêques, George à Laodicée, Euphrone à Antioche même, mais après quelque intervalle; car d'abord on y mit Paulin de Tyr, qui mourut six mois après, et Eulalius lui succéda. C'étoit l'an trois cent vingt-huit ou environ. Eulalius ne dura que trois mois, et Euphronius lui succéda, qui mourut aussi après un an et quelques mois (1). Le peu de durée de ces trois évêques fait que les historiens ne les comptent pas tous, ou les placent diversement. Enfin Placillus ou Flacillus fut ordonné évêque d'Antioche vers l'an trois cent trente-un, et tint le siége douze ans. Tous ces évêques étoient du parti des ariens, et cependant le peuple catholique, qu'ils nommoient les eustathiens, tenoit à part ses assemblées.

Les ariens firent aussi chasser en même temps deux autres saints évêques, Asclépas de Gaze et Eutrope d'Andrinople (2). Asclépas fut accusé de mauvaise doctrine, et Quintien fut mis en sa place. Eutrope reprenoit souvent Eusèbe de Nicomédie, et conseilloit à ceux qui passoient chez lui à Andrinople de ne pas croire ses discours impies. Ils se servirent contre lui de la passion de Basiline, femme de Jules Constantius, et mère de Julien l'apostat; car Eusèbe étoit parent de cette princesse, et elle haïssoit Eutrope.

XLIV. Fondation de Constantinople.

Constantin se rendit odieux au sénat et au peuple idolâtre de Rome, qui étoit encore le plus grand nombre par le mépris qu'il faisoit de l'idolâtrie (3). Il commença par les divinations, qui en étoient une partie considérable. Comme il étoit à Rome, il vint une fête où, suivant la coutume, il devoit monter au capitole avec toute sa cour; mais il se moqua ouvertement de cette cérémonie. Les païens voulurent s'en venger par des discours injurieux; il se dégoûta de Rome, et résolut de bâtir une ville qui pût lui être comparée, et d'y établir sa résidence. Dioclétien avoit déjà voulu le faire à Nicomédie, et la rendre égale à Rome. Constantin voulut d'abord bâtir près de l'ancienne Troie (4); il y jeta des fondemens, et commença à élever des murailles; mais il changea d'avis, et, étant venu à Byzance, il fut touché de sa situation merveilleuse, sur des collines qui s'avancent dans le détroit qui fait la communication des deux mers de la Propontide et du Pont-Euxin, et des deux continents d'Europe et d'Asie. Il se fixa en ce lieu

(1) Hier. de Script. 85.
(2) Eus. III, Vita c. 61.
(3) Ibid. c. 60.
(4) Ibid. c. 62.
(5) Vales. ad Eus. hic.

(1) Pagi an. 240, n. 20. Philastr. III, c. 15. Theod. I, c. 22.
(2) Ath. ad Solit. p. 812, D. Id. Ap. p. 766., A, Id. p. 812, D.
(3) Soz. lib. II, p. 685, 686.
(4) Lact. de Mort. Soz. II, Hist. c. 3.

et y bâtit la grande ville qui porte encore son nom.

L'ancienne Bysance avoit été bâtie par Byzas, roi de Thrace (1), la troisième année de la trentième olympiade, c'est-à-dire l'an quatre-vingt-dix-neuf de la fondation de Rome, la cinquante-cinquième de Manassés, roi de Juda. Chalcédoine, qui est vis-à-vis du côté de l'Asie, avoit été bâtie dix-huit ans auparavant la deuxième année de la vingt-sixième olympiade. Byzance conserva sa liberté sous les Romains comme les autres villes grecques, qui vivoient suivant leurs anciennes lois; elle avoit même la dignité de métropole. Mais l'empereur Sévère l'ayant prise sur le parti de Pescennius Niger, la démantela, la ruina, la réduisit en une simple bourgade dépendante de Périnthe, autrement Héraclée, à qui elle demeura toujours sujette, en sorte que l'évêque de Byzance reconnoissoit celui d'Héraclée pour son métropolitain. Constantin la prit sur Licinius, et quelques-uns ont dit qu'il l'avoit rebâtie comme un monument de sa victoire.

En effet, il commença à y faire travailler peu de temps après, c'est-à-dire l'an trois cent vingt-six, et il la fit dédier solennellement l'an trois cent trente, indiction troisième, le lundi onzième de mai. C'étoit l'an mil quatre-vingt, après la fondation de Rome, par conséquent l'an neuf cent quatre-vingt-un, après la fondation de Byzance. On nomma la nouvelle ville en grec, qui était la langue du pays, *Konstantinou-Polis*, c'est-à-dire ville de Constantin (2). Elle fut aussi nommée la nouvelle Rome. Sa dédicace fut célébrée tous les ans comme un jour de fête avec des jeux solennels. L'enceinte des nouveaux murs fut de quinze stades, qui font environ trois quarts de lieue, mais elle fut augmentée par les empereurs suivants. Constantin y attira de nouveaux habitants de l'ancienne Rome et des provinces (3), et lui donna de grands revenus, tant pour l'entretien des bâtiments que pour la nourriture des citoyens. Il y établit un sénat, des magistrats et des ordres du peuple, semblables en tout à ceux de Rome, dont les lois y étoient observées, et la nouvelle Rome en avoit tous les priviléges (4). Elle étoit divisée comme l'ancienne, en quatorze régions ou quartiers, et ornée des mêmes sortes d'édifices publics, hormis les temples. Il y avoit plusieurs places environnées de galeries couvertes (5). La principale de ces places garda le nom de Constantin, et sa statue étoit au milieu sur une colonne de porphyre. Il y avoit deux palais pour la demeure de l'empereur, et devant le plus grand un cirque ou hippodrome pour les courses de chevaux, des stades ou carrières pour les courses à pied, un amphithéâtre pour les combats de bêtes, des théâtres pour les autres spectacles, plusieurs portiques ou galeries pour les promenades, des bains, des aqueducs, des fontaines en grand nombre. Il y avoit un capitole où les professeurs des arts et des sciences avoient leurs auditoires, un prétoire et plusieurs autres tribunaux de différentes juridictions, plusieurs basiliques où l'on s'assembloit pour les affaires, des greniers publics et grand nombre de degrés pour distribuer le pain à trois sortes de personnes, aux officiers du palais, aux soldats et aux citoyens; car Constantin accorda à tous ceux qui bâtissoient dans sa ville une certaine quantité de pain, pour eux et leur famille, à perpétuité.

(1) Chr. Eus.
(2) Socr. I, Hist c. 12.
(3) Sozom. I, c. 3.
(4) Ib. II, c. 9.
(5) V. Cang. Constan. Christ,

XLV. Églises de Constantinople.

Mais ce qu'il y eut de plus considérable à Constantinople furent les églises. Constantin en bannit l'idolâtrie; il n'y laissa point de temples, ou il les fit consacrer à Dieu; il n'y souffrit point d'autels où l'on brûlât des victimes, et ne laissa des idoles que dans les lieux profanes pour y servir d'ornements (1). Il y fit même apporter exprès celles qui étoient les plus renommées dans chaque province, pour exposer au mépris et à la dérision publique ce qui étoit gardé dans les temples avec le plus de vénération. Ainsi, l'on voyoit d'un côté l'Apollon Pythien, d'un autre côté le Sminthien; le trépied de Delphes, si fameux par les oracles, étoit dans l'hippodrome (2), les Muses d'Hélicon dans le palais. Constantinople en étoit toute remplie. On y voyoit aussi Rhée, la mère des dieux, apportée du mont de Dindyme, près de Cyzique, où l'on disoit que les Argonautes l'avoient placée (3); mais Constantin la défigura en lui ôtant ses lions et changeant la situation de ses mains, en sorte qu'elle paroissoit suppliante.

La principale église fut dédiée à la sagesse éternelle, d'où elle garde encore le nom de Sainte-Sophie (4). Il y en eut une en l'honneur des douze apôtres (5). Elle étoit en forme de croix, d'une hauteur merveilleuse, incrustée en dedans de marbre de diverses couleurs, depuis le pavé jusqu'au toit, qui étoit revêtu d'un lambris de menuiserie tout doré. Le dessus étoit couvert de cuivre au lieu de tuiles, et doré en plusieurs endroits, en sorte qu'il réfléchissoit fort loin les rayons du soleil; le dôme étoit environné d'un balustre de cuivre et d'or. Cette église étoit au milieu d'une grande cour carrée, fermée de quatre galeries, accompagnées de basiliques ou grandes salles, de bains, de chambres et de divers appartements pour ceux qui avoient la garde du lieu. Constantin le destina pour sa sépulture, et y fit mettre son tombeau au milieu de douze autres qu'il

(1) Euseb. III, Vita, c. 48.
(2) Ibid. c. 54.
(3) Soz. II, p. 687.
(4) Cedren.
(5) Eus. IV, Vit. c. 58, e. ibi. Vales.

avoit élevés pour la mémoire des apôtres, six de chaque côté (1). Il le faisoit par un mouvement de foi, pour participer après sa mort aux prières qui s'y célébroient en l'honneur des apôtres, persuadé de l'utilité qui en reviendroit à son âme. C'est ainsi qu'en parle Eusèbe de Césarée.

Constantin bâtit encore à Constantinople une église de Sainte-Irène joignant Sainte-Sophie, si ce n'est la même sous ces deux divers noms de sagesse et de paix (2). On lui en attribue encore plusieurs autres. Celle de Sainte-Euphémie près l'hippodrome, celle de Saint-Mocius au lieu d'un temple d'Hercule, une de Saint-Procope, une de Saint-Acace, une de Saint-Agathonique, une de Saint-Diomède, hors la ville, au lieu nommé Hebdomon, parce qu'il étoit à sept milles; une église de Saint-Jean-l'évangéliste au lieu nommé Anaplus, sur le bord de la mer, du côté d'Europe; une église en l'honneur de l'archange saint Michel, célèbre depuis par plusieurs miracles. Dans la ville, hors les églises, Constantin mit encore des marques de sa religion (3). Sur les fontaines qui étoient au milieu des places, on voyoit l'image du bon pasteur, et Daniel entre les lions, de bronze doré. Dans la principale chambre de son palais, au milieu et tout en haut, étoit un grand tableau, contenant une croix de pierres précieuses enchâssées en or. Au vestibule, étoit un autre tableau où il étoit représenté avec ses enfants, ayant la croix sur la tête, et sous ses pieds un dragon percé d'un dard par le milieu du ventre, et précipité dans la mer (4).

Il falloit des livres pour le service des nouvelles églises de Constantinople (5). L'empereur s'adressa pour ce sujet à Eusèbe de Césarée, et lui écrivit une lettre, par laquelle il lui marque, qu'une grande multitude s'étant convertie à la foi dans cette nouvelle ville, il a jugé à propos d'y bâtir plusieurs églises, et le charge de faire écrire en beau parchemin par les meilleurs ouvriers cinquante exemplaires des saintes Écritures lisibles et portatifs, d'une écriture belle et correcte. J'ai écrit, ajoute-t-il, au trésorier de la province de fournir toute la dépense nécessaire; vous aurez soin que ces exemplaires soient écrits au plus tôt; et en vertu de cette lettre vous prendrez des voitures publiques pour me les envoyer par un des diacres de votre église. Eusèbe ne manqua pas d'exécuter promptement cet ordre, et d'envoyer à l'empereur ces exemplaires en cahiers de trois et de quatre feuilles magnifiquement ornés. Au reste, il avoit raison de s'adresser à Eusèbe plutôt qu'à un autre pour voir des exemplaires corrects; parce qu'outre qu'il étoit connu pour très-savant, il avoit hérité de la bibliothèque du martyr Pamphile.

(1) Eus. ibid. 60.
(2) Soc. I, c. 16; II, c. 6 et 7.
(3) Soz. II, c. 3. Eus. III, Vit. c. 49.
(4) Ibid c. 3.
(5) Ap. Eus. IV, Vit. c. 56.

Il n'y avoit pas long-temps qu'Eusèbe avoit mis au jour son histoire ecclésiastique. C'est la plus ancienne qui nous reste, elle commence à l'avénement du Sauveur et à la publication de l'Evangile, et continue jusqu'à la fin des persécutions et la défaite de Licinius. Tout l'ouvrage est distribué en dix livres, et ce qui le rend plus précieux, est le grand nombre de passages des auteurs les plus anciens qui, la plupart, ne nous restent plus ailleurs. On croit qu'il prit occasion de la solennité de la vingtième année du règne de Constantin pour publier cet ouvrage. Sa chronique finit aussi au même temps, c'est-à-dire l'an trois cent vingt-sept. Ce sont des tables de l'histoire universelle, depuis le commencement du monde, année par année; et c'est le principal fond qui nous reste pour l'étude de la chronologie (1).

XLVI. Lois contre les hérétiques.

L'empereur, croyant avoir éteint les disputes des ariens, fit une loi contre les autres hérétiques (2), nommément contre les novatiens, les valentiniens, les marcionites, les paulianistes, les cataphrygiens ou montanistes; par laquelle il leur défend de s'assembler pour l'exercice de leur religion (3), ni dans les lieux publics, dont ils étoient en possession, ni même dans leurs maisons particulières, ordonnant que les lieux d'assemblées leur seroient ôtés et donnés à l'Eglise catholique, ou adjugés au public (4). Il ordonna aussi la recherche de leurs livres, et par-là on découvrit que plusieurs s'appliquoient à des maléfices. Les chefs s'enfuirent; quant à leurs sectateurs, il y en eut un grand nombre qui revinrent à l'Eglise, les uns de mauvaise foi, en dissimulant pour un temps, les autres sincèrement. Les évêques les discernoient avec soin, rejetant les hypocrites, et ne recevant les autres qu'après de longues épreuves. Ils traitoient ainsi les hérétiques; mais pour ceux qui n'étoient que schismatiques, on les admettoit sans difficulté, sitôt qu'ils revenoient à l'Eglise (5).

Cette loi ne nomme point les ariens, parce qu'ils ne faisoient point encore un corps à part; ils se contentoient de disputer en particulier sur la doctrine, et ne laissoient pas de s'assembler dans les églises avec les catholiques. Pour les anciens hérétiques nommés dans la loi, elle les fit tomber pour la plupart; en sorte que la mémoire même s'en abolit en peu de temps. Ils avoient eu sous les empereurs païens la même liberté de dogmatiser et de s'assembler que les catholiques; car les païens ne les distinguoient pas, ils méprisoient et persécutoient

(1) Pagi. an. 325, n. 21.
(2) Circonc. Eus. III, c. 64.
(3) Ibid. c. 65.
(4) Ibid. c. 66.
(5) Soz. II, c. 32.

également tout ce qui portoit le nom de chrétiens. Mais, depuis cette loi de Constantin, ils n'osoient s'assembler, ni en public, ni en secret, étant partout observés par les évêques et les clercs. Ainsi ceux qui demeurèrent opiniâtres, moururent sans laisser de successeurs de leur doctrine. Car, la plupart de ces sectes étoient peu nombreuses, à cause de l'absurdité des dogmes, ou des mauvaises mœurs de leurs auteurs. La vertu apparente des novatiens les soutint plus long-temps, et il demeura aussi des montanistes dans la Phrygie, où ils avoient pris naissance.

Les donatistes commençoient alors à se déclarer plus ouvertement, et on croit qu'ils donnèrent occasion à une loi adressée à Valentin (1), consulaire de Numidie, le cinquième février trois cent trente, par laquelle Constantin ordonne que les lecteurs, les sous-diacres et les autres clercs, qui par la vexation des hérétiques sont appelés aux charges publiques des villes, en soient déchargés, et qu'ils jouissent de l'immunité entière comme en Orient. Les hérétiques, ne pouvant contester cette exemption aux évêques et aux prêtres, la disputoient aux moindres clercs. On rapporte à l'an trois cent vingt-neuf le commencement de Donat, faux évêque de Carthage, qui fut plus hardi que ses prédécesseurs, disant insolemment, Mon parti, il méprisoit les gouverneurs, et sembloit ne reconnoître aucun supérieur sur la terre (2). Vers le même temps, comme l'on croit, commencèrent, chez les donatistes, les circoncellions. C'étoient des troupes de furieux, qui couroient par les bourgades et les marchés avec des armes, se disant les défenseurs de la justice, mettant en liberté les esclaves, déchargeant les gens obérés de leurs dettes, et menaçant de mort les créanciers s'ils ne les déchargeoient (3). Il n'y avoit point de sûreté sur les grands chemins; ils faisoient descendre les maîtres de leurs chariots pour les faire courir devant leurs esclaves, qu'ils avoient fait monter à leur place; personne n'étoit assuré dans sa maison. Les deux plus fameux étoient Maxida et Fasir, qui prenoient le beau titre de chefs des saints. Leurs propres évêques furent contraints de les abandonner, et d'écrire au comte Taurin, qu'ils ne pouvoient les corriger et qu'il les réprimât lui-même. Il envoya contre eux des soldats en un lieu nommé Octavense, et il y en eut plusieurs de tués, que les donatistes honorèrent depuis comme martyrs. Ils en révéroient aussi qui s'étoient précipités ou tués eux-mêmes d'une autre manière, par une fureur que leurs sectaires traitoient de zèle pour la religion.

Cette même année trois cent trente, fut donnée une loi en faveur des juifs, qui confirme à leurs patriarches et à leurs anciens, c'est-à-dire à ceux qui gouvernoient leurs synagogues, l'exemption de toutes charges personnelles et civiles, pour ne les point détourner de leurs fonctions (1). Une autre loi de l'année suivante accorde l'exemption de toutes charges corporelles, généralement à tous ceux qui servoient aux synagogues (2).

XLVII. Calomnies contre saint Athanase. Arsène.

Cependant les ennemis de saint Athanase continuoient de l'attaquer par leurs calomnies (3). Ils renouvelèrent contre le prêtre Macaire l'accusation d'avoir brisé un calice dans la Maréote, province d'Egypte, chez un nommé Ischyras, qu'ils qualifioient prêtre, et disoient que, comme il offroit le saint sacrifice, Macaire étoit venu par ordre de l'évêque Athanase, avoit renversé l'autel, brisé le calice et maltraité Ischyras. Ils inventèrent contre saint Athanase lui-même une calomnie encore plus noire. Ils l'accusèrent d'avoir tué Arsène, évêque mélécien d'Hypsèle en Thébaïde; et ajoutèrent qu'il lui avoit coupé la main droite, pour s'en servir à des opérations magiques. En effet, Arsène avoit disparu tout à coup; et les méléciens montroient une main droite desséchée, qu'ils portoient dans une boîte, et qu'ils disoient être la main d'Arsène, se plaignant avec larmes que l'on avoit caché le reste du corps (4). Le principal acteur de cette pièce étoit Jean Arcaph, chef des méléciens. L'accusation fut portée jusqu'à l'empereur, et la main lui fut représentée. Il écrivit à Antioche au censeur Dalmace, son frère, et lui ordonna de prendre connoissance de cette affaire. Dalmace, ayant reçu l'ordre, écrivit à saint Athanase de venir et de se tenir prêt pour répondre à l'accusation (5).

Saint Athanase, qui sur le témoignage de sa conscience avoit jusque-là méprisé cette calomnie, commença à la regarder sérieusement, quand il vit que l'empereur en étoit touché. Il écrivit aux évêques d'Egypte, pour s'informer où pouvoit être Arsène, qu'il n'avoit point vu depuis cinq ou six ans, et il envoya un de ses diacres le chercher. Le diacre chercha si bien, qu'il apprit qu'Arsène étoit caché dans le monastère de Prémencyrce, au territoire d'Antéople dans la Thébaïde (6). Il y alla aussitôt accompagné de quelques autres; mais il ne l'y trouva plus. Car Pinnes, prêtre et supérieur du monastère, l'avoit mis dans un bateau avec un moine nommé Elie, pour descendre par le Nil dans la basse Egypte. Le diacre, ne trouvant plus Arsène, se saisit du prêtre Pinnes

(1) L. VII, Cod. Theod. de Episc. lib. XVI, et ibid. Goth.
(2) Hier. in Chr.
(3) Opt. lib. III.

(1) L. II, Cod. Theod. Jul. lib. XVI.
(2) L. IV, ibid.
(3) Ath. Apol. p. 781.
(4) Socr. I, c. 26. Theod. I, c. 30.
(5) Ath. Ap. p. 782.
(6) Ath. Ap. p. 784.

et du moine Elie, et les fit conduire à Alexandrie. On les présenta au duc de la province; c'étoit l'officier qui y commandoit les troupes; et ils avouèrent qu'Arsène étoit vivant, et qu'il avoit été caché chez eux. Pinnes donna aussitôt avis de tout ceci à Jean Arcaph, afin qu'il ne s'opiniâtrât pas davantage à accuser saint Athanase de la mort d'Arsène, puisque toute l'Egypte savoit qu'il étoit vivant; et la lettre tomba entre les mains de saint Athanase.

Il falloit encore trouver Arsène (1). Il étoit sorti d'Alexandrie, et avoit passé à Tyr. Des serviteurs du consulaire Archelaüs, ayant ouï-dire dans un cabaret qu'Arsène étoit caché dans une certaine maison, remarquèrent ceux qui l'avoient dit, et en avertirent leur maître. On le chercha, on le trouva, il fut mis en sûreté, et le consulaire en donna avis à saint Athanase. Arsène, se voyant pris, nia qu'il fût Arsène, jusqu'à ce qu'il eût été présenté juridiquement à Paul, évêque de Tyr, qui le connoissoit depuis long-temps (2). Saint Athanase envoya à l'empereur un diacre, nommé Macaire, pour l'instruire de tout ce qui s'étoit passé; et l'empereur écrivit à Dalmace de faire cesser les poursuites, commanda aux eusébiens assemblés à Antioche de s'en retourner à leurs églises, et écrivit à saint Athanase une lettre où il condamne avec indignation les impostures des méléciens (3). Il ordonne qu'elle soit lue souvent au peuple, et ajoute que, si les imposteurs continuent leurs entreprises, il ne les traitera plus selon les lois de l'Eglise, mais selon les lois publiques, et prendra connoissance de l'affaire par lui-même. Les méléciens cédèrent à ce coup. Arsène lui-même écrivit à saint Athanase, au nom de tout son clergé d'Hypsèle, pour lui demander sa communion, et lui protester l'obéissance qu'il lui devoit selon les canons, comme à son métropolitain. Jean, le chef des méléciens, demanda aussi la paix et l'amitié de saint Athanase, et en écrivit à l'empereur, qui en eut tant de joie, qu'il manda à Jean de le venir trouver par les chariots publics, pour recevoir des marques de sa bienveillance (4). Ainsi finit alors l'affaire d'Arsène.

XLVIII. Concile de Tyr.

Mais Eusèbe et ceux de son parti n'abandonnèrent pas leur entreprise; et, ayant encore gagné quelques méléciens, ils les présentèrent à l'empereur, renouvelant contre Athanase des accusations vagues de crimes énormes. Ils firent tant qu'ils le portèrent à assembler un concile, et proposèrent la ville de Césarée en Palestine, à cause d'Eusèbe, qui en étoit évêque, l'un des principaux du parti (1). Saint Athanase ne voulut point s'y rendre, sachant qu'il n'y auroit point de liberté. Il se passa trente mois, c'est-à-dire deux ans et demi, depuis l'an trois cent trente-un, que ce concile avoit été indiqué, jusqu'à l'an trois cent trente-quatre (2). Enfin, les eusébiens se plaignirent à l'empereur de la désobéissance d'Athanase, le traitant de superbe et de tyran. L'empereur en fut irrité, et en prit de mauvaises impressions contre lui. Il changea le lieu du concile, et ordonna qu'il s'assembleroit à Tyr. Ce fut en l'année trois cent trente-cinq, la trentième du règne de Constantin, sous le consulat de Constantius et d'Albin. La cause de la convocation de ce concile étoit, disoit-on, pour réunir les évêques divisés, et rendre la paix à l'Église (3). L'empereur étoit bien aise encore d'assembler un grand nombre d'évêques en Palestine, pour rendre solennelle la dédicace de l'église de Jérusalem, qui étoit achevée; mais les eusébiens firent en sorte qu'il ne manda à ce concile que les évêques qu'ils lui marquèrent, et qu'il y envoya un comte pour les appuyer de son autorité, sous prétexte de maintenir l'ordre, et d'empêcher le tumulte. Ce comte étoit Flavius Denis, auparavant consulaire de Phénicie, dont Tyr étoit capitale. L'assemblée fut nombreuse. Il y eut des évêques de toutes les parties de l'Egypte, de la Lybie, de l'Asie, de la Bythinie, de toutes les parties de l'Orient, de la Macédoine, de la Pannonie; mais ils étoient ariens pour la plupart. Les plus célèbres étoient: les deux Eusèbes; Placille ou Flaccille d'Antioche; Théognis de Nicée; Maris de Calchédoine; Narcisse de Néroniade; Théodore de Périnthe ou Héraclée, homme très-savant, qui écrivit des commentaires sur l'évangile de saint Matthieu et de saint Jean, sur saint Paul et sur les psaumes; son style étoit clair et élégant, et il s'attachoit au sens historique. Patrophile de Scythopolis; Théophile; Ursace de Singidon, et Valens de Murse, deux villes de Pannonie; ces deux évêques étoient des premiers disciples d'Arius; Macédonius de Mopsueste; George de Laodicée (4). Il y avoit aussi quelques évêques qui n'étoient pas du parti des ariens, comme Maxime de Jérusalem, qui avoit succédé à saint Macaire (5). Maxime avoit souffert dans la persécution de Maximien, on l'avoit condamné aux mines, et on lui avoit crevé l'œil droit, et brûlé un des jarrets, comme à plusieurs autres confesseurs. Marcel d'Ancyre et Alexandre de Thessalonique se trouvèrent aussi à ce concile. Asclepas de Gaze y vint encore avec quelques autres, à qui l'on imputoit des erreurs contre

(1) Socr. I, c. 9.
(2) Athan. Apol. p. 783.
(3) Ap. Ath. p. 785.
(4) Ap. Ath. p. 786. Ap. Ath. p. 787.

(1) Soz. II, c. 26. Theod. I, c. 28. Socr. I, c. 28. Epiph. Hæres. 60.
(2) Vales. Pagi. an. 332, n. 2.
(3) Eus. IV, Vit. c. 41, 42.
(4) Theod. I, c. 3. Hier. de Scrip.
(5) Ruf. I, c. 17. Theod. II, c. 26.

la foi (1). Il y avoit soixante évêques, sans les Egyptiens, qui ne vinrent pas d'abord; car saint Athanase refusa tant qu'il put de s'y trouver.

Il savoit que Flaccille, un de ses adversaires, présidoit à ce concile, comme évêque d'Antioche, capitale de tout l'Orient; il savoit que plusieurs magistrats séculiers y assistoient, le gouverneur de la Palestine, Archélaüs, comte d'Orient, et surtout le comte Denis, envoyé exprès de la cour pour cette commission, qui étoit accompagné de ministres de justice, d'appariteurs et de soldats (2). C'étoit un geôlier qui tenoit la porte pour faire entrer les évêques, au lieu que les diacres le devoient faire. Le prêtre Macaire fut amené d'Alexandrie à ce concile chargé de chaînes, et traîné par des soldats; et, comme saint Athanase tardoit d'y venir (3), on lui envoya des lettres de l'empereur, qui le menaçoit de l'y faire amener de force; et nous en voyons encore une adressée au concile, qui menace même d'exil celui qui refusera d'y assister (4). Saint Athanase y vint donc enfin pour ôter à ses ennemis tout prétexte de le décrier auprès de l'empereur, et de dire qu'il refusoit d'obéir, parce qu'il se sentoit coupable. Il amena avec lui quarante-neuf évêques d'Egypte, entre autres, les illustres confesseurs Paphnuce et Potamon.

Quand saint Athanase fut entré dans le concile de Tyr, on le fit demeurer debout comme un accusé devant ses juges. Potamon ne le put souffrir; il en répandit des larmes, et, s'adressant à Eusèbe de Césarée, il lui dit tout haut (5) : Quoi, Eusèbe! tu es assis pour juger Athanase qui est innocent? le peut-on souffrir? Dis-moi, n'étois-tu pas en prison avec moi durant la persécution? Pour moi, j'y perdis un œil : te voilà sain et entier; comment en es-tu sorti sans rien faire contre ta conscience? Eusèbe se leva à l'instant, et sortit de l'assemblée en disant : Si vous avez la hardiesse de nous traiter ainsi en ce lieu, peut-on douter que vos accusateurs ne disent vrai? Et si vous exercez ici une pareille tyrannie, que ne faites-vous point chez vous? Paphnuce, de son côté, s'adressa à Maxime de Jérusalem, et, traversant l'assemblée, il le prit par la main et lui dit (6) : Puisque je porte les mêmes marques que vous, et que nous avons perdu chacun un œil pour Jésus-Christ, je ne puis souffrir de vous voir assis dans l'assemblée des méchants. Il le fit sortir, l'instruisit de toute la conspiration qu'on lui avoit dissimulée, et le joignit pour toujours à la communion de saint Athanase. Les autres évêques d'Egypte insistoient aussi à ne point reconnoître pour juges de leur archevêque ceux qui étoient ouvertement déclarés contre lui. Ils récusoient nommément les deux Eusèbe, Narcisse, Flaccille, Théognis, Maris, Théodore, Patrophile, Théophile, Macédonius, George, Ursace et Valens. Ils reprochoient à Eusèbe de Césarée, son apostasie, à George de Laodicée, qu'il avoit été déposé par saint Alexandre; mais on n'eut point d'égard à ses remontrances.

(1) Socr. I, c. 28.
(2) Synodica. Alexand. Apol. Athan. Apol. II, p. 728.
(3) Ibid. p. 788.
(4) Ap. Eus. IV, Vit. c. 42.
(5) Epiph. Hæres. 61. Synodica. Ap. Ath. Ap. p. 728.
(6) Eus. I, 4.

XLIX. Accusations contre saint Athanase. Ischyras.

On attaquoit l'ordination de saint Athanase. Ses ennemis disoient (1) : Tous les évêques d'Egypte étoient convenus de ne point ordonner d'évêque à Alexandrie, jusqu'à ce qu'ils eussent terminé leurs différents (2) : il y en a sept qui ont violé leur serment pour élire Athanase, c'est ce qui nous a obligés à nous retirer de sa communion (3). Lui, de son côté, a eu recours aux voies de fait, jusqu'à faire emprisonner ceux qui lui résistoient. On l'accusoit encore d'avoir commis de grandes violences à la fête de Pâques, se faisant accompagner par des comtes, qui, pour contraindre les peuples de communiquer avec lui, envoyoient les uns en prison, faisoient battre, fouetter et tourmenter les autres (4). On lisoit un acte qui portoit que le peuple d'Alexandrie ne pouvoit, à cause de lui, se résoudre à venir aux assemblées de l'Église; mais cet acte, aussi bien que les autres accusations, ne venoit que de la part des méléciens, des colluthiens et des ariens (5). Aucun des cent évêques, qui reconnoissoient Alexandrie pour leur métropole, ne se plaignoient d'Athanase; et de tous les catholiques d'Égypte, il n'y en avoit aucun, ni prêtre, ni laïque, qui fit aucune plainte contre lui.

L'accusation qui fit le plus de bruit dans ce concile, fut celle d'Ischyras et du calice rompu. Voici comme les accusateurs la proposoient. Dans le canton d'Egypte, nommé Maréote, près d'Alexandrie, il y avoit un prêtre, nommé Ischyras, qui gouvernoit un village, nommé la paix de Secontarure. Athanase, faisant sa visite dans la Maréote, voulut interdire Ischyras, et envoya le prêtre Macaire, qui arriva comme Ischyras étoit à l'autel et offroit le sacrifice (6). Macaire entra avec violence, rompit le calice, brisa l'autel, renversa à terre les saints mystères, brûla les livres sacrés, abattit la chaire sacerdotale, et démolit l'église jusqu'aux fondements. De plus, Athanase a plusieurs fois déféré Ischyras à Hygin, gouverneur d'Egypte, l'accusant faussement d'avoir jeté des pierres à la statue de l'empereur, et l'a fait mettre en prison. Il a déposé Callinique,

(1) Philos. III, c. 11.
(2) Soz. I, c. 17, 25.
(3) Syn. Alex. Ap. Ath. p. 730.
(4) Epist. Pseudo Synodica. Sardin. Apol. Hilar. fragm.
(5) Soz. II, c. 25.
(6) Soz. ibid.

évêque catholique de Péluse, qui avoit été dans la communion d'Alexandre, et la cause de sa déposition est, que Callinique refusoit de communiquer avec Athanase, s'il n'avouoit la vérité de ce calice rompu. A la place de Callinique, Athanase a donné l'église de Péluse à un prêtre, nommé Marc, qui avoit été déposé. Cependant, Callinique étoit gardé par des soldats, présenté au tribunal des juges, et battu outrageusement. Cinq autres évêques du parti de Jean le mélécien, savoir, Euplus, Pacome, Isaac, Achille et Herméon, accusoient aussi Athanase de les avoir frappés avec excès.

Saint Athanase répondoit (1) : Ischyras n'a jamais été prêtre et n'a point eu d'église. Il n'a jamais été ordonné dans l'Eglise catholique, et ne l'a pas été non plus chez les méléciens, puisqu'il ne se trouve point dans l'état que Mélèce donna à l'évêque Alexandre du clergé de sa communion. Il est vrai qu'Ischyras prétendoit avoir été ordonné par Colluthe; mais Colluthe, étant rentré dans la communion de l'Eglise au concile d'Alexandrie où vint Osius, toutes les ordinations qu'il avoit faites furent déclarées nulles. Quelque temps après, faisant ma visite dans la Maréote, je fus averti, par le prêtre de qui dépendoit le hameau de Secontarure, qu'Ischyras continuoit d'y faire les fonctions de prêtre, quoiqu'il n'eût pas plus de sept personnes dans sa communion, dont ses parents mêmes n'étoient pas. J'envoyai le prêtre du lieu avec le prêtre Macaire, qui étoit de ma suite, pour m'amener Ischyras. Ils le trouvèrent malade au lit dans sa chambre, et dirent à son père de l'avertir de ce qu'ils venoient lui signifier de ma part, qu'il n'eût plus à s'ingérer d'aucune fonction de prêtre. Voilà tout ce qui se passa à cette visite. Ce jour-là n'étoit pas un jour d'assemblée pour les chrétiens, puisqu'il n'étoit pas dimanche. Ischyras, étant laïque, n'avoit pas de vases sacrés; le lieu où il fut trouvé étoit une maison particulière, et celui où il tenoit ses assemblées étoit une petite chambre appartenant à un orphelin, nommé Ision. Cependant Ischyras, s'étant joint aux méléciens, nous a déjà accusés, le prêtre Macaire et moi, devant l'empereur à Nicomédie; mais, n'ayant pu rien prouver, l'empereur a méprisé cette calomnie. Depuis, le même Ischyras, pressé par les réprimandes de ses parents et les reproches de sa conscience, est venu fondant en larmes se jeter à mes pieds et me demander ma communion. Il m'a donné même une déclaration par écrit signée de sa main, par laquelle il proteste que ce n'est point de son mouvement qu'il a parlé contre moi, mais à la suggestion de trois évêques méléciens, Isaac, Héraclide et Isaac de Lété, qui l'ont même frappé outrageusement pour l'y contraindre, declarant au surplus que toute l'accusation est fausse, et qu'il n'y a eu ni calice brisé, ni autel renversé. Cet écrit est signé d'Ischyras, et donné en présence de six prêtres et de sept diacres qui y sont nommés. Après l'avoir reçu, je n'ai pas jugé pour cela Ischyras digne de la communion de l'Eglise; et vous le voyez encore contre moi avec les méléciens. Telle étoit la défense d'Athanase.

(1) Ap. 2, p. 781, etc.

L. Députation dans la Maréote.

Ce fait d'Ischyras et du calice rompu étant articulé si diversement par les deux parties, les eusébiens persuadèrent au comte Denis qu'il falloit en avoir des informations plus amples; et, pour cet effet, envoyer des commissaires à la Maréote, qui s'instruisissent exactement de la vérité sur les lieux (1). Saint Athanase et les évêques d'Egypte représentoient que cette procédure étoit inutile, et que depuis deux ou trois ans que l'on méditoit cette accusation, on avoit eu le loisir d'en chercher toutes les preuves. Du moins, ils demandoient que si on jugeoit nécessaire cette information sur les lieux, on n'y envoyât point de commissaires suspects ou récusés. Le comte en convenoit, et il écrivit au concile que les commissaires devoient être nommés du consentement de tous. Néanmoins les eusébiens s'assemblèrent en secret, et choisirent pour commissaires six des plus grands ennemis d'Athanase, Théognis, Maris, Macédonius, Théodore, Ursace, et Valens (2). Il y avoit déjà quatre jours que les méléciens qui étoient à Tyr avoient envoyé quatre des leurs en Egypte, ne doutant point que cette députation ne fût ordonnée; et le soir même ils dépêchèrent un courrier pour faire venir des méléciens de tout le reste de l'Egypte dans la Maréote, où il n'y en avoit point encore, et y assembler les colluthiens et les ariens.

Cependant, les eusébiens couroient de tous côtés à Tyr pour faire signer à chaque évêque en particulier leur décret de députation, ce que, voyant les évêques d'Egypte, ils firent une protestation par écrit, adressée à tous les évêques(3), par laquelle, après avoir représenté la conspiration des eusébiens, leurs artifices et leurs violences, ils concluent en exhortant les pères à penser qu'ils rendront compte de cette action au jour du jugement, et à se garder de rien faire pour appuyer les entreprises des eusébiens. Alexandre de Thessalonique écrivit au comte Denis sur le même sujet (4), en ces termes : Je vois une conspiration manifeste contre Athanase; car, sans nous rien faire savoir, ils ont affecté de députer tous ceux qu'il avoit récusés, quoique l'on eût arrêté qu'il faudroit délibérer tous ensemble qui on y enverroit. Prenez donc garde que l'on ne précipite rien, de peur que l'on ne vous blâme de

(1) Athanas. Apol. 2, p. 789.
(2) Ath. 2, Apol. p. 740.
(3) Ibid. p. 595.
(4) Athanas. 2, Apol. p. 798.

n'avoir pas suivi dans ce jugement les règles de la justice. On craint que ces députés, parcourant les églises dont les évêques sont ici, n'y jettent tellement l'épouvante que toute l'Égypte en soit troublée; car ils sont tout-à-fait abandonnés aux méléciens. Le comte Denis envoya cette lettre aux eusébiens, les avertissant qu'Athanase auroit sujet de se plaindre qu'il étoit circonvenu et traité injustement, et leur représentant que ce leur seroit un grand reproche de n'avoir pas le suffrage d'Alexandre, qu'il nomme le seigneur de son âme, tant il avoit pour lui de respect et de tendresse (1). Mais la cabale des eusébiens l'emporta, et les évêques d'Egypte, voyant que le comte Denis étoit près d'y céder, lui adressèrent encore une protestation pour le conjurer de ne passer pas outre en cette affaire, et d'en réserver sa connoissance à la personne de l'empereur. Tout cela fut sans effet, et les députés partirent avec l'autorité du concile, et une lettre adressée à Philagre, préfet d'Egypte: ils avoient aussi une escorte de soldats.

LI. Continuation du concile de Tyr. Arsène.

On continuoit à Tyr de calomnier saint Athanase. Il fut accusé d'avoir violé une vierge consacrée à Dieu; et, en effet, les évêques étant assemblés, on fit paroître au milieu d'eux une personne qui s'écria qu'elle étoit bien malheureuse, qu'elle avoit fait vœu de virginité; mais qu'ayant logé chez elle l'évêque Athanase, il avoit abusé d'elle malgré toute sa résistance, et lui avoit fait ensuite quelque présent pour l'apaiser (2). Saint Athanase étoit averti, et avoit concerté ce qu'il devoit faire avec un de ses prêtres, nommé Timothée. Etant entré, et sommé de répondre à cette accusation, il ne dit mot, comme si elle ne l'eût pas regardé. Mais Timothée, prenant la parole et se retournant vers la femme, dit : Quoi! vous prétendez que j'ai logé chez vous et que je vous ai déshonorée? La femme étendit la main vers Timothée, le montra du doigt et s'écria, haussant encore la voix : Oui, c'est vous-même qui m'avez fait cet outrage, ajoutant les circonstances du temps et du lieu avec beaucoup de paroles. La plupart des assistants ne purent s'empêcher de rire de voir une accusation si mal concertée et si bien détruite; et ceux qui avoient fait venir cette malheureuse furent couverts d'une telle confusion, qu'ils la chassèrent promptement de l'assemblée, nonobstant l'opposition d'Athanase, qui demandoit qu'elle fût arrêtée et mise à la question, s'il étoit besoin, pour découvrir les auteurs de la calomnie. Ils empêchèrent même que cette ridicule accusation ne fût insérée dans les actes du concile.

Mais, ils s'écrièrent en tumulte qu'il y avoit des crimes plus importants à examiner, qu'on ne s'en justifioit point par subtilité; qu'il suffisoit d'avoir des yeux pour en être convaincu (1). Alors ils ouvrirent leur boîte et firent paroître cette main desséchée, qu'ils gardoient depuis si long-temps. Athanase, dirent-ils, voilà votre accusateur, voilà la main droite de l'évêque Arsène : c'est à vous à dire comment et pourquoi vous l'avez coupée. Il se leva alors un bruit confus; tous s'écrièrent d'étonnement et d'indignation, les uns contre saint Athanase, croyant l'accusation véritable; les autres contre ses accusateurs, sachant combien elle étoit fausse. Saint Athanase, ayant enfin obtenu un peu de silence, demanda si quelqu'un de la compagnie connoissoit Arsène; plusieurs se levèrent, en disant qu'ils l'avoient connu particulièrement. Alors, saint Athanase demanda un de ses domestiques, et lui donna ordre d'aller quérir un homme qu'il montra à l'assemblée, lui faisant lever la tête et disant : Est-ce là cet Arsène que j'ai tué et à qui j'ai coupé une main après sa mort, cet homme que l'on a tant cherché? Ceux qui connoissoient Arsène furent étrangement surpris de le voir, les uns parce qu'ils le croyoient mort, les autres parce qu'ils le croyoient fort éloigné; car Arsène n'avoit point paru d'abord au concile de Tyr. On dit même que les eusébiens le tenoient caché dans un autre pays, mais qu'ayant su le péril où se trouvoit saint Athanase à son occasion, il s'enfuit de nuit et vint le trouver en diligence. Quoi qu'il en soit, il se rendit secrètement à Tyr, et se vint offrir à saint Athanase, qui le tint caché chez lui jusqu'au moment qu'il l'envoya quérir pour le produire dans le concile.

Arsène se présenta couvert de son manteau, en sorte que ses mains ne paroissoient point; saint Athanase en découvrit une en levant un côté du manteau; on attendoit s'il montreroit l'autre, lorsqu'il tira un peu Arsène par derrière, comme pour lui dire de s'en aller; mais aussitôt il leva l'autre côté du manteau, et découvrit l'autre main. Alors il s'adressa à tout le concile, et dit : Voilà Arsène avec ses deux mains; Dieu ne vous en a pas donné davantage : c'est à mes accusateurs à chercher où pouvoit être placée la troisième, ou à vous à examiner d'où vient celle que l'on vous montre. Les ariens s'écrièrent qu'Athanase étoit un magicien qui trompoit les yeux par ses prestiges. Jean le melécien sortit dans le tumulte et s'enfuit; les autres se jetèrent en furie sur saint Athanase, et l'auroient mis en pièce si le comte Archélaüs et les autres officiers de l'empereur ne l'eussent arraché de leurs mains. Ils furent contraints, pour le mettre en sûreté, de l'embarquer sur un vaisseau et de le faire partir la nuit suivante. Ses accusateurs, pour

(1) Ibid. p. 793.

(2) Ruf. I, 17. Theod. I c. 30. Soz. c. 25.

(1) Ruf. I, 17. Soc. I, 29. c. 25. Athan. Ap. 2, p. 789, D. Theodor. I, 30. Sozom. II,

donner quelque couleur à leur imposture, dirent qu'un évêque dépendant d'Athanase, nommé Plusien, avoit, par son ordre, mis le feu à la maison d'Arsène, et qu'après l'avoir attaché à une colonne et fouetté avec des courroies, il l'avoit enfermé dans une chambre d'où il s'étoit sauvé : ce qui avoit donné juste sujet de le croire mort, et de s'informer de ce qu'il étoit devenu, parce que c'étoit un homme illustre et un confesseur (1). Quant au reproche de magie contre saint Athanase, quelque absurde qu'il fût, il ne laissa pas de trouver créance auprès de ceux qui ne le connoissoient point, comme les païens. Et Ammien Marcellin rapporte sérieusement dans son histoire qu'il passoit pour devin et très-savant dans les augures (2). Mais les chrétiens ont attribué à une grâce divine la connoissance qu'il avoit de l'avenir.

LII. Information dans la Maréote. Protestation.

Les députés du concile de Tyr, étant arrivés en Egypte, cherchoient des preuves contre lui, touchant l'affaire d'Ischyras (3). Quand ils furent à Alexandrie, ils s'adressèrent au préfet d'Egypte, qui partit avec eux, accompagné de ses officiers et de ses soldats, pour aller dans la Maréote. Ce préfet se nommoit Philagre, natif de Cappadoce, homme de mauvaises mœurs, païen et apostat; ses soldats étoient païens; les commissaires menoient Ischyras qui mangeoit et logeoit toujours avec eux. Étant arrivés dans la Maréote, ils prirent sa maison pour y loger et y faire leurs informations. Ils n'interrogèrent ni les prêtres de la ville d'Alexandrie, ni ceux du canton de Maréote, qui s'offroient de les instruire de la vérité; mais ils firent parler des ariens et les parents d'Ischyras; ils ouïrent même des catéchumènes, des juifs et des païens, quoiqu'il s'agît du saint sacrifice et des mystères, dont il n'y avoit que les chrétiens baptisés qui fussent instruits : on n'osoit même en parler devant les autres, suivant la discipline qui s'observoit encore alors exactement dans l'Eglise. Entre ces témoins il y en avoit que l'on prétendoit qu'Athanase avoit fait enlever par le trésorier général, en sorte que l'on ne savoit ce qu'ils étoient devenus; et toutefois ils se trouvoient présents, et déposoient dans les informations. Outre que les commissaires choisissoient les témoins, ils les intimidoient par leurs menaces et par la crainte de Philagre, ils leur marquoient par des signes ce qu'ils devoient répondre, et les soldats frappoient et outrageoient ceux qui faisoient résistance. Toutefois, par ces informations si irrégulières, il paroissoit qu'Ischyras étoit malade dans sa chambre, quand le prêtre Macaire entra chez lui; que ce jour n'étoit pas un dimanche, et qu'il n'y avoit point eu de livres brûlés. Aussi, les commissaires ne firent délivrer qu'une expédition de ces informations, et ne permirent point que l'on en donnât des copies.

Le clergé de l'Église catholique protesta par écrit contre cette procédure. La protestation du clergé de la ville étoit conçue en ces termes (1) : Aux évêques qui sont venus de Tyr, savoir, Théognis, Maris, Macédonius, Théodore, Ursace et Valens, de la part des prêtres et des diacres de l'église catholique d'Alexandrie, sous le révérendissime évêque Athanase. Vous deviez en venant ici amener avec vous le prêtre Macaire, comme vous ameniez son accusateur; car c'est l'ordre des jugements, suivant les saintes Ecritures (2), que l'accusateur paroisse avec l'accusé. Mais, puisque vous n'avez pas amené Macaire, et que notre révérendissime évêque Athanase n'est pas venu avec vous, nous vous avons priés que du moins nous pussions assister à la procédure, afin que notre présence la rendît plus authentique, et que nous y pussions déférer. Vous nous l'avez refusé, et vous avez voulu agir seuls avec le préfet d'Egypte et l'accusateur; c'est pourquoi, nous déclarons que nous prenons un mauvais soupçon de cette affaire, et que votre voyage nous paroît visiblement une conspiration. Nous vous donnons donc cette lettre, qui servira de témoignage à un véritable concile, afin que tout le monde sache que vous avez fait ce que vous avez voulu en l'absence d'une des parties, et que votre unique dessein a été de nous surprendre. Nous en avons donné copie à Pallade, curieux de l'empereur, de peur que vous ne la cachiez; car votre conduite nous oblige à nous défier, et à user de précaution avec vous. Cet acte étoit signé de seize prêtres et de cinq diacres.

Il y eut une protestation semblable adressée au concile de l'Eglise catholique par tous les prêtres et tous les diacres de la Maréote, pour faire connoître la vérité qu'ils savoient certainement (3). Ils déclarent que jamais Ischyras n'a été du nombre des ministres de l'Eglise; qu'il avoit seulement prétendu avoir été ordonné par Colluthe, mais que, depuis le concile d'Osius, il est demeuré au rang des laïques. Que jamais il n'a eu d'église dans la Maréote, et que ce que l'on impute à leur évêque touchant le calice rompu est une pure calomnie. Ce que nous disons, ajoutent-ils, parce que nous ne nous éloignons point de notre évêque; nous sommes tous avec lui quand il visite la Maréote, car il ne fait jamais ses visites seul, mais avec tous nous autres prêtres et les diacres, et beaucoup de peuple. Les commissaires n'ont trouvé personne parmi tous les catholiques, qui ait rien dit contre l'évêque; ils nous ont rejetés, et n'ont pas

(1) Soz. II, c. 25.
(2) Amm. lib. XV, c. 7. Soz. IV, c. 9, in fin.
(3) Ath. 2, Ap. p. 790. Epist. Jud. ibid. p. 736 747.

(1) Ap. Athanas. Apol. 790.
(2) Act. XXV, 16.
(3) Ap. p. 792.

même voulu que nous fussions présents, pour leur dire si les témoins que l'on produisoit étoient catholiques ou ariens. Nous voudrions tous vous aller trouver, mais nous avons cru qu'il suffisoit d'y envoyer quelques-uns de nous avec ces lettres. L'acte est signé de quinze prêtres et de quinze diacres. Ces prêtres et ces diacres de la Maréote adressèrent un autre acte au préfet Philagre, à Pallade le curieux, et à Antoine, biarque, centenier des préfets du prétoire (1). On appeloit curieux certains contrôleurs qui avoient l'œil sur les voitures publiques, et en général sur tout ce qui regardoit le service de l'empereur (2); le biarque étoit un intendant des vivres (3). Cette dernière protestation contient en abrégé le même fait d'Ischyras, et finit en conjurant ces officiers au nom de Dieu, de l'empereur et de ses enfants, d'en donner avis à l'empereur. Elle est datée du consulat de Jules Constantius et de Rufin Albin, le dixième du mois égyptien Thot, c'est-à-dire le septième de septembre de l'année trois cent trente-cinq.

Les commissaires étant de retour à Alexandrie, les soldats qui les accompagnoient commirent des violences odieuses contre des vierges catholiques (4). On tira l'épée contre elles, on les déchira à coups de fouet; quelques-unes furent tellement maltraitées, qu'elles en demeurèrent estropiées et boiteuses. Les artisans et la populace païenne furent soulevés contre elles, et excités à les dépouiller toutes nues, à les frapper, et à les menacer d'autels et de sacrifices idolâtres. Il se trouva un homme assez insolent pour prendre par la main une de ces vierges consacrées à Dieu, et la traîner devant un autel qui se rencontra par hasard, comme s'il eût voulu renouveler la persécution; les autres vierges s'enfuyoient et se cachoient, et les païens se moquoient de la religion chrétienne. Ces violences se commettoient en la maison où les évêques étoient logés et présents, comme pour les divertir, et encore un jour de jeûne, par des gens qui sortoient de leur table.

LIII. Fin du concile de Tyr.

Quand ils revinrent à Tyr, ils n'y trouvèrent plus saint Athanase; mais, après qu'ils eurent rapporté leur information, les eusébiens firent prononcer contre lui une sentence de déposition, avec défense de demeurer à Alexandrie, de peur que sa présence n'y excitât de nouveaux troubles (5). La plupart des évêques souscrivirent à ce jugement, mais il y en eut qui le refusèrent constamment, entre autres Marcel d'Ancyre. Le concile écrivit à Constantin pour lui mander la déposition d'Athanase; ils l'écrivirent aussi à tous les évêques, les avertissant de ne le pas admettre dans leur communion, de s'abstenir de lui écrire ou de recevoir ses lettres. Ils disoient pour raison de sa condamnation, qu'après s'être fait attendre long-temps à Césarée, il étoit venu à Tyr avec une grande escorte, et y avoit excité du trouble, refusant d'y répondre, récusant ses juges, et faisant injure à plusieurs évêques. Qu'il avoit été convaincu d'avoir brisé un calice par les informations faites dans la Maréote, et de plusieurs autres crimes qu'ils rapportoient succinctement, n'oubliant pas même la mort d'Arsène, quoique son nom parût entre les souscriptions de ce jugement.

Le concile de Tyr, avant que de se séparer, reçut à la communion de l'Église Jean le mélécien, avec tous ceux de son parti, leur conservant tous leurs honneurs, comme à des gens injustement persécutés. Ils donnèrent aussi à Ischyras le nom d'évêque, et obtinrent de l'empereur que le trésorier général d'Égypte lui fit bâtir une église à Secontarure, comme pour rétablir celle qu'ils prétendoient qu'Athanase avoit fait abattre, quoiqu'il n'y eût jamais eu en ce lieu ni évêque, ni chorévêques (1). Toutes les églises de la Maréote étoient soumises à l'évêque d'Alexandrie, il y avoit environ dix grandes bourgades, dont chacune avoit un prêtre; mais celle d'Ischyras étoit si petite, que l'église étoit dans la bourgade voisine. Cette création d'un évêché sans peuple étoit contre l'ancienne tradition et contre toutes les règles; mais les eusébiens n'osoient laisser Ischyras mécontent, de peur qu'il ne découvrît la vérité. Ils étoient prêts d'achever leur ouvrage, en recevant Arius à la communion de l'Église, quand ils reçurent une lettre de l'empereur, qui leur ordonnoit de terminer cette assemblée, et de se rendre en diligence à Jérusalem, pour y dédier l'église qu'il avoit fait bâtir. Cet ordre leur fut apporté par Marien, notaire de l'empereur, qui étoit une charge considérable.

LIV. Dédicace de l'église du Saint-Sépulcre.

Ils partirent donc de Tyr dans les voitures publiques, et se rendirent à Jérusalem, où ils trouvèrent d'autres évêques que Constantin y avoit fait venir en grand nombre de tous côtés (2). Ainsi ce concile fut très-nombreux; mais nous ne connoissons point les évêques qui y assistèrent, hors ceux qui vinrent de Tyr, et un évêque de Perse, que l'on croit être le martyr saint Milles. Un peuple innombrable étoit accouru de toutes les provinces de l'empire pour voir la cérémonie; on leur fournissoit à tous les choses nécessaires aux dépens de l'empereur, qui avoit envoyé des personnes

(1) Ap. 2, p. 794, Not. Curiosus.
(2) Cang. Gloss. lat. Imper.
(3) Ibid. Biar.
(4) Athanas. Apol. p. 734.
(5) Socr. I, c. 32. Soz. II, c. 25. Ep. Hær. 60.

(1) Athanas. 2, Apol. p. 802, B.
(2) Eus. Vit. IV, c. 43.

considérables de sa cour, pour faire les honneurs de cette fête sous les ordres de Marien. Cet officier fit distribuer de grandes sommes d'argent, un grand nombre d'habits à une infinité de pauvres, et offrit de riches présents de la part de l'empereur pour orner la nouvelle église.

La caverne du saint sépulcre, pour laquelle tout l'édifice fut bâti, étoit revêtue en dehors de colonnes excellentes et de magnifiques ornements (1). Delà on passoit dans une grande place pavée de marbre, et environnée de longues galeries de trois côtés, c'est-à-dire excepté le côté du levant où étoit l'église. Elle étoit admirable pour sa hauteur, sa longueur et sa largeur; le dedans étoit incrusté de marbre de diverses couleurs; le dehors bâti de pierres si polies et si bien jointes, qu'elles ne cédoient pas au marbre en beauté. Le toit étoit couvert de plomb, et revêtu en dedans d'un lambris orné de sculptures, et tout doré, jetant un éclat merveilleux. De chaque côté de l'église étoient deux galeries à deux étages, l'une en bas, l'autre en haut : elles s'étendoient par toute la longueur de l'église, et leurs voûtes étoient aussi enrichies d'or. Celles qui joignoient le corps de l'église étoient soutenues de grandes colonnes; celles qui étoient au delà, s'appuyoient sur des pilastres très-ornés. Il y avoit trois portes tournées à l'orient, c'est-à-dire qu'on regardoit l'orient en y entrant. Vis-à-vis, et au chef de tout l'édifice, étoit un demi-cercle couronné de douze colonnes en l'honneur des douze apôtres, et leurs chapiteaux étoient ornés de grandes coupes d'argent. Ce demi-cercle étoit le presbytère ou sanctuaire, au milieu duquel étoit l'autel.

En sortant de l'église, hors la cour qui a été marquée, on trouvoit une avant-cour, accompagnée de deux galeries, une de chaque côté. On en sortoit par une porte qui servoit d'entrée à tout le lieu saint, et donnoit sur une grande place où se tenoit le marché. Ce premier vestibule étoit magnifiquement orné; et les passants étoient frappés de ce qu'ils en découvroient au dedans. Telle étoit l'église du Saint-Sépulcre, au rapport d'Eusèbe qui assista à la dédicace. Il ajoute que l'empereur l'avoit pourvue avec une magnificence royale, d'une quantité innombrable de vases d'or et d'argent, ornés même de pierreries. Au reste, ceux qui vont aujourd'hui visiter les saints lieux y chercheroient inutilement les vestiges de ce superbe édifice; il a été plusieurs fois ruiné et rebâti. Il fut entre autres abattu l'an mil neuf (2), par Aziz ou son fils, l'un des califes fatimites, et rétabli par l'empereur Michel paphlagonien, environ trente ans après. Autour de l'église, bâtie par Constantin, se forma une nouvelle ville, qui sembloit à quelques-uns être la nouvelle Jérusalem prédite par les prophètes (1). Ce qui est certain, c'est qu'elle n'étoit pas à la place de l'ancienne, au dehors de laquelle étoient le Saint-Sépulcre et le Calvaire. Depuis ce temps elle perdit le nom d'Élia, que l'empereur Adrien lui avoit donné environ deux cents ans auparavant (2) : elle reprit le nom de Jérusalem, et ne cessa d'être fréquentée par les pèlerinages des chrétiens, que la piété y attiroit de toutes les parties du monde.

Pendant la fête de la dédicace (3), les évêques occupoient le peuple de divers exercices de piété. Les uns offroient des sacrifices non sanglants, et des prières pour l'Eglise, pour l'empereur et pour ses enfants. Ceux qui étoient les plus savants et les plus éloquents faisoient des discours publics, soit pour expliquer ce que l'on avoit lu des saintes Écritures et en découvrir le sens mystique, soit pour enseigner la théologie la plus sublime, soit pour faire des panégyriques à la louange de l'empereur, et relever par leurs descriptions la magnificence de la nouvelle église; Eusèbe s'y signala entre les autres. Cette dédicace se fit en trois cent trente-cinq, en même temps que l'on célébroit la fête de la sainte croix, c'est-à-dire le treizième de septembre.

LV. Concile de Jérusalem, où Arius est reçu.

Voilà ce qui paroissoit au dehors; mais, dans les assemblées des évêques qui composoient le concile, on traitoit d'autres affaires (4). Arius y vint avec une lettre de l'empereur, et une confession de foi qu'il lui avoit présentée; car l'empereur l'avoit invité plusieurs fois à le venir trouver, espérant qu'il se repentiroit sincèrement de ses erreurs, et voulant le renvoyer à Alexandrie. Il vint enfin à Constantinople avec le diacre Euzoïus, que saint Alexandre d'Alexandrie avoit déposé avec lui; et ils présentèrent à l'empereur un écrit en ces termes : A Constantin, notre maître très-pieux et très-chéri de Dieu, Arius et Euzoïus. Suivant vos ordres, seigneur, nous vous exposons notre foi, et nous déclarons par écrit, devant Dieu, que nous, et ceux qui sont avec nous, croyons comme il s'ensuit, c'est à savoir en un seul Dieu père tout-puissant, et en Notre Seigneur Jésus-Christ, son fils, produit de lui avant tous les siècles, Dieu verbe, par qui tout a été fait au ciel et sur la terre. Qui est descendu, s'est incarné, a souffert, est ressuscité et monté aux cieux, et doit encore venir juger les vivants et les morts. Et au Saint-Esprit : nous croyons la résurrection de la chair, la vie éternelle, le royaume des cieux, et en une seule Église catholique de Dieu, étendue d'une extrémité à l'autre. C'est la foi que nous avons

(1) Eus. III, Vit. c. 34, 35, 36, etc.

(2) Glaber. lib. III, c. 7. Cedren. an. 1009, p. 706; Id. p. 531.

(1) Euseb. III, Vita, c. 33.

(2) Sup. l. III, n. 24.

(3) Euseb. IV, Vita, c. 43.

(4) Socr. I, c. 25, 26. Soz. II, c. 27.

prise dans les saints Évangiles, où le Seigneur dit à ses disciples : Allez, instruisez toutes les nations, et les baptisez au nom du père, et du fils, et du Saint-Esprit. Si nous ne croyons pas ainsi, et ne recevons pas véritablement le père, le fils et le Saint-Esprit, comme toute l'Église catholique, et comme l'enseignent les Écritures, que nous croyons en toutes choses : Dieu est notre juge, et maintenant, et au jugement futur. C'est pourquoi nous vous supplions, très-pieux empereur, puisque nous sommes enfants de l'Église, et que nous tenons la foi de l'Église et des saintes Écritures, que vous nous fassiez réunir à l'Église notre mère, en retranchant toutes les questions et les paroles superflues, afin qu'étant en paix avec l'Église, nous puissions tous ensemble faire les prières accoutumées pour la prospérité de votre empire et de votre famille.

Constantin fut satisfait de cette profession de foi, ne prenant pas garde que le mot de consubstantiel n'y étoit point, ni rien d'équivalent; qu'au contraire, il étoit rejeté sous le nom général de paroles inutiles, et que cette clause, de croire selon les Écritures, étoit un prétexte pour expliquer comme on vouloit les termes qui paroissoient les plus forts pour la divinité du fils de Dieu. L'empereur crut donc qu'Arius et Euzoïus étoient revenus de bonne foi à la décision du concile de Nicée; il en eut de la joie, mais il ne s'attribua pas de les recevoir à la communion avant le jugement de ceux qui devoient les examiner, suivant la loi de l'Église; ainsi il les envoya au concile qui se tenoit à Jérusalem, auquel il écrivit d'examiner leur profession de foi, et de juger en leur faveur, s'ils paroissoient orthodoxes ou calomniés par envie, ou s'ils s'étoient repentis après avoir été légitimement condamnés. Les évêques du parti ne manquèrent pas d'embrasser cette occasion, qu'ils cherchoient depuis long-temps. Ils reçurent Arius et Euzoïus avec les prêtres de leur parti, et avec toute la multitude du peuple qui avoit été séparé de l'Église à cause d'Arius (1).

La lettre synodale étoit adressée à l'église d'Alexandrie, aux évêques de l'Égypte, de la Thébaïde, de la Lybie et de la Pentapole, et généralement à tous les évêques, les prêtres et les diacres de tout le monde. Nous avons été comblés de joie, disoit-elle, par les lettres que l'empereur nous a écrites, pour nous exhorter à bannir de l'Église de Dieu l'envie qui avoit séparé depuis si long-temps les membres de Jésus-Christ, et de recevoir avec un cœur de charité ceux du parti d'Arius (2). L'empereur rend témoignage à la pureté de leur foi, dont il est informé, non-seulement par le rapport d'autrui, mais pour les avoir ouïs lui-même par leur bouche, et avoir vu leur confession de foi par écrit, qu'il nous a envoyée au bas de ses lettres, et que nous avons tous reconnue être orthodoxe et ecclésiastique. Nous croyons que cette réunion vous remplira de joie, lorsque vous recevrez vos frères, vos pères, vos propres entrailles; car il ne s'agit pas seulement des prêtres du parti d'Arius, mais de toute la multitude qui étoit séparée de vous à leur occasion. Puis donc que vous ne pouvez douter qu'ils n'aient été reçus par ce saint concile, recevez-les avec un esprit de paix, d'autant plus que leur confession de foi montre clairement qu'ils conservent la tradition et la doctrine apostolique reçue universellement de tout le monde. Marcel, évêque d'Ancyre, métropolitain de Galatie, ne se trouva point à ce concile, ne voulant avoir aucune part à la réception d'Arius (1). Ceux du parti le citèrent pour y comparoître, l'accusant d'avoir écrit des erreurs contre la foi, dans un livre qu'il avoit composé pour réfuter celui du sophiste Astérius, grand partisan des ariens; mais, comme cette accusation se poursuivoit, les évêques furent mandés inopinément par l'empereur, et obligés d'aller à Constantinople pour rendre raison du jugement qu'ils avoient rendu contre saint Athanase.

LVI. Plainte de saint Athanase à l'empereur, et son exil.

Car, s'étant sauvé de Tyr, il vint à Constantinople, et comme l'empereur entroit à cheval dans la ville, il se présenta tout d'un coup à lui au milieu de la rue, accompagné de quelques autres (2). Constantin, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à trouver Athanase en ce lieu, en fut fort surpris, et, ne le reconnoissant pas d'abord, il demanda qui c'étoit; quelques-uns des siens le lui firent connoître, et lui contèrent l'injustice qu'il avoit soufferte (3). Saint Athanase demandoit audience; mais Constantin refusoit de l'écouter, ne voulant point communiquer avec un homme qu'il regardoit comme condamné par un concile d'évêques; et peu s'en fallut qu'il ne le fît chasser de sa présence. Alors, saint Athanase lui dit (4) : le Seigneur jugera entre vous et moi, puisque vous vous joignez à ceux qui me calomnient; et il insista hardiment, disant qu'il ne demandoit aucune grâce, sinon de faire venir ceux qui l'avoient condamné, afin de pouvoir se plaindre en sa présence. Cette demande parut raisonnable à l'empereur et conforme à ses maximes; c'est pourquoi il manda à Constantinople tous les évêques qui avoient été assemblés à Tyr, pour lui faire une relation exacte de tout ce qui s'étoit passé en ce concile, où l'on disoit que l'on avoit procédé avec beaucoup de désordre et de tumulte. Cette lettre ayant été rendue aux évêques comme ils étoient à Jérusalem, ils se

(1) Soc. I, c. 33. Soz. II, c. 2.

(2) Athan. de Synod. p. 890.

(1) Soz. II, 33. Soc. I, c. 36.

(2) Soc. c. 32, 34. Soz. II, c. 28.

(3) Athan. Apol. 2, p. 804.

(4) Epiph. Hæres. 68, n. 8.

gardèrent bien de venir tous, quoiqu'elle le portât expressément; mais les eusébiens firent en sorte qu'il n'y eût que six députés, savoir, les deux Eusèbes, Théognis, Patrophile, Ursace et Valens : les autres se retirèrent à leurs églises.

Les députés, étant arrivés à Constantinople, ne parlèrent plus ni du calice, ni d'Arsène; mais ils inventèrent une nouvelle calomnie. Ils dirent qu'Athanase avoit menacé d'empêcher à l'avenir que l'on ne transportât du blé d'Alexandrie à Constantinople. A ce discours, l'empereur s'enflamma de colère, et fit de terribles menaces contre Athanase (1); car il étoit fort jaloux de la grandeur de sa ville de Constantinople qui ne pouvoit subsister sans les convois de l'Egypte; et sur un semblable soupçon, il avoit fait trancher la tête au philosophe Sopater, qu'il chérissoit auparavant (2). L'accusation et les menaces de l'empereur furent entendues par cinq évêques d'Egypte qui étoient avec Athanase (3), savoir, Adamânce, Anubien, Agathammon, Arbéthion et Pierre. Athanase gémit, et protesta que cette accusation n'étoit point vraie. Car, disoit-il, comment aurois-je un tel pouvoir, moi qui ne suis qu'un simple particulier et un homme pauvre (4)? Mais, Eusèbe de Nicomédie soutint publiquement la calomnie; et, pour la rendre vraisemblable, jura qu'Athanase étoit riche, puissant et capable de tout. L'empereur ajouta foi trop aisément à ces évêques, qui lui paroissoient être tout autres que ce qu'ils étoient en effet, et crut faire grâce à Athanase de ne le pas condamner à mort (5). Il se contenta de l'exiler, et l'envoya à Trèves, qui étoit alors la capitale des Gaules. Toutefois, saint Athanase excuse Constantin, et reconnoît qu'il l'exila moins pour le punir, que pour l'éloigner de ses ennemis et le mettre à couvert de leur fureur (6). Les eusébiens firent bannir en même temps quatre prêtres de l'église d'Alexandrie, et, voulurent établir un autre évêque à la place de saint Athanase; mais l'empereur refusa d'y envoyer celui qu'ils avoient choisi; et comme ils insistèrent, il leur fit des menaces si rigoureuses, qu'ils abandonnèrent cette entreprise (7).

Saint Athanase arriva à Trèves au commencement de février l'an trois cent trente-six. Cette ville étoit la métropole de la première province Belgique, et le séjour le plus ordinaire des gouverneurs, ou même des empereurs quand ils étoient dans les Gaules; parceque leurs guerres étoient contre les peuples de Germanie, qui faisoient des efforts continuels pour entrer sur les terres des Romains. L'évêque de Trèves étoit Maximin illustre par la pureté de sa foi, la sainteté de ses mœurs et ses miracles (1). Il étoit d'une famille noble, né à Poitiers, dont son frère Maxence fut évêque. Pour lui, il fut attiré à Trèves, comme plusieurs autres, par la réputation de l'évêque Agritius, qui l'éleva sous sa discipline, et l'appela aux fonctions ecclésiastiques. Après sa mort, il fut élu pour remplir sa place par les suffrages de tout le clergé et le peuple, et par le choix des évêques voisins. Tel étoit Maximin, évêque de Trèves, qui reçut avec respect Athanase, tout disgracié qu'il étoit. Il est vrai que Constantin le jeune, fils de l'empereur, qui commandoit dans les Gaules, et résidoit à Trèves, le traitoit aussi avec beaucoup d'honneur, et lui fournissoit abondamment toutes les choses nécessaires à sa subsistance. Outre sa grande réputation, il étoit porté à le respecter par l'affection qu'il savoit que son peuple d'Alexandrie lui portoit, et par la dignité de son extérieur. Le saint siége de Rome venoit de changer d'évêque; le pape saint Sylvestre, après l'avoir rempli pendant près de vingt-deux ans, étoit mort le dernier jour de décembre trois cent trente-cinq. Et Marc avoit été mis à sa place le dix-huitième de janvier trois cent trente-six.

LVII. Concile de Constantinople, Marcel d'Ancyre déposé.

On tenoit cependant à Constantinople un concile assemblé de diverses provinces : de Pont, de Cappadoce, d'Asie, de Phrygie, de Bythinie, de Thrace et d'autres parties d'Europe (2) Alexandre, évêque de Constantinople, voyant que les eusébiens y dominoient, s'efforça de l'empêcher; mais il ne put. On y traita l'affaire de Marcel d'Ancyre, et on continua la procédure (3), qui avoit été commencée contre lui à Jérusalem. L'accusation étoit d'avoir écrit des hérésies dans son livre contre le sophiste Astérius. On appeloit sophistes ceux qui faisoient profession de philosophie et d'éloquence : Astérius l'avoit exercée dans la Galatie, étant né en Cappadoce, et l'avoit quittée pour se faire chrétien; on prétendoit même qu'il avoit été disciple de saint Lucien d'Antioche (4). Ce qui étoit constant, c'est qu'il avoit sacrifié aux idoles dans la persécution de Maximien, et que cette tache avoit empêché les eusébiens de l'élever à la cléricature; quoiqu'il fût le plus zélé de leurs disciples, qu'ils l'eussent toujours auprès d'eux, et le fissent même assister aux assemblées des évêques. Ce fut par leurs avis qu'il composa un livre rempli de leur doctrine, c'est-à-dire des plus grands blasphèmes d'Arius. Il couroit dans la Syrie et de tous côtés montrer cet ouvrage à tout le monde; et pour le lire publiquement, il avoit la hardiesse de s'asseoir dans les églises à la place des ecclé-

(1) Athan. 2, Ap. p. 805. Synod. Alex. ibid. p. 829, 730.
(2) Eunap. in Ædesio.
(3) Apol. 2, p. 730.
(4) Apol. 2, p. 730.
(5) Theod. I, 33.
(6) Apol. 2, p. 808, C.
(7) Ath. Ap. 2, 749; ad Solit. 844.

(1) Vita S. Max. ap. S. 29 mai.
(2) Eus. in Marcell. lib. II, in fin. p. 55, D.
(3) Sup. n. 55.
(4) Athan. de Synod. p. 887.

siastiques. Marcel, évêque d'Ancyre, métropole de la Galatie, entreprit de réfuter ce livre, et en composa un qu'il intitula (1) : De la Sujétion de Notre Seigneur Jésus-Christ, où il expliquoit ces paroles de saint Paul (2): Quand Jésus-Christ aura remis le royaume à son père, et le reste. Eusèbe de Césarée composa trois livres, que nous avons encore, pour répondre à celui de Marcel. Acace, qui lui succéda à Césarée, fit un livre sur le même sujet. Astérius défendit lui-même sa cause, et écrivit contre Marcel, l'accusant de sabellianisme; c'étoit le reproche ordinaire que les ariens faisoient aux catholiques, et ce fut le fondement de l'accusation formée contre Marcel à Jérusalem, et renouvelée à Constantinople.

Les eusébiens prétendoient aussi l'avoir convaincu de tenir la doctrine de Paul de Samosate, et de dire que le fils de Dieu avoit pris son commencement de Marie, et que son règne auroit une fin (3). Ils disoient même qu'il avoit promis de brûler son livre; et comme il refusoit de le faire, et résistoit courageusement à toutes leurs sollicitations, ils aigrirent l'empereur contre lui, sous prétexte qu'il lui avoit fait injure en n'assistant pas à la dédicace de l'église de Jérusalem. Ils le déposèrent donc, et même l'excommunièrent; puis ils mirent à sa place Basile, qui avoit la réputation d'être éloquent et capable d'instruire. Ils crurent, en le faisant évêque, donner un puissant défenseur à leur hérésie (4). En même temps, ils dressèrent une exposition de leur foi, opposée aux prétendues hérésies de Marcel, et l'envoyèrent aux évêques d'Orient, pour leur faire savoir en quels temps ils avoient reçu la doctrine de la consubstantialité (5). Car, n'osant combattre ouvertement le symbole de Nicée, qui étoit la foi du prince, ils tâchoient de l'éluder par des explications captieuses.

LVIII. Mort d'Arius.

Mais le but principal des eusébiens dans ce concile de Constantinople étoit le rétablissement entier d'Arius (6). Il étoit présent, et l'empereur l'avoit fait venir pour rendre compte de sa conduite. Car, après qu'il eut été reçu à Jérusalem, il s'en alla à Alexandrie, espérant profiter de l'absence de saint Athanase; mais le peuple catholique ne l'y pouvoit souffrir, et, comme il avoit grand nombre de partisans, il s'excita des tumultes, dont l'empereur fut averti, et ordonna à Arius de venir à Constantinople. On disoit même que les eusébiens avoient sollicité cet ordre, du moins ils voulurent en profiter pour faire rentrer Arius en la communion de l'Eglise, dans la ville impériale, à la face de l'univers. Le saint évêque Alexandre de Constantinople, quoique âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, leur résista avec une force invincible, et n'ayant pu détourner l'ordre de l'empereur pour faire venir Arius, il n'eut aucune complaisance pour lui quand il fut arrivé. Les eusébiens le prioient d'avoir compassion de ce prêtre, et de le recevoir en esprit de paix; ils le faisoient solliciter par d'autres personnes, qui, ne s'apercevant pas de leur malice, venoient de bonne foi lui faire de grands éloges de la douceur. Alexandre répondoit : La douceur dont j'userois envers Arius, seroit une vraie cruauté à l'égard d'une infinité d'autres; les lois de l'Eglise ne me permettent pas de contrevenir par une fausse compassion à ce que j'ai moi-même ordonné avec tout le saint concile de Nicée.

Les eusébiens, voyant que l'artifice étoit inutile, s'emportèrent contre Alexandre (1), et le menacèrent hautement que, s'il ne recevoit Arius au certain jour qu'ils lui marquoient, ils le feroient déposer lui-même, et qu'après l'avoir relégué bien loin, on mettroit en sa place un autre évêque, qui ne manqueroit pas de recevoir Arius et ses disciples. L'exemple de saint Athanase montroit quel étoit leur pouvoir; et l'Eglise sembloit réduite à une terrible extrémité. Alors saint Jacques de Nisibe, qui se trouva à Constantinople, conseilla aux fidèles d'avoir recours à Dieu, et de faire pendant sept jours des jeûnes et des prières (2). Comme on savoit qu'il avoit le don des miracles et de la prophétie, son conseil fut suivi; Alexandre l'exécuta le premier, il renonça aux discours et aux constestations (3), et pendant que les eusébiens s'agitoient par leurs intrigues, il s'enfermoit seul dans l'église de la paix. Là, se jetant sous l'autel, le visage contre terre, il prioit avec larmes, et continuoit sans interruption pendant plusieurs nuits.

Les eusébiens persuadèrent à l'empereur qu'Arius tenoit la doctrine de l'Eglise, et, sur ce fondement, résolurent de le faire recevoir dans la communion un certain jour qui étoit un dimanche. Le samedi précédent, Constantin, voulant s'assurer davantage, fit venir Arius dans son palais, et lui demanda s'il suivoit la foi de Nicée (4). Arius dit que oui. Constantin lui demanda sa profession de foi par écrit (5). Arius la donna aussitôt. Elle étoit conçue avec un tel artifice, que l'hérésie n'y paroissoit point, et on n'y voyoit que des paroles de l'Ecriture. Constantin lui demanda s'il n'avoit point d'autre créance, et ajouta : Si vous parlez sincèrement, vous ne devez pas craindre de prendre Dieu à témoin de la vé-

(1) Hilar. contr. Ari.
(2) 1 Cor. XV, 24.
(3) Socr. I, c. 36. Soz. II, c. 33.
(4) Ath. in Ari. I, p. 200.
(5) Epiphan. Hæres. 73, n. 1.
(6) Ruf. I, 11, Socr. 8, C. 37. Soz. II, 19.

(1) Epiph. Hæres. 60, n. 10.
(2) Theodor. in Philot. c. 1.
(3) Socr. I, c. 37.
(4) Socr. I, c. 38.
(5) Ath. ad Seraph. p. 670.

rité; mais si vous faites un faux serment, craignez la vengeance divine. Arius jura qu'il n'avoit jamais dit ni écrit autre chose que ce qui étoit dans son papier, et qu'il n'avoit jamais tenu les erreurs pour lesquelles on l'avoit condamné à Alexandrie. Quelques-uns ont dit que le papier qu'il tenoit à la main étoit le symbole de Nicée, qu'en même temps il tenoit sous son bras un autre papier où étoit sa véritable doctrine, et que c'étoit à ce dernier qu'il prétendoit rapporter son serment. Quoi qu'il en soit, l'empereur, trompé par ce serment, manda l'évêque Alexandre, et lui dit qu'il falloit tendre la main à un homme qui cherchoit à se sauver (1). Alexandre s'efforça de détromper l'empereur; mais, voyant qu'il ne faisoit que l'irriter par ses remontrances, il se tut et se retira.

Les eusébiens le rencontrèrent, comme ils accompagnoient Arius qu'ils avoient pris à la sortie du palais, et le menoient par la ville avec pompe, pour le faire voir à tout le monde (2). Ils vouloient le faire entrer dans l'église à l'heure même; et comme Alexandre s'y opposoit, ils renouvelèrent leurs menaces, et lui dirent qu'ils avoient fait venir Arius à Constantinople malgré lui, et qu'ils sauroient bien aussi malgré lui le faire recevoir à la communion le jour suivant. Eusèbe de Nicomédie lui dit ces mêmes paroles (3): Si vous ne le voulez pas recevoir de gré, je le ferai entrer demain avec moi dès le point du jour; et comment l'empêcherez-vous? Alexandre, saisi de douleur, entra promptement dans l'église accompagné de deux personnes, dont l'une étoit Macaire, prêtre d'Alexandrie. Là, le saint vieillard, fondant en larmes, se prosterna devant l'autel, le visage contre terre, et dit: Seigneur, s'il faut qu'Arius soit demain reçu dans l'Eglise, retirez votre serviteur de ce monde; mais si vous avez encore pitié de votre église, et je sais que vous en aurez pitié, voyez les paroles d'Eusèbe: ne permettez pas que votre héritage tombe dans le mépris, ôtez Arius du monde, de peur que, s'il entre dans votre église, il ne semble que l'hérésie y soit entrée avec lui. Alexandre prioit ainsi le samedi sur les trois heures après midi, et cependant les eusébiens continuoient de mener Arius par la ville comme en triomphe; et lui, se comptant déjà pour rétabli, tenoit plusieurs vains discours. Il étoit près de la place de Constantin, où étoit la colonne de porphyre, quand il fut saisi de crainte et du reproche de sa conscience. En même temps, il se sentit pressé de quelque nécessité naturelle, qui lui fit demander quelque lieu public de commodité, comme il y en avoit dans toutes les grandes villes; on lui en montra un derrière la place, il y entra, et quelque temps après on l'y trouva mort, ayant perdu une grande quantité de sang (1).

Cette nouvelle s'étant répandue par toute la ville, les fidèles accoururent à l'église, pour rendre grâce à Dieu d'une protection si visible qu'il avoit donnée à la vérité. Car, ils ne regardoient point la mort d'Arius comme un accident naturel, mais comme l'effet des prières d'Alexandre et de Jacques de Nisibe, et comparoient cette mort si hideuse à celle de Judas, dont Arius avoit imité l'impiété (2). Alexandre eut la consolation de célébrer le lendemain le saint sacrifice en la compagnie des seuls orthodoxes, remerciant Dieu du secours qu'il avoit donné à son église en une telle extrémité. Constantin, voyant le doigt de Dieu et la prompte punition du parjure d'Arius, ne douta plus qu'il ne fût véritablement hérétique, et s'attacha plus que jamais à la foi de Nicée. Plusieurs ariens se convertirent; mais ceux qui demeurèrent opiniâtres, attribuèrent cette mort à un sortilége, tant il étoit constant qu'elle n'étoit pas naturelle. Le lieu où elle arriva fut regardé comme maudit; on l'alloit voir en foule, et on s'avertissoit d'éviter le siége funeste (3). Cela dura jusqu'à ce qu'un arien, riche et puissant, y fit bâtir une maison, afin d'en effacer la mémoire en changeant la forme de l'édifice.

LIX. L'empereur écrit à saint Antoine.

La réputation de saint Antoine vint jusqu'à l'empereur; il lui écrivit avec ses deux fils Constantius et Constant, le traitant de père, et lui demandant réponse (4). Antoine, sans s'émouvoir quand il reçut ces lettres, appela les moines, et leur dit: Ne vous étonnez pas si un empereur nous écrit, ce n'est qu'un homme: étonnez-vous plutôt de ce que Dieu a écrit une loi pour les hommes, et nous a parlé par son propre fils. Il ne vouloit pas même recevoir ces lettres, disant qu'il ne savoit pas y répondre. Mais les moines, lui ayant représenté que les empereurs étoient chrétiens, et qu'ils pourroient se scandaliser comme étant méprisés, il permit qu'on les lût, et y fit réponse, donnant aux empereurs des avis salutaires, de ne pas faire grand cas des choses présentes, mais de penser plutôt au jugement futur; de considérer que Jésus-Christ est le seul roi véritable et éternel; enfin il les prioit d'être humains, d'avoir soin de la justice et des pauvres; et cette lettre fut bien reçue.

Mais saint Antoine en écrivit ensuite d'autres à l'empereur, qui ne lui furent pas si agréables (5). C'étoit pour demander le retour de saint Athanase, et le prier de ne pas croire les calomnies des méléciens. Constantin lui ré-

(1) Lib. Marc. et Faust. p. 18.

(2) Ath. I, cont. Arian; Id. ad Serap. p. 679.

(3) Epiphan. Hæres. 69, n. 10.

(1) Socr. I, c. 36, et ibid. Vales.

(2) Greg. Naz. Or. 16. Amb. I, de Fide Grat. c. 9.

(3) Soz. II, c. 30.

(4) Vita Ant. c. 28. Hier. Chr. an. 337.

(5) Soz. II, c. 13.

pondit qu'il ne pouvoit mépriser le jugement du concile; il entendoit celui de Tyr. Car, disoit-il, quand même quelques-uns auroient jugé par haine ou par faveur, on ne doit pas croire la même chose d'un si grand nombre de bons et sages évêques: qu'Athanase étoit insolent, superbe et séditieux. Car, c'étoit principalement sur cette calomnie que ses ennemis insistoient, sachant combien l'empereur étoit sensible de ce côté-là. Le peuple d'Alexandrie crioit aussi sans cesse, et faisoit des prières publiques pour le retour de saint Athanase; mais l'empereur leur écrivit, les accusant de folie et d'emportements, et recommandant aux clercs et aux vierges sacrées de se tenir en repos. Il assuroit qu'il ne révoqueroit point ses ordres, et ne rappelleroit point Athanase, parce qu'il étoit séditieux, et condamné par un jugement ecclésiastique. Et comme il eut appris que l'église d'Egypte étoit divisée, que les uns étoient pour Athanase, les autres pour Jean le mélécien, il exila Jean lui-même, quoiqu'il eût été rétabli par le concile de Tyr. Ce fut bien malgré les ennemis de saint Athanase; mais Constantin étoit inflexible à l'égard de ceux qu'il croyoit auteurs de division entre les chrétiens.

On trouve un rescrit en faveur des juifs convertis, donné cette année trois cent trente-six, sous le consulat de Népotien et de Facundus (1), par lequel l'empereur défend aux juifs d'inquiéter ceux d'entre eux qui se font chrétiens, ou leur faire aucun mauvais traitement, sous peine d'être punis à proportion de l'injure. En même temps, il défendit aux juifs de circoncire les esclaves qu'ils auroient achetés, soit chrétiens, soit de quelque secte que ce fût, sous peine de leur faire perdre l'esclave en lui donnant la liberté (2).

LX. Baptême de Constantin, et sa mort.

L'empereur Constantin étoit alors âgé d'environ soixante-cinq ans, et avoit joui jusque-là d'une si parfaite santé, qu'il faisoit encore sans peine tous les exercices militaires (3). Se préparant à la guerre contre les Perses, il avoit retenu des évêques pour le suivre, et il avoit fait faire une tente en forme d'église portative, ornée richement, pour y prier avec eux. La fête de Pâque étant venue, il passa la veille en prières avec les fidèles selon la coutume (4), car il étoit le premier à célébrer cette solennité; et, pour la rendre plus éclatante, il faisoit éclairer pendant cette nuit, non-seulement les églises, mais les rues par toute la ville de Constantinople (5). Des hommes préposés pour cela y allumoient de grands cierges, ou plutôt des colonnes de cire, et quantité de flambeaux. Le jour étant venu, il faisoit de grandes libéralités au peuple, pour imiter les bienfaits du Sauveur. Ayant donc célébré la pâque à son ordinaire, cette année trois cent trente-sept (1), il tomba malade et eut recours aux bains chauds de Constantinople, puis à ceux d'Hélénople: et là il passa beaucoup de temps en prières dans l'église du martyr saint Lucien. Ce fut alors que, se voyant proche de sa fin, il résolut de recevoir le baptême (2). Ayant donc repassé dans son esprit la nécessité de ce sacrement et sa vertu merveilleuse, il se jeta par terre dans cet oratoire, et confessa ses péchés; puis il reçut l'imposition des mains avec les premières oraisons, pour être mis au rang des catéchumènes. Delà, il se fit transporter à Achiron, près de Nicomédie; ayant fait venir les évêques, il leur parla ainsi (3): Voici le temps que j'ai tant souhaité, où j'espère obtenir de Dieu la grâce du salut, et ce signe si saint qui donne l'immortalité. J'avois eu dessein de recevoir le baptême dans le fleuve du Jourdain, où le Sauveur l'a reçu lui-même pour nous montrer l'exemple; mais Dieu, qui connoît ce qui nous est le plus utile, veut me faire ici cette faveur: ne faites donc point de difficulté de me l'accorder. S'il permet que je passe encore quelque temps sur la terre, je suis résolu de me mêler avec tous les fidèles dans les assemblées de l'Eglise, et de me prescrire pour la conduite de ma vie des règles qui soient dignes de la sainteté de Dieu. C'étoit une dévotion ordinaire en ces premiers temps de se faire baptiser dans le Jourdain, ou du moins de s'y baigner, comme font encore les pèlerins (4). Après qu'il eut ainsi parlé, Eusèbe de Nicomédie et les évêques qui l'accompagnoient, lui donnèrent le baptême et les autres sacrements, observant exactement toutes les cérémonies accoutumées; puis ils lui firent quitter la pourpre, et on le revêtit d'habits blancs, mais dont la magnificence étoit convenable à sa dignité; son lit aussi fut tout couvert de blanc (5). Alors, élevant sa voix, il adressa sa prière à Dieu, pour lui rendre grâce d'un tel bienfait, et finit par ses paroles: Maintenant je me trouve véritablement heureux, je me puis croire digne de la vie immortelle, participant de la lumière divine; quel malheur d'être privé de tels biens! Et comme ses capitaines, étant entrés dans sa chambre, s'affligeoient de sa perte, et prioient que Dieu prolongeât ses jours, il leur répondit qu'il connoissoit mieux que personne les grands biens qu'il venoit de recevoir, et qu'il ne vouloit plus différer d'aller à son Dieu. Tout cela se passoit à la fête de la Pentecôte.

Constantin avoit fait son testament, par le-

(1) L. 5, Cod. Theod. de Jud.
(2) L. 1, Cod. Theod. N. Christ. mane.
(3) Eus. IV, Vita c. 53 56.
(4) C. 57.
(5) C. 22.

(1) Eus. c. 6. Socr. I, c. 39.
(2) Soz. n. 11, 34. Theod. c. I, 32.
(3) V. Vales. in Eus. IV, 16. Chron. Hier. an. 938.
(4) Eus. et Hier. de Loc. Vales. ubi sup.
(5) Eus. IV, Vit. c. 6.

quel il avoit confirmé le partage de l'empire, fait de son vivant entre ses trois fils et ses deux neveux. Il ordonna aussi que saint Athanase fût rappelé de son exil, quoiqu'Eusèbe de Nicomédie s'efforçât de l'en détourner (1). Le dépositaire du testament de Constantin fut ce prêtre arien, que sa sœur Constantia lui avoit recommandé en mourant, et Constantin lui ordonna de ne le remettre qu'entre les mains de son fils Constantius. L'empereur Constantin, ayant ainsi donné ordre à toutes choses, mourut sur le midi le jour de la Pentecôte, vingtième de mai, sous le consulat de Félicien et de Tatien, c'est-à-dire l'an trois cent trente-sept, après en avoir régné trente-un. C'étoit le plus long règne que l'on eût vu depuis Auguste (2). Le corps fut mis dans un cercueil d'or, et porté à Constantinople; en attendant que quelqu'un de ses fils fût arrivé, on le déposa dans la principale chambre du palais, élevé sur des degrés couverts de pourpre, et environnés de quantité de flambeaux, dans des chandeliers d'or; plusieurs personnes y veilloient jour et nuit, et ce spectacle étoit tout à fait nouveau (3). Constantius fut le seul de ses fils qui se trouva à temps pour prendre soin de sa sépulture; car, comme il étoit le plus proche, il reçut le premier la nouvelle de sa maladie, et toutefois il le trouva mort (4). Il fit porter le corps avec pompe dans l'église des apôtres, et suivit lui-même le convoi; puis il se retira avec les soldats, n'étant que catéchumène. Mais le clergé et le peuple fidèle vinrent faire les prières et offrir le sacrifice. Le corps de l'empereur étoit élevé sur une haute estrade pendant les prières, et fut enterré dans le vestibule de la basilique près de la porte. Il y eut des personnes destinées pour demeurer en ce lieu, et y faire des prières (1).

La mémoire de l'empereur Constantin est en bénédiction dans l'Église, pour les grands biens qu'il lui a faits, en la protégeant de tout son pouvoir, et montrant en tant de manières son zèle pour la véritable religion. Les Grecs l'honorent entre les saints, et en font la fête le vingt-unième de mai, le joignant à sa mère sainte Hélène (2). On doit croire que le baptême a effacé toutes les taches de sa vie; mais on y en trouve de grandes, depuis même qu'il eût vu la croix miraculeuse, et qu'il se fût déclaré pour la religion chrétienne. De Minervine, sa première femme (3), il avoit un fils nommé Crispe, qu'il avoit fait césar, et qu'il destinoit à l'empire, dont en effet il s'étoit montré digne, par plusieurs belles actions (4); toutefois il le fit mourir, persuadé des calomnies dont Fausta, sa seconde femme chargea ce jeune prince, et ensuite à la persuasion d'Hélène, sa mère, il fit mourir Fausta dont il avoit reconnu l'imposture, et qu'il avoit d'ailleurs convaincue de s'être abandonnée à un valet; il la fit étouffer dans un bain chaud. Après cela, on ne s'étonnera pas s'il ajoutoit foi trop facilement aux calomnies des ariens contre saint Athanase et les autres évêques catholiques. Eusèbe, son grand admirateur (5), avoue lui-même que plusieurs se plaignoient de sa trop grande facilité, et qu'elle donna cours à deux grands vices : à la violence de ceux qui opprimoient les foibles pour contenter leur avidité insasiable, et à l'hypocrisie des faux chrétiens qui entroient dans l'Église pour gagner ses bonnes grâces. Enfin, on ne se trompera point sur Constantin, en croyant le mal qu'en dit Eusèbe, et le bien qu'en dit Zosyme.

(1) Theod. I, c. 32.
(2) Eus. IV, 68.
(3) Eus. IV, c. 70.
(4) Ibid. c. 71.

(1) Chr. in 2 Cor. Hom. 2, ad Pap an. 66.
(2) Men. ibd.
(3) Zos. lib. II, p.685.
(4) Vic. Epit. Philos. II c. 4.
(5) Eus. V, c. 54.

LIVRE DOUZIÈME.

I. Partage entre les enfans de Constantin.

Les trois fils de Constantin partagèrent l'empire, comme il l'avoit ordonné. Constantin, qui étoit l'aîné, eut l'Espagne, la Gaule et tout ce qui est en deçà des Alpes; Constant, qui étoit le plus jeune, eut l'Italie, l'Afrique, la Sicile et l'Illyrie; Constantius, qui étoit le second, eut l'Asie, l'Orient et l'Égypte (1). Ils avoient un oncle, nommé Jules Constantius, fils de Constantius Chlorus, mais d'une autre mère que Constantin le grand, c'est-à-dire de Théodora; et de la même femme, Constantius Chlorus avoit eu un autre fils, Dalmace, surnommé Hanniballien, que Constantin, son frère, fit censeur. Celui-ci étoit mort, et avoit laissé deux fils, Jules Dalmace et Claude Hanniballien. Constantin avoit donné à Dalmace le titre de césar avec la Thrace, la Macédoine et l'Achaïe; à Hanniballien le titre de roi, avec la Cappadoce, le Pont et l'Arménie; sa résidence étoit à Césarée de Cappadoce.

Quelque temps après la mort du grand Constantin, les soldats ne voulant, disoient-ils, obéir qu'à ses enfants, firent mourir son frère Jules et ses deux neveux, Dalmace et Hanniballien (2). On accusa l'empereur Constantin d'avoir ordonné secrètement ces exécutions, ou du moins d'y avoir consenti trop facilement; quelques-uns même ont prétendu que Constantin en avoit donné l'ordre avant sa mort. Quoi qu'il en soit, deux des nouveaux empereurs en profitèrent : Constantius eut la Thrace avec la Cappadoce, Constantin eut l'Achaïe et la Macédoine. Il resta deux fils de Jules, qu'il avoit eus de différents lits; le premier, nommé Gallus, de Galla, de laquelle il avoit eu aussi la femme de l'empereur Constantius; le second, nommé Julien, de Basiline, fille d'Anicius Julien, d'une femme illustre, mais païenne. Ces deux jeunes princes furent épargnés par mépris (3) : Gallus, parce qu'il étoit alors malade, et que l'on ne croyoit pas qu'il pût vivre long-temps; Julien, pour son bas âge, car il n'avoit pas huit ans, étant né à Constantinople le sixième de novembre, l'an trois cent trente-deux, sous le consulat de Pacatien et d'Hilatien; par où l'on voit qu'il y eut quelques années d'intervalle entre la mort de Constantin, celle de son frère et de ses neveux. Eusèbe de Nicomédie prit soin de l'éducation de Gallus et de Julien, parce qu'il étoit parent, quoiqu'éloigné, de Basiline, mère de Julien (1). On le mena en Cappadoce, près le mont Argée, à un lieu nommé Macel, où étoit une maison royale, bâtie magnifiquement, accompagnée de bains, de fontaines et de jardins. On leur donna des maîtres pour les lettres, les sciences et les exercices convenables à leur âge; on les instruisit des saintes Ecritures; et, comme ils témoignoient de la piété, on les mit dans le clergé, où on leur donna l'ordre des lecteurs.

II. Constantius gagné par les ariens.

L'empereur Constantius donna un grand pouvoir aux eunuques de son palais, dont le principal était Eusèbe, préfet de la chambre, homme vain, avare, injuste et cruel (2), qui, d'une très-basse origine, s'étoit élevé jusqu'à gouverner l'empereur. Cet Eusèbe tomba dans l'arianisme à la persécution du prêtre, que le grand Constantin avoit fait dépositaire de son testament, et qui avoit acquis par-là une grande autorite et une grande liberté d'entrer dans le palais; il avait même infecté de son hérésie l'esprit de l'impératrice (3). L'empereur commença aussi à révoquer en doute ce que l'on devoit croire de cette nouvelle opinion; tout le monde en disputoit dans le palais, les femmes avec les eunuques, les gardes mêmes (4). De là, ce mal se répandit dans les familles particulières, dans les autres villes et les provinces éloignées; car le tumulte que ces questions causoient excitoit tout le monde à en demander le sujet, et à entrer en dispute. L'Illyrie toutefois et le reste de l'Occident n'y prirent point de part, et demeurèrent fermes dans la foi de Nicée. Eusèbe de Nicomédie et Théognis conçurent alors de grandes espérances (5), et, pour

(1) Eus. IV, Vita c. 51. Zosym. lib. II, p. 59?. Aur. Vic. Ep.
(2) Zos. p 692.
(3) Soz. V, Hist. c. 2.

(1) Amm. lib. XXII, p. 320, c. 3.
(2) Socr. II, Sozom. III, c. 1.
(3) Amm. lib. XV, c. 3; XXII, c. 3. Jul. ad Ath. The. II, c. 3.
(4) Ath. ad Solit. p. 819, 854, 856.
(5) Soz. III, c. 1.

empêcher saint Athanase de rentrer à Alexandrie, ils résolurent d'y mettre un évêque de leur parti.

III. Rappel de saint Athanase.

Mais l'empereur Constantin le jeune ne leur en donna pas le temps; car, dès l'année trois cent trente-huit, il envoya saint Athanase à son église, avec une lettre adressée au peuple catholique d'Alexandrie, où il dit que le saint évêque avoit été envoyé dans les Gaules, de peur que, par la fureur de ses ennemis, il ne demeurât exposé à un malheur sans remède (1); que l'intention du grand Constantin étoit de le rendre à son église, s'il n'eût été prévenu par la mort. Quand donc, ajoute-t-il, Athanase sera arrivé chez vous, vous connoîtrez combien nous l'avons honoré, et vous ne devez pas vous en étonner, puisque nous y avons été portés par votre affliction, que nous nous représentions, et par la présence vénérable de ce grand homme. Que la Providence divine vous conserve, mes chers frères! Donné à Trèves, le quinzième des calendes de juillet, c'est-à-dire le dix-septième de juin. L'empereur Constantin n'osa s'opposer au retour de saint Athanase, qui partit de Trèves après un exil de deux ans et quatre mois. Il passa par la Syrie, arriva en Egypte, et rentra à Alexandrie, où il fut reçu avec une joie incroyable de tout le monde, du clergé, du peuple, de la ville et de la campagne, qui accouroient en foule pour le voir. Toutes les églises retentissoient de prières et d'actions de grâces (2). Les autres évêques qui avoient été chassés de leurs siéges, furent aussi rétablis, entre autres Asclépas de Gaze et Marcel d'Ancyre. Les ariens se plaignirent hautement du retour d'Athanase, comme d'une entreprise contre la discipline de l'Église, disant qu'il ne pouvoit être rétabli que par l'ordonnance d'un concile, après avoir été chassé par le concile de Tyr.

IV. Nouvelles calomnies contre saint Athanase.

Ils écrivirent des lettres aux trois empereurs pour l'accuser de plusieurs crimes, dont celui-là étoit le premier, d'avoir violé les canons en rentrant dans son siége sans ordonnance de concile (3). Ils l'accusoient encore d'avoir causé à son retour du tumulte et des séditions, des pleurs et des gémissements parmi le peuple, qui, disoient-ils, le recevoit à regret; d'avoir pillé les églises d'Alexandrie; d'y avoir commis des violences et des meurtres; d'avoir détourné le fonds des aumônes que l'empereur Constantin avoit ordonnées pour la subsistance des veuves et des ecclésiastiques en Lybie, et en quelques endroits de l'Egypte (1); et d'avoir fait vendre pour son profit particulier le blé destiné à cet usage, dont il avoit la distribution. Ils obtinrent même une lettre de l'empereur Constantius, qui appuyoit ce dernier chef d'accusation. Mais ces calomnies ne firent pas grand effet auprès de Constant ni de Constantin, quoique les eusébiens y eussent envoyé des députés pour les soutenir; car saint Athanase y envoya aussi des ecclésiastiques avec des lettres qui le justifièrent, et couvrirent ses ennemis de confusion (2).

Les eusébiens envoyèrent à Rome Macaire, prêtre, Martyrius et Hésychius, diacres, pour porter au pape Jules des lettres où ils accusoient non-seulement saint Athanase, mais encore Asclépas de Gaze et Marcel d'Ancyre (3). Ces députés sollicitèrent en faveur de Piste, que les eusébiens avoient ordonné évêque pour Alexandrie (4), et qui n'en fut jamais en possession; ils vouloient engager le pape à lui écrire, comme étant en sa communion. Saint Athanase envoya de son côté quelques prêtres à Rome; mais, sitôt que Macaire sut qu'ils alloient arriver, il craignit d'être honteusement convaincu au sujet de Piste, et se retira de nuit tout malade qu'il étoit, quoique le pape l'attendît; Martyrius et Hésychius demeurèrent. Les députés de saint Athanase, étant arrivés, firent connoître au pape que ce prétendu évêque Piste étoit un des premiers disciples d'Arius; que lui et Second de Ptolémaïde, qui l'avoit ordonné, avoient été excommuniés par saint Alexandre, et ensuite par le concile de Nicée; et le diacre Martyrius n'osa dire le contraire. Ils confondirent de même les eusébiens sur tous les chefs d'accusation, dans une conférence publique en présence du pape (5). Enfin, les députés des eusébiens le prièrent d'assembler un concile, et d'y mander Athanase et ses accusateurs, déclarant qu'ils réservoient à y produire leurs preuves. Le pape accepta la proposition, écrivit aux uns et aux autres, et manda saint Athanase en particulier (6).

V. Mort du jeune Constantin.

Le jeune Constantin ne vécut pas long-temps après avoir renvoyé saint Athanase (7). Il étoit entré en différent avec Constant touchant l'Afrique et l'Italie; Constant dissimula sa haine pendant trois ans, voulant surprendre son frère (8); enfin, le voyant entré sur ses terres, il envoya des troupes, sous prétexte de donner du secours à Constantius pour la guerre contre les Perses. Ils prirent Constantin à leur avantage, et le tuèrent près d'Aquilée, sous le consulat

(1) Ath. Apol. 2, p. 805. Theodor. l. II, c. 2. V. P. an. 38.
(2) Syn. Alex. ap. Ath. 2 Ap. p. 728, H.
(3) Ap. Ath. p. 714.

(1) Ath. p. 737.
(2) Ad Solit. p. 815. Ap. ad Const. p. 675, D.
(3) Jul. P. Ap. Ath. Ap. 2, p. 743.
(4) Epiph. Hæres. 69, n. 8.
(5) Jul. Ap. Ath. Ap. 2, p. 741.
(6) Ad Solit. p. 810.
(7) Socr. ibid. c. 5. Zos. lib. II, p. 692.
(8) Vic. Ep.

d'Acyndinus et de Proculus, c'est-à-dire l'an trois cent quarante. Constant joignit à son partage celui de Constantin, et tout l'empire fut réduit à deux parties, l'Orient et l'Occident. La mort de Constantin ôta une puissante protection à saint Athanase et à toute l'Église catholique.

VI. Mort d'Eusèbe de Césarée ; sa doctrine.

Ce fut environ ce temps-là, c'est-à-dire vers l'an trois cent quarante, que mourut Eusèbe de Pamphile, évêque de Césarée, en Palestine (1), le plus savant homme que l'Église ait eu de son temps. Outre les ouvrages dont j'ai parlé, savoir, le traité contre Hiéroclès, la préparation et la démonstration évangélique, la chronique et l'histoire ecclésiastique, il composa encore sur la fin de sa vie un grand traité contre Marcel d'Ancyre, la vie de l'empereur Constantin ou plutôt son éloge, et un panégyrique qui en est comme l'abrégé, et qu'il prononça en sa présence à la solennité de la trentième année de son règne (2). Nous avons ces ouvrages, mais nous avons perdu les trente livres contre Porphyre, et plusieurs autres. C'est principalement par l'ouvrage contre Marcel que l'on doit juger de la doctrine d'Eusèbe touchant le verbe divin ; car cet ouvrage est écrit depuis que les ariens eurent ému la question, et qu'ils eurent été condamnés au concile de Nicée, dans le fort des disputes, et sur la matière même qui y est traitée à fond.

Il est divisé en cinq livres : les deux premiers sont intitulés simplement, Contre Marcel d'Ancyre, et ne contiennent presque autre chose que l'exposition de ses sentiments, qui suffit, à ce qu'Eusèbe prétend, pour le convaincre de sabellianisme. Les trois autres livres sont intitulés, De la théologie ecclésiastique, et adressés à Flaccile, évêque d'Antioche ; dans ceux-ci, Eusèbe réfute Marcel, et lui oppose la doctrine qu'il dit être celle de l'Église catholique. C'est à peu près la même qu'il avoit proposée dans ses autres ouvrages, particulièrement dans la démonstration évangélique (3). Il condamne ceux qui avoient osé dire que le verbe étoit créature et tiré du néant. Car, dit-il, comment seroit-il fils et fils unique de Dieu, s'il étoit de même nature que toutes les autres créatures? Et encore (4) : Ceux qui mettent deux hypostases, l'une non-engendrée, l'autre créée de rien, sauvent bien l'unité de Dieu ; mais, selon eux, il n'y a plus de fils unique ; il n'est ni Seigneur, ni Dieu, et n'a plus rien de commun avec la divinité du père. Et ailleurs (5), expliquant ce fameux passage, où, suivant la version grecque, la sagesse dit (6) : Le Seigneur m'a créé, il dit : Si quelqu'un veut dire qu'il a été créé, qu'il ne le dise pas, comme s'il avoit passé du non-être à l'être, ou comme s'il avoit été tiré du néant à la manière des autres créatures, ainsi que quelques-uns ont mal pensé. Ensuite il explique doctement ce passage suivant l'hébreu, et montre qu'il n'étoit pas ignorant de cette langue.

Il dit que le fils de Dieu est la source de la vie, la vie, la lumière, la raison même (1). Il parloit ainsi dans la démonstration évangélique, ajoutant qu'il est la beauté et la bonté même, s'il est permis de donner ces noms à ce qui est produit. Dans le même ouvrage, il disoit (2) : Il est dangereux de dire simplement que le fils a été tiré du néant, comme les autres productions ; car autre est la génération du fils, autre la création faite par le fils. Ces paroles sont d'autant plus remarquables, qu'il les a écrites avant le concile de Nicée ; et, dans le même ouvrage, il dit qu'il faut concevoir le fils, non comme n'étant point en certain temps et produit ensuite, mais comme étant avant des temps infinis, préexistant et coexistant toujours avec le père. Cette doctrine est bien contraire à celle d'Arius, qui accusoit saint Alexandre de dire (3) : Toujours le père, toujours le fils. Eusèbe dit encore, dans la théologie, que le père a déclaré son fils seigneur, sauveur et Dieu de tout, et participant de son trône : tout cela semble justifier la foi d'Eusèbe.

Toutefois, en écrivant à l'évêque Euphration, il n'avoit pas craint de dire nettement que le Christ n'est pas vrai Dieu, et nous trouvons dans ce même ouvrage contre Marcel des expressions fâcheuses (4). Il semble mettre de la différence entre la divinité du fils et celle du père, car il dit (5) : S'ils craignent que nous ne mettions deux dieux, qu'ils sachent que, même en confessant que le fils est Dieu, il ne se trouve qu'un seul Dieu, savoir, celui qui seul est sans principe et non-engendré, qui possède la divinité en propre, et qui est cause que le fils est, et qu'il est tel. Il ne dit jamais, suivant le langage reçu depuis dans l'Église, que le père et le fils sont un seul Dieu. Il ne se sert point du terme de consubstantiel ; et, quand il le reçut au concile de Nicée, ce ne fut qu'avec des explications qui n'établissent pas l'égalité parfaite, comme nous avons vu dans sa lettre (6). Au contraire, il accuse Marcel de sabellianisme, parce qu'il disoit qu'avant la création du monde il n'y avoit que Dieu seul, et que Dieu et son verbe étoient une seule et même chose : ce qu'il n'y a point de catholique qui ne dise aujourd'hui. Eusèbe prétend que parler ainsi (7) c'est nier l'hypostase du fils et le

(1) Soc. II, c. 14. Soz. III, c. 2.
(2) IV. Vita, c. 49.
(3) Beol. I, c. 9.
(4) Ibid. c. 10.
(5) III, The. c. 2, p. 150, D.
(6) Prov. VIII, v. 22.

(1) I The. c. 2; IV, Dem. c. 2.
(2) V, Dem. c. 2, p. c. 214.
(3) Sup. lib. X, I, c. 11.
(4) Ath. de Syn. p. 886. C.
(5) C. 11.
(6) Sup. l. XI, n. 26. I The. c. 16, 17.
(7) II The. c. 14, p. 122, D. II The. c. 4.

mettre dans le père, comme un accident dans son sujet. Suivant ce principe, il ne veut pas que l'on dise que le souverain Dieu s'est incarné, parce qu'il ne donne ce titre qu'au père. Il semble mettre de l'inégalité entre le père et le fils, en disant (1) : Il n'est pas nécessaire de mettre deux dieux en mettant deux hypostases; car nous ne les tenons pas égales en dignité, ni toutes deux sans principes et non-engendrées; c'est pourquoi le fils même enseigne que le père est aussi son Dieu (2). Il dit ensuite que nous ne rendons au fils les honneurs divins qu'à cause du père, que nous honorons par lui, comme un roi en son image (3). Et ailleurs (4), que le fils reconnoit son père pour seul vrai Dieu, parce qu'encore que lui-même soit vrai Dieu, il ne l'est pas comme image; et le titre de seul convient au père, comme étant l'original.

Il semble encore plus marquer l'inégalité du père et du fils, en disant que le fils n'est ni le souverain Dieu, ni un des anges, mais qu'il est au milieu et le médiateur du père et des anges (5). Il parle de même dans la démonstration évangélique (6), et prétend prouver qu'il étoit nécessaire que Dieu produisît avant tout le reste une puissance moyenne pour tempérer la disproportion infinie qu'il y a entre lui et la créature. Dans ce même ouvrage, il nomme le fils ministre et instrument de la création; il le nomme même ouvrage, *démiourgema* (7). Il dit que le père existe et subsiste avant la génération du fils, en tant qu'il est seul non-engendré (8). Il dit que le fils n'est pas un accident inséparable, comme la splendeur de la lumière, mais qu'il subsiste par la volonté du père, qui l'a produit de porpos délibéré (9). Enfin, ce qui paroît moins excusable, il dit que le Saint-Esprit n'est ni Dieu ni fils, mais une des choses faites par le fils, et il le dit dans l'ouvrage contre Marcel. On peut toutefois expliquer favorablement la plupart des expressions d'Eusèbe, si l'on considère que de son temps, quoique la doctrine de l'Église fût certaine, son langage sur ce mystère si sublime n'étoit pas entièrement formé, et tout le monde n'étoit pas encore convenu des termes les plus propres pour trancher également toutes les chicanes des hérésies opposées à Arius (10). Marcel d'Ancyre reprochoit à Astérius d'admettre dans la trinité deux personnes distinctes, parce que le mot grec *prosopon*, qui signifie personne, n'étoit pas universellement reçu en cette matière. On peut dire encore qu'Eusèbe ne distingue pas assez ce qui convient à Jésus-Christ selon la nature divine et selon la nature humaine.

(1) Ibid. c. 7, p. 100.
(2) Jo. xx, 17.
(3) Ibid. c. III, c.
(4) Ibid. c. 23, p. 14.
(5) Lib. I, c. 1, 8, D.
(6) IV, Dem. c. 6.
(7) Ibid. c. 2, 4.
(8) C. 2.
(9) C. 8, p. 147, D; Ib. p. 148, A. III, The. c. 6, p. 175, A.
(10) Ap. Eus. III, The. c. 4, p. 168, C.

Mais quand on pourroit excuser la doctrine d'Eusèbe de Césarée, il est difficile de justifier sa conduite. Il est marqué dès le commencement (1) entre les évêques qui prirent Arius sous leur protection contre saint Alexandre d'Alexandrie. Il ne dit pas un mot dans son histoire ecclésiastique de cette dispute si fameuse; et afin que l'on ne puisse dire qu'il ne fit son histoire dans le temps qu'elle commençoit, il n'en parle pas plus clairement dans la vie de Constantin; il se contente de dire en général qu'il y avoit de la division dans l'Église, principalement en Égypte, sans en jamais expliquer le sujet; et on croiroit, selon lui, que dans le concile de Nicée on ne traita point de question plus importante que celle du jour de la pâque. En rapportant les lois de Constantin contre les hérétiques, il ne parle point de celle qui condamnoit au feu les écrits d'Arius; en parlant du concile de Tyr, il ne dit pas un mot du procès de saint Athanase, qui en étoit le sujet (2). Ce silence si affecté autorise plus ceux d'entre les anciens qui l'ont accusé d'arianisme que ceux qui l'en ont voulu justifier. Aussi Acace, son disciple et son successeur dans le siége de Césarée, fut dans la suite un des chefs des ariens. Cet Acace étoit borgne, et le surnom lui en demeura. Il avoit de l'esprit et du savoir, et composa plusieurs ouvrages, entre autres la vie d'Eusèbe, son prédécesseur (3).

VII. Mort de saint Alexandre de Constantinople. Paul évêque; puis Eusèbe.

Vers le même temps mourut saint Alexandre de Constantinople, après avoir vécu quatre-vingt-dix-neuf ans, dont il avoit passé vingt-trois dans l'épiscopat (4). Comme il étoit prêt à mourir, ses clercs lui demandèrent à qui on devoit confier après lui le gouvernement de l'Église. Si vous cherchez, dit-il, un homme d'une vie exemplaire et capable d'instruire, vous avez Paul; si vous regardez l'habileté pour les affaires du dehors et pour le commerce avec les grands, joint à un extérieur de piété, Macédonius vaut mieux. Paul étoit originaire de Thessalonique, encore jeune, mais d'une prudence fort avancée (5). Il avoit déjà été exilé par le grand Constantin, à la sollicitation des ariens : Macédonius étoit vieux diacre depuis long-temps. Tant que saint Alexandre vécut, les catholiques eurent le dessus à Constantinople. A sa mort, les ariens se relevèrent et se crurent assez forts pour faire élire Macédonius : ce qui causa quelque trouble, car les catholiques demandoient Paul, et ils l'emportèrent pour cette fois. Paul fut donc ordonné évêque de Con-

(1) Sup. l. X, n. 34, 42.
(2) V. Test. de Eus. Ap. Vales.
(3) Soc. II, Hist. c. 4.
(4) Soc. II, c. 6. Soz. III, c. 3. V. Pag. 340, n. 3.
(5) Ath. ad Sol. p. 813.

stantinople dans la basilique de la Paix, depuis jointe à Sainte-Sophie (1). Macédonius forma d'abord quelqu'accusation contre lui; mais il l'abandonna, se réunit, et étant ordonné prêtre, servit sous lui en cette qualité. Comme l'élection de Paul s'étoit faite en l'absence de l'empereur Constantius, il en fut extrêmement irrité lorsqu'il vint à Constantinople (2). Il prétendit qu'il étoit indigne de l'épiscopat; et, par la faction de ses ennemis, il assembla un concile, où il le fit déposer et mettre à sa place Eusèbe de Nicomédie, qui fut ainsi transféré pour la seconde fois, contre les règles de l'Église (3). Depuis ce temps, les ariens furent les maîtres à Constantinople, l'espace de quarante ans.

VIII. Concile d'Alexandrie pour saint Athanase.

Cependant, il s'assembla à Alexandrie un concile d'environ cent évêques de l'Egypte, de la Thébaïde, de la Lybie et de la Pentapole, qui tous ensemble écrivirent une lettre synodale à tous les évêques catholiques du monde (4). Ils se plaignent d'abord de ce que les eusébiens ne cessent point de persécuter saint Athanase; qu'ils l'ont fait exiler, et auroient voulu le faire mourir; et que, depuis son retour, ils ont envoyé aux trois empereurs une lettre remplie de nouvelles calomnies, où ils ne l'accusent pas de moins que d'avoir commis des meurtres (5). Quand ces accusations seroient véritables, disent-ils, ils seroient coupables de violer la règle du christianisme en portant aux oreilles des empereurs des accusations de meurtres contre des évêques (6); mais ce n'est que mensonge et calomnie, et nous avons honte d'être obligés d'y répondre. Ils entrent donc en justification en disant : Les meurtres et les emprisonnements sont éloignés de notre église. Athanase n'a livré personne au bourreau, ni mis personne en prison; notre sanctuaire est encore pur, comme il l'a toujours été; il ne se glorifie que du sang de Jésus-Christ. Athanase n'a fait mourir ni prêtre ni diacre : il n'est auteur ni de meurtre ni de bannissement. Ses ennemis avouent clairement dans leur lettre que c'est le préfet d'Egypte qui a condamné quelques particuliers (7), et ils n'ont pas de honte d'attribuer ces condamnations à Athanase, qui n'étoit pas encore rentré à Alexandrie, et qui se trouvoit alors en Syrie, au retour de son exil. Ces procès n'ont été faits pour aucune cause ecclésiastique, comme vous verrez par les actes que nous vous envoyons; car nous les avons curieusement recherchés, ayant su ce que les eusébiens ont écrit. Vous pourrez juger par-là des calomnies précédentes.

(1) Ath. ib.
(2) Soc. II, c. 7. Soc. III, c. 4.
(3) Soc. V, Hist. c. 7.
(4) Athanas. 2, Apol. p. 720, B; Ibid. ad Afric. p. 940, D.
(5) 2 Ap. p. 723, B.
(6) P. 724, A.
(7) P. 725, A.

Ils reprennent ensuite, depuis l'origine, les persécutions que saint Athanase avoit souffertes. Que, dès la déposition d'Arius, les ariens l'avoient pris en haine, lorsqu'il n'étoit encore que diacre, à cause du crédit qu'il avoit auprès d'Alexandre, son évêque. Que leur haine s'étoit accrue au concile de Nicée, où ils avoient connu son zèle par leur propre expérience; que, le voyant élevé à l'épiscopat et ennemi déclaré de l'hérésie, ils avoient fait éclater leur malice, excitant l'empereur contre lui, le menaçant de tenir des conciles, comme fut enfin celui de Tyr. Ils viennent aux calomnies avancées contre saint Athanase, dont la première étoit, que six ou sept évêques l'avoient ordonné secrètement. Au contraire, disent-ils, nous sommes témoins, nous et toute la ville et toute la province, que tout le peuple de l'Eglise catholique demanda Athanase pour évêque tout d'une voix (1), et que la plus grande partie de nous l'ordonnèrent aux yeux de tout le peuple; sur quoi nous sommes plus croyables que ceux qui n'y étoient pas.

Mais, Eusèbe reprend l'ordination d'Athanase, lui qui peut-être n'a jamais reçu d'ordination, et qui, quand il l'auroit reçue, l'a lui-même anéantie. Il étoit d'abord à Béryte, il l'a quittée pour venir à Nicomédie; l'une et l'autre, contre la loi. Le désir de la seconde lui a fait mépriser l'affection qu'il devoit porter à la première; et il n'a pas même gardé la seconde qu'il avoit injustement usurpée; il vient d'en sortir pour envahir encore la place d'un autre, mettant la religion dans la richesse et dans la grandeur des villes, et ne comptant pour rien le partage que l'on a reçu par l'ordre de Dieu. Les évêques d'Egypte parlent ici de la dernière translation d'Eusèbe à Constantinople, et continuent : Il ne sait pas que le Seigneur est au milieu de deux ou trois assemblés en son nom (2); il ne pense pas à ce que dit l'apôtre (3) : Je ne tire point ma gloire du travail d'autrui, et à ce prétexte qu'il donne (4) : Si tu es lié à une femme, ne cherche point à te délier. Car si cela est dit d'une femme, combien doit-on plus l'entendre d'une église? Quiconque y est une fois lié par l'épiscopat, ne doit plus en chercher d'autre, de peur d'être trouvé adultère suivant les divines Ecritures. Telles étoient alors les maximes des saints évêques touchant les translations. Ils viennent au concile de Tyr, et montrent comme la cabale d'Eusèbe y dominoit, appuyée du comte Denis et de la puissance séculière, comme saint Athanase fut obligé de s'en retirer pour se plaindre à l'empereur, la nouvelle calomnie dont les eusébiens le chargèrent touchant le blé de Constantinople. Ils soutiennent que l'on ne doit point donner le nom de concile à une assemblée qui n'agissoit que par l'autorité du prince, où les évêques étoient con-

(1) Sup. liv. XI, n. 29.
(2) Mat. XVIII, 20.
(3) 2 Cor. X, 15.
(4) 1 Cor. II, 27.

traints de se trouver par ses ordres, et où il y avoit un comte et des soldats, comme les satellites des évêques. Ils justifient saint Athanase du meurtre d'Arsène et du calice d'Ischyras; sur quoi ces paroles sont remarquables : Puisqu'il n'y avoit point là d'église ni de prêtre pour sacrifier, et que le jour ne le demandoit pas, n'étant pas un dimanche; comment y auroit-on brisé une coupe mystique (1)? Il y a quantité de coupes dans les maisons et dans le marché; on les brise sans impiété : mais c'est une impiété de briser volontairement la coupe mystique. Elle ne se trouve que chez les prêtres légitimes, vous avez droit de la présenter aux peuples, vous l'avez reçue suivant la règle de l'Église. Que si celui qui brise le calice est impie, celui-là l'est bien davantage qui profane le sang de Jésus-Christ.

Passant à la députation du concile de Tyr pour informer dans la Maréote, ils relèvent les irrégularités de la procédure. On avoit exclu, disoient-ils (2), les ministres sacrés, et on informoit devant des païens touchant une église, une coupe, une table, les choses saintes; et ce qui est pire, on citoit des païens pour témoins. Ils représentent les violences qui furent commises à Alexandrie par l'autorité du préfet Philagre, et disent que l'on exila quatre prêtres de cette ville, qui toutefois n'avoient point été à Tyr. Ils justifient saint Athanase de la nouvelle calomnie, d'avoir vendu et détourné à son profit le blé que le grand Constantin avoit donné pour la nourriture des veuves, en Lybie et en quelques cantons d'Egypte (3); quoiqu'en effet, on eût toujours continué de le distribuer, et qu'il n'en revînt à saint Athanase que de la peine.

Les évêques d'Egypte ajoutent (4) : Nous vous avons envoyé le témoignage des évêques de Lybie, de Pentapole et d'Égypte, pour vous faire connoître la calomnie. Les eusébiens ne font tout cela que pour établir l'hérésie des ariens, en retenant par la crainte les défenseurs de la vérité; mais, grâce à votre piété, vous avez écrit plusieurs fois anathème aux ariens, et vous ne leur avez point donné place dans l'Eglise. Quant aux eusébiens, il est aisé de les convaincre; car, après leurs premiers écrits touchant les ariens dont nous vous avons envoyé des copies, ils soulèvent ouvertement contre l'Eglise catholique ces mêmes ariens qu'elle a anathématisés; ils leur ont donné un évêque; c'est de Piste apparemment que la lettre parle. Elle continue : Ils divisent l'Eglise par les menaces et la terreur, afin d'avoir partout des ministres de leur impiété; ils envoient même aux ariens des diacres, qui sont reçus publiquement dans leurs assemblées, ils leur écrivent et reçoivent leurs réponses, en déchirant l'Eglise par cette communication. Ils envoient partout des lettres pour établir leur hérésie, comme vous pourrez apprendre de ce qu'ils ont écrit à l'évêque de Rome, et peut-être à vous-mêmes.

C'est pourquoi, étant maintenant assemblés, nous vous écrivons et vous conjurons de recevoir ce témoignage, de compatir à notre confrère Athanase, d'animer votre zèle contre les eusébiens, auteurs de cette entreprise, afin qu'à l'avenir il n'arrive rien de semblable. Nous vous demandons justice de tant de crimes, suivant cette parole de l'apôtre (1) : Otez les mauvais d'entre vous, car leurs actions les rendent indignes de la communion des fidèles. Ne les écoutez donc point, s'ils vous écrivent encore contre l'évêque Athanase; car tout ce qui vient d'eux n'est que mensonge. Quand leurs lettres porteroient les noms de quelques évêques d'Egypte, ce ne sera pas nous assurément, mais des méléciens, toujours schismatiques et séditieux; ils ordonnent sans raison des hommes presque parents, et font des choses que nous avons honte d'écrire; mais vous pourrez les apprendre de ceux qui vous rendront cette lettre. Ainsi finit la lettre que les évêques d'Egypte envoyèrent à tous les évêques, et en particulier au pape Jules. Ils y joignirent plusieurs actes pour justifier ce qu'ils avançoient, savoir, les procès de ceux que le gouverneur d'Egypte avoit fait punir avant le retour de saint Athanase (2); la lettre que le grand Constantin avoit écrite quand il sut qu'Arsène étoit vivant, celle d'Alexandre de Thessalonique, la rétractation d'Ischyras, les protestations du clergé d'Alexandrie et de la Maréote, les attestations de divers évêques d'Egypte et de Lybie que saint Athanase avoit distribué fidèlement le blé des veuves, la lettre des eusébiens en faveur des ariens. Plusieurs autres évêques écrivirent au pape Jules pour saint Athanase (3).

IX. Prédiction de saint Antoine.

Cependant saint Antoine eut une révélation de ce qui devoit arriver dans l'église d'Alexandrie (4). Un jour, étant assis, il entra comme en extase, et demeura long-temps en contemplation, gémissant de temps en temps. Une heure après, il se tourna vers les assistants, il soupira, il trembla, il se leva pour prier, se mit à genoux, y demeura long-temps, et se releva en pleurant. Les assistants tremblants et saisis de crainte lui demandoient ce que c'étoit, et le pressèrent tant, qu'enfin ils l'obligèrent de leur parler. Il fit un grand soupir, et leur dit : O mes enfants, il vaut mieux que je meure avant que ce que j'ai vu

(1) P. 731, D.
(2) P. 732, D.
(3) P. 377, C.
(4) P. 378, A.

(1) 1 Cor. v, 13.
(2) Ath. p. 370, A.
(3) Ap. Ath. p. 745.
(4) Vita Ant. c. 28, p. 407, D.

s'accomplisse. Comme ils le pressoient encore, il dit en pleurant : La colère de Dieu va tomber sur l'Eglise ; elle va être livrée à des hommes semblables aux bêtes brutes. Car j'ai vu la sainte table environnée de tous côtés de mulets qui renversoient à coups de pied ce qui étoit dessus ; comme quand ces animaux sautent et ruent en confusion. Vous avez ouï sans doute comme j'ai soupiré, j'entendois une voix qui disoit : Mon autel sera profané. Voilà ce que dit alors le saint vieillard ; et deux ans après on vit l'accomplissement de sa prophétie. Toutefois, il consola dès lors ses disciples, en ajoutant (1) : Ne vous découragez pas, mes enfants ; comme le Seigneur s'est mis en colère, il nous pardonnera ; l'Eglise reprendra sa beauté et sa splendeur ordinaire ; vous verrez les persécutés rétablis, l'impiété renfermée dans ses tannières, la foi catholique prêchée librement partout. Seulement, ne vous laissez pas infecter par les ariens ; cette doctrine n'est pas celle des apôtres, mais celle des démons et de leur père le diable ; elle est stérile et sans raison comme les mulets. Ainsi parloit saint Antoine, marquant le caractère de l'arianisme, qui nioit la fécondité de la nature divine et de la divinité du verbe.

X. Concile d'Antioche. Dédicace.

L'église magnifique que le grand Constantin avoit commencée à Antioche, ne fut achevée qu'au bout de dix ans, la cinquième année du règne de ses enfants, trois cent quarante-un de Jésus-Christ. On célébroit avec solennité ces années cinq, dix, vingtième des règnes ; ainsi on voulut faire en celle-ci la dédicace de cette église, et pour cet effet on assembla à Antioche un grand nombre d'évêques (2). Eusèbe de Constantinople, qui ne pouvoit vivre en repos, prit ce prétexte pour tenir un grand concile et exécuter ses mauvais desseins contre saint Athanase. Il y vint quatre-vingt-dix-sept évêques, dont la plupart étoient catholiques ; mais il y en avoit quarante ariens (3). Les provinces dont ils s'assemblèrent étoient : la Syrie, la Phénicie, la Palestine, l'Arabie, la Mésopotamie, la Cilicie, l'Isaurie, la Cappadoce, la Bythinie et la Thrace. Les évêques les plus connus étoient : Eusèbe de Constantinople, Dianée de Césarée en Cappadoce, Flaccille d'Antioche, Théodore d'Héraclée, Narcisse de Néroniade, Macédonius de Mopsueste, Maris de Chalcédoine, Acace de Césarée en Palestine, Patrophile de Scythopolis, Eudoxe de Germanie en Syrie, George de Laodicée, Théophrone de Tyane. Entre ceux-là étoient quatre métropolitains d'Antioche, d'Héraclée, des deux Césarées. Marcel d'Ancyre, métropolitain de Galatie, fut le cinquième, s'il est vrai, comme il y a lieu de le croire, qu'il assista à ce concile (1). Saint Maxime, évêque de Jérusalem, refusa de s'y trouver, se souvenant comme il avoit été surpris pour souscrire à la condamnation de saint Athanase. Il n'y vint aucun évêque d'Italie, ni du reste de l'Occident, ni personne de la part du pape Jules, bien qu'il y ait un canon qui défend aux églises de rien ordonner sans le consentement de l'évêque de Rome. Ce sont les paroles de Socrate, que l'on entend des ordonnances générales, et non des règlements particuliers (2).

Ce concile d'Antioche se tint sous le consulat de Marcellin et de Probin, indiction quatorzième, c'est-à-dire l'an trois cent quarante-un, avant le mois de septembre. L'empereur Constantius y étoit présent en personne. Comme les évêques eusébiens étoient accusés d'hérésie par tous les autres, ils dressèrent une confession de foi en forme de lettre, qu'ils leur présentèrent, afin qu'ils ne fissent point de difficulté de communiquer avec eux (3). Elle étoit conçue en ces termes : Nous n'avons point été les sectateurs d'Arius, comment suivrions-nous un prêtre, étant évêques ? Nous n'avons reçu aucune autre profession de foi, que celle qui a été proposée dès le commencement ; mais nous avons examiné et éprouvé sa foi, et nous l'avons reçu, plutôt que nous ne l'avons suivi. Vous le verrez par ce que nous allons dire. Nous avons appris dès le commencement de croire en un seul Dieu, souverain, créateur et conservateur de toutes les choses intelligibles et sensibles. Et en un seul fils unique de Dieu, subsistant avant tous les siècles, et coexistant au père qui l'a engendré ; par qui ont été faites toutes les choses visibles et invisibles. Qui dans les derniers jours est descendu selon le bon plaisir du père, a pris chair de la Sainte-Vierge, et a accompli toute la volonté de son père, a souffert, est ressuscité, est retourné au ciel ; qui est assis à la droite du père, et qui doit venir juger les vivants et les morts ; qui demeure roi et Dieu dans tous les siècles. Nous croyons aussi au Saint-Esprit. Et, s'il faut l'ajouter, nous croyons encore la résurrection de la chair et la vie éternelle. Cette formule étoit conçue de telle sorte, qu'elle pouvoit contenter les catholiques et les ariens (4). Elle ne contenoit que ce dont les uns et les autres convenoient, et on n'y employoit aucun terme qui ne fût de l'Ecriture ; on n'y disoit ni que le fils fût coéternel ou consubstantiel au père, ni qu'il ne le fût pas. Les eusébiens eurent soin d'envoyer cette lettre à tous les évêques en chaque ville, et on doit croire que ceux qui étoient à Antioche s'en contentèrent, puisqu'ils communiquèrent avec eux.

(1) Inf. n. 14.
(2) Soc. I, c. 8. Soz. III, c. 5.
(3) Pallad. Vita. Chr. p. 78.

(1) Socr. II, c. 8, Soz. II, c. 6.
(2) V. Val. hic.
(3) Ath. Syn. p. 892, D. Soc. II, c. 10.
(4) Soz. III, c. 5.

Après la cérémonie de la dédicace, on traita des affaires de l'Eglise, et proprement de ce qui regardoit la foi (1). On ne parla point de l'hérésie qui disoit que le père, le fils et le Saint-Esprit étoient de substance différente, c'est-à-dire de celle d'Arius, déjà condamnée, et rejetée de tous au moins en apparence; mais on s'assembla contre l'hérésie, qui, après le concile de Nicée, revenoit à dire que c'étoient seulement trois noms attribués au père. Car, un des évêques étoit soupçonné de cette erreur; et la suite fait voir que c'étoit Marcel d'Ancyre accusé de sabellianisme. Pour condamner cette hérésie, on proposa une confession de foi composée autrefois par le martyr saint Lucien, et que l'on disoit avoir trouvée écrite de sa propre main (2). Tous les quatre-vingt-dix-sept évêques l'approuvèrent; elle étoit conçue en ces termes :

XI. Formule de foi.

Suivant la tradition de l'Evangile des apôtres, nous croyons en un seul Dieu, père tout-puissant (3), créateur de toutes choses; et en un seul Seigneur Jésus-Christ, le fils unique de Dieu, par qui tout a été fait, qui a été engendré du père avant tous les siècles. Dieu de Dieu, tout de tout, seul d'un seul, parfait de parfait, roi de roi, seigneur de seigneur; verbe vivant, sage, vie, lumière véritable, voie, vérité, résurrection, pasteur, porte, immuable et inaltérable; image invariable de la divinité, de l'essence, de la puissance, de la volonté et de la gloire du père; le premier né de toute créature, qui étoit au commencement en Dieu, verbe Dieu, comme il est dit dans l'Evangile, Et le verbe étoit Dieu; par qui toutes choses ont été faites, et en qui toutes choses subsistent; qui dans les derniers jours est descendu d'en haut, est né d'une vierge suivant les Ecritures, et a été fait homme; médiateur de Dieu et des hommes; apôtre de notre foi; auteur de la vie. Et un peu après : Nous croyons aussi au Saint-Esprit qui est donné aux fidèles, pour leur consolation, leur sanctification et leur perfection. Comme Notre Seigneur Jésus-Christ a ordonné à ses disciples, en disant : Allez, instruisez toutes les nations, baptisez au nom du père, et du fils, et du Saint-Esprit. Il est clair que c'est d'un père qui est vraiment père, d'un fils qui est vraiment fils, d'un Saint-Esprit qui est vraiment Saint-Esprit. Ce ne sont pas de simples noms donnés en vain; mais ils signifient exactement la subsistance, l'ordre et la gloire propre à chacun de ceux que l'on nomme; en sorte que ce sont trois choses quant à la subsistance, une quant à la concorde. Et ensuite : Si quelqu'un enseigne qu'il y ait eu un temps ou un siècle avant que le fils de Dieu fût engendré, qu'il soit anathème. Et si quelqu'un dit que le fils soit créature comme une des créatures, ou production comme une autre production, et ne se conforme pas à la tradition des Ecritures, qu'il soit anathème.

Les saints évêques qui approuvèrent cette confession de foi, n'avoient en vue que l'erreur qui éludoit la vérité des personnes divines, par la pluralité des noms qu'elle attribuoit au père seul (1). C'est pourquoi, ils dirent trois hypostases, pour signifier par ce mot des personnes subsistantes, non pour séparer la substance du père, du fils et du Saint-Esprit par la diversité d'essence. Dans cette formule, il n'y a rien qui marque diversité d'essence et de nature entre le père et le fils, puisqu'il est dit Dieu de Dieu, tout de tout, parfait de parfait. Il est dit un d'un seul, pour exclure les idées de la génération des hommes; il est dit roi de roi, seigneur de seigneur, pour montrer l'égalité de puissance; et ce qui achève d'exclure toute diversité, c'est qu'il est dit image immuable et inaltérable de la divinité, de l'essence et de la gloire du père, pour montrer qu'il est né de lui, sans aucun changement de la nature divine en l'un ni en l'autre. C'est ainsi que, quelques années après, saint Hilaire expliquoit cette profession de foi, et montroit qu'elle étoit entièrement catholique. Il traduit par essence le mot grec *ousia*, qui se rend plus souvent par substance; mais c'est qu'il emploie celui de la substance par le grec *hypostasis*, que j'ai rendu par substance. Cette formule fut depuis très-célèbre, principalement parmi ceux qui, sans être promptement ariens, rejetoient le terme de consubstantiel.

Toutefois, comme la longueur de cette formule la rendoit un peu obscure, Théophrone, évêque de Tyane, en proposa une plus courte en ces termes (2) : Dieu sait, et je le prends à témoin sur mon âme, que je crois ainsi : en Dieu père tout-puissant, créateur de l'univers, de qui est tout, et en son fils unique, Dieu verbe, puissance et sagesse, Notre Seigneur Jésus-Christ par qui est tout, engendré du père avant les siècles, Dieu parfait de Dieu parfait, qui est en Dieu en hypostase; et qui dans les derniers jours est descendu et né de la Vierge, et le reste qui regarde l'incarnation. Puis il ajoute : Et au Saint-Esprit le consolateur, l'esprit de vérité que Dieu, par ses prophètes, a promis de répandre sur ses serviteurs; que le Seigneur a promis d'envoyer à ses disciples, et l'a envoyé en effet. Que si quelqu'un enseigne ou pense quelque chose contre cette foi, qu'il soit anathème. Soit qu'il tienne l'opinion de Marcel d'Ancyre ou de Sabellius, ou de Paul de Samosate, qu'il soit anathème, lui et tous ceux qui communiquent avec lui. Théophrone, ayant composé cette

(1) Hilar. de Syn. p. 333, 334.
(2) Soz. III, c. 5.
(3) Ath. de Syn. p. 92, D. Hil. de Syn. p. 332. Soc, II, c. 10.

(1) Hilar. de Syn. p. 334, 335.
(2) Ath. de Synodica. p. 894.

confession de foi, la proposa devant le concile; tous les évêques la reçurent et y souscrivirent. Elle a deux choses particulières; l'une, qu'elle explique plus nettement la précédente, la distinction des personnes, sans diversité de substance, en disant que le verbe est en Dieu en hypostase, c'est-à-dire, subsistant par lui-même, et non comme un accident dans son sujet. L'autre chose qui lui est particulière, est de nommer l'évêque dont la foi suspecte donnoit occasion à ces confessions de foi, savoir, Marcel d'Ancyre, et les deux anciens hérétiques qu'il étoit accusé de suivre.

XII. Canons du concile d'Antioche.

Le concile, ayant ainsi réglé ce qui regardoit la foi, composa vingt-cinq canons de discipline, qui ont été reçus par toute l'Eglise. Le premier (1) ordonne que ceux qui s'opiniâtrent encore à ne pas observer le décret du concile de Nicée touchant la pâque, soient excommuniés et chassés de l'Eglise, s'ils ne sont que laïques; s'ils sont clercs, c'est-à-dire évêques, prêtres ou diacres, le concile les déclare dès lors étrangers de l'Eglise, comme chargés non-seulement de leur péché, mais de celui des peuples qu'ils pervertissent, en se séparant et faisant la pâque avec les juifs. Non-seulement ils sont déposés, mais privés de tous les honneurs extérieurs dont jouit le clergé, et ceux qui oseront communiquer avec eux après leur déposition, encourent la même peine. On voit ici une censure portée de plein droit, sans attendre le jugement, et étendue à ceux qui communiquent avec le coupable.

Le second canon condamne ceux qui entroient dans l'Eglise et écoutoient les saintes Ecritures, mais, par un esprit de désobéissance, ne participoient point à la prière avec le peuple, ou refusoient la communion de l'eucharistie. Ils seront chassés de l'Eglise jusqu'à ce qu'ils confessent leur péché, qu'ils supplient pour obtenir le pardon, et montrent des fruits de pénitence. Il n'est pas permis de communiquer avec les excommuniés, ni de s'assembler dans les maisons pour prier avec ceux qui ne prient pas avec l'Eglise, ni de recevoir dans une église ceux qui ne vont pas aux assemblées dans une autre. Si un évêque, un prêtre, un diacre ou quelqu'autre du clergé, est trouvé communiquant avec les excommuniés, il sera aussi excommunié. Ces deux premiers canons peuvent bien avoir été faits à l'occasion des audiens schismatiques, qui avoient commencé en même temps que les ariens (2). Car, ils faisoient la pâque avec les juifs, sans se soucier de l'ordonnance du concile de Nicée; ils ne prioient point avec ceux qui n'étoient pas de leur secte, et prétendoient remettre les péchés par une simple cérémonie, sans observer le temps prescrit pour la pénitence, suivant les lois de l'Eglise. Le cinquième canon regarde encore les schismatiques, et porte : Si un prêtre ou un diacre, au mépris de son évêque, se sépare de l'Eglise, tient une assemblée à part et érige un autel, et refuse d'obéir à l'évêque étant rappelé une et deux fois, qu'il soit déposé absolument sans espérance d'être rétabli. S'il continue de troubler l'Eglise, qu'il soit réprimé par la puissance extérieure, comme séditieux. C'est ce que nous appelons aujourd'hui implorer le secours du bras séculier. Le concile ajoute (1) : Celui qui aura été excommunié par son évêque, ne sera point reçu par les autres, qu'il ne se soit justifié dans un concile, et y ait obtenu un jugement plus favorable. Cette règle est commune pour les clercs et pour les laïques (2). Aucun étranger ne sera reçu sans lettres pacifiques (3) : les prêtres de la campagne n'en donneront point, ni des autres lettres canoniques, sinon aux évêques voisins; mais les chorévêques donneront des lettres pacifiques.

Touchant la stabilité et la résidence des ecclésiastiques (4), le concile d'Antioche, suivant la disposition de celui de Nicée, prononce ainsi : Si un prêtre diacre, ou un autre clerc, quitte son diocèse pour passer dans un autre, y demeurer long-temps et s'y établir, il ne fera plus de fonction, principalement s'il refuse de retourner dans le diocèse, étant rappelé par son évêque (5). Mais, s'il persévère dans la désobéissance, il sera déposé absolument, sans espérance d'être rétabli. Si un autre évêque reçoit celui qui aura été déposé pour ce sujet, il sera puni par le concile, comme infracteur des lois de l'Eglise. Si un évêque, un prêtre ou quelqu'autre clerc entreprend d'aller trouver l'empereur, sans le consentement et les lettres des évêques de la province et principalement du métropolitain, qu'il soit privé non-seulement de la communion, mais de sa dignité (6), comme ayant la hardiesse d'importuner les oreilles de l'empereur comme les lois de l'Eglise. Si quelqu'affaire nécessaire l'oblige d'y aller, qu'il le fasse de l'avis du métropolitain et des comprovinciaux, et qu'il soit muni de leurs lettres.

En particulier contre les translations des évêques (7). Qu'un évêque ne passe point d'un diocèse à l'autre, soit en s'y ingérant volontairement, soit en cédant à la violence du peuple, ou à la nécessité imposée par les évêques; mais qu'il demeure en l'Eglise qu'il a reçue de Dieu, la première pour son partage, suivant qu'il a déjà été ordonné. On marque

(1) C. Ant. to. 2, Conc. 561.

(2) Sup. l. x, n. 34. Ep. Hær. 70. The. Hær. F. IV, c. 10.

(1) C 5.
(2) C. 7.
(3) C. 8.
(4) C. 3.
(5) C. Nic. 15, 16.
(6) C. 11.
(7) C. 21.

ici le quinzième canon de Nicée, et on retranche tous les prétextes de l'éluder, comme d'avoir été forcé par l'affection du peuple, ou par le choix des évêques. Ce canon fait voir qu'Eusèbe de Constantinople ne dominoit dans le concile d'Antioche, si ce n'est qu'ayant satisfait son ambition, il consentit volontiers à borner celle des autres.

Si un évêque vacant s'empare d'une église vacante, et en usurpe le siége sans le concile légitime, qu'il soit chassé, quand même tout le peuple de l'église qu'il a envahie le choisiroit (1). Le concile légitime ou entier est celui où le métropolitain est présent. Si un évêque, ayant reçu l'imposition des mains, refuse d'aller servir l'église qui lui est confiée, qu'il soit excommunié jusqu'à ce qu'il obéisse, ou que le concile de la province en ordonne autrement(2). Si l'évêque ordonné n'a pu prendre possession de son église sans qu'il y ait de sa faute (3), mais par le refus du peuple, ou par quelqu'autre cause qui ne vienne pas de lui, il jouira de l'honneur et des fonctions, à condition de ne point s'ingérer aux affaires de l'église dans laquelle il assiste aux offices divins; et il se soumettra aux ordonnances du concile de la province. Voilà ce que le canon seizième appelle un évêque vacant, et on ne dit point que le peuple auquel il étoit destiné dût être contraint à le recevoir; tant le gouvernement des églises étoit doux et volontaire!

L'évêque ne sera ordonné que dans un concile en présence du métropolitain, et de tous les évêques de la province que le métropolitain doit convoquer par ses lettres (4). Le mieux est qu'ils s'y trouvent tous; mais s'il est difficile, du moins que la plus grande partie soient présents ou donnent leur consentement par lettre, afin que l'ordination soit légitime; autrement elle ne sera d'aucune valeur. Mais si l'ordination est faite suivant cette règle, et que quelques-uns s'y opposent par opiniâtreté, la pluralité des suffrages l'emportera. Le concile d'Arles et le concile de Nicée avoient déjà ordonné la même chose. Le concile d'Antioche continue (5) : Il n'est pas permis à un évêque de se donner un successeur, même à la fin de sa vie (6). S'il le fait, l'ordination sera nulle, et on gardera la règle de ne promouvoir à l'épiscopat que celui qui, après le décès du premier, sera trouvé digne par le jugement des évêques assemblés en concile. Origène avoit autrefois remarqué cet abus des évêques qui prétendoient se donner des successeurs (7). Il est vrai toutefois que l'on avoit souvent égard en cette matière au jugement d'un saint évêque.

XIII. Suite des canons d'Antioche.

Contre les entreprises d'autorité. Le concile veut que ceux qui sont dans les bourgs ou les villages, ou que l'on nomme chorévêques, quoiqu'ils aient reçu l'ordination d'évêques, connoissent les bornes de leur pouvoir, et se contentent de gouverner les églises qui leur sont soumises (1). Ils peuvent ordonner des lecteurs, des sous-diacres et des exorcistes, mais non pas des prêtres ou des diacres, sans l'évêque de la ville dont ils dépendent. Celui qui osera violer cette règle sera déposé, le chorévêque sera ordonné par l'évêque de la ville (2). Ce canon semble donner aux corévêques le caractère épiscopal : ce qui n'est pas sans difficulté. Le treizième porte (3) : Qu'aucun évêque ne soit assez hardi pour passer d'une province dans une autre, et y ordonner personne pour les fonctions ecclésiastiques quand même il en mèneroit d'autres avec lui, s'il n'est appelé par les lettres du métropolitain et des évêques de la province où il va. Que si sans être appelé il va faire des ordinations, ou disposer des affaires ecclésiastiques qui ne le regardent point, tout ce qu'il aura fait sera nul; et, pour peine de son entreprise déraisonnable, il est déposé dès à présent par le saint concile. Les évêques de chaque province doivent savoir que l'évêque de la métropole prend aussi le soin de toute la province, parce que tous ceux qui ont des affaires viennent à la métropole de tous côtés (4). C'est pourquoi, l'on a jugé qu'il devoit les précéder en honneur, et que les autres ne devoient rien faire de considérable sans lui, suivant l'ancienne règle observée par nos pères. Chaque évêque n'a pouvoir que sur son diocèse, c'est-à-dire la ville et le territoire qui en dépend. Il le doit gouverner selon sa conscience; il peut ordonner des prêtres et des diacres, et juger les affaires particulières; mais il ne fera rien au-delà sans l'avis du métropolitain, ni le métropolitain sans l'avis des autres.

Touchant les jugements ecclésiastiques. Pour les besoins de l'Église et la décision des différents, il a été jugé à propos que les évêques de chaque province s'assemblent en concile deux fois l'année, étant avertis par le métropolitain (5). Le premier concile se tiendra dans la quatrième semaine après Pâques; le second aux ides d'octobre, qui est le dixième d'Hyperbérétée. En ces conciles viendront les prêtres, les diacres et tous ceux qui croiront avoir reçu quelque tort, et on leur fera justice; mais il n'est pas permis de tenir des conciles en particulier sans les métropolitains. Les deux conciles par an avoient déjà été ordonnés à Nicée (6), il n'y a que le temps de différent. Le concile d'Antioche dit encore (7) : Si un évêque est accusé, et que les voix des comprovinciaux soient partagées, en sorte que les uns le jugent innocent, les autres coupable; le métropolitain

(1) C. 16.
(2) C. 17.
(3) C. 18.
(4) C. 19.
(5) Conc. Arel. 1, c. 20; Nic. c. 4.
(6) C. 23.
(7) Id. Num. Hom, 23.

(1) C. 10.
(2) V. Conc. Anc. 13. V. Conc. Neoc. c. 14.
(3) C. 13.
(4) C. 9. Nic. c. 4.
(5) C. 20.
(6) Nic. c. 5.
(7) C. 14. Ant.

en appellera quelques-uns de la province voisine pour lever la difficulté, et confirmera le jugement avec ses comprovinciaux. Mais si un évêque est condamné tout d'une voix par tous les évêques de la province, il ne pourra plus être jugé par d'autres, et ce jugement subsistera (1). Si un évêque déposé par un concile, ou un prêtre ou un diacre déposé par son évêque, ose s'ingérer dans le ministère pour servir comme auparavant, il n'aura plus d'espérance d'être rétabli dans un autre concile, et ses défenses ne seront plus écoutées (2). Même tous ceux qui communiqueront avec lui seront chassés de l'Eglise, principalement s'ils savoient sa condamnation. Ce canon quoique juste en lui-même, semble avoir été proposé artificieusement par les eusébiens pour s'en prévaloir contre saint Athanase, comme ils firent, aussi bien que du suivant. Si un prêtre ou un diacre déposé par son évêque, ou un évêque déposé par un concile, ose importuner les oreilles de l'empereur au lieu de se pourvoir devant un plus grand concile, il sera indigne de pardon (3); on n'écoutera point sa défense, et il n'aura point d'espérance d'être rétabli.

Touchant le temporel des églises. Que les biens de l'église lui soient conservés avec tout le soin et la fidélité possible devant Dieu qui voit et juge tout (4). Ils doivent être gouvernés avec le jugement et l'autorité de l'évêque, à qui tout le peuple et les âmes des fidèles sont confiées. Ce qui appartient à l'église doit être connu, particulièrement aux prêtres et aux diacres, et rien ne doit leur être caché. En sorte que si l'évêque vient à décéder, on sache clairement ce qui appartient à l'église, afin que rien n'en soit perdu ni dissipé, et que les biens particuliers de l'évêque ne soient point embarrassés, sous prétexte des affaires de l'église. Car, il est juste devant Dieu et devant les hommes de laisser les biens propres de l'évêque à ceux pour lesquels il en aura disposé, et de garder à l'église ce qui est à elle. Il ne faut par qu'elle souffre aucun dommage, ni que son intérêt soit un prétexte pour confisquer les biens de l'évêque, embarrasser d'affaires ceux qui lui appartiennent, et rendre sa mémoire odieuse.

L'évêque doit avoir la disposition des biens de l'église pour les disperser à tous ceux qui en ont besoin avec toute la religion et la crainte de Dieu possible (5). Il prendra lui-même pour ses biens, s'il a besoin, ce qui est nécessaire pour lui et pour les frères à qui il fait l'hospitalité; en sorte qu'ils ne manquent de rien, suivant cette parole du divin apôtre (6): Ayant de quoi nous nourrir et nous couvrir, soyons-en contents. Que s'il ne s'en contente pas, et tourne les biens de l'église à son usage particulier; s'il administre les revenus de l'église, sans la participation des prêtres et des diacres, donnant l'autorité à ses domestiques, ses parents, ses frères ou ses enfants, de manière que les affaires de l'église en soient secrètement endommagées, il en rendra compte au concile de la province. Que si d'ailleurs l'évêque ou ses prêtres sont en mauvaise réputation comme détournant à leur profit les biens de l'église, en sorte que les pauvres en souffrent et que la religion en soit décriée, ils seront aussi corrigés suivant le jugement du concile. Ce canon semble n'accorder à l'évêque, et par conséquent aux autres clercs, l'usage des biens ecclésiastiques, qu'en cas qu'ils en aient besoin, et ne puissent subsister d'ailleurs. Voilà les vingt-cinq canons du concile d'Antioche. Ils furent accompagnés d'une lettre synodique au nom de tout le concile, pour les adresser aux évêques de toutes les provinces, et les prier de les confirmer par leur consentement (1). Et en effet, comme la discipline en étoit sainte et apostolique, ils furent reçus par toute l'Eglise.

XIV. Grégoire intrus à Alexandrie.

Toutefois, les eusébiens en prirent occasion de persécuter de nouveau saint Athanase. Le quatrième et le douzième canon ôtent toute espérance de rétablissement à un évêque déposé, s'il n'a pas laissé de faire ses fonctions, ou s'il s'est adressé à l'empereur. Ils prétendirent qu'il étoit tombé dans ces deux cas, puisqu'ayant été déposé à Tyr, il s'étoit plaint au grand Constantin, et depuis étoit rentré dans son église sans être rétabli par un concile. Peut-être aussi, de ces deux canons en firent-ils un nouveau, qu'ils supposèrent avoir été fait par tout le concile (2). Quoi qu'il en soit, s'étant unis quarante qu'ils étoient, et autorisés par la présence de l'empereur, ils pressèrent l'ordination d'un évêque d'Alexandrie à la place d'Athanase comme déposé (3); et c'étoit principalement pour en venir là qu'ils avoient procuré ce concile. Ils renouvelèrent donc contre lui et leurs dernières calomnies, et même les anciennes qu'ils avoient avancées à Tyr, et proposèrent d'abord pour lui succéder Eusèbe, depuis évêque d'Emèse. Il étoit natif d'Edesse en Mésopotamie, d'une famille noble (4). Dès sa jeunesse, il avoit appris les saintes lettres; puis il avoit été instruit dans les sciences des Grecs à Edesse même; enfin Patrophile de Scythopolis et Eusèbe de Césarée lui avoient expliqué les livres sacrés (5). Il se trouva à Antioche lorsqu'Eustathe fut déposé, et il demeura avec Euphrone, son successeur. Il alla à Alexandrie, fuyant l'honneur du sacerdoce, et y apprit la philosophie.

(1) C. 15.
(2) C. 4.
(3) C. 12.
(4) C. 24.
(6) C. 25.
(5) 1 Tim. IV, 8.

(1) Tom 2, Concil. p. 560.
(2) V. pagl. 241, n. 62, etc.
(3) Soc. II, c. 8. Soz. III, c. 5.
(5) Soc. II, c. 9.
(6) Sup. II, c. 49.

Étant revenu à Antioche, il s'attacha à Flaccille, successeur d'Euphrone; et c'est l'état où il se trouvoit lorsqu'Eusèbe de Constantinople le proposa pour Alexandrie. Mais, sachant combien saint Athanase étoit aimé de son peuple, il refusa cet évêché, et fut envoyé à Émèse. Son ordination excita du trouble, parce qu'il étoit décrié comme étant mathématicien, c'est-à-dire astrologue, et il fut obligé de s'enfuir. Il se retira à Laodicée auprès de l'évêque George, qui, l'ayant ramené à Antioche, procura son rétablissement à Emèse par le moyen de Flaccille et de Narcisse. Il fut encore accusé comme tenant les erreurs de Sabellius; mais tout cela n'arriva que long-temps après. L'empereur Constantius l'emmena avec lui, marchant contre les barbares; on disoit même qu'il avoit fait des miracles : ce qui a donné occasion de le mettre en quelques martyrologes. Il mourut sous cet empereur, et fut enterré à Antioche (1). Il composa des livres innombrables d'un style élégant et d'une rhétorique populaire; les principaux étoient contre les juifs, les gentils, les novatiens, et des homélies courtes sur les Evangiles; mais il ne nous en reste rien.

Eusèbe d'Émèse ayant refusé la chaire d'Alexandrie, les eusébiens proposèrent Grégoire, et l'ordonnèrent en effet (2). Ce Grégoire étoit né en Cappadoce et avoit fait du séjour à Alexandrie pour étudier (3). Saint Athanase l'y avoit reçu favorablement, prenant confiance en lui, et le traitant comme son fils, et toutefois on l'accusoit d'avoir eu part à la calomnie du meurtre d'Arsène. Les eusébiens l'ayant ordonné contre toutes les règles pour une église qui ne le demandoit point, et où ils n'avoient aucun pouvoir, se servirent de l'autorité de l'empereur pour le mettre en possession. Ils obtinrent qu'il écrivit des lettres, et qu'il fit une seconde fois préfet d'Égypte Philagre, dont ils avoient déjà éprouvé le talent pour persécuter les catholiques, quand ils firent les informations dans la Maréote (4). Il étoit compatriote de Grégoire, apostat et sans honnêteté dans ses mœurs. Avec lui, l'empereur envoya un eunuque, nommé Arface, et des soldats pour prêter main-forte. D'abord le préfet proposa publiquement des lettres en forme d'édit, portant que Grégoire de Cappadoce venoit de la cour pour succéder à Athanase (5). Tout le monde fut troublé d'une chose si nouvelle, et dont on n'avoit pas encore ouï parler. Le peuple catholique s'assembla avec plus d'empressement dans les églises, se plaignant hautement aux autres juges et à toute la ville, et représentant qu'il n'y avoit ni accusation ni plainte contre Athanase de la part des fidèles, et que c'étoit un jeu joué par les ariens; que, quand même Athanase seroit prévenu de quelque crime, il falloit le juger légitimement, et lui donner un successeur suivant les règles.

Le préfet Philagre gagne la populace païenne, les juifs et les gens déréglés, par des promesses qu'il accomplit ensuite. Il assemble les pâtres et la jeunesse la plus insolente des places publiques, les échauffe, et les envoie par troupes avec des épées et des bâtons contre le peuple assemblé dans les églises; ils se jetèrent dans celle qui portoit le nom de Quirin. Ils y mirent le feu et au baptistère; des vierges furent dépouillées et traitées indignement : et, ne voulant pas souffrir, elles furent en péril de leur vie; des moines furent foulés aux pieds et en moururent (1). Il y en eut de confisqués comme esclaves, d'autres tués à coups d'épée et de bâton, d'autres blessés ou battus; les saints mystères furent emportés et jetés à terre par des païens, qui sacrifièrent sur la sainte table des oiseaux et des pommes de pin (2), en louant leurs idoles et blasphémant contre Jésus-Christ; ils brûlèrent les livres sacrés qu'ils trouvèrent dans l'église. Les juifs et les païens entrèrent dans le baptistère, et s'étant mis tout nus, y firent et y dirent de telles infamies, que la pudeur ne permet pas de les raconter. Quelques impies, imitant la persécution, prenoient des vierges et des femmes qui gardoient la continence, les traînoient pour les contraindre à blasphémer et à renier le Seigneur; et, comme elles le refusoient, ils les frappoient et les fouloient aux pieds. L'église fut abandonnée en proie; les uns enlevoient ce qu'ils trouvoient devant eux, d'autres partageoient les dépôts de quelques particuliers. Il y avoit quantité de vin : ils le burent, le répandirent ou l'emportèrent; ils pillèrent l'huile, ils enlevèrent les portes et les balustres, ils mirent les lampes à terre contre les murailles, ils allumèrent les cierges de l'église en l'honneur de leurs idoles. On prenoit des prêtres et des laïques, on menoit des vierges dévoilées devant le tribunal du gouverneur, et on les mettoit en prison; d'autres étoient vendus comme esclaves, d'autres fouettés. On ôtoit le pain aux ministres de l'église et aux vierges.

Tout cela se passoit dans le carême et vers la fête de Pâque. Le vendredi saint, Grégoire entra dans une église avec le gouverneur et des païens, et, voyant l'horreur que les peuples avoient de son entrée violente, il obligea le gouverneur à faire fouetter publiquement, et mettre en prison trente-quatre personnes, tant vierges que femmes mariées et hommes de condition. Une de ces vierges entre autres fut fouettée, tenant encore entre ses mains le psautier qui fut déchiré par les bourreaux. Ils voulurent en faire de même dans une au-

(1) Hieron. in Catalog. Script.
(2) Soc. II, c. 10.
(3) Greg. Naz. Orat. 23, p. 681, C.
(4) Ath. ad Solit. p. 815, C. Sup. l. x, n. 29.
(5) Athan. ad Orthod. p. 944.

(1) Ep. J. Ap. Ath. Ap. 2, p. 749, c. 751.
(2) Ad Ort. p. 75.

tre église, où saint Athanase logeoit le plus ordinairement pendant ces jours-là, afin de le prendre et de s'en défaire. Mais, se voyant découvert, et craignant que l'on ne commît da s cette église les mêmes excès que dans les autres, il se déroba à son peuple avant que Grégoire fût arrivé, et s'embarqua pour aller à Rome, voulant assister au concile qui s'y devoit tenir. Grégoire n'épargna pas même la fête de Pâque, et fit emprisonner plusieurs catholiques en ce saint jour. Il s'empara de toutes les églises, en sorte que le peuple et le clergé catholique étoit réduit à n'y point entrer, ou à communiquer avec les ariens.

Grégoire ne vouloit pas même souffrir que les catholiques priassent dans leurs maisons; il les dénonçoit au gouverneur, et il observoit les ministres sacrés avec une telle rigueur, que plusieurs particuliers qui se trouvoient en danger ne pouvoient recevoir le baptême, et les malades étoient privés de consolation, ce qui leur étoit plus amer que la maladie; mais ils aimoient mieux s'en passer que de recevoir la main des ariens sur leurs têtes. De peur que ces violences ne fussent connues, Grégoire fit donner des ordres pressants aux maîtres des vaisseaux, et même aux passagers de ne point parler contre lui, et au contraire de se charger de ses lettres; quelques-uns le refusèrent, et souffrirent pour ce sujet la prison, les fers et les tourments. Il fit aussi écrire par le gouverneur un décret adressé à l'empereur, comme au nom du peuple, contre saint Athanase, le chargeant de telles calomnies qu'il y avoit de quoi le condamner, non-seulement à l'exil, mais à la mort. Ce décret fut souscrit par des païens et des gardiens d'idoles, et par les ariens avec eux.

Cependant les eusébiens écrivirent à Philagre, afin qu'il accompagnât Grégoire dans une visite par toute l'Egypte. On fouettoit des évêques, et on les mettoit aux fers; Sarapammon, évêque et confesseur, fut banni; Potammon, aussi évêque et confesseur, qui avoit perdu un œil dans la persécution, fut frappé sur le cou jusqu'à ce qu'on le crût mort. A peine put-on le faire revenir au bout de quelques heures à force de remède; mais il mourut, peu de temps après, avec la gloire d'un double martyre. C'est le même Potammon, évêque d'Héraclée, qui avoit assisté au concile de Nicée et depuis à celui de Tyr (1); l'Eglise honore sa mémoire le dix-huitième de mai. Il y eut plusieurs autres évêques battus et plusieurs solitaires fustigés; et pendant ces exécutions, Grégoire étoit assis avec un officier, nommé Balacius, qui portoit le titre de duc. Après cela, il invitoit tout le monde à communiquer avec lui, ne voyant pas la contradiction de les faire maltraiter comme des méchants, et de leur offrir sa communion comme à des saints (1). Il persécuta la tante de saint Athanase, jusqu'à ne permettre pas qu'on l'enterrât quand elle fut morte; et elle fût demeurée sans sépulture, si ceux qui l'avoient retirée ne l'eussent portée en terre, comme leur appartenant. Il ôta l'aumône que l'on donnoit à des pauvres enfermés, faisant casser les vaisseaux dans lesquels on leur portoit du vin et de l'huile. Voilà une partie des violences de Grégoire.

XV. Saint Antoine déclaré pour saint Athanase.

Comme il ne s'appuyoit que sur la puissance temporelle, il se tenoit bien plus honoré de l'amitié des magistrats que de celle des évêques et des moines. Quand il recevoit des lettres de l'empereur, d'un gouverneur ou d'un juge, il étoit dans une joie extraordinaire, et faisoit des présents à ceux qui les apportoient; mais quand saint Antoine lui écrivit de sa montagne, il n'en témoigna que du mépris, et fut cause de celui qu'en fit aussi le duc Balacius. Car saint Antoine, ayant appris les violences qu'il faisoit pour servir les ariens, jusqu'à battre des vierges, dépouiller et fouetter des solitaires, il lui écrivit en ces termes (2) : Je vois la colère de Dieu venir sur toi. Cesse donc de persécuter les chrétiens, de peur qu'elle ne te surprenne; car elle est prête à tomber. Balacius se mit à rire, jeta la lettre par terre et cracha dessus; il maltraita ceux qui l'avoient apportée, et les chargea de dire à Antoine pour réponse, Puisque tu prends soin des moines, je vais aussi venir à toi. Cinq jours n'étoient pas passés que la vengeance divine éclata sur lui. Il alloit avec Nestorius, vicaire d'Egypte, à Chérée, qui étoit la première couchée d'Alexandrie; tous deux montés sur des chevaux de Balacius, les plus doux de son écurie. Ils n'étoient encore arrivés au gîte, quand les chevaux commencèrent à se jouer ensemble, comme il est ordinaire; mais tout d'un coup celui que montoit Nestorius, et qui étoit le plus doux, se jeta sur Balacius, le mordit et lui déchira la cuisse à belles dents. On le rapporte à la ville, il mourut en trois jours; et tout le monde admira le prompt accomplissement de la prédiction de saint Antoine. Aussi, les autres officiers avoient un merveilleux respect pour lui (3). Tous les juges le prioient de descendre de la montagne, puisqu'ils ne pouvoient l'aller trouver, à cause de ceux qui les suivoient pour leurs affaires. Ils demandoient seulement à le voir; et, comme il s'en excusoit, ils lui envoyoient des criminels conduits par des soldats. Ainsi, forcé par la compassion qu'attireroit leurs plaintes, il venoit à la montagne extérieure, et ce n'étoit pas sans fruit. Il conseilloit aux juges de préférer la justice à

(1) Sup. lib. xv, n. 2, 48. Mart. 18.

(1) Ath. ibid. 217.
(2) Vita S. An. c. 30, p. 500, A.
(3) C. 29, p. 499.

toutes choses, de craindre Dieu, et de se souvenir qu'ils seroient jugés comme ils auroient jugé les autres; mais rien ne lui étoit si cher que le séjour de sa montagne. Un jour donc, ayant été forcé de descendre par les prières d'un capitaine qui portoit le titre de duc, il lui donna en peu de mots des avis salutaires; et, comme le duc le pressoit de demeurer plus long-temps, il dit : Comme les poissons meurent s'ils sont long-temps sur la terre, ainsi les moines se relâchent en demeurant avec vous; il faut nous presser de retourner à la montagne, comme le poisson à la mer.

XVI. Mort de saint Paul, ermite.

Saint Antoine avoit alors quatre-vingt-dix ans; et il lui vint en pensée qu'il n'y avoit point dans le désert d'autre moine parfait que lui (1). La nuit, comme il dormoit, il lui fut révélé qu'il y en avoit plus avant un autre plus excellent, et qu'il devoit l'aller voir. Sitôt que le jour parut, le saint vieillard commence à marcher appuyé sur son bâton, sans savoir où il alloit, mais se confiant que Dieu lui feroit voir son serviteur. En effet, comme il le lui avoit fait connoître, il lui fit trouver le chemin de sa demeure, et le troisième jour de grand matin il arriva à la caverne où saint Paul, le premier ermite, s'étoit retiré, il y avoit quatre-vingt-dix ans, à peu près en même temps que saint Antoine étoit né. Saint Antoine ne vit rien d'abord tant l'entrée en étoit obscure (2). Il avançoit doucement, et s'arrêtant de temps en temps pour écouter, marchant légèrement et retenant son haleine. Enfin, il aperçut de loin quelque lumière, cela le fit hâter; il choqua des pieds contre une pierre et fit du bruit. Alors saint Paul ferma au verrou sa porte qui étoit ouverte. Saint Antoine se prosterna, et y demeura jusqu'à plus de midi, le priant d'ouvrir, et lui disant : Vous savez qui je suis, d'où je viens et pourquoi. Je sais que je ne mérite pas de vous voir; toutefois, je ne m'en irai point sans vous avoir vu. Je mourrai à votre porte, au moins vous enterrerez mon corps. Paul lui répondit : On ne demande point en menaçant; vous étonnez-vous que je ne vous reçoive pas, puisque vous ne venez que pour mourir ?

Alors, il lui ouvrit sa porte en souriant. Ils s'embrassèrent, se saluèrent par leurs noms, eux qui jamais n'avoient ouï-parler l'un de l'autre, et rendirent ensemble grâce à Dieu. Après le saint baiser, s'étant assis, Paul commença ainsi : Voici celui que vous avez cherché avec tant de peine; un corps consumé de vieillesse, couvert de cheveux blancs et négligés, un homme qui sera bientôt réduit en poudre. Mais, dites-moi, comment va le genre humain? fait-on de nouveaux bâtiments dans les anciennes villes? comment le monde est-il gouverné? y a-t-il encore des adorateurs des démons? Comme ils s'entretenoient de cette sorte, ils voyoient un corbeau perché sur un arbre, qui, volant doucement, vint mettre devant eux un pain tout entier, et se retira. Ah! dit saint Paul, voyez la bonté du Seigneur, qui nous a envoyé à dîner. Il y a soixante ans que je reçois tous les jours la moitié d'un pain; à votre arrivée Jésus-Christ a doublé la portion. Ayant fait la prière, ils s'assirent sur le bord de la fontaine. Pour savoir qui romproit le pain, la dispute pensa durer jusqu'au soir. Paul alléguoit l'hospitalité, et Antoine l'âge; ils convinrent que chacun le tireroit de son côté. Ensuite ils burent un peu d'eau, appliquant la bouche sur la fontaine, et passèrent la nuit en veilles et en prières.

Le jour étant venu, saint Paul dit à saint Antoine : Mon frère, je savois il y a long-temps que vous demeuriez en ce pays, et Dieu m'avoit promis que je vous verrois; mais parce que l'heure de mon repos est arrivée, il vous a envoyé pour couvrir mon corps de terre. Alors saint Antoine, pleurant et soupirant, le prioit de ne le pas abandonner, et de l'emmener avec lui. Il répondit : Vous ne devez pas chercher ce qui vous est avantageux; il est utile aux frères d'être encore instruits par votre exemple. C'est pourquoi, je vous prie, si ce n'est point trop de peine, allez quérir, pour envelopper mon corps, le manteau que vous a donné l'évêque Athanase. Ce n'est pas que saint Paul se souciât beaucoup que son corps fût enseveli; mais il vouloit épargner à saint Antoine l'affliction de le voir mourir. Saint Antoine, étonné de ce qu'il lui avoit dit de saint Athanase et du manteau, crut voir Jésus-Christ présent en lui, et n'osa rien répliquer; mais en pleurant, il lui baisa les yeux et les mains, et retourna à son monastère avec plus de diligence, que son corps épuisé de jeûnes et de vieillesse ne sembloit porter. Deux de ses disciples qui le servoient depuis long-temps vinrent au devant de lui, et lui dirent : Mon père, où avez-vous tant demeuré? Il répondit : Ah! malheureux pécheur que je suis, je porte bien à faux le nom de moine! J'ai vu Elie, j'ai vu Jean dans le désert, j'ai vu Paul dans le paradis. Il n'en dit pas davantage, et, se frappant la poitrine, il tira le manteau de sa cellule. Ses disciples le prioient de s'expliquer; mais il leur dit : Il y a temps de parler et temps de se taire.

Alors il sortit, et, sans prendre aucune nourriture, il retourna par le même chemin (1), ayant toujours Paul dans l'esprit et devant les yeux, et craignant ce qui arriva. Le lendemain, il avoit déjà marché trois heures, quand il vit au milieu des anges, des prophètes et des apôtres, Paul monter en haut,

(1) Hier. Vit. Pauli. (2) Sup. l. VI, n. 48.

(1) Eccl. III.

revêtu d'une blancheur éclatante. Aussitôt, il se prosterna sur le visage, jeta du sable sur sa tête, et dit en pleurant : Paul, pourquoi me quittez-vous? je ne vous ai pas dit adieu; falloit-il vous connoître si tard pour vous perdre sitôt? Il sembla voler pendant le reste du chemin; et, quand il fut arrivé dans la caverne, il trouva le corps à genoux, la tête levée, les mains étendues en haut. Il crut d'abord qu'il vivoit et prioit encore, et se mit aussi à prier; mais ne l'entendant point soupirer comme il avoit accoutumé, il l'embrassa en pleurant, et vit qu'il ne prioit plus que de la posture. Il enveloppa le corps, le tira dehors, et chanta des hymnes et des psaumes suivant la tradition de l'Église. Mais il étoit affligé de n'avoir point apporte d'instrument pour creuser la terre, et ne savoit quel parti prendre, de retourner au monastère ou de demeurer; quand deux lions accoururent du fond du désert, faisant flotter leurs crinières. D'abord il en frémit; mais la pensée de Dieu le rassura. Ils vinrent droit au corps de saint Paul, et le flattant de leurs queues se couchèrent à ses pieds, rugissant comme pour témoigner leur douleur. Puis, ils commencèrent là proche à gratter la terre de leurs ongles, et, jetant le sable dehors, ils firent une fosse capable de tenir un homme. Aussitôt, comme pour demander leur récompense, ils vinrent à saint Antoine la tête basse et remuant les oreilles. Il comprit qu'ils demandoient sa bénédiction, et dit : Seigneur, sans la volonté duquel un moineau ne tombe pas à terre (1), donnez-leur ce que vous savez qui leur convient : et, faisant signe de la main, il leur commanda de s'en aller. Après qu'ils furent partis, il enterra le corps, et éleva de la terre au-dessus suivant la coutume. Le lendemain, il prit la tunique que saint Paul s'étoit faite lui-même de feuilles de palmier entrelacées comme dans les corbeilles; il retourna à son monastère avec cette riche succession, et raconta tout par ordre à ses disciples. Il se revêtit toujours depuis de la tunique de saint Paul aux jours solennels de Pâques et de la Pentecôte.

XVII. Miracles de saint Hilarion.

Saint Antoine recevoit aussi une grande consolation par les nouvelles qu'il apprenoit de temps en temps de saint Hilarion (2). Il lui écrivoit et recevoit volontiers de ses lettres; et quand il venoit à lui des malades du côté de la Syrie : Pourquoi, disoit-il, vous êtes-vous fatigués à venir si loin, puisque vous avez là mon fils Hilarion ? Saint Hilarion commença à faire des miracles, après qu'il eut été vingt-deux ans dans le désert, c'est-à-dire vers l'an trois cent vingt-neuf (3). Un des premiers fut la guérison miraculeuse des trois fils d'Elpide, qui fut depuis préfet du prétoire (4). Il revenoit de voir saint Antoine avec eux et avec sa femme Aristenète chrétienne, et illustre par sa vertu; à Gaze, ses enfants furent saisis d'une fièvre double tierce si violente, que les médecins en désespéroient. La mère affligée vint trouver le saint dans son désert, montée sur un âne, et accompagnée de quelques femmes et de quelques eunuques. Quoiqu'il eût fait résolution de n'entrer dans aucun lieu habité, elle le pressa tant qu'il vint à Gaze; et, s'étant approché des lits de ces trois enfants, il invoqua Jésus-Christ : aussitôt il sortit de ces corps brûlants une sueur si abondante, qu'ils paroissoient trois fontaines; ils prirent de la nourriture, ils reconnurent leur mère, bénirent Dieu et baisèrent les mains du saint. Le bruit de ce miracle s'étant répandu, les peuples de Syrie et d'Egypte venoient à l'envi voir Hilarion; plusieurs se firent chrétiens, et plusieurs embrassèrent la vie monastique. Il n'y avoit point encore de monastères en Palestine et en Syrie; saint Hilarion en fut le fondateur, comme saint Antoine de ceux d'Egypte.

Saint Hilarion rendit la vue à une femme du bourg de Facidia, près de Rinocorure en Egypte; elle étoit aveugle depuis dix ans, et avoit dépensé tout son bien à se faire traiter (1). Si vous l'aviez donné aux pauvres, lui dit-il, Jésus-Christ le vrai médecin vous auroit guérie; il lui cracha sur les yeux et les guérit. Il délivra plusieurs possédés, entre autres un nommé Orion, tourmenté par une légion de démons. Etant guéri, il vint au monastère avec sa femme et ses enfants, apportant de grands présents (2). N'aviez-vous pas lu, dit le saint, ce qui arriva à Giézi (3) et à Simon (4), à l'un pour avoir voulu vendre la grâce du Saint-Esprit; à l'autre pour avoir voulu l'acheter. Et comme Orion lui disoit en pleurant, Prenez et le donnez aux pauvres, il répondit : Vous pouvez mieux distribuer votre bien, vous qui allez par les villes et qui connoissez les pauvres. Pourquoi désirerois-je le bien d'autrui, après avoir quitté le mien ? le nom des pauvres est souvent un prétexte d'avarice; la charité est sans artifice, on ne peut mieux donner qu'en ne gardant rien pour soi. Orion demeuroit triste, couché sur le sable; saint Hilarion lui dit : Ne vous affligez point, mon fils; ce que je fais, je le fais pour vous et pour moi; si je prends ceci, j'offenserai Dieu, et la légion des démons rentrera en vous.

Un citoyen de Majume, nommé Italicus, qui étoit chrétien, nourrissoit des chevaux pour courir dans le cirque contre un duumvir de Gaze, adorateur de Marnas (5); c'étoit le nom de l'idole de Gaze, qui signifie en syriaque seigneur des hommes. Italicus, sachant que son adversaire usoit de maléfices pour arrêter ses chevaux, vint à saint Hila-

(1) Matth. I, 29.
(2) Vita S. Hil. c. 19.
(3) Sup. l. X, c. 10.
(4) C. 8.

(1) C. 10.
(2) C. 13.
(3) 4 Reg. V, 20, 26.
(4) Act. VIII, 18.
(5) C. 15.

rion lui demander du secours (1). Le vénérable vieillard trouva ridicule d'employer des prières pour un sujet si frivole, et lui dit en souriant : Que ne donnez-vous plutôt aux pauvres le prix de vos chevaux pour le salut de votre âme? Italicus répondit que c'étoit une charge publique à laquelle il étoit forcé; qu'étant chrétien il ne pouvoit user d'art magique, et avoir recours à un serviteur de Jésus-Christ contre les habitants de Gaze, ennemis de Dieu, qui insultoient à l'Eglise. A la prière des frères, saint Hilarion fit remplir d'eau une coupe de terre dans laquelle il buvoit, et la lui donna. Italicus en arrosa l'écurie, les chevaux, les cochers, le chariot et les barrières. Le peuple étoit dans une grande attente; car son adversaire avoit publié la chose pour s'en moquer. Le signal donné, les chevaux d'Italicus sembloient voler, les autres sembloient avoir des entraves; il s'élève de grands cris, et les païens mêmes disoient : Marnas est vaincu par Jésus-Christ. Les vaincus demandoient en furie qu'on leur livrât Hilarion, le magicien des chrétiens, pour le punir; mais plusieurs infidèles se convertirent. Le saint délivra aussi une fille de Gaze, qu'un jeune homme avoit rendue amoureuse par des paroles et des figures monstrueuses, gravées sur une lame de cuivre, qu'il avoit mise sur le seuil de sa porte avec une tresse de fil. Le démon prétendoit être attaché par ses charmes; mais saint Hilarion délivra la fille, sans vouloir que l'on cherchât ni le jeune homme, ni les marques du sortilége, disant qu'il ne falloit pas qu'il parût nécessaire de rompre le charme pour chasser le démon, ni ajouter foi à ses paroles toujours trompeuses.

La réputation de saint Hilarion s'étendoit si loin, qu'un garde de l'empereur Constantius, du nombre de ceux que l'on nommoit candidats, à cause de l'habit blanc qu'ils portoient, vint aussi le trouver pour être délivré d'un démon qui le tourmentoit dès l'enfance (2). L'empereur lui donna des voitures publiques et des lettres pour le consulaire de Palestine; ainsi il arriva à Gaze avec une grande suite; car ces gardes, qui servoient auprès de la personne du prince, tenoient un rang considérable. Il s'adressa au décurion du lieu, et demanda où demeuroit le moine Hilarion. Ils l'y menèrent, et pour lui faire honneur et pour apaiser le saint qu'ils avoient maltraité; car ils craignoient que l'empereur n'eût envoyé ces officiers pour les en punir. Le saint vieillard se promenoit sur le sable, récitant des psaumes. Il s'arrêta quand il vit venir cette grande troupe, les salua tous, et leur donna sa bénédiction de la main. Une heure après, il congédia tous les autres, ne retenant que le candidat avec ses esclaves, et les officiers qui l'accompagnoient. Car à son visage et à ses yeux il avoit reconnu ce qui l'amenoit. Il étoit de la nation des Francs, on le voyoit à la blancheur de son teint et à ses cheveux blonds; il ne savoit point d'autre langue que le latin, et sa langue naturelle, qui étoit la germanique. Le saint l'interrogea en syriaque; aussitôt il fut élevé, en sorte qu'il touchoit à peine des pieds à la terre, et criant effroyablement, il répondit en syriaque, selon l'idiome de Palestine, prononçant parfaitement avec l'accent et les aspirations. Le saint l'interrogea aussi en grec, pour le faire entendre à ses interprètes, qui ne savoient que cette langue et la latine. Le démon déclara comment il étoit entré, et prétendoit y avoir été forcé par des opérations magiques. Saint Hilarion dit : Je ne me soucie pas comment tu es entré; mais au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, je te commande de sortir. Le Franc, étant guéri, lui offrit par simplicité dix livres d'or; et saint Hilarion lui fit présent d'un pain d'orge, en lui disant que ceux qui se nourrissoient ainsi comptoient l'or pour de la boue.

XVIII. Visite de saint Hilarion.

Son exemple ayant produit une multitude innombrable de monastères dans toute la Palestine, il les visitoit à certains jours avant la vendange; car ces moines avoient des vignes qu'ils cultivoient (1). Tous les frères se joignoient à lui pour l'accompagner en cette visite, portant leur provision (2); et ils s'assembloient quelquefois jusqu'à deux mille. Mais avec le temps, chaque bourgade offroit volontiers aux moines de son voisinage des vivres pour ces saints hôtes. Saint Hilarion ne manquoit à visiter aucun des frères, quelque peu considérable qu'il fût, et dressoit un mémoire de sa visite, marquant les lieux où il devoit loger, et ceux où il ne faisoit que passer (3). Dans une de ses visites, il vint à Eleuse en Idumée, le jour que tout le peuple étoit assemblé dans le temple de Vénus pour célébrer sa fête; car les Sarrasins adoroient cette déesse, à cause de la planète qui en porte le nom. Comme saint Hilarion avoit délivré plusieurs possédés de cette nation, quand ils surent qu'il passoit par là, ils vinrent au-devant par troupes avec leurs femmes et leurs enfants, baissant la tête, et criant *Barec*, c'est-à-dire en syriaque, bénissez. Il les reçut avec douceur et humilité, les conjurant d'adorer Dieu plutôt que des pierres. En même temps, il regardoit le ciel, fondant en larmes, et leur promettoit de les venir voir souvent, s'ils croyoient en Jésus-Christ; ils ne le laissèrent point aller qu'il ne leur eût tracé le plan d'une église, et que leur sacrificateur, couronné comme il étoit, n'eût été fait catéchumène.

(1) Roch. Ch. lib. II, c. 12, p. 824. (2) C. 17.

(1) C. 21. (2) C. 19. (3) C. 20.

XIX. Lettre de saint Athanase aux orthodoxes.

Cependant, saint Athanase écrivit une lettre circulaire à tous les évêques orthodoxes, pour les instruire de ce qui s'étoit passé dans l'instruction de Grégoire (1). Il la commence par l'histoire de ce lévite, dont la femme étant morte des outrages qu'elle avoit soufferts, il la coupa en douze pièces, qu'il envoya à chacune des tribus d'Israël (2). Il compare la persécution présente à ce désastre, et exhorte tous les évêques à se réunir en cette occasion pour secourir l'Église, et pour empêcher la corruption de la discipline et de la foi. Car, dit-il, l'une et l'autre est en danger, si Dieu ne se sert promptement de vous pour punir ces crimes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les canons ont été donnés aux églises, nous les avons reçus par une sage et ferme tradition de nos pères. La foi n'a pas commencé maintenant, elle nous est venue du Seigneur par ses disciples. De peur donc que ce qui s'est conservé dans les églises depuis le commencement jusqu'à nous ne périsse en nos jours, et que l'on ne nous demande compte de ce qui nous a été confié, excitez-vous, mes frères, comme étant les dispensateurs des mystères de Dieu, et voyant votre bien pillé par les étrangers. Vous en apprendrez davantage de ceux qui vous rendront cette lettre; mais je ne puis m'empêcher de vous le marquer en abrégé, afin que vous voyiez qu'il n'est jamais rien arrivé de semblable dans l'Eglise depuis l'ascension du Sauveur.

Il vient à l'intrusion de Grégoire, qu'il dit avoir été envoyé aux ariens par les eusébiens, ou plutôt par Eusèbe même. Il montre combien son ordination est irrégulière, en disant (3): S'il y avoit quelque plainte contre moi, il falloit, selon les canons et la parole de saint Paul (4), que le peuple fût assemblé avec l'esprit des ordinateurs, et la puissance de Notre Seigneur Jésus-Christ que toutes choses fussent examinées, et faites régulièrement en présence du peuple et du clergé, qui demanderoit un évêque; et non pas qu'un homme vînt de dehors, comme ayant acheté le nom d'évêque, se jeter lui-même, par force et par l'autorité des juges séculiers, entre des gens qui ne le demandent ni ne le connoissent, et ne savent rien de ce qui s'est passé. Ce seroit anéantir les canons, et donner aux païens lieu de soupçonner que les ordinations se font, non selon une loi divine, mais par brigue et par autorité. Il décrit ensuite l'entrée de Grégoire, et les violences qui s'y commirent; comme lui-même fut obligé de s'enfuir pour sauver sa vie; la persécution que l'on fit au clergé et au peuple pour les obliger à communiquer avec Grégoire; puis il ajoute:

Grégoire est donc arien, et envoyé par les ariens; car personne qu'eux ne l'a demandé (1). C'est pourquoi, comme mercenaire et étranger, il traite cruellement le peuple catholique, par le moyen du gouverneur. Vous savez que les eusébiens avoient auparavant ordonné Piste pour les ariens (2), et qu'après que je vous en eus écrit il fut rejeté et anathématisé justement par tous tant que vous êtes d'évêques catholiques; c'est pour cela qu'ils ont maintenant envoyé Grégoire aux mêmes ariens. Et, de peur de recevoir encore un affront par les lettres que nous écrivons contre eux, ils ont employé contre nous la puissance séculière, afin qu'étant maîtres des églises ils semblent éviter le soupçon de l'arianisme. Mais, ils s'y sont encore trompés; car personne ne s'est joint à Grégoire, sinon les hérétiques, ceux qui pour leurs crimes ont été chassés de l'Eglise, ou ceux qui dissimulent par la crainte du gouverneur. C'est une pièce que les eusébiens méditent, et composent depuis long-temps.

Ensuite, il les excite ainsi à s'animer pour la cause commune: Tandis que vous êtes assis dans l'église, dit-il, avec le peuple assemblé sans aucune plainte contre vous, si quelqu'un venoit tout d'un coup avec un ordre de l'empereur pour prendre votre place, ne le trouveriez-vous pas mauvais? n'en demanderiez-vous pas justice? Vous devez donc être indignés de ces excès, de peur que, si on les dissimule, le mal ne passe bientôt aux autres églises, et que la charge d'enseigner parmi nous ne soit plus qu'une marchandise et une affaire temporelle. Et ensuite (3): Si, dès l'année dernière, avant que tout ceci fût arrivé, nos frères de Rome ont demandé un concile pour faire justice de ce qui s'étoit passé auparavant, combien devez-vous être plus indignés pour tant de nouveaux excès? Il finit sa lettre en priant les évêques de ne point recevoir celles de Grégoire, s'il leur écrit, mais de les déchirer, et de traiter avec mépris ceux qui les apporteront, comme des impies et des ministres d'iniquité. Si même il ose vous écrire, dit-il, selon la formule pacifique, c'est-à-dire, non comme évêque, mais comme simple fidèle, ne recevez pas ses lettres; car ceux qui s'en chargent, ne le font que par la crainte du gouverneur. Ne vous laissez pas non plus prévenir de ce que les eusébiens pourroient vous écrire en sa faveur. Au reste, Grégoire ne peut nier qu'il ne soit arien, puisqu'Ammon, qui souscrit ses lettres, a été chassé de l'Eglise il y a long-temps par le bienheureux Alexandre, principalement pour son impiété. Je vous prie par toutes sortes de raisons de me faire réponse, et de condamner les impies, afin que notre clergé et notre peuple se réjouissent de votre union, et que les coupables soient excités à pénitence.

(1) Ath. t. I, p. 943.
(2) Jud. XIX, 29.
(3) P. 944, D.
(4) 1 Cor. V, 4.

(1) P. 948, D.
(2) Sup. n. 4.
(3) P. 950, A.

XX. Saint Athanase à Rome.

Saint Athanase, étant arrivé à Rome, y fut bien reçu par plusieurs personnes considérables, entre autres par Eutropia, tante des empereurs, par Abutérius et Spérantius, et par le pape Jules, qui rendoit depuis grâce à Dieu de lui avoir fait connoître un si grand homme (1). Il avoit succédé au pape Marc, qui étoit mort le septième d'octobre trois cent trente-six; le saint siége vaqua quatre mois, et Jules fut élu le dix-huitième de janvier trois cent trente-sept; en sorte qu'il gouvernoit l'église romaine depuis quatre ans (2). Saint Athanase laissa à l'Eglise le soin de ses affaires; sa principale occupation étoit d'assister aux divins offices (3). Il avoit amené avec lui quelques moines, entre autres Ammonius et Isidore (4). Ammonius étoit si peu curieux, qu'il n'alla voir aucun des bâtiments magnifiques de Rome, et ne visita que les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Depuis, comme on le traînoit par force pour le faire évêque, il s'enfuit et se coupa l'oreille droite, afin d'éviter l'ordination par cette difformité (5). Isidore étoit très-savant dans les saintes Ecritures, et très-éclairé dans les choses de Dieu; sa douceur extrême le faisoit respecter, même des païens (6). Il fut depuis prêtre et supérieur de l'hôpital d'Alexandrie, et vécut quatre-vingt-cinq ans. Il pouvoit en avoir vingt-trois quand il vint à Rome. Saint Athanase commença à y faire connoître la profession monastique, principalement par l'écrit qu'il avoit composé de la vie de saint Antoine, quoique ce saint vécût encore. Jusque-là cette profession étoit méprisée comme nouvelle; elle étoit même inconnue aux dames romaines: Marcelle fut la première qui l'embrassa, sans toutefois sortir de Rome. Saint Athanase y demeura dix-huit mois, attendant inutilement les eusébiens (7).

Cependant, le pape Jules leur écrivit pour les inviter à venir à Rome au concile que leurs députés avoient demandé (8). Il leur marquoit un certain jour auquel ils devoient venir, s'ils ne vouloient se rendre suspects; sa lettre n'étoit adressée qu'à ceux qui lui avoient écrit par Martyrius et Hésychius, et elle étoit seulement en son nom, quoiqu'il fût bien assuré que tous les évêques d'Italie et des provinces voisines étoient du même avis. Il envoya cette lettre par deux de ses prêtres, Elpidius et Philoxène, qui trouvèrent encore les eusébiens à Antioche. Ceux-ci furent extrêmement surpris d'apprendre qu'Athanase étoit à Rome, car ils ne s'attendoient pas qu'il y dût aller. D'ailleurs ils comprirent que ce concile de Rome seroit un jugement vraiment ecclésiastique, qu'il n'y auroit ni comte ni soldats aux portes, ni ordres de l'empereur. Ainsi, la peur et le reproche de leur conscience les empêcha d'y aller; ils retinrent les prêtres envoyés par le pape, même au delà du terme prescrit, et cependant ils dressèrent une quatrième confession de foi quelques mois après les précédentes, où ils ne mirent rien expressément que de catholique; mais ils supprimèrent le mot de consubstantiel, quoiqu'ils semblent n'avoir fait cette formule que pour se purger du soupçon d'arianisme comme la première.

Marcel d'Ancyre, qui venoit d'être condamné à Antioche, se rendit aussi à Rome; et le pape ne fit pas difficulté de communiquer avec lui, parce que sa foi s'étoit fait connoître au concile de Nicée contre les ariens (1). Il demeura quinze mois à Rome, attendant inutilement ses adversaires. Outre Athanase et Marcel, plusieurs évêques de Thrace, de Syrie, de Phénicie, de Palestine, et des prêtres d'Alexandrie et d'autres lieux, se rendirent aussi à Rome (2). Entre ces évêques on nomme Asclépas de Gaze, et Lucius d'Andrinople, persécutés et chassés de leurs siéges par la faction des ariens. Tous les évêques opprimés avoient recours au pape, parce que la dignité et la prérogative de son siége lui donnoient droit de prendre soin de toutes les églises. C'est ainsi qu'en parlent Socrate et Sozomène, auteurs grecs, et par conséquent non suspects de flatter l'église romaine (3).

XXI. Saint Paul rétabli à Constantinople et rechassé.

Eusèbe de Constantinople ne survécut pas long-temps au concile d'Antioche, et il devoit être dans une extrême vieillesse, s'il étoit déjà vieux quand l'arianisme commença, vingt ans auparavant (4). Le parti des ariens ne mourut pas avec lui; ceux qui lui aidoient à le soutenir se mirent à la tête (5), savoir, Théognis de Nicée, Maris de Chalcédoine, Théodore d'Héraclée, Ursace de Singidon, et Valens de Murse dans la haute Pannonie. Après la mort d'Eusèbe, le peuple catholique de Constantinople rétablit Paul dans son siége, dont il avoit été injustement chassé; mais les ariens, conduits par Théognis et Théodore, ordonnèrent Macédonius dans une autre église. Le peuple des deux partis s'échauffa tellement, qu'il en vint à la sédition et à une espèce de guerre civile; il y avoit continuellement des combats; et plusieurs personnes y périrent.

(1) Ath. Ap. I, p. 677, D; 678, A.
(2) Mart. 7 oct. Pagi. an. 336.
(3) Ibid. p. c. 675.
(4) Soc. IV, Hist. c. 23, sub fin.
(5) Pal. Laus. c. 1.
(6) Hieras. Epist. 16, ad Princ.
(7) Ep. Jul. ap. Ath. p. 748, B.
(8) Ap. 2, p. 730. Ad Sol. 816. Soz. III, c. 8.

(1) Ath. ad Sol. p. 813, A. Marc. lib. ap. Ep. Hær. 72, n. 2.
(2) Epist. Ju. ap. Ath. p. 751, A. Soc. II, c. 15.
(3) Soz. III, c. 8.
(4) Ep. Hær. 69, n. 5.
(5) Soc. II, c. 12. Soz. III, c. 7.

Ce désordre vint aux oreilles de l'empereur Constantius, qui étoit encore à Antioche; comme il envoyoit en Thrace Hermogène, maître de la milice, il lui donna ordre en passant de chasser Paul (1). Hermogène, étant arrivé à Constantinople la mit toute en trouble, voulant exécuter cet ordre par violence; le peuple se souleva, et se mit en devoir de défendre son évêque. Et, comme Hermogène insistoit pour l'enlever à main armée, la multitude irritée, comme il arrive en ces occasions, s'emporta contre lui avec fureur, brûla sa maison, le tua lui-même, et le traîna par la ville. Ce désordre arriva sous le consulat des deux empereurs, qui étoit le troisième de Constantius, et le second de Constant, c'est-à-dire l'an trois cent quarante-deux. Constantius, ayant appris le meurtre d'Hermogène, monta à cheval, partit d'Antioche, et vint à Constantinople avec une extrême diligence, nonobstant les neiges et les pluies; ce qui montre que c'étoit l'hiver (2). Il ne fit mourir personne; mais, se laissant fléchir aux larmes du peuple qui vint au devant de lui, et aux prières du sénat, il se contenta, pour punir le peuple, de lui ôter la moitié du blé que l'empereur son père lui faisoit donner gratuitement, et qui venoit d'Alexandrie, c'est-à-dire quarante mille mesures au lieu de quatre-vingt mille. Mais, il chassa Paul de la ville, sans toutefois confirmer l'élection de Macédonius, étant mal content de ce qu'on l'avoit ordonné sans son consentement, et le regardant aussi bien que Paul comme la cause de la sédition. Il le laissa seulement comme il étoit, souffrant qu'il tînt les assemblées dans l'église où il avoit été ordonné, et s'en retourna à Antioche.

XXII. Concile de Rome.

Les eusébiens y étoient encore assemblés, car la mort d'Eusèbe n'empêcha pas qu'on ne les nommât long-temps ainsi, et ils y retenoient toujours les légats du pape, Elpidius et Philoxène. Enfin, ils les renvoyèrent au mois de janvier avec une lettre, par laquelle ils s'excusoient d'aller à Rome pour se trouver au concile (3), sous prétexte de la guerre de Perse, de la longueur du chemin et de la brièveté du terme prescrit, se plaignant de la convocation de ce concile, comme injurieuse à ceux qui avoient déjà été tenus pour les mêmes causes, c'est-à-dire celui de Tyr contre saint Athanase, celui de Constantinople contre Marcel d'Ancyre et les autres semblables. Ils se plaignoient aussi que le pape eût reçu à sa communion ces deux évêques, qu'ils prétendoient condamnés. Ils reconnoissoient la primauté de l'église romaine, mais en remarquant que l'Evangile avoit commencé en Orient. Ils soutenoient que le pouvoir des évêques étoit égal, et ne se devoit pas régler par la grandeur des villes. Tout le style de cette lettre étoit artificieux et moqueur, plein de contention et d'ostentation d'une vaine éloquence. Elpidius et Philoxène apportèrent cette lettre et revinrent à Rome, affligés de ce qu'ils avoient vu à Antioche, et de ce qu'ils avoient appris des violences commises à Alexandrie.

Le pape Jules ayant reçu la lettre des Orientaux, et l'ayant lue avec une sérieuse réflexion, la garda par devers lui sans la faire voir, espérant toujours que quelqu'un viendroit de leur part, et qu'il ne seroit pas obligé de la publier; car il savoit combien il affligeroit plusieurs personnes qui étoient à Rome. Enfin, quand il fut assuré que les Orientaux ne viendroient point, il assembla un concile d'environ cinquante évêques, pour juger la cause de saint Athanase, et des autres qui s'étoient venus plaindre des eusébiens (1). On dit que saint Paul de Constantinople y étoit aussi venu, ayant été chassé par l'empereur. Le concile se tint à Rome dans l'église où le prêtre Viton avoit accoutumé d'assembler le peuple (2), c'est-à-dire dont il étoit curé, comme nous dirions aujourd'hui; or, ce prêtre avoit été un des légats du pape saint Sylvestre au concile de Nicée.

La cause de saint Athanase fut examinée de nouveau dans le concile. On approuva la conduite du pape à l'égard des eusébiens, la lettre qu'il leur avoit écrite par Elpidius et Philoxène, et la patience avec laquelle il les avoit attendus. Leur refus de venir au concile, après que leurs députés l'avoient demandé, les rendit suspects; et leur lettre étant lue publiquement, tout le monde en fut si étonné, qu'à peine pouvoit-on croire qu'ils l'eussent écrite, tant elle parut éloignée de l'esprit de sincérité et de charité qui régnoit dans les personnes ecclésiastiques. Au contraire, on eut grand égard à la lettre du concile tenu deux ans auparavant à Alexandrie, où saint Athanase étoit justifié par le témoignage de cent évêques. Plusieurs autres évêques, plusieurs prêtres, et plusieurs diacres de la Maréote, et d'ailleurs, étoient venus à Rome pour défendre saint Athanase (3). Ils représentoient d'une manière touchante les violences des eusébiens, et particulièrement les dernières exercées à l'occasion de Grégoire, et rapportoient les lettres des évêques et des prêtres d'Egypte, qui se plaignoient qu'on les avoit empêchés de venir au concile : c'étoient des préjugés bien favorables pour saint Athanase.

Dans le fond, on ne voyoit aucune preuve des accusations formées contre lui. Arsène qu'on l'accusoit d'avoir tué étoit vivant; il n'y

(1) Soc. II, c. 1.
(2) Lit. Bas. p. 128.
(3) Ath. Apol. p. 744, D. Epist. Jud. ibid. p. 740, etc.

(1) Ath. ad Solit. p. 818, A.
(2) Soc. II, c. Soz. III, c. Ath. Ap. p. 736, C.
(3) Sup. n. 8.

avoit eu ni autel renversé ni calice brisé chez Ischyras, comme il paroissoit par sa propre reconnoissance et par les informations que les accusateurs eux-mêmes avoient faites dans la Marécote; qu'ils avoient envoyées au pape, et dont la nullité étoit évidente à la seule lecture. Ainsi, la procédure du concile de Tyr, sur lequel celui d'Antioche étoit fondé, fut trouvée entièrement injuste et irrégulière; et saint Athanase fut déclaré innocent, et confirmé dans la communion de l'Eglise comme évêque légitime.

XXIII. Profession de foi de Marcel d'Ancyre.

On examina aussi la cause de Marcel d'Ancyre, et on lut apparemment dans ce concile un mémoire en forme de lettre qu'il avoit adressé au pape, pour satisfaire à la demande qu'il lui avoit faite d'expliquer sa foi (1). Le mémoire étoit conçu en ces termes : A mon très-saint collègue Jules, salut en Jésus-Christ. Puisque quelques-uns de ceux qui ont été condamnés pour leurs erreurs contre la foi, et que j'ai convaincus dans le concile de Nicée, ont osé en récriminant écrire à votre sainteté, comme si j'avois moi-même des sentiments contraires à ceux de l'Eglise; j'ai cru nécessaire de venir à Rome, et de vous prier de les mander, afin que je puisse les convaincre en leur présence que ce qu'ils ont écrit contre moi est faux, qu'ils persistent encore dans leur ancienne erreur, et qu'ils ont fait des entreprises étranges contre les églises et contre nous qui les gouvernons. Mais, puisqu'ils n'ont pas voulu venir, quoique vous leur ayez envoyé des prêtres, et que je sois demeuré à Rome quinze mois entiers, j'ai cru nécessaire, avant que d'en partir, de vous donner ma profession de foi écrite de ma propre main en toute vérité, comme je l'ai apprise dans les Ecritures divines, et de vous représenter les mauvais discours dont ils se servent pour séduire les auditeurs.

Ensuite, il les accuse de dire que Notre Seigneur Jésus-Christ n'est pas le véritable verbe de Dieu, mais qu'il y a un autre verbe, une autre sagesse, une autre vertu, par qui ayant été fait, il a été nommé verbe, sagesse et vertu. C'est pourquoi, ils lui attribuoient une autre hypostase, différente de celle du père. Ils disoient que le père préexistoit au fils, et ne le reconnoissent être de Dieu, que comme toutes les autres choses. Qu'il y avoit un temps auquel il n'étoit pas, qu'il est créature et ouvrage. Pour moi, dit-il, je crois un Dieu et son fils unique le verbe, toujours coexistant au père; qui n'a jamais commencé d'être; qui est véritablement de Dieu; non créé, non fait, mais toujours existant et toujours régnant avec Dieu le père. C'est le fils, la vertu, la sagesse, le propre et le véritable verbe de Dieu Notre Seigneur-Jésus-Christ. Et ensuite (1) : Nous avons appris par les saintes Ecritures, que la divinité du père et du fils est indivisible. Car, si quelqu'un sépare le fils, c'est-à-dire le verbe, d'avec le Dieu tout-puissant, il faut, ou qu'il croie qu'il y a deux Dieux, ce qui est éloigné de la vraie doctrine, ou qu'il confesse que le verbe n'est pas Dieu : ce qui n'est pas moins éloigné de la foi catholique, puisque l'évangéliste dit : Et le verbe étoit Dieu (2). Pour moi j'ai appris certainement que le fils est la vertu du père, inséparable et indivisible. Car Jésus-Christ lui-même dit (3) : Le père est en moi et je suis dans le père. Et encore (4) : Le père et moi nous sommes un. Et encore : Qui me voit, voit le père. C'est la foi que j'ai prise dans les saintes Ecritures, et que j'ai reçue de nos pères spirituels. Je la prêche dans l'église de Dieu; je vous la donne maintenant par écrit; j'en garde autant par devers moi, et je vous prie d'en insérer la copie dans la lettre que vous écrirez aux évêques, de peur que quelques-uns de ceux qui ne me connoissent pas bien, ne se trompent en ajoutant foi à ce que mes calomniateurs ont écrit. Tel fut le mémoire de Marcel d'Ancyre.

XXIV. Lettre du pape Jules.

Le concile en fut satisfait; il déclara Athanase, Marcel et Asclépas innocents, mal condamnés et mal déposés. Il y a apparence qu'il rétablit aussi les autres évêques qui étoient venus se plaindre; et de l'avis de tous, le pape Jules écrivit aux Orientaux en ces termes (5): Jules à Danius, à Flaccille, à Narcisse, à Eusèbe, à Maris, à Macédonius, à Théodore, et autres qui nous ont écrit d'Antioche avec eux, nos chers frères en Notre Seigneur, salut. Danius ou Dianée, qui est ici nommé le premier, étoit évêque de Césarée en Cappadoce (6); Eusèbe est apparemment celui d'Emèse. Après ce titre, la lettre commence ainsi : J'ai lu la lettre que m'ont apportée mes prêtres Elpidius et Philoxène, et je me suis étonné que, vous ayant écrit avec charité et dans la sincérité de mon cœur, vous m'ayez répondu d'un style si peu convenable, qui ne respire que la contention, et fait paroître du faste et de la vanité. Ces manières sont éloignées de la foi chrétienne; puisque je vous avois écrit avec charité, il falloit répondre de même, et non pas avec un esprit de dispute. Car, n'étoit-ce pas une marque de charité de vous avoir envoyé des prêtres pour compatir aux affligés, et d'avoir exhorté ceux qui m'avoient écrit à venir pour régler promptement toutes choses, pour faire cesser les souffrances de nos frères, et les plaintes que l'on faisoit contre vous?

(1) Epist. Hær. 72, n. 2. Ep. Jul. ap. Ath. Ap. 1, p. 750, B.

(1) Ibid. n. 111.
(2) Jo. I.
(3) Jo. XIV, 10.
(4) Jo. X, 30.
(5) Ap. Ath. Apol. 2, p. 738; et t. 2, Conc. p. 493.
(6) Soz. III, c. 3; Ibid, c. 6.

Et ensuite (1) : Si celui qui a dicté votre lettre a cherché la gloire de l'éloquence, ce motif conviendroit mieux à d'autres. Dans les affaires ecclésiastiques, il ne s'agit pas d'ostentation de paroles, mais de canons apostoliques, et du soin de ne scandaliser personne. Que si la cause de votre lettre est le chagrin et l'animosité que quelques petits esprits ont conçus les uns contre les autres, il ne falloit pas que le soleil se couchât sur leur colère, où du moins qu'elle fût poussée jusqu'à la montrer par écrit. Car enfin, quel sujet vous en ai-je donné par ma lettre? Est-ce parce que je vous ai invités à un concile? Vous deviez plutôt vous en réjouir. Ceux qui se tiennent assurés de leur conduite ne trouvent pas mauvais qu'elle soit examinée par d'autres, ne craignant pas que ce qu'ils ont bien jugé devienne jamais injuste. C'est pourquoi le grand concile de Nicée a permis que les décrets d'un concile fussent examinés dans un autre, afin que les juges, ayant devant les yeux le jugement qui pourra suivre, soient plus exacts dans l'examen des affaires, et que les parties ne croient pas avoir été jugées par passion. Vous ne pouvez honnêtement rejeter cette règle, car ce qui a une fois passé en coutume dans l'Église, et qui est confirmé par les conciles, ne doit pas être aboli par un petit nombre.

Il leur représente ensuite combien ils sont déraisonnables de se plaindre d'avoir été invités à ce concile, qui avoit été demandé par leurs propres députés, le prêtre Macaire et les diacres Martyrius et Hésychius, se trouvant confondus par les députés de saint Athanase. De là, il passe à une autre plainte. Chaque concile, disoient les eusébiens, doit avoir une autorité inébranlable (2), et c'est déshonorer le juge que de faire examiner par d'autres son jugement, ce qu'ils disoient principalement pour soutenir leurs conciles de Tyr et de Constantinople ; à quoi Jules répond ainsi : Voyez, mes chers frères, qui sont ceux qui déshonorent un concile et qui renversent les jugements déjà prononcés! Et, pour ne charger personne en particulier, je me contente de ce qui vient d'être fait, et que l'on ne peut ouïr sans horreur. Les ariens, qu'Alexandre, l'évêque d'Alexandrie, d'heureuse mémoire, avoit chassés, qui avoient été non-seulement excommuniés en chaque ville, mais anathématisés par tout le concile de Nicée, et dont le crime étoit si grand, puisqu'ils n'attaquoient pas un homme, mais Jésus-Christ même, le fils du Dieu vivant; on dit que ces ariens, rejetés et notés par toute l'Église, sont maintenant reçus. Je ne crois pas que vous-mêmes le puissiez apprendre sans indignation. Il ajoute ensuite que Grégoire, prétendu évêque d'Alexandrie, lui a envoyé à Rome Carponas et d'autres ariens notés, et que leurs propres députés, Macaire, Martyrius et Hésychius, l'ont voulu obliger d'écrire à Piste, qu'ils avoient nommé évêque d'Alexandrie avant Grégoire. Qui sont donc, dit-il (1), ceux qui déshonorent les conciles? Ne sont-ce pas ceux qui ne comptent pour rien les suffrages de trois cents évêques? car l'hérésie des ariens a été condamnée et proscrite par tous les évêques du monde; mais Athanase et Marcel en ont plusieurs qui parlent et qui écrivent pour eux. On nous a rendu témoignage que Marcel avoit résisté aux ariens dans le concile de Nicée; qu'Athanase n'avoit pas même été condamné dans le concile de Tyr, et qu'il n'étoit pas présent dans la Maréote, où l'on prétend avoir fait des procédures contre lui. Or vous savez, mes chers frères, que ce qui est fait en l'absence d'une des parties est nul et suspect. Nonobstant tout cela, pour connoître plus exactement la vérité et ne recevoir de préjugé ni contre vous, ni contre ceux qui nous ont écrit en leur faveur, nous les avons tous invités à venir, afin de tout examiner dans un concile, et ne pas condamner l'innocent ou absoudre le coupable.

Il ne faut pas s'étonner que le pape, écrivant aux eusébiens, leur parle des ariens comme d'hérétiques abominables et rejetés de tout le monde; ils n'osoient le nier ouvertement, et, quoique tout l'effort de leur cabale ne tendît qu'à rétablir cette hérésie, ou plutôt à la maintenir, ils se gardoient bien de le dire ni d'avouer qu'ils fussent ariens. On le voit par la première profession de foi qu'ils donnèrent à Antioche lors de la dédicace. Ils ne faisoient paroître en ce temps-là autre dessein que de faire condamner Athanase, Marcel et leurs autres ennemis, et les empêcher de rentrer dans leurs siéges.

Les eusébiens, pour relever l'autorité des conciles, avoient allégué les exemples de ceux qui condamnèrent Novat et Paul de Samosate. Le pape répond que ces exemples confirment l'autorité du concile de Nicée, et que les ariens qu'il a condamnés ne sont pas moins hérétiques que les novatiens et les paulianistes. Il leur reproche un autre attentat contre le concile de Nicée, les translations d'évêques, et retourne contre eux, pour les confondre, ce qu'ils avoient avancé pour affoiblir l'autorité de l'église romaine. Si vous croyez véritablement, dit-il, que la dignité épiscopale est égale partout, et si, comme vous dites, vous ne jugez point des évêques par la grandeur des villes, il falloit que celui à qui on en avoit confié une petite y demeurât, sans passer à celle dont il n'est pas chargé, ni mépriser celle qu'il a reçue de Dieu, et Dieu même qui l'y a mis, pour rechercher la vaine gloire des hommes.

Ils se plaignoient de la brièveté du terme qu'il leur avoit donné pour venir au concile. Il montre que ce n'est qu'un prétexte, puisqu'ils ne se sont pas même mis en chemin, qu'ils

(1) P. 740, C.

(2) Sup. n. 4, p. 742, A.

(1) P. 743, B. Sup. n. 4.

ont retenu ses prêtres jusqu'au mois de janvier : c'est donc seulement une preuve qu'ils se défioient de leur cause. Ils se plaignoient encore qu'il n'avoit écrit qu'à Eusèbe seul et non à eux tous ; il dit qu'il n'a dû répondre qu'à ceux qui lui avoient écrit, et ajoute : Vous devez savoir qu'encore que j'aie écrit seul, ce n'est pas mon sentiment particulier, mais celui de tous les évêques d'Italie et de ce pays-ci ; je n'ai pas voulu les faire tous écrire, pour ne pas charger de trop de lettres ceux à qui j'écrivois ; mais encore à présent les évêques sont venus au jour nommé, et ont été du même avis. On voit par-là que cette lettre du pape Jules est le résultat du concile de Rome, et qu'il ne s'attribue point à lui seul l'autorité de décider.

XXV. Suite de la lettre du pape Jules.

Il vient ensuite au fond[1], et montre que ce n'est ni légèrement ni injustement qu'il a reçu à sa communion saint Athanase et Marcel d'Ancyre (1). Eusèbe, dit-il, m'a écrit auparavant contre Athanase, vous venez vous-mêmes de m'écrire ; mais plusieurs évêques d'Egypte et d'autres provinces m'ont écrit pour lui. Premièrement, les lettres que vous avez écrites contre lui se contredisent, et les secondes ne s'accordent pas avec les premières, en sorte qu'elles ne font point de preuve. De plus, si vous voulez que l'on croie vos lettres, on doit aussi croire celles qui sont en sa faveur, d'autant plus que vous êtes éloignés, et que ceux qui le défendent, étant sur les lieux, savent ce qui s'y est passé, connoissent sa personne, rendent témoignage à sa conduite, et assurent que tout n'est que calomnie. Ici il explique le fait d'Arsène, et encore plus celui d'Ischyras, comme il a déjà été expliqué (2), montrant que la calomnie des eusébiens paroissoit par leur propre information de la Maréote (3), et il ne manque pas de relever l'absurdité de prétendre qu'Ischyras, qui étoit malade au lit derrière la porte d'une petite chambre, eût offert le sacrifice, puisqu'il falloit être pour cela debout devant l'autel, et d'en produire pour témoin un catéchumène, puisque quand l'heure de l'oblation étoit venue on faisoit sortir les catéchumènes. Nous avons été étonnés, ajoute-t-il, de voir que cette information touchant une coupe et une table sacrée se fît en présence du gouverneur et de sa cohorte, devant des païens et des juifs (4). Cela nous paroissoit d'abord incroyable, mais les actes en font foi. On ne permet pas aux prêtres d'y assister, eux qui sont les ministres des sacrements ; et devant un juge séculier, des catéchumènes présents, et, ce qui est pire, des païens et des juifs, ennemis du christianisme, on informe touchant le corps et le sang de Jésus-Christ. S'il s'étoit commis quelque crime, il falloit qu'il fût examiné légitimement dans l'Eglise par les ecclésiastiques.

Il ne manque pas de relever l'irrégularité de l'ordination de Grégoire. Voyez, dit-il (1), qui sont ceux qui ont agi contre les canons ; nous qui avons reçu un homme si bien justifié, ou ceux qui à Antioche, à trente-six journées de distance, ont donné le nom d'évêque à un étranger, et l'ont envoyé à Alexandrie avec une escorte de soldats. On ne l'a pas fait quand Athanase fut envoyé en Gaule ; car on l'auroit dû faire dès lors, s'il avoit été véritablement condamné ; cependant, à son retour, il a trouvé son église vacante, et y a été reçu. Maintenant, je ne sais comment tout s'est fait. Premièrement, pour dire le vrai, après que nous avions écrit pour tenir un concile, il ne falloit pas en prévenir le jugement. Il blâme ici la précipitation du concile d'Antioche. Ensuite, il ne falloit pas introduire une telle nouveauté dans l'Eglise. Car, qu'y a-t-il de semblable dans les canons ou dans la tradition apostolique ? que l'Eglise étant en paix, et tant d'évêques vivant dans l'union d'Athanase, évêque d'Alexandrie, envoie Grégoire, étranger, qui n'y a point été baptisé, qui n'y est point connu, qui n'a été demandé ni par les prêtres, ni par les évêques, ni par le peuple ; qu'il soit ordonné à Antioche et envoyé à Alexandrie, non avec des prêtres et des diacres de la ville, ni avec des évêques d'Egypte, mais avec des soldats ; car c'est ce que disoient ceux qui sont venus ici, et de quoi ils se plaignoient. Quand même Athanase après le concile auroit été trouvé coupable, l'ordination ne se devoit pas faire ainsi contre les lois et les règles de l'Eglise. Il falloit que les évêques de la province ordonnassent un homme de la même église d'entre ses prêtres ou ses clercs. Si l'on avoit fait la même chose contre quelqu'un de vous, ne crieriez-vous pas, ne demanderiez-vous pas justice ? Mes chers frères, nous vous parlons en vérité comme en la présence de Dieu, cette conduite n'est ni sainte, ni légitime, ni ecclésiastique. Voilà les règles des élections suivant le témoignage de ce saint pape.

Venant à Marcel d'Ancyre (2), il témoigne être entièrement satisfait de sa foi, et la trouve conforme à celle de l'Eglise catholique ; puis il ajoute : Il nous a assuré qu'il avoit toujours eu les mêmes sentiments ; et nos prêtres qui avoient assisté au concile de Nicée ont rendu un témoignage qu'il étoit orthodoxe (3). Il ajoute que l'on avoit commis à Ancyre les mêmes excès qu'à Alexandrie, comme Marcel et d'autres lui avoient appris, et continue ainsi : On nous a fait des plaintes si atroces contre quelques-uns de vous, car je ne les veux pas nommer, que je n'ai pu me résoudre à les

(1) P. 745, D.
(2) Sup. lib. XI, n. 46, 47, 49.
(3) P. 747, C.
(4) P. 750, A.

(1) P. 748, C.
(2) P. 751, B.
(3) P. 750, D.

écrire; mais peut-être les avez-vous apprises d'ailleurs. C'est donc principalement pour cela que j'ai écrit et que je vous ai invités à venir, afin de vous le dire de bouche, et que l'on pût corriger et rétablir tout. C'est ce qui doit vous exciter à venir, pour ne vous pas rendre suspects de ne vous pas justifier.

Il les exhorte ensuite à corriger tous ces désordres, et dit entre autres choses (1) : O mes frères, les jugements de l'Eglise ne sont plus selon l'Evangile; ils vont désormais au bannissement et à la mort. Si Athanase et Marcel étoient coupables, il falloit nous écrire à tous, afin que le jugement fût rendu par tous. Car, c'étoient des évêques et des églises qui souffroient, et non pas des églises du commun, mais celles que les apôtres ont gouvernées par eux-mêmes. Pourquoi ne nous écrivoit-on pas principalement touchant la ville d'Alexandrie? ne savez-vous pas que c'étoit la coutume de nous écrire d'abord, et que la décision devoit venir d'ici ? Si donc il y avoit de tels soupçons contre l'évêque de ce lieu-là, il falloit écrire à notre église. Maintenant, sans nous avoir instruits, après avoir fait ce que l'on a voulu, on veut que nous y consentions sans connoissance de cause. Ce ne sont pas là les ordonnances de Paul; ce n'est pas la tradition de nos pères, c'est une nouvelle forme de conduite. Je vous prie, prenez-le en bonne part, c'est pour l'utilité publique que je vous écris; je vous déclare ce que nous avons appris du bienheureux apôtre Pierre, et je le crois si connu de tout le monde, que je ne l'aurois pas écrit sans ce qui est arrivé. Il faut bien remarquer ce que dit ici le pape Jules touchant les jugements ecclésiastiques et l'autorité de l'église romaine, sans laquelle on ne doit point décider les affaires importantes, comme la déposition des évêques des premières églises et des siéges apostoliques. Mais il faut observer aussi que le pape ne s'attribue pas ce droit à lui seul, mais à son église; et ces mots, il falloit écrire à nous tous, semblent s'étendre encore plus loin, à tous les évêques d'Italie, et peut-être de tout l'Occident; car c'étoit la coutume de les consulter en ces rencontres, comme témoigne saint Ambroise avec les autres évêques d'Italie; dans une lettre écrite à l'empereur Théodose le grand, quarante ans après ceci (2). Ce qui paroît évidemment, c'est que la force des jugements ecclésiastiques venoit du consentement universel. Le pape Jules conclut sa lettre sans aucune menace, en priant seulement les Orientaux de ne plus rien faire de semblable, et d'écrire plutôt contre les auteurs de ces désordres. Afin, dit-il, de ne nous pas exposer à la risée des païens, principalement à la colère de Dieu, à qui chacun de nous rendra compte au jour du jugement. Nous n'avons point d'autre original de cette lettre, que le grec rapporté par saint Athanase; et comme il ne dit point que ce fut une traduction, on peut croire qu'elle avoit été écrite ainsi, car les papes ne manquoient pas d'interprètes et de secrétaires (1).

(1) P. 753, B.

(2) Amb. Ep. 13 nov. ed. p. 816.

XXVI. Députation des Orientaux vers Constant.

Le pape, voyant le peu d'effet de sa lettre, fit connoître à l'empereur Constant l'injustice que l'on faisoit à saint Athanase et à saint Paul de Constantinople (2). L'empereur en fut touché, et écrivit à Constantius son frère (3), le priant de lui envoyer trois évêques pour rendre compte de la déposition de Paul et d'Athanase. Constantius en envoya quatre : Narcisse de Néroniade, Théodore d'Héraclée, Maris de Chalcédoine et Marc d'Aréthuse en Syrie, qui vinrent en Gaule où étoit l'empereur, comme députés du concile d'Antioche (4). Maximin de Trèves ne voulut point les recevoir; et eux ne voulurent point accepter de conférence avec saint Athanase, prétendant justifier leur procédé et soutenir le jugement des Orientaux. Et comme on leur demanda leur profession de foi, ils cachèrent celle qui avoit été publiée à Antioche, c'est-à-dire la seconde, et présentèrent à l'empereur Constant la dernière, composée quelques mois après. Il vit ainsi qu'ils avoient persécuté ces deux évêques sans sujet, et que ce n'étoit pour aucun crime, comme ils prétendoient qu'ils rejetoient leur communion, mais parce qu'ils ne convenoient pas avec eux de la doctrine : ce qui obligea l'empereur à les renvoyer, sans se laisser persuader à leurs discours.

XXVII. Lois contre l'idolâtrie.

On trouve quelques lois des deux empereurs données vers ce même temps contre l'idolâtrie. L'une de Constantius en trois cent quarante-un, qui défend les sacrifices (5); l'autre de cette année trois cent quarante-deux, adressée au préfet de Rome, et par conséquent de Constant, qui ordonne que les temples qui sont hors la ville demeureront en leur entier, à cause des spectacles qui en avoient tiré leur origine, et dont il ne veut pas priver le peuple; mais, au reste, il veut que toute superstition soit abolie. Par une autre loi de cette année trois cent quarante-deux (6), l'empereur ordonne que les temples seront fermés partout, sans qu'il soit permis à personne d'en approcher, et défend les sacrifices sous peine de la vie et de confiscation des biens, menaçant les gouverneurs des provinces de la même peine s'ils négligent de punir ces crimes.

(1) Val. Obs. Eccl. lib. I, c. 8.

(2) Soc. II, c. 18.

(3) Soz. III. c. 10.

(4) Ath. de Syn. p. 894.

(5) L. II, Cod. The. de Pagan. L. 3, ibid. v. Gothofred.

(6) Lib. IV, ibid.

XXVIII. Persécution de Perse. Saint Simon et saint Usthazade.

Cependant, Sapor, roi de Perse, persécutoit cruellement les chrétiens, qui étoient en grand nombre dans son royaume. On croit que la foi y étoit entrée par le commerce de l'Osroëne et de l'Arménie avec la Perse; et elle s'y étoit tellement accrue, par le temps, qu'il y avoit des églises nombreuses (1). Les mages en furent sensiblement affligés; car c'étoient eux qui gouvernoient la religion des Perses dès l'origine de la nation, étant comme une race sacrée, où le sacerdoce se conservoit par succession. Les juifs, naturellement ennemis des chrétiens, étoient aussi jaloux de leurs progrés. Siméon, surnommé le Foulon, autrement Jombaphée, étoit archevêque de Séleucie et de Ctésiphonte, les deux villes royales de Perse, éloignées seulement l'une de l'autre d'environ trente milles, ou dix lieues : Séleucie étoit aussi nommée Salec. Siméon fut accusé auprès du roi Sapor d'être ami de l'empereur romain, et de lui découvrir les affaires des Perses. Sapor, persuadé de cette calomnie, commença par accabler les chrétiens d'impositions excessives, pour les réduire à une pauvreté insupportable; car il savoit que la plupart s'exerçoient au mépris des richesses, et il commit l'exaction de ces tributs à des hommes impitoyables. Ensuite il ordonna de faire mourir par le glaive les prêtres et les ministres de Dieu, d'abattre les églises, de confisquer leurs trésors, et de lui amener Siméon comme traître à la religion et à l'état. Cette persécution commença la septième année de Constantius, trois cent quarante-trois, de J.-C. (2). Les mages avec le secours des juifs eurent bientôt abattu les églises.

Siméon fut pris et mené au roi chargé de fers. Il ne se prosterna point devant lui, comme il avoit accoutumé : de quoi Sapor extrêmement irrité lui en ayant demandé la cause, Siméon répondit : Les autres fois on ne m'amenoit pas enchaîné pour trahir le vrai Dieu, c'est pourquoi je suivois sans résistance la coutume d'honorer la royauté; maintenant il ne m'est plus permis de le faire, puisque je viens combattre pour la religion. Après qu'il eut ainsi parlé, le roi lui commanda d'adorer le soleil, lui promettant de grandes récompenses s'il obéissoit, sinon le menaçant de le faire périr, et tous les chétiens avec lui. Comme il demeura ferme, le roi commanda qu'on le tînt quelque temps en prison, espérant apparemment qu'il changeroit de sentiment. Un vieil eunuque, nommé Usthazade, qui avoit élevé le roi Sapor en son enfance, et étoit le premier de sa maison, se trouva assis à la porte du palais, comme on menoit Siméon en prison. Il se leva et se prosterna devant lui. Siméon lui fit des reproches véhéments d'un ton de colère, et passa en détournant le visage; parce qu'Usthazade, qui étoit chrétien, s'étoit laissé contraindre depuis peu à adorer le soleil. Aussitôt, l'eunuque, pleurant avec de grands cris, quitta l'habit blanc qu'il portoit, en prit un noir pour marque de deuil, et demeura assis devant le palais, gémissant et fondant en larmes. Hélas, disoit-il, que dois-je attendre de Dieu que j'ai renoncé; puisque dès à présent, à cause de lui, Siméon, mon ancien ami, s'est ainsi détourné de moi sans me vouloir parler?

Sapor, l'ayant appris, envoya quérir Usthazade et lui demanda la cause de son deuil, et s'il étoit arrivé quelque malheur dans sa maison. Non, seigneur, répondit-il, mais plût à Dieu qu'au lieu de ce qui m'est arrivé je fusse tombé dans toutes sortes de malheurs! Je suis affligé de vivre et de voir le soleil, que j'ai adoré en apparence, par complaisance pour vous. Je mérite la mort à double titre, pour avoir trahi Jésus-Christ et pour vous avoir trompé. Ensuite, il jura le créateur du ciel et de la terre qu'il ne changeroit plus de sentiment. Le roi, surpris de ce changement si peu attendu, n'en fut que plus irrité contre les chrétiens, croyant qu'ils l'avoient procuré par des enchantements. Toutefois, la compassion qu'il avoit de ce vieillard le fit paroître tantôt doux, tantôt cruel, pour tâcher de le gagner. Mais, Usthazade protestoit toujours qu'il ne seroit jamais si insensé, que d'adorer la créature pour le créateur. Alors, Sapor revint à la colère, et commanda qu'on lui coupât la tête. Comme les bourreaux le menoient, il les pria d'arrêter un peu, parce qu'il avoit quelque chose à dire au roi : et ayant appelé un des eunuques les plus fidèles, il le chargea de dire à Sapor : Je n'ai besoin du témoignage de personne pour vous assurer de l'affection avec laquelle je vous ai servi depuis ma jeunesse, et votre père avant vous : vous en êtes assez informé. La seule récompense que je vous demande, est que ceux qui ne savent pas le sujet de ma mort, ne croient pas que je sois puni pour avoir trahi l'état, ou pour quelqu'autre crime. C'est pourquoi, je vous prie qu'un crieur public déclare que l'on coupe la tête à Usthazade, non comme méchant, mais comme chrétien, et parce qu'il n'a pas voulu renoncer à son Dieu pour obéir au roi. Usthazade voulut ainsi réparer le scandale qu'il avoit causé en adorant le soleil; et Sapor lui accorda sa demande, croyant épouvanter les chrétiens, quand ils verroient qu'il n'épargnoit pas même un vieillard par qui il avoit été élevé, et un domestique si fidèle.

Siméon, ayant appris dans la prison le martyre d'Usthazade, en rendit grâce à Dieu; et, le lendemain, qui étoit le vendredi saint, le roi commanda qu'il mourût aussi par le glaive; car, ayant été encore amené devant lui, il avoit

(1) Soz. II, c. 89. Act. sin. p. 632.
(2) Hier. Chr.

parlé très-courageusement de la religion, et n'avoit voulu adorer ni lui, ni le soleil. Le même jour du vendredi saint, le roi commanda que l'on fît mourir aussi cent autres chrétiens prisonniers, et que Siméon fût exécuté le dernier, après les avoir vus mourir tous : c'étoient des évêques, des prêtres et des clercs de divers ordres. Comme on les menoit à la mort, le grand chef des mages s'avança et leur demanda s'ils vouloient vivre et suivre la religion du prince en adorant le soleil. Pas un n'accepta la vie à ce prix, et, quand ils furent au lieu de l'exécution, les bourreaux commencèrent à couper des têtes. Cependant, Siméon, debout au milieu d'eux, les exhortoit à la constance, leur parlant de la mort et de la résurrection, leur prouvant par l'Écriture qu'une telle mort est la véritable vie, que la vraie mort est d'abandonner Dieu par lâcheté, et que de toutes les bonnes œuvres, la plus excellente est de mourir pour Dieu. Après que les cent martyrs eurent été exécutés, Siméon le fut aussi avec Abdéchalas et Ananias, tous deux vieillards et prêtres de son église, qui avoient été pris avec lui et l'avoient accompagné dans la prison.

Pousiqués, intendant des ouvriers du roi, étoit présent (1); et, voyant Ananias qui trembloit comme on le préparoit au supplice : Mon père, lui dit-il, fermez un peu les yeux et prenez courage, vous allez voir la lumière de Jésus-Christ. A peine eut-il ainsi parlé qu'il fut pris et mené au roi; et, comme il confessa qu'il étoit chrétien, et parla librement en faveur de la religion et des martyrs, le roi s'en tint offensé, et le fit mourir d'un nouveau genre de supplice. Les bourreaux lui percèrent la gorge auprès des tendons, et par-là lui arrachèrent la langue. Sa fille, vierge consacrée à Dieu, fut dénoncée en même temps, et exécutée à mort.

XXIX. Autres martyrs. Saint Sadoht. Sainte Tarbule.

L'année suivante, le même jour du vendredi saint, on publia par toute la Perse un édit de Sapor, qui condamnoit à mort, non-seulement les ecclésiastiques, mais tous ceux qui se confesseroient chrétiens. On dit qu'il y en eut alors une multitude innombrable qui passèrent par le tranchant de l'épée; car les mages cherchoient avec soin par les villes et par les villages ceux qui s'étoient cachés, pendant que d'autres se découvroient eux-mêmes, pour ne pas paroître renoncer Jésus-Christ par leur silence. Comme on faisoit mourir tous les chrétiens sans miséricorde, il y en eut plusieurs d'exécutés, même dans le palais, jusqu'à l'eunuque Azade, très-chéri du roi, et dont il fut extrêmement affligé quand il apprit sa mort. Il défendit alors de tuer indifféremment tous les chrétiens, et se réduisit aux ecclésiastiques.

Le successeur de saint Siméon dans l'évêché de Séleucie et de Ctésiphonte fut saint Sadoht ou Sadost, c'est-à-dire ami du roi; en effet, il étoit rempli de l'amour du roi céleste (1). Il assembla ses prêtres et ses diacres, qui se tenoient cachés par la crainte de la persécution, et leur raconta en ces termes un songe qu'il avoit eu : J'ai vu cette nuit une échelle lumineuse qui touchoit au ciel; au haut étoit le saint évêque Siméon, dans une gloire immense, et moi j'étois en bas sur la terre. Il m'a dit avec une grande joie : Montez, Sadoht, montez, ne craignez point; je montai hier, vous monterez aujourd'hui. J'ai cru dès lors être appelé à la confession de Jésus-Christ, et j'ai compris que je souffrirai le martyre cette année, comme il le souffrit l'année dernière. Ensuite, il commença à exhorter son clergé au mépris de la mort, et au désir de la gloire éternelle.

Le roi Sapor vint cette année à Séleucie : on lui déféra Sadoht, et il le fit amener avec son clergé et d'autres ecclésiastiques du pays voisin, des moines et des religieuses : le tout au nombre de cent vingt-huit personnes. On les chargea de fers, et on les mit dans une prison obscure et incommode, où ils demeurèrent cinq mois dans de grandes souffrances. On leur lioit les jambes avec des cordes, et on leur serroit les épaules et les reins avec des pièces de bois pour les étendre; en sorte que leurs os craquoient comme si on eût pressé des fagots de bois. En les tourmentant, on leur disoit : Adorez le soleil, obéissez au roi et vous vivrez. Saint Sadoht répondoit pour tous, qu'ils adoroient le Créateur, et non le soleil qui est son ouvrage, ni le feu que les Perses adoroient aussi. Enfin, ils furent condamnés à perdre la tête : on les mena hors de la ville, et ils ne cessèrent point de louer Dieu jusqu'à ce qu'on les eût tous exécutés. Saint Sadoht fut mené, chargé de chaînes, dans un pays nommé Béthusa, à la ville de Béthlapat ou Béthlabad, et y eut la tête tranchée. Les Latins honorent ces saints martyrs le vingt-unième de février, et les Grecs le dix-neuvième d'octobre.

En ce même temps, la reine tomba malade, et les juifs accusèrent les sœurs de l'évêque saint Siméon de l'avoir empoisonnée pour venger la mort de leur frère (2). Elles étoient deux : l'une, vierge sacrée, nommée Tarbula ou Pherbuta; l'autre, veuve, qui avoit renoncé aux secondes noces. La reine crut facilement cette calomnie, tant par la disposition naturelle des malades, qui prêtent volontiers l'oreille aux remèdes extraordinaires, que par la confiance particulière qu'elle avoit aux juifs : car elle étoit dans leurs sentiments et pratiquoit leurs cérémonies. On prit donc les deux sœurs, et avec elles une servante de Tarbula, vierge comme elle; on les mena au palais, et on les

(1) C. 11

(1) Act. sinc. p. 642.

(2) C. 12.

mit entre les mains des mages pour faire leur procès. Le mauptés, c'est ainsi que l'on nommoit le pontife des mages, vint les interroger avec deux autres officiers (1). Comme on leur parla de l'empoisonnement dont on les accusoit, Pherbuta répondit que la loi de Dieu condamne à mort les empoisonneurs comme les idolâtres, et qu'elles étoient autant éloignées de ce crime que de renoncer à Dieu. Et comme on disoit qu'elles l'avoient fait pour venger leur frère, Pherbuta dit : Et quel mal avez-vous fait à mon frère? Il est vrai que vous l'avez fait mourir par envie, mais il vit et règne dans les cieux. Après cet interrogatoire, on les envoya en prison.

Pherbuta étoit d'une beauté rare, et le mage en avoit été frappé. Il envoya donc secrètement le lendemain lui dire que, si elle vouloit être sa femme, il obtiendroit du roi sa grâce et celle de ses compagnes; mais elle le refusa avec mépris et indignation, disant qu'elle étoit épouse de Jésus-Christ, et ne craignoit point la mort, qui la rejoindroit à son cher frère. Les juges firent leur rapport au roi, comme si les martyres eussent été convaincues de l'empoisonnement, et le roi ordonna de leur sauver la vie si elles adoroient le soleil. Comme elles le refusèrent, on remit aux mages à ordonner le genre de mort, et ils dirent que la reine ne pouvoit être guérie qu'en passant au milieu de leurs corps coupés en deux. On mena donc ces saintes femmes devant la porte de la ville : chacune fut attachée à deux pieux, à l'un par le cou, à l'autre par les pieds; et, les ayant ainsi étendues, on les coupa par le milieu avec des scies; puis, ayant planté en terre trois grandes pièces de bois de chaque côté de la rue, on y pendit les moitiés de leurs corps. On apporta la reine dans cette rue, et on la fit passer au milieu de cette boucherie, suivie d'une multitude innombrable de peuple; car c'étoit le jour que le roi recevoit certain tribut. Au reste, de couper des victimes en deux pour passer au travers, c'étoit en Orient une ancienne cérémonie pratiquée dans les alliances, et approuvée même dans l'Écriture (2). On trouve aussi que les Macédoniens prétendoient purifier leur armée en la faisant passer entre les moitiés d'une chienne coupée en deux.

XXX. Autres martyrs. Saint Acepsimas, etc.

Comme Sapor ne permettoit plus de faire mourir pour la religion que les ecclésiastiques, les mages, parcourant toute la Perse, s'appliquèrent à persécuter les évêques et les prêtres, principalement dans la province d'Adiabène, dont la plupart des habitants étoient chrétiens; aussi étoit-elle sur la frontière des Romains. On prit l'évêque Acepsimas et plusieurs de ses clercs (1). Ensuite, les mages, ayant consulté, se contentèrent de la capture du prélat, et renvoyèrent les autres dépouillés de leurs biens. Un prêtre, nommé Jacques, suivit volontairement Acepsimas, et obtint des mages d'être mis en prison avec lui. Il lui rendoit avec joie les services dont il avoit besoin, à cause de son grand âge; il pansoit ses plaies, et le soulageoit autant qu'il pouvoit; car, peu après sa prise, les mages le fouettèrent cruellement avec des lanières crues, pour le contraindre à adorer le soleil; et, comme il ne céda point, ils le remirent en prison. Un autre prêtre, nommé Aïthalas, Azadan et Abdjésu, diacres, étoient aussi en prison pour la religion, après avoir été rudement fouettés par les mages : Abdjésu signifie serviteur de Jésus. Long-temps après, le grand chef des mages parla de ces prisonniers au roi Sapor, qui lui permit de les punir comme il voudroit, s'ils n'adoroient le soleil. Le mage leur déclara cet ordre, et, comme ils répondirent nettement qu'ils ne trahiroient jamais Jésus-Christ, il les tourmenta sans miséricorde. L'évêque Acepsimas mourut en persévérant constamment dans la confession de la foi; et des Arméniens, qui étoient en otages chez les Perses, enlevèrent secrètement ses reliques et les enterrèrent. Les autres, quoiqu'ils n'eussent pas été moins tourmentés, vécurent contre toute apparence; et, comme ils ne changeoient point de sentiments, on les remit en prison. Aïthalas en étoit : à force de l'étendre en le frappant, on lui disloqua les jointures des bras avec les épaules, ses mains demeurèrent mortes et pendantes, en sorte qu'il falloit lui mettre la nourriture dans la bouche.

Sous ce même règne, il y eut une multitude innombrable de prêtres, de diacres, de moines, de vierges et d'autres personnes consacrées à la religion, qui souffrirent le martyre. On a conservé les noms de vingt-trois évêques, entre lesquels étoient Dausas et Milles. Dausas avoit été pris par les Perses, en un lieu nommé Zabdée, et fut alors martyrisé avec Mareabdes, chorévêque, et ses clercs, au nombre d'environ deux cent cinquante, qu'ils avoient aussi pris captifs. Milles avoient d'abord porté les armes en Perse, puis il embrassa la vie apostolique, et fut ordonné évêque d'une ville du pays (2). Il y souffrit beaucoup, et fut souvent battu et traîné, sans pouvoir convertir personne; de sorte qu'il se retira mal content, donnant sa malédiction à cette ville. Peu de temps après, les principaux de ce lieu ayant offensé le roi, il y envoya une armée avec trois cents éléphants; la ville fut renversée et réduite en terre labourable. Cependant, Milles s'en alla en dévotion à Jérusalem, portant seulement un sac où étoit le livre des Evangiles; de là, il passa en Egypte pour y visiter les moines; enfin il souffrit le martyre, et des

(1) Act. sinc. p. 639.
(2) Gen. XV, 10. Jerem. XXXIV, 18. Liv. lib. XL, c. 6; X, 9.

(1) Soz. II, c. 13. (2) Cap. 14.

Syriens écrivirent sa vie pleine de miracles. Il y eut un très-grand nombre d'autres martyrs en Perse, qui souffrirent de très-cruels tourments; car le pays étoit fertile en telles inventions. On avoit conservé les noms de seize mille, tant hommes que femmes : le reste étoit en si grand nombre, que l'on n'avoit jamais pu le savoir, quelque soin qu'en eussent pris les Perses, les Syriens et les habitants d'Edesse.

XXXI. Mission de Théophile l'Indien.

Le christianisme faisoit toujours du progrès hors l'empire romain; et l'empereur Constantius prit soin de l'étendre par une ambassade qu'il envoya aux peuples que l'on nommoit alors Homérites (1), qui habitoient l'extrémité de l'Arabie heureuse, vers l'Océan, et que l'on prétendoit être les anciens Sabéens. Ils gardoient la circoncision le huitième jour, comme descendus d'Abraham par Cétura, et ne laissoient pas d'adorer le soleil, la lune et les démons du pays. Il y avoit un grand nombre de juifs mêlés avec eux. Constantius y envoya donc une ambassade avec des présents magnifiques, pour gagner le chef de la nation, entr'autres deux cents des plus beaux chevaux de Cappadoce, le priant de permettre que l'on bâtît des églises pour les Romains qui y voyageoient, et pour ceux du pays qui se voudroient convertir: les ambassadeurs portoient avec eux de quoi faire la dépense de ces bâtiments. Un des principaux de cette ambassade étoit Théophile l'Indien, qui, ayant été envoyé en otage très-jeune au grand Constantin, par les habitants de l'île Diu, sa patrie, avoit demeuré long-temps chez les Romains, et embrassé la vie monastique avec une grande réputation de vertu. Eusèbe de Nicomédie l'avoit ordonné diacre; et à l'occasion de cette ambassade, les ariens lui firent donner la dignité d'évêque. Car, il étoit de leur parti; et peut-être ne procurèrent-ils cette mission que par jalousie de celle que Frumentius avoit faite de l'autre côte de la mer Rouge en Ethiopie, et qui avoit été appuyée par saint Athanase (2). Ce qui est certain, est que Théophile l'Indien étoit de leur parti, qu'ils l'élevoient jusqu'au ciel, et lui attribuoient le don des miracles.

L'ambassade eut un grand succès, nonobstant la résistance de juifs : le prince des Homérites se convertit et fit bâtir trois églises, non au dépens de l'empereur, mais aux siens : l'une dans la ville capitale de toute la nation nommée Tafar ou Dafar; l'autre à Adane ou Aden, qui étoit la ville où les Romains abordoient pour le commerce vers l'Océan; la troisième à la ville de commerce des Perses, à l'embouchure du golfe Persique. Théophile, ayant dédié ces églises, et ayant mis autant qu'il put les ornements convenables, passa dans l'île de Diu sa patrie, et de là en d'autres parties des Indes, où il réforma quelques abus dans les pratiques de la religion; car ils écoutoient assis la lecture de l'Evangile, et faisoient d'autres choses contre les règles. Enfin, de la grande Arabie il passa de l'autre côté de la mer Rouge chez les Ethiopiens Auxumites, où Frumentius étoit évêque. Etant revenu de tous ces voyages, il reçut de grands honneurs de l'empereur Constantius, et demeura avec le titre d'évêque, sans être attaché à aucune église particulière.

(1) Philost. lib. III, c. 4, 5, 6.

(2) Sup. liv. XI, n. 88.

XXXII. Longue formule des Orientaux.

Les eusébiens s'assemblèrent à Antioche, trois ans après qu'ils eurent envoyé aux Occidentaux la quatrième formule de foi, dont il a été parlé, c'est-à-dire, l'an trois cent quarante-cinq (1). Dans ce concile ils en firent encore une nouvelle, qui pour sa longueur fut nommée Macrostiches ou à longues lignes, et qui ne contient rien que l'on puisse absolument condamner (2). D'abord, c'est l'exposition de la foi, formée presque toute des paroles de l'Écriture sainte, sans parler de consubstantiel ni de substance. Ensuite, on condamne ceux qui disent que le fils est tiré du néant, ou d'une autre hypostase et non de Dieu, et qu'il y a eu un temps ou un siècle où il n'étoit point. On condamne aussi ceux qui disent qu'il y a trois dieux; ou que Jésus-Christ n'est pas Dieu; ou qu'avant les siècles il n'étoit ni le Christ, ni le fils de Dieu; ou que le père, le fils et le Saint-Esprit, sont le même; ou que le fils n'est pas engendré; ou que le père ne l'a pas engendré par sa volonté. C'est-à-dire, comme ils l'expliquent ensuite, que l'on ne doit pas dire qu'il l'ait engendré malgré lui par une nécessité forcée. Ils disent que le père, le fils et le Saint-Esprit sont trois choses ou trois personnes. Ils condamnent Paul de Samosate, qui nioit que Jésus-Christ fût Dieu avant les siècles, et disoient que ce n'étoit qu'un pur homme, qui par son mérite avoit été fait Dieu; mais ils reconnoissoient qu'il est de sa nature Dieu véritable et parfait, qui étant Dieu s'est fait homme, sans perdre ce qu'il étoit.

Ils condamnent encore ceux qui l'appellent simple verbe de Dieu et sans subsistance propre, comme étant dans un autre, tantôt comme parole proférée, tantôt comme parole conçue; voulant qu'il n'ait été avant les siècles ni Christ ni fils de Dieu ni son image, ni médiateur, mais qu'il soit devenu Christ et fils de Dieu depuis l'incarnation, c'est-à-dire, depuis environ quatre cents ans, que son règne ait commencé alors, et doive finir au jugement. Tels sont, disent-ils, les sectateurs de Marcel et de Photin d'Ancyre. Et, après l'avoir réfuté, ils ajoutent: Nous

(1) Ath. de Syn. p. 605.

(2) Soc. II, c. 19. Sozom. III, c. 11. V. Pagi an. 344, n. 2.

croyons que Jésus-Christ n'a reçu aucune dignité nouvelle, mais qu'il a toujours été parfait et en tout semblable au père. Nous condamnons aussi ceux qui disent que le même est père, fils et Saint-Esprit, appliquant les trois noms à une seule et même personne; puisque, par l'incarnation, ils rendent compréhensible et passible le père qui est incompréhensible et impassible. Ce sont ceux que les Romains nomment patropassiens, et nous sabelliens. Ils finissent par ces mots : Nous avons été obligés de faire cette exposition de foi plus étendue après celle que nous avions donnée en abrégé. Nous ne le faisons pas par vanité, mais pour effacer tous les soupçons de ceux qui ne connoissent pas nos sentiments, et pour faire connoître à tous les Occidentaux la calomnie des hérétiques, et la pure doctrine des Orientaux, fondée sur le témoignage inébranlable des Ecritures.

Photin, qui est ici condamné avec Marcel d'Ancyre, étoit évêque de Sirmium, capitale de l'Illyrie (1). Il étoit né en Galatie, à Ancyre même, et avoit été instruit par l'évêque Marcel, dont il fut quelque temps diacre (2). Il parloit facilement, étoit éloquent et persuasif; ce qui lui attacha fortement son peuple depuis qu'il fut évêque. Mais ses mœurs étoient corrompues, et sa doctrine le fut bientôt, jusqu'à devenir hérétique. Il nioit la trinité, ne reconnoissant qu'une seule opération ou énergie dans le père, le verbe et le Saint-Esprit. Selon lui, le père seul étoit Dieu; le Saint-Esprit ne subsistoit pas personnellement; le Christ et le fils de Dieu n'étoit pas avant Marie, et n'étoit pas Dieu, mais un pur homme, né toutefois d'une vierge par opération du Saint-Esprit. Ainsi il joignoit les erreurs de Sabellius et de Paul de Samosate. C'est ici le premier concile où nous le trouvons condamné : il le fut plusieurs fois depuis (3); et comme son nom signifie en grec lumineux, les anciens l'ont quelquefois nommé Scotin, qui veut dire ténébreux.

XXXIII. Concile de Milan.

Les Orientaux envoyèrent en Occident leur longue formule par Eudoxe de Germanicie, Macédonis de Mopsueste, Martyrius, Démophile, et quelques autres évêques (4). Ils trouvèrent plusieurs évêques occidentaux assemblés à Milan, où étoit l'empereur Constant; et il y avoit même fait venir saint Athanase. Les Occidentaux refusèrent de souscrire cette nouvelle formule, quelqu'instance qu'en fissent les députés orientaux, et dirent qu'ils se contentoient de la foi de Nicée, sans vouloir rien chercher au delà (1). Au contraire, ils pressèrent les députés orientaux de condamner la doctrine d'Arius, ce qu'ils refusèrent, et se retirèrent en colère du concile de Milan (2): c'étoit l'an trois cent quarante-six. Saint Athanase étoit venu à ce concile sans en savoir le sujet, et il apprit que quelques évêques avoient prié l'empereur Constant d'écrire à son frère Constantius, pour assembler un concile d'Orient et d'Occident; afin de réunir l'Eglise divisée, et de rétablir Athanase et Paul dans leurs siéges, comme Constant en avoit plusieurs fois prié Constantius par lettres, mais inutilement (3). Constantius se rendit à la proposition du concile, et on convint de le tenir à Sardique en Illyrie, métropole des Daces, aux confins des deux empires. Les évêques qui excitèrent le plus l'empereur Constant à demander ce concile, furent le pape Jules, Osius et saint Maximin de Trèves (4).

XXXIV. Concile de Sardique.

Le concile se tint donc à Sardique du commun consentement des deux empereurs et par leur ordre, la onzième année depuis la mort du grand Constantin, sous le consulat d'Eusèbe et de Rufin, c'est-à-dire l'an trois cent quarante-sept (5). Il s'y trouva des évêques de plus de trente-cinq provinces, entr'autres d'Italie, d'Espagne, de Gaule, d'Afrique, de Pannonie, de Dacie, de Thrace, de Macédoine, de Thessalie, d'Achaïe, des Cyclades, de Crète, de Phrygie et des autres provinces de l'Asie mineure (6); de Cappadoce, de Galatie, de Cilicie, de Syrie, de Mésopotamie, de Phénicie, de Palestine, d'Arabie, de Thébaïde, d'Egypte. Le nombre des évêques étoit environ de cent soixante-dix (7) : cent Occidentaux et les autres Orientaux. Les plus célèbres furent : le grand Osius de Cordoue; Protogène de Sardique; Protais de Milan; Sévère de Ravenne; Lucile de Vérone; Janvier de Bénévent; Vincent de Capoue; Vérissime de Lyon; Maximin de Trèves; Euphratas de Cologne; Gratus de Carthage. Saint Athanase, Marcel d'Ancyre et Asclépas de Gaze ne manquèrent pas aussi de s'y trouver, et ils étoient le principal sujet du concile (8). Le pape Jules s'excusa d'y venir, sur la crainte que les schismatiques et les hérétiques ne profitassent de son absence pour nuire à son troupeau; et son excuse fut approuvée par le concile. Il envoya à sa place les prêtres Archidame et Philoxène, et le diacre Léon.

(1) Hier. Script. Soc. II, c. 18. Sever. Sulp. p. 11. Vinc. Lirin. Comm. 1.
(2) Epiph. Hær. 71. Hil. Frag. p. 411, B. edit. Par. 1605.
(3) Inf. n. 39.
(4) Socr. II, 20. Sozom. III, c. 11. Athan. Synod. p. 695, D.

(1) Apol. I, p. 676. A.
(2) Epist. II, Liberii ad Const.
(3) Pagi. 344, n. 3, etc. Apol. I, ibid. Socr. II, c. 20. Sozom. II, c. 11.
(4) Epist. Pseudosyn. ap. Hilar. Frag. et tom. 8, Conc. p. 700.
(5) Ath. Apol. 2, p. 754, C. Socr. II, c. 20. Sozom. III, c. 11.
(6) Inscrip. Ep. synod. et Epist. Pseudosyn. Athan. ad Solit. p. 819.
(7) Athan. ad Solit. p. 818, B.
(8) Synod. ad Jul.

De la part des Orientaux ou plutôt des eusébiens, les principaux évêques étoient: Théodore d'Héraclée; Narcisse de Néroniade; Etienne d'Antioche; Acace de Césarée en Palestine; Ménophante d'Éphèse; Ursace et Valens; Quintien de Gaze; Marc d'Aréthuse; Eudoxius de Germanicie; Basile d'Ancyre; Callinique de Péluse, mélecien, et le fameux Ischyras. Ils menoient avec eux deux comtes, Musonien et Hésychius, qui avoient la charge de Castrensis: c'étoit un officier de la chambre de l'empereur (1). Les eusébiens croyoient, à leur ordinaire, dominer dans le concile par l'autorité séculière (2), et cette espérance les y faisoit venir avec un grand empressement.

Mais, quand ils virent que les Occidentaux n'avoient à leur tête qu'Osius, et que ce concile seroit un jugement purement ecclésiastique, sans assistance de comte ni de soldats, ils furent surpris et troublés par les remords de leur conscience. Ils s'étoient imaginés que saint Athanase et les autres accusés n'oseroient pas même se présenter; cependant, ils les voyoient comparoître hardiment. Ils voyoient qu'il étoit venu contre eux-mêmes des accusateurs de diverses églises, avec les preuves en main; que quelques-uns de ceux qu'ils avoient fait bannir se représentoient avec les chaînes dont on les avoit chargés, que des évêques venoient parler pour d'autres qui étoient encore exilés; que des parents et des amis de ceux qu'ils avoient fait mourir se présentoient; que d'autres évêques racontoient comment par des calomnies ils avoient mis leur vie en péril, et avoient fait effectivement périr de leurs confrères, entr'autres l'évêque Théodule, qui étoit mort dans sa fuite. Quelques-uns montroient les coups d'épée qu'ils avoient reçus; d'autres se plaignoient de la faim qu'on leur avoit fait souffrir. Ce n'étoient pas seulement des particuliers, mais des églises entières dont les députés représentoient les violences des soldats et de la populace, les menaces des juges, les suppositions des lettres fausses, les vierges dépouillées, les ministres sacrés emprisonnés, les églises brûlées; et tout cela pour contraindre les catholiques à communiquer avec les ariens. Les eusébiens voyoient encore que deux évêques orientaux, Arius ou Macaire d'Arabie et Astérius de Palestine, ayant fait le voyage avec eux, les avoient quittés, pour se joindre aux Occidentaux, à qui ils avoient découvert leurs fourberies et leurs alarmes (3).

Voyant tout cela, ils résolurent de venir à Sardique, pour témoigner de la confiance en leur cause; mais, y étant arrivés, ils se renfermèrent dans le palais où ils étoient logés, et se dirent les uns aux autres : Nous sommes venus pour une chose, et nous en voyons une autre; nous avons amené des comtes, et le jugement se fait sans eux : nous serons assurément condamnés (1). Vous savez tous quels sont les ordres des empereurs : Athanase a les procédures de la Maréote, qui ne serviront qu'à le justifier et à nous couvrir de confusion. A quoi donc nous arrêtons-nous? Inventons des prétextes et nous retirons : il vaut mieux fuir, quelque honte qu'il y ait, que d'être convaincus et jugés calomniateurs. Si nous fuyons, nous pouvons encore soutenir notre parti; s'ils nous condamnent en notre absence nous avons la protection de l'empereur, qui ne nous laissera pas chasser de nos églises. Telles étoient les pensées des eusébiens. Osius et les autres évêques leur parloient souvent, relevant la confiance de saint Athanase et des autres accusés. Si vous craignez le jugement, disoient-ils, pourquoi êtes-vous venus? il falloit ne pas venir, ou ne pas reculer ensuite. Voilà Athanase et ceux que vous accusiez en leur absence: ils se présentent, afin que vous puissiez les convaincre, si vous avez de quoi le faire. Si vous en faites semblant sans le pouvoir, vous êtes des calomniateurs manifestes; et c'est le jugement que le concile portera de vous.

Les pères du concile représentèrent souvent tout cela aux Orientaux de vive voix et par écrit (2); mais le prétexte qu'ils prirent d'abord, pour ne se pas joindre à eux, fut qu'ils communiquoient avec Athanase, Marcel et les autres accusés (3); qu'ils étoient assis et conféroient avec eux dans l'église, où apparemment se tenoit le concile, suivant la coutume, et qu'ils célébroient avec eux les divins mystères. Ils demandoient que les Occidentaux commençassent par les séparer de leur communion. Ceux-ci soutenoient que cela n'étoit ni convenable ni possible, puisqu'Athanase avoit pour lui le jugement du pape Jules rendu avec grande connoissance de cause, et le témoignage de quatre-vingts évêques. Les Orientaux prétendoient qu'Athanase, Marcel et les autres dont ils se plaignoient (4), étoient jugés par les conciles, contre lesquels on ne pouvoit plus revenir : d'autant moins que la plupart des témoins, des juges et des autres personnes nécessaires ne vivoient plus. On leur répondoit que le concile de Sardique étoit assemblé pour examiner ces prétendus jugements; qu'Athanase se présentoit pour être jugé, au lieu qu'on l'avoit condamné absent, et que les procédures faites contre lui étoient rapportées.

Les Orientaux se réduisirent à dire: Puisque de six évêques qui ont fait l'information dans la Maréote, il y en a encore cinq de vivants, que l'on envoie de chaque côté quelques évêques sur les lieux où Athanase a commis les crimes; s'ils se trouvent faux, nous serons condamnés, et non recevables à nous plaindre, ni aux empereurs, ni au concile, ni à aucun

(1) Cang. Gloss. Gr. et D; et ad Solit. p. 818, C. Gloss. Lat.
(2) Athan. 2, Ap. p. 764, Episc. Apud. Ath. p. 762, B.
(3) Epist. Synod. ad Om.

(1) Ad Solit. p. 318.
(2) Epist. Synod. ad Al. Item. Epist. ad Omnes Episc.
(3) Epist. Pseudosyn.
(4) Epist. Pseudosyn.

évêque; s'ils se trouvent vrais, vous serez condamnés et non recevables, vous qui avez communiqué avec Athanase depuis sa condamnation. Mais, les Occidentaux refusèrent cette proposition, qui ne tendoit qu'à éluder le jugement, et à multiplier les procédures inutiles, outre que Grégoire, étant le maître en Egypte, les eusébiens y eussent fait ce qu'ils auroient voulu. Comme ils étoient venus trouver Osius dans l'église où il demeuroit (1), il les invita à proposer ce qu'ils avoient à dire contre Athanase, les exhortant à parler hardiment, et les assurant qu'ils ne devoient attendre qu'un jugement très-équitable. Il le fit une et deux fois, ajoutant que s'ils ne vouloient pas parler devant tout le concile, ils s'expliquassent du moins à lui seul. Je vous promets, disoit-il, que si Athanase se trouve coupable, nous le rejetterons absolument, et quand même il se trouveroit innocent et vous convaincroit de calomnies : si vous ne pouvez vous résoudre à le recevoir, je me fais fort de l'emmener en Espagne avec moi. Saint Athanase consentoit à cette proposition; mais ses ennemis se défioient tant de leur cause, qu'ils la refusèrent comme les autres.

Le concile étoit d'ailleurs bien informé de leur mauvaise volonté par Macaire et Astérius, qui les avoient quittés après être venus d'Orient avec eux (2). Ces deux évêques racontoient que pendant tout le voyage les eusébiens faisoient en certains lieux des assemblées, où ils avoient résolu que, quand ils seroient arrivés à Sardique, ils ne se soumettroient à aucun jugement, et ne s'assembleroient pas même avec le concile, mais qu'ayant signifié leur présence par une protestation, ils se retireroient promptement. En effet, étant arrivés, ils ne permirent point à ceux qui étoient venus d'Orient avec eux d'entrer dans le concile, ni même d'approcher de l'église où il se tenoit. Car, il y avoit plusieurs évêques orientaux attachés à la saine doctrine, qui vouloient se séparer d'eux, et qu'ils retenoient par menaces et par promesses. C'est ce que témoignoient Macaire et Astérius, se plaignant de la violence qu'ils avoient eux-mêmes soufferte.

XXXV. Retraite des Orientaux, et jugement du concile.

Les eusébiens ne pouvant plus reculer, et le jour marqué pour le jugement étant expiré, ils dirent qu'ils étoient obligés de se retirer parce que l'empereur leur avoit écrit pour célébrer sa victoire sur les Perses (3); et ils n'eurent point de honte d'envoyer une telle excuse par Eustathe, prêtre de l'église de Sardique. Le concile, ne pouvant plus douter de leur mauvaise intention, leur écrivit nettement : Ou venez vous défendre des accusations dont vous êtes chargés, particulièrement des calomnies, ou sachez que le concile vous condamnera comme coupables, et déclarera ceux qui sont avec Athanase innocents et exempts de tout reproche. Leur conscience les pressa plus que cette lettre; ils s'enfuirent en diligence, et se retirèrent à Philippopolis en Thrace.

Il y avoit trois choses à traiter dans le concile : la foi catholique, les causes de ceux que les eusébiens accusoient, et les plaintes formées contre les eusébiens mêmes (1). On proposa de composer une nouvelle profession de foi; et cette proposition fut soutenue avec chaleur, et rejetée par le concile avec indignation. Il ordonna que l'on n'écriroit rien touchant la foi, et que l'on se contenteroit du symbole de Nicée, parce qu'il n'y manquoit rien; et qu'en faisant une autre formule, il sembleroit que l'on jugeât ce symbole imparfait, et on donneroit prétexte à ceux qui vouloient écrire souvent des confessions de foi. Ceux qui avoient fait cette proposition ne laissèrent pas de dresser une formule, que quelques-uns firent passer depuis sous le nom du concile de Sardique (2).

On traita l'affaire de saint Athanase; et, quoique la fuite de ses adversaires le justifiât assez, on examina de nouveau leurs accusations, autant qu'on le pouvoit en leur absence (3). Quant au meurtre d'Arsène, la calomnie étoit évidente et grossière, puisqu'il vivoit comme tout le monde savoit, et qu'il se montroit lui-même. Quant au calice brisé chez Ischyras, les propres informations faites par les adversaires dans la Maréote, détruisoient leur prétention; d'ailleurs, deux prêtres, autrefois méléciens, et depuis reçus par saint Alexandre, rendoient témoignage que jamais Ischyras n'avoit été prêtre, même du temps de Mélèce. Ainsi, on reconnut la justice du jugement rendu à Rome par le pape Jules en faveur d'Athanase; et la vérité du témoignage que lui rendoient les quatre-vingts évêques d'Egypte. Sa cause se trouva sans aucune difficulté, et tous les évêques le reconnurent innocent, et le confirmèrent dans la communion de l'Eglise. Ils déclarèrent encore innocents quatre prêtres d'Alexandrie, que les eusébiens avoient persécutés et obligés à fuir pour éviter la mort (4), savoir, Aphthone, Athanase, fils de Capiton, Paul et Plution. Leurs noms, hormis celui de Paul, se trouvent dans la protestation contre l'information de la Maréote (5) : ce qui montre leur attachement à saint Athanase.

Le concile examina la cause de Marcel d'Ancyre (6). Et comme les eusébiens renfermoient leur accusation dans son écrit contre Astérius, qu'ils prétendoient être plein d'hérésies, le concile fit lire cet écrit, et trouva qu'il n'avan-

(1) Epist. Osii. ap. Ath. ad Solit. p. 839, A.
(2) Synod. ap. Ath. p. 765, C.
(3) Sozom. III, c. 11. Ath. ad Solit. p. 810.

(1) Synodica. ad Julium. Athan. ad Antioch. p. 576, C.
(2) Ap. Theod. II, c. 8.
(3) Epist. Synod. ad Alex. ap. Ath. p. 717, 758. Item ad Omn. Episc. ibid. p. 763.
(4) P. 759, D.
(5) P. 791.
(6) Epist. pseudosyn.

soit que par manière de questions ce que l'on prétendoit qu'il eût soutenu (1). En lisant ce qui précédoit et ce qui suivoit, on voyoit qu'il étoit orthodoxe; car il ne disoit point, comme ils prétendoient que le verbe de Dieu eût pris son commencement de la Sainte-Vierge Marie, ni que son règne dût finir, mais que son règne étoit sans commencement et sans fin. Ainsi, le concile le déclara innocent. Asclépas de Gaze rapporta les procédures faites à Antioche en présence de ses accusateurs et d'Eusèbe de Césarée; et son innocence parut par les avis de ceux qui l'avoient jugé dans le même concile qui déposa sur des calomnies saint Eustathe, évêque d'Antioche (2). Les pères du concile de Sardique jugèrent donc Asclépas pleinement justifié.

Ils vinrent ensuite à la troisième question qu'ils avoient à juger, et qui sans doute étoit la plus considérable, savoir, les plaintes formées de toutes parts contre les eusébiens. La plus capitale étoit celle que le pape Jules avoit déjà si bien relevée dans sa lettre (3), qu'ils communiquoient avec les ariens condamnés au concile de Nicée, et notés en particulier; et que non-seulement ils les avoient reçus dans l'église, mais encore qu'ils avoient élevé les diacres au sacerdoce, et les prêtres à l'épiscopat. On voyoit partout leur dessein d'établir cette hérésie; car toutes les violences qu'ils avoient commises à Alexandrie et ailleurs n'étoient que contre ceux qui refusoient de communiquer avec les ariens. Ils furent convaincus de calomnie par la justification de ceux qu'ils avoient voulu perdre. Théognis en particulier fut convaincu d'avoir fabriqué de fausses lettres contre Athanase, Marcel et Asclépas, afin d'irriter les empereurs contre eux : les lettres furent lues dans le concile, et ceux qui avoient été alors diacres de Théognis, en montrèrent la fausseté. On prouva que Valens avoit voulu quitter son église de Murse pour usurper celle d'Aquilée, beaucoup plus considérable (4); et que dans la sédition excitée à cette occasion, un évêque, nommé Viator, avoit été tellement pressé et foulé aux pieds, qu'il en étoit mort le troisième jour à Aquilée même.

Le concile prononça donc une condamnation contre les chefs de cette faction, que l'Eglise avoit tolérés jusque-là, savoir : Théodore d'Héraclée; Narcisse de Néroniade; Etienne d'Antioche; George de Laodicée; Acace de Césarée en Palestine; Ménophante d'Ephèse; Ursace de Singidon; et Valens de Murse. Ces huit furent déposés et excommuniés (5), c'est-à-dire privés non-seulement de l'épiscopat, mais de la communion des fidèles. On traita de même les trois usurpateurs des siéges de saint Athanase, de Marcel et d'Asclépas, c'est-à-dire Grégoire d'Alexandrie, Basile d'Ancyre, et Quintien de Gage. On défendit de les reconnoître pour évêques, d'avoir aucune communication avec eux, de recevoir leurs lettres et de leur écrire.

XXXVI. Lettres du concile de Sardique.

Tel fut le jugement du concile de Sardique, qu'il déclara par quatre lettres synodales, l'une aux empereurs, l'autre à tous les évêques, la troisième au pape Jules en particulier, la quatrième aux églises dont les évêques avoient été rétablis. Nous avons la lettre adressée à l'église d'Alexandrie, la lettre à tous les évêques, et la lettre au pape Jules; mais celle qui fut écrite aux empereurs est perdue (1). Elle contenoit le récit de tout ce qui s'étoit passé, et tendoit à prier les empereurs de faire cesser la persécution des ariens, et empêcher que les magistrats, qui ne doivent avoir soin que des affaires publiques, ne jugeassent les clercs, et n'employassent leur autorité séculière pour inquiéter les fidèles, sous prétexte des affaires ecclésiastiques.

La lettre au pape approuve les raisons par lesquelles il s'étoit excusé de venir au concile (2), et ajoute qu'il est très-convenable que les évêques apportent de tous côtés les affaires au chef de l'Église, c'est-à-dire au siége de saint Pierre. Ils disent sommairement ce qui s'est passé dans le concile, sur les trois points qu'il avoit à traiter, la foi, les évêques persécutés, et les crimes des ariens; car, disoient-ils, les empereurs ont permis que tout fût examiné de nouveau. Les pères se rapportent du surplus aux actes et aux pièces, à la relation que les légats du pape lui en feroient de vive voix, et à la lettre des empereurs, dont ils lui envoient copie. Ils le prient de donner connoissance par écrit de tout ceci aux évêques d'Italie, de Sicile et de Sardaigne, de peur que, par ignorance, ils ne reçoivent des lettres de ceux que le concile a excommuniés.

La lettre à l'église d'Alexandrie porte que le concile a reconnu la justice et l'exactitude du jugement rendu par le pape en faveur de saint Athanase (3) : ce qui marque que le concile l'avoit examiné. Ensuite, ils expliquent au long les preuves de la calomnie des eusébiens, et dans leur manière d'agir et dans le fond des accusations. Ils exhortent l'eglise d'Alexandrie à conserver avant toute choses la foi catholique, pour laquelle et pour leur évêque Athanase ils doivent souffrir toutes sortes de persécutions, les regardant comme une espèce de martyre. Ils déclarent la déposition de Grégoire ou plutôt la nullité de son ordination, exhortant tous ceux qui ont communiqué avec lui par crainte ou par fraude à l'abandonner et à se réunir à

(1) Ap. Ath. p. 764, C.
(2) Sup. l. xi, n. 40.
(3) Synod. ad Omnes.
(4) Synod. ad Jul.
(5) Synod. ad Omn. p. 766.

(1) Ap. Athan. Apol. I, p. 756. Apol. Theodor. II, c. 8. Ep. Synod. ad Alex.
(2) Tom. II, Conc. p. 660.
(3) Tom. II, Conc. p. 664, et ap. Ath. p. 756.

l'église catholique. Avec cette lettre, ils joignoient la copie de la lettre à tous les évêques. Afin, disent les pères du concile, que vous donniez votre consentement à ce que nous avons ordonné. Enfin, la lettre à tous les évêques contient une ample relation de tout ce qui s'étoit passé au concile, comme il a été rapporté (1); car c'est là principalement que nous en voyons l'histoire. Elle finit en ces termes : Ayez soin, nos chers confrères, de donner votre consentement comme présents en esprit à notre concile, et de le marquer par votre souscription, afin de conserver l'uniformité des sentiments entre tous nos collègues. Quelques-uns joignoient à cette lettre la profession de foi qui avoit été proposée et rejetée par le concile (2); mais elle en doit être retranchée.

XXXVII. Canons de Sardique.

Le concile de Sardique fit aussi vingt canons de discipline, proposés par divers évêques, la plupart par Osius, et approuvés par tous les autres (3). Les deux premiers sont contre les translations en ces termes : Osius, évêque de Cordoue, a dit (4) : Il faut déraciner absolument la pernicieuse coutume, et défendre à aucun évêque de passer de sa ville à une autre. Il ne s'en est point trouvé qui ait passé d'une grande à une petite; ainsi il est manifeste qu'ils n'y sont poussés que par l'avarice et l'ambition. Si vous l'approuvez tous, cet abus sera puni plus sévèrement; en sorte que celui qui l'aura commis, n'ait pas même la communion laïque. Tous répondirent : Nous l'approuvons. Osius ajouta (5) : S'il s'en trouve quelqu'un assez insensé pour vouloir s'excuser et soutenir qu'il a reçu des lettres du peuple, il est manifeste que l'on aura pu corrompre par argent quelque peu de ceux dont la foi n'est pas sincère pour les faire crier dans l'église, et le demander pour évêque. Il faut donc condamner absolument ces artifices; en sorte que celui-là ne reçoive pas même à la mort la communion laïque. Ordonnez-le, si vous l'approuvez tous. Le concile a répondu : Nous l'approuvons. En ceci le concile de Sardique déroge au concile de Nicée, qui ordonnoit de ne refuser la communion à aucun de ceux qui la demanderoient à la mort (6).

Osius proposa encore ce canon touchant les ordinations des évêques : S'il ne reste qu'un évêque dans une province qui en avoit plusieurs, et qu'il néglige de venir pour en ordonner un, le peuple étant déjà assemblé; les évêques de la province voisine doivent l'inviter à se trouver avec eux, pour ordonner un évêque qui remplisse un des siéges vacants (1) : s'il ne répond pas à leurs lettres, ils satisferont le peuple, et feront l'ordination sans lui (2). Au reste, on ne doit point permettre d'ordonner un évêque dans un village, ou dans une ville si petite qu'un seul prêtre y peut suffire, pour ne pas avilir le nom et la dignité d'évêque. Ceux donc qui sont invités d'une autre province ne doivent en ordonner que dans les villes qui en ont eu, ou qui sont si grandes et si peuplées qu'elles méritent d'en avoir. Afin que ces mots de grandes villes et peuplées ne nous imposent pas, il faut bien remarquer quelles sont celles que le concile trouve indignes d'un évêque, celles où un seul prêtre peut suffire : ainsi nous ne serons pas surpris de la multitude d'évêchés que nous trouvons dans tous les pays, qui étoient les mieux peuplés en ces premiers siècles de l'Eglise. Au reste, la prétendue ordination d'Ischyras semble avoir donné lieu à ce canon.

Les entreprises des eusébiens peuvent aussi avoir été l'occasion de cet autre (3). Si un riche, un avocat, ou un homme d'affaires est demandé pour évêque, il ne doit être ordonné qu'après avoir fait les fonctions de lecteur et de diacre, ou de prêtre. Il passera tous ces degrés, et y demeurera long-temps, afin que l'on puisse éprouver sa foi, sa modestie et la gravité de ses mœurs, et l'élever jusqu'à l'épiscopat s'il s'en trouve digne. Car, il n'est pas permis d'ordonner légèrement des néophites. On défend aussi aux évêques de solliciter les clercs de leurs confrères, et en général de les ordonner sans le consentement de leur évêque (4); parce, dit-on, que ces entreprises sont les sources ordinaires des divisions.

XXXVIII. Canons sur la résidence.

Il y a plusieurs canons en ce concile touchant la résidence des évêques, et particulièrement contre leurs voyages à la cour, nouvel abus introduit seulement depuis la conversion des empereurs. Voici comme Osius s'en plaint (5) : Notre importunité, nos assiduités et nos demandes injustes nous ôtent le crédit et l'autorité que nous devrions avoir. Car, il y a des évêques qui ne cessent point de venir à la cour, particulièrement des africains. Ils méprisent (nous le savons) les salutaires conseils de notre frère Gratus. C'étoit l'évêque de Carthage, présent au concile. Osius continue : Les affaires qu'ils portent à la cour ne sont d'aucune utilité pour l'Eglise : ce sont des emplois et des dignités séculières qu'ils demandent pour d'autres personnes. Il est honnête aux évêques d'intercéder pour les veuves ou les orphelins dépouillés; car souvent ceux qui souffrent vexation ont recours à l'Eglise, ou les coupables condamnés à l'exil et à quelque

(1) Tom. II, Conc. p. 670. Ap. Athan. p. 760. Ap. Hilar. Fragment. ap. Theod. II, c. 8.
(2) Theod. ibid. Vales.
(3) Tom. II, Conc. p. 644.
(4) Can. 1.
(5) Can. 2.
(6) Can. Nic. 13.

(1) Can. 5, Lat.
(2) Can. 6.
(3) Can. 13, Lat. 10, Gr.
(4) Can. Lat. 18. Can. Lat. 19. Gr. 15.
(5) Can. 8, Lat. Gr. 7.

autre peine. Ordonnez donc, s'il vous plaît, que les évêques n'aillent à la cour que pour ces causes, ou quand ils seront appelés par des lettres de l'empereur. Ils dirent tous : Nous le voulons ; qu'il soit ordonné.

Osius ajouta (1) : Pour ôter aux évêques les prétextes d'aller à la cour, il vaut mieux que ceux qui auront à solliciter ces affaires de charité, le fassent par un diacre dont la présence sera moins odieuse, et qui pourra plus promptement rapporter la réponse. On l'ordonna ainsi. On ajouta que les évêques de chaque province enverroient au métropolitain les requêtes et le diacre qu'ils en auroient chargé, afin qu'il lui donnât des lettres de recommandation, adressées aux évêques des villes où se trouveroit l'empereur (2). Que si un évêque a des amis à la cour, on ne l'empêche pas de leur recommander par son diacre quelque affaire honnête et convenable. Ceux qui viendront à Rome présenteront à l'évêque de Rome les requêtes dont ils seront chargés, afin qu'il examine si elles sont justes et honnêtes, et qu'il prenne soin de les envoyer à la cour. Ces règles furent approuvées de tous (3).

Gaudence, évêque de Naïsse en Mésie, ajouta qu'il étoit nécessaire, pour retenir par la crainte ceux qui n'observeroient pas ces règles, d'ordonner qu'ils seroient déposés de l'épiscopat avec connoissance de cause (4). Et pour venir à l'exécution, continua-t-il, il faut que chacun de nous qui sommes sur le canal, ainsi nommoit-on les grands chemins, que chacun, dis-je, quand il verra passer un évêque, s'enquière où il va, et des causes de son voyage (5). S'il va à la cour, qu'il voie s'il y est invité ; mais s'il y va pour des sollicitations, telles qu'il a été dit, qu'il ne souscrive point à ses lettres, et ne le reçoive pas même à sa communion. Cet avis fut approuvé de tout le monde. Seulement Osius y ajouta une restriction : Que ceux qui avant que de savoir ce décret du concile arriveroient aux villes situées sur les grandes routes, en seroient avertis par l'évêque du lieu, et que celui qui seroit ainsi averti enverroit son diacre de ce lieu-là, et retourneroit à son diocèse (6).

Osius se plaignit d'un autre abus. Quelquefois, dit-il (7), un évêque vient dans un autre diocèse, ou dans une autre province, et y demeure long-temps par ambition, parce que l'évêque du lieu a peut-être moins de talent pour instruire ; et l'évêque étranger se met à prêcher souvent pour le faire mépriser et se faire désirer, et transférer à cette église. Réglez donc le temps du séjour ; car il y a de l'inhumanité à ne pas recevoir un évêque, et du danger à le souffrir trop long-temps. Je me souviens que nos frères ont ordonné ci-devant dans un concile, que si un laïque passoit trois dimanches, c'est-à-dire trois semaines, sans venir à l'assemblée de la ville où il demeure, il seroit privé de la communion. Si on l'a ordonné pour les laïques, il est bien plus à propos qu'un évêque ne s'absente pas plus long-temps de son église sans une grande nécessité. Cet avis fut approuvé de tous. On croit que le concile, dont parle Osius, étoit le concile d'Elvire (1), où il avoit assisté environ quarante-deux ans auparavant ; car nous y trouvons l'ordonnance dont il parle ici. Il ajouta cet autre canon, qui fut aussi approuvé (2). Il y a des évêques qui ont peu de bien dans leur diocèse, et beaucoup ailleurs, dont ils peuvent soulager les pauvres. On doit leur permettre de demeurer trois semaines dans les lieux où leur bien est situé pour en recueillir les fruits ; et, afin que cet évêque ne passe pas un dimanche sans venir à l'église, qu'il fasse l'office dans l'église la plus proche, où un prêtre a coutume de le faire ; mais qu'il n'aille pas trop souvent à l'église de la ville, où réside l'évêque, pour éviter tout soupçon d'ambition, sans préjudice de son intérêt domestique. Cette règle de n'être absent que trois semaines fut étendue aux prêtres et aux diacres, sur ce qu'Aétius, évêque de Thessalonique (3), représenta que, dans sa ville qui étoit grande et métropole de la Macédoine, il en venoit souvent des autres pays, et qu'après un long séjour, on avoit peine à les faire retourner chez eux. Mais sur la remontrance d'Olympius, évêque d'Enos en Thrace, on ajouta cette exception en faveur des évêques persécutés et chassés injustement de leurs siéges pour la défense de la vérité, qu'on leur permettroit de demeurer ailleurs, jusqu'à ce qu'ils eussent la liberté de retourner chez eux, puisqu'ils méritoient toutes sortes de bons traitements (4). L'injustice des ariens ne rendoit ces cas que trop fréquents.

XXXIX. Canons sur les jugements ecclésiastiques.

On confirma ce qui avoit déjà été ordonné, qu'un diacre, un prêtre ou un autre clerc excommunié par son évêque ne devoit pas être reçu par un autre, et que l'évêque qui, le sachant excommunié, le recevroit à sa communion au mépris de son confrère, en rendroit compte à l'assemblée des évêques (5). Osius ajouta (6) : Si un évêque, se laissant aller à la colère plus qu'il ne doit, s'emporte contre son prêtre ou son diacre et l'excommunie, l'excommunié pourra s'adresser aux évêques voisins, et il doit être écouté. L'évêque qui l'a condamné doit trouver bon que l'affaire soit examinée par plusieurs ; mais, avant cet exa-

(1) Can. 9, Lat 8, Gr.
(2) Can. 9, Gr.
(3) Can. 10. Lat.
(4) Can. 11. Lat. 20, Gr.
(5) V. Berg. Grands-Chemins, liv. IV, ch. 18, n. 9.
(6) Can. 12, Lat.
(7) Can. 14, Lat. 11, Gr.

(1) Conc. Eliber. c. 21.
(2) Can. Sardic. Lat. 15, Gr. 12.
(3) Can. Lat. 20, Gr. 16.
(4) Can. Lat. 21.
(5) Can. Lat. 16, Gr. 13.
(6) Can. Lat. 17, Gr. 14.

men personne ne doit avoir la hardiesse de communiquer avec le condamné. Que si l'assemblée trouve de la part des clercs du mépris de leur évêque et de l'insolence, qu'on leur fasse une sévère réprimande; car, comme l'évêque doit témoigner à ses clercs une charité sincère, aussi de leur part doivent-ils avoir pour lui une véritable soumission.

On régla encore la manière de juger les évêques, et c'est le canon le plus fameux du concile de Sardique. A la suite des deux premiers qui défendent les translations, et pour en ôter les occasions, qui étoient les voyages inutiles des évêques, Osius dit (1) : Il faut ajouter qu'aucun évêque ne passe de sa province à une autre où il y a des évêques s'il n'y est invité par ses confrères, car nous ne voulons pas fermer la porte à la charité ; et, pour en ôter tout prétexte, il ajoute encore : Si deux évêques de même province ont une affaire ensemble, aucun des deux ne pourra prendre pour arbitre un évêque d'une autre province ; que si un évêque, ayant été condamné, se tient si assuré de son bon droit qu'il veuille être jugé de nouveau dans un concile, honorons, si vous le trouvez bon, la mémoire de l'apôtre saint Pierre ; que ceux qui ont examiné la cause écrivent à Jules, évêque de Rome ; s'il juge à propos de renouveler le jugement, qu'il donne des juges ; s'il ne croit pas qu'il y ait lieu d'y revenir, on s'en tiendra à ce qu'il aura ordonné. Le concile approuva cette proposition. L'évêque Gaudence ajouta (2) : Que pendant cette appellation on n'ordonneroit point d'évêque à la place de celui qui étoit déposé, jusqu'à ce que l'évêque de Rome eût jugé sa cause.

Pour éclaircir davantage le canon précédent, Osius dit : Quand un évêque déposé par le concile de la province aura appelé et eu recours à l'évêque de Rome, s'il juge à propos que l'affaire soit examinée de nouveau, il écrira aux évêques de la province voisine afin qu'ils en soient les juges ; et si l'évêque déposé persuade à l'évêque de Rome d'envoyer un prêtre d'auprès de sa personne, il le pourra faire, et envoyer des commissaires pour juger de son autorité avec les évêques ; mais, s'il croit que les évêques suffisent pour terminer l'affaire, il fera ce que sa sagesse lui suggérera. Le jugement que le pape Jules, avec le concile de Rome, avoit rendu en faveur de saint Athanase et des autres évêques persécutés, semble avoir donné lieu à ce canon, et nous avons vu que ce pape se plaignoit que l'on eût jugé saint Athanase sans lui en écrire (3). Tel fut le vrai concile de Sardique. Outre les évêques présents, plusieurs autres y souscrivirent sur les copies qui leur en furent envoyées, et saint Athanase en compte plus de trois cents (4).

(1) Can. 3.
(2) Can. 4.
(3) Sup. n. 24.
(4) Apol. 2, p. 720, C.

XL. Conciliabule de Philippopolis.

Cependant les Orientaux, qui s'étoient retirés de Sardique, s'arrêtèrent à Philippopolis en Thrace, sur les terres de Constantius, assez près de Constantinople, et, prétendant être le véritable concile (1), ils écrivirent une lettre adressée à Grégoire, usurpateur du siége d'Alexandrie, à Amphion de Nicomédie, à Donat, évêque schismatique de Carthage, à Didier de Campanie, Fortunat de Naples, Eutychius de Rimini, Maxime de Salone en Dalmatie, et généralement, disent-ils, à tous les évêques, les prêtres et les diacres de l'église catholique ; car c'est ainsi qu'ils les nomment, suivant le style ordinaire de chaque parti. Ils disent avoir été assemblés à Sardique de diverses provinces d'Orient dont ils font l'énumération, et y avoir célébré le concile. Ils commencent par se vanter d'un grand zèle pour la discipline de l'Église et pour la fermeté de ses jugements, et entrent en matière par Marcel d'Ancyre, dont la condamnation avoit plus de fondement. Ils l'accusent d'avoir renouvelé les hérésies de Sabellius et de Paul de Samosate, et disent que dans le concile de Constantinople, tenu sous le grand Constantin, après avoir été plusieurs fois averti inutilement et repris de ses erreurs, il a été juridiquement condamné (2). Ils viennent ensuite à saint Athanase ; ils l'accusent de sacrilége et de profanation des mystères, d'avoir brisé de ses propres mains un calice sacré, rompu l'autel, renversé la chaire sacerdotale, démoli l'église jusqu'aux fondements, et emprisonné le prêtre. Tout cela est la calomnie d'Ischyras. Ils passent légèrement sur celle d'Arsène ; mais ils chargent saint Athanase de violences commises à la fête de Pâques à son occasion, dont il est difficile de deviner le prétexte ; car ils ne doivent parler en cet endroit que de ce qui précéda son exil, puisqu'ils ajoutent que pour tous ces crimes il y eut un concile indiqué premièrement à Césarée en Palestine, puis tenu à Tyr, où les évêques assemblés de plusieurs provinces, ne voulant pas juger légèrement, envoyèrent des personnes illustres d'entre eux, qui, ayant été sur les lieux et reconnu de leurs yeux la vérité, en firent leur rapport au concile : c'est la députation de la Maréote ; qu'ensuite Athanase fut condamné présent, qu'il s'enfuit et appela à l'empereur, qui, ayant examiné et reconnu ses crimes, l'envoya en exil.

Mais, ajoutent-ils, ayant procuré son retour, et revenant long-temps après de Gaule à Alexandrie, il commit des crimes pires que les précédents. Par tout le chemin, il troubloit l'Église, en rétablissant les évêques condamnés, promettant à d'autres leur rétablissement, mettant pour évêques des infidèles du vivant des vrais pasteurs, et cela par la violence et

(1) Sozom. III, c. 11, t. 2, Fragm. Conc. p. 600. ex Hilar.
(2) Sup. liv. XI, n. 54.

les armes des gentils, agissant en désespéré, sans respect pour les lois. Enfin un saint évêque ayant été mis à sa place par le jugement d'un concile, il a amené des gentils, brûlé le temple de Dieu, brisé l'autel, et s'en est fui secrètement. Ils parlent de l'intrusion de Grégoire; ils attribuent à saint Athanase les violences faites à cette occasion, le chargeant des crimes de son ennemi.

Ils accusent de même Paul de Constantinople, Marcel d'Ancyre, Asclépas de Gaze et Lucius d'Andrinople de plusieurs crimes, de violences et de sacriléges que l'on peut voir dans leur lettre. Mais l'évidence de leurs calomnies contre saint Athanase doit faire juger des autres faits, dont nous ne sommes pas si bien instruits. Ils reviennent à lui, et disent qu'il a parcouru divers pays, trompant par ses artifices et ses flatteries de bons évêques qui ne savoient pas ses crimes, particulièrement des Egyptiens, et mendiant des lettres en sa faveur, qui troublent la paix des églises. Mais, ajoutent-ils, les recommandations de ceux qui n'ont point été juges ni présents quand on interrogeoit Athanase, ne doivent servir de rien contre le jugement porté il y a long-temps par un concile de saints évêques. Enfin, voyant que tout cela lui étoit inutile, il est allé à Rome trouver Jules et quelques évêques d'Italie, qu'il a séduits par des lettres pleines de faussetés, et ils l'ont reçu à leur communion avec une facilité excessive, qui les a engagés à prendre sa défense pour soutenir leur propre conduite. Tous les autres, qui ont été convaincus de crimes, sont maintenant joints à Marcel et à Athanase, comme Asclépas, déposé il y a dix-sept ans, c'est-à-dire au concile d'Antioche, en trois cent trente, Paul, Lucius et tous leurs semblables (1). Ils ont couru ensemble dans les pays étrangers, non dans les lieux où ils avoient commis leurs crimes, ni dans le voisinage, ni où étoient leurs accusateurs, mais dans les pays éloignés, se justifiant devant ceux qui ne les connoissoient point, et leur persuadant de ne pas croire leurs juges. Voilà leur finesse; ils savent que plusieurs de leurs juges, de leurs accusateurs et des témoins sont morts; c'est pourquoi ils veulent revenir après tant de jugements, croyant que la longueur du temps a obscurci leurs crimes, et ils demandent à se défendre devant nous, qui ne les avons ni accusés ni jugés, eux qui n'ont pu se défendre quand ils avoient leurs accusateurs en face!

XLI. Plainte contre le concile de Sardique.

Athanase est allé en Italie et en Gaule solliciter ce jugement. Jules, évêque de Rome, Maximin de Trèves, Osius et plusieurs autres, y ont consenti mal à propos, et ont obtenu de la bonté de l'empereur qu'il se tint un concile à Sardique. Nous y sommes venus, appelés par des lettres de l'empereur, et, y étant arrivés, nous avons appris qu'Athanase, Marcel et tous les scélérats, justement condamnés et déposés par le jugement des conciles, étoient assis au milieu de l'église avec Osius et Protogène; qu'ils y parloient, et qui, pis est, y célébroient les divins mystères. Protogène n'avoit pas de honte de communiquer avec Marcel, dont il avoit condamné l'hérésie par quatre fois en concile, de vive voix, et en souscrivant au jugement des évêques. Ils accusent de même saint Athanase d'avoir condamné Asclépas, et saint Paul d'avoir condamné saint Athanase; mais nous ne voyons point d'ailleurs de preuves de ces faits.

Quant à nous, continuent les Orientaux, nous attachant à la discipline de l'Eglise, nous avons ordonné à ceux qui étoient avec Protogène et Osius, d'exclure de leur assemblée les condamnés, et de ne point communiquer avec les pécheurs, ensuite d'écouter avec nous ce que nos pères avoient jugé contre eux. Ils n'ont point voulu se séparer de leur communion, autorisant l'hérésie de Marcel, et les crimes d'Athanase et des autres, et les préférant à la foi et à la paix de l'Eglise. Nous n'en voyons pas la raison, si ce n'est qu'ils craignent, en les rejetant, de se condamner eux-mêmes; parce qu'ils avoient communiqué avec eux. Ils prétendoient encore introduire une nouvelle erreur, préférant aux conciles orientaux le jugement de quelques évêques d'Occident, se faisant juges des juges mêmes, et voulant retoucher au jugement de ceux qui sont déjà avec Dieu. Les Orientaux pourroient de même détruire ce que les Occidentaux auroient fait, mais nous nous en tenons aux règles que nos pères nous ont laissées: ce que des conciles légitimes ont ordonné doit demeurer ferme, l'Eglise n'y peut toucher, elle n'a pas reçu de Dieu un tel pouvoir. Les Orientaux ont confirmé ce qui avoit été jugé à Rome par les conciles contre Novat, Sabellius et Valentin; et tous ont confirmé ce qui avoit été ordonné en Orient contre Paul de Samosate. On voit ici les commencements de la jalousie des évêques d'Orient contre ceux d'Occident, dont nous verrons de terribles effets dans toute la suite de l'histoire.

Ils continuent: Nous les avons priés plusieurs fois de ne pas renverser cette tradition, au mépris du droit divin, et de ne pas continuer à troubler le monde entier pour un ou deux scélérats, qui devroient céder d'eux-mêmes, s'il leur restoit quelque crainte et quelque semence de religion, et dire comme le prophète (1): Jetez-moi dans la mer, puisque je suis cause de la tempête. Et quand même ils ne seroient pas coupables, tout le monde devroit les rejeter avec horreur; puisqu'ils déchirent l'unité de l'Eglise par leur attachement

(1) Sup. liv. XI, n. 41.

(1) Jon. I, 12.

à leur dignité et par leur ambition enragée. C'est pour eux que nous avons été contraints de quitter le soin des peuples, la prédication de l'Evangile, et venir de si loin, malgré notre grand âge et nos infirmités corporelles; ensorte que nous en avons laissé quelques-uns des nôtres malades par les chemins : c'est pour eux que les voitures publiques sont ruinées. Les peuples en murmurent, et les frères attendent avec inquiétude par toutes les provinces quelle sera la fin de ces maux. Après donc avoir prié pendant plusieurs jours Osius et Protogène de les rejeter, nous leur avons offert d'envoyer de nouveau sur les lieux les cinq évêques qui restoient des six qui avoient été à la Maréote, nous soumettant à n'être plus ouïs si les accusations ne se trouvoient pas véritables; mais ils n'ont pas voulu l'accepter. Au contraire, ils nous ont traités de schismatiques, soulevant le peuple contre nous, et excitant la ville à sédition.

XLII. Excommunication contre Jules, Osius, etc.

Voyant les choses en cet état, nous avons résolu de retourner chacun chez nous, et de vous écrire de Sardique pour vous apprendre ce qui s'est passé, et vous déclarer notre jugement. Il n'est pas impossible qu'ils eussent écrit cette lettre à Sardique, encore qu'ils ne l'aient publiée que depuis leur retraite à Philippopolis. Quoi qu'il en soit, voici leur prétendu jugement. Nous, quatre-vingts évêques, vous dénonçons expressément qu'aucun de vous ne se laisse surprendre pour communiquer avec Osius, Protogène, Athanase, Marcel, Asclépas, Paul, Jules, ni avec aucun de ceux qui sont condamnés et rejetés de l'Eglise, ni à leurs adhérents; c'est pourquoi vous ne devez jamais leur écrire, ni recevoir leurs écrits. Ils ajoutent ensuite Gaudence de Naïsse et Maximin de Trèves, et voici les raisons qu'ils rendent de leur jugement. Ils condamnent le pape Jules comme l'auteur du mal; parce qu'il a le premier communiqué avec Athanase et avec les autres condamnés. Ils condamnent Osius par la même raison, et de plus, pour avoir persécuté un certain Marc, et défendu quelques méchants évêques qu'ils nomment; mais nous ne savons pas le fondement de ces calomnies. Ils condamnent Maximin, pour n'avoir pas voulu recevoir les évêques qu'ils avoient envoyés en Gaule, c'étoient les députés du concile d'Antioche, en trois cent quarante-deux (1), pour avoir communiqué le premier avec Paul de Constantinople, et avoir été cause de son rappel et des homicides qui avoient suivi. Ils disent que Protogène s'est condamné lui-même; parce qu'il a plusieurs fois souscrit la condamnation de Marcel; que Gaudence n'a pas suivi son prédécesseur Cyriaque, qui avoit souscrit à la condamnation des coupables; et qu'il a eu l'impudence de défendre Paul.

(1) Sup. n. 22.

Et parce, disent-ils, que ceux qui étoient avec Osius ont voulu ruiner la foi catholique, en introduisant l'hérésie de Marcel, nous avons été obligés de dresser une confession de foi que nous vous prions tous de souscrire aussi bien que nos décrets, sitôt que vous aurez reçu nos lettres. Ils mettent ensuite leur confession de foi, qui n'a de remarquable que l'omission affectée du consubstantiel. Cette lettre est souscrite par soixante-treize évêques (1), dont les principaux sont Etienne d'Antioche, qui est le premier; Ménophante d'Ephèse; Acace de Césarée en Palestine; Théodore d'Héraclée; Quintien de Gage; Marc d'Aréthuse; Dion ou plutôt Dianée de Césarée en Cappadoce; Basile d'Ancyre; Eudémon de Tanis, et Callinique de Péluse, tous deux méléciens; le fameux Ischyras de Maréote; Narcisse d'Irénopolis; Eutychius de Philippopolis, et Valens de Murse. Cette lettre (2) fut adressée entre autres à Donat, évêque schismatique de Carthage, pour l'attirer au parti des ariens. Ce qui n'empêcha pas les donatistes de demeurer dans la vraie doctrine sur ce point de la consubstantialité du verbe. Seulement, ils prenoient avantage de cette lettre, pour montrer qu'ils étoient unis de communion avec les Orientaux, la faisant passer sous le nom du concile de Sardique; et il faut avouer que cet équivoque nuisit depuis au véritable concile (3). Ceux qui ne voulurent pas reconnoître l'autorité de ses canons, particulièrement touchant les appellations à Rome, le traitoient de concile d'ariens (4); et ceux qui vouloient faire valoir ces canons, les attribuoient au concile de Nicée, considérant celui de Sardique comme une suite. Enfin, le concile de Sardique fut décrié par l'absolution de Marcel d'Ancyre, dont la réputation est demeurée tachée sur le point de la doctrine : saint Athanase lui-même, ayant découvert dans ses discours quelques nouveautés qui avoient donné occasion aux erreurs de Photin, se sépara de sa communion (5); et saint Epiphane dit qu'ayant un jour demandé à saint Athanase ce qu'il en pensoit, saint Athanase lui répondit en souriant (6) : Il n'étoit pas éloigné de la malice.

Depuis ces deux conciles, l'Orient fut quelque temps divisé de l'Occident; la borne de leur communion étoit celle des empires, le mont Tisouquis entre la Thrace et l'Illyrie (7). Jusque-là, c'est-à-dire en Orient, ceux qui croyoient différemment ne laissoient pas de communiquer ensemble; mais en deçà vers

(1) Ap. Hilar. de Synod. p. 836.
(2) Ap. Ath. 2, Ap. p. 789.
(3) Aug. Ep. 44, n. 6, ad Eleus.
(4) V Conc. Carth. xi, an. 419.
(5) Hilar. Fragm. p. 413, A.
(6) Epiph. Hæres. 72, n. 4.
(7) Socr. II, c. 20. Soz. III, c. 13.

l'Occident, il n'y avoit plus de communion avec les hérétiques : l'Eglise y étoit pure, conservant la doctrine qu'elle avoit reçue de ses pères, sans disputes ni divisions. Il est vrai qu'Auxence, évêque de Milan, Ursace et Valens s'efforçoient d'établir l'arianisme, mais le pape et les autres évêques leur résistoient soigneusement. La confusion étoit plus grande en Orient. On disputoit sur le consubstantiel : plusieurs n'étoient choqués que du mot, et ne s'opiniâtroient à le combattre, que parce qu'ils s'y étoient engagés d'abord. D'autres, à force de disputer, s'étoient fait une telle habitude de penser ce qu'ils soutenoient, qu'ils ne pouvoient plus changer d'opinion; d'autres, frappés de l'inconvénient des disputes, tomboient dans celui d'une complaisance excessive, et prenoient l'un ou l'autre parti, selon que le crédit ou l'amitié les attiroient; d'autres, méprisant ces disputes comme frivoles, suivoient paisiblement la foi de Nicée. Le plus grand nombre y étoit attaché, particulièrement les moines, qui commençoient alors à reluire par une sainteté éclatante.

XLIII. Violence des ariens.

Ceux que le concile de Sardique avoit condamnés redoublèrent leurs violences. Les clercs d'Andrinople ne voulurent point communiquer avec eux quand ils y passèrent, les regardant comme des fugitifs et des coupables (1). Ils s'en plaignirent à l'empereur Constantius, et firent couper la tête à dix laïques employés à la fabrique des armes qui étoit en cette ville; et cela par le ministre de Philagre, qui avoit été fait comte encore une fois. On voyoit devant la ville les tombeaux de ces martyrs; car l'Eglise les honore comme tels l'onzième de février, avec saint Lucius, leur évêque, qui mourut aussi pour cette cause. Comme il parloit contre les ariens avec une grande liberté, et réfutoit leur hérésie, ils le firent charger de deux chaînes de fer, qui le tenoient par le col et par les mains, et l'envoyèrent ainsi en exil où il mourut (2) : on les soupçonna même d'avoir avancé sa mort. Ils firent bannir un évêque, nommé Diodore, apparemment celui de Ténédos, qui souscrivit au concile de Sardique (3). Ils persécutèrent Olympius d'Enos et Théodule de Trajanapolis, tous deux en Thrace. L'empereur, surpris par les calomnies d'Eusèbe, les avoit déjà condamnés par écrit à être bannis de leurs villes et de leurs églises, et punis de mort partout où on les trouveroit; ils le firent souvenir de cet ordre et en poursuivirent l'exécution.

Ils firent envoyer dans la haute Lybie les deux évêques qui les avoient quittés à Sardique, Arius et Astérius, l'un de Pétra en Palestine, l'autre de Pétra en Arabie; et leur exil fut accompagné de mauvais traitements. Comme ils en vouloient particulièrement à saint Athanase, ils firent reléguer en Arménie deux prêtres et trois diacres d'Alexandrie; ils firent écrire de garder les ports et les entrées des villes, de peur que saint Athanase ne se servît de la permission de retourner que le concile lui donnoit : ils firent même écrire aux juges d'Alexandrie que si Athanase ou quelques prêtres qu'ils nommoient étoient trouvés dans la ville ou dans son territoire, il seroit permis de leur faire couper la tête. Ils obtinrent des voitures publiques pour aller en divers lieux; et, quand ils trouvoient quelqu'un qui leur reprochoit leur fuite, ou qui détestoit leur hérésie, ils le faisoient fouetter, emprisonner ou bannir. La terreur faisoit un grand nombre d'hypocrites; et plusieurs s'enfuyoient dans les déserts, plutôt que de tomber entre leurs mains. Voilà ce qui se passoit en Orient.

XLIV. Second concile de Milan.

En Occident, peu de temps après le concile de Sardique et la même année trois cent quarante-sept, il s'en tint un à Milan, où résidoit l'empereur Constant, pour chercher le remède à cette division des églises, et les moyens d'exécuter le jugement de Sardique, et pour condamner Photin (1). Il l'avoit déjà été par les eusébiens à Antioche en trois cent quarante-cinq (2); mais il ne l'avoit point encore été en Occident, où il tenoit une place considérable, étant évêque de Sirmium, métropole de l'Illyrie. Aussi ce concile fut nombreux, rassemblé au moins de cette province et de celle d'Italie, dont la métropole étoit Milan; et il y assista des prêtres de l'église romaine. Ursace et Valens, qui, quoiqu'évêques, étoient des ignorants et des esprits légers, se voyant condamnés et déposés par les Occidentaux entre lesquels ils se trouvoient situés, voulurent profiter de l'occasion de ce concile pour se faire absoudre, et feignirent d'abjurer l'arianisme par un écrit qu'ils présentèrent au concile signé de leur main, demandant pardon de leur faute : le concile leur fit grâce et leur rendit la communion (3).

On ne pouvoit exécuter le jugement du concile (4) de Sardique, ni rétablir les évêques injustement chassés, sans l'autorité de l'empereur d'Orient (5). C'est pourquoi le concile de Milan députa vers lui deux évêques, Vincent de Capoue, peut-être le même qui avoit assisté au concile de Nicée au nom de saint Sylvestre, et Euphratas de Cologne. L'empe-

(1) Ath. ad Solit. p. 820.
(2) Ibid. p. 821.
(3) Soz. VI, c. 2.

(1) V. Pagi. an. 345, n. 5, et 347, n. 7, etc.
(2) Hilar. Fragm. p. 411, B. Sup. n. 28.
(3) Ep. ad Fragm. Hilar. p. 412. Epist. Synod. Arimin.
(4) Socr. lib. II, c. 22.
(5) Theod. II, c. 8. Ath. ad Solit. p. 820.

C·

reur Constant les chargea d'une lettre à son frère, et envoya avec eux un officier de guerre, nommé Salien, illustre par sa vertu et sa piété. Par cette lettre, Constant prioit son frère Constantius d'écouter les évêques qu'il lui envoyoit, de s'informer des crimes d'Etienne d'Antioche et des autres du même parti, et de rétablir Paul et Athanase, puisqu'ils étoient pleinement justifiés. Il ajoutoit à la fin des menaces de les rétablir malgré lui, et de lui déclarer la guerre.

XLV. Étienne d'Antioche déposé.

Les députés étant arrivés à Antioche où étoit Constantius, Etienne, évêque de cette ville, entreprit de les perdre de réputation pour leur ôter tout crédit (1). Il y avoit un jeune homme insolent et de mœurs très-corrompues, que l'on nommoit Onagre, c'est-à-dire âne sauvage, parce qu'il frappoit des pieds et des mains. Non-seulement il insultoit à tout le monde dans la place publique, mais il entroit impudemment dans les maisons pour en tirer les hommes et les femmes les plus honnêtes. Celui-ci, poussé par l'évêque Etienne, fit marché avec une femme publique pour passer la nuit, disoit-il, avec des étrangers qui venoient d'arriver. Il prit quinze compagnons; et, les ayant cachés derrière des murailles qui étoient sur la colline, il amena la femme. Puis, ayant fait le signal dont ils étoient convenus, et voyant que ses compagnons y étoient, il vint au logis des évêques, et trouva la porte de la cour ouverte; car il avoit gagné par argent un des domestiques. Il fit entrer la femme toute déshabillée, lui montra la porte de la première chambre, où couchoit un des évêques, et lui dit d'y entrer; cependant il sortit pour appeler ses compagnons. Il se trouva qu'Euphratas, qui étoit le plus vieux des deux évêques, couchoit dans cette première chambre, et Vincent dans une autre plus reculée. La femme entra volontiers, croyant que quelque jeune homme la demandoit; mais elle fut bien étonnée de trouver un homme endormi, qui ne s'attendoit à rien. Au bruit qu'elle fit en marchant, Euphratas s'éveilla et dit : Qui va là? Elle répondit; et Euphratas, entendant une voix de femme dans les ténèbres, crut que c'étoit une illusion du démon, et appela Jésus-Christ à son secours. Onagre survint avec sa troupe, criant contre les évêques que c'étoient des scélérats. La femme, voyant à la lumière le visage d'un vieillard et l'apparence d'un évêque, crioit de son côté qu'on l'avoit surprise. Onagre vouloit l'obliger à se taire et à calomnier l'évêque. Cependant, au bruit, les domestiques accoururent et Vincent se leva : on ferma la porte de la cour pour arrêter les conjurés; mais on ne put en prendre que sept, que l'on garda avec la femme; Onagre se sauva avec les autres. La chose ayant éclaté, quand il fut jour, toute la ville accourut à cette maison; et le scandale fut d'autant plus grand, que c'étoit aux fêtes de Pâque. Les évêques éveillèrent Salien, cet officier qui étoit venu avec eux; et dès le grand matin ils allèrent ensemble au palais de l'empereur, se plaignant hautement qu'Etienne eût osé entreprendre une telle calomnie, et disant qu'il n'étoit besoin, pour punir ses crimes, ni de jugement en forme ni de tourments; mais qu'il suffisoit d'un jugement ecclésiastique. Salien soutenoit le contraire, et prioit l'empereur de commander qu'une action si hardie fût examinée non par un concile, mais dans les formes de la justice, et promettoit de livrer les clercs des évêques tous les premiers pour être mis à la question, disant qu'il falloit y mettre aussi ceux d'Etienne. Il s'y opposoit impudemment, et disoit que des clercs ne devoient pas être exposés aux tourments; mais l'empereur et ses grands officiers furent d'avis que l'on donneroit la question, avec cette précaution seulement, que cette information se feroit en secret dans le palais. On voit ici la différence des jugements ecclésiastiques et des jugements séculiers. Dans les ecclésiastiques, les évêques étoient les juges, les lois étoient l'Ecriture sainte et les canons, les tourments ni la prison n'avoient point de lieu; les peines n'étoient que spirituelles, comme la déposition et l'excommunication.

On interrogea d'abord la femme, et on lui demanda qui l'avoit amenée au logis des évêques. Elle dit que c'étoit un certain jeune homme qui l'avoit demandée pour des étrangers, et le reste comme il s'étoit passé. Ensuite, on présenta à la question le plus jeune des prisonniers, qui n'attendit pas les coups de fouet; mais il découvrit tout le complot, et déclara qu'Onagre en étoit l'auteur. On fit venir Onagre, et il dit qu'il l'avoit fait par l'ordre d'Etienne. On fit aussi venir la maîtresse de la femme; car ces misérables étoient d'ordinaire esclaves. Elle reconnut et convainquit ceux qui s'étoient adressés à elle; et on trouva que c'étoient des clercs d'Etienne, qui le chargèrent aussi. Etant ainsi convaincu, on le mit entre les mains des évêques qui étoient présents pour le déposer : ce qu'ils firent, et le chassèrent de l'Église (1). L'empereur Constantius, frappé de cet événement, commença un peu à rentrer en lui-même. Ce que les ariens avoient fait à Euphratas lui fit juger de leurs autres entreprises. Dès lors, il ordonna le rappel des prêtres et des diacres d'Alexandrie, qui étoient exilés en Arménie; et il écrivit expressément à Alexandrie, de ne plus persécuter les clercs ni les laïques qui étoient pour saint Athanase.

(1) Ath. ad Solit. p. 822. Theod. II, Hist. c. 9.

(1) Ath. ad Solit. p. 822, C.

XLVI. Léonce, évêque d'Antioche.

Mais les ariens eurent encore le crédit de faire élire évêque d'Antioche l'eunuque Léonce, un des appuis de leur parti (1). Il étoit Phrygien de naissance et d'un esprit caché; il prétendoit avoir été disciple du martyr saint Lucien, et avoit suivi les erreurs d'Arius dès le commencement. Saint Eustathe, évêque d'Antioche, qui le connoissoit, lui refusa toujours l'entrée dans son clergé; mais, après l'exil de saint Eustathe, il fut élevé à la prêtrise. Depuis il fut déposé en vertu du premier canon de Nicée, pour s'être lui-même rendu eunuque (2). Car, comme il vivoit avec une jeune femme, nommé Eustolie, qu'il faisoit passer pour vierge quoiqu'il l'eût corrompue, se trouvant pressé de rompre ce commerce scandaleux, il se fit lui-même de sa main cette opération, pour avoir prétexte d'habiter librement avec cette femme qu'il ne pouvoit quitter (3). Ce crime, qui l'avoit fait déposer de la prêtrise et le rendoit irrégulier n'empêcha pas les ariens de le faire évêque d'Antioche (4). Il tint ce siége pendant huit ans, usant d'une profonde dissimulation pour cacher son hérésie, et ne pas éloigner de lui les catholiques dont il craignoit la multitude, et encore plus les menaces de l'empereur Constantius contre ceux qui diroient que le fils n'étoit pas semblable au père. Mais sa conduite le découvroit; car il n'ordonnoit aucun catholique, et ne donnoit à aucun de l'emploi dans son église, quelque vertueux qu'il fût : il donnoit toute sa confiance aux ariens et les élevoit aux ordres sacrés, quoiqu'ils vécussent dans la débauche. Ainsi, le clergé étoit beaucoup plus infecté d'hérésie que le peuple. Il éleva au diaconat Aétius qui devint plus célèbre dans la suite; mais deux illustres laïques, Flavien et Diodore, s'y opposèrent, et menacèrent Léonce de se séparer de sa communion, d'aller en Occident et de faire connoître sa conduite. Léonce en eut peur, et interdit le ministère à Aétius, continuant de le favoriser en tout le reste.

Flavien et Diodore, qui soutinrent alors à Antioche la doctrine, avoient tous deux embrassé la vie ascétique. Diodore étoit si pauvre, qu'il ne possédoit rien sur la terre, ni maison, ni table, ni lit : ses amis le nourrissoient, et il donnoit tout son temps à la prière et à l'instruction (5). La pâleur de son visage et le reste de son extérieur témoignoit sa mortification extrême, qui lui causa une foiblesse d'estomac avec de grandes douleurs; mais il ne laissa pas de vivre très-long temps. Il avoit étudié à Athènes la philosophie et la rhétorique, et avoit été disciple de Sylvain de Tarse, dont lui-même fut ensuite évêque (1). Flavien fut évêque d'Antioche, mais long-temps après. L'un et l'autre s'appliquoient jour et nuit du temps de Léonce à exciter dans les fidèles le zèle de la religion. Ils les assembloient aux tombeaux des martyrs, et y passoient les nuits avec eux à louer Dieu. Léonce n'osoit les en empêcher, à cause de la multitude qui les suivoit d'une grande affection; mais, avec une douceur apparente, il les pria de faire ce service dans l'Eglise. Quoiqu'ils connussent bien sa malice, ils ne laissèrent pas de lui obéir. Ils furent les premiers qui instituèrent la psalmodie à deux chœurs, chantant alternativement; et cet usage, ayant commencé à Antioche, s'étendit par toute la terre. On dit que Flavien fut le premier qui, ayant assemblé plusieurs moines, chanta : Gloire au père, et au fils, et au Saint-Esprit (2). Auparavant, à ce que prétendoient les ariens, on disoit : Gloire au père par le fils dans le Saint-Esprit, et quelques-uns : Gloire au père dans le fils et le Saint-Esprit. Les catholiques et les ariens priant ensemble le disoient chacun à leur manière (3); mais ceux qui étoient auprès de Léonce observèrent qu'il passoit sous silence tout le reste du verset, et disoit seulement à la fin : Et dans les siècles des siècles. Il y avoit toujours à Antioche un autre parti de catholiques qui ne communiquoient point avec les ariens, et ne reconnoissoient point d'évêque depuis saint Eustathe, aussi les nommoit-on eustathiens.

XLVII. Commencements d'Aétius.

Aétius, que Léonce avoit fait diacre, étoit Syrien, natif d'Antioche (4). Son père avoit servi entre les officiers du gouverneur; mais, s'étant mal conduit, il perdit la vie, et son bien fut confisqué. Aétius ayant été quelque temps esclave d'une femme, et recouvré sa liberté, on ne sait comment, s'appliqua au métier de chaudronnier, et gagnoit sa vie avec peine à raccommoder la vaisselle de cuivre. Une femme lui ayant donné un collier ou un brasselet d'or à redresser, il lui en rendit un de cuivre doré tout semblable; mais, la dorure s'étant effacée et la fraude découverte, il fut poursuivi en justice et puni comme larron : ce qui lui fit faire serment de renoncer à son métier. Il se mit donc à la suite d'un charlatan, nommé Sopole, qui couroit le pays sous le nom de médecin; puis, ayant trouvé un Arménien assez simple pour le croire fort habile, il en tira beaucoup d'argent, et commença à exercer la médecine de son chef, et à se mêler dans les assemblées des médecins, où il disputoit et crioit vigoureusement : ce qui lui attira l'af-

(1) Theod. II, c. 10. Philostorg. III, c. 15. Epiph. Hær. n. 69, 5.
(2) Ath. ad Solit. p. 822, C.
(3) Ath. Ap. p. 718, C.
(4) Theod. II, c. 24. Ath. ad Solit. p. 817, B.
(5) Facund. lib. IV, c. 2, ex Chrys.

(1) Ibid. ex Julian. Imp. et ibid. Vales. Greg. Nyss. lib. I, Cont. Eunom. p. 30, in Append.
(2) Philost. III, c. 13.
(3) Theod. II, c. 24.
(4) Philost. lib. III, c. 15.

fection de ceux qu'il appuyoit de sa voix et de sa hardiesse.

Se trouvant un peu au large, il quitta encore la médecine, et s'appliqua à la philosophie; car, parmi ces Grecs qui n'avoient aucune langue à apprendre, il ne falloit que de l'esprit pour aspirer à toutes sortes de sciences. Son premier maître fut Paulin, qui de l'évêché de Tyr passa à celui d'Antioche après la déposition de saint Eustathe. Mais, Paulin étant mort six mois après, Eulalius qui lui succéda chassa Aétius d'Antioche. Il se retira à Anazarbe en Cilicie, et se mit d'abord au service d'un grammairien, qui lui enseigna son art; puis il se retira auprès de l'évêque d'Anazarbe, nommé Athanase; de là il passa à Tarse, où il demeura assez long-temps auprès d'un prêtre arien, nommé Antoine, qui se vantoit aussi bien qu'Athanase d'Anazarbe d'être disciple de saint Lucien. Car, la plupart des premiers ariens se faisoient honneur d'un tel maître, comme Arius même. Aétius revint ensuite à Antioche, pour écouter Léonce, qui n'étoit encore que prêtre. Il fut aussi disciple d'Eustathe, depuis évêque de Sébaste, qui étoit à Antioche vers le même temps (1). Mais, comme Aétius ne pouvoit retenir sa langue, il fut encore chassé d'Antioche et retourna en Cilicie, où il s'attacha à disputer avec un de ceux que l'on nommoit borboriens, et qui étoient les plus infâmes des gnostiques; Aétius fut entièrement vaincu, et en pensa mourir de chagrin; mais il prétendit avoir eu une vision céleste, pour le consoler et le rendre dès lors invincible dans la dispute.

Il alla ensuite en Egypte, pour voir à Alexandrie un chef des manichéens, nommé Aphthone, qui avoit la réputation d'une grande sagesse et d'une grande éloquence; mais Aétius, étant entré en dispute avec lui, lui ferma la bouche en peu de paroles, et le couvrit d'une telle confusion, qu'il tomba malade et mourut au bout de sept jours. Ce fut à Alexandrie qu'Aétius s'appliqua à la dialectique sous un sophiste sectateur d'Aristote (2); il ne s'occupoit qu'à réduire en figures de syllogismes la doctrine de l'Eglise touchant le verbe divin; et il demeuroit assis depuis le matin jusqu'au soir, appliqué à former une théologie en méthode géométrique. Il s'attachoit fort aux catégories d'Aristote, dit l'historien Socrate; et peut-être sous ce nom entend-il toute sa logique (3). Il ajoute qu'Aétius ne comprenoit pas le but de cet ouvrage, qui n'étoit que d'exercer les jeunes gens contre les sophistes qui se moquoient de la vraie philosophie; c'est pourquoi les académiciens, sectateurs de Platon blâmoient cette méthode d'Aristote. Mais Aétius demeura dans ces subtilités, faute d'avoir été instruit par un académicien, et ne put jamais comprendre qu'il pût y avoir de génération éternelle. Il avoit fort peu d'étude, mais un grand exercice de disputer, comme en peut avoir un homme rustique. Il ne connoissoit presque pas la sainte Ecriture, et n'avoit point étudié les anciens interprètes, comme Clément d'Alexandrie, Africain, et Origène.

Sa hardiesse à disputer sur la nature de Dieu fit que le peuple lui donna le surnom d'Athée (1). Toutefois il se vantoit de connoître Dieu aussi clairement qu'il se connoissoit lui-même; et, abusant de ce passage de l'Evangile (2) : Que la vie éternelle est de connoître Dieu et Jésus-Christ, il déduisoit toute la religion de cette connoissance spéculative, n'estimant ni les jeûnes et les autres pratiques de piété, ni même l'observation des commandements de Dieu. Jusque-là que, comme on se plaignoit devant lui de quelques-uns qui étoient tombés en faute avec des femmes, il n'en fit que rire, traitant ce crime de nécessité naturelle du corps, comme de se gratter l'oreille. Au reste, la doctrine d'Aétius étoit le pur arianisme; et il ne différoit des autres qu'en ce qu'il avoit mieux suivi leur principe, et poussé plus loin les conséquences, soutenant que le verbe, non-seulement n'étoit pas égal au père, mais ne lui étoit pas même semblable.

XLVIII. Paul et Macaire envoyés en Afrique.

On peut croire qu'au retour du concile de Sardique, Gratus, évêque de Carthage, pria l'empereur Constant de remédier aux besoins de l'église d'Afrique (3). Car, cet empereur y envoya deux personnages considérables, Paul et Macaire, sans autre commission qui parût que de distribuer des aumônes et soulager les pauvres en chaque église; mais, en même temps, ils exhortoient tous les fidèles à revenir à l'unité de l'église catholique, et à quitter le schisme des donatistes. Ceux-ci firent courir le bruit que Paul et Macaire venoient exciter la persécution; que quand l'autel seroit préparé pour le saint sacrifice, ils feroient paroître une image et la mettroient sur l'autel (4). Ce qui faisoit dire aux fidèles : Quiconque participera à ce sacrifice, c'est comme s'il mangeoit des viandes immolées aux idoles. Mais, quand ils furent arrivés, on ne vit rien de semblable; et le saint sacrifice fut célébré à l'ordinaire sans rien ajouter ou diminuer. On croit que c'étoit l'image de l'empereur (5); et, en effet, on continua sous les empereurs chrétiens d'apporter leurs images dans les provinces et de les proposer pour être honorées par le peuple, mais sans aucun mélange de superstition (6); au lieu que sous les

(1) Basil. Ep. 79, 82. (2) Ep. Hær. 76, n. 2.
(3) Soc. lib. III, c. 35, V. Aug. IV, Conf. c. 16.

(1) Sozom. lib. III, c. 15. Epiph. Hær. 76, n. 4.
(2) Joan. XVII, 3.
(3) Optat. lib. III.
(4) Ibid. sub. fin.
(5) Baron. an. 348, n. 33.
(6) 1 Un. Cod. Theod. de Imag. Imper. lib. XV.

empereurs païens on les adoroit, et on leur offroit de l'encens et des sacrifices.

Paul et Macaire s'adressèrent à Donat, faux évêque de Carthage, lui déclarant le sujet de leur voyage, et comme l'empereur envoyoit des ornements pour les églises et des aumônes pour les pauvres (1). Il est vrai qu'il n'y avoit rien pour Donat en particulier; il répondit en colère : Qu'a de commun l'empereur avec l'Eglise? et dit beaucoup d'injures à l'empereur. Il ajouta qu'il avoit déjà envoyé des lettres partout, pour défendre de distribuer aux pauvres ce qu'ils auroient apporté. Un autre Donat, évêque schismatique de Bagaïe, fit encore pis. Comme il sut que Paul et Macaire approchoient de sa ville, il envoya des crieurs dans les lieux circonvoisins et dans les marchés pour assembler tous les circoncellions, ces furieux qui couroient en armes par la campagne, et que les évêques donatistes avoient été obligés d'abandonner eux-mêmes sous le comte Taurin (2). Donat de Bagaïe eut alors recours à eux; et Paul et Macaire, craignant leur fureur, demandèrent main-forte au comte Sylvestre, non pour faire violence à personne, mais pour se défendre et pour conserver l'argent des pauvres dont ils étoient chargés.

Les donatistes assemblèrent une grande multitude, et, pour la nourrir, firent d'une église le magasin de leurs vivres. Quand les fourriers vinrent pour marquer les logis des soldats de Sylvestre, on refusa de les recevoir; ils retournèrent maltraités à leurs compagnies : tous en furent irrités, de telle sorte que leurs officiers mêmes ne pouvoient les retenir. Il se rencontra donc des gens armés de part et d'autre, qui remplirent les villes de tumulte. Les évêques donatistes s'enfuirent tous avec leur clergé; quelques-uns furent tués, quelques-uns pris et relégués en des lieux éloignés. Quoique les évêques catholiques n'y eussent aucune part, les donatistes en prirent prétexte de décrier la réunion d'un grand nombre des leurs, qui revinrent alors à l'église catholique. Ils traitèrent Paul et Macaire de persécuteurs, et tous les catholiques de païens, leur donnant le nom de macariens; un nommé Marculus se précipita d'un rocher; Donat de Bagaïe se jeta dans un puits; les donatistes attribuèrent leur mort à cette persécution, et les honorèrent comme martyrs (3).

XLIX. Premier concile de Carthage.

Après cette réunion, Gratus assembla un concile nombreux de toutes les provinces d'Afrique, que l'on compte pour le premier de Carthage, parce que c'est le plus ancien dont nous ayons les canons; car, au reste, nous y avons déjà vu plusieurs conciles, particulièrement sous saint Cyprien (1). Celui-ci ne peut avoir été célébré plus tôt que l'an trois cent quarante-huit, ni plus tard que l'an trois cent quarante-neuf. Gratus en fit l'ouverture, en remerciant Dieu d'avoir réuni les membres de son Eglise, et proposa aux évêques de faire les règlements nécessaires pour conserver la discipline, sans altérer l'union par une excessive dureté. Ils firent quatorze canons proposés par Gratus et par d'autres évêques, et approuvés de tous, suivant la forme du concile de Sardique. Le premier est pour ne point rebaptiser ceux qui l'ont été dans la foi de la trinité. C'étoit l'erreur capitale des donatistes de croire nul le baptême donné hors de leur communion. C'est aussi contre leurs abus que l'on défend de profaner la dignité des martyrs (2), en honorant comme tels ceux qui s'étoient précipités ou tués d'une autre manière par folie, et à qui l'Eglise n'accorde la sépulture que par compassion. A plus forte raison, ceux qui se tuent par désespoir et par malice.

On renouvelle les défenses déjà faites aux clercs en tant de conciles, d'habiter avec des femmes (3) : et on l'entend de toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe, qui ont embrassé la continence même dans la viduité, leur défendant d'habiter avec des personnes étrangères, ni même de les visiter (4). On renouvelle la défense faite aux clercs de prêter à usure, comme étant un péché condamnable même dans les laïques, et contraire aux prophètes et à l'Evangile (5). On défend aussi aux clercs de se charger de l'intendance des maisons et du maniement des affaires séculières (6), suivant la règle de saint Paul (7). Par conséquent, on défend d'ordonner ceux qui sont intendants, agents des affaires, ou tuteurs exerçant en personne, jusqu'à ce que les affaires soient finies et les comptes rendus; de peur que, s'ils étoient ordonnés plus tôt, l'Eglise n'en reçût du déshonneur. On défend aux laïques de choisir des clercs pour garder leurs magasins, ou tenir leurs comptes (8).

Il est défendu aux évêques d'entreprendre les uns sur les autres (9). Aucun ne doit recevoir le clerc d'un autre, sans les lettres de son évêque, ni le garder chez lui, ni ordonner un laïque d'un autre diocèse sans le consentement de son évêque (10). Sur ce canon, Gratus dit : Cette pratique conserve la paix; et je me souviens que dans le saint concile de Sardique il a été défendu de solliciter les clercs d'un autre diocèse (11). Antigone, évêque de Madaure, se plaignit d'un autre évêque, nommé Optantius (12). Ils avoient divisé leurs

(1) Optat ibid.
(2) Sup. liv. XI, n. 43.
(3) Aug. trac. II, in Jo. n. 15.

(1) To. 2, Conc. p. 713.
(2) C. 2.
(3) C. 3.
(4) C. 4.
(5) C. 13.
(6) C. 6.
(7) 2 Tim. II, 4, c. 8.
(8) C. 9.
(9) C. 10.
(10) C. 5.
(11) C. Sard. 18. Lat.
(12) C. Carthag. 12.

diocèses d'un commun consentement, dont il y avoit des actes signés de leur main; cependant Optautius ne laissoit pas de visiter le peuple d'Antigone et de se l'attirer. Le concile ordonna que les conventions seroient observées pour maintenir la paix. On étendit aux laïques la défense de communiquer avec le peuple d'un autre diocèse sans les lettres de son évêque, pour empêcher les artifices de ceux qui, fuyant la communion de l'un, étoient admis par surprise à celle d'un autre (1). On ordonne de réprimer l'orgueil des clercs qui ne sont pas soumis à leurs supérieurs (2); mais, pour les juger, il faut un certain nombre d'évêques, trois pour un diacre, six pour un prêtre, douze pour un évêque; et ce nombre est remarquable (3). L'observation de tous ces canons est recommandée sous peine d'excommunication pour les laïques, et de déposition pour les clercs; le tout avec connoissance de cause.

L. Rappel de saint Athanase.

Grégoire, usurpateur du siége d'Alexandrie, mourut dix mois après qu'Étienne eut été déposé du siége d'Antioche, c'est-à-dire au commencement de l'an trois cent quarante-neuf (4). Alors Constantius, n'ayant plus de prétexte d'empêcher le retour de saint Athanase, et intimidé par les menaces de l'empereur, son frère, consulta les évêques orientaux, qui lui conseillèrent de le rappeler plutôt que de s'exposer à une guerre civile (5). Il lui écrivit donc une lettre fort obligeante, où il témoigne une grande compassion des maux qu'il a soufferts, éloigné de sa patrie (6). J'espérois, dit-il, que vous viendriez vous-même m'en demander le remède; peut-être la crainte vous a retenu : je vous écris donc, afin que vous ne différiez pas davantage. J'ai aussi prié mon seigneur et mon frère l'empereur Constant de vous permettre de venir. Saint Athanase ne se pressa pas; et Constantius lui écrivit une seconde lettre pour l'exhorter à venir hardiment à sa cour, et lui offrit les voitures publiques. Il lui envoya même un des prêtres d'Alexandrie qui étoit à la suite de sa cour, puis un diacre, nommé Architas, avec une troisième lettre pour le rassurer et le presser de venir incessamment; et il lui fit écrire par six de ses comtes à qui il savoit que saint Athanase se fieroit davantage. Ils l'assuroient que l'empereur l'attendoit depuis un an entier, et qu'il n'avoit jamais voulu permettre que l'on ordonnât un évêque à Alexandrie à la place de Grégoire (7).

Saint Athanase reçut les lettres de Constantius à Aquilée (1), où il séjourna long-temps au retour du concile de Sardique. Ayant reçu la troisième lettre, il résolut de remettre le tout à Dieu, et de retourner en Orient; mais auparavant, comme l'empereur Constant l'avoit mandé, il alla le trouver en Gaule, apparemment à Milan, sa résidence ordinaire dans la Gaule, qu'on nommoit à Rome Cisalpine. Il alla aussi à Rome dire adieu au pape saint Jules et à son église, qui le reçut avec une extrême joie (2). Le pape écrivit à l'église d'Alexandrie une lettre pleine de tendresse, où il les félicite de leur fermeté dans la foi, et rend témoignage à la charité que leur évêque a toujours conservée pour eux (3) : il se représente l'allégresse publique avec laquelle il sera reçu, et finit par des prières, pour leur attirer les grâces qu'ils méritent. Partout où saint Athanase passa, les évêques lui donnèrent des lettres de paix.

LI. Saint Athanase à Antioche.

Il arriva à Antioche où étoit l'empereur Constantius, qui le reçut d'un visage favorable, et il lui confirma de vive voix la permission de retourner en son pays et de reprendre le gouvernement de son église, lui accordant encore des lettres outre les ordres qu'il avoit déjà donnés, de garder les passages, afin qu'il pût achever sûrement son voyage (4). Saint Athanase se plaignit de ce que l'empereur avoit autrefois écrit contre lui, et le pria de ne plus écouter ses ennemis en son absence. Appelez-les, dit-il, si voulez : je suis content qu'ils paroissent et je les convaincrai. L'empereur ne le voulut pas; mais il ordonna d'effacer tout ce qui avoit été écrit à son désavantage, et l'assura qu'il ne recevroit plus de calomnies contre lui. Pour montrer que cette résolution seroit inébranlable, il l'a confirma par des serments, et en prit Dieu à témoin. Il lui dit plusieurs autres choses pour le consoler, et écrivit plusieurs lettres en sa faveur, une aux évêques et aux prêtres de l'église catholique, il faut entendre d'Égypte, où il déclare que tout ce qui a été ordonné contre ceux qui communiquoient avec Athanase doit être mis en oubli (5); qu'ils seront à l'avenir exempts de tout soupçon; que les clercs qui sont avec lui jouiront de l'exemption des tributs, dont ils jouissoient auparavant, et que la meilleure marque du bon parti sera d'être uni à lui. La seconde lettre est adressée au peuple catholique d'Alexandrie, et tend principalement à l'exhorter à la paix, l'avertissant que l'empereur a écrit aux juges de punir les séditieux selon les lois (6). Il y a deux lettres à Nestorius, préfet d'Égypte,

(1) C. 7.
(2) C. 11.
(3) C. 14.
(4) Athan. ad Solit. p. 823.
(5) Pag. 348, n. 2, Soz. III, c. 10. Soc. II. Hist. c. 23. Philos. III, c. 12.
(6) Ap. Ath. Ap. p. 760.
(7) Ad Solit. p. 823.

(1) Ap. 1, p. 676, B.
(2) Ap. p. 770, B.
(3) Ap. Athan. Apol. 2, 770.
(4) 2 Ap. p. 772; ad Sol. p. 823.
(5) Ap. 2, p. 772.
(6) Ibid. p. 773.

dont la première fut aussi envoyée aux gouverneurs de la province augustamnique, de la Thébaïde et de la Lybie. La seconde ordonne à Nestorius d'envoyer à la cour toutes les lettres qui se trouveront dans ses registres contre la réputation d'Athanase (1). Un décurion, nommé Eusèbe, fut chargé de l'exécution de ces ordres, et retira tous ces actes des registres du duc et du préfet d'Égypte (2).

Pendant le séjour que saint Athanase fit à Antioche, il ne communiqua point avec Léonce, et l'évita comme un hérétique (3); mais il communiqua avec les eustathiens, qui étoient la plus pure partie du peuple catholique, et assista à leurs assemblées, qui se tenoient dans des maisons particulières. L'empereur lui dit un jour : Vous voyez que je suis prêt d'accomplir tout ce que je vous ai promis; mais j'ai aussi une grâce à vous demander. C'est que de tant d'églises qui dépendent de vous, vous en laissiez une à ceux qui ne sont pas de votre communion. Athanase répondit : Il est juste, seigneur, de vous obéir; mais, puisque dans cette ville d'Antioche il y a aussi des gens qui fuient la communion de ceux qui ne sont pas dans nos sentiments, je demande pour eux la même grâce, qu'ils aient une église où ils puissent s'assembler en liberté. La proposition parut juste à l'empereur; mais les ariens ne furent pas d'avis de l'accepter. Car, disoient-ils, notre doctrine ne fera pas grand progrès à Alexandrie tant qu'Athanase y sera : au contraire, si nous souffrons que les eustathiens s'assemblent librement à Antioche, leur grand nombre paroîtra, et ils entreprendront quelque chose. Il vaut donc mieux demeurer comme nous sommes. En effet, ils voyoient que, bien qu'ils fussent maîtres des églises et qu'une grande partie du peuple catholique s'y assemblât avec eux, les catholiques ne laissoient pas de témoigner la diversité de leur créance dans la conclusion des psaumes, en disant (4) : Gloire au père et au fils et au Saint-Esprit, et non pas comme les ariens : Gloire au père par le fils. Léonce n'osoit l'empêcher; mais il en voyoit bien la conséquence, et disoit, en touchant ses cheveux blancs : Quand cette neige sera fondue, il y aura bien de la boue, pour marquer la division du peuple qui éclateroit après sa mort. L'empereur renvoya donc saint Athanase sans lui demander autre chose. Il renvoya, en même temps, Marcel à Ancyre et Asclépas à Gaze. Asclépas fut reçu agréablement; mais à Ancyre, comme il fallut chasser Basile, il y eut de grands troubles, qui furent occasion de nouvelles calomnies contre Marcel (5).

(1) Ibid. p. 774. Ad Sol. p. 824.
(2) Ap. 2, p. 774.
(3) Sozom. III, c. 20.
(4) Sup. n. 25.
(5) Socr. II, c. 23. Soz. III, c. 24.

LII. Commencements d'Apollinaire.

Saint Athanase, continuant sa route vers l'Égypte, travailloit par toutes les villes où il passoit à ramener les évêques qui s'étoient écartés de la doctrine du consubstantiel (1). Il étoit reçu diversement; ses amis sentoient une joie pure, quelques-uns avoient honte de leur conduite, ou se repentoient d'avoir écrit contre lui; d'autres cachoient leurs sentiments. En passant à Laodicée de Syrie, il fut reçu par Apollinaire, lecteur, qui étoit originaire d'Alexandrie (2). Son père, qui en étoit natif et portoit le même nom, avoit d'abord enseigné la grammaire à Béryte, puis à Laodicée, où il s'étoit marié et avoit eu ce fils, qui s'étoit aussi appliqué avec succès aux lettres humaines, et enseignoit la rhétorique. Ils étoient tous deux dans le clergé : le père prêtre, le fils lecteur, dès le temps de l'évêque Théodote, prédécesseur de George, qui tenoit alors le siége de Laodicée. Saint Athanase ayant vu ce jeune homme, le prit en affection pour ses bonnes qualités; car il avoit un grand esprit naturel et bien cultivé par les lettres. L'évêque George, qui étoit arien, en fut irrité, regardant comme un crime d'être en communion avec Athanase; ainsi, il chassa honteusement de l'église Apollinaire, l'accusant d'avoir en cela violé les canons. Il rappela encore une ancienne faute qu'Apollinaire avoit effacée par la pénitence. Du temps de l'évêque Théodote, il y avoit à Laodicée un fameux sophiste païen, nommé Epiphane, fort ami des Apollinaire, et dont le fils étoit disciple. L'évêque leur avoit défendu de le fréquenter, craignant qu'il ne les entraînât au paganisme; mais ils ne laissoient pas de le voir. Un jour, Epiphane récitoit un hymne à la louange de Bacchus, en présence de plusieurs personnes et des deux Apollinaire, le père et le fils. Au commencement, il dit, selon la coutume, que ceux qui n'étoient pas initiés et les profanes eussent à se retirer; mais les Apollinaire ne sortirent point, ni aucun autre des chrétiens qui étoient présents. L'évêque Théodote, l'ayant appris, le trouva fort mauvais; il pardonna aux autres, qui n'étoient que laïques, après une légère réprimande; mais, pour les Apollinaire, il les blâma publiquement et les sépara de l'Église. Toutefois, comme ils firent pénitence dans les larmes et les jeûnes, il les reçut quelque temps après. Ce fut donc cette ancienne faute que George reprocha de nouveau au jeune Apollinaire, avec la communion de saint Athanase, pour avoir prétexte de le chasser de l'Église.

LIII. Saint Athanase à Jérusalem, puis à Alexandrie.

Saint Athanase, ayant traversé la Syrie,

(1) Philost. III, c. 12.
(2) Soz. VI, c. 25. Socr. II, c. 46.

vint en Palestine, où tous les évêques le reçurent favorablement, excepté deux ou trois ariens, comme Acace de Césarée et Patrophile de Scythopolis (1). Tous les autres embrassèrent sa communion, et s'excusèrent d'avoir écrit contre lui, disant qu'on les y avoit contraints par violence. Ils s'assemblèrent en concile à Jérusalem, où ils écrivirent une lettre synodale en sa faveur, adressée aux évêques d'Égypte et de Lybie, aux prêtres, aux diacres et au peuple d'Alexandrie, pour les féliciter du retour de leur évêque. Ils les exhortent aussi à prier pour les empereurs : ce qui montre que Constant vivoit encore, et que c'étoit la même année trois cent quarante-neuf. Cette lettre étoit souscrite par seize évêques, dont le premier est saint Maxime de Jérusalem, qui présidoit au concile ; et tous, excepté un nommé Macrin, avoient assisté au concile de Sardique.

Saint Athanase entra en Égypte par Péluse, et, traversant le pays pour aller à Alexandrie, il exhortoit en chaque ville de s'éloigner des ariens, et de s'attacher à ceux qui confessoient le consubstantiel (2). Il fit même des ordinations en quelques églises. Enfin, il arriva à Alexandrie, où il fut reçu avec une joie incroyable, non-seulement du peuple, mais des évêques d'Égypte et des deux Lybies, qui accouroient de tous côtés. Ils se réjouissoient de voir encore leur ami en vie contre leur espérance, et de se voir eux-mêmes délivrés de la tyrannie des hérétiques. L'allégresse étoit générale, et, dans les saintes assemblées, ils s'excitoient les uns et les autres à la vertu. Plusieurs filles, qui auparavant se destinoient au mariage, consacrèrent à Jésus-Christ leur virginité. Plusieurs jeunes hommes embrassèrent la vie monastique, touchés des exemples des autres. Les pères y excitoient leurs enfants, ou du moins se laissoient fléchir à leurs prières, pour ne les en point détourner. Les maris et les femmes se persuadoient l'un à l'autre de vaquer à la prière, suivant le conseil de l'apôtre (3) ; la charité des peuples s'appliquoit à nourrir et à vêtir des orphelins et des veuves ; l'émulation étoit telle, que chaque maison sembloit être une église destinée à la prière et à la pratique des vertus. Voilà les effets que la joie publique produisoit alors chez les chrétiens. Les églises étoient dans une paix profonde, tous les évêques écrivoient à saint Athanase, et recevoient de lui des lettres pacifiques selon la coutume. Plusieurs se rétractoient de ce qu'ils avoient écrit contre lui. Plusieurs de ses ennemis se réconcilioient avec lui sincèrement. Quelques-uns le venoient trouver de nuit, et s'excusoient sur la nécessité qui les avoit engagés avec les ariens (4), dont ils détestoient l'hérésie ; et protestoient que dans le cœur ils avoient toujours communiqué avec lui.

LIV. Rétractation d'Ursace et de Valens.

La rétractation la plus importante fut celle d'Ursace et de Valens. Ils prirent l'occasion d'un concile assemblé de plusieurs provinces pour déposer de l'épiscopat Photin, condamné à Milan comme hérétique deux ans auparavant (1). Ce concile apparemment se tenoit à Rome ; car ce fut au pape Jules qu'Ursace et Valens s'adressèrent pour le prier d'être reçus à la communion de l'Église (2). Jules, ayant pris conseil, leur accorda cette grâce, pour diminuer d'autant les forces des ariens à l'avantage de l'Église. Mais, on ne les reçut qu'à condition de reconnoître l'innocence de saint Athanase ; et ils le firent par écrit en ces termes : Au seigneur le bienheureux pape Jules, Valens et Ursace, salut (3). Parce que nous avons ci-devant écrit plusieurs choses fâcheuses touchant l'évêque Athanase, et qu'ayant reçu sur ce sujet des lettres de votre sainteté, nous ne lui en avons point rendu compte (4), nous déclarons devant votre sainteté, en présence de tous nos frères les prêtres, que tout ce qui est venu jusqu'ici à nos oreilles touchant cet évêque nous a été faussement rapporté, et ne doit avoir aucune force ; et par conséquent nous embrassons de très-bon cœur la communion du même Athanase, vu principalement que votre sainteté a bien voulu, par sa bonté, nous pardonner notre faute. Nous déclarons aussi par cet écrit, signé de notre main, que nous anathématisons, comme nous avons toujours fait, l'hérétique Arius et ses sectateurs, qui disent qu'il y avoit un temps où le fils n'étoit pas ; qu'il est tiré du néant, et qu'il n'a pas été avant les siècles, comme il est contenu dans notre précédent écrit que nous avons présenté à Milan (5). Ceci étoit écrit de la main de Valens, et au-dessous de la main d'Ursace : Moi, Ursace, évêque, j'ai souscrit cette profession de foi.

Il semble, suivant cet écrit, qu'Ursace et Valens, dans leur première rétractation faite à Milan, avoient seulement renoncé à l'arianisme, et qu'à Rome on les obligea de plus à justifier saint Athanase. Quoi qu'il en soit, quelque temps après, étant à Aquilée, ils lui écrivirent à lui-même en ces termes : A notre seigneur et frère Athanase, Ursace et Valens. Nous avons trouvé l'occasion de notre frère, le prêtre Moïse, qui va vers votre charité, par qui nous vous saluons très-affectueusement de la ville d'Aquilée, et nous souhaitons que cette

(1) Ap. 2, p. 774, C. Ad Solit. p. 825, E.
(2) Socr. II, c. 24. Ath. ad Solit. p. 825, C.
(3) 1 Cor. VII, 5.
(4) Ad Solit. p. 827.

(1) Hilar. Fragm. p. 411.
(2) V. Pagi. an. 349, n. 4, 5, etc.
(3) Ath. 2, Ap. p. 775.
(4) Hilar. Fragm. p. 411.
(5) Sup. n. 42.

lettre vous trouve en bonne santé. Vous nous donnerez de la confiance, si vous voulez bien aussi nous écrire de votre part. Soyez assuré, par cette lettre, que nous avons avec vous la paix et la communion ecclésiastique. La divine bonté vous conserve, notre cher frère. Ces deux lettres d'Ursace et de Valens furent envoyées à saint Athanase par Paulin, évêque de Trèves, successeur de saint Maximin (1). Ursace et Valens souscrivirent ensuite à des lettres pacifiques qui leur furent présentées par deux prêtres de saint Athanase, Pierre et Irénée, avec un laïque nommé Ammonius, quoique saint Athanase ne les eût point chargés de lettres pour eux.

(1) 2 Ap. p. 775, D. Ad Solit. p. 826.

LIVRE TREIZIÈME.

I. Mort de Constant. Magnence, Vetranion, Nepotien, empereurs.

Cependant, il s'éleva en Gaule un parti contre l'empereur Constant (1). On se plaignoit qu'il donnoit trop de crédit à des barbares, qu'il exerçoit des cruautés et qu'il vendoit les gouvernements. Les chefs de la conjuration furent Chrestius, Marcelin et Magnence. Ils s'assemblèrent à Autun, où Marcelin, préfet du trésor, leur fit un grand festin et à plusieurs officiers des troupes, le jour de la naissance de son fils, pendant que l'empereur Constant étoit à la chasse : c'étoit le quinzième des calendes de fevrier, sous le consulat de Sergius et de Nigrien, c'est-à-dire le dix-huitième de janvier l'an trois cent cinquante de J.-C. Le festin dura bien avant dans la nuit ; et Magnence, étant sorti sous prétexte de quelque nécessité, revint paré de l'habit impérial, et fut salué auguste par toute la compagnie (2). Constant, l'ayant appris, s'enfuit vers les Pyrénées; Gaison le poursuivit par ordre de Magnence, le joignit à Elne et le fit mourir. Il avoit régné treize ans, depuis la mort du grand Constantin son père ; et en avoit vécu environ vingt-neuf. Vétranion, qui commandoit en Pannonie, ayant appris ces nouvelles, se déclara aussi empereur à Sirmium le premier jour de mars ; et Népotien, fils d'Eutropia, sœur du grand Constantin, prit la pourpre à Rome le troisième de juin, comme y ayant droit par la naissance; mais il n'étoit soutenu que d'une troupe de gladiateurs. Ces trois prétendus empereurs faisoient profession du christianisme.

II. Siége de Nisibe. Saint Jacques.

L'empereur Constantius, qui étoit alors à Édesse, faisant la guerre aux Perses, ayant appris la révolte de Magnence, commença à marcher vers l'occident (3) ; et Sapor, roi de Perse, profitant de l'occasion, vint assiéger pour la seconde fois Nisibe en Mésopotamie, le plus puissant rempart de l'empire sur cette frontière (4). Il avoit une grande armée d'infanterie et de cavalerie, avec plusieurs éléphants: le siége dura quatre mois (1). On fit la circonvallation, on éleva des tours, on employa toutes les machines dont on se servoit alors dans les siéges, mais inutilement. Enfin, après soixante-dix jours de travaux, Sapor fit arrêter le fleuve Mygdone, qui traversoit la ville, par une digue qu'il fit élever assez loin au-dessus, et qu'il fit rompre quand l'eau fut à sa hauteur. Cette eau retenue, venant avec effort contre la muraille de la ville, en abattit une espace considérable. Les Perses témoignèrent leur joie par de grands cris; mais ils différèrent l'assaut au lendemain, parce que l'inondation rendoit la brèche inaccessible. Quand ils approchèrent, ils furent bien surpris de trouver derrière une nouvelle muraille. C'étoit saint Jacques, l'évêque de cette ville, célèbre par sa vertu et par ses miracles, qui avoit encouragé la garnison et les habitants à élever si promptement cet ouvrage, demeurant cependant en prière dans l'église (2).

Sapor, s'étant lui-même approché, crut voir sur la muraille un homme vêtu à la royale, dont la pourpre et la diadème jetoient un éclat merveilleux. Il ne douta point que ce ne fût l'empereur romain, et menaça de mort ceux qui lui avoient dit qu'il n'étoit pas à Nisibe. Mais, comme ils l'assurèrent de nouveau que Constantius étoit à Antioche, il comprit ce que signifioit la vision, et que Dieu combattoit pour les Romains : de dépit il jeta en l'air un javelot, comme pour se venger du ciel. Alors saint Éphrem, diacre et disciple de saint Jacques, le pria de monter sur la muraille pour voir les Perses, et jeter sur eux sa malédiction. Le saint évêque monta sur une tour ; et, voyant cette multitude infinie, il ne fit autre imprécation que de demander à Dieu des moucherons pour faire éclater la puissance par les plus petits animaux. Il en vint aussitôt fondre sur les ennemis comme des nuées. Ils entroient dans les trompes des éléphants, dans les oreilles et les naseaux des chevaux et des autres bêtes, qui, entrant en fureur, rompoient leurs brides et leurs harnois, jetoient leurs hommes, troubloient les rangs,

(1) Zosym. lib. II, p. 603. Victor. Ep.
(2) Idac. Fast. an. 350.
(3) Philost. p. 111, c. 22.
(4) Julian. Orat. I. Pagi. 350, n. 5.

(1) Theod. II, Hist. c. 30, et Philoth. c. 1. Philost. III, c. 23. Chr. pasch, an. 350.
(2) Sup. liv. XI, n. 2.

et fuyoient où elles pouvoient. Sapor, forcé de reconnoître la puissance de Dieu, leva le siége et se retira honteusement. Philostorge, arien, et par conséquent peu favorable à saint Jacques de Nisibe, rendoit témoignage à ce miracle dans son histoire (1). Le saint mourut quelque temps après, sous le règne de Constantius, qui le fit enterrer dans la ville de Nisibe, suivant l'ordre du grand Constantin, son père, comme pour en être le protecteur (2); car l'usage étoit de mettre des sépultures hors les villes. Il laissa un grand nombre de livres en sa langue syriaque, la plupart de morale : on comptoit en tout vingt-six volumes. Il y avoit entre autres une chronique moins curieuse que celle des Grecs, mais plus solide; car elle n'étoit composée que de passages de l'Ecriture, et tendoit à fermer la bouche à ceux qui veulent philosopher vainement sur l'antechrist, ou sur le dernier avénement de Notre Seigneur.

III. Déposition de Vétranion.

L'empereur Constantius, ayant donné ordre à la sûreté des places de Syrie, partit d'Antioche avant le mois juin, pour marcher contre Magnence (3). Ses troupes étant assemblées, il conseilla à tous ceux qui n'avoient pas encore reçu le baptême de le recevoir au plus tôt, leur représentant les périls de la guerre, et déclarant que ceux qui ne seroient pas baptisés n'avoient qu'à quitter le service et se retirer chez eux. Toutefois, il ne se fit baptiser lui-même qu'onze ans après, et à l'article de la mort. Peut-être donnera-t-on le nom de païens à ceux qui quittèrent le service plutôt que de se faire chrétiens; car *paganus* en latin signifioit celui qui ne portoit pas les armes, étant opposé à *miles*, et de là il peut s'être étendu à tous les infidèles en général; peut-être aussi ce nom vient-il de *pagus*, d'où nous avons fait pays; car les paysans furent les derniers qui s'opiniâtrèrent à conserver l'idolâtrie. Magnence envoya des ambassadeurs à Constantius et à Vétranion, à qui Constantius avoit envoyé de son côté, pour n'avoir pas deux ennemis à combattre à la fois.

Vétranion préféra l'alliance de Constantius (4); et comme c'étoit un vieillard grossier, simple et presque imbécile, Constantius lui persuada ce qu'il voulut. Ils se joignirent en Pannonie; et Constantius, étant monté sur le tribunal avec Vétranion, commença à haranguer les soldats en latin, et leur représenta ce qu'ils devoient à la mémoire du grand Constantin, les serments qu'ils avoient fait d'obéir à ses enfants, la trahison de Magnence et la mort indigne de Constant, les conjurant de ne pas laisser ce crime impuni, et de lui aider à recouvrer la succession de son frère. Quoiqu'il ne parlât directement que contre Magnence, les soldats, gagnés auparavant, en firent l'application à Vétranion, et crièrent tout d'une voix qu'il falloit ôter tous ces faux empereurs, pour n'obéir qu'à Constantius, et le proclamèrent auguste et empereur, sans faire aucune mention de Vétranion. Ce pauvre vieillard, se voyant abandonné, quitta la pourpre, descendit du tribunal, et se vint jeter aux pieds de Constantius, qui non-seulement lui donna la vie, mais le fit manger à sa table, et l'envoya à Pruse en Bithynie, où il lui fournit magnifiquement de quoi vivre le reste de ses jours, lui pardonnant de bonne foi sa révolte (1). Vétranion, de son côté, lui fut fidèle, et acheva sa vie en repos. Comme il étoit chrétien, il assistoit assidûment aux assemblées des fidèles, distribuoit de grandes aumônes, et honoroit les ministres de l'Eglise. Il écrivoit souvent à Constantius, pour le remercier du bien qu'il lui avoit procuré, et lui conseilloit de se le procurer à lui-même, renonçant à l'embarras des affaires (2). Vétranion fut déposé le vingt-cinquième de décembre trois cent cinquante, après avoir régné dix mois.

IV. Gallus césar.

Magnence s'étoit délivré cependant de Népotien, ayant envoyé contre lui Marcelin, qui le vainquit en un grand combat. Népotien fut tué et sa tête portée par la ville de Rome au bout d'une lance (3). Il ne régna que vingt-huit jours, depuis le troisième de juin jusqu'au premier de juillet trois cent cinquante; sa mort fut suivie d'une cruelle proscription (4). On fit mourir Eutropia, sa mère, et plusieurs autres personnes considérables. Ainsi, au commencement de l'an trois cent cinquante-un, il ne restoit plus que Magnence, qui disputât l'empire à Constantius. Avant que de marcher contre lui, il voulut pourvoir à la sûreté de sa maison et des provinces d'Orient contre les Perses; et n'ayant point d'enfants mâles, il choisit Gallus, son cousin germain, fils de Jules Constantius, et le déclara césar le quinzième de mars trois cent cinquante-un, lui faisant épouser sa sœur Constantia, veuve d'Annibalien. Gallus avoit environ vingt-cinq ans, et on le trouve aussi nommé Constantius; car l'empereur lui donna son nom. Il l'envoya à Antioche où Gallus fit transporter dans le faubourg de Daphné les reliques de saint Babylas, pour purger ce lieu de la superstition et des impuretés qui s'y commettoient, et depuis ce temps il ne se rendit plus d'oracles au fameux temple d'Apollon, qui rendoit ce lieu illustre (5).

(1) Lib. III, c. 22.
(2) Gennad. Catalog. n. 1.
(3) Theod. III, c. 3.
(4) Zosym. 2, p. 694. Victor. de Caesar. et in Ep. Eutrop.

(1) Chr. pasch. an. 350, p. 292.
(2) Socr. II, c. 28. Soz. IV, c. 4.
(3) Zosym. lib. II, p. 44. Victor. Epit. Eutrop.
(4) Ath. 5, Apol. p. 677.
(5) Sozom. V, Hist. c. 19.

V. Croix miraculeuse.

Dans le même temps que Gallus vint à Antioche, il arriva un grand miracle en Orient. Une croix lumineuse parut dans le ciel sur la ville de Jérusalem (1), s'étendant depuis le calvaire jusqu'au mont des Olives, par l'espace de quinze stades, qui font près de trois quarts de lieuë : la largeur étoit proportionnée à la longueur ; ce n'étoient pas des rayons étendus comme d'une comète, mais un amas de lumière épaisse et éclatante. Ce phénomène parut en plein jour à neuf heures du matin, le septième de mai de cette année trois cent cinquante-un. Tous ceux qui se trouvèrent à Jérusalem en furent épouvantés : ils quittèrent les places, les maisons et tout ce qui les occupoit, pour courir à l'église avec les femmes et les enfants ; tous ensemble louoient Jésus-Christ, et confessoient sa divinité. La nouvelle s'en répandit promptement de tous côtés ; car il venoit toujours à Jérusalem des étrangers de tous les pays du monde pour prier et pour visiter les saints lieux. Ce miracle convertit un grand nombre de païens et de juifs.

L'empereur Constantius en reçut divers avis, mais principalement par saint Cyrille, évêque de Jérusalem, qui venoit de succéder à saint Maxime. Nous avons encore la lettre où il raconte ainsi le miracle : Du temps de Constantin, votre père d'heureuse mémoire, le bois salutaire de la croix fut trouvé à Jérusalem : de votre temps les miracles ne viennent plus de la terre, mais du ciel. Car, pendant ces saints jours de la Pentecôte aux nones de mai, vers l'heure de tierce, une très-grande croix, composée de lumière, a paru au-dessus du saint Golgotha, s'étendant jusqu'à la sainte montagne des Olives, et s'est montrée très-clairement, non à une ou deux personnes, mais à tout le peuple de la ville. Ce n'a point été, comme on pourroit penser, un phénomène passager : il a subsisté sur la terre pendant plusieurs heures, visible aux yeux, et plus éclatant que le soleil dont la lumière l'auroit effacé si la sienne n'eût été plus forte. Aussitôt, tout le peuple de la ville est accouru dans l'église, avec une crainte mêlée de joie : les jeunes et les vieux, les hommes et les femmes, et jusqu'aux filles les plus retirées ; les chrétiens du pays et les étrangers, et les païens qui étoient venus de divers lieux. Tous d'une voix louoient Notre Seigneur Jésus-Christ, le fils unique de Dieu, le faiseur de miracles, voyant par expérience la vérité de la doctrine chrétienne, à qui le ciel rend témoignage. Ce que saint Cyrille nomme ici les jours de la Pentecôte ne sont pas les fêtes qui la suivent, mais, selon le style des anciens, les jours qui la précèdent, c'est-à-dire les cinquante jours du temps pascal. Il finit en souhaitant que l'empereur glorifie à jamais la sainte et consubstantielle trinité : ce qui montre combien saint Cyrille étoit attaché à la foi de Nicée, quoiqu'il eût liaison avec Acace de Césarée, qui l'avoit ordonné évêque.

(1) Socr. II, c. 28. Soz. IV, c. 5.

VI. Concile de Sirmium. Photin déposé.

L'empereur étoit demeuré en Pannonie après la déposition de Vétranion, et, ayant envoyé des troupes contre Magnence, il attendoit à Sirmium l'événement de la guerre. Il y assembla un concile cette même année trois cent cinquante-un, après le consulat de Sergius et de Nigrien (1), car la guerre civile fit qu'il n'y eut point de consuls reconnus par tout l'empire : ce qui obligea de compter par ceux de l'année précédente. Ce concile fut composé de plusieurs évêques orientaux qui avoient suivis l'empereur. Les plus fameux sont Narcisse de Néroniade ; Théodore d'Héraclée ; Basile d'Ancyre ; Eudoxe de Germanicie ; Démophile de Bérée ; Cécropius de Nicomédie ; Sylvain de Tarse ; Macédonius de Mopsueste, et Marc d'Aréthuse. Ursace et Valens y étoient aussi, et on y compte jusqu'à vingt-deux évêques. Le but de ce concile étoit la déposition de Photin, évêque de la ville même de Sirmium, qui s'y maintenoit toujours, bien qu'il eût été condamné déjà plusieurs fois par les évêques d'Occident. Les Orientaux le condamnèrent aussi, et le déposèrent comme tenant la doctrine de Sabellius et de Paul de Samosate (2) ; et ce jugement comme juste fut approuvé de tout le monde (3).

On n'approuva pas de même une nouvelle formule de foi qui y fut dressée en grec. Elle contient d'abord une exposition de la foi un peu étendue, puis vingt-sept anathèmes contre différentes erreurs des ariens déclarés, des sabelliens et de Photin. Cette formule n'est pas tant mauvaise en elle-même que suspecte, à cause des évêques qui l'approuvèrent, dont plusieurs avoient été déposés au concile de Sardique. Elle ne dit, ni que le fils soit consubstantiel au père, ni même qu'il lui soit semblable, et dit expressément (4) : Nous n'égalons pas le fils au père, mais nous concevons qu'il lui est soumis. Elle dit anathème à ceux qui diront, que ce n'est pas le fils qui apparut à Abraham, ou qui lutta contre Jacob (5) ; et il est vrai que plusieurs des anciens ont cru (6) que le fils de Dieu avoit commencé dès lors à être envoyé vers les hommes. Photin le nioit, parce qu'il ne vouloit pas avouer que Dieu eût un fils avant

(1) Socr. II, c. 28, 29.
(2) Hilar. Fragm. p. 412, E.
(3) Socr. II, c. 30. Hilar. de Synod. p. 339. Athan. de Synod. p. 906. V. Pagi. n. 651, n. 12.
(4) Soz. I, c. 6.
(5) An. 17.
(6) Ath. 15, 16.

que Jésus fût né de Marie, mais d'ailleurs, les ariens en abusoient, prétendant prouver par-là que le père seul étoit de sa nature invisible et incompréhensible. Or, saint Augustin a fort bien prouvé depuis que ces apparitions ont été exécutées par des anges; que souvent il n'y a pas plus de raison de les rapporter à une des personnes divines qu'à l'autre, et que la trinité même s'est manifestée aux hommes en ces occasions (1).

Cette formule ayant été approuvée de tous les évêques du concile, ils voulurent persuader à Photin d'y souscrire, lui promettant de le rétablir dans son siége à cette condition (2); mais il ne l'accepta pas; et, se sentant soutenu par son peuple qui l'aimoit, il se plaignit à l'empereur d'avoir été injustement condamné. Il obtint une conférence pour examiner encore sa doctrine : Basile d'Ancyre se chargea de disputer contre lui, en présence des évêques et de huit commissaires nommés par l'empereur d'entre les sénateurs, entre autres Thalassius, qui avoit un grand crédit auprès de l'empereur, et qui fut envoyé cette année avec le césar Gallus en qualité de préfet du prétoire d'Orient (3). La conférence fut écrite sur-le-champ par six notaires ou écrivains en notes, qui en firent trois copies; l'une fut envoyée cachetée à l'empereur, l'autre aussi cachetée fut délivrée aux comtes ou sénateurs, la troisième à Basile et au concile (4). La dispute fut grande, mais Photin y fut vaincu et demeura condamné. L'empereur le bannit. et il passa le reste de sa vie en exil, où il composa un ouvrage contre toutes les hérésies, qui ne tendoit qu'à établir la sienne. Il l'écrivit en grec et en latin; car il n'ignoroit pas cette langue, quoiqu'il fût né en Orient. A sa place, on fit évêque de Sirmium Germinius, venu de Cyzique, et du parti des ariens (5).

VII. Magnence vaincu à Murse.

Magnence, étant maître des Gaules et de l'Italie, avoit passé les Alpes, et s'étoit avancé dans l'Illyrie et la Pannonie, où ses troupes en vinrent enfin aux mains avec celles de Constantius, dans une grande plaine près de Murse sur la Drave, où est à présent le pont d'Essec (6). Constantius ne jugea pas à propos d'exposer sa personne dans cette bataille (7); il demeura cependant dans une église des martyrs hors de la ville, ayant pris avec lui pour sa consolation Valens, évêque de Murse même, fameux arien. Celui-ci avoit adroitement donné ordre d'être averti en diligence de l'événement du combat, afin d'être le premier à porter une bonne nouvelle, ou à se mettre en sûreté. Ainsi, comme l'empereur et le peu de gens qui l'accompagnoient étoient en grande inquiétude, Valens vint dire que les ennemis fuyoient. L'empereur lui dit de faire entrer celui qui en avoit donné l'avis: Valens dit que c'étoit un ange. Constantius le crut, il dit souvent depuis hautement, qu'il devoit cette victoire plutôt aux mérites de Valens qu'à la valeur de ses troupes; et le crédit des ariens s'accrut considérablement par cette imposture. La bataille de Murse se donna le vingt-huitième de septembre cette année trois cent cinquante-un (1). La victoire fut sanglante, mais entière. Magnence fut contraint de repasser les Alpes et de se retirer dans les Gaules, où, ayant encore été vaincu, il se tua à Lyon d'un coup d'épée, ayant régné trois ans et demi, et vécu près de cinquante (2). Décentius, son frère, qu'il avoit fait césar, s'étrangla quand il eut appris sa mort. Mais tout ceci n'arriva que deux ans après, au mois d'août de l'an trois cent cinquante-quatre (3).

VIII. Martyre de saint Paul de Constantinople.

La prospérité de Constantius releva le courage des ariens, et renouvela la persécution contre les évêques catholiques, que l'autorité de Constant avoit arrêtée (4). Ursace et Valens revinrent au parti, disant tout haut, quoique faussement, que leur rétractation avoit été forcée, et que l'empereur Constant les y avoit contraints par violence (5).

Un des premiers évêques dont ils se délivrèrent, fut saint Paul de Constantinople. Depuis que Constantius l'avoit chassé en trois cent quarante-deux, il étoit revenu à Constantinople, soit par le crédit de Constant ou autrement; et il y demeura pendant le concile de Sardique, où le peuple ne permit pas qu'il fût mené, craignant les entreprises de ses ennemis. Mais depuis, Constantius, étant à Antioche, manda à Philippe, préfet du prétoire, très-favorable aux ariens, de chasser Paul de l'église et de mettre Macédonius à sa place. Philippe, craignant une sédition, usa d'artifice: il cacha l'ordre de l'empereur, et, sous prétexte de quelques affaires publiques, il alla le premier dans un bain, nommé Zeuxippe, d'où il envoya respectueusement prier Paul de le venir trouver, comme pour une affaire nécessaire. Il y vint : le préfet lui montra l'ordre de l'empereur, l'évêque se soumit volontiers, bien qu'il fût condamné sans connoissance de cause. Mais, comme le peuple, se doutant de quelque chose, s'étoit déjà assemblé en grand nombre autour de ce bain public, Philippe fit rompre

(1) De Trin. lib. II, c. 9, 10, etc.
(2) Socr. II, c. 30.
(3) Epiph. Hær. 71, n. 1. Sozom. lib. II, p. 608.
(4) V. Vales. ad Socr. 11, c. 30.
(5) Athan. ad Solit. p. 810. Orat. I, in Arian. p. 293, B.
(6) Zozim. lib. II, p. 609.
(7) Sulp. Sever. Hist. lib. II.

(1) Idac. Fast.
(2) Aurel. Epit.
(3) Idac. Fast. p. 353, n. 3.
(4) Athan. ad Solit. p. 828, A.
(5) Sup. liv. XII, n. 18. Theod. 2, Hist. c. 5. Socr. II, c. 16.

le treillis d'une fenêtre, par laquelle on amena Paul dans le palais. Il s'y trouva un vaisseau tout prêt, pour le jeter dedans et l'envoyer en exil : ce qui fut exécuté promptement.

Cependant Philippe sortit du bain public et marcha droit à l'église, menant avec lui dans son chariot Macédonius, qui s'étoit trouvé là comme sorti d'une machine. Ils étoient environnés de soldats l'épée à la main. Le peuple courut à l'église, tant les catholiques que les ariens, chacun s'en voulant saisir le premier. Mais, quand ils en furent proche, une peur sans raison les prit tous et les soldats mêmes. La foule étoit si grande, que le préfet et Macédonius ne pouvoient trouver de passage ; les soldats commencèrent à pousser ; le peuple trop pressé ne pouvoit reculer, ils crurent qu'il résistoit exprès pour les empêcher d'entrer, et, ayant les épées nues, ils commencèrent à frapper tout de bon, en sorte qu'il mourut, à ce que l'on disoit, plus de trois mille personnes, les uns tués par les soldats, les autres étouffés dans la presse. Telle fut l'entrée de Macédonius dans l'église de Constantinople.

L'évêque Paul fut envoyé chargé de chaînes de fer, premièrement à Singate en Mésopotamie, d'où il fut transféré à Emèse, et enfin à Cucuse, sur les confins de la Cappadoce et de l'Arménie, dans les déserts du mont Taurus (1). Là, ses ennemis l'enfermèrent dans un lieu étroit et obscur, où ils le laissèrent, espérant qu'il mourroit de faim. Mais, au bout de six jours, ayant trouvé qu'il respiroit encore, ils l'étranglèrent, et publièrent qu'il étoit mort de maladie. Philagre, vicaire du préfet du prétoire, qui étoit alors sur les lieux, et très-favorable aux ariens, peut-être fâché de ne l'avoir pas fait mourir lui-même, dit à plusieurs personnes comment la chose s'étoit passée ; et saint Athanase témoigne l'avoir appris d'eux-mêmes. Toute l'Eglise honore saint Paul de Constantinople comme martyr (2). Sa mort arriva vers le commencement de cette année trois cent cinquante et un, et la vengeance divine suivit de près le préfet Philippe, qui l'avoit procurée aussi bien que son exil ; car, avant l'année révolue, il fut honteusement privé de sa charge ; et, devenu simple particulier, banni de son pays, n'attendant que l'heure où l'on viendroit le faire mourir, il périt misérablement.

IX. Calomnies contre saint Athanase.

Le principal objet de la haine des ariens étoit toujours saint Athanase. Ils le voyoient en repos dans son église, uni de communion avec plus de quatre cents évêques (3). Le pape, toute l'Italie, la Sicile et les autres îles, toute l'Afrique, la Gaule, la Grande-Bretagne, l'Espagne et le grand Osius, la Pannonie, la Dalmatie, la Dacie, la Macédoine, la Grèce, la plus grande partie de la Palestine, toute l'Egypte et la Lybie, conservoient avec lui la paix et l'union ecclésiastique. Les ariens ne le pouvoient supporter : l'envie et la crainte de voir leur hérésie vaincue et proscrite en tous lieux les agitoit violemment. Les chefs du parti étoient alors Léonce d'Antioche, George de Laodicée, Acace de Césarée en Palestine, Théodore d'Héraclée, Narcisse de Néroniade, tous déposés au concile de Sardique, dont le jugement les avoit couverts de confusion. Ils s'adressent à l'empereur tous ensemble et lui disent : Vous n'avez pas voulu nous croire la première fois ; nous vous disions bien, quand vous rappelâtes Athanase, que c'étoit bannir notre doctrine. Il s'y est opposé dès le commencement et ne cesse de l'anathématiser : il a rempli le monde des lettres qu'il écrit contre nous ; la plupart des évêques sont en communion avec lui ; il a gagné une partie de ceux qui sembloient être pour nous, il aura bientôt le reste ; nous demeurerons seuls. Il est à craindre que l'on ne nous appelle hérétiques et vous aussi, et qu'on ne nous traite comme les manichéens.

A ces considérations, ils en ajoutoient de plus pressantes pour Constantius. Athanase, disoient-ils, a été l'occasion du mécontentement de l'empereur Constant, votre frère, et vous a pensé jeter dans une guerre civile. Il a mal parlé de vous à Constant, les deux fois qu'il lui a parlé ; enfin il a été du parti de Magnence, et lui a écrit une lettre dont nous avons la copie (1). Il a dédié sans votre participation l'église que Grégoire avoit commencée à Alexandrie par vos ordres et à vos dépens. Constantius, échauffé par ces discours, et parce qu'en marchant contre Magnence il avoit vu lui-même la multitude d'évêques qui communiquoient avec saint Athanase, changea entièrement de disposition à son égard. Il oublia des lettres favorables qu'il lui avoit écrites, et les promesses qu'il lui avoit faites de vive voix, même avec serment, lorsqu'il le renvoya chez lui ; il résolut de le faire condamner par les évêques d'Occident, et de le chasser encore de son église. Ou plutôt il se laissa entraîner à la passion des ariens.

X. Libère, pape. Concile d'Arles.

Ils commencèrent par s'adresser au pape Libère. Il avoit succédé à Jules, qui mourut le douzième d'avril, sous le cinquième consulat de l'empereur Constantius, avec le césar Constantius Gallus, c'est-à-dire l'an trois cent cinquante-deux, après avoir tenu le saint siége quinze ans deux mois et six jours (2). Nous n'a-

(1) Athan. ad Solit. p. 83, 84. Id. Apol. p. 703. Theod. II, c. 5.

(2) Menolog. 6 sept. Martyr. 7 juin.

(3) Athan. ad Solit. p. 827.

(1) Ap. I, p. 677.

(2) Lib. Pont. Sup. l. XI n. 58.

vons de lui que les deux lettres dont il a été parlé; la grande aux eusébiens, l'autre à l'église d'Alexandrie, sur le retour de saint Athanase (1). Libère fut élu pape malgré lui, un ou deux mois après, s'étant acquitté de son devoir dans un ministère inférieur avec une grande humilité (2). Les évêques orientaux lui écrivirent contre saint Athanase, pour lui persuader de lui refuser sa communion, et il lut leur lettre dans un concile d'évêques d'Italie assemblés à Rome; mais il y lut aussi une lettre de soixante-quinze évêques d'Egypte en faveur de saint Athanase. C'est pourquoi le concile, voyant un plus grand nombre d'évêques de son côté, jugea qu'il étoit contre la loi de Dieu de consentir aux Orientaux. Libère leur fit réponse conformément à cette résolution; et de l'avis du même concile, il envoya à l'empereur Constantius Vincent, évêque de Capoue, et quelques autres pour le prier de faire assembler un concile à Aquilée, comme il avoit résolu depuis long-temps. On croit que Vincent de Capoue est le même qui, vingt-huit ans auparavant, avoit présidé au concile de Nicée, au nom du pape saint Sylvestre. Le concile se tint dans les Gaules, à Arles, où l'empereur vint après la défaite et la mort de Magnence (3), et y séjourna depuis le mois d'octobre de l'an trois cent cinquante-trois, jusqu'au printemps de l'année suivante.

Au mois de mai de la même année, étant à Constantinople, il avoit fait un édit en faveur des clercs, pour rendre plus faciles les assemblées ecclésiastiques des peuples qui se convertissoient tous les jours (4). Il accorde aux clercs par cette loi, premièrement l'exemption des cens que l'on payoit au fisc pour les fonds de terres, secondement l'exemption des charges sordides, comme de fournir de la farine, du pain, du charbon, à l'exemple des principaux officiers qui en étoient exempts. La troisième exemption est de la contribution lustrale, qui se levoit sur les marchands. La dernière des parangaries ou corvées, pour fournir les chevaux et les voitures publiques. On étend ces priviléges à leurs femmes, leurs enfants et leurs esclaves; car la plupart des clercs inférieurs étoient mariés, et plusieurs étoient marchands ou artisans. Or, il est certain, dit cette loi, que le gain qu'ils tirent de leurs boutiques tourne au profit des pauvres. Sur la fin de la même année, Constantius fit une loi pour défendre les sacrifices nocturnes, que Magnence avoit permis (5). Car, tout chrétien qu'il étoit, il donnoit créance aux magiciens et aux enchanteurs, contre la loi de Dieu. Les ariens lui avoient fait aussi publier un édit, pour condamner au bannissement tous ceux qui ne souscriroient pas la condamnation d'Athanase (1).

Comme ils savoient que les Occidentaux n'y avoient jamais voulu consentir, ce fut la première chose qu'ils demandèrent dans le concile d'Arles. Les légats du pape, savoir, Vincent de Capoue et Marcel, évêque d'une autre ville de Campanie, demandoient que l'on traitât la cause de la foi avant la cause personnelle d'un particulier, et que l'on commençât par la condamnation de l'hérésie d'Arius (2). Ils allèrent même jusque-là, touchés du trouble de toutes les églises, de promettre, et par écrit, qu'à cette condition ils consentiroient à la condamnation d'Athanase. On s'assembla là-dessus, et après avoir délibéré, les Orientaux répondirent qu'ils ne pouvoient condamner la doctrine d'Arius, et qu'il falloit excommunier Athanase; car c'étoit la seule chose qu'ils prétendoient. Enfin Vincent de Capoue céda à la violence et aux mauvais traitements, et consentit à la condamnation de saint Athanase (3). Saint Paulin, évêque de Trèves, refusa constamment d'y souscrire (4), déclarant qu'il consentoit seulement à la condamnation de Photin et de Marcel, mais non pas à celle d'Athanase. Il fut donc banni, et envoyé en Phrygie, parmi les montanistes (5): on changea de temps en temps le lieu de son exil, et il y mourut cinq ans après, en trois cent cinquante-huit.

XI. Lettre de l'empereur à saint Athanase, par Montan.

Cependant saint Athanase, sachant que l'on avoit prévenu l'empereur contre lui par plusieurs calomnies, et ne croyant pas qu'il y eût pour lui de sûreté à la cour, y envoya cinq évêques choisis et trois prêtres pour apaiser l'empereur, répondre aux calomnies, et faire tout le reste de ce qu'ils jugeroient utile pour l'Eglise et pour lui (6). Mais, les ariens persuadèrent à l'empereur que saint Athanase avoit écrit pour demander à venir en Italie, afin de remédier aux maux de l'Eglise. L'empereur lui envoya un officier du palais, nommé Montan, avec une lettre qui lui permettoit de venir, et lui offroit les commodités du voyage. Saint Athanase, qui n'avoit rien demandé, fut extrêmement surpris; toutefois, comme la lettre de l'empereur ne portoit point d'ordre de venir, mais seulement une permission, il crut devoir demeurer dans son église, et ne laissa pas de se tenir prêt à partir au premier ordre. Il demeura vingt-six mois sans ouïr parler de rien. Ses ennemis vouloient apparemment le tirer d'Alexandrie, pour y met-

(1) Epist. 2, Liberii. ap. Hilar. Fragm. pag. 456. et ap Lucif. et tom. 2, Conc. p. 743.
(2) Epist. 1, t. 2, Conc. p. 745.
(3) Amm. XIV, c. 3, p. 353. n. 5.
(4) L. X, Cod. Theod. de Ep. l. XIII, XIV, de Extraord. etc. C. Theod. lib. XI.
(5) L. V, Cod. Theod. de pag. Athan. Ap. 1, p. 678, A.

(1) Sev. Sulp. Hist lib. II, p. 406, Varior.
(2) Ep. Lib. ad Const.
(3) Ath. Ap. p. 692, B.
(4) Lib. Marc. et Faust. p. 28.
(5) Sev. Sulp. ibid. Ath. p. 692, A. Hilar. in Const. p. 291, D. Hier. Chr. 359.
(6) Soz. VI, c. 9. Ath. 1, Ap. p. 686.

tre plus facilement en son absence un évêque de leur parti, et ils ne laissèrent pas de le calomnier de n'être pas venu, comme s'il eût méprisé un ordre de l'empereur. Entre les évêques qu'envoya saint Athanase, étoit Sérapion de Thmouis, qui avant son épiscopat avoit été moine et supérieur de plusieurs moines, aussi bien qu'Ammon, que l'on croit aussi avoir été un des cinq envoyés (1). Car, on avoit dès lors élevé à l'épiscopat plusieurs saints moines ; et saint Athanase en compte jusqu'à sept dans sa lettre à Draconce, que l'on peut raisonnablement rapporter à ce temps-ci.

XII. Lettre de saint Athanase à Draconce.

Draconce étoit moine, prêtre et abbé d'un monastère. Il fut élu évêque d'Hermopolis près d'Alexandrie, du consentement général même des païens (2). Mais, après avoir été ordonné, il se retira et se cacha, ne pouvant se résoudre à accepter une telle charge, et étant soutenu par les conseils de quelques autres. Saint Athanase, qui étoit lié avec lui d'une étroite amitié, lui écrivit sur ce sujet une lettre, qui commence ainsi : Je ne sais que vous écrire. Me plaindrai-je de votre refus, ou de ce que vous avez égard au temps, et vous cachez par la crainte des juifs? Mais soit ce motif, soit un autre, il y a lieu, mon cher Draconce, de se plaindre de votre conduite. Il ne falloit pas vous cacher après avoir reçu la grâce, ni donner aux autres un prétexte de fuir, étant aussi sage que vous êtes. Cette union si peu attendue qui a paru dans votre élection, sera nécessairement rompue par votre retraite; cette église sera en proie à plusieurs, et à plusieurs qui ne vont pas droit, mais tels que vous les connoissez; et les païens qui auroient promis de se faire chrétiens demeureront païens, vous voyant mépriser la grâce que vous avez reçue. Quelle excuse pourrez-vous alléguer? Quel remède apporterez-vous à tant de maux? O mon cher Draconce, vous nous avez mis dans l'affliction, au lieu de la joie et de la consolation que nous attendions de vous. Vous devez savoir qu'avant votre ordination vous viviez pour vous; à présent vous êtes à votre peuple; il attend de vous la nourriture, la doctrine de l'Ecriture sainte. Si vous vous nourrissez seul, quand Notre Seigneur Jésus-Christ viendra nous juger, qu'elle excuse aurez-vous d'avoir laissé mourir de faim son troupeau?

Si vous craignez le temps, où est donc votre courage? C'est en ces rencontres qu'il faut montrer de la hardiesse et du zèle pour Jésus-Christ. Est-ce que la disposition des églises ne vous plaît pas, ou que vous ne croyez pas que le ministère épiscopal ait sa recompense? Ce seroit mépriser le Sauveur qui l'a établi : de telles pensées ne seroient pas dignes de Draconce. Ce que le Seigneur a ordonné par les apôtres est bon et solide; il demeurera, et la lâcheté des frères cessera. Si tous avoient eu les même sentiments, comment auriez-vous été fait chrétien sans évêques? Et si ceux qui viendront après nous prenoient les mêmes pensées, comment les églises subsisteroient-elles? Ceux qui vous donnent de tels conseils, croient-ils que vous n'ayez rien reçu, parce qu'ils le méprisent? Ils devroient donc croire aussi que la grâce du baptême ne seroit rien pour ceux qui la mépriseroient. N'avez-vous pas ouï ce que dit l'apôtre (1) : Ne négligez pas la grâce qui est en vous. Qui veulent-ils que vous imitiez, celui qui doutoit et qui voulant bien suivre Jésus-Christ, différoit et délibéroit à cause de ses parents (2)? Ou le bienheureux Paul, qui, à l'instant que le ministère lui est confié, ne défère point à la chair et au sang? Car encore qu'il dise (3) : Je ne suis pas digne d'être nommé apôtre, toutefois connoissant ce qu'il a reçu, et de qui il l'a reçu, il dit (4) : Malheur à moi, si je ne prêche l'Evangile! Au contraire, en le prêchant (5), ceux qu'il instruit sont sa joie et sa couronne. Son zèle le fait prêcher jusqu'en Illyrie : il n'y a point de peine d'aller à Rome et de passer en Espagne, afin que sa récompense croisse avec son travail.

Peut-être vous conseillent-ils de vous cacher, à cause du serment que vous avez fait, de ne point paroître, si vous étiez ordonné, et croient en cela qu'il y a de la piété. Mais la véritable piété est de craindre Dieu, qui vous a imposé cette charge. Qu'ils blâment donc aussi Jérémie et le grand Moïse (6). Etant envoyés et ayant reçu la grâce de la prophétie, ils se sont excusés; mais ensuite ils se sont soumis. Quand vous auriez la voix foible et la langue embarrassée, quand vous vous croiriez trop jeune, craignez celui qui vous a formé, et qui vous connoissoit avant que de vous former. Quand vous auriez donné votre parole, qui doit être pour les saints comme un serment, lisez Jérémie ; après qu'il eut dit (7) : Je ne parlerai plus au nom du Seigneur, il craignit le feu secret qu'il sentoit en lui, et, sans s'arrêter à ce qu'il avoit dit, il prophétisa jusqu'à la fin. Ne savez vous pas ce qui arriva à Jonas pour s'être enfui, et qu'il ne laissa pas de prophétiser ensuite? Le Seigneur nous connoit mieux que nous-mêmes : il sait à qui il confie ses églises. Celui qui n'en est pas digne ne doit pas regarder sa vie passée, mais son ministère, de peur qu'il n'ajoute aux désordres de sa vie la malédiction de sa négligence. Quand vous seriez véritablement foible, vous devez prendre soin de l'Eglise, de peur que ses ennemis,

(1) Inf. XIV, n. 26. Ep. ad Dracon. p. 957, D. ad Serap. p. 672, D. Ep. (2) P. 845. t. 1.

(1) 1 Tim. IV, 14.
(2) Luc. IX, 60, 61.
(3) Gal. I, 16.
(4) 1 Cor. XV, 9.
(5) Ibid. IX, 16.
(6) Exod. IV, 10. Jerem. V, 6.
(7) Jerem. XX, 9.

la trouvant abandonnée, ne prennent l'occasion de la ravager. Ne nous laissez pas seuls dans le combat : venez à nous qui vous aimons, et qui vous conseillons suivant l'Ecriture.

Vous n'êtes pas le seul d'entre les moines qui avez été ordonné, ni le seul qui avez gouverné un monastère et qui avez été chéri des moines. Vous savez que Sérapion est moine, et de combien de moines il a été supérieur : vous n'ignorez pas de combien de moines Apollos a été le père ; vous connoissez Agathus et Ariston ; vous vous souvenez d'Ammonius qui a voyagé avec Sérapion. Peut-être, avez-vous ouï-parler de Mouite dans la haute Thébaïde ; vous pouvez être informé de Paul, qui est à Latos, et de plusieurs autres. Tous ceux-là n'ont point renoncé à leur ordination, et toutefois ils n'en sont pas devenus pires ; au contraire, ils attendent la récompense de leurs travaux. Combien d'idolâtres ont-ils convertis ? Combien en ont-ils ramené de leurs coutumes diaboliques ? Combien de serviteurs ont-ils acquis au Seigneur ? Ils ont persuadé la virginité aux filles et la continence aux jeunes hommes. Ne croyez donc pas ceux qui vous disent que l'épiscopat est une occasion de péché ; vous pouvez étant évêque avoir faim et soif comme Paul, et ne point boire du vin comme Timothée. Nous connoissons des évêques qui jeûnent, et des moines qui mangent ; des évêques qui ne boivent point de vin, et des moines qui en boivent ; des évêques qui font des miracles, et des moines qui n'en font pas. Plusieurs évêques n'ont jamais été mariés, et plusieurs moines ont eu des enfants. Aussi, il y a des évêques qui ont été pères, et des moines qui ont gardé la continence parfaite. Et d'ailleurs, nous savons qu'il y a des clercs qui souffrent la faim et des moines qui jeûnent ; la couronne ne se donne point selon les lieux, mais selon les œuvres. Hâtez-vous, puisque la sainte fête approche. Qui annoncera au peuple le jour de la pâque en votre absence ? Qui leur apprendra à la solenniser dignement ? Il semble que cette fête devoit être l'épiphanie, où, suivant l'ancienne coutume, on annonçoit la pâque de la même année.

XIII. Grande apologie de saint Athanase.

Ce fut aussi vers le même temps que saint Athanase écrivit sa grande apologie, que l'on compte ordinairement pour la seconde, et qui contient toutes les preuves de son innocence. Elle est adressée à ses amis, et montre deux choses, premièrement que sa cause ne devoit plus être examinée, après avoir été jugée solennellement par les conciles d'Alexandrie, de Rome et de Sardique, dont le jugement avoit été confirmé par la rétractation d'Ursace et de Valens. En second lieu, il prouve que, dans le fond, le jugement rendu en sa faveur étoit solidement établi sur la vérité et sur la justice de sa cause. Aussi, dans cet écrit, il n'y a de lui qu'une préface et une conclusion fort courte : tout le corps de l'ouvrage est un tissu de pièces qui servoient à sa défense, suivant la division qui vient d'être marquée (1). C'est-à-dire qu'il rapporte premièrement l'histoire de sa justification, commençant au concile d'Alexandrie, en trois cent trente-quatre, et finissant à la rétractation d'Ursace et de Valens, en trois cent quarante-neuf (2). Ensuite, il montre que ceux qui l'ont absous ne l'ont fait ni par complaisance, ni par crainte, mais par un pur motif de justice ; et, pour cet effet, il reprend l'histoire de toutes les calomnies avancées contre lui dès l'origine, c'est-à-dire dès la conjuration des ariens avec les méléciens, au commencement de son épiscopat. Là, il rapporte l'affaire d'Ischyras et celle d'Arsène, la procédure du concile de Tyr, la députation à la Maréote, son bannissement à Trèves, et finit à la lettre du jeune Constantin pour son retour (3). Ce qui est dit à la fin de la chute de Libère et de celle d'Osius, semble avoir été ajouté depuis ; et il paroît, par le corps de la pièce, qu'elle est écrite avant qu'Ursace et Valens eussent rétracté leur rétractation, ou du moins avant que saint Athanase en eût connoissance.

XIV. Libère demande un concile.

Le pape Libère, ayant appris la foiblesse avec laquelle Vincent de Capoue, son légat au concile d'Arles, avoit cédé aux ariens, en fut sensiblement affligé. Il en parloit ainsi dans une lettre à Osius (4) : J'espérois beaucoup de lui, parce qu'il savoit très-bien l'affaire, et qu'il en avoit été plusieurs fois juge avec vous. Non-seulement il n'a rien obtenu, mais il a été entraîné lui-même dans la dissimulation. J'en suis doublement affligé, et j'ai résolu de mourir pour Dieu plutôt que d'être le dernier délateur. Il veut dire être le calomniateur de saint Athanase. Il en écrivit aussi à Cécilien, évêque de Spolète, l'exhortant à ne se pas décourager par l'action de Vincent (5). Comme Libère étoit en cette peine, voyant qu'on pressoit publiquement les autres évêques d'Italie pour les contraindre à se soumettre au jugement des Orientaux, Lucifer vint fort à propos le trouver. Il étoit évêque de Cagliari, métropole de Sardaigne et des îles voisines (6) ; son mépris pour le monde, son amour pour les saintes lettres, la pureté de sa vie et sa constance dans la foi, l'avoient déjà rendu illustre dans l'Eglise (7). Il connoissoit à fond toute cette affaire, et savoit que le dessein des héré-

(1) P. 7, 2.
(2) P. 7, 7.
(3) P. 805.
(4) Fragm. Epist. ap. Bar. an. 353, n. 19, et in Fragm. Hil. p. 426.
(5) Hilar. in Fragm. p. 425. Ep. 3, ad Euseb. tom. 2, Conc. p. 740.
(6) Athan. Apol. 1, p. 703, D.
(7) Lib. Faust. et Marc. p. 28.

tiques étoit d'attaquer la foi, sous prétexte de la personne de saint Athanase. Il s'offrit avec un grand zèle d'aller à la cour, et d'expliquer tout à l'empereur pour obtenir de lui que l'on pût traiter dans un concile tout ce qui étoit en question.

Libère accepta cette offre, et envoya avec Lucifer un prêtre nommé Pancrace ou Eutrope, et un diacre nommé Hilaire, qu'il chargea d'une lettre pour l'empereur, pleine de respect et de fermeté (1). Il lui représente qu'il ne lui avoit pas demandé un concile seulement pour l'affaire d'Athanase, mais pour plusieurs autres, et qu'avant toutes choses on devoit traiter la cause de la foi. Il se justifie de ce qu'on l'accusoit d'avoir supprimé les lettres des Orientaux qui chargeoient Athanase, en disant qu'il les a lues en plein concile, mais qu'il n'a pu y ajouter foi parce qu'elles étoient contredites par le jugement de soixante-quinze évêques d'Egypte. Il dit ensuite : Les Orientaux témoignent qu'ils veulent avoir la paix avec nous. Quelle paix, seigneur, peut-il y avoir, puisqu'il y a quatre évêques du même parti, savoir, Démophile, Macédonius, Eudoxe et Martyrius, qui, à Milan, il y a huit ans, n'ayant pas voulu condamner l'opinion hérétique d'Arius, sortirent en colère du concile? On voit par-là que cette lettre est écrite l'an trois cent cinquante-quatre; car ce concile dont il parle est le premier de Milan, tenu en trois cent quarante-six. Libère représente encore dans cette lettre ce qui venoit de se passer à Arles, où, quelques offres que ses légats eussent faites, jamais les Orientaux n'avoient voulu condamner l'hérésie d'Arius; c'est pourquoi il conjure l'empereur de faire encore tout examiner soigneusement dans une assemblée d'évêques (2), où l'on commencera par convenir de la foi de Nicée, et le prie d'écouter favorablement Lucifer, Pancrace et Hilaire, qu'il lui envoie.

Il écrivit en même temps à Eusèbe, évêque de Verceil, et par conséquent voisin de la cour, qui se tenoit à Milan (3). Il étoit natif de Sardaigne, et de là pouvoit venir sa liaison avec Lucifer de Cagliari; mais il quitta son pays et le repos dont il pouvoit jouir dans sa famille (4). A Rome, il fut ordonné lecteur; ensuite il vint à Verceil, et s'y fit estimer à tel point, que le siége venant à vaquer, on le préféra à tous ceux du pays (5). Tout le peuple le demanda : les évêques l'élurent, et c'est le premier évêque de cette église que l'on connoisse. Il fut le premier dans l'Occident qui joignît la vie monastique à la vie cléricale (6), vivant lui-même et faisant vivre ses clercs dans la ville à peu près comme les moines des déserts, dans les jeûnes, la prière fréquente le jour et la nuit, la lecture et le travail, séparés de la compagnie des femmes, se gardant l'un l'autre contre les tentations (1). Leur communauté se nommoit aussi monastère, et de cette sainte école sortirent plusieurs illustres évêques. Saint Eusèbe profita lui-même de cette vie austère pour supporter plus facilement les persécutions qu'il eut à souffrir ensuite (2). Le pape Libère connoissoit son zèle et son union avec Lucifer, c'est pourquoi il lui écrivit, le priant de se joindre à lui, s'il en trouvoit l'occasion, pour persuader à l'empereur ce qui étoit de l'intérêt de la foi, pour apaiser son indignation et le porter à procurer la paix des églises (3). Non content de cette première lettre, il lui en écrivit une seconde, après que ses légats furent partis, le priant encore de se joindre à eux pour la défense de la foi catholique et de l'absent que l'on vouloit condamner contre toutes les lois, c'est-à-dire de saint Athanase. Eusèbe reçut très-bien les légats et en écrivit à Libère, qui le remercia par une troisième lettre, l'encourageant de plus en plus à travailler pour la cause de l'Eglise, et à procurer le concile (4). Libère avoit encore écrit à Fortunatien, évêque d'Aquilée, le croyant plus touché de l'espérance des biens éternels que de la crainte des hommes (5); il le prioit de s'appliquer avec eux à cette affaire, et même de les aider de sa présence, s'ils le désiroient. Fortunatien étoit Africain de nation, et écrivit des commentaires sur les Évangiles, d'un style court et rustique (6). Il ne répondit pas dans la suite à la bonne opinion qu'en avoit le pape Libère.

XV. Mort du césar Gallus.

Tandis qu'en Occident on se préparoit au concile, les juifs se soulevèrent encore en Orient (7). Ils prirent les armes à Diocésarée en Palestine, égorgèrent de nuit la garnison, et coururent les pays voisins, sous la conduite d'un nommé Patrice, qu'ils reconnurent pour leur roi, ne voulant plus obéir aux Romains (8). Le césar Gallus, qui étoit à Antioche, y envoya des troupes, qui en tuèrent une grande quantité, et jusqu'aux enfants, brûlèrent et ruinèrent Diocésarée, Tibériade, Diospolis et plusieurs autres villes. Gallus eut aussi quelque avantage contre les Perses, et ces bons succès le rendirent insolent; il se laissa emporter à la violence et à la cruauté; il fut même accusé d'avoir voulu s'attribuer l'empire (9). Enfin, Constantius, l'ayant attiré en Occident, le fit arrêter; on lui fit son procès, et il eut la tête coupée dans une île nommée Flanone, près de Pole, en Istrie (10). Gallus étoit âgé de vingt-

(1) Ath. ad Solit. p. 836. Ep. ad Const.
(2) Sup. liv. XII, n. 29.
(3) Ep. 2, ad Eus.
(4) Hier. Script.
(5) Ambros. ad Vercell. Ep. 63, n. 68.
(6) N. 66.

(1) N. 82.
(2) N. 71.
(3) Ep. 4.
(4) Ep. 5.
(5) Ead. ep. 5.
(6) Hier. Script.
(7) Socr. II, c. 33. Soz. IV, c. 7.
(8) Hier. Chr. an. 353, Vict. Cæsar.
(9) Philostorg. III, c. 28, et IV, c. 1.
(10) Amm. Marcell. lib. XIV, c. 11.

neuf ans, et en avoit régné quatre, depuis l'an trois cent cinquante-un jusqu'en trois cent cinquante-quatre ; car il mourut sur la fin de cette année, étant consul pour la troisième fois, et Constantius pour la septième. Gallus fit profession de la religion chrétienne jusqu'à la fin ; mais il étoit attaché aux ariens, car il donna accès auprès de lui à Théophile l'Indien ou le Blemmyen, ce fameux voyageur dont il a été parlé (1). Théophile introduisit auprès de Gallus Aëtius, que Léonce avoit fait diacre à Antioche (2) ; mais, ayant eu part aux violences de Gallus, ils furent enveloppés dans sa disgrâce (3). Théophile, qui l'accompagna dans son dernier voyage, fut banni en même temps que Gallus fut tué, et Aëtius fut épargné par mépris.

Julien, frère de Gallus, fut alors en grand péril (4). Il avoit conçu de hautes espérances quand Gallus fut fait césar. Il commença à sortir de la crainte dans laquelle il avoit vécu depuis son enfance, et, quittant le château de Macel en Cappadoce, où il avoit été enfermé six ans avec son frère, il passa en Asie et en Grèce pour continuer et perfectionner ses études. A la mort de Gallus, on lui fit un crime de ces voyages ; on l'accusa premièrement d'avoir quitté le château de Macel, ensuite d'avoir vu son frère qui passoit à Constantinople (5) ; mais il montra qu'il n'avoit fait ni l'un ni l'autre sans ordre de Constantius, et fut puissamment secouru par l'impératrice Eusébia. On l'amena à Côme, auprès de Milan ; il vit une fois l'empereur, et enfin, au bout de six mois, il obtint la liberté de retourner en Grèce continuer ses études, et se retira à Athènes.

XVI. Apostasie de Julien.

Julien avoit alors vingt-trois ans, et depuis trois ans il n'étoit plus chrétien qu'en apparence (6). Il dit lui-même qu'il l'avoit été vingt ans, c'est-à-dire depuis le commencement de sa vie ; car il fut baptisé dès l'enfance. Constantius, le faisant élever avec son frère Gallus, avoit eu soin de lui donner des maîtres chrétiens, entre autres le sophiste Ecébole, qui lui enseigna la rhétorique (7) ; mais, dès-lors, il arriva un accident que l'on regarda comme un présage miraculeux de son apostasie. Gallus et Julien firent bâtir une église en l'honneur du martyr saint Mamas, sur son sépulcre, près de Césarée en Cappadoce (8). Le côté de Gallus se bâtit fort bien, celui de Julien ne put subsister : les murailles tombèrent, la terre repoussa les fondements. Lorsque les deux frères furent plus avancés, et qu'ils étudièrent la philosophie et l'éloquence, Julien, s'exerçant à parler avec Gallus, prenoit souvent le parti des païens, sous prétexte de soutenir la cause la plus foible, mais en effet il suivoit son inclination (1). Quand Gallus fut fait césar, l'empereur Constantius permit à Julien d'aller étudier dans l'Asie mineure, mais avec défense expresse de fréquenter le sophiste Libanius, parce qu'il étoit païen. L'Asie fut pour Julien une école d'impiété ; on y enseignoit l'astrologie, les horoscopes, la divination par les prodiges, et la magie. Il alla à Pergame voir le sophiste Edésius, le plus fameux de ceux qui faisoient profession de la philosophie superstitieuse de Plotin et de Porphyre. Edésius, consumé de vieillesse et de maladie, renvoya Julien à ses disciples (2) : Allez, dit-il, puiser chez eux la sagesse et les sciences, et, si vous arrivez aux mystères, vous aurez honte de porter le nom d'homme. Je voudrois que Maxime fût ici, mais on l'a envoyé à Ephèse, et je vous dirois aussi la même chose de Priscus, mais il est passé en Grèce. Il vous reste ici de mes disciples, Eusèbe et Chrysanthe. Julien s'attacha donc à ces deux derniers, sans quitter Edésius.

Chrysanthe étoit dans les mêmes sentiments que Maxime, attaché à la magie ; Eusèbe ne comptoit de science solide que la dialectique et les raisonnements, traitant le reste d'imagination et d'imposture. Julien l'ayant un jour prié de s'expliquer, il lui dit : Maxime est très-savant et d'un grand esprit naturel, mais il abuse de ses avantages ; il méprise les démonstrations et s'amuse à des folies. Dernièrement, il nous mena tout ce que vous nous voyez ici, au temple d'Hécate ; et, après que nous eûmes adoré la déesse, il nous dit : Asseyez-vous, mes amis ; voyez ce qui va arriver, et si je me distingue du commun. Ayant dit cela, quand nous fûmes tous assis, il purifia un grain d'encens, et dit tout bas un certain hymne. Alors, la statue de la déesse parut sourire ; et, comme nous témoignions notre étonnement : Ne faites point de bruit, dit-il, les flambeaux que la déesse tient à ses mains vont s'allumer ; et ils furent plutôt allumés qu'il ne l'eut dit. Nous nous retirâmes étonnés de ces prodiges ; mais, pour vous, continua Eusèbe parlant à Julien, ne les admirez point, non plus que moi, qui suis purifié par la raison.

Julien, ayant ouï ce discours, dit à Eusèbe : Adieu, appliquez-vous à vos livres, vous m'avez montré celui que je cherchois ; et, ayant baisé Chrysanthe à la tête, il s'en alla promptement à Ephèse, où il trouva Maxime, et s'attacha tellement à s'instruire de sa doctrine, que lui et Chrysanthe, qu'il avoit fait venir, ne pouvoient suffire à contenter sa curiosité. Avec la superstition et la folle créance de connoître l'avenir (3), Maxime inspira à Julien le désir de

(1) Soz. IV, c. 7. Theod. III, Hist. I, c. 3.
(2) Greg. Nyss. l. I, Conc. Eunom. p. 30, B.
(3) Philost. IV, c. 1. Sup. l. XII, n. 31.
(4) Amm. lib. XV, c. 2.
(5) Julian. ad Athan.
(6) Jul. Ep. 51, p. 210. Soz. V, Hist. c. 2.
(7) Socr. III, c. 1.
(8) Greg. Naz. in Jul. Or. p. 59. Theod. III, c. 2, Soz. V, c. 2.

(1) Gr. Naz. p. 61, C. etc.
(2) Eunap. in Max. p. 80,
(3) Socr. III, c. 1.

régner, conformément aux bruits qui se répandoient déjà parmi le peuple, qu'il étoit digne de l'empire, pour son esprit, son éloquence et sa modération apparente (1). Car on le voyoit à Constantinople, où il demeura quelque temps, avec un extérieur de philosophe, un habit simple et des manières populaires. Toutefois, craignant l'empereur Constantius, il feignoit toujours d'être chrétien; et, pour mieux dissimuler, il se fit raser la tête, et professa quelque temps extérieurement la vie monastique. Il ne se cacha pas si bien de Gallus, son frère, qui, pour le ramener au christianisme, lui envoya Aétius, ce sophiste arien qui fit depuis tant de bruit, mais dont Gallus avoit une grande opinion (2). Aétius le rassura, en lui disant que Julien fréquentoit les églises et les mémoires des martyrs, et qu'il persévéroit dans la religion chrétienne.

Après la mort de Gallus, Julien, étant passé en Grèce, se confirma de plus en plus dans l'idolâtrie, et continua de chercher partout des devins et des interprètes d'oracles. Il tomba entre autres dans les mains d'un imposteur, qui, l'ayant mené dans un temple d'idoles et fait entrer dans la partie la plus secrète, commença à invoquer les démons (3). Ils parurent sous la forme qu'ils avoient accoutumé de prendre; Julien en eut peur, et fit sur son front le signe de la croix, aussitôt les démons disparurent. L'enchanteur s'en plaignit à Julien, qui avoua sa peur, et témoigna admirer la vertu de la croix. Ce n'est pas la crainte, dit l'enchanteur, qui les a fait retirer, mais l'horreur qu'ils ont eue de votre action. Julien se paya de cette raison, et se fit initier aux cérémonies profanes.

XVII. Concile de Milan.

L'empereur Constantius étoit à Milan et y fit assembler le concile, que le pape Libère et les évêques orientaux demandoient instamment, mais dans des vues bien différentes (4); le pape pour réunir les églises (5), les Orientaux pour faire souscrire les Occidentaux à la condamnation de saint Athanase. Il n'y vint pas un grand nombre d'évêques orientaux (6) : la plupart s'excusèrent sur leur vieillesse, ou sur la longueur du chemin; mais les Occidentaux furent plus de trois cents. Ils s'assemblèrent dans les premiers mois de l'année trois cent cinquante-cinq, sous le consulat d'Arbétion et de Lollien. Comme saint Eusèbe de Verceil faisoit difficulté d'y venir (7), le concile lui députa deux évêques, Eustomius et Germinius, dont le dernier étoit le nouvel évêque de Sirmium, et les chargea d'une lettre pour l'exhorter à prendre confiance en eux, et se résoudre par leur conseil à conserver l'unité et le lien de la charité, c'est-à-dire à juger, touchant les hérétiques Marcel et Photin et le sacrilége Athanase, ce que presque tout le monde avoit jugé (1), ajoutant que, s'il croit devoir agir autrement, ils ne laisseront pas de juger suivant la règle de l'Évangile; c'est ainsi qu'ils nomment leurs préjugés. Ils n'osoient pas qualifier saint Athanase d'hérétique, quoiqu'ils ne le persécutassent qu'à cause de son zèle pour la vraie doctrine; mais ils le nomment sacrilége, à cause de la calomnie du calice rompu chez Ischyras, qui étoit le plus solide fondement de leur persécution. Cette lettre étoit souscrite par trente évêques, entre lesquels on voit Valens de Murse, Ursace de Singidon, Saturnin d'Arles, Germinius de Sirmium, Epictète de Centumcelles, Léonce d'Antioche, Acace de Césarée, Patrophile de Scythopolis, tous fameux ariens. L'empereur écrivit aussi à Eusèbe, comme toutes choses étant déjà réglées par le concile, pour l'exhorter à être du même avis que les autres. Saint Eusèbe fit réponse, et promit que, quand il seroit à Milan, il feroit tout ce lui paroîtroit juste et agréable à Dieu. Lucifer et les deux autres légats du pape, Pancrace et Hilaire, écrivirent à Eusèbe de leur côté, le pressant de venir pour dissiper les artifices des ariens, et résister à Valens, comme saint Pierre à Simon le magicien.

Quand saint Eusèbe de Verceil fut arrivé à Milan, on l'empêcha pendant dix jours d'entrer dans l'église où se tenoit le concile, puis on le manda quand on jugea à propos (2). Il vint avec les trois légats du pape, Lucifer, Pancrace et Hilaire. On le pressa d'abord de souscrire à la condamnation de saint Athanase; il dit qu'il falloit auparavant être assuré de la foi des évêques, parce qu'il savoit certainement que quelques-uns des assistants étoient infectés d'hérésie. Il proposa le symbole de Nicée, et promit que, quand tous l'auroient signé, il feroit ce que l'on désiroit. Denis, évêque de Milan, successeur de Protais, se mit le premier en état de souscrire au symbole de Nicée; mais Valens de Murse lui arracha le papier et la plume d'entre les mains, et s'écria qu'on ne feroit jamais rien par cette voie. La contestation fit tant de bruit qu'elle vint à la connoissance du peuple : et tout le monde fut sensiblement affligé de voir la foi attaquée par les évêques. Les ariens, craignant le jugement du peuple, passèrent de l'église au palais, par ordre de l'empereur, qui voulut présider à ce jugement (3).

Le concile étant donc transféré au palais, les ariens y proposèrent un édit ou une lettre de l'empereur, qui contenoit tout le venin de leur hérésie. L'empereur prétendoit avoir reçu en

(1) Sozom. v, c. 1.
(2) Epist. Gall. ap. Julian.
(3) Theod. III, Hist. c. 3.
(4) Sup. lib. II, p. 406.
(5) Soz. IV, c. 9.
(6) Socr. II, c. 36.
(7) P. 355, n. 2. Sulpit. 2, p. 42.

(1) Ap. Bar. ann. 355, et in Append. to. 2, Conc. p. 773, 774
(2) Hilar. 2, Orat. ad Constant. in fine, p. 305.
(3) Sev. Sulp. lib. II.

songe un ordre d'expliquer ainsi la foi (1) ; et, pour faire recevoir aux évêques cet écrit, il leur représentoit qu'il ne vouloit que rétablir la paix, et que l'on ne devoit pas douter que sa foi ne fût catholique, puisque Dieu se déclaroit en sa faveur par tant de victoires. Les légats du pape, Lucifer, Pancrace et Hilaire, répondirent que la foi de Nicée avoit toujours été la foi de l'Eglise, et demandèrent la condamnation de la doctrine d'Arius (2) : Constantius soutint qu'elle étoit catholique, et ajouta qu'il ne leur demandoit pas conseil, et qu'ils ne l'empêcheroient pas de suivre Arius s'il vouloit (3). Les ariens firent paroître au dehors la lettre de l'empereur, afin que, si le peuple la recevoit favorablement, elle fût autorisée; si elle étoit mal reçue, que la faute en retombât sur l'empereur, en qui elle seroit pardonnable, parce que, n'étant que catéchumène, il pouvoit encore ignorer les mystères; mais, cette lettre ayant été lue dans l'église, le peuple la rejeta.

On revint donc à presser la condamnation de saint Athanase (4). L'empereur ayant fait venir Lucifer, Eusèbe et Denis, les pressoit d'y souscrire Ils insistoient sur la rétractation d'Ursace et de Valens, qui avoient eux-mêmes reconnu son innocence. Alors l'empereur se leva brusquement (5), et dit : C'est moi qui suis l'accusateur d'Athanase, croyez sur ma parole ce que l'on vous dit contre lui. Ils répondirent : Quand vous l'accuseriez, on ne peut le juger en son absence. Il ne s'agit pas ici d'une affaire temporelle pour vous en croire comme empereur, c'est le jugement d'un évêque. Mais comment le pouvez-vous accuser ? vous êtes trop éloigné pour savoir le fait par vous-même; et si vous dites ce que vous avez appris de ses ennemis, il est juste que vous croyiez aussi ce qu'il dit : si vous les croyez plutôt que lui, on pourra juger qu'ils n'accusent Athanase que pour vous plaire (6). L'empereur se tint offensé de ce discours; et, comme il les pressoit toujours de souscrire à la condamnation de saint Athanase, et de communiquer avec les hérétiques, ils lui dirent que ce n'étoit pas la règle de l'Eglise. Mais ce que je veux, dit-il, doit passer pour règle; les évêques de Syrie trouvent bon que je parle ainsi, obéissez donc, ou vous serez exilés. Les évêques étonnés levèrent les mains au ciel, et lui représentèrent hardiment que l'empire ne lui appartenoit pas, mais à Dieu, de qui il l'avoit reçu, et qui pouvoit l'en priver; ils le menaçoient du jour du jugement, et lui conseilloient de ne pas corrompre la discipline de l'Église, en y mêlant la puissance romaine. Mais il n'écouta rien, et, sans les laisser parler davantage, il les menaça, il tira l'épée contre eux, et commanda d'en mener quelques-uns au supplice; puis, changeant aussitôt d'avis, il les condamna seulement au bannissement (1). Denis, évêque de Milan, s'étoit laissé persuader de souscrire la condamnation de saint Athanase, pourvu que les évêques examinassent la foi; mais, comme il demeura ferme en ce point de soutenir la foi de Nicée, sa souscription ne lui servit de rien, et il fut envoyé en exil. Avant que d'emmener les légats du pape, le diacre Hilaire fut dépouillé et fouetté sur le dos, en lui disant : Pourquoi n'as-tu pas résisté à Libère? pourquoi as-tu apporté ses lettres? C'étoit Ursace, Valens et les eunuques de leur faction qui le maltraitoient ainsi, en riant et se moquant de lui, cependant il bénissoit Dieu.

XVIII. Eusèbe, Denis et Lucifer, exilés.

Les tribuns se firent un chemin au travers du peuple avec toute sorte de cruauté, et entrèrent jusque dans le sanctuaire, pour arracher les évêques de l'autel; ils partirent pour leur exil, levant les yeux au ciel et secouant la poussière de leurs pieds (2). Telle fut l'issue du concile de Milan, la plupart des évêques par surprise ou par foiblesse souscrivirent à la condamnation de saint Athanase (3). On remarque entre les autres, Fortunatien d'Aquilée, qui succomba après avoir résisté généreusement. Denis, Eusèbe et Lucifer ne furent pas les seuls qui demeurèrent fermes (4); il y en eut plusieurs autres qui n'abandonnèrent point saint Athanase, et qui furent bannis comme eux, soit au sortir du concile de Milan, ou quelque temps après. Mais on inventa des calomnies contre chacun d'eux, afin qu'ils ne parussent pas bannis pour la cause de Dieu (5). On remarque entre autres Exupérance, qui avoit servi sous Eusèbe dans l'église de Verceil, et qui fut depuis évêque de Tortone. Maxime, évêque de Naples, fut long-temps éprouvé par les tourments, parce que la foiblesse de son corps faisoit espérer qu'il y succomberoit; enfin il fut banni et mourut dans son exil (6). Les ariens lui donnèrent pour successeur un nommé Zosyme. Rufinien, homme d'une simplicité admirable, souffrit le martyre en cette occasion; car Epictète, arien, évêque de Centumcelles, le fit courir si long-temps devant son chariot, que ses veines se rompirent, et il perdit tout son sang par la bouche (7).

(1) Lucif. De non Conven. p. 205, Edit. Paris. 1568; Idem de non Parc. p. 226. Idem 11, pro Ath. p. 104. Idem 1, pro Ath. p. 22, de Reg. apost. init.
(2) Idem 11, pro Ath. p. 112.
(3) Idem de non Parc. p. 235. Sulp. p. 410.
(4) Sulp. p. 409. Lucif. II, pro Ath. p. 105. Ath. ad Solit. p. 831.
(5) Ad Solit. p. 861, D, 862.
(6) Ibid. p. 831.

(1) Sup. liv. II, p. 409. Lucif. pro Ath. 105. Ath. ad Solit. p. 836, C.
(2) Hilar. in Const. 1, p. 291, D. Ath. ad Solit. p. 832, A. Ruf. lib. I, c. 20.
(3) Athan. Apol. I, p. 692, B.
(4) Ap. 2, p. 807, A. Ad Solit. p. 742, C.
(5) Lucif. II, pro Ath. p. 206. Serm. 56, in app. Amb. n. 2, ad Serm. 15.
(6) Libell. Faust. et Marc. p. 29.
(7) Ibid. p. 30, 54.

Les évêques exilés profitèrent de leur exil pour servir l'Eglise. En quelque lieu qu'ils allassent, ils prêchoient dans leurs fers la foi catholique, condamnoient l'hérésie arienne et publioient l'infâme rechute d'Ursace et de Valens (1). Tout le monde les regardoit avec respect comme des confesseurs de Jésus-Christ; on leur apportoit de tous côtés en abondance de l'argent pour leur dépense, et presque toutes les provinces leur envoyèrent des députés (2) : au contraire, les ariens étoient en horreur comme leurs bourreaux. En effet, leur exil fut accompagné des circonstances les plus fâcheuses; et on les envoya dans des lieux séparés, ce que Maximien et les autres persécuteurs idolâtres ne faisoient pas (3). Eusèbe de Verceil fut relégué, en Palestine à Scythopolis, dont l'évêque étoit Patrophile, l'un des chefs des ariens. Lucifer fut envoyé à Germanicie en Syrie, dont Eudoxe, autre arien célèbre étoit évêque, et il parle ainsi lui-même de ce qu'il souffroit, s'adressant à l'empereur : Parce que nous nous sommes séparés de votre concile d'iniquité, nous sommes exilés, nous languissons en prison, privés de la vue du soleil, gardés avez soin dans les ténèbres (4); et on ne laisse entrer personne pour nous voir. Saint Denis de Milan fut relégué en Cappadoce (5); et il obtint par ses prières d'y mourir promptement, pour ne pas voir le trouble de son église. Ses reliques furent rapportées depuis à Milan; et l'Eglise honore sa mémoire le vingt-cinquième de mai (6). A sa place on mit Auxence, arien, qui avoit été fait prêtre par Grégoire, le faux évêque d'Alexandrie. L'empereur le fit venir exprès de Cappadoce à Milan, où il n'étoit point connu; et il ne savoit pas parler latin, non plus que la plupart des Grecs. C'étoit un savant homme d'affaires plutôt qu'un chrétien; et il fut instrus à main armée dans cette église.

Le pape Libère écrivit à saint Eusèbe de Verceil et aux autres confesseurs exilés une lettre circulaire, où il dit (7) : Quelle louange puis-je vous donner, étant partagé entre la douleur de votre absence et la joie de votre gloire? vous ne pouvez recevoir de meilleure consolation de ma part, que de me croire exilé avec vous. J'aurois souhaité, mes chers frères, d'être le premier immolé pour vous tous, et vous donner l'exemple de la gloire que vous avez acquise; mais ç'a été la récompense de vos mérites. Et ensuite: Soyez assurés des promesses célestes. Et parce que vous êtes devenus plus proches de Dieu, secourez-moi auprès de lui par vos prières; en sorte que je puisse supporter ces efforts, d'autant plus terribles que l'on nous menace de jour en jour. Priez que la foi demeure inviolable, l'état de l'église catholique en son entier, et que le Seigneur daigne aussi nous accorder la récompense. Et comme je désire savoir plus exactement tout ce qui s'est passé dans le combat, je vous prie de me marquer tout dans vos lettres, afin que votre exhortation puisse fortifier mon courage abattu par diverses maladies, et mon corps même dont les forces sont atténuées. On peut juger, par ces dernières paroles, que Libère étoit dans un âge avancé.

(1) Ath. ad Solit. p. 832.
(2) Sulpit. lib. II, p. 414.
(3) Ath. ad Solit. p. 836.
(4) Lucif. I, pro Ath. p. 17. Id. de non Coven. cum haret. p. 190.
(5) Ambr. Ep. 6, n. 70; al. Ep. 25.
(6) Martyr. Rom. Hilar. in Auxent. p. 314, F. Ath. ap Solit. p. 861, A. Ambr. III, de Epir. c. 10, n. 59.
(7) Epist 6, p. 750, t. 2, Conc.

XIX. Libère persécuté.

Les ariens, croyant que, s'ils pouvoient le gagner, ils seroient bientôt maîtres de tous les autres, le persuadèrent à l'empereur; car il désiroit ardemment que la condamnation d'Athanase fût confirmée par l'autorité, qui réside principalement dans les évêques de Rome (1). C'est ainsi que parle Ammien Marcellin, l'historien païen du même temps. L'empereur envoya donc au pape un eunuque, nommé Eusèbe, avec des présents et des lettres pleines de menaces. L'eunuque, étant arrivé à Rome, exhorta Libère à souscrire contre saint Athanase, et à communiquer avec les ariens, disant que c'étoit la volonté de l'empereur; puis, lui montrant les présents, il lui prenoit les mains et lui disoit : Obéissez à l'empereur et recevez ceci. Le pape répondit : Comment seroit-il possible de condamner Athanase, après qu'il a été si bien justifié, non-seulement par un concile, mais par deux assemblés de tous les pays du monde, et que l'église romaine l'a renvoyé en paix? Qui nous recevra, si nous rejetons absent celui que nous avons chéri présent? Ce n'est pas là la règle de l'Eglise, ni la tradition que nous avons reçue de nos pères, qui l'avoient reçue du bienheureux apôtre saint Pierre. Mais si l'empereur prend soin de la paix de l'Eglise, s'il veut faire révoquer ce que nous avons écrit pour Athanase, que l'on casse aussi ce qui a été fait contre lui et contre tous les autres, que l'on tienne un concile vraiment ecclésiastique, loin du palais, sans que l'empereur y soit, sans comte, sans juge qui menace, mais où l'on se contente dela crainte de Dieu et de l'ordonnance des apôtres; afin qu'avant toutes choses on conserve la foi de l'Eglise, que les pères ont déclarée dans un concile de Nicée, que les ariens soient chassés, et que les catholiques aient liberté de parler. Car, il n'est pas possible d'admettre au concile ceux dont la créance est mauvaise, ni bienséant de juger une affaire personnelle avant l'examen de la foi. Notre Seigneur Jésus-Christ ne guérissoit les maladies qu'après qu'ils avoient déclaré ce qu'ils croyoient de lui. Voilà ce que nous avons appris de nos pères : dites-le à l'empereur; car c'est ce

(1) Athan. ad Solit. p. 832, D. Amm. l. XV, c. 7.

qui lui est utile et ce qui peut édifier l'Eglise. Qu'il n'écoute point Ursace et Valens; après leur rétractation, ils ne méritent plus de créance. Ainsi parloit le pape Libère.

L'eunuque affligé, non pas tant de ce qu'il refusoit de souscrire contre saint Athanase, que parce qu'il se déclaroit ennemi de l'hérésie, oublia qu'il étoit devant un évêque, et lui fit de grandes menaces; puis il s'en alla à l'église de l'apôtre saint Pierre, où il déposa ses présents comme une offrande; mais Libère, l'ayant appris, en fut extrêmement irrité contre le gardien de l'église, qui ne l'avoit pas empêché; et il fit jeter dehors cette offrande profane. L'eunuque en fut encore plus en colère; et, étant de retour, il dit à l'empereur pour l'aigrir : Il ne faut plus se mettre en peine de ce que Libère ne veut pas souscrire, mais de ce qu'il se déclare contre notre doctrine, jusqu'à anathématiser nommément les ariens; il échauffa par ce discours les autres eunuques, qui étoient en grand nombre auprès de Constantius, et pouvoient tout sur son esprit. L'empereur écrivit donc à Léonce, qui étoit gouverneur de Rome, de surprendre Libère par artifice pour le tirer et l'envoyer à la cour, ou de le persécuter à force ouverte. La terreur fut grande par toute la ville; on employa de grandes promesses pour exciter plusieurs personnes contre Libère. On menaça plusieurs familles; plusieurs évêques se cachèrent, plusieurs femmes de qualité se retirèrent à la campagne, pour éviter les calomnies des hérétiques. On mit en fuite des personnes établies et domiciliées à Rome; on tendit des piéges aux ascètes; on garda le port et les avenues de la ville, afin qu'aucun catholique ne pût entrer pour voir Libère. Rome connut par expérience ce qu'elle ne pouvoit croire du ravage que faisoient les hérétiques dans les autres églises. Enfin, Libère fut enlevé de Rome au milieu de la nuit et avec grande difficulté par la crainte du peuple qui le chérissoit ardemment (1).

XX. Libère à Milan devant l'empereur.

Quand il fut arrivé à Milan, l'empereur lui donna audience, ou plutôt l'interrogea, apparemment dans son consistoire. C'est ainsi que l'on nommoit le conseil où s'examinoient les affaires les plus importantes; et les actes en étoient rédigés par l'art des notes : ce qui donna moyen à des personnes pieuses de conserver cet interrogatoire, pour exciter le zèle des chrétiens par un tel exemple (2). L'empereur Constantius dit : Parce que vous êtes chrétien et évêque de notre ville, nous avons jugé à propos de vous faire venir pour vous exhorter à renoncer à cette maudite extravagance, à la communion de l'impie Athanase. Toute la terre l'a jugé ainsi, et il a été retranché de la communion de l'Eglise par le jugement d'un concile. L'évêque Libère répondit : Seigneur, les jugements ecclésiastiques se doivent faire avec une grande justice. C'est pourquoi, si votre piété le trouve à propos, ordonnez que l'on établisse un tribunal; et si Athanase est trouvé digne de condamnation, sa sentence sera prononcée suivant l'ordre de la procédure ecclésiastique; car nous ne pouvons condamner un homme que nous n'avons pas jugé. L'empereur Constantius dit : Toute la terre a condamné son impiété, et il ne cherche qu'à gagner du temps, comme il a toujours fait. Libère dit : Tous ceux qui ont souscrit n'ont point vu de leurs yeux ce qui s'est passé; ils ont été touchés par le désir de la gloire, ou par la crainte et l'infamie dont vous les menaciez. L'empereur dit : Que veut dire la gloire, la crainte et l'infamie? Libère dit : Tous ceux qui n'aiment pas la gloire de Dieu, préférant vos bienfaits, ont condamné sans le juger celui qu'ils n'ont point vu; cela ne convient pas à des chrétiens. L'empereur dit : Toutefois il a été jugé, étant présent au concile de Tyr; et, dans le concile, tous les évêques du monde l'ont condamné. Peut-être l'empereur veut-il ici parler du concile de Milan, qui en effet étoit très-nombreux. Libère répondit : Jamais il n'a été jugé en sa présence; tous ceux qui le condamnèrent alors, c'est-à-dire à Tyr, le condamnèrent sans raison, après qu'il se fut retiré.

L'eunuque Eusèbe dit : Il a été reconnu ennemi de la foi catholique dans le concile de Nicée. Cet Eusèbe étoit sans doute le préfet de la chambre, qui avoit alors tant de crédit; et, comme il étoit arien, il nommoit foi catholique l'hérésie que saint Athanase avoit toujours combattue. Libère, sans s'arrêter à lui, continua ainsi de répondre à l'empereur : Il n'y en a que cinq qui l'ont jugé, savoir, ceux qui ont été envoyés dans la Maréote pour informer contre lui. De ces cinq deux sont morts, Théognis et Théodore; les trois autres vivent, savoir, Maris, Valens et Ursace. Le concile de Sardique a prononcé sa sentence contre ces commissaires, et ils ont donné des requêtes au concile pour demander pardon des informations calomnieuses qu'ils avoient faites par défaut contre Athanase dans la Maréote (1); nous avons maintenant leurs requêtes entre les mains. Libère parle ici de la rétractation d'Ursace et de Valens au concile de Rome après le concile de Sardique. Il continue ainsi : A qui doit-on nous obliger de communiquer, à ceux qui ont condamné Athanase et en ont ensuite demandé pardon, ou à ceux qui viennent de les condamner?

L'évêque Epictète dit : Seigneur, ce n'est pas pour l'intérêt de la foi ou des jugements ecclésiastiques que Libère vous tient ce discours, mais pour se vanter à Rome aux séna-

(1) Amm. lib. xv, c. 7. (2) Theod. II, c. 15, 16.

(1) V. Vales. in Theod.

teurs qu'il a confondu l'empereur. Constantius dit à Libère : Pour combien vous comptez-vous dans le monde, de vous élever seul avec un impie pour troubler la paix de l'univers? Libère dit : Quand je serois seul, la cause de la foi ne succomberoit pas pour cela. Autrefois, il ne se trouva que trois personnes qui résistèrent à l'ordonnance. Il entendoit les compagnons de Daniel : l'eunuque Eusèbe le comprit bien et dit : Vous faites de l'empereur un Nabuchodonosor? Libère répondit : Non; mais vous n'êtes pas plus raisonnable de vouloir que nous condamnions un homme que nous n'avons point jugé. Je demande aussi, moi, que l'on commence par apporter une signature générale, qui confirme la foi de Nicée; qu'ensuite on rappelle de leur exil tous nos frères; qu'on les rétablisse dans leurs siéges; et, quand on verra ceux qui troublent maintenant les églises se conformer à la foi apostolique, alors que tous s'assemblent à Alexandrie où est l'accusé et les accusateurs, et ceux qui prennent leurs intérêts, afin qu'ayant tout examiné nous en puissions juger.

Epictète dit : Les voitures publiques ne suffiront pas pour transporter tant d'évêques. Libère répondit : L'Église n'a pas besoin de voitures publiques, chaque église fournira bien à conduire son évêque jusqu'à la mer. L'empereur dit : Ce qui est une fois réglé ne peut être renversé; le jugement de la plupart des évêques doit l'emporter. Vous êtes le seul qui vous attachez à l'amitié de cet impie. Libère dit : Seigneur, nous n'avons jamais ouï dire qu'un accusé n'étant présent, un juge le traite d'impie, comme étant son ennemi particulier. L'empereur dit : Il a offensé généralement tout le monde, et moi plus que personne. Il ne s'est pas contenté de la perte de mon frère aîné; il n'a point cessé d'exciter Constant, d'heureuse mémoire, à me haïr, si je n'avois résisté par ma douceur à ses efforts et à ceux de mon frère. Je ne me saurois si bon gré de rien, non pas même de la défaite de Magnence ou de Sylvain, que d'avoir éloigné ce scélérat des affaires de l'Église. Ce Sylvain étoit un capitaine de la nation des Francs, nourri parmi les Romains, qu'il servit long-temps fidèlement (1); mais, poussé au désespoir par des calomnies dont on le noircit auprès de Constantius, il se révolta et fut tué à Cologne, après avoir porté le titre d'empereur seulement vingt-huit jours. Cet événement étoit arrivé cette même année trois cent cinquante-cinq.

Libère dit : Seigneur, ne vous servez pas des évêques pour vous venger de vos ennemis (2); les mains des ecclésiastiques doivent être occupées à sanctifier; commandez, s'il vous plaît, que les évêques soient renvoyés chez eux; et, s'ils s'accordent sur la foi orthodoxe de Nicée, qu'ils s'assemblent afin de pourvoir à la paix de l'univers; mais qu'il ne semble pas que l'on veuille opprimer un innocent. L'empereur dit : Il n'est question que d'une chose. Je veux vous renvoyer à Rome quand vous aurez embrassé la communion des églises. Cédez au bien de la paix; souscrivez et retournez à Rome. Libère dit : J'ai déjà pris congé des frères de Rome; car les lois de l'Église sont préférables au séjour de Rome. L'empereur dit : Vous avez trois jours pour délibérer si vous voulez souscrire et retourner à Rome, ou voyez en quel lieu vous voulez être mené. Libère dit : L'espace de trois jours ou de trois mois ne change point ma résolution; c'est pourquoi envoyez-moi où il vous plaira.

XXI. Libère exilé. Félix, anti-pape.

Deux jours après l'empereur fit appeler Libère; et comme il n'avoit point changé de sentiment, il ordonna de le reléguer à Bérée en Thrace (1). Quand Libère fut sorti, l'empereur lui envoya cinq cents sous d'or pour sa dépense; c'étoit plus de quatre mille livres de notre monnoie. Libère dit à celui qui les avoit apportés : Allez, donnez-les à l'empereur, il en a besoin pour ses soldats. L'impératrice lui en envoya autant. Libère dit : Rendez-les à l'empereur, il en a besoin pour la dépense de ses armées; et si l'empereur n'en a pas besoin, qu'il les donne à Auxence ou à Epictète : ils en ont besoin. Comme il n'avoit rien voulu prendre de l'empereur ni de l'impératrice, l'eunuque Eusèbe lui en offrit d'autres; mais Libère lui dit : Tu as rendu désertes toutes les églises du monde, et tu m'offres une aumône comme à un criminel; va, commence par te faire chrétien. Et, sans avoir rien pris, il partit trois jours après pour aller en exil. Libère conseille à l'eunuque Eusèbe de se faire chrétien, parce que les catholiques ne tenoient pas les ariens pour chrétiens. Démophile, célèbre arien, étoit évêque de Bérée, où il l'envoyoit. Epictète, dont il est ici parlé plusieurs fois, étoit un jeune néophite, hardi et violent, que l'empereur avoit fait évêque d'un lieu fort éloigné de son pays, et où il n'étoit pas connu; c'étoit Centumcelles, sur la mer de Toscane près de Rome (2). Ce fut par son ministère que l'empereur fit mettre un évêque à Rome à la place de Libère (3). Tout le clergé avoit juré de n'en recevoir point d'autre tant qu'il vivroit; mais la faction des ariens choisit Félix, archidiacre de l'église romaine; et, comme on ne leur donnoit entrée dans aucune église, ils l'ordonnèrent dans le palais. Trois eunuques représentèrent l'assemblée du peuple, et trois évêques, dont l'un étoit Acace de Césarée, lui imposèrent les mains (4). Félix toutefois garda

(1) Amm. Marcell. lib. xv, c. 5.

(2) Pagi 353, n. 4.

(1) Theod. ib. Soz. IV, c. 11.

(2) Libell. Faust. p. 30. Ath. in Arian. I, p. 290, B; et ad Solit. p. 831, B.

(3) Hier. Chr. p. 350.

(4) Athan. ibid. Hier. Script in Acac. Theod. II, c. 17. Sozom. IV, c. 11.

toujours la foi de Nicée; seulement il communiquoit avec les ariens.

XXII. Osius persécuté. Sa lettre.

Après l'exil du pape Libère et de tant d'évêques, les ariens crurent encore n'avoir rien fait tant qu'Osius seroit en repos (1). Il étoit regardé comme le premier des évêques, il avoit été confesseur, il avoit plus de soixante ans d'épiscopat. Il conduisoit tous les conciles; ses lettres étoient reçues partout avec soumission; il avoit proposé le symbole de Nicée et déclaré partout les ariens hérétiques. Ils s'adressèrent donc à l'empereur, et dirent que tout le reste étoit inutile si l'on ne gagnoit ce vieillard. L'empereur lui écrivit, et le fit venir dans le même temps qu'il écrivit à Libère. Quand il fut arrivé, l'empereur lui voulut persuader de condamner saint Athanase et de communiquer avec les ariens; mais le saint vieillard lui témoigna la peine que de tels discours lui faisoient, même à entendre : il le reprit avec autorité, et lui persuada de le laisser retourner à son église. Les ariens s'en plaignirent, et les eunuques de leur parti pressèrent tant l'empereur, qu'il écrivit encore à Osius avec menaces, et d'une manière injurieuse, lui nommant les autres exilés, et lui reprochant qu'il étoit le seul qui lui résistât; quelquefois aussi il le flattoit et le nommoit son père, car il lui écrivit plusieurs lettres. Osius demeura ferme, et répondit à l'empereur par cette lettre (2).

Osius à l'empereur Constantius, salut en Notre Seigneur. J'ai confessé la première fois dans la persécution sous Maximien, votre aïeul. Si vous voulez aussi me persécuter, je suis encore prêt à tout souffrir, plutôt que de répandre le sang innocent, et de trahir la vérité; et je renonce à votre communion si vous écrivez et menacez de la sorte. N'écrivez donc plus ainsi, ne suivez pas la doctrine d'Arius, n'écoutez pas les Orientaux, et ne croyez pas Ursace et Valens. Ce n'est pas tant contre Athanase qu'ils parlent qu'en faveur de l'hérésie. Croyez-moi, Constantius, je suis votre aïeul par l'âge. J'étois au concile de Sardique quand vous nous assemblâtes tous, vous et votre frère Constant, d'heureuse mémoire. J'invitai moi-même les ennemis d'Athanase à venir dans l'église où je logeois, pour dire ce qu'ils savoient contre lui, les exhortant à ne rien craindre et à n'attendre qu'un jugement équitable. Je ne le fis pas une fois, mais deux, leur offrant, s'ils ne vouloient pas que ce fût devant tout le concile, du moins de me le dire à moi seul, et promettant s'il se trouvoit coupable que nous le rejetterions absolument. En cas qu'il se trouve innocent, disois-je, et qu'il vous convainque de calomnie, si vous ne voulez pas le recevoir, je lui persuaderai de venir avec moi en Espagne. Athanase y consentoit; mais ils n'osèrent, et refusèrent également. Athanase vint ensuite à votre cour à Antioche, quand vous l'eûtes mandé; et, comme ses ennemis y étoient, il demanda qu'on les appelât tous ensemble ou séparément, afin qu'ils prouvassent en sa présence leurs accusations, ou qu'ils ne le calomniassent plus en son absence. Vous ne l'écoutâtes point, et ils le refusèrent de leur côté.

Pourquoi donc les écoutez-vous encore? comment souffrez-vous Valens et Ursace, après qu'ils se sont rétractés et ont reconnu par écrit leur calomnie, car ils ne l'ont point fait par force comme ils prétendent; ils n'ont point été pressés par des soldats, votre frère n'y a point eu de part. On n'en usoit pas de son temps, comme l'on fait aujourd'hui, à Dieu ne plaise. Eux-mêmes de leur bon gré vinrent à Rome, et écrivirent en présence de l'évêque et des prêtres, ayant auparavant écrit à Athanase une lettre d'amitié et de paix. S'ils prétendent avoir souffert violence, s'ils reconnoissent que c'est un mal, si vous ne l'approuvez pas, ne le faites donc pas, n'écrivez point et n'envoyez point de comtes; rappelez les exilés, pour ne pas exercer de plus grandes violences que celles dont vous vous plaignez. Car, qu'est-ce que Constant a fait de semblable? quel évêque a été exilé? quand a-t-il assisté à un jugement ecclésiastique? quel de ses officiers a contraint de souscrire contre quelqu'un pour donner prétexte à Valens de tenir ces discours? Cessez, je vous prie, d'agir ainsi, et souvenez-vous que vous êtes un homme mortel. Craignez le jour du jugement; ne vous ingérez point dans les affaires ecclésiastiques; ne prétendez point nous donner des ordres en ces matières, apprenez-les plutôt de nous. Dieu vous a donné l'empire et nous a confié l'Eglise; comme celui qui entreprend sur votre puissance contrevient à l'ordre de Dieu, ainsi, craignez de vous charger d'un grand crime, si vous tirez à vous ce qui nous regarde. Il est écrit (1) : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Il ne nous est donc pas permis de dominer sur la terre, et vous n'avez pas la puissance de sacrifier. Je vous écris ceci par le soin que j'ai de votre salut, mais touchant ce que vous m'avez mandé, voici mon sentiment. Je ne puis ni convenir avec les ariens, dont j'anathématise l'hérésie, ni écrire contre Athanase justifié par l'église romaine, par tout le concile, et par moi-même. Vous le savez si bien que vous l'avez rappelé, et lui avez permis de retourner avec honneur dans son pays et dans son église. Quel prétexte avez-vous d'un tel changement? Il a les mêmes ennemis qu'il avoit auparavant; ce qu'ils disent tout bas, car ils n'osent le dire tout haut en sa présence, c'est ce qu'ils disoient contre lui, avant

(1) Athan. ad Solit. p. 837, C. (2) Ibid. p. 838.

(1) Matth. XXII, 21.

que vous l'eussiez rappelé ; c'est ce qu'ils publioient dans le concile, et dont ils ne purent donner de preuve quand je les en pressai, comme j'ai dit. S'ils en eussent eu, ils n'eussent pas fui si honteusement. Qui vous a donc persuadé après tant de temps d'oublier vos lettres et vos paroles? Arrêtez-vous, et n'écoutez pas les méchants, de peur de vous rendre coupable pour leurs intérêts. Vous agissez ici pour eux, mais au jour du jugement vous vous défendrez tout seul. Ils veulent se servir de vous pour opprimer leur ennemi particulier, et vous rendre le ministre de leur méchanceté, pour semer dans l'Église leur détestable hérésie. Il n'est pas prudent de se jeter dans un péril évident, pour faire plaisir à d'autres. Cessez, je vous prie, et me croyez, Constantius; il me convient de vous écrire ainsi, et à vous de ne le pas mépriser. Telle fut la lettre d'Osius ; mais l'empereur n'en fut point touché (1) ; il ne laissa pas de le menacer et de chercher des prétextes de le maltraiter; et quoiqu'il ne s'en trouvât point, sinon qu'il encourageoit les autres évêques, principalement en Espagne, à ne pas abandonner saint Athanase. Constantius ne laissa pas de se le faire encore amener, et de le tenir un an à Sirmium, sans respect pour son âge, car Osius avoit environ cent ans.

XXIII. Persécution générale.

Cette persécution contre les catholiques fut générale (2). L'empereur Constantius envoyoit partout des officiers avec des ordres menaçants adressés aux évêques et aux juges. Aux évêques pour écrire contre saint Athanase, et communiquer avec les ariens, sous peine de bannissement pour eux, et pour les peuples qui s'assembloient avec eux, de prison, de punition corporelle, de confiscation de biens. Les juges étoient chargés de l'exécution, et pour les y exciter, ceux qui étoient envoyés avoient avec eux des clercs d'Ursace et de Valens, qui dénonçoient à l'empereur les juges négligents. Les autres hérétiques avoient la liberté de publier leurs blasphèmes à la faveur des ariens. Il n'y avoit que les catholiques de persécutés. Plusieurs évêques furent donc menés devant les juges, qui leur ordonnoient de souscrire, ou de se retirer de leurs églises. Plusieurs particuliers s'écartèrent en chaque ville, de peur d'être accusés comme amis des évêques. Car, on avoit aussi écrit aux magistrats municipaux, avec menace d'amende, s'ils ne contraignoient chacun leur évêque à souscrire. Toutes les villes étoient pleines de crainte et de trouble. On envoyoit quelques évêques à l'empereur, afin qu'ils fussent intimidés par sa présence ; on inventoit contre quelques-uns des calomnies pour épouvanter les autres ; et il y en eut plusieurs qui cédèrent et qui renoncèrent à la communion de saint Athanase. Ceux qui venoient trouver l'empereur n'avoient point la permission de le voir, ni même de sortir de leur logis ; on ne leur donnoit aucun relâche qu'ils n'eussent souscrit, et s'ils le refusoient ils étoient bannis. Les ariens vouloient grossir leur parti, du moins en apparence, en amassant un grand nombre de signatures (1). L'empereur ne relâchoit point les évêques exilés pour ce sujet, quoique dans le même temps il rappelât souvent au bout de peu de mois des criminels bannis pour des larcins, des meurtres ou des séditions.

Quiconque étoit ami des ariens, quoique chargé d'ailleurs et convaincu d'une infinité de crimes, n'étoit point accusé, ou, s'il étoit jugé pour la forme, il étoit justifié (2). Il devenoit célèbre parmi eux et ami de l'empereur; il obtenoit des juges tout ce qu'il vouloit. Au contraire, celui qui combattoit leur hérésie, quelque innocent qu'il fût, étoit aussitôt enlevé sous quelque prétexte, comme d'avoir mal parlé de l'empereur, ou blasphémé contre Dieu ; il étoit jugé par l'empereur et envoyé en exil. A la place d'un évêque ainsi exilé, on envoyoit aussitôt quelqu'un zélé pour l'hérésie, que l'on faisoit recevoir à main armée par les peuples qui ne le connoissoient point; et l'on punissoit de confiscation et de peines les plus rigoureuses ceux qui refusoient de s'y soumettre. On vouloit les contraindre à haïr celui qu'ils aimoient, qui les avoit instruits, qui étoit leur père spirituel, pour aimer un homme dont ils ne vouloient point, et confier leurs enfants à celui dont ils ne connoissoient ni la vie ni la conduite.

XXIV. Commencements de saint Grégoire de Nazianze et de saint Basile.

Depuis la mort du césar Gallus, Julien, son frère, étoit demeuré à Athènes, qui étoit encore célèbre pour la philosophie, l'éloquence et les beaux-arts. Il y passa la plus grande partie de cette année trois cent cinquante-cinq, et y connut entre autres saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, si illustres depuis dans l'Église (3). Ils étoient tous deux de Cappadoce, Basile de Césarée, autrement nommée Mazaca, grande ville, métropole de la province, et dont presque tous les habitants étoient chrétiens; Grégoire étoit de Nazianze, autrefois Diocésarée, fils de Grégoire, qui étoit alors évêque de la même ville (4). Le fils avoit un très-bel esprit et une très-forte inclination pour les lettres. Au sortir de l'enfance il alla étudier à Césarée, capitale de la province, puis à Césarée de Palestine, où il apprit la rhétorique, sans imiter les mœurs des maîtres qui l'en-

(1) Athan. ad Solit. p. 841. (2) Ibid. p. 829, B.

(1) Ad Solit. p. 856, A. (2) Ibid. p. 810, D. p. 812, D. (3) Naz. Orat. 4, p. 132, D. (4) Sup. liv. XI, n. 30.

seignoient (1). Le sien fut Thespésius; Euzoius, depuis évêque Arien de la même ville y étudioit en même temps (2). Grégoire étudia ensuite à Alexandrie, puis il s'embarqua pour passer en Grèce; mais pendant ce voyage il fut accueilli d'une furieuse tempête, qui lui donna de terribles alarmes, parce qu'il n'étoit pas encore baptisé. Enfin il arriva heureusement à Athènes, et s'y appliqua à l'étude de l'éloquence pendant plusieurs années, se préservant de la corruption des mœurs qui régnoit dans cette ville curieuse (3).

Basile y vint après lui. Son père, nommé aussi Basile, étoit originaire du Pont, d'une famille noble, fils de Macrine, née à Néocésarée, et instruite par les disciples de saint Grégoire thaumaturge (4). Son mari et elle avoient un grand zèle pour la foi, et souffrirent considérablement dans la persécution de Maximin Daïa. Leur fils Basile fut savant, éloquent, et d'une grande piété. Il épousa Emmélie, illustre aussi par sa piété et son amour pour les pauvres. Elle auroit désiré de demeurer vierge; mais, ayant perdu jeune son père et sa mère, et se voyant exposée à être enlevée à cause de sa rare beauté, elle se résolut au mariage pour se mettre en sûreté, et épousa Basile, dont elle eut dix enfants (5). Macrine qui fut l'aînée de tous, garda la virginité, et vécut dans une vertu parfaite. Basile fut l'aîné des fils; Grégoire fut depuis évêque de Nysse, et Pierre, le plus jeune de tous, fut évêque de Sébaste. Saint Basile fut élevé auprès de sainte Macrine, son aïeule paternelle, de qui il apprit dès l'enfance la saine doctrine de l'Eglise, suivant la tradition de saint Grégoire thaumaturge (6). Son père l'instruisit aussi dans la piété et dans les lettres humaines. Ensuite, il alla à Césarée continuer ses études; delà il passa à Constantinople, où il écouta les sophistes ou philosophes qui y avoient le plus de réputation. Enfin, il vint à Athènes, où il fut reçu par saint Grégoire de Nazianze, déjà lié avec lui d'une amitié qui dura toute leur vie (7).

Grégoire rendit d'abord service à Basile, en le mettant à couvert de l'insolence des autres étudiants (8). Ils étoient passionnés chacun pour leurs sophistes, comme le peuple dans les spectacles prenoit parti pour ceux qui faisoient courir des chevaux. Ainsi ces jeunes gens alloient au-devant de ceux qui venoient de nouveau pour étudier à Athènes (9); ils les attendoient dans les ports, les avenues, et jusque dans les lieux déserts, se répandant par toute la Grèce, et faisant entrer le peuple dans leurs factions. Après avoir conduit le nouveau venu chez eux, ou chez quelqu'un de leurs amis, ils l'exposoient à une dispute publique, où il étoit permis à qui vouloit de l'attaquer. Cet exercice faisoit plus de peur que de mal, et servoit à rendre le nouveau venu plus traitable et moins présomptueux. Ensuite, ils le conduisoient au bain en cérémonie, marchant devant lui deux à deux. Quand ils étoient proche, ils commençoient à crier et à sauter comme des furieux, faisant semblant de l'empêcher de passer outre. Ils frappoient à la porte et faisoient grand bruit pour l'épouvanter, puis ils le laissoient entrer; et dès lors il étoit initié, et on lui faisoit part de tous les honneurs des autres étudiants. Grégoire, ayant représenté à ses amis la sagesse et la gravité de Basile, joint la réputation qu'il avoit déjà, le fit exempter de cette formalité.

Basile fut si dégoûté de ces manières d'agir peu sérieuses, qu'il vouloit quitter Athènes, si Grégoire ne l'eût retenu. Basile avoit avant l'âge la gravité d'un vieillard, et s'attiroit plus d'estime par sa vertu que par sa science et son éloquence, quoiqu'il excellât en l'une et en l'autre (1). Il travailloit avec grande application, bien qu'il eût une telle vivacité d'esprit, qu'il sembloit pouvoir tout apprendre sans travail. Aussi, devint-il très-savant. Il se forma une éloquence forte et enflammée; il savoit la grammaire, qui consistoit à bien parler la langue grecque, à connoître l'histoire et le poètes; il savoit toutes les parties de la philosophie, soit pratique, soit spéculative; il possédoit la logique de telle sorte, qu'il étoit difficile de se tirer de ses arguments. Il étudia l'astronomie, la géométrie et l'arithmétique, autant qu'il étoit nécessaire pour n'être pas embarrassé par ceux qui s'en piquoient, rejetant le reste comme superflu (2). Ses fréquentes maladies l'engagèrent à apprendre la médecine. C'est ainsi que saint Basile étudia les sciences profanes, sans quitter les saintes lettres qu'il avoit étudiées dès le berceau. Ses maîtres pour l'éloquence furent Himérius et Prophérésius, qui étoit aussi de Césarée en Cappadoce et chrétien (3).

XXV. Julien fait césar.

Quand le prince Julien vint à Athènes, il entra dans la connoissance de Basile et de Grégoire, et étudia avec eux, non-seulement les lettres profanes, mais les saintes Ecritures, quoique dès lors il eût résolu de renoncer au christianisme; mais il n'osoit le déclarer. Ils découvrirent le dérèglement de son esprit, par sa physionomie et tout son extérieur. Il étoit de médiocre taille, le cou épais, les épaules larges, qu'il haussoit et remuoit souvent, aussi bien que la tête (4). Ses pieds n'étoient

(1) Greg. Pref. Vitæ Gre. Naz. Carm. 1.
(2) Hier. Scrip. in Euz.
(3) Basil. Ep. 331, Greg. Naz. Orat. 20, p. 18. Basil. Ep. 75.
(4) Sup. liv. IX, n. 20.
(5) Greg. Naz. Vita 5, Marc. p. 178.
(6) Bas. Ep. 75.
(7) Naz. Orat. 20, p. 325.
(8) Ibid. p. 327.
(9) Ernap. in Psal.

(1) Gr. Naz. Orat. 20, p. 332.
(2) Gr. Nyss. in Basil. p. 911, D.
(3) Socr. lib. IV, c. 26. Soz. lib. VI, c. 17.
(4) Amm. Marc. lib. XXV, c. 5.

point fermes, ni sa démarche assurée. Ses yeux étoient vifs, mais égarés et tournoyants (1); le regard furieux, le nez dédaigneux et insolent, la bouche grande, la lèvre d'en bas pendante, la barbe hérissée et pointue; il faisoit des grimaces ridicules, et des signes de tête sans sujet, rioit sans mesure et avec de grands éclats, s'arrêtoit en parlant, et reprenoit haleine, faisoit des questions impertinentes et des réponses embarrassées l'une dans l'autre, qui n'avoient rien de ferme ni de méthodique. Grégoire disoit en le voyant : Quel mal nourrit l'empire romain! Dieu veuille que je sois faux prophète!

Julien étoit à Athènes, quand il vint un ordre de l'empereur pour le rappeler en Italie (2). Le mauvais état des Gaules, que les barbares ravageoient, obligea Constantius à le déclarer césar et l'y envoyer, tandis que lui-même demeuroit en Italie, pour ne pas trop s'éloigner des autres parties de l'empire. Julien sortit d'Athènes à regret, soit par l'amour de l'étude, soit par la crainte de ses ennemis, fondée sur l'exemple de son frère (3). Il tournoit ses yeux baignés de larmes vers le temple de Minerve, dont il réclamoit la protection; il crut effectivement en avoir senti les effets, et qu'elle lui avoit envoyé pour sa conservation des anges tirés du soleil et de la lune; car c'est ainsi qu'il en parle. Etant arrivé à Milan, on lui fit quitter sa barbe et son manteau de philosophe; il fut déclaré césar par Constantius, en présence des soldats, le huitième des ides de novembre, sous le consulat d'Arbétion et de Lollien, c'est-à-dire le sixième de novembre trois cent cinquante-cinq (4). Peu de jours après, Constantius lui fit épouser sa sœur Hélène, et le fit partir promptement pour aller en Gaule, le faisant observer de près, et prenant toutes les précautions qu'il pouvoit pour l'empêcher de se rendre trop puissant.

XXVI. Persécution contre saint Athanase.

Saint Athanase avoit été vingt-six mois sans recevoir aucun ordre de l'empereur Constantius, depuis la lettre que Montan lui avoit apportée (5). Il est vrai qu'incontinent après le concile de Milan, l'empereur avoit écrit au gouverneur d'Egypte, d'ôter à Athanase le blé que Constantin, son père, avoit accordé aux églises, et de le donner aux Ariens, et encore de permettre à qui le voudroit d'insulter à ceux qui s'assembloient avec Athanase. Au bout de vingt-six mois, Diogène et Hilaire, notaires de l'empereur (6), c'étoient des secrétaires et des personnes considérables, vinrent avec de palatins, c'est-à-dire de moindres officiers, apportant au duc d'Egypte et à ses soldats des lettres menaçantes pour contraindre tout le monde à communiquer avec les ariens. Diogène vouloit obliger saint Athanase à se retirer; mais il demanda où étoit l'ordre de l'empereur : le clergé et le peuple d'Alexandrie demandoient la même chose (1). Diogène ne montra point de lettre qui ordonnât à saint Athanase de sortir, et il ne se présenta pas même devant lui (2); au contraire, voyant le peuple prêt à s'armer pour la défense de son évêque, il se retira sans rien faire.

On fit donc venir d'Égypte et de Lybie des légions conduites par le duc Syrien; et, dès qu'il fut arrivé à Alexandrie, les ariens se vantèrent qu'ils alloient faire ce qu'ils vouloient. Syrien pressa saint Athanase de partir pour aller à la cour de l'empereur; mais il demanda encore à voir des lettres qui portassent cet ordre (3). Car, disoit-il, je ne suis revenu que par ordre exprès de l'empereur; il m'en a écrit jusqu'à trois lettres, et, après la mort de son frère Constant, il m'a encore écrit de demeurer dans mon église sans m'inquiéter de rien, ni avoir égard à ceux qui me voudroient épouvanter. Cette dernière lettre me fut rendue par Pallade, qui a été maître du palais, et par Astérius, qui a été duc d'Arménie. Ayant donc des ordres précis, je ne dois sortir que par des ordres semblables, sans compter le devoir d'évêque et les règles de l'Ecriture, qui ne me permettent pas d'abandonner mon troupeau. Comme Syrien avoua qu'il n'avoit point d'ordre par écrit, saint Athanase insista qu'au moins lui ou Maxime, préfet d'Egypte, lui en écrivissent; mais ils ne voulurent point faire, ni même dire positivement qu'ils agissoient par ordre de l'empereur. Saint Athanase crut donc avoir droit de supposer qu'ils n'agissoient que de leur chef à la sollicitation des ariens (4), voyant en effet qu'ils en avoient toujours une troupe autour d'eux, qu'ils les faisoient manger à leur table, et délibéroient avec eux de tout ce qu'ils devoient faire. Le péril manifeste où il exposoit son église, s'il l'abandonnoit à la merci des hérétiques, le rendoit si ferme dans la résolution de n'en point sortir (5).

Le peuple d'Alexandrie avec les prêtres et la plus grande partie de la ville, allèrent trouver Syrien, et le prièrent d'écrire à Athanase pour marquer son pouvoir, ou de ne plus troubler les assemblées jusqu'à ce qu'ils eussent envoyé des députés à l'empereur. Après qu'ils eurent insisté long-temps, Syrien, voyant que la prière étoit raisonnable, leur

(1) Greg. Naz. Orat. 4, p. 122, A.
(2) Amm. lib. xv, c. 8. Zos. lib. III, init.
(3) Julian. Ep. ad Ath. p. 504, 505.
(4) Lib. Paneg. in Jul. p. 235, C.
(5) Sup. n. 11, ad Solit. p. 820, A.
(6) Ibid. p. 848, A.

(1) Ad Solit. p. 845, A. Apolog. p. 688, B.
(2) Soz. IV, Hist. c. 9.
(3) Athan. Apol. p. 683, etc.
(4) P. 690. A.
(5) P. 689, D.

protesta par la vie de l'empereur qu'il en useroit ainsi. C'étoit en présence du préfet Maxime, du notaire Hilaire, des deux compagnies d'officiers, du duc et du préfet; et le prytanis, magistrat de la ville, demeura dépositaire de cette parole, qui fut donnée le dix-huitième de janvier, l'an trois cent cinquante-six. Et sur laquelle le peuple continua de s'assembler sans inquiétude.

XXVII. Lettre de saint Athanase aux évêques d'Égypte.

Cependant saint Athanase écrivit une lettre circulaire aux évêques d'Égypte et de Lybie, pour les encourager contre la persécution des ariens. Il marque ainsi le sujet de sa lettre : J'ai appris certainement que quelques ariens assemblés ont fait un écrit touchant la foi, qu'ils veulent vous envoyer pour le souscrire, menaçant de faire bannir quiconque le refusera; et ils ont déjà commencé à inquiéter les évêques de ces quartiers (1). Cet écrit des ariens étoit peut-être la lettre de l'empereur Constantius, qu'ils proposèrent au concile de Milan l'année précédente; peut-être aussi avoient-ils fait quelque confession de foi à Antioche, lorsqu'ils y ordonnèrent George, évêque d'Alexandrie (2). Quoi qu'il en soit, saint Athanase prétend que cette tentative vise à deux fins. L'une, dit-il, de couvrir par vos signatures la honte du nom d'Arius, et de ne paroître pas suivre ses erreurs; l'autre d'obscurcir le concile de Nicée, et d'effacer la foi qui y a été exposée (3).

Cette variation continuelle des ariens et ces fréquentes formules montrent clairement leur ignorance et leur mauvaise foi. Car, ou ils écrivent sans sujet, ou à dessein de soutenir l'hérésie, et de la cacher par des termes équivoques, n'osant la défendre ouvertement. Mais, ce qui découvre leurs sentiments, c'est qu'ils reçoivent et favorisent les ariens les plus déclarés, comme : Seconde de Pentapole; George de Laodicée; Léonce l'eunuque; Urface; Valens, et les autres que le concile de Sardique a déposés (4). C'est par ce même motif qu'ils ont fait évêques des gens venus de fort loin et inconnus aux peuples, comme Cécropius de Nicomédie et Auxance de Milan, parce qu'ils étoient propres à soutenir leur hérésie.

C'est pour cela, continue-t-il, qu'ils veulent envoyer maintenant un certain George de Cappadoce, qu'ils ont bien payé, mais dont on ne fait aucun compte; car il a la réputation de n'être pas même chrétien (5). Saint Athanase fait ensuite le dénombrement des plus grands évêques de son temps et les plus attachés à la foi catholique. Premièrement, le grand confesseur Osius; Maximin de Gaule et son successeur, c'est-à-dire Paulin de Trèves (1); Philogone et Eustathe d'Oriten, c'est-à-dire d'Antioche; Jules et Libère, évêques de Rome; Cyriaque de Mysie; Piste et Aristée de Grèce; Sylvestre et Protogène de Dacie, c'est-à-dire de Sardique; Léonce et Eupsyquius de Cappadoce; Cécilien d'Afrique, c'est-à-dire de Carthage; Eustorge d'Italie; Capiton de Sicile; Macaire de Jérusalem; Alexandre de Constantinople; Pédérote d'Héraclée; Basile; Mélèce; Longin d'Arménie et du Pont; Loup et Amphion de Cilicie; Jacques de Mésopotamie, c'est-à-dire de Nisibe; Alexandre d'Alexandrie.

Pour rendre inutiles les artifices des ariens, qui déguisoient leurs erreurs (2), il rapporte la doctrine d'Arius à découvert, telle qu'il la proposa d'abord, lorsqu'il fut chassé de l'Église par saint Alexandre, son évêque (3); puis il la réfute par les passages les plus formels de l'Ecriture, et marque soigneusement à la fin comment il faut distinguer ce qui est dit de Jésus-Christ comme Dieu, et ce qui est dit de lui comme homme (4). Il rapporte la mort d'Arius, comme la peine de sa dissimulation et de son parjure. Il exhorte les évêques à s'attacher à la foi de Nicée (5), à se défier des hérétiques, et à leur résister courageusement : parce qu'il s'agit ici de toute la religion. Le martyre, dit-il, ne consiste pas seulement à ne point offrir d'encens aux idoles (6) : il y a le martyre de la conscience, qui est de ne pas renier la foi (7). Judas le traître n'a point sacrifié aux idoles, ni Hyménée et Alexandre, dont la foi a fait naufrage; au contraire, Abraham, David, Samuel et les autres, dont saint Paul relève la foi, n'ont point répandu leur sang (8). Les ariens et les méléciens se haïssent pour leurs différents particuliers, et ne se réunissent que pour combattre la vérité. Et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils sont connus pour ennemis de l'Eglise. Il y a cinquante-cinq ans que les méléciens ont fait schisme, et trente-six ans que les ariens ont été déclarés hérétiques et chassés de l'Eglise par le jugement de tout le concile universel (9). Il faut entendre le premier concile de saint Alexandre avec les évêques d'Égypte, tenu en trois cent vingt; car cette lettre ne peut avoir été écrite plus tard que l'an trois cent cinquante-six. Et pour les méléciens, leur schisme commença vers l'an trois cent un (10). Par toute cette lettre, Athanase excuse autant qu'il est possible la bonne intention de l'empereur Constantius, rejetant tout sur la malice des ariens (11).

(1) Orat. I, in Ar. p. 283. Ibid. p. 287, D.
(2) Sup. n. XVI.
(3) Ath. Orat. I, instr. p. 288.
(4) P. 289.
(5) P. 290, C.

(1) P. 291, B.
(2) P. 294, C.
(3) P. 296, A.
(4) P. 299, D.
(5) P. 301, C.
(6) P. 304, C.
(7) 2 Tim. II, 17; IV, 14.
(8) Heb. XI.
(9) P. 305, B.
(10) Sup. liv. X, n. 31.
(11) Sup. liv. VIII, n. 26.

XXVIII. Violences de Syrien.

Nonobstant la parole que Syrien avoit donnée le dix-huitième de janvier, vingt-trois jours après, c'est-à-dire le neuvième de février (1), le peuple étant assemblé la nuit dans l'église de Saint-Théonas pour veiller en prières, parce que l'on devoit célébrer les mystères le lendemain, qui étoit un vendredi, Syrien vint à l'église sur le minuit (2), conduit par les ariens et accompagné d'Hilaire. Ils étoient suivis de plus de cinq mille hommes des légions, le casque en tête, l'épée nue à la main, avec des arcs, des massues et d'autres armes. Ces troupes investirent l'église, afin que personne ne se pût échapper. Mais saint Athanase ne crut pas devoir abandonner son peuple en ce péril; il demeura assis dans sa chaire, et fit lire par un diacre un des psaumes qui porte que la miséricorde de Dieu est éternelle, exhortant le peuple à se retirer cependant chacun chez soi. Durant cette lecture, les soldats rompirent les portes, entrèrent, et commencèrent à crier et à faire sonner leurs armes et briller leurs épées à la lueur des lampes. Syrien commanda de tirer, et il y eut des hommes tués à coups de flèches, d'autres foulés aux pieds, tombant en confusion par l'effort que les soldats faisoient pour entrer. Quelques vierges y moururent, d'autres furent dépouillées toutes nues : ce qui leur étoit plus terrible que la mort. Des soldats environnoient le sanctuaire pour prendre saint Athanase, qui demeuroit toujours assis dans sa chaire, ne voulant sortir que le dernier, quoique ceux qui étoient les plus proches de lui, tant du clergé que du peuple, lui criassent de se retirer. Enfin, il se leva et ordonna de faire une prière, les conjurant encore de s'en aller tous, et disant qu'il valoit mieux qu'il fût exposé au péril. La plupart étoient sortis et les autres suivoient, quand les moines et les clercs qui restoient l'entraînèrent en s'en allant. Il fut tellement poussé dans la foule, qu'il pensa être mis en pièces. Il tomba dans une grande foiblesse, et on l'enleva pour mort; en sorte qu'il fut sauvé comme par miracle, au travers des soldats qui entouroient le sanctuaire, et des autres qui environnoient l'église. Ensuite, on se mit à piller; on rompoit les portes, et tous entroient indifféremment dans des lieux dont l'entrée n'étoit pas même permise à tous les chrétiens. Gorgonius, capitaine de la ville, assistoit à ce désordre.

On fit enlever par des soldats les corps morts pour les cacher; mais les vierges qui avoient été tuées, furent mises dans des sépulcres et considérées comme martyres. On honore encore la mémoire de tous ceux qui moururent en cette occasion (3). Les fidèles pendirent dans l'église les flèches, les épées et les autres armes qu'ils y trouvèrent, pour servir de preuve incontestable de cette violence, qu'ils attestèrent encore par une protestation solennelle. Syrien voulut les obliger à la révoquer, et à déclarer qu'il n'y avoit point eu de tumulte ni personne de tué; il fit même donner des coups de bâtons à ceux qui l'allèrent prier de ne forcer personne à nier la vérité. Il envoya plusieurs fois le bourreau de sa cohorte et le capitaine de la ville, pour ôter les armes qui étoient suspendues dans l'église; mais les catholiques l'empêchèrent, et firent une seconde protestation qui commence ainsi :

XXIX. Protestation du peuple d'Alexandrie.

Le peuple de l'église catholique d'Alexandrie, qui est sous le révérendissime évêque Athanase (1). Nous avons déjà protesté touchant l'invasion nocturne faite dans notre église, quoiqu'il ne fût pas besoin de protestation pour une chose notoire à toute la ville. On a exposé en public les corps de ceux qui ont été trouvés morts : les armes et les arcs qui sont dans l'église crient vengeance. Mais, puisque l'illustre duc Syrien veut nous faire dire qu'il n'y a point eu de tumulte, c'est une preuve manifeste qu'il n'a pas agi par la volonté du très-clément empereur Constantius; car, s'il l'avoit fait par ordre, il ne craindroit rien. Et ensuite : Quelques-uns de nous étant prêts d'aller vers le très-pieux empereur, nous conjurons par le Dieu tout-puissant pour le salut de l'empereur même, le préfet d'Egypte Maxime et les curieux de lui rapporter le tout, et au préfets du prétoire. Nous conjurons aussi tous les maîtres de vaisseaux de le publier partout, de le porter aux oreilles de l'empereur, des préfets et des juges de chaque lieu; afin que l'on connoisse la guerre que l'on fait à l'Eglise, et que, sous le règne de Constantius, Syrien a fait souffrir le martyre à des vierges et à d'autres personnes. Car la veille du cinquième jour avant les ides de février, c'est-à-dire le quatorzième du mois Méchir, comme nous étions dans l'église à veiller et à prier… Il raconte ensuite tout ce qui s'étoit passé. Méchir étoit le sixième mois des Egyptiens, qui commençoit le vingt-sixième de janvier, et dont le quatorzième tomboit au huitième de février, c'est-à-dire au jeudi, veille du neuvième, qui cette année trois cent cinquante-six, étoit le vendredi. La protestation finit ainsi : S'il y a ordre de nous persécuter, nous sommes prêts à souffrir tous le martyre; s'il n'y a point d'ordre de l'empereur, nous prions Maxime, préfet d'Egypte, et tous les magistrats, de le prier qu'on n'entreprenne plus rien de semblable. Nous prions aussi qu'on lui porte la requête que nous faisons, afin que l'on n'entreprenne point d'in-

(1) Protest. pop. Ap. Ath. p. 866.

(2) Ath. de Fuga. p. 719.

(3) Martyr. Rom. 28 jan.

(1) Ap. Ath. p. 866.

troduire ici un autre évêque : nous sommes préparés à la mort, par l'affection que nous portons au révérendissime Athanase, que Dieu nous a donné dès le commencement, suivant la succession de nos pères, que l'empereur Constantius lui-même nous a envoyé avec des lettres accompagnées de serments. Nous ne croyons pas qu'il veuille les violer. Au contraire, nous sommes persuadés que, s'il apprend ce qui s'est passé, il en sera indigné, et qu'il ordonnera de nouveau que l'évêque Athanase demeure avec nous. Donné sous le consulat de ceux qui seront désignés après Arbétion et Lollien, le dix-septième de Méchir, autrement la veille des ides de février. C'est-à-dire le douzième de février, trois cent cinquante-six.

Loin que cette protestation eût aucun effet, l'empereur Constantius approuva tout ce qui s'étoit passé (1). Il écrivit au sénat et au peuple d'Alexandrie, excitant la jeunesse à s'assembler et à poursuivre Athanase, sous peine de son indignation. Il tâchoit aussi de cacher la honte de son changement, en disant qu'il n'avoit souffert le retour d'Athanase qu'en cédant pour un temps à l'amitié de son frère, et qu'en le bannissant il imitoit le grand Constantin, son père, qui l'avoit relégué dans les Gaules (2). Enfin il prétendoit couvrir toute sa conduite du zèle des canons de l'Eglise. Cette lettre fut apportée et proposée en public par le comte Héraclius (3); et il déclara de la part de l'empereur que, si l'on n'y obéissoit pas, il ôteroit le pain que l'on donnoit par ordre public, et réduiroit en servitude plusieurs des magistrats et du peuple. Il menaçoit même de renverser les idoles, pour intimider les païens, qui étoient encore en grand nombre. En faisant ces menaces, il disoit publiquement que l'empereur ne vouloit point d'Athanase, et qu'il commandoit que l'on donnât les églises aux ariens. Tous s'en étonnoient, et, se regardant l'un l'autre, ils se demandoient si Constantius étoit devenu hérétique? Héraclius fit plus, il contraignit des sénateurs, des magistrats et des païens, gardiens des temples d'idoles, de déclarer par écrit qu'ils recevroient l'évêque que l'empereur enverroit. Ces païens rachetoient par cette souscription la sûreté de leurs idoles et de leurs manufactures, et cédoient à la volonté du prince, comme quand on leur envoyoit un gouverneur.

XXX. Violence d'Héraclius.

La résistance des catholiques leur attira bientôt de nouvelles violences (4). Le peuple étant assemblé dans la grande église, un mercredi, qui étoit jour de station, le comte Héraclius prit avec lui le préfet d'Egypte, Cataphronius, Faustin, catholique ou trésorier général, et un hérétique, nommé Bithynus; puis, alléguant l'ordre de l'empereur, il excita les plus jeunes des idolâtres qui se trouvoient sur la place, à s'en aller dans l'église jeter des pierres au peuple. L'office étoit fini, et la plupart des fidèles s'étoient retirés : il ne restoit que quelques femmes, qui demeuroient assises, apparemment pour se reposer après la prière, qui se faisoit alors debout. Tout d'un coup ces jeunes gens entrent nus avec des bâtons et jetant des pierres. Ils frappent les vierges, arrachent leurs voiles, leur découvrent la tête; et, irrités par la résistance, ils leur donnoient des coups de pied, et leur disoient des paroles insolentes. Elles fuyoient pour ne les point ouïr, comme pour éviter des morsures d'aspics : les ariens n'en faisoient que rire. Ensuite, les païens prirent les bancs, la chair, l'autel qui étoit de bois, les rideaux de l'église, et tout le reste qu'ils purent emporter, et le brûlèrent devant le portail dans la grande place. Ils jetèrent de l'encens sur ce feu en louant leurs idoles, et en disant : Constantius est devenu païen, et les ariens ont reconnu notre religion. Ils prirent même une génisse, qui servoit à tirer de l'eau pour arroser les jardins du quartier, et pensèrent la sacrifier : ils n'en furent empêchés que parce qu'ils reconnurent que c'étoit une femelle; car il n'étoit pas permis de les immoler.

Dans ce désordre il arriva deux accidents, qui parurent des marques sensibles de la vengeance divine (1). Un jeune insolent courut s'asseoir dans la chaire épiscopale, et faisoit résonner son nez d'une façon déshonnête; puis il se leva et s'efforça de rompre la chaire, mais, en tirant à lui, un morceau de bois lui entra dans le ventre, de telle sorte qu'il lui fit sortir les intestins; il tomba, on l'emporta et il mourut un jour après. Un autre entra avec des feuilles qu'il secouoit à la manière des païens en se moquant. Aussitôt, il fut tellement ébloui qu'il ne voyoit plus et ne savoit où il étoit : il seroit tombé si on ne lui eût donné la main pour le soutenir et l'emmener. A peine put-il au bout d'un jour revenir à lui; et il ne savoit ni ce qu'il avoit fait ni ce qui lui étoit arrivé. La terreur de ces exemples arrêta l'emportement des païens; mais les ariens n'en furent que plus endurcis.

XXXI. Intrusion de George à Alexandrie.

George, qu'ils avoient ordonné évêque d'Alexandrie, étoit de Cappadoce, homme de basse naissance, fils d'un foulon (2). Il fut d'abord parasite et livré à qui lui faisoit bonne chère. Ensuite, il se mit dans les affaires, et prit la

(1) Ad Solit. p. 845, B.
(2) V. inf. n. 48.
(3) Ibid. p. 846, C.
(4) Ad Solit. p. 847, B.

(1) P. 848, C.
(2) Amm. Marc. lib. XXII, c. 11. Greg. Naz. Orat. 21. p. 382, B. Ath. ad Solit. p. 844, c. 861, A.

commission de fournir la chair de porc que l'on donnoit aux soldats; mais, ayant mal versé et tout consumé, il s'enfuit de Constantinople, où il avoit cet emploi, et demeura quelque temps errant de province en province. Il étoit grossier et ignorant, sans agrément dans l'esprit, sans aucune teinture des bonnes lettres, païen dans le fond et chrétien seulement de nom; ainsi il suivoit la doctrine qui convenoit mieux à ses intérêts, mais sans témoigner aucune piété, même en apparence (1) : au contraire, il étoit avare, malfaisant, brouillon et naturellement cruel. Ce fut ce personnage que les ariens choisirent pour remplir le siége d'Alexandrie à la place de saint Athanase, le regardant comme un homme agissant et attaché à leur doctrine. On croit qu'ils l'ordonnèrent à Antioche dans un concile de trente évêques de leur parti, tenu l'an trois cent cinquante-quatre (2), où ils condamnèrent de nouveau saint Athanase, et écrivirent à tous les évêques de ne point communiquer avec lui (3), mais avec George, qu'ils avoient ordonné. Quoi qu'il en soit, il entra à Alexandrie pendant le carême de cette année trois cent cinquante-six, et commença ses violences à la fête de Pâques. Le peuple catholique abandonna les églises, et s'assembla ce saint jour et les dimanches suivants dans un lieu désert près le cimetière (4). La semaine d'après la Pentecôte, le peuple, après avoir jeûné, vint en ce même lieu pour prier. George, l'ayant appris, excita le duc Sébastien, qui étoit manichéen, d'y aller, comme il fit le dimanche même, avec des soldats armés, au nombre de plus de trois mille (5). Ils donnèrent l'épée à la main sur ce peuple assemblé pour prier, avec des femmes et des enfants; mais il en restoit peu, et la plupart s'étoient déjà retirés. Sébastien fit allumer un grand feu, devant lequel il pressoit les vierges de dire qu'elles suivoient la foi d'Arius; mais, voyant que la vue de ce feu ne les ébranloit pas, il les fit dépouiller et frapper sur le visage, de telle sorte que longtemps après on avoit encore peine à les reconnoître. Il fit prendre quarante hommes, à qui l'on déchira le dos, les frappant avec des branches de palmes fraîchement coupées et encore armées de leurs pointes, qui entrèrent si avant que pour les retirer il fallut mettre les blessés entre les mains des chirurgiens, et leur faire plusieurs incisions; quelques-uns même en moururent. Il y eut des vierges traitées de la même sorte (6). On refusa de rendre les corps de ceux qui moururent en cette occasion : on les détourna, on les jeta aux chiens, et leurs parents les retirèrent à grande peine pour les enterrer secrètement. Ils furent comptés pour martyrs, et l'Eglise fait encore leur mémoire le vingt-unième mai. Ceux qui restèrent en vie furent bannis dans le désert, nommé la grande Oasis (1).

(1) Ath. de Syn. p. 912, B. Id. in Ar. Orat. I, p. 290, C.
(2) Sozom. III, Hist. c. 7, in fine. Id. lib. IV, c. 8.
(3) Pagi. ann. 354; n. 9.
(4) Apolog. p. 692, C.
(5) De Fuga p. 704, C.
(6) Ad Solit. p. 859, B.

XXXII. Persécution à Alexandrie.

Sous prétexte de chercher saint Athanase, on scella plusieurs maisons, on en pilla plusieurs, on ouvrit même des sépultures, on enleva des dépôts que saint Athanase avoit mis chez des personnes de probité (2). Les catholiques perdoient la plus grande partie de leur bien pour conserver le reste, et empruntoient pour se racheter de la vexation des ariens (3). Ils fuyoient leur rencontre (4), plusieurs passoient de rue en rue, de la ville dans les faubourgs; mais ceux qui les retiroient étoient traités comme eux. D'autres passoient la nuit dans le désert; d'autres aimoient mieux s'exposer à la mer que d'entendre leurs menaces; car ils avoient toujours à la bouche le nom de l'empereur (5). Ils enlevèrent plusieurs vierges de leurs maisons, et insultèrent à d'autres dans les rues, principalement par leurs femmes qui se promenoient insolemment comme des bacchantes, cherchant l'occasion d'outrager les femmes catholiques.

On chassa par l'autorité du duc Sébastien les prêtres et les diacres qui servoient dans l'église d'Alexandrie depuis le temps de saint Pierre et de saint Alexandre, et on rétablit ceux qui avoient été chassés dès le commencement avec Arius (6). Deux prêtres, entre autres Hiérax et Dioscore, furent envoyés en exil, et leurs maisons pillées (7). Il y eut des vierges qui furent attachées à des poteaux, et eurent les côtés déchirés jusqu'à trois fois : ce que l'on ne faisoit pas aux véritables criminels. Un vertueux soudiacre, nommé Eutychius, après avoir été fouetté sur le dos avec des lanières de cuir de bœufs quasi jusqu'à la mort, fut envoyé aux mines de Phaino, lieu si malsain, que les criminels pouvoient à peine y vivre quelques jours; et, sans lui donner seulement quelques heures pour se faire panser de ses plaies, on le pressa tellement de partir qu'il mourut en chemin bientôt après avec la gloire du martyre. L'Eglise honore sa mémoire le vingt-sixième de mars, avec d'autres martyrs qui souffrirent sous cette persécution de George (8). Comme le peuple sollicitoit pour Eutychius, les ariens firent prendre un nommé Hermias, et trois autres personnages considérables que le duc Sébastien mit en prison après les avoir déchirés de coups. Les ariens, voyant qu'ils n'en étoient pas morts, se plaignirent et menacèrent d'écrire aux eunuques; le duc en eut peur, et fit battre une seconde fois ces innocents, qui disoient seulement : On nous frappe

(1) Martyr. Rom.
(2) Ad Solit. p. 840, C.
(3) P. 850, C.
(4) P. 853, B.
(5) P. 850, A.
(6) P. 852, 858, B.
(7) P. 859, A. p. 852, B.
(8) Martyr. Rom.

pour la vérité, nous ne communiquons point avec les hérétiques, frappez tant qu'il vous plaira, vous en rendrez compte devant Dieu. Les ariens vouloient les faire mourir en prison; mais le peuple prenant son temps obtint leur liberté au bout d'environ sept jours. Les ariens s'en vengèrent sur les pauvres; car après que le duc leur eut livré les églises, les pauvres et les veuves, ne pouvant plus y demeurer, étoient assis dans les lieux que leur avoient marqués les clercs, qui prenoient soin d'eux. Mais les ariens, voyant que les catholiques leur donnoient abondamment, chassèrent les veuves à coups de pied, et dénoncèrent à Sébastien ceux qui leur donnoient. Il reçut favorablement cette accusation, étant manichéen, et par conséquent ennemi des pauvres et de l'aumône. C'étoit donc une nouvelle espèce de crime d'avoir assisté les misérables. Cette conduite rendoit les ariens odieux à tout le monde, et les païens mêmes les maudissoient comme des bourreaux. Au reste, on voit ici que les pauvres étoient logés dans les églises, c'est-à-dire dans les bâtiments qui les accompagnoient, du moins ils y avoient leur place pour recevoir les aumônes.

XXXIII. Évêques d'Égypte chassés.

La persécution s'étendit hors d'Alexandrie, par toute l'Egypte et la Lybie. Il y eut un ordre de Constantius pour chasser des églises les évêques catholiques, et les livrer tous aux ariens (1). Aussitôt Sébastien commença de l'exécuter, écrivant aux gouverneurs particuliers et aux puissances militaires. On voyoit des évêques prisonniers, des prêtres et des moines chargés de chaînes, après avoir été battus jusqu'à la mort. Tout le pays étoit en trouble; les peuples murmuroient d'une ordonnance si injuste et de la dureté de l'exécution; car, quoique l'ordre ne portât que de les chasser de leur pays, on les envoyoit à deux ou trois provinces au delà, dans des solitudes affreuses, ceux de Lybie dans la grande Oasis, en Thébaïde, ceux de Thébaïde dans la Lybie Ammonique (2). On traitoit ainsi de vénérables vieillards, évêques depuis un grand nombre d'années, les uns dès le temps de saint Alexandre, les autres depuis saint Achillas, quelques-uns depuis saint Pierre, qui avoit souffert le martyre quarante-cinq ans auparavant. On ne cherchoit qu'à les faire mourir en traversant les déserts, car on n'avoit point pitié des malades; on ne les pressoit pas moins, en sorte qu'il les falloit porter dans des brancards, et faire suivre de quoi les enterrer. Quelques-uns moururent dans le lieu de l'exil, d'autres en chemin, et il y en eut un dont on ne permit pas aux siens d'emporter le corps. On persécuta ainsi près de quatre-vingt-dix évêques, c'est-à-dire à peu près autant qu'il y en avoit dans toute l'Egypte et la Lybie. Seize furent bannis, plus de trente chassés : quelques-uns dissimulèrent par contrainte, entre autres Théodore d'Oxyrinque, qui se fit même réordonner par George (1).

Entre les évêques bannis fut Draconce, qui avoit tant résisté à accepter l'épiscopat; et, entre les évêques persécutés, nous retrouvons ceux dont saint Athanase lui avoit proposé l'exemple, et qui de la vie monastique avoient été élevés à l'épiscopat (2). Draconce fut envoyé aux déserts près de Clysma, sur les bords de la mer Rouge, et relégué dans le château de Thébate, où saint Hilarion le visita. Il visita aussi l'évêque de Philon, relégué à Babylone, dans la seconde Augustamnique (3) : Adelphius fut relégué à Psinabla, en Thébaïde. On croit que c'est celui à qui saint Athanase écrivit une lettre pour réfuter une erreur des ariens, qui ne vouloient pas que l'on adorât la chair de Jésus-Christ. Il y montre que sa chair est adorable comme unie à la divinité, et prouve solidement l'unité de personne en Jésus-Christ, nonobstant la distinction des natures. Il donne à Adelphius le titre de confesseur, ce qui peut faire croire que cette lettre fut écrite depuis son exil. Le prêtre Hiérax, à qui saint Athanase lui permet de la communiquer, étoit aussi un des confesseurs exilés (4). Saint Sérapion de Thmouis fut persécuté en cette même occasion. Il y eut des monastères ruinés et des moines que l'on voulut jeter dans le feu.

XXXIV. Évêques intrus.

A la place de ces saints évêques, on mettoit de jeunes débauchés encore païens, ou à peine catéchumènes, quelques-uns bigames, d'autres chargés de plus grands reproches (5). On demandoit seulement qu'ils fissent profession de l'arianisme, qu'ils fussent riches et accrédités dans le monde. Ils achetoient l'épiscopat comme au marché; ensuite les ariens, bien escortés de soldats, les faisoient élire et les mettoient en possession (6). C'étoient principalement les décurions et les autres magistrats des villes qui se faisoient ainsi ordonner évêques pour jouir des exemptions et avoir le premier rang. Les plus faciles à les recevoir et à traiter de leur promotion pour de l'argent étoient les méléciens, qui lisoient peu les saintes Ecritures, et savoient à peine ce que c'étoit que le christianisme. Ces évêques ne connoissoient ni l'importance de leur charge, ni la différence de la vraie et de la fausse religion; de méléciens ils deve-

(1) Apol. p. 697; Ad Sol. p. 857, 858.
(2) Ad Solit. p. 863, A. Apol. p. 692, C. Ad Afric. p. 940, D. De Fuga. p. 705, C.

(1) Marc. et Faust. p. 77.
(2) Sup. n. 12, ad Drac. p. 957, D.
(3) Hier. Vita Hilar. c. 25; infr. n. 37.
(4) Hier. de Script. Ad Solit. p. 856, C.
(5) Ibid. D. Apol. p. 698, A.
(6) Ad Solit. p. 853, A.

noient aisément ariens, prêts, si l'empereur le commandoit, de changer encore et de tourner à tous vents, pourvu qu'ils conservassent leur exemption et leur préséance. Ils demeuroient païens dans le cœur, et traitoient les affaires de l'Eglise par une politique purement humaine. Ces faux pasteurs commencèrent à altérer la foi en Egypte, où la doctrine catholique avoit été prêchée jusque-là avec une entière liberté; et, comme les vrais fidèles s'éloignoient d'eux, ce fut une nouvelle occasion au duc Sébastien de les fouetter, de les emprisonner et de confisquer leurs biens. Il y avoit à Barcé, dans la Pentapole, un prêtre nommé Second, qui ne vouloit pas se soumettre à l'évêque, nommé aussi Second, l'un des premiers ariens (1). Cet évêque et un certain Etienne, que les ariens firent depuis évêque en Lybie, tous deux ensemble donnèrent au prêtre Second tant de coups de pied, qu'il en mourut (2). Il disoit cependant : Que personne ne poursuive en justice la vengeance de ma mort; Notre Seigneur, pour qui je souffre, me vengera. Mais ils ne furent touchés ni de ces paroles, ni de la circonstance du temps, car ce fut en carême qu'ils le tuèrent.

George, le faux évêque d'Alexandrie, ne manquoit rien pour s'enrichir et s'accréditer; il ne se soutenoit que par la puissance temporelle, abusant de la légèreté et du faux zèle de l'empereur (3). Il employoit le bien des pauvres, c'est-à-dire le revenu de son église, qui étoit grand, à gagner ceux qui étoient en charge, et principalement les eunuques du palais. D'ailleurs, il prenoit à toutes mains; il enlevoit aux particuliers ce qu'ils avoient hérité de leurs parents; il prit la ferme de tout le salpêtre, et se rendit maître de tous les étangs où croissoit le papier d'Egypte, et de tous les marais salants (4). Il ne négligeoit pas les moindres profits; et, comme on portoit en terre les corps morts sur de petits lits, il en fit faire un certain nombre dont il obligeoit de se servir, même pour les étrangers, et cela sous certaine peine, prenant un droit pour chaque mort. Sa vie étoit voluptueuse, et ses mœurs cruelles; il accusoit plusieurs personnes auprès de l'empereur comme peu soumis à ses ordres, et les païens mêmes se plaignoient qu'en cela il oublioit sa profession, qui ne recommande que la justice et la douceur (5). On disoit qu'il avoit malicieusement donné avis à l'empereur qu'il avoit droit d'appliquer à son trésor les revenus de tous les bâtiments d'Alexandrie, parce qu'ils avoient été construits la première fois aux dépens d'Alexandre le grand, fondateur de la ville, aux droits duquel l'empereur avoit succédé. Par tous ces moyens, il se rendit étrangement odieux aux païens mêmes, et tout le monde le regardoit comme un tyran.

Le peuple, irrité, l'attaqua un jour comme il étoit dans l'église, et le pensa tuer : il se sauva à peine, et s'enfuit près de l'empereur (1). Cependant ceux qui soutenoient saint Athanase, c'est-à-dire les catholiques, rentrèrent dans les églises; mais ils ne les gardèrent pas long-temps. Le duc d'Egypte survint et les rendit à ceux du parti de George. Ensuite il vint un notaire de l'empereur pour châtier les alexandrins, et il en fit battre et tourmenter plusieurs. George lui-même revint peu de temps après, plus terrible que devant, et plus haï, comme ayant excité l'empereur à faire tous ces maux. Les moines d'Égypte le décrioient à cause de son faste et de son impiété, et la vertu leur donnoit une grande autorité parmi le peuple.

Aétius, ce sophiste arien que Léonce avoit fait diacre à Antioche, et qu'il avoit été obligé d'interdire, revint alors à Alexandrie, où il fut un des flatteurs et des parasites de George, qui le rétablit dans ses fonctions, en sorte qu'on le nommoit son diacre : aussi le servit-il fidèlement, et par ses discours impies et par ses actions criminelles (2). Eunomius devint alors disciple d'Aétius, et fut depuis aussi célèbre que son maître. Cet Eunomius étoit de Cappadoce, sur les confins de la Galatie, fils d'un pauvre laboureur, qui cultivoit de ses mains un petit champ, et l'hiver gagnoit sa vie à montrer à lire et à écrire à des enfants (3). Eunomius, trouvant cette vie trop pénible, renonça à la charrue, et s'appliqua à écrire en notes. Il exerça cet art sous un de ses parents, qui le nourrissoit pour son travail; puis, il instruisit ses enfants, et se mit à étudier la rhétorique. Après diverses aventures qui n'étoient pas à son honneur, ayant ouï-parler d'Aétius comme d'un grand philosophe, il vint à Antioche le chercher; et, ne l'y trouvant point, il passa à Alexandrie, où il logea avec lui, et étudia sous lui la théologie, c'est-à-dire l'arianisme (4). Avec de tels secours George parcouroit l'Egypte, ravageoit la Syrie, et attiroit à son parti autant d'Orientaux qu'il pouvoit, attaquant toujours les plus foibles et les plus lâches (5).

XXXV. Saint Athanase au désert.

Saint Athanase étoit cependant dans le désert (6). Il s'y étoit retiré d'abord en sortant d'Alexandrie, lorsque George y entra; mais bientôt après, il voulut sortir de sa retraite, pour aller trouver l'empereur, se confiant en ses promesses réitérées tant de fois, et en sa propre innocence. Il étoit déjà en chemin,

(1) Ad Solit. p. 853, D.
(2) Philostorg. lib. VIII, c. 2.
(3) Greg. Naz. Orat. 21, p. 385, D.
(4) Epiph. Hæres. 76, n. 1.
(5) Amm. Marc. l. XXXII, n. 11.

(1) Soz. IV, c. 10.
(2) Sup. l. XII, n. 43. Gr. Nyss. I, cont. Eunom. p. 30, C. Theodor. II, Hist. c. 27, 28.
(3) Greg. Nyss. ibid. p. 30, D.
(4) Philot. III, c. 20.
(5) Greg. Naz. Gr. 21, p. 385, C.
(6) Ap. p. 691, D.

quand il apprit les violences que l'on avoit faites en Occident contre Libère, Osius, Denis, et les autres (1). Comme il ne le pouvoit croire, il apprit ce qui se passoit en Egypte et en Lybie, les évêques chassés et le reste de la persécution, particulièrement les violences commises pendant le temps pascal à Alexandrie. Tout cela ne le détournoit pas encore d'aller à l'empereur, dans la créance que l'on abusoit de son nom, et que l'on étendoit ses ordres au delà de ses intentions. Enfin on lui montra deux lettres de Constantius, qui le désabusèrent et l'arrêterent. La première adressée au peuple d'Alexandrie, où il les loue de la soumission qu'ils lui avoient témoignée, en chassant Athanase et s'unissant à George (2). Il y traite Athanase de trompeur, d'imposteur et de charlatan; et toutefois il reconnoît que le plus grand nombre est pour lui. Il dit qu'il ne diffère en rien des plus vils artisans, ce qui marque sans doute sa pauvreté et la simplicité de son extérieur; enfin, il l'accuse d'avoir fui le jugement, qui est l'ancienne calomnie du concile de Tyr. Au contraire, il traite ses ennemis de gens graves et admirables; et George en particulier de l'homme le plus capable de les instruire des choses célestes, et le plus savant dans le gouvernement spirituel. Sur la fin il menace des dernières rigueurs, et de la mort même, ceux qui auront la témérité de demeurer encore dans le parti d'Athanase. L'opposition de cette lettre à celles que le même empereur avoit données auparavant en faveur de saint Athanase, montre assez qu'il n'avoit écrit ni les unes ni les autres; et qu'elles étoient composées par des secrétaires, suivant les intérêts de ceux qui les sollicitoient, comme il se fait d'ordinaire (3).

L'autre lettre étoit adressée à Aïzan et Sazan, princes d'Auxume en Ethiopie, à qui l'empereur commande comme à ses sujets, quoiqu'il les traite de frères (4). Il leur mande d'envoyer au plus tôt l'évêque Frumentius en Egypte, pour être instruit et examiné par George, et même, ce semble, pour être ordonné de nouveau. C'est ce même Frumentius qui avoit le premier porté la foi dans ce pays, dont il avoit été ordonné évêque par saint Athanase (5); c'est pourquoi les ariens craignoient qu'il ne se retirât chez lui, et ne vouloient pas qu'il fût en sûreté, même chez les barbares. Saint Athanase ayant donc vu ces deux lettres, quitta le dessein d'aller trouver l'empereur, voyant comme il étoit obsédé par ses ennemis et comme ils étoient animés contre lui; en sorte qu'il y avoit sujet de craindre, qu'avant qu'il pût approcher du prince, ils ne lui fissent perdre la vie. Il retourna donc dans le désert, se réservant pour un temps plus favorable.

(1) P. 693, A.
(2) Ap. Ath. p. 694.
(3) Sup. liv. XII, n. 45.
(4) Ibid. p. 695.
(5) Sup. l. XI, n. 36.

Il profita de sa fuite pour visiter à loisir les monastères d'Egypte, et connoître ces hommes qui, s'étant séparés du monde, vivoient uniquement à Dieu (1). Les uns étoient anachorètes, gardant une entière solitude, et ne parlant qu'à Dieu et à eux-mêmes, les autres cénobites, pratiquant la loi de charité dans une communauté, morts pour tout le reste des hommes, se tenant lieu de monde les uns aux autres, et s'excitant mutuellement à la vertu. Saint Athanase fit voir, en conversant avec eux, que l'on pouvoit allier le sacerdoce à cette sainte philosophie, l'action à sa tranquillité; et que la vie monastique consistoit plutôt dans l'égalité des mœurs que dans la retraite corporelle. Ils apprirent plus de lui pour la perfection religieuse, qu'il ne profita d'eux: ses maximes étoient pour eux des lois, et ils le respectoient comme un homme d'une sainteté extraordinaire. Aussi ne craignirent-ils pas d'exposer leur vie pour lui. Les ariens envoyèrent des soldats le poursuivre jusque dans ces déserts (2); on le chercha partout sans le trouver; et les moines, qui rencontrèrent ces meurtriers, ne daignèrent leur parler; mais ils présentoient la gorge à leurs épées, comme s'exposant pour Jésus-Christ, et croyant qu'il y avoit plus de mérite à souffrir pour lui en la personne d'Athanase, qu'à jeûner et à pratiquer toutes les autres austérités. Saint Athanase, de son côté, craignant que les moines ne fussent inquiétés à son occasion, se retira plus loin et se cacha entièrement.

XXXVI. Mort de saint Antoine.

Il n'eut pas la consolation de trouver saint Antoine, il étoit mort dès le commencement de cette année, trois cent cinquante-six (3). Quelques mois auparavant, il alla, selon sa coutume, voir les moines qui étoient dans la montagne extérieure, et il leur dit: C'est ici ma dernière visite, et je suis trompé, si nous nous revoyons jamais en cette vie. Il est temps que je m'en aille, puisque j'ai près de cent cinq ans. A ces mots, ils pleuroient et embrassoient le saint vieillard qui leur parloit avec joie, comme quittant un pays étranger pour retourner à sa patrie. Il les exhortoit à ne se point décourager dans les pénibles exercices, mais à vivre comme devant mourir chaque jour. Il leur recommandoit aussi de s'éloigner des méléciens et des ariens. Et ne vous troublez pas, dit-il, pour voir les juges à leur tête: cette puissance mortelle et imaginaire passera bientôt. Gardez la tradition des pères, et principalement la foi en Notre Seigneur Jésus-Christ, que vous avez apprise dans les Écritures, que je vous ai souvent remise en mémoire.

Les frères le vouloient obliger à demeurer

(1) Greg. Naz. Or. 21, p. 384, B.
(2) Ep. 2, Athan. ap. Lucifer.
(3) Vita Ant. c. 31, p. 504, C.

avec eux, et y finir ses jours; mais il ne voulut pas, pour plusieurs raisons, et principalement pour celle-ci. Les Egyptiens aimoient à conserver les corps des personnes vertueuses, surtout des martyrs; ils les ensevelissoient et les enveloppoient de linges; mais ils ne les enterroient point: au contraire, ils les mettoient sur des lits et les gardoient dans leurs maisons, croyant honorer ainsi les morts. C'étoit une coutume particulière aux Egyptiens (1). Nous trouvons même que, dans les temps plus anciens, ils enfermoient les corps embaumés et ensevelis dans des boites de bois, qui représentoient une figure humaine, et les posoient debout dans des lieux où ils les gardoient, et on voit encore aujourd'hui de ces boîtes et des momies qu'elles enferment. Il y avoit en cet usage un grand péril d'idolâtrie chez les Egyptiens les plus superstitieux de tous les hommes.

Saint Antoine avoit souvent prié les évêques d'instruire les peuples sur ce point. Il en avoit lui-même repris sévèrement les laïques, et particulièrement les femmes, disant que cet usage n'étoit ni légitime ni pieux, puisque les corps des patriarches et des prophètes étoient encore conservés dans les tombeaux, et que le corps même du Sauveur fut mis dans un sépulcre fermé d'une pierre, jusqu'à sa résurrection. Il prouvoit par-là que c'étoit mal fait de ne pas cacher les corps des défunts, quelque saints qu'ils fussent, puisque rien n'est plus grand et plus saint que le corps du Seigneur. Plusieurs le crurent, ils enterrèrent leurs morts, et remercièrent Dieu de l'instruction qu'il leur avoit donnée. Ce fut donc la crainte qu'on ne traitât ainsi son corps, qui l'obligea de se presser, et de dire adieu aux moines de la montagne extérieure. Etant rentré dans la montagne intérieure, où il avoit accoutumé de demeurer, il tomba malade au bout de quelques mois. Il n'avoit auprès de lui que deux de ses disciples, Macaire et Amathas, qui le servoient depuis quinze ans, à cause de sa vieillesse. Il les appela et leur dit : J'entre, comme il est écrit, dans la voie de mes pères; car je vois que le Seigneur m'appelle. Et, après les avoir exhortés à la persévérance et à l'éloignement des schismatiques et des ariens, il leur recommanda de ne pas permettre que son corps fût porté en Egypte, de peur qu'on ne le gardât dans les maisons. Enterrez-le vous-mêmes, dit-il, et le couvrez de terre, en un lieu qui ne soit connu que de vous seuls. Au jour de la résurrection, je le recevrai incorruptible de la main du Sauveur. Partagez mes habits, donnez à l'évêque Athanase une de mes peaux de brebis, avec le manteau sur lequel je couche, qu'il m'a donné tout neuf, et que j'ai usé; donnez à l'évêque Sérapion l'autre peau de brebis, et gardez pour vous mon cilice. Adieu, mes enfants, Antoine s'en va et n'est plus avec vous.

(1) Herod. lib. II, c. 80. Diod. lib I, n 58

Quand il eut ainsi parlé, ils l'embrassèrent; il étendit ses pieds, et demeura couché avec un visage gai, comme s'il eût vu ses amis le venir voir. Il finit ainsi le dix-septième de janvier, l'an trois cent cinquante-six, étant âgé de cent cinq ans (1). Depuis sa jeunesse jusqu'à un si grand âge, il garda toujours la même ferveur dans ses exercices. La vieillesse ne l'obligea ni à prendre une nourriture plus délicate, ni à changer la manière de se vêtir, ni à se laver même les pieds. Toutefois il n'avoit aucune incommodité, sa vue n'étoit point affoiblie, ses dents étoient seulement usées; mais il n'en avoit pas perdu une seule. Enfin, il étoit plus fort et plus vigoureux que ceux qui se nourrissent de diverses viandes, qui se baignent et changent souvent d'habits. Ses disciples l'enterrèrent comme il leur avoit ordonné, et personne qu'eux deux ne sut le lieu de sa sépulture.

Saint Athanase et saint Sérapion de Thmouis reçurent comme un grand trésor les habits qu'il leur avoit laissés. Ils croyoient voir Antoine en les regardant; et les portant sur eux, ils croyoient porter ses instructions. Sans aucune science humaine, sans aucun art qui le rendît recommandable, sa piété seule le fit connoître partout; et sa réputation s'étendit bientôt, non-seulement dans l'Orient, mais à Rome, en Afrique, en Espagne et en Gaule. Quoiqu'il ne sût ni lire ni écrire, il reste quelques ouvrages de lui, qu'il avoit dictés en sa langue égyptienne, et qui furent traduits en grec et du grec en latin. Il y a sept lettres d'un esprit et d'un style apostolique, envoyées en divers monastères, dont la principale est aux arsénoïtes (2). On trouve aussi sous son nom une règle courte de quarante-huit articles, adressée aux moines de Nacalon, qui la lui avoient demandée.

XXXVII. Saint Hilarion en Égypte.

Saint Hilarion apprit aussitôt par révélation la mort de saint Antoine en Palestine, où il étoit (3). Aristenète, cette dame chrétienne, dont il avoit guéri les trois fils au commencement qu'il fit des miracles, l'étant venue trouver, lui témoigna qu'elle vouloit aussi aller voir saint Antoine. Il lui dit en pleurant : Je voudrois bien y aller moi-même, si je n'étois comme prisonnier dans ce monastère, ou si ce voyage pouvoit être utile; mais il y a deux jours que le monde est privé de ce grand homme. Elle le crut, et s'arrêta; et peu de jours après elle reçut la nouvelle de la mort de saint Antoine (4). Saint Hilarion étoit alors âgé de soixante-cinq ans; et il y avoit deux ans qu'il vivoit dans une extrême affliction, d'être accablé de la multitude qui le cherchoit

(1) Hier. Chr. Pagi ann. 358, n. 2.
(2) Hier. de Script. Bibl. Pat. tom. 3. Cod. Regul. init.
(3) Vita Hilar. C. 14.
(4) C. 23.

à cause de ses miracles, et de ne pouvoir jouir de la solitude (1). En effet, tout le monde venoit à lui, les évêques, les prêtres, des troupes de clercs et de moines, les dames chrétiennes, le peuple des villes et de la campagne; les juges même et les personnes puissantes y accouroient, pour recevoir de lui du pain ou de l'huile qu'il eût bénie. Comme les frères lui demandoient ce qu'il avoit et de quoi il s'affligeoit, il leur dit : Je suis revenu dans le siècle et j'ai reçu ma récompense en cette vie. Voilà que toute la Palestine et les provinces voisines m'estiment quelque chose, et sous prétexte du monastère et des besoins des frères, je possède des héritages et des meubles. Les frères le gardoient donc soigneusement, et principalement Hésychius, le plus cher de ses disciples.

Un jour, enfin, il résolut de partir et se fit amener un âne; car il étoit si atténué de jeûnes, qu'il ne pouvoit presque marcher. La nouvelle s'en étant répandue, comme si la Palestine eût été menacée de sa ruine, plus de dix mille personnes de tout âge et de tout sexe s'assemblèrent pour le retenir. Il ne se laissoit point ébranler par leurs prières, et, remuant le sable avec son bâton, il disoit : Mon Dieu n'est point trompeur ; je ne puis voir les églises renversées, les autels de Jésus-Christ foulés aux pieds, le sang de mes enfants répandu. Tous les assistants comprenoient que quelque secret qu'il ne vouloit pas déclarer lui avoit été révélé, et ils le gardoient toujours de peur qu'il ne leur échappât. Il résolut donc et protesta tout haut de ne boire ni manger, si on ne le laissoit aller. Après qu'il eut été sept jours sans rien prendre, ils le laissèrent enfin; il prit congé de la plupart, et partit avec une multitude infinie, qui l'accompagna jusqu'à Béthel, près de Gaze. Là, il les congédia, et choisit quarante moines, qui portoient leur provision et pouvoient marcher en jeûnant, c'est-à-dire ne mangeant qu'après le soleil couché. Le cinquième jour, il vint à Péluse; il visita les frères qui étoient dans le désert voisin, et au lieu nommé Lychnos, en trois jours il arriva à Thébare pour voir l'évêque Draconce, qui y étoit relégué, et qui reçut une merveilleuse consolation de cette visite (2). Trois jours après, il arriva avec grande peine à Babylone d'Egypte, pour voir l'évêque Philon, aussi relégué par la persécution des ariens. Deux jours après il vint à la ville d'Aphrodite, où il s'adressa au diacre Baïsane, qui avoit accoutumé de louer des dromadaires à ceux qui alloient voir saint Antoine, pour porter l'eau dont on manquoit dans ce désert. Alors, saint Hilarion dit aux frères que le jour de la mort de saint Antoine approchoit, c'est-à-dire l'anniversaire, et qu'il vouloit le célébrer, en veillant toute la nuit au lieu où il était mort.

Après donc avoir marché trois jours dans un horrible désert, ils arrivèrent à la montagne de saint Antoine, où ils trouvèrent deux moines, Isaac et Pélusien, dont le premier avoit été interprète du saint (1). Cette montagne étoit de roche et très-haute, étendue d'environ mille pas; du pied sortoient des sources, dont les unes se perdoient dans le sable, les autres tomboient plus bas, et peu à peu formoient un ruisseau, sur les bords duquel croissoit une infinité de palmes qui rendoient le lieu très-agréable et très-commode. Saint Hilarion s'y promenoit de tous côtés avec les disciples de saint Antoine. Voici, disoient-ils, où il chantoit, voici où il prioit; là il travailloit, là il se reposoit quand il étoit las. Il a planté lui-même ces vignes et ces petits arbres; il a dressé ce terrain de ses propres mains; il a creusé avec un grand travail ce réservoir pour arroser son jardin; il s'est servi plusieurs années de ce hoyau pour labourer. Saint Hilarion se couchoit sur son lit, et le baisoit comme s'il eût été encore chaud. La cellule n'avoit en carré que ce qu'il faut à un homme pour s'étendre en dormant. De plus, tout au haut de la montagne, où l'on n'alloit que par une montée très-rude en forme de vis, on voyoit deux cellules de la même grandeur, où il se retiroit, pour éviter la foule des visites, et même la compagnie de ses disciples; elles étoient taillées dans le roc, on y avoit seulement ajouté des portes. Quand ils furent arrivés au jardin : Voyez-vous, dit Isaac, ce petit jardin planté d'arbres et d'herbes potagères? Il y a environ trois ans, comme une troupe d'ânes sauvages le ravageoit, il arrêta un de leurs chefs, le frappant de son bâton par les côtés, et leur dit : Pourquoi mangez-vous ce que vous n'avez pas semé? Depuis ce temps-là, ils se contentoient de venir boire, sans toucher aux arbres ni aux herbes. Saint Hilarion demanda encore à voir le lieu où il étoit enterré; ils le menèrent à l'écart; mais on ne sait s'ils le lui montrèrent ou non. Ils disoient que saint Antoine l'avoit fait cacher, de peur que Pergamius, qui étoit très-riche en ces quartiers-là, n'emportât le corps chez lui et ne fit bâtir une église.

XXXVIII. Disciples de saint Antoine.

Entre les disciples de saint Antoine, les plus illustres furent Macaire, Amathas, Sarmathas, Pithyrion, Isaac, Paphnuce, Paul le simple, Pior, Krone, Ammonas, Hiérax. Macaire et Amathas sont ceux qui le servirent les quinze dernières années de sa vie, et prirent soin de sa sépulture. Macaire fut abbé du mont Pisper, où avoit demeuré saint Antoine, et il eut sous sa conduite cinq mille moines : on trouve une règle qui porte son nom (2). Il ne faut pas le

(1) C. 25.

(2) Sup. n. 32.

(1) Vita Hilar. c. 26. Sup. l. x, n. 6. p. 205. Cod. Reg. p. 46. Rosw. p. 479, ex Pallad. c. 19.

(2) Vit. Post. ap. Rosw.

confondre, ni avec saint Macaire l'ancien ou l'Egyptien, qui vivoit dans le désert de Scétis, ni avec saint Macaire d'Alexandrie. Toutefois saint Macaire l'ancien est aussi nommé disciple de saint Antoine. On racontoit de lui ce miracle entre autres. Un homme ayant été tué dans le voisinage, on en accusa un innocent, qui se réfugia à la cellule de saint Macaire. Ceux qui venoient pour le prendre disoient qu'ils seroient eux-mêmes en péril s'ils ne le mettoient entre les mains de la justice : l'accusé protestoit avec serment qu'il n'avoit aucune connoissance de ce meurtre. Saint Macaire demanda où on avoit enterré le mort; il y alla avec eux. S'étant mis à genoux, il invoqua le nom de Jésus-Christ et leur dit : Le Seigneur va montrer si celui que vous poursuivez est vraiment coupable; et, élevant la voix, il appela le mort par son nom. Il répondit de son sépulcre, et saint Macaire continua : Je te conjure, par la foi de Jésus-Christ, de dire si tu as été tué par cet homme que l'on accuse. Il répondit nettement que ce n'étoit point là celui qui l'avoit tué. Les assistants, étonnés, se jetèrent aux pieds du saint, et le prièrent de lui demander qui étoit le meurtrier. Pour cela, dit-il, je ne lui demanderai point; il me suffit que l'innocent soit délivré : ce n'est pas à moi à découvrir le coupable. Voilà ce que fit saint Macaire l'ancien.

Sarmatas fut tué peu de temps après par les Sarrasins, dans une irruption qu'ils firent au monastère de saint Antoine (1). Pithyrion eut la conduite des moines qui demeuroient dans les grottes près de son dernier ermitage. Isaac y demeuroit, et c'est un de ceux que saint Hilarion y trouva (2). Paphnuce est le fameux évêque et confesseur, qui avoit eu un œil crevé dans la persécution, et qui assista au concile de Nicée. Saint Paul le simple n'embrassa la vie monastique qu'à l'âge de soixante ans; et par son obéissance il vint à un tel degré de sainteté, qu'il faisoit de plus grands miracles que saint Antoine, qui lui renvoyoit ceux qu'il ne pouvoit guérir (3). Pior arriva de si bonne heure à une grande perfection, que saint Antoine lui permit à l'âge de vingt-cinq ans de demeurer seul où il voudroit (4). Il alla dans le désert, entre Nitrie et Scétis, et demeura trente ans en un lieu où il avoit creusé un puits d'une eau salée et amère. Il ne mangeoit par jour qu'un pain de six onces et cinq olives, encore faisoit-il ce repas en se promenant, pour montrer qu'il ne vouloit pas en faire une occupation. Il alla par ordre de saint Antoine visiter sa sœur, qui le désiroit ardemment; mais il se tint hors la porte de la maison, les yeux fermés (5). Sa sœur se jeta à ses pieds, transportée de joie; il lui dit : Me voici, je suis Pior, votre frère, voyez-moi tant qu'il vous plaira; et aussitôt il retourna à son désert.

(1) Hier. Ch. an. 358.
(2) Vita S. Ant. c. 38.
(3) Sup. l. XI, n. 2. Ruf. lib. II, c. 31. Pall. Laus. c. 23.
(4) Rosw. p. 563.
(5) Id. p. 570, n. 34. Pall. Laus. c. 87.

Crone étoit encore un des interprètes (1) de saint Antoine pour expliquer en grec ce que le saint disoit en égyptien. Il fut depuis prêtre du monastère de Nitrie, et excelloit en humilité : il vécut plus de cent dix ans (2). Un autre prêtre aussi, nommé Crone, gouverna une communauté de deux cents hommes, près du bourg de Phœnix; et pendant soixante ans qu'il fut prêtre, servant à l'autel, il ne sortit jamais de son désert, et ne vécut que du travail de ses mains (3). Ammonas demeura en Scétis, et fut depuis ordonné évêque. Plusieurs des disciples de saint Antoine en formèrent d'autres, qui établirent et gouvernèrent des monastères nombreux (4). Ils n'avoient besoin d'aucun secours humain pour ces établissements. La place ne leur manquoit pas dans les déserts; en pays chaud il leur falloit peu d'habits, et des logements seulement pour être à l'ombre, c'est-à-dire des grottes ou des cabanes de roseaux, et d'autres matières selon les lieux. Leur nourriture étoit ordinairement un peu de pain, qu'ils gagnoient de leur travail, et en avoient encore beaucoup de reste pour faire l'aumône. Ainsi, ils ne cherchoient personne, et c'étoient les séculiers qui les alloient chercher dans leurs déserts, attirés par leurs vertus et par leurs miracles.

XXXIX. Apologie de saint Athanase à Constantius.

Saint Athanase profita encore de sa retraite pour composer plusieurs écrits, entre autres l'apologie adressée à l'empereur Constantius, où il se justifie de toutes les calomnies dont ses ennemis avoient voulu le noircir dans l'esprit de ce prince (5). Il tranche d'abord en un mot les anciennes accusations, en marquant le grand nombre d'évêques qui avoient écrit en sa faveur la rétractation d'Ursace et de Valens, et que l'on n'avoit jamais agi contre lui qu'en son absence. Mais il s'étend sur les accusations nouvelles, qui regardoient personnellement l'empereur Constantius. La première étoit, qu'Athanase avoit mal parlé de lui à l'empereur Constant, son frère, et avoit travaillé à les brouiller. Il répond premièrement, en le niant formellement, et prenant Dieu à témoin; puis il en montre l'impossibilité en ce que jamais il n'a parlé seul à seul à l'empereur Constant, mais toujours en la compagnie de l'évêque de la ville et des autres qui s'y rencontroient (6). Il en prend à témoin Osius, Fortunatien, évêque d'Aquilée, Crispin de Padoue, Lucillus de Vérone, Vincent de Capoue. Et parce, ajoute-t-il, que Maximin de Trèves et Protais de Milan sont morts, Eugène, qui étoit

(1) Pall. Laus. c. 23, 25.
(2) Ruf. II, c. 25.
(3) Pall. Laus. c. 89.
(4) Monum. Græc. t. 1, p. 382.
(5) P. 673.
(6) P. 674, D.

maître des offices, en peut rendre témoignage; car il étoit devant le rideau, et il entendoit ce que nous demandions à l'empereur, et ce qu'il nous disoit.

Il rend un compte exact du voyage qu'il fit en Italie, du temps que Grégoire fut intrus à sa place (1). Etant sorti d'Alexandrie, dit-il, je n'allai point à la cour de votre frère, ni ailleurs qu'à Rome; et, laissant à l'Eglise le soin de mes affaires, j'étois assidu aux prières publiques. Je n'ai point écrit à votre frère, sinon lorsque les eusébiens écrivirent contre moi, et que je fus obligé de me défendre étant encore à Alexandrie, et quand je lui envoyai des exemplaires de l'Ecriture sainte, qu'il m'avoit ordonné de lui faire faire. Au bout de trois ans, il m'écrivit de me rendre auprès de lui à Milan. J'en demandai la cause, et j'appris que quelques évêques l'avoient prié de vous écrire pour assembler un concile. Quand je fus arrivé à Milan, il me témoigna beaucoup de bonté; il voulut bien me voir, et me dit qu'il avoit écrit et envoyé vers vous, pour vous prier que l'on tînt un concile. Il me fit venir encore une fois dans les Gaules, où le père Osius étoit venu, afin que nous allassions de là à Sardique. Après le concile, comme j'étois à Naïsse, il m'écrivit; je revins à Aquilée, j'y demeurai, et j'y reçus vos lettres. Il m'appela encore une fois, je retournai en Gaule, puis je vous allai trouver. En quel temps donc, en quel lieu, en présence de qui m'accuse-t-on de lui avoir ainsi parlé? Souvenez-vous, seigneur, vous qui avez si bonne mémoire, de ce que je vous ai dit, quand j'ai eu l'honneur de vous voir, la première fois à Viminiac; la seconde à Césarée de Cappadoce; la troisième à Antioche; voyez si je vous ai dit du mal des eusébiens, mes calomniateurs. Aurois-je été assez insensé pour dire du mal d'un empereur à un empereur, et d'un frère à son frère (2)?

Le second chef d'accusation étoit, qu'Athanase avoit écrit au tyran Magnence; les ariens disoient même avoir donné copie de la lettre. Quand j'eus appris, dit-il, cette calomnie, je fus comme hors de moi; je passois les nuits sans dormir, j'attaquois mes dénonciateurs comme présents; je jetai d'abord un grand cri, et je priois Dieu avec des larmes et des sanglots, que vous me voulussiez écouter favorablement. Ensuite, il prend Dieu à témoin qu'il n'a jamais connu Magnence; et montre les causes qu'il avoit de le détester, comme le meurtrier de l'empereur Constant, son bienfaiteur, et de ceux qui l'avoient reçu charitablement à Rome, savoir, Eutropia, tante des trois empereurs, Abutérius, Spérantius et plusieurs autres: que c'étoit un impie adonné aux magiciens et aux enchanteurs. Il prend à témoin les ambassadeurs que Magnence envoya à Constantius (3), les évêques Servais et Maxime, et les laïques qui les accompagnoient, Clémentius et Valens; car ils avoient passé à Alexandrie. Demandez-leur, dit-il, s'ils m'ont apporté des lettres; car ce m'eût été une occasion de lui écrire. Au contraire, voyant Clémentius, je me souvins de votre frère d'heureuse mémoire; et comme il est écrit: J'arrosai mes habits de mes larmes. Il prend encore à témoin Félicissime, qui étoit alors duc d'Egypte, et plusieurs autres officiers, qu'en cette occasion il dit, Prions pour le salut de notre très-pieux empereur Constantius; que le peuple cria tout d'une voix, Christ, secourez Constantius, et continua long-temps. Cette forme de prière est remarquable; et nous voyons encore dans l'onzième siècle des litanies semblables (1). Quant à la lettre dont les ariens disoient avoir des copies, il dit qu'on peut bien avoir contrefait son écriture, puisque l'on contrefait même celle de l'empereur, et que les écritures ne font point de foi, si elles ne sont reconnues. Il demande où l'on a trouvé cette lettre, et qui l'a donnée. Car, dit-il, j'avois des écrivains, je les représente; et le tyran avoit des gens pour recevoir ses lettres, que vous pouvez faire venir. Si j'étois accusé devant un autre juge, j'en appellerois à l'empereur; étant accusé devant vous, qui puis-je invoquer? le père de celui qui a dit, Je suis la vérité; et là-dessus il adresse à Dieu sa prière. Il s'agit ici, continue-t-il, non d'un intérêt pécuniaire, mais de la gloire de l'Eglise: ne laissez pas ce soupçon contre elle, que des chrétiens, et principalement des évêques, écrivent de telles lettres et forment de tels desseins. On voit combien les saints étoient jaloux de la fidélité envers les princes, et qu'en ces matières les évêques mêmes ne reconnoissoient point d'autres juges sur la terre.

XL. Suite de l'apologie.

La troisième accusation étoit d'avoir célébré l'office dans la grande église d'Alexandrie, avant qu'elle fût dédiée. Oui, dit-il (2), on l'a fait, je le confesse, mais nous n'avons pas célébré la dédicace, il n'étoit pas permis de le faire sans votre ordre. Ce qu'il dit, parce que cette église avoit été bâtie aux dépens de l'empereur, d'où elle fut nommée la Césarée. Il continue: Cette assemblée se fit sans dessein et sans être annoncée; on n'y appela aucun évêque ni aucun clerc; tout le monde sait comme la chose s'est passée. C'étoit la fête de Pâques, le peuple étoit très-nombreux; il y avoit peu d'églises et très-petites. On faisoit grand bruit, et on demandoit de s'assembler dans la grande église. Je les exhortois à attendre et à s'assembler comme ils pourroient dans les autres églises, quoiqu'avec incommodité: ils ne m'écoutèrent pas; mais ils étoient prêts à sortir de la

(1) Sup. l. XII, n. 14.
(2) P. 677.
(3) Sup. n. 3.

(1) Baluz. Misc. p. 143, t. 2.
(2) P. 682.

ville, et à s'assembler au soleil dans les lieux déserts, aimant mieux souffrir la fatigue du chemin que de passer la fête en tristesse. En effet, dans les assemblées du carême il y avoit eu plusieurs enfants, plusieurs vieilles femmes, plusieurs jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe si maltraités de la presse, qu'on les avoit emportés dans les maisons; quoique personne n'en fût mort, tout le monde en murmuroit, et c'eût été bien pis le jour de la fête: la joie eût été tournée en pleurs.

J'ai suivi en cela l'exemple de nos pères. Alexandre, d'heureuse mémoire, fit l'assemblée dans l'église de Théonas, qui passoit alors pour la plus grande, et qu'il faisoit encore bâtir, parce que les autres étoient trop petites. J'ai vu pratiquer la même chose à Trèves et à Aquilée; on y a assemblé le peuple dans des églises qui n'étoient pas achevées, et votre frère, d'heureuse mémoire, assista à Aquilée à une telle assemblée. Ce n'a donc pas été une dédicace, mais une assemblée ordinaire. Eût-il été plus à propos de nous assembler dans des lieux déserts et ouverts, où les païens eussent pu s'arrêter en passant, que dans un lieu fermé de murailles et de portes, qui marque la différence des chrétiens et des profanes? Valoit-il mieux que le peuple fût séparé et pressé avec péril en plusieurs églises, que d'être assemblé dans un même lieu, puisqu'il y en avoit un qui les pouvoit tous contenir, où ils pouvoient prier et dire amen tout d'une voix pour montrer l'union des cœurs? Quelle joie des peuples de se voir ainsi réunis, au lieu d'être divisés comme auparavant! Au reste, les prières qui ont été faites dans cette église n'empêchent pas que l'on n'en fasse solennellement la dédicace, quand il en sera temps (1). Saint Athanase ne méprisoit donc pas cette cérémonie de la dédicace des églises, puisqu'il se défend si sérieusement sur ce point; mais il croyoit que l'on pouvoit en cas de nécessité se servir d'une église avant qu'elle fût dédiée.

Le quatrième et le dernier chef d'accusation étoit d'avoir désobéi à l'empereur, en refusant plusieurs fois de sortir d'Alexandrie (2). Je n'ai point résisté, dit-il, à vos ordres: à Dieu ne plaise; je ne suis pas assez considérable pour résister au trésorier d'une ville, beaucoup moins à un si grand empereur. Ensuite, il raconte tout ce qui s'étoit passé (3). La lettre de l'empereur, apportée par Montan, qui supposoit que saint Athanase demandoit congé d'aller en Italie, la venue de Diogène (4), vingt-six mois après les menaces de Syrien, la lettre que l'empereur lui avoit envoyée autrefois par Pallade et par Astérius, pour l'exhorter à demeurer dans son église. Sa défense sur ce point se réduit à dire, qu'ayant eu des ordres de l'empereur pour retourner à son église et pour y demeurer, et n'en ayant point eu pour en sortir, il a dû demeurer. Joint le devoir général d'évêque et la connoissance particulière du péril auquel il exposoit son troupeau, s'il l'abandonnoit aux ariens. Il rapporte ensuite les violences de Syrien, sa retraite, le dessein qu'il avoit d'aller trouver l'empereur (1), et comme il en fut détourné par ce qu'il apprit de la persécution exercée en Occident et en Égypte même (2), et par les lettres de l'empereur au peuple d'Alexandrie et aux princes d'Auxume. C'est, dit-il, ce qui m'a obligé à retourner dans le désert; voyant tant d'évêques persécutés, parce qu'ils ne vouloient pas renoncer à ma communion, et des vierges mêmes si indignement traitées, j'ai vu que mes ennemis en vouloient à ma vie. Je me suis retiré pour laisser passer leur fureur, et vous donner occasion d'user de votre clémence (3). Recevez cette apologie, rendez à leurs patries et à leurs églises tous les évêques et les autres ecclésiastiques, afin que l'on voie la malice des calomniateurs, et que vous puissiez dire avec confiance à Jésus-Christ, le roi des rois, maintenant et au jour du jugement: Je n'ai perdu aucun des vôtres. Telle est l'apologie de saint Athanase à l'empereur Constantius. Il écrivit en même temps des discours de consolation pour les vierges que les ariens persécutoient jusqu'à leur refuser la sépulture (4).

(1) P. 6 6.
(2) P. 68
(3) Sup. n. 11.
(4) Sup. n. 26.

XLI. Souffrances de saint Eusèbe de Verceil.

Entre les confesseurs exilés pour la cause de saint Athanase, le plus illustre est saint Eusèbe de Verceil. Il étoit à Scythopolis en Palestine, sous la main de l'évêque Patrophile, un des plus anciens et des plus zélés ariens. Saint Eusèbe fut visité par plusieurs personnes, et entre autres par le diacre Syrus et l'exorciste Victorin, qui lui apportèrent des lettres et des aumônes de son église, et de quelques églises voisines, savoir, de Novare, de Régé et de Tortone. Le diacre Syrus passa outre, pour visiter les saints lieux. Cependant, les ariens tirèrent saint Eusèbe du logis qu'eux-mêmes lui avoient fait marquer par les agents de l'empereur, et l'en tirèrent avec violence, le traînant par terre et le portant à la renverse à demi nu. Ils le mirent dans une autre maison, où ils le gardèrent pendant quatre jours, enfermé dans une petite chambre, disant qu'ils avoient reçu ce pouvoir de l'empereur. Là, ils venoient lui faire des reproches et le presser d'entrer dans leurs sentiments; mais il leur abandonnoit son corps, comme à des bourreaux, sans leur répondre une parole (5). On dit qu'entre

(1) Sup. n. 27.
(2) Sup. n. 34.
(3) P. 700, B.
(4) Theod. l. 1, c. 14, in fin.
(5) Serm. 16, Append. Ad. S. Amb. n. 6.

autres tourments, ils le traînèrent à la renverse sur un escalier, en descendant et en montant. Ils empêchèrent les prêtres et les diacres de le venir voir comme auparavant, et le menacèrent de fermer la porte à tous les autres. Alors, il fit une protestation contre eux, qui commençoit ainsi : Eusèbe, serviteur de Dieu, avec les autres serviteurs qui souffrent avec moi pour la foi ; à Patrophile le geôlier et aux siens. Après leur avoir reproché leurs violences, il leur déclare, qu'il ne mangera point de pain et ne boira point d'eau, qu'ils ne lui aient tous promis, et par écrit, de ne point empêcher ses frères, qui souffrent pour la même cause, de le venir voir, et lui apporter de chez eux la nourriture nécessaire. Autrement, il proteste qu'ils seront coupables de sa mort, et qu'il écrira à toutes les églises, afin que tout le monde connoisse ce que les ariens font souffrir aux catholiques. Après sa souscription, il ajoutoit : Je te conjure, toi qui lis cette lettre, par le père, le fils, le Saint-Esprit, de ne la pas supprimer, mais de la faire lire aux autres.

Après qu'il eut été ainsi quatre jours sans manger, ils le renvoyèrent encore à jeun à son premier logis ; tout le peuple le reçut avec joie, et entoura de lampes cette maison. Saint Eusèbe recommença à faire des aumônes, les ariens ne le purent souffrir ; au bout de vingt-cinq jours ils revinrent à son logis, armés de bâtons, avec une multitude de gens perdus ; et, ayant rompu la muraille d'une maison voisine, ils se jetèrent sur lui avec violence, l'enlevèrent encore, et l'enfermèrent dans une prison très-étroite, avec un prêtre nommé Tégrin. Ils enlevèrent et enfermèrent aussi les autres prêtres et les diacres qui l'accompagnoient, et, trois jours après, les envoyèrent en exil en divers lieux, de leur autorité privée. D'autres, qui étoient venus le voir, furent enfermés pendant plusieurs jours dans la prison publique. Non contents de mettre en prison les hommes qui le servoient, ils y mirent aussi des religieuses ; puis, revenant à son logis, ils pillèrent tout ce qu'il y avoit, soit pour ses besoins, soit pour ceux des pauvres ; et, comme toute la ville en murmuroit, ils rendirent quelques meubles de peu de conséquence et gardèrent l'argent. Cependant, ils empêchoient qu'aucun des siens ne lui portât à manger ; et, comme il ne vouloit rien recevoir d'eux, il demeura six jours sans prendre aucune nourriture, et fut prêt à mourir de défaillance. Enfin, le sixième jour, pressés des cris de diverses personnes, ils laissèrent approcher un des siens pour le secourir.

Le diacre Syrus ne fut point arrêté avec les autres, parce qu'il étoit allé visiter les saints lieux. Quand il fut de retour, saint Eusèbe trouva moyen de lui donner une lettre, quoiqu'on le gardât très-étroitement pour l'empêcher d'écrire. Cette lettre, que nous avons encore, est adressée aux mêmes églises qui lui avoient écrit. D'abord, il témoigne l'extrême consolation qu'il a reçue, en apprenant qu'ils demeurent fermes dans la foi suivant ses instructions, ensuite il raconte les persécutions qu'il souffroit, et conclut par une salutation générale, dont il les prie de se contenter, Parce, dit-il, que je suis trop pressé pour vous nommer chacun en particulier, comme j'avois accoutumé. Saint Eusèbe fut visité entre autres par saint Epiphane, qui étoit du pays même, né près d'Eleuthéropolis en Palestine, et y avoit passé sa jeunesse dans la vie monastique sous saint Hilarion, saint Hésychius, et les autres moines les plus excellents (1). Il avoit même demeuré long-temps en Egypte, et pouvoit alors avoir quarante-cinq ans. Saint Eusèbe étoit logé chez le comte Joseph, et saint Epiphane apprit de la bouche de ce comte son histoire, telle que je l'ai rapportée, l'occasion de sa conversion (2), sa dureté à résister aux révélations et aux miracles, les persécutions qu'il avoit souffertes de la part des juifs, la protection de l'empereur Constantin (3). Il avoit fait à Scythopolis des bâtiments considérables, et il y étoit logé magnifiquement : mais il n'eût pu y subsister, s'il ne se fût soutenu par sa dignité de comte. Car, il étoit déclaré ennemi des ariens, qui dominoient dans cette ville, par le crédit que donnoient à leur évêque ses richesses et la familiarité avec l'empereur Constantius. Ils flattoient le comte Joseph pour l'attirer dans leur parti, et le faire entrer dans le clergé, en lui faisant même espérer l'épiscopat ; mais, de peur qu'ils ne lui fissent violence pour l'ordonner, il se remaria après la mort de sa femme. Il étoit âgé d'environ soixante-dix ans, quand saint Epiphane apprit son histoire, en visitant chez lui saint Eusèbe, qui fut depuis relégué encore deux fois (4), premièrement en Cappadoce, puis dans la Thébaïde d'Egypte, où fut son troisième exil.

XLII. Exil de saint Hilaire.

L'église gallicane conservoit la foi dans sa pureté par l'Ecriture et la tradition, sans avoir besoin des confessions de foi écrites sur le papier. Il est vrai que Saturnin, évêque d'Arles, favorisoit les ariens, étant lié étroitement avec Ursace et Valens (5). Mais outre le soupçon d'hérésie, c'étoit un homme corrompu dans l'esprit et dans les mœurs, emporté et factieux. C'est pourquoi, la plupart des évêques de Gaule, dont le plus illustre étoit saint Hilaire de Potiers, se séparèrent de la communion de Saturnin, d'Ursace et de Valens, accordant aux autres, qui étoient de leur parti, la faculté de se repentir, pourvu que ce décret fût approuvé

(1) Sozom. VI, c. 32.
(2) Epiph. Hæres. 30, n. 5.
(3) Sup. l. XI, n. 34.
(4) Hier. Script. Theod. III, c. 4.
(5) Hilar de Syn. p. 348, D. Edit. Paris. 1605. Sever Sulp. lib. II, p. 410, 435, Ed varior.

par les confesseurs exilés pour la foi (1). Après cela toutefois, Saturnin et ceux de sa faction firent en sorte que les mêmes évêques qui les avoient condamnés furent contraints de se trouver à un concile de Béziers, et saint Hilaire y denonça les protecteurs de l'hérésie, invitant les évêques assemblés d'en prendre connoissance. Mais les hérétiques, qui craignoient de se voir confondus publiquement, ne voulurent point qu'il fût écouté. Saturnin envoya à l'empereur Constantius (2) une fausse relation de ce qui se passoit dans le concile; et, quoique saint Hilaire s'en plaignît, et que César Julien qui étoit alors en Gaule en fût témoin, les ariens se moquèrent du césar, et trompèrent l'empereur, de qui ils obtinrent un ordre pour bannir saint Hilaire, et l'envoyer en Phrygie (3). Ils y firent aussi bannir Rodanius, évêque de Toulouse, qui, bien que moins vigoureux naturellement qu'Hilaire, se soutenoit contre eux par son union avec lui. Les clercs de l'église de Toulouse furent maltraités à coups de bâton, les diacres meurtris de balles de plomb (4); l'évêque Rodanius mourut dans son exil en Phrygie, aussi bien que Paulin de Trèves (5).

Saint Hilaire étoit né à Poitiers, d'une des plus illustres familles des Gaules (6). Il étudia avec succès les sciences profanes, et s'appliqua particulièrement à l'éloquence, imitant le style de Quintilien (7). Tout cela étant encore païen; car il ne se fit chrétien qu'en âge mûr, et il raconte ainsi les motifs de sa conversion : Je considréois, dit-il (8), que l'état le plus désirable selon le sens, est le repos dans l'abondance, mais que ce bonheur nous est commun avec les bêtes. Je compris donc que le bonheur de l'homme devoit être plus relevé, et je le mettois dans la pratique de la vertu et la connoissance de la vérité. La vie présente n'étant qu'une suite de misères, il me parut que nous l'avions reçue pour exercer la patience, la modération, la douceur, et que Dieu tout bon ne nous avoit point donné la vie pour nous rendre plus misérables en nous l'ôtant. Mon âme se portoit donc avec ardeur à connoître ce Dieu, auteur de tout bien; car je voyois clairement l'absurdité de tout ce que les païens enseignoient touchant la divinité, la partageant en plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, l'attribuant à des animaux, à des statues et à d'autres choses insensibles; je reconnus qu'il ne pouvoit y avoir qu'un seul Dieu, éternel, tout-puissant, immuable.

Plein de ces pensées, je lus avec admiration ces paroles dans les livres de Moïse (9) : Je suis celui qui est. Et dans Isaïe (10) : Le ciel est mon trône, et la terre mon marche-pied. Et encore (1) : Il tient le ciel dans sa main et y renferme la terre. La première figure montre que tout est soumis à Dieu; la seconde, qu'il est au delà de tout. Je vis qu'il est la source de toute beauté et la beauté infinie, en un mot, je compris que je le devois croire incompréhensible. Je portois plus loin mes désirs, et je souhaitois que ces bons sentiments que j'avois de Dieu et les bonnes mœurs eussent une récompense éternelle. Cela me sembloit juste; mais la foiblesse de mon corps et même de mon esprit me donnoit de la crainte, quand les écrits des évangélistes et des apôtres me firent trouver plus que je n'eusse osé espérer, particulièrement le commencement de l'évangile de saint Jean. C'est ainsi que saint Hilaire rapporte les motifs de sa conversion. Il étoit marié et avoit une fille nommée Apra; la mère et la fille furent chrétiennes comme lui (2). Etant encore laïque, il menoit une vie très-sainte, et s'éloignoit avec grand soin des juifs et des hérétiques. Le peuple de Poitiers, d'un commun accord, le demanda pour évêque, et l'on croit qu'il succéda à saint Maxence ou Maixent, frère de saint Maximin de Trèves. On ne mit point d'autre évêque à la place de saint Hilaire pendant son exil, et il continua de gouverner son église par ses prêtres (3).

XLIII. Violence de Macédonius à Constantinople.

La persécution contre les catholiques fut grande à Constantinople sous l'évêque arien Macédonius, et sa conduite ne fut pas moins violente que son entrée. Il étoit aidé d'Eleusius et de Marathonius (4). Ce dernier avoit été numéraire ou payeur des officiers du préfet du prétoire; ayant amassé beaucoup de bien en cette charge, il la quitta et s'appliqua à gouverner les hôpitaux de malades et d'autres pauvres, puis, à la persuasion d'Eustathe, évêque de Sébaste, il embrassa la vie ascétique, et fonda un monastère à Constantinople; il fut diacre de cette église, et prit soin de plusieurs monastères d'hommes et de femmes; enfin Macédonius le fit évêque de Nicomédie. Eleusius avoit eu une charge honorable à la cour, et Macédonius le fit évêque de Cyzique. L'un et l'autre, Eleusius et Marathonius, passoient pour gens de bonnes mœurs, mais passionnés contre les défenseurs du consubstantiel, beaucoup moins toutefois que Macédonius.

Celui-ci obtint un édit de l'empereur, qu'il fit afficher par toutes les villes et exécuter à main armée, en vertu duquel les défenseurs du consubstantiel devoient être chassés, non-seulement des églises, mais des villes, et leurs églises abattues (5). Il passa plus avant, et contraignoit les catholiques à communiquer avec

(1) Hilar. I, in Const. in. p. 286, B.
(2) Ad Const. 3, init.
(3) Sever. Sulp. 2, p. 412.
(4) Hilar. in Const. p. 293.
(5) Sulp. Sever. 2, p. 436.
(6) Fortun. Vit. lib. I.
(7) Hier. Ep. 84.
(8) Hilar. de Trin. 1.
(9) Exod. III, 14.
(10) Isa. LXVII, 1.

(1) Ibid. XL, 12, sec. 70.
(2) Fortun. Vit. lib. I.
(3) Ad Const. 3, p. 306, F.
(4) Sup. n. 8. Soz. IV, c. 20, 27. Socr. II, c. 38.
(5) Socr. II, c. 27. Soz. IV, c. 20.

les ariens par les mêmes violences dont les païens usoient pendant les persécutions. On bannissoit les catholiques, on confisquoit leurs biens, on les marquoit sur le front avec des fers chauds, on les frappoit, on leur faisoit souffrir toutes sortes de tourments, et quelques-uns en moururent (1). On compte plusieurs martyrs en cette occasion, entre autres deux qui avoient vécu avec le saint évêque Paul, et qui lui servoient de secrétaires : c'étoient Martyrius, diacre, et Marcien, chantre et lecteur. Macédonius les livra au préfet et les fit condamner à mort comme ayant été cause du massacre d'Hermogène et de la sédition qui s'excita en ces temps-là (2). Ils souffrirent constamment, et furent enterrés hors de la ville, au lieu où on exécutoit les criminels ; mais depuis, s'y étant fait des miracles, le lieu fut purifié, et l'on y bâtit une église comme à un tombeau de martyrs. Saint Jean Chrysostôme la commença, et Sisinnius l'acheva. L'Église honore leur mémoire le vingt-cinquième d'octobre.

Comme les novatiens croyoient le verbe consubstantiel, ils furent compris dans cette persécution avec les catholiques (3). Agélius, leur évêque, s'enfuit ; plusieurs de ceux qui passoient entre eux pour les plus pieux furent pris et maltraités, parce qu'ils ne vouloient pas communiquer avec Macédonius. Après les avoir battus, on les forçoit de participer aux mystères qu'on leur mettoit dans la bouche, l'ouvrant avec un baillon : ce qu'ils estimoient le plus grand de tous les tourments. Les ariens enlevoient des femmes et des enfants qui n'étoient pas encore baptisés, et les baptisoient par force. S'ils résistoient, ils les battoient, les mettoient en prison, et leur faisoient souffrir de cruels tourments. Par exemple, il y eut des femmes à qui, pour avoir refusé de participer aux mystères, ils coupèrent les mamelles en les serrant entre le bord d'un coffre et le couvercle ; ils les brûlèrent à d'autres, en y appliquant un fer rouge ou des œufs brûlants. Deux novatiens entre les autres, Auxanon, depuis prêtre, et Alexandre Paphlagonien, qui menoient ensemble la vie ascétique, furent tourmentés et mis en prison. Alexandre en mourut, et les novatiens lui bâtirent une église comme à un martyr. Auxanon vécut très-long-temps après, et c'est de lui que l'historien Socrate dit avoir appris toutes ces particularités.

L'édit de l'empereur qui servoit de fondement aux violences de Macédonius ordonnoit d'abattre les églises de ceux qui croyoient le consubstantiel : il en fit abattre une des trois que les novatiens avoient à Constantinople ; mais aussitôt ils s'assemblèrent en si grand nombre, qu'en peu de temps ils transportèrent les matériaux de l'autre côté de la mer, en un lieu nommé Sycai. L'un portoit des tuiles, l'autre une pièce de bois ; les femmes et les enfants y travailloient avec ardeur, comme pour le service de Dieu : ainsi l'église fut promptement rebâtie ; mais, depuis, l'empereur Julien leur ayant rendu l'ancienne place, ils y rapportèrent les matériaux, rebâtirent leur église plus belle que devant, et la nommèrent Anastasie, c'est-à-dire ressuscitée. Il y eut alors quelqu'ouverture de réconciliation entre les catholiques et les novatiens ; les catholiques, n'ayant plus d'églises à Constantinople, aimoient mieux s'assembler avec eux dans celles qui leur restoient qu'avec les ariens, qu'ils avoient en horreur ; mais la jalousie de quelques novatiens empêcha la réunion, sous prétexte d'une ancienne défense qu'ils alléguoient (1).

Eleusius, en même temps, secondant Macédonius, qui l'avoit fait évêque de Cyzique, abattit l'église que les novatiens y avoient, et Macédonius, sachant qu'il y avoit un grand nombre de novatiens dans la Paphlagonie, particulièrement à Mantinie, il y fit envoyer, par ordre de l'empereur, quatre compagnies de soldats pour les obliger, par la crainte, à recevoir la doctrine d'Arius (2). Les novatiens, réduits au désespoir, se mirent en défense, et, s'armant de faux, de coignées et de tout ce qu'ils trouvèrent, marchèrent contre les soldats : il y eut un combat où plusieurs Paphlagoniens furent tués, mais peu de soldats s'en sauvèrent. Cette conduite rendit Macédonius odieux à ceux même de son parti, et déplut à l'empereur. Il l'irrita beaucoup plus par une autre entreprise. L'église des apôtres, à Constantinople, menaçoit ruine, et on n'y pouvoit prier sans péril. Macédonius en voulut enlever le corps du grand Constantin, qui y étoit enterré ; le peuple s'y opposa comme à un crime ; d'autres soutenoient qu'il étoit permis de le transférer, en sorte qu'il se fit deux partis, et les défenseurs du consubstantiel étoient de celui qui s'opposoit au dessein de Macédonius, soit par aversion pour lui, soit par affection pour la mémoire de Constantin. Ils en vinrent aux mains ; il y eut plusieurs hommes tués, tellement que la cour de l'église et le puits qui y étoit fut rempli de sang qui couloit même dans la galerie joignante, et jusque dans la rue. L'empereur Constantius, ayant appris cet accident, fut extrêmement irrité contre Macédonius, tant à cause de la perte des hommes que de la hardiesse qu'il avoit eue de toucher au corps de son père.

On trouve vers le même temps des translations de reliques considérables à Constantinople (3). Celles de saint Timothée, disciple de saint Paul et premier évêque d'Ephèse, y furent apportées avec toute sorte d'honneur, le premier de juin, sous le huitième consulat

(1) Soz. IV, c. 2, 3.
(2) Sup. liv. XII, n. 18.
(3) Socr. II, c. 38. Soz. IV, c. 20.

(1) Soz. IV, c. 20.
(2) Ibid. c. 20.
(3) Chr. Pasch.

de Constantius, et le premier de Julien, c'est-à-dire l'an trois cent cinquante-six (1). On les mit dans la même église des apôtres, sous la sainte table. L'année suivante, trois cent cinquante-sept, le troisième de mars, on apporta encore à Constantinople les reliques de saint Luc et de l'apôtre saint André, par les soins de l'empereur Constantius, et elles furent mises solennellement dans la même église des apôtres (2).

XLIV. Constantius à Rome.

Constantius étoit cependant en Occident. Après avoir demeuré long-temps à Milan, il vint à Rome célébrer la vingtième année de son régne, et y fit son entrée solennelle avec sa femme Eusébia, le quatrième des calendes de mai, sous son neuvième consulat, et le deuxième de Julien, c'est-à-dire le vingt-huitième d'avril l'an trois cent cinquante-sept (3). Constantius n'avoit point encore vu Rome, et cette entrée fut son triomphe pour la défaite de Magnence, vaincu six ans auparavant et dans une guerre civile, qui n'étoit pas matière de triomphe (4). Constantius y parut avec une pompe et une gravité si affectée, qu'il fit plus paroître de vanité que de grandeur, et il admira plus Rome qu'il n'y fut admiré. On remarque, en général, que jamais en public il ne se moucha ni ne cracha, ni ne tourna le visage d'un côté à l'autre (5). Les femmes de ceux qui tenoient à Rome les charges et les dignités prièrent leurs maris de demander à l'empereur le retour du pape Libère, exilé deux ans auparavant. Ils répondirent qu'ils craignoient la colère de l'empereur, que peut-être il ne pardonneroit rien à des hommes, qu'il auroit plus d'égards pour elles, et que, s'il ne leur accordoit ce qu'elles demandoient, du moins il ne leur en arriveroit aucun mal. Ces dames suivirent le conseil de leurs maris, et se présentèrent devant l'empereur, parées avec leur magnificence ordinaire, afin que, jugeant de leur qualité par leurs habits, il eût plus de considération pour elles. Elles le supplièrent donc d'avoir pitié de cette grande ville, privée de son pasteur, et exposée aux insultes des loups. Constantius répondit que Rome avoit un pasteur capable de la gouverner, sans qu'il en fût besoin d'autre : il entendoit Félix. Les dames romaines répartirent que personne n'entroit dans l'église quand Félix y étoit, parce qu'encore qu'il gardât la foi de Nicée, il communiquoit avec ceux qui la corrompoient. L'empereur se laissa fléchir, et, après avoir délibéré avec les évêques qui l'accompagnoient, il ordonna que si Libère entroit dans leurs sentiments, il seroit rappelé et gouverneroit l'Eglise en commun avec Félix (1). Mais, quand on lut dans le cirque les lettres qui portoient cet ordre, le peuple s'écria qu'il étoit juste; et, comme il y avoit deux factions dans le cirque, distinguées par les couleurs, chacune, disoient-ils, aura son pasteur. Après s'être ainsi moqués des lettres de l'empereur, ils s'écrièrent tous d'une voix : Un Dieu, un christ, un évêque!

Constantius, étant à Rome, fit ôter du lieu où le sénat s'assembloit un autel de la Victoire, où les païens avoient accoutumé de prêter serment (2). Au commencement de l'année précédente, il avoit fait une loi contre eux, par laquelle il défendoit, sous peine de la vie, de sacrifier ou d'adorer des idoles (3); et une autre, par laquelle il défendoit de consulter les aruspices, les mathématiciens, c'est-à-dire les astrologues, les augures, les devins, les magiciens et les enchanteurs (4), en un mot, il interdisoit toutes sortes de divinations et de maléfices, et sous peine de la vie. Il en fit encore une cette année trois cent cinquante-sept, contre les magiciens, particulièrement contre ceux qui troubloient les éléments, attaquoient la vie des hommes, et prétendoient faire revenir les ombres des morts (5). Il défendit qu'à Rome les soldats et les palatins, c'est-à-dire les officiers du palais, s'engageassent à combattre aux spectacles comme gladiateurs (6). Constantin avoit aboli ces combats en Orient, mais à Rome c'étoit beaucoup d'en diminuer la licence. Constantius fit aussi cette année une loi en faveur des clercs copiates, c'est-à-dire les fossoyeurs qui avoient soin des enterrements (7). Il les exempte par un privilége particulier de la contribution lustrale, que payoient tous les marchands.

XLV. Seconde formule de Sirmium. Chute d'Osius.

L'empereur Constantius ne demeura qu'un mois à Rome, et, en étant parti le vingt-neuvième de mai, il revint à Milan, où il demeura jusqu'au mois de décembre; puis il passa en Illyrie, et s'arrêta à Sirmium (8). Les ariens y dressèrent alors une formule de foi, qui est la seconde de celles qui furent faites en cette ville, et est principalement attribuée à Potamius, évêque de Lisbonne (9). Elle commence ainsi : Ayant été jugé à propos de traiter de la foi, on a tout examiné et expliqué soigneusement en présence de nos très-saints frères, Valens, Ursace et Germinius. On est convenu qu'il n'y a qu'un Dieu père tout-puissant,

(1) Chr. Hier. an. 357, 359. Idaci fasti. an. 356, 357.
(2) Hier. in Vigilant. c. 2.
(3) Idac. Fast. Chr. Pasc. Amm. Marc. lib. XVI, c. 10.
(4) Sup. n. 7.
(5) Amm. lib. XXI, c. 16. Theod. II, c. 17.

(1) Soz. I, c. 7.
(2) Relat. Symm. ap. Amb.
(3) L. VI, Cod. Theod. de Pag. lib. XVI.
(4) L. IV, de Malef. Cod. et ibid Gothof. lib. IX.
(5) L. V, ibid.
(6) L. II, Cod. Theod. de Gladiat. lib. XV.
(7) L. [illegible] ibid. de [illegible] Cod. lib. XIII, et ib. Goth. Sup. n. 10.
(8) Amm. XVI, 10. Idac. Fast. Pag. 237, n. 2, ap. Hilar. de Syn. p. 393.
(9) Ap. Ath. de Syn. p. 902. ap. Socr. II, c. 30.

comme on le croit par tout le monde; et un seul Jésus-Christ, son fils unique, notre Seigneur, notre Sauveur, engendré de lui avant les siècles. Que l'on ne peut ni ne doit reconnoître deux dieux, puisque le Seigneur lui-même dit (1) : J'irai à mon père et votre père, à mon Dieu et votre Dieu. Cette preuve fait voir que les auteurs de cette formule ne relèvent l'unité de Dieu que pour attribuer la divinité au père seul, à l'exclusion du fils. Ils se découvrent encore plus ensuite, lorsqu'ils disent : On s'est accordé sur tout le reste sans difficulté; mais comme quelques-uns, en petit nombre, étoient frappés du mot de *substance*, que l'on appelle en grec *ousia*, c'est-à-dire, pour l'expliquer plus clairement, des termes d'*homoousion* ou *homoiousion*, on a jugé à propos de n'en faire aucune mention, tant parce qu'ils ne se trouvent point dans l'Écriture, que parce que la génération du fils est au-dessus de la connoissance des hommes (2). Voilà le principal venin de cette formule. Car, en défendant de dire (3) que le fils est consubstantiel, on fait entendre qu'il est d'une autre substance, ou tiré du néant comme les créatures. Ils ajoutent : Personne ne peut douter que le père ne soit plus grand en honneur, en dignité, en gloire, en majesté, par le nom même de père, puisque le fils dit (4) : Celui qui m'a envoyé est plus grand que moi. Et tout le monde sait que c'est la doctrine catholique, qu'il y a deux personnes du père et du fils; que le père est plus grand, le fils soumis, avec toutes les choses que le père lui a soumises. Que le père est sans commencement, invisible, immortel, impassible, au lieu que le fils est né du père, Dieu de Dieu, lumière de lumière. Il a pris de la vierge Marie un corps, c'est-à-dire un homme, par lequel et avec lequel il a souffert. Toutes ces expressions tendent à faire le fils de nature différente du père, et même passible.

Potamius, auteur de cette formule, étoit évêque de Lisbonne en Lusitanie (5). D'abord il soutint la foi catholique; puis il la trahit pour obtenir une terre du fisc qu'il désiroit avoir. Osius le fit connoître aux églises d'Espagne, et le rejeta comme un hérétique. Aussi, Potamius se plaignit de lui à l'empereur Constantius et fut un des auteurs de la persécution que souffrit ce vénérable vieillard. Il y succomba enfin, et c'est ici le temps de sa chute. Il étoit à Sirmium depuis un an comme en exil : l'empereur avoit persécuté à cause de lui tous ses parents, et il en vint même à la violence ouverte contre sa personne, sans respect pour son âge et sa dignité (6). Car Osius avoit plus de cent ans, et il étoit évêque depuis plus de soixante : il avoit confessé dans la persécution, les évêques le regardoient comme

(1) Joan. XX, 17.
(2) Isa. LIII, 8.
(3) Hilar. de Syn. p. 332.
(4) Joan. XIV, 28.
(5) Lib. Marc. et Faust. p. 34.
(6) Ath. de Fuga p. 203, D; 70, A.

leur père, et il conduisoit depuis long-temps tous les conciles (1). Constantius ne laissa pas de le faire charger de coups et de l'exposer à des tourments très-douloureux, jusqu'à ce que la foiblesse du corps, entraînant l'esprit et le courage, il céda pour un temps, en souscrivant à cette formule dressée par Potamius (2), et communiquant avec Ursace et Valens dans le concile qui fut alors tenu à Sirmium; mais il ne souscrivit point à la condamnation de saint Athanase (3). Il obtint ainsi sa liberté et retourna mourir en Espagne dans son siége. Il ne survécut pas long-temps à sa faute, mais il ne la négligea pas; car, étant prêt de mourir, il protesta par une manière de testament contre la violence, il anathématisa l'hérésie arienne, et exhorta tout le monde à la rejeter (4).

XLVI. Chute du pape Libère.

Le pape Libère avoit été deux ans en exil, et la rigueur en augmentoit jusqu'à lui ôter un diacre, nommé Urbicus, qu'il avoit auprès de lui (5). Fortunatien, évêque d'Aquilée, fut le premier à le solliciter de se rendre aux volontés de l'empereur, et il ne le laissa point en repos qu'il n'eût souscrit. Démophile, évêque de Bérée, où Libère étoit en exil, lui présenta la profession de foi de Sirmium (6), c'est-à-dire, suivant l'opinion la plus probable, la première composée contre Photin au concile tenu l'an trois cent cinquante-un, où Démophile même avoit assisté (7), qui supprimoit tacitement les termes de consubstantiel et de semblable en substance, mais qui, au reste, pouvoit être défendue comme elle l'a été par saint Hilaire. Libère l'approuva et la souscrivit comme catholique (8) : il renonça à la communion de saint Athanase, et embrassa celle des Orientaux, c'est-à-dire des ariens. Il chargea donc Fortunatien d'une lettre à l'empereur Constantius, lui demandant que, pour le bien de la paix et de la concorde, il le renvoyât à son église; et qu'il rappelât aussi de leur exil ses légats et les autres évêques exilés (9). Ensuite il écrivit aux évêques d'Orient en ces termes (10) : Je ne défends point Athanase, seulement parce que Jules, mon prédécesseur d'heureuse mémoire, l'avoit reçu, je craignois d'être estimé prévaricateur; mais quand il a plu à Dieu que j'aie connu que vous l'avez condamné justement, j'y ai consenti aussitôt, et j'ai chargé notre frère Fortunatien des lettres que j'en ai écrites à l'empereur. Ainsi, rejetant de notre communion Athanase, dont je ne prétends pas

(1) Socr. II, Hist. c. 31. Sulpit. Server. lib. II, p. 417.
(2) Athan. Apol. 2, p. 807, B.
(3) Socr. IV, Hist. c. 12. Ath. ad. Solit. p. 841, D.
(4) Philostorg. IV, c. 3. Ath. ibid.
(5) Liber. Ep. 10, ad Vin.
(6) Ep. 7.
(7) Sup. n. 6.
(8) De Syn. 340, etc.
(9) Liber. Ep. 9, in Fra. Hil. p. 417.
(10) Lib. Ep. 7, p. 426.

même recevoir les lettres, je déclare que je veux avoir la paix et l'union avec vous, et avec tous les évêques orientaux par toutes les provinces. Et afin que vous connoissiez clairement la sincérité avec laquelle je vous parle, notre frère Démophile, ayant bien voulu me proposer la foi véritable et catholique que plusieurs de nos frères les évêques ont examinée à Sirmium, je l'ai reçue volontiers sans y rien trouver à redire. Au reste, je vous prie, que, puisque vous me voyez d'accord avec vous en toutes choses, vous vouliez bien travailler en commun, afin que je sois rappelé de mon exil et que je retourne au siége que Dieu m'a confié.

Il écrivit encore à Vincent de Capoue (1), qui avoit été son légat, et s'étoit laissé gagner par l'empereur. Priez le Seigneur, dit-il, de nous donner la patience; notre cher fils le diacre Urbicus, qui étoit ma consolation, m'a été ôté par Vénérius, agent de l'empereur. C'est pourquoi j'ai cru vous devoir avertir que je me suis retiré de cette dispute, dont Athanase est le sujet, et que j'en ai écrit à nos frères les évêques d'Orient. Nous avons la paix de tous côtés : faites-le savoir à tous les évêques de Campanie, et écrivez-en à l'empereur, afin que je puisse aussi être délivré de cette grande affliction. Il avoit ajouté de sa main : Nous avons la paix avec tous les évêques d'Orient, et moi en particulier avec vous. Je me suis déchargé envers Dieu; c'est à vous de voir si vous voulez que je périsse en cet exil. Le Seigneur jugera entre vous et moi. C'est ainsi que le pape Libère abandonna saint Athanase, dont la cause étoit alors inséparable de celle de la foi.

XLVII. Lettres de saint Athanase aux solitaires.

Saint Athanase cependant écrivit une apologie pour justifier sa fuite contre les calomnies des ariens, particulièrement de Léonce d'Antioche, de Narcisse de Néroniade et de George de Laodicée, qui l'accusoient de lâcheté (2). Il montre combien il sied mal à ses persécuteurs de lui faire ce reproche, et se justifie pleinement, par l'autorité des Ecritures et par l'exemple des prophètes, des apôtres et de Jésus-Christ même. Il écrivit vers ce même temps la lettre aux solitaires, comme il paroît en ce qu'il dit, que Léonce occupe le siége d'Antioche : ce qui ne peut aller plus loin que le commencement de l'an trois cent cinquante-huit. Cette lettre étoit un grand traité composé de deux parties (3); la première dogmatique, qui est perdue; la seconde historique, dont la plus grande partie nous reste, avec la préface de tout l'ouvrage. Il y marque d'abord que c'est pour satisfaire à leurs instances réitérées (4), qu'il leur écrit ses souffrances et celles de l'Eglise; et qu'il entreprend de réfuter l'hérésie des ariens. Mais, ajoute-t-il, plus j'ai voulu écrire, plus je me suis efforcé de penser à la divinité du verbe, et plus la connoissance s'est retirée loin de moi; et j'ai reconnu que j'en étois d'autant plus éloigné, que je m'imaginois la comprendre. Car je ne pouvois même écrire ce que je croyois entendre, et ce que j'écrivois étoit encore au-dessous de cette petite ombre de la vérité que j'avois dans l'esprit. J'ai pensé plusieurs fois abandonner l'entreprise; et ce n'est que pour ne vous pas affliger et ne pas donner avantage par mon silence à ceux qui disputent avec vous, que je me suis forcé à écrire quelque chose et à vous l'envoyer. Car, encore que nous soyons fort éloignés de comprendre la vérité à cause de la foiblesse de la chair, il est possible toutefois de connoître l'impertinence des impies. S'il est impossible de comprendre ce que Dieu est, il est possible de dire ce qu'il n'est pas. Il en est de même du fils de Dieu; il est aisé de condamner ce qu'avancent les hérétiques et de dire : Le fils de Dieu n'est pas cela; il n'est pas permis d'en avoir même de telles pensées, bien loin de les exprimer de la langue.

Je vous ai donc écrit ce que j'ai pu : recevez-le, mes chers frères, non comme une explication parfaite de la divinité du verbe, mais seulement comme une réfutation de l'impiété de ses ennemis, et un secours pour défendre la saine doctrine. Que s'il y manque quelque chose, et je crois que tout y manque, pardonnez-le-moi sincèrement, et du moins recevez ma bonne volonté pour défendre la vérité. Et ensuite : Quand vous aurez lu ceci, priez pour nous, et vous excitez les uns les autres à le faire. Mais renvoyez-le-moi aussitôt, sans en donner de copie à qui que ce soit : ne le copiez pas pour vous-mêmes, mais contentez-vous de la lecture, quelque désir que vous ayez de le lire plusieurs fois. Car il n'est pas sûr de faire passer à la postérité les écrits des ignorants comme nous, qui ne faisons que bégayer. C'est ainsi que parloit de sa doctrine le plus sublime théologien de son temps, et peut-être de toute l'église grecque. Après cette préface, suit la seconde partie de tout l'ouvrage, qui est l'histoire des persécutions de saint Athanase; encore est-elle imparfaite, et ne commence qu'après le concile de Tyr, l'an trois cent trente-cinq. Elle finit aux violences qui suivirent l'intrusion de George, et fait mention de la chute d'Osius et de celle de Libère, par où l'on voit que cet ouvrage ne peut être écrit avant l'an trois cent cinquante-sept (1).

Saint Athanase y réfute les prétextes dont l'empereur Constantius vouloit colorer sa persécution, dans une lettre écrite au peuple d'Alexandrie, et publiée par le comte Héraclius (2). Constantius disoit qu'il n'avoit souffert le retour d'Athanase, qu'en cédant pour un

(1) Ep. 10. Sup. n. 10.
(2) Ath. p. 701, to. 1.
(3) P. 812, C.
(4) P. 808.

(1) P. 841, D, p. 867, A.
(2) Sup. n. 28.

temps à l'amitié de son frère Constant. Saint Athanase répond que ses promesses ont donc été trompeuses, et qu'il n'a plus considéré son frère après sa mort (1), quoiqu'il ait soutenu la guerre civile pour recueillir sa succession. Constantius disoit qu'en bannissant Athanase il imitoit le grand Constantin, son père. Il l'imite, répond saint Athanase, en ce qui fait plaisir aux hérétiques, mais non en ce qui leur déplaît. Constantin, sur les calomnies des eusébiens, envoya pour un temps Athanase dans les Gaules, le dérobant à leur cruauté; mais il ne se laissa pas persuader d'envoyer à sa place l'évêque qu'ils vouloient; il les en empêcha et arrêta leur entreprise par de terribles menaces. Comment donc, s'il veut suivre la conduite de son père, a-t-il envoyé premièrement Grégoire et maintenant George le banqueroutier? pourquoi s'efforce-t-il de faire entrer dans l'Eglise les ariens, que son père appeloit porphyriens? Il se vante de prendre soin des canons, lui qui fait tout le contraire. Car quel canon porte qu'on envoie un évêque de la cour; que des soldats insultent les églises; que des comtes et des eunuques gouvernent les affaires ecclésiastiques; que l'on juge les évêques suivant des édits (2)?

Saint Athanase n'épargne plus Constantius dans cet écrit. Il marque sa légèreté par la contradiction de ses lettres et de ses ordres, qui montroient qu'il n'agissoit pas de son mouvement, mais selon qu'il étoit poussé. Il marque sa cruauté, en ce qu'il n'avoit pas épargné ses propres parents. Car, dit-il, il a égorgé ses oncles, il a fait mourir ses cousins; il a vu dans la souffrance la fille de son beau-père, sans en avoir pitié (3); il a marié à un barbare, c'est-à-dire à Arsace, roi d'Arménie, Olympiade, fiancée à son frère, qu'il avoit gardée jusqu'à la mort, comme devant être sa femme. Enfin il ne feint point de traiter Constantius d'antechrist. Pour montrer l'injustice de la persécution des ariens, il dit (4) : S'il est honteux que quelques évêques aient changé par la crainte, il est bien plus honteux de leur avoir fait violence, et rien ne marque plus la foiblesse d'une mauvaise cause. Ainsi le démon n'ayant rien de vrai, vient avec la hache et la coignée rompre les portes de ceux qui le reçoivent (5), mais le Sauveur est si doux, qu'il se contente d'enseigner, et de dire (6) : Si quelqu'un veut venir après moi; et, celui qui veut être mon disciple. Et quand il vient à chacun de nous, il ne fait point de violence; mais il frappe à la porte, et dit : Ouvre-moi, ma sœur, mon épouse (7) : si on lui ouvre, il entre; si on ne veut pas, il se retire. Car la vérité ne se prêche pas avec les épées et les dards, ni par les soldats, mais par le conseil et la persuasion. Et quelle persuasion, où règne la crainte de l'empereur? quel conseil, où la résistance se termine à l'exil ou à la mort? Et ensuite : C'est le propre de la vraie religion de ne point contraindre, mais de persuader (1). Car le Seigneur lui-même n'a point usé de violence; il a laissé la liberté en disant à tous : Si quelqu'un veut venir après moi; et à ses disciples (2) : Voulez-vous aussi vous en aller? Et ailleurs : Quelle église adore maintenant Jésus-Christ en liberté? Si elle conserve la piété, elle est en péril; si elle dissimule, elle craint (3). Il a tout rempli d'hypocrisie et d'impiété, autant qu'il est en lui. S'il y a quelque fidèle serviteur de Jésus-Christ, et il y en a plusieurs partout : ils se cachent comme le grand Elie, jusqu'à ce qu'ils trouvent un autre Abdias (4); ils sont dans les cavernes et les trous de la terre, ou errants dans les déserts.

Il y a une autre petite lettre de saint Athanase aux solitaires, qui se trouve seulement en latin avec les œuvres de Lucifer. Souvent des ariens et des catholiques, qui communiquoient avec eux, venoient exprès trouver les moines, pour se vanter ensuite qu'ils étoient dans leur communion. Les fidèles en étoient scandalisés; c'est pourquoi saint Athanase prie ces solitaires d'examiner avec soin la foi de ceux qui les visitoient, de rejeter absolument ceux qui tenoient la doctrine des ariens, et à l'égard de ceux qui étoient seulement dans leur communion, de les exhorter à la quitter, et communiquer avec eux s'ils le promettent, mais d'éviter ceux qui ne voudront pas rompre avec les hérétiques.

XLVIII. Déposition de saint Cyrille de Jérusalem.

Acace de Césarée demeuroit toujours dans son siége, nonobstant le décret du concile de Sardique, qui l'avoit déposé (5). Il étoit en contestation pour les droits de sa métropole avec saint Cyrille de Jérusalem, qui, occupant un siége apostolique, ne prétendoit pas dépendre de lui. Ce différent s'augmenta par la diversité de leurs sentiments; car Acace enseignoit l'arianisme, et saint Cyrille suivoit la doctrine catholique, soutenant le fils consubstantiel; ainsi ils s'accusoient l'un l'autre d'erreur en la foi. Acace, dont l'esprit étoit actif et pénétrant, prévint saint Cyrille, et le cita plusieurs fois (6); mais saint Cyrille, ne le reconnoissant pas pour supérieur, n'avoit garde de comparoître (7). Cependant Acace en prit prétexte de le faire déposer dans un concile, comme ayant refusé pendant deux années de suite de comparoître, pour répondre aux accusations in-

(1) P. 833, D.
(2) P. 856.
(3) Amm. lib. XX, c. 11.
(4) P. 800, B, p. 830, D.
(5) Ps. 73.
(6) Luc. IX, 23.
(7) Cant. V, 2.

(1) P. 855, A.
(2) Joan. VI, 67.
(3) P. 846, 8.
(4) 3 Reg. XVIII, 4. Heb. XI, 38.
(5) Theod. II, Hist. c. 26. Sozom. IV, c. 25.
(6) Philost. IV, c. 12.
(7) Soc. II, c. 40, p. 135.

tentées contre lui. Au fond, on accusoit saint Cyrille d'avoir vendu les trésors de l'Eglise. Il est vrai que, le territoire de Jérusalem étant affligé d'une famine, le peuple qui manquoit de vivres jetoit les yeux sur lui; et comme il n'avoit point d'argent, il vendit quelques vases de réserve et quelques étoffes précieuses (1). On dit qu'ensuite quelqu'un reconnut qu'une femme de théâtre étoit revêtue d'une étoffe qu'il avoit donnée à l'église; qu'il s'informa curieusement où elle l'avoit prise, et trouva qu'elle l'avoit achetée d'un marchand, et le marchand de l'évêque. Voilà les prétextes dont Acace se servit pour déposer saint Cyrille.

Ne se tenant pas pour bien condamné, il en appela à un plus grand tribunal, et envoya l'acte d'appel à ceux qui l'avoient déposé (2). L'empereur Constantius autorisa cet appel, mais il fut regardé comme irrégulier (3), et on accusa saint Cyrille d'avoir été le premier qui eût usé d'appellation, comme dans les tribunaux séculiers. Acace ne déposa pas seulement saint Cyrille, il le chassa encore de Jérusalem; et saint Cyrille s'en alla à Antioche, qu'il trouva sans évêque, parce que Léonce étoit mort, et n'avoit pas encore de successeur (4). Il passa donc à Tarse, et demeura avec l'évêque Sylvain. Acace, l'ayant appris, écrivit à Sylvain, et lui déclara la déposition de Cyrille; mais Sylvain ne l'empêcha pas pour cela d'officier dans l'église, tant par le respect qu'il avoit pour lui, que par la considération du peuple, qui recevoit avec grand plaisir ses instructions.

XLIX. Lettres des évêques de Gaule à saint Hilaire.

Il y avoit déjà trois ans que saint Hilaire de Poitiers étoit exilé, et il n'avoit point reçu de lettres des évêques de Gaule, bien qu'il leur eût écrit plusieurs fois de divers lieux (5). Il craignit que ce silence ne fût affecté, et qu'ils ne fussent tombés dans l'erreur, comme tant d'autres; ainsi il avoit résolu de se taire aussi de son côté, et de n'avoir plus de communication avec eux, après les avoir avertis plusieurs fois, suivant le précepte de Notre Seigneur. Car il ne pouvoit croire qu'ils n'eussent reçu aucune des lettres, par lesquelles il les informoit de l'état des églises d'Orient, de la foi et du zèle de plusieurs évêques. Enfin il reçut de leurs lettres, et connut que s'il n'en avoit pas reçu plus tôt, ce n'étoit que par la difficulté de savoir où il étoit. Il apprit avec une extrême joie qu'ils avoient conservé la pureté entière de la foi; qu'ils étoient demeurés unis à lui en esprit, et avoient rejeté pendant trois ans la communion de Saturnin, evêque d'Arles, auteur de son exil; que, depuis peu, comme on leur eut envoyé de Sirmium la formule de Potamius, non-seulement ils ne l'avoient pas reçue, mais ils l'avoient nommément condamnée. Ils le prioient aussi de leur expliquer nettement quelle étoit la foi des Orientaux sur la divinité du fils de Dieu, et ce que vouloient dire tant de différentes confessions de foi, qu'ils avoient dressées depuis le concile de Nicée. Saint Hilaire, extrêmement consolé par ces lettres, y répondit quelque temps après par son traité des synodes.

L. Traité de saint Phébade d'Agen.

La seconde formule de Sirmium, dressée par Potamius, ne fut pas seulement condamnée en Gaule; mais elle y fut doctement réfutée par saint Phébade, évêque d'Agen. Il déclare d'abord qu'il n'écrit que par la nécessité de défendre la foi contre l'hérésie, qui en usurpoit le nom, et prenoit même le titre de catholique. Il examine ensuite toutes les paroles de la formule de Sirmium, depuis le commencement jusqu'à la fin, et montre que ce qu'elle sembloit même avoir de bon y étoit mis artificieusement pour être détourné à un mauvais sens. Quoique le principal sujet de cet écrit soit le mystère de la trinité, saint Phébade ne laisse pas d'y traiter de l'incarnation; à cause d'une lettre de Potamius, envoyée en Orient et en Occident, où il disoit, que la chair et l'esprit de Jésus-Christ étant unis par le sang de Marie, et réduits en un seul corps, Dieu étoit devenu passible. En sorte que de l'esprit de Dieu et de la chair de l'homme, ils faisoient je ne sais quelle troisième chose, qui n'étoit proprement ni Dieu ni homme. Et tout cela, pour ne pas avouer que le verbe fût impassible de sa nature comme le père. Il montre donc par l'Ecriture les propriétés différentes des deux substances en Jésus-Christ.

Il s'élève contre les évêques qui défendoient de dire qu'il n'y a en Dieu qu'une substance, et relève l'autorité des pères de Nicée. Il montre que le mot de substance est souvent employé dans l'Ecriture, et qu'il ne signifie rien d'indigne de Dieu. Après avoir doctement expliqué la foi catholique touchant l'unité de substance et la distinction des personnes, il conclut ainsi : C'est ce que nous croyons, ce que nous tenons, ce que nous avons reçu des prophètes, ce que les Evangiles nous ont annoncé, ce que les apôtres nous ont enseigné, ce que les martyrs ont confessé dans leurs souffrances. Nous sommes si fortement attachés à cette foi, que si un ange du ciel nous avançoit le contraire, nous lui dirions anathème (1). Je n'ignore pas qu'après avoir examiné toutes ces vérités, et les avoir exposées à la lumière de l'intelligence publique, on nous oppose, comme une puissante machine,

(1) Soz. IV, c. 25.
(2) Soc. II, c. 40.
(3) V. Marc. Concord. l. VII, c. 2, § 10.
(4) Theod. II, Hist. c. 26.
(5) Hilar. de Syn. init.

(1) Gal. I, 8.

le nom d'Osius, le plus ancien de tous les évêques, et dont la foi a toujours été si sûre. Mais je réponds en peu de mots que l'on ne peut employer l'autorité d'un homme qui se trompe à présent, ou qui s'est toujours trompé. Tout le monde sait quels ont été ses sentiments jusqu'à ce grand âge, avec quelle fermeté il a reçu la doctrine catholique à Sardique et à Nicée, et condamné les ariens. S'il a maintenant d'autres sentiments, s'il soutient ce qu'il a condamné auparavant, et condamne ce qu'il a soutenu, je le dis encore, son autorité n'est pas recevable. Car, s'il a mal cru pendant près de quatre-vingt-dix ans, je ne croirai pas qu'il croie bien après quatre-vingt-dix ans. Et s'il croit bien maintenant, que doit-on juger de ceux qu'il a baptisés dans la foi qu'il tenoit alors, et qui sont sortis du monde? que diroit-on de lui-même, s'il fût mort avant ce concile? Donc, comme j'ai dit, le préjugé de son autorité n'a aucune force, parce qu'elle se détruit elle-même. Aussi, lisons-nous que la justice du juste ne le sauvera point s'il tombe une fois dans l'erreur (1). Ainsi finit le traité de saint Phébade d'Agen, écrit par conséquent après la chute d'Osius et avant sa mort.

(1) Ezech. XXXIII, 12.

LIVRE QUATORZIÈME.

I. Retraite de saint Basile.

SAINT Basile et saint Grégoire de Nazianze ne demeurèrent pas long-temps à Athènes après le césar Julien : leurs études étant finies, ils résolurent de retourner à leur pays ; mais saint Basile quitta le premier. Etant revenu à Césarée de Cappadoce, il plaida d'abord quelques cause ; car c'étoit par où commençoient ceux qui aspiroient aux charges, et ce qui rendoit si célèbre l'étude de l'éloquence. Mais la philosophie avoit déjà mis Basile au-dessus de l'ambition, et il méprisoit les dignités, non par humilité, mais par la bonne opinion qu'il avoit de lui-même et de ses grandes connoissances (1). Sa sœur Macrine lui fit bientôt goûter une autre philosophie ; en sorte que, méprisant toute la gloire humaine et l'estime qu'il pouvoit acquérir par ses discours, il se réduisit à la pauvreté parfaite, et à travailler de ses mains, pour n'avoir plus aucun obstacle dans la pratique de la vertu.

Sainte Macrine étoit l'aînée des dix enfants de Basile et d'Emmélie (2) ; et sa mère l'avoit élevée avec un soin particulier. Quoiqu'elle lui eût donné une nourrice, elle la tenoit le plus souvent entre ses bras ; et, comme le naturel de cette enfant se trouva merveilleux, soit pour l'ouverture d'esprit, soit pour la docilité, sa mère ne souffrit point que l'on suivît la méthode ordinaire, qui étoit de commencer l'instruction des enfants par les poètes, c'est-à-dire par des tragédies passionnées ou des comédies déshonnêtes. Mais elle lui faisoit apprendre les parties de l'Ecriture sainte les plus proportionnées à son âge, principalement les livres de Salomon et les psaumes, dont le chant lui devint si familier qu'il accompagnoit toutes ses actions en se levant du lit, en s'appliquant à son travail, en se reposant ; entrant et sortant de table, se couchant et se relevant pour prier, elle chantoit toujours des psaumes. Elle excelloit dans les ouvrages de laine, qui faisoient l'occupation ordinaire des femmes ; et, dès l'âge de douze ans, sa beauté fut d'un si grand éclat, qu'un grand nombre de jeunes gens la recherchèrent. Celui que son père avoit choisi entre tous mourut avant l'accomplissement des noces ; et Macrine en prit prétexte de demeurer vierge, disant qu'elle le regardoit toujours comme son époux, et leur séparation comme un voyage, par l'espérance de la résurrection. Elle demeura donc attachée à sa mère, lui rendant toutes sortes de services, jusqu'à lui faire son pain et la nourrir du travail de ses mains ; elle lui fut d'un grand secours après la mort de son père, pour soutenir tout le poids de sa nombreuse famille et l'administration de ses grands biens répandus en trois provinces. Telle étoit sainte Macrine ; et saint Basile à son retour d'Athènes trouva sa famille en cet état.

Il commença alors, dit-il lui-même (1), à s'éveiller comme d'un profond sommeil, à regarder la vraie lumière de l'Evangile, et à reconnoître l'inutilité de la sagesse humaine ; il déplora sa jeunesse consumée dans l'acquisitions des sciences vaines, et, ayant lu dans l'Evangile que le principal moyen pour la perfection est de vendre ses biens, les donner aux pauvres, et se décharger entièrement des soins et des affections de la vie, il désiroit de trouver quelqu'un qui eût suivi ce chemin et qui pût lui servir de guide. Dans ce dessein, il entreprit des voyages, et il trouva plusieurs de ces saints qu'il cherchoit près d'Alexandrie et dans le reste de l'Egypte ; il en trouva en Palestine, en Syrie et en Mésopotamie ; car la vie monastique s'étoit déjà répandue dans toutes ces provinces. Il admira leur abstinence, leur fermeté dans les travaux, leur application à la prière. Comme ils avoient dompté le sommeil, et ne cédoient à aucune nécessité de la nature, gardant toujours leur âme libre et élevée dans la faim, la soif, le froid et la nudité, négligeant le corps, et ne daignant lui donner aucun soin, mais vivant comme dans une chair étrangère, et montrant, par les effets, ce que c'est d'être voyageurs ici-bas et citoyens du ciel. Ce sont les paroles de saint Basile, et il ajoute qu'il fut touché d'un désir ardent d'imiter de tels exemples.

Saint Grégoire de Nazianze quitta Athènes, peu de temps après lui, dans l'impatience de re-

(1) Greg. Nyss. Vit. Mac. p. 181, D.

(2) Ibid. p. 179.

(1) Ep. 79, p. 893, D.

joindre un tel ami (1). Ce ne fut qu'à son retour qu'il reçut le baptême; et dès lors il renonça à la gloire, aux délices et aux biens de la terre, pour s'appliquer à une vie vraiment chrétienne. Il méditoit les saintes Ecritures pour purifier son esprit de la corruption des livres profanes (2). Il domptoit sa chair et l'ardeur de sa jeunesse par de grands travaux, en jeûnant, en retenant ses regards, en réprimant le ris et la colère, couchant sur la terre dans des habits rudes, et ne cherchant de remède à l'insomnie que dans ses larmes; le jour il courboit son dos par le travail, il passoit la nuit à louer Dieu. Tels furent ses commencements. De tous les biens temporels, il ne se réserva que l'éloquence, pour l'employer au service de Dieu. Etant alors en âge de prendre parti, il douta s'il devoit se retirer entièrement, à l'exemple d'Elie, de saint Jean-Baptiste, des récabites, ou demeurer dans la société pour s'instruire plus à fond des saintes lettres (3). Enfin il choisit une vie moyenne, qui joignît la tranquillité de l'une à l'utilité de l'autre. Mais ce qui le détermina principalement à demeurer dans le monde, fut le grand âge de ses parents, qui l'obligea de prendre soin d'eux et de leurs affaires (4). Il y éprouva de grandes peines, et par la difficulté de gouverner des domestiques, qui s'aigrissent contre la sévérité des maîtres et abusent de leur douceur; et par le poids des tributs, dont les terres étoient chargées, et la dureté de ceux qui en faisoient le recouvrement; enfin par les procès, où il avoit à combattre la mauvaise foi des parties et la corruption des juges, et où il reconnoit impossible de conserver la pureté de cœur sans une grâce particulière de Dieu. Ces embarras l'empêchèrent de suivre saint Basile dans sa retraite, comme il lui avoit promis (5).

Saint Basile ne l'attendit pas; et au retour de ses voyages d'Egypte et d'Orient, ayant résolu d'imiter les solitaires qu'il avoit vus, il se joignit d'abord à des personnes qu'il trouva dans son pays, pratiquant à l'extérieur la même manière de vivre (6). C'étoit Eustathe de Sébaste et ses disciples, dont l'habit grossier, la vie austère et l'éloignement de tous les plaisirs faisoient croire à saint Basile que leur intérieur étoit saint, et que leur compagnie pourroit lui être utile pour son salut.

Plusieurs l'avertissoient de les éviter, comme des gens suspects d'arianisme, à cause d'Eustathe, leur maître; mais saint Basile prenoit ces avis pour des médisances, et craignoit de juger témérairement de son prochain : il ne s'en désabusa que dans la suite. Cependant, il choisit pour sa retraite un lieu désert dans la province de Pont, près du fleuve Iris et d'Ibore, petite ville épiscopale. Ce qui l'y attira, c'est que sainte Macrine, sa sœur, s'y étoit déjà retirée avec leur mère sainte Emmélie, en une terre qui leur appartenoit. Sainte Macrine y avoit assemblé plusieurs femmes de ses domestiques et de ses amies, et formé un monastère qu'elle gouvernoit, éloigné seulement de sept ou huit stades, c'est-à-dire un peu plus d'un quart de lieue d'une église des quarante martyrs, à qui toute cette famille avoit une dévotion particulière; et sainte Emmélie y avoit fait mettre de leurs reliques, dont la translation fut accompagnée de deux miracles. En ce monastère, elles vivoient toutes dans une parfaite égalité, sans distinction de dignité ni de rang (1), même table, des lits pareils, toutes choses communes ; leurs délices étoient l'abstinence, leur gloire d'être inconnues, leurs richesses la pauvreté et le mépris de tous les biens sensibles. Toute leur occupation étoit la méditation des choses divines, la prière, la psalmodie jour et nuit; le travail étoit leur repos; elles s'avançoient dans la perfection de jour en jour.

II. Vie de saint Basile dans le désert.

Ce fut donc près de ce monastère que saint Basile se retira, dans un lieu sauvage, au pied d'une montagne, environnée de bois, de vallées profondes et d'un fleuve tombant dans un précipice (2). Il en fit une agréable peinture à son ami Grégoire, qui lui répondit par une raillerie, tournant en ridicule son désert, comme Basile s'étoit moqué d'une retraite qu'il lui avoit proposée. Car l'austérité de ces saints ne diminuoit rien de l'enjouement de leur esprit. Mais ensuite, saint Basile lui rendit compte sérieusement des occupations de sa solitude par une lettre fameuse, où toutefois il semble dire plutôt ce que l'on doit faire dans le désert que ce qu'il y fait (3); car il témoigne d'abord être peu satisfait de lui-même, et avoir jusque-là tiré peu de fruit de sa retraite. Il montre l'utilité de la solitude, pour fixer les pensées et apaiser les passions dont elle ôte la matière. Sortir du monde, dit-il, ce n'est pas en être dehors corporellement, mais rompre le commerce de l'âme avec le corps, n'avoir ni cité, ni famille, ni amis, ni biens, ni affaires, oublier ce que l'on a appris des hommes pour être prêt à recevoir les instructions divines. L'occupation du solitaire est d'imiter les anges, en s'appliquant à la prière et aux louanges du Créateur, dès le commencement de la journée. Le soleil étant levé, il se met au travail, qu'il accompagne toujours de prières. Il médite l'Ecriture sainte pour acquérir les vertus et former ses mœurs par les préceptes et par les exemples des saints; la prière succède à la lecture pour rendre les instructions plus efficaces. Saint Basile règle aussi la manière de parler, supposant des

(1) Carm. 1, p. 5, B.
(2) Carm. 54, p. 1, 30, C.
(3) Carm. 1, p. 5, C.
(4) Carm. 2, p. 33, B.
(5) Greg. Ep. 5.
(6) Basil. Ep. 79.

(1) Greg. Nyss. Vit. Mac. p. 384.
(2) Bas. Ep. 19.
(3) Ep. 1.

compagnons de solitude, comme en effet il en eut bientôt plusieurs. Il faut interroger sans contention et répondre sans faste, ne point interrompre, ne point s'empresser de parler, apprendre sans honte, enseigner sans jalousie, et publier avec reconnoissance de qui l'on a appris. User d'un temps modéré, être affable, agréable, non par des plaisanteries affectées, mais par la douceur et la bonté, éloignant toute rudesse, même dans les corrections que l'humilité prépare mieux. L'humilité du solitaire doit paroître dans tout son extérieur, l'œil triste et baissé vers la terre, la tête mal peignée, l'habit sale et négligé; tel naturellement que ceux qui portoient le deuil l'affectoient alors. Il ne doit être vêtu que pour couvrir le corps contre le froid et le chaud, sans couleur éclatante, sans délicatesse. Il ne doit non plus chercher qu'à contenter la nécessité dans la nourriture; en sorte que le pain et l'eau avec quelques légumes lui suffisent, tant qu'il se portera bien. Qu'il mange sans avidité, s'occupant de pensées pieuses sur la nature et la diversité des aliments proportionnés à nos corps; que le repas soit précédé et suivi de prières; que de vingt-quatre heures du jour il n'y en ait qu'une tout au plus pour le soin du corps, et que ce soit toujours la même. Que le sommeil soit léger à proportion de la nourriture, et que le milieu de la nuit soit pour un solitaire ce que le matin est pour les autres; afin qu'il profite du silence de la nature, pour méditer dans un plus grand recueillement les moyens de se purifier de ses péchés et d'avancer dans la perfection. Cette lettre est comme l'abrégé de ce que saint Basile enseigna depuis dans ses règles.

Il le pratiquoit le premier : il vivoit dans une extrême pauvreté, n'ayant pour se couvrir qu'un seul habit, c'est-à-dire une tunique et un manteau, ne vivant que de pain et d'eau, avec du sel et quelques herbes (1). Il devint si pâle et si maigre, qu'il sembloit n'avoir presque pas de vie; il portoit un cilice, mais dont il n'usoit que la nuit pour le mieux cacher; il n'avoit pour lit que la terre, ne se baignoit jamais, et ne faisoit point de feu. Comme il étoit naturellement délicat, ses austérités lui attirèrent des maladies si fréquentes, qu'elles devinrent continuelles, et dans sa plus grande santé il étoit plus foible que les malades ordinaires.

Saint Grégoire de Nazianze vint enfin se joindre à son ami et aux autres qui étoient avec lui dans cette solitude. Ils y faisoient leurs délices de souffrir, ils prioient ensemble, ils étudioient l'Ecriture sainte, ils travailloient de leurs mains, portant du bois, taillant des pierres, plantant des arbres, les arrosant, portant du fumier dans leur jardin pour y faire venir quelques herbes, et traînant un chariot fort pesant; en sorte que les marques leur en demeurèrent long-temps aux mains (1). Cependant leur maison n'avoit ni couverture ni porte; on n'y voyoit ni feu ni fumée; le pain qu'ils mangeoient étoit si dur et si mal cuit, que les dents n'y entroient et n'en sortoient qu'avec peine. Ils quittèrent les livres profanes, dont ils s'étoient tant occupés pendant leur jeunesse, pour s'appliquer uniquement à l'Ecriture sainte; et, afin de la mieux entendre, ils étudioient les anciens interprètes, particulièrement Origène, dont ils firent ensemble un extrait sous le nom de Philocalie, que nous avons encore (2). Les habitants de Néocésarée voulurent confier à saint Basile l'éducation de leur jeunesse, et lui députèrent leurs principaux magistrats pour le tirer de la solitude; mais il les refusa (3); et même étant venu dans la ville quelque temps après, il résista aux prières de tout le peuple assemblé autour de lui, qui, pour l'engager à cet emploi, lui promettoit toutes choses. Grégoire, frère de Basile, et depuis évêque de Nysse, n'eut pas la même fermeté; et depuis sa conversion, étant déjà prêtre, il se laissa persuader d'enseigner la rhétorique à des jeunes gens. Ses amis et tous les chrétiens en furent scandalisés; et saint Grégoire de Nazianze l'en reprit par une lettre pleine de vigueur et de charité (4).

III. Ascétiques de saint Basile.

Saint Basile eut bientôt dans sa retraite un grand nombre de disciples, qu'il élevoit à Dieu, et qu'il faisoit vivre dans une parfaite union (5). Il leur écrivit en divers temps plusieurs préceptes de piété, que la plupart des moines d'Orient ont pris depuis pour leur régle, et que l'on nomme en général les ascétiques de saint Basile. Le premier traité est un recueil de passages de l'Ecriture, sous le nom de Morales, dont voici l'occasion. Dans les voyages qu'il fit en Égypte et en Orient, il vit la division des églises, la persécution des plus saints évêques, et les désordres que produisoient partout les violences des ariens. Il en fut sensiblement touché, et, cherchant la cause d'un si grand mal, il crut l'avoir trouvée en cette parole de l'Ecriture (6) : En ce temps-là il n'y avoit point de roi en Israël, et chacun faisoit ce qui lui plaisoit. C'est ainsi, dit-il, que nous vivons : il semble que Dieu ne soit plus notre roi; nous méprisons sa sainte loi, pour nous faire chacun nos maximes particulières; nous suivons des traditions humaines et de mauvaises coutumes; nous ne considérons pas ce que dit Jésus-Christ (7), qu'il est descendu du ciel, non pour faire sa volonté, mais celle du père qui l'a envoyé, et qu'il ne

(1) Greg. Naz. Orat. 20, p.357. Greg. Nyss. in Bas. p. 290. Greg. Naz. Ep. 6.

(1) Greg. Naz. Ep. 9.
(2) Greg. Ep. 87.
(3) Bas. Ep. 64.
(4) Greg. Naz. Ep. 43.
(5) Id. Ep. 9.
(6) Bas. de Judic. Die. Jud. XVII, XX.
(7) Jo. VI, 38.

fait rien de lui-même (1); que le Saint-Esprit ne dit rien de lui, mais ce qu'il a entendu. Saint Basile montre ensuite par les exemples de l'ancien et du nouveau Testament, avec quelle sévérité Dieu punit les moindres désobéissances. Par ces considérations, il crut devoir faire un recueil de ce qui est plus expressément marqué dans les saintes Ecritures, comme agréable ou désagréable à Dieu; pour servir aux personnes pieuses à s'éloigner de leur volonté propre, de la coutume et des traditions humaines, et s'attacher uniquement à l'Evangile. Ce recueil est composé de quatre-vingts articles tirés du nouveau Testament, et ne contient que les paroles de l'Ecriture.

Les autres traités ascétiques sont les règles de deux sortes; les grandes dont chacune est plus étendue, mais qui sont moins en nombre; car il n'y en a que cinquante-cinq; les petites dont il y a jusqu'à trois cent treize articles, mais plus courts. Les unes et les autres sont par manière de questions du disciple et de réponses du maître. Les grandes règles contiennent les principes de la vie spirituelle expliqués à fond, et toujours par l'autorité de l'Ecriture; les petites entrent plus dans le détail; mais ni les unes ni les autres ne contiennent guère de préceptes, qui ne soient à l'usage de tous les chrétiens: il y en a peu qui ne conviennent qu'à des solitaires. Les disciples de saint Basile étoient cénobites vivant en communauté (2); aussi le pays étoit trop froid pour se pouvoir écarter dans les déserts comme en Egypte, et vivre en anachorètes. Quelques-uns attribuoient ces ascétiques à Eustathe de Sébaste, qu'ils croyoient auteur de la vie monastique dans l'Arménie, la Paphlagonie et le Pont (3); mais il est constant qu'ils sont de saint Basile, entre autres, par l'autorité de Rufin qui vivoit dans le même temps, et les traduisit en latin. Au reste, ces moines de Cappadoce servirent depuis très-utilement l'Eglise contre les hérésies d'Eunomius et d'Apollinaire (4); car l'autorité que leur avoit acquise leur sainte vie, retenoit les peuples dans la doctrine catholique. Saint Basile eut pour compagnons de sa retraite ses deux frères, saint Grégoire, depuis évêque de Nysse, et saint Pierre, depuis évêque de Sébaste, qui prit soin après lui de la conduite de son monastère (5). Celui-ci étoit le plus jeune de tous les frères. Il perdit son père en venant au monde, et sa sœur sainte Macrine lui tint lieu de père, de précepteur et de toutes choses (6). Elle l'éleva dès le berceau, et ne souffrit point qu'il s'appliquât aux études profanes; mais elle cultiva son naturel, qui étoit excellent, par la seule étude de la vertu, et il y fit un tel progrès, qu'il n'étoit pas inférieur à saint Basile, quoiqu'il n'eût ni sa doctrine ni son éloquence (1).

(1) Jo. XVI, 13.
(2) Soz. IV, c. 35.
(3) Soz. III, c. 14. p.424, B. Hier. Script. Rus. II, Hist. c. 9. Cod. Regul. t. 1.
(4) Soz. VI, c. 27.
(5) Bas. Ep. 79, p. 896, D.
(6) Greg. Nyss. Vit. S. Mac. p. 185.

IV. Eudoxe, évêque d'Antioche.

Léonce, évêque arien d'Antioche, étant mort, Eudoxe, évêque de Germanicie, un des chefs du même parti, s'empara de ce siége (2). Il étoit en Occident auprès de l'empereur, quand on y reçut la nouvelle de la mort de Léonce. Eudoxe dit artificieusement à l'empereur que son église de Germanicie avoit besoin de sa présence en cette occasion, et demanda permission d'y retourner promptement. L'empereur, ne pénétrant point son dessein, lui donna congé. Eudoxe avoit mis dans ses intérêts les eunuques de la chambre; et, appuyé de leur crédit, il laissa son église de Germanicie, et s'en alla en diligence à Antioche, où il se fit reconnoître évêque, comme par ordre de l'empereur, sans le consentement de George de Laodicée, ni de Marc d'Aréthuse, qui étoient les évêques de Syrie les plus considérables, ni des autres qui avoient droit à cette élection. Eudoxe étoit originaire d'Arabisse, dans la petite Arménie, fils de Césarius, qui, après avoir aimé les femmes et vécu dans la débauche, avoit expié ses péchés par le martyre (3). Le fils étoit d'un naturel doux, ingénieux et adroit, mais extrêmement timide et adonné au plaisir. Saint Eustathe, évêque d'Antioche, n'avoit pas voulu le recevoir dans son clergé, à cause de sa mauvaise doctrine; mais, après que saint Eustathe fut banni, les ariens, non-seulement l'admirent à la cléricature, mais l'élevèrent à l'épiscopat, et le mirent à Germanicie sur les confins de Syrie, de Cilicie et de Cappadoce; il assista en cette qualité au concile d'Antioche de la dédicace en trois cent quarante-un. Il étoit pur arien, disciple d'Aétius, qui ne vouloit pas reconnoître le fils de Dieu semblable en substance au père (4). Les eunuques de la cour étoient dans la même erreur; et l'on nomma cette secte les anoméens, du mot grec *anomoios*, qui signifie dissemblable.

Eudoxe, ayant envahi le siége d'Antioche, ne se mit pas en peine de cacher sa malice, comme Léonce avoit fait; il combattoit ouvertement la doctrine catholique, et persécutoit en toutes manières ceux qui osoient lui résister (5). Aétius, ayant appris son établissement, revint aussitôt d'Egypte, et amena avec lui Eunomius, préférant le séjour d'Antioche à tout par la conformité qu'il trouvoit en Eudoxe, et quant aux sentiments et quant à sa vie molle et voluptueuse. Il étoit donc son flatteur et son parasite; et, attiré par la

(1) Theod. c. IV, Hist. 30,
(2) Socr. II, c. 37. Soz. IV, 12. Theod. II, Hist. 25.
(3) Phil. IV, c. 4.
(4) Ath. de Syn. p. 860, 913, C. Sup. l. XII, n. 47.
(5) Theod. II, Hist. 25.

bonne chère, il suivoit les meilleures tables. Eudoxe le voulut rétablir dans le diaconat où Léonce l'avoit élevé, et le proposa dans un concile, qu'il se pressa d'assembler (1); mais la haine contre Aétius l'emporta sur l'empressement d'Euxode, et il ne put obtenir son rétablissement. En ce concile, étoient Acace de Césarée et Uranius de Tyr, uni de sentiments avec Eudoxe. Ils condamnèrent également le mot d'*homoiousios* et celui d'*homoousios*, c'est-à-dire de semblable en substance et de consubstantiel (2), sous prétexte que les évêques d'Occident l'avoient ainsi décidé. C'étoit la seconde formule de Sirmium, qu'Osius avoit souscrite, dont Eudoxe et ses partisans ne manquèrent pas de se prévaloir. Ils écrivirent même une lettre de remercîment à Ursace, à Valens et à Germinius, leur attribuant cet heureux succès, d'avoir ramené les Occidentaux aux bons sentiments.

V. Concile des demi-ariens à Ancyre.

Les entreprises d'Euxode trouvèrent de la résistance, et plusieurs personnes de l'église d'Antioche furent chassées pour s'y être opposées (3). Elles s'adressèrent à George de Laodicée, et il leur donna une lettre pour Macédonius de Constantinople, Basile d'Ancyre et Cécropius de Nicomédie, en ces termes : Le naufrage d'Aétius emporte Antioche presque entière. Car Eudoxe élève à la cléricature tous ceux que nous avons rejetés comme disciples de cet infâmes hérétique, le mettant lui-même au rang de ceux qu'il honore le plus. Prenez donc soin de cette grande ville, de peur que sa chute n'entraîne celle de tout le monde. Assemblez-vous en aussi grand nombre que vous pourrez, et demandez les souscriptions des autres évêques, afin qu'Eudoxe chasse Aétius de l'église d'Antioche, et qu'il retranche ses disciples qu'il a promus aux ordres. Que s'il persiste avec Aétius à dire le fils dissemblable, et à préférer aux autres ceux qui osent le dire, l'église d'Antioche est perdue. Cette lettre de George de Laodicée fut rendue à Basile d'Ancyre, comme il célébroit la dédicace d'une église qu'il avoit bâtie. Il avoit appelé à cette cérémonie plusieurs évêques voisins, entre autres Eustathe de Sébaste et Eleusius de Cyzique (4). Mais le concile ne fut pas nombreux, et plusieurs évêques s'excusèrent par lettres de s'y trouver, parce que l'on ne faisoit que sortir de l'hiver, et que la fête de Pâques approchoit; elle fut le douzième d'avril cette année trois cent cinquante-huit.

On prétend que Basile d'Ancyre avoit jeté les yeux sur le siége d'Antioche, et que la jalousie l'animoit contre Eudoxe (5). L'exemple des Occidentaux toucha les évêques de ce concile d'une meilleure jalousie; car ils apprirent que les évêques de Gaule, demeurant inébranlables dans la foi, avoient rejeté la fausse formule de Sirmium, non-seulement en ne la recevant pas, mais en la condamnant, quand elle vint à leur connoissance (1). Les Orientaux eurent quelque honte d'avoir jusque-là fomenté l'hérésie; et le résultat de ce concile fut la condamnation des anoméens. Nous avons la lettre synodale adressée aux évêques de Phénicie et à tous les autres, que ceux qui écrivent prétendent être dans leurs sentiments (2). Ils se plaignent que l'on a voulu altérer la foi par des nouveautés profanes à Antioche, à Alexandrie et en Asie, et ajoutent que, pour y remédier, ils ont fait une exposition de la foi, plus ample que celles qui avoient déjà été faites à Antioche au concile de la dédicace, à Sardique, c'est-à-dire à Philippopolis, et à Sirmium contre Photin, qu'ils reçoivent toutes comme catholiques; mais ils ne font point mention du concile de Nicée. Ils prient les évêques de recevoir leur nouvelle exposition, et de retrancher de l'Eglise ceux qui demeureront dans les erreurs contraires.

Leur exposition de la foi est longue, mais solide et théologique. Ils posent d'abord la nécessité de reconnoître en Dieu un père, un fils et un Saint-Esprit, par conséquent d'exclure du fils l'idée de créature. Or, l'idée de fils enferme la ressemblance de substance, autrement ce n'est qu'un nom vain, qui ne signifie en effet qu'une créature. Quelqu'autre prérogative que l'on donne au fils, si on lui ôte celle d'être semblable en substance, il demeure au rang des choses créées. Car on ne peut en Dieu imaginer autre raison de se servir du nom de fils, que d'exprimer une production semblable à son principe, quant à la substance: toutes les autres idées qu'enferme la filiation dans les choses créées seroient très-indignes de la divinité. Il faut exclure les sens métaphoriques, dans lesquels le nom de fils est communiqué aux hommes et aux autres créatures : ce ne sont que des équivoques, et ce n'est pas sans sujet que Jésus-Christ est nommé fils unique. Il ne faut point en cette matière écouter la raison humaine, ni les subtilités de la dialectique (3). Ce qui est dit contre Aétius, dont le fort étoit la logique d'Aristote (4). Ils expliquent doctement le passage de saint Paul (5), où il est dit que Jésus-Christ est l'image de Dieu, et comparent les principaux passages de l'ancien et du nouveau Testament, sur la génération du verbe (6). Toute cette doctrine est recueillie en dix-huit anathèmes, qui terminent la lettre; et elle est souscrite par douze évêques, dont les premiers sont Basile d'Ancyre et Eustathe de Sébaste. Ce qu'il y a de mauvais, c'est qu'en établissant que le fils est semblable au

(1) Socr. II, c. 37.
(2) Soz. IV, c. 12, 13.
(3) Id. c. 13.
(4) Syn. ap. Ep. Hær. 73, n. 2.
(5) Phil. IV, c. 6.

(1) Hilar. de Syn. p. 320.
(2) Ap. Ep. Hær. 73, n. 2.
(3) N. 6. Sup. l. XII, n. 47.
(4) N. 7, etc.
(5) Coloss. I, 15.
(6) N. 10, 11.

père en substance, ils nient qu'il soit de la même substance; et le dernier anathème condamne expressément le terme de consubstantiel. C'est ce qui fit nommer demi-ariens ceux qui soutenoient cette doctrine (1).

VI. Députés d'Ancyre à Sirmium.

Les évêques de ce concile résolurent de donner avis à l'empereur de ce qu'ils avoient fait, et de lui demander qu'il pourvût à l'exécution des décrets de Sardique, de Sirmium et des autres conciles, qui avoient défini que le fils est semblable au père en substance (2). Sous le nom du concile de Sardique, ils entendoient toujours leur conciliabule de Philippopolis. Basile et Eustathe se chargèrent de la deputation; et avec eux Eleuzius de Cyzique, et un prêtre nommé Léonce, qui avoit servi auparavant à la chambre de l'empereur. Ils trouvèrent encore la cour à Sirmium; et, ayant retranché de leur exposition de foi au moins le dernier anathème, de peur de choquer ceux qui étoient attachés au consubtantiel, ils la présentèrent à l'empereur, et l'accompagnèrent d'un grand discours, où ils expliquèrent que le fils est semblable au père en toutes choses (3).

En arrivant à la cour, ils trouvèrent un prêtre d'Antioche, nommé Asphale, très-ardent sectateur d'Aétius, qui, ayant fait les affaires qui l'avoient amené, s'en retournoit avec des lettres de l'empereur en faveur d'Eudoxe, et étoit prêt à partir (4). Mais Basile d'Ancyre, ayant fait connoître à l'empereur le venin de cette hérésie, lui persuada de condamner Eudoxe, de retirer d'Asphale la lettre qu'il lui avoit donnée, et d'en écrire une autre toute contraire à l'église d'Antioche, par laquelle il désavouoit Eudoxe, et disoit qu'il ne l'avoit point envoyé. Il y traite Aétius de sophiste et de charlatan pernicieux; il recommande aux fidèles de l'éviter aussi bien qu'Eudoxe, mais il se contente de leur défendre d'assister aux assemblées ecclésiastiques, les menaçant de plus grandes peines s'ils ne se corrigent. Cette lettre est une des preuves les plus sensibles de la légèreté de Constantius.

Cependant, il se tint un concile à Sirmium, soit que le second ne fût pas encore séparé, soit que l'on en eût assemblé un troisième, des évêques qui se trouvoient à la cour. Basile d'Ancyre et les autres demi-ariens y dominèrent. Ils firent abroger la seconde formule de Sirmium, que Potamius avoit dressée, où le consubstantiel et le semblable en substance étoient également rejetés (5). Valens et Ursace l'abandonnèrent eux-mêmes, et dirent qu'ils avoient voulu supprimer également le consubstantiel et le semblable en substance, croyant que c'étoit la même chose, comme si des évêques qui avoient vieilli dans ces disputes, pouvoient ignorer la différence de ces termes. Les députés d'Ancyre, non contents de faire condamner en ce concile la formule de Potamius, voulurent en tirer les exemplaires; et, comme plusieurs les cachoient, l'empereur ordonna par édit de les rechercher sous certaine peine; mais cette pièce étoit déjà trop répandue pour la pouvoir supprimer (1). Au contraire, Basile et Eustathe renfermèrent dans un seul écrit tout ce qui avoit été ordonné contre Paul de Samosate, contre Photin et contre Marcel d'Ancyre, dans le concile d'Antioche de la dédicace. Tout cela, pour faire rejeter le consubstantiel, comme un terme odieux et déjà condamné dans les conciles. L'empereur avoit fait venir le pape Libère de Bérée à Sirmium; on lui fit approuver cet écrit, et par conséquent abandonner le consubstantiel; et on tira le même consentement de quatre évêques d'Afrique, qui se trouvèrent présents, savoir, Athanase, Alexandre, Sévérien et Crescent. On y fit aussi souscrire Ursace, Valens et Germinius de Sirmium; mais Libère protesta de son côté qu'il excommunioit ceux qui disoient que le fils n'étoit pas semblable au père en substance et en toutes choses. Ce qu'il fit parce qu'Eudoxe et les autres partisans d'Aétius à Antioche avoient fait courir le bruit qu'il croyoit la dissemblance comme eux. L'empereur, étant ainsi satisfait de Libère, lui permit de retourner à Rome. Les évêques qui étoient à Sirmium écrivirent à l'antipape Félix, qu'ils reconnoissoient pour évêque légitime, de le recevoir, de gouverner l'église romaine conjointement avec lui, et d'oublier tout le passé; car l'affection que le peuple portoit à Libère avoit excité une grande sédition et causé jusqu'à des meurtres.

Basile et Eustathe n'accusèrent pas seulement d'hérésie Aétius et Eudoxe, mais encore de crime d'état, et d'avoir eu part à la conjuration de Gallus (2); Théophile l'Indien, que les ariens faisoient passer pour un apôtre et un faiseur de miracles, se trouvant engagé dans la même accusation, fut relégué à Héraclée, dans le Pont. Eudoxe eut ordre de sortir d'Antioche et de demeurer chez lui: Aétius fut mis en la puissance de ses accusateurs, et on l'envoya en exil à Pépuse de Phrygie. Eunomius qu'Eudoxe venoit d'ordonner diacre et de députer vers l'empereur pour sa justification, fut pris en chemin par les gens de Basile, et relégué à Midaïe en Phrygie. Eudoxe lui-même se retira en Arménie, son pays natal; quelques autres furent bannis jusqu'au nombre de soixante-dix; ainsi le parti des anoméens sembloit entièrement dissipé.

VII. Libère rentre à Rome.

Le pape Libère revint à Rome la troisième

(1) Bas. Ep. 74, p. 875, C.
(2) Soz. IV, c. 13. Theod. II, c. 25.
(3) Phil. IV, c. 8.
(4) Soz. IV, c. 4.
(5) Socr. II, c. 30, in fin. Sozom. IV, c. 6.

(1) Soz. V, c. 15.
(2) Phil. IV, c. 8.

année de son exil, c'est-à-dire l'an trois cent cinquante-huit, le second jour d'août. Il y entra comme victorieux; et le peuple accourut au devant de lui avec joie (1). L'antipape Félix, odieux au sénat et au peuple, fut chassé de la ville; mais, comme sa faction n'étoit pas éteinte, il rentra peu après à la faveur des clercs de son parti, et osa bien indiquer la station dans la basilique de Jules, au delà du Tibre; la multitude des fidèles avec les nobles le chassèrent honteusement de Rome une seconde fois. L'empereur le vouloit maintenir avec Libère, et leur faire gouverner en commun l'église romaine, contre les canons qui ne permettent pas deux évêques dans un siége (2): mais il fut obligé malgré lui de l'abandonner (3). Félix, étant chassé la seconde fois, se retira dans une petite terre qu'il avoit sur le chemin de Porto, où il vécut encore près de huit ans, gardant la dignité épiscopale sans fonction, et ne mourut que le dixième des calendes de décembre (4), sous le consulat de Valentinien et de Valens, c'est-à-dire le vingt-deuxième de novembre trois cent soixante-cinq. Ni saint Optat, ni saint Augustin, ne le comptent point dans la suite des évêques de Rome.

VIII. Tremblement de terre à Nicomédie.

L'empereur Constantius, non content de ce qu'il venoit de faire à Sirmium, crut nécessaire d'assembler un concile universel contre les anoméens, à cause des entreprises d'Aëtius, et de ce qui s'étoit passé à Antioche (5). D'abord il l'indiqua à Nicée; mais Basile d'Ancyre et ceux de son parti l'en détournèrent, à cause du grand concile dont la mémoire leur étoit odieuse. Il fut donc résolu de s'assembler à Nicomédie; et l'on envoya des lettres de l'empereur, pour y faire venir en diligence à un certain jour les évêques qui passoient pour les mieux instruits et les plus éloquents. Ils devoient assister au concile chacun au nom de tous les évêques de sa nation, c'est-à-dire que l'empereur nommoit les députés de chaque province. La plupart étoient déjà en chemin, quand la nouvelle se répandit que la ville de Nicomédie venoit d'être renversée par un tremblement de terre. On disoit plus : comme d'abord on fait toujours les malheurs plus grands, on disoit que Nicée, Périnthe, les villes voisines et Constantinople même y avoit part, et qu'à Nicomédie plusieurs évêques avoient été accablés dans l'église avec une grande multitude de peuple, hommes, femmes et enfants qui s'y étoient réfugiés. Ce qui se trouva vrai, est que le neuvième des calendes de septembre, sous le consulat de Dacien et de Céréal, c'est-à-dire le vingt-quatrième d'août de cette année trois cent cinquante huit, à la seconde heure du jour, selon nous à huit heures du matin (1), ce tremblement commença; et, comme ce n'étoit pas l'heure de s'assembler dans les églises, personne n'y fut surpris; aussi personne n'eut-il le loisir de s'y réfugier, tant cet accident fut prompt. Chacun périt ou échappa, selon le lieu où il se trouvoit. Il n'y mourut que deux évêques, Cécropius de Nicomédie, et un autre d'une ville du Bosphore; et ils furent surpris hors de l'église. Le tremblement de terre ne dura que deux heures, mais il fut suivi d'un embrasement de cinquante jours. Car le feu des fourneaux, des cuisines et des bains, des forges et des autres lieux semblables, se communiquant dans le renversement des maisons aux toits et aux autres matières combustibles, gagna partout, et ne fit qu'un grand bûcher de toute la ville. L'ébranlement s'étendit fort loin dans le Pont et l'Asie, et en deçà de la mer dans la Macédoine; on compta jusqu'à cent cinquante villes qui s'en ressentirent.

Il y avoit alors à Nicomédie un saint solitaire, nommé Arsace, Persan de nation, qui avoit été gouverneur des lions de l'empereur, et s'étoit rendu illustre entre les confesseurs dans la persécution de Licinius. Ayant quitté les armes, il se retira dans la citadelle de Nicomédie, et demeuroit dans une tour, menant la vie ascétique. Il faisoit des miracles; et un jour, par l'invocation du nom de Jésus-Christ, il arrêta un possédé qui couroit par la ville l'épée à la main et faisoit fuir tout le monde. Arsace donc, ayant appris par révélation le malheur dont la ville étoit menacée, et reçu ordre d'en sortir, alla promptement à l'église, et recommanda aux ecclésiastiques de prier avec ferveur pour apaiser la colère de Dieu. On se moqua de sa prédiction, il s'en retourna dans sa tour, où il se mit en prière prosterné sur le visage, et, le tremblement de terre étant passé, on l'y trouva mort en cette posture. On dit qu'il aima mieux mourir que de voir la ruine d'une ville où il avoit commencé à connoître Jésus-Christ, et appris la philosophie chrétienne, car on nommoit ainsi la vie ascétique.

IX. Projets de conciles.

Le voyage des évêques ayant été rompu par cet accident, les uns attendirent de nouveaux ordres de l'empereur, les autres déclarèrent par lettres leurs sentiments touchant la foi (2). Constantius consulta Basile d'Ancyre, qui lui écrivit en louant sa piété, le consolant du malheur de Nicomédie par les exemples des histoires sacrées, et l'exhortant à presser le concile, et à ne pas renvoyer sans rien faire les évêques qui étoient déjà en chemin. Il mar-

(1) Anast. in lib. Libell. IV, n. 3. Marc. et Faust. p. 4.
(2) Soz. IV, c. 15.
(3) Th. II, Ep. c. 17. Phil.
(4) Libell. Marc. et Faus.
(5) Soz. IV, c. 16.

(1) Amm. Marc. lib. XVII, c. 1. (2) Soz. IV, c. 16.

qua Nicée pour le lieu de l'assemblée, croyant faire plaisir à l'empereur qui l'avoit nommé d'abord. Conformément à cette lettre, l'empereur ordonna que les évêques s'assembleroient à Nicée au commencement de l'été de l'année suivante, trois cent cinquante-neuf, excepté ceux à qui leur santé ne le permettroit pas; que ceux-là enverroient à leurs places des prêtres ou des diacres qu'ils choisiroient, pour déclarer leurs sentiments, délibérer sur les choses douteuses, et résoudre tout en commun. Que dix députés d'Occident et autant d'Orient, choisis par le concile, viendroient à la cour pour lui faire le rapport de ce qui auroit été résolu, afin qu'il vît aussi s'il étoit conforme aux saintes Écritures, et qu'il pût décider ce qu'il y auroit à faire pour le mieux. Ainsi il se faisoit le juge du concile universel et l'arbitre de la foi.

Cependant il changea encore de résolution (1). Car les anoméens, c'est-à-dire les partisans d'Eudoxe, d'Acace, d'Ursace et de Valens, ayant un peu relevé leur crédit, firent en sorte qu'il convoquât deux conciles au lieu d'un. Ils voyoient leur condamnation inévitable, si tous les évêques s'assembloient en un seul concile, parce que tous seroient, ou pour la foi de Nicée et le consubstantiel, ou pour la formule de la dédicace d'Antioche, qui contenoit aussi le nom de substance (2). D'ailleurs, il étoit plus facile de diviser les esprits des évêques séparés, et de faire de loin de faux rapports d'un concile à l'autre. Du moins, ils espéroient que, s'ils ne gagnoient les deux conciles, ils en gagneroient un, et que, s'ils étoient condamnés par l'un, ils ne le seroient pas par l'autre; voilà les motifs secrets. Ceux que l'on publia et que l'on fit goûter à l'empereur, furent de lui épargner la dépense, et aux évêques la fatigue d'un trop grand voyage. L'eunuque Eusèbe, qui favorisoit Eudoxe, aida par son crédit à faire passer cette résolution (3). En attendant que l'on eût déterminé le lieu de chaque concile, l'empereur manda aux évêques de demeurer dans leurs églises ou dans les lieux auxquels ils se trouveroient; et il écrivit à Basile d'Ancyre, de consulter tous les évêques d'Orient touchant le lieu du concile, afin de le déclarer au commencement du printemps. Car il ne croyoit plus que Nicée fût convenable à cause du trouble que le tremblement de terre avoit excité dans le pays. Basile envoya aux évêques la lettre de l'empereur, y joignant les siennes, pour les exhorter à mander promptement le lieu qui leur plairoit le plus. On proposa Tarse en Cilicie; mais ceux du parti d'Eudoxe s'y opposèrent, peut-être à cause de l'évêque Sylvain, qui leur étoit contraire (4); et la même raison put faire rejeter Ancyre, qui fut aussi nommée. Pour l'Occident, on ne voit pas qu'il y ait eu d'autre lieu proposé que Rimini, où se tint en effet le concile.

Pendant que les Orientaux étoient dans cette incertitude touchant le lieu du concile, Basile alla trouver l'empereur, qui demeuroit alors à Sirmium (1). Il y trouva quelques évêques, qui y étoient pour leurs affaires particulières, entre autres Marc d'Aréthuse et George, usurpateur d'Alexandrie. On résolut que le concile d'Orient se tiendroit à Séleucie en Isaurie. Ensuite Valens, qui étoit aussi à Sirmium et ses partisans, c'est-à-dire les anoméens, y firent dresser et signer par les évêques présents une nouvelle formule, où le mot de substance étoit rejeté nommément, comme inconnu au peuple, et occasion de scandale, et comme ne se trouvant point dans l'Ecriture (2). On ordonnoit de ne faire aucune mention de substance en parlant de Dieu à l'avenir. La formule finissait par ces mots, Nous disons que le fils est semblable au père en tout, comme les saintes Ecritures le disent et l'enseignent. Ce qu'il y eut de plus singulier à cette formule, c'est la date que l'on mit à la tête en ces termes : Exposition de la foi faite en présence de notre seigneur le très-pieux et victorieux empereur Constantius, auguste, éternel, sous le consulat de Flavius Eusèbe et d'Hypatius à Sirmium, l'onzième des calendes de juin, c'est-à-dire le vingt-deuxième de mai trois cent cinquante-neuf. Elle fut composée par Marc d'Aréthuse (3), écrite en latin et souscrite par ceux qui se trouvèrent présents, savoir, Marc d'Aréthuse, George d'Alexandrie, Basile d'Ancyre, Germinius de Sirmium, Hypatien d'Héraclée, Valens de Murse, Ursace de Singidon, et Pancrace de Péluse (4). Il y eut deux signatures singulières, celle de Valens en ces termes : Les assistants savent comment nous avons souscrit ceci la veille de la Pentecôte; et notre pieux empereur le sait, lui à qui j'en ai rendu témoignage de vive voix et par écrit. Ensuite il mit la souscription ordinaire avec cette clause, Que le fils est semblable au père, sans dire, en tout; mais l'empereur le contraignit de l'ajouter. Au contraire, Basile, se doutant des mauvais sens que l'on pouvoit donner à cette formule, souscrivit ainsi : Moi, Basile, évêque d'Ancyre, je crois, comme il est écrit ci-dessus que le fils est semblable au père en tout, c'est-à-dire non-seulement quant à la volonté, mais quant à la subsistance, l'existence et l'être, comme étant fils selon l'Ecriture, esprit d'esprit, vie de vie, lumière de lumière, Dieu de Dieu, en un mot, fils en tout semblable au père. Et si quelqu'un dit qu'il soit semblable seulement en quelque chose, je le tiens séparé de l'église catholique, comme ne tenant pas le fils semblable au père,

(1) Phil. IX, c. 10. Soz. IV, 216. Fragm.
(2) Conc. Paris. ap. Hil.
(3) Soz. IV, c. 17.
(4) Phil. IV, c. 11.

(1) Soz. IV, c. 16.
(2) Ap. Ath. de Syn. p. 875, et ap. Soc. II, c. 23.
(3) Soz. IV, c. 17. V. Val. ad Socr. II, c. 30.
(4) Epiph. Hær. 73, n. 26.

suivant les Ecritures. On peut remarquer ici que Basile, n'osant employer le mot de substance, *ousia*, que l'on étoit convenu de supprimer dans cette formule, emploie tous les mots approchants et équivalents; parce qu'il croyoit en effet le fils semblable en substance. Cette formule ainsi souscrite fut remise entre les mains de Valens, qui la porta au concile de Rimini.

La résolution étant prise touchant la tenue des deux conciles, et le lieu de chacun déterminé, l'empereur donna ses ordres pour y faire aller les évêques, non plus par députés, mais tous généralement (1), et il envoya partout des officiers, pour leur faire donner les voitures et les choses nécessaires au voyage. Il écrivit à chaque concile de régler les questions de la foi, d'examiner ensuite les causes des évêques, qui se plaignoient d'avoir été déposés ou exilés injustement, et quand ils auroient tout jugé, de lui envoyer dix députés de chaque côté pour lui en faire le rapport. Le concile de Rimini s'assembla le premier. Il y vint des évêques d'Illyrie, d'Italie, d'Afrique, d'Espagne, des Gaules, de la Grande-Bretagne. Ceux des deux dernières provinces refusèrent ce qui leur fut offert de la part de l'empereur, ne croyant pas le pouvoir accepter honnêtement, et aimèrent mieux vivre à leurs dépens. Il n'y eut que trois évêques de Bretagne qui acceptèrent ce secours, étant si pauvres qu'ils n'avoient pas de quoi subsister, et aimant mieux être à charge au fisc qu'à leurs confrères, qui offroient de contribuer pour leur dépense (2). Telle étoit la charité et le désintéressement des évêques.

X. Traité de saint Hilaire, des synodes.

Ceux de Gaule et de Bretagne étoient bien instruits de la créance des Orientaux, par un écrit que saint Hilaire leur avoit envoyé de Phrygie. C'étoit son traité des synodes, composé vers la fin de l'an trois cent cinquante-huit (3), pendant que l'on délibéroit du lieu où se tiendroit le concile en Orient. En ce traité saint Hilaire explique les différentes formules de foi que les Orientaux avoient faites depuis le concile de Nicée, afin de montrer aux Occidentaux qu'elles étoient bonnes ou du moins tolérables; et qu'ils ne devoient pas regarder comme ariens ceux qui les recevroient. Il les prie de juger eux-mêmes de ces formules dont ils lui avoient demandé l'explication (4), et de suspendre leur jugement jusqu'à la fin de son écrit. La première formule qu'il explique est celle que les demi-ariens venoient de faire au concile d'Ancyre la même année trois cent cinquante-huit (5). Et pour la mieux faire entendre, il rapporte auparavant celle que les purs ariens avoient dressée à Sirmium en trois cent cinquante-sept (1), qu'il appelle le blasphème d'Osius et de Potamius, parce que Potamius en étoit l'auteur, et qu'Osius l'avoit signée dans sa chute. De la définition d'Ancyre, il n'explique que douze anathèmes, entre lesquels n'est pas le dernier, qui condamnoit le consubstantiel, et que l'on n'avoit pas publié avec les autres. Ce n'est pas qu'on ne pût encore excuser sur ce point les pères d'Ancyre, en disant qu'ils ne rejetoient le consubstantiel que dans le mauvais sens que quelques-uns lui donnoient. La seconde formule que saint Hilaire explique est celle du concile d'Antioche de la dédicace tenu en trois cent quarante-un (2), très-fameuse chez les Orientaux. C'est la seconde de celles qui furent proposées au concile, et elle fut approuvée par les quatre-vingt-dix-sept évêques qui y assistèrent. On l'attribuoit au martyr saint Lucien, et il n'y manque que le mot de consubstantiel; mais cela même la rendoit plus agréable à ceux à qui ce terme étoit suspect. Saint Hilaire montre qu'elle est toute catholique. Il rapporte ensuite pour la troisième celle du concile de Sardique, c'est-à-dire du conciliabule de Philippopolis (3), qui en prenoit faussement le nom; mais sa confession de foi ne laissoit pas d'être catholique, et il n'y manquoit que le mot de consubstantiel. La quatrième est celle du premier concile de Sirmium, tenu en trois cent cinquante-un (4), contre Photin par les Orientaux, avec les vingt-sept anathèmes, qui à la vérité n'excluent pas formellement la doctrine des demi-ariens, mais aussi ne contiennent rien de manifestement mauvais, et excluent formellement plusieurs erreurs des purs ariens, de Sabellius et de Photin : c'est ce que saint Hilaire relève.

Ne vous étonnez pas, mes frères, ajoute-t-il, de ces fréquentes expositions de foi : la fureur des hérétiques les a rendues nécessaires (5). Car les églises orientales sont dans un tel péril, qu'il est rare d'y trouver, même parmi les évêques, cette foi que je vous rapporte, et dont je vous laisse le jugement. Je parle comme savant, de ce que j'ai ouï et de ce que j'ai vu moi-même. Hors l'évêque Eleusius et quelque peu avec lui, la plus grande partie des dix provinces d'Asie où je suis, ne connoissent point Dieu, ou ne le connoissent que pour le blasphémer. Tout est plein de scandales, de schismes, d'infidélité. Que vous êtes heureux, cependant, d'avoir conservé dans sa pureté la foi apostolique, d'avoir ignoré jusqu'ici ces professions écrites, et de vous être contentés de professer de bouche ce que vous croyez du cœur! Ensuite il explique les termes dont l'ambiguité rendoit suspecte aux Orientaux la foi des Occidentaux. Premiè-

(1) Soz. IV, c. 17.
(2) Sever. Sulp. 2, Hist. p. 420.
(3) Sup. XII, n. 43. Hilar. de Syn.
(4) Sup. XIII, n. 50.
(5) Sup. n. 2.

(1) Sup. XII, n. 46.
(2) Sup. XII, n. 11.
(3) Sup. liv. XII, n. 40.
(4) Sup. XIII, n. 6.
(5) P. 338, etc. 347.

rement, le mot de *substance*, montrant les mauvais sens que peut avoir cette proposition : Qu'il n'y a qu'une substance du père et du fils; car on pouvoit entendre une seule personne substance, ou une même substance divisée en deux. C'est pourquoi, il conseille d'expliquer distinctement ce que l'on croit du père et du fils, avant que de le renfermer dans cette expression abrégée. Il explique ensuite le terme de *semblable*, et dit que c'est le même dire (1) : Que le fils est semblable au père en toutes choses, et de dire qu'il lui est égal. Ainsi le mot d'*homoiousios*, qui signifie semblable en substance, peut avoir un aussi bon sens que l'*homoousios*, qui signifie de même substance. Saint Hilaire s'adresse ensuite aux Orientaux bien intentionnés, pour leur lever tous les scrupules qu'ils avoient sur le terme de *consubstantiel* (2); et, rapportant le symbole de Nicée, il montre que ce terme n'y est employé que pour condamner les vrais ariens, qui vouloient que le fils fût une simple créature, et pour montrer qu'il est produit de la substance même du père (3). Il prouve, en général, qu'il ne faut pas supprimer une bonne expression, à cause du mauvais sens qu'elle peut avoir, par l'exemple des Ecritures, dont les hérétiques abusent. Il presse les Orientaux de ne pas rendre suspect leur *homoiousios* en rejetant *homoousios*, et de ne pas s'arrêter aux mots puisqu'ils conviennent de la chose. Il ajoute ces paroles remarquables : Je prends à témoin le Seigneur du ciel et de la terre que, sans avoir ouï ni l'un ni l'autre, j'ai toujours cru l'un et l'autre; que par *homoiousios* il falloit entendre l'*homoousios*; que rien ne pouvoit être semblable selon la nature, qui ne fût de même nature. Baptisé depuis longtemps, depuis quelque temps évêque, je n'ai ouï parler de la foi de Nicée, que sur le point de mon exil; mais les Evangiles et les écrits des apôtres m'avoient donné l'intelligence de ces termes.

XI. Concile de Rimini.

Les évêques de Gaule, ainsi instruits de la foi des Orientaux, se trouvèrent avec les autres évêques d'Occident à Rimini, en latin *Areminum*, ville célèbre d'Italie, sur la mer Adriatique (4). Le concile fut nombreux, et il s'y trouva plus de quatre cents évêques, entre lesquels on compte environ quatre-vingts ariens. Les plus célèbres des catholiques, que nous connoissions, étoient : Restitut, évêque de Carthage, qui semble avoir présidé au concile (5); Musonius, évêque de la province Byzacène en Afrique, à qui tous les autres déféroient pour son grand âge; Grécien, évêque de Calles en Italie : des Gaules, saint Phébade d'Agen et saint Servais de Tongres. Entre les ariens, on remarque Ursace, Valens, Germinius, Caïus de Pannonie, Démophile de Bérée, Auxence, Epictète, Mygdonius et Mégasius. Taurus, préfet du prétoire en Italie (1), y assista de la part de l'empereur, avec ordre de ne point laisser aller les évêques qu'ils ne convinssent d'une même foi; et l'empereur lui promit le consulat s'il y réussissoit, comme en effet il fut consul l'an trois cent soixante-un. Constantius écrivit au concile pour avertir les pères principalement de ne rien ordonner contre les Orientaux, leur déclarant qu'il ne l'appuieroit point de son autorité, et réitérant l'ordre de lui envoyer dix députés (2). Cette lettre est datée du sixième des calendes de juin, sous le consulat d'Eusèbe et d'Hypatius, c'est-à-dire du vingt-septième de mai trois cent cinquante-neuf, et le concile de Rimini commença peu de temps après.

Les catholiques s'assemblèrent dans l'église; les ariens dans un autre lieu, que l'on avoit laissé vacant exprès, dont ils firent leur oratoire, car ils ne prioient plus ensemble (3). Quand on commença à traiter de la foi, tous les autres évêques ne se fondoient que sur les saintes Ecritures; mais Ursace, Valens et les autres chefs des ariens se présentèrent avec un papier dont ils lurent la date (4), demandant qu'on ne parlât plus d'autre écrit sur la foi, ni d'autre concile, et soutenant qu'il ne falloit rien leur demander davantage, ni examiner leurs sentiments, mais se contenter de ce seul écrit (5). C'étoit la dernière formule de Sirmium, dressée le vingt-deuxième de mai de cette année trois cent cinquante-neuf, où, rejetant les mots de substance et de consubstantiel, on disoit seulement que le fils est semblable au père en toutes choses (6). Il vaut mieux, disoient-ils, parler de Dieu plus simplement, pourvu que l'on en pense ce que l'on doit, que d'introduire des mots nouveaux qui sentent la subtilité de la dialectique, et ne font qu'exciter des divisions; et il ne faut pas troubler l'Eglise pour deux paroles qui ne se trouvent point dans l'Ecriture. Ils pensoient ainsi surprendre les Occidentaux (7); car les Orientaux, par qui ces ariens étoient instruits, les regardoient comme des gens simples.

Les évêques catholiques répondirent qu'ils n'avoient point besoin de nouvelle formule, et proposèrent de condamner nettement la doctrine d'Arius. Tous s'y accordèrent, excepté Ursace, Valens et les autres de leur faction; ainsi leur artifice fut découvert (8). Nous ne sommes pas assemblés, disoient les évêques catholiques, pour apprendre ce que nous devons croire; nous l'avons appris de ceux qui

(1) P 352.
(2) P. 354, B.
(3) P. 358.
(4) Ath de Syn. p. 874, C. Sever. lib. II, p. 419.
(5) Gesta. 6 id. octob. ap. Hilar. Fragm. p. 453. Hier. in Luc. c. 7.

(1) Sever. lib. II, p. 41.
(2) Ap. Hilar. Fragm. p. 457.
(3) Sever. Sulp. lib. II, p. 421.
(4) Ath. de Syn. p. 874.
(5) Sozom. IV, c. 17.
(6) Sup. n. 6.
(7) Theod. II, c. 18.
(8) Ath. de Syn. p. 876, B.

nous ont catéchisés et baptisés, qui nous ont ordonnés évêques, de nos pères, des martyrs et des confesseurs à qui nous avons succédé, de tant de saints qui se sont assemblés à Nicée, et dont plusieurs vivent encore, nous ne voulons point d'autre foi, et nous ne sommes venus ici que pour retrancher les nouveautés qui y sont contraires. Que veut dire votre formule datée de l'année et du jour du mois? en a-t-on jamais vu de semblable (1)? N'y avoit-il point de chrétiens avant cette date? et tant de saints, qui avant ce jour-là se sont endormis au Seigneur, ou qui ont donné leur sang pour la foi, ne savoient-ils ce qu'ils devoient croire? c'est plutôt une preuve que vous laissez à la postérité de la nouveauté de votre doctrine. Les ariens vouloient soutenir leurs dates par l'exemple des prophètes; mais on leur répondoit que les prophètes ne venoient pas poser les fondements de la religion, ni enseigner une foi nouvelle; ils annonçoient seulement les promesses de Dieu, principalement touchant le messie, et ensuite sur ce qui devoit arriver aux israélites et aux autres nations; ainsi l'observation des temps étoit nécessaire pour montrer quand ils avoient vécu, et quand ils avoient prédit des choses futures. L'Église a bien accoutumé de dater les actes des conciles, et les règlements pour les affaires sujettes aux changements, mais non pas les confessions de foi, où elle ne fait que déclarer ce qu'elle a toujours cru. On trouvoit encore absurde dans cette formule datée, le titre d'éternel que l'on donnoit à l'empereur, en même temps qu'on le refusoit au fils de Dieu.

Le concile fit lire les professions de foi des autres sectes et celle du concile de Nicée, à laquelle seule il s'arrêta, rejetant toutes les autres, et en forma son décret à peu près en ces termes (2): Nous croyons que le moyen de plaire à tous les catholiques, est de ne nous point éloigner du symbole que nous avons appris, et dont nous avons reconnu la pureté, après en avoir conféré tous ensemble (3). C'est la foi que nous avons reçue par les prophètes de Dieu le père, par Jésus-Christ Notre Seigneur, que le Saint-Esprit nous a enseignée par tous les apôtres, jusqu'au concile de Nicée, et qui subsiste à présent. Nous croyons qu'on ne doit y rien ajouter ni diminuer; qu'il n'y a rien à faire de nouveau, et que le nom de substance et la chose qu'il signifie, établie par plusieurs passages des saintes Ecritures, doit subsister dans sa force comme l'église de Dieu a toujours accoutumé de le professer. Tous les évêques catholiques, sans en excepter un seul, souscrivirent à ce décret, aussi bien qu'à un autre, par lequel ils condamnèrent de nouveau la doctrine d'Arius en ces termes (4): Les blasphèmes d'Arius, quoique déjà condamnés, demeuroient cachés, parce que l'on ignoroit qu'il les eût proférés; mais Dieu a permis que son hérésie a été examinée de nouveau, pendant que nous sommes à Rimini. C'est pourquoi nous la condamnons avec toutes les hérésies qui se sont élevées contre la tradition catholique et apostolique, comme elles ont déjà été condamnées par les conciles précédents. Ensuite ils prononcent dix anathèmes contre diverses erreurs d'Arius, de Photin et de Sabellius.

(1) Soc. XI, c. 7. ex Ath. de Synod. 870, D.
(2) Soz. IV, c. 17.
(3) Ap. Hilar. Fram. in fine.
(4) Ibid.

Comme Valens, Ursace et les autres ariens ne voulurent point consentir à ce décret, les évêques catholiques les jugèrent ignorants, malicieux et hérétiques; et comme tels, les condamnèrent et les déposèrent. Nous avons l'acte de leur déposition en ces termes (1): Sous le consulat d'Eusèbe et d'Hypatius, le douzième des calendes d'août, c'est-à-dire le vingt-unième de juillet, le concile des évêques étant assemblé à Rimini, après que l'on eut traité de la foi, et résolu ce que l'on devoit faire, Grécien, évêque de Calles, dit: Mes chers frères, le concile universel a souffert, autant qu'il étoit possible, Ursace, Valens, Caïus et Germinius, qui ont troublé toutes les églises par les variations de leurs sentiments, et ont osé maintenant entreprendre de joindre le raisonnement des hérétiques à la foi catholique, de ruiner le concile de Nicée, et nous proposer par écrit une foi étrangère, qu'il ne nous étoit pas permis de recevoir. Il y a long-temps qu'ils sont hérétiques, et nous avons reconnu qu'ils le sont encore à présent; aussi ne les avons-nous point admis à notre communion, les condamnant de vive voix en leur présence. Dites donc encore ce que vous en ordonnez, afin que chacun le confirme par sa souscription. Tous les évêques dirent: Nous voulons que ces hérétiques soient condamnés, afin que la foi catholique demeure ferme et l'Eglise en paix.

XII. Députation de l'empereur.

Le concile, ayant ainsi procédé, tant pour la décision de la foi que pour le jugement des personnes, auroit pu se séparer, n'eût été l'ordre de l'empereur, qui les obligeoit à envoyer des députés pour l'informer de ce qui s'étoit passé (2). Ils y satisfirent, et envoyèrent dix évêques, qu'ils chargèrent d'une lettre à l'empereur. D'abord ils reconnoissent que c'est par son ordre qu'ils se sont assemblés; qu'ils ont été d'avis de conserver la foi ancienne, reçue par la prédication des prophètes, des apôtres de Jésus-Christ même, principalement la définition du concile de Nicée, faite par tant de saints évêques avec une si mûre délibération, en présence de l'empereur

(1) Ap. Hilar. Fragm. in fin. Ap. Ath. de Syn. p. 879, D.
(2) Ap. Socr. II, c. 37. Sozom IV, C. Ath. de Syn. p.877. Hilar. Fragm. p.451.

Constantin, qui a été baptisé dans cette foi et y est mort. Ils répètent souvent cette protestation de ne rien innover dans la foi, et supplient l'empereur plusieurs fois de ne point souffrir que l'on y ajoute ou que l'on en retranche rien, lui déclarant qu'il n'y a point d'autre moyen d'établir la paix et de faire cesser la division des églises, principalement à Rome. Ils se plaignent d'Ursace et de Valens, qui, ayant été excommuniés long-temps auparavant, s'étoient rétractés par écrit au concile de Milan : Et toutefois, ajoutent-ils, ils ont osé nous présenter un écrit, pour introduire des nouveautés ; et, voyant qu'il n'étoit pas approuvé, ils sont venus dans notre assemblée, comme pour en dresser un autre. Ils marquent la charge qu'ils ont donnée à leurs députés, qui n'est que de conserver les anciennes décisions, d'instruire l'empereur de ce qui s'est passé au concile, et lui faire voir les noms et les souscriptions des évêques. Ils prient l'empereur d'écouter favorablement leurs députés, et de les renvoyer eux-mêmes à leurs églises, afin qu'elles ne demeurent pas plus long-temps abandonnées de leurs pasteurs, et que ceux qui sont incommodés en pays étrangers, à cause de leur grand âge et de leur pauvreté, ne souffrent pas davantage. Enfin qu'il ne permette plus qu'on les fatigue par de tels voyages, ni qu'on les sépare de leurs troupeaux ; qu'il les laisse en paix dans leurs églises prier pour la prospérité de son règne.

Les députés qui portèrent cette lettre, entre lesquels étoit Restitut de Carthage, étoient des jeunes gens qui manquoient de capacité et de prudence (1) : au contraire, les ariens envoyèrent en même temps des vieillards habiles et rusés, à la tête desquels étoient Ursace et Valens. Ils étoient aussi dix ; ainsi il s'en trouva vingt en tout, qui se disoient députés du concile de Rimini. Les catholiques avoient ordre de ne communiquer en aucune manière avec les ariens, et de n'entrer en aucun traité, mais de renvoyer tout au concile : on avoit cru sans doute remédier par-là à leur peu de capacité. Constantius n'étoit plus en Illyrie, il s'étoit avancé vers l'Orient, à cause de la guerre des Perses. Les ariens ayant fait diligence, arrivèrent les premiers auprès de lui, et le prévinrent aisément contre le concile, lui lisant la formule qu'ils y avoient présentée (2). Car, comme elle avoit été composée à Sirmium en sa présence, il trouva mauvais qu'elle n'eût pas été reçue à Rimini. Il traita les ariens avec beaucoup d'honneur et de bienveillance, et ne témoigna que du mépris pour les catholiques. Ses officiers, qui étoient d'intelligence avec les ariens, prirent la lettre du concile pour la lui rendre ; mais ils ne laissèrent point approcher de lui les députés, disant qu'il étoit trop occupé des affaires d'état pour leur donner audience. On les fatigua ainsi par un long séjour à la suite de la cour.

(1) Sever. Sulp.

(2) Sozom. IV, c. 19. Theod. II, c. 19.

Enfin l'empereur écrivit au concile une lettre assez froide, par laquelle il s'excuse sur son voyage contre les barbares, de n'avoir pu voir encore les vingt évêques qu'ils lui avoient envoyés (1) ; car il confond tous les députés ensemble. Vous savez, dit-il, qu'il faut avoir l'esprit libre pour s'appliquer aux choses de la religion ; c'est pourquoi nous leur avons ordonné d'attendre notre retour à Andrinople. Cependant trouvez bon d'attendre aussi leur réponse, afin que, quand ils vous auront porté la nôtre, vous puissiez terminer les affaires de l'Eglise. Les évêques du concile de Rimini répondirent à cette lettre, en protestant de nouveau qu'ils ne se départiroient jamais de ce que leurs pères avoient décidé touchant la foi, et le suppliant encore de les renvoyer à leurs églises avant l'hiver (2). Ce fut peut-être dans cet intervalle que, traitant des priviléges de l'Eglise, ils résolurent de demander à l'empereur que les terres appartenant aux églises fussent exemptes de toutes les charges publiques (3). L'empereur le refusa, conservant seulement aux églises l'exemption des charges extraordinaires. Mais, quant aux personnes des clercs négocians et aux terres de ceux qui en possédoient en propre, il les soumit même aux charges extraordinaires, comme il paroît par une lettre écrite l'année suivante, trois cent soixante, le trentième de juin, à Taurus, préfet du prétoire, le même qui avoit assisté au concile. Il est vrai qu'en trois cent soixante-un, étant à Antioche, il fit une disposition contraire, et rétablit tous les clercs dans l'exemption de toutes les charges extraordinaires (4).

XIII. Assemblée à Nice.

Cependant les députés qui étoient à Andrinople furent conduits malgré eux à une petite ville voisine, nommée Nice ou Nicée, et auparavant Ustodizo, où les ariens, séduisant les plus simples et intimidant les autres, leur firent souscrire une formule de foi semblable à la dernière de Sirmium, qui avoit été rejetée à Rimini (5), et encore pire, en ce qu'elle disoit que le fils est semblable au père, selon les écritures, sans ajouter en toutes choses (6). Elle rejette absolument le mot de substance, comme introduit par les pères avec trop de simplicité, et scandalisant les peuples ; elle ne veut pas que l'on parle d'une seule hypostase en la personne du père, du fils et du Saint-Esprit. Enfin elle dit anathème à toutes les hérésies, tant anciennes que nouvelles, contraires à cet écrit, c'est-à-dire qu'elle con-

(1) Ap. Socr. II, c. 37.

(2) Ap. Socr. ibid. Ap. Theod. II, c. 20.

(3) Sozom. IV. c. 19, L. XV, Cod. Theod. de Episc. et ibid Gothofr.

(4) L. XVI, ibid.

(5) Theod. II, c. 2. Ath. ad Afric. p. 935.

(6) Ap. Theod. ibid.

damne la doctrine catholique. Ceux qui se trouvèrent à Nicée signèrent cette formule, et les ariens la voulurent faire passer pour la profession de foi de Nicée en Bythinie, et tromper les simples par cette confusion de nom (1); car c'est pour cela qu'ils avoient affecté ce lieu; mais l'artifice étoit si grossier que peu de gens y furent trompés. Les députés du concile de Rimini, ayant signé cette formule, firent un acte de réunion avec les ariens en ces termes :

Sous le consulat d'Eusèbe et d'Hypatius, le sixième des ides d'octobre, c'est-à-dire le dixième d'octobre trois cent cinquante-neuf, les évêques s'étant assis à Nicée, nommée auparavant Ustodizo, en la province de Thrace, savoir, Restitut, Grégoire, Honorat et les autres qui y sont nommés jusqu'au nombre de quatorze, que nous ne connoissons point d'ailleurs (2). Il y a apparence que les dix premiers députés y sont, et que les quatre autres avoient apporté la seconde lettre du concile de Rimini. Après les avoir nommés, l'acte continue ainsi : Restitut, évêque de Carthage, a dit : Vous savez, mes saints confrères, que, quand on traita de la foi à Rimini, la dispute causa de la division entre les pontifes de Dieu par la suggestion du démon; d'où il arriva que moi, Restitut, et la partie des évêques qui me suivoit, nous prononçâmes une sentence contre Ursace, Valens, Germinius et Caïus, comme auteurs d'une mauvaise doctrine, c'est-à-dire que nous les séparâmes de notre communion. Mais, ayant examiné toutes choses de plus près, nous avons trouvé ce qui ne doit déplaire à personne, c'est-à-dire que leur foi est catholique, suivant leur profession, à laquelle nous avons aussi tous souscrit, et qu'ils n'ont jamais été hérétiques. C'est pourquoi, la concorde et la paix étant un très-grand bien devant Dieu, nous avons été d'avis de casser d'un commun consentement tout ce qui a été fait à Rimini, de les recevoir pleinement à notre communion, et ne laisser aucune tache sur eux. Puisque nous sommes présents, chacun doit dire si ce que j'ai avancé est véritable, et le souscrire de sa main. Tous les évêques dirent, Nous le voulons, et souscrivirent.

XIV. Suite du concile de Rimini.

Les députés eurent alors la liberté de retourner à Rimini, et l'empereur manda en même temps au préfet Taurus de ne point souffrir que le concile se séparât jusqu'à ce que tous les évêques eussent souscrit cette formule de Nice en Thrace, et d'envoyer en exil les plus opiniâtres, pourvu qu'ils ne fussent pas plus de quinze (3). Il écrivit aussi aux évêques, pour leur enjoindre de supprimer les mots de substance et de consubstantiel (1). Ursace et Valens revinrent donc à Rimini victorieux; leur parti prit le dessus, et s'empara de l'église, dont il chassa les catholiques. Ceux qui avoient été toujours de leur parti dans le concile écrivirent aux évêques d'Orient qu'ils étoient de même sentiment qu'eux, et qu'ils en avoient toujours été (2). Ensuite, répondant à la lettre de l'empereur, ils lui en écrivirent une remplie de flatterie et de bassesse, où ils déclarèrent qu'ils ont obéi à ses ordres et consenti à la foi des Orientaux, et à la suppression des mots d'*ousia* et d'*homoousios*, noms, disent-ils, inconnus à l'Eglise et scandaleux, noms indignes de Dieu, et qui ne se trouvent point dans les saintes Ecritures. C'est pourquoi ils supplient l'empereur d'ordonner au préfet Taurus de les renvoyer à leurs églises, et de ne les pas retenir plus long-temps avec ceux qui sont infectés d'une doctrine perverse. On voit par-là que cette lettre n'étoit que d'une partie des évêques; aussi est-elle au nom du concile de Rimini consentant aux Orientaux, à la différence de ceux qui n'étoient pas d'accord avec eux, et porte les noms de Mygdonius, Mégasius, Valens et Epictète, tous ariens déclarés.

Les évêques catholiques qui étoient à Rimini refusèrent d'abord de communiquer avec leurs députés après leur retour, quoiqu'ils s'excusassent sur la violence que l'empereur leur avoit faite (3); mais, quand ils apprirent les ordres qu'il avoit donnés, leur trouble fut bien plus grand, et ils ne savoient à quoi se résoudre. La plupart vaincus peu à peu, partie par foiblesse, partie par ennui du séjour en pays étranger, cédèrent à leurs adversaires, qui avoient pris le dessus depuis le retour des députés; et, les esprits étant une fois ébranlés, on courut en foule à l'autre parti jusqu'à ce que les catholiques furent réduits à vingt, d'autant plus fermes qu'ils étoient en plus petit nombre. A leur tête, étoient Phébade, évêque d'Agen, et Servais, de Tongres. Le préfet Taurus, voyant qu'ils ne cédoient point aux menaces, les attaqua par les prières, et les conjuroit avec larmes de prendre un parti plus modéré. Voilà, disoit-il, le septième mois que les évêques sont enfermés dans une ville, pressés par la rigueur de l'hiver et par la pauvreté, sans espérance de retour : ceci ne finira-t-il point ? Suivez l'exemple des autres et l'autorité du plus grand nombre. Phébade déclara qu'il étoit prêt à souffrir l'exil, et tous les supplices qu'on voudroit, mais qu'il ne recevroit jamais la formule de foi dressée par les ariens.

Cette contestation dura quelques jours; et, comme la paix n'avançoit point, Phébade se relâcha peu à peu et se rendit enfin à une proposition des hérétiques. Car Ursace et Valens soutenoient que c'étoit un crime de rejeter une

(1) Sozom. IV, c. 19.
(2) Ap. Hilar. Fragm. p. 452.
(3) Sev. Sulp. lib. II, p. 427.

(1) Ap. Hilar. Fragm. p. 453, F.
(2) Ap. Hilar. Ibid.
(3) Sulp. Sever. 2, p. 427.

profession de foi proposée par les Orientaux de l'autorité de l'empereur, qui ne contenoit que la doctrine catholique, et demandoient comment pourroient finir les divisions, si les Occidentaux rejetoient ce que les Orientaux auroient approuvé? Or, en cela ils mentoient: les Orientaux pour la plupart avoient rejeté cette formule purement arienne, qui condamnoit le mot de *substance;* au contraire, ils vouloient le conserver, comme nous avons vu dans le concile d'Ancyre, disant seulement que le fils étoit semblable en substance (1), au lieu que les Occidentaux et les vrais catholiques le reconnoissent de même substance. On dit que ce fut par cette fraude (2) que les ariens firent tomber à Rimini la plupart des catholiques, leur persuadant que la suppression du mot de *substance* réuniroit l'église d'Occident avec celle d'Orient (3). On dit même qu'ils leur demandèrent si c'étoit Jésus-Christ qu'ils adoroient, ou la consubstantialité? et qu'ils leur rendirent par-là ce terme odieux (4). Valens et Ursace passèrent plus avant, et dirent à Phébade et à Servais que, si cette formule de foi ne leur paroissoit pas assez ample, ils y ajoutassent ce qu'ils voudroient, promettant de leur part d'y consentir (5). Une proposition si plausible fut reçue favorablement de tout le monde; et les catholiques, qui cherchoient à finir l'affaire de quelque manière que ce fût, n'osèrent y résister. Rien ne paroissoit plus convenable à des serviteurs de Dieu que de chercher l'union. La formule de foi que l'on proposoit, et qui étoit celle de Sirmium et de Nice en Thrace, n'avoit rien d'hérétique en apparence. On n'y disoit point que le fils de Dieu fût créature, tirée du néant, ni qu'il y eut un temps où il n'étoit pas: au contraire, on disoit qu'il étoit né du père avant tous les siècles, et Dieu de Dieu (6). La raison de rejeter le mot d'*ousia* ou substance étoit probable, parce qu'il ne se trouvoit point dans les Ecritures, et qu'il scandalisoit les simples par sa nouveauté. Les évêques ne se mettoient pas en peine d'un mot, croyant que le sens catholique étoit en sûreté.

Enfin, comme il s'étoit répandu un bruit parmi le peuple que cette exposition de foi étoit frauduleuse, Valens de Murse, qui l'avoit composée, déclara, en présence du préfet Taurus, qu'il n'étoit point arien, au contraire, qu'il étoit entièrement éloigné de leurs blasphèmes. Mais cette protestation, faite en particulier, ne suffisoit pas pour apaiser les soupçons du peuple; c'est pourquoi, le lendemain, les évêques étant assemblés dans l'église de Rimini avec une grande foule de laïques, Musonius, évêque de la province Byzacène en Afrique, à qui tous déféroient le premier rang pour son âge, parla ainsi: Nous ordonnons que quelqu'un de nous lise à votre sainteté ce qui s'est répandu dans le public, et qui est venu jusqu'à nous, afin de condamner tout d'une voix ce qui est mauvais et qui doit être rejeté de nos oreilles et de nos cœurs. Tous les évêques répondirent: Nous le voulons. Alors Claude, évêque de la province d'Italie, nommée Picénum, commença à lire par l'ordre de tous les blasphèmes que l'on attribuoit à Valens. Mais Valens les désavoua et s'écria: Si quelqu'un dit que Jésus-Christ n'est pas Dieu, fils de Dieu, engendré du père avant les siècles, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que le fils de Dieu n'est pas semblable au père selon les Ecritures, qu'il soit anathème. Si quelqu'un ne dit pas que le fils de Dieu est éternel avec le père, qu'il soit anathème. Tous répondirent à chaque fois: Qu'il soit anathème (1). Valens ajouta comme pour fortifier la doctrine catholique: Si quelqu'un dit que le fils de Dieu est créature, comme sont les autres créatures, qu'il soit anathème. Tous répondirent: Qu'il soit anathème, sans s'apercevoir du venin caché sous cette proposition. Car les catholiques entendoient qu'il n'étoit point du tout créature, et Valens entendoit qu'il étoit créature, mais plus parfaite que les autres. Ils reconnurent trop tard le double sens de cet équivoque; et leur faute consista principalement à s'y être laissé surprendre. Valens ajouta: Si quelqu'un dit que le fils de Dieu est tiré du néant et non pas de Dieu le père, qu'il soit anathème. Tous s'écrièrent de même. Enfin il dit: Si quelqu'un dit: Il y avoit un temps auquel le fils n'étoit pas, qu'il soit anathème. Tous répondirent: Qu'il soit anathème. Cette parole de Valens fut reçue de tous les évêques et de toute l'Eglise, avec un applaudissement et une joie extraordinaire, parce que ces expressions sembloient être le caractère propre de l'arianisme. Ils élevoient jusqu'au ciel Valens par leurs louanges, et condamnoient avec repentir les soupçons qu'ils avoient eus de lui. Alors l'évêque Claude ajouta: Il y a encore quelque chose qui est échappé à mon frère Valens: nous le condamnerons, s'il vous plaît, en commun, afin qu'il ne reste aucun scrupule. Si quelqu'un dit que le fils de Dieu est avant tous les siècles, mais non avant tous les temps absolument, en sorte qu'il mette quelque chose avant lui, qu'il soit anathème. Tous répondirent: Qu'il soit anathème; et Valens condamna de même plusieurs autres propositions qui sembloient suspectes, à mesure que Claude les prononçoit. Telle fut la fin du concile de Rimini, dont les commencements avoient été si beaux: et les évêques retournèrent avec joie à leurs provinces, ne s'apercevant pas qu'ils avoient été trompés. Avant que de se séparer, ils envoyèrent à l'empereur des députés, dont les premiers étoient Ursace, Valens, Mygdonius,

(1) Sup. n. 5.
(2) Sozom. IV, c. 10.
(3) Conc. Paris. Ap. Hilar. Fragm.
(4) Ruf. I, Hist. c. 21.
(5) Sup. Sev.
(6) Hier. in Lucif. c. 7.

(1) Sulp. Sever. 2, p. 430.

Mégasius, Caïus, Justin, Optat et Martial (1); par-là on voit le parti qui avoit prévalu dans la fin malheureuse de ce concile, dont les actes restèrent, et sont cités par saint Jérôme (2). Les députés se rendirent à Constantinople, où ils trouvèrent ceux du concile de Séleucie.

XV. Concile de Séleucie.

Car, en même temps que les évêques d'Occident étoient à Rimini, les Orientaux s'assemblèrent à Séleucie, métropole de l'Isaurie, et surnommée la rude, sans doute à cause des montagnes (3). Il s'y trouva cent soixante évêques de trois différents partis, des demi-ariens, des anoméens et des catholiques. Les principaux des demi-ariens étoient, George de Laodicée, Eleuzius de Cyzique, Sophronius de Pompéïopolis en Paphlagonie, Sylvain de Tarse, Macédonius de Constantinople, Basile d'Ancyre, et Eustathe de Sébaste : c'étoit le plus grand nombre, et il y en avoit jusqu'à cent cinq. On comptoit environ quarante anoméens; et à leur tête, Acace de Césarée, George d'Alexandrie, Eudoxe d'Antioche, Uranius de Tyr, Patrophile de Scythopolis (4). Le plus petit nombre étoit des catholiques défenseurs du consubstantiel; et ils ne pouvoient guère être que quinze, la plupart Égyptiens. Saint Hilaire de Poitiers s'y trouva aussi par la providence divine (5). C'étoit la quatrième année de son exil en Phrygie; et, quoiqu'il n'y eût aucun ordre particulier pour lui, toutefois, sur l'ordre général d'envoyer tous les évêques au concile, le vicaire du préfet du prétoire et le gouverneur de la province l'obligérent à s'y trouver et lui fournirent la voiture. Étant arrivé à Séleusie, il fut reçu très-favorablement et attira la curiosité de tout le monde. On lui demanda d'abord quelle étoit la créance des Gaulois; car les ariens les avoient rendus suspects de ne reconnoître la trinité que dans les noms, comme Sabellius. Il expliqua sa foi, conforme au symbole de Nicée, et rendit témoignage aux Occidentaux qu'ils tenoient la même créance : ainsi, ayant levé tous les soupçons, il fut admis à la communion des évêques et reçu dans le concile.

Deux commissaires de l'empereur y assistèrent (6). Léonas, qui avoit été questeur, homme considérable par sa naissance et par sa sagesse, mais favorable aux anoméens; Lauricius, qui commandoit les troupes dans l'Isaurie, car c'étoit une frontière exposée aux courses des barbares. Léonas avoit ordre d'être le modérateur du concile, Lauritius de prêter main forte, s'il étoit besoin. Il y avoit aussi des écrivains envoyés pour rédiger les actes, c'est-à-dire le procès-verbal du concile, qui se trouvoit depuis dans le recueil de Sabin, évêque d'Héraclée en Thrace, du parti des Macédoniens. Le concile de Séleucie commença à s'assembler le vingt-septième de septembre de cette année trois cent cinquante-neuf, sous le consulat d'Eusèbe et d'Hypatius. Léonas exhorta chacun à proposer ce qu'il voudroit; mais les évêques dirent que l'on ne pouvoit agiter aucune question jusqu'à ce que ceux qui manquoient fussent venus. Ces absents étoient Macédonius de Constantinople, Basile d'Ancyre, et quelques autres qui craignoient d'être accusés. Macédonius se disoit malade; Patrophile étoit demeuré dans un faubourg de Séleucie, sous prétexte d'un mal aux yeux : chacun des autres avoit quelque excuse semblable. Léonas soutint que l'on ne devoit pas laisser, en leur absence, de proposer la question; mais les évêques trouvèrent une autre défaite, et dirent qu'ils n'agiteroient aucune question qu'auparavant on n'eût examiné la vie de ceux qui étoient accusés. Ils vouloient parler de Cyrille de Jérusalem, d'Eustathe de Sébaste et de quelques autres (1). Cyrille avoit été déposé par Acace de Césarée, comme il a été dit; ensuite il s'étoit trouvé à un concile de Militine en Arménie, où Eustathe fut déposé, et saint Cyrille s'étoit opposé aux décrets de ce concile avec Eustathe et Elpide de Satales. Les évêques commencèrent alors à se diviser (2); les uns vouloient que l'on examinât d'abord les accusations, les autres que l'on traitât la question de la foi avant toutes choses. La variété des ordres de l'empereur échauffoit la dispute; car on représentoit ses lettres, qui tantôt portoient que l'on commençât par l'un, tantôt par l'autre. Cette contestation en vint jusqu'à une division déclarée entre les acaciens et les demi-ariens, qui sépara en deux le concile de Séleucie.

Il passa enfin à commencer par la question de la foi; les acaciens, c'est-à-dire les anoméens, rejetoient ouvertement le symbole de Nicée, et faisoient entendre qu'il falloit dresser une nouvelle formule. Mais les autres, qui étoient le plus grand nombre, recevoient le symbole de Nicée en tout le reste, trouvant seulement à redire au terme de consubstantiel. Les anoméens ne vouloient point que l'on parlât de substance, et prenoient pour règle la formule composée à Sirmium par Marc d'Aréthuse, le vingt-deuxième de mai. Ils n'avançoient que des propositions impies (3), disant que rien ne pouvoit être semblable à la substance de Dieu; qu'il ne pouvoit y avoir en Dieu de génération; que Jésus-Christ étoit une créature dont la création étoit traitée de

(1) Ep. Orient. ap. Hilar. Fragm. p. 428.
(2) Hier. Adv. Lucifer. c. 7.
(3) Socr. II, c. 39. Ath. de Syn. p. 580. Sozom. IV, c. 22.
(4) Hilar. ad Const. p. 292. B.
(5) Sulp. Sever. 2. p. 451.
(6) Socr. II, c. 39.

(1) Sup. XIII, n. 48.
(2) Sozom. IV, c. 25. Basil. Ep. 74, p. 875, C.
(3) Sup. n. 6. Hilar. ad Const. 1.

génération divine; qu'il étoit tiré du néant, et par conséquent ni fils ni semblable à Dieu. On lut publiquement ces paroles tirées d'un sermon prononcé à Antioche par l'évêque Eudoxe: Dieu étoit ce qu'il est; il n'étoit point père, parce qu'il n'avoit point de fils (1). Car, s'il avoit un fils, il faudroit aussi qu'il eût une femme, et le reste que l'on peut voir dans saint Hilaire. Car c'est lui qui rapporte avec horreur ces blasphèmes, qu'il avoit ouïs de ses oreilles. Aussi s'éleva-t-il un grand tumulte dans l'assemblée à cette lecture (2). Après que la dispute eut duré jusqu'au soir, Sylvain de Tarse s'écria à haute voix qu'il ne falloit point faire de nouvelle exposition de foi, mais s'en tenir à celle du concile d'Antioche de la dédicace. Quand il eut dit cela, les acaciens se retirèrent; ceux de l'autre parti rapportèrent la formule d'Antioche; elle fut lue, et ainsi se termina la première session du concile.

Le lendemain, s'étant assemblés dans l'église de Séleucie, et ayant fermé les portes, ils confirmèrent par leurs souscriptions la formule qui avoit été lue. A la place de quelques absents, souscrivirent des lecteurs et des diacres, à qui ils en avoient donné pouvoir. Cependant Acace et ses partisans se plaignirent de ce procédé et de ces souscriptions faites à portes fermées, disant que ce qui se faisoit en cachette étoit suspect. Il dressa donc ce même jour, vingt-huitième de septembre, une protestation contre la violence qu'il prétendoit avoir été soufferte par ceux de son parti, et la fit servir de préface à une nouvelle formule de foi qu'il tenoit toute prête à publier, et qu'il avoit déjà communiquée à Léonas et à Lauricius (3). Il ne fit rien davantage ce jour-là.

XVI. Confession de foi d'Acace.

Le troisième jour, qui étoit le vingt-neuvième de septembre, Léonas fit en sorte de rassembler les deux partis; et d'ailleurs Macédonius de Constantinople et Basile d'Ancyre se trouvèrent au concile. Mais les acaciens refusoient encore de venir, soutenant que l'on devoit auparavant exclure ceux qui avoient déjà été déposés, et ceux qui étoient encore alors accusés. Après une grande contestation, il passa à cet avis, les accusés se retirèrent, et les acaciens entrèrent. Saint Hilaire fut du nombre de ceux qui sortirent, s'il ne s'étoit déjà retiré auparavant. Alors Léonas dit que les acaciens lui avoient donné un écrit, sans dire ce qu'il contenoit. Tous écoutèrent paisiblement, croyant que ce fût toute autre chose qu'une exposition de foi; et l'écrit fut lu en ces termes: Hier, cinquième des calendes d'octobre (1), nous avons apporté tous nos soins pour conserver la paix de l'Eglise avec toute la modération possible, et pour établir la foi solidement suivant l'ordre de l'empereur chéri de Dieu, conformément aux paroles des prophètes, sans y rien mêler qui ne soit tiré de l'Ecriture. Mais dans le concile, quelques-uns nous ont insultés, nous ont fermé la bouche, et nous ont fait sortir malgré nous, ayant avec eux ceux qui ont été déposés en diverses provinces, ou ordonnés contre les canons; en sorte que le concile étoit rempli de tumulte, comme le très-illustre comte Léonas et le très-illustre gouverneur Lauricius, ont vu de leurs yeux. C'est pourquoi nous déclarons que nous ne refuserons point la formule de foi authentique dressée à la dédicace d'Antioche (2). Et parce que les mots de consubstantiel et de semblable en substance ont excité jusqu'ici beaucoup de troubles, et que quelques-uns sont accusés d'avoir dit encore depuis peu que le fils est dissemblable au père, nous déclarons que nous rejetons le consubstantiel comme étranger à l'Ecriture, et que nous condamnons le dissemblable, tenant pour étrangers de l'Eglise tous ceux qui sont dans ces sentiments. Mais nous confessons clairement la ressemblance du fils avec le père, suivant l'apôtre, qui dit qu'il est l'image de Dieu invisible (3). Ensuite ils mettent une formule de foi semblable à celle de Sirmium, du vingt-deuxième de mai, comme ils marquent eux-mêmes à la fin. Après cette lecture, Sophronius de Pompéïopolis s'écria (4): Si c'est exposer la foi de proposer tous les jours nos sentiments particuliers, nous perdrons la règle de la vérité. Il y eut plusieurs autres discours sur ce sujet et sur les accusés, et la session se sépara.

Les acaciens ne condamnoient la dissemblance que de parole, et pour apaiser l'indignation que leurs blasphèmes excitoient. Un d'eux étant venu pour sonder saint Hilaire, le saint, comme s'il eût ignoré ce qui s'étoit passé, lui demanda ce qu'ils vouloient dire, de rejeter l'unité et la ressemblance de substance, et de condamner la dissemblance (5). L'arien répondit que Jésus-Christ n'est pas semblable à Dieu, mais à son père. Cela parut encore plus obscur à saint Hilaire, et il lui en demanda l'explication. L'arien répondit: Je dis qu'il est dissemblable à Dieu, et qu'on peut entendre qu'il est semblable à son père, parce que le père a voulu faire une créature qui voulût des choses semblables à lui. Il est donc semblable au père, parce qu'il est fils de sa volonté plutôt que de la divinité; mais il est dissemblable à Dieu, parce qu'il n'est ni Dieu ni né de Dieu, c'est-à-dire de sa

(1) Hilar. ad Const. I, p. 202.
(2) Socr. II, c. 39.
(3) Socr. II, c. 40.

(1) Ap. Socr. ibid. Ap. Epiph. Hær. 73, n. 25.
(2) Ap. Athan. de Syn. p. 904.
(3) Col. I, 15.
(4) Socr. II, c. 40.
(5) In Const. I, p. 203.

substance. Saint Hilaire demeura interdit, et ne put croire que ce fût là leur sentiment, jusqu'à ce qu'ils le déclarassent publiquement.

Le quatrième jour, ils s'assemblèrent tous et disputèrent encore opiniâtrement (1). Acace dit : Puisqu'on a une fois changé le symbole de Nicée et plusieurs fois ensuite, rien n'empêche que l'on ne dresse encore à présent une autre confession de foi. Eleusius de Cyzique répondit : Le concile n'est pas maintenant assemblé pour apprendre ce qu'il ne sait pas, ni pour recevoir une foi qu'il n'ait pas ; il marche dans la foi de ses pères, et ne s'en écarte ni à la vie ni à la mort. La maxime étoit bonne ; mais, par la foi de ses pères, il entendoit celle de la dédicace d'Antioche. Sur quoi l'historien Socrate remarque, qu'il falloit bien plutôt s'en tenir à la foi de Nicée, proposée par les pères de ceux qui s'assemblèrent à Antioche ; et qui, dressant une nouvelle formule, avoient semblé renoncer à la foi de leurs pères.

On vint ensuite à une autre question. Car, comme les acaciens, dans la formule qu'on avoit lue, disoient que le fils étoit semblable au père ; on demanda en quoi il lui étoit semblable. Les acaciens disoient qu'il ne l'étoit que quant à la volonté, et non quant à la substance ; tous les autres disoient qu'il l'étoit aussi quant à la substance. La journée se passa dans cette dispute. On reprochoit à Acace que, dans les écrits qu'il avoit publiés, il disoit que le fils étoit semblable au père en toutes choses. Comment donc, lui disoit-on, niez-vous à présent la ressemblance en substance ? Il répondit que jamais aucun auteur ancien ni moderne n'avoit été jugé sur ses écrits. Comme la dispute s'échauffoit, les acaciens voulurent se prévaloir de la confession de foi dressée à Sirmium par Marc d'Aréthuse, et souscrite par Basile d'Ancyre, où l'on convenoit d'abolir le mot de substance (2). Sur quoi Eleusius de Cyzique dit : Si Basile ou Marc ont fait quelque chose en leur particulier, ou s'ils ont quelque différent avec les acaciens, cela ne regarde point le concile ; et il n'est point nécessaire d'examiner si leur exposition de foi est bonne ou mauvaise. Il faut suivre celle qui a été autorisée à Antioche par les évêques plus anciens qu'eux ; quiconque introduit autre chose est hors de l'Eglise. Tous ceux qui étoient de son parti, c'est-à-dire les demi-ariens, lui applaudirent.

XVII. Fin du concile de Séleucie.

Comme la dispute ne finissoit point, Léonas se leva et sépara l'assemblée ; et telle fut la fin du concile de Séleucie (3). Car, le lendemain, les acaciens ne voulurent plus y venir ; et Léonas lui-même, étant invité de s'y trouver, le refusa, disant que l'empereur l'avoit envoyé pour assister à un concile où l'on fût d'accord, mais que, puisqu'ils étoient divisés, il ne pouvoit s'y trouver. Allez donc, ajouta-t-il, discourir vainement dans l'église. Ceux qui l'allèrent inviter de la part du concile trouvèrent les acaciens chez lui ; en sorte que l'on vit manifestement qu'il les favorisoit, et qu'il avoit rompu le concile pour leur faire plaisir. Aussi dès lors crurent-ils avoir tout gagné. Les autres évêques les rappelèrent plusieurs fois ; mais ils ne voulurent plus revenir : tantôt ils proposoient de venir chez Léonas par députés, tantôt ils assuroient que l'empereur les avoit chargés de juger les autres. Ils ne vouloient ni convenir d'une même foi, ni se défendre des accusations formées contre eux, ni venir examiner l'affaire de saint Cyrille de Jérusalem, qu'eux-mêmes avoient déposé ; et il n'y avoit personne pour les y contraindre.

Enfin, après plusieurs citations et plusieurs délais (1), le reste du concile prononça une sentence de déposition contre Acace de Césarée, George d'Alexandrie, Uranius de Tyr, Théodule de Chérétapes en Phrygie, Théodose de Philadelphie en Lydie, Evagre de Mitilène, Léonce de Tripoli en Lydie, Eudoxe d'Antioche, Patrophile de Scythopolis. Tous ces évêques furent déposés. Ceux-ci furent privés de la communion, c'est-à-dire réduits à la communion de leurs églises, Astérius, Eusèbe, Abgar, Basilique, Phébus, Fidélis, Eutychius, Magnus et Eustathe. Il fut ordonné qu'ils demeureroient en cet état, jusqu'à ce qu'ils se fussent purgés des crimes dont on les chargeoit. On rétablit saint Cyrille à Jérusalem, et on ordonna pour Antioche, à la place d'Eudoxe, Anien, prêtre de la même église, qui fut aussitôt consacré par les soins de Léonas, évêque de Séleucie. Après toutes ces procédures, ils écrivirent aux églises dont ils avoient déposé les évêques, pour leur en donner avis (2). L'ordination d'Anien pour Antioche fut sans effet ; car les acaciens se saisirent de lui, et le remirent à Léonas et à Lauricius, qui le firent garder par des soldats et le condamnèrent ensuite à l'exil. Les évêques qui l'avoient élu s'en plaignirent par une protestation contre les acaciens, adressée à Léonas et à Lauricius ; mais enfin, comme ils n'obtenoient rien, ils se séparèrent. Leur jugement ne fut pas mieux exécuté dans le reste ; les évêques déposés n'obéirent point ; quelques-uns retournèrent à leurs diocèses, comme Patrophile de Scythopolis et George d'Alexandrie ; d'autres allèrent à Constantinople se plaindre à l'empereur, et Acace y emmena Eudoxe, l'encourageant contre sa timidité naturelle.

(1) Soc. II, c. 40.
(2) Sozom. IV, c. 22.
(3) Socr. II, c. 40.

(1) Basil. Conc. Eun. Ath. de Syn. p. 881.
(2) Soz. IV, c. 24.

XVIII. Traité des synodes, par saint Athanase.

Saint Athanase, ayant appris de sa retraite ce qui s'étoit passé à Séleucie jusqu'à la fin du concile (1), et à Rimini jusqu'à la première députation vers l'empereur, en donna aussitôt avis à ses amis : c'étoient apparemment les solitaires, puisqu'il suppose qu'ils ont seulement pu entendre parler de ces conciles, et qu'ils ne sont pas instruits, même de ce qui s'est fait publiquement pour les assembler. Il montre que ces deux conciles ont été convoqués à la poursuite des ariens, sous prétexte d'établir la foi de Jésus-Christ, mais en effet, pour détruire la définition de Nicée, après laquelle il n'y avoit plus rien à chercher (2). Il relève l'absurdité de leur formule, datée du mois, du jour et du consulat : Pour montrer, dit-il, à tous les gens sages, que leur foi n'a pas commencé plus tôt que maintenant sous Constantius (3). Et ensuite (4) : Si la foi a commencé selon eux sous le présent consulat, que feront les anciens et les bienheureux martyrs ? On voit par-là que ce traité est écrit cette même année trois cent cinquante-neuf. Il rapporte ensuite ce qui s'est passé à Rimini, finissant par la sentence de déposition contre Ursace, Valens et les autres ariens (5); puis il vient au concile de Séleucie, qu'il rapporte sommairement.

Après cela, pour montrer les variations continuelles des ariens, il rapporte ce qu'ils ont dit en divers temps, commençant par les blasphèmes d'Arius extraits de sa thalie (6). Il ajoute les écrits de ses disciples, entre autres du sophiste Astérius. De là il passa aux conciles qu'ils avoient tenus, pour dresser de nouvelles confessions de foi et supprimer celle de Nicée (7); il commence à celui de Jérusalem, tenu sous le grand Constantin, en trois cent trente-cinq (8); parce qu'ils ne traitèrent point de la foi à celui de Tyr, dont celui-ci fut comme une suite. Il vient au concile d'Antioche (9) de la dédicace, en trois cent quarante-un, dont il rapporte les trois formules ; puis celle qu'ils envoyèrent en Gaule par Narcisse et les autres (10) ; puis la longue exposition qu'ils envoyèrent en Italie l'an trois cent quarante-cinq, par Eudoxe et les autres ; puis celle de Sirmium, dressée contre Photin, en trois cent cinquante-un ; puis la seconde de Sirmium dressée par Potamius, en trois cent cinquante-sept (11). Il marque ensuite la troisième de Sirmium, qu'il avoit déjà rapportée, et qui est datée du vingt-deuxième de mai de cette année trois cent cinquante-neuf. Enfin il ajoute celle du concile de Séleucie, dressée par les acaciens, le vingt-huitième de septembre de la même année.

(1) V. Hermant. Vie de S. Ath. VIII, 27. Eclairciss.
(2) Athan. de Syn. init. p. 850.
(3) P. 871, A.
(4) P. 87, B.
(5) P. 875.
(6) P. 883, D.
(7) P. 887, D. p. 890.
(8) Sup. liv. XI.
(9) P. 892.
(10) P. 895, 896.
(11) P. 900, 902, D. 904, B; 904, C.

En cet endroit, il y a un supplément ajouté par quelqu'autre, ou par saint Athanase lui-même, pour rapporter de suite la formule de foi dressée à Nice en Thrace et approuvée à Constantinople en trois cent soixante, et marquer celle d'Antioche de l'année suivante, et la mort de l'empereur Constantius (1). Tout cela ne peut être écrit qu'après l'an trois cent soixante-un ; mais c'est une addition manifeste. Dans le reste de cet écrit, saint Athanase entreprend la défense du terme de consubstantiel, si odieux aux ariens, et qu'ils ne cherchoient qu'à supprimer par tant de formules (2). Il attaque premièrement les purs ariens, puis ceux qui approuvoient le symbole de Nicée, à la réserve du seul mot de consubstantiel, comme Basile d'Ancyre (3) ; et il traite ceux-là de frères, qui ont les mêmes sentiments, et ne disputent que du mot (4). Il réfute ce que l'on disoit, que le mot de consubstantiel avoit été condamné au concile d'Antioche, tenu contre Paul de Samosate en deux cent soixante-neuf (5), et montre que ce concile le rejeta en un sens tout différent, qui étoit celui de Paul ; et à cette occasion il explique le sentiment de saint Denis d'Alexandrie, calomnié sur ce point. Enfin il fait voir les raisons solides qui ont obligé les pères de Nicée à employer ce terme de consubstantiel (6). Saint Athanase marque plusieurs fois en ce traité qu'il n'a pas en main les pièces nécessaires pour prouver ce qu'il avance, et dont il souhaiteroit d'envoyer des copies : ce qui montre qu'il étoit en fuite, et hors de chez lui.

Ces deux points touchant le consubstantiel, c'est-à-dire les motifs qui avoient obligé les pères de Nicée à s'en servir, et le véritable sentiment de saint Denis d'Alexandrie qui sembloit l'avoir rejeté ; ces deux points étoient d'une telle importance, que saint Athanase en fit deux traités séparés, y étant encore déterminé par des occasions particulières. Le traité des décrets de Nicée est adressé à un savant homme, qui étoit entré en dispute avec des ariens et des eusébiens, en présence de plusieurs catholiques, et en avoit écrit le résultat à saint Athanase (7), savoir, que les ariens, se voyant pressés, s'étoient réduits à demander pourquoi les pères de Nicée avoient employé les mots de substance et de consubstantiel inconnus à l'Ecriture. Saint Athanase, pour satisfaire à cet ami, lui fait voir que les pères avoient été forcés par les mauvaises subtilités des ariens à employer ce mot, qui les tranchoit toutes et ne laissoit point d'ambiguité (8). Il autorise les termes de substance et de consubstantiel par la tradition, rapportant les passages des auteurs plus anciens, qui les avoient employés, premièrement de Théo-

(1) P. 905, C.
(2) P. 908, etc.
(3) P. 915.
(4) P. 917, D.
(5) Sup. liv. VIII, n. 1.
(6) P. 02, D.
(7) De Decr. Nic. init.
(8) P. 207.

gnoste, qu'il qualifie de savant homme, et que nous ne connoissons point d'ailleurs (1); puis de saint Denis, évêque d'Alexandrie, et de saint Denis, évêque de Rome du même temps; enfin d'Origène, à qui il donne toujours le titre de laborieux. Il rapporte les passages de tous ces auteurs, et ajoute à la fin du traité: Quand vous l'aurez reçu, lisez-le en votre particulier; si vous l'approuvez, lisez-le aussi aux frères qui seront présents, afin qu'ils sachent estimer le concile et condamner les ariens. Une autre conférence, où les ariens, ne sachant que dire, avoient avancé que saint Denis d'Alexandrie avoit été dans leurs sentiments, obligea saint Athanase de prendre sa défense, pour montrer qu'il n'en avoit point eu d'autres que ceux de l'Eglise, entièrement opposés aux ariens (2). Il se plaint d'abord, qu'il a été averti tard de cette conférence, et témoigne être curieux de ces sortes de nouvelles.

XIX. L'empereur condamne Aëtius.

Les demi-ariens, avant que de quitter Séleucie, choisirent dix députés pour envoyer à l'empereur, l'instruire de ce qu'ils avoient fait, suivant l'ordre qu'il en avoit donné en indiquant les deux conciles. Les principaux étoient, Eustathe de Sébaste, Basile d'Ancyre, Sylvain de Tarse, et Eleusius de Cyzique. Saint Hilaire partit avec eux et fit aussi le voyage de Constantinople, pour savoir ce que l'empereur ordonneroit de lui, et s'il le renverroit en son exil (3). Acace et ceux de son parti furent plus diligents que les demi-ariens; ils arrivèrent les premiers et prévinrent l'empereur, ayant gagné les plus puissants de la cour (4), par la conformité de leurs sentiments, par les flatteries et les présents qu'ils leur faisoient, aux dépens de leurs églises. L'autorité d'Acace étoit grande: il avoit naturellement de la force dans ses pensées et ses discours, et de l'industrie pour exécuter ses desseins; il gouvernoit une église illustre; il faisoit gloire d'être disciple d'Eusèbe, son prédécesseur, dont les écrits et la réputation faisoient passer Acace pour plus savant que les autres. Il lui fut donc facile de donner à l'empereur mauvaise impression du concile de Séleucie, en lui disant que l'on y avoit rejeté la profession de foi, qui avoit été dressée à Sirmium en sa présence. Les dix députés des Orientaux, étant arrivés à Constantinople, aimèrent mieux ne point entrer dans l'église que de communiquer avec eux, qu'ils avoient déposés à Séleucie (5). Il demandèrent à l'empereur que l'on examinât les blasphèmes et les crimes d'Eudoxe: l'empereur dit qu'il falloit auparavant juger la question de la foi. Basile d'Ancyre, se fiant à son ancienne familiarité, voulut lui parler librement et lui représenter, que son procédé tendoit à ruiner la doctrine des apôtres; mais l'empereur en colère lui imposa silence, lui reprochant qu'il étoit l'auteur du trouble des églises.

Eustathe prit la parole, et dit: Seigneur, puisque vous voulez que l'on examine la foi, voyez les blasphèmes qu'Eudoxe a osé avancer contre le fils de Dieu. En même temps, il lui présenta une exposition de foi, où entre autres impiétés étoient ces paroles: Ce qui est énoncé différemment est dissemblable en substance. Il n'y a qu'un Dieu le père, de qui est tout, et un Seigneur Jésus-Christ par qui est tout, de qui et par qui sont des énonciations dissemblables; donc le fils est dissemblable à Dieu le père. L'empereur Constantius ayant fait lire cette exposition, et fort irrité de son impiété, demanda à Eudoxe si cet écrit étoit de lui; il dit qu'il n'étoit pas de lui, mais d'Aétius. L'empereur commanda que l'on fît venir Aétius, car il étoit à Constantinople, et Eunomius aussi. Aétius étant entré, l'empereur lui montra l'exposition, lui demandant si c'étoit son ouvrage. Lui, qui ne savoit rien de ce qui s'étoit passé, ni à quoi tendoit cette question, suivit la prévention naturelle des hommes en faveur de leurs ouvrages, et crut qu'en avouant cet écrit il ne s'attireroit que des louanges; il dit donc qu'il en étoit lui-même l'auteur. L'empereur, frappé d'une telle impiété, le fit chasser du palais, et donna ordre de l'envoyer en exil dans la Phrygie.

Eustathe continua de soutenir qu'Eudoxe étoit dans les mêmes sentiments, qu'Aétius logeoit et mangeoit avec lui, et que c'étoit par son ordre qu'il avoit écrit ces blasphèmes. La preuve qu'il y a part, disoit-il, est claire; c'est lui seul qui a dit que l'exposition est d'Aëtius. Il ne faut pas, dit l'empereur, juger sur des conjectures; il faut examiner les faits avec soin. Et bien, dit Eustathe, si Eudoxe veut vous persuader qu'il n'est pas dans les mêmes sentiments, qu'il anathématise l'écrit d'Aétius. L'empereur accepta volontiers la proposition, et lui ordonna de le faire. Eudoxe s'en défendoit et employoit divers artifices pour éluder; mais, quand il vit que l'empereur irrité menaçoit de l'envoyer avec Aétius comme complice de son impiété, il désavoua sa propre doctrine, qu'il soutenoit alors et qu'il ne cessa point ensuite de soutenir. L'empereur, voulant faire condamner Aétius juridiquement, en donna la commission à Honorat, qu'il venoit de faire préfet de Constantinople, et lui joignit les principaux du sénat. Il assista lui-même en personne au jugement, où Aétius fut convaincu d'erreur dans la foi; et l'empereur et tous les assistants furent scandalisés de ses blasphèmes (1): ses partisans en

(1) P. 27, A.
(2) P. 548.
(3) Sulp. Sever. 2, p. 431.
(4) Sozom. IV, c. 23. Hil. in Const. I, p. 293.
(5) Epist. Orient. ap. Hilar. Fragm. p. 429, A. Theod. II, c. 7.

(1) Philost. IV, c. 12; V, c. 1.

furent fort surpris, car ils s'étoient attendus que personne ne pourroit résister à ses raisonnements, le croyant invincible dans la dispute.

XX. Les anoméens se relèvent.

Cependant les derniers députés du concile de Rimini arrivèrent à Constantinople, c'est-à-dire Ursace, Valens et les autres chefs des ariens d'Occident (1). Ils se joignirent d'abord, sans délibérer, à ceux qui avoient été condamnés à Séleucie, parce qu'en effet ils étoient dans les mêmes sentiments. Les députés du concile de Séleucie, c'est-à-dire les Orientaux demi-ariens, les avertirent de ce qui se passoit, et voulurent les retenir par une lettre qu'ils leur écrivirent, à la tête de laquelle on voit les noms des dix-huit évêques, c'est-à-dire les dix députés et quelques autres qui s'y étoient joints. Les premiers sont, Sylvain de Tarse, Sophronius de Pompéïopolis, Néon de Séleucie. Par cette lettre ils exhortent les députés de Rimini à se joindre à eux, pour empêcher l'hérésie des anoméens de prévaloir dans l'Eglise. Nous l'avons, disent-ils, montrée à l'empereur ; il en a été indigné et a voulu que tout cela fût anathématisé ; mais on prépare une ruse, de condamner Aétius auteur de cette hérésie, plutôt que son erreur, en ce que le jugement semble prononcé contre sa personne et non contre sa doctrine. Ils les prient aussi de donner avis aux églises d'Occident de tout ce qui se passe ; avec cette lettre ils leur envoyèrent la copie des blasphèmes d'Aétius.

Les ariens occidentaux furent tellement irrités contre celui d'entre eux qui avoit reçu cette lettre, et entrèrent en telle fureur de voir leur hypocrisie découverte, qu'ils pensèrent le déposer (2) ; car il falloit condamner l'erreur d'Aétius avec les Orientaux, ou, ne la condamnant pas, montrer que c'étoient leurs sentiments. Ils prirent ce dernier parti, et continuèrent à embrasser la communion de ceux qui avoient été condamnés à Séleucie, c'est-à-dire des anoméens. Comme on leur demandoit dans une grande assemblée, pourquoi ils n'avoient pas dit aussi à Rimini que le fils de Dieu fût créature, ils répondirent qu'on n'y avoit pas dit qu'il n'étoit pas créature, mais qu'il n'étoit pas semblable aux autres créatures, en disant qu'il n'étoit pas créature comme les autres. Et, saint Hilaire soutenant qu'il est avant tous les temps, ils expliquèrent son éternité comme celle des anges et des âmes humaines, non de ce qui précède la durée du monde, mais de l'avenir. Ils se sauvoient encore de la ressemblance qu'ils lui accordoient, par cette clause, selon les Ecritures, qui donnoit lieu à plusieurs défaites. C'est ainsi qu'ils éludèrent, par des explications captieuses, les anathèmes qu'ils avoient prononcés à Rimini, abusant de la simplicité des catholiques.

Les anoméens orientaux, c'est-à-dire Acace et ses partisans, embrassèrent avidement ce secours inopiné, qui leur vint si à propos, lorsque la condamnation d'Aétius les réduisoit à jurer contre leurs sentiments qu'ils n'abandonnoient point le nom de substance, et ne croyoient point que le fils fût dissemblable en substance (1). Quand ils virent que les Occidentaux avoient abandonné à Rimini le nom de substance, ils déclarèrent qu'ils recevoient de tout leur cœur la même formule. Car, disoient-ils, si elle prévaut, avec le nom de substance on abolira le consubstantiel, que les évêques d'Occident estiment tant, par le respect du concile de Nicée. L'empereur donna dans cette proposition et approuva la formule de Rimini, considérant le grand nombre des évêques. Il crut que pour le sens il importoit peu que l'on dît semblable ou consubstantiel, mais qu'il importoit fort de ne point user de paroles inconnues à l'Ecriture, pourvu que l'on en employât d'autres de même valeur ; or, il croyoit tels les termes de semblable selon les Ecritures, employés dans la formule de Nicée en Thrace, reçue à Rimini. Il obligea donc les évêques qui se trouvoient à Constantinople de souscrire à cette formule, même les députés de Séleucie (2). Il y employa tout le jour du dernier décembre et même une partie de la nuit, quoiqu'il se préparât à la cérémonie du lendemain, où il devoit commencer son dixième consulat avec l'année trois cent soixante.

XXI. Concile de Constantinople en trois cent soixante.

Les acaciens, ayant ainsi prévalu, tinrent au commencement de cette année un concile à Constantinople, pour renverser ce qui s'étoit fait à Séleucie. Ils y firent venir les évêques de Bithynie, et il y en eut au moins cinquante. Les plus connus sont : Acace de Césarée, Eudoxe d'Antioche, Uranius de Tyr, Démophile de Bérée, George de Laodicée, Maris de Chalcédoine, Ulsias, évêque des Goths, qui toutefois étoient encore catholiques (3). Comme on disputoit de la foi dans ce concile, saint Hilaire, voyant le péril extrême où elle étoit réduite, parce que les Occidentaux avoient été trompés, et que les Orientaux étoient opprimés par la brigue la plus forte, présenta une requête à l'empereur, qui est le troisième des discours que nous avons de lui à Constantius (4). Il parle d'abord de l'injustice de son exil, et se soumet à passer sa vie en pénitence au rang des laïques, s'il a fait quelque chose

(1) Sozom. ibid. Sup. n. 11. Hilar. Fragm. p. 428.
(2) Hilar. Fragm. p. 419, 430.

(1) Sozom. VI, c. 25. IV, c. 24.
(2) Sup. n. 18.
(3) Philost. IV, c. 12. Soz.
(4) Sever. Sulp. 2, p. 432, Hier. Script. in Hilar.

d'indigne, non pas de la sainteté d'un évêque, mais de la probité d'un simple fidèle. Il offre de convaincre de fausseté l'auteur de son exil, c'est-à-dire Saturnin d'Arles, qui étoit alors présent à Constantinople.

Mais, laissant à la discrétion de l'empereur de l'écouter sur ce point quand il lui plaira, il lui parle du péril de la foi; et, après lui avoir représenté l'absurdité de tant de nouvelles formules, il lui demande audience sur ce sujet, en présence du concile qui en disputoit alors. Et je la demande, dit-il, non pas tant pour moi que pour vous et pour les églises de Dieu. J'ai la foi dans le cœur, et n'ai pas besoin d'une profession extérieure, je garde ce que j'ai reçu; mais souvenez-vous qu'il n'y a point d'hérétique qui ne prétende que sa doctrine est conforme à l'Ecriture. Il promet de ne rien dire d'étranger à l'Evangile, rien qui puisse causer du scandale, et qui ne serve à la paix de l'Orient et de l'Occident. Les ariens n'osèrent accepter ce défi; et ils persuadèrent à l'empereur de renvoyer Hilaire en Gaule, comme un homme qui semoit la discorde et qui troubloit l'Orient. On le renvoya donc, mais sans révoquer la sentence de son exil.

Les acaciens, délivrés d'un tel adversaire, confirmèrent la formule de foi qui avoit été reçue à Rimini, et la firent souscrire aux demi-ariens, en leur promettant de condamner le dogme des anoméens: ce que toutefois ils ne firent pas (1). Ainsi tous les évêques présents la signèrent (2). Ensuite le concile, pour contenter l'empereur, procéda à la condamnation d'Aétius, le déposa du diaconat et le chassa de l'Eglise. Ils en écrivirent une lettre à George d'Alexandrie, par laquelle ils déclarent qu'ils ont déposé Aétius comme auteur du scandale et de la division des églises (3), et défendu de lire ses écrits comme inutiles, le menaçant d'anathème avec ses sectateurs s'il persiste dans les mêmes sentiments; que tous les évêques ont souscrit à sa condamnation, excepté Serras, Etienne, Héliodore et Théophile, quoique Serras rendît témoignage d'avoir ouï dire à Aétius que Dieu lui avoit révélé tout ce qu'il avoit tenu caché depuis les apôtres jusqu'alors. Ils déclarent donc qu'ils ont séparé de leur communion ces quatre évêques pour six mois, à condition que si dans ce terme ils ne se soumettent ils seront déposés, et on leur donnera des successeurs. Serras était évêque de Parétoine en Egypte, Etienne de Ptolémaïde et Héliodore de Souzouse, toutes deux en Lydie: et c'est apparemment pour cette raison que la lettre s'adresse à George d'Alexandrie, dont ils dépendoient. Ce qui est remarquable dans cette lettre, c'est ce qu'ils se gardent bien de qualifier Aétius d'hérétique, ni de condamner son dogme de la dissemblance du fils.

Outre ces quatre évêques, il y en eut quelqu'autres qui refusèrent de condamner Aétius, savoir, Théodule de Chérétapes en Phrygie, Léonce de Tripoli, Théodose de Philadelphie, et Phébus de Polycalandes, toutes trois en Lydie (1). Aétius lui-même, ainsi condamné par ses amis foibles et politiques, fut envoyé en exil à Mopsueste en Cilicie, et depuis à Amblade en Pisidie, au pied du mont Taurus, lieu malsain et habité par des barbares (2). Ce fut là qu'il soutint plus ouvertement son hérésie. et publia pour la soutenir un écrit de quarante-sept articles, que saint Epiphane a conservé et réfuté. Il avoit fait jusqu'à trois cent de ces syllogismes, pour renverser la doctrine de la trinité par des raisonnements humains.

XXII. Déposition d'évêques.

Après que les acaciens eurent ainsi contenté l'empereur, ils se contentèrent eux-mêmes, en déposant plusieurs évêques orientaux du parti contraire (3) Mais, comme ils n'étoient pas bien d'accord entre eux touchant la foi, ils ne fondèrent leurs condamnations sur aucune erreur dans la doctrine, mais seulement sur les mœurs et sur de prétendues contraventions aux canons : prétextes qui ne manquoient jamais, pour calomnier même les plus saints évêques (4). Macédonius fut déposé du siége de Constantinople pour avoir reçu à la communion un diacre convaincu d'adultère; mais ce qui lui nuisit le plus, fut d'avoir irrité l'empereur, en transportant le corps du grand Constantin d'une église à l'autre, et donné par-là sujet à une sédition, où il s'étoit commis des meurtres. (5)

Basile d'Ancyre étoit regardé par les anoméens comme chef du parti contraire, aussi ramassèrent-ils contre lui un grand nombre d'accusations. Qu'il avoit maltraité un prêtre, nommé Diogène, qui alloit d'Alexandrie à Ancyre, lui avoit ôté des papiers et l'avoit frappé. Qu'il avoit fait bannir et condamner à d'autres peines par les magistrats, sans forme de procès, des clercs d'Antioche et d'autres de devers l'Euphrate, de Cilicie, de Galatie et d'Asie; en sorte qu'étant chargés de fers ils avoient encore donné leur bien aux soldats qui les conduisoient, pour n'en être pas maltraités. On ajoutoit que, l'empereur ayant ordonné qu'Aétius et quelques-uns de ses sectateurs fussent menés à Cécropius pour répondre aux accusations dont il les chargoit, Basile avoit persuadé à celui qui avoit reçu l'ordre du prince de faire ce qu'il lui plaisoit; qu'il avoit écrit au préfet Hermogène et au gouverneur de Syrie, pour lui marquer ceux qu'il falloit reléguer et en quel lieu, et que l'empe-

(1) Sozom. IV, c. 23, et VI, c. 7.
(2) Philost. IV, c. ult.
(3) Ap. Theod. II, c. 28.

(1) Philost. VII, c. 6.
(2) Id. V, c. 1, 2.
(3) Epiph. Hær. 76, n. 11, p. 924.
(4) Socr. II, c. 42.
(5) Soz. IV, c. 24. Sup. XIII, n. 43.

reur les ayant rappelés de leur exil, il l'avoit empêché, résistant aux magistrats et aux évêques. On ajoutoit qu'il avoit excité le clergé de Sirmium contre l'évêque Germinius, et qu'écrivant qu'il communiquoit avec lui et avec Valens et Ursace, il n'avoit pas laissé de les décrier auprès des évêques d'Afrique. Qu'en étant accusé il l'avoit nié avec un faux serment; puis, étant convaincu, il avoit tâché d'excuser ce parjure par des subtilités. Qu'il avoit été cause de la division en Illyrie, en Italie et en Afrique, et de ce qui étoit arrivé dans l'église romaine. Qu'ayant fait mettre un esclave aux fers, il l'avoit contraint de déposer faux contre sa maîtresse. Qu'il avoit baptisé et élevé au diaconat un homme qui avoit mené une vie infâme, et qui entretenoit une femme sans être marié; qu'il n'avoit pas séparé de l'Eglise un charlatan, à cause de quelques homicides. Qu'il avoit fait des conjurations en présence de la sainte table, jurant avec de grandes malédictions, et faisant jurer ses clercs; qu'ils ne s'accuseroient point l'un l'autre, pour se mettre à couvert par cet artifice des accusations du clergé qu'il gouvernoit. Voilà ce que l'on reprochoit à Basile d'Ancyre.

Contre Eustathe de Sébaste, on disoit qu'étant prêtre il avoit été condamné et exclu des prières par son père Eulalius, évêque de Césarée en Cappadoce, parce qu'il portoit un habit qui ne convenoit pas à un prêtre; qu'ensuite il avoit été excommunié par un concile de Néocésarée dans le Pont, et déposé par Eusèbe, évêque de Constantinople, pour avoir malversé dans quelques affaires dont il l'avoit chargé (1). Qu'il avoit été convaincu de parjure dans un concile d'Antioche; qu'il vouloit renverser les décrets du concile de Mélitine où il avoit été déposé (2). Enfin, qu'étant chargé de tant de crimes, il prétendoit juger les autres et les traitoit d'hérétiques. Eleusius, évêque de Cyzique, fut accusé d'avoir ordonné diacre inconsidérément un nommé Héraclius, Tyrien et sacrificateur d'Hercule, qui, étant accusé de magie et poursuivi, s'étoit enfui à Cyzique et avoit feint d'être chrétien (3). On ajoutoit qu'Eleusius, ayant ensuite appris quel il étoit, ne l'avoit pas chassé de l'église. On lui reprochoit aussi d'avoir ordonné sans examen des hommes condamnés par Maris, évêque de Chalcédoine, qui étoit présent au concile. Héortase fut déposé pour avoir été fait évêque de Sardis, sans le consentement des évêques de Lydie; et Draconce de Bergame, pour avoir eu auparavant un autre évêché en Galatie : l'une et l'autre ordination fut jugée illicite. Sophronius de Pompéïpolis fut accusé d'avoir revendu par avarice les offrandes faites à l'église, et de ce qu'après une première et une seconde citation, s'étant enfin présenté, il n'avoit point voulu se défendre devant le concile, mais avoit demandé des juges séculiers. On accusa Néon de Séleucie en Isaurie, d'avoir affecté qu'Anien fût ordonné évêque d'Antioche dans son église, et d'avoir fait évêques des décurions ignorants des saintes Ecritures et des canons, qui ensuite avoient déclaré par écrit, qu'ils aimoient mieux demeurer sujets aux charges publiques pour conserver leurs biens, que de les quitter pour être évêques. Saint Cyrille de Jérusalem fut déposé de nouveau, comme ayant communiqué avec Eustathe et Elpidius, qui avoient contrevenu au concile de Militine, où il avoit assisté avec eux, et d'avoir communiqué avec Basile d'Ancyre et George de Laodicée depuis sa première déposition, dont le prétexte avoit été, comme j'ai dit, les obligations qu'il avoit vendues pendant la famine (1). On déposa encore, sous divers autres prétextes, Sylvain de Tarse et Elpidius de Satales, principalement comme auteurs des derniers troubles de l'Eglise.

Il ne faut pas croire que toutes ces accusations fussent bien prouvées, l'examen fut irrégulier, les accusateurs étoient les juges, les témoins subornés, les suffrages forcés (2). Il y eut dix évêques, qui refusèrent de souscrire aux dépositions; les acaciens les interdirent de leurs fonctions et de la communion des autres jusqu'à ce qu'ils eussent souscrit, et déclarèrent que, s'ils ne le faisoient dans six mois, ils seroient déposés. L'avantage de ce concile sur celui de Séleucie, c'est que ses jugements furent exécutés par l'autorité de l'empereur (3). Les évêques déposés furent en effet chassés de leurs siéges et bannis. Basile d'Ancyre fut envoyé en Illyrie, Eustathe en Dardanie; Macédonius fut seulement chassé de Constantinople, et se retira en une terre voisine, où il mourut. Les évêques relégués révoquèrent en chemin les souscriptions de la formule de Rimini, et se déclarèrent, les uns pour le semblable en substance, les autres même pour le consubstantiel (4). Ils écrivirent à toutes les églises des lettres contre Eudoxe et contre ceux de son parti (5), les conjurant de fuir leur communion, comme d'hérétiques défenseurs d'une doctrine abominable, qui ne s'étoient emparés de leurs églises que par le désir de la vaine gloire, et par la puissance temporelle, que pour eux ils ne pouvoient acquiescer à leur déposition.

XXIII. Évêques intrus.

Les acaciens ne laissèrent pas de remplir leurs siéges. Eudoxe lui-même se mit à Constantinople, et en prit possession le vingt-

(1) Socr. II, c. 53. Soz. IV c. 24.
(2) Sup. XV.
(3) Basil. Ep. 74, p. 775, C.

(1) Sup. XIII, n. 48.
(2) Basil. cont. Eunom. p. 64, D. Greg. Naz. Orat. 21, p. 387, A.
(3) Soz. IV, c. 25.
(4) Basil. Ep. 73, 870, D. Sozom. IV, c. 26. Philos. V, c. 1.
(5) Basil. Ep. 72, p. 866, D. Ep. 73, p. 870, C.

septième d'Audinée ou de janvier de cette année trois cent soixante, en présence de soixante-douze évêques (1). Ainsi le même concile, qui venoit de déposer Draconce pour avoir été transféré, approuvoit la seconde translation d'Eudoxe, qui avoit passé de Germanicie à Antioche, et d'Antioche à Constantinople (2). Il officia pour la première fois à la dédicace de l'église de Sainte-Sophie, le seizième des calendes de mars ou le quatorzième de Péritius, c'est-à-dire de février, environ trente-quatre ans après que le grand Constantin en eut posé les fondements (3). En cette cérémonie, Eudoxe commença son sermon par des mots grecs équivoques, qui sembloient signifier que le père est impie et le fils pieux, mais qu'il expliqua en disant : Que le père n'honore personne, et que le fils honore son père. En sorte que l'indignation qu'il avoit excitée d'abord, se retourna en éclats de rire, et c'est ainsi que ces hérétiques accoutumoient le peuple à leurs blasphèmes. A cette dédicace l'empereur Constantius fit de grands présents à l'église. Il offrit plusieurs grands vases d'or et d'argent, plusieurs tapis pour l'autel tissus d'or et ornés de pierreries, des rideaux d'or et de diverses couleurs pour les portes de l'église et pour celles des vestibules de dehors (4). Il fit aussi des largesses magnifiques à tout le clergé, aux vierges et aux veuves qui étoient sur le canon, c'est-à-dire sur le catalogue de l'église et aux hôpitaux. Pour la nourriture de ces personnes, des pauvres, des orphelins et des prisonniers, il régla une plus grande mesure de blé que celle qu'avoit ordonnée le grand Constantin son père.

A la place de Basile, Athanase fut fait évêque d'Ancyre; Acace, autre que celui de Césarée, fut mis à Tarse au lieu de Sylvain, Onésime à Nicomédie au lieu de Cécropius, mort deux ans auparavant dans le tremblement de terre (5). A Cyzique, au lieu d'Éleusius, on mit Eunomius, qui fut depuis hérésiaque; comme il passoit pour fort éloquent, Eudoxe crut important de l'avoir si près de Constantinople, espérant qu'il attireroit tous les peuples par ses discours (6). Eunomius n'accepta cette place qu'après qu'Eudoxe et Marie lui eurent promis que dans trois mois Aétius, son maître, seroit rétabli et rappelé de son exil. Eunomius fut mis en possession des églises par ordre de l'empereur; mais les sectateurs d'Eleusius bâtirent une église hors la ville, où ils tinrent leurs assemblées. A la place de saint Cyrille, on mit à Jérusalem Irénée ou Hérennius (7). A Sardis, au lieu d'Héortase on mit Théosèbe, quoique convaincu de blasphèmes abominables.

Le concile de Constantinople envoya par tout l'empire la formule souscrite à Rimini, avec ordre de l'empereur d'envoyer en exil tous ceux qui n'y voudroient pas souscrire (1). Acace et les autres espéroient par-là abolir la mémoire du concile de Nicée. Ils écrivirent aussi aux Orientaux qui étoient dans leurs sentiments, pour leur donner avis de tout ce qu'ils avoient fait, entr'autres à Patrophile de Scythopolis, qui de Sélcucie étoit allé droit chez lui. Ainsi finit ce concile de Constantinople.

XXIV. Persécution pour la formule de Rimini.

Les souscriptions que l'on exigea partout en exécution de cet ordre, causèrent un grand trouble dans l'Eglise. Ce fut une espèce de persécution, plus dangereuse que celle des païens, en ce qu'elle venoit du dedans. La souscription devint une disposition nécessaire pour entrer dans l'épiscopat, ou pour s'y conserver (2). Presque tous signèrent, même sans être persuadés de l'erreur : très-peu s'en exemptèrent, ou parce qu'ils eurent le courage de résister, ou parce que leur obscurité les fit négliger. Mais nous n'en connoissons aucun en Orient, qui soit demeuré ferme et en possession de son siége, quoiqu'il soit certain qu'il y en eut; et dans toutes les provinces quelques-uns furent chassés pour ce sujet. Tous les autres cédèrent au temps; les uns plus tôt, les autres plus tard, soit par crainte, soit par intérêt, soit par ignorance. Le prétexte de la paix et de la soumission à l'empereur fit entrer presque tous les prélats dans la communion des ariens (3). Le vieil évêque de Nazianze, Grégoire, eut la foiblesse de signer comme les autres, quoique sa foi fût très-pure (4) : il se laissa surprendre par simplicité aux paroles artificieuses des hérétiques. Les moines qui faisoient la partie la plus pure de son église, ne crurent pas pouvoir demeurer après cela dans sa communion : ils s'en séparèrent et attirèrent une grande partie du peuple. Grégoire le fils, qui étoit auprès de lui pour le soulager dans sa vieillesse, lui demeura toujours uni, sans approuver en aucune manière l'erreur de ceux à qui le père s'étoit laissé séduire; et enfin il réconcilia avec lui les moines et les autres qui s'en étoient séparés sans aigreur, mais par un pur zèle pour la foi. Dianée, évêque de Césarée en Cappadoce, tomba dans la même faute, et souscrivit comme les autres à la formule de Constantinople (5). Saint Basile en fut sensiblement affligé, aussi bien que plusieurs autres personnes pieuses du pays. Mais la douleur de saint Basile fut d'autant plus grande, qu'il avoit été élevé dès sa tendre jeunesse dans un respect et une affection particulière pou évêque, dont il avoit reçu le baptême et l'or-

(1) Socr. II, c. 43.
(2) Chron. Pasch. p. 294.
(3) Soz. IV, c. 26.
(4) Chron. Pasch. p. 294.
(5) Philost. c. 1.
(6) Socr. IV, c. 7. Philost. V, c. 3.
(7) Basil. I, Conc. Eun. p. 4, D.

(1) Socr. II, c. 43. Soz. IV, c. 20.
(2) Greg. Naz. Or. 21, p. 387.
(3) Hier. Chr. an 301.
(4) Greg. Naz. Or. 19, p. 307. Or. 12, p. 16, etc.
(5) Basil. Ep. 80.

dre de lecteur, et que Dianée étoit en lui-même très-estimable, par sa gravité, sa douceur, sa noble simplicité (1). Il est vrai qu'il n'eut pas assez de fermeté à se déclarer pour le bon parti : il assista au concile d'Antioche pour la dédicace en trois cent quarante-un (2). Dans celui de Sardique il se joignit aux ariens, mais il répara ces fautes avant la mort.

En Occident, saint Hilaire, retournant à son église, trouva partout les mêmes désordres (3). L'empereur avoit donné un plein pouvoir à Ursace et à Valens, envoyant la formule de Rimini par toutes les villes d'Italie avec ordre de chasser les évêques qui refuseroient d'y souscrire, et d'en mettre d'autres à leur place : ainsi la persécution étoit générale. Les évêques qui s'étoient laissés surprendre à Rimini, se contentoient de gouverner leurs églises, sans communiquer avec les autres évêques ; quelques-uns écrivoient aux confesseurs bannis pour la cause de saint Athanase, déclarant leur foi et demandant leur communion ; d'autres demeuroient dans la communion des ariens, bien qu'à regret, n'espérant pas de changement ; quelques-uns voulurent soutenir ce qu'ils avoient fait par surprise, comme fait à dessein. Quelques-uns toutefois demeurèrent fermes, entre autres le pape Libère et Vincent de Capoue, qui refusèrent constamment de souscrire la formule de Rimini (4), et par-là réparèrent la faute qu'ils avoient faite quelques années auparavant. On dit même que le pape fut obligé de sortir de Rome, et de se cacher dans les cimetières près de la ville, où Damase et d'autres de son clergé le venoient trouver, et qu'il y demeura jusqu'à la mort de Constantius (5). En Espagne, Grégoire, évêque d'Elvire, signala sa fermeté, en résistant à la prévarication des autres (6). Il en écrivit à saint Eusèbe de Verceil, qui lui fit réponse du lieu de son troisième exil, c'est-à-dire de la Thébaïde, le louant d'avoir résisté au scandale d'Osius et d'avoir refusé son consentement à ceux qui etoient tombés à Rimini et avoient communiqué avec Ursace, Valens et les autres, qu'ils avaient eux-mêmes condamnés auparavant (7). Il l'exhorte à conserver la foi de Nicée sans craindre la puissance temporelle ; il lui offre sa communion, et le prie de lui mander ceux qui sont demeurés fermes, ou qu'il a fait revenir. Grégoire ne fut ni chassé ni exilé comme les autres (8).

XXV. Commencements de saint Martin.

Saint Hilaire, étant arrivé en Gaule, retrouva son cher disciple saint Martin, qui s'étoit attaché à lui dès devant son exil (1). Martin étoit né à Sabarie en Pannonie, c'est-à-dire aux confins de l'Autriche et de la Hongrie ; mais la ville ne subsiste plus. Il avoit été nourri à Pavie, en Italie. Ses parents étoient païens, son père tribun militaire. Martin suivit aussi d'abord la profession des armes, mais contre son inclination, et servit dans la cavalerie sous Constantius et sous Julien. Il étoit dès lors converti ; car, à l'âge de dix ans, il s'enfuit à l'église malgré ses parents, et demanda qu'on le fit catéchumène. A douze ans, il voulut se retirer dans le désert, et l'auroit fait si la foiblesse de son âge ne l'en eût empêché ; mais il avoit toujours le cœur à l'église et aux monastères. Il vint un ordre des empereurs pour enrôler les enfants des vétérans. Son père le découvrit lui-même ; il fut pris, enchaîné et engagé à prêter le serment de la milice. Il se contenta d'un seul valet, encore le traitoit-il d'égal ; ils mangeoient ensemble, et le maître lui rendoit le plus souvent jusqu'aux moindres services. Pendant qu'il porta les armes, il se préserva de tous les vices qui accompagnent d'ordinaire cette profession, et se fit aimer de tous ses camarades par sa bonté et sa charité. Il étoit patient et humble au delà des forces humaines, et toutefois il n'étoit pas encore baptisé. Il soulageoit tous ceux qui souffroient, ne se réservant de sa paye que de quoi vivre au jour la journée. Un jour, comme il ne lui restoit que ses armes et ses habits, au milieu d'un hiver si rude que plusieurs mouroient de froid, il rencontra à la porte de la ville d'Amiens un pauvre tout nu qui prioit inutilement les passants d'avoir pitié de lui ; il crut qu'il lui étoit réservé : il tira son épée, coupa son manteau en deux et lui en donna la moitié. Quelques-uns des assistants se moquèrent de son habit défiguré, d'autres eurent regret de n'avoir pas exercé la charité. La nuit, il vit en songe Jésus-Christ revêtu de cette moitié de manteau, qui lui commandoit de le regarder, et disoit aux anges qui l'environnoient : Martin, encore catéchumène, m'a revêtu de cet habit. Cette vision le détermina à recevoir promptement le baptême ; mais, après l'avoir reçu, il demeura encore deux ans dans le service, à la prière de son tribun, avec qui il vivoit familièrement, et qui lui promettoit de renoncer au monde quand le temps de son emploi seroit fini. Enfin il prit occasion d'une largesse que le césar Julien faisoit aux soldats pour lui demander son congé. Julien lui reprocha que c'étoit de peur de se trouver à la bataille, qui devoit être le lendemain. Martin répondit : Je serai demain sans armes à la tête des troupes, et, muni seulement du signe de la croix, je percerai sans crainte les bataillons des ennemis. On le mit en prison pour lui faire tenir sa parole ; mais les barbares envoyèrent le lendemain demander la paix.

(1) Id. de Sp. S. c. 29, p. 217, D.
(2) Sup. liv. XII, n. 10. Ibid. n. 40. Inf. XV, n. 15. Socr. II, c. 37.
(3) Soz. IV, c. 18. Hier. IX, Lucif. V, 7.
(4) Damas. ap. Theod. II, c. 22.
(5) Act. ap. Bar. an. 350, n. 37.
(6) Marc. et Faust. p. 34.
(7) Fragm. Hilar. p. 433.
(8) Marc. et Faust. p. 40.

(1) Sulp. Sever. de Vita Mart. c. 2, 3, etc.

Martin, ayant quitté le service, alla trouver saint Hilaire, le plus illustre évêque des Gaules, et demeura quelque temps auprès de lui. Saint Hilaire voulut l'ordonner diacre pour se l'attacher davantage; mais, comme il s'en trouvoit indigne, saint Hilaire fut obligé de ne le faire qu'exorciste pour s'accommoder à son humilité. Ayant été averti en songe d'aller voir ses parents, qui étoient encore païens, il obtint son congé de saint Hilaire, qui lui fit promettre de revenir. Il convertit sa mère et plusieurs autres, mais son père demeura païen. Martin résista fortement aux ariens, qui dominoient en Illyrie, jusqu'à être plusieurs fois maltraité et enfin battu de verges et chassé de la ville. Il revint donc en Italie, et, sachant que l'église de Gaule étoit aussi troublée et saint Hilaire exilé, il se retira près de Milan, y menant la vie monastique; mais il y fut encore violemment persécuté par l'évêque arien Auxence, un des chefs du parti, qui le chassa enfin du pays. Saint Martin crut devoir céder au temps, et se retira en la petite île Gallinaire, à la côte de Ligurie, près d'Albengue, avec un prêtre de grande vertu. Il y vécut quelque temps de racines, et, ayant un jour mangé par mégarde de l'hellébore, il en pensa mourir, mais il se guérit par la prière. Ayant appris le retour de saint Hilaire, il alla au devant de lui jusqu'à Rome, et, comme il étoit déjà passé, il suivit ses traces. L'ayant joint, il en fut reçu très-agréablement, et se mit en retraite près de Poitiers, à deux lieues de la ville, et c'est le premier monastère que nous connoissions dans les Gaules. Un catéchumène s'y joignit à lui pour recevoir ses instructions. Peu de jours après la fièvre le prit, et saint Martin, qui étoit dehors, étant revenu au bout de trois jours, le trouva mort sans avoir reçu le baptême, tant il avoit été surpris. Il fait sortir tout le monde, et, s'étant enfermé seul dans la cellule où étoit le corps, il se couche dessus, et, après y avoir été quelque temps en oraison, il se releva, et, le regardant fixément, il attendoit l'effet de sa prière avec une grande confiance. Au bout de deux heures, tous les membres du mort commencèrent à se remuer, et enfin il ouvrit les yeux. Etant revenu en vie, il fut aussitôt baptisé, et vécut ensuite plusieurs années. Peu de temps après, comme saint Martin passoit dans la terre d'un homme considérable, nommé Lupicin, il entendit de grands cris, et apprit qu'un des esclaves s'étoit pendu. Il s'enferma de même avec le corps, et, ayant prié quelque temps, le releva et le mena par la main jusqu'au vestibule de la maison, où tout le monde attendoit. Ces miracles firent regarder saint Martin comme un homme apostolique.

Saint Hilaire ressuscita aussi un enfant qui étoit mort sans baptême. Il trouva à son retour sa fille Abra en parfaite santé, et lui demanda si elle vouloit aller trouver l'époux qu'il lui avoit destiné (1). Elle répondit qu'elle désiroit ardemment de lui être unie au plus tôt. Alors il ne cessa point de prier, jusqu'à ce que, sans maladie et sans douleur, elle mourut pour aller à Jésus-Christ, et il l'ensevelit de ses propres mains. L'épouse de saint Hilaire, voyant l'heureuse fin de sa fille, le pria de lui procurer le même bonheur : il l'envoya aussi à la gloire éternelle par la force de ses prières, tant il étoit détaché des affections de la chair et du sang!

XXVI. Écrit de saint Hilaire contre Constantius.

Ce fut vers le temps de son retour qu'il écrivit son traité contre l'empereur Constantius; mais on croit qu'il ne le publia qu'après la mort de ce prince, et on doute qu'il soit achevé. Il commence ainsi (2) : Il est temps de parler, puisque le temps de se taire est passé (3). Attendons Jésus-Christ, puisque l'antechrist domine; que les pasteurs crient puisque les mercenaires ont pris la fuite; perdons la vie pour nos brebis (4), parce que les larrons sont entrés, et que le lion furieux tourne à l'entour; allons au martyre avec ces cris, puisque l'ange de Satan s'est transformé en ange de lumière. Et ensuite : Mourons avec Jésus-Christ pour régner avec lui. Se taire plus long-temps seroit défiance et non pas modération; il n'est pas moins dangereux de se taire toujours que de ne se taire jamais. Il marque ensuite ce qu'il avoit fait cinq ans auparavant, après l'exil de saint Paulin de Trèves, d'Eusèbe de Verceil et des autres confesseurs, c'est-à-dire en trois cent cinquante-cinq, ce qui prouve qu'il écrivoit ceci en trois cent soixante. Il montre qu'il n'écrit point par passion, mais pour l'intérêt de la religion, en ce qu'il a gardé si long-temps le silence depuis qu'il est persécuté. Il regrette de n'avoir pas vécu du temps de Néron et de Décius pour combattre un ennemi déclaré plutôt qu'un persécuteur déguisé, qui n'use que d'artifices et de flatteries, et qui, sous prétexte d'honorer Jésus-Christ et de procurer l'union de l'Eglise, détruit la paix et renonce à Jésus-Christ.

Il soutient qu'il a raison de traiter Constantius d'antechrist et de tyran; il lui reproche les violences exercées à Rimini et les cabales des Orientaux à Séleucie. Il le traite de loup ravissant couvert de la peau de brebis qui se découvre par les œuvres. Vous ornez, dit-il, le sanctuaire de l'or du public; vous offrez à Dieu ce que vous avez ôté à des temples d'idoles ou confisqué sur les criminels; vous saluez les évêques par le baiser par lequel Jésus-Christ a été trahi; vous baissez la tête pour recevoir leur bénédiction, et vous foulez aux

(1) Fortun. Vita S. Hilar. l. II, in fin.
(2) Hier. de Script.
(3) Eccl. III, 7.
(4) Joan. X, 12.

pieds leur foi; vous les recevez à votre table, comme Judas qui en sortit pour trahir son maître; vous leur remettez la capitation que Jésus-Christ paya pour éviter le scandale; vous donnez les tributs pour inviter les chrétiens à renoncer à la foi; vous relâchez vos droits pour faire perdre ceux de Dieu. On voit par ces reproches quels honneurs les empereurs chrétiens rendoient aux évêques. Le reste de l'écrit contient la réfutation solide des prétextes pour lesquels Constantius rejetoit le consubstantiel et le semblable en substance, avec la défense du symbole de Nicée. Il finit en relevant la témérité de vouloir mesurer par notre raison l'être divin, tandis que nous nous connoissons si peu nous-mêmes; mais cet écrit semble être imparfait. Il écrivit aussi un ouvrage contre Ursace et Valens, où il faisoit l'histoire du concile de Rimini et de celui de Séleucie. Il ne nous en reste que des fragments (1), mais très-précieux, principalement par les actes et les lettres qui s'y sont conservés.

XXVII. Concile de Paris.

On y voit entre autres la lettre synodale d'un concile de Paris, par laquelle les évêques de Gaule répondent aux évêques d'Orient, qui avoient écrit à saint Hilaire pour lui découvrir l'artifice des hérétiques à diviser l'Orient d'avec l'Occident, sous prétexte du mot de substance. C'étoit apparemment Basile d'Ancyre et les autres catholiques ou demi-ariens, qui, ayant été déposés au concile de Constantinople par la faction des anoméens (2), écrivirent de tous côtés contre eux. Les évêques du concile de Paris reconnoissent donc que ceux qui ont consenti à supprimer le mot d'*ousia* ou substance, soit à Rimini, soit à Nice en Thrace, ne l'ont fait la plupart que sous l'autorité du nom des Orientaux. Vous avez, disent-ils, introduit ce mot autrefois contre l'hérésie des ariens; nous l'avons reçu et toujours inviolablement conservé. Nous avons embrassé le mot d'*homoousios* pour exprimer la vraie et légitime naissance du fils unique de Dieu, détestant l'union introduite par les blasphèmes de Sabellus. Nous n'entendons pas non plus que le fils soit une portion du père, mais que de Dieu non-engendré entier et parfait, est né un Dieu, fils unique, entier et parfait; et quand nous disons, qu'il est d'une même substance que le père, ce n'est que pour exclure la création, l'adoption ou la simple dénomination. Nous n'avons pas de peine aussi à entendre dire qu'il est semblable au père, puisqu'il est l'image de Dieu invisible (3); mais nous ne concevons de ressemblance digne de lui que celle d'un vrai Dieu à un vrai Dieu, qui exclut l'union et rétablit l'unité; car l'union emporte singularité, l'unité marque seulement la perfection de celui qui est engendré. Et ensuite:

Ainsi, nos chers frères, connoissant par vos lettres que l'on a abusé de notre simplicité touchant la suppression du mot de substance, et ayant appris de notre frère Hilaire que ceux qui sont retournés de Rimini à Constantinople n'ont pu se résoudre à condamner de si grands blasphèmes, quoique vous les en eussiez avertis, comme témoigne votre lettre incluse, nous révoquons aussi tout ce qui a été fait mal à propos et par ignorance. Nous tenons pour excommuniés Auxence, Ursace, Valens, Caïus, Mégase et Justin, suivant vos lettres et suivant la déclaration de notre frère Hilaire, qui a protesté qu'il n'auroit jamais de paix avec ceux qui suivroient leurs erreurs. Nous condamnons aussi tous les blasphèmes que vous avez mis en suite de vos lettres; mais surtout, nous rejetons les évêques apostats, qui, par l'ignorance ou l'impiété de quelques-uns, ont été substitués à la place de nos frères si indignement exilés. Protestant devant Dieu que si quelqu'un dans les Gaules prétend s'opposer à ce que nous avons ordonné, il sera privé de la communion et du sacerdoce. Et comme Saturnin a résisté avec une extrême impiété aux ordonnances salutaires, sachez qu'il a été excommunié par tous les évêques de Gaule, suivant les lettres que nos frères en ont déjà écrites par deux fois, s'étant rendu indigne du nom d'évêque, tant par ses anciens crimes dissimulés si long-temps, que par la nouvelle impiété de ses lettres téméraires. Ainsi finit la lettre synodale du concile de Paris. Il est vraisemblable qu'il fut tenu peu de temps après le retour de saint Hilaire et du vivant de Constantius (1). Les évêques de Gaule étoient à couvert de sa persécution par l'autorité de Julien, qui fut reconnu auguste à Paris dès l'an trois cent soixante, et sa résidence en cette ville peut avoir donné sujet d'y assembler le concile plutôt qu'ailleurs (2); car il faisoit encore profession du christianisme.

XXVIII. Écrit de Lucifer contre Caliari.

D'un autre côté, Lucifer de Cagliari publia pendant son exil divers écrits pour la défense de la foi et contre la persécution de Constantius. Le premier ouvrage adressé à l'empereur pour la défense de saint Athanase est divisé en deux livres, et commence ainsi: Tu nous contrains, Constantius, de condamner notre confrère Athanase en son absence; mais la loi de Dieu nous le défend. Par ton autorité royale, tu pousses les prêtres de Dieu à répandre le sang, et tu ne sais pas que c'est vouloir nous faire oublier les droits de la justice, que nous avons reçus de Dieu. Diras-tu que Dieu permet de condamner sans l'ouïr un absent, et qui

(1) Hier. Script. Ruf. pro Orig.
(2) Sup. n. 22.
(3) Coloss. I, 15.

(1) Pagi an. 360, n. 23.
(2) Inf. n. 34.

plus est, un innocent, quand tu vois qu'Adam et Eve, nos premiers parents, n'ont été frappés du jugement de Dieu qu'après avoir été ouïs? Et Dieu appela Adam, et lui dit (1): Adam, où es-tu? et le reste, car il met le passage tout au long; puis il ajoute: Quelle est donc ton impudence de donner aux serviteurs de Dieu une forme de juger qui ne vient pas de sa loi? sans craindre, que, comme on disoit alors, Le serpent m'a trompé, nous disions à Dieu, L'empereur Constantius nous a séduits. Ne vois-tu pas que tu serois frappé de la même sentence de Dieu irrité que le serpent à qui il dit (2): Parce que tu as fait cela, tu seras maudit, et le reste. Il continue d'alléguer de longs passages et d'en faire l'application à l'empereur, avec autant de liberté et de véhémence que s'il parloit au moindre particulier; et il ne garde point d'autre méthode dans tous ses ouvrages que de parcourir ainsi de suite tous les livres de l'Ecriture. Il use de répétitions fréquentes; le style est dur et rustique, comme il le nomme lui-même; ses écrits ne sont recommandables que par la générosité des sentiments et la force des expressions (3).

Le second ouvrage est intitulé: Des rois apostats, et tend, comme il le déclare d'abord, à désabuser Constantius de l'avantage qu'il prétendoit tirer de la prospérité temporelle, en disant que, si la foi qu'il professoit n'eût été catholique, et si la persécution qu'il faisoit aux défenseurs de la foi de Nicée n'eût été agréable à Dieu, il n'auroit pas joui d'un empire si florissant. Lucifer réfute cette erreur, par les exemples des mauvais princes que Dieu a laissé régner même sur son peuple, sans parler des infidèles. Le titre du troisième ouvrage est (4): Qu'il ne faut point communiquer avec les hérétiques; et le dessein est de répondre au reproche que Constantius faisoit aux évêques catholiques, d'être les ennemis de la paix, de l'union et de la charité fraternelle. Il prouve donc par les autorités de l'Ecriture la nécessité de se séparer des méchants.

Le quatrième écrit a pour titre: Qu'il ne faut point épargner ceux qui pèchent contre Dieu; et commence ainsi, s'adressant à l'empereur: Te voyant surmonté en toutes manières par les serviteurs de Dieu, tu as dit que nous te faisions injure au lieu de t'honorer, et que nous sommes des insolents. Ensuite il entreprend de justifier sa conduite, par les exemples de l'Ecriture. Il dit dans cet écrit (5): Si tu étois tombé entre les mains de Mathathias ou de Phinées, te voyant vivre comme les infidèles, ils t'auroient fait mourir par le glaive; et moi, parce que je blesse de ma parole ton esprit trempé du sang des chrétiens, je te fais injure. Pourquoi, empereur, ne te venges-tu pas de moi? que ne poursuis-tu la réparation de ces injures contre un mendiant? ce n'est pas que tu ne le veuilles, mais tu n'en as pas encore reçu le pouvoir de celui qui, parce que je suis à lui, me donne la liberté de reprendre tes actions criminelles, et de te dire que j'ai renoncé à toi, à toutes les richesses de ton royaume, et à ton père le démon. Sache que nous sommes affligés de ce que tu nous épargnes, toi qui as accoutumé de dévorer par le glaive ceux qui te déplaisent. Voilà ce qui rendoit ces saints évêques si hardis, le mépris des richesses et de la vie même. Il ajoute ensuite: Devons-nous respecter ton diadème, tes pendants d'oreilles, tes bracelets et tes habits précieux, au mépris du Créateur (1)? Que tu es peu sensé de dire, Je suis traité injurieusement par Lucifer, par un misérable, moi qui suis empereur, et tu ne dis pas par un évêque qui t'a reconnu pour un loup ravissant (2). Et encore: Tu m'accuses d'injure; à qui t'en plaindras-tu? à Dieu que tu ne connois pas? à toi-même? que feras-tu, toi, homme mortel, qui ne peux nuire aux serviteurs de Dieu? si tu nous tourmentes, nous en serons plus vigoureux; si tu nous fais mourir, nous arriverons à une meilleure vie.

Il s'objecte l'Écriture, qui commande d'obéir aux rois et aux puissances (3); mais il répond que l'empereur aussi, puisqu'il se dit chrétien, doit écouter avec respect les corrections des évêques. Car il leur est ordonné d'exhorter et de reprendre avec empire et de ne se laisser mépriser à personne (4). Puis il ajoute (5): Sachez que nous connoissons l'obéissance que nous devons et à toi et à tous ceux qui sont en dignité; mais nous la devons seulement pour les bonnes œuvres, non pour condamner un innocent et pour abandonner la foi. J'ajoute, dit-il, que l'apôtre parle des princes et des magistrats qui ne croyoient pas encore au fils unique de Dieu, et qui devoient être attirés à la foi par notre humilité, notre patience et notre obéissance dans les choses raisonnables. Mais, parce qu'étant empereur tu feins d'être un d'entre nous, si tu veux sous ce prétexte nous contraindre d'abandonner Dieu et d'embrasser l'idolâtrie, devons-nous t'obéir, de peur qu'il ne semble que nous manquions aux préceptes de l'apôtre? On voit ici les bornes de la puissance temporelle. Les chrétiens doivent obéir même aux princes infidèles, dans toutes les choses raisonnables, et doivent désobéir même aux princes chrétiens, en tout ce qui est manifestement contraire à la loi de Dieu. Au contraire, les princes chrétiens doivent être soumis aux évêques, et en tout ce qui regarde la religion, et recevoir d'eux l'instruction et la correction, tandis qu'ils leur commandent en tout le reste. Le dernier traité de Lucifer a pour titre: Qu'il faut mourir pour le fils de Dieu; et le dessein est de montrer à

(1) Gen. III, 9.
(2) Ibid. 14.
(3) De non. parc. p. 274.
Edit. Paris, 1568.
(4) De non. conven.
(5) P. 253.

(1) P. 202.
(2) P. 300.
(3) P. 257. Rom. XIII.
(4) Tit. II, 15.
(5) P. 209.

Constantius qu'avec toute sa puissance temporelle, il ne peut rien gagner sur les catholiques qui sont préparés au martyre.

Lucifer ne se contenta pas de composer ces écrits ; mais il en envoya du moins quelqu'un à l'empereur, qui, surpris de cette hardiesse, lui fit écrire par Florentius, maître des offices, en ces termes (1) : On a présenté un livre à l'empereur en votre nom ; il a commandé de le porter à votre sainteté pour savoir si vous l'avez effectivement envoyé. Vous devez donc écrire ce qui en est, et nous renvoyer le livre, afin qu'on le puisse présenter encore à son éternité. Lucifer répondit : Vous devez savoir que j'ai envoyé le porteur du livre, qui, comme vous dites, a été trouver l'empereur en mon nom ; et qu'après avoir considéré le livre même, je l'ai donné à porter à Bonose, agent de l'empereur. Maintenant, c'est à votre générosité de soutenir hardiment que je l'ai reconnu ; car, quand vous aurez examiné les raisons qui m'ont fait écrire de la sorte, vous verrez que, par le secours de Dieu, nous attendons avec joie la mort que l'on nous prépare.

Saint Athanase, ayant ouï-parler des écrits de Lucifer, lui écrivit de sa retraite pour le congratuler de sa fermeté, et lui envoya un diacre, nommé Eutychés, lui demandant la copie de ses ouvrages (2). Les ayant reçus, il lui écrivit encore, lui donnant de grandes louanges, et disant qu'il représente la fermeté des apôtres et des prophètes, qu'il est l'Élie de son temps, et que c'est le Saint-Esprit qui parle en lui (3). Il fit tant de cas des écrits de Lucifer, qu'il les traduisit en grec. Lucifer fut exilé en quatre lieux différents ; premièrement à Germanicie en Syrie ; puis à Eleuthéropolis en Palestine, dont l'évêque Eutychius lui fit souffrir mille indignités, et persécuta tous ceux qui communiquoient avec lui (4). Un jour entre autres il fit rompre à coups de hache la porte du lieu où Lucifer étoit enfermé avec les catholiques. On se jeta sur lui avec fureur, on renversa les saints mystères, on battit tous les assistants, et on emporta les vases sacrés et les livres saints. Le troisième exil de Lucifer fut en Thébaïde ; on ne sait pas le lieu du quatrième.

XXIX. Eumonius déposé par son parti.

Eudoxe, ayant établi Eunomius à Cyzique, craignit qu'il ne se décriât trop tôt, s'il se déclaroit pur arien comme il étoit, et que l'empereur ne le pût souffrir (5). Il lui conseilla donc de dissimuler, et de ne donner aucune prise à ceux qui ne cherchoient qu'un prétexte pour l'accuser. Le temps viendra, disoit-il, de publier ce que nous cachons maintenant ; nous l'enseignerons à ceux qui l'ignorent ; et ceux qui résisteront, nous les persuaderons, nous les contraindrons, ou nous les ferons punir Eunomius profita de cet avis et prêcha ses impiétés en termes couverts ; mais ceux qui étoient nourris de la parole de Dieu en virent bien l'artifice. Quelqu'indignation qu'ils en eussent, ils crurent qu'il y auroit de l'imprudence à le contredire ouvertement. Ils firent donc semblant d'être hérétiques, le vinrent trouver chez lui, et le prièrent de leur expliquer nettement la vérité de sa doctrine, sans les laisser davantage dans l'incertitude. Il s'enhardit à leur découvrir ses sentiments ; sur quoi ils lui dirent qu'il étoit contre la justice et la piété de ne pas communiquer la vérité à tous ceux qu'il gouvernoit. Ainsi il se laissa persuader de prêcher ouvertement l'hérésie.

Ces nouveaux discours d'Eunomius excitèrent un grand tumulte à Cyzique (1), et ceux même qui l'avoient fait déclarer, allèrent à Constantinople avec plusieurs ecclésiastiques de Cyzique et le déférèrent à Eudoxe, l'accusant d'enseigner le fils non semblable au père, et de persécuter ceux qui n'étoient pas dans ses sentiments (2). Un prêtre, nommé Hésychius, étoit le plus ardent à le poursuivre, et faisoit grand bruit à Constantinople. Eudoxe, fâché qu'Eunomius eût si mal suivi ses conseils, promit d'avoir soin de cette affaire ; mais il la tiroit en longueur, et disoit toujours qu'il n'avoit pas le temps de s'y appliquer. Les accusateurs, pénétrant son dessein, allèrent à l'empereur qui étoit à Constantinople, se plaignirent hautement d'Eunomius, et dirent que ses blasphèmes étoient pires que ceux d'Arius. L'empereur commanda à Eudoxe de faire venir Eunomius, et de le déposer, s'il étoit coupable. Eudoxe différoit toujours, malgré les sollicitations des accusateurs ; ils retournèrent à l'empereur, crièrent, pleurèrent et le touchèrent si vivement, qu'il menaça Eudoxe de le chasser lui-même de son siége, et de l'envoyer avec Eunomius tenir compagnie à Aétius, s'il n'en faisoit justice. Eudoxe céda enfin : il cita publiquement Eunomius pour venir à Constantinople rendre compte de sa foi ; mais il lui manda secrètement de se retirer de Cyzique, et de ne s'en prendre qu'à lui-même du malheur qu'il s'étoit attiré par son imprudence. Ensuite il le condamna en son absence, et le déposa de l'épiscopat dans un concile qu'il avoit assemblé pour cet effet à Constantinople. Eunomius n'y comparut point, se plaignant que ses juges étoient ses parties. Depuis ce temps, il fit un parti séparé des autres ariens ; car plusieurs, indignés de la lâcheté avec laquelle Eudoxe l'avoit abandonné, se joignirent à lui et furent nommés eunomiens. Lui-même toutefois avoit auparavant abandonné son maître Aétius ; et ce ne fut qu'après avoir été condamné qu'il se sépara d'Eudoxe. Il se retira en Cappadoce, sa patrie, et ordonna des évêques

(1) Ap. Lucifer.
(2) Ap. Lucifer.
(3) Libell. Marc. p. 72.
(4) Ibid. p. 89.
(5) Sup. n. 19. Theod. Hist II, c. 29. Fabul. IV, c. 3.

(1) Socr. IV, 7.
(2) Philost. VI, c. 1.

et des prêtres, tout déposé qu'il étoit (1). On ne mit point d'autre évêque à Cyzique, parce que le peuple demeura toujours attaché à Eleusius, qui en étoit évêque avant Eunomius.

XXX. Hérésie de Macédonius.

Macédonius devint aussi chef de parti, depuis qu'il fut déposé de Constantinople (2). Car, s'étant déclaré contre Eudoxe et les autres vrais ariens dont la cabale avoit prévalu, il soutint toujours le fils semblable en substance, ou même consubstantiel, selon quelques auteurs; mais il continua de nier la divinité du Saint-Esprit, comme les purs ariens, soutenant que ce n'étoit qu'une créature semblable aux anges, mais d'un rang plus élevé. Basile d'Ancyre, Eustathe de Sébaste, Sophronius de Pompéïopolis, Eleusius de Cyzique, et généralement tous ceux qui avoient été déposés au concile de Constantinople en trois cent soixante, embrassèrent cette opinion; quelques catholiques même y tombèrent (3). C'est-à-dire que, n'ayant aucune erreur sur le fils, ils ne tenoient le Saint-Esprit que simple créature.

Le plus grand appui de cette secte fut Marathonius, évêque de Nicomédie, et disciple de Macédonius (4). Comme il étoit riche, libéral envers les pauvres, et d'une vie édifiante, son crédit étoit grand sur le peuple et sur les moines; en sorte que quelques-uns donnèrent à cette secte le nom de marathonius. Elle se répandit dans plusieurs monastères et parmi le peuple de Constantinople; toutefois ils n'y eurent ni évêque, ni église, tant que les ariens y dominèrent, et jusqu'au règne d'Arcadius. Ils s'étendoient principalement dans la Thrace, la Bithynie et l'Hellespont, et surtout dans la ville de Cyzique; et ils étoient de mœurs irréprochables pour la plupart; leur extérieur étoit grave, et leur vie approchoit de la discipline monastique. On les appeloit en général *pneumatomaques*, c'est-à-dire en grec ennemis du Saint-Esprit.

XXXI. Traité de saint Athanase pour le Saint-Esprit.

Saint Athanase fut averti de cette nouvelle hérésie par Sérapion, qui lui écrivit leurs principales raisons, l'exhortant à y répondre (5). On croit que c'étoit l'évêque de Thmouis. Saint Athanase étoit alors dans le désert persécuté et cherché pour le faire périr. Cette nouvelle lui fut un surcroît d'affliction; et, malgré l'état incommode où il se trouvoit, il ne laissa pas d'écrire à Sérapion un traité assez long, qu'il nomme toutefois une lettre courte, par rapport à l'importance de la matière, et qu'il ne lui envoie, dit-il, que pour lui donner occasion de suppléer ce qui y manque. Il donne à ces nouveaux hérétiques le nom de *tropiques*, parce qu'ils prétendoient expliquer l'Ecriture par des *tropes*, c'est-à-dire des figures de discours. Il réfute premièrement les passages par lesquels ils prétendoient montrer que le Saint-Esprit étoit créature, et distingue soigneusement tous les sens du mot d'esprit dans les livres sacrés (1). Ensuite il vient aux objections tirées de la raison humaine. Si le Saint-Esprit, disoient-ils (2), n'est pas créature, ni un des anges, s'il procède du père, il est donc aussi fils; et le verbe et lui sont deux frères. Comment donc appelle-t-on le verbe fils unique? et pourquoi le nomme-t-on le premier après le père, et le Saint-Esprit ensuite, s'ils sont égaux? Que si le Saint-Esprit procède du fils, le père est donc son aïeul. C'est ainsi qu'ils se jouoient de la divinité par leur curiosité sacrilége.

Saint Athanase répond premièrement que, s'il étoit permis de faire de pareilles questions, et de suivre, en parlant de Dieu, les idées de la génération humaine, on demanderoit aussi qui est le père du père et le fils du fils et des petits-fils; puisque, parmi les hommes, celui qui est père à l'égard de l'un, est fils à l'égard de l'autre, et ainsi à l'infini, et le fils n'est qu'une portion de son père. Il n'en est pas de même en Dieu, où le fils est l'image entière de tout le père, et toujours fils, comme le père toujours père, sans que le père puisse être fils, ni le fils être père. Il n'est donc permis de parler en Dieu, ni de frère ni d'aïeul, puisque l'Ecriture n'en parle point, et qu'elle ne donne jamais au Saint-Esprit le nom de fils, mais seulement le nom d'esprit du père et d'esprit du fils. La sainte trinité n'a qu'une même divinité, elle n'est toute qu'un seul Dieu; et il n'est pas permis d'y joindre une créature, cela suffit aux fidèles; la connoissance humaine ne va pas plus loin, les chérubins couvrent le reste de leurs ailes (3).

Il montre ensuite par les saintes Ecritures, que le Saint-Esprit est Dieu (4); ce qui lui est attribué ne convient qu'à Dieu, comme d'être sanctifiant, vivifiant, immuable, immense. Il insiste sur la tradition de l'Eglise, qui a toujours cru et enseigné une trinité en Dieu (5), non-seulement de nom, mais réelle, sur le fondement de ces paroles de Jésus-Christ (6): Allez, baptisez au nom du père, et du fils, et du Saint-Esprit. Si le Saint-Esprit est créature, ce n'est plus trinité, mais dualité; ou bien la trinité sera un composé monstrueux, et les chrétiens adoreront la créature avec le créateur, comme on reprochoit aux ariens. Aussi fait-il voir que tout ce que les tropiques disoient contre le Saint-Esprit, les ariens le diroient contre le

(1) Philost. VI, c. 3.
(2) Ruf. I, c. 25. Theod. II, c. 6.
(3) Socr. II, c. 45. Soz. IV, c. 27.
(4) Sup. XIII, 13.
(5) Tom. 1, p. 173.

(1) P. 175, 184, D.
(2) P. 189, D. Ep. Hær. 74, n. 8.
(3) Isa. VI, 2.
(4) P. 196.
(5) P. 202.
(6) Matth. XVIII, 19.

fils (1). Il finit en priant Sérapion de corriger son écrit et d'excuser la foiblesse des expressions, protestant qu'il n'y a mis que ce qu'il a reçu de la tradition apostolique, sans rien ajouter à ce qu'il a appris, mais l'écrivant conformément aux saintes Ecritures.

Saint Athanase écrivit quelque temps après au même Sérapion deux autres lettres beaucoup plus courtes sur le même sujet. L'une, parce qu'il l'avoit prié de réduire en abrégé le premier traité; l'autre, pour répondre encore aux objections des hérétiques tirées de la raison humaine (2). La première lettre montre que tout ce qui est dit du fils est dit aussi du Saint-Esprit, et par conséquent qu'on doit le reconnoître Dieu comme le fils; la seconde fait voir que le Saint-Esprit ne peut être nommé fils, et qu'il ne faut dire de Dieu que ce qu'il nous en a révélé lui-même. Au reste, ce sont dans le fond les mêmes preuves du premier traité. On voit par ces lettres l'estime que saint Athanase faisoit de Sérapion, puisqu'il les soumettoit à sa censure. Aussi étoit-ce un homme non-seulement d'une très-sainte vie, mais d'une grande éloquence et d'un esprit fort éclairé (3), d'où lui vint le surnom de scolastique, c'est-à-dire de savant. Saint Antoine le chérissoit particulièrement, car avant son épiscopat il avoit été moine et supérieur de plusieurs moines. Il laissa quelques écrits, entre autres un traité contre les manichéens, que nous avons encore, et plusieurs lettres (4). Un autre Sérapion, prêtre et abbé dans le canton d'Arsinoé, avoit sous sa conduite environ dix mille moines en divers monastères (5). Ils se louoient pendant la moisson pour couper les blés; chacun en gagnoit par-là douze artabes, c'est-à-dire deux setiers, dont ils remettoient une grande partie à leur abbé pour les pauvres: et ces aumônes étoient si abondantes que personne ne manquoit de nourriture dans leur voisinage. On en chargeoit même des bateaux pour envoyer à Alexandrie.

XXXII. Concile d'Antioche. Saint Mélèce.

La guerre des Perses ayant attiré l'empereur Constantius en Orient, il passa l'hiver à Antioche en trois cent soixante; et, l'année suivante, il y assembla un concile très-nombreux, voulant faire condamner également le consubstantiel et le dissemblable en substance (6). Les évêques demandèrent avant toutes choses que l'on donnât à l'église d'Antioche un pasteur, avec lequel on pût régler la foi. Car saint Eustathe étoit mort, Eudoxe avoit quitté Antioche pour Constantinople, et Anien, élu au concile de Séleucie, avoit aussitôt été exilé. Plusieurs, même des évêques, faisoient tous leurs efforts pour occuper cette grande place; et, comme le peuple et les évêques étoient divisés dans la créance, chacun favorisoit celui qu'il croyoit dans son sentiment (1). Enfin, ils s'accordèrent tous de choisir Mélèce, auparavant évêque de Sébaste. Il étoit né d'une famille illustre à Mélitine, dans la petite Arménie, juste, sincère, simple, craignant Dieu, irrépréhensible en ses mœurs, et surtout le plus doux de tous les hommes (2). La tranquillité de son âme paroissoit dans ses yeux; un souris agréable ornoit ses lèvres; ses mains étoient toujours prêtes à embrasser et à bénir (3). Il fut élu évêque de Sébaste, en Arménie, à la place d'Eustathe; mais, ne pouvant vaincre l'indocilité de son peuple, il se retira à Bérée (4). Les ariens le croyoient à eux; et les principaux auteurs de sa promotion à Antioche furent Acace de Césarée et George de Laodicée, espérant qu'il réuniroit à leur parti toute l'église d'Antioche, et même les eustathiens; car Acace dès lors se rapprochoit des catholiques. Eux, qui connoissoient mieux la foi de Mélèce, consentirent volontiers à son élection; le décret en fut dressé, tout le monde y souscrivit, et, d'un commun accord, on le mit en dépôt entre les mains d'Eusèbe, évêque de Samosate (5).

L'empereur, ayant donné ordre de faire venir Mélèce, tous les évêques assemblés allèrent au devant de lui avec tout le clergé et tout le peuple: les ariens et les eustathiens s'empressoient également de le voir, les uns sur sa réputation, les autres sur l'espérance qu'il se déclareroit pour la foi de Nicée; la curiosité attiroit jusqu'aux juifs et aux païens, et tous admirèrent sa douceur et sa modestie. Il commença à entrer en fonction par une prédication selon la coutume (6), et l'empereur voulut que le sujet fût ce passage fameux des proverbes (7): Le Seigneur m'a créé au commencement de ses voies; car c'est ainsi qu'il est dans le grec, et c'étoit le grand fort des ariens. L'empereur ordonna que ce que chacun diroit seroit écrit en même temps par des écrivains en notes. George de Laodicée commença et prêcha ouvertement l'hérésie; Acace de Césarée suivit, et tint le milieu entre ces blasphèmes et la vérité catholique; Mélèce parla le troisième, et fit un discours que saint Épiphane nous a conservé, et qui est un modèle de l'éloquence chrétienne (8). Il commence par l'humilité et la paix; et, entrant insensiblement en matière, il parle très-dignement du fils de Dieu, disant qu'il demeure en lui en identité, qu'il est semblable au père et son image parfaite. Il expli-

---

(1) 207, D.
(2) Tom. 2, p. 10, 16.
(3) Hier. Script.
(4) Canis. antiq. lect.
(5) Pallad. Laus. c. 76.
(6) Amm. Marc. xx, ult. xxi, c. 6. Theod. II, c. 31.

(1) Sozom. IV, c. 18. Ruf. I, c. 24.
(2) Philost. V, c. 5, Greg. Naz. Or. in Mel. p. 1023 C.
(3) Greg. Naz. Carm. de Vita S. p. 24, C.
(4) Theod. II, c. 31. Soz. II, 25. Socr. II, c. 44.
(5) Epiph. Hæres. 73, n. 18. Philost. V, c. 1. Theod. II, c. 31.
(6) Cons. Apost. lib. VIII, c. 5.
(7) Prov. VIII, 22.
(8) Hær. 73, n. 29.

que le passage des proverbes par les autres, où l'Écriture dit nettement que le fils est engendré. Elle se sert, dit-il, du mot de créer ou fonder, pour montrer qu'il subsiste par lui-même, et qu'il est permanent; du mot d'engendrer, pour montrer son excellence au-dessus des productions tirées du néant. Il finit en réprimant la téméraire curiosité des hommes, qui veulent pénétrer la profondeur de la nature divine, et exhortant à s'en tenir à la simplicité de la foi. Tout cela en un discours d'un quart d'heure, qui n'est qu'un tissu de l'Écriture.

Ce discours, prononcé si hardiment en présence de l'empereur, attira de grandes acclamations du peuple; mais les ariens en furent extrêmement indignés, parce qu'encore que Mélèce se fût abstenu par discrétion des termes de consubstantiel et de substance, il s'étoit assez déclaré pour la vérité catholique. Eudoxe fit tous ses efforts pour l'obliger à se rétracter, et, le trouvant inflexible, il s'adressa à l'empereur avec les autres ariens, qui se repentoient de l'élection de Mélèce; et ils l'accusèrent de sabellianisme, suivant leur style ordinaire. Ils l'accusèrent aussi d'avoir reçu à sa communion des prêtres déposés par Eudoxe, c'est-à-dire apparemment des catholiques persécutés injustement. Constantius les crut avec sa légèreté accoutumée, et donna ordre de le reléguer en Arménie, à Mélitine, sa patrie, un mois après qu'il étoit entré à Antioche (1). Saint Mélèce avoit si bien profité de ce peu de temps, qu'il avoit banni l'erreur de son église; et, retranchant les incorrigibles, il laissa les autres inébranlables dans la foi. Le gouverneur, l'ayant pris dans son chariot pour l'emmener en exil, fut poursuivi par le peuple à coups de pierres; mais saint Mélèce le couvrit de son manteau.

Cependant, saint Eusebe de Samosate s'étoit retiré en son église (2), emportant l'acte de l'élection de saint Mélèce, dont il étoit dépositaire. Les ariens, craignant ce témoignage de leur mauvaise foi, persuadèrent à l'empereur de le redemander; il y envoya en poste, mais Eusèbe répondit : Je ne puis rendre un dépôt public, que tous ceux de qui je l'ai reçu ne soient assemblés. L'empereur, irrité de cette réponse, lui écrivit encore, le pressant de rendre cet acte, et ajouta que, s'il ne le rendoit, il avoit ordonné qu'on lui coupât la main droite. Mais ce n'étoit que pour l'épouvanter; car il avoit défendu au porteur de la lettre d'en rien faire. Eusèbe, ayant lu la lettre, présenta ses deux mains, et dit au porteur : Coupez-les-moi toutes deux; car je ne rendrai point le décret, qui est une conviction si claire de la méchanceté des ariens. L'empereur Constantius ne put s'empêcher de louer un si grand courage, et l'admira toujours depuis.

(1) Hier. Chr. an. 361. Philost. v, c. 5. Chrysost. in Mél. tom. 5, p. 538, liv. x. Edit. Savill.
(2) Theod. II, c. 32.

XXXIII. Euzoïus, évêque d'Antioche.

Pour remplir le siége d'Antioche, l'empereur envoya quérir à Alexandrie Euzoïus, un des premiers disciples d'Arius, et déposé du diaconat dès le commencement par saint Alexandre, son évêque (1). L'empereur lui fit imposer les mains par les évêques; mais cette ordination divisa de nouveau l'église d'Antioche. Aucun catholique ne voulut communiquer avec Euzoïus (2); et ceux qui, depuis trente ans, avoient souffert tous les mauvais traitements des ariens, sous Étienne, sous Léonce et sous Eudoxe, crurent s'en devoir enfin séparer, et commencèrent à tenir leurs assemblées à part, dans l'église des apôtres, nommée en grec *palaia*, c'est-à-dire l'ancienne (3), parce qu'elle étoit en effet la première d'Antioche, et dans le quartier nommé la vieille ville. Ils vouloient se rejoindre avec les eustathiens, c'est-à-dire avec cette partie des catholiques qui, depuis l'injuste déposition de saint Eustathe, n'avoient point communiqué avec les ariens; mais les eustathiens refusèrent cette union, parce que saint Mélèce avoit été élu par les ariens, et que plusieurs de ceux qui le suivoient avoient reçu d'eux le baptême. L'église d'Antioche étoit donc divisée en trois; car, outre les ariens, qui reconnoissoient Euzoïus pour leur évêque, il y avoit deux partis catholiques divisés par un schisme, sans aucune diversité de créance, savoir, les eustathiens et les méléciens, qui s'assembloient dans la Palée, et qui faisoient le plus grand nombre. Ceux-ci gardèrent une telle affection pour leur saint pasteur, quoiqu'il ne les eût gouvernés qu'un mois, que l'on en voyoit partout des marques. Dès qu'ils l'eurent reçu dans la ville, ils donnèrent son nom à leurs enfants; en sorte que l'on entendoit partout le nom de Mélèce, dans les places, dans les rues, dans la campagne (4). Ils portoient son image gravée dans leurs cachets, ou en sculpture sur leurs vaisselles, dans leurs chambres et en tous lieux. Saint Chrysostôme, qui le rapporte, l'avoit vu dans son enfance.

Ce fut à peu près en ce temps que les ariens firent leur dernière formule de foi, s'étant assemblés à Antioche en petit nombre, lorsque l'empereur y étoit, et qu'Euzoïus en étoit évêque, sous le consulat de Taurus et de Florentius, qui est cette année trois cent soixante-un (5). C'étoit apparemment dans le même concile qu'ils avoient élu saint Mélèce. Ce qui est certain, c'est que ce petit nombre d'évêques remua de nouveau les questions déjà terminées, disant qu'il falloit ôter le mot de semblable de l'exposition de foi reçue à Rimini et à Constantinople; et, sans dissimuler davantage, ils di-

(1) Philost. v, c. 5. Sup. lib. x, n. 28.
(2) Theod. II, c. 31. Socr. II, c. 44.
(3) V. Vales. in Theod. hic.
(4) Chrys. in Melet. p. 537.
(5) Socr. II, c. 45.

rent que le fils est en tout dissemblable du père, non-seulement selon sa substance, mais encore selon la volonté, et déclarèrent qu'il est tiré du néant, comme Arius avoit dit d'abord (1). Les sectateurs d'Aétius, qui étoient à Antioche, embrassèrent cette opinion; aussi ce concile reçut les ariens les plus déclarés et leur donna des églises, afin qu'ils publiassent librement leur impiété. Mais les catholiques d'Antioche prirent occasion de cette nouvelle formule, pour ajouter au nom d'ariens ceux d'anoméens et d'exoucontiens, tirant ce dernier des trois mots *ex ouk onton*, qui signifient en grec DU NÉANT, ou de ce qui n'est point. Quand ils demandoient aux ariens pourquoi donc, dans leur exposition de foi, ils disoient que le fils étoit Dieu de Dieu, les ariens répondoient: C'est, comme l'apôtre dit, que tout est de Dieu: dans ce tout est compris le fils de Dieu. C'est pour cela qu'ils ajoutoient ces mots à leur confession de foi: Selon les Écritures. George de Laodicée étoit l'auteur de ce sophisme, ignorant, dit l'historien Socrate, comment Origène avoit autrefois expliqué cette expression de l'apôtre (2). Toutefois, ces évêques ariens, ne pouvant souffrir les reproches qu'on leur faisoit, revinrent à la formule de Constantinople, et se retirèrent chacun chez eux.

Il n'est pas aisé de compter toutes les professions de foi que les ariens avoient faites jusqu'alors. Socrate en compte neuf jusqu'à celle-ci, qui est la dixième (3). Saint Athanase en met autant, mais on en peut compter jusqu'à seize. La première sera la lettre d'Arius à saint Alexandre (4); la seconde, la déclaration d'Arius et d'Euzoïus à l'empereur Constantin, approuvée au concile de Jérusalem en trois cent trente-cinq (5); la troisième, celle qui fut faite au concile de Constantinople, contre Marcel d'Ancyre en trois cent trente-six, nous ne l'avons pas. La quatrième, la cinquième et la sixième, sont celles du concile d'Antioche à la dédicace en trois cent quarante-un (6); la septième, celle qui fut dressée quelques mois après, et apportée en Gaule à l'empereur Constant, par Narcisse et les autres en trois cent quarante-deux (7); la huitième, la longue exposition apportée en Italie l'an trois cent quarante-cinq, par Eudoxe et les autres (8). La neuvième, celle du faux concile de Sardique en trois cent quarante-sept (9). La dixième, celle du concile de Sirmium contre Photin en trois cent cinquante-un (10). La onzième, celle de Sirmium dressée par Potamius en trois cent cinquante-sept (11); la douzième est la lettre du concile d'Ancyre, avec les dix-huit anathèmes (1); la treizième est la formule de Sirmium, datée du vingt-deuxième de mai trois cent cinquante-neuf (2); la quatorzième, celle que les acaciens proposèrent au concile de Séleucie, le vingt-huitième de septembre de la même année trois cent cinquante-neuf (3); la quinzième, celle de Nice en Thrace, souscrite à Rimini et à Constantinople, et pour la plupart des évêques; la seizième, celle de ce concile d'Antioche en trois cent soixante-un.

(1) Athan. du Syn. p. 906, D.
(2) Athan. du Syn. p. 886, D.
(3) Socr. II, c. 41, de Syn.
(4) Sup. x, n. 36, liv. XI, n. 35.
(5) Ibid. n. 57.
(6) Liv. XII, n. 11. Ibid. n. 26.
(7) Ibid. n. 30.
(8) Ibid. n. 39.
(9) Liv. XII, n. 6.
(10) Ibid. n. 46.
(11) Sup. liv. XIV, n. 2.

XXXIV. Julien proclamé empereur.

Pendant que l'empereur Constantius s'occupoit à tenir des conciles et à dresser de nouvelles formules de foi, le césar Julien faisoit de grands progrès dans les Gaules (4). Il vainquit plusieurs fois les barbares qui faisoient effort depuis long-temps pour s'établir sur les terres de l'empire, particulièrement les Francs et les Allemands; il les repoussa au delà du Rhin, et fit le dégât bien avant dans leurs pays. On le rendit suspect à Constantius, naturellement défiant; en sorte que, pour l'affoiblir, il envoya lui demander une partie considérable de ses troupes, sous prétexte de la guerre contre les Perses. Ces soldats, nés en Gaule et en Germanie où ils avoient leurs femmes et leurs enfants, regardèrent cet ordre comme une condamnation pour les reléguer aux extrémités du monde; et, quoique Julien les exhortât à obéir, ils se mutinèrent, prirent les armes, et le déclarèrent auguste, malgré sa résistance. Ce fut à Paris où Julien séjournoit volontiers à cause de la situation avantageuse, et il y avoit fait bâtir un palais, des bains et un aqueduc, dont nous voyons encore les restes magnifiques (5). La nuit qui précéda cette déclaration, Julien avoit dit à ceux qui l'approchoient de plus près, qu'en dormant il avoit vu un personnage tel que l'on représentoit le génie de l'empire, c'est-à-dire un jeune homme nu tenant une corne d'abondance, qui lui faisoit ce reproche: Il y a long-temps, Julien, que je demeure caché dans le vestibule de ta maison, désirant augmenter ta dignité. Je me suis retiré plusieurs fois comme refusé; si tu ne me reçois pas à présent que tant de gens s'y accordent, je m'en irai triste et confus; mais souviens-toi bien que je ne demeurerai pas long-temps avec toi. Un tel songe étoit de grand poids pour Julien. Il raconte ainsi lui-même la manière dont il accepta l'empire (6): Jupiter, le Soleil, Mars, Minerve et tous les dieux savent que je n'en soupçonnois rien, jusqu'à l'heure que j'en ai appris la nouvelle, vers le coucher du soleil. Aussitôt le palais fut environné, et j'entendis de grands cris; je n'osois m'y fier, et doutois de ce qu'il falloit faire.

(1) N. 7.
(2) N. 13.
(3) N. 10, 17.
(4) Amm. Marc. lib. XX, c. 4.
(5) Amm. Marc. XX, c. 5. Julian. Misopog. p. 61.
(6) Epist. ad Ath. p. 521.

J'étois monté à une chambre haute, séparée de celle de ma femme, qui vivoit encore. De là par une fenêtre j'adorai Jupiter; et, comme les cris augmentoient, et que tout le palais étoit en trouble, je le priai de me donner un présage. Il le fit, m'ordonnant de me laisser persuader et de ne point m'opposer à l'affection de l'armée. Et toutefois, ayant eu de tels signes je ne cédai pas aisément, et je résistai autant qu'il me fut possible. Quelque temps auparavant il avoit fait venir de Grèce un de ces ministres des faux dieux, que les Grecs nommoient *hiérophantes*, avec lequel il avoit fait quelque cérémonie très-secrète (1); car il faisoit encore profession extérieure du christianisme, et il n'y avoit qu'Oribase de Pergame, son médecin, et un Africain, nommé Evemère, qui sussent son secret.

Ayant accepté l'empire, il écrivit à Constantius, pour le prier de le trouver bon, protestant de ne lui être pas moins soumis, et offrant de recevoir de sa main un préfet du prétoire (2). Mais, pour les autres officiers, il vouloit en avoir la disposition. Cette lettre fut portée par Pentadius et Eleuthère, deux officiers considérables, qui trouvèrent Constantius à Césarée de Cappadoce. Quand il eut ouï la lecture de la lettre, il s'emporta extraordinairement, et, regardant ceux qui l'avoient apportée avec des yeux qui ne leur promettoient que la mort, il les fit sortir sans leur rien demander ni rien écouter davantage. Il délibéra s'il quitteroit la guerre des Perses pour marcher contre Julien; mais il se contenta de lui écrire qu'il ne pouvoit approuver ce qui s'étoit passé. Et si vous voulez, disoit-il, vous mettre en sûreté, vous et vos amis, vous devez vous contenter du titre de césar, et recevoir les officiers que je vous enverrai. Cette lettre de Constantius fut portée par le questeur Léonas, qui avoit assisté au concile de Séleucie (3). Il envoya encore à Julien un évêque de Gaule, nommé Epictète, pour l'assurer qu'il lui sauveroit la vie, prétendant lui faire assez de grâce (4).

Léonas étant arrivé à Paris, Julien le reçut selon sa dignité et son mérite (5); le lendemain, il assembla les soldats et le peuple dans le champ des exercices, où, étant monté sur son tribunal, il se fit présenter la lettre de Constantius. On la lut publiquement; mais, quand on vint à l'endroit où Constantius condamnoit tout ce qui s'étoit passé, et vouloit que Julien se contentât du titre de césar, on entendit de tous côtés des voix terribles qui confirmoient à Julien le titre d'auguste, au nom de la province, des soldats et de l'état, à qui il étoit nécessaire contre les barbares. Ainsi Léonas fut bien heureux de s'en retourner en sûreté. C'étoit l'année trois cent soixante; et Julien, ayant fait encore quelqu'expédition militaire au delà du Rhin, revint en Gaule et passa l'hiver à Vienne. Il portoit les marques d'empereur, c'est-à-dire la pourpre et le diadème, orné de pierreries; et, ayant pacifié les Gaules et perdu sa femme Hélène, sœur de Constantius, il se trouvoit plus disposé à lui faire la guerre (1), prévoyant même que ce prince devoit mourir bientôt, soit par l'art de la divination, comme les païens le croyoient, soit qu'il l'eût fait empoisonner comme les chrétiens l'ont publié. Il prétendit avoir eu la nuit à Vienne une vision d'un fantôme lumineux, qui lui prononça et lui répéta plusieurs fois quatre vers grecs, portant que, quand Jupiter seroit en Aquarius et Saturne au vingt-cinquième degré de la Vierge, l'empereur Constantius finiroit en Asie d'une triste mort (2). Julien feignit encore d'être chrétien pour s'attirer tout le monde, et ne point trouver d'obstacle, quoique depuis longtemps il y eût renoncé en secret, s'appliquant aux superstitions païennes des aruspices et des augures (3). Le jour de l'Epiphanie, sixième de janvier de l'an trois cent soixante-un, il alla à l'église et fit la prière solennelle avec les chrétiens. On célébroit alors en ce jour la naissance de Jésus-Christ aussi bien que son baptême.

Julien passa ensuite en Pannonie, surprit Sirmium, s'assura du Pas de Suques, qui étoit l'entrée de la Thrace, et s'arrêta à Naïsse, pendant que ses forces s'assembloient. Ce fut alors qu'il renonça ouvertement au christianisme (4). Car dans une lettre au philosophe Maxime, où il témoigne avoir passé de Gaule en Illyrie, il dit ces paroles : Nous servons les dieux ouvertement, et la multitude des troupes qui me suivent est pieuse. Nous sacrifions des bœufs publiquement, et nous avons offert aux dieux plusieurs hécatombes en actions de grâces. Les dieux me commandent de conserver en tout la pureté autant qu'il est possible, et je leur obéis volontiers. Ils me promettent de grandes récompenses de mes travaux, si je ne me néglige point.

XXXV. Mort de Constantius.

Constantius, occupé à la guerre contre les Perses, ne put d'abord marcher en personne contre Julien, dont il apprit les progrès à Edesse, car il s'étoit avancé jusque-là; mais, ayant su le lendemain que Sapor s'etoit retiré, il retourna promptement à Antioche, et en partit sur la fin de l'automne pour aller à Constantinople. En arrivant à Tharse, il fut attaqué d'une petite fièvre, qu'il crut dissiper par l'agitation du voyage; mais il fut contraint de s'arrêter au premier gîte à Mopsucrène, c'est-à-dire la fontaine de Mopsus, dieu de Cilicie, cé-

(1) Eunap. in Maximo. p. 90.
(2) Amm. XX, c. 8. 9.
(3) Sup. n. 12.
(4) Jul. ad Ath. p. 525.
(5) Amm. XX, 9.

(1) Amm. XXI, 1.
(2) Amm. Ibi. Greg. Naz. Or. 3.
(3) Amm. XXI, 2. Vales. hic.
(4) Epist. 33, p. 182.

lèbre par ses oracles (1). C'étoit au pied du mont Taurus, à l'extrémité de la province vers la Cappadoce. Constantius, se voyant près de la mort, voulut recevoir le baptême qu'il avoit différé jusque-là (2), et le reçut de la main d'Euzoïus, évêque arien d'Antioche. Ainsi il mourut dans l'hérésie, le troisième des nones de novembre, sous le consulat de Taurus et de Florentius, c'est-à-dire le troisième de novembre l'an trois cent soixante-un (3). Il étoit dans la quarante-cinquième année de son âge et la vingt-cinquième de son règne, depuis la mort du grand Constantin, son père (4). Il troubla la religion chrétienne, simple d'elle-même, par une superstition de vieille (5), et s'appliquant plus à l'examiner curieusement qu'à la régler sérieusement, il excita plusieurs divisions, qu'il fomenta ensuite par des disputes de mots; et il ruina les voitures publiques, en faisant aller et venir des troupes d'évêques, pour les conciles où il vouloit se rendre l'arbitre de la religion. C'est ainsi qu'en parle Ammien Marcellin, qui étant païen ne doit pas être suspect.

Sitôt que Constantius fut mort, ceux qui étoient auprès de lui envoyèrent deux comtes en donner avis à Julien, et le prier de venir incessamment dans l'Orient, qui étoit prêt à lui obéir. Ils le trouvèrent à Naïsse en Dacie, occupé à consulter les aruspices sur les entrailles des bêtes, et les augures sur le vol des oiseaux, et embarrassé de l'ambiguité des présages (1). Enfin cette agréable nouvelle le rassura; il marcha vers la Thrace, et arriva à Constantinople l'onzième de décembre de la même année trois cent soixante-un. Le corps de Constantius y fut apporté sous la conduite de Jovien, depuis empereur, et enseveli avec la magnificence convenable, auprès du grand Constantin dans l'église des apôtres.

(1) Amm. Marc.
(2) Socr. II, c. 49. Philost. VI, c. 5.
(3) Athan. de Syn. p. 907.
(4) Chron. Idac. an. 361. Chr. Pasch. p. 294, D.
(5) Amm. XXI, c. 16.

(1) Amm. XXII, init.

LIVRE QUINZIÈME.

I. Julien change la cour de Constantinople.

Peu de temps après que l'empereur Julien fut entré à Constantinople, il établit à Chalcédoine un tribunal extraordinaire contre ceux qui avoient eu le plus de pouvoir sous l'empereur Constantius; et on y examina leur conduite avec une rigueur qui parut excessive aux flatteurs même de Julien. Les deux consuls, Taurus et Florentius, furent du nombre des accusés (1). Taurus avoit mérité le consulat par les violences qu'il exerça au concile de Rimini (2); on l'envoya en exil à Verceil; et ce qu'il y eut de plus honteux, c'étoit la date des actes de son procès. Les interrogatoires, par exemple, commençoient ainsi : Sous le consulat de Taurus et de Florentius, Taurus étant amené par les crieurs publics. La mort d'Ursulus, comte des largesses, c'est-à-dire grand trésorier, fut la plus odieuse; car il avoit soutenu Julien dans les Gaules, lui faisant fournir par les trésoriers des lieux tout l'argent qu'il demandoit, contre les ordres de Constantius, qui ne vouloit pas qu'il eût de quoi donner aux troupes. Aussi Julien, voyant les reproches et les malédictions que lui attiroit cette mort, fut réduit à la désavouer. D'autres furent approuvées de tout le monde, principalement celle de l'eunuque Eusèbe, préfet de la chambre de Constantius, cet Arien si passionné; car il fut aussi condamné et exécuté à mort.

Plusieurs chrétiens furent enveloppés dans cette recherche et dans la réforme des officiers du palais impérial, que Julien cassa sous prétexte d'en bannir le luxe et de vivre en philosophe (3). Il demanda un jour un barbier pour lui faire les cheveux; car, pour sa barbe, il affectoit de la laisser croître (4). Le barbier de Constantius se présenta vêtu magnifiquement. Julien en fut surpris, et dit : J'ai demandé un barbier, et non pas un sénateur. Il s'informa de ce que lui valoit sa charge, et trouva qu'il avoit par jour vingt rations de pain et autant de fourrage pour ses chevaux, et par an de gros gages sans les grâces extraordinaires. Cela fut cause qu'il chassa tous les barbiers, tous les cuisiniers et les autres officiers semblables, disant qu'ils ne lui étoient point nécessaires, et particulièrement les eunuques parce qu'il n'avoit plus de femme (1). Il est certain que la mollesse étoit excessive à la cour de Constantius, soit pour les habits d'or et de soie, soit pour la délicatesse des tables. Il y avoit jusqu'à mille barbiers et autant de cuisiniers; ceux qui versoient à boire et servoient à table étoient encore en plus grand nombre. Plusieurs officiers de cette cour avoient abusé de leur fortune; mais on les accusoit entre autres choses de s'être enrichis des dépouilles des temples des idoles.

(1) Amm. Marc. lib. XXII, c. 3.
(2) Sup. l. XIV, n. 11.
(3) Greg. Naz. Or. 3, p. 75. Amm. XXII, c. 4.
(4) Socr. II, c. 1. Liban. Orat. 10, p. 92.

II. Philosophes appelés.

Julien, ayant ainsi réduit le palais en solitude, le remplit de philosophes, de magiciens, de devins et de charlatans de toutes sortes. Un des premiers qu'il manda fut le philosophe Maxime, qui étoit en Asie avec Chrysanthe. Ayant reçu la lettre qu'il leur écrivoit à tous deux, ils consultèrent leurs dieux avec tout l'art et la circonspection qu'ils purent employer; mais ils ne rencontrèrent que des présages funestes (2). Chrysanthe, épouvanté de ce qu'il voyoit, dit à Maxime : Mon cher ami, je prétends non-seulement mourir ici, mais me cacher sous terre, si je puis. Maxime répondit : Il me semble, Chrysanthe, que tu as oublié la doctrine que nous avons apprise. Les Hellènes parfaits ne doivent pas céder à ce qu'ils rencontrent d'abord, mais forcer la nature divine de venir à eux. Peut-être, repartit Chrysanthe, es-tu assez habile et assez hardi pour le faire, pour moi je ne puis combattre de tels signes; et, ayant ainsi parlé, il se retira. Maxime continua d'employer tous les secrets de son art, jusqu'à ce qu'il eût trouvé ce qu'il désiroit. Il partit, et toute l'Asie se mit en mouvement pour lui faire honneur : les peuples accouroient en foule à son passage avec leurs magistrats à la tête, les femmes mêmes s'empressoient de faire leur cour à la sienne. Quand il arriva à Constantinople, l'empereur

(1) Jul. ad. Ath. p. 504.
(2) Eunap. in Max. p. 90.

étoit au sénat et y parloit; mais sitôt qu'il apprit la nouvelle que Maxime étoit venu, il oublia sa dignité et la bienséance (1), il courut au devant de toute sa force, loin au delà du vestibule, l'embrassa et le baisa comme auroit fait un particulier, et le fit entrer dans le sénat, quoiqu'il ne fût point sénateur. L'empereur s'appliquoit avec Maxime à consulter les dieux, y passant non-seulement le jour, mais la nuit (2). Ce philosophe l'obsédoit de telle sorte, qu'il sembloit le gouverner, lui et tout l'empire. Enflé de cette faveur, il commença à s'habiller plus mollement qu'il ne convenoit à sa profession, et devint plus rude et plus difficile à ceux qui l'abordoient; mais l'empereur ne s'apercevoit pas de ce changement.

Priscus, que l'empereur fit aussi venir de Grèce, usa plus modérément de sa fortune. Chrysanthe, étant encore appelé avec de pressantes instances, consulta les dieux, et, trouvant toujours d'aussi mauvais présages, il tint ferme et demeura à Sardis. L'empereur le fit souverain pontife de Lydie et sa femme souveraine prêtresse. Chrysanthe, prévoyant la révolution prochaine, soit par magie, soit par prudence naturelle, usa modérément du pouvoir que lui donnoit cette charge (3). Il ne se pressa point, comme les autres, de relever les temples, il ne maltraita point les chrétiens inutilement; mais il se conduisit si doucement, qu'on ne s'aperçut presque pas en Lydie du rétablissement des sacrifices, ni de leur suppression qui suivit de près. Julien mandoit aussi avec un grand empressement plusieurs de ceux qu'il avoit connus dans les écoles d'Asie, et leur enfloit le cœur par des promesses magnifiques; mais, quand ils étoient arrivés, il les payoit de belles paroles, les appeloit ses compagnons, les faisoit quelquefois manger à sa table, buvoit à leur santé, et les renvoyoit sans rien faire. Il y eut toutefois plusieurs rhéteurs et plusieurs sophistes à qui il donna des charges et des gouvernements : leur crédit croissoit de jour en jour, et leurs espérances encore plus.

Au milieu de cette troupe de philosophes, le nouvel empereur vivoit lui-même en philosophe, et en portoit les marques extérieures, particulièrement la barbe. Constantius la lui fit couper en le faisant césar, car les Romains se rasoient alors; mais il la reprit quand il fut le maître. On le voit par ses médailles : toutes celles où il est nommé césar sont sans barbe; et, dans la plupart de celles qui lui donnent le titre d'auguste, il porte la barbe longue autant que la pouvoit avoir un homme de trente ans, car il n'en avoit pas davantage quand il parvint à l'empire. Il se disoit Grec, affectoit d'imiter les Grecs, comme plus savants que les Romains; et tout ce que nous avons de ses écrits est en grec (1). Enfin il se piquoit de rétablir dans sa perfection l'hellénisme, c'est-à-dire les mœurs des anciens Grecs, et particulièrement leur religion. Car le nom d'*Hellènes* signifioit alors païens, tant chez les chrétiens que chez les païens eux-mêmes (2).

III. Rétablissement de l'idolâtrie.

Le rétablissement du paganisme fut donc le premier soin de Julien sitôt qu'il se trouva le maître. Il donna des ordres exprès pour ouvrir les temples, pour réparer ou rebâtir ceux qui étoient démolis. Il leur attribua de grands revenus, il fit redresser les autels, il renouvela les sacrifices et les anciennes cérémonies de chaque ville (3). On le voyoit lui-même en public offrir des victimes et des libations; il honoroit tous les ministres de la religion profane, les sacrificateurs, les hiérophantes, ceux qui communiquoient les mystères, les gardiens des idoles et des temples. Il rétablit leurs pensions, et leur rendit les honneurs, les priviléges et les exemptions qui leur avoient été accordées par les anciens rois. Aussi vouloit-il qu'ils observassent exactement l'abstinence superstitieuse de certaines viandes, et les purifications extérieures prescrites par leur religion.

Ceux qui prétendoient savoir son secret, disoient qu'il avoit commencé par effacer son baptême avec le sang des victimes, opposant à nos saintes cérémonies celles que les païens croyoient leur servir d'expiation, et prenant dans ses mains les entrailles des animaux immolés pour les purifier de l'eucharistie qu'il y avoit reçue (4). Comme il étoit curieux observateur des entrailles des victimes, on dit qu'un jour il y vit une croix couronnée, c'est-à-dire environnée; d'un grand cercle; mais l'aruspice qui présidoit à cette action dit que ce cercle, qui entouroit la croix, marquoit que les chrétiens étoient pris et enfermés de toutes parts. Une autrefois, comme il sacrifioit plusieurs vaches à Proserpine, le sacrificateur s'écria que les cérémonies ne pouvoient pas avoir leur effet, et qu'elles étoient empêchées par la présence de quelque chrétien, demandant que l'on fît retirer ceux qui avoient été lavés et oints, c'est-à-dire qui avoient reçu le baptême (5). L'empereur effrayé, regarda de tous côtés, et reconnut que c'étoit un jeune homme de ses gardes. Celui-ci ne le nia pas, il jeta sa demi-pique ornée de pierreries, et se retira, laissant l'empereur et le pontife en désordre.

Julien fit dresser à Constantinople l'idole de la Fortune dans la principale basilique, lui sacrifia publiquement, comme au génie de cette

(1) Amm. xxii, c. 7. Lib. Orat. 10, p. 299, B.
(2) Eunap. p. 93.
(3) Eunap. ibid. et Chr. p. 182.

(1) Sup. l. xii, n. 1. Mis. 106.
(2) Sup. l. iv, n. 7.
(3) Amm. xxii, c. 5. Lib. Orat. 10, p. 289, 290, etc. Soz. v, c. 3.
(4) Greg. Naz. Or. 3, p. 70, B.
(5) Prudent. Apotheos. v, 450.

ville, d'où Constantin avoit banni l'idolâtrie (1). Comme il sacrifioit à cette idole, Maris, évêque de Chalcédoine, lui reprocha publiquement son impiété et son apostasie. Julien se contenta de lui dire qu'il étoit aveugle; car sa vue étoit affoiblie par son grand âge, et on le menoit par la main. Et ton Dieu galiléen, ajouta-t-il, ne te guérira pas. Maris répondit : Je rends grâce à mon Dieu de ce que je suis aveugle, pour ne pas voir un apostat comme toi. Julien passa outre sans rien dire, pour montrer sa modération. Il ordonna que la coudée, dont on se servoit pour mesurer l'accroissement du Nil si important à l'Egypte, fut reportée dans le temple de Sérapis, d'où Constantin l'avoit fait ôter pour la mettre dans l'église (2). Julien honoroit particulièrement Sérapis, Isis, Anubis, comme l'on voit par ses médailles. Il est souvent représenté en Sérapis avec le boisseau sur la tête, et à côté sa femme Hélène en Isis. Il écrivit plusieurs fois aux communautés des villes pour les exciter à l'idolâtrie, favorisant celles qu'il y voyoit portées, et leur offrant tout ce qu'elles demanderoient. Au contraire, il témoignoit toute sorte d'aversion contre les villes chrétiennes ; il n'y entroit point dans ses voyages, et ne recevoit ni leurs députations ni leurs plaintes.

IV. Rappel des exilés.

Il avoit en tête deux grandes entreprises, d'abattre les chrétiens au dedans de l'empire, et les Perses au dehors. Les chrétiens lui tenoient plus au cœur ; mais il n'osoit les attaquer ouvertement, sachant leur prodigieuse multitude (3). Elle étoit telle qu'on ne pouvoit les attaquer même en secret, sans exposer l'empire au hasard d'un renversement universel : c'est ainsi qu'en parle saint Grégoire de Nazianze. D'ailleurs Julien craignoit de passer pour un tyran et de se rendre odieux : au contraire, il affectoit de paroître doux et humain, comme un philosophe qui ne se gouvernoit que par raison (4). Il cherchoit donc tous les moyens d'attirer l'affection des peuples, en révoquant ce que Constantius avoit fait de dur et d'injuste, rappelant les bannis, rendant les biens confisqués, donnant à tous la liberté de leur religion (5). Enfin, il savoit que les chrétiens ne craignoient ni la mort ni les tourments, et il ne vouloit pas leur procurer l'honneur du martyre, connoissant, par l'expérience des persécutions passées, que plus elles étoient cruelles plus elles fortifioient le christianisme. Ce ne sont pas seulement les auteurs chrétiens, c'est Libanius païen et grand admirateur de Julien, qui explique ainsi ses motifs (6).

Il voulut donc attaquer plus finement les chrétiens. Il rappela tous les évêques et tous les autres qui avoient été exilés sous Constantius à cause de la religion, sans distinction d'hérétiques et de catholiques. Il en fit même venir quelques-uns dans son palais, et les exhorta à suivre hardiment chacun sa religion avec une entière liberté. Ce procédé avoit un bel extérieur de clémence ; mais Julien en usoit ainsi, dit Ammien Marcellin, afin qu'ayant augmenté la division par la licence, il fût délivré de la crainte qu'il avoit eue d'un peuple réuni.

Les évêques catholiques profitant de cette liberté, saint Mélèce revint à Antioche (1) ; Lucifer et saint Eusèbe de Verceil partirent de la Thébaïde pour revenir à leurs églises : mais saint Athanase n'osa sortir encore de sa retraite, parce que George étoit toujours le maître à Alexandrie (2). Les ariens eurent la même liberté de revenir, et Aétius en particulier fut rappelé avec honneur, parce que c'étoit l'amitié du césar Gallus, frère de Julien, qui lui avoit attiré la haine de Constantius (3). Julien lui écrivit une lettre fort obligeante, le priant de le venir trouver, et lui donna même une terre auprès de Mitylène en l'île de Lesbos (4). Il écrivit aussi à l'hérésiarque Photin une lettre, où il le louoit de ce qu'il nioit la divinité de Jésus-Christ et s'emportoit furieusement contre Diodore, prêtre d'Antioche, et depuis évêque de Tarse (5). Il ordonna sous grosse peine à Eleusius de Cyzique de faire rebâtir dans deux mois l'église des novatiens, qu'il avoit abattue sous Constantius. Il favorisa les donatistes en Afrique, et prit le parti de tous les hérétiques, non-seulement contre les catholiques, mais contre les autres hérétiques (6).

V. Persécution couverte.

Toutefois, ceux qui profitèrent le plus de cette liberté furent les catholiques ; car les ariens, qui dominoient auparavant, furent abaissés (7). Julien, ayant appris que les ariens avoient maltraité les valentiniens à Edesse, écrivit en ces termes : J'ai résolu d'user avec tous les galiléens d'une telle humanité, qu'aucun d'eux, en quelque lieu que ce soit, ne souffre violence, qu'il ne soit ni traîné au temple, ni maltraité en aucune autre manière contre sa religion (8). Mais les ariens, insolents de leurs richesses, ont attaqué les valentiniens, et ont commis à Edesse des excès qui n'arriveront jamais dans une ville bien policée. Donc, pour leur aider à pratiquer leur admirable loi, et leur faciliter l'entrée du

(1) Socr. III, c. 11. Sup. liv. XI, n. 15. Soz. V, c. 4; Ibid. c. 3.
(2) Sup. l. XIII, n. 33.
(3) Greg. Naz. Or. 3, p. 79, D. Id. p. 80, et 4, p. 133, D.
(4) Socr. III, c. 1.
(5) Greg. Naz. p. 72.
(6) Lib. Or. 10, p. 290.

(1) Chr. Pasch.
(2) Theod. III, c. 4.
(3) Soz. III, c. 3. Sup. liv. XIII, n. 15.
(4) Philost. IX, c. 4. Jul. Ep. 31.
(5) Facund. l. IV, p. 163, 164.
(6) Soz. III, c. 5.
(7) Inf. n. 31.
(8) Ep. 43, Ecebol.

royaume des cieux, nous avons ordonné que tous les biens de l'église d'Edesse lui soient ôtés, l'argent pour être distribué aux soldats, les fonds de terre pour être réunis à notre domaine; afin que, devenant pauvres, ils soient plus sages, et ne soient pas privés du royaume céleste qu'ils espèrent. Tel fut le caractère de la persécution de Julien : la douceur apparente et la dérision de l'Evangile. Il dit dans une autre lettre : Par les dieux, je ne veux point que l'on fasse mourir les galiléens, qu'on les frappe injustement, ni qu'on leur fasse souffrir aucun mal; mais je suis d'avis qu'on leur préfère les serviteurs des dieux (1). La folie des galiléens a pensé tout perdre, si la bonté des dieux ne nous avoit conservés. Et dans une autre lettre : Nous ne permettons point de les traîner aux autels (2); au contraire, nous leur déclarons nettement que, si quelqu'un d'entre eux veut de son bon gré participer à nos libations, il doit auparavant offrir des sacrifices d'expiation et se rendre les dieux propices. Tant nous sommes éloignés de vouloir ou de penser qu'aucun impie prenne part à nos saints sacrifices avant qu'il ait purifié son âme par les prières adressées aux dieux, et son corps par les purifications légitimes. Un homme qui parloit ainsi pouvoit bien avoir cherché les moyens d'effacer son baptême. Mais, en épargnant le sang des chrétiens, il ne laissa pas de les attaquer directement. Premièrement, il s'efforça de leur donner un nom méprisable en les appelant galiléens, et il l'ordonna même par une loi. Ensuite il révoqua tous les privilèges que les empereurs chrétiens avoient accordés en faveur de la religion, comme l'exemption des charges publiques, dont les clercs jouissoient, quoique décurions (3). Il ôta les pensions que Constantin leur avoit données, aussi bien que celles des vierges et des veuves que l'église nourrissoit; car Constantin, en réglant les affaires des églises, leur avoit assigné un entretien suffisant sur le revenu de chaque ville. Julien ôta ces pensions, ordonnant même la restitution du passé, dont l'exaction se fit avec une extrême rigueur; mais tout fut rétabli après sa mort. Il fit aussi enlever l'or, l'argent, les vases précieux et les autres richesses des églises, sous prétexte de faire pratiquer aux chrétiens la pauvreté évangélique; et parce que l'Evangile ordonne de souffrir les injures et de fuir les honneurs, il défendit aux chrétiens de plaider, de se défendre en justice, et d'exercer des charges publiques (4).

VI. Défense d'enseigner et d'étudier.

Il passa plus loin, et défendit aux chrétiens d'enseigner les lettres humaines; nous en avons encore l'ordonnance, où il en rend cette raison (1), que ceux qui enseignent doivent être de bonnes mœurs, et conformer leurs sentiments aux maximes publiquement reçues et à ce qu'ils enseignent eux-mêmes. Qu'il est de mauvaise foi d'expliquer aux jeunes gens les anciens auteurs, les leur proposant comme de grands personnages, et condamner en même temps leur religion (2). Homère, dit-il, Hésiode, Démosthène, Hérodote, Thucydide, Isocrate et Lysias, ont reconnu les dieux pour auteurs de leur doctrine; les uns ont cru être consacrés à Mercure, les autres aux muses. Puisqu'ils vivent des écrits de ces auteurs, ils se déclarent bien intéressés de trahir leur conscience pour un peu d'argent. Jusqu'ici il y a eu plusieurs raisons de ne pas fréquenter les temples; et la terreur répandue partout étoit une excuse de ne pas découvrir les sentiments les plus véritables touchant les dieux; mais, puisqu'ils nous ont eux-mêmes donné la liberté, il me paroît absurde d'enseigner ce que l'on ne croit pas. Si ceux-ci estiment sage la doctrine des auteurs dont ils sont les interprètes, qu'ils commencent par imiter leur piété envers les dieux. S'ils croient qu'ils se sont trompés sur ce qu'il y a de plus important, qu'ils aillent expliquer Matthieu et Luc dans les églises des galiléens. Il ajoute que cette loi n'est que pour ceux qui enseignent, et que les jeunes gens ont la liberté d'apprendre ce qu'ils voudront. Il seroit juste, dit-il, de les guérir malgré eux comme des frénétiques; mais je leur fais grâce, et je crois qu'il faut instruire les ignorants, et non pas les punir. Ceci nous explique une loi de Julien, qui porte que les professeurs doivent exceller, premièrement par les mœurs, et qui ordonne qu'en chaque ville celui qui veut enseigner soit examiné par le conseil; et que, s'il est approuvé, le décret soit envoyé à l'empereur pour le confirmer (3). Cette loi est du quinzième des calendes de juillet, sous le consulat de Mamertin et de Névitta, c'est-à-dire du dix-septième de juin trois cent soixante-deux.

Les vrais motifs de cette défense étoient les grands avantages que les chrétiens tiroient des livres profanes, pour combattre le paganisme (4), soit par l'absurdité des fables en elles-mêmes, soit par les raisonnements que Platon et les autres philosophes avoient employés pour en montrer les suites pernicieuses, soit par la méthode de parler et de raisonner que l'on apprend dans ces auteurs (5). Il y entroit aussi de la jalousie que Julien avoit conçue contre plusieurs chrétiens savants, comme saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, le jeune Apollinaire et plusieurs autres, tant catholiques qu'ariens. Cette défense excita les

(1) Ep. 7, Artabie.
(2) Ep 52, Bost Soz. v, c. 5.
(3) Greg. Naz. Or. 3, p. 81, B. Jul. Ep. 11. Bysant. l. 1, Cod. Th. de Decur. lib. 1, ibid. de Coll. lusir. Soz. v, c. 5.
(4) Greg. Naz. Or. 3, p. 96, D. ibid. p. 94, C. Soz. v, c. 10.

(1) Amm. xxv, c. 4.
(2) Ep. 42.
(3) L. v, Cod. Theod. de Med. et prof.
(4) Theod. III, c. 8.
(5) Soz. v, c. 18.

deux Apollinaires à composer divers ouvrages utiles à la religion (1). Le père, qui étoit grammairien, écrivit en vers héroïques, et à l'imitation d'Homère, l'histoire sainte, jusqu'au règne de Saül, en vingt-quatre livres, intitulés des vingt-quatre lettres de l'alphabet grec. Il imita Ménandre par des comédies, Euripide par des tragédies, Pindare par des odes; prenant des sujets de l'Ecriture sainte, et suivant le caractère et le style de chaque poème, afin que les chrétiens se pussent passer des auteurs profanes pour apprendre les belles-lettres (2). Le fils, qui étoit sophiste, c'est-à-dire rhéteur et philosophe, fit des dialogues à la manière de Platon, pour expliquer les Evangiles et la doctrine de Platon, écrivit aussi contre l'empereur et contre les philosophes païens un ouvrage intitulé : *De la Vérité*, où il montroit leur erreur touchant la Divinité, sans employer aucun passage des saintes Ecritures. Car l'empereur, pour se moquer des livres sacrés, avoit écrit aux plus célèbres évêques ces trois mots : *Anegnon, egnon, categnon*, c'est-à-dire, j'ai lu, j'ai compris, j'ai condamné, se jouant sur la rencontre des mots. On lui répondit suivant le même jeu, qu'une autre langue ne peut exprimer : Tu as lu, mais tu n'as pas compris, car, si tu avois compris, tu n'aurois pas condamné. Quelques-uns attribuoient cette réponse à saint Basile. La persécution de Julien dura si peu, que les ouvrages des Apollinaires furent inutiles, et on revint à la lecture des auteurs profanes, dont les chrétiens s'étoient servis librement dès le commencement, pour en tirer ce qu'ils ont d'utile. Aussi n'avons-nous plus ces ouvrages des Apollinaires, excepté la paraphrase des psaumes.

Ecebole, fameux sophiste à Constantinople, céda au temps, et se rendit aux caresses de Julien, à qui il avoit enseigné la rhétorique (3). Il avoit paru chrétien fervent sous Constantius, sous Julien il fut ardent païen; après sa mort, il voulut revenir au christianisme, et, se prosternant à la porte de l'église, il crioit : Foulez-moi aux pieds comme le sel insipide. Telle fut la légèreté d'Ecebole. Mais la plupart des professeurs chrétiens aimèrent mieux abandonner leurs chaires que leur religion (4). On remarque entre les autres Proérésius et Victorin. Le premier étoit un fameux sophiste d'Athènes, qui quitta volontairement son école, bien que Julien, qui avoit étudié sous lui, l'exceptât de la loi générale et lui permît d'enseigner (5).

Victorin étoit Africain, et enseignoit à Rome la rhétorique depuis long-temps; il avoit vu entre ses disciples les plus illustres sénateurs, et on lui avoit érigé pour son mérite une statue dans la place de Trajan; mais il étoit demeuré idolâtre jusqu'à la vieillesse (1). A la fin, il se convertit. Il lisoit l'Ecriture sainte, examinoit soigneusement tous les livres des chrétiens, et disoit en secret à un ami chrétien qu'il avoit nommé Simplicien : Sachez que je suis déjà chrétien. Simplicien répondit : Je n'en croirai rien, que je ne vous voie dans l'église. Victorin se moquoit de lui, en disant : Sont-ce les murailles qui font les chrétiens? Ils se redirent souvent la même chose de part et d'autre, car Victorin craignoit de choquer les amis puissants qu'il avoit entre les idolâtres. Enfin, s'étant fortifié par la lecture, il eut peur que Jésus-Christ ne le renonçât devant les saints anges, s'il craignoit de le confesser devant les hommes; il vint trouver Simplicien lorsqu'il s'y attendoit le moins, et lui dit : Allons à l'église, je veux devenir chrétien. Simplicien, transporté de joie, l'y conduisit. Victorin reçut les cérémonies du catéchuménat, et donna son nom peu après pour être baptisé, au grand étonnement de Rome et au grand dépit des païens. Quand ce vint à l'heure de faire la profession de foi que l'on prononçoit à Rome, d'un lieu élevé, à la vue de tous les fidèles, les prêtres offrirent à Victorin de la faire en secret, comme on l'accordoit à quelques-uns que la honte pouvoit troubler; mais il aima mieux la prononcer en public. Lorsqu'il monta pour réciter le symbole, comme il étoit connu de tout le monde, il s'éleva un murmure universel, chacun disant tout bas pour s'en réjouir avec son voisin : Victorin! Victorin! Un moment après le désir de l'entendre fit faire silence. Il prononça le symbole avec fermeté, et chacun des assistants le mettoit dans son cœur par l'affection et la joie. Telle fut la conversion de Victorin; et, peu de temps après, l'édit de Julien lui donna occasion de quitter son école de rhétorique. Il avoit traduit en latin plusieurs livres des platoniciens; et, depuis sa conversion, il écrivit de la trinité contre les ariens quatre livres que nous avons, et des commentaires sur saint Paul, mais avec peu de succès, parce qu'il s'étoit appliqué trop tard à l'étude des saintes lettres (2).

Julien ne défendit pas seulement aux chrétiens d'enseigner les lettres humaines, mais encore de les apprendre, ne voulant pas que leurs enfants étudiassent les poètes, les orateurs et les philosophes, ni qu'ils fréquentassent les écoles de ceux qui les enseignoient (3). Prétendant qu'il ne devoit être permis qu'à ceux qui suivoient la religion des anciens Grecs, de s'appliquer à leurs études, et même de parler purement leur langue; que les galiléens devoient demeurer dans l'ignorance et la barbarie que les Grecs leur reprochoient,

(1) Socr. III, c. 16.
(2) Soz c. 5, 18.
(3) Socr. III, c. 13.
(4) Or. 7, c. 30.
(5) Eunap. in Prores. p. 153. Hier. Chr. an. 363.

(1) Aug. VIII, Conf. c. 2, etc Hier. Chr an. 355.
(2) Aug. ibid. c. 5. Hier. de Script. et Præm. in Ep ad Gula.
(3) Aug. XVIII, Civit. c. 82. Socr. III, c. 12. Thc. III, c. 8.

et se contenter de croire sans raisonner (1).

VII. Julien veut imiter les chrétiens.

Mais quelque mépris qu'il témoignât pour les chrétiens, il sentoit l'avantage que leur donnoit la pureté de leurs mœurs et l'éclat de leurs vertus. Il voulut donc les imiter et profiter de leur exemple, pour réformer le paganisme qui faisoit peu de progrès, nonobstant sa puissante protection (2). Voici comme il s'en explique, écrivant à Arsace, souverain pontife de Galatie : L'hellénisme ne va pas encore comme il devroit, et c'est par notre faute (3). De la part des dieux tout est grand et magnifique, au-dessus de tous les souhaits et de toutes les espérances. Soit dit sans les offenser ; qui eût osé, il y a quelque temps, espérer un tel changement? Quoi donc, croyons-nous que cela suffise? sans regarder ce qui a le plus accru l'athéisme, savoir, l'hospitalité, le soin des sépultures et la feinte gravité des mœurs, nous devons pratiquer tout cela véritablement. Et il ne suffit pas que vous soyez tel, tous les pontifes de Galatie le doivent être. Persuadez-leur d'être gens de bien par raison ou par crainte; autrement privez-les des fonctions du sacerdoce, s'ils ne servent les dieux avec leurs femmes, leurs enfants et leurs domestiques, et s'ils souffrent que dans leurs familles il y ait des galiléens. Avertissez-les ensuite qu'un sacrificateur ne doit point aller au théâtre, ni boire dans un cabaret, exercer un métier vil ou honteux. Honorez ceux qui obéiront, et chassez les autres.

Etablissez en chaque ville plusieurs hôpitaux pour exercer l'humanité envers les étrangers, non-seulement d'entre les nôtres, mais envers tous, pourvu qu'ils soient pauvres. J'ai déjà réglé le fonds nécessaire pour cette libéralité, en commandant que l'on donnât tous les ans par toute la Galatie trente mille boisseaux de blé et soixante mille setiers de vin, dont je veux que le cinquième soit employé pour les pauvres qui servent les sacrificateurs, le reste distribué aux étrangers et aux mendiants. Car il est honteux qu'aucun juif ne mendie, que les impies galiléens, outre leur pauvres, nourrissent encore les nôtres, et que nous les laissions sans secours. Apprenez aux hellénistes de contribuer pour ces œuvres, et à ceux de la campagne d'offrir aux dieux les prémices des fruits. Montrez-leur que ces libéralités sont de nos anciennes maximes. Ensuite il rapporte trois vers de l'Odyssée (4), où Homère, faisant parler Eumée, représente l'obligation d'assister les étrangers et les pauvres, comme envoyés par Jupiter.

Julien continue ainsi : Voyez rarement les gouverneurs chez eux, écrivez-leur le plus souvent. Quand ils entrent dans la ville, qu'aucun sacrificateur n'aille au devant, mais seulement quand ils viennent aux temples des dieux ; et qu'il demeure au dedans du vestibule, qu'aucun soldat n'y entre devant eux, mais qui voudra les suivre. Dès que le magistrat touche la porte du lieu sacré, il devient particulier : c'est vous, comme vous savez, qui commandez au dedans, suivant la loi divine à laquelle on ne peut résister sans arrogance. Je suis prêt à secourir les habitants de Pessinonte, s'ils se rendent propice la mère des dieux ; s'ils la négligent, non-seulement ils ne seront pas innocents, mais, j'ai peine à le dire, ils ressentiront mon indignation.

Dans un autre écrit adressé aussi à un pontife, il dit qu'il lui a donné cette charge, étant persuadé de son mérite, afin qu'il puisse instruire les autres avec plus d'autorité, non-seulement dans les villes, mais à la campagne (1). J'agirai de concert avec vous, dit-il, moi qui, par la grâce des dieux, porte le titre de souverain pontife ; non que j'en sois digne, mais je désire de l'être, et je les en prie continuellement. Il commence ensuite à lui donner des préceptes de morale, et dit que les pontifes doivent vivre comme étant toujours en la présence des dieux, dans une grande pureté, s'abstenant non-seulement de faire des actions déshonnêtes, mais de prononcer ou d'ouïr des paroles sales (2) ; qu'ils doivent éloigner d'eux les railleries insolentes, et les conversations impures ; ne lire ni Archiloque, ni Hipponas, ni les auteurs de l'ancienne comédie : c'est-à-dire du caractère d'Aristophane, qui en effet est très- infâme. Il veut qu'ils se réduisent à l'étude de la philosophie, et encore de celle qui reconnoît les dieux pour auteurs, et qui en parle dignement, c'est-à-dire celle de Pythagore, de Platon, d'Aristote et des stoïciens. Mais il leur défend les épicuriens et les pyrrhonniens, regardant comme un effet de la providence des dieux, que la plupart de leurs livres fussent déjà perdus (3). Il leur conseille de lire les histoires véritables, non les fables composées en forme d'histoire, principalement celles qui traitoient d'amour, comme nos romans, parce qu'elles ne sont propres qu'à allumer les passions. Toute lecture, dit-il, ne convient pas aux personnes consacrées aux dieux, il veut qu'ils s'appliquent principalement à purifier leurs pensées. Qu'ils apprennent les hymnes des dieux, sur tout ceux que l'on chante dans les temples (4). Qu'ils prient souvent en particulier et en public ; s'il se peut trois fois le jour, du moins le matin et le soir (5). Qu'ils observent exactement les cérémonies établies par les anciennes lois ; qu'ils pratiquent les purifications réglées, principa-

(1) Soz. v, c. 18. Greg. Naz. Or. 3, p. 51. 97, etc.
(2) Soz. v, c. 26.
(3) Jul. Ep. 49
(4) Odyss. XIV, v, 56.

(1) Frag. Jul. p. 545.
(2) P. 547.
(3) P. 550.
(4) P. 552.
(5) P. 553.

lement la nuit qui précède le jour de leur service ; qu'ils viennent ensuite au temple, et y demeurent le temps prescrit par la loi, comme à Rome, de trente jours. Pendant tout ce temps ils doivent s'occuper à méditer la sagesse, à prévoir et à disposer tout ce qui regarde le service des dieux, sans sortir du temple pour aller chez eux, ou à la place publique, ou pour visiter le magistrat. Le temps du service étant passé, le prêtre doit céder la place à un autre; et, revenant à la vie commune, il peut aller chez ses amis, et même se trouver aux repas où il sera prié, mais avec choix ; il peut paroître dans la place, mais rarement, et parler au gouverneur, mais pour ceux qu'il doit raisonnablement secourir (1). Dans le temple et pendant le service, il doit porter des habits très-magnifiques; mais au dehors des habits simples et ordinaires, et ne pas abuser pour la vanité de ce qui lui est accordé pour l'honneur des dieux.

Qu'aucun des prêtres, continue-t-il, n'approche, en aucune manière, des spectacles impurs, et ne les introduise dans sa maison (2). Je voudrois les bannir entièrement des théâtres, s'il étoit possible, et les rendre à Bacchus dans leur ancienne pureté (3). Mais, ne croyant pas que cela soit possible, ni expédient quant à présent, je renonce à cette affectation. Seulement je veux que les prêtres laissent au peuple l'impureté des spectacles. Qu'aucun d'eux n'aille donc au théâtre, et n'ait pour ami un comédien, un meneur de chariots, ou un danseur, je leur permets seulement d'aller, s'ils veulent, aux combats sacrés, où il est défendu aux femmes, non-seulement de combattre, mais de regarder. Pour les chasses, qui se font dans les théâtres des villes : non-seulement les prêtres doivent s'en abstenir, mais encore leurs enfants. Après ces paroles de Julien, on ne doit pas s'étonner que les spectacles fussent défendus aux chrétiens.

Il vient ensuite au choix des prêtres, et veut que l'on ne considère que leur affection envers les dieux et envers les hommes, sans s'arrêter aux richesses ni à la naissance (4). Pour les exciter à la libéralité, il dit : Les impies galiléens, ayant observé que nos prêtres négligeoient les pauvres, se sont appliqués à les assister; et comme ceux qui veulent enlever des enfants pour les vendre les attirent en leur donnant des gâteaux, ainsi ils ont jeté les fidèles dans l'athéisme en commençant par la charité, l'hospitalité et le service des tables; car ils ont plusieurs noms pour ces œuvres, qu'ils pratiquent abondamment.

Julien vouloit pousser plus loin l'imitation du christianisme, et établit dans toutes les les villes des écoles publiques semblables aux églises, où l'on fit des lectures et des explications, soit pour la morale, soit pour les mystères; que l'on priât à certains jours et à certaines heures à deux chœurs; qu'il y eût des châtiments réglés pour les fautes; des préparations pour être initié aux cérémonies sacrées (1). Outre les hôpitaux, il vouloit bâtir des monastères, c'est-à-dire des lieux de retraite, de méditation et de purification pour les hommes et pour les vierges. Il admiroit entre autres l'usage des lettres ecclésiastiques, que les évêques donnoient aux voyageurs, et sur lesquelles ils étoient reçus par les chrétiens avec toute sorte de charité. Mais Julien n'eut pas le temps d'exécuter tous ces beaux desseins.

(1) P. 554.
(2) P. 555.
(3) P. 556.
(4) P. 557.

VIII. Confessions de Césaire.

Cependant il s'efforçoit de persuader tout ce qu'il pouvoit de chrétiens, par les bienfaits, les honneurs, les promesses, les caresses, descendant jusqu'à des flatteries indignes de son rang. Il attaqua, entre les autres, Césaire, frère de saint Grégoire de Nazianze, qu'il trouva à la cour de Constantinople, exerçant la médecine avec une grande considération (2). Il avoit étudié à Alexandrie, non-seulement la médecine, mais la géométrie, l'astronomie, la philosophie et l'éloquence. Etant venu à Constantinople, son mérite et son extérieur avantageux lui attirèrent l'estime de tout le monde. Pour l'y arrêter on lui offrit des honneurs publics, une alliance noble, et la dignité de sénateur. La ville envoya une députation à l'empereur Constantius, pour le supplier d'y arrêter Césaire en qualité de médecin : ce que l'empereur accorda. Il vivoit noblement à la cour, exerçant sa profession gratuitement, chéri des grands et de l'empereur même. Toutefois il ne se laissoit ni éblouir par les honneurs ni amollir par les délices, et comptoit toujours pour son capital d'être chrétien. Souvent même, il soutint la vérité de la religion par des discours subtils, fervents et pieux.

Quand Julien fut parvenu à l'empire, Césaire demeura quelque temps à sa cour : ce qui causa un grand scandale (3). Saint Grégoire, son frère, lui en écrivit en ces termes : Vous nous couvrez de confusion; je voudrois que vous pussiez entendre ce que disent de vous ceux de la famille, les étrangers et tous les chrétiens qui nous connoissent. Voir le fils d'un évêque servir à la cour, désirer la puissance et la gloire séculière, se laisser vaincre à l'intérêt, et ne pas compter pour toute gloire et pour toute richesse de résister courageusement en cette occasion, et de fuir au plus loin toutes les abominations. Comment les évêques pourront-ils exhorter les autres à ne pas céder au temps, ni se laisser entraîner dans l'idolâtrie? Comment pourront-

(1) Greg. Naz. Or. 3, p. 101, etc. Soz. v, c. 16.
(2) Greg. Naz. tom. 10, p. 163, 164, etc.
(3) Id. Ep. 17.

ils reprendre les autres pécheurs, s'ils n'osent corriger leurs propres enfants? Mon père est si affligé, que la vie lui est insupportable; et je ne le consolois qu'en me rendant caution de votre foi, et l'assurant que vous cesseriez de nous affliger. Pour ma mère, on n'ose lui dire cette nouvelle, et on emploie mille inventions pour la lui cacher : la foiblesse de son sexe et l'ardeur de sa piété la lui rendroient insupportable. Profitez de cette occasion, vous n'en aurez jamais une plus belle de vous retirer.

Cette lettre ne fut pas sans effet, et Césaire ne trompa pas l'espérance de son frère (1). Julien, qui l'estimoit pour son esprit et sa doctrine, fit tous ses efforts pour le gagner, et l'attaqua par des discours artificieux devant un grand nombre de témoins. Mais Césaire repoussa tous ses artifices comme des jeux d'enfants, et protesta à haute voix qu'il étoit chrétien et qu'il le seroit toujours. Julien s'écria : O l'heureux père ! ô les malheureux enfants! sachant que Grégoire, qu'il avoit connu à Athènes, ne lui étoit pas moins opposé, et réserva de s'en venger après la guerre de Perse. Cependant Césaire quitta la cour, et se retira chez son père, en Cappadoce, par un exil volontaire et glorieux.

IX. Confessions de soldats chrétiens.

Julien pervertit un grand nombre de soldats et d'officiers de ses troupes; les uns ambitieux et intéressés, les autres foibles dans la foi, qui n'avoient pour loi que la volonté du prince. C'étoit une ancienne coutume d'adorer, non-seulement les empereurs, mais encore leurs images (2); et cette adoration n'étoit qu'un honneur civil, sans rapport à la religion. Les images des empereurs étoient ordinairement accompagnées de victoires, de captifs ou d'autres semblables figures indifférentes; mais Julien fit joindre aux siennes des idoles, afin qu'on ne pût leur rendre les honneurs ordinaires sans idolâtrie, Jupiter qui sortoit du ciel, et lui présentoit la couronne et la pourpre; Mars et Mercure, qui le regardoient, comme pour rendre témoignage à sa valeur et à son éloquence. La plupart n'y firent point de réflexion, et les adorèrent; quelque peu évitèrent ce piége, étant mieux instruits et plus pieux, et ils en furent punis comme d'un manque de respect envers l'empereur; il surprit encore plusieurs soldats par cet artifice. C'étoit la coutume qu'en certaines occasions, l'empereur, assis sur un tribunal élevé, distribuoit de sa main des largesses à ses troupes, leur donnant des pièces d'or, selon leur rang et leur mérite. Julien y ajouta une cérémonie extraordinaire; il fit mettre auprès de lui un autel avec des charbons ardents, et de l'encens sur une table, voulant que chacun mit de l'encens sur le feu avant de recevoir son or (1). Ceux qui furent avertis évitèrent le piége, en feignant d'être malades; quelques-uns, par intérêt ou par crainte, négligèrent leur salut, la plupart ne s'aperçurent point de l'artifice; quelques-uns de ces derniers s'en allèrent manger ensuite, et, voulant boire, ils invoquaient à leur ordinaire le nom de Jésus-Christ, levant les yeux au ciel, et faisoient le signe de la croix sur la coupe. Un de leurs camarades s'en étonna et leur dit : Qu'est ceci? vous invoquez Jésus-Christ après l'avoir renoncé? Comment! répondirent les autres, demi-morts d'étonnement, que voulez-vous dire? Parce, dit-il, que vous avez mis de l'encens sur le feu. Aussitôt ils s'arrachèrent les cheveux, jetant de grands cris, se levèrent de table, et coururent dans la place, transportés de zèle, criant et disant : Nous sommes chrétiens dans le cœur; que tout le monde l'entende; et Dieu premièrement, à qui nous vivons, et pour qui nous voulons mourir. Nous ne vous avons point trompé, Sauveur Jésus, nous n'avons point renoncé à la bienheureuse confession; si la main a failli, le cœur ne l'a point suivie; l'empereur nous a trompés; nous renonçons à l'impiété, nous voulons l'expier par notre sang.

Ils coururent jusqu'au palais, et, jetant aux pieds de l'empereur l'or qu'ils avoient reçu, ils s'écrièrent : Vous ne nous avez pas fait un présent; vous nous avez condamnés à mort; faites-nous grâce; immolez-nous à Jésus-Christ; jetez-nous dans le feu, coupez nos mains criminelles; donnez votre or à d'autres, qui le prendront sans regret. L'empereur fut tellement irrité de leur hardiesse, que, dans le premier mouvement, il commanda qu'on leur coupât la tête. On les mena hors de la ville, et le peuple les suivit, admirant leur courage (2). Quand ils furent arrivés au lieu de l'exécution, le plus âgé de tous pria le bourreau de commencer par le plus jeune, de peur que le supplice des autres ne le décourageât. Ce jeune homme, nommé Romain, s'étoit déjà mis à genoux, et le bourreau avoit l'épée nue à la main, quand on vint annoncer la grâce, et crier de loin de ne les pas exécuter. En effet, Julien y ayant fait réflexion, ne voulut pas leur donner la gloire du martyre. Le jeune soldat en fut pénétré de douleur, et dit : C'est que Romain n'étoit pas digne de porter le nom de martyr. L'empereur ne leur fit grâce que de la vie, et les bannit aux extrémités de l'empire, leur défendant de demeurer dans les villes.

Entre les officiers chrétiens qui préférèrent leur religion à leur fortune, on remarque les empereurs qui succédèrent les premiers à Ju-

(1) Or. 10, p. 167, C. (2) Greg. Naz. Or. 3, p. 83, 84.

(1) Theod. III, c. 16. Soz. V, c. 17. (2) Theod. III, c. 17.

lien, savoir, Jovien, Valentinien et Valens. La confession de Valentinien fut remarquable. Comme il commandoit la compagnie des gardes de l'empereur, que l'on nommoit Joviens, il étoit de son devoir de le suivre, et d'être toujours le plus proche de sa personne (1). Julien entroit un jour en dansant dans le temple de la Fortune, et des deux côtés de la porte étoient des gardiens du temple, avec des branches trempées d'eau lustrale, pour en arroser ceux qui entroient (2). Une goutte de cette eau étant tombée sur le manteau de Valentinien, il donna un coup de poing au ministre du temple, disant qu'il l'avoit souillé de cette eau impure, et déchira l'endroit de son manteau qu'elle avoit touché. L'empereur en fut irrité et le bannit, sous prétexte qu'il ne tenoit pas sa compagnie en bon état, ne voulant pas lui procurer l'honneur d'être confesseur de Jésus-Christ. Il le relégua dans une garnison d'un pays désert (3), Sozomène dit à Mélitine, en Arménie, Philostorge à Thèbes, dans la Haute-Egypte, et peut-être fut-il transféré de l'une à l'autre. Mais il ne fut point cassé pour cela ni privé de sa charge, non plus que son frère Valens ni Jovien, parce que Julien les jugeoit utiles au service de l'état.

X. Martyrs sous Julien.

Nonobstant sa feinte douceur et ses précautions pour priver les chrétiens de la gloire du martyre, ils furent persécutés ouvertement en divers lieux, et il y eut plusieurs martyrs (4). Les ordres que l'empereur donna pour rétablir l'idolâtrie remplirent les villes de séditions. Les païens ouvrirent leurs temples, et allumèrent du feu sur leurs autels; la terre fut arrosée du sang des victimes, l'air rempli de l'odeur de la graisse. Ils couroient par les rues comme agités de démons qu'ils adoroient, se moquant des chrétiens, et leur insultant avec la dernière insolence. Les chrétiens les plus imparfaits ne pouvant souffrir leurs blasphèmes, répondoient par des injures, et leur reprochoient l'absurdité de leur religion. Les païens, fiers de la protection de l'empereur, en venoient bientôt aux coups, et leurs violences demeuroient impunies; car l'empereur les dissimuloit, et donnoit au contraire les charges civiles et militaires aux plus cruels ennemis des chrétiens, qui leur faisoient tous les maux possibles, hors de les contraindre ouvertement à sacrifier. Ainsi, Julien, sous prétexte de liberté de religion, mit la confusion par tout l'empire.

Pour commencer l'histoire de ces martyrs, par le voisinage de Constantinople à Dorostore en Thrace, c'est-à-dire en Mésie, comprise sous le gouvernement général de Thrace, Emilien fut jeté au feu par les soldats, sous le vicaire Capitolin, pour avoir renversé des autels (1). A Mère ou Myre, ville épiscopale de Phrygie, le gouverneur de la province, Amachius, commanda d'ouvrir le temple, d'en ôter les ordures et de nettoyer les idoles. Les chrétiens en furent sensiblement affligés; trois d'entre eux, Macédonius, Théodule et Tatien, transportés de zèle, se jetèrent de nuit dans le temple et brisèrent les idoles. Le gouverneur, extrêmement irrité, étoit prêt à faire mourir plusieurs personnes de la ville qui en étoient innocentes; mais les auteurs de l'action se présentèrent d'eux-mêmes, ne voulant pas que d'autres mourussent pour eux. Le gouverneur leur offrit leur grâce s'ils vouloient sacrifier; ils aimèrent mieux mourir, et il leur fit souffrir toutes sortes de tourments. On les mit enfin sur des grils, et, après y avoir été quelque temps, ils dirent : Amachius, si tu veux manger de la chair rôtie, fais-nous tourner de l'autre côté, de peur de ne nous trouver qu'à demi cuits; et ils finirent ainsi leur vie.

A Pessinonte, en Galatie, sur les confins de la Phrygie, deux jeunes hommes souffrirent le martyre en présence de Julien même (2). Car, ayant demeuré environ huit mois à Constantinople, il se mit en chemin vers le commencement de l'été pour aller à Antioche, et se préparer à la guerre contre les Perses. Il passa d'abord à Chalcédoine, puis à Nicomédie, qu'il trouva encore toute désolée du tremblement de terre, et y fit des libéralités considérables. De là, il vint par Nicée aux confins de la Galatie; puis, prenant à la droite, il se détourna pour aller à Pessinonte voir l'ancien temple de la mère des dieux, d'où l'idole avoit été transportée à Rome par Scipion Nasica (3). Julien y honora la déesse par des sacrifices et des vœux, et en donna le sacerdoce à une femme, nommée Callixène, qui étoit déjà prêtresse de Cérès, et éprouvée, comme il dit, par une longue fidélité au service des dieux. Ce fut là qu'il fit mourir ces deux jeunes chrétiens. L'un avoit renversé l'autel de la déesse, et, étant amené devant l'empereur, il se moqua de sa pourpre et de ses vains discours; l'autre, se voyant tout déchiré de coups et n'ayant plus qu'un souffle de vie, montra aux bourreaux une jambe qui restoit entière, se plaignant qu'ils l'eussent épargnée. Enfin, tous deux furent exposés au feu et aux bêtes, et souffrirent le martyre avec leur mère et l'évêque de la ville.

XI. Saint Basile, prêtre d'Ancyre, etc.

De Pessinonte, Julien revint à Ancyre, ca-

(1) Socr. III, c. 13. Aug. XVIII, Civit. 1, 2. Sozom. VI, c. 6.

(2) Theod. III, c. 16.

(3) Soz. VI, c. 6. Philost. VIII, c. 7. Socr. IV, c. 1.

(4) Theod. III, c. 6.

(1) Theod. III, c. 7. Chr. Pasc. 5, an. 363, p. 297. Hier. Chr. an. 363. Socr. III, c. 15. Acta sinc. p. 649. Soz. V, c. 11.

(2) Greg. Naz. Or. 4, p. 133, A. Goth. Chr. G. Th. Amm. XXII, c. 9.

(3) Liban. Paneg. p. 247, B. Jul. Epist. 21. Gr. Naz. ibid.

pitale de Galatie. Là étoit un prêtre, nommé Basile comme l'évêque, mais bien différent (1). Car, sous le règne de Constantius, ce prêtre résista toujours constamment aux ariens (2) ; jusque-là qu'Eudoxe et ceux de son parti dans le concile de Constantinople lui défendirent de tenir les assemblées ecclésiastiques. Depuis le règne de Julien, le prêtre Basile alloit par toute la ville, exhortant publiquement les chrétiens à demeurer fermes sans se souiller par les sacrifices et les libations des païens. Son zèle le rendit odieux aux gentils ; et un jour enfin, les voyant sacrifier publiquement, il s'arrêta, et, jetant un grand soupir, il pria Dieu qu'aucun chrétien ne tombât dans cet excès. Alors on le prit, et on le présenta au gouverneur de la province, nommé Saturnin, l'accusant de sédition, d'avoir renversé des autels et dit des injures à l'empereur. Le gouverneur, l'ayant interrogé, et le trouvant ferme dans la foi, le fit suspendre et déchirer jusqu'à lasser les bourreaux, puis l'envoya en prison.

Cependant il en donna avis à l'empereur, qui n'étoit pas encore à Ancyre (3). Il envoya le comte Elpidius, qui avoit renoncé au christianisme par complaisance pour lui, et Pégasse, aussi apostat, qui, n'ayant pu ébranler la constance de Basile, le firent encore interroger et tourmenter par le gouverneur. Julien vint quelque temps après à Ancyre ; les sacrificateurs allèrent au devant de lui, portant avec eux l'idole d'Hécate ; et, quand il fut entré dans le palais, il les assembla et leur distribua de l'argent. Le lendemain, pendant les spectacles, Elpidius lui fit son rapport touchant Basile, et, au sortir du théâtre, Julien commanda qu'on l'amenât au palais. Basile lui reprocha son apostasie, et lui prédit que Jésus-Christ lui ôterait bientôt l'empire. Alors Julien dit : Je voulois te renvoyer, mais l'impudence avec laquelle tu rejette mes conseils et me dis des injures, m'oblige à te maltraiter. Il laissa à un comte, nommé Frumentin, le soin de le tourmenter et partit pour Antioche. Le comte, ayant encore éprouvé en vain la constance du martyr, le fit mourir dans les tourments le vingt-huitième jour de juin, l'an trois cent soixante-deux. On compte trois autres martyrs qui souffrirent sous Julien à Ancyre, Mélasippe, Antoine et Carina (4).

Philorome, qui étoit aussi à Galatie, confessa le nom de Jésus-Christ en présence de Julien, et lui parla si hardiment, qu'il le fit raser et l'exposa à des enfants pour lui donner des soufflets (5). Philorome lui en rendit grâce, et dès lors renonça au monde et embrassa la vie ascétique, et s'y rendit si illustre, qu'il étoit honoré des personnes les plus nobles, quoiqu'il fût de condition servile, et né d'une mère esclave. Il fut ordonné prêtre, et vécut plus de quatre-vingts ans. Busiris, hérétique de la secte des encratites ou abstinents, fut aussi pris à Ancyre de Galatie, apparemment après le départ de Julien. On l'accusoit d'avoir insulté aux païens, et le gouverneur le fit amener en public, et pendre au chevalet (1). Busiris leva les mains sur sa tête pour découvrir ses côtes, et dit au gouverneur : Il ne falloit point donner à tes officiers la peine de me pendre et de me dépendre, je me tiendrai en cette posture autant qu'il te plaira. Le gouverneur fut étonné de la promesse, et encore plus de l'exécution. Car Busiris tint ses bras élevés tandis qu'on le déchiroit avec les ongles de fer, et demeura ferme en cette posture autant que le gouverneur voulut. Il fut mis en prison, et délivré quelque temps après sur la nouvelle de la mort de Julien. Il vécut jusqu'au règne de Théodose, renonça à l'hérésie, et revint à l'Eglise catholique.

XII. Martyrs en Cappadoce.

De Galatie, Julien, continuant son voyage, passa en Cappadoce, où il y eut aussi des martyrs, particulièrement à Césarée, qui en étoit la capitale (2). Julien la haïssoit, parce qu'elle étoit presque toute chrétienne. Depuis longtemps on y avoit abattu les temples de Jupiter et d'Apollon, regardés comme les dieux tutélaires de la ville (3). Celui de la Fortune restoit seul, et les chrétiens venoient encore de l'abattre sous son règne. Il en punit toute la ville, il l'effaça du catalogue des cités, quoiqu'elle fût métropole de la province, et voulut qu'elle reprît son ancien nom de Mazaca, lui ôtant celui de Césarée, que l'empereur Tibère lui avoit donné (4). Il se plaignit que les païens ne se fussent pas exposés pour secourir leur fortune, sans considérer leur petit nombre. Il ôta aux églises de la ville et de son territoire tout ce qu'elles possédoient en meubles et en immeubles, employant les tourments pour en faire la recherche, et les condamna en trois cents livres d'or, qu'il fallut payer comptant en son trésor. Il fit enrôler tous les clercs entre les bas officiers ministres de justice sous le gouverneur de la province, qui étoit la milice la plus méprisable et souvent onéreuse Quant aux laïques, il les fit taxer avec leurs femmes et leurs enfants, pour payer le tribut comme dans les villages, les menaçant avec serment que, s'ils ne rétablissoient promptement les temples, il ne cesseroit point de maltraiter la ville, et que les têtes des galiléens ne seroient point en sûreté (5). Tous ceux qui avoient mis la main à la démolition du temple de la Fortune furent punis, les uns de mort, les autres d'exil (6) ; et entre ceux qui souffrirent la mort pour cette cause, on

(1) Amm. ibid.
(2) Soz. v, c. 11. Act. sin. p. 550.
(3) Theod. III, c. 12.
(4) Martyr. 7 nov.
(5) Pal. Laus. 113.

(1) Soz. v, 11.
(2) Soz. v, c. 4, D.
(3) Greg. Naz. Or. 3, p. 97, D. Or. 19, p. 309.
(4) Soz. ibid. Eus. Chr. Lat. an. 7, Tiber.
(5) V. Vales. hic. in Soz. v, c. 4.
(6) Soz. IV, c. 11.

compte Eupsychius, de noble race, et nouvellement marié, que l'Eglise honore comme martyr le neuvième d'avril (1).

XIII. Eusèbe, évêque de Césarée en Cappadoce.

Diane, évêque de la même ville de Césarée, mourut vers ce temps-là (2) Etant tombé malade, il appela ses clercs, entre lesquels étoit saint Basile, et leur dit : Dieu m'est témoin que, quand j'ai consenti à la formule de foi dressée à Constantinople, je l'ai fait en simplicité, sans prétendre porter préjudice à la foi de Nicée (3). Je n'ai dans le cœur que ce que j'ai reçu par la même tradition, et je souhaite de n'être jamais séparé des bienheureux trois cent dix-huit évêques qui ont publié cette sainte confession de foi. Tous les assistants demeurèrent pleinement satisfaits; ils embrassèrent sa communion, et il ne leur resta aucune peine contre lui.

Après sa mort, la ville se trouva divisée pour le choix d'un évêque (4) : la dignité du siége métropolitain et le zèle pour la religion échauffoit les esprits, quelques-uns même suivoient les mouvements de l'amitié particulière. Enfin tout le peuple s'accorda à choisir un des premiers de la ville, nommé Eusèbe, homme d'une vertu singulière, mais qui n'étoit pas encore baptisé. Ils l'enlevèrent malgré lui avec le secours des soldats qui se trouvèrent présents, le mirent dans le sanctuaire, le présentèrent aux évêques qui étoient assemblés pour l'élection, et les prièrent de le baptiser et l'ordonner évêque, mêlant la persuasion et la violence. Les évêques cédèrent à la multitude; ils baptisèrent Eusèbe, l'ordonnèrent évêque et l'intronisèrent. Mais, quand ils se furent retirés et se virent en liberté, ils résolurent de déclarer nul tout ce qu'ils avoient fait et l'ordination illégitime, comme n'étant qu'une cérémonie extérieure, où leur volonté n'avoit eu aucune part. Ils vouloient même s'en prendre à Eusèbe, comme auteur de la violence.

Le saint vieillard Grégoire, évêque de Nazianze, et l'un d'entre eux, ne fut pas de cet avis. Car, disoit-il, puisque Eusèbe a été forcé aussi bien que vous, il a droit de vous accuser de son côté; et vous n'êtes pas plus excusables que lui. Il falloit résister alors jusqu'à la dernière extrémité, et non pas venir ensuite attaquer Eusèbe, principalement dans ce temps, où il seroit plus à propos d'apaiser les anciennes inimitiés que d'en exciter de nouvelles. En effet, l'empereur étoit présent, indigné de cette élection. Il la traitoit de sédition, menaçant Eusèbe en particulier; et c'étoit le même temps où la ville étoit en plus grand péril à cause du temple de la Fortune. Le gouverneur vouloit profiter de l'occasion pour faire sa cour aux dépens d'Eusèbe, avec qui il étoit brouillé d'ailleurs. Il écrivit donc aux évêques qui l'avoient ordonné, pour les obliger à l'accuser, mêlant des menaces dans ses lettres, et ajoutant que l'empereur le vouloit. Le vieillard Grégoire, ayant reçu la lettre qui s'adressoit à lui, répondit sans hésiter : Très-puissant gouverneur, nous ne reconnoissons pour censeur de notre conduite et pour maître, que celui à qui l'on fait maintenant la guerre, c'est-à-dire Jésus-Christ. Il examinera cette ordination que nous avons faite selon les règles et qui lui est agréable. Pour vous, il vous est très-facile de nous faire violence en toute autre chose; mais personne ne nous empêchera de défendre ce que nous avons bien fait, si ce n'est que vous fassiez aussi quelque loi sur ce sujet, vous à qui il n'est pas permis de prendre connoissance de nos affaires. Le gouverneur fut d'abord irrité de cette lettre, mais ensuite il l'admira; et elle apaisa même la colère de l'empereur. La suite justifia la providence, qui avoit conduit l'élection d'Eusèbe.

Le vieillard Grégoire se signala encore en défendant son église de Nazianze (1). On y envoya, comme dans les autres villes, une compagnie de soldats armés d'arcs et de flèches, pour s'emparer de l'église, ou pour la ruiner; mais Grégoire résista avec un tel zèle, que le capitaine fut obligé d'abandonner l'entreprise et de se retirer au plus vite pour se mettre en sûreté. Le saint vieillard faisoit faire des prières publiques pour obtenir la délivrance de l'Eglise et la fin de la persécution; mais en particulier il prioit durant la nuit, couchant sur la terre, nonobstant son grand âge, et arrosant le pavé de ses larmes. Ce qu'il continua pendant près d'une année, et si secrètement, qu'il s'en seroit caché même à sa famille si son fils Grégoire ne l'eût découvert.

XIV. Saint Grégoire de Nazianze et saint Basile, prêtres.

Le fils avoit été ordonné prêtre vers le commencement de cette année, mais avec une extrême répugnance; car, outre les raisons générales de la dignité du sacerdoce, de la sainteté et de la capacité qu'il demande, il voyoit des difficultés particulières dans un temps où l'Eglise étoit si cruellement déchirée au dedans par les hérétiques, et attaquée au dehors par les païens. Son père n'ignoroit pas ses sentiments, et toutefois le peuple conspirant avec lui, il l'éleva au second rang du sacerdoce, le chargeant de l'instruction des catéchumènes et du ministère de la parole, dont il ne pouvoit presque plus s'acquitter à cause de son grand âge (2). Le fils, accablé de ce coup inopiné, se retira peu de jours après dans la solitude du Pont, auprès de saint Ba-

(1) Martyr. Rom. et ib. Baron.
(2) Bas. Ep. 86.
(3) P. 919, D. Sup. XIV, n. 24.
(4) Greg. Naz. Or. 19, p. 308, C.

(1) Greg. Naz. 19, p 307, D. (2) Carm. I, p. 6, C.

sile ; mais, ayant un peu digéré son chagrin, pressé par l'affection de son père et de tout le peuple fidèle, frappé de l'exemple de Jonas, et, craignant de résister à l'ordre de Dieu, il revint à Pâques, qui, cette année trois cent soixante-deux, étoit le trente-un de mars. Il parla dans l'église le jour de la fête, dont il prit occasion pour se pardonner réciproquement la violence qu'ils lui avoient faite en son ordination, et le chagrin qu'il leur avoit donné par sa retraite. Plusieurs de ceux qui avoient désiré Grégoire avec plus d'empressement, ne se trouvèrent pas à ce premier sermon. Il en fut touché, et par un second discours il leur en fit des reproches animés d'une charité sincère. Mais, comme il savoit que plusieurs avoient blâmé sa retraite, l'accusant de mépriser les ordres, ou d'aspirer à un plus haut rang que la prêtrise, il fit quelque temps après son apologie par un grand discours, où il traite à fond la dignité, les devoirs et les périls du sacerdoce, et rend de solides raisons de sa crainte et de sa fuite, de sa soumission et de son retour (1).

Saint Basile fut ordonné prêtre vers le même temps. Il étoit revenu à Césarée, et assista à la mort de l'évêque Dianée. Eusèbe, qui étoit néophyte, voulut s'appuyer du secours d'un homme vertueux, instruit et éloquent comme Basile, et déjà éprouvé dans le ministère ecclésiastique; car il avoit l'ordre de lecteur. Saint Basile écrivit sur son ordination à son ami saint Grégoire, qui lui répondit : Vous avez aussi été pris (2). On nous a mis par force au rang des prêtres, que nous ne désirions pas. Car nous sommes témoins l'un et l'autre combien nous chérissons la philosophie humble et cachée. Peut-être eût-il mieux valu que cela ne fût point arrivé ; mais je ne sais qu'en dire, jusqu'à ce que je connoisse la conduite de l'esprit. Puisque la chose est faite, il faut s'y soumettre, principalement à cause du temps, qui nous attire les langues des hérétiques, et ne pas faire honte à ceux qui nous ont confié le ministère, ou au genre de vie que nous avons embrassé. On croit que le premier sermon de saint Basile fut l'explication du commencement des proverbes.

Eusèbe, son évêque, par un effet de la foiblesse humaine, eut ensuite un différent avec lui, dont on ne sait pas le sujet. Seulement on conjecture qu'il étoit jaloux de l'autorité que lui donnoient son éloquence et sa vertu (3). Les moines, qui regardoient saint Basile comme leur chef, prirent son parti, et attirèrent une grande quantité de peuple, même des plus considérables. D'ailleurs la personne d'Eusèbe étoit peu favorable, à cause de son ordination plus violente que canonique ; enfin il se trouvoit alors à Césarée des évêques d'Occident, qui prenoient le parti de saint Basile, et attiroient à eux tout ce qu'il y avoit de catholiques. On croit que c'étoient saint Eusèbe de Verceil et Lucifer de Cagliari (1). L'église de Césarée alloit donc être déchirée par un schisme, si la sagesse de saint Basile ne l'eût prévenu. Il se retira dans le Pont avec saint Grégoire de Nazianze, et gouverna les monastères qui y étoient établis.

XV. Julien à Antioche.

L'empereur Julien, continuant son voyage, passa de Cappadoce en Cilicie, vint à Tarse, et enfin à Antioche, où il arriva à la fête d'Adonis, c'est-à-dire à la fin du mois de juillet. Et comme cette fête se célébroit par des chants lugubres, pour plaindre la mort d'Adonis, tué par un sanglier et pleuré par Vénus, elle parut aux païens d'un triste présage pour l'entrée de l'empereur dans la capitale de l'Orient (2). Il visitoit tous les temples sur les collines et sur les montagnes les plus rudes. Ainsi, peu de temps après son arrivée à Antioche, il alla au mont Cassien visiter un fameux temple de Jupiter, et en revint promptement pour la fête d'Apollon, qui se célébroit tous les ans au bourg de Daphné, près d'Antioche, à deux lieues de l'autre côté du fleuve Oronte (3) : c'étoit au dixième mois, nommé Loüs par les Macédoniens, qui répondoit au mois d'août. Julien s'attendoit à voir dans cette occasion la richesse et la magnificence d'Antioche. Il se figuroit une grande pompe, des victimes, des libations, des parfums, des danses, de jeunes hommes revêtus de robes blanches et superbement ornés. Quand il fut entré dans le temple, il fut bien surpris de n'y trouver ni victimes, ni encens, pas même un gâteau. Il crut que tout l'appareil étoit dehors, et que l'on attendoit qu'il donnât le signal, comme souverain pontife. Enfin il demanda ce que la ville devoit sacrifier à cette fête. Le sacrificateur lui répondit : J'apporte une oie de chez moi, la ville n'a rien préparé. Alors Julien, s'adressant au sénat, parla ainsi : Il est étrange qu'une si grande ville témoigne plus de mépris pour les dieux que la moindre bourgade des extrémités du Pont; et que, possédant des terres immenses, aujourd'hui que la fête de son dieu arrive la première, depuis que les dieux ont dissipé le nuage de l'impiété, elle n'offre pas un oiseau, elle qui devroit immoler des bœufs par tribu, ou du moins un taureau en commun pour toute la ville. Il n'y a que le sacrificateur, lui qui devroit plutôt remporter chez lui ses portions de vos offrandes. Chacun de vous permet à sa femme d'emporter tout hors de chez lui pour donner aux galiléens; et, nourrissant les pauvres de vos

(1) Or. 2, p. 46. Or. 1.
(2) Greg. Naz. Or. 20, p. 336, B. Greg. Naz. Ep. 11.
(3) Greg. Naz. Or. 20, p. 336, C. p. 337.

(1) Elias. Crét. n. 53, Inf. n. 28. in VIII, Esech. Goth. Chr. C. Th.
(2) Amm. XXII, c. 2. Hier.
(3) Mis. p. 907, etc.

biens, elles donnent crédit à l'impiété. Pour célébrer sa naissance, chacun prépare deux fois le jour une table magnifique à ses amis ; à cette fête solennelle personne n'a apporté ni huile pour la lampe, ni libation, ni victime, ni encens. Un homme raisonnable ne seroit pas content d'un tel procédé, bien loin qu'il puisse être agréable aux dieux (1). Ainsi parloit Julien auprès de l'autel aux pieds de l'idole; mais ni le sénat, ni le peuple d'Antioche ne fut touché de sa harangue.

XVI. Conversion du fils d'un sacrificateur.

La fête de Daphné duroit sept jours, pendant lesquels Julien fit un festin public selon la coutume. Le sacrificateur avoit deux fils qui étoient ministres du temple, et arrosoient d'eau lustrale les viandes que l'on servoit à l'empereur (2). L'un d'eux fit cette fonction le premier jour, et aussitôt s'enfuit à Antioche en courant, et alla trouver une vertueuse diaconesse, amie de sa mère, qui l'avoit souvent exhorté à se faire chrétien. Après la mort de sa mère, il avoit continué de la voir, et, ayant profité de ses instructions, il lui demanda enfin comment il pourroit embrasser la religion qu'elle lui enseignoit. Il faut, lui dit-elle, fuir votre père, lui préférer celui qui vous a créés l'un et l'autre, et passer dans une ville où vous puissiez éviter les mains de l'empereur, et je vous promets d'en prendre soin. Je viendrai, répondit le jeune homme, et je remettrai mon âme entre vos mains. Ce fut donc en exécution de cette promesse qu'il s'enfuit de Daphné, et vint chez la diaconesse, la priant d'accomplir sa parole. Elle se leva aussitôt, et le mena à saint Mélèce. Car il étoit revenu à Antioche, sur la liberté que l'empereur avoit donnée aux exilés. Il fit demeurer quelque temps ce jeune homme dans une chambre haute. Cependant son père le cherchoit. Après avoir fait le tour de Daphné, il vint à Antioche, il parcourut toutes les rues ; enfin, passant devant le logis de saint Mélèce, il vit son fils qui regardoit par le treillis de la fenêtre. Il y courut et l'en tira de force, l'emmena chez lui, et premièrement lui donna quantité de coups de fouet ; puis, ayant fait rougir au feu de grandes aiguilles, il lui en perça les mains, les pieds et le dos, et ensuite il l'enferma dans sa chambre, qu'il barricada par dehors, et s'en retourna à Daphné. Le jeune homme, rempli d'un zèle extraordinaire, brisa toutes les idoles de son père ; puis, craignant sa colère, il pria Jésus-Christ de le délivrer. Car c'est pour vous, disoit-il, que j'ai souffert et que j'ai fait tout ceci. Comme il parloit ainsi, les barricades tombèrent, les portes s'ouvrirent, et il courut chez la diaconesse qui l'avoit instruit. Elle l'habilla en femme, le prit avec elle dans sa litière, et le ramena à saint Mélèce, qui le mit entre les mains de saint Cyrille de Jérusalem, avec lequel il partit la nuit et s'en alla en Palestine (1). Théodoret, qui raconte cette histoire, l'avoit apprise de la propre bouche de celui à qui elle étoit arrivée, qui la lui raconta dans sa vieillesse, ajoutant qu'après la mort de Julien il avoit même converti son père le sacrificateur.

(1) Ibid. p. 100. (2) Theod. III, c. 24.

XVII. Martyrs en Syrie.

Julien, voyant Antioche toute chrétienne, la prit en aversion; mais il fut très-content des villes voisines. Car, aussitôt qu'il eut donné ses ordres pour rétablir l'idolâtrie, elles relevèrent les temples, renversèrent les tombeaux des martyrs, et persécutèrent ouvertement les chrétiens (2). A Aréthuse en Syrie, l'évêque Marc avoit abattu du temps de Constantius un temple très-respecté des païens, et très-magnifique, il avoit bâti une église, et converti grand nombre d'infidèles (3). Sous Julien, voyant les païens prêts à faire éclater contre lui la haine qu'ils gardoient depuis long-temps, il voulut d'abord s'enfuir, suivant le précepte de l'Evangile (4) ; mais, sachant que l'on avoit pris à sa place quelques personnes de son troupeau, il revint et se livra aux persécuteurs. Ils le prirent, tout le peuple s'amassa autour de lui; ils le traînèrent par les rues, le prenant aux cheveux et partout où ils pouvoient atteindre, sans avoir pitié de sa vieillesse, ni respecter sa vertu et sa doctrine : ils le dépouillèrent premièrement, et le fouettèrent par tout le corps, ensuite ils le jetèrent dans les cloaques infects, et, l'en ayant retiré, ils l'abandonnèrent à la multitude des enfants, leur commandant de le percer sans miséricorde des stylets dont ils écrivoient. On lui serra les jambes avec des cordes jusqu'aux os, on lui coupa les oreilles avec du fil fort et délié. Après cela, ils le frottèrent de miel, et le mirent dans un panier suspendu en l'air au fort de l'été, à midi, au plus grand soleil, pour attirer sur lui les guêpes et les abeilles. Ils le tourmentoient ainsi, pour l'obliger à rebâtir le temple qu'il avoit abattu, ou du moins à en payer les frais; mais il souffrit tout sans jamais vouloir rien promettre. Et comme ils crurent que sa pauvreté le mettoit hors d'état de trouver une si grosse somme, ils lui en remirent la moitié; mais, loin de leur rien accorder, ils les railloit encore suspendu comme il étoit, et percé de coups, leur disant qu'ils étoient bas et terrestres, et lui céleste et élevé. Ils se réduisirent à lui demander une petite partie de la dépense de ce bâtiment; mais il leur dit qu'il y avoit autant d'impiété à donner une obole qu'à donner tout. Enfin ils le laissèrent aller, vaincus

(1) V. Vales. hic.
(2) Mis. p. 95. Theo. III, Hist. c. 7.
(3) Greg. Naz. Or. 3, p. 88. Soz. V, c. 10.
(4) Matth. X, 23.

par sa patience, et dans la suite ils reçurent même de sa bouche les instructions de la véritable religion. La constance de cet évêque frappa tellement le préfet du prétoire, qui étoit païen, qu'il dit à Julien : N'est-il pas honteux, seigneur, que les chrétiens soient tellement au-dessus de nous, et que nous soyons vaincus par un vieillard, qu'il ne seroit pas même glorieux de vaincre?

Les temples abattus étoient un prétexte général de persécuter les chrétiens, car Julien avoit ordonné de les rebâtir partout à leurs dépens; mais il sembloit que Marc d'Aréthuse dût être épargné en particulier, puisqu'il avoit été un des évêques qui avoient sauvé Julien au commencement du règne de Constantius, en le cachant lorsque toute sa famille fut en péril. Au reste, Marc d'Aréthuse avoit été toujours du parti des ariens, ou du moins des demi-ariens, entre lesquels il s'étoit signalé; mais les louanges que lui donne saint Grégoire de Nazianze, qui sans doute le connoissoit parfaitement, donnent sujet de croire qu'il étoit alors dans la communion de l'Eglise (1).

A Héliopolis en Phénicie, près du mont Liban, étoit un diacre, nommé Cyrille, qui du temps de Constantin avoit brisé plusieurs idoles (2). Les païens en avoient gardé un tel ressentiment, qu'ils ne se contentèrent pas de le tuer, mais ils lui fendirent le ventre et mangèrent de son foie. La punition divine éclata sur tous ceux qui avoient pris part à cette inhumanité. Les dents leur tombèrent toutes à la fois, leur langue se corrompit, et ils perdirent la vue (3). En la même ville d'Héliopolis, des vierges consacrées à Dieu, qui ne se laissoient voir à personne, furent produites en public, dépouillées, exposées nues à la vue et aux insultes de tout le peuple. Ils leur rasèrent la tête, leur ouvrirent le ventre, et y jetèrent de l'orge qu'ils firent manger à des pourceaux, pour les engager à leur dévorer les entrailles avec le grain qui les couvroit. On croit que ce qui les anima d'une telle fureur contre ces vierges, c'est que Constantin leur avoit défendu de prostituer leurs filles, comme ils avoient accoutumé, lorsqu'il y fit bâtir la première église, après avoir ruiné le temple de Vénus (4).

XVIII. Martyrs à Gaze.

A Gaze et à Ascalon en Palestine, on exerça les mêmes cruautés sur des prêtres et des vierges (5): de leur fendre le ventre, et d'y faire manger de l'orge aux pourceaux. A Gaze même, trois frères, Eusèbe, Nestable et Zénon, furent cruellement martyrisés. On les prit dans leurs maisons où ils étoient cachés, on les mit en prison, on les fouetta (1). Ensuite le peuple, assemblé au théâtre, cria que c'étoient des sacriléges, qui avoient abusé de la licence des derniers temps pour ruiner la religion. Ils s'excitèrent tellement par ces cris, que l'assemblée se tourna en sédition. Ils coururent à la prison pleins de fureurs, en tirèrent les trois frères, et commencèrent à les traîner, tantôt sur le ventre, tantôt sur le dos, les déchirant contre le pavé et les frappant de pierres, de bâtons et de tout ce qu'ils rencontroient. Les femmes mêmes, quittant leurs ouvrages, les piquoient de leurs fuseaux; les cuisiniers, qui étoient dans la place, prenoient leurs chaudières de dessus le feu et versoient sur eux l'eau bouillante, ou les perçoient de leurs broches. Après les avoir mis en pièces et leur avoir cassé la tête, en sorte que la cervelle étoit répandue par terre, ils les traînèrent hors de la ville au lieu où l'on jetoit les bêtes mortes. Ils y allumèrent du feu, les brûlèrent, et mêlèrent les os qui restoient avec ceux des chameaux et des ânes, en sorte qu'il n'étoit pas aisé de les démêler.

Avec les trois frères fut pris un jeune homme, nommé Nestor, qui souffrit comme eux la prison et les fouets; mais, quand on le traîna par la ville, le peuple en eut pitié à cause de sa beauté, on le jeta hors des portes, respirant encore, mais en apparence prêt à mourir. Quelques-uns l'enlevèrent et le portèrent chez Zénon, cousin des martyrs, où il mourut, comme on le pensoit encore, de ses blessures. Zénon avoit aussi pensé être pris et tué avec ses parents. Mais, tandis que le peuple étoit occupé à les massacrer, il trouva l'occasion de s'enfuir à Anthédon, ville épiscopale, entre Gaze et Ascalon, sur la mer, à vingt stades de Gaze, c'est-à-dire à une lieue. Cette ville n'étoit pas moins idolâtre; et comme il fut reconnu pour chrétien, on le battit de verges cruellement, et on le chassa. Il se retira donc à Majume et y demeura caché. C'étoit l'arsenal de Gaze, dont Constantin avoit fait une ville séparée, parce qu'elle étoit fort attachée au christianisme: il lui avoit donné le droit de cité et le nom de Constantia, ne voulant pas qu'elle fût sujette à Gaze, où l'idolâtrie régnoit (2). Julien, par la même raison, ôta à Majume tous ses priviléges, lui rendit son ancien nom, et la remit sous la dépendance de Gaze: ce qui subsista pour le gouvernement temporel. Mais pour le spirituel, Majume eut toujours son évêque particulier, son clergé, les fêtes de ses martyrs, la mémoire de ses évêques, et les bornes de son territoire distinguées.

Une femme chrétienne, établie à Gaze, connut par révélation qu'elle devoit retirer les reliques des trois frères, Eusèbe, Nestable et Zénon, et les remettre à l'autre Zénon, dont

(1) Greg. Naz. Or. 3, p. 90, C. Sup. liv. XII, n. 1.
(2) Theod. III, c. 7.
(3) Soz. v, c. 10.
(4) Liv. XI, n. 33.
(5) Theod. II, c. 7.

(1) Soz. v, c. 9.
(2) Soz. v, c. 1. Sup. l. XI, n. 37.

Dieu lui fit connoître par la même voie le visage et la demeure. Elle alla donc, peu de temps après leur martyre, les recueillir de nuit, et, les ayant mises dans un vase, elle les remit à Zénon, qui les conserva pour lors dans sa maison; mais, étant devenu évêque de Majume sous l'empereur Théodose, il les enterra auprès du confesseur Nestor, sous l'autel d'une église qu'il bâtit. Plusieurs autres chrétiens s'enfuirent par les villes et les bourgades à l'occasion de cette persécution, et de ce nombre furent les ancêtres de l'historien Sozomène dans le même pays de Gaze (1). Les habitants de Gaze craignoient d'être punis de cette sédition (2); et l'on disoit déjà que l'empereur, irrité, vouloit les faire décimer; mais c'étoit un faux bruit. Julien ne leur fit pas même une réprimande par lettres, comme il fit à d'autres en des occasions semblables: au contraire, il priva de sa charge le gouverneur et l'exila, prétendant lui faire grâce en lui donnant la vie; et cela, parce qu'il avoit mis en prison les auteurs du massacre pour en faire justice, quoiqu'il eût aussi emprisonné un grand nombre de chrétiens. Car, disoit Julien, est-ce une si grande affaire qu'une troupe de Grecs ait tué dix galiléens?

XIX. Saint Hilarion persécuté.

Les païens de Gaze, conservant le ressentiment de l'affront que saint Hilarion avoit fait à leur dieu Marnas, et des conversions que ses miracles avoient opérées, présentèrent requête à l'empereur Julien, et obtinrent qu'il fût condamné à mort avec Hésychius, son cher disciple, sans doute à titre de magiciens; et l'on envoya partout des ordres pour les chercher (3). Saint Hilarion étoit demeuré en Egypte (4). Car après avoir visité le dernier monastère de saint Antoine, il revint à Aphrodite, et demeura avec deux frères seulement dans le désert voisin, pratiquant l'abstinence et le silence avec une telle ferveur, qu'il ne faisoit, disoit-il, que commencer à servir Jésus-Christ. Le pays n'avoit point eu de pluie depuis trois ans, c'est-à-dire depuis la mort de saint Antoine: ce qui faisoit dire au peuple que les éléments mêmes en faisoient le deuil. La renommée de saint Hilarion les attira; et ils vinrent en foule, hommes et femmes, avec des visages atténués de famine, lui demander de la pluie comme au successeur de saint Antoine. Il fut sensiblement affligé de leur misère, et, levant les yeux et les mains au ciel, il obtint aussitôt ce qu'il demandoit. Mais cette terre altérée, étant arrosée de la pluie, produisit une telle multitude de serpents et d'animaux venimeux, qu'une infinité de personnes en furent piquées, et seroient mortes à l'instant si elles n'avoient eu recours à saint Hilarion. Il bénissoit de l'huile, dont ces laboureurs et ces pâtres, touchant leurs plaies, guérissoient infailliblement.

Le saint, voyant les honneurs extrêmes qu'il recevoit en ce lieu-là, prit le chemin d'Alexandrie, pour passer dans le désert d'Oasis (1). Et parce que, depuis qu'il avoit embrassé la vie monastique, il n'avoit jamais demeuré dans les villes, il s'arrêta chez les moines de sa connoissance, en un lieu nommé Bruchion. Ils le reçurent avec une joie extrême; mais, le soir, ils furent bien surpris d'apprendre que ses disciples préparoient son âne, et qu'il se disposoit à partir. Ils se jetoient à ses pieds, et, couchés devant la porte, ils protestoient de mourir plutôt que d'être privés d'un tel hôte. Je me presse, dit-il, de partir, pour ne vous attirer rien de fâcheux; la suite vous fera voir que je ne le fais pas sans sujet. En effet, le lendemain, les habitants de Gaze, avec les licteurs du préfet, arrivèrent à ce monastère, où ils avoient appris la veille que saint Hilarion étoit venu; et, ne le trouvant point, ils se disoient l'un à l'autre: Ne nous a-t-on pas dit vrai? c'est un magicien, et il connoît l'avenir. Saint Hilarion, étant sorti de Bruchion, entra dans l'Oasis par un désert inaccessible, et y demeura environ un an. Mais, voyant que sa réputation l'y avoit suivi, il résolut de passer dans les îles désertes, puisqu'il ne pouvoit plus se cacher dans l'Orient.

XX. Suite de la persécution générale.

A Sébaste en Palestine, les païens ouvrirent le sépulcre de saint Jean-Baptiste, brûlèrent ses os, et jetèrent les cendres au vent. Toutefois, on sauva quelque partie de ses reliques (2). Des moines de Jérusalem, étant venus à Sébaste faire leurs prières, se mêlèrent parmi les impies qui ramassoient ces os pour les brûler, et, en ayant pris quelques-uns à la dérobée, ils les portèrent à leur abbé, nommé Philippe. Celui-ci, se croyant indigne de garder un tel trésor, l'envoya à saint Athanase par Julien, son diacre, qui fut depuis évêque de Palestine. Saint Athanase enferma ces reliques, en présence de peu de témoins, dans le creux d'une muraille, au sanctuaire d'une église, disant par esprit de prophétie que la génération suivante en profiteroit: ce qui arriva sous l'évêque Théophile et l'empereur Théodose. Le sépulcre de saint Jean-Baptiste ne laissa pas d'être toujours honoré à Sébaste, comme contenant encore ses cendres (3).

A Pénéade, autrement Césarée de Philippe, étoit la statue de Jésus-Christ, que la femme

(1) Soz. v, c. 9; Soz. v, Hist. c. 15.
(2) Greg.Naz.Or.3, p.91, D.
(3) Sup. liv. XI, n. 17. Hier. Vita Hilar. c. 28. Soz. v, c. 10.
(4) Sup. liv. XIII, c. 37. Vita c. 27.

(1) C. 28.
(2) Theod. II, c. 7. Ruff. II, Hist. c. 28.
(3) Hier. Ep. 17, c. 8; Ep. 27, c. 6.

guérie de sa perte de sang lui avoit fait ériger (1). On voyoit d'un côté la figure d'une femme à genoux, les mains étendues comme suppliante, vis-à-vis un homme debout, enveloppé de bonne grâce d'un grand manteau, tendant la main vers la femme. Les deux statues étoient de bronze, posées devant la porte de la maison de la femme, dans la ville, auprès d'une fontaine, avec d'autres statues qui faisoient un agréable spectacle. De la base de cette image de Jésus-Christ sortoit une certaine herbe inconnue aux médecins, qui, étant montée jusqu'à la frange de son manteau, guérissoit toutes sortes de maladies. On n'en savoit point la raison, ni pour quel sujet avoit été dressée la statue, ni qui elle représentoit, parce que le temps y avoit amassé beaucoup de terre; mais enfin on découvrit la base, et on y trouva une inscription par où l'on apprit toute l'histoire. Julien fit abattre cette statue et mettre la sienne à la place; mais la foudre tomba dessus avec tant de violence, qu'elle la coupa par le milieu du corps, lui abattit la tête, et l'enfonça le visage en dessous. Elle demeura ainsi noircie de la foudre, et s'y voyoit encore du temps de Sozomène, soixante ans après. Quant à la statue de Jésus-Christ, les païens la traînèrent dans la ville par les pieds et la brisèrent; mais les chrétiens la recueillirent et la mirent dans l'église, où on la gardoit encore du même temps de Sozomène. Il est vrai qu'elle n'étoit que dans la diaconie ou sacristie, et que l'on ne l'adoroit pas, parce, dit Philostorge, qu'il n'est pas permis d'adorer du bronze ou d'autre matière; mais on la conservoit avec la bienséance convenable, pour la montrer à ceux qui venoient la voir par dévotion. Quelques particuliers conservèrent soigneusement la tête, qui s'étoit séparée du corps de la statue comme on la traînoit.

A Émèse, en Syrie, les païens profanèrent l'église nouvellement bâtie, la dédiant à Bacchus, qu'ils nommoient Gynide ou Androgyne, parce qu'ils lui donnoient les deux sexes, et y placèrent son idole (2). Tite étoit évêque de Bostre, à l'entrée de l'Arabie Pétrée, près de la Palestine (3). Comme l'empereur l'avoit menacé de s'en prendre à lui et à ses clercs, si le peuple faisoit quelque sédition, Tite lui envoya une requête par laquelle il lui représentoit qu'il travailloit au contraire à contenir le peuple dans son devoir, usant de ces paroles entre autres : Quoique les chrétiens soient en aussi grand nombre que les païens, et qu'ils soient retenus par nos exhortations, afin qu'il n'arrive aucun désordre. Julien se servit de ces paroles pour rendre Tite odieux au peuple de Bostre, comme s'il les accusoit d'être portés d'eux-mêmes à la sédition, et leur ordonna de le chasser de leur ville par un édit qui commence ainsi.

(1) Eus. VII, c. 18. Phil. VII, c. 3. Soz. V, 21.

(2) Theod. III, c. 7.

(3) Soz. V, c. 15.

XXI. Lettre de Julien aux Bostriens.

Julien aux Bostriens : Je croyois que les chefs des galiléens reconnoîtroient qu'ils m'ont plus d'obligation qu'à mon prédécesseur, puisque, sous lui, la plupart d'entre eux ont été chassés, emprisonnés, persécutés, et que l'on a même égorgé une grande multitude de ceux que l'on nomme hérétiques, comme à Samosate, à Cyzique, en Paphlagonie, en Bythinie, en Galatie et en plusieurs autres pays, où l'on a pillé et ruiné des bourgades (1). Sous mon règne, au contraire, les bannis ont été rappelés, les biens confisqués ont été rendus. Cependant, ils sont venus à un tel point de fureur, que, parce qu'il ne leur est plus permis de tyranniser les autres, ils font tous leurs efforts pour troubler les peuples; impies contre les dieux, et rebelles à nos commandements si doux. Et ensuite.

Il est donc vrai que les peuples, excités par ceux que l'on nomme clercs, au lieu de s'estimer heureux de n'être pas punis de leurs fautes passées, regrettent leur première domination; et, parce qu'il ne leur est plus permis de juger, de faire des testaments, de s'approprier les héritages d'autrui, de tirer tout à eux, ils excitent partout des séditions. C'est pourquoi je déclare à tous les peuples, par cet édit, qu'ils ne doivent point se laisser persuader par les clercs, de prendre des pierres, et de désobéir aux magistrats; qu'ils s'assemblent tant qu'il leur plaira, et qu'ils fassent pour eux-mêmes les prières qu'ils voudront. Mais que, s'ils veulent les exciter à sédition pour leur intérêt, ils ne les suivent plus, s'ils ne veulent être punis.

Il s'adresse ensuite à la ville de Bostre en particulier; et, après avoir rapporté les paroles que l'évêque lui avoit écrites, il ajoute : Vous voyez comme il dit, que votre soumission ne vient pas de vous, mais de lui, qui vous retient par ses exhortations. Chassez-le donc de la ville comme votre accusateur, et, pour vous, vivez en paix les uns avec les autres : que ceux qui sont dans l'erreur n'attaquent point ceux qui servent les dieux légitimement, suivant la tradition de tous les siècles. Et vous, serviteurs des dieux, ne ruinez et ne pillez point les maisons de ceux qui s'égarent plutôt par ignorance que par choix. Il faut instruire les hommes et les persuader par raison, non par les injures et les tourments corporels. Je le dis encore, et je le répète plusieurs fois, que l'on ne maltraite point le peuple des galiléens : ceux qui se trompent dans les plus grandes choses sont plus dignes de pitié que de haine. Ceux-là se punissent eux-mêmes, qui quittent les dieux pour s'adresser aux morts et à leurs reliques. Cette lettre est datée d'Antioche, le premier d'août trois cent soixante-deux.

(1) Ep. 52.

XXII. Martyrs à Antioche.

Julien fit venir à Antioche Artémius, duc d'Égypte, accusé par les Alexandrins de crimes atroces, c'est-à-dire d'avoir brisé plusieurs idoles du temps de Constantin, et d'avoir prêté main-forte à George, l'évêque arien, pour dépouiller les temples de leurs ornements et de leurs richesses (1). L'empereur ne se contenta pas de priver Artémius de ses biens, il lui fit couper la tête; et l'Église l'honore entre les martyrs le vingtième d'octobre. Il punit aussi quelques-uns de ses gardes, que l'on nommoit scutariens, à cause des écus qu'ils portoient, entre autres Juventin et Maximin, qui s'étoient plaints trop librement des piéges qu'il tendoit aux chrétiens pour les engager à l'idolâtrie (2). Car il avoit infecté les fontaines de la ville d'Antioche et du bourg de Daphné, y faisant jeter quelque liqueur offerte aux idoles; et il faisoit arroser de cette eau tout ce qui se vendoit au marché, le pain et la viande, les fruits, les herbes, tous les vivres. Les chrétiens ne pouvoient s'empêcher d'en gémir, et ne laissoient pas d'user de ces viandes, observant le précepte de l'apôtre, qui dit : Mangez tout ce qui se vend au marché, sans vous informer de rien (3).

Un jour donc, dans un repas, Juventin et Maximin déplorèrent avec chaleur ces profanations, et employèrent ces paroles des compagnons de Daniel : Vous nous avez livrés à un roi apostat le plus injuste du monde (4). Quelqu'un de ceux qui mangeoient avec eux ayant rapporté ces paroles à l'empereur, il fit venir devant lui Juventin et Maximin, et leur demanda ce qu'ils avoient dit. Ils profitèrent de l'occasion et répondirent hardiment : Seigneur, ayant été nourris dans la piété et dans les louables maximes de Constantin et de ses enfants, nous gémissons de voir à présent tout rempli d'abomination et toutes les viandes souillées de sacrifices profanes. Nous nous en sommes plaints en particulier, et nous nous en plaignons en votre présence : c'est la seule chose qui nous fait peine sous votre règne. L'empereur, ayant ouï ce discours, les fit frapper et tourmenter jusqu'à la mort, publiant pour cause de leur supplice, non pas la religion, mais l'insolence de leurs paroles. L'église d'Antioche en célébra la mémoire le cinquième de septembre, qui fut apparemment le jour de leur martyre, et nous les honorons encore le vingt-cinquième de janvier (5). C'est ainsi que les soldats chrétiens obéissoient à Julien, tout infidèle et tout apostat qu'il étoit, comme témoigne saint Augustin, qui vivoit alors (6). Quand il vouloit, dit-il, leur faire adorer les idoles, ils préféroient la loi de Dieu à ses ordonnances; quand il leur commandoit de marcher contre les ennemis, ils obéissoient promptement.

(1) Amm. XXI. Theod. III, c. 18. Jul. Ep. 10.
(2) Theod. III, c. 15.
(3) 1 Cor. X, 25.
(4) Daniel. III, 32, sec. 70.
(5) Martyr. Rom.
(6) Aug. in Ps. 124. n. 7.

XXIII. Massacre de George d'Alexandrie.

La nouvelle de la mort d'Artémius étant venue à Alexandrie, le peuple idolâtre, qu'il avoit menacé de maltraiter, s'il revenoit avec la même puissance, étant délivré de cette crainte, retourna sa furie contre le faux évêque George. Il s'étoit rendu odieux à tout le monde : aux catholiques, par la persécution qu'il leur avoit fait souffrir sous Constantius; aux ariens, en les forçant de souscrire à la condamnation d'Aétius; aux païens, par le pillage de leurs temples, et par les vexations qu'il exerçoit indifféremment contre toutes sortes de personnes (1). La dernière fois qu'il revint de la cour, passant près d'un beau temple du Génie, accompagné à son ordinaire d'une grande multitude, il tourna les yeux vers ce temple, et dit : Combien ce sépulcre durera-t-il? Ces paroles furent un coup de foudre pour les païens, qui craignirent qu'il ne ruinât encore cet édifice. Mais voici ce qui mit le comble à leur fureur.

Il y avoit à Alexandrie un lieu abandonné depuis long-temps et plein d'immondices, où les païens avoient autrefois immolé des hommes, dans les cérémonies de Mithra. Constantius l'avoit donné à l'église d'Alexandrie comme une place inutile, et George la fit nettoyer, y voulant bâtir un église (2). En y travaillant, on trouva fort avant sous terre un lieu secret où les mystères des païens étoient cachés, c'est-à-dire des idoles et des instruments pour leurs cérémonies, qui parurent étranges et ridicules à ceux qui les virent. On y trouva aussi quantité de crânes d'hommes et d'enfants que l'on disoit avoir été tués pour connoître l'avenir par leurs entrailles, et pour forcer les âmes à revenir par des cérémonies magiques. Les chrétiens, ayant fait cette découverte, prirent soin d'exposer en public les mystères ridicules des païens et les marques de leur cruauté. Mais les païens, ne pouvant souffrir cet affront, et transportés de colère, s'armèrent de tout ce qui leur tomba sous la main, se jetèrent sur les chrétiens, en blessèrent et en firent mourir plusieurs en différentes manières, les uns à coups d'épée, les autres à coups de pierre ou de bâton; ils en étranglèrent avec des cordes, ils en crucifièrent au mépris de la croix; les personnes les plus proches ne furent pas épargnées : le frère s'arma contre son frère, le père contre ses enfants.

Les chrétiens cessèrent de purifier le temple de Mithra; mais les païens se jetèrent sur George et le tirèrent de l'église avec de grands cris. Ils sembloient le devoir tuer sur-le-

(1) Amm. XXII, c. 11. Soz. VI, c. 7. Philost. VII, c. 2. Sup. XIII, n. 34.
(2) Socr. III, c. 2. Soz. V, c. 7.

champ, toutefois ils se contentèrent de l'emprisonner. Peu de temps après, ils accoururent un matin à la prison, et, l'en ayant tiré, le traînèrent par la ville les jambes écartées, le foulant aux pieds et lui faisant divers outrages (1). Ils prirent avec lui Draconce, maître de la monnoie, et Diodore, qui avoit le rang de comte, et les traînèrent ainsi par les pieds avec des cordes, l'un pour avoir renversé dans la maison de la monnoie un autel dressé depuis peu, l'autre parce qu'il se donnoit la liberté de couper les cheveux longs des enfants, à qui on les laissoit croître par une superstition païenne, pour les consacrer ensuite aux faux dieux en les coupant (2). Après que George, Draconce et Diodore eurent été ainsi tourmentés tout le jour, on mit leurs cadavres déchirés sur des chameaux, et on les mena au bord de la mer, où, les ayant brûlés à la hâte, on jeta les cendres dans l'eau, de peur que les chrétiens ne les honorassent comme martyrs; mais il n'y avoit rien de semblable à craindre, du moins pour George; il n'étoit que trop notoire que la religion n'étoit pas la cause de sa mort, et que ses crimes l'avoient rendu exécrable à tout le monde (3). Toutefois, les ariens trouvèrent dans cette mort de quoi calomnier saint Athanase et les catholiques (4).

XXIV. Lettre de Julien.

Julien, ayant appris cette sédition, entra en grande colère, et témoigna la vouloir punir avec la dernière rigueur; mais il fut apaisé par ses proches, particulièrement par le comte Julien, son oncle, qui avoit été préfet d'Egypte (5). Il se contenta donc de leur faire une sévère réprimande par une lettre qu'il leur écrivit en ces termes (6) : Quand vous n'auriez pas de respect pour Alexandre, votre fondateur, ou plutôt pour le grand dieu Sérapis, comment n'avez-vous point eu d'égard au devoir commun de l'humanité, et à ce que vous me devez; à moi, dis-je, à qui tous les dieux, et principalement le grand Sérapis, ont donné l'empire de l'univers? Au lieu de me réserver la connoissance de vos injures, vous vous êtes laissé surprendre à la colère, et vous n'avez pas eu honte de commettre les mêmes excès qui vous rendoient vos ennemis si justement odieux. Il rapporte les sujets de plaintes qu'ils avoient contre George, et ajoute : Etant donc irrités contre cet ennemi des dieux, au lieu de le poursuivre en justice, vous avez profané votre ville sacrée. Et ensuite : Des citoyens osent déchirer un homme comme des chiens, et ne craignent point d'étendre vers les dieux leurs mains souillées de son sang! Mais George méritoit d'être ainsi traité. J'ajouterois peut-être qu'il méritoit un châtiment plus rigoureux, mais vous n'en deviez pas être les exécuteurs. Vous avez des lois que vous devez honorer, du moins en public. Vous êtes bienheureux d'avoir commis cette faute sous mon règne; car j'ai pour vous une affection fraternelle, par le respect du dieu et la considération de mon oncle. Sous un gouvernement sévère, on apporteroit à un tel mal des remèdes amers. Je me contente du plus doux, qui est la parole, persuadé que vous en serez touchés si vous êtes véritablement Grecs d'origine, et si vous conservez le caractère de cette ancienne noblesse.

Comme on avoit pillé les biens de George après sa mort, Julien écrivit à Ecdicius, préfet d'Egypte, de conserver les livres (1). C'est, dit-il, ma curiosité dès l'enfance, et je sais que George en avoit beaucoup, de philosophie, de rhétorique et de la doctrine impie des galiléens. Je voudrois pouvoir abolir entièrement ces derniers; mais, pour ne pas en perdre avec ceux-là d'autres plus utiles, qu'on recherche tout très-exactement, et que l'on se serve pour cet effet du secrétaire de George. S'il s'en acquitte fidèlement, qu'il ait la liberté pour récompense, sinon qu'on le mette à la torture. Je connois les livres de George, parce que, quand j'étois en Cappadoce, il m'en a prêté plusieurs pour faire transcrire, que je lui ai rendus. Julien en écrivit aussi à Porphyre, trésorier général d'Egypte, le chargeant de rassembler cette bibliothèque par toutes sortes de moyens, et de la lui envoyer à Antioche (2).

XXV. Retour de saint Athanase.

Après la mort de George, saint Athanase, ne voyant plus d'obstacle à son retour, rentra dans Alexandrie. Il avoit été caché près de sept ans, depuis le neuvieme de février trois cent cinquante-six jusqu'à cette année trois cent soixante-deux, environ le mois d'août (3). Son entrée fut un triomphe, mais convenable à un disciple de Jésus-Christ (4). Il étoit monté sur un âne, au milieu d'une foule innombrable de peuple qui venoit au devant de lui, remontant depuis Alexandrie jusqu'à Chérée, à une journée et plus. Toute l'Égypte sembloit y être accourue; on montoit sur toutes les éminences pour le voir, pour ouïr le son de sa voix : on croyoit se sanctifier par son ombre (5). Le peuple d'Alexandrie étoit séparé en plusieurs troupes, distinguées par le sexe, l'âge et les professions (6), comme on avoit accoutumé dans les entrées solennelles. Les différentes nations qui se trouvoient

(1) Amm. XXII, 11.
(2) The. in Levit. XXVIII.
(3) Ep. Hær. 76, n. 1.
(4) Soz. V, c. 7. Philost. VII, c. 1.
(5) Amm. XXII, c. 11. Soz. V, c. 7.
(6) Ep. 10.

(1) Ep. 9. V. Lib. Paneg. 2, 34, B.
(2) Ep. 36.
(3) Sup. l. XII, n. 28.
(4) Greg. Naz. Or. 21, p. 391, C.
(5) Ibid. 390, A.
(6) P. 391, B.

en cette grande ville formoient un concert de louanges et de cris de joie en diverses langues; on répandit des parfums, on alluma des flambeaux par toute la ville, on fit des festins en public, et, dans les maisons particulières, on passa les nuits entières en réjouissances.

Alors les catholiques rentrèrent dans toutes les églises et en chassèrent les ariens, qui furent réduits à s'assembler dans les maisons particulières (1). Leur chef étoit un prêtre nommé Lucius, et on dit que dès lors ils l'ordonnèrent évêque à la place de George. Saint Athanase traita si doucement ceux qui l'avoient persécuté, qu'ils n'eurent aucun sujet de se plaindre de son retour (2). Il soulagea les opprimés sans distinguer ceux de son parti de ceux du parti contraire; il releva la prédication de la sainte doctrine sur la trinité; il purgea le sanctuaire en éloignant ceux qui trafiquoient des choses saintes : il attiroit tous les esprits et les conduisoit par la seule volonté.

XXVI. Concile d'Alexandrie.

Comme saint Eusèbe de Verceil et Lucifer de Cagliari revenoient de la Thébaïde, où ils avoient été relégués, saint Eusèbe proposa à Lucifer d'aller ensemble trouver saint Athanase pour délibérer avec lui sur les affaires de la religion, particulièrement sur la réunion de l'église d'Antioche (3). Lucifer aima mieux aller lui-même à Antioche, et se contenta d'envoyer à Alexandrie deux de ses diacres, avec ordre de consentir à tout ce qui se feroit dans le concile qu'on y devoit tenir. Saint Eusèbe vint à Alexandrie, où saint Athanase, de concert avec lui, assembla en effet un concile qui ne fut pas nombreux, mais tout composé de confesseurs (4). Les premiers étoient saint Athanase et saint Eusèbe de Verceil; ensuite saint Astérius de Pétra en Arabie, et plusieurs évêques d'Égypte (5), savoir : Caïus, Ammonius, Draconce, Adelphius, Paphnuce, qui tous avoient été chassés ou bannis, et plusieurs autres, vingt en tout, sans ceux qui ne sont pas nommés. Outre les évêques présents, il y avoit des députés de quelques absents, les deux diacres de Lucifer, Hérennius et Agapet, deux autres diacres, Maxime et Calimère, envoyés par le prêtre Paulin, chef des eustathiens d'Antioche, et quelques moines de la part de l'évêque Apollinaire. L'on croit que c'étoit l'hérésiarque, qui n'étoit pas encore connu pour tel.

Le concile s'appliqua premièrement à rendre à l'Église sa tranquillité, après la tempête que les ariens venoient d'exciter sous Constantius, en faisant souscrire la formule de Rimini (6). Tout le monde s'étoit trouvé arien sans y penser, c'est-à-dire que les évêques catholiques étoient surpris du mauvais sens que les ariens donnoient aux paroles qu'ils avoient approuvées dans un autre sens, et qui avoient servi d'appât pour les engager dans leur communion. Ils avoient dit anathème à quiconque soutiendroit que le fils de Dieu est créature comme les autres créatures, entendant par-là qu'il n'est créature en aucune manière, au lieu que les ariens entendoient qu'il est créature, mais différente des autres (1). Ils paroissoient donc hérétiques contre le témoignage de leur conscience, ne voyant dans leur cœur que la vérité catholique qu'ils y avoient toujours conservée. Ils protestoient par le corps du Seigneur et par tout ce qu'il y a de plus saint dans l'Église, qu'ils n'avoient soupçonné aucun mal dans cette profession de foi. Nous avons cru, disoient-ils, que le sens s'accordoit aux paroles, et dans l'Église de Dieu, où règne la simplicité et la sincérité, nous n'avons pas craint que l'on enfermât dans le cœur autre chose que ce que l'on montroit sur les lèvres; la bonne opinion que nous avions des méchants nous a trompés, nous n'avons pas cru que des pontifes de Jésus-Christ combattissent contre lui. Ils parloient ainsi en pleurant, et protestant qu'ils étoient prêts à condamner leur souscription et tous les blasphèmes des ariens. Ils disoient encore pour s'excuser qu'ils avoient cédé pour un temps à la violence, de peur que l'on ne mît à leur place des hérétiques qui corrompissent les églises, et qu'ils avoient mieux aimé se charger de ce fardeau que de laisser périr les peuples.

Quelques-uns de ceux qui n'avoient point souscrit faisoient scrupule de les recevoir; ils refusoient de reconnoître pour évêque aucun de ceux qui s'étoient souillés par la communion des hérétiques, en quelque manière que ce fût. Et, par une sévérité excessive, ils vouloient qu'on les déposât, et que l'on ordonnât de nouveaux évêques. On l'avoit tenté en quelques lieux; mais ceux à qui leur conscience ne reprochoit rien, avoient peine à se laisser déposer; et ils étoient tellement aimés de leur peuple, qu'il étoit prêt à prendre des pierres, et à lapider ceux qui l'auroient entrepris. Les plus sévères vouloient du moins qu'ils se contentassent de la communion de leur église, comme quelques-uns avoient fait depuis leur chute; mais de les laisser toujours en cet état, c'étoit diviser l'Église, et exposer ces évêques si maltraités à devenir effectivement ariens. On opposoit donc à ce zèle trop ardent la maxime de l'apôtre, de chercher, non ce qui nous est utile, mais ce qui est salutaire au plus grand nombre (3). Car c'est ainsi que l'Église avoit coutume de secourir la multitude prête à périr par le schisme et

(1) Socr. III, c. 4.
(2) Greg. Naz. Or. 21, p. 394, C.
(3) Sup. n. 7. Socr. III, c. 4. Ruf. I, c. 27. Soz. V, 6, c 12. Theod. III, c. 4, 5.
(4) Ruf. I, c. 28. Socr. III, c. 7.
(5) Ath. Ep. ad Ant. 574, et 530.
(6) Ruf. I, c. 28. Sup. XIV, n. 24. Hier. in Lucif. c. 7.

(1) Sup. XIV, n. 14.
(2) Ruf. I, c. 28, 1 Cor. X, 33. Aug. Ep. 50, ad Bon. c. 10, n. 41.

l'hérésie. Il vaut mieux, disoit-on, nous abaisser un peu pour relever ceux qui sont tombés, et entrer dans le royaume des cieux en grande compagnie, que d'en être jaloux, comme si nous devions seuls y prétendre

Le concile d'Alexandrie suivit cet avis le plus doux, et ordonna premièrement que l'on pardonneroit aux chefs du parti hérétique s'ils renonçoient à l'erreur, mais sans leur donner place dans le clergé, parce qu'ils ne pouvoient s'excuser sur la surprise (1). Que ceux qui avoient été entraînés par violence obtiendroient aussi le pardon, et de plus conserveroient leur rang dans le clergé, en renonçant à l'erreur et à la communion des hérétiques. Non que l'on crût, dit saint Jérôme, que ceux qui avoient été hérétiques pussent être évêques mais; parce qu'il étoit constant que ceux que l'on recevoit n'avoient jamais été hérétiques. Ces paroles de saint Jérôme ne signifient pas que l'hérésie fasse perdre le caractère et la puissance de l'ordre, mais seulement qu'elle empêche d'en exercer légitimement les fonctions sans dispense de l'Église.

XXVII. Doctrine sur la trinité et l'incarnation.

Quant à la doctrine, on traita dans le concile d'Alexandrie de la divinité du Saint-Esprit, et on condamna ceux qui le disoient créature, prétendant toutefois professer la foi de Nicée et renoncer à l'arianisme (2). On déclara donc qu'il ne falloit point séparer le Saint-Esprit de la substance de Jésus-Christ, ni diviser la trinité, en y mettant rien de créé, d'inférieur ou de postérieur. On traita aussi du mot d'*hypostase*, parce que quelques-uns se plaignoient de ceux qui en admettoient trois, disant que ces mots ne se trouvoient point dans l'Écriture (3). Le concile les pria de ne rien demander outre la foi de Nicée, et toutefois il examina les sentiments de ceux qui parloient des trois hypostases. On leur demanda s'ils les employoient dans le sens des ariens, comme divisées, étrangères, de diverse substance, et chacune subsistant par elle-même : tels que les enfants des hommes et les productions des autres créatures. S'ils vouloient dire trois substances différentes, comme sont l'or, l'argent et le cuivre; ou comme d'autres hérétiques, trois principes, ou trois dieux. Ils assurent qu'ils ne disoient rien de tout cela, et qu'ils n'en avoient jamais eu la pensée. Le concile leur dit : Comment donc l'entendez-vous, et pourquoi enfin vous servez-vous de ces paroles ? Ils répondirent : Parce que nous croyons que la sainte trinité n'est pas seulement trinité de nom, mais qu'elle est et subsiste véritablement. Nous savons que le père est et subsiste véritablement, que le fils est et subsiste véritablement dans la substance du père, et que le Saint-Esprit subsiste et existe. Nous n'avons point dit trois dieux ou trois principes, et nous ne souffririons pas qu'on le dit ou qu'on le pensât. Nous connoissons la sainte trinité, mais une seule divinité, un principe; le fils consubstantiel au père, comme nos pères ont dit : Le Saint-Esprit ni créature ni étranger, mais propre et inséparable de la substance du fils et du père.

Le concile, ayant approuvé cette explication des trois hypostases, examina ceux que l'on accusoit de n'en admettre qu'une, pour voir s'ils n'étoient point dans les sentiments de Sabellius, anéantissant le fils et le Saint-Esprit, et prétendant que le fils étoit sans substance, ou le Saint-Esprit sans subsistance. Ils assurèrent qu'ils ne le disoient point, et ne l'avoient jamais pensé. Mais, ajoutèrent-ils, nous prenons le mot d'hypostase dans le même sens que celui de substance; et nous croyons qu'il n'y en a qu'une, parce que le fils est de la substance du père, et à cause de l'identité de nature. Car nous croyons qu'il n'y a qu'une divinité et une nature divine, et non pas une nature du père, à laquelle celle du fils et du Saint-Esprit soit étrangère. Ceux qui admettoient trois hypostases s'accordèrent avec ceux-ci; et ceux qui n'en admettoient qu'une convinrent de l'explication des premiers : tous les deux partis anathématisèrent Arius, Sabellius, Paul de Samosate, Valentin, Basilide et Manès. Tous convinrent que la confession de foi de Nicée étoit la meilleure et la plus exacte, qu'il falloit à l'avenir s'en contenter, et se servir de ses paroles (1). Au reste, le mot *hypostasis* étoit inconnu aux anciens philosophes, et aux autres bons auteurs de la langue grecque, du moins en ce sens : les nouveaux philosophes l'avoient introduit, et s'en servoient fréquemment au lieu d'*ousia*, qui signifie essence ou substance (2). Osius avoit traité cette question dans le concile qu'il tint à Alexandrie, du temps du grand Constantin; mais le concile de Nicée, qui vint incontinent après, n'en fit aucune mention.

On traita aussi du mystère de l'incarnation dans le concile d'Alexandrie, on interrogea ceux qui disputoient sur ce sujet, et on les fit convenir de part et d'autre qu'il ne faut pas mettre Jésus-Christ seulement au rang des prophètes, et ne le regarder que comme un saint homme, venu à la fin des siècles (3). Car il est dit simplement des prophètes que la parole de Dieu leur a été adressée; mais il est dit de Jésus-Christ, que la parole ou le verbe lui-même a été fait chair, et qu'étant dans la forme de Dieu, il a pris la forme d'esclave; qu'il s'est fait homme, et est né de Marie, selon la chair à cause de nous; et qu'ainsi le genre humain, entièrement et parfaitement

(1) Ath. ad Ruf. tom. 2, p. 41. Hier. in Lucif. c. 7. ad Antioc. p. 575, D. Ruf. 1, c. 29.
(2) Socr. III, c. 7. Ath.
(3) Ath. ad Ant. p. 576, D.

(1) Socr. III, c. 7.
(2) Sup. l. x, n. 43.
(3) Ad Ant. p. 578, B.

délivré du péché par lui, et affranchi de la mort, est introduit dans le royaume des cieux. Ils confessèrent aussi que le Sauveur n'avoit pas un corps sans âme, sans sentiment ou sans pensée, et que cela n'est pas possible, puisqu'il ne nous a pas seulement procuré le salut du corps, mais aussi de l'âme. Étant vraiment fils de Dieu, il est devenu aussi fils de l'homme, et étant le fils unique de Dieu, lui même est devenu le premier né entre plusieurs frères. C'est pourquoi le fils de Dieu qui étoit devant Abraham, n'est pas un autre que celui qui est venu après Abraham (1); et celui qui a ressuscité Lazare, n'étoit pas un autre que celui qui demandoit où on l'avoit mis (2) : c'étoit le même qui demandoit comme un homme où il étoit, et qui le ressuscitoit comme Dieu. C'étoit le même qui crachoit par le corps, comme homme, et qui par l'esprit, comme fils de Dieu, guérissoit l'aveugle-né (3); qui souffroit en sa chair, comme dit saint Pierre; et qui comme Dieu ouvroit les sépulcres et ressuscitoit les morts (4). Ceux qui disputoient au sujet de l'incarnation, convinrent d'expliquer ainsi tout ce qui en est dit dans l'Évangile.

Cette doctrine n'étoit pas nouvelle, mais conforme à la tradition ecclésiastique, et aux écrits des anciens (5). Saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie, Apollinaire d'Hiérapolis, qui vivoit sous Marc-Aurèle, Sérapion d'Antioche avoit écrit la même chose, que le verbe incarné avoit une âme (6). Origène l'avoit enseigné, et le concile tenu de son temps au sujet de Bérylle, évêque de Bostre en Arabie, en avoit écrit de même. Saint Athanase lut dans le concile d'Alexandrie l'apologie qu'il avoit écrite long-temps auparavant, pour justifier sa fuite contre les calomnies de Léonce d'Antioche et des autres ariens. Enfin le concile écrivit à Lucifer, à Cymatius de Palte en Syrie, et à Anatolius d'Eubée, qui étoient à Antioche, pour leur rendre compte de ce qui s'étoit passé (7); et cette lettre, qui est connue sous le nom de lettre de saint Athanase à l'église d'Antioche, fut envoyée par saint Astérius de Pétra, et saint Eusèbe de Verceil.

XXVIII. Lettre à l'église d'Antioche.

Les pères du concile d'Alexandrie y parlent ainsi : Recevez tous ceux qui voudront avoir la paix avec vous, principalement ceux qui s'assemblent dans Palée, c'étoit le parti de saint Mélèce (8); attirez aussi ceux qui quittent les ariens et les recevez avec une affection paternelle, les unissant à nos chers frères qui suivent Paulin, sans leur demander autre chose que d'anathématiser l'hérésie arienne, et de confesser la foi de Nicée. Qu'ils condamnent aussi ceux qui disent que le Saint-Esprit est créature, et les erreurs de Sabellius, de Paul de Samosate, de Valentin, de Basilide et de Manès. Et ensuite, empêchez absolument qu'on lise, ou qu'on montre l'écrit que quelques-uns font valoir, comme étant une exposition de foi du concile de Sardique; car ce concile n'a rien fait de semblable (1). Il est vrai que quelques-uns demandèrent que l'on écrivît touchant la foi, et entreprirent témérairement de le faire; mais le saint concile en fut indigné, et ordonna de se contenter de la définition de Nicée. Les pères d'Alexandrie rapportent ensuite ce qu'ils ont fait touchant les questions de l'hypostase et de l'incarnation, et comment, en faisant expliquer ceux qui parloient différemment, ils les ont trouvés dans les mêmes sentiments. Ils exhortent ceux à qui ils écrivent d'en user de même, de recevoir à la paix tous ceux qui donneront les mêmes explications à ces paroles, de rejeter les autres comme suspects, et en général d'exhorter tous les catholiques à fuir les jugements téméraires et les disputes de mots, et à conserver l'union par tous les moyens possibles. Ils ajoutent à la fin : Lisez ceci publiquement dans le lieu où vous avez accoutumé de vous assembler; car il est juste que l'on y fasse la réunion de ceux qui voudront accepter la paix, ensuite on tiendra les assemblées dans le lieu dont tout le peuple conviendra en votre présence. Cette lettre fut souscrite par saint Athanase, par les autres évêques présents, par les deux diacres de Lucifer, et les deux de Paulin. Saint Eusèbe de Verceil y souscrivit en latin, comprenant dans la souscription la substance de la lettre. Outre les trois absents, Lucifer, Cimatius et Anatolius, la lettre étoit aussi adressée à Eusèbe, et à Astère, quoique présents, parce qu'elle leur servoit d'instruction et de commission.

Saint Athanase écrivit aussi en son particulier à plusieurs évêques ce qui s'étoit passé en ce concile, principalement ce qui regardoit la réconciliation de ceux qui avoient souscrit au concile de Rimini. Nous avons la lettre qu'il en écrivit à Rufinien, où il marque que les autres évêques avoient ordonné la même chose dans toutes les provinces (2), nommément en Grèce, c'est-à-dire en Achaïe, en Espagne, en Gaule et à Rome, et que l'église romaine avoit approuvé cette conduite. Saint Athanase demande en cette lettre, que ceux qui reviennent anathématisent nommément Euzoïus et Eudoxe, qui faisoient le fils de Dieu créature. Il écrivit aussi à saint Basile de se contenter de la profession de foi de Nicée, pour recevoir ceux qui revenoient de l'arianisme, lui marquant que tous les évêques de Macédoine et d'Achaïe en usoient ainsi (3). On voit

(1) Joan. VIII, 58.
(2) Joan. XI, 34.
(3) Joan. IX, 63.
(4) Pet. 4, 1.
(5) Socr. III, c. 7.
(6) Sup. IV, n. 4. Eus. IV, Hist. 33. Sup. lib. VI, n. 12. Socr. III, c. 8. Sup. l. XIII, n. 47.
(7) Ap. Ath. tom. I, p. 5; t. 2, Conc. p. 810.
(8) Sup. l. XIII, n. 33.

(1) Sulp. l. XII, n. 35.
(2) Tom. 2, p. 40, tom. 7, Conc. p. 76, C.
(3) Basil. Ep. 75, p. 82, D.

comme cette discipline étoit reçue à Rome, par une lettre du pape Libère aux évêques d'Italie, qui fait mention de ce qui avoit été réglé en Égypte et en Achaïe, et ordonne de recevoir ceux qui sont tombés à Rimini, pourvu qu'ils fassent profession de la foi de Nicée, et de condamner les chefs du parti (1).

XXIX. Ordination de Paulin, schisme de Lucifer.

Saint Eusèbe de Verceil partit d'Alexandrie aussitôt après le concile, et se rendit à Antioche; mais pour saint Astère de Pétra, nous n'en trouvons plus rien depuis ce concile, sinon que l'Eglise l'honore entre les saints confesseurs. Saint Eusèbe étant arrivé à Antioche y trouva une nouvelle cause de division. Lucifer avoit essayé de réunir les deux partis catholiques sous un même évêque, et il eût pu réussir s'il l'eût choisi agréable aux uns et aux autres (2). Mais, voyant que ceux qui résistoient le plus à la paix étoient les Eustathiens, il voulut les contenter en leur donnant pour évêque le prêtre Paulin, qu'ils reconnoissoient déjà pour chef, et il espéra que les méléciens plus pacifiques pourroient se résoudre à l'accepter. Il ordonna donc Paulin, évêque d'Antioche, et fut assisté en cette action par deux confesseurs, Gorgonius, évêque de Germanicie, et Cymatius de Palte (3). Paulin étoit digne de l'épiscopat; il avoit été ordonné prêtre par saint Eustathe, et n'avoit jamais communiqué avec les hérétiques, mais les méléciens ne voulurent point le reconnoître. Ainsi cette ordination ne fit que fortifier le schisme dans l'église d'Antioche, où il se trouva trois évêques, Mélèce et Paulin catholiques, et Euzoïus, arien. Ce schisme dura quatre-vingt-cinq ans, depuis la déposition de saint Eustathe en trois cent trente jusqu'à la réunion des eustathiens en quatre cent quinze, sous l'évêque Alexandre (4). Comme les ariens étoient en possession de toutes les églises, saint Mélèce, revenu depuis peu de son exil, fut obligé de se contenter de la Palée hors des murs de la ville, dont ceux de sa communion étoient en possession. Euzoïus en laissa à Paulin une petite dans la ville, ne l'en voulant pas chasser, par respect pour son grand âge, sa douceur et sa sainte vie (5), outre que Mélèce lui étoit beaucoup plus odieux à cause de ce qui s'étoit passé en son ordination. Saint Eusèbe de Verceil, trouvant l'église d'Antioche en cet état, ne voulut communiquer avec aucun des deux partis catholiques, pour ne pas augmenter, en se déclarant, la division qu'il venoit apaiser. Il s'abstint aussi de blâmer publiquement Lucifer, en considération des grands services qu'il avoit rendus à l'Eglise, il se contenta de s'affliger en secret de sa précipitation indiscrète, et de promettre que l'on redresseroit dans un concile ce qui s'étoit passé. Mais quelque soin qu'il prît ensuite de réunir l'Eglise, il ne put y réussir; car la présence de saint Mélèce fortifioit son parti. Saint Eusèbe se retira donc sans rien faire.

Lucifer se tint offensé qu'Eusèbe n'eût pas approuvé l'ordination de Paulin; il rompit la communion avec lui, et par conséquent avec l'Eglise catholique. Il vouloit même rejeter les décrets du concile d'Alexandrie; mais, se trouvant engagé par le pouvoir qu'il avoit donné à ses diacres de l'approuver, il vouloit désavouer ses diacres et les déposer. Après avoir bien délibéré, il résolut de conserver ses diacres, et de rejeter le concile d'Alexandrie, se contredisant lui-même. Mais il ne pouvoit se résoudre à recevoir ceux qui avoient souscrit au concile de Rimini, et l'aversion qu'il en avoit l'engagea à se séparer même de ceux qui les recevoient après la satisfaction convenable. Ce fut l'origine d'un nouveau schisme; car il eut quelques sectateurs, quoiqu'en petit nombre, que l'on nomma lucifériens, et qui s'étendoient principalement en Sardaigne et en Espagne (1). On ne fait autre reproche à Lucifer que sa dureté inflexible, et on ne l'accuse d'aucune erreur dans la foi. Il partit d'Antioche après y avoir fait un long séjour, et revint en Sardaigne en son église de Cagliari, où il mourut huit ans après, en trois cent soixante-dix (2).

Hilaire, diacre de l'église romaine, qui étoit de Sardaigne, et qui avoit accompagné Lucifer dans sa légation vers l'empereur Constantius, et souffert l'exil, les fouets et les tourments après le concile de Milan, poussa le schisme jusqu'à rebaptiser ceux qui avoient été baptisés par les ariens : ce que Lucifer ne faisoit pas (3). Mais comme Hilaire n'étoit que diacre, et n'avoit ni prêtres ni évêques, il ne pouvoit consacrer l'eucharistie, ni par conséquent donner le baptême solennel, qui suivant l'usage de ce temps-là ne se donnoit point sans l'eucharistie. Il pouvoit encore moins ordonner des clercs : ainsi sa secte périt bientôt avec lui.

XXX. Travaux de saint Eusèbe de Verceil et de saint Hilaire.

Saint Eusèbe de Verceil emmena en Occident le prêtre Evagre, fils de Pompéien d'Antioche, qui fut depuis successeur de Paulin, dans un des siéges de cette église. Saint Eusèbe parcourut l'Orient, secourant ceux dont la foi étoit foible, les instruisant et les ramenant à l'unité catholique (4). Delà il passa en Illyric, et re-

(1) Lib. Ep. II, ap. Hilar. Fragm. 12.
(2) Martyr. Rom. 10 jun. Ruf, I, c. 30. Socr. III, c. 9. Sozom. V, c. 13. Theod. III, c. 5.
(3) Hier. Chr. an. 363, et ibi Scalig.
(4) Theod. III, c. 5. Sup. l. XI. n. 43.
(5) Sup. XIV, n. 32.

(1) Aug. de Hæres.
(2) Hier. Chr. an. 37. Luc. I, Hist. c. 10.
(3) Sup. l. XII, c. 14, n 16. Hier. in Lucif. c. 8.
(4) Basil. Ep. 8. Ruf. I, c. 30. Socr III, c. 10. Soz. V, c. 3.

vint enfin en Italie, où il fut reçu avec une extrême joie. Il y trouva saint Hilaire de Poitiers, qui de son côté travailloit au rétablissement de la foi catholique, avec autant de zèle et encore plus de succès. Il étoit du même avis que saint Athanase, touchant ceux qui avoient souscrit à la formule de Rimini, et contre le sentiment de plusieurs, qui ne vouloient point communiquer avec eux; il les appeloit tous à la pénitence (1). Il assembla pour ce sujet plusieurs conciles dans les Gaules, entre lesquels on peut compter celui de Paris, que j'ai déjà rapporté. Dans ces conciles on condamna ce qui s'étoit fait à Rimini, et on rétablit la foi des églises en son premier lustre (2). Saturnin d'Arles, homme méchant et d'un esprit pervers, s'y opposoit. Mais, ayant été convaincu de plusieurs crimes énormes, outre l'hérésie dont il étoit soupçonné, il fut chassé de l'Eglise, et Paterne de Périgueux, qui n'étoit pas plus sensé, et ne cachoit pas ses mauvais sentiments sur la foi, fut déposé de l'épiscopat : on pardonna à tout le reste, et tout le monde reconnut que saint Hilaire seul avoit purifié la Gaule de la tache de l'hérésie.

Il passa ensuite en Italie, et saint Eusèbe de Verceil eut une grande joie de l'y trouver. Ils y travaillèrent conjointement au rétablissement de la paix, mais saint Hilaire réussissoit mieux par la douceur de son naturel, la réputation de sa doctrine et son adresse à persuader (3). Les évêques d'Italie écrivirent alors à ceux d'Illyrie, pour les féliciter d'être rentrés dans les bons sentiments (4). Nous sommes tous d'accord, disent-ils, de garder les décrets de Nicée contre Arius et Sabellius, dont Photin est héritier en partie; nous avons cassé d'un consentement unanime de toutes les provinces les décrets de Rimini, corrompus par les chicanes de quelques particuliers. Nous vous envoyons les copies de nos souscriptions, afin que quiconque veut avoir la paix avec nous, nous envoie la sienne en diligence, portant qu'il approuve la foi de Nicée, et condamne le concile de Rimini. On voit par cette lettre l'effet des travaux de saint Eusèbe dans l'Illyrie, où l'hérésie avoit dominé sous Photin, Germinius, Ursace et Valens.

XXXI. Martyrs en Italie et en Gaule.

On trouve plusieurs martyrs à Rome sous Julien dans les anciens matyrologes. Jean et Paul frères, que l'on dit avoir été en des charges considérables à la cour dès le temps de Constantin, Pigménius, Priscus, Jean et Janvier, prêtres. Bibiane, vierge, sa mère Dafrose et son père Flavien, que l'on dit avoir été préfet. Gordien, vicaire du préfet, et quelques autres (1). Les plus illustres de tous ces martyrs sont saint Jean et saint Paul. Ce qui est certain, est que Julien fit préfet de Rome, en trois cent soixante-trois, Apronien, païen et ennemi des chrétiens. Celui-ci, en venant à Rome, perdit un œil, et crut que c'étoit par quelque maléfice : ce qui l'excita à rechercher sévèrement les empoisonneurs ou magiciens. Or c'étoit un des prétextes sous lesquels on persécutoit les chrétiens.

En Gaule, un soldat, nommé Victrice, se présenta devant le tribun un jour solennel, où les troupes étoient assemblées, et se dépouilla de ses armes, déclarant qu'il renonçoit au service (2). Le tribun le fit frapper à coups de bâton, et déchirer avec des têts de pots cassés, et il le renvoya au comte, qui le condamna à perdre la tête. Le bourreau, en le menant au supplice, marquoit de la main l'endroit où il devoit frapper, quand il perdit subitement la vue. Victrice fut mis en prison avec des fers aux mains, qu'on lui serra jusqu'aux os; il pria les ministres de la prison de le relâcher un peu, et, comme ils le lui refusèrent, il adressa sa prière à Jésus-Christ, et ils virent les chaînes tomber d'elles-mêmes. Ils n'osèrent les remettre, mais ils coururent épouvantés raconter cette merveille au comte, qui se convertit lui-même, et il laissa Victrice en liberté. Il fut depuis évêque de Rouen, et il travailla puissamment à la propagation de la foi dans toute la côte de l'Océan, qu'habitoient les Morins et les Nerviens. On compte aussi entre les martyrs de Gaule Eliphius de Toul, qui est honoré à Cologne. Salluste, ami de Julien, étoit alors préfet des Gaules (3); c'est à lui à qui il adresse l'oraison à la louange du soleil, où il déploie les ornements de sa rhétorique, et les mystères de sa théologie païenne : il le fit consul avec lui l'an trois cent soixante-trois (4). Saint Hilaire écrivit un petit traité contre ce préfet Salluste, et contre un médecin, nommé Dioscore, apparemment pour la défense de la religion chrétienne (5).

XXXII. Violences des donatistes en Afrique.

En Afrique, les donatistes profitèrent de l'occasion. Ils présentèrent requête à Julien, pour lui demander le rappel de leurs évêques, bannis sous l'empereur Constant, quand il envoya Paul et Macaire en Afrique. Julien leur accorda facilement ce qu'ils demandoient, et ordonna qu'ils rentreroient dans les églises. Ils vinrent à main armée en prendre possession, et commirent en divers lieux des meurtres et des violences si atroces, que les juges se crurent

(1) Sulp. Sev. v. l. II, p. 433, etc.
(2) Sup. l. xv, n. 27.
(3) Ruf. 6, c. 31.
(4) Ap Hilar. Fragm. 12, n. 3.

(1) Bar. an. 362, ex Mart. et Act. Mart. Rom. 1 dec., 10 mai, 26 junii. Amm. XXVI, c. 3.
(2) Paulin. Epist. 28, ad Victric. 26, Martyrol. 7, Aug.
(3) Martyrol. 16 octobr. Amm. XXI, c. 8. Jul. Orat. 8.
(4) Hier. Script.
(5) Id. ad Magum. Ep. 48, p. 310.

obligés d'en envoyer la relation à l'empereur (1). Félix, évêque de Zabe, et Janvier de Flumenpisce, vinrent à Limelle, où, trouvant l'église fermée, ils firent monter sur le toit et ôter les tuiles; et, comme les diacres catholiques défendoient l'autel, il y en eut plusieurs de blessés et deux de tués. Primose, évêque catholique de Limelle, se plaignit de cette violence dans un concile que les donatistes tenoient à Tébeste, mais ils n'eurent point d'égard à sa plainte. A Thipase, ville de la Mauritanie césarienne, deux évêques donatistes de Numidie, Urbain de Formes et Félix d'Idicre, accoururent accompagnés de quelques officiers et du gouverneur Athénius, avec des enseignes militaires. Ils chassèrent le peuple catholique, blessèrent des hommes, traînèrent des femmes, en firent avorter quelques-unes, tuèrent des enfants. Ils firent même jeter l'eucharistie aux chiens; mais les chiens devenus enragés se tournèrent contre leurs maîtres, et les déchirèrent à belles dents. On jeta par une fenêtre la fiole du saint chrême, qui tomba entre des pierres sans se casser; des religieuses furent corrompues en cette occasion, une entre autres par l'évêque Félix, qui lui avoit lui-même imposé la mitre, comme son père spirituel. Cette mitre étoit un bonnet de laine blanche, orné de pourpre, que l'on donnoit en Afrique aux vierges consacrées à Dieu, pour marque de leur profession, comme ailleurs le voile.

Les donatistes ôtoient à celles qu'ils attiroient à leur parti, les mitres qu'elles avoient reçues des évêques catholiques, et leur en donnoient d'autres (2). Ils exorcisoient les fidèles pour les baptiser de nouveau, ils lavoient les murailles des églises, brisoient les autels et en faisoient du feu, car la plupart en Afrique n'étoient que de bois; ils rompoient les calices sacrés et les fondoient, pour les convertir en d'autres usages. En un mot, ils tenoient pour profane tout ce que les évêques catholiques avoient consacré; et c'est pour cette raison qu'ils jetoient aux chiens leur eucharistie. Ils remettoient les diacres, les prêtres, et les évêques au rang des laïques, ils imposoient la pénitence aux vierges et aux enfants les plus innocents. Mais comme ces pénitences n'étoient que pour la forme, ils n'y observoient point les temps réglés par les canons; l'un la faisoit pendant un an, l'autre un mois, l'autre à peine un jour.

XXXIII. Confession de saint Apollonius en Égypte.

Par toutes les provinces, les gouverneurs païens prenoient avantage de l'indignation de l'empereur pour maltraiter les chrétiens, pour exiger d'eux de grosses sommes, et leur faire souffrir des tourments, sachant bien qu'encore qu'ils excédassent leurs ordres, ils n'en seroient pas repris (1). En effet, si les chrétiens s'en plaignoient, l'empereur leur répondoit : La souffrance est votre partage, c'est ce que votre Dieu vous recommande. En Egypte, saint Apollonius vivoit depuis quarante ans dans le désert, avec un grand nombre de disciples (2). Ayant su que l'un d'eux avoit été pris pour lui faire porter les armes malgré lui, car Julien faisoit enrôler les clercs et les moines, il alla dans la prison le consoler. Le centurion survint, et, indigné qu'Apollonius eût osé entrer, il l'enferma dans la prison avec ceux qui l'avoient accompagné à cette visite, voulant les enrôler tous, et fit renforcer la garde. Mais, au milieu de la nuit, un ange éclatant d'une grande lumière vint, et ouvrit les portes de la prison. Les gardes se jetèrent aux pieds des saints, les priant de se retirer, disant qu'ils aimoient mieux mourir pour eux que de résister à la puissance divine qui les protégeoit. Le matin le centurion lui-même, avec les personnes les plus considérables, vint en hâte à la prison, les priant tous de sortir, parce que la nuit un tremblement de terre avoit renversé sa maison, et tué ses plus chers domestiques. Les saints se retirèrent chantant les louanges de Dieu, et retournèrent à leur désert. Saint Apollonius vécut encore longtemps, et fit plusieurs autres miracles; il demeuroit en Thébaïde, près d'Hermopole, et avoit sous sa conduite près de cinq cents moines.

XXXIV. Saint Athanase chassé.

Les païens d'Alexandrie ne laissèrent pas long-temps saint Athanase en repos (3). Cette ville passoit pour sacrée parmi eux, et dédiée au grand Sérapis : toutes sortes de sacrificateurs et de magiciens s'y assembloient, et y exerçoient toutes leurs impiétés sous la protection de l'empereur, jusqu'à égorger des enfants innocents de l'un et de l'autre sexe, pour regarder leurs entrailles et manger de leur chair : ce qui se fit aussi sous ce règne à Athènes, autre siége de l'idolâtrie. Les Alexandrins conspirèrent donc contre saint Athanase, et représentèrent à l'empereur qu'il rendoit inutile tout leur art, qu'il corrompoit la ville et toute l'Egypte, et que, s'il y demeuroit, il n'y resteroit pas un païen (4). Sur cet avis, Julien leur écrivit en ces termes (5): Celui qui avoit été chassé par les ordres de plusieurs empereurs devoit au moins en attendre un nouveau avant que de revenir. Car j'ai bien accordé aux galiléens, bannis par Constantius d'heureuse mémoire, le retour dans leur pays, mais non pas dans leurs églises. Cepen-

(1) Optat. lib. II, Sup. XII, n. 48. Aug. ad Dona. Ep. 105, al. 166.
(2) Op. liv. VI.

(1) Socr. III, c. 14.
(2) Ruf. Vit. Patr. lib. II, c. 7. Pallad. Laus. c. 52.
(3) Eunap. in Ædes. p. 72.
(4) Socr. III, c. 13. Ruf. I, c. 31. Theod. III, c. 9.
(5) Jul. Ep. 26.

dant j'apprends que l'audacieux Athanase a repris avec sa hardiesse accoutumée le siége qu'ils nomment épiscopal, au grand déplaisir du peuple pieux d'Alexandrie. C'est pourquoi je lui ordonne de sortir de la ville à l'instant qu'il aura reçu ma lettre, sous peine, s'il y demeure, d'un châtiment plus grand et plus rigoureux.

Le peuple chrétien d'Alexandrie écrivit à Julien, au nom de toute la ville, pour obtenir la conservation de saint Athanase; et l'on voit combien Julien en fut irrité par sa réponse : Quand vous auriez, dit-il, pour fondateur quelqu'un de ceux qui ont violé leur propre loi, et souffert la peine qu'ils méritoient pour avoir introduit une doctrine nouvelle, vous ne devriez pas demander Athanase (1). Mais, ayant pour fondateur Alexandre, et pour dieu tutélaire le roi Sérapis, avec sa compagne Isis, la reine de toute l'Égypte, il est étonnant que vous ne suiviez pas la plus saine partie de la ville, et que la partie corrompue ose prendre le nom de la communauté. J'ai grande honte pour les dieux que quelqu'un de vous autres Alexandrins se confesse galiléen. Les pères des vrais Hébreux ont autrefois été esclaves des Egyptiens, et vous qui avez soumis les Egyptiens, vous vous rendez esclaves de ceux qui ont méprisé les lois de leurs pères. C'est un reproche que les païens faisoient souvent aux chrétiens, de n'être que des juifs déserteurs et révoltés contre leur loi. Julien continue : Vous ne vous souvenez point de votre ancienne félicité, lorsque l'Egypte étoit en commerce avec les dieux et comblée de biens. Mais, dites-moi, quel bien vous ont apporté les auteurs de cette nouvelle doctrine? Vous avez pour fondateur Alexandre de Macédoine, serviteur des dieux, qui par Jupiter étoit bien au-dessus de tous ceux-ci, et de tous les Hébreux, qui valoient mieux qu'eux. Les Ptolomées, qui ont ensuite élevé votre ville comme leur chère fille, ne l'ont pas conduite à cette grandeur et à cette heureuse abondance, par les discours de Jésus, ni par la doctrine des maudits galiléens.

Auguste, ayant ôté les Ptolomées qui ne gouvernoient pas bien, vous pardonna vos fautes par le respect du grand dieu Sérapis, et en faveur du philosophe Arius, son ami. Voilà les grâces particulières que notre ville a reçues des dieux. Ignorez-vous celles qu'ils répandent sur tout le genre humain? Etes-vous seuls insensibles à la splendeur du soleil ? Ne savez-vous pas qu'il fait l'été et l'hiver, qu'il produit tous les animaux et toutes les plantes? Ne voyez-vous pas que la lune tire de lui la vertu de produire toutes choses? Cependant vous n'osez adorer aucun des dieux, et vous reconnoissez pour Dieu verbe, Jésus, que ni vous ni vos pères n'avez vu, au mépris de celui que tout le genre humain regarde et adore pour son bonheur : je dis le grand soleil, l'image vivante, animée, raisonnable, bienfaisante, du père intelligible. Croyez-moi, et revenez à la vérité; j'ai marché jusqu'à vingt ans dans votre voie, et voici la douzième année, qu'avec l'aide des dieux je marche dans celle-ci. Ces paroles montrent que la lettre est écrite après le sixième de novembre de l'année trois cent soixante-deux, car Julien, étant né le sixième de novembre trois cent trente-un (1), ne fut qu'alors dans sa trente-deuxième année, et nous apprenons ici qu'il avoit renoncé au christianisme dès l'âge de vingt ans. Il continue ainsi sa lettre aux Alexandrins.

Si vous voulez demeurer dans la doctrine de ces imposteurs, accordez-vous ensemble, et ne désirez point Athanase. Il y a plusieurs de ses disciples capables de contenter par leurs discours impies la démangeaison de vos oreilles. Que si votre affection pour lui a pour fondement son habileté dans les autres choses, car j'apprends que c'est un grand fourbe, sachez que c'est pour cela même que je le chasse de votre ville ; un petit homme de rien, comme celui-ci, qui se mêle de beaucoup d'affaires, et fait gloire d'exposer sa vie, n'est propre qu'à causer du désordre.

Julien écrivit ensuite à Ecdicius, préfet d'Egypte, pour presser l'exécution de cet ordre : Quand vous n'auriez, dit-il, autre chose à me mander, vous devriez au moins m'écrire touchant Athanase, l'ennemi des dieux (2). Je jure le grand Sérapis, que si, avant les calendes de décembre, il ne sort d'Alexandrie, ou plutôt de toute l'Égypte, je ferai payer à la compagnie de vos officiers une amende de cent livres d'or. Il ajouta de sa main : Je suis sensiblement affligé du mépris des dieux; et jamais vous ne me donnerez de plus agréable nouvelle, que d'avoir chassé d'Égypte ce scélérat, qui a osé, sous mon règne, baptiser des femmes grecques et nobles.

Il fallut donc encore faire marcher des troupes contre saint Athanase, attaquer l'église et en venir aux violences (3). La grande église d'Alexandrie, qui étoit la Césarée, fut brûlée par les païens et par les juifs, Julien avoit même donné ordre de tuer saint Athanase; tous les fidèles alarmés l'environnoient avec larmes; mais il leur dit : Ce n'est qu'un nuage qui se dissipera bientôt (4). Il prit congé d'eux, recommanda l'église aux plus capables d'entre ses amis, et, sachant que ceux que l'on avoit envoyés contre lui étoient arrivés, il entra dans un bateau qu'il trouva sur le bord du Nil, et remonta vers la Thébaïde. Celui qui avoit ordre de le tuer, ayant appris sa fuite, le poursuivit en diligence; mais il fut prévenu, et un ami avertit saint Athanase qu'on le suivoit à grande force. Ceux qui l'accompa-

(1) Ep. 51.

(1) Sup. liv. XII, n. 1.
(2) Ep. 6.
(3) Ruf. I, c. 34.
(4) Theod. III, c. 9. Soc. III, c. 14. Sozom. V, 6, c. 15.

gnoient lui conseillèrent de s'enfuir dans le désert ; lui, au contraire, fit tourner le bateau et redescendre promptement vers Alexandrie, pour montrer, disoit-il, que celui qui nous protége est plus grand que celui qui nous persécute. Quand ils rencontrèrent le meurtrier, il demanda si Athanase étoit bien loin, et où ils l'avoient laissé? Ceux qui l'accompagnoient répondirent : Il est proche, et vous le joindrez bientôt, si vous vous pressez. Le meurtrier passa outre, se pressant en vain ; et saint Athanase rentra dans Alexandrie, où il demeura caché jusqu'à la mort de Julien.

XXXV. Commencements des macédoniens.

Eleusius, évêque de Cyzique, étoit un des chefs des macédoniens, qui commencèrent sous le règne de Julien à porter ce nom, et à faire un corps à part (1). Eustathe de Sébaste en Arménie, et Sophronius de Pompeïopolis en Paphlagonie, étoient avec Eleusius à la tête de ce parti. Se trouvant en liberté à la mort de Constantius, ils rassemblèrent ceux qui avoient été dans leurs sentiments à Séleucie, et tinrent quelques conciles, où ils condamnèrent le parti d'Acace avec la formule de Rimini, et confirmèrent celle d'Antioche, qu'ils avoient déjà confirmée à Séleucie (2). Comme on leur demandoit ce qui les divisoit alors des acaciens, avec qui ils avoient été auparavant unis de communion ; ils répondirent ainsi par la bouche de Sophronius : Les Occidentaux, tenant le consubstantiel, confondent mal à propos les deux hypostases du père et du fils : en Orient Aétius, qui tient le dissemblable en substance, sépare trop le fils de la nature du père ; pour nous, nous disons que le fils est semblable au père en substance, prenant un juste milieu entre ces deux extrémités (3). Les purs ariens avoient toujours pour évêques à Constantinople, Eudoxe, et Euzoïus à Antioche ; Aétius et Eunomius, les chefs du parti, étoient à Constantinople, et ce fut en ce temps-là qu'ils ordonnèrent évêque Aétius ; Euzoïus de son côté tint un concile à Antioche, pour casser ce qui avoit été fait à Constantinople sous l'empereur Constantius, contre Aétius, et contre les autres. Au reste, les disputes et divisions entre les évêques n'eurent pas grand cours sous le règne de Julien ; la persécution générale les tenoit en crainte et en silence.

La ville de Cyzique députa à l'empereur Julien pour quelques affaires particulières et pour le rétablissement des temples des idoles (4) ; il loua leur piété, accorda leurs demandes, et prit cette occasion pour chasser de la ville l'évêque Eleusius, comme ayant profané les temples, établi des retraites pour les veuves et des communautés de vierges, et persuadé aux païens de mépriser les coutumes de leurs pères. Il défendit aussi aux chrétiens étrangers qui étoient avec Eleusius d'entrer dans Cyzique, sous prétexte qu'ils se joignoient aux chrétiens de la ville, pour exciter les séditions à cause de la religion. Car, quelque désir que Julien eût de rétablir le paganisme, il voyoit bien qu'il y eût eu de la folie à vouloir forcer les peuples entiers, et punir ceux qui refuseroient de sacrifier. Le nombre en étoit si grand, qu'à peine les magistrats de chaque ville eussent pu les compter. Il n'osoit pas même leur défendre de s'assembler ; mais il s'appliquoit à chasser des villes les évêques et les clercs, croyant voir tomber en peu de temps la religion, quand les peuples n'auroient plus personne pour les instruire et leur administrer les sacrements. Le prétexte étoit que les ecclésiastiques excitoient le peuple à la sédition. C'est ainsi qu'il fit sortir de Cyzique Eleusius et ceux de sa suite, quoiqu'il n'y eût pas la moindre apparence de trouble. C'est ainsi qu'il chassa Titus de Bostre, comme j'ai dit (1).

XXXVI. Superstitions de Julien.

Julien étoit toujours à Antioche, où il passa l'hiver, c'est-à-dire le reste de l'an trois cent soixante-deux et le commencement de trois cent soixante-trois (2). Il se préparoit à la guerre contre les Perses, qu'il méditoit depuis long-temps, espérant réparer les pertes que les Romains avoient faites de ce côté-là depuis environ soixante ans, c'est-à-dire depuis le règne de Dioclétien. Son naturel inquiet ne lui permettoit pas de demeurer en repos ; et les victoires qu'il avoit remportées en Gaule dans sa première jeunesse lui enfloient le cœur et lui faisoient désirer d'ajouter à ses titres celui de vainqueur des Perses. Les gens sages, particulièrement les chrétiens, voyant les préparatifs qu'il faisoit, disoient qu'il se pressoit trop, qu'il n'étoit pas temps d'attaquer les Perses avant que l'empire fût bien paisible au dedans, et que Julien, abusant de sa prospérité, couroit hasard de tout perdre. Ils parloient ainsi devant ceux qui pouvoient le redire à l'empereur ; mais il ne s'en pressoit pas moins, et faisoit gloire de mépriser ces avis, comme venant de personnes timides et malignes. Entre les préparatifs de cette entreprise, il faisoit un grand nombre de sacrifices, les autels étoient toujours arrosés de sang ; il immoloit quelquefois cent bœufs à la fois et une infinité de menu bétail ; il faisoit chercher par mer et par terre des oiseaux rares, qu'il déchiroit de ses propres mains (3) ; les festins de ces sacrifices donnoient occasion aux soldats de se remplir de vin et de viandes ; en sorte que souvent il falloit les emporter sur les épaules

(1) Soz. V, c. 14.
(2) Sup. l. XIV, n. 1.
(3) Philost. VII, c. 5, 6. Soz. VII, c. 4.
(4) Id. V, c. 15.

(1) Sup. n. 20.
(2) Amm. XXII, c. 12. Greg. Naz. Or. 4, 113, C.
(3) Liban. Paneg. 246, A.

depuis les temples jusqu'à leurs logis, au travers des rues, principalement les Gaulois, qui étoient en grand crédit. La dépense de ces cérémonies étoit excessive, au jugement des païens mêmes.

Les devins avoient pleine liberté d'exercer leur art, qui sous Constantius étoit défendu sous peine de la vie (1). Julien faisoit consulter tous les oracles; on regardoit les entrailles des bêtes, on observoit le chant et le vol des oiseaux, on employoit avec affectation tous les moyens de rechercher l'avenir. Il y avoit au bourg de Daphné, près d'Antioche, une fontaine de Castalie, de même nom et de même vertu, à ce que l'on prétendoit, que celle de Delphes (2). On disoit que l'empereur Adrien y avoit appris qu'il devoit régner; et que, de peur qu'un autre n'en tirât la même connoissance, il l'avoit fait boucher de grandes pierres. Julien voulut la faire ouvrir, et ne manqua pas de consulter le fameux oracle de ce lieu-là.

Le temple de Daphné étoit environné d'un bois sacré, de quatre-vingts stades de tour, qui font plus de trois lieues et demie, composé de cyprès, de lauriers et d'autres arbres, dont le feuillage épais faisoit une ombre impénétrable (3). Le terrain au-dessous étoit arrosé d'eaux claires et abondantes, orné de toutes sortes de fleurs, selon les saisons; on y respiroit un air frais et parfumé. Les Grecs disoient que c'étoit le lieu où la nymphe Daphné, fuyant d'Arcadie Apollon qui la poursuivoit, avoit été changée en laurier, qu'il chérissoit ce lieu et l'honoroit de sa présence: aussi y étoit-il particulièrement adoré. Le temple lui étoit consacré et à sa sœur Diane; il y avoit droit d'asile: le peuple d'Antioche et du voisinage s'y assembloit tous les ans pour célébrer une fête solennelle. Il est vrai que le bourg étoit petit et peu fréquenté des gens vertueux. La situation du lieu excitoit à la mollesse; et la fable amoureuse, sur laquelle étoit fondée toute cette superstition, étoit un prétexte assez plausible pour exciter les passions des jeunes gens. L'exemple du dieu ne leur permettoit pas d'être sages, ni de souffrir que les autres le fussent: quiconque demeuroit à Daphné sans avoir d'amourettes passoit pour un stupide et un insensible; on le fuyoit comme un impie, dont la rencontre étoit de mauvais présage.

XXXVII. Translation de saint Babylas.

Pour sanctifier ce lieu si profane, le césar Gallus, frère de Julien, y avoit fait apporter d'Antioche les reliques de saint Babylas onze ans auparavant, et depuis ce temps l'oracle ne parloit plus (4). Les païens s'en prenoient à la cessation des sacrifices et du culte d'Apollon; mais, quoique Julien n'épargnât ni les victimes, ni les libations, il ne parla pas davantage; seulement à la fin il rendit raison de son silence, et dit qu'il ne pouvoit plus rendre d'oracles, parce que le lieu étoit plein de corps morts. Julien l'entendit bien; et, quoiqu'il y eût plusieurs autres morts enterrés à Daphné, il comprit que son Dieu ne se plaignoit que du martyr Babylas, et commanda que les galiléens enlevassent son cercueil (1). Les chrétiens y vinrent en foule, de tout âge et de tout sexe; et, ayant mis le coffre précieux sur un chariot, ils le transportèrent à Antioche, dont Daphné étoit éloigné de quarante stades, c'est-à-dire près de deux lieues (2). Ils regardoient cette translation comme un triomphe du martyr, vainqueur des démons, et témoignoient leur joie en chantant des psaumes, pour se soulager, disoient-ils, dans la fatigue d'un si long chemin. Ceux qui savoient le mieux chanter commençoient, et tout le peuple répondoit, répétant à chaque verset ces paroles: Que tous ceux-là soient confondus, qui adorent les statues et qui se glorifient en leurs idoles! Leurs voix s'élevoient jusqu'au ciel. L'empereur, extrêmement irrité de ces chants et de cette pompe, résolut d'en punir les chrétiens (3). Salluste, préfet du prétoire d'Orient, autre que celui des Gaules, tout païen qu'il étoit, n'en fut pas d'avis, et représenta à l'empereur qu'il leur donneroit la gloire du martyre. Mais Julien s'opiniâtra; et, pour lui obéir, Salluste, dès le lendemain, fit prendre et mettre en prison plusieurs chrétiens. Il s'en fit amener un, qui se trouva être un jeune homme nommé Théodore, et le fit tourmenter depuis le matin jusqu'au soir par plusieurs bourreaux tour à tour, avec tant de cruauté qu'il n'étoit mémoire de rien de semblable (4). Cependant Théodore, attaché au chevalet, avec deux bourreaux à ses deux côtés, ne faisoit que répéter d'un visage tranquille et gai le même psaume que l'église avoit chanté le jour précédent. Salluste le renvoya en prison, et alla rendre compte à l'empereur de ce qu'il avoit fait, lui conseillant d'abandonner une entreprise qui ne lui attireroit que de la confusion (5). Rufin, qui rapporte cette histoire, dit avoir vu lui-même à Antioche ce Théodore; et, comme il lui demandoit s'il avoit senti la douleur, il répondit qu'il en avoit un peu senti d'abord; mais qu'ensuite il voyoit auprès de lui un jeune homme qui lui essuyoit la sueur du visage avec un linge très-blanc, et lui donnoit souvent de l'eau fraîche; que cette eau le consoloit à tel point, qu'il fut plus triste quand on le détacha du chevalet (6).

Julien reçut un pareil affront d'une veuve nommée Publie, célèbre par sa vertu (7). De

(1) Liban. de Vita. sua. c.11, p.41. Mamertin. Grat. n. 23.
(2) Soz. v, c. 19. Greg. Naz. Or. 4, p. 127, C.
(3) Sozom. v, c. 19. Strab. lib. 56, p. 50, D. Chryst. in S. Babyl. to. p. 52, 1, 456, Ep. Gr.
(4) Sup. l. XIII, n. 4.

(1) Ruf. I, c. 35.
(2) Thod. III, c. 10.
(3) Psal. 96, 7. Sozom. v, c. 20.
(4) Ruf. ibid.
(5) Aug. XVIII, Civit. c. 52.
(6) Theod. III, c. 2.
(7) Theod. III, c. 19

son mariage, qui avoit peu duré, elle avoit un fils, nommé Jean, qui fut long-temps le premier des prêtres de l'église d'Antioche, et qui eut souvent des suffrages pour en être élu évêque, mais il évita toujours cette charge. Sa mère, Publie, gouvernoit une communauté de vierges, avec lesquelles elle chantoit les louanges de Dieu. Quand l'empereur passoit, elles élevoient leurs voix toutes ensemble, et chantoient principalement les psaumes qui relèvent la foiblesse des idoles, comme celui-ci : Les idoles des gentils sont or et argent, ouvrages des mains des hommes (1). Puissent leur ressembler ceux qui les font et qui se confient en elles! Julien, fort irrité, commanda à ces filles de se taire dans le temps qu'il passeroit. Publie, méprisant sa défense, les encouragea et leur fit chanter comme il passoit une autre fois : Que Dieu se lève, et que ses ennemis se dissipent (2). Julien, en colère, se fit amener Publie, et sans respect pour son grand âge, ni pour sa vertu, il lui fit donner par un de ses gardes des soufflets des deux côtés, qui lui rougirent toutes les joues. Elle le tint à grand honneur, et, retournant à sa chambre, elle continua ses cantiques spirituels.

XXXVIII. Temple de Daphné brûlé.

Les reliques de saint Babylas furent remises à Antioche, dans le lieu saint où elles étoient avant la translation que fit faire le césar Gallus. Mais, peu de temps après, le feu prit au temple de Daphné et consuma le toit tout entier, les ornements et l'idole d'Apollon, qui, n'étant que de bois doré, quoique très-belle, fut réduite en cendres depuis la tête jusqu'aux pieds (3). Les murailles et les colonnes restèrent si entières, qu'il sembloit que ce fût une démolition faite de main d'homme plutôt qu'un effet du feu. Cet accident arriva l'onzième des calendes de novembre, c'est-à-dire le vingt-deuxième d'octobre trois cent soixante-deux. Le comte Julien y courut aussitôt, quoiqu'il fût nuit (4). C'étoit l'oncle de l'empereur, apostat comme lui, qu'il avoit fait comte d'Orient, et qui en cette qualité résidoit à Antioche. Il ne put remédier à l'incendie; et l'empereur, l'ayant appris, entra en telle fureur, qu'il fit mettre à la question les ministres du temple et le sacrificateur même, pour savoir qui avoit allumé ce feu; car il vouloit que ce fussent les chrétiens. Mais, quelques tourments que l'on fit souffrir à ces idolâtres, ils dirent que ce feu n'avoit point commencé par en bas, mais par en haut; et des paysans du voisinage assuroient avoir vu la foudre tomber du ciel. Quelques païens disoient qu'un philosophe cynique, nommé Asclépiade, étant venu de loin à Daphné pour voir Julien, avoit mis devant les pieds d'Apollon une petite idole d'argent de la déesse Céleste, qu'il portoit toujours avec lui, et, qu'après avoir allumé des cierges, suivant la coutume, il s'étoit retiré; qu'au milieu de la nuit quelques étincelles avoient volé vers le toit, dont la matière étoit très-sèche, et que, personne ne s'étant trouvé à propos pour arrêter le feu, on n'avoit pu l'éteindre ensuite (1). Ainsi, il étoit constant que le feu avoit pris par en haut, et que les chrétiens ne l'avoient pas mis. Pour eux, ils ne doutoient point que Dieu ne l'eût envoyé à la prière du martyr saint Babylas (2).

Julien voulut toujours s'en prendre aux chrétiens, et prétendit que c'étoit une vengeance de la translation des reliques (3). Il fit fermer pour la seconde fois la grande église d'Antioche, après en avoir fait tirer les vases sacrés pour les porter à son trésor (4). Ce fut le comte Julien, son oncle, qui exécuta cet ordre avec Félix, comte des largesses, ou grand trésorier, et Elpidius, comte des affaires privées, c'est-à-dire intendant des domaines : ils étoient tous trois apostats. Félix, admirant la richesse de ces vases, car Constantin le grand et Constantius avoient cru qu'il étoit de leur gloire de les faire magnifiques; Félix donc disoit en les regardant : Voyez en quelle vaisselle est servi le fils de Marie. Le comte Julien, pour montrer qu'il n'y avoit point de providence divine qui prît soin des chrétiens, jeta de ces vases par terre, s'assit dessus, fit de l'eau sur la sainte table, et donna un soufflet à l'évêque Euzoïus, qui voulut l'en empêcher; car les ariens étoient en possession de la grande église. Après l'avoir ainsi pillée et profanée, il en fit condamner les portes et fit fermer les autres églises. Tous les ecclésiastiques s'enfuirent : il n'y eut qu'un prêtre catholique, nommé Théodore ou Théodoret, qui ne sortit point de la ville (5). Le comte Julien, prétendant que ce prêtre avoit la garde des trésors de l'église et pouvoit lui en donner la connoissance, le fit prendre et tourmenter cruellement; et, comme il persista courageusement dans la confession de la foi, il lui fit couper la tête.

XXXIX. Autres martyrs à Antioche.

L'empereur avoit fait ôter du labarum la croix et le nom de Jésus-Christ que Constantin y avoit mis; et l'avoit réduit à l'ancienne forme qu'il avoit sous les empereurs païens, comme l'on voit par ses médailles. Le comte Julien s'aperçut que Bonose et Maximilien, officiers des troupes que l'on nommoit herculiens anciens, n'avoient point changé le labarum (6). Car, depuis le règne de Dioclétien,

(1) Psal. 113, 4, 8.
(2) Psal. 67.
(3) Chrys. p. 463. Soz. v, c. 20. Theod. III, c. 11.
(4) Amm. XXII, c. 15.

(1) Amm. ibid.
(2) Chrys. ibid.
(3) Mis. p. 96. Hier. Chr. an. 31.
(4) Soz. v, c. 8. Theod. II, c. 12.
(5) Sozom. v, c. 8.
(6) Greg. Naz. Or. 3, p. 75, D.

il y avoit certaines compagnies que l'on nommoit joviens de son nom, et herculiens du nom de Maximilien (1). Le comte Julien leur commanda donc de changer leur enseigne, et d'adorer les dieux que l'empereur et lui adoroient. Ils le refusèrent, disant qu'ils vouloient garder la loi qu'ils avoient reçue de leurs parents. Le comte fit attacher Bonose, et lui fit donner plus de trois cents coups de lanières plombées, mais Bonose ne fit que sourire sans rien répondre à ses interrogations. Le comte fit ensuite approcher Maximilien, qui dit : Que vos dieux vous entendent auparavant, et qu'ils vous parlent, et puis nous les adorerons. Vous savez vous-même qu'il nous est défendu d'adorer des idoles sourdes et muettes. Ce qu'il disoit, parce que le comte Julien avoit été chrétien. Il les fit attacher tous deux, et battre jusqu'à trois fois de balles de plomb, mais ils ne sentoient point la douleur; il les fit tremper dans de la poix bouillante, qui ne leur fit non plus aucun mal, en sorte que les juifs et les gentils disoient qu'ils étoient magiciens. Le comte Julien les fit remettre en prison, et leur envoyoit du pain marqué de son sceau, apparemment avec quelque figure d'idole; aussi n'en mangèrent-ils point. Ils furent visités dans la prison par le comte Hormisdas, qui étoit chrétien, et qui, les trouvant pleins de santé et de joie, se recommanda à leurs prières. C'étoit un frère de Sapor, roi de Perse, qui, s'étant retiré chez les Romains, passa la plus grande partie de sa vie à la cour de Constantin et de Constantius (2). Le comte Julien les interrogea encore avec le préfet Salluste, qui refusa de les faire tourmenter; et comme Julien les pressoit toujours de changer le labarum, ils répondirent : Nous sommes chrétiens, nous nous souvenons de ce que nous avons promis à notre père Constantin, quand il reçut la sainte alliance à Achyron, près de Nicomédie, à la fin de ses jours, et nous fit jurer de ne jamais rien faire contre la pourpre de ses enfants ou contre l'Eglise. Alors Julien les condamna à mourir par le glaive, avec tous les autres qui étoient en prison. Saint Mélèce et d'autres évêques les accompagnèrent jusqu'au lieu du martyre, qu'ils reçurent avec joie.

On compte entre les martyrs d'Antioche sous Julien deux prêtres de la même église, Eugène et Macaire, qu'il fit reléguer dans l'Oasis, avec ordre secret de les faire mourir (3). Il est certain qu'il fit tuer plusieurs personnes de nuit, et qu'on jeta des corps dans l'Oronte, en si grand nombre, que son lit en fut resserré (4). On trouva depuis dans les lieux les plus secrets du palais, dans des puits et dans des fosses, des corps de petits enfants de l'un et de l'autre sexe, disséqués pour des opérations magiques, et de plusieurs personnes persécutées pour la religion. L'empereur porta plus loin la vengeance de l'incendie de Daphné. Car, ayant appris que l'on avoit bâti des églises en l'honneur des martyrs auprès du temple d'Apollon de Dydime, devant la ville de Milet, il écrivit au gouverneur de Carie que, s'ils étoient couverts et avoient la table sacrée, il les fit brûler; s'ils n'étoient qu'à demi bâtis, qu'il les fit démolir par les fondements. Ce que l'on crut qu'il avoit fait à cause de l'accident d'Antioche. Il y eut quelques apostats dans cette persécution, comme Théotecne, prêtre de l'église d'Antioche, et un évêque, nommé Héron, natif de Thèbes d'Égypte (1). Tous deux passèrent volontairement à l'idolâtrie, et tous deux sentirent la main de Dieu. Théotecne fut rongé des vers, perdit la vue, et mourut en se mordant la langue. Héron tomba dans une maladie de corruption, et, abandonné de tout le monde, expira publiquement dans la rue (2).

XL. Mort du comte Julien.

Le comte Julien ne porta pas loin la peine de son impiété. Il fut frappé d'une maladie, où le fondement et les parties voisines se corrompirent, et jetoient une telle abondance de vers, qu'on ne pouvoit l'épuiser (3). Il tenta toutes sortes de remèdes. On tuoit des oiseaux recherchés à grands frais, dont on appliquoit la graisse sur les parties malades pour attirer les vers au dehors; mais ils se cachoient dans le fond, et rongeoient jusqu'à la chair vive. Cependant les excréments sortoient par la bouche, n'ayant plus leurs cours ordinaires. Sa femme, qui étoit chrétienne et illustre pour sa piété, lui disoit : Il faut louer le Sauveur Jésus-Christ de ce qu'il vous montre sa puissance par ce châtiment; vous n'auriez pas connu qui est celui que vous avez attaqué, s'il avoit usé de sa patience ordinaire. Le comte Julien, touché des discours de sa femme et de ses propres souffrances, pria l'empereur de rendre l'église aux chrétiens; mais il ne le persuada pas, et mourut en cet état (4). Le trésorier Félix fut aussi frappé de Dieu, et mourut subitement un peu avant le comte Julien, jetant jour et nuit le sang par la bouche. Ces deux morts parurent de mauvais augure au peuple idolâtre; et, voyant dans les inscriptions publiques faites à l'honneur de l'empereur ces trois mots latins, *Felix*, *Julianus*, *Augustus*, ils concluoient que l'empereur, marqué par le dernier mot, suivroit bientôt les deux autres, et lui-même en étoit épouvanté. C'étoit au commencement de l'an trois cent soixante-trois, où il se fit consul pour la qua-

(1) Acta sinc. p. 66, 4.
(2) Zos. l. II, p. 684. Amm. l. XVI, c. 11.
(3) Martyr. 20 dec.
(4) Greg. Naz. Or. 3, p. 91, B.

(1) Chr. Pasch. an. 363, p. 296. Philost. VII, c. 13.
(2) Soz. V, c. 20.
(3) Theod. III, c. 13. Soz. V, c. 8. Chrys. in Babyl. 2, t. 5, p. 462.
(4) Amm. XXIII, .

trième fois, et avec lui Salluste, préfet des Gaules.

XLI. L'empereur odieux à Antioche.

Julien s'étoit rendu odieux au peuple d'Antioche, à force de vouloir être populaire. Incontinent après qu'il y fut entré, la populace cria dans le théâtre, se plaignant de la cherté des vivres; les officiers de la ville lui montrèrent clairement qu'on ne pouvoit faire alors de diminution, et que sa cour et les troupes qui le suivoient, devoient plutôt faire enchérir les denrées (1). Mais il étoit opiniâtre, et ne démordoit point de ce qu'il avoit entrepris. Il fixa donc le prix du blé à un sou d'or pour quinze boisseaux, et commença le premier à faire porter le blé que l'on avoit apporté d'Egypte pour sa provision. Les principaux de la ville pour profiter de l'occasion, achetèrent ce blé, et au lieu d'apporter le leur à Antioche, le vendirent à la campagne à plus haut prix; les marchands se retirèrent, et en peu de temps la disette et la cherté fut plus grande que devant. L'empereur irrité fit venir dans son palais tous les officiers de la ville, leur fit des reproches véhéments, les mit en prison, mais incontinent après il les renvoya chacun chez eux. Ainsi il mit toute la ville contre lui, les riches qu'il avoit maltraités, et le peuple qui souffroit la disette.

Comme ils étoient railleurs, ils se vengèrent en se moquant de son extérieur affecté et de ses superstitions. Ils disoient que l'on pouvoit filer sa barbe et en faire des cordes; qu'il s'efforçoit d'élargir les épaules et de marcher à grands pas pour imiter les héros d'Homère, malgré sa petite taille; que c'étoit un sacrificateur et un victimaire plutôt qu'un prince. Enfin ils se plaignoient qu'il faisoit la guerre au Chi, c'est-à-dire à Christ, et ils regrettoient le Cappa, c'est-à-dire Constantius, marquant ces noms par les premières lettres (2). Ils faisoient ces railleries dans les maisons et dans les places publiques, et en composèrent des chansons en vers anapestes.

Julien ne leur donnoit que trop de prise. Il sacrifia une fois dans le temple de Jupiter, puis dans celui de la Fortune et dans celui de Cérès, plusieurs fois à Daphné (3). A la fête des Syriens, il retourna au temple de Jupiter Philien, c'est-à-dire protecteur de l'amitié. La fête qu'ils nommoient commune étant arrivée, il retourna au temple de la Fortune, et, ayant laissé passer un jour malheureux, il retourna faire des vœux solennels à Jupiter Philien. Il ne prisoit pas moins le titre de pontife que celui d'empereur. Il faisoit tous les jours ce que les autres faisoient tous les mois: il saluoit le lever et le coucher du soleil par le sang des victimes; la nuit il offroit encore des sacrifices aux démons nocturnes. Ne pouvant aller au temple tous les jours, à cause de ses occupations, il faisoit un temple de son palais et de son jardin. Non content d'assister aux sacrifices, il les offroit de sa main, allant et venant, fendant le bois, soufflant le feu de sa bouche, portant les victimes, prenant le couteau pour les égorger, maniant leurs entrailles pour les considérer, en sorte qu'il en avoit les doigts ensanglantés (1). On voyoit accourir de tous côtés à sa cour des magiciens, des devins et des imposteurs de toutes sortes. Le palais étoit rempli d'artisans des métiers les plus sordides, d'esclaves fugitifs, de misérables qui, après avoir été convaincus d'empoisonnements et de maléfices, avoient langui longtemps dans les prisons ou dans le travail des mines (2). C'étoit tout d'un coup des hiérophantes et des pontifes vénérables. L'empereur renvoyoit des gouverneurs de province et des magistrats sans leur donner audience, et paroissoit dans les rues au milieu d'une troupe d'hommes efféminés et de femmes prostituées; son cheval et ses gardes marchoient loin derrière, et ces infâmes environnoient l'empereur éclatant de rire, et tenant des discours convenables à leurs mœurs. Saint Chrysostôme, qui rapportoit ceci vingt ans après, voyoit bien qu'on auroit peine à le croire; mais il en prend à témoin tous ses auditeurs (3). Au reste, c'étoit le culte de Vénus, de Cybèle et des autres divinités semblables qui attiroit autour de Julien tant de personnes infâmes: il ne souffroit la débauche dans les autres que par religion (4); car, pour sa personne, les chrétiens ne l'en accusent pas, et les païens l'en justifient. Il est vrai qu'il fait assez entendre qu'il avoit quelque concubine, en disant qu'il couche seul la plupart des nuits, car il n'avoit plus de femme; mais, chez les païens, ce n'étoit pas un reproche. Il mangeoit et dormoit très-peu, passant la plus grande partie des nuits à étudier. Il faisoit profession d'une philosophie austère, qui méprisoit les délices et le soin du corps; il blâmoit les spectacles et n'y assistoit que pour la forme, autant que sa religion et sa dignité l'y obligeoient, et, comme Antioche étoit une ville délicieuse, il attribuoit à son éloignement des plaisirs l'aversion qu'elle avoit pour lui (5).

XLII. Misopogon.

Il fut extrêmement irrité de ces railleries; car sa philosophie ne l'avoit pas encore délivré des passions, particulièrement de la colère. En rendant la justice, il remplissoit le palais de

(1) Amm. XXII, c. 14. Julian. Misop. p. 108, 109. Lib. Or. funeb. p. 306. Soc. III, c. 17. Soz. V, c. 19.
(2) Jul. Misop. p. 88, p. 95, 101.
(3) Jul. Misop. p. 70. Lib. Panegy. p. 245.

(1) Greg. Naz. Or. 4, p. 12, C.
(2) Chrys. 2, in S. Bab. t. 5. p. 469.
(3) Ibid. p. 469, I. 37.
(4) Amm. XXV, c. 4. Mis. p. 60.
(5) Mis. 59, 60.

ses cris, comme s'il eût été la partie plutôt que le juge (1). Quelquefois, des gens de campagne l'ayant abordé en public pour lui faire quelque prière, choqué de leur rusticité, il les maltraitoit à coups de poing et de pied, en sorte qu'ils s'estimoient heureux de sauver leur vie. D'abord il menaça la ville d'Antioche de toutes sortes de mauvais traitements; il dit qu'il n'y reviendroit plus, et qu'au retour de sa campagne il établiroit sa résidence à Tarse en Cilicie. Cependant il se contenta d'une vengeance peu philosophique, et publia contre la ville d'Antioche une satire sous le nom de Misopogon, qui veut dire en grec ennemis de la barbe. C'est une ironie perpétuelle, où, faisant semblant de se railler lui-même et de convenir de ses défauts, il se moque en effet du peuple d'Antioche, et lui reproche tous ses vices, mais ajoutant beaucoup à la vérité, comme dit Ammien lui-même. Il composa ce discours en trois cent soixante-trois, sept mois après son arrivée à Antioche (2).

On ne peut nier que l'esprit n'y brille de tous côtés; mais la plupart de ces railleries ne sont pas de notre goût, et en s'accusant d'être mauvais plaisant, il disoit peut-être plus vrai qu'il ne pensoit. D'abord il attaque sa barbe et les petits animaux qui s'y promènent, puis sa tête mal peignée, ses grands ongles, ses mains sales, sa poitrine velue. Il passe à sa vie dure, son éloignement des spectacles, ses veilles, sa sobriété, et leur oppose les délices d'Antioche, où il dit qu'il y avoit plus de farceurs que de citoyens (3). Il leur reproche l'amour excessif de la liberté, jusqu'à ne vouloir obéir ni aux lois, ni aux magistrats, ni aux dieux (4); en sorte que leur ville est pleine de gens qui ne le connoissent point, que ceux qui par complaisance viennent au temple avec lui n'y gardent ni silence ni modestie (5). Au contraire, il rend témoignage aux Athéniens, comme étant de tous les hommes les plus religieux envers les dieux et les plus honnêtes aux étrangers (6). Il reproche à Antioche d'aimer Jésus-Christ et de le prendre pour dieu tutélaire au lieu de Jupiter, d'Apollon et de Calliope. Il se plaint que leurs vieilles se prosternent auprès des sépulcres, et font des vœux pour être délivrées de lui, par où il marque le culte des martyrs. Votre peuple, dit-il, me hait parce qu'il a embrassé l'athéisme, et qu'il me voit attaché à la religion de nos pères; les riches, parce que je les empêche de vendre trop cher, tous à cause des danseurs et des théâtres; non que j'en prive les autres, mais parce que je m'en soucie moins que des grenouilles d'un marais (7). Et ensuite : Vous avez calomnié les villes voisines, qui sont sacrées et servent les dieux avec moi, les accusant d'avoir composé ce que l'on a fait contre moi; mais je sais qu'elles m'aiment plus que leurs propres enfants, car elles ont rétabli les temples des dieux et renversé tous les sépulcres des impies, sitôt que j'en ai donné le signal, et, par grandeur d'âme, ils ont fait contre les ennemis des dieux plus même que je ne voulois. Il se plaint de l'embrasement du temple de Daphné, dont il charge les chrétiens, et ajoute : Mais dès avant cette incendie j'ai cru que le dieu avoit abandonné ce temple; sa statue me le fit savoir la première fois que j'y entrai, et j'en prends à témoin le grand soleil contre les incrédules (1).

XLIII. Miracles au temple de Jérusalem.

En haine des chrétiens, Julien favorisa les juifs. Il leur remit des tributs que l'on avoit accoutumé d'exiger d'eux, et en brûla les mémoires; il en rejeta la haine sur les chrétiens domestiques de Constantius (2). Il exhorta même leur patriarche Jule, qu'il traite de frère très-vénérable, d'empêcher que leurs apôtres n'exigeassent certains droits sur le peuple; tout cela pour les mettre plus en état d'offrir tranquillement leurs prières au Dieu, auteur de l'univers, pour la prospérité de son règne, afin qu'à son retour de la guerre de Perse il puisse habiter avec eux la sainte cité de Jérusalem, qu'il désire depuis long-temps de rebâtir, et y rendre gloire avec eux à l'être souverain (3). C'est la substance d'une lettre qu'il adressa à la communauté des juifs (4).

Il leur avoit en effet promis de rétablir Jérusalem; car, comme il aimoit les sacrifices, ayant assemblé leurs chefs, il leur demanda pourquoi ils n'en faisoient point, puisque leur loi l'ordonnoit (5). Ils répondirent qu'ils n'en pouvoient faire qu'à Jérusalem, et il leur offrit de rebâtir leur temple : ce qu'ils acceptèrent avec grande joie, croyant avoir trouvé l'occasion favorable de leur rétablissement. Mais Julien avoit encore une autre vue; il vouloit démentir les prophéties (6), tant celle de Daniel, qui porte que la désolation durera jusqu'à la fin, que celle de Jésus-Christ, qu'il n'y demeureroit pas pierre sur pierre. Il fit donc venir de toutes parts les plus excellents ouvriers, et donna l'intendance de ce grand ouvrage à Alypius, un de ses meilleurs amis, le chargeant d'y faire travailler incessamment sans épargner la dépense (7). Les juifs accouroient de toutes parts à Jérusalem, insultoient aux chrétiens, et les menaçoient avec une in-

(1) Greg. Naz. 4, p. 121, A. Amm. XXII, c. 14. Socr. III, c. 17.
(2) Misop. p. 66. Pagina. 362, n. 6.
(3) P. 88.
(4) Mis. p. 67.
(5) P. 71, 74.
(6) P. 89, 90.
(7) P. 95.

(1) Sup. n. 15.
(2) Jul Ep. 25.
(3) Sup. l. XI, n. 35.
(4) Chrys. in Jud. Or. 2, to. 6, p. 334.
(5) Ruf. I, Hist. c. 37. Theod. III, Hist. c. 20.
(6) Socr. III, c. 20. Soz. V, c. 21. Dan. IX, 27.
(7) Matth. XXIV, 2. Amm. XXIII, c. 1. Greg. Naz. Or. 4, p. 111.

solence extrême, comme si le temps étoit venu où leur royaume devoit être rétabli. Leurs femmes se dépouilloient de leurs ornements les plus précieux pour contribuer aux frais de l'ouvrage, y travailloient de leurs mains, et portoient la terre dans les pans de leurs robes (1). On dit même qu'ils firent faire pour ce pieux travail des pics, des pelles et des corbeilles d'argent (2). Saint Cyrille, évêque de Jérusalem, revenu de son exil, voyoit tranquillement tous ces préparatifs, se confiant à la vérité infaillible des prophéties, et il assura qu'on en alloit voir l'accomplissement.

En travaillant aux fondements, une pierre du premier rang se déplaça, et découvrit l'ouverture d'une caverne creusée dans le roc (3). On y descendit un ouvrier attaché à une corde, et, quand il fut dans la caverne, il sentit de l'eau jusqu'à mi-jambe. Il porta les mains de tous côtés, et sur une colonne qui s'élevoit un peu au-dessus de l'eau, il trouva un livre enveloppé d'un linge très-fin : il le prit et fit signe qu'on le retirât. Tous ceux qui virent ce livre furent surpris qu'il n'eût point été gâté ; mais leur étonnement fut bien plus grand, particulièrement des païens et des juifs, quand, l'ayant ouvert, ils y lurent d'abord en grandes lettres ces paroles : Au commencement étoit le verbe, et le verbe étoit en Dieu, et le reste, car c'étoit l'évangile de saint Jean tout entier.

Comme Alypius pressoit fortement l'ouvrage, étant aidé par le gouverneur de la province, des globes terribles de flammes, sortant auprès des fondements par des élancements fréquents, rendirent le lieu inaccessible, ayant plusieurs fois brûlé les ouvriers : ainsi cet élément s'obstinant à les repousser, on abandonna l'entreprise (4). Ce sont les paroles d'Ammien Marcellin, historien païen du même temps, autant ennemi des chrétiens qu'admirateur de Julien. Les auteurs chrétiens témoignent la même chose, et ajoutent les circonstances suivantes : Ce prodige arriva la nuit qui précédoit le jour auquel, après avoir nettoyé et préparé la place, on devoit commencer l'ouvrage (5). Il survint un grand tremblement de terre, qui jeta au loin de tous côtés les pierres des fondements, et renversa presque tous les bâtiments du lieu, entre autres des galeries publiques où s'étoient logés quantité de juifs destinés à ce travail ; et tous ceux qui s'y trouvèrent en furent accablés, ou du moins estropiés. Des tourbillons de vents emportèrent tout d'un coup le sable, la chaux et les autres matériaux, dont on avoit amassé des monceaux immenses (6). Le feu consuma même les marteaux, les ciseaux, les scies, et les autres outils que l'on avoit serrés dans un bâtiment enfoncé au bas du temple. Le jour venu, comme les juifs étoient accourus pour voir le désordre de la nuit, il sortit de ce bâtiment un torrent de feu qui s'étendit par le milieu de la place, et continua de courir çà et là, après avoir brûlé et tué les juifs qui s'y trouvèrent. Ce feu recommença plusieurs fois pendant toute la journée. La nuit suivante, ils virent tous sur leurs habits des croix lumineuses qu'ils ne pouvoient effacer, quelque moyen qu'ils employassent. Il parut aussi une croix de lumière dans le ciel. Les juifs ne laissèrent pas de revenir au travail, pressés tant par leur inclination que par les ordres de l'empereur ; mais ils furent toujours repoussés par ce feu miraculeux. Nous ne connoissons point de miracle mieux attesté que celui-ci. Aussi plusieurs païens et plusieurs juifs en furent touchés, et, reconnoissant la divinité de Jésus-Christ, demandèrent le baptême.

(1) Theod. ibid. Ruf. ibid.
(2) Socr. ibid.
(3) Phil. VII, c. 14.
(4) Amm. XXIII, c. 1.
(5) Amb. Ep. 40, n. 12. Ruf. I, c. 38. Socr. III, c. 20. Soz. V, c. ult.
(6) The. III, c. 20.

XLIV. Julien marche contre les Perses.

Julien avoit fait pendant tout l'hiver les préparatifs de la guerre de Perse. Il avoit consulté tous les oracles, entre autres ceux de Delphes, de Délos et de Dodone ; et tous lui avoient promis la victoire (1). Il y en avoit un entre autres, où tous les dieux ensemble l'assuroient qu'ils partoient ayant Mars à leur tête, pour lui préparer des trophées près du fleuve qui porte le nom d'une bête farouche, c'est-à-dire du Tigre. Toutefois les livres de la Sibylle, qu'il avoit fait consulter à Rome, lui défendoient de sortir de ses terres ; et il y eut un grand nombre de mauvais présages, qu'il méprisa contre les règles de sa religion, et qui continuèrent pendant tout le voyage. Mais les philosophes qui le gouvernoient l'emportèrent sur les devins. Plusieurs nations lui envoyèrent offrir du secours : il reçut civilement leurs ambassadeurs ; mais il refusa leurs offres, disant qu'il n'étoit pas de la dignité de l'empire romain d'être soutenu par les étrangers, mais de les secourir. Il rebuta plus rudement les Sarrasins. Car, comme ils se plaignoient de n'être pas payés de leurs pensions, il dit qu'un empereur belliqueux avoit du fer et non pas de l'or. Ce qui les obligea de prendre parti pour les Perses. Il écrivit toutefois à Arsace, roi d'Arménie, allié des Romains, lui mandant de se tenir prêt à marcher au premier ordre (2). Dans la lettre il se vantoit excessivement comme grand capitaine et ami des dieux, blâmant au contraire Constantius, son prédécesseur, de lâcheté et d'impiété ; et, comme il savoit qu'Arsace étoit chrétien, il affectoit de blasphémer contre Jésus-Christ, dont le secours, disoit-il, ne vous servira de rien si vous méprisez mes ordres. On faisoit partout des vœux pour la prospérité de ses armes ; et ce qu'il promettoit le plus à ses dieux, c'étoit d'exterminer les chrétiens à

(1) Theod. III, c. 21.
(2) Soz. VI, c. 1.

son retour. Il se hâtoit de finir la guerre étrangère, pour n'avoir plus que cette affaire, se proposant, entre autres choses, de placer l'idole de Vénus dans les églises, et d'élever un amphithéâtre à Jérusalem, pour y exposer aux bêtes les évêques et les moines (1). Cependant, pour fournir aux frais de la guerre, il fit taxer tous ceux qui ne vouloient pas sacrifier aux idoles; et l'exaction en fut rigoureuse.

Il vouloit surprendre les ennemis accoutumés à se mettre en campagne, et prévenir même le bruit de sa marche (2). Il partit donc d'Antioche dès le cinquième jour de mars, de l'an trois cent soixante-trois, et y laissa pour gouverneur un nommé Alexandre, homme turbulent et cruel, disant qu'il ne méritoit pas ce gouvernement, mais qu'Antioche méritoit un tel gouverneur. Une grande multitude de peuple le conduisoit, et la plus grande partie du sénat vint jusqu'à Litarbe, distant de quinze lieues, lui souhaiter un heureux voyage, et un retour glorieux (3). Il leur parla rudement, et leur dit qu'ils ne le verroient plus, et qu'il avoit résolu de passer l'hiver à Tarse, où en effet il donna ordre que l'on préparât toutes choses; mais il n'y revint que mort.

En passant près de Cyr, il vit une troupe de peuple assemblé à l'entrée d'une caverne (4). Il demanda ce que c'étoit, et on lui dit que c'étoit la retraite d'un saint moine, nommé Domitius, que le peuple venoit trouver en foule pour recevoir sa bénédiction, et la guérison de diverses maladies. Julien lui envoya dire par un de ses référendaires : Si tu es entré dans cette caverne pour plaire à ton dieu, ne cherche point à plaire aux hommes, mais demeure seul. Domitius répondit : Ayant consacré à Dieu mon corps et mon âme, je me suis enfermé dans cette caverne depuis longtemps; mais je ne puis chasser le peuple qui vient avec foi. Alors Julien commanda de boucher la caverne, où le saint demeura enfermé, et finit ainsi sa vie. L'Eglise l'honore entre les martyrs (5).

Julien, ayant passé l'Euphrate, laissa Edesse à gauche sans y entrer, parce qu'elle étoit chrétienne; mais il s'arrêta à Carres, et y sacrifia à la lune qui y étoit particulièrement adorée (6). Là il fit venir devant l'autel Procope, son parent, et sans témoins il le revêtit de sa pourpre, avec ordre de prendre hardiment l'empire, s'il apprenoit qu'il fût mort en Perse. Etant sorti du temple, il en fit fermer et sceller les portes, et y mit des gardes, afin que personne n'y entrât jusqu'à son retour. On l'ouvrit après sa mort, et on y trouva une femme pendue par les cheveux, les mains étendues, à qui on avoit ouvert le ventre, pour chercher dans son foie des signes de la victoire. Etant entré à Nisibe, il en fit ôter les reliques de saint Jacques, évêque de cette ville, que Constantius y avoit fait apporter, suivant l'ordre de son père Constantin, et que les habitants regardoient comme leur sauvegarde (1). Aussi attribuèrent-ils à cette perte celle de leur ville, qui fut abandonnée aux Perses incontinent après la mort de Julien.

XLV. Il écrit contre la religion chrétienne.

Pendant ce voyage, Julien écrivit son grand ouvrage contre la religion chrétienne, profitant des nuits encore longues; et Libanius mettoit cet ouvrage au-dessus de ce que Porphyre avoit écrit sur le même sujet (2). Il étoit divisé en sept livres, ou, selon d'autres, en trois; et saint Cyrille d'Alexandrie nous en a conservé une grande partie, qu'il a insérée à la réponse qu'il y fit depuis. Il est vraisemblable que Maxime, et les autres philosophes qui accompagnoient Julien, avoient mis la main à cet ouvrage, et qu'ils avoient recueilli leurs plus fortes objections contre la religion chrétienne, pour les faire valoir sous le nom de l'empereur (3). Aussi y trouve-t-on la plupart de celles de Celse, à qui Origène avoit si bien répondu, et celles qu'Eusèbe avoit réfutées dans la préparation évangelique (4). L'ouvrage de Julien commençoit ainsi : Je crois qu'il est bon d'exposer à tous les hommes les raisons qui m'ont persuadé que la secte des galiléens est une invention humaine, qu'elle n'a rien de divin, et qu'elle est composée malicieusement pour abuser de la partie crédule et puérile de l'âme, en faisant croire comme vérités des fables prodigieuses. J'avertis d'abord les lecteurs, s'ils veulent répondre, de ne rien dire hors de la cause, mais d'agir comme en justice réglée, et de ne prétendre point récriminer, jusqu'à ce qu'ils se soient défendus sur mes premières accusations (5). Ce qui lui faisoit prendre cette précaution, c'est qu'il savoit avec quelle force les chrétiens avoient accoutumé de relever les absurdités du paganisme.

Après cette préface, il entre en matière, et dit qu'il veut premièrement comparer les sentiments des Grecs, touchant la divinité, avec ceux des Hébreux (6); et ensuite, demander aux galiléens pourquoi ils ont préféré la doctrine des Hébreux à celle des Grecs; et pourquoi, ne s'en tenant pas à celle des Hébreux, ils ont suivi un chemin particulier, prenant le plus mauvais des uns et des autres (7); des

(1) Oros. lib. VII, c. 30. Socr. III, c. 13.
(2) Socr. III, c. 21.
(3) Jul. Ep. 27. Am. XXIII, c. 2.
(4) Chr. Pasch. an. 363, p. 297.
(5) Niceph. X, c. 9. Martyrol. 5 jul. et 7 aug. ubi. et Menolog. Theod. III, c. 26.
(6) Amm. XXIII, c. 3.

(1) Gennad. Catalog. n. 1. Sup. l. XII, n. 2.
(2) Socr. III, c. 23. Hier. Ep. 84.
(3) Ad Magn. Cyril. Præ. in Julian. p. 2, E.
(4) Sup. l. VII, n. 16. Sup. X, n. 4. Ap. Cyril. 106, l. II, p. 39.
(5) Ibid.
(6) P. 42.
(7) Lib. VI, p. 202, p. 238

Hébreux le mépris des dieux, des Grecs le mépris des cérémonies, c'est-à-dire des distinctions de viandes et des purifications. C'est en effet l'objection qu'il presse le plus dans la suite de l'ouvrage, et il reproche souvent aux chrétiens d'avoir rejeté la circoncision et les autres cérémonies de la loi mosaïque, pour lesquelles il témoigne une grande estime, parce quelles avoient du rapport à celles des Egyptiens et de pythagoriciens qu'il admiroit (1). Par la même raison il leur reproche de ne point offrir des sacrifices d'animaux, quoiqu'ordonnés par la loi de Dieu, et pratiqués auparavant par les patriarches (2).

En cet ouvrage de Julien on peut remarquer quelques témoignages favorables à la foi catholique, d'autant plus forts qu'ils sont moins suspects. Après avoir relevé les grandes choses qu'il prétend avoir été faites depuis plusieurs siècles par ses dieux et par ses héros, il ajoute (3) : Il y a trois cents ans que Jésus est renommé pour avoir persuadé quelques miracles, sans avoir rien fait digne de mémoire pendant le temps qu'il a vécu; si ce n'est que l'on compte pour de grandes actions, d'avoir guéri les boiteux et les aveugles, et conjuré les possédés dans les bourgades de Betsaïde et de Béthanie. Il reconnoît manifestement la vérité de ces faits : après quoi il importe peu qu'il les juge merveilleux ou méprisables. Il témoigne aussi que les chrétiens adoroient le fils de Dieu, puisqu'il leur en fait un reproche, comme s'ils contrevenoient à la défense d'adorer un autre Dieu que le père (4), quoiqu'il avoue qu'ils ne convenoient pas d'adorer deux ou trois dieux (5). En ce même endroit, il témoigne que les chrétiens ne cessoient point d'appeler Marie mère de Dieu *Theotocon*, et il le répète encore ailleurs : ce qui est important pour la suite de l'histoire (6). Il prétend que saint Jean l'évangéliste est le premier qui ait parlé clairement de la divinité de Jésus-Christ, et s'explique ainsi (7) : Vous êtes si misérables, que vous ne vous en êtes pas tenus à ce que les apôtres vous avoient enseigné; mais ceux qui ont suivi l'ont encore poussé à une plus grande impiété. Car ni Paul, ni Matthieu, ni Luc, ni Marc, n'ont osé dire que Jésus fût Dieu; mais le bon homme Jean, voyant que cette maladie avoit déjà gagné une grande multitude en plusieurs villes de Grèce et d'Italie, apprenant aussi, comme je crois, que l'on révéroit, quoiqu'en cachette, les sépulcres de Pierre et de Paul, a osé l'avancer le premier; et, ayant un peu parlé de Jean-Baptiste, il revient au verbe qu'il annonce, et dit : Le verbe a été fait chair et a habité parmi nous. Julien reconnoît donc ici que saint Jean a enseigné clairement la divinité de Jésus-Christ, et il le dit encore expressément ensuite.

Il reconnoît de plus que, dès le temps de saint Jean, on honoroit le sépulcre des autres apôtres, et il se plaint en plusieurs endroits de ce culte que les chrétiens rendoient aux morts, c'est-à-dire aux martyrs (1). Encore, dit-il, si vous nous aviez quittés pour suivre les Hébreux, cela seroit plus supportable; vous n'adoreriez qu'un Dieu au lieu de plusieurs, et non pas un homme, ou plutôt plusieurs misérables hommes (2). Et ailleurs, parlant de l'adoration de Jésus-Christ : Ce mal a commencé par Jean; mais qui pourroit assez détester ce que vous avez inventé depuis, ajoutant plusieurs nouveaux morts à cet ancien mort (3)? Vous avez tout rempli de sépulcres et de monuments, quoiqu'il ne soit dit nulle part chez vous que l'on doive fréquenter les sépulcres et s'y prosterner. Il reconnoît toutefois ensuite que cette tradition venoit des apôtres, prétendant que le culte des morts avoit pour but quelqu'opération magique, parce qu'en effet il étoit tel chez les païens (4). Enfin, il demeure constant que les chrétiens rendoient aux morts qu'ils estimoient saints, des honneurs si grands, qu'ils paroissoient aux païens une espèce d'adoration. Julien reproche aussi aux chrétiens le culte de la croix; car, en parlant de ce bouclier, que les Romains nommoient *ancile*, et qu'ils prétendoient avoir été envoyé du ciel à Numa, il s'écrie (5) : Après cela, misérables que vous êtes, ayant chez vous cette arme céleste que le grand Jupiter ou Mars votre père vous a envoyée pour être un gage réel de sa protection perpétuelle sur votre ville, au lieu de l'honorer et de l'adorer, vous adorez le bois de la croix, et vous en représentez l'image sur votre front et au devant de vos maisons. Doit-on haïr les plus sages d'entre vous, ou avoir pitié des plus simples, que vous avez conduits à cet abîme d'erreur, de quitter les dieux éternels pour vous attacher à ce mort des juifs?

Ce qui choquoit le plus les païens dans le culte des martyrs et de leurs reliques, c'est qu'ils regardoient les corps morts et leurs tombeaux comme des choses immondes et malheureuses, quoique appartenant à une partie de leur religion, par laquelle ils honoroient les manes et les dieux infernaux. C'est pourquoi il étoit de leurs maximes de ne faire les funérailles que de nuit. Julien l'ordonna par une loi expresse cette même année trois cent soixante-trois, avant que de partir d'Antioche, le douzième de février (6). Il défend d'abord de toucher aux sépulcres, dont plusieurs ôtoient les ornements pour enrichir

(1) Lib. VII, p. 238; IX, 305, 314; X, 351.
(2) P. 354, 356, 358.
(3) Lib. VI, p. 191.
(4) Lib. V, p. 159; VIII, 262; IX, 290, B. Ibid. D.
(5) P. 276, E.
(6) Lib. VI, p. 213.
(7) Lib. X, p. 327.

(1) P. 333.
(2) Lib. VI, p. 201.
(3) Lib. X, p. 33.
(4) P. 339.
(5) Lib. VI, p. 194.
(6) L. V, Cod. Theod. de Sepulch. viol. v. ibid. Gothofr.

leurs salles et leurs galeries ; car il prétend que la religion des mânes y est offensée. Il ajoute, comme un autre abus dangereux, que l'on porte les morts en plein jour, au milieu de la plus grande foule du peuple : ce qui souille, dit-il, les yeux par des regards malheureux. Car peut-on bien commencer une journée par des funérailles? Et comment pourra-t-on s'approcher des dieux et des temples? La douleur aime le secret, et il n'importe aux morts que leurs funérailles se fassent de jour ou de nuit. Il faut donc les dérober à la vue du peuple, et que la douleur y paroisse plutôt que la pompe et l'ostentation. Il est aisé de voir combien Antioche toute chrétienne donnoit lieu à de tels reproches.

XLVI. Ses autres écrits et sa philosophie.

Outre les fragments de l'ouvrage contre la religion chrétienne, nous avons plusieurs discours et plusieurs lettres de Julien, qui font voir le caractère de son esprit et de sa philosophie (1). Une des plus longues lettres est adressée à un nommé Sérapion, en lui envoyant un cent de figues sèches de Damas. La moitié de la lettre est une louange des figues par tous les lieux communs de la rhétorique, avec des autorités d'Aristophane, d'Hérodote, d'Homère, d'Hippocrate, d'Aristote et de Théophraste. L'autre partie est la louange du nombre centenaire par ses propriétés arithmétiques et par les exemples des poëtes. La plupart de ses lettres commencent par quelque citation ou quelque fable ; celles qui s'adressent à des sophistes sont pleines de louanges outrées et d'un empressement qui marque plus de légèreté que d'affection ; tous ses ouvrages ne respirent que la vanité, la pédanterie, la superstition. J'ai parlé du Misopogon. Il y a deux discours à la louange de Constantius, où les flatteries sont autant prodiguées qu'en aucun autre panégyrique. La conduite de Julien en a fait voir la sincérité, et il se dédit assez lui-même dans la grande lettre aux Athéniens, qui est l'apologie de sa révolte (2). Il y a un panégyrique du soleil et un de la mère des dieux, remplis des vains mystères de sa théologie païenne (3). Ce dernier discours fut composé en une nuit (4), et en deux jours il en écrivit un contre un cynique relâché, qui vouloit vivre commodément, et osoit blâmer Diogène ; il y en a un contre un autre cynique nommé Hermogène, qui avoit parlé devant lui avec peu de respect des dieux et de la fable ; enfin, son chef-d'œuvre, le discours des césars, est une satire des empereurs précédents, particulièrement de Constantin.

Quant à la philosophie, Julien étoit passionné pour tout ce qui en portoit le nom, comme font voir ses discours sur les cyniques, mais il faisoit particulièrement profession d'être platonicien (1). Il avoit eu pour pédagogue un eunuque nommé Mardonius, Scythe de nation, qui l'avoit élevé depuis l'âge de sept ans, et lui avoit inspiré une grande estime de Platon et d'Aristote, l'accoutumant dès lors au mépris des plaisirs, à la frugalité et à la gravité philosophique (2). Il eut ensuite pour maîtres Maxime et Priscus, disciples d'Edésius, qui avoit succédé à Iamblique, le plus fameux de ceux qui avoient recueilli la tradition de Plotin et de Porphyre (3). Or, Plotin, comme j'ai marqué en son temps, faisoit profession de suivre principalement la doctrine de Platon (4) ; mais il y joignoit celle de Pythagore et les mystères des anciens Egyptiens, en sorte que cette philosophie étoit mêlée d'une théologie superstitieuse et fabuleuse, qui venoit au secours de l'idolâtrie chancelante. On la peut voir expliquée au long dans le traité d'Iamblique, qui sert de réponse aux puissantes objections que Porphyre lui-même avoit proposées contre la religion païenne qu'il professoit, dans sa lettre à Anébo, Egyptien (5).

Iamblique, dans ce traité, suppose, sans le prouver, qu'il y a quatre sortes d'esprits : les dieux, les démons, les héros et les âmes (6) ; il distingue deux sortes de démons, les uns bons, les autres mauvais, et reconnoît des anges, des archanges, des princes du monde et des puissances qui gouvernent la matière : tout cela semble être compris sous le genre des démons. Il suppose que tous ces différents esprits apparoissent aux hommes, et donne les marques pour les distinguer (7). Il suppose encore qu'il y a une divination surnaturelle par les oracles, les augures et les autres moyens que l'idolâtrie autorisoit, dont il rend des raisons de convenance assez ingénieuses (8). Mais il prétend bien distinguer les opérations religieuses que les Grecs nommoient *theourgia*, d'avec les opérations magiques qu'ils nommoient *goetia*, et qu'ils attribuoient à l'art des hommes et aux impostures des mauvais démons (9). Iamblique explique de même les sacrifices, et prouve, contre Porphyre, qu'ils ne servent point de pâture aux démons (10). Il suppose que chaque homme a son démon particulier ; mais il ne convient pas qu'il soit attiré par l'influence de la nativité, comme prétendoient les faiseurs d'horoscopes ; au reste, il tient l'astrologie pour une science très-certaine (11) ; enfin, cet

(1) Ep. 24.
(2) Liban. Orat. 10, p. 278.
(3) Liban. Orat. 10, p. 300, A. Orat. 6, p. 36.
(4) Orat. 7.

(1) Mis. 80, 81.
(2) P. 73, 93.
(3) Sup. lib. XIII, n. 16. Eunap. in Iambl.
(4) Sup. liv. VII, n. 59.
(5) Aug. x, Civit. c. 11.
(6) Imabl. de Myster. Sect. 1.
(7) Sect. 2.
(8) Sect. 3, c. 31.
(9) V. Aug. x, Civit. c. 9.
(10) Sect. 5.
(11) Sect. 9.

ouvrage d'Iamblique consiste à rendre de belles raisons des choses qui ne sont point.

C'est la doctrine que Julien avoit apprise si avidemment et si sérieusement embrassée ; la légèreté de son esprit et sa curiosité lui avoient fait admirer les discours pompeux de ces philosophes, leurs rêveries et leurs prestiges ; car ils prétendoient avoir commerce avec les dieux, et faire des prodiges, comme on voit par Eunapius, auteur païen du même temps, disciple de Chrysanthe, qui nous a laissé leurs vies. L'ambition avoit fait désirer à Julien de connoître l'avenir (1) ; son élévation au-dessus de ses espérances lui parut une preuve solide de la vérité des prédictions et de la protection des dieux, et voilà ce qui lui donna un tel mépris du christianisme (2). Sa prévention alloit jusqu'à attribuer à la séduction des mauvais démons ce qui paroissoit manifestement au-dessus de l'humanité, comme la constance des martyrs et l'austérité des moines.

XLVII. Mort de Julien.

De Carres il y avoit deux chemins pour entrer sur les terres de Perse, l'un à gauche par l'Adiabène en passant le Tigre, l'autre à droite par l'Assyrie en repassant l'Euphrate (3). Julien avoit fait préparer des vivres sur les deux routes ; et après avoir fait une fausse marche vers le Tigre, il tourna à droite, vint sur l'Euphrate, où arriva sa flotte, composée de mille bâtiments chargés de toutes sortes de munitions de guerre et de bouche (4). Cette marche fut troublée par plusieurs accidents que les devins jugeoient sinistres, suivant les règles de leur art, et soutenoient que l'empereur ne devoit point passer outre ; mais les philosophes, dont l'autorité étoit souveraine auprès de Julien, rendoient des raisons naturelles de ces accidents ; ou, s'ils convenoient que ce fussent des prodiges, ils leur donnoient, par un tour d'esprit, des explications favorables. Julien, étant entré dans l'Assyrie, prit quelques places, et eut quelqu'avantage dans un combat contre un parti des Perses. En actions de grâce, il voulut sacrifier à Mars dix taureaux ; mais neuf tombèrent d'eux-mêmes avant que d'être présentés à l'autel, le dixième rompit ses liens, et ayant été ramené à peine et immolé, ses entrailles donnèrent de tristes présages (5). Julien en fut si indigné, que, prenant Jupiter à témoin, il protesta de ne sacrifier jamais à Mars (6). S'étant avancé jusqu'à la grande ville de Ctésiphonte, il la trouva si forte, qu'il n'osa en former le siége, et se contenta de faire le dégât dans le pays. Ce fut là qu'il fit deux fautes considérables ; la première de refuser la paix, que le roi de Perse lui offroit à des conditions avantageuses, la seconde de brûler sa flotte (1). Il se fioit aux prédictions du philosophe Maxime, et s'imaginoit égaler ou même surpasser la gloire d'Alexandre le grand, dont il croyoit que l'âme avoit passé dans son corps ; car la métempsycose étoit un des principaux dogmes de sa philosophie. A la persuasion de quelques transfuges, il quitta les bords du fleuve pleins de défilés, où les partis des Perses le fatiguoient, pour prendre le plus court par le milieu du pays. Ainsi sa flotte lui devenoit inutile, et pouvoit servir aux ennemis, outre qu'il falloit vingt mille hommes pour la conduire (2). Il la fit donc brûler, contre l'avis de tout le monde, et continua sa marche par des pays naturellement fertiles, mais où les Perses, ayant mis eux-mêmes le feu, consumèrent les grains et les fourrages, en sorte que les Romains furent bientôt réduits à une extrême disette (3). On ne voyoit point paroître Procope et Sébastien, à qui Julien avoit laissé une partie de ses troupes vers le Tigre, avec ordre de le rejoindre ; mais ils s'étoient brouillés ensemble. Arsace, roi d'Arménie, qui devoit se rendre avec eux dans l'Assyrie, ne venoit point non plus, n'osant lui-même dégarnir son pays. Tout cela décourageoit l'armée de Julien, et les ennemis la fatiguoient continuellement.

La nuit de devant, le vingt-sixième de juin, comme Julien écrivoit dans sa tente à l'imitation de Jules-César, il vit ce même génie de l'empire qui lui avoit apparu, quand il fut proclamé empereur à Paris (4). Mais, cette seconde fois, il lui parut plus pâle, la tête et la corne d'abondance couverte de son manteau, sortant tristement entre les tapisseries (5). Il en fut étonné, comme il l'avoua à ses amis ; et, se levant de son lit qui étoit par terre, il offrit quelques libations pour apaiser les dieux, et vit en l'air de ces feux qui semblent quelquefois tomber du ciel. Étant saisi d'horreur, et, craignant une menace de Mars à l'heure même et avant le jour, il fit venir les aruspices toscans, qui lui défendirent de rien entreprendre ce jour-là, lui montrant, dans les livres de Tarquitius, au titre des choses divines que, quand on avoit vu un brandon céleste, on ne devoit point combattre. Julien ne voulut ni les croire, ni différer même de quelques heures, mais il marcha sitôt que le jour fut venu.

Pendant cette marche, les Perses attaquèrent d'abord l'arrière-garde des Romains (6). Julien, qui s'étoit avancé sans armes pour découvrir le pays, étant averti de cette attaque, y courut, prenant seulement à la hâte un écu, sans mettre sa cuirasse, ou par oubli, ou à

(1) Aug. v, Civit. c. 21.
(2) Fragm. p. 529.
(3) Amm. XXIII, c. 3.
(4) Ibid. c. 5.
(5) Id. XXV, c. 11 ; c. 6.
(6) Id. c. 7.

(1) Socr. III, c. 21. Lib. Or. fun. p. 322, 301.
(2) Aug. v, Civit. c. 21.
(3) Amm. XXIII, 3 ; XXIV, 7.
(4) Amm. XXV, c. 2.
(5) Sulp. l. XIV, n. 24.
(6) C. 3. Lib. Or. fun. p. 303, 304.

cause de la chaleur qui étoit extrême. Mais aussitôt un autre avis le rappela à l'avant-garde. Les Perses y furent repoussés, et, comme ils tournoient le dos, Julien se mit à crier en levant les bras, pour exciter les siens à les poursuivre, quoique ses gardes l'avertissent de se retirer. Alors, un dard, poussé par un cavalier du côté des Perses, lui effleura le bras, et, perçant les côtes, lui entra bien avant dans le foie. Il s'efforça de retirer le dard jusqu'à se couper les doigts, et tomba sur son cheval. On l'emporta promptement; les médecins, et surtout son fidèle Oribase, employèrent tout leur art (1). Après le premier appareil, se sentant un peu soulagé, il demanda ses armes et son cheval pour retourner au combat; mais, comme il perdoit son sang et ses forces, il s'arrêta. Ayant demandé le nom du lieu où il étoit tombé, il apprit qu'il se nommoit Phrygie; et, se souvenant d'une certaine prédiction, il se tint pour mort. Il parla magnifiquement à ceux qui étoient autour de lui, témoignant qu'il étoit content de mourir, et disant que c'étoit une chose indigne de pleurer un prince qui alloit être réuni au ciel et aux astres. Il s'entretint quelque temps de la noblesse des âmes avec les philosophes Maxime et Priscus, et mourut ainsi au milieu de la nuit, le sixième des calendes de juillet, c'est-à-dire le vingt-sixième de juin de cette année trois cent soixante-trois, âgé de trente-un ans, huit mois et vingt jours, puisqu'il étoit né le sixième de novembre, l'an trois cent trente-un. Il avoit régné un an, huit mois et vingt-trois jours depuis la mort de Constantius (2).

J'ai rapporté la mort de Julien suivant le récit d'Ammien Marcellin, qui étoit présent, et de Libanius, contemporain et païen comme lui, qui toutefois s'efforce de détourner sur les chrétiens le soupçon de cette mort (3). Saint Grégoire de Nazianze dit qu'elle étoit différemment racontée, tant par les présents que par les absents. Les uns disoient qu'il avoit été tué par un de ses propres soldats, et les Perses le reprochèrent depuis aux Romains; d'autres par un bouffon de l'armée des Perses; d'autres par un Sarrasin. Saint Grégoire ajoute que Julien, étant blessé, fut porté sur le bord du fleuve, et qu'il voulut se jeter dedans, afin de se dérober aux yeux des hommes, et passer pour un dieu, comme Romulus et quelques autres; mais qu'un de ses eunuques le retint, et découvrit son dessein (4). Théodoret ajoute: On dit qu'étant blessé, il emplit aussitôt sa main de son sang et le jeta en l'air, disant: Tu as vaincu, galiléen (5). Sozomène rapporte la même circonstance, mais comme un discours de peu de personnes. D'autres disoient qu'il avoit jeté son sang contre le soleil, lui reprochant de favoriser les Perses (1).

XLVIII. Révélations de cette mort.

On raconte aussi plusieurs visions célestes qui découvrirent cette mort en divers lieux. Un officier de Julien, allant le trouver en Perse faute d'autre logement, coucha dans une église qu'il trouva sur le grand chemin (2). La nuit, il vit une grande assemblée d'apôtres et de prophètes qui déploroient les maux que l'empereur faisoit à l'Église, et délibéroient des moyens de l'en délivrer. Après qu'ils se furent entretenus long-temps, deux d'entre eux se levèrent, exhortant les autres à prendre courage, et quittèrent promptement la compagnie, comme pour aller détruire l'empire de Julien. L'officier, craignant l'événement de cette vision, interrompit son voyage, et coucha encore au même lieu. La nuit suivante, il vit la même assemblée; et tout d'un coup les deux qui étoient partis revinrent comme de loin dire aux autres que Julien avoit été tué. Le même jour, Didyme l'aveugle, célèbre docteur de l'église d'Alexandrie, étant chez lui très-affligé de l'égarement de l'empereur et de l'oppression des églises, passa la journée en jeûnes et en prières, et ne voulut pas même prendre de nourriture. Lorsque la nuit fut venue, il s'endormit dans une chaire où il étoit assis, et crut voir des chevaux blancs courir en l'air, montés par des gens qui crioient: Dites à Didyme, Aujourd'hui, à sept heures, Julien a été tué. Lève-toi donc, mange et l'envoie dire à l'évêque Athanase. Didyme marqua l'heure, le jour, la semaine et le mois, et la révélation se trouva véritable. Car la septième heure de la nuit est, selon nous, une heure après minuit, qui est celle où Julien mourut. Pallade dit avoir appris cette histoire de la propre bouche de Didyme.

Saint Julien Sabas, fameux solitaire de l'Osroëne, dont le monastère étoit à plus de vingt journées du camp de l'empereur, eut aussi révélation de sa mort (3). Il savoit les menaces qu'il avoit faites contre l'Église; et il y avoit dix jours qu'il étoit en prière, lorsque ses disciples lui virent tout d'un coup retenir ses larmes, prendre un visage serein, et témoigner même de la joie contre son ordinaire; car il avoit toujours un air triste et pénitent. Ils lui en demandèrent la cause, et il leur dit: Le sanglier furieux et immonde qui ravageoit la vigne du Seigneur est étendu mort. Ils chantèrent des cantiques d'actions de grâce; et, quand la nouvelle fut venue, ils connurent que l'empereur étoit mort le même jour et à la même heure que le saint vieillard l'avoit connu.

(1) Philos. VII, c. 15.
(2) Pag. an. 337, n. 7; 363, n. 5.
(3) Soz. VI, c. 12. Lib. Or. fun. p. 323, 324. Orat. 4, p. 116, 117.
(4) Amm. XXV, c. 6, p. 431.
(5) III, Hist. c. 25.

(1) VI, c. 2, p. 519, B.
(2) Soz. VI, c. 2.
(3) Laus. Hist. c. 4. The. III, c. 24. Philos. I. II, p. 775, C.

On met au nombre des prédictions de cette mort un mot ingénieux d'un grammairien chrétien d'Antioche, qui, étant distingué pour son savoir, étoit familier avec le sophiste Libanius (1). Celui-ci, pour se moquer de sa religion, lui demandoit un jour : Que fait maintenant le fils du charpentier? Il fait un cercueil, répondit le grammairien.

XLIX. Jovien, empereur.

Le même jour que Julien mourut, c'est-à-dire le matin du vingt-septième de juin trois cent soixante-trois, les principaux officiers de l'armée s'assemblèrent pour le choix d'un empereur, pressés par la nécessité de se retirer d'entre les ennemis qui les environnoient de toutes parts (2). On choisit Jovien, le premier des domestiques, c'est-à-dire des gardes de l'empereur, fils du comte Varonien, homme illustre et d'un grand mérite. Quoique Jovien ne fût ni général d'armée, ni du premier rang après les généraux, il ne laissoit pas d'être fort connu par sa bonne mine et son grand courage (3). Il étoit si grand que l'on chercha long-temps un habillement impérial qui lui pût convenir, sans en pouvoir trouver. Il étoit gros à proportion, ce qui le faisoit marcher un peu pesamment, quoiqu'il n'eût que trente-deux ans. La joie éclatoit sur son visage; il railloit volontiers avec ceux qui l'approchoient. Il étoit bon et bienfaisant. Il avoit donné des preuves de son courage en plusieurs occasions de guerre, et particulièrement en résistant à Julien pour conserver sa religion; car il étoit chrétien et confesseur, comme il a déjà été dit (4). On dressa aussitôt un tribunal, sur lequel on le fit monter; on lui donna les titres de césar et d'auguste, la pourpre et les ornements impériaux. Alors il dit avec sa liberté ordinaire (5) : Comme je suis chrétien, je ne puis commander à ceux qui ont servi sous Julien, et qui sont infectés de ses erreurs : une telle armée, dénuée du secours de Dieu, ne peut manquer d'être en proie aux ennemis. Les soldats s'écrièrent tout d'une voix : Ne craignez rien, seigneur, vous commanderez à des chrétiens; les plus vieux d'entre nous ont été instruits par Constantin, les autres par Constantius : celui qui vient de mourir a trop peu régné pour affermir l'erreur, même en ceux qu'il a séduits (6).

Jovien, réjoui de cette réponse, ne songea plus qu'à sauver l'armée, et la tirer du pays ennemi. Après quelques jours de marche, pendant laquelle les Romains se défendoient vaillamment, le roi de Perse envoya leur offrir la paix; et Jovien l'accepta pour trente ans, quoiqu'à des conditions désavantageuses. Mais l'armée manquoit de vivres, et alloit périr infailliblement; en sorte que les païens mêmes regardoient cette offre de paix comme l'effet d'une protection particulière de Dieu. Les Romains abandonnèrent cinq provinces sur le Tigre, avec les villes de Nisibe et de Singare, dont on fit sortir les habitants. Ceux de Nisibe offroient de se défendre eux-mêmes, mais Jovien voulut observer la foi du traité : ce que les historiens païens lui reprochent comme une foiblesse, et un prétexte pour couvrir la peur qu'il avoit de Procope; et l'événement fit voir que cette crainte n'eût pas été sans fondement (1).

L. Funérailles de Julien.

Procope étoit parent de Julien, et commandoit une partie de ses troupes; et ce fut lui que Jovien chargea de conduire son corps à Tarse en Cilicie, où il avoit choisi sa sépulture (2). Il fut enterré près de la ville, vis-à-vis de Maximin Daïa, le dernier des persécuteurs; en sorte qu'il n'y avoit que le grand chemin entre les deux sépulcres : ce qui néanmoins se fit sans dessein. Les funérailles de Julien furent célébrées à la manière des païens, mais avec peu de cérémonie (3). Ils le mirent au nombre des dieux, et lui consacrèrent un temple auprès de son sépulcre. Plusieurs villes mirent son image au rang de leurs idoles, lui rendant les mêmes honneurs et lui adressant des prières. Un de ceux qui apportèrent la nouvelle de sa mort pensa être lapidé, comme proférant un blasphème contre un dieu immortel. C'est Libanius qui le rapporte; car il fit deux discours sur la mort de Julien : le premier n'est qu'une courte déclamation pour déplorer cet accident si funeste à la philosophie et à l'idolâtrie; l'autre une longue oraison funèbre composée à loisir, prononcée environ dix-huit mois après (4).

Autant que les païens furent affligés de la mort de Julien, autant les chrétiens en furent réjouis. Sur quoi un païen dit agréablement : Comment les chrétiens peuvent-ils dire que leur Dieu est patient? Rien n'est plus prompt ni plus furieux que sa colère; il n'a pu en différer un moment l'effet. A Antioche ce ne fut que festins et réjouissances (5). La joie n'éclatoit pas seulement dans les églises et les oratoires des martyrs; le peuple s'écrioit dans les théâtres : Où sont tes oracles, Maxime insensé? Dieu a vaincu et son Christ. Mais la mémoire de Julien devint plus exécrable, quand on trouva dans son palais, à Antioche même, des coffres pleins de têtes, et des puits remplis de corps humains.

---

(1) Theod. III, Hist. 23. Sozom. VI, c. 2.
(2) Amm. XXV, c. 6. Theod. IV, c. 1. Greg. Naz. Or. 4, p. 117.
(3) Amm. XXV, c. ult.
(4) Sup. n. 9.
(5) Soc. III, c. 22.
(6) Theod. IV, 2. Amm. XXV, c. 8.

(1) Eutrop. Brev. in fine. Amm. ibid.
(2) Amm. XXIII, c. 2, et XXV, c. 6, 9.
(3) Philost. VIII, c. 1. Gr. Naz. Or. 4, p. 120, A.
(4) Lib. Or. 10, p. 330, 331. Id. Or. 9, p. 257, A. Orat. 9, et 10. p. 327, B.
(5) Hier in Habac. III, 14. Theod. III, c. ult. Ibid. c. 27.

LI. Discours de saint Grégoire de Nazianze contre lui.

Dans cette joie publique, saint Grégoire de Nazianze composa deux discours pour consoler les affligés et soutenir les foibles, scandalisés de la prospérité des méchants (1). Il y dépeint Julien de toutes ses couleurs, et, pour montrer combien étoit insensé le dessein d'abolir le christianisme, il en relève les avantages. La force de la prédication, qui, n'étant que folie en apparence, a vaincu les sages, et s'est étendue par toute la terre; le courage des martyrs qui ont souffert comme s'ils n'avoient point eu de corps. Eux, ajoute-t-il, dont on célèbre les fêtes, qui chassent les démons, qui guérissent les maladies, qui apparoissent et qui prédisent l'avenir; dont les corps ont autant de pouvoir que leurs saintes âmes, soit qu'on les touche ou qu'on les honore; dont les moindres gouttes de sang, les moindres marques de leurs souffrances ont autant de pouvoir que leurs corps. Il relève ensuite les vertus des solitaires, qu'il oppose à celles des philosophes, des guerriers et des autres grands hommes de l'antiquité profane; et il montre combien ces saints sont au-dessus par le courage, la fermeté, le mépris des richesses, des plaisirs, de la vie même (2). Enfin, à ce petit nombre qui s'étoit distingué chez les païens par la doctrine et la vertu, il oppose les milliers innombrables de chrétiens de tout sexe et de toute condition par toute la terre habitable, qui pratiquoient des choses semblables, et encore plus merveilleuses. Non-seulement, dit-il, des gens de basse naissance, accoutumés au travail et à la frugalité; mais des plus riches et des plus nobles, qui, pour imiter Jésus-Christ, embrassent des souffrances qui leur sont nouvelles, et pratiquent ces vertus sans discourir, mettant leur morale non dans les paroles, mais dans les effets.

Pour montrer encore l'extravagance de cette entreprise de Julien, il ajoute (3) : Il ne voyoit pas, ce grand politique, que les persécutions précédentes ne pouvoient exciter de grands troubles; parce que peu de gens connoissoient la vérité, et que notre doctrine n'avoit pas encore tout son éclat. Maintenant qu'elle s'est étendue et qu'elle a pris le dessus, vouloir changer la religion chrétienne, ce n'étoit rien moins entreprendre que d'ébranler la puissance romaine, et mettre en péril tout l'empire. Ce que saint Grégoire dit ici du petit nombre des chrétiens sous les persécutions précédentes, se doit entendre par comparaison du prodigieux accroissement qui arriva durant la paix sous Constantin et Constantius; car au reste Tertullien faisoit bien voir dès son temps que le nombre des chrétiens étoit très-grand en soi, et très-capable de résister aux persécuteurs, s'ils n'eussent été retenus par les saintes maximes de l'Evangile (1).

Saint Grégoire relève l'injustice de la persécution de Julien, en montrant la modération des chrétiens dans leur prospérité. Avons-nous, dit-il, jamais traité les vôtres comme vous nous avez si souvent traités ? Quelle liberté vous avons-nous ôtée ? Contre qui avons-nous excité les peuples ou les magistrats ? De qui avons-nous mis la vie en péril ? Qui avons-nous exclus des charges et des honneurs dus au mérite? Il montre ensuite l'absurdité du dessein qu'avoit Julien de copier les pratiques du christianisme. Nos maximes, dit-il, nous conviennent tellement, qu'il est impossible à d'autres de les imiter; parce qu'elles ne sont pas tant établies par l'industrie des hommes que par la puissance divine et par le temps qui les a fortifiées (2). Ensuite, supposant l'exécution réelle du dessein de Julien: Qu'il y ait, dit-il, un théâtre magnifique; que les hérauts appellent le peuple, qu'il s'assemble, que ceux qui président soient les plus considérables par l'âge, la vertu, la naissance, la sagesse mondaine. Ils seront ornés de pourpre, de couronnes; car les païens font grand cas des marques de dignité, et de ce qui distingue du vulgaire. Voudront-ils encore en ce point s'abaisser jusqu'à nous imiter, et mettre la grandeur dans les mœurs plutôt que dans l'extérieur? Car nous faisons peu d'état de ce qui frappe les yeux : notre grande application est à former l'homme intérieur, et à porter le peuple que nous instruisons aux choses spirituelles. Ceci semble montrer que les évêques et les prêtres ne portoient pas encore d'ornements considérables, et que l'appareil des assemblées ecclésiastiques étoit fort simple.

Saint Grégoire continue : Que ferez-vous ensuite? Vous ferez paroître des interprètes des oracles divins, vous ouvrirez des livres de théologie et de morale. Quels livres, de quels auteurs? Il sera beau de faire chanter la théogonie d'Hésiode, les guerres des Titans et des géants avec leurs noms terribles. Ensuite il fait paroître Orphée et Homère, parcourant les fables les plus infâmes et les plus absurdes. Il montre les impertinences des allégories, par lesquelles on s'efforçoit de les expliquer; Car, dit-il, s'il y a chez eux une autre théologie, qu'on nous la montre à nu, afin que nous les combattions (3). Mais pourquoi présenter au peuple, à si grands frais, des objets impies et scandaleux dans les temples et sur les autels? S'ils disent que ce sont des inventions des poètes, pour attirer le peuple par la fable et par la musique, pourquoi rendent-ils de si grands honneurs à ce poètes, qui déshonorent leurs dieux, au lieu de les punir

(1) Orat. 3, p. 52, 53, 76. p. 79, p.
(2) P. 77, D; p. 78, D; (3) P. 80.

(1) Apolog. c. 37. (3) P. 105, C.
(2) P. 99; p. 102.

comme des impies? Nous avons aussi une doctrine cachée; mais ce qui paroît n'a rien d'indécent, et ce que l'on cache est merveilleux : c'est un beau corps dont l'habit n'est pas méprisable. Pour vos fables, leur sens caché est incroyable, et l'écorce pernicieuse. Après la doctrine des païens, il attaque leur morale, et montre que leurs fables renversent les plus grands principes, comme l'union entre les hommes, fondement de la société civile, le respect pour les parents, le mépris des richesses, la chasteté et la sobriété; puis, il oppose la perfection de la morale chrétienne.

Dans le second discours contre Julien, saint Grégoire marque les reproches ordinaires des païens contre les chrétiens en ces termes : Voilà ce que nous disons, nous autres pauvres galiléens, adorateurs du crucifié, disciples des pêcheurs et des ignorants. Nous qui chantons assis avec de vieilles femmes, consumés par de longs jeûnes et demi-morts de faim, passant la nuit en des veilles inutiles. Et ensuite : Nous n'avions autres armes, autre muraille, autre défense que l'espérance en Dieu, étant entièrement destitués de tout secours humain, montrant que les seules armes des chrétiens persécutés sont les prières. Il conclut par deux avis importants qu'il donne aux fidèles. Le premier de profiter du châtiment, et ne pas oublier la tempête dans le temps du calme (1). Témoignons notre joie, dit-il, non par la propreté du corps, la magnificence des habits, les festins et les excès de bouche, dont vous savez les suites encore plus honteuses. N'ornons pas de fleurs nos places publiques, ou les vestibules de nos maisons, n'y allumons pas des lampes, et ne les déshonorons pas par le son des flûtes, et nos tables en y répandant des parfums. C'est ainsi que les païens célèbrent leurs nouvelles lunes; mais ce n'est pas ainsi que nous devons honorer Dieu. C'est par la pureté de l'âme, par la joie intérieure, la lumière des saintes pensées, l'onction mystique, la table spirituelle. L'autre avis qu'il donne aux fidèles, est de ne pas se prévaloir du temps pour se venger des païens, mais de les vaincre par leur douceur. Que celui, dit-il, qui est le plus animé contre eux les réserve au jugement de Dieu. Ne songeons ni à faire confisquer leurs biens, ni à les traîner devant les tribunaux pour être bannis ou fouettés, ni en un mot à leur rien attirer de ce qu'ils nous ont fait souffrir. Rendons-les, s'il est possible, plus humains par notre exemple. Si quelqu'un des vôtres a souffert, votre fils, votre père, votre parent, votre ami, laissez-lui la récompense entière de ses souffrances. Contentons-nous de voir le peuple crier publiquement contre nos persécuteurs, dans les places et les théâtres, et eux-mêmes reconnoître enfin que leurs dieux les ont trompés. Telle est la vengeance que saint Grégoire de Nazianze propose aux chrétiens (1). Quoique dans ces deux discours il n'épargne pas Julien, on ne peut le soupçonner de lui rien imposer, quand on les compare avec ce qu'ont dit de lui les païens et ses admirateurs, comme Libanius et Ammien Marcellin; mais il y avoit en ce prince un tel mélange de bonnes et de mauvaises qualités, qu'il étoit facile de le louer et de le blâmer sans altérer la vérité (2).

(1) P. 132, 133, D; 128, 129, C; 130, 131.

LII. Jovien rend la paix à l'Église.

L'empereur Jovien, persuadé que l'impiété de son prédécesseur avoit attiré les malheurs de l'empire, écrivit sans différer aux gouverneurs des provinces, que l'on s'assemblât dans les églises. Alors on cessa de voir couler le sang des victimes que Julien prodiguoit; on ferma tous les temples des idoles; les païens se cachoient: les philosophes quittoient le manteau, nommé en grec *tribonion*, et en latin *pallium*, qui étoit la marque de leur profession, et reprenoient l'habit commun. On voit par les médailles de Jovien qu'il remit la croix au labarum (3). Il rendit les immunités aux églises, au clergé, aux veuves et aux vierges, et tout ce que Constantin et ses enfants avoient ordonné en faveur de la religion, et qui avoit été révoqué par Julien. Jovien rétablit en particulier la distribution de blé, que Constantin avoit donnée aux églises; mais, à cause de la disette qui couroit alors, il n'en rétablit que le tiers, avec promesse de rendre le tout quand la famine seroit cessée. Il fit aussi une loi qu'il adressa à Second, préfet du prétoire d'Orient, portant peine de mort contre ceux qui oseroient enlever les vierges sacrées, ou même les solliciter au mariage; car, sous Julien, plusieurs en avoient épousé par force ou par séduction (4).

Sitôt que Jovien fut rentré sur les terres de l'empire, il fit une loi, par laquelle il rappeloit les évêques bannis, soit par Julien, soit par Constantius, et ordonnoit que les églises seroient rendues à ceux qui avoient conservé la foi de Nicée dans sa pureté (5). Et, comme il connoissoit saint Athanase pour le principal défenseur de la foi, il le pria par une lettre de lui écrire exactement ce que l'on devoit croire. Saint Athanase n'avoit pas attendu son ordre pour sortir de sa retraite; mais sitôt qu'il eut appris la mort de Julien par la révélation de Didyme, il parut au milieu de son peuple qui en fut agréablement surpris, et rentra dans ses fonctions ordinaires.

LIII. Lettre de saint Athânase à Jovien.

Ayant reçu la lettre de l'empereur, il as-

(1) P. 132.

(2) Amm. XXV, c. 4. Aur. Vict. de Cæs.

(3) Soz. VI, c. 3. Socr. III, c. 24. Soz. VI, c. 3. Theod. IV, c. 4.

(4) Sozom. VI, c. 3, l. ft. Cod. Theod. de Rap. vel Mart. tit. 25, lib. IX, l. V, Cod. de Ep.

(5) Theod. IV, Hist. c. 2. Greg. Naz. Or. 21, p. 304

sembla les évêques les plus savants, et lui fit réponse au nom de tous les évêques d'Egypte, de Thébaïde et de Lybie. Ils lui déclarent que l'on doit uniquement s'attacher à la foi de Nicée, et ajoutent : Sachez, empereur chéri de Dieu, que c'est la doctrine qui a été prêchée de tout temps, et dont les églises particulières conviennent (1). Celles d'Espagne, de Bretagne, des Gaules ; celles de toute l'Italie et de la Campanie, de Dalmatie, de Mysie, de Macédoine, et de toute la Grèce ; toutes celles d'Afrique, de Sardaigne, de Chypre, de Crète, de Pamphylie, de Lycie, d'Isaurie ; celles de toute l'Egypte et de la Lybie, du Pont, de la Cappadoce et des pays voisins ; celles d'Orient, excepté quelque peu qui suivent l'opinion d'Arius. Nous connoissons par les effets la foi de toutes ces églises, et nous en avons des lettres. Or le petit nombre de ceux qui s'opposent à cette foi ne peut former un préjugé contre le monde entier. Ensuite le symbole de Nicée est inséré dans la lettre tout au long ; et elle continue (2) : Il faut, seigneur, s'en tenir à cette foi, comme divine et apostolique, sans y rien changer par des raisonnements probables, comme ont fait les ariens, en disant que le fils de Dieu est tiré du néant; qu'il y avoit un temps où il n'étoit pas, qu'il est créé et sujet au changement. Le concile de Nicée ne dit pas simplement que le fils est semblable au père, ou semblable à Dieu, mais qu'il est de Dieu et vrai Dieu. Il dit qu'il est consubstantiel, c'est-à-dire un fils véritable né d'un père véritable. Les pères n'ont pas séparé le Saint-Esprit comme étranger du père et du fils; mais ils l'ont glorifié avec le père et le fils, parce que la sainte trinité n'a qu'une même divinité. Voilà le témoignage authentique que saint Athanase rendit alors à la vérité (3). L'empereur ne se contenta pas de cette lettre; mais voulant voir saint Athanase, et s'entretenir avec lui, il lui manda de le venir trouver à Antioche, où il s'étoit arrêté au retour de Perse; et saint Athanase s'y rendit volontiers par le conseil de ses amis.

LIV. Requête des demi-ariens.

Les hérétiques de leur côté ne demeurèrent pas en repos. Les évêques de tous les différents partis se pressèrent d'aller au-devant de l'empereur, sitôt qu'ils surent qu'il revenoit de Perse (4). Chacun espéroit de l'attirer à sa créance; mais il s'étoit déclaré de tout temps pour la foi du consubstantiel. Les macédoniens, ou demi-ariens, furent les premiers qui lui envoyèrent une requête, pour obtenir les églises à la place des anoméens. Cette requête fut présentée au nom de Basile d'Ancyre, Sylvain de Tarse, Sophrone de Pompeïopolis' Pasinique de Zènes ou Zénopolis et Lycie' Léonce de Comanes, Callistrate de Claudiopolis et Théophile de Castabales en Cilicie. Ils demandoient aussi que ce qui avoit été fait à Rimini et à Séleucie subsistât, et que ce qui avoit été fait au contraire par brigue et par violence fût cassé, ou que, les choses demeurant en l'état où elles étoient avant ces conciles, il fût permis aux évêques de tous les partis de s'assembler entre eux comme ils voudroient, sans communiquer avec les autres (1). L'empereur Jovien, ayant reçu cette requête, n'y fit point de réponse, et se contenta de dire : Je hais les disputes, j'aime et j'honore ceux qui concourent à l'union. Cette parole étant venue aux oreilles des autres, arrêta leur empressement. Acace de Césarée en Palestine, et ceux qui suivoient son autorité, montrèrent alors clairement qu'ils inclinoient toujours à complaire aux maîtres. Car, voyant que l'empereur qui étoit à Antioche honoroit saint Mélèce, ils entrèrent en conférence avec lui, et approuvèrent le consubstantiel dans un concile qui se tint en ce temps-là.

LV. Concile d'Antioche.

A ce concile d'Antioche assistèrent vingt-sept évêques de différentes provinces, dont les principaux étoient saint Mélèce, saint Eusèbe de Samosate, Tite de Bostre, Pélage de Laodicée, Irénion de Gaze, Acace de Césarée : Athanase d'Ancyre y envoya deux prêtres; quelques autres évêques en usèrent de même. Pélage et Athanase avoient été faits évêques au concile de Constantinople en trois cent soixante, par les soins d'Acace de Césarée; mais ils furent depuis de dignes défenseurs de la vérité (2). Le résultat de ce concile fut une lettre synodale, adressée à l'empereur Jovien, pour confirmer la foi de Nicée, comme avoit fait le concile d'Alexandrie; mais le mot de consubstantiel n'y est pas expliqué si nettement (3). Voici comme en parle le concile d'Antioche : Le fils a été engendré de la substance du père, et il est semblable au père en substance. Non que l'on imagine aucune passion dans la génération ineffable, ou que l'on emploie le nom de substance, selon l'usage de la langue grecque; mais pour renverser ce que l'impie Arius avoit osé dire, que Jésus-Christ étoit tiré du néant, et que les anoméens disent encore avec plus d'insolence. Le symbole de Nicée est aussi rapporté tout au long dans cette lettre.

Quoique son exposition de foi soit catholique, toutefois elle fut blâmée par ceux du parti opposé à Mélèce de la communion de Paulin, comme favorisant les demi-ariens et les macédoniens; et nous avons encore un petit

(1) Theod. IV, c. 2, 3. ap. Ath. to. I, p. 245, 246, D.
(2) Sup. XI, n. 13.
(3) Greg. Naz. Or. 21, p. 394, D. Epiph. Hær. 68, n. 10. Sozom. VI, c. 5.
(4) Socr. III, c. 25.

(1) Soz. VI, c. 24. Socr. III, c. 25.
(2) Sup. l. XIX, n. 23
(3) Ap. Socr. III, c. 25.

écrit, qui tend à la détruire, sous ce titre : Réfutation de l'hypocrisie de Mélèce et d'Eusèbe de Samosate, qui ont de mauvais sentiments sur le consubstantiel (1). Le prétexte d'accuser cette exposition est, qu'elle emploie le mot de semblable en substance, comme une explication du consubstantiel ; et qu'elle ne dit rien de la divinité du Saint-Esprit. Ce qui est certain, c'est qu'une partie de ceux qui communiquoient avec saint Mélèce et avec son concile tenoient le Saint-Esprit créature, quoiqu'ils n'eussent point d'erreur touchant le fils. Pour Acace de Césarée, sa conduite précédente donne grand sujet de douter, qu'il crût sincèrement le consubstantiel, et il y en pouvoit avoir quelques autres dans la même dissimulation (2). On accusoit aussi Paulin d'Antioche des erreurs de Sabellius et d'Apollinaire ; et, pour s'en justifier auprès de saint Athanase, il lui donna, tandis qu'il étoit à Antioche, une confession de foi suivant la formule que saint Athanase lui avoit écrite de sa main, conforme à la définition du concile d'Alexandrie de l'année précédente trois cent soixante-deux. En voici les termes : Moi, Paulin, évêque, je crois, comme j'ai appris, un père subsistant parfait, et un fils subsistant parfait, et le Saint-Esprit subsistant parfait. C'est pourquoi je crois l'explication écrite ci-dessus, de trois hypostases et d'une hypostase ou substance. Car on doit croire et confesser la trinité et une seule divinité. Quant à l'incarnation du verbe, je crois, comme il est écrit ci-dessus, que le verbe a été fait chair, selon saint Jean, non qu'il ait souffert du changement, comme disent les impies ; mais il s'est fait homme pour nous, engendré de la sainte Vierge et du Saint-Esprit. Car le Sauveur n'avoit pas un corp sans âme, sans sentiment, ou sans entendement, puisqu'il s'est fait homme pour nous. C'est pourquoi j'anathématise ceux qui rejettent la foi de Nicée, et qui ne confessent pas que le fils est de la substance du père et consubstantiel ; j'anathématise aussi ceux qui disent que le Saint-Esprit est une créature faite par le fils. J'anathématise encore Sabellius et Photin et toutes les hérésies. Telle fut la confession de foi que Paulin donna à saint Athanase, écrite de sa main. Saint Athanase vouloit aussi entrer dans la communion de saint Mélèce ; mais, par le mauvais conseil de quelques-uns, il remit cette réunion à un autre temps (3).

LVI. Division entre les ariens.

Les purs ariens, cependant, étoient divisés entre eux. Euzoïus n'avoit fait aucune diligence pour exécuter le décret de son concile d'Antioche, pour la justification d'Aétius : c'est pourquoi Aétius et Eunomius se mirent à la tête du parti, et ordonnèrent des évêques pour plusieurs églises, même pour Constantinople où ils étoient, et où plusieurs se séparoient d'Eudoxe et des chefs des autres sectes pour se joindre à eux (1). Eudoxe, ayant ainsi perdu toute espérance de réunion, devint leur ennemi irréconciliable ; et appuya un nommé Théodose, qui se sépara des eunoméens avec quelques autres, et se déclara contre l'ordination d'Aétius. Mais Euzoïus d'Antioche n'approuva pas le procédé d'Eudoxe de Constantinople. Telle étoit la division des ariens.

LVII. Instance des ariens contre saint Athanase.

Ceux d'Alexandrie firent encore alors un effort contre saint Athanase (2). Lucius, leur chef, et quelques autres, étant venus à Antioche, se présentèrent devant l'empereur Jovien, comme il sortoit par la porte Romaine pour aller au champ des exercices, et lui dirent : Nous prions votre puissance et votre piété de nous écouter. L'empereur dit : Qui êtes-vous? Ils répondirent : Nous sommes chrétiens, seigneur. D'où et de quelle ville? dit l'empereur. Ils répondirent : d'Alexandrie. Que voulez-vous? dit-il. Nous vous supplions de nous donner un évêque. L'empereur dit : J'ai déjà commandé qu'Athanase, que vous aviez auparavant, reprît le siége. Les ariens dirent : Seigneur, il y a plusieurs années qu'il a été accusé et banni. Un soldat, animé de zèle, dit : Je vous supplie, seigneur, examinez vous-même qui ils sont, et d'où ils viennent. Ce sont des productions de Cappadoce, des restes du malheureux Georges, qui ont désolé Alexandrie et tout le monde. L'empereur, ayant ouï ces paroles, piqua son cheval et passa outre. Les ariens revinrent une autre fois, et dirent : Nous avons des accusations et des preuves contre Athanase. Il y a dix ans et même vingt qu'il a été banni par Constantin et Constantius, d'éternelle mémoire, et par le très-aimé de Dieu, le très-philosophe et très-heureux Julien. L'empereur Jovien dit : Des accusations de dix et de vingt ans sont effacées. Ne me parlez point d'Athanase ; je sais pourquoi il a été accusé, et comment il a été banni.

Les ariens revinrent une troisième fois à la charge, et dirent : Nous avons encore quelques autres accusations contre Athanase. L'empereur dit : On ne peut connoître qui a raison dans la foule et la confusion des voix : choisissez deux personnes d'entre vous, et deux autres d'entre le peuple ; car je ne puis répondre à chacun de vous en particulier. Ceux d'entre le peuple dirent : Ce sont les restes de l'impie Georges qui a désolé notre province. Les ariens dirent : De grâce, qui vous voudrez, hormis Athanase. L'empereur dit : Je vous ai dit que ce qui regarde Athanase est déjà réglé. En en-

(1) Hier. Chr. an. 363. Ep. Hær. 77, n. 20, 21. Ap. Athan. tom. I, p. 572. (3) Basil. Ep. 325, p. 100, (2) Ep. Hær. 73, n. 34.

(1) Philost. VIII, c. 2. Sup. n. 35. (2) Acta ap. Ath. t. 2, p. 27. Sozom. VI, c. 5.

trant en colère, il dit à ses gardes en latin *feri*, *feri*, c'est-à-dire frappe, frappe. Les ariens dirent : De grâce, si vous envoyez Athanase, notre ville est perdue; personne ne s'assemble avec lui. L'empereur répondit : Cependant je m'en suis informé curieusement, et je sais qu'il a de bons sentiments, qu'il est orthodoxe, et qu'il enseigne une bonne doctrine. Il est vrai, dirent les ariens, qu'il dit bien de bouche, mais il a de mauvais sentiments dans l'âme. L'empereur dit : Il suffit que vous lui rendez témoignage qu'il dit bien et qu'il enseigne bien. S'il pense mal, il en rendra compte à Dieu. Nous autres hommes, nous entendons les paroles; c'est Dieu qui connoît le cœur. Les ariens dirent : Commandez que nous puissions nous assembler. Et qui vous en empêche? répondit-il. Ils dirent : Seigneur, il nous appelle hérétiques et dogmatistes. L'empereur répondit : C'est son devoir et de ceux qui enseignent bien. Les ariens dirent : Seigneur, nous ne le pouvons supporter; il nous a ôté les terres des églises. L'empereur dit : C'est donc pour vos intérêts que vous êtes venus ici, et non pas pour la foi. Puis il ajouta : Retirez-vous et vivez en paix. Et ensuite : Allez à l'église, vous avez demain une assemblée, après laquelle chacun souscrira ce qu'il croit. Il y a ici des évêques, Athanase même y est; ceux qui ne sont pas instruits dans la foi l'apprendront de lui. Vous avez demain et après-demain, car je vais aux champs.

Un avocat cynique dit à l'empereur : Seigneur, à l'occasion de l'évêque Athanase, le trésorier m'a ôté mes maisons. L'empereur dit : Si le trésorier t'a pris tes maisons, qu'a de commun cela avec Athanase? Un autre avocat, nommé Pètalas, dit : J'ai une accusation contre Athanase. L'empereur dit : Et toi, qui es païen, qu'as-tu de commun avec les chrétiens? Quelques-uns du peuple d'Antioche prirent Lucius, et le présentèrent à l'empereur, en disant : De grâce, seigneur, regardez quel homme ils ont voulu faire évêque. Apparemment son extérieur n'étoit pas avantageux. Lucius toutefois se présenta encore à l'empereur à la porte de son palais, et le pria de l'écouter. L'empereur s'arrêta, et dit : Dis-moi, Lucius, comment es-tu venu ici, par mer ou par terre? Par mer, dit Lucius. L'empereur dit : Je te le dis, Lucius : Que le Dieu du monde, et le soleil et la lune punissent ceux qui sont venus avec toi, de ne t'avoir pas jeté dans la mer; que le vaisseau n'ait jamais un vent favorable, et que dans la tempête il ne trouve point de port. Les ariens, par le moyen d'Euzoïus, avoient prié Probatius et les autres eunuques du palais de les recommander. Mais l'empereur le sachant, fit châtier sévèrement les eunuques, et dit : Si quelqu'un veut solliciter contre les chrétiens, qu'il soit ainsi traité. L'empereur, fort satisfait de la conversation de saint Athanase, le renvoya en Egypte gouverner les églises, et demeura rempli d'une haute estime de sa capacité et de sa vertu (1).

LVIII. Saint Athanase en Thébaïde.

On peut rapporter à ce temps de paix la visite que fit saint Athanase dans les églises de la haute Thébaïde. En remontant le Nil, il arriva par bateau jusqu'à Tabenne, où étoit le monastère de saint Pacôme. Ce saint avoit un grand respect et une grande affection pour saint Athanase, connoissant la sainteté de sa vie, les grandes persécutions qu'il avoit souffertes pour la foi, sa charité envers tout le monde, et particulièrement envers les moines. Il se pressa donc d'aller avec tous les siens au devant du saint archevêque, et ils le reçurent avec grande joie, chantant des hymnes et des psaumes. Mais saint Pacôme se tint caché dans la foule des moines, sans se présenter à lui, parce qu'il savoit qu'Aprion, évêque de Tentyre, qui étoit dans son voisinage, avoit souvent parlé de lui à saint Athanase, comme d'un homme admirable et d'un vrai serviteur de Dieu, le priant de l'élever au sacerdoce. Saint Pacôme avoit alors un grand nombre de disciples, qu'il avoit reçus suivant l'ordre exprès de Dieu, réitéré jusqu'à trois fois par le ministère des anges, et il les conduisoit selon la règle qu'il avoit reçue du ciel écrite sur une table (2). En voici les principaux articles. Il étoit permis à chacun de manger et de jeûner selon ses forces, et on mesuroit le travail à proportion. Ils logeoient trois à trois en différentes cellules, mais la cuisine et le réfectoire étoient communs. Leur habit étoit une tunique nommée lébitone. Elle étoit de lin, sans manches, mais avec un capuce; ils portoient une ceinture, et dessus la tunique une peau de chèvre blanche, nommée en grec *melotes*, qui couvroit les épaules; ils gardoient l'un et l'autre en mangeant et en dormant; mais, venant à la communion, ils ôtoient la melote et la ceinture, ne gardant que la tunique. Pendant le repas, ils se couvroient la tête de leurs capuces pour ne se point voir les uns les autres, et observoient le silence. Les hôtes ne mangeoient point avec la communauté. Les novices étoient trois ans sans étudier les choses de plus grande perfection, se contentant de travailler en simplicité. Tout le monastère étoit divisé en vingt-quatre troupes, dont chacune portoit le nom d'une des lettres de l'alphabet grec, avec un rapport secret aux mœurs de ceux qui la composoient. Les plus simples, par exemple, étoient rangés sous l'iota, dont la figure est I; les plus difficiles à conduire, sous le Xi, dont la figure est Ξ, afin que l'abbé pût aisément s'informer de l'état de chacun dans une si grande multitude, en interrogant les supérieurs par ce langage mystérieux, qui n'étoit

(1) Soz. VI, c. 5.

(2) Sup. l. XIV, n. 8. Vita S. Pach. c. 21.

connu que des plus spirituels. Enfin l'ange, qui parloit à saint Pacôme, lui ordonna de faire douze oraisons le jour, douze le soir, et douze la nuit. Il trouvoit que c'étoit peu; mais l'ange lui répondit : On ordonne ce que les plus foibles peuvent accomplir sans peine, les parfaits n'ont pas besoin de cette loi, car ils ne cessent point de prier dans leurs cellules.

LIX. Saint Pacôme.

Saint Pacôme commença donc à recevoir tous ceux qui s'adressoient à lui pour faire pénitence; mais il ne les admettoit à la compagnie des moines qu'après une longue épreuve. Il leur montroit l'exemple gardant plus d'austérité, quoique chargé du soin de tout le monastère. Il servoit à table, il travailloit au jardin, il répondoit à ceux qui frappoient à la porte, il assistoit les malades jour et nuit. Ses trois premiers disciples furent Psenthessus, Suris et Obsis. Les plus distingués ensuite furent Pécuse, Corneille, Paul, un autre Pacôme et Jean (1).

Il chargea des soins du monastère ceux qui en étoient capables. Aux jours de fêtes ils appeloient les prêtres des villages voisins pour célébrer chez eux les saints mystères; car saint Pacôme ne souffroit point que les moines fussent élevés à la cléricature, disant qu'il leur étoit plus avantageux de retrancher toute occasion de vanité et de jalousie entre eux. Il ne laissoit pas de recevoir à la vie monastique ceux qui avoient auparavant été ordonnés par les évêques, et de se servir de leur ministère. Il les recevoit avec respect, quoiqu'ils fussent soupçonnés d'être tombés dans quelque faute, laissant aux évêques à les juger.

Dans le grand nombre de ceux qui se rangeoient sous sa conduite, il y avoit des vieillards, des enfants, des personnes de toutes sortes (2). Aussi les conduisoit-il différemment suivant leurs forces et leurs dispositions naturelles. Les uns travailloient pour gagner de quoi vivre, les autres servoient la communauté : ils ne mangeoient pas tous en même temps, mais chacun selon son travail et sa dévotion : seulement il les exhortoit tous à l'obéissance, comme au chemin le plus court pour la perfection. Il établit, pour le soulager, des supérieurs particuliers sur chaque maison et sur chaque tribu, qui toutes ensemble composoient plusieurs milliers de moines. Si quelqu'un de ces supérieurs particuliers étoit absent, il suppléoit à son défaut, comme serviteur de tous, et visitoit soigneusement ces monastères.

Voyant dans son voisinage de pauvres gens occupés à nourrir du bétail, et privés de la participation des sacrements et de la lecture des saintes Ecritures, il prit la résolution, de concert avec saint Aprion, évêque de Tentyre, de faire bâtir une église dans leur bourg, qui

(1) C. 235, c. 24. (2) C. 25.

étoit presque désert (1). Et comme il n'y avoit point encore de lecteurs, ni d'autres clercs ordonnés pour célébrer l'office dans cette nouvelle église, il y alloit avec ses moines à l'heure des assemblées ecclésiastiques, et lisoit l'Ecriture sainte, sans rougir à son âge de cette fonction, l'une des moindres de l'Eglise. Il lisoit avec une attention et une dévotion qui le faisoient paroître aux yeux du peuple plutôt un ange qu'un homme. Il en attira ainsi plusieurs à la foi chrétienne; car, il avoit un grand zèle pour la conversion des païens (2). Son aversion pour les hérétiques n'étoit pas moindre, particulièrement pour Origène, qu'il regardoit comme tel, à cause des erreurs que l'on avoit puisées dans ses écrits. C'est l'état où se trouvoit saint Pacôme quand saint Athanase visita la Thébaïde.

LX. Monastère de la sœur de saint Pacôme.

La sœur de saint Pacôme, ayant appris les merveilles de sa vie, vint à son monastère pour le voir. Il lui fit dire par le portier (3) : Ma sœur, vous savez maintenant que je suis en vie et en santé; allez en paix, et ne vous affligez pas de ce que je ne vous vois point des yeux du corps; si vous voulez suivre ma manière de vie, pensez-y bien; et, si je vois que ce soit une résolution ferme, je vous ferai bâtir un logement, où vous pourrez demeurer avec bienséance, et je ne doute point que par votre exemple le Seigneur n'en attire d'autres. La sœur, ayant ouï ces paroles, pleura amèrement, et, touchée de componction, elle se résolut à servir Dieu. Saint Pacôme lui fit bâtir par ses frères un monastère éloigné du sien, le Nil entre deux; et en peu de temps elle devint la mère d'une grande multitude de religieuses. Saint Pacôme chargea un saint vieillard, nommé Pierre, de visiter de temps en temps ces servantes de Dieu, les instruire et les consoler par ses exhortations. Il leur donna une règle, et forma entièrement leur vie sur celle de ses moines. Si quelqu'un des frères avoit dans le monastère des filles, une sœur ou une parente qu'il voulût voir, on envoyoit avec lui un des anciens des plus éprouvés. D'abord il s'adressoit à la supérieure, et, en sa présence et de quelques autres anciennes, le moine voyoit sa parente en toute modestie, sans donner ni recevoir aucun présent. Si les filles avoient besoin des moines pour bâtir ou pour quelque travail, on choisissoit pour les conduire des hommes d'une vertu bien éprouvée : ils travailloient avec la crainte de Dieu, et revenoient au monastère à l'heure du repas, se gardant bien de boire ni manger chez elles. Quand une religieuse étoit morte, les autres préparoient tout ce qui

(1) C. 26. (2) C. 27, 44. (3) C. 28.

étoit nécessaire pour sa sépulture, et la portoient sur le bord du fleuve qui séparoit les deux monastères, chantant des psaumes selon la coutume. Alors les moines passoient avec des rameaux de palmes et d'oliviers, et en chantant ils la portoient de l'autre côté, et l'enterroient avec joie dans leurs sépulcres.

LXI. Miracles de saint Pacôme.

Saint Pacôme eut aussi le don des miracles. Une femme de la ville de Tentyre étoit depuis long-temps affligée d'une perte de sang (1). Ayant appris quelle étoit la vertu de saint Pacôme, elle s'adressa au confesseur Denis, prêtre et économe de l'église de Tentyre, ami particulier du saint, et le pria de le faire venir, comme pour quelqu'affaire nécessaire. Saint Pacôme, étant venu à l'église, fit sa prière, puis salua Denis, et s'assit auprès de lui. Pendant qu'ils s'entretenoient, la femme vint par derrière, et poussée d'une grande foi, mais tremblante de respect, elle toucha le capuce qui lui couvroit la tête, et aussitôt elle fut guérie. Elle se prosterna sur le visage, rendit grâce à Dieu, et, ayant reçu la bénédiction du prêtre Denis, elle retourna chez elle. Un homme, ayant vu saint Pacôme à la porte du monastère, accourut de loin se jeter à ses pieds, le priant de délivrer sa fille du démon qui la tourmentoit. Il le laissa à la porte, et étant entré lui fit dire par le portier (2) : Nous n'avons pas coutume de parler aux femmes ; mais si vous avez quelque habit de votre fille, envoyez-le moi, je le bénirai, et vous le renverrai, me confiant en Jésus-Christ, qu'elle sera délivrée. On lui apporta donc une tunique de la fille; mais il la regarda d'un œil sévère, et dit : Cet habit n'est pas à elle.

Le père assuroit que si; et saint Pacôme ajouta : Je sais bien qu'il est à elle, mais elle avoit consacré à Dieu sa virginité, et ne l'a pas gardée ; c'est pourquoi j'ai dit que ce n'étoit pas là son habit. Qu'elle vous promette en la présence de Dieu de vivre désormais en continence, et Jésus-Christ la guérira. Le père affligé examina sa fille, qui lui confessa sa faute, et lui promit avec serment de n'y plus retomber. Alors saint Pacôme pria pour elle, et lui envoya de l'huile qu'il avoit bénite; sitôt qu'elle en eut été ointe, elle fut guérie.

Un autre homme, ayant un fils possédé, vint trouver saint Pacôme, qui lui donna un pain béni, lui recommandant soigneusement d'en faire toujours prendre un peu au possédé avant ses repas (3). Le père lui en donna, mais le démon ne lui permit pas d'en goûter, et, ayant devant lui d'autre pain, il en emplit ses mains, et commença d'en manger. Le père rompit le pain béni en petits morceaux qu'il cacha dans des dattes, dont il avoit ôté les noyaux, et ne donna autre chose à manger à son fils que ces dattes; mais le possédé les ouvrit, jeta les morceaux de pain, et ne touchant pas même aux dattes, il ne vouloit rien manger. Le père le laissa plusieurs jours sans nourriture. Enfin, pressé de la faim, il prit du pain béni, s'endormit aussitôt, et fut délivré du démon. Saint Pacôme guérit plusieurs autres malades; mais, quand Dieu n'exauçoit pas ses prières, il ne s'en affligeoit pas, persuadé que souvent il nous fait plus de grâce de nous refuser ce que nous lui demandons, que de nous l'accorder.

Varus, évêque de Panos, écrivit à saint Pacôme, le priant de venir fonder des monastères auprès de sa ville (1). Il lui accorda sa demande, et visita en passant tous les monastères qui étoient sous sa conduite. Quand il fut arrivé à Panos avec ses moines, l'évêque le reçut avec un très-grand respect, fit une grande fête à sa venue, et lui donna des places pour bâtir les monastères. Le saint homme y travailla avec joie ; mais, comme on faisoit un mur de clôture, quelques méchants venoient la nuit abattre ce que l'on avoit bâti le jour. Le saint vieillard exhortoit ses disciples à le souffrir avec patience; mais Dieu en fit justice, et ces méchants, s'étant assemblés pour continuer leur crime, furent brûlés par un ange et consumés, en sorte qu'ils ne parurent plus. Le bâtiment étant achevé, saint Pacôme y laissa des moines, à qui il donna pour supérieur Samuël, homme d'une humeur gaie et d'une grande frugalité. Et parce que ces monastères étoient près de la ville, il y demeura long-temps lui-même, jusqu'à ce que ce nouvel établissement fût bien affermi.

Il avoit le don de prophétie, et Dieu lui révéla entre autres choses quel seroit l'état de ses monastères après sa mort (2). Qu'ils s'étendroient extrêmement, et que quelques-uns des moines conserveroient la piété et l'abstinence; mais que plusieurs tomberoient dans le relâchement et se perdroient. Que ce mal arriveroit principalement par la négligence des supérieurs, qui, manquant de confiance en Dieu et cherchant à plaire à la multitude, sèmeroient la discorde, et n'auroient plus que l'habit de moine. Que les pires s'étant une fois emparés du gouvernement, il se formeroit des jalousies et des querelles; on aspireroit aux charges avec ambition, et le choix ne se feroit plus par le mérite, mais par l'ancienneté; les bons n'auroient plus la liberté de parler, et, se tenant en silence et en repos, seroient encore persécutés. Saint Pacôme, extrêmement affligé de cette révélation, fut consolé par une vision céleste, où Jésus-Christ même lui apparut au milieu des anges.

(1) C. 34.
(2) C. 36.
(3) C. 37.

(1) C. 39.
(2) C. 45.

LIVRE SEIZIÈME.

I. Mort de Jovien. Valentinien et Valens, empereurs.

Jovien ne demeura pas long-temps à Antioche, et en partit avant la fin de l'année trois cent soixante-trois, au fort de l'hiver, pour aller à Constantinople. Il passa à Tarse, où il donna ordre d'orner le sépulcre de Julien. Il se trouva à Ancyre en Galatie le premier jour de l'an trois cent soixante-quatre, et y prit les ornements consulaires avec son fils Varronien, encore enfant. Jovien, étant arrivé à Dadastane, aux confins de Galatie et de Bithynie, fut trouvé mort la nuit du seize au dix-septième de février (1). On crut qu'il avoit été étouffé par la vapeur du charbon que l'on avoit mis dans sa chambre pour l'échauffer et en sécher les murailles. On crut aussi qu'il y avoit eu de l'indigestion, car il mangeoit à proportion de sa grande taille, et on l'accusoit d'être sujet au vin. Il mourut en sa trente-troisième année, n'ayant pas régné huit mois entiers : on envoya son corps à Constantinople pour être enterré avec les empereurs.

L'armée étant arrivée à Nicée, capitale de Bithynie, on élut empereur tout d'une voix Valentinien, qui commandoit une compagnie nommée la seconde des scutariens, et qui étoit demeurée à Ancyre (2). Il y eut dix jours d'interrègne jusqu'à ce qu'il fût arrivé, et qu'il eût pris solennellement la pourpre : ce qu'il ne fit que le vingt-sixième de février. Valentinien étoit né à Cibale en Pannonie, d'une famille médiocre dans l'origine : mais son père Gratien s'étoit élevé, par tous les degrés militaires, jusqu'à la dignité de préfet du prétoire. Le fils avoit le courage ferme, l'esprit pénétrant, le visage agréable, le discours poli. Julien le relégua, comme il a été dit, pour sa hardiesse à confesser la foi, quand il frappa le ministre des idoles qui l'arrosoit d'eau lustrale (3). Le jour même de son élection, comme ses soldats vouloient l'obliger à prendre un collègue, il leur dit : Il dépendoit de vous de me choisir pour empereur; mais, puisque je le suis, c'est à moi à juger ce qui est du bien public (1). Toutefois l'état de l'empire, attaqué de tous côtés par les barbares, le fit résoudre à prendre un collègue; et comme il délibéroit sur ce choix, Dagalaïfe, qui commandoit la cavalerie, lui dit : Si vous aimez les vôtres, vous avez un frère; si vous aimez l'état, cherchez-en un autre. Il ne laissa pas de prendre son frère Valens; et, étant arrivé à Constantinople, il le déclara empereur, un mois après qu'il le fut lui-même, le cinquième des calendes d'avril, c'est-à-dire le vingt-huitième de mars. Valens étoit chrétien comme son frère; mais il n'étoit pas encore baptisé. Ils partagèrent l'empire, les officiers et les armées; en sorte néanmoins que la principale autorité demeura toujours à Valentinien, qui prit l'Occident pour lui, comme le plus violemment attaqué par les barbares, et laissa l'Orient à Valens. Après avoir passé l'hiver à Constantinople, ils s'avancèrent ensemble en Pannonie jusqu'à Sirmium, où ils se séparèrent. Valentinien prit le chemin de Milan, et Valens retourna à Constantinople.

Dès cette année trois cent soixante-quatre, marquée par le consulat de Jovien et de Varronien, ils firent plusieurs lois en faveur du christianisme (2). Ils levèrent la défense d'instruire la jeunesse, le permettant à tous ceux qui s'en trouvoient capables. Ils défendirent les sacrifices nocturnes et les cérémonies magiques. Toutefois Prétextat, qui étoit proconsul en Grèce, et fort zélé pour le paganisme, ayant représenté que la vie seroit insupportable aux païens si on abolissoit les coutumes de leurs pères, on leur permit de les suivre, mais sans y rien ajouter. Car le but de la loi étoit principalement d'abolir les victimes humaines, et les opérations cruelles de la magie (3). Les empereurs permirent même en général, dans ce commencement, que chacun suivît telle religion qu'il voudroit. Et comme les chrétiens, se trouvant en liberté, étoient ten-

(1) Amm. XXV, c. ult. Soc. III, c. ult.

(2) Amm. XXVI, c. 1. Vict. Epit.

(3) Sup. l. XV, n. 9.

(1) Theod. IV, Hist. c. 5. Soz. VI, c. 6. Amm. XXVI, c. 4. Theod. IV, c. 12. Amm. XXVI, c. 5.

(2) L. 6. de Med et prof. cod. Th. lib. XIII. L. 7, c. Th. de Malef. lib. IX. Zosim. lib. 4, p. 735, 736.

(3) L. 9, ibid. de Malef. L. 4, Cod. Th. de Censu. l. XIII. L. 1, de Execut. lib. VIII, l. 10; de Exact. l. X, Cod. Th. Lib. 3, l. 4, C. Th. de Indulg. l. IX. L. 1, c. Th. de Pœn.

tés de renverser les temples des païens, les empereurs permettoient d'y mettre des gardes, pourvu qu'on n'y employât pas des chrétiens, comme il paroît, par un rescrit de l'an trois cent soixante-cinq, adressé à Symmaque, préfet de Rome, et païen. Quoique toutes les lois qui furent faites sous les deux empereurs portent également leurs noms, suivant la coutume, il faut attribuer à Valentinien toutes celles d'Occident. Ainsi Valentinien est l'auteur de la loi adressée à Viventius, préfet des Gaules, qui porte que les personnes qui vivent dans la virginité perpétuelle, et les veuves dont la maturité de l'âge promet qu'elles ne se remarieront pas, seront exemptes de la capitation, aussi bien que les pupilles de l'un et de l'autre sexe, jusqu'à vingt ans, et les femmes jusqu'à ce qu'elles soient mariées. Il défendit aussi aux ministres de justice de faire le dimanche aucune poursuite contre les chrétiens. Il ordonna qu'en faveur du jour de Pâque les prisons seroient ouvertes à ceux qui étoient prévenus de crimes, si ce n'étoit de sacrilége, de lèse-majesté et des autres crimes les plus atroces, entre lesquels il compte les adultères. Il défendit de condamner les criminels à servir de gladiateurs dans les spectacles.

II. Conférence de saint Hilaire avec Auxence.

L'empereur Valentinien étoit à Milan dès le premier jour de juin de l'année trois cent soixante-quatre, et il y passa la plus grande partie de l'année trois cent soixante-cinq. Saint Hilaire y étoit encore, et combattoit avec saint Eusèbe de Verceil pour la religion catholique, contre Auxence, évêque arien de Milan. Auxence prévint l'empereur, disant qu'Hilaire et Eusèbe étoient des séditieux et des calomniateurs qui l'accusoient faussement d'être arien, quoiqu'il n'enseignât que la foi catholique (1). L'empereur, voulant établir la paix, fit publier un édit pressant, par lequel il défendoit que personne troublât l'église de Milan. Saint Hilaire s'y opposa, et représenta à l'empereur qu'Auxence étoit un blasphémateur et un ennemi de Jésus-Christ, dont la créance n'étoit pas telle que l'empereur pensoit. Valentinien, touché de cette remontrance, ordonna qu'ils s'assemblassent avec d'autres évêques, environ au nombre de dix, en présence du questeur et du maître des offices. En cette conférence, Auxence commença par chicaner, en proposant des fins de non recevoir, comme dans un tribunal séculier, et disant qu'Hilaire ne devoit point être écouté comme évêque, puisqu'il avoit été condamné par Saturnin au concile de Béziers. Saint Hilaire sut bien se défendre de ce reproche, et les commissaires jugèrent que, sans s'arrêter aux exceptions, il falloit traiter de la foi suivant l'ordre de l'empereur (1). Auxence, se sentant pressé et voyant le péril où il s'exposoit en niant la foi catholique, déclara qu'il croyoit Jésus-Christ vrai Dieu, de même divinité et de même substance que le père, de peur que ce qui s'étoit dit n'échappât à la mémoire de ceux qui avoient assisté à la conférence. Saint Hilaire présenta aussitôt par le questeur un écrit à l'empereur, contenant ce dont on étoit demeuré d'accord : tous furent d'avis qu'Auxence devoit faire la même confession publiquement. Il fut donc obligé de l'écrire ; mais, après y avoir bien rêvé, il trouva moyen de se jouer de la bonne foi de l'empereur par un écrit dont voici les paroles :

Aux très-heureux et très-glorieux empereurs Valentinien et Valens, augustes, Auxence, évêque de l'église catholique de Milan (2). J'estime, très-pieux empereurs, que la réunion procurée par six cents évêques, après tant de travaux, ne doit pas être altérée par la contestation de quelques particuliers rejetés il y a dix ans, comme on le prouve par écrit. Cette union de tant d'évêques est le concile de Rimini ; et ces personnes rejetées sont saint Hilaire et saint Eusèbe de Verceil, condamnés et bannis par la faction des ariens en trois cent cinquante-cinq. Auxence ajoute : Je n'ai jamais connu Arius, je ne l'ai point vu de mes yeux, je ne sais point sa doctrine ; mais j'ai cru depuis l'enfance, comme j'ai été instruit et comme j'ai appris dans les saintes Ecritures, j'ai cru, dis-je, et je crois en un seul vrai Dieu, père tout-puissant, invisible, impassible, immortel ; et en son fils unique, Notre Seigneur Jésus-Christ, né du père avant tous les siècles, et avant tout commencement, Dieu, vrai fils d'un vrai Dieu père, selon qu'il est écrit dans l'Evangile. Il continue ce qui regarde l'incarnation et le Saint-Esprit ; puis il ajoute : Je n'ai jamais prêché deux dieux, car il n'y a point deux pères pour les nommer deux dieux, ni deux fils, mais un seul fils d'un seul père, Dieu de Dieu, comme il est écrit (3). Il y a un seul Dieu père de qui est tout, et un seul Seigneur Jésus-Christ par qui est tout. Les évêques catholiques ont toujours condamné dans leurs assemblées toutes les hérésies, mais particulièrement dans le concile de Rimini. Et afin que vous connoissiez mieux la vérité de ce qui s'est passé, je vous en ai envoyé les actes, et je demande que vous vouliez bien les faire lire. Vous verrez par-là que ceux qui sont déposés depuis long-temps, c'est-à-dire Hilaire et Eusèbe, s'efforcent de faire partout des schismes. Car vous savez bien que l'on ne doit plus toucher à l'exposition de la foi catholique, qui a été bien faite une fois, suivant les saintes Ecritures.

(1) Got. Chron. Cod. Theod. Hilar. cont. Aux. n. 7.

(1) Sup. l. XII, n. 42. n. 18.
(2) Ap. Hilar. p. 1270, nov. edit. 1693, Sup. l. XIII,
(3) 1 Cor, VIII, 6.

III. Écrit de saint Hilaire.

Auxence ayant donné cet écrit, on répandit dans le peuple qu'il avoit reconnu que Jésus-Christ étoit vrai Dieu, de même divinité et de même substance que le père, et qu'il ne s'éloignoit point du sens de l'exposition de foi de saint Hilaire (1). Ainsi l'empereur, croyant Auxence effectivement catholique, embrassa sa communion. Mais saint Hilaire soutenoit toujours que ce n'étoit que feinte, que l'on détruisoit la foi, que l'on se moquoit de Dieu et des hommes. Alors l'empereur Valentinien lui ordonna de sortir de Milan. Il obéit, et, n'ayant plus d'autre moyen de défendre la vérité, il publia un écrit adressé à tous les évêques et à tous les peuples catholiques, où il découvre toute la fraude d'Auxence. Il montre d'abord qu'il ne faut pas se laisser éblouir par le nom de paix, et que l'Eglise n'a besoin d'aucun appui temporel, ce qu'il explique ainsi :

Il faut gémir de la misère et de l'erreur de notre temps, où l'on croit que Dieu a besoin de la protection des hommes, et on recherche la puissance du siècle pour défendre l'église de Jésus-Christ (2). Je vous prie, vous qui croyez être évêques, de quel appui se sont servi les apôtres pour prêcher l'Evangile? Quelles puissances leur ont aidé à annoncer Jésus-Christ, et faire passer presque toutes les nations de l'idolâtrie au culte de Dieu? Appeloient-ils quelqu'officier de la cour quand ils chantoient les louanges de Dieu en prison, dans les fers, et après les coups de fouet (3)? Saint Paul formoit-il l'église de Jésus-Christ par des édits de l'empereur, quand il étoit lui-même un spectacle dans le théâtre? Je pense qu'il se soutenoit par la protection de Néron, de Vespasien ou de Décius, dont la haine a révélé le lustre de la doctrine céleste. Lorsqu'ils se nourrissoient du travail de leurs mains, qu'ils s'assembloient en secret dans des chambres hautes, qu'ils parcouroient les bourgades, les villes, et presque toutes les nations par mer et par terre, malgré les ordonnances du sénat et les édits des princes, je crois qu'alors ils n'avoient pas les clefs du royaume des cieux? Au contraire, la puissance de Dieu contre la haine des hommes n'a-t-elle pas paru manifestement, en ce que plus on défendoit de prêcher Jésus-Christ et plus il étoit prêché? Maintenant, hélas! les avantages humains rendent recommandable la foi divine, et, cherchant à autoriser le nom de Jésus-Christ, on fait croire qu'il est foible par lui-même. L'Eglise menace d'exils et de prisons, et veut se faire croire par force, elle qui a établi son autorité par les exils et les prisons. Elle attend comme une grâce que l'on communique avec elle, après s'être établie par la terreur des persécutions ; elle bannit les évêques, après s'être étendue par le bannissement des évêques ; elle se glorifie d'être aimée du monde, elle qui n'a pu être à Jésus-Christ sans être haïe du monde. Telle est l'Eglise en comparaison de celle qui nous avoit été confiée, et que nous laissons perdre maintenant.

Ensuite saint Hilaire rapporte ce qui s'étoit passé à Milan, et découvre les artifices de l'écrit d'Auxence. Premièrement, dit-il, il donne pour sainte la confession de foi de Nicée en Thrace, extorquée par violence et rejetée de tout le monde. Auxence ne nommoit pas Nicée en Thrace. Mais la formule de Rimini, sur laquelle il appuyoit, étoit en effet la même (1). Saint Hilaire continue : Il dit qu'il ne connoît point Arius, quoiqu'il ait été fait prêtre à Alexandrie dans l'église arienne, à laquelle Grégoire présidoit. On étoit convenu d'écrire que Jésus-Christ est vrai Dieu de même divinité et de même substance que le père ; cependant il met ces paroles d'un artifice diabolique que Jésus-Christ est né devant tous les temps, Dieu vrai fils, afin que, selon les ariens, le vrai se rapporte à *fils* et non pas à *Dieu*. On ne peut bien exprimer en françois l'équivoque des paroles latines, *Deum verum filium*, où le *verum* se peut rapporter également au mot qui précède et au mot qui suit. Saint Hilaire continue : Et, pour montrer encore plus la différence de cette expression, on ajoute, d'un vrai Dieu père, pour marquer que le père est vraiment Dieu, et que Jésus-Christ n'est vraiment que fils. Dans la suite du discours, Auxence dit qu'il n'y a qu'une divinité, et ne l'attribue pas au fils, mais au père seul. Il dit qu'il n'enseigne pas deux dieux, parce qu'il n'y a pas deux pères. Qui ne voit que la divinité unique est proposée comme appartenant au père seul? d'où viennent ces paroles du style de Satan, nous connoissons un seul vrai Dieu père. Et encore : Le fils semblable, selon les Écritures, au père qui l'a engendré. Si cela est écrit quelque part dans les livres sacrés, il peut se justifier ; mais si le père et le fils sont un par la vérité de la divinité, pourquoi préfère-t-on l'opinion imparfaite de la ressemblance? Il est vrai, Jésus-Christ est l'image de Dieu, mais l'homme l'est aussi. Vous nommez Jésus-Christ Dieu (2), Moïse est nommé le dieu de Pharaon. Vous nommez Jésus-Christ fils et premier né de Dieu, Israël est aussi nommé son premier né. Vous dites que Jésus-Christ est né devant les temps, le démon aussi est créé avant les temps et les siècles. Vous ne refusez à Jésus-Christ que ce qu'il est, c'est-à-dire de le reconnoître vrai Dieu, d'une même divinité et d'une même substance que le père. Si vous le croyez, pourquoi ne l'avez-vous pas écrit simplement? Si vous ne le croyez pas, pourquoi ne l'avez-vous pas simplement nié (3)? Il avoit marqué auparavant que ces expressions artificieuses des

(1) Hilar. n. 10.
(2) In Aux. n. 3.
(3) Act. XVI, 25.

(1) N. 8. Sup. l. XIV, n. 13, 14.
(2) N. 14.
(3) Ex. VII, 1 ; IV, 22.

ariens empêchoient le peuple catholique de périr sous leur conduite, parce qu'il jugeoit de la foi de ces faux docteurs par leurs paroles; en sorte, dit-il, que les oreilles du peuple sont plus pures que le cœur de ses évêques (1).

Il finit en exhortant les catholiques à fuir la communion des ariens. Vous faites mal, dit-il, de tant aimer les murailles, de respecter l'église dans les bâtiments, de faire valoir sous ce prétexte le nom de paix. Peut-on douter que l'antechrist ne doive s'asseoir dans ces mêmes lieux? Les montagnes, les forêts, les lacs, les prisons, les gouffres me semblent plus sûrs, puisque l'esprit de Dieu y a fait parler les prophètes. Saint Hilaire dit ceci contre ceux qui aimoient mieux s'assembler avec les ariens que de quitter les lieux où ils avoient accoutumé de prier, pour s'assembler à la campagne et dans des lieux écartés, comme il étoit ordinaire en Orient. C'est ainsi que ce saint évêque s'opposoit à Auxence, conservant toujours un grand respect envers l'empereur (2). Il retourna à Poitiers, et y mourut en paix la quatrième année de Valentinien, trois cent soixante-sept de J.-C. On y conserva un livre des Évangiles, qu'il avoit écrit en grec de sa main, où saint Jean étoit ensuite de saint Matthieu (3). Son sépulcre fut célèbre par un très-grand nombre de miracles pendant plusieurs siècles; et en plusieurs anciens sacramentaires, on trouve son nom dans le canon de la messe, au premier rang après les martyrs. Saint Eusèbe de Verceil mourut quelque temps après, au moins ne sait-on rien de lui depuis cette dispute; et Auxence fut aussi combattu par Philastre, évêque de Bresse, et par Evagre, prêtre d'Antioche, qui étoit venu en Italie avec saint Eusèbe (4).

IV. Concile de Lampsaque.

Dès le commencement de ce règne, les évêques d'Hellespont et de Bithynie, et tous les autres Macédoniens ou demi-ariens obtinrent la permission des empereurs de s'assembler pour redresser la doctrine de la foi (5). Ce fut à Lampsaque, ville voisine du détroit de l'Hellespont, qu'ils tinrent leur concile, la septième année après celui de Séleucie, sous le consulat des deux empereurs Valentinien et Valens, c'est-à-dire l'an trois cent soixante-cinq. Ils y passèrent deux mois à délibérer, et enfin ils ordonnèrent que ce qui avoit été fait à Constantinople en trois cent soixante, à la poursuite d'Eudoxe et d'Acace, chef des anoméens, seroit nul (6); que l'on n'auroit pas plus d'égard à l'exposition de foi, qui avoit été apportée, comme étant celle des évêques occidentaux, c'est-à-dire, à celle de Rimini. Que l'on tiendroit l'opinion, que le fils est semblable au père en substance (1), et que l'addition de semblable étoit nécessaire, pour signifier la différence des hypostases. Que l'on suivroit par toutes les églises la confession de foi de Séleucie, proposée auparavant à la dédicace de l'église d'Antioche. Que ceux qui avoient été déposés par les anoméens reprendroient leurs siéges, comme chassés injustement. Que si quelqu'un vouloit les accuser, ils s'exposeroit à la même peine en cas de calomnie. Que les juges seroient les évêques orthodoxes du pays, assemblés avec ceux des provinces voisines, dans l'église où seroient les témoins de la conduite de l'accusé. Voilà ce qu'ordonnèrent les évêques du concile de Lampsaque. Ils appelèrent ensuite les anoméens, et leur offrirent de les recevoir à pénitence; et comme ils ne s'y soumirent pas, les demi-ariens notifièrent leurs décrets à toutes les églises.

Ils prévoyoient bien qu'Eudoxe mettroit la cour de son côté, c'est pourquoi ils résolurent de le prévenir, et vinrent trouver à Héraclée l'empereur Valens, pour l'instruire de ce qu'ils avoient fait à Lampsaque. Mais Eudoxe avoit gagné déjà l'empereur et ceux qui l'environnoient. Ainsi, quand les députés de Lampsaque s'adressèrent à lui, il les exhorta à n'avoir point de différent avec Eudoxe, et comme ils s'en défendoient et se plaignoient de la surprise dont on avoit usé à Constantinople et des artifices avec lesquels on avoit renversé les décrets de Séleucie, il se mit en colère, les envoya en exil, et fit donner les églises à ceux du parti d'Eudoxe.

V. Révolte de Procope, et sa mort.

Il commença ainsi à persécuter les demi-ariens et les catholiques; mais cette première persécution fut interrompue par la guerre civile contre Procope (2). C'étoit ce parent de Julien qu'il avoit destiné à régner à sa place, et qui avoit pris soin de sa sépulture. Il s'étoit caché depuis ce temps-là, et demeura quelque temps près de Chalcédoine, dans une maison de campagne de l'hérétique Eunomius (3). De là il passa secrètement à Constantinople, et, profitant de l'absence de Valens qui étoit en Orient, et de la haine que lui attiroient l'avarice et la cruauté de Pétrone, son beau-père, il se fit reconnoître empereur le vingt-huitième septembre, cette même année trois cent soixante cinq. Valens avoit marché vers la Syrie pour s'opposer aux Perses, en cas qu'ils voulussent rompre la trêve, et s'étoit arrêté à Césarée en Cappadoce (4). Il revint sur ses pas: Procope eut d'abord quelques avantages, mais il fut enfin abandonné par les siens dans la ba-

(1) N. 6.
(2) Vita S Hilar. in Ed an. 1693.
(3) Pagi ad an. 369, n.3.
(4) Gaud Vita S. Phil. Hier. Ep. 48.
(5) Socr. IV, c. 2, 4. Soz. VI, c. 7. V. Pagi. an. 365, n. 2.
(6) Sup. l. XIV, n. 21.

(1) Sup. lib. XIV, n. 16; XII, n. 11.
(2) Sup. l. XV, n. 44
(3) Phil. IX, c. 5.
(4) Idac. Fast.

taille qui se donna près de Nicolie en Phrygie, d'où, s'étant sauvé dans les bois, il fut arrêté par deux de ses capitaines, et amené à Valens, qui lui fit trancher la tête le vingt-septième de mai trois cent soixante-six (1), autrement le sixième des calendes de juin, sous le consulat du jeune Gratien, fils de Valentinien, avec Dagalaïfe.

Valens, étant en Orient, voulut punir le philosophe Maxime, celui qui avoit perverti Julien et l'avoit gouverné jusqu'à la fin par ses illusions et ses impostures. Il avoit aussi accusé auprès de lui Valentinien, comme ayant commis des impiétés contre le paganisme. Valens se fit donc amener Maxime avec Priscus, qui, n'étant pas trouvé coupable, fut renvoyé, et s'en retourna en Grèce (2). Pour Maxime, le peuple crioit contre lui dans les théâtres, et plusieurs se plaignoient à l'empereur de sa mauvaise conduite : il fut condamné à une très-grosse amende, parce que l'on étoit persuadé qu'il avoit beaucoup pillé. On lui fit aussi souffrir de cruels tourments ; et, pour s'en délivrer, il chargea sa femme, qui étoit présente, de lui acheter du poison (3). Elle en voulut boire la première et en mourut : Maxime n'en but point, mais il fut délivré par Cléarque, qui fut fait proconsul d'Asie dans le temps de la révolte de Procope, et qui persuada même à l'empereur Valens de le laisser en liberté, après avoir modéré l'amende. C'est ainsi que Maxime se sauva pour cette fois. Le médecin Oribase, autre confident de Julien, fut dépouillé de son bien et banni chez les barbares.

VI. Valens soutient les ariens.

La guerre civile n'ayant duré que six mois, Valens recommença bientôt à troubler ceux qui n'étoient pas dans ses sentiments sur la religion (4). Il étoit extrêmement irrité contre les évêques du concile de Lampsaque, parce qu'ils avoient condamné les ariens et la formule de Rimini. Dans cette colère, il fit venir de Cyzique Eleusius, et, ayant assemblé des évêques ariens, il le pressa d'embrasser leur communion. D'abord Eleusius résista courageusement ; mais la crainte de l'exil et de la perte de ses biens lui fit faire ce que l'on voulut. Il s'en repentit aussitôt, et, étant retourné à Cyzique, il confessa son péché devant tout le peuple, se plaignant avec larmes de la violence qu'on lui avoit faite, et les exhortant à choisir un autre évêque ; mais le peuple de Cyzique avoit tant de respect pour sa vertu, qu'ils ne purent se résoudre à lui donner un successeur. Les catholiques de Constantinople, c'est-à-dire ceux qui suivoient la foi de Nicée, ne furent pas mieux traités que les demi-ariens (1). Les novatiens furent enveloppés avec eux dans la persécution, comme ayant la même foi sur la trinité : les uns et les autres furent chassés de la ville. L'empereur fit fermer les églises des novatiens, car pour les catholiques ils n'en avoient plus depuis qu'elles leur avoient été ôtées par Constantius.

VII. Députation des Orientaux en Occident.

Les demi-ariens, se voyant ainsi persécutés par Eudoxe et par les purs ariens, et n'ayant pas la liberté de s'assembler en un seul lieu, tinrent divers petits conciles à Smyrne, en Pisidie, en Isaurie, en Pamphilie et en Lycie (2), convinrent ensemble qu'il falloit en cette extrémité avoir recours à l'empereur Valentinien et au pape Libère, et qu'il valoit mieux embrasser la foi des Occidentaux que communiquer avec le parti d'Eudoxe. Ils envoyèrent donc Eustathe de Sébaste, Sylvain de Tarse et Théophile de Castabale en Cilicie, avec ordre de ne point disputer avec Libère sur la foi, mais de communiquer avec l'église romaine, et d'approuver la créance du consubstantiel. Les lettres dont ils les chargèrent s'adressoient au pape Libère et aux évêques d'Occident, comme à ceux qui, ayant conservé la foi pure depuis les apôtres, étoient plus obligés que les autres à la maintenir.

Les députés, étant arrivés en Italie, trouvèrent que l'empereur Valentinien en étoit parti sur la fin de l'an trois cent soixante-cinq, pour aller en Gaule faire la guerre aux barbares. Ils ne jugèrent pas à propos de le suivre dans un pays où les chemins n'étoient pas libres à cause de la guerre ; ils demeurèrent à Rome, et rendirent au pape Libère les lettres dont ils étoient chargés (3). D'abord le pape ne vouloit point les recevoir, les regardant comme des ariens qui avoient aboli la foi de Nicée. Ils répondirent qu'ils étoient revenus de l'erreur, et qu'ils avoient rejeté depuis long-temps la créance des anoméens, et confessé le fils semblable au père en toutes choses, qu'il n'y avoit point de différence entre le semblable et le consubstantiel. Libère leur demanda leur confession de foi par écrit, et ils la donnèrent telle que nous l'avons encore.

Ils y déclarèrent, comme députés du concile de Lampsaque vers le pape et vers tous les évêques d'Italie et d'Occident, que l'on doit tenir inviolablement la foi du concile de Nicée, que le consubstantiel y a été mis saintement et religieusement contre l'erreur d'Arius. Ils condamnent Arius et sa doctrine impie, avec ses disciples et ses adhérents (4). Ils condamnent tous les hérétiques, les sabelliens, les patropassiens, les marcionites, les photiniens, les mar-

(1) Amm. XXVI, c. 9. Idac. Fast.
(2) Zosim. lib. IV, p. 735. Eunap. in Max. p. 96.
(3) Lib. Or. Fun. p. 327. Eunap. Orib. p. 173.
(4) Sozom. VI, c. 8. Socr. IV, c. 6.

(1) Soz. VI, c. 9.
(2) Socr. IV, c. 11. Soz. VI, c. 10.
(3) Amm. XXVI, c. 5. Socr. IV, c. 11 ; ibid. c. 12.
(4) Soz. VI, c. 11.

celliens et Paul de Sasomate, leur doctrine et tous leurs adhérents, enfin toutes les hérésies contraires à la foi de Nicée. Ils condamnent particulièrement l'exposition qui fut lue au concile de Rimini, et qui, ayant été apportée à Constantinople de Nicée en Thrace, fut souscrite par ceux que l'on avoit séduits avec parjure. Or, notre foi, disent-ils, et celle des évêques dont nous sommes députés, est telle : Nous croyons un seul Dieu, et le reste. Ils transcrivent tout au long le symbole de Nicée, mettent leurs souscriptions, et ajoutent : Si quelqu'un, après cette exposition de foi, veut intenter contre nous ou contre ceux qui nous ont envoyés quelqu'accusation, qu'il vienne avec des lettres de votre sainteté devant les évêques orthodoxes que vous aurez approuvés ; qu'il y soit jugé avec nous, et que celui qui sera convaincu soit puni (1). L'original de cette déclaration demeura en dépôt à Rome.

Le pape Libère, ayant pris ainsi ses sûretés avec les députés des Orientaux, les reçut à sa communion, et les renvoya avec une lettre adressée aux évêques qui les avoient députés, avec cette souscription : A nos chers frères et collègues Evéthius, Cyrille et les autres, qui y sont nommés jusqu'au nombre de soixante-quatre, et à tous les évêques orthodoxes d'Orient, Libère, évêque, et les évêques d'Italie et d'Occident, salut en Notre Seigneur. Le pape, mettant ainsi leurs noms avant le sien, use envers eux de la même civilité dont ils avoient usé envers lui (2). Il témoigne la joie avec laquelle il a reçu les marques de la pureté de leur foi et de leur union avec tous les Occidentaux. Il relève la foi de Nicée; il dit que l'effort que les ariens ont fait à Rimini pour l'ébranler est demeuré inutile. Car, ajoute-t-il, presque tous ceux qui avoient été séduits ou forcés sont revenus, ont anathématisé l'exposition de Rimini, souscrit à la foi de Nicée, et sont rentrés dans notre communion, animés d'une plus forte indignation contre la doctrine d'Arius et contre ses disciples.

VIII. Mort de Libère. Damase, pape. Schisme d'Ursin.

Le pape Libère ne survécut pas long-temps à cette réunion des Orientaux. Il mourut le huitième des calendes d'octobre, sous le consulat de Gratien et de Dagalaïfe, c'est-à-dire, le vingt-quatrième septembre l'an trois cent soixante-six, après avoir tenu le saint siége pendant quatorze ans et quelques mois (3). Sa chute n'a pas empêché que sa mémoire n'ait été en vénération, et que les évêques les plus illustres de ce temps-là, saint Epiphane, saint Basile et saint Ambroise, ne l'aient nommé avec les marques ordinaires de respect. On élut à sa place Damase, Espagnol de naissance, dont le père, nommé Antoine, avoit été successivement excepteur ou écrivain, lecteur, diacre, et enfin prêtre de l'église romaine, attaché au titre de Saint-Laurent. Damase servit en la même église que son père, et garda la continence parfaite, au rapport de saint Jérôme. Lorsque Libère fut banni par Constantius en trois cent cinquante-cinq, il étoit déjà diacre de l'église romaine, et s'engagea par un serment solennel, avec le reste du clergé de Rome, à ne recevoir jamais d'autre pape du vivant de Libère, qu'il accompagna quelque temps à Bérée dans son exil (1). Il avoit plus de soixante ans quand il fut élu pape, et il fut ordonné dans la basilique de Lucine, autrement de Saint-Laurent, qui étoit son titre.

Peu de temps après, Ursin aussi, diacre de l'église romaine, ne pouvant souffrir que Damase lui eût été préféré, assembla une troupe de gens séditieux dans une autre basilique, et persuada à Paul, évêque de Tibur, homme grossier et ignorant, de l'ordonner évêque, contre la règle de la tradition générale qui vouloit trois évêques pour en ordonner un, et contre l'ancienne coutume de l'église romaine, dont l'évêque devoit être consacré par celui d'Ostie (2). Le peuple prit parti dans ce schisme et en vint à la sédition. Juventius, préfet de Rome, et Julien, préfet de l'annone, c'est-à-dire des vivres, envoyèrent en exil Ursin avec les diacres Amantius et Loup, ses principaux fauteurs : il y eut aussi sept prêtres arrêtés et chassés de la ville (3). Mais le peuple du parti d'Ursin les arracha aux officiers qui les menoient, et les conduisit aussitôt à la basilique de Libère, autrement de Sicine, où Ursin avoit été ordonné. C'est aujourd'hui l'église de Sainte-Marie-Majeure. Le peuple du parti de Damase s'assembla avec des épées et des bâtons, et assiégea la basilique le vingt-cinquième d'octobre, à huit heures du matin, la même année trois cent soixante-six (4). Il y eut un grand combat. On rompit les portes de la basilique, on y mit le feu, on en découvrit le toit, et enfin on y trouva les corps de cent trente-sept personnes tuées de l'un et l'autre sexe. Le préfet Juventius, ne pouvant apaiser la sédition, fut contraint de se retirer à une maison de campagne.

Ammien Marcellin, auteur païen, qui vivoit alors, rapportant cette histoire, blâme également l'animosité des deux partis, et ajoute : Quand je considère la splendeur de Rome, je ne nie pas que ceux qui désirent cette place ne doivent faire tous leurs efforts pour y arriver, puisqu'elle leur procure un établissement sûr, où ils sont enrichis des offrandes des dames ;

(1) Basil. Ep. 82, p. 911, D.
(2) V. Vales. ad Socr. p. 40, C.
(3) Lib. Marcell. Præf. p. 4. Sup. lib. XIII, n. 10. Ep. Hæres. 75, n. 2. Bas. Ep. 74, p. 875, D. Ambr. de Virg. lib. III, c. 1, et 4. Damas. Carm. 78.

(1) Hier. Ep. 50, ad Pam. c. 7. Marcell. Præf. libel. p. 2, 3.
(2) Ruf. II, Hist. c. 10. Hier. Chr. an. 367.
(3) Sulp. liv. IX, n. 34. Ex. Aug. Brev. Coll. c. 16.
(4) Amm. XXVII, c. 3.

ils sortent dans des chariots, vêtus splendidement, et font si bonne chère que leurs tables surpassent celles des rois. Ils pourroient être véritablement heureux, si, méprisant la grandeur de Rome, ils imitoient la vie de quelques prélats des provinces, qui, par la frugalité de leur nourriture, la pauvreté de leurs habits et la modestie de leurs yeux baissés vers la terre, se rendent recommandables au Dieu éternel et à ses vrais adorateurs. Ces dernières paroles d'Ammien méritent plus de créance que ce qu'il dit des papes. Il falloit toutefois que leur vie eût quelqu'éclat extérieur, puisqu'au rapport de saint Jérôme, Prétextat, qui fut depuis préfet de Rome, disoit par plaisanterie au même pape Damase (1) : Faites-moi évêque de Rome, et aussitôt je serai chrétien. Dès le commencement de ce schisme, Valentinien ordonna que l'évêque de Rome examineroit les causes des autres évêques avec ses collègues ; et en général il ordonna par une loi que, dans les causes de la foi ou de l'ordre ecclésiastique, le juge devoit être d'une dignité égale, c'est-à-dire que les évêques seroient jugés par des évêques, et non par des laïques.

IX. Concile de Tyane.

Eustathe et les autres députés des Orientaux, étant partis de Rome avec la lettre du pape Libère, s'en allèrent en Sicile, et y firent assembler un concile des évêques du pays, devant lesquels ils approuvèrent la foi de Nicée et le terme de consubstantiel, comme ils avoient fait à Rome ; et les évêques de Sicile leur donnèrent des lettres conformes à celles de Libère (2). Eustathe en particulier alla en Illyrie, et ce fut lui apparemment qui fit revenir du pur arianisme Germinius, évêque de Sirmium (3). Car nous avons une profession de foi, où il déclare qu'il croit le fils de Dieu semblable au père en divinité, en puissance, en gloire, en sagesse, en tout. Les autres évêques ariens d'Illyrie, dont les principaux étoient Valens, Ursace et Pallade, furent alarmés de cette rétractation de Germinius, et lui en écrivirent plusieurs lettres, dont l'une est datée du quinzième des calendes de janvier, sous le consulat de Gratien et de Dagalaïfe, c'est-à-dire le dix-huitième décembre trois cent soixante-six ; mais Germinius persista à soutenir le fils semblable au père en tout, excepté l'innascibilité.

Les députés du concile de Lampsaque, étant revenus en Orient, trouvèrent un concile assemblé à Tyane, où étoient Eusèbe, évêque de Césarée en Cappadoce, Athanase d'Ancyre, Pélage de Laodicée, Zénon de Tyr, Paul d'Emèse, Otrée de Mélitine, le saint vieillard Grégoire de Nazianze, et plusieurs autres qui avoient assisté au concile d'Antioche, sous Jovien, en trois cent soixante-trois, où fut établie la foi du consubstantiel (1). En ce concile de Tyane, on lut les lettres de Libère et des évêques d'Italie, de Sicile, d'Afrique et de Gaule, que les députés avoient apportées ; et l'on peut croire que les Occidentaux les avoient données volontiers pour effacer la honte du concile de Rimini. Les pères du concile en eurent une très-grande joie ; ils rétablirent Eustathe de Sébaste, autrefois déposé, et le reçurent comme évêque catholique ; et ils écrivirent à toutes les églises d'Orient de lire les décrets des évêques d'Asie qui avoient envoyé ces députés, les lettres de Libère et des Occidentaux, et de faire réflexion sur leur nombre (2). Car, disoient-ils, vous trouverez que tous ces évêques ensemble sont beaucoup plus que ceux du concile de Rimini. Ils les exhortoient donc à entrer dans leur communion et à le déclarer par écrit. Ils les invitoient aussi à s'assembler à Tarse en Cilicie avant la fin du printemps, à un certain jour qu'ils marquoient ; apparemment ils vouloient prévenir les chaleurs de l'été, excessives en Cilicie. Il y eut plusieurs messages pour cet effet, principalement vers les évêques catholiques ; et, dans ce concile de Tarse, on devoit confirmer la foi de Nicée et apaiser toutes les disputes.

X. Commencement de la persécution de Valens.

Mais, comme on étoit prêt à le tenir, environ trente-quatre évêques asiatiques s'assemblèrent dans la Carie (3). Ils louoient le zèle pour la réunion des églises, mais ils rejetoient le mot de consubstantiel, et vouloient que l'on s'en tînt à la confession de foi de la dédicace d'Antioche et de Séleucie, qu'ils soutenoient être l'ouvrage du martyr saint Lucien. Il y eut un plus puissant obstacle au concile de Tarse. L'empereur Valens, à la sollicitation d'Eudoxe de Constantinople, écrivit aux évêques et leur défendit avec menace de tenir ce concile ; et d'ailleurs il ordonna aux gouverneurs des provinces de chasser des églises les évêques déposés sous Constantius, qui avoient repris leurs siéges sous Julien. On croit que ceci se passoit au commencement de l'an trois cent soixante-sept.

En vertu de cet ordre, les officiers qui commandoient en Egypte, et particulièrement le préfet Tatien, voulurent ôter les églises à saint Athanase, et le chasser d'Alexandrie ; car l'ordonnance de l'empereur portoit de grandes peines contre les magistrats et contre les officiers qui servoient sous eux, s'ils manquoient à l'exécuter, c'est-à-dire à des amendes et même des punitions corporelles. Les chrétiens, s'étant

(1) Hier.Ep. 61, ad Pammach.c. 3. Ep. Conc. Rom. an. 378, t. 2, Conc. p. 1001. Ambr. p. 21, ad Valentin. al. 16, ant.
(2) Socr. IV, c. 12.
(3) Ep. Illyr. ap. Theod. IV, c 9.

(1) Hilar.Fragm. 13, 14, 15. Sup. l. XV, n. 55. Bas. Ep. 74, p. 875, D.
(2) Ep. 82, p. 911, D
(3) Soz. VI, c. 12. V. Pagi. an. 370, n. 3. Soc. IV, c. 14.

assemblés, prièrent le préfet de ne pas chasser légèrement leur évêque et de bien examiner les termes de l'ordonnance. L'empereur veut, disoient-ils, que l'on chasse seulement ceux qui sont revenus sous Julien, après avoir été chassés sous Constantius. Athanase a véritablement été chassé sous Constantius, mais il a été rappelé par lui-même. Julien, qui a rappelé tous les autres, l'a persécuté lui seul; et c'est Jovien qui l'a rappelé. Le préfet ne se rendit point à ces raisons; mais le peuple fidèle continuoit de lui résister, et d'empêcher qu'il ne fît violence à saint Athanase. Voyant donc le peuple s'amasser de toutes parts, la ville pleine de tumulte et la sédition prête à éclater, il en avertit l'empereur, et laissa cependant saint Athanase à Alexandrie.

Plusieurs jours après, comme la sédition paroissoit apaisée, saint Athanase sortit secrètement le soir, et se cacha dans une maison de campagne. Mais, la même nuit, le préfet d'Egypte et le commandant des troupes se saisirent de l'église où le saint évêque demeuroit ordinairement; car ils croyoient que le peuple ne pensoit plus à s'émouvoir, et d'ailleurs c'étoit l'heure où tout le monde dormoit. Ils cherchèrent donc saint Athanase partout, même dans les chambres les plus hautes, et se retirèrent sans rien faire, fort étonnés de ne le point trouver. De quelque manière qu'il eût été averti, soit par un ange, comme crurent quelques-uns, soit par une voie naturelle, il est certain qu'il se retira fort à propos; et ce fut en cette occasion qu'il se cacha dans le sépulcre de son père. Il pouvoit y demeurer sans incommodité; car chez les anciens, particulièrement en Egypte, les sépulcres étoient des bâtiments en pleine campagne, si considérables, qu'il y avoit des logements. C'est ainsi que saint Athanase se retira pour la quatrième fois, de peur d'être l'occasion des maux qui suivent ordinairement les émotions populaires. Il ne demeura que quatre mois dans ce sépulcre, car l'empereur Valens donna bientôt ordre de le rappeler. On croit qu'il le donna malgré lui, craignant que Valentinien, son frère, qui soutenoit la foi de Nicée, ne trouvât mauvais qu'il maltraitât un si grand homme, ou que ses admirateurs, qui étoient en grand nombre, ne fissent quelque mouvement préjudiciable à l'état. Peut-être que les chefs des ariens craignirent que saint Athanase n'allât trouver les empereurs, qu'il ne fît changer de sentiment à Valens, ou n'animât Valentinien contre lui. Car ils avoient vu les effets de son puissant génie sur Constantius, qui fut trop heureux de lui accorder son rappel et de le presser même de retourner en Egypte. Ce sont les conjectures de l'historien Sozomène. Il est certain que saint Athanase fut épargné dans la persécution de Valens, qu'il demeura paisible dans son église, et que l'Egypte fut tranquille pendant ce qui lui resta de vie. Ce n'est pas que Lucius ne pressât souvent Valens de l'envoyer à Alexandrie, dont les ariens l'avoient ordonné évêque; mais la crainte du peuple le retenoit (1).

Valens avoit résolu de marcher contre les Goths, qui avoient passé le Danube, et ravageoient la Thrace (2). Mais, avant que de s'exposer aux périls de cette guerre, il voulut recevoir le baptême, et le reçut en effet de la main d'Eudoxe, le fameux arien qui tenoit alors le siége de Constantinople. Dans la cérémonie même, Eudoxe lui fit jurer de demeurer toujours dans sa créance, et de poursuivre partout ceux du sentiment contraire. C'est ainsi que Valens acheva de se livrer aux ariens, avec lesquels sa femme Albia Dominica avoit commencé de l'engager. L'hérétique Eunomius avoit été condamné par sentence d'Auxone, préfet du prétoire, à aller en exil en Mauritanie, comme complice de la conjuration de Procope. Il marchoit pendant l'hiver pour se rendre au lieu de son exil. Mais, étant arrivé à Murse en Pannonie, il y fut reçu à bras ouverts par l'évêque Valens, arien comme lui. L'empereur y vint aussi avec Domnin, évêque de Marcianopole, aussi arien. Ces deux évêques soutinrent qu'Eunomius avoit été calomnié, et représentèrent à l'empereur sa disgrâce d'une manière si pathétique, qu'il révoqua la condamnation d'exil. Il vouloit même voir Eunomius; mais Eudoxe de Constantinople l'en empêcha par artifice, craignant sans doute la diminution de son crédit. L'empereur Valens persécuta plus ouvertement les catholiques trois ans après, lorsqu'il se trouva en liberté, ayant terminé la guerre contre les Goths (3).

Cependant, l'empereur Valentinien fut attaqué dans les Gaules d'une dangereuse maladie, qui fit craindre quelque mouvement pour la succession de l'empire (4). Pour le prévenir, sitôt qu'il fut guéri, il déclara auguste son fils Gratien, âgé seulement de huit ans. Ce fut à Amiens, le neuvième des calendes de septembre, c'est-à-dire le vingt-quatrième d'août de cette année trois cent soixante-sept (5). Valentinien avoit eu ce fils de Sévéra, qu'il répudia ensuite, et épousa Justine, veuve du tyran Magnence, à cause de sa beauté; il en eut un fils, nommé Valentinien comme lui, et trois filles.

XI. Voyages de saint Hilarion, et sa mort.

C'est à peu près le temps où saint Hilarion mourut dans l'île de Chypre, après avoir inutilement cherché à se cacher en divers pays. Il avoit demeuré un an dans le désert d'Oasis, quand un de ses disciples, nommé Adrien, lui apporta la nouvelle que Julien étoit mort, et

(1) Epiph. Hær. 68, n. 10.
(2) Theod. IV, 6. 12. Hier. Chr. an. 368.
(3) Philost. IX, c. 8.
(4) Amm. XXVII, c. 6. Zos. l. IV, p. 742. Soc. IV, c. 2.
(5) Idac. Fast. Cang. famil. Bys. Zos. IV, p. 767. Socr. IV, c. 31.

qu'un empereur chrétien régnoit à sa place, l'invitant à retourner à son monastère de Palestine. Le saint rejeta bien loin cette proposition, et, ayant loué un chameau, il vint à Parétoine, où il s'embarqua pour passer en Sicile avec un de ses disciples, nommé Zanan. Au milieu de la mer, le fils du patron fut saisi du démon, et commença à crier : Hilarion, serviteur de Dieu, pourquoi ne nous laisses-tu pas en repos, du moins sur mer (1)? Donne-moi le temps d'arriver à terre. Il répondit : Si mon Dieu te le permet, demeure. S'il te chasse, pourquoi t'en prends-tu à un pécheur et un mendiant? Il parloit ainsi, de peur que les mariniers et les marchands ne le découvrissent quand ils seroient arrivés. L'enfant fut délivré peu de temps après; mais le saint fit promettre au père et à tous les autres qu'ils ne diroient son nom à personne. Etant abordés à Pachin en Sicile, il offrit au patron, pour payer son passage et celui de son disciple, un livre des Evangiles, qu'étant jeune il avoit écrit de sa main. Le patron le refusa, d'autant plus qu'il voyoit qu'ils n'avoient pour tout bien que ce livre et les habits qu'ils portoient.

Saint Hilarion, craignant d'être découvert par les marchands d'Orient, s'avança dans les terres à vingt milles de la mer, et s'arrêta dans un lieu désert, où, ramassant du bois, il faisoit tous les jours un fagot qu'il mettoit sur le dos de son disciple, afin de le vendre au prochain village et d'acheter un peu de pain pour eux et pour ceux qui venoient par hasard les trouver. Cependant un possédé s'écria à Rome dans l'église de Saint-Pierre : Il y a quelques jours qu'Hilarion, serviteur de Jésus-Christ, est entré en Sicile; il croit être bien caché, mais je m'en vais le découvrir. En effet, il s'embarqua avec ses esclaves, aborda à Pachin, alla se prosterner devant la cabane du saint vieillard, et fut aussitôt délivré. Depuis ce temps-là une multitude innombrable de malades et de personnes pieuses vinrent à lui. Entre autres un des principaux, qui, étant guéri d'hydropisie, lui offrit de grands présents; mais il lui dit cette parole de l'Evangile (2) : Vous l'avez reçu gratuitement, donnez-le gratuitement.

D'un autre côté, Hésychius, fidèle disciple de saint Hilarion, le cherchoit partout, persuadé que, quelque part qu'il fût, il ne seroit pas long-temps caché (3). Enfin, à Méthone, aujourd'hui Modon, à l'extrémité du Péloponèse, un juif, qui vendoit de vieilles hardes, lui dit qu'il avoit paru en Sicile un prophète des chrétiens, et qu'il faisoit tant de miracles, qu'on le prenoit pour un des saints de l'antiquité. Hésychius s'embarqua donc, arriva heureusement à Pachin, et, s'étant informé du saint au premier village, il trouva que tout le monde le connoissoit; mais, ce qu'on admiroit le plus, c'est qu'après tant de miracles il n'avoit rien pris de personne, pas même un morceau de pain. Hésychius apprit bientôt de Zanan que le saint vieillard étoit résolu d'aller en quelque pays barbare où l'on n'entendît pas même sa langue. Il le mena donc à Epidaure, en Dalmatie, où il fut bientôt découvert par ses miracles. Il délivra le pays d'un serpent de grandeur énorme qui dévoroit les troupeaux et les hommes mêmes, et, dans le tremblement de terre qui arriva le douzième des calendes d'août, sous le premier consulat de Valentinien et de Valens, c'est-à-dire le vingt-unième de juillet, l'an trois cent soixante-cinq (1), la mer ayant passé ses bornes et menaçant la ville d'Epidaure d'être renversée, les habitants en foule l'amenèrent sur le rivage. Il fit trois croix sur le sable et étendit les mains contre la mer, qui s'arrêta aussitôt, s'élevant comme une haute montagne, et retourna sur elle-même.

Saint Hilarion, sachant le bruit qu'avoit fait ce miracle, s'enfuit de nuit dans une petite barque, d'où il passa dans un vaisseau pour aller dans l'île de Chypre (2). Ils rencontrèrent deux bâtiments de pirates : tous ceux qui étoient dans le vaisseau venoient l'un après l'autre tout éperdus lui en dire la nouvelle. Il sourit en les regardant de loin; puis, se tournant vers ses disciples, il leur dit : Gens de peu de foi, que craignez-vous? Sont-ils en plus grand nombre que l'armée de Pharaon? Quand les pirates furent à un jet de pierre, il s'avança sur la proue, étendit la main contre eux et dit : Contentez-vous d'être venus jusqu'ici. Aussitôt les vaisseaux des pirates reculèrent malgré les efforts de leurs rames, et retournèrent vers le rivage beaucoup plus vite qu'ils n'étoient venus.

Etant arrivé en Chypre, il se retira à deux milles de Paphos, où il fut quelques jours en repos (3); mais il n'y avoit pas été trois semaines que par toute l'île ceux qui étoient possédés des démons commencèrent à crier qu'Hilarion, serviteur de Jésus-Christ, étoit venu, et qu'ils devoient l'aller trouver; la plupart disoient qu'ils le connoissoient bien, mais qu'ils ne savoient où il étoit. Dans un mois il s'en assembla autour de lui environ deux cents, tant hommes que femmes, et, pour se venger en quelque manière des démons, qui ne le laissoient point en repos, il les pressa tellement par ses prières, que dans une semaine il délivra tous les possédés.

Il demeura deux ans dans l'île de Chypre, songeant toujours à s'enfuir, et enfin, par le conseil d'Hésychius, sans sortir de l'île, il se retira à douze milles de la mer, entre des montagnes très-rudes, dans un lieu assez agréable, où il y avoit de l'eau et des arbres fruitiers, dont toutefois jamais il ne mangea.

(1) C. 30, C. 31.
(2) Matth. x, 8.
(3) C. 32. C. 33.

(1) Amm. XXVI, in fine. an. eod. p. 301. Hier. Ch. an. 365. Idac. Fast. an. 365. Chr. Pasch.
(2) C. 34.
(3) C. 35. C. 36.

Il y fit encore plusieurs miracles, et les habitants gardoient avec grand soin les passages, de peur qu'il ne leur échappât (1). Enfin, sachant que sa mort étoit proche, il écrivit de sa main une petite lettre à Hésychius, qui étoit absent, pour lui laisser toutes ses richesses, c'est-à-dire son évangile et ses habits, consistant en une tunique de poil rude, une cuculle et un petit manteau. Ce fut comme son testament. Plusieurs personnes pieuses vinrent de Paphos, sachant qu'il avoit prédit sa mort, entre autres une femme, nommée Constantia, dont il avoit guéri le gendre et la fille. Il leur fit faire serment à tous de ne pas garder son corps un moment, mais de l'enterrer tout vêtu dans le jardin où il étoit. Etant prêt à expirer, il disoit les yeux ouverts : Sors, mon âme, sors, que crains-tu ? Tu as servi Jésus-Christ près de soixante-dix ans, et tu crains la mort ? On l'enterra aussitôt comme il l'avoit désiré. Hésychius, qui étoit en Palestine, l'ayant appris, revint en Chypre, et, feignant de vouloir demeurer dans ce même jardin, il déroba le corps au péril de sa vie, environ dix mois après. Constantia avoit accoutumé de veiller au sépulcre de saint Hilarion et de lui parler comme s'il eût été présent pour lui demander ses prières ; mais quand elle apprit que l'on avoit enlevé son corps, elle mourut à l'instant. Hésychius le porta à Majuma, et l'enterra dans son ancien monastère avec un grand concours de moines et de peuple. Les habits n'étoient point gâtés, et le corps étoit aussi entier que s'il eût été vivant, rendant même une odeur très-agréable. Les habitants de Chypre prétendirent toujours avoir son esprit, et, quoiqu'il se fît tous les jours de grands miracles en Palestine au lieu où étoient ses reliques, il s'en faisoit encore plus au jardin de Chypre. Il mourut âgé de quatre-vingts ans, et par conséquent vers l'an trois cent soixante-six, puisqu'il avoit soixante-cinq ans à la mort de saint Antoine (2).

XII. Concile de Laodicée.

On rapporte à ces temps-là avec assez de vraisemblance le concile de Laodicée, dans la Phrygie pacatienne, célèbre par ses soixante canons, composés sur diverses matières de discipline, principalement touchant les rites et la vie cléricale (3). Il défend de promouvoir au sacerdoce les nouveaux baptisés, de faire les ordinations en présence des auditeurs, c'est-à-dire de ceux qui n'étoient admis dans l'église qu'aux instructions et non aux prières. Il ne veut pas que l'on laisse au peuple le choix de ceux qui doivent être élevés au sacerdoce, mais que les évêques soient choisis par le métropolitain avec les évêques circonvoisins, après les longues épreuves de leur foi et de leurs mœurs. Il défend d'établir des évêques dans les bourgs et les villages, mais seulement des visiteurs, et que ceux qui y sont déjà établis ne fassent rien sans l'ordre de l'évêque de la ville, non plus que les prêtres. Il défend d'établir dans l'église les femmes que l'on nommoit anciennes ou présidentes. C'étoient les plus anciennes diaconesses, et qui avoient séance devant les autres. Le concile défend cette distinction, apparemment parce que quelques-unes en abusoient, car saint Epiphane témoigne que le rang de diaconesses est le plus haut où les femmes aient été élevées dans l'Eglise, qu'il n'y a jamais eu de prêtresses, et qu'elles ne peuvent avoir part au sacerdoce.

Le concile défend aux clercs de prêter à usure et d'entrer dans les cabarets, ce qu'il défend même aux moines. Voici les ordres ecclésiastiques qu'il nomme : prêtres, diacres, ministres ou sous-diacres, lecteurs, chantres, exorcistes, portiers (1). Il défend aux clercs, et même à tous les chrétiens, de se baigner avec les femmes, qui étoit un abus commun chez les païens. Il défend aux clercs d'assister aux spectacles qui accompagnoient les noces et les festins, et veut qu'ils se lèvent et se retirent avant l'entrée des danseurs ; il défend la danse à tous ceux qui assistent aux noces, leur permettant seulement de faire un repas modeste, comme il convient à des chrétiens ; il défend aux clercs de voyager sans lettres canoniques et sans ordre de l'évêque. Les évêques étant appelés au concile ne doivent pas le mépriser, mais y aller pour instruire ou s'instruire eux-mêmes. Ils ne sont excusés que pour maladie.

Quant aux prières et aux cérémonies ecclésiastiques, après le sermon de l'évêque, on doit faire d'abord la prière des catéchumènes ; après qu'ils sont sortis, on fait la prière des pénitents (2). Ils s'approchent, reçoivent l'imposition des mains et se retirent. Alors se font les prières des fidèles au nombre de trois, la première tout bas, la seconde et la troisième à haute voix ; ensuite on donne la paix, et, après que les prêtres l'ont donnée à l'évêque, les laïques la donnent aussi. Alors on célèbre la sainte oblation, et il n'est permis qu'aux prêtres d'entrer dans le sanctuaire et d'y communier. Les prêtres ne doivent entrer et s'asseoir dans le sanctuaire qu'avec l'évêque, s'il n'est malade ou absent. Le diacre ne doit s'asseoir devant le prêtre qu'après qu'il le lui a ordonné ; les diacres doivent aussi être honorés par les sous-diacres et par tous les clercs. Les sous-diacres ne doivent point avoir place dans la diaconie ni toucher les vases sacrés ; ils ne doivent point porter l'orarium ni quitter les

(1) C. 37. C. 38.
(2) Sup. l. XII. n. 37, p. 372, 11.
(3) Can. 3 ; c. 5 ; c. 13 ; c. 12 ; c. 57 ; c. 11. Hæres. 79. n. 4.

(1) C. 24 ; c. 30 ; c. 54 ; c. 41, 42 ; c. 40.
(2) C. 9 ; c. 56 ; c. 20 ; c. 21, c. 22, c. 23.

portes un moment, mais vaquer à la prière. Ce canon semble confondre les sous-diacres avec les portiers. Les lecteurs et les chantres ne doivent point porter l'orarium en lisant ou en chantant. C'étoit un linge que l'on portoit autour du col, et dont est venu notre étole. Personne ne doit exorciser, ni dans l'église, ni dans les maisons, sans être ordonné par l'évêque (1). Les femmes ne doivent point entrer dans le sanctuaire.

On ne doit point dire dans l'église des cantiques particuliers, ni lire d'autres livres que les écritures canoniques de l'ancien et du nouveau Testament (2). En suite de ce canon, le concile rapporte le catalogue des Ecritures. Dans l'ancien Testament, il omet Judith, Tobie, la sagesse, l'ecclésiastique et les machabées; dans le nouveau, il omet seulement l'apocalypse, par où l'on voit qu'il y avoit encore quelques églises particulières qui doutoient de l'autorité de ces livres. Personne ne doit chanter dans l'église, sinon les chantres ordonnés, qui montent sur l'ambon et chantent sur le livre. Dans les prières publiques, on ne doit point joindre les psaumes, mais faire une lecture entre chaque psaume. Le samedi on doit lire l'Évangile avec les autres Ecritures. Les chrétiens ne doivent point judaïser en chômant le samedi, mais travailler ce jour-là et lui préférer le dimanche, le chômant, s'il est possible, en chrétiens. Ces paroles, s'il est possible, semblent marquer que les chrétiens n'observoient pas l'abstinence du travail si rigoureusement que les juifs.

A la fête de Pâque, on ne doit point envoyer la sainte eucharistie à d'autres diocèses comme eulogie, c'est-à-dire comme le pain béni que l'on envoyoit en signe de communion (3). Les clercs ou les laïques invités à l'agape ne doivent point emporter leurs plats pour ne pas troubler le bon ordre de l'église. On ne doit point faire les agapes dans l'église, ni manger ou dresser des tables dans la maison de Dieu. Ni les évêques ni les prêtres ne doivent offrir le sacrifice dans les maisons. Pendant le carême, on ne doit offrir le pain, c'est-à-dire consacrer l'eucharistie, que le samedi et le dimanche. On ne doit pas déshonorer le carême en rompant le jeûne le jeudi de la dernière semaine; mais il faut jeuner tout le carême en xérophagie, c'est-à-dire ne mangeant que des viandes sèches. Pendant le carême, on ne doit point célébrer les fêtes des martyrs, mais en faire mémoire le samedi et le dimanche. On ne doit faire en carême ni noces ni fêtes pour la naissance (4).

On ne doit admetttre personne au baptême après deux semaines de carême (5). C'est que le carême entier étoit destiné à l'examen des catéchumènes. Les compétents doivent apprendre le symbole, et le réciter devant l'évêque ou les prêtres le jeudi de la semaine sainte. Ceux qui sont baptisés en maladie, et qui en relèvent, doivent apprendre le symbole, et connoître le don de Dieu, qu'ils ont reçu. Ceux qui sont baptisés doivent recevoir ensuite l'onction céleste, et participer à la royauté de Jésus-Christ. Les pécheurs qui ont persévéré dans la prière et dans les exercices de la pénitence, et montré une parfaite conversion, doivent être admis à la communion en vue de la miséricorde de Dieu, après leur avoir donné un temps pour faire pénitence, proportionné à leur chute. Ceux qui ont contracté de secondes noces, librement et légitimement, sans faire de mariage clandestin, seront admis à la communion par indulgence, après quelque peu de temps, employé en jeûne et en prières. Les chrétiens ne doivent pas marier indifféremment leurs enfants à des hérétiques.

On ne doit point permettre aux hérétiques d'entrer dans l'église, ni aux fidèles d'aller aux églises ou aux cimetières des hérétiques pour prier; autrement ils seront excommuniés pour un temps, et ne seront reçus qu'après avoir fait pénitence. Il est défendu sous peine d'anathème de quitter les martyrs de Jésus-Christ pour s'adresser aux faux martyrs des hérétiques. Il ne faut ni recevoir leurs eulogies, ni prier avec eux ou avec les schismatiques. Les novatiens ou les quartodécimains qui se convertissent, ne doivent point être reçus qu'ils n'anathématisent toutes les hérésies, et particulièrement la leur; et alors ceux qu'ils nomment fidèles, ayant appris le symbole de la foi et reçu l'onction sacrée, participeront aux saints mystères. Les montanistes, quoiqu'ils soient au rang des clercs et en grande estime chez eux, seront instruits soigneusement, et baptisés par les prêtres et les évêques de l'église. On voit ici que le baptême des montanistes est rejeté, et non pas des autres. Après le canon qui défend de chercher les faux martyrs des hérétiques, suit celui-ci : Il ne faut pas que les chrétiens quittent l'église de Dieu, pour aller invoquer des anges et faire des assemblées défendues (1). Si donc on trouve quelqu'un adonné à cette idolâtrie cachée, qu'il soit anathème, parce qu'il a laissé Notre Seigneur Jésus-Christ. Il y avoit encore alors en Phrygie et en Pisidie des hérétiques judaïsans, qui vouloient que l'on adorât les anges, comme ceux par qui la loi avoit été donnée. Ils disoient que Dieu étant invisible et incompréhensible, on ne peut atteindre à lui, et qu'il faut se le rendre favorable par les anges (2). C'est ce que rapporte Théodoret, qui vivoit environ soixante ans après ce concile; et il témoigne

(1) C. 23; c. 26; c. 44.
(2) C. 59; c. 60; c. 15; c. 17; c. 16; c. 20.
(3) C. 14, c. 27.
(4) C. 28; c. 58; c. 49; c. 50; c. 51; c. 52.
(5) C. 45; c. 46; c. 47; c. 48; c 2; c. 1; c. 10, 31.

(1) C. 6; c. 6. 9; c. 34; c. 32; c 33; c 7; c. 8; c. 55.
(2) Theod. in Coloss. 11, 18.

que de son temps on voyoit encore sur les confins de ces provinces des oratoires de saint Michel. Il applique à ces hérétiques ce canon du concile de Laodicée (1); et il ajoute que, pour guérir cette ancienne maladie, le concile a défendu de prier les anges et d'abandonner Jésus-Christ, c'est-à-dire que l'Eglise a condamné ceux qui s'adressoient aux anges à l'exclusion de Jésus-Christ (2), qui s'arrêtoient à eux comme au dernier objet de leur culte, ne croyant pas que leurs prières pussent arriver jusqu'à Dieu, et qui dressoient des oratoires à saint Michel de leur chef, comme protecteur du peuple de Dieu, non à Jésus-Christ, en mémoire de saint Michel, son serviteur.

Le canon suivant du concile de Laodicée défend aux prêtres et aux clercs d'être magiciens, enchanteurs, mathématiciens ou astrologues, de faire des ligatures ou caractères, et commande de chasser de l'Eglise ceux qui en portent. Il est défendu de recevoir des juifs ou des païens, les présents qu'ils envoyoient à leurs fêtes, ni de les célébrer avec eux. Il est défendu en particulier de recevoir les pains sans levain que les juifs donnent pendant leur pâque, enfin de célébrer les fêtes des gentils avec eux (3). Voilà les canons du concile de Laodicée respectés de toute l'antiquité.

XIII. Renouvellement de la persécution.

Après deux années de guerre, l'empereur Valens réduisit les Goths à lui demander la paix, qu'il leur accorda la troisième année, sous le consulat de Valentinien le jeune et de Victor, c'est-à-dire en trois cent soixante-neuf (4). Ce fut apparemment en ce temps-là que Valens vint à Tomi, grande ville et capitale de la Scythie, sujette aux Romains, située du côté du Pont-Euxin, vers l'embouchure du Danube. L'évêque des Scythes y résidoit. Car quoiqu'ils eussent quantité de villes, de châteaux et de bourgades, leur ancienne coutume étoit de n'avoir qu'un évêque pour toute la nation. C'étoit alors Brétannion ou Vétranion, catholique très-zélé. Valens, étant donc arrivé à Tomi, vint à l'église, et voulut à son ordinaire persuader à l'évêque de communiquer avec les ariens. Mais Brétannion lui résista courageusement, se déclara défenseur de la foi de Nicée, et le quitta pour passer dans une autre église. Il y fut suivi de son peuple, c'est-à-dire presque de toute la ville, qui s'étoit assemblée pour voir l'empereur, s'attendant aussi à quelqu'événement extraordinaire. L'empereur, se voyant abandonné seul avec sa suite, fut piqué de cet affront. Il fit prendre Brétannion, l'envoya en exil; mais il le rappela peu de temps après, craignant d'irriter les Scythes, peuples braves et nécessaires aux Romains pour la conservation de cette frontière. L'Eglise honore saint Brétannion le vingt-cinquième de janvier (1).

La paix étant faite avec les Goths, Valens revint à Constantinople, où il passa la fin de l'an trois cent soixante-neuf (2). Au commencement de trois cent soixante-dix, il en partit pour aller à Antioche soutenir la guerre de Perse, commencée trois ans auparavant. Il n'étoit encore qu'à Nicomédie quand il apprit la mort d'Eudoxe, évêque arien de Constantinople. Il avoit d'abord été évêque de Germanicie en Syrie, pendant environ dix-huit ans; ensuite il avoit occupé deux ans le siége d'Antioche, puis celui de Constantinople pendant onze ans, depuis l'an trois cent soixante jusqu'en trois cent soixante-dix. Les ariens y mirent à sa place Démophile, né à Thessalonique, et auparavant évêque de Bérée en Thrace, le même qui sous Constantius avoit procuré la chute du pape Libère (3). L'empereur approuva son élection, et il fut ordonné par Théodore ou Dorothée, évêque d'Héraclée, qui en cette qualité avoit le privilége de consacrer l'évêque de Constantinople, parce qu'Héraclée en avoit été la métropole. A l'ordination de Démophile, au lieu de l'acclamation ordinaire, *axios*, c'est-à-dire digne, plusieurs crièrent *anaxios*, c'est-à-dire indigne. Les catholiques, voulant aussi profiter de l'occasion, choisirent Evagre pour évêque de Constantinople, et il fut ordonné par un évêque, nommé Eustathe (4).

Ce fut aux ariens un nouveau prétexte de les persécuter; et l'empereur Valens, ayant appris ce qui s'étoit passé, et, craignant quelque sédition, envoya des troupes de Nicomédie à Constantinople, avec ordre de prendre Evagre et Eustathe, et de les envoyer en exil en divers lieux, ce qui fut exécuté (5). On croit qu'Evagre mourut dans son exil, et l'Eglise honore sa mémoire le sixième de mars. Les ariens, devenus plus insolents par la protection de l'empereur, maltraitèrent les catholiques, leur disant des injures, les frappant, les mettant en prison, les traînant devant les magistrats, et leur faisant payer des amendes. On compte saint Euloge, martyr, en cette persécution, avec plusieurs autres dont l'Eglise fait mémoire le troisième de juillet. Pour se plaindre de ces violences, les catholiques envoyèrent à l'empereur une députation de quatre-vingts ecclésiastiques, à la tête desquels étoient Urbain, Théodore et Ménédème (6). Arrivés à Nicomédie, ils présentèrent leur re-

(1) Id. XII, 17.
(2) Perren. réplique, p. 914.
(3) C. 30; c. 37; c. 38; c. 39.
(4) Amm. XXVII, c. 5. Zosim. l. 4, p. v. Chron. Cod. Theod. V. Pagi. an. 369, 1. Sozom. VI, c. 21. Theod IV, c. 35.

(1) Martyrolog.
(2) Philost. IX, n. 5. Soc. VI, c. 14. Soz. VI, c. 13. Philost. IX, c. 8.
(3) Sup. liv. XIV, n. 4, 23. Philost. IX, n. 10.
(4) Soz. c. 16.
(5) Socr. IV, c. 15.
(6) Martyr. Rom. 3 jul. Menolog. eod. Soc. IV, c. 16.

quête à l'empereur, et lui exposèrent les souffrances des catholiques. Il fut extrêmement irrité de leurs plaintes; mais, craignant d'exciter une sédition, il dissimula sa colère, et donna ses ordres secrets à Modeste, préfet du prétoire, pour les faire périr sans bruit. Le préfet feignit donc de vouloir les envoyer en exil, ce qu'ils acceptèrent généreusement; mais il les fit mettre dans un vaisseau qui n'étoit point lesté, et donna ordre aux matelots d'y mettre le feu quand il seroit en pleine mer. Cela fut exécuté. On les embarqua sous prétexte de les mener en exil; mais au milieu du golfe d'Astaque, au fond duquel est Nicomédie (1), les mariniers mirent le feu au bâtiment, passèrent dans une chaloupe qu'ils faisoient suivre, et se retirèrent. Un grand vent du levant, qui souffloit par hasard, poussa le vaisseau brûlant jusqu'au havre, nommé Dacidize, dans la côte de Bythinie, où il acheva de se consumer; et tel fut le martyre de ces quatre-vingts ecclésiastiques, dont l'Eglise fait la mémoire le cinquième de septembre (2). On attribua à une punition divine de cette cruauté la famine qui affligea cette année la Phrygie et les pays voisins, et qui obligea plusieurs habitants à déserter pour se retirer à Constantinople et ailleurs.

XIV. Saint Basile résiste à Valens.

De Bythinie, Valens passa en Galatie, où il ravagea l'église avec beaucoup de facilité. Il espéroit en faire de même en Cappadoce, à cause du différent survenu quelques années auparavant entre Eusèbe, évêque de Césarée, et saint Basile, dont les personnes les plus considérables avoient pris le parti (3). Sa retraite même les avoit irrités contre l'évêque qui en étoit cause, et ils sembloient disposés à se séparer de lui. Saint Basile demeuroit tranquille dans la solitude du Pont, s'appliquant aux exercices de la vie monastique. Saint Grégoire de Nazianze y étoit d'abord avec lui, et, comme l'évêque Eusèbe l'invitoit à se trouver aux assemblées ecclésiastiques, il lui écrivit en philosophe chrétien (4) : Je ne puis souffrir l'injure que vous avez faite à mon frère Basile; m'honorer et le maltraiter, c'est comme si vous caressiez quelqu'un d'une main, lui donnant un soufflet de l'autre. Croyez-moi, donnez-lui satisfaction, et vous serez satisfait de lui; pour moi, je le suivrai comme l'ombre suit le corps (5). Cette lettre fit quelque peine à Eusèbe; mais saint Grégoire l'adoucit ensuite, et, la persécution étant venue, il s'offrit d'aller à son secours; puis, le voyant tout-à-fait bien disposé, il en avertit saint Basile, l'exhortant à le prévenir, et à ne se pas laisser vaincre en ce combat de vertu. Il y joint la considération du temps. Les hérétiques, dit-il, ont conjuré contre l'Eglise; les uns sont déjà venus, on dit que les autres viennent, la saine doctrine est en péril. Si vous croyez que je doive vous accompagner, je ne le refuserai pas. En effet, il se chargea de la commission, et ramena saint Basile, qui de son côté ne se fit pas beaucoup prier (1). Il quitta donc sa solitude de Pont, revint à Césarée, sitôt qu'il apprit que l'empereur en approchoit, avec les évêques ariens qui l'accompagnoient toujours, et à qui l'absence de saint Basile donnoit de grandes espérances. Valens fit tous ses efforts pour le gagner. Il le menaça, il le flatta, lui promettant sa faveur, et même le gouvernement de l'Eglise (2). Saint Basile, au contraire, l'exhorta lui et sa suite à se reconnoître, à faire pénitence, et à cesser de persécuter les serviteurs de Dieu, contre lesquels leurs efforts étoient inutiles. Loin de conserver quelque ressentiment contre l'évêque Eusèbe, il s'unit avec lui pour combattre les ennemis communs. Il fit cesser tout scandale et toute division entre les catholiques; enfin il agit si puissamment, que l'empereur et ses évêques ariens furent obligés de se retirer sans rien faire, et saint Grégoire de Nazianze n'eut pas peu de part à cette victoire.

Ensuite saint Basile s'appliqua de plus en plus à servir son évêque, à effacer tous les soupçons passés, et à montrer à tout le monde qu'il savoit obéir (3). Il étoit toujours auprès d'Eusèbe, il l'instruisoit, il l'avertissoit, il exécutoit ses ordres, il lui tenoit lieu de tout. Conseiller fidèle au dedans, ministre actif au dehors, quoiqu'il ne tînt que le second rang dans l'église, comme prêtre il avoit la principale autorité, parce qu'il conduisoit l'évêque. Car Eusèbe, évêque depuis peu d'années, et ordonné sitôt qu'il fut baptisé, respiroit encore un peu l'air du monde, et n'étoit pas assez instruit des choses spirituelles pour se conduire en ce temps de trouble (4). Il avoit donc besoin de secours; mais il l'embrassoit avec joie, et croyoit avoir de l'autorité quand Basile en avoit. Saint Basile servoit l'Eglise en plusieurs manières. Il parloit avec hardiesse aux magistrats et aux personnes plus puissantes. Il terminoit les différents au gré des parties. Il assistoit les pauvres dans les besoins spirituels et corporels. Il les nourrissoit, il logeoit les étrangers, il prenoit soin des vierges et des moines, comme il paroît par les règles qu'il leur donna par écrit et par tradition; il régloit les prières et le service de l'autel. C'est saint Grégoire de Nazianze qui le témoigne; et par-là il semble marquer la liturgie attribuée de tout temps à saint Basile, et encore usitée dans les églises orientales, quoique la

(1) Theod. IV, Hist. c. 24.
(2) Martyr. Rom. Menolog. Soc. ibid. Hier. Chr.
(3) Greg. Nyss. cont. eun. 1, l. 48. Soz. IV, c. 15.
(4) Sup. l. XV, n. 14. Greg. Naz. Ep. 20.
(5) Ep. 169, 170; Ep. 19.

(1) Greg. Or. 20, p. 337. Soz. VI, c. 15.
(2) Greg. Nyss. p. 49, B. Greg. Or. 20, p. 339.
(3) Ibid. p. 340.
(4) Sup. liv. XV, n. 13.

suite des temps y ait apporté quelque changement.

Il signala principalement sa charité dans la famine qui affligea la Phrygie et les pays voisins pendant cette année trois cent soixante-dix (1). Ce fut la plus cruelle famine dont on eût mémoire en Cappadoce; et la ville de Césarée, éloignée de la mer, ne recevoit aucun secours par le commerce. Ceux qui avoient des blés, loin d'être touchés du besoin des pauvres, cherchoient à en profiter. Toutefois saint Basile fit tant par ses prières et ses exhortations, qu'il ouvrit les greniers des riches. Ensuite il assembla le pauvre peuple demi-mort de faim; et, faisant apporter des chaudières pleines de légumes cuits avec de la chair salée, lui-même, ceint d'un linge, leur distribuoit de sa main, se faisant aider de ses amis et de ses serviteurs, et accompagnoit cette aumône de la parole pour la nourriture des âmes.

Ancyre et Néocésarée perdirent alors leurs pasteurs; et saint Basile écrivit à ces églises des lettres de consolation, qui sont de grands éloges pour ces évêques. Celui de Néocésarée étoit Musonius. Saint Basile l'appelle la colonne de la vérité, le gardien des lois paternelles, l'ennemi de la nouveauté (2). On voyoit, dit-il, en lui l'ancienne forme de l'Eglise, et on s'imaginoit avoir vécu avec ceux qui la gouvernoient deux cents ans auparavant. Il félicite cette ville d'avoir eu, depuis le grand saint Grégoire thaumaturge jusqu'à celui-ci, une suite continuelle de saints pasteurs. Il les exhorte à lui choisir un successeur sans ambition et sans cabale, et à s'attacher au bien commun, qui renferme l'avantage de chaque particulier.

L'évêque d'Ancyre étoit Athanase, qui avoit été mis à la place de Basile au concile de Constantinople en trois cent soixante. Saint Basile témoigne une extrême affliction de sa mort, et lui donne des louanges d'autant moins suspectes, qu'Athanase avoit reçu un peu légèrement quelque mauvaise impression de sa doctrine (3).

XV. Mort de sainte Émélie, de saint Césaire et de sainte Gorgonie.

On avoit déjà donné des successeurs à ces deux évêques, quand saint Basile manda à saint Eusèbe de Samosate la mort de sa mère sainte Emélie, qui mourut fort âgée dans le monastère où elle s'étoit retirée avec sainte Macrine, sa fille (4). Elle n'avoit alors auprès d'elle que deux de ses enfants, sainte Macrine, l'aînée de tous, et saint Pierre, depuis évêque de Sébaste, le dixième et le dernier. Comme ils étoient des deux côtés de son lit, elle les prit chacun d'une de ses mains, et dit : Seigneur, je vous offre, suivant votre loi, les prémices et la dîme de mes couches. Elle fut enterrée avec son époux dans l'église des quarante martyrs, à sept ou huit stades du monastère, c'est-à-dire un bon quart de lieue (1). L'Eglise honore sa mémoire le trentième jour de mai. Saint Basile fut plus touché de cette mort, que son âge et sa vertu ne sembloient lui permettre. Il sortoit d'une maladie qui l'avoit réduit à l'extrémité, et que la rigueur excessive de l'hiver avoit rendue plus fâcheuse, et l'état où il voyoit l'Eglise n'étoit pas propre à le consoler (2).

Saint Grégoire de Nazianze perdit vers le même temps Césaire, son frère, et Gorgonie, sa sœur, que l'Eglise compte aussi entre les saints (3). Césaire avoit été glorieusement rappelé à la cour par Jovien; et Valens l'avoit fait questeur ou trésorier de la Bythinie, où il demeuroit. Saint Grégoire, loin de s'en réjouir, étoit affligé de le voir embarrassé d'affaires temporelles, et l'exhortoit à s'en dégager. Il fut déterminé par l'accident du tremblement de terre, qui acheva de renverser la ville de Nicée le onzième jour d'octobre trois cent soixante-huit. Césaire fut presque le seul homme de marque qui s'en sauva; mais il perdit une partie de son bien, et demeura enveloppé sous les ruines, dont il se retira comme par miracle avec de légères blessures. Il résolut donc de se donner entièrement à Dieu; mais il mourut peu de temps après, ayant auparavant reçu le baptême, et laissa ses biens aux pauvres, n'ayant ni femme ni enfants. Saint Grégoire, son frère, fit son oraison funèbre, en présence de son père et de sa mère. L'église grecque honore la mémoire de Césaire le neuvième de mars, et l'église latine le vingt-cinquième de février. Sainte Gorgonie, leur sœur, mourut quelque temps après, et saint Grégoire lui fit aussi une oraison funèbre, où, dépeignant ses vertus, il donne le modèle de la perfection chrétienne pour les femmes mariées. Son recueillement et sa modestie alloient jusqu'à compter pour beaucoup le moindre souris; elle mortifioit ses yeux, ses oreilles et tous ses sens; elle méprisoit la parure, dont les femmes sont si curieuses; mais elle prenoit grand soin de la décoration des églises. Quoiqu'elle eût un grand esprit, une prudence qui la rendoit le conseil de tout le pays, une connoissance profonde des mystères de la religion, tant par la lecture des livres sacrés que par ses propres méditations, elle n'en étoit pas moins affectionnée au silence, et prenoit grand soin de cacher ses bonnes œuvres, et d'avoir plus de piété au dedans qu'elle n'en marquoit au dehors. Sa maison étoit ouverte à toutes les personnes

(1) Greg. Naz. Or. 20, p. 341.
(2) Ep. 62.
(3) Sup. liv. XV, n. 12. Ep. 67; Ep. 53.
(4) Greg. Nyss. Vita S. Macr. p. 186. V. Pagi an. 379, n. 8.

(1) Greg. ibid. p. 201, B. Mart. Rom.
(2) Basil, Ep. 7, ad. Euseb. Samos.
(3) Greg. Or. 10, p. 168, c. 168. Id. Carm. p 34, C. Orat. 10, p. 123, C. Orat. 11, p. 181, 182.

vertueuses; elle avoit un respect particulier pour les prêtres, une compassion tendre pour les affligés, et faisoit de grandes libéralités aux pauvres, particulièrement aux veuves. Ses prières étoient ferventes et attentives, ses larmes abondantes, ses génuflexions fréquentes, ses jeûnes, ses veilles, son application à la psalmodie n'étoient pas moindres. Cependant elle ne fut baptisée que vers la fin de sa vie, mais avant que de mourir elle eut la consolation de voir son mari, ses fils et ses petits-fils, recevoir la même grâce (1). Sa confiance en Dieu étoit telle, qu'après une chute dangereuse elle ne voulut point par modestie employer le secours de la médecine, et se trouva miraculeusement guérie. Une autre fois, dans une grande maladie où les médecins désespéroient de sa santé, elle mit sa tête sur l'autel, et commença à prier avec des cris et des larmes abondantes, dont elle se fit une onction, y mêlant ce qu'elle avoit pu réserver des antipes du précieux corps ou du sang, c'est-à-dire de la sainte eucharistie, et s'en retourna aussitôt guérie parfaitement, ce qui ne peut être arrivé qu'après son baptême, puisque l'on n'a jamais donné l'eucharistie qu'aux fidèles baptisés. Telle fut sainte Gorgonie, dont l'Eglise honore la mémoire le neuvième décembre.

XVI. Réunion des moines de Nazianze.

Saint Grégoire de Nazianze étoit alors auprès de son père, le soulageant dans sa vieillesse, et portant, en qualité de prêtre, une partie du fardeau de l'épiscopat. Un des premiers services qu'il lui rendit fut de réconcilier avec lui les moines qui s'étoient séparés de sa communion, lorsqu'il eut signé la formule de Rimini (2). Il y en avoit plusieurs considérables pour leur piété et pour leur doctrine, entre autres Clédone, Eulale et Cartère. Clédone, après avoir paru à la cour avec éclat, donna tous ses biens aux pauvres, et se retira dans la solitude; il fut prêtre, et demeura lié d'une amitié particulière avec saint Grégoire le fils. Eulale est celui qu'il fit depuis ordonner évêque de Nazianze, après la mort de son père; il étoit son cousin, et avoit un frère, nommé Hellade, qui embrassa avec lui la vie solitaire, mais il mourut quelque temps après. On croit que Cartère est celui qui conduisit les monastères d'Antioche avec Diodore, et qui fut le maître de saint Chrysostôme (3). Tels étoient les principaux de ces solitaires, qui s'étoient séparés de l'évêque Grégoire. L'autorité de leur vertu avoit attiré avec eux une partie du troupeau, et ils avoient passé jusqu'à se faire ordonner des prêtres par d'autres évêques pour leur administrer les sacrements.

Le saint vieillard fit tous ses efforts pour les réunir par ses exhortations, par ses prières et par sa douceur; il demandoit à Dieu jour et nuit cette grâce, avant la fin de sa longue vie, et son fils ne la demandoit pas moins ardemment. La douleur qu'il en ressentoit l'occupoit le jour et la nuit, et les exercices de piété, loin de le consoler, lui remettoient devant les yeux ces chers frères, avec qui il les avoit si souvent pratiqués (1); il s'imposa silence, et ne parla point en public pendant tout ce temps. Enfin il persuada à son père de demander pardon de sa faute, et de faire une confession claire de la vraie foi. Les solitaires et ceux qui les avoient suivis quittèrent les soupçons qu'ils avoient conçus du saint vieillard, et reconnurent que sa créance avoit toujours été pure (2). Lui, de son côté, les reçut avec joie, et reçut avec eux les prêtres qu'ils avoient fait ordonner. Saint Grégoire le fils célébra cette réunion par un excellent discours, où il dit, entre autres choses, que les réconciliations suivies de rechutes fréquentes sont pires que la division même, parce qu'elles ôtent l'espérance d'une réconciliation solide; qu'il y a une mauvaise paix et une bonne division.

Quand l'impiété est manifeste, il faut marcher tête baissée contre le fer, le feu, les puissances, et ne rien craindre tant que craindre quelque chose plus que Dieu. Mais, quand notre peine n'est fondée que sur des soupçons, il est bien plus avantageux de demeurer en un même corps, pour nous redresser les uns les autres, que de nous engager par la division à des préjugés qui ôtent la confiance, et vouloir ensuite corriger les autres avec empire, en tyrans plutôt qu'en frères.

Le saint vieillard Grégoire tomba malade, et fut réduit à une extrémité qui ôtoit toute espérance (3). Une fièvre violente mettoit tout le dedans en feu; les forces lui manquoient; il ne prenoit ni nourriture ni repos; il avoit des palpitations et des angoisses continuelles; sa bouche, tout ulcérée en dedans, pouvoit à peine avaler de l'eau; l'art des médecins ni le soin des domestiques n'y pouvoient suffire. Il ne connoissoit plus les assistants, et il ne lui restoit qu'un petit souffle de vie : c'étoit la nuit de Pâques. Grégoire le fils, Nonne sa mère, tout le clergé et tout le peuple étoient dans l'église en prières, partagés entre la joie de la fête et la douleur de cette perte. L'heure de célébrer les mystères étant venue, le saint vieillard commença à se remuer foiblement; il appela d'une voix très-basse un serviteur, lui commanda de s'approcher, de lui donner ses habits et lui tendre la main. Celui-ci obéit avec surprise et empressement, et le saint évêque, s'appuyant sur lui, se leva, étendit

(1) P. 188; p. 185, B; p. 187, A.
(2) Sup. l. xiv, n. 24. Greg. Carm. 47, p. 107, D.
(3) Greg. Ep. 195, ad. Loll. Ep. 105, ad Cesar. Soc. VI, c. 3. Soz. VIII, c. 2.

(1) Vita Greg. Naz.
(2) Orat. 19, p. 297. 304, 305. Orat. 12, p. 202, D; 203.
(3) Greg. Orat. 19, p.

pour la prière ses mains languissantes, et célébra comme il put les mystères en peu de mots, s'unissant en esprit au peuple qui prioit dans l'église. Ayant prononcé, selon la coutume, les paroles de l'eucharistie, et donné sa bénédiction au peuple, il se remit au lit, prit un peu de nourriture, dormit, et se rétablit peu à peu, en sorte que le dimanche de l'octave de Pâques, que l'on nommoit dès lors le dimanche nouveau ou du renouvellement, comme le nomme encore l'église grecque, ce jour, dis-je, il vint offrir le sacrifice dans l'église avec tout son peuple. Saint Grégoire, son fils, racontoit depuis en public cette guérison comme un miracle évident.

XVII. Saint Basile, évêque de Césarée.

Eusèbe, évêque de Césarée en Cappadoce, mourut peu de temps après que son église eut été attaquée par Valens, ayant combattu généreusement en cette persécution et en celle de Julien (1). Aussi se trouve-t-il au nombre des saints en quelques martyrologes, quoique mal à propos confondu avec Eusèbe de Césarée en Palestine. A sa mort, l'église de Césarée en Cappadoce se trouva exposée aux mêmes troubles qu'à son élection. La foi catholique qu'elle avoit toujours conservée, et l'union qui y avoit toujours régné, excitoient l'envie des hérétiques : c'étoit un des plus grands siéges de tout l'Orient, la métropole de toute la Cappadoce, et peut-être de tout ce qu'on appeloit diocèse de Pont, dans le gouvernement politique, c'est-à-dire que plus de la moitié de l'Asie mineure en dépendoit. Le clergé de Césarée écrivit selon la coutume aux évêques de la province, et ils vinrent pour procéder à l'élection.

Le saint évêque de Nazianze y étant appelé comme les autres, craignit de n'y point assister, tant pour son extrême vieillesse que pour une maladie qui lui étoit survenue (2). Il écrivit donc au clergé et au peuple de Césarée en ces termes : Je suis un petit pasteur d'un petit troupeau; mais la grâce n'est pas resserrée par la petitesse des lieux; qu'il soit donc permis, même aux petits, de parler librement. Il s'agit de l'Eglise, pour laquelle Jésus-Christ est mort; l'œil est le flambeau du corps, et l'évêque le flambeau de l'Eglise. Puisque vous m'avez appelé suivant les canons, et que je suis retenu par la vieillesse et la maladie, si le Saint-Esprit me donne la force d'assister en personne à l'élection, car il n'y a rien d'incroyable aux fidèles, ce sera le meilleur et le plus agréable pour moi; si l'infirmité me retient, je concours autant que peut un absent Je ne doute pas que, dans une si grande ville, et qui a toujours eu de si grands prélats, il n'y ait d'autres personnes dignes de la première place; mais je ne puis en préférer aucun à notre cher fils le prêtre Basile. C'est un homme, je le dis devant Dieu, dont la vie et la doctrine sont pures, et le seul, ou du moins le plus propre de tous à s'opposer aux hérétiques et à l'intempérance de langue qui règne à présent. J'écris ceci au clergé, aux moines, aux dignités, au sénat et à tout le peuple; si mon suffrage est approuvé comme juste et venant de Dieu, je suis présent spirituellement, ou plutôt j'ai déjà imposé les mains; si l'on est d'un autre avis, si l'on juge par cabales et par intérêts de famille, si le tumulte l'emporte sur les règles, faites entre vous ce qu'il vous plaira; je me retire.

Le saint vieillard Grégoire écrivit aussi à saint Eusèbe de Samosate, pour implorer son secours en cette occasion, quoiqu'il ne fût pas de la province, lui représentant le péril où se trouvoit l'église de Césarée par les entreprises des hérétiques (1). Saint Eusèbe de Samosate vint en effet, et sa présence fut très-efficace pour consoler et soutenir les catholiques; car encore que saint Basile fût manifestement le plus digne de remplir le siége de Césarée, les premières personnes du pays s'y opposoient; ils soutenoient leur faction par les plus méchants d'entre le peuple, et avoient gagné une partie des évêques. Ainsi, quand ils furent assemblés, ils écrivirent à l'évêque de Nazianze pour l'inviter à venir, mais d'une manière qui lui fit entendre qu'ils ne le désiroient pas. Il leur marqua par sa réponse qu'il l'avoit bien compris, et leur déclara, comme il avoit fait au clergé et au peuple de Césarée, qu'il donnoit son suffrage au prêtre Basile comme au plus digne, et protesta contre l'élection que l'on pourroit faire par cabale. Et si l'on oppose, dit-il, le prétexte de sa mauvaise santé, vous ne cherchez pas un athlète, mais un docteur. Il ne se contenta pas d'écrire; mais sachant qu'il manquoit une voix pour rendre l'élection canonique, nonobstant son grand âge et sa maladie, qui le réduisoit presque à l'extrémité, il sortit de son lit et se fit porter à Césarée, s'estimant heureux s'il achevoit sa vie par une si bonne œuvre (2). Saint Basile fut donc élu, et ordonné canoniquement évêque de Césarée en Cappadoce, et l'Eglise fait la mémoire de cette ordination le quatorzième de juin.

XVIII. Sa conduite.

Le saint vieillard Grégoire s'en retourna à Nazianze, guéri et fortifié comme par miracle (3). Les évêques opposés à Basile souffroient avec peine qu'il l'eût emporté sur eux;

(1) Greg. Naz. Or. 1, p. 340, G. Ger. 20, p. 342, D. Vita Greg. Martyr. Hier. et Usuard. 21 jun.
(2) Greg. Or. 18, p. 311. Ap. Greg. Ep. 22. Luc. XI, 34.

(1) Ap. Basil. Ep. 4. Or. 19, p. 311, D. Greg. Ep. 29.
(2) Gr. Or. 20, p. 343; p. 312.
(3) Greg. Naz. Or. 19,

la honte et le dépit les poussoient jusqu'à lui dire des injures. Grégoire les vainquit encore par sa patience, et, content d'avoir gagné dans le fond, il leur laissoit la satisfaction de parler. Avec le temps, leur chagrin se tourna en admiration, et ils le regardèrent depuis comme leur arbitre et leur patriarche.

Saint Basile en usa de même; il s'appliqua à guérir les esprits aigris contre lui, non par des flatteries et des bassesses, mais par une conduite noble et élevée, ne regardant pas seulement le présent, mais les disposant à lui être soumis à l'avenir (1). Il ne se servoit pas d'artifice pour se les assujettir, mais il les gagnoit par amitié, n'usant pas de sa puissance, et leur faisant sentir qu'il les épargnoit; il employoit peu de paroles et beaucoup d'effets. Tous étoient forcés de céder à la supériorité de son génie et à l'éminence de sa vertu, et demeuroient persuadés qu'il falloit lui être uni et soumis, ou renoncer au salut éternel. Ainsi domptés, ils s'empressoient à se justifier, à lui témoigner de l'amitié, et montrer du progrès dans la vertu; car c'étoit la seule justification solide. Il n'y eut que quelques incorrigibles, dont il ne se mit pas en peine. C'est ainsi que saint Grégoire nous dépeint la conduite de son ami; il ne se pressa pas de l'aller trouver après son épiscopat (2). Saint Basile l'avoit invité à le venir voir malade, et il s'étoit mis en chemin; mais, apprenant en même temps que les évêques s'assembloient à Césarée pour élire un successeur à Eusèbe, il retourna sur ses pas, accusant saint Basile de simplicité, s'il ne voyoit pas le soupçon qu'il donnoit de vouloir fortifier sa brigue en appelant ses amis. Peut-être saint Grégoire craignoit-il d'être élu lui-même. Il garda la même conduite après l'élection, et se contenta d'écrire à saint Basile (3) que, quelque joie qu'il eût de sa promotion, il n'iroit pas le trouver sitôt, quand même il le demanderoit, pour ne pas donner lieu à les calomnier l'un et l'autre; qu'il iroit quand Dieu l'ordonneroit, et quand les ombres de l'envie seroient dissipées. Saint Basile s'en plaignit d'abord, mais enfin il goûta les raisons de son ami.

XIX. Il travaille à réunir les catholiques.

Saint Basile, étendant ses vues et son zèle sur toute l'Eglise, étoit sensiblement affligé de la division qui régnoit en Orient, même entre les évêques catholiques (4). Pour y remédier, il crut devoir exciter les évêques d'Occident, et employer auprès d'eux l'autorité de saint Athanase. Il lui écrivit donc dès le commencement de son épiscopat, et lui dit : Il y a longtemps que je suis persuadé que la seule voie de secourir nos églises est la jonction des évêques d'Occident. S'ils veulent montrer le même zèle pour nous qu'ils ont employé chez eux contre une ou deux personnes, peut-être avancera-t-on quelque chose. Les puissances respecteront l'autorité d'un si grand nombre d'évêques, et les peuples les suivront sans résistance. Laissez ce monument digne de vous, et couronnez par cette seule action les combats infinis que vous avez soutenus pour la foi. Envoyez de votre sainte église des hommes puissants dans la sainte doctrine vers les évêques d'Occident, pour leur exposer les maux qui nous accablent; il l'excite à prendre soin par lui-même de l'église d'Antioche, sans attendre le secours de l'Occident, lui représentant que la division de cette église est le mal le plus pressant, et qu'elle est comme la tête d'où la santé se communiquera à tout le corps. Il envoya cette lettre par Dorothée, diacre de l'église d'Antioche, et à sa prière il en joignit une seconde pour s'expliquer plus nettement au sujet de cette église et de saint Mélèce, à qui Dorothée étoit attaché (1). Saint Basile déclare donc à saint Athanase qu'il faut réunir à saint Mélèce toutes les parties de l'église d'Antioche : Ce sont, dit-il, les vœux de tout l'Orient, et je le souhaite en mon particulier, comme lui étant uni en toutes manières. C'est un homme irrépréhensible dans la foi, et incomparable dans les mœurs; et l'on trouvera quelqu'expédient pour contenter les autres. Au reste, vous n'ignorez pas que les Occidentaux qui vous sont les plus unis sont du même sentiment. Dans ces lettres, saint Basile traite toujours saint Athanase de père, et lui parle avec un extrême respect. Saint Athanase les reçut favorablement, et renvoya le diacre Dorothée avec un de ses prêtres, nommé Pierre, pour travailler à la réunion des esprits (2).

Saint Basile, ayant reçu par eux la réponse de saint Athanase, lui renvoya Dorothée avec une lettre où il loue son application au bien de l'Eglise universelle, et ajoute (3) : Il nous a paru convenable d'écrire à l'évêque de Rome, qu'il considère ce qui se passe ici, et qu'il en donne son avis. Car, comme il est difficile d'envoyer de delà des députés en commun par l'ordonnance d'un concile, il doit user de son autorité en cette affaire, et choisir des gens capables de porter la fatigue du voyage, et de parler avec douceur et fermeté à ceux d'entre nous qui ne vont pas droit. Il faudra qu'ils apportent avec eux tous les actes de Rimini, pour casser ce qui s'y est fait par violence. Qu'ils viennent secrètement, sans bruit et par mer, avant que les ennemis de la paix s'en aperçoivent. Quelques-uns aussi désirent, et nous le croyons nécessaire, qu'ils condamnent l'hérésie de Marcel. Car jusqu'ici ils ne cessent d'anathématiser Arius; mais on ne voit point qu'ils se plaignent de Marcel, dont l'hérésie est diamétralement opposée. Elle atta-

(1) Id. Or. 20, p. 334, C.
(2) Or. 20, p. 344, A. Ep. 20, 29, in fin.
(3) Ep. 24.
(4) Greg. Or. 20, p. Basil. Ep. 48.

(1) Ep. 50.
(2) Basil. Ep. 52.
(3) Ep. 57; Ep. 52.

que la substance même du fils de Dieu, disant qu'il n'étoit pas avant que de sortir du père, et qu'il ne subsiste plus après y être retourné : nous en avons la preuve par ses livres. Cependant les Occidentaux ne l'ont jamais blâmé, quoiqu'on leur puisse reprocher de l'avoir reçu du commencement à la communion ecclésiastique par ignorance de la vérité. Saint Basile parle de ce qui se passa à Rome sous le pape Jule, en trois cent quarante-deux (1), et ce qu'il dit ici de l'hérésie de Marcel est remarquable, surtout écrivant à saint Anathase.

Saint Basile écrivit aussi au pape saint Damase, le traitant de très-vénérable père (2). Mais on peut douter s'il donne ces termes d'honneur à sa dignité ou à sa personne, puisqu'il les donne aussi à saint Athanase. Presque tout l'Orient, dit-il, depuis l'Illyrie jusqu'à l'Egypte, est agité d'une grande tempête. Tous les défenseurs de la vérité sont chassés des églises pour les livrer aux ariens. Nous n'attendions du secours que de votre charité, mais nous voyant frustrés de cette espérance, nous ne pouvons plus nous empêcher de vous écrire, pour vous exciter à prendre soin de nous, et nous envoyer des personnes qui puissent réunir ceux qui sont divisés, ou du moins vous faire connoître les auteurs de la division ; afin que vous sachiez désormais avec qui vous devez être en communion. Le secours que nous vous demandons n'est pas sans exemple. Nous savons par tradition, et par les lettres que nous gardons encore, que le bienheureux Denis, votre prédécesseur, visita par lettre notre église de Césarée, consola nos pères, et leur envoya des gens pour délivrer nos frères de captivité. Saint Basile parle ici de l'incursion des Goths dans l'Asie mineure, sous l'empereur Gallien, qui se rapporte au temps du pape saint Denis (3). A cette lettre, saint Basile joignit une instruction pour ceux qui iroient à Rome, et il envoya l'une et l'autre à saint Mélèce par Dorothée, pour ne rien faire que de concert avec lui. Il marque qu'il voit des menaces et des préparatifs de persécution.

XX. Concile de Rome et d'Illyrie.

Le pape Damase avoit eu plusieurs combats à soutenir contre la faction de l'antipape Ursin (4). Quoiqu'il eût été banni en trois cent soixante-six, les schismatiques importunèrent tant l'empereur Valentinien, qu'ils obtinrent son rappel, et de ceux qui avoient été relégués avec lui, par un rescrit adressé à Prétextat, préfet de Rome, à la charge de les punir plus sévèrement s'ils recommencent à brouiller. Ursin revint donc à Rome avec deux de ses diacres, dès le quinzième de septembre trois cent soixante-sept ; mais il fut encore chassé deux mois après, et envoyé en exil en Gaule avec plusieurs autres. Ainsi la paix fut rendue à Rome par l'autorité de Prétextat (1), et par le témoignage qu'il rendit à la vérité, comme dit Ammien Marcellin (2). Les schismatiques, quoiqu'ils n'eussent plus de clercs à leur tête, ne laissoient pas de tenir des assemblées dans les cimetières des martyrs, et avoit même une église. C'est pourquoi, le défenseur de l'église romaine et le pape Damase présentèrent une requête à l'empereur Valentinien, sur laquelle il donna ordre à Prétextat de mettre cette église, qui leur restoit seule, en la puissance de Damase : ce qui fut exécuté, et les schismatiques chassés à main armée (3). Le pape Damase fit des vœux aux saints martyrs pour le retour du clergé schismatique ; et, l'ayant depuis obtenu, il s'en acquitta par des vers en leur honneur.

Il assembla vers ce temps-là à Rome un concile nombreux, avec lequel il écrivit aux évêques d'Egypte, et peut-être à tous les autres, pour relever ceux qui étoient tombés dans l'arianisme (4). Car Rome et tout l'Occident étoient fermes dans la foi de Nicée, excepté un très-petit nombre de purs ariens. En ce concile, Ursace et Valens furent nommément condamnés ; mais on n'y parla point d'Auxence, usurpateur de l'église de Milan, peut-être par respect pour l'empereur Valentinien, qui étoit entré dans sa communion (5). Saint Athanase, ayant reçu cette lettre de saint Damase, assembla les évêques d'Egypte et de Libye, au nombre d'environ quatre-vingt-dix, et lui écrivit au nom de tous touchant Auxence, s'étonnant qu'il n'eût point encore été déposé et chassé de l'Eglise, puisqu'il étoit non-seulement arien, mais encore coupable de plusieurs maux qu'il avoit commis avec Grégoire, l'usurpateur du siége d'Alexandrie. Les évêques d'Egypte eurent satisfaction quelque temps après. Car les évêques de Gaule et de Vénétie s'étant plaints qu'Auxence et quelques autres soutenoient la doctrine des anoméens, il se tint à Rome un concile de quatre-vingt-treize évêques de diverses nations, en vertu d'un rescrit de l'empereur, pour examiner la cause d'Auxence, et expliquer la foi catholique (6). Auxence et ses adhérents y furent excommuniés. On confirma la foi de Nicée, et on déclara nul tout ce qui s'étoit fait au contraire à Rimini. Nous avons deux exemplaires de la lettre synodale de ce concile ; l'original latin qui porte en tête le nom du pape Damase, de Valérien, évêque d'Aquilée, et de huit autres, et s'a-

(1) Sup. l. XII, n. 23, 25.
(2) Ep. 220.
(3) Sup. l. VII, n. 56. Ep. 57.
(4) Sup. n. 20. Lib. Marc. et Fausti, p. 9. Ap. Baron. an. 368, p. 209, A.

(1) Rescr. ap. Baron. an. 371, init.
(2) Lib. XXVII, c. 9.
(3) Marc. et Faus. p. 10. Ap. Baron. an. 368, init. Ap. Baron. ap. tom. 4, p. 5.
(4) Atha. ad. Afric. p. 931.
(5) Sozom. VI, c. 23. Athan. ad Afric. p. 941. Sup. n. 2, p. 940, D.
(6) Tom. 2, Conc. p. 892.

dresse aux évêques catholiques d'Orient; la version grecque qui ne nomme que Damase et Valérien, et s'adresse aux évêques d'Illyrie (1). En effet, il y avoit raison particulière de leur adresser les décrets de ce concile, à cause du crédit que l'arianisme avoit eu dans cette province, par Ursace, Valens, Gaïus et Germanius.

La lettre aux Orientaux accuse plutôt d'ignorance que de malice les évêques dénoncés par ceux de Gaule et de Vénétie, et parle d'Auxence comme déjà condamné. Elle dit que ce qui avoit été fait à Rimini a été corrigé dès le commencement par ceux mêmes qui y avoient assisté; qu'ils ont avoué qu'on les avoit surpris par une expression nouvelle, et qu'ils n'avoient pas compris qu'elle fût contraire à la définition de Nicée. Car, dit la lettre, le nombre de ceux qui étoient à Rimini ne peut former aucun préjugé, puisqu'il est certain que ni l'évêque de Rome, dont il falloit demander l'avis avant tous les autres, ni Vincent qui a conservé pendant tant d'années la pureté du sacerdoce, ni les autres semblables n'y ont point donné leur consentement. Vu principalement, comme nous avons dit, que ceux mêmes qui avoient paru céder à la violence, étant mieux conseillés, ont protesté qu'ils en avoient du déplaisir. Les évêques d'Illyrie reçurent aussi la lettre synodale qui leur étoit adressée, et qui à la fin les exhortoit à déclarer la sincérité de leur foi (2). En effet, ayant obtenu de l'empereur Valentinien la permission de s'assembler, ils tinrent un concile, et firent un décret contenant une confession de foi conforme à celle de Nicée, où ils disent : Nous croyons, comme les conciles qui viennent d'être tenus à Rome et en Gaule, une seule et même substance du père et du fils et du Saint-Esprit en trois personnes, c'est-à-dire en trois parfaites hypostases. Touchant l'incarnation, ils disent que Jésus-Christ est un Dieu, portant la chair, et non un homme portant la divinité, et anathématisent celui qui a écrit, que le fils étoit en puissance dans le père, avant que d'être actuellement engendré : ce qui convient à toutes les créatures. Ils semblent marquer ici Marcel d'Ancyre. Ils envoyèrent ce décret aux évêques d'Asie et de Phrygie, à qui ils donnèrent charge de s'informer s'il étoit vrai que l'on enseignât dans toute l'Asie que le Saint-Esprit est séparé du père et du fils, comme ils disent l'avoir appris d'Eustathe, leur confrère. C'est apparemment l'évêque de Sébaste, qui en revenant de Rome avoit passé en Illyrie. Ils leur recommandent aussi la discipline des ordinations, de tirer les évêques du corps des prêtres, les prêtres et les diacres du corps du clergé, et non du conseil des villes, ou des charges militaires (1). Enfin ils mettent les noms des six évêques ariens qu'ils avoient déposés. L'empereur Valentinien accompagna cette lettre d'un rescrit adressé aux mêmes évêques d'Asie et de Phrygie, où il les exhorte à embrasser le décret du concile d'Illyrie, et à ne pas abuser de l'autorité de l'empereur, c'est-à-dire de son frère Valens, pour persécuter les serviteurs de Dieu.

XXI. Lettre de saint Athanase aux Africains.

Le même concile d'Alexandrie écrivit aussi aux évêques d'Afrique, c'est-à-dire de la province de Carthage (2), pour les fortifier contre ceux qui vouloient faire valoir le concile de Rimini, au préjudice du concile de Nicée, sous prétexte de l'obscurité du mot de consubstantiel. Saint Athanase, écrivant au nom de ce concile, fait voir que le concile de Rimini, tant qu'il a été libre, n'a rien voulu ajouter au concile de Nicée, qu'il a même excommunié Ursace, Valens, Eudoxe et Auxence, et qu'ainsi il est plus contraire que favorable aux ariens. Il fait voir quelle est l'autorité du concile de Nicée, pourquoi il s'est servi du terme de consubstantiel, et quel en est le sens. Enfin il traite en peu de mots de la divinité du Saint-Esprit. Au reste, quoique cette lettre aux Africains soit au nom de quatre-vingt-dix évêques d'Egypte et de Libye, elle est proprement de saint Athanase; et les évêques au nom desquels il parle n'étoient pas tous présents au concile; mais ils étoient si unis de sentiments, qu'ils souscrivoient les uns pour les autres. Cette lettre eut sans doute son effet; et l'église d'Afrique demeura ferme dans la foi de la trinité, comme tout le reste de l'Occident.

XXII. Lettre à Épictète.

Il faut rapporter au même temps, c'est-à-dire aux dernières années de saint Athanase, sa fameuse lettre à Epictète, puisqu'il y parle d'abord des conciles de Gaule, d'Espagne et de Rome, où les ariens qui se cachoient encore avoient été anathématisés, et l'autorité du concile de Nicée reconnue. Il y avoit eu à Corinthe une dispute touchant le mystère de l'incarnation. Quelques-uns disoient que le corps de Jésus-Christ étoit consubstantiel au verbe, prétendant qu'autrement on admettoit quaternité au lieu de trinité. De là suivoit que le corps de Jésus-Christ n'étoit pas tiré de Marie, puisqu'il étoit éternel comme la divinité, ou que la divinité du verbe avoit changé de nature en devenant chair. D'autres donnoient dans l'excès opposé, et disoient que Jésus-Christ étoit un homme adopté pour être fils de

(1) Ap. Theod. II, Hist. c. 22, ap. Soz. VI, c. 23.
(2) Vales. not. ad Theod. IV, 9. Pagi an. 365, n. 8. Theod. Chron. p. 52, an. 366. Theod. IV, c. 8, 9.

(1) Sup. n. 9. Theod. IV, c. 8.
(2) Tom. 1, p. 931; p. 934; p. 941, D. V. 940, D.

Dieu, et par conséquent semblable aux autres prophètes; que le verbe de Dieu étoit un autre que le Christ, fils de Marie, qui avoit souffert. Ceux qui disputoient sur ces questions étoient les disciples d'Apollinaire; mais il n'étoit pas encore reconnu pour auteur de ces erreurs (1). Comme elles excitoient beaucoup de troubles, on fut obligé de tenir un concile, où tous demeurèrent à la fin d'accord, et convinrent de la foi catholique. On rédigea par écrit les actes du concile, et Epictète, évêque de Corinthe, qui y avoit assisté, les envoya à saint Athanase.

Il ne put lire sans horreur de telles propositions; et, pour les réfuter, il rappelle ceux qui les avançoient au concile de Nicée, auquel ils doivent se conformer, s'ils sont enfants de l'Eglise (2). Ce n'est pas, dit-il, du corps de Jésus-Christ, mais du fils de Dieu lui-même, que le concile a déclaré qui est consubstantiel au père; il a dit que le corps est tiré de Marie. En effet, si le verbe est consubstantiel au corps tiré de terre, et le même verbe consubstantiel au père, le père sera consubstantiel au corps fait de terre; et comment vous plaindrez-vous que les ariens font le fils créature, vous qui faites le père consubstantiel aux créatures? Si le corps est avant Marie éternellement, comme le verbe, à quoi sert l'avénement du verbe? vouloit-il se revêtir de ce qui lui étoit consubstantiel? vouloit-il s'offrir pour lui-même en sacrifice et se racheter lui-même?

Il montre ensuite par l'Ecriture que Jésus-Christ a pris un corps semblable au nôtre, du sang d'Abraham et de la substance de Marie, qui l'a véritablement enfanté et allaité de ses mamelles (3). Ce corps a souffert la circoncision, la faim, la soif, le travail, et enfin la croix, au lieu que le verbe est impassible. Ce corps étoit dans le sépulcre, tandis que le verbe sans le quitter descendit aux enfers; parce que le corps n'étoit pas le verbe, mais le corps du verbe, qui s'est attribué les souffrances de son corps, afin que nous puissions participer à sa divinité. Tout cela n'a point été fiction et apparence, mais vérité et réalité; autrement le salut des hommes et la résurrection ne seroient que fiction et apparence, suivant la doctrine de Manés. Jésus-Christ dit après sa résurrection : Touchez et voyez; un esprit n'a pas de la chair et des os, comme vous voyez que j'en ai (4). Il ne dit pas : Je suis de la chair et des os, mais : Je les ai. Quant à ce que dit saint Jean, que le verbe a été fait chair, c'est comme ce que dit saint Paul, que Jésus-Christ a été fait malédiction (5); non qu'il soit devenu la malédiction même, mais parce qu'il s'en est chargé. Au reste, il ne faut point craindre que le corps de Jésus-Christ, étant d'une autre nature que le verbe, fasse quaternité au lieu de trinité. La créature ne peut être égalée à Dieu, et la divinité ne reçoit point d'addition. L'incarnation n'a rien ajouté au verbe, c'est la chair seule qui a reçu des avantages infinis par l'union du verbe.

Quant à ceux qui disoient que le fils de Marie n'étoit pas le Christ, Seigneur et Dieu, saint Athanase leur demande pourquoi donc, dès sa naissance, il est nommé Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous? Comment saint Paul dit qu'il est Dieu béni dans les siècles (1)? Pourquoi saint Thomas, en le voyant, s'écrie (2): Mon Seigneur et mon Dieu? Si la parole de Dieu est venue au fils de Marie comme aux prophètes, pourquoi est-il né d'une vierge, et non d'un homme et d'une femme comme les autres saints? Pourquoi est-il dit de lui seul qu'il est mort pour nous? de lui seul, qu'il est venu à la fin des siècles? Pourquoi est-il le seul qui soit déjà ressuscité? Il est dit des autres, que la parole de Dieu leur a été adressée, et de celui-ci seul, que la parole ou le verbe a été fait chair (3). C'est lui que le père a montré sur le Jourdain et sur la montagne, en disant : C'est ici mon fils bien-aimé! C'est lui que les ariens ont renoncé, et que nous reconnoissons et adorons, ne séparant point le fils et le verbe, mais sachant que le verbe même est le fils, par qui tout a été fait et qui nous a rachetés. Et un peu après (4) : Je vous prie, vous et tous ceux qui entendront ce discours, de le prendre en bonne part; s'il y manque quelque chose pour la doctrine, de le corriger et m'en avertir; si le sujet n'est pas exprimé avec la dignité et la perfection convenables, d'excuser la foiblesse de mon style. C'est ainsi que le grand Athanase jugeoit de ses écrits dans le temps où il étoit le plus consommé en doctrine.

XXIII. Autres lettres de saint Athanase.

Il écrivit aussi à un abbé, nommé Ammon, père de plusieurs monastères, contre la superstition ridicule de quelques moines, qui se croyoient souillés par les excréments et les évacuations naturelles, prenant trop grossièrement ce passage de l'Evangile (5) : Ce n'est pas ce qui entre en l'homme qui souille l'homme, mais ce qui en sort. Il faut prendre garde, dit saint Athanase, d'où sort ce qui souille l'homme. Ce n'est pas du corps, mais du cœur, où est le dépôt des mauvaises pensées et des péchés. Il montre doctement que tout l'ouvrage de Dieu est bon et pur; que toutes les fonctions naturelles du corps sont innocentes et utiles, et qu'il n'y a que l'abus qui en rend quelques-unes criminelles, comme

(1) Tom. 1, p. 582, A. P. 588, C. P. 591. Epiph. Hær. 77. Demœrit. c. 2.
(2) P. 584.
(3) P. 585, C.
(4) Luc. XXIV, 39.
(5) Joan. 1. Gal. 11, 13, p. 589.

(1) Rom. IX, 5.
(2) J. XX, 28, p. 590.
(3) Mat. IX.
(4) P. 591.
(5) Tom. 2, p. 35. Marc. VII, 15.

l'homicide est un crime, quoiqu'il soit permis et même louable de tuer les ennemis en guerre juste.

Il y avoit dans la Pentapole, aux confins de la Libye, deux bourgades nommées Palebisque et Hydrax, qui avoient toujours été du diocèse d'Erythre, et n'étoient pas assez considérables pour avoir un évêque (1). Toutefois, comme Erythre étoit éloigné de ces bourgades, et qu'Orion, évêque d'Erythre, étoit un vieillard fort doux, les habitants de ces bourgades, sans même attendre sa mort, voulurent se donner un évêque qui fût plus propre à les défendre de leurs ennemis et à prendre soin de leurs affaires temporelles. Un nommé Sidère vint alors de l'armée, pour faire valoir quelques terres qui lui avoient été accordées. C'étoit un jeune homme agissant et vigoureux, capable de se faire craindre de ses ennemis et de servir ses amis. Les habitants de Palebisque ne trouvèrent personne qui leur convînt mieux, d'autant plus que l'on avoit besoin d'habileté et de prudence pour s'opposer à l'hérésie dominante. Ils choisirent donc Sidère pour leur évêque, et le firent ordonner par un seul évêque, qui fut Philon de Cyrène.

Cette ordination étoit tout-à-fait irrégulière. Il devoit être ordonné à Alexandrie ou sur les lieux par trois évêques, avec la permission de l'évêque d'Alexandrie. Mais la persécution ne permettoit pas d'observer la rigueur des règles. Ainsi saint Athanase céda au temps, et laissa ce nouvel évêque à Palebisque. Il fit plus; et, le jugeant capable des plus grandes affaires, il le transféra quelque temps après à Ptolémaïde, métropole de la province, pour y conserver la doctrine catholique, qui y étoit presque éteinte depuis que Second, l'un des premiers ariens, en avoit été évêque. Mais Sidère quitta Ptolémaïde dans sa vieillesse pour revenir à Palebisque; et, comme il n'avoit succédé à personne dans ce siége, aussi n'eut-il point de successeur.

D'un autre côté, saint Athanase employa toute la rigueur des peines ecclésiastiques contre le gouverneur de Libye, homme de mœurs brutales, abandonné à la cruauté et à la débauche. Saint Athanase l'excommunia, et en écrivit aux autres évêques, particulièrement à saint Basile, afin que tout le monde évitât sa communion. Saint Basile lui fit réponse qu'il avoit publié l'excommunication dans son église (2), que ce malheureux seroit l'exécration de tous les fidèles, et que personne n'auroit de commerce avec lui, ni de feu, ni d'eau, ni de couvert. Il ajoute qu'il a notifié cette condamnation à tous les domestiques, les amis et les hôtes du gouverneur : ce qui peut faire croire qu'il étoit de Cappadoce. On voit ici quelles étoient dès lors les suites de l'excommunication, même pour le commerce de la vie civile.

(1) Syn. Ep. 67, p. 209, 210. (2) Ep. 47.

Nous avons aussi deux lettres de saint Athanase pour la défense de saint Basile (1) : la première à deux prêtres, Jean et Antiochus, où il le nomme vrai serviteur de Dieu ; l'autre à un prêtre, nommé Pallade, où saint Athanase parle ainsi : Quant à ce que vous m'avez demandé touchant les moines de Césarée, qui s'opposent à notre frère l'évêque Basile, ils auroient raison si sa doctrine étoit suspecte ; mais ils sont assurés, comme nous le sommes tous, qu'il est la gloire de l'Eglise et qu'il combat pour la vérité; loin de le combattre lui-même, il faut approuver sa bonne intention. Car, suivant le rapport de Dianée, ils se chagrinent en vain; et je suis persuadé qu'il se fait foible avec les foibles, afin de les gagner. Nos frères doivent louer Dieu d'avoir donné à la Cappadoce un tel évêque (2). Mandez-leur que c'est moi qui l'écris, afin qu'ils aient les sentiments qu'ils doivent pour leur père, et qu'ils conservent la paix des églises.

XXIV. Discrétion de saint Basile calomniée.

Cette condescendance de saint Basile, dont saint Athanase dit que quelques-uns se scandalisoient, étoit apparemment la manière dont il parloit de la divinité du Saint-Esprit (3). Car il se contentoit que les macédoniens, qui vouloient se réunir à l'Eglise, confessassent la foi de Nicée, et déclarassent qu'ils ne croyoient point le Saint-Esprit créature, sans les obliger à dire expressément qu'il est Dieu. Et lui-même, dans ses écrits et dans ses discours publics, s'abstenoit de lui donner formellement le nom de Dieu, quoiqu'il usât des termes équivalents et qu'il montrât sa divinité par des preuves invincibles. La raison de cette conduite étoit la circonstance du temps (4). Il voyoit que les hérétiques, avec la protection de Valens, ne cherchoient qu'un prétexte pour chasser de leurs siéges les évêques les plus zélés pour la vérité, et lui-même tout le premier; que l'église d'Orient étoit pleine de division et de troubles. Ainsi, il comptoit que le moyen le plus efficace pour conserver la religion étoit de procurer la paix, usant à l'égard des foibles de toute la condescendance possible; et il espéroit qu'après leur réunion Dieu les éclaireroit davantage par la communication des catholiques et par l'examen paisible de la vérité. C'est ainsi que saint Grégoire de Nazianze justifie la conduite de son ami, qui s'en explique lui-même dans deux lettres aux prêtres de Tarse (5).

Saint Basile n'avoit pas laissé de nommer le Saint-Esprit Dieu dans des écrits publics, lorsqu'il le croyoit utile, comme dans sa lettre à l'église de Césarée écrite vers l'an trois cent soixante-trois. Et il en usa toujours ainsi dans

(1) Tom. 1, p. 951, 952.
(2) 1 Cor. IX, 22.
(3) Basil. Ep. 203, 204.
(4) Greg. Naz. Or. 20, p. 364.
(5) D, Ep. 203, 204.

les entretiens particuliers, surtout avec saint Grégoire de Nazianze, à qui il protesta, comme ce saint le témoigne, qu'il vouloit perdre le Saint-Esprit s'il ne l'adoroit avec le père et le fils comme consubstantiel (1). Ils étoient même convenus, que tandis que Basile useroit de cette précaution, Grégoire, qui étoit moins exposé à la persécution, prêcheroit hautement cette vérité. En un repas où saint Grégoire se trouva avec plusieurs de leurs amis communs, la conversation tomba sur saint Basile. Tous en parloient avec admiration et louoient ensemble les deux amis quand un des conviés qui étoit moine s'écria : Vous êtes de grands flatteurs. Louez tout le reste, j'y consens; mais pour le capital, qui est la foi, ni Basile ni Grégoire ne méritent point de louange; l'un la trahit par ses discours, l'autre par son silence. Où l'avez-vous appris, dit Grégoire, téméraire que vous êtes ? Le moine répondit : Je viens de la fête du martyr Eupsyque, et là j'ai ouï le grand Basile parler merveilleusement bien de la divinité du père et du fils ; pour le Saint-Esprit, il a passé par auprès. D'où vient, ajouta-t-il, regardant Grégoire, que vous parlez clairement de la divinité du Saint-Esprit, comme vous fîtes en une telle assemblée, et que Basile en parle obscurément, et avec plus de politique que de piété? C'est, répondit Grégoire, que je suis un homme caché et peu connu : ainsi je parle sans conséquence. Basile est illustre par lui-même et par son église, tout ce qu'il dit est public; on lui fait une forte guerre, et les hérétiques cherchent à relever quelque parole de sa bouche, afin de le chasser de l'Église, lui qui est presque la seule étincelle qui nous reste. Il vaut donc mieux céder un peu à cet orage, et faire connoître la divinité du Saint-Esprit par d'autres paroles; la vérité consiste plus dans le sens que dans les mots. Mais, quoi que pût dire saint Grégoire de Nazianze, les assistants ne goûtèrent point ce ménagement. Il rendit compte de cette conversation à saint Basile, qui lui répondit (2) : Si nos frères ne sont pas encore convaincus de mes sentiments, je n'ai rien à répondre. Car comment persuaderai-je, par une petite lettre, ceux qu'un si longtemps n'a pas persuadés ? Dans peu, Dieu aidant, les calomnies seront convaincues par des effets. Car nous nous attendons à être bientôt au moins chassés de l'Église et du pays, pour la défense de la vérité : peut-être nous arrivera-t-il encore pis. Et quand il n'arriveroit rien de ce que nous espérons, le tribunal de Jésus-Christ n'est pas éloigné.

XXV. Concile d'Antioche.

Le voyage du diacre Dorothée, que saint Basile avoit envoyé en Occident de concert avec saint Mélèce et avec saint Athanase, ne procura aux Orientaux d'autre secours que des lettres qui furent apportées par Sabin, diacre de l'église de Milan (1). Il en rendit à saint Basile de la part de saint Valérien, évêque d'Aquilée, et il apporta à Antioche la lettre du concile de Rome tenu par quatre-vingt-treize évêques contre Auxence, à laquelle sont joints trois extraits des décrets du même concile, qui expliquent la foi de la trinité, c'est-à-dire la divinité du verbe contre les ariens, les demi-ariens et Marcel d'Ancyre, la divinité du Saint-Esprit contre les macédoniens, et la foi de l'incarnation contre Apollinaire, sans toutefois nommer aucun de ces hérétiques. Cette lettre fut reçue et approuvée par toute l'église d'Orient, dans un concile d'Antioche de cent quarante-six évêques, qui confirmèrent par leurs souscriptions la foi du concile de Rome. Saint Mélèce est à la tête, puis saint Eusèbe de Samosate, saint Pélage de Laodicée, Zénon de Tyr, Euloge d'Edesse, Bématius de Malle en Cilicie, Diodore de Tarse, les autres ne sont pas nommés. On attribue avec raison à ce même concile d'Antioche une lettre des évêques d'Orient à ceux d'Italie et de Gaule, qui se trouve entre celles de saint Basile, apparemment parce qu'il l'avoit composée, et qui porte les noms de Mélèce, Eusèbe, Basile, Bassus, Grégoire, Pélage, et plusieurs autres, jusqu'au nombre de trente-deux, ajoutant encore à la fin, et les autres : ce qui marque un concile nombreux (2). Le diacre Sabin fut chargé de cette lettre; et les Orientaux se rapportent à lui, de faire un récit plus exact de leurs maux, qu'ils décrivent ainsi : Il ne s'agit pas d'une église ni de deux; l'hérésie s'étend presque depuis les confins de l'Illyrie jusqu'à la Thébaïde. La sainte doctrine est renversée, les lois de l'Église confondues; les ambitieux s'emparent des premières places, qui deviennent la récompense de l'impiété. La gravité sacerdotale est perdue; on ne trouve plus de pasteurs qui sachent leur devoir, ils tournent à leur profit le bien des pauvres, ou en font des libéralités. La rigueur des canons est oubliée; la licence de pécher est grande. Car ceux qui ont acquis l'autorité par la faveur des hommes, témoignent leur reconnoissance en accordant tout aux pécheurs. Ainsi les peuples sont sans correction, et les pasteurs n'osent parler étant esclaves de ceux qui les ont élevés. La foi catholique devient un prétexte pour couvrir les inimitiés particulières. Quelques-uns, craignant d'être convaincus de crimes honteux, excitent du désordre dans le peuple pour s'y cacher, et rendent la guerre irréconciliable, parce qu'ils craignent que la paix ne découvre leur infamie. Les infidèles rient de ces maux, les foibles en

(1) Ep. 141, p. 934, C. Greg. Ep. 26. Greg. Or. 20, p. 365, A. (2) Bas. Ep. 33.

(1) Sup. n. 18. Bas. Ep. 324. Sup. n. 19. Tom. 2, c. 3, p. 41. Bas. Ep. 69. Conc. p. 892. (2) Vales. ad. Theod. V,

sont ébranlés, la foi devient douteuse, et l'ignorance se répand dans les esprits. Les gens de bien ont la bouche fermée, tandis que les méchants blasphèment en liberté. Les sanctuaires sont profanés, les peuples catholiques fuient les lieux d'oraison comme des écoles d'impiété, et vont dans les déserts élever leurs mains au ciel avec larmes et gémissements. Le bruit de ce qui est arrivé dans la plupart des lieux est parvenu jusqu'à vous : vous savez que les hommes et les femmes, les enfants et les vieillards se répandent hors des villes, et célèbrent les prières à découvert, souffrant toutes les injures de l'air avec une extrême patience. La lettre continue en conjurant les Occidentaux par les termes les plus forts, de venir promptement au secours, et d'envoyer une députation nombreuse, qui puisse avoir l'autorité d'un concile. Elle marque la division qui régnoit même entre les catholiques, c'est-à-dire le schisme d'Antioche, et finit par l'approbation de la lettre synodale des Occidentaux.

Saint Basile écrivit aussi par le diacre Sabin aux évêques d'Illyrie, d'Italie et de Gaule, et à quelques-uns de ceux qui lui avoient écrit en particulier, entre autres à Valérien d'Illyrie, ou plutôt d'Aquilée (1). Il le félicite comme les autres, de l'uniformité de créance qui régnoit en Occident, et dit que c'est par eux que la foi doit être renouvelée en Orient, afin de lui rendre les biens qu'ils en ont reçus.

XXVI. Persécution d'Antioche.

La triste peinture que nous voyons dans ces lettres de l'état de l'Orient n'étoit que trop véritable, et la persécution y étoit violente, principalement depuis que l'empereur Valens fut arrivé à Antioche, c'est-à-dire vers le mois de juin de l'an trois cent soixante-dix (2). C'est ainsi qu'il accomplissoit le serment qu'il avoit fait à son baptême entre les mains d'Eudoxe. Saint Mélèce, comme le principal chef des catholiques, fut banni pour la troisième fois, et envoyé en Arménie, sa patrie. Il y demeura près de Nicopolis, dans une terre nommée Géthase, qui lui appartenoit, sur les confins de la Cappadoce : ce qui donna occasion à saint Basile d'un assez fréquent commerce avec lui. Paulin, l'autre évêque catholique d'Antioche, fut épargné, soit à cause de sa vertu, soit à cause de la petitesse de son troupeau. Mais celui de Mélèce ne demeura pas sans conduite ; les prêtres Flavien et Diodore en prirent soin, les mêmes qui, étant encore laïques, l'avoient soutenu sous Constantius (3). Flavien, qui fut depuis évêque d'Antioche, ne parloit pas encore dans les assemblées : il se contentoit de fournir des raisons et des pensées à ceux qui parloient. Diodore fut évêque de Tarse, et dès lors il étoit lié d'amitié avec saint Basile, saint Athanase, Pierre et Timothée, ses successeurs. Jean et Etienne travaillèrent aussi à conserver le troupeau de saint Mélèce, qui les fit tous deux depuis évêques, Jean d'Apamée et Etienne de Germanicie. Les catholiques de la communion de saint Mélèce avoient été chassés de leurs églises, c'est-à-dire de la Palée, et d'une nouvelle que l'empereur Jovien leur avoit donnée (1). Ils s'assembloient donc au pied de la montagne voisine d'Antioche, où il y avoit des cavernes, dans lesquelles on disoit que saint Paul s'étoit autrefois caché. Là ils chantoient les louanges de Dieu et écoutoient sa parole, exposés aux pluies et aux neiges en hiver, et à d'extrêmes chaleurs en été. Toutefois, on envoya des soldats pour les en chasser ; et ils s'assemblèrent au bord de l'Oronte, d'où, étant encore chassés, ils allèrent au champ d'exercices ; et delà leur vint le nom de *campenses*, que leur donnoient ceux de la communion de Paulin : encore furent-ils chassés de cette place (2). Cependant l'empereur Valens en fit tourmenter et mettre à mort plusieurs en différentes manières, mais principalement en les jetant dans l'Oronte.

XXVII. Saint Aphraate.

Le palais d'Antioche étoit sur le bord de ce fleuve, et entre deux passoit le grand chemin pour sortir à la campagne (3) Un jour l'empereur Valens, regardant du haut de sa galerie, vit un vieillard vêtu d'un méchant manteau, qui se pressoit de marcher malgré son grand âge. On lui dit que c'étoit le moine Aphraate, pour qui tout le peuple de la ville avoit une vénération merveilleuse. En effet, il avoit quitté sa solitude pour venir au secours de l'Église, quoique simple laïque, et alors il alloit se rendre à la place où s'assembloient les catholiques. Où vas-tu ? lui dit l'empereur, Aphraate répondit : Je vais prier pour la prospérité de votre règne. Mais, reprit Valens, tu devois demeurer chez toi et prier en secret suivant la règle monastique. Aphraate répondit : Vous dites fort bien, seigneur, je le devois ; et j'ai continué de le faire, tant que les brebis du Sauveur ont joui de la paix ; mais, dans les périls où elles sont, il faut tenter tous les moyens de les sauver. Dites-moi, seigneur, si j'étois une fille enfermée dans la maison de mon père, et que je visse le feu s'y prendre, que devrois-je faire ? demeurer assise et la laisser brûler, ou plutôt sortir de ma

(1) Basil. Ep. 324.
(2) Sup. n. 26. Socr. IV, c. 17. Greg. Nyss. in Melec. p. 1023, B. Theod. IV, . 13.
(3) Basil. Ep. 187, p. 368, A. Socr. IV, c. 2. Sozom. VI, c. 7. Sup. l. XII, n, 46.

(1) Basil. Ep. 177, 197. Facund. lib. 4, p. 1, c. 2. Theod. IV, c. 25. Id. Philos. c. 2, p. 780, etc. C. 8, p. 815.
(2) Hier. Ep. 57. Damasc. Socr. IV, c. 17.
(3) Theod. IV, Hist. c. 26. Theod. II, c. 7. Id. Philost. c. 8.

chambre, courir et porter de l'eau de tous côtés pour éteindre le feu? C'est ce que je fais maintenant. Vous avez mis le feu à la maison de notre père, et nous courons pour l'éteindre. Ainsi parla Aphraate. L'empereur se tut. Mais un des eunuques de sa chambre dit des injures au saint vieillard du haut de la galerie, et le menaça de mort. Quelque temps après cet eunuque étant allé voir si le bain de l'empereur étoit chaud, la tête lui tourna, il se jeta dans la chaudière de l'eau bouillante; et, comme il étoit seul, il y demeura et y périt. L'empereur envoya un autre eunuque pour l'appeler; mais il revint dire qu'il ne trouvoit personne dans aucune des chambres. Plusieurs y accoururent, et à force de chercher dans toutes les cuves, à la fin ils trouvèrent ce misérable étendu mort. Le bruit s'en répandit dans toute la ville, et tous louoient le Dieu d'Aphraate. L'empereur épouvanté n'osa l'envoyer en exil, comme il l'avoit résolu, mais il ne laissa pas de persécuter les autres catholiques.

Saint Aphraate étoit Perse de naissance, et d'une illustre famille. S'étant fait chrétien, il quitta son pays et vint à Edesse, où il s'enferma dans une petite maison qu'il trouva hors de la ville, et y vécut dans les exercices de piété. De là il passa à Antioche, dès lors agitée par les hérétiques, c'est-à-dire sous Constantius, et se retira dans un monastère hors de la ville. Il apprit un peu de grec, et avec son langage demi-barbare, s'expliquant à grande peine, il ne laissoit pas d'être plus persuasif que les sophistes les plus fiers de leur rhétorique. Tout le monde couroit à lui, les magistrats, les artisans, les soldats, les ignorants, les savants; les uns l'écoutoient en silence, les autres lui faisoient des questions. Nonobstant ce travail, il ne voulut jamais avoir personne avec lui pour le servir, ni recevoir rien de personne, que du pain d'un de ses amis, à quoi, dans son extrême vieillesse, il ajouta quelques herbes, et ne prenoit sa nourriture qu'après le soleil couché. Tel étoit le grand Aphraate, qui vint alors au secours de la religion, et fit ensuite plusieurs autres miracles. Théodoret qui les rapporte l'avoit vu, et avoit reçu sa bénédiction étant encore enfant.

XXVIII. Saint Julien Sabbas.

Les hérétiques firent courir le bruit que le grand Julien avoit embrassé leur communion, ce fameux solitaire de l'Osroëne, qui avoit connu par révélation la mort de l'empereur Julien (1). On le nommoit *Sabbas*, c'est-à-dire en syriaque, chenu ou vieillard. Pour dissiper cette imposture, Flavien, Diodore et Aphraate s'adressèrent à Acace, depuis évêque de Bérée, qui avoit été instruit dans la vie monastique par Astérius, disciple de Julien Sabbas. Ils persuadèrent à Acace d'aller avec Astérius trouver le saint vieillard, et de l'emmener au secours de l'Eglise. Quand ils furent arrivés auprès de lui, Astérius lui parla ainsi: Dites-moi, mon père, pourquoi souffrez-vous agréablement tant de peines? Julien répondit: C'est que le service de Dieu m'est plus cher que mon corps et que ma vie. Je vous montrerai, dit Acace, le meilleur moyen de le servir maintenant. Quand il voulut montrer à saint Pierre comment il feroit voir qu'il l'aimoit plus que les autres, il lui dit (1): Si tu m'aimes, pais mes brebis. Vous devez faire de même, mon père; le troupeau est en danger; vous trahiriez la vérité par votre silence. Car votre nom sert d'appât aux ariens pour tromper les simples, et ils se vantent d'avoir votre communion.

Aussitôt que le saint vieillard eut ouï ces paroles, il prit le chemin d'Antioche, renonçant pour un temps à la solitude. Après avoir marché deux ou trois jours dans le désert, il arriva le soir à une bourgade, où une femme riche vint se jeter à ses pieds, et le supplier de loger chez elle avec sa sainte troupe. Il y consentit, quoique depuis plus de quarante ans il n'eût point vu de femmes. Pendant que celle-ci étoit occupée à servir ses hôtes, comme il étoit nuit, un fils unique qu'elle avoit, âgé de sept ans, tomba dans un puits. Cet accident fit du bruit, la mère l'apprit, mais elle commanda à tous ses gens de se tenir en repos, couvrit le puits, et continua à servir ses hôtes. Quand ils furent à table, le saint vieillard dit que l'on appelât l'enfant pour recevoir sa bénédiction. La mère dit qu'il étoit malade; mais le saint insista et pria qu'on l'apportât. Elle déclara enfin l'accident. Julien se leva de table et courut au puits. Il le fit découvrir et apporter de la lumière; il vit l'enfant assis sur la surface de l'eau qu'il frappoit de la main en se jouant. On attacha un homme à des cordes, on le descendit dans le puits, et il en retira l'enfant, qui aussitôt courut aux pieds du saint vieillard, disant qu'il l'avoit vu qui le soutenoit sur l'eau.

Quand il fut arrivé à Antioche, le peuple accourut de tous côtés pour le voir, et pour recevoir la guérison de diverses maladies. Il se logea au pied de la montagne dans ces cavernes, où on disoit que saint Paul s'étoit caché; mais aussitôt il tomba malade lui-même d'une fièvre violente. Acace en étoit affligé, craignant que ceux qui venoient en foule, dans l'espérance d'être guéris, n'en fussent scandalisés. Julien lui dit: Ne vous découragez point, si ma santé est nécessaire, Dieu me la donnera incontinent. Aussitôt il se mit à prier à son ordinaire, prosterné sur les genoux, le front contre terre, demandant à Dieu de lui rendre sa santé, si elle devoit être de quelqu'utilité

(1) Theod. Philot. t. 2, p. 780, C. Sup. liv. XV, n. 48.

(1) Joan. XXI, 17.

aux assistants. Il n'avoit pas achevé sa prière, quand il lui vint tout d'un coup une grande sueur, qui emporta sa fièvre. Ensuite il guérit plusieurs malades de toutes sortes, et s'en alla à l'assemblée des catholiques. Comme il passoit devant la porte du palais, un mendiant, qui se traînoit sur son siége n'ayant point l'usage des jambes, étendit la main et l'approcha du manteau du saint vieillard. Aussitôt il fut guéri, se leva en sautant et en courant, ce qui fit assembler tout le peuple de la ville, et le champ des exercices en fut rempli; en sorte que les hérétiques furent chargés de confusion. Saint Julien guérit plusieurs autres malades qui l'attirèrent en leurs maisons, entre autres le comte d'Orient; puis il reprit le chemin de sa cellule.

Passant par la ville de Cyr, à deux journées d'Antioche, il s'arrêta dans l'église d'un martyr, où les catholiques du lieu s'assemblèrent, et prièrent Julien de les délivrer du sophiste Astérius, que les hérétiques avoient fait évêque, et envoyé chez eux pour séduire les simples. Prenez courage, dit le saint vieillard; priez Dieu avec nous, et joignez à la prière le jeûne et la mortification. Ils le firent, et le sophiste Astérius, la veille de la fête où il devoit parler, fut frappé d'une maladie qui l'emporta en un jour. Théodoret qui rapporte ces merveilles, les avoit apprises d'Acace, disciple du saint. Saint Basile secourut en cette occasion l'église d'Antioche par une lettre pleine de tendresse et de consolation (1).

XXIX. Massacre des magiciens.

Tandis que l'empereur Valens persécutoit ainsi les seuls catholiques, il laissoit aux autres l'exercice libre de leur religion, c'est-à-dire à tous les hérétiques, aux juifs et aux païens mêmes (2). Ils observoient en toute sûreté leurs cérémonies profanes, rétablies par Julien et abolies par Jovien. Pendant tout le règne de Valens, on alluma du feu sur les autels, on offrit aux idoles des libations et des victimes, on fit les festins publics dans les places, on célébra les fêtes de Jupiter et Cérès. Aux orgies de Bacchus, on vit les hommes et les femmes courir furieux, portant des peaux de chèvres, déchirant des chiens, et faisant les autres extravagances de cette fête. A la fin, toutefois, l'empereur Valens fit aussi sentir aux païens sa colère; et telle en fut l'occasion.

Comme il étoit à Antioche, on découvrit que deux prétendus devins, Hilaire et Patrice, avoient été employés pour savoir qui devoit régner après Valens (3). Etant pris tous deux et mis à la question, Hilaire dit: Nous avons fait avec des branches de laurier cette table à trois pieds, qui nous est représentée, à l'imitation du trépied de Delphes; et, après l'avoir consacrée par des charmes secrets et de longues cérémonies, nous l'avons posée au milieu d'une maison purifiée de tous côtés par des parfums. On a mis dessus un bassin rond fabriqué de divers métaux, où l'on avoit gravé dans le bord les vingt-quatre lettres de l'alphabet grec, à certaine distance l'une de l'autre. Un homme s'en est approché, vêtu de lin, avec des chaussons de même, et une bandelette autour de la tête, portant de la vervène. Après avoir invoqué par certains cantiques le dieu qui préside à la divination, c'est-à-dire Phébus, cet homme a balancé un anneau pendu à des petits rideaux par un fil très-léger. Cet anneau avoit été auparavant préparé par les mystères de l'art. Nous demandâmes qui doit succéder au règne présent, parce qu'on disoit que ce devoit être un homme accompli; et l'anneau, en sautant sur le bassin, marqua les deux syllabes *théod*, en s'arrêtant sur les quatres lettres grecques thêta, epsilon, omicron et delta. Quelqu'un des assistants s'écria que le destin marquoit Théodore. On n'en chercha pas davantage; car il étoit assez constant entre nous que c'étoit lui qu'on demandoit. Telle fut la confession d'Hilaire.

Ce Théodore tenoit le second rang entre les notaires de l'empereur, dignité très-considérable alors. Il étoit très-bien fait de sa personne, fort instruit des bonnes lettres, et accoutumé à parler à l'empereur avec une grande liberté (1). Il étoit païen: ce qui le faisoit désirer pour maître aux philosophes et autres païens indignés de l'accroissement du christianisme. Ainsi il ne faut pas s'étonner si l'anneau magique bien conduit marqua les premières lettres de son nom. L'empereur Valens, naturellement violent, ayant découvert cette conspiration, fut transporté de fureur, et ne mit point de bornes à sa vengeance. Il fit mourir tous les complices, et tous ceux qui furent même soupçonnés de l'être, les uns par le feu comme magiciens, les autres par le fer. Antioche fut, pour ainsi dire, inondée de sang. On rechercha les philosophes comme magiciens. Maxime fut accusé d'avoir eu connoissance de cette opération magique et d'avoir prédit un grand massacre, après lequel Valens périroit d'une manière extraordinaire (2). Il fut donc amené à Antioche, puis renvoyé en Asie, où le gouverneur Festus lui fit trancher la tête: et telle fut la fin du philosophe Maxime, le principal auteur de l'apostasie de l'empereur Julien. L'épouvante fut si grande parmi les philosophes, que personne n'osa plus en faire profession ni en porter l'habit; et les particuliers même quittèrent les manteaux à frange, qui pouvoient ressembler aux leurs (3).

(1) Bas. Ep. 60.
(2) Theod. IV, Hist. c. 14. Id. V, Hist. c. 21.
(3) Amm. XXIV, c. 2. Zos. IV, p. 43.

(1) Chrys. ad Jun. Vid. 104, 105. Soz. VI, c. 35.
(2) Eunap in Max. p. IX, c. 19.
(3) Soz. VI, c. 35. Socr.

On fit aussi la recherche des écrits de magie, et on brûla publiquement de grands monceaux de livres, où l'on en confondit qui ne traitoient que de lettres humaines ou de jurisprudence. Enfin l'empereur Valens étendit sa précaution, jusqu'à faire mourir plusieurs personnes considérables, dont le nom commençoit par les deux syllabes fatales Théod, c'est-à-dire les Théodores, les Théodoses, les Théodotes, les Théodules, et les autres qui portoient des noms semblables, entre autres Théodose ou Théodosiole, père de l'empereur Théodose, qui succéda effectivement à Valens. Plusieurs changèrent de nom à cette occasion.

Les magiciens furent aussi recherchés à Rome vers le même temps. Plusieurs personnes y furent accusées de ce crime l'an trois cent soixante-dix, entre autres un aruspice fameux, nommé Amantius; quelques sénateurs furent enveloppés dans cette accusation, et l'empereur Valentinien, qui étoit à Trèves, faisant la guerre aux Allemands, ayant été consulté, ordonna de faire le procès aux magiciens (1). Mais il déclara qu'il ne prétendoit pas pour cela défendre absolument l'art des aruspices, et qu'il permettoit à chacun de suivre la religion de ses ancêtres, comme il avoit déclaré dès le commencement de son règne. Il conserva aux sacrificateurs païens leurs droits et leurs exemptions, même dans les Gaules où il étoit, comme il paroît par deux lois des années trois cent soixante-onze et trois cent soixante-douze. Il souffrit à Rome l'autel de la victoire, que Constantius avoit ôté, et qui avoit été rétabli, apparemment sous Julien. Enfin Valentinien fit une loi touchant les gens de théâtre, qui marquoit peu de zèle pour la religion (2). Comme on ne recevoit point ces sortes de gens au baptême, qu'ils ne renonçassent à leur profession, l'empereur défend à la vérité d'obliger ceux qui auroient été baptisés à remonter sur le théâtre ; mais en même temps il ordonne que, quand se trouvant en péril de mort ils demanderoient le baptême, on en avertît le magistrat, pour les faire visiter et voir s'ils étoient effectivement en péril. Tous les païens craignoient que les comédiens ne se fissent chrétiens en fraude des plaisirs publics. Cette loi est de l'onzième février trois cent soixante-onze. Ainsi les deux empereurs souffroient l'exercice de l'idolâtrie en Orient et en Occident.

XXX. Ordination de saint Martin.

Mais elle avoit dans les Gaules un puissant adversaire en la personne de saint Martin (3). Le siége de Tours ayant vaqué, sa vertu et ses miracles le firent désirer pour évêque. Mais comme on savoit la difficulté de le tirer de son monastère, un des citoyens, nommé Ruricius, feignit que sa femme étoit malade, et, se jetant à genoux, lui persuada de sortir. Des troupes d'habitants, qui s'étoient mises en embuscade sur le chemin, se saisirent de lui, et le conduisirent jusqu'à Tours, où étoit accourue, non-seulement du pays mais encore des villes voisines, une multitude incroyable de peuple, pour prendre part à cette élection. Tous le jugeoient très-digne de l'épiscopat, hors un petit nombre qui s'y opposoient, même des évêques. Ils disoient que c'étoit une personne méprisable par sa mauvaise mine, ses cheveux mal faits, son habit mal propre. Mais le peuple se moqua de ces reproches, les comptant plutôt pour des louanges. Il fut même frappé d'une rencontre imprévue. Le lecteur qui devoit lire ce jour-là, n'ayant pu percer la foule, un des assistants prit le psautier et lut le premier passage qu'il rencontra. C'étoit ce verset du psaume huitième : Vous avez tiré la louange de la bouche des enfants, à cause de vos ennemis, pour détruire l'ennemi et le défenseur. Car on lisoit alors ainsi, au lieu que nous lisons à présent, l'ennemi et le vengeur. Or, celui qui s'opposoit le plus à l'élection de saint Martin, étoit un évêque, nommé Défensor. Tout le peuple crut qu'il étoit marqué par ce mot du psaume, et que Dieu en avoit permis la lecture pour faire connoître sa volonté. Il s'éleva un grand cri, et le parti contraire fut confondu.

Saint Martin continua dans l'épiscopat sa manière de vivre, conservant la même humilité dans le cœur, la même pauvreté dans ses habits, sans en avoir moins d'autorité. Il demeura quelque temps dans une cellule proche de l'église. Ensuite, ne pouvant souffrir la distraction des visites qu'il recevoit, il se fit un monastère environ à deux milles hors de la ville, qui subsiste encore à présent sous le nom de Marmoutier. C'étoit alors un désert, enfermé d'un côté par une roche haute et escarpée, de l'autre par la rivière de Loire; on n'y entroit que par un chemin fort étroit. Le saint évêque y avoit une cellule de bois, plusieurs des frères en avoient de même, la plupart s'étoient logés dans des trous qu'ils avoient creusés dans le rocher, et l'on en montre encore, que l'on dit avoir été habité par saint Martin.

Il avoit là environ quatre-vingts disciples dont aucun ne possédoit rien en propre; il n'étoit permis à personne de vendre ni d'acheter, comme faisoient la plupart des moines. On n'y exerçoit autre métier que d'écrire ; encore n'y appliquoit-on que les jeunes ; les anciens s'occupoient à l'oraison. Ils sortoient rarement de leurs cellules, si ce n'étoit pour s'assembler dans l'oratoire. Ils mangeoient tous ensemble après l'heure du jeûne, c'est-à-dire vers le soir ; ils ignoroient l'usage du vin s'ils n'y étoient contraints par infirmité. La plupart étoient vêtus de poil de chameau, c'est-à-dire

(1) Hier. Chr. an. 371. Amm. XXVIII, c. 1, p. 512. L. 10, C. Th. de Malef. Sup. n 1.

(2) L. 75, l. 77, C. Th. de Decu. lib. 12. Symm. X, Ep. 54. Sup. XIII, n. 4. L. 1, C. Theod. Scen. lib. 15.

(3) Sev. Sulp. c. 7.

de gros camelot : c'étoit un crime d'être habillé délicatement. Toutefois, il y avoit entre eux plusieurs nobles, élevés d'une manière bien différente ; et plusieurs furent évêques dans la suite. Car il n'y avoit point d'église qui ne désirât d'avoir un pasteur tiré du monastère de saint Martin.

Peu de temps après son ordination, il fut obligé d'aller à la cour de l'empereur Valentinien, dont le séjour ordinaire étoit dans les Gaules (1). Sachant que saint Martin venoit lui demander ce qu'il ne vouloit pas lui accorder, il défendit qu'on le laissât entrer dans le palais. Car, outre qu'il étoit naturellement superbe et violent, sa femme Justine, qui étoit arienne, le détournoit de rendre honneur au saint évêque. Saint Martin, ayant tenté une et deux fois en vain d'approcher de ce prince, eut recours à ses armes ordinaires. Il se revêtit d'un cilice, se couvrit de cendre, s'abstint de boire et de manger, pria jour et nuit. Le septième jour un ange lui a apparut, et lui ordonna d'aller hardiment au palais. Saint Martin y va sur la parole de l'ange ; les portes s'ouvrent, personne ne l'arrête, il arrive jusqu'à l'empereur. Ce prince, le voyant venir de loin, demanda avec emportement pourquoi on l'avoit fait entrer, et ne daigna pas se lever ; mais son siége fut couvert d'un feu qui l'en chassa promptement. Alors, reconnoissant qu'il avoit senti une vertu divine, il embrassa le saint plusieurs fois, et lui accorda tout ce qu'il désiroit, sans attendre qu'il lui demandât. Il lui donna souvent audience, et le fit souvent manger à sa table ; enfin quand il partit, il lui offrit de grands présents, que saint Martin refusa, pour conserver sa pauvreté.

XXXI. Travaux de saint Martin pour la foi.

Dans le voisinage de Tours étoit un lieu révéré par le peuple, comme la sépulture de quelque martyr. Il y avoit même un autel érigé par les évêques précédents (2). Mais saint Martin qui ne croyoit pas de léger, demandoit aux plus anciens du clergé qu'on lui fît voir le nom du martyr, ou le temps de son martyre ; et, n'en trouvant point de tradition certaine, il s'abstint pendant quelque temps d'aller à ce lieu-là, pour éviter de faire tort à la religion, ou d'autoriser la superstition. Un jour enfin il y alla avec quelques-uns de ses frères, et, se tenant debout sur le sépulcre, il pria Dieu de lui faire connoître qui y étoit enterré. Alors, se tournant à gauche, il vit près de lui une ombre sale et d'un regard farouche, à qui il commanda de parler ; l'ombre dit son nom ; et c'étoit un voleur, mis à mort pour ses crimes, que le peuple honoroit par erreur, et qui n'avoit rien de commun avec les martyrs. Saint Martin le vit seul, les autres entendoient seulement sa voix. Il fit ôter l'autel, et délivra le peuple de cette superstition.

Il ruina plusieurs temples d'idoles, et abattit plusieurs arbres, que les païens honoroient comme sacrés, souvent même au péril de sa vie (1). Ayant abattu un temple très-ancien, il vouloit aussi couper un pin qui étoit proche : le pontife et les autres païens s'y opposoient. Enfin ils lui dirent : Si tu as tant de confiance en ton Dieu, nous couperons nous-mêmes cet arbre, pourvu que tu sois dessous quand il tombera. Il accepta la condition ; il se laissa lier et mettre à leur gré du côté où l'arbre penchoit. Une grande foule s'assembla à ce spectacle ; les moines qui l'accompagnoient étoient saisis de crainte. L'arbre demi-coupé ayant déjà craqué, et commençant à tomber sur saint Martin, il éleva la main et fit le signe de la croix ; aussitôt l'arbre, comme repoussé par un tourbillon de vent, tomba de l'autre côté, et pensa accabler les paysans qui se croyoient le plus en sûreté. Il s'éleva un grand cri, et il n'y eut presque personne de cette prodigieuse multitude qui ne demandât l'imposition des mains pour être reçu catéchumène. Une autre fois, comme il abattoit un temple dans le pays des Eduens, c'est-à-dire dans le territoire d'Autun, une multitude de païens se jeta sur lui en furie, et le plus hardi l'attaqua l'épée à la main. Le saint ôta son manteau, et lui présenta le col à découvert ; mais le païen, ayant levé le bras, tomba à la renverse épouvanté miraculeusement, et lui demanda pardon. Un autre le voulut frapper d'un couteau comme il abattoit des idoles ; mais, dans l'action, le couteau lui échappa et disparut. D'autres fois, il persuadoit aux païens de ruiner eux-mêmes leurs temples. Avant lui, il y avoit très-peu de chrétiens dans ces quartiers de la Gaule, et il les laissa remplis de lieux de piété ; car, aux endroits où il avoit ruiné des temples, il bâtissoit aussitôt des églises ou des monastères.

Il continuoit à faire souvent de grands miracles. Il délivra du démon un esclave de Tédradius, qui avoit été proconsul (2). A Trèves, il guérit une fille paralytique prête à expirer, en lui mettant dans la bouche de l'huile bénite. A Paris, entrant dans la porte de la ville, suivi d'une grande foule, il baisa un lépreux qui faisoit horreur à tout le monde, et lui donna sa bénédiction ; aussitôt il fut guéri, et le lendemain il vint rendre grâce à Dieu dans l'église. Les filets tirés de l'habit ou du cilice de saint Martin guérissoient souvent les malades, étant attachés à leurs doigts ou à leur cou. Arborius, qui avoit été préfet, ayant sa fille malade d'une grosse fièvre quarte, lui appliqua sur la poitrine une lettre du saint, et la fièvre cessa aussitôt. Paulin, depuis illustre par sa sainteté, ayant une grande douleur à un œil,

(1) Sulp. Dialog. 2, c. 5. (2) Vita, c. 8.

(1) C. 10 ; c. 13 ; c. 14. (2) C. 16 ; c. 15 ; c. 19 ; c. 20 ; c. 21.

où la cataracte commençoit à se former, saint Martin lui appliqua un pinceau, et le guérit entièrement. Voilà quelques-uns de ses miracles.

XXXII. Persécution en Syrie.

Cependant, la persécution continuoit en Orient, mais avec moins de violence. Car, comme Valens étoit à Antioche, il fut harangué par le philosophe Thémistius, qui, bien que païen, l'adoucit un peu envers les catholiques (1). Il lui représenta qu'il ne falloit pas s'étonner de la diversité des sentiments qui étoient entre les chrétiens, puisqu'elle étoit petite en comparaison de la multitude et de la confusion d'opinions qui régnoient chez les Grecs, c'est-à-dire chez les païens, qui avoient plus de trois cents opinions différentes. Valens se réduisit donc à bannir les ecclésiastiques, au lieu de les faire mourir. Ainsi la persécution s'adoucit, mais elle ne cessa pas (2). Elle s'étendit par toute la Syrie, et saint Pélage, évêque de Laodicée, fut banni entre les autres. Il avoit été marié en sa jeunesse; mais, le premier jour de ses noces, il persuada à son épouse de garder la continence; et, comme il n'avoit pas moins cultivé les autres vertus, il fut élu évêque tout d'une voix. Il gouvernoit cette église depuis plusieurs années, et fut alors envoyé en exil en Arabie. Les églises de Chalcide et de Bérée se sentirent aussi de la persécution, et saint Basile leur écrivit des lettres pour les encourager et les consoler. Écrivant à l'église de Chalcide, il marque que la persécution n'est pas encore venue jusqu'à lui et aux églises de Cappadoce, mais que l'exemple des églises voisines la faisoit attendre incessamment (3). Il dit que non-seulement les prêtres et le clergé de Chalcide, mais les plus puissants du peuple, avoient éprouvé la tentation. L'église de Bérée lui envoya le prêtre Acace, qui en fut depuis évêque, par qui il apprit le détail de leurs souffrances, et l'union du peuple avec le clergé. Il les encourage à la persévérance, et dit que leur exemple a déjà relevé plusieurs églises.

En Palestine, Philippe, évêque de Scythopolis et successeur de Patrophile, puis Athanase, successeur de Philippe, Gémellin et plusieurs autres, prêchoient ouvertement le pur arianisme, soutenant que le fils de Dieu étoit créature, et que le Saint-Esprit n'avoit rien de commun avec la nature divine; et, non contents d'empoisonner le pays par leurs discours, ils persécutoient les catholiques à force ouverte (4). A Jérusalem, un nommé Hilaire ou Hilarion, décrié par la communion des ariens, occupoit la place de saint Cyrille, qui vivoit encore, mais apparemment en exil. Car, après Irénée, que les ariens avoient fait évêque de Jérusalem au concile de Constantinople, en trois cent soixante (1), saint Cyrille étoit rentré dans son siége, apparemment sous Julien, mais il avoit encore été dépossédé par Hilaire. A Césarée, Acace le borgne étoit mort quelques années auparavant, et saint Cyrille, qui étoit alors à Jérusalem, mit à sa place Philumène; mais Eutychius d'Éleutéropolis, qui, bien que catholique dans le cœur, suivoit les ariens en haine de saint Cyrille, établit à Césarée un autre Cyrille, surnommé le vieux. Saint Cyrille y mit ensuite Gélase, son neveu, fils de sa sœur; et les ariens, profitant de la division de ces trois évêques, qui se disputoient le siége de Césarée, y établirent Euzoïus, qu'il ne faut pas confondre avec Euzoïus d'Antioche. Euzoïus de Césarée travailla avec application à rétablir la bibliothèque de saint Pamphile, faisant transcrire de nouveau les livres sur du parchemin, entre autres les ouvrages d'Origène, dont il retrouva un grand nombre, et en dressa une table (2). Il étoit homme de lettres, et composa lui-même divers ouvrages. Saint Epiphane, dès lors évêque de Salamine, dans l'île de Chypre, étoit en si grande vénération, que les ariens n'osèrent l'attaquer, et il demeura paisible dans son église.

XXXIII. Persécutions à Édesse.

Saint Barses ou Barsin, après avoir vécu long-temps dans la solitude, fut évêque d'Édesse en Mésopotamie (3). Valens le relégua d'abord dans l'île d'Arade en Phénicie. Mais, ayant appris que les maladies qu'il guérissoit par sa parole lui attiroient les peuples en foule, il l'envoya en Égypte, à la ville d'Oxirinque; et, comme sa réputation y attiroit encore tout le monde, il l'envoya en Thébaïde, à une place nommée Philo, sur la frontière des Barbares. On garda long-temps son lit à Arade; il y étoit en grand honneur du temps de Théodoret, et plusieurs malades étoient guéris en y couchant. L'église latine honore la mémoire de saint Barses le trentième de janvier, et la grecque le quinzième d'octobre. A sa place, Valens envoya à Édesse un évêque arien; mais tout le peuple sortoit hors de la ville, et s'assembloit dans la campagne. Valens en fut lui-même témoin, lorsqu'il vint à Édesse visiter l'église fameuse de l'apôtre saint Thomas. Il en fut si irrité qu'il frappa de sa main le préfet Modeste, parce qu'il n'avoit pas eu soin d'empêcher ces assemblées, et lui commanda de ramasser les soldats qu'il avoit sous sa charge, et ce qui se trouveroit de troupes, pour dissiper cette multitude (4). Modeste, quoiqu'arien, fit secrètement avertir les catholiques de ne se

(1) Socr. IV, c. 32. Sozom. VI, c. 36.
(2) 1. Theod. IV, c. 1.
(3) Basil ep. 297. Chal. id. ep. 298, 299. Berœens.
(4) Epiph. Hær. 73, n. 37, 38. Hier. Chro. an. 349.

(1) Sup. l. XIV, n. 23. Epiph. Hær. 73, c. 37.
(2) Hier. Epist. 141, id. de Script. Hier. Ep. 61, c. 2.
(3) Theod. Hist. IV, c. 12. Ruf. 11, c. 5.
(4) Soc. IV, c. 18. Sozom. VI, c. 18. Theod. IV, c. 16.

point assembler le lendemain au lieu où ils avoient accoutumé de prier, parce qu'il avoit ordre de l'empereur de punir ceux qui s'y trouveroient. Il espéroit par cette menace empêcher l'assemblée, et apaiser l'empereur. Mais les fidèles d'Édesse n'en furent que plus excités à s'assembler; et, dès le grand matin, ils se rendirent avec plus de diligence qu'à l'ordinaire au lieu accoutumé, et le remplirent. Le préfet Modeste, l'ayant appris, ne savoit quel parti prendre. Toutefois, il marcha vers le milieu de l'assemblée, faisant avec sa suite un bruit extraordinaire pour épouvanter le peuple. En passant dans la ville, il vit une pauvre femme qui sortoit brusquement de sa maison, sans même fermer la porte, tenant un enfant par la main, et laissant traîner son manteau négligemment, au lieu de se couvrir à la manière du pays. Elle coupa la file des soldats qui marchoient devant le préfet, et passa avec un extrême empressement. Il la fit arrêter, et lui demanda où elle alloit si vite? Je me presse, dit-elle, d'arriver au champ où les catholiques sont assemblés. Tu es donc la seule, dit Modeste, qui ne sais pas que le préfet y marche, et qu'il fera mourir tous ceux qu'il y trouvera? Oui, répondit-elle, je l'ai ouï-dire; et c'est pour cela même que je me presse, craignant de manquer l'occasion de souffrir le martyre. Mais pourquoi mènes-tu cet enfant, dit le préfet? Afin, dit-elle, qu'il ait part à la même gloire. Modeste, étonné du courage de cette femme, retourna au palais, et, en ayant entretenu l'empereur, lui persuada d'abandonner une entreprise dont le succès seroit honteux et malheureux.

Valens résolut donc d'épargner le peuple, et ordonna au préfet Modeste de prendre les prêtres et les diacres, et de leur persuader, ou de communiquer avec l'évêque arien, ou les chasser de la ville et les envoyer aux extrémités de l'empire (1). Modeste, les ayant tous assemblés, essaya de les persuader, en disant qu'il falloit être insensé pour vouloir résister à un si grand prince. Comme ils demeuroient tous en silence, le préfet s'adressa au prêtre Euloge, qui étoit leur chef, et lui demanda pourquoi il ne répondoit point. Euloge dit : Vous ne m'avez rien demandé. Toutefois, dit le préfet, il y a long-temps que je vous parle. Euloge dit : Vous parliez à tout le monde. Si vous m'interrogez en particulier, je vous dirai ma pensée. Eh bien donc, dit le préfet, communiquez avec l'empereur. Euloge répondit : Est-ce que l'empereur a reçu le sacerdoce avec l'empire? Le préfet, piqué de cette réponse, reprit : Je ne dis pas cela, impertinent; je vous exhorte à communiquer avec ceux avec qui l'empereur communique. Nous avons un pasteur, dit Euloge, et nous suivons ses ordres. Alors, le préfet les envoya en Thrace au nombre de quatre-vingts.

(1) Theod. IV, c. 17, 18.

Les grands honneurs qu'ils reçurent pendant ce voyage excitèrent la jalousie de leurs ennemis. Car les villes et les bourgades venoient au devant d'eux les féliciter sur leur victoire. Valens, en ayant reçu des plaintes, les fit séparer deux à deux, prenant soin de ne pas laisser ensemble ceux qui étoient parents. Les uns continuèrent de marcher en Thrace, d'autres furent envoyés aux extrémités de l'Arabie, d'autres dispersés dans les petites villes de Thébaïde. Euloge et Protogène furent envoyés à celle qui portoit le nom d'Antinoüs. C'étoient les deux premiers du clergé d'Édesse, qui avoient long-temps pratiqué la vie monastique, et fait de grands progrès dans la vertu (1). Ils trouvèrent que l'évêque d'Antinoüs étoit catholique, et assistèrent à ses assemblées. Mais, voyant qu'elles étoient peu nombreuses, et que la plupart des habitants étoient païens, ils s'appliquèrent à les convertir. Euloge s'enferma dans une cellule, où il prioit jour et nuit. Protogène, instruit dans les saintes lettres, et exercé à écrire en notes, ayant trouvé un lieu commode, y établit une école, où il montroit aux enfants cette manière d'écrire, et leur faisoit apprendre les psaumes de David et les passages du nouveau Testament les plus convenables. Un de ces enfants étant tombé malade, Protogène alla dans la maison, le prit par la main, et le guérit par sa prière. Les pères des autres enfants l'ayant appris, le menoient dans leurs maisons, et le prioient de secourir leurs malades; mais il refusoit de prier pour eux jusqu'à ce qu'ils fussent baptisés, et le désir de la guérison les y faisoit consentir. Si quelqu'un se convertissoit en santé, il le menoit à Euloge, frappoit à sa porte, et le prioit de lui donner le baptême. Euloge souffroit avec peine que l'on interrompît sa prière; mais Protogène lui représentoit que rien n'est préférable au salut des hommes. Tout le monde s'étonnoit de voir un homme qui savoit si bien instruire, et qui faisoit de tels miracles, céder à un autre l'honneur d'administrer le baptême. On concluoit que la vertu d'Euloge étoit encore plus éminente. Mais peut-être Protogène ne lui déféroit-il que comme au plus ancien prêtre. C'est ainsi que ces deux saints profitèrent de leur exil.

XXXIV. Mort de saint Athanase. Pierre lui succède.

L'Égypte fut en paix tant que saint Athanase vécut. Mais il mourut pendant cette persécution, et comme l'on croit le second jour de mai, l'an trois cent soixante-treize (2). Il mourut dans son lit à Alexandrie, après quarante-six ans entiers d'épiscopat, comblé de mérites et d'années. Avant qu'il expirât, on le pria de désigner son successeur, et il nomma Pierre, homme excellent, déjà vénérable par son âge

(1) Soc. IV, c. 33, 34. S. Leon. tom 3, Com. p.
(2) Soc IV, c. 20. Soz. 1352, B.
VI, c. 19. Proter. Ep. ad

et ses cheveux blancs, admirable pour sa piété, sa sagesse et son éloquence, fidèle compagnon de ses travaux et de ses voyages, qui ne l'avoit abandonné dans aucun péril. Ce choix fut confirmé par les suffrages de toute l'église d'Alexandrie, du clergé, des magistrats, des nobles, de tout le peuple qui témoigna sa joie par des acclamations publiques. Les évêques voisins s'assemblèrent en diligence pour célébrer l'élection solennelle et l'ordination. Les moines quittèrent leur solitude pour y assister, et Pierre fut mis sur le trône d'Alexandrie par un consentement unanime de tous les catholiques. Il écrivit aussitôt, suivant la coutume, aux évêques des principaux siéges, et nous avons encore la réponse que lui fit saint Basile. Le pape saint Damase lui écrivit aussi des lettres de communion et de consolation, qu'il lui envoya par un diacre (1).

Mais les ariens ayant pris courage à la mort de saint Athanase, en donnèrent promptement avis à l'empereur Valens, qui étoit alors à Antioche (2). Euzoïus d'Antioche fut d'avis d'aller lui-même mettre Lucius en possession de l'église d'Alexandrie, pour laquelle on l'avoit déjà ordonné. L'empereur approuva ce voyage; le trésorier Magnus fut envoyé avec des troupes pour accompagner Euzoïus, et cependant on écrivit au nom de l'empereur à Pallade, préfet d'Egypte, et aux troupes qui y étoient, pour chasser Pierre. Pallade, qui étoit païen et avoit souvent cherché l'occasion de nuire aux chrétiens, accepta volontiers la commission. Il assembla aussitôt une troupe de juifs et de païens, qu'il gagna par argent et par promesses; et, venant à l'église de saint Théonas, il l'environna, et manda à Pierre d'en sortir s'il n'en vouloit être chassé par force. Pierre se retira, et cette foule d'infidèles étant entrée dans l'église, on y entendit retentir les louanges des idoles, des battements de mains, des voix insolentes et des paroles infâmes contre les vierges consacrées à Jésus-Christ (3). Les gens de bien se bouchoient les oreilles; mais ces insolents ne se contentèrent pas des paroles, ils déchirèrent les habits de ces vierges; et, les ayant dépouillées toutes nues, ils les menèrent en triomphe par la ville, et si quelqu'un vouloit parler pour arrêter leur emportement, il n'en remportoit que des coups. Plusieurs de ces vierges furent violées, plusieurs furent assommées à coups de bâton sur la tête, et on ne permettoit pas même d'enterrer leurs corps. L'Église honore comme martyrs ceux qui furent tués en cette occasion dans l'église de saint Théonas.

Ce qui parut le plus insupportable aux chrétiens, fut la profanation des autels. Les infidèles y firent monter comme sur un théâtre un jeune garçon qui déshonoroit son sexe par sa vie infâme, fardé avec du rouge aux joues et du noir aux sourcils, déguisé en femme à la manière des idoles, c'est-à-dire apparemment vêtu en Bacchus. Ce bouffon commença à danser sur l'autel, se tournant légèrement, et gesticulant des mains de côté et d'autre. Cependant les assistants éclatoient de rire, et proféroient des blasphèmes. Ensuite un autre, très-connu pour ses infamies, se dépouilla tout nu, et monta dans le trône épiscopal, comme pour prêcher. Il commença en effet à haranguer en termes infâmes, enseignant l'impiété, louant la débauche, l'impudicité, les excès de bouche, le larcin, et prétendant montrer l'utilité de tous ces crimes en dérision de la morale chrétienne.

Quelque temps après, Lucius arriva d'Antioche avec Euzoïus et le comte Magnus. Lucius étoit d'Alexandrie, et y avoit été ordonné prêtre par le faux évêque George, à qui les ariens l'avoient destiné pour successeur. Ils voulurent faire approuver leur choix par l'empereur Jovien, qui rejeta Lucius avec mépris (1). Ensuite il fut sacré évêque à Antioche ou ailleurs, hors de l'Egypte, ayant acheté l'épiscopat comme une charge séculière. Magnus étoit trésorier de la maison de l'empereur, qui, ayant brûlé l'église de Béryte sous le règne de Julien, avoit été obligé, du temps de Jovien, à la rebâtir à ses dépens; encore en avoit-il pensé perdre la tête. Lucius vint donc prendre possession de l'église d'Alexandrie, accompagné du gouverneur Pallade, du comte Magnus, de leurs appariteurs et leurs soldats, et d'une troupe de païens qui lui applaudissoient, et lui disoient en face : Tu es le bien venu, évêque, qui ne reconnois point le fils; Sérapis te favorise, et t'a conduit ici.

XXXV. Persécution en Égypte.

En même temps, le comte Magnus fit prendre dix-neuf, tant prêtres que diacres, dont quelques-uns avoient plus de quatre-vingts ans; et, les ayant fait amener devant son tribunal comme des criminels, il leur disoit à haute voix : Cédez, misérables, cédez à l'opinion des ariens. Quand votre religion seroit véritable, Dieu vous pardonnera d'avoir cédé à la nécessité. Il ajoutoit d'un côté les promesses de la part de l'empereur, et de l'autre les menaces. Ils lui répondirent : Cessez vous-même de vouloir nous épouvanter par de vains discours. Nous n'adorons pas un Dieu nouveau; nous ne croyons pas qu'il ait jamais été sans sagesse, que tantôt il soit père et tantôt ne le soit pas, ni que le fils soit temporel. Nos pères assemblés à Nicée ont anathématisé cette erreur, en confessant que le fils est consubstantiel au père. Après qu'ils eurent ainsi parlé, le comte Magnus les fit mettre en prison,

(1) Bas. Ep. 320.
(2) Soc. IV, c. 21. Soz. VI, c. 20. Theod. IV, c. 20.
(3) Theod. IV, c. 22. Martyr. Rom. 13 mai.

(1) Sup. l. XV, n. 56.

et les y retint plusieurs jours, espérant les faire changer. Ensuite il les fit fouetter et tourmenter en présence du peuple qui gémissoit; puis, ayant fait dresser son tribunal dans un bain public proche du port, entouré de juifs et d'infidèles apostés pour crier contre les saints confesseurs, il les condamna au bannissement et les envoya à Héliopolis de Phénicie, dont tous les habitants étoient idolâtres, et ne pouvoient même souffrir le nom de Jésus-Christ. Il les fit embarquer sur-le-champ, les pressant lui-même l'épée à la main, sans leur donner le temps de prendre les choses nécessaires, sans attendre que la mer qui étoit agitée devînt calme, et sans être touché des cris et des larmes de tout le peuple catholique.

Le préfet Pallade fit mettre en prison plusieurs personnes qui osoient pleurer, et, après les avoir déchirées de coups, il les envoya travailler aux mines; ils étoient au nombre de vingt-trois moines pour la plupart. Avec eux on prit le diacre que le pape Damase avoit envoyé de Rome, pour porter ses lettres à l'archevêque Pierre. Il fut mené publiquement par les bourreaux, les mains liées derrière le dos; et, après avoir souffert quantité de coups de fouets, de pierres et de lanières plombées, il s'embarqua avec les autres, sans autres provisions que le signe de la croix qu'il fit sur son front, et fut conduit aux mines de cuivre de Phennesse. On fit mourir dans les tourments jusqu'à de tendres enfants, et on ne permit pas même à leurs parents de leur donner la sépulture. Au contraire, on trancha la tête à ceux qui compatissoient à leur douleur. Euzoïus, ayant réussi dans son entreprise, et mis les ariens, quoiqu'en petit nombre, en possession des églises d'Alexandrie, laissa cette ville tout en larmes, et s'en retourna à Antioche(1).

Peu de temps après l'entrée de Lucius, il vint un ordre de l'empereur, pour chasser d'Alexandrie et de toute l'Egypte ceux qui croyoient le consubstantiel, en un mot, de poursuivre tous ceux que Lucius indiqueroit. La persécution fut violente; on traînoit les catholiques devant les tribunaux, on les emprisonnoit, on les mettoit à la torture. D'Alexandrie on passa au reste de la province (2). Le comte Magnus prit plusieurs évêques, qui furent persécutés en différentes manières. Onze entre autres, qui, avant leur épiscopat, avoient depuis l'enfance exercé la vie monastique dans le désert, furent relégués à Diocésarée de Palestine, qui n'étoit habitée que par des juifs (3). Les principaux étoient Euloge, qui avoit déjà été banni sous le règne de Constantius, aussi bien qu'Adelphius, évêque d'Onuphis, et Ammonius, évêque de Pacnémoune: ces deux derniers avoient assisté au concile d'Antioche en trois cent soixante-deux. Isidore, évêque d'Hermopole, que l'église latine honore le deuxième de janvier (1). Quelques clercs et quelques moines catholiques, se trouvant à Antioche, portèrent leurs plaintes à l'empereur Valens des violences que l'on exerçoit en Egypte. Mais, étant prévenu par les ariens, il envoya ces catholiques près de Néocésarée de Pont, où la rigueur du climat les fit bientôt mourir.

Entre les évêques que l'on bannit comme ennemis de l'arianisme, saint Mélas de Rinocorure est remarquable (2). Ceux qui vinrent pour le prendre le trouvèrent qui préparoit les lampes de l'église, comme le dernier de ses ministres, ceint d'un tablier gras, et portant des mèches. On lui demanda où étoit l'évêque. Il est ici, dit-il, et je vous ferai parler à lui. Aussitôt, jugeant que ces gens étoient fatigués du chemin, il les mena dans la maison épiscopale, mit une table devant eux, et leur servit à manger de ce qui se trouva. Après qu'ils eurent mangé, il leur dit que c'étoit lui. Eux, fort surpris, lui avouèrent le sujet de leur voyage; mais ils lui donnèrent la liberté de se retirer, tant ils avoient conçu de respect pour sa vertu. Il aima mieux souffrir le même traitement que les autres catholiques, et accepta volontiers l'exil. Il avoit acquis toutes ces vertus dans la profession monastique, qu'il avoit exercée depuis la jeunesse. Son frère, Solon, auparavant marchand, ayant embrassé le même genre de vie, profita si bien sous sa conduite, qu'il fut après lui évêque de Rinocorure. Ces deux frères eurent des successeurs dignes d'eux; et Sozomène témoigne que leurs saintes instructions duroient encore de son temps, et que le clergé de cette église vivoit en communauté. L'Eglise honore saint Mélas le treizième de janvier (3).

XXXVI. Moines persécutés.

Lucius s'appliqua particulièrement à persécuter les moines d'Égypte, connoissant leur attachement pour la doctrine catholique et leur autorité sur le peuple, qui, ne sachant pas disputer sur les mystères, étoit persuadé que la vérité se trouvoit du côté de ces saints, si éclatants par leurs vertus et par leurs miracles (4). Lucius donc, désespérant de les persuader, essaya de les réduire par force, mais il n'y réussit pas. Il alla lui-même les poursuivre dans leurs déserts avec le duc d'Egypte et une grande multitude de soldats. On les trouvoit faisant leurs exercices ordinaires, priant, guérissant des malades, chassant des démons. Quelques-uns d'entre eux attendoient l'insulte des soldats, quand on leur apporta un homme qui depuis long-temps avoit les jointures des pieds tellement desséchées, qu'il ne

(1) Soz. VI, c. 19.
(2) Soc. IV, c. 21, 24. Theod. IV, c. 22
(3) Epiph. Hær. 72, n. 10. Sup. l. XIII, n. 33. Athan. t. 1, p. 155.

(1) Pallad. Laus. c. 11, 7. Martyr. Theod. IV, c. 22.
(2) Soz. VI, c. 31.
(3) Martyr. Rom.
(4) Ruf. 11, c. 3, 4. Sozom. IV, c. 20.

pouvoit se tenir debout. Ils l'oignirent d'huile, et lui dirent : Au nom de Jésus-Christ que Lucius persécute, lève-toi et retourne en ta maison, et il fut guéri sur-le-champ. Les persécuteurs, sans être touchés de ces miracles, troubloient les saints moines dans leurs prières et les chassoient de leurs retraites ordinaires. Enfin ils en vinrent jusqu'à employer contre eux les fouets, les pierres et les armes ; mais ils n'étendoient pas seulement la main pour arrêter les coups, toujours prêts à présenter leurs têtes aux épées plutôt que d'abandonner la foi de Nicée. Lucius, voyant qu'il ne pouvoit vaincre cette multitude de saints, conseilla au duc d'Egypte de bannir les abbés qui les conduisoient (1).

On prit les deux Macaires, Isidore et quelques autres, et, les ayant enlevés de nuit, on les mena dans une île environnée de marais, où il n'y avoit que des infidèles attachés à leurs anciennes superstitions, et où jamais l'Evangile n'avoit été annoncé (2). Il y avoit un temple d'idoles, dont le sacrificateur étoit honoré comme un dieu. Lorsque la barque qui portoit les confesseurs fut près de terre, la fille du sacrificateur fut saisie du démon et courut furieuse vers le rivage où les rameurs abordoient. Comme elle couroit en criant, plusieurs personnes étonnées de ce prodige la suivirent. Quand elle fut prête du bateau, elle commença à crier à haute voix : O que vous êtes puissants, serviteurs du grand Dieu ! O serviteurs de Jésus-Christ ! vous nous chassez partout, des villes, des villages, des montagnes, des déserts. Nous espérions être à couvert de vos attaques dans cette petite île ; c'est notre ancienne habitation, nous n'y nuisons à personne, nous y sommes inconnus ; mais si vous la voulez encore, prenez-la, nous nous retirons, nous ne pouvons résister à votre vertu. Les démons, ayant ainsi parlé, jetèrent la fille par terre et se retirèrent. Les saints moines la relevèrent et la remirent en pleine santé de corps et d'esprit. Les assistants, et son père tout le premier, se jetèrent aux pieds des saints et les prièrent de les instruire, et, après les préparations nécessaires, ils reçurent le baptême et changèrent leur temple en église. Ainsi furent convertis tous les habitants de cette île. La nouvelle en étant venue à Alexandrie, le peuple vint en foule faire des reproches à Lucius, craignant que la colère de Dieu ne tombât sur eux si on ne relâchait ces saints. Lucius eut peur d'une sédition, et donna ordre secrètement que ces saints moines retournassent à leurs cellules.

Isidore et les deux Macaire, qui sont nommés dans ce récit, étoient des plus illustres solitaires de toute l'Egypte. Isidore, dans sa première jeunesse, avoit mené la vie ascétique sur le mont de Nitrie (3). C'étoit un lieu fameux entre les solitudes d'Egypte, qui avoit pris son nom d'un village voisin, où l'on amassoit du nitre, à quarante milles d'Alexandrie, qui font environ treize lieues, au delà du lac Mœris, vers le midi. Cinq mille moines y habitoient dispersés différemment en cinquante maisons ou environ. Les uns demeuroient seuls, les autres deux ou trois ensemble ou en plus grand nombre, car chacun menoit la vie qu'il vouloit, selon ses forces, quoiqu'ils fussent tous très-unis par la charité. Saint Isidore fit le voyage de Rome avec saint Athanase, et y fut connu des personnes les plus illustres ; il fut prêtre et gouverna l'hôpital d'Alexandrie. Il avoit des sœurs vierges, qui vivoient dans une communauté de soixante-dix filles, et, quoiqu'il fût riche, il ne leur laissa rien en mourant.

(1) Socr. IV, c. 22, 25.
(2) Theod. IV, c. 14.
(3) Pall. Laus. c. 1 ; id. c. 7, 14. Vitæ Patr. c. 21.

XXXVII. Les deux Macaire.

Les deux Macaire étoient celui d'Egypte et celui d'Alexandrie. L'Egyptien ou l'ancien fut le premier qui habita le désert de Scétis. Dès sa jeunesse il fit paroître une telle discrétion, qu'on le nomma l'enfant vieillard, et, à l'âge de quarante ans, il reçut le don des miracles pour chasser les démons et délivrer les possédés (1). Il fut ordonné prêtre et vécut jusqu'à l'an trois cent quatre-vingt-onze. On remarquoit trois morts qu'il avoit ressuscités, un entre autres pour convaincre un hérétique hiéracite qui nioit la résurrection. Saint Macaire d'Alexandrie demeuroit tantôt à Nitrie, tantôt à Scétis, une journée au delà, et fut prêtre du monastère des Celles, au delà du mont de Nitrie, à dix milles ou trois lieues (2). On avoit ainsi nommé ce lieu à cause de la multitude des cellules qui y étoient répandues, mais si éloignées, que de l'une à l'autre on ne pouvoit se voir ni s'entendre. Les moines qui les habitoient s'assembloient dans l'église la samedi et le dimanche. Si quelqu'un y manquoit, on jugeoit qu'il étoit malade ; les autres l'alloient voir et lui portoient des rafraîchissements : ils ne se visitoient point hors de ce cas, et un grand silence régnoit dans ce désert.

Saint Macaire d'Alexandrie est fameux pour sa mortification. Ayant un jour désiré de manger des raisins, on lui en envoya de très-beaux, mais il les envoya à un autre moine qui étoit malade. Celui-ci, par le même esprit, les envoya à un autre, et ce troisième à un quatrième. Il se les envoyèrent ainsi tous jusqu'au dernier, qui les rapporta à saint Macaire sans savoir qu'ils fussent venus de lui. Pendant sept ans, il ne mangea rien qui eût passé par le feu ; pendant trois ans, il vécut de quatre ou cinq

(1) Sup. l. XIII, n. 38. Pall. Laus. c. 19. Vitæ Patr. c. 28.
(2) Sup. l. VIII, n. 26. Vitæ Patr. c. 29. Pall c. 20. Vitæ Patr. c. 22. Pall. c. 69.

onces de pain trempé dans l'eau. Pour vaincre le sommeil, il passa vingt jours et vingt nuits à découvert, exposé à l'ardeur du soleil d'Egypte et au froid de la nuit, qui est tel que la règle de saint Pacôme ordonne d'allumer du feu.(1), Saint Macaire ayant ouï louer l'institut du monastère de Tabenne, prit l'habit d'un ouvrier, traversa le désert de quinze jours de chemin, et se présenta à saint Pacôme, le priant de le recevoir. Saint Pacôme lui dit : Vous êtes trop âgé pour entreprendre notre manière de vivre ; c'est tout ce que peuvent faire ceux qui s'y exercent dès la jeunesse : vous en serez choqué et vous retirerez, nous chargeant de malédictions. Saint Macaire continua de postuler sept jours durant sans manger, et lui dit enfin : Recevez-moi, mon père ; si je ne fais comme les autres, vous me chasserez. Saint Pacôme persuada aux frères de le recevoir. Or ils étoient quatorze cents dans ce monastère.

Après qu'il y eut été quelque temps, le carême vint Saint Macaire vit que les frères pratiquoient diverses austérités : l'un mangeoit le soir, l'autre au bout de deux jours, l'autre au bout de cinq, l'autre étoit debout toute la nuit, et demeuroit tout le jour assis à travailler. Macaire, ayant fait tremper des branches de palmier pour les mettre en œuvre, se tint debout en un coin, et demeura en cette posture pendant tous les quarante jours, jusqu'à Pâques, sans prendre ni pain ni eau, ni se mettre à genoux, ni s'asseoir, ni se coucher. Seulement, pour toute nourriture, il prenoit le dimanche quelques feuilles de chou crues pour paroître manger et fuir la vanité; les autres jours il demeuroit en silence, priant et travaillant. Les moines, l'ayant vu, en murmurèrent, et dirent à saint Pacôme : D'où nous avez-vous amené cet homme sans corps pour nous condamner? Chassez-le, où nous sortirons tous. Saint Pacôme pria Dieu de lui faire connoître qui il étoit, et, ayant appris par révélation que c'étoit saint Macaire, il le prit par la main, le mena à l'oratoire où étoit l'autel, l'embrassa et lui dit : Vous êtes Macaire, et vous me l'avez caché. Il y a long-temps que j'ai ouï-parler de vous et que je désirois vous voir. Je vous remercie d'avoir humilié mes enfants, mais vous nous avez assez édifiés ; retirez-vous, je vous prie, et priez pour nous. Ainsi saint Macaire s'en retourna. Il fit un grand nombre de miracles sur des malades et des possédés.

XXXVIII. Saint Moïse, évêque des Sarrasins.

Les Sarrasins faisoient la guerre aux Romains sous la conduite de la reine Mavia, ou plutôt Maouvia, déjà chrétienne(2). L'empereur Valens, assez pressé d'ailleurs, fit la paix avec elle ; mais elle mit entre les conditions du traité que l'on donneroit pour évêque à son peuple un moine de la même nation, nommé Moïse, célèbre par ses vertus et ses miracles, qui habitoit dans le désert, aux confins de l'Egypte et de la Palestine. Les généraux de l'armée romaine accordèrent volontiers cette condition, et, quand ils en eurent donné avis à Valens, il commanda que Moïse fût mené promptement à Alexandrie pour y recevoir l'imposition des mains, suivant la coutume, parce que c'étoit l'église la plus proche. Les généraux prirent donc Moïse dans son désert et le menèrent à Lucius; mais Moïse, lui étant présenté, lui dit en présence des magistrats et de tout le peuple assemblé : Arrêtez! je ne suis pas digne de porter le nom d'évêque ; mais, si j'y suis appelé tout indigne que je suis pour le bien des affaires publiques, je prends à témoin le créateur du ciel et de la terre que je ne recevrai point l'imposition de vos mains souillées du sang de tant de saints. Lucius lui répondit : Si vous ignorez encore quelle est ma foi, vous n'avez pas raison de vous éloigner de moi sur des calomnies ; apprenez-la donc de ma bouche, et jugez-en par vous-même. Votre foi, répondit Moïse, me paroît très-clairement ; les évêques, les prêtres et les diacres exilés, envoyés parmi les infidèles, condamnés aux mines, exposés aux bêtes ou consumés par le feu, sont des preuves de votre créance : les yeux sont des témoins plus fidèles que les oreilles. Moïse, ayant ainsi parlé, protesta avec serment que jamais il ne recevroit d'ordination par les mains de Lucius.

Lucius l'eût volontiers fait mourir ; mais il falloit contenter la reine des Sarrasins. On mena donc Moïse, selon son désir, aux évêques catholiques, relégués sur la montagne ; il reçut d'eux l'imposition des mains, et conserva toujours avec eux la communion. Il trouva peu de chrétiens chez les Sarrasins ; mais il en convertit un grand nombre par ses instructions et par ses miracles. Il les maintint en paix avec les Romains, à qui la reine Maouvia fut toujours fidèle. L'Eglise honore la mémoire de saint Moïse, le septième de février. Saint Hilarion avoit déjà converti quelques Sarrasins ; et un saint moine en avoit converti une tribu entière, obtenant par ses prières un fils à leur prince, nommé Zocom (1). Mais la plus grande partie de cette nation très-nombreuse étoit encore idolâtre.

XXXIX. État de l'église romaine.

Cependant Pierre, l'évêque légitime d'Alexandrie, écrivit après sa retraite à tous les évêques catholiques une grande lettre, où il dépeignoit pathétiquement toutes les violences commises à Alexandrie, et une partie de la

(1) Reg. c. 5.
(2) Soc. IV, c. 36. Soz. VI, c. 38. Theod. IV, c. 25. Ruf. 11, c. 6.

(1) Martyrol. Sup. liv. XII, n. 18. Sozom. VI, c. 38.

persécution exercée dans le reste de l'Egypte (1). Ensuite il passa la mer, et se retira à Rome près le pape saint Damase, qui le reçut charitablement. Pour mettre devant les yeux des Romains les cruautés exercées en cette occasion (2), Pierre leur présenta un habit sanglant, qui tira les larmes de tout le monde. Il demeura environ cinq ans à Rome, jusqu'en trois cent soixante-dix-huit.

Le pape saint Damase étoit toujours inquiété par les schismatiques du parti d'Ursin, malgré la protection de l'empereur Valentinien. Après qu'Ursin eut été chassé de Rome, et envoyé en exil dans les Gaules sur la fin de l'année trois cent soixante-sept, ceux de son parti, n'osant s'assembler dans la ville à cause des défenses du préfet Olybrius, s'assembloient hors des murs, et en très-grand nombre (3). Aginatius, qui étoit à Rome vicaire du préfet du prétoire, en écrivit à l'empereur Valentinien, qui envoya à Olybrius et à Aginatius chacun un rescrit, portant défense aux schismatiques de s'assembler dans l'étendue de vingt milles près de Rome. Olybrius étoit préfet de Rome en trois cent soixante-neuf, ayant succédé à Prétextat. Mais deux ans après, sous la préfecture d'Ampélius, c'est-à-dire en trois cent soixante-onze, l'empereur Valentinien permit à Ursin, avec sept des siens, de sortir du lieu de leur exil, et d'aller où il voudroit, pourvu qu'il ne mît le pied ni à Rome, ni dans les régions suburbicaires, ce qui ne peut guère signifier en cet endroit que le voisinage de Rome (4). Cet ordre fut adressé à Ampelius, et séparément à Maximin, vicaire de Rome, et successeur d'Aginatius. Il ne paroît pas qu'Ursin et son parti ait fait du bruit pendant le reste de la vie de Valentinien.

Mais les lucifériens, autres schismatiques, tenoient toujours à Rome des assemblées, et ils semblent être compris dans un rescrit adressé à Simplicius, vicaire de Rome après Maximin, en trois cent soixante-quatorze (5). Par ce rescrit, l'empereur ordonne que tous ceux qui feront des assemblées illicites avec mépris de la religion, seront bannis à cent milles de Rome, et que ceux qui ont été condamnés par le jugement des évêques catholiques, ne pourront retourner aux églises qu'ils ont corrompues, ni demander à l'empereur la révision de leurs procès (6). Ce fut apparemment en exécution de ce rescrit que Damase fit prendre un prêtre luciférien, nommé Macaire, qui tenoit une assemblée de nuit dans une maison particulière. Il fut envoyé en exil aussi bien que quelques autres lucifériens, prêtres et laïques. Toutefois, Damase ne put empêcher qu'ils n'eussent à Rome un évêque, nommé Aurélius, qui y demeura jusqu'à sa mort, et eut pour successeur Ephésius, qui subsista aussi à Rome malgré les poursuites de Damase. L'évêque le plus fameux de ce parti étoit Grégoire d'Elvire ou Elibéris, dans l'Espagne Bétique, dont saint Eusèbe de Verceil avoit loué la fermeté (1). Les lucifériens lui attribuoient le don des miracles, et rendoient cette raison de ce qu'il n'avoit jamais été exilé : comme si l'on eût craint en l'attaquant d'attirer la colère de Dieu. Il vécut jusqu'à la dernière vieillesse, et composa divers traités d'un style assez médiocre (2).

Les donatistes avoient aussi un évêque à Rome, qui assembloit son petit troupeau hors de la ville, dans la caverne d'une montagne, d'où leur vint le nom de montenses. On les nommoit aussi cutzupites. Les donatistes envoyoient d'Afrique ce prétendu évêque de Rome, ou bien leurs évêques alloient l'ordonner sur les lieux (3). On en compte jusqu'à six de suite, qui occupèrent le siége de cette caverne, savoir : Victor, envoyé d'Afrique vers le commencement de ce siècle, Boniface, Encolpius, Macrobe, Lucien, Claudien (4). Les donatistes avoient encore un évêque en Espagne, qui gouvernoit la maison et les terres d'une femme de qualité ; et un autre dans un lieu inconnu hors de l'Afrique. Ils furent protégés en Afrique par Gildon, frère de Firmus, roi de Mauritanie, qui se révolta contre l'empereur Valentinien, et dont Gildon releva le parti après sa défaite (5). Un évêque donatiste, nommé Optat, l'accompagnoit dans ses violences, ce qui le fit nommer Optat Gildonien.

XL. Saint Optat écrit contre les donatistes.

Saint Optat, évêque de Milève, qui nous a conservé les noms des évêques donatistes de Rome, écrivoit en ce temps sous Valentinien ; et voici l'occasion qui le fit écrire. Parménien, évêque donatiste de Carthage et successeur de Donat, ayant écrit contre l'Eglise, plusieurs catholiques avoient désiré une conférence des deux partis ; mais les donatistes l'avoient refusée, ne voulant pas même parler aux catholiques, ni approcher d'eux sous prétexte de ne pas communiquer avec les pécheurs (6). Optat répondit donc par écrit à Parménien, ne le pouvant faire autrement, et montra qu'il avoit avancé plusieurs choses avantageuses à l'église catholique, plusieurs contraires à son parti, plusieurs en apparence contraires à l'Eglise, mais fausses en effet, entre autres que l'Eglise

---

(1) Theod. IV, c. 21. Soc. IV, c. 22.
(2) Greg. Naz. Or. 23. p. 418, D.
(3) Sup. n. 19.
(4) Reser. ap. Baron. an. 369, init. Ap. Baron. an. 371, init.
(5) L. 1, Cod. Th. de His qui lat. IX, 29.
(6) Reser. Gratiani. to. 2, Conc. p. 1004. Libell. Marc. et Fausti, p. 65, 66, etc.

(1) P. 69; p. 65 ; p. 69. Sup l. XIV, n. 24. Lib. Marc. p. 37, ibid. p. 40.
(2) Hier. Script. Greg. Bœt.
(3) Optat. lib. II. Sup. l. X, n. 26.
(4) Epist. Conc. Ro. tom. 2, Conc. p. 1002, C. Aug. de Hæres. c. 69.
(5) Id. Epist. 53, al. 165. Aug. II, cont. Petit. c. ult. Id. III, cont. Gres. c. 63, n. 70.
(6) Hier. Script. Sup. l. XI, n. 46. Optat. lib. 1.

avoit demandé des soldats contre eux, ce qu'Optat nie absolument.

L'ouvrage est divisé en six livres; car saint Jérôme n'en reconnoit pas davantage, et on doute que celui qui passe aujourd'hui pour le septième soit du même auteur. Dans le premier, saint Optat fait l'histoire du schisme des donatistes, commencé un peu plus de soixante ans auparavant, à l'occasion de ceux qui, étant tombés dans la persécution de Dioclétien, avoient été nommés traditeurs. Il conduit cette histoire jusqu'à la justification de Félix d'Aptonge (1). Pour montrer quels sont les schismatiques, il dit ces paroles remarquables : Ce n'est pas Cécilien qui s'est séparé de Majorin, son aïeul, c'est Majorin qui s'est séparé de Cécilien. Cécilien n'a pas quitté la chaire de Pierre ou de Cyprien, mais Majorin dont tu tiens la chaire, qui n'avoit point d'origine avant Majorin même (2). Dans le second livre, supposant comme un principe accordé entre les chrétiens qu'il n'y a qu'une église, il montre, par la succession de l'église romaine, que c'est la catholique, et dit : Tu ne peux nier que dans la ville de Rome la chaire épiscopale a été donnée à Pierre le premier, qui s'y est assis, lui qui étoit le chef de tous les apôtres, afin que tous gardassent l'unité par cette chaire unique; que chaque apôtre ne prétendît pas avoir la sienne, et que celui qui élèveroit une autre chaire fût schismatique et pécheur. Donc, dans cette chaire unique, Pierre s'est assis le premier : Lin lui a succédé, à Lin Clément, à Clément Anaclet, puis Evariste, Sixte, Télesphore, Hygin, Anicet, Pie, Soter, Eleuthère, Victor, Zéphyrin, Calliste, Urbain, Pontien, Anthérus, Fabien, Corneille, Lucius, Etienne, Sixte, Denis, Félix, Eutychien, Caïus, Marcellin, Marcel, Eusèbe, Militiade, Sylvestre, Marc, Jules, Libère, Damase, qui est aujourd'hui, notre confrère : avec qui tout le monde est en communion comme nous, par le commerce des lettres formées. Montrez l'origine de votre chaire, vous qui voulez vous attribuer l'Eglise. Vous prétendez aussi avoir quelque part à la ville de Rome, mais si l'on demande à Macrobe où il est assis, peut-il dire qu'il est assis dans la chaire de Pierre? Je ne sais s'il l'a jamais vue : il n'a jamais approché de son tombeau, où l'on voit les monuments des deux apôtres : dites s'il a pu y entrer et y offrir le sacrifice. Il faut que votre confrère Macrobe avoue qu'il est assis où étoit autrefois Encolpius, et, si on pouvoit interroger Encolpius, il diroit qu'il a succédé à Boniface de Balles; qu'il auroit pu dire qu'il avoit succédé à Victor de Garbe, envoyé d'Afrique par les vôtres, il y a long-temps, pour un petit nombre d'errants. Que veut dire cela, que votre parti n'a pu avoir à Rome d'évêque romain, et que ceux qui se sont succédé dans cette ville sont Africains et étrangers : l'imposture n'est-elle pas manifeste?

Les donatistes reprochoient aux catholiques d'avoir exercé des violences contre eux. Saint Optat le nie formellement, et défie Parménien de marquer aucun évêque, ou aucun autre ministre de l'Eglise en particulier qui les ait persécutés. Au contraire, il fait tomber ce reproche sur les donatistes, et rapporte au long les cruautés qu'ils exercèrent du temps de Julien. Et comme le prétexte des donatistes étoit le voyage de Paul et de Macaire, envoyés en Afrique par l'empereur Constant pour procurer l'unité, saint Optat emploie le troisième livre à justifier l'Eglise des violences exercées en cette occasion (1). Il montre que les donatistes se les sont attirées, et que l'Eglise n'y a pris aucune part. Nous ne l'avons, dit-il, ni désiré, ni conseillé, ni su; nous n'y avons point coopéré. En parlant des discours séditieux du faux évêque Donat et de la soumission due aux puissances, il dit que l'état n'est pas dans l'Eglise, mais l'Eglise dans l'état, c'est-à-dire dans l'empire romain (2). Et ensuite, il n'y a au-dessus de l'empereur que Dieu seul, qui a fait l'empereur : ainsi Donat, s'élevant au-dessus de l'empereur, semble avoir excédé les bornes de l'humanité et s'estimer un Dieu.

Dans le quatrième livre, ces paroles sont remarquables touchant le péché originel : Personne n'ignore que tout homme qui naît, quoiqu'il naisse de parents chrétiens, ne peut être sans l'esprit du monde, qui doit nécessairement être chassé de l'homme avant le bain salutaire. C'est ce que fait l'exorcisme, par lequel l'esprit immonde est chassé. Dans le cinquième livre, il traite du baptême, et montre que sa validité ne dépend point de la dignité du ministre. Les ouvriers, dit-il, changent et se succèdent les uns aux autres, mais les sacrements ne peuvent changer. Ils sont saints par eux-mêmes, et non par les hommes (3). Dans le sixième livre, il relève les sacriléges que les donatistes avoient commis dans les églises des catholiques sous le règne de Julien. On y voit que les autels étoient de bois, et qu'on les couvroit d'un linge pour la célébration des mystères. Mais surtout l'on y voit très-clairement le grand respect que les fidèles portoient aux autels et aux vases sacrés; qu'ils tenoient l'eucharistie pour un véritable sacrifice, croyant que l'on attiroit sur l'autel le Saint-Esprit, et que le corps de Jésus-Christ y étoit présent comme sur la croix, où les juifs le firent mourir; qu'ils regardoient comme des crimes énormes de renverser les autels, de rompre ou d'appliquer à des usages profanes les calices qui avoient porté le sang de Jésus-Christ (4).

(1) Sup. l. IX, n. 34. Sup. l. X, n. 12.

(2) P. 439, Bibl. PP. P. 446, E.

(1) Sup. l. XV, n. 32. Sup. l. XII, n. 48.

(2) P. 457, A; p. 458, D; p. 459, B.

(3) P. 460, D; p. 474, E.

(4) Sup. l. XV, n. 32. L. VI, init. p. 479, E; 480, A.

XLI. Lois de Valentinien.

Ce fut contre les donatistes que l'empereur Valentinien adressa une loi à Julien, proconsul d'Afrique, portant que celui qui auroit rebaptisé seroit réputé indigne du sacerdoce. Cette loi est datée de Trèves, le dixième des calendes de mars, sous le quatrième consulat de Valentinien et de Valens, c'est-à-dire le vingtième février trois cent soixante-treize. L'année précédente, trois cent soixante-douze (1), il avoit fait une loi contre les manichéens, adressée à Ampelius, préfet de Rome, portant que partout où on les trouveroit assemblés on puniroit leurs docteurs sévèrement, et on confisqueroit les maisons où ils auroient enseigné. Cette loi semble avoir été une suite de la recherche contre les magiciens, faite à Rome en trois cent soixante-onze et en trois cent soixante-douze; car les manichéens étoient accusés de magie et d'employer des ligatures, des charmes et d'autres prestiges (2).

Valentinien avoit fait une autre loi honteuse au clergé, mais nécessaire. Elle défendoit aux ecclésiastiques et aux continents, c'est-à-dire aux ascètes ou religieux, d'aller aux maisons des veuves ou des filles orphelines, et permettoit aux parents ou aux alliés de les déférer aux tribunaux publics. Elle ordonnoit, de plus, qu'ils ne pourroient rien recevoir de la femme à qui ils se seroient particulièrement attachés, sous prétexte de religion, ni par aucune sorte de donation, ni par testament, non pas même par une personne interposée : le tout sous peine de confiscation, si ce n'étoit qu'ils fussent héritiers naturels de ces femmes par droit de proximité (3). Cette loi fut adressée au pape saint Damase, et lue dans les églises de Rome le troisième des calendes d'août, sous le troisième consulat de Valentinien et de Valens, c'est-à-dire le trentième de juillet trois cent soixante-dix. On peut croire que le pape l'avoit demandée lui-même, afin de réprimer par le secours de la puissance séculière l'avarice de plusieurs clercs, qui faisoient la cour aux dames romaines pour profiter de leurs richesses immenses.

XLII. Martyrs chez les Goths.

L'Eglise fut alors persécutée chez les Goths, et il y eut même des martyrs. La religion chrétienne étoit depuis long-temps établie parmi cette nation, que les anciens ont quelquefois confondue sous le nom de Scythes et de Sarmates. Théophile, leur évêque, assista et souscrivit au concile de Nicée, suivant le rapport de Socrate (4). Saint Cyrille de Jérusalem témoigne que, dès son temps, il y avoit eu des martyrs chez les Goths aussi bien que chez les Perses; et ailleurs il compte les Goths et les Sarmates entre les nations qui, outre les simples chrétiens, avoient des évêques, des clercs, des moines et des vierges (1). Philostorge rapporte que, sous le grand Constantin, une grande multitude de Gètes, c'est-à-dire de Goths, furent chassés de leur pays à cause de la religion, et que l'empereur les logea dans la Mésie. Il fait remonter l'origine de leur conversion aux courses qu'ils avoient faites dans l'Asie mineure, sous l'empereur Galien, particulièrement dans la Galatie et la Cappadoce (2).

Du temps de l'empereur Valens, les Goths étoient divisés et obéissoient à deux rois, Fritigerne et Athanaric. La plupart étoient encore païens, et plusieurs chrétiens des sujets de Fritigerne souffrirent le martyre, quoiqu'il fût allié des Romains (3). Mais sous Athanaric, qui étoit leur ennemi, la persécution fut bien plus grande. Il en fit mourir plusieurs par divers supplices : les uns à cause de la hardiesse avec laquelle ils répondoient aux juges, les autres sans même les écouter. Car il fit mettre une idole sur un chariot, que l'on promenoit par les cabanes de ceux qui étoient dénoncés comme chrétiens, et on leur commandoit de l'adorer et de lui sacrifier ; s'ils refusoient, on brûloit les cabanes et ceux qui étoient dedans. Pour éviter cette violence, plusieurs personnes de tout sexe et de tout âge, jusqu'à des enfants à la mamelle, se réfugièrent dans la cabane où étoit l'église ; mais les païens mirent le feu à la cabane et les brûlèrent tous. Athanaric, en ayant fait tuer un grand nombre et ayant horreur de faire mourir le reste, les chassa après les avoir fait beaucoup souffrir, et les fit passer sur les terres des Romains (4). Ces martyrs étoient catholiques, au rapport de saint Augustin, et il n'y avoit point encore alors d'ariens chez les Goths.

De tant de martyrs, il y en a peu qui soient connus en particulier. On nomme Barthus et Véréa, prêtres, et Arpila, solitaire, que l'on dit avoir été brûlés avec vingt-trois autres dans une église où ils étoient assemblés, et on rapporte leur martyre au même temps des empereurs Valentinien, Valens et Gratien, mais sous un roi Junghéric. Sous Athanaric on connoît seulement saint Nicétas et saint Sabas. Saint Nicétas est plus fameux, mais son histoire est moins connue. Celle de saint Sabas est plus certaine, s'étant conservée dans une lettre de l'église de Gothie à celle de Cappadoce, à qui ses reliques furent envoyées (5).

(1) L. 1, Cod. Th. de sanc. Bapt. L. III, C. Th. de Hæret.
(2) Epih. Hær. 69, n. 13 et n. 88.
(3) L. XX, C. Th. de Episc.
(4) Euseb. Vit. III, c. 7. Socr. II, c. 41. Cyrill. Catech. 10, p. 92, Catech. 16, p. 180.

(1) Philost. II, c. 5.
(2) Sup. l. VII, c. 58.
(3) Sozom. VI, c. 37. Socr. IV. c. 33.
(4) Hier. Chr. ann. 370. Isid. Chr. Æra. 407. Aug. XVIII, Civit. c. 52. Ambr. in Luc. lib. II, n 37. V. Ruinart ac. Martyr. p. 671. Menolog. 26. Mart.
(5) Acta. Mar. sinc. p. 674.

XLIII. Saint Sabas.

Saint Sabas, Goth de nation et chrétien dès l'enfance, étoit doux, paisible et modéré dans ses paroles, bien instruit de la religion, qu'il savoit défendre contre les idolâtres, sans rhétorique étudiée, mais avec une grande liberté. Il chantoit dans l'église, et en prenoit un grand soin. Il méprisoit l'argent et la bonne chère, fuyoit la compagnie des femmes, et s'appliquoit tous les jours au jeûne et à la prière, il excitoit tout le monde à la vertu. La persécution ayant commencé, comme on contraignoit les chrétiens à manger des viandes immolées aux idoles, quelques païens s'avisèrent d'offrir à leurs parents chrétiens des viandes qui n'auroient pas été immolées pour tromper les persécuteurs. Saint Sabas, non-seulement refusa d'en manger, mais dit hautement que quiconque en mangeoit n'étoit pas chrétien. Il en préserva ainsi plusieurs ; c'est pourquoi ceux qui vouloient employer cet artifice le chassèrent du village, ensuite ils le rappelèrent. La persécution ayant recommencé, quelques païens, en sacrifiant aux faux dieux, vouloient assurer avec serment qu'il n'y avoit aucun chrétien dans leur village. Mais Sabas se présenta hardiment dans leur assemblée, et dit : Que personne ne jure pour moi, car je suis chrétien. Etant donc pressés par le persécuteur, ils cachèrent leurs parents, et jurèrent qu'il n'y avoit dans leur village qu'un seul chrétien : c'étoit saint Sabas. Le prince, se l'étant fait amener, demanda aux assistants ce qu'il avoit de biens, et, apprenant qu'il n'avoit que l'habit dont il étoit vêtu, il le méprisa, et le fit chasser, disant : Un tel homme ne peut faire ni bien ni mal.

La persécution étant renouvelée, il alla par ordre de Dieu passer la fête avec un prêtre, nommé Sansala. La troisième nuit après, un nommé Atharide vint par ordre public avec une grande troupe fondre sur le village ; et, trouvant le prêtre endormi dans sa maison, il le fit lier avec saint Sabas, que l'on avoit aussi tiré de son lit. Ils mirent le prêtre dans un chariot ; pour saint Sabas, ils le traînèrent nu comme il étoit, par des épines qu'ils avoient brûlées depuis peu, le pressant et le frappant à coups de fouet et de bâton. Le jour étant venu, il leur dit : Ne m'avez-vous pas traîné tout nu par des lieux rudes et pleins d'épines? Voyez si j'ai les pieds déchirés, et si l'on voit sur mon corps les marques des coups que vous m'avez donnés. Ils n'en virent aucune trace. Alors ils prirent un essieu du chariot, le lui mirent sur les épaules, et lui attachèrent les mains étendues au bout de l'essieu ; puis ils lui attachèrent de même les pieds à l'autre, et le renversèrent par terre couché sur cet essieu. Il passa ainsi la plus grande partie de la nuit. Mais, pendant que les ministres de la persécution dormoient, il vint une femme qui le délia. Il demeura toutefois au même lieu sans crainte, aidant à cette femme qui s'étoit relevée la nuit pour préparer à manger aux domestiques.

Le jour venu, Atharide lui fit lier les mains, et le fit pendre à une poutre de la maison. Peu de temps après, il vint des gens de sa part qui apportoient des viandes immolées, et qui dirent au prêtre et à Sabas : Voilà ce que vous envoie le grand Atharide, afin que vous mangiez et que vous évitiez la mort. Nous n'en mangerons point, dit le prêtre, il ne nous est pas permis. Dites à Atharide qu'il nous fasse plutôt mourir en croix ou de quelqu'autre manière. Saint Sabas dit : Qui a envoyé cela? Ils répondirent : C'est le seigneur Atharide. Sabas dit : Il n'y a qu'un Seigneur, Dieu qui est au ciel. Ces viandes pernicieuses sont impures et profanes, comme Atharide lui-même qui les a envoyées. Un des serviteurs d'Atharide, irrité de ce discours, poussa la pointe de son dard contre la poitrine de Sabas avec tant de violence, que tous les assistants crurent qu'il en mourroit sur-le-champ. Mais il lui dit : Tu crois m'avoir tué? sache que je n'en ai pas senti plus de mal que si tu m'avois jeté un flocon de laine. En effet, il ne jeta aucun cri, et on ne trouva sur son corps aucune marque du coup. Atharide, ayant appris tout cela, commanda qu'on le fît mourir. On laissa aller le prêtre, et on mena Sabas pour le noyer au fleuve nommé alors Musée, aujourd'hui Mussous en Valachie. Il dit : Quel mal a fait le prêtre pour ne pas mourir avec moi? Les ministres lui répondirent : Ce n'est pas à toi à en donner l'ordre. Alors il se mit en prière, et ne cessa de louer Dieu pendant le chemin. Etant arrivé au bord du fleuve, les ministres disoient entre eux : Que ne laissons-nous aller cet homme? Il est innocent : Atharide n'en saura jamais rien. Saint Sabas leur dit : A quoi vous amusez-vous, au lieu de faire ce qui vous est ordonné? Je vois ce que vous ne pouvez voir : voilà de l'autre côté ceux qui me recevront dans la gloire. Alors ils le menèrent à l'eau, et il continua de louer Dieu jusqu'à la fin. L'ayant jeté dans le fleuve, ils l'étranglèrent avec la pièce de bois qu'ils avoient attachée à son cou. Il étoit âgé de trente-huit ans, et souffrit le martyre le jeudi de la semaine de Pâques, le jeudi de devant les ides d'avril, sous le consulat de Modeste et d'Arinthée, c'est-à-dire le douzième d'avril, l'an trois cent soixante-douze.

XLIV. Reliques de saint Sabas.

Les ministres de la persécution retirèrent de l'eau le corps du martyr, et le laissèrent sans sépulcre. Mais ni les bêtes ni les oiseaux n'y touchèrent; les fidèles le gardèrent, et Junius Soranus, duc de Scythie, c'est-à-dire commandant des troupes qui gardoient cette frontière pour l'empereur, fit apporter ses reliques sur les terres des Romains. Puis, voulant gratifier sa patrie, qui étoit la Cappadoce, il les y envoya, du consentement des prêtres.

Les reliques furent accompagnées d'une lettre de l'église de Gothie à l'église de Cappadoce et à tous les chrétiens de l'église universelle. Cette lettre contient la relation du martyre de saint Sabas, et finit ainsi : C'est pourquoi, offrant le saint sacrifice le jour que le martyr a été couronné, donnez part de ceci à nos frères, afin que le Seigneur en soit loué par toute l'église catholique et apostolique ; saluez tous les saints ; ceux qui sont persécutés avec nous vous saluent. On croit avec raison que ce duc de Scythie est celui à qui saint Basile écrivit une lettre, à la fin de laquelle il dit : Vous ferez bien d'envoyer des reliques des martyrs à votre patrie ; s'il est vrai, comme vous me l'avez mandé, que la persécution qui règne en vos quartiers fasse encore à présent des martyrs (1). On croit aussi que la lettre de l'église de Gothie à celle de Cappadoce, qui accompagna les reliques de saint Sabas, fut dressée par saint Aschole, évêque de Thessalonique, capitale de la Macédoine ; car nous avons deux lettres de saint Basile à saint Aschole sur ce sujet, dont la première semble être la réponse à la lettre de l'église de Gothie. Il le remercie des reliques qu'il lui envoie d'un nouveau martyr d'un pays barbare, voisin des Romains, et au-delà du Danube, et de la vive et fidèle relation qui accompagne les reliques (2) ; il y marque même que ce martyr a été consommé par le bois et par l'eau, comme porte la relation en propres termes, et il félicite saint Aschole d'avoir honoré sa patrie d'un si beau présent, car il étoit aussi de Cappadoce.

XLV. Union de saint Basile avec Eustathe de Sébaste.

Saint Basile, outre ses maladies continuelles, eut alors à soutenir plusieurs attaques des ennemis de l'Eglise, tant au dedans qu'au dehors. La plus rude pour lui fut la rupture d'Eustathe, évêque de Sébaste. Saint Basile étoit lié avec lui d'amitié depuis long-temps, le regardant comme un homme d'une piété singulière. Depuis son épiscopat, il reçut auprès de lui plusieurs personnes de la main d'Eustathe pour travailler avec lui. Cependant, Eustathe, par ses variations dans la foi, s'étoit rendu suspect à plusieurs catholiques, principalement à son métropolitain Théodote, évêque de Nicopolis, capitale de la petite Arménie, où Sébaste étoit située. Il ne vouloit plus communiquer avec Eustathe ; mais saint Basile ne pouvoit se résoudre à l'abandonner, étant persuadé de son innocence, principalement depuis qu'il avoit fait profession de la foie de Nicée à Rome et à Tyane (3). Théodote ayant appelé saint Basile à un concile qu'il devoit tenir, saint Basile crut que la charité l'obligeoit à s'y trouver ; et, comme Sébaste étoit sur son chemin, il voulut en passant conférer avec Eustathe. Il lui proposa les chefs sur lesquels Théodote l'accusoit d'hérésie, et le pria de lui dire nettement sa créance ; car, disoit-il, je veux demeurer dans votre communion si vous suivez la foi de l'Eglise ; sinon, je suis obligé de me séparer de vous. Ils eurent sur ce sujet un long entretien, que la nuit interrompit sans qu'ils eussent rien conclu. Ils reprirent la conversation le lendemain matin en présence d'un prêtre de Sébaste nommé Péménius, qui s'opposoit fortement à saint Basile ; mais enfin ils convinrent de tout, et vers l'heure de none ils se levèrent pour prier ensemble et rendre grâce à Dieu. Saint Basile voyoit bien qu'il falloit encore tirer d'Eustathe une confession de foi par écrit ; mais il vouloit, pour plus grande sûreté, la concerter avec Théodote, et en recevoir de lui la formule. Cependant, Théodote, ayant appris que saint Basile avoit été voir Eustathe sans s'informer d'autre chose, ne le pria plus de venir à son concile ; ainsi saint Basile fut obligé de s'en retourner après avoir fait la moitié du chemin, bien affligé d'avoir pris tant de peine inutilement pour la paix des églises.

Quelque temps après, il vint à Gétase, terre appartenant à saint Mélèce, qui y étoit alors. Théodote y étoit aussi ; et, comme il se plaignoit alors de la liaison de saint Basile avec Eustathe, saint Basile expliqua le succès de la visite qu'il lui avoit rendue, et comme il l'avoit trouvé entièrement d'accord avec lui sur la foi. Mais, dit Théodote, il y a renoncé, assurément, sitôt que vous avez été parti. Il n'est point capable, dit saint Basile, d'une telle duplicité, lui qui déteste le moindre mensonge ; mais pour vous en assurer, présentons-lui un écrit où la foi soit clairement exprimée ; s'il le refuse, je me séparerai de sa communion. Saint Mélèce et un prêtre nommé Diodore, qui étoit présent, approuvèrent la proposition ; Théodote même y consentit, et pria saint Basile de venir visiter son église de Nicopolis. Il le laissa à Gétase sur cette parole. Mais, quand saint Basile fut arrivé à Nicopolis, Théodote ne voulut point prier avec lui sans en rendre d'autre raison, sinon qu'il avoit reçu Eustathe à sa communion (1).

Saint Basile porta patiemment cet affront, et ne s'en prit qu'à ses péchés. Il ne laissa pas de continuer son chemin de Nicopolis à Satale en Arménie. Car il étoit chargé avec Théodote d'établir des évêques dans cette province. L'empereur entroit dans cette affaire, et le comte Térence, qui étoit chrétien et fort estimé de saint Basile, la lui avoit recommandée. Le mauvais procédé de Théodote la rendoit plus difficile ; car il avoit dans son diocèse des hommes pieux, habiles, instruits de la langue et des mœurs de la nation. Saint Basile ne

(1) Ep. 241, p. 1015, B. Ep. 338, 339. Ep. 370, ad Hilar. Ep. 73, p. 895, A. Ep. 82, ad Patroph. Ep. 187, p. 967, ad Terent.
(2) P. 1113, C.
(3) Sup. liv. XIV, n. 1.

(1) Ep. 187, 966, D ; p. 968, D.

laissa pas de l'entreprendre seul. Il pacifia les évêques d'Arménie, les excita à sortir de l'indifférence pernicieuse où ils vivoient, et leur donna des règles pour y remédier. L'église de Satale étoit vacante depuis qu'Elpidius, son évêque, avoit été déposé par les ariens au concile de Constantinople, l'an trois cent soixante. Tout le peuple et les magistrats ayant, par un décret public, demandé un évêque à saint Basile, il leur en donna un nommé Péménius (1); c'étoit un de ses parents, dont il se servoit utilement pour le gouvernement de son église de Césarée, et qui lui étoit très-cher et à tout son peuple; mais il s'en priva pour cette église, à laquelle il le crut nécessaire (2).

Cependant il voyoit que la foi d'Eustathe de Sébaste étoit toujours suspecte aux autres, quoique pour lui il ne s'en défiât point encore; que ces soupçons s'étendoient sur lui-même, et que, quelque soin qu'il prît pour s'en justifier, c'étoit toujours à recommencer (3). Voyant donc cela, et se trouvant encore à Nicopolis, il se chargea de porter à Eustathe une profession de foi par écrit, qu'il dressa de concert avec Théodote, et nous l'avons encore. Elle tend principalement à établir l'autorité du symbole de Nicée, qui y est rapporté tout entier. Elle explique comment il n'admet en Dieu qu'une essence, contre les ariens, et plusieurs hypostases contre les sabelliens; elle prononce anathème contre ceux qui faisoient le Saint-Esprit créature : Marcel d'Ancyre y est nommément condamné. Eustathe souscrivit à cette confession de foi en ces termes : Moi Eustathe, évêque, je vous ai lu et notifié ceci à vous Basile; je l'ai approuvé, et j'y ai souscrit en présence de notre frère Fronton, du chorévêque Sévère, et de quelques autres clercs.

XLVI. Eustathe se déclare contre saint Basile.

Saint Basile, ayant cette souscription, indiqua un concile des évêques du pays, c'est-à-dire de Cappadoce et d'Arménie, pour établir entre eux une union solide. Eustathe promit de s'y trouver et d'y amener ses disciples. Le temps et le lieu étoient marqués; le lieu appartenoit à saint Basile, qui s'y rendit le premier pour recevoir ceux du voisinage, et envoya des courriers à ceux qui tardoient (4). Cependant personne ne venoit du côté d'Eustathe; et ceux que saint Basile y envoya rapportèrent qu'ils avoient trouvé ses partisans alarmés, murmurant de ce qu'on leur avoit proposé une foi nouvelle, et protestant d'empêcher Eustathe d'aller au concile. Enfin, après avoir été long-temps attendu, il envoya un homme avec une lettre d'excuse, sans aucune mention de tout ce qui s'étoit passé. Les prélats qui y étoient accourus avec joie auprès de saint Basile, dans l'espérance d'une bonne paix, furent obligés de se séparer confus et affligés. Ainsi il reconnut enfin l'hypocrisie d'Eustathe, et que ceux qui l'en avoient averti depuis si long-temps le connoissoient mieux que lui, et il prit le parti de s'en humilier profondément.

Ce qui obligea Eustathe à lever le masque, c'est qu'il craignit que la communion de saint Basile et la profession de foi qu'il avoit signée ne lui nuisissent auprès d'Euzoïus d'Antioche et à la cour; car il régloit sa foi sur son intérêt, et s'accommodoit au temps (1). Il commença donc à déclamer contre saint Basile dans des assemblées publiques, et à l'accuser d'erreur dans la doctrine (2). Peu de temps après, il alla en Cilicie, et donna à un certain Gélase une profession de foi tout arienne. Etant revenu, il écrivit à saint Basile qu'il renonçoit à sa communion, parce, disoit-il, que vous avez écrit une lettre à Apollinaire, et que vous communiquez avec le prêtre Diodore : c'étoit celui qui fut depuis évêque de Tarse. Cette lettre, ou une semblable, fut apportée à saint Basile par un chorévêque du diocèse de Sébaste, qui, ayant demeuré trois jours à Césarée, vint au logis de saint Basile un soir fort tard. On lui dit qu'il étoit couché et endormi; il s'en contenta, mais il ne revint point le lendemain; et ayant laissé la lettre aux officiers d'un magistrat, il s'en retourna à son pays. Eustathe en prit prétexte de se plaindre du faste de saint Basile, disant qu'il ne vouloit pas recevoir ceux qui venoient de sa part, et même ses chorévêques. Saint Basile ne répondit point à la lettre d'Eustathe, non par mépris, mais par l'extrême douleur dont il fut accablé, de voir la profonde dissimulation dont il avoit usé jusqu'à son extrême vieillesse. Dans ce même temps, Eustathe publia un grand discours plein d'invectives et de calomnies contre saint Basile, l'appelant homoousiaste, et l'accusant de l'avoir surpris, en lui faisant souscrire une profession de foi (3). Cet écrit, que saint Basile appelle libelle de divorce, faisant allusion à l'ancienne loi, étoit adressé à un nommé Dazize, et se répandit en peu de jours dans tout le Pont; il fut porté dans la Galatie, dans la Bythinie et jusque dans l'Hellespont (4). Il couroit depuis sept jours dans la province, avant que saint Basile pût l'avoir. La principale calomnie que contenoit cet écrit étoit que saint Basile étoit uni avec l'hérésiarque Apollinaire, sous prétexte d'une lettre de civilité qu'il lui avoit écrite environ dix-sept ans auparavant, lorsque saint Basile et Apollinaire n'étoient tous deux que laïques; encore Eusta-

(1) Sup. l. xiv, n. 22. Ap Basil. Ep. 78.
(2) Ep. 183 et 206.
(3) Ep. 82, p. 908, C.
(4) Ep. 82, p. 908, D; p. 909.

(1) Ep. 72, p. 867, C; Ep. 73, p. 871, C; Ep. 79, p. 898, D.
(2) Ep. 196, p. 890, B; Ep. 82, p. 909.
(3) Ep. 82, p. 910, C; Ibid. p. 911. Ep. 345, ad Genethel.
(4) Deut. xxiv, 1.

the n'en rapportoit qu'une copie. Mais il mettoit ensuite des erreurs contre la foi, et disoit que c'étoient les paroles des hérétiques, en sorte que les plus simples pouvoient croire qu'elles étoient de saint Basile, comme la lettre. Saint Basile ne crut devoir se défendre que par le silence; et, pendant trois ans entiers, il ne publia aucun écrit pour sa justification; seulement il écrivit quelques lettres à ses amis, pour se déclarer contre les erreurs d'Apollinaire (1). Il s'en expliqua à un nommé Olympius de Néocésarée; il en écrivit à saint Mélèce, qui ne pouvoit croire que ce fût la doctrine d'Apollinaire; il en écrivit à Théodote de Nicopolis. Eustathe fit quelque proposition d'accommodement, par le moyen de saint Eusèbe de Samosate. Mais saint Basile ayant demandé qu'il déclarât nettement s'il rejetoit de sa communion ceux qui ne recevoient pas la foi de Nicée, et ceux qui qualifioient le Saint-Esprit de créature, Eustathe ne répondit que par de grands discours vagues. Saint Eusèbe envoya cette réponse à saint Basile, l'exhortant à la paix (2). Il répondit : Je suis prêt à donner ma vie pour la paix, pourvu qu'elle soit vraie et solide. Si Eustathe veut répondre en un mot, qu'il renonce à la communion des ennemis de la foi; je veux bien m'avouer coupable de tout ce qui est arrivé, mais je ne puis approcher de l'autel avec hypocrisie. Depuis ce temps, l'église de Sébaste fut divisée; une partie demeura attachée à Eustathe, son évêque, l'autre à saint Basile. Et voilà ce qui se passa entre eux depuis le commencement de l'épiscopat de saint Basile jusque vers l'an trois cent soixante-treize.

XLVII. Saint Basile devant Modeste.

La persécution s'étendit aussi sur saint Basile. L'empereur Valens vint lui-même à Césarée de Cappadoce; mais, quand il en fut proche, il envoya devant Modeste, préfet du prétoire, avec ordre d'obliger Basile à communiquer avec les ariens ou de les chasser de la ville (3). Modeste avoit été comte d'Orient sous Constantius, ayant reçu le baptême de la main des ariens; il parut idolâtre sous Julien, qui le fit préfet de Constantinople. Valens le fit préfet du prétoire, et consul en trois cent soixante-douze. Aussi flattoit-il ses passions, sa paresse en lui persuadant que la fonction de juge étoit au-dessous de sa dignité, sa cruauté en l'approuvant(4). Il fut le principal ministre de la recherche des magiciens, et donna l'invention de faire brûler sur la mer

(1) Ep. 72, p. 872, D. Ead. Ep. ad Genethel. p. 1121, B; Ep. 382, ad Olymp.

(2) Ep. 73, p. 850, D; Ep. 382; Ep. 50', ad Mel. Ep. 196, ad Theod. Ep. 265, ad Samos. Ep. 8, p. 798, A; Ep. 264, p. 1037, A.

(3) Greg. Naz. Or. 20, p. 348. Theod. IV, Hist. c. 19. Socr. IV, c. 26. Sozom. VI, c. 16. Amm. XIX, c. 11, XXIX, c. 30, c. 4, et ibi Vales.

(4) Sup. n. 28, n. 13.

les quatre-vingts prêtres députés de Constantinople. Modeste fit donc amener saint Basile devant son tribunal, ayant tout l'appareil de sa dignité, la plus grande de l'empire, les licteurs et leurs faisceaux de verges, les crieurs, les appariteurs (1). Il l'appela simplement par son nom, et lui dit : Basile, que veux-tu dire de résister à une telle puissance et d'être le seul si téméraire? A propos de quoi, répondit Basile : et quelle est cette témérité? Parce, dit Modeste, que tu n'es pas de la religion de l'empereur, après que tous les autres ont cédé. Basile répondit : C'est que mon empereur ne le veut pas, et je ne puis me résoudre à adorer une créature, moi qui suis créature de Dieu, et à qui il a commandé d'être un dieu (2). Il faisoit allusion aux passages de l'Écriture, où les hommes sont nommés des dieux, et particulièrement les prêtres. Modeste lui dit : Et pour qui nous prends-tu? Ne comptes-tu pour rien d'avoir notre communion? Basile répondit : Il est vrai, vous êtes des préfets et des personnes illustres; mais vous n'êtes pas plus à respecter que Dieu. C'est beaucoup d'avoir votre communion, puisque vous êtes ses créatures, mais c'est comme d'avoir celle des gens qui vous obéissent; car ce ne sont pas les conditions, c'est la foi qui distingue les chrétiens. Le préfet Modeste se leva en colère de son siége et dit : Quoi donc! ne crains-tu point que je ne m'emporte, que tu ne ressentes quelqu'un des effets de ma puissance? Qu'est-ce? dit Basile, faites-le-moi connoître. Modeste répondit : La confiscation, l'exil, les tourments, la mort. Faites-moi, dit Basile, quelqu'autre menace si vous pouvez : rien de tout cela ne me regarde. Comment? dit Modeste. Parce, répondit Basile, que celui qui n'a rien est à couvert de la confiscation, si ce n'est que vous ayez besoin de ces haillons et de quelque peu de livres, qui sont toute ma vie. Je ne connois point l'exil, puisque je ne regarde point ce pays-ci comme le mien; partout je trouverai ma patrie, puisque tout est à Dieu. Que me feront les tourments, puisque je n'ai point de corps? Il n'y aura que le premier coup qui trouve prise. La mort sera une grâce, puisqu'elle m'enverra plus tôt à Dieu, pour qui je vis, et à qui je cours depuis long-temps.

Le préfet, surpris de ce discours, dit : Personne n'a encore parlé à Modeste avec tant d'audace. Basile répondit : Peut-être aussi n'avez-vous jamais rencontré d'évêque; car, en pareille occasion, il vous auroit parlé de même. En tout le reste, nous sommes les plus doux et les plus soumis de tous les hommes, parce qu'il nous est commandé. Nous ne sommes pas fiers avec le moindre particulier, bien loin de l'être avec une telle puissance; mais, quand il s'agit de Dieu, nous ne regardons que lui seul. Le feu, le glaive, les bêtes,

(1) Greg. Nyss. 1, in Eun. p. 51. Greg. Naz. p. 349.

(2) Ps. 81, 6.

les ongles de fer, sont nos délices. Ainsi maltraitez-nous, menacez-nous, usez de votre puissance; l'empereur doit savoir lui-même que vous ne l'emporterez pas (1). Le préfet, voyant saint Basile invincible, lui parla plus honnêtement. Comptez pour quelque chose, lui dit-il, de voir l'empereur au milieu de votre peuple et au nombre de vos auditeurs. Il ne s'agit que d'ôter du symbole le mot de consubstantiel. Basile répondit : Je compte pour un grand avantage de voir l'empereur dans l'église : c'est toujours beaucoup de sauver une âme; mais, pour le symbole, loin d'en ôter ou d'y ajouter, je ne souffrirois pas même qu'on y changeât l'ordre des paroles (2). Je vous donne, ajouta Modeste, la nuit pour y penser. Basile répondit : Je serai demain tel que je suis aujourd'hui.

XLVIII. Saint Basile reçoit Valens dans son église.

Le préfet Modeste renvoya saint Basile et alla en diligence trouver l'empereur, à qui il dit : Seigneur, nous sommes vaincus (3); cet évêque est au-dessus des menaces : il n'en faut rien attendre que par la force. L'empereur défendit de lui faire violence, et, ne pouvant se résoudre à accepter véritablement sa communion, par la honte de changer de parti, il ne laissa pas de l'accepter extérieurement, venant dans l'église. Il y entra donc le jour de l'Epiphanie, environné de tous ses gardes, et se mêla pour la forme au peuple catholique. Quand il entendit le chant des psaumes, qu'il vit ce peuple immense et l'ordre qui régnoit dans le sanctuaire et aux environs, les ministres sacrés, plus semblables à des anges qu'à des hommes, saint Basile devant l'autel, le corps immobile, le regard fixe, l'esprit uni à Dieu, comme s'il ne fût rien arrivé d'extraordinaire, ceux qui l'environnoient remplis de crainte et de respect; quand Valens vit tout cela, ce fut pour lui un spectacle si nouveau, que la tête lui tourna et sa vue s'obscurcit. On ne s'en aperçut pas d'abord; mais, quand il fallut apporter à la sainte table son offrande, qu'il avoit faite de sa main, voyant que personne ne la recevoit suivant la coutume, parce qu'on ne savoit si saint Basile voudroit l'accepter, il chancela de telle sorte, que, si un des ministres de l'autel ne lui eût tendu la main pour le soutenir, il seroit tombé honteusement. Ce récit, tiré de saint Grégoire de Nazianze, contient plusieurs circonstances remarquables. On voit que, pour être dans la communion parfaite de l'Eglise, ce n'étoit pas assez d'assister aux prières et d'offrir même des dons à l'autel, il y manquoit la participation de l'eucharistie; que chacun faisoit de sa main le pain qu'il offroit, et que l'empereur même n'en étoit pas dispensé; car il ne paroît pas que ces dons pussent être autre chose. Enfin, quoique Valens fût arien déclaré et persécuteur de l'Eglise, non-seulement saint Basile ne l'excommunie pas, mais il le laisse entrer dans l'assemblée des fidèles et reçoit son offrande. Il est vrai qu'on ne voit pas s'il lui permit d'assister au saint sacrifice.

Une autre fois, l'empereur vint encore participer en quelque manière à l'assemblée des fidèles (1). Il entra même au dedans du voile dans la diaconie ou sacristie, et lia conversation avec saint Basile, comme il désiroit depuis long-temps. Saint Grégoire de Nazianze y étoit présent, et témoigne que saint Basile parla d'une manière divine, au jugement de tous les assistants. A la suite de l'empereur, étoit un de ses maîtres d'hôtel, nommé Démosthène, qui, voulant faire quelque reproche à saint Basile, fit un barbarisme (2). Saint Basile le regarda en souriant, et dit : Un Démosthène ignorant. Démosthène, irrité, lui fit des menaces, et saint Basile lui dit : Mêlez-vous de bien faire servir la table, et non pas de parler de théologie. L'empereur prit tant de plaisir aux discours excellents de saint Basile, qu'il commença à s'adoucir et à devenir plus humain envers les catholiques. Il donna de très-belles terres qu'il avoit en ces quartiers-là pour l'usage des pauvres lépreux.

XLIX. Protection divine sur saint Basile.

Mais les ariens qui obsédoient l'empereur Valens reprirent bientôt le dessus. Ils lui persuadèrent de presser encore saint Basile d'entrer dans leur communion, et, sur le refus qu'il en fit, de l'envoyer en exil (3). Tout étoit disposé pour l'exécution de cet ordre, le chariot attelé, saint Basile entouré de ses amis, prêt à partir de bon cœur. C'étoit la nuit, et l'impératrice Dominica, cause de tout le mal, fut inquiétée par des songes effroyables et tourmentée par des douleurs aiguës; en même temps le fils qu'elle avoit eu de l'empereur, nommé Galate, encore enfant, fut saisi d'une fièvre violente qui le mit à l'extrémité. L'impératrice représenta à l'empereur que ces accidents étoient sans doute une punition divine. Le mal de l'enfant étoit si pressant, que les médecins n'y trouvoient point de remède; on avoit recours aux prières, et l'empereur lui-même, prosterné par terre, demandoit à Dieu sa conservation. Il envoya les personnes qui lui étoient les plus chères prier saint Basile de venir promptement (4). Dès qu'il fut entré au palais, le mal de l'enfant diminua notablement; on commença à bien espérer, et saint Basile promit d'obtenir sa guérison, pourvu qu'on lui permît de l'instruire de la

(1) Greg. Nyss. I, in Eun. p. 50.
(2) Ruf. II, c. 9.
(3) Greg. Naz., p. 350, 351.

(1.) Greg. Naz. p. 351, D. et ibid. Nicet.
(2) Theod IV, c. 19.
(3) Sozom. VI, c. 16.
Socr. IV, c. 26. Greg. Naz. p. 352.
(4) S. Eph. in Basil. p. 63, edit. Coteler.

doctrine catholique. L'empereur accepta la condition. Saint Basile se mit en prières, l'enfant fut guéri. Mais ensuite Valens céda encore aux ariens, et, se souvenant du serment qu'il avoit fait à son baptême entre les mains d'Eudoxe, il lui permit de baptiser son fils, qui retomba et mourut peu de temps après.

Valens ne se rendit pas à ce coup, et les ariens, ne pouvant souffrir saint Basile, lui persuadèrent encore de le bannir. L'ordre en étoit tout dressé, et, pour le souscrire, Valens prit un de ces petits roseaux dont les anciens se servoient comme nous de plumes, et dont on use encore en Levant; mais le roseau se rompit comme refusant d'écrire; il en prit un second qui se rompit de même, et, s'opiniâtrant toujours, il en prit jusqu'à un troisième, qui se rompit encore. Alors il sentit trembler sa main, et, saisi d'horreur, il déchira le papier, révoqua l'ordre, et laissa saint Basile en paix. Le préfet Modeste fut aussi vaincu. Étant tombé malade quelque temps après, il pria saint Basile de le venir voir, et lui demanda le secours de ses prières avec grande humilité (1). Il guérit en effet, publia qu'il lui en avoit l'obligation, et ne cessa de raconter ses merveilles. Ils devinrent amis, et Modeste avoit un très-grand égard aux recommandations de saint Basile, comme il paroît par plusieurs lettres du saint, également pleines de respect et de confiance (2).

Un autre préfet, nommé Eusèbe, oncle de l'impératrice Dominica, et arien comme elle, persécuta saint Basile à l'occasion d'une veuve de condition illustre, qu'un assesseur de ce magistrait vouloit épouser par force. Elle se réfugia dans l'église, à la table sacrée; le préfet la demanda, et saint Basile refusa de la rendre. Le préfet en fureur envoya de ses officiers chercher cette femme jusque dans la chambre du saint évêque pour lui faire affront, quoiqu'il fût si éloigné d'y recevoir des femmes, qu'elles n'eussent même osé le regarder. Il fit plus, il ordonna qu'on lui amenât saint Basile pour se défendre devant lui comme un criminel. Etant donc assis sur son tribunal, et saint Basile debout, il commanda qu'on lui arrachât le méchant manteau qu'il portoit. Saint Basile dit : Je me dépouillerai même de ma tunique, si vous voulez. Le préfet commanda de le frapper et de le déchirer avec les ongles de fer. Saint Basile dit : Si vous m'arrachez le foie, vous me ferez grand bien; vous voyez comme il m'incommode. Cependant toute la ville s'émeut du péril de son évêque. Ceux qui travailloient aux manufactures d'armes et d'étoffes pour l'empereur étoient les plus ardents. Chacun prenoit pour armes ses outils, ou ce qu'il trouvoit sous sa main; les femmes s'armoient de leurs fuseaux. Ce peuple animé cherchoit le préfet pour le mettre en pièces, en sorte qu'il fut réduit à faire le personnage de suppliant, et ce fut saint Basile qui, par son autorité, le garantit de ce péril.

L. Saint Grégoire ordonné pour Sasime.

Outre ces attaques du dehors, saint Basile eut de grands combats à soutenir contre les évêques, ses voisins. La pureté de sa créance étoit un sujet d'aversion, car la plupart ne faisoient profession de la véritable doctrine qu'autant que les peuples les y obligeoient; la gloire, qui l'élevoit au-dessus d'eux, causoit une jalousie d'autant plus violente, qu'ils osoient moins la découvrir. Ils embrassèrent donc volontiers l'occasion qui se présenta de le chagriner par la division de la Cappadoce en deux provinces (1). Saint Basile s'opposa autant qu'il put à cette nouveauté pour l'intérêt de sa ville de Césarée, qui en devoit diminuer notablement. Mais sa résistance fut inutile; la Cappadoce fut partagée en deux provinces : la première, dont Césarée demeura métropole; la seconde, dont la capitale fut Tyane. Anthime, évêque de Tyane, prétendit que le gouvernement ecclésiastique devoit suivre cette division faite pour le gouvernement civil; que les évêques de la seconde Cappadoce devoient le reconnoître pour métropolitain, et que saint Basile n'avoit plus de juridiction sur eux. Saint Basile vouloit conserver les anciens usages et la division des provinces qu'il avoit reçue de ses pères. Le nouveau metropolitain troubloit les conciles, attirant au sien une partie des évêques, qui agissoient à l'égard de saint Basile comme s'ils ne l'eussent jamais connu. Anthime gagnoit par ses persuasions une partie des prêtres et changeoit les autres (2); il s'attiroit les revenus de l'église de Césarée, et principalement ceux qui venoient de l'église de saint Oreste, dans le mont Taurus, et qui passoient par Tyane en allant à Césarée. Il arrêta même une fois saint Basile dans un passage étroit, et lui prit ses mulets. Pour donner un prétexte à ses violences, Anthime accusoit saint Basile d'errer dans la foi, et disoit qu'il ne falloit pas payer le tribut aux hérétiques. Anthime ordonna pour évêque d'une église d'Arménie un nommé Fauste, que saint Basile avoit refusé avec raison, se moquant de son exactitude à observer les canons.

Mais, loin de se décourager par la conduite d'Anthime, saint Basile en profita pour l'utilité de l'Eglise, en créant dans le pays plusieurs nouveaux évêchés. Il en mit un à Sasime, petite bourgade au milieu du grand chemin qui traversoit la Cappadoce, et aux confins des deux nouvelles provinces, et il y destina saint Grégoire de Nazianze (3). Lui qui craignoit

(1) Greg. Naz. p. 353.

(2) Epist. 274, 265, etc. Greg. Naz. et Nicet. n. 79.

(1) Greg. Naz. Or. 20, p. 355. Epis. 379, ad Martin. 61, ad Abyrt. 331, ad Sophroa.

(2) Greg. p. 356. Basil. Ep 195, ad Theod. 313, ad Pœmen.

(3) Or. 7, p. 143, C.

l'épiscopat, refusa d'abord et rejeta bien loin cette proposition, alléguant l'incommodité du lieu qui n'étoit qu'un passage habité de gens ramassés, plein de bruit et de misère, sans eau, sans verdure, sans aucun agrément, où il y auroit continuellement à livrer des combats contre Anthime; et, suivant un peu trop sa vivacité naturelle : Il faut, disoit-il, pour une telle vie, une plus grande vertu que la mienne; puis, se servant de toute la liberté que l'amitié donne, il reprochoit à saint Basile de l'avoir trompé en l'exhortant à la retraite, pour l'engager dans les affaires.

La plupart, touchés des plaintes de saint Grégoire, blâmoient avec lui la conduite de saint Basile; mais il n'en fut point ébranlé, et demeura ferme dans sa résolution (1). Il rapportoit tout au bien spirituel, et ne considéroit point les intérêts de l'amitié quand il s'agissoit du service de Dieu. La haute idée qu'il avoit de l'épiscopat l'empêchoit de regarder aucun siége comme trop petit; il connoissoit l'humilité de son ami, et ne craignoit point de la mettre à de trop fortes épreuves. Son père même agissoit de concert avec saint Basile pour lui faire accepter l'évêché de Sasime (2). Il reçut donc l'ordination, soumettant, comme il dit, plutôt sa tête que son cœur; et il prononça en cette occasion, suivant la coutume, un petit discours, où il traite de tyrannie la violence qu'on lui a faite, et avoue sincèrement le ressentiment qu'il a eu contre Basile; mais il condamne ses premiers mouvements, et déclare qu'il est sincèrement réconcilié avec lui. Peu de temps après, il prononça un autre discours en présence de son père, de saint Basile et des autres évêques qui l'avoient ordonné, où il s'étend davantage sur les raisons qu'il avoit eues de craindre l'épiscopat, dont il représente les terribles obligations. Ensuite saint Grégoire, frère de saint Basile, et dès lors évêque de Nysse en Cappadoce, vint en un lieu où l'on célébroit une fête de martyrs, et saint Grégoire de Nazianze y fit un discours devant le peuple, où il parle encore de son ordination, et de la peine qu'il a eue à s'y soumettre, se plaignant que Grégoire est venu trop tard.

Cependant, comme il ne se pressoit point d'aller à Sasime, saint Basile lui fit des reproches de sa négligence. Ma plus grande affaire, lui répondit saint Grégoire, est de n'en avoir point, c'est ma gloire, et si tout le monde faisoit comme moi, l'Eglise n'auroit point d'affaires (3). Il ne laissa pas de se mettre en devoir d'entrer en possession; mais Anthime s'y opposa, se saisissant des marais de Sasime, et se moqua des menaces dont saint Grégoire voulut user contre lui. Anthime vint ensuite à Nazianze voir l'ancien Grégoire, et fit tous ses efforts pour obliger le fils à le reconnoître comme son métropolitain, lui promettant de le laisser paisible dans son siége. Saint Grégoire ne put souffrir cette proposition, et Anthime se retira en colère (1). Ensuite il lui adressa une lettre pour l'appeler en forme à son concile, comme évêque de sa province. Saint Grégoire la prit à injure; et Anthime le pria de porter au moins saint Basile à quelque accommodement. Mais saint Basile ne fut pas content que son ami fût entré dans cette négociation. Toutes ces difficultés achevèrent de dégoûter saint Grégoire de cet évêché; et, sans y avoir jamais fait aucune fonction, il s'enfuit, se retira en solitude, et s'appliqua à servir et à instruire les malades d'un hôpital.

LI. Saint Grégoire gouverne Nazianze avec son père.

Le saint vieillard Grégoire ne laissa pas longtemps son fils dans cette retraite. Il le pressa d'abord d'aller gouverner son église de Sasime; mais, le trouvant inflexible sur ce point, il lui proposa de gouverner avec lui l'église de Nazianze pour le soulager dans son extrême vieillesse, et le pressa avec tant de force et de tendresse, qu'il ne put résister (2). Mais il ne prétendit point s'engager par-là à gouverner après sa mort, n'y étant lié ni par promesse ni par élection canonique. En cette occasion, il prononça un discours, où, adressant la parole à son père, il dit : J'admire cette antique magnanimité qui vous a mis au-dessus d'un scrupule qui conviendroit à notre temps. Vous ne craignez point que l'on prenne les motifs spirituels pour un prétexte, et que l'on nous soupçonne d'agir ici selon la chair; puisque la plupart regardent le gouvernement des moindres troupeaux comme quelque chose de grand, et comme une espèce de royaume. Il déclare ensuite qu'il ne s'engage qu'à soulager son père, après quoi il prétend suivre librement les mouvements du Saint-Esprit, sans que personne puisse lui faire violence. Car, dit-il (3), il n'est point de notre loi d'user de contrainte; tout y est libre, nous ne sommes pas des magistrats, mais des précepteurs; le mystère de la religion doit être reçu volontairement, et non pas imposé avec empire.

Pendant que saint Grégoire gouvernoit avec son père l'église de Nazianze, Hellénius, son ami, avoit dans la même ville l'intendance des tribus (4). Saint Grégoire lui recommanda dix ou douze moines, les mêmes dont il a déjà été parlé, dont les principaux étoient Clédone, Eulale, Helladius et Cartère. Hellénius lui promit d'en avoir soin, et pour récompense lui demanda quelqu'ouvrage de sa façon. Saint Grégoire lui envoya le lendemain une élégie de trois cent soixante-huit vers, où il relève particulièrement la vie monastique, et ceux qui la pratiquoient à Nazianze. Il dit

(1) Greg. Or. 20, p. 356, D.
(2) Or. 5, p. 135, C; Orat. 5, p. 134; Orat. 7.
(3) Greg. Ep. 8; id. Ep. 33.

(1) Carm. p. 9; Carm. p. 8. Vita Greg. p. 15, A.
(2) Carm. p. 8, B. Or. 8.
(3) P. 14, D.
(4) Bas. Ep. 33, 259. Sup. n. 16. Carm. 4, p. 106.

qu'il y en avoit qui se chargeoient de chaînes de fer pour matter leurs corps, qui s'enfermoient dans des loges, et ne se montroient à personne, qui demeuroient vingt jours et vingt nuits sans manger, pratiquant souvent la moitié du jeûne de Jésus-Christ; un autre s'abstenoit entièrement de parler, ne louant Dieu que de l'esprit; un autre passoit les années entières dans une église, les mains étendues, sans dormir, comme une statue animée. Ces merveilles seroient incroyables sur un témoignage de moindre autorité, et nous en verrons dans la suite d'autres exemples. Saint Grégoire remarque avec indignation que plusieurs moines blâmoient ceux-là comme homicides d'eux-mêmes. Il s'étend ensuite sur les louanges des vierges, dont il dit que les unes vivoient en communauté, les autres chez leurs parents. Il se vante que sa ville de Nazianze, toute petite qu'elle est, contient un grand nombre de personnes pieuses.

LII. Mort de saint Grégoire le père.

Le saint vieillard Grégoire mourut enfin âgé de près de cent ans, dont il en avoit passé quarante-cinq dans l'épiscopat (1). Pendant sa dernière maladie, qui fut longue et fâcheuse, il ne trouvoit point de remède plus sûr à ses maux que de célébrer le saint sacrifice. Il laissa tous ses biens aux pauvres, et fut enterré dans le sépulcre qu'il avoit préparé pour lui et pour son fils. Celui-ci fit son oraison funèbre en présence de saint Basile, qui étoit venu le visiter en cette occasion, et en présence de sa mère sainte Nonne, qui n'étoit pas moins âgée que le père, et mourut peu de temps après. Il y marque l'affliction du peuple pour la perte de ce saint pasteur, et témoigne être persuadé qu'il prie pour eux plus efficacement que durant sa vie mortelle. Il décrit l'église qu'il avoit fait bâtir à Nazianze presque toute à ses dépens. Elle étoit plus grande et plus belle que la plupart des autres, de figure octogone, à faces égales, ornées de galeries, de colonnes et de lambris, avec des sculptures au naturel. Elle étoit fort éclairée, environnée au dehors de galeries qui, formant des angles égaux, enfermoient un grand espace, avec des porteaux et des vestibules qui paroissoient de loin; le tout bâti de pierres carrées, avec du marbre aux bases, aux chapiteaux et aux corniches. On croit que saint Grégoire, le père, mourut l'an trois cent soixante-treize (2). L'Église honore sa mémoire le premier jour de janvier, et celle de sainte Nonne le neuvième d'août.

Le fils ne put se retirer aussitôt qu'il l'avoit espéré (3). Ses meilleurs amis lui représentèrent les efforts des hérétiques pour s'emparer de cette église, et lui persuadèrent de la gouverner encore quelque temps, non comme évêque titulaire, mais comme un évêque étranger, qui prenoit soin d'une église vacante : ce qui étoit alors assez ordinaire. Car il protesta toujours qu'il n'avoit jamais été évêque de Nazianze, mais seulement de Sasime; et, dès les funérailles de son père, il déclara aux évêques qui y assistoient qu'il n'en prendroit soin qu'en attendant qu'ils y eussent mis un pasteur, comme il les en supplioit. Sa santé étoit dès lors très-mauvaise (1). On rapporte à ce même temps, où il gouvernoit ainsi l'église de Nazianze après la mort de son père, le discours prononcé en présence de Julien, son ancien ami, qui avoit alors la charge de régler à Nazianze l'imposition des tributs. Il lui recommande les pauvres, le clergé, les philosophes, c'est-à-dire les moines. Aucun lien, dit-il, ne les attache ici-bas, ils possèdent à peine leurs corps. Il n'ont rien pour César, tout est pour Dieu, les hymnes, les prières, les veilles, les larmes; leurs biens sont hors d'atteinte (2). Julien l'avoit invité à venir lui aider à régler l'imposition, mais une maladie l'en empêcha. Nous avons aussi une lettre de saint Basile, par laquelle il prie un officier d'exempter les moines des charges publiques, comme n'ayant plus ni leurs biens qu'ils ont donnés aux pauvres, ni leurs corps, parce qu'ils les consument par la pénitence. On voit par-là que les clercs et les moines n'étoient pas exempts des charges publiques sous ce règne. En effet, nous avons une loi de Valens, qui veut que l'on soumette aux charges des villes les clercs qui y étoient sujets par leur naissance, et du nombre de ceux que l'on nommoit *curiales*, à moins qu'ils n'eussent été dix ans dans le clergé (3). Cette loi est de l'an trois cent soixante-dix, adressée à Modeste, préfet du prétoire; et, par une autre loi que l'on croit du même temps, il ordonne la même chose pour les moines.

Saint Grégoire ne demeura pas long-temps à Nazianze après la mort de son père et de sa mère; et, pressé de ses continuelles infirmités, il ne fit point de difficulté de laisser cette église à laquelle il n'étoit point attaché. Il espéroit même par-là presser les évêques de donner un pasteur à Nazianze, comme il les en avoit souvent priés. Il quitta tout d'un coup, se retira à Séleucie en Isaurie, où sainte Thècle étoit particulièrement honorée, et où il y avoit un monastère de filles apparemment accompagné d'un pour les hommes. Il y demeura assez long-temps; et, comme on l'accusoit de paresse ou de mépris pour l'église de Nazianze, il répondit (4) qu'il n'étoit pas assez mal instruit, pour préférer un peu de repos aux récompenses que Dieu prépare à ceux qui travaillent selon ses ordres.

(1) Greg. Naz. Or. 19, p. 313. P. 288, C; p. 313, C.
(2) Pagi. an. 254, n. 8. Martyrolog.
(3) Greg. Naz. Carm. de Vita, p. 9. Ep. 4, in fin.

(1) Id. Ep. 222, p. 900. Ep. 225, Id. Ep. 65, 824. Ep. 28.
(2) Or. 9, p. 19. Greg. Ep. 168. Bas. Ep. 304, Censit.
(3) L. 9. Cod. Th. de Episc. et ibi. Gothofr. L. 63, de Decur. C.Th. Pagi. an. 375, n. 10.
(4) Epist. 22.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

I. Lettre de saint Basile aux Occidentaux.

Les évêques d'Orient résolurent d'écrire encore aux évêques d'Occident pour implorer leur secours (1). Saint Basile, excité par saint Eusèbe de Samosate, en écrivit à saint Mélèce, et lui dit : Ce qui me paroît le plus important à écrire aux Occidentaux, et qui n'a point encore été traité, c'est de les exhorter à ne pas recevoir sans examen à leur communion ceux qui viennent d'Orient, mais de prendre une fois un parti, et ne recevoir les autres que sur le témoignage de ceux à qui ils ont accordé leur communion. Et qu'ils ne s'arrêtent pas aux formules de foi ; autrement ils se trouveront en communion avec les partis opposés, qui emploient souvent les mêmes paroles, bien que très-éloignés de sentiments. La lettre fut dressée et portée par le prêtre Dorothée à divers évêques qui la souscrivirent, et il fut envoyé en Occident (2). Saint Basile écrivit en cette occasion à tous les Occidentaux en général, et en particulier aux évêques de Gaule et d'Italie. Dans la lettre générale, il compte treize ans depuis que les hérétiques font la guerre à l'Eglise : ce qui convient à l'an trois cent soixante-treize, en comptant cette guerre depuis l'an trois cent soixante, où commença la persécution pour la formule de Rimini. Dans la lettre aux évêques de Gaule et d'Italie, il dit : Nous demandons surtout que vous fassiez connoître à votre prince la confusion où nous sommes, et, si cela est difficile, que du moins il vienne de votre part quelques personnes qui voient de leurs yeux les souffrances de l'Orient ; car il nous est impossible de vous les représenter par le discours. Nous sommes exposés à la persécution, et à la plus violente de toutes les persécutions ; et, ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ni ceux qui souffrent n'ont point la confiance du martyre, ni les peuples ne les honorent point comme martyrs, parce que les persécuteurs portent le nom de chrétiens. Car le seul crime que l'on poursuit si rigoureusement, c'est l'observation exacte des traditions de nos pères. C'est pour cela que les catholiques sont bannis de leurs pays, et transportés dans les solitudes, sans aucun respect pour les cheveux blancs, ni pour la plus parfaite observance de la vie ascétique. On ne condamne point un criminel sans l'avoir convaincu ; mais, pour les évêques, on les prend sur de simples calomnies, et on les envoie au supplice sans aucune preuve. Quelques-uns n'ont pas même été calomniés, mais enlevés de nuit par violence, et envoyés en exil. Il est aisé de voir la suite de ces maux, la fuite des prêtres, des diacres, et de tout le clergé, les larmes des peuples qui se voient privés de leurs pères. La joie et l'allégresse spirituelle est ôtée, nos fêtes sont changées en deuil, les maisons d'oraison sont fermées, les autels inutiles. On ne voit plus les pasteurs présider aux assemblées des fidèles, et leur donner des instructions salutaires. Il n'y a plus ni solennités, ni chants nocturnes, ni cette heureuse joie que goûtent les âmes dans la communication des grâces spirituelles.

Il est à craindre, ajoute-t-il, que cet embrasement ne s'étende jusqu'à vous, et que, comme l'Evangile a commencé chez nous, l'ennemi ne veuille aussi commencer par nous, pour étendre l'erreur par toute la terre (1). Il marque comme on attaque la divinité du fils et du Saint-Esprit, et le péril où est le peuple de s'accoutumer à suivre les hérétiques, les voyant en possession de toutes les fonctions ecclésiastiques. Ils baptisent, dit-il, ils enterrent les morts, ils visitent les malades, ils consolent les affligés, ils assistent les pauvres, ils donnent toutes sortes de secours, ils administrent les sacrements. Nous devions, ajoute-t-il, aller vers vous en grand nombre ; mais nous n'en avons pas même la liberté, car, pour peu que nous quittions nos églises, nous les laisserons exposées à nos ennemis. Mais nous avons seulement envoyé notre confrère le prêtre Dorothée.

II. Évagre à Antioche.

Le prêtre Evagre d'Antioche, qui avoit été en Occident avec saint Eusèbe de Verceil, revint de Rome vers ce temps-là, rapportant un écrit que les Orientaux y avoient envoyé,

(1) Basil. Ep. 58, 59, ad Melet. p. 84, B.
(2) Ep. 70, p. 854, A, Ep. 182, 70, p. 961, B, Sup. l. XIV, n. 24. Ep. 70, p. 860.

(1) P. 872, B.

et dont les Occidentaux les plus exacts n'avoient pas été contents (1). Ils demandoient aux Orientaux une lettre qui suivît mot pour mot un écrit qu'Evagre leur apportoit, et vouloient aussi que les Orientaux leur envoyassent une députation de personnes considérables, afin d'avoir une occasion spécieuse de les visiter; et c'est peut-être ce qui obligea saint Basile à marquer l'impossibilité où ils étoient d'envoyer plusieurs députés.

Evagre voulut travailler à la réunion de l'église d'Antioche, et convint d'abord avec saint Basile de communiquer avec le parti de saint Mélèce (2). Toutefois, quand il fut à Antioche, il changea d'avis et ne communiqua qu'au parti de Paulin, à qui il demeura tellement uni, qu'il fut depuis son successeur dans le titre d'évêque d'Antioche. Il ne laissa pas d'écrire à saint Basile, pour le prier de travailler à cette paix. Saint Basile répondit qu'autant qu'il désiroit cette paix, autant lui étoit-il impossible de la procurer. Car vous savez, dit-il, que les vieilles maladies ont besoin de temps pour être guéries, et de remèdes puissants pour être déracinées. Un homme et une lettre n'arracheront pas des esprits en un moment l'amour-propre, les soupçons et l'animosité produite par les disputes. Il y a un évêque que regarde principalement le soin de cette église; il entend saint Mélèce toujours exilé en Arménie; mais, ajoute-t-il, il n'est pas possible qu'il vienne à nous, ni que j'aille à lui, par la difficulté des chemins et ma mauvaise santé. Je ne refuse pas de lui écrire, mais je n'en attends pas grand succès. Pour persuader, il faut beaucoup parler, beaucoup écouter, répondre aux objections, former des instances : ce que ne peut faire le discours inanimé couché sur le papier. Il ajoute, parlant sans doute de Paulin : Sachez en vérité, mon très-vénérable frère, que je n'ai, par la grâce de Dieu, aucune animosité particulière contre personne ; je ne suis point curieux de savoir de quoi quelqu'un est coupable ou suspect. Mais j'ai été affligé d'apprendre que vous avez fait difficulté de participer à leurs assemblées. Ce n'est pas, s'il m'en souvient bien, ce dont nous étions convenus.

III. Commencement de saint Jérôme.

Ce fut Evagre qui amena en Orient saint Jérôme, que son mérite y rendit bientôt célèbre. Il étoit né à Stridon en Dalmatie, vers l'an trois cent trente. Son père, nommé Eusèbe, avoit du bien et le fit instruire des bonnes lettres (3). Il l'envoya même à Rome, où il étudia sous le fameux grammairien Donat ; mais la corruption de cette grande ville le fit tomber en quelques désordres de jeunesse. Il se corrigea, reçut le baptême étant déjà en âge mûr, et garda depuis inviolablement la continence. Il s'occupoit par un travail assidu à étudier et à transcrire des livres, dont il se fit une bibliothèque à son usage. Tous les dimanches il alloit avec ses compagnons visiter les reliques des martyrs, dans les cimetières souterrains des catacombes. Ensuite il voyagea en Gaule, toujours studieux et curieux d'amasser des livres, jusque-là qu'à Trèves il copia de sa main le traité des Synodes de saint Hilaire. Au retour de Gaule il vint à Aquilée, et demeura quelque temps auprès du saint évêque Valérien, qui avoit succédé à Fortunatien, et qui purgea entièrement cette église de l'arianisme, dont elle avoit été infectée sous son prédécesseur. Il attira auprès de lui tant d'hommes savants et vertueux, que le clergé d'Aquilée fut illustre de son temps. On y comptoit le prêtre Chromace, qui fut évêque après Valérien, et ses deux frères, Jovin, archidiacre, et Eusèbe, diacre dans la même église (1). On y comptoit aussi Héliodore, depuis évêque, et son neveu Népotien ; Nicéas, sous-diacre ; Chrysogone, moine ; Bonose, compatriote de saint Jérôme, nourri de même lait, compagnon de ses études et de ses voyages, qui se retira dans une île déserte vers la Dalmatie, et pratiqua la vie monastique ; Rufin, qui fut baptisé vers l'an trois cent soixante-dix dans un monastère où il s'étoit retiré, et instruit par les soins de Chromace et de ses frères (2). Il fut d'abord un des intimes amis de saint Jérôme, et depuis son plus grand adversaire.

Saint Jérôme entreprit ensuite le voyage d'Orient avec le prêtre Evagre, Innocent et Héliodore (3). Il parcourut la Thrace, le Pont, la Bithynie, la Galatie, et s'arrêta avec lui à Antioche. Là, il fit connoissance avec Apollinaire, dont l'hérésie n'étoit pas encore tout-à-fait reconnue ; il reçut souvent ses instructions, et écouta ses explications sur l'Ecriture sainte, sans entrer en dispute sur ses opinions. Ensuite il se retira dans un désert de la province nommée Chalcide, sur les confins de la Syrie et de l'Arabie, c'est-à-dire des Sarrasins. Il eut pour compagnons de sa retraite Innocent, Héliodore, venus avec lui d'Occident, et un esclave, nommé Hylas. Le prêtre Evagre, qui étoit riche, leur fournissoit toutes les choses nécessaires ; il entretenoit à saint Jérôme des écrivains pour le servir dans ses études, qu'il continuoit toujours, et lui faisoit tenir d'Antioche les lettres qui lui étoient adressées de divers endroits : saint Jérôme perdit deux de ses compagnons, Innocent mourut, Héliodore se retira bientôt avec promesse de revenir. Lui-même fut attaqué de fréquentes

(1) Ep. 8, ad Eus. Sup. l. xv, n 30.
(2) Bas. Ep. 342, p. 1118, C; D, Ep. 342, ad Evagr.
(3) Chr. Prosp. an. 420. Pagi an. 370, n. 9. Vita Hier. per Victor. Bar. an. 372, Rosvveid. init.

(1) Sup. lib. XIII, n. 18. Hier. Chr. an. 376, 378.
(2) Ruff. Invect. 1, p. 100, D.
(3) Ep. 41, ad Ruf. Ep 65, ad Paminach. Ep. 43, ad Chromat. Ep. 41, ad Ruf.

maladies, et, ce qui le fatiguoit encore plus, de violentes tentations d'impureté, par le souvenir des délices de Rome. Comme les jeûnes et les autres austérités corporelles ne l'en délivroient pas, il entreprit une étude pénible pour dompter son imagination. Ce fut d'apprendre la langue hébraïque, prenant pour maître un juif converti (1). Après la lecture de Cicéron et des meilleurs auteurs latins, il lui sembloit rude de revenir à l'alphabet et de s'exercer à des aspirations et des prononciations difficiles. Souvent il quitta ce travail, rebuté par les difficultés, souvent il le reprit, et enfin il acquit une grande connoissance de cette langue.

Mais ce que Jérôme souffrit de plus rude dans son désert, fut la persécution des autres moines, au sujet de la doctrine et du schisme d'Antioche. Comme il étoit étranger et venu d'Occident, il étoit suspect aux catholiques orientaux du parti de Mélèce (2); car il avoit plus d'inclination au parti de Paulin, avec qui communiquoit son ami Evagre, et qui étoit reconnu à Rome pour évêque d'Antioche. Il avoit beau dire qu'il ne prenoit point de parti, on le pressoit de se déclarer pour Mélèce. On le pressoit aussi de reconnoître en Dieu trois hypostases; mais il craignoit cette expression, dont les hérétiques abusoient. Ces difficultés l'obligèrent à consulter le pape saint Damase quelques années après, et enfin à quitter le pays.

IV. Ruffin et sainte Mélanie.

Comme il étoit dans ce désert de Syrie, il apprit que son ami Ruffin, dont il étoit en peine, visitoit les monastères d'Egypte, et qu'il étoit allé à Nitrie voir saint Macaire (3). On croit que c'étoit l'Egyptien. Sainte Mélanie étoit en même temps en Egypte. C'étoit la plus noble des dames romaines, petite-fille de Marcellin, qui fut consul avec Probin, l'an trois cent quarante-un. Elle perdit en un an deux de ses enfants et son mari, demeurant veuve à vingt-deux ans; et elle souffrit ces pertes avec une foi si vive, qu'elle n'en répandit point de larmes. Se voyant libre, elle quitta le fils unique qui lui restoit encore enfant, et qui fut préteur de Rome, et s'embarqua pour passer en Egypte. Quand elle fut arrivée à Alexandrie, elle y trouva saint Isidore, prêtre, qui gouvernoit l'hôpital, et qui étoit très-connu à Rome, depuis le voyage qu'il y avoit fait avec saint Athanase (4); comme il avoit autrefois demeuré au mont de Nitrie, il parla à Mélanie des vertus de ceux qui habitoient ce désert, entre autres de saint Pambo. Elle désira d'y aller, et saint Isidore l'y conduisit. Elle fit présent à Pambo de trois cents livres romaines de vaisselle d'argent, qui reviennent à quatre cent cinquante marcs. Il travailloit à un tissu de feuilles de palmier, et, sans se détourner de son ouvrage, il dit à haute voix : Dieu vous donne votre récompense. Puis il dit à son économe : Prends, et le distribue à tous les frères qui sont en Libye et dans les îles, car ces monastères ont plus de besoin; mais n'en donne point à ceux d'Egypte, le pays est plus riche. Mélanie demeuroit debout, attendant qu'il lui donnât sa bénédiction, ou du moins un mot de louange pour un si grand présent. Comme il ne lui disoit rien, elle dit : Mon père, afin que vous le sachiez, il y a trois cents livres d'argent. Lui, sans faire le moindre signe, ni regarder les étuis de cette argenterie, répondit : Ma fille, celui à qui vous l'avez apporté n'a pas besoin que vous lui en disiez la quantité. Il pèse les montagnes et les forêts dans sa balance (1). Si vous me le donniez, vous auriez raison de m'en dire le poids; mais, si vous l'offrez à Dieu qui n'a pas méprisé deux oboles (2), taisez-vous. Saint Pambo mourut environ vingt ans après, âgé de soixante-dix ans; et il mourut sans aucune maladie, en faisant une corbeille qu'il laissa à Pallade, alors son disciple, n'ayant autre chose à lui donner.

Entre les disciples de Pambo, on comptoit quatre frères, Dioscore, Ammonius, Eusèbe et Euthymius, qui, étant de grande taille, furent nommés les grands frères ou les frères longs, et devinrent fameux dans la suite (3). Dioscore, qui étoit l'aîné, fut évêque d'Hermopole. Ammonius est celui qui avoit fait le voyage de Rome avec saint Athanase; il savoit toute l'Ecriture par cœur, et avoit une grande lecture d'Origène, de Didyme et des autres auteurs ecclésiastiques; tous les quatre frères étoient d'une grande autorité dans ce monastère. Ils avoient trois sœurs, qui avoient fait dans le voisinage un monastère de filles. Sur le même mont de Nitrie, sainte Mélanie vit saint Or, âgé de quatre-vingt-dix ans, et père de mille moines (4). Quand il en recevoit un nouveau, il assembloit tous les autres, dont l'un apportoit de la brique, l'autre du mortier, l'autre du bois, en sorte qu'en un jour ils lui bâtissoient une cellule; et saint Or prenoit lui même le soin de la meubler. L'église grecque honore sa mémoire le septième d'août (5). Sainte Mélanie demeura environ six mois sur le mont de Nitrie à visiter les saints solitaires.

V. Didyme l'aveugle.

Elle vit aussi à Alexandrie Didyme l'aveugle, si renommé pour son savoir (6). Il perdit la vue dès l'âge de quatre ans, lorsqu'il commençoit

---

(1) Ep. 22, ad Eustath. Ep. 4, ad Rust.
(2) Ep. 57, ad Damas.
(3) Ep. 41, ad Ruf. Ros. p. 425 et 430. Hier. Chr. an. 375. Paulin. Ep. 10, ad Sev. Hier. Ep. 25, ad Paul. c. 5.
(4) Pall. Laus. c. 119.

(1) Ps. XI, 12.
(2) Marc. XII, 42.
(3) V. PP. c. 25. Pall. c. 12. Sup. l. XII, c. 20.
(4) 11, Vit. Patr. c. 7. Pall. c. 9.
(5) Menol. 7 aug. Pall. c. 117.
(6) Hier. de Script. etc. Chr. an. 373. Socr. IV, c. 25. Sozom. III, c. 15. Pall. Laus. c. 3. Theod. IV, Hist. c. 29. Cassiod. Divin. instit. c. 5.

à connoître les lettres. Comme il avoit l'esprit excellent et une grande inclination à l'étude, il ne laissa pas, en écoutant de bons maîtres, d'apprendre parfaitement la grammaire et la rhétorique, ensuite la dialectique, l'arithmétique, la musique et les autres parties des mathématiques, même la géométrie et l'astronomie; il étudia aussi la philosophie dans les ouvrages de Platon et d'Aristote. C'étoit un prodige; plusieurs venoient à Alexandrie pour le voir et l'entendre, d'autres pour savoir au moins ce qui en étoit. Car il n'étoit pas médiocrement instruit de toutes ces sciences, il surpassoit ceux qui avoient les meilleurs yeux. Il s'instruisit aussi parfaitement de la religion et de la théologie, se faisant lire non-seulement l'Ecriture sainte, mais les ouvrages d'Origène et des autres interprètes. Quand ses lecteurs s'endormoient, il continuoit pendant long-temps à veiller en méditant ce qu'il avoit ouï; en sorte qu'il demeuroit comme écrit dans sa mémoire (1). Il joignit la prière à l'étude, demandant à Dieu continuellement la lumière intérieure. Ainsi il se trouva si savant théologien, qu'il fut chargé de l'école chrétienne d'Alexandrie, étant extrêmement approuvé par saint Athanase, et par les autres grands personnages qui étoient alors dans l'Eglise. Les plus saints moines d'Egypte l'estimoient, et le grand saint Antoine le visita quand il vint à Alexandrie pour rendre témoignage à saint Athanase. Il lui demanda s'il n'étoit point affligé d'être aveugle; Didyme eut honte d'abord d'avouer cette foiblesse (2). Comme il ne répondoit rien, saint Antoine lui fit la même question une seconde et une troisième fois. Enfin Didyme confessa simplement qu'il en étoit affligé. saint Antoine lui dit : Je m'étonne qu'un homme sage s'afflige d'avoir perdu ce que possèdent les fourmis et les moucherons, au lieu de se réjouir d'avoir ce qu'ont eu les saints et les apôtres. Il vaut bien mieux voir de l'esprit que de ces yeux dont un seul regard peut perdre l'homme éternellement. Didyme fut aussi fort estimé par les Occidentaux, particulièrement par saint Eusèbe de Verceil, saint Hilaire et Lucifer. Car il résista toujours puissamment aux ariens et aux autres hérétiques de son temps. Il composa plusieurs ouvrages, qu'il dictoit à des écrivains en notes, entre autres un traité du Saint-Esprit contre les macédoniens, que nous avons en latin, de la traduction de saint Jérôme. Il fit aussi plusieurs commentaires sur l'Ecriture. Il expliqua le livre des principes d'Origène, dont il étoit grand admirateur, et disoit que ceux qui le reprenoient ne l'entendoient pas. Il avoit un grand talent de parler, et une grâce particulière dans le son de la voix. Il avoit plus de soixante ans quand Ruffin et Mélanie étoient en Egypte; car il étoit né vers l'an trois cent huit, et il vécut jusqu'à quatre-vingt-cinq ans (1): Ruffin demeura six ans à s'instruire sous lui à Alexandrie, et se trouva enveloppé dans la persécution qu'y souffrirent les catholiques, et particulièrement les moines, après la mort de saint Athanase : Ruffin fut mis en prison et banni comme les autres.

(1) Ruff. II, Hist. c. 7. (2) 111, Vita PP. c. 218. Hier. Ep. ad Castrut. 33.

VI. Ruffin et Mélanie en Palestine.

Mélanie s'appliqua de tout son pouvoir à soulager les confesseurs en cette occasion, et y employa ses richesses, qui étoient immenses (2). Elle en nourrit jusqu'à cinq mille pendant trois jours; elle les recevoit dans leur fuite, et les accompagnoit quand ils étoient pris; elle suivit ceux qui furent relégués en Palestine, jusqu'au nombre de cent douze, leur fournissant de quoi subsister; et comme on les gardoit étroitement sans permettre de les visiter, elle prenoit un habit d'esclave, et venoit vers le soir leur apporter les choses nécessaires à la vie. Le consulaire de Palestine le sut, et la fit mettre en prison sans la connoître, croyant en tirer de l'argent en lui faisant peur. Elle lui envoya dire : Je suis fille d'un tel, et autrefois femme d'un tel, et maintenant servante de Jésus-Christ. Ne pensez donc pas me mépriser à cause de l'état où vous me voyez. Il m'est aisé de me relever si je veux, vous ne pouvez m'épouvanter ni me rien faire perdre de mon bien. Je vous avertis, de peur que vous ne tombiez par ignorance dans quelque faute qui vous mettroit en péril. Le gouverneur, épouvanté à son tour, lui fit des excuses, lui rendit les honneurs qui lui étoient dus, et donna ordre qu'on la laissât approcher des exilés autant qu'elle voudroit. Ruffin accompagna Mélanie en ce voyage, et ils vinrent ensemble à Jérusalem, où ils demeurèrent vingt-cinq ans, assistant les étrangers qui y venoient de toutes parts, particulièrement les évêques, les moines et les vierges. Saint Jérôme, ayant appris qu'ils y étoient, écrivit à Ruffin, et adressa la lettre à un solitaire de grande réputation, nommé Florentius, qui étoit aussi à Jérusalem, avec lequel il avoit fait connoissance par lettres. En lui parlant de Ruffin, il dit : Ne jugez pas de moi par ses vertus; vous verrez en lui des marques évidentes de sainteté; je ne suis que cendre et boue. Florentius, qui étoit très-libéral, aida saint Jérôme dans ses études, lui faisant transcrire des livres (3).

Il y avoit dès lors dans la Palestine et dans toute la Syrie grand nombre de moines, tant ermites que cénobites (4). Hésychius ou Hésichas avoit rétabli le monastère de saint Hilarion, où

(1) Hier. de Script. Ruff. Invect. 2, p. 176, B. Id. 11, Hist. c. 7. Socr. IV, c. 24.
(2) Paul. Ep. 10, ad Sev. Pallad. Laus. c. 117. Sup. l. XVI, n. 34.
(3) Ep. 5. ad Flor. Ep. 6.
(4) Vita Hilar. c. 38. Soz. VI, c. 32. Soz. III, c. 14. Id. V, c. 15. Soz. IV, c. 3. Ruf. II, Hist. c. 28.

il avoit rapporté ses reliques ; et sa fête s'y célébroit solennellement tous les ans. On y honoroit aussi trois autres solitaires, Aurélius, Alexion et Alaphion, qui, du temps de l'empereur Constantius, par leurs vertus avoient notablement servi à la propagation de la foi dans ce pays où l'idolâtrie régnoit, c'est-à-dire aux environs de Gaze. Alaphion fut délivré du démon par saint Hilarion, et se convertit avec un homme de lettres, aïeul de l'historien Sozomène. Ils étoient tous deux du bourg de Béthélia, près de Gaze, ainsi nommé à cause d'un temple fameux, nommé en grec Panthéon, parce qu'il étoit dédié à tous les dieux, comme en syriaque Béthélia signifioit la maison des dieux. Ce furent donc ces deux hommes qui y établirent le christianisme, y fondèrent des églises et des monastères, et y établirent la piété, l'hospitalité et la charité pour les pauvres. En ces temps-ci, sous Valens, étoient près de Béthélie quatre solitaires fameux, Salamanes, Physcon, Malachion, et Crispion, frères et disciples de saint Hilarion. L'abbé Sylvain, né en Palestine, étoit alors en Egypte ; depuis il demeura au mont Sina, ensuite il établit un grand monastère près du torrent de Gérare Dès le temps de Julien l'apostat, il y avoit un monastère à Jérusalem, gouverné par l'abbé Philippe. Il y en avoit un près de la mer Morte, nommé la Laure de Pharan ; car ce mot de Laure signifioit demeure de moines, qui vivoient dans des cellules éloignées les unes des autres, mais sous la conduite d'un même supérieur.

VII. Moines de Syrie.

Les montagnes près d'Antioche étoient peuplées d'un grand nombre de solitaires (1). On y compte entre autres Macédonius, surnommé Critophage, parce qu'il se nourrissoit d'orge. Pierre de Galatie et Bassus, abbé de deux cents moines. Sur le mont Goryphe entre Antioche et Bérée, étoit l'abbé Eusèbe, Siméon l'ancien gouvernoit deux monastères au mont Aman. Près de Cyr, il y avoit plusieurs anachorètes, entre autres saint Maron, fondateur de plusieurs monastères, dont l'un étoit dans la province d'Apamée, nommée la seconde Syrie. Près de Zeugma sur l'Euphrate, saint Publius fonda un monastère double, qui avoit une maison pour les Grecs et une pour les Syriens ; mais il n'y avoit qu'une église où ils s'assembloient soir et matin, et chantoient l'office chacun en sa langue. Dans la Mésopotamie et la haute Syrie, vers la Perse, on reconnoissoit pour auteur de la vie monastique Aones, qui passoit pour avoir fait en Syrie ce que saint Antoine avoit fait en Egypte (2). Son monastère étoit à Phadane, que l'on disoit être le lieu où le patriarche Jacob rencontra Rachel (3). Il eut pour disciples Gaddanas et Aziz. Ces moines s'étendirent entre Edesse et Nisibe, autour du mont Signoron (1). Au commencement on les nommoit Paissans ; parce qu'ils étoient toujours errants sur les montagnes, comme des bêtes en pâture, sans avoir de maisons, sans manger ni pain ni rien de cuit. Ils louoient Dieu continuellement, et chantoient des hymnes suivant l'usage de l'Eglise ; et quand il étoit temps de prendre quelque nourriture, ils se répandoient par la montagne comme pour paître, chacun une serpe à la main, et mangeoient les herbes qu'ils rencontroient. Leurs retraites étoient des roches et des cavernes, leur sépulture le lieu où la mort les surprenoit, soit en chantant les louanges de Dieu, soit en mangeant leurs herbes (2), soit en se promenant sur les montagnes. Ainsi en parle saint Ephrem.

VIII. Saint Ephrem.

Il en parloit comme savant, il vivoit dans le même temps et le même pays, et fut lui-même un des plus illustres solitaires de la haute Syrie (3). Il étoit né à Nisibe ou aux environs, de parents pauvres et subsistant de leur travail, mais qui avoient confessé Jésus-Christ devant les juges ; et il comptoit des martyrs dans sa famille obscure selon le monde. Son nom est le même qu'Ephraïm, et en général les noms de l'ancien Testament étoient communs en Syrie et dans les parties les plus reculées de l'Orient. Dans sa jeunesse lui étant venu des doutes sur la providence divine, Dieu voulut l'en convaincre par sa propre expéri nce. S'étant égaré dans les bois, il se retira avec des bergers pour y passer la nuit. Des loups la nuit même ravagèrent le troupeau ; les maîtres s'en prirent au jeune Ephrem, et le mirent en prison avec les bergers. Après y avoir été quelque temps, il fut averti en songe de reconnoître la providence, et d'examiner ce qu'il avoit fait. Etant éveillé, il se souvint que quelque temps auparavant il avoit rencontré dans les bois une vache pleine, appartenant à un pauvre homme, qu'il l'avoit chassée à coups de pierres, jusqu'à ce qu'elle tombât morte. Qu'ayant ensuite rencontré celui à qui elle appartenoit, et qui lui demandoit s'il ne l'avoit point vue, au lieu de lui en dire des nouvelles il lui avoit dit des injures. Ainsi la vache avoit été perdue et mangée par les bêtes. Ephrem se souvint de ce péché, et crut que c'étoit la cause de sa prison. Dans la même prison se trouvèrent avec lui deux hommes aussi accusés injustement sur des conjectures, l'un d'homicide, l'autre d'adultère, mais tous deux coupables d'ailleurs. Il en vint encore trois autres de même qualité ; mais tous les cinq furent enfin justifiés, et les vérita-

(1) Theod. Philost. c. 13, c. 9, c. 20. Ibid. c. 4, c. 6. Ibid. c. 10. Ibid. c. 5.
(2) Soz. VI, c. 33.
(3) Gen. XXIX, 10.

(1) Soz. VI, c. 30.
(2) Ephr. Serm. in SS. PP. p. 771.
(3) Sozom. III, c. 16. Eph. Confess. p. 605 ; Ibid. p. 509.

bles criminels trouvés et punis. Ephrem fut délivré, parce que le juge le connoissoit et le trouva innocent. Ce fut le commencement de sa conversion ; dès lors il embrassa la vie ascétique, et il eut pour maître entre les autres saint Jacques de Nisibe (1). Il étoit auprès de lui quand ce saint délivra la ville assiégée par les Perses.

Saint Ephrem, sans avoir étudié, devint très-savant tout d'un coup dans la philosophie et les choses divines : ce qui avoit été marqué par des visions miraculeuses, que ses parents et quelques saints personnages avoient eues à son sujet (2). Il étoit éloquent en sa langue syriaque; ses discours étoient forts et touchants, et conservoient même une grande partie de leur beauté dans les traductions grecques, qui en furent faites dès son temps. Nous en avons encore un grand nombre traduits en latin sur le grec; qui ne respirent que la componction et la plus tendre piété. Dès le temps de saint Jérôme, c'est-à-dire peu après la mort de saint Ephrem, on lisoit ses ouvrages dans l'église publiquement après l'Ecriture sainte (3). Il composa aussi des poésies, qu'il mit à la place de celles d'Harmonius, fils de Bardesane. Car, comme Harmonius avoit fait des cantiques sur des airs agréables, mais qui contenoient des erreurs contre la foi (4), touchant l'âme, la formation et la corruption des corps, et la régénération, saint Ephrem fit sur les mêmes chants des hymnes à la louange de Dieu et des saints, que le peuple s'accoutuma à chanter avec plaisir. Il fut ordonné diacre d'Edesse; mais il aima toujours la vie solitaire.

Entre ses œuvres, il y a plusieurs instructions pour ceux qui la pratiquoient (5). On y voit des moines de trois sortes, des reclus enfermés dans leurs cellules, des ermites dispersés dans les déserts, des cénobites vivant en communauté. On y voit les divers travaux dont ils s'occupoient. Faire des cordes, des paniers, des nattes, du papier, de la toile, écrire des livres, travailler au jardin ou à la cuisine, tourner la meule. Il dit avoir vu un solitaire qui demeuroit sur une colonne : ce qui fut depuis pratiqué par plusieurs autres, nommés en grec stylites par cette raison. Quelqu'estime qu'il eût pour les solitaires qu'il avoit vus errants sur les montagnes, et que l'on nommoit Paissans, il avertit les cénobites de ne pas écouter les tentations qui leur pourroient venir de les imiter, et de s'exposer témérairement à l'horreur du désert, et aux dangers de la faim, des voleurs, des bêtes, des démons et de leurs propres inquiétudes (6). Il ne veut pas même que l'on s'engage aisément à la vie érémitique des anachorètes, qui vivoient dispersés dans des cellules, d'une manière beaucoup plus rude que les cénobites.

Saint Ephrem vint à Césarée voir saint Basile, et voici comme il raconte cette visite (1). Etant, par une occasion de charité, dans une certaine ville, j'ouïs une voix qui me dit : Lève-toi, Ephrem, et mange des pensées. Je répondis fort embarrassé : Où les prendrai-je, Seigneur? Il me dit : Voilà dans ma maison un vase royal qui te fournira la nourriture. Il fait allusion au nom de Basile, qui signifie royal, et continue : Etant fort étonné de ce discours, je me levai, et j'arrivai au temple du Très-Haut, je montai doucement au vestibule, je regardai par le portail avec empressement, et je vis dans le saint des saints le vase d'élection orné de paroles divines, magnifiquement exposé devant le troupeau, dont tous les yeux étoient arrêtés sur lui. Je vis le temple recevoir de lui la nourriture spirituelle. Je vis autour de lui couler des fleuves de larmes; tandis qu'il élevoit des prières pour nous sur les ailes de l'esprit et faisoit descendre des paroles, c'est-à-dire la doctrine de saint Paul, la loi de l'Evangile et les mystères terribles. Enfin je vis toute cette assemblée, brillant des splendeurs de la grâce, et je louai la sagesse et la bonté de Dieu, qui honore ainsi ceux qui l'honorent. Saint Ephrem donna publiquement ces louanges à saint Basile (2). Ce qui fit dire à quelques-uns de l'assemblée : Qui est cet étranger qui loue ainsi notre évêque? il le flatte pour en recevoir quelque libéralité. Mais après l'assemblée finie, saint Basile, connoissant qui il étoit par l'inspiration du Saint-Esprit, le fit appeler, et lui demanda par un interprète, car saint Ephrem ne savoit pas le grec : Etes-vous Ephrem, qui vous êtes si bien soumis au joug du Sauveur ? Il répondit : Je suis Ephrem qui cours le dernier dans la carrière céleste. Saint Basile l'embrassa, lui donna le saint baiser, et le fit manger avec lui; mais le festin fut principalement de discours spirituels. Il lui demanda ce qui l'avoit porté à le louer ainsi à haute voix. C'est, dit saint Ephrem, que je voyois sur votre épaule droite une colombe d'une blancheur merveilleuse, qui sembloit vous suggérer tout ce que vous disiez au peuple. Saint Basile lui raconta entre autres choses l'histoire des quarante martyrs, et demeura étonné de son esprit et de sa science (3). Saint Ephrem, de son côté, fit depuis un discours à la louange de saint Basile, où il rapporte le détail de cette visite.

IX. Moines auprès de saint Basile.

Saint Basile conservoit toujours dans son

(1) Sup. lib. XIII, n. 2.
(2) Soz. III, c. 16. Greg. Nyss. Or. in S. Ephr. p. 1037, c. to. 2.
(3) Hier. Script.
(4) Sup. liv. IV, n. 9.
(5) Parænes. 47, p. 434.
(6) Parænes. 24, p. 374, 375.

(1) Orat. in Basil. Coteler. Mon. Gr. tom. 3, p. 58. Greg. Nyss. de Vit. Eph. tom. 2, p. 1037, A.
(2) Vita S. Ephr. c. 6. Ep. ib. p. 59.
(3) Soz. VI, c. 16.

épiscopat l'affection pour la vie monastique. Il élevoit des moines auprès de lui à Césarée, et il joignit un monastère à l'hôpital qu'il y fit bâtir (1). Il y avoit à Césarée même un monastère de vierges, gouverné par une nièce de saint Basile; l'église étoit dédiée aux quarante martyrs, et on y conservoit de leurs reliques. Ce sont les religieuses de ce monastère, et des autres dont il prenoit soin, qui sont nommées dans ses écrits chanoinesses ou canoniques, comme vivant régulièrement; et l'on donnoit aussi ce nom aux moines cénobites (2). On voit dans ces règles plusieurs articles qui regardent les filles, et des pénitences particulières pour elles, qui regardent presque toutes des péchés de paroles. Entre les lettres de saint Basile à des religieuses, on peut remarquer celle à Théodora, qui contient en abrégé les principales pratiques de la vie ascétique, surtout celles qui paroissoient petites, jusqu'à ce que l'expérience en ait fait reconnoître l'utilité.

Il bâtit ainsi des monastères proche du commerce des hommes, afin que ceux que la vie active y engageoit ne fussent pas entièrement privés des avantages de la solitude, et que les solitaires ne tirassent pas vanité de leur retraite. C'est ainsi qu'en parle saint Grégoire de Nazianze, faisant entendre que le clergé de saint Basile profitoit de l'exemple et de la conversation des moines (3). En effet, les clercs de saint Basile, même les prêtres, vivoient dans une extrême pauvreté, et travailloient de leurs mains. Un évêque d'un grand siége lui avoit demandé un sujet propre à lui succéder, il lui offre, comme le plus digne de ses prêtres, un qui l'étoit depuis plusieurs années; de mœurs solides, savant dans les canons, exact dans la foi, vivant dans les exercices de la vie ascétique, et ayant le corps consumé d'austérités, pauvre et sans aucun bien en ce monde; en sorte qu'il n'avoit pas de pain, s'il ne le gagnoit que par le travail de ses mains, comme les frères qui étoient avec lui. Dans une autre lettre, il s'excuse à saint Eusèbe de Samosate de ne lui avoir pu envoyer personne depuis long-temps. Car, dit-il, encore que notre clergé semble nombreux, il est composé de gens qui ne sont pas exercés à voyager, parce qu'ils ne font point de trafic, et s'occupent la plupart de métiers sédentaires, dont ils tirent leur subsistance journalière. On voit ici en passant le même usage qui paroît dans saint Cyprien (4), de ne confier qu'à des clercs les lettres ecclésiastiques.

X. Soins des ordinations.

On ne peut mieux voir le soin que prenoit saint Basile pour former son clergé, que par cette lettre à ses chorévêques, où il se plaint que l'on ne garde plus l'exactitude de l'ancienne discipline (1). Il dit que la coutume étoit de ne recevoir les ministres inférieurs qu'après un examen, où l'on s'informoit curieusement de toute leur conduite, s'ils n'étoient point médisants, ivrognes, querelleurs, s'ils se gouvernoient saintement pendant leur jeunesse. Les prêtres et les diacres qui demeuroient avec eux en faisoient leur rapport aux chorévêques, qui, après en avoir averti l'évêque, mettoient le ministre au rang du clergé. Maintenant, dit-il aux chorévêques, vous vous donnez toute l'autorité. Vous ne vous consultez point, et abandonnez ce choix aux prêtres et aux diacres, qui introduisent dans l'Eglise, comme il leur plaît, des sujets indignes, en considération de la parenté ou de l'amitié. De là vient qu'encore que l'on compte plusieurs ministres en chaque bourgade, toutefois il ne s'en trouve aucun digne du service de l'autel, comme vous témoignez vous-même, avouant dans les élections que vous manquez de sujets. Ainsi, voyant que le mal devient sans remède, principalement à présent que plusieurs s'engagent dans le ministère, de peur d'être enrôlés; j'ai cru être obligé de renouveler les anciens canons. Je vous ordonne donc de m'envoyer le catalogue des ministres de chaque bourgade, marquant par qui chacun a été reçu, et quelle vie il mène. Ayez autant de ce catalogue par devers vous, afin de le confronter avec le nôtre, et que personne ne s'y puisse ajouter. Si quelques-uns ont été reçus par les prêtres après la première indiction, ils seront rejetés au rang des laïques; vous les examinerez de nouveau, et, s'ils sont trouvés dignes par votre suffrage, ils seront reçus. Purgez donc l'Eglise, en chassant ceux qui en sont indignes, et à l'avenir examinez ceux qui sont dignes, et les recevez; mais ne les comptez pas dans le clergé sans nous avertir, autrement sachez que celui qui aura été reçu au ministère sans notre ordre sera simple laïque. Telle est la lettre de saint Basile. J'appelle ministres ou ministres inférieurs ceux qui sont marqués en grec par le mot d'*hypérètes*, c'est-à-dire tous ceux qui sont au-dessous des prêtres et des diacres, comme les lecteurs, et les portiers, et souvent des sous-diacres en particulier (2). On voit ici plus distinctement la même discipline, qui est marquée dans quelques lettres de saint Cyprien (3). L'évêque examinoit avec ses prêtres ceux qui étoient dignes d'entrer dans le clergé, et les y destinoit; puis il les faisoit lecteurs ou sous-diacres; et, quand ils avoient encore été éprouvés dans ces ordres inférieurs, il les élevoit au diaconat, et enfin à la prêtrise, de l'avis de son clergé : et c'est ce que saint Basile nomme ici élection. Saint Basile n'éta-

(1) Gaudent. Serm. 17.
(2) Const. Mon. Reg. brev. art. 108, 109, 110, 111. Ep. 302.
(3) Orat. 20, p. 159, A. Ep. 139, Innocent. Ep. 2, 3, c. 35, B.
(4) Sup. lib. VI, n. 44. Cypr. Ep. 29, Presbyt.

(1) Ep. 181.
(2) V. Suicer. Thesaur.
(3) Sup. l. VI, n. 44. Cyp. Ep. 29, Presb. et Diacon.

blît rien de nouveau, et rappelle seulement l'ancienne discipline reçue par tradition de ses pères. Aussi voyons-nous que saint Paul ordonne d'éprouver les diacres (1) avant que de leur confier le ministère.

Nectarius, personnage considérable, avoit recommandé un homme à saint Basile pour une cure (2). D'abord saint Basile lui témoigne bien du respect et de l'affection; mais ensuite il lui fait entendre qu'il ne peut lui rien accorder sur ce sujet. Je ne serois pas, dit-il, un dispensateur fidèle, je serois un marchand si je donnois le don de Dieu en échange de l'amitié des hommes. Nous ne donnons nos suffrages que sur les témoignages qu'on nous rend de l'extérieur; nous laissons à celui qui connoît le secret des cœurs de juger qui sont les plus dignes. C'est donc le meilleur de donner simplement son témoignage sans passion, de prier Dieu qu'il fasse connoître ce qui est avantageux, et le remercier, quoi qu'il en arrive. Au contraire, on s'expose à un grand péril quand on veut l'emporter absolument, puisqu'on se charge des fautes de ceux qu'on recommande. Si les ordinations se font humainement, ce n'est rien faire, ce n'est qu'une imitation de la vérité. Si ce sont les hommes qui donnent ce pouvoir, qu'est-il besoin de nous le demander? Que ne le prend-on de soi-même? Si c'est de Dieu qu'on le reçoit, il faut prier sans se fâcher, et ne pas demander que notre volonté s'accomplisse, mais s'en rapporter à Dieu.

Il écrivit ainsi aux évêques de sa dépendance sur la simonie (3) : Le sujet de cette lettre est si extraordinaire, que mon âme est remplie de douleur, seulement parce que l'on vous en soupçonne. On dit que quelques-uns d'entre vous prennent de l'argent de ceux qu'ils ordonnent, et qu'ils déguisent ce crime du nom de piété : ce qui est encore pire. Car celui qui fait le mal sous le prétexte du bien, est doublement coupable. Il faut dire à celui qui reçoit l'argent ce que les apôtres dirent à Simon (4) : Que ton argent périsse avec toi. Car celui qui veut acheter par ignorance le don de Dieu est moins coupable que celui qui le vend. Si vous vendez ce que vous avez reçu gratuitement, vous serez privés de la grâce, comme vendus à Satan. Vous introduisez un trafic dans les choses spirituelles et dans l'Eglise, où le corps et le sang de Jésus-Christ nous est confié. Mais voici l'artifice. On croit ne pas pécher parce que l'on ne prend qu'après l'ordination; c'est toujours prendre. Je vous conjure donc de ne pas souiller vos mains, ni vous rendre indignes de célébrer les sacrés mystères. Pardonnez-moi si j'use de menace; d'abord c'étoit sans croire ce mal, à présent je le crois. Si quelqu'un après cette lettre fait quelque chose de semblable, il sera séparé de notre autel, et cherchera où il puisse acheter et revendre le don de Dieu. C'est-à-dire que cet évêque simoniaque ne seroit point reçu à la célébration ou à la participation des saints mystères quand il viendroit à Césarée.

(1) 1 Tim. III, 10.
(2) Ep. 213.
(3) Ep. 30.
(4) Act. VIII, 20.

XI. Pureté du clergé de saint Basile.

Un prêtre, nommé Grégoire ou Parégoire, âgé de soixante-dix ans, tenoit auprès de lui une femme pour le servir. Le chorévêque en avertit saint Basile, qui écrivit à Parégoire de quitter cette femme, suivant l'ordonnance du concile de Nicée; mais Parégoire, au lieu d'obéir, écrivit à saint Basile accusant le chorévêque d'animosité, et saint Basile de facilité à écouter des calomnies (1). Il lui répondit : J'ai lu votre lettre avec beaucoup de patience, et je me suis étonné qu'au lieu de vous justifier par les effets, ce qui étoit court et facile, vous aimez mieux demeurer en faute, et entreprendre inutilement de la réparer par de longs discours. Et ensuite : Plus vous prétendez être libre de toute passion, plus vous deviez céder facilement à mon avis. Car je crois bien qu'à soixante-dix ans on n'est pas si touché d'une femme; et ce que j'en ai ordonné, ce n'est pas que je croie qu'il se soit rien passé de criminel; mais nous avons appris de l'apôtre à ne point donner de scandale à nos frères. Et ensuite : Chassez donc cette femme de votre maison, mettez-la dans un monastère avec des vierges, et faites-vous servir par des hommes. Jusqu'à ce que vous l'ayez fait, tout ce que vous me pourriez écrire ne vous servira de rien, vous mourrez interdit, et vous rendrez compte à Dieu de votre interdiction; que si vous osez faire les fonctions du sacerdoce sans vous être corrigé, vous serez anathème à tout le peuple, et ceux qui vous recevront seront excommuniés par toute l'Eglise. On voit ici l'ordre des peines canoniques, la suspense ou interdiction, l'excommunication du prêtre qui ne la garde pas, et de ceux qui communiquent avec lui.

La lettre au chorévêque Timothée fait voir le détachement que demandoit saint Basile dans ceux qui sont engagés au service de Dieu (2). Est-ce, dit-il, ce même Timothée que nous avons vu dès l'enfance tendre à la vie parfaite, avec une telle ardeur, qu'on l'accusoit d'être excessif? Maintenant vous faites dépendre votre vie de l'opinion des autres, et vous pensez comment vous ferez pour n'être, ni utile à vos amis, ni méprisable à vos ennemis. Et vous ne considérez pas qu'en vous arrêtant à tout cela vous négligez, sans y penser, la véritable vie. Il est impossible de suffire tout ensemble aux affaires de ce monde et à la vie que nous devons mener. Retirons-nous du tumulte; soyons à nous-mêmes, pratiquons en effet la piété, que nous nous proposons depuis si longtemps, et ne donnons à ceux qui veulent nous décrier aucune prise sur nous.

(1) C. 3. Ep. 198.
(2) Ep. 340.

Par cet éloignement des affaires, saint Basile n'entendoit pas que l'on dût renoncer à être utile au prochain par des recommandations et des prières; on le voit par un grand nombre de ses lettres adressées à des magistrats et des personnes puissantes, en faveur des particuliers, principalement des pauvres. Il y en a aussi plusieurs pour consoler des veuves et des personnes affligées. S'il recommandoit les autres, il n'oublioit pas son clergé; et il y a une lettre au préfet Modeste, pour leur conserver l'immunité des charges publiques, qui leur étoit accordée depuis long-temps, et que les officiers inférieurs ne respectoient pas assez (1). En recommandant celui qui avoit soin des fonds de l'église, il dit: Le bien des pauvres est de telle nature, que nous cherchons toujours quelqu'un qui s'en veuille charger, parce que l'église y emploie du sien plutôt qu'elle n'en tire quelque revenu.

Autant que saint Basile vivoit pauvrement, pour ce qui regardoit sa personne, autant étoit-il magnifique pour les pauvres (2). Il fit bâtir près de Césarée, en un lieu inhabité auparavant, un hôpital, qui fut depuis un ornement du pays, et comme une seconde ville. On y logeoit les passants, et on y retiroit toute sorte de personnes qui avoient besoin de secours, particulièrement les lépreux, que l'on voyoit auparavant répandus par la ville et faisant horreur à tout le monde. Il y avoit des logements pour toutes les personnes nécessaires au soulagement des pauvres, les médecins, les serviteurs, les portefaix, les ouvriers, et des ateliers pour tous les métiers qui en dépendoient. Les terres que l'empereur Valens avoit données à l'église de Césarée fournissoient du revenu à cet hôpital, qui subsista long-temps en grande réputation sous le nom de Basiliade. Saint Basile y alloit souvent instruire et consoler les pauvres (3), et ne feignoit point de toucher et d'embrasser les lépreux, pour montrer l'exemple aux autres. Il bâtit aussi une église magnifique, environnée de logements (4); un plus élevé et plus dégagé pour l'évêque, les autres au-dessous pour les serviteurs de Dieu, c'est-à-dire pour les clercs.

XII. Saint Amphiloque, évêque d'Icone.

Vers le temps qu'Evagre revint à Antioche, l'église d'Icone demeura vacante par la mort de l'évêque Faustin; et saint Basile fut appelé pour la visiter et lui donner un évêque; mais il doutoit s'il devoit se mêler des ordinations hors de sa province (5). Car Icone étoit en Pisidie, anciennement la seconde ville, et alors la métropole, d'une partie que l'on avoit érigée en province sous le nom de seconde Pisidie, autrement Lycaonie. On lui donna pour évêque Amphiloque, ami de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze, mais beaucoup plus jeune qu'eux. Il étoit aussi de Cappadoce et d'une famille noble; il étudia l'éloquence, plaida des causes et en jugea, et acquit une grande réputation de probité, tout jeune qu'il étoit (1). Ensuite il se retira en solitude dans un quartier de la Cappadoce, nommé Ozizale, entretenant commerce avec saint Grégoire de Nazianze (2); mais il n'osoit demeurer avec saint Basile, de peur qu'il ne l'engageât au ministère ecclésiastique, dont il se croyoit très-indigne. Enfin la providence l'attira au milieu de la Pisidie, où il fut élu malgré lui évêque d'Icone. Son père même en fut sensiblement affligé, parce qu'on lui ôtoit la consolation de sa vieillesse, et il s'en prit à saint Grégoire de Nazianze. Saint Basile écrivit à saint Amphiloque sur son ordination, pour le consoler et l'encourager, l'exhortant à résister aux hérétiques, à corriger les mauvaises coutumes, et à ne se laisser pas mener, puisque c'étoit à lui à conduire les autres (3). Ne pouvant le visiter à cause de ses infirmités, il l'invita à le venir voir.

Saint Amphiloque y vint en effet; et, suivant la coutume des évêques étrangers, prêcha devant le peuple de Césarée, qui le goûta plus qu'aucun de ceux qu'il avoit ouïs (4). Ils eurent depuis ce temps un fréquent commerce de lettres. Saint Amphiloque, regardant saint Basile comme son maître, le consultoit sur divers points de doctrine et de discipline; et saint Basile prenoit plaisir à l'instruire, répondant exactement à ses questions, mais avec une extrême modestie, comme si ce lui eussent été des occasions de s'instruire lui-même. Il y a une grande lettre où il résout plusieurs questions; la première sur ce passage de l'Evangile, dont les anoméens abusoient (5): Personne ne sait le jour et l'heure de la fin du monde que le père. Saint Basile montre qu'il est d'ailleurs constant, par l'Ecriture, que le fils de Dieu connoît ce jour; que ce qui est dit que le père seul le connoît, est par rapport aux anges; et ce qui est dit, que le fils même ne le sait pas, signifie seulement qu'il ne le sait que par le père. Il y a trois autres lettres de saint Basile à saint Amphiloque (6), de pure théologie spéculative, pour répondre aux sophismes d'Aétius, sur la nature de l'esprit humain, sur la différence de la foi et des connoissances naturelles, sur la manière dont nous connoissons Dieu, sur son essence et ses attributs.

(1) Ep. 279, Ep. 229, p. 1008.
(2) Basil. Ep. 372, p. 1147, C. Ep. 392, p. 1179. A; 394, p. 1179, A. Greg. Naz. Or. 16; Or. 20, p. 359, B; 360.
(3) Soz. VI, c. 34. Greg. Nyss. in Basil. p. 925. D.
(4) D. Ep. 372.
(5) Basil. Ep. 8, ad Eus. Sam.

(1) Theod. IV, Hist. c. 11.
(2) Hier. Ep. 84, ad Mag. Greg. Naz. Epist. 140; ad Them. 159, 160. Id. Ep. 106, ad Cæsar. 110, ad Sop.
(3) Basil. Ep. 393. Greg. Ep. 161.
(4) Ep. 383, ad Amphil. p. 1178, A.
(5) Ep. 394; Ep. c. 1. Præf. Ep. 391.
(6) Matth. XXIV, 36. Marc. XIII, 32.
(7) Ep. 99, 400, 401.

XIII. Livre de saint Basile, du Saint-Esprit.

Il écrivit aussi le livre du Saint-Esprit, à la prière de saint Amphiloque. L'occasion fut, que saint Basile, priant avec le peuple, rendoit gloire à Dieu, tantôt en disant gloire au père avec le fils et avec le Saint-Esprit, tantôt en disant gloire au père par le fils dans le Saint-Esprit (1). Quelques-uns des assistants en furent choqués, disant qu'il se servoit de termes nouveaux et contraires entre eux; et saint Amphiloque en demanda l'éclaircissement. Saint Basile dit qu'Aétius prétendoit montrer la dissemblance des personnes divines par ce passage de saint Paul (2) : Il y a un Dieu père, de qui est tout, et un Seigneur Jésus-Christ par qui est tout, et un Saint-Esprit en qui est tout. Il le reprend de ce qu'il expliquoit ces particules *de*, *par* et *en*, suivant les distinctions des philosophes (3), et soutient qu'il ne faut point appliquer leur doctrine humaine à la doctrine spirituelle, parce que l'Ecriture sainte n'observe point ces distinctions. Il exclut des personnes divines tout ce qui peut donner l'idée d'inégalité; il explique la doctrine de l'Eglise touchant le Saint-Esprit, et résout les objections des hérétiques, montrant principalement par la forme du baptême qu'il doit être mis au même rang que le père et le fils. Il explique la nature et les effets de ce sacrement, et la signification mystérieuse des trois immersions qui se pratiquoient alors. Il marque la procession du Saint-Esprit, qui vient de Dieu non comme les créatures par création, ni comme le fils par génération, mais comme le souffle de sa bouche d'une manière ineffable. Il montre que le Saint-Esprit doit être glorifié comme le père et le fils, que dans l'Ecriture il parle en maître comme le père, qu'il est qualifié seigneur.

Pour montrer l'origine de la forme de doxologie ou glorification, que l'on accusoit de nouveauté, il parle ainsi : Entre les dogmes que l'on conserve dans l'Eglise, par l'instruction et la prédication, les uns nous viennent de l'Ecriture, les autres de la tradition des apôtres, par laquelle nous les avons reçus en secret : les uns et les autres ont la même force dans la religion. Et de cela personne n'en disconvient, pour peu qu'il soit instruit des maximes ecclésiastiques. Car si nous entreprenions de rejeter les coutumes non écrites, comme n'étant pas d'une grande autorité, nous ferions, sans y penser, des blessures mortelles à l'Evangile, ou plutôt nous réduirions la prédication à un simple nom. Par exemple, pour commencer par ce qui est le premier et le plus commun, qui nous a enseigné par écrit de marquer du signe de la croix ceux qui espèrent au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Il entend les catéchumènes. Quelle écriture nous a enseigné de nous tourner à l'orient pendant la prière? Qui des saints nous a laissé par écrit les prières qui accompagnent la consécration du pain de l'eucharistie et du calice de bénédiction? Car nous ne nous contentons pas de ce qui est mentionné dans saint Paul ou dans l'Evangile : mais nous disons d'autres paroles devant et après, comme ayant une grande force pour le sacrement; et nous les avons reçues de la doctrine non écrite. Nous bénissons aussi l'eau du baptême et l'huile de l'onction, et celui qui est baptisé. En vertu de quelle écriture? N'est-ce pas par la tradition tacite et secrète? Et l'onction même de l'huile, quelle parole écrite nous l'a enseignée? Et de plonger l'homme trois fois, d'où l'avons-nous pris? Et tant d'autres cérémonies du baptême, de renoncer à Satan et à ses anges, de quelle écriture viennent-elles? N'est-ce pas ces instructions secrètes que nos pères ont conservées dans un respectueux silence éloigné de toute curiosité? Il s'étend ensuite sur la raison du secret des mystères; comme étant persuadé que cette pratique étoit aussi ancienne que l'Eglise.

Enfin, pour prouver la tradition de la doxologie, il en cite les témoins (1). Premièrement, celui qui l'avoit baptisé lui même, et admis dans le clergé, c'est-à-dire Eusèbe de Cappadoce, ensuite les plus anciens docteurs, saint Clément de Rome, saint Irénée, saint Denis de Rome, saint Denis d'Alexandrie, Eusèbe de Palestine, Origène, Africain, Athénogène, ancien martyr, saint Grégoire thaumaturge dont il fait l'éloge, Firmilien, Mélèce, non pas l'évêque d'Antioche qui vivoit alors, mais celui qui avoit vécu dans le Pont quelque temps auparavant, et dont Eusèbe fait l'éloge. Saint Basile dit que les Orientaux ont le même usage, et qu'il l'a appris d'un excellent homme de Mésopotamie, que l'on croit être saint Ephrem (2). Il dit que tout l'Occident en usoit de même, c'est-à-dire que l'on disoit partout comme on dit encore, gloire au père, et au fils, et au Saint-Esprit.

XIV. Épîtres canoniques à saint Amphiloque.

Saint Basile écrivit aussi à saint Amphiloque trois épîtres canoniques très-célèbres dans l'antiquité. On en compte les canons de suite, comme d'un seul ouvrage, en sorte que la première épître en contient seize; la seconde trente-quatre, jusqu'au cinquantième; la troisième trente-cinq, jusqu'au quatre-vingt-cinquième. Ce sont des réponses aux questions que saint Amphiloque lui avoit proposées sur divers points de discipline, principalement sur la pénitence, à l'occasion de plusieurs cas parti-

(1) Cap. I, p. 144, C, c. 2.
(2) 1 Cor. VIII, 6. Rom. IX, 36.
(3) C. 2, 41, 6, 9, 10, 12, 14, 15, p. 177, D; 18, p. 180, D; 19, 24, p. 193, D; 21, 27, 29.

(1) C. 29.
(2) Eus. VII, Hist. c. ult. Sup. l. VIII, n. 13.

culiers. Saint Basile décide tout suivant les anciennes règles et la coutume établie dans son église. Le premier canon regarde le baptême des hérétiques, et en particulier des cathares ou novatiens. Saint Basile dit que les anciens ont distingué l'hérésie, le schisme et l'assemblée illicite; qu'ils ont appelé hérésie la séparation pour un article de foi; schisme, la séparation pour un point de discipline; assemblée illicite, celle que tenoit un prêtre désobéissant condamné pour quelque crime, mais sans erreur particulière. Ainsi ils nommoient hérétiques les manichéens, les valentiniens, les marcionites, les pépuzéniens ou montanistes. Mais ils ne comptoient les cathares ou novatiens que pour schismatiques; et mettoient en même rang les encratites, les apoctatites, les hydroparastates ou aquariens. Cela supposé, les anciens rejetoient entièrement le baptême des hérétiques, et recevoient celui des schismatiques. Saint Basile dit toutefois qu'il faut suivre la coutume de chaque pays, parce que les usages ont été différents. C'est-à-dire qu'il faut examiner comment chaque espèce d'hérétique donne le baptême dans le pays dont il s'agit; car on doit rejeter celui qui n'est point donné selon la forme que l'Eglise a reçue de Jésus-Christ. Ainsi il décide que le baptême de pépuzéniens est nul, parce qu'ils baptisoient au nom du père et du fils, et de Montan ou Priscilla; et il s'en rapporte à l'usage, parce que les hérétiques, n'ayant point entre eux de règle certaine, pouvoient baptiser différemment en divers lieux. Il décide aussi qu'il faut baptiser les encratites, parce qu'ils avoient perverti la forme du baptême pour se rendre irréconciliables avec l'Eglise. Et toutefois il s'en rapporte encore à la coutume, ce qu'il faut toujours entendre pour la preuve du fait, si le baptême de tels hérétiques en particulier étoit conféré selon la forme observée par l'Eglise. C'est ce qui paroît de plus clair dans ce canon de saint Basile. Il ajoute, dans la seconde épître canonique, qu'il faut rebaptiser les encratites et les apoctatites, comme étant une branche des marcionites, et condamnant le mariage et l'usage du vin en haine du Créateur (1). Ce qui montre qu'il y avoit des encratites de plusieurs sortes, les uns hérétiques proprement, les autres seulement schismatiques. Enfin cette discipline est conforme à celle du concile d'Arles, qui veut que, pour juger de la validité du baptême d'un hérétique, on lui demande le symbole (2), et que s'il ne répond pas suivant la foi de la trinité, on le baptise. Saint Basile veut que l'on reçoive les hérétiques qui se convertissent à l'article de la mort, toutefois avec examen de la sincérité de leur conversion (3).

La plupart des canons de ces lettres à Amphiloque regardent les homicides, ou ceux qui ont péché par rapport au mariage (1). On doit compter pour homicide la femme qui a détruit volontairement son fruit sans distinguer s'il étoit formé ou non, sa pénitence est de dix ans. On traite de même la femme qui, étant accouchée en chemin, a abandonné son enfant. L'homicide est celui qui a frappé à mort son prochain, soit en attaquant, soit en défendant. Mais il faut soigneusement distinguer le volontaire de l'involontaire; et l'on peut voir ces distinctions expliquées très-clairement en des exemples qui les conduisent par tous les degrés. La pénitence de l'homicide volontaire est de vingt ans. Il sera quatre ans pleurant hors de l'Eglise, cinq ans entre les auditeurs, sept ans prosterné pendant les prières, quatre ans consistant ou priant debout (2). La pénitence de l'homicide involontaire est de dix ans, deux ans pleurant, trois ans auditeur, quatre ans proterné, un an consistant. Celui qui attaqué par des voleurs les a attaqués de son côté, s'il est laïque, sera privé de la communion, s'il est clerc il sera déposé. L'homicide commis en guerre, quoique volontaire, n'est point compté pour crime, étant fait pour la défense légitime; mais peut-être est-il bon, dit saint Basile, de conseiller à ceux qui l'ont commis de s'abstenir trois ans de la communion, comme n'ayant pas les mains pures. L'empoisonnement et la magie sont traités comme l'homicide. Celui qui ouvre un tombeau doit faire dix ans de pénitence, comme l'homicide involontaire (3).

XV. Canons sur le mariage.

Pour l'adultère, la pénitence est de quinze ans : quatre ans pleurant, cinq ans auditeur, quatre ans prosterné, deux ans consistant (4). Les femmes adultères ne sont pas soumises à la pénitence publique, de peur de les exposer à être punies de mort; mais elles sont privées de la communion jusqu'à ce que le temps de leur pénitence soit accompli, demeurant debout dans les prières. L'homme marié, péchant avec une femme qui ne l'est pas, n'est pas puni comme adultère; ainsi ce crime n'est pas puni également en l'homme et en la femme. La femme ne peut quitter son mari adultère, le mari doit quitter sa femme. Il n'est pas aisé, dit saint Basile, de rendre raison de cette différence, mais c'est la coutume établie. Pour la fornication, la pénitence est de quatre ans, un en chacun des quatre états de la pénitence. On n'approuvoit pas que la femme quittât son mari, ni pour mauvais traitements, ni pour dissipation de biens, ni pour adultère, ni pour diversité de religion, du moins elle

(1) V. inf. l. XXIII, n. 8. Can. 47, et Innoc. I, Ep. 2, c. 5.

(2) Conc. Arel. I, c. 8. Sup. l. X, n. 15.

(3) C. 3.

(1) C. 2, 8, 33, 43, 52, 56.

(2) Sup. l. VII, n. 56; X, n. 16.

(3) 13, 55, 57, 66.

(4) C. 9, 21, 22, 34, 35, 46, 48, 54, 58, 59.

ne devoit pas se remarier à un autre. Mais on excusoit le mari abandonné; et celle qu'il épousoit ensuite n'étoit point comptée pour adultère; mais si elle l'avoit épousé par ignorance, et qu'il la quittât, s'étant réconcilié avec la première, cette seconde pouvoit se marier. L'église orientale garde encore cet usage, de permettre au mari qui a quitté sa femme pour adultère, de se remarier elle vivante : l'église d'Occident a toujours observé une discipline plus exacte, tenant que le mariage ne peut être résolu que par la mort; toutefois elle tolère l'usage des Orientaux sans le condamner (1). Le mari, qui, ayant quitté sa femme légitime, en avoit épousé une autre, étoit jugé adultère; mais la pénitence n'étoit que de sept ans (2). La femme qui se marie pendant l'absence de son mari, avant que d'avoir la preuve de sa mort, est adultère. Cette règle comprend les femmes des soldats; mais elles méritent plus d'indulgence, parce que l'on présume plus facilement leur mort.

Les secondes noces obligeoient à pénitence, selon les uns d'un an, selon les autres de deux ans, les troisièmes noces de trois ou quatre ans (3). Notre coutume, dit saint Basile, est de séparer cinq ans pour les troisièmes noces : ce n'étoit pourtant pas proprement pénitence publique. Quant à la polygamie, on la regardoit comme bestiale et indigne du genre humain; ceux qui l'avoient commise devoient être un an pleurants et trois ans prosternés. Par cette polygamie, quelques-uns entendent les quatrièmes noces, et au delà. La débauche n'est pas même un commencement de mariage; c'est pourquoi il vaut mieux séparer ceux qui se sont ainsi unis : toutefois, si l'affection est grande, on peut leur permettre de se marier pour éviter un plus grand mal; mais ils doivent faire pénitence pour la fornication. Les mariages incestueux sont punis comme l'adultère. Or, saint Basile compte pour inceste d'épouser deux sœurs l'une après l'autre. Il en écrivit une lettre à Diodore, prêtre d'Antioche, depuis évêque de Tarse (4), où il dit que la coutume qui a force de loi est de séparer ceux qui auroient contracté un tel mariage, et jusque-là ne les point recevoir dans l'Eglise; ensuite il explique la loi mosaïque (5), par laquelle on prétendoit l'autoriser. Le concile de Néocésarée avoit déjà condamné la femme qui épousoit les deux frères (6); et l'on voit ici le pouvoir de l'Eglise sur la validité des mariages. Les mariages de personnes qui sont en puissance d'autrui, c'est-à-dire des esclaves et des enfants de familles sont nuls, sans le consentement du maître ou du père. Le ravisseur, avant que d'être reçu à la pénitence, doit rendre la personne ravie. Il pourra ensuite l'épouser du consentement de ceux dont elle dépend. La fille qui s'est laissé séduire, ayant obtenu le consentement de ses parents, fera trois ans de pénitence (1). Celle qui a souffert violence n'est soumise à aucune peine.

Le prêtre qui, avant son ordination, a contracté par ignorance un mariage illégitime, gardera seulement l'honneur de la séance, et sera privé de toutes les fonctions, n'étant plus en état de sanctifier les autres. Le diacre, tombé en fornication depuis qu'il est diacre, sera privé de ses fonctions, et réduit au rang des laïques, sans autre peine (2). C'étoit l'ancienne règle, que les clercs déposés n'étoient point soumis à la pénitence, pour n'être pas punis deux fois, outre que les laïques étoient rétablis après la pénitence accomplie, au lieu que les clercs déposés n'étoient jamais rétablis (3). Toutefois, celui qui a péché par la chair doit travailler à mortifier sa chair, s'il veut effectivement remédier à son mal, quoique la coutume ne l'oblige pas à la pénitence canonique. Nous devons, dit saint Basile, connoître l'un et l'autre ce qui est de la perfection, et ce qui est de la coutume; et nous contenter de la règle pour ceux qui ne sont pas capables de la perfection. Une diaconesse, ayant consacré son corps, ne devoit plus avoir de commerce avec un homme. Si elle s'étoit abandonnée à un païen elle étoit excommuniée, et reçue seulement après sept ans de pénitence. Pour les vierges tombées après leur profession, l'ancien usage étoit de les recevoir après un an comme les bigames; mais saint Basile est d'avis que l'Eglise étant fortifiée, et le nombre des vierges augmenté, on doit user de plus de rigueur, et traiter la vierge tombée comme une adultère. Seulement il veut qu'elle ait fait profession de virginité de son plein gré en âge mûr, c'est-à-dire à seize ou dix-sept ans accomplis, après avoir été bien examinée, avoir long-temps attendu et demandé (4). Car il y en a plusieurs, dit-il, que les parents présentent avant l'âge pour des intérêts temporels. Cet avis de saint Basile est remarquable, et pour l'âge de la profession des filles, et pour ce qu'il dit, que l'Eglise s'est fortifiée depuis son commencement, loin de reconnoître que l'on dût affoiblir la discipline. Les moines ne faisoient point encore alors de profession expresse de continence; mais il est d'avis qu'on la leur fasse faire, afin que, s'ils la violent, ils soient soumis à la peine de la fornication. Les filles qui avoient fait profession de virginité étant hérétiques, et, s'étant mariées ensuite, n'étoient point punies; et, en général, il n'y avoit

(1) Pallavic. Hist. Conc. Trid. lib. III, c. 4, n. 27. 50, 63, 80.
(2) C. 31, 77.
(3) C. 2, 4, 53, V. Theod. Stud. l. I. Ep. 50, c. 25, 26,
(4) Ep. 197, ad Diod. c. 40, 42.
(5) Deut. XXV, 5.
(6) Conc. Neoc. c. 24.

(1) C. 58, 49.
(2) C. 3, 27, 32, 51, 69, 70.
(3) C. Apost. 25.
(4) C. 6, 14, 18, 19, 20, 60, 63, 64, 75, 76, 79.

point de pénitence canonique pour les péchés commis avant le baptême, même pendant le catéchuménat. Car on parle ici des hérétiques, dont le baptême étoit nul, suivant ce qui a été dit. Les conjonctions des personnes consacrées à Dieu étoient comptées pour fornications, et devoient être rompues. Saint Basile les nomme personnes canoniques, ce qui comprend les clercs et les moines. Les péchés contre nature sont punis comme l'adultère. L'inceste du frère et de la sœur mérite onze ans de pénitence, c'est-à-dire que le coupable sera trois ans pleurant, trois ans auditeur, trois ans prosterné, deux ans consistant, onze en tout. Il en est de même de l'inceste avec la belle-fille.

XVI. Autres canons.

L'apostat qui a renoncé à Jésus-Christ sera toute sa vie en l'état des pleurants ; mais à la mort on lui accordera la pénitence, et on lui donnera la communion avec confiance en la miséricorde de Dieu (1). Ceux qui dans une incursion de barbares auront fait des serments profanes ou mangé des viandes immolées, feront pénitence pendant un temps plus ou moins long, selon qu'ils ont cédé plus ou moins facilement (2). Celui qui s'est adonné à la magie fera la pénitence de l'homicide. Ceux qui usent des divinations comme les païens, ou qui font entrer des gens chez eux pour rompre des charmes, feront six ans de pénitence. Le parjure dix ans, ou seulement six, si c'est par force qu'il a violé son serment. Celui qui a juré de faire du mal à un autre, non-seulement n'est pas obligé d'accomplir son serment, mais il doit être mis en pénitence pour l'avoir fait. Saint Basile écrivit la même chose à un homme de qualité (3), nommé Callisthène, qui avoit juré de punir sévèrement ses esclaves, et il lui représente que la pénitence imposée par l'Eglise ne sera pas moins propre à les châtier que la vengeance publique. Mais revenons aux canons adressés à saint Amphiloque. Quelques personnes juroient de ne point se laisser ordonner prêtres ou évêques. Saint Basile n'est pas d'avis que l'on les y force contre leur serment, disant qu'on avoit trouvé par expérience qu'ils avoient mal réussi; mais il veut que l'on examine la forme de serment, les paroles et la disposition de celui qui l'a fait. Un vœu ridicule (4), comme de s'abstenir de la chair de porc, n'oblige à rien.

Pour le larcin, si celui qui l'a commis s'accuse lui-même, il sera privé un an de la communion; s'il est convaincu, deux ans, dont il sera partie prosterné, partie debout. Un usurier peut être admis au sacerdoce s'il se corrige et donne aux pauvres le profit qu'il a tiré de son crime. Le complice d'un péché qui ne s'en est pas accusé, mais en est convaincu, sera en pénitence aussi long-temps que le coupable. En général, si le pécheur travaille avec grande ferveur à accomplir sa pénitence, on peut lui en abréger le temps; au contraire, s'il a grande peine à se détacher de ses mauvaises habitudes, le temps seul ne lui servira de rien, car il n'est donné que pour éprouver les dignes fruits de pénitence. Gardons-nous donc, dit saint Basile, de périr avec eux, ayons devant les yeux le jour terrible du jugement; avertissons-les jour et nuit en public et en particulier; prions Dieu avant toutes choses, que nous puissions les gagner; mais, si nous ne pouvons, tâchons au moins de sauver nos âmes de la damnation éternelle. Ainsi finit la troisième épître canonique de saint Basile à saint Amphiloque.

Il y a encore quelques lettres de saint Basile remarquables pour la discipline, entre autres trois touchant les censures générales. La première est contre un ravisseur. Elle semble adressée à quelqu'un des évêques dépendants de saint Basile, ou à un de ses chorévêques (1). Il se plaint en général de leur peu de zèle à réprimer cette pernicieuse coutume, et ordonne à celui-ci en particulier de faire rendre la fille à ses parents, d'exclure le ravisseur des prières, et le déclarer excommunié avec ses complices et toute sa maison pendant trois ans. Il ordonne aussi d'exclure des prières tout le peuple de la bourgade qui a reçu la personne ravie, qui l'a gardée et empêché qu'on ne la retirât. La seconde lettre est contre un chicaneur, qui trouvoit moyen de tourner à son avantage les poursuites que l'on faisoit contre lui. Saint Basile ordonne de l'exclure des prières avec toute sa maison, et le priver de toute communication avec le clergé. On voit dans ces deux lettres des censures générales. La troisième est d'un homme qui avoit été averti plusieurs fois, suivant la règle de l'Evangile, sans en avoir profité. Saint Basile ordonne qu'il soit excommunié et dénonce à toute la bourgade; en sorte que personne n'ait commerce avec lui pour aucun usage de la vie. Ainsi l'on voit que dès lors l'excommunication portoit quelque contre-coup, même sur le temporel (2). Saint Basile suivoit en ce point l'exemple de saint Athanase.

La lettre à Césaria, touchant la fréquente communion, est trop importante pour n'être pas rapportée ici. Saint Basile y parle ainsi (3): Il est bon et utile de communier tous les jours, et de participer au sacré corps et au sang de Jésus-Christ. Quant à nous, nous communions quatre fois la semaine : le dimanche, le mercredi, le vendredi et le samedi, et les autres jours, quand nous célébrons la mémoire

(1) C. 73, 81.
(2) 29, 64, 72, 83.
(3) Ep. 388, p. 1164, C. C. 10, et Ep. 3, init. p. 774, D.
(4) C. 14, 27, 61, 71, 74, 84, 85.

(1) Ep. 244, p. 1107; 245; 246.
(2) Sup. l. XVI, n. 22.
(3) Ep. 289.

de quelque martyr. Mais, que dans le temps de persécution, on soit obligé, n'ayant point de prêtre ou de ministre, de se communier de sa propre main, sans en faire aucune difficulté, il est superflu de le montrer, puisqu'il est établi par une ancienne coutume et une pratique constante. Car tous les moines qui sont dans les déserts où il n'y a point de prêtre, gardent la communion chez eux, et se communient eux-mêmes. A Alexandrie et en Egypte, la plupart des laïques gardent la communion dans leur maison. Car le prêtre, ayant une fois célébré le sacrifice et distribué l'hostie, celui qui l'a prise tout à la fois, et qui communie ensuite à plusieurs fois, doit croire qu'il communie de la main du prêtre qui la lui a donnée; puisque dans l'église même, le prêtre donne la particule, et celui qui la reçoit la tient en son pouvoir avant qu'il la porte en sa bouche de sa main. C'est donc en effet la même chose, de recevoir du prêtre une seule particule ou plusieurs particules à la fois. Saint Basile parle ici, suivant l'usage de son temps, où le prêtre, en distribuant l'eucharistie, la donnoit de la main, et chacun se la mettoit dans la bouche. Il marque bien clairement que l'on réservoit l'eucharistie pour communier hors le temps du sacrifice, et hors de l'église, même fort loin, comme dans les monastères des déserts : ce qu'il n'est pas aisé d'entendre de l'espèce du vin.

XVII. Exil de saint Eusèbe de Samosate.

La persécution contre les catholiques s'étendit enfin sur saint Eusèbe de Samosate, que l'ardeur de son zèle rendit insupportable aux ariens (1). Comme il savoit que plusieurs églises étoient privées de leurs pasteurs, il parcouroit la Syrie, la Phénicie et la Palestine déguisé en soldat, et portant sur sa tête un tiare comme les Perses, il ordonnoit des prêtres et des diacres, et d'autres clercs aux églises qui en manquoient; et, quand il se rencontroit avec des évêques catholiques, il ordonnoit même des évêques. On résolut donc de le bannir et de l'envoyer en Thrace. Celui qui en apportoit l'ordre arriva sur le soir; et saint Eusèbe lui dit : Ne faites point de bruit, et cachez le sujet de votre voyage, car, si le peuple l'apprend, il vous jettera dans le fleuve, et on m'accusera de votre mort. Ayant ainsi parlé, il célébra à l'ordinaire l'office du soir; et, quand tout le monde fut endormi, il sortit à pied avec celui de ses domestiques en qui il se fioit le plus, et qui le suivoit portant seulement un oreiller et un livre. Quand il fut arrivé au bord de l'Euphrate, qui passe au pied des murailles de la ville, il entra dans un bateau, et se fit passer à Zeugma, autre ville à soixante-douze milles ou vingt-quatre lieues plus bas sur l'Euphrate. Le jour venu, la consternation fut grande à Samosate. Car le domestique avoit dit aux amis de saint Eusèbe les ordres qu'il avoit donnés touchant les personnes qui le devoient suivre, et les livres qu'il falloit lui porter. Tous déploroient la perte de leur pasteur; le fleuve fut bientôt couvert de barques; et, étant descendus à Zeugma où il étoit encore, ils le conjurèrent, en soupirant et jetant des torrents de larmes, de ne les pas abandonner à la merci des loups. Pour réponse, il leur lut le passage de l'apôtre qui ordonne d'obéir aux puissances (1). Quand ils virent qu'ils ne pouvoient le persuader, ils lui offrirent pour les besoins d'un si grand voyage de l'or, de l'argent, des habits et des esclaves. Il se contenta de très-peu de chose qu'il reçut de ses amis les plus particuliers; et il fortifia tous les assistants par ses instructions et par ses prières, les exhortant à combattre pour la doctrine apostolique. Ensuite il prit le chemin du Danube pour aller au lieu de son exil.

Les ariens envoyèrent à Samosate, pour remplir sa place, un homme doux et modeste, nommé Eunomius. Mais personne, de quelle condition que ce fût, ne venoit avec lui s'assembler dans l'église; on le laissoit seul, sans vouloir lui parler, ni même le voir. Un jour, étant au bain, comme il vit que ses valets en avoient fermé les portes, et que plusieurs personnes attendoient dehors, il fit ouvrir et invita tout le monde à venir librement se baigner. Mais, voyant encore que ceux qui étoient entrés s'arrêtoient sans se mettre dans l'eau, il les pria d'y entrer avec lui; et, comme ils demeurèrent en silence, il crut que c'étoit par respect, et pour ne les pas contraindre il se retira promptement. Alors ils firent écouler l'eau où il s'étoit lavé, comme infectée de son hérésie, et s'en firent donner d'autre. Ce qu'Eunomius ayant appris, il quitta la ville, jugeant qu'il y avoit de la folie à y demeurer avec une telle haine des habitants. A sa place, les ariens envoyèrent un nommé Lucius, hardi et violent. Comme il passoit dans la rue, une balle, que des enfants se jetoient en jouant, passa entre les jambes de l'âne sur lequel il étoit monté (2). Ils firent un grand cri, croyant que leur balle étoit maudite : Lucius s'en aperçut, et commanda à un de ses gens de voir ce qu'ils feroient. Ces enfants allumèrent du feu et firent passer leur balle au travers pour la purifier. Telle étoit l'aversion du peuple de Samosate contre Lucius. Il n'en fut point touché; au contraire, il fit reléguer plusieurs ecclésiastiques, entre autres le diacre Evolcius, dans la ville déserte d'Oasis, au delà de l'Egypte, et le prêtre Antiochus, neveu de saint Eusèbe et fils de son frère, en un coin de l'Arménie. Mais tout cela n'arriva pas en même temps. Car Antiochus fut quelque temps avec son oncle; et saint Basile lui écrivant, le félicite de ce que l'exil

(1) Theod. IV, c. 13, 14.

(1) Rom. XIV. (2) Ibid. c. 15.

lui donne occasion de le posséder plus en repos, que lorsqu'il étoit occupé avec lui du gouvernement de l'Eglise (1).

XVIII. Soin de saint Basile pour les églises.

Saint Eusèbe, allant au lieu de son exil, passa par la Cappadoce; et saint Grégoire de Nazianze, n'ayant pu le voir parce qu'il étoit extrêmement malade, lui écrivit et se recommanda à ses prières comme à celles d'un martyr (2). Saint Basile lui écrivit aussi plusieurs lettres, et en reçut plusieurs pendant cet exil, et prit soin de lui faire tenir les lettres qui venoient de Samosate. Il avoit correspondance avec Otrée, évêque de Mélitine, dans la petite Arménie, et apparemment successeur d'Uranius. Il lui écrivit qu'ils se consoleroient l'un l'autre de l'absence de saint Eusèbe : Vous, dit-il, en m'écrivant ce qui se passe à Samosate, et moi en vous mandant ce que j'apprendrai de Thrace. Il écrivit au conseil public de Samosate, pour consoler et encourager la ville, à laquelle il rend ce témoignage qu'aucune ville de Syrie ne s'étoit tant signalée en cette persécution. Mais il arriva quelque division entre le clergé de Samosate, sur quoi saint Basile, leur envoyant une lettre de saint Eusèbe, leur en écrivit une très-forte pour les exhorter à ne pas ternir la gloire de leur église.

C'est ainsi qu'il prenoit soin des églises abandonnées, nonobstant ses fréquentes et violentes maladies, dont il n'attendoit la fin que par une mort très-proche. Saint Amphiloque lui écrivit touchant la province d'Isaurie dans son voisinage, qui n'avoit alors aucun évêque, au lieu qu'auparavant elle en avoit eu plusieurs. Il eût été meilleur, dit saint Basile, de partager le soin de cette église entre plusieurs évêques; mais, puisqu'il n'est pas facile de trouver des hommes dignes, il faut prendre garde qu'en voulant donner à l'Église de l'autorité par la multitude des pasteurs, et la faire servir plus exactement, nous n'avilissions la religion sans y penser, et ne jettions les peuples dans l'indifférence, en appelant au ministère des sujets peu éprouvés. Peut-être donc vaut-il mieux mettre dans la ville capitale un homme de mérite, et charger sa conscience du gouvernement de tout le reste, à la charge de prendre des ouvriers pour l'aider, s'il trouve le travail au-dessus de ses forces. Mais, s'il n'est pas facile de trouver un tel homme, travaillons premièrement à donner des évêques aux petites villes ou aux bourgades qui en ont eu anciennement, avant que d'en mettre un dans la métropole, de peur que celui que nous y aurions établi ne nous embarrassât ensuite, en voulant étendre son autorité, et refusant d'approuver l'ordination des autres évêques. Que si cela même est difficile par la circonstance du temps, travaillez à faire borner le territoire du métropolitain, en faisant qu'il ordonne quelques évêques voisins. Nous nous réservons le reste, de donner, dans le temps convenable, à tous les autres lieux, les évêques que nous jugerons les plus propres.

Quelque temps après, il écrivit à saint Amphiloque d'envoyer en Lycie un homme de confiance, pour reconnoître ceux qui suivoient la foi orthodoxe (1). Car, dit-il, j'ai appris d'une personne pieuse qu'ils sont éloignés des sentiments des Asiatiques, et disposés à recevoir notre communion. Il marque ensuite en particulier les évêques et les prêtres auxquels il falloit s'adresser en chaque ville de Lycie, et ajoute : Visitons-les d'abord sans leur écrire, s'il est possible; et, quand nous en serons assurés, nous leur enverrons une lettre, et nous travaillerons à en faire venir quelqu'un pour conférer avec nous. Ceux que saint Basile appelle ici les Asiatiques, sont ceux de cette partie de l'Asie mineure que l'on appeloit proprement diocèse d'Asie, qui étoient infectés de l'hérésie pour la plupart. Nous avons une lettre de saint Amphiloque qui semble être l'exécution de ce conseil de saint Basile. C'est une réponse synodale à des évêques que saint Amphiloque exhorte à l'union et à la fermeté, dans la créance de la divinité du Saint-Esprit. Pour la prouver, il emploie seulement le symbole de Nicée et les paroles de Jésus-Christ (2) : Allez, instruisez toutes les nations, et le reste. Il dit qu'une grande maladie avoit empêché saint Basile d'assister à ce concile; et, pour suppléer à ce qu'il auroit pu écrire, il envoie son livre du Saint-Esprit.

XIX. Lettre de saint Basile pour sa défense.

Saint Basile étoit lui-même suspect à plusieurs évêques, principalement à cause d'Eustathe de Sébaste, avec qui il n'avoit pas encore rompu ouvertement. Les évêques maritimes, que l'on croit être ceux de la province de Pont, étant refroidis à son égard, furent assez longtemps sans lui écrire; mais il les prévint par une lettre qui est un modèle d'humilité et de charité. Il s'excuse d'abord de ne les avoir point été voir (3), sur sa mauvaise santé, le soin des églises et la persécution, dont ceux à qui il écrit étoient exempts. Il dit qu'il eût été convenable à leur charité de lui écrire, pour le consoler et le corriger, s'il a manqué. Il offre de se justifier, pourvu que ce soit en présence de ses adversaires (4). Si nous sommes convaincus, dit-il, nous reconnoîtrons notre faute; vous serez excusables devant le Seigneur de vous être retirés de notre communion; et ceux

(1) Ep. 260.

(2) Greg. Ep. 28, 230, 294, 316.

(1) P. 503.

(2) Coteler. Mon. Eccles. Gr. t. 2, p. 9

(3) E. 77.

(4) P. 886, C; 888, A. Ep. 22, p. 1095.

qui nous auront convaincus recevront la récompense d'avoir publié notre malice cachée. Si vous nous condamnez sans nous avoir convaincus, tout ce que nous y perdrons sera votre amitié, qui véritablement est le plus précieux de tous nos biens. Ensuite, pour montrer la nécessité de conserver l'union, il dit : Nous sommes les enfants de ceux qui ont établi pour loi que, par de petits caractères, les signes de communion passent d'une extrémité de la terre à l'autre. Il parle des lettres formées ou ecclésiastiques. Il propose ensuite une conférence ou chez eux, ou en Cappadoce, pour traiter toutes choses charitablement, et dit qu'encore qu'il écrive seul, c'est de l'avis de tous les frères de Cappadoce. Il en écrivit aussi à Elpide, qui étoit un de ces évêques maritimes, le priant de lui marquer précisément le temps et le lieu de la conférence; afin, dit-il, que chacun sache quand il devra quitter les affaires qu'il a entre les mains.

XX. Lettre à l'église de Néocésarée.

Saint Basile eut encore à se défendre des calomnies qui se répandoient contre lui dans Néocésarée, sa patrie. Si mes péchés ne sont pas sans remède, suivez, dit-il, le précepte de l'apôtre, qui dit (1) : Reprenez, blâmez, consolez; si mon mal est incurable, qu'on le rende public pour en préserver les églises (2). Il y a des évêques, qu'on les appelle pour en connoître; il y a un clergé en chaque église, qu'on assemble les plus considérables. Y parle hardiment qui voudra, pourvu que ce soit un examen juridique, et non pas un combat d'injures. Si ma faute regarde la foi, qu'on me montre l'écrit, et qu'on examine sans prévention si ce n'est point l'ignorance de l'accusateur qui le fait paroître criminel. Pour preuve de la pureté de sa foi, il marque la multitude des églises avec lesquelles il est uni de communion (3). Celles de Pisidie, de Lycaonie, d'Isaurie, de l'une et l'autre Phrygie, de l'Arménie la plus proche, de Macédoine, d'Achaïe, d'Illyrie, de Gaule, d'Espagne, de toute l'Italie, de Sicile, d'Afrique, de ce qui restoit de catholiques en Égypte et en Syrie. Sachez donc, ajoute-t-il, que quiconque fuit notre communion se sépare de toute l'Église; et ne me réduisez pas à la nécessité de prendre une résolution fâcheuse contre une église qui m'est si chère. Interrogez vos pères, et ils vous diront que, quelque éloignées que fussent les églises par la situation des lieux, elles étoient unies pour les sentiments, et gouvernées par le même esprit; les peuples se visitoient continuellement; le clergé voyageoit sans cesse; la charité réciproque des pasteurs étoit si abondante, que chacun regardoit son confrère comme son maître et son guide dans les choses de Dieu.

(1) Ep. 75, ad. Neoc. p. 880, B.
(2) 2 Tim. IV.
(3) P. 882, 883, A.

Il leur écrivit ensuite deux autres lettres plus véhémentes : l'une pour réfuter les vains prétextes qu'ils alléguoient de leur éloignement; l'autre pour les instruire contre les erreurs que l'on débitoit chez eux, et qui étoient le véritable sujet de cette aversion (1). On nous accuse, dit-il, d'avoir des hommes qui s'exercent à la piété après avoir renoncé au monde. Je préférerois à ma propre vie d'être coupable d'un tel crime. J'apprends qu'en Égypte il y a des hommes de cette vertu; il y en a quelques-uns en Palestine; on dit qu'il y en a en Mésopotamie : nous ne sommes que des enfants en comparaison de ces hommes parfaits. S'il y a des femmes qui se conforment à l'Évangile, préférant la virginité au mariage, elles sont heureuses en quelqu'endroit du monde qu'elles soient; chez nous, il n'y a que de petits commencements de ces vertus. On accusoit aussi saint Basile d'avoir introduit la psalmodie et une forme de prières différente de l'usage de Néocésarée, à quoi il répond que la pratique de son église est conforme à toutes les autres. Chez nous, dit-il (2), le peuple se lève la nuit pour aller à l'église; et, après s'être confessé à Dieu avec larmes, il se lève de la prière et s'assied pour la psalmodie; étant divisés en deux, ils se répondent l'un à l'autre pour se soulager; ensuite, un seul commence le chant, et les autres lui répondent. Ayant ainsi passé la nuit en psalmodiant diversement et en priant de temps en temps, quand le jour vient, ils offrent à Dieu tout d'une voix le psaume de la confession. Si vous nous fuyez pour cela, fuyez aussi les Égyptiens, ceux des deux Libyes, de la Thébaïde, de la Palestine, les Arabes, les Phéniciens, les Syriens, ceux qui habitent vers l'Euphrate; en un mot, tous ceux qui estiment les veilles, les prières et la psalmodie en commun. Les prières nocturnes de l'église grecque reviennent encore à cette forme (3); elles commencent par le psaume cinquantième, *Miserere*, et continuent par le cent dix-huitième, *Beati immaculati*. Pour les prières du matin, que nous nommons laudes, l'usage de l'église latine a plus de rapport avec celui de saint Basile.

Les erreurs que l'on enseignoit à Néocésarée, et qui étoient la véritable cause que l'on y décrioit saint Basile, étoient celles de Sabellius (4). Saint Basile soutient que ce n'est qu'un judaïsme déguisé, qui anéantit la préexistence du verbe avant tous les siècles, l'incarnation et ses suites, et les opérations propres du Saint-Esprit. Il dit que les noms différents des personnes divines sont inutiles, s'il n'y a des idées distinctes qui y répondent; et, comme Sabellius admettoit le mot des personnes en grec *prosopa*, disant que Dieu avoit fait divers personnages selon les occasions, saint Basile ne se contente pas que l'on compte des personnes différentes, il veut que

(1) Ep. 63, 64, p. 842, D.
(2) P. 843, D.
(3) V. Horolog. græc.
(4) Ep. 64, p. 847, B.

l'on reconnoisse que chacune subsiste en une véritable hypostase (1). Ils abusoient d'un passage de saint Grégoire thaumaturge, sans prendre garde qu'en cet endroit il ne parloit pas dogmatiquement, et il disputoit seulement contre un païen pour l'amener à la foi.

XXI. Saint Ambroise, évêque de Milan.

Au milieu de tant d'afflictions, saint Basile reçut une grande consolation par la nouvelle de l'ordination de saint Ambroise, évêque de Milan, à la place d'Auxence de Cappadoce, fameux arien, qui mourut enfin après avoir occupé ce siége pendant vingt ans, depuis l'an trois cent cinquante-cinq, et l'exil de saint Denis jusqu'en trois cent soixante-quatorze (2). Le peuple de Milan se trouva divisé pour l'élection d'un évêque; les catholiques et les ariens le vouloient chacun de leur créance; la sédition s'émouvoit, et la ville se voyoit menacée de sa ruine. Ambroise étoit gouverneur de la province en qualité de consulaire de Ligurie et d'Émilie. Il étoit fils d'Ambroise, préfet du prétoire des Gaules; et, ayant fait ses études à Rome, où il avoit été élevé après la mort de son père, son éloquence et sa capacité le firent paroître avec éclat dans l'auditoire de Probus, préfet du prétoire d'Italie, qui le mit au rang de ses conseillers, et ensuite l'envoya à ce gouvernement, lui disant entre autres choses : Allez, agissez non pas en juge, mais en évêque. Ambroise, ayant donc appris que la sédition étoit prête à éclater, vint promptement à l'église pour apaiser le peuple, et parla longtemps, selon les maximes politiques, en faveur de la paix et de la tranquillité publique. Alors tout le peuple éleva sa voix en le demandant lui-même pour évêque. On dit que ce fut un enfant qui commença à crier trois fois : Ambroise évêque, et que le peuple suivit, répétant avec joie le même cri. Ce qui est certain, c'est que tous les esprits furent réunis, comme par miracle, et que tous, ariens et catholiques, s'accordèrent à le demander, quoiqu'il ne fût encore que catéchumène.

Ambroise, extrêmement surpris, sortit de l'église, fit préparer son tribunal, et, contre sa coutume, fit donner la question à quelques accusés, afin de paroître un magistrat sévère jusqu'à la cruauté (3). Mais le peuple n'y fut point trompé, et crioit : Nous prenons sur nous ton péché. Il retourna troublé dans sa maison, et voulut faire profession de la vie philosophique, mais on l'en détourna; et, pour se décrier auprès du peuple, son zèle encore peu éclairé le porta jusqu'à faire entrer chez lui, devant tout le monde, des femmes publiques; mais le peuple crioit encore plus fort : Nous prenons sur nous ton péché. Voyant donc qu'il n'avançoit rien, il voulut s'enfuir. Il sortit de la ville au milieu de la nuit, pensant aller à Pavie; mais il se trouva le matin à la porte de Milan, que l'on appeloit la porte Romaine. Le peuple l'ayant retrouvé, lui donna des gardes. On envoya à l'empereur Valentinien une relation de ce qui s'étoit passé, le priant de consentir à son ordination : ce qui étoit nécessaire à cause de la charge dont il étoit revêtu (1). L'empereur, qui étoit alors à Trèves, dit qu'il étoit ravi que celui qu'il avoit envoyé juge fût demandé pour évêque, et commanda qu'il fût ordonné au plus tôt, ajoutant que cette réunion subite des esprits divisés ne pouvoit venir que de Dieu (2). Pendant que l'on attendoit la réponse de l'empereur, Ambroise s'enfuit encore, et se cacha dans la terre d'un nommé Léonce, du rang des clarissimes. Mais, la réponse étant venue, Léonce lui-même fut obligé de le découvrir; car le vicarie d'Italie, étant chargé de tenir la main à l'exécution de ce rescrit, fit afficher une ordonnance qui enjoignoit à tout le monde de découvrir Ambroise sous de grosses peines. Etant donc découvert et amené à Milan, il comprit que c'étoit la volonté de Dieu qu'il fût évêque, et qu'il ne pouvoit plus s'en défendre.

Comme il n'étoit encore que catéchumène, il demanda d'être baptisé par un évêque catholique, craignant fort de tomber entre les mains des ariens. Etant baptisé, il fit encore tous ses efforts pour retarder son ordination, afin de ne pas violer la règle qui défend d'ordonner un néophite. Mais, comme la raison que donne saint Paul de cette règle est de peur que le néophite ne s'enfle d'orgueil, l'humilité d'Ambroise et le besoin pressant de l'Eglise persuadèrent de l'en dispenser (3). Seulement on lui fit exercer toutes les fonctions ecclésiastiques, et il fut ordonné évêque le huitième jour après son baptême, qui fut, comme l'on croit, le septième de décembre l'an trois cent soixante-quatorze. Tout le peuple eut une extrême joie de son ordination, et tous les évêques d'Occident et d'Orient l'approuvèrent. Il pouvoit alors avoir trente-quatre ans.

Sitôt qu'il fut évêque, il donna à l'Eglise ou aux pauvres tout l'or et l'argent qu'il avoit (4). Pour ses terres il les donna à l'Eglise, en réservant l'usufruit à sa sœur Marcelline, qui demeuroit à Rome et avoit fait vœu de virginité entre les mains du pape Libère. Il chargea son frère Satyre, qui l'étoit venu voir à Milan, du gouvernement de sa maison. Ainsi, dégagé de de tous les soins temporels, il se donna tout entier à son ministère. Premièrement, il s'appliqua avec un travail assidu à l'étude des saintes Ecritures; car jusque-là il n'avoit guère

(1) P. 848, D; 849, B; 850, A.
(2) Sulp. lib. VIII, n. 18. Hier. Chr. an. 376. Ruff. II, Hist. c. 11. Paulin. Vit. Amb. n. 6.
(3) Paul. n 7, 8.

(1) Ambr. Ep. 21, n. 7, ad Valent.
(2) Amm. lib. XXX, p. 4.
(3) Ep. 63, n. 6. 1 Tim. III, 7.
(4) Paul. n. 38. Ambr. III, de Virg. c. 1. De Exces. Satyri n. 20.

lu que des auteurs profanes (1). Il employoit à la lecture tous les moment qu'il pouvoit dérober aux affaires, et même une partie de la nuit. Outre l'Écriture, il lisoit les auteurs ecclésiastiques, entre autres Origène et saint Basile, qui fut celui de tous à qui il s'attacha le plus. Il enseignoit à mesure qu'il étudioit. Il prêchoit tous les dimanches, et offroit tous les jours le saint sacrifice. Son application à instruire eut un tel succès, qu'il ramena toute l'Italie à la foi orthodoxe et en bannit l'arianisme. Peu de temps après son ordination, il se plaignit à l'empereur Valentinien de quelque chose que les magistrats avoient fait contre les règles, et l'empereur lui répondit (2) : Je connoissois depuis long-temps votre liberté à parler, et cela ne m'a pas empêché de consentir à votre ordination ; ainsi continuez d'apporter à nos péchés les remèdes qu'ordonne la loi divine. Vers ce même temps, saint Ambroise écrivit à saint Basile, qui lui témoigna par sa réponse une extrême joie de le connoître et d'apprendre que Dieu eût confié son troupeau à un homme tiré, comme il dit, de la ville régnante, établi pour gouverner une province; considérable par la splendeur de sa naissance, l'éclat de sa vie, la force de son éloquence et l'expérience des affaires temporelles, qui a quitté tous les avantages de la vie et les a comptés pour des pertes, afin de gagner Jésus-Christ. Courage donc, continue-t-il, ô homme de Dieu, puisque vous avez reçu l'Évangile, non des hommes, mais du Seigneur lui-même, qui vous a tiré des juges de la terre pour vous mettre sur la chaire des apôtres; soutenez le bon combat, remédiez aux maladies du peuple, s'il y en a quelqu'un frappé du mal de l'arianisme, et entretenez avec nous la charité par des lettres fréquentes qui suppléent à la distance des lieux.

XXII. Concile de Valence.

Saint Ambroise ne fut pas le seul en ce temps-là qui voulut éviter l'épiscopat en donnant mauvaise opinion de ses mœurs. On fut obligé de réprimer ces excès d'humilité dans un concile tenu en Gaule, la même année de son ordination. C'est le concile de Valence, daté du quatrième des ides de juillet, sous le consulat de l'empereur Gratien et Equitus, c'est-à-dire le douzième de juillet trois cent soixante-quatorze (3). Il y avoit au moins vingt évêques, savoir, dix-neuf nommés dans les souscriptions, entre lesquels Florentius de Vienne est le premier, et de plus Fégadius, nommé le premier en tête des lettres, qui semble être saint Fébade d'Agen. On y trouve aussi Concordius, évêque d'Arles, Artémius, évêque d'Embrun, Vincent, évêque de Digne, Eortius, que l'on croit être saint Evortius ou Euverte d'Orléans : on ne connoît pas les siéges des autres. Ce qui nous reste de ce concile sont deux lettres et quatre canons. La première lettre est adressée aux évêques de la Gaule et des cinq provinces. On croit que ces cinq provinces, séparées du reste, étoient celles qui, avant la conquête de César, composoient l'ancienne province de Gaule, c'est à-dire la Viennoise, les deux Narbonnoises, les deux des Alpes. Le premier canon porte qu'à l'avenir les bigames ne pourront être ordonnés clercs, soit qu'ils soient tombés dans ce cas avant ou après leur baptême (1). Pour le passé, on ne touche point aux ordinations déjà faites. Les filles, qui après s'être vouées à Dieu se sont mariées, ne seront pas reçues aussitôt à pénitence, et quand elles y auront été reçues, on leur différera la communion jusqu'à ce qu'elles aient pleinement satisfait à Dieu. Ceux qui après leur baptême auront sacrifié aux démons ou souffert d'être baptisés par les hérétiques, seront reçus à la pénitence suivant le concile de Nicée, pour ne les pas désespérer, mais ils la feront jusqu'à la mort (2). Ceux qui lorsqu'on les voudra ordonner pour le diaconat, la prêtrise ou l épiscopat, se diront coupables d'un crime mortel, ne doivent point être ordonnés; car ils sont en effet coupables ou de ce crime qu'ils avouent, s'il est véritable, ou de mensonge, s'il est faux, puisqu'il n'est pas plus permis de porter faux témoignage contre soi que contre un autre.

La seconde lettre du concile de Valence est adressée au clergé et au peuple de l'église de Frejus, touchant Acceptus, qu'ils demandoient tous pour evêque, et qui s'etoit accusé d'un crime pour éviter l'ordination. Les pères du concile disent qu'ayant résolu de rejeter ces ordinations, ils n'ont pu le dispenser de la règle. Et quoique nous n'ignorions pas, ajoutent-ils, que plusieurs en ont usé ainsi par respect et par crainte du sacerdoce, qui sont des marques de sainteté, toutefois, pour ne donner sujet à personne de juger ou de parler mal des évê ques, nous avons résolu que l'on ajouteroit foi au témoignage que chacun rendroit de lui même.

XXIII. Mort de Valentinien. Valentinien le jeune, empereur.

L'empereur Valentinien ayant passé l'hiver à Trèves, en partit au printemps de l'année trois cent soixante-quinze, que l'on comptoit après le consulat de Gratien et d'Equitius, parce que les guerres avoient empêché de creer des consuls cette année. Il marcha en Pannonie, pour réprimer les Sarmates et les Quades, qui avoient fait des courses sur les terres des Romains, et y passa la plus grande partie de cette

(1) 1 Of. c. 1, n. 1, IV. Aug. Confess. VI, c 3. Ambr. Ep. 29, Iren. Hier. I, in Ruff. Aug. ibid. Ambr. Ep. 20, n. 5.
(2) Hier. Chr. an. 370. Theod. IV, Hist. 6, 7. Basil. Ep. 55.
(3) Tom. 2, Conc. p. 904.

(1) V. Pagi an. 374, n 17. C. 2, 3.
(2) C. Nic. n. 23, 13. C. 4.

année. Comme il étoit à Brégition, les députés des Quades vinrent le trouver, pour le prier d'oublier le passé (1), et lui offrir des conditions avantageuses. A peine put-il se résoudre à leur donner audience; et, loin de se laisser fléchir à leurs soumissions, il se mit à leur reprocher l'ingratitude de leur nation, avec une colère violente et d'un ton fort élevé. Il commençoit à s'adoucir, quand tout d'un coup il fut frappé d'apoplexie: son visage s'enflamma, il perdit la parole et la respiration, on l'emporta dans sa chambre, on le mit sur son lit; on voulut le saigner, mais on ne put lui tirer une goutte de sang. Enfin, après de violents efforts, il mourut le quinzième des calendes de décembre, c'est-à-dire le dix-septième de novembre l'an trois cent soixante-quinze, dans sa cinquante-cinquième année, après en avoir régné onze et neuf mois (2). On l'accuse d'avoir été toute sa vie sujet à la colère; mais les païens mêmes ont reconnu en lui de grandes vertus, la valeur et la science de la guerre, la prudence et la vigilance infatigable pour la sûreté de l'empire contre les barbares, le choix des personnes dignes pour les grandes charges. Il étoit éloquent, quoiqu'il parlât peu, propre et poli dans ses repas, sans superfluité, extrêmement chaste, en sorte qu'il retenoit sa cour par son exemple. Ammien le loue surtout de la liberté qu'il laissoit pour la religion, sans obliger tout le monde à suivre la sienne et sans inquiéter personne sur ce sujet. Son corps fut embaumé et envoyé à Constantinople.

Les chefs de l'armée, craignant les entreprises des troupes gauloises qui vouloient s'attribuer la disposition de l'empire, firent aussitôt venir le jeune Valentinien, fils du défunt, âgé seulement de quatre ans, qui étoit demeuré à cent milles ou trente lieues de là avec sa mère Justine (3). Ils le firent apporter en litière dans le camp, et le déclarèrent empereur solennellement le sixième jour après la mort de son père, c'est-à-dire le vingt-deuxième de novembre. Ils n'attendirent pas la permission de l'empereur Gratien, son frère aîné, qui étoit demeuré à Trèves par ordre du père; mais ce prince étoit si bon qu'il ne s'en plaignit point, et traita toujours son jeune frère comme s'il eût été son fils. Il partagea ainsi avec lui l'empire d'Occident (4); Valentinien eut l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique; Gratien eut les Gaules, l'Espagne et la Bretagne; mais tant qu'il vécut il gouverna tout l'Occident, et toutes les lois qui se trouvent données en Occident jusqu'à la mort de Valens, sont datées des lieux où résidoit Gratien, c'est-à-dire de Trèves ou de Mayence, comme étant de lui seul, quoique, suivant l'usage, elles portent le nom des trois empereurs, Valens, Gratien et Valentinien.

(1) Amm. xxx, c. 5.
(2) Idac. Fast. an. 375. Hier. Chr. an. 376. Amm. xxx, c. 9.
(3) Amm. c. 10. Idac. Fast. an. 371.
(4) Zosim. l. IV, p. 746, l. xxx.

XXIV. Lois de Gratien.

Il nous reste deux lois de Gratien en faveur de l'Eglise, données à Trèves l'année suivante, trois cent soixante-seize, sous le cinquième consulat de Valens et le premier de Valentinien le jeune. La première est contre les hérétiques, et renouvelle les défenses qui leur avoient été faites de s'assembler, ordonnant la confiscation de tous les lieux, soit dans les villes, soit à la campagne, où ils auront dressé des autels sous prétexte de religion. L'autre loi de Gratien regarde les jugements ecclésiastiques, et porte que les causes les plus légères, et qui regardent la religion, doivent être jugées sur les lieux et par les conciles de chaque diocèse, mais que les causes criminelles doivent être réservées aux juges séculiers (1). Cette loi est adressée à plusieurs évêques, dont quelques-uns sont nommés, ce qui marque quelque concile assemblé dans les Gaules. Au reste, par le nom de diocèse il ne faut pas entendre comme aujourd'hui le territoire d'une ville épiscopale, mais un grand district, comprenant plusieurs provinces, sous un seul primat ou patriarche. Ainsi l'on croit que ce que la loi appelle jugement sur les lieux, est celui de l'évêque avec son clergé, ou du métropolitain avec les évêques de la province; et ce qu'elle nomme concile de chaque diocèse est celui de plusieurs provinces assemblées, comme l'on en voit plusieurs exemples de Gaule, d'Espagne et d'Afrique.

Cependant Valens, se trouvant plus libre par la mort de son frère pour persécuter la doctrine catholique, et sachant que les moines en étoient un des plus puissants appuis, fit une loi par laquelle il ordonna qu'ils fussent contraints à porter les armes (2). On envoya des tribuns avec des troupes dans les solitudes d'Egypte, où ils tuèrent un grand nombre de ces saints solitaires. Ces violences s'étendirent dans les autres provinces, particulièrement en Syrie, où incontinent après Pâques, apparemment de l'an trois cent soixante-seize, les persécuteurs attaquèrent leurs cellules, brûlèrent leurs travaux, et les mirent eux-mêmes en fuite (3).

Gratien refusa l'habit de souverain pontife que les païens lui présentèrent, disant qu'il n'étoit pas permis à un chrétien de le porter (4). Les païens ne laissèrent pas de lui en donner le titre, comme aux autres empereurs, même depuis Constantin. On le voit par les inscriptions; car les empereurs chrétiens ne jugeoient pas encore à propos de réprimer toutes leurs entreprises. Toutefois, dès le commencement du règne de Gratien, Gracchus, préfet de Rome, encore catéchumène, travailla puissamment à

(1) L. IV, Hær. L. XXIII, C. Th. de Ep. et ib. Goth.
(2) Hier. Chr. an. 376. Or. VII, c. 33. V. Pag. an. 375, n. 10, etc.
(3) Bas. Ep. 209.
(4) Zos. l. IV, p. 761, l. 30. V. P. an. 312, n. 15, 16, etc.

la ruine de l'idolâtrie. Il renversa la caverne de Mithra, rompit et brûla les idoles monstrueuses qu'elle renfermoit (1).

XXV. Condamnation d'Apollinaire.

Pierre, évêque d'Alexandrie, chassé de son siége par la violence des ariens, étoit toujours à Rome, et assista vers ce temps-là à un concile qu'y tint le pape Damase (2), où il condamna Apollinaire et Timothée, son disciple, qui se disoit évêque d'Alexandrie, et les déposa. Ce fut la première fois que l'hérésie d'Apollinaire fut condamnée (3). Elle consistoit principalement à soutenir que Jésus-Christ n'avoit point eu d'entendement humain, c'est-à-dire ce que les Grecs nommoient *nous*, et les latins *mens*, mais seulement la chair, c'est-à-dire le corps et l'âme sensitive comme les bêtes, et que la divinité tenoit lieu d'entendement. Il insistoit sur ces paroles : Le verbe a été fait chair, et disoit que l'âme raisonnable étant la source du péché, le Sauveur n'avoit point dû la prendre (4). Il accusoit ceux qui reconnoissent en Jésus-Christ la nature humaine entière, de le diviser en deux, et soutenoit que deux touts ne pouvoient être vraiment unis. Il disoit que le corps de Jésus-Christ étoit descendu du ciel, et par conséquent qu'il étoit d'une autre nature que la nôtre, et qu'il s'étoit dissipé après la résurrection ; en sorte qu'il avoit été homme plutôt en apparence qu'en effet. Apollinaire erroit aussi sur la trinité, la composant d'un grand, d'un plus grand et d'un très-plus grand, et disant que le Saint-Esprit étoit comme la splendeur, le fils le rayon, le père le soleil (5). On l'accusoit même, de dire comme Sabellius, que ce n'étoient que divers noms, et que le même étoit père, fils et Saint Esprit. Il étoit dans l'ancienne erreur des millénaires, et enseignoit que Jésus-Christ régneroit sur la terre, et que l'on observeroit encore toute la loi cérémoniale, la circoncision, le sabbat, la distinction des viandes, les sacrifices sanglants, et tout le reste, ramenant les figures après l'accomplissement réel de la vérité (6).

Les erreurs d'Apollinaire furent long-temps tolérées, par l'estime que les plus saints évêques d'Orient avoient pour sa personne. Car ses mœurs étoient très-réglées ; et il avoit été joint d'amitié avec saint Athanase, saint Epiphane, saint Basile même, et saint Grégoire de Nazianze (7). Du commencement, dit saint Epiphane, quand quelques-uns de ses disciples nous tenoient ce langage, nous ne croyions pas qu'il pût venir d'un si grand homme ; et nous disions que, ne comprenant pas la profondeur de sa doctrine, ils inventoient des dogmes qu'il ne leur avoit pas enseignés. Ainsi le concile d'Antioche, et la lettre de saint Athanase à Epictète, que saint Epiphane rapporte ensuite, condamnèrent ces erreurs sans parler d'Apollinaire (1). Mais en ce même temps-ci, c'est-à-dire vers l'an trois cent soixante-quinze et trois cent soixante-seize, elles éclatèrent de telle sorte, qu'il n'y eut plus moyen de les souffrir (2). Les évêques égyptiens, exilés en Palestine pour la foi, s'opposèrent vigoureusement à lui, et saint Basile leur en écrivit, leur expliquant ses erreurs, et les précautionnant aussi contre celle de Marcel d'Ancyre, que Paulin d'Antioche étoit accusé de favoriser.

Les sectateurs d'Apollinaire allèrent jusqu'à se séparer, et il leur donna à Antioche un évêque particulier. C'étoit Vital, prêtre de la communion de saint Mélèce, illustre par la pureté de ses mœurs, et très-appliqué à la conduite du peuple qui étoit sous sa charge (3) : ce qui lui avoit attiré une grande autorité. On dit qu'il crut que le prêtre Flavien le méprisoit et l'empêchoit d'approcher de Mélèce, leur évêque, à l'ordinaire. Quoi qu'il en soit, il se sépara, et se fit chef d'un quatrième parti à Antioche. Car il y en avoit toujours deux de catholiques, celui de Mélèce et celui de Paulin ; et d'ailleurs celui des ariens subsistoit toujours. Euzoïus, qui en étoit le chef, mourut en ce temps ; à sa place, ils reconnurent pour leur évêque Dorothée, que d'autres nomment Théodore. Ce fut sous le consulat de Valens et de Valentinien le jeune, c'est-à-dire l'an trois cent soixante-seize. Vital et Apollinaire même prétendoient toujours être catholiques, et se vantoient d'avoir la communion de saint Damase (4). Ils prenoient grand soin de cacher leur doctrine à ceux qui n'étoient pas de leur parti, et affectoient de leur parler le langage de l'Église. Saint Epiphane rapporte qu'il y fut trompé lui-même (5).

Etant à Antioche, dit-il, je conférai avec leurs chefs, entre lesquels étoit l'évêque Vital. Il étoit divisé de Paulin, quoique tous deux parussent enseigner la foi orthodoxe ; mais chacun avoit son prétexte de division. Vital accusoit Paulin de sabellianisme, c'est pourquoi je m'abstins de communiquer entièrement avec Paulin, jusqu'à ce qu'il m'eût donné sa confession de foi, dont il avoit l'original écrit de la main de notre bienheureux père Athanase. Ceux du parti de Paulin accu-

(1) Hier. Ep. 7, ad Let. Prud. adv. Symm. l. v, p. 562.

(2) V. Pag. an. 373, Th. an. 366, p. 53.

(3) Hier. Chr. an. 376. Sozom. vi, c. 25. Epist. Damasi 11. tom. 2, Conc. p. 866, ex Theod. v, Hist. c. 10. Epiph. Hæres. 77. Demær. Greg. Naz. 1, ad Cled. Or. 51.

(4) Id. 2, ad Cled. Or. 52, p. 749, A. Epiph. Ibid. 2, c. 14. Greg. ibid. p. 744, D.

(5) Bas. Ep. 293, p. 1060, C.

(6) Ibid. et Ep. 74, 876. Greg. Naz. 2, ad Cled. p. 747, C.

(7) Hær. 77, c. 2.

(1) Sup. l. xvi, n. 21

(2) Bas. Ep. 293. Id. Ep. 74.

(3) Soz. vi, c. 25.

(4) Socr. iv, c. 35 Th. v, Hist. c. 3.

(5) Greg. Naz. ad Cled. p. 28, A. Hæres. 77, n. 20, 22, 23, etc.

soient Vital de dire que Jésus-Christ n'a pas été homme parfait (1). Vital répondit aussitôt : Nous confessons que Jésus-Christ a pris l'homme parfait. Les assistants furent surpris et remplis de joie. Pour moi, connoissant leurs propositions artificieuses, je le pressai de dire s'il confessoit que Jésus-Christ eût pris une chair naturelle? Il dit qu'oui. De la vierge Marie, sans participation de l'homme, par l'opération du Saint-Esprit? Il en convint aussi. Donc le verbe Dieu, fils de Dieu, est venu prendre de la Vierge la chair naturelle? Il l'accorda d'un air sérieux. J'en eus bien de la joie; car on m'étoit venu dire en Chypre qu'il soutenoit le contraire. Je lui demandai encore si le verbe avoit aussi pris une âme. Il en convint avec la même gravité, disant qu'on ne pouvoit dire autrement. Après l'avoir interrogé sur l'âme et sur la chair, enfin je lui demandai si Jésus-Christ avoit un entendement? Il le nia aussitôt. Je lui dis : Comment donc dites-vous qu'il a été homme parfait? Alors, il découvrit le fond de sa pensée en ces termes: Nous disons qu'il est homme parfait, en mettant la divinité pour entendement avec la chair et l'âme. La dispute dura encore quelque temps, mais sans fruit; et saint Epiphane se retira sensiblement affligé de voir des hommes de ce mérite dans une telle erreur.

XXVI. Hérésies touchant la Sainte-Vierge.

Des sectateurs d'Apollinaire vinrent les antidicomarianites, c'est-à-dire les adversaires de Marie, qui disoient qu'elle n'étoit pas demeurée vierge, et qu'après la naissance de Jésus-Christ, elle avoit eu des enfants de saint Joseph (2). Saint Epiphane, ayant appris que cette erreur avoit cours en Arabie, ecrivit une grande lettre pour la réfuter, adressée à tous les fidèles de cette province, depuis les évêques jusqu'aux laïques, et même aux catéchumènes. Il rapporte plusieurs traditions touchant saint Joseph, que l'on croit avoir été tirées de quelques livres apocryphes; mais il répond solidement aux objections que les hérétiques prétendoient tirer de l'Ecriture, contre la perpétuelle virginité de Marie Il y eut dans le même temps et dans le même pays une erreur tout opposée, qui faisoit regarder la Sainte-Vierge comme une espèce de divinité. On nomma ceux de cette secte collyridiens, parce que le culte qu'ils rendoient à la Vierge consistoit principalement à lui offrir des gâteaux, nommés en grec *collyrides*. Cette superstition étoit venue de la Thrace et de la Haute Scythie, et avoit passé jusqu'en Arabie; il n'y avoit guère de femmes qui n'en fussent infatuées (3). Elles ornoient un chariot avec un siége carré, qu'elles couvroient d'un linge, et en un certain temps de l'année, pendant quelques jours, elles présentoient un pain et l'offroient au nom de Marie; puis elles en prenoient toutes leur part. Saint Epiphane combat cette superstition, en montrant que jamais dans la vraie religion les femmes n'ont eu part au sacerdoce. Que ce culte est une idolâtrie, puisqu'il n'a pour objet que Marie, qui, toute parfaite qu'elle est, n'est qu'une créature simple, née d'Anne et de Joachim, selon le cours ordinaire de la nature. Saint Epiphane, dans cette hérésie et la précédente, rapporte quelques traditions touchant les parents et la naissance de la Sainte-Vierge. Il conclut qu'elle doit être honorée, mais que Dieu seul doit être adoré.

XXVII. Commencements de saint Épiphane.

Saint Epiphane fut toujours attaché à la communion de Paulin, dont il fut le principal appui en Orient. Il étoit alors âgé pour le moins de soixante ans. Le lieu de sa naissance fut Bésanduc, bourgade de Palestine, dans le territoire d'Eleuthéropole (1) Dès sa jeunesse, il embrassa la vie monastique, dans laquelle il fut instruit par d'excellents maîtres, et fréquenta entre autres saint Hilarion. Il demeura près du lieu de sa naissance, et passa aussi beaucoup de temps en Egypte pour s'instruire; en sorte qu'il devint très-célèbre pour la discipline monastique en Egypte et en Palestine. Etant en Egypte et encore jeune, il conversa avec des gnostiques, et apprit de leur propre bouche leurs mystères infâmes (2). Il y eut de leurs femmes qui le tentèrent; et, n'ayant pu le corrompre, elles disoient en leur style: Nous n'avons pu sauver ce jeune homme. Il en fut préservé par une grâce particulière, et même il le découvrit aux évêques des lieux, qui en firent bannir environ quatre-vingts. Après avoir gouverné quelque temps un monastère qu'il avoit fondé en son pays, il fut ordonné malgré lui, sous ce règne de Valens, évêque de la métropole de l'île de Chypre, nommée auparavant Salamine, et alors Constantia; et comme c'étoit une ville maritime et de grand abord, son application même aux affaires temporelles fit éclater sa vertu, et le rendit en peu de temps celèbre par tout le monde. En l'année trois cent soixante-quatorze, il composa son Ancorat, à la prière de quelques prêtres et de quelques vertueux laïques de l'église de Suèdre en Pamphylie, qui le prièrent de leur expliquer la foi de l'Église sur la trinité, particulièrement sur l'article du Saint-Esprit. Il nomma ce discours Ancorat, en grec *Ancyrotos*. comme un ancre propre à affermir l'esprit agité de doutes (3). Il y traite ample-

(1) Sup. liv. XVI, n. 7. Hær. 78.
(2) Ep. Hær. 27, n. 26. (3) Id. Hær. 70.

(1) Soz. VI, c. 23 Synops. Ep. i · lt. Hær. Anc.
(2) Ep. Hær. 26, n. 17.
(3) Ancor. init. Ancor. n. 60.

ment le mystère de la trinité et celui de l'incarnation contre les nouvelles hérésies, et mêle quelques digressions, entre autres un abrégé de chronologie, depuis le commencement du monde jusqu'à son temps, qui finit ainsi : Cette année est la quatre-vingt-dixième depuis Dioclétien, la dixième de Valentinien et de Valens, la sixième de Gratien, sous le consulat de Gratien pour la troisième fois et d'Equitius, indiction seconde, qui sont les caractères de l'an trois cent soixante-quatorze.

Deux ans après il commença son grand ouvrage contre les hérésies, à la prière d'Acace et de Paul, prêtres et archimandrites, c'est-à-dire supérieurs des monastères de Chalcédoine et de Bérée en Syrie, dont la lettre est datée de l'an quatre-vingt-douze de Dioclétien, douzième de Valentinien et Valens, et huitième de Gratien, c'est-à-dire l'an trois cent soixante-quinze. Saint Epiphane intitula cet ouvrage : Panarion, qui signifie, comme il dit lui-même, un coffret plein de médicaments et de remèdes contre divers poisons ; il y compte jusqu'à quatre-vingts hérésies, dont il fait l'histoire, et les réfute chacune en particulier, finissant aux messaliens. A la fin, il met une exposition des dogmes de l'Église catholique et une description des principaux points de sa discipline, qui mérite d'être rapportée en cette histoire.

XXVIII. Discipline de l'Église.

Premièrement, dit-il, la virginité est gardée par plusieurs personnes, et honorée ; ensuite le célibat, la continence, la viduité ; puis le mariage, principalement s'il est unique. Toutefois, il est permis à un homme de se marier après la mort de sa femme, et à une femme après la mort de son mari. La source de tous ces biens est le sacerdoce, qui se donne à des vierges pour la plupart, ou à ceux qui ont vécu dans le célibat, ou qui s'abstiennent de leurs femmes, ou qui sont veufs après un seul mariage. Mais celui qui s'est remarié ne peut être reçu dans le sacerdoce, soit dans l'ordre d'évêque, de prêtre, de diacre ou de sous-diacre. Après le sacerdoce vient l'ordre des lecteurs, qui se prend de tous les états de la virginité, du célibat, de la continence, de la viduité, du mariage, même, en cas de nécessité, de ceux qui se sont remariés ; car le lecteur n'a point de part au sacerdoce. Il y a aussi des diaconesses établies pour le service des femmes seules, à cause de la bienséance dans le baptême et les autres occasions semblables. Elles doivent être aussi dans la continence, la viduité après un seul mariage, ou la virginité perpétuelle. Ensuite sont les exorcistes, les interprètes pour expliquer d'une langue en l'autre, soit les lectures, soit les sermons ; restent les copiates, qui ensevelissent les morts, les portiers, et tout ce qui regarde le bon ordre de l'église.

Les assemblées ordonnées par les apôtres se tiennent le mercredi, le vendredi et le dimanche ; en quelques lieux on s'assemble aussi le samedi ; le mercredi et le vendredi on jeûne jusqu'à none, parce que le mercredi le Seigneur fut livré, et le vendredi il fut crucifié ; notre jeûne est une reconnoissance qu'il a souffert pour nous, et une satisfaction pour nos péchés. Ce jeûne du mercredi et du vendredi jusquà none s'observe toute l'année dans l'Église catholique, excepté les cinquante jours du temps pascal, dans lesquels il est défendu de flechir les genoux ni de jeûner ; en ce temps, les assemblées du mercredi et du vendredi se tiennent le matin, et non pas à none, comme le reste de l'année. Le jour de l'Epiphanie, qui est la naissance du Sauveur selon la chair, il n'est pas permis de jeûner, quoiqu'il arrive un mercredi ou un vendredi. Les ascètes observent volontairement le jeûne toute l'année, excepté le dimanche et le temps pascal, et gardent toujours les veilles. L'Église catholique compte tous les dimanches pour des jours de joie ; elle s'assemble le matin, et ne jeûne point ; elle observe les quarante jours avant les sept jours de Pâques dans les jeûnes continuels ; mais elle ne jeûne pas les dimanches, même en carême. Quant aux six jours devant Pâques, tous les peuples les passent en xérophagie, c'est-à-dire en ne prenant que du pain, du sel et de l'eau, et vers le soir. Les plus fervents sont deux, trois ou quatre jours sans manger, et quelques-uns toute la semaine jusqu'au dimanche matin au chant du coq. On veille pendant ces six jours, et on tient tous les jours l'assemblée ; on la tient aussi tout le carême depuis none jusqu'à vêpres. En quelques lieux, on veille la nuit du jeudi au vendredi, et du dimanche seulement ; en quelques lieux on offre le sacrifice le jeudi saint continuant la xérophagie ; en d'autres on ne le célèbre que la nuit du dimanche, en sorte que l'office finit au chant du coq le jour de Pâques. On célèbre le baptême et les autres mystères secrets suivant la tradition de l'Évangile et des apôtres.

On fait mémoire des morts en les nommant par leur nom, et célébrant les prières et le sacrifice. On observe assidûment dans l'Église les prières du matin avec des cantiques de louanges, et les prières du soir avec des psaumes ; il y a des moines qui habitent dans les villes, il y en a qui demeurent dans les monastères éloignés. Il y en a qui portent de longs cheveux par dévotion ; mais cette pratique n'est pas conforme au précepte de saint Paul. Il y a plusieurs autres dévotions particulières observées dans l'Eglise, comme de s'abstenir de la chair de toutes sortes d'animaux, des œufs et du fromage ; quelques-uns ne s'abstiennent que des animaux à quatre pieds ; d'autres retranchent aussi les oiseaux, d'autres les poissons ; d'autres s'abstiennent même des œufs, d'autres du fromage ; d'au-

tres du pain même ou des fruits, ou de tout ce qui est cuit; plusieurs couchent à terre, plusieurs vont nu-pieds; d'autres portent un sac en secret et par pénitence; mais il est indécent de le porter à découvert ou d'avoir le cou chargé de chaînes, comme font quelques-uns; la plupart s'abstiennent du bain. Quelques-uns, ayant renoncé au monde, ont inventé des métiers simples et faciles pour éviter l'oisiveté, et n'être à charge à personne. La plupart s'exercent continuellement à la psalmodie, à la prière, à la lecture et à la récitation des saintes Écritures.

L'Église catholique enseigne à tout le monde le fruit de l'hospitalité, de l'aumône et de toutes les œuvres de charité envers tout le monde; elle s'abstient de la communion de tous les hérétiques; elle bannit la fornication, l'adultère, l'impudicité, l'idolâtrie, le meurtre et tous les crimes; la magie, l'empoisonnement, l'astrologie, les augures, les sortilèges, les enchantements, les caractères; elle défend les théâtres, les courses des chevaux, les combats des bêtes, les spectacles de musique; toute médisance, toutes les querelles, les disputes, les injures, les injustices, l'avarice, l'usure; elle n'approuve pas les gens d'affaires, mais elle les met au dernier rang de tous; elle ne reçoit les offrandes que de ceux qui vivent selon la justice. Telle étoit, selon saint Epiphane, la discipline de l'Eglise catholique. Il conclut le livre des hérésies, en faisant les recommandations d'Anatolius, qui en avoit écrit les minutes en notes, et du diacre Hypatius, qui l'avoit mis au net en des cahiers.

XXIX. Question d'une ou de trois hypostases.

Le parti de Paulin d'Antioche fut alors relevé par des lettres de Rome, qui lui accordoient le titre d'évêque d'Antioche, et rejetoient saint Mélèce. Sur cela, les sectateurs de Paulin s'adressèrent au comte Térence, qui étoit alors à Antioche avec une grande autorité, et qui avoit un grand zèle pour l'Église, et le prièrent de travailler à réunir avec eux les sectateurs de saint Mélèce, qui étoit toujours en exil (1). Saint Basile, l'ayant appris, écrivit au comte Térence pour le prier de ne s'en point mêler (2). Je ne m'étonne point, dit-il, du procédé des Occidentaux; ils ignorent absolument ce qui se passe ici, et ceux qui paroissent le savoir leur en font un rapport plus passionné que véritable. Ils ignorent ou dissimulent la raison pour laquelle le bienheureux évêque Athanase résolut d'écrire à Paulin; mais vous avez des gens qui peuvent vous raconter ce qui se passa entre les évêques sous l'empereur Jovien, et je vous prie de vous en instruire. Au reste, nous nous réjouissons avec ceux qui ont reçu ces lettres de Rome (1); et si elles contiennent quelque témoignage avantageux, nous souhaitons qu'il soit véritable. Mais cela ne pourra jamais nous persuader de méconnoître Mélèce, ou de croire que les questions qui ont été la source de cette division soient peu importantes. Pour moi, je ne crois pas devoir me relâcher, parce qu'un homme a reçu une lettre qui le rend fier (2); quand il viendroit du ciel, s'il ne marche selon la saine doctrine, je ne puis l'admettre à ma communion.

Considérez, je vous prie, que les ariens n'ont point d'autre prétexte pour ne pas recevoir la doctrine de nos pères, que le mauvais sens qu'ils donnent au mot de consubstantiel, en disant que nous reconnoissons le fils consubstantiel selon l'hypostase. Nous leur donnons prise, si nous nous laissons entraîner à ceux qui tiennent à peu près le même langage par simplicité plutôt que par malice; car ils s'appliquent uniquement à calomnier notre doctrine au lieu d'établir la leur. Et quelle matière plus dangereuse de calomnie que de voir quelques-uns des nôtres dire qu'il n'y a qu'une hypostase du père et du fils et du Saint-Esprit? Ils ont beau soutenir expressément la distinction des personnes; Sabellius a dit la même chose, que Dieu est un en hypostase, mais que l'Ecriture lui fait faire différents personnages, selon les occasions particulières; le faisant parler, tantôt comme père, tantôt comme fils, tantôt comme Saint-Esprit. Si donc on voit aussi des nôtres dire que le père et le fils et le Saint-Esprit sont un, quant au sujet, et trois quant aux personnes, ne paroîtront-ils pas prouver clairement ce qu'on dit de nous? Au reste, que l'hypostase et l'essence ne soient pas la même chose, il me semble que nos frères d'Occident l'ont fait voir eux-mêmes, puisque la pauvreté de leur langue les a obligés à recevoir le mot grec *ousia*, afin de sauver par la distinction des mots la différence qui pourroit être dans le sens. Saint Basile explique ensuite comment, par substance, ousia, il entend ce qui est commun aux trois personnes; et par hypostase les propriétés de chacune, et conclut en priant le comte Térence de laisser le soin de cette réunion aux prélats, particulièrement aux exilés qui combattent pour la religion, où il marque saint Mélèce et saint Eusèbe de Samosate.

On voit, par cette lettre de saint Basile, ce qui éloignoit les Orientaux de communiquer avec Paulin; et saint Jérôme nous montre, dans une des siennes, ce qui faisoit craindre aux Occidentaux la communion de Mélèce; car il fut inquiété de ce schisme d'Antioche jusque dans son désert de Syrie. On lui demandoit pour qui il étoit, pour Vital ou pour Mélèce, ou pour Paulin. L'évêque des ariens et les catholiques du parti de Mélèce lui deman-

(1) Bas. Ep. 349, ad Terent. (2) Ep. 272, ad Mel.

(1) Sup. l. xv, n. 53. (2) Ep. 349, p. 1120, B

doient s'il tenoit trois hypostases dans la trinité. Fatigué de ces questions, il écrivit au pape saint Damase en ces termes (1) : Ne suivant autre chef que Jésus-Christ, je suis attaché à la communion de votre sainteté, c'est-à-dire de la chaire de Pierre; je sais que l'Eglise a été bâtie sur cette pierre (2); quiconque mange l'agneau hors de cette maison est profane (3); quiconque n'est pas dans l'arche de Noé périt par le déluge. Ne pouvant pas toujours vous consulter, je m'attache aux confesseurs égyptiens, vos confrères, comme une petite barque se met à l'abri des grands vaisseaux. Je ne connois point Vital, je rejette Mélèce, je ne sais qui est Paulin. Quiconque n'amasse pas avec vous, disperse, c'est-à-dire que qui n'est pas pour Jésus-Christ est pour l'antechrist. On me demande si j'admets trois hypostases; je demande ce que ces mots signifient; on me répond que ce sont trois personnes subsistantes; je dis que je le crois ainsi; on dit qu'il ne suffit pas, et on veut que je dise le mot d'hypostase. Je crains que, par hypostase, on n'entende substance, parce que, dans les écoles séculières, *hypostasis* ne signifie autre chose qu'*ousia*. Ainsi je crains de reconnoître trois natures avec les ariens; et plus on me presse sur ce mot d'hypostase, plus je m'en défie. C'est pourquoi je vous conjure de m'autoriser par vos lettres à ne point dire ou à dire des hypostases. Je vous prie aussi de me marquer avec qui je dois communiquer à Antioche, car les campenses, joints avec les hérétiques de Tarse, ne cherchent qu'à s'autoriser de votre communion pour soutenir trois hypostases dans leur ancien sens. Par les campenses, saint Jérôme entend les sectateurs de saint Mélèce, comme il a été dit (4); et par les hérétiques de Tarse, il entend les disciples de Sylvain, demi-arien, qui en avoit été évêque, ou peut-être Diodore, qui l'étoit alors, après avoir été long-temps prêtre d'Antioche, de la communion de saint Mélèce. Saint Jérôme étoit prévenu contre eux par le prêtre Evagre et les autres de la communion de Paulin, à laquelle il fut toujours attaché. N'ayant point reçu de réponse à cette lettre, il en écrivit une seconde à saint Damase, où il dit (5) : D'un côté les ariens exercent leur fureur, soutenus par la puissance temporelle; d'un autre côté, l'Eglise, divisée en trois partis, me veut attirer; les moines qui m'environnent usent sur moi de leur ancienne autorité. Je crie cependant : Si quelqu'un est joint à la chaire de Pierre, il est des miens. Mélèce, Vital et Paulin disent qu'ils sont unis à vous. Je le pourrois croire si un seul le disoit; mais il y en a deux qui mentent, et peut-être tous les trois. C'est pourquoi je conjure votre sainteté de me marquer par vos lettres avec qui je dois communiquer en Syrie. Ne méprisez pas une âme pour laquelle Jésus-Christ est mort. Ces lettres de saint Basile et de saint Jérôme font voir nettement le point de la difficulté d'une ou de trois hypostases. Les Orientaux craignoient de paroître sabelliens s'ils disoient une hypostase, et trois personnes *tria prosopa*; ils ne se contentoient pas de la distinction des personnes, ils vouloient que l'on reconnût que chaque personne subsistoit dans une véritable hypostase (1). Les Occidentaux n'osoient dire trois hypostases, de peur de parler comme les ariens, parce qu'ils rendoient en latin le mot d'hypostase par substance; et le mot de personne, qui ne contentoit pas les Orientaux, leur paroissoit suffisant, parce qu'ils n'en avoient pas de plus propre. Saint Athanase avoit su se mettre au-dessus des paroles, étant assuré du sens; mais en ce temps-ci les esprits étoient éloignés et aigris, et c'est ce qui fit durer si long-temps le schisme d'Antioche (2).

XXX. Lettre de saint Basile à saint Épiphane.

Quoique saint Basile fût entièrement déclaré pour saint Mélèce, il ne s'éloignoit pas de saint Epiphane; au contraire, il avoit pour lui un grand respect, et le regardoit en son temps comme un exemple rare de charité (3). Venant à la division de l'église d'Antioche, il rend ainsi compte du parti qu'il avoit pris (4) : Comme le vénérable Mélèce a été le premier à combattre pour la vérité du temps de Constantius, et que mon église étoit en commun avec lui, je suis demeuré dans sa communion, et j'espère y demeurer avec la grâce de Dieu. Car le bienheureux pape Athanase, étant venu d'Alexandrie, étoit tout résolu d'entrer dans sa communion, si par un conseil malicieux on ne lui eût fait remettre cette réunion à un autre temps, et ce fut grand dommage. Pour ceux qui sont venus les derniers, nous n'en avons encore admis aucun à notre communion, non que nous les jugions indignes, mais parce que nous n'avons aucun sujet de condamner Mélèce. Ce n'est pas que nous n'ayions ouï-dire beaucoup de choses contre eux; mais nous ne nous y sommes pas arrêtés, parce que nous n'avons pas ouï les deux parties en présence; suivant ce qui est écrit (5) : Notre loi juge-t-elle un homme sans l'entendre? Il seroit digne de votre conduite pacifique, mon très-vénérable frère, non de réunir d'un côté et séparer de l'autre, mais de ramener ceux qui sont séparés à ceux qui étoient déjà réunis. Au reste, j'ai été extrêmement consolé de ce que vous avez écrit suivant la bonne et exacte théologie, qu'il est nécessaire

(1) Hier. Ep. 57.
(2) Matth. XVI.
(3) Exod. XIII.
(4) Sup. l. XVII, n. 3.
(5) Ep. 58.

(1) Bas. Ep. 64, p. 850, A. Ep. 391, p. 1172, B. Aug. V, Tr. c. 9.
(2) Greg. Naz. Or. 21; p. 395, D.
(3) Bas. Ep. 325.
(4) P. 1100, B.
(5) Jo. VII, 51.

de confesser trois hypostases. Enseignez-le donc aussi à nos frères d'Antioche; mais sans doute vous leur avez déjà enseigné, car vous n'êtes pas entré dans leur communion sans vous être assuré d'eux principalement sur ce point. Par ces frères d'Antioche venus les derniers, saint Basile entend Paulin, et peut-être Vital.

Il répond ensuite à saint Epiphane au sujet d'un certain peuple, dont il lui avoit écrit, apparemment pour en parler dans son traité des hérésies, où en effet il en dit un mot (1). C'étoient les mages ou majouses, comme on les nomme encore en Levant. Nous en avons un grand nombre, dit saint Basile, dispersés dans tout notre pays, qui sont venus autrefois d'auprès de Babylone. Ils ont des mœurs particulières, et vivent séparés des autres hommes. Le démon les tient sous une telle captivité qu'il est impossible de leur parler. Car ils n'ont ni livres ni docteurs, mais ils se nourrissent dans une coutume sans raison, qu'ils conservent de père en fils. Ce que tout le monde voit, c'est qu'ils ont horreur de tuer les animaux, les faisant tuer pour leur usage par les mains des autres. Leurs mariages sont contraires aux bonnes mœurs. Ils tiennent pour dieu le feu, et tout ce qui lui ressemble. Ils ne nous ont point dit jusqu'à présent qu'ils descendent d'Abraham, mais ils comptent un certain Zarnoua pour auteur de leur nation. C'est pourquoi je ne puis vous en dire davantage. Les voyageurs modernes nous apprennent qu'il y a encore de ces adorateurs de feu dans la Perse, qui nomment Zerdoust leur legislateur (2). On les appelle Gaures ou Parsis.

XXXI. Saint Basile se plaint des Occidentaux.

Saint Basile ne peut souffrir les mauvaises impressions que l'on avoit données au pape contre saint Mélèce et contre saint Eusèbe de Samosate (3). Voici comme il en écrivoit à Pierre d'Alexandrie, qui étoit encore à Rome : J'ai bien de la douleur que notre frère Dorothée ne vous ait pas parlé avec toute la modération convenable. Il m'a raconté à son retour les entretiens qu'il avoit eus avec vous en présence du très-vénérable évêque Damase; et il m'a affligé en disant que l'on met au nombre des ariens nos très-saints confrères, Mélèce et Eusèbe. Quand il n'y auroit pas d'autre preuve de la pureté de leur foi, la guerre que leur font les ariens en est une suffisante pour ceux qui jugent équitablement; et vous devez être encore plus unis de charité avec eux, vous qui souffrez comme eux pour Jésus-Christ. Soyez persuadé qu'il n'y a aucun mot de la foi orthodoxe qu'ils n'aient enseigné avec une entière liberté en notre présence, Dieu en est témoin, et que nous n'aurions pas été un moment dans leur communion si nous ne les avions vus marcher droit dans la foi.

Il s'en plaint encore plus fortement à saint Eusèbe de Samosate, lui écrivant pendant son exil : Vous pouvez compter, dit-il (1), que vous avez parlé aux Occidentaux, ayant ouï le récit de notre frère Dorothée. Quelles lettres faudra-t-il lui remettre à son retour? Pour moi, ce mot de Diomède me vient en l'esprit (2) : Tu ne devois pas prier Achille, il est trop fier. En effet, les gens glorieux, quand on les flatte, n'en deviennent que plus insolents. Si le Seigneur s'apaise envers nous, de quel autre support avons-nous besoin? Si sa colère continue, quel secours pouvons-nous attendre du faste d'Occident? Ils sont prévenus de faux soupçons, et font maintenant ce qu'ils ont fait touchant Marcel. Ils s'irritent contre ceux qui leur disent la vérité, et ils affermissent l'hérésie. Pour moi, je voudrois écrire à leur chef sans forme de lettre générale, et sans entrer dans les affaires de l'Eglise, lui marquer seulement qu'ils ne savent point la vérité de ce qui se passe parmi nous, ni ne prennent le chemin de s'en instruire; qu'il ne faut pas insulter à ceux qui sont abattus par la tentation, ni prendre pour dignité l'orgueil, péché capable tout seul de nous rendre ennemis de Dieu. Ce que saint Basile dit ici, que les Occidentaux affermissent l'hérésie, ne peut marquer aucun soupçon de leur doctrine; il a souvent rendu témoignage à la pureté de leur foi; il veut dire seulement que leurs préventions contre les défenseurs de la foi catholique, comme saint Mélèce et saint Eusèbe, donnoient un grand avantage aux hérétiques; et l'ignorance dont il les accuse n'est que l'ignorance des faits, et de ce qui se passoit en Orient (3). Ce qu'il dit de dur contre le pape ne regarde que la personne de saint Damase, qu'il ne connoissoit que de loin; pour l'autorité du saint siége et la nécessité d'y avoir recours, il la marque assez dans ses lettres à saint Athanase et aux Occidentaux.

XXXII. Persécution en Cappadoce par Démosthène

Dans la même lettre à saint Eusèbe de Samosate, saint Basile se plaint de plusieurs évêques indignes, établis par la faction des ariens : ce qu'il faut reprendre d'un peu plus haut. Démosthène, vicaire du préfet du prétoire, protégeoit les hérétiques (4); il étoit chrétien, mais très-mal instruit, tant de la doctrine que de la discipline, et prétendoit régler souverainement toutes les affaires de l'Eglise. Il fit assembler au milieu de l'hiver un concile d'hérétiques à Ancyre, métropole de Galatie; Hypsius, successeur d'Athanase, y fut déposé, et on mit à sa place Ecdicius, qui embrassa aussitôt la

(1) Ep. Exp. Fidei, n.13.
(2) Piet. Val. Lett. 18, dec. 1617.
(3) Epist. 321, p. 1094, C.

(1) Ep. 10, p. 793, C.
(2) Id. IX, v, 694.
(3) Sup. l. XVI, n.19, XV, n. 1.
(4) Ep. 10, p. 794, D. Ep. 264. p. 1036, D.

communion de Basilique, évêque de Gangres en Paphlagonie, arien déclaré (1). Démosthène entreprit ensuite saint Grégoire de Nysse, frère de saint Basile; et donna ordre qu'on le lui amenât prisonnier, sous prétexte de quelque argent de son église, qu'on l'accusoit d'avoir détourné; mais il montroit l'emploi que son prédécesseur en avoit fait, et les évêques de la province témoignoient que les trésoriers de l'église étoient prêts d'en répondre. Saint Grégoire de Nysse ne fut pas pris, et abandonna le pays (2); on mit à sa place un misérable esclave, aussi corrompu dans la foi que ceux qui l'ordonnèrent. Saint Grégoire de Nazianze écrivit plusieurs lettres de sa retraite de Seleucie à saint Grégoire de Nysse, pour le consoler pendant cette persécution, qui fut le plus bel endroit de sa vie (3). Car les églises voisines l'appeloient pour les pacifier et les régler.

Démosthène vint ensuite à Césarée, où il soumit tous les ecclésiastiques aux charges publiques, malgré leurs priviléges. Puis il passa à Sébaste, où il traita de même ceux qui étoient de la communion de saint Basile (4). On exerça de grandes violences contre eux, et un de ce clergé, nommé Asclépius, fut battu si outrageusement qu'il en mourut. Démosthène indiqua ensuite à Nysse un concile d'évêques ariens de Galatie et de Pont; de Nysse, ils allèrent à Sébaste, pour s'unir à Eustathe, qui les y avoit invités par une députation solennelle, et qui les reçut avec tous les honneurs possibles; ils y tinrent l'assemblée, ils prêchèrent, ils offrirent le saint sacrifice, et distribuèrent l'eucharistie : enfin, Eustathe leur donna toutes les marques de communion, sans pouvoir obtenir qu'ils le reconnussent pour évêque, parce qu'il avoit été déposé par les chefs du parti au concile de Constantinople en trois cent soixante (5). Démosthène troubla aussi l'église de Doares, bourgade de la Cappadoce, autorisant les ariens à y mettre pour évêque un esclave fugitif; et cela par les intrigues d'une femme sans religion.

Cependant, Théodore, évêque de Nicopolis, étoit mort, et Démosthène avoit essayé de persuader à cette église de recevoir un évêque de la main d'Eustathe; mais elle le refusa courageusement (6). Les évêques ariens qu'il avoit assemblés à Nysse, entreprirent avec Eustathe de renverser la foi catholique à Nicopolis, et n'y réussirent pas mieux. Mais ils gagnèrent Fronton, prêtre de cette ville, qui avoit toujours paru pur dans sa foi et pieux dans ses mœurs; il trahit alors la vérite qu'il avoit soutenue auparavant, et se livra aux ariens, pour être évêque de Nicopolis (7). Aussitôt il devint l'horreur de toute l'Arménie, et le bruit de sa chute se répandit promptement dans les provinces voisines. Le peuple de Nicopolis l'abandonna, et alla tenir les assemblées en pleine campagne; il n'y eut qu'un ou deux ecclésiastiques qui demeurèrent dans l'Eglise avec Fronton. Pour retenir le peuple, il promit de ne se point séparer de la foi catholique. Quelques-uns en furent ébranlés, et quelques ecclésiastiques en écrivirent à saint Basile. Il les exhorta à souffrir ce commencement de persécution, se souvenant qu'ils étoient les enfants des confesseurs et des martyrs; il leur recommande surtout de ne se fier aucunement aux paroles de Fronton, et déclare qu'on ne peut le reconnoître pour évêque, ni pour clercs ceux qu'il a ordonnés (1). Cette persécution devint ensuite furieuse. Car le peuple fut dissipé, le clergé mis en fuite, les maisons pillées, la ville rendue déserte, tout le pays ruiné; il y eut même des personnes qui souffrirent des coups et d'autres outrages. Saint Basile sollicitoit les magistrats présents, et écrivoit aux amis qu'il avoit à la cour pour réprimer ces désordres.

XXXIII. Translation d'Euphronius de Colonie.

Péménius, évêque de Satale, étant venu à Nicopolis consoler cette église affligée, ne trouva point de meilleur moyen de la soutenir que de lui donner un évêque catholique, et proposa d'y transférer Euphronius, natif de Nicopolis même, et alors évêque de Colonie, petite ville dans l'extrémité de l'Arménie (2). Cette translation, quoique contraire aux canons, fut approuvée par tous les évêques et par les magistrats de Nicopolis, et Péménius en pressa l'exécution, pour ne pas donner aux hérétiques le loisir de l'empêcher. Saint Basile approuva sa conduite, et en écrivit au clergé de Nicopolis en ces termes : Quand les saints agissent sans avoir aucun motif humain devant les yeux, ni se proposer aucun intérêt particulier, mais seulement le bon plaisir de Dieu (3), il est clair que c'est lui qui conduit leur cœur. Et lorsque des hommes spirituels ouvrent un avis, et que le peuple fidèle le suit d'un commun consentement, qui peut douter qu'il ne vienne de Notre Seigneur? Il en écrivit aussi aux magistrats de Nicopolis, et commence sa lettre par ces paroles : La disposition des églises se fait par ceux à qui leur gouvernement est confié; mais elle est confirmée par les peuples (4).

L'église de Colonie ne pouvoit se résoudre à perdre son pasteur, et quelques-uns menaçoient de se séparer de l'Eglise, et de porter cette affaire aux tribunaux séculiers. Ils en écrivirent à saint Basile, qui blâma ceux qui

(1) Ep. 10, p. 794, D. Ep. 73, p. 870, D. Ep. 72, p. 867. Ep. 264.
(2) Ap. Basil. Ep. 385.
(3) Greg. Ep. 142, 34, 35, 36.
(4) Ep. 264, p. 1037, A. Ep. 405. ad Amphil. Ep. 264.
(5) Ep. 85. ap Patroph. Ep. 72, ad Evas. Ep. 82, p. 901, A. Ep. 10, p. 795, A. Ep. 205, ad Amphil
(6) Epist. 204, p. 1037, C.
(7) Ep. 10, p. 795, A. Ep. 191.

(1) Ep. 192, p. 976, D. Ep. 199.
(2) Sup. l. XVI, n. 41.
(3) Id. Ep. 193. Ep. 193.
(4) Ep. 204.

faisoient de telles menaces (1), louant au reste le zèle qu'ils témoignoient pour leur évêque, pourvu qu'il fût modéré, et qu'il ne s'opposât pas à ce que les évêques avoient fait par l'ordre de Dieu pour le bien commun de la province. Il promet qu'Euphronius ne les abandonnera pas, et qu'en gouvernant l'église de Nicopolis, il continuera de prendre soin de la leur; il soutient même que cette translation leur est avantageuse, parce que si Nicopolis étoit au pouvoir des ennemis de l'Eglise, Colonie ne se pourroit soutenir. En même temps, il exhortoit le clergé de Nicopolis à ne pas s'offenser de l'opposition des fidèles de Colonie (2); parce que les plus petits se croient aisément méprisés, et que le dépit les pourroit porter à des extrémités que le malheur du temps rendroit dangereuses. C'est ainsi que saint Basile autorisa la translation d'Euphronius.

XXXIV. Apologie de saint Basile contre Eustathe.

Il y avoit déjà trois ans que saint Basile souffroit les calomnies qu'Eusthate de Sébaste répandoit contre lui, sans se défendre que par le silence, et par quelques lettres particulières à ses amis (3). Enfin, il crut qu'il étoit temps de se justifier publiquement (4). Ses ennemis, loin de s'apaiser, ne faisoient que s'irriter de plus en plus contre lui, et ne cessoient de le diffamer; quand il avoit détruit une de leurs calomnies, ils en inventoient une autre, pour ne pas paroître le haïr sans sujet. Ils l'accusoient faussement, tantôt de croire trois dieux, tantôt de ne croire qu'une personne; puis ils reprenoient ce qu'il disoit effectivement avec l'Eglise catholique, qu'il y a en Dieu trois hypostases, et une bonté, une puissance, une divinité. Leur extérieur de piété donnoit créance à leurs calomnies, et l'on attribuoit son silence à la foiblesse de sa cause. Il se voyoit fameux malgré lui, mais en mauvaise part, et étoit odieux aux gens de bien prévenus par ses adversaires (5). Il crut donc devoir enfin parler, et se prévaloir des mauvaises démarches qu'ils venoient de faire, en se joignant aux ariens et au vicaire Démosthène, et il commença à écrire contre Eustathe environ l'an trois cent soixante-seize. Il publia une apologie adressée à tous les fidèles, qui se trouve entre ses lettres (6). Il dit qu'au commencement de sa conversion, ayant vu les solitaires d'Egypte, et étant touché de leur exemple, il souhaita de les imiter; et trouvant en son pays des gens qui leur ressembloient à l'extérieur par la pauvreté de leurs habits, c'étoit Eustathe et ses disciples, il en conçut une haute opinion, et crut avantageux de s'attacher à eux, malgré tout ce qu'on lui disoit pour l'en détourner, et qu'il prenoit pour des médisances. Quand il fut évêque, il commença à s'apercevoir de leurs artifices par les espions qu'ils lui donnèrent, sous prétexte de le servir dans ses fonctions; en sorte qu'il en vint à se défier presque de tout le monde. Ils l'attaquèrent sur la foi jusqu'à deux fois; mais ils le trouvèrent toujours ferme dans la doctrine qu'il avoit apprise dès l'enfance, et reçue de sa mère et de son aïeule Macrine, et il les défie de lui montrer qu'il ait jamais varié, ni qu'il ait enseigné aucune erreur, soit dans ses écrits, soit dans ses discours publics ou particuliers.

Le capital de l'accusation étoit qu'Apollinaire avoit enseigné en Syrie une mauvaise doctrine, et que saint Basile lui avoit écrit une lettre, il y avoit plus de vingt ans. Par conséquent, disoit Eustathe, vous êtes dans sa communion et complice de son crime (1). Comment savez-vous, répond saint Basile, que cette lettre est de moi? quand elle en seroit, d'où paroît-il que cet écrit, qui vous est maintenant tombé entre les mains, soit du même temps que ma lettre, et de celle à qui elle est adressée? quelle preuve y a-t-il que je sois dans ses sentiments? Interrogez-vous vous-même, combien de fois vous m'êtes venu voir dans ma retraite, sur le fleuve Iris, en présence de mon frère Grégoire? Combien de jours avons-nous passés chez ma mère, nous entretenant jour et nuit en bonne amitié? Et quand nous allâmes ensemble voir le bienheureux Sylvain de Tarse, ne parlâmes-nous pas de cette matière pendant tout le voyage? A Eusinoé, quand vous m'appelâtes, étant prêt à partir pour Lampsaque avec plusieurs évêques, ne parla-t-on pas de la foi? Vos écrivains en notes n'étoient-ils pas toujours auprès de moi pour écrire ce que je leur dictois contre l'hérésie? Les plus fidèles de vos disciples n'étoient-ils pas toujours avec moi? Quand je visitois les monastères de nos frères, et que je passois avec eux les nuits en prières, nous entretenant continuellement des choses de Dieu sans disputer, ne montrois-je pas nettement mes sentiments? Comment une si longue expérience n'a-t-elle pas prévalu sur un soupçon si léger? N'ai-je pas toujours tenu le même langage? Si ce n'est qu'avec le temps j'aie ajouté quelque chose à mes connoissances imparfaites. D'ailleurs, chacun doit répondre pour soi. Je ne suis ni le maître ni le disciple d'Apollinaire; et, si l'on répondoit pour un autre, il seroit plus juste d'imputer la doctrine d'Arius à ses disciples, et la doctrine d'Aétius à son maître. C'est qu'Eustathe, comme saint Basile explique ailleurs, avoit été disciple d'Arius, et des plus fidèles, lorsqu'Arius étoit le plus en crédit à Alexandrie, et depuis il avoit été le maître d'Aétius (2). Saint Basile décou...

(1) Ep. 202, 200. Ep. 80, p. 900, C.
(2) Ep. 193, p. 978, B.
(3) Sup, l. xvi, n. 46. Ep. 73, p. 809, D.
(4) Ep. 70, p. 893, B.
(5) Ep. 345, p. 1121, C.
(6) Ep. 79, p. 894, D.

(1) P. 896, B. 875, A; 82, 910, B; p. 898, D.
(2) P. 897, C. Ep. 74, p.

vre enfin la véritable cause de la rupture. C'est, dit-il, que ces honnêtes gens croient que notre communion leur est un obstacle pour reprendre leur puissance, à cause de la confession de foi que nous leur avons fait souscrire, et qui leur pourroit nuire auprès de ceux qui sont maintenant en autorité, c'est-à-dire des ariens; et il parle de ce qui s'étoit passé entre lui et Eustathe à Nicopolis, trois ans auparavant. Telle est l'apologie de saint Basile, à laquelle il renvoie le prêtre Génethlius, lui écrivant sur le même sujet (1).

Il écrivit aussi aux moines qui étoient sous sa conduite, insistant sur les variations d'Eustathe, qui s'attachoit toujours aux plus puissants. Ceux, dit-il (2), qui ont écrit ces lettres fameuses contre Eudoxe et tout son parti, et qui les ont envoyées à toutes les églises, exhortant à fuir leur communion, et protestant contre les sentences par lesquelles ils étoient déposés, comme portées par des hérétiques, il parle de ce qui s'étoit passé à Constantinople en trois cent soixante (3). Ceux-là mêmes, continue-t-il, sont maintenant avec eux. Ils ne le peuvent nier, puisqu'ils ont embrassé leur communion à Ancyre. Il parle du concile assemblé par Démosthène. Demandez-leur, ajoute-t-il, si Basile, qui communique avec Ecdicius, est maintenant orthodoxe. Pourquoi donc, en revenant de Dardanie, renversèrent-ils ses autels pour dresser les leurs? et pourquoi parcourent-ils encore les églises d'Amasée et de Zèle, pour y ordonner de leur autorité des prêtres et des diacres (4)? S'ils communiquent avec eux comme orthodoxes, pourquoi les poursuivent-ils comme hérétiques? Enfin, il exhorte ses moines à se tenir en repos sans entrer dans ces disputes, ni se laisser prévenir contre personne.

Il écrivit à l'église d'Evaise une lettre, où il dit qu'il n'y avoit pas encore tout-à-fait dix-sept ans depuis le concile de Constantinople; et comme il avoit été tenu au commencement de l'an trois cent soixante, cette date marque la fin de l'an trois cent soixante-seize (5). La lettre finit ainsi : Demeurez dans la foi; considérez tout le monde, et voyez combien est petite cette partie malade. Tout le reste de l'Église, qui a reçu l'Évangile depuis une extrémité jusqu'à l'autre, conserve la doctrine saine et incorruptible. Il parle ainsi sous Valens, lorsque l'arianisme triomphoit en Orient. On rapporte au même sujet, c'est-à-dire aux calomnies d'Eustathe, une homélie de saint Basile, contre ceux qui l'accusoient d'admettre trois dieux (6). Il n'y parle point contre ses calomniateurs : il se contente d'abord de se plaindre en général fort tendrement, que la charité et l'union ne règnent plus dans l'Église comme autrefois. Ensuite il explique sa doctrine, et, après avoir protesté contre cette calomnie de trois dieux, il ajoute : Si c'est parce que je ne rejette pas le Saint-Esprit, et que je ne le mets pas au rang des créatures, que je souffre cette calomnie, ne me faites point dire ce que je ne dis pas; dites nettement que c'est moi qui anathématise ceux qui disent que le Saint-Esprit est créature. Je crois cette accusation : je m'expose pour ce sujet au feu, au tranchant des épées, aux roues, aux tourments : je les recevrai avec la même assurance que les martyrs qui reposent ici. Il parloit à une fête de martyrs dans une assemblée d'évêques.

XXXV. Concile de Gangres.

L'hypocrisie d'Eustathe fut enfin reconnue et condamnée au concile de Gangres, dont on ne sait pas le temps; mais, comme saint Basile n'en parle point, il est vraisemblable qu'il ne fut tenu qu'après toutes ces lettres sur la fin du règne de Valens, et peut-être après la mort d'Eustathe, car ce concile est plutôt contre ses disciples que contre lui-même; et saint Épiphane, dans son livre des hérésies, écrit vers l'an trois cent soixante-seize, parle d'Eustathe comme d'un mort (1). Ce concile fut assemblé dans la ville de Gangres, métropole de la Paphlagonie, et nous en avons vingt canons, avec une lettre synodique, adressée aux évêques d'Arménie, qui contient en abrégé les causes du concile exprimées plus distinctement dans les canons, et attribue nommément ces abus aux disciples d'Eustathe. Les canons (2) condamnent d'anathème, premièrement ceux qui blâment le mariage, et qui disent qu'une femme vivant avec son mari ne peut être sauvée. Ceux qui se séparent d'un prêtre qui a été marié, et ne veulent pas participer à l'oblation qu'il a célébrée. Ceux qui embrassent la virginité ou la continence, non pour la beauté de la vertu, mais pour l'horreur du mariage, ou qui insultent aux gens mariés. Les femmes qui abandonnent leurs maris par aversion pour le mariage. Les parents qui abandonnent leurs enfants sous prétexte de vie ascétique, sans prendre soin de leur nourriture, ou de leur conversion à la foi. Les enfants qui, sous le même prétexte de piété, quittent leurs parents sans leur rendre l'honneur qu'ils doivent. Ceux qui enseignent aux esclaves à quitter leurs maîtres et se retirer du service, sous prétexte de piété. Le concile défend aussi de condamner ceux qui mangent de la chair, pourvu qu'ils s'abstiennent du sang, des viandes étouffées et immolées (3), suivant la pratique qui s'observoit encore. De jeûner le dimanche, ou de mépriser les jeûnes de l'É-

(1) Sup. l. XVI, n. 45, 46. Ep. 815, 1129, A.
(2) Ep. 72. P. 870, C.
(3) Sup. l. XIV, n. 22.
(4) V. Ep. 72, p. 867.
(5) Ep. 72, p. 866, D; p. 868, D.
(6) Hom. 29, p. 620, 622, I.

(1) Soc. II, c. 42, Soz. IV, c. 24. Lib. Synod. tom. 2, Conc. p. 414. Soz. II, c. 14, p. 424, B.
(2) C. 1, 3, 4, 9, 10, 14, 15, 16.
(3) C. 2. Sup. l. I, n. 32.

glise, qui viennent de la tradition (1) : de mépriser la maison de Dieu et les assemblées qui s'y font; de tenir des assemblées particulières pour y faire les fonctions ecclésiastiques, sans la présence d'un prêtre et le consentement de l'évêque. De prendre à son profit les oblations faites à l'église, ou en disposer sans le consentement de l'évêque, et de ceux qu'il en a chargés De mépriser les agapes ou repas de charité, qui se faisoient en l'honneur de Dieu. De blâmer les mémoires des martyrs, les assemblées qui s'y tenoient, et les offices qui s'y célébroient. Enfin le concile condamne les hommes qui, sous prétexte de vie ascétique, portoient un habit singulier, et condamnoient ceux qui portoient des habits ordinaires, les femmes qui, sous le même prétexte, s'habilloient en hommes, ou se coupoient les cheveux. L'Eglise a approuvé depuis que les religieuses coupassent leurs cheveux, et les usages ont varié selon les pays et les temps sur ces choses indifférentes; mais la vanité et l'affectation opiniâtre ont toujours été condamnées.

Après ces vingt canons, le concile ajoute (2) : Nous ordonnons ceci, non pour retrancher de l'Eglise ceux qui veulent s'exercer à la piété, selon les Écritures, mais ceux à qui ces exercices sont une occasion de s'élever avec arrogance au-dessus de la vie plus simple, et d'introduire des nouveautés contre l'Écriture et les canons. Nous admirons donc la virginité, nous approuvons la continence et la séparation du monde, pourvu que l'humilité et la modestie les accompagnent. Mais nous honorons le mariage, et nous ne méprisons pas la richesse accompagnée de justice et de libéralité. Nous louons la simplicité des habits, qui sont pour le seul besoin du corps, et nous n'y approuvons ni la mollesse ni la curiosité. Nous honorons les maisons de Dieu, et les assemblées qui s'y font, sans toutefois renfermer la piété dans les murailles; nous louons aussi les grandes libéralités, que les frères font aux pauvres par le ministère de l'Eglise. En un mot, nous souhaitons que l'on y pratique tout ce que nous avons appris par les divines Écritures, et par les traditions apostoliques. Ainsi parloient les pères du concile de Gangres.

XXXVI. Les Goths deviennent ariens.

Les Goths, qui avoient persécuté les chrétiens, en furent punis par les Huns, qui, ayant passé les Palus Méotides, les attaquèrent et les défirent (3). Une partie des Goths, surnommés Tervinges, envoya demander à l'empereur Valens la permission de passer le Danube, et de s'établir dans la Thrace, à condition de servir dans les armées romaines; le chef de l'ambassade fut l'évêque Ulfila, qui étoit d'une très-grande autorité parmi les Goths, ayant beaucoup travaillé à les humaniser et à les instruire dans la religion, et beaucoup souffert de la part de ceux qui étoient encore païens (1). Etant venu à Constantinople à l'occasion de cette ambassade, il conféra avec les chefs des ariens; et, soit qu'il espérât de réussir en sa négociation par leur credit, soit qu'il se laissât effectivement persuader, il embrassa leur parti, et fut cause que les Goths s'engagèrent aussi dans l'arianisme, et le portèrent ensuite dans tout l'Occident. Jusque-là ils avoient suivi la doctrine apostolique qu'ils avoient reçue d'abord : et alors même ils ne la quittèrent pas entièrement (2). Car ceux qui les séduisirent leur firent passer les différents des catholiques et des ariens pour des disputes de mots qui n'altéroient point le fond de la doctrine. Ainsi, du temps de Théodoret, les Goths disoient bien que le père étoit plus grand que le fils; mais ils ne disoient pas encore que le fils fût créature, quoiqu'ils communiquassent avec ceux qui le disoient. Ce fut Ulfila qui donna aux Goths l'usage des lettres, par des caractères formés sur les Grecs, et il traduisit en leur langue l'Écriture sainte; nous en avons encore les Évangiles imprimés, où l'on voit quelle étoit alors la langue des peuples germaniques (3). On dit qu'Ulfila n'avoit pas traduit les livres des rois, de peur que les guerres, dont ils sont remplis, ne semblassent autoriser l'inclination aux armes, qui n'étoit que trop violente chez les Goths (4). Il y avoit aussi chez les Goths des audiens. Car leur chef, ayant été relégué en Scythie, travailla à la conversion des barbares, et établit jusque chez les Goths des monastères, où la pureté des mœurs étoit grande; et ce qu'il y avoit de plus mauvais, étoit l'opiniâtreté dans leur schisme (5). La plupart furent chassés d'entre les Goths avec les catholiques dans la persécution de l'an trois cent soixante-douze (6).

XXXVII. Mort de l'empereur Valens.

L'ambassade que conduisoit Ulfila eut son effet, et l'empereur Valens accorda aux Goths la permission de s'établir dans la Thrace; mais, quoiqu'ils eussent été reçus comme amis, ils furent maltraités par les officiers romains, qui, par avarice, les laissèrent manquer de vivres, et, craignant leur désespoir, en firent tuer quelques-uns. Ainsi tous les barbares se réunirent et commencèrent à piller la Thrace l'an trois cent soixante-dix-sept, sous le consulat de Gratien et de Mérobaude (7). Va

(1) C. 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 17, 18, 19, 20.
(2) C. 21.
(3) Sup. l. XVI, n. 42. Amm. 8, 4, XXXI

(1) Soz. VI, c. 37.
(2) Theod. IV, c. ult.
(3) Socr. IV, c. 33 Vallafr, de divin, Offi. c. 7.
(4) Philost. 11, c. 5.
(5) Epiph. Hær. 70, n. 14, 15. Sup. l. X, n. 44.
(6) Sup. liv, XVI, n. 42.
(7) Idac. Fast. an. 377.

lens en apprit la nouvelle à Antioche, et, ayant promptement conclu la paix avec les Perses, il résolut de marcher à Constantinople, où il arriva en effet l'année suivante, trois cent soixante-dix-huit (1), le trentième de mai, autrement le troisième des calendes de juin, sous le consulat de Valens même, et le second de Valentinien. En partant d'Antioche, il donna ordre de cesser la persécution contre les catholiques, et de rappeler les évêques et les prêtres exilés et les moines condamnés aux mines (2). Alors les catholiques se relevèrent par toutes les villes, mais particulièrement à Alexandrie. Pierre y retourna avec les lettres du pape Damase, qui autorisoient son élection (3). On lui remit les églises, et on chassa l'usurpateur Lucius, qui se retira à Constantinople, espérant que Valens le rétabliroit, mais il avoit des affaires plus importantes.

Il avoit envoyé devant Trajan et Profuturus avec des troupes pour s'opposer aux barbares. Il y eut divers combats, et les Romains eurent quelque désavantage. Valens, étant arrivé à Constantinople, ôta le commandement à Trajan, et lui fit de grands reproches, l'accusant même de lâcheté; mais Trajan lui répondit (4) : Ce n'est pas moi, seigneur, qui ai été vaincu; c'est vous qui avez abandonné la victoire en vous armant contre Dieu, et pr curant aux barbares sa protection. Ne savez-vous pas qui sont ceux que vous avez chassés des églises, et ceux à qui vous les avez livrés? Arinthée et Victor, tous deux capitaines illustres, appuyèrent ce discours. Arinthée avoit été consul l'an trois cent soixante-douze. Il étoit homme de guerre, et avoit remporté des avantages contre les Perses, mais d'ailleurs zèle pour la religion chrétienne et pour l'église catholique (5). Il mourut peu de temps après, ayant été baptisé à la mort, et saint Basile, pour qui il avoit eu beaucoup d'amitié, écrivit des lettres de consolation à sa veuve(6). Nous avons aussi deux lettres de saint Basile à Trajan, qui marquent l'amitié qui étoit entre eux (7). Sa femme, Candide, vécut dans une grande piété, et éleva sa fille dans l'amour de la virginité et de la mortification. Le comte Térence, aussi ami de saint Basile, avoit témoigné quelque temps auparavant la même générosité (8); car, comme il étoit revenu d'Arménie après avoir remporté des victoires, Valens lui ordonna de demander ce qu'il vou droit. Térence lui présenta une requête où il lui demandoit d'accorder une église aux catholiques. L'empereur, ayant lu la requête, la déchira, et dit à Térence de lui demander autre chose. Térence ramassa les pièces de sa requête et dit : J'ai ce que je demande, seigneur, car Dieu juge l'intention.

L'empereur Valens partit de Constantinople pour aller au camp l'onzième de juin trois cent soixante-dix-huit (1). Le moine Isaac, dont la cellule étoit proche, le voyant passer avec sa suite, lui cria (2) : Où allez-vous, empereur? Vous avez fait la guerre à Dieu, il n'est pas pour vous : c'est lui qui a excité contre vous les barbares. Cessez de lui faire la guerre, autrement vous n'en reviendrez pas et vous perdrez votre armée (3). L'empereur, irrité, commanda qu'on le mît en prison jusqu'à son retour, et dit : Je reviendrai et te ferai mourir pour punition de ta fausse prophétie. Isaac répondit, élevant la voix : Oui, faites-moi mourir si vous me trouvez menteur.

Valens s'avança jusqu'auprès d'Andrinople, et reçut des nouvelles de l'empereur Gratien, son neveu (4), qui, après avoir remporté de grands avantages sur les Germains, marchoit à son secours et le prioit de l'attendre; mais Valens, jaloux des victoires de ce jeune prince, se détermina à donner la bataille avant son arrivée. Pendant qu'on s'y préparoit, Fritigerne, roi des Goths, envoya un prêtre avec une lettre pour déclarer à l'empereur qu'ils ne demandoient que la permission d'habiter en Thrace avec leurs troupeaux; mais cette députation fut sans effet (5). On en vint donc enfin à la bataille, le cinquième des ides d'août, c'est-à-dire le neuvième du mois : les Romains y furent défaits, et à peine se sauva-t-il le tiers de leur armée (6). L'empereur lui-même y périt; mais on ne trouva point son corps, et il passa pour constant qu'ayant été blessé d'un coup de flèche il fut porté dans une cabane qui se trouva proche, suivi de quelques-uns de ses gardes et de ses eunuques. Là, comme on le pansoit, les ennemis, sans savoir qui étoit dedans, voulurent enfoncer la porte, qu'ils trouvoient fermée; les Romains tirèrent sur eux du haut de la maison, et les barbares, pour ne pas perdre le temps de piller ailleurs, amassèrent du bois, des fascines et de la paille, et brûlèrent ce petit bâtiment et tous ceux qui étoient dedans, excepté un des gardes de l'empereur, qui se sauva par une fenêtre et raconta depuis la chose. Ainsi périt l'empereur Valens, âgé de près de cinquante ans, après en avoir régné quatorze quatre mois et quelques jours. Sa mort, si funeste, fut regardée comme une punition divine de la persécution qu'il avoit faite aux catholiques (7). Comme il ne laissa point de fils, tout l'empire revint à ses deux neveux et toute l'autor té à Gratien, car Valentinien n'étoit pas encore en âge d'agir par lui-même.

(1) Id, an. 378.
(2) Socr. IV, c. 35. Ruff. 11, c. 13.
(3) Hier. Chr. an. 379. Sozom. VI, c. 39.
(4) Theod. IV, c. 33.
(5) Amm. liv. XXVII, c. ult.
(6) Basil. Ep. 380, p. Ad Arinth. Ep 186, 202, ad Uxor. Ar.
(7) Ep. 370, 377. Pall. Laus. c. 145.
(8) Theod. IV, c. 32.

(1) Idac. Fast. an. 378.
(2) Theod. IV, c. 31.
(3) Soz VI, c. 40.
(4) Amm. XXXI, c. 12.
(5) Ibid c. 13. Idac. Faust.
(6) Socr. IV, c. ult. Soz. VI, c. ult.
(7) Theod. IV, Hist. n. 36.

XXXVIII. Ouvrages de saint Ambroise.

Gratien fut toujours sincèrement attaché à la foi catholique. Étant prêt à marcher au secours de Valens, il vouloit se munir d'un préservatif contre les mauvaises doctrines qui avoient cours en Orient. Il s'adressa à saint Ambroise, et lui demanda un traité qui établit la divinité de Jésus-Christ. Saint Ambroise composa, pour le satisfaire (1), les deux premiers livres, intitulés de la Foi. Dans le premier, il montre d'abord en quoi consiste la foi catholique, établissant l'unité de la nature divine et la trinité des personnes (2); il prouve la divinité de Jésus-Christ, puis il réfute les principales erreurs des ariens, que le fils fût dissemblable au père, qu'il eût commencé, qu'il fût créé. Il continue, dans le second, à montrer que les attributs de la divinité conviennent au fils; il explique comment il est envoyé par le père, comment il lui est soumis, comment il est moindre; il distingue ce qui lui convient comme Dieu et comme homme, et, entre autres, les deux volontés (3). Il finit en promettant à l'empereur la victoire sur les Goths, dont il espère que la protection de l'Eglise sera le fruit. Ces deux premiers livres de saint Ambroise sur la foi ont été fort célèbres dans l'antiquité.

Il y avoit à peine trois ans qu'il étoit évêque, et déjà on le regardoit comme le principal docteur de l'église latine (4). Sa réputation s'étendoit jusqu'en Mauritanie, et en attiroit des vierges qui venoient à Milan recevoir le voile de ses mains. Il en venoit aussi des villes voisines, de Plaisance et de Boulogne, et c'étoit le fruit des fréquentes exhortations qu'il faisoit sur cette matière (5); mais elles avoient moins de succès à Milan, où il prêchoit; plusieurs se plaignoient qu'il relevoit trop la virginité, et les mères enfermoient leurs filles de peur qu'elles n'assistassent à ses instructions ou qu'elles n'allassent se consacrer entre ses mains. Les discours qu'il avoit faits sur cette matière ayant eu tant de succès, sainte Marceline, sa sœur, qui avoit depuis long-temps fait vœu de virginité à Rome, l'en félicita par lettres et le pria de les lui envoyer, puisqu'elle ne pouvoit le venir entendre. Ce fut donc à sa prière qu'il recueillit, en trois livres intitulés des Vierges, les sermons qu'il avoit faits sur ce sujet, dont le premier contient l'éloge de sainte Agnès, parce qu'il fut prononcé le jour de sa fête. Il y marque que les vierges de Boulogne étoient au nombre de vingt; qu'elles travailloient de leurs mains, non-seulement pour vivre, mais pour faire des libéralités, et qu'elles avoient un zèle et une industrie singulière pour attirer d'autres filles à cette sainte profession (1). Il exhorte les filles à se consacrer, même malgré leurs parents. Dans le troisième livre, il rapporte le discours que le pape Libère avoit fait à sainte Marcelline, en lui donnant l'habit de vierge dans l'église de Saint-Pierre, le jour de Noël (2). Elle ne vivoit pas en communauté, mais avec ses parents, comme plusieurs vierges en ce temps-là. Elles avoient à l'église leur place séparée par des planches, et on y voyoit des sentences de l'Ecriture sur les murailles pour leur instruction (3).

Le livre des veuves suivit peu de temps après, à l'occasion d'une femme qui, sous prétexte qu'il l'avoit exhortée à quitter le deuil et à se consoler de la mort de son mari, avoit voulu se remarier ayant déjà des filles mariées (4). Il y relève l'indécence de ces mariages, mais il prend grand soin de déclarer qu'il ne condamne point les secondes noces; comme dans les livres des vierges, il ne manque pas d'établir la sainteté du mariage. Dans le livre des veuves, il parle ainsi de l'invocation des saints : Il faut prier les anges, qui nous sont donnés pour notre garde, et les martyrs, dont les corps semblent nous être des gages de leur protection; ils sont les inspecteurs de notre vie et de nos actions. Saint Ambroise écrivit un peu après un traité de la virginité, où il se défend contre ceux qui l'accusoient de la persuader et de défendre le mariage aux filles consacrées à Dieu. Il avoue hautement le fait; mais il montre que la virginité n'est ni mauvaise, ni nouvelle, ni inutile. On se plaint, *dit-il*, *que* le genre humain va manquer. Je demande qui a cherché une femme sans en trouver, quelle guerre ou quel meurtre on a vu pour une vierge? Ce sont des suites du mariage de tuer l'adultère, de faire la guerre au ravisseur. Le nombre des hommes est plus grand dans les lieux où la virginité est plus estimée. Informez-vous combien l'église d'Alexandrie, celles de toute l'Orient et d'Afrique ont accoutumé de consacrer de vierges tous les ans : il y en a plus que ce pays-ci ne produit d'hommes.

XXXIX. Sa charité.

Les ravages des Goths dans la Thrace et dans l'Illyrie s'étendirent jusqu'aux Alpes, et donnèrent matière à saint Ambroise d'exercer sa charité (5). Il s'appliqua à racheter les captifs, et y employa même les vases de l'église, qu'il fit briser et fondre pour cet effet, mais seulement ceux qui n'étoient point encore consacrés, réservant ceux qui l'étoient pour un plus grand besoin. Les ariens lui en firent un reproche, dont il ne se défendit qu'en soutenant qu'il étoit plus avantageux de conserver à Dieu des âmes que de l'or. Car, en rachetant ces cap-

(1) Ambros. III, de Fide Prolog.
(2) Lib. 1, c. 1, n. 8.
(3) C. 5, 6, 7. etc. Lib. II, c. 9,10; c. 8. Lib II, c. 7; c. 16.
(4) 11. de Virginit. c. 10.
(5) 11. de Virginit. c. 10.

(1) Eod. c. 10.
(2) C. 11. III. de Virginit. c. 1.
(3) Id. de Virginit. laps. c. 6.
(4) C. 11. I. de Virginit. c. 7, c. 9, n. 55, 5, 6, 7.
(5) 11. Offic. c. 15, n 76. Ibid. c. 29.

tifs, on ne sauvoit pas seulement la vie aux hommes et l'honneur aux femmes, mais la foi aux enfants et aux jeunes gens, qu'ils auroient contraints de prendre part à leur idolâtrie. Saint Ambroise dit à cette occasion : L'Eglise a de l'or, non pour le garder, mais pour le distribuer et subvenir aux nécessités. Et ensuite : Je reconnois que le sang de Jésus-Christ, répandu dans l'or, n'y a pas seulement brillé, mais qu'il y a encore imprimé la vertu de la rédemption. On voit ici ce qu'il croyoit de la liqueur contenue dans le calice ; on voit qu'il avoit des vases consacrés, et d'autres qui ne l'étoient pas ; on voit enfin que les églises étoient richement servies, puisqu'il ne parle que de vases d'or.

En cette même occasion, comme les peuples d'Illyrie, fuyant les barbares, se retiroient en Italie (1), saint Ambroise écrivit à Constantius, nouvel évêque de la Romagne ; et, entre plusieurs instructions qu'il lui donna, il l'avertit de se donner de garde de ces Illyriens, la plupart infectés de l'arianisme, à cause de Valens, d'Ursace et des autres évêques hérétiques qui y avoient si long-temps régné. Il lui recommande donc de ne pas permettre qu'ils approchent des fidèles. Il ajoute que la vigueur de la sagesse est de ne pas croire légèrement ; et toutefois il veut que Constantius soit facile à recevoir ceux qui voudront revenir, pour ne les pas éloigner, mais que, sans s'y fier entièrement, il leur laisse croire qu'il est content d'eux. Je vous recommande, dit-il, l'église de Forum Cornelii (on croit que c'est Imola), afin qu'étant voisin vous la visitiez souvent, jusqu'à ce qu'on y ordonne un évêque. L'occupation que me donne l'approche du carême m'empêche de me tant éloigner. Cette occupation du carême étoit sans doute l'instruction des catéchumènes Il s'y appliquoit tellement, qu'au temps de sa mort cinq évêques purent à peine remplir ce qu'il avoit accoutumé de faire seul (2).

XL. Mort de saint Satyre.

Vers le même temps, il perdit Satyre, son frère, sur qui il s'étoit déchargé du soin de toutes ses affaires temporelles (3). Satyre voulut passer en Afrique, pour faire payer un nommé Prosper, qui s'applaudissoit, dit saint Ambroise, croyant que mon sacerdoce lui seroit une occasion de ne me pas rendre ce qu'il m'avoit pris. Satyre, s'étant embarqué en hiver et dans un vieux bâtiment, fit naufrage et pensa périr. Il n'étoit pas baptisé, et, pour ne pas mourir entièrement privé des saints mystères, c'est-à-dire l'eucharistie, il la demanda à ceux qui étoient baptisés. Mais, comme il n'étoit pas permis, même de l'avoir, à d'autres qu'aux fidèles, il la fit envelopper dans un orarium : c'étoit une espèce de long mouchoir que les Romains portoient au col en ce temps-là. Il le prit sur lui, se jeta ainsi dans la mer sans chercher de planches pour se soutenir, et arriva le premier à terre. On voit ici que les chrétiens portoient avec eux l'eucharistie dans les voyages, et la regardoient comme un préservatif dans les périls. (1) Satyre étant échappé de celui-ci, et persuadé que le sacrement qui l'avoit ainsi protégé lui seroit bien plus utile quand il le recevroit au dedans, se pressa de se faire baptiser. Il fit donc venir l'évêque du lieu, et, pour s'assurer de sa foi, il lui demanda s'il communiquoit avec les évêques catholiques, c'est-à-dire avec l'église romaine (2). Ainsi parle saint Ambroise, de qui nous tenons tout ce récit. Satyre trouva que l'église de ce lieu étoit du schisme de Lucifer : apparemment c'étoit en Sardaigne. Et il aima mieux s'exposer à la mer encore une fois que de recevoir le baptême de la main d'un schismatique, quoique ce schisme ne fût accompagné d'aucune erreur dans la foi. Etant abordé en pays de catholiques, il reçut la grâce du baptême, et la conserva jusqu'à sa mort. Il se proposa même de garder la continence ; mais il en faisoit un secret à son propre frère. Il mourut à son retour à Milan, entre les bras de saint Ambroise et de sainte Marcelline, et leur laissa la disposition de son bien sans faire de testament. Ils crurent qu'il ne les en avoit faits que dispensateurs, et donnèrent tout aux pauvres. Les funérailles de saint Satyre furent faites avec solennité, et saint Ambroise y prononça son oraison funèbre, en présence du corps exposé à découvert. Le septième jour d'après, on revint au tombeau pour y faire les prières accoutumées, et saint Ambroise y prononça encore un discours, pour montrer comme on doit se consoler de la perte des personnes les plus chères par la foi de la résurrection. L'Eglise honore la mémoire de saint Satyre le dix-septième de septembre (3).

XLI. Concile de Rome pour saint Damase.

Dans cet intervalle, entre la mort de Valens et l'élection de Théodose, il se tint un concile à Rome d'un grand nombre d'évêques de toutes les parties d'Italie, qui adressèrent une lettre aux deux empereurs, Gratien et Valentinien (4). Ils les remercient de ce que, pour réprimer le schisme d'Ursin, dès le commencement ils avoient ordonné que l'évêque de Rome jugeroit les autres évêques, en sorte qu'ils ne seroient point sujets au tribunal des juges laïques, et que les causes ecclésiastiques seroient examinées en conscience, et par la considération des mœurs des parties, non par les formalités judiciaires et les rigueurs de la

(1) Epist. 2, al. 19, n. 20, p. 27.
(2) Paulin. Vit. n. 38.
(3) Admon. t in lib. de Exc. Sat. Ambr. de Exc. Sat. n. 24. Ibid. n. 42.

(1) V. Greg. 1, Dialog. c. 36
(2) N. 46, 47, 48, 52, 17, 19, 59, 78.
(3) Martyr. Rom.
(4) Tom. 2, Conc. p. 1001.

question. Ils se plaignent ensuite qu'Ursin, quoique relégué depuis long-temps, ne laissoit pas de solliciter la lie du peuple par les clercs qu'il avoit ordonnés contre les règles; qu'à son exemple quelques évêques, déjà condamnés par le jugement du pape, ou craignant avec raison de l'être, achetoient le secours de la populace, et se maintenoient par force dans leurs églises. Ils se plaignent en particulier de l'évêque de Parme, de Florentius de Pouzzole, d'un nommé Restitut, en Afrique; puis ils ajoutent : Vous aviez aussi ordonné qu'on chassât en Afrique ceux qui rebaptisent; mais, étant ainsi chassés, ils ont ordonné Claudien, et l'ont envoyé, avec le nom d'évêque, pour troubler la ville de Rome. Vous avez commandé qu'il fût chassé de Rome et renvoyé en son pays (1); mais, quoiqu'il ait été arrêté plusieurs fois, il demeure à Rome malgré les juges, gagnant souvent par argent des pauvres pour les rebaptiser. Enfin, la faction d'Ursin en est venue jusqu'à suborner un juif apostat, nommé Isaac, pour attaquer la personne de notre frère saint Damase, et réduire celui qui étoit établi juge de tous à plaider lui-même sa cause, afin qu'il n'y eût personne qui pût juger les usurpateurs de l'épiscopat. Vous avez dissipé leurs artifices; vous avez, par votre jugement, reconnu et publié l'innocence de notre frère Damase. Isaac, n'ayant pu prouver ce qu'il avoit avancé, a eu le sort qu'il méritoit. En effet, il fut relégué dans un coin de l'Espagne.

Les évêques continuent (2) : Nous vous prions donc d'ordonner que quiconque, étant condamné par Damase ou par les évêques catholiques, voudra retenir son église, ou refusera de se présenter au jugement des évêques, y étant appelé, le préfet du prétoire d'Italie, ou le vicaire, le fasse venir à Rome; ou, si la question est émue dans un pays éloigné, qu'il soit amené par les juges des lieux, pour être jugé par le métropolitain; ou, s'il est métropolitain lui-même, qu'on le fasse venir sans délai à Rome, ou devant les juges que l'évêque de Rome aura donnés. Que si le métropolitain, ou quelqu'autre évêque, est suspect à l'accusé, il pourrra appeler à l'évêque de Rome, ou à un concile de quinze évêques voisins. Qu'on impose silence à ceux qui seront ainsi exclus, et que l'on éloigne ceux qui seront déposés du territoire de la ville où ils auront été évêques. Que notre frère Damase ne soit pas de pire condition que ceux au-dessus desquels il est élevé par la prérogative du siége apostolique, quoiqu'il leur soit égal en fonction, et qu'ayant été justifié par vous-mêmes, il ne soit pas soumis aux jugements criminels, dont votre loi a exempté les évêques ; car, s'il a bien voulu se soumettre au jugement des évêques, ce ne doit pas être contre lui un prétexte de calomnie. C'étoit apparemment dans ce même concile de Rome que le pape, quoique suffisamment justifié par l'empereur, avoit encore été jugé canoniquement par les évêques. Ils ajoutent : Il ne fait que suivre les exemples de ses prédécesseurs, suivant lesquels l'évêque de Rome peut se défendre dans le conseil de l'empereur, si on ne confie pas sa cause à un concile. Car le pape Sylvestre, étant accusé par des hommes sacriléges, plaida sa cause devant votre père Constantin. Les évêques le nomment père de Gratien, parce que Gratien avoit épousé Constantia, fille posthume de Constantius. Au reste, ce fait du pape Sylvestre est remarquable, et ne se trouve point ailleurs.

XLII. Lois de Gratien pour l'Église.

L'empereur Gratien satisfit à cette requête du concile par un rescrit adressé à Aquilin, vicaire de Rome, qui porte aussi le nom de l'empereur Valentinien, son frère, suivant le style ordinaire (1). Par ce rescrit, les empereurs ordonnent aux vicaires de Rome d'exécuter les ordres précédents; de chasser à cent milles de Rome les séditieux marqués par les conciles des évêques, et de les chasser aussi du territoire des villes qu'ils troublent. Ils ajoutent : Nous voulons que quiconque voudra retenir son église, étant condamné par le jugement de Damase, rendu avec le conseil de cinq ou sept évêques ou par le jugement des évêques catholiques, ou celui qui, étant cité au jugement des évêques, refusera de s'y présenter ; nous voulons que, par l'autorité des préfets du prétoire de Gaule ou d'Italie, ou des proconsuls ou des vicaires, il soit renvoyé au jugement des évêques, et conduit à Rome sous bonne garde; que, si le rebelle est dans un pays plus éloigné, toute la connoissance en soit renvoyée à l'évêque métropolitain ; ou, s'il est métropolitain lui-même, qu'il se rende à Rome sans délai, ou devant les juges donnés par l'évêque de Rome, ou au concile de quinze évêques voisins, à la charge de n'y plus revenir après ce jugement. Enfin, nous voulons que les gens de mœurs notablement corrompues, ou notés comme calomniateurs, ne soient pas reçus facilement, contre un évêque, comme accusateurs ou comme témoins. Ainsi, les empereurs accordent au concile de Rome tout ce qu'il demandoit.

L'année précédente, l'empereur Gratien avoit fait une loi contre les donatistes (2), adressée à Flavien, vicaire d'Afrique, et datée du seizième des calendes de novembre, sous le consulat de Gratien et de Mérobaude, c'est-à-dire le dix-septième d'octobre trois cent soixante-dix-sept. Elle porte condamnation de ceux qui rebaptisent, et ordre de rendre aux

(1) Sup. liv. XVI, n. 30. (2) Resc. Grat. in fine.

(1) To. 2, Conc. p. 1003, etc. ap Baron. an. 381. (2) L. II, Cod. Th. de S. Bap.

catholiques les églises qu'ils retiennent. Et comme, étant chassés des églises, ils s'assembloient dans les grandes maisons, à la ville ou à la campagne, il est ordonné que ces maisons seront confisquées, et les assemblées dissipées. Le vicaire Flavien, quoiqu'il fût lui-même du parti des donatistes, en fit mourir quelques-uns des plus séditieux, en exécution des lois; et toutefois les autres ne laissèrent pas de communiquer avec lui (1).

Aussitôt après la mort de Valens, Gratien fit une loi, par laquelle il permettoit à chacun de suivre en sûreté la religion qu'il voudroit, et même de s'assembler, excepté les manichéens, les photiniens et les eunomiens (2) : ce qu'il faut entendre pour l'Orient. En même temps, il rappela tous ceux que Valens avoit bannis pour la religion catholique; car, encore que Valens, en partant d'Orient, eût donné des ordres pour les rappeler, l'exécution ne suivoit pas si promptement (3). Gratien chargea Sapor, duc d'Orient, de faire observer ses lois, de chasser les ariens des églises, et de les rendre aux catholiques.

L'année suivante, trois cent soixante-dix-neuf, sous le consulat d'Ausone et d'Olybrius, Gratien, étant à Milan le troisième d'août, fit une loi adressée à Hespérius, préfet du prétoire d'Italie, par laquelle, en révoquant celle qu'il avoit faite à Sirmium en trois cent soixante-dix-huit, il défend à tous les hérétiques, sans exception, d'enseigner leurs erreurs ou de rebaptiser, et à leurs évêques, leurs prêtres et leurs diacres, de tenir des assemblées. Un mois auparavant, le cinquième de juillet, étant à Aquilée, il exempta les clercs marchands de la collation lustrale, jusqu'à la somme de dix sous d'or dans l'Illyrie et l'Italie, et quinze sous d'or dans la Gaule (4). Les dix sous d'or sont environ quatre-vingts francs de notre monnoie, et les quinze sous six-vingt francs. Ainsi l'on favorisoit le trafic des clercs, pourvu qu'il fût très-modique, et seulement pour leur aider à subsister frugalement, non pour les occuper entièrement et les enrichir. Ces deux lois de l'an trois cent soixante-dix-neuf ne furent faites par Gratien qu'après qu'il se fût donné Théodose pour collègue.

XLIII Théodose, empereur.

Car, comme il voyoit l'empire attaqué de tous côtés par les barbares, il crut avoir besoin d'un homme de grand mérite pour lui aider à soutenir un si grand poids (5). Ainsi, quoiqu'il eût un jeune frère déjà reconnu empereur, il fit venir d'Espagne Théodose, et l'associa à l'empire à Sirmium, capitale de l'Illyrie occidentale, où il étoit demeuré depuis la défaite de Valens. Ce fut là qu'il déclara Théodose empereur, le quatorzième des calendes de février, sous le consulat d'Ausone et d'Olybrius, c'est-à-dire le dix-neuvième janvier trois cent soixante-dix-neuf (1). Gratien partagea l'empire avec lui, lui laissant tout l'Orient, avec la Thrace et l'Illyrie orientale, qui comprenoit toute la Grèce, et dont Thessalonique étoit la capitale. L'Occident demeura à Gratien et à Valentinien, son frère, et ils le partagèrent ainsi : Gratien eut la Gaule, l'Espagne, la Bretagne; Valentinien eut l'Italie, l'Afrique et l'Illyrie occidentale. Théodose étoit alors dans sa trente-troisième année, né en Espagne (2), et descendu de l'empereur Trajan, à qui il ressembloit par toutes ses grandes qualités de corps et d'esprit, sans avoir ses défauts. Son père se nommoit aussi Théodose ou Honorius, et fut un des plus grands capitaines de son temps. Il défit en Afrique le tyran Firmius, sous Valentinien le père, en trois cent soixante-treize; mais, trois ans après, en trois cent soixante-seize, il fut calomnié auprès de l'empereur Gratien, et eut la tête tranchée à Carthage, après avoir demandé et reçu le baptême (3). Théodose le fils avoit aussi donné des preuves de sa valeur, et étoit duc de Mésie au temps de la disgrâce de son père; mais, ne s'y trouvant pas en sûreté, il se retira en Espagne, d'où Gratien le fit venir pour l'associer à l'empire, et ce choix fut approuvé de tout le monde (4).

XLIV. Actions de saint Ambroise.

Comme l'empereur Gratien étoit à Sirmium, Pallade et Secondien, évêques en Illyrie, et les seuls de tout l'Occident, qui soutenoient encore le parti des ariens, s'adressèrent à lui, se plaignant qu'on les nommât ariens, et le priant d'assembler un concile de tout l'empire, particulièrement des provinces d'Orient, dont ils espéroient plus de protection (5). Les évêques catholiques consentoient que Gratien fût lui-même l'arbitre de la dispute; mais il la renvoya à leur jugement, et marqua Aquilée pour le lieu du concile (6). Depuis saint Ambroise lui représenta que pour deux hérétiques il n'étoit pas nécessaire de fatiguer tant d'évêques, et que lui avec les autres évêques d'Italie suffiroient pour leur répondre. Gratien se rendit à cet avis, et dispensa même de

(1) Aug. Epist. 87. Al. 164, ad Emerit. n. 8. Sup. num. 35. L. 5, C. Th. de Hæret.

(2) Soc. v, c. 2. Sozom. VII, c. 1.

(3) Theod. 5, c. 2. Theophan. an. 371, p. 56. V. Pagi. an. 378, n. 6, 7, etc.

(4) L. 11, C. Th. de Lustr. Coll.

(5) Socr. v, c. 2. Sozom. VII, c. 2. Theod. V, Hist. c. 5. Zosim. lib IV, p. 75.

(1) Aug. v, Civit. c. 25. Idac. Fast. an. 376. Marcell. Chr. init. Chron. Pasch. p. 303.

(2) Aurel Victor. Epit. in Theod.

(3) Amm. lib. XVII, c. 8. Id lib. XXIX c. 5. Oros. VII, c. 33. Hier. Chr. an. 377. Amm. XXIX, c. ult.

(4) Aurel. Vict. Epist. in Gratian.

(5) Ambr. Ep. 12, n. 3. Ep. 10, n. 2.

(6) Script. imp. in Gestis Conc. Aquil. n. 4.

venir au concile ceux que le voyage pourroit incommoder, à cause de leur grand âge, de leur santé affoiblie par les jeûnes, ou de leur pauvreté si honorable à des évêques; mais il permit d'y venir à tous ceux qui voudroient. Le concile d'Aquilée ne s'assembla que deux ans après, en trois cent quatre-vingt-un.

Gratien, retournant d'Illyrie en Gaule (1), écrivit à saint Ambroise une lettre de sa main, où il le nomme son père, et le prie de le venir trouver pour l'instruire encore de la vérité dont il étoit déjà très-persuadé, et de lui renvoyer le traité qu'il lui avoit donné, y ajoutant les preuves de la divinité du Saint-Esprit. Saint Ambroise dans sa réponse lui donne le titre de prince très-chrétien, s'excusant de n'avoir pas été au devant de lui, et l'assurant qu'il l'a accompagné en esprit, et suivi par ses prières pendant tout le voyage. Il promet de l'aller trouver en diligence, et cependant il lui envoie les deux livres qu'il lui avoit déjà donnés, c'est-à-dire les deux livres sur la foi; mais il demande du temps pour le traité du Saint-Esprit. Il y a apparence que l'empereur le prévint, puisqu'il étoit à Aquilée le cinquième de juillet, et à Milan le troisième d'août, où il donna la loi contre les hérétiques, dont il a été parlé, et peut-être fut-elle dressée par le conseil de saint Ambroise (2). Cependant l'empereur désiroit qu'il traitât la matière plus au long; et les hérétiques l'accusoient d'avoir affecté d'être court pour éviter de répondre à leurs objections, parce qu'elles étoient sans réponse. C'est ce qui l'obligea d'ajouter aux deux livres de la foi trois autres livres pour en faire cinq en tout; et ces trois derniers sont principalement employés à expliquer tous les passages de l'Ecriture, que les ariens détournoient à leur avantage. Mais il remet à un autre temps le traité du Saint-Esprit.

L'impératrice Justine demeura quelque temps à Sirmium, apparemment avec le jeune Valentinien son fils (3). Le siége de cette ville, capitale d'Illyrie, vint alors à vaquer, et il étoit important de remédier aux maux qu'y avoient fait l'hérésiarque Photin, et ensuite l'arien Germinius. Photin avoit été déposé et chassé dès l'an trois cent cinquante-un; mais il n'étoit mort que la douzième année de Valens, c'est-à-dire en trois cent soixante-quinze, en Galatie, sa patrie, et le lieu de son exil. Saint Ambroise se rendit à Sirmium, quoique ce fût hors de sa province, comme il étoit ordinaire aux plus saints évêques de secourir les églises en pareilles occasions. L'impératrice Justine, voulant faire élire un évêque arien, s'efforçoit de le faire chasser de l'Eglise par son autorité, et par la multitude qui y étoit assemblée (4); mais, sans se mettre en peine de ses efforts, il demeuroit sur le tribunal. Ainsi nommoit-on le lieu élevé au fond de l'église, où étoit le siége de l'évêque, et ceux des prêtres à ses côtés (1). Une des vierges ariennes eut l'impudence de monter sur le tribunal, et, prenant saint Ambroise par ses habits, elle le vouloit tirer du côté des femmes, qui l'auroient maltraité et chassé de l'église. Saint Ambroise lui dit: Quoique je sois indigne du sacerdoce, il ne vous convient pas, ni à votre profession, de mettre la main sur un prêtre, quel qu'il soit; vous devriez craindre le jugement de Dieu. Le lendemain on la porta en terre, et saint Ambroise, rendant le bien pour le mal, honora ses funérailles de sa présence. Cet accident n'épouvanta pas peu les ariens, et procura aux catholiques la liberté d'ordonner en grande paix un évêque, qui fut Anémius. Saint Ambroise revint à Milan après cette ordination, et l'impératrice Justine conçut dès lors contre lui cette haine qui eut de si grandes suites (2).

(1) Ap. Ambr. Ep. 1.
(2) Sup. n. 42. Lib. III, de Fide, c. 1
(3) Lib. v, c. 2, n. 34.
(4) Paul. Vit. n. 11.

XLV. Retour de saint Mélèce.

En Orient l'Église catholique commençoit à respirer depuis la mort de Valens, principalement pour le retour des évêques bannis (3). Quelques-uns, trouvant des ariens en possession de leurs églises, consentirent qu'ils y demeurassent en embrassant la foi catholique, et cédèrent volontiers leurs chaires pour éviter le schisme. Eulalius, évêque d'Amasée, dans le Pont, trouva à sa place un arien, qui n'avoit pas dans la ville cinquante personnes qui le reconnussent pour évêque. Eulalius ne laissa pas de lui offrir, s'il vouloit se réunir à l'Eglise catholique, de gouverner en commun son troupeau, lui cédant même le premier rang. L'arien refusa, et fut abandonné des siens mêmes, qui se réunirent aux catholiques. L'église d'Antioche étoit toujours divisée. Paulin y étoit demeuré pendant la persécution, et Mélèce, étant revenu après la mort de Valens, fut reçu avec une extrême joie. Toute la ville alla au devant de lui, les uns lui baisoient les mains, les autres les pieds; ceux que la foule empêchoit d'approcher, s'estimoient heureux d'entendre sa voix ou de voir son visage (4). Le duc Sapor étoit alors à Antioche, chargé de l'exécution des lois faites en faveur de la religion, particulièrement de rétablir les pasteurs exilés, et de rendre les églises à ceux qui communiquoient avec le pape Damase. Paulin prétendoit à ce titre le siége d'Antioche, et Apollinaire soutenoit aussi qu'il communiquoit avec Damase; Mélèce se tenoit en repos. Alors le prêtre Flavien dit à Paulin en présence de Sapor: Si vous communiquez avec Damase, confessez comme lui dans la trinité une essence et trois hypostases. Ceux du parti de Paulin vouloient bien recevoir Mélèce, à condition qu'il gouverneroit avec

(1) Mœurs Ch. n. 35.
(2) Paul. n. 12.
(3) Soz. VII, c. 2.
(4) Chr. in Melet.

Paulin l'église d'Antioche, et Mélèce, qui étoit le plus doux de tous les hommes, y consentoit, et en pressoit même Paulin (1). Puisque nos ouailles, disoit-il, ont une même foi, rassemblons-les dans une même bergerie, et si le siége épiscopal est cause de notre différent, mettons-y le saint Evangile, et nous asséyons aux deux côtés les premiers au rang des prêtres; celui de nous deux qui survivra aura après la mort de l'autre la conduite du troupeau. Paulin ne voulut point accepter la proposition, ni recevoir pour collègue un homme choisi, disoit-il, par les ariens. Mais ceux de la communion de Mélèce, qui étoient en très-grand nombre, le mirent sur le siége épiscopal dans une église hors la ville, c'est-à-dire apparemment dans la Pallée, et le duc Sapor autorisa cette action.

Saint Mélèce établit vers ce temps-là plusieurs évêques dans les villes, où il y en avoit eu d'ariens. Il avoit déjà donné Diodore à Tarse; il donna encore Jean à Apamée et Etienne à Germanicie. L'un et l'autre avoient gouverné les catholiques pendant la persécution. Jean étoit illustre par sa naissance, et encore plus par son éloquence et par la sainteté de sa vie. Etienne avoit été nourri dans la science ecclésiastique, et très-bien instruit de la littérature des Grecs. Il corrigea le mal qu'Eudoxe avoit fait à Germanicie, et ramena les ariens à l'unité de l'Eglise. Saint Cyrille rentra alors dans son siége de Jérusalem à la place d'Hilarion; et Gélase, neveu de saint Cyrille, fut rétabli à Césarée de Palestine, à la place de l'arien Euzoïus, qui en fut chassé par Théodose (2).

XLVI. Martyre de saint Eusèbe de Samosate.

Saint Eusèbe de Samosate, étant revenu de son exil, établit aussi des évêques en divers lieux, soit par l'autorité que lui donnoit son âge, sa vertu, et ce qu'il avoit souffert pour la foi, soit qu'on lui attribue les ordinations qu'il avoit procurées auprès de ceux qui en avoient le pouvoir (3). Il établit donc à Bérée Acace, homme dès lors célèbre. Il avoit excellé dans la vie monastique sous Astérius, disciple de saint Julien Sabas, et continua les mêmes pratiques de vertu pendant son épiscopat, qui dura cinquante-huit ans (4). Sa porte étoit toujours ouverte à tout le monde, en sorte qu'on pouvoit lui parler à toute heure, même pendant son repas, même la nuit (5); car il permettoit d'interrompre son sommeil, tant il craignoit peu d'avoir des témoins de ses actions les plus secrètes. Saint Eusèbe mit aussi pour évêque à Hiéropolis, Théodote, illustre par la vie ascétique; à Chalcide, Eusèbe; à Cyr, Isidore, tous trois d'un rare mérite et d'un grand zèle; à Edesse, saint Euloge, qui avoit été banni en Egypte (1), car saint Barses étoit déjà mort. Euloge fit évêque Protogène compagnon de son exil et de ses travaux, et le mit à Carres pour y rétablir la religion. Le dernier lieu où saint Eusèbe de Samosate institua un évêque, fut à Dolique, petite ville de Syrie, infectée de l'arianisme. Il voulut donc y mettre pour évêque Maris, homme de mérite, et orné de grandes vertus. Mais, comme il entroit lui-même dans la ville, une femme arienne lui jeta du haut de son toit une tuile, dont elle lui cassa la tête, et il mourut peu de temps après. Mais auparavant il fit faire serment à ceux qui étoient présents de ne point poursuivre la punition de cette femme. Telle fut la fin de saint Eusèbe de Samosate. L'Eglise le compte entre les martyrs, et honore sa mémoire le vingt-unième de juin (2). Son successeur fut Antiochus, son neveu, qui l'avoit suivi en Thrace pendant son exil, et qui avoit été lui-même relégué en Arménie. Le concile de la province s'étant assemblé suivant la coutume, pour l'ordonner évêque de Samosate, Jovien, évêque de Perge, qui avoit été quelque temps dans la communion des ariens, s'y trouva comme les autres (3) Tous ayant donné leurs suffrages pour l'élection d'Aniochus, on le mena près de l'autel, et on le fit mettre à genoux pour recevoir l'imposition des mains. Mais comme en se retournant il vit Jovien qui s'avançoit avec les autres, il repoussa sa main, et voulut qu'il se retirât, disant qu'il ne pouvoit souffrir sur sa tête une main qui avoit reçu des mystères célébrés par des blasphèmes, c'est-à-dire l'eucharistie des ariens.

XLVII. Mort de saint Basile et de saint Ephrem.

Saint Basile étoit mort dès le commencement de l'année trois cent soixante-dix-neuf, dans le temps que Gratien régnoit seul en Orient. Avant sa mort, il imposa les mains à plusieurs de ses disciples, pour ordonner des évêques catholiques aux églises de sa dépendance (4). A ses funérailles, il y eut une telle affluence de peuple, que plusieurs furent étouffés dans la presse. Chacun s'efforçoit de toucher la frange de son habit, le lit sur lequel on le portoit, son ombre, croyant en recevoir quelqu'utilité. Les gémissements étouffoient le chant des psaumes, les païens mêmes et les juifs le regrettoient. Toute la terre le pleura, comme le docteur de la vérité et le lien de la paix des églises. Tous ceux qui avoient approché de lui, même pour le servir, se faisoient honneur de rapporter jusqu'à ses actions et ses paroles les moins importantes (5). Plu-

(1) Soc. V, c. 5. Soz. VII, c. 3. Theod. V, c. 23.
(2) Hier. Scrip. Sup. XVI, 32. Ep. Hær. 73.
(3) Theod. V, c. 4.
(4) Idem. Philost. c. 2, p. 777, C.
(5) Soz. VII, c. 17.

(1) Sup. l. XVI, n. 33.
(2) Martyr. Rom.
(3) Theod. IV, Hist. c. 15, 16.
(4) Hier. de Scrip. Greg. Naz. Or. 20, p. 370, D.
(5) Carm. 64, p. 152, D, Or. 20, p. 370.

sieurs affectoient d'imiter son extérieur, sa pâleur, sa barbe, sa démarche, et jusqu'à ses défauts, comme sa lenteur à parler. Car il étoit le plus souvent pensif et recueilli en lui-même : ce qui, étant mal imité, dégénéroit en tristesse. On copioit encore son habit, son lit, sa nourriture, quoiqu'en tout cela il eût agi naturellement sans rien affecter. Ses écrits étoient les delices de tout le monde, même des laïques et des païens, on les lisoit non-seulement dans les églises, mais dans les autres assemblées (1).

De plusieurs panégyriques faits en l'honneur de saint Basile, il nous en reste quatre, de saint Grégoire de Nysse, son frère, de saint Ephrem, de saint Amphiloque et de saint Grégoire de Nazianze. Ceux de saint Grégoire de Nysse et de saint Amphiloque furent prononcés au jour de sa mort, c'est-à-dire le premier de janvier, où l'église grecque honore encore sa mémoire, au lieu que l'église latine la célèbre le quatorzième de juin, jour de son ordination. On voit par saint Grégoire de Nysse que l'on faisoit dès lors la fête de saint Basile (2). Saint Grégoire de Nazianze ne prononça son panégyrique que quelques années après, lorsqu'il eut quitté Constantinople et fut retourné dans sa patrie. Helladius succéda à saint Basile dans le siége de Césarée. Saint Ephrem ne survécut pas long-temps à saint Basile; on croit qu'il mourut environ un mois après, car l'église grecque honore sa mémoire le vingt-huitième de janvier, et l'église latine le premier de février. Il fit en mourant un discours que l'on nomme son testament, où il défend très-expressément qu'on l'ensevelisse avec pompe, qu'on lui fasse les honneurs que l'on rend aux saints, que l'on garde ses habits comme des reliques, qu'on l'enterre sous l'autel, ou en aucun autre endroit de l'église. Il veut être mis dans le cimetière, et recommande avec grand soin qu'on fasse pour lui des aumônes, des prières et des oblations, particulièrement au trentième jour. Il donne des bénédictions particulières à plusieurs de ses disciples, et prononce des malédictions contre quelques-uns et contre tous les hérétiques, entre lesquels il nomme les euchites ou messaliens, et les vitaliens, c'est-à-dire les apollinaristes, qui reconnoissent à Antioche Vital pour leur chef. On dit aussi qu'il avertit un de ses disciples, nommé Paulin, de ne se pas laisser emporter à ses pensées, parce qu'il le connoissoit trop curieux, et le nommoit souvent nouveau Bardesane. Ce Paulin étoit prêtre, et avoit un grand talent de parler sur-le-champ. Tant que saint Ephrem vécut, il eut de la réputation entre les docteurs ecclésiastiques; mais, après sa mort, l'ambition le porta à se séparer de l'Eglise, et il écrivit beaucoup de choses contraires à la foi (3).

(1) P. 361, D.
(2) Greg. in Bas. t. 2, p. 911.
(3) Gen. Catal. c. 3.

XLVIII. Mort de sainte Macrine.

Neuf mois après la mort de saint Basile, c'est-à-dire au mois d'octobre trois cent soixante-dix-neuf, il se tint un concile à Antioche, où assista saint Grégoire de Nysse (1). Il revint chez lui vers la fin de l'année, et alla voir sa sœur sainte Macrine, qu'il n'avoit point vue depuis près de huit ans, ayant été obligé de quitter son pays par la persécution des hérétiques (2). Etant proche du monastère qu'elle gouvernoit depuis long-temps dans le Pont, près de la ville d'Ibore, il apprit qu'elle étoit malade; et, quand il fut arrivé, les moines, qui vivoient au même lieu sous la conduite de saint Pierre, son frère, vinrent au devant de lui selon leur coutume; les vierges l'attendirent dans l'église. Après la prière, elles baissèrent la tête pour recevoir sa bénédiction, et se retirèrent modestement, sans qu'il en restât une seule. Il comprit que la supérieure n'y étoit pas, ce qui marque qu'elles étoient toutes voilées (3). Il se fit conduire au dedans, et trouva sa sœur malade d'une fièvre déjà très-violente. Elle n'avoit d'autre lit qu'une planche étendue par terre, et pour chevet une autre planche échancrée, en sorte que le cou y trouvoit sa place. Ce lit étoit tourné à l'Orient, pour y pouvoir prier. Ils tombèrent sur le sujet de saint Basile, ce qui renouvela la douleur de saint Grégoire, et sainte Macrine le consola par un excellent entretien sur la providence, sur la nature de l'âme et la vie future, dont il composa depuis un traité de l'âme et de la résurrection, que nous avons encore; mais on a soutenu qu'il y a long-temps qu'il avoit été corrompu par les origénistes, comme quelques autres traités de saint Grégoire de Nysse (4).

Comme il s'entretenoit avec sa sœur, ils entendirent le chant des psaumes pour la prière des lampes, c'est-à-dire les vêpres. Sainte Macrine envoya son frère à l'église, et pria de son côté (5). Le lendemain au soir, se sentant prête à mourir, elle cessa de lui parler, et se mit en prière, mais d'une voix si basse, qu'à peine pouvoit-on l'entendre. Cependant elle joignoit les mains, et faisoit le signe de la croix sur ses yeux, sur sa bouche et sur son cœur. Et comme on eut apporté de la lumière, on reconnut, au mouvement de ses lèvres et de ses yeux, qu'elle s'acquittoit autant qu'elle pouvoit de la prière du soir, dont elle marqua la fin en faisant le signe de la croix sur son visage, et aussitôt elle rendit l'âme avec un grand soupir (6).

Pour donner ordre à ses funérailles, saint Grégoire retint entre autres deux des principales religieuses, une veuve de qualité, nommée Vestiane, et une diaconesse, nommée Lampadie,

(1) Vita S. Macr. p. 187, D.
(2) Sup. n. 32. Sup. l. XIV, n. 3.
(3) P. 189.
(4) T. p. 615. Phot. Cod. 233.
(5) P. 192, 194, D.
(6) P. 95, A.

qui, sous la sainte, conduisoit la communauté. Il leur demanda si elles n'avoient point en réserve quelques habits précieux pour parer son corps suivant la coutume. Lampadie répondit en pleurant : Vous voyez tout ce qu'elle avoit. Voilà son manteau, le voile qui lui couvre la tête, ses souliers usés : c'est toute sa richesse. Saint Grégoire fut donc réduit à l'orner d'un de ses manteaux ; car les habits des hommes et des femmes consistoient en de grandes draperies, dont plusieurs pouvoient se servir indifféremment. Vestiane, en accommodant la coiffure, dit à saint Grégoire : Voilà quel étoit son collier. En disant cela, elle le détacha par derrière ; et, avançant la main, lui montra une croix et un anneau, l'un et l'autre de fer, que la sainte portoit toujours sur le cœur. Partageons, dit saint Grégoire ; gardez la croix et moi l'anneau ; car j'y vois aussi une croix gravée. Vous n'avez pas mal choisi, dit Vestiane ; l'anneau est creux à cet endroit, et renferme du bois de la croix.

On passa la nuit à chanter les psaumes, comme dans les fêtes des martyrs (1) ; et, le jour étant venu, comme il étoit accouru une très-grande multitude de peuple, saint Grégoire les rangea en deux chœurs, les femmes avec les vierges, les hommes avec les moines. L'évêque du lieu, nommé Araxe, y étoit aussi avec tout son clergé. Saint Grégoire et lui prirent par devant le lit sur lequel étoit le corps, deux des premiers du clergé le prirent par derrière, et ils le portèrent ainsi lentement, arrêtés par la foule du peuple qui marchoit devant, et s'empressoit tout autour (2). Deux rangs de diacres et d'autres ministres marchoient devant le corps, portant des flambeaux de cire, et on chantoit des psaumes tout d'une voix, depuis une extrémité de la procession jusqu'à l'autre. Quoiqu'il n'y eût que sept ou huit stades jusqu'au lieu de la sépulture, c'est-à-dire environ mille pas, ils furent presque tout le jour à les faire. C'étoit l'église des quarante martyrs, où le père et la mère de sainte Macrine étoient enterrés. Y étant arrivés, on fit les prières accoutumées ; et, avant que d'ouvrir le sépulcre, saint Grégoire eut soin de couvrir d'un drap blanc les corps de son père et de sa mère, pour ne pas manquer au respect en les exposant à la vue défigurés par la mort. Ensuite, lui et Araxe prirent le corps de sainte Macrine de dessus le lit, et le mirent comme elle l'avoit toujours désiré, auprès de sainte Emélie, sa mère, faisant une prière commune pour toutes les deux. Tout étant achevé, saint Grégoire se prosterna sur le tombeau, et en baisa la poussière. C'est ainsi qu'il décrit lui-même les funérailles de sainte Macrine, sa sœur, dans la lettre au moine Olympius, qui contient la vie de cette sainte.

(1) P. 200. (2) P. 202.

XLIX. Sentiment de saint Grégoire de Nysse sur les pèlerinages.

Un concile, apparemment celui d'Antioche, avoit chargé saint Grégoire de Nysse de réformer l'église d'Arabie ; et, comme la Palestine en est voisine, il visita Jérusalem et les saints lieux, tant pour s'acquitter d'un vœu que pour procurer la paix entre ceux qui gouvernoient l'église de Jérusalem (1). L'empereur lui donna pour ce voyage la commodité des voitures publiques ; en sorte qu'étant maître d'un chariot, il lui servoit, et à ceux qui l'accompagnoient, d'église et de monastère ; ils y chantoient les psaumes pendant le chemin, et y observoient les jeûnes. Il visita Bethléem, le Calvaire, le saint sépulcre, le mont des Olives. Mais, au reste, il fut peu édifié des habitants du pays, dont il témoigne que les mœurs étoient très-corrompues, et que toutes sortes de crimes y régnoient, particulièrement les meurtres. C'est pourquoi, étant depuis consulté par un solitaire de Cappadoce sur le pèlerinage de Jérusalem, il déclare qu'il n'approuve point que les personnes qui ont renoncé au monde et embrassé la perfection chrétienne, entreprennent ces sortes de voyages. Premièrement, parce qu'il n'y a aucune obligation, puisque Notre Seigneur n'en a rien ordonné dans l'Évangile ; ensuite, parce qu'il y a du danger pour ceux qui se proposent la vie parfaite. La solitude et la séparation du monde leur est nécessaire pour garder la pureté et fuir la rencontre des personnes de différent sexe (2). C'est ce qu'il est impossible d'observer dans les voyages. Une femme, dit-il, ne peut voyager sans quelque homme qui l'accompagne, pour lui aider à monter et à descendre de cheval, et la soutenir dans les mauvais pas. Soit un ami, soit un mercenaire qui lui rende ces services, il y a toujours de l'inconvénient. Dans les hôtelleries et les villes d'Orient, il y a une grande liberté et une grande facilité de mal faire. On y trouve des objets capables de salir les yeux et les oreilles, et par conséquent le cœur. Si la pureté des mœurs est une marque de la présence de Dieu, il faut croire qu'il habite plutôt en Cappadoce qu'ailleurs, et je ne sais si on pourroit compter dans tout le reste du monde autant d'autels élevés en son honneur. Conseillez donc à vos frères de sortir du corps pour aller au Seigneur, plutôt que de sortir de Cappadoce pour aller en Palestine. Voilà le sentiment de saint Grégoire de Nysse sur les pèlerinages. Il ne les blâme point en général, et il avoit fait lui-même celui dont il s'agit ; mais il en représente les inconvénients, qui ont été remarqués par les personnes sages de tous les siècles.

L. Saint Grégoire de Nazianze à Constantinople.

De toutes les églises d'Orient, celle de Con

(1) De Cunt. Hieras. p. 1086, C. (2) P. 1085, 1087.

stantinople étoit la plus désolée. Les ariens y dominoient depuis quarante ans; plusieurs autres hérésies y avoient cours, et le peu qui y restoit de catholiques étoient sans pasteur; car Evagre, qu'ils élurent en trois cent soixante-dix, après la mort de l'arien Eudoxe, fut aussitôt banni par Valens (1). Personne ne parut plus propre à relever cette église que saint Grégoire de Nazianze; sa vertu, sa doctrine et son éloquence lui avoient acquis une grande réputation. Il étoit évêque, mais sans église; car il n'avoit jamais gouverné celle de Sasime, pour laquelle il avoit été ordonné, et il n'avoit gouverné celle de Nazianze que comme étranger, en attendant qu'elle eût un évêque. Il l'avoit même quittée depuis six ans, et vivoit en retraite au monastère de sainte Thècle en Sélecucie. Les catholiques de Constantinople désirant donc de l'appeler pour prendre soin de leur église abandonnée (2), les évêques entrèrent dans ce dessein, et ses meilleurs amis l'en pressèrent, entre les autre Bosphore, évêque de Colonie.

Saint Grégoire eut bien de la peine à quitter sa chère solitude, où il vivoit détaché de tout, et goûtoit les douceurs de la contemplation céleste. Sa résistance fut telle, que tout le monde s'en plaignoit (3). On lui reprochoit d'avoir quitté Nazianze; on l'accusoit de mépriser les intérêts de l'Eglise; on lui représentoit qu'elle étoit menacée de nouvelles attaqués (4), et on parloit d'un concile, qui se devoit tenir à Constantinople, pour établir l'hérésie d'Apollinaire (5). Il céda enfin, malgré la foiblesse de son corps usé de vieillesse, d'austérités et de maladies, et il crut ne pouvoir mieux achever sa vie qu'en travaillant pour l'Eglise. Ce fut au plus tard en trois cent soixante-dix-neuf qu'il vint à Constantinople (6).

Son extérieur n'étoit pas propre à lui attirer le respect des hérétiques ni des gens du monde (7). Son corps étoit courbé de vieillesse, sa tête chauve, son visage desséché par ses larmes et ses austérités. Il étoit pauvre, mal vêtu, sans argent; sa parole avoit quelque chose de rude et d'étranger. Il sortoit d'un pays éloigné, et à peine connoissoit-on le lieu de sa naissance; cependant il osoit attaquer l'hérésie triomphante depuis si longtemps dans la capitale de l'empire. Aussi fut-il d'abord très-mal reçu; les ariens, ignorant absolument la foi de l'Eglise, s'imaginèrent qu'il venoit enseigner plusieurs dieux; et, passionnés pour leur évêque Démophile, ils ne purent souffrir qu'il vint lui déclarer la guerre (1). Tous les hérétiques se réunirent contre Grégoire, et le chargèrent de calomnies. Ils passèrent jusqu'aux effets; ils le poursuivirent à coups de pierres, dont il ne reçut aucune blessure dangereuse, et le traînèrent devant les tribunaux des préfets, dont Dieu le délivra glorieusement. Il n'opposa à tousces outrages que sa patience, ravi de participer aux souffrances de Jésus-Christ (2). En arrivant à Constantinople, il fut reçu par des parents qu'il y avoit, et refusa plusieurs autres personnes qui lui offroient leurs maisons. Sa vie étoit si frugale, qu'il n'étoit guère à charge à ses hôtes; sa nourriture étoit, comme il dit, celle des bêtes et des oiseaux. Il sortoit peu; on ne le voyoit, ni dans les places publiques, ni dans les lieux les plus délicieux de cette grande ville. Il ne faisoit point de visites; mais il demeuroit la plupart du temps à son logis, méditant et s'entretenant avec Dieu (3). Cette conduite étoit nécessaire à Constantinople, où la vie peu édifiante des ecclésiastiques faisoit tourner en raillerie la religion; pour y prêcher utilement, on ne pouvoit mener une vie trop sérieuse; et cette philosophie simple et sincère attira enfin à saint Grégoire l'affection du peuple. Quoiqu'il pût s'aider de la puissance temporelle, il ne disputa point aux hérétiques la possession des églises et des biens qui en dépendoient, dont ils s'étoient emparés au préjudice des catholiques (4). Il ne fut point jaloux de l'exécution des édits qu'ils méprisoient, et ne *sollicita* point contre eux les magistrats.

Il commença à tenir ses assemblées chez ses parents, qui exerçoient envers lui l'hospitalité; car les ariens avoient ôté aux catholiques toutes les églises, et ne leur laissoient la liberté de s'assembler en aucun lieu (5). Cette maison devint ensuite une église célèbre, que l'on nomma l'Anastasie, c'est-à-dire la résurrection, parce que saint Grégoire y avoit comme ressuscité la foi catholique. Quelques-uns disoient que ce nom lui fut confirmé par un miracle, qu'une femme enceinte tomba des galeries hautes où les femmes étoient placées dans l'église, qu'elle se tua de cette chute, et que tout le peuple ayant prié pour elle, elle ressuscita avec son enfant (6). Ce nom fut encore confirmé sous l'empereur Léon de Thrace, environ quatre-vingts ans après, quand on apporta de Sirmium les reliques de sainte Anastasie, vierge et martyre, que l'on mit dans la même église (7). Au reste, il ne faut pas confondre sainte Anastasie des catholiques avec une église des novatiens, qui lui donnèrent le même nom dès le temps de l'empereur

(1) Carm. de Vita p. 10, A. Sup. XVI, n. 13.
(2) Sup. XVI, n. 51. Soc. V, c. 6. Greg. Ep. 122. Ep. 14.
(3) De Ep. t. 2, p. 301, C. Ep. 14.
(4) Carm. 1, p. 10, C.
(5) Or. 25, p. 439, A.
(6) Pag. an. 378, n. 15.
(7) Carm. Vita p. 11, D. Or. 25, p. 436; 27, 468, B; 28, 483, A.

(1) Carm. p. 11, B.
(2) Or. 28, p. 436, A; 27, 468, B; 28, 484, D.
(3) Or. 14, p. 191, 218, D.
(4) Or. 17, p. 466; 25, 439, B.
(5) Or. 28, p. 484, D. Gr. presb. p. 18, B. Soc. I, c. 7.
(6) Soz. VII.
(7) Theod. Lect. II. Hist. c. ult.

Julien, en la rebâtissant après qu'elle eut été démolie sous Constantius (1).

LI. Sermons de saint Grégoire de Nazianze.

Saint Grégoire fut bientôt l'admiration de tout le monde par sa profonde connoissance des Ecritures, son raisonnement juste et pressant, son imagination fertile et brillante, sa facilité incroyable à s'expliquer, son style exact et serré. Les catholiques accouroient comme des personnes altérées, ravis d'entendre prêcher la sainte doctrine de la trinité, dont ils étoient privés depuis si long-temps (2). Ceux qui avoient fait venir saint Grégoire le favorisoient comme leur ouvrage; les hérétiques de toutes les sectes, et les païens même vouloient goûter au moins le plaisir de son éloquence. Pour l'entendre de plus près, on forçoit les balustres qui entouroient le sanctuaire où il prêchoit (3). On l'interrompoit souvent pour lui applaudir en battant des mains, ou faisant des exclamations à sa louange; plusieurs écrivoient ses sermons. Il en fit deux au sujet d'une division entre les catholiques de Constantinople, qui pensa ruiner cette église encore mal affermie (4). Le peuple et les évêques même avoient pris parti entre deux prélats : Les uns, dit-il, étoient pour Paul, les autres pour Apollos, par où l'on croit qu'il marque la division de l'église d'Antioche entre Mélèce et Paulin. Les passions, qui étoient la vraie cause de ces divisions, se couvroient du prétexte de la foi; et celui qui le jour précédent étoit catholique se trouvoit hérétique le lendemain, sans savoir comment. C'est le mal que saint Grégoire déplore en cette occasion, que la vertu étoit décriée, que l'on ne croyoit plus qu'il y eût personne qui la pratiquât sincèrement, et que ce mépris passoit jusqu'à la religion, dont on jugeoit par ceux qui l'enseignoient. La réunion des catholiques étant faite, il reprocha aux hérétiques l'avantage qu'ils avoient voulu prendre de cette division, quoiqu'elle ne regardât que le choix des pasteurs, et nullement la doctrine (5). Il réfute sommairement leurs erreurs sur la trinité, et ajoute : J'ai traité ceci en peu de mots pour vous instruire, non pour disputer, selon la méthode des pêcheurs, et non d'Aristote, pour l'utilité et non pour l'ostentation. Ensuite il promet de répondre plus amplement aux objections des hérétiques.

LII. Discours de théologie.

Il le fit en effet par les discours que l'on appelle de la théologie, parce qu'ils renferment la doctrine sur la nature de Dieu et le mystère de la trinité; et l'on croit que ce sont ces discours qui lui ont principalement attiré le nom de théologien. Car c'est ainsi que les anciens, particulièrement les Grecs, le nomment ordinairement pour le distinguer des autres Grégoire, et on a remarqué qu'il est le seul après l'apôtre saint Jean à qui l'on ait donné ce grand nom. Le premier discours de la théologie est comme la préface des autres, et montre les dispositions nécessaires pour parler dignement de Dieu (1). Saint Grégoire condamne la démangeaison de disputer sur la religion qui régnoit alors à Constantinople, même entre les catholiques; mais bien plus entre les hérétiques qui en faisoient leur capital. Les places publiques retentissoient de ces discours; on les entendoit dans les festins, dans les visites; les femmes s'y laissoient emporter contre la modestie de leur sexe. La théologie devenoit un art méprisable et un exercice de vaines subtilités, semblables à ces tours de main dont les charlatans trompent les yeux.

Voici les règles qu'il donne. Il ne convient pas à tout le monde de philosopher sur les choses divines (2), mais seulement à ceux qui ont purifié leur corps et leur âme, ou du moins qui y travaillent, et qui ont fait du progrès dans la méditation des choses saintes. Il n'en faut pas toujours parler, mais quand nous sommes tranquilles, sans passions, libres des images dangereuses qui troublent notre raison. Il n'en faut parler qu'à ceux qui prennent la chose sérieusement, non pas à ceux qui n'en parlent que pour s'amuser, après les spectacles du cirque ou du théâtre, après la musique ou la bonne chère, comptant ces disputes entre leurs divertissements. Il ne faut pas raisonner sur tout, mais sur ce qui est de notre portée et de celle de nos auditeurs. Non, dit-il, qu'il ne faille toujours penser à Dieu; nous devons y penser plus souvent que nous ne respirons, mais il n'en faut parler qu'à propos. Il recommande le secret des mystères, et surtout de n'en point disputer devant les païens. Quand ils entendent parler, dit-il, d'un Dieu engendré ou créé, ou tiré du néant, comment peuvent-ils prendre ces discours, eux qui louent les adultères et les impudicités de leurs dieux, et qui ne peuvent rien concevoir au-dessus du corps (3)? N'est-ce pas leur donner des armes contre nous? Ensuite il se plaint que tous veulent être savants et théologiens, comme s'il n'y avoit point d'autre voie de salut; il les exhorte à s'appliquer plutôt à faire des bonnes œuvres, à dompter leurs passions, à régler leurs mœurs (4). Enfin il leur montre d'autres matières de disputes moins dangereu-

(1) Soc. II, c. 38.
(2) Carm. de Vita, p. 18, C.
(3) Or. 32, p. 528, C. Carm. 9, p. 78, C.
(4) Or. 13 et 14. Carm. 1, p. 11, D.
(5) Or. 14, p. 216, C. P. 219, D. Or. 13. P. 212, 213, B.

(1) Greg. Presb. p. 25, A. Or. 35.
(2) P. 50.
(3) P. 532, D.
(4) Carm. 1, p. 19, 20.

ses, et leur conseille de s'exercer plutôt contre les philosophes; marquant en un mot le foible de chaque secte. Il traite encore dans un autre discours des dispositions nécessaires pour entendre les mystères de la religion, et pour en parler dignement (1).

Dans le second discours de la théologie, saint Grégoire commence à entrer en matière, et parle de la nature divine en général, et de ses attributs; dans le troisième, il prouve la divinité du verbe; dans le quatrième, il répond au passage de l'Ecriture, que les hérétiques alléguoient; enfin, dans le cinquième, il traite du Saint-Esprit contre les macédoniens (2). Il montre que le Saint-Esprit est une substance et non pas un accident ou une opération divine, puisque lui-même opère, parle et agit en diverses manières. S'il est substance, il est Dieu ou créature. Il n'est point créature, puisque nous croyons en lui, et que nous sommes baptisés en son nom. Mais s'il est Dieu, disoient les macédoniens, il est engendré ou il ne l'est pas. S'il n'est pas engendré, il y a donc deux principes; s'il est engendré, ou c'est par le père ou par le fils. Si le père l'a engendré, il y a deux fils, qui sont frères; si le fils l'a engendré, il est donc petit-fils du père.

Saint Grégoire répond : Nous attribuons à Dieu un fils dans un sens très-relevé, parce que nous ne pouvons montrer autrement qu'il procède du père, et qu'il lui est consubstantiel; mais il ne s'ensuit pas que nous devions appliquer à Dieu tous les noms de parenté qui sont parmi nous. Il faudroit donc aussi suivre la grammaire, et reconnoître en Dieu les deux sexes; parce que les noms de Dieu et de père sont masculins, et le nom de divinité féminin. Au reste, le Saint-Esprit n'est ni engendré ni non-engendré, mais il procède du père, comme Jésus-Christ même nous l'enseigne (3). En tant qu'il en procède, il n'est point créature; en tant qu'il n'est point engendré, il n'est pas fils; en tant qu'il est entre le non-engendré et l'engendré, il est Dieu (4). Mais quelle est cette procession? Expliquez-moi l'innascibilité du père et la génération du fils, et je vous expliquerai la procession du Saint-Esprit. Mais que lui manque-t-il pour être fils? Rien, non plus qu'il ne manque rien au fils pour n'être pas père, ni au père pour n'être pas fils. Ces noms n'expriment aucun défaut, mais des relations différentes, qui distinguent trois hypostases en une seule nature divine. Mais comment du même principe peut procéder un fils consubstantiel (5), et un autre aussi consubstantiel sans être fils? Donnez-moi un autre Dieu, et je vous y montrerai les mêmes noms et les mêmes choses. Dans les créatures, je ne puis vous donner des exemples de ce qui ne convient qu'à la nature divine. Toutefois pour donner une comparaison imparfaite : Adam et Eve et leur fils Seth étoient tous trois de même nature. Adam étoit l'ouvrage de Dieu, Eve une portion d'Adam, Seth son fils; Eve et Seth étoient sortis d'Adam, mais diversement.

(1) Or. 20, init.
(2) Or. 34, 35, 36, 37, p. 195, 599, D.
(3) P. 597, A.
(4) Joan. xv, 26.
(5) P. 598, A.

Saint Grégoire montre ensuite que le Saint-Esprit est adorable, puisque c'est par lui que nous adorons et que nous prions. Il répond à l'objection capitale, que c'étoit admettre trois dieux. Il dit premièrement que les macédoniens, qui reconnoissent la divinité du fils, devroient donc admettre deux dieux (1); et contre ceux qui nioient même la divinité du fils, il dit que nous ne reconnoissons qu'un Dieu, parce qu'il n'y a qu'une divinité, et que ceux qui procèdent de lui se rapportent à lui seul. Aucun des trois n'est ni plus ni moins Dieu, ni devant ni après, ni divisé de volonté ou de puissance; puis il montre la différence de la multitude des faux dieux, et des hommes qui sont en si grand nombre, quoique de même nature. Pour montrer la divinité du Saint-Esprit par les Écritures, il remarque diverses locutions. L'Écriture dit quelquefois ce qui n'est point, comme quand elle attribue à Dieu des membres et des passions humaines; quelquefois elle ne dit point ce qui est, comme ces mots, sur lesquels les hérétiques qu'il combat faisoient tant de force, innascible, sans principe, immortel; mais elle dit la même chose en d'autres termes. Il ne faut pas s'attacher aux mots, mais au sens. Dieu, voulant conduire les hommes par leur volonté, a ménagé les vérités selon qu'ils les pouvoient porter. L'ancien Testament a parlé plus clairement du père que du fils; le nouveau Testament a parlé plus clairement du fils que du Saint-Esprit; lui-même s'est mieux déclaré quand il est venu sur les apôtres après l'ascension de Jésus-Christ (2). Sa divinité ne laisse pas d'être suffisamment prouvée par les noms que l'Écriture lui donne, et les propriétés qu'elle lui attribue, que saint Grégoire rassemble ici avec grand soin (3). Enfin il montre que toutes les comparaisons tirées des créatures, et appliquées à la trinité divine, sont imparfaites, et par conséquent dangereuses, si on ne s'attache au seul point de la comparaison, écartant avec grand soin toutes les différences.

LIII. Saint Jérôme à Constantinople.

En ce temps-là, saint Jérôme vint à Constantinople écouter saint Grégoire de Nazianze, et il le regarda toujours depuis comme son maître (4). Les calomnies de ceux qui l'accusoient de ne pas bien croire la trinité, parce qu'il ne vouloit pas dire trois hypostases, l'ayant contraint à quitter son désert de Syrie,

(1) P. 601.
(2) 609, B.
(3) P. 610, 611.
(4) Descrip. in Greg. Sup. 20.

il alla à Jérusalem, et demeura quelque temps à Bethléem (1). Paulin, évêque d'Antioche, l'ordonna prêtre malgré lui ; et il ne le souffrit qu'à condition de ne pas quitter la vie solitaire. Il ne voulut pas même demeurer à Antioche, de peur d'être obligé de prêcher et de faire les fonctions de prêtre. Étant donc venu à Constantinople, il demeura quelque temps auprès de saint Grégoire, étudiant sous lui l'Écriture sainte, comme il témoigne en divers endroits de ses écrits (2). Un jour il le pria de lui expliquer ce que veut dire dans saint Luc le sabbat second premier (3). Saint Grégoire lui répondit agréablement : Je vous en instruirai dans l'église, où tout le monde m'applaudit. Il faudra bien là que vous sachiez ce que vous ne savez pas ; car si vous êtes seul sans rien dire, tout le monde vous prendra pour un stupide. On voit par-là qu'il savoit la valeur des acclamations du peuple, qui, comme dit saint Jérôme, admire le plus ce qu'il entend le moins. Ce fut à Constantinople que saint Jérôme, à la prière de ses amis, et pour essayer son génie, composa promptement un petit traité sur la vision rapportée dans le sixième chapitre d'Isaïe (4). On croit aussi que ce fut en ce temps-là qu'il traduisit en latin la chronique d'Eusèbe, et l'adressa à deux de ses amis, le prêtre Vincent et Gallien.

LIV. Baptême de Théodose.

L'empereur Théodose avoit reçu de ses ancêtres la religion chrétienne, et l'attachement à la foi de Nicée ; mais il n'avoit pas encore reçu le baptême, et il y fut déterminé par une maladie qui lui vint à Thessalonique. Il fit venir l'évêque, et lui demanda avant toutes choses quelle étoit sa créance (5) ? C'étoit saint Ascole, qui étoit alors évêque de Thessalonique ; il dit à l'empereur qu'il professoit la foi de Nicée, et que toute l'Illyrie étoit demeurée dans cette créance, sans avoir jamais été infectée de l'arianisme : il faut entendre l'Illyrie orientale, qui comprenoit la Macédoine, dont Thessalonique étoit la métropole. L'empereur, extrêmement réjoui de cette heureuse rencontre, reçut le baptême de la main de saint Ascole, et peu de jours après il guérit aussi de sa maladie.

Saint Ascole n'étoit pas moins considérable par la sainteté de ses mœurs que par la pureté de la foi. Il étoit né en Cappadoce ; mais, dès sa première jeunesse, il renonça à ses parents et à sa patrie, et, ayant embrassé la vie monastique, il s'enferma en Achaïe dans une petite cellule (6). Etant encore jeune, il fut ordonné évêque de Thessalonique, à la prière des peuples de Macédoine, et par le choix des évêques. Il rétablit la paix dans cette église, et y affermit la foi ébranlée par la chute de son prédécesseur, que l'on croit avoir été Erémius, ou Hérennius, qui, cédant comme plusieurs autres à la persécution de Constantius, renonça à la communion de saint Athanase. Saint Ascole conserva plusieurs fois Thessalonique et toute la Macédoine contre les Goths, sans employer d'autres armes que ses prières (1). Il étoit lié d'amitié avec saint Basile, comme il a été dit ; et le pape saint Damase lui commit le gouvernement des dix provinces qui composoient l'Illyrie orientale, pour y exercer son autorité comme son vicaire (2). Tel étoit saint Ascole, qui baptisa l'empereur Théodose.

LV. Lois pour l'Église.

L'empereur s'étant informé de l'état où se trouvoit la religion dans les terres de son obéissance, apprit que jusqu'à la Macédoine elles étoient toutes unies dans la foi de la trinité (3) ; mais que tout le reste vers l'Orient étoit divisé par un grand nombre de sectes, et particulièrement Constantinople, où l'hérésie régnoit plus que dans tout le reste de l'empire. Ce fut le motif de la loi célèbre *Cunctos populos*, connue par ces deux mots latins, par lesquels elle commence. En voici les termes (4) : Les empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, augustes, au peuple de la ville de Constantinople. Nous voulons que tous les peuples de notre obéissance suivent la religion que l'apôtre saint Pierre a enseignée aux Romains, comme il paroît, parce qu'elle s'y conserve encore à présent ; celle que l'on voit suivre au pontife Damase et à Pierre, évêque d'Alexandrie, homme d'une sainteté apostolique ; en sorte que, selon l'instruction des apôtres et la doctrine de l'Evangile, nous croyons une seule divinité du père, et du fils, et du Saint-Esprit, sous une pareille majesté et une sainte trinité. Nous voulons que ceux qui suivront cette loi prennent le nom de chrétiens catholiques, et que les autres, que nous jugeons insensés, portent le nom infâme d'hérétiques, et que leurs assemblées ne prennent point le nom d'églises, réservant leur punition premièrement à la vengeance divine, et ensuite au mouvement qui nous sera inspiré du Ciel. Donné à Thessalonique, le troisième des calendes de mars, sous le cinquième consulat de Gratien et le premier de Théodore, c'est-à-dire le vingt-huitième de février trois cent quatre-vingt.

Théodose adressa cette loi au peuple de Constantinople, afin que de la capitale de son em-

(1) Ep. 77, ad Marc. Ep. 99, ad Asel. lib. III, cont. Ruff. c. 7. Ep. 81, ad Pam. c. 16.
(2) In Ephes. v, 32. Ep. 2, ad Nepot. c. 10.
(3) Luc. VI, 1.
(4) In Isa. VI.
(5) Socr. 5, c. 6. Soz. VII, c. 4. Prosp. Chr. an. 381.
(6) Amb. Ep. 15, ad Anat. et Ep. 16. Anys.

(1) Athan. Apolog. p. 692, B.
(2) Ep. 339. Sup. liv. XVI, n. 44. Ep. Bonif. 1, ad Ruff. Collect. Rom. p. 47, et t. 4, Conc. p. 1702.
(3) Soz. VI, c. 4.
(4) L. I, C. de Serm. Tr. L. II, C. Th. de Fide Cath. lib. XVI.

pire elle se répandit plus promptement dans les provinces. Il y déclare sa foi, pour inviter ses sujets à la suivre, plutôt que les y contraindre, n'imposant encore aucune peine aux hérétiques, et se contentant de les menacer. Il marque la foi de l'Eglise par la tradition de l'église romaine, reçue du prince des apôtres; au pape Damase, il joint Pierre d'Alexandrie, comme l'évêque du second siége du monde; mais il n'y joint pas l'évêque du troisième siége, qui étoit Antioche, parce que cette place étoit disputée entre Mélèce et Paulin, tous deux catholiques. Il ordonne que les seuls adorateurs de la trinité porteront le nom de chrétiens catholiques, parce que les hérétiques prenoient aussi le nom de chrétiens, et quelquefois même de catholiques. Par une autre loi, datée du même lieu et du même jour, qui semble n'être qu'une partie de celle-ci, Théodose condamne de sacrilége ceux qui, par ignorance ou par négligence, violent la sainteté de la loi divine, ce que l'on entend des évêques, qui ne s'opposoient pas assez soigneusement aux hérésies (1). Un mois après, et le sixième des calendes d'avril, c'est-à-dire le vingt-septième de mars, étant encore à Thessalonique, il défendit de faire pendant tout le carême les procédures criminelles (2).

LVI. Hérésie des priscillianistes.

On commença vers ce temps-là à connoître en Occident l'hérésie des priscillianistes. Son premier auteur fut un nommé Marc, Egyptien de Memphis, et Manichéen, qui, étant venu en Espagne, eut pour disciples premièrement une femme de quelque considération, nommée Agape, et ensuite un rhéteur, nommé Elpidius, attiré par cette femme (3). Ils instruisirent Priscillien, dont la secte prit le nom, c'étoit un homme noble, riche et d'un beau naturel, d'une grande facilité à parler, capable de souffrir la veille et la faim, vivant de peu, désintéressé mais ardent, inquiet, vain et enflé des études; profanes, auxquelles il s'étoit appliqué; car il avoit beaucoup de lecture et une curiosité infinie, qui l'avoit porté, disoit-on, jusque dans la magie. Il attira à sa doctrine plusieurs personnes nobles, et plusieurs du peuple; surtout les femmes, naturellement curieuses, peu fermes dans la foi, amatrices des nouveautés, accouroient en foule autour de lui; et il s'attiroit un grand respect par son extérieur humble et son visage composé. Cette erreur avoit déjà infecté la plus grande partie de l'Espagne, et même quelques évêques, entre autres Instantius et Salvien, qui commençoient à former un parti pour la soutenir.

Le premier qui s'en aperçut fut Hygin ou Adigin, évêque de Cordoue, dont Instantius et Salvien étoient voisins. Hygin en avertit Idace, évêque de Mérida, qui entreprit avec ardeur de pousser ces hérétiques (1). Le fond de leur doctrine étoit celle des manichéens mêlée des erreurs des gnostiques, et de plusieurs autres. Ils disoient que les âmes étoient de même substance que Dieu, et qu'elles descendoient volontairement sur la terre au travers des sept cieux, et par certains degrés de principautés, pour combattre contre le mauvais principe auteur du monde, qui les semoit en divers corps de chair. Ils disoient que les hommes étoient attachés (2) à certaines étoiles fatales, et que notre corps dépendoit des douze signes du zodiaque, attribuant le bélier à la tête, le taureau au cou, les jumeaux aux épaules, et ainsi du reste, suivant les rêveries des astrologues. Ils ne confessoient la trinité que de parole, disant, avec Sabellius, que le père, le fils et le Saint-Esprit étoient le même, sans aucune distinction réelle de personnes. Ils différoient des manichéens, en ce qu'ils ne rejettoient pas ouvertement l'ancien Testament; mais ce n'étoit qu'artifice, car ils expliquoient tout par des allégories, et joignoient aux livres canoniques beaucoup d'écritures apocryphes. Ils s'abstenoient de manger de la chair comme immonde, et en haine de la génération séparoient les mariages, malgré la partie qui n'étoit pas de leur opinion, disant en général que la chair n'étoit pas l'ouvrage de *Dieu*, mais des mauvais anges. Ils s'assembloient de nuit, hommes et femmes, prioient nus, et commettoient beaucoup d'impuretés, qu'ils couvroient d'un secret profond; car ils avoient pour maxime de tout nier quand ils étoient pressés, ce qu'ils exprimoient par un vers latin, qui signifie : Jure, parjure-toi, ne trahis le secret (3). Ils jeûnoient le dimanche, le jour de Pâques et le jour de Noël, et se retiroient ces jours-là pour ne pas se trouver à l'église; tout cela, parce qu'en haine de la chair ils croyoient que Jésus-Christ n'étoit né ni ressuscité qu'en apparence. Ils recevoient dans l'église l'eucharistie comme les autres, mais ne la consommoient pas.

LVII. Concile de Sarragoce.

Idace, évêque de Mérida, attaqua avec tant de chaleur Instantius et les autres priscillianistes, que, loin de les ramener, il ne fit que les aigrir; au contraire, Hygin de Cordoue, qui les avoit poursuivis le premier, se laissa honteusement corrompre, et le reçut à sa communion (4). Enfin, après plusieurs disputes, il se tint un concile à Sarragoce, où les évêques d'Aquitaine se trouvèrent avec ceux d'Es-

(1) L. I, C. de Crim. Sac. 25, C. Th. de Epis.
(2) L. IV, C. Th. de quæst. lib. IX.
(3) Pros. Chr. an. 380. Sev. sup. l. I, Hist. in fine. Hebr. ad Ctesiph. c. 2. Isid. de Vir. ill. c. 2.

(1) Aug. Hær. 70. Ores. Commonit. ad Aug.
(2) Sup. l. III, n. 19.
(3) Leo. Ep. 15, al. 93. ad Turib. c. 4, 14.
(4) Sup. ibid.

pagne. Nous avons un fragment de ce concile, qui semble en être la conclusion, daté du quatrième d'octobre de l'ère cinq cent dix-huit, c'est-à-dire l'an trois cent quatre-vingt. Douze évêques y sont nommés, entre autres Fitade, que l'on croit être saint Phébade d'Agen; ensuite saint Delphin de Bordeaux, Ithace, évêque de Sossube, ville d'Espagne, que l'on ne connoît plus, et Idace de Mérida. Ce fragment contient huit canons, qui défendent de jeûner le dimanche par superstition, et de s'absenter des églises pendant le carême, pour se retirer dans les montagnes ou dans des chambres, ou pour s'assembler dans des maisons de campagne (1). On défend aussi de s'absenter pendant les vingt-et-un jours, qui sont depuis le dix-septième de décembre jusqu'au sixième de janvier, c'est-à-dire depuis huit jours avant Noël jusqu'à l'Épiphanie: ce qui montre que dès lors il y avoit au moins une semaine pour se préparer à la fête de Noël. On condamne celui qui sera convaincu de n'avoir pas consumé l'eucharistie, qu'il aura reçue dans l'église: les femmes qui s'assemblent avec des hommes étrangers, sous prétexte de doctrine, ou qui tiennent elles-mêmes des assemblées pour instruire d'autres femmes, ceux qui s'attribuent le nom de docteurs sans autorité légitime. Ceux que les évêques auront séparés de l'église ne doivent point être reçus par d'autres évêques. On défend aux clercs de quitter leur ministère, sous prétexte de pratiquer une plus grande perfection dans la vie monastique; enfin on défend de voiler les vierges qu'à l'âge de quarante ans, et par l'autorité de l'évêque; c'est la première fois que nous trouvons qu'il soit parlé de vie monastique en Espagne: voilà ce qui nous reste du concile de Sarragoce.

Mais il est certain d'ailleurs que les hérétiques, n'ayant osé s'exposer au jugement du concile, furent condamnés en leur absence, savoir, les évêques Instantius et Salvien: et Elpidius et Priscillien, laïques (2). Ithase de Sossube fut chargé de publier le décret des évêques, et particulièrement d'excommunier Hygin de Cordoue, qui avoit reçu les hérétiques après les avoir dénoncés le premier. Instantius et Salvien, loin de se soumettre au jugement du concile, voulurent fortifier leur parti, en donnant le titre d'évêque à Priscillien. Ils l'ordonnèrent donc évêque de Labine ou Labile, que l'on croit être Avila, comprise alors dans la Galice (3).

LVIII. Poursuites d'Idace et d'Ithace.

Cependant Idace et Ithace, croyant pouvoir arrêter le mal dans sa source, poussoient vivement les hérétiques, et, par un mauvais conseil, dit Sévère Sulpice, ils s'adressèrent aux juges séculiers, pour les faire chasser des villes (1). Après plusieurs poursuites honteuses, l'empereur Gratien, à la sollicitation d'Idace, donna un rescrit par lequel il étoit ordonné que tous les hérétiques seroient chassés, non-seulement des églises et des villes, mais de tous les pays. Les priscillianistes, épouvantés par cet édit, n'osèrent se défendre en justice; ceux qui portoient le titre d'évêques cédèrent d'eux-mêmes, les autres se dispensèrent. Instantius, Salvien et Priscillien allèrent à Rome pour se justifier devant le pape Damase. En passant par l'Aquitaine, ils furent reçus magnifiquement par quelques ignorants, et y semèrent leurs erreurs, principalement dans le territoire d'Eluse ou Eause, dont le siége a depuis été réuni à celui d'Auch; ils corrompirent par leurs mauvaises instructions ce peuple, qui étoit bon de lui-même et affectionné à la religion. Saint Delphin les empêcha de s'arrêter à Bordeaux; mais ils demeurèrent quelque temps dans la terre d'une femme, nommée Euchrocia, veuve de Delphidius, orateur et poète fameux. Priscillien et les siens continuèrent ensuite leur chemin vers Rome, menant avec eux leurs femmes et quelques femmes étrangères, entre autres Euchrocia et sa fille Procula, que l'on accusoit de s'être fait avorter, étant devenue grosse de Priscillien (2). Quand ils furent arrivés à Rome, le pape saint Damase, loin de recevoir leur justification, ne voulut pas même les voir. Salvien mourut à Rome; Instantius et Priscillien revinrent à Milan, où saint Ambroise ne leur fut pas moins contraire.

Se voyant rejetés par les deux évêques, dont l'autorité étoit alors la plus grande, ils changèrent de conduite, et se tournèrent du côté de l'empereur Gratien. A force de sollicitations et de présents, ils gagnèrent Macédonius, maître de offices, et obtinrent un rescrit qui cassoit celui qu'Idace avoit obtenu contre eux, et ordonnoit de les rétablir dans leurs églises. Instantius et Priscillien, appuyés de ce rescrit, revinrent en Espagne et rentrèrent dans leurs siéges, sans opposition. Ce n'est pas que le courage manquât à Ithace, mais la force; car les priscillianistes avoient aussi corrompu le proconsul Volventius. Ainsi ils poursuivirent Ithace lui-même, comme perturbateur des églises, et, voyant contre lui une condamnation rigoureuse, il s'enfuit épouvanté dans les Gaules, et s'adressa à Grégoire, préfet du prétoire. Grégoire, instruit de ce qui s'étoit passé, ordonna qu'on lui amenât les auteurs des troubles, et informa l'empereur de tout, afin qu'il fermât la porte aux sollicitations des hérétiques. Mais ce fut en vain; car l'avarice de quelques personnes puissantes rendoit toutes choses vénales en cette cour. Les hérétiques donc, par leurs artifices et par une grande somme qu'ils donnèrent à Macé-

(1) C. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
(2) Sulp. ibid.
(3) Hier. act. Ctesiph. Pr. Chr. an. 380.

(1) Sev. Sulp. ibid.
(2) Prosper. Chr. an. 380.

donius, obtinrent que l'empereur otât la connoissance de cette affaire au préfet des Gaules, et la renvoyât au vicaire d'Espagne; car il n'y avoit plus de proconsul. Macédonius envoya des officiers pour prendre Ithace, qui étoit alors à Trèves, et le ramener en Espagne; mais il s'en garantit premièrement par adresse, ensuite par la protection de Britannius, ou Briton, évêque de Trèves : c'est ce qui se passa en cette affaire sous le règne de Gratien. Idace écrivit un livre en forme d'apologie, où il expliquoit les dogmes et les artifices des priscillianistes, et l'origine de leur secte. Il passoit pour éloquent, et fut surnommé Clarus, c'est-à-dire illustre (1).

LIX. Ordination de Maxime le cynique.

Les travaux de saint Grégoire de Nazianze à Constantinople furent troublés par l'ordination irrégulière de Maxime le cynique. C'étoit un Égyptien, né à Alexandrie, d'une famille où il y avoit eu des martyrs. Bien qu'il fût chrétien, il ne laissoit pas de faire profession de la philosophie cynique, dont il portoit l'habit, le bâton, et les grands cheveux (2). Il avoit ainsi couru en divers pays, et avoit été plusieurs fois repris de justice. A Corinthe, il vécut seul quelque temps avec des filles, qu'il prétendoit exercer à la piété : il fut fouetté publiquement en Egypte, et relégué pour des infamies dans le désert d'Osias, où il demeura quatre ans; on l'accusoit de suivre l'hérésie d'Apollinaire. Il vint enfin à Constantinople, et sut si bien feindre, qu'il imposa d'abord à saint Grégoire. Il se vantoit d'avoir quitté pour le service de Dieu la consolation de vivre avec sa mère et ses sœurs, qu'il qualifioit vierges. Il se faisoit honneur des coups de fouet qu'il avoit soufferts, et de son exil, comme si c'eût été pour la religion. Ainsi saint Grégoire le reçut comme un confesseur capable d'honorer son petit troupeau; car il ne faisoit que commencer à rassembler les catholiques de Constantinople dans son Anastasie. Maxime donnoit de grandes louanges à ses discours, et déclamoit fortement contre les hérétiques; il ne respiroit en apparence que zèle et piété. Saint Grégoire y fut si bien trompé, qu'il le reçut dans sa maison et à sa table, lui communiquant ses études et ses desseins avec une entière confiance : et, non content de lui donner de grands éloges dans les conversations particulières, il prononça devant son église, quoique malade, un discours à sa louange, que nous avons encore sous le nom d'éloge du philosophe Héron (3); mais saint Jérôme témoigne que c'étoit la louange du philosophe Maxime, et que d'autres y avoient mis ce faux titre. On voit dans ce discours par où cet imposteur avoit surpris saint Grégoire. Il pratique, dit-il (1), notre philosophie sous un habit étranger ; encore le peut-on prendre pour un signe de la pureté de l'âme. C'est que l'habit des cyniques étoit blanc. Il n'a, dit-il, de cynique, que de parler hardiment, de vivre au jour la journée, de veiller pour la garde des âmes, de caresser la vertu, d'aboyer contre le vice. Car c'est ainsi que les cyniques s'appliquoient toutes les propriétés des chiens, dont on leur avoit donné le nom.

Cependant Maxime, ayant formé le dessein de supplanter saint Grégoire et de se faire lui-même ordonner évêque de Constantinople, se joignit à un prêtre de cette église, qui avoit conçu de l'aversion contre le saint évêque, sans autre sujet que la jalousie de son éloquence. Maxime, de concert avec lui, fit venir d'Egypte d'abord sept hommes capables de l'aider dans son dessein, et ensuite quelques évêques, qui avoient envoyé ces premiers, et qui étoient eux-mêmes envoyés par leur archevêque, Pierre d'Alexandrie, pour ordonner Maxime évêque de Constantinople. Ce n'est pas que Pierre n'eût d'abord approuvé le voyage de Grégoire; il lui avoit même donné ses lettres pour l'établir de sa part sur le siége de cette église, et l'on ne voit point le motif de son changement ni de son attachement à Maxime. Il falloit encore à Maxime de l'argent pour exécuter son dessein. Il trouva un prêtre de l'île de Thasse, qui étoit venu à Constantinople acheter du marbre de Proconèse pour son église, il le flatta de si belles espérances, qu'il l'engagea dans son parti, et se rendit maître de son argent. Il s'en servit à gagner une partie de ceux qui avoient témoigné le plus d'affection à saint Grégoire, et le leur fit regarder comme un homme dont l'amitié étoit inutile, puisqu'il n'avoit rien à donner. Il gagna surtout grand nombre de mariniers pour représenter le peuple, et lui prêter main-forte au besoin. Ils prirent leur temps que saint Grégoire étoit malade; et, sans avertir personne, les Egyptiens entrèrent de nuit dans l'église avec quantité de mariniers, et commencèrent la cérémonie de l'ordination de Maxime; mais le jour les surprit avant qu'elle fût achevée. Les clercs qui logeoient aux environs de l'église s'étant aperçus de cette entreprise, le bruit s'en répandit par toute la ville; et tout le monde accourut aussitôt à l'église, les magistrats, les particuliers, les étrangers, et jusqu'aux hérétiques. Les Égyptiens furent obligés de quitter l'église, et se retirèrent dans une maison particulière, chez un joueur de flûte, accompagnés de quelques-uns du bas peuple et de quelques excommuniés. Ce fut là qu'ils achevèrent l'ordination de Maxime, lui coupèrent ses grands cheveux, qu'ils lui avoient laissés jusqu'alors, et dont tout le monde avoit été scandalisé.

(1) Isid. Hisp. de Vir. ill. 6, 2.

(2) Greg. Naz. Carm. p. 12, D. Orat. 18, p. 411, A. 419, C. Theod. v. c, 8. P. Greg. Or. 23, p. 419, D.

(3) Or. 23.

(1) De Script. in Gregor.

LX. Maxime rejeté de tout le monde.

Tout le clergé et tout le peuple de Constantinople fut étrangement indigné de cet attentat. On publioit tous les crimes de Maxime, et on le chargeoit de malédiction ; enfin on le chassa de la ville (1). Cependant les catholiques qui étoient dans l'Anastasie avec saint Grégoire le gardoient avec grand soin, et prenoient toutes les précautions possibles pour sa sûreté. Quant à lui, pénétré d'une vive douleur, il resolut d'abord de se retirer de Constantinople, et ne put s'empêcher de le témoigner à son peuple en lui disant adieu. A ce mot, toute l'assemblée s'éleva contre lui ; plusieurs accoururent à l'église sur le bruit qui s'en répandit, et tous ensemble le conjurèrent de demeurer, et d'accepter le titre de leur évêque; mais il résista jusqu'à répandre des larmes, et à prononcer des malédictions contre lui-même s'il l'acceptoit, ne croyant pas qu'il fût permis de prendre ce siége sans y avoir été placé selon les formes, par une assemblée d'évêques. Le peuple se réduisit à le supplier de ne les point abandonner. Il demeura quelque temps interdit, ne pouvant leur fermer la bouche, ni se résoudre à les contenter ; le jour baissoit, et ils jurèrent tous, que jusqu'à ce qu'il se fût rendu ils ne sortiroient point de l'église, quand ils y devroient mourir. Il crut même ouïr une voix qui lui reprochoit de bannir avec lui de Constantinople la sainte trinité. Enfin il leur promit de demeurer jusqu'à l'arrivée de quelques évêques, que l'on attendoit dans peu de temps. Mais il ne voulut point s'y engager par serment, n'en ayant fait aucun depuis son baptême. Ainsi l'attentat de Maxime ne fit qu'augmenter l'affection du peuple envers saint Grégoire, et les hérétiques furent trompés dans l'espérance qu'ils avoient conçue d'une grande division entre les catholiques (2).

Maxime, étant chassé de Constantinople, alla trouver l'empereur Théodose à Thessalonique, accompagné des évêques égyptiens qui venoient de l'ordonner, et lui demanda sa protection pour être maintenu dans le siége de Constantinople, mais Théodose le rejeta avec indignation. Saint Ascole et cinq autres évêques de Macédoine écrivirent au pape Damase tout ce qui s'étoit passé au sujet de l'ordination de Maxime (3). Le pape leur témoigne dans sa réponse qu'il étoit sensiblement touché de la témérité des Egyptiens, d'avoir ordonné un homme qui ne devoit pas même passer pour chrétien, portant un habit de philosophe et d'idolâtre, et surtout de longs cheveux, contre la défense expresse de saint Paul. Il ajoute : Et comme j'ai appris que l'on doit tenir un concile à Constantinople, je vous avertis de faire en sorte que l'on élise un évêque sans reproche, afin d'établir une paix solide entre les catholiques. Je vous avertis encore de ne point souffrir qu'un évêque passe d'une ville à une autre, contre les ordonnances de nos ancêtres (1). Ecrivant à saint Ascole en particulier, il lui recommande encore de faire en sorte que l'on mette à Constantinople un évêque catholique (2). Maxime, chassé par l'empereur Théodose, retourna à Alexandrie ; et, ayant gagné par argent quelques vagabonds, il pressa l'évêque Pierre de le faire jouir du siége de Constantinople, le menaçant de le chasser lui-même de celui d'Alexandrie. Mais le préfet d'Egypte, craignant les suites de cette entreprise, chassa de la ville Maxime, qui demeura pendant quelque temps en repos.

LXI. Ariens chassés de Constantinople.

L'empereur Théodose vint enfin à Constantinople sur la fin de l'année trois cent quatre-vingt, c'est-à-dire le vingt-quatrième de novembre, après avoir remporté divers avantages sur les barbares (3). Son premier soin fut de rendre la paix à l'Eglise, et de réunir les esprits. Il fit donc aussitôt savoir à Démophile, évêque des ariens, que s'il vouloit embrasser la foi de Nicée il n'avoit qu'à réunir le peuple et vivre en paix. Démophile rejeta cette proposition ; et l'empereur lui fit dire : Puisque vous fuyez la paix et la concorde, je vous commande aussi de quitter les lieux de prière. Démophile, ayant reçu cet ordre, et voyant qu'il ne pouvoit y résister, assembla le peuple de sa communion, et, se levant au milieu de l'assemblée, il dit : Mes frères, il est écrit dans l'Évangile : Si on vous poursuit dans cette ville fuyez dans l'autre ; puis donc que l'empereur nous chasse des églises, sachez que demain nous nous assemblerons hors de la ville. Ayant ainsi parlé, il sortit, et fit depuis des assemblées hors des portes de Constantinople. Lucius, le faux évêque d'Alexandrie, qui en étant chassé, s'étoit retiré à Constantinople, sortit avec Démophile, qui se retira ensuite à Bérée, et mourut au bout de six ans (4). Ainsi deux jours après l'entrée de Théodose, c'est-à-dire le vingt-sixième de novembre trois cent quatre-vingt, les ariens furent chassés des églises de Constantinople qu'ils avoient possédées quarante ans, depuis l'an trois cent quarante, et l'intrusion d'Eusèbe de Nicomédie à la place de saint Paul (5).

Saint Grégoire de Nazianze voulut aussi se retirer, fatigué de ce qui s'étoit passé depuis son arrivée dans cette ville, particulièrement de l'ordination de Maxime. Ce n'est pas qu'il ne fût bien traité de l'empereur ; à la première entrevue, l'empereur lui rendit de grands

(1) Carm. 5, p. 17, B.
(2) Orat. 27, p. 466, B.
(3) Epist. Dam. in Conc. R. an. 381, tom. 4, p. 1699. Carm. 1. p. 163, C.
(3) Tom. 4, p. 1699.

(1) 1 Cor. 11, 14.
(2) Ibid. p. 1700.
(3) Socr. v, c. 6. Marcell. Chr. an. 380, Fast. Idac. an. 380. Chr. Pasch. p. 303. Soz. v. 1, c. 5.
(4) Philost. IX, n. 7.
(5) Sup. liv. XII, n. 7.

honneurs, lui donna de grandes louanges, et voulut le mettre lui-même en possession de la grande église (1). Une multitude infinie de peuple arien s'assembla à ce spectacle, toutes les rues en étoient remplies. La crainte de l'empereur retenoit la colère dont ils étoient animés contre saint Grégoire, et qui ne produisoit que des gémissements et des larmes. Saint Grégoire marchoit au milieu des soldats avec l'empereur, levant les yeux au ciel, et si hors de lui, qu'il se trouva dans l'église sans savoir comment. C'étoit le matin, et le temps étoit fort obscur; mais sitôt que l'empereur et saint Grégoire eurent passé la balustre pour entrer dans le sanctuaire, et que tout le peuple fidèle eut commencé à élever la voix et les mains pour louer Dieu, le nuage se dissipa, et toute l'église fut éclairée d'une très-vive lumière, ce qui réjouit le peuple catholique.

Alors, prenant courage, ils crièrent de toute leur force, demandant à l'empereur de leur donner pour évêque saint Grégoire, et de rendre leur joie parfaite : les magistrats le demandoient comme le peuple, les femmes mêmes crioient du haut des galeries, excédant un peu leur modestie ordinaire. Saint Grégoire, si surpris, qu'il n'avoit pas la force de parler, leur fit dire par un des prêtres qui étoient assis au près de lui : Arrêtez, mes amis, retenez vos cris, il ne s'agit à présent que de rendre à Dieu des actions de grâce, nous aurons du temps pour les affaires plus importantes. A ces paroles, le peuple battit des mains, charmé de sa modestie, et l'empereur se retira après lui avoir donné des louanges. Ainsi se termina cette assemblée, et il ne fallut autre violence pour retenir le peuple hérétique, que tirer une seule épée et la remettre au fourreau. Mais, quoique saint Grégoire eût refusé ce premier jour de s'asseoir sur le siége épiscopal, il fut ensuite placé, malgré lui, par le zèle du peuple, et il eut peine à le pardonner à ses meilleurs amis, regardant cette action comme irrégulière (2). Car, quoiqu'il n'eût point d'église, et que celle de Constantinople fût vacante, il y avoit un canon du concile d'Antioche, qui défendoit à un évêque vacant de s'emparer d'une église vacante, sans l'autorité d'un concile légitime (3). De plus, l'ordination de Maxime le cynique, tout illégitime qu'elle étoit, ne laissoit pas de causer quelqu'embarras, donnant au moins un prétexte de chicane à ses ennemis. Or, il avoit une attention particulière à les épargner ; loin de les aigrir en profitant du temps et de la faveur du prince, il cherchoit à les adoucir et à les convertir. Il délivra les uns des peines que le reproche de leur conscience leur faisoit craindre, il assista les autres dans leurs besoins.

(1) Carm. 1. p. 21, B.
(2) P. 23, D, p. 28, C.
(3) Can. 16. Sup. liv. XII, n. 12.

LXII. Conduite de saint Grégoire de Nazianze.

Le jour même que Théodose l'avoit mené dans l'église, comme il étoit couché dans sa chambre, accablé de travail et de foiblesse, quelques-uns du peuple y entrèrent : et, après y avoir fait leurs compliments et rendu grâce à Dieu et à l'empereur, qui leur avoit donné une si heureuse journée, ils se retirèrent (1). Mais il aperçut entre eux un jeune homme pâle, avec des cheveux longs, vêtu comme les personnes affligées ; il en fut effrayé, et avança les pieds hors de son lit pour se lever. Comme les autres s'en alloient, ce jeune homme se jeta promptement à ses pieds, sans parler, et comme saisi de crainte. Saint Grégoire lui demanda qui il étoit, et ce qu'il vouloit ; mais, sans rien répondre, il crioit, il gémissoit, et se tordoit les mains de plus en plus. Ce spectacle tira des larmes à saint Grégoire, et, comme ce jeune homme n'entendoit point raison, on le tira de force d'auprès de lui, et un des assistants dit : C'est un meurtrier, qui vous auroit égorgé sans la protection de Dieu, il vient lui-même s'accuser, et sa conscience est son bourreau. Saint Grégoire, attendri par ce discours, dit au meurtrier : Que Dieu te conserve; je dois bien te traiter humainement, puisqu'il m'a conservé moi-même. Tu es à moi par ton crime, prends garde de devenir digne de Dieu et de moi. Cette action s'étant répandue, adoucit extrêmement toute la ville à l'égard de saint Grégoire.

Une autre fois, apparemment avant l'arrivée de l'empereur, il fut attaqué à coups de pierres jusque dans l'église, au milieu des saints mystères, qui furent troublés, et cette insulte lui fut faite par des vierges, des moines et des pauvres, du parti des ariens (2). Voici comme il en écrivit à Théodore, depuis évêque de Tyane, qui en étoit sensiblement touché (3) : Votre ressentiment est bien fondé; mais peut-être vaut-il mieux montrer un exemple de patience, car la plupart des hommes ne sont point touchés des discours comme des actions. Il est bon de faire punir les coupables pour la correction des autres; mais il est meilleur et plus divin de souffrir, l'un retient les méchants, l'autre les convertit. Embrassons cette occasion de les vaincre par la clémence, et de les ramener à la vraie religion, plutôt par le reproche de leur conscience que par la crainte de notre ressentiment. Ne nous laissons pas surprendre au démon, qui nous voudroit faire perdre promptement cette grande œuvre.

L'empereur avoit mis saint Grégoire en possession de la maison épiscopale (4), et des revenus de l'église de Constantinople, qui avoit la réputation d'être très-riche, par les libéralités que tout ce qu'il y avoit de plus grand

(1) Carm. 1, p. 21, D, p. 23, B.
(2) Or. 48.
(3) Ep. 81, ad Théod. p. 839.
(4) P. 23, D.

dans le monde lui avoient faites depuis le temps de sa fondation. Elle avoit dans ses trésors quantité de vases et de meubles précieux, et de grands revenus de tous côtés. Saint Grégoire n'en trouva aucun compte dans les papiers de ses prédécesseurs; et les receveurs, qui en avoient la charge, ne purent l'en instruire, tant la dissipation avoit été grande sous les prélats ariens. On lui conseilloit de prendre quelque laïque pour en faire la recherche, et de s'y appliquer avec ardeur; mais il n'en voulut rien faire, persuadé que chacun ne rendra compte à Dieu que de ce qu'il aura reçu et non de ce qu'il auroit été juste qu'il reçût. Il regardoit comme une honte pour la religion qu'un étranger prît soin des affaires de l'Eglise, il savoit bien que les gens intéressés blâmeroient sa conduite; mais il étoit persuadé qu'elle seroit approuvée des gens de bien, parce qu'encore que l'avarice soit mauvaise en tout le monde, elle est encore beaucoup plus odieuse dans les ecclésiastiques, et dès lors on n'en voyoit que trop les funestes suites. C'est ainsi qu'il s'en explique lui-même. Il vivoit toujours fort retiré, tandis que les autres faisoient leur cour assidûment aux personnes puissantes, particulièrement aux eunuques de la chambre, et employoient mille artifices pour s'insinuer dans le palais. Pour lui, ce n'étoit que par nécessité qu'il voyoit les grands, quand la charité l'obligeoit à leur demander quelque grâce (1); et, lorsqu'il mangeoit à la table de l'empereur, son humeur libre ne souffroit pas peu de la contrainte que le respect attire en ces occasions.

(1) Carm. 1 p. 23, Carm. 10, p. 80. D

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE
DES CHAPITRES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

LIVRE HUITIÈME.

LIVRE NEUVIÈME.

LIVRE DIXIÈME.

LIVRE ONZIÈME.

LIVRE DOUZIÈME.

LIVRE TREIZIÈME.

LIVRE QUATORZIÈME.

LIVRE QUINZIÈME.

LIVRE SEIZIÈME.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU TOME PREMIER.

